DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

44 Élisabeth II

VOLUME IX, 1995

COMPRENANT LA PÉRIODE DU TROISIÈME JOUR DE MARS 1995
AU TROISIÈME JOUR D'AVRIL 1995, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mars, de la motion: Que le projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole en cette Chambre sur le Budget qui a été présenté lundi dernier par le ministre des Finances.

Non pas que je sois particulièrement fier ou satisfait des dispositions qu'il contient, bien au contraire. Mais j'estime, qu'il est de mon devoir, à titre de parlementaire, d'analyser avec un oeil critique les mesures budgétaires proposées par le gouvernement et de rendre compte de mes observations en cette Chambre. Je dois admettre qu'il ne m'a pas été très difficile d'être critique à l'égard de ce Budget, dont je dirais qu'il est insidieux et iniquitable.

Ce Budget est décevant à plusieurs égards et c'est ce dont j'aimerais maintenant traiter plus à fond.

Au sujet du dernier Budget, je crois qu'il faut d'abord et avant tout signaler qu'il ne prévoit aucune mesure concrète de relance de l'économie et de création d'emplois, ce qui m'apparaît pour le moins incongru, compte tenu de l'importance que ce gouvernement prétend accorder à ces questions. Est–il besoin de rappeler que le Parti libéral nous promettait, lors de la campagne électorale de 1993, qu'il se ferait le champion de la création d'emplois et de la lutte contre le chômage.

La population de mon comté, du Québec et du Canada, attendent encore cette reprise vigoureuse et ces emplois promis dans le fameux livre rouge du Parti libéral, maintes fois brandi par le premier ministre comme une recette assurée devant nous conduire sur le chemin de la prospérité. Non seulement n'y a–t–il rien de nouveau dans ce Budget pour la création d'emplois, mais pire encore, le gouvernement libéral coupe froidement dans l'unique programme de création d'emplois d'envergure qu'il ait réussi jusqu'à présent à mettre de l'avant, soit celui des infrastructures.

Rappelons que ce programme devait créer près de 45 000 emplois, fussent–ils temporaires, sur une période de trois ans. Le Budget prévoit faire subir à ce programme, au cours des trois prochaines années, des coupures de l'ordre de 200 millions de dollars, ce qui devrait entraîner inévitablement le retrait de la participation des provinces et des municipalités dans ce programme pour un montant équivalent. C'est donc un total de 600 millions de dollars de moins qui seront alloués pour la création d'emplois au cours des trois prochaines années.

• (1005)

Qui plus est, le gouvernement annule virtuellement les effets attendus du programme d'infrastructures en mettant à pied environ 45 000 fonctionnaires au cours des trois prochaines années, ce qui correspond exactement au nombre d'emplois temporaires que devait créer ce programme avant que son étalement sur cinq ans soit annoncé.

Manifestement, le dernier Budget poursuit la pratique instituée par le gouvernement précédent en s'attaquant aux chômeurs et chômeuses plutôt qu'au chômage lui–même. À preuve, le gouvernement, et ce malgré un surplus important à la Caisse du régime d'assurance–chômage, annonce des coupures de 10 p. 100 au budget de l'assurance–chômage. Il va sans dire que le gouvernement fédéral fait fausse route s'il pense que ce genre de mesures va aider les quelque 800 000 chômeurs et demandeurs d'emplois au Québec à se trouver du travail.

Si dans le Budget du gouvernement, la lutte au déficit se fait sur le dos des chômeurs et des fonctionnaires fédéraux, ce sur quoi j'aurai certainement l'occasion de revenir un peu plus loin, force est de reconnaître qu'elle se fait également au détriment des provinces.

Teinté d'allusions référendaires non équivoques dans ses courts passages en français, le discours du ministre des Finances faisait référence au caractère dynamique et évolutif du régime fédéral canadien en appuyant son argumentation sur un pseudo–projet de décentralisation qui n'est en fait qu'une coquille vide et une vaste opération de pelletage du déficit fédéral dans la cour des provinces. Celles–ci n'auront alors d'autres choix que de couper dans les services offerts à la population, d'augmenter les taxes et les impôts ou encore de refiler la facture aux municipalités.

Désireux de ne pas nuire à ses chances de succès au cours de la prochaine campagne référendaire, le gouvernement fédéral prend bien soin de reporter à l'an prochain, donc après le référendum, son sinistre projet de coupures massives dans les transferts aux provinces. Il coupera 2,5 milliards de dollars dans les transferts aux provinces en 1996–1997 et 4,5 milliards en 1997–1998. Et les coupures de 7 milliards annoncées dans le Budget de 1995

viennent s'ajouter aux coupures de 48 milliards de dollars effectuées dans les transferts aux provinces depuis 1982 et aux coupures de 2 milliards de dollars du Budget de 1994–1995.

Ce qu'il y a de plus odieux, c'est que les provinces devront néanmoins continuer à se plier à des normes nationales définies par Ottawa, et le non–respect de celles–ci par une ou plusieurs provinces entraînera pour les récalcitrantes un arrêt net de ce qui reste du financement fédéral, c'est–à–dire une partie de plus en plus congrue.

Et ce soi–disant programme de décentralisation n'aura certainement pas pour effet d'éliminer les dédoublements puisqu'il y aura toujours deux ministères de la Santé, deux ministère des Ressources naturelles, de l'Environnement, du Revenu, etc. Le prétendu projet donnant plus de pouvoirs aux provinces n'est qu'une coquille vide, car le gouvernement fédéral ne se retire pas des secteurs relevant de la juridiction des provinces en échange d'une partie des impôts que nous versons à Ottawa. Est–ce là le fédéralisme rentable?

Pour le Québec, ces prévisions représentent pour 1996–1997, une réduction de près de 700 millions de dollars, soit 27,1 p. 100 des coupures effectuées dans toutes les provinces. Évidemment, cette façon d'agir du gouvernement fédéral affectera de façon certaine les finances publiques de l'État québécois. Grevé d'une partie de ses revenus, qui faut–il le rappeler étaient destinés aux secteurs de l'aide sociale, de la santé et de l'enseignement post-secondaire, le gouvernement québécois n'aura d'autre choix que d'effectuer des coupes sévères dans ses propres dépenses et ce non pas pour réduire son propre déficit, mais simplement pour combler le manque à gagner découlant de la réduction des transferts fédéraux. Le Québec n'échappera évidemment pas aux coupures prévues en 1997–1998. Force est de constater qu'à la lecture du Budget Martin, plus on fouille, plus on se rend compte que ce dernier est un cadeau empoisonné pour la population du Québec.

Il en va de même pour la fonction publique fédérale et plus particulièrement pour l'Outaouais qui se voit particulièrement malmené par le Budget fédéral. Le gouvernement a fait preuve d'une insensibilité extrême en annonçant l'aboliton sur trois ans de 45 000 postes au sein de la fonction publique canadienne. De ces 45 000 postes coupés au cours des trois prochaines années, près de 14 000 le seront dans la région de Hull–Ottawa, soit près du tiers des postes abolis pour tout le Canada. On peut donc facilement concevoir que cette décision aura un impact direct très négatif sur l'économie et la vie sociale de la région.

Sur les compressions totales qui devaient atteindre 29 milliards de dollars pour les trois prochaines années, le gouvernement fédéral entend couper près de 16,9 milliards de dollars dans la gestion et l'opération de ses programmes. C'est donc en grande partie sur le dos des fonctionnaires fédéraux, et plus particulièrement ceux de la région de l'Outaouais, que s'effectueront les réductions du déficit fédéral.

C'est d'autant plus inacceptable que le gouvernement fédéral a sciemment placé la région de l'Outaouais dans un état de dépendance économique à son égard. Cherchant à susciter au Québec, et plus particulièrement dans l'Outaouais, un sentiment d'appartenance au Canada, le gouvernement fédéral a tout d'abord procédé à la création en 1958 de la Commission de la capitale nationale. Le gouvernement libéral de Pierre Trudeau, désireux d'illustrer concrètement les vertus du «French Power» afin de déstabiliser le mouvement souverainiste au Québec, a procédé, au cours des années 1970, à un important déplacement de l'appareil gouvernemental canadien sur la rive québécoise de l'Outaouais. Prenant probablement la région pour acquise, le gouvernement fédéral ne ressent absolument aucun remords de laisser la région se débrouiller toute seule avec les conséquences désastreuses des coupures annoncées. Pour reprendre la boutade lancée à juste titre par le ministre des Finances du Québec: «C'est comme le gars qui fait un petit, pis qui sacre son camp après!»

• (1010)

Je partage le point de vue avancé par la Coalition des associations économiques de l'Outaouais, qui pense que le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités à l'égard de la région. Il doit, comme il le fait lorsqu'il y a pénurie de poissons dans l'Atlantique et sécheresse dans les provinces des Prairies, contribuer à atténuer les contrecoups de ces décisions budgétaires pour l'Outaouais, en versant une somme non récurrente dans un fonds destiné à la diversification de l'économie outaouaise. Sauf erreur, le Budget ne faisait pas mention de cette juste compensation due à l'Outaouais. Le gouvernement entend–il, et je vois le ministre des Affaires intergouvernementales et parrain de l'Outaouais quitter, le gouvernement entend–il donc donner suite. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme nous le savons, la bonne pratique de cette Chambre exige que nous ne fassions aucun commentaire soit sur la présence et particulièrement l'absence des députés de la Chambre, en vertu de toutes les autres exigences qui nous incombent dans l'exercice de nos responsabilités.

M. Bergeron: Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président. Sauf erreur, le Budget ne faisait pas mention de cette juste compensation due à l'Outaouais. Le gouvernement entend–il donc donner suite à la requête qui lui a été formulée en ce sens par la Coalition des associations économiques de l'Outaouais? On n'a pas de réponse, et d'après ce que je peux comprendre, on n'en aura pas non plus aujourd'hui. Il est clair que la réduction massive des effectifs de la fonction publique est déloyale et pernicieuse, car elle s'est effectuée de façon autoritaire et unilatérale.

Dans les mois précédant la sortie du Budget, le gouvernement a obstinément refusé de s'entendre avec l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui regroupe 70 p. 100 des employés de la fonction publique fédérale. Ce syndicat était pourtant disposé à négocier et à en arriver avec le gouvernement à ce qui aurait pu être une entente commune et équitable. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement a cavalièrement rejeté du revers de la main, sans même se donner la peine de négocier, la proposition du syndicat.

La population, quant à elle, est en droit de s'inquiéter de la qualité des services auxquels elle a droit et qui lui seront désormais fournis par une fonction publique lourdement hypothéquée. N'aurait–il pas été préférable, pour le gouvernement fédéral, au lieu de sabrer comme il l'a fait dans sa propre fonction publique, de mettre en place des mécanismes qui auraient permis à l'État canadien d'arrêter de gaspiller l'argent des contribuables québécois et canadiens?

Demandons–nous ce que celui–ci fait pour éviter le gaspillage de fonds publics, les dédoublements et les chevauchements. Évidemment, le gouvernement n'a fait aucun effort en ce sens et c'est pourquoi je crois profondément que s'il en avait été autrement, peut–être que les coupes dans la fonction publique fédérale auraient pu être moindres.

Poursuivant encore dans la veine des contradictions flagrantes et des priorités discutables du Budget fédéral, je relève que le gouvernement libéral annonce une réduction de 532 millions de dollars dans l'enveloppe consacrée à l'aide internationale. Une décision pour le moins étonnante, puisqu'il avait lui–même souligné, tout récemment, dans son énoncé de politique étrangère, le caractère essentiel de l'aide internationale pour la réalisation des trois objectifs que sont la prospérité, l'emploi et la sécurité mondiale.

Ainsi, avec cette coupure de plus de 25 p. 100 du Budget consacré à l'aide internationale, comment le gouvernement peut–il prétendre adhérer au principe de responsabilité morale vis–à–vis de l'aide internationale pour les pays en développement afin de réduire la pauvreté? D'aucune façon, voilà comment, monsieur le Président.

Aussi, comment peut–on aller dans le sens du développement du commerce international, lorsque les entreprises canadiennes sont subventionnées de façon à être maintenues artificiellement dans un état de dépendance vis–à–vis du gouvernement? En fait, ces subventions nuisent plutôt à leur compétitivité internationale. Ceci me fait dire qu'en n'ayant pas le courage d'aller plus loin dans la réduction des subventions aux entreprises, le ministre contribuera à maintenir avec celles–ci un lien de dépendance malsain, nuisant au développement et à l'accès aux marchés internationaux.

En terminant, j'aimerais glisser quelques mots au sujet des mesures budgétaires concernant l'agriculture. De toute évidence, le Budget fédéral n'affecte pas tous les agriculteurs de la même façon, à travers tout le Canada. Ainsi, le gouvernement fédéral a annoncé l'abolition de la subvention de 560 millions de dollars pour le Nid–de–Corbeau, qui vise le financement du transport du grain et des céréales de l'Ouest.

• (1015)

Cependant, cette mesure est accompagnée d'une compensation financière de l'ordre de 1,6 milliard de dollars en perte de valeur foncière, de même que d'une somme de un milliard de dollars en garantie de crédits pour l'achat de céréales. De plus, les agriculteurs de l'Ouest touchés par l'abolition de la subvention du Nid–de–Corbeau bénéficieront de 300 millions de dollars à titre de mesure de transition sur une période de cinq ans. De l'autre côté, les producteurs canadiens de lait, dont près de 50 p. 100 sont du Québec, verront leur subvention fédérale coupée de 30 p. 100 au cours des deux prochaines années.

J'ai du mal à m'expliquer selon quelle logique les agriculteurs de l'Ouest pourront bénéficier de mesures compensatrices suite à la perte de la subvention du Nid–de–Corbeau, pendant que les producteurs de lait industriel, en majorité québécois, n'auront droit à aucune compensation ni aucun dédommagement de la part du gouvernement fédéral. Sommes–nous en face d'un système de deux poids, deux mesures? Je le crains.

Après avoir crié au loup pendant plusieurs mois afin de préparer la population à des mesures budgétaires draconniennes, le gouvernement libéral a finalement accouché d'un budget ni chair ni poisson qui reporte à plus tard une grande partie des véritables solutions et qui passe sous silence, de façon insidieuse, une grande partie des effets potentiellement pervers et négatifs qu'il contient.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire que je suis vraiment déçu de la présentation du Bloc québécois. Peut–être ne pouvait–on s'attendre à plus du représentant d'un parti qui a déjà, pour des raisons idéologiques, fait ses choix fondamentaux, et par conséquent, est imperméable à la vérité.

La vérité est que l'an dernier, on a créé, au Canada, 433 000 nouveaux emplois. Ça, c'est de la création d'emplois; ce ne sont pas des mots. Au Québec, on en a créé 116 000. Dans la région de la Capitale nationale, en 1994, il y a eu 16 600 nouveaux emplois nets, à plein temps, qui ont été créés. Ce sont des faits, ce ne sont pas des arguments sans fondement comme ceux qui ont été présentés dans le discours précédent.

Lorsque le député de Verchères indiquait hier qu'il y avait 14 000 emplois dans la fonction publique qui seraient perdus dans l'Outaouais, il indiquait sa méconnaisance profonde de la région. La vérité est que la perte d'emplois, sur trois ans, qui sera due au Budget fédéral atteint à peu près 3 000 emplois, pas 14 000.

Dans le pays au complet, il y aura une perte d'emplois de 45 000, mais il ne s'agit pas d'une perte d'emplois dans des postes occupés présentement par des gens, parce qu'une grande partie de ces emplois vont être réoccupés par des fonctionnaires qui seront formés suite au processus d'attrition. Je ne peux pas demander au député d'en face d'avoir une connaissance en profondeur du gouvernement, mais je lui demanderais au moins de respecter les faits et l'analyse. La vérité du Budget qui a été présenté cette semaine, c'est qu'en fait, c'est la seule façon de permettre la création d'emplois à long terme.

Lorsque le député dit que le Budget fait perdre, dans toute la région de la Capitale nationale, quelques milliers d'emplois, il donne l'impression que si on continuait à avoir un déficit dans le Budget fédéral, on aurait nécessairement une continuation de création d'emplois. Si c'était vrai, ça ferait longtemps qu'il n'y aurait pas de chômage au Canada, étant donné les déficits accumulés.

La vérité, c'est que c'est la seule façon de nous empêcher de frapper le mur, comme la Nouvelle–Zélande qui a dû, en quelques mois, réduire sa fonction publique des deux tiers, non pas de 14 p. 100 comme nous allons le faire. Nous, nous avons encore une fonction publique où 86 p. 100 des fonctionnaires continueront d'être employés après trois ans. En Nouvelle–Zélande, parce qu'ils ont suivi la prescription du député d'en face, ils ont été obligés de couper leur fonction publique des deux tiers. Ce sont les faits historiques, ce ne sont pas des arguments en l'air comme ceux de mon collègue.

En imposant une réduction dans la taille du gouvernement fédéral, qui était due depuis longtemps, en nous forçant à réduire le gouvernement et le nombre d'emplois, nous créons les conditions qui permettront de poursuivre la création d'emplois de 1994.

• (1020)

Si nous avions continué avec le déficit que nous avions, les hausses des taux d'intérêt auraient très rapidement empêché l'investissement dans le secteur privé et, par conséquent, empêché la création d'emplois. Ce que nous avons fait, c'est de permettre des conditions économiques dans le pays qui encouragent l'investissement et, par conséquent, la création d'emplois dans le secteur privé.

Lorsque le député d'en face dit que la région de l'Outaouais, ma région, est gardée dans la dépendance par le gouvernement fédéral, il n'a aucune connaissance de ce qui se passe dans la région. Si vous regardiez le recensement de 1971, vous verriez qu'à ce moment–là, un emploi sur trois était dans la fonction publique. L'an dernier, le nombre d'emplois dans la fonction publique dans la région a diminué à un sur cinq.

Par conséquent, 80 p. 100 des emplois dans la région ne dépendent pas de la fonction publique. Il y a plus d'emplois dans la région de la Capitale nationale dans le secteur des services qu'il y en a au gouvernement. C'est à partir de cette diversification économique nécessaire que notre gouvernement a établi le plan pour la région qui va permettre au secteur privé de créer les emplois dont nous avons besoin et qui va permettre de réduire le fardeau d'une fonction publique trop grande qui était imposée aux contribuables.

Dans le cas des producteurs de lait, j'ai une question à poser au député d'en face. Les producteurs de lait du Québec produisent 48 p. 100 du lait du Canada et l'exportent ailleurs au pays. Si, par hasard, il y avait séparation, où vendraient–ils leur lait, ce lait qui coûte deux ou trois fois plus cher que ce qu'on peut obtenir aux États–Unis? Il est clair que les autres régions du Canada se le procureraient là où elles peuvent l'avoir à meilleur prix. La séparation détruirait complètement l'industrie laitière du Québec. Alors que nous ajustons les prix au niveau national sur une certaine période, lui, il veut détruire l'industrie du lait au Québec.

Lorsqu'on parle de fonctionnaires, le véritable chiffre pour l'Outaouais, si je compte les cinq comtés provinciaux et les trois comtés fédéraux, c'est 3 000. Or, ils disent qu'ils vont réabsorber les fonctionnaires fédéraux qui, au Québec, sont au nombre de 50 000, plus les autres 50 000 fonctionnaires qui dépendent d'eux. Ils parlent d'une comparaison entre 3 000 personnes dans l'Outaouais et 100 000 au Québec. Ils nous font croire qu'ils vont les réabsorber, mais cela leur coûterait 4,4 milliards de dollars.

Étant donné l'analyse qui a été faite par mon confrère, la question que j'ai à lui poser est: Connaît–il suffisamment le Québec pour espérer créer un avenir meilleur que celui que nous, les fédéralistes, avons trouvé bon depuis 125 ans?

M. Bergeron: Monsieur le Président, j'ai un peu de difficulté avec les propos un peu ronflants que le ministre vient de tenir. Lorsqu'il prétend qu'il s'est créé à travers le Canada plus de 400 000 emplois, lorsqu'il prétend qu'au Québec, on a créé des milliers d'emplois, il laisse entendre à la population que c'est grâce au gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral, l'année dernière, n'a mis sur pied absolument aucun programme de création d'emplois, sinon le programme d'infrastructures, qui est un programme d'emplois temporaires. Il se laisse aller sur la vague de la reprise économique. Il y a création d'emplois et il dit: «Regardez comme on est bons, on a créé des emplois.» C'est tout à fait insidieux, c'est tout à fait faux. Le gouvernement fédéral n'y est strictement pour rien. Je trouve un peu spécial de voir le ministre s'en targuer et se péter les bretelles en disant: «Nous avons créé de l'emploi.»

Il prévoyait créer 45 000 emplois temporaires grâce au programme d'infrastructures, et de l'autre côté, il coupe 45 000 emplois dans la fonction publique. Alors, je prends acte de ce que le ministre nous dit aujourd'hui, à savoir qu'il n'y aura que 3 000 emplois de perdus dans l'Outaouais. J'ose espérer qu'il dit vrai. On l'aura à l'oeil, la région également. On espère qu'effectivement, ça ne se limitera qu'à 3 000.

Mais cela ne règle pas le problème fondamental. Le ministre prétend bien connaître l'Outaouais, mais peut–être que s'il participait plus activement aux travaux de l'Outaouais de la Commission sur l'avenir du Québec, il verrait que sa connaissance de l'Outaouais est partiale et partielle, dans le sens où plusieurs intervenants qui ont comparu devant cette commission nous ont répété—ce n'est pas moi qui le dis—que la région était dépendante économiquement du gouvernement fédéral.

Le ministre nous a avancé des chiffres tout à l'heure. Il a dit qu'un emploi sur trois dépendait de la fonction publique dans l'Outaouais. Maintenant on est à un sur cinq. Avec les coupures qu'ils font, on sera peut–être rendu à un sur dix à un moment donné. Ce que je veux dire, c'est que compte tenu de la dépendance économique que le gouvernement fédéral a artificiellement créée dans l'Outaouais, est–ce que le gouvernement fédéral—et le ministre n'a pas répondu à cette question—s'engage à compenser financièrement l'Outaouais par un investissement dans un fonds de diversification économique pour compenser le nombre d'emplois perdus dans la fonction publique? Pour revenir à la fameuse question, si je peux appeler cela une question, c'est bien plus une affirmation, je n'utiliserai pas le terme malhonnête, mais très. . .

• (1025)

Une voix: Très pernicieuse.

M. Bergeron: . . .pernicieuse, merci mon cher collègue, très pernicieuse à l'effet que la souveraineté détruirait l'industrie laitière québécoise. D'abord, je dois manifester ma déception la plus complète devant le manque de confiance que le ministre a dans l'industrie laitière québécoise, d'une part, et, d'autre part, il devrait savoir que le lait du Québec est probablement le lait de la plus grande qualité en Amérique du Nord. Et cela c'est indéniable. C'est le meilleur. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Si on veut acheter un produit de qualité, il n'y a pas de problème, le lait du Québec peut rencontrer les meilleurs standards à travers le monde.

Cela étant dit, la question peut jouer des deux côtés, monsieur le ministre. Au Québec, nous consommons du boeuf qui vient de l'Ouest en grande quantité et nous payons probablement un peu plus cher que si on l'achetait ailleurs. Alors, advenant la souveraineté, il sera toujours possible pour le Québec, si le marché se coupe pour les producteurs de lait québécois, d'acheter notre boeuf ailleurs. *Business is business.*

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Avant la suite du débat, je dois informer la Chambre qu'au début de la séance, nous avons omis d'informer la Chambre de l'absence du Président. J'ordonne donc au greffier de l'inscrire au *Procès-verbal*. Suite du débat. Le ministre des Affaires intergouvernementales a la parole.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de prendre part à ce débat. Ce budget est un budget qui prend des actions très fortes parce que ce sont les actions qui sont nécessaires pour enfin briser l'emprise du déficit sur nos politiques. En fait, c'est un budget qui contient les actions les plus draconiennes pour un gouvernement fédéral, depuis 50 ans.

[*Traduction*]

Grâce à ce budget, nous atteignons notre objectif de réduction du déficit sans pour autant augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est la deuxième année d'affilée que le gouvernement refuse de faire porter aux simples citoyens le fardeau de la réduction du déficit.

Je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion d'expliquer le processus et l'importance de l'examen des programmes, l'un des principaux éléments du budget.

En septembre dernier, à Québec, le premier ministre a précisé quatre éléments essentiels du programme de création d'emplois et de croissance de notre gouvernement. Cette semaine, dans le budget de 1995-1996 que le ministre des Finances a présenté, on a exposé en détail aux députés un de ces éléments fondamentaux, c'est-à-dire l'examen des programmes.

L'année dernière, le premier ministre m'a demandé de diriger, en collaboration avec mes collègues du Cabinet, un examen extrêmement approfondi des opérations gouvernementales. On n'était pas allé aussi loin depuis deux générations. Cet examen des programmes et des services gouvernementaux devait être et a été le plus complet jamais réalisé. On voulait que le gouvernement revienne à l'essentiel et mette l'accent sur les priorités des Canadiens.

J'ai travaillé en étroite collaboration avec mes collègues et je voudrais profiter de cette occasion pour les féliciter, une fois de plus, des efforts qu'ils ont déployés dans le cadre de cette initiative qui avait pour but de repenser le rôle de l'État.

Contrairement aux gouvernements précédents, nous avons écouté les Canadiens et les résultats que nous pouvons constater dans le budget que mon collègue, le ministre des Finances, a déposé montrent que nous avons le courage de faire prendre à notre pays une nouvelle voie beaucoup plus sûre.

Je crois que les Canadiens vont reconnaître que ce budget et les résultats de l'examen des programmes annoncent une nouvelle façon de gouverner.

• (1030)

Le gouvernement national va changer du tout au tout. Il va en revenir à l'essentiel et refléter les priorités du Canadien moyen. Il correspondra à nos moyens. Il protégera les plus vulnérables et répondra aux véritables besoins des Canadiens.

[*Français*]

C'est le premier ministre qui, devant la Chambre de commerce de Québec, au mois de septembre dernier, a détaillé nos intentions en remarquant: «La maîtrise de la taille et du coût du gouvernement est un facteur essentiel de croissance économique et de création d'emplois.» C'est dans cette optique que l'examen des programmes a été élaboré et est devenu une des composantes fondamentales du Budget.

Cet examen conduira le gouvernement fédéral à se concentrer sur ses grandes priorités, à revenir à l'essentiel, tout en lui permettant de réduire ses dépenses de façon ordonnée. Cet examen s'est déroulé en se conformant aux trois objectifs que nous avons établis.

Premièrement, renforcer la gestion publique des programmes et services fédéraux; les efforts en ce sens conduiront à une administration fédérale plus petite mais plus efficace qui offrira des programmes que les Canadiens jugent prioritaires. Deuxièmement, contribuer à la modernisation du fédéralisme canadien; le gouvernement ne doit offrir que les programmes et services qu'il est le mieux à même d'offrir. Troisièmement, aider le gouvernement à atteindre ses objectifs financiers.

Il s'agissait donc de repenser totalement ce que le gouvernement fédéral devait faire et ce que les Canadiens pouvaient s'offrir. Dorénavant, les ministères vont devoir abandonner les responsabilités qui ne sont pas fondamentales. Ils fusionnent les programmes et services de même nature au sein d'un ministère ou entre plusieurs ministères, ils éliminent le double emploi et les chevauchements coûteux, ils abaissent le coût d'exécution des programmes en s'aidant des nouvelles techniques, tout en relevant les normes de service, et ils financent les programmes nécessaires par le recouvrement des droits et des coûts d'utilisation.

Il est important de souligner que le but de l'examen des programmes n'est pas d'identifier ou d'effectuer des compressions uniquement pour répondre à des impératifs financiers. Au contraire, nous avons demandé à chaque ministre de passer en revue leurs programmes et activités en fonction de six critères.

D'abord l'intérêt public: Est-ce que l'activité, le programme continue de servir le public? Deuxièmement, le rôle du gouvernement: Y a-t-il un rôle légitime et nécessaire pour le gouvernement dans le domaine du programme ou de l'activité? Troisièmement, le fédéralisme: Le rôle actuel du gouvernement fédéral est-il approprié ou faut-il songer à le transférer aux provinces? Quatrièmement, le partenariat: Quels activités ou programmes pourrait-on transférer en tout ou en partie au secteur privé ou bénévole? Cinquièmement, l'efficience: Comment peut-on améliorer l'efficience de l'activité et du programme? Enfin, la

capacité financière: Pouvons–nous nous permettre financièrement l'ensemble de programmes et d'activités qui en résultera?

[*Traduction*]

À ce stade–ci, je pourrais brièvement dire, en résumé, que nous avons entrepris un examen sans précédent des activités gouvernementales, car le gouvernement croit d'abord et avant tout qu'il est essentiel de mettre de l'ordre dans nos affaires. Comme nous pouvons le constater, ce budget met l'accent sur la réduction des dépenses et pas sur l'augmentation des impôts. Ensuite, nous sommes partis du principe que les priorités du gouvernement devaient refléter celles des Canadiens. Nous ne voulions pas simplement tout sabrer, à l'aveuglette.

Notre examen des programmes reposait sur trois objectifs essentiels: premièrement, favoriser la croissance et la création d'emplois; deuxièmement, redresser l'économie; et, troisièmement, recentrer l'attention du gouvernement sur les priorités.

• (1035)

L'examen des programmes a porté sur un montant d'environ 52 milliards de dollars de dépenses gouvernementales. En conséquence de cet examen, au cours des trois prochaines années, les dépenses de programmes diminueront de près de 19 p. 100, soit plus de 16 milliards de dollars.

Le ministère des Transports sera réduit de moitié sur trois ans. Le ministère des Ressources naturelles, au cours de la même période, subira des compressions de 49,8 p. 100. La fonction publique sera réduite de 14 p. 100, ce qui représente 45 000 postes à supprimer en trois ans.

L'examen des programmes aboutira à un changement structurel durable du fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Comme mon collègue, le ministre des Finances, l'a déclaré lundi, ce ne sont pas les semblants de compressions que nous avons vus dans le passé, des mesures qui donnaient l'impression de ralentir le taux d'augmentation des dépenses, sans être de vraies compressions.

Les compressions prévues dans ce budget sont des compressions réelles, en dollars réels, que nous effectuons en axant les programmes gouvernementaux sur l'essentiel, en éliminant les chevauchements et le double emploi, en améliorant l'efficacité de nos fonctions et en amorçant un glissement des subventions directes aux interventions sur les marchés. Permettez–moi de donner quelques exemples.

Dans le passé, les subventions agricoles étaient liées à des produits précis, d'où le grand nombre de programmes. On assistera à un passage du soutien du revenu à la stabilisation du revenu.

Le ministère des Pêches et des Océans axera ses ressources sur la science et la réglementation de façon à assurer la conservation durable de nos stocks de poisson. Nous discuterons avec les provinces de la possibilité du transfert de la gestion des poissons d'eau douce.

Enfin, l'aide aux entreprises sera considérablement réduite et consistera désormais en prêts remboursables.

Dans bon nombre de ministères, on apportera des changements fondamentaux aux modalités de prestation des programmes et des services. Ainsi, des droits d'immigration seront exigés des nouveaux venus et les parrains devront fournir des garanties financières.

Environnement Canada se concentrera davantage sur la science et les principes directeurs et établiera de nouvelles méthodes de prestation des services. Pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens, la protection de l'environnement restera une priorité. La prévention de la pollution deviendra un objectif à réaliser dans le contexte d'un partenariat avec les provinces, les territoires et les industries.

[*Français*]

Un grand nombre de mesures particulières s'appuient sur une philosophie et des fondements communs.

Par exemple, dans tout le gouvernement, nous prenons des mesures importantes dans ce Budget pour réduire substantiellement les subventions aux entreprises. Ce montant diminuera de près de 60 p. 100 sur trois ans. Certains programmes seront complètement éliminés ou réduits de façon draconienne. Par exemple, nous éliminerons les subventions au transport en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, en vertu de la Loi sur les subventions au transport de marchandises dans la région Atlantique, et en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes.

Certains programmes seront restructurés ou regroupés. Notamment, les organismes de développement régional répondront davantage aux besoins des petites et moyennes entreprises. Certaines activités seront transférées à d'autres administrations publiques. Par exemple, plusieurs responsabilités concernant les eaux intérieures seront offertes aux provinces; les ports de plaisance seront confiés aux municipalités; les ententes de développement des ressources forestières et minières avec les provinces prendront fin, parce que celles–ci nous ont indiqué que c'était dans leur domaine de juridiction; les aéroports seront transférés à des administrations locales.

Certaines activités seront commercialisées ou privatisées: la participation restante du gouvernement dans Cameco et Petro–Canada, le Canadien National, le système de navigation aérienne, le Groupe Communication Canada. Le recouvrement des coûts et la tarification des usagers seront institués par certains services.

• (1040)

Une meilleure gestion de l'État sera assurée par un nouveau système de gestion des dépenses qui sera mis en place par le Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

Grâce à l'examen des programmes, nous avons pu mettre de l'ordre dans nos affaires et nous préparer à relever les défis du siècle prochain. Cet examen modifie en profondeur non seulement nos activités, mais aussi nos méthodes. Il nous permet de rétablir l'équilibre des finances de la nation et nous oblige à

procéder méthodiquement aux réductions de dépenses qui s'imposent. Les mesures budgétaires découlant de l'examen des programmes ne sont que le début d'un processus permanent de réforme et de renouvellement du gouvernement fédéral.

Il est évident, comme on l'a annoncé dans le budget, que ces résultats auront un impact majeur sur la fonction publique. Les compressions et les réductions toucheront toutes les régions du Canada. Ce n'est pas moins vrai dans la région de la capitale nationale. En ma qualité de ministre chargé du renouveau de la fonction publique et de député travaillant dans la région de la capitale nationale, je suis particulièrement et extrêmement sensible au fait que de nombreux fonctionnaires de partout dans notre pays traversent une période tumultueuse.

Le départ d'employés qui, au cours des années, ont fait preuve de loyauté, de professionnalisme et de dévouement est sans doute la partie la plus douloureuse de tout processus de restructuration. Les décisions qui touchent le gagne–pain des gens sont les plus difficiles à prendre. Les départs ne se font jamais facilement. Permettez–moi de réaffirmer l'engagement que le gouvernement a pris de traiter ses employés de la manière la plus juste et la plus humaine possible. Nous continuerons de collaborer avec les syndicats et les gouvernements locaux pour faciliter la transition. Nous espérons réduire au strict minimum le nombre de mises à pied et le nombre d'employés excédentaires non rémunérés.

Certaines personnes tireront parti du processus normal d'attrition et d'autres profiteront des mesures d'incitation au départ et à la retraite anticipée qu'a annoncées le président du Conseil du Trésor. D'autres encore seront transférées vers le secteur privé, à mesure que certains de nos services seront privatisés, et d'autres, enfin, trouveront du travail dans le secteur privé. Il y aura sans doute une période de bouleversement et d'incertitude, mais je suis convaincu qu'elle nous conduira, au cours des prochaines années, vers une fonction publique revitalisée.

[*Français*]

Je déplore le fait que le délégué régional de l'Outaouais, M. Blais, et certains députés de l'opposition officielle induisent la population de la région en erreur et créent encore plus d'incertitude. Ils véhiculent que l'impact du Budget sur la fonction publique dans l'Outaouais est de 14 000 emplois.

En fait, le chiffre total d'emplois affectés pour toute la région de la Capitale nationale, des deux côtés de la rivière, est de 12 000 à 13 000 sur une période de trois ans. C'est donc dire que dans l'Outaouais, le nombre de fonctionnaires affectés est plutôt de l'ordre de 3 000. Je ne peux les accuser d'avoir travesti la vérité, puisque la différence n'est que de un à cinq, ce qui correspond à leurs affirmations courantes.

Je suis heureux que les intervenants de la région, notamment le maire de Hull, M. Ducharme, et le président de la Communauté urbaine de l'Outaouais, M. Croteau, prennent une position claire, crédible et réaliste en appuyant le présent Budget.

Grâce aux différentes mesures dont j'ai déjà parlé et grâce à la collaboration avec le secteur privé et tous les groupes économiques de la région, nous arriverons à minimiser les pertes d'emplois tout en diversifiant l'économie régionale.

En tant que député de Hull—Aylmer, j'ai eu la chance de côtoyer de près les citoyens de la région et de constater leur très grande créativité et leur enthousiasme à relever de nouveaux défis, et je veux saluer leur courage en ces moments difficiles.

Le Budget offre une preuve de plus que le fédéralisme est souple et n'est pas figé dans le statu quo. Le Budget souligne notre volonté de donner aux citoyens un bon gouvernement à Ottawa. Cela signifie relever le défi de réduire le déficit et de moderniser l'appareil gouvernemental. Dans notre engagement, aucune région n'a droit à un traitement de faveur ou ne subit davantage de compressions qu'une autre.

• (1045)

Le nouveau Transfert social canadien réunit en un seul transfert global trois transferts distincts, allégeant les obstacles administratifs pour les provinces. Ce transfert assure une flexibilité maximale dans la conception de programmes provinciaux qui répondent aux besoins régionaux. Ce nouveau transfert global réduit les contraintes que le gouvernement fédéral peut imposer dans des champs de compétence exclusive des provinces.

Cette nouvelle formule plus flexible ne compromet pas la qualité des services offerts aux Canadiens et Canadiennes.

Les conditions prévues dans la Loi canadienne sur la santé seront maintenues et les provinces devront se conformer aux dispositions de la loi en matière de soins de santé.

En même temps, nous maintenons notre engagement en faveur de la péréquation, un des piliers du fédéralisme canadien et un pilier qui donne au Québec près de 4 milliards de dollars par année.

Le Budget marque le début d'une ère nouvelle, d'une nouvelle façon de gérer la fédération. Une gérance plus simple, plus efficace et, oui, plus respectueuse des compétences des gouvernements provinciaux. Le Budget donne toute la marge de manoeuvre nécessaire aux gouvernements provinciaux pour répondre aux besoins de leurs populations.

Le Budget est un exemple probant de fédéralisme évolutif, coopératif et dynamique. Moins d'un an et demi après notre élection, nous avons déjà déposé deux budgets qui ont sensiblement réduit les dépenses publiques, ce que l'Ontario et le Québec devront faire à leur tour, et nous avons redéfini la structure de fonctionnement de l'État. Les mesures dans ce Budget sont les plus vigoureuses adoptées par le gouvernement fédéral depuis 50 ans.

[*Traduction*]

Nous avons renoncé aux compressions générales et uniformes que pratiquaient les gouvernements précédents, car nous les croyons inefficaces et contraires au but recherché. Le budget est

un moyen rationnel d'adapter la taille et la structure du gouvernement à nos besoins.

Nous convenons, avec les Canadiens, qu'un budget équilibré est le but recherché et nous y parviendrons, à condition de fixer des objectifs réalistes et réalisables. Ce budget donne l'exemple. Nous réduisons le gouvernement d'abord.

Ce budget marque vraiment le début d'une ère nouvelle.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, j'écoute et je regarde les présentations de budgets depuis au moins 30 ans et de toutes ces années, la majorité du temps, ce sont les libéraux qui étaient au pouvoir, sauf pour une brève période de huit ans de régime conservateur. Chaque fois qu'un ministre des Finances a déposé un budget en cette Chambre, je n'en ai pas vu un qui ait dit qu'il n'était pas bon. Tous étaient animés par un même souci, l'équité, la justice. Pas un n'a dit que ce qu'il proposait n'était pas bon. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'au bout de 30 ans, du bien plus du bien, plus du bien plus du bien, que cela arrive à du mal.

Des voix: Bravo!

M. Lebel: Je n'ai jamais pu comprendre le bien–fondé, le résultat de cette équation: le total du bien équivaut à du négatif, presque 600 milliards actuellement. Le ministre des Finances vient dire: «C'est tout nouveau, mes collègues avant moi étaient tous dans les patates. Ce qu'ils ont proposé était bon à rien. Maintenant, c'est un vrai budget. C'en est un bon pour une fois». Je veux bien le croire. Un qui n'était pas des moindres, c'est le premier ministre actuel. Lui aussi a été ministre des Finances et lui aussi a contribué au grossissement du déficit.

Le ministre vient de nous dire que les gens de la région de la Capitale nationale, Ottawa–Hull, sont heureux des coupures dans la fonction publique. Il nous fait à peu près le même coup qu'il a fait à Saint–Jean l'autre fois. Il a coupé 400 emplois et à la dernière minute, il est arrivé «sur la fesse», comme ça et il nous en a passé 20. Ensuite, il nous a présenté cela comme étant un miracle de sa part. Qu'il les amène donc les gens de Hull et d'Aylmer et qu'il leur demande devant nous autres s'ils sont d'accord avec ces coupures de 45 000 emplois dans la fonction publique. Juste au traitement des données fiscales de Saint–Hubert, pour avoir les retours des entreprises dans la recherche et le développement, il y a six mois d'attente pour traiter les cas.

• (1050)

Il y a des entreprises qui sont presque en difficultés financières majeures, actuellement, parce qu'elles ne reçoivent pas leur dû du gouvernement fédéral. Les fonctionnaires ne peuvent pas traiter leur demande. Et lui, il nous arrive et il nous présente le Budget qui a été déposé cette semaine comme l'avènement du siècle après la découverte du pain tranché. Je ne le prends pas! Je ne le prends pas et je vous dis que l'année prochaine encore, le ministre arrivera et il dira: «Les autres avant moi n'ont pas bien, bien fait, moi y compris, et là, c'est moi qui ai raison encore cette fois–ci.»

Je voudrais qu'il nous explique. Moi j'ai vu un mois où le taux de chômage avait baissé de 1/10 de 1 p. 100. Le ministre des Finances était transporté. L'économie reprend, ça va bien, on est heureux. Le mois suivant, l'économie augmente de 1 p. 100. Ha! bien, ça va encore mieux, là, ça marche. Alors, comment comprendre ces gens–là? Moi, je vous dis, je voudrais demander au ministre comment il a fait pour endormir la population de la région ici, pour lui faire accepter que 45 000 emplois coupés, c'était un remède épouvantable pour eux. Je voudrais qu'il réponde à cela.

M. Massé: Monsieur le Président, je suis très heureux que les députés de l'opposition posent ces questions, parce qu'ils nous donnent la possibilité de remettre les pendules à l'heure et les pendules à l'heure, c'est que les budgets au Canada, qui ont été faits d'année en année, ont peut–être produit un grand déficit. Mais en même temps, ils ont produit ce que les Nations Unies indiquent comme le meilleur pays au monde et ils nous ont permis d'avoir l'un des meilleurs taux de revenu par tête, au monde, un pays où vous avez une paix et une harmonie considérables, comparativement aux autres pays, un pays où il fait bon vivre, un pays où les revenus sont élevés, c'est ce que ça nous a donné.

Au Québec, la révolution tranquille qui a pris place dans les années 1960, elle a pris place avec nous, les Québécois, qui avons été capables, à l'intérieur de la fédération telle qu'elle existait à ce moment–là, de renouveler nos structures, de changer nos valeurs, de changer nos politiques. C'est ce qui a donné le pays qu'on a et le pays qu'on veut garder, parce qu'il nous a bien servis. Lorsqu'on parle du dernier Budget, en 1994, 433 000 emplois ont été créés, dont 116 000 au Québec. Et qu'est–ce qui détermine la création d'emplois dans un pays?

Les gouvernements, qu'ils soient ontarien, québécois ou fédéral, ne sont pas ceux qui créent directement le plus d'emplois, sauf que les politiques que les gouvernements adoptent créent un environnement qui permet au secteur privé de créer des emplois. Et clairement, la confiance et les politiques du gouvernement libéral, l'an dernier, ont permis à l'économie de créer plus de 400 000 emplois, dont plus de 100 000 au Québec. C'est ça que notre gouvernement a fait.

Lorsqu'on parle de Saint–Jean, ça me fait tellement plaisir qu'il l'ait mentionné, voici une communauté où nous avions réussi, avec l'ancien gouvernement libéral québécois, à avoir une entente qui était à la satisfaction des gens de la région, qui continuait le collège, qui continuait à créer des emplois, qui était, en fait, une perspective d'avenir. Lorsque le nouveau gouvernement, dont nos collègues du Bloc québécois ne sont que la chaîne de transmission suivant leur chef, lorsque le nouveau gouvernement est arrivé, il a décidé, pour des raisons idéologiques, qu'il ne voulait pas avoir d'entente et il a révélé ses raisons idéologiques. Et depuis ce temps, on n'entend pas beaucoup parler de la ministre qui les a révélées.

Nous, en un mois, nous nous sommes réunis avec les gens du milieu, ceux qui savent ce qui est nécessaire dans la région, ceux qui ont besoin du collège, ceux qui représentent la région, ceux qui agissent non pas par idéologie, mais de façon à créer des emplois et de l'activité économique dans la région. Et avec ces gens–là, nous en sommes venus à une entente qui permet de maintenir le collège et qui permet d'avoir l'embryon qui éven-

tuellement va se développer en une institution dynamique qui continuera à être bonne pour la région. Et je continue à être très fier de ce qu'on a fait à Saint–Jean, malgré le gouvernement du Parti québécois et malgré leur idéologie.

• (1055)

Troisièmement, lorsqu'on me demande si les gens de Hull sont d'accord, il se trouve que les gens de Hull sont des gens qui réfléchissent à ce qui se passe chez eux. Ce sont des gens qui savent comment évaluer le rôle du gouvernement, comment l'utiliser et comment avoir l'un des taux de chômage les plus bas au Québec et l'un des taux de revenu les plus élevés au Québec. Ils ont choisi, depuis des décennies, des libéraux parce qu'ils savent quel est le parti qui a le mieux rempli leurs intérêts économiques, politiques et sociaux.

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, aux dernières élections, le Parti réformiste a présenté des candidats dans de nombreuses circonscriptions où des fonctionnaires étaient menacés par les mises à pied. Le Parti réformiste a été très honnête et a dit qu'il fallait réduire l'appareil gouvernemental et procéder à des changements.

Dans ces mêmes circonscriptions, les candidats du Parti libéral nous ont reproché de faire preuve de brutalité, affirmant qu'ils n'agiraient jamais de la sorte et qu'ils protégeraient les emplois des pauvres fonctionnaires. Cette attitude évoque un seul mot: l'hypocrisie.

Le ministre va réduire les effectifs de son ministère. Selon le *Sun* d'Ottawa de ce matin, il a dit que les réductions d'effectifs fondées sur la race ou le sexe seraient en violation de la Charte des droits.

Le ministre a déclaré que son ministère reconnaissait l'équité en matière d'emploi comme une nécessité et que les diverses proportions qui existent actuellement seraient maintenues et seraient même accrues dans la mesure du possible.

Le ministre va–t–il mettre la réduction des effectifs au service de l'équité ou va–t–il plutôt se fonder sur le mérite, comme les lois de ce pays l'obligent à le faire?

L'article laisse entendre que le ministre s'en remet au ministère quant à la façon de procéder. Qui dirige le ministère? Le ministre ou les fonctionnaires? Je voudrais avoir une réponse.

M. Massé: Monsieur le Président, encore une fois, je suis heureux de réponde à ces questions. Le député peut vérifier le texte des discours que j'ai prononcés pendant la campagne électorale à Hull et à Aylmer. J'y ai déclaré qu'il fallait réduire l'appareil gouvernemental.

Une partie de l'électorat m'a effectivement fait des reproches, mais, en fin de compte, je n'ai pas fait preuve d'hypocrisie. J'ai dit la vérité. J'ai prévenu la population qu'il y aurait des réductions d'effectifs. Connaissant la vérité, la population m'a élu à 53 p. 100 des suffrages. Les gens savaient ce qui les attendait et ils reconnaissaient la nécessité des mesures annoncées.

Article 31 du Règlement

En réponse à la seconde question, nous devons atteindre deux objectifs. Nous devons, premièrement, assurer l'équité au sens large du terme. Toute mesure que prend le gouvernement, dont une restructuration, doit respecter le principe d'équité.

Il est clair, cependant, et c'est ce que j'ai déclaré hier au *Sun*, que, lorsqu'ils procèdent à un exercice pareil au sein du gouvernement, les gestionnaires responsables du ministère doivent fonder leurs décisions sur le mérite et la compétence pour pouvoir conserver les meilleurs fonctionnaires.

Il ne fait également aucun doute que le mérite est également partagé dans la population, indépendamment du sexe, de la religion ou de la race des individus. Et je ne doute pas que les dirigeants du personnel respecteront le principe d'équité.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, peu importe le mode de déplacement, un système de transport sûr et efficace est extrêmement important pour tous les Canadiens.

Un bon système de transport permet aux Canadiens de voyager en sécurité et d'une manière efficace, tout en offrant les moyens de faire parvenir les marchandises aux divers marchés.

À mesure que nos marchés mondiaux s'agrandiront, nous dépendrons de plus en plus des systèmes de transport pour garantir que nos prix et nos délais de livraison demeurent concurrentiels. Dans le Canada atlantique, notamment, nous avons besoin d'un réseau routier moderne qui soit à la fois sûr et efficace pour livrer concurrence sur le marché nord–américain.

J'encourage le ministre des Transports et le gouvernement à continuer de collaborer avec les ministres des Transports des provinces pour élaborer une politique des transports qui répondra aux besoins des Canadiens aujourd'hui et à l'avenir.

* * *

• (1100)

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, au mois de février dernier, le député de Longueuil faisait état d'une publicité de l'ambassade du Canada en Pologne destinée aux immigrants potentiels de ce pays vers le Canada. La publicité ne mentionnait que l'anglais comme condition aux Polonais pour immigrer au Canada.

Article 31 du Règlement

Cette fois–ci, c'est l'ambassade du Canada au Portugal qui récidive.

Dans l'édition du *Expresso* de Lisbonne, l'ambassade du Canada diffusait une publicité afin d'informer les candidats des conditions d'admission des immigrants au Canada. Même si on y indique que la connaissance du français et de l'anglais est un atout pour pouvoir immigrer au Canada, cette publicité était rédigée uniquement en anglais.

Voilà un autre exemple éloquent que les relations internationales doivent relever exclusivement du Québec. Le Québec doit pouvoir projeter une image fidèle de son identité et de la réalité québécoise sur la scène internationale.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉCOMPENSES

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage à deux de mes électeurs: Yvan Traill et Velda Bradley, de Neepawa, au Manitoba.

Ivan a reçu la Récompense pour services rendus à la communauté. Cet ancien directeur d'école a mis sur pied le programme d'échange d'élèves et la piste de ski Fulford et a travaillé aux jeux d'été de 1976 et de 1992. Il a également participé au programme d'hébergement des aînés et siégé au comité de construction de l'Église unie de Neepawa. Ivan a aussi contribué à l'avènement de la câblodistribution à Neepawa et est très actif auprès de la chaîne 12 d'accès local.

Quant à elle, Velda a été nommée citoyenne de l'année. Elle est bien connue pour son oeuvre pastorale au sein de l'Église catholique romaine St. Dominic et participe très activement aux activités de l'association des ministres du culte de Neepawa.

Ces deux personnes méritent d'être félicitées pour leurs efforts. Elles ont montré que le sentiment de satisfaction qui accompagne l'aide à autrui est une des plus belles récompenses qu'on puisse obtenir.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À CAROL SHIELDS

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'auteure canadienne Carol Shields pour l'honneur qu'elle vient de remporter.

[*Traduction*]

La semaine dernière, le National Book Critics Circle des États–Unis lui a décerné son prix pour le roman 1994 pour son plus récent ouvrage intitulé *The Stone Diaries*.

Ce roman raconte, avec humour et chaleur, l'histoire fictive d'une Canadienne. Ce livre a été louangé chez nous et à l'étranger. Il a reçu le prix du gouverneur général pour le roman de langue anglaise en 1993, le prix McNally Robinson pour le livre de l'année, au Manitoba, et a figuré parmi les livres sélectionnés pour le fameux prix Booker, en Grande–Bretagne.

[*Français*]

Carol Shields a aussi été choisie l'auteure de l'année par la Canadian Bookseller's Association. Originaire de Winnipeg, madame Shields est aussi détentrice de nombreux prix littéraires pour ses autres oeuvres.

[*Traduction*]

Son prix lui sera remis le 23 mars, à New York.

[*Français*]

Mes collègues se joignent à moi pour féliciter encore une fois madame Carol Shields et l'encourager à poursuivre son oeuvre.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, hommes et femmes à travers le monde célèbrent la Semaine internationale de la femme. Cela nous fournit l'occasion idéale de souligner l'importante contribution des femmes à la société mondialement et d'apprécier leurs grands succès.

[*Traduction*]

Le thème de Condition féminine Canada, cette année, est «Vers un monde d'égalité».

Sur la scène mondiale, le Canada fait figure de chef de file en ce qui concerne la promotion des droits des femmes et l'octroi de pouvoirs aux femmes dans les pays en développement. Sur la scène nationale, le Canada a fait de grands progrès en ce sens.

[*Français*]

Il reste néanmoins que nous avons tous, hommes et femmes, beaucoup de travail à faire dans ce domaine. En tant que député libéral et père de trois jeunes femmes, cette semaine reflète une importance toute particulière pour moi. Je suis plein d'espoir que mes filles et les autres jeunes femmes du monde entier vivront dans un monde qui leur permettra d'atteindre leur plein potentiel, un monde qui se dirige davantage «vers un monde d'égalité».

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour protester contre l'audition, aujourd'hui, par le tribunal de la requête de la SRC de télédiffuser le procès de Paul Bernardo.

● (1105)

La circonscription de Burlington a été grandement perturbée par les crimes dont M. Bernardo est accusé. Je pense que la justice serait mieux servie sans la lumière éblouissante des caméras de télévision.

Je me demande pourquoi la SRC a demandé à téléviser ce procès. Se peut–il qu'elle croit que les Canadiens veulent imiter le système américain par la télédiffusion de procès fantasmagoriques comme celui d'O. J. Simpson? Elle a tort.

Les tribunaux canadiens sont ouverts et accessibles au public. Tout Canadien qui veut en savoir davantage sur notre système judiciaire peut assister à des procès aux diverses instances et suivre à la télévision les procès qui se déroulent à la Cour suprême où aucun témoin n'est entendu.

L'expérience ne vaut pas la peine d'être tentée dans ce cas. Nous ne pouvons nous permettre de prendre des risques, d'intimider les témoins et d'exacerber la douleur des familles Mahaffey et French. Le procès doit se dérouler sans heurts. Il ne devrait pas être télévisé.

* * *

[*Français*]

LERÉFÉRENDUMSURLASOUVERAINETÉDUQUÉBEC

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, selon le politicologue respecté de l'Université Western en Ontario, M. Robert Young, le Canada négociera rapidement avec le Québec au lendemain d'un oui au référendum.

Contrairement à certaines études publiées récemment qui prédisent le cahos et l'apocalypse à la suite d'une victoire du oui au référendum, le scénario décrit dans le livre de M. Young s'inspire davantage d'un profond respect pour les règles démocratiques les plus élémentaires. Le politicologue n'hésite donc pas à affirmer que le Canada acceptera la décision des Québécoises et des Québécois et reconnaîtra rapidement le nouveau pays.

Malgré la stratégie utilisée par les fédéralistes visant à apeurer la population québécoise, les experts de la politique canadienne, eux, se rendent maintenant à l'évidence: le Canada, dans son intérêt, respectera le choix des Québécoises et des Québécois.

* * *

[*Traduction*]

LE SKI DE FOND

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui au nom des habitants d'Okanagan—Similkameen—Merritt pour attirer l'attention de la Chambre sur la présence à la tribune de Son Honneur le maire Rick Wilson, d'Oliver, en Colombie–Britannique. J'informe également la Chambre que 20 membres de l'équipe de ski de fond de la Colombie–Britannique se trouvent dans la région où ils doivent participer à Camp Fortune au championnat canadien junior de ski de fond.

Article 31 du Règlement

Je voudrais mentionner en particulier Tara Moran, qui a remporté une médaille d'argent aux cinq kilomètres en style classique lors des derniers Jeux d'hiver du Canada et une autre médaille d'argent hier au championnat canadien de ski de fond. Je voudrais aussi féliciter Gavin Murdoch et Chad Bergen, qui ont également remporté hier des médailles d'argent.

Les compétitions de ce genre servent tous les Canadiens. Outre l'occasion qu'elles sont pour nos athlètes d'aiguiser leurs compétences, elles aident à promouvoir l'unité nationale et la compréhension en rassemblant des Canadiens de toutes les régions du pays.

Au nom de tous les députés, je souhaite la bienvenue à ces visiteurs de la Colombie–Britannique qui honorent la capitale nationale de leur présence et j'adresse à l'équipe de ski de fond tous mes voeux de succès.

* * *

LE PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO

M. Jerry Pickard (Essex—Kent, Lib.): Monsieur le Président, l'intensité des pleurs des premiers ministres provinciaux au sujet du budget fédéral n'est dépassée que par leur incapacité de calculer.

En Ontario, le passe–temps favori de Bob Rae est de mettre les difficultés de la province sur le dos d'Ottawa. Maintenant, pour essayer de redresser leur situation en vue de la prochaine campagne électorale, les riches socialistes de l'Ontario continuent de faire la moue.

Où était Bob Rae lorsque le gouvernement fédéral a augmenté de 26 p. 100 ses transferts au titre de l'enseignement et de la santé entre 1990 et 1994? Il n'assumait pas ses responsabilités en augmentant les programmes provinciaux de 17 p. 100 seulement, soit 9 p. 100 de moins que ce que le fédéral avait transféré à la province.

Ce que Bob Rae a surtout fait pour l'Ontario, c'est doubler la dette provinciale, la portant à plus de 90 milliards, provoquer à trois reprises une baisse de la cote de crédit de la province et enregistrer, année après année un déficit de plus de 10 milliards de dollars.

* * *

LE DR NORMAN BETHUNE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'associer à la Bethune Memorial House, qui célèbre l'anniversaire de naissance du Dr Norman Bethune, né le 3 mars 1890, dans la ville de Gravenhurst où je demeure.

Le Dr Bethune était un pionnier dans le domaine médical, et il est connu en Amérique du Nord pour ses recherches sur la tuberculose, en Espagne pour avoir créé le premier service mobile de transfusion et en Chine pour avoir construit des hôpitaux, formé des infirmières et des médecins, et traité des blessés.

En août 1972, le Canada a déclaré que sa vie avait été d'importance historique pour notre pays. Sa maison natale a été acquise

Article 31 du Règlement

et remise au Service canadien des parcs qui l'a restaurée pour en faire un lieu commémoratif. Cette maison est ouverte au public depuis 1976 et elle reçoit des visiteurs du monde entier, mais en particulier de Chine où le travail humanitaire du Dr Bethune est considéré comme héroïque.

● (1110)

Le 3 mars, en collaboration avec le Frontier College, la bibliothèque publique de Gravenhurst et le Muskoka Literacy Council, la maison commémorative de Bethune patronne une «célébration de la lecture», où on lit des histoires en l'honneur du Dr Bethune.

Je présente tous mes voeux aux participants à l'occasion de cette célébration de l'anniversaire du Dr Bethune.

* * *

LA SEMAINE DE LA VISION

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à porter à l'attention de la Chambre que, du 6 au 11 mars prochains, au Canada, se tiendra la Semaine de la vision. Cette année, la semaine se déroule sous le thème «L'espoir est en vue: il y a un lien indéniable entre une bonne vision et l'alphabétisation.»

La triste vérité, c'est que de nombreux Canadiens ont de la difficulté à lire parce qu'ils ne voient pas bien. Un enfant sur six a des problèmes de vision qui rendent la lecture et l'apprentissage difficiles. Si nos enfants ne peuvent pas distinguer les mots au tableau ou dans les livres, comment pouvons–nous attendre d'eux qu'ils apprennent à lire?

Le problème n'est pas particulier aux enfants. Les trois quarts des adultes qui ne lisent pas facilement ont aussi des troubles de vision.

Le hic, c'est que ce ne sont pas tous les troubles de vision qui sont faciles à détecter. Nous savons cependant que plus ces troubles sont détectés et corrigés rapidement, plus vite les enfants—et aussi les adultes—pourront commencer à apprendre à lire, et plus vite ils sortiront du rang des analphabètes.

L'essentiel, c'est de prendre conscience de tout cela. J'invite les députés à se joindre à moi et aux 2 800 optométristes pour rappeler aux Canadiens. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[*Français*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, la ministre de la Sécurité du revenu, M^me^ Jeanne Blackburn, a vivement dénoncé, hier, le désengagement du gouvernement fédéral du financement des programmes provinciaux d'aide sociale, d'éducation et de santé. Malgré les coupures fédérales de 7 milliards de dollars sur trois ans, le gouvernement du Québec devra toujours apporter son soutien aux 240 000 enfants de parents pour qui l'aide sociale est le dernier recours.

Comme un bourreau aveugle, la hache à la main, le gouvernement fédéral coupe dans les programmes sociaux sans connaître l'impact de ces coupures sur la population. D'un trait de plume, Ottawa oblige le gouvernement du Québec à faire des choix douloureux dans ses services sociaux sans pour autant supporter l'odieux de ses décisions.

Il est grand temps que les Québécois se mettent à l'abri de telles coupures unilatérales. La seule solution qui s'offre à nous est le rapatriement des impôts que nous payons à Ottawa pour ensuite décider entre Québécois la part du bien commun que nous désirons partager.

* * *

[*Traduction*]

LES GARDERIES

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a visiblement échoué dans sa tentative de réformer le système de garderies du Canada.

Divers programmes de garde d'enfants coûtent plus de 8 milliards de dollars par année, mais nombre d'enfants vivent encore dans la pauvreté, et nos tribunaux sont remplis de familles qui intentent des poursuites en vertu de la charte, pour contester la nature discriminatoire de la politique du gouvernement.

La mesure d'initiative parlementaire que je présente, le projet de loi C–247, assure à tout contribuable qui a un enfant une déduction d'impôt directe, quel que soit le genre de service de garde d'enfants qu'il utilise et quel que soit son état matrimonial. En conférant plus de responsabilités aux gens, ce projet de loi leur donnera aussi plus d'argent non imposable pour leur permettre d'assumer ces responsabilités.

Dans le document sur la réforme sociale, le ministre a discuté du nombre de places en garderie et de possibilités d'horaire flexible pour les parents, mais il n'a rien dit du manque d'équité du régime fiscal actuel, de contestations judiciaires en vertu de la charte ou des parents qui restent à la maison pour élever leurs enfants. Une telle mesure aurait, selon lui, été trop audacieuse. Je suis sûr que la députée d'en face est d'accord avec cette affirmation. Je ne vois pas pourquoi cela semble si audacieux pour la députée de Halifax que d'avoir un allégement fiscal pour les parents surchargés d'obligations.

Évidemment, pour quelqu'un qui n'a pas le même. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA PÊCHE EN EAU DOUCE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, la pêche en eau douce a un rôle important à jouer dans l'économie de notre pays, en particulier dans les régions septentrionales de nos provinces.

Le Comité permanent des pêches et des océans, qui vient de terminer l'examen tant attendu du fonctionnement de l'Office de la commercialisation du poisson d'eau douce, a présenté ses recommandations au ministre des Pêches.

D'après les réactions que j'ai reçues de groupes liés à la pêche en Saskatchewan et qui s'intéressent à l'avenir de ce secteur et, par conséquent, à l'avenir économique de ces régions, les recommandations du comité vont trop loin.

On peut et on doit apporter des changements à la pêche en eau douce afin d'améliorer les débouchés ainsi que la participation et le revenu des personnes concernées.

Des groupes de pêcheurs de la Saskatchewan ont demandé à rencontrer le ministre des Pêches. Afin qu'il comprenne l'ensemble de cet important dossier et le point de vue de ceux qui prennent part à ce genre de pêche et des collectivités qui dépendent de la pêche en eau douce, je recommande au ministre d'accéder à cette demande et de rencontrer ces pêcheurs dans les plus brefs délais.

* * *

LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, du 6 au 10 mars, nous célébrons la Semaine internationale de la femme en honorant l'apport des femmes à la société.

• (1115)

Ma circonscription de Cumberland—Colchester est une pépinière de femmes qui ont contribué de façon remarquable non seulement à la vie de leur communauté, mais aussi à celle du Canada et du monde entier.

Dans une édition récente de sa publication *Colchester Women*, la société historique de Colchester fait état de l'apport d'éminentes personnalités telles qu'Abbie Gray, Janet Baker et Annie Dickson, ainsi que la révérende Wilena Brown. L'exemple de ces femmes est une inspiration pour celles qui marchent sur leurs traces.

Les recherches prouvent que plus une mère est instruite, plus ses enfants ont des chances de réussir. À la veille de la Semaine internationale de la femme, j'encourage toutes mes concitoyennes à participer à l'édification de notre pays en faisant des études jusqu'à ce qu'elles aient atteint leurs objectifs en la matière. L'avenir du monde est entre les mains des femmes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BUDGET

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, depuis des dizaines d'années, on constate que les particuliers sont beaucoup plus mis à contribution que les sociétés. Or, le Budget déposé cette semaine continue de perpétuer cette situation en exigeant une plus grande augmentation des taux d'impôt des particuliers de la classe moyenne que des sociétés, et ce, notamment par la hausse de la taxe sur l'essence. En 1995, les particuliers contribueront quatre fois plus en impôt sur le revenu que les sociétés.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le premier ministre suppléant reconnaîtra–t–il que le Budget met plus à contribution les particuliers que les entreprises, puisque 65 p. 100 des hausses de taux d'impôt qui y sont annoncées sont faites sur le dos des particuliers?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je m'étonne beaucoup que le député interprète si mal le budget. Nous sommes très fiers du fait qu'il n'y ait pas la moindre hausse des taux d'impôt sur le revenu des particuliers.

Nous avons pris plusieurs mesures pour augmenter la contribution des sociétés aux recettes de l'État. Nous avons modifé le taux de l'impôt sur le revenu des grandes sociétés ainsi que l'impôt des banques. Pour la première fois, étant donné aussi l'augmentation des profits réalisés dans le secteur privé, je pense que nous allons constater un énorme revirement dans le rapport entre les impôts payés par les sociétés et ceux que verse la famille moyenne.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Justement, monsieur le Président, comment le secrétaire parlementaire peut–il parler de budget équitable, lorsqu'on sait que l'effort supplémentaire exigé spécifiquement des banques et institutions financières ne se traduit que par un impôt temporaire de quelque 100 millions de dollars sur deux ans, alors que les profits des six plus grandes banques ont été de 4,3 milliards de dollars l'an dernier seulement? Quand le gouvernement va–t–il imposer un réel impôt minimum sur les profits des grandes sociétés rentables?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour que le secteur bancaire et les institutions financières paient leur juste part.

Certaines mesures que nous avions prises l'an dernier ont été renforcées. La structure fiscale n'est pas temporaire, mais permanente. Nous allons insister pour que les institutions paient leur juste part.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances avait lui–même envisagé un impôt minimum sur les profits des sociétés durant la dernière campagne électorale.

Compte tenu des engagements du ministère des Finances à resserrer les échappatoires fiscales et à accoucher d'un budget équitable, comment le secrétaire parlementaire explique–t–il que le Budget que 1995 ne touche pas aux paradis fiscaux, ni aux pavillons de complaisance, qui permettent aux riches contribuables et aux grandes entreprises d'éviter de payer leur juste part d'impôt et qu'il attend 1999 avant de resserrer les règles concernant les fiducies familiales?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en un rien de temps, le député a réussi à mal interpréter trois mesures différentes du dernier budget.

Premièrement, au sujet du capital de base des sociétés, la structure fiscale actuellement en place élimine un grand nombre d'échappatoires qui permettaient aux sociétés d'éviter de payer des impôts sur leurs revenus. Deuxièmement, nous n'avons pas signé la moindre convention fiscale avec un pays pouvant servir de refuge fiscal. Nous veillons à ce que les impôts soient perçus

auprès des Canadiens et des entreprises canadiennes qui font des affaires à l'étranger. Troisièmement, les mesures ayant trait aux fiducies familiales entrent en vigueur immédiatement, tandis que celles qui visent l'impôt sur le capital seront mises en oeuvre en 1999.

• (1120)

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, après s'être fait élire sur la promesse de créer de l'emploi et de recréer de l'espoir, dans le Budget 1995, les libéraux renient littéralement leurs promesses, et comme l'ont fait les conservateurs, estiment que le problème de l'emploi ne se réglera qu'avec l'élimination du déficit. Il n'y a pas d'emplois dans les deux petits nuages du ministre des Finances.

Puisqu'il manque toujours plus de 800 000 emplois au Canada pour parvenir au taux d'emploi d'avant la récession, comment le premier ministre suppléant peut–il justifier l'absence totale, dans son Budget, de mesures actives de création d'emplois?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, l'opposition interprète mal le budget. Nous avons annoncé certaines initiatives, l'an dernier, notamment le programme d'infrastructure.

Nous avons pris des mesures énergiques pour créer des emplois. Grâce au meilleur climat que nous avons suscité au Canada, plus de 443 000 emplois ont été créés. Je suis sûr que le député voudra relire plus attentivement le livre rouge. À la page 14 et un plus loin à la page 17, nous insistons sur le fait que la stratégie de notre nouveau gouvernement doit reposer sur deux grands axes. Nous devons créer des emplois et réaffirmer l'engagement que nous avons pris auprès des Canadiens tout en instaurant un programme de réduction du déficit.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, dans le contexte actuel de l'emploi, comment le premier ministre suppléant peut–il justifier que le seul programme qu'il ait introduit pour stimuler l'emploi, le Programme des infrastructures, voit ses travaux étirés jusqu'à la veille de la prochaine campagne électorale, coupant ainsi 200 millions de dollars d'argent fédéral en création d'emplois cette année?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons prolongé le programme d'infrastructure et reporté des travaux d'une valeur de 200 millions de dollars est liée à une question très délicate, celle de l'évaluation environnementale. Aucun député ne voudrait nous voir faire fi de l'évaluation environnementale et donner le feu vert à des projets dont les répercussions environnementales n'auraient pas été bien évaluées. Dès que ces projets auront été convenablement évalués, ils pourront aller de l'avant tel que prévu à l'origine.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en dépit de tous les doreurs d'image et de tous les boniments, il est de plus en plus évident que les marchés financiers ne sont pas dupés par le budget. Cette semaine, la valeur du dollar canadien a chuté régulièrement et de façon marquée. Les taux d'intérêt ont grimpé sur les titres de toute durée du gouvernement canadien.

Selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le ministre des Finances qualifie les compressions budgétaires de bonne politique. Le ministre nous dira–t–il pourquoi le gouvernement a choisi de la bonne politique là où il fallait de la bonne économie?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, si le député de l'opposition se donnait la peine de parcourir la presse financière et la presse en général et de prendre en considération les résultats des sondages d'opinion comme ceux qu'Angus Reid a présentés cette semaine, il verrait que le budget est en général bien accueilli par les Canadiens et par les experts financiers. En fait, pas plus tard qu'hier, Standard and Poor's a réaffirmé notre cote triple A. Nous sommes très fiers de l'accueil que reçoit notre budget.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, Moody's, Standard and Poor's et d'autres entreprises financières continuent d'émettre des avertissements au sujet de la situation financière du gouvernement canadien et d'évaluer nos titres.

Hier, Standard and Poor's a ramené son évaluation de notre dette étrangère de négative à stable, évoquant la possibilité d'une décote si la réduction du déficit est trop lente pour réduire le fardeau de la dette et du service de la dette au cours des prochaines années. Le budget ne règle pas le problème.

Le ministre reconnaîtra–t–il que ces compressions budgétaires ne suffisent pas à réduire la croissance de la dette et des intérêts sur la dette?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous demeurons tous préoccupés par la dette et c'est ce qui explique les mesures sévères que nous avons prises lundi. Je rappelle au député que Standard and Poor's parlait des 3 p. 100 représentés par la dette en devises étrangères. En ce qui concerne le reste, soit 97 p. 100, cette société accorde la cote triple A.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement sait que les compressions sont insuffisantes. Interrogé hier, à Toronto, au sujet de réductions additionnelles qui seraient imposées à la SRC, le ministre des Finances a dit à la blague que la réponse n'était pas la même selon qu'elle était télévisée ou non.

Quelles autres compressions sont prévues pour compenser l'échec du budget? Va–t–on imposer des réductions à la SRC, au programme de la Sécurité de la vieillesse, au régime d'assurance–chômage? Pourquoi le gouvernement n'annonce–t–il pas ces réductions aux Canadiens, publiquement et devant les caméras?

• (1125)

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, aucune autre réduction ne sera imposée pour compenser l'échec du budget, car le budget n'est pas un échec.

Le ministre des Finances et le premier ministre ont fait savoir que, lorsqu'on examine une organisation aussi imposante que le gouvernement fédéral, on trouve toujours de meilleures façons de faire les choses. Nous allons continuer à améliorer notre façon de faire les choses.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, lundi après–midi, le sous–ministre du Patrimoine, M. Michel Rochon, a remis à M. Manera, président de Radio–Canada, les décisions budgétaires du Cabinet pour les trois prochaines années, je dis bien les trois prochaines années.

Le ministre du Patrimoine canadien nie–t–il toujours qu'aucune décision budgétaire n'a été prise pour les trois prochaines années sur le sort de Radio–Canada? Sinon, est–ce à dire qu'il a été une fois de plus incapable de remplir un de ses engagements, c'est–à–dire de fournir un financement pluriannuel à la SRC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois que notre collègue n'a pas encore compris la différence entre une décision budgétaire et la revue de programmes. C'est là que semble être sa confusion. J'ai publiquement expliqué ces choses ici, je les ai expliquées également en dehors de la Chambre.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut–il expliquer logiquement et rationnellement sa décision de créer un comité de sages pour examiner le mandat de Radio–Canada, alors qu'il mandatait, et ce en août dernier, les membres parlementaires pour faire la même chose?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue ne semble pas très bien comprendre la référence qui a été envoyée au Comité du patrimoine. Si elle avait la courtoisie d'écouter, peut–être comprendrait–elle. Elle et ses collègues, c'est peut–être pour cela qu'ils n'entendent jamais rien, c'est qu'ils n'écoutent pas.

Je pense que notre collègue a la faculté de lire l'avenir. Nous n'avons pas encore écrit et décrit la façon dont nous allons procéder pour réviser le mandat, non seulement de Radio–Canada, mais de l'Office national du film et de Téléfilm Canada. Donc, il faudra qu'elle attende que ce mandat de révision soit clairement écrit. Je peux lui assurer que ce ne sera pas le même que celui qu'a reçu le Comité du patrimoine de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, il est temps de clarifier les choses au sujet de la SRC.

Mardi, le ministre du Patrimoine canadien a déclaré que le président de la SRC avait démissionné pour des raisons personnelles, mais, hier soir, M. Manera a contredit le ministre. Il n'a pas démissionné pour des raisons personnelles, mais parce que le ministre a des plans secrets très précis de compressions à la SRC pour les trois prochaines années.

Étant donné que le budget porte sur trois ans et que nous avons entre les mains copie des plans du ministre qui ont précipité la démission du président de la SRC, comment le ministre peut–il continuer de cacher aux Canadiens ses plans concernant la SRC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député me pose une double question, dont l'un des éléments a trait aux motifs de la démission de M. Manera. Je n'émettrai pas d'hypothèses à ce sujet; M. Manera peut très bien s'expliquer lui–même là–dessus.

Quant à l'autre élément de la question, je crois avoir été clair à la Chambre des communes. Le budget ébauche certains scénarios possibles pour le prochain exercice financier. On y parle d'un quatre pour cent, ce qui représente 44 millions de dollars. Les chiffres applicables à la deuxième et à la troisième année découlent de l'examen des programmes.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, si ce que dit le ministre est exact, il est plutôt étrange que cela ait motivé la démission du président.

Lorsque l'on cache aux Canadiens des renseignements sur le budget, cela crée de l'incertitude et de la confusion. En l'occurrence, cela a entraîné la démission du président de la SRC, qui a accusé le ministre de cacher aux Canadiens des renseignements sur les compressions futures à la SRC. Le ministre le nie. Les deux hommes ne peuvent pas avoir tous deux raison.

• (1130)

Puisque c'est la deuxième fois que le ministre se place dans une situation compromettante, prendra–t–il la décision qui s'impose et présentera–t–il rapidement sa démission au premier ministre?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais bien savoir la position des réformistes. Ils prétendent vouloir détruire la SRC, la privatiser et la faire disparaître de la scène publique.

Je dis, moi, que nous allons défendre la SRC. Ce sera une institution forte. Elle fera partie de l'autoroute de l'information et nous n'allons pas la privatiser. C'est la position que je défends.

[*Français*]

LE BLANCHIMENT DE L'ARGENT

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Hier, on apprenait que l'absence de collaboration de la GRC avec les autorités suisses avait permis à deux ressortissants canadiens accusés de blanchiment d'argent et détenus depuis six mois en Suisse de se faire libérer.

Aujourd'hui, pour la deuxième fois en un an, le Secrétariat d'État américain rappelle que le Canada est l'un des pays où la pratique de blanchiment d'argent est la plus courante et la plus facile à faire.

Compte tenu que le Canada est une véritable passoire en ce qui a trait au blanchiment, qu'attend le gouvernement pour légiférer et mettre un terme à cette pratique illégale?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les transferts de fonds internationaux sont si faciles aujourd'hui que le blanchiment de l'argent est un problème qui préoccupe tous les pays industrialisés.

Le Canada, par l'intermédiaire du solliciteur général, collabore avec d'autres pays pour former un front commun contre cette menace insidieuse à notre sécurité économique et cette violation de nos lois en matière criminelle.

Le solliciteur général travaille en étroite collaboration avec les autorités américaines et européennes pour prendre des mesures efficaces qui permettront de régler le problème du blanchiment de l'argent au Canada.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement canadien ne collabore sûrement pas avec les autorités de la Suisse, on en a eu la preuve hier. Cela étant dit, j'invite le ministre à lire le rapport du Secrétariat d'État américain qui est très éloquent à ce sujet.

Le ministre réalise–t–il que l'absence de législation permet actuellement de blanchir 10 milliards de dollars par année au Canada et que son inaction n'est qu'un encouragement à ce trafic illégal?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'incident précis mentionné par le député, les rapports révèlent également que des mesures ont effectivement été prises et que nous collaborons avec les autorités étrangères relativement à cette affaire.

En ce qui concerne les changements législatifs, nous croyons que la législation actuelle est adéquate. Comme je l'ai déjà dit, le solliciteur général travaille en étroite collaboration avec les autres pays pour voir à ce que des mesures efficaces soient prises à cet égard.

* * *

L'EMPLOI

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique a reconnu que les décisions entourant la réduction des effectifs qui sont prises en fonction de considérations de race ou de sexe sont illégales en vertu de la Charte des droits et libertés.

Or, il a laissé entendre que les directeurs du personnel de la fonction publique pourraient faire abstraction de la Charte et que les employés des minorités conserveront plus probablement leur emploi lorsque le gouvernement éliminera des postes dans la fonction publique.

Le ministre reconnaît–il qu'il a le devoir, comme n'importe quel autre Canadien, de respecter la Charte des droits et libertés?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, il est très facile de dire quels sont exactement les faits avant de poser des questions.

Le journal me cite mot pour mot: «M. Massé a dit qu'on lui avait assuré que les droits des travailleurs seront respectés. "D'après la Charte des droits, quand on réaménage les effectifs dans l'industrie, on doit désigner les employés excédentaires en fonction de raisons tout à fait objectives", a–t–il dit. "On ne peut pas les désigner en fonction de raisons d'équité en matière d'emploi."»

Cela reflète exactement mes propos, et ce que j'ai dit est tout à fait conforme à la Charte des droits et à nos politiques.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, le ministre tente de brouiller les cartes, car la Charte des droits ne permet pas la discrimination sexuelle, et c'est exactement ce qu'il a dit dans l'article.

• (1135)

Le ministre confirmera–t–il qu'il enjoindra aux directeurs du personnel de la fonction publique de se conformer à la Charte des droits et libertés et leur dira que celle–ci l'emporte sur l'équité en matière d'emploi?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je ne donne pas d'ordres aux directeurs du personnel. C'est aux sous–ministres des divers ministères qu'il appartient de le faire.

Le député d'en face devra reconnaître qu'en l'occurrence, nous appliquerons les règles comme nous le faisons normalement.

[*Français*]

LE BUDGET

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Dans son Budget, le gouvernement entend consacrer 3,5 milliards de dollars aux producteurs céréaliers de l'Ouest pour compenser l'abolition de la subvention du Nid–de–Corbeau de près de 600 millions de dollars par année. Cette aide contribuera directement à la diversification de la production agricole de l'Ouest.

Dans le contexte budgétaire actuel, comment le gouvernement libéral peut–il justifier qu'il remplace une subvention au transport des grains de 560 millions de dollars par des compensations financières et des garanties totalisant 3,5 milliards de dollars?

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons un certain nombre de mesures en matière agricole en ce qui concerne la LTGO et les subventions à la production laitière. Je rappelle aux députés qu'il s'agit de deux secteurs bien distincts. Hier, le Parti réformiste a posé une question du même ordre, mais d'un point de vue différent.

Nous collaborons avec les deux groupes de producteurs concernés pour que tout se passe correctement. Nous abordons la question des subventions à la production laitière tout à fait différemment de celle des subventions au transport du grain. En collaborant avec ces deux groupes, nous allons continuer d'annoncer des mesures pour réduire les subventions et aider les producteurs en conséquence.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, je vous rappelle que c'est un ratio de 6 pour 1. Comment le gouvernement libéral peut–il justifier l'iniquité qui prive les producteurs de l'Est de toute forme de compensation alors qu'ils seront les premières victimes de la concurrence des producteurs agricoles de l'Ouest subventionnés par le gouvernement fédéral pour diversifier leur production?

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député de Frontenac que les modifications à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest se feront une fois pour toutes. À compter du 1er août prochain, les subventions au transport du grain de l'Ouest seront chose du passé. À cette date, les subventions à la production laitière—une des choses dont s'inquiète le député—seront encore de 85 p. 100 du montant actuel.

Les modifications prévues au budget pour l'agriculture et l'agroalimentaire sont justes et équitables, et elles seront efficaces.

Je rappelle aussi au député que le Québec n'a pas été indûment touché par le budget. Si je prends l'exemple des services de recherche, les réductions de personnel au Québec à la fin de. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre.

* * *

LE BUDGET

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, en critiquant notre budget et notre façon de gérer l'économie, le Parti réformiste laisse entendre que le Canada ne pourra soutenir le taux de croissance économique nécessaire pour atteindre son objectif de réduction du déficit.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances pourrait–il présenter aux prophètes de malheur d'en face les données et chiffres réels sur la croissance économique du Canada?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que la députée de York—Simcoe soulève cette question, car elle me permet de dire à la Chambre qu'en réalité, l'économie progresse très bien.

Cette semaine, Statistique Canada a dit que notre situation s'est améliorée et que nous avons connu le taux de croissance le plus rapide en cinq ans. Celui–ci a été de 4,5 p. 100 au cours de l'année. Pour la première fois en 40 ans, nous sommes maintenant concurrentiels avec les États–Unis à tous les niveaux, et c'est pour cette raison que nos exportations sont le moteur de notre économie.

Mais ce qui importe surtout—et tous les députés s'en réjouiront—c'est que la confiance des consommateurs est enfin à la hausse. Avec l'augmentation de 7 p. 100 des ventes au détail, tous les Canadiens ont maintenant l'impression de participer à ce renouveau.

* * *

• (1140)

LES PENSIONS

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, n'oublions pas ce que nous avons appris aujourd'hui, à savoir que les libéraux définissent maintenant les réductions des dépenses comme une meilleure façon de faire les choses.

Le régime de retraite à deux niveaux des libéraux, qui est enrichi pour les uns, mais allégé pour les autres, continuera de faire des millionnaires des ministres défaits. Lundi, le président du Conseil du Trésor a reconnu le fait que les députés versent à leur régime de retraite des cotisations qui représentent le double de celles que les travailleurs versent au leur dans le secteur privé. Il a dit cela à la Chambre.

Comment le gouvernement libéral peut–il justifier cette politique de deux poids, deux mesures qui consiste à demander aux Canadiens de faire des sacrifices alors que la plupart des ministres continuent de se remplir les poches?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est bizarre que les députés du tiers parti parlent de

remplir les poches alors qu'ils passent sous silence le cumul des pensions et des traitements, une chose que certains d'entre eux pratiquent allègrement.

Les réductions que nous avons annoncées dans le budget, soit 19 p. 100 au cours des trois prochaines années, sont très substantielles. En un an, nous avons réduit de 33 p. 100 les cotisations des députés. De plus, les salaires des députés ont été gelés pour environ six ans. Par conséquent, la rémunération globale des députés a diminué.

Nous l'avons diminuée pour nous aider à atteindre nos objectifs de réduction du déficit, pour nous aider à mettre de l'ordre dans les finances du pays.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, à titre d'information pour le président du Conseil du Trésor, nous appuierions tout projet de loi qu'il présenterait pour supprimer le cumul.

Lundi, le premier ministre a dit qu'on ne pouvait réformer le régime de retraite des députés d'une manière rétroactive parce qu'il y a une règle en démocratie qui veut qu'on n'adopte pas de lois rétroactives.

Compte tenu du fait que les libéraux ont appliqué une loi rétroactive au contrat de l'aéroport Pearson, aux conventions collectives des fonctionnaires, au contrat des EH–101, aux contribuables canadiens travaillant outre–mer, comment le ministre peut–il justifier que les libéraux jouissant d'un traitement princier ne soient pas assujettis aux mêmes règles que ces autres Canadiens?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit souvent à la Chambre pourquoi l'accord relatif à l'aéroport Pearson et d'autres ont été annulés. C'est parce que ces accords n'étaient pas une bonne chose pour les contribuables canadiens.

Ce qui est bon pour les Canadiens, c'est que les députés prêchent par l'exemple en réduisant les avantages dont ils bénéficient. C'est ça que les députés ont fait, en ce qui concerne leur régime de retraite.

* * *

[*Français*]

LE CONTENU DU BUDGET

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, une députée ministérielle a avoué que les députés du caucus libéral ont été informés du contenu du Budget fédéral une semaine avant son dépôt en Chambre, lundi passé, leur permettant ainsi de se préparer aux coupures prévues dans leur circonscription.

Le premier ministre suppléant confirme–t–il les propos de la députée de Guelph—Wellington, à savoir que le secret budgétaire a été violé par ses collègues du caucus libéral?

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je dois demander au député de reformuler sa question, afin qu'elle s'adresse plutôt directement à l'administration reliée à la responsabilité du ministre ou du gouvernement et non à ce qu'un autre député pourrait avoir dit ou pas.

M. Lefebvre: Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre si le ministre des Finances a fait un rapport au caucus libéral avant le dépôt du Budget?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, les propos de la députée de Guelph—Wellington ont été pris hors contexte.

Elle faisait référence au fait que le processus budgétaire a été le plus ouvert qu'on ait jamais vu au Canada. Le ministre des Finances mérite des félicitations puisqu'il a consulté non seulement ses collègues parlementaires, mais l'industrie et toute la population canadienne.

La députée voulait dire que le sujet était bien connu puisque le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales avait annoncé qu'il y aurait des réductions d'effectifs dans la fonction publique. Cette question était connue du public et il n'y a donc pas eu de fuite au sujet du budget.

Je signale aux députés que les ministres n'ont pris connaissance du contenu du budget que peu de temps avant que le ministre des Finances ne le dépose à la Chambre.

[*Français*]

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, je demanderais au ministre pourquoi cela n'a été effectué qu'auprès des députés libéraux.

• (1145)

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député n'a pas écouté la réponse.

Je n'en suis pas à mon premier budget. Le ministre a respecté la tradition parlementaire puisqu'il a élaboré le budget en secret, après avoir consulté l'ensemble de la population canadienne.

Les propos de la députée n'ont d'aucune manière compromis le budget qu'a déposé la semaine dernière le ministre des Finances.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Défense nationale a annoncé une éventuelle réduction de 20 p. 100 de son état–major général d'ici 1998. C'est trop peu trop tard. Le Canada aura encore et toujours un ratio généraux–soldats double de celui de l'Allemagne ou des États–Unis.

Le ministre peut–il justifier le fait que, même après les réductions prévues, ses ratios restent extravagants?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de constater que le Parti réformiste

souscrit à notre processus de dégraissage global des Forces canadiennes. Je m'en réjouis.

En 1991, le gouvernement précédent avait annoncé une réduction de 20 p. 100 des effectifs à l'échelon des généraux et que cette mesure se répercute actuellement dans le système tout entier. Dans le cadre du livre blanc et du budget, nous avons annoncé une autre réduction de 25 p. 100 du nombre des généraux et de 20 p. 100 du nombre des colonels.

Contrairement à ce que le député prétend, cette décision nous rapproche de nos alliés de l'OTAN sur le plan du ratio officiers–généraux.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, voyons–y de plus près alors.

Les Forces canadiennes ont actuellement 12 généraux pour 10 000 soldats. Les forces armées américaines et allemandes ont 5 généraux pour 10 000 soldats. Par suite des réductions annoncées par le gouvernement, notre ratio sera de 11 généraux pour 10 000 soldats.

Le ministre espère–t–il faire croire aux Canadiens qu'il y a effectivement une réduction aux échelons supérieurs?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député a cité deux pays dont les forces armées sont structurées quelque peu différemment sur le plan de la répartition des généraux en fonction de leurs tâches. Le député n'a toutefois pas mentionné d'autres pays de l'OTAN qui ont un ratio supérieur.

* * *

L'URANIUM

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, la production d'uranium crée des emplois pour des centaines de Canadiens, en Saskatchewan et ailleurs au Canada. L'année dernière, les exportations d'uranium vers les États–Unis se sont chiffrées à 500 millions de dollars.

L'industrie craint depuis quelque temps que les récentes ententes entre les États–Unis et la Russie ne risquent de déstabiliser le marché américain de l'uranium puisque les États–Unis pourront importer de grandes quantités d'uranium russe à bas prix.

Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international peut–il informer la Chambre des mesures que son ministre prend pour protéger les exportations d'uranium canadien vers les États–Unis?

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris des mesures vigoureuses dans ce dossier. En mars 1994, nous avons amorcé des consultations avec les États–Unis à ce sujet. Notre objectif est évidemment de voir à ce que les exportations d'uranium russe vers les États–Unis ne créent pas de discrimination déloyale à l'égard de nos exportations d'uranium. Les Américains nous ont assuré que ce ne serait pas le cas.

Durant tout ce temps, nous avons aussi travaillé en étroite collaboration avec l'industrie, ici au Canada. Nous sommes heureux de faire état de résultats fort positifs. Nous continuerons de surveiller la situation de très près. Nous espérons que le marché de l'uranium demeurera ouvert et juste pour toutes les parties en cause.

* * *

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, je voudrais reparler d'un point que ma collègue et moi avons soulevé cette semaine, à la Chambre des communes, à propos des prestations de la sécurité de la vieillesse.

La vice–première ministre a dit très clairement que les prestations de sécurité de la vieillesse ne toucheraient pas les femmes de 65 ans et plus même si le plan budgétaire, un document du gouvernement, affirme que l'on retrouvera, parmi les principes de base régissant la refonte de la sécurité de la vieillesse, le versement des prestations de sécurité de la vieillesse en fonction du revenu familial.

• (1150)

Comment le gouvernement concilie–t–il cette réponse avec le principe énoncé dans ce document? Si la réponse qu'il a donnée tient toujours, pourquoi dit–il cela dans le plan budgétaire?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, le député soulève un point très important. Comme il le sait, le gouvernement fédéral rencontrera ses homologues provinciaux, à l'automne, pour discuter de la question des pensions.

Il est intéressant d'entendre le député parler des principes, mais passer sous silence le fait que l'on retrouve, parmi ces principes, la protection non réduite pour toutes les personnes âgées les moins bien nanties, une meilleure progressivité des prestations, selon le niveau de revenu, et la maîtrise des coûts du programme.

Les pensions occupent une place très importante dans l'approche humaine et généreuse du gouvernement face à la sécurité sociale.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre qu'il y aura une rencontre avec les provinces. Je suppose que cette rencontre ne sera pas improvisée et que le gouvernement s'y préparera.

Le député et le gouvernement sont–ils prêts à déposer ici, à la Chambre des communes, les études et les autres documents que le gouvernement du Canada élaborera sur les répercussions que pourrait avoir l'application de ce principe de l'attribution des prestations de sécurité de la vieillesse en fonction du revenu familial?

Je veux une réponse claire. Le gouvernement va–t–il déposer, oui ou non, tous les documents qu'il aura élaborés en vue de cette réunion?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je suis très surpris que le député, qui a

déjà été ministre, ne sache pas que nous sommes obligés de rencontrer les provinces tous les cinq ans pour réétudier le régime des pensions.

Nous n'allons pas seulement consulter les provinces. Nous allons faire plus et, comme toujours, depuis que nous sommes au pouvoir, nous allons consulter les Canadiens.

Il est important que le régime de pensions de notre pays puisse continuer. Nous allons faire en sorte que ce soit le cas.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Malgré les beaux discours du gouvernement, le Budget n'a pas permis de faire le ménage dans les dépenses gouvernementales. Seulement au niveau du ministère des Ressources naturelles, encore cette année, Hibernia va engloutir 172 millions de dollars, sans compter un autre 66 millions de dollars en prêts sans intérêt.

Pourquoi la ministre des Ressources naturelles n'a–t–elle pas profité du Budget pour se débarrasser immédiatement d'Hibernia, ce gouffre financier qui ne sera jamais rentable et qui ne servira qu'à engloutir des centaines de millions de dollars qui pourraient aller ailleurs?

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que nous participons à 8,5 p. 100 au projet Hibernia. Les études menées à ce sujet indiquent clairement que, une fois achevé, ce projet sera viable et contribuera à assurer la sécurité de nos approvisionnements énergétiques.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire réalise–t–il que l'absence totale d'intérêt du secteur privé pour Hibernia confirme que ce gouffre financier ne sera jamais rentable? Admettez–vous que votre gouvernement aura beaucoup de difficultés à le refiler au secteur privé?

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous devrions peut–être faire les calculs pour le député d'en face. Le secteur privé devrait participer à 92 p. 100 à ce projet, ce qui semble une participation très forte.

L'IMMIGRATION

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, voici un autre de ces incidents isolés que devra régler le ministre de l'Immigration. Ce n'est qu'un des trois incidents isolés qui sont survenus dans ma circonscription et dont nous sommes témoins.

Le célèbre M. Lam, de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, a annulé une mesure d'expulsion prise contre un certain M. Vu Van Li qui avait commis toutes sortes de crimes pendant cinq ans. Il avait, notamment, perpétré un vol à main armée avec violation de domicile et s'était livré au trafic de stupéfiants. Pour justifier sa décision, M. Lam a déclaré que M. Li avait juste besoin de suivre des cours de maîtrise de la colère.

• (1155)

Le ministre ne reconnaît–il pas que des décisions irresponsables comme celle–là de la part de la commission menacent la sécurité des Canadiens respectueux des lois?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, si seulement le député et son parti avaient appuyé le projet de loi C–44 qui s'attaque justement à la criminalité chez les immigrants!

Le député n'ignore pas que nous ne pouvons parler de cas particuliers. Je sais que le député, qui s'intéresse à la question, et son parti vont appuyer également les réformes que le ministre de l'Immigration a annoncées, hier, et qui ont pour but d'améliorer la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour en faire une institution plus viable. Nous sommes persuadés de pouvoir compter sur l'appui de son parti à cette politique.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, les modifications que le ministre a annoncées, hier, semblent avoir davantage pour but de faire entrer plus rapidement un plus grand nombre de criminels au Canada que de contrôler l'entrée de ces individus.

M. Van Vu Li a perpétré un vol à main armée avec violation de domicile en 1989. Il a commis une agression armée en 1990 et s'est livré au trafic de stupéfiants en 1994. Tous les jours, nous signalons au ministre des cas isolés comme celui–là.

Quand le ministre va–t–il reconnaître que ce n'est pas en procédant à une réforme superficielle de la commission qu'on va remédier à la situation et quand va–t–il supprimer la commission, comme le Parti réformiste le propose?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, hier, le ministre a annoncé un changement majeur de politique concernant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Aujourd'hui, la présidente de la commission va annoncer d'autres modifications touchant l'administration de cet organisme. Même si la commission est confrontée à certains problèmes, c'est un excellent organisme qui sert très bien les Canadiens.

Si le Parti réformiste et le député de North Vancouver s'inquiètent tant de la criminalité, ils auraient dû alors appuyer le projet de loi C–44, lorsque la Chambre en a été saisie.

L'INDE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Dernièrement, plusieurs citoyens canadiens qui voyageaient en Inde ont été arrêtés ou harcelés.

On a la preuve que les autorités indiennes détiennent ces personnes sans chef d'accusation. Comme un fait exprès, il se trouve que ce sont surtout des Canadiens d'origine sikh qui sont harcelés et soumis par la police à des interrogatoires non fondés.

Le ministre va–t–il, au nom du gouvernement du Canada, faire énergiquement savoir au gouvernement indien qu'il doit mettre fin à cette pratique et aux violations des droits de l'homme des minorités en Inde?

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement canadien est très préoccupé au sujet de la mise en détention de certains Canadiens sikhs qui voyageaient en Inde.

Pour être plus précise, un Canadien a été détenu récemment environ une semaine, d'autres moins longtemps.

Notre haut commissaire à New Delhi a suivi de près tous les cas dont il a été informé. Par son intermédiaire et par l'intermédiaire d'autres fonctionnaires à Ottawa, nous avons fait part au gouvernement indien de nos préoccupations au sujet de cette question et de notre espoir de la voir réglée au plus vite.

* * *

LES SYNDICATS

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail.

On entrevoit la possibilité d'une grève chez deux syndicats de CP Rail. Les négociations pourraient aboutir à une impasse d'ici à lundi, et la direction de CP Rail a affirmé que, dans ce cas, elle embaucherait des travailleurs de remplacement.

Que fait la ministre pour garantir que les négociations se poursuivent et pour éviter un conflit de travail qui pourrait tourner au vinaigre?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, après la publication du rapport Hope, on a exhorté les parties à retourner à la table et à régler leurs différends par la voie de la négociation collective.

Je suis heureux de faire savoir que les négociations ont repris au sein des trois sociétés ferroviaires, et que des pourparlers intensifs se poursuivent chez CP Rail, en vue d'arriver rapidement à un règlement.

[*Français*]

LE BUDGET

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, nous apprenions dans le Budget que les sommes allouées à la Société canadienne d'hypothèques et de logement seraient amputées de près de 215 millions de dollars en 1995–1996. Plus de la moitié de ce montant, soit plus de 105 millions étaient destinés au logement social.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Ne convient–il pas qu'en coupant de la sorte les subventions au logement social, le gouvernement s'attaque directement aux besoins essentiels des familles les plus vulnérables de notre société, et ce, contrairement aux promesses contenues dans le livre rouge?

• (1200)

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, à cet égard, je suis heureux de confirmer que le gouvernement fédéral va continuer à appuyer et à subventionner, au coût de 2 milliards de dollars par année, les logements sociaux et quelque 660 000 logements sociaux occupés par plus de un million de ménages, dont de nombreux autochtones vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.

Toutefois, en raison des impératifs de réduction du déficit, des coupures dans ce secteur, comme dans tous les autres ministères et services, ont été faites par le ministre des Finances, et le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a dû les accepter.

* * *

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La Commission fédérale d'examen des évaluations environnementales a recommandé que le ministère de la Défense nationale soit autorisé à doubler le nombre de vols d'instruction à basse altitude au–dessus du territoire du Labrador et du Québec. Cependant, elle a imposé un certain nombre de conditions, notamment le règlement rapide des revendications territoriales, l'établissement d'un institut chargé d'étudier et de surveiller les effets des vols et la mise en place d'un groupe mixte chargé de gérer le troupeau de caribous de George River.

Le ministre sait que la commission a refusé de tenir compte des questions soulevées par les autochtones au sujet de leurs terres. Est–il prêt à recommander le rejet du rapport? Quelles mesures est–il disposé à prendre pour veiller à ce que les conditions énumérées par la commission soient respectées?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Prési-

dent, le rapport de la commission nous a été remis, à moi et à la ministre de l'Environnement, il y a quelques jours. Nous avons décidé de le rendre public le plus tôt possible.

Quant aux vols à basse altitude sur la côte est à partir de Goose Bay, le Cabinet en décidera au moment opportun.

* * *

PRIVILÈGE

LE SECRET DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'hier, comme le hansard en témoigne, j'ai voulu soulever une question de privilège puis j'ai informé la Chambre que je la soulèverais aujourd'hui, après la période des questions. De plus, j'ai avisé les whips des autres partis, ainsi que la députée de Guelph—Wellington, de mon intention de soulever une question de privilège résultant de commentaires faits par la députée en question.

C'est donc pour cette question de privilège que je prends la parole. Ma question résulte de la lecture d'un article qui, curieusement, est intitulé «Question Period». En fait, c'est une chronique régulière de l'hebdomadaire *Hill Times*, bien connu sur la colline. Les députés connaissent certainement cette chronique—similaire aux chroniques des journaux où l'on donne la parole au public—où l'on pose habituellement une question à quatre personnes. Ces personnes peuvent être des parlementaires ou des employés du Parlement.

La question de cette semaine était: «Est–ce que le processus budgétaire est trop secret?» C'est ainsi que le député du Bloc pour La Prairie a répondu:

> Le gouvernement doit maintenir le secret du processus budgétaire, pour ne pas favoriser certains investisseurs. Cependant, il devrait y avoir une plus grande transparence, pour en donner une meilleure idée, sans toutefois indiquer avec précision les détails et les mesures qui seront prises.

Ce sont les propos que l'on attribue au député de La Prairie.

Deux autres personnes, le député d'Ottawa–Centre et le député de Provencher, ont dit essentiellement la même chose. Toutefois, et c'est là le point de mon intervention, la députée de Guelph—Wellington a donné une réponse troublante. En réponse à la question précise: «Est–ce que le processus budgétaire est trop secret?», elle a répondu, d'après le journal:

> Je ne crois pas. Certains députés ont su à l'avance si des programmes de leur circonscription allaient faire l'objet d'importantes compressions. Ils l'ont demandé au caucus pour se préparer à répondre aux questions.

Je vais répéter, parce que c'est très grave: «Certains députés ont su à l'avance. . .» Inutile de dire que je trouve cela troublant et je vais vous expliquer pourquoi. Mais je veux aussi dire pour quelle raison j'estime qu'il y a eu atteinte à mes droits et privilèges de député.

Je voudrais citer un autre parlementaire qui, à ce propos, a rappelé l'importance de garder le budget confidentiel jusqu'à ce qu'il soit rendu public. Cette citation n'est pas sans une certaine ironie. Je voudrais citer un extrait des délibérations figurant à la page 2283 du hansard du 12 décembre 1979:

> Le secret des détails relatifs au budget est une pratique constitutionnelle laquelle est partie intégrante d'un gouvernement parlementaire. Cette pratique est basée sur le principe qu'aucun individu, quel qu'il soit, ne doit connaître à l'avance les détails d'un budget à partir desquels il pourrait réaliser un gain personnel.

• (1205)

Je viens de citer les propos que tenait le très honorable premier ministre à la Chambre des communes en 1979. Dans l'expression «aucun individu quel qu'il soit», le premier ministre incluait sûrement les membres du caucus libéral.

Pour vous faciliter les choses, monsieur le Président, j'ai également analysé toutes les fois où la Chambre a dû réagir à une fuite du budget. Je ne veux surtout pas minimiser l'importance des allégations de fuite, mais vous constaterez que les fuites antérieures se sont également produites dans des circonstances étranges et inhabituelles.

Vous vous souviendrez qu'un photographe avait pris la photo de M. Lalonde, à l'époque où il était ministre des Finances, pendant qu'il examinait les documents budgétaires. Cela avait fait l'objet d'un débat à la Chambre des communes, au cours duquel la question de privilège avait été soulevée. Vous vous souviendrez tout comme moi, monsieur le Président, puisque vous siégiez à la Chambre à l'époque, que le document que devait déposer un de mes collègues s'était retrouvé entre les mains de journalistes avant le dépôt officiel du budget.

Par le passé, lorsque vos prédécesseurs ont été appelés à se prononcer sur des incidents plutôt isolés, ils ont déclaré: «Il n'est pas établi que le secret du budget soit une convention qui relève des privilèges parlementaires.» Vous trouverez cette affirmation dans la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, un ouvrage que connaissent bien d'autres députés, j'en suis convaincu.

J'ai vite compris, comme vous le ferez, monsieur le Président, que la nature même de la fuite crée, d'elle–même, un précédent. D'après les recherches que nous avons effectuées, jamais auparavant un député a clairement admis qu'il avait obtenu des renseignements privilégiés sur le budget avant le dépôt officiel du budget. Jamais auparavant les membres d'un caucus ont tous été avisés d'avance du contenu du budget. Le député de Guelph—Wellington affirme pourtant que cela s'est produit. Je n'ai trouvé aucun précédent du genre.

Monsieur le Président, vous êtes notre seul recours. Il ne s'agit pas ici d'une fuite portant sur des bribes d'information dont auraient pris connaissance un groupe limité de personnes très peu de temps avant le budget, comme cela est arrivé par le passé. Nous n'avons jamais été en présence de ce qui est, je peux raisonnablement le craindre, un effort concerté de la part d'une personne pour donner beaucoup d'information au plus grand

groupe de députés de la Chambre, le caucus libéral, à un moment que nous ignorons encore.

Je ne vais pas entrer dans toutes les questions que cette situation fait surgir, et nous savons qu'elles sont nombreuses. Et toutes très graves. La plupart du temps, la démission du ministre des Finances a même été envisagée.

Il y a une question très précise que je voudrais aborder à propos de ce principe. Si je soulève la question de privilège, c'est que l'incident en cause constitue une entrave importante à l'exercice de mes fonctions de député de Sherbrooke.

Je suis profondément troublé, car, si ces faits se vérifient, la Chambre risque d'être discréditée, voire méprisée par mes électeurs et tous les Canadiens. En pareilles circonstances, je ne vois pas comment un seul d'entre nous pourrait accomplir son travail correctement. L'incident met assurément en cause mes privilèges et ceux de tous les autres députés.

Plus déplorables encore seraient les conséquences pour la liberté de parole. Je vous prie respectueusement de vous demander, avant de rendre votre décision, si le débat à la Chambre peut vraiment être libre, direct et sincère. Les députés sont portés à croire que le contenu du budget est secret pour tous, sans exception, mais nous apprenons que les députés ministériels ont droit à des confidences particulières du ministre des Finances.

• (1210)

Le budget est un élément central de notre raison d'être. Il est au coeur même de notre institution parlementaire. Nous sommes ici pour accorder, au nom de nos électeurs, les crédits nécessaires pour que nous puissions vivre en démocratie au lieu d'être soumis aux caprices d'un despote tout–puissant.

C'est pourquoi les Communes, dès le départ, ont retiré des pouvoirs au monarque et c'est pourquoi je demande aujourd'hui qu'on me rende ces privilèges. Je vous prie humblement, monsieur le Président, d'étudier cette question de toute urgence, avec grande attention et avec sévérité.

En guise de conclusion, je rappelle l'objet de la question de privilège, soit le fait que certains députés des Communes, ceux du caucus libéral, ont reçu, de l'aveu de la députée de Guelph—Wellington, des renseignements confidentiels, secrets, au détriment des députés de l'opposition, avant le jour du budget.

Étant donné ces faits, monsieur le Président, je vous demande de vous prononcer sur cette question de privilège.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, la question dont la Chambre est saisie soulève deux interrogations. Tout d'abord, s'agit–il d'une question de privilège légitime? Ensuite, y a–t–il eu atteinte au caractère secret du budget?

Je vais y répondre dans l'ordre inverse. Il faut d'abord se rappeler que le député qui soulève la question de privilège connaît le caractère secret du budget et la procédure. Il aurait dû y réfléchir davantage avant de faire ses observations. Il est regrettable qu'il ne l'ait pas fait.

J'attire l'attention de la Chambre sur le caractère secret du budget. À mon avis, le secret n'a pas été violé. Après avoir lu l'article paru dans le *Hill Times* hier, j'ai téléphoné à la députée de Guelph—Wellington pour discuter des observations qui lui sont attribuées.

Elle m'a répondu et je lui ai demandé de me faire parvenir cette réponse par écrit, afin que j'en communique brièvement la teneur à la Chambre aujourd'hui. La note qu'elle m'a envoyée, et que je suis prêt à déposer auprès du greffier, si la Chambre y consent, dit ceci:

> À:Don Boudria, Whip en chef du gouvernement
> De:Brenda Chamberlain, députée
> Objet: Notre conversation
>
> En réponse à votre question, je signale que je me reportais précisément à la séance d'information du caucus, qui a eu lieu environ une heure avant que le président du Conseil du Trésor dépose les mesures de réduction des effectifs de la fonction publique fédérale.

Ce document sur la réduction des effectifs a été déposé le 21 février. Il n'a rien à voir avec le document budgétaire. Il se peut que des mesures déposées par le président du Conseil du Trésor soient entrées en ligne de compte dans les décisions budgétaires.

C'est possible, mais il ne s'agit pas de renseignements qui auraient été fournis aux parlementaires libéraux et refusés à qui que ce soit d'autre. Le document a été déposé à 10 heures ce matin–là. On peut facilement le vérifier et je suis convaincu que tous les députés, y compris la députée en question, étaient présents.

La députée se souvient très bien que le document a été déposé. Je lis un extrait de la lettre:

> L'annonce a été faite une semaine avant le budget. Elle portait sur la réduction des effectifs de la fonction publique fédérale, ce qui était plus tard confirmé dans le budget. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Je peux déposer cette lettre si la Chambre le désire.

Reste ensuite à savoir s'il y a effectivement matière à soulever la question de privilège. J'attire l'attention des députés sur le commentaire 31(5), à la page 13 de la sixième édition du Beauchesne:

> Le secret budgétaire est une convention politique. Lorsqu'elle n'est pas respectée. . .

Elle l'a été, comme nous venons de l'établir.

> . . .le ministre peut être attaqué par voie de motion de fond, mais non par le recours à la question de privilège.

• (1215)

C'est la teneur d'une décision qui a été rendue le 19 avril 1983.

De plus, monsieur le Président, j'attire votre attention sur une autre décision, rendue le 18 novembre 1981, par la présidente de l'époque, M^me^ Sauvé. Elle déclarait ceci: «Chose certaine, le secret du budget ne relève pas des privilèges et il existe des précédents très importants que je vais rappeler aux députés.» Elle a ensuite énuméré une série de causes où il a été déclaré que le secret budgétaire ne pouvait pas donner lieu à une question de privilège.

Donc, premièrement, il n'y a pas eu manquement au secret budgétaire et, deuxièmement, la Chambre n'est pas saisie d'une question de privilège.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, j'aurais aimé intervenir avant qu'un député du gouvernement réponde parce qu'il aurait peut–être pu fournir une réponse plus complète à la suite de mes remarques.

Je voulais, tout comme l'honorable député de Sherbrooke, citer le premier ministre du temps où il était dans l'opposition sur une question semblable relative à une fuite du Budget. Je ne reprendrai pas la même citation, mais je préfère donner celle que le député de Saint–Maurice avait lui–même citée dans son argumentation, prise dans le hansard du 24 juillet 1975: «La tradition du secret fait en sorte que tous les Canadiens sont traités sur le même pied dans le cadre des mesures budgétaires et que l'annonce de ces mesures est faite d'abord à la Chambre, et non individuellement à ceux qui n'ont pas et ne devraient pas avoir accès à cette information.»

Si on regarde, comme l'a mentionné le député de Sherbrooke, dans la citation du député de Guelph—Wellington on voit vraiment que des députés du caucus libéral ont su avant le dépôt du Budget les conséquences et les coupures de programmes pour chacun de leur comté.

Je ne crois pas qu'un député devrait savoir avant le Parlement et les membres de cette Chambre les conséquences des coupures budgétaires pour son propre comté. En tant que parlementaire, j'ai des questions à poser à ce sujet et mes électeurs en auront aussi.

Si c'est vrai que le caucus libéral a été saisi avant tout le monde de ce Budget, inévitablement, il y a des libéraux qui ont tiré un avantage personnel et politique certain de cette information. Ils ont pu préparer des réponses pour leurs électeurs avant tout le monde et ça c'est un gain personnel.

De plus, comment le Parlement peut–il être assuré que le ministre n'a pas, suite à cette présentation du Budget au caucus libéral, changé des éléments de son Budget pour satisfaire des pressions indues de certains membres de son parti? Comment peut–on en être certain? D'aucune façon!

Je pense que les réponses du député suite aux remarques du député de Shefford ne me satisfont pas et ne satisfont pas l'opposition officielle. Monsieur le Président, corrigez–moi si je me trompe, mais lorsque par le passé il y a eu des fuites ou de présumées fuites, la question n'a–t–elle pas été renvoyée à un comité de la Chambre afin de faire toute la lumière?

Compte tenu que la réponse du député n'a pas satisfait les députés de ce côté de la Chambre, j'aimerais que la Présidence soit saisie de la question et la renvoie à un comité afin que toute la lumière soit faite sur cette importante question qui est à la base même du système parlementaire canadien. C'est le gouvernement qui, finalement, crée le trouble dans ce Parlement par ces pratiques.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je remercie le député de Sherbrooke pour avoir soulevé cette question à la Chambre. C'est certainement une question très grave à la lumière du commentaire 31 de Beauchesne, qui dit ceci:

> Le secret budgétaire est une convention politique. Lorsqu'elle n'est pas respectée, le ministre peut être attaqué par voie de motion de fond, mais non par le recours à la question de privilège.

C'est donc certainement une question très sérieuse.

• (1220)

En tant que représentants du Parti réformiste à la Chambre, nous avons posé des questions de nature générale au sujet des rumeurs entourant le budget et on nous a dit que les détails ou même les grandes lignes du budget ne pouvaient pas être abordées à la Chambre avant que celui–ci ne soit déposé.

Je suis donc très étonné d'apprendre qu'un caucus a été informé des détails du budget avant les autres. Selon cet article de journal, la question portait sur le secret qui entoure le budget et non les documents dont le whip du gouvernement a parlé. C'est donc une question très grave.

Pour ce qui est de notre caucus, ni les fonctionnaires du ministère des Finances ni le ministre lui–même ne nous ont demandé si nous souhaitions avoir une séance d'information sur les détails du budget qui toucheraient nos circonscriptions.

Si, en tant que député, j'avais su avant le dépôt du budget que la subvention du Nid–de–Corbeau serait éliminée et que des indemnisations seraient versées, j'aurais pu en informer les habitants de ma circonscription. Cette décision a une incidence sur la valeur des terres. Elle a une incidence sur les transactions entre les agriculteurs qui étaient peut–être en train de vendre ou d'acheter des terres à ce moment–là. C'est une question très grave, car des millions de dollars sont en jeu.

Je suis bouleversé par cette affaire et je puis assurer à la Chambre qu'aucun détail du budget n'a été communiqué aux membres de notre caucus avant le dépôt du budget, particulièrement en ce qui concerne les compressions qui toucheraient nos circonscriptions.

Je voulais simplement exprimer mon point de vue et demander à la présidence de prendre cette affaire très au sérieux.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je veux répliquer directement à l'allégation faite par le député de Kindersley—Lloydminster, avec l'appui du député de Sherbrooke. Il ne s'agit en rien d'une fuite budgétaire en l'occurrence.

Le député n'a apporté aucune preuve à l'appui de son allégation. Absolument aucune preuve, je le répète.

M. Charest: Lisez le *Hill Times*.

M. Milliken: J'ai lu le *Hill Times* et je sais que le député est un lecteur de ce journal. La réponse que la députée de Guelph—Wellington avait faite a été très bien expliquée par écrit par cette dernière dans une note dont le whip en chef du gouvernement nous a fait lecture il y a quelques instants.

Le président suppléant (M. Kilger): J'ai écouté attentivement, comme tous les députés, les interventions à ce sujet. La question de privilège est une affaire importante et grave pour tous les parlementaires. Je demanderais aux députés de continuer à respecter les usages parlementaires comme nous l'avons fait jusqu'ici dans ce débat afin que nous puissions le clore bientôt.

M. Milliken: Monsieur le Président, certains députés de l'opposition ont été invités à une séance d'information sur le budget bien avant sa présentation, une séance qui n'a pas été offerte aux députés ministériels. Je n'avais aucune idée de la teneur du budget avant d'entrer à la Chambre et d'y entendre l'exposé budgétaire.

Cela n'a pas été le cas pour certains députés de l'opposition qui ont été invités à une séance d'information. C'est la pratique normale, et rien, dans la réponse qu'avait faite la députée de Guelph—Wellington et qu'elle a expliquée dans la note qui a été déposée à la Chambre, ne peut donner à penser qu'on ait suivi d'autre procédure que celle-là. Elle a en effet expliqué que la procédure à laquelle elle faisait allusion en répondant à la question avait trait à des événements qui s'étaient passés longtemps avant le jour même du budget.

Je renvoie encore une fois au commentaire 31 de l'ouvrage de Beauchesne qu'on a déjà cité. Je ne le relirai pas. Je voudrais rappeler à la présidence que lorsqu'il y a eu une fuite liée au budget de Micheal Wilson au cours de la dernière législature, et c'était une fuite majeure puisqu'il s'agissait du budget au complet, la question de privilège a été soulevée à la Chambre et a été débattue pendant toute une séance.

La question n'a jamais été renvoyée à un comité. Le Président n'a jamais rendu de décision voulant qu'il y ait eu atteinte aux privilèges des députés, même si la fuite avait porté sur le budget au complet. Je pense que le député de Sherbrooke siégeait au Cabinet à l'époque.

Ce que j'ai dit, c'est qu'il n'y a aucune preuve de fuite en ce qui concerne le budget de cette année. S'il y en avait, on pourrait faire comme le prévoit la citation de Beauchesne et comme ce qui a été fait en regard de la fuite du budget Wilson, où c'est tout le budget qui avait fait l'objet de la fuite. Compte tenu du précédent établi alors, je suis d'avis que la Chambre ne devrait rien faire pour signaler cette affaire, à moins que le député de Sherbrooke ne souhaite présenter une motion condamnant non pas la députée de Guelph—Wellington, mais le ministre des Finances, d'avoir permis qu'elle prenne connaissance de certains renseignements.

Étant donné le démenti, j'estime qu'aucune preuve n'étayerait une telle motion et que ce serait une perte de temps pour la Chambre, tout comme l'est la question soulevée par le député.

• (1225)

Le président suppléant (M. Kilger): La présidence donne la parole au député de Sherbrooke pour une dernière observation, mais j'informe la Chambre que je ne lui accorderai que quelques instants. La présidence ne veut pas relancer tout le débat. J'ai écouté attentivement. C'est une question importante, grave. Elle sera traitée avec tout le sérieux qu'elle mérite.

M. Charest: Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience. Je ne veux pas ressasser les événements passés. Je tiens à dire à tous les députés qu'il faut se concentrer sur ce qui est vraiment en jeu en l'occurrence. J'estime nécessaire de le souligner, car il y a une très importante distinction à faire entre la situation actuelle et les précédents évoqués.

Les précédents dont il a été fait mention portent sur le principe de la confidentialité: sur le secret qui doit entourer le budget en général. Nous faisons face aujourd'hui à une nouvelle situation, celle où des députés auraient eu des informations préalables, selon cet aveu audacieux.

Monsieur le Président, c'est là la preuve dont vous disposez. Puis-je signaler que, selon les précédents, c'est là le commencement de preuve que vous avez aujourd'hui? À mon avis, voilà pourquoi vous jugerez que la question de privilège est fondée.

Le secrétaire parlementaire s'est pris à son propre piège lorsqu'il a pris la parole pour dire qu'il n'y avait pas de preuve et qu'il a ensuite réfuté la preuve dont la Chambre est saisie. Il est aussi ridicule de faire une telle déclaration que de nier l'existence de pareille déclaration dans un document qui a été largement diffusé dans le public.

Voici la dernière remarque que je voudrais faire. Permettez-moi de lire la citation, car elle vise directement l'essentiel de la question. La députée de Guelph—Wellington a dit ceci: «Je ne crois pas. Certains députés ont su à l'avance si des programmes dans leurs circonscriptions allaient faire l'objet d'importantes compressions.»

Quant à la dernière phrase, elle concerne le motif: «Ils l'ont demandé au caucus pour se préparer à répondre aux questions.»

Mon collègue du Bloc québécois. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je crois que la présidence a entendu tous les arguments des députés visés.

[*Français*]

Comme je le disais plus tôt, une question de privilège est une matière importante et sérieuse pour tous les parlementaires. Suivant une bonne tradition, la Présidence voudra certainement attendre que la députée de Guelph—Wellington soit présente afin de l'entendre sur cette question.

[*Traduction*]

La présidence voudra sûrement donner à la députée de Guelph—Wellington l'occasion d'expliciter son point de vue avant de rendre sa décision finale.

Je tiens à remercier le très expérimenté député de Sherbrooke d'avoir soulevé cette question de privilège, ainsi que le whip en chef du gouvernement, le député de Berthier—Montcalm, celui de Kindersley—Lloydminster et le député de Kingston et les Îles d'avoir participé au débat.

Si elle est fondée, la question soulevée par le député de Sherbrooke constituera davantage un outrage qu'une question de privilège. Cela étant dit, la présidence prendra la question sérieusement en considération, examinera les observations du député ainsi que l'usage et les précédents parlementaires et elle fera rapport à la Chambre le plus tôt possible.

M. Charest: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le whip du gouvernement m'a gentiment offert de déposer un document que la députée de Guelph—Wellington lui a apparemment envoyé. Puis-je demander le consentement unanime de la Chambre pour que le document puisse maintenant être déposé?

Le président suppléant (M. Kilger): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

• (1230)

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, la semaine prochaine, le 8 mars, des femmes et des hommes, partout dans le monde, célébreront la Journée internationale de la femme.

Cette journée est désignée en commémoration de ces premières campagnes visant à améliorer les conditions de travail des femmes. Cette journée est devenue une célébration mondiale des réalisations et des progrès accomplis par des femmes. Toutefois, elle a vu le jour à un moment où les femmes luttaient pour obtenir les droits humains les plus élémentaires.

[*Traduction*]

Dans les années qui ont suivi, les femmes ont fait des gains importants, surmontant de nombreux obstacles afin d'obtenir leur place légitime sur le marché du travail. Elles ont surmonté des barrières à leur avancement professionnel dans presque toutes les sphères d'activité. Elles ont surmonté de nombreux stéréotypes et ont fait des percées dans des milieux où les portes leur étaient fermées: la médecine, l'exercice du droit, la politique, les secteurs culturels, les forces militaires, le monde des affaires et ainsi de suite.

Les femmes ont démontré, hors de tout doute, qu'aucune tâche n'est au-dessus de leurs capacités lorsqu'elles ont accès à des conditions de travail justes et équitables. Les femmes ont également connu beaucoup de succès dans le milieu des affaires. Une étude récente, menée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a révélé que presque 40 p. 100 des petites entreprises sont maintenant dirigées par des femmes, comparativement à 30 p. 100 en 1981.

Les femmes ont fait des progrès constants au niveau des écarts salariaux. En moyenne, une femme canadienne touche maintenant 72 p. 100 du revenu d'un homme. Mais plus important, le clivage entre les diplômés universitaires est disparu. Les jeunes femmes et hommes qui inaugurent leur carrière avec une formation universitaire gagnent le même revenu.

Par contre, si elles ont fait des incursions dans presque toutes les professions, les femmes doivent encore faire face à de nombreux défis. Le harcèlement sexuel en milieu de travail continue à miner et à marginaliser la place des femmes. De nombreuses femmes continuent à voir leur promotion entravée: qu'il s'agisse du fameux «glass ceiling» qui fait stagner l'avancement des femmes aux postes de gestion intermédiaires, ou de la culture d'entreprise qui est ouvertement hostile aux obligations familiales.

[*Français*]

À ce niveau, une étude récente de Statistique Canada sur les écarts salariaux est particulièrement révélatrice. Les jeunes femmes, lorsqu'elles obtiennent leur diplôme universitaire, amorcent leur carrière sur un pied d'égalité salariale avec les hommes. Par la suite, elles perdent continuellement du terrain au moment où elles se marient et ont des enfants.

Même les femmes autonomes et ambitieuses qui entrent dans le milieu des affaires avec audace, se frappent au mur de la discrimination sexuelle. De plus, une étude de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante montre que 42 p. 100 des femmes dirigeantes d'entreprises éprouvent des difficultés à obtenir des fonds. Et tout cela, en dépit du fait que les femmes obtiennent généralement plus de succès comme entrepreneures de petites et moyennes entreprises.

Nous devons, je crois, nous pencher sur ces problèmes immédiatement. En bout de ligne, les femmes travaillent pour les mêmes raisons que les hommes, elles veulent travailler et doivent le faire. L'apport des femmes à notre économie et à notre société est indiscutable et indispensable.

[*Traduction*]

On estime que si toutes les femmes qui détiennent un emploi quittaient leur travail, le nombre de familles à faible revenu au Canada ferait plus que doubler. Je crois qu'il est temps que la

société prenne conscience du rôle–clé joué par les femmes et leur accorde en retour toute la reconnaissance méritée. Nous devons poursuivre nos efforts pour obtenir une répartition équitable du travail non rémunéré à la maison, où les femmes continuent à assumer une part exagérée du fardeau.

Nous devons convaincre l'industrie de se doter de milieux de travail sensibles aux préoccupations familiales et d'aider à contrer le harcèlement et la discrimination sexuels. Nous devons également exhorter les milieux financiers en général et les banques en particulier à reconnaître les réalisations des femmes dirigeantes d'entreprises et à leur accorder une attention équitable et l'appui qu'elles méritent.

• (1235)

Les femmes ne veulent pas de passe–droits. Elles veulent leur juste part, et je pense que c'est assez clair maintenant. Les gouvernements continuent à exercer un rôle de premier plan dans la promotion de l'égalité des femmes, même en période de restrictions budgétaires.

La violence faite aux femmes, le harcèlement sexuel, l'inégalité des chances d'emploi, les clivages salariaux, la discrimination sexuelle sont tous des problèmes auxquels il faut faire face, et je me réjouis que notre gouvernement continue à aller de l'avant sur tous ces fronts.

Je félicite mon collègue, le ministre de la Justice, pour ses initiatives au niveau de la réforme de la détermination de la peine, de la réglementation des armes à feu, et pour sa diligence dans le dossier de la défense d'intoxication extrême.

Je félicite mon collègue, le ministre des Finances, pour s'être engagé, dans son budget, à lever les barrières qui entravent le succès des petites entreprises, et pour leur avoir accordé le soutien pratique nécessaire à leur survie et à leur croissance. Il est crucial que les petites entreprises aient accès aux fonds dont elles ont besoin afin de demeurer les plus grandes génératrices d'emplois au Canada.

À cette fin, le budget a annoncé que le gouvernement travaillerait de concert avec les banques afin de concevoir des grilles de performance adéquates pour le financement des petites entreprises, des grilles qui seront utilisées pour évaluer les progrès ultérieurs et qui incluront les femmes.

Nous devons aussi continuer de soutenir les femmes dans leurs responsabilités familiales. Le nouveau programme de transfert social canadien qui a été annoncé dans le budget donnera plus de souplesse pour le financement des garderies. Il faut améliorer l'accès aux garderies ainsi qu'à la qualité et à la quantité des services de garde, publics et privés, dans toutes les régions du pays et selon les choix faits à cet égard.

Alors que mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, s'apprête, en collaboration avec les provinces, à définir les principes du transfert, je sais qu'il a l'intention de tenir compte des besoins des femmes et de leur famille en général, et plus particulièrement en ce qui concerne les garderies.

[*Français*]

Je continuerai également à travailler avec mes collègues pour faire en sorte que les politiques et les programmes gouvernementaux soient examinés à travers le prisme de l'équité sexuelle, afin que leurs impacts sur les femmes puissent être considérés à chacune des étapes du processus d'élaboration des politiques.

Une attention particulière doit être accordée aux besoins des femmes provenant des diverses communautés ethnoculturelles: les femmes autochtones, les femmes ayant un handicap et les femmes vivant dans les régions rurales ou éloignées. Nous devons continuer à les aider à atteindre leur autonomie. Nous devrons faire face à tous ces défis, si nous voulons atteindre notre objectif ultime de justice et d'équité. Le 4 septembre prochain, la Conférence internationale des Nations Unies sur les femmes sera une chance unique de faire avancer l'équité des femmes. La Conférence élaborera une plate–forme mondiale d'action afin d'accélérer le progrès vers l'équité.

[*Traduction*]

J'attends avec impatience l'occasion de travailler avec des femmes et des hommes de partout au monde durant cette conférence où nous ferons le travail de base pour éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les femmes de toutes les régions du globe. Plus important encore, je dis à mes collègues que j'attends avec impatience mon retour, après cette conférence, alors que nous travaillerons à mettre en place la Plate–forme mondiale d'action au Canada. Notre société, les femmes et les hommes du Canada ont tous la responsabilité de préparer le terrain de l'équité dès maintenant.

L'élan actuel pour l'équité entre peut–être dans sa phase la plus difficile. Les femmes devront défendre leur cause avec vigueur et prendre avec audace la place qui leur revient légitimement. Le gouvernement ne peut pas, à lui seul, faire tout le travail nécessaire. Un tel objectif ne peut être défendu par une seule voix, la voix de l'opposition des deux côtés de cette Chambre.

Il faudra donc que les femmes soient fermes et défendent leur cause avec vigueur. Les hommes devront également jouer leur rôle de partenaires à part entière dans l'aventure de notre croissance et de notre développement au sein de notre société. Au minimum, ils devront reconnaître le courant actuel de l'histoire. Ils devront accepter qu'à partir d'aujourd'hui, notre société sera composée de partenaires égaux car nous avons mérité ce droit dès le début.

• (1240)

Tandis que certains hommes s'opposent toujours à cette notion, je leur réponds que non seulement l'équité des sexes est accessible, mais qu'elle est souhaitable pour tous ceux et celles qui sont concernés. N'est–ce pas ce que nous désirons tous pour nos enfants?

Nous devons oublier le cliché de la «guerre des sexes» où l'on interprète les gains des femmes sous l'angle d'une défaite pour les hommes. Nous devons accepter que lorsque les femmes atteignent enfin l'équité, tous profitent de meilleures conditions de vie. Nous avons tous beaucoup à gagner.

Je termine en rappelant à tous qu'il s'agit d'une réalité purement arithmétique: lorsque les femmes, qui représentent 52 p. 100 de la population, sont en mesure de participer pleinement à l'essor de la société, 100 p. 100 de la population en bénéficie.

Alors, en cette Journée internationale de la femme, je veux transmettre un message d'espoir à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens. Je leur dis: «En travaillant ensemble, chacune et chacun d'entre nous peut atteindre son plein potentiel. En travaillant ensemble, nous pouvons tracer notre futur.»

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le 8 mars prochain, les femmes québécoises, canadiennes et du monde entier souligneront la Journée internationale des femmes. Certaines d'entre nous souligneront l'occasion avec nos proches, nos familles, avec nos collègues de travail, dans les groupes et organisations de femmes que nous fréquentons.

D'autres regarderont passer cette journée en s'interrogeant sérieusement sur l'action et la volonté des gouvernements de passer enfin de la parole au geste pour améliorer la condition de vie des femmes.

Le gouvernement fédéral voudrait bien nous faire croire qu'il accorde une attention particulière à la situation des femmes. Cependant, au–delà des discours et des énoncés d'intention se trouvent les gestes concrets posés chaque jour, gestes qui accusent un écart certain avec les paroles. Qu'on se rappelle seulement quelques actes commis par le gouvernement libéral.

Le Budget de février 1994, le premier budget des libéraux, annonçait des coupures sans précédent dans le régime d'assurance–chômage. D'un trait de plume, plus de 5,5 milliards de dollars sur trois ans ont été retirés de la poche des chômeurs et chômeuses.

Contrairement aux précédentes restrictions à l'assurance–chômage, les libéraux se sont attaqués aux travailleurs et travailleuses précaires, à ceux pour qui l'assurance–chômage est indispensable. C'est aux femmes qu'on s'est particulièrement attaqué par ce geste. Ce sont les femmes qui ont le douteux honneur de détenir la majorité des emplois précaires.

On a réduit le taux de prestations, on a limité l'accessibilité aux prestations. On a coupé dramatiquement dans le nombre de semaines de prestations. On a appliqué une médecine de cheval, demandant au régime d'assurance–chômage une contribution démesurée pour lutter contre le déficit fédéral.

Le ministre du Développement des ressources humaines, dans son projet de réforme des programmes sociaux, est allé jusqu'à proposer que l'admissibilité aux prestations soit sujette à l'évaluation du revenu familial. Quand on sait que les femmes gagnent environ l'équivalent de 72 p. 100 du revenu des hommes, on sait bien qui sera pénalisé par l'application d'une telle mesure.

On sait que les femmes gagnent moins que leur conjoint et qu'elles détiennent surtout des emplois précaires. Ce sont elles qui perdent le plus souvent leur emploi et ont recours à l'assurance–chômage. On les maintient dans la dépendance face à leur conjoint. Belle démarche vers l'égalité.

Les femmes ont tout de suite vu où le ministre voulait en venir: on exclut de l'assurance–chômage les femmes dont le conjoint gagne un certain revenu, et ce, malgré le fait qu'elles aient contribué à la caisse d'assurance–chômage. S'attaquant ainsi à l'autonomie financière chèrement acquise au cours des dernières années, on veut maintenant en faire des citoyennes de deuxième classe dépendantes à tout point de vue de leur conjoint.

C'est pour ces raisons que les femmes sont venues si nombreuses témoigner au Comité permanent du développement des ressources humaines lors des audiences sur le projet de réforme des programmes sociaux.

Elles ont unanimement dénoncé la proposition du ministre, forçant le comité à lui recommander de ne pas aller de l'avant sur cette question. Nous verrons bien à l'automne prochain si le ministre passera outre à la recommandation du comité et s'il décidera quand même de mettre sa proposition en application. Si tel est le cas, il devra s'attendre à une opposition féroce de la part des femmes et du Bloc québécois.

Le Budget de lundi est aussi significatif sur le sort réservé aux femmes par ce gouvernement.

• (1245)

Les libéraux en remettent encore. Le Budget de lundi dernier nous annonce de nouvelles coupures d'au moins 700 millions de dollars dans l'assurance–chômage et de 7 milliards de dollars dans les transferts aux provinces pour l'aide sociale, la santé et l'éducation. Dans les faits, ce seront les transferts en espèces aux provinces qui seront charcutés, entraînant une coupure de 40 p. 100 de la contribution directe du fédéral à la santé, l'éducation et l'aide sociale.

Comment se traduiront ces coupures aveugles dans la réalité? Soit par des réductions de service dans la santé et l'éducation et par des coupures à l'aide sociale, ce qui impliquerait encore des coupures de postes occupés par des femmes. On a aussi annoncé une réforme du régime des pensions de vieillesse, proposant encore une fois de relier le montant de la prestation au revenu familial. Ce gouvernement a décidément l'intention de subjuguer les femmes à leur conjoint. La pauvreté chez les femmes est un défaut qu'elles devront payer chèrement aux mains de ce gouvernement.

On a coupé le nombre d'emplois dans la fonction publique fédérale. Ici encore, ce sont les femmes au bas de l'échelle qui vont écoper. De plus, à quoi servira une révision de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, puisqu'on ne pourra pas l'appliquer? Les risques sont grands pour les femmes de couleur, les femmes handicapées, les femmes autochtones qui perdront leur emploi, puisqu'elles sont au départ défavorisées et au bas de l'échelle. Les 160 000 chômeuses et 230 000 femmes recourant à l'aide sociale n'ont pas souri, lundi soir. Elles ont eu peur. Les 100 000 chefs de familles monoparentales recourant à l'aide sociale ont frissonné en pensant qu'on pourrait leur enlever le peu qu'il leur reste.

Par ailleurs, que dire de la promesse électorale du Parti libéral de mettre en place 150 000 nouvelles places en garderie? Le Budget de 1994 prévoyait l'investissement de 120 millions de dollars dès cette année. Aujourd'hui, tout ce que l'on sait de l'évolution de cette promesse, c'est que le ministre du Développement des ressources humaines discute avec les provinces. Si ces discussions s'apparentent à celles qu'il tient dans le cadre de la réforme des programmes sociaux, il faudra une intervention du Saint–Esprit pour que l'engagement sur les garderies soit tenu.

Une autre mesure qui touche les femmes de plein fouet concerne l'augmentation des droits exigibles aux immigrantes ou aux immigrants adultes pour faire une demande de résidence permanente au Canada. On peut parler ici, ni plus ni moins, d'une taxe à l'immigration de 975 dollars que doivent assumer les immi-

grants, dont une partie sont des femmes, en plus du montant de base de 500 $ qu'elles doivent défrayer pour que le ministère daigne étudier leur demande.

Ce gouvernement veut souligner la Journée internationale des femmes, bravo! Mais, dans son discours se cache la réalité que vivent bien des femmes et à qui ce gouvernement ne laisse aucune chance de s'en sortir. Elles doivent toujours et autant se battre pour obtenir justice, pour que les organisations qui les défendent obtiennent de maigres subventions de subsistance. À ce sujet, ces organisations se voient imposer de nouvelles contraintes financières. On a coupé près de 1,5 million de dollars dans les subventions qui leur étaient destinées. Comment survivront–elles? Le gouvernement ne s'en préoccupe nullement.

Il faut souligner ici le courage et la détermination des organismes féminins dans cette lutte de tous les jours. Il faut inciter, encore et toujours, ce gouvernement à agir au lieu de faire de beaux discours, où à tout le moins à agir en fonction de ses discours. Quand on s'autoproclame leader international dans la marche vers l'égalité des femmes, on doit d'abord s'assurer que les femmes de son propre pays ne sont pas victimes de mesures régressives et ce, à cause de ses propres décisions. Bien que ce gouvernement semble nier la réalité, quelle est la stratégie du gouvernement pour que les femmes aient de meilleures conditions de travail et puissent faire des gains sur le marché du travail?

Il faut entre autres avoir des mesures positives, des programmes de création d'emplois qui s'adressent à toute la population et non pas faire seulement un programme d'emploi qui s'adresse à 48 p. 100 de la population, c'est–à–dire le programme d'infrastructures, qui est nettement insuffisant.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de parler aujourd'hui de la Journée internationale de la femme. Comme la secrétaire d'État l'a mentionné dans ses observations, cette journée est désignée en commémoration des premières campagnes visant à améliorer les conditions de travail des femmes. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner les efforts de quelques–unes d'entre elles.

• (1250)

En décembre 1993, l'Assemblée législative du Manitoba décernait au Dr Charlotte Ross un permis d'exercice de la médecine. Ce qui rend cet événement inusité, c'est que le Dr Ross avait obtenu son diplôme de docteur en médecine 118 ans plus tôt. Charlotte Whitehead Ross a des liens avec la Chambre des communes. Son père, Joseph Whitehead, était député de la circonscription de Huron–Nord au Parlement de la Confédération de 1867.

Après s'être vu refuser l'accès à toutes les écoles de médecine du Canada parce qu'elle était une femme, Charlotte Ross a obtenu son diplôme de docteur en médecine en Pennsylvanie, en 1875. Elle a pratiqué la médecine au Québec pendant cinq ans, puis à Whitemouth, au Manitoba, pendant 32 autres années. Elle a été la première femme à exercer la médecine dans ces deux provinces.

L'Assemblée législative du Manitoba avait rejeté sa demande de permis d'exercice en 1887, mais elle a continué d'exercer sans permis jusqu'en 1912, quatre ans avant sa mort. Elle était une véritable pionnière, une femme contrainte d'affronter le chauvinisme soutenu par l'État, sans être protégée par une loi sur l'équité en matière d'emploi ou une charte des droits de la personne. Suivant la fière tradition des pionniers de l'Ouest, le Dr Ross a fait ce que bien d'autres colons des Prairies faisaient lorsqu'ils se heurtaient à des règlements gouvernementaux obscurs: elle n'en a pas tenu compte. Sans aucun doute, le geste de défi qu'a posé Charlotte Ross a contribué à faciliter la tâche des autres femmes qui ont voulu suivre ses traces.

En soulignant la Journée internationale de la femme, je suis extrêmement fière de témoigner des réalisations de mon arrière–grand–mère.

Une autre femme qui mérite qu'on souligne sa contribution de pionnière au chapitre de la participation des femmes au marché du travail est une de mes électrices, aussi bien qu'une amie et un mentor, M^me^ Ivy Pat Dillon. Avant la Seconde Guerre mondiale, à une époque où les seuls emplois que la plupart des femmes pouvaient trouver étaient ceux de secrétaire ou de commis, M^me^ Dillon a occupé un poste de directrice dans une entreprise de l'industrie aérospatiale, alors encore jeune. Elle n'a pas accédé à ce poste grâce à un programme d'action positive ou à une initiative gouvernementale. Pat Dillon a réussi par la seule force de son talent et de sa compétence.

Beaucoup d'autres femmes de cette époque ont dû abandonner des carrières prometteuses parce qu'on s'attendait à ce qu'elles quittent le marché du travail lorsqu'elles se mariaient et avaient des enfants. Ma mère était une de ces femmes. Elle a choisi d'abandonner une carrière en soins infirmiers pour élever sa famille de neuf enfants. Bien qu'elle n'ait pas gravi les échelons d'une grande entreprise, elle a néanmoins exercé une énorme influence sur sa famille, ses amis et la communauté en tant que mère, épouse et travailleuse bénévole.

Ces femmes ont toutes surmonté les obstacles que dressait devant elles une société fort différente de celle d'aujourd'hui. La discrimination existait–elle à cette époque? Absolument. Les sociétés évoluent, mais il reste que certains changements s'opèrent plus lentement que d'autres.

Ce n'est pas la loi qui contribue le plus à modifier l'attitude des hommes au sujet de l'égalité au travail, mais le fait que les femmes ont prouvé qu'elles étaient capables de concurrencer les hommes.

Je suis moi–même de la génération du baby–boom et j'ai pu constater les changements étonnants qui sont survenus dans les attitudes des hommes et des femmes au sujet du concept d'égalité. J'ai entrepris ma carrière comme commis–dactylo pour un salaire de 210 dollars par mois. J'ai ensuite créé ma propre petite entreprise, puis j'ai été cadre supérieure dans la fonction publique, courtière en immeubles indépendante et, enfin, députée. Pendant ma carrière, j'ai pu constater une grande diversité d'attitudes chez les hommes et les femmes.

La secrétaire d'État a déclaré dans son discours que les femmes dans l'entreprise avaient de la difficulté à obtenir du financement. Je peux en témoigner personnellement. En 1980, j'ai demandé à une banque de financer l'agrandissement de mon entreprise, mais, à mon grand étonnement, on a demandé que mon époux soit cosignataire. On m'a imposé cette exigence, en

dépit du fait que mon époux n'avait rien à voir dans l'entreprise, que cette entreprise allait bien et que j'étais maire de ma localité depuis trois ans.

Heureusement, les attitudes ont changé et c'est peut–être parce que les femmes occupent maintenant des postes de direction. Les deux derniers directeurs de la succursale de la Banque Royale dans ma localité étaient des femmes.

Certains comportements persistent, cependant. J'ai rencontré le mois dernier l'un des individus les plus chauvins qu'il m'ait été donné de rencontrer. Il affirmait que les femmes mariées ne devraient jamais être autorisées à travailler et que celles qui ont un emploi sont responsables du chômage chez les hommes. Il va sans dire que je ne l'ai pas écouté d'une oreille très sympathique.

• (1255)

Ce que j'ai trouvé extrêmement regrettable dans cette attitude, c'est le fait que l'homme qui exprimait cette opinion n'avait que 29 ans. Il a la mentalité des gens de l'époque des programmes d'action positive. Il croit que c'est à ses dépens que le gouvernement a adopté des mesures législatives prévoyant davantage de débouchés pour les femmes. Il se considère victime de discrimination.

On ne peut légiférer pour changer les attitudes. Pour prouver qu'elles ont leur place dans la société, les femmes doivent montrer à leurs collègues masculins qu'elles peuvent réussir aussi bien qu'eux, sinon mieux, dans un monde où les règles du jeu sont égales pour tous.

Je suis fière du fait que, pour obtenir mon siège à la Chambre des communes, j'ai dû justement faire cette preuve. Contrairement à certaines ministérielles, je n'ai pas été nommée comme candidate. Pour devenir candidate du Parti réformiste dans ma circonscription, j'ai dû battre cinq candidats masculins. À la réunion de mise en candidature, où il y avait plus de 600 délégués ayant droit de vote, j'ai remporté la victoire au premier tour. Durant la campagne électorale qui a suivi, tous les autres candidats des grands partis étaient des hommes. Il est évident que je les ai battus.

Je n'ai pas été traitée différemment parce que j'étais une femme. Les règles du jeu étaient égales pour tous. C'est comme cela que les choses sont censées se passer et cela s'impose. Pour établir une société où les hommes et les femmes sont considérés comme des partenaires égaux, nous ne devons pas faire payer aux jeunes d'aujourd'hui les péchés de leurs grands–pères.

Je suis heureuse de voir que les statistiques montrent que les femmes qui sortent de l'université obtiendront le même salaire que leurs collègues masculins. Il est vrai que ces femmes perdront du terrain lorsqu'elles quitteront temporairement le marché du travail pour avoir des enfants. La solution logique à ce problème, c'est que ces femmes et leur conjoint utilisent, dans la même proportion, leurs régimes enregistrés d'épargne–retraite pour combler la différence.

L'autre solution, ce serait que la science médicale trouve une façon pour que les hommes partagent les joies de l'accouchement. Cependant, même si la science parvenait à le faire, ce ne serait pas très utile. Je pense que toutes les mères seront d'accord pour dire que le seuil de tolérance des hommes à la douleur n'est pas assez élevé pour survivre à un accouchement.

En cette célébration de la Journée internationale de la femme, je partage avec la secrétaire d'État l'objectif d'une véritable égalité entre les sexes. Je ne crois tout simplement pas que c'est par la voie législative qu'on pourra l'atteindre. On donne ainsi l'impression que les femmes sont incapables de parvenir à l'égalité en fonction de leur seul rendement.

Il est vrai que les femmes d'aujourd'hui seront confrontées au sexisme et à la discrimination dans leur vie. Cependant, comme un de mes collaborateurs l'a si bien dit, une femme doit déployer deux fois plus d'efforts qu'un homme pour obtenir la moitié de la reconnaissance. Heureusement, ce n'est pas particulièrement difficile! Le fait que cette citation vienne d'un homme est le signe que nous sommes sur la voie de l'égalité.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 65e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Il concerne les membres associés des comités permanents.

Monsieur le Président, je propose que le 65e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES GARDIENS DE PHARE

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par plus de 200 habitants de ma circonscription de St. John's–Ouest. Cette pétition concerne l'automatisation des phares de Terre–Neuve.

Nous, soussignés, habitants du Canada, désirons attirer l'attention de la Chambre sur ce qui suit: que les côtes de Terre–Neuve et du Labrador sont parmi les plus dangereuses du Canada: que même avec les techniques les plus modernes, la navigation dans ces eaux entraîne des accidents mortels et que de nombreux gardiens de phares ont aidé des marins à survivre par des moyens qui sont au–delà de ce que peut faire la technologie. En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître la valeur du service que fournissent les gardiens de phare et revienne sur sa décision d'automatiser.

• (1300)

Au début de la semaine, j'ai fait une déclaration concernant cette importante question. Je suis tout à fait d'accord avec cette pétition et je demande au Parlement qu'il reconsidère cette décision.

LA JUSTICE

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'environ 15 000 habitants d'Edmonton. Plusieurs pétitions, représentant au total quelque 64 000 signatures d'habitants d'Edmonton, ont été présentées à ce même sujet.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la Loi sur les jeunes contrevenants est inadéquate. Ils demandent que les mesures législatives existantes fassent l'objet d'un examen complet et approfondi dans le but de modifier les dispositions relatives à la détermination de la peine et aux cas de récidive.

Je suis heureux de présenter cette pétition et d'informer mes électeurs et les habitants d'Edmonton que je suis tout à fait d'accord avec les pétitionnaires.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre quatre pétitions représentant un total de 545 signatures.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses publiques au lieu d'augmenter les impôts et d'adopter une loi afin de protéger les contribuables et de limiter les dépenses publiques.

Je suis tout à fait d'accord avec les pétitionnaires et je suis heureuse de présenter ces pétitions.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui plusieurs pétitions. Les quatre premières, prises ensemble, contiennent plus de 3 000 signatures.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas pénaliser les amateurs d'armes à feu à des fins récréatives et sont uniquement en faveur de mesures législatives qui: premièrement, punissent sévèrement toute personne qui utilise une arme, y compris une arme autre qu'une arme à feu; deuxièmement, protègent le droit et la liberté des amateurs d'armes à feu à des fins récréatives de posséder des armes à feu et de les utiliser de façon responsable; troisièmement, soient soigneusement examinées pour voir si elles vont permettre d'accroître la sécurité publique d'une façon rentable et efficace; quatrièmement, révoquent les mesures législatives actuelles sur le contrôle des armes à feu, qui sont formulées dans des termes retors et qui ont été qualifiées par les tribunaux d'exemples les plus terribles d'un mauvais travail.

L'EUTHANASIE

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, les signataires de la cinquième et sixième pétitions que j'ai devant moi désirent attirer l'attention du Parlement sur les conséquences de la légalisation de l'euthanasie.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de n'appuyer ni l'euthanasie ni le suicide assisté par un médecin.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, la septième pétition demande au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés visant à y insérer l'expression «orientation sexuelle» du fait que cela reviendrait à accorder à certains groupes un statut, des droits et des privilèges spéciaux.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition que je présente aujourd'hui au nom de mes électeurs porte sur la Comission canadienne du blé.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de continuer à accorder à la commission le monopole de l'exportation du blé et de l'orge.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, j'ai cinq pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par M^me^ Sisko Hamer–Jackson et 312 autres résidents de North Vancouver. La deuxième, par M. F.G. Williams et 26 de ses concitoyens. La troisième, par Ross McCarlie et 25 autres personnes. Les trois portent sur le même sujet.

Les pétitionnaires prient le Parlement de réduire les dépenses du gouvernement au lieu d'augmenter les impôts et d'adopter une loi sur la protection des contribuables qui limiterait les dépenses du gouvernement fédéral.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, des deux autres pétitions que je veux présenter aujourd'hui, l'une est signée par Helen Hughes et 26 autres habitants de North Vancouver.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

La dernière pétition que je veux présenter m'a été envoyée par Arlene Boreham et 41 autres habitants de North Vancouver.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–41, et particulièrement l'article 718.2 dans sa forme actuelle. Ils demandent surtout de ne pas y inclure l'expression «orientation sexuelle», qui n'est pas définie, puisque le comportement que les gens choisissent d'adopter ne devrait pas faire l'objet de considérations spéciales dans la loi canadienne.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jerry Pickard (Essex—Kent, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions.

• (1305)

La première pétition demande au Parlement de s'assurer que le Code criminel prévoie des dispositions interdisant le suicide assisté et de veiller à ce qu'elles soient rigoureusement appliquées.

Initiatives ministérielles

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande qu'on modifie le Code criminel pour qu'il assure la protection des enfants à naître, de façon qu'ils jouissent des mêmes droits que les autres enfants.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition dûment autorisée par le greffier des pétitions, qui porte la signature d'habitants des secteurs de Woodstock et Hartland, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre et au Parlement de se pencher sur le libellé du Code criminel du Canada, afin de garantir que ses dispositions interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement, et de n'y apporter aucun changement qui sanctionnerait ou permettrait l'aide au suicide ou toute activité visant à mettre fin à une vie humaine.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions aujourd'hui.

La première porte sur les modifications qui pourraient être apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne concernant l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires y sont opposés.

La deuxième traite aussi de la question de l'orientation sexuelle et de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les pétitionnaires appuient la mesure qu'envisage le gouvernement.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition concerne le projet de loi sur les armes à feu dont la Chambre est saisie. Les dispositions qui ont été présentées à la Chambre inquiètent les pétitionnaires.

LE PROJET DE LOI C-41

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour présenter une pétition signée par de nombreux résidents de la région de Kingston, qui demandent au Parlement de supprimer un article du projet de loi C-41.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si les questions nos 87, 130 et 132 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

En ce qui a trait à la question no 87, permettez-moi de rappeler que la député de Calgary-Sud-Est s'est plainte dernièrement, et je le dis poliment, de ne pas avoir reçu les renseignements demandés. Je suis heureux que nous les ayons maintenant à notre disposition et j'espère qu'au cours de la semaine où nous ne siégeons pas, elle aura l'occasion de les examiner.

Comme ces documents sont assez volumineux, je n'en dépose qu'une copie, les deux autres étant à la Direction des journaux. Je dépose aussi les deux autres questions qui seraient transformées en ordres de dépôt de documents avec l'assentiment de la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre que les questions nos 87, 130 et 132 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question no 87—**Mme Brown:**

Pour les années 1992 et 1993, à combien s'élèvent les fonds versés par le Conseil des arts du Canada à des particuliers et à des groupes, qui étaient ces particuliers, à quels projets ces fonds ont-ils été affectés, et combien d'argent ont-ils reçu?

(Le document est déposé.)

Question no 130—**M. Strahl:**

En ce qui concerne les fonctionnaires fédéraux nommés pour une durée déterminée et indéterminée à des postes déclarés excédentaires dans tous les ministères et les organismes fédéraux, quelles sont les raisons de cette mesure et les catégories de travailleurs surnuméraires, combien y a-t-il d'employés dans chaque catégorie par ministère et par organisme, et combien d'employés de chaque ministère et organisme touche son plein traitement sans vraiment avoir à travailler?

(Le document est déposé.)

Question no 132—**M. Strahl:**

En ce qui concerne la reclassification des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée et indéterminée dans tous les ministères et organismes fédéraux, combien de postes ont été reclassifiés, par mois et par ministère ou organisme, dans tout l'appareil fédéral de novembre 1993 à aujourd'hui, et à quel niveau ont-ils été reclassifiés, encore une fois par mois et par ministère ou organisme, durant cette même période?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 33 du Règlement, je voudrais signaler à la Chambre que, en raison de la déclaration de la ministre, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 28 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995-1996

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995-1996, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux simplement rappeler aux députés que, conformément à l'article 74 du Règlement, le débat entre dans une nouvelle phase où les députés ont le droit de faire une intervention de dix minutes, qui n'est pas suivie d'une période de questions ou d'observations.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes saisis du projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996. Malheureusement, la Chambre des communes a pris l'habitude, chaque année, d'étudier un projet de loi portant pouvoir d'emprunt après le dépôt du budget.

Depuis le début des années 70, nous devons tous les ans débattre un projet de loi portant pouvoir d'emprunt afin que le gouvernement puisse donner suite aux initiatives et aux mesures que le ministre des Finances annonce dans son budget.

À cause de tous ces emprunts contractés au cours des 30 dernières années et plus, notre dette atteint maintenant environ 550 milliards de dollars. Nous savons malheureusement que nous ferons la même chose tous les ans, puisqu'il nous faudra emprunter quelque 30 milliards de dollars l'an prochain, 25 milliards l'année suivante, et ainsi de suite.

Quand cela cessera–t–il? C'est ce que nous voulons savoir. Nous avons posé la question au ministre des Finances, au premier ministre et à tous les membres du gouvernement qui se disaient prêts à nous donner une réponse claire et précise. Quand pouvons–nous nous attendre à avoir un budget équilibré?

• (1310)

«En temps opportun», répondent les libéraux. Cela fait plus de 30 ans que nous attendons. Ils ont créé le problème dans les années 70, les conservateurs l'ont entretenu dans les années 80, et les libéraux vont le perpétuer dans les années 90. Quand cesserons–nous de débattre chaque année d'un pouvoir d'emprunt qui nous fait nous enliser de plus en plus?

Un jour, les créanciers étrangers et les investisseurs internationaux ne s'inquiéteront pas de notre pouvoir d'emprunt. Ils cesseront tout simplement de nous prêter de l'argent. Ce sont eux qui mettront un point final à tout cela. La Chambre aura beau dire que nous pouvons emprunter davantage, les prêteurs internationaux se chargeront de nous couper les vivres. Et qu'arrivera–t–il alors?

Le Parti réformiste essaie de convaincre la Chambre d'équilibrer le budget en trois ans. Si les créanciers étrangers nous disent un jour que nous n'avons plus de pouvoir d'emprunt, nous allons l'équilibrer en trois semaines. Le ministre des Finances et le premier ministre refusent d'équilibrer le budget ou même de nous dire quand cessera ce fiasco annuel des emprunts répétés.

Le ministre des Finances a déposé un budget l'autre jour. Ce devait être le budget le plus sévère à être présenté depuis la Seconde Guerre mondiale. Il allait vraiment sabrer le superflu et s'attaquer sérieusement à la gestion des finances nationales.

Le lendemain, le président du Conseil du Trésor a déposé les prévisions de dépenses et—devinez quoi?—les dépenses sont de nouveau à la hausse. Oui, les dépenses augmentent même si ce budget devait être le plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale. Que l'on cesse de tromper les Canadiens et que l'on règle le problème! C'est tout ce que nous demandons.

Les sondages montrent que, après avoir jeté un coup d'oeil au budget, la moitié des Canadiens a compris que les compressions n'étaient pas assez sévères ni imposées assez rapidement pour réussir à équilibrer le budget. Leur réaction a été la suivante: «Pour l'amour du ciel, quand le gouvernement se décidera–t–il à régler le problème?»

Tout ce que le ministre des Finances a réussi à faire, c'est hausser encore les impôts. Hausser la taxe sur l'essence et toucher ainsi à peu près tous les Canadiens, certes toutes les familles ou presque. Rappelez–vous qu'il n'y a plus d'inflation au Canada! Cela signifie qu'une hausse de la taxe sur l'essence va toucher toutes les familles, car presque toutes les familles possèdent une voiture.

Les familles vont devoir resserrer leur budget parce que le gouvernement leur prendra davantage d'argent. Elles vont devoir se débrouiller avec moins et rajuster leur budget à la baisse pour pouvoir donner davantage à un gouvernement qui ne sait pas se contenter de moins, se débrouiller avec moins ni dépenser moins. Le gouvernement dit qu'il a besoin de plus d'argent et les Canadiens devront lui en donner, que cela leur plaise ou pas. C'est malheureusement ainsi que le pays est administré depuis au moins 30 ans. Le gouvernement pourrait aussi hausser les impôts pour soutirer davantage d'argent aux contribuables. Mais cela ne marche plus.

Nous pourrions aussi nous adresser aux investisseurs internationaux, mais là aussi les voies sont bloquées. Nous nous rapprochons rapidement du jour où nous devrons admettre qu'il nous faut vivre selon nos moyens. Nous devons le faire tout de suite ou, en tout cas, le plus tôt possible pour réussir à équilibrer le budget et à ramener la prospérité au pays.

Un autre budget, le Budget des contribuables, a été présenté il y a une dizaine de jours. Le Parti réformiste affirmait qu'il pouvait faire le travail en trois ans. Non seulement cela peut être fait en trois ans, mais cela peut être fait sans hausses d'impôts.

Comparons le Budget des contribuables au budget libéral. Les libéraux dépensent sans compter et laissent moins d'argent aux contribuables. Vous souvenez–vous lorsque j'ai dit que les contribuables se retrouveraient avec moins d'argent dans leurs poches? Il n'y a pas d'inflation au Canada. Les contribuables auront moins d'argent parce que le gouvernement en veut plus. Les libéraux iront chercher 9,9 milliards de dollars de plus dans les poches des contribuables cette année, 1,3 milliard de plus l'an prochain et 1,4 milliard de plus l'année suivante. Ce sont là les chiffres du ministre des Finances.

● (1315)

Cela continuera jusqu'au jour où nous pourrons annoncer aux contribuables que nous pouvons enfin diminuer les impôts. Cette augmentation de 1,4 milliard de dollars par année sera maintenue au cours des années subséquentes. Comparez cela au Budget des contribuables, dans lequel nous disons que le travail peut se faire sans hausses d'impôt.

Et le déficit? Selon les chiffres du ministre des Finances, le déficit sera de 32,7 milliards de dollars en 1995–1996. Le gouvernement libéral est en place depuis maintenant 18 mois. Le déficit était de 40 et quelques milliards de dollars lorsqu'il est arrivé au pouvoir. Après ce budget draconien, le plus sévère depuis la Seconde Guerre mondiale—et n'oubliez pas que c'est le deuxième budget du ministre—il réussira seulement à ramener le déficit à 32,7 milliards.

L'année suivante, il le ramènera à 24,3 milliards, et peut–être à 20 milliards l'année d'après. Et qui sait ce qui se passera ensuite lorsque le pays connaîtra un ralentissement économique, ce qui entraînera une augmentation des coûts tels que l'assurance–chômage et l'aide sociale et une diminution des recettes fiscales. Les libéraux savent tout cela. N'y a–t–il donc pas de bons administrateurs parmi eux? Les recettes fiscales diminuent, les dépenses augmentent et, d'un seul coup, le déficit recommence à grimper.

Et que dit le Budget des contribuables au sujet du déficit? Le déficit serait de 23 milliards de dollars en 1996–1997, et non pas 32,7 milliards de dollars comme le prévoient les libéraux. L'année suivante, nous le ramènerions à 11 milliards de dollars, alors que les libéraux prévoient encore un déficit de 24,3 milliards de dollars. Et, alléluia, à la fin de 1997–1998, le déficit serait rendu à zéro. Nous aurions enfin un budget équilibré, alors que les libéraux prévoient encore un déficit de quelque 20 milliards de dollars.

Cette année–là, s'ils forment encore le gouvernement, nous serons encore ici à débattre un autre projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Par contre, s'ils sont de ce côté–ci et que nous sommes de l'autre côté, les discours comme ceux que nous entendons aujourd'hui ne seront plus nécessaires.

Que prévoit le budget libéral au sujet de la création d'emplois? Nous savons déjà que la situation n'est pas très rose dans le secteur public, qui perd 45 000 emplois. Dans le secteur privé, il y a plus de dettes et moins d'emplois. C'est assez simple. Nous savons déjà tout cela. Dans notre budget, nous reconnaissons que certaines mesures auraient un impact négatif sur le secteur public parce que nous serions obligés de faire la même chose que vous. Il nous faudrait régler les problèmes que vous avez créés.

Le président suppléant (M. Kilger): Je demanderais au député d'adresser ses remarques à la présidence. Je me sens mis à l'écart encore une fois.

M. William: Loin de moi la pensée de vous exclure, monsieur le Président. Je m'excuse. Si le gouvernement libéral reste au pouvoir, il aura du pain sur la planche. La création d'emplois souffre du fait que la dette continue d'augmenter.

Et cela continue. Nous avons produit un document de 58 pages, presque aussi volumineux que celui que les libéraux ont produit avec l'aide de tous les experts de la fonction publique, des statistiques et de l'analyse budgétaire d'un bout à l'autre du pays en y dépensant des millions de dollars. Et quelle véritable importance tout cela a–t–il pu avoir? Nous constatons maintenant que la grande consultation prébudgétaire a eu lieu au caucus libéral juste avant la présentation du budget. C'est peut–être la grande consultation qui a vraiment influencé le ministre des Finances. Toute la consultation d'un bout à l'autre du pays n'a servi qu'à jeter de la poudre aux yeux.

Il faut cesser de demander chaque année un pouvoir d'emprunt. Voilà ce que nous disons. Nous n'en avons plus les moyens. Il faut donc prendre un engagement. Prenons la ferme résolution à la Chambre que nous aurons peut–être ce débat et peut–être deux autres encore sur le pouvoir d'emprunt, et puis plus jamais.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de donner mon avis sur le budget. Je tiens d'abord à féliciter le ministre des Finances.

Le ministre des Finances a présenté un budget responsable, bien construit et—ce que les députés d'en face ont de la difficulté à reconnaître—équitable.

● (1320)

C'est un budget équitable, responsable et acceptable parce que le gouvernement reconnaît le fait qu'il a une double responsabilité en ce qui concerne les affaires du pays. Il reconnaît qu'il a une responsabilité financière. C'est pourquoi le budget est prudent. Il reconnaît que nous fonctionnons comme une entreprise privée sans en être une. Il reconnaît que nous devons en avoir pour notre argent.

En outre, le gouvernement reconnaît qu'il a une responsabilité sociale et que les mesures qu'il prend ne visent pas toujours à faire des bénéfices, mais que ce sont des mesures qu'il convient de prendre. Nous les prenons parce que nous reconnaissons qu'en tant que gouvernement nous avons des responsabilités et des obligations envers les Canadiens et que nous tenons à assumer nos responsabilités tant financières que sociales.

Il ne fait aucun doute que, sur le plan financier, nous avons fort bien assumé nos responsabilités. Pour la première fois depuis presque une génération, un ministre des Finances a fixé un objectif de réduction du déficit l'an dernier et non seulement il a atteint cet objectif, mais encore il a fait mieux que ce qu'il avait prévu.

Ensuite, le ministre s'est fixé l'objectif à moyen terme de 3 p. 100 du PIB d'ici deux ans et il s'est doté d'une stratégie pour y parvenir. C'est une stratégie claire, concise, réaliste qui nous permettra de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB.

Malgré ce qu'en pensent les députés de l'opposition, ce budget n'est pas de la poudre aux yeux. De véritables compressions sont prévues, alors que dans le passé, les réductions consistaient simplement à dépenser un peu moins que l'augmentation qu'on avait prévue. Il s'agit de véritables compressions de dépenses

non assorties d'une augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce sont des réductions bien réelles, quoi qu'en dise le député d'en face.

Durant la première année, nous allons réduire les dépenses de 3,9 milliards de dollars. L'année suivante, en 1996–1997, nous les réduirons de 5,9 milliards de dollars, et durant la troisième année du plan, elles baisseront de 7,2 milliards de dollars. Il s'agit d'une diminution de près de 19 p. 100 sur trois ans. C'est là la plus importante réduction des dépenses gouvernementales depuis la démobilisation après la Seconde Guerre mondiale.

En établissant son budget, le ministre a fait deux choses très importantes. Premièrement, il a fait des estimations très prudentes de la croissance et des taux d'intérêt. Il a en effet prévu une croissance inférieure à la moyenne suggérée par le secteur privé. Pour les taux d'intérêt à court et à long terme, ses projections sont par contre plus élevées que celles du secteur privé. Il a prévu un coussin pour établir un budget responsable.

Il a également prévu une réserve pour éventualités pour les deux prochaines années: une réserve de 2,5 milliards de dollars pour la première, et une autre de 3 milliards de dollars pour la deuxième. Il a pris un engagement que j'estime important: s'il n'a pas besoin de ces réserves pour éventualités pour atteindre les objectifs de réduction du déficit, il les utilisera pour réduire davantage la dette.

Pour établir son budget, le ministre a procédé comme on le fait quand on prépare son budget personnel ou celui d'une petite entreprise. Il a pris connaissance de la situation, il a établi un plan sensé sur une période raisonnable, il a prévu des réserves pour éventualités et il a produit un plan solide et réaliste.

Le ministre a assumé ses responsabilités sur le plan non seulement budgétaire, mais aussi social. Même si les programmes sociaux vont subir quelques compressions, il est important de se rappeler que, lorsque ce budget sera pleinement mis en oeuvre, en tant que gouvernement, nous consacrerons plus de 50 milliards de dollars au filet de sécurité sociale pour protéger les hommes, les femmes et les enfants du pays. C'est un principe libéral important que le ministre comprend, et je suis fier d'être membre d'un gouvernement qui souscrit à ce principe.

Ce budget est juste et équitable, car il demande à toutes les couches de la société de faire leur part. Il n'est pas question qu'un groupe donné supporte un fardeau trop lourd ni que quiconque soit épargné. C'est pourquoi le budget touche un large éventail de secteurs.

• (1325)

On demande aux grosses sociétés de verser davantage d'impôt et d'accepter une baisse des subventions aux entreprises.

Le gouvernement fédéral met de l'ordre dans ses affaires en premier lieu. Il va réduire ses dépenses de 19 p. 100. Il s'agit de la compression la plus importante.

Les particuliers doivent également jouer leur rôle. On n'accroîtra pas leur impôt sur le revenu et on n'imposera pas leurs REER ni leurs régimes de soins dentaires ou de santé, mais ils subiront une faible augmentation de la taxe sur l'essence.

Le ministre a demandé également un effort aux provinces. Elles doivent accepter des compressions de 4,4 p. 100, ce qui est à peine la moitié de celles que le gouvernement fédéral s'impose à lui–même. Je pense que c'est important. Il est tout à fait ridicule que des premiers ministres provinciaux laissent entendre que, en tant que gouvernement, nous devrions les exempter totalement de toute participation à cet exercice de réduction du déficit.

Enfin, à titre de membres du comité des finances qui a effectué des travaux prébudgétaires, contrairement à ce que mon vis–à–vis a laissé entendre, nous avons respecté les trois principes qui sont ressortis de ces réunions de comité. Premièrement, il fallait surtout réduire les dépenses, plutôt que d'augmenter les impôts. C'est ce que nous avons fait, puisque chaque dollar d'augmentation des recettes s'accompagne de 7 $ de réduction des dépenses. Deuxièmement, nous devions, en premier lieu, mettre de l'ordre dans nos propres affaires. Nous avons donc réduit nos dépenses de 19 p. 100, ce qui représente 29 milliards de dollars sur trois ans. Nous avons été justes et équitables en faisant en sorte que toutes les couches de la société fassent leur part.

En conclusion, permettez–moi de dire sans équivoque que je souscris à ce budget. J'appuie le ministre des Finances et le gouvernement. Nous avons atteint le double objectif de la responsabilité financière et sociale et je suis fier des réalisations du ministre.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de commenter le Budget déposé par le ministre des Finances, lundi dernier. Au–delà de la réthorique et des beaux discours, un examen à froid de ce Budget nous livre toute la portée et les conséquences quant à l'incapacité du système fédéral actuel à se réformer et à répondre adéquatement aux aspirations des Québécois et des Canadiens.

Deux épithètes ont récemment servi à l'auteur Jean–François Lisée pour titrer deux de ses ouvrages: tricheur et naufrageur. Je les lui emprunterai pour analyser les dessous du Budget du ministre des Finances, les faces cachées du discours condescendant qui ne franchit pas le cap de la vérité sur ses véritables enjeux.

Premièrement, ce Budget est tricheur envers la population canadienne, lorsqu'on laisse entendre qu'il est dur envers tout le monde. C'est faux. Il s'attaque aux plus démunis de notre société qui feront les frais des coupures les plus importantes et laisse dormir en paix les grandes corporations et les banques qui, dans

le premier cas, réussiront encore à se sauver du fisc, et dans le second, se font imposer un bien léger fardeau, en comparaison de leurs faramineux profits.

Deuxièmement, ce Budget est tricheur envers le Québec et les provinces, lorsqu'on laisse entendre qu'il a le courage de s'attaquer au déficit fédéral, alors qu'il en refile la majeure partie dans la cour des provinces. Sept milliards de dollars de dépenses sont ainsi transférés sans aucun transfert de pouvoir.

Troisièmement, ce Budget est naufrageur par rapport aux programmes sociaux, particulièrement pour les programmes de santé. Le discours officiel cache la vérité à la population, lorsqu'il laisse entendre que les principes de la Loi canadienne sur la santé ne sont pas affectés et demeurent. Imposer le menu sans payer l'épicerie, voilà la table dressée par le fédéral pour le Québec et les provinces.

Quatrièmement, et c'est là la plus éclatante démonstration de ce Budget, il est le naufrageur de la propre prétention de ce gouvernement, qui encante sa nouvelle thèse du fédéralisme à gogo, du fédéralisme flexible. Il n'y a pas de flexibilité dans ce Budget, à part celle du ministre des Finances à plier devant ses responsabilités lorsqu'il charrie ses problèmes dans la cour des provinces. Tout le reste demeure: les normes nationales, le pouvoir de dépenser, les dédoublements des ministères dans les champs de compétence des provinces.

• (1330)

Ce Budget marque à nouveau l'attaque tous azimuts de ce gouvernement contre les plus démunis de notre société. Les chômeurs et les petits salariés sont, pour une deuxième année consécutive, les principales victimes des coupures budgétaires, alors que les grandes compagnies et les institutions bancaires sont presque épargnées.

Ainsi, le ministre des Finances annonce qu'il coupera à nouveau dans le régime d'assurance–chômage, alors qu'il n'augmentera que de façon provisoire l'impôt sur le capital des grandes banques. Le ministre ira quémander 100 millions de dollars aux institutions bancaires, alors qu'à elle seule, la Banque royale a enregistré des profits de l'ordre de 1,2 milliard de dollars en 1995.

De plus, ce gouvernement a refusé d'écouter la demande qui lui venait de toute part, du Bloc comme du Conseil du patronat du Québec, d'éliminer complètement les subventions aux entreprises. Au contraire, le ministre des Finances a préféré couper plus de 300 millions dans les logements sociaux plutôt que d'aller chercher 1,5 milliard de dollars qui restera pour les subventions aux entreprises.

Est–ce là l'approche du gouvernement fédéral?

Les grandes corporations et les banques peuvent dormir en paix. Le ministre des Finances a clairement indiqué dans son Budget que ce sera à nouveau les chômeurs et les démunis qui écoperont et qui paieront pour les déboires de ce fédéralisme inefficace, alors qu'il garantit du même coup aux riches de notre société les privilèges des fiducies familiales jusqu'à la fin du siècle.

Le Budget est très clair: ce sont 7 milliards de dollars que le gouvernement fédéral retirera d'ici deux ans aux provinces; 7 milliards de dollars destinés à la santé, à l'éducation postsecondaire et au Régime d'assistance publique du Canada que les provinces devront assumer de leur poche. C'est ce que nous appelons pelleter son déficit dans la cour des provinces. Le gouvernement fédéral a bien raison de vouloir faire du ménage dans ses affaires, mais pas en larguant ses détritus chez les voisins.

Le Québec écope d'une importante partie du déficit du Canada et le fédéral, de son côté, continue de s'ingérer dans les compétences du Québec. Les Québécois continueront de payer pour tous les dédoublements que le système fédéral leur impose. Il y aura encore deux ministères de la Santé, deux ministères du Développement des ressources humaines, deux ministères de l'Environnement, et j'en passe.

Voilà le nouveau Canada que ce mauvais Budget annonce. Le supposé Budget de décentralisation n'est, en fait, qu'une coquille vide, car le gouvernement fédéral continuera d'occuper et de s'ingérer dans les champs de juridiction relevant des provinces.

L'ironie, dans toute cette mascarade, c'est que tout en coupant de 27,1 p. 100 les dépenses de transfert au Québec, le gouvernement fédéral continue d'imposer aux provinces les mêmes normes nationales, dont celles de la Loi canadienne sur la santé.

En 1979, année de création de cette loi, le gouvernement fédéral assumait 45 p. 100 des frais destinés à la santé et à l'éducation postsecondaire. Depuis le gel des paiements de transfert en 1992, la contribution du fédéral est passée à 29 p. 100. Et avec les nouvelles mesures annoncées dans le présent Budget, sa contribution atteindra le nouveau record de 15 p. 100.

Comment le ministre peut–il prétendre imposer des normes nationales, alors que sa contribution au service des soins de santé a chuté de 35 p. 100 depuis 1979, et ce, malgré une hausse notable des frais de la santé, et qu'elle chutera encore à nouveau de plus de 55 p. 100 avec le nouveau Budget?

Il me semble logique que le gouvernement fédéral n'aura plus le choix et devra laisser aux provinces la gestion complète de notre système de santé.

Je disais plus tôt que ce Budget provoquerait le naufrage de nos programmes sociaux tels que nous les connaissons actuellement. Nous savons tous que le Québec et les provinces sont confrontés à une augmentation vertigineuse des coûts du régime de la santé. Cette croissance est principalement due aux facteurs suivants: le vieillissement de la population, les nouvelles technologies médicales plus coûteuses et une hausse appréciable des dépenses en produits pharmaceutiques.

Mais à l'intérieur du présent Budget, comme ce fut le cas dans les budgets précédents par le gel des paiements de transfert, le gouvernement annonce des coupures substantielles dans les transferts au Québec et aux provinces pour la santé.

• (1335)

Peu importe que ces transferts se joignent à d'autres pour ne former qu'une seule enveloppe. L'effet sera le même: il y aura moins d'argent pour la santé et le gouvernement compromet ainsi la survie des fondements de notre système de santé.

Le ministre des Finances aurait dû être franc et transparent avec la population québécoise et canadienne. Il devrait dire à tous les Québécois et Canadiens qu'en imposant de telles coupures aux provinces, il en est fini de notre système de santé tel qu'on l'a connu, puisque c'est bien de cela dont il est question.

J'en veux pour preuve les récentes déclarations du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales qui contredisent les témoignages solennels du ministre des Finances qui disait et je cite: «Les conditions prévues dans la loi canadienne seront maintenues par notre gouvernement. Il s'agit de principes fondamentaux.»

Comment le ministre des Finances peut–il encore imaginer et soutenir que le Québec et les provinces réussiront à maintenir les mêmes services de santé auprès de la population? Comment le Québec et les provinces réussiront–ils à appliquer les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé que leur impose Ottawa alors que le ministre des Finances vient pelleter dans leur cour des milliards de dollars de déficit par voie de coupures dans les programmes sociaux?

Le ministre des Finances aurait dû faire preuve de courage et donner l'heure juste à ces concitoyennes et concitoyens en leur disant: «Malheureusement, compte tenu de nos erreurs passées, principalement à l'heure des budgets Chrétien et Lalonde, nous n'avons plus les moyens de maintenir notre système de santé tel que nous le connaissons.»

En lieu et place, le ministre des Finances se défile, plutôt que d'assumer ses responsabilités. Ce gouvernement se défile lorsqu'il refile son déficit au Québec et aux provinces. Ce gouvernement trompe la population lorsqu'il lui cache le naufrage qui guette les programmes de la santé au tournant du Budget.

Je vais conclure là–dessus. Ce Budget est tricheur envers la population puisqu'il lui cache bien des choses à venir. Il continue de creuser le fossé qui sépare les riches des pauvres de notre société et condamne à une fin certaine bon nombre d'éléments de nos programmes sociaux.

La population canadienne doit savoir ces choses. Tout particulièrement la population du Québec doit les connaître avant de porter son jugement définitif sur ce système fédéral qui, de toute évidence, ne réussit pas à solutionner ses problèmes et encore moins à se renouveler selon les attentes des Québécoises et des Québécois.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux, cet après–midi, de pouvoir faire quelques observations au sujet du budget qui a été présenté cette semaine.

J'aimerais d'abord revenir sur mes déclarations à la presse de ma circonscription, le soir du dépôt du budget. Quand on m'a demandé quelle était ma réaction, j'ai répondu que j'étais excité, oui excité, car ce n'est pas le premier budget que je vois. Je n'ai certainement pas vu autant de budgets présentés dans cette enceinte que d'autres députés, mais c'est tout de même le septième.

Ce budget répond très clairement aux attentes et aux espoirs de la majorité des Canadiens. Ces derniers temps, à mes électeurs qui formulaient des suggestions au gouvernement, je disais que notre grand défi était de satisfaire aux besoins actuels avec trois objectifs en tête: équité, traitement égal pour tous et efficacité. Eh bien, je crois que nous avons satisfait ces critères.

Tout le monde le sait, il y a aujourd'hui deux nuages qui menacent le Canada. Il y a d'abord l'incertitude quant à l'avenir du Québec, mais je suis heureux de pouvoir assurer aux députés que la plupart des habitants de la circonscription de Prince Edward—Hastings peuvent proclamer: «Mon Canada inclut le Québec».

Fort heureusement pour nous tous, de plus en plus de Québécois le constatent chaque jour. En effet, de plus en plus de Québécois prennent conscience que ce dont ce pays et tout le monde ont besoin, c'est d'un gouvernement central fort. En tant que Canadiens et qu'êtres humains, nous nous en tirerons beaucoup mieux au sein de la grande famille qu'est le Canada.

Comme le ministre des Finances l'a fait observer, le deuxième nuage, c'est celui de la dette et du déficit. Je n'ai pas a en rappeler l'ampleur: une dette de plus de 500 milliards de dollars, un déficit de 42 milliards, l'an dernier, un intérêt sur la dette qui nous coûte 80 000 $ la minute, pour ne parler que de cela.

Ces données suffisent pour comprendre l'importance du défi que nous avons à relever. Le Canada est placé devant un défi formidable, qu'il ne pourra relever qu'avec de la compétence, de la compassion, des réformes et de l'espoir. Le budget déposé lundi soir nous a fait franchir un grand pas dans cette direction.

Nous avons été honnêtes envers les Canadiens et leur avons dit qu'il restait encore beaucoup à faire. Le budget de lundi va aussi loin que nous le devions, sans risquer de désorganiser l'économie. On sait que l'économie canadienne affiche un taux de croissance qui est peut–être le plus élevé au monde et certainement le plus élevé des pays du G–7. Les choses ne vont peut–être pas aussi vite que nous le souhaiterions, mais la situation évolue et va dans la bonne direction.

Nous savions qu'on nous surveillait. La communauté internationale, les marchés financiers, les institutions financières nationales, le marché financier canadien, le monde des affaires et la population canadienne elle–même nous surveillaient.

Nous avons fait ce qu'il fallait faire. Ce n'était pas de gaieté de coeur et nous l'avons fait malgré nous. Il n'est pas facile d'annoncer qu'on va réduire l'emploi et qu'il faut procéder à des changements. Quand je dis que nous ne voulions pas le faire, ce n'est pas parce que cela n'était pas nécessaire. Il fallait le faire. Comme le premier ministre l'a dit si clairement et si souvent avant et après le dépôt du budget, nous l'avons fait parce que c'était nécessaire.

Cela me rappelle un conseil que j'avais donné au ministre des Finances avant la présentation du budget et qui reprenait le slogan d'une entreprise bien connue, Nike: «Faites–le». Eh bien! nous l'avons fait. Nous l'avons fait en effectuant des compressions de 7 $ pour chaque dollar d'augmentation des recettes. Nous l'avons fait après avoir écouté les Canadiens au cours du

plus vaste processus de consultation jamais entrepris avant la présentation d'un budget.

Nous l'avons fait sans augmenter l'impôt sur le revenu. Nous l'avons fait sans imposer les régimes de soins dentaires et médicaux offerts par l'employeur. Nous l'avons fait sans apporter beaucoup de changements qui toucheraient considérablement les cotisations aux régimes enregistrés d'épargne–retraite.

Nous l'avons fait sans imposer les gains de loterie, contrairement à ce que beaucoup de gens croyaient. Certaines personnes m'ont dit de ne pas imposer les gains à la loto. Je leur ai répondu que si elles gagnaient un million de dollars, que ce montant était imposable et qu'elles ne voulaient pas payer l'impôt, je suis sûr que d'autres seraient prêtes à prendre leur billet.

Nous l'avons fait sans changer l'impôt sur les gains en capital des petites entreprises et des agriculteurs. Ce faisant, nous avons reconnu l'importance des petites entreprises et des agriculteurs dans l'économie canadienne. Du côté des recettes, nous l'avons fait en augmentant le prix de l'essence d'un cent et demi le litre. Je pense que c'est juste et équitable, dans tout le pays.

Nous l'avons fait, aussi, en réduisant la taille du gouvernement. Je sais que les habitants de ma circonscription, Prince Edward—Hastings, devront faire leur part et qu'ils la feront.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Comme il est 13 h 43, conformément à l'article 73 du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur–le–champ toute motion nécessaire pour trancher la question dont nous sommes saisis.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

• (1345)

M. Boudria: Monsieur le Président, en raison de la déclaration ministérielle, l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne devrait commencer, je crois, que dans 15 minutes. Toutefois, si les députés sont d'accord, peut–être pourrait–elle commencer immédiatement, avec le consentement unanime de la Chambre?

Le président suppléant (M. Kilger): La présidence peut peut–être aider la Chambre si le whip en chef du gouvernement veut bien s'approcher un moment du fauteuil.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Conformément à ce dont nous avons discuté brièvement tout à l'heure, au lieu de suspendre la séance pendant 15 minutes comme la Chambre le fait normalement en de tels cas, je pense que vous constateriez qu'il y a consentement unanime à passer immédiatement aux initiatives parlementaires, étant donné que la Chambre n'est saisie d'aucun autre projet de loi.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la motion du whip en chef du gouvernement. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 h 50, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.) propose: Que le projet de loi C–247, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants).

Ce projet de loi accorderait à tous les parents une déduction d'impôt de 5 000 $ ou de 3 000 $ par enfant pour les aider à assumer le coût de plus en plus élevé de l'éducation d'un enfant, tout en éliminant la discrimination que la loi de l'impôt exerce actuellement contre les parents qui restent à la maison ou qui n'utilisent pas les services d'une garderie. Tous les parents pourraient se prévaloir de la même déduction, quels que soient leur revenu, leur état civil, leur situation maritale, leur emploi ou le genre de service de garde qu'ils utilisent.

• (1350)

Je vais lire un passage d'un document de travail qu'on m'a envoyé. Celui–ci n'a pas été rédigé par un groupe d'intérêts, mais par deux Ontariennes, M^mes^ Cheryl Stewart et Sandra Evans. Il se lit comme suit:

> Nous sommes des mères canadiennes qui travaillent à plein temps à la maison, à élever nos enfants.
>
> Nous avions toutes deux une carrière fructueuse sur le marché du travail avant de choisir de rester à la maison pour nous occuper de nos enfants.
>
> Nous sommes inquiètes devant la tendance actuelle des études sur la garde d'enfants, qui semblent vouloir institutionnaliser ces services et passer outre à toute autre forme de garde. Ces études ne font notamment aucun cas des parents qui choisissent de s'occuper eux–mêmes de leurs enfants.

Selon Statistique Canada, 68,5 p. 100 des femmes qui ont des enfants de moins de trois ans et qui ont un conjoint ainsi que 62 p. 100 de celles qui ont des enfants de trois à cinq ans restent à la maison à plein temps ou ont un emploi à temps partiel. Sur l'ensemble des femmes ayant un conjoint et des enfants de moins de 16 ans, 57,6 p. 100 ont décidé soit de rester à la maison à plein temps ou de travailler à temps partiel.

Ce que ces chiffres montrent, c'est qu'il y a un fort pourcentage de femmes qui choisissent de rester à la maison avec leurs enfants. Elles n'ont pourtant pas droit au même traitement fiscal que celles qui décident d'avoir recours aux services d'une garderie.

Il en résulte que nos tribunaux sont submergés de poursuites intentées par des particuliers ou des familles qui considèrent que le régime fiscal du Canada est discriminatoire à leur endroit. Par exemple, Jim et Laurie Boland, de Calgary, se sont fait dire par un tribunal fédéral qu'un parent qui choisit de rester à la maison avec ses enfants n'a pas droit aux mêmes avantages que ceux qui paient pour les faire garder.

Le juge a décidé que, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, les Boland n'avaient pas droit au même bénéfice de la loi; parce que les parents qui restent à la maison pour élever leurs enfants ne forment pas une «minorité discrète et isolée» et ne sont pas protégés par la Charte des droits et libertés.

Ce n'est là qu'un exemple de gens qui luttent contre un système qui ne tient pas compte des réalités sociales. En vertu des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu, la déduction pour frais de garde d'enfants n'est accordée qu'aux parents qui paient des établissements pour la garde de leurs enfants. La déduction est demandée uniquement par le conjoint, dans un couple marié, dont le revenu est moins élevé, de sorte qu'elle est inutile lorsqu'un conjoint reste à la maison pour élever les enfants.

En d'autres termes, si vous confiez votre enfant à une garderie, le gouvernement vous récompense, mais si, comme la majorité des Canadiens, vous optez pour une autre solution, vous vous débrouillez. D'après moi, les tribunaux finiront par infirmer cette décision un jour. Il est peut–être temps qu'au Canada, les assemblées législatives du pays prennent les devants au lieu de réagir simplement à la décision des tribunaux.

On n'a qu'à penser aux difficultés causées au ministre de la Justice par la décision rendue dans l'affaire Thibaudeau concernant les pensions alimentaires pour enfants. La réalité, c'est qu'une telle discrimination dans la loi doit cesser. Je crois qu'à mesure qu'évolue constamment la dynamique familiale, les parents devraient être libres de choisir le type de garde d'enfants qui leur convient le mieux, plutôt que de le déterminer en fonction de la récompense que le gouvernement leur donnera. C'est sur ce choix que j'insiste aujourd'hui. La flexibilité et la possibilité de choisir devraient être fondamentales en matière de garde d'enfants.

Il est évident que les gens ne peuvent pas se permettre la garde d'enfants non subventionnée, que leurs choix sont restreints et qu'ils doivent faire la queue en attendant qu'une place se libère dans une garderie subventionnée. Pourquoi ne pas leur donner les moyens financiers et leur offrir différents modèles de services de garde pour qu'ils puissent choisir eux–mêmes? Pourquoi ne pas accorder à toutes les familles une déduction d'impôt de 5 000 $ et leur laisser administrer elles–mêmes l'argent? Laissez–les décider si elles garderont les enfants à la maison, si elles s'adresseront à des services non réglementés, à des bonnes d'enfants, à des parents ou à des amis.

Les groupes d'intérêts parlent tous de la nécessité d'avoir des services de garde plus flexibles. Elle est là la flexibilité! Laissez l'argent aux familles et cessez de les encourager à s'adresser à des services qui n'émettent pas de reçus.

Envisageons la question sous un angle différent. Actuellement, il y a 360 000 places de garderie au Canada, dont 150 000 sont subventionnées et réservées aux familles à faible revenu. La solution est–elle, comme le croit le gouvernement libéral, de créer de nouvelles places ou, comme je le pense, d'élargir l'éventail des possibilités?

Mon projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre de déduire, pour les frais de garde, un montant fixe de 5 000 $ ou de 3 000 $, selon l'âge de l'enfant, sans égard au revenu des parents et aux sommes réelles payées pour les frais de garde. Le projet de loi prévoit tout simplement accorder aux parents qui paient des impôts une déduction fiscale fixe pour chaque enfant, jusqu'à l'âge de 14 ans, sans égard au type de service de garde choisi.

• (1355)

Le projet de loi C–247 repose sur trois principes fondamentaux: les fonds sont versés aux familles et non aux services de garde; les familles sont libres de choisir le type de service de garde qu'elles désirent; les lacunes du système actuel sont éliminées et on évite d'alourdir le fardeau financier des familles canadiennes.

Le fardeau fiscal des familles canadiennes est à son maximum. Avec le projet de loi C–247, elles pourraient choisir librement le meilleur moyen de dépenser leur argent. Si elles choisissent d'envoyer leur enfant dans une garderie, tant mieux. Si elles préfèrent qu'un des parents reste à la maison pour s'occuper des enfants, donnons–leur la possibilité de le faire. Je tiens par–dessus tout à traiter tout le monde également. Laissons l'argent aux gens qui le gagnent et qui en ont besoin et laissons–les décider comment ils veulent organiser leur vie.

La majeure partie des fonds que le gouvernement fédéral consacre aux programmes pour enfants est canalisée par six grands programmes d'aide.

La prestation fiscale pour enfant est entrée en vigueur en janvier 1993. Elle remplaçait les anciennes allocations familiales de même que le crédit d'impôt non remboursable pour enfant. La prestation fiscale a totalisé 5,2 milliards de dollars entre juillet 1993 et juin 1994.

Le Régime d'assistance publique du Canada, qui relève du ministère du Développement des ressources humaines, partage avec les provinces et les territoires les coûts de l'aide sociale. Ce régime a versé 2,8 milliards de dollars en prestations au cours de l'année 1993–1994.

Le troisième mécanisme est la déduction pour frais de garde d'enfants. Cette mesure fiscale vise à aider les parents qui paient pour faire garder leurs enfants. Ce programme a coûté un peu plus de 330 millions de dollars à Revenu Canada au cours de l'exercice 1993–1994.

Le quatrième mécanisme est l'équivalent du crédit de personne mariée. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable dont le but est d'alléger le fardeau des parents seuls qui doivent élever des enfants. Le crédit ne peut être demandé que pour un seul enfant. Ce programme a coûté un peu plus de 565 millions de dollars au gouvernement fédéral au cours de l'exercice 1993–1994.

Le cinquième mécanisme est le crédit pour taxe sur les produits et services, qui représente 213 millions de dollars par année.

En outre, sur le plan de la garde des enfants, le gouvernement libéral a promis dans son livre rouge de dépenser 1,4 milliard de dollars de plus afin de créer, avec l'accord des provinces, 150 000 places dans des établissements réglementés au cours des trois prochaines années. D'après le dernier budget, il semble que ce projet ait été mis en veilleuse. Espérons que cela sera confirmé plus tard aujourd'hui.

Il y a actuellement en Ontario environ 7 000 places libres dans des garderies non subventionnées, alors que 25 000 enfants attendent des places dans des garderies subventionnées. Si nous accordions aux parents qui restent à la maison ou qui ne paient pas pour faire garder leurs enfants à l'extérieur les mêmes avantages financiers qu'à ceux qui le font, certaines de ces places en garderie se libéreraient à mesure que les parents choisiraient différentes options, et cette liste de 25 000 diminuerait certainement.

Le gouvernement pourrait alors prendre une partie de l'argent qu'il devait dépenser pour établir de nouvelles places et le verser plutôt aux familles pauvres sous forme de subventions et de prestations. Ce serait là un vrai programme social pour les personnes qui sont vraiment dans le besoin, si c'est un besoin qu'on peut prouver.

Nous envisageons de dépenser des milliards de dollars pour imposer un programme national et des normes nationales à des familles qui sont différentes de bien des points de vue: la composition, la situation, les horaires d'étude ou de travail, le revenu, l'âge, le profil culturel et linguistique, le lieu de résidence, c'est-à-dire en milieu urbain ou en milieu rural, et ainsi de suite. Le seul dénominateur commun que je peux voir, c'est que ces gens ont tous des enfants.

Ne serait-il donc pas plus logique de donner aux familles les outils économiques dont elles ont besoin pour prendre leurs propres décisions en fonction de leurs propres besoins? Regroupons tous les programmes que j'ai énumérés et adoptons le projet de loi C-247 pour mettre à la disposition de tous les contribuables un programme qui, j'en suis certain, coûterait beaucoup moins cher.

• (1400)

Si l'on totalise le coût des programmes que j'ai mentionnés, on arrive à plus de 8 milliards de dollars. Nous pouvons certainement avoir un régime à deux volets et réduire de beaucoup ce qu'il en coûte pour les programmes sociaux et d'aide sociale.

En utilisant les statistiques de Revenu Canada, la principale banque de statistiques du gouvernement, pour les déclarations de revenus produites pour l'année 1993, on calcule que le projet de loi C-247 coûterait au gouvernement fédéral 3,6 milliards de dollars en pertes de recettes fiscales. On peut les qualifier de dépenses fiscales.

Le gouvernement produira peut-être une autre série de chiffres totalisant 6 milliards de dollars, mais le coût pourrait tourner autour de 4 ou 5 milliards. Qu'est-ce qu'un milliard de nos jours? On semble en dépenser sans compter, comme si cela n'avait pas d'importance.

La question qu'il faut se poser, cependant, est celle de savoir d'où vient cet argent. D'où vient en effet l'argent pour ce nouveau programme grâce auquel tout le monde obtient une déduction? Réponse, 92 p. 100 de la note a rapport aux familles ayant un revenu supérieur à 30 000 $.

À simplement parler, il faut un revenu pour se prévaloir d'une déduction d'impôt. L'année dernière, des 5,2 milliards de dollars distribués en prestations fiscales pour enfants, destinées à venir en aide aux familles à faible revenu, 2,1 milliards ont été versés aux familles ayant un revenu supérieur à 30 000 $.

Si on limitait aux familles gagnant moins de 30 000 $ le bénéfice des prestations fiscales pour enfants, cela libérerait 2,1 milliards de dollars pour payer pour le projet de loi C-247. N'oublions pas que j'ai parlé d'un régime à deux volets, pour les familles gagnant plus de 30 000 $ et celles qui gagnent moins de 330 000 $. Nous venons donc de libérer 2,1 milliards pour contribuer à payer ce que coûtera le programme prévu au projet de loi C-247.

D'où viendra le 1,5 milliard additionnel? Si je m'en tiens aux coûts de 3,6 milliards que j'ai calculés, et que je pourrais arrondir à 4 milliards si le gouvernement y tient, une partie de ce montant pourrait provenir du montant de 1,4 milliard que le gouvernement libéral prévoyait consacrer aux établissements de garderie subventionnés, et qu'il n'aurait plus besoin de dépenser, auquel s'ajouteraient les 2,1 milliards qu'on vient de libérer. On laisserait en place les établissements de garderie existants, et la liste d'attente de 25 000 parents pourrait se réduire. Ils pourraient se prévaloir des places vacantes dans les établissements de garderie du secteur privé ou ils pourraient choisir d'autres formes de garderie.

Cela pourrait éliminer la nécessité d'offrir l'équivalent du crédit d'impôt de personne mariée, qui coûte 565 millions de dollars, car grâce au projet de loi C-247, les chefs de famille monoparentale garderaient davantage de leur revenu et pourraient se prévaloir de la déduction pour plus d'un enfant, contrairement à ce qui se fait à l'heure actuelle.

Ils n'auraient pas besoin de cette aide car, en bénéficiant des prestations fiscales pour enfants, ils auraient la déduction compensatoire pour réduire l'impôt à payer. Cela donne encore 560 millions de dollars.

Le reste des coûts serait compensé par l'élimination des frais de manutention sur l'argent qui est redistribué par Ottawa sous forme de crédits d'impôt. La beauté d'une déduction, c'est que l'argent demeure à la source: les gens disposent ainsi d'un revenu net supérieur, les coûts de traitement sont réduits pour le gouvernement fédéral et les revenus nets de tout le monde sont plus élevés.

Je crois que le pouvoir du lobby des services de garde est beaucoup trop évident dans la politique gouvernementale adoptée jusqu'à maintenant. Dans son document de travail sur la réforme des programmes sociaux, le ministre du Développement des ressources humaines a parlé des places en garderie et des horaires de travail souples pour les parents, mais il n'a pas dit un mot des iniquités fiscales actuelles, des contestations en vertu de la Charte ni des parents qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants.

L'un des plus grands problèmes du gouvernement actuel, c'est qu'il ne réussit jamais à cerner le bon problème. Le déficit et la dette en sont un exemple: le gouvernement veut réduire le déficit, mais ce n'est là qu'un facteur qui contribue à la dette. Il

devrait s'en prendre à celle–ci et s'employer à résoudre ce problème.

Lors d'un talk–show à Calgary, le ministre du Développement des ressources humaines a dit que l'examen d'une proposition de déduction pour les enfants était trop «risqué». Personnellement, je ne vois pas ce qu'il y a de si risqué dans un allégement fiscal pour les gens qui travaillent tout aussi fort à la maison, mais il est évident que quelqu'un ayant une opinion différente a retenu l'attention du ministre.

Dans le livre rouge, il est par ailleurs question des services de garde, mais pas d'autres problèmes importants auxquels se heurtent les familles des années 90. Ainsi, il est expressément fait mention d'un système de garde d'enfants permettant de «faciliter la réinsertion professionnelle des parents de jeunes enfants». Je signale aux députés d'en face qu'il en est question à la page 35.

Autrement dit, ne restez pas à la maison, allez travailler. Que dire des gens qui choisissent de participer directement à la vie de leurs enfants? N'est–ce pas une option valable? Lorsqu'ils étaient au pouvoir, les conservateurs ont proposé le projet de loi C–144, qui prévoyait essentiellement que les parents d'enfants âgés de six ans ou moins pourraient doubler la déduction pour frais de garde d'enfants de 2 000 $ en 1988.

• (1405)

Le régime aurait, pour le bénéfice des familles plus nombreuses, supprimé la limite de 8 000 $ des dépenses de garderie.

Les parents qui restent à la maison pour s'occuper des enfants ou ceux qui touchent des prestations pour leurs dépenses de garderie auraient été en mesure de demander un crédit supplémentaire de 100 $ par enfant en 1988 et de 200 $ l'année suivante. Ce n'étaient pas des montants très élevés, mais la reconnaissance du problème était un pas dans la bonne direction.

Le projet de loi C–144 a été torpillé par des groupes de lobbyistes favorables aux garderies à but lucratif et aux allégements fiscaux par opposition aux places subventionnées. Le projet de loi est mort au *Feuilleton* le 1er octobre 1988.

Les défenseurs des garderies continuent de prétendre que la véritable égalité des femmes ne se réalisera que le jour où on mettra en place un régime universel de garderies. Je suis d'avis qu'il faut mettre sur pied un régime équilibré qui permettrait aux parents de participer pleinement à la vie économique du pays ou de rester à la maison pour élever leurs enfants.

Le mot clé dans cette affaire est la liberté de choix, l'élimination de la discrimination. Le programme législatif actuel ne reconnaît pas que les gens veulent avoir la possibilité de choisir ce qui vaut mieux pour leurs enfants et disposer des ressources nécessaires à cette fin. Ils en ont assez des gouvernements et des bureaucrates qui tentent d'influer sur leurs choix à l'aide des méthodes démodées de la sociologie appliquée.

En guise de conclusion, je dirai que je reconnais que les garderies relèvent de la compétence provinciale. Il s'agit ici de la contribution fédérale au régime. En conjonction avec les provinces, le gouvernement fédéral pourrait discuter des divers moyens de modifier le filet de sécurité sociale pour qu'il protège ceux qui en ont vraiment besoin.

Le projet de loi C–247 est dans l'intérêt national puisqu'il traite des questions très controversées des garderies nationales, du financement des places de garderie, des aspects discriminatoires de la Loi de l'impôt sur le revenu pour les particuliers qui ne font appel à des garderies qui n'émettent pas de reçus et pour les parents qui restent à la maison. Le projet de loi préconise qu'on réserve les dépenses sociales à ceux qui en ont vraiment besoin et qu'on accorde aux familles n'ayant pas besoin des programmes sociaux des avantages fiscaux leur permettant de dépenser leur argent comme bon leur semble.

Le temps est venu de moderniser nos dispositions fiscales. Nous devons les modifier non seulement pour qu'elles soient plus équitables, mais encore pour qu'elles soient mieux adaptées aux réalités nouvelles.

Les Boland de Calgary ont dénoncé la nature discriminatoire de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les Schachtschneider ont dénoncé la nature discriminatoire de la Loi de l'impôt sur le revenu qui accordait un traitement apparemment favorable aux conjoints de fait comparativement aux couples mariés. Mme Thibaudeau a contesté le traitement discriminatoire que la Loi de l'impôt sur le revenu réserve aux conjoints qui reçoivent des versements pour subvenir aux besoins des enfants.

À moins que nous n'intervenions tout de suite, la Chambre ne se penchera sur ces questions que si la Cour suprême ou d'autres tribunaux fédéraux rendent une décision qui contredit ou annule des dispositions législatives existantes. Comme législateurs, nous avons l'occasion de prendre l'initiative dans l'étude et le règlement du problème, ce qui est dans l'ordre normal des choses.

La Loi de l'impôt sur le revenu est loin d'être parfaite. Le projet de loi C–247 ferait disparaître dans une grande mesure les motifs de contestation fondée sur la charte. Il faudrait que, une fois pour toutes, le travail fait à la maison soit considéré de la même façon que celui accompli dans la population active. Je recommande que nous arrêtions de jouer une forme de travail contre l'autre et que nous accordions aux parents qui restent à la maison tout le respect qui leur revient sur les plans financier, politique et social. Ils méritent de pouvoir travailler non seulement à la maison, mais aussi sur le marché du travail. Ils ont le droit de vivre comme ils choisissent de le faire sans avoir à se préoccuper de fiscalité et de coûts, des avantages ou des prestations nettes qu'ils peuvent recevoir.

Je le répète, les cinq ou six programmes existants sont tout comme la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils font partie de cette loi aux 2 137 pages de charabia embrouillé et contorsionné si difficile à comprendre. Si nous remplacions ces six programmes par deux, un pour les ménages ayant plus de 30 000 $ et l'autre pour les ménages ayant moins de 30 000 $, je pense que le gouvernement et les parlementaires seraient fiers de présenter un régime de garde des enfants qui serait meilleur que ce que nous avons maintenant.

• (1410)

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary–Centre de l'occasion qu'il me donne d'exposer le point de vue du gouvernement sur cette question. Je suis heureux de pouvoir profiter de l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour ce faire, et aussi afin de faire ressortir, pour le député, ses collègues et toutes les autres personnes intéressées, certaines perspectives que je peux faire valoir à titre de secrétaire parlementaire.

[*Français*]

Les députés se souviendront que le budget de rechange présenté la semaine dernière par le Parti réformiste prévoyait d'importantes compressions budgétaires, y compris une réduction de 15 milliards de dollars des programmes sociaux.

Il est donc étonnant que le projet de loi C–247, déposé par le député réformiste de Calgary–Centre, propose des mesures qui auraient pour effet d'accroître de 6,5 milliards de dollars par année le manque à gagner sur le plan fiscal du gouvernement fédéral et des provinces, une somme supplémentaire de 6,5 milliards de dollars, à l'heure où les gouvernements canadiens cherchent tous à réduire le déficit et les impôts des contribuables. Peut–être que le Budget des contribuables devrait s'intituler: «À l'assaut du contribuable.» Il est surprenant qu'un tel projet de loi soit déposé, étant donné que le Parti réformiste a déclaré dans son budget que le gouvernement doit faire fi de la tradition d'autonomie des Canadiens et ne venir en aide qu'à ceux qui sont vraiment dans l'impossibilité de pourvoir à leurs propres besoins.

Cependant, le projet de loi C–247 ne limite pas l'aide à ceux qui en ont besoin. Il prévoit plutôt des déductions fixes pour frais de garde d'enfants de 5 000 $ ou de 3 000 $, quel que soit le revenu des parents ou le montant des frais engagés.

En fait, le projet de loi C–247 instaurerait une nouvelle prestation pour enfants. Et, malheureusement, parce qu'elle serait fonction du taux marginal d'imposition des contribuables, la prestation serait plus élevée pour ceux qui font partie des tranches d'imposition supérieures que pour ceux dont la tranche d'imposition se situe au bas de l'échelle.

Contrairement aux mesures proposées dans le projet de loi C–247, la prestation fiscale pour enfants en vigueur vise à fournir une aide considérable aux familles à faible et à moyen revenu qui ont des enfants.

Versée tous les mois, cette prestation non imposable prend la forme d'un crédit de 1 020 $ par enfant, plus 75 $ pour le troisième enfant et pour chaque enfant additionnel.

Le montant de la prestation est réduit de 5 p. 100—2,5 p. 100 pour les familles à enfant unique—du revenu familial net supérieur à 25 921 $. La prestation prévoit également un supplément de revenu du travail d'au plus 500 $ par famille dont le revenu familial net est inférieur à 25 921 $. Ce supplément vise à aider ces familles à assumer les coûts découlant de leur participation au marché du travail.

Un supplément est également versé aux parents qui choisissent de rester au foyer pour élever leurs enfants d'âge préscolaire. Cette année, le supplément s'élève à 213 $ pour chaque enfant de 6 ans ou moins. La déduction pour frais de garde d'enfants constitue également une forme d'aide pour les familles.

• (1415)

Elle prend en compte, aux fins de l'impôt, les dépenses que les contribuables doivent engager en matière de garde d'enfants afin de gagner un revenu ou de suivre des cours à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu ou encore une formation professionnelle.

De cette façon, il est possible de reconnaître que ces contribuables sont moins en mesure de payer leurs impôts que d'autres contribuables dont le revenu est le même, mais qui n'ont pas de frais de garde d'enfants à débourser. Par conséquent, la partie du revenu qui sert à couvrir les frais de garde d'enfants n'est pas imposable jusqu'à concurrence d'un certain plafond.

La déduction s'applique au revenu gagné, et ce, afin que l'aide fiscale ne soit accordée qu'à l'égard des frais pour garde d'enfants engagés pour gagner ce revenu. Une telle façon de faire repose sur le principe que les parents ne travaillant pas à l'extérieur doivent s'occuper de leurs enfants et en ont, de fait, la responsabilité.

Le projet de loi modifierait en profondeur la déduction en vigueur. Elle serait également excessivement coûteuse, au moment où le gouvernement est à rétablir sa situation financière.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous permettre d'apporter les modifications proposées par le député de Calgary–Centre et encore moins de les envisager. Je conseille vivement à la Chambre de rejeter l'adoption de ce projet de loi.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole sur le projet de loi C–247 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants) déposé le 6 mai 1994 par le député de Calgary–Centre.

Il a pour objet de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre la réduction d'un montant fixe de 5 000 $ ou de 3 000 $ à titre de frais de garde d'enfants, indépendamment du revenu des parents et des frais de garde d'enfants réellement engagés.

La loi actuelle ne s'applique pas aux parents qui restent au foyer car la déduction des frais de garde d'enfants est accordée seulement aux familles qui font garder leurs enfants dans des établissements à but lucratif.

Le projet fait en sorte que les parents puissent choisir le système de garde pour leurs enfants et déduire des frais de garde fixes de 5 000 $ pour les enfants de sept ans et moins et de 3 000 $ pour les enfants de huit à quatorze ans, indépendamment de leur revenu et des frais réels encourus.

À première vue, ce projet de loi semble positif. Par contre, j'aimerais connaître plus en détail le coût de ce projet considérant que les déductions accordées actuellement représentent la partie la plus importante des coûts de garderie pour l'État. J'aimerais aussi savoir combien de familles et d'enfants seraient bénéficiaires de ce projet? L'État se doit de bien gérer ses ressources. Quant à moi, considérant la rareté de celles–ci, la priorité doit être accordée aux femmes qui travaillent.

Cela dit, il faut mentionner qu'en 1961, dans 65 p. 100 des familles ayant un enfant de moins de six ans, un des parents restait à la maison. En 1991, ce genre de structure familiale ne représentait que 12 p. 100 des familles. Aujourd'hui, plus de 70 p. 100 des enfants d'âge préscolaire sont régulièrement confiés à des services de garde pendant que leurs parents travaillent.

• (1420)

La pauvreté chez les enfants augmente de façon dramatique. Avec les coupures dans les programmes sociaux instaurées par ce gouvernement, la situation s'aggrave davantage.

D'autre part, les coûts d'élever ses enfants chez soi sont de plus en plus considérables. Qui oserait dire que les parents qui restent à la maison ne travaillent pas? Cependant, la valeur monétaire de ce travail n'est pas reconnue.

Dans ce sens, le projet prévoit un modeste avantage financier pour les familles où un des parents reste à la maison pour s'occuper des enfants. On sait que bien souvent, il n'y a plus de places disponibles dans les garderies.

Le régime actuel d'impôt sur le revenu est injuste à l'endroit des familles à revenu unique. La déduction pour frais de garde d'enfants s'applique seulement aux familles à deux revenus, peu importe leur montant. Elles peuvent demander une déduction maximale de 5 000 $ par enfant âgé de moins de 7 ans, et une déduction de 3 000 $ pour les enfants âgés de 7 à 14 ans. Aucune déduction n'est prévue pour les familles à revenu unique, car la loi présume qu'elles n'ont pas de frais de garde. Ce sont ces familles qui ont besoin d'un soutien financier, ces familles monoparentales particulièrement qui, dans la vaste majorité, sont composées de femmes seules avec leurs enfants. Ce sont les enfants de ces familles qui sont les plus touchés par la pauvreté.

Nous pouvons constater dans le monde moderne l'importance considérable que revêt, pour un grand nombre de familles, le travail de la mère à l'extérieur du foyer. Cette appartenance au monde du travail est parfois menacée par la pénurie de services de garde.

Certaines situations obligent les femmes à rester à la maison, ce qui leur crée des problèmes parfois graves. Ces femmes souffrent d'isolement et de l'absence de valorisation sociale. L'État devrait donc prendre les mesures nécessaires à leur égalité économique et sociale. Les années passées à la maison à s'occuper des enfants auront comme conséquence directe une perte considérable de revenu et de nombreux problèmes de réinsertion en milieu de travail.

Selon les propos que je viens d'entendre du député de Calgary–Centre, semble–t–il que les réformistes appuient ce projet dans une optique un peu rétrograde. Quoique sympathique à ce projet de loi, je ne peux partager la philosophie et le raisonnement du député, parrain du projet de loi. Ses objectifs semblent être la défense des valeurs traditionnelles et conservatrices de la famille. Il voudrait augmenter le nombre de femmes à la maison. Quant à moi, ce serait un retour en arrière qui ne profiterait ni aux femmes, ni à la société qui se verrait privée de leur apport positif dans des domaines importants.

Par contre, nous devons considérer ce projet de loi dans le contexte actuel de la politique sociale de ce gouvernement qui est très rétrograde. Il y a un manque flagrant d'un programme global et équitable de garde à l'enfance. Et si on pense qu'un nombre considérable de femmes décident de rester à la maison pour élever leurs enfants, le projet de loi soumis par le député de Calgary–Centre prend de l'intérêt, bien entendu, toujours s'il s'agit d'un choix libre fait par les femmes. À ce moment–là, l'État se doit de respecter ce choix, de reconnaître la valeur économique du travail de ces femmes à la maison et de leur accorder ce modeste avantage financier.

• (1425)

Ce projet de loi ne constitue pas une solution idéale, loin de là, mais il donne l'occasion de relancer le débat sur la garde à l'enfance.

La société veut des enfants, mais elle pénalise parfois les parents qui les engendrent et les élèvent.

J'appuie ce projet uniquement dans la mesure où cette situation est le résultat d'un choix libre de la femme ou du couple. Dans un tel contexte, il ou elle ne devrait pas être indûment lésé par le régime fiscal fédéral.

Des sondages montrent également que la population serait d'accord pour que le gouvernement accorde une certaine aide financière aux familles dont un des parents reste à la maison pour prendre soin des enfants.

Il faut que l'État et la société apportent une solution d'ensemble à cette question. J'espère que le ministre du Développement des ressources humaines se penchera sur l'aide aux familles et particulièrement aux enfants. C'est urgent. Le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces afin d'augmenter les services de garde aux enfants.

Mais je dois noter également que certaines études comparatives faites aux États–Unis, au Canada et en Europe suggèrent qu'il est insuffisant et inéquitable de distribuer des fonds aux familles pour défrayer les coûts des services de garde plutôt que d'utiliser les fonds publics pour financer un système de garde. C'est probablement la solution de l'avenir.

Je termine en disant qu'il faudra aussi un jour aborder l'aide des personnes à la maison qui s'occupent des personnes âgées, des malades chroniques et des handicapés.

[*Traduction*]

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureuse que ma collègue de Port Moody—Coquitlam m'ait demandé de présenter certains aspects de notre position dans ce débat sur le projet de loi C–247, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants).

Comme on l'a dit, ce projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre la déduction d'un montant fixe de 5 000 $ ou de 3 000 $, selon l'âge de l'enfant, à titre de frais de garde d'enfants, indépendamment du revenu des parents et des frais de garde réellement engagés.

En vertu de ce projet de loi, les déductions peuvent être demandées par le père ou la mère, quand l'enfant vit avec ses deux parents, ou par chacun des parents, quand ceux–ci sont séparés et que l'enfant vit tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Lorsque les parents vivent séparés, le montant de la déduction serait réparti entre eux en fonction du temps que chacun passe avec l'enfant. Le projet de loi vise, en fait, à permettre aux parents de choisir la façon de s'occuper de leurs enfants.

La situation économique actuelle exige une révision en profondeur du rôle de l'État. Trente années de croissance des dépenses sociales du gouvernement ont amené une diminution graduelle de la sécurité des Canadiens. Nous avons, en tant que députés, un défi à relever, celui de remplacer l'État providence

par une société sûre. Il faudra, pour y arriver, redéfinir la sécurité sociale.

Lorsqu'on examine les allocations d'entretien des enfants, il faut d'abord énoncer certains principes et voir ensuite si le projet de loi y est conforme. Les principes à appliquer dans le débat actuel sont au nombre de cinq.

Le premier concerne l'autonomie des Canadiens et la nécessité de reconnaître la famille comme le premier soutien de l'enfant.

Le deuxième principe, c'est de donner un rôle plus important aux familles, aux collectivités et aux organismes de charité.

Le troisième est de cibler les dépenses d'ordre social en fonction des besoins.

Le quatrième principe est d'accorder les ressources et les responsabilités au niveau le plus efficace, c'est-à-dire de décentraliser le système.

Le cinquième principe, c'est qu'il faut réduire les dépenses et limiter les dépenses des gouvernements à ce chapitre.

• (1430)

Au sujet du premier principe, nous devons nous rendre compte que les familles jouent un rôle de plus en plus important dans l'éducation des enfants et le maintien d'une économie durable.

Les réformistes défendent une politique qui reconnaît que les familles jouent un rôle majeur et irremplaçable et qui leur laisse le choix du genre de service de garde qu'elles veulent pour leurs enfants.

Il y a actuellement une différence marquée et fondamentale entre les idéologies libérale et réformiste sur la question de la garde des enfants et des garderies. Les libéraux croient en un service de garderies étatique. Leur livre rouge promettait un investissement de 120 millions de dollars à ce poste. Soit dit en passant, le récent budget n'a pas donné suite à cette promesse. Ce sont surtout les pressions de groupes d'intérêts spéciaux qui étaient à l'origine de cette promesse. Pour la respecter, il faudrait hausser les impôts de tous les contribuables. Ce serait aussi une décision qui ferait du tort aux familles.

Les réformistes s'opposent à des services de garde d'enfants administrés par l'État. Nous estimons que les services de garde d'enfants sont administrés de façon plus efficace par le secteur public et que la subvention de ces services par le gouvernement, autrement dit «l'État nounou», n'est pas une solution rentable financièrement. Une majorité de Canadiens sont de notre avis. Selon un sondage récent de *MacLean's*, la majorité des Canadiens préfèrent élever leurs enfants à la maison et pensent que les parents doivent avoir le droit de choisir.

Le deuxième principe est que si on laisse leur argent aux familles, elles en feront une utilisation plus efficace, plus efficiente et plus souhaitable que si cet argent sert à des programmes gouvernementaux. Les déductions pour frais de garde d'enfants sont importunes. Elles entravent les décisions des parents en ce sens qu'elles établissent une discrimination contre les familles où un parent reste à la maison pour s'occuper des enfants. Ce projet de loi devrait permettre aux familles de faire un choix réel.

Le troisième principe est que l'on doit axer les dépenses sociales sur les besoins. Ce que ne semble pas faire ce projet de loi qui prévoit une déduction indépendamment du revenu des parents. À noter que ce projet de loi est conçu pour un système d'impôt uniforme.

Le quatrième principe est de confier les ressources et les responsabilités au niveau qui assurera les services de la façon la plus efficace et la plus efficiente. Selon ce principe, il serait prudent d'éliminer le crédit d'impôt pour enfant et de le remplacer par une déduction d'impôt.

Pourquoi devrait-on envoyer à Ottawa plus d'argent qui passe par la bureaucratie gouvernementale pour être redistribué ensuite aux Canadiens, ce qui a pour effet de réduire les fonds mis à la disposition des familles qui sont réellement dans le besoin?

Avec une déduction d'impôt, les parents pourraient décider comment utiliser cet argent de façon optimale. Ils pourraient utiliser l'argent en fonction de leurs besoins. Ils pourraient faire des choix responsables et constater directement les résultats.

Le cinquième principe dont traite ce projet de loi est la réduction des dépenses gouvernementales puisque le coût de la baisse d'impôt serait compensé par l'élimination du crédit d'impôt. Ce projet de loi permettrait aux parents de rester chez eux, libérant ainsi des emplois. On n'aurait pas besoin d'un programme national de garderies et on ferait des économies puisque les fonds iraient directement aux familles et aux individus au lieu d'être accordés à des institutions ou à des professionnels.

En conclusion, ce projet de loi célèbre le fait que la famille est notre meilleur espoir pour un avenir meilleur et qu'une famille bien portante est source de force pour les générations à venir, ce qui n'est pas le cas des familles dysfonctionnelles.

Ce projet de loi tourne le dos à la folie que représentent les programmes de garderies gérés par l'État à la demande de groupes d'intérêts spéciaux qui sont en faveur de l'intervention du gouvernement et de la sociologie appliquée. Nous devons repenser nos responsabilités et nos priorités.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Calgary-Centre a signalé qu'il voulait quelques minutes pour exercer son droit de réponse.

Il faut bien comprendre qu'aucun autre député ne pourra intervenir après que le député aura conclu le débat en exerçant son droit de réponse. J'espère que le député pourra conclure en deux ou trois minutes.

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais soulever deux points pour bien résumer la situation. Essentiellement, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a affirmé qu'il faudrait une somme supplémentaire de 6,5 milliards de dollars pour financer ce programme.

Je tiens seulement à préciser que le député a omis d'admettre une chose que j'avais pourtant bien expliquée dans mon intervention, soit que, aux termes du projet de loi, les programmes actuels qui coûtent un peu plus de 8 milliards de dollars seraient fusionnés, ce qui compense le coût du programme que nous proposons. Même si l'on évaluait le coût du programme à 6 milliards de dollars, le député n'a pas tenu compte dans sa planification budgétaire et son étude du fait que les contribuables qui gagnent 30 000 $ et plus touchent 2,1 milliards de dollars en crédits d'impôts pour enfants, somme qui est prélevée sur les 5,2 milliards de dollars prévus à cette fin. Il faut donc soustraire cette somme des 6,5 milliards de dollars.

Puisque les garderies qui existent suffiront à satisfaire à la demande, étant donné que la liste d'attente ne comporte que 25 000 noms, il ne sera plus nécessaire de dépenser 1,4 milliard de dollars pour de nouvelles garderies et ces fonds seront donc disponibles. Quoique les libéraux ne vont pas libérer ces fonds comme ils l'avaient promis dans le livre rouge. On dirait une autre promesse électorale qui ne sera pas respectée.

Bref, c'est un important élément financier à considérer. Il faut voir si le système actuel, qui prévoit six façons différentes d'appuyer la garde des enfants au Canada, est suffisant. Répond–il aux besoins des gens? Je crois avoir montré ici aujourd'hui que non. Il n'est pas suffisant.

Il y a des solutions de rechange. J'en ai proposé quelques–unes. Elles ne règlent pas tout, mais elles permettent une consolidation et donnent le choix aux gens; elles contribuent à laisser l'argent aux familles, à laisser aux familles le soin de décider comment le dépenser. Après tout, ce sont elles qui l'ont gagné. Elles devraient savoir mieux que l'État et les établissements de subventionnement comment le dépenser.

Dans son programme social, le gouvernement devrait prévoir un programme d'aide au titre des frais de garde qui laisserait vraiment davantage d'argent aux gens. Qui leur laisserait le choix. Ensuite, il faut réduire le coût d'ensemble. Quoiqu'en dise le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, la consolidation de ce programme ferait épargner un milliard de dollars à notre pays.

Le président suppléant (M. Kilger): Étant donné qu'aucun autre député ne souhaite participer au débat et que la motion ne doit pas faire l'objet d'un vote, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais obtenir le consentement unanime des députés présents. Je sais que ce projet de loi n'est pas censé faire l'objet d'un vote. C'est le sous–comité qui en a décidé ainsi. Cependant, après avoir mûrement réfléchi à la question, les députés seraient–ils prêts à donner leur consentement unanime pour que le projet de loi C–247 puisse faire l'objet d'un vote?

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais proposer: Que le projet de loi ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais, que du fait des aspects discriminatoires de la Loi de l'impôt sur le revenu, ainsi que de l'engagement du Parlement de mettre fin à la pauvreté chez les enfants d'ici à l'an 2000, l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent du développement des ressources humaines et qu'en conséquence, le projet de loi soit retiré.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Par conséquent, l'article est rayé du *Feuilleton*. Comme il est 14 h 40, la Chambre s'ajourne au lundi 13 mars 1995, à 11 heures, conformément aux articles 28 et 24 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 39.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 mars 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DIVORCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 25 novembre, de la motion: Que le projet de loi C–232, Loi modifiant la Loi sur le divorce (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands–parents), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: La dernière fois que la Chambre a été saisie de cette motion, le député d'Elk Island avait la parole. Il lui reste sept minutes.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir poursuivre mon discours. C'est la première fois qu'après avoir été interrompu dans le milieu d'une intervention, j'ai eu 108 jours pour penser à la phrase suivante. Mais je vais enchaîner sans perdre de temps.

Nous sommes saisis d'une question très importante. Il faut absolument nous rendre compte que c'est de la vie de personnes qui existent réellement dont nous discutons. Il nous arrive souvent, à la Chambre, d'être pris dans une façon de penser et d'oublier qu'il y a des gens qui seront touchés par les règles et les lois que nous adoptons.

C'est la même chose quand nous discutons d'un budget. Le budget touche des personnes réelles, nos compatriotes. Nous sommes maintenant saisis d'un autre projet de loi qui a exactement les mêmes conséquences. C'est une mesure qui peut changer profondément la vie de certaines personnes, surtout des grands–parents, mais aussi des enfants. Cette mesure a aussi des conséquences pour les parents.

• (1105)

Pensant à ce que j'allais dire ensuite, j'ai décidé d'essayer de mettre un visage humain sur ce problème, d'essayer de faire comprendre l'importance de la mesure législative dont nous sommes saisis pour ce qui est des droits des grands–parents à apporter quelque chose à la vie de leurs petits–enfants. Il n'y a rien de plus précieux.

J'aimerais vous faire part à ce propos d'une lettre que j'ai reçue. C'est une lettre qui m'a beaucoup touché étant donné que j'ai participé au débat le 25 novembre dernier. Elle vient de personnes qui habitent en Ontario et qui me racontent comment ils se sont trouvés séparés de leurs petits–enfants. Ces gens réclament simplement des mesures afin de sauvegarder les rapports et les liens vitaux qui existent entre grands–parents et petits–enfants.

Nous vivons à une époque où beaucoup de gens sont séparés, où beaucoup de gens, beaucoup d'enfants se trouvent déracinés pour une raison ou pour une autre et c'est pourquoi les liens avec les grands–parents sont très très importants.

Cette dame qui m'a écrit me dit: «Voilà plus de trois ans que nous sommes sans nouvelles de nos seuls petits–enfants.» J'ai lu cette lettre plusieurs jours après l'avoir reçue. Comme beaucoup de députés le font, je m'occupe de ma correspondance dans la soirée et ce n'est que tard le soir que j'ai répondu à cette lettre. Voici ce que j'ai dit à cette dame: «Il est 22 h 25 et je suis assis ici à des milles de ma femme et de mon fils, en Alberta, de ma fille, de mon gendre et de mon seul petit–fils en Saskatchewan, et à mi–chemin de la planète d'un autre fils et de ma belle–fille au Rwanda. Quand j'ai lu votre lettre, j'ai perçu toute la peine que vous deviez ressentir. Je ne peux imaginer tout le chagrin qu'une personne peut ressentir quand elle ne peut parler, toucher, embrasser et gâter ses petits–enfants. Ma famille m'est extrêmement précieuse et je suis sûr que la vôtre l'est également pour vous.» Je me suis vraiment senti triste ce soir–là, car cette histoire me touchait de près en quelque sorte.

Lorsque l'on considère cette mesure législative qui donnerait aux grands–parents un accès raisonnable à leurs petits–enfants, quand il ne fait pas le moindre doute pour les parents ou les tribunaux, si ceux–ci sont impliqués dans le processus, que cela ne serait pas mauvais pour les enfants mais, au contraire, que cela ne pourrait que leur faire du bien, alors je dis qu'il faut aller de l'avant pour faire en sorte que cela soit possible.

Beaucoup de gens, dans tout le pays, regardent ce débat à la télévision. Il est certain que nous avons ici des observateurs qui sont sensibles à cette question. Il nous appartient, en tant que législateurs, de faire tout ce que nous pouvons.

Après Noël, j'ai reçu une autre lettre de cette dame, en réponse à la mienne. Elle me disait: «Il n'y a pas de nouveau. Nous sommes toujours sans nouvelles de nos petits–enfants. C'est le quatrième Noël que nous passons sans nouvelles, bien que nous ayons envoyé des cartes et des lettres, parfois même recommandées. Nous sommes désemparés.» C'est là le point principal, le sentiment d'impuissance. Le pire, c'est qu'il n'y a personne à qui s'adresser pour obtenir de l'aide.

Nous ne demandons rien dans ce projet de loi qui pourrait créer de grandes difficultés à qui que ce soit. Nous demandons simplement que l'on reconnaisse légalement un point de contact entre petits–enfants et grands–parents.

Je ne peux m'empêcher de faire le lien avec ma propre situation. Je ne peux dire aux députés combien j'aime mon petit–fils. Je peux bien dire à tout le monde qu'il aura bientôt un petit frère ou une petite soeur. C'est une expérience vraiment émouvante pour nous et nous ressentons comme un grand privilège d'avoir des relations aussi chaleureuses avec nos enfants, notre gendre et notre petit–fils.

• (1110)

Je ne peux comprendre pourquoi quelqu'un voudrait placer une barrière entre les enfants et leurs grands–parents. Nous ne visons pas ici des gens qui ont des relations normales. Nous ne visons pas les 95 p. 100 de ceux dont les relations ne sont pas rompues. Ce que nous essayons de faire dans ce cas précis, à l'instar de presque toutes les mesures législatives, c'est d'introduire des dispositions permettant d'intervenir lorsque ces liens n'existent plus.

Nous demandons tout simplement à tous les députés de cette Chambre d'appuyer ce projet de loi afin que les grands–parents qui n'ont pas accès à leurs petits–enfants puissent au moins occasionnellement se voir accorder le privilège de les approcher et de les embrasser. Nous demandons aux parents qui élèvent une barrière entre leurs enfants et leurs propres parents de bien réfléchir à ce qu'ils font.

Faute de réponse de leur part, il devient nécessaire de considérer une mesure législative les obligeant à expliquer les raisons de leur décision à une tierce partie neutre, et si besoin est, à un tribunal. S'ils ont vraiment une raison valable pour imposer une telle barrière, je suis certain que les tribunaux le comprendront. S'ils n'ont aucune raison valable, nous pensons qu'il est alors dans l'intérêt des enfants et de leurs grands–parents de se voir, de se parler, de s'écrire, de se téléphoner, de communiquer et d'entretenir de bonnes relations.

En guise de conclusion, j'aimerais rappeler que dans notre société trop de jeunes n'ont aucun point d'attache. Leur vie est une succession de crises. Rien n'est plus solide que les liens familiaux, que ce soit entre parents et enfants ou entre ces derniers et leurs grands–parents, et ces jeunes ont besoin du sens de sécurité et d'appartenance qu'ils procurent.

Je prie instamment tous les députés d'appuyer ce projet de loi. Ne laissons pas tomber les jeunes de ce pays.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, les Nations Unies ont proclamé 1994 Année internationale de la famille et lui ont donné pour thème «Les ressources et les responsabilités de la famille dans un monde en mutation».

À l'occasion de cette proclamation, les Nations Unies ont fait valoir certains principes fondamentaux. Selon le premier de ces principes, la famille constitue l'unité de base de la société et, en tant que telle, elle mérite une attention particulière.

La famille devrait bénéficier d'un maximum de protection et d'assistance pour pouvoir assumer pleinement ses responsabilités au sein de la collectivité. Un autre principe veut que la forme et les fonctions des familles varient d'un pays à l'autre et au sein d'une même société.

Cette notion est très importante. Les conditions sociales et économiques changeantes soulèvent de nouvelles questions concernant les familles, en particulier les enfants. Une réalité incontournable, c'est qu'un grand nombre de mariages au Canada aboutissent maintenant au divorce. Ces divorces signifient notamment que bien des enfants sont directement touchés, même s'il est difficile d'en déterminer le nombre exact, du fait qu'il n'existe pas de données officielles concernant les décisions sur la garde prises à l'amiable. Par exemple, nous savons qu'en 1990, environ 34 000 enfants étaient visés dans des causes de divorce où les tribunaux ont rendu des décisions sur la garde.

Dans le cadre d'une politique sociale, cela signifie que les lois, les politiques et les programmes du Canada devraient tenir compte du large éventail des besoins des familles d'aujourd'hui. Plus précisément, nos lois concernant le divorce devraient refléter l'évolution des besoins de notre société et continuer de veiller aux meilleurs intérêts des enfants. C'est pourquoi je suis heureuse d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C–232, qui propose de modifier la Loi sur le divorce pour promouvoir le droit d'accès des grands–parents.

• (1115)

Permettez–moi d'abord de déclarer très clairement qu'à mon avis, la relation entre un enfant et un grand–parent est très spéciale, surtout lorsque les parents divorcent. Les grands–parents peuvent représenter une ressource importante pour les enfants. Ils peuvent leur offrir de l'aide, des soins et du réconfort au moment où la rupture familiale entraîne une multitude de changements et crée de nombreuses tensions. Par conséquent, je souscris pleinement au principe fondamental selon lequel il est très souvent dans l'intérêt de l'enfant de garder le contact continu avec les grands–parents, et même avec tous les membres de la famille étendue.

Je tiens à souligner que le critère de l'intérêt de l'enfant est désormais reconnu tant au Canada qu'au niveau international comme la norme à appliquer lorsque des enfants sont en cause. Selon ce critère, les lois touchant directement les enfants devraient viser à satisfaire aux besoins des enfants et à défendre leurs intérêts, au lieu de défendre les droits des adultes.

Lorsqu'on applique ce critère, il convient de tenir compte des rapports des sociologues et des psychiatres au sujet des répercussions du divorce sur les enfants. En général, les chercheurs affirment que la rupture d'un mariage bouleverse grandement la vie de la plupart des enfants et des adolescents. Il s'agit d'un événement fort stressant dans la vie d'un enfant. Les chercheurs signalent également un autre fait tout aussi important, soit les effets dévastateurs que peuvent avoir sur les enfants les conflits et les litiges incessants.

Selon une opinion très répandue, les enfants les plus vulnérables et les plus durement touchés sont ceux dont les parents se disputent âprement la garde ou l'accès. Il n'est pas difficile d'imaginer à quel point ces démarches judiciaires peuvent bouleverser un enfant qui doit composer avec le stress, l'incertitude et les tiraillements associés à ce genre de litige. Je soulève ce point

parce que le projet de loi C–232 vise à modifier la Loi sur le divorce afin de donner aux grands–parents l'autorisation de présenter une requête pour obtenir la garde de leurs petits–enfants ou l'accès auprès de ceux–ci au moment même où les parents des enfants demandent le divorce.

Aux termes du projet de loi, les grands–parents qui désirent présenter une requête conformément à la Loi sur le divorce afin d'obtenir la garde de leurs petits–enfants ou l'accès auprès de ceux–ci pourront le faire sans avoir à obtenir l'autorisation du tribunal. Conformément à l'actuelle Loi sur le divorce, les tiers, y compris les grands–parents, doivent obtenir l'autorisation du tribunal avant de présenter une requête afin d'avoir la garde d'un ou de tous les enfants issus du mariage ou d'avoir accès auprès de ces enfants. Cette exigence permet d'assurer qu'il y ait recours devant les tribunaux seulement dans le cas des différends vraiment sérieux. Autrement dit, elle décourage les litiges.

En dépit des bonnes intentions que reflète ce projet de loi visant à donner aux grands–parents le droit de présenter une requête conformément à la Loi sur le divorce afin d'obtenir la garde d'un de leurs petits–enfants ou l'accès auprès de celui–ci, je crains que le projet de loi n'encourage les grands–parents à demander officiellement qu'un tribunal émette une ordonnance attributive de droit de visite. Je comprends que ce n'est pas l'objet premier du projet de loi ni même une tentative pour reconnaître officiellement le droit de visite légal des grands–parents. Toutefois, le projet de loi risque d'avoir pour effet non escompté de multiplier les différends concernant la garde et le droit de visite et de promouvoir les litiges. Je ne crois pas que cela servirait l'intérêt supérieur des enfants, car pour servir l'intérêt supérieur des enfants, une mesure doit être axée sur les besoins des enfants plutôt que sur les droits des adultes.

Je tiens à préciser que je comprends le désir irrésistible qu'éprouve une personne de s'assurer à continuer de voir ses petits–enfants. Il faut se rappeler, toutefois, qu'une intervention officielle des tribunaux n'est pas nécessaire et ne devrait pas être encouragée.

Il est certes préférable de préconiser que les dispositions concernant le droit de visite des grands–parents soient établies sur la confiance et la collaboration. Dans bien des cas, dans la vaste majorité, en fait, une communication régulière entre les grands–parents et les enfants d'un couple divorcé est possible sans l'intervention du tribunal.

À mon avis, la rupture d'un mariage est une expérience traumatisante pour les parents et pour les enfants. Les enfants qui sont déjà bouleversés par le divorce de leurs parents n'ont pas besoin d'être en plus affligés par un litige entre leurs parents et leurs grands–parents sur les droits de visite de ces derniers.

• (1120)

Il y a un autre élément important à mentionner. Il faut admettre qu'il y a des limites aux vertus des ordonnances des tribunaux et à la possibilité de les faire respecter en invoquant les lois. Il serait merveilleux qu'une ordonnance de tribunal accordant aux grands–parents un droit d'accès aux enfants leur permette de voir leurs petits–enfants sans que cela crée d'autres problèmes. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Un tribunal ne peut pas ordonner à des gens de changer leurs attitudes, leurs sentiments ou leurs rapports entre eux. Bien souvent, les efforts déployés pour faire appliquer une ordonnance d'accès créent de nouveaux conflits et multiplient les litiges.

Je le répète, je crois sincèrement que les enfants doivent garder le contact avec leurs grands–parents. Cependant, je crains que le projet de loi C–232 encourage les grands–parents à s'adresser officiellement aux tribunaux pour obtenir des droits d'accès. Je ne pense pas que cela serait dans le meilleur intérêt des enfants. Je crois sincèrement qu'il existe des moyens plus efficaces et moins stressants que le recours aux tribunaux pour s'entendre après un divorce.

Les tribunaux sont des instruments brutaux. Un droit de visite accordé aux grands–parents par un tribunal ne pourra jamais remplacer des rapports qui s'établissent et se développent naturellement.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, nous voici à la deuxième heure de débat sur le projet de loi de ma collègue du Parti réformiste. Son projet de loi veut modifier la Loi sur le divorce en assouplissant la procédure d'obtention de la garde légale des petits–enfants par leurs grands–parents.

Présentement, les grands–parents qui désirent obtenir la garde de leurs petits–enfants doivent présenter une première requête au tribunal pour obtenir la permission de débattre de la garde légale de leurs petits–enfants.

Les grands–parents sont actuellement considérés comme toute autre personne intéressée. Une personne, autre qu'un époux, doit donc obtenir l'autorisation préalable du tribunal pour pouvoir présenter une requête visant une ordonnance de garde. Les grands–parents n'ont pas de statut spécial dans une instance de divorce, et le but d'une enquête préalable est de vérifier les prétentions des grands–parents et de décider si une intervention de leur part est dans le meilleur intérêt des enfants.

Le projet de loi C–232 éliminerait la nécessité pour les grands–parents de présenter cette requête préalable et leur permettrait de devenir partie au litige au même titre que les époux.

Tout d'abord, je désire affirmer à cette Chambre que je suis très attristée par les nombreux cas où des enfants perdent le contact avec leurs grands–parents à la suite d'un divorce. La procédure de divorce est pénible à vivre, et l'éclatement de la cellule familiale est une expérience traumatisante pour les enfants. Ces derniers peuvent subir des séquelles qui modifieront sensiblement leur personnalité et leur comportement. Si on ajoute à cela la perte de contact avec les grands–parents, l'enfant subira alors une épreuve supplémentaire.

Lorsque l'enfant est tenu à l'écart de ses grands–parents à cause de la mesquinerie des parents qui se servent de lui pour se venger l'un de l'autre, l'enfant devient l'innocente victime d'une prise d'otage. Il se transforme en monnaie d'échange pour

des parents dont la méchanceté n'a d'égal que l'égoïsme. À ce jeu, personne ne sort vainqueur.

Dans cette perspective, il est donc aisé de voir toute la sympathie que le projet de loi de ma collègue peut attirer. À première vue, il semble résoudre le problème du traumatisme supplémentaire causé à l'enfant à la suite du divorce de ses parents. Cependant, au–delà des apparences et des objectifs louables, ce projet de loi génère plus de problèmes qu'il n'en résout.

Analysons donc en détail le projet de loi C–232. Les modifications proposées veulent simplifier la demande de garde des grands–parents lors d'une procédure de divorce. En effet, les grands–parents n'auraient plus à demander l'autorisation préalable au tribunal pour présenter une requête pour la garde de leurs petits–enfants. Le projet de loi C–232 modifie l'article 16 de la Loi sur le divorce en plaçant sur le même pied les parents et les grands–parents quant à la demande de garde. Le débat s'amorcera donc à six plutôt qu'à deux.

Non seulement le débat pourrait s'amorcer à six, mais à huit ou seize, car il n'existe pas de définition de grands–parents dans la Loi sur le divorce.

• (1125)

Qu'en est–il des grands–parents *de jure*? Est–ce que le terme de grands–parents inclut les grands–parents biologiques et les grands–parents de droit? Qu'en est–il du cas de la mère célibataire qui épouse le père d'un enfant et par la suite l'adopte, devenant ainsi titulaire de l'autorité parentale? Est–ce que les parents de la mère célibataire sont les grands–parents de l'enfant en vertu de la Loi sur le divorce? Qu'en est–il des remariages suite à un divorce où la garde des enfants est partagée?

Prenons un exemple, celui des parents de Julien et Laurence. Ces enfants ont quatre grands–parents biologiques. Les parents de Julien et Laurence divorcent. Les deux parents divorcés se remarient avec des conjoints qui ont respectivement les enfants Isabelle et Christine. Isabelle et Christine ont chacune quatre grands–parents biologiques. Advenant une garde légale partagée par les deux parents de Julien et Laurence, ces derniers se retrouveront dans deux familles reconstituées.

S'il advenait un divorce dans un des nouveaux couples, pas moins de huit grands–parents seront en mesure d'obtenir la garde des petits–enfants. S'il advenait que les deux nouveaux couples divorcent, douze grands–parents pourraient être impliqués, et je n'exagère pas. Les quatre grands–parents de Julien et Laurence pourront exiger, chacun de leur côté, la garde de leurs petits–enfants dans deux procédures de divorce distinctes. Imaginez un instant l'embrouillamini juridique.

Le projet de loi C–232 est inefficace si son but premier est de faciliter les relations entre les grands–parents et leurs petits–enfants. Il facilite la procédure pour les grands–parents, mais complique le débat lorsque les époux sont toujours titulaires de l'autorité parentale et qu'il n'existe aucune raison pour qu'ils en soient déchus. En fait, on accorde plus de droits aux grands–parents au moment du divorce que pendant le mariage quant au droit de regard sur l'éducation et le bien–être de l'enfant. C'est comme s'ils devenaient titulaires de l'autorité parentale, sans que les époux en aient été déchus.

Les enfants feront les frais d'un débat plus complexe et où les intervenants seront plus nombreux. Chacun tirera sur son côté de la couverture, sous prétexte que c'est pour le bien–être de l'enfant. C'est encore l'enfant qui paiera la note.

En ce qui a trait à l'autorité parentale, il s'agit d'une compétence exclusive des provinces en vertu de l'article 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867. Ce concept de droit civil est l'apanage du Québec.

En accordant plus de droits aux grands–parents, en touchant au concept d'autorité parentale lors d'une procédure de divorce, on empiète carrément dans le champ juridictionnel des provinces. Il semble que le projet de loi C–232 tente de faire indirectement ce que l'on ne peut faire directement.

Les provinces de common law n'ont pas de législation qui protège explicitement les relations personnelles entre les petits–enfants et leurs grands–parents. Les autres provinces se sont préoccupées de protéger les relations entre l'enfant et ses parents. C'est un objectif louable mais insuffisant.

Cependant, le Québec s'est doté d'une loi favorisant des rapports harmonieux entre grands–parents et petits–enfants. En effet, le Code civil du Québec, par le biais de l'article 611, permet aux grands–parents lésés dans leurs rapports avec leurs petits–enfants, de s'adresser au tribunal pour que les modalités de ces relations soient réglées. Cette requête peut être présentée à tout moment. Les époux peuvent être en instance de divorce ou non. La requête peut être présentée même si les parents n'ont jamais été mariés.

L'article 611 du Code civil est le vrai remède aux problèmes qu'engendre une relation déficiente entre les petits–enfants et leurs grands–parents. Au Québec, le recours des grands–parents est clair si le litige consiste en une dégradation d'une relation privilégiée dont la cause viendrait de parents qui s'interposent et rendent impossible une relation harmonieuse. Le projet de loi C–232, sous des intentions honorables, n'est qu'un palliatif au laxisme de certaines provinces à légiférer en matière de droit civil.

Un autre aspect du projet de loi m'inquiète. En effet, l'article 1(2) du projet de loi C–232 accorde aux grands–parents la possibilité de demander et de se faire donner des renseignements relatifs à la santé, à l'éducation et au bien–être de l'enfant.

• (1130)

Si cette modification était apportée à la Loi sur le divorce, les grands–parents de l'enfant de parents divorcés pourraient avoir le droit d'obtenir des renseignements que les grands–parents d'un enfant dont les parents ne sont pas divorcés ne pourraient obtenir.

De plus, et nous considérons que c'est très grave, l'article 1(2) du projet de loi empiète directement dans le champ de juridiction du Québec en matière de protection des renseignements médicaux et scolaires. Le Québec possède déjà sa Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Ma collègue du Parti réformiste, suite aux consultations qu'elle a eues avec des juristes, admettait en Chambre, le 25 novembre dernier, que cette disposition de son projet de loi, et je la cite: «. . .pourrait être contraire aux mesures législatives sur la protection des renseignements personnels et nier les droits de l'enfant.»

Plus tard, elle concluait, et je cite: «Les règles de procédure nous empêchent de supprimer cette disposition pour l'instant. J'imagine qu'elle sera abolie à l'étape de l'étude en comité.»

Je me dois de féliciter ma collègue pour son honnêteté. Elle avoue s'être méprise sur la portée de son projet de loi et tente de corriger le tir en souhaitant que le Comité permanent de la justice puisse bonifier son projet de loi. Malheureusement, il ne s'agit pas du seul défaut dont souffre le projet de loi C–232. Un projet de loi déficient ne peut obtenir mon appui.

En terminant, j'aimerais réitérer ma position envers le sort réservé aux enfants lors d'une procédure de divorce. Je trouve révoltant que des parents puissent s'acharner à faire perdurer la douleur de jeunes victimes des circonstances.

Les gouvernements des provinces de common law devraient légiférer pour faciliter la relation entre les petits–enfants et leurs grands–parents, tout comme l'a fait le Québec, précurseur en matière de droits de la famille.

[*Traduction*]

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse de parler de ce projet de loi aujourd'hui. Avant d'aborder le sujet, j'aimerais signaler la présence de nombreux grands–parents à la Chambre. Je leur souhaite la bienvenue parmi nous. Ce sont des gens qui s'intéressent beaucoup à cette question et je les encourage à écouter le débat et à travailler avec nous durant l'étude de cette mesure législative.

Je reconnais aussi la contribution que les personnes âgées et les grands–parents ont apportée, apportent et, je l'espère, continueront d'apporter à notre société et à notre pays.

Le projet de loi C–232 porte sur la garde d'un enfant ou l'accès auprès d'un enfant par les grands–parents. Il y a de plus en plus de grands–parents et de plus en plus de ruptures de mariage et de familles reconstituées dans notre société.

En tant que présidente du groupe de travail de notre parti sur la famille, je peux dire que nous avons passé beaucoup de temps à examiner les familles et l'importance des familles dans notre société. Durant ce processus, nous avons établi une définition de la famille dont nous nous servons comme point de référence. Selon cette définition, la famille est composée de personnes liées entre elles par le sang, le mariage ou l'adoption. Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme reconnue par l'État. Si l'on regarde cette définition, on voit qu'elle inclut les liens du sang, ce qui veut dire que les grands–parents font partie intégrante de la famille. Cela devrait rester ainsi.

Je peux raconter quelque chose qui s'est passé cette semaine dans ma propre circonscription. Nous avons une communauté unique, une des premières communautés francophones en Colombie–Britannique. Elle a été fondée au tournant du siècle lorsque l'industrie forestière s'est développée sur les rives du Fraser.

Maillardville était une petite communauté francophone très prospère à l'époque. On y faisait le sciage du bois. Chaque année, nous célébrons le Festival du bois, qui vise à reconnaître l'importance de cette industrie chez nous. Cette année, on a inauguré officiellement l'école originale, la Millside School, qui a été rénovée.

Lors de cette cérémonie, j'ai eu l'occasion de parler à des personnes âgées qui étaient présentes. Beaucoup d'entre elles se sentaient fières de faire partie de cette communauté. À côté des personnes âgées qui avaient fréquenté cette école dans les années 20, il y avait des gens de la deuxième et de la troisième générations. Les membres de cette communauté francophone ont passé leur vie à cet endroit et y ont regardé grandir leurs enfants et leurs petits–enfants.

• (1135)

Grâce à leur activité dans les familles, ils ont réussi à préserver leur langue, leur culture, la connaissance et la fierté de leur patrimoine, le sentiment d'appartenance à leur collectivité, le sens de l'histoire, leurs valeurs communes et le sentiment de permanence dans les familles, au milieu d'un monde en mutation.

Ces générations se comprenaient. Ce n'était pas une entente imposée de l'extérieur, mais une cohésion interne unissant les membres de la famille.

Est–ce typique de notre société? Hélas! probablement pas. Nous avons connu des changements à cause de nouvelles pressions redoutables qui s'exercent dans notre société. Aujourd'hui, 75 p. 100 des mères ayant des enfants d'âge scolaire ont un travail à temps complet ou partiel qui les retient à l'extérieur du foyer. Dans les années 50, il fallait en moyenne 48 heures de travail pour gagner le revenu familial moyen.

De nos jours, ce revenu moyen exige que deux personnes travaillent à elles deux une moyenne de 65 à 75 heures par semaine. La tension qui s'exerce ainsi sur les familles est énorme. C'est pourquoi, comme on nous l'a rappelé aujourd'hui, le taux de divorce et de séparation est élevé, ce qui, par ricochet, accroît les tensions, l'incertitude, les déchirements entre des loyautés diverses, et ainsi de suite.

Il est intéressant de noter que nous avons le même nombre de ménages avec mari et femme que dans les années 40. Dans 87 p. 100 des cas, en effet, le ménage comporte un mari, une femme et des enfants. Cependant, comme nous sommes nombreux à en être conscients, un grand nombre de ces ménages sont des deuxièmes ou troisièmes mariages ou des familles recomposées.

Je songeais aussi, à propos de ce débat, à une autre réalité très présente dans notre société, celle des familles monoparentales. Même l'expression de famille monoparentale nie le fait qu'une famille comportait deux parents à un moment donné et quatre parents consanguins. Ces parents uniques ne devraient pas être considérés comme seuls et isolés dans notre société. Ils peuvent compter sur des liens de parenté et sur un certain soutien dans la société.

Il y a les facteurs d'immigration et de mobilité des familles partout au pays qui imposent d'autres pressions sur les liens du sang, mais ces séparations ne sont pas aussi compliquées par les

tensions que nous observons dans les cas d'éclatement de la famille.

Le décès, la séparation et le divorce sont trois facteurs réels à l'oeuvre dans notre société, qui occasionnent tous une rupture des liens familiaux fondamentaux. Nous nous demandons aujourd'hui ce que nous pouvons faire pour résoudre le problème.

Nous devrions nous demander quel rôle l'État a à jouer pour remédier à ce problème très réel dont souffre notre société. La Chambre reconnaît à plusieurs égards qu'une de ses principales responsabilités dans la société consiste à reconnaître l'importance du patrimoine.

Nous entendons prononcer d'éloquents discours sur l'importance du patrimoine de nos autochtones ou de celui de nos minorités visibles et de nos nombreuses cultures. Je voudrais cependant m'arrêter un instant pour examiner l'importance que nos lois accordent au patrimoine des Canadiens en général.

En matière de droit de la famille, nous constatons un chevauchement entre les compétences provinciales et fédérales. La loi provinciale dicte ce qu'il advient des liens familiaux en cas de décès d'un parent, ou en cas de mauvais traitements au sein d'une famille ou en cas de séparation des parents.

En Colombie–Britannique, quand le système judiciaire est saisi de ce genre de situations, les grands–parents peuvent avoir accès auprès des enfants sur la même base que n'importe qui d'autre en en faisant la demande aux tribunaux. Cela veut dire que dans cette province comme dans la plupart des autres, l'État n'accorde aucune reconnaissance particulière ni aucun privilège particulier aux liens du sang autres que ceux des parents. On présume que le tribunal prendra cette décision, mais il n'existe aucune reconnaissance de ce lien de parenté dans la loi.

Dans le contexte de la Loi sur le divorce dont nous discutons aujourd'hui, 40 p. 100 des grands–parents qui ont des problèmes d'accès sont touchés par la Loi sur le divorce. Ici encore, n'importe qui, apparenté ou non par le sang, peut demander à avoir accès aux enfants, et tous les grands–parents doivent obtenir l'autorisation du tribunal pour avoir cet accès. Le père ou la mère dans ce cas a le même statut ou le même droit d'accès qu'un chauffeur d'autobus ou un voisin. Leur statut juridique est le même.

• (1140)

L'Année internationale de la famille vient tout juste de se terminer. Quelques publications de cette période, dont une a pour titre *A Focus on Canada: Families in Canada*, et une autre qui renferme des données sur la société d'aujourd'hui et qui s'intitule *The State of the Family in Canada*, constituent des études approfondies sur la famille canadienne. Dans ces publications, il est question du soin des personnes âgées, du soin des parents, du divorce et du mariage. Aucune mention n'est faite des grands–parents dans la famille canadienne.

Or, dans ces mêmes études, il est dit que les parents font le plus souvent garder leurs enfants par un parent au domicile familial ou à celui du parent. Ce sont sans doute les grands–parents qui gardent le plus souvent les enfants. Les grands–parents représentent un élément essentiel de la société, mais ils ne sont pas reconnus comme tels.

Chez les autochtones, les liens du sang jouent un rôle très important pour plusieurs générations, et non pas seulement pour une génération ou deux. Ce n'est qu'au cours des dernières années que notre législation en matière d'immigration a été modifiée et ne comprend pas les grands–parents.

En tant qu'organe législatif, nous devons reconnaître l'importance des liens du sang pour plusieurs générations dans d'autres cultures. Mais qu'avons–nous fait au Canada? Nous n'avons reconnu le rôle des grands–parents en matière de garde d'enfants que pour certaines statistiques. Les données à leur sujet sont camouflées dans une statistique générale.

Dans les lois fédérales et provinciales, la reconnaissance de leurs droits d'accès est comme celle des droits de toute personne autre que les parents.

J'ai découvert qu'en vertu des dispositions législatives fiscales et de l'aide pour le placement en famille d'accueil relevant de la compétence provinciale, un étranger est mieux appuyé ques les grands–parents lorsque l'État lui confie la garde d'un enfant. Les grands–parents ont été marginalisés dans notre société.

Ce matin, j'ai entendu parler des droits de l'enfant, de ceux des parents et même de ceux des grands–parents. Que faisons–nous quand il y a une opposition entre ces droits? Il est temps que le gouvernement reconnaisse l'importance de la famille, plutôt que celle du multiculturalisme, des garderies administrées par l'État ou même des programmes gouvernementaux; le moment est venu qu'il examine ce qui crée une société forte. Des liens familiaux étroits créent une société forte, des liens culturels solides, une société juste et une économie vigoureuse. Il convient de rappeler que les intérêts de l'enfant sont ceux de la société puisque celui–ci va grandir dans cette société.

Parmi les mesures à prendre, il faut reconnaître dans la loi les droits d'accès des grands–parents et leur droit d'être renseignés au sujet de la santé, de l'éducation et du bien–être général de leurs petits–enfants. Le projet de loi C–232 est un pas dans la bonne direction en vue de donner des pouvoirs aux familles et de souligner leur importance dans le rôle de plus en plus difficile et très exigeant que nous devons jouer.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de traiter à la Chambre du projet de loi C–232, qui modifie la Loi sur le divorce et qu'a proposé la députée de Mission—Coquitlam.

Ce projet de loi tente de répondre aux besoins de beaucoup de grands–parents préoccupés, frustrés et, dans bien des cas, bouleversés, qui désirent entretenir, selon leur point de vue, des relations plus soutenues et plus significatives avec leurs petits–enfants.

Ce projet de loi prévoit deux modifications principales à la Loi de 1986 sur le divorce. La première vise à éliminer la nécessité pour les grands–parents d'obtenir une autorisation du tribunal lorsqu'ils présentent une demande officielle de garde de leurs petits–enfants ou d'accès auprès d'eux. La deuxième insiste pour que les grands–parents aient le droit de se renseigner et d'obtenir

des informations sur la santé, l'éducation et le bien–être de leurs petits–enfants.

• (1145)

Beaucoup de gens estiment que ces deux modifications à la Loi sur le divorce se font attendre depuis longtemps et permettraient de résoudre bien des problèmes. Ces problèmes sont ceux qu'entraînent le divorce, la séparation, le décès prématuré de l'un des parents ou tout autre problème qui fait que les grands–parents se voient refuser l'accès à leurs petits–enfants. Dans n'importe laquelle de ces situations difficiles, la souffrance que doivent endurer les enfants risque d'être plus dévastatrice à long terme que celle de tous les adultes en cause.

Bien souvent, les grands–parents, à condition qu'ils soient doués d'une nature aimante et affectueuse, peuvent apporter un sentiment de stabilité, de sécurité et de réconfort aux petits–enfants déroutés, et c'est exactement ce qui se passe dans bien des cas.

Cependant, l'augmentation du nombre de mariages brisés s'accompagne d'une hausse des cas de garde d'enfants devant les tribunaux. La députée de Hamilton Mountain a déjà mentionné que, en 1990, environ 34 000 enfants ont été mêlés à des causes de divorce dans lesquelles les tribunaux ont rendu des décisions en matière de garde. Beaucoup d'autres enfants éprouvent des sentiments de détresse à divers degrés, leur garde étant décidée par leurs parents en dehors des tribunaux.

Dans ma collectivité, il y a des grands–parents anxieux qui ne savent pas avec certitude où se trouvent leurs petits–enfants. Cette situation se produit lorsqu'un des parents meurt et que l'autre va s'installer ailleurs avec les enfants. Elle se présente aussi fréquemment dans les cas de séparation, lorsque le parent ayant la garde des enfants décide d'élire domicile loin des grands–parents. De telles situations n'ont pas leur raison d'être.

Dans la plupart des cas, le tribunal peut ordonner à la personne qui a la charge de l'enfant de prévenir quiconque est autorisé à avoir accès auprès de cet enfant de tout changement d'adresse dans les 30 jours qui précèdent. La brouille entre les parents et les grands–parents peut avoir plusieurs causes liées à l'enfant. Il arrive souvent qu'un grand–parent dominateur cherche constamment à imposer son système de valeurs, ses coutumes, ses codes de comportement et que sais–je encore à son petit–enfant. Cela crée un climat de confrontation permanent entre les adultes, dont souffre l'enfant, coincé qu'il est entre les deux parties.

Dans tous ces cas, l'enfant est la victime, même si les adultes ont les meilleures intentions du monde. Certes, plusieurs facteurs peuvent intervenir dans la situation inquiétante décrite plus haut et nous devons être conscients du mal que cela peut faire aux enfants. Cependant, il n'y a pas lieu de souscrire à une mesure législative qui tient de la réaction instinctive, à une mesure qui ne vise pas à régler cette question de façon rationnelle et réfléchie.

Il importe de noter que rien n'empêche actuellement les grands–parents d'obtenir une ordonnance de la cour leur donnant accès à leurs petits–enfants. En ce qui concerne le droit d'accès des grands–parents, la Loi de 1986 sur le divorce dit précisément au paragraphe 16 (1):

> Le tribunal compétent peut, sur demande des époux ou de l'un d'eux ou de toute autre personne, rendre une ordonnance relative soit à la garde des enfants à charge ou de l'un d'eux soit à l'accès auprès des enfants, soit aux deux.

Au paragraphe (3), on peut lire ceci:

> Pour présenter une demande au titre des paragraphes (1) et (2), une personne autre qu'un époux doit obtenir l'autorisation du tribunal.

L'objet de ces modifications est de reconnaître officiellement un droit d'accès aux grands–parents. Or, un tel droit, accordé sans aucune forme de présélection, donnerait lieu à quantité de litiges concernant la garde et l'accès et contribuerait à l'enrichissement des avocats.

Ceux et celles qui sont en faveur de ces modifications auraient intérêt à prendre conscience des limites de ce qu'une ordonnance de la cour peut accomplir et de ce que la loi peut faire pour assurer son application. On a déjà reconnu qu'une ordonnance de la cour ne pouvait pas forcer les gens à modifier leur attitude, leurs sentiments ou leurs rapports mutuels. On sait que certaines personnes auront toujours des rapports conflictuels à cause de leurs traits de personnalité ou de caractère. En fait, une ordonnance attributive du droit d'accès engendre souvent plus de conflits et de différends.

Il est primordial de se rappeler que toutes les requêtes légitimes et crédibles en vue d'obtenir le droit d'accès ou de garde pourront toujours être reçues par les tribunaux, à condition d'être crédibles. Dans ce contexte, une requête est crédible et légitime lorsque les enfants et les grands–parents entretiennent une relation étroite depuis suffisamment longtemps et qu'il y a un grave différend entre les grands–parents et celui des parents qui a la garde des enfants.

• (1150)

À l'heure actuelle, chaque requête est soumise à un processus de sélection pour établir sa légitimité avant que la cour en soit saisie. Cette disposition évitera les différends superflus et injustifiés et fera épargner des sommes d'argent considérables aux Canadiens.

Ce contrôle est également nécessaire pour empêcher que des grands–parents importuns ou trop autoritaires n'empiètent indûment sur la responsabilité des parents. Une mesure qui ouvrirait la porte au harcèlement des parents ne servirait en rien l'intérêt de l'enfant.

La deuxième proposition majeure du projet de loi C–232, qui permet aux personnes qui obtiennent le droit d'accès à un enfant de se faire donner des renseignements particuliers à son sujet, soulève un autre problème sérieux. Si le projet de loi est adopté, la situation sera alors extrêmement injuste puisque les grands–parents d'enfants de couples divorcés auront accès à des renseignements confidentiels, alors que ceux de familles demeurées intactes n'obtiendront pas le même privilège.

Dans notre pays, lorsque les grands–parents croient fermement qu'un enfant est négligé ou victime de mauvais traitements, ils ont d'autres recours tout à fait légitimes et acceptables. Ainsi, on peut demander aux centres de service familial, à la société d'aide à l'enfance ou à la police d'aider à protéger le bien–être de l'enfant.

En tant que grand–parent moi–même, je suis vraiment privilégié, car ma femme et moi sommes en mesure d'entretenir avec quatre merveilleux petits–enfants une relation d'amour sans aucune entrave. Nous ne pouvons qu'imaginer la douleur que doivent éprouver certains grands–parents qui n'ont pas accès à leurs petits–enfants.

Dans notre cas, notre fille la plus âgée est divorcée. C'est à bras ouverts que nous l'avons accueillie chez nous avec ses trois enfants. Il est difficile de décrire la joie que nous éprouvons d'être témoins de chaque étape du développement de ces enfants. La notion de famille évolue sans cesse, alors que trois générations règlent ensemble les problèmes qui se posent, partagent leurs ressources et leur temps et font de leur mieux pour respecter les besoins de chacun.

Les modifications proposées dans le projet de loi C–232 vont dans le bon sens, mais je tiens à signaler à mes collègues que, lorsqu'un des parents ou les deux meurent, lorsque les parents maltraitent des enfants ou même lorsqu'il y a un conflit de personnalités entre les parents et les grands–parents, les droits de ces derniers sont régis par des lois provinciales qui peuvent varier grandement.

Ainsi, en Colombie–Britannique, les grands–parents peuvent demander à avoir accès à leurs petits–enfants en vertu de la Loi sur les relations familiales. En Alberta, ils n'ont aucun recours juridique lorsqu'ils sont mis de côté. Il n'y a qu'au Québec que le droit de la famille protège les grands–parents, et ce, depuis 1981.

Le recours aux tribunaux est long et très coûteux. Il est évident que les gouvernements provinciaux et fédéral doivent travailler ensemble pour harmoniser les dispositions du droit de la famille et de la Loi sur le divorce afin que les grands–parents puissent entretenir une relation d'amour avec leurs petits–enfants.

Dans l'intérêt de toutes les personnes intéressées, j'espère que cet effort de collaboration conduira le plus tôt possible à l'établissement de directives constructives afin d'éviter des litiges à la fois inutiles et coûteux, ainsi qu'une intrusion injustifiée dans la vie de parents, de grands–parents et de petits–enfants.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, ce projet de loi est l'occasion d'obtenir un consensus à la Chambre des communes.

J'ai écouté les députés d'en face déclarer que ce projet de loi allait dans le bon sens, mais j'en ai aussi entendu d'autres le qualifier de réaction instinctive. J'ai été très déçu d'entendre ce terme, car il me porte à croire que le projet de loi n'obtiendra pas l'appui de tous les partis.

Permettez–moi de parler de la famille en général. La famille canadienne est–elle assaillie? En y regardant de plus près, je dois admettre que nous ne la traitons pas adéquatement.

De nos jours, plusieurs mythes entourent la famille au Canada. Par exemple, la plupart des gens préfèrent des structures familiales plus souples que les structures traditionnelles. Ou encore, le divorce n'a pas tant de répercussions qu'on le prétend sur les enfants et les modes de vie alternatifs se comparent avantageusement à la famille traditionnelle.

• (1155)

On prétend aussi que le modèle classique du couple formé d'un parent pourvoyeur et d'un parent à la maison est suranné, dépassé et quelque peu dévalorisant pour le parent qui reste au foyer. Enfin, le dernier mythe veut que la garderie soit excellente, voire presque meilleure que les soins à la maison.

Je voudrais examiner ces mythes de très près, en termes clairs. D'abord, 70 p. 100 des Canadiens sont d'avis que la famille traditionnelle est la structure la plus favorable à l'éducation des enfants. Selon les résultats d'un récent sondage, le mythe selon lequel les autres formes de reconnaissance familiale sont tout aussi efficaces n'est tout simplement pas vrai.

Selon le deuxième mythe, le divorce a peu d'incidence sur les enfants. J'ai pu constater, en ma qualité de conseiller, quels étaient les effets du divorce sur les enfants. Les enfants sont beaucoup plus susceptibles de se blâmer eux–mêmes en cas de divorce. L'éclatement d'une famille entraîne presque toujours un accroissement de la pauvreté. On a constaté que les enfants de parents divorcés faisaient très souvent face à leur tour à un divorce, une fois adultes.

Les autres modes de vie sont–ils aussi bons que la famille traditionnelle? Ces modes de vie ne conduisent pas au bonheur et ne sont pas sains. Souvent, les jeunes sont attirés par ces modes de vie différents. Mais qui souhaiterait de tels modes de vie pour les jeunes, quand on sait qu'ils n'aboutissent à rien de bon? Sûrement pas moi. La famille traditionnelle produit les citoyens les plus stables, les mieux adaptés et les plus respectueux des lois qui soient parmi les différents groupes socio–économiques.

Une importante analyse a été effectuée sur le mythe qui veut que les garderies soient aussi bonnes que les soins dispensés dans une famille. Dans cette analyse, on s'est demandé ce que valaient les garderies pour les enfants de moins de cinq ans. On a comparé quatre aspects du développement de l'enfant: l'aspect cognitif—autrement dit, les connaissances de l'enfant; l'aspect socio–affectif; l'aspect comportemental et l'attachement à d'autres personnes. On a constaté que les nourrissons et les jeunes enfants qui recevaient des soins d'une personne autre que leur mère pendant une longue période—plus de 25 heures par semaine—n'étaient pas autant développés, du point de vue social, affectif et comportemental, et n'étaient pas autant attachés à leur mère. En fin de compte, il n'y avait que des inconvénients pour les enfants, sur tous ces plans.

De nouvelles données révèlent que les garderies ne sont pas aussi bonnes que les soins dispensés à la maison. Il ne s'agit pas de données farfelues, mais de données sérieuses de personnes examinant la situation aux États–Unis, au Canada, en Suède et partout dans le monde.

En tant que législateurs, comment traitons–nous la famille? J'ai essayé d'analyser la question, en ma qualité de nouveau politicien à la Chambre. Voici comment nous traitons la famille. Il est assez facile d'obtenir le divorce au Canada. De plus, les ententes sur les pensions alimentaires sont très mauvaises. Un père peut donc disparaître et ne plus s'occuper de ses enfants.

Nous rendons l'accès au bien–être social très facile pour les mères seules. On dirait que notre attitude, en tant que législateurs, consiste à dire que l'État peut subvenir à n'importe quel besoin, en cas d'éclatement d'une famille. Cependant, si la

famille élargie est capable d'aider et disposée à le faire, si les grands–parents sont disponibles, prêts à aider et capables de le faire, nous leur demandons d'attendre—d'attendre que les travailleurs sociaux aient le temps de s'occuper de l'affaire, d'attendre que les conseillers familiaux aient le temps de s'en occuper, d'attendre le bon vouloir des avocats et des juges. Le lien qui existe est pourtant très important, et ce lien doit être mis en veilleuse. En tant que législateur, je pense que c'est inacceptable.

J'ai examiné ce projet de loi et je me suis dit qu'il pourrait vraiment faire reculer la véritable armée de bureaucrates et de personnes qui ne se préoccupent pas vraiment du bien–être de l'enfant, pour donner aux grands–parents le rôle qui leur revient de droit, celui d'être à l'avant–plan dans la vie de leurs petits–enfants, pour le mieux–être de ceux–ci.

• (1200)

À mon avis, ce projet de loi nous donne la chance de corriger la situation. C'est un projet de loi d'initiative parlementaire non sectaire qui donnera lieu à un vote libre et ouvert à la Chambre des communes. Il n'est pas suffisant. J'en ai entendu quelques–uns dire qu'il pourrait être amélioré. Nous pouvons le renvoyer au comité et l'améliorer avant de l'adopter, pour donner aux grands–parents le rôle qui leur revient, soit un rôle dans la vie de leurs petits–enfants.

Le vice–président: La prochaine fois que la question sera débattue, le député de Macleod aura encore, s'il le souhaite, trois minutes à sa disposition.

L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 février, de la motion: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le vice–président: Le 27 février, le député de Yorkton—Melville a demandé à proposer un amendement à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes.

La recevabilité de l'amendement a été mise en doute, et la présidence a entendu l'argumentation du député de Glengarry—Prescott—Russell, qui est le whip du gouvernement, et celle du leader parlementaire du Parti réformiste avant de prendre la question en délibéré. La présidence tient à remercier ces députés de leurs très utiles observations.

[*Français*]

Selon l'amendement proposé, la Chambre refuserait d'adopter le projet de loi C–68 en deuxième lecture pour le motif que ses dispositions établissent un lien entre l'enregistrement des armes à feu et la création d'infractions relatives aux armes à feu. On appelle ce genre d'amendement un amendement motivé.

L'honorable whip en chef du gouvernement a soutenu que cette motion était irrecevable, en tant qu'amendement motivé, étant donné qu'on ne conteste pas le principe du projet de loi. Cependant, le Président Lamoureux, dans une décision du 30 août 1966, a souligné, quant à la contestation du principe d'un projet de loi, et je cite:

> qu'il ne s'agissait que d'une des conditions possibles d'un amendement motivé.

[*Traduction*]

Invoquant la 17e édition de *Parliamentary Practice* de May, à la page 527, le Président Lamoureux a signalé qu'on y mentionnait plusieurs formes d'amendement motivé et que May disait seulement qu'un amendement motivé «peut énoncer quelque principe contraire aux principes, à la politique ou aux dispositions du projet de loi».

À vrai dire, l'une des autres formes mentionnées est celle d'un amendement motivé «qui peut exprimer une opinion quant aux circonstances se rattachant à la présentation ou à l'étude du projet de loi ou à toute autre initiative s'opposant au progrès de l'étude du projet de loi».

Enfin, le Président Lamoureux a cité le *Parliamentary Dictionary* d'Abraham et Hawtrey, qui définit très clairement, à la page 162, ce en quoi consiste un amendement motivé:

> Ce genre d'amendement vise... soit à motiver le refus de la Chambre de faire subir la deuxième ou la troisième lecture au projet de loi, soit à exprimer une opinion quant à la substance du projet de loi ou à la politique qu'il tend à mettre en oeuvre.

La présidence conclut, après mûre réflexion, que l'amendement proposé correspond à la définition donnée dans l'ouvrage d'Abraham et Hawtrey et à une des formes mentionnées dans May et, en conséquence, qu'il s'ajoute à une longue liste d'amendements similaires présentés à la Chambre qui ont exprimé une opinion sur la politique ou les dispositions d'un projet de loi. En conséquence, la présidence déclare l'amendement recevable.

MOTION D'AMENDEMENT

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.) propose:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Que la Chambre refuse de lire une deuxième fois le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, parce que le principe de l'instauration d'un système de permis et d'enregistrement de toutes les armes à feu et le principe de la création d'une variété d'infractions nouvelles sont deux sujets distincts qui devraient être traités séparément.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La dernière fois que le projet de loi C–68 était à l'étude, c'est le député de Jonquière qui avait la parole et il lui restait 17 minutes.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je continue mon intervention sur le projet de loi C–68.

• (1205)

J'ai dit d'entrée de jeu, lorsque je suis intervenu, que j'étais favorable au principe du contrôle des armes à feu et que j'étais, dans l'ensemble, favorable à l'adoption du projet de loi présenté par le ministre de la Justice. Je vous ferai part, dans mon intervention, des points sur lesquels j'ai des réticences et sur lesquels, je crois, mon parti devrait intervenir en comité parlementaire.

J'ai été un peu surpris de voir le type de débat intervenu devant cette Chambre, en ce qui concerne cette question du contrôle des armes à feu. J'ai entendu des interventions qui mentionnaient les libertés individuelles, et d'autres qui faisaient état du droit de chaque citoyen canadien de posséder des armes à feu. Certaines personnes voyaient aussi, dans les mesures proposées, une façon pour l'État d'intervenir dans la vie personnelle des gens d'une manière injustifiée.

Nous entamons maintenant, dans une certaine mesure, presque dans un débat de société. Beaucoup d'interventions et beaucoup de lettres reçues à mon bureau faisaient état de positions de citoyens canadiens s'opposant à l'adoption de cette mesure. J'ai lu une bonne partie de ces lettres pour avoir une bonne idée du problème.

Je crois que ce débat nous permet de voir la société d'une façon différente. C'est le débat entre la liberté individuelle et le bien commun. Il n'y a personne, je pense, au Canada, qui s'oppose au droit de l'État de contrôler les armes à feu, de faire en sorte que ceux qui possèdent des armes, surtout des armes de poing, soient identifiés et qu'ils justifient le droit obtenu de l'État de posséder une telle arme. Ce qui pose problème actuellement, c'est l'enregistrement des armes à feu classées comme armes de chasse.

Il y a des gens qui se disent: «Je suis un citoyen honnête, ce n'est pas moi qui vais causer des problèmes aux autres avec mes armes. Alors, je ne vois pas pourquoi l'État se mêlerait de savoir si je possède des armes à feu et de vérifier si j'ai le droit de les détenir.» Les gens qui argumentent de cette façon oublient une chose importante, c'est que la présente société—et on ne parle pas ici de la société américaine du XIX^{e} siècle, on parle de la société canadienne et québécoise de 1995—la société, donc, aujourd'hui, a changé. Les moeurs ont évolué, la conception de la vie en société a changé et une des grandes valeurs qui pointent actuellement est que la société refuse les situations de violence.

La société refuse la violence faite aux femmes, la société refuse la violence faite aux enfants. Des choses qui étaient acceptées il y a 25 ou 30 ans sont actuellement dénoncées et passibles de poursuites criminelles. La société nous transmet le message à nous, législateurs, de contrôler la violence. Une des façons qui fait que la violence puisse s'exprimer des fois de façon brutale et de façon si dommageable, c'est le fait que des gens soient armés. Évidemment, la grande majorité des gens qui possèdent des armes, peut–être dans une proportion de 99 p. 100, ne poseront pas, avec ces armes, d'actes violents. Peut–être que le contrôle qu'on veut appliquer sur les armes à feu ne va dissuader qu'un petit groupe de personnes d'utiliser leurs armes de la mauvaise façon, avec de mauvaises intentions.

Mais ce que je veux bien faire ressortir, c'est que ce projet de loi, à mon sens, est un message. C'est un message que la société se donne à elle–même. La société ne veut plus vivre dans une situation de violence, elle veut avoir la paix, avoir des rues sécuritaires, avoir la conviction que le voisin ou la personne d'en face ou la personne qu'on rencontrera au cours de nos différentes activités quotidiennes, et la société veut avoir la conviction que cette personne, si elle est armée, a dû déclarer le fait qu'elle possède des armes.

• (1210)

Cette personne n'est pas nécessairement violente parce qu'elle possède des armes, mais la société nous dit qu'elle veut savoir qui a des armes, de façon à ce que le message soit clair. Posséder une arme est un droit, mais d'une certaine façon, c'est aussi un devoir. On a le devoir de l'utiliser avec soin et de l'utiliser de façon à ce que personne ne soit mis dans une situation dangereuse à cause de ce droit.

Compte tenu de cette situation, je pense qu'il est important qu'un projet de loi de la nature de celui qui nous est présenté soit adopté, même si certaines libertés individuelles sont brimées. Dans une certaine mesure, la société est prête, à mon avis, à recevoir un projet de loi comme celui–là.

Dans le projet de loi, il y a des choses qui me semblent peut–être discutables. Avant que mon temps de parole ne soit écoulé, j'aimerais pouvoir en parler. Il y a la question de l'emprisonnement. Dans le projet de loi, on propose un emprisonnement minimal de quatre ans pour des crimes graves commis avec des armes à feu. On remarque aussi, dans ce projet de loi, plusieurs mesures visant à augmenter les peines d'emprisonnement pour les personnes qui seraient prises à violer la loi qui serait éventuellement adoptée.

Je mets en doute la question de l'emprisonnement et de son efficacité. L'autre jour, je voyais dans les journaux que la société canadienne se situe au troisième rang parmi un certain nombre de pays occidentaux pour ce qui est du nombre de personnes emprisonnées pour une population de 100 000. Des pays comme l'Allemagne, la France ou les Pays–Bas ont des taux d'emprisonnement inférieurs à celui du Canada. On ne mentionne pas, dans les journaux ou dans les rapports, que dans ces sociétés, la violence a plus d'impact ou que les gens sont moins en sécurité que dans d'autres pays où l'emprisonnement est prôné comme mesure de contrôle de la criminalité.

Notons en passant que les deux pays où l'emprisonnement est le plus couramment utilisé est la Russie et les États–Unis. Je pense que les États–Unis ont pris une voie; ils ont privilégié l'emprisonnement comme mesure de contrôle social, comme mesure pour contrer la criminalité. Si on regarde ce qui se passe aux États–Unis, on n'a pas l'impression que la société américaine soit moins violente ou moins dangereuse que les sociétés allemande ou française.

Le fait de vouloir régler les problèmes de criminalité au moyen de l'emprisonnement n'est pas la façon adéquate de le faire. C'est pour cela que je remets en question certains articles du projet de loi où on semble attacher beaucoup d'importance au caractère dissuasif de peines plus sévères d'emprisonnement. Il y aurait peut–être d'autres façons d'aborder ce problème. C'est une question très complexe et je pense que mon parti devrait la soulever en comité.

Il y a aussi la question de l'attribution des peines. On dit que les juges ne bénéficient pas d'une manoeuvre suffisante d'imposition de la peine. Le plancher de la peine est trop élevé et ne tient pas assez compte des particularités en cause. Il y aurait lieu, je crois, de donner aux juges plus de latitude en ce qui concerne la peine minimale. Il est bien sûr qu'un crime perpétré avec une arme à feu est une circonstance aggravante. Néanmoins, il y a des situations où le juge se verra forcé de pénaliser des gens parce que la loi lui indique qu'il doit fixer une période minimale d'emprisonnement. Ce n'est pas nécessairement dans tous les cas pour le bien de la justice.

• (1215)

Il y a aussi le délai. Je pense que c'est un aspect important en ce qui concerne l'obligation d'enregistrer une arme et de demander un permis. Si on additionne tous les délais possibles et qu'on tient compte du nombre de personnes qui possèdent actuellement des armes à feu, ce délai peut s'étendre sur une période de presque sept ans.

Il est sûr qu'il faut se donner le temps de prendre les mesures administratives nécessaires pour avoir un système efficace d'enregistrement et d'obtention du permis, mais je pense que sept ans c'est beaucoup. Le délai me semble très grand, compte tenu de l'urgence de la situation et du bien–fondé de la mesure de contrôle des armes à feu par leur enregistrement. Il aurait été préférable de raccourcir ce délai de façon que les citoyens qui possèdent des armes à feu prennent conscience de leurs responsabilités et les enregistrent au plus vite.

Il y aussi la question des frais. On demandera certains frais plutôt minimes pour l'enregistrement ainsi que d'autres pour l'obtention du permis renouvelable aux cinq ans. Je crois que beaucoup de personnes qui se sont opposées à l'enregistrement obligatoire des armes à feu ont fait état des sommes considérables qui seraient impliquées. Si on additionne tout, on arrive peut–être à des dizaines et des dizaines de millions de dollars, mais ce ne sont quand même pas des sommes faramineuses; c'est quand même raisonnable, dans une certaine mesure.

Il est sûr que si on pouvait réduire les coûts administratifs de l'obtention du permis et de l'enregistrement, ce serait mieux pour les citoyens qui doivent limiter leurs dépenses. Mais je ne pense pas que le coût de 50 $ ou 60 $ actuellement prévu, s'il y a un éventuel règlement, soit suffisamment élevé pour que cette mesure empêche les gens qui veulent posséder des armes à feu de prendre leurs responsabilités et de l'enregistrer de façon que la société sache qui est armé.

Il y aussi un autre aspect. Certaines catégories d'armes à feu—et je pense au célèbre AK–47—vont demeurer entre les mains des individus qui les possèdent actuellement. Ce type d'arme, à mon sens, ne sert absolument à rien entre les mains des citoyens qui vivent dans un pays démocratique et libre. Ce sont des armes qui ont une histoire dans divers pays. Elles ont servi toutes sortes de causes pas toujours très nobles. Je pense qu'il aurait été à propos que le ministre demande le rappel immédiat de ces armes.

En gros, c'est ce que je voulais dire sur ce projet de loi qui est légitime dans une société libre et démocratique. Dans une société où on prône des valeurs de non–violence, il est important que l'on sache qui est armé, parce que l'arme à feu aggrave les dommages en cas de violence et est aussi un symbole de violence.

Personne ne se promène actuellement dans les rues avec une arme à feu sans que les citoyens soient inquiets. Ce n'était pas le cas il y a 30 ans. Dans ma propre ville, qui n'est pas petite mais plutôt de population moyenne, je me souviens qu'à 17 ou 18 ans, on se promenait dans les rues avec des carabines .22 pour aller tirer à la cible dans les champs. Les citoyens ne faisaient pas trop trop de remarques parce que la plupart des gens se connaissaient et savaient qui était qui. On n'était pas considérés comme des citoyens violents. On ne créait pas d'inquiétude. Mais actuellement, personne ne peut se promener dans les rues de ma ville, à Jonquière, avec une carabine .22 sans que les services policiers soient prévenus.

• (1220)

À mon avis, cela indique un changement de valeurs dans la société et je crois que le moment est venu, au Québec et au Canada, de savoir qui est armé, qui possède des armes à feu et pourquoi, de façon à ce que ces gens aient pleinement conscience de leur responsabilité en tant que propriétaires d'armes à feu.

[*Traduction*]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue sur le projet de loi C–68, sachant que ce qui fait la valeur de cet endroit c'est la possibilité d'exprimer des points de vue différents, en particulier sur un sujet aussi controversé que le contrôle des armes à feu. Je respecte ses opinions.

Toutefois, je voudrais soulever une ou deux choses dont il faisait mention. Tout d'abord, je pense qu'il a dit qu'on ne résoudra pas la criminalité en emprisonnant les gens et que, en conséquence, il était opposé aux mesures plus rigoureuses du projet de loi C–68 sur l'usage des armes à feu dans un but criminel, ou avait de sérieuses réserves à leur égard.

Il était opposé à l'utilisation de longues peines d'emprisonnement pour dissuader les criminels. Il a mentionné qu'il y avait mieux que la prison pour ce genre de choses. Pourtant, et c'est typique de beaucoup de débats dans cette Chambre, le Bloc n'a fait mention d'aucune de ces meilleures façons de procéder. Il critique, mais il ne fait pas de critique constructive, car il ne propose pas d'autres solutions.

Pendant des années et des années nous avons essayé de réadapter certains délinquants violents, mais il faut bien se rendre à l'évidence qu'il y a des gens dans notre société qui ne peuvent être réadaptés. Cela est démontré par le pourcentage considérable de délinquants qui commettent de nouvelles infractions. Certains des crimes les plus violents et les plus horribles sont commis par des personnes qui ont déjà été emprisonnées et qui ont bénéficié d'une libération conditionnelle.

Puisque le député nous a dit qu'il y avait mieux que de longues peines de prison pour combattre la criminalité et l'utilisation des armes à des fins criminelles, pourrait–il nous donner des exemples de ce qu'il propose?

Nous discutons maintenant de la motion de mon collègue réformiste demandant que le projet de loi soit scindé en deux. Je n'ai pas très bien compris si le député était en faveur de la division du projet de loi.

Le Parti réformiste estime qu'il y a véritablement deux sujets dans ce projet de loi. L'un est l'imposition de restrictions aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi et l'autre est la modification de l'article 3 du Code criminel au sujet de l'utilisation criminelle des armes à feu. Nous estimons que ce sont deux sujets séparés.

Je me demandais si le député pourrait donner à la Chambre une idée de sa position sur cette division du projet de loi.

[*Français*]

M. Caron: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. En ce qui concerne l'emprisonnement, je ne préconise pas l'abolition ou la fermeture des prisons. Je trouve toutefois que dans le projet de loi, on voit un peu trop l'emprisonnement comme solution.

On se demande, par exemple, comment il se fait qu'aux Pays–Bas, le nombre de personnes emprisonnées par 100 000 habitants est 49; au Canada, 116; et aux États–Unis, 519. Je n'ai pas l'impression que les Pays–Bas soit un pays où la violence est chose courante. Je pense qu'il existe des sociétés qui considèrent l'emprisonnement comme moyen de dissuasion d'une manière différente de nous, au Canada, et aux États–Unis.

La question que je me pose concernant le projet de loi est de savoir si la solution proposée d'augmenter systématiquement les peines d'emprisonnement pour des crimes commis avec des armes à feu est efficace.

• (1225)

Maintenant, la deuxième question de mon collègue concerne l'amendement du Parti réformiste préconisant de diviser le projet de loi en deux parties et de faire une distinction entre les armes à feu de chasse qui sont le bien de citoyens ordinaires et d'honnêtes citoyens comme dirait ce collègue, et les autres qui sont des armes de poing, des armes souvent plus utilisées dans des situations de criminalité.

Je pense qu'il n'y a pas lieu de faire cette distinction parce qu'à mon sens une arme à feu est une arme à feu. Une arme à feu est un objet qui peut causer des dommages définitifs, qui peut causer des dommages graves à des citoyens, si elle est mal utilisée. Recevoir une balle de fusil de calibre .12, un fusil de chasse, ou recevoir une balle de pistolet, c'est recevoir une balle. Je pense que dans la société actuelle, il est important que tous ceux qui ont ce pouvoir en leur possession, ce pouvoir de blesser que leur donne leur arme à feu, soient conscients de cette responsabilité et disent à la société qu'ils ont ce pouvoir, qu'ils ont cette possibilité.

Il est bien sûr que ces gens n'utiliseront pas leurs armes à feu de la mauvaise façon, mais il n'en reste pas moins qu'ils ont la possibilité de l'utiliser dans de mauvaises situations. Il n'y a pas lieu de faire la distinction parce qu'à ce moment on veut toujours faire la distinction entre de présumés bons citoyens—et je suis bien d'accord qu'ils le sont—et des gens qui seraient moins bien et qui auraient des armes de poing ou d'autres types d'armes à feu. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de faire la disctinction.

En ce qui me concerne, il y a des armes de poing qui devraient complètement être bannies, qui devraient être rappelées, même si ce sont des armes de collection, parce qu'elles sont potentiellement dangereuses.

Je ne vois pas en quoi c'est dommageable pour un citoyen d'enregistrer des armes de chasse. On enregistre bien des choses. On enregistre beaucoup de biens qu'on possède et je ne pense pas que cela brime les droits de qui que ce soit.

Je ne voterai pas en faveur de l'amendement de mon collègue du Parti réformiste parce que je ne crois pas qu'il y ait lieu de le faire. À mon avis, toutes les armes sont potentiellement dangereuses et il faut que les citoyens qui les possèdent en soient conscients. Une façon de les rendre conscients est de leur faire révéler, de leur faire dire à la société qu'ils ont des armes à feu et qu'ils prendront leurs responsabilités pour les utiliser de façon convenable.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, à l'heure actuelle, il existe des lois sanctionnant l'usage négligent des armes à feu. Les lois sont là, il n'y a qu'à les appliquer, et je sais qu'elles le sont parfois.

Cela fait 61 ans qu'il est obligatoire d'enregistrer les armes de poing et malgré tout, on peut s'en procurer n'importe où au pays, voire même en louer. L'enregistrement ne change rien au problème.

Le député pourrait–il m'expliquer comment un million ou un milliard de dollars de plus, ou ce que ce nouveau système d'enregistrement des fusils et des carabines coûtera, va faire la moindre différence alors que cela n'a jamais rien changé jusqu'à présent?

[*Français*]

M. Caron: Qu'on me comprenne bien, madame la Présidente. Je crois que ce projet de loi est un message que se donne la société. C'est un message où la société dit: «Nous voulons vivre dans un milieu non violent, dans un milieu moins violent.» Le fait de posséder des armes à feu, le fait de pouvoir, comme mon collègue le dit, aller dans un bar —je n'ai jamais fait personnellement l'expérience d'aller acheter une arme à feu dans un bar, mais il paraît qu'on peut le faire— que ce n'est pas bien, que ce n'est pas acceptable dans notre société.

Le projet de loi que nous étudions, en plus de son efficacité pratique pour contrôler les armes à feu est un symbole, est un message que se donne la société. Ce n'est pas pour rien que des centaines de milliers de personnes ont signé des pétitions pour que les armes à feu soient mieux contrôlées au Canada. Il y a un problème, contrairement à ce que mon collègue laisse entendre par sa question.

• (1230)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Reprise du débat. À partir de ce moment, les discours seront de 10 minutes, sans question ni observation.

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'avoir la chance d'intervenir à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–68, Loi sur les armes à feu.

Je m'y prépare depuis le début de l'an dernier, mais plus sérieusement depuis novembre lorsque le projet de loi initial a été déposé. Je dois dire que j'ai été franchement surpris par la vigueur de la réaction de mes électeurs, les habitants de la circonscription d'Algoma, dans le nord de l'Ontario, qui ont toujours possédé des armes à feu pour, entre autres, chasser, faire du tir et gagner leur vie.

J'ai été surpris de l'intensité de leur réaction et des sentiments entourant cette question. Ces derniers mois, j'ai rencontré soit en groupe soit à titre individuel plus de 1 000 propriétaires légitimes de fusils et plus d'un millier de propriétaires de fusils m'ont écrit ou m'ont appelé. Je tiens à souligner devant la Chambre que les propriétaires et les utilisateurs légitimes d'armes à feu sont

en grande majorité respectueux des lois et qu'ils veulent le même genre de pays que les citadins, à savoir un pays dans lequel tout le monde est en sécurité.

Je dois admettre que je comprends leur objection lorsqu'ils me posent les questions suivantes: «Comment cette nouvelle loi va–t–elle rendre notre pays plus sûr? En quoi cette nouvelle loi ne nous punit–elle pas?» Nous devons aux propriétaires légitimes de fusils de ce pays de leur expliquer clairement et en détail en quoi ils ne sont pas les victimes de cette situation, mais bien les partenaires de tous les Canadiens qui veulent faire de ce pays un endroit plus sûr.

Il reste encore beaucoup à faire pour leur faire comprendre clairement. J'espère que l'on tiendra compte d'un grand nombre de leurs préoccupations en comité, durant ce débat et durant les débats qui suivront.

J'ai dit et ne cesse de répéter aux gens que je représente qui possèdent une arme à feu que j'ai confiance dans le processus parlementaire. Je crois qu'il est possible de prendre des mesures appropriées de contrôle des armes à feu qui respectent à la fois les besoins des Canadiens dans les régions rurales et ceux des Canadiens dans les régions urbaines.

Il n'est jamais facile de parvenir à un équilibre entre le Canada rural et le Canada urbain, mais dans ce cas nous devons nous y efforcer ensemble. Je veux que la Chambre sache une chose. J'estime que le but primordial de mes efforts en ce qui concerne le projet de loi C–68 est de mieux faire comprendre aux citadins les besoins des Canadiens des régions rurales en ce qui a trait aux mesures législatives sur les armes à feu.

Il ne s'agit pas vraiment d'une question de parti puisque ce clivage entre ruraux et citadins s'observe dans tous les partis. En même temps, je ne veux pas que cette question oppose le Canada rural au Canada urbain. Le processus parlementaire fournit aux Canadiens des régions rurales et aux Canadiens des régions urbaines la possibilité de comprendre leurs besoins mutuels.

Il nous incombe de prêter une oreille attentive aux Canadiens des régions rurales, à ceux qui utilisent les armes à feu à des fins légitimes et ne veulent pas devenir les cibles de cette mesure législative. Ils doivent devenir des partenaires. Je compte sur ce processus pour faire jaillir de nouvelles idées, des amendements, des propositions qui, espérons–le, tiendront compte de ces préoccupations. Je demanderai à cet égard la coopération de tous les députés représentant des régions urbaines.

Je suis profondément convaincu que le ministre a écouté les députés des régions rurales avec la même attention qu'il écoute aujourd'hui. Je crois que nous pouvons, avec un peu de jugement, trouver des solutions à ce problème qui seront utiles à tous, y compris moi–même en tant que député représentant une région rurale. Ce qui ne veut pas dire que tous les habitants de ma circonscription sont en faveur de ne rien faire pour contrôler les armes à feu. Certains habitants de ma circonscription sont en faveur de ces mesures. Les opinions sont partagées. En parlant au nom de mes électeurs, je me dois de penser que, dans les collectivités que je représente, certains sont en faveur du projet de loi C–68, alors que d'autres s'y opposent.

• (1235)

Je formulerai les vives inquiétudes que j'entretiens à l'égard de la mesure au cours de l'étude en comité et à l'étape de la troisième lecture. J'ai invité mes électeurs à participer à ce processus dans la mesure où ils le pouvaient. Je leur ai promis de faire valoir leurs préoccupations.

Pour commencer, je voudrais traiter précisément de l'enregistrement des armes à feu. Mes électeurs sont très inquiets et préoccupés à l'idée de devoir enregistrer leurs armes à feu. Ils craignent que cela n'entraîne la confiscation éventuelle de leurs armes à feu, surtout de leurs armes d'épaule. Ils craignent que le système d'enregistrement soit un système d'information non protégé auquel auront notamment accès les criminels pour savoir quelles sont les armes qu'ils possèdent.

Ils s'inquiètent du coût que cela entraînera, tant sur le plan individuel que national. Ils redoutent un système lourd et compliqué. Ils s'inquiètent de leur droit à la confidentialité et du fait que la possession d'une arme à feu ne concerne qu'un individu et sa famille.

Ils se demandent quelle incidence l'enregistrement aura sur la violence familiale et sur l'élément criminel de notre société.

En toute honnêteté, nous devrions expliquer en détail à l'ensemble des propriétaires légitimes d'armes à feu les raisons pour lesquelles ils n'ont pas à s'inquiéter. Je ne pense pas que nous l'ayons fait de façon appropriée. Nous aurons l'occasion de le faire dans les semaines et dans les mois qui viennent. Comme je l'ai fait dans le passé, je compte sur l'aide du procureur général pour fournir ces explications.

Plutôt que de m'arrêter sur les modifications que je voudrais qu'on apporte à ce projet de loi, étant donné que je vais discuter avec mes électeurs de chaque point qui sera soulevé et que le temps me manque actuellement, je vais simplement redire ma confiance dans le processus parlementaire. Je dois à mes électeurs de toujours défendre un point de vue équilibré, non seulement sur le projet de loi actuellement à l'étude, mais sur toutes les questions dont nous sommes saisis.

J'ai tenté de convaincre mes électeurs, en particulier ceux qui possèdent des armes à feu dans ma circonscription, que le projet de loi C–68 nous offrait une occasion spéciale. Je sais que certains d'entre eux sont inquiets. Beaucoup d'idées fausses circulent, mais nous avons ici l'occasion de corriger certains défauts des lois existantes et d'élaborer un système qui, espérons–le, fera en sorte que nous n'aurons plus de débat sur le contrôle des armes à feu au Parlement.

En tant que parlementaires, si nous décidons de régler aujourd'hui le problème, si nous écoutons nos électeurs, et si le comité est disposé à écouter les gens et à répondre à leurs attentes, ce dont je ne doute point, nous pourrons enfin mettre un terme à ce débat.

Comme le prouvent le leadership dont nous avons fait preuve, le budget que nous avons déposé, les mesures fermes prises par le gouvernement pour s'attaquer au problème sur la côte est et dans bien d'autres régions, y compris les initiatives prises dans d'autres domaines qui relèvent du procureur général, comme le traitement des contrevenants à risques élevés, etc., nous pouvons répondre aux attentes des Canadiens et trouver une solution qui

sera satisfaisante, peut–être pas aux yeux de tous, mais aux yeux de la majorité.

En terminant, je tiens à signaler que, au moment même où je vous parle, l'un de mes électeurs, John Rochon, d'Elliott Lake, se trouve en Argentine et participe aux Jeux panaméricains. Il est l'un des tireurs canadiens. Il a déjà remporté une médaille pour notre pays et je lui souhaite bonne chance. Son épouse, Donna, est restée à la maison et attend des nouvelles d'Argentine. Des gens comme John Rochon sont des citoyens exemplaires.

Je pense également à des gens comme Lionel Houle, un homme âgé de Massey, en Ontario, qui veut léguer ses armes à ses enfants et qui m'a confié ses inquiétudes à ce sujet. Ce sont des citoyens comme eux qui m'ont convaincu que les propriétaires d'armes à feu du Canada méritent notre respect et méritent de savoir que nous tenons compte de leur point de vue. Je crois qu'ils sont prêts à collaborer avec les Canadiens des régions urbaines pour régler cette question une fois pour toutes et pour trouver une solution qui s'avérera efficace partout au pays.

• (1240)

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion proposée par mon collègue, le député de Yorkton—Melville.

Cette motion vise à reconnaître les problèmes que pose le projet de loi C–68 et le fait que celui–ci traite de deux questions distinctes, à savoir la lutte contre la criminalité, que tout le monde appuie, et un programme répressif de contrôle des armes à feu, qui coûtera des centaines de millions de dollars, ne réduira pas la criminalité et fera que des milliers de Canadiens seront considérés comme des criminels simplement parce qu'ils n'auront pas bien enregistré leurs armes.

Il est fondamental que la Chambre légifère de façon claire et n'appuie que les projets de loi qui s'attaquent vraiment et efficacement aux problèmes de notre pays. Le ministre de la Justice aurait pu présenter un tel projet de loi, mais il a lié les deux questions. Il savait que les Canadiens en ont assez des criminels violents qui utilisent des armes à feu. Par conséquent, le projet de loi C–68 prévoit des peines vraiment sévères, y compris une peine minimale de quatre années d'emprisonnement pour certains délits.

Le projet de loi pénalise aussi les trafiquants d'armes et prévoit un moyen de dissuasion de la contrebande. Conformément à la mesure proposée, les profits de la contrebande et les véhicules des contrebandiers peuvent être saisis. En outre, les trafiquants d'armes s'exposent à de lourdes peines d'emprisonnement. C'est le genre de mesures que réclament les Canadiens et j'appuie entièrement ces éléments du projet de loi. En fait, je souhaiterais que beaucoup des peines prévues soient encore plus sévères.

Malheureusement, avec le projet de loi C–68, on exploite le désir légitime des Canadiens que la criminalité soit contenue afin d'exécuter le programme personnel du ministre. Celui–ci a affirmé très clairement croire que seuls les militaires et les policiers devraient pouvoir posséder des armes au Canada. Il l'a dit officiellement. Le ministre se sert manifestement du projet de loi C–68 pour réaliser ses souhaits personnels et s'en prendre aux personnes qui possèdent légitimement des armes.

Le ministre de la Justice laisse entendre que les Canadiens en général appuient tous les éléments du projet de loi C–68. Il cite des sondages en prétendant qu'ils corroborent son point de vue. Mais quelles questions ont été posées? Si vous demandez aux Canadiens s'ils sont en faveur de mesures propres à réduire la criminalité, bien sûr, qu'ils diront oui. Qu'en est–il vraiment?

En fin de semaine, j'écoutais un exposé de Brian Evans, en Alberta, où il montrait clairement comment la façon de poser les questions peut influencer les réponses. Il a dévoilé avec beaucoup d'ouverture le caractère trompeur des sondages. Je rappelle au ministre que John Diefenbaker a probablement très bien expliqué à quoi servent les sondages.

Que répondraient les Canadiens aux questions suivantes: Premièrement, croyez–vous que les Canadiens qui n'enregistrent pas leurs armes devraient être passibles d'un maximum de 10 ans d'emprisonnement aux termes de l'article 92 du projet de loi? Cela signifie qu'un chasseur qui n'enregistre pas ses armes pourrait être emprisonné pendant aussi longtemps que Denis Lortie, qui a commis plusieurs meurtres. Comment peut–on justifier de tels extrêmes?

Deuxièmement, croyez–vous qu'il soit juste que, en vertu des nouvelles règles permettant aux policiers de rechercher des armes non enregistrées, toutes les personnes qui n'accordent pas «au policier toute l'assistance possible» puissent être reconnues coupables d'un acte criminel et passibles d'une peine d'emprisonnement d'un maximum de deux ans? Cela signifie que la femme d'un agriculteur qui n'aide pas les policiers à condamner son mari en collaborant au moment d'une perquisition visant à trouver des armes non enregistrées pourrait être emprisonnée pendant deux ans. Cela est tout à fait incroyable.

Troisièmement, pensez–vous que le gouvernement devrait dépenser au moins 85 millions de dollars pour établir un registre universel des armes à feu? Bien sûr, ce montant peut aller jusqu'à des centaines de millions de dollars, dépendant de la personne à qui vous parlez. Rien ne prouve que ces mesures réduiront la criminalité. Des systèmes semblables, mis à l'essai dans d'autres pays, ont échoué lamentablement.

Ce sont les petits détails qui rendent la mesure diabolique. Lorsque le projet de loi C–68 est vu à la lumière de questions comme celles que je viens de poser, nous en saisissons bien les nombreux défauts. En s'en prenant à tous les propriétaires légitimes d'armes à feu, le ministre de la Justice rend un bien mauvais service à l'ensemble des Canadiens. Le Parlement ne peut pas laisser faire cela.

• (1245)

La motion du député de Yorkton—Melville nous donne une chance unique de revenir à la raison et de recentrer nos efforts sur la lutte contre le crime, ce qui est la véritable priorité aux yeux des Canadiens. Si nous le faisions, je suis convaincu que tous les partis appuieraient à l'unanimité l'adoption de mesures visant à rendre les peines plus sévères pour les criminels. Par ailleurs, la division du projet de loi nous permettrait d'aborder de front le débat sur l'enregistrement universel des armes à feu. Si les députés appuient la motion proposée, nous verrons peut–être vraiment le niveau d'appui dont jouit le programme d'enregistrement universel des armes à feu que le ministre veut mettre en place.

Le ministre m'a dit dans une lettre que 67 p. 100 des électeurs de ma propre circonscription, celle de Red Deer, appuient son programme d'enregistrement universel des armes à feu. Malheureusement, lorsque je l'ai invité à prouver la validité de sa théorie en participant à une assemblée publique à Red Deer, il a refusé de venir dans ma circonscription. Pourquoi n'est–il pas venu? Si le ministre croit ses propres affirmations, il devrait être accueilli très chaleureusement. Je vais vous dire pourquoi il n'est pas venu. Le ministre n'est pas venu à Red Deer parce qu'il sait que les électeurs de ma circonscription n'appuient pas son programme d'enregistrement. Il ne veut pas venir parce qu'il sait que ses affirmations sont ridicules.

Comment sais–je que mes électeurs n'appuient pas l'enregistrement universel? Plus de 5 461 électeurs ont signé des pétitions contre cette mesure législative. J'ai reçu plus de 1 200 lettres de personnes qui s'opposent à ce projet de loi au cours des deux derniers mois. Les centaines de personnes qui m'ont téléphoné ou que j'ai rencontrées dans la rue sont toutes contre l'enregistrement universel des armes à feu.

Certains me demanderont si j'ai eu des commentaires de gens qui sont en faveur de ce projet de loi. Oui, j'en connais. Mon bureau a reçu moins de 20 lettres et j'ai reçu moins de 10 appels téléphoniques de gens qui appuient cette mesure législative. Cela fait plus de 230 électeurs contre 1 qui s'opposent au projet de loi. Le message qu'on m'envoie à titre de député est on ne peut plus clair. Je suis vraiment étonné que le ministre de la Justice puisse affirmer que les électeurs de Red Deer appuient ce projet de loi dans un rapport de deux contre un.

J'ai parcouru ma circonscription du matin au soir au cours des 10 derniers jours. J'ai tenu six assemblées publiques et de nombreuses autres réunions. J'ai rencontré beaucoup de gens. Tous s'opposent à cette mesure législative. Personne ne m'a dit être en faveur du projet de loi.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit. Le projet de loi C–68 causera de nombreux problèmes s'il est adopté sous sa forme actuelle. Même si le comité lui apportait des amendements substantiels, le projet de loi aura quand même pour effet de transformer en criminels des milliers de Canadiens.

Un certain nombre de ministres de la Justice, dont ceux de l'Alberta et de la Saskatchewan, ont très clairement laissé entendre qu'ils s'opposeront à cette mesure législative et à sa mise en application. Son application coûtera des centaines de millions de dollars. Cette mesure revient à imposer une taxe aux propriétaires légitimes d'armes à feu à cause des frais d'enregistrement, et elle menacera la propriété privée d'environ sept millions de Canadiens.

Il s'agit d'une mesure inacceptable. J'exhorte donc les députés à agir de façon responsable et à adopter la motion présentée par le député de Yorkton—Melville. Il faut scinder le projet de loi en deux.

La première partie du projet de loi comprendra les dispositions relatives à la lutte contre la criminalité. Nous ferons ainsi comprendre de façon unifiée que les criminels violents et les contrebandiers seront punis sévèrement. Voilà ce que veulent les Canadiens. C'est ce que j'ai entendu à Montréal et à Toronto aussi bien, certes, que dans l'Ouest. Le message est le même: ils sont contre la criminalité. Ils exigent qu'on lutte contre elle.

La seconde partie du projet de loi portera sur le système très inéquitable d'enregistrement universel des armes à feu. Dans l'intérêt des Canadiens, nous allons défaire cette mesure. Je crois que tout le monde nous approuvera à cet égard.

Nous tenons l'occasion de clarifier ce que le ministre a embrouillé. Nous en avons le devoir en tant que députés. J'invite donc tous les députés à appuyer la motion.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour participer, à l'étape de la deuxième lecture, au débat sur le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes. Le projet de loi C–68 a 124 pages et il comprend 186 dispositions législatives prévoyant des modifications au Code criminel du Canada et créant une nouvelle loi distincte, la Loi sur les armes à feu.

• (1250)

En outre, ce projet de loi réorganiserait complètement le système de contrôle des armes à feu, en incluant des dispositions de réglementation dans la nouvelle loi qui est proposée au sujet des armes à feu et en maintenant les peines prévues à la partie III du Code criminel. Il réorganiserait aussi la classification des armes à feu et des autres armes ainsi que les mesures régissant leur contrôle, leur acquisition, leur possession, leur utilisation et leur transport.

Les trois piliers du système actuel, les mesures de contrôle de l'accès et de certaines catégories d'armes à feu ainsi que les peines pour les infractions criminelles, continueraient d'exister, mais sous une forme différente. Le projet de loi modifierait le système en axant le contrôle directement sur les personnes et non plus sur les catégories d'armes à feu.

En lançant le débat à l'étape de la deuxième lecture, le ministre de la Justice a exhorté la Chambre à adopter les principes du projet de loi avant de renvoyer celui–ci au Comité permanent de la justice et des questions juridiques pour qu'il l'étudie en détail, article par article. Le ministre de la Justice a expliqué les trois principes qui ont poussé le gouvernement à présenter le projet de loi C–68. Les voici.

Le premier principe, c'est que les Canadiens ne veulent pas vivre dans un pays où les gens désirent posséder une arme à feu pour se protéger ou sentent le besoin de le faire.

Le deuxième principe, c'est que si nous voulons que le Canada reste un pays sûr et pacifique, il faut que ceux qui utilisent une arme pour commettre un crime soient sévèrement punis. Ainsi, ceux qui font la contrebande ou le trafic d'armes illégales et ceux qui réalisent des bénéfices en mettant des armes entre les mains de criminels doivent savoir que les peines pour une telle conduite sont bien définies et sévères.

Le troisième principe, c'est que le gouvernement doit reconnaître et respecter l'utilisation légitime d'armes à feu par les Canadiens respectueux des lois.

Il doit notamment respecter, mais sans s'y limiter, notre culture et notre patrimoine quant à nos traditions de chasse, non seulement à titre de passe–temps privilégié, mais comme activité économique très importante contribuant directement à la prospérité de nombreuses régions canadiennes et de ceux dont le

gagne-pain dépend uniquement des armes à feu. Le gouvernement doit reconnaître et respecter l'utilisation d'armes à feu pour l'agriculture, l'élevage du bétail et la chasse et il ne doit pas intervenir à ce chapitre. Il lui faut aussi reconnaître les droits des collectionneurs d'armes à feu, de ceux qui aiment pratiquer le tir à des fins sportives, etc.

En résumé, le troisième principe reconnaît et respecte les droits et intérêts des Canadiens respectueux des lois. Alors que ces intérêts légitimes sont reconnus et respectés, le projet de loi C-68 exige toutefois qu'ils le soient dans une optique compatible avec celle de la sécurité publique.

Les trois principes énoncés par le ministre de la Justice sont fondamentalement censés et conformes aux objectifs d'un bon gouvernement, d'une société pacifique et sûre ainsi qu'à une réaction efficace à l'usage criminel d'armes à feu ainsi qu'à ceux d'une plus grande sécurité publique.

Cependant, il faut comprendre que l'enregistrement universel des armes à feu est une stratégie fondamentale, un système fondamental que le gouvernement a l'intention de mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs énoncés plus tôt. C'est là qu'il y a controverse et divergence d'opinions dans le débat.

D'une part, la population exige des contrôles plus stricts des armes à feu en raison surtout des crimes violents commis récemment. D'autre part, une autre partie de l'opinion publique est d'avis que certaines mesures restrictives ne conviennent pas et qu'elles ne régleront pas vraiment le problème des crimes violents.

Plus précisément, mes électeurs de Central Nova m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet des répercussions que le projet de loi C-68 et l'enregistrement universel auront sur eux en tant que propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Quelque 800 de mes électeurs m'ont fait part, dans des lettres, des pétitions et à l'occasion de deux colloques publics, de leurs préoccupations sur le projet de loi concernant le contrôle des armes à feu annoncé le 30 novembre 1994.

Mes électeurs de Central Nova ont soulevé certaines questions au sujet de la stratégie d'enregistrement universel des armes à feu et ont exprimé les craintes suivantes: d'abord, l'enregistrement pourrait mener à la confiscation de leurs armes; en deuxième lieu, l'enregistrement pourrait entrer en conflit avec leurs droits de propriété et la Charte des droits, notamment le droit à la sécurité personnelle et à la propriété; en troisième lieu, être propriétaire d'une arme à feu est un droit et non un privilège; enfin, ils ne voient pas en quoi l'enregistrement des armes à feu pourrait dissuader les gens de commettre des crimes et réduire la criminalité au Canada.

Pour répondre aux préoccupations de mes électeurs, j'espère que le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques se penchera sur la constitutionnalité de l'enregistrement universel et de l'interdiction des armes à feu.

• (1255)

Certains électeurs de Central Nova se sont également dits préoccupés au sujet du coût de l'enregistrement, aussi bien pour les contribuables que pour les propriétaires d'armes à feu. Il semble que la population soit fort mal informée à ce sujet. Le ministre de la Justice a dit très clairement lors du débat que les propriétaires d'armes à feu n'auront probablement rien à payer pendant la première année de la période de mise en application de cinq ans. Si, pour quelque raison que ce soit, ils doivent payer quelque chose, ce sera un montant nominal d'environ 10 $. Le coût estimatif de la mise en oeuvre du système d'enregistrement universel au cours des cinq prochaines années sera de 85 millions de dollars. Ce coût estimatif sera examiné en détail par le comité permanent.

On a dit craindre que le projet de loi C-68 ne soit pas respecté. Comment pourra-t-on le faire respecter? Dans ma circonscription, on a évoqué le fait que le Code criminel n'avait pas été respecté par le passé. Notamment, on a dit que les services de police et les procureurs de la Couronne n'avaient pas su faire respecter les dispositions actuelles du Code criminel du Canada concernant l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration d'une infraction. On a soutenu que les procureurs de la Couronne étaient irresponsables et ne pouvaient maintenir la confiance de la population parce qu'ils négociaient des plaidoyers et étaient incapables de faire appliquer les dispositions du Code criminel.

Il convient de noter que le projet de loi C-68 répond à cette préoccupation. Il resserrera les peines prévues en cas d'utilisation d'une arme à feu dans un but criminel. Avec la réforme du Code criminel, il ne sera plus possible de négocier des plaidoyers à la suite d'accusations concernant l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration d'une infraction, puisque les peines prévues à cet égard figureront directement dans les articles du Code criminel qui porteront sur cette infraction.

Les propriétaires d'armes à feu de Central Nova se sont dits offusqués de devoir consulter le Code criminel pour connaître les restrictions concernant la propriété d'armes à feu. Le gouvernement a répondu à cette préoccupation dans le projet de loi C-68 en modifiant le Code criminel pour renforcer les sanctions et en envisageant d'établir une loi distincte, la Loi sur les armes à feu, pour réglementer l'acquisition, l'utilisation et la possession d'armes à feu.

Dans ma circonscription, les membres de clubs de tir ont émis d'autres réserves. Ce sont des personnes hautement qualifiées et tout à fait respectueuses des lois, des personnes qui pratiquent leur sport avec beaucoup de sérieux et qui veulent pouvoir continuer à le faire.

Le ministre de la Justice a garanti à la Chambre que, lorsque le projet de loi C-68 serait renvoyé au Comité de la justice, après le débat en deuxième lecture, il allait demander au comité d'examiner certaines modifications à la loi. C'est là un engagement sans précédent et il faut féliciter le ministre d'être ouvert au changement et d'être prêt à ce qu'un projet de loi d'initiative ministérielle soit examiné de plus près. Comme en témoigne le hansard, le ministre de la Justice a déclaré:

> Tout d'abord, pour nous assurer de ne pas toucher indûment tous les concours sportifs comportant l'usage d'armes de poing, nous avons déjà précisé clairement que les Walther de calibre 22 et 32 utilisés par Linda Thom aux Olympiques de 1984 ne seront pas visés par l'interdiction. Nous voulons que le comité consulte l'Union internationale de tir pour savoir s'il y a d'autres armes de poing qui de-

vraient être exemptées pour ne pas risquer de compromettre des activités sportives légitimes.

Deuxièmement, je demanderai au comité de voir s'il y a des activités de tir à la poudre noire qui risqueraient d'être affectées par la loi. Nous n'avons nullement l'intention de restreindre de quelque façon que ce soit les reconstitutions historiques qui supposent l'utilisation des reproductions d'armes. Nous ne pensons pas avoir agi en ce sens, mais nous demanderons au comité de se pencher sur cette question et de nous faire savoir s'il sera nécessaire d'adopter des amendements de forme pour que cela soit bien clair.

Troisièmement, nous demanderons au comité d'examiner la question des reliques et objets de famille, puisque des familles et des particuliers désirent laisser à leurs descendants des armes à feu qu'ils ont acquises et qui ont une valeur historique ou sentimentale pour la famille. Nous devons respecter ce désir. Nous demanderons donc au comité de trouver une façon d'y arriver tout en tenant compte des impératifs de sécurité publique.

Les électeurs de Central Nova s'inquiétaient de ces trois questions, et je suis heureuse de voir que le ministre de la Justice s'est engagé à ce qu'on les examine comme il se doit.

Le ministre de la Justice a souligné que les Canadiens auront l'occasion de faire connaître leur point de vue, lorsque le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes examinera le projet de loi. Je suis persuadée qu'on se penchera alors sur les réserves de mes électeurs. Je les exhorte d'ailleurs à participer au processus législatif en présentant leurs instances au comité.

• (1300)

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, le 14 février dernier, le ministre de la Justice et procureur général du Canada déposait en cette Chambre son projet de loi sur les armes à feu, afin de renforcer le contrôle de ces armes. Il était plus que temps. J'appuie ce projet de loi, même si à mon avis, il ne va pas assez loin. En effet, je considère qu'il est plus que temps qu'un pays comme le nôtre se dote d'une loi visant à protéger tous nos citoyens et citoyennes.

Nous savons tous que le crime relié aux armes à feu a pris des proportions de plus en plus inquiétantes. On n'a qu'à se souvenir du drame qui se déroula à l'Assemblée nationale du Québec, il y a à peu près 10 ans, et également d'un triste souvenir, celui du massacre de la Polytechnique, il y a quelques années. Tous les jours, on entend parler d'agressions, de menaces, d'intimidations et de meurtres perpétrés avec des armes à feu. La possession d'une arme à feu confère à un criminel une grande illusion de pouvoir, d'autorité et de puissance.

En novembre dernier, le président de l'Association canadienne des chefs de police faisait remarquer que la question de la possession légale d'armes à feu n'est pas un jeu. Les citoyens, y compris les chasseurs, les compétitionneurs, les collectionneurs et les tireurs, des gens pour lesquels j'ai beaucoup de respect, ces gens qui respectent la loi devraient adopter ces contrôles comme une réaffirmation de leurs droits et de leurs responsabilités. C'est à eux qu'il revient de prendre cette réaffirmation de leurs droits et de leurs responsabilités.

Il est clair que l'instauration d'un contrôle plus structuré, y compris l'enregistrement de toutes les armes, contribuera à rendre le pays plus sécuritaire et plus paisible pour nous tous. En effet, les armes sont dangereuses et nous nous devons de légiférer. Le ministre de la Justice et procureur général du Canada, avec le projet de loi C–68, est sur la bonne voie. Cependant, je crois fortement, et encore une fois, que ce projet ne va pas assez loin et que le ministre devrait s'inspirer fortement du rapport de la coroner Anne–Marie David rendu public le 26 janvier dernier.

En effet, tel que suggéré par M^me^ David, ne serait–il pas temps de modifier le libellé du règlement sur l'entreposage, la mise en montre et le transport sécuritaire des armes à feu, afin de rendre la compréhension du règlement plus accessible à tous? Même si nul n'est sensé ignorer la loi, n'est–il pas du rôle du ministre de la Justice d'en faciliter la compréhension? Il est temps de modifier les règlements afin d'obliger les commerçants à verrouiller, voire rendre inopérante toute arme destinée à la vente.

De plus, on doit interdire l'entreposage d'armes à feu à autorisation restreinte ailleurs que dans une voûte. Ce même règlement ne devrait pas permettre la livraison d'une arme non munie d'un dispositif de verrouillage sécuritaire à qui que ce soit. J'irais même plus loin, le ministre de la Justice devrait modifier le Code criminel, afin de prévoir la confiscation automatique d'armes à feu dans un cas de non–respect du règlement.

• (1305)

Plutôt que de dépenser des millions et des millions de dollars dans des organismes inutiles, tel celui sur l'unité canadienne, le gouvernement ne devrait–il pas investir ces sommes dans des programmes d'éducation et d'information destinés au grand public et à certains groupes cibles, tels les chasseurs, les collectionneurs d'armes à feu, des membres de clubs de tir et d'autres groupes visés?

Ce projet de loi a encore plusieurs points qui demandent à être éclaircis. En étalant sur une période de huit ans l'enregistrement des propriétaires d'armes à feu et de leurs armes, le ministre de la Justice n'a–t–il pas tout simplement cédé aux groupes de pression pro–armes ou voulait–il satisfaire certains membres de son caucus? Je suis sceptique quant à l'effet dissuasif d'une telle réforme.

Dois–je vous rappeler que ces groupes de pression encouragent les gens à s'armer pour se protéger, alors qu'il est prouvé que les gens sont plus en sécurité sans arme? En effet, une arme gardée à domicile risque 43 fois plus souvent de tuer des membres du foyer que de tuer un intrus. Pourquoi attendre huit ans, alors qu'on sait qu'un domicile où l'on garde une arme à feu risque trois fois plus de devenir la scène d'un homicide et cinq fois plus la scène d'un suicide qu'un domicile sans arme?

Le public, les experts en santé et surtout les experts en prévention du crime réclament avec raison plus de contrôle des armes à feu. Au Canada, 42 p. 100 des femmes tuées par leur mari sont

abattues quatre fois sur cinq par un fusil ou une carabine. Soixante–dix–huit p. 100 de ces armes sont légalement en possession de leur propriétaire. Encore une fois, ma question est la suivante: Pourquoi étaler le tout sur une période de huit ans, alors qu'il nous serait possible, j'en suis persuadé, à titre de représentants élus du peuple, de contribuer à sauver des vies humaines tout simplement en ramenant le délai d'enregistrement au minimum?

Est–il vraiment raisonnable de laisser circuler 13 000 armes automatiques de type militaire dans le pays, et ce, quand nous savons très bien que ces armes sont conçues pour un tir rapide en situation de combat?

Plus de 560 000 Québécois et Québécoises, Canadiens et Canadiennes ont signé une pétition demandant l'interdiction des armes de type militaire. La nouvelle loi, quant à elle, classe ces armes comme étant accessibles aux collectionneurs. Pourquoi? Quelle est donc cette fixation pour les armes?

Selon un récent sondage, 84 p. 100 des Canadiens, dont 71 p. 100 des propriétaires d'arme, appuient l'interdiction des armes militaires. Je le répète, je considère comme inacceptable que ces 13 000 armes puissent rester en toute légalité entre les mains de leur propriétaire.

Nous avons besoin d'un contrôle des armes à feu plus sévère.

• (1310)

La loi actuelle est inadéquate et selon moi, le projet de loi C–68 ne va pas encore assez loin, tout aussi bien dans ses restrictions que dans ses effets dissuasifs et punitifs. C'est notre rôle de protéger les citoyens, et ce, bien souvent malgré eux.

[*Traduction*]

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, c'est non seulement un honneur mais aussi un très grand plaisir, pour moi, que de prendre la parole sur ce projet de loi. Je tiens à dire que je l'appuie et qu'il aurait dû être présenté il y a longtemps. Ce projet de loi porte sur la santé et la sécurité des Canadiens, deux questions auxquelles j'attache une très grande importance, en tant que secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé.

Les armes à feu menacent, blessent et tuent. Je sais que les armes à feu sont très importantes dans bon nombre de régions du Canada. Elles sont très importantes pour les chasseurs qui vivent dans des régions éloignées de notre pays et pour les personnes qui pratiquent certains sports de compétition. Elles sont très importantes aussi pour le tourisme sportif.

Ce projet de loi ne cherche pas à nuire à ces personnes ni à mettre fin aux activités sportives ou touristiques ou encore aux activités de chasse. Il s'agit d'un projet de loi que la plupart des propriétaires d'armes à feu responsables appuient. La Loi sur les armes à feu s'adresse avant tout aux personnes qui, par leur utilisation irresponsable des armes à feu, créent une mauvaise réputation aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. C'est pourquoi 68 p. 100 des propriétaires d'armes à feu l'appuient. Les personnes qui respectent les lois et qui agissent de manière responsable en entreposant leurs armes à feu et en les utilisant correctement n'ont rien à craindre de ce projet de loi.

Le Centre canadien de la statistique juridique du ministère de la Justice nous a donné des chiffres renversants au sujet des armes à feu. C'est de cela dont je veux parler aujourd'hui, parce c'est ce qui me fait peur à propos de toute cette question. Les armes à feu mènent au suicide. Chaque année, 1 100 suicides sont commis à l'aide d'armes à feu, ce qui signifie que les suicides représentent 78 p. 100 des décès attribuables à l'utilisation d'armes à feu. En 1990, 300 de ces suicides ont été commis par des jeunes de 15 à 25 ans. Les gens qui se suicident avec une arme à feu présentent un taux de réussite de 92 p. 100, comparativement à seulement 35 p. 100, si d'autres moyens sont utilisés.

En tant que médecin et mère, je trouve cela tout à fait inacceptable! C'est alarmant et triste. Comme bien des travailleurs sociaux et de la santé, je sais que les tentatives de suicide chez les jeunes ne sont souvent que des appels au secours de la part de jeunes qui sont désespérés et effrayés. Comme médecin, j'ai traité beaucoup de ces jeunes qui ne seraient pas vivants aujourd'hui s'ils avaient eu accès à des armes à feu.

Non seulement les armes à feu déciment notre jeunesse, mais elles créent d'autres tragédies familiales. Elles prennent les femmes pour victimes. Chaque année, plus de 40 p. 100 des femmes mortes de la main de leur mari sont tuées d'un coup de fusil. Au Canada, tous les six jours, une femme est tuée chez elle par l'arme à feu d'un propriétaire légitime.

En mars 1992, le ministère de la Justice a montré que les homicides perpétrés au sein de la famille à l'aide d'une arme à feu, qui correspondent à 78,3 p. 100 de l'ensemble des homicides au sein de la famille au Canada, étaient commis au moyen d'armes appartenant à des propriétaires légitimes. Je tiens à insister sur le fait qu'il s'agissait d'armes à feu appartenant à des propriétaires légitimes. Nous savons que la violence familiale est endémique dans notre société. Or, les armes à feu transforment la violence en meurtre. Un accès de colère, une crise de rage et la proximité d'une arme à feu peuvent signifier la mort d'une femme.

Ce ne sont pas là les seules données inquiétantes dont nous disposons concernant la violence faite aux femmes au moyen d'armes à feu. En 1993, 75 p. 100 des victimes du sexe féminin ont été tuées dans une habitation privée; 85 p. 100 des armes à feu utilisées pour tuer des femmes consistaient surtout en des carabines et des fusils de chasse; 82 p. 100 de ces carabines et fusils de chasse appartenaient à des propriétaires légitimes au moment du crime.

Est–ce là le type de société que nous voulons préserver, une société où les femmes et les enfants ne sont pas en sécurité chez eux? Est–ce le type de liberté que chérissent les opposants à ce projet de loi? Y a–t–il une quelconque forme de liberté au bout d'un fusil? Pas à mon sens.

Les décès attribuables à des armes à feu sont des morts que l'on peut prévenir. Chaque année, les blessures par balle coûtent des millions de dollars à notre régime de soins de santé. Chaque année, plus d'un millier de décès et de blessures causés par des armes à feu sont traités dans les hôpitaux canadiens. On estime qu'il en coûte entre 15 et 30 millions de dollars par année. Aussi, je crois que les armes à feu représentent un risque majeur pour la santé et cette question doit préoccuper tous ceux que la santé et la sécurité publiques intéressent. Une vie humaine perdue n'a peut–être pas beaucoup de valeur pour les députés du tiers parti, mais les coûts énormes pour le régime de soins de santé les feront peut–être réfléchir à deux fois. Un montant de 30 millions de dollars par année me paraît élevé. Dans leur récent budget, les réformistes n'ont pas tenu compte de ce que les blessures causées par des armes à feu coûtent en soins de santé.

• (1315)

Je trouve inquiétant que nous n'ayons pas de données concernant le nombre d'armes à feu en circulation au Canada. Quiconque s'y connaît le moindrement en santé publique sait que la cueillette de renseignements est d'une très grande importance pour les soins préventifs. L'épidémiologie d'une maladie ou d'un danger pour la santé, qu'il s'agisse d'un virus, d'une bactérie, de la piètre qualité d'un système d'égouts ou d'une arme à feu dépend de la quantité de données dont nous disposons.

Nous possédons actuellement très peu de renseignements sur les armes à feu. Nous ne connaissons pas le nombre exact d'armes à feu au Canada. Les lobbyistes des armes à feu affirment qu'il y en a 22 millions, mais le ministère de la Justice estime leur nombre à six millions. Je trouve très inquiétant que nous n'en connaissions pas le nombre réel. Nous savons combien de bicyclettes et de voitures il y a au Canada et nous connaissons même le nombre de chiens qu'il y a dans ce pays, mais nous ignorons combien il y a d'armes à feu. C'est tout à fait inacceptable!

Le projet de loi nous donnera les données dont nous avons besoin pour prendre les mesures préventives nécessaires à la sécurité et à la santé de la population. L'enregistrement obligatoire sortira les armes à feu de la clandestinité et favorisera leur dénombrement exact.

Lorsque les policiers seront appelés à vérifier un incident dans une résidence, ils sauront s'ils courent un risque ou non. Lorsqu'ils devront intervenir dans les cas de violence familiale, ils sauront s'ils doivent retirer une arme à l'occupant des lieux parce que la femme dans la maison est en danger. Les armes à feu sont des armes meurtrières. Il est donc logique de les enregistrer pour que nos policiers puissent les retracer et les retirer à leurs propriétaires en cas d'utilisation ou de mauvais usage.

Certains de mes électeurs ont demandé quel serait le coût de l'enregistrement des armes à feu. Je peux comprendre, en ces temps de restrictions financières, qu'on ne veuille pas de mesures trop onéreuses pour le gouvernement. Toutefois, le ministre de la Justice nous dit qu'il en coûtera 85 millions de dollars sur sept ans pour enregistrer les armes à feu.

Je voudrais dire aux députés du troisième parti que je ne crois pas que la somme de 85 millions de dollars, répartie sur sept ans, soit trop élevée, si l'on compare la dépense aux économies qui seront réalisées dans notre régime de soins de santé, grâce à cette mesure qui sauvera des vies et diminuera le nombre d'accidents causant un handicap. J'espère que même les députés du troisième parti sont capables de résoudre cette simple équation mathématique.

Mes électeurs ont aussi parlé du fait que l'usage des armes à feu dans la réalisation de films serait restreint et l'industrie cinématographique est très importante en Colombie-Britannique. J'ai le bonheur de leur annoncer qu'ils peuvent être rassurés à ce sujet, car le projet de loi n'interdira pas l'usage des armes dans les tournages.

Certains autres électeurs de ma circonscription craignent ne plus pouvoir exporter leurs répliques d'armes à feu ou voir baisser la valeur de leurs armes antiques qui représentent un investissement. L'article 22 du projet de loi autorise la cession, c'est-à-dire la vente, l'échange ou le don d'armes à feu à des titulaires de permis qui ont le droit d'acquérir et de posséder des armes de cette catégorie. Donc, leur collection ne sera ni dévaluée ni gelée, puisqu'ils pourront continuer à échanger leurs armes ou à les vendre à des personnes qui possèdent le même type d'armes à feu.

Ce qui est plus important, c'est que dans une démocratie on doit suivre la volonté de la majorité. Or, la majorité des Canadiens— 86 p. 100 selon un récent sondage Angus Reid—se sont déclarés en faveur d'un contrôle des armes à feu et 68 p. 100 d'entre eux étaient propriétaires d'armes à feu. En fait, 84 p. 100 des gens sont en faveur d'une interdiction totale des armes militaires et 71 p. 100 de ceux-ci sont propriétaires d'armes à feu. Enfin, 71 p. 100 des Canadiens veulent une interdiction des armes de poing, dont 54 p. 100 de propriétaires d'armes à feu. Il est clair que tous les Canadiens estiment que le contrôle des armes à feu est une très importante question.

Beaucoup parlent du droit de porter des armes. Je voudrais faire remarquer que ce n'est pas un droit qui figure dans la Constitution canadienne. Mais même si c'était un droit, comme ils le pensent, cela ne leur enlèverait pas la responsabilité d'enregistrer leurs armes et de les entreposer et de les utiliser de manière sûre et raisonnable. C'est la responsabilité de quiconque estime avoir le droit de posséder une arme à feu.

• (1320)

La Constitution canadienne parle de paix, d'ordre et de bon gouvernement et c'est ce que le Canada défend. Avec ce projet de loi nous faisons en sorte de continuer d'avoir non seulement la paix, l'ordre et un bon gouvernement, mais aussi la sécurité en éliminant une cause évitable de décès et d'invalidité.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue d'avoir présenté cet amendement au projet de loi. C'est dommage que les autres députés ne soient pas assez au courant pour pouvoir discuter de la division du projet de loi. Je n'ai rien entendu là-dessus depuis qu'on a annoncé il y a plus d'une heure que nous devions discuter de cette possibilité.

Il y a des moments où un gouvernement, quel qu'il soit, doit traiter des vraies questions et non seulement de considérations politiques. Nous en sommes justement là aujourd'hui.

Le ministre de la Justice a déposé une mesure qu'il dit porter sur le contrôle des armes à feu, le projet de loi C-68. Malheureusement, ce projet de loi propose des solutions qui dépassent grandement la question du contrôle. C'est presque incroyable. Pour n'importe quel projet de loi, le réalisme exige que les objectifs et l'intention d'une mesure proposée respectent les lignes directrices établies par et pour le peuple, dans une société préconisant des valeurs démocratiques.

Ce projet de loi qui ne permet pas un gouvernement par ou pour le peuple n'est donc certainement pas fondé sur des valeurs ou des objectifs démocratiques. Il cherche à être tout ce que désire un petit groupe représentant des intérêts particuliers, et il retire à des citoyens respectueux de la loi—qui choisissent de posséder certains biens personnels que des gens bien-pensants considèrent comme entachés de honte—tout droit démocratique d'exercer leur choix. En bout de ligne, il tue la démocratie.

Ce projet de loi, plutôt que de s'attaquer au problème que constitue l'intention criminelle, s'attaque aux droits de citoyens pacifiques et respectueux de la loi—qui utilisent prudemment les armes qu'ils possèdent—en faisant fi des procédures normales et des valeurs démocratiques.

C'est pour cette raison que le projet de loi doit être coupé en deux, car il porte sur deux questions. La première est la nécessité d'assurer la sécurité de la personne. C'est une question sur laquelle tous les citoyens respectueux de la loi s'entendent. C'est un aspect de la mesure qui confie à l'État la responsabilité de protéger les citoyens des ravages que peuvent causer ceux qui s'imaginent qu'on acquiert plus de puissance en employant des moyens violents, menaçants et immoraux. Aucun Canadien n'aura de mal à suivre cette voie.

Toutefois, ce projet de loi propose un autre chemin, celui du contrôle réclamé par une poignée de gens qui mènent ce gouvernement par le bout du nez et qui lui font miroiter des rêves de puissance, exigeant d'avoir préséance sur la liberté de choix de leurs concitoyens.

Cette deuxième voie donne le droit de décider ce qui est bien et ce qui est mal à une poignée d'individus convaincus que ceux qui n'acceptent pas leur mandat et leur façon de faire sont des criminels. À leurs yeux, on ne peut faire confiance aux citoyens respectueux des lois, attentionnés et soucieux du bien–être de leur famille, qui choisissent d'acheter et de posséder un fusil ou une carabine, décision qui risque de faire d'eux des hors–la–loi immoraux et radicaux.

Ce projet de loi promet de punir rapidement, sévèrement et sans hésitation quiconque viole la loi ou menace d'intimider ses concitoyens. Mais ce projet de loi promet également des pouvoirs dictatoriaux à une poignée d'individus convaincus d'être les seuls détenteurs de la vérité et de la connaissance.

Ce projet de loi doit être divisé selon ces deux pôles afin que les Canadiens puissent décider si les criminels doivent être punis pour leurs crimes et s'ils veulent que leurs concitoyens soient soumis à la volonté de quelques–uns.

Cet objectif est facile à atteindre. Il suffit que le gouvernement prenne la défense des principes démocratiques chers aux citoyens de ce pays et décide de faire primer les désirs de la majorité sur les exigences d'une élite restreinte ayant des intérêts spéciaux.

Une telle décision est sans doute plus ardue qu'on ne le pense car tous les Canadiens savent que ce gouvernement n'écoute que quelques rares sociologues triés sur le volet et les membres de l'élite qui ne cessent de répéter que ce sont eux qui ont raison.

Ce gouvernement est peut–être dominé depuis trop longtemps par des gens politiquement corrects qui vivent, respirent et fonctionnent dans leur tour d'ivoire, sans avoir la moindre idée de ce qui peut exister en dessous de leur vision utopique d'un pays. Il ne peut donc décider librement de faire passer l'intérêt des Canadiens avant celui de quelques copains.

• (1325)

De toute façon, que le gouvernement ait la volonté politique de consulter vraiment les Canadiens ou non, ces derniers sauront que le gouvernement manque de vision et de compréhension. Le ministre de la Justice n'a rien vu de mal à ce que le projet de loi permette d'accorder par décret des pouvoirs extraordinaires à ses copains.

Les ministériels sont tellement aveuglés par les sondages trompeurs et les fausses promesses de pouvoir de ces intérêts spéciaux qu'ils ne voient pas que les dispositions et le libellé de ce projet de loi créent une superstructure toute puissante et dictatoriale au sein même du gouvernement.

Les ministériels qui se sont publiquement déclarés en faveur de ce projet de loi disent en privé à leurs électeurs qu'ils ne voteront pas en sa faveur. Voilà une autre raison pour laquelle il faut diviser le projet de loi.

Le projet de loi mine la crédibilité des politiciens auprès des électeurs. Les Canadiens veulent des députés responsables et ce projet de loi ne fait que diminuer la confiance des électeurs. Ces derniers en ont assez des explications ambiguës que leur fournissent les libéraux.

Diviser le projet de loi permettra à ceux qui doivent faire l'objet de la colère des contribuables canadiens—autrement dit, les criminels qui croient que le pouvoir jaillit d'une arme à feu—de constater rapidement que le pouvoir vient de la volonté de la population.

En même temps, cette division donnera aux gens d'en face l'occasion de mieux expliquer les autres parties du projet de loi qu'on leur a sûrement dit de ne pas mentionner devant les électeurs.

Comment se fait–il que, chaque fois que les députés de ce côté–ci parlent de carabines et de fusils de chasse, les gens d'en face parlent d'armes de poing? J'ai l'impression que c'est parce que de nombreux électeurs ne savent pas que le Canada impose actuellement les mesures les plus sévères au monde en ce qui concerne l'enregistrement, la propriété et l'achat d'armes de poing.

Le gouvernement sait que bien des Canadiens acceptent les affirmations de leur député qui placent les armes de poing au même niveau que les carabines et les fusils de chasse, quand, en fait, les libéraux savent que les mesures de contrôle des armes de poing actuellement en vigueur prévoient une enquête policière, un examen psychologique du requérant et des interviews menées auprès des gens qu'il côtoie au sein de la communauté, toutes des mesures qui visent à déterminer si le candidat mérite d'avoir le droit de posséder des armes de poing.

Les députés libéraux omettent de décrire toutes ces exigences à la Chambre de peur que les Canadiens se rendent compte qu'il est déjà très difficile de se procurer des armes de poing au Canada. Ils préfèrent parler en même temps d'armes de poing, de carabines et de fusils de chasse afin de voiler encore davantage la vérité.

Diviser le projet de loi permettrait aux organismes d'application de la loi de faire comprendre immédiatement aux criminels violents que la société ne peut plus tolérer la criminalité et ne la tolérera plus. Diviser le projet de loi garantirait l'adoption immédiate des dispositions concernant la répression du crime.

Diviser le projet de loi permettrait de supprimer les articles où les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi sont comparés à des bandits. Cette présomption disparaîtrait, car les Canadiens n'auraient plus à craindre d'être traités de criminels, parce que les grands spécialistes de la sociologie appliquée ont soutenu que les Canadiens respectueux de la loi ne peuvent décider d'eux–mêmes ce qui est bon, convenable et honorable pour eux.

Nous continuerons sans aucun doute d'entendre nos vis–à–vis mentionner les meurtres, les mauvais traitements et le désordre lorsqu'ils parleront de la répression du crime. Leurs propos sont

acceptables en autant qu'ils visent le bon objectif: les vrais criminels sont ceux qui croient que le pouvoir et le contrôle que leur procure une arme à feu illégalement achetée constituent l'essence même de leur existence.

Les députés d'en face vont essayer de faire croire aux Canadiens que les personnes qui s'occupent affectueusement de leur famille et qui choisissent de pratiquer comme sport le tir sur cibles, la chasse ou le tir de compétition ne valent pas mieux que les criminels par inclination qui font courir un danger grave ou mortel aux Canadiens.

Nous savons tous que c'est là une autre tentative pour donner à l'élite le moyen de maîtriser notre société grâce aux parties du projet de loi C–68 que les députés ministériels ne mentionnent jamais.

Nous savons tous que les députés d'en face sont priés de taire la vérité sur les dispositions du projet de loi conférant une autorité par décret. Celles–ci donnent les pleins pouvoirs à l'élite et aux rares libéraux qui croient encore que le contrôle absolu à partir du sommet est le but suprême de leur mandat et que la véritable démocratie que constitue un débat franc et ouvert avec les gens qui ne partagent pas leur avis doit être évitée à tout prix. Un tel débat risquerait de faire croire aux Canadiens qu'ils ont le choix, qu'ils sont assez intelligents pour former leur propre opinion.

• (1330)

Bref, tous les Canadiens préviennent tous les politiciens, soit chacun d'entre nous, que, comme il se doit, ils auront dorénavant leur mot à dire sur ce qui sortira de la Chambre. Je les encourage à continuer de s'occuper de cette question fort controversée.

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C–68, qui a trait aux armes à feu et à certaines autres armes. Ce projet de loi a suscité beaucoup d'intérêt dans ma circonscription comme dans beaucoup de circonscriptions rurales.

Tous les députés qui participent au débat devraient garder trois choses à l'esprit: premièrement, le gouvernement a promis de renforcer la loi sur les armes à feu pendant la dernière campagne électorale et il a été élu avec une forte majorité; deuxièmement, des sondages d'opinion font état d'un appui massif pour le projet de loi; troisièmement, le projet de loi suscite des préoccupations légitimes chez les propriétaires d'armes à feu. Si nous ne gardons pas ces trois postulats de base à l'esprit, je crains que nous ne puissions pas tenir le débat ouvert et constructif que mérite cette question importante.

Le ministre de la Justice a présenté une série de mesures destinées à accroître la sécurité publique au Canada. J'admets qu'il m'est difficile de bien comprendre quels sont tous les avantages de l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse, mais j'appuie tout de même la plupart des dispositions du projet de loi.

La majorité des Canadiens, même les plus sceptiques, admettront que le projet de loi a du bon.

[*Français*]

Cependant, le présent débat porte sur la façon d'améliorer encore ce projet de loi de manière à le rendre acceptable pour un plus grand nombre de Canadiens. Comme nous l'avons vu par exemple avec la TPS, une nouvelle loi, si elle n'est pas largement acceptée, est compromise et ne réalise pas ses objectifs.

Au cours des derniers mois, j'ai reçu des centaines de cartes et de nombreux appels, messages télécopiés et lettres représentant les deux pôles du débat. J'ai aussi rencontré personnellement un certain nombre de commettants, en plus d'assister périodiquement aux réunions d'un comité consultatif spécial composé de propriétaires d'armes à feu.

Des quelque 500 habitants de Simcoe–Nord qui ont communiqué avec moi au sujet du projet de loi, environ 10 p. 100 l'appuient et environ 90 p. 100 s'y opposent. La majorité des opposants ont manifesté leur opinion par le biais d'une campagne de protestation postale.

[*Traduction*]

En dépit du sondage qui fait état d'un appui important pour le projet de loi C–68 dans toutes les régions du Canada, il est clair qu'un grand nombre de chasseurs, de tireurs sportifs et de collectionneurs d'armes à feu sont très déçus. Je crois que nous, en tant que législateurs, devons faire tout notre possible pour trouver un équilibre entre leurs préoccupations et la volonté de la majorité des Canadiens. Si nous pouvions éliminer les discours dogmatiques des représentants des deux camps qui se sont retranchés sur leurs positions et discuter de façon rationnelle en gardant l'esprit ouvert, je crois que nous pourrions nous rapprocher beaucoup de cet équilibre.

Voici un exemple de compromis qui n'enlèverait rien au projet de loi, mais le rendrait certainement plus juste, en apparence et dans la réalité: le projet de loi C–68 serait nettement amélioré par l'élimination des peines que l'article 91 inclurait dans le Code criminel pour ceux qui, involontairement, à cause d'un oubli, n'enregistrent pas leurs armes. Cela serait plus juste pour les personnes dans cette situation.

Les peines prévues à l'article 92 pour les personnes qui négligent volontairement d'enregistrer leurs armes devraient être ajoutées au Code criminel. Ce simple amendement n'enlèverait rien à la fermeté du projet de loi, mais éviterait à des Canadiens respectueux des lois de se retrouver avec un casier judiciaire en raison d'une omission, d'un oubli ou parce qu'ils ne connaissent pas la loi. À mon avis, cet amendement apaiserait une grande partie des inquiétudes que ressentent de nombreux propriétaires d'armes à feu.

• (1335)

Selon un avis juridique que j'ai reçu, non seulement cet amendement serait constitutionnel, mais il améliorerait la constitutionnalité du projet de loi. J'ai demandé à témoigner devant le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques pour obtenir son appui à l'égard de cet amendement. Si je n'ai pas la chance de témoigner devant le comité permanent, je compte

proposer cette motion moi–même à la Chambre à l'étape du rapport.

[*Français*]

Nous avons tous été témoins de la grande méfiance et des renseignements erronés qui entourent les discussions sur le contrôle des armes à feu. Je pense très honnêtement qu'une bonne part des difficultés découlent du manque d'information sur les répercussions du projet de loi. Il ne faut pas s'étonner de l'appréhension des propriétaires d'armes à feu devant l'incapacité de leurs députés à répondre à des questions fondamentales, comme par exemple: Combien cela me coûtera–t–il?

La question est légitime et j'aimerais bien pouvoir donner une réponse claire et nette. En l'absence d'informations détaillées, des individus et des organisations qui ont intérêt à présenter aux Canadiens le pire scénario en ont profité pour donner leurs propres réponses à toutes ces questions, fournissant parfois des renseignements alarmistes qui ont pris une ampleur exagérée.

Par exemple, on dit dans ma circonscription qu'il en coûtera entre 86 $ et 102 $ pour enregistrer une arme à feu. Par contre, le ministre de la Justice calcule que le prix sera de seulement 10 $ pour jusqu'à dix armes à feu. Si nous ne pouvons pas prouver le contraire, ces agents du lobby des armes à feu seront perçus par beaucoup comme les détenteurs de la vérité.

[*Traduction*]

Le débat sur les armes à feu est très polarisé. D'un côté, il y a les propriétaires d'armes à feu qui sont vraiment déterminés et, de l'autre côté, il y a des gens tout aussi déterminés qui préféreraient ne pas voir d'armes à feu dans notre société. Les deux groupes ont des préoccupations légitimes.

C'est pour cette raison que, en tant que parlementaires, nous devons essayer d'adopter une approche médiane. Même si l'approche médiane ne satisfera peut–être pas les extrémistes des deux côtés, elle satisfera la majorité de la population. Les Canadiens sont fiers d'être un peuple juste et équitable, mais nous ne devons pas oublier notre patrimoine et le fait que, même aujourd'hui, les activités liées aux armes à feu, comme la chasse, le tir à la cible et la constitution de collections, sont un élément important de l'identité canadienne, particulièrement dans les régions rurales de notre pays.

Les propositions contenues dans ce projet de loi ont été présentées en novembre dernier. Il a été tenu compte du point de vue des propriétaires d'armes à feu et des organismes qui les représentent, et, en conséquence, le projet de loi à l'étude aujourd'hui comporte d'importantes améliorations par rapport aux propositions initiales. Ainsi, les propriétaires d'armes à feu à autorisation restreinte pourront vendre ou acheter ces armes à d'autres propriétaires d'armes de cette catégorie. Ce fait, ajouté à d'autres dispositions sur la cession d'armes d'autorisation restreinte, garantira aux propriétaires un éventail raisonnable de possibilités s'ils veulent rentrer dans leur argent.

Ces amendements d'importance apportés à la proposition initiale montrent qu'il y a encore place pour des compromis sans pour autant saper les fondements du projet de loi. C'est pourquoi je propose un amendement visant à retirer du Code criminel les sanctions prévues à l'article 91 pour le non–enregistrement, dans les cas où l'infraction n'est pas volontaire. Cet amendement rendra la loi plus juste et permettra de mieux l'appliquer, sans en réduire la portée.

Outre l'enregistrement de toutes les armes, le projet de loi C–68 prévoit beaucoup d'excellentes dispositions qui contribueront certainement à mieux garantir la sécurité du public. Je ne peux pas dire que j'appuie sans réserve tous les aspects de la proposition, mais, si je devais la noter, je lui donnerais un B plus, ce qui est honorable.

J'entends voter en faveur du projet de loi C–68, mais, compte tenu des préoccupations légitimes exprimées par des propriétaires d'armes à feu de Simcoe–Nord et de mes réserves personnelles, je demande une mesure corrective, celle proposée dans l'amendement que j'ai décrit.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Madame la Présidente, nos inquiétudes face à la législation concernant le contrôle des armes à feu sont partagées par bon nombre de mes concitoyens. Toutefois, nous ne pouvons rester insensibles aux statistiques touchant les décès provoqués par des armes à feu.

• (1340)

Ces dernières sont utilisées dans plus du tiers des homicides au Canada. La majorité des homicides au cours des six dernières années ont été commis avec des fusils ou carabines de chasse. Trois fois sur quatre la conjointe victime de meurtre fut abattue par une carabine ou un fusil de chasse.

Plus près de nous, de 1990 à 1992, le Québec a connu 1 293 décès attribuables à une décharge d'arme à feu, soit en moyenne 425 décès annuellement. Toujours au Québec, trois mortalités par arme à feu sur quatre sont des suicides, pour un total d'environ 300 suicides annuellement. Ces sombres statistiques sont incontournables. Elles ne peuvent donc être ignorées. Une application stricte des dispositions du Code criminel concernant l'utilisation d'une arme à feu était plus que souhaitable. En outre, les règlements qui avaient cours dans l'ancienne législature, les règlements concernant l'acquisition, l'entreposage et le transport des armes à feu étaient incohérentes et d'application difficile.

Le ministre de la Justice se devait de les rendre compréhensibles et accessibles à tous. Mais voilà, l'a–t–il fait? Prenons le temps d'en examiner quelques paragraphes.

Le Bloc québécois favorise un contrôle des armes à feu sans pour autant discriminer ceux et celles qui les utilisent de façon rationnelle et responsable. Je mentionnais tout à l'heure des statistiques. Eh bien, en voici quelques–unes. Une étude descriptive entourant les suicides, les homicides et les décès accidentels par arme à feu a été réalisée sur une base de données disponibles dans les dossiers du coroner. Pour ce faire, plusieurs dossiers ont été examinés par le coroner du Québec notamment. Ainsi, entre 1990 et 1992, 38 décès accidentels par arme à feu; 1992 à 1993, 572 suicides; 1991 à 1993, 227 homicides.

Outre les caractéristiques des victimes et de l'événement, le but de cette étude était d'obtenir de l'information sur l'arme utilisée, la situation avant l'événement et sa propriété.

L'arme à feu est donc l'instrument privilégié utilisé par les gens qui veulent s'enlever la vie. Regardons un peu l'aspect particulier de cette forme de mortalité. Entre 1990 et 1992, le suicide par arme à feu représentait 26 p. 100 de l'ensemble des suicides. Cette proportion varie avec l'âge. Chez les moins de 20 ans, une proportion de 37 p. 100 des suicides sont réalisés avec une arme à feu. Ce pourcentage diminue à 27 p. 100 entre 20 et 29 ans, pour se situer autour de 25 p. 100 chez les 30 ans et plus.

Quel est l'âge de la victime? Les suicides par arme à feu surviennent à un taux annuel de 5,2 personnes par 100 000 de population chez les personnes âgées de 10 ans et plus. Les taux les plus élevés, cependant, sont observés chez les 15 à 24 ans, soit 7 personnes par 100 000 de population. Les hommes, dans une proportion de 92,7 p. 100, sont ceux qui utilisent l'arme à feu comme outil suicidaire le plus souvent, comparativement aux femmes qui, naturellement, comblent la différence avec 7,3 p. 100.

Je continue en vous citant une donnée intéressante et qui touche malheureusement ma région. Les statistiques démontrent que le taux annuel moyen varie entre 1,9 et 16,5 personnes par 100 000 de population selon la région. Le taux le plus élevé est observé au nord du Québec et en Abitibi.

Comme vous pouvez le constater, l'utilisation d'une arme à feu dans mon comté n'a pas toujours une fin heureuse. Manicouagan est un comté où le taux de chômage est très élevé, plus élevé que la moyenne des autres comtés.

La géographie fait que nous sommes un peu isolés des grands centres, ce qui crée une tension supplémentaire pour les résidants, d'où une des raisons, d'ailleurs, qui fait que le taux de suicide est plus élevé. Le facteur isolement est à considérer dans l'analyse. Cependant, une région où la nature nous fait grâce de toutes ses beautés, une région qui, comme la Côte–Nord, offre aux résidants tout ce paysage sauvage, comme le libre accès au sport le plus vieux du monde, la chasse et la pêche.

Pour chasser, vous l'avez compris, les Nord–Côtiers ont besoin de leur arme. Ils sont capables de l'utiliser pleinement et sainement et le démontrent depuis nombre d'années.

• (1345)

Avec ou sans réglementation, ces gens sont capables, sainement et proprement, d'utiliser leur arme pour des fins de loisirs, il va sans dire.

Il est important que le projet de loi C–68 respecte non seulement un des buts recherchés, c'est–à–dire le contrôle des armes à feu—personne ne s'élève contre ça au Bloc québécois—mais cependant il faut faire très attention à ne pas vider outre mesure les poches des contribuables sous prétexte, justement, d'effectuer un certain contrôle.

Il faut voir, notamment dans les sommes d'argent qui sont récupérées par le ministère pour les enregistrements, s'il ne s'agirait pas justement d'une espèce de taxe déguisée. Le Bloc québécois est très alerte là–dessus.

Bien que nous soyons d'accord sans contredit avec le principe qu'il faille de toute évidence contrôler les armes à feu, en avoir un meilleur contrôle et un meilleur suivi, ayons aussi l'honnêteté d'avouer qu'étant donné que ce sont les suicidaires, pour une grande partie, qui utilisent les armes à feu, le contrôle et le fait de savoir qui possède et qui ne possède pas d'armes ne réglera pas le problème des gens qui ont des idées suicidaires. Parce que, ne l'oublions pas, les gens qui veulent se suicider, s'ils prennent une arme à feu c'est peut–être parce qu'ils savent qu'ils en ont une et s'ils ne trouvent pas d'arme à feu, ils prendront autre chose, dans la grande majorité des cas.

En terminant, oui, le Bloc québécois est d'accord avec un meilleur contrôle. Mais attention, quand on impose des coûts supplémentaires à une population qui, comme la mienne, n'a pas besoin de coûts supplémentaires, cette dernière commence à en avoir assez de payer, payer et toujours payer.

Il y a certes moyen, avec toutes les facilités qu'il y a au ministère de contrôler le système, de voir à contrôler les déplacements, sans que cela coûte des sommes exagérées aux contribuables québécois et, notamment, à ceux de Manicouagan.

[*Traduction*]

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Madame la Présidente, quand le ministre de la Justice a annoncé son programme en matière de contrôle des armes à feu en novembre 1994, il l'a fait après avoir procédé à de vastes consultations auprès des simples Canadiens comme auprès de groupes d'intérêts, d'organismes et divers ministères du gouvernement.

Le soutien qu'une écrasante majorité des Canadiens accorde à ce programme montre que le ministre a bien écouté et qu'il a répondu aux préoccupations exprimées au cours de ces consultations. Dans leurs manchettes, leurs éditoriaux et leurs chroniques, les journaux de tout le Canada ont été presque unanimes à dire que le projet de loi sur le contrôle des armes à feu avait mis en plein dans le mille.

Nous voyons chez nos voisins du sud une société qui a consacré dans sa constitution le droit de porter des armes. Cet accent mis sur un farouche individualisme est caractérisé en partie par la fascination qu'exercent les armes à feu aux États–Unis. On y observe une culture du port d'armes absolument envahissante, que les citoyens ont adoptée.

Les Canadiens ne partagent pas la fascination des Américains pour les armes à feu. Notre société est fondamentalement différente de la leur. Les Canadiens l'ont fait savoir en masse au ministre de la Justice. Ce dernier a maintenant proposé une mesure législative qui constitue une réponse raisonnable à la volonté des Canadiens de maintenir une attitude socioculturelle différente à l'égard des armes à feu. Le Canada ne doit pas sombrer dans la mentalité américaine à cet égard. Comme l'a dit le ministre, les Canadiens ne veulent pas vivre dans une société où ils ont l'impression d'avoir besoin d'une arme à feu pour assurer leur protection.

Je ne crois pas possible de concevoir une loi sur le contrôle des armes à feu qui satisfasse tous les Canadiens. Je crois cependant qu'avec la mesure à l'étude, le ministre a fait un pas de géant dans la bonne direction. Il a adopté une double approche, équilibrée, pour remédier au problème de la sécurité publique, d'une part, et à celui de l'usage d'armes lors de la perpétration d'actes criminels, d'autre part. La mesure à l'étude ne résoudra pas tous nos problèmes, mais, comme l'a écrit un éditorialiste de la

Gazette de Montréal, il s'agit d'une magnifique et courageuse proposition visant à contrôler les armes à feu. Elle correspond à presque tout ce que pouvaient souhaiter les ténors de la lutte contre la criminalité.

Le projet de loi reflète également les voeux et même les exigences des Canadiens, c'est–à–dire rendre plus sévères nos lois et nos positions, rendre la vie plus difficile aux criminels et améliorer le degré de sécurité dans les rues et les foyers de notre pays.

Le gouvernement a reçu pour mandat lors des dernières élections de renforcer notre législation en matière de contrôle des armes à feu. Le programme libéral l'avait promis. Il était donc tout à fait indiqué que le ministre de la Justice, avec l'appui du Parlement, prenne les mesures voulues pour remplir cette promesse.

• (1350)

Le débat sur le projet de loi donnera à ses opposants l'occasion de proposer des changements aux dispositions qu'ils n'aiment pas. Cependant, c'est la majorité qui doit avoir le dernier mot. C'est très pénible d'entendre les réformistes dire qu'ils ne se contenteront pas de demander des modifications, mais qu'ils vont défier la volonté de la majorité et se mettre au–dessus de la loi.

Il est lamentable d'entendre ce genre de déclaration digne d'une mentalité de cowboy. Je n'aime pas la loi, donc je vais l'enfreindre. Ce n'est pas simplement une question d'armes à feu ou de contrôle de celles–ci, mais une question de démocratie.

D'autres députés ont expliqué en détail les modifications législatives proposées, mais j'estime nécessaire de parler brièvement de certaines d'entre elles. Au chapitre des mesures plus sévères pour les criminels, mentionnons la peine minimale obligatoire de quatre ans de prison pour l'utilisation d'une arme lors de la perpétration d'une de 10 infractions violentes données. C'est une peine qui non seulement convient à ces infractions, mais encore servira à dissuader les criminels d'utiliser une arme à feu dans la perpétration d'un acte criminel.

Des peines plus lourdes seront infligées pour l'importation illégale et le trafic d'armes à feu. Cela sera accompli par une accentuation des contrôles et des mesures de surveillance à la frontière.

Par ailleurs, la sécurité publique sera accrue principalement de deux manières: l'adoption d'une loi s'appliquant à certains types d'armes de poing et restreignant l'achat et la vente d'autres armes et la mise en place d'un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu.

La GRC se chargera de l'enregistrement avec la collaboration des provinces et des territoires. Presque personne ne s'oppose à l'objectif du projet de loi qui vise à rendre la loi plus sévère envers les contrevenants. Si une critique est formulée, c'est celle selon laquelle les peines obligatoires ne sont pas suffisamment sévères.

Cependant, quand on aborde la question des armes de poing, l'opposition grandit. À mon avis, les dispositions prévues pour les armes de poing se justifient parfaitement. Le tir sur cibles et la collection d'armes à feu sont deux activités légitimes, et le projet de loi prévoit à ce sujet des dispositions satisfaisantes. Les propriétaires actuels d'armes de poing et de certaines autres armes à feu interdites peuvent aussi s'acheter et se vendre ces armes entre eux. En ce qui concerne les armes de poing, je tiens à citer un juge de l'Ontario, le juge Hugh Locke.

En rendant une décision concernant la possession d'une arme à utilisation restreinte, le juge Locke a dit ceci: «Les armes de poing sont un fléau pour l'humanité, et il faut décourager systématiquement leur possession illégale. De telles armes ne servent qu'à une fin, une seule. Elles servent à tuer et à mutiler les êtres humains. Notre société est tourmentée par ceux qui estiment que les armes de poing font partie de ce dont a normalement besoin un individu. Ces armes ne sont pas indispensables.»

Pour ce qui est de l'enregistrement, dans ce projet de loi, il n'est nulle part fait mention que les Canadiens doivent renoncer à leurs armes à feu. Il est toutefois prévu qu'ils doivent enregistrer toutes leurs armes à feu, sans exception. Je reconnais que l'enregistrement est une contrainte et qu'il sera assorti d'un coût, mais le processus, dans son ensemble, s'échelonnera sur sept ans avant de devenir entièrement obligatoire, et les coûts sont modestes.

Le ministre a reconnu que le projet de loi actuel n'est peut–être pas dans sa forme définitive ou la meilleure possible. Certains s'inquiètent des coûts, du régime des armes anciennes ou transmises de génération en génération ainsi que de la légitimité de certaines catégories d'armes à feu. Le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes tiendra des audiences afin que ces problèmes puissent être réglés.

Une opposition basée sur des slogans, comme «l'enregistrement aujourd'hui, la confiscation demain», donne l'impression qu'un gouvernement tyrannique désarme ses citoyens pour pouvoir ensuite plus facilement les contrôler. Ce sont des inepties. C'est un point de vue fanatique qui mine sérieusement la crédibilité de ceux qui le défendent. Lorsqu'il est question d'un projet de loi de cette nature, je crois qu'il est important de parler aux principaux intéressés, aux gens directement visés tous les jours.

Même en fonction de normes canadiennes, l'Île–du–Prince–Édouard est considérée comme une société extrêmement pacifique. Je voudrais vous faire lecture de la lettre suivante. Elle vient de Joanne Ings, directrice exécutive de l'Association des maisons de transition de l'Île–du–Prince–Édouard. Voici ce qu'elle y dit:

> Comme vous le savez, l'Association des maisons de transition de l'Île–du–Prince–Édouard administre la maison Anderson, le seul refuge d'urgence de l'île pour les femmes et les enfants cherchant à échapper à la violence familiale. Depuis son ouverture, en 1981, cette maison a accueilli 1 800 femmes et plus de 2 000 enfants.
>
> C'est le terrible meurtre d'étudiantes en génie, à Montréal, en 1989, qui a motivé la présentation d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Notre association appuie fermement, depuis le début, une mesure législative de ce genre. Nous croyons que des contrôles plus stricts sauveront des vies, plus particulièrement la vie de femmes et d'enfants confrontés à la violence familiale dans des foyers où l'on retrouve des armes à feu non enregistrées.
>
> Une bonne partie des femmes et des enfants qui ont trouvé refuge à la maison Anderson viennent des régions rurales de l'Île–du–Prince–Édouard et l'expérience de ces familles nous a appris que la menace des armes à feu est bien présente. Nous savons bien que l'enregistrement des fusils de chasse et d'autres armes à feu ne mettra pas un terme à la violence familiale, mais les statistiques prouvent que l'enregistrement est un moyen de dissuasion qui réduit le nombre de morts causées par des armes à feu.

Même si l'adoption et la promulgation du projet de loi du ministre Rock ne sauvaient qu'une seule vie, cela vaudrait quand même la peine. Nous demandons que les députés appuient ce projet de loi pour assurer la sécurité des femmes et des enfants confrontés à la violence familiale et honorer la mémoire des victimes de Montréal.

• (1355)

Je crois que la grande majorité des Canadiens partagent les sentiments exprimés dans cette lettre. Selon moi, le projet de loi à l'étude est une solution de compromis qui contribuera à assurer la sécurité du public, sans pour autant limiter indûment la liberté de quiconque.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureuse de parler aujourd'hui de la motion qui propose de diviser le projet de loi C–68. Je crois que la plupart des députés sont heureux lorsqu'ils peuvent parler d'un projet de loi raisonnable.

Il serait très logique de diviser le projet de loi C–68 afin que la Chambre puisse examiner à fond chacune des deux parties. La partie de ce projet de loi qui traite de l'utilisation des armes à feu dans la perpétration d'actes criminels est la seule qui pourrait avoir un effet significatif sur l'amélioration de la sécurité publique.

Toutefois, cette partie du projet de loi, soit la partie III, se perdra vraisemblablement dans le débat public. Comme bien d'autres mesures législatives du gouvernement libéral, ce projet comporte certains aspects valables qui vont dans le bon sens. Toutefois, comme la plupart des mesures législatives du gouvernement, la partie III est lacunaire à maints égards et certaines sections sont carrément régressives. Étant donné que la partie III prétend faire avancer le dossier dans la bonne direction, les critiques et les défenseurs du projet de loi l'oublieront entièrement dans le contexte du débat global qui portera sur les mérites de l'enregistrement universel. Je crois qu'il est extrêmement important que la Chambre examine minutieusement la partie III et c'est pourquoi cette partie et les autres dispositions pertinentes du projet de loi doivent être analysées séparément de celles portant sur l'enregistrement.

Mes collègues du Parti réformiste et moi–même approuvons de tout coeur toute mesure qui imposerait des sanctions plus sévères aux criminels utilisant des armes à feu. Malheureusement, ce projet de loi ne va pas assez loin en ce sens.

J'ai présenté, en juin dernier, un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C–260, qui portait sur l'utilisation criminelle des armes à feu. J'y demandais que les répliques d'armes à feu soient aussi visées par l'article 85 du Code criminel. J'ai fait cette proposition parce que le ministère public m'avait alors appris que les accusations en vertu de l'article 85 menaient rarement à des condamnations parce qu'il était très difficile de prouver que l'objet employé dans la perpétration d'un crime était vraiment une arme à feu. La formulation de la loi fait en sorte qu'il incombe à la Couronne de prouver que l'objet ressemblant à une arme à feu est véritablement une arme à feu.

À moins qu'un coup de feu n'ait été tiré au cours de la perpétration du crime ou à moins que le criminel n'ait été arrêté sur les lieux du crime ou immédiatement après le crime et trouvé en possession d'une arme à feu, il y avait très peu de chances d'obtenir une condamnation. La Couronne n'avait pas d'autre moyen de prouver que l'objet qui ressemblait à une arme à feu répondait, en fait, à la définition d'une arme à feu, au sens de la loi. Comme la Couronne ne pouvait pas prouver cela, elle ne pouvait pas porter d'accusation en vertu de l'article 85.

L'inclusion d'une imitation d'arme à feu à l'article 85 pallierait ce manque. Le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté traitait l'imitation d'arme à feu au même titre qu'une véritable arme à feu. La Couronne n'aurait pas à prouver qu'il s'agissait d'une véritable arme à feu.

Quand les victimes de vol se font brandir à la figure ce qui ressemble à une arme de poing, elles ne sont pas en mesure de déterminer s'il s'agit d'une véritable arme à feu ou simplement d'une imitation. La peur qu'elles ressentent à ce moment–là ne se trouve pas atténuée si elles apprennent, plus tard, que l'arme en question n'était qu'une imitation. L'inclusion d'une imitation d'arme à feu dans le projet de loi C–68 règle–t–elle ce problème? Hélas! non. Comme toujours avec les libéraux, ce n'est qu'un tout petit pas dans la bonne direction. Quiconque utilise une imitation d'arme à feu au cours de. . .

Le Président: LA députée pourra poursuivre son intervention après la période des questions. Comme il est 14 heures, conformément à l'article 31 du Règlement, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE JOUR DU COMMONWEALTH

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de mes collègues sur l'importance que revêt le Jour du Commonwealth. Le Jour du Commonwealth aura cette année pour thème la tolérance.

Le Commonwealth se veut un symbole de collaboration internationale et, pour tous les pays du monde, un modèle de relations d'amitié axées sur la diversité et l'harmonie assurées par la tolérance.

Notre pays est très avantagé par son appartenance au Commonwealth et, à son tour, le Canada apporte son ferme soutien à cette vénérable institution.

* * *

[*Français*]

LA TRAGÉDIE DE BLANC–SABLON

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, au nom du Bloc québécois, je voudrais d'abord offrir mes sympathies aux familles éprouvées par la tragédie de vendredi dernier à Blanc–Sablon dans le comté que je représente, Manicouagan.

Vendredi dernier à deux heures du matin, des tonnes de neige ont dévalé la montagne pour dévaster le petit village de Blanc–Sablon sur la Côte–Nord. Un père de famille et son fils y ont perdu la vie. C'est par miracle que la mère a pu survivre après avoir été ensevelie pendant plusieurs heures sous la neige. N'eût été du courage exceptionnel des résidants de cette localité qui n'ont pas hésité à braver un froid extrême et des vents de plus de 100 kilomètres/heure, la situation aurait pu être plus catastrophique encore.

Article 31 du Règlement

Voici un autre bel exemple qui démontre que dans la société québécoise il y a des gens exceptionnels prêts à faire face à des situations exceptionnelles, et le Bloc québécois salue l'extraordinaire solidarité qui s'est exprimée lors de cette tragédie.

* * *

[*Traduction*]

ELVIS STOJKO

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter Elvis Stojko qui a remporté son deuxième championnat mondial de patinage artistique.

Elvis a manifesté une compétence athlétique incroyable, la grâce d'un vrai champion et l'humilité d'un sportif digne de ce nom. Les habitants de Barrie, située dans la circonscription que je représente, sont particulièrement fiers puisque Elvis s'exerce à l'école de patinage artistique Mariposa avec l'entraîneur Doug Lee. Nous avons tous raison d'être fiers de ce jeune homme puisqu'il témoigne de l'esprit et de la riche culture du Canada, ce dont notre secrétaire d'État responsable du Multiculturalisme devrait prendre bonne note.

Elvis Stojko, Brian Orser et Kurt Browning, tous des Canadiens, tous des champions mondiaux, ont hissé le Canada au premier rang sept fois au cours des neuf dernières années et la tradition se perpétue.

Je suis persuadé que tous les députés voudront joindre leur voix à la mienne pour rendre hommage à ce jeune Canadien remarquable.

* * *

LES DROITS DE PASSAGE À LA FRONTIÈRE AMÉRICAINE

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mes vives inquiétudes au sujet de la proposition formulée dans le budget du président Clinton qui vise à imposer des droits de passage de la frontière américaine de 3 $ par véhicule et de 1,50 $ par piéton. Cette proposition n'a pas été retirée, comme on nous l'a fait croire, mais a été modifiée afin d'exercer des pressions indues sur les collectivités situées le long de la frontière américaine pour qu'elles encouragent sa mise en oeuvre.

Cette proposition viole l'esprit et la lettre de l'ALENA et de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis. Elle nuirait au développement et à l'intégration économiques des collectivités et des régions situées des deux côtés de la frontière, ce qui aurait des conséquences négatives pour nous tous.

Elle découragerait fortement le tourisme et les déplacements libres entre les deux pays. Elle empêcherait les familles qui chevauchent littéralement la frontière de se rendre visite.

Cette proposition constitue une solution économique et diplomatique contestable à une époque où s'intensifient les échanges commerciaux et la bonne entente avec nos amicaux voisins du sud.

J'exhorte fortement le premier ministre à informer le président des États–Unis que nous nous opposons farouchement à cette taxe peu judicieuse qui entrave la productivité et qui est inadmissible.

Les représailles ne sont pas une solution. Des amis ne se traitent pas de la sorte. La seule solution est le retrait de cette proposition. Les électeurs de la circonscription d'Erie, de la péninsule du Niagara, en somme, de tout le Canada ne méritent et n'exigent rien de moins.

* * *

LE PROJET DE LOI DES DROITS DES CONTRIBUABLES

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre de mon projet de loi d'initiative parlementaire, que j'ai appelé le projet de loi des droits des contribuables et qui est actuellement en cours de rédaction.

J'ai soumis des résumés du projet de loi à divers organismes professionnels et groupes d'intérêts un peu partout au Canada et je tiens à les remercier pour leurs observations et suggestions. Des Canadiens de partout, de la Colombie–Britannique à Terre–Neuve, m'ont écrit pour me dire qu'ils appuyaient mon projet.

Le projet de loi propose une imputabilité accrue pour les programmes actuels et futurs, la protection des contribuables contre les pouvoirs énormes des organismes de recouvrement et la création d'un poste d'ombudsman des contribuables.

Mais surtout, le projet de loi limite l'impôt auquel un particulier peut être assujetti et prévoit un remboursement en cas de dépassement du seuil. Une réduction du seuil, à raison de 1 p. 100 par année pendant les 15 prochaines années, montrera aux contribuables que nous sommes décidés à limiter la ponction fiscale de leur revenu disponible.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le 8 mars dernier était l'occasion tout indiquée pour nous rappeler qu'au cours des ans et à travers les luttes les Québécoises et les Canadiennes ont accompli de grands progrès et se sont résolument mises en marche vers l'égalité. Il incombe maintenant à chacune d'entre nous de s'en féliciter et de prendre les mesures à notre disposition.

Je me permets de saluer toutes les femmes qui oeuvrent dans l'ombre et dont l'apport est indispensable à notre bien–être collectif. Je remercie également les pionnières et les militantes au sein des groupes de femmes qui ont osé et osent encore revendiquer des améliorations aux conditions de vie de leurs consoeurs.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas témoigner de ma solidarité et de mon admiration à toutes ces femmes qui luttent toujours dans de nombreux pays pour obtenir le simple respect de leurs droits les plus fondamentaux. À celles–là, je désire envoyer un message de courage et d'espérance.

• (1405)

[*Traduction*]

M. ALAN WINTER

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, un député britannique m'a demandé de soulever l'affaire Alan Winter à la Chambre.

Alan Winter était conseiller scolaire en Colombie–Britannique et dirigeait un foyer d'accueil financé par le gouvernement. Déclaré délinquant dangereux et condamné à 16 ans de prison, il a été remis en liberté cinq ans et demi seulement après sa condamnation, à condition de quitter le Canada.

John Denham, député britannique, a été outré d'apprendre récemment qu'un pédophile accusé de 28 agressions sexuelles en 1987 vivait maintenant dans sa circonscription, à Southampton. M. Denham écrit:

> Les habitants de Southampton ont été épouvantés d'apprendre qu'il n'avait purgé qu'une petite partie d'une longue peine pour des actes effrayants commis contre des enfants. Ils sont également inquiets à l'idée que les agences de protection de l'enfance n'aient pas eu connaissance de sa présence dans la ville.
>
> Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire votre possible pour faire part de mes préoccupations et de celles des habitants de ma circonscription au Parlement du Canada. J'estime que si M. Winter n'était pas apte à être remis en liberté au sein de la société canadienne, il n'était pas plus apte à être remis en liberté dans mon pays.

* * *

L'INDUSTRIE DU POULET

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie de la volaille dans le Canada atlantique traverse une période de transition. Près de 90 p. 100 des poulets produits dans ma province proviennent de ma circonscription, Annapolis Valley—Hants.

En Nouvelle–Écosse, cette industrie active qui ne se laisse pas abattre a décidé d'agir. Dans ma circonscription, par exemple, de nombreux efforts sont faits afin d'exploiter les débouchés dans le secteur des produits à valeur ajoutée. Cependant, nous nous débattons avec un certain nombre de questions importantes qui pourraient bien semer la discorde.

Nous devons déterminer une façon de maintenir des prix équitables pour les producteurs et les transformateurs. Nous devons résoudre certains problèmes commerciaux avec les États–Unis en ce qui concerne le GATT et l'ALENA et toutes les provinces doivent s'efforcer ensemble d'affermir notre position nationale.

Je demande instamment à tous les intervenants, y compris le gouvernement fédéral, de joindre leurs efforts en vue de renforcer l'industrie nationale du poulet. En fin de compte, nous profiterons tous d'une industrie solidaire et solide dans toutes les régions.

Article 31 du Règlement

L'ORDRE DU CANADA

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur les réalisations de Peggy McKercher et du D^r^ Louis Horlick de Saskatoon qui ont reçu l'Ordre du Canada, le mercredi 1^er^ mars.

Peggy McKercher a été reçue membre de l'Ordre du Canada en reconnaissance des services qu'elle rend à titre bénévole aux résidents de Saskatoon, consacrant de nombreuses heures de son temps à divers organismes dont la Meewasin Valley Authority qu'elle préside depuis sa fondation. Sous sa direction, cette agence a aménagé l'un des plus beaux fronts de rivière au Canada et créé le parc Wanuskewin Heritage Park, connu dans le monde entier pour son importance historique et archéologique.

Le D^r^ Louis Horlick a été promu officier de l'Ordre du Canada. Cardiologue au Royal University Hospital et professeur émérite de médecine à l'Université de la Saskatchewan, le D^r^ Horlick est bien connu pour son dévouement à la cause de la santé communautaire et des soins cardiaques. En tant que professeur, son enthousiasme lui vaut le respect de ses étudiants et de ses collègues. En sa qualité de chercheur, ses contributions à la science des soins cardiaques sont nombreuses.

Prenons l'exemple du D^r^ Horlick et de M^me^ McKercher à coeur. Le dévouement dont ils font preuve à l'égard de la collectivité et de leurs concitoyens de Saskatoon et de la Saskatchewan contribue à améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens.

* * *

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX DE CURLING

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours merveilleux de pouvoir se dire manitobain, et aujourd'hui ne fait pas exception. Hier, le Manitoba a enlevé tous les honneurs aux championnats nationaux de curling.

Nos équipes junior, dont Chris Galbraith et Kelly MacKenzie sont les capitaines, sont les champions de leurs catégories respectives. Connie Laliberté, qui joue à mon club, a remporté le Scott Tournament of Hearts et hier, l'équipe de Kerry Bertnyk, Jeff Ryan, Rob Meakin, Keith Fenton et Denis Fillion a remporté le Labatt Brier.

Je sais que tous les députés aimeraient pouvoir être manitobains. Je sais qu'ils se joignent tous à moi pour souhaiter à l'équipe de Kerry la meilleure des chances aux championnats mondiaux de curling, qui se tiendront à Brandon, au Manitoba.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai fêté la Journée internationale de la femme avec un petit déjeuner pour des représentantes d'organismes locaux travaillant auprès des femmes de mon comté.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Le comté de Saint–Denis est très chanceux au niveau de la qualité des services offerts par ces organismes. Les femmes qui souffrent de la pauvreté, de la violence conjugale ou venant d'immigrer au Canada sont quelques–uns des groupes qu'ils servent.

Je profite de l'occasion pour souligner le bon travail accompli par ces organismes et je les encourage à poursuivre leurs efforts.

[*Traduction*]

Les Canadiens ont tout à gagner en permettant aux femmes de contribuer pleinement à la société. La lutte pour l'égalité ne vise pas à incriminer les hommes, mais à instaurer un climat de collaboration entre les sexes pour, comme le dit notre slogan cette année, créer un monde d'égalité.

[*Français*]

Il y a encore beaucoup à faire afin d'atteindre l'égalité, mais les voix des femmes se font entendre et on ne peut plus les ignorer. Un jour l'égalité deviendra réalité.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, cette année, le Québec subira un manque à gagner se chiffrant à 118 millions de dollars dans le cadre du programme d'assurance–chômage.

Jadis, les fédéralistes louangeaient les mérites du fédéralisme canadien en affirmant que le Québec était un bénéficiaire net du Régime d'assurance–chômage. La réalité est que le Québec a, dans le régime fédéral, un taux de chômage systématiquement supérieur à celui du Canada. C'est cela, l'héritage du fédéralisme.

Le gouvernement d'Ottawa nuit à la création d'emplois au Québec, notamment en n'effectuant que 15,9 p. 100 de ses investissments, alors que 23 p. 100 des revenus du gouvernement fédéral proviennent du Québec.

Non seulement le dernier Budget fédéral nuit à la création d'emplois en refusant de transférer au Québec les pleins pouvoirs en matière de formation de la main–d'oeuvre, mais il ne propose aucune mesure active de création d'emplois.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ce matin les Canadiens ont pu lire dans leur journal l'histoire d'une femme qui, venue des États–Unis, revendiquait le statut de réfugiée au Canada. Sa demande a été rejetée et elle a été expulsée aux États–Unis jusqu'à ce qu'elle puisse loger un appel financé par les contribuables.

L'étape initiale a pris tellement de temps que cette femme a maintenant une fille de deux ans et demi, qui est née au Canada et a donc la citoyenneté canadienne. L'enfant devra rester au Canada alors que la mère sera expulsée aux États–Unis.

Le Parti réformiste n'aurait jamais permis qu'une chose comme celle–là se produise. Nous n'accepterions pas de demandeurs de statut de réfugié en provenance des États–Unis. Nous ne permettrions pas que des demandes traînent pendant deux ans et demi. Nous ne permettrions pas non plus que des enfants nés d'immigrants illégaux aient automatiquement la citoyenneté canadienne.

Le ministre qualifie nos propositions d'impitoyables. En réalité, nos mesures auraient empêché ce dernier scandale de l'immigration et auraient économisé aux contribuables des milliers de dollars. Si le gouvernement avait à coeur les intérêts des réfugiés véritables et des contribuables, il adopterait nos propositions et mettrait fin à un système qui encourage les abus.

* * *

L'ENTRAÎNEUR DE PATINAGE SYNCHRONISÉ HAROLD SHER

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un habitant de ma circonscription, M. Harold Sher. M. Sher est depuis 15 ans entraîneur de patinage synchronisé et les résultats de la dernière compétition témoignent bien de ses talents.

Les quatre équipes du club de patinage artistique de Bracebridge, entraînées par M. Sher, ont raflé le mois dernier les premières places à la compétition invitation de section du nord de l'Ontario. Elles ont remporté à elles toutes huit médailles d'or. Ce succès remarquable les qualifie pour les championnats canadiens qui doivent se tenir à Calgary au printemps. L'an dernier, l'équipe adulte entraînée par M. Sher, les Muskoka Blades, a remporté la médaille d'argent à ces championnats, alors que l'équipe junior a remporté la finale de consolation.

Je souhaite à Harold et à tous les patineurs de remporter la médaille d'or à Calgary le mois prochain.

* * *

LE JAMBOREE DE HAVELOCK

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, le 10 août prochain marquera l'ouverture du sixième jamboree de Havelock, ou le lancement de la semaine de musique country de la ville et du comté de Peterborough.

Le jamboree remporte toujours un franc succès dans notre région. C'est l'occasion pour nos habitants de faire valoir leurs talents musicaux. Le jamboree stimule aussi les activités commerciales locales, il attire des milliers de touristes et il permet de mieux faire connaître la région de Peterborough.

L'an dernier, le jamboree a représenté une aide appréciable pour le hockey mineur de Havelock, l'Ambulance Saint–Jean, la course Terry Fox, la Marche des dix sous et la banque alimentaire locale.

Il est merveilleux de constater que des initiatives locales comme le jamboree de Havelock peuvent avoir autant de retombées seulement en donnant du plaisir à des milliers de gens. Nous tenons à remercier Jack Blakely et tous ses collaborateurs.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, il y a moins de deux semaines, le mardi 28 février, l'Assemblée législative de la Saskatchewan a adopté à l'unanimité la motion suivante:

> Que l'Assemblée transcende les lignes de parti et s'unisse pour demander au gouvernement fédéral de retirer sans tarder le projet de loi C–68, Loi sur les armes à feu, prévoyant l'imposition réelle d'un registre national des armes à feu coûteux et inutile qui n'aura aucun effet sur la répression de crimes violents au Canada, et que l'Assemblée envoie une délégation représentant tous les partis auprès du Comité permanent de la justice et des questions juridiques pour faire valoir l'opposition catégorique de l'Assemblée au registre des armes à feu proposé; et, après l'adoption de cette motion, que le Président envoie au ministre fédéral de la Justice copie de la motion jointe au compte rendu des travaux portant aujourd'hui sur ce sujet.

• (1415)

Mes électeurs et moi–même tenons à déclarer publiquement notre opposition catégorique. J'approuve ce vote unanime de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, demandant le retrait immédiat du projet de loi C–68 portant sur les armes à feu.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PÊCHES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le turbot est aujourd'hui la dernière espèce encore exploitable au large de Terre–Neuve à la suite des ravages que la surpêche a causés à la morue, au sébaste et à la plie. La protection du turbot est ainsi devenue impérative. L'opposition officielle appuie donc la décision du gouvernement de mettre fin à la surpêche au turbot qui a conduit à l'arraisonnement du navire espagnol *Estai*.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. À la faveur de l'inspection qui a suivi l'arraisonnement du navire espagnol *Estai*, le ministre des Pêches peut–il nous indiquer si les agents de Pêches et Océans ont relevé des irrégularités qui pourront être mises en preuve au soutien de la position canadienne?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le chef de l'opposition pour cette question ainsi que pour l'appui important donné par le Bloc québécois au gouvernement à ce sujet.

En ce qui concerne les prises trouvées dans l'*Estai*, il est maintenant évident que jusqu'à 70 p. 100 des poissons sont petits et immatures. Cette question est importante pour les pêcheurs de partout en Nouvelle–Écosse, à Terre–Neuve, au Nouveau–Brunswick, à l'Île–du–Prince–Édouard et dans la province de Québec. C'est clair. Les pêcheurs de l'Atlantique sont unanimes à vouloir que des mesures efficaces soient prises.

[*Traduction*]

Je peux répondre au chef de l'opposition que nous avons entrepris l'inspection du bateau. Je peux lui dire que, selon les premières observations, car l'inspection exhaustive n'est pas terminée, plus de 70 p. 100 des poissons trouvés à bord du navire étaient petits. Il s'agissait de géniteurs non matures, donc incapables de se reproduire. Environ 30 p. 100 faisaient moins de 14 pouces, 21 p. 100, moins de 12 pouces et 22 p. 100, moins de 9 pouces. Une bonne quantité de ces poissons étaient plus petits que cette plume.

Le Président: Naturellement, je laisserai le député conclure, mais je le prierais de ne pas utiliser d'accessoires, pas même une plume.

M. Tobin: Monsieur le Président, comme je sais que les députés ont bien de l'imagination, j'ajouterai simplement que les pêcheurs qui pratiquent une pêche saine ne prennent que des poissons de 24 à 28 pouces. Bon nombre des poissons actuellement pêchés ne sont pas aussi grands que la paume de ma main. Ce n'est pas un accessoire, c'est ma main. Cette situation doit cesser.

Des voix: Bravo!

• (1420)

Le Président: Je conclurai que vous me faisiez signe.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, pour démontrer le sérieux et la fermeté de la position canadienne, le ministre confirme–t–il que son gouvernement refusera la libération du navire arraisonné posée par l'Union européenne comme condition préalable à la reprise des pourparlers avec le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le gouvernement applique la procédure régulière et entreprend toutes les mesures prévues dans la loi canadienne. Voilà les démarches que nous avons l'intention d'entreprendre aujourd'hui et de poursuivre sans faute au cours des heures et des jours qui viennent.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, ma prochaine question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le ministre peut–il nous dire si le Canada tente, par les voies de la diplomatie, de négocier avec l'Union européenne un règlement pacifique de ce conflit qui tiendrait compte du besoin urgent de protéger et de préserver le stock canadien de turbos qui est menacé par la surpêche que pratiquent les pêcheurs européens?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est absolument clair que le

gouvernement du Canada veut poursuivre par la voie diplomatique, et toutes les avenues diplomatiques dont nous disposons, les discussions avec les représentants de l'Union européenne et plus particulièrement avec l'Espagne.

Il est clair que notre ambassadeur en Espagne, notre ambassadeur auprès de l'Unions européenne, et des représentants de mon ministère ici à Ottawa, sont entrés en contact avec les ambassadeurs des pays de l'Union européenne pour expliquer notre position, dire de façon très claire que l'objectif que nous poursuivons est la conservation et tenter de trouver une solution à l'amiable dans les plus brefs délais.

* * *

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, lors de son Budget, le ministre des Finances a annoncé qu'il rendrait public, plus tard cette année, un document proposant une réforme des pensions de vieillesse. L'objectif du ministre d'avoir un régime de pensions de vieillesse soutenable ne peut aboutir dans les faits qu'à une réduction des bénéfices de l'actuel régime, si on suit sa logique.

Le ministre des Finances reconnaît–il que les changements prévus dans son projet de réforme des pensions de vieillesse, sous prétexte de mettre en place un régime soutenable, visent à exclure des milliers de personnes âgées des bénéfices actuels?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Pas du tout, monsieur le Président.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances va–t–il admettre que les principes de sa réforme des pensions de vieillesse visent à appauvrir les personnes âgées, à mettre fin au régime de pensions actuel et à instaurer à sa place un programme d'aide sociale pour le troisième âge? Va–t–il nous dire la vérité?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, pas du tout. D'ailleurs, la raison pour laquelle le ministre du Développement des ressources humaines et moi–même avons l'intention de publier ces documents c'est bien pour éviter la catastrophe que vient de décrire le député.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais parler des pensions parce que, l'an dernier, le gouvernement libéral avait promis qu'un livre blanc sur le vieillissement serait présenté à la Chambre avant le budget du mois dernier. Toutefois, comme c'est le cas pour tant d'initiatives promises par le gouvernement actuel, les Canadiens attendent encore ce livre blanc. La promesse n'a pas été tenue.

Ma question s'adresse au premier ministre. Quand les Canadiens peuvent–ils s'attendre à voir ce document tant attendu sur le vieillissement et ce document sera–t–il déposé avant que le gouvernement n'entreprenne une réforme du RPC ou de la SV?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le document sur le vieillissement viendra. Le ministre du Développement des ressources humaines y travaille. Cette initiative va dans le sens de la réforme des programmes sociaux.

Nous avons dit que nous devons entreprendre des négociations avec les provinces. Il y aura des discussions avec les députés, il y aura des comités qui se pencheront sur la question et nous finirons par régler ce problème.

Je peux assurer à tous que notre but est de maintenir un très bon système de sécurité sociale pour les Canadiens retraités.

• (1425)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, tout le monde sait que le Régime de pensions du Canada est en difficulté. Le ministre des Finances a lui–même affirmé que, sans une hausse radicale des cotisations, les régimes de pensions de l'État disparaîtront avant le début du XXI^{e} siècle.

Tout le monde sait aussi que, lorsque le gouvernement veut agir, il peut le faire. Regardez, par exemple, comment les libéraux ont agi pour protéger leur généreux régime de pensions.

Ma question complémentaire s'adresse au premier ministre. Quels changements le gouvernement compte–t–il apporter au RPC? Haussera–t–il les cotisations, augmentera–t–il l'âge de la retraite, ou les deux? Les Canadiens méritent une réponse.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme d'habitude, les Canadiens auront des réponses après que nous aurons discuté de la question avec eux et avec les députés.

J'espère que le Parti réformiste aura de bonnes idées à ce sujet, mais je ne crois pas qu'il les obtienne de M. Gingrich, à Washington.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, tous ces retards sont vraiment déconcertants. On nous promet des études, mais rien ne se fait. Les Canadiens ne croient pas que le gouvernement soit capable d'assurer leur sécurité financière au moment de la retraite. Ils veulent que le gouvernement leur donne les outils nécessaires pour qu'ils puissent préparer eux–mêmes leur avenir financier.

À peine avait–il déposé le dernier budget que le gouvernement parlait déjà d'imposer les REER. Les Canadiens sont inquiets; ils ne savent pas exactement ce qu'ils doivent faire pour assurer leur sécurité financière au moment de la retraite.

Le gouvernement examinera–t–il la possibilité de remplacer le RPC par un régime du genre REER qui permettrait aux Canadiens d'être maîtres de leur propre avenir financier?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je peux voir le problème des réformistes. Ils cherchent désespérément un bouc émissaire, mais n'en trouvent pas.

Nos programmes sociaux seront examinés minutieusement avec la participation de tous les députés de la Chambre des

communes. Malheureusement, les réformistes ne feront pas grand–chose pour voir à ce que les plus pauvres dans notre société soient protégés. Ils chercheront plutôt à voir à ce que les riches continuent de s'enrichir.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Maintenant que le gouvernement fédéral a fait part de ses décisions en matière de réforme des programmes sociaux, le gouvernement du Québec souhaite la convocation, dans les plus brefs délais, d'une conférence fédérale–provinciale des ministres responsables de la main–d'oeuvre afin de débattre des impacts des annonces fédérales, en particulier au chapitre de la réduction des paiements de transfert.

Le ministre du Développement des ressources humaines entend–il donner suite à la demande du Québec et convoquer le plus rapidement possible ce printemps une conférence fédérale–provinciale sur les conséquences de sa réforme des programmes sociaux?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je suis très heureux de voir que, finalement, le gouvernement du Québec a décidé de participer aux discussions avec le gouvernement fédéral au sujet de la sécurité sociale. Je pense que c'est une bonne étape vers la résolution de plusieurs problèmes au sujet du filet de sécurité sociale. J'espère maintenant que les députés du Bloc québécois se joindront à leurs collègues québécois et démontreront le même esprit de coopération que le gouvernement du Québec.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer au ministre que la dernière conférence fédérale–provinciale sur cette question était prévue pour le 18 avril dernier et que c'était le précédent gouvernement qui était alors en place.

Voici ma question complémentaire. Le ministre acceptera–t–il enfin de donner suite à la résolution unanime de l'Assemblée nationale du Québec en date du 14 avril 1994 à l'effet, et je cite, «de respecter le consensus unanime de tous les intervenants quant à la nécessité pour le Québec d'exercer exclusivement les compétences qui se rattachent à la formation de la main–d'oeuvre»?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre, nous avons déjà proposé à toutes les provinces une nouvelle rationalisation de nos programmes de formation de la main–d'oeuvre. Plusieurs d'entre elles ont déjà manifesté leur intérêt en répondant. Nous avons déjà signé un accord avec la Saskatchewan, et les négociations vont bon train avec plusieurs autres provinces.

J'espère que, compte tenu du nouvel intérêt que le gouvernement du Québec a montré pour ce qui est de collaborer avec nous à la réforme des programmes sociaux, nous pourrons avoir des discussions sérieuses avec ses représentants. Je serais plus qu'heureux de justement discuter de cette question, aujourd'hui, avec M^me^ Harel et les représentants du gouvernement du Québec.

* * *

• (1430)

LA FISCALITÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, jeudi dernier, au Sommet mondial sur le développement social qui s'est tenu à Copenhague, le ministre du Développement des ressources humaines a évoqué la possibilité que son gouvernement nous flanque une taxe sur l'utilisation des guichets automatiques et sur l'information électronique. Le ministre est–il prêt à crever dès maintenant ce ballon d'essai?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, à cette conférence très importante, les représentants des gouvernements et des ONG de 190 pays ont discuté des moyens à prendre pour résoudre les problèmes du chômage et de la pauvreté. Une des questions les plus épineuses qui a été abordée, c'est celle des moyens à prendre pour résoudre la croissance rapide de la spéculation sur les changes, qui a pour effet qu'un billion de dollars passe chaque jour les frontières, dont 80 p. 100 à des fins purement spéculatives.

Par conséquent, nous avons notamment discuté des moyens à prendre pour décourager ce genre d'activités qui occasionnent d'énormes bouleversements sur les marchés financiers, dans les investissements et, bien entendu, dans la vie des gens. Je trouve très étonnant et curieux que le Parti réformiste essaie de défendre ceux qui spéculent sur les changes.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, cela n'a vraiment rien à voir. Le Canadien moyen qui utilise un guichet automatique chez nous n'est pas exactement un spéculateur sur le marché des changes.

Le ministre du Développement des ressources humaines a dit à un certain nombre d'occasions que la solution à notre problème de chômage réside dans la technologie de l'information. Quelle portée des remarques semblables ont–elles, selon lui? Le ministre décourage ceux qui se tournent vers la nouvelle technologie de l'information lorsqu'il parle d'installer un poste de péage sur l'autoroute électronique.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la nouvelle technologie offre indiscutablement un énorme potentiel de croissance, de productivité et de développement. Il convient aussi de rappeler que, dès qu'une nouvelle technologie fait son apparition, qu'il s'agisse de l'automobile, de la charrue en acier ou de la technologie actuelle, elle a des répercussions sur les gens.

À la conférence de Copenhague, les participants se sont demandé s'il était possible de répartir équitablement les avantages, la croissance et la richesse et de donner à tous des chances égales

d'avoir un emploi et une existence agréable et d'assurer le bien–être de leurs enfants.

Nous cherchons simplement à assurer une répartition adéquate des avantages, mais cela dépasse totalement l'entendement des députés réformistes.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, dans son énoncé de politique étrangère, le gouvernement s'est engagé à se rapprocher de l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB consacré à l'aide internationale. Or, dans son dernier Budget, il a décrété des coupures de 1,3 milliard sur trois ans. Le résultat net: le Canada consacrera moins de 0,29 p. 100 de son PNB à l'aide humanitaire, abaissant son aide à des niveaux jamais atteints depuis les années 1960.

Comment le ministre des Affaires étrangères peut–il justifier la décision de son gouvernement de couper dans l'aide alimentaire aux populations les plus pauvres de la planète, et ce dans des proportions qui vont bien au–delà de la moyenne de réduction effectuée dans le dernier Budget, alors qu'il efface au même moment des dettes de 800 millions de dollars à des pays moins nécessiteux?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les remarques de l'honorable député sont tout à fait véridiques quant à la nécessité de diminuer temporairement les dépenses que nous consacrons à l'aide au développement international.

Par ailleurs, l'honorable député est tout à fait dans l'erreur lorsqu'il conclut que l'aide alimentaire sera coupée, parce qu'il lit un document qui ne donne qu'une impression partielle des sommes d'argent qui sont consacrées à l'aide alimentaire, soit par des efforts que le gouvernement fait à l'intérieur d'organismes multilatéraux ou encore par des programmes d'aide bilatéraux. À cet égard, je peux assurer l'honorable député que les efforts dans le domaine de l'aide alimentaire demeureront très importants.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, j'ai lu le Budget de son collègue le ministre des Finances. Doit–on comprendre que l'ampleur des coupures dans le budget de l'aide aux populations les plus pauvres de la planète découle directement des orientations de la nouvelle politique étrangère qui privilégie d'abord et avant tout le commerce au détriment des intérêts des pays les plus démunis de cette planète?

• (1435)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Non, monsieur le Président. Il est évident que le député n'y croit même pas, puisqu'il s'étouffe en parlant.

* * *

[*Traduction*]

LE TRAVAIL

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La situation actuelle dans les chemins de fer pourrait facilement dégénérer en une grève ou en un lock–out national. Cela aurait des effets immédiats et dévastateurs sur l'économie canadienne.

Quand le ministre agira–t–il en présentant une loi de retour au travail?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, oui, il y a présentement des difficultés au niveau des relations de travail dans le secteur des chemins de fer. Mais j'ai été heureuse d'apprendre que le Canadien Pacifique a conclu une entente de principe avec trois de ses syndicats qui représentent près de 3 000 employés, en regard d'une augmentation de salaire, d'une modification au niveau de la sécurité d'emploi et des avantages sociaux. Cette entente devrait être soumise pour ratification.

Alors, j'ose espérer que c'est le début d'ententes entre la partie patronale et la partie syndicale. Il est nettement prématuré, à ce stade–ci, de parler d'une législation.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens viennent tout juste d'être durement touchés par le budget et sont disposés à encaisser le coup si le gouvernement s'engage à les aider à acheminer leurs produits sur le marché.

Ils aimeraient bien savoir si le gouvernement est prêt à présenter un projet de loi de retour au travail le plus tôt possible pour leur venir un peu en aide après les avoir si durement frappés.

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, nous respectons le Code canadien du travail et nous encourageons les parties à vraiment négocier et à en arriver à une entente, ce qui ne veut pas dire que nous ne suivons pas la situation de très près. Nous espérons que les parties elles–mêmes vont négocier et conclure une entente. C'est l'orientation du gouvernement actuel.

* * *

LE SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT SANGUIN

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Depuis qu'elle est en poste, à chacune de nos questions sur le système sanguin au Canada, la ministre ne cesse de répéter que nous disposons du meilleur système au monde. Or, des faits viennent constamment remettre en question les propos de la ministre quant à la qualité réelle du système.

Comment la ministre peut–elle affirmer que nous disposons du meilleur système d'approvisionnement sanguin au monde, alors que dans un geste sans précédent, la Croix–Rouge vient de suspendre le directeur du centre de Québec, après que ce centre ait échoué à l'inspection de Santé Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le juge Krever fait une étude approfondie de notre système d'approvisionnement sanguin. Dans son rapport intérimaire, il a dit qu'il était aussi sécuritaire que tout autre système au monde.

Notre intention, bien entendu, est d'en faire le système le plus sécuritaire au monde. Nous n'avons pas attendu le rapport du juge Krever et nous avons pris nos responsabilités de façon très sérieuse. Entre autres, nous inspectons les centres d'approvisionnement sanguin tous les ans et comme vous le voyez, cette suspension est le résultat d'une de nos inspections et la Croix–Rouge a pris certaines mesures à ce sujet.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, comment la ministre peut–elle affirmer faire son travail correctement, alors que 15 mois après sa nomination, on soit encore à découvrir des irrégularités si importantes dans le système sanguin au Canada qu'elles justifient la suspension du directeur du centre de Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas Santé Canada qui a demandé la suspension du directeur de la Croix–Rouge dans la ville de Québec. C'est la Croix–Rouge canadienne de la ville de Québec qui a pris cette décision.

Cela dit, Santé Canada a fait son travail en inspectant toutes les installations une fois par année. Quand il inspecte des installations, le ministère fait état de toute irrégularité et il presse la Croix–Rouge de prendre des mesures pour y remédier.

* * *

LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Récemment, à l'occasion du 10e anniversaire de l'adoption de la Loi sur l'accès à l'information, le commissaire à l'information a fait état de graves problèmes dans la loi, recommandé un examen complet et proposé des modifications. En 1987, le Comité de la justice a recommandé 87 modifications législatives auxquelles le gouvernement précédent n'a jamais donné suite.

• (1440)

Je voudrais savoir si le ministre souscrit à la recommandation du commissaire et s'il ordonnera la tenue d'un examen complet et une mise à jour de la loi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à souligner l'intérêt de longue date que le député porte à la législation sur l'information et à la protection des renseignements personnels. Je voudrais également qu'il sache que je suis très conscient que la modernisation de la loi se fait attendre depuis longtemps.

En fait, le ministère de la Justice a déjà commencé à déterminer les domaines où des réformes peuvent être faites. Nous sommes en train d'étudier les recommandations formulées dans le rapport de 1987 intitulé *Questions à deux volets*, de même que celles que renferme le plus récent rapport annuel du commissaire, dans lequel ce dernier a fait d'excellentes suggestions.

Nous examinons des moyens par lesquels la technologie de l'information moderne pourrait nous aider à rendre plus efficace et moins coûteuse la communication de renseignements gouvernementaux. Nous examinons aussi des moyens par lesquels le public pourrait participer aux consultations.

Le programme du ministère de la Justice est très chargé. Mais je tiens à assurer au député et à la Chambre que nous allons présenter des réformes.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, Bonjan Inthavong, un membre d'une bande laotienne ayant un dossier de criminel violent, a été libéré dans la région de la vallée du Fraser, en Colombie–Britannique. Ce bandit était sous le coup d'une ordonnance de déportation. Mais, comme le ministère du ministre a pris la décision incroyable de lui accorder le statut de réfugié au sens de la Convention, le ministre n'a plus qu'à appliquer sa propre loi pour protéger les citoyens canadiens.

Le ministre fera–t–il preuve d'autorité en invoquant immédiatement l'article 19 de la loi existante pour expulser ce criminel de notre pays, comme ses propres collaborateurs le lui ont déjà recommandé?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas mon ministère, mais bien la CISR, qui a accordé le statut de réfugié à cet individu ou à qui que ce soit d'autre.

La recommandation des hauts fonctionnaires de voir à expulser cet individu conformément à cet article de la loi ne m'est pas encore parvenue. Dès que je la recevrai, je n'aurai absolument aucun scrupule à y donner suite.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens veulent obtenir des assurances dans cette affaire. Dans une décision en date du 1er mars, la division d'appel de la CISR a rejeté l'appel qu'Inthavong a interjeté de son ordonnance d'expulsion et a déclaré celle–ci parfaitement légitime compte tenu de l'importance que la société canadienne accorde à la sécurité et au bon ordre. Cet individu peut encore en appeler de cette décision.

Pourquoi le ministre ne se prévaut–il pas de la loi qui lui confère l'obligation d'expulser les personnes «dont on peut penser, pour des motifs raisonnables, qu'elles commettront des actes de violence» ou qu'elles participeront à des activités liées au crime organisé?

Donnez aux Canadiens l'assurance que vous allez promptement donner suite à la recommandation de vos collaborateurs...

Le Président: Les députés se rappelleront qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député était

trop occupé à formuler à nouveau sa question à laquelle j'avais déjà répondu.

J'ai dit très clairement que le dossier ne m'est pas encore parvenu de Vancouver. J'ai réclamé ce dossier au cours du week–end. J'ai examiné cette affaire en détail et je n'ai aucune objection à prendre les mesures recommandées à l'égard de l'individu en question.

En outre, je signale à nouveau que je trouve extrêmement paradoxal que le député continue de citer des cas particuliers et demande que l'on se montre plus sévère à l'endroit des personnes qui abusent du système, alors qu'il n'a même pas eu le courage d'appuyer le projet de loi. . .

Le Président: Je suis convaincu qu'aucun député ne voudrait que l'on doute de son courage, surtout pas à la Chambre des communes. Notre courage est bien connu.

* * *

• (1445)

[*Français*]

LES CASQUES BLEUS

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. À l'issue du Sommet de Copenhague sur le développement social, le président croate a accepté la proposition européenne et américaine de maintenir, au–delà du 31 mars, la présence de Casques bleus qui seront cependant réduits de quelque 15 000 à 5 000. Pendant ce temps, la situation continue de se détériorer sérieusement en ex–Yougoslavie.

Compte tenu de l'acceptation du président croate, le Canada entend–il maintenir encore des Casques bleus canadiens dans le contingent réduit, après le 31 mars, en Croatie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question qui me permet d'exprimer la satisfaction du gouvernement canadien devant cette décision du président Tudjman.

Il est certain que nous avons toujours pensé que pour maintenir la paix dans cette partie de l'ex–Yougoslavie il était important de garder un contingent des Nations Unies pour servir d'intermédiaire entre les Croates et les Serbes.

Nous prendrons une décision à l'effet de continuer ou non notre participation à cette opération de paix dans les prochaines semaines. Comme nous le faisons traditionnellement, nous entendons consulter les partis d'opposition avant de soumettre la question au conseil des ministres.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, en ce qui concerne la Bosnie, le ministre des Affaires étrangères peut–il nous indiquer quelle est la position du gouvernement en ce qui concerne le dossier de la Bosnie, où le cessez–le–feu est de moins en moins respecté par les belligérants dont certains ont délibérément fait feu sur l'avion de l'envoyé spécial de l'ONU?

[*Traduction*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très préoccupés par l'évolution de la situation en Bosnie. Il est évident que le Canada appuie le plan de paix du groupe de contact. Nous espérons que les parties accepteront ce plan de paix parce que nous croyons que c'est le seul qui puisse conduire à un règlement pacifique de la situation dans l'ancienne Yougoslavie.

De toute évidence, certaines parties croient encore qu'une offensive ou une vraie guerre leur permettrait d'améliorer leur position sur le terrain. Nous croyons que ce serait folie. Nous sommes convaincus que la seule solution est une solution pacifique qui passe par l'acceptation de la proposition du groupe de contact.

* * *

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, en Alberta, trois autres femmes, dont une de mes anciennes étudiantes, ont été victimes d'agressions sexuelles à la pointe du couteau, elles ont été battues et sont profondément traumatisées. Deux des attaquants ont été identifiés par les victimes, mais pourtant, ces agresseurs violents ont été remis en liberté quelques heures après leur arrestation.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice: Quand le ministre promulguera–t–il les lois nécessaires pour empêcher la remise en liberté de violeurs brutaux qui ont été clairement identifiés?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne commenterai pas les cas précis dont a parlé le député. Je peux lui garantir toutefois que les dispositions du Code criminel se rapportant aux cautionnements, à l'incarcération et aux libérations conditionnelles ont été élaborées en tenant compte de la nécessité de protéger la société.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, il n'y a rien de réconfortant dans ce que vient de dire le ministre. Jamais, dans ma vie, je n'ai cru un seul instant qu'une personne pouvait violer une femme à la pointe d'un couteau, être arrêtée au déjeuner et relâchée au dîner. Quelle sorte de justice est–ce là?

Quand le ministre ordonnera–t–il à son ministère de refuser les cautionnements au moins aux auteurs d'agressions sexuelles usant de violence?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si le député laissait les faits et l'analyse l'emporter sur les sentiments et le sectarisme, peut–être se rendrait–il compte que ceux qui doivent intenter les poursuites se trouvent en Alberta même.

M. Thompson: J'aimerais voir quels sentiments vous éprouveriez si vous aviez un couteau sur la gorge.

M. Rock: C'est le procureur général de la province qui est responsable des poursuites.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier, le solliciteur général a annoncé le lancement d'un système national de signalement pour mieux faire face au problème des criminels à très haut risque. Cette mesure a été saluée comme un important progrès.

• (1450)

Le ministre peut–il nous expliquer qui utilisera ce système et comment celui–ci aidera à protéger notre société?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous souhaitons que tous les procureurs de la Couronne se servent de ce système, qui leur permettra d'obtenir au moment des poursuites tous les renseignements pertinents sur les délinquants qui peuvent être très dangereux.

Le système les aidera donc à mettre au point la bonne stratégie pour inculper et poursuivre les prévenus, notamment pour demander au moment des poursuites à ce qu'ils soient déclarés dangereux. Si le tribunal accède à cette requête, ils seront incarcérés indéfiniment.

Cela ne peut pas faire autrement que de mieux protéger notre société.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, ma question a trait aux spéculateurs internationaux sur les devises, à cette nouvelle catégorie de joueurs qui apparaissent maintenant sur les marchés mondiaux.

Je trouve encourageants les propos tenus par le ministre du Développement des ressources humaines quand il a dit que, dans le but de réunir des fonds pour aider les travailleurs mis à pied, les chefs de famille monoparentale et les jeunes à trouver du travail, le gouvernement songe à instaurer une taxe sur les transferts financiers.

Quand le ministre des Finances rendra-t-il publics les détails de cette nouvelle mesure fiscale qu'il a l'intention de proposer au Sommet de Halifax?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, la taxe Tobin, qui doit son nom à la personne qui l'a proposée initialement, est dans l'air depuis un bon moment. C'est une idée qui a fait l'objet de beaucoup de discussions. La mise en oeuvre d'une telle taxe exigerait évidemment un certain appui de tous les pays industrialisés.

Quant à l'ordre du jour du prochain sommet, le premier ministre fera sans doute connaître cette information en temps opportun.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, nous espérons apprendre que le gouvernement entend bien inscrire cette question à l'ordre du jour.

Ma question complémentaire a trait elle aussi aux propos tenus par le ministre du Développement des ressources humaines quand il a dit au Sommet de l'ONU sur le développement social que les problèmes de pauvreté chez les enfants canadiens résultaient directement de l'absence d'un programme national de garderies du genre de celui qui existe en Suède.

Étant donné que le budget restait muet au sujet d'un programme de garderies, le ministre des Finances pourrait-il nous dire ce que le gouvernement entend faire maintenant pour donner suite à la promesse du livre rouge à cet égard?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, si le député de Kamloops se donne la peine de lire attentivement les documents budgétaires, il verra que nous avons créé ce que nous appelons le fonds d'investissement en ressources humaines, dans le but de remplacer bon nombre des anciens programmes établis par le gouvernement précédent. Cela inclut un engagement en matière de garderies.

Je puis dire au député que nous avons déjà entamé des discussions avec les autochtones à propos de la création de places de garderie dans les réserves et que nous avons fait une offre publique aux provinces en vue de tenir des discussions similaires avec elles quand elles seront disposées à venir en discuter avec nous.

Nous avons toujours l'intention de respecter l'engagement que nous avons pris dans notre livre rouge en matière de garderies.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

On se rappellera que l'acceptation par les travailleurs du chantier MIL Davie d'un nouveau contrat de travail était une condition préalable posée par Ottawa pour donner suite au plan de relance du dernier chantier maritime au Québec. Or, cette condition est maintenant remplie, puisque la conclusion d'un tel nouveau contrat de travail est arrivée hier.

Maintenant que les travailleurs ont convenu d'un nouveau contrat de travail avec la MIL Davie, le gouvernement fédéral entend-il faire sa part dans le cadre du plan de relance du chantier en contribuant à la modernisation de ses infrastructures?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que la décision des travailleurs de la MIL Davie fut un bon premier pas vers l'accomplissement du travail à faire, dont nous nous préoccupons tous. Il est clair que nous avons indiqué plusieurs fois que nous ne sommes pas prêts à accorder des subventions massives à n'importe quelle compagnie.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, dois-je comprendre que le ministre de l'Industrie reconnaît qu'il doit maintenant assumer ses responsabilités en confirmant la participation du gouvernement fédéral au plan de relance de la MIL Davie et en lui confiant à titre transitoire le développement d'un navire multifonctionnel de type *Smart Ship*?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, la formulation de la question est très intéressante, car je suis convaincu que le député sait que l'actionnaire de la MIL Davie est le gouvernement de la province de Québec.

• (1455)

J'ai du mal à comprendre pourquoi on ne devrait pas reconnaître la responsabilité des actionnaires dans ce qui constitue essentiellement un problème commercial.

* * *

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le budget abolit 45 000 emplois au sein de la fonction publique, dont des milliers dans la plupart des ministères.

Le ministre des Affaires étrangères peut–il nous expliquer pourquoi le budget de l'ACDI est réduit de 300 millions de dollars, tandis que le nombre de postes est réduit de façon dérisoire, puisque seulement 11 postes seront abolis sur un total de 1 241?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer au député que 15 p. 100 des postes environ seront abolis.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement a dit qu'il abolirait des postes de cadre aux niveaux supérieurs des ministères, non pas des postes subalternes.

Le ministre des Affaires étrangères peut–il nous expliquer pourquoi, selon le budget des dépenses de cette année, le nombre de cadres de direction gagnant plus de 80 000 $ par année baissera seulement de 92 à 90? Est–ce que l'abolition de deux postes correspond à l'idée que se fait le ministre de la compression des postes aux niveaux supérieurs?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le député a lu le document qui a été publié. Je ne le conteste pas. Toutefois, ce document est incomplet.

La réduction sera importante au cours de la période de trois ans. Il faut compléter ces données en tenant compte aussi du facteur humain. Le député constatera ainsi que les réductions seront de l'ordre de 15 p. 100 et que cela s'appliquera certainement aux cadres de direction de l'ACDI.

* * *

LA STRATÉGIE DU POISSON DE FOND DE L'ATLANTIQUE

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Les gens se posent des questions sur le processus d'appel de la LSPA. Le ministre, qui a promis, il y a quelques semaines, de répondre rapidement aux préoccupations de milliers de pêcheurs à propos du processus d'appel, l'a reconnu.

Le ministre peut–il informer la Chambre des mesures concrètes qu'il a prises pour faire en sorte que le processus d'appel soit juste pour toutes les personnes qui présentent une demande dans le cadre de la LSPA?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte à ce programme très important qui vise à aider les travailleurs d'usine et les pêcheurs de la région de l'Atlantique.

Par suite de ses observations et de celles présentées, il y a quelques semaines, par le député de Burin—Saint–Georges, le ministre des Pêches et des Océans et moi avons établi, la semaine dernière, un comité d'examen indépendant qui effectuera un examen complet, impartial et indépendant de toutes les demandes des personnes qui estiment que ce programme n'a pas bien répondu à leurs besoins.

Comme on l'a annoncé la semaine dernière, ce programme sera opérationnel à la fin du mois.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais aborder de nouveau le cas de Bojan Inthavong avec le ministre de l'Immigration. Ce jeune voyou de ma localité a participé au meurtre d'un jeune de 17 ans. Il a fait l'objet d'une mesure d'expulsion et, deux ans plus tard, il en a appelé de son expulsion. L'appel a été rejeté. Dans l'intervalle, on lui avait accordé le statut de réfugié.

Or, je crois savoir qu'une révision judiciaire pourrait bien avoir lieu bientôt. Le ministre voudrait–il préciser quelle est la valeur d'une révision judiciaire après le rejet d'un appel dans le cas d'une mesure d'expulsion?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la révision judiciaire n'a rien à voir avec mon ministère, mais c'est assurément la preuve qu'il y a des individus qui violent effrontément la loi et se moquent ouvertement des règlements.

C'est précisément la raison d'être du projet de loi C–44, qui constitue non pas une panacée, mais bien une mesure législative visant à résoudre le problème des individus qui abusent du système pour les réfugiés. Le gouvernement pourrait épingler ces individus, les soumettre à une enquête de l'immigration et les expulser.

Les députés de ce côté–ci de la Chambre souhaitent non seulement protéger les demandeurs du statut de réfugié de bonne foi, mais également débarrasser le système de ceux qui en abusent au détriment de ceux qui sont de bonne foi.

Pourquoi le Parti réformiste ne souscrit–il pas au projet de loi C–44?

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

On apprenait, la semaine dernière, qu'un individu qui se décrit ouvertement comme partisan de la suprématie de la race blanche,

Charles Scott, donne des séances d'entraînement de combats au corps à corps à des soldats de l'armée canadienne.

• (1500)

Comment le ministre de la Défense peut–il justifier qu'un raciste notoire entraîne bénévolement les soldats canadiens et accepter les propos du major Doug Martin qui n'y voit aucun problème puisque cela se fait sur une base bénévole?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, cela s'est produit en 1992, à la BFC Chilliwack, au sein des forces de réserve.

On avait fait venir un ancien commando britannique pour qu'il se charge de l'entraînement. Il s'est trouvé qu'une autre personne l'accompagnait. Ni l'un ni l'autre n'a été rémunéré par le ministère de la Défense nationale et le genre d'entraînement qui a été donné à ces jeunes réservistes n'était certes pas conforme à celui que reçoivent habituellement les membres des forces armées.

J'ai demandé à nos fonctionnaires d'examiner la situation afin de déterminer pourquoi le commandant qui était en fonction à l'époque n'avait pas signalé une conduite que les forces armées n'avaient manifestement pas demandée et pour laquelle elles n'avaient pas payé.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Chalermphol Sanitwongchai, premier vice–président de la Chambre des représentants du Royaume de Thaïlande, et de trois de ses collègues parlementaires.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE SECRET DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le Président: Vendredi, avant que nous prenions congé, le député de Sherbrooke a soulevé la question de privilège.

La présidence a alors déclaré qu'avant de rendre une décision nous entendrions la députée qui aurait fait certaines observations.

J'ai reçu un avis par écrit que la députée de Guelph—Wellington voudrait prendre la parole au sujet de la question de privilège.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question de privilège que le député de Sherbrooke a soulevée à la Chambre le 3 mars 1995.

Privilège

Le 2 mars, le whip en chef du gouvernement m'a informée que la question de privilège pourrait être soulevée à la Chambre. J'ai par la suite rédigé une déclaration à l'intention du whip en chef du gouvernement et de tous les députés.

Le whip du gouvernement a rendu la déclaration publique le 3 mars, et je l'en remercie. L'article du *Hill Times*, dont le député de Sherbrooke a parlé en détail le 3 mars 1995, cite une déclaration que j'ai faite au sujet du budget.

Dans mon entrevue au *Hill Times*, j'ai parlé des mesures que le président du Conseil du Trésor a annoncées le 21 février 1995. Ces mesures, qui ont été annoncées publiquement avant le dépôt du budget, faisaient suite aux préoccupations exprimées par des députés de tous les partis, y compris des libéraux, au sujet des futures réductions d'effectifs dans la fonction publique.

Le nombre de postes qui seraient supprimés n'a pas été connu avant le dépôt du budget, mais des mesures comme l'encouragement à la retraite ou au départ anticipés ont été annoncées plus tôt.

Sans nous informer des détails du budget, on nous a dit qu'il serait dur, mais équitable. Je n'ai eu accès à aucun renseignement confidentiel et aucun député n'a, à ma connaissance, été informé du contenu du budget avant qu'il ne soit présenté à la population canadienne.

Nous connaissons l'importance du secret budgétaire et le ministre des Finances a toujours respecté cette tradition. Je suis heureuse de communiquer à la Chambre ma réponse à la question de privilège soulevée à la dernière séance.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, il serait utile à tous les députés de la Chambre qu'on détermine, dans le cadre de la question de privilège soulevée, si l'article paru dans le *Hill Times* était alors inexact. Le titre de l'article est le suivant: «Est–ce que le processus budgétaire est trop secret?» La députée a répondu à cette question.

Toujours dans cette citation, on parle de compressions importantes de programmes, plutôt que d'une réduction de la taille de la fonction publique qu'on a annoncée en termes généraux, comme la députée l'a dit, avant la présentation du budget.

Ainsi, il y a des détails qui sont cités dans ce journal et que la députée n'a pas abordés. Je pense que la Chambre mérite une réponse plus claire. Ou c'est inexact ou la réponse de la députée manque de clarté.

• (1505)

Le Président: J'ai eu l'occasion de relire le hansard du vendredi 3 mars. Je vais regarder plus tard cet après–midi les bandes vidéos.

Maintenant que la députée de Guelph—Wellington a expliqué ses propos, je vais remettre à plus tard ma décision. Si cela s'impose, je rendrai une décision à ce sujet le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LE JOUR DU COMMONWEALTH

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Jour du Commonwealth que tous les pays membres fêtent, tous les ans, le deuxième lundi de mars, pour honorer le Commonwealth, ses valeurs et ses principes.

Bâti sur des traditions communes, le Commonwealth reflète bien l'importance continue d'une coopération multilatérale. Sa force, c'est l'unité dans la diversité.

Le Commonwealth englobe maintenant 51 pays et 1,5 milliard de personnes qui représentent diverses langues, races, confessions et traditions. Il sert de tribune à un dialogue aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental sur un vaste éventail de questions allant de la santé au développement, en passant par la justice et l'éducation des jeunes.

L'année dernière, à Victoria, le Canada a été l'hôte de Jeux du Commonwealth très réussis qui rendaient hommage aux sports, aux arts, à la culture et à l'amitié.

Le Canada fait partie du Commonwealth depuis sa création, en 1931, et il s'enorgueillit de ses nombreuses réalisations. Le premier secrétaire général, Arnold Smith, un Canadien, a aidé à renforcer les bases sur lesquelles le Commonwealth continue de reposer.

L'année dernière a été un tournant pour le Commonwealth avec le retour de l'Afrique du Sud, à la suite de la tenue des premières élections libres dans ce pays. Le Commonwealth avait exercé d'énormes pressions pour mettre un terme à l'apartheid et le Canada croit qu'il doit continuer à défendre la démocratie et les droits de la personne.

Plus tard cette année, les chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth se réuniront en Nouvelle–Zélande et ils auront alors l'occasion de discuter des questions mondiales de façon informelle. Nous apprécions cette chance de renouveler nos relations avec d'autres pays membres et de faire avancer nos objectifs en matière de politique étrangère.

J'exhorte tous les députés à se joindre à moi aujourd'hui pour rendre hommage au Commonwealth.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, au nom de tous les députés du Bloc québécois, il me fait plaisir de souligner aujourd'hui le jour du Commonwealth. L'année dernière, c'est mon collègue de Laurier—Sainte–Marie qui avait eu l'occasion d'exprimer, lors de cet événement commémoratif, l'importance de l'adhésion du Canada au Commonwealth et de rappeler qu'un Québec souverain souhaiterait demeurer membre de cette organisation, afin d'y maintenir et y intensifier ses relations avec les 51 États membres.

La secrétaire d'État soulignait à juste titre le retour de l'Afrique du Sud au sein du Commonwealth. Comme vous le savez, monsieur le Président, le Canada a appliqué d'énormes pressions en faveur de l'abolition de l'apartheid.

C'est donc l'occasion, aujourd'hui, de rappeler à ce gouvernement à quel point il est regrettable que celui–ci ait décidé de tourner le dos à la promotion des droits de la personne et de la démocratie, quoi qu'en dise la secrétaire d'État, en mettant dorénavant le cap sur ses seuls intérêts commerciaux et ce, au moment où l'Afrique du Sud vient justement de connaître ses premières élections libres.

C'est cette même logique mercantile qui a poussé le gouvernement à couper plus de 1,3 milliard de dollars sur trois ans dans l'aide internationale, abaissant ainsi son aide aux pays et populations les plus pauvres de la planète à près de 0,29 p. 100 de son PNB. Ce geste confirme le changement de cap du gouvernement.

• (1510)

Lui, qui s'était engagé, dans son énoncé de politique étrangère, à se rapprocher des objectifs de 0,7 p. 100, comment peut–il justifier par ailleurs, qu'à l'intérieur même de l'enveloppe internationale, les programmes destinés aux plus démunis écopent davantage que ceux qui ont une vocation mercantile?

Doit–on comprendre que le programme d'aide internationale, qui a valu au Canada un profond respect de la communauté internationale, s'inspirera lui aussi de la nouvelle politique libérale qui privilégie d'abord et avant tout le commerce? Il n'y a pas de doute que ce gouvernement devra s'expliquer lorsqu'il participera à la prochaine réunion du Commonwealth en Nouvelle–Zélande. Il faut que le Canada donne un sens à son adhésion au Commonwealth.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion du Jour du Commonwealth célébré dans 51 pays à travers le monde.

Comme l'a dit la secrétaire d'État, le Canada est fier d'être membre du Commonwealth depuis 1931. Au fil des ans, le Canada a pris le rôle de chef de file au sein du Commonwealth, offrant aux autres pays un exemple à suivre. Il doit donc sembler assez bizarre à nos amis et partenaires du Commonwealth qu'il y

ait encore des séparatistes au Québec désireux de briser l'unité de ce grand pays.

Je pense cependant que le référendum de cette année va prouver à tout le monde que la vaste majorité des Québécois préfère rester dans la confédération et contribuer à l'édification d'une nation prospère et harmonieuse plutôt que de servir leurs propres intérêts. Une fois passé le référendum, un Canada uni continuera à être un modèle de l'idéal du Commonwealth, à savoir l'unité dans la diversité.

En ce Jour du Commonwealth, je pense qu'il convient d'envisager le renouvellement de ce partenariat et de ses institutions. Comme en conviennent maintenant tous les parlementaires, le Canada doit faire plus avec moins. Il est donc essentiel que le Commonwealth examine ses objectifs et ses pratiques afin de s'assurer que tous les pays membres bénéficient au maximum de cette institution. Je fais confiance à la ministre pour qu'elle soulève cette question lors de la réunion qui doit avoir lieu en Nouvelle–Zélande.

Le Commonwealth est la preuve vivante de la valeur de la coopération internationale et des organismes multinationaux. Tous les États membres bénéficient d'un tel processus. Il est donc naturel que le Canada dédie chaque année une journée au Commonwealth.

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D), 1994–1995

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité en ce qui concerne la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant l'ordre adopté le 2 mars 1995 portant de renvoyer le crédit 30d du Budget supplémentaire des dépenses (D) du ministère des Finances au Comité permanent des finances, le crédit 30d soit enlevé au Comité permanent des finances et renvoyé au Comité permanent des comptes publics.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LEONARD PELTIER

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions portant sur le même sujet. Dans la première, qui comporte 200 signatures, les pétitionnaires signalent à la Chambre qu'à l'époque de l'extradition de Leonard Peltier du Canada aux États–Unis, des renseignements fabriqués par les autorités américaines avaient été fournis au gouvernement canadien concernant l'affaire Peltier.

Depuis de nouveaux renseignements ont été obtenus qui indiquent que Leonard Peltier avait été victime d'un coup monté pour le faire accuser d'un crime qu'il n'avait pas commis et pour lequel il a passé 18 ans en prison. Comme l'ont révélé des documents obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information, la preuve claire a été supprimée. Le parjure a régné durant tout le procès. Myrtle Poor Bear, le témoin principal, s'est rétractée publiquement.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de faire pression sur le gouvernement américain afin qu'il renvoie M. Peltier au Canada.

La deuxième pétition est similaire. Elle comporte plus de 400 signatures. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de tenir un examen externe des audiences de 1976 concernant son extradition et qu'il soit ramené au Canada pour y trouver asile.

• (1515)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition au nom de Heidi Peterson, de Quyon, Québec, dans ma circonscription et de 40 autres pétitionnaires qui demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés prévoyant l'inclusion de l'expression «orientation sexuelle».

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions en vertu de l'article 36 du Règlement.

Dans la première, les soussignés, citoyens du Canada, attirent l'attention de la Chambre sur le fait que l'inscription de l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne conférera un statut, des droits et des privilèges particuliers à certains groupes. Ces droits et privilèges particuliers leur seront conférés uniquement du fait de leur comportement sexuel. Cet ajout irait à l'encontre des droits historiques des Canadiens comme la liberté de religion, de conscience, d'expression et d'association.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés pour y insérer l'expression «orientation sexuelle».

La deuxième pétition est plus ou moins semblable et demande au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et de ne pas mettre dans la Loi canadienne sur les droits de la personne l'expression non définie «orientation sexuelle» au chapitre des motifs de discrimination illicite.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer aujourd'hui en cette Chambre trois pétitions portant 96 signatures de résidants du comté de Charlevoix. Ces citoyens s'opposent à l'implantation de boîtes vocales au sein des services destinés aux personnes âgées. J'in-

forme la Chambre que je partage l'avis des signataires des pétitions.

[*Traduction*]

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui deux pétitions.

La première porte 125 signatures d'habitants de la région de Calgary qui demandent au Parlement de réduire les dépenses du gouvernement et d'adopter une loi sur la protection des contribuables limitant les dépenses du fédéral.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte 32 signatures de gens de Calgary également, demandant au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les individus de toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle de façon à envoyer à tout le monde un message d'égalité.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter huit pétitions signées par plus de 2 000 électeurs de ma circonscription, Cariboo—Chilcotin.

Les pétitionnaires croient que les contrôles imposés actuellement aux propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux de la loi sont plus que suffisants pour assurer la sécurité du public.

Ils demandent donc au Parlement d'appuyer, premièrement, des mesures qui permettront de punir sévèrement tous les criminels violents qui utilisent une arme pour commettre un crime; deuxièmement, de nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu qui établiront et préserveront les droits des citoyens respectueux de la loi de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives; troisièmement, des mesures qui révoqueront ou modifieront les dispositions actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité du public, qui ne sont pas rentables ou qui se sont avérées trop complexes et, par conséquent, inefficaces ou inapplicables. Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je veux aussi présenter une pétition signée par plus de 700 électeurs de la ville de Quesnel.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de réduire les dépenses du gouvernement au lieu de hausser les impôts, et d'adopter une loi sur la protection des contribuables qui plafonnerait les dépenses fédérales. J'appuie avec cette demande.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je veux aussi présenter une pétition signée par 25 habitants de Quesnel.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés pour y inscrire l'expression «orientation sexuelle». J'appuie cette demande.

Je voudrais également présenter une pétition qui vient d'électeurs de Williams Lake. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de loi C–41 comportant l'article 718.2 tel qu'il est rédigé actuellement et, de toute façon, de s'opposer à l'inclusion de l'expression non définie «orientation sexuelle». Je souscris à cette pétition.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je présente aussi une pétition signée par plus de 100 résidents de ma circonscription de Cariboo—Chilcotin, en particulier de Quesnel.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'agir immédiatement pour étendre à l'enfant à naître la protection qui est accordée aux autres êtres humains. Je souscris à cette pétition.

• (1520)

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions signées par plus de 250 électeurs de Williams Lake, Quesnel, Horsefly, 100–Mile House, 150–Mile House et Alexis Creek.

Les pétitionnaires prient le Parlement de comprimer les dépenses gouvernementales au lieu d'augmenter les impôts et d'adopter une loi sur la protection du contribuable afin de limiter les dépenses fédérales. Je souscris également à cette pétition.

[*Français*]

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, ces pétitionnaires reconnaissent que la majorité des Canadiens et des Canadiennes respectent le caractère sacré de la vie. Ils veulent que le gouvernement interdise l'assistance au suicide. Ils ne veulent aucune modification de la loi qui permettrait le suicide.

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je désire présenter une autre pétition où les signataires affirment que la représentation inutile, à la radio et à la télévision, d'actes de violence et de traitements abusifs sous toutes les formes, verbale, physique ou autre, qu'ils prennent en général dans notre société, pose aujourd'hui un problème grave. Ils soutiennent que la violence n'est pas nécessaire pour informer ou pour divertir.

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement veille à ce que le CRTC régisse la représentation de ce genre de traitements abusifs et d'actes de violence. Ils applaudissent à certaines initiatives prises récemment dans le but de modifier et de réduire la représentation des traitements abusifs et des actes de violence à la radio et à la télévision.

LES PERSONNES ÂGÉES

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition au nom de plus de 70 personnes âgées de la région de Fort Erie située dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de tenir compte du fait que de nombreuses personnes âgées ont du mal à subvenir à leurs besoins avec le revenu qu'elles touchent. Ils demandent à ce que les opinions et les inquiétudes de ces personnes soient prises en considération lorsque le gouvernement mettra en oeuvre la politique fédérale.

Ces citoyens âgés nous demandent, à nous, les parlementaires, de prévenir toute réduction des prestations et avantages sociaux accordés aux personnes âgées.

LE CODE CRIMINEL

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par environ 144 habitants de la circonscription de Carleton—Charlotte, soit des régions de Nackawic, de Temperancevale, de Millville, de Prince William et de Dumffries.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel de telle sorte que l'état d'ivresse avancé ne puisse plus être invoqué comme excuse pour commettre un crime, contrairement à ce qui s'est produit récemment.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à déposer une pétition signée par 520 personnes, qui sont principalement des comtés de Lunenberg, Queens et Shelburne, dans ma circonscription, soit celle de South Shore.

Les pétitionnaires s'opposent à la mise en oeuvre de nouvelles mesures de contrôle des armes à feu, en ce qui concerne plus précisément l'enregistrement, à ce que l'on restreigne davantage la vente des munitions et à ce que l'on restreigne et interdise la possession de certaines armes de poing.

Ils estiment que le projet de loi sur le contrôle des armes à feu s'attaque injustement aux propriétaires d'armes à feu, sans pour autant vraiment empêcher l'utilisation criminelle des armes à feu.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, vous serez heureux d'apprendre que je n'ai qu'une pétition à déposer conformément à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par 115 électeurs qui sont principalement de la petite ville d'Assiniboia.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de ne pas envisager de nouvelles hausses d'impôt. Ils demandent instamment au Parlement de réduire les dépenses publiques et, à cette fin, de promulguer une loi de protection des contribuables.

Malheureusement, la pétition est sans intérêt pratique puisque la catastrophe budgétaire s'est déjà produite.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter aujourd'hui. La première vise à contester toute tentative que pourrait faire le gouvernement pour inclure l'expression «orientation sexuelle» dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Elle est signée par des Canadiens de Moncton à Dover, au Nouveau–Brunswick aussi bien que par des habitants d'Ottawa, en Ontario et même de la Colombie–Britannique. Je suis fier de dire que j'appuie cette pétition.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je suis fier, moi aussi, de présenter une pétition signée par des habitants de New Glasgow, en Nouvelle–Écosse, et des environs. Les pétitionnaires s'opposent avec fermeté au projet de loi C–68.

Ils veulent que le gouvernement trouve d'autres moyens de faire appliquer les lois actuelles sur les armes à feu et qu'il ne présente pas de nouvelles lois qui transformeraient en criminels des propriétaires d'armes respectueux des lois.

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Beaucoup de députés attendent d'avoir la parole. Peut–être le député pourrait–il présenter ses pétitions une autre fois pour donner sa chance à tout le monde.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions. Elle est signée par 25 électeurs de Galiano Island.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à protéger les personnes de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

• (1525)

Mme Mary Clancy (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, je présente des pétitions signées par des centaines de personnes, dont des habitants de ma circonscription, d'Ottawa et de partout au Canada.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier rapidement la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire reconnaître la parfaite égalité des rapports entre personnes de même sexe dans les lois fédérales.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par des habitants de Thunder Bay—Atikokan et de Thunder Bay—Nipigon qui demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

VIA RAIL

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition vise à demander au Parlement de rétablir le service de trains de voyageurs de VIA Rail à Thunder Bay avec un service adéquat de correspondances pour se rendre dans toutes les régions du pays.

Les pétitionnaires espèrent que le Parlement verra le rétablissement du service de VIA Rail comme une mesure positive pour l'environnement, pour le développement économique de cette localité et pour le confort et la sécurité des citoyens. J'appuie fortement cette dernière pétition.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de l'Île–du–Prince–Édouard.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas adopter d'autres mesures législatives restrictives sur les armes à feu ou les munitions et de s'occuper plutôt d'appréhender et de punir de façon adéquate les personnes qui utilisent les armes à feu ou d'autres armes dangereuses à des fins criminelles.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première vient de Banff et des environs. Les pétitionnaires demandent aux parlementaires de ne pas inclure l'orientation sexuelle à l'article 718.2 du projet de loi C–41.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient de la région de Strathmore. Les pétitionnaires demandent aux parlementaires d'appuyer des lois qui puniront tous les criminels violents qui font usage d'armes à feu lors de la perpétration d'actes criminels, et d'appuyer l'inclusion dans le Code criminel des dispositions qui protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder des armes à feu à des fins de loisir.

Le vice–président: Je regrette, mais il y a trop de députés qui souhaitent prendre la parole.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter. Je vais donc les réunir.

La première, portant 474 signatures, a trait à l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires demandent aux parlementaires de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une façon qui donne à penser que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, je présente une pétition de 309 signatures au sujet de l'euthanasie. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas abroger et de ne modifier d'aucune manière l'article 241 du Code criminel, et de faire respecter la décision que la Cour suprême a rendue le 30 septembre 1993 interdisant l'aide au suicide ou l'euthanasie.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je présente encore d'autres pétitions dont les signataires demandent que les petits–enfants puissent voir leurs grands–parents, leur parler et leur rendre visite.

Les pétitionnaires prient le Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour y ajouter une disposition tendant à faire reconnaître le droit des enfants de communiquer avec leurs grands–parents.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends que vous essayez de permettre au plus grand nombre possible de députés de présenter des pétitions.

Comme la règle des 15 minutes est arbitraire et que nous dérogeons régulièrement aux dispositions du Règlement pour répondre aux besoins des députés, pourrais–je proposer que, aujourd'hui, nous ne tenions pas compte de l'heure? Pourrions–nous laisser aux députés, qui ont été absents une semaine, toute la latitude voulue pour présenter des pétitions au nom de leurs électeurs?

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime pour que nous ne tenions pas compte de l'heure?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, j'ai cinq pétitions à présenter aujourd'hui. Je serai bref. Les signataires de deux de ces pétitions demandent au Parlement de ne pas insérer dans la loi l'expression «orientation sexuelle».

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, deux autres pétitions demandent que les dépenses fédérales soient limitées.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, je présente une pétition disant qu'il faut, par des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, dissuader les jeunes de commettre des crimes.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Monsieur le Président, j'ai 20 pétitions portant sur le même sujet. Elles comprennent 3 300 signatures recueillies dans ma circonscription, celle de Central Nova.

Les pétitionnaires sont en faveur de la possession et de l'utilisation responsable d'armes à feu. Ils estiment qu'il existe déjà des lois adéquates qui régissent la possession, la vente, l'utilisation, le transport et l'entreposage des armes à feu. Ils s'opposent à tout nouveau registre de ces armes ou aux frais d'enregistrement connexes, aux nouveaux coûts et à toute nouvelle restriction visant les armes à feu.

Ils demandent au Parlement de ne pas adopter de dispositions législatives concernant le nouveau registre des armes à feu, les frais et coûts connexes et toute nouvelle restriction visant la possession, la vente, l'utilisation, le transport ou l'entreposage de ces armes.

J'ai déjà exposé les préoccupations de mes électeurs lors du débat sur cette question aujourd'hui, à l'étape de la deuxième lecture.

Le vice–président: Le temps réservé à la présentation de pétitions est écoulé.

• (1530)

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question nº 131 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre que la question nº 131 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: Non.

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, et de l'amendement.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je vais continuer mes observations sur le projet de loi C–68 au sujet de l'inclusion des fausses armes à feu dans le projet de loi et la question de savoir si cela réglerait le problème. Malheureusement, cela ne réglera pas le problème parce que c'est seulement un petit pas dans la bonne direction.

Quiconque utilise une réplique d'arme à feu dans la perpétration d'une infraction sera maintenant passible d'une peine minimale consécutive d'un an. En réalité, cette peine sera aussi, de façon générale, la peine maximale. C'est un bon premier pas, mais hélas le projet de loi ne va pas plus loin pour remédier à la situation.

Pour les délits graves et violents où une arme à feu sera vraisemblablement utilisée, comme un vol, une prise d'otage ou une agression sexuelle, la Couronne devra encore faire la preuve que l'objet utilisé était bien une arme à feu pour obtenir la nouvelle peine minimale de quatre ans.

Dans le cas d'un vol, un témoin dira qu'il a vu le criminel brandir un objet qui ressemblait à une arme à feu, les caméras de sécurité capteront l'image d'un objet, le criminel brandira un objet ressemblant à une arme à feu. Cependant, à moins que le criminel ait fait feu ou qu'il soit arrêté immédiatement, le tribunal ne pourra pas le condamner pour ce motif. Dans la majorité des cas, la Couronne sera toujours aux prises avec la tâche impossible de prouver que l'objet en cause satisfait à la définition d'arme à feu.

En fait, le projet de loi C–68 aura pour effet que les criminels ayant commis un vol avec une vraie arme à feu n'écoperont que d'une année supplémentaire pour possession d'une réplique d'arme à feu durant la perpétration d'une infraction, car ils prétendront que l'objet qu'ils ont utilisé était une réplique. La Couronne ne pourra pas prouver le contraire. Cela ne suffit tout simplement pas.

Le deuxième élément du projet de loi dont les libéraux se sont dits très fiers est la nouvelle peine minimale de quatre ans pour l'une des 10 infractions violentes perpétrées avec une arme à feu.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire prévoyait que la peine minimale pour usage d'une arme à feu dans la perpétration d'une infraction soit portée à cinq ans. Cette peine aurait été purgée consécutivement à celle imposée pour le crime lui–même. Voilà pourquoi je pense que ceux et celles d'entre nous qui sont en faveur d'une peine minimale plus longue devraient être heureux de cette peine minimale de quatre ans.

À vrai dire, je serais satisfaite si le gouvernement avait proposé une peine minimale de quatre ans pour usage d'une arme à feu dans la perpétration d'une infraction et prévu qu'elle soit à purger consécutivement à la peine imposée pour le crime proprement dit. Or, ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Il a plutôt concocté une peine minimale de quatre ans pour le crime et pour usage d'une arme à feu.

Quelle différence cela fera–t–il? Pas une grande. Que fait–on avec les récidivistes? Contrairement à l'article 85 qui prévoit une peine minimale accrue à l'égard des récidivistes, on n'en fait pas autant en ce qui concerne les individus qui commettent leurs crimes violents en utilisant des armes à feu.

Les propositions de modification, à mon avis, tiennent de la plaisanterie. Le communiqué de presse du ministre donne l'impression que le gouvernement durcit le ton à l'égard des criminels qui utilisent des armes à feu, mais, en réalité, les modifications proposées ne vont pas durcir les peines imposées aux criminels qui utilisent des armes à feu. Au mieux, le projet de loi va maintenir le statu quo et, dans certains cas, va probablement écourter la peine.

Une peine minimale de quatre ans pour homicide commis à l'aide d'une arme à feu, ça ne fait pas sérieux. La peine moyenne pour ce genre de crime est déjà de quatre ans. Comment cette peine minimale pourra–t–elle exercer un effet de dissuasion? Elle n'est pas dissuasive.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire prévoyait une peine minimale de cinq ans pour usage d'une arme à feu dans la perpétration d'une infraction à purger consécutivement à toute peine imposée pour le crime lui–même, à la première infraction, et une peine minimale de 10 ans en cas de récidive. La différence est très nette. Aux termes du projet de loi C–68, un cambrioleur armé purgera probablement une peine de quatre ans, ce qui est une année de moins que ce que prévoit la loi actuelle. Aux termes de mon projet de loi, un cambrioleur armé qui en est à sa première infraction se verrait probablement infliger une peine de quatre ans pour cambriolage et une peine de cinq ans pour usage d'une arme à feu, ce qui fait un total de neuf ans.

• (1535)

Lequel de ces deux projets condamne le plus clairement l'utilisation d'une arme à feu durant la perpétration d'une infraction? Lequel est le plus susceptible de dissuader les criminels d'employer des armes à feu durant la perpétration d'une infraction?

Je veux que le projet de loi C–68 soit divisé parce que la partie III risque autrement de se perdre dans la discussion. Il est important pour les Canadiens que la partie III, qui porte sur l'usage des armes à feu dans la perpétration d'infractions, soit traitée séparément de la partie concernant le programme national d'enregistrement.

Le débat sur le projet de loi C–41 a été submergé par deux mots: orientation sexuelle. À mon avis, la question de l'usage des armes à feu à des fins criminelles se perdra dans le présent débat sur le contrôle des armes à feu, qui sera lui aussi submergé par deux mots: enregistrement national.

Il est très important de diviser ces deux questions et de s'organiser pour que les Canadiens, le comité et tous les parlementaires puissent examiner de près ce que le gouvernement propose comme façon de maximiser la dissuasion quant à l'usage des armes à feu dans la perpétration de crimes.

Je crois que le débat ne va pas assez loin. Nous devrions avoir amplement le temps de discuter de cette question et ne pas nous limiter au programme d'enregistrement national.

[*Français*]

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, notre qualité de vie, notre condition sociale et économique font l'envie du monde entier. Le statut privilégié du Canada n'est pas une coïncidence, il reflète la volonté des femmes et des hommes qui ont défini les principes et les valeurs acquis dans la croissance de notre pays.

[*Traduction*]

S'il est un principe qui a guidé cette Chambre depuis le début, c'est bien son engagement indéfectible à préserver le caractère pacifique de notre société. Parfois, cet engagement s'est traduit par une prise de position sur certaines questions fort controversées. Il s'est traduit aussi par l'adoption de mesures législatives novatrices, comme ce projet de loi C–68 sur le contrôle des armes à feu.

La controverse ne nous a jamais empêchés de protéger les valeurs et les idéaux que les Canadiens méritent à juste titre et tiennent pour les leurs. Ces valeurs comprennent les droits à la liberté et à la sécurité personnelle qui sont désormais enchâssés dans notre Charte des droits et libertés.

À cet égard, le projet de loi sur le contrôle des armes à feu qu'a déposé mon collègue, le ministre de la Justice, fera certainement époque. Tous les efforts ont été déployés pour que les Canadiens qui utilisent des armes à feu d'une manière responsable puissent continuer de le faire.

Ainsi, le ministre de la Justice a demandé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques d'étudier la possibilité d'exempter de l'interdiction proposée certaines armes de poing utilisées, par exemple, dans les compétitions de tir sur cibles. Le ministre a examiné sérieusement la question, ce qui permettra d'autoriser l'utilisation d'armes à feu à des fins légitimes.

Cependant, nous savons tous que les armes à feu sont souvent utilisées d'une manière irresponsable. Ce projet de loi traite de l'utilisation des armes et de la violence qu'elles entraînent dans notre société. Il porte non seulement sur les armes à feu, mais aussi sur la crainte qu'elles suscitent parmi nous tous. La crainte et la violence n'engendrent ni des droits ni des libertés. Elles ne font que des victimes.

Certains font peu de cas de la violence causée par des armes à feu, car ils prétendent que cela ne reflète pas l'esprit canadien. En effet, le Canada ne possède pas une tradition où des gens portent des armes à feu sur eux pour se protéger. Il est à espérer que ce qu'on pourrait appeler la culture des armes à feu, qui est monnaie courante aux États–Unis, ne franchira jamais la frontière. La violence est néanmoins réelle. Les statistiques commencent à peine à révéler la douleur et les souffrances que les armes à feu infligent à leurs victimes.

Au cours des 10 dernières années, des armes à feu ont été utilisées dans 32 p. 100 des homicides commis au Canada. Chaque année, 1 400 Canadiens en moyenne sont tués par des armes à feu et 1 100 d'entre eux s'en servent pour se suicider. Un grand nombre de ces vies pourraient être épargnées si les armes à feu n'étaient pas si facilement accessibles aux personnes qui sont dans la détresse.

Depuis 1970, 470 enfants sont morts au Canada à cause d'un mauvais maniement d'armes à feu. Ces chiffres sont choquants pour la plupart des Canadiens. Ces enfants avaient droit à un avenir et ils avaient le droit de rêver. Ils n'auraient jamais dû être exposés à un pareil danger.

• (1540)

C'est ce qui explique que le contrôle et l'enregistrement des armes à feu ont une telle importance pour les Canadiens. La dénégation ne mettra personne à l'abri d'une balle perdue. Chaque Canadien tirera avantage de ce projet de loi.

Les statistiques montrent que les Canadiennes appuient à fond ce projet de loi. Les statistiques révèlent que tous les six jours, au Canada, une femme est tuée par une arme à feu. La plupart des victimes sont tuées par une personne qu'elles connaissent et presque toujours dans leur propre demeure.

Entre 1974 et 1992, 42 p. 100 des femmes tuées au cours d'incidents conjugaux ont été abattues par leur conjoint. Quatre–vingt–cinq pour cent des meurtres commis à domicile à l'aide d'une arme à feu comportaient l'utilisation d'une carabine ou d'un fusil de chasse. Quatre–vingt–deux pour cent des armes à feu ayant servi à tuer des femmes appartenaient à des propriétaires légitimes au moment du meurtre.

Une voix: L'enregistrement n'est pas la solution.

Mme Finestone: Je dirai aux députés d'en face que si ces faits révoltants ne suffisent pas à vous influencer. . .

Le vice–président: Je demanderais à la députée, qui est une parlementaire chevronnée, de bien vouloir adresser toutes ses observations à la présidence.

Mme Finestone: Monsieur le Président, la triste réalité est que les hommes qui tuent leur conjointe le font de préférence avec une arme à feu. Je tentais de faire comprendre à mes collègues d'en face que ce n'est pas le moment de rire. Ce débat est sérieux.

En 1987, l'écrivain anglais Martin Amis écrivait ce qui suit: «Les balles ne peuvent pas être rappelées et on ne peut faire en sorte qu'elles n'aient jamais été inventées. On peut seulement les tenir loin des armes à feu.» J'ajouterai qu'il est encore plus sûr de rendre les armes à feu inaccessibles.

Le gouvernement a le devoir de présenter des projets de loi qui préservent la sécurité dans nos communautés, en commençant par des mesures plus rigoureuses de contrôle des armes à feu. C'est pourquoi j'appuie sans réserve le projet de loi présenté par le ministre de la Justice.

[*Français*]

Ce projet de loi reflète la volonté de la majorité des Canadiens et des Canadiennes. Les sondages révèlent que jusqu'à 70 p. 100 des Canadiens favorisent un contrôle plus sévère des armes à feu.

De nombreux groupes nationaux d'envergure, tels que l'Association des chefs de police, ont donné leur appui à cette initiative. Les fédérations d'enseignants ont déclaré que des mesures, comme le projet de loi du ministre de la Justice, étaient nécessaires afin de contrer la violence dans nos écoles.

[*Traduction*]

Les femmes parlent de cette question depuis des années, partout au pays. Des regroupements de femmes de différentes couches sociales et de différents antécédents culturels réclament depuis longtemps un resserrement du contrôle des armes à feu. Les femmes réclament des restrictions plus sévères, et je suis fière de dire que c'est ce que nous leur offrons aujourd'hui.

Je pense que l'appui le plus éloquent de cette initiative et du ministre de la Justice est venu de Suzanne Laplante Edward, qui a déclaré que «le ministre allait faire sa marque dans l'histoire du Canada, parce qu'il veut rendre le Canada plus sûr». Je tiens à dire au ministre de la Justice que nous sommes tous d'accord là–dessus. Cette femme a une excellente raison de se battre. Sa fille a été tuée dans le massacre de la Polytechnique, il y a cinq ans. Depuis, M^me^ Laplante Edward travaille sans relâche pour le resserrement du contrôle des armes à feu.

En fait, cette mesure législative est une grande réalisation. C'est le genre d'initiative qui amène des changements positifs dans la société et préserve notre qualité de vie.

Dans ce projet de loi, on prend des mesures très nettes contre les armes automatiques. Au 1^er^ janvier 1995, on aura interdit 21 types d'armes d'assaut. Les armes de poing sans but légitime seront interdites.

Ce projet de loi reconnaît la nécessité d'imposer des sanctions plus rigoureuses et plus sévères aux personnes qui font une mauvaise utilisation des armes à feu.

Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, la peine ne se termine pas à quatre ans, mais commence à quatre ans. Ce projet de loi propose des peines minimales sévères qui serviront de véritables agents de dissuasion. Pour la première fois, des peines minimales obligatoires de quatre ans d'emprisonnement en plus d'une interdiction à vie de posséder une arme à autorisation restreinte sont prévues pour une série d'infractions violentes dont l'agression sexuelle armée et l'agression sexuelle grave.

On peut interdire temporairement le droit de posséder une arme à feu à quiconque est accusé de harcèlement criminel. Grâce à cette disposition, plusieurs femmes auront la vie sauve.

• (1545)

Troisièmement, ce projet de loi énonce des règlements plus sévères sur les armes à feu acquises de façon légale. Il crée un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu. N'oublions pas que c'est souvent une arme à feu acquise légalement qui est utilisée dans les cas de violence familiale au Canada. Le fusil accroché au–dessus du foyer est encore plus menaçant pour les femmes, au Canada, que les armes à feu illégales, de l'autre côté de la frontière. Il est logique, dans notre société, que l'on sache qui possède une arme à des fins d'information et de réglementation.

Pour terminer, je voudrais lire un extrait d'un éditorial publié dans *La Presse*:

[*Français*]

«Peut–on imaginer un citoyen posséder une voiture sans permis de conduire, sans plaque d'immatriculation, sans assurance, ne respectant pas les limites de vitesse, laissant sa voiture garée n'importe comment et n'importe où, la clé dans le contact? Bien sûr que non. Alors pourquoi faudrait–il accepter qu'un détenteur d'une arme à feu puisse jouir d'une entière liberté pour acheter, posséder, cacher, ranger et utiliser une arme de son choix?»

Il y a six millions. . .

[*Traduction*]

Le vice–président: Le temps de parole de la ministre est expiré. À moins qu'il n'y ait unanimité pour qu'elle continue, je dois passer la parole au député suivant.

[*Français*]

Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de six minutes, conformément à l'article 33(2) du Règlement.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'analyserai d'abord brièvement les arguments en faveur de la législation pour ensuite aborder la problématique de la violence envers les femmes dans le cadre de ce débat.

J'aimerais d'abord rappeler à cette Chambre que la législation qui nous est proposée reçoit l'appui d'un très grand nombre de groupes sociaux et de professionnels oeuvrant autant dans les milieux policiers, judiciaires, de santé que sociaux. Je n'en nommerai que quelques–uns regroupés dans la Coalition pour le contrôle des armes.

Il s'agit de l'Association canadienne des chefs de police, la Fédération canadienne des municipalités, l'Association du Barreau canadien, le Conseil canadien de sécurité, de nombreuses églises, le Réseau de santé publique du Québec, l'Association des hôpitaux du Québec, de nombreuses universités et commissions scolaires, de nombreux syndicats, l'AFEAS et d'autres groupes de femmes et organisations communautaires. On a rarement vu, au Canada et au Québec, une si belle communion de pensées sur un dossier qui peut paraître conflictuel.

En effet, la campagne d'intense lobbying actuellement en cours pourrait nous laisser croire que la population est fort divisée au sujet du contrôle des armes. Ce n'est cependant point la réalité. Les sondages nous démontrent clairement le contraire et ce de façon continue.

J'en énumère quelques–uns. En décembre 1989, un meilleur contrôle des armes à feu recevait l'appui de 72 p. 100 des Canadiens, 87 p. 100 des Québécois. En janvier 1991, l'appui avait grimpé à 80 p. 100 chez les Canadiens, et à 90 p. 100 chez les Québécois. Deux ans plus tard, en septembre 1993, l'enregistrement de toutes les armes était favorisé par 86 p. 100 des Canadiens, 91 p. 100 des Québécois. Quant à la vente des armes à feu, les Canadiens estimaient qu'elle devait être régie par des lois plus strictes dans une proportion de 77 p. 100 des Canadiens et de 87 p. 100 des Québécois.

En ce qui concerne les personnes directement impliquées, les propriétaires d'armes à feu, 68 p. 100 d'entre eux appuyaient en septembre 1993, l'enregistrement de toutes les armes. La population craint donc les armes à feu et souhaite que ces dernières fassent l'objet d'un meilleur contrôle.

Plusieurs raisons militent en faveur d'un resserrement du contrôle des armes. La Coalition pour le contrôle des armes en a dressé une liste. Voici quelques observations. Les gens sont plus en sécurité quand il n'y a pas d'armes dans leur environnement. Les armes à feu facilitent les suicides. Le Canada a des taux de violence avec armes à feu beaucoup plus élevés que la plupart des pays européens. La loi actuelle est inadéquate sous plusieurs aspects, dont l'accessibilité aux armes d'assaut militaires, l'absence de registre des armes en circulation, l'absence de limite au nombre d'armes pouvant être achetées par une personne et l'absence de contrôle sur les ventes de munitions.

Toutes ces raisons militent en faveur d'un encadrement beaucoup plus rigoureux de la possession et de l'utilisation des armes à feu.

J'arrive maintenant au volet qui me préoccupe plus spécifiquement, la violence envers les femmes. Il existe un lien direct entre la violence vécue par les femmes et les armes à feu. Je parlerai d'abord de la violence conjugale.

On se rappellera des résultats de la vaste enquête menée par Statistique Canada dont les résultats furent publiés en octobre 1993.

• (1550)

On y rapportait qu'une Canadienne sur quatre était victime de violence de la part de son conjoint ou d'un conjoint précédent et que les femmes violentées l'étaient dans 45 p. 100 des cas par un homme qu'elles connaissaient. Une autre étude publiée en mars 1994 et effectuée par deux recherchistes du Centre canadien de la statistique juridique portait sur la forme la plus grave de violence conjugale, les homicides entre conjoints. Parmi leurs conclusions, celles qui nous frappent le plus souvent sont les suivantes.

Pour chaque homme tué par son épouse, on compte en moyenne 3,2 femmes tuées par leur époux. Durant la période 1974–1992, une femme mariée était neuf fois plus susceptible d'être tuée par son époux que par un étranger. La proportion de meurtres commis par l'époux contre son épouse est élevée à la suite d'une séparation. Dans la période sous étude, soit 18 ans, de 1974 à 1992, 1 435 femmes et 451 hommes ont été tués par leur conjoint. Les 1 435 femmes tuées par leur conjoint représentaient 38 p. 100 du total des femmes adultes victimes d'homicide, alors que les 451 hommes tués par leur épouse représentaient 6 p. 100 des hommes adultes victimes d'homicide.

Établissons maintenant le lien entre la violence envers les femmes et le contrôle des armes. Une autre étude effectuée par Statistique Canada et intitulée «La violence familiale au Canada» constatait qu'entre 1974 et 1992, 42 p. 100 des femmes tuées par leur conjoint l'avaient été au moyen d'une arme à feu. Ces chiffres sont éloquents et sont appuyés par les conclusions auxquelles en arrivent M. Maurice Cusson, directeur de l'École de criminologie à l'Université de Montréal et son assistante de recherche, M^me^ Raymonde Boisvert. Dans une étude intitulée «L'homicide conjugal à Montréal: ses raisons, ses conditions et son déroulement», les auteurs ont étudié tous les homicides conjugaux commis sur l'île de Montréal entre 1954 et 1962 et entre 1985 et 1989.

Ils constatent d'abord ce que les groupes d'aide aux femmes clament depuis belle lurette et je cite: «La possession par l'homme est, de loin, le problème dominant dans l'homicide conjugal et cela, aussi bien avant la Révolution tranquille qu'après.» Les auteurs notent ensuite que l'homicide par possession est toujours commis par un homme et que la victime est presque toujours une femme, la seule exception étant les couples homosexuels.

Parmi les cinq éléments identifiés par les auteurs comme étant intrinsèques aux cas d'homicide par possession, on retrouve la vulnérabilité de la victime, et c'est là qu'entrent en jeu les armes et je cite: «La victime doit être privée des moyens de défense suffisants pour se protéger des attaques de son conjoint. Ici se pose le problème du rapport de forces: il est à l'avantage de la plupart des hommes qui possèdent une force musculaire supé-

rieure à celle de leur femme. La plupart du temps, cette supériorité est accentuée par l'arme dont il s'est muni.»

Enfin, je souligne que les auteurs identifient l'achat d'une arme à feu par le conjoint comme un signal d'alarme à ne pas négliger. De plus, une autre étude, effectuée par le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, démontrait qu'entre 1980 et 1989, 72 p. 100 des femmes tuées par leur conjoint à l'aide d'une arme à feu avaient été tuées par une carabine ou un pistolet. Ces chiffres sont beaucoup plus élevés que la proportion de meurtres commis à l'aide de ces types d'arme.

Je souligne que la nouvelle législation prévoit que ces armes seraient soumises à l'enregistrement et donc à un contrôle beaucoup plus serré. Il faut maintenant répondre à la question qui se pose: «Ces femmes seraient–elles mortes si la législation sur les armes à feu avait été semblable à celle qui nous est proposée actuellement?»

Procédons donc par analogie. Les éléments communs entre le suicide et l'homicide conjugal sont l'endroit, à la maison, et les moyens utilisés. Le Centre de prévention du suicide de Québec a établi, de par son expérience, que le taux de suicide est plus élevé dans les foyers où une arme à feu est disponible.

Dans un communiqué de presse émis en octobre dernier, on pouvait lire: «Quatre–vingt–douze p. 100 des tentatives de suicide faites avec une arme à feu conduisent à la mort, alors que les autres moyens provoquent la mort dans le tiers des cas.» Je rappelle que nous avons établi un lien entre l'accès à une arme et l'homicide conjugal. Si nous ne pouvons sauver qu'une seule vie en limitant l'accès aux armes à feu, nous aurons accompli quelque chose de très valable.

C'est pour éliminer le moyen utilisé le plus fréquemment pour tuer les femmes que j'appuie le projet de loi C–68. Les mesures qu'on y propose restreindront l'accès aux armes via l'enregistrement obligatoire et le renouvellement du permis aux personnes responsables. Les personnes déjà condamnées pour crimes violents et harcèlement criminel n'auront plus accès aux armes à feu et aux munitions. De plus, la peine minimale de quatre ans d'emprisonnement servira, à mon avis, comme élément dissuasif à l'utilisation d'une arme à feu dans le contexte des relations conjugales. Tout le monde en sortira gagnant, d'abord les femmes et ensuite, la société en général.

• (1555)

[*Traduction*]

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu, au nom des habitants de ma circonscription, Carleton—Charlotte.

Carleton—Charlotte, située au Nouveau–Brunswick, est une circonscription de 200 milles de longueur, s'étendant pour une bonne partie le long du 49e parallèle qui forme la frontière avec l'État du Maine. Cette circonscription est formée de tout le comté de Carleton, de tout le comté de Charlotte, d'une partie importante du comté de York et d'une partie du comté de Sunbury. Ces régions ont une économie extrêmement diverse, fondée sur l'agriculture et la transformation des aliments, l'exploitation forestière et la fabrication de pâtes et papiers, la pêche traditionnelle, l'aquaculture et le conditionnement du poisson, l'industrie manufacturière, le tourisme et les services.

Comme vous pouvez l'imaginer, monsieur le Président, il n'y a pas de grands centres urbains. La circonscription est plutôt constituée de régions rurales. Les villes et les villages se sont développés au fil des siècles afin de fournir les services nécessaires aux régions rurales avoisinantes. Les habitants de Carleton—Charlotte ont toujours pratiqué la chasse et la pêche sportives depuis la colonisation de cette région durant la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

La chasse joue encore un rôle économique très important dans la région pour les pourvoiries, l'industrie des services et les guides. Presque tous les agriculteurs et de nombreux habitants dans les régions rurales possèdent des armes à feu non seulement pour la chasse ou le sport, mais aussi pour protéger le bétail contre les prédateurs.

Ces derniers mois, j'ai eu plusieurs réunions, certaines importantes, d'autres moins, concernant les propositions que renferme le projet de loi C–68 sur les armes à feu. Toute la circonscription de Carleton—Charlotte est en faveur d'imposer des sanctions plus sévères aux personnes qui utilisent des armes à feu pour commettre un crime et sont aussi en faveur de la proposition du ministre d'imposer une peine d'emprisonnement obligatoire de quatre ans applicable à 10 catégories de crimes violents. Le projet d'imposer des peines plus sévères pour l'importation illégale et le trafic d'armes à feu ainsi que des contrôles plus étroits à la frontière est aussi jugé très valable.

L'article portant sur l'interdiction de divers types d'armes d'assaut a aussi l'entière approbation du public. Cependant, la disposition sur les armes de poing pourvues d'un canon de 105 millimètres ou moins—4,14 pouces—, soulève des doutes. On a fait savoir qu'il aurait été préférable de considérer la pleine longueur de l'arme de poing, plutôt que seule la longueur du canon.

Mes électeurs apprécient que le ministre ait demandé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques de déterminer quelles armes prohibées devraient faire l'objet d'une exception parce qu'elles sont reconnues aux fins des compétitions de tir.

Cependant, je reste très modéré quand je dis qu'ils s'inquiètent grandement à l'idée d'un système d'enregistrement universel des carabines et des fusils de chasse légaux. Ceux qui m'en ont parlé dénonçaient cet article avec véhémence. Comme je l'ai dit, j'ai tenu des assemblées qui ont attiré une forte participation, et d'autres plus petites, où j'ai pu parler franchement avec les gens. Dans tous les cas, le système d'enregistrement prévu dans le projet de loi C–68 a été la partie qui a soulevé les plus grandes préoccupations et les plus fermes objections.

Il semble y avoir un consensus général pour dire que le système d'enregistrement universel, qui exigerait l'enregistrement des carabines et fusils de chasse légaux, serait dur à administrer et extrêmement difficile et coûteux à appliquer.

Bon nombre de mes électeurs croient que ce système fera des criminels de citoyens innocents et respectueux de la loi qui auraient négligé d'enregistrer leurs carabines ou fusils de chasse

légaux ou ne seraient pas au courant qu'ils doivent le faire. Ces citoyens sont des gens responsables et respectables, qui aiment la chasse sportive. Leurs armes ont beaucoup de valeur pour eux, et ils prennent bien soin de les ranger dans un endroit sûr.

Il pourrait toutefois arriver qu'ils soient accusés d'un acte criminel sans qu'ils y soient pour rien, par exemple s'ils ne savent pas qu'ils ont une carabine ou un fusil de chasse remisé dans le grenier et s'ils ne savent pas qu'ils doivent l'enregistrer. Depuis de nombreuses années déjà, l'enregistrement détaillé des armes de poing est obligatoire. Ce n'est pas nouveau pour les propriétaires de ce genre d'armes.

• (1600)

À l'heure actuelle, avant d'acheter une nouvelle arme à feu, il faut obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu ou AAAF. D'aucuns suggèrent de remanier ce système et d'y inclure l'enregistrement détaillé des nouvelles armes à feu, au lieu d'essayer d'instaurer un système universel d'enregistrement de toutes les armes à feu. D'après ce que j'ai cru comprendre, on procède à une vérification minutieuse du demandeur; son nom, la description et le numéro de série de l'arme sont consignés par le détaillant, mais ne sont pas envoyés à un bureau central d'enregistrement. Je crois qu'il serait très utile que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques envisage cette possibilité dans le but de simplifier le système d'enregistrement.

On a avancé d'autres solutions, y compris un programme aux termes duquel on délivrerait une autorisation au propriétaire dans le seul but de s'assurer que ce dernier est bien le propriétaire légitime et autorisé de l'arme en question.

Un autre point qui a été soulevé est le fait que même si un individu possède légalement tous les fusils et les carabines utilisés par sa famille, son épouse, ses fils et ses filles seraient obligés d'acheter tous les cinq ans un permis de 60 $ pour chaque arme à feu dont ils se serviraient pour chasser. Ce serait le cas de bien des familles dont tous les membres aiment la chasse. Je suggère que le comité permanent étudie la possibilité d'un forfait familial dans de tels cas.

Enfin, la chasse joue un rôle très important dans l'économie de ma circonscription et du Nouveau-Brunswick en général. Cette tradition fait la fortune de nombreux pourvoyeurs et de ceux qu'ils emploient. Nous devons faire en sorte que le système qui sera choisi soit juste et équitable à l'endroit des propriétaires d'armes à feu qui se montrent responsables. Nous devons protéger cet important secteur de notre économie. Il n'y a que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques qui peut fournir ces assurances en étudiant le projet de loi C-68 et en y apportant les modifications requises.

Je me ferai un plaisir d'aider le comité, de quelque façon que ce soit, à s'assurer que la nouvelle mesure législative reçoive l'assentiment de la majorité et atteigne les objectifs visés, à savoir que ma famille, la vôtre et tous les Canadiens se sentent en sécurité dans les rues de leur localité respective.

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer ma satisfaction de voir que le ministre de la Justice assiste à ce débat. Je trouve louable qu'il écoute les discours des députés.

Je prends la parole pour appuyer la motion du Parti réformiste proposant des amendements au projet de loi C-68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes.

Depuis plusieurs mois maintenant, les gens de Cariboo—Chilcotin font activement campagne contre ce projet de loi qu'ils considèrent non seulement comme une intrusion, mais même comme une atteinte à leurs droits et privilèges de citoyens canadiens.

J'ai reçu plus de 800 lettres et 70 pétitions depuis que le ministre de la Justice a déposé son projet de loi, à la fin de l'année dernière. Le message était toujours le même: soyez sévères avec les criminels, mais non pas avec les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. C'étaient des lettres passionnées que l'on m'envoyait, mais leur message était simple. C'est un message qui a été envoyé aux députés du Parti réformiste, du Parti libéral et du Bloc québécois. Un message qu'on ne retrouve pas dans le projet de loi C-68, mais auquel le Parti réformiste essaie de répondre avec cet amendement.

Le projet de loi C-68, tel qu'il est, comme le fait remarquer mon collègue de Prince George—Peace River, est en réalité la combinaison de deux projets de loi. D'une part, on porte à quatre ans la peine minimale de prison contre les criminels qui utilisent des armes à feu ou des répliques d'arme à feu, une mesure que réclamait le Parti réformiste. Comme le disait le livre bleu du Parti réformiste: «Un gouvernement réformiste présenterait une mesure législative punissant sévèrement ceux qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles.» Les réformistes ont réclamé des peines d'emprisonnement minimales obligatoires pour les crimes liés aux armes à feu. Je suis encouragé que l'on ait en partie donné suite à ces préoccupations dans le projet de loi C-68. La loi devient plus rigoureuse envers les criminels.

• (1605)

Si ces mesures législatives étaient présentées séparément, le gouvernement pourrait certes compter sur l'appui des députés et des membres du Parti réformiste partout au Canada. Par ailleurs, le projet de loi C-68 impose des restrictions que bien des réformistes et même certains libéraux jugent excessives et inutiles aux propriétaires d'armes à feu légitimes et respectueux des lois.

Je fais allusion au registre des armes à feu qui est proposé, ainsi qu'aux nombreuses dispositions d'accompagnement qui transformeraient en criminels des propriétaires d'armes à feu, du seul fait qu'ils ne feraient rien. Comme je l'ai déjà dit, cette mesure soulève beaucoup d'inquiétude dans ma circonscription et ailleurs.

Le registre des armes à feu actuellement en place a eu peu d'effet sur la criminalité, s'il en a eu. Le registre proposé ira dans la même voie, ajoutant encore plus de règles mais n'apportant aucune solution. J'entends toutefois revenir sur cette question à une autre occasion.

En proposant l'amendement, le Parti réformiste fournit au ministre de la Justice et à la Chambre une occasion exceptionnelle. Ensemble, tous les parlementaires, nous pourrons nous lever pour montrer aux Canadiens notre engagement à lutter contre le crime. Malgré nos divergences politiques, nous voulons tous être plus rigoureux envers les criminels. Ensemble, nous pouvons adopter rapidement une loi solide contre le crime.

L'amendement nous permet aussi de nous pencher éventuellement sur une question qui nous divise et qui compromet toute la mesure législative. Cette question est celle du registre des armes à feu. L'utilisation d'un registre concernant la possession d'armes à feu se démarque radicalement de la tradition canadienne et devrait être examinée attentivement.

Compte tenu des expériences de pays tels que l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle–Zélande, nous craignons fort que la cause soit perdue d'avance. Il y a deux ans, au sujet d'une politique sur le contrôle des armes à feu au Canada, le vérificateur général a déclaré: «L'évaluation du programme [contrôle des armes à feu] est essentiel pour donner aux Canadiens et aux parlementaires la garantie que ses objectifs sont atteints.»

Il est clair que le registre des armes à feu n'a pas fait l'objet de l'évaluation apolitique importante qu'exige ce débat. Tant que cette évaluation ne se fera pas, les opinions à la Chambre sur un tel registre resteront divisées, ce qui nuira aux aspects positifs du projet de loi C–68. Si c'est la seule question qui divise vraiment les parlementaires, traitons–la séparément. Étudions–la en pensant au meilleur intérêt des Canadiens.

En terminant, je rappelle que tous les parlementaires espèrent depuis longtemps arriver à un esprit de collaboration et s'orienter dans la même direction pour servir les intérêts des électeurs. En adoptant l'amendement proposé par les réformistes, les députés peuvent, ne serait–ce que sur cette seule question, travailler à l'unisson dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ne laissons pas un élément de division empêcher notre union.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur, Lib.): Monsieur le Président, la question du contrôle des armes à feu a resurgi l'an dernier à la suite d'une série de crimes commis avec une arme à feu, et notamment la fusillade meurtrière au restaurant Just Desserts, à Toronto, et a soulevé de si vives émotions qu'il est devenu très difficile, tant la confusion régnait, de bien distinguer l'arme du crime de la question sous–jacente, et de plus en plus aiguë, de la violence dans notre société.

La responsabilité pour ces crimes a vite été attribuée à la disponibilité des armes à feu et à chacun des propriétaires d'armes à feu. Aux termes du projet de loi sur le contrôle des armes à feu et la répression du crime, un très grand nombre de mes électeurs redoutent le fait que la responsabilité pour les crimes commis avec une arme à feu soit injustement attribuée tant aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi qu'aux criminels.

• (1610)

[*Français*]

Le gouvernement fait bien d'introduire dans la loi des sanctions plus sévères contre ceux qui se rendent coupables de meurtre, ainsi que d'accroître les efforts de lutte à la contrebande d'armes à feu. De tels moyens sont nécessaires si nous voulons maîtriser le crime et en éviter toute recrudescence. Nous devons nous assurer de faire appliquer les lois qui existent contre le mauvais usage des armes à feu et sur leur prolifération dans notre société. Toutefois, j'aurais de sérieuses hésitations sur quelques points proposés dans le projet de loi.

[*Traduction*]

Dans la circonscription rurale que je représente, presque tout le monde possède une carabine ou un fusil de chasse. Pourtant, les crimes violents commis avec une arme à feu sont presque inexistants. Je représente des citoyens responsables et respectueux de la loi, y compris des autochtones, des trappeurs, des adeptes de la chasse de subsistance et de la chasse sportive, des membres de clubs de tir et des collectionneurs d'armes à feu, qui ont tous prouvé leur capacité de posséder et d'utiliser des armes à feu. Le resserrement du contrôle des armes à feu ne fera pas nécessairement diminuer le nombre de crimes commis avec une arme à feu dans cette région rurale du Canada. Les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi ne devraient pas être importunés ou ennuyés par de nouvelles mesures de contrôle des armes à feu qui ne contribueront ni à réduire la criminalité ni à mieux protéger la population.

[*Français*]

Les propriétaires d'armes à feu qui tiennent à leur dignité ne sauraient accepter de bonne foi que s'accentue davantage l'érosion de leurs droits à la vie privée. Ils craignent ainsi que lorsque la banque de données sera complétée, elle pourrait divulguer sur demande des renseignements sur la situation financière, l'état civil, la santé mentale ou la mobilité de chacun d'entre eux au nom d'une réglementation qui pourrait empiéter profondément sur leur vie privée, et ce à leurs propres frais.

[*Traduction*]

Depuis le début, mes électeurs demandent que ce projet de loi soit divisé en deux parties: d'une part, les dispositions visant directement les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi et, d'autre part, les dispositions concernant l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. Ils ont, tout comme moi, réclamé la tenue d'un vote libre à ce sujet. Nous savons que ce ne sera pas le cas, et cela me place dans un dilemme. Je suis tiraillé entre la loyauté que je dois manifester à l'endroit de mon parti et la représentation des opinions exprimées par mes électeurs. Le choix ne sera pas facile.

Le gouvernement prévoit qu'il en coûtera 85 millions de dollars pour instaurer le système national d'enregistrement des armes à feu. Le gouvernement fédéral estime à 7,5 millions le nombre d'armes à feu en circulation au pays. Ce chiffre diffère beaucoup des estimations de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, qui évalue plutôt à 15 millions le nombre d'armes à feu au Canada, ainsi que des chiffres de la National Firearms Association. Voilà pourquoi je trouve les prévisions peu réalistes et le coût prohibitif.

Aux États–Unis, la National Rifle Association a déjà dit craindre que les chasseurs américains n'aillent pas au Canada s'ils doivent enregistrer leurs armes à la frontière.

Des propositions sévères ne risquent–elles pas de modifier les relations entre le gouvernement et les propriétaires d'armes à feu qui sont respectueux de la loi, de créer un climat de défi ou de désobéissance civile? Il ne faut pas oublier que ce projet de loi prévoit que tous les propriétaires d'armes à feu s'enregistrent auprès des forces policières et enregistrent toutes leurs armes d'ici l'an 2003.

Les adversaires du contrôle des armes à feu pourraient emprunter n'importe quelle avenue illégale pour se tenir à l'écart de ce que l'on a déjà qualifié de marécage de l'enregistrement. Il faut éviter d'imposer des tracasseries administratives et des contraintes aux propriétaires d'armes à feu qui sont respectueux de la loi si l'on ne peut pas prouver que des contrôles plus stricts rendront nos localités plus sûres.

[*Français*]

L'adoption d'ordonnances d'interdiction proactive soulève également l'objection de nombreux propriétaires d'armes à feu. Cette pénalité serait imposée à tous les membres d'une maisonnée dès que l'un d'entre eux fait l'objet d'une telle ordonnance. Peut–on imposer de telles ordonnances d'interdiction à des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois parce qu'un proche parent a commis un crime avec une arme à feu? Plusieurs trouvent cela très injuste.

[*Traduction*]

À partir d'une autre perspective de la question, j'hésite à appuyer une nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu avant que les dispositions du Code criminel soient d'abord pleinement appliquées et exécutées. Nous savons que le projet de loi C–17 est encore tout neuf. Il n'y a pas assez longtemps qu'il a été adopté pour qu'on puisse en évaluer l'efficacité.

Pour que les lois soient efficaces, il ne faut pas se contenter de les adopter; encore faut–il les exécuter. L'application de toute mesure de contrôle des armes à feu exige des ressources. Ce projet de loi imposera un fardeau additionnel à la GRC, à la Sûreté du Québec et à la Police provinciale de l'Ontario. Si la menace de non–respect massif de la loi se concrétise, le système sera tellement engorgé qu'il faudra des années pour traiter tous les cas.

• (1615)

[*Français*]

Plusieurs enquêtes menées dans divers pays ont démontré par le passé qu'il n'existe aucun lien entre le taux de crimes impliquant des armes à feu et le niveau de réglementation sur les armes à feu qui y est instauré. Dans les pays accusant de très bas taux de crimes à caractère violent ou d'homicides tel le Japon et la Suisse, la présence ou l'absence d'armes à feu n'entre même pas en ligne de compte. Cependant, le fait de rendre des jeunes responsables et sociables, de leur inculquer une bonne culture et une comportement non criminel contribue fortement à ce bas taux de crime.

Il existe également un parallèle entre l'augmentation des crimes violents impliquant une arme à feu dans les pays ayant une réglementation musclée sur les armes à feu. Les pays dont les habitants jouissent d'une saine vie culturelle et qui entretiennent des liens familiaux très étroits, que les armes à feu soient ou non présentes, affichent les plus bas taux de crimes à caractère violent commis avec des armes à feu. Il n'a pas été démontré que le fait d'augmenter le niveau de réglementation a comme résultat de réduire le nombre de crimes violents.

[*Traduction*]

De pareils résultats sont importants. L'homicide est un problème de société qui est lié peu ou prou à l'accès public aux armes à feu. Le gouvernement devrait donc s'efforcer de cerner les vraies causes de la criminalité dans notre société.

Le projet de loi C–68 est non seulement une mesure visant l'enregistrement des armes à feu, mais encore une mesure de contrôle de la criminalité. L'imposition d'une peine minimale obligatoire de quatre années d'emprisonnement pour la perpétration de délits graves à l'aide d'une arme à feu constituera un réel moyen de dissuasion. Les juges auront pour instruction de ne plus faire preuve de tolérance à l'égard des éléments criminels de notre société ni d'accepter de marchandage de plaidoyers de la part des avocats de la défense. De telles mesures amèneront les criminels potentiels à y réfléchir deux fois avant de commettre un acte répréhensible.

La campagne contre la contrebande du tabac et de l'alcool lancée en 1994 a connu un grand succès et nous devrions reprendre les mêmes méthodes. La peine d'emprisonnement minimale d'un an pour l'importation illégale d'armes à feu fera clairement comprendre que nous entendons punir sévèrement la contrebande.

La grande majorité des Canadiens sont aussi d'accord pour que l'on interdise les armes militaires et paramilitaires puisque leur utilité est totalement injustifiable dans notre société.

Essentiellement, le projet de loi C–68 correspond à la volonté exprimée par les Canadiens de renforcer les dispositions du Code criminel concernant l'utilisation d'armes à feu pour commettre des crimes. Je partage entièrement le sentiment de mes collègues des milieux urbains à cet égard. Leurs préoccupations sont justifiées puisque les crimes commis au moyen d'armes à feu le sont presque tous dans les villes.

Cependant, j'ai l'impression que le projet de loi ne tient pas compte des préoccupations du Canada rural. Un citoyen respectueux des lois pourrait se retrouver avec la même tache sur son dossier qu'un criminel reconnu coupable d'un vrai crime commis avec une arme à feu.

En outre, il faut se poser de sérieuses questions sur la constitutionnalité de l'enregistrement de données sur la bande magnétique du permis de possession d'arme. Le Canada est un pays fier de son respect pour la vie privée de ses citoyens. Le gouvernement fédéral ne va–t–il pas fouiller un peu trop loin dans la vie des citoyens? En outre, si le projet de loi est adopté sans amendement, il sera très intéressant de voir ce que la Cour suprême du Canada pensera de cette disposition, qui sera sans aucun doute contestée.

Je réserve mon jugement sur le projet de loi jusqu'à ce que j'aie pu étudier les amendements qui y seront proposés. Je dois bien cela aux 6 000 électeurs de ma circonscription qui ont pris

le temps de signer des pétitions, de m'écrire ou de me parler pour me faire part de leur point de vue sur cette question controversée. J'espère que les députés s'inspireront des discours entendus à la Chambre des communes avant de se prononcer.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, nous procédons aujourd'hui à la seconde lecture en Chambre du projet de loi C–68 concernant le contrôle des armes à feu et de certaines autres armes. L'actuel gouvernement libéral en a fait l'une des pièces maîtresses de sa législation.

Le fameux livre rouge auquel se réfèrent si souvent nos amis d'en face promettait, dans le domaine du contrôle des armes à feu, une législation musclée. Le Bloc québécois, comme la majorité des Québécoises et des Québécois, a toujours été en faveur d'un resserrement du contrôle des armes à feu.

• (1620)

Plusieurs événements tragiques récents ont sensibilisé le Québec tout entier à cette réalité incontournable: les armes à feu sont dangereuses et tuent facilement.

La folie meurtrière est une réalité sociale: 1984, Assemblée nationale, trois personnes perdent la vie; 1989, École Polytechnique, treize femmes subissent le même sort; 1992, Université Concordia, trois professeurs sont abattus. Ces événements sont ancrés dans notre mémoire collective.

Le projet de loi C–68 est donc un pas dans la bonne direction. Il propose des mesures qui assureront un meilleur contrôle sur l'achat, la possession et l'entreposage des armes à feu.

Il prévoit des peines plus sévères quant à la possession d'une arme prohibée ou à utilisation restreinte. Il introduit également de nouvelles infractions et des peines exemplaires en ce qui concerne l'importation illégale et le trafic des armes. Il sera maintenant interdit d'importer ou de vendre des armes de poing de calibre .25 et .32 et des armes de poing munies d'un canon de 105 millimètres ou moins.

Finalement, le projet de loi met en place un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu, système administré par la Gendarmerie royale du Canada en collaboration avec les autres corps policiers, provinciaux ou municipaux.

Ce système aidera les corps policiers à combattre l'utilisation criminelle des armes à feu: premièrement, les ordonnances d'interdiction de posséder certaines armes seront appliquées; deuxièmement, la lutte contre la contrebande par le contrôle des types et des quantités d'armes à feu entrant au pays deviendra une réalité plus concrète; troisièmement, le respect des règles de sécurité concernant l'entreposage des armes à feu sera assuré; quatrièmement, les corps policiers pourront plus facilement retracer les armes volées et celles utilisées pour la perpétration de crimes.

L'instauration d'un système d'enregistrement est une mesure positive. Nous déplorons toutefois que ce système ne puisse s'autofinancer, ainsi que le promettait initialement le gouvernement, et tel que l'exige toujours l'opposition officielle. En effet, le gouvernement libéral estime à 85 millions de dollars les coûts d'implantation de ce système, coûts répartis sur sept ans.

Le Bloc québécois reconnaît sans peine que ce système facilitera la lutte contre la vente, la possession ou l'utilisation illégale des armes à feu. Néanmoins, l'opposition officielle croit que le délai d'enregistrement des armes à feu doit être plus court. Étaler ce délai sur une période de huit ans, c'est choisir de compromettre des efforts déployés par les autorités policières dans la poursuite de leurs objectifs.

Pour le Bloc québécois, il ne fait aucun doute que le ministre de la Justice et son gouvernement ont cédé sous la charge répétée de plusieurs groupes de pression pro–armes à feu. Le pouvoir de l'argent se comparerait–il à celui des AK–47?

Comment expliquer autrement que plus de 13 000 armes automatiques de type militaire, dont plus de 4 000 fusils–mitrailleurs AK–47 demeureront toujours incontrôlés?

Qu'est–ce qui peut légitimer moralement et logiquement la possession d'un tel type d'arme à feu? La chasse à la perdrix? On risque de perdre énormément de plumes dans ce cas! La protection personnelle alors? Dans ce cas, on a des ennemis de taille! Le désir de posséder une arme de collection? Un AK–47 serait–il une oeuvre d'art? À moins, bien sûr, qu'on ne désire en faire un symbole de notre civilisation.

Le gouvernement n'a pas eu le courage de faire ses devoirs. Refusant d'assumer ses responsabilités, il laisse le soin au Comité permanent de la justice de trouver certaines solutions à des problèmes qu'il a lui–même créés.

Pour ne prendre qu'un exemple, il demande à ce comité de trouver une solution acceptable quant «aux armes à feu qui revêtent une signification particulière pour certaines personnes, à titre de souvenir de famille ou d'héritage, afin de permettre aux propriétaires d'armes à feu de léguer ces armes à leurs enfants comme partie de leur succession». C'est peut–être là une facette de l'amour en héritage!

• (1625)

Devant cet état de fait, le Bloc québécois n'a d'autres choix que d'endosser sans réserve les recommandations de la coroner Anne–Marie David. Le gouvernement libéral devrait faire de même.

La coroner David suggère au ministre de la Justice de modifier le libellé du règlement sur l'entreposage, la mise en montre et le transport plus sécuritaire des armes à feu afin qu'il soit plus conséquent et d'une compréhension plus facile pour l'ensemble de la population. Elle est d'avis que le règlement actuel est source de confusion et que la non–distinction entre armes sans restriction et armes à autorisation restreinte contribue à cette confusion.

La règle édictée par Boileau au XVII^{e} siècle est plus que jamais de rigueur: «Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément.»

La coroner David constate aussi que le règlement permet une mise en vitrine des armes. Est–il déraisonnable de croire qu'un

tel étalage peut inciter au vol des armes ou encore susciter la curiosité de personnes qui seraient tentées de les manipuler?

Autre aberration décelée dans le règlement: Comment applaudir une réglementation qui autorise le transport d'une arme sans restriction, non chargée, déposée sur la banquette arrière d'un véhicule, pour peu que ce dernier soit sous la surveillance d'une personne majeure?

Cette tolérance, constate M^me^ Anne–Marie David, incite au vol et contrevient en certains cas aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Une campagne d'information d'envergure doit donc être lancée par le gouvernement pour expliquer clairement les modifications apportées au règlement. S'adressant au grand public, elle doit cibler particulièrement certains groupes comme les chasseurs, les collectionneurs d'armes et les tireurs d'élite.

Pour la coroner David, il est impératif que cette campagne de publicité se fasse sous l'égide d'un comité provincial et que le gouvernement fédéral, hélas, y affecte les ressources financières nécessaires à la réussite d'une telle opération.

On le constate, le projet de loi actuel est édenté. Les failles qu'il comporte doivent être comblées si le gouvernement fédéral trouve important que cette législation ait non seulement des muscles, mais aussi des dents.

L'opposition officielle réitère sa volonté d'obtenir une législation qui puisse assurer un resserrement du contrôle sur les armes à feu. Les témoignages d'appui de la part de citoyennes et citoyens, d'organismes et de groupes socio–communautaires oeuvrant dans le domaine de la lutte à la violence sont nombreux.

Une vaste coalition issue du Québec a défendu le contrôle plus étroit de la vente, de la possession et de l'utilisation des armes à feu. Des organismes publics et parapublics se sont fait entendre; la vaste majorité des corps policiers et des associations de policiers appuient le contrôle accru des armes à feu.

Comme députée de Laval–Centre, je suis particulièrement fière du degré de responsabilisation des citoyennes et des citoyens de mon comté et de ma ville, comme en fait foi la résolution adoptée le 9 novembre 1994 par le Comité exécutif de Ville de Laval qui appuyait, et ce, sans équivoque, le resserrement des mesures de contrôle des armes à feu.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole pour apporter ma contribution à ce débat sur une nouvelle mesure législative concernant le contrôle des armes à feu dans notre pays. Je tiens à dire à tous ceux qui ne sont pas certains de ma position sur la question que j'appuie très énergiquement et très passionnément ce projet de loi. Je l'appuie pour diverses raisons. Beaucoup de ces raisons sont fondées sur des sentiments parce que c'est un débat qui fait appel à l'émotion.

Quelle que soit notre position au sujet du contrôle des armes à feu, je crois que nous avons tous été horrifiés d'entendre ce qui est arrivé à une fillette aux États–Unis juste avant Noël. Elle était allée chez une amie pour y passer la nuit parce que ses parents ne devaient pas être à la maison. Durant la soirée, elle a appris que ses parents allaient pouvoir rentrer à la maison. Elle est donc retournée chez elle avec son amie. Lorsqu'elle a entendu ses parents arriver, elle s'est cachée dans un placard. Lorsque son père est entré, elle est sortie du placard en criant «boo» pour lui faire une plaisanterie et il l'a abattue. Quelle terrible tragédie! Cela ne serait pas arrivé s'il n'y avait pas eu d'arme à feu dans cette maison.

• (1630)

Je crois que beaucoup d'entre nous se souviennent de ce qui était arrivé au Michigan il y a plusieurs années à un camelot de neuf ans qui allait se faire payer comme il le faisait chaque semaine. La plupart d'entre nous paient leur camelot chaque semaine. Croyant que c'était un intrus, le propriétaire de la maison a abattu le jeune camelot.

Nous nous souvenons aussi de l'étudiant japonais aux États–Unis qui faisait du porte à porte avec des amis le soir de l'Halloween, faisant connaissance avec une vieille tradition ancrée dans la culture des Américains et des Canadiens. Il a, lui aussi, été abattu par un propriétaire de maison qui croyait avoir affaire à un intrus.

Tous les incidents de ce genre se produisent aux États–Unis, et je suis convaincue que c'est parce qu'il y a là–bas une culture des armes à feu qu'il n'y a pas ici. Je vais me battre énergiquement pour que ce genre de culture ne s'implante jamais dans notre pays. Cela n'a rien à voir avec les chasseurs, les agriculteurs et les tireurs sportifs de bonne foi.

Je vais citer les paroles de quelqu'un que j'ai vu au réseau de télévision CTV il n'y a pas longtemps. Cet homme s'appelle Dan Matheson. Tous ceux qui regardent l'émission Canada AM l'ont certainement vu. Il présente les nouvelles du sport et la météo, et il est parfois chef d'antenne. Un jour, il n'y a pas longtemps, il a raconté qu'il avait amené son petit garçon à la pêche. Je ne me rappelle pas le montant exact, mais il avait dû payer entre 30 $ et 50 $ pour obtenir un permis de pêche pour aller pêcher avec son fils. «Je ne comprends pas, commentait–il. Je paie cette somme pour aller pêcher avec mon fils. De quoi a–t–on à se plaindre à propos de l'enregistrement d'une arme à feu? C'est beaucoup plus dangereux qu'une canne à pêche.»

Il y a malentendu quant à l'attitude favorable qu'on aurait à l'égard des armes à feu dans notre pays. Certains députés, par exemple, ont répété à tort qu'on avait le droit de porter des armes à feu. Comme la Chambre le sait, le droit de porter des armes à feu n'existe nulle part dans la Constitution canadienne à l'heure actuelle. Pas dans notre pays. Pas maintenant ni jamais, s'il plaît à Dieu. Nous avons déjà observé les résultats de la violence.

La députée d'en face a déjà évoqué avec beaucoup d'éloquence certaines tragédies survenues à Montréal, notamment celle qui hante tous les Canadiens qui avaient au moins l'âge de raison ce fameux soir de décembre; il s'agit bien sûr de la tragédie de l'École Polytechnique.

Les actes de violence ne se produisent pas seulement dans les rues du fait des criminels. Ils se produisent également dans les foyers de nos voisins. En fait, les décès et les blessures causés au foyer par des armes à feu constituent maintenant un problème plus grave que celui de l'usage criminel d'armes à feu dans les

rues. Ce dernier problème, comme la plupart de nous à la Chambre le savent, est lié directement à la violence contre les femmes.

La plus grande menace d'homicide n'est pas le fait d'un étranger. La majorité des homicides commis avec une arme à feu, 86 p. 100, sont le fait de membres de la famille, d'amis ou de connaissances. Au Canada, une femme est tuée par arme à feu tous les six jours, le plus souvent chez elle par quelqu'un qu'elle connaît. Il est prouvé qu'un nombre important de délinquants agissent de façon impulsive, ce qui donne à penser que la simple disponibilité d'une arme à feu peut faire qu'il y aura ou non homicide.

• (1635)

J'ai énormément de respect et d'affection pour le ministre de la Justice, mais il ne va pas aussi loin que je le souhaiterais. C'est probablement parce que je représente une circonscription urbaine. C'est probablement parce que je suis une femme. C'est probablement parce que je ne garde pas la tête froide quand il est question d'armes à feu et de leur contrôle.

J'ai siégé à la Chambre au cours de la dernière législature et j'y ai vu présenter un projet de loi qui comportait plusieurs aspects excellents. J'ai même siégé au comité législatif qui a été chargé de l'étudier. J'y ai vu édulcorer le projet de loi tant et tant qu'il ne voulait plus dire grand–chose. Voilà pourquoi je suis si fière de me ranger du côté du ministre et du gouvernement pour appuyer le projet de loi. Il est sévère, mais il est aussi équitable.

Je me suis rendue dans des clubs de tir et j'ai dit: «Messieurs, je suis votre pire cauchemar.» Il n'y a personne à la Chambre des communes qui s'oppose aux armes à feu avec autant de virulence que moi. Il y en a beaucoup qui s'y opposent autant, mais aucun qui s'y oppose davantage.

À la fin de ces rencontres, je ne dirais pas que mes interlocuteurs étaient d'accord avec moi, mais ils comprenaient mon point de vue et, plus important, celui de 70 p. 100 des Canadiens. Ceux–ci approuvent les propositions du ministre de la Justice et sont d'accord avec le premier ministre. Ils partagent l'avis des députés de ce côté–ci de la Chambre parce qu'ils se servent de leur intelligence et comprennent la situation.

Si nous voulons parler de sondages légitimes, comme le député de Calgary semble le faire, je l'invite à communiquer avec le ministre de la Justice de sa province, qui a commandé un sondage. Ceux d'entre nous qui s'y connaissent un peu en sondages savent que nous pouvons formuler les questions de manière à obtenir les réponses souhaitées. Le ministre n'est pas un partisan particulièrement chaud du projet de loi, mais même son sondage a montré que 62 p. 100 des Albertains étaient en faveur de la réglementation des armes à feu.

M. Thompson: Sur 300.

Mme Clancy: Si les députés d'en face veulent faire correctement leur sondage, ils devraient refaire l'éducation de leur procureur général. En tout cas, 62 p. 100 des Albertains sont en faveur de la réglementation.

M. Silye: Il n'est pas ici pour se défendre.

Mme Clancy: Je ne peux pas faire autrement que de m'attaquer à ceux qui ne sont pas ici, parce que les députés d'en face ne sont pas de taille. Si le député d'en face veut bien se calmer et écouter, je me ferai un plaisir de conclure.

C'est d'une question très grave qu'il s'agit, d'une question très importante pour les femmes, et aussi pour les enfants. C'est très intéressant de parler d'armes à feu et de leurs différentes catégories, comme les armes automatiques, les armes semi–automatiques et certains des horribles instruments de destruction que j'ai vus lors de mes déplacements avec la police de Toronto il y a quelques mois.

Le député d'en face a dit que les armes à feu nous ont aidés à défendre le pays pendant la Seconde Guerre mondiale. Pendant ce conflit, nous avons pointé nos armes vers un ennemi qui s'attaquait à toute une culture, à toute notre foi en la démocratie. Je ne pense pas qu'il faille tourner ces mêmes armes contre nos propres concitoyens, comme nous l'avons fait.

Mais je voudrais revenir au point que j'ai d'abord soulevé, à savoir les armes automatiques et semi–automatiques, ces terribles instruments de destruction. Nous savons que nombre d'entre eux seront interdits chez nous. Mais qu'on ne s'y trompe pas, pour toutes les femmes du pays, un fusil de chasse ordinaire dans son étui ou suspendu au–dessus d'un foyer sera toujours un objet à craindre. Ce sera toujours un objet dangereux pour les femmes et leurs enfants, compte tenu des circonstances dans trop de familles du pays.

• (1640)

Je le répète, je suis très fière d'appuyer le gouvernement et le ministre dans toute la question du contrôle des armes à feu. C'est une promesse faite à la population du Canada, une promesse qui est importante pour cette dernière, mais, d'abord et avant tout, une promesse que le gouvernement tiendra envers la population du Canada.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, le contrôle des armes à feu est devenu l'une des questions les plus chargées d'émotion qui aient été débattues à la Chambre.

À titre de député de Calgary–Centre, j'ai du mal à croire que le débat sur un sujet aussi important ait rapidement dégénéré en une opposition entre deux camps, entre les groupes d'intérêts, les doreurs d'image, les mages des médias, les circonscriptions urbaines et rurales, les hommes et les femmes. Nous avons perdu de vue qui nous essayons de protéger.

Personne à la Chambre n'aime lire dans le journal qu'un homme, une femme ou un enfant a été abattu par quelqu'un d'autre. Personne n'aime déambuler dans la rue le soir avec la peur au ventre. Émotivement, nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Le moment est donc venu de commencer à penser et à agir rationnellement et à ne pas laisser les sentiments et le sectarisme primer, comme le ministre de la Justice l'a dit aujourd'hui durant la période des questions. Ce sont ses propres mots.

La motion dont nous discutons aujourd'hui vise à scinder le projet de loi C–68 en deux. Un projet de loi porterait sur les modifications au Code criminel qui concernent l'utilisation d'une arme à feu durant la perpétration d'un crime, alors que l'autre traiterait de la question du système national d'enregistrement des armes à feu. La justification de cette scission est fort simple. Le ministre de la Justice a réuni deux questions distinctes sous la bannière du contrôle de la criminalité.

Je ne crois pas que les criminels enregistreront leurs armes à feu et je pense que l'autorisation actuelle d'acquisition d'armes à feu garantit un contrôle satisfaisant des propriétaires légitimes d'armes à feu. Par conséquent, je crois que nous devrions scinder ce projet de loi. Même certains députés libéraux appuient notre motion.

À une assemblée municipale qui a eu lieu le 5 mars dernier, le député de Lanark—Carleton a dit qu'il aimerait que le projet de loi C–68 soit divisé de manière que ses dispositions visant à lutter contre la criminalité et la contrebande soient traitées séparément de la question de l'enregistrement des armes à feu. Ce sont deux questions distinctes. Je m'attends à ce que ma collègue libérale vote en faveur de notre amendement.

Je suis prêt à appuyer des mesures qui réduisent vraiment la criminalité, mais c'est au ministre de la Justice à prouver que l'enregistrement des armes à feu donnera les résultats escomptés. Ainsi, avant que le débat sur ce projet de loi ne prenne fin, je voudrais simplement demander à certains députés libéraux de répondre à quelques questions.

Comment un système d'enregistrement des armes à feu va–t–il vraiment protéger la société, alors que d'autres systèmes mis en place ailleurs dans le monde ont montré que cela ne faisait pas une réelle différence? Comment le gouvernement va–t–il mesurer le succès de son programme? Comment va–t–on justifier la mise en oeuvre d'un système qui, d'une part, va être très coûteux et, d'autre part, va faire de gens innocents des criminels?

J'ai des questions sérieuses, tout à fait sensées, concernant les avantages qu'on va tirer de ce programme. Le ministre de la Justice a déclaré que l'enregistrement allait réduire la criminalité et donner aux corps policiers de meilleurs moyens pour combattre le crime dans notre société, car ils pourront compter sur les renseignements supplémentaires dont ils ont souvent besoin pour accomplir leur travail.

Les criminels n'enregistreront pas leurs armes à feu. Je trouve plutôt improbable que des policiers agissent différemment en s'approchant de la maison d'un suspect si, d'après leur ordinateur, le suspect ne possède pas d'armes à feu. La prudence sera toujours la règle.

Je voudrais prendre un instant pour vous lire des extraits d'une lettre écrite par deux policiers de Calgary. Voici ce qu'ils y disent notamment:

> Le samedi 26 novembre 1994, on nous a envoyés, mon collègue et moi–même, dans le secteur nord–ouest de Calgary pour répondre à une plainte portée contre un voisin qui aurait fait jouer sa musique beaucoup trop fort. Après avoir frappé à la porte pendant longtemps, mon collègue et moi–même nous sommes retrouvés en face d'un homme armé d'un fusil à canon scié qu'il braquait en direction de la poitrine de mon collègue. On a réussi à maîtriser cet individu, à l'arrêter et à l'accuser de quatre infractions relatives à la possession et à l'utilisation d'armes à feu.
>
> Dans le cadre de notre enquête, nous avons appris qu'on avait interdit à cet individu de posséder des armes à feu jusqu'en 1998, car il avait commis, en 1992, une autre infraction reliée aux armes à feu. L'arme qu'il avait en main était également prohibée.
>
> Sur les quatre infractions dont cet homme a été accusé, une seule, l'agression armée, donne à la police le pouvoir d'emprisonner l'individu en cause. En effet, braquer une arme, posséder une arme prohibée et braquer une arme prohibée ne constituent que des infractions mineures dans le Code criminel, soit l'équivalent d'une contravention pour excès de vitesse.
>
> En quoi l'enregistrement va–t–il éviter qu'une situation comme celle–là ne se reproduise?

Légalement, cet homme n'avait pas le droit d'avoir une arme, mais il en possédait une quand même. Faudra–t–il qu'un policier soit blessé ou tué pour que nous comprenions enfin que nous devons être très sévères à l'égard de ce type d'individus?

Selon le ministère de la Justice, dans plus de la moitié des cas où la police décide de porter des accusations de possession d'armes à feu, on abandonne les procédures une fois devant les tribunaux. C'est ce qui se passe dans la réalité.

Notre principale priorité devrait être de s'attaquer aux faiblesses intrinsèques du Code criminel et de la Charte canadienne des droits et libertés.

• (1645)

Il y a 60 ans qu'on enregistre les armes de poing au Canada. Malgré cela, selon les propres statistiques du ministre, le nombre de crimes commis à l'aide des armes de poing augmente. Rien ne prouve que l'enregistrement universel des fusils de chasse et des carabines sera plus efficace.

Sommes–nous vraiment préoccupés par les chasseurs, les tireurs sur cibles et les collectionneurs? Les libéraux le sont peut–être, mais je ne peux admettre que ces gens soient responsables de la violence dans nos rues. Ce sont les criminels, qui utilisent des armes obtenues illégalement, qui commettent des crimes au moyen d'une arme à feu. Ce sont donc eux qu'il faut viser.

Les libéraux aiment bien faire appel à la logique suivante: on enregistre bien nos autos, pourquoi pas nos armes à feu? Celui qui enregistre son arme à feu deviendra plus responsable, sera moins enclin aux accidents et moins susceptible de laisser son arme tomber aux mains de criminels.

Quel est l'effet de l'enregistrement des véhicules sur la prévention des vols, la promotion d'un meilleur sens des responsabilités et la réduction des accidents? Est–ce que l'enregistrement prévient la conduite en état d'ébriété?

À Calgary, on a récemment condamné un adolescent à six années d'incarcération parce qu'il avait frappé et tué un agent de police avec une automobile enregistrée et volée. Le propriétaire de l'auto volée est–il responsable de la mort du constable Sonnenberg? Les propriétaires d'automobiles devraient–ils mieux veiller à garer leurs véhicules en toute sécurité? Devrions–nous appliquer à la propriété d'un véhicule automobile les mêmes entraves d'ordre juridique que celles que le ministre veut appliquer à la propriété des armes à feu? Une telle mesure aurait–elle sauvé le constable Sonnenberg? Non, évidemment.

Peu importe ce que nous faisons pour prévenir le vol de nos biens, les criminels trouvent toujours le moyen de s'en emparer. Peu importe le nombre d'enregistrements que nous imposerons au Canada, la vérité, c'est que les gens continueront à enfreindre la loi. Nous devons donc cibler nos lois pour décourager ceux qui sont tentés de le faire et punir ceux qui le font.

Nous devons lancer un message collectif aux éventuels criminels pour leur faire savoir que notre pays ne tolérera ni la violence ni les criminels violents et que dorénavant la peine sera proportionnelle au crime.

Il n'est pas du tout facile de devenir légalement propriétaire d'une arme à feu au Canada de nos jours. Les éventuels propriétaires doivent d'abord se procurer une autorisation d'acquisition d'armes à feu et remplir cette formule qui renferme des questions très détaillées et très personnelles, notamment sur l'usage abusif de drogues ou d'alcool, les emplois perdus et le divorce. Ils doivent ensuite nommer deux personnes qui respectent les critè-

res établis quant à leur métier et à leur lien avec le demandeur et qui peuvent attester des renseignements fournis sur la formule. Ils attendent ensuite pendant 28 jours, soit la période d'attente obligatoire où les préposés aux armes à feu peuvent faire enquête à leur sujet. Au terme de cela, les requérants doivent réussir un cours ou un examen sur la sécurité dans le maniement et l'utilisation d'armes à feu, ainsi que sur les lois connexes. Ils se font ensuite photographiés et leur certificat est traité au niveau central par le contrôleur des armes à feu de la province ou du territoire. Que peut–on faire de plus?

Lorsqu'un propriétaire légitime d'armes à feu aura enfin terminé ce processus, des milliers d'armes à feu volées ou passées en contrebande changeront de mains au Canada. Voilà le problème! Si le gouvernement consacrait plus de temps à cerner le vrai problème, il trouverait 60 p. 100 de la solution.

La dette nationale est le problème et le déficit y contribue. C'est la raison pour laquelle nous devons réduire le déficit à zéro, et non à seulement 3 p. 100 du PIB. Je dis au ministre de la Justice que le problème est l'absence de mesures de dissuasion contre l'utilisation d'armes à feu dans un but criminel. L'enregistrement ne constitue même pas une mesure de ce genre.

Les libéraux cernent le mauvais problème. En fait, le ministre de la Justice a déclaré à la Chambre que, selon les estimations, on a fait entrer clandestinement au Canada 375 000 armes l'année dernière. Du même souffle, il a ajouté: «L'année dernière, des propriétaires légitimes ont perdu ou se sont fait voler environ 3 800 armes à feu. Depuis 1974, un total de 65 000 armes à feu ont été volées ou perdues et n'ont pas été retrouvées.»

Il y a eu 3 800 armes volées ou perdues, alors que 375 000 ont été passées en contrebande et, pourtant, nos nouvelles lois sur le contrôle des armes à feu porteront surtout sur l'enregistrement des propriétaires légitimes d'armes à feu. À mon avis, au lieu de gaspiller des millions de dollars à cet enregistrement, nous devrions chercher tous les moyens possibles d'accroître les mesures de sécurité à la frontière.

Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que 375 000 armes à feu ne se retrouvent entre les mains de criminels. Envoyons ce message clair aux personnes qui leur font traverser la frontière: «Si vous vous faites prendre, ce n'est pas seulement une réprimande ou une amende que vous aurez, mais une peine d'emprisonnement, à coup sûr.»

À l'heure actuelle, des peines obligatoires sont prévues pour les infractions au cours desquelles une arme à feu est utilisée, mais ces peines ne sont pas appliquées parce qu'on en arrive toujours à un compromis. Par conséquent, une peine obligatoire n'a aucune signification et est complètement inutile. Je comprends qu'un procureur de la Couronne puisse avoir besoin d'une certaine latitude, dans une cause. La souplesse que la négociation de plaidoyers procure vise à aboutir à une condamnation. Je comprends que ce soit nécessaire, mais il ne faudrait pas éliminer complètement une peine obligatoire. Il faudrait prévoir une peine réduite.

• (1650)

L'établissement d'un registre national des armes à feu ne correspond pas du tout à la réalité d'aujourd'hui où la vaste majorité des gens réclament une diminution des règlements du gouvernement et une intrusion moindre du gouvernement dans leur vie. Il est difficile de comprendre que l'on veuille imposer une peine de 10 ans d'emprisonnement pour avoir omis d'enregistrer une arme, que l'on exige des gens qu'ils enregistrent leurs armes et que l'on permette de procéder à une perquisition et à une saisie sans mandat.

Si jamais ce projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, nous dirigeons–nous vers un État policier? Le ministre serait–il prêt à diviser ce projet de loi et à discuter séparément des deux questions? Il sait que mon parti serait d'accord pour que l'on modifie le Code criminel afin de punir plus sévèrement les criminels. Il sait que nous l'appuierions.

Pourquoi inclure cette question de registre national dans le projet de loi? Qu'il sépare cette question du reste du projet de loi. Qu'il ait le courage d'organiser un débat franc et honnête. Les gens sont fatigués d'entendre parler des droits des criminels. Ils veulent qu'on attrape les criminels, qu'on les retire des rues, qu'on les punisse et surtout, qu'on adopte des lois qui les feront réfléchir deux fois avant de commettre un crime.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, il y a 128 ans, les pères fondateurs de notre pays se sont réunis et ont donné à la Chambre des communes le pouvoir d'adopter des lois et d'assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement au Canada.

Pendant son séjour au Canada, le président Clinton a lui–même déclaré, le 23 février, que ce pays a montré au monde où est le juste milieu entre la liberté et la compassion, entre la tradition et l'innovation. Le Canada a souvent servi d'exemple au reste du monde. L'occasion nous est donnée encore une fois de définir la norme et de montrer la voie aux autres.

Le 25 octobre 1993, les électeurs canadiens ont voté pour le Parti libéral et son livre rouge. Les libéraux y promettaient de rétablir la sécurité dans nos rues et de décharger les armes à feu. C'est ce que le projet de loi C–68 propose de faire.

Le projet de loi a reçu l'appui de 85 p. 100 de la population, ce qui est énorme et on nous dit que, même en Alberta, il jouit de la faveur de 62 p. 100 de la population. Dans ma propre circonscription, Don Valley–Nord, 90 p. 100 de mes électeurs appuient le projet de loi.

Je n'ai reçu dans ma circonscription que sept ou huit plaintes au sujet du projet de loi et, sur ce nombre, une provenait d'un citoyen américain qui dénonçait le projet de loi au Canada. Lorsque je lui ai demandé pourquoi il n'allait pas se plaindre aux sénateurs américains, il m'a répondu qu'il habitait ici et que c'était à moi qu'il devait adresser sa plainte.

Les députés d'en face ont reçu de nombreuses lettres d'organismes et de particuliers au sujet du projet de loi C–68. J'ai moi–même reçu environ 200 lettres de diverses régions du pays. L'auteur de l'une de ces lettres m'écrivait ce qui suit: «J'ai appris que quelqu'un avait envoyé de nombreuses lettres fallacieuses à des députés et, notamment, à des réformistes, dont vous.»

Ces lettres concernent le projet de politique du gouvernement et les mesures de contrôle des armes à feu. L'une d'elles dit notamment: «Beaucoup de ces lettres portent mon nom et mon adresse, mais je ne les ai ni rédigées, ni signées, ni envoyées. La signature est fausse. Il semble que vous ayez reçu une de ces

lettres, car vous m'avez écrit à ce sujet. Je vous demande de retirer mon nom de la liste de vos destinataires.»

Je ne prétends pas que toutes les lettres sont contrefaites, mais je sais que 15 députés ont reçu des lettres identiques. Ils n'ont écrit à personne, mais quelqu'un s'est permis d'écrire à des députés pour que nous disions: «Voyez, j'ai reçu 200, 300, 1 000 lettres.» C'est ainsi qu'on s'y prend pour faire croire que l'opinion publique s'oppose au projet de loi. En vérité, les gens appuient ce projet de loi.

Je voudrais aussi parler du cas des communautés urbaines et rurales. Aux dernières élections partielles, l'une des circonscriptions visées au Québec était à 62 p. 100 rurale et à 38 p. 100 urbaine et personne n'y a soulevé la question du contrôle des armes à feu. De toute évidence, les Canadiens des régions rurales appuient le projet de loi. Ils en sont satisfaits et veulent qu'on y donne suite afin de construire un Canada renouvelé et sûr pour tous et chacun.

• (1655)

Le 17 septembre dernier, j'ai invité des parlementaires du Grand Toronto à assister à des réunions en compagnie du policier chargé du dépôt d'armes du district. Il nous a montré 13 000 pistolets, mitrailleuses, AK–47 ou M–16, peu importe. Certaines de ces armes à feu avaient été volées à leurs propriétaires légitimes dans le but de commettre un crime. On m'a montré des copies d'armes si réalistes qu'il était difficile de dire laquelle était l'authentique.

Don Valley–Nord est une des rares circonscriptions à ne pas avoir d'armurerie. Nous voudrions que Don Valley–Nord reste sans armurerie.

La plupart des gens se plaignent des dispositions du projet de loi touchant l'enregistrement. L'année dernière, lorsque cette mesure législative a été présentée, j'ai téléphoné aux autorités de la ville de North York pour leur demander combien de chiens étaient enregistrés. On m'a répondu qu'il y en avait 18 710. Nous avons demandé au ministre et à des parlementaires combien il y avait d'armes dans notre pays. Ils nous ont dit que le nombre se situait entre quatre et 15 millions.

L'existence de quatre à 15 millions de fusils, c'est beaucoup plus dangereux pour le pays et ses habitants que les 18 000 chiens de North York. Si nous pouvons enregistrer les chiens, les chats et les voitures, pourquoi ne pas en faire autant avec les armes à feu? Je n'arrive pas à comprendre. Personne n'a réussi à m'expliquer pourquoi. Pourtant, je suis une personne raisonnable et, en tout cas, plus sensée que le député d'en face qui profère des propos dénués de sens. Il devrait expliquer aux Canadiens pourquoi il s'oppose à cette mesure législative, alors que de 80 à 85 p. 100 de ses compatriotes y souscrivent et souhaitent qu'on aille de l'avant avec ce projet de loi.

Quantité d'armes utilisées dans la perpétration d'un crime ont été volées à leurs propriétaires légitimes; 3 800 pour être précis, comme je l'ai dit précédemment. Si la mesure législative est adoptée dans sa version actuelle, nous connaîtrons exactement la provenance des armes à feu, ce qui nous permettra d'en assurer le suivi et d'en tenir les propriétaires responsables.

C'est avec plaisir que je souscris à ce projet de loi en toute bonne foi. Je peux assurer à la Chambre, y compris les réformistes, que la population de Don Valley–Nord appuie entièrement ce projet de loi et que, en l'adoptant, nous ferons du Canada un pays où l'on vit en toute sécurité.

Au cours des deux dernières années, le Canada a été jugé le meilleur pays au monde par les Nations Unies et nous continuerons de faire en sorte qu'il reste l'un des meilleurs et des plus sûrs de la planète.

[*Français*]

Le vice–président: Mes collègues, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Bourassa—Le Budget; l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake—Les vols à basse altitude; l'honorable député de Kamloops—La Banque royale du Canada.

[*Traduction*]

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, ce débat a soulevé quelques passions. Je voudrais l'aborder du point de vue des défenseurs du contrôle des armes à feu qui, à mon avis, sont des gens intelligents et sensibles, convaincus qu'un contrôle plus rigoureux des armes à feu permettra de renforcer la sécurité. Je crois aussi que c'est vraiment ce qu'avait le ministre à l'esprit. Je ne crois pas que ses motifs soient vils.

Nous voulons diviser ce projet de loi en deux parties. Une qui, je crois, trouvera rapidement l'appui des réformistes. L'autre qui, je crois, ne l'aura pas.

En ce qui concerne l'enregistrement, j'ai examiné les résultats qu'avait donnés l'enregistrement des armes à feu dans les pays où une telle mesure avait été adoptée. C'est le seul mécanisme que j'aie pour comparer le Canada et d'autres pays. Le ministre de la Justice lui–même n'a pas souvenir de données statistiques justifiant ce que nous sommes en train de faire au Canada. J'ai examiné la situation dans d'autres pays. Je m'adresse ici aux personnes qui pensent honnêtement que l'enregistrement des armes à feu va donner des résultats.

La Nouvelle–Zélande exige que toutes les armes à feu soient enregistrées. Le processus est très compliqué.

• (1700)

J'ai passé en revue l'histoire de cette mesure. Elle remonte à l'époque de la Première Guerre mondiale où l'on s'inquiétait de l'introduction d'armes à feu dans le pays. Il fallait donc les enregistrer. Après des années et des années, les Néo–Zélandais se sont finalement demandé si l'enregistrement des armes à feu avait donné les résultats escomptés. J'ai entendu le ministre de la Justice dire que si ça n'avait rien donné, c'est parce que ce pays n'avait pas un bon système informatique.

C'est peut–être la raison, mais ce n'est pas celle donnée par la Nouvelle–Zélande, qui estime que l'enregistrement des armes à feu n'a donné que des résultats partiels. Tout cela, parce que peu de gens respectaient les règlements. Les déplacements d'un endroit à un autre n'étaient pas déclarés et donc même si une arme à feu avait été enregistrée, on en perdait la trace lorsque son propriétaire se déplaçait. On a également constaté que souvent on enregistrait le numéro de modèle et non le numéro de série. Donc, même si les citoyens respectueux de la loi avaient pris le temps de s'exécuter, l'entreprise a été un échec. On a aussi constaté qu'un très grand nombre de personnes n'ont jamais

enregistré leurs armes, qu'ils n'ont tout simplement pas obtempéré. On a aussi constaté que le système entraînait des coûts injustifiables, que c'était beaucoup plus cher que prévu. C'est un facteur très important, à notre époque de restrictions financières.

La Nouvelle–Zélande a renoncé à son système d'enregistrement, pour adopter plutôt un système de permis fonctionnant passablement selon le même principe que le système de délivrance des brevets de pilote. Avec ce nouveau système, la personne qui veut avoir une arme doit être enregistrée. Elle peut alors choisir de s'enregistrer à un niveau plus ou moins élevé, selon l'usage qu'elle veut faire de son arme. Le Canada peut tirer une leçon de l'expérience de la Nouvelle–Zélande.

Le deuxième pays qui a tenté d'instaurer un système général d'enregistrement des armes à feu, et j'en ai parlé à une émission radiophonique diffusée à l'échelle nationale, c'est l'Australie. Le personnel du consulat m'a attaqué à boulets rouges pour ne pas avoir dit ce qu'il fallait. J'avais tort. L'expérience n'a pas été tentée dans toute l'Australie, mais seulement dans quelques États.

L'État qui ressemble le plus au Canada est celui de Victoria. En 1984, cet État a décidé que toutes les armes à feu devaient être enregistrées. Il y avait eu quelques massacres et des meurtres en Australie, et l'opinion publique s'enflammait, comme c'est maintenant le cas au Canada. Les politiciens ont alors pensé que l'enregistrement serait une solution, et ils se sont mis à l'oeuvre.

En 1984, les dirigeants ont annoncé que l'enregistrement se ferait sur une période de trois ans. La police australienne était déterminée à réprimer la diffusion des armes à feu, et elle avait une façon bien particulière de s'y prendre. La police australienne a d'abord déclaré qu'aucun foyer ne devrait compter plus de trois armes à feu. Un système d'enregistrement informatisé devait permettre de mener le projet à bien. Avec de bonnes raisons, on pouvait justifier la présence de plus de trois armes dans un même foyer.

La loi adoptée ne comportait aucune disposition sur la règle des trois armes à feu. Elle ne portait que sur l'enregistrement des armes. On a donc renoncé à limiter les armes pour adopter un simple système d'enregistrement. La police affirmait toujours que cette mesure devrait être utile.

L'enregistrement s'est fait. Il est intéressant de constater que cette opération s'est avérée beaucoup plus chère qu'on ne le croyait. Nous sommes maintenant à l'ère de l'informatique de pointe, qui coûte très cher. La population s'est pliée à la loi: 58,9 p. 100 des gens se sont exécutés, contre 41,1 p. 100 qui ne l'ont pas fait. Le pire et le plus incriminant pour ce processus, c'est qu'on n'a constaté aucune différence dans le taux d'utilisation des armes à feu à des fins criminelles, avec des statistiques fiables à l'appui. L'Australie a abandonné son système d'enregistrement des armes à feu pour les trois mêmes raisons qui ont amené la Nouvelle–Zélande à y renoncer.

J'ai eu connaissance des conclusions du contrôleur des armes à feu grâce à la Loi sur l'accès à l'information. Celles–ci ne sont pas mises à la disposition du grand public. On a demandé au responsable s'il considérait avoir fait du bon travail. Pour résumer, il a répondu qu'il ne croyait pas que l'enregistrement soit la solution du problème. Il poursuivait ainsi: «Je recommande par conséquent que l'enregistrement des armes à feu soit aboli sur–le–champ et qu'on mette sur pied, en plus d'un comité consultatif sur les armes à feu, un vaste programme de formation efficace et adéquat, qui serait obligatoire pour l'obtention d'un permis de port d'arme.» Il a ensuite décrit un système très similaire à celui de la Nouvelle–Zélande.

• (1705)

C'est un pays qui n'est pas très étranger au Canada. En fait, il existe de nombreux parallèles entre les deux pays. Là aussi, on a essayé ce système et ce fut un échec. Qu'est–il arrivé au contrôleur des armes à feu? Il a été renvoyé. Son rapport a été enterré et les politiciens ont décidé d'aller de l'avant avec l'enregistrement et ce système persiste encore aujourd'hui.

Pour terminer, j'aimerais transmettre un message politique à mes collègues d'en face. En Australie, dans la Nouvelle–Galles du Sud, un gouvernement travailliste a essayé d'imposer le même genre de mesure législative draconienne sur les armes à feu que celle qui nous est proposée aujourd'hui. Ce qui suit devrait les faire changer d'avis. Les sondages indiquent que la cote de popularité du gouvernement à l'échelle nationale est de 70 p. 100. Ils ont fait campagne sur cette question, du jamais vu. Le gouvernement travailliste de la Nouvelle–Galles du Sud a été défait et le premier ministre a annoncé qu'il ne se représenterait pas à la tête du parti travailliste parlementaire, reconnaissant que sa position sur les armes à feu lui avait coûté des votes. «En tant que chef, je dois accepter le gros de la responsabilité de cette défaite, particulièrement du fait de ma décision sur le contrôle des fusils.»

Privez un Canadien de son mode de vie et vous en faites un activiste politique. Le Parti libéral n'a pas la moindre idée des conséquences de ce qu'il est en train de faire au mode de vie des Canadiens. Pour le moment, il jouit peut–être de l'appui des citadins, mais lorsqu'ils s'apercevront que l'enregistrement va être coûteux et qu'il ne touchera que les citoyens respectueux des lois sans avoir la moindre influence sur l'utilisation à des fins criminelles, ils feront comme ils ont fait en Nouvelle–Galles du Sud.

Ce n'est pas nécessaire. À mon avis, c'est incroyablement stupide et j'estime que le projet de loi doit être divisé en deux. D'accord pour la lutte contre la criminalité. Non à l'enregistrement ou les libéraux sont cuits.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole, au nom de mes électeurs, pour appuyer sans réserve le projet de loi C–68. C'est un projet de loi pour réduire la disponibilité des armes à feu et, par conséquent, le nombre d'infractions à main armée.

Il est indéniable que si les armes et les munitions sont moins facilement accessibles, il y aura moins de crimes commis avec des armes à feu. Si les armes et les munitions sont plus difficiles à obtenir, il y a moins de crimes à main armée. Je ne dis pas qu'il n'y en aura plus du tout, je dis qu'il y en aura moins.

Personne de ce côté n'a jamais dit que le strict contrôle des armes à feu éliminerait tous les crimes commis avec des armes à feu. Il n'y a pas de doute que les criminels et les truands professionnels trouveront toujours des moyens de se procurer des armes, mais la très grande majorité des crimes commis avec des armes à feu ne sont pas le fait de truands professionnels. Ils sont le fait de gens ordinaires qui, sous l'effet du stress ou d'un problème, s'en prennent à une autre personne. S'ils ont une arme, ils l'utilisent.

Marc Lépine, avant de tuer 13 jeunes femmes à l'École polytechnique, n'avait pas de casier judiciaire. Ce n'était pas un criminel. Parce que les lois sur le contrôle des armes à feu étaient vagues, il a pu se procurer un fusil militaire d'assaut, semi–automatique, et tuer 13 femmes. Ce n'était pas un criminel.

Valery Fabrikant, qui a tué quatre professeurs à l'Université Concordia, à Montréal, n'avait pas de casier judiciaire avant de commettre son forfait. À cause du manque de rigueur dans le contrôle des armes à feu, il a pu s'en procurer et tuer quatre personnes.

Dans le contexte des violences, des querelles, des tensions au sein des familles, à cause de l'abus d'alcool ou de drogue, des gens mal équilibrés peuvent perdre le contrôle et frapper. Ils utiliseront une arme à feu s'ils en ont une sous la main. Ce que nous essayons de faire avec cette mesure législative, c'est nous assurer que les armes ne sont pas facilement accessibles et resserrer les conditions dans lesquelles elles sont détenues par le public.

• (1710)

Une voix: Oh, oh!

M. Allmand: L'intervention du Parti réformiste nous donne une idée du niveau du débat. J'ai écouté le discours du député et j'aimerais bien, maintenant, avoir la possibilité de donner mon point de vue.

Lorsque l'on rend l'accès aux armes à feu plus difficile on réduit les crimes. La plupart des États américains, parce qu'ils n'ont pas de lois sur les armes à feu, ont des taux de décès par arme à feu beaucoup plus élevés que les nôtres. Certains des cas que nous lisons nous apparaissent absolument ridicules.

Je me souviens d'un incident que j'ai lu récemment au cours duquel, dans une ville américaine, deux automobiles sont entrées en collision à une intersection. Perdant toute maîtrise de soi, les conducteurs ont cédé à la colère et, prenant chacun une arme à feu dans le compartiment à gants, ils se sont tués mutuellement.

Des Canadiens sont aussi capables de se fâcher et de perdre rapidement leur sang–froid, mais sans arme à feu dans le compartiment à gants, le pire qu'ils puissent faire, c'est d'échanger des coups de poing. Si les gens en colère n'ont pas facilement accès à des armes à feu, ils ne peuvent aller aussi loin que les deux automobilistes dont je viens de parler.

Contrairement à ce qu'ont soutenu de nombreux opposants, le projet de loi n'empêcherait nullement l'utilisation légitime d'armes à feu par des chasseurs ou des tireurs de compétition responsables. De telles allégations s'apparentent à des tactiques pour soulever la crainte. Chaque fois que nous sommes saisis d'un projet de loi pour conforter nos lois sur les armes à feu, nous entendons les mêmes arguments venant des lobbyistes des armes à feu et de ceux qui leur obéissent aveuglément.

Depuis que je suis au Parlement, quatre mesures de ce genre ont été débattues. Chaque fois que nous avons voulu légiférer pour resserrer nos lois et protéger la population en tentant d'empêcher les crimes commis à l'aide d'armes à feu, nous avons entendu les mêmes rengaines, les mêmes vieux mythes du lobby des armes à feu.

En dépit de ces arguments, chaque fois qu'une loi sur les armes à feu a été adoptée, le nombre des permis de chasse mis à la disposition de chasseurs responsables a augmenté. Ce ne sont donc pas les mesures législatives sur les armes à feu, y compris celle–ci, qui empêcheront les sportifs responsables, les chasseurs et les tireurs qui sont membres de clubs et qui se livrent à des compétitions, de pratiquer leur sport.

Je demande aux députés de résister au lobby des armes à feu. Ces lobbyistes ne sont ni aussi importants ni aussi nombreux ni aussi puissants qu'ils le croient.

Ils ont fait des menaces à l'endroit de bien des députés qui s'apprêtaient à se prononcer en faveur de lois plus rigoureuses sur les armes à feu, ils en ont faites encore au cours de la campagne électorale et ils ont perdu. Je le répète, j'ai été menacé quatre fois par ce groupe de pression sans qu'il me fasse changer le moindrement d'avis. C'est aussi en vain qu'il a menacé de mes collègues des régions rurales. On ne devrait pas tenir compte de ce qu'ils disent puisqu'il s'agit surtout de balivernes.

M. Hill (Prince George—Peace River): Allez dire cela aux conservateurs!

M. Allmand: Il faut reconnaître que les conservateurs ont été vaincus pour bien d'autres raisons que leurs mesures de contrôle des armes à feu. Si vous croyez le contraire, vous vous leurrez gravement.

Le vice–président: Le député aurait–il l'obligeance d'adresser ses observations à la présidence?

M. Allmand: Merci, monsieur le Président. Au nombre des mythes que véhicule le lobby des armes à feu, il y a l'idée que si l'on interdit ou essaie de restreindre la possession des armes à feu, seuls les criminels auront des armes à feu. Eh bien, on ne naît pas criminel et on ne naît pas non–criminel. On ne porte pas le sceau de la criminalité ni de la non–criminalité.

Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, le fait est que des gens ordinaires qui sont en situation de stress ou sous l'influence de boissons alcoolisées ou de drogues, par exemple, vont souvent s'attaquer à d'autres personnes et, si des armes à feu sont à leur portée, ils vont s'en servir. Et pas parce qu'ils sont des criminels professionnels. Je le répète, la grande majorité des meurtres commis au Canada au moyen d'armes à feu ne le sont pas par des criminels professionnels et des bandits, mais par des gens ordinaires comme Fabrikant ou Lépine, qui n'ont commis aucun délit jusque–là dans leur vie.

L'autre mythe qui circule beaucoup, c'est que ce ne sont pas les armes à feu qui tuent, mais des gens. Évidemment, une arme à feu est le moyen le plus sûr de tuer une personne. Certes, il est possible de tuer avec une batte de base–ball, mais, franchement,

je ne connais personne ici qui préférerait être poursuivi par une personne ayant une arme à feu. Il est certes possible de tuer au moyen d'un poison, d'un couteau ou d'une batte de base–ball, mais une arme à feu est conçue pour tuer, des animaux ou des personnes. Les armes à feu doivent être contrôlées et ce projet de loi en assurera un meilleur contrôle.

• (1715)

En ce qui concerne l'enregistrement, des intervenants, surtout du Parti réformiste, demandent comment cela protégera la société et pourquoi nous le préconisons. Cela fait des années que l'enregistrement existe au Canada. Les armes à feu à autorisation restreinte, spécialement les armes de poing, sont enregistrées depuis longtemps et leur contrôle est efficace. Dans l'ensemble, le taux de crimes commis avec une arme de poing au Canada est beaucoup plus faible que le taux de crimes commis avec une arme d'épaule, parce que le contrôle des armes de poing est beaucoup plus sévère.

L'enregistrement de toutes les armes, y compris les armes de poing et les armes d'épaule, facilitera les enquêtes criminelles. Les policiers sauront qui possède des armes et qui n'en possède pas. Il sera plus facile de retracer les armes utilisées pour commettre des crimes et les criminels qui ont eu accès à ces armes et de prendre des mesures préventives pour lutter contre le violence commise avec des armes à feu. Ainsi, dans une famille où règne la violence, la police sera en mesure de savoir si le conjoint ou un autre membre de la famille possède une arme à feu enregistrée à son nom et pourra la lui confisquer.

Ceux qui s'opposent à cette mesure législative soutiennent que les propriétaires n'enregistreront pas tous leurs armes. Toutefois, un grand nombre de propriétaires le feront et cette mesure permettra aux policiers de confisquer les armes dans des situations dangereuses, surtout dans les causes de violence familiale.

Parlons maintenant de l'interdiction qui frappe la plupart des armes de poing, c'est–à–dire des armes qui ne sont pas utilisées pour le tir de compétition, des armes comme l'arme du samedi soir, des armes très petites et très faciles à dissimuler qui ne sont utilisées qu'à des fins criminelles. La personne qui s'adonne au tir de compétition utilise une arme enregistrée et est membre d'un club de tir. Cela est permis. Les autres types d'armes de poing, les armes très petites qui ne sont pas utilisées en compétition, seront interdites aux termes du projet de loi comme il se doit.

La mesure législative prévoit une augmentation des peines imposées pour le mauvais usage d'une arme à feu, la contrebande d'armes à feu et la vente illégale d'armes à feu et de munitions. J'appuie cette mesure, même si je ne crois pas que ces peines plus sévères règlent le problème, car une peine ne peut être appliquée qu'après la perpétration du délit. Le crime a été commis, quelqu'un est mort, on a trouvé le coupable et on lui imposera une peine plus sévère.

Essentiellement, ce que nous essayons de faire avec ce projet de loi, c'est empêcher que le crime soit commis en rendant les armes à feu plus difficiles à obtenir et en filtrant les personnes qui demandent une autorisation d'acquisition d'arme à feu. Cela empêchera que des crimes soient commis. C'est une mesure préventive.

On ne peut pas compter simplement sur des peines plus sévères comme le font la plupart des États américains. Cette approche est absolument inefficace. Le taux de crimes commis avec des armes à feu est beaucoup plus élevé aux États–Unis qu'au Canada, particulièrement en Louisiane, au Texas, en Floride, en Alabama et au Mississippi.

En terminant, je veux assurer à la Chambre que, en tant que président du Comité permanent de la justice, bien que je sois fortement en faveur de ce projet de loi, j'ai l'intention d'être absolument juste envers tous ceux qui participeront aux délibérations du comité. Je tiens à assurer à ceux qui s'opposent au projet de loi qu'ils seront traités de façon juste et équitable. Ceux qui veulent modifier le projet de loi seront traités de façon juste et équitable. Ceux qui appuient le projet de loi seront traités de façon juste et équitable.

Lorsque j'agis en tant que président du comité, ce qui compte le plus pour moi, ce sont les traditions du Parlement et le droit des minorités de se faire entendre. Je tiens à assurer à tous les députés et à la population en général que, en tant que président du Comité de la justice, je donnerai à tous la chance de se faire entendre.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je désire prendre part au débat sur le projet de loi C–68. J'espère que le ministre de la Justice écoute les suggestions constructives qui ont été faites jusqu'ici. Je crois que mes collègues de ce côté–ci de la Chambre ont présenté des idées et fait des suggestions qui permettraient d'améliorer sensiblement certaines dispositions du projet de loi. Cependant, nous nous opposons fortement à une de ses parties.

• (1720)

Aujourd'hui, je parlerai surtout du système national d'enregistrement des armes à feu. J'espère que lorsque nous arriverons au débat final sur la question, les députés du côté gouvernemental qui s'opposent aux dispositions sur l'établissement d'un système d'enregistrement des armes s'uniront à nous pour les défaire. Si cela se produisait, ce serait un grand jour pour la liberté au Parlement et un grand jour pour la liberté individuelle dans toutes les régions du Canada.

J'ai passé la majeure partie de ma vie adulte dans l'enseignement. Je sais que pour pouvoir expliquer quelque chose à d'autres personnes, il faut le comprendre soi–même. Pour moi, cela veut dire qu'il faut revenir à l'essentiel.

Par conséquent, lorsque j'analyse une mesure législative, je me demande quel problème elle vise à régler. Lorsque je suis capable de cerner ce problème, je peux étudier le projet de loi article par article pour voir s'il apporte une solution. Apparemment, mon système fonctionne la plupart du temps. Lorsqu'il ne fonctionne pas, c'est habituellement parce que je définis le problème en termes différents du gouvernement et j'ai donc des solutions différentes à y proposer.

Lorsque je parle de scinder le projet de loi, je reconnais que nous devons lutter contre le crime. En étudiant le projet de loi C–68, je me demande où le ministre veut en venir. Quel mal veut–il enrayer? Le projet de loi rend les peines plus sévères pour les criminels, il contient des mesures dissuasives contre la contrebande des armes et crée un système d'enregistrement pour les fusils de chasse et les carabines. Selon moi, c'est là l'essentiel du projet de loi.

Si le problème à régler est le trop grand nombre de crimes commis au moyen d'armes à feu, alors les parties du projet de loi qui imposent des peines plus sévères et s'attaquent à la contrebande s'expliquent. Je peux imaginer quelques améliorations possibles, mais dans l'ensemble, je suis d'accord. Mais qu'en est–il du système d'enregistrement? Quel en est le but? Ici, je serais d'accord pour que l'on divise le projet de loi.

Chaque fois que je relis ce que le ministre de la Justice a dit pour tenter de justifier ce système, je me demande comment il peut établir un lien entre le but visé et le moyen proposé. Il nous dit qu'il existe des statistiques plutôt inquiétantes sur l'utilisation des armes à feu. Tous les six jours, une femme est tuée au moyen d'une arme à feu. Chaque année, plus de 1 000 personnes se suicident en utilisant une arme à feu.

Après l'énumération de ces statistiques, on nous dit que c'est pour cela qu'il faut un système d'enregistrement. Il y a cependant deux choses qu'on ne nous dit pas. Tout d'abord, comment l'enregistrement des fusils de chasse et des carabines réduira–t–il ces chiffres? Deuxièmement, quel pourcentage de ces actes sont commis au moyen d'armes à feu qu'il faudrait enregistrer, aux termes du projet de loi? Je dois rappeler une fois de plus qu'il n'y a aucun lien entre la lutte contre le crime et un système national d'enregistrement des armes à feu.

Le ministre de la Justice sait pertinemment que le système d'enregistrement ne va pas faire diminuer le nombre de meurtres et de suicides commis avec des armes à feu. Ce qu'il faut savoir, c'est que le Canada est un pays vaste et divers, un pays qui, à bien des égards, commence aux limites de l'agglomération torontoise. Le Canada ne se résume pas à la région de Toronto.

Le ministre de la Justice devrait lire les dispositions actuellement en place pour réglementer les armes à feu. Il constatera que les lois canadiennes en ce domaine sont parmi les plus rigoureuses du monde.

Voici ce qu'il faut faire si l'on veut posséder une arme à feu au Canada: suivre, au niveau fédéral, un cours facultatif et se soumettre à un test obligatoire pour obtenir une autorisation d'acquisition d'arme à feu; se soumettre à un examen rigoureux de la police portant sur ses antécédents sociaux, son emploi et son équilibre psychologique lorsqu'on demande son autorisation d'acquisition; se présenter à une entrevue avec la police et produire d'excellentes références; attendre obligatoirement 28 jours avant que l'autorisation, comportant une photographie, ne soit délivrée.

Si l'on veut pratiquer la chasse, il faut obligatoirement suivre un cours de chasse distinct qui porte également sur la manipulation des armes et la sécurité; se soumettre à un autre test écrit et pratique sur la manipulation des armes, au niveau provincial cette fois; se conformer à des dispositions fédérales strictes qui régissent une foule de détails concernant la manipulation des armes et la sécurité. Il faut par exemple entreposer séparément les armes à feu et les munitions dans des armoires qui ferment à clé, il faut respecter des normes rigoureuses sur le transport, et il faut respecter des lignes directrices exigeantes dans l'utilisation des armes.

Ces règles sont importantes, mais on n'a pas encore analysé leurs effets, comme le vérificateur général l'a fait remarquer dans son rapport de 1993. J'estime que le ministre devrait attendre de voir si les contrôles en place depuis seulement 1991 sont efficaces avant d'en imposer d'autres.

Ce système d'enregistrement comporte bien des inconvénients. Il me semble important de les signaler et d'en discuter. Il coûte cher. L'estimation la plus faible des coûts de mise en place et de fonctionnement est de l'ordre de 80 à 90 millions de dollars. Évidemment, on nous dit que cet argent sera récupéré auprès des propriétaires qui doivent enregistrer leurs armes, mais on ajoute du même souffle que les frais d'enregistrement seront très raisonnables, de manière à encourager les propriétaires à faire enregistrer leurs armes. Il faudrait se brancher, monsieur le ministre.

On nous dit que l'un des grands avantages de cette mesure législative est qu'elle aidera les policiers. Lorsque ceux–ci seront appelés à se rendre chez des particuliers, ils sauront s'il y a des armes à la maison. On nous dit que cela aidera les policiers et qu'ils seront plus en sécurité. Devons–nous en conclure que les policiers entreront maintenant l'arme au poing dans les foyers où se trouvent des armes à feu enregistrées, en s'attendant à une fusillade? Serons–nous davantage en sécurité grâce à cela? Le foyer des citoyens respectueux des lois s'en trouvera–t–il plus sûr? Je ne le pense pas.

• (1725)

Toutefois, toutes ces critiques à l'endroit du système d'enregistrement deviennent insignifiantes quand on considère le risque de crime informatique que présente le registre. Cet aspect est si grave, le risque est si énorme, que nous devons y jeter un coup d'oeil.

Il ne se passe pas une semaine sans qu'on entende parler d'un jeune prodige qui a percé le code secret donnant accès à des données à cote ultra sécuritaire, appartenant ou non à l'État. Il y a quelques semaines à peine, les services de police de Toronto ont découvert un réseau de fausses cartes de crédit. Une des raisons qui expliquent le succès de cette entreprise criminelle jusqu'à ce qu'on y mette fin tenait à l'accès que les présumés criminels avaient obtenu aux systèmes informatiques de grandes sociétés.

Nous avons appris l'été dernier que les autorités policières du monde occidental ne pouvaient pas empêcher ou prévenir que des éléments criminels aient accès à des systèmes informatiques. On nous dit que les services policiers dans le monde n'obtiennent même pas l'information aussi rapidement que les criminels. Nous sommes bien bêtes si nous croyons qu'ils n'auront pas accès à cette information. Nous allons en effet établir un système d'enregistrement informatisé qui indiquera la localisation de toutes les armes à feu enregistrées au Canada. Quelle mine d'or pour les criminels et le crime organisé!

Il suffira de percer le code d'accès au système d'enregistrement et l'on aura l'équivalent d'une chaîne de télé–achat pour les criminels. Imaginez–vous, on établit un système grâce auquel on connaîtra la localisation de pratiquement toutes les armes à feu

existant au Canada. Y a–t–il autre chose qu'on puisse faire pour faciliter la tâche à ceux qui veulent voler des armes à feu?

Que dire des citoyens innocents qui enregistrent leurs armes à feu? Ne seront–ils pas des cibles toutes trouvées pour les criminels ayant réussi à percer le code d'accès de la banque de données du système d'enregistrement des armes à feu? Pourquoi créer un tel monstre s'il ne fait rien de bien, s'il ne contribue pas à réduire le nombre des crimes violents, des meurtres, des tentatives de meurtre ou des suicides?

Faut–il créer ainsi une chaîne de télé–achat pour les armes à feu, les carabines et les fusils de chasse? Je ne le pense pas. Cependant, certains éléments de notre population ne s'opposeraient sûrement pas à ce que Rogers Cablevision distribue cette chaîne.

Le projet de loi comporte de bons aspects que l'on devrait étudier au comité et peut–être même renforcer. Voilà une très bonne raison de scinder le projet de loi C–68.

Tout d'abord, je suis d'accord pour que l'on considère comme une infraction criminelle distincte le fait de commettre ou de tenter de commettre un acte criminel en utilisant une arme à feu. Le problème, c'est qu'il peut très bien y avoir une réduction des accusations de cet ordre dans le cadre du marchandage d'un plaidoyer de culpabilité à d'autres accusations.

Les membres du Comité de la justice devraient examiner très attentivement cette question. Ils devraient essayer de déterminer s'il est possible d'interdire que pareille infraction soit visée par un marchandage de plaidoyers ou trouver une autre solution. Il faut indiquer clairement aux criminels du Canada que, s'ils ont des armes à feu et qu'ils commettent des crimes, ils seront punis pour le crime et pour avoir été en possession d'une arme.

J'appuie aussi les parties du projet de loi qui visent à enrayer le problème de la contrebande au Canada. Nous sommes voisins de ce que certains considèrent comme l'un des pays les plus violents du monde. Il est extrêmement important que les personnes qui surveillent nos frontières soient vraiment habilitées à régler le problème de ceux qui importent illégalement des armes à feu au Canada.

À mon avis, c'est une autre question que le Comité de la justice devrait examiner en détail. Les gens qui surveillent nos frontières devraient–ils avoir des pouvoirs leur permettant d'être plus que des percepteurs de recettes? Les corps de police provinciaux ou la GRC, dans certaines provinces, devraient–ils être tenus de maintenir une présence aux frontières? Je pense qu'une véritable présence policière à nos frontières réduirait la contrebande. Je ne dis pas que nous devrions armer nos agents des douanes, mais ils devraient être épaulés par des policiers ayant reçu la formation nécessaire.

Il y a aussi d'autres aspects de ce projet de loi à examiner. Je crois que nous devrions faciliter la tâche à ceux qui veulent léguer par testament leur collection d'armes à feu. Il faudrait se demander s'il est réaliste et possible d'exiger de ceux qui entrent au Canada pour participer à des concours d'adresse au tir qu'ils obtiennent un certificat temporaire.

Mais surtout, j'exhorte les députés d'en face, ceux de l'agglomération urbaine de Toronto comme d'ailleurs, à voir le Canada tel qu'il est, c'est–à–dire comme un vaste pays où la chasse et les activités de plein air sont un mode de vie pour certains et un loisir pour d'autres.

Le système d'enregistrement proposé dans le projet de loi actuel n'atteint pas l'objectif visé. Par conséquent, quand viendra le moment de se prononcer sur ce projet de loi ou sur sa partie visant l'enregistrement des armes à feu, durant l'étude article par article, il faudra rejeter les dispositions qui concernent ce système d'enregistrement.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes.

• (1730)

La circonscription de Durham est composée de régions tant urbaines que rurales. N'étant pas moi–même propriétaire ni usager d'armes à feu, je me suis rendu dans les clubs de tir de la circonscription pour entendre le point de vue des propriétaires légitimes d'armes à feu. J'ai parlé à des propriétaires d'armes à feu et à des victimes d'agressions commises avec des armes à feu. Je les ai amenés voir le ministre de la Justice.

J'ai étudié les statistiques du ministère de la Justice et celles du lobby des armes à feu. J'ai parlé à notre chef de police, à l'agent local d'enregistrement des armes à feu, à des juges, aux policiers sur le terrain, à des inspecteurs des homicides et, enfin, j'ai visité le pénitencier de Millhaven où j'ai parlé avec des meurtriers dans leur cellule, qui ont en fait utilisé des armes à feu dans la perpétration de leurs crimes.

La population de Durham, y compris les propriétaires d'armes à feu, est en faveur de l'imposition de peines plus sévères pour l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime, de contrôles plus stricts de la contrebande et du trafic d'armes à feu.

Au lieu de m'attarder aux points forts de la loi, je voudrais parler de ses points faibles. Il est à espérer que le comité se penchera là–dessus lorsque le projet de loi lui sera renvoyé. Je voudrais soulever la question de l'enregistrement de toutes les armes à feu. Comme vous le savez, monsieur le Président, les armes de poing doivent être enregistrées depuis les années 40. Force est de constater que cela a fort peu contribué à une diminution de l'usage de ce type d'arme dans la perpétration des crimes.

Je m'intéresse d'abord à l'analyse des coûts par rapport aux avantages retirés. Quels sont les coûts? Qui va payer et quels sont les avantages du système? Cela nous ramène aux fondations mêmes de notre régime démocratique que le gouvernement a mis sur pied selon un contrat passé avec la population. Cela découle de l'ouvrage de Locke, *Two Treaties on Government*. Au XV^e^ siècle, Locke a écrit que la démocratie fondamentale était celle où le peuple consentait à être gouverné selon un contrat non écrit passé avec le gouvernement, un contrat impliquant le consentement fondamental du peuple à être gouverné et, surtout, à être imposé.

La population veut revoir le contrat passé avec le gouvernement. Elle veut savoir en quoi les impôts sont consensuels. Elle veut participer au processus. Par–dessus tout, elle veut être consultée en ce qui touche ses impôts et les programmes qu'elle finance. Partout dans le pays, les gens veulent que leurs gouver-

nements soient davantage responsables. Les contribuables veulent savoir combien coûtent les programmes et qui paie.

Comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai l'intention de présenter, au début du printemps, un projet de loi d'initiative parlementaire qui portera sur une déclaration des droits du contribuable. J'estime que si une telle déclaration existait, le projet de loi dont nous sommes saisis renfermerait davantage de renseignements fort nécessaires. Entre autres choses, les coûts du programme seraient répartis sur toute la durée de sa mise en oeuvre. Mon projet de loi préciserait le montant exact et l'étendrait sur les années que durerait la mise en oeuvre du programme. De plus, il montrerait les recettes que l'on peut espérer tirer des frais d'enregistrement. Enfin, le vérificateur général aurait attesté que nos méthodes d'établissement du prix sont raisonnables.

Le contribuable en a assez de découvrir longtemps après la mise en oeuvre d'un programme que l'on a gaspillé son argent. Je tiens à citer un passage du rapport du vérificateur général pour 1993 où il est question du précédent système d'enregistrement des armes à feu qui ne date que de quelques années. On peut y lire ceci: «Nous avons relevé un certain nombre de points faibles, ce qui réduit considérablement la confiance que l'administration fédérale, les députés et les Canadiens peuvent avoir dans cette évaluation et la certitude que le programme est efficace.»

J'ai bien peur que nous ne soyons sur le point de répéter les erreurs du passé. Je prends bonne note qu'il a été dit que le système d'enregistrement proposé pourrait coûter 85 millions de dollars. Mais la plus grande confusion règne. L'actuel système d'enregistrement des armes de poing coûte 60 millions de dollars par an et ne couvre que 560 000 de ces armes. Or, le Canada compte au moins de cinq à six armes d'épaule.

J'ai ici une étude menée par le professeur Gary Mauser de l'Université Simon Fraser selon laquelle il en coûterait 82 $ par arme à feu, soit en tout 496 millions de dollars ou un demi–milliard de dollars. On a proposé de n'exiger aucuns frais la première année pour encourager les gens à enregistrer leurs armes à feu. Dans les projections budgétaires, je ne vois nulle trace de fonds que le ministère de la Justice entend affecter à ce programme. Il nous faut plus de précisions sur les modalités de financement et les coûts du programme.

• (1735)

Les contribuables ont le droit de le savoir, et tout de suite. Nous ne pouvons plus nous payer le luxe de créer des programmes sans savoir ce qu'ils vont nous coûter. Les contribuables canadiens veulent une plus grande responsabilité financière et c'est ce que nous avons fait à certains égards dans notre dernier budget.

Cela m'amène à la seconde partie de mon analyse: les avantages du système. Les avantages doivent être clairs et évidents et ils doivent servir le bien public. Ils doivent démontrer l'existence d'un lien clair entre l'enregistrement et les résultats recherchés.

Je tiens à dire que, dans l'ensemble, les propriétaires d'armes à feu m'ont paru être des gens raisonnables. Ils ont essayé de comprendre pourquoi le système d'enregistrement est actuellement considéré comme une chose nécessaire et d'une telle importance. Je rappelle, en outre, qu'une société démocratique est jugée non pas à la manière dont elle traite sa majorité, mais bien à la façon dont elle traite ses minorités.

Il m'apparaît évident que l'opinion de la majorité qui ignore les faits a une valeur contestable. De fait, la plupart des sondages révèlent que le citoyen moyen est davantage préoccupé par le contrôle de la criminalité que par le contrôle des armes à feu et leur enregistrement.

Je fais également remarquer que les propriétaires d'armes à feu et les contribuables sont en général minoritaires dans le débat actuel. Il m'apparaît évident que si nous ne parvenons pas à convaincre une bonne partie d'entre eux que le système d'enregistrement proposé est efficace et abordable, le projet échouera.

Voici, si je ne m'abuse, les objectifs établis du système d'enregistrement: faire en sorte qu'il n'y ait pas d'armes à feu dans les foyers où la violence familiale est présente, donner aux policiers la possibilité d'être mieux informés lorsqu'ils s'approchent d'une maison pour faire enquête et, enfin, parvenir à des méthodes d'entreposage plus sûres.

Faute de temps, aujourd'hui, je ne pourrai pas m'étendre très longtemps sur ces questions, mais, chose certaine, on ignore au juste s'il ne serait pas possible d'atteindre certains de ces objectifs en appliquant la législation actuelle ou si l'on pourra les réaliser grâce au système d'enregistrement des armes d'épaule.

Le ministère de la Justice ne m'a fourni aucune preuve concrète à cet égard. Si je ne peux me résoudre à faire ce saut dans l'inconnu, il en va de même des propriétaires d'armes d'épaule. C'est là le véritable danger de ce projet de loi; nous amenons un groupe important de gens à croire que le système est injustifié. Ils considèrent l'imposition de droits comme un impôt injustifié qui ne servira qu'à accroître davantage l'appareil bureaucratique sans rapporter quoi que ce soit de concret.

J'ai parlé, plus tôt, des préoccupations des contribuables. Inutile de dire que les propriétaires d'armes à feu sont des contribuables. J'ai déclaré qu'ils voulaient revoir le contrat qui les lie au gouvernement. Avons–nous des exemples de situations où les gens avaient le sentiment qu'on alourdissait leur fardeau fiscal sans leur consentement? Comment ont–ils réagi alors? On n'a qu'à se reporter à la terrible taxe sur les produits et services, une taxe qui, c'est évident, était loin de faire l'unanimité.

Selon une étude effectuée récemment par le cabinet d'experts–comptables Peat Marwick, plus de 50 p. 100 des contribuables ne paieraient pas cette taxe s'ils en avaient la chance. Dans ma circonscription, des policiers évitent de donner des contraventions pour de petits excès de vitesse, car ils jugent que les trois augmentations de tarifs en une année ne constituent qu'une autre forme injustifiée d'imposition des travailleurs.

C'est ainsi que nous en arrivons à avoir un système de justice où les gens choisissent les lois qu'ils veulent bien respecter.

C'est surtout parce qu'ils ont le sentiment de ne pas les avoir avalisées au départ.

Je ne pense pas que notre système de justice puisse durer. Je crois qu'il va conduire au chaos. Il est évident que notre démocratie devrait être basée sur l'inclusion plutôt que sur l'exclusion. Notre société devient de plus en plus complexe et technique.

En terminant, je voudrais citer ce qu'a dit l'un de nos philosophes politiques, M. George Grant. Dans son livre intitulé *Twilight of Justice*, il a fait remarquer que le Canada devenait de plus en plus une société technologique et que la nécessité de contrôler les êtres humains dans une société de ce genre augmentait en fonction de la complexité de la société. La technologie force l'État à devenir totalitaire, à régler complètement la vie des citoyens.

• (1740)

Enfin, un libéral, c'est quelqu'un qui défend les libertés individuelles. J'espère que le comité prendra le temps de discuter de certaines de ces questions.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, j'ai possédé des armes à feu à diverses occasions depuis plus d'un demi–siècle. J'ai toujours été un assez bon citoyen, mais maintenant, aux yeux du ministre de la Justice, et certainement aux yeux du public, je suis devenu menaçant pour la société, la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Si ces lois qui nous sont présentées globalement sous la forme du projet de loi C–68 sont adoptées ensemble comme une seule, je serai assujetti à la bureaucratie administrative, aux sanctions criminelles et au risque d'être traité comme un criminel commun. Cela n'est ni juste ni sensé, à mes yeux.

Toute personne, moi y compris, qui dérange la bureaucratie en ne se pliant pas à certaines exigences purement administratives sera gratifiée d'un casier judiciaire et d'une peine qui pourrait être beaucoup plus sévère que celle attribuée récemment aux voyous qui ont assassiné un vieil homme inoffensif en Saskatchewan. C'est tout à fait absurde!

Le ministre de la Justice affirme qu'il a séparé les dispositions criminelles des dispositions administratives et que le projet de loi est divisé en deux parties, mais cette affirmation est factice puisque nous parlons toujours de peines criminelles très sévères pour le non–respect d'une loi purement administrative. À mon humble avis, cela ne correspond à aucune séparation.

Je possède encore quelques armes à feu, mais je ne chasse presque plus. Je n'appartiens à aucun club de tir, ni à la NFA. Si je perdais mes armes demain, cela ne changerait rien à ma vie. Toutefois, je perdrais un bien beaucoup plus précieux que des armes. Je perdrais une grande part de ma liberté civile.

Le ministre de la Justice affirme que le droit de propriété de certains biens en particulier, les armes à feu, n'est en réalité qu'un privilège. À mon avis, le premier avocat du Canada a une compréhension incroyablement limitée de l'histoire et de la common law. Ce n'est pas parce qu'un droit n'est pas spécifiquement mentionné dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou dans la Charte des droits et libertés qu'il n'existe pas. Notre système juridique repose sur la common law britannique et sur le caractère sacré des droits coutumiers.

Lorsque sir William Blackstone a codifié la common law, il a fait remarquer que chaque personne possède certains droits absolus, y compris le droit à la sécurité personnelle, à la liberté personnelle et celui de posséder et d'utiliser des biens. Cela rappelle–t–il quelque chose à la Chambre? Les révolutionnaires américains n'ont pas inventé ces notions. Ils ont simplement inscrit dans leur constitution les droits qu'ils possédaient déjà en tant qu'Anglais.

Blackstone a ensuite dressé la liste de cinq droits connexes à défaut desquels les droits absolus ne pouvaient être ni protégés ni maintenus; l'un d'eux était le droit de posséder des armes personnelles. Lorsque les Américains ont adopté leur célèbre deuxième modification à la constitution, soit le droit au port d'armes, il ne s'agissait que d'un modeste prolongement d'un droit qu'ils possédaient avant la révolution.

En Grande–Bretagne, ce droit a été réduit de façon constante à partir de 1870 et cette réduction s'est accélérée après la Première Guerre mondiale. Il semble que c'était à cause de la menace posée par les terroristes bolchevistes ou anarchistes. Cependant, tout comme au Canada à l'heure actuelle, l'hystérie de la population a été attisée par le gouvernement et, tout comme au Canada, les lois sont devenues progressivement plus gênantes, plus complexes et carrément répressives, à un point tel que, aujourd'hui, elles ont presque atteint l'idéal que s'est fixé le ministre de la Justice, un idéal où seuls les policiers, les militaires et l'élite de la société en qui on a toute confiance possèdent légalement des armes à feu. Cependant, il n'y a pas une pénurie de puissance de feu au Royaume–Uni.

• (1745)

Il y a quelques mois, je me suis entretenu avec un vendeur d'armes écossais qui m'a dit que la Grande–Bretagne est inondée d'armes. On peut en acheter plus vite et plus facilement dans un pub que dans son magasin, et à meilleur marché, car la taxe n'est pas ajoutée.

Qu'est–ce qu'on accomplit en rendant les lois sur les armes à feu de plus en plus rigoureuses? Très peu de choses. Quel effet les tracasseries et la paperasserie coûteuse ont–elles sur le crime? Bien peu.

J'ai examiné les lois sur les armes à feu et les statistiques sur le crime de divers États américains et de plusieurs autres pays. Je vais maintenant ennuyer la Chambre avec quelques faits insignifiants que les sociologues du ministère de la Justice ignorent allègrement.

Regardons la situation dans les provinces des Prairies. Depuis le début du contrôle des armes à feu, en 1978, le taux annuel d'homicides a été d'environ 3,2 par 100 000 habitants, le tiers des homicides environ étant commis avec des armes à feu.

Pour la même période, dans les quatre États limitrophes que sont le Minnesota, le Dakota du Nord, le Montana et l'Idaho, ce taux a été de 2,7 par 100 000 habitants. C'est 16 p. 100 de moins. Ce sont tous des États très permissifs. Le ministre de la Justice dirait probablement que ce sont des États sans loi où l'on peut

posséder et acheter presque n'importe quoi à l'exception d'un bazooka.

De l'autre côté, le district de Columbia, qui exerce les contrôles les plus sévères de toute l'Amérique du Nord, à l'exception du Mexique, a le taux annuel de meurtres le plus élevé, de 80 par 100 000 habitants. Il s'agit du taux le plus élevé de tout le monde occidental. Comment peut–il y avoir de tels problèmes quand les armes à feu sont aussi rigoureusement contrôlées?

Cela a peut–être quelque chose à voir avec les forces culturelles et économiques. Cela a peut–être quelque chose à voir avec le crime organisé, le trafic de drogues, les tensions raciales, la misère noire et un système d'enseignement public qui ne fonctionne plus.

On ne parle de contrôle des armes à feu que pour nous embrouiller. Ce n'est qu'un stratagème pour nous distraire des vraies questions, dont l'effondrement de notre système de justice pénale, qui n'est pas le moindre. Le gouvernement a contribué à créer cette question qui fait beaucoup appel à nos sentiments et essaie maintenant d'en tirer le maximum. Cette question n'a absolument rien à voir avec le contrôle de la criminalité, et l'on constate que c'est le ministre de la Justice qui nous a concocté ce mélange. Il est beaucoup plus facile de faire des boucs émissaires de bons citoyens que d'admettre que notre système de justice est mal dirigé.

Pour être juste, il faut toutefois reconnaître que ce projet de loi contient certains éléments valables qui visent les criminels et non les citoyens ordinaires, comme la peine minimale de quatre ans pour les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu, même si les personnes à qui on imposera cette peine demeureront admissibles à la libération conditionnelle.

En 1978, je disais à ceux qui voulaient bien m'écouter que nous étions engagés dans un lent processus de désarmement des citoyens, que les crimes violents qui seraient commis dans l'avenir allaient servir d'excuses pour alourdir les formalités administratives, que l'on en viendrait à enregistrer les numéros de série des armes et que l'on finirait par confisquer individuellement les armes à feu. Tout cela est en train de se réaliser.

Un demi–million d'armes de poing vont être confisquées, peu importe ce que peut faire le ministre pour dorer la pilule. La confiscation des armes d'épaule enregistrées va commencer, comme c'est déjà le cas pour les armes de poing, par un processus d'évolution naturelle, ce qui permettra vraisemblablement d'éviter une horrible tragédie comme celle qui est survenue à Montréal.

L'hystérie collective est un merveilleux instrument pour le gouvernement. Au début de 1941, bien avant l'attaque de Pearl Harbour, le gouvernement du Canada avait confisqué les armes des Canadiens d'origine japonaise sur la côte ouest. Nous n'étions pas en guerre et ces personnes étaient des Canadiens, mais le gouvernement a néanmoins confisqué leurs armes.

La classe politique était ravie et les médias, en bons moutons, avaient bêlé leur approbation, tout comme ils le font maintenant à l'égard des dispositions législatives dont nous discutons ici aujourd'hui.

• (1750)

Ce projet de loi est un exemple classique de la théorie du gouvernement selon laquelle tout ce qui n'est pas obligatoire doit être interdit. C'est une petite mesure étatiste. Or, une petite mesure étatiste c'est comme un petit cancer: ce n'est pas bon.

James Madison avait bien raison lorsqu'il a dit: «Il y a plus d'exemples de restrictions de la liberté des gens par empiètements graduels et silencieux de la part de ceux qui détiennent le pouvoir que par usurpations violentes et soudaines.»

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer aujourd'hui, au débat, à l'étape de la deuxième lecture, sur le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes.

Le Canada contrôle depuis longtemps les armes à feu. En fait, depuis 1877, il existe au Canada des lois visant à restreindre la possession et l'utilisation des armes à feu. En 1892, un système national de permis de port de petites armes à feu a été établi. Depuis 1934, toutes les armes de poing doivent être enregistrées. En 1951, un système central d'enregistrement des armes à feu à autorisation restreinte a été établi sous la direction du commissaire de la GRC.

Le système de classification des armes à feu prohibées et des armes à feu à autorisation restreinte, dont toutes les armes de poing et les armes d'épaule à autorisation non restreinte, a été mis en place en 1968. Ce système a été grandement amélioré grâce à un certain nombre de changements qui y ont été apportés en 1977. Le principal changement a été l'introduction de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu, l'AAAF, un système permettant de contrôler les personnes qui désiraient acquérir des armes à feu, y compris des fusils de chasse et des carabines à autorisation non restreinte.

Un nouveau régime administratif, faisant appel à des préposés locaux aux armes à feu et aux chefs provinciaux des préposés aux armes à feu, a également été mis sur pied. Actuellement, ce sont les provinces qui administrent les AAAF et, en fait, la plupart des mesures de contrôle des armes à feu. Ce régime est resté relativement le même pendant plus de 11 ans, jusqu'à l'adoption du projet de loi C–17 qui a reçu la sanction royale le 5 décembre 1991.

Que je sache, la dernière série de règlements se rapportant au projet de loi C–17, est entrée en vigueur le 1er janvier 1994 et prescrivait les critères à suivre pour la manipulation et l'utilisation compétentes et en toute sécurité des armes à feu. À peine un an après la mise en oeuvre de cette série de règlements se rapportant au projet de loi C–17, on demande aux députés d'examiner un nouveau projet de loi concernant les armes à feu.

Je profiterai du temps qui m'est alloué aujourd'hui pour commenter les aspects du projet de loi C–68 que j'estime positifs. Je vais également vous donner mon opinion sur les parties de ce projet de loi qui exigeront une étude plus approfondie du Comité de la justice et, enfin, je vais vous donner les raisons pour lesquelles je pense que certaines sections devraient être supprimées entièrement.

L'aspect le plus positif du projet de loi est son approche directe de l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. J'applaudis les propositions de création de nouvelles infractions concernant cette utilisation à des fins criminelles, et en particulier la

peine minimale de quatre ans de prison pour les infractions violentes commises avec des armes à feu et d'un an dans les cas d'utilisation d'une arme factice, ainsi que les peines sévères pour l'importation illégale et le trafic d'armes à feu.

Depuis des années, les Canadiens de toutes les couches sociales demandent des peines plus sévères pour les infractions commises avec des armes à feu. Le projet de loi C–68 répond à cela. La peine minimale passera d'un an à quatre ans de prison pour l'utilisation d'une arme à feu lors de la perpétration d'une des 10 infractions violentes qui suivent: tentative de meurtre, homicide involontaire, négligence criminelle, vol qualifié, enlèvement, prise d'otage, agression sexuelle, agression sexuelle grave, extorsion et décharge d'une arme à feu dans l'intention de blesser. Les personnes trouvées coupables n'auront plus jamais le droit de posséder une arme à autorisation restreinte.

Je crains cependant que l'on renonce à appliquer l'article 85, à la suite d'une négociation de plaidoyers, en dépit de l'augmentation de la peine minimale. Les recherches du ministère de la Justice montrent que les deux tiers des inculpations en vertu de l'article 85 sont soit rejetées, soit suspendues, soit retirées en raison de difficultés avec la preuve ou de négociation de plaidoyers.

Le projet de loi C–68 crée également une nouvelle catégorie d'armes prohibées, celle des armes de poing de certains calibres ayant un canon de 105 millimètres ou moins. Cela conduira à l'interdiction d'environ 58 p. 100 des armes de poing actuellement au Canada. Comme tous les autres propriétaires d'armes prohibées, les gens qui possédaient ces armes de poing avant le 14 février 1995 pourront les acheter et les vendre entre eux seulement, et pourront les utiliser aux fins auxquelles ils les destinaient au moment de l'acquisition, que ce soit pour le tir à la cible ou comme objet de collection. Tous les cinq ans, ils devront fournir la preuve qu'elles sont encore utilisées aux mêmes fins.

• (1755)

Ces mesures constituent une nette amélioration par rapport au plan d'action du 30 novembre 1994, qui envisageait l'interdiction totale de l'usage ou du commerce de ces armes prohibées. Le ministre de la Justice a annoncé, et c'est tout à son honneur, qu'il était disposé à demander au Comité de la justice d'étudier la possibilité d'exempter la catégorie des armes de poing prohibées utilisées pour des compétitions reconnues de tir à la cible.

Je suis aussi reconnaissante au ministre d'avoir demandé au comité d'examiner toute la question de l'adoption d'une disposition d'exemption distincte pour les armes à feu ayant une valeur particulière en tant que souvenir de famille ou héritage.

Le ministre a par ailleurs suggéré au comité d'examiner la nécessité d'adopter des amendements de forme pour permettre la reconstitution d'événements historiques avec des reproductions d'armes fonctionnant à la poudre noire.

Dans tous ces cas, le ministre de la Justice mérite des félicitations pour avoir fait preuve d'autant de souplesse. Je suis tout de même très déçue qu'il soit resté aussi inébranlable dans sa résolution d'établir un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu, y compris les carabines et fusils de chasse qui ne sont pas à autorisation restreinte.

Le projet de loi C–68 comporte des dispositions pour la mise en place du système universel d'enregistrement des propriétaires d'armes à feu, qui prévoient le remplacement de l'actuelle autorisation d'acquisition d'armes à feu par un permis de possession à des degrés divers, à partir de 1996. Bien qu'au début le système soit volontaire, d'ici l'an 2001, la possession d'une arme à feu sans permis sera une infraction aux termes du Code criminel, passible d'un maximum de cinq ans de prison, soit un an de plus que la peine obligatoire proposée en cas de tentative de meurtre avec une arme à feu.

Le projet de loi, deuxième moitié du système universel d'enregistrement proposé, exigerait des Canadiens qu'ils enregistrent individuellement leur arme à feu, en en donnant la marque, le modèle, le numéro de série et autres signes distinctifs. Une fiche spéciale d'enregistrement d'armes à feu serait délivrée pour chaque arme ainsi enregistrée.

Il n'est pas étonnant que les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois soient profondément mécontents du système proposé, qu'on ne peut qualifier que de lourd et d'envahissant. Au fur et à mesure qu'on reclassifie ou interdit carrément un nombre grandissant de marques et de modèles de divers types d'armes à feu, on ne peut en vouloir à certains propriétaires d'armes à feu de soupçonner que la véritable raison d'être de l'enregistrement est la confiscation progressive de la plupart des armes à feu. En fait, plus de la moitié des armes de poing appartenant aujourd'hui légalement à des Canadiens seront interdites aux termes du projet de loi C–68.

Il devrait maintenant être évident pour tout le monde que les criminels n'enregistrent pas leurs armes à feu. Un registre universel des armes à feu, même si tous les propriétaires d'armes à feu légales s'y conformaient, ne réduirait pas l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles et n'améliorerait pas la sécurité publique. Ni les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois ni les autres contribuables ne méritent de se voir imposer des dépenses ou des dérangements n'ayant aucune incidence démontrable sur la réduction de la criminalité et l'amélioration de la sécurité publique.

Les Canadiens veulent voir des mesures plus sévères pour réduire la criminalité. Le projet de loi le fait en prévoyant des peines obligatoires plus rigoureuses en cas de crimes violents impliquant l'utilisation d'armes à feu.

Dans un sondage réalisé au cours de la troisième semaine de novembre 1994, le Centre de recherches Décima, au nom de *Maclean's* et de CTV, a demandé quelle était la principale cause de la hausse du nombre des crimes violents. Selon les réponses les plus fréquentes, soit dans 40 p. 100 des cas, on l'attribuait au système pénal trop tolérant. Seulement 5 p. 100 des plus de 1 600 répondants ont attribué la cause à l'absence d'un contrôle des armes à feu rigide.

Les Canadiens qui ne possèdent pas d'arme à feu commencent à comprendre que la multiplication des contrôles ne servira qu'à pénaliser inutilement les propriétaires d'armes à feu responsables, mais ne réduira pas la criminalité. Pourtant, le ministre

insiste pour qu'un nouveau système d'enregistrement constitue la structure sur laquelle repose le projet de loi du gouvernement.

Dans son communiqué du 14 février, le ministère de la Justice déclare ce qui suit: «Un système d'enregistrement universel favorisera la répression de la contrebande en permettant la surveillance des types et des quantités d'armes à feu qui entrent au Canada.» Comment cela se peut–il quand, par définition, la contrebande suppose qu'on déjoue les autorités mêmes qui seraient chargées de la surveillance à la frontière canadienne?

Si nous envisageons de consacrer encore plus d'argent au contrôle des armes à feu au Canada, faisons–le judicieusement. Le solliciteur général de l'Ontario a proposé de former une équipe de travail nationale sur la contrebande d'armes à feu, dont les membres seraient en poste dans les principaux points frontaliers. Je souscris pleinement à cette proposition. Une équipe de travail bien coordonnée, faisant intervenir tous les niveaux des forces policières, un plus grand nombre d'agents des douanes et l'appui des trois paliers de gouvernement au Canada, réduirait véritablement le nombre d'armes à feu qui entrent en contrebande au Canada. C'est là que réside le vrai problème. Il est inutile de harceler sans cesse les propriétaires d'armes à feu légitimes.

• (1800)

J'espère sincèrement que le Comité de la justice insistera pour qu'on examine froidement l'utilité d'un système d'enregistrement national tel que le prévoit le projet de loi. Je souhaite qu'au terme de l'examen, les membres concluent que le système actuel, qui exige une autorisation d'acquisition d'armes à feu, est amplement suffisant et que, si une autre mesure s'avère nécessaire pour réduire l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles, le travail doive s'effectuer à la frontière canadienne et devant nos tribunaux.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de discuter de la motion du Parti réformiste visant à diviser le projet de loi C–68. La motion se lit comme suit:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «la Chambre refuse de donner deuxième lecture du projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, parce que le principe de l'établissement d'un système de délivrance de permis et d'enregistrement pour toutes les armes à feu et le principe de la création d'une série d'infractions constituent deux questions distinctes qui doivent être traitées séparément.»

J'appuie cette motion et j'encourage les députés d'en face à en faire autant.

Permettez–moi de lire un extrait d'une lettre reçue d'un électeur, M. Ole Raasok, de Irma, en Alberta. M. Raasok m'a expressément demandé de mentionner son nom et de lire sa lettre si l'occasion m'en était donnée. Celui–ci écrit:

> Je vivais en Norvège lorsque les Allemands ont envahi notre pays en avril 1940, pour ensuite prendre le contrôle du gouvernement en juin 1940, après la capitulation de la Norvège.
>
> À l'automne de la même année, tous les propriétaires d'armes à feu ont reçu l'ordre de faire enregistrer leurs fusils et leurs carabines s'ils souhaitaient s'adonner à la chasse. En bons citoyens désireux de chasser, nous avons été assez dupes pour faire enregistrer nos armes.

Je vous rappelle qu'il s'agit du contenu d'une lettre que m'a envoyée un électeur d'origine norvégienne qui relate son expérience. J'invite tous les députés d'en face à écouter attentivement. Il ne faut pas prendre à la légère l'opinion de personnes qui ont vécu de telles expériences. Il ajoute:

> L'année suivante, nous avons reçu l'ordre de remettre toutes nos armes à la police. Il aurait été inutile d'essayer de cacher nos fusils, puisqu'ils étaient déjà enregistrés et que le gouvernement en détenait les numéros. Ces armes ne nous ont jamais été retournées et nous n'avons jamais obtenu de compensation. Je pense que c'est ce que le ministre de la Justice compte faire.
>
> Je suis devenu lieutenant dans l'armée de réserve avant d'immigrer au Canada, en 1951. À ce titre, je commandais 160 hommes qui gardaient tous leurs propres armes dans leurs maisons. Il n'a jamais été question d'enregistrement, ni de permis de port ou d'utilisation d'armes. Les statistiques révèlent que le taux d'utilisation illégale d'armes à feu en Norvège est l'un des plus faibles au monde.

Il ne s'agit là que d'un extrait de la lettre. J'ai entendu de nombreux députés d'en face dire qu'il est ridicule de penser que l'enregistrement et le contrôle plus sévère des armes à feu puissent mener à leur confiscation.

Je ne sais pas si telle est l'intention du gouvernement. Je suis porté à croire que ce n'est pas le cas. Toutefois, je crois qu'un certain niveau de méfiance à l'égard du gouvernement est sain en démocratie.

Cet électeur a vu ce que donne l'absence de ce sain degré de méfiance. C'est pourquoi je demande aux députés d'en face de comprendre que bien des Canadiens éprouvent vraiment un tel sentiment. Il y en a qui n'ont pas confiance dans le gouvernement actuel et d'autres qui se méfieront de gouvernements futurs. Il importe que nous soyons attentifs à ces préoccupations car, en démocratie, il faut qu'il y ait un certain degré de méfiance.

• (1805)

L'histoire montre que la Norvège est un parfait exemple d'enregistrement ayant mené à la confiscation. Est–ce là ce que le ministre réserve aux Canadiens? C'est ce que me demandent souvent des électeurs de ma circonscription et cela, pas seulement à l'occasion, mais tous les jours. Au cours des 10 derniers jours, que j'ai passés dans ma circonscription, on m'a demandé quotidiennement si c'est là ce que nous réserve le ministre, la confiscation après l'enregistrement.

Des déclarations du ministre donnent à entendre qu'il préférerait restreindre la possession des armes à feu aux policiers et aux militaires. Il a fait cette déclaration l'an dernier, il y a un an environ, peu après la reprise de la session.

J'appuie entièrement la motion proposée par le député de Yorkton—Melville, car elle vise à scinder en deux ce prétendu projet de loi sur la criminalité. Il est parfaitement logique de scinder ce projet de loi en deux, car il traite de deux questions très différentes. D'un côté, il s'agit de lutter contre la criminalité et, de l'autre, de restreindre la possession des armes à feu, ce que je n'appuie pas. Cette motion est nécessaire parce qu'elle s'attaque au vrai problème, à savoir la criminalité.

Nous, du Parti réformiste, sommes en faveur d'un projet de loi de lutte contre la criminalité. Nous appuyons des mesures visant à punir plus sévèrement l'usage criminel des armes à feu et la contrebande. Toutefois, nous n'approuvons pas que l'on s'en

prenne à des Canadiens respectueux de la loi simplement parce qu'ils possèdent une arme à feu.

Dès le début, les réformistes ont déclaré que le problème n'était pas attribuable aux propriétaires légitimes d'armes à feu respectueux de la loi, mais était plutôt lié à l'utilisation des armes à des fins criminelles. Il faut donc se demander pourquoi le ministre a décidé d'aborder ces deux questions dans le même projet de loi. Je ne connais pas la réponse précise à cette question, mais j'estime qu'il s'agit là d'une question légitime. Étant donné que les mesures de contrôle des armes à feu du Canada figurent parmi les mesures les plus sévères au monde, la question me semble particulièrement pertinente.

Il peut être intéressant sur le plan politique d'établir un lien entre le resserrement du contrôle des armes à feu et la lutte contre la criminalité, mais aucune statistique ne vient prouver cette hypothèse. En fait, si le ministre pouvait nous fournir des preuves, nous ne nous opposerions pas à la mesure législative originale. En vérité, le ministre est incapable de fournir ces preuves parce qu'elles n'existent pas.

Plusieurs de mes électeurs m'ont dit qu'ils avaient écrit au ministre de la Justice pour lui demander justement s'il avait des preuves que le contrôle des armes à feu contribuera, d'une façon ou d'une autre, à réduire le nombre de crimes commis avec une arme à feu et que le système d'enregistrement préviendra ne serait–ce qu'un seul décès. Jusqu'à maintenant, aucun d'entre eux n'a reçu de réponse. C'est honteux. Ces gens posent une question grave et ne reçoivent pas de réponse.

Mes électeurs ont souvent soulevé une autre question qui a trait encore une fois au système informatique qu'il faudra élaborer pour tenir le registre central. Premièrement, si un registre est établi, mes électeurs craignent qu'un pirate informatique puisse y avoir accès.

Nous savons, bien sûr, que les pirates informatiques sont très habiles. Ils ont déjà mis la main sur les secrets militaires des États–Unis. Si les pirates obtiennent les noms des propriétaires d'armes à feu, ces noms peuvent être utilisés à deux fins. Tout d'abord, on peut s'en servir pour savoir où il y a d'importantes collections d'armes, ce qui expose davantage ces collections à la convoitise des voleurs, et, deuxièmement, des criminels pourraient utiliser ces listes pour déterminer dans quelles maisons il n'y a pas d'armes, donc les maisons où ils pourraient plus facilement commettre des vols avec effraction.

Il y a encore beaucoup de questions et d'observations dont m'ont fait part les électeurs de ma circonscription ces dernières semaines, voire au cours de la dernière année, mais je terminerai en demandant au ministre de me faire connaître sa réaction à ces deux sujets de préoccupation. Je ne pense pas qu'il puisse m'expliquer ce qui motive l'existence d'un registre, et je ne parle pas nécessairement de ses raisons à lui, mais de celles de prochains gouvernements. Deuxièmement, il y a la question de l'entrée illégale dans le système informatique, ce qui pourrait conduire à des vols d'armes ou à des vols avec effraction.

• (1810)

Le vice–président: Je suis désolé, mais le temps accordé au député est expiré.

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre ce soir pour parler d'une question qui préoccupe beaucoup de gens dans la circonscription de Huron—Bruce, que je représente.

Le 30 novembre 1994, le ministre de la Justice et procureur général du Canada a annoncé le plan d'action du gouvernement sur le contrôle des armes à feu. Il s'agissait d'une série de propositions visant à susciter des commentaires et des critiques constructives de la part des Canadiens afin que ces derniers puissent participer à l'élaboration du projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Les habitants de Huron—Bruce ont profité de l'occasion pour exprimer leur opinion sur cette question, inondant mon bureau de la colline du Parlement et mon bureau de circonscription d'appels, de lettres et de visites.

Les propositions comprenaient entre autres l'imposition d'une peine minimum obligatoire de quatre ans d'emprisonnement en plus d'une interdiction à vie de possession d'arme à autorisation restreinte à toute personne reconnue coupable d'une ou de plusieurs infractions parmi une liste de 10 infractions précises commises avec une arme à feu, dont la tentative de meurtre, le vol à main armée et l'agression sexuelle avec une arme. Les propositions comprenaient également de nouvelles infractions au Code criminel avec de nouvelles peines sévères pour l'importation illégale et la contrebande d'armes à feu, l'intensification des contrôles à la frontière, y compris de meilleures inspections, et des exigences plus sévères pour l'obtention d'un permis d'importation, d'exportation ou de transport d'armes à feu au Canada.

Je veux profiter de l'occasion pour féliciter le ministre d'avoir proposé ces mesures qui visent à lutter contre la criminalité. Je veux cependant attirer votre attention sur le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, qui est actuellement débattu à la Chambre.

Ce projet de loi englobe la plupart des propositions originales publiées par le ministère de la Justice, y compris la mise en place d'un nouveau système d'enregistrement obligatoire et l'interdiction de diverses armes de poing et de copies exactes d'armes. Comme je l'ai déjà mentionné, ces propositions ont créé tout un émoi dans ma circonscription. En réponse à cela, j'ai rencontré beaucoup de groupes et de personnes pour essayer de comprendre leurs points de vue.

J'ai donc parlé directement à mes électeurs, ce qui m'a aidé à comprendre leurs points de vue. En tant que chasseur et sportif, je suis heureux que le gouvernement ait pris l'initiative de punir les personnes qui utilisent des armes à feu à des fins illégales. Toutefois, je ne peux pas accepter que d'autres restrictions soient imposées aux propriétaires légitimes d'armes à feu qui utilisent leurs armes de façon sécuritaire.

Le projet de loi C–68 est une mesure résultant de plusieurs événements tragiques survenus dans l'histoire canadienne récente, comme le massacre de l'École polytechnique en 1989 et une récente fusillade au volant d'une voiture ici même à Ottawa. Ces événements ont poussé les Canadiens à exiger qu'on apporte des modifications au Code criminel touchant l'usage illégal d'armes à feu.

La loi C–17 constitue l'ensemble le plus récent de mesures de contrôle des armes à feu, dont la mise en oeuvre vient tout juste de commencer. À moins qu'on ne mette la nouvelle loi en application avec succès, les modifications proposées dans le projet de loi risquent de n'être rien de plus que des gestes symboliques de la part du gouvernement pour satisfaire l'opinion publique.

L'élaboration d'une bonne politique et l'adoption de lois adéquates nécessitent également une mise en oeuvre et une application efficaces. Il ne s'est pas passé suffisamment de temps pour que la réglementation prévue dans la loi C–17 porte pleinement ses fruits. L'efficacité de la réglementation n'est donc pas complètement comprise non plus. Si cela est vrai, on peut conclure qu'il est également trop tôt pour imposer d'autres mesures de contrôle, ou en évaluer l'efficacité, comme un système national d'enregistrement qui exigerait encore plus de temps et exercerait davantage de contraintes sur les ressources financières déjà maigres des contribuables canadiens.

Il existe clairement des contraintes sur les fonds publics mis à la disposition des forces policières qui sont déjà chargées de protéger les Canadiens sous le régime d'autres dispositions du Code criminel. Le ministère de la Justice a calculé que la mise en oeuvre d'un système d'enregistrement pourrait coûter jusqu'à 85 millions de dollars, à quoi s'ajouteraient des coûts annuels d'entretien de 10 millions de dollars, sans parler des hausses annuelles.

La sécurité publique sera compromise, si nous éparpillons nos ressources. Cela étant, en affectant les fonds limités dont nous disposons à cet égard, nous, les députés, devons veiller à ce qu'ils soient dépensés de la façon la plus pratique et la plus efficace possible.

Il faut rappeler que la réglementation des armes n'occupe qu'une petite place dans l'ensemble de notre système de justice pénale. Il faut renforcer d'autres éléments de ce système pour combattre efficacement les activités criminelles violentes.

Comme propriétaire d'arme à feu en règle avec la loi, je suis déjà soumis à un grand nombre de contrôles. En conformité de la loi, je dois, pour acheter une arme, suivre un cours avant d'obtenir une autorisation d'acquisition d'arme à feu et réussir un examen. Je dois me soumettre à un examen policier approfondi de mes antécédents sociaux, psychologiques et professionnels. Je dois également donner aux services de police des références attestant de ma moralité, références qu'ils peuvent vérifier pour s'assurer que je ferai un usage responsable de mon arme à feu. De plus, il y a une période d'attente obligatoire de 28 jours avant que je ne reçoive mon autorisation avec photo.

• (1815)

Si je veux pratiquer la chasse, je dois d'abord suivre un cours obligatoire de chasse qui traite de la manipulation des armes et de la sécurité. Je dois également me soumettre à un test provincial qui confirme de nouveau tous ces points.

Outre cette réglementation, la province d'Ontario applique un règlement strict sur l'achat de munitions. Une fois que j'ai l'arme à feu et l'autorisation de chasser, je dois respecter des dispositions strictes exigeant que les armes et les munitions soient entreposées séparément dans des armoires fermant à clé, des normes rigoureuses sur le transport et des lignes directrices exigeantes sur l'utilisation des armes.

Cela montre clairement que les propriétaires d'armes à feu en règle avec la loi sont déjà assujettis à une réglementation. Celle–ci, comme tous les règlements sur les armes à feu, est très difficile à appliquer. La police ne peut tout simplement pas se rendre dans toutes les maisons pour s'assurer que toutes ces règles sont respectées.

Selon les estimations de l'ONU, environ 27 p. 100 des Canadiens ont des armes à feu; sept millions de Canadiens possèdent 27 millions d'armes à feu, ce qui est beaucoup plus qu'on ne l'a dit généralement au cours de ce débat.

Le gouvernement devrait peut–être faire porter ses efforts sur l'application de méthodes originales et bon marché pour faire respecter les dispositions déjà en place. À titre d'exemple, ce pourrait être un groupe de propriétaires d'une même région qui serait chargé de vérifier le domicile d'autres propriétaires d'armes à feu dans la région. Cela pourrait dissiper les soupçons que nombre de Canadiens ont au sujet de l'intrusion du gouvernement dans leur vie de tous les jours et contribuer à l'application des dispositions de la loi C–17 sur le stockage sécuritaire.

En troisième lieu, je suis d'avis que le contrôle du crime serait une meilleure méthode pour accroître la sécurité publique. Nous devons punir les éléments criminels et ne pas importuner les citoyens respectueux des lois. Les propriétaires d'armes à feu possèdent et utilisent leurs armes à feu d'une manière sécuritaire et responsable et ne contribuent pas aux statistiques sur les crimes, les blessures ou les meurtres violents.

En outre, le Centre canadien de la statistique juridique rapporte qu'en 1991 les deux tiers des personnes accusées de meurtre avaient un dossier criminel, la plupart pour des crimes violents, et n'avaient pas le droit d'acheter une arme à feu ni d'en être légitimement propriétaires.

Pour illustrer davantage mon point de vue du faible nombre d'armes à feu impliquées dans des décès au Canada, je dirai qu'en 1991 seulement une personne sur 400 000 est décédée des suites d'un accident causé par une arme à feu, contre une personne sur 14 000, des suites d'une chute. J'estime donc que les contrôles sont déjà suffisants, mais que nous ne les appliquons pas.

En vertu de la loi C–17, toutes les armes à feu doivent être entreposées la gâchette bloquée dans un cabinet à part des munitions. Dans une analyse d'accidents fatals causés par une arme à feu, on n'a même pas pu trouver un seul cas où un enfant victime d'un accident ou un tireur a découvert une arme verrouillée, a enlevé le cran de sûreté et a fait feu sur elle ou quelqu'un. Les études montrent aussi que dans au moins la moitié des cas de tir accidentel, la personne en cause avait consommé de l'alcool tout juste avant l'accident. Comment le système d'enregistrement préviendra–t–il cela?

Les Canadiens doivent être tenus d'utiliser leurs armes d'une manière responsable. Le gouvernement fédéral ne devrait pas avoir à intervenir. Nous devons féliciter les propriétaires d'armes à feu de notre pays des initiatives qu'ils ont prises par rapport au maniement sécuritaire des armes à feu, et non pas les condamner pour leurs efforts. Au Canada, alors que le nombre de

propriétaires d'armes à feu a augmenté, le pourcentage de morts accidentelles a diminué de 80 p. 100 entre 1986 et 1991.

En conclusion, les gens veulent que nous prenions des mesures pour les protéger contre les crimes violents et les autres activités illégales dans certains secteurs de notre société. Le problème que le ministre et l'ensemble du gouvernement doivent surmonter, c'est celui de déterminer quelle est la solution la plus appropriée.

Dans son dernier rapport, le vérificateur général s'est dit inquiet du manque de preuves justifiant que le gouvernement ait adopté plus de dispositions législatives sur le contrôle des armes à feu entre 1977 et 1995 qu'au cours des 50 années précédentes. Le vérificateur général s'est aussi interrogé sur l'applicabilité des dispositions législatives contenues dans le projet de loi C–17. Il s'est également inquiété du manque d'uniformité constaté d'un océan à l'autre au sujet des modalités de sélection concernant les AAAF.

Ce ne sont là que quelques–unes des préoccupations exprimées à cet égard par le vérificateur général et d'autres personnes. J'inviterais le ministre à prendre en considération les observations du vérificateur général et de tous les Canadiens. Les chasseurs et les collectionneurs constituent une forte proportion de notre population et sont chaque année une source de revenus pour notre économie, par l'intermédiaire des droits de permis, des mesures de conservation et de l'industrie de la chasse sportive.

Les premiers Européens qui ont exploré le Canada étaient des coureurs des bois qui ont joué un rôle capital dans l'ouverture du Nouveau Monde aux colons. La chasse et le fait de posséder des armes à feu d'une manière responsable font partie intégrante de notre riche patrimoine.

Je dirais au ministre et à la Chambre que l'on peut autoriser la possession d'armes à feu au Canada dans un contexte pacifique qui respecte les droits et privilèges de chacun et sans imposer encore une réglementation inutile, lourde et coûteuse aux propriétaires d'armes à feu légitimes et au budget de notre pays. Il n'en tient qu'à nous de prendre les mesures qui s'imposent.

• (1820)

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais parler de cet amendement. Bien entendu, je souhaiterais que la Chambre appuie cet amendement qui a pour objectif de scinder ce projet de loi. Je pense que c'est la façon de procéder.

Je voudrais faire part à la Chambre de certains renseignements que j'ai reçus au sujet du système d'enregistrement que le ministre recommande. Le ministre a déclaré à la Chambre et ailleurs qu'il s'agissait d'un système simplifié qui allait faciliter le travail des corps policiers et leur donner le moyen de mieux assurer la sécurité du public. Il a ajouté qu'il suffirait aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois d'aller chercher une carte au bureau de poste ou à l'un des magasins locaux de leur collectivité, de la remplir chez eux en précisant la marque, le modèle, ainsi que le numéro de série de leur arme, et de l'envoyer.

La semaine dernière, je me suis rendu dans trois laboratoires judiciaires de la GRC et je me suis entretenu avec leurs experts en la matière. Ou les renseignements qu'ils ont en leur possession ne parviennent pas au ministre ou il en fait fi. Lorsque je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de ce système selon lequel le propriétaire d'armes à feu remplit simplement une carte et la renvoie à l'endroit voulu, ils ont ri.

J'ai découvert autre chose. Dans ces laboratoires, ils ont ce qu'ils appellent une collection standard d'armes à feu. En d'autres mots, ce sont des armes à feu uniques. On n'ajoute à cette collection que les armes à feu qui n'en font pas déjà partie. Il n'y a pas deux armes pareilles dans cette collection. Tous les laboratoires de ce genre répartis dans tout le pays ont ce type de collection.

Dans un de ces laboratoires, les experts avaient examiné leurs armes d'épaule. Il y en avait un peu moins d'un millier. Ils se sont aperçus que 20 p. 100 de ces armes n'avaient pas de numéro de série et que dans 1,7 p. 100 des cas, il n'y a pas de marque d'identification.

J'ignore comment le ministre de la Justice va créer un système d'enregistrement alors que 20 p. 100 des armes d'une collection standard qui représente bien toutes les armes à feu présentes au Canada n'ont pas de numéro de série. Comment allons–nous enregistrer une arme à feu qui ne porte pas de numéro de série?

Lorsque j'ai posé ces questions à nos experts, ils m'ont répondu que ces armes devraient être apportées en personne. Quand j'ai voulu savoir où, ils m'ont précisé qu'il faudrait les apporter aux laboratoires qui auront la technologie voulue, même si ce n'est pas encore chose faite, pour s'occuper des milliers d'armes à feu qu'ils recevront ainsi.

On se demande déjà comment on va inscrire un numéro de série sur une arme à feu. Chose certaine, cela va coûter plus de 10 $ par arme à feu. Il est évident que les propriétaires d'armes n'auront pas simplement à remplir un formulaire. Je demande au ministre comment les Canadiens peuvent inscrire un numéro de série sur une carte si l'arme qu'ils possèdent n'en a pas.

Les gens de ce laboratoire m'ont également dit qu'il y a beaucoup d'armes à feu au Canada qui ont plus de 100 ans. Une arme à feu ne s'use pas. Généralement, son propriétaire l'entretient bien. Dans le cas de beaucoup de ces armes à feu, on ignore le nom du fabricant et le calibre et elles ne portent pas de marque d'identification, si ce n'est peut–être un numéro de modèle ou de série.

Ces experts m'ont montré une arme à feu qui venait de Russie. Il y en a des milliers au Canada, à ce qu'on m'a dit. Toutes portent un numéro de série composé de deux lettres en caractères cyrilliques suivies de trois chiffres. N'y figurent pas le calibre, la marque ni aucune donnée caractéristique.

• (1825)

Si nous voulons mettre sur pied un système d'enregistrement qui soit tout à fait applicable et puisse se révéler un outil précieux entre les mains des organismes chargés de l'application de la loi, nous aurions intérêt à y regarder de plus près.

Il est bon, important et sage que nous nous penchions sur l'amendement dont la Chambre est actuellement saisie. Si le ministre envisage de scinder ce projet de loi, mettons tout en oeuvre pour concocter un projet de loi qui vise l'utilisation criminelle des armes à feu. S'il se trouve des gens qui croient sincèrement que l'enregistrement universel des armes à feu sera de quelque secours, examinons la question avant d'aller plus avant. Ne nous lançons pas tête baissée dans un système qui,

d'après nos experts, ne marchera pas et coûtera bien plus que les 85 millions de dollars prévus.

Je demande au ministre de bien vouloir considérer toutes ces propositions. Ce genre d'information va être établi, en long et en large, devant le comité permanent par les nombreux témoins que nous allons faire comparaître, qu'il s'agisse des agents de la GRC ou des policiers municipaux qui sont confrontés au problème. Ils doivent maintenant donner un avis juridique au lieu d'un avis technique devant les tribunaux. Je vais en donner un exemple à la Chambre.

Si le ministre persiste et crée une infraction à l'égard d'une personne en possession d'une arme de poing qui soit fonction du calibre de l'arme, le 32 et le 25, cela va poser un sérieux problème. La raison en est fort simple. Même si l'infraction, l'accusation et les renseignements présentés au tribunal indiqueront que le prévenu contrevient à un article du Code criminel parce qu'il a en sa possession une arme de poing de calibre 32, l'avocat de la défense n'aura qu'à interroger l'expert technique sur le calibre de l'arme.

Bien que le côté de l'arme indique qu'elle est de calibre 32, selon ces experts, le calibre n'est pas défini comme étant l'inscription marquée sur le côté de l'arme, mais bien la taille du projectile qu'elle tire. Selon eux, une arme de calibre 32 tire un projectile de calibre 30.

Quand je leur ai demandé ce qu'ils diraient, à la barre des témoins, lorsqu'on les interrogerait au sujet du calibre, ils ont répondu qu'ils diraient simplement au tribunal que l'arme est conçue comme étant de calibre 32, qu'elle est marquée 32, mais qu'elle tire un projectile de calibre 30 et qu'ils laisseraient le juge trancher. S'ils devaient répondre oui ou non à la question de savoir si l'arme est de calibre 32, ils ont dit qu'ils ne répondraient pas. Je leur ai alors demandé s'ils avaient déjà songé à faire carrière en politique.

Là où je veux en venir, c'est qu'il y a une foule de difficultés d'ordre technique. Lorsqu'il s'agit d'inscrire les caractéristiques d'identification d'une arme à feu sur une fiche d'enregistrement que les services policiers pourront identifier en toute certitude, s'ils se retrouvent devant une personne qui a une arme à feu sur la banquette arrière ou dans le coffre de sa voiture, par exemple, ils ne pourront pas identifier cette arme à feu avec certitude.

Il suffit de jeter un coup d'oeil au rapport Terence Wade, dans lequel il a décrit les problèmes que présente le système actuel d'enregistrement des armes de poing. Environ 30 p. 100 des renseignements contenus dans ce système sont tout simplement inutiles.

D'après certains avis juridiques que j'entends, il semblerait que, sous peu, les contestations devant les tribunaux rendront le système d'enregistrement des armes de poing tout aussi inutile, car il n'est pas fiable.

• (1830)

Il y a tellement de types d'armes à feu dans notre pays qu'il va être extrêmement difficile de les enregistrer et de faire en sorte que la carte d'enregistrement puisse identifier un type précis d'arme à feu sur les sept à 20 millions qui existent actuellement au Canada.

Je parle des problèmes que l'on va avoir avec le système d'enregistrement. Cela est loin d'être aussi simple que le ministre de la Justice l'a dit.

Si c'est aussi simple que le ministre de la Justice le prétend, cela ne vaudra pas la peine d'en confier la charge aux agents de police pour faire appliquer les règlements.

Réfléchissons à cette question. Nous irons de l'avant avec la partie qui concerne les personnes qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles. Examinons plus attentivement l'autre partie.

Le vice-président: Conformément au Règlement, le débat est prolongé de six minutes à cause de la déclaration faite plus tôt.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, j'ai siégé au comité, je suis membre de la Fédération canadienne de la faune, je viens d'une circonscription rurale de la Saskatchewan et je dois dire que le projet de loi dans sa forme actuelle m'inquiète beaucoup.

J'appuie le ministre en ce qui concerne les sanctions criminelles et la peine obligatoire de quatre ans pour un crime commis à l'aide d'une arme à feu. J'appuie aussi la peine obligatoire d'un an pour l'utilisation d'une imitation d'arme à feu dans la perpétration d'un crime. De même, j'appuie vigoureusement toute mesure concernant la contrebande, les autres infractions liées aux armes à feu et les autres activités illégales.

Cependant, j'ai d'énormes réserves en ce qui concerne l'enregistrement. Si je dois demander aux habitants de Souris—Moose Mountain, ou de toute région, de dépenser 85 millions de dollars, je crois que nous devons examiner attentivement ce que nous ferons pour cette somme.

Je suis prêt à enregistrer mes armes à feu. Je possède des fusils de chasse depuis toujours. Je suis membre de la fédération de la faune et je suis instructeur en sécurité dans le maniement des armes à feu. L'autorisation d'acquisition d'armes à feu, instaurée il y a quelques années, ne m'a jamais impressionné. Maintenant, le document comporte quatre pages. Le gouvernement aurait tout aussi bien pu nous imposer un document de 30 pages. Ainsi, nous aurions eu une biographie de chaque propriétaire d'armes de poing.

En Saskatchewan, la plupart des propriétaires d'armes de poing les manipulent avec soin et en toute sécurité, surtout les membres de clubs de tir au pistolet et au revolver. Ils doivent se conformer à toutes sortes de règles et de règlements.

En notre qualité de membres de la fédération de la faune, nous devons ranger nos armes et nos munitions en lieu sûr, conformément à la loi C-17. Nous avons une responsabilité réciproque à cet égard. À titre de chasseur, pour pouvoir entrer sur les terres de quelqu'un d'autre, je dois respecter sa propriété. Cette permission est un privilège qu'il m'accorde et non un droit.

Bien des gens parmi nous considèrent toutefois que c'est un droit et bien peu d'agriculteurs interdisent l'accès à leurs terres car ils prennent pour acquis que tous ceux qui traversent leurs terres respectent la propriété d'autrui.

Toutefois, j'ai des réserves à l'égard du projet de loi tel qu'il nous est présenté. Si j'autorise certains agents à entrer chez moi et à vérifier si je respecte les règlements, je préférerais qu'ils se munissent d'un mandat de perquisition.

Comprenez–moi bien. Il n'est pas facile de faire des lois, mais une fois qu'elles sont adoptées, elles s'appliquent à tout le monde. Certains de mes amis possèdent des armes de petit calibre qui sont devenues presque trop vieilles pour être utilisées. Ils y ont consacré beaucoup d'argent et les considèrent comme de véritables reliques. Ces personnes risquent maintenant d'être considérées comme des éléments criminels parce qu'elles n'enregistrent pas ces armes. Leur seule option est de s'en débarrasser.

• (1835)

Si nous confisquons, indemnisons aussi. Les gens l'accepteront. Lorsque je faisais partie du comité, je n'ai rien dit au sujet des armes de poing. Je crois que nous devons choisir notre ligne de conduite avec grande prudence.

La question me préoccupe beaucoup. Au lieu de s'adresser aux médias, les députés des deux côtés devraient saisir l'occasion et dire très clairement ce qu'ils pensent.

Je ne crois pas avoir quoi que ce soit à gagner en tentant de dévoiler notre orientation aux médias. Je rends au ministre ce qui lui revient et je crois que le Comité de la justice examinera le point de vue des députés d'en face et de ceux de mon parti.

J'aurai l'occasion de voter contre le projet de loi, car je ne peux l'appuyer dans sa forme actuelle. Cela ne signifie cependant pas que je n'examinerai pas les modifications qui seront proposées pour voir si elles satisfont aux besoins des Canadiens que je représente.

Je suis heureux d'avoir pu dire franchement ce que je pense du projet de loi que le ministre et la population canadienne dans l'ensemble trouvent fort important. Attendons cependant de voir les amendements qui seront proposés, après quoi nous exprimerons notre point de vue et porterons un jugement final.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE BUDGET

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, le 1er mars dernier, je posais une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour m'opposer aux frais décrétés dans le Budget au montant de 975 $ imposés à toute personne désirant immigrer au Canada, en plus des 500 $ qu'elle doit débourser pour que son dossier soit étudié par des agents de l'immigration.

Le Canada devient ainsi l'un des pays les plus dispendieux où immigrer. Cette mesure injustifiée et inacceptable s'ajoute à la hausse vertigineuse de tous les tarifs reliés à l'immigration et à la citoyenneté. De plus, je tiens à dénoncer ici la fermeture des bureaux et les coupures de personnel au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ainsi que la réduction draconienne du nombre de commissaires de la CISR.

Ces frais exorbitants représentent plusieurs mois, voire plus d'un an de salaire pour les immigrants originaires des pays pauvres. Les réfugiés n'étaient déjà plus capables de verser le montant de 500 $, comment pourront–ils débourser une somme additionnelle de 975 $? La plupart d'entre eux arrivent au Canada sans argent. Parfois, ils ont tout perdu dans leur pays d'origine. En arrivant ici, ils doivent s'habiller l'hiver, se nourrir et louer un logement pour leur famille. Cette taxe est donc cruelle et inhumaine.

Comment le Canada peut–il prétendre qu'avec cette mesure, il fait honneur à la tradition humanitaire du pays à l'endroit des personnes déplacées ou persécutées, tel que spécifié par la Loi sur l'immigration? De plus, l'immense majorité des réfugiés dans le monde sont des femmes et des enfants. Cette mesure rendra encore plus difficile le parrainage et la réunification des familles.

Je profite de cette occasion pour dénoncer les mauvais traitements infligés aux réfugiés en instance de déportation au centre de détention de Malton, près de l'aéroport de Toronto. Mercredi dernier, un ressortissant de l'Uruguay qui devait être déporté a dû être hospitalisé après avoir tenté de se suicider. J'ai mentionné le cas de douze personnes d'origine hispanique qui ont été victimes de mauvais traitements.

• (1840)

Je réitère ma demande au ministre de tenir une enquête sur ces allégations et de prendre les mesures qui s'imposent contre les responsables et les auteurs de cette situation grave et inacceptable.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, les nouveaux arrivants au Canada ont accès aux programmes sociaux universels subventionnés par l'ensemble des Canadiens.

Immigrants et réfugiés ont également accès à nos vastes services d'intégration et d'établissement, lesquels sont les meilleurs au monde. Ces programmes coûtent 271 millions de dollars par année et profitent en grande partie au Québec. Au nombre des services offerts, on compte les cours de langue, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide aux familles qui doivent inscrire les enfants à l'école et ainsi de suite. La liste est longue.

Dans le cadre des consultations qui ont été menées, les Canadiens nous ont dit qu'ils veulent que les personnes qui profitent du vaste éventail de programmes et de services offerts au Canada contribuent au financement de ceux–ci. Les réfugiés comme les immigrants ont dit vouloir y contribuer.

Nous savons que les frais ne seront pas à la portée de toutes les bourses. C'est pour cette raison que nous avons créé une nouvelle option prêt, destinée à permettre aux réfugiés d'obtenir l'aide financière dont ils ont besoin. Nous prévoyons que ces prêts,

comme les prêts pour frais de voyage, seront remboursés dans 95 p. 100 des cas.

Les nouveaux arrivants au Canada se trouvent ainsi à investir dans leur avenir, leur avenir comme citoyens canadiens. Ce n'est pas payer bien cher pour avoir la chance de vivre dans le meilleur pays du monde: le Canada.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, le 3 mars durant la période des questions, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur le rapport de la commission fédérale d'examen des évaluations environnementales sur les vols militaires d'entraînement à basse altitude au Labrador et au Québec. À l'heure actuelle, quelque 6 000 à 7 000 vols d'entraînement à basse altitude sont effectués chaque année à partir de la BFC Goose Bay.

Ces vols sont autorisés en vertu d'un protocole d'entente multilatéral de 10 ans entre le Canada et ses alliés de l'OTAN, lequel vient à expiration en 1996. Dans son rapport, la commission d'examen recommande au gouvernement d'accepter la proposition du ministère de la Défense nationale de négocier un nouvel accord qui augmenterait le nombre de vols à plus du double, établirait un nouveau secteur de bombardement d'exercice et élargirait la zone d'entraînement de vol.

Cela aurait pour effet de concentrer les vols au–dessus des terres traditionnelles utilisées et occupées par les Innu pendant plus de 9 000 ans. Après avoir observé les effets de ces vols pendant 10 ans, les Innu soutiennent que le bruit nuit à la faune, en particulier le caribou, qui fait partie de leur alimentation.

Le bruit cause également des troubles mentaux et physiques aux Innu et perturbe leur culture et leur mode de vie traditionnel. De nombreux Innu ont boycotté les audiences parce qu'à leur avis la commission ne traitait pas de façon adéquate leurs préoccupations, de même que les questions touchant les droits des autochtones et les négociations relatives aux revendications territoriales.

Bien que la commission n'ait pas traité de façon adéquate les questions soulevées par les autochtones, elle a reconnu qu'il ne se faisait pas assez de recherches concernant les effets des vols sur l'environnement. Sur ce point, le rapport est très clair: «On connaît si peu de choses sur l'effet à long terme des vols sur la faune et les secteurs d'entraînement qu'il reste beaucoup d'incertitudes et de préoccupations. La commission a donc été incapable de tirer des conclusions sur l'effet à long terme des vols à basse altitude sur les écosystèmes.»

La commission a donc recommandé que le projet n'aille de l'avant qu'à certaines conditions. La première, c'est que, avant de signer un nouvel accord sur les vols à basse altitude et avant de permettre la poursuite de ces vols, le gouvernement établisse un institut indépendant pour étudier et surveiller les effets de ces vols.

La commission a également recommandé que le gouvernement établisse le plus rapidement possible un conseil de gestion conjoint du troupeau de caribous de la rivière George et règle les revendications territoriales des autochtones dans la région touchée.

Au cours de la période des questions, le ministre de la Défense nationale n'a pas dit s'il approuvait ou non le rapport ni s'il recommanderait au Cabinet de l'accepter ou quelles mesures le gouvernement prendrait pour respecter les conditions fixées par la commission.

La propre commission d'évaluation du gouvernement admet que les répercussions sur l'environnement et sur les droits des autochtones sont inconnues et que les mesures d'atténuation du ministère de la Défense nationale ne donneront probablement aucun résultat. Le gouvernement croit–il qu'il convienne d'autoriser la poursuite de ces vols puisque leurs effets sont inconnus? Lorsque l'on ignore les répercussions d'une action, n'est–il pas plus sage de s'abstenir?

Il est important pour le peuple innu, dont la vie continuera d'être perturbée par ces vols, de savoir si le gouvernement acceptera le rapport de la commission et, si oui, quelles mesures seront prises pour apporter les solutions aux problèmes qu'elle a cernés et pour respecter les principales conditions qu'elle a énumérées, notamment le règlement des revendications territoriales. C'est un point important. Comme il semble que, à cause du conflit relatif aux revendications territoriales, le gouvernement provincial de Terre–Neuve n'entreprendra pas de négociations avec les Innu, il est absolument essentiel de savoir comment le gouvernement du Canada réglera cette question très importante.

• (1845)

Le gouvernement doit s'assurer de ne pas protéger les intérêts économiques d'un groupe sans tenir compte de ceux d'un autre groupe.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, vous vous rappelez peut–être que le ministère de la Défense nationale a demandé qu'on procède à une évaluation environnementale pour étudier les répercussions des vols à basse altitude à la BFC Goose Bay.

La commission connue sous le nom de BFEEE a soumis son rapport à deux de mes collègues, la ministre de l'Environnement et le ministre de la Défense nationale. La commission a fait tout en son pouvoir pour entendre les groupes et les particuliers souhaitant présenter leur point de vue. Après avoir étudié les vues exprimées, elle a soumis des recommandations au gouvernement.

[*Français*]

La commission conclut que la cessation des vols militaires nuirait considérablement à l'économie de la région. Elle a recommandé que les activités aériennes se poursuivent à certaines conditions énoncées dans le rapport. D'après les sept membres de la commission, peu d'éléments concrets permettent de croire,

à ce stade–ci, que les activités aériennes aient d'importantes incidences négatives sur l'environnement, la santé humaine ou le contexte social.

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral étudie actuellement les avis de la commission et va préparer une réponse à ses recommandations. On la rendra publique sitôt qu'elle sera prête.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion cet après–midi de parler un peu du régime fiscal et, en particulier, de la façon dont il vise les banques du Canada. Je voudrais tout d'abord commencer par un commentaire ayant rapport au «Budget en bref», ou au budget comme tel.

Dans son discours, le ministre des Finances a dit que le gouvernement allait devenir plus dur et qu'il allait mettre fin à certaines échappatoires, que le taux d'imposition des grandes sociétés, par exemple, allait augmenter de 12,5 p. 100. Lorsqu'il a dit cela, les députés libéraux se sont mis à l'applaudir chaleureusement et certains ont fait mine de se lever, pour l'ovationner.

Le ministre a donc annoncé une hausse de 12 p. 100 du taux d'imposition des grandes sociétés, qui passera de 0,2 à 0,22 p. 100. Cela représente bien une hausse de 12 p. 100, puisque le taux passe de 0,2 à 0,22 p. 100. Quiconque connaît le moindrement les mathématiques dirait que c'est infinitésimal et pourtant, techniquement, c'est bien une augmentation. Comme nous devenons durs quand nous faisons passer le taux d'imposition de 0,2 à 0,22 p. 100! Cependant, le gouvernement a voulu laisser l'impression qu'il se donnait beaucoup de peine pour mettre fin aux échappatoires.

Je suis prêt à dire, cet après–midi, que le gouvernement n'a pas mis fin aux échappatoires, même à la bonne vieille fiducie familiale, que l'on aime bien, la mère de toutes les échappatoires fiscales. Il n'a fait, essentiellement, que la retoucher. Ce privilège continuera d'exister.

Parlons plus particulièrement de la Banque Royale. S'il y a un secteur qui tient bon, c'est bien celui des banques. Je demanderais aux députés d'en face et à quiconque nous regarde de jeter un coup d'oeil au rapport annuel de la Banque Royale du Canada, pour 1993. Je ne suis ni comptable ni fiscaliste, mais j'ai lu beaucoup de rapports annuels et d'états financiers et j'ai constaté, en lisant ce rapport, que la banque ne payait pas d'impôt sur le revenu. C'est essentiellement ce que dit le rapport d'un bout à l'autre.

Lorsque je me suis entretenu avec le personnel de la banque, on m'a dit que ce n'était pas exact, à proprement parler, et que la banque payait de l'impôt. Je dois reconnaître que la Banque Royale paie effectivement de l'impôt. Elle paie l'impôt auquel toutes les sociétés sont habituellement assujetties, mais il faut se rappeler que la Banque Royale fait partie d'un ensemble de filiales. Si l'on compte toutes les filiales, qui comprennent des institutions comme la Société de prêts hypothécaires de la Banque Royale, la RBC Dominion Securities Limited, le Trust Royal, la Royal Bank (Barbados) Limited, la Compagnie d'assurances Voyageur et de nombreuses autres, quand on examine globalement toutes les facettes de la Banque Royale, on constate qu'elle paie de l'impôt sur le revenu. Elle en a payé 509 millions de dollars en 1992.

Toutefois, la banque même, c'est–à–dire les établissements où l'on trouve des guichets et où on obtient des prêts hypothécaires, des prêts–auto, etc., a perdu de l'argent, de sorte que, malgré tous les frais qu'elle perçoit, cette institution n'a pas payé d'impôt sur le revenu. La banque a vraiment acquitté l'impôt minimum sur les sociétés, l'impôt de 0,2 p. 100 que le gouvernement vient de porter à 0,22 p. 100. Même si la banque, en incluant toutes les activités de ses succursales, a payé de l'impôt sur le revenu, aux fins de clarification, la Banque Royale en soi, sur une base non consolidée, n'a pas payé le moindre impôt sur le revenu. Voilà la différence.

Le budget a–t–il apporté une modification à cet égard? Non. En fait, le budget laisse notre régime fiscal pratiquement intact. Ce serait pure négligence de ma part de ne pas dire cet après–midi que la grande partie de notre dette accumulée—soit plus de 45 p. 100—est attribuable à toutes les échappatoires de notre régime fiscal. Voilà en grande partie la cause de notre dette. Pourtant, le gouvernement n'a pris aucune mesure concrète pour éliminer ces échappatoires.

Je voudrais bien que le député nous dise si la Banque Royale a acquitté de l'impôt sur le revenu ou non. Il faut se rappeler. . .

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

[*Français*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, quelques banques ont rapporté des profits records en 1994. Ceci a incité quelques observateurs à se demander si les banques payaient leur juste part d'impôt.

Les banques paient des montants considérables d'impôt. Elles paient l'impôt sur le revenu et sont assujetties à deux impôts fédéraux sur le capital, dont l'impôt des grandes sociétés qui s'appliquent à toute société ayant plus de 10 millions de dollars en capital, et l'impôt sur le capital des grandes institutions financières qui agit en tant qu'impôt minimum.

Au cours de la période 1991–1993, les six plus grandes banques et leurs filiales de prêts hypothécaires ont payé près de un milliard de dollars par année en impôt fédéral sur le revenu et le capital. Les banques paient aussi de l'impôt sur le revenu, sur le capital, de l'impôt foncier et d'autres types d'impôts aux provinces et aux municipalités.

Les députés sont sans doute au courant des mesures instaurées dans les deux derniers budgets afin d'assurer que les banques et les institutions financières en général continuent à payer leur juste part d'impôt. Le Budget de cette année a introduit un impôt spécial sur le capital des grandes institutions de dépôt, dont les banques.

[*Traduction*]

Le vice–président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office conformément au Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 53.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 24 pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LES FINANCES

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le treizième rapport du Comité des finances, qui porte sur le pouvoir d'emprunt.

Je remercie de leur collaboration les députés de tous les partis qui siégeaient au comité.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter deux pétitions. Les signataires de la première pétition demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les citoyens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Les signataires de la deuxième pétition demandent exactement le contraire.

[*Français*]

LA DISCRIMINATION FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, j'ai une pétition, conformément à l'article de notre Règlement, qui demande au gouvernement canadien de se conformer au jugement des tribunaux, ordonnant que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit interprétée comme interdisant aussi la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin de protéger les gens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, et j'appuie cette pétition.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente ici ce matin une pétition signée par 5 703 Canadiens de la vallée du bas Fraser.

On est très préoccupé, non seulement dans ma circonscription, mais dans tout le Canada, par le fait que des criminels dangereux circulent librement dans nos rues. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures contre les criminels à risque élevé qui commettent des voies de fait graves, en permettant qu'ils soient frappés à la fois d'une peine d'emprisonnement et d'une ordonnance de maintien en incarcération et, plus précisément, en adoptant le projet de loi C–240.

C'est pour moi un honneur de présenter cette pétition.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par 1 520 électeurs de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

• (1005)

Les pétitionnaires prient le Parlement de réduire le déficit fédéral en réduisant les dépenses publiques et de s'abstenir de hausser les impôts de quelque manière que ce soit. Évidemment, le gouvernement a déjà fait fi de cette demande.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, la seconde pétition est signée par 1 032 électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt qui prient le Parlement de contester toute nouvelle loi régissant l'acquisition et la possession d'armes à feu et d'établir des lignes directrices strictes et des peines d'emprisonnement obligatoires pour l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime violent.

Il y a eu jusqu'à maintenant 2 958 pétitionnaires de ma circonscription. J'appuie ces deux pétitions.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par 38 citoyens de la ville d'Elkford qui exhortent le Parlement à ne pas adopter de loi

autorisant le suicide assisté par un médecin. J'appuie cette pétition.

LA JUSTICE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, N.P.D.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

La première, certifiée correcte conformément à l'article 36 du Règlement, est signée par un nombre appréciable d'habitants de l'Ontario et de la Saskatchewan, notamment, des collectivités de Wilkie et de North Battleford, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires soulignent que Robert Latimer, de la Saskatchewan, a été condamné à la prison à vie pour meurtre au deuxième degré sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans. Les pétitionnaires croient que l'application de la loi devrait être flexible et tenir compte de l'individu en cause. Ils estiment que cette sentence est injuste et disproportionnée.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'accorder un pardon conditionnel ou inconditionnel à Robert Latimer, qui a été condamné pour le meurtre au second degré de sa fille.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par de nombreux Canadiens de toutes les régions du pays.

Les pétitionnaires, dont les signatures ont été recueillies par le Conseil des Canadiens, signalent qu'ils ont droit à des soins de santé s'ils sont malades, à de l'enseignement s'ils ont besoin de formation, à une pension s'ils sont âgés, à de l'assurance–chômage s'ils sont des travailleurs, à de l'aide s'ils sont pauvres ou sans–abri, à des services de garde d'enfants s'ils sont des parents qui travaillent à l'extérieur du foyer et à des établissements culturels.

Les pétitionnaires signalent également que les programmes sociaux forment le tissu même de la société canadienne et qu'il n'est pas nécessaire de couper dans ces programmes puisque les allégements fiscaux et les subventions accordés aux gens riches et aux sociétés rentables sont responsables de près de la moitié de la dette, tandis qu'on ne peut attribuer que 6 p. 100 de la dette aux programmes sociaux.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de maintenir et d'améliorer les programmes sociaux auxquels tous les Canadiens ont droit.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je veux présenter deux pétitions aujourd'hui au nom des habitants de Calgary–Nord.

Dans la première pétition, les signataires prient instamment le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement, et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition qui demande au Parlement de s'opposer aux modifications au Code criminel visant à y inclure des dispositions réprimant les crimes motivés par la haine.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 92.

[*Texte*]

Question nº 92—**M. Harper:**

Combien chaque ministère et organisme dépensera–t–il pour la publicité à la télévision, sous forme imprimée ou à la radio pendant l'exercice 1994–1995?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Vous trouverez ci–après, pour la période du 1er avril 1994 au 1er novembre 1994, les sommes d'argent dépensées par les ministères et organismes par l'intermédiaire du Groupe de gestion de la publicité (GGP).

Si un ministère ou organisme n'est pas mentionné, c'est qu'aucune activité de publicité n'a été entreprise en leur nom par le GGP pour la période visée. Auparavant, on exigeait que les ministères soumettent au GGP des plans annuels de publicité. Cependant, ce n'était pas le cas pour l'année financière 1994–1995.

Le 11 mai 1994, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a établi de nouvelles lignes directrices d'impartition des marchés de publicité et de sondages d'opinion publique. Le GGP conserve son pouvoir d'impartition pour ces marchés, ainsi que la responsabilité de fournir des conseils et des services aux ministères afin d'assurer l'uniformité des priorités globales du ministère. Le nouveau système est en cours d'élaboration et sera mis en oeuvre dans l'année financière 1995–1996.

		Dépenses (incl. taxes)		
Ministère	Engagé (incl. taxes)	Écrit	TV	Radio
Pêches et Océans	4 736	3 903		
Transports Canada	329 139	170 803		
Ressources humaines	375 364	1 414		
Défense nationale	22 095	15 865		
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	61 456	60 905		
Archives nationales	66 749	41 437		14 476
Affaires étrangères et Commerce extérieur	124 322	100 434		
Conseil de recherches	272 462	210 150		

Ministère	Engagé (incl. taxes)	Écrit	TV	Radio
Commission d'enquête – Approvisionnement en sang	21 720	11 326		
Statistique Canada	30 649	24 163		
Finances (Banque du Canada)	7 644 293	3 105 771	3 271 624	661 899
Anciens combattants	1 636	1 636		
Industrie (Tourisme) Canada	764 710	240 952		
Industrie Canada (aborigène)	7 294	7 249		
Bibliothèque nationale	95 355	51 177		
Patrimoine canadien	96 859	29 761		
Travaux publics et services gouvernementaux	1 075 393	843 604		24 448
Santé Canada	623 200			
Ressources naturelles	124 650			
Conseil privé	436 275			
Total	12 178 357	4 920 550	3 271 624	700 823
Somme globale	12 178 357 $	Somme globale	8 892 997 $	

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 1er mars, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement.

• (1010)

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, les députés réformistes partageront leur temps de parole.

Le débat sur le budget met en cause l'avenir même du Canada. Nous avons déjà hypothéqué l'avenir de nos enfants, qui loin de pouvoir se payer des programmes sociaux, paieront les nôtres.

Comment les députés ministériels peuvent–ils siéger ici avec leur air suffisant, sachant que, pendant la durée de cette législature, le coût du service de la dette passera de 38 à plus de 50 milliards de dollars? Cette augmentation de plus de 30 p. 100 constituera un fardeau accru qui continuera de s'alourdir. Ce seront autant de milliards que nous ne pourrons pas affecter aux programmes sociaux ou aux activités gouvernementales.

Le gouvernement prétend que le budget est excellent. Les députés libéraux sont d'accord pour que le tiers des dépenses du gouvernement soit engouffré dans les programmes dispensés par le passé. Ils prétendent que, au moins, la croissance des frais d'intérêts est ralentie. Je ne vois pas ce qu'il y a de consolant à savoir que le pays court toujours à la faillite, mais moins rapidement.

Tout ce que le budget fait, c'est retarder l'inévitable. Le fait que ce budget soit considéré comme rigoureux n'est pas tant un compliment pour ce budget qu'une virulente condamnation des budgets précédents. Si les ministres des Finances avaient eu assez de courage par le passé pour imposer les compressions nécessaires, celles–ci auraient paru minimes par rapport à ce qui s'impose aujourd'hui. Comme ils ont refusé de prendre les mesures voulues, nous devons aujourd'hui pratiquer des coupes plus douloureuses.

L'actuel ministre des Finances doit maintenant faire des choix difficiles. Il pouvait et il aurait dû faire les bons: appliquer des mesures pénibles à court terme pour obtenir de bons résultats à long terme. Au lieu de cela, il a choisi la solution plus masochiste, celle qui consiste à nous faire souffrir un peu cette année et davantage les années suivantes.

Dans son dernier budget, il fait allusion à certains des changements à venir, mais il n'ose pas régler les problèmes par le menu détail et de plein fouet.

White Rock, une ville de ma circonscription, compte l'une des plus fortes concentrations de personnes âgées au Canada. Près du tiers de la population a plus de 65 ans. Dans son budget, le gouvernement explique aux Canadiens que, plus tard cette année, il rendra public un document faisant état des changements à apporter pour que les programmes de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti soient à la mesure de nos moyens. Ces changements entreront en vigueur en 1997.

Les documents budgétaires indiquent clairement que d'importants changements seront apportés. Ils promettent de ne pas réduire la protection pour toutes les personnes âgées moins à l'aise, mais ils ne nous présentent aucun chiffre. Pour le gouvernement, à partir de quel niveau de revenu est–on à l'aise? À partir de 15 000 $, 20 000 $ ou 25 000 $?

Le ministre des Finances a dénoncé le budget des contribuables que le Parti réformiste a présenté et dans lequel nous proposions de réduire de trois milliards de dollars les sommes versées aux personnes âgées. Le ministre a dit que cela aurait des répercussions sur toutes les personnes âgées ayant des revenus supérieurs à 11 000 $. Compte tenu du fait que, quand on inclut la SV, le SRG et le Régime de pensions du Canada, le gouvernement verse 34 milliards de dollars par année aux aînés, trois milliards de dollars ne représentent que 8,7 p. 100 de ce total.

Le ministre des Finances veut–il dire que 91 p. 100 des personnes âgées au Canada ont des revenus inférieurs à 11 000 $? Ce

montant de 11 000 $ est peut-être venu à l'esprit du ministre parce que c'est celui qui est envisagé dans le plan des libéraux.

Nous remarquons aussi l'intention du gouvernement de réformer les prestations de la sécurité de la vieillesse en fonction du revenu familial. Quelle excellente idée! Si le gouvernement avait été à l'écoute, il aurait cependant compris que c'était là un élément du programme que le Parti réformiste a proposé il y a deux ans, en vue de supprimer entièrement le déficit en trois ans. Les réformistes ont reconnu l'iniquité du système en vigueur à ce moment-là. Malheureusement, les libéraux ont mis deux ans à reconnaître une bonne idée. Il leur en faudra encore deux pour y donner suite.

À ce rythme-là, c'est en 1997 que les libéraux se rendront compte de la valeur de notre budget des contribuables de 1995. Cependant, nous n'aurons pas à nous inquiéter d'avoir à attendre encore deux ans pour qu'ils agissent parce que les électeurs les libéreront de leurs fonctions de chefs de file en matière financière.

En défendant le budget, le ministre des Finances a souvent dit qu'il préconisait l'établissement d'objectifs à court terme pour le règlement des problèmes. Cette méthode fondée sur des objectifs à court terme semble être également à courte vue.

Il n'y a pas meilleur exemple de cela que le risque de crise qui plane sur le Régime de pensions du Canada. Nous avons entendu dire que le régime fera faillite d'ici 20 ans à moins que les cotisations ne soient doublées. On lit dans le budget que dans 35 ans les cotisations devront presque tripler.

• (1015)

Pour faire face à ce risque de crise, il est dit dans le budget que le gouvernement devrait—en fait, le budget ne dit rien. Il semble que cela soit trop loin dans l'avenir pour que le gouvernement s'inquiète. D'ailleurs, pourquoi le Cabinet s'inquiéterait-il du Régime de pensions du Canada puisqu'il s'est donné son propre régime de retraite fort généreux?

Que signifie ce risque de crise du RPC pour le Canadien moyen? Pour un salarié gagnant environ 35 000 $ par année, cela entraînera une hausse de la cotisation au régime, qui passera de 850 $ par année à presque 2 500 $. Tous les salariés auront 140 $ de moins à dépenser tous les mois.

Toutefois, ce ne sont pas seulement les salariés qui en souffriront, mais également les petites entreprises. Une petite entreprise qui emploie 10 personnes gagnant chacune quelque 35 000 $ par année devra verser 16 000 $ de plus par année en cotisations. Pour un bon nombre de petites entreprises, ce montant représente une portion non négligeable de leur marge de profit.

C'est maintenant le temps d'agir en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti. Ce sont les gens qui entrent maintenant sur le marché du travail qui subiront les effets de la crise des pensions en l'an 2030. Il nous incombe donc de leur donner une idée de ce à quoi ils peuvent s'attendre en matière de pension et de leur donner l'occasion de planifier leur retraite en conséquence.

Nous savons que le système doit être modifié. Nous savons que les particuliers doivent s'occuper un peu plus eux-mêmes de leur retraite. Soyons honnêtes envers les Canadiens aujourd'hui et élaborons des lignes directrices pour les aider à planifier convenablement leur retraite.

Plus important encore, donnons l'exemple aux Canadiens et éliminons les faramineuses pensions des députés. Si le gouvernement est même allé jusqu'à songer de s'attaquer aux pensions des parlementaires, c'est tant mieux. Mes collègues et moi ne craignons pas trop d'entreprendre la prochaine campagne électorale en brandissant le slogan suivant: «Au dire même des libéraux, la seule façon d'en finir avec ce révoltant régime de retraite des parlementaires, c'est de voter réformiste!»

Je voudrais mettre en garde ces députés qui pensent pouvoir s'en tirer parce que, après les prochaines élections, ils vont pouvoir toucher leur pension. Un gouvernement réformiste ferait en sorte que toutes les modifications apportées au nouveau régime de retraite des députés seraient rétroactives.

Étant donné que la génération issue de l'explosion démographique approche de l'âge de la retraite, il est grand temps que nous mettions de l'ordre dans les régimes de pensions du Canada. Oublions les objectifs à court terme et pensons à long terme! Pendant que le débat sur ce budget se poursuit, ne songeons pas à aujourd'hui. Songeons plutôt à nos enfants et à leurs enfants qui auront à assumer les conséquences des largesses que nous nous donnons maintenant.

Il serait on ne peut plus injuste de notre part de demander aux générations à venir de payer la note à notre place. La solution est simple. Si nos programmes sociaux méritent vraiment de subsister, ils méritent également qu'on en assume les coûts! Le fait que le plus grand poste du budget fédéral soit des paiements d'intérêts est une honte!

Pendant qu'un gouvernement qui se berce d'illusions se donne tout le mérite d'une économie prospère, c'est un crime, en pleine période de croissance rapide, de permettre que la part du budget consacrée aux paiements d'intérêts passe de 25 à près de 33 p. 100. On répète l'erreur que le gouvernement conservateur a commise. Dans les années de vaches grasses à la fin des années 80, le gouvernement conservateur n'a pas réussi à contenir la dette et le déficit. Quand le cycle économique a accusé une baisse, le déficit est monté en flèche.

Qu'est-ce que le gouvernement actuel se propose de faire quand l'économie est à la baisse? La stratégie libérale, qui consiste à s'en tenir au statu quo, nous mène tout droit à la catastrophe économique. Le gouvernement a fait un petit pas dans la bonne direction. Malheureusement, il aurait fallu un saut en longueur de calibre olympique.

Lorsque le ministre des Finances a annoncé, dans son discours du budget, le quatrième plus important déficit de notre histoire, il a reçu une ovation des membres de son parti. J'ai trouvé cela quelque peu amusant. À quoi aurait-il eu droit s'il avait battu tous les records à la rubrique du déficit?

Il n'y a rien dont nous puissions être fiers dans ce budget. Les libéraux sont-ils vraiment fiers que nous consacrions maintnant

plus au service de la dette qu'aux transferts aux gens pour les programmes sociaux? Pensent–ils réellement que ce soit une bonne chose?

Et que dire de nos habitudes d'emprunt? Les libéraux sont–ils heureux que le Canada doive plus de 300 milliards de dollars à des étrangers? Pensez–y. Avec ce type de budget, les Canadiens verseront chaque année davantage d'argent à nos créanciers étrangers pour payer nos intérêts sur la dette que nous ne consacrons à notre programme de Sécurité de la vieillesse. Est–ce là un sujet de fierté?

• (1020)

La solution est simple. Si les gens ne veulent pas de budgets imposés par Bay Street ou Wall Street, il faut supprimer le déficit pour qu'il ne soit plus nécessaire de faire sans cesse appel à ces marchés financiers. Au lieu de cela, le gouvernement entend leur demander humblement un petit peu moins chaque année.

En résumé, les libéraux affirment que les sondages montrent que les Canadiens apprécient le budget, mais ils devraient examiner étroitement les résultats du sondage de la firme Angus Reid qui révèlent que 39 p. 100 des Canadiens jugent que les compressions de dépenses du gouvernement sont suffisantes, alors que 43 p. 100 considèrent que le gouvernement n'est pas allé assez loin et que 83 p. 100 s'attendent à d'autres compressions.

Il est temps que le gouvernement soit franc avec les Canadiens, qu'il effectue les compressions qui s'imposent, qu'il équilibre notre budget et qu'il commence à vraiment réduire notre dette démesurée. Nos enfants ne peuvent s'attendre à rien de moins.

Le vice–président: Chers collègues, avant que nous passions aux questions et aux observations, je tiens à signaler qu'on a commis une erreur. En fait, c'était au tour des libéraux d'intervenir. Avec votre permission, nous allons terminer la période réservée aux questions et aux observations ayant trait au discours de la députée de Surrey—White Rock—South Langley et nous donnerons ensuite la parole au côté qui aurait dû l'avoir.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, il a été intéressant d'entendre le ministre du Développement des ressources humaines, hier, pendant la période des questions, après que je lui ai demandé s'il était prêt à lancer un ballon d'essai avec l'idée d'augmenter les taxes.

Une des difficultés que nous éprouvons et que, à mon avis, tous les Canadiens éprouvent, c'est que nous n'avons aucune idée de la véritable intention du gouvernement. Il continue de jongler avec la possibilité d'accroître les impôts, ou comme le premier ministre le dit, de modifier entièrement la loi sur la santé ou d'en atténuer la portée. Puis, la ministre de la Santé déclare que cela ne se produira pas. Le lendemain, le premier ministre dit à son tour que cela risque de se produire. Il semble que l'intention du gouvernement à l'égard des programmes de santé et des hausses d'impôts soit complètement nébuleuse.

J'ai perçu des frustrations chez les électeurs de ma circonscription. Je me demande si la députée a discerné parmi ses électeurs les mêmes sentiments de frustration devant le fait que le gouvernement ne semble vraiment pas vouloir tout dire au sujet des hausses d'impôts.

Mme Meredith: Monsieur le Président, nous sommes probablement confrontés à nos électeurs qui cherchent à savoir ce que l'avenir leur réserve et quels projets ils peuvent envisager.

Pour ce qui est des préoccupations au sujet des compressions dans les services de santé et bien d'autres, nous nous retrouvons devant une situation où les gouvernements provinciaux doivent réduire les services parce qu'ils ne peuvent pas imposer à la population des frais d'usager, ou quoi d'autre encore, afin d'offrir le même niveau de services. Les électeurs sont préoccupés parce que le gouvernement leur avait promis que les services seraient maintenus et, pourtant, dans le dernier budget, il réduit ses paiements de péréquation ou de transfert aux provinces dans ces domaines.

Les électeurs entendent le gouvernement leur dire une chose et constatent qu'il agit de façon entièrement différente. Ils sont inquiets et remplis d'incertitude.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, la députée de Surrey—White Rock—South Langley a fait une comparaison intéressante entre les effets du «budget des contribuables» du Parti réformiste et les effets du budget libéral.

Elle a fait remarquer que le budget réformiste avait pour devise «d'appliquer des mesures pénibles à court terme pour obtenir de bons résultats à long terme», tandis que le budget libéral préconisait une approche plus masochiste qui consiste à nous faire souffrir un peu cette année et davantage les années suivantes. C'est une déclaration très intéressante. Je dois dire qu'elle me plaît beaucoup. Je voudrais que la députée nous en parle un peu plus longuement. Je sais qu'elle a donné certaines explications au cours de son intervention, mais j'aimerais qu'elle revienne là–dessus pour que les libéraux puissent comprendre le pourquoi de cette situation et de cette comparaison.

Mme Meredith: Je remercie le député de la possibilité qu'il m'offre de rappeler au gouvernement que lorsqu'il dit qu'il va faire des petites réductions, il faut comprendre qu'il va augmenter les paiements d'intérêts et les faire passer à 50 milliards de dollars en 1997. Quand le gouvernement dépense 50 milliards de dollars pour payer les intérêts, il lui reste moins d'argent à consacrer aux programmes sociaux.

Le gouvernement n'a d'autre choix que d'adopter une approche à long terme et d'appliquer des mesures pénibles à court terme, d'effectuer les réductions maintenant et de s'assurer que les paiements d'intérêts ne grimperont pas au niveau auquel ils grimperont autrement.

• (1025)

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je parlerai pendant 10 minutes et je partagerai mon temps de parole. Je vous remercie beaucoup de rétablir mon tour de parole.

Je crois que le ministre des Finances a magnifiquement réussi à calmer et à rassurer les titulaires d'obligations, ceux qui assurent les mouvements de capitaux, Wall Street et tous les spéculateurs des marchés monétaires. Le ministre a fait un excellent travail, car il n'y a. . .

Mme Meredith: En portant des verres fumés.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, il y a seulement une semaine et demie, j'ai été inspiré par le budget qu'ils avaient proposé.

J'ai mis les réformistes au défi de mettre davantage l'accent sur le déficit humain. Ils veulent parler uniquement du déficit fédéral, mais, à mon avis, ils ne se préoccupent pas suffisamment du déficit humain qui existe non seulement chez nous, mais dans tous les pays parce que le système monétaire a changé et que de nombreux pays souverains, dont le Canada, ne réussissent plus à le maîtriser.

Le jour où j'ai pris la parole à la Chambre à ce sujet, j'ai reçu un document d'un certain professeur Morris Miller, qui a écrit un document intitulé: «Où nous mène l'interdépendance mondiale? Pourquoi nous avons besoin d'un nouveau Breton Woods amélioré». J'en cite un extrait:

> Au début de 1994, on pouvait déjà constater une préoccupation grandissante au sujet de l'importance accordée au commerce des produits dérivés en cours, dont la valeur est estimée à environ 16 000 milliards de dollars. L'ampleur et la volatilité de cette industrie ont amené un comité du Congrès à consacrer une séance à l'examen de cette question et la revue *The Economist* de la semaine du 14 au 20 mai 1994 à réserver son article vedette et son principal éditorial au thème suivant: «Votre avenir financier» et à se demander quelle était la raison de tout cela. Selon l'explication donnée,
>
> «il s'agit d'un secteur nouveau, mondial et déjà énorme. Le montant mirobolant auquel on évalue le commerce des produits dérivés, soit plus de 16 milliards de dollars, donne le vertige [. . .]Enfin, on craint que les produits dérivés en cours n'alimentent l'incertitude sur les marchés financiers en intensifiant les achats par endettement et la spéculation, une incertitude qui pourrait, si les choses tournaient mal, menacer l'ensemble du système financier mondial.»

Je voudrais citer un article vedette paru le dimanche 5 mars dans le cahier des affaires du *Toronto Star* et intitulé «Des joueurs qui misent des milliards de dollars»:

> La Banque Royale est le principal représentant du Canada sur le marché des changes; la valeur de ses transactions s'élève à plus de 20 milliards de dollars ou davantage par jour ouvrable. Cela représente des revenus de 325 millions de dollars par année et une partie importante des profits de 150 millions de dollars que la banque réalise grâce à ses activités de trésorerie.
>
> Ce marché équivaut à un jeu de dés qui se déroule 24 heures par jour et qui change de lieu sans cesse, où les joueurs ne se rencontrent jamais et se parlent rarement, mais où chacun peut souvent dire, d'après les habitudes d'achat affichées à son écran, quelle banque de quelle ville lui fait une offre quelconque.

J'ai dit, dès le départ, que le ministre des Finances avait fait un travail remarquable, à mon avis, en réussissant à calmer et à apaiser ces titulaires d'obligations. Je peux l'affirmer parce que la réaction de tous ces joueurs a été extrêmement favorable.

Toutefois, je partage l'opinion de bien d'autres députés à la Chambre, et même de certains députés de l'opposition, qui demandent ce que nous ferons dans 30 mois, lorsque la facture des intérêts sur notre dette nationale atteindra peut–être 50 ou 60 milliards de dollars? Que ferons–nous alors puisque nous avons déjà vendu les biens que possédait le gouvernement fédéral d'un océan à l'autre? Lorsque nous aurons privatisé tout ce qui restait à privatiser et que nos transferts vers les universités et les hôpitaux auront été réduits au minimum, où trouverons–nous le moyen de payer la facture?

• (1030)

Je voudrais faire une suggestion à l'opposition. À mon avis, nous devrions procéder comme les chefs d'État ont fait après la guerre. Ils ont tenu une conférence des Nations Unies sur la réforme monétaire et commerciale, la conférence de Bretton Woods. Voilà ce dont parle le professeur Morris Miller dans son document. Voilà quel est notre défi à nous tous en cette enceinte.

Le système monétaire mondial est un échec total. Il est en faillite. Nous sommes donc tous dans un canot et nous descendons la rivière, mais soudainement nous traversons des rapides. Nous voulons tous être responsables. Nous ne voulons pas faire chavirer le canot. C'est pour cette raison que je pense que le ministre des Finances s'y est pris de main de maître pour refroidir l'ardeur de ces croupiers, de ces directeurs de casinos internationaux qui font commerce de capitaux et contrôlent notre devise. Nos taux de change et d'intérêt varient continuellement sans que ces gens n'aient de comptes à rendre au public. Ils ne s'en prennent pas qu'à nous, ils font subir le même sort à tous les États souverains.

Qui sont les perdants? Il y a, au sein de notre société, un petit groupe qui s'enrichit énormément et un autre qui s'appauvrit terriblement. C'est de notoriété publique. Mais comment allons–nous affronter ces directeurs de casino? Comment mettre fin à leurs manigances? Le Canada ne peut le faire tout seul. Le Canada doit avoir l'appui, non seulement des pays du G–7, mais de tous les autres pays, même les nouveaux pays qui, depuis les accords de Bretton Woods, se sont joints au système monétaire international et se sont aperçus qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas.

Je vois dans ce budget beaucoup de difficultés pour ceux qui vont perdre leur emploi. Le ministre des Finances l'admet. Il n'avait guère le choix. Il ne pouvait faire mieux avec la situation dont il a hérité.

M. Abbott: Ah! Vraiment!

M. Mills (Broadview—Greenwood): Absolument. Il y a une chose que le ministre des Finances a mentionnée dans son budget mais qui n'a pas beaucoup attiré l'attention, à savoir la responsabilité qu'ont les institutions financières de ce pays à l'égard des PME. Il a mis les institutions financières au défi de faire preuve de plus de compassion envers ces dernières, d'être plus attentives à leurs besoins et de les appuyer dans leurs efforts. Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est entre les mains des PME que reposent nos espoirs de création d'emplois pour les Canadiens.

Dans une quinzaine de jours, nous reprendrons contact avec les banques et nous les confronterons à nouveau. Pour ma part, je leur poserai la question suivante: «Comment se fait–il que vous

soyez en mesure de gérer des casinos privés, situés pour la plupart dans ma circonscription, au coeur de Toronto, brassant des milliards de dollars par jour sans avoir de comptes à rendre à quiconque, mais que vous ne soyez pas capables de trouver le moyen de venir en aide aux PME?» C'est le défi que le ministre des Finances a lancé.

Je sais que je suis à court de temps, mais j'aimerais rappeler à tous les députés que nous devrions sérieusement songer à la possibilité de négocier un nouvel accord de Bretton Woods.

• (1035)

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député de Broadview—Greenwood, et je m'aperçois qu'ils ne sont pas différents de ceux des autres députés que l'on a entendus suite au dépôt des budgets dans les 30 dernières années: sécuriser les investisseurs, sécuriser les grandes banques, sécuriser tout le monde sauf les électeurs, les contribuables et les travailleurs canadiens.

On se souvient de leur slogan du livre rouge. C'est drôle, ils ne citent pas le livre rouge comme ils ont tendance à le faire généralement. Chaque fois que l'on pose une question aux députés d'en face, ils nous répliquent toujours que c'était dans le livre rouge.

Vous remarquerez que, suite au dépôt du Budget, on a tendance à faire passer le livre rouge sous silence plus souvent qu'à son tour. Leur cheval de bataille en 1993, c'était jobs, jobs, jobs. Le premier ministre nous a répété au Québec et partout au Canada, un seul slogan: «jobs, jobs, jobs.» Je l'ai vu dans le débat des chefs à quelque question qu'on lui posait. Même si on lui parlait du turbot dans l'océan, même si on lui parlait des pentes de ski, il répondait toujours: «jobs, jobs, jobs.»

Mais qu'en est-il des «jobs, jobs, jobs» dans ce fameux budget qui a été déposé récemment? Rien, rien du tout. On a sécurisé tout le monde: les investisseurs, les marchés étrangers. Ça, c'est très important. Mais les 29 millions de Canadiens qui ont besoin d'être sécurisés, eux, on ne les mentionne pas, on ne les mentionne jamais. Donc, je voudrais lui demander ce qu'il fait pour la création d'emplois.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je sais bien que je ne peux pas brandir le livre rouge, parce que certains diraient que je me sers d'objets. Je veux toutefois le citer textuellement. Voici ce qu'on y lit à la page 105:

> De nouveaux accords internationaux doivent être conclus sur les grandes questions de l'heure: la gestion des réserves halieutiques, la protection de l'atmosphère et de la diversité biologique, la maîtrise de la démographie, la réinstallation des réfugiés et la répartition équitable des richesses planétaires. Un gouvernement libéral favorisera l'établissement ou l'amélioration des accords internationaux suivants: la Convention du droit de la mer, un accord sur le réchauffement planétaire, un nouveau code des droits de l'homme, un nouveau Plan de développement pour accompagner l'Agenda pour la paix du secrétaire général.

J'aime à penser que, quand le livre rouge parle de répartition équitable des richesses planétaires, il traite exactement du sujet de mon intervention d'aujourd'hui.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai été plutôt surpris, sinon déçu, que le député ait soulevé de nouveau ce qu'il appelle le déficit humain, comme si cette expression signifiait que, si les gouvernements ne sont pas prêts à faire aujourd'hui les coupures qui s'imposent, ils sont d'une certaine façon plus compatissants que s'ils sont prêts à faire ces coupures pour protéger leur capacité de financer ces programmes.

Je prétends qu'avec son budget le gouvernement a encore diminué sa capacité de contrôler notre monnaie et, comme le disait le député, nous commençons à jouer dans les casinos internationaux des monnaies.

Comme c'est un pragmatiste, je me demandais s'il faisait preuve de réalisme lorsqu'il disait que le Canada, un petit joueur dans l'économie de la planète, pouvait amener le type de restructuration dont il parlait. Deuxièmement, quelle est sa position sur ce qu'on a appelé la «taxe Tobin», qui vise à récupérer de l'argent sur les transactions de devises dans le monde entier?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je vais parler d'abord du rôle du Canada sur la scène internationale. J'ai eu le privilège de travailler pour un premier ministre qui, l'histoire du monde le montrera, a été un grand leader sur la scène internationale et a fait du Canada un pays influent et respecté par presque tout le monde.

• (1040)

La popularité de l'actuel premier ministre est encore plus grande que celle de mon ancien patron. Sa relation avec le président Clinton est extraordinaire. J'ai bien confiance que, s'ils s'entendent et si quelques autres s'entendent également—car les problèmes sont les mêmes pour tous—nous pourrons lancer le processus.

En ce qui concerne le deuxième point, la «taxe Tobin», je me contenterai de dire que les nouveaux accords de Bretton Woods devront considérer cette taxe sérieusement.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, il y a maintenant deux semaines que le ministre des Finances a présenté son budget. Je suis heureux de faire part à la Chambre de ce qu'en pensent les habitants de ma circonscription après ces deux semaines que nous avons eues pour en examiner les implications.

Les habitants de London—Middlesex ont été très élogieux à l'égard du ministre des Finances. Malgré les remarques de certains députés de l'opposition, ils sont très heureux de voir que le ministre a en fait atteint les objectifs qu'il s'était fixés en ce qui concerne la réduction du déficit. On peut ne pas être d'accord sur ces objectifs. Cependant, le fait est que le ministre avait annoncé les objectifs et qu'il est le premier depuis bien des années à s'y être tenu. Les habitants de ma circonscription ont accueilli cette nouvelle de façon très positive.

Une voix: Il les a dépassés.

M. O'Brien: Il a dépassé ses objectifs. Les habitants de ma circonscription voient cela comme un pas dans la bonne direction, non pas comme un résultat ultime, mais comme un pas important dans la bonne direction, contrairement à ce dont nous avons été témoins ces dernières années.

Quand j'examine le budget, je vois que dans un sens le ministre a mis la famille canadienne au régime. Nous avons pris du poids, un poids malsain et écrasant que nous devons perdre. Nous le savons. Je veux parler du déficit et de la dette. Ce poids, nous ne l'avons pas pris d'un seul coup. Nous ne l'avons pas pris du jour au lendemain. La faute ne revient pas à un parti, à un groupe de notre société contrairement à ce qu'en pensent certains qui cherchent des réponses simples et sont prompts à pointer un doigt accusateur. Ce poids écrasant, nous l'avons pris en tant que nation et c'est en tant que nation que nous devons le perdre. Nous devons le perdre graduellement. Ce n'est pas d'un seul coup, en réduisant les effectifs, en sabrant dans les dépenses ou en détruisant tout que l'on parviendra à s'en débarrasser efficacement.

C'est comme pour l'individu qui doit employer des méthodes sensées pour perdre du poids, les Canadiens ne le savent que trop. Beaucoup ont comme moi, je l'avoue, des kilos à perdre. C'est la façon raisonnable de procéder si nous voulons régler ce grave problème économique.

En octobre 1993, deux propositions visant à régler le problème ont été présentés aux Canadiens. Il y avait d'abord la décroissance progressive et déterminée proposée par notre parti et les compressions plus brusques et spectaculaires préconisées par le Parti réformiste. Le 25 octobre 1995, les citoyens canadiens ont, de façon démocratique, opéré leur choix. Ils ont très clairement transmis leur message, en profitant de ces élections pour se prononcer sur les efforts déployés par l'ex–gouvernement. Ils ont très clairement choisi entre les deux options que leur offraient le Parti libéral et le Parti réformiste.

Autrement dit, il me semble évident, à moi comme à la plupart des Canadiens, que notre nation a délibérément choisi une façon raisonnable et progressive de réduire et d'éliminer le déficit et la dette du Canada. Étant donné l'accueil réservé au budget depuis deux semaines, soit depuis son dépôt, il est clair que les Canadiens ont de nouveau appuyé cette façon de faire.

Le budget a été très bien accueilli. Les spécialistes en finances, tant au niveau national qu'international, ont déclaré que le budget était juste et équilibré et qu'il représentait une solution logique à nos problèmes. En toute vérité, je ne suis pas fou des spécialistes. Je préfère écouter ce qu'ont à dire les habitants du Canada, dont environ 70 p. 100—ce pourcentage varie quelque peu d'un jour à l'autre—ont immanquablement déclaré qu'ils étaient satisfaits du budget déposé par le ministre des Finances.

Il y en a certains qui croient que le budget est trop indulgent, trop doux, pas assez sévère. C'est intéressant, car j'ai longuement consulté mes électeurs, et je n'ai jamais recueilli ce propos des pauvres que j'ai rencontrés. Jamais je n'ai entendu ce commentaire de la part des chômeurs. Jamais les personnes défavorisées ne m'ont dit que le budget était trop indulgent ou trop doux. À mon avis, il n'est certainement ni trop indulgent, ni trop doux.

• (1045)

Il y a d'autres gens qui affirment que le budget est beaucoup trop juste et prévoit des mesures draconiennes pour atteindre les objectifs visés. Ce n'est pourtant pas ce que me disent ceux qui cherchent du travail et qui espèrent que nous pourrons contribuer à créer des emplois.

Les chômeurs avec lesquels je me suis entretenu savent pertinemment que, pour contribuer à créer un climat propice à la création d'emplois et les aider à trouver un emploi valable, le gouvernement doit mettre de l'ordre dans les finances nationales.

C'est avec grand plaisir que j'ai entendu des chômeurs de ma propre circonscription dire qu'ils comprennent que le ministre ait eu à faire des choix difficiles et que leur propre avenir économique passe par l'assainissement des finances nationales.

Sept ou huit provinces prétendent être les plus durement touchées par le budget. Je ne vois pas comment cela est possible, mais c'est exactement ce qu'on entend.

Lorsqu'un côté de la Chambre qualifie le budget de trop sévère et que l'autre trouve qu'il ne l'est pas assez, je suis porté à croire comme beaucoup de mes électeurs que le budget est effectivement bien équilibré, qu'il est à la fois sévère et juste et que le ministre a bien fait les choses.

On n'approuve pas la totalité du budget. Pour ma part, je n'en approuve pas toutes les mesures. Certes, les Canadiens, aussi bien les agriculteurs de l'Ouest et de ma circonscription que les gens d'affaires, n'aiment pas les restrictions que le budget impose à chacun d'entre eux. . .

M. Cannis: Rien n'est parfait.

M. O'Brien: C'est exact. Rien n'est parfait et aucun budget n'est parfait, mais les Canadiens reconnaissent en général que ce budget est à la fois sévère et juste, que les compressions prévues s'imposaient.

Permettez–moi de vous faire part des critiques constructives dont j'ai personnellement fait part au premier ministre. C'est bien simple. Le budget aurait pu être un peu plus sévère à certains égards.

J'ose espérer que les budgets seront à l'avenir un peu plus sévères pour les particuliers riches et pour les sociétés au Canada. Je me réjouis que celui–ci soit sévère à l'égard des banques, mais il faudrait peut–être que les futurs budgets le soient un peu plus. Très franchement, le message que le ministre et le gouvernement envoient dans ce budget aux banques, aux riches et aux sociétés, c'est qu'il y aura d'autres budgets. S'ils ne font pas davantage pour relancer l'économie de notre pays, des mesures plus sévères risquent de leur être imposées. Je vais surveiller cela de près en tant que Canadien et député ministériel.

Les détails du budget sont bien connus, mais je me permets de rappeler aux Canadiens deux ou trois points parmi les plus importants. Tout d'abord, je rappelle, comme mes collègues l'ont souligné, que l'objectif transitoire de réduction du déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997 a été atteint et même dépassé.

Le ratio de la dette au PIB, c'est–à–dire l'importance de la dette par rapport à l'économie, commencera à diminuer en 1996–1997. Une caricature que beaucoup d'entre nous ont vue était très à–propos. On y voyait le Canada sur la route qui frappait soudainement quelque chose identifié comme le budget Martin, ce qui imposait un virage assez important. C'est exactement ce que représente le budget, un virage important. Nous sommes maintenant en voie de nous sortir de la spirale du déficit et de la dette qui entraîne notre pays depuis trop longtemps.

Pour chaque dollar de nouvelles recettes, le gouvernement réduira ses dépenses de sept dollars. C'est le genre de programme de rationalisation que les Canadiens attendent du gouvernement.

À ceux qui trouvent le budget trop dur, je dirai de réfléchir au niveau d'endettement du pays. Nous ne voulons pas voir s'effondrer nos programmes sociaux, et les compressions imposées étaient nécessaires pour garantir le maintien de ces programmes qui ont été mis en place par d'anciens gouvernements libéraux et, je le reconnais, inspirés de nombreuses idées néo–démocrates.

• (1050)

À ceux qui prétendent que le budget n'est pas assez dur, je dirai de réfléchir aux compressions des dépenses, à la réduction du nombre de postes dans la fonction publique et à l'atteinte de nos objectifs, bref, au travail bien fait. Soixante–dix pour cent des Canadiens appuient le budget. C'est la réalité.

Je sais qu'il ne serait pas politiquement populaire pour certains groupes de députés de le reconnaître. J'en suis conscient mais la réalité, c'est que nous avons présenté un budget très populaire. Je pense que c'est un budget dont les Canadiens peuvent espérer voir le ministre et le gouvernement s'inspirer largement au cours des années à venir.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, j'aime toujours entendre le député de London—Middlesex parler de justice dans notre pays et dans ce budget. Je tiens à lui rappeler que, durant la campagne électorale, le gouvernement avait promis de garder l'article XI dans les négociations du GATT. Il n'a pas pu tenir cette promesse. La justice, c'est la justice. Il ne pouvait pas faire grand–chose à ce sujet.

Dans le budget fédéral, le gouvernement a annoncé un retrait sur trois ans des fonds versés au titre des programmes d'évaluation génétique et de contrôle laitier parce qu'ils vont à l'encontre du GATT. Pourtant, la même semaine, le gouvernement américain a annoncé qu'il verserait 600 millions de dollars de plus au titre de ces programmes. Est–ce juste? Est–ce là le genre de protection que le gouvernement va donner à ses producteurs laitiers?

Je sais que nous n'avons pas besoin de subventions, mais il doit y avoir une certaine justice. Le gouvernement essaie–t–il de s'assurer qu'il a un bon approvisionnement de lait au chocolat? Avec ce genre de justice, nous pourrions en manquer. Je me demande comment le député justifierait cette décision du gouvernement.

M. O'Brien: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question.

Au sujet de l'article XI, 20 p. 100 de mes électeurs sont des agriculteurs qui habitent un secteur rural. Comme le député le sait, l'article XI est une des premières questions auxquelles notre gouvernement s'est attaqué. Mes électeurs et, je crois, la plupart des agriculteurs canadiens comprennent que, comme le député l'a dit lui–même, nous ne pouvions pas faire grand–chose à ce sujet. En fait, le Canada a été le seul pays à voter en faveur du maintien de l'article XI. Je ne sais pas ce que le gouvernement aurait pu faire de plus à part tenir son bout, seul contre le reste du monde, sur une question aussi importante.

Je tiens à dire à mon collègue qu'il se trouve que certaines des fermes laitières les plus actives au Canada sont situées dans ma circonscription, celle de London—Middlesex, dans le sud–ouest de l'Ontario. Les producteurs laitiers m'avaient fait part, avant le dépôt du budget, de leur crainte que le gouvernement cède à la pression et élimine soudainement toutes les subventions aux produits laitiers.

Franchement, d'après les commentaires que j'ai entendus aussi récemment que la semaine dernière de la part de certains des plus importants producteurs laitiers de ma circonscription, la réduction de 15 p. 100 suivie d'une autre réduction de 15 p. 100 est le genre de mesure graduelle et sensée qui leur permettra de s'adapter. Ils étaient soulagés que le gouvernement ait eu la sagesse de ne pas éliminer soudainement les subventions même si certains le réclamaient.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, le député a dit qu'il est fier du budget de son gouvernement, qu'il se réjouit de voir qu'il a atteint l'objectif de réduction du déficit pour la première année et qu'il faut procéder lentement pour équilibrer le budget.

S'il faut procéder lentement pour équilibrer le budget, comment le gouvernement expliquera–t–il aux Canadiens dans deux ans que les paiements d'intérêts sont passés de 39 à 51 milliards de dollars par année?

Le député de Broadview—Greenwood a posé lui–même la question il y a quelques instants: Que ferons–nous quand le Canada fera face à des paiements d'intérêts de 50 à 60 milliards de dollars par an pour le gouvernement fédéral? Et il a répondu: Nous tiendrons un sommet mondial du genre de celui qui a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale et nous résoudrons le problème.

• (1055)

Le député pense–t–il qu'on devrait s'attaquer au problème lors d'un sommet mondial, dont la tenue est aléatoire, ou bien plutôt à la réalité des dépenses publiques excessives dans notre pays pour y remédier en nous fixant un objectif bien déterminé et en le respectant? Il s'agit d'éliminer complètement le déficit, pas seulement de le réduire.

M. O'Brien: Monsieur le Président, la réponse est bien facile et évidente à la question de savoir si nous devrions simplement nous attaquer au problème ici même ou si nous devrions tenir un sommet mondial. Nous devrions faire les deux. Le Canada n'est pas seul dans le monde. Aucun pays, pas même les géants de l'économie, ne peut s'isoler du reste de la situation économique mondiale.

Il me paraît donc évident que nous devons agir sur les deux plans. C'est exactement ce qu'a fait le ministre des Finances. Voilà pourquoi le budget a été bien accueilli aussi bien par les Canadiens que par les experts internationaux dans le monde entier.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, je vous informe que je partagerai mon temps avec mon collègue du comté de Manicouagan.

Le ministre des Finances déposait en cette Chambre, le lundi 27 février, son Budget pour l'année 1995. Je ne veux pas qu'on se méprenne sur mes intentions; je suis naturellement en faveur d'une rationalisation des dépenses publiques. Je suis également en faveur d'une forme d'imposition juste et efficace, taxant davantage les plus riches et favorisant les plus pauvres.

Comment ce gouvernement peut–il s'attaquer toujours aux mêmes groupes de citoyens, mesure après mesure, budget après budget, en les pénalisant et en allant chercher constamment, à même la bourse du contribuable moyen, des millions et des millions de dollars, alors qu'il serait si simple de s'attaquer au vrai problème et d'aller chercher des sommes considérables en peu de temps dans les coffres de ceux qui ont les moyens de payer leur dû au gouvernement?

Le gouvernement, avec son nouveau Budget, coupera 560 millions de dollars en subventions aux sociétés ferroviaires, en ce qui a trait au transport du grain. Pendant ce temps, on coupe des subventions aux producteurs de lait, sans leur verser aucune forme de compensation. Je n'apprendrai rien à personne en vous disant que la moitié de la production laitière est située au Québec. Cependant, je dois le déclarer, notre province n'est pas aussi choyée que celles de l'Ouest. On a omis de nous parler de la hausse du prix du lait, de la hausse du prix du pain, du beurre et de la hausse des prix des autres produits laitiers qu'occasionnera ce Budget.

Qui paiera la note, sinon le petit citoyen? Cessez donc de diminuer les services publics essentiels et de réduire l'aide sociale, tellement indispensable dans les années que nous traversons actuellement. Pourquoi remettre à 1999 l'application stricte de la règle des 21 ans concernant la taxation des gains en capital sur les actifs placés en fiducie familiale? Pourquoi ne pas agir maintenant? Pouvez–vous m'expliquer la raison de ce délai de quatre ans? Dois–je vous rappeler que le gouvernement libéral se prive ainsi de centaines de millions de dollars en revenus chaque année? A–t–on les moyens, ici, de se priver de ces revenus? J'en doute.

Que dire, maintenant, des paradis fiscaux? Ce Budget ne contient aucune mesure, quelle qu'elle soit, concernant les 16 conventions fiscales que le gouvernement a signées avec des pays considérés comme étant des paradis fiscaux. Que penser également de l'impôt provisoire de 100 millions de dollars sur le capital des banques, alors qu'en 1994, la Banque Royale a réalisé des profits nets de 1 169 000 000 $? La même année, le salaire de son président fut de 2 740 000 $. J'aimerais bien savoir quel taux d'imposition il y avait sur ce salaire.

• (1100)

Quel est le résultat de cette belle performance? La Banque royale a mis à pied 3 500 employés.

Allons donc récupérer les impôts non payés ainsi que les remises de TPS non réglées. Selon le vérificateur général, ces montants s'élèvent à plusieurs milliards de dollars, qui traînent dans des milliers de sociétés qui n'ont pas payé d'impôts sur leurs profits. Je considère que c'est une situation indécente.

Est–il possible pour le ministre des Finances de se mettre à la place du simple citoyen, qui n'a pas son sens de la philosophie et surtout de la philantropie?

Le discours de mon confrère est louable, honorable et peut–être justifié, mais ses intérêts le sont–ils ou ne sont–ils que de vaines préoccupations référendaires?

Les coupures dans l'assurance–chômage et dans les paiements de transfert aux provinces servent maintenant à financer une partie des dépenses des provinces en aide sociale, en enseignement postsecondaire et en santé.

Je ne comprends pas pourquoi ces coupures ne s'appliquent pas pour 1995; on les retarde en 1996, 1997 et 1998.

Le ministre espère–t–il vraiment que personne ne s'en aperçoive? Je suis certain que le gouvernement fédéral ne l'aurait pas oublié, lui.

La presse nationale mentionnait, le 26 février, que le Québec était privé de 650 millions de dollars dans le domaine de la défense nationale. Pour corriger cette inégalité, cette injustice, quoi de mieux que de couper 285 emplois directs à la base de Bagotville, et je pourrais citer la même chose à la base de Saint–Hubert. Oui, 285 emplois, représentant une école primaire de 10 classes. On peut parler de plus de 1 000 personnes qui seront touchées par ces coupures. Une décision, encore une fois, qui a été prise sans consultation du milieu. Des familles entières seront déchirées, déracinées de leur milieu. À la suite de ces coupures, combien y aura–t–il de pertes d'emplois et de fermetures de petites entreprises, dans ma région? La population ne l'accepte tout simplement pas. Je me rends compte que ma région est beaucoup plus la reine du chômage que le royaume du Saguenay.

On parle de plusieurs millions de dollars perdus pour cette région. Alors même que le Québec commençait légèrement à se relever de la dure récession qui l'a touché, notre région de Saguenay—Lac–Saint–Jean, elle, s'enlise de plus en plus dans un marasme économique incontournable. C'est la fuite de nos jeunes.

Je n'ai qu'à me référer aux dernières données de Statistique Canada. Le mois dernier, notre taux de chômage a fait encore un bond de 1 p. 100, alors que la tendance générale est à la baisse de 1 p. 100 à peu près partout dans le pays.

Comme le dit si bien le mouvement ICI de ma région, et je cite: «Notre région est un ensemble de collectivités elles–mêmes distinctes et qui, tous le savent, contribuent beaucoup et à leur manière à l'enrichissement social, culturel, économique et politique du Québec et du Canada.»

Pour remercier ces gens de leur apport, quoi de mieux que de couper dans cette région plus de 285 emplois militaires.

Je remarque que le Budget 1995, en plus de réserver une foule de surprises pour les années subséquentes au référendum, ne s'attaque aucunement au vrai problème. On ne s'attaque pas au problème du chômage.

Le gouvernement libéral refuse d'utiliser les surplus qui se trouvent dans la caisse d'assurance–chômage pour créer des mesures actives de création d'emplois. On veut s'attaquer au déficit, mais on ne se donne pas de moyens concrets, préférant transférer le problème aux provinces.

• (1105)

Je constate une fois de plus que le gouvernement libéral, par son Budget, prouve à tous les Québécois et à toutes les Québécoises que le système fédéraliste ne fonctionne pas et qu'il serait beaucoup plus sage pour nous de s'en débarrasser.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, j'ai une question fort simple pour le député de Chicoutimi. Il a fait référence longuement au Budget et au lien qu'il y voit avec la tenue du référendum au Québec.

Puisqu'il évoque le sujet, cela m'a fait me demander si le député de Chicoutimi est favorable, comme son chef semblait l'indiquer, au changement de la question pour le référendum. La question est pertinente dans ce débat sur le Budget puisqu'il l'évoque lui–même. En plus cela crée de l'incertitude, comme l'a reconnu le premier ministre Parizeau très clairement au cours de ses différents discours et déclarations sur les politiques de fond du Parti québécois.

Je serais curieux de savoir, de la part du député de Chicoutimi, étant donné l'impact que cela a sur l'économie du pays et sur le processus budgétaire, s'il est personnellement favorable au changement de la question, ou s'il ne reconnaît pas plutôt ce changement comme étant la mascarade qu'elle est en fait, c'est–à–dire une manipulation. L'option n'a pas changé, elle est toujours la même. L'option est l'indépendance ou le fédéralisme, à ce que je sache cela n'a pas changé, mais on nous prépare à une sorte d'emballage, de mascarade, de tromperie, ou on semble vouloir nous préparer à une tromperie du côté d'un changement à la question référendaire. Je serais curieux de connaître la position du député sur cette question.

M. Fillion: Monsieur le Président, d'abord, je ne suis pas très très certain que la question en soi ait un rapport direct avec le Budget. Je vais tout de même répondre à mon collègue de Sherbrooke et lui dire qu'actuellement tout est sur la table.

Si mon collègue de Sherbrooke avait des idées à proposer au gouvernement du Québec sur la forme et le fond de la question qu'on devrait poser au référendum, il n'avait qu'à se présenter dans un processus démocratique donné par l'Assemblée nationale du Québec à tous ses citoyens de venir se faire entendre. Je pense qu'à cette occasion, sa non–participation lui a fait manquer une tribune sur laquelle il aurait pu s'appuyer pour définir sa position.

Je pourrais continuer dans ce sens en invoquant également l'élection de Brome—Missisquoi. Dans cette élection je pense que les citoyens ont dit carrément à mon collègue de Sherbrooke que ce qu'il représentait ne convenait pas. On l'a relégué à la quatrième ou cinquième position.

Je me dis simplement qu'actuellement avec les richesses naturelles que nous avons, avec la culture que nous avons, avec tout ce que nous avons développé au Québec depuis les dernières années, je pense que les citoyens sont prêts à affronter cette question et à dire oui.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, je me demande combien de temps encore il faudra entendre la même rengaine du Bloc québécois, qui, peu importe de quoi il s'agit, parle sans cesse des conséquences particulières sur le Québec. Peu importe le pays, seul le Québec compte. À dire vrai, ça me rend fou.

Le député a parlé des subventions à la production laitière, qui seront réduites de 30 p. 100 en deux ans. Selon lui, l'Ouest s'en tire beaucoup mieux parce que l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau donne lieu à une compensation. Je me demande s'il est conscient, ou préfère ne pas tenir compte, du fait que la totalité de cette subvention est supprimée, et supprimée immédiatement. Dans le cas de la production laitière, la réduction n'est que de 30 p. 100 sur deux ans.

Le député affirme aussi, avec raison, que la moitié du lait de consommation au Canada est produit au Québec. Qu'est–ce qui arrivera, pense–t–il, de toute cette production laitière subventionnée si son rêve d'indépendance se réalise et si le Québec perd le marché canadien, ce qui est une conséquence naturelle. . .

Le vice–président: La question semble claire.

• (1110)

[*Français*]

M. Fillion: Monsieur le Président, je dois dire qu'il y a plus de 100 ans que le Québec essaie. La population a délégué dans cette Chambre des membres de partis politiques, députés de ce Parlement, pour défendre justement les idées des Québécois.

Suite aux discussions, nous nous sommes aperçus qu'aux questions très simples, nous recevions très peu de réponses. Que ce soit dans le domaine de l'agriculture, du transport ferroviaire, de l'exploitation de nos richesses naturelles, le Québec a toujours été obligé de se battre davantage et continuellement pour pouvoir se réaliser. Aujourd'hui, avec ce que nous offrons aux Québécois—et soyez assurés que nos produits laitiers, nous pourrons les écouler quand même puisque ce sont des produits de qualité. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons maintenant le débat avec l'honorable député de Manicouagan.

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, on nous avait promis un Budget dur et axé sur le renouveau. Dur, sans aucun doute, oui, mais dur pour les démunis encore une fois où l'on s'en est pris allégrement aux programmes sociaux, directement et indirectement. Pour ce qui est du renouveau, il faudrait plutôt y repenser, car aucune création

d'emplois n'a été envisagée. Prenons quelques items qui vont justifier mes propos.

Je représente le comté de Manicouagan et dans ce comté, les programmes sociaux ont une importance considérable parce que le taux de chômage y est plus élevé que la moyenne nationale et aussi parce que les distances de village en village constituent un obstacle sérieux au développement économique de la région.

Quand je dis que le taux de chômage est élevé, c'est vrai. Mais le ministre, à tour de bras, s'en prend encore une fois, dans son Budget, aux plus démunis, donc aux chômeurs, et les gens de chez nous ont été affectés, le 27 février dernier, par le dépôt de ce Budget. Déjà, dans une région comme chez nous où, à l'est de Natashquan, 85 p. 100 de la population est tributaire des produits de la pêche, ces gens–là en 1994, se sont vus obligés se travailler 12 semaines au lieu de 10 comme c'était le cas auparavant pour pouvoir être admissibles à l'assurance–chômage.

Dans mon comté, et plus particulièrement à l'est de Natashquan, déjà d'atteindre dix semaines, c'était un exploit, compte tenu du fait qu'en contrepartie, au ministère des Pêches, on coupait pour préserver la ressource. Je ne doute pas du bien–fondé, mais on perd des semaines de ce travail en mer pour préserver la ressource. Donc, quand on joint les deux, c'est–à–dire la préservation de la ressource, donc moins de semaines de pêche et d'un autre côté, un besoin de plus de semaines d'assurance–chômage pour être admissibles, on fait face encore une fois à deux tangentes qui ne se rejoignent jamais.

Le ministre des Finances dans son Budget du 27 février a trouvé une autre façon de s'en prendre aux gens de Manicouagan. Il a dit allégrement qu'il allait couper 10 p. 100 sur leurs chèques d'assurance–chômage. D'une certaine manière, il ne fait aucune discrimination à savoir si les gens demeurent dans Manicouagan, dans Saint–Hubert, dans Laurier—Sainte–Marie ou dans Charlevoix.

Ma région est aussi affectée par la coupure de 300 millions de dollars effectuée à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le taux de chômage y est très élevé, comme je vous le mentionnais, et par conséquent, beaucoup de personnes logent dans des habitations gérées par la SCHL. Des habitations à loyers modiques, quand tu es chômeur et même quand tu n'es plus chômeur, que tu bénéficies de l'aide sociale, c'est plus qu'important. En un seul trait de crayon, le ministre vient de rajouter une difficulté supplémentaire aux personnes démunies qui ont, comme vous et moi, à se loger de toute façon.

• (1115)

Il y a des besoins vitaux que l'on n'a pas le droit de toucher pour ne pas affecter la qualité de vie des individus, comme la nourriture et le logement. En un seul discours, le ministre des Finances a réussi à toucher aux deux et ce, en même temps.

En enlevant 10 p. 100 sur le chèque d'assurance–chômage, on vient d'enlever la qualité et une bonne partie de la nourriture. En coupant 300 millions de dollars à la SCHL, on vient de brimer beaucoup de foyers, beaucoup de familles, souvent monoparentales selon les statistiques d'ailleurs, d'un logement décent. Donc, quel respect peut–on avoir pour une population, quand on a même pas à coeur de respecter ces éléments fondamentaux de la qualité de vie d'une population? Si ce n'est pas ça de s'en prendre aux plus démunis, j'ignore comment on peut qualifier cette action.

Mon comté sera aussi affecté par les soins de santé et l'éducation, mais de façon indirecte naturellement. Indirecte, parce que les coupures viendront du fait que le ministre vient d'appeler «décentralisation» ces coupures indirectes. Je m'explique. Il est prévu, selon le ministre, de couper sept milliards dans le fonds attribué aux transferts aux provinces. Or, on sait que cette somme d'argent transférée est utilisée afin que les provinces puissent offrir les soins de santé et d'éducation à leur population. Oui, c'est du dédoublement, parce que déjà, on le fait dans les provinces. Ce n'est pas de la décentralisation, c'est du pelletage de déficit dans la cour des provinces.

C'est du pelletage de déficit, parce qu'on enlèvera sept milliards de dollars aux provinces, mais les gens demanderont aux provinces les mêmes services de toute façon. Cependant, on prend bien soin de ne pas enlever complètement la participation du gouvernement fédéral dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour la simple et bonne raison qu'on veut, au fédéral, venir se mêler de normaliser ces secteurs d'activités, élever les standards d'application, de telle sorte qu'il en coûte encore un peu plus cher aux provinces de faire fonctionner ces secteurs.

Cependant, d'année en année, on se retire financièrement, mais on en garde juste assez pour exiger les normes qui, elles, finalement, coûtent cher. Donc, on retire l'argent, mais on ne laisse aucun pouvoir de décision supplémentaire. On appelle cela «décentraliser» quand les mots sortent de la bouche du ministre, mais quand on veut être sincère, il faut appeler cela du pelletage de déficit dans la cour des provinces.

Pour ce qui est des soins de santé sur la Côte–Nord, dans mon comté où les routes ne suffisent pas, il faut transporter les malades par avion et il faut donner de l'aide financière à certains médecins pour se déplacer dans des régions éloignées, comme la Côte–Nord. On ne choisit pas plus d'être malade dans le centre–ville de Toronto qu'on ne le choisit à Kuujjuaq ou Natashquan.

Il y a aussi la mesure de la taxe sur le carburant. Encore là, le ministre des Finances a agi sans discrimination. Vous remarquerez que c'est une qualité relative. N'oublions pas que pour les chômeurs à la recherche d'emploi, le moindre dollar qu'ils placent dans leur réservoir à essence, ils espèrent bien qu'il va profiter. Indirectement, ceci les affecte encore une fois. Dans le Budget, il n'est actuellement pas question de création d'emplois. Le gouvernement libéral s'est fait élire avec son fameux livre rouge en clamant haut et fort qu'ils créeront des emplois.

Pendant la première année de son mandat, le ministre des Finances criait à qui voulait l'entendre, et tous les autres députés du Parti libéral aussi: «Nous réglerons le déficit par la création d'emplois.» Or, le Budget du 27 février dernier nous a montré le vrai visage du Parti libéral, c'est–à–dire qu'on ne fait rien pour créer des emplois. On cherche plutôt à s'en prendre aux gens qui en ont le plus besoin tout en protégeant les amis, mais faisons attention pour que tout ait l'air bien fait, pour bien paraître, parce que paraître, c'est important pour le Parti libéral naturellement.

Quand je dis, protéger les amis, je parle notamment des fiducies familiales. Je n'élaborerai pas là–dessus, le temps me manque.

Le présent Budget est un habile casse–tête de politiciens, mais en réalité, il n'y a rien dans ce Budget qui parle vraiment des vrais problèmes de la société, c'est–à–dire de la création d'emplois.

• (1120)

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, dans son exposé, le député a parlé de la réduction des paiements de transfert aux provinces prévue dans le budget libéral. À cet égard, il a parlé à juste titre de pelletage du déficit.

Dans le budget de rechange qu'il a proposé aux contribuables, le Parti réformiste a aussi prévu des réductions dans les transferts aux provinces. Nous avons toutefois prévu le transfert des points d'impôt avec les réductions. Nous avons transféré aux provinces la capacité de percevoir des recettes, pour compenser cette réduction dans les paiements de transfert qu'elles recevaient.

Pour expliquer la façon dont les transferts du gouvernement fonctionnent, je vais utiliser un exemple, celui de la poule et des oeufs. Actuellement, par l'intermédiaire des paiements de transfert, le gouvernement transfère des oeufs aux provinces de manière qu'elles puissent payer une partie de leurs programmes. Les libéraux, au lieu de transférer un à un des oeufs aux provinces, leur ont transféré un carton d'oeufs, mais ils en ont retiré deux de celui–ci. Ils ont donc transféré 10 oeufs plutôt qu'une douzaine. Ils ont réduit les transferts.

Il y a aussi des conditions à respecter en raison des règlements découlant de la Loi canadienne sur la santé. Le Parti réformiste, lui, au lieu de transférer un carton d'oeufs incomplet, a transféré toute la poule. C'est cela qu'il propose. Il a transféré la capacité de générer des recettes aux provinces. Au lieu de simplement transférer des oeufs et de garder la poule comme l'on fait les libéraux en vertu de leur programme, il a transféré toute la poule de manière que les recettes soient entre les mains des provinces et qu'elles puissent financer elles–mêmes ces programmes.

Cette solution serait sans doute bien accueillie au Québec, car je pense que les Québécois veulent être davantage maîtres de leur avenir. En général, le Québec est certainement en faveur d'une décentralisation au profit des provinces.

J'aimerais que le député commente la solution des libéraux, celle qui consiste à réduire les transferts, mais non pas leur capacité de percevoir des recettes, d'une part, et celle du budget réformiste qui est proposée aux contribuables et qui consiste à réduire les transferts aux provinces, mais à leur permettre à elles, et non pas au gouvernement fédéral, de percevoir les recettes, leur conférant ainsi un contrôle beaucoup plus grand sur leurs propres programmes et ressources, d'autre part.

[*Français*]

M. St–Laurent: Monsieur le Président, vous savez, chaque minute à la Chambre des communes est très importante et coûte certainement très cher aux contribuables. Je respecte bien gros l'hypothétique budget du Parti réformiste, mais si on commence à hypothéser sur d'hypothétiques budgets à la Chambre des communes, il faudra appeler cela la Chambre de l'utopie.

Je pense qu'il faut respecter nos contribuables un peu plus que cela. Je respecte les gens du Parti réformiste et leur budget, mais malheureusement—malheureusement ou heureusement, le Canada le décidera après le référendum—ces gens–là ne sont pas au pouvoir. Mais parlons de choses un peu plus réelles, des choses qui sont devant nous aujourd'hui, avec lesquelles il faut composer inévitablement. Le budget du Parti réformiste, avec tout le respect que j'ai pour les députés de ce parti, n'est qu'un bout de papier pour le moment, c'est tout.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, l'une de mes fonctions les plus enrichissantes en tant que député consiste à visiter les écoles de ma circonscription et à rencontrer les étudiants.

Il y a trois semaines, j'ai fait une telle visite. Comme d'habitude, j'ai trouvé fort intéressantes les questions que m'ont posées les étudiants. Ils voulaient parler du référendum du Québec, de la situation de l'assurance–chômage au Canada et de l'environnement.

Pendant la discussion, j'ai été frappé par une pensée fort pénible. Chacun de ces étudiants accumulait une énorme dette. Compte tenu de l'importance de la dette nationale, ces jeunes étudiants commençaient leur vie avec une hypothèque de 19 000 $. Contrairement aux générations passées, qui pouvaient fonder leurs espoirs et leurs rêves sur le granite solide des finances publiques, les jeunes d'aujourd'hui n'ont que des sables mouvants.

• (1125)

Pour ma part, je ne peux accepter cela. Je suis entré en politique pour donner une voix aux jeunes qui ont été trop souvent oubliés par les gouvernements précédents. Il est fondamentalement injuste de s'attendre à ce que les jeunes paient une dette qui a été accumulée par les générations précédentes. Il est particulièrement irresponsable pour les Canadiens d'avoir vécu au–dessus de leurs moyens pendant tant d'années.

C'est pourquoi je suis fier de faire partie de ce gouvernement. Nous sommes à une étape cruciale de notre histoire. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le Canada a un gouvernement et un ministre des Finances qui sont prêts à faire ce qu'il faut pour maîtriser le déficit.

Le discours du budget du ministre n'était rien d'autre qu'un appel aux armes lancé à tous les Canadiens. Nous devons nous unir pour sortir vainqueurs de la bataille contre le déficit et la dette. Progressivement, silencieusement, ces deux facteurs économiques sont en train de priver notre gouvernement de la force et de la vitalité qui lui sont nécessaires pour favoriser la croissance, s'occuper des plus démunis et investir dans l'avenir.

Pendant trop longtemps les gouvernements ont remis à plus tard les décisions difficiles qui s'imposaient. Pendant trop longtemps les gouvernements ont prétendu que tout allait comme sur des roulettes, tout en empruntant des montants de 30 ou 40 milliards de dollars au nom de nos enfants. Nous voici au moment critique.

Un pays qui, pendant son sommeil, s'est dirigé vers le précipice de la faillite, s'est réveillé un pied au–dessus de la falaise. Notre gouvernement possède la volonté pour faire le nécessaire. Ce qui est tout aussi important, il dispose de l'appui de la population canadienne.

Les Canadiens sont disposés à appuyer le gouvernement parce qu'ils ont vu les résultats positifs de notre administration financière. Au cours de la première année de notre mandat, 433 000 emplois ont été créés, tous à plein temps. Notre fort taux de croissance, soit environ 4,5 p. 100, est le meilleur de tous les pays du G–7. La production manufacturière a augmenté de plus de 9 p. 100 et notre taux d'inflation n'a jamais été aussi bas depuis 30 ans.

Au niveau local, les résultats sont tout aussi encourageants. Ainsi, à Toronto, le taux de chômage est passé de 12 à 9 p. 100 entre janvier 1994 et janvier 1995. Dans la région de York que je représente, le nombre des demandes de prestations d'assurance–chômage est passé de 70 491 à 13 773 au cours de la même période.

Quand je parle à mes électeurs, je perçois à nouveau un sentiment d'espoir, un sentiment de confiance. Les gens d'affaires investissent à nouveau, les Canadiens travaillent à nouveau.

Les Canadiens savent que la reprise sera de courte durée, si nous ne parvenons pas collectivement à assainir nos finances publiques. Ils sont bien conscients que tout le monde doit faire des sacrifices. Les Canadiens doivent tous partager le fardeau de la réduction de la dette.

Notre gouvernement réduira les dépenses et rationalisera ses activités, tout en cherchant à optimiser ses débours. Pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales, il y aura une réduction de sept dollars dans les dépenses.

Mais au–delà des objectifs de réduction du déficit, ce budget vise à réinventer le gouvernement. Il clarifie le rôle du gouvernement dans un nouvel ordre socio–économique où les anciennes règles ne s'appliquent plus.

Pour améliorer le filet de sécurité sociale du Canada, notre gouvernement prendra un certain nombre de mesures novatrices. Il établira le Transfert social canadien. Le TSC, comme on l'appellera, remplacera les transferts effectués au titre du Financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada. Il éliminera la paperasserie inutile pour que les provinces puissent avoir le plus de souplesse possible pour concevoir des programmes qui répondent à leurs besoins.

• (1130)

Ce budget propose également de créer un fonds d'investissement en ressources humaines. Ce fonds préconisera une approche assez vaste face aux questions d'employabilité et au fonctionnement du marché canadien du travail et tiendra compte de la réforme de l'assurance–chômage et du transfert consolidé.

Le fonds d'investissement en ressources humaines pourrait s'occuper de diverses questions, dont les services de développement de l'emploi comme l'évaluation des besoins, les services d'orientation, la formation, l'expérience de travail, le travail indépendant et le développement communautaire, l'élaboration de normes professionnelles, les renseignements sur le marché national du travail, les conseils sectoriels, les garderies pour les parents qui travaillent, une stratégie nationale sur le milieu de travail, des programmes et des services adaptés aux besoins des autochtones du Canada, de l'aide aux personnes handicapées, ainsi que de l'aide aux étudiants et aux apprenants adultes.

La restructuration et la redéfinition des programmes pourraient se fonder sur des principes établis par la réforme de la sécurité sociale et liés à l'assouplissement de l'utilisation du fonds d'assurance–chômage. Ces principes incluent la création de programmes adaptés aux besoins de chaque client; la prestation de programmes en collaboration avec des partenaires de la collectivité et du secteur privé; l'utilisation de nouvelles technologies et de normes nationales, et l'établissement de priorités.

Le gouvernement a aussi l'intention de réformer le régime d'assurance–chômage pour qu'il corresponde mieux aux nouvelles réalités économiques de notre pays. Nous mettrons plus d'accent sur la nécessité d'aider les Canadiens à acquérir des compétences et à trouver des emplois. Nous nous éloignerons de la notion traditionnelle d'assurance–chômage pour nous attacher plutôt à investir dans les gens. Nous remplacerons le désespoir, la dépendance et le défaitisme par l'ambition, l'autonomie et le progrès.

Le gouvernement a exprimé son intention de protéger les personnes âgées. À l'heure actuelle, la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti coûtent plus de 20 milliards de dollars par année aux Canadiens. On estime que, à mesure que la population vieillit, ce montant augmentera de 60 p. 100 au cours des 15 prochaines années. Manifestement, les Canadiens veulent que nous agissions à cet égard.

Le budget de 1995 énonce les principes qui régiront la réforme de la SV et du SRG: maintien intégral de la protection pour les aînés moins bien nantis, maintien de la pleine indexation des prestations, prestations de SV versées en fonction du revenu familial, renforcement du caractère progressif des prestations selon le niveau de revenu, et contrôle des coûts du programme. Ce sera un pas très important vers l'équité entre les générations.

Ce sont tous là des aspects positifs dans l'évolution de notre pays. Ce budget est porteur d'un avenir meilleur. Il dit aux Canadiens que les sacrifices que nous faisons aujourd'hui sont pour un bien plus grand. De saines finances publiques sont garantes d'un avenir prospère. L'élimination de la dette est le plus grand cadeau que nous puissions faire à nos enfants.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de féliciter le secrétaire parlementaire pour sa dernière phrase. Il a déclaré, si j'ai bien compris, que l'élimination de la dette serait le plus grand cadeau que nous pourrions faire à nos enfants. J'aurais aimé l'entendre faire une telle déclaration à l'époque où il siégeait de ce côté–ci de la Chambre, mais c'est là une tout autre histoire.

Je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire, car je sais qu'il est très au courant de ce qui se passe au sein de son propre gouvernement. Je lui ai posé une question, il y a environ 10 jours, au sujet de la réforme des pensions dont il avait parlé dans son discours. Il a évoqué les principes de la réforme des pensions. Cette question m'intéresse énormément. Je crois qu'il faut l'attaquer de front. J'admets que le pays doit accorder une attention immédiate à cette question, si l'on veut résoudre une partie des difficultés.

• (1135)

Je présume que le gouvernement n'improvise pas la réforme des pensions, puisque le secrétaire parlementaire a choisi d'en parler. Par exemple, je crois qu'il a mentionné une augmentation de 60 p. 100 des dépenses en 15 ans. Il n'a certes pas inventé ce

chiffre et il ne l'a pas mentionné par hasard. Il a dû l'obtenir d'une source quelconque.

Étant donné l'importance de la question pour tous les Canadiens, les conséquences qui sont évoquées et le programme que je soupçonne être partiellement caché dans le budget, je voudrais poser une question simple et directe au secrétaire parlementaire. En toute justice envers les Canadiens, son gouvernement est–il prêt à donner à tous les Canadiens la possibilité de participer au débat afin que nous sachions tous quels sont les choix?

Qu'il réponde ou qu'il ne réponde pas, nous saurons s'il existe un programme caché ou non. Son gouvernement acceptera–t–il, oui ou non, de déposer à la Chambre des communes les études qu'il a entreprises relativement à la réforme des pensions afin que nous puissions tous les voir, les lire et y réfléchir?

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député pour dire que c'est une question extrêmement importante. Beaucoup d'entre nous évitent cette question de réforme de la sécurité sociale au Canada.

Contrairement aux gouvernements passés qui n'ont pas voulu relever le défi et discuter des principales questions, comme la formation, l'assurance–chômage, la garde des enfants, ainsi que la réforme et la modernisation de tout le système, nous avons décidé de faire participer les Canadiens au dialogue et de les consulter.

Je peux garantir à mon collègue que le gouvernement consultera les Canadiens au sujet de toutes les mesures que nous prendrons sur le chapitre de la réforme des pensions. J'inviterai tous les députés à faire connaître leur point de vue, tout comme dans le cas des consultations prébudgétaires, de l'examen de la sécurité sociale et de bien d'autres questions allant de la défense aux affaires extérieures. Le gouvernement a donné aux Canadiens de nombreuses occasions de participer au dialogue.

En ce qui concerne la question précise de la réforme des pensions, le député a sûrement lu les documents budgétaires. Il a pu constater les cinq principes en cause. Je peux dire que, depuis le jour où le ministre des Finances a déposé ce document, rien n'a changé dans le programme du gouvernement.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, j'ai pris grand plaisir à écouter les bonnes paroles du secrétaire parlementaire, mais comme on dit chez nous, ce n'est pas avec des bons mots et des bonnes intentions qu'on nourrit les animaux.

Je me demande quel parallèle il établit entre cette observation et la bonne gestion financière que ce gouvernement s'est donnée comme objectif. À la station de recherches de Morden, l'une des plus productives du Canada, 40 p. 100 des emplois ont été supprimés. On lui a enlevé les programmes de recherche sur le sarrasin et la pomme de terre pour les transférer plus au nord où tout va geler. Est–ce une bonne planification financière?

Je vois que ce gouvernement n'a pas trop touché à son fonds de pension. Le secrétaire parlementaire a–t–il entendu parler de la Commission canadienne des affaires polaires? Elle reçoit 1 081 000 $ du gouvernement dont plus de la moitié sert à payer le salaire des six personnes qu'elle emploie. Cette commission diffuse de l'information. Elle consacre 20 000 $ pour ce faire.

Est–ce être financièrement responsable de consacrer 20 000 $ d'un budget de 1 081 000 $ à la tâche à accomplir et le reste aux salaires? Une amélioration s'impose, à mon avis.

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, au risque de paraître présomptueux, je pense que nous devons examiner ce qui a été accompli sous ce gouvernement. Dans le domaine de l'emploi, 433 000 nouveaux emplois ont été créés. Le gouvernement se penche actuellement sur un certain nombre de questions, y compris l'examen des programmes pour déterminer ceux qui sont efficaces et ceux qui ne le sont pas. Il travaille à l'instauration d'un climat propice à la création de nouveaux emplois.

• (1140)

Si le député avait prêté attention au discours du ministre des Finances, il saurait que tous les objectifs que nous nous étions fixés sont en train d'être atteints et que nous sommes en bonne voie de parvenir au type de résultats que les Canadiens réclamaient lors de la dernière campagne électorale.

Le livre rouge est respecté et, très franchement, les Canadiens semblent extrêmement satisfaits de la performance du gouvernement actuel. Peut–être le député devrait–il applaudir, lui aussi.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, j'avais très hâte de participer à ce débat sur le budget de 1995, car je pense qu'il représente une étape historique dans l'évolution de notre pays.

Ce n'est pas le genre de budget que, normalement, j'aimerais voir au Canada. J'aimerais mieux voir les programmes améliorés plutôt que réduits. J'aimerais mieux que l'on propose de nouveaux programmes, plutôt que d'analyser l'efficacité de ceux qui existent. En tant que libéraux, nous sommes tous d'accord pour dire que ce budget est le résultat de circonstances plutôt que le reflet d'une idéologie.

Nos programmes sociaux sont menacés par la dette accumulée et les déficits annuels. Je ne suis pas de ceux que les dettes obsèdent, mon banquier peut en témoigner. Toutefois, je suis très jaloux de notre souveraineté, de notre capacité de concevoir et de mettre en oeuvre une politique et des programmes qui reflètent les valeurs du Canada, une nation généreuse et civilisée.

Parce que nous avons emprunté pour financer nos programmes, nous avons permis aux créanciers étrangers d'influer sur la politique nationale d'une manière qui est tout simplement inacceptable. Nous devons récupérer notre capacité de poursuivre un style de gouvernement qui reflète les valeurs canadiennes: compassion, équité, tolérance, pluralisme. Ce sont des valeurs canadiennes. En fait, de nombreux éléments du mode de vie canadien nous sont probablement uniques. Notre responsabilité n'est pas seulement de protéger ces idéaux pour nous–mêmes, mais de les promouvoir sur la scène internationale, de faire du Canada un modèle pour les autres nations.

L'autre menace qui pèse sur nos programmes sociaux est beaucoup plus directe. En 1995–1996, le service de la dette nous coûtera 49,5 milliards. En 15 ans, les paiements d'intérêts sont passés de 8,5 milliards à 42 milliards, et ils ont dévoré 445

milliards d'argent des contribuables, de l'argent que j'aurais préféré donner aux Canadiens dans le besoin, dépenser pour des logements sociaux ou la lutte à l'analphabétisme. De l'argent dont nous aurions besoin pour éradiquer la pauvreté chez les enfants comme nous l'avons promis au niveau international en tant que nation riche et abondamment pourvue. Quand je m'arrête à penser à l'usage que nous pourrions faire de cet argent, je ne puis qu'accepter l'idée qu'il faut réduire le déficit.

J'ajoute que la nature improductive des sommes consacrées au paiement des intérêts est responsable, au moins en partie, de la résistance des Canadiens à d'importantes hausses d'impôts. Les Canadiens paient davantage, mais obtiennent moins en retour, parce que nous remboursons nos dépenses passées.

Même si je suis favorable à une réduction du déficit, je demande au gouvernement de faire preuve de compassion et de créativité dans sa mise en oeuvre du budget, au cours des 12 prochains mois. Tous les Canadiens doivent prendre part à la mission de rétablir notre autonomie financière et monétaire. En échange, le gouvernement a la responsabilité d'être juste, créatif, réfléchi et franc.

La méthode que je préconise est à l'opposé de celle que présentait le Parti réformiste dans sa récente proposition de budget. La position de ce parti ne me surprend pas, mais je suis outré à l'idée que ma collègue de Saint John l'appuie. Le fait qu'elle appuie le point de vue selon lequel nous n'avons pas éliminé le déficit assez rapidement et résolument signifie–t–il qu'elle appuie aussi l'approche générale décrite par le Parti réformiste? Le programme des réformistes détruirait la reprise fragile, mais réelle, que nous connaissons au Nouveau–Brunswick. Ce qui est triste, c'est que les solutions proposées nous feraient tout simplement retomber dans l'ornière de la dépendance dont ils parlent si souvent.

Le gouvernement tient à adopter une attitude équilibrée, mais disciplinée, sur la question de la réduction du déficit. On a demandé aux Canadiens de collaborer, et je crois qu'on s'entend généralement sur la nécessité de réduire l'écart entre les recettes et les dépenses.

• (1145)

Le ministre des Finances tient à ce que les recettes fiscales consacrées aux programmes sociaux soient examinées aussi rigoureusement que les autres dépenses de nature sociale. Il reconnaît qu'on a besoin de réformes fiscales plus globales.

Le gouvernement a parlé de l'engagement du Canada à mettre un terme aux spéculations sur la devise et à partager plus équitablement les retombées des nouvelles technologies, à l'échelle internationale.

Non seulement le gouvernement doit compenser la réduction des dépenses en créant un régime fiscal plus équitable, mais il doit aussi être prêt à s'y prendre autrement, à se montrer plus créateur, à envisager des solutions qui sortent de l'ordinaire, dans la mise en oeuvre du budget.

Les grands changements ne s'opèrent pas facilement dans les grandes bureaucraties. Sans que personne ne soit à blâmer, l'inertie est devenue une grande force et les changements, surtout les changements spectaculaires, se font rares. Les Canadiens de toutes les couches de la société ont dû modifier leur comportement, s'attendre à moins et contribuer davantage.

Je crois que nous saurons relever le défi, mais le gouvernement doit, lui aussi, être disposé à changer d'attitude, à écouter plus attentivement et à envisager des solutions, parfois peu conventionnelles, qui viennent de l'extérieur.

En tant que membre du Comité parlementaire du développement des ressources humaines, je suis en mesure d'affirmer que de nombreux Canadiens croient, par exemple, que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership en éliminant les heures supplémentaires et en envisageant la possibilité de raccourcir la semaine de travail. Ces mesures atténueraient les répercussions des compressions budgétaires sur les fonctionnaires et serviraient d'exemples aux autres administrations publiques et au secteur privé, l'objectif étant de mieux répartir les emplois qui existent actuellement au Canada.

Le gouvernement devrait également donner l'exemple dans le domaine du développement économique. Dans une économie mixte, il faut clairement définir le rôle du gouvernement et lui donner les ressources et l'autorité nécessaires pour remplir ses fonctions. Nous devons être disposés à utiliser notre pouvoir légitime pour veiller à ce que le plus grand nombre possible de Canadiens puissent évoluer sur le marché, que ce soit en améliorant l'accès aux capitaux des petites et moyennes entreprises, en subventionnant directement le développement local, en incitant davantage le secteur privé à offrir des programmes de recyclage et de perfectionnement à sa main–d'oeuvre ou en exprimant plus ouvertement, sur la scène internationale, notre position en ce qui concerne les normes d'emploi et l'équité fiscale.

Si le gouvernement n'a plus les moyens de bien protéger ceux qui ne peuvent survivre sur le marché, il doit accepter de jouer un rôle plus important pour veiller à ce que le marché soit accessible à plus de Canadiens.

Au début de mon intervention, j'ai dit que j'avais hâte de participer à ce débat parce qu'il marque le début d'une ère nouvelle au Canada. Des Canadiens ont affirmé que le gouvernement devenait plus avare. D'autres, malheureusement, ont soutenu qu'il ne l'était pas assez. Je suis un optimiste. Je crois que nous pourrons nous défaire progressivement de la vulnérabilité qui est la nôtre face aux marchés monétaires tout en reconnaissant la vulnérabilité de bien des Canadiens face à nous–mêmes.

Oui, nous pouvons atteindre cet équilibre qui, en fin de compte, n'en est pas un de chiffres. L'équilibre que nous recherchons et que nous devons trouver réside dans le coeur et l'esprit des Canadiens, dans notre compassion, notre créativité, notre générosité et notre ingéniosité.

En tant que membre du comité de la réforme de la sécurité sociale qui a parcouru le pays, je puis assurer à la Chambre que les Canadiens ont des idées, des idées issues du désir de suppri-

mer la pauvreté, d'enseigner à lire aux gens et de fournir des abris et des emplois. Ils veulent que nous les écoutions, que nous collaborions avec eux, que nous les faisions davantage participer tant à l'établissement de notre politique qu'à la réalisation de nos objectifs.

Au cours des prochains mois, le gouvernement sera en pourparlers avec les provinces, notamment sur la question des paiements de transfert au titre de la sécurité sociale. Ces discussions influeront grandement sur l'image future du Canada. Elles doivent être guidées par l'idéal que nous visons pour le Canada et que nous avons les moyens d'offrir à nos enfants.

Il serait irresponsable et franchement stupide de ne pas tenir compte de ce dernier point. Toutefois, il serait tout aussi irresponsable de ne pas viser d'idéal national, sans compter que ce serait abdiquer notre responsabilité envers ceux dont la vision et la détermination ont fait que notre pays est en général reconnu aujourd'hui comme l'endroit au monde où il fait le mieux vivre.

Que demander de plus? Il faut cesser de nous dénigrer nous-mêmes et de nous dénigrer les uns les autres. Toute cette histoire de crise et de catastrophe ne devrait pas nous faire perdre de vue la crédibilité et l'impartialité des Nations Unies comparativement à quelque analyste du *Wall Street Journal*.

• (1150)

Nous avons un problème de dette et de déficit et nous allons le régler. Notre pays est riche, sûr et généreux, et promis à un brillant avenir. À ceux qui prétendent le contraire, je recommanderai, comme dirait mon fils de 10 ans, de se mettre au parfum.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, les libéraux parlent constamment de réduire lentement le déficit.

Je me demande si le député a une hypothèque sur sa maison. En supposant que oui, comme probablement 90 p. 100 des Canadiens, il sait sans doute que lorsqu'il a commencé à rembourser son emprunt hypothécaire—supposons de 50 000 $, avec des mensualités de 500 $—très peu d'argent allait au capital. La majeure partie de ses 500 $ servaient à payer des intérêts. Je me demande si le député a pu un jour, grâce à un héritage ou au travail acharné, consacrer en une seule fois 10 000 $ au remboursement de cet emprunt. Si oui, il aura constaté que, tout à coup, une plus grande part de chaque mensualité allait au remboursement du capital.

En d'autres mots, réduire lentement le déficit ne fonctionne tout simplement pas. Pour éviter que le déficit continue d'alourdir le fardeau de la dette, il faut prendre des mesures rapides et énergiques pour ne pas en arriver un jour à ne plus être capable de payer nos programmes sociaux et pour ne pas nous retrouver dans la situation prévue et planifiée par le gouvernement où les paiements d'intérêts passeront de 38 milliards de dollars à un peu moins de 51 milliards de dollars, ce qui nous laissera 13 milliards de dollars de moins à consacrer à nos programmes sociaux.

Il y a certainement quelques députés libéraux qui ont réussi à faire un paiement important sur leur prêt hypothécaire pour réduire le capital à rembourser. Je me demande si le député peut comprendre que cet exemple s'applique aux finances du Canada et que ce serait là un bon moyen de protéger le financement de nos programmes sociaux.

M. Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je remercie le député de Kootenay–Est pour sa question.

Je connais la pénible expérience des emprunts hypothécaires. Je ne plaisantais pas lorsque j'ai dit que mon banquier savait que je n'étais pas obsédé par les dettes. Cela étant dit, je ne pense pas que, pour réussir à verser un acompte important sur le capital de mon prêt hypothécaire, j'accepterais de priver ma famille de nourriture ou de renoncer au régime d'épargne–études de mes enfants ou encore à mon assurance–vie.

Il faut aborder la question sous un angle très pratique et logique. Peut–être est–ce un problème régional, je ne sais pas, mais nous entendons jour après jour nos vis–à–vis, surtout les réformistes, affirmer que nous n'allons pas assez vite. En tant que Canadien des provinces atlantiques, je peux dire que, si nous allions plus vite, nous compromettrions la croissance économique de notre région, ce que nous voulons justement éviter. Nous profitons des programmes sociaux, nous profitons des transferts.

Je reprends l'analogie qui a été faite plus tôt avec les poules. Si nous donnions les poules aux provinces, nous aurions un problème, car les poules ne sont pas toutes du même poids. La notion de partage est un trait essentiel du Canada.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, le député a mentionné qu'il est important que le gouvernement trouve le moyen de reprendre en main les finances du pays. Je le félicite pour cette remarque.

Lorsque nous examinons le budget libéral et que nous regardons où sont les principaux changements en ce qui concerne les paiements de transfert, voyons–nous une augmentation des transferts aux provinces? Non. Nous voyons une réduction d'au moins 4,5 milliards de dollars des transferts aux provinces. Voyons–nous une augmentation des transferts aux particuliers? Non. En fait, les transferts aux particuliers au moyen des programmes sociaux représentent la plus grande menace de ce budget libéral. Ces programmes ne sont pas viables parce qu'aucun objectif n'a été fixé pour l'élimination du déficit.

• (1155)

Le principal changement en ce qui concerne les transferts de deniers publics dans ce budget touche les transferts aux banquiers. Le député dit que le Canada doit reprendre en main ses finances, mais comment cela peut–il se faire lorsque le budget prévoit une augmentation de 12 milliards de dollars des transferts aux banquiers, dont certains sont des banquiers étrangers? En fait, un nombre sans cesse croissant de ces banquiers sont des étrangers.

Je veux demander au député, qui fait partie du comité des programmes sociaux, de m'expliquer comment ce budget permettra au Canada de reprendre en main ses finances. Comme le député est membre du comité des programmes sociaux, peut–il m'expliquer comment ces programmes seront financés à l'avenir alors que 12 milliards de dollars de plus seront versés au titre de l'intérêt sur la dette d'ici deux ans et que ce montant ne cessera de s'accroître par la suite?

M. Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, il s'agit simplement d'une question d'équilibre. Il serait ridicule d'annihiler les programmes sociaux afin de les conserver. Il nous faut par conséquent trouver où dans le système on peut établir un équilibre qui permette de garder les programmes abordables.

J'ai une grande confiance en la sagesse des Canadiens. Quand ils ont eu à choisir entre l'objectif réitéré dans le budget d'une réduction du déficit à 3 p. 100 du PIB après trois ans, et celui que préconise le Parti réformiste, ils ont en effet choisi notre solution. J'ai confiance dans le bon jugement non seulement du ministre des Finances et de mes collègues au gouvernement, mais aussi dans celui des Canadiens qui ont préféré une approche équilibrée.

M. Abbott: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que tous les députés devraient avoir la possibilité d'intervenir à la Chambre, surtout sur des questions comme celle qui fait l'objet du présent débat.

Je ferai cependant remarquer que lors de la dernière législature, nous avions une seule représentante, la députée de Beaver River, qui siégeait comme indépendante. Quand elle était à la Chambre, les conservateurs l'empêchaient constamment de prendre part aux débats.

La présidence peut–elle expliquer à la Chambre en vertu de quelle règle ce député est autorisé à prendre la parole étant donné qu'en tant que membre du gouvernement précédent, il a fait tout ce qu'il pouvait pour empêcher notre représentante de prendre la parole?

Le vice–président: Le député de Kootenay–Est soulève une question importante. La Chambre compte environ 300 députés. Mathématiquement parlant, les députés des partis non reconnus ont le droit d'intervenir une fois sur 25 environ. Nous en sommes à peu près là en ce moment. Je comprends ce que le député de Kootenay–Est veut dire, car j'ai siégé moi aussi là derrière dans le coin. Je sais exactement de quoi il parle.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, je ne poursuivrai pas ce rappel au Règlement sauf pour dire que le député du Parti réformiste devrait peut–être finir par lâcher prise. Quand pense–t–il qu'on devrait cesser de marcher sur les pieds des gens, si c'est bien le cas en l'occurrence? Pense–t–il que nous ayons abusé de nos privilèges à la Chambre? Quoi qu'il en soit, nous venons probablement d'observer une nouvelle démonstration de ce qu'est la mesquinerie ici, mais pour bien des raisons, je tiens bien davantage aujourd'hui à parler des questions relatives au budget.

Ce budget a l'avantage de mettre les choses au point et en perspective en ce qui a trait à quelques éléments importants qui tiennent à coeur aux Canadiens. Tout d'abord, il révèle ce que pensent vraiment les libéraux sur ces questions et en quoi consiste leur véritable programme d'action. Il met en perspective les réalisations antérieures d'autres gouvernements et quel sens on peut vraiment donner à ces réalisations. Il met également en perspective les véritables problèmes auxquels nous devons nous attaquer.

Je tiens à dire tout d'abord, aussi franchement et simplement que possible, qu'il y a dans le budget des mesures que nous approuvons et que nous jugeons positives pour le pays. Nous avons l'intention d'appuyer ces mesures qui sont positives et constructives.

Il ne nous paraît pas très utile de nous livrer à des transports d'indignation factice le soir du budget en le dénonçant en bloc et de nous égarer dans des critiques exagérées qui sonnent tout simplement faux aux oreilles des Canadiens qui veulent savoir à quoi rime le budget.

• (1200)

À dire vrai, d'après tout ce que j'ai pu observer en essayant de voir comment le gouvernement doit s'y prendre, je sais que les Canadiens veulent que le gouvernement réussisse, qu'il arrive à régler les problèmes budgétaires et financiers de leur pays. Ils ne veulent pas qu'il soit aux prises avec une autre crise. Bien au contraire, ils souhaitent que le gouvernement prenne les bonnes décisions. C'est précisément dans cet esprit que je voudrais vous faire part de mes réflexions aujourd'hui.

Le plus intéressant—et je suis bien placé pour en parler parce que je suis l'un des rares députés de cette législature qui ont siégé au cours des législatures précédentes—c'est que ce budget montre bien comment se situent les politiques et les positions du Parti libéral du Canada. C'est l'une des premières évaluations qui s'imposent à propos de ce budget.

Pour être d'une honnêteté brutale, il faut dire que, par ce budget, le Parti libéral renie les principes qu'il a défendus au cours de ses neuf ans passés dans l'opposition, rejette la politique qu'il a proposée aux électeurs canadiens il y a 16 mois et abandonne ceux–là mêmes qu'il disait défendre.

Pendant neuf ans, le Parti libéral a prétendu défendre les prestataires de la sécurité de la vieillesse contre toute réduction de leurs prestations, lutter pour les chômeurs contre toute modification du régime d'assurance–chômage, maintenir les augmentations annuelles des crédits parlementaires consentis à VIA Rail, à la SRC et à tous les organismes culturels. Il a aussi réclamé une expansion des services de garderie.

Ce matin, le secrétaire parlementaire a eu l'audace de parler de ces services alors que, si on lit la page 37 du livre rouge, comme les Canadiens l'ont fait, on constate que le Parti libéral s'est clairement engagé à augmenter le nombre de places en garderie de 50 000 par année dès que la croissance économique franchirait la barre des 3 p. 100.

Y a–t–il dans le budget quoi que ce soit à ce propos? Telle était pourtant la position des libéraux. Ils promettaient d'aider les mères seules, les familles pauvres, les réfugiés, les immigrants, ceux qui vivent dans des régions défavorisées, les malades, les enfants nécessiteux au Canada et à l'étranger. À tous, il fallait

donner davantage et non pas moins. À tous, un gouvernement authentiquement libéral devait assurer un meilleur soutien financier.

C'est peut–être de la naïveté, mais je suis encore assez jeune pour être démoralisé par cette trahison. Je suis toutefois assez vieux pour savoir que, le moment venu, le Parti libéral devra expier. Il a été assez dit, mais il vaut la peine de le répéter parce que c'est vrai, que les politiques préconisées par le Parti libéral dans l'opposition étaient peu réalistes. Les promesses des libéraux étaient irresponsables, et leur opposition systématique à toute restriction budgétaire pendant neuf ans n'était pas du tout raisonnée; elle était malhonnête et totalement sectaire et ne tenait délibérément pas compte de l'intérêt de notre pays.

J'ai été à la Chambre pendant ces neuf années, et les libéraux ont toujours essayé d'empêcher systématiquement et aveuglément toute compression ou réduction des dépenses. En fait, lorsque notre parti a été porté au pouvoir en 1984, les dépenses de programmes sous l'ancien régime libéral augmentaient annuellement à raison d'environ 13,4 p. 100. Nous avons ramené cela à 4 p. 100 par année. Les députés libéraux ont–ils appuyé les mesures en ce sens? Non, à ma connaissance, ils ne l'ont pas fait une seule fois.

Que faut–il faire maintenant? Devons–nous les féliciter d'avoir compris? Leur politique actuelle est–elle plus raisonnée que l'ancienne? Faut–il y prêter davantage foi? Peut–on s'y fier plus? C'est cela la véritable question.

Le Parti libéral s'est farouchement opposé à l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis. Je m'en souviens fort bien. Au Parlement, sous la direction du premier ministre actuel, ils se sont opposés à l'ALENA, l'Accord de libre–échange nord–américain, et durant la campagne électorale, ils ont promis qu'ils ne le ratifieraient pas à moins que certaines modifications y soient apportées.

Ils se sont opposés à la politique énergétique de l'ancien gouvernement. Ils ont fait obstacle aux modifications visant la protection conférée par les brevets pharmaceutiques. Encore aujourd'hui, nous ne savons guère quelle est leur position sur cette question. Ils ont lutté contre le démantèlement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Ils ont dénoncé la déréglementation et la privatisation et ils ont aussi juré d'abolir la TPS, de la supprimer. Il a même été question, dans leur premier budget. . .

M. Nault: On y arrive. Il ne faut pas se décourager.

M. Charest: Le ministre responsable des institutions financières dit qu'on y arrive. N'ont–ils pas promis dans leur premier budget d'accélérer la réforme de la TPS? Le gouvernement libéral n'a–t–il pas pris cet engagement dans son premier budget?

Qu'a–t–il fait depuis? Rien, si ce n'est nous laisser espérer en vain que la vice–première ministre démissionnera si le gouvernement ne tient pas sa promesse. C'est la lueur d'espoir qu'ils ont offerte aux Canadiens en ce qui concerne les modifications à la TPS.

• (1205)

La justification de ces politiques des conservateurs ne réside pas dans l'adhésion douteuse du gouvernement actuel auxdites politiques, mais dans les résultats obtenus maintenant sur le plan de la productivité des entreprises du pays, de l'accroissement des investissements dans les exportations et de la création d'emplois.

La croissance économique d'aujourd'hui et de l'avenir prévisible est le fruit, en bonne partie, de ces initiatives des conservateurs auxquelles les libéraux ont si vigoureusement et stupidement fait obstruction quand ils étaient dans l'opposition. C'est une chose pour l'opposition d'affirmer que tous les maux du pays sont attribuables au gouvernement précédent. S'ils suivaient cette ligne de pensée, ils devraient aller au bout de leur raisonnement et admettre que ce qui fonctionne maintenant est également attribuable au gouvernement précédent.

Il y a des choses aussi insignifiantes qu'une hausse de 40 p. 100 des échanges entre le Canada et les États–Unis, qui est la principale raison pour laquelle des emplois sont créés actuellement au Canada et contre laquelle ils se sont vigoureusement battus, des choses comme l'adoption de la TPS en remplacement de la taxe de vente fédérale des manufacturiers. Quand on demande à ces derniers pourquoi ils sont plus concurrentiels, ils répondent que c'est justement à cause de la TPS.

Il y a une autre version des choses qu'il ne faut pas oublier. Pour toutes ces politiques, ils font du premier ministre Mulroney un démon. Leurs acolytes et eux n'ont même pas eu la décence de présumer normalement, comme cela se fait dans les débats civilisés propres à une société démocratique, que leurs opposants ont agi de bonne foi pour de bons motifs même si leur politique était erronée. Ce serait une présomption normale, non?

Selon les libéraux, les conservateurs voulaient mettre le pays en vente. Nous étions, selon eux, déterminés à démanteler le gouvernement fédéral. Nous voulions balkaniser le pays, tuer le rêve canadien. Nous voulions imposer au Canada le néolibéralisme de Thatcher et de Reagan. Tel était leur discours pendant neuf ans dans cette enceinte.

Selon le *Toronto Star* du 4 mars, le président du Conseil privé aurait dit qu'il ne se souvenait pas que les conservateurs aient apporté des compressions s'approchant des sept milliards de dollars que les libéraux s'apprêtent à supprimer des programmes sociaux provinciaux entre 1996 et 1998. Dans le même article, le journaliste rapporte que le même ministre aurait évoqué le nom d'Erik Nielsen en se vantant d'avoir présenté un budget qui était un exercice plus rigoureux que celui de Nielsen.

Ce sont ces mêmes députés qui, pendant neuf ans, se sont comportés d'une manière tout à fait contraire à leur discours d'aujourd'hui. À ma connaissance, un seul député libéral a agi selon ses convictions. Il n'y en a qu'un qui se soit offusqué de ce budget. Je veux parler du député de Notre–Dame–de–Grâce qui aurait déclaré, toujours selon le même article de journal, que cela allait à l'encontre de toutes les positions que le Parti libéral a défendues, lorsqu'il était dans l'opposition et de toutes ses promesses durant la campagne électorale de 1993.

Ce n'est pas le député de Sherbrooke ni un membre du Parti réformiste, ou encore mon collègue de la Saskatchewan, qui dit

cela, mais un député libéral qui a siégé à la Chambre au cours des neuf dernières années et qui est encore sur les banquettes ministérielles, alors que nous attendons de voir comment il va se prononcer sur le budget.

En ce qui concerne les autres députés libéraux, leur capacité de critiquer et leur conscience sociale, ainsi que leur instinct politique, semblent engourdis par la drogue la plus insidieuse connue en politique, les sondages d'opinion.

Le ministre des Finances prétend maintenant que sa politique budgétaire est tellement bonne qu'il va la poursuivre et même aller encore plus loin, alors que nous nous rapprocherons de la prochaine campagne électorale. Permettez–moi de conseiller aux députés de la Chambre de bien conserver ces citations, car, à l'approche des élections, je pense qu'ils verront leur utilité.

● (1210)

Nous allons également constater, au cours des deux ou trois prochaines années, que le gouvernement entend s'attaquer aux trésors des autres gouvernements du pays. C'est là le véritable objet de ce budget qui renferme toute une série de bombes à retardement. Le gouvernement espère qu'elles exploseront au niveau provincial entre 1995 et 1997 et coûteront le pouvoir à certains gouvernements provinciaux tout en épargnant la classe politique fédérale.

Dans ce budget, nous devrions également, par–dessus tout, rendre hommage aux Canadiens. C'est à eux que revient le mérite de certaines des bonnes décisions qui sont proposées, car ils se sont fait entendre sans cesse au sujet de ces questions.

Ce qui ressort de ce budget, c'est que le coût du service de la dette augmente rapidement alors que les dépenses de programmes diminuent. L'amélioration de la situation financière dépend de l'accroissement des recettes tirées de la croissance économique. C'est ce dont il est question dans ce budget. En ce qui concerne la possibilité d'équilibrer le budget, il faudra y parvenir à un moment donné.

Le gouvernement s'enorgueillit du fait qu'il s'est engagé à réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB. Il a même l'audace d'ajouter que c'est la norme au sein de la Communauté européenne. Ce qu'il oublie de dire, c'est que dans la Communauté européenne, cette norme s'applique aux gouvernements nationaux.

Au Canada, dans le système fédéral, les gouvernements provinciaux s'endettent également. Cette année seulement, on estime qu'ils ajouteront 16 milliards de dollars à la dette annuelle de tout le pays. C'est une fausse norme et le marché en est certes conscient. En fait, si nous devons parler objectivement de la réaction à ce budget, la situation semblait encourageante au départ, mais elle s'est détériorée depuis. Depuis la présentation du budget, le taux d'escompte a augmenté. Le taux préférentiel a augmenté, et le dollar a baissé. C'est la réalité.

Je reconnais qu'il y a d'autres facteurs, sur le marché international. Le gouvernement est loin de suivre le programme qu'il s'était fixé, et les chiffres le montrent.

Un groupe de gens avait raison. Une agence d'évaluation du crédit, le Dominion Bond Rating Service, a très vite saisi l'essentiel de ce budget. Cette agence a regardé ce qui était arrivé et ce que proposait le budget. Elle a ensuite placé le crédit de l'Ontario sous surveillance négative, parce que les provinces risquent de perdre des milliards de dollars en transferts fédéraux. Cette agence a compris ce qui venait d'arriver. Le problème venait d'être refilé aux gouvernements provinciaux. Elle a ensuite examiné la situation en Ontario et a compris qui avait des problèmes maintenant. C'est l'Ontario qui allait écoper. Ce service a compris l'effet réel de ce budget.

Certains défenseurs du gouvernement et certains utopistes ont vu, en ce budget, le triomphe du pragmatisme.

[*Français*]

Il ne faut pas se faire d'illusions. Quand le gouvernement nous dit qu'il agit d'une manière pragmatique, ce qu'on a plutôt vu, ce dont on a été témoin, c'est de l'improvisation, de l'improvisation d'une approche *ad hoc* de dernière minute, qui se reflète d'ailleurs d'une manière assez intéressante dans les décisions prises, entre autres dans la façon dont on propose de transférer les fonds aux provinces pour les programmes sociaux. On va tout fondre cela dans une espèce de chaudron de transferts, avec le moins d'attaches possibles.

On a même eu le culot, dans le Budget, de proposer une mission au ministre du Développement des ressources humaines, pour aller négocier de nouveaux standards avec les provinces. Après sa première mission qui a «floppé», qui a fini dans l'humiliation, qui a été un désastre total et qu'ils ont été obligés de désavouer, on le renvoie à nouveau consulter avec les provinces, après avoir annoncé les coupures à l'avance.

Monsieur le Président, ne soyons pas naïfs. On a vu l'eau couler sous les ponts. Entre vous et moi, ça va se passer de quelle façon quand ils vont s'asseoir avec les provinces? De quelle façon pensez–vous que ça va se réaliser? Les provinces vont dire: «Écoutez, vous avez pris vos décisions. Vous avez coupé, il ne reste plus rien à négocier. Donnez–nous ce qui reste et laissez–nous tranquilles.» Cela reflète certainement l'absence de plan.

[*Traduction*]

Cela m'amène à ce que je considère comme la plus grande faiblesse de ce budget: l'absence de plan. Ce budget ne reflète aucunement ce que les libéraux ont dit, fait ou préconisé au cours des neuf dernières années. Ce budget ne reflète rien de ce qui est écrit dans le livre rouge. Toutes les promesses se sont envolées. Tout ce qui a été dit dans le livre rouge ne tient plus, et le gouvernement et le pays se retrouvent sans plans ni priorités. Où cela nous mènera–t–il?

• (1215)

Le gouvernement effectue des réductions dans la recherche et le développement et les conseils subventionnaires, des réductions de 14 p. 100, et diminue également les fonds destinés aux ports pour petits bateaux à un moment où la recherche et le développement sont très importants pour notre pays. Le gouvernement est le seul gouvernement d'un pays moderne à avoir fermé des universités. C'est ce qui arrive quand on n'a pas de priorités. C'est la première faiblesse du gouvernement.

J'ai déjà fait allusion à la deuxième faiblesse. Ce faux objectif de 3 p. 100 du PIB n'est franchement pas suffisant et ne durera pas. Notre pays a besoin que le gouvernement prenne l'engagement ferme d'équilibrer le budget selon un échéancier bien précis.

La troisième faiblesse du budget est la méthode. Ce budget et son approche unilatérale sont contraires à l'essence même du fédéralisme. Au lieu de fixer des objectifs nationaux pour la réduction de la dette et du déficit, au lieu de consulter les provinces afin de prévenir une situation, nous nous contentons de pelleter notre dette dans leur cour.

Comment pouvons–nous savoir si les gouvernements provinciaux ne vont pas tout simplement augmenter les impôts à cause de ce budget? Quel sera l'incidence de tout cela sur les contribuables, les hommes et les femmes qui paient des impôts? Il y a peut–être plusieurs niveaux de gouvernement, mais il n'y a toujours qu'un seul contribuable. L'approche est fausse et elle ne donnera pas les résultats escomptés.

Les programmes cachés constituent le quatrième facteur de faiblesse et le plus évident est la réforme des pensions. Voilà un gouvernement qui déclare vouloir entreprendre une réforme des pensions, mais qui ne veut pas divulguer à la Chambre des communes les études faites à ce sujet, alors que nous savons très bien que l'effet et les conséquences de ce qu'il propose seront considérables.

Permettez–moi de vous donner un autre exemple de programme caché dans ce budget. Le premier ministre, à l'occasion d'une entrevue qu'il a accordée à Mike Duffy, à la télévision, a affirmé que le gouvernement avait l'intention de réduire le coût des soins de santé de 1 p. 100 du PIB.

La semaine dernière, l'invitée de M. Duffy était M^me^ Jane Fulton, professeure en politique et éthique de la santé à l'Université d'Ottawa. Soit dit en passant, je ne me souviens pas avoir vu dans le budget le moindre élément concernant la compression de 1 p. 100 du PIB dans les coûts des soins de santé. Ce n'est pas un simple député qui a fait cette déclaration, c'est le premier ministre lui–même.

Qu'est–ce que cela signifie? Selon M^me^ Jane Fulton, si l'on parle de réductions de sept à 10 milliards de dollars, chaque tranche de un milliard entraîne la perte d'environ 10 000 emplois. Je ne conteste pas la nécessité d'effectuer une réflexion sérieuse et de réduire le financement des soins de santé, comme on le fait dans tous les autres secteurs d'activité de l'État.

Ce que je conteste, dans le cas présent, c'est que le gouvernement ait des intentions cachées et ne dise pas toute la vérité à la population. Pourquoi le premier ministre ne l'a–t–il pas dit? Pourquoi le ministre des Finances n'en a–t–il pas informé la Chambre, lorsqu'il a déposé le budget? Je suppose que le premier ministre n'a pas eu cette idée tout d'un coup. Lui serait–elle venue à l'esprit au cours d'une entrevue? Si c'est le cas, nous avons tous besoin d'être éclairés à ce sujet.

Ce budget comporte un avantage sur le plan de tous les problèmes qui nous accablent. Il met en lumière les réalisations et les échecs des gouvernements précédents. Si le gouvernement actuel aime tenir son prédécesseur responsable de tout ce qui va mal, il doit aussi reconnaître que, si l'économie connaît actuellement une croissance aussi forte, c'est parce que le gouvernement précédent a restructuré l'économie, a signé l'Accord de libre–échange et l'ALENA, qu'il a adopté la TPS, ainsi que privatisé et déréglementé.

Ce sont là les principales réalisations du gouvernement précédent, mais les libéraux les ont combattues pendant neuf ans. Ces mesures ont fait que les Canadiens ont connu la prospérité actuelle et que de véritables emplois ont été créés, de sorte que nous pouvons maintenant nous attaquer à des problèmes vraiment ardus.

Le gouvernement actuel n'a ni boussole ni plan d'action. Les neuf dernières années ont été franchement de la rigolade. Tout ce que les libéraux ont dit ou proposé a été balancé par la fenêtre. Le livre rouge a connu le même sort.

• (1220)

Je vois ici mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères. Ce ministère a été durement frappé par le budget, contrairement à tout ce que les libéraux avaient annoncé au sujet de l'APD, lorsqu'ils formaient l'opposition. Les mesures prises ne ressemblent pas du tout à ce qui avait été promis.

Les Canadiens observeront de très près la façon dont le gouvernement procédera et ils attendront de voir s'il s'est donné des priorités et un plan d'action en ce qui concerne l'avenir de notre pays.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je félicite le député de Sherbrooke de son beau discours. Je le trouve très loquace.

Je prends acte du fait qu'il attribue la hausse actuelle des taux d'intérêt au Budget présenté par les libéraux, alors qu'il y a à peu près un mois passé, il l'attribuait à l'incertitude politique prévalant au Québec. Je suis content que le député de Sherbrooke fasse amende honorable et reconnaisse vraiment l'auteur de nos difficultés.

Je le trouve loquace, je le trouve bien, je trouve qu'il a fait un beau discours et je voudrais lui demander ceci: «Pourquoi ne l'a–t–il pas tenu au cours de la campagne électorale qui a prévalu dans Brome—Missisquoi juste avant le 13 février dernier?» Il a été muet comme une carpe, là–bas. Il n'a rien dit de tout cela, des vérités qu'il savait, pourtant. Il n'en a pas mentionné mot. Doit–on comprendre—c'est le sens de ma question—qu'il y a eu une entente avec les libéraux pour ne pas leur faire de mal pendant la campagne électorale dans Brome—Missisquoi?

M. Charest: Monsieur le Président, je vais d'abord commenter rapidement l'allusion que fait mon collègue au sujet d'un commentaire que j'aurais fait au sujet des taux d'intérêt. Je n'ai pas fait ce commentaire–là.

Je vais m'arrêter immédiatement et lui demander quelle est sa source.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le député, et je dois admettre que ses paroles ressemblent davantage à un repentir de la dernière heure, à une véritable confession, à une catharsis.

Je voudrais partager mon temps de parole avec d'autres députés. Le député a parlé avec beaucoup de sérieux des conséquences de la réduction des transferts pour les provinces.

Le député sait bien que les transferts sont une combinaison de points d'impôt et d'espèces et que, selon les dispositions actuelles du FPE et du RAPC, dans certaines provinces, le montant des espèces serait réduit à des niveaux qui empêcheraient le gouvernement fédéral d'avoir un certain poids pour faire respecter les normes nationales en matière d'éducation, de santé, etc.

Le député admet–il ou convient–il que le regroupement des programmes sous un transfert, le regroupement des points d'impôt et des espèces, aide en fait le gouvernement fédéral à s'assurer que le Canada possède des normes nationales appropriées?

M. Charest: Monsieur le Président, je crains que les propos du député de Mississauga–Sud ne soient légèrement confus. Si je l'ai bien compris, dans la première partie de sa question, il a dit que la diminution proposée des transferts d'espèces et de points d'impôt réduirait au minimum le poids du gouvernement lui permettant de faire respecter des normes nationales. Puis, le député a demandé comment nous pensons que le gouvernement peut imposer certaines normes ou a mentionné que nous devrions continuer de le faire.

Si le gouvernement désire agir unilatéralement et annoncer les compressions d'avance, j'espère qu'il n'est pas assez naïf pour croire qu'il pourra se réunir avec les provinces et négocier avec elles un certain type de norme. Il ne reste rien à négocier.

Si le député a déjà assisté à une rencontre fédérale–provinciale, il constatera qu'il est très surprenant de s'asseoir avec des ministres d'autres provinces qui disent au ministre du Développement des ressources humaines: «Il ne reste rien à discuter, puisque vous avez pris la décision de réduire les transferts. Que voulez–vous de nous?» C'est ce à quoi se résumera la réunion.

Cela met en évidence une des grandes faiblesses de cette méthode. Pendant la campagne électorale, nous estimions que, si nous voulions réussir à réduire le déficit et la dette, et étant donné que ce sont tous les gouvernements du pays qui accusent des déficits et des dettes, il fallait que tous les gouvernements participent aux efforts pour les réduire.

• (1225)

Il aurait fallu tenir un processus officiel, une réunion fédérale–provinciale où le gouvernement aurait consulté les provinces pour établir avec elles des objectifs communs de réduction du déficit et de la dette et, comme cela aurait supposé des réductions dans les transferts aux provinces, ils auraient examiné un à un les secteurs de dépenses communes où le gouvernement utilise son pouvoir de dépenser pour déterminer dans quel secteur chaque palier de gouvernement devrait intervenir. C'est la méthode logique que nous avons proposée. Mais le gouvernement a décidé d'agir unilatéralement.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours du député de Sherbrooke extrêmement intéressant, surtout quand on songe qu'il s'est porté candidat à la direction d'un parti qui, ayant hérité du gouffre de 170 milliards de dollars du gouvernement libéral, s'est borné à faire passer le montant à 420 milliards de dollars.

Je trouve intéressante la façon dont il s'y prend, à la première occasion qui lui est offerte, pour s'attaquer à un budget libéral. Dans l'opposition, on est porté à attaquer les budgets du gouvernement. Nous en avons fait tout autant. Toutefois, ce budget comporte certains aspects qui méritent qu'on s'y arrête. C'est notamment le cas du montant de neuf milliards de dollars de compressions que le gouvernement a proposé et que l'opposition a réclamé au cours des deux dernières années. Certes, c'est modeste, c'est trop peu, mais là n'est pas la question.

Je voudrais poser trois questions précises au député de Sherbrooke. À l'époque où il faisait partie du gouvernement, pourquoi les conservateurs n'ont–ils pas pu ou voulu réduire le déficit? Quel est actuellement, selon lui, le plus gros problème au pays? La dette, le service de la dette ou le déficit? Que pense–t–il de la solution du Parti réformiste qui consiste à éliminer complètement le déficit en trois ans, à chercher à établir un budget équilibré et à protéger les contribuables contre les augmentations d'impôts décidées par le gouvernement grâce à une loi de protection du contribuable?

M. Charest: Monsieur le Président, je désire remercier le député de Calgary–Centre de sa question et, surtout, de l'occasion qu'il me donne de remettre les choses au point, car ce budget nous permet de replacer les faits dans leur juste perspective.

Il m'a demandé quelles étaient les choses que le gouvernement conservateur avait accomplies et non accomplies. Je vais y répondre très objectivement.

Lorsque nous avons formé le gouvernement, en 1984, les dépenses de programmes augmentaient annuellement de plus de 13 p. 100. Nous avons ramené le taux de croissance à quelque 4 p. 100. Deuxièmement, lorsque nous avons pris le pouvoir, le déficit annuel était de plus de 8 p. 100 du PIB, nous l'avons ramené à 5 ou 6 p. 100.

Je vais aller plus loin que cela, car je sais que le député préfère les faits aux beaux discours. Il y a un document qui a été publié par ce gouvernement et qui s'intitule: *Programme: Emploi et croissance—Instaurer un climat financier sain.* Je suis sûr qu'on peut en demander un exemplaire au ministère des Finances.

Ce document libéral, publié en octobre dernier, contient à la page 9 un graphique très intéressant qui donne le déficit fédéral en pourcentage du PIB. Ce que montre ce graphique, c'est que, à partir de 1984, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le déficit commence à diminuer considérablement. Cela témoigne

des efforts réels que nous avons faits, alors que l'on nous a trop souvent accusés en faisant preuve de démagogie. Nous avons produit un excédent de fonctionnement de 13 milliards après neuf ans de pouvoir.

Est–ce que cela signifie que tout ce que nous avons fait était bien? De toute évidence, non. Mais ce sont des faits, contrairement à la fiction que d'autres proposent.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir le député de Sherbrooke parmi nous car je voulais connaître la position de son parti relativement à ce budget. J'ai été un peu déçu la semaine dernière quand sa collègue de Saint John a appuyé la motion des réformistes demandant l'élimination du déficit avant la fin de cette législature.

Je n'ai pas vraiment compris où il voulait en venir dans son discours, s'il trouvait le budget trop dur ou pas assez. Ce que j'ai compris par contre, c'est qu'avant les dernières élections sa position était que le gouvernement fédéral s'entende avec les provinces sur une stratégie commune. Dois–je comprendre qu'il a changé de position? En tout cas, c'est ce qu'on a laissé entendre la semaine dernière.

• (1230)

Le député de Sherbrooke est–il comme sa collègue d'avis que le gouvernement du Canada devrait éliminer le déficit avant la fin de cette législature?

M. Charest: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je réponds à cette question.

Il y a dans ce budget quatre problèmes qui nous chiffonnent et auxquels il faut à notre avis nous attaquer. On n'a établi aucun plan, aucune priorité pour réduire le déficit ou la dette de ce pays, ce qui veut dire que nous risquons peut–être de prendre des décisions non seulement difficiles, mais erronées.

L'objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB n'est pas suffisant. L'objectif devrait être d'équilibrer les comptes dans des délais précis et trois ans pour ce faire constitue effectivement un délai raisonnable.

Le troisième problème de ce budget est la façon unilatérale qu'il a d'aborder la réduction du déficit et de la dette. C'est ne tenir absolument aucun compte de la nature et du fonctionnement d'une nation fédérale, ce qui nous fait courir à nous et à vous, en tant que gouvernement, le risque de voir le fardeau du déficit et de la dette déchargé sur le dos du Nouveau–Brunswick. Que le gouvernement décide d'augmenter les impôts ou de réduire les services, il n'arrivera à rien à moins d'un effort concerté.

Le quatrième problème est le programme qui se cache derrière ce budget. Le budget ne fait guère état de la réforme des pensions et de la réforme des soins de santé annoncées par le premier ministre du Canada. Les intentions du gouvernement sur ce plan ne sont pas clairement exprimées dans ce document.

Le vice–président: Si le député de Strathcona veut bien m'excuser, je dois donner la parole alternativement des deux côtés de la Chambre. Je dois donc la donner maintenant à un député du gouvernement. Je sais que le député de Strathcona attend depuis longtemps.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déposé le budget que les Canadiens ont demandé, un budget qui est dur, mais juste. Ce budget nous permettra de reprendre la maîtrise du déficit, un déficit qui ne cesse de croître depuis des décennies.

Nous ne pouvons pas nous permettre de refaire les mêmes erreurs. Notre gouvernement doit penser à l'avenir. Nous avons le choix entre un avenir où nos créanciers étrangers nous diront ce que nous pouvons nous permettre, ou bien un avenir où les Canadiens détermineront eux–mêmes leurs objectifs et travailleront à les réaliser. Le gouvernement et la majorité des Canadiens ont choisi la deuxième possibilité.

Notre gouvernement a pris les mesures nécessaires pour s'assurer que l'avenir du Canada soit prometteur et prospère. Il fallait prendre des décisions difficiles, et nous l'avons fait. Notre gouvernement a adopté un plan réalisable.

Je veux citer le livre rouge, que les partis d'opposition utilisent souvent. Ils reconnaîtront ce passage. Voici ce qu'on lit là où le livre rouge mentionne pour la première fois la politique du Canada sur sa situation financière: «Notre politique budgétaire se développera selon deux grands axes: relancer l'emploi et la croissance tout en maîtrisant la dette et les déficits.» C'est à la page 14.

C'est exactement ce que nous avons fait, à partir de notre programme de création d'emplois et de croissance jusqu'au budget déposé par le ministre des Finances.

Dans la préparation de ce budget, le ministre a pris le temps de consulter les Canadiens et tous les députés. Il a réagi à leurs préoccupations en leur offrant un budget qui rétablissait les objectifs de respecter nos obligations et engagements financiers, ces mêmes objectifs que nous avons mis de l'avant durant la campagne électorale et raffermis avec le budget de 1994.

Le plan du ministre des Finances permettra de juguler le déficit et, d'ici 1997, de le réduire à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

• (1235)

Les projections indiquent que nous dépasserons notre objectif pour l'exercice financier en cours alors que le déficit ne devrait être que de 38 milliards de dollars, soit 1,7 milliard de moins que les 39,7 milliards que nous avions prévus pour l'exercice financier en cours.

En écoutant le ministre des Finances présenter son budget, j'ai pris conscience qu'il était conforme au message que j'avais reçu de mes électeurs de Carleton—Charlotte. C'est le même message qu'avaient reçu d'un bout à l'autre du pays tous mes collègues, y compris le ministre des Finances.

Les Canadiens veulent voir disparaître la dette. Ils veulent que cela se fasse en réduisant les dépenses du gouvernement. Le gouvernement a bien compris leur message. C'est pour cette raison que nous nous sommes engagés à réduire les dépenses de 7 $ pour chaque nouveau dollar qui entre dans les coffres de l'État.

Pour rendre le régime fiscal plus équitable, le gouvernement a supprimé plusieurs échappatoires qui profitaient aux grosses sociétés et aux banques et a évité d'alourdir le fardeau des particuliers et de la classe moyenne en refusant d'augmenter les impôts sur le revenu des particuliers.

En 1994, on a entrepris un examen de tous les programmes du gouvernement et de toutes les dépenses des ministères. Comme promis, les résultats de cet examen ont été annoncés dans le budget de cette année.

Le gouvernement a redéfini son propre rôle afin que les ministères concentrent leur attention sur les priorités des Canadiens. Le nouveau gouvernement sera plus petit mais plus efficace et plus efficient.

Ce gouvernement a su voir que la croissance économique du Canada reposait entre les mains des PME. C'est pour cette raison que l'exonération des gains en capital de 500 000 $ a été maintenue pour les PME et les agriculteurs. De même, seuls des changements mineurs ont été apportés aux cotisations aux régimes enregistrés d'épargne–retraite qui sont particulièrement importantes pour les gens qui travaillent dans ce secteur.

Le gouvernement a réduit ses dépenses de façon spectaculaire mais tout en restant fidèle aux valeurs chères aux Canadiens, c'est–à–dire en protégeant les plus démunis et en coupant d'abord dans le gras du gouvernement.

Comme je le disais plus tôt, le budget stimule la croissance et l'emploi conformément au programme que s'est fixé le gouvernement. En 1994, plus de 400 000 emplois nouveaux ont été créés au Canada; la plupart sont des emplois permanents à temps plein. Le taux de croissance économique a atteint 4,5 p. 100, soit le plus élevé des pays du G–7. Cette croissance va se poursuivre et même s'accélérer en 1995 grâce aux mesures prises dans le budget.

À ce propos, j'aimerais citer un passage tiré d'un article paru dans le *Ottawa Citizen* du 2 mars. On y dit:

> Nous assistons à une nouvelle vague de prospérité, sans inflation, du moins pour l'instant. Alimentée par le secteur extérieur et les dépenses des consommateurs et des entreprises, l'économie a connu une forte croissance, augmentant de 4,5 p. 100 l'an dernier. C'est ce que Statistique Canada rapportait mercredi.
>
> La croissance s'est intensifiée au dernier trimestre de 1994, atteignant 5,9 p. 100, comme le précise l'organisme gouvernemental dans son plus récent bilan sur l'économie canadienne, ce qui laisse entendre, selon les analystes, que la tendance se maintiendra.

Je voudrais vous lire un extrait d'un autre article paru dans la même édition.

> Le *Wall Street Journal*, l'un des plus sévères critiques de la politique économique du Canada, s'est laissé amadouer quelque peu par le nouveau budget. Dans un éditorial publié dans ce très influent journal d'affaires, on affirmait mercredi que le budget déposé par le ministre des Finances devrait inspirer les autres pays qui ont également dépassé leurs possibilités financières.

• (1240)

De toute évidence, le ministre a écouté attentivement les Canadiens, les habitants de Carleton—Charlotte comme des autres régions du pays, et a déposé le budget qu'ils réclamaient. Le budget est sévère, mais juste, et les mesures qu'il prévoit seront appliquées de façon équitable.

Nous pouvons sûrement rêver à un avenir meilleur pour tous les Canadiens grâce au budget qu'a déposé le ministre des Finances à la Chambre des communes.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, je dois dire au député qui vient de prendre la parole, que tout le monde est d'accord, effectivement, sur la nécessité de contrôler les dépenses du gouvernement fédéral qui sont hors contrôle depuis plusieurs années et qui nous ont conduits à une situation financière catastrophique.

Dans un monde où on dit que les marchés font de plus en plus face à l'internationalisation, à la mondialisation et qu'il faut aider nos producteurs, les appuyer en matière de recherche et développement de façon à ce qu'ils puissent faire face à la compétition mondiale. Quelle est la logique, selon lui, d'éliminer tout à coup toute recherche et développement dans le secteur de la production ovine, alors qu'on décide de fermer la seule ferme expérimentale qui travaillait dans ce secteur et qui avait un mandat national à travers le Canada? Quel message cela donne–t–il aux producteurs ovins du Canada de dire qu'il n'y aura plus aucun appui du côté de la recherche et développement?

Pourquoi décide–t–on de retirer tous les moyens à ce secteur? N'est–ce pas ce qu'on pourrait appeler une mauvaise coupure, comparativement à d'autres qui pourraient être faites à des niveaux où il n'y aurait pas d'impact direct sur un secteur industriel important de la production agricole, comme la production ovine, qui est une production qui permet de diversifier l'agriculture particulièrement au Québec et en Alberta? Quelle est, selon lui, la logique derrière une telle décision?

[*Traduction*]

M. Culbert: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. Il a parfaitement raison, quoique nous nous targuions de parvenir à contenir notre dette et notre déficit. Nous ne sommes pas le premier gouvernement à se fixer des objectifs à cet égard, mais nous sommes certes le premier de ce siècle qui parviendra à les atteindre. Le ministre des Finances s'y est engagé, le premier ministre s'y est engagé, et la Chambre s'y est engagée.

La recherche et le développement constituent effectivement une priorité de notre gouvernement. On l'a dit et on l'a répété. Le gouvernement est aussi d'avis que l'entreprise privée et la commercialisation peuvent—et ils l'ont déjà prouvé—y réussir mieux que nous. Qu'il s'agisse de recherche et de développement ou de petite entreprise ou encore de secteur industriel, ils peu-

vent réussir beaucoup mieux que n'importe quel ordre de gouvernement.

Notre gouvernement est en faveur de cela. Il favorise un partenariat à cet égard avec l'entreprise privée et le secteur industriel et il continuera certes de le favoriser à l'avenir.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai vu déposer beaucoup de budgets à la Chambre des communes. Habituellement, le lendemain du dépôt d'un budget, les téléphones de nos bureaux de circonscription ne cessent pas de sonner: les électeurs appellent pour se plaindre ou nous féliciter.

Cette année, j'ai vérifié à mon bureau de circonscription le nombre d'appels reçus le lendemain du budget. Mon adjoint, à mon bureau de Parkdale—High Park, à Toronto, m'a dit que nous avions reçu un seul appel. Quelqu'un a en effet appelé pour dire que le ministre n'en faisait pas assez pour réduire le déficit.

• (1245)

Puisque je sais que le député est très près de ses électeurs et qu'il les écoute, je voudrais lui demander quel genre de réactions, positives ou négatives, le budget a suscitées dans sa circonscription.

M. Culbert: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Pour être franc, je dois dire que c'est une excellente question. Je m'attendais, comme lui, à ce que les gens appellent pour me donner leurs impressions sur le budget. Je peux franchement dire que cela ne s'est pas produit.

La semaine dernière, nous avons pu retourner dans nos circonscriptions et, dès lundi, j'ai tenu une assemblée publique électronique portant précisément sur le budget. Le lendemain, on pouvait lire dans les journaux que notre première assemblée publique électronique—parce que nous avions fait les autres en salle—s'était très bien déroulée. Beaucoup de questions ont été posées. Toutes les personnes présentes dans le studio de télévision réagissaient très positivement aux mesures budgétaires et estimaient que les mesures prises par le gouvernement étaient justes envers tous les Canadiens de toutes les régions.

Cela contraste singulièrement avec une interview que j'ai accordée à la radio vendredi matin. L'interview était censée porter sur le budget, mais lorsque je suis arrivé au studio, j'ai appris que l'émission porterait sur le projet de loi C–68, sur les armes à feu, et que j'aurais en face de moi un avocat qui ne pensait pas comme moi.

Cela prouve le peu d'inquiétudes suscitées par le budget. Tout comme le député, j'ai constaté que les électeurs de ma circonscription acceptaient ce budget, qu'ils l'appuyaient et le trouvaient dur, mais juste.

[*Français*]

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, en premier lieu, je tiens à féliciter l'honorable ministre des Finances pour nous avoir présenté un Budget à la fois courageux et innovateur, et surtout qui attaque de front le déficit, tout en respectant les engagements décrits dans le livre rouge. Ce n'était pas une tâche facile et le ministre s'en est tiré magistralement.

Ayant eu l'honneur de siéger au Comité permanent des finances, je suis très heureux de constater que le ministre a incorporé dans son Budget plus de 80 p. 100 des recommandations qu'il lui a soumises. Cela veut dire que le ministre a tenu compte des suggestions et des préoccupations que les Canadiens nous ont confiées tout au long des consultations publiques qui ont eu lieu à travers le pays.

Ce Budget pose des gestes nécessaires pour maîtriser le déficit. Ce sont les mesures budgétaires les plus rigoureuses adoptées par le gouvernement fédéral depuis 50 ans. Grâce à elles, nous réduirons le déficit à 3 p. 100 du Produit intérieur brut d'ici 1996–1997.

Ce Budget, également, nous permet d'atteindre nos objectifs, sans pour autant majorer l'impôt sur le revenu des particuliers, et cela pour la deuxième année consécutive. Le gouvernement refuse de réduire le déficit sur le dos des contribuables canadiens. Comme l'ensemble des Canadiens, nous croyons que l'équilibre budgétaire est le but que nous devons atteindre. Nous y parviendrons de façon responsable et réaliste sans menacer les gains que nous avons faits en matière d'emploi et de croissance économique depuis déjà 16 mois, et sans renier les valeurs et les priorités des Canadiens.

[*Traduction*]

Nous nous servons de prévisions qui sont plus prudentes que la moyenne du secteur privé. Le budget prévoit que les frais de la dette en 1995–1996 dépasseront de 7,5 milliards ce qui était prévu l'an dernier.

C'est pourquoi nous devons agir maintenant, sans quoi nous risquons de ne pas atteindre notre objectif en matière de réduction du déficit. Ce budget prévoit des mesures sévères pour prévenir un échec. Pour atteindre nos objectifs, nous réaliserons des économies cumulatives de quelque 29 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Jamais des mesures aussi importantes n'ont été prises dans un budget depuis la Deuxième Guerre mondiale. Ces mesures nécessitent qu'on change la taille et la forme de la fonction publique. D'ici 1996–1997, les dépenses de programme passeront de 120 milliards de dollars à un peu moins de 108 milliards de dollars.

• (1250)

Grâce aux changements structuraux que nous faisons, nous pourrons continuer de réduire le déficit de façon considérable en 1997–1998 et, ce qui est plus important encore, au cours des années subséquentes. Les résultats seront remarquables. En 1996–1997, nous serons en meilleure position que tous les autres pays du G–7.

[*Français*]

Nous avons adopté des mesures qui auront de vastes répercussions et qui sont axées sur des résultats.

Nous avons sensiblement comprimé les dépenses tout en respectant les valeurs chères aux Canadiens et aux Canadiennes: la relance de l'économie, la protection des plus vulnérables et la réduction du train de vie de l'État.

Pour assainir de façon durable et efficace les finances publiques, nous devions absolument repenser le rôle et la structure même de l'État et centrer les activités du gouvernement autour des priorités des Canadiens et Canadiennes.

Dans ce Budget, nous ramenons la taille du gouvernement à un niveau conforme à nos moyens. Ces compressions n'ont pas été faites aveuglément, comme se plaît à le dire l'opposition. Les mesures annoncées par le ministre des Finances font suite à un vaste examen des programmes et activités des ministères, tel que nous l'avions annoncé dans le Budget de 1994. Elles produiront encore des dividendes dans les années à venir.

Les dépenses seront réduites de moitié dans certains ministères. Une fois ces mesures mises en place, la fonction publique, Défense comprise, aura diminué d'environ 45 000 postes, soit 14 p. 100.

[*Traduction*]

Ce budget réduit le déficit d'une façon qui respecte l'engagement ferme des libéraux à l'égard des programmes sociaux. Nous tenons absolument à offrir un système de protection juste et viable aux personnes âgées qui ont tant donné à notre pays.

Les principes de base de ce que le député de Sherbrooke a appelé notre programme secret sont énoncés clairement dans le budget. Ce sont: une protection non réduite pour toutes les personnes âgées les moins bien nanties, dont celles qui reçoivent présentement le SRG; le maintien de l'indexation intégrale des prestations pour protéger les personnes âgées contre l'inflation; l'octroi de prestations de SV en fonction du revenu familial, comme c'est actuellement le cas pour le SRG; une meilleure progressivité des prestations selon le niveau de revenu; et, ce qui est le plus important, la maîtrise des coûts du programme.

[*Français*]

Le rôle de l'État est d'accomplir uniquement ce qu'il est le mieux placé pour faire. Par conséquent, certaines activités devraient être transférées à d'autres administrations publiques ou confiées au secteur privé. S'il n'est pas nécessaire que le gouvernement fédéral fasse quelque chose, il ne devrait pas le faire. Et à l'avenir, ce gouvernement ne le fera pas.

Ce Budget est dur, c'est vrai, mais il est équitable. Le ministre des Finances s'est efforcé de répartir équitablement les compressions budgétaires dans toutes les régions.

Nous ne pouvons réduire le déficit sans réduire également les transferts aux provinces. Nous demandons par contre aux provinces d'absorber des compressions moins lourdes que celles que nous subissons, soit 3c. pour chaque dollar de recettes provinciales.

Ce Budget est une preuve de plus que le fédéralisme est dynamique, souple et qu'il n'est pas figé dans le statu quo. Ainsi, le système de transferts fédéraux–provinciaux sera remplacé par une nouvelle subvention globale appelée Transfert social canadien. Ce nouveau Transfert global réduit les contraintes que le gouvernement peut imposer dans les champs de compétence exclusive aux provinces.

En donnant un préavis de deux ans aux provinces pour introduire le Transfert social canadien, nous avons respecté un engagement du livre rouge dans lequel nous affirmons vouloir, et je cite, «rendre le financement plus prévisible et plus constant pour tous les pouvoirs publics». C'est le gouvernement du Québec qui reporte toutes les décisions importantes à cause du référendum.

Le chef de l'opposition prétend que ce Budget est injuste à l'égard du Québec. Or, aucune région n'a subi plus de compressions qu'une autre. En vertu du Transfert social canadien, les transferts versés au Québec en 1996–1997 ne diminueront que de 350 millions de dollars. Cela signifie une diminution de 3 p. 100 par rapport au niveau de 1994–1995.

• (1255)

Pour cette même période, nous comprimerons les dépenses fédérales de 7,3 p. 100, soit près de deux fois plus que les compressions annoncées pour les transferts aux provinces. Il va sans dire que les tenants de la séparation ne peuvent pas réagir favorablement à un budget qui prouve que le fédéralisme canadien fonctionne.

Les députés bloquistes s'élèvent contre la réduction de la subvention aux producteurs de lait industriel. Pourtant, le chef de l'opposition lui–même a affirmé que dans un Québec séparé, il abolirait volontiers cette subvention. Les prétentions du ministre québécois des Finances, selon lequel le budget fédéral est une source d'incertitude, n'ont pas trouvé écho auprès des marchés financiers. Ceux–ci reconnaissent unanimement que les mesures budgétaires favoriseront un assainissement des finances publiques.

Même les éditorialistes de la presse québécoise reconnaissent que ce budget ouvre la voie à un fédéralisme respectueux des compétences provinciales. Ce budget a été conçu dans l'intérêt du Canada et des Canadiens et non pas à l'intention de Wall Street. Et pourtant, nous avons tout de même rassuré les marchés financiers. C'est maintenant au tour du gouvernement du Québec de mettre fin à l'incertitude en tenant son référendum le plus tôt possible.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de Vaudreuil pour ses prises de position à l'intérieur de son discours concernant ce budget. Je tiens à le féliciter, mais en même temps, je voudrais lui faire quelques reproches de syntaxe et d'utilisation de certains mots dont il devrait vérifier la définition dans le dictionnaire, notamment pour ce qui est d'être un «budget courageux».

Je voudrais rappeler à mon collègue de Vaudreuil que la vice–première ministre avait promis ceci, lors de la dernière campagne électorale: «Laissez–moi un an», disait–elle, «et on va abolir la TPS ou tout au moins on va l'améliorer, la changer, la modifier. Laissez–moi un an», disait–elle, «sinon, je démissionnerai.» Quinze, seize mois se sont écoulés depuis le 25 octobre 1993 et il n'y a rien de changé. La seule proposition que le Comité des finances a faite était de la cacher, la camoufler, pour qu'elle soit une taxe moins honteuse, moins déshonorante.

Son chef, le premier ministre, le chef de son propre parti, le Parti libéral du Canada, nous disait: «Donnez–moi un jour et je vais modifier de fond en comble le régime de pensions réservé aux députés.» Quinze, seize mois se sont écoulés et rien n'est fait encore. Et ce qui est sur le brouillon, ce qui est sur la table ne fait qu'effleurer une réforme du régime des pensions.

Le même premier ministre d'aujourd'hui disait, lors de la campagne électorale: «Durant le premier mandat, je n'augmenterai pas les taxes et les impôts des particuliers.» Qu'a–t–il fait dans le budget de l'an passé? On a été chercher 500 millions de dollars en enlevant l'indexation due aux personnes âgées. Qu'est–ce qu'on a fait cette année? Le député de Vaudreuil devrait s'en rappeler, on a été chercher ou on ira chercher 500 millions de dollars, avec 1,5c. sur chaque litre d'essence.

Mais voici ma question pour laquelle j'aimerais entendre une réponse du député de Vaudreuil, dont le comté compte plusieurs fermes où on exploite l'industrie laitière. Il doit être au courant qu'il y a un consensus chez les agriculteurs laitiers au Canada pour un lait, un prix. Et en enlevant 15 p. 100 cette année et 15 p. 100 l'an prochain sur le subside au lait industriel, il creuse l'écart davantage. Comment va–t–il expliquer à ses électeurs agriculteurs laitiers le fait que l'écart s'élargit encore une fois?

• (1300)

De plus, comment peut–il expliquer à ses électeurs agriculteurs le fait qu'on enlève 560 millions pour le Nid–de–Corbeau, dans l'Ouest, et qu'on verse 1,6 milliard directement en dédommagement aux agriculteurs sans que cela soit imposable, alors qu'on va couper de 30 p. 100 le subside à nos producteurs laitiers sans aucun dédommagement.

M. Discepola: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à mon collègue parce qu'il a commencé son commentaire en disant qu'il ne pensait pas que le Budget était courageux. Il a cité trois exemples, ses trois préoccupations majeures, j'imagine, la TPS, les fonds de pensions, la taxe des particuliers et sa question finale, l'effet des coupures des subventions aux agriculteurs.

Je dois vous dire que dans le comté de Vaudreuil, comme partout au Québec et au Canada, je suis persuadé que ces trois choses que le député a évoquées ne font pas l'unanimité des préoccupations. La préoccupation principale n'est pas autre chose que les dépenses de l'État, le manque de flexibilité que la dette, accumulée depuis des années, a occasionné, dû surtout aux frais de financement de cette dette.

On remarque que dans notre Budget, malgré des coupures de 29 milliards de dollars réparties sur trois ans, l'intérêt de la dette augmente d'à peu près sept milliards de dollars. C'est un Budget courageux, parce que c'est la première fois que le ministre des Finances rencontre ses propres objectifs en termes de réduction de la dette. C'est la première fois dans l'histoire du Canada que cela se produit.

C'est la deuxième année consécutive qu'on n'augmente pas l'impôt des particuliers. Le député a oublié de le mentionner. Quant au régime de pensions, le député sait très bien qu'on a introduit le projet de loi, il sera mis aux voix au mois d'avril.

En ce qui concerne les subventions aux agriculteurs, le Bloc québécois a toujours tendance à comparer l'Est et l'Ouest, à exploiter certaines choses à des fins politiques. Il faut dire que dans l'Ouest, la subvention a carrément été abolie. Les 560 millions de dollars pour les agriculteurs ont été coupés sans préavis, d'un seul coup. C'est pour cela qu'il y a une période de transition et une compensation, tandis qu'au Québec et dans l'Est, il s'agit d'une diminution de 15 p. 100 pendant deux ans. Mieux vaut avoir 70 p. 100 de quelque chose, que 100 p. 100 de rien.

Je crois que pour vraiment répondre à la question de mon collègue, je dois dire que c'est un Budget courageux parce qu'on a essayé d'être juste et équitable. On n'a pas demandé aux provinces plus que ce que nous avons donné. On n'a pas demandé aux PME de faire un peu plus. On l'a fait en toute équité, et c'est la raison pour laquelle le Budget a été bien accueilli à travers le Canada, même au Québec.

[*Traduction*]

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le budget de cette année.

Je m'estime heureux de pouvoir transmettre le point de vue de mes électeurs, ceux de la circonscription d'Edmonton—Strathcona, qui ont voté pour un député réformiste surtout au nom de trois principes: la réforme de la justice, la réforme parlementaire et, plus important encore, la réforme de nos finances.

C'est par intérêt pour la réforme de nos finances que je me suis engagé en politique. Je tenais à faire en sorte que le niveau de vie que j'ai moi–même connu soit préservé et transmis à mes enfants et à mes petits–enfants.

Le budget présenté par les libéraux ne fait rien pour régler le problème de la dette nationale et du déficit. On a dit qu'un nouveau gouvernement n'avait qu'une chance de donner le coup de barre nécessaire, un seul créneau favorable. Le gouvernement actuel en a eu deux.

• (1305)

La première chance, il l'a eue il y a un an, mais il cherchait plutôt à accroître le déficit en augmentant les dépenses et à prétendre que le déficit n'était pas un problème. Les libéraux ont passé le reste de l'année à multiplier les documents de travail sans jamais rien faire.

Le deuxième créneau, très étroit, qui s'offrait au gouvernement pour équilibrer le budget s'est présenté plus tôt ce mois–ci, mais il n'a pas su imposer la restructuration nécessaire.

Il me paraît donc renversant que le gouvernement ose faire face aux citoyens canadiens et présenter un budget aussi décourageant et inefficace. C'est un autre tour de passe–passe dont les libéraux sont coutumiers. Ils affirment que ce budget est exactement le remède que le médecin a ordonné. Si tel est le remède prescrit, non seulement il a une odeur et un goût exécrables, mais il est aussi totalement inefficace. Les Canadiens ont été soumis à des tests cliniques dans lesquels ils n'ont rien reçu d'autre qu'un placebo.

Le budget a réduit les dépenses de 12 milliards sur trois ans, avec une réduction de seulement 1,4 milliard en 1995–1996. En fait, ce que le gouvernement ne dit pas aux Canadiens, c'est que nous empruntons encore plus cette année que l'année dernière, même avec ces compressions budgétaires mal inspirées.

Les causes de cet état de choses sont extrêmement pénibles. C'est que les intérêts sur la dette sont en train de devenir astronomiques et que les gouvernements libéraux et conservateurs, ainsi que le gouvernement actuel, ont empilé déficit sur déficit.

Le plan d'action des libéraux laissera le Canada encore aux prises avec un déficit d'environ 25 milliards en 1997. C'est triste à dire, mais à cause de son peu d'empressement à écouter les Canadiens, le gouvernement aura, en fin de compte, fait augmenter la dette nationale de 100 milliards de dollars, et les Canadiens auront à cracher près de 50 milliards de dollars par année en frais d'intérêts. Il s'agit d'une augmentation de 12 milliards de dollars depuis que les libéraux gras durs sont arrivés au pouvoir.

Les libéraux ont également réussi à présenter un budget qui causera des désagréments à court terme, lesquels provoqueront des désagréments à plus long terme encore. Les Canadiens voulaient un budget qui non seulement freine les dépenses, mais fait aussi un effort concerté pour lancer le processus permettant d'éliminer le déficit.

C'est ce que nous avons proposé dans le budget des contribuables. Notre budget aurait permis d'éliminer le déficit national en trois ans. Le Parti réformiste proposait lui aussi une bonne part de désagréments à court terme, mais on voyait une lueur au bout du tunnel. C'était un budget qui promettait l'espoir et la prospérité, contrairement au budget libéral qui laisse présager ruine et désespoir.

Les libéraux ont simplement remis les décisions difficiles à 1997 et ne sont pas disposés à prendre les mesures qui s'imposent dès maintenant. Comment peuvent–ils penser que les Canadiens les croiront disposés à prendre les décisions qui s'imposent un peu plus tard, alors que les mêmes problèmes continueront de se poser et que les décisions difficiles seront devenues encore plus difficiles à prendre?

Ils devraient être francs avec les Canadiens. Nous l'avons été dans le budget réformiste de rechange. Les libéraux devraient expliquer clairement aux Canadiens les conséquences de leur indécision et de leur ineptie en matière budgétaire. Il a fallu 12 ans aux libéraux pour accumuler les premiers 100 milliards de dollars de la dette nationale, mais à la fin de leur mandat actuel, ils l'auront alourdie de 100 milliards de dollars en quatre ans seulement. Les libéraux gras durs excellent à faire des dépenses excessives.

Les Canadiens de la classe moyenne posent les mêmes questions que les réformistes. Par exemple, chauffer sa maison constitue–t–il une échappatoire fiscale? Est–ce une échappatoire fiscale que d'avoir l'eau et l'électricité chez soi? Posséder une voiture représente–t–il une échappatoire fiscale?

• (1310)

Si la réponse à ces questions est non, alors les électeurs de ma circonscription, les Albertains, comme tous les Canadiens d'ailleurs, aimeraient savoir comment il se fait que, malgré la promesse du gouvernement actuel de limiter les hausses d'impôts aux riches et aux sociétés en supprimant les échappatoires dites fiscales, c'est encore à la classe moyenne qu'il incombe de payer la majeure partie de la hausse d'impôts qui représente près de un milliard de dollars cette année et qui comprend une taxe sur l'essence de 0,5 milliard de dollars?

Pourquoi le Parti libéral exploite–t–il l'Alberta ainsi? Les gouvernements libéraux ont la réputation d'avoir abusé des Albertains. Ce gouvernement perpétue la tradition libérale. Nous avons tout d'abord eu droit au Programme énergétique national. Voilà maintenant que prend fin la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la suppression de cette loi privant les Albertains de près de 200 millions de dollars par année.

Il est vrai que le gouvernement actuel n'a pas haussé l'impôt sur le revenu des particuliers, mais il continue de ménager la chèvre et le chou, puisque c'est toujours le même contribuable qui paie au bout du compte, que les impôts augmentent de un milliard de dollars cette année et qu'ils augmenteront encore de près de trois milliards de dollars d'ici 1997. Au lieu de hausser les impôts, le gouvernement aurait dû envisager de supprimer le financement de programmes non prioritaires comme celui du multiculturalisme ou les programmes de développement régional comme l'APECA, le PDEO ou le BFDR (Québec).

Le gouvernement a fait un pas dans la bonne direction pour ce qui est de la privatisation, mais il n'est pas allé assez loin. Dans chaque ministère, il y a un ou plusieurs secteurs où le gouvernement fournit un service qui entre en concurrence avec le secteur privé ou qui pourrait être exécuté plus efficacement par ce dernier.

Le ministère du Patrimoine canadien ne fait pas exception à cela. Comme le temps qui m'est imparti est limité, je vais essentiellement parler de la SRC. Le mandat premier de la SRC devrait être de présenter des émissions culturelles, informatives et dramatiques distinctes. Dans un monde où il y a de plus en plus de canaux, son mandat actuel, celui de présenter une vaste gamme d'émissions qui informent, éclairent et divertissent est cependant trop vaste. Il est également évident que le mandat de la SRC consiste à présenter aux Canadiens une programmation dont le contenu est principalement canadien. On peut toutefois se demander sérieusement si les émissions présentées aux Canadiens respectent le mandat prescrit.

Il ne s'agit plus de se demander si la SRC a un financement suffisant, car on connaît la réponse à cette question depuis longtemps, mais bien de s'interroger sur la structure de la SRC. Plus particulièrement, l'organisme ne s'est pas adapté aux réalités du marché. C'est un organisme dépassé, très coûteux où le niveau de concentration est élevé.

Nous devons sans cesse nous rappeler que le secteur de la radiodiffusion au Canada a radicalement changé depuis la création de la SRC. Les nouvelles technologies, les nouveaux servi-

ces, l'évolution des goûts des consommateurs ainsi que des changements fondamentaux dans le domaine de la publicité ont transformé le secteur de la radiodiffusion. N'oublions pas non plus qu'à une époque où la SRC n'est plus le seul service national, il faut se demander s'il est justifié de consacrer des deniers publics qui se raréfient au financement d'une programmation de télévision commerciale.

Enfin, dans ce nouveau monde de la radiodiffusion, qui offre une foule de nouvelles options aux téléspectateurs, la télévision publique ne peut pas maintenir efficacement son objectif de fournir une vaste gamme d'émissions à tous. Face à cette multiplicité de chaînes, il est donc essentiel pour sa survie que la télévision publique accepte de se réinventer. Il est assez évident que la SRC n'est pas prête à le faire.

Quand le président de la SRC déclare que sa mission n'est pas de produire des recettes, nous devons, en tant que parlementaires, le faire à sa place. Comme la mission de la SRC n'est pas la production de recettes, quelle est–elle?

Comment une entreprise privée comme CTV peut–elle avoir pour mission de faire des profits tout en respectant les dispositions de la loi sur le contenu canadien? CTV a dépensé 488 millions de dollars l'an dernier pour la production d'émissions canadiennes, contre 561 millions de dollars pour la SRC. Ce n'est pas une différence énorme si l'on tient compte du fait que nous consacrons un milliard de dollars à l'exploitation de la SRC et rien à CTV. En fait, CTV a dépensé à peu près la même chose que la SRC pour des productions canadiennes. La seule différence, c'est que l'une appartient à des intérêts privés, et l'autre, au gouvernement. L'une draine les fonds publics et l'autre contribue au Trésor par l'entremise des impôts et de ses bénéfices.

• (1315)

Si le gouvernement avait privatisé la SRC, il aurait fait économiser environ 800 millions de dollars aux contribuables. Et ce montant ne comprend pas les recettes qui auraient été tirées de la vente d'environ 1,5 milliard de dollars d'éléments d'actif qui appartiennent maintenant à la SRC.

Le gouvernement doit équilibrer son budget, ce qui signifie qu'il faut examiner l'efficacité, les coûts et la rentabilité de tous les secteurs bénéficiant du financement de l'État. C'est pour ces raisons que le Parti réformiste n'appuiera pas ce budget.

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire une mise au point. Le député n'était certainement pas sérieux lorsqu'il a dit que le Parti réformiste avait pour objectif de supprimer la dette en trois ans. Il a sûrement voulu parler du déficit.

Avant que le député ne devienne trop sur la défensive au sujet des taxes sur l'essence et de leurs conséquences pour l'Alberta, il devrait également se rappeler les dépenses fiscales qui vont au secteur pétrolier depuis de nombreuses années. Je n'ai pas de chiffres pour l'année dernière, mais je sais qu'en 1990, ces dépenses ont totalisé quelque 850 millions de dollars. À mon avis, il n'est que justice de situer quelques–unes de ces choses dans leur contexte.

Je voudrais faire une dernière observation au sujet de la SRC. Il y a toujours eu des gens favorables à la privatisation de la SRC. La plupart d'entre eux perçoivent le Canada comme une longue et étroite bande de terre qui se termine à environ 150 ou 200 milles au nord de la frontière américaine.

La SRC a toujours été un des liens qui unissent notre pays. Aucun investisseur du secteur privé n'aménagerait une station–relais à Wawa, en Ontario, par exemple, ou assurerait une diffusion dans les régions les plus reculées du pays. C'est ce que fait la SRC.

Les Canadiens paient pour ce service au moyen de leurs impôts, afin que chacun d'eux puisse éprouver un sentiment d'appartenance à notre pays. Si nous privatisions la SRC, il faudrait inévitablement faire disparaître les secteurs de diffusion non rentables afin d'équilibrer le budget.

Je dis au député que la SRC exerce bel et bien une fonction très utile dans notre pays. L'argent peut être dépensé plus judicieusement.

M. Hanrahan: Monsieur le Président, le député a relevé un certain nombre de points dans mon discours. En ce qui concerne les dépenses fiscales consacrées au pétrole, j'admets que ces dépenses ont été engagées, mais elles sont minimes, comparativement au Programme énergétique national qui a coûté plusieurs milliards de dollars à l'Alberta.

Cependant, je ne propose pas que l'on continue à financer des programmes non rentables, que ce soit pour le pétrole ou pour tout autre produit. Quant à l'opposition entre les impôts des entreprises publiques et des entreprises privées, lorsque le programme d'impôt était en vigueur, les entreprises privées remboursaient les sommes en cause directement aux consommateurs. En Alberta, la majorité des fournisseurs de gaz et d'électricité sont des sociétés privées. En réalité, le gouvernement accorde un congé d'impôt aux entreprises publiques de l'Ontario et du Québec, aux dépens de l'Alberta et, je crois, de la Nouvelle–Écosse. C'est terriblement injuste pour le consommateur et pour le citoyen moyen de ces deux provinces.

• (1320)

En ce qui concerne la SRC et les régions éloignées, permettez–moi de traiter de l'aspect historique de ce dossier. J'admets que la SRC a joué un rôle important dans le développement de la culture canadienne. Nous ne devons pas oublier que cela se passait à une époque où il y avait deux ou trois réseaux de télédiffusion.

Maintenant, notre comité sur le patrimoine étudie quel sera le rôle de la SRC dans un univers de 500 canaux. Si la SRC nous coûte 1,1 milliard de dollars alors que le gouvernement tente avec raison de restreindre ses dépenses, alors que nous réduisons les dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation, pouvons–nous nous offrir le luxe. . .

Le vice–président: Je regrette, mais le temps du député est écoulé.

Le budget

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, le 27 février dernier, j'étais assis dans cette enceinte et j'ai eu l'impression de faire un pas en arrière dans le temps.

Ces 20 dernières années, nous avons entendu les mêmes platitudes débitées par les ministres des Finances, qu'ils soient libéraux ou conservateurs. Les mystificateurs libéraux—c'est ainsi que je les qualifierais—nous disent qu'ils maîtrisent le déficit, qu'ils ont le sens des responsabilités et que tout va aller comme sur des roulettes. À les entendre, les Canadiens n'ont qu'à patienter et à leur faire confiance.

Quand il occupait le poste de ministre des Finances, l'actuel premier ministre a annoncé haut et fort que «d'importantes réductions du déficit étaient à prévoir», puis il a fracassé un nouveau record sur le chapitre des dépenses donnant lieu à un déficit.

En 1982, Allan MacEachen a déclaré: «Le gouvernement ne peut se permettre d'alourdir les déficits», puis il a établi un autre record du genre.

En 1990, Michael Wilson a affirmé: «Nous réduirons le déficit à 28,5 milliards de dollars l'année prochaine. Nous le réduirons de moitié, soit à 14 milliards de dollars, en trois ans de plus et nous le ramenerons à 10 milliards de dollars l'année d'après.» Plus ça change, plus c'est pareil!

Le gouvernement vit dans le même monde économique fantaisiste que ses prédécesseurs. Il croit pouvoir dépenser et emprunter tout en baignant dans un climat de prospérité.

Dans son discours du budget, le ministre des Finances a dit sans ambages qu'il était temps d'assainir nos dépenses publiques. Ce sont des propos empruntés au célèbre discours que Preston Manning a prononcé en 1989. Le ministre a enfin appris ce qu'il faut dire, mais il n'a que faiblement tenté de faire ce qu'il faut faire. Il a déclaré que les Canadiens souhaitaient une intervention décisive, mais il a élaboré un plan édulcoré.

Pendant 20 ans, les précédents ministres des Finances ont pu se livrer à de petites manoeuvres budgétaires sans effectuer de réelles compressions. Je reconnais que le titulaire actuel a effectué un certain nombre de compressions réelles. Par la magie de l'intérêt composé, c'est un luxe qu'il ne pouvait plus se payer. Il a consenti à faire des compressions dans l'unique but d'éviter une catastrophe à court terme. Il n'a cependant pas eu le courage de sabrer autant que nécessaire pour commencer à résoudre notre problème qu'est le déficit.

Les compressions proposées de 12 milliards de dollars vont faire mal, mais elles ne vont pas compenser les paiements d'intérêts qui ne manqueront pas de s'accumuler jusqu'à ce qu'ils dépassent les 50 milliards de dollars en 1997.

• (1325)

Quel est son programme après cela? Va–t–il continuer d'effectuer des compressions timides jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à couper, alors que les paiements d'intérêts annuels continueront de s'élever jusqu'à atteindre 60 ou 70 milliards de dollars?

Le député de Broadview—Greenwood a mentionné le même problème. Il a déclaré qu'on allait régler cela en signant un nouvel accord de Bretton Woods. Il a ajouté que nous allions tenir une grande conférence internationale pour ne pas avoir à mettre de l'ordre dans nos affaires chez nous et que nous allions faire appel au FMI pour qu'il règle tous nos problèmes à notre place.

Où s'arrête cette folie? Le gouvernement entend–il vraiment continuer de faire du sur–place jusqu'à ce qu'il croule sous les dettes? Nous ne pouvons pas emprunter sans cesse pour donner cet argent à des gens ou des groupes qui n'en ont pas besoin.

Tous nos vis–à–vis ne cessent de parler de leur compassion. Cela leur sort par tous les pores. Veuillez me dire ce qu'il y a de compatissant à détruire l'économie du pays?

Le Canada est un peu comme un patient dont la jambe serait rongée par la gangrène et qui ne pourrait compter que sur un médecin compatissant, mais incompétent. Il faudrait amputer cette jambe, mais le médecin, croyant bien faire, n'ampute que le pied. Lorsque cela ne suffit pas à résoudre le problème, il coupe quelques pouces de plus à plusieurs reprises et soumet ainsi le patient à un traumatisme supplémentaire. En fin de compte, le pauvre diable finit par mourir quand même.

Une chance pour notre ministre des Finances que, contrairement à un médecin incompétent, on ne peut le poursuivre pour faute professionnelle. Nos vis–à–vis sont également fiers de leurs programmes de transferts, mais à la suite de 20 ans de déficits, le plus important programme de transferts réside maintenant dans les paiements aux créanciers.

Une bonne partie de cet argent ne reste même pas au Canada, mais aboutit plutôt dans les coffres d'institutions financières à Tokyo, New York et Zurich. Les libéraux et les conservateurs, pour qui gouverner consistait à donner du pain et des jeux au peuple, nous ont réduits en esclavage sur le plan économique.

Il est tout à fait déplorable de voir notre pays si privilégié courir tout droit à la faillite, alors que nos créanciers étrangers continuent de s'enrichir à nos dépens. On doit cette situation à la politique économique des libéraux et des conservateurs.

Au nom de la compassion, notre ministre des Finances refuse de faire face à la réalité. Nous allons continuer dans cette voie qui nous conduit tout droit à la faillite. À quoi serviront ses paroles rassurantes, lorsque, dans peu d'années, nous devrons consacrer la moitié ou plus de nos recettes nationales au service de la dette?

Quelle sera son excuse après coup, si les prêteurs nous coupent les vivres et si nous ne sommes plus en mesure d'offrir même les services gouvernementaux de base et encore moins les programmes sociaux? Que dira–t–il aux Canadiens, lorsque nous serons incapables d'aider même les plus pauvres, les personnes âgées, les malades, les handicapés et les plus faibles? Quelle explication donnera–t–il lorsqu'il n'y aura plus d'argent et qu'on ne pourra plus compter sur l'assurance–maladie, l'assistance sociale, les pensions de vieillesse et l'assurance–chômage, car c'est ce vers quoi nous nous dirigeons.

Dans ce budget qui n'en est pas un, le gouvernement a prouvé une fois de plus qu'il ne fallait pas lui donner carte blanche pour emprunter. Dans l'intérêt de nos enfants et de nos petits–enfants, il est temps de ne plus lui laisser les coudées franches.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Monsieur le Président, je suis essentiellement d'accord avec les propos tenus par mon honorable collègue quand il trace un portrait plutôt sombre de l'économie canadienne. Il disait: «We are headed for an economic collapse and we are going down the steep and narrow path to national bankruptcy.»

• (1330)

La banqueroute nationale, c'est ce qu'on voit se dresser avec le Budget présenté cette année. C'est une des raisons, une seule mais elle est importante, pour laquelle le Québec aimerait se séparer du Canada. La situation budgétaire et financière canadienne est en désordre et elle se dirige carrément vers une catastrophe, une banqueroute. Cela a déjà été pratiquement annoncé par les conseillers financiers new–yorkais.

Pour ma part, je ne veux pas voir au Québec—comme mon honorable confrère l'a dit—les pauvres et les personnes âgées ne pas obtenir de soutien des programmes sociaux. C'est effectivement un Budget terriblement injuste envers les personnes qui bénéficient de programmes sociaux.

On coupe 100 millions de dollars par année dans ce Budget, et cela, seulement au chapitre du logement social, alors que cette clientèle est parmi la plus pauvre de la population. Les familles monoparentales, les femmes, les personnes âgées, les personnes seules, les bénéficiaires d'aide sociale font partie de la couche sociale la plus pauvre de la société. Elle est touchée par des coupures de 100 millions par année, alors que, pour ainsi dire, on laisse aller les banques en ne leur imposant que très peu de coupures, soit 100 millions sur deux ans, lesquelles banques canadiennes, l'année dernière, ont fait des profits nets de 4,3 milliards de dollars. Ces coupures représentent à peine 2 p. 100 de leur profit net.

Je pourrais aussi ajouter qu'on laisse aller les fiducies familiales sans qu'elles paient leur dû.

Je termine en disant que je sympathise entièrement avec les propos tenus par mon honorable collègue et je lui pose la question suivante: S'il était au Québec, n'est–ce pas qu'il serait d'accord avec moi que la meilleure solution, du moins pour les Québécois, c'est la souveraineté?

[*Traduction*]

M. Morrison: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention très théâtrale. Cependant, il y a une chose qui m'intrigue. Je sais que le député est économiste et pourtant, dans son intervention, j'ai décelé des traces de trois théories économiques différentes. J'ai entendu un peu d'Adam Smith, un peu de Engels, peut–être, et beaucoup de John Maynard Keynes.

Le député insinuait–il, dans sa question au sujet de la succession, que l'on n'a à s'occuper d'aucun des canots de sauvetage quand on quitte le navire de l'État qui fait naufrage, qu'on peut s'en tirer indemne après avoir profité des largesses de l'État qui ont donné lieu au déficit accumulé ces 20 dernières années, et qu'on peut abandonner le tout aux autres sans assumer sa part? Est–ce là ce que le député disait?

[*Français*]

Le vice–président: Je suis désolé, mais vous n'aurez pas la possibilité de répondre, car votre temps de parole est écoulé. Nous reprenons le débat avec l'honorable députée de Central Nova.

[*Traduction*]

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le budget présenté par le ministre des Finances.

Le budget de 1995 vise principalement à soutenir la croissance économique et à favoriser la création d'emplois. Il contient des mesures audacieuses pour réduire les dépenses et il redéfinit la façon dont le gouvernement insufflera plus de force et de dynamisme à l'économie canadienne.

Le budget vise à rétablir la santé des finances publiques et à réorienter l'action du gouvernement dans le sens des priorités et des besoins importants. Ce budget va redonner au gouvernement le rôle qui lui revient pour que l'économie canadienne puisse se redresser.

Ce budget est le plus important depuis la démobilisation qui a suivi la dernière guerre. Il donne suite à la promesse d'atteindre les objectifs financiers en se fondant sur des hypothèses économiques modérées. Il réduit le déficit en grande partie par une compression des dépenses et restructure les dépenses de manière à poursuivre la réduction du déficit. Ce budget met de l'ordre dans les affaires du gouvernement en réduisant la taille de l'appareil gouvernemental et en le rendant plus frugal, en améliorant la gestion des affaires publiques et en rendant l'État plus innovateur.

Le budget donne au gouvernement un nouveau rôle dans l'économie. Il réorganise les transferts fédéraux aux provinces, trace la voie de la réforme de l'assurance–chômage et du régime de pensions public. Il répartit le poids des compressions équitablement entre les Canadiens et entre les régions.

• (1335)

La dette et le déficit sont des problèmes nationaux. Le budget actuel répartit équitablement le fardeau des compressions entre les régions. Partout, les Canadiens ont insisté pour que nous contrôlions les dépenses. Certaines mesures frappent plus durement certaines régions que d'autres, mais dans l'ensemble aucune ne l'est de façon disproportionnée.

Le budget prouve que le fédéralisme est flexible et dynamique. Le gouvernement réduit les paiements de transfert aux provinces, mais comme promis ces dernières en ont été avisées suffisamment longtemps d'avance et les réductions sont moindres que les compressions que le gouvernement fédéral s'impose à lui–même. Le gouvernement demeure attaché au programme de péréquation, qui constitue un pilier du fédéralisme canadien.

Le nouveau Transfert social canadien donnera à toutes les provinces plus de souplesse pour concevoir leurs programmes sociaux tout en maintenant les principes contenus dans la Loi canadienne sur la santé. Aux termes du Transfert social canadien, qui débutera en 1996–1997, les provinces recevront un financement sous forme de points d'impôt et d'espèces s'élevant à 26,9 milliards de dollars, soit une diminution de 2,5 milliards par rapport à ce à quoi pourraient s'attendre les provinces selon le régime actuel.

Cette mesure draconienne doit être replacée dans son contexte. Le total de tous les transferts importants, y compris la péréquation qui n'est pas touchée par ce budget, sera de 4,4 p. 100 inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Par contre, les dépenses fédérales dans tous les autres domaines seront réduites de 7,3 p. 100, soit une diminution beaucoup plus importante.

Le Transfert social canadien marque une nouvelle ère dans les relations fédérales–provinciales, caractérisée par une plus grande souplesse et des responsabilités accrues pour les gouvernements provinciaux et par une plus grande continuité dans les ententes financières avec le gouvernement fédéral.

Le gouvernement va atteindre ses objectifs financiers. Dans le budget de 1994, nous nous étions engagés à ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, soit 24,3 milliards de dollars, en 1996–1997. Dans ce budget, nous prenons les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif bien que les taux d'intérêt soient plus élevés que prévu.

Toutefois ce budget va au–delà de l'objectif à atteindre en deux ans car notre réforme financière continuera à avoir des répercussions positives des années après que le gouvernement aura réussi à équilibrer son budget, son but ultime.

Nos prévisions économiques et financières, pour aussi prudentes qu'elles soient, ont clairement démontré que des mesures très strictes s'imposaient. Pour atteindre nos objectifs, nous entreprenons de réaliser au cours des trois prochaines années des économies cumulatives de 29 milliards. Cela signifie changer la taille et la forme de l'administration. D'ici 1996–1997, les dépenses de programmes passeront de 120 milliards l'an dernier à un peu moins de 108 milliards. Les changements structurels que nous faisons feront que les réductions de déficit continueront en 1997–1998 et au–delà. L'amélioration du bilan sera considérable.

Le budget cherche à améliorer l'équité fiscale. Le budget de 1995 contient des mesures qui contribueront à redonner au pays la santé financière nécessaire pour soutenir une économie forte et en expansion. Ce plan traduit aussi la volonté du gouvernement de remettre de l'ordre dans ses finances au lieu d'en faire supporter le fardeau aux contribuables.

Au cours des trois prochaines années, les réductions de dépenses atteindront un total de 25,3 milliards, alors que les recettes n'augmenteront que de 3,7 milliards. Ce sont donc des coupes de sept dollars pour chaque dollar de recettes supplémentaires.

Ce qui est surtout très important, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers dans ce budget. Les mesures fiscales visent essentiellement à améliorer l'équité du régime fiscal. Comme le disait le ministre des Finances: «. . .les impôts ne se ramènent pas à une simple question de taux d'imposition. C'est également une question d'équité.»

Le budget reflète les résultats de l'examen des programmes qui a été lancé il y a un an. Le plan n'est pas simplement de réduire l'administration publique. Le plan est d'avoir une administration plus intelligente, ayant une structure nouvelle et plus consciente de la façon dont elle dépense. Les dépenses des ministères seront réduites de presque 19 p. 100 par rapport au niveau de 1994–1995. Pour certains ministères le budget sera réduit de moitié. Au total, nous parviendrons à des économies, sur trois ans, de 17 milliards.

En raison de cette vaste réforme des programmes fédéraux, la fonction publique sera réduite de 20 000 postes cette année et de 45 000 au cours des trois prochaines années. Pour la première fois, les ministères devront préparer des plans opérationnels sur trois ans et les soumettre à l'examen du Parlement et du public.

• (1340)

Les conséquences des mesures budgétaires liées à l'examen des programmes ont été réparties équitablement entre les provinces. Certains programmes ont été éliminés ou grandement réduits. D'autres ont été repensés ou regroupés. Les conséquences de certaines mesures ont tendance à toucher particulièrement des régions données.

Dans la région de l'Atlantique, et plus particulièrement dans ma circonscription de Central Nova, la subvention au transport des marchandises de l'Atlantique est éliminée. Pour compenser, un programme quinquennal de 326 millions de dollars a été créé pour assurer la transition. Les subventions aux produits laitiers seront réduites de 30 p. 100 au cours des deux prochaines années. On mettra un terme aux ententes conclues avec la province pour l'exploitation des ressources forestières. On mettra fin au transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique versé à la Nouvelle–Écosse, qui s'élevait à 30,4 millions. Le financement des organismes régionaux chutera de 562 millions au cours des trois prochains exercices. De cette somme, l'APECA devra assumer une réduction de 173,5 millions, soit 31 p. 100.

Le gouvernement a toujours à coeur de favoriser les facteurs de stimulation économique, au Canada atlantique, et l'APECA s'est avérée l'intermédiaire le plus efficient et le plus efficace pour veiller au respect de cet engagement. Pour ce qui est des engagements du gouvernement en matière de création d'emplois, tels qu'inscrits dans le livre rouge, l'APECA offre une partie de la solution, ayant contribué à créer quelque 42 000 emplois dans la région de l'Atlantique. Cet organisme continuera à jouer un rôle essentiel en tant que source de capitaux dans la région, aidant les petites et moyennes entreprises à se développer et exerçant un rôle de premier plan dans l'essor économique de notre région.

En conclusion, ce budget marque le début d'une ère nouvelle. Il montre que nous avons besoin d'une forme de fédéralisme souple, dynamique et coopératif pour répondre aux défis que pose l'économie canadienne, dans un monde dur et concurrentiel. Ce budget pose un défi, mais c'est aussi un budget équitable qui mérite l'appui de tous les députés.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours sur le budget livré par notre collègue de Central Nova. Cependant, je dois vous avouer que j'ai vu, dans ses propos, du parti pris. Sûrement que cette députée fait partie de la même équipe que notre collègue le ministre des Finances.

Lorsqu'elle parlait tout à l'heure que dans ce budget, elle voyait source de création d'emplois, il ne faut rien voir. Il n'y a absolument rien, moins que rien pour créer des emplois dans ce pays, au contraire. La seule bonne chose que le gouvernement libéral a faite pour créer des emplois, c'était les 2 milliards qui devenaient—puisque c'était un programme tripartite—six milliards de dollars.

C'était la seule bonne chose créative, où on pouvait créer de l'emploi et, il faut bien le préciser, c'était des emplois dits temporaires. Il restait 200 millions de dollars et on a menacé de les couper. Et madame la députée de Central Nova nous dit qu'il y aura, dans ce budget, des emplois créés. Au contraire, ce n'est rien.

Elle nous a parlé du déficit et de la dette qui étaient devenus monstrueux, un problème majeur pour le pays. C'est vrai. Mais moi, je pourrais lui rappeler qu'en 1970, lorsque son équipe dirigeait ce pays, le déficit était presque nul, d'environ 1 milliard de dollars. On l'a bonifié. Bien sûr, il y a eu les neuf mois de M. Clark et il y a eu les neuf années du précédent gouvernement, mais le déficit de 550 milliards de dollars qu'on a aujourd'hui, pour lequel on doit payer 50 milliards d'intérêt par année, c'est un enfant de son propre parti, à l'exception des neuf années du Parti conservateur qui ont précédé le retour des libéraux au pouvoir.

Je termine en demandant ceci à ma collègue: «Comment va–t–elle faire pour justifier à ses électeurs le fait qu'on a élargi le fossé pour obtenir la parité dans le lait industriel et le lait nature, en Nouvelle–Écosse?»

[*Traduction*]

Mme Skoke: Monsieur le Président, le député a soulevé un certain nombre de points.

• (1345)

Que les choses soient bien claires. Je n'ai aucun parti pris et j'y vois clair. J'ai lu le budget, je l'ai scrupuleusement examiné et je suis fière aujourd'hui de dire à la Chambre que je l'appuie.

En ce qui concerne l'emploi et la création d'emplois, nous ne devons pas négliger les nombreux programmes qui ont été mis en place par les libéraux dans le cadre de la stratégie de création d'emplois et qui sont maintenus dans ce budget. Les habitants de ma circonscription de Central Nova comptent régulièrement sur le Service jeunesse et sur tous nos programmes de développement des ressources humaines qui créent des emplois. Je suis fière de dire que nous sommes en train de mettre en oeuvre notre programme Service jeunesse.

Pour ce qui est de l'APECA et de son nouveau rôle, nous sommes très fiers et très heureux que cette agence participe au développement économique et régional et comptons bien travailler en étroite collaboration avec elle.

Nous avons notre programme d'infrastructure. Même si les fonds ont été réduits, ce programme a grandement profité à ma circonscription et a permis de créer un certain nombre d'emplois. Nous attendons avec intérêt les futures initiatives dans ce domaine.

Nous comptons aussi sur les petites entreprises de notre région. Dans notre pays, 85 p. 100 des emplois sont créés par les petites entreprises. Les libéraux s'efforcent très activement de veiller à ce qu'elles obtiennent le capital de risque dont elles ont besoin. L'APECA jouera aussi un rôle dans ce domaine. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour s'assurer que les banques reconnaissent les initiatives des petites entreprises.

Quant aux subventions aux produits laitiers, puisque cette question qui touche sans aucun doute ma région a été soulevée, elles ont été réduites seulement de 30 p. 100. Ce budget est équitable. Chaque secteur, chaque individu, chaque entreprise, tout le monde est touché. Les subventions aux produits laitiers ont été réduites seulement de 30 p. 100 pour la Nouvelle–Écosse. Je pense qu'il est temps que cette industrie devienne plus compétitive et qu'elle réduise ses coûts de gestion et d'exploitation. Il n'est pas nécessaire de faire payer les 30 p. 100 de réduction aux consommateurs. Je sais que ce ne sera pas le cas à Central Nova.

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour appuyer le budget déposé par le ministre des Finances le 27 février 1995.

J'appuie le budget essentiellement en raison du processus unique qui a été utilisé. Les Canadiens ont eu une occasion fantastique de participer à l'élaboration du budget. D'innombrables envois nous sont parvenus de Canadiens de toutes les régions du pays et des tonnes de documents et de renseignements ont été distribués aux parlementaires et à la population en général. Les renseignements ont été communiqués sous diverses formes et à plusieurs tribunes, dans des lettres, des envois postaux, au cours d'ateliers sur le budget, de lignes ouvertes à la radio et de réunions publiques.

Les gens ont exprimé leurs idées, leurs opinions, leurs craintes et leurs prévisions pour l'avenir. Les Canadiens ont participé au processus de consultations prébudgétaires et ont exposé leur point de vue. Il n'y a pas eu de révolte. La vraie démocratie a triomphé et nous a donné le budget qui a été déposé.

Nous avons tenu, à Burlington, des consultations prébudgétaires qui ont connu un vif succès. Quel bel exemple de participation, de discussion et de débat public! Nous avons recueilli des observations et des idées incroyables auprès de gens de tous les âges, de toutes les couches sociales et de toutes les professions. Nous leur avions transmis des renseignements avant la tenue de la réunion afin qu'ils soient bien informés au moment du débat. Ils ont pu soupeser les diverses options et réfléchir à la situation, contrairement à ce que leur demandait le Parti réformiste, qui exhortait les gens à simplement indiquer d'un trait les proportions des dépenses à retrancher et les programmes à réduire.

Les discussions nous ont permis d'en venir à un consensus dans bien des domaines, et le débat sur d'autres questions se poursuit. Après avoir longuement étudié les questions, mes électeurs ont livré le fruit de leurs réflexions.

Ils ne voulaient pas de nouvelles augmentations de taxes et d'impôts si le gouvernement refusait de faire preuve de leadership et de prendre des mesures responsables. Ils ont affirmé, et je suis bien d'accord avec eux, que les contribuables nous confient leur argent très précieux et qu'il nous incombe, à nous, de bien le gérer. Il faut justifier l'emploi des fonds.

Les participants étaient clairement d'avis que des compressions budgétaires s'imposaient. Ils nous ont demandé de bien examiner les programmes actuels et les mécanismes de financement.

Sur d'autres questions, il nous a été impossible d'obtenir le consensus. Il s'agit de questions complexes sur lesquelles les Canadiens continuent de se pencher. Le budget aborde les préoccupations de mes électeurs.

De fausses allégations circulent et ce, peut-être, à des fins bien précises. Certains soutiennent que les Canadiens, comparativement aux habitants d'autres pays, croulent sous le fardeau fiscal. C'est faux.

• (1350)

La députée de Beaver River a déclaré officiellement que nous étions parmi les peuples les plus imposés au monde. C'est faux. Le pourcentage de l'activité économique représenté par les impôts est chez nous inférieur à la moyenne des 24 pays industrialisés de l'OCDE. Toutefois, une déclaration de ce genre ne tient pas compte des services que les Canadiens reçoivent en échange de l'argent durement gagné de leurs impôts.

Il faut leur en donner pour leur argent. Cela est parfaitement illustré, bien sûr, par notre régime d'assurance-maladie dans son ensemble. Même à cela, les Canadiens en général et les habitants de Burlington en particulier estimaient que les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers ne devraient pas être haussés. Et le gouvernement ne les a pas haussés.

Nous atteindrons nos objectifs de réduction du déficit et de la dette, mais non pas aux dépens de chaque Canadien. Nos solutions sont bien définies. Nous avons opté pour un gouvernement efficace plutôt que pour des hausses d'impôts.

Les Canadiens ont reconnu qu'il nous fallait prendre des décisions délicates tout en faisant des investissements stratégiques, en dépensant sagement leur argent à l'avenir et en équilibrant notre budget.

Le Parti réformiste, selon le *Calgary Herald* du 7 février, va sabrer brutalement les dépenses publiques pour équilibrer les finances et risquer de créer ainsi un déficit social énorme sous la forme de chômage accru et d'un écart de plus en plus grand entre les riches et les pauvres. Ce n'est pas l'idéal que nous visons pour le Canada.

Nous préférons prévoir des compressions justes et montrer l'exemple en réduisant d'abord les dépenses publiques. En réduisant les dépenses publiques et en entreprenant un examen détaillé des programmes, nous avons fait preuve de responsabilité. Le budget présente un ratio compressions des dépenses/accroissement des recettes de 7 à 1. Ces mesures vont assurer un meilleur avenir économique à notre pays. Nous sommes en train de redéfinir le rôle du gouvernement.

En ce qui concerne le chômage, les habitants de Burlington sont inquiets pour leurs voisins, dans leur localité comme dans le Canada en général. Les gens doivent retourner au travail. Le présent budget est dans la ligne de notre programme libéral en quatre points pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique. On est à mettre au point de nouveaux programmes, tels le Programme de stages pour les jeunes et le Service jeunesse, pour que les gens acquièrent de nouvelles compétences. Il nous faut nous attaquer en particulier au chômage chez les jeunes et au passage de l'école au travail. Il faut investir maintenant dans les générations futures.

Les habitants de Burlington ont laissé entendre que la meilleure façon de stimuler la création d'emplois était de mettre en oeuvre des programmes d'apprentissage, de se tenir au fait des nouveautés et des changements technologiques, de promouvoir l'éducation et la formation, d'encourager la libre entreprise et de supprimer les tracasseries administratives, notamment celles qui sont imposées aux petites entreprises. Le budget est relié à toutes nos initiatives en tant que gouvernement et à toutes nos politiques comme l'examen de la sécurité sociale.

Le secteur de la technologie est important pour le Canada. Nous devons être innovateurs. Nous devons être prêts pour l'avenir. Nous devons dépenser judicieusement et travailler avec les ressources financières dont nous disposons. Nous encourageons la recherche et le développement au moyen de l'incitation fiscale à la recherche et au développement expérimental, une des incitations fiscales les plus généreuses du monde. Toutefois, il est important de ne pas en abuser, et nous avons donc apporté des changements à cette fin.

Dans le secteur des petites entreprises, nous devons continuer d'investir dans les ressources humaines et dans la croissance. Dans le budget de 1994, nous avons entrepris un examen de la politique concernant les petites entreprises, nous rendant compte que ce sont les entrepreneurs qui créent la majorité des nouveaux emplois au Canada et qui font avancer notre économie. Grâce aux consultations qui ont eu lieu et à la publication du rapport intitulé *Innovation: La clé de l'économie moderne*, nous avons reçu des conseils des Canadiens sur la façon de procéder. Le défi que représente l'accès aux capitaux demeure.

Le budget de 1995 encourage les banques à faire du meilleur travail dans le domaine des prêts aux petites entreprises en invitant le gouvernement à travailler avec les banques pour établir des points de référence. Cela doit se faire.

Dans la circonscription de Burlington, que je représente, l'économie locale est vitale et continue de croître. Nous avons de nombreuses petites et moyennes entreprises variées et prospères comme Collette's Café et Wilkinson's Toshiba Office Product Centre. Ces entreprises emploient un petit nombre de personnes, mais elles sont en pleine croissance.

Il y a beaucoup de gens, jeunes et vieux, avec et sans expérience, qui ont d'excellentes idées, beaucoup d'initiative et l'appui inconditionnel de leurs amis et de leurs familles. Tout ce qui leur manque, ce sont des ressources financières. Ce sont ces gens qui créent des emplois au Canada. Nous devons stimuler leur esprit d'entreprise, car ce sont eux qui créeront des emplois pour les futures générations de Canadiens. Le gouvernement est déterminé à les aider dans cette tâche.

Nous sommes déterminés à voir à ce que les entreprises de Burlington et du Canada tout entier soient capables de prospérer, de croître et d'augmenter leurs effectifs. Nous avons de bons exemples d'entreprises comme Zenon Environmental, Gennum, Thompson-Gordon et Laidlaw, qui ont commencé de façon modeste et qui sont aujourd'hui des leaders mondiaux dans leurs domaines.

• (1355)

Le budget de 1995 a également permis de mettre certaines données dans une juste perspective. Notre taux d'inflation a été le plus faible des membres du G–7 et notre économie a connu un taux de croissance de 4,5 p. 100, soit le plus élevé du G–7.

Nos exportations connaissent une forte croissance. Nous avons créé 433 000 emplois à temps plein depuis janvier 1994. Le taux de chômage a reculé de 1,7 point de pourcentage. Notre compétitivité sur le plan des prix est à son niveau maximum depuis 40 ans, et pourtant, nous sommes toujours affligés par une dette nationale élevée et nous continuons de payer nos intérêts sur la dette.

L'optimisme règne. Les Canadiens savent que nous avons un plan rationnel de réduction du déficit. Nous prenons les mesures qu'il faut. Nous atteindrons nos objectifs de réduction du déficit. En fait, l'an dernier, nous n'avons pas seulement atteint nos objectifs, nous les avons dépassés de 4,2 milliards de dollars. Nous inspirons confiance.

Il est maintenant temps de prendre les décisions difficiles. Nous devons faire des investissements éclairés pour l'avenir. Nous voulons soutenir la création d'emplois et la croissance en pratiquant des compressions réfléchies et en dépensant de façon responsable.

Le budget témoigne de notre engagement en faveur des générations futures. Nous ne pouvons pas contempler sans rien faire les répercussions de nos décisions ou de mesures passées. Nous ne devons pas gaspiller nos ressources limitées, mais les utiliser de façon intelligente et efficace.

Nos précieux deniers publics doivent être dépensés efficacement. Le budget constitue une étape capitale de notre plan d'action. Les Canadiens en sont les grands gagnants. Ils se sont fait entendre et le budget a été pensé pour eux.

Je remercie les nombreux habitants de Burlington qui ont participé au processus. Nous sommes tous gagnants. Nous aurons une nation plus forte. Nous améliorerons tous notre vie.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai été renversé par le discours de mes collègues qui parlent de ces mesquins de réformistes. Pour vous dire la vérité, je crois qu'il y a un peu de paranoïa chez les députés ministériels à propos de ce budget.

Il y a un ou deux points qui m'intriguent vraiment dans le discours de la députée et sur lesquels je voudrais revenir. Elle prétend que le gouvernement va atteindre son objectif et que les Canadiens lui en seront éternellement reconnaissants. Or, cet objectif est un déficit de 3 p. 100 du PIB, soit environ 24 milliards de dollars par année. Nous serions vraiment reconnaissants au gouvernement si, à la fin de son exercice budgétaire, il affiche un déficit de 25 milliards. Pour une raison quelconque, il me semble qu'il y a pas mal de gens que cela n'impressionne pas du tout.

Qu'est–ce que c'est que cette idée de dépenser 25 milliards de trop chaque année? Est–ce une bonne idée ou une mauvaise idée?

La députée peut–elle justifier que le gouvernement libéral tripote le régime des pensions des députés pour seulement ramener le coût des prestations de quatre à 3,16 millions, comme dans le cas du ministre de l'Immigration? Comment justifier cette timidité alors que tous les autres programmes subissent des compressions? Peut–être ferait–on bien, en face, de se débarrasser de sa paranoïa.

Le Président: Comme tous les députés, je m'intéresse à la paranoïa. Je vais laisser la députée y réfléchir un instant. Elle aura la parole après la période des questions.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

INTERNET

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, Ernst Zundel, propagandiste nazi de premier plan, a confirmé au *Globe and Mail*, le mardi 7 mars 1995, qu'il préparait un service d'information relié au réseau mondial d'information au moyen d'un serveur opérant à partir des États–Unis ou de l'Europe.

Il prévoit diffuser sur Internet la transcription de ses procès de même que de la documentation concernant la Seconde Guerre mondiale, dont le Congrès juif canadien a dit qu'il s'agissait de documents cherchant à nier l'holocauste.

Les plans de M. Zundel montrent pourquoi il est nécessaire de réglementer Internet. Les autres médias ont des comptes à rendre, mais non pas Internet.

J'exhorte la Chambre à condamner Ernst Zundel et ses semblables pour leurs activités de propagande raciste et haineuse. Tous les députés doivent s'unir pour faire comprendre clairement que la promotion de la haine contre quelque groupe identifiable que ce soit est inacceptable et ne sera pas tolérée par les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, c'est avec effroi et indignation que nous apprenions hier que les intégristes islamistes algériens ont fait d'une autre jeune fille l'innocente victime de l'intolérance qui sévit actuellement dans ce pays.

Depuis la condamnation à mort de cinq dirigeants du Front islamiste par un tribunal symbolique de femmes réunies à Alger à l'occasion de la Journée mondiale des femmes, d'autres meurtres répugnants ont été commis envers des femmes innocentes.

La liste des jeunes filles algériennes et des femmes assassinées, torturées et violées par des intégristes s'allonge au fur et à mesure que les mois passent. Selon un bilan officiel, 112 femmes, dont 6 élèves, ont été assassinées par des islamistes armés entre les mois d'août 1993 et décembre 1994.

Article 31 du Règlement

Comme parlementaires, nous tenons à dénoncer avec la plus grande vigueur ces meurtres gratuits et prémédités qui briment les droits les plus fondamentaux des Algériennes et qui leur enlèvent l'espoir de vivre dans leur pays en toute liberté et en toute sécurité.

* * *

[*Traduction*]

LE FORUM POUR JEUNES CANADIENS

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage au Forum pour jeunes Canadiens et à ses participants qui sont ici à Ottawa cette semaine, comme les députés le savent, pour en apprendre davantage sur le processus de gouvernement au niveau fédéral.

Tous les députés se joindront sans doute à moi pour féliciter les organisateurs, les commanditaires et les nombreux bénévoles qui rendent possible cet événement annuel. Je rends spécialement hommage à chacun des participants, nos leaders de demain, et plus particulièrement à deux jeunes gens de ma circonscription, Tashia Davalovsky et Lisa De Hoog.

Tous les députés se joignent sûrement à moi pour leur souhaiter la bienvenue et les inviter à profiter au maximum de leur visite à Ottawa.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, nous estimons tous que l'établissement d'assises économiques solides constitue la clé de la compétitivité sur le marché mondial.

Au nom des habitants de la Colombie–Britannique, je presse les députés de reconnaître l'importance de l'industrie minière pour tous les Canadiens. Le budget de 1995 représente un premier pas vers le renforcement de la capacité de l'industrie minière de créer et de maintenir des emplois pour les Canadiens.

Outre le fait qu'elle fournit 400 000 emplois directs et indirects aux Canadiens, l'industrie minière soutient 150 localités et leur million d'habitants et, partant, influe considérablement sur leur vie actuelle et future.

En plus d'ajouter 10 milliards de dollars au solde de notre balance commerciale annuelle, l'industrie minière contribue pour 20 milliards de dollars par année à l'économie canadienne et représente 14,8 p. 100 des exportations canadiennes totales. Cette industrie est donc un élément clé de notre économie, dont le moteur est le secteur des exportations, car la création d'emplois et la croissance qu'elle suscite profitent à tous les Canadiens et non pas seulement à ceux qui habitent dans les régions minières.

Le Canada est perçu par le reste du monde comme un pays où les ressources naturelles abondent. L'intérêt et le soutien de la Chambre au développement d'une industrie minière durable et respectueuse de l'environnement. . .

MME PATRICIA MCCRAW

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, le 8 mars, les libéraux de la circonscription de Guelph—Wellington se sont réunis pour élire le nouveau président de l'Association libérale fédérale de Guelph—Wellington. À cette occasion, nous avons aussi rendu hommage à la présidente sortante, Patricia McCraw.

Patricia est depuis longtemps membre du Parti libéral, aux niveaux tant fédéral que provincial. Elle a énormément travaillé pour son parti et son pays. Outre son travail dans les milieux politiques, elle fait aussi du bénévolat auprès de nombreux organismes, dont l'Aide à l'enfance–Canada.

Le travail et le dévouement de Patricia ont encore une fois prouvé que le libéralisme est bien plus qu'une doctrine politique. C'est d'abord et avant tout le travail de gens qui ont le Canada à coeur, qui ne se contentent jamais du statu quo et qui s'emploient énergiquement à faire de leur pays l'endroit où il est le plus agréable de vivre dans le monde entier.

Je me joins aux parents et aux nombreux amis de Pat pour la remercier de son excellent travail au sein de notre association et de l'appui qu'elle m'a accordé à titre de députée. Bon travail, Pat!

* * *

MME JUDY FELD CARR

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, l'histoire récente des juifs syriens est marquée par la terreur et la répression acharnée.

Heureusement, ce chapitre grotesque de l'histoire moderne est maintenant clos, grâce aux efforts d'une Canadienne, Judy Feld Carr. Au cours des 23 dernières années, elle a travaillé continuellement et discrètement à construire une filière clandestine. Elle a recueilli des fonds pour venir en aide à ces otages, a versé de l'argent à des fonctionnaires et a payé des rançons. Grâce à elle, 2 500 juifs syriens sont maintenant libres.

Judy Feld Carr, et tous ceux qui l'ont appuyée, méritent nos éloges, notre gratitude et nos remerciements. Lorsque ce fait héroïque sera pleinement connu, puisse-t-il amener d'autres gens à comprendre qu'une seule personne peut changer quelque chose. Judy, vous avez fait un changement, un changement incroyable, et vous avez mérité une place dans nos coeurs et dans l'histoire de l'humanité.

• (1405)

[*Français*]

LES ARTISTES POUR LA SOUVERAINETÉ

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Monsieur le Président, plusieurs artistes québécois se sont levés hier pour appuyer la marche du Québec vers la souveraineté.

Ces artistes ont tenu à faire connaître publiquement leur détermination à faire du Québec un pays. Le chanteur Paul Piché a livré un message sans équivoque aux Québécois et je cite: «Nous vous connaissons, nous imitons vos gestes, nous exorcisons vos peines d'amour, nous dépeignons vos craintes, vos désirs et vos

aspirations; nous avons confiance en vous, vous pouvez avoir confiance en nous, vous en avez le droit.»

Le Bloc québécois se rejouit du geste posé par les artistes, non par affiliation politique, mais simplement pour faire connaître leurs convictions profondes et pour partager avec leurs concitoyens des aspirations qui dépassent largement les partis politiques.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, au nom des électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt et des stations locales de radiodiffusion de ma circonscription, je tiens à prévenir le ministre du Patrimoine canadien que ses actions vont faire disparaître des emplois et des petites entreprises.

La population que je représente soupçonne encore une fois le gouvernement libéral de vouloir tromper les Canadiens, cette fois par des modifications à la Loi sur le droit d'auteur. Le gouvernement tente d'utiliser les droits voisins pour imposer aux radiodiffuseurs locaux une taxe qui les anéantira.

Le ministre du Patrimoine canadien projette discrètement de faire disparaître les radiodiffuseurs locaux. Ces derniers paient déjà des redevances aux auteurs et aux compositeurs dont ils diffusent les oeuvres musicales et il est injuste de les obliger à verser des droits additionnels aux artistes et aux compagnies de disques.

Les radiodiffuseurs soutiennent que la gratuité de la diffusion contribue à créer des vedettes et facilite la vente de disques au Canada. La taxe cachée que le gouvernement libéral propose dans son projet de loi modificatif aura l'effet contraire. Les Canadiens croient que notre culture peut s'épanouir sans que le gouvernement libéral n'impose une taxe dévastatrice aux radiodiffuseurs.

* * *

LE CENTRE MUNICIPAL CARLETON

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, le jeudi 16 mars 1995, dans l'après-midi, aura lieu l'ouverture officielle du Centre municipal Carleton à Woodstock, au Nouveau-Brunswick. C'est un merveilleux complexe qui rendra assurément de grands services aux citoyens de la région pendant de nombreuses années à venir.

Il s'agit certes d'une très bonne nouvelle, mais il convient surtout de signaler la façon dont ce projet a été réalisé. Il est, en effet, le fruit d'un véritable effort de concertation. Cette concertation a réuni des groupes, des organismes, des entreprises, des particuliers de la région, ainsi que les trois paliers de gouvernement.

Je félicite les membres du comité du Centre municipal Carleton, ainsi que tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réalisation de ce projet digne de mention.

Article 31 du Règlement

LES ÉQUIPES SPORTIVES DU MANITOBA

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à deux équipes manitobaines qui ont récemment remporté des championnats canadiens.

Le week-end dernier, M. Kerry Burtnyk et ses coéquipiers, soit MM. Keith Fenton, Rob Meakin, un de mes électeurs, et Jeff Ryan, ont en effet décroché la Choppe à Halifax. Burtnyk en était à sa deuxième victoire. Il avait déjà remporté la Choppe il y a 14 ans. M. Burtnyk et son équipe représenteront le Canada au championnat mondial de curling qui se tiendra à Brandon à compter du 8 avril. À lui-même et à ses équipiers nous souhaitons bonne chance.

Je tiens également à adresser mes vives félicitations à l'équipe féminine de basket-ball Wesman de l'Université de Winnipeg. Ce week-end, pour la troisième année consécutive, elle a remporté le championnat universitaire. L'équipe Wesman a battu celle de l'Université du Manitoba par la marque de 72 à 61. Une saine rivalité existe entre ces deux équipes. Plus tôt cette année, les Bisons ont fracassé le record mondial détenu par l'équipe Wesman en réalisant une série de 88 matchs sans défaites.

Il y a tout lieu de signaler les exploits de ces athlètes.

[*Français*]

Ce sont des athlètes qui sont des champions; ce sont des Canadiens qui sont une source d'inspiration.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, suivez-moi bien. Je voudrais faire un voyage dans le temps et nous ramener à l'époque où le NPD croyait être un parti fort, un parti dont il fallait tenir compte.

Où se trouvent les néo-démocrates aujourd'hui? Je peux vous dire que, parmi les députés du caucus néo-démocrate, huit sur neuf vont voter contre le projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

Quand je regarde vers la gauche, je vois Buzz Hargrove et les TCA. Ils appuient le contrôle des armes à feu. Toujours à gauche, je vois Bob White et le CTC. Ces gens appuient aussi le contrôle des armes à feu. Si je regarde vers le centre, qui représente la tendance générale, je constate que 80 p. 100 des Canadiens appuient le contrôle des armes à feu.

• (1410)

Où sont les députés du NPD? Oh! ils se trouvent à la droite.

Le Président: Je vois les députés du NPD.

* * *

CUBA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, parlant de la gauche, le Canada a maintenu des relations diplomatiques continues avec Cuba pendant 50 ans et a établi, avec ce pays, des liens importants pour les échanges et les investissements.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement et le Congrès américains ont imposé à Cuba un blocus illégal et immoral. À présent, le sénateur américain Jesse Helms, président du comité des relations étrangères, essaie de s'en prendre aux étrangers, entre autres aux Canadiens, qui investissent à Cuba, leur bloquant l'entrée aux États–Unis et les privant de leurs droits à des échanges préférentiels.

Je demande au gouvernement du Canada de dénoncer vigoureusement ce projet de loi qui aurait des répercussions particulièrement graves sur les exportations de produits de sucre aux États–Unis et sur les projets d'investissements à Cuba.

L'expert cubain, Jorge Dominguez, de l'Université Harvard, a dit, du projet de loi de Helms, qu'il attaquait le Canada.

Pour terminer, le chef du Parti réformiste voudra peut–être discuter de cette question avec son homologue politique Newt Gingrich, au cours de la réunion qui a lieu aujourd'hui, à Washington.

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, dans une étude commandée par le gouvernement du Québec à la firme très réputée Rogers & Wells, de New York, les juristes David Bernstein et William Silverman en sont venus à la conclusion que les règles commerciales canado–américaines ne changeraient pas au lendemain de l'accession du Québec à la souveraineté.

Selon ces experts, les États–Unis reconduiraient avec le Québec les traités canado–américains, y compris l'Accord de libre–échange, afin de protéger leurs intérêts économiques.

Ainsi, le reste du Canada n'aurait aucun mot à dire en ce qui a trait aux échanges commerciaux entre le Québec et les États–Unis et pourrait encore moins empêcher le Québec de bénéficier de l'Accord de libre–échange.

En d'autres mots, au lendemain de la souveraineté du Québec, ce serait *business as usual*.

* * *

[*Traduction*]

LE CHAMPIONNAT DE CURLING

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour féliciter un concitoyen du Manitoba pour sa remarquable performance.

Le skip du Manitoba, Terry Burtnyk, a conduit son équipe à la victoire, au championnat canadien de curling qui s'est tenu à Halifax au cours du week–end. Malgré une très forte opposition, l'équipe manitobaine, formée également de Keith Fenton, Rob Meakin et Jeff Ryan, a réussi à donner le titre au Manitoba chez les hommes.

Cette victoire prouve également l'excellence du Manitoba en curling. En effet, nous avons remporté le titre chez les hommes et chez les femmes, ainsi que chez les juniors, dans les deux catégories là encore.

Je souhaite toute la chance possible à l'équipe du Manitoba à l'occasion du prochain championnat mondial de curling qui se tiendra à Brandon, à compter du 8 avril.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, le Parti réformiste a envoyé son chef à Washington pour essayer d'impressionner le leader républicain Newt Gingrich avec son nouveau type de politique. Cela donne un tout nouveau sens à l'expression «les grands esprits se rencontrent».

Voyons le programme d'aujourd'hui pour ces représentants publics: le chef réformiste rencontrera le whip républicain à huis clos. Il s'entretiendra ensuite avec le sous–secrétaire d'État, mais il n'y aura pas de séance de photo. On a organisé ensuite une séance d'information avec les représentants du secrétaire à la Défense, mais aucune séance de photo n'est prévue là encore. Il est aussi question d'une brève rencontre privée avec les représentants de la Concord Coalition et de la Progress and Freedom Foundation. Enfin, le chef du Parti réformiste assistera à un déjeuner privé organisé par la Fondation du patrimoine.

Nous ne pouvons comprendre pourquoi le chef du troisième parti préfère avoir des réunions à huis clos. Hier, des journalistes de Washington lui ont fait le plus grand compliment possible en le qualifiant de libéral.

* * *

[*Français*]

LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, lors d'un point de presse qu'il tenait à l'issue de la première journée de réunion du caucus du Parti québécois, le premier ministre du Québec a déclaré: «Le Budget Martin nous dit: on sera assez gentils avec vous cette année et on est sûrs que vous serez assez «nonos» pour voter non.» Cette déclaration est en tout point inacceptable.

En s'exprimant de la sorte, le premier ministre du Québec donne la vraie mesure du respect qu'il accorde à ceux et celles qui ne partagent pas son avis. Ce commentaire déplorable s'inscrit dans la triste lignée des récents propos discriminatoires qu'ont formulés bon nombre de porte–parole séparatistes.

• (1415)

Après avoir dépensé des millions de dollars pour permettre aux citoyens de se prononcer sur l'avenir du Québec, le premier ministre lui–même vient, par sa déclaration, d'en discréditer les fondements.

Nous sommes donc forcés de constater que pour les séparatistes du Québec, seuls ceux qui partagent leur opinion peuvent se mériter leur respect.

[*Traduction*]

LE DÉFICIT

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, nous n'arrêtons pas de demander au ministre des Finances combien de temps il va lui falloir pour éliminer le déficit. Il a toujours été incapable de nous donner une réponse.

Nous apprenons à présent que le président du Conseil du Trésor a la situation bien en main. L'an 2000 sera l'année où les Canadiens vont commencer à voir se dissiper le nuage du déficit, à moins bien sûr que ce nuage ne s'abatte sur eux d'ici là.

Le ministre et ses collègues disent qu'ils vont tous entonner le même refrain en faveur d'un budget équilibré. Ce n'est pas le moment de s'en remettre lâchement à la chanson «réduire le déficit seulement si on le peut». Il est temps que le premier ministre produise la messe de requiem pour le repos du déficit. À ce propos, le ministre pourrait–il veiller à en faire parvenir une partition au ministre des Finances, qui semble avoir été tenu à l'écart du choeur?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA DETTE NATIONALE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, malgré les mesures de réduction des dépenses annoncées lors du Budget, le gouvernement est confronté à une augmentation substantielle du remboursement des intérêts sur la dette qui passeront cette année de 42 à 50 milliards de dollars. Cette hausse est directement attribuable, bien sûr, à l'augmentation de la dette globale. Autrement dit, le problème de la dette reste entier malgré les engagements du gouvernement.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre confirme–t–il que, même sur la base des réductions de dépenses annoncées dans le Budget, la dette globale du gouvernement s'élèvera à près de 800 milliards de dollars dans cinq ans?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Non, monsieur le Président. Je crois que l'estimation du chef de l'opposition est un peu trop pessimiste. Nous avons certainement l'intention de continuer à régler et à assainir les finances publiques, mais il n'y a pas de doute que nous avons hérité d'une dette considérable. D'ailleurs, c'est pour cela que nous avons pris des mesures précises et décisives lors de notre dernier Budget.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le chiffre que j'ai annoncé est basé sur les coordonnées qui apparaissent dans le Budget, donc les chiffres mêmes du ministre, sur trois ans, avec une projection et les mêmes paramètres. Donc, il ne peut nier ces chiffres–là.

Je lui demande plus fondamentalement s'il reconnaît que le problème de la dette demeurera insoluble, tant et aussi longtemps que ne sera pas réglé le problème des structures politiques d'un régime fédéral sclérosé qui fait du Canada un pays surgouverné, alors que 40 p. 100 des dépenses de l'État fédéral s'effectuent dans des secteurs qui relèvent des provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, faire des projections telles que celles que vient de faire le chef de l'opposition suppose que le gouvernement a l'intention de ne rien faire. Sauf que nous venons de démontrer très clairement que nous avons l'intention, budget après budget, de prendre des mesures décisives pour régler l'héritage que nous avons reçu du gouvernement précédent.

Cela étant dit, en ce qui concerne les structures gouvernementales, on a démontré très clairement encore dans le Budget que nous sommes capables d'agir. Ce n'est certainement pas nous qui incarnons le statu quo, il s'agit plutôt, malheureusement, du chef de l'opposition et son parti.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, au–delà de la rhétorique habituelle du ministre, je voudrais lui rappeler que quand même le chiffre que je viens de mentionner est calculé directement à partir de ses propres chiffres à lui, en supposant même qu'il atteigne les objectifs insuffisants qu'il s'est assignés.

Je demande au ministre comment il peut nier que la sclérose du gouvernement fédéral devient patente à partir de cette véritable taxe à l'emploi de 5 milliards de dollars que sont les taux excessifs des cotisations à l'assurance–chômage, qui lui permettent de financer de nouvelles ingérences dans la formation de la main–d'oeuvre, plutôt que de réduire ces taux pour stimuler la création d'emplois.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines et moi–même avons répété à maintes reprises qu'il est certainement de notre intention de diminuer les cotisations d'assurance–chômage. D'ailleurs, une des premières annonces qui ont été faites par le ministre, il y a un an, a été de les diminuer.

• (1420)

Oui, c'est vrai, nous sommes en train de créer un surplus, et j'aurais pensé que peut–être le chef de l'opposition aurait voulu nous féliciter. On a hérité d'un déficit incroyable et nous sommes en train de le transformer en surplus. C'est formidable!

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, une fois de plus, le ministre des Finances a reporté la nécessaire réforme du régime fiscal canadien, plutôt que de s'assurer que l'ensemble des contribuables et des entreprises paient leur juste part d'impôt. Il a encore choisi de s'attaquer à la classe moyenne et aux plus démunis pour tenter de régler ses problèmes de déficit.

Compte tenu de l'ampleur de ses problèmes budgétaires, comment le ministre a–t–il pu délibérément épargner les banques, qui ont réalisé des profits de plus de 4 milliards de dollars l'an dernier, en exigeant d'elles un effort symbolique et temporaire de seulement 100 millions de dollars?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la taxe de 100 millions de dollars est en surplus de l'impôt sur les grandes corporations qu'on a augmenté dans notre dernier Budget et, en plus de cela, il y a la taxe corporative que les banques sont en train de payer. Je dois aviser le député que lorsqu'on regarde les revenus de l'État, les revenus les plus en croissance sont ceux des grandes corporations.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, lorsque le ministre nous dit qu'il a exigé des banques un effort, je lui rappellerais qu'il exige des chômeurs 120 fois plus d'efforts que ce qu'il exige des grandes banques, 120 fois!

Une voix: Honteux!

M. Loubier: Cent vingt fois plus! C'est la définition de l'équité. Alors, je lui pose la question: Comment le ministre explique–t–il son refus de donner suite à son engagement électoral, tel que rapporté par le *Globe and Mail*, d'établir un réel impôt minimum sur les profits des entreprises rentables, alors que le CP, avec des profits de 422 millions de dollars, n'a pas payé un cent d'impôt?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il y a un impôt minimum sur les corporations et d'ailleurs, lors de notre dernier Budget, on a augmenté cet impôt mimimum. Mais, je dois vous dire que dans notre Budget, on n'a pas haussé les impôts personnels et je demanderais au député de dire au chef de la maison mère à Québec, M. Parizeau, de ne pas hausser les impôts personnels, comme il a menacé de le faire il y a deux ou trois jours.

* * *

[*Traduction*]

LES SYNDICATS

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail.

Le conflit de travail dans le secteur ferroviaire est maintenant un lock–out national. Les ports de la côte ouest sont fermés en raison de la grève des débardeurs. Régulièrement nous subissons ces situations où les deux parties savent qu'une mesure de rappel au travail est inévitable. Malheureusement, des emplois canadiens et d'autres industries sont aussi en cause.

Est–ce que la ministre va mettre un terme à cette sinistre plaisanterie et présenter une mesure législative de rappel au travail dès aujourd'hui?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, il faut regarder chacune des situations de travail de façon différente et ne pas mêler le tout, les aéroports, les ports, les chemins de fer. Ce sont des compagnies différentes et les relations de travail sont différentes d'une compagnie à l'autre.

Nous suivons l'ensemble des situations. Comme vous le savez, monsieur le Président, au niveau des chemins de fer, même la compagnie CP a réussi à en venir à une entente de principe avec certains travailleurs. La situation qui me préoccupe beaucoup plus présentement est celle du port de Vancouver, que nous suivons de façon régulière à toutes les heures et j'ose espérer que les parties vont retourner à la table de négociations.

[*Traduction*]

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la ministre du Travail a peut–être le temps d'attendre de savoir quoi faire, mais les agriculteurs canadiens ne l'ont pas.

Leurs expéditions récentes sont en danger et ils doivent planifier leur prochaine récolte dès maintenant. Ils ne devraient pas avoir à se demander si le transport ferroviaire sera accessible lorsqu'ils en auront besoin.

Je demande à la ministre: Quand le gouvernement présentera–t–il une mesure législative de rappel au travail? Quand?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je demanderais au député du Parti réformiste de demeurer calme et de ne pas semer la panique au niveau des parties présentement. Au moment où on se parle, le transport du grain se poursuit dans l'Ouest, il se poursuit à Vancouver aujourd'hui même.

• (1425)

Il s'agit de garder le contact avec les parties et il serait toujours mieux d'en arriver à une entente négociée au lieu de penser à une législation.

[*Traduction*]

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes restés calmes trop longtemps. Quand faudra–t–il s'énerver? Tout de suite. Depuis 29 ans, il y a eu 13 arrêts de travail. Les céréaliculteurs de l'Ouest ne peuvent plus se permettre de faire les frais d'une autre grève. Le système de transport du Canada doit être fiable, sinon, nous perdrons nos clients.

Lorsqu'une mesure de rappel au travail aura été adoptée, est–ce que le gouvernement prendra des mesures pour éliminer une fois pour toutes les risques de nouvelles grèves dans le secteur ferroviaire?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, comme à l'habitude, le député devance les étapes. À ce stade–ci, il n'est nullement question d'une législation, alors je ne répondrai pas à des questions hypothétiques.

* * *

LES PÊCHES

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. L'impasse perdure toujours dans le conflit sur la pêche au turbot qui oppose le Canada à l'Union européenne. Le ministre des Affaires étrangères a évoqué hier une série d'initiatives diploma-

tiques afin de reprendre le dialogue avec les représentants de l'Union européenne.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous faire part du résultat des initiatives diplomatiques qu'il invoquait hier et nous indiquer si ces initiatives pourront permettre un déblocage des négociations en vue d'un règlement du différend?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que nous voulons poursuivre dans la mesure du possible les démarches diplomatiques que nous avons entreprises. La détermination du gouvernement canadien est on ne peut plus claire à l'effet de vouloir protéger les ressources de poisson qui sont menacées par une surpêche. Je peux assurer l'honorable député que le gouvernement du Canada ne reculera pas à cet égard.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, dans le cadre de ces initiatives diplomatiques, est-ce que le ministre des Affaires étrangères envisage de se rendre lui-même à Bruxelles afin de défendre la position canadienne et tenter de rétablir le dialogue avec les membres de l'Union européenne?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis flatté par la suggestion de l'honorable député. Il est certain que si ma présence est requise pour arriver à un règlement négocié de ce conflit, je le ferai avec plaisir. Mais, à ce moment-ci, je pense que les représentants du gouvernement qui font ce travail le font bien et réussiront à obtenir une entente avec nos amis de l'Union européenne.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Récemment, nous avons pris connaissance d'allégations très graves concernant un éventuel conflit d'intérêts à la Société canadienne des postes. Il semblerait qu'un sénateur libéral et le président-directeur général de la société aient des liens très étroits avec le promoteur d'Ottawa qui a construit le nouvel édifice de la société.

J'aimerais demander au premier ministre s'il va charger le conseiller en éthique de faire enquête dans ce grave dossier.

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question relevant d'une situation qui est arrivée avant la formation de ce gouvernement.

[*Traduction*]

J'aimerais également ajouter que la SRC qui avait fait ces allégations s'est excusée auprès de la personne en question.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, la gravité de ces allégations exige une réaction immédiate. Dans les semaines qui ont suivi l'octroi de ce contrat très lucratif au promoteur, M. José Perez, par la Société canadienne des postes, ce dernier a versé 59 000 $ pour financer la carrière de coureur du fils du président de la société. Par ailleurs, le sénateur libéral facturait pour 60 000 $ par an de conseils professionnels à M. Perez.

Je répète ma question: Est-ce que le premier ministre va demander au conseiller en éthique de faire enquête sur ces allégations et d'en faire rapport en détail à cette Chambre?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je viens de dire que ce problème relevait du gouvernement précédent et qu'il n'avait rien à voir avec le gouvernement actuel. À l'époque, il n'y avait pas de conseiller en éthique. Je ne sais pas s'il convient de demander à notre conseiller en éthique de s'occuper de ce dossier.

Si le député a des accusations à porter, qu'il aille le faire à l'extérieur de la Chambre et qu'il soit prêt à faire face aux conséquences. La SRC s'est excusée, et à juste titre. Je ne pense pas que ces accusations aient été fondées, mais si le député a des accusations à faire, qu'il le fasse et qu'il en assume la responsabilité.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. M. Jacques Michaud, porte-parole par intérim de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, a invité les Québécois et les Québécoises à voter non au prochain référendum, en leur disant qu'ils s'épanouissaient davantage à l'intérieur du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay: Le ministre du Patrimoine confirme-t-il que son gouvernement vient d'octroyer une aide additionnelle et spéciale de 500 000 $ pour défendre le point de vue fédéraliste durant la campagne référendaire au Québec?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas si longtemps, j'entendais notre collègue faire des reproches au ministre du Patrimoine pour ne pas appuyer suffisamment les francophones et les communautés acadiennes. Nous le faisons. Nous le faisons pour la langue française en vertu de la Loi sur les langues officielles, et pour leur culture, et nous allons continuer à le faire.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, il est heureux que je parle, parce que je me demande ce que me répondrait le ministre du Patrimoine.

Pourquoi le ministre du Patrimoine n'admet-il pas que cette subvention spécifique de 500 000 $ offerte en ce moment à la Fédération des communautés francophones et acadienne n'a pour but que d'embrigader certains porte-parole de ces communautés au service du camp fédéraliste à même les fonds publics?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois également que ce serait un excellent conseil à notre collègue de porter ses accusations en dehors de cette Chambre. Elle est en train de dire que ces communautés vendent leur appui et qu'elle les condamne de le faire. Je trouve cela honteux.

Des voix: Bravo! Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

À notre époque où la rationalisation est de mise au sein du gouvernement, nous entendons souvent parler d'équité et de justice. Pourtant, aujourd'hui, on trouve dans les journaux un exemple qui ne semble pas juste du tout—une indemnité de retraite spéciale pour les sous–ministres. En plus de la pension normale de la fonction publique, les sous–ministres ont une indemnité supplémentaire de 2 p. 100 par année pour laquelle ils n'ont pas versé un sou. Cela peut représenter jusqu'à 30 000 $ de plus par année, à vie.

Pourquoi le gouvernement et le ministre offrent–ils une telle retraite dorée aux hauts fonctionnaires, et presque rien au reste de la fonction publique?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est absolument faux que le reste de la fonction publique n'obtient presque rien. Nous traitons les fonctionnaires avec justice et équité, et nous continuerons certainement à le faire dans le cadre de l'exercice de rationalisation de nos effectifs.

Ce programme a été créé en 1988 par l'ancien gouvernement, qui voulait à l'époque attirer plus de candidats du secteur privé aux postes de sous–ministre. Le secteur privé a réagi en disant que les salaires du fédéral n'étaient pas concurrentiels. Le gouvernement a donc jugé bon de considérer les indemnités de retraite supplémentaires comme faisant partie de la rémunération totale pour attirer les gens du secteur privé à ces postes. C'est pour cette raison que le gouvernement a créé ce programme.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, cette histoire ressemble étrangement à celle du régime de pensions des députés.

En fait, le gouvernement a carrément refusé de retirer l'assiette au beurre dans ce cas. Nous constatons maintenant que la fonction publique a aussi son système à deux niveaux, qui s'applique différemment aux fonctionnaires, selon le niveau qu'ils occupent.

Pour préserver le moral des fonctionnaires et au nom des principes de la justice et de l'équité, que le gouvernement prétend défendre, ce programme qui accorde des avantages supplémentaires aux hauts fonctionnaires devrait être aboli afin que l'ensemble de la fonction publique jouisse des mêmes avantages.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, un certain nombre de représentants du secteur privé avaient conseillé le gouvernement de l'époque à ce sujet. Ils lui ont fait savoir que s'il voulait vraiment attirer des gens de haut niveau, il devait être concurrentiel et que ses salaires ne l'étaient pas.

• (1435)

Il fallait donc examiner cette question du point de vue de la rémunération totale. C'est ainsi qu'on a offert cet avantage aux sous–ministres.

* * *

[*Français*]

L'AIDE INTERNATIONALE

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Dans son Budget, le gouvernement annonce une réduction substantielle de l'aide internationale qu'il consacre au développement et, en particulier, à l'aide alimentaire pour les pays les plus pauvres de la planète. Dans les faits, il réduit de 16 p. 100 le budget de l'aide alimentaire multilatérale et bilatérale qui passera cette année de 300 millions à 250 millions de dollars.

Comment le ministre des Affaires étrangères concilie–t–il les coupures substantielles du Canada dans son aide internationale avec l'appui qu'il a donné à l'augmentation de l'aide au développement des pays les plus pauvres lors du Sommet de Copenhague sur le développement social?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la question de l'honorable député est sensiblement la même que celle posée par un de ses collègues hier. J'ai indiqué, en réponse à cette question, que le gouvernement du Canada avait deux façons de fournir de l'aide alimentaire, par l'entremise de ses programmes multilatéraux et aussi par l'entremise de ses programmes bilatéraux.

Or, les chiffres avancés par l'honorable député ne font référence qu'à une forme d'aide alimentaire. Donc, il n'a pas la position complète des dépenses du gouvernement à cet égard. S'il peut réconcilier les dépenses dans les deux programmes, bilatéraux et multilatéraux, il verra que notre contribution demeure la même.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre justifie–t–il une réduction si substantielle de son aide directe envers les pays les plus pauvres avant même de terminer les réformes de l'ACDI souhaitées par le vérificateur général du Canada?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je veux bien que l'honorable député vienne ici et lise fidèlement deux questions qui ont été préparées par son bureau de recherche et qu'il n'écoute pas ma réponse, mais je dois lui rappeler qu'il devrait lire ma réponse et ainsi, il aura une réponse à sa deuxième question.

LE *IRVING WHALE*

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Après avoir entendu le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, la ministre peut–elle rassurer cette Chambre aujourd'hui que la procédure de renflouement de la barge *Irving Whale* qui a coulé au large des Îles–de–la–Madeleine en 1970 ne représente aucun risque environnemental pour les pêcheurs et les habitants des Îles–de–la–Madeleine?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je m'attendais à cette question de la part de l'opposition officielle, mais comme elle ne venait pas. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Je voulais simplement rappeler à la Chambre que le premier rapport proposant certaines actions de renflouage, proposé en 1989, a été rejeté par le ministre de l'Environnement de l'époque.

Je suis très heureuse de vous rapporter que depuis que nous sommes arrivés, après 24 ans de retard, 6 ans après le premier rapport qui a été livré à l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Lac–Saint–Jean, nous agirons ce printemps. Nous avons adopté la solution la moins coûteuse et la plus sécuritaire pour les Madelinots et les gens de l'Île–du–Prince–Édouard.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Les libéraux semblent favoriser l'élite canadienne. Nous avons appris hier soir que les enfants des diplomates et des militaires haut gradés fréquentent des écoles privées coûteuses dans le monde entier et que ce sont les contribuables qui paient pour cette prodigalité.

Le gouvernement va–t–il s'engager à ramener cet avantage au niveau des avantages similaires qui existent dans le secteur privé?

• (1440)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): C'est exactement ce que nous faisons, monsieur le Président. Il est bien évident que les enfants des Canadiens en mission à l'étranger doivent fréquenter des écoles offrant un programme qui leur permettra de poursuivre leurs études lorsqu'ils rentreront au Canada.

Les diplomates canadiens ne reçoivent rien de plus que les diplomates étrangers. Et, certes, les enfants de nos diplomates fréquentent exactement les mêmes écoles que les enfants des représentants des entreprises canadiennes à l'étranger.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Je remercie le ministre pour sa réponse, monsieur le Président. Mais la ligne directrice émise par le service extérieur montre qu'il y a bel et bien deux poids deux mesures. Les étudiants ont droit à trois vols subventionnés par année. Ils fréquentent même l'école sur la Côte d'Azur. Ces avantages sont plus intéressants que ceux qui sont offerts dans le secteur privé.

Non seulement il y a deux catégories de régimes de retraite, mais voici que nous apprenons qu'il existe deux catégories de programmes d'enseignement, soit un pour les Canadiens ordinaires et un pour l'élite.

Le ministre ne comprend–il pas que les Canadiens ne toléreront plus cette façon libérale de favoriser l'élite?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je veux bien examiner, comme le propose la députée, le traitement qui est offert aux enfants de nos représentants à l'étranger.

Je mets la députée au défi de vérifier les allégations qu'elle avance ici et que je crois absolument non fondées. Elle s'inspire à loisir d'un reportage très tendancieux qui ne tient pas compte de la réalité.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

On apprend que le nombre de francophones posant leur candidature pour devenir officiers dans les forces armées a diminué dramatiquement depuis l'annonce de la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean. Les inscriptions passaient de 243 l'an dernier à 102 cette année, une diminution de plus de 50 p. 100.

Le ministre de la Défense nationale reconnaît–il que la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean aura pour effet, comme nous l'avions prédit, de décourager les francophones de devenir officiers de l'armée canadienne, faute de pouvoir être formés dans leur milieu et dans leur langue, comme ils pouvaient le faire à Saint–Jean?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir à la Chambre que le recrutement dans les Forces canadiennes est en baisse partout au Canada. L'une des raisons, c'est la vigueur de l'économie.

Chaque fois que l'économie connaît un ralentissement, on constate que plus de gens demandent à entrer dans l'armée, mais

lorsqu'il y a une reprise, les gens qui seraient normalement attirés par les forces armées trouvent des emplois ailleurs.

Au Québec, le recrutement a diminué de 50 p. 100 et il a diminué de 40 p. 100 en Ontario. La diminution est d'environ 20 p. 100 dans l'Ouest, tandis que, dans les provinces atlantiques, les chiffres sont pratiquement les mêmes.

Je dois dire que le problème de recrutement du collège militaire s'explique en partie par l'incertitude à laquelle devaient faire face les jeunes qui sortent des écoles secondaires du Québec. Cette incertitude est attribuable aux tactiques de l'opposition officielle à la Chambre des communes et au gouvernement du Québec, qui a refusé d'accepter une entente signée par l'ancien gouvernement du Québec.

Maintenant qu'une entente a été signée et que les parents des étudiants francophones savent que le recrutement reprendra au cours des prochaines semaines, nous pourrons rapidement atteindre notre objectif.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, je trouve la réponse du ministre extraordinaire!

Le ministre de la Défense nationale reconnaît–il que la diminution substantielle des aspirants officiers francophones aura inévitablement pour effet d'accentuer le problème déjà sérieux de la sous–représentation des francophones dans les postes de commande au sein de l'armée canadienne et d'augmenter encore l'iniquité envers le Québec?

• (1445)

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je trouve extraordinaire que le député n'ait pas écouté ma réponse.

En raison de l'incertitude qui a entouré l'avenir de l'ancien collège de Saint–Jean, la campagne de publicité s'adressant aux étudiants québécois a été retardée de quelques semaines. Puisqu'une entente a été signée il y a quelques semaines, nous savons où nous allons. Les étudiants qui sortent des écoles secondaires du Québec pourront suivre une année préparatoire au nouvel établissement civil, à Saint–Jean.

Ce que nous avons vu ces derniers jours nous a encouragés. Le recrutement reprend. Il n'a été que retardé.

Le député parle d'un recul du nombre total de francophones dans les Forces canadiennes. Rien ne vient étayer cette affirmation. En fait, environ 27 p. 100 des membres des forces armées sont francophones et 24 p. 100 de tous les officiers supérieurs sont francophones. La situation continuera de s'améliorer.

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, le *Vancouver Sun* a mis la main sur un document dont le contenu est plutôt choquant. Il s'agit du document de clôture des consultations sur l'immigration tenues en Colombie–Britannique, dans lequel les employés du ministre disent ceci: «Nous nous félicitons d'accepter un nombre abondant de faux réfugiés tandis que le reste du monde se moque de nous parce que nous nous laissons embobiner. Les avocats font un cirque des demandes du statut de réfugié.»

Le ministre ne tient pas compte de ce que disent les Canadiens, les experts et le Parti réformiste. Ne tiendra–t–il pas compte non plus de ce que disent ses propres employés ou décidera–t–il d'apporter des changements?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas où se tient le député depuis quelque temps, mais notre gouvernement a apporté un certain nombre de modifications non seulement aux procédures d'immigration, mais aussi aux lois, notamment par des mesures comme le projet de loi C–44. Des changements à la CISR ont été annoncés la semaine dernière. Le député était mécontent que nous les annoncions durant le processus budgétaire.

Notre gouvernement a pris des mesures tant sur le plan de la CISR que sur le plan des procédures d'immigration. Nous appuyons l'immigration; elle est bonne pour notre pays, quoi qu'en pensent le député et son parti.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, si le ministre a besoin d'autres suggestions que celles que nous avons déjà faites, voici ce que ses propres employés ont à dire: «Mettez fin aux demandes du statut de réfugié faites de l'intérieur. Limitez la réunion des familles. Mettez fin au multiculturalisme officiel et faites des qualités personnelles le principal critère de sélection des immigrants au Canada.»

Pourquoi le ministre a–t–il caché ce document accablant? Admettra–t–il que les consultations de l'été dernier étaient aussi bidon que le système de détermination du statut de réfugié qu'il défend si ardemment?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux pas cacher un document que je n'ai jamais vu. Mon ministère et mon gouvernement n'acceptent pas les remarques que le député a faites.

La réponse à sa question est non. Le parti du député ne voit pas la réalité canadienne et ne sait pas comment notre pays a été bâti, autrement il n'aurait pas la témérité de faire les suggestions qu'il fait jour après jour.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, à Washington, le chef du tiers parti a dénigré la Commission canadienne du blé.

De nombreux agriculteurs canadiens savent qu'ils offrent des produits de grande qualité et que la commission du blé contribue grandement au succès que remporte le commerce des céréales au Canada. Les agriculteurs sont très inquiets des déclarations faites par le chef du tiers parti.

Les opinions exprimées par le chef du tiers parti traduisent–elles d'une façon ou d'une autre les opinions du gouvernement fédéral?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste déçoit tout autant à Washington sur la scène diplomatique qu'il déçoit au Canada sur la scène politique.

Je peux assurer au député que le chef du Parti réformiste n'est d'aucune façon le porte–parole du gouvernement du Canada. La Commission canadienne du blé est et a toujours été un organisme commercial international juste et équitable, comme le prouvent de multiples études effectuées justement aux États–Unis. Les décisions quant aux systèmes et aux politiques de commercialisation du grain au Canada seront prises au Canada, par des Canadiens, et non dans la capitale d'un pays étranger.

* * *

• (1450)

LE CANADIEN NATIONAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

De passage récemment à Winnipeg, le ministre des Finances a pris la parole devant la Chambre de commerce de Winnipeg. Je crois savoir qu'on lui a posé une question à propos du régime de retraite des employés du CN.

Pourrait–il répéter ici à la Chambre aujourd'hui ce qu'il aurait répondu lors de cette réunion, à savoir que quelles que soient les conditions dans lesquelles le CN pourrait un jour être privatisé, les pensions des retraités du CN seront garanties par le gouvernement du Canada, et que ces retraités n'ont donc rien à craindre de la privatisation? Pourrait–il le déclarer publiquement ici aujourd'hui?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, à propos de la commercialisation du CN, nous allons évidemment tenir compte de tout ce qui est important pour les Canadiens et pour les employés du CN. Je tiens à rassurer mon honorable collègue, à mesure que se déroulera le processus, les intérêts de tous les intéressés seront protégés dans toute la mesure du possible.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, pourquoi le ministre des Finances ne veut–il pas déclarer ici publiquement ce qu'il aurait dit à cette réunion de Winnipeg, à savoir que les pensions des retraités du CN seront garanties par le gouvernement du Canada?

Qu'il se lève et qu'il le dise, de sorte que les gens n'aient pas à se faire de souci à propos de leur pension de retraite. Répétez ce que vous avez dit à Winnipeg. Ce n'est pas à lui que j'ai posé. . .

Le Président: Toutes les questions doivent être adressées à la présidence.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je comprends l'exaspération du député, car nous avons tous entendu parler de l'expérience qu'il a vécue lors d'une assemblée à laquelle il assistait il n'y a pas longtemps dans l'Ouest pour discuter de questions financières. Il n'y est resté que cinq ou 10 minutes, me dit–on, jusqu'à ce qu'on l'invite à quitter la salle. Il est facile de comprendre pourquoi on l'a invité à partir.

Quant à la commercialisation du Canadien National, nous comprenons les inquiétudes des retraités et des employés du CN. Nous comprenons également à quel point il est important pour les contribuables et pour les Canadiens de tout le pays d'avoir une entreprise rentable pour assurer un service ferroviaire transcontinental.

La différence entre ce que le gouvernement va faire et ce que le député et son parti font habituellement, c'est qu'eux parlent de prendre des mesures alors que nous, nous les prenons pour protéger les intérêts que le député considère importants.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, après des mois de tergiversasions, le ministre des Transports annonçait vendredi qu'Air Canada serait autorisé à exploiter le lucratif marché de Hong Kong. Toutefois, la décision du ministre est bien tardive, puisqu'il reste moins d'une semaine pour négocier avec les autorités de Hong Kong de nouvelles fréquences pouvant être exploitées cette année.

Le ministre ne convient–il pas que son retard à désigner Air Canada comme deuxième transporteur sur Hong Kong est l'unique raison qui pourrait empêcher Air Canada d'exploiter ce lucratif marché dès la période de pointe de cet été?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, pendant des années il y a eu des négociations pour essayer de donner l'occasion à Air Canada de fournir des services en Asie. Comme vous le savez, au mois de janvier de l'année passée, nous avons donné à Air Canada accès à l'aéroport de Kansai au Japon.

Cette année on a réussi à avoir droit à des créneaux d'atterrissage à New York et à Chicago. On a également pris la décision de permettre à Air Canada l'accès à Hong Kong.

Je sais que c'est douloureux pour les députés de l'opposition, mais moi je vais accepter les éloges de Hollis Harris qui nous dit que c'était une décision juste et équitable.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, sur le même sujet, je demande au ministre des Affaires étrangères s'il peut confirmer que la négociation de quatre fréquences hebdomadaires pour Air Canada est bien une des priorités de l'équipe de négociation canadienne qui est actuellement en pourparlers avec les autorités de Hong Kong?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, depuis qu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement travaille à toute cette question des liaisons entre Hong Kong et le Canada dans l'intérêt des voyageurs, des gens d'affaires et des touristes canadiens.

• (1455)

Il est extrêmement important que les Lignes aériennes Canadien International aient accès à Francfort, que soient assurées les liaisons qui ont été accordées pour les Philippines, la Malaisie et le Viet–Nam. Nous avons signé un accord bilatéral avec les États–Unis.

Le gouvernement accorde une grande priorité à la négociation d'ententes pour garantir à Air Canada l'accès à Hong Kong.

Si le député voulait se montrer juste, il devrait examiner ce qui s'est passé dans le secteur de l'aviation au cours des 14 derniers mois. Il constaterait probablement qu'il s'est fait plus de choses en 14 mois que dans les 15 années qui ont précédé.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, à la demande des électeurs de la circonscription de Dauphin—Swan River qui s'inquiètent du projet de loi C–68, le ministre de la Justice participera à une réunion ce soir, au Manitoba.

On m'a dit que des centaines de personnes se verront refuser l'entrée à cette réunion.

Pourquoi le ministre de la Justice ne rencontre–t–il à huis clos qu'une cinquantaine de personnes pouvant assister à la réunion sur invitation seulement, alors que des centaines d'autres voudraient y participer? Pourquoi le ministre de la Justice refuse–t–il de rencontrer ces personnes? Pourquoi les exclut–il de cette rencontre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tous les députés savent fort bien que personne n'a autant consulté les Canadiens que le ministre de la Justice.

Il le fait tellement bien qu'il y a une multitude de personnes qui demandent à le rencontrer. Évidemment, il ne peut pas rencontrer tout le monde. Je sais que le ministre de la Justice n'a jamais refusé de tenir d'intéressantes consultations sur tout problème dont la Chambre des communes est saisie. Je n'ai jamais vu quelqu'un proposer dans son domaine autant de changements importants qu'il ne l'a fait au cours des 14 derniers mois.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le ministre de la Justice exclut des gens de ses réunions. À Calgary, en janvier dernier, il y avait plus de monde qui attendait dehors, au froid, qu'il n'y en avait à l'intérieur, dans la salle de réunion.

Le premier ministre ordonnera–t–il à son ministre de la Justice de commencer à écouter les Canadiens, de tenir compte de leurs préoccupations par rapport au projet de loi sur le contrôle des armes à feu et de cesser de leur interdire l'accès à ses réunions?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député se fourvoie complètement.

Comme le premier ministre l'a dit, ces dernières années, pas un ministre n'a rencontré les Canadiens plus régulièrement et avec autant de diligence que le ministre de la Justice, notamment au sujet du contrôle des armes à feu.

Durant tout l'été, il s'est rendu dans toutes les régions de notre pays pour s'entretenir avec les Canadiens, pour leur faire part de ses intentions, pour connaître leur opinion et pour recueillir de l'information en vue de rédiger ce projet de loi.

On ne saurait demander plus.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Les Canadiens, notamment les Québécois, nous disent qu'ils veulent des programmes plus efficaces et l'élimination des chevauchements et des dédoublements avec les provinces.

Quelles mesures le ministre a–t–il prises dans le programme de l'assurance–chômage, pour éliminer le gaspillage des fonds publics?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très actifs dans plusieurs dossiers avec les provinces pour réduire les dédoublements et les chevauchements. Par exemple, nous avons signé quatre accords avec des provinces pour protéger l'information sur l'assurance–chômage, pour obtenir des réductions substantielles et des économies pour les services sociaux dans chaque province.

En effet, je crois que la ministre de la Sécurité du revenu au Québec, M^me^ Blackburn, est prête à examiner le système d'assurance–chômage pour obtenir des réductions du coût pour son ministère. C'est un exemple, j'espère, de la grande coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour réduire les coûts des services sociaux.

* * *

[*Traduction*]

LA FERMETURE DES BASES MILITAIRES

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'APECA.

• (1500)

Le ministre peut–il dire à la Chambre comment il peut justifier de diminuer de 10 millions de dollars un fonds en fiducie de 30 millions de dollars qui a été viré du ministère de la Défense nationale et réservé aux collectivités de la région de l'Atlantique touchées par la fermeture des bases annoncée dans le budget de 1994 et quelles mesures il entend prendre pour remédier à la situation?

M. Réginald Bélair (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je vais étudier le problème soulevé par la députée et transmettre la question au ministre. Ce dernier fournira une réponse écrite à la députée.

Le Président: La parole est au député de Prince George—Bulkley Valley pour un recours au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 1er mars, à la Chambre, j'ai déclaré par inadvertance que le député de London—Middlesex avait tenu des propos inacceptables au sujet des enfants du député de Medicine Hat.

En fait, c'est le député de Victoria—Haliburton qui a tenu ces propos, et non le député de London—Middlesex. Je tiens à m'excuser auprès du député de London—Middlesex.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour remercier mon collègue qui s'est excusé. Je me demandais comment j'aurais pu avoir été vu à la Chambre en train d'insulter quelqu'un, alors que j'avais l'honneur, ce jour-là, de déjeuner avec d'autres collègues, dont le premier ministre.

Je remercie le député d'avoir apporté ces précisions.

* * *

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens concernant certaines mesures annoncées dans le Budget de février 1995. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, et de l'amendement.

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Madame la Présidente, mes paroles ont certainement perdu un peu de leur dynamisme, comme dit le député, étant donné le retard.

Je voulais cependant dire au député d'en face qui n'est plus à la Chambre que la paranoïa est destructrice et que je ne suis pas paranoïaque.

M. Hermanson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il n'est pas convenable de parler de députés qui ne sont pas présents à la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La députée voudra certainement s'excuser pour l'avoir fait.

Mme Torsney: Madame la Présidente, je m'excuse.

• (1505)

Je le répète, il est important que nous établissions des objectifs clairs. Comme le sait toute personne ou toute entreprise qui a des dettes, il faut fixer des objectifs clairs et les atteindre. C'est certainement ce que fait le gouvernement.

On ne scie pas la branche sur laquelle on est assis, par dépit. Nous devons encore investir dans l'avenir. Nous devons encore nous sortir de cette dette et de ce déficit, mais nous le ferons en effectuant des investissements stratégiques, en établissant des objectifs clairs et en continuant de les atteindre, comme nous l'avons fait au cours de la dernière année en allant même jusqu'à les dépasser. Je termine mes observations là-dessus.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps de parole de la députée est écoulé.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, j'interviens dans ce débat pour faire part d'un certain nombre de contradictions qu'on retrouve dans le Budget, dans la façon de couper, ce que j'appellerais de mauvaises coupures.

La première chose sur laquelle je voudrais attirer l'attention de la Chambre, c'est sur les coupures faites dans la recherche et le développement, particulièrement dans le secteur agricole. Dans cette période de transformation mondiale où on se rend compte que l'on fait maintenant face à la mondialisation des marchés, on peut être très étonné qu'un gouvernement coupe de façon draconienne et définitive toute la recherche qui est faite dans le secteur de la production ovine, la production pour développer l'élevage du mouton, une production qui est très écologique et qui est une source de diversification pour plusieurs régions du Canada.

En effet, dans le Budget, on a décidé de fermer la Ferme expérimentale de La Pocatière qui est la ferme expérimentale fédérale la plus ancienne au Québec, qui avait reçu, il y a deux ans seulement, le mandat exclusif de faire la recherche dans le secteur ovin pour tout l'Est du Canada et même pour l'ensemble du Canada. Il y a quelques années, on a construit à cet endroit une nouvelle bergerie, des dépenses de l'ordre de 10 millions de dollars qui sont tout simplement aujourd'hui oubliées. On nous avise qu'on va fermer cette ferme expérimentale alors que l'industrie ovine est une industrie qui devrait profiter au maximum des investissements en recherche et développement.

Il y a là une contradiction flagrante avec ce qui est contenu dans le programme du Parti libéral et aussi avec les orientations

du gouvernement actuel en matière d'appui à l'industrie agricole. C'est une contradiction, et je crois que le gouvernement devrait revenir sur sa décision et continuer d'assumer la recherche et le développement dans le domaine de la production ovine, de telle façon que cette industrie reçoive un appui suffisant pour prendre toute sa place sur le marché québécois et canadien.

Un autre exemple de mauvaises coupures dans ce Budget, ce sont les hausses substantielles des tarifs portuaires prévues pour les différents ports qui dépendent de Havres et Ports Canada et que l'on retrouve, entre autres, le long du Saint–Laurent. On a décidé de procéder à une hausse de 25 p. 100 des tarifs portuaires et cela aura comme résultat en bout de ligne d'entraîner le refus pour certains de ces ports de l'accueil d'un certain nombre de bateaux qui autrement auraient accosté, par exemple, au port de Cacouna, dans ma circonscription, où le fait de hausser les tarifs portuaires va avoir l'effet contraire de celui recherché alors qu'on veut augmenter les revenus du gouvernement.

Le fait d'augmenter les tarifs portuaires va faire en sorte qu'il y aura moins de bateaux qui vont accoster à ce port. Cela peut possiblement amener une baisse globale. C'est le genre de mauvaise évaluation de la situation qui va avoir un résultat négatif pour un ensemble de ports qu'on retrouve notamment le long du Saint–Laurent où il y a 13 ports que l'on peut considérer comme étant rentables en termes d'efficacité. Par cette hausse tarifaire uniforme à l'ensemble des ports du Saint–Laurent, on va en faire des ports qui ne seront plus rentables et qui vont devenir des fardeaux pour le budget fédéral. Je pense qu'il serait pertinent que le gouvernement fédéral reconsidère sa décision par rapport à cette augmentation parce que tous les utilisateurs de ports savent qu'une hausse de 25 p. 100 dans les tarifs va avoir un impact.

• (1510)

Les gens qui font les appels d'offres, les armateurs qui proposent le port de Cacouna ou un autre port comme endroit d'accueil pour un bateau iront possiblement sur la côte est américaine. En fin de compte, on se retrouvera avec encore plus d'installations portuaires qui ne rempliront pas leurs fonctions et qui seront de plus en plus déficitaires.

Cela me semble être des exemples où le gouvernement, avec toute sa bonne foi de faire des coupures, fait de mauvaises coupures, des coupures qui ont des effets négatifs sur l'économie d'une région comme celle que je représente, la circonscription de Kamouraska—Rivière–du–Loup.

Je vous cite un autre exemple, soit la question de la subvention aux transports. Tout le monde est d'accord qu'il faut abolir ces subventions qui créaient peut–être un marché artificiel. Le ministre des Transports a reçu et accueilli favorablement des avis recommandant que ces subventions disparaissent graduellement, de façon à pouvoir évaluer l'impact sur l'économie régionale. Le ministre des Finances, quant à lui, a décidé de les couper de façon draconienne à compter du 1er juillet 1995.

On ne peut prédire aujourd'hui les effets que cela aura sur l'est du Québec et l'ensemble des provinces Atlantiques. On ne peut prédire si ces effets seront bénéfiques ou néfastes et si certaines entreprises ne se verront pas obligées de fermer leurs portes au cours de l'été 1995 à cause de cette décision.

Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas suivi les recommandations des commissaires industriels de l'est du Québec, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, finalement de tous les intervenants de ce secteur, et diminué de façon graduelle, pendant quatre ou cinq ans, ces subventions? Cela aurait permis aux différentes industries, que ce soit le secteur forestier, la production laitière, la fabrication de meubles, les entreprises de transformation, de s'ajuster et de pouvoir s'intégrer à de nouveaux marchés et faire face aux nouveaux défis de la compétition.

Je pense qu'une décision comme celle–là aura pour effet une augmentation à court terme du chômage. Comme on le sait, notre économie ne s'ajuste pas très rapidement aux changements. Il y aura des gens qui perdront leur emploi et à qui on ne pourra en offrir un autre tout de suite, parce qu'il faudra d'abord reconstruire l'économie régionale, tout un tissu industriel qui correspondra aux nouvelles conditions de marché créées par l'abolition des subventions aux transports.

Voilà un autre exemple que le gouvernement fédéral, dans ses décisions contenues dans le Budget, n'a pas tenu compte de la subtilité des marchés et prend des décisions qui auront des effets négatifs importants à court terme. Ces effets auraient pu être contrés par une approche plus sage qui aurait tenu compte des recommandations faites par les différents acteurs économiques de la région.

J'aimerais citer un dernier exemple qui m'apparaît encore plus significatif, soit le retrait du Bureau fédéral de développement régional des programmes d'aide à l'immobilisation pour les petites et moyennes entreprises. Sous prétexte d'économiser, on tuera un marché très lucratif de démarrage de petites entreprises.

Par exemple, une entreprise artisanale de vin, comme dans ma circonscription, avait obtenu une subvention pour la construction d'un entrepôt, ce qui lui avait permis d'élargir son marché et de conquérir une part de marché intéressante. Ce genre d'aide n'existera plus. Les entreprises vont avoir des aides–conseils qui les aideront à se retrouver dans l'appareil bureaucratique, mais ce type d'aide ne permettra pas de démarrer de petites entreprises. À ce sujet, je pense que le gouvernement fédéral a pris une décision inappropriée.

J'ai donné plusieurs exemples de coupures plus ou moins efficaces et qui, à long terme, auront l'effet contraire de celui recherché, c'est–à–dire qu'on se retrouvera avec un déficit encore plus grand et une dépendance des régions encore plus grande sur les programmes de transfert. À ce moment–là, le gouvernement atteint le résultat contraire à celui escompté.

Évidemment, le gouvernement nous donne comme argument qu'il est obligé de faire cela pour réduire les dépenses. Il y a l'autre côté de la médaille qui n'a pas été examiné. Par exemple, pourquoi a–t–on décidé de donner jusqu'en 1999 aux fiducies familiales pour éliminer le mécanisme de report d'impôt, abolir la règle du choix du bénéficiaire privilégié?

• (1515)

C'est un peu comme si vous entriez chez vous un soir, que vous faisiez face à un voleur, et lui disiez: «Il est onze heures du soir, je vais revenir vers cinq heures demain matin, mais d'ici là, tiens-toi tranquille et ne pars avec rien.»

On dit aux grandes familles riches canadiennes qui ont profité du régime des fiducies familiales qu'elles ont un délai de cinq ans leur permettant de vider ces fiducies de leurs réserves et, finalement, la capacité d'utiliser au maximum cette évasion fiscale inacceptable.

Un autre exemple où on aurait pu économiser, c'est en faisant disparaître les dédoublements dans le secteur de la main-d'oeuvre: au Québec seulement, on gaspille 250 millions de dollars par année. Je voulais donner ces deux exemples pour dire que si, effectivement, on avait fait ce qu'il fallait, on n'aurait pas eu à faire des choses aussi aberrantes que des coupures budgétaires pour la seule ferme expérimentale de recherche dans la production ovine au Canada, celle de La Pocatière.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur le Budget de 1995-1996.

En premier lieu, je dois dire que ce Budget est très décevant et dur pour les travailleurs et les plus démunis, ainsi que pour le Québec. Il ne prévoit aucune mesure visant à créer des emplois. Les 800 000 chômeurs et assistés sociaux québécois qui veulent travailler, ne trouvent rien dans ce Budget pour les réconforter. De plus, comme dans celui de l'année dernière, le ministre des Finances annonce de nouvelles coupures à l'assurance-chômage. Cependant, le Québec paiera plus qu'il ne recevra d'assurance-chômage durant l'année 1995. C'est clair que le fédéralisme n'est pas rentable pour le Québec.

Cette année, les travailleurs et les employeurs québécois cotiseront à la caisse 4,8 milliards de dollars tandis que les chômeurs québécois recevront en prestations et en divers services reliés à l'emploi quelque 4,7 milliards de dollars. Le manque à gagner pour le Québec sera donc de l'ordre de 118 millions de dollars. Seulement pour revenir au niveau d'emploi avant la récession, il faudrait créer plus de 800 000 emplois au Canada.

Dans ce sens, le Budget n'apporte donc pas d'espoir aux 1 200 000 chômeurs canadiens recensés par Statistique Canada.

Au contraire, le gouvernement se fixe comme objectif l'élimination de 45 000 emplois dans la fonction publique fédérale, la plus vaste réduction jamais effectuée d'un seul coup dans le secteur public. Ces licenciements massifs de fonctionnaires affecteront très durement les villes d'Ottawa, Hull, Montréal, Toronto et beaucoup de petites villes et d'économies locales. J'exprime ma solidarité avec l'Alliance de la fonction publique du Canada et avec tous les employés qui seront mis à pied.

De plus, le gouvernement menace les revenus des personnes âgées en annonçant la révision des pensions de vieillesse qui devrait entrer en vigueur en 1997 et qui devrait réduire les bénéfices des programmes.

En cette période de coupures draconiennes dans les programmes sociaux, il est presque certain que le gouvernement essaiera de hausser les contributions, de réduire les prestations et de lier la pension au revenu familial. Les milliers de personnes âgées, les chômeurs et les assistés sociaux sont très mécontents de ce Budget, notamment dans mon comté de Bourassa où ces personnes sont très nombreuses.

La contribution du gouvernement fédéral aux programmes sociaux, soit l'aide sociale, la santé et l'éducation passera de 17,3 milliards de dollars en 1994-1995 à 10,3 milliards de dollars en 1997-1998, soit une coupure de 40 p. 100 sur trois ans qui forcera les provinces à effectuer d'autres coupures et il n'y aura aucune compensation.

Cependant, les dédoublements qui coûtent très cher aux contribuables vont se poursuivre. Le gaspillage se poursuivra également.

• (1520)

D'autre part, le gouvernement ne s'attaque pas aux milliers d'entreprises qui ne paient pas d'impôt, ni aux paradis fiscaux prévus dans les conventions fiscales signées avec d'autres pays. Il ressemble à un budget entièrement dicté par Wall Street. En fait, il ne hausse que de façon provisoire l'impôt sur le capital des banques. Elles vont donc contribuer temporairement pour environ 100 millions de dollars, alors que la Banque royale à elle seule a fait plus de 1,2 milliard de profits en 1994.

Quant aux fiducies familiales que nous, du Bloc québécois, avons dénoncées à maintes reprises, le ministre maintient ces privilèges encore pour cinq ans. Il coupera, au cours des trois prochaines années, 307 millions de dollars au chapitre de la SCHL, ce qui inclut toute la question du logement social, question qui est très importante dans mon comté de Bourassa, à Montréal-Nord. Ce budget inéquitable coupe également 32 millions de dollars aux producteurs laitiers du Québec.

De plus, le gouvernement prévoit des coupures de 1,3 milliard de dollars sur trois ans à l'aide internationale, ce qui va totalement à l'encontre du Livre blanc sur les affaires extérieures du Canada, déposé en février dernier. Venant d'un pays en développement, je suis très sensible à cette question. C'est une honte pour le Canada, qui ne consacrera que 0,29 p. 100 du PNB à la coopération internationale, tandis que l'objectif fixé par l'ONU est de 0,7 p. 100. Ce sera le niveau le plus bas depuis les années 1960 et les nations industrielles, dont le Canada fait partie, viennent de s'engager à accroître l'aide officielle au développement, lors du récent sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague. Quelle hypocrisie.

J'aimerais maintenant aborder les coupures au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. À cause des hausses draconiennes des frais reliés à l'immigration, la réunification des familles deviendra de plus en plus difficile. La taxe la plus odieuse dans ce domaine est la taxe à l'immigration. Dorénavant, tous les adultes qui voudront immigrer au Canada devront débourser 975 $, en

plus d'une somme de 500 $ pour l'étude de leur dossier, c'est–à–dire que seulement pour obtenir le droit de s'établir au Canada, il faut payer 1 475 $.

Cette somme représente, dans beaucoup de pays, l'équivalent d'un an de salaire ou même davantage. Pour une famille de quatre personnes, cela représente environ 4 000 $. Un nombre très important de personnes reconnues comme réfugiés ne peuvent même pas, à présent, verser 500 $ pour obtenir la résidence permanente. Certains d'entre eux arrivent ici sans argent. Comment pourront–ils faire face à une hausse de tarifs? C'est inacceptable que les futurs immigrants, qui n'ont jamais vécu au Canada ou visité ce pays, doivent payer pour le déficit du gouvernement canadien.

Le gouvernement oublie que le pays d'origine a déjà versé un coût très élevé pour éduquer ces immigrants et qu'ils constituent un apport formidable à la société canadienne et québécoise. J'ajoute que pour obtenir le certificat de citoyenneté, il faudra payer 200 $ au lieu de 80 $. C'est inacceptable. Le gouvernement collectera ainsi plus de 100 millions de dollars par année. C'est discriminatoire pour les travailleurs et les gens pauvres venant de pays en développement, comme le fut la taxe imposée le siècle dernier aux immigrants chinois pour les décourager de venir au Canada.

Le gouvernement fait preuve d'un manque de compassion flagrant, notamment à l'égard des personnes qui cherchent la protection du Canada en vertu de la Convention de Genève. Les coupures affecteront durement la CISR. Le nombre de commissaires qui s'occupent des réfugiés passera de 175 à 112. Le budget de cet organisme sera réduit de 82 à 77 millions de dollars. Dans l'ensemble, le budget du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration diminue, malgré le fait que les frais pour les services reçus ont été haussés, parfois doublés ou triplés.

Les fermetures de bureaux, les coupures de personnel, la création de deux supercentres de traitement de dossiers à Végréville et à Mississauga et autres problèmes de fonctionnement font que le ministère n'est plus à la hauteur dans l'accomplissement de son mandat.

• (1525)

À tout cela vient s'ajouter la nomination, il y a quelques jours, de M. Jean–Guy Fleury au poste de directeur exécutif de la CISR, un ancien cadre du Service canadien du renseignement de sécurité, emploi qui n'est pas mentionné dans ses notes biographiques.

Pourquoi le gouvernement libéral veut–il ainsi associer l'immigration aux questions de renseignement et de sécurité nationale?

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, je ne puis m'empêcher de répondre à certaines observations du député.

Malgré tout le respect que j'ai pour mon collègue et pour ses connaissances en immigration, je constate qu'il affiche une méconnaissance désastreuse des principes qui ont inspiré les mesures prises ces dernières semaines par les ministres des Finances et de l'Immigration.

L'idée que le ministère de l'Immigration ne va pas réduire ses dépenses est tout simplement ridicule. Le ministère réduira bel et bien ses dépenses, comme nous devons tous le faire. Chaque Canadien doit faire des sacrifices pour assurer la survie de notre pays et permettre à nos institutions nationales de continuer de servir tous les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Madame la Présidente, nous devrions peut–être faire appel à un météorologiste, car l'atmosphère semble lourde de l'autre côté.

Quoi qu'il en soit, malgré les arguments vides qui ont été formulés, j'expliquerai pour la gouverne du député de Bourassa, et cela, pour la trois millième fois depuis l'annonce de la taxe, en quoi consiste cette mesure. Très brièvement, la taxe devra être acquittée par les immigrants adultes établis. Aucun d'entre eux ne sera refoulé à cause de la taxe. Le gouvernement accordera des prêts. Les immigrants et les réfugiés qui ont déjà obtenu des prêts du Canada les ont remboursés dans une proportion de 95 p. 100. Il serait insultant pour les immigrants et les réfugiés de ne pas le souligner.

[*Français*]

M. Nunez: Madame la Présidente, je note une grande différence entre le discours que tenait la secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration quand elle était dans l'opposition, de ce côté–ci de la salle, et celui qu'elle tient aujourd'hui, maintenant qu'elle se trouve du côté du pouvoir. Pourquoi ne tient–elle pas le même discours pro–immigration, pro–réfugiés qu'on lui connaissait auparavant? Pourquoi a–t–elle tellement changé? Elle défend aujourd'hui des politiques critiquées par tous les organismes qui aident les réfugiés et par tous les organismes qui aident les immigrants. Tout le monde s'est opposé à cette taxe à l'immigration. Tout le monde s'est opposé aux 975 $ de frais.

Elle nous dit que personne ne sera rejeté à cause de ces frais, mais elle ne dit pas que pour se qualifier pour avoir un prêt, il faudra prouver qu'on remplit les conditions de remboursement de ce prêt. Et dans les pays pauvres, peu de gens gagnent 975 $ par mois; parfois, ils ne gagnent même pas ces sommes annuellement.

[*Traduction*]

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Madame la Présidente, permettez–moi de réagir à un ou deux points soulevés par le député du Bloc québécois.

Le député nous a peut–être laissés sous la fausse impression que les Québécois et les producteurs laitiers du Québec étaient les seuls à avoir subi une diminution des subventions aux produits laitiers. Ce n'est pas le cas. En fait, je viens tout juste de recevoir à mon bureau les résultats d'une analyse canadienne, qui révèlent que tous les producteurs laitiers de toutes les régions du pays ont subi également la réduction de ces subventions et que la contribution de chaque ferme laitière s'élève à 1 000 $ envi-

ron. Je peux donc dire au député que les réductions constatées au Québec sont équivalentes à celles imposées à mes électeurs dans Provencher.

En ce qui concerne les taux de chômage, le député a déclaré, au début de son discours, qu'il s'inquiétait de voir que le Québec contribuait davantage à la caisse de l'assurance–chômage que ce que retiraient les chômeurs québécois.

• (1530)

S'il y a moins de chômeurs au Québec cette année que l'année dernière, c'est peut–être grâce aux initiatives du gouvernement fédéral à l'égard des petites entreprises et grâce au programme fédéral d'infrastructure.

[*Français*]

M. Nunez: Madame la Présidente, j'aimerais ajouter à l'intention de ma collègue de Halifax qu'il y a plusieurs députés dans son propre parti libéral qui ne sont pas d'accord avec les frais concernant l'immigration.

Mme Clancy: Ce n'est pas vrai!

M. Nunez: Oui, c'est vrai.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Voulez–vous répondre à l'honorable député de Provencher?

M. Nunez: J'aimerais répondre à l'honorable député. Encore une fois, le Québec est plus pénalisé que le reste des provinces. Dans le secteur laitier seulement, 32 millions de dollars de coupures, et la production laitière est surtout située au Québec. Dans l'assurance–chômage, pour la première fois cette année, les Québécois vont contribuer plus qu'ils ne recevront comme prestations d'assurance–chômage. Le manque à gagner est de 118 millions de dollars en assurance–chômage. Et, dans ce Budget, il n'y a rien pour créer des emplois. Où sont vos promesses? Où sont les promesses libérales pour créer des emplois?

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur le Budget. Pendant toutes les années où j'ai siégé du côté de l'opposition, j'ai observé plusieurs ministres des Finances prononcer leurs discours sur le Budget. D'une année à l'autre, c'était le même scénario qui se répétait. Le ministre se lançait dans de grandes prédictions et de grandes promesses, pour nous dire plus tard qu'il s'était complètement trompé.

[*Traduction*]

On procède maintenant de façon différente. C'est une nouvelle ère. Pour la première fois, les Canadiens peuvent avoir confiance dans les hypothèses économiques de leur gouvernement.

Le ministre des Finances a regagné la confiance des marchés financiers et a également fait une autre chose tout aussi importante. Il est en train de rétablir la confiance des Canadiens, et je l'en félicite.

Je veux parler aujourd'hui des répercussions de ce budget pour les femmes. Cependant, permettez–moi d'être très claire. Je ne parle pas qu'aux femmes, mais également aux hommes. Les questions féminines touchent tout le monde. Ce sont des questions de société. Elles concernent tous les citoyens de notre pays.

Les femmes sont des mères et des épouses, elles dispensent des soins. Mais elles sont également des contribuables, des consommatrices, des travailleuses et des chefs d'entreprise. Elles équilibrent le budget familial. Elles administrent des entreprises. Elles acceptent des emplois et en créent. Elles éduquent la prochaine génération.

Les femmes sont très réalistes. Elles n'ignorent pas que, en tant que pays, nous ne pouvons dépenser plus que nous ne gagnons pendant trop longtemps. Le temps des comptes vient rapidement. Les femmes comprennent que notre pays ne peut continuer d'accumuler d'énormes déficits année après année.

Le moment est maintenant venu de faire face à la réalité. Le budget de 1995 est un premier pas. Ce n'est qu'un début. Notre objectif est de créer de bons emplois et de maintenir notre filet de sécurité sociale, ainsi que notre régime d'assurance–maladie. Nous refusons que des décisions de première importance pour notre pays soient prises par les courtiers en obligations de New York, Tokyo ou, encore, de Bay Street.

Nous avons devant nous un long périple que nous avons trop tardé à entreprendre. Nous en sortirons triomphants, nos finances en ordre, notre économie plus forte, notre filet de sécurité sociale garanti. Nous aurons acquis une nouvelle confiance dans nos moyens.

Bien entendu, avant d'atteindre cet objectif, les Canadiens devront consentir de nombreux sacrifices. Nous devrons tous nous serrer la ceinture. Nous serons tous appelés à faire notre juste part pour aider à éliminer le déficit.

Les femmes comprennent vraiment la nécessité d'un programme d'austérité et elles sont prêtes à faire leur juste part, mais pas plus. En effet, l'austérité financière ne doit jamais servir de prétexte pour remettre en question les progrès que les femmes ont réalisés au cours des 20 dernières années, ni pour retarder ou reporter l'accession des femmes à l'égalité.

• (1535)

[*Français*]

La première bonne nouvelle pour les femmes dans ce Budget est qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt.

Nous croyons sincèrement que la question des impôts ne touche pas seulement le taux d'imposition mais c'est aussi une question d'équité. En éliminant les échappatoires fiscales, le Budget rend notre régime fiscal plus équitable.

Deuxièmement, le gouvernement canadien veut donner aux provinces plus de flexibilité dans la gestion des programmes comme la santé, l'éducation postsecondaire et l'assurance sociale. Nous allons atteindre cet objectif grâce au Transfert social canadien.

[*Traduction*]

Le ministre a précisé que la souplesse ne voulait pas dire que tout était permis. Il existe des objectifs nationaux qui doivent continuer de s'appliquer. Nous voulons accroître la souplesse tout en demeurant fidèles à ces principes.

Le gouvernement est absolument déterminé à fournir un système de protection équitable et soutenable à nos aînés. C'est aussi très important pour les femmes, car elles vivent plus longtemps et sont souvent parmi les plus pauvres de notre société. Donc, pour garantir la durabilité de nos programmes de revenu de retraite, nous consulterons, au cours de l'année, les personnes âgées et les Canadiens en général sur la nature des changements qui doivent être apportés. Cela s'inscrit dans notre politique de transparence.

Les regroupements de femmes ont grandement intérêt à participer à ces consultations, et je les invite à faire connaître leur point de vue. J'ai demandé à mon ministère de se pencher expressément sur cette question au cours de la prochaine année parce que nous devons tous participer le plus possible à la conception de ce programme.

Les femmes ont des enjeux très élevés dans les mesures du budget qui visent à remplacer la dépendance par l'autonomie. Le fonds d'investissement en ressources humaines est un aspect important de cet objectif. Il faudra, dans la conception du nouveau fonds et dans l'apport de changements au régime d'assurance–chômage, faire en sorte que l'on tienne pleinement compte des situations particulières de l'emploi des femmes, de leur formation, de la tendance de l'emploi, de leur revenu, de leurs responsabilités familiales et de leur expérience de la vie.

[*Français*]

Je suis aussi ravie que le ministre des Finances ait annoncé plusieurs mesures pour encourager les petites et moyennes entreprises.

Près de 40 p. 100 des PME canadiennes sont dirigées par des femmes et leur taux de succès après cinq ans d'opération est le double de celui des hommes. C'est une vérité.

Nous pouvons être très fiers de cette réussite. Toutefois, ce n'est pas un succès facile et sans embûches. Les femmes d'affaires subissent ce qu'on appelle le sexisme financier. Ce n'est pas moi qui le dit mais bien une nouvelle étude publiée il y a quelques jours par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Cette étude démontre que les femmes qui demandent un prêt d'entreprise aux institutions financières se font dire non 20 p. 100 plus souvent que les hommes. Je trouve cela honteux. Et si leur demande est acceptée, dans 95 p. 100 des cas, elles doivent payer un taux d'intérêt plus élevé pour leur prêt. Est–ce que vous trouvez cela juste? On ne trouve pas cela juste. Non. Tout cela, je le rappelle alors que les femmes sont très responsables et réussissent très bien en affaires.

Il ne faut donc pas s'étonner que Pierre Cléroux, vice–président de FCEI, estime que ces chiffres démontrent hors de tout doute que les institutions financières font de la discrimination contre les femmes entrepreneures.

Je dis donc «chapeau» au ministre des Finances qui a déclaré dans son discours du Budget que je cite: «Notre gouvernement est déterminé à permettre aux petites entreprises d'avoir accès au financement dont elles ont besoin pour demeurer la source numéro un de création d'emplois au Canada.»

Et au nom de toutes les femmes entrepreneures j'ajouterais, le plus tôt sera le mieux.

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant parler du principe de la saine gestion publique. Il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que nous devons repenser le rôle de l'État dans l'économie pour l'adapter à nos disponibilités financières et aux priorités des Canadiens.

● (1540)

[*Français*]

L'année dernière, peu après notre élection, notre gouvernement a lancé une étude en profondeur de tous les programmes et agences sous sa responsabilité. Pendant l'examen des programmes, le gouvernement a analysé le rôle des trois organismes dédiés à l'égalité des femmes. Il s'agit de Condition féminine Canada, le Programme de promotion de la femme du ministère du Développement des ressources humaines et le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

[*Traduction*]

Au cours de cet examen, on a constaté que ces trois organismes favorisaient l'égalité des femmes et qu'ils faisaient tous, à divers degrés, de la recherche, des consultations et des communications. Tous trois travaillent aussi en étroite collaboration avec des regroupements de femmes.

Le gouvernement a conclu que le meilleur moyen d'accroître l'efficacité et l'efficience était de faire regrouper ses initiatives pour favoriser l'égalité des femmes à Condition féminine Canada. C'est pourquoi à compter du 1er avril 1995, le programme de promotion de la femme du ministère du Développement des ressources humaines sera transféré à Condition féminine Canada. Le personnel local, régional et national qui est rattaché à ce programme, ainsi que les bureaux existants et les services offerts seront maintenus.

De même, le mandat du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme prendra fin le 1er avril 1995. Cela va entraîner une rationalisation des ressources et des coûts, éliminer les dédoublements et toutes les nominations par décret.

Les fonctions de recherche, de consultation et d'information publique du CCCSF seront intégrées aux opérations générales de Condition féminine Canada.

On donnera au CCCSF le temps et les moyens de mettre fin à ses opérations. Une fois que tout sera intégré à Condition féminine Canada, nous espérons pouvoir absorber une partie du personnel du conseil consultatif.

[*Français*]

Le gouvernement canadien a un engagement ferme envers l'égalité des femmes. C'est précisément cet engagement qui a motivé nos décisions. Cette consolidation va permettre au gouvernement de faire avancer la cause de l'égalité des femmes en partenariat avec les groupes de femmes, avec les provinces et les territoires, avec le secteur privé et les organismes bénévoles.

[*Traduction*]

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a joué un rôle essentiel pendant les années de formation du mouvement moderne des femmes canadiennes. Lors de sa création en 1973, à la suite du rapport Bird, le rapport de la commission royale, il comblait une importante lacune. Le mouvement des femmes au Canada était dans l'enfance. Les femmes n'avaient

pas de porte–parole sur la scène publique. Elles n'avaient pas non plus de moyens de travailler à atteindre l'égalité.

Depuis lors, les femmes ont fait des progrès au gouvernement, dans l'enseignement, dans le monde des affaires et à l'université. Plus important encore, elles ont créé des centaines d'organisations féminines dans tout le pays—petites, moyennes et grandes—qui s'assurent que leurs craintes soient entendues et leurs besoins satisfaits.

Ces organisations locales, régionales et nationales s'occupent de nombreuses questions comme la violence contre les femmes, les garderies, le traitement réservé aux femmes au sein des systèmes de santé et d'immigration et au sein du système judiciaire, ainsi que les besoins des femmes d'affaires.

Au fur et à mesure de l'évolution de notre société, l'utilité de certaines fonctions du conseil a évolué. Au fil des ans, les nombreuses organisations féminines locales, régionales et nationales solidement établies ont remplacé le conseil dans son rôle de porte–parole des femmes.

Nous sommes très redevables aux pionniers qui ont oeuvré à l'intérieur du conseil consultatif. Je rends hommage aux membres du conseil consultatif, femmes et hommes, qui des années durant ont mis leurs efforts et leur dévouement au service de la promotion de la femme.

Je souhaite bonne chance à leur présidente sortante. Elle m'a beaucoup aidée à mettre au point les détails de cette approche, à trouver de nouveaux moyens et à faire preuve de la créativité nécessaire pour donner de nouvelles dimensions au travail que nous sommes sur le point d'entreprendre.

• (1545)

La vitalité et la force des organisations féminines aujourd'hui ainsi que le dévouement de leurs membres vont permettre de veiller à la poursuite de l'oeuvre importante entreprise par le conseil consultatif. La capacité de recherche indépendante du conseil, son aptitude à consulter et à communiquer l'information aux femmes et au grand public, son centre de documentation vont être d'un secours important pour la formulation des politiques.

Ces fonctions et les ressources financières qui vont de pair seront maintenues. Les initiatives du conseil nous permettront de mieux comprendre les questions relatives à l'égalité des femmes qui prennent forme à la base et donnent lieu à une nouvelle synergie de la recherche, de la formulation des politiques et des programmes du gouvernement, et aussi de mieux répondre à ces questions.

La fusion de ces trois organisations visera les objectifs suivants, et je résume ici, créer un guichet unique; dissiper la confusion et améliorer l'accès au gouvernement; fournir au gouvernement la masse critique de renseignements dont il a besoin sur les questions féminines; améliorer les services de recherche, de consultation et d'information publique; resserrer les liens avec les organisations locales, régionales et nationales, les ONG et les universités; veiller à ce que des sources de financement autres que le gouvernement soient toujours disponibles; et permettre au gouvernement de concentrer ses efforts sur la promotion de l'égalité des Canadiennes.

Depuis le jour où le premier ministre m'a nommée secrétaire d'État chargée de la situation de la femme, je n'ai cessé de parcourir le pays pour rencontrer des organisations féminines. J'ai participé à des tables rondes avec elles et avec d'autres groupes, ici, à Ottawa. Les représentantes de ces organismes ont exprimé leurs préoccupations et je les ai écoutées attentivement.

À l'intérieur de la nouvelle structure, nous tenterons de renforcer nos partenariats et d'accroître notre capacité d'échanger sur une grande variété de sujets en favorisant la collaboration entre les nombreuses organisations féminines, prônant des points de vue différents, les bénévoles et les universités.

Je veux également examiner les façons dont nous pourrons exploiter les nouvelles technologies de communication dans cette nouvelle ère de l'information. Je voudrais que nous puissions constamment communiquer avec nos partenaires grâce à Internet ou au courrier électronique, ou aux deux, ou même à Library Net. Ces réseaux nous offrent tous des moyens fabuleux de rester en contact et de nous tenir au courant de ce qui se passe, et c'est exactement ce que nous voulons.

[*Français*]

Nous voulons nous assurer que les femmes deviennent des partenaires à part entière dans notre société. Comme l'a si bien dit le premier ministre récemment, et je le cite: «Au Canada, les femmes continuent de faire avancer la cause de l'égalité économique. Par leurs propres moyens et grâce à leurs aptitudes, les femmes aident à définir l'avenir de notre pays. Pour sa part, le gouvernement canadien relève le défi. L'égalité des femmes n'est pas du domaine des intérêts ou des droits spéciaux. C'est une question de justice sociale et économique. C'est une question de bon gouvernement.»

[*Traduction*]

Nous unirons nos efforts et viserons l'égalité, en travaillant avec la collaboration de toutes les femmes, de tous les hommes, du secteur public et du secteur privé pour surmonter les obstacles qui nous obstruent la voie. En ayant recours au talent et au dévouement de tous les Canadiens, de chacun d'entre nous, nous continuerons à prospérer et à faire du Canada un pays où il fait bon vivre. C'est en obtenant le concours de tout le monde que nous serons le plus en mesure de faire avancer les choses.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée de son plaidoyer convaincant sur le combat constant que les femmes doivent mener pour l'égalité. J'ai moi–même deux filles, et j'espère qu'elles vivront dans une société où l'égalité sera encore de plus en plus présente.

Ma question porte sur quelques mesures qui me semblent en contradiction présentement dans l'optique gouvernementale avec les objectifs et les arguments invoqués par la députée.

Premièrement, parmi les recommandations de la majorité libérale au Comité du développement des ressources humaines, il est prévu que les futurs bénéficiaires d'assurance–chômage, c'est–à–dire ceux qui n'ont jamais bénéficié du système auparavant—donc, en quantité plus significative, les jeunes et les femmes—auront à travailler un nombre de semaines supérieur

aux autres utilisateurs pour obtenir des prestations et recevront des prestations inférieures à celles qu'obtiendront ceux qui sont déjà dans le système depuis quelques années. Cela est contradictoire à l'approche au niveau de l'assurance–chômage, de même qu'avec l'approche que vous avez de l'égalité.

• (1550)

Le deuxième volet de ma question porte sur le fait que le même comité ait recommandé qu'il y ait un endettement accru pour les prêts et bourses pour les étudiants dans l'avenir. Effectivement, cela va toucher les femmes encore plus que les hommes, parce qu'au cours de leur carrière, elles connaissent souvent une période où elles n'ont pas de travail rémunéré, par exemple lorsqu'elles sont à la maison pour élever leurs enfants, par choix personnel. Donc, elles devront assumer leurs dettes pendant plus longtemps et avec des montants supérieurs à rembourser. Cela me paraît être aussi une mesure contradictoire.

Le dernier point que je veux soulever, c'est la situation des femmes qu'on appelle les citoyennes sans chèque, c'est–à–dire celles qui n'ont ni aide sociale, ni chômage et qui ne sont pas admissibles à des programmes comme le programme d'aide aux travailleurs indépendants qui permet de faire démarrer des entreprises.

Est–ce que ce ne sont pas trois exemples où le gouvernement aurait pu faire un effort supplémentaire ou tout au moins qu'il pourrait, au niveau de la réforme des programmes sociaux, s'assurer que les femmes ne soient pas pénalisées par des recommandations qui ne seraient pas appropriées et adéquates pour leur permettre de prendre leur place, à l'avenir, au Québec et au Canada?

Mme Finestone: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses questions. En tant que père de famille avec deux filles à sa charge, je comprends bien ses intérêts. Je partage sa position à l'effet que nos garçons et nos filles devraient connaître l'égalité de chances et l'égalité salariale. Je partage son point de vue à cet égard et je l'en félicite.

Je dois dire à mon collègue qu'il ne devrait pas s'inquiéter, à prime abord, au sujet de l'assurance–chômage. Jusqu'à maintenant, les décisions ne sont pas prises. C'est toujours une hypothèse. Le rapport de ceux et celles qui ont travaillé si fort pour écouter la population a été déposé et les décisions finales seront prises en temps et lieux.

Au sujet des étudiantes, d'après ce que j'ai compris, dans le Budget de février dernier et dans le dernier Budget, la situation a été améliorée et il est plus facile pour les femmes d'accéder à des bourses quand elles veulent faire un doctorat. Aussi, il y a des situations pour lesquelles je ne peux me rappeler toutes les circonstances à ce moment–ci, mais je vais certainement m'informer et vous envoyer le reste des détails. Mais je sais que les femmes ont été privilégiées à cet égard et si on recherche l'égalité, j'espère que le moment viendra où on n'aura pas à prendre des mesures de cette nature pour que les femmes aient les acquis auxquels elles ont droit.

Au sujet des petites et moyennes entreprises, je dois vous dire que pour la première fois, on a, dois–je dire menacé les banques ou on leur a suggéré fortement, on les a conseillées à l'effet que si elles ne protègent pas et si elles ne donnent pas une allocation ou un prêt aux petites et moyennes entreprises qui en font la demande, on va prendre des sanctions un peu plus sévères qu'on a déjà entreprises. Quand on voit que 40 p. 100 de toutes les affaires entreprises par les femmes ont un taux de réussite supérieur à celui des hommes, c'est parce que je crois que les femmes étudient la situation bien plus en profondeur. Elles ne prennent pas autant de risques, c'est vrai, mais elles ont une réussite, en bout de ligne, qui est meilleure.

Je dois vous dire qu'il y a une étude qui vient de démontrer que pour les entreprises qui sont en place depuis 25 ans, 50,1 p. 100 de ces entreprises sont gérées par des femmes et ce sont des réussites incroyables, avec un chiffre d'affaires qui est étonnant. J'espère que cela répond plus ou moins à vos questions, mais je peux vous assurer qu'on n'a pas gagné toutes les causes encore au sujet de la condition féminine. On doit entreprendre des démarches en partenariat avec les personnes, comme mon honorable collègue, et je compte sur la coopération de tout le monde, surtout ici, en Chambre.

• (1555)

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté l'exposé de la ministre et je souscris à une bonne partie de ses propos, notamment lorsqu'elle a dit, au début, que les femmes comprennent très bien la nécessité des restrictions financières et ce qu'il faut pour diriger une entreprise ou un ménage.

Mon épouse qui, soit dit en passant, est une femme, comprend. . . Madame la Présidente, c'est dommage que ma femme ne soit pas ici pour entendre les commentaires de la députée de Halifax. Je suis persuadé qu'elle s'en formaliserait. Elle suit peut–être le débat à la télévision.

Je le répète, ma femme comprend bien la nécessité d'imposer des restrictions financières, comme l'a si bien dit la ministre. À propos, madame la Présidente, ma femme appuie aussi à 100 p. 100 ma décision de renoncer au régime de retraite plaqué or des députés. Pourquoi? Parce que, à l'instar de millions d'autres Canadiennes qui comprennent qu'il faut se serrer la ceinture en ces temps de crise financière pour assainir nos finances nationales, elle croit que cela doit commencer au sommet, soit ici même à la Chambre des communes.

J'ai une question à poser à la ministre. Si les députées libérales appuient effectivement que l'on prêche par l'exemple, pourquoi s'accrochent–elles encore tellement à ce régime de retraite toujours doré des députés?

Mme Finestone: Madame la Présidente, que les femmes savent administrer des budgets. Elles savent comment faire fructifier des fonds. Elles ont été très prudentes parce que la situation l'exigeait, parce que les hommes n'ont pas toujours été très

portés sur le partage ou très ouverts, ni avec leurs femmes ni avec leurs enfants.

Pour ce qui est de la pension, mon mari croit qu'elle n'est que juste et il ne s'y oppose pas. Franchement, nous travaillons tous très fort. Si le député pense que les longues heures que nous consacrons à notre travail chaque jour ne méritent pas d'être rémunérées et reconnues à leur juste valeur, j'en suis désolée, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui. Je trouve que notre régime de pensions tel que modifié est plus que juste et équitable, et, ni mon mari ni moi, n'en sommes scandalisés.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, je veux interroger la ministre au sujet de son engagement à l'égard des services de garde d'enfants. Dans le budget, le gouvernement a éliminé une importante subvention au transport dont bénéficiaient les agriculteurs de l'ouest du Canada. Les femmes des régions rurales ont eu dans le passé à trouver des services de garde d'enfants lorsqu'il n'y en avait pas. Maintenant, avec l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau, les agriculteurs auront un fardeau financier plus lourd à porter, et je suis certain que les femmes des régions rurales qui ont déjà réclamé des services de garde d'enfants dans le passé demanderont l'appui de la ministre pour que le gouvernement fédéral verse des fonds au titre des services de garde d'enfants dans les régions rurales.

La ministre peut–elle nous dire si elle maintient son engagement à l'égard des services de garde d'enfants, spécialement dans les régions rurales du Canada?

Mme Finestone: Madame la Présidente, je tiens à assurer à mon collègue que je n'ai pas changé d'idée et que j'ai toujours la même vision de la société. Oui, j'ai rencontré la Rural Women's Childcare Coalition. J'ai rencontré les agricultrices du Canada. Je suis très en faveur de mesures qui leur donneront le genre d'aide dont elles ont besoin sur le plan de la garde des enfants. Un système universel n'est pas nécessairement ce qu'elles veulent.

Le ministre du Développement des ressources humaines travaille avec les provinces à ce sujet. Il y a des propositions sur la table. Je peux assurer au député que notre engagement à l'égard d'une augmentation des services de garde d'enfants est bien fondé. Nous respecterons cet engagement avant l'expiration du mandat que nous avons obtenu grâce à notre livre rouge. Je peux aussi assurer à la Chambre que nous ne changerons pas d'idée non plus au sujet du contrôle des armes à feu.

• (1600)

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre part au débat à la Chambre, bien que le thème à l'étude aujourd'hui laisse beaucoup à désirer.

Les Canadiens ont une dette de plus de 550 milliards de dollars. Nous avons continuellement dépensé plus que nous récoltions en recettes fiscales, créant ainsi des déficits annuels qui s'ajoutaient à notre dette. Cela a pour effet de faire grossir le montant des intérêts que nous devons payer, lesquels s'élèvent déjà à plus de 40 milliards de dollars.

Le 27 février, le ministre des Finances nous a dit que lui, son ministère et le gouvernement avaient bien l'intention d'équilibrer le budget. Il a dit que c'était une priorité du gouvernement actuel, mais il ne nous a pas dit quand il parviendra véritablement à équilibrer le budget. Au lieu de ça, on nous parle chaque année d'une étape de plus sur le chemin de l'équilibre budgétaire dans lequel nous mènent lui et son gouvernement, et tout cela pour réussir après trois ans à réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB, en supposant que les conditions actuelles sur lesquelles se fonde cette prévision demeurent constantes et que les conditions ou les situations prévues se réalisent bien.

Un plan qui prévoit réduire de 10 milliards en trois ans un déficit annuel de plus de 35 milliards de dollars a effectivement l'air d'un cheminement effectué un peu au hasard. On ne dirait pas un plan jugé très prioritaire de la part de ceux qui sont chargés de le mettre en oeuvre, alors qu'on n'entrevoit pas le jour où l'on réussira à éliminer complètement le déficit.

Plus nous continuerons d'avoir besoin d'emprunter de fortes sommes d'argent des prêteurs étrangers, plus nous continuerons d'alourdir notre dette, ce qui a pour effet d'accroître le montant des intérêts à payer. L'argent que nous payons en intérêts aux prêteurs étrangers pourrait être utilisé très efficacement pour fournir des services ou verser des prestations aux Canadiens ici au Canada.

Cela me rappelle les cartes de crédit: le consommateur se sert d'une multitude de cartes de crédit pour faire des achats, puis il s'installe devant ses cartes et calcule les frais d'intérêt, qui engouffrent une part énorme de son salaire. Il se demande comment il a pu penser que c'était une bonne idée d'acheter à crédit.

D'ici que le gouvernement atteigne son objectif de 3 p. 100 du PIB, en 1996–1997, on estime que les frais d'intérêt sur la dette s'élèveront à 50 milliards de dollars. De nos jours, nous employons le terme milliard sans sourciller, mais il est vraiment difficile de prendre conscience de ce que cela représente.

J'ai entendu des comparaisons. Par exemple, un milliard suffit pour faire le tour du globe à la hauteur de l'équateur avec des billets de deux dollars. Mais il est tout aussi difficile de concevoir ce que représente l'équateur. Une autre image est très éloquente pour moi: en gagnant un dollar à la seconde, on deviendrait millionnaire en 11 jours. Pour devenir milliardaire, il faudrait 33 ans. Cela me dit quelque chose.

Les Canadiens ont exprimé des préoccupations à propos de la plupart des services sociaux, comme les soins de santé, les pensions, l'assurance–chômage, etc. Nous savons que des compressions seront imposées dans ces programmes avant trop longtemps. Mais ce n'est qu'à l'automne, et peut–être même plus tard, que nous connaîtrons les conséquences de ces compressions sur notre mode de vie.

Nous savons également que les versements fédéraux au titre de la santé, de l'enseignement postsecondaire et de l'aide sociale seront regroupés et réduits de 2,5 milliards en 1996–1997 et de 4,5 milliards en 1997–1998. Ces réductions auront des conséquences sur nous, mais cela dépendra de la manière dont les provinces répartiront leurs ressources pour dispenser et maintenir les services. Nous ne savons donc pas pour l'instant quel effet le budget aura sur notre mode de vie.

Même si c'est là une étape vers la décentralisation ou le transfert de la gestion des programmes aux provinces et aux territoires, l'application laissera à désirer si la réduction des versements en espèces n'est pas compensée par des augmentations des crédits d'impôt.

• (1605)

Le plan budgétaire étant ainsi rédigé, il est inévitable que les services de santé seront touchés par des réductions. Si ce n'est pas cette année, ce sera sûrement l'an prochain.

Cette année, les services de santé ressentiront sans doute les effets des compressions touchant le Conseil de recherches médicales, soit 10 p. 100, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, 15 p. 100, et le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, 15 p. 100 également.

Certains éléments du mandat de ces services ou organismes contribuent certainement à la qualité de notre programme de santé dans son ensemble. Les compressions en cause se répercuteront nécessairement sur les services de santé au Canada.

J'ai souligné certains secteurs où des réductions doivent être apportées. Pourtant, ces compressions supplémentaires ne suffiront pas, semble–t–il, à soustraire le gouvernement à la nécessité de continuer d'emprunter sans doute de fortes sommes pour respecter son budget.

Un facteur pouvant contribuer à cela est le fait que le budget du gouvernement n'applique pas les compressions d'une manière équitable à l'ensemble de l'appareil gouvernemental, mais vise certains services pendant que d'autres peuvent en fait continuer de croître. Ainsi, même si le taux de croissance est restreint, il y a encore des augmentations. Mentionnons par exemple les programmes de services de santé destinés aux autochtones, où le taux de croissance sera restreint à 6 p. 100 en 1995–1996, à 3 p. 100, en 1996–1997 et à 3 p. 100 encore, en 1997–1998.

Nous devons équilibrer le budget le plus tôt possible. Nous devons réapprendre à vivre selon nos moyens et cesser d'emprunter continuellement d'énormes montants d'argent. Une fois que nous aurons équilibré le budget, nous pourrons mettre en oeuvre un plan systématique et constant de réduction de la dette.

La population canadienne est consciente que nous avons un problème de déficit et un problème de dette. Elle sait que nous devons régler d'abord le problème du déficit avant de pouvoir nous attaquer efficacement au problème de la dette.

Les Canadiens attendent que nous montrions la voie, que nous leur présentions un plan qui non seulement servira de guide à tous pour participer au règlement du problème du déficit le plus rapidement possible, mais encore déterminera quels sacrifices il faudra faire pour y parvenir.

Deux plans ont été présentés. Il y a d'abord le plan budgétaire du gouvernement qui réduit notre déficit à peu près de moitié sur une période de trois ans, dont une année est déjà écoulée, et qui prévoit des compressions de services pour certains Canadiens seulement.

Puis il y a le budget des contribuables du Parti réformiste, qui invite tous les Canadiens à accepter une réduction générale des services et à participer à un effort national visant à enrayer le déficit en trois ans.

Le budget des contribuables du Parti réformiste nous permet non seulement de vivre selon nos moyens en trois ans, mais il décentralise aussi certains services comme les soins de santé vers les paliers qui en assurent légitimement l'administration, c'est–à–dire les provinces. Il supprime aussi la menace des paiements en espèces et augmente les crédits d'impôt de manière que les provinces puissent obtenir les revenus nécessaires pour respecter les normes en matière de soins de santé qui sont prescrites dans la Loi canadienne sur la santé.

Il n'est pas nécessaire de passer des années à poursuivre l'objectif d'un budget équilibré. Nous ne savons pas quand nous l'atteindrons et nous emprunterons des sommes monstrueuses entre–temps, sous la direction du gouvernement libéral. Nous avons un plan de rechange, un plan d'action qui règle tout en trois ans, et non pas sur une période indéterminée.

C'est ce que propose le budget des contribuables du Parti réformiste. Il y a des élus réformistes au Parlement et des députés réformistes potentiels d'un océan à l'autre qui, si on leur en donne la possibilité, sont déterminés à montrer le leadership nécessaire pour équilibrer le budget du Canada en trois ans et nous éviter d'avoir à emprunter de l'étranger des sommes faramineuses pour avoir le niveau de vie que nous souhaitons.

• (1610)

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Madame la Présidente, avec le budget des contribuables présenté par le Parti réformiste, comment la députée s'y prendrait–elle pour venir en aide aux personnes âgées qui touchent actuellement des prestations de sécurité de la vieillesse, si l'on effectuait les énormes compressions dont il est question dans son budget?

Mme Bridgman: Madame la Présidente, avant d'entrer dans les détails, le budget des contribuables du Parti réformiste illustre toutes les compressions qui seraient effectuées en trois ans, y compris les pensions. Ce n'est qu'à l'automne que nous saurons vraiment ce que le gouvernement a décidé à cet égard.

Nous ne parlons pas de l'abolition du programme. Nous songeons à une réduction générale de l'ordre de 15 p. 100 à la rubrique de la pension de sécurité de la vieillesse.

L'autre aspect concerne le régime enregistré de sécurité personnelle. Il nous faut nous pencher sur la question, consulter le monde des affaires à ce sujet et fixer les modalités. Reste que ce concept est tout à fait raisonnable et réalisable. Se substituant au régime actuel, le RESP pourrait se révéler à long terme une formule bien meilleure, qui accorderait à l'individu un peu plus de latitude, quant à son choix de style de vie, tout en lui conférant, au fil des ans, le sens des responsabilités et un sentiment de sécurité.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Madame la Présidente, j'écoutais attentivement le discours de madame la députée et j'aurais une petite question. Je l'écoutais disant qu'elle voulait rapporter en trois ans ces coupures du Budget fédéral. J'aimerais qu'elle me dise, en ce qui concerne l'assurance–chômage, quelles sont leurs prévisions. Dans un avenir de trois ans, que fera–t–on avec l'assurance–chômage?

[*Traduction*]

Mme Bridgman: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions.

À l'origine, l'assurance–chômage se voulait un programme destiné aux personnes qui étaient temporairement sans emploi. Ce concept était très valable à l'époque. Avec le temps, il semble que les attitudes ont changé.

Nous préconisons un retour à la raison d'être initiale du programme. Revenons au programme d'assurance, tel qu'il était à l'origine, et faisons–en profiter ceux et celles qui en ont besoin.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter ma collègue pour son exposé. J'étais assis ici lorsque la députée du Parti libéral a posé une question au sujet des compressions que le Parti réformiste ferait dans les paiements de SV accordés aux personnes âgées.

Les députés libéraux n'ont pas lu le budget des contribuables. S'ils avaient écouté les réponses à la question qu'ils ont posée maintes et maintes fois à la Chambre au sujet de la façon dont nous traiterions la SV, ils nous auraient entendus dire clairement à de nombreuses reprises que les personnes âgées dont le revenu du ménage dépasse 50 000 $ par année seraient les seules à être touchées par le budget du Parti réformiste. Comme la députée du Parti libéral le sait bien, celles dont le revenu est inférieur ne seraient pas touchées.

Mme Bridgman: Madame la Présidente, l'observation que j'ai faite à la députée d'en face était peut–être un peu faible. Je remercie mon collègue de l'avoir clarifiée.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion, aujourd'hui, de me pencher sur le budget. Chose certaine, j'en ai parlé à quelques reprises dans ma circonscription. Je tiens à dire que les centaines d'électeurs qui ont assisté à des réunions locales portant sur ce budget appuient la position réformiste qui veut que ce budget reflète bien le manque de courage du Parti libéral.

• (1615)

En effet, avant les prochaines élections, le gouvernement libéral aura ajouté 100 autres milliards de dollars à notre dette nationale. À la suite de la présentation de ce budget, nos paiements d'intérêts sur notre dette nationale s'élèveront à 50 milliards de dollars et plus. Tout cela avant les prochaines élections. Dans ce budget libéral, on essaie de nous faire croire que c'est merveilleux d'avoir pour objectif de réduire à 25 milliards de dollars le déficit d'ici 1997.

Lorsqu'on tient compte de tous ces facteurs, il est difficile de voir comment les Canadiens préoccupés par notre situation financière pourraient considérer qu'il s'agit là d'un budget dur, comme le Parti libéral le prétend, ou d'un budget qui va donner la possibilité, comme le ministre des Finances l'a déclaré, de juguler le déficit. Cela fait maintenant plus de 20 ans que les ministres des Finances parlent de juguler le déficit. Pourtant, le gouvernement entend continuer de dépenser chaque année plus qu'il ne reçoit.

Les ministres des Finances ne cessent de prévoir des déficits très loin de la réalité. Je n'irais jamais jusqu'à accuser le gouvernement ou le ministre des Finances de présenter les chiffres sous un jour favorable ou même de les truquer. J'ai autant confiance dans l'exactitude des chiffres que renferme le budget de 1995 que dans la possibilité de voir les libéraux réformer les programmes sociaux avant la tenue d'un référendum au Québec.

Puisque je parle de chiffres, cela m'amène nécessairement à parler de la notion d'objectifs que le ministre des Finances utilise avec beaucoup de légèreté. Il ne cesse de nous répéter que le gouvernement a atteint ses objectifs et qu'il continuera de le faire à l'avenir.

Je suppose que lorsque l'objectif, c'est l'océan, il est facile alors pour une personne qui se tient au bout d'un quai de se jeter à l'eau et de dire qu'elle a atteint son objectif. Bien entendu, ce que cela signifie, c'est que l'objectif est si large et si facile à atteindre qu'il est impossible de ne pas le réaliser.

En fait, l'objectif visé est faible. Cette réduction du déficit à 3 p. 100 du PIB, dont le gouvernement libéral est si fier, est insuffisante. C'est ce qu'ont dit le FMI, l'OCDE et tout le monde des affaires au Canada. Les libéraux en sont conscients. La Chambre de commerce du Canada a réclamé l'élimination totale du déficit en 1997–1998, mais les libéraux n'ont pas eu le courage politique voulu pour s'engager à réaliser un objectif comme celui–là.

Il appartenait donc aux réformistes de s'attaquer aux véritables problèmes des Canadiens et c'est exactement ce qu'ils ont fait par le truchement de leur budget des contribuables, un budget élaboré à partir des suggestions des Canadiens et qui témoigne d'un engagement ferme visant à éliminer le déficit en trois ans et à protéger la viabilité, l'existence même de nos programmes sociaux.

Le ministre des Finances a déclaré devant le Comité des finances que son objectif ultime était un budget équilibré, mais il a refusé de nous présenter un plan détaillé nous précisant à quel moment les Canadiens peuvent espérer obtenir ce budget équilibré. Il n'existe pas de plan, mais le ministre a dit que tel était l'objectif. Se pourrait–il que, comme ses prédécesseurs, le ministre ne sache pas vraiment quels seront les déficits des années à venir?

• (1620)

Nous avons déjà entendu parler d'objectifs et nous avons toujours constaté que jamais personne ne les atteignait. Par conséquent, les députés du gouvernement devraient cesser de pontifier au sujet des objectifs. Un déficit de 25 milliards de

dollars et une dette de 650 milliards de dollars ne sont certes pas des objectifs dont on peut être fier.

Je voudrais démontrer un peu quelle a été l'efficacité des consultations prébudgétaires du Parti libéral. Nous avons reçu au comité de très nombreux témoins, particuliers, associations, groupes de gens d'affaires et autres, qui sont venus témoigner jour après jour, heure après heure, contre toute augmentation des impôts que pourrait envisager le gouvernement.

Après tout ce processus de consultation, dont le ministre des Finances est très fier et au sujet duquel les libéraux pontifient encore, qu'avons–nous découvert dans le budget? De nouvelles mesures fiscales.

Malgré l'absence totale de témoignages favorables aux impôts aux audiences, la majorité libérale du comité a concocté une douzaine d'options fiscales additionnelles. Les libéraux sont, de toute évidence, très doués lorsqu'il s'agit de lire entre les lignes et de comprendre l'intention véritable de tous ces gens qui ont témoigné contre l'augmentation des impôts. Ils disaient: «Nous ne voulons plus de nouveaux impôts.» En réalité, ils voulaient dire: «Oui, veuillez alourdir notre fardeau fiscal.» Voilà ce qu'ils entendent par consultation. Voilà comment ils écoutent les Canadiens.

C'est une honte de voir que le ministre des Finances a agi de la sorte, tout en sachant très bien que d'autres compressions importantes devront éventuellement être effectuées. Ce budget était crucial. Le ministre des Finances et le gouvernement libéral avaient l'occasion de vraiment s'attaquer au déficit, mais ils ont de loin raté cette occasion. Ils ont laissé les socialistes mous du Parti libéral atténuer considérablement l'efficacité de ce budget d'une si grande importance.

En tout, le budget arrachera 3,7 milliards de dollars à l'économie par l'intermédiaire de l'impôt, au cours des trois prochaines années, et cela, malgré le fait qu'une étude de l'OCDE sur l'emploi, un rapport de l'Institut C.D. Howe et un sondage effectué par la Chambre de commerce du Canada aient clairement montré que les impôts élevés compromettaient la création d'emplois. Les libéraux ont augmenté les impôts, même si le premier ministre a déclaré en juin 1991, et il est intéressant de rappeler qu'il était alors dans l'opposition, que l'impôt sur le revenu des particuliers était plus élevé au Canada que dans tout autre pays du G–7. Cette déclaration n'a pas empêché le gouvernement libéral de hausser les impôts.

Lorsqu'elle siégeait dans l'opposition, en 1991, la vice–première ministre s'était montrée des plus sensibles à la cause des contribuables canadiens et elle avait manifesté une sensibilité douteuse au sujet de leurs malheurs. Elle avait déclaré que les Canadiens payaient trop d'impôts, mais cela n'a pas empêché le gouvernement libéral d'augmenter les impôts dans son budget.

Ces 3,7 milliards de dollars auraient dû servir à la croissance économique et à la création d'emplois, au lieu d'être arrachés à l'économie. Le gouvernement va maintenant prétendre que ces nouveaux impôts sont équitables. En quoi la hausse de 1,5c. de la taxe sur l'essence est–elle juste? Il s'agit ni plus ni moins d'une ponction de 500 millions de dollars pour compenser les pertes de revenus que le gouvernement a subies en réduisant la taxe sur les cigarettes. Si le gouvernement avait eu le courage d'appliquer la loi pour faire échec à la contrebande de cigarettes, il n'aurait pas à priver l'économie de 500 millions en haussant la taxe sur l'essence.

Je terminerai en citant un libéral. C'est tout à fait intéressant. Madame la Présidente, les députés reconnaîtront sûrement l'auteur de cette déclaration: «Quand une nation perd le contrôle de sa monnaie et de son crédit, peu importe qui fait les lois nationales. L'usure, une fois qu'elle s'est imposée, conduit la nation à la ruine. Tant que le contrôle de la monnaie et du déficit n'est pas remis au Parlement et que cette tâche n'est pas reconnue comme sa responsabilité la plus manifeste et la plus sacrée, il est vain de parler de démocratie ou de liberté.»

Le gouvernement libéral a cédé le contrôle de notre monnaie et de notre crédit aux prêteurs, au lieu d'exercer cette responsabilité avec le Parlement comme il se doit.

• (1625)

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement le discours du député qui parlait de chiffres, de chiffres et de chiffres.

Il y a un an, à l'arrivée des députés du Parti réformiste ici, à la Chambre des communes, je me souviens de leurs commentaires dans un premier article de journal où ils parlaient du club sandwich qui coûtait moins cher ici, à la cafétéria du Parlement. À ce moment–là, nous, du Bloc québécois, parlions d'une réforme de la fiscalité. Ensuite, ils sont passés au point suivant: le cireur de souliers; nous autres, à ce moment–là, nous parlions des abris fiscaux. Donc, nous n'étions pas tout à fait sur la même longueur d'ondes pour que des économies se fassent vraiment.

Le gouvernement parle de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. Le député peut–il nous dire à quel pourcentage du PIB il aimerait ramener le déficit, lui, dans le but de rembourser notre dette le plus vite possible, mais toujours, et je cite, «en pensant aux plus démunis, en pensant aux chômeurs et aux personnes âgées»?

Je ne suis pas prêt, sur le plan politique, à dire qu'on va taper sur les plus petits de notre société, qui ne sont pas capables de se défendre, et qu'on va laisser faire les riches. Comme je l'ai dit et je le répéterai toujours, il faut que le bon Dieu et le bon sens aillent ensemble. Donc, il faut un équilibre entre la classe riche et la classe pauvre. Je ne veux pas que les pauvres s'appauvrissent. Je veux que cette équité existe.

J'aimerais que le député m'explique un peu à quel taux il ramènerait son pourcentage sans affecter les plus démunis.

[*Traduction*]

M. Harris: Madame la Présidente, il est toujours surprenant de constater qu'autant de députés n'écoutent pas ce que l'on dit. On a répété maintes et maintes fois que ce ne sont pas les députés qui sont conscients de notre situation financière qui constituent la plus grande menace pour les programmes sociaux de notre pays. Les députés financièrement responsables ne constituent pas une menace pour les chômeurs, les personnes âgées et les personnes dans le besoin, comme le député l'a dit. La plus grande

menace est notre dette de 500 milliards de dollars et les quelque 50 milliards de dollars que nous payons en intérêts sur la dette.

Si nous n'avions pas à assumer cette énorme dette qui a été créée par les libéraux et les conservateurs qui les ont suivis et si nous n'avions pas à payer 45 à 47 milliards de dollars en intérêts, le député peut-il s'imaginer tous les services et les programmes que nous pourrions offrir aux gens et aux Canadiens qui sont dans le besoin, rien qu'avec le montant des intérêts?

Ce ne sont pas des députés financièrement responsables, comme les députés réformistes, qui constituent une menace pour les programmes sociaux. Il faut qu'on comprenne cela.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, j'ai aussi écouté les Canadiens durant une grande partie de mon mandat de député. Ces six dernières années ont été très tumultueuses, d'abord avec l'ère Mulroney qui a fait beaucoup de mal aux Canadiens, à présent avec cette législature et ce budget. D'un bout à l'autre du pays, les contribuables disent qu'en fait ils paient suffisamment d'impôts.

Le ministre des Finances prétend que ce budget n'augmente pas les impôts pour les Canadiens ordinaires. Ce n'est pas tout à fait vrai si l'on considère qu'un grand nombre de Canadiens, qui antérieurement avaient droit à une déduction pour allocation aux résidents du Nord, n'y auront plus droit à la fin de l'année. Cette déduction accordée aux personnes qui vivent loin des services gouvernementaux est un avantage dont ne bénéficient pas les autres contribuables.

Le député partage une partie du pays avec moi, autrement dit avec des gens qui reçoivent actuellement une indemnisation fiscale parce qu'ils habitent des régions isolées du nord canadien. Ne pense-t-il pas qu'il soit injuste que ces contribuables aient à payer des impôts supplémentaires cette année par suite de l'élimination graduelle de ce programme?

• (1630)

M. Harris: Madame la Présidente, pour répondre à mon collègue de The Battlefords—Meadowlake, le pays traverse actuellement une crise financière. Une crise financière comparable à celle que peut connaître une famille. Un moment arrive où une famille n'a pas assez d'argent pour continuer à mener le train de vie auquel elle s'est habituée. Il est temps alors de faire une distinction entre l'essentiel et le superflu.

Il y a dans ce pays de nombreux secteurs dans lesquels les dépenses pourraient être qualifiées d'essentielles. Il y en a aussi beaucoup d'autres dans lesquels les dépenses pourraient être qualifiées de superflues. Si nous voulons mettre de l'ordre dans nos finances, nous devons faire clairement la distinction entre l'essentiel et le superflu.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Burnaby—Kingsway—Les droits de la personne; le député de St-Albert—Le Conseil du Trésor; le député de Wetaskiwin—Les syndicats.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat sur le budget, mais c'est sans aucune joie que je vais dire ce que je crois être de mon devoir de dire. J'aimerais préciser dès maintenant que, vu le temps dont je dispose, je ne pense pas pouvoir exposer mon sujet comme je le voudrais. Je ne pense pas avoir le temps de soulever les nombreux points qui, à mon avis, sont essentiels.

Le budget contient des mesures que j'appuie pleinement. Je pense en particulier aux mesures favorisant une plus grande équité fiscale, telles que les mesures portant sur le report de l'impôt, les fiducies familiales et les REER. J'appuie aussi entièrement les mesures visant à imposer davantage les grosses sociétés ainsi que le nouvel impôt spécial sur les banques et les établissements assimilés.

C'est avec regret que je dois avouer ne pas appuyer les mesures prises pour équilibrer le budget. Je suis particulièrement opposé à celles qui, à mon avis, minent nos programmes sociaux. Il est proposé dans le budget de réduire de sept milliards de dollars en deux ans les paiements de transfert aux provinces au titre de l'éducation postsecondaire, des soins de santé et du Régime d'assistance publique du Canada; il est également proposé de réduire d'au moins 10 p. 100 l'assurance-chômage, programme dans lequel le budget précédent avait déjà sabré après que le gouvernement conservateur y eut fait des coupes sombres à maintes reprises.

À l'intention des Canadiens qui ignorent ce que couvre le Régime d'assistance publique du Canada, permettez-moi de citer quelques exemples. En accord avec les provinces, il couvre les frais de nourriture, de logement, de vêtements, de combustible, de gaz et d'électricité pour les personnes handicapées et pour les personnes incapables de travailler. Il couvre la réadaptation sociale des démunis. Il couvre les garderies. Il couvre les refuges pour femmes battues. Il couvre les foyers pour personnes âgées. Il couvre le placement des enfants en foyer nourricier. Il couvre les services d'aide familiale et de maintien à domicile. Il couvre les services d'adoption. Et ce n'est qu'une liste partielle.

Ces compressions sont non seulement condamnables en principe, mais également contraires aux promesses électorales que nous, les libéraux, avons faites dans le livre rouge et répétées pendant toute la campagne électorale. J'estime qu'elles sont injustes en principe parce que les programmes sociaux ne sont pas la cause du déficit. Répondant à une question qui lui était posée ici même voici seulement quelques semaines, le ministre des Finances a admis que, proportionnellement au produit intérieur brut, le coût des programmes sociaux était exactement le même aujourd'hui qu'il y a 20 ans, au milieu des années 70, et que ces derniers n'étaient pas la cause du déficit. En conséquence, s'ils ne sont pas la cause du déficit, pourquoi s'y attaquer et pourquoi proposer des réductions aussi importantes dans ce budget?

• (1635)

Le principe de ces réductions est répréhensible, car elles vont faire un tort considérable à un segment de notre population qui a déjà été très touché. Je pense aux chômeurs, aux mères seules, aux travailleurs âgés, aux handicapés physiques ou mentaux, et à d'autres. Ces dispositions vont élargir le fossé entre les riches et les pauvres, engendrer des troubles sociaux et faire du tort à l'économie en créant du chômage et en réduisant le pouvoir d'achat.

Non seulement le principe de ces réductions est répréhensible, mais il est contraire à ce que nous disions dans le livre rouge, contraire à ce que nous avons dit pendant neuf ans dans l'opposition et contraire à ce que nous avons fait pendant 20 ans sous les gouvernements de Mike Pearson et de Pierre Elliott Trudeau.

J'ai ici le livre rouge, mais vu le manque de temps je devrai me limiter à une ou deux citations. Je vous renvoie à la page 70 du livre rouge où l'on dit:

> Depuis 1984, les conservateurs ont affaibli systématiquement la protection sociale que l'on avait bâtie au fil des décennies. Ils ont amputé de milliards de dollars les soins de santé et les aides à l'enfance, aux personnes âgées et aux chômeurs. Pis, ils ont favorisé l'apparition d'une société à deux vitesses qui sépare riches et pauvres, ceux qui ont de l'instruction et ceux qui n'en ont pas, avec des classes moyennes qui rétrécissent comme une peau de chagrin. Un tel pays, les Canadiens, pour la plupart, n'en veulent pas. Dans une société à deux vitesses, la délinquance, la violence, l'intolérance et la haine prennent de l'ampleur.

Ce n'est qu'un exemple de ce que dit le livre rouge; on peut en trouver de nombreux autres dans la même veine.

J'ai également une liste complète des motions d'opposition que nous avons déposées pendant les neuf années où nous avons été dans l'opposition. Motion après motion nous proposions des solutions contraires à ce que nous présentons dans ce budget.

Là encore, je n'ai pas le temps de les lire toutes, mais en voici une qui a été présentée par la députée de Hamilton–Est lors d'une journée d'opposition:

> Que la Chambre regrette que près d'un million d'enfants au Canada vivent dans la pauvreté, que chaque année 1,4 million de Canadiens doivent avoir recours aux banques alimentaires, et que la récession actuelle et la taxe proposée sur les produits et services contribueront à aggraver leur situation; et que la Chambre, souhaitant l'élimination de la pauvreté au Canada d'ici l'an 2000, demande la création immédiate de programmes en vue d'améliorer la situation des travailleurs pauvres, notamment une hausse du salaire minimum, l'abolition des pratiques discriminatoires en matière d'emploi, l'augmentation des prestations familiales et l'adoption d'autres programmes de soutien du revenu.

J'ai aussi les amendements qui ont été proposés aux budgets conservateurs pendant nos neuf ans d'opposition, et ils disent essentiellement la même chose.

Certains diront que les temps étaient meilleurs et que l'on pouvait faire des choses qui sont impossibles maintenant. Ce n'est pas entièrement vrai. Économiquement, le gouvernement était plus en forme à l'époque, mais—comme le ministre des Finances le disait l'autre jour—la situation du Canada est meilleure maintenant. Le produit national brut est plus élevé aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Le Canada produit plus de biens et de services. Malheureusement, sa production n'est pas répartie aussi équitablement qu'elle le devrait.

Certains députés, en tentant de justifier le budget, ont dit qu'être libéral, c'était être souple. C'est bien d'être souple, mais il faut tout de même s'en tenir à certains principes. Être souple ne signifie pas qu'on puisse renoncer à tous les principes qu'on défendait autrefois, et ça ne signifie certainement pas qu'il faille renier ses promesses électorales, vieilles d'à peine un an et demi.

Oui, le livre rouge et les élections, c'était il y a seulement un an et demi. Il n'y a pas eu, que je sache, de changement important au Canada ou dans le monde depuis ce temps. Si la politique du livre rouge doit être modifiée parce que la situation n'est plus la même, le ministre des Finances ne l'a pas encore prouvé.

• (1640)

Ce sont là les questions qui me préoccupent au sujet du budget, mais ses conséquences à long terme m'inquiètent également. Ce budget comporte plusieurs mesures qui continuent, à mon avis, à dépouiller le gouvernement fédéral, le pouvoir fédéral, à dépouiller le Canada de la présence fédérale et de la visibilité dont nous profitons en tant que nation.

Je pense particulièrement aux compressions exercées dans les transports, les communications, la SRC et les programmes sociaux. Je crois que ce sont ces éléments qui cimentent notre nation depuis toujours, qui constituent depuis bon nombre d'années son infrastructure nationale. Je crains que le pouvoir fédéral ne soit plus qu'une coquille vide, quand toutes les compressions auront été exercées.

J'approuve l'objectif de réduire le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut, comme nous le proposions dans le livre rouge. Je suis pour la réduction du déficit, mais j'estime qu'elle doit se faire comme nous le proposions dans le livre rouge, soit en réduisant le gaspillage et les dépenses inutiles, en encourageant et en stimulant la croissance économique et la création d'emplois de telle sorte que les entreprises réalisent davantage de profits qui se traduiront en recettes accrues pour le gouvernement, et en supprimant les dispositions injustes de la Loi de l'impôt sur le revenu, et non en réduisant les programmes sociaux. Je favorise la réduction du déficit, mais pas à la façon préconisée dans ce budget.

Oui, le déficit financier est important et doit être contenu, mais pas au risque de provoquer le déficit social que serait un accroissement de la criminalité, de l'agitation sociale, de la violence familiale, du suicide, de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

Je terminerai par cette excellente phrase que j'ai vue l'autre jour sur un macaron: «Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance pour voir!»

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Madame la Présidente, je veux certainement remercier le député de Notre–Dame–de–Grâce pour son discours, en lui rappelant que j'ai un point en commun avec lui, soit celui d'être aussi un député montréalais. Et quand on est un député montréalais, on est certainement sensible, comme l'est le député de Notre–Dame–de–Grâce, à la question de l'appauvrissement et à la difficulté causée chez nombre de nos concitoyens par les deux récessions, la dernière étant celle de 1982.

Je trouve le député très courageux parce qu'il appartient à la majorité ministérielle et c'est tout en son honneur d'être capable de se distinguer du discours dominant. Je me disais cependant qu'il nous invite à maintenir la conscience sociale. Il nous invite à faire en sorte que l'État soit interventionniste et qu'une des raisons d'être de l'État soit toujours ce rôle de redistribution.

Cependant, j'ai compris qu'on ne faisait pas la même lecture des causes du déficit. Ce qui m'a étonné dans le discours du député, qui m'a beaucoup plu, et je le dis sans arrière–pensée, c'est que le député constate que son gouvernement est obligé de couper dans les transferts aux provinces. Ce faisant, son gouvernement risque de déstabiliser les gouvernements provinciaux et les obliger à couper dans des services qui sont de première nécessité et financés via le Régime d'assistance publique du Canada.

Je voudrais connaître l'opinion du député sur les causes du déficit. Pour nous, de ce côté–ci de la Chambre, on dit que les causes du déficit viennent de l'impossibilité d'avoir un pays continental comme le Canada; le Canada est le seul et dernier exemple d'une fédération canadienne avec un faible écoumène qui se répartit sur deux océans. On dit qu'une des causes du déficit—quand on regarde la façon dont la dette a été créée—c'est qu'on a eu un gouvernement central fort qui est intervenu dans des juridictions qui n'étaient pas les siennes. Le député va se rappeler qu'il a été membre d'un Parlement où on a eu à Ottawa, par exemple, un ministère des Affaires urbaines et du loisir, alors qu'aux termes même de la Constitution cela n'a rien à voir avec les juridictions qui sont dévolues au gouvernement central.

Je voudrais savoir si le député admet avec moi, qu'il serait beaucoup plus simple pour le Canada et pour sa situation financière, de réorganiser ce pays en faisant en sorte de confier plus de juridictions au Québec, que le gouvernement du Québec se donne un véritable gouvernement national et qu'on puisse entreprendre un dialogue sur la base d'État associé.

• (1645)

[*Traduction*]

M. Allmand: Madame la Présidente, les principales causes du déficit sont la spéculation sur les devises qui fait fluctuer les taux d'intérêt, la mondialisation de l'économie qui permet aux grandes multinationales de spéculer sur les produits, les dérivés et les devises. Un éminent député ministériel me disait hier, par exemple, que chaque fois que les taux d'intérêt grimpent de 1 p. 100, notre dette s'alourdit de 1,7 milliard de dollars par année. S'ils grimpent de deux points, notre dette s'alourdit doublement. Ce sont des choses de ce genre qui causent le déficit.

En outre, beaucoup de gens ne paient pas leur juste part d'impôts. Le régime fiscal n'est pas équitable. Le budget tend à corriger cela et je m'en réjouis, mais il ne va pas encore assez loin.

À l'autre question du député au sujet d'une restructuration du Canada, je répondrai que j'ai appuyé ici tant l'Accord du lac Meech que l'Accord de Charlottetown. Les deux ont éventuellement été rejetés, alors qu'ils auraient permis de restructurer le Canada.

Je crois qu'il faut maintenir et même accroître les paiements de transfert aux provinces au titre des programmes sociaux, mais je crois aussi que des normes nationales doivent être établies par le gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral peut assurer l'uniformité des possibilités et des soins dans tout le pays et c'est la chose humaine à faire.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir la possibilité d'intervenir dans le débat sur le deuxième budget du gouvernement, qui a été présenté le 27 février dernier.

Je prévois que l'analyse finale de ce budget le fera entrer dans l'histoire comme étant un budget qui a fait prendre un virage au Canada à un moment crucial de son évolution.

Pour les historiens de l'avenir, ce budget marquera une étape déterminante puisqu'ils verront que le gouvernement a eu le courage de prendre des décisions difficiles et d'imposer les compressions des dépenses qu'il fallait pour instaurer une gestion financière responsable.

Il est vrai que les réductions des dépenses prévues dans le budget modifient de façon radicale et innovatrice la façon de fonctionner du gouvernement, mais cela se fait sous le signe de l'équité et de la compassion. Les programmes qui servent les Canadiens de façon efficiente et efficace seront conservés, mais les programmes dépassés, redondants et inefficaces seront éliminés. Le budget nous prépare à l'avènement du XXIe siècle où le gouvernement interviendra de moins en moins dans la vie des citoyens.

Pour réaliser nos objectifs, nous avons mis en oeuvre un processus de transition qui encourage les citoyens à devenir plus autosuffisants, à faire preuve de plus d'esprit d'entreprise, à bâtir des collectivités plus fortes et moins dépendantes des programmes et des subventions gouvernementales.

Lorsque la population de Cumberland—Colchester m'a élue, je savais que j'arrivais à Ottawa à un moment crucial de notre histoire, je savais que je ferais partie d'un gouvernement dont la politique financière allait donner un second souffle au Canada ou allait le détruire. Le Parti libéral devait être celui qui assumerait la responsabilité ultime de faire sortir le Canada du cercle vicieux des déficits récurrents.

Des Canadiens de toutes les parties du Canada ont dit à la Chambre des communes que la réduction du déficit et de la dette devait être la première priorité du gouvernement. Ils savent que le déficit est un poids qui nous étouffe et qui étouffera les générations futures.

Le gouvernement s'est mis à la tâche et le budget qu'il a présenté ainsi que les prochains qu'ils présentera constituent des étapes vers un budget équilibré. Ce n'est pas un expédient politique, mais bien la façon de faire.

Les mesures annoncées dans le budget donneront aux Canadiens les moyens de relever les défis économiques de la compétitivité internationale et de connaître la croissance dans un climat de confiance. Le budget restaure la confiance, tant dans le gouvernement que dans l'économie canadienne.

Les mesures prises l'an dernier, dans notre premier budget, ont eu des effets positifs sur l'économie. La croissance économique s'établit à 4,5 p. 100, soit le plus fort taux des pays du G–7. En 1994, les exportations du Canada ont atteint des sommets inégalés. Nous avons affiché un important excédent commercial avec les États–Unis. L'inflation a été à son plus bas niveau en trois décennies. Un nombre plus élevé que jamais d'entreprises ont vu leurs profits augmenter et quelque 433 000 emplois à plein temps ont été créés l'an dernier.

• (1650)

Les mêmes mesures qui ont favorisé la croissance de l'économie nous ont permis de réduire le déficit annuel de 4,4 milliards de dollars, le ramenant à un niveau moins élevé que ce qui était prévu pour l'exercice se terminant dans deux semaines. C'est ça la réalité. C'est ça le progrès en matière de réduction du déficit.

Si nous voulons nous comparer aux pays du G–7 sur le plan de la croissance économique, alors il me semble tout à fait raisonnable que nous nous comparions aussi à ces pays sur le plan de la dette.

Malheureusement, notre dette publique nette représente plus de 84 p. 100 du PIB. Parmi les pays du G–7, seule l'Italie affiche un ratio plus élevé. Par comparaison, les États–Unis ont une dette nette correspondant à 32 p. 100 du PIB, tandis que ce ratio est d'environ 10 p. 100 pour le Japon. Il était donc essentiel que le ministre des Finances montre dans son budget, non seulement aux autres pays du monde mais aussi aux prêteurs, que le Canada est déterminé à réduire le déficit et le ratio de la dette au PIB.

Les investisseurs ont été satisfaits de ce budget, tout comme les Canadiens. Cependant, je dois rappeler à la Chambre que ce n'est que le début d'une série de budgets rigoureux qui nous aideront à sortir vainqueurs de cette lutte contre la dette.

Il ne peut pas y avoir de réductions des dépenses gouvernementales sans que cela fasse mal. Ce budget fait mal. Cependant, le mal est réparti équitablement entre toutes les régions. Dans l'Ouest, les subventions au transport des céréales ont été éliminées, tandis que l'Est a perdu son programme de subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Par contre, l'Ouest et l'Est, y compris le Québec, recevront des fonds de transition pour aider les expéditeurs et pour améliorer l'infrastructure des transports.

La semaine dernière, lorsque j'étais dans ma circonscription, j'ai rencontré des fonctionnaires dont les postes ont été éliminés parce qu'ils étaient classés comme excédentaires ou parce que des ententes forestières qui existaient depuis longtemps n'ont pas été renouvelées. Le budget fait mal à ces gens. Mais, après avoir examiné les options, un travailleur forestier m'a dit, et je cite: «Même si nous perdons nos emplois, cela devait se faire et je voterais quand même pour votre gouvernement.»

Les habitants de la Nouvelle–Écosse ne voulaient pas que je vienne ici pour me plaindre des réductions. Ils voulaient que je félicite le ministre des Finances d'avoir eu le courage de faire ce qu'il a fait. Les habitants de la Nouvelle–Écosse ont une tradition d'autonomie, et l'esprit combatif est un trait de caractère qui est bien ancré chez eux. Ils ont un esprit d'entreprise qui remonte à la construction navale et aux flottes marchandes du XIX^{e} siècle.

Les gens de la Nouvelle–Écosse savent que les petites entreprises constituent le pivot de l'économie et que les emplois viendront non pas du secteur public, mais du secteur privé. L'économie des provinces de l'Atlantique est celle dont la croissance est la plus rapide au Canada. La région de l'Atlantique a terminé l'année 1994 avec le plus fort taux de croissance par rapport à sa population, soit 2,7 p. 100, suivie par celle des Prairies avec un taux de croissance de 2,5 p. 100.

Les producteurs laitiers de ma circonscription sont comme ceux de tout le reste du pays. Ils verront leurs subventions réduites de 30 p. 100 en deux ans. Les entreprises de services publics verront pour leur part éliminer la subvention à la consommation d'énergie dans le cadre de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. L'Alberta et la Nouvelle–Écosse sont touchées par ce changement, et la société de l'électricité de la Nouvelle–Écosse a déjà annoncé que des hausses de tarif sont à prévoir, ce qui aura pour effet de gêner le développement des petites entreprises. Le budget comporte des mesures pénibles. Mais comme le veut le vieux dicton, on n'a rien sans peine. Les Canadiens ont accepté les mesures pénibles en sachant qu'ils en obtiendront de bons résultats dans les mois à venir.

Les Canadiennes apprécient ce budget mieux que quiconque. Tant de femmes ont passé leur vie à vivre selon leurs moyens en respectant le budget du ménage. Je parierais qu'il n'y a pas une Canadienne qui n'ait à un moment ou à un autre de sa vie allongé la sauce du ragoût et n'y ait ajouté une autre poignée d'orge pour que le ragoût suffise à un repas de plus. L'argent qu'elle pouvait

ainsi économiser servirait à acheter une robe ou une paire de chaussures pour un enfant qui avait à assister à un concert qui lui tenait à coeur. Je l'ai moi-même fait plusieurs fois. Les milliers de femmes de tous les coins du pays qui gèrent les ménages canadiens sont de véritables experts financiers et elles ont fait cela elles aussi.

• (1655)

Sous le gouvernement précédent, les années 80 ont été marquées par l'avidité, les excès et le gaspillage. Dans les années 90, sous le gouvernement de Jean Chrétien, l'heure est à la satisfaction des besoins fondamentaux, non de l'avidité, à l'efficacité et à la productivité, à la préservation de notre environnement, de nos ressources et de nos stocks de poisson.

Nous avons pris envers les Canadiens l'engagement de réduire le déficit tout en restructurant la politique sociale. Nous prenons cet engagement très au sérieux. Le budget de février 1995 ne se résume pas à une série de chiffres. C'est aussi une partie intégrante d'un vaste plan social, d'un plan économique et financier qui nous guide dans une voie tracée avec prudence, courage et réalisme non seulement pour notre plus grand bien, mais aussi pour celui de la prochaine génération de jeunes Canadiens.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours de la députée d'en face et j'ai été surpris de l'enthousiasme qu'elle a manifesté pour le budget. Elle a parlé de l'équité du budget pour toutes les régions du pays. Elle a également parlé des politiques obsolètes, dysfonctionnelles ou redondantes du gouvernement qui ont été supprimées.

Ces deux questions s'appliquent aux collectivités que je représente en Saskatchewan, en ce qui concerne la perte de la subvention prévue par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la subvention du Nid-de-Corbeau à laquelle la députée a fait allusion. Cette subvention représente actuellement 560 millions de dollars. Il y a deux ans, elle s'élevait à 720 millions de dollars, dont 400 millions de dollars étaient destinés à la Saskatchewan.

Je me demande comment la députée peut qualifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest d'obsolète, de dysfonctionnelle, alors qu'elle est tout sauf cela.

La perte de la subvention du Nid-de-Corbeau pour nos collectivités aux points de livraison dans ma circonscription s'élève à un million de dollars environ par point de livraison. La localité de Glaslyn, tout juste au nord d'où je vis, a deux silos et est assez semblable à la plupart des localités de ma circonscription. Selon nos calculs, dans la campagne agricole commençant le 1er août 1996, les agriculteurs à ce point de livraison paieront un million de dollars de plus pour le transport du grain que cette année.

Sur le plan de l'équité, à quelle autre localité du pays a-t-on demandé de renoncer à un revenu de un million de dollars? Aucune. Ces collectivités qui approvisionnent le monde en céréales de la Saskatchewan verront leurs coûts augmenter. Je voudrais que la députée nous dise en quoi ce programme est obsolète, dysfonctionnel et redondant, et en quoi le budget est juste.

Mme Brushett: Madame la Présidente, au député qui s'interroge sur les collectivités qui éprouvent des difficultés, je répondrai que la plupart des collectivités canadiennes ont des difficultés parce que nous avons pris les mesures de gestion financière prudentes qui s'imposaient. C'est ce que souhaitaient les Canadiens, les collectivités de la Nouvelle-Écosse, celles du Québec et les milieux ruraux. Nous avons tous les mêmes besoins. Cependant, la diversification et la compétitivité qui permettront à nos agriculteurs de relever le défi du XXIe siècle s'inscrivent dans notre budget.

Les exploitants agricoles de ma circonscription, qu'ils soient des producteurs de lait ou de provende ou des éleveurs de bétail, nous ont demandé de supprimer les subventions. Ils ont dit qu'ils pourraient soutenir la concurrence et qu'ils allaient le faire. De plus, le gouvernement a prévu du financement pour la période de transition.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Madame la Présidente, je vais essayer d'être bref dans mes commentaires. On vient d'entendre notre honorable collègue nous dire qu'elle considère ce budget comme étant très difficile pour les petites gens mais que cette difficulté est nécessaire. Elle a résumé par les mots «no pain, no gain». C'est ce à quoi les Canadiens s'attendent, selon elle.

• (1700)

Pourtant, si on regarde l'ensemble des autres députés de son propre gouvernement, on vient de s'apercevoir que le député de Notre-Dame-de-Grâce considère, lui, que les programmes sociaux ne sont pas réellement le problème fondamental par lequel la dette est réalisée. On a vu, il n'y a pas si longtemps, le député de York-Sud qui disait: «Ce qu'on se prépare à faire, nous, les libéraux, c'est ce qu'on a dénoncé du temps des conservateurs». Et notre honorable collègue vient de nous rappeler, en lisant quelques documents, les commentaires du député de Hamilton-Ouest, je crois, qui disait exactement cela.

Alors, je termine avec cela. Étant donné que les coupures qu'on se prépare à faire chez les petits sont dues à la dette canadienne et que malgré ces coupures-là, la dette va augmenter, mon honorable collègue ne considère-t-elle pas que dans l'état actuel des choses, il y aura «much pain and no gain at all»?

[*Traduction*]

Mme Brushett: Madame la Présidente, il semble que l'expression «on n'a rien sans mal» ne soit pas seulement le mot d'ordre du gouvernement aujourd'hui. Les entreprises ont dû faire des compressions. Elles ont dû s'adapter pour être concurrentielles, et maintenant la responsabilité incombe au gouvernement. Nous avons accepté de relever le défi. J'ai dit que c'était un budget critique. Pour le gouvernement, c'est un point tournant au regard du financement. Les Canadiens nous ont demandé de régler le problème, et nous sommes tenus de le faire.

Nous sommes à l'aube du XXIe siècle. Nous savons que nous créerons des emplois, non pas grâce à l'État et à ses subventions, mais grâce au secteur privé. Les petites entreprises sont le pivot de notre économie. La Nouvelle–Écosse n'est pas différente du Québec. Nous avons beaucoup en commun. Dans l'histoire, il fut un temps où le Québec était connu comme la Nouvelle–Écosse. C'est très important pour nous, car c'est là la pierre angulaire de notre économie.

En Nouvelle–Écosse, là où la population est de 900 000 habitants, il y a environ 90 000 petites entreprises, c'est–à–dire une pour 10 habitants. Cette proportion augmente dans le Canada atlantique et elle est la plus élevée de notre pays. C'est parce que nous prenons des mesures prudentes pour régler le problème du déficit. Ce sera douloureux, mais nous sortirons gagnants au bout du compte.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont, BQ): Madame la Présidente, je vous annonce que je partagerai mon temps de parole avec l'honorable député de Lévis. Nous avons assisté, depuis quelques semaines, à une mise en scène qui révèle le caractère complètement archaïque de certains aspects de nos institutions parlementaires à l'égard de la gestion des finances publiques et de la politique économique.

Depuis la reprise de la session, le ministre des Finances refusait systématiquement de répondre aux questions de l'opposition officielle concernant les finances publiques, en invoquant qu'il fallait attendre la présentation du budget, qui doit toujours être préparé dans le plus grand secret. Or, une fois le discours sur le budget présenté, il a pratiquement force de loi, la majorité gouvernementale étant forcée de l'appuyer sans discussion dans ses moindres détails.

En effet, dans notre système, le vote sur le budget constitue un vote de confiance ou de non–confiance à l'égard du gouvernement et un vote négatif entraînerait immédiatement la démission du gouvernement et le déclenchement d'élections générales. Selon la même logique, un député de la majorité ministérielle qui voterait contre ce budget serait immédiatement expulsé de son caucus et devrait siéger comme député indépendant.

Voilà pourquoi tous les ministres et tous les députés libéraux défendront ce budget page par page, ligne par ligne, mot par mot, même si beaucoup d'entre eux exigeraient des modifications majeures s'ils en avaient le choix. Ce processus d'élaboration et d'adoption du budget conduit à un véritable dialogue de sourd. Il doit être réformé et nous y reviendrons dans les prochaines semaines. Étant donné le très court laps de temps dont je dispose, j'aborderai immédiatement le contenu de ce budget.

Nous avons beaucoup discuté, au cours des derniers jours, de l'impact du budget sur les différents secteurs de la société qui devront absorber les coupures ou les augmentations de taxes et d'impôts. Nous avons, l'opposition officielle aussi, démasqué une opération médiatique qui visait à faire passer ce budget pour l'amorce d'un nouveau fédéralisme, alors qu'il s'agit en fait de refiler les factures aux provinces, tout en conservant les pouvoirs de décision dans les mains du gouvernement fédéral.

• (1705)

Après avoir dépensé sans vergogne dans les champs de juridiction des provinces, le gouvernement fédéral conserve toute son arrogance en annonçant qu'il conservera les impôts, qu'il ne paiera plus les factures et qu'il imposera aux provinces de faire les coupures nécessaires pour rétablir la situation des finances publiques. Sous les apparences d'un renouveau, ce Budget utilise les mêmes vieilles recettes typiques du comportement du gouvernement fédéral.

Les marchés financiers ont bien compris ce stratagème. Après une réaction positive qui a duré environ 22 minutes, le dollar a recommencé à redescendre et les taux d'intérêt à monter. Ils ont compris que la réorganisation du gouvernement fédéral était, somme toute, tout à fait minime et que le véritable leadership devra venir des provinces.

À titre d'exemple, la mise sous surveillance de la cote de crédit de l'Ontario, au lendemain du Budget fédéral, est une conséquence directe de ce Budget. De même, l'impact sur les finances publiques du Québec sera considérable, mais, année référendaire oblige, se fera sentir véritablement seulement l'an prochain.

Le stratagème n'a pas davantage fonctionné sur le plan politique. Le chef du Parti libéral du Québec qui comptait désespérément sur ce Budget pour démontrer la flexibilité du fédéralisme préfère aujourd'hui garder un silence révélateur. Il a peut–être compris que le gouvernement fédéral, malgré son retrait financier, maintient les mêmes dédoublements qui engendreront les mêmes conflits et la même inefficacité que par le passé.

Au lendemain de ce Budget, la réorganisation en profondeur du gouvernement fédéral n'est pas sérieusement entreprise. Et comme société, nous ne sommes pas mieux outillés pour répondre aux besoins des gens et pour assurer les défis de la croissance économique et de la création d'emplois.

Au cours de la dernière campagne électorale, ce ministre des Finances était un chaud partisan de la réduction du déficit par la croissance économique et la création d'emplois. En quelques mois, il est devenu tout au plus un mauvais comptable. Comment en est–il arrivé là? L'actuel ministre des Finances est largement responsable du gâchis dans lequel nous nous trouvons. Après avoir mené une campagne électorale avec des promesses qui frôlaient la fausse représentation, il a été incapable d'agir dès son premier Budget.

Souvenez–vous qu'au cours de la campagne électorale, le chef du Bloc québécois a proposé un plan crédible de réduction des dépenses fédérales de 10 milliards de dollars, alors que les libéraux, eux, promettaient de solutionner le problème du déficit par la croissance économique.

Souvenez–vous qu'au lendemain de l'élection, le chef de l'opposition officielle a proposé au gouvernement d'agir rapidement en mettant sur pied un comité spécial de la Chambre des communes pour déterminer les coupures nécessaires et les inté-

grer au premier Budget du gouvernement. Le gouvernement a refusé.

Souvenez–vous qu'après le premier Budget de ce gouvernement, le premier ministre affirmait partout au Canada qu'aucune nouvelle coupure ne serait nécessaire pour atteindre ses objectifs de réduction du déficit. Or, maintenant que nous connaissons le deuxième Budget, nous ne pouvons pas affirmer que le premier ministre mentait, mais il ne fait aucun doute qu'il a induit ses concitoyens et concitoyennes en erreur sur les défis réels qui les attendaient.

Nous payons aujourd'hui un prix très élevé pour le refus de ce gouvernement d'agir de façon déterminée dès sa première année de mandat. Cette perte de crédibilité sur les marchés financiers se reflète aujourd'hui dans les taux d'intérêt réels tout à fait astronomiques que nous devons payer. Les prévisions du ministre des Finances lui–même indiquent pour 1995 des taux d'intérêt supérieurs de 4 p. 100 pour le court terme et 3,6 p. 100 pour le long terme à ses prévisions incluses dans le Budget de 1994.

Au seul plan du coût de la dette fédérale, ces taux d'intérêt plus élevés impliquent des frais additionnels de 7,5 milliards de dollars, malgré un déficit moins élevé que prévu en 1994. Cette conséquence désastreuse n'est malheureusement pas la seule. Des taux d'intérêt réels aussi élevés que ceux prévus dans ce Budget sont complètement insoutenables dans le contexte de l'économie canadienne qui fonctionne bien en deçà de son potentiel.

• (1710)

Permettez–moi de citer une petite phrase que vous pouvez retrouver dans le plan budgétaire du gouvernement à la page 22 mais que le ministre des Finances s'est bien gardé de citer dans son discours sur le Budget:

> Les bons résultats enregistrés par l'économie en 1994 et en 1995 réduiront sensiblement, sans toutefois l'éliminer, la sous–utilisation des capacités de production au Canada. Des excédents de capacité persisteront tout au long de l'année 1996 en raison du ralentissement de la croissance réelle de l'économie.

Voilà ce que cache le ministre des Finances dans ses beaux discours. Celui qui nous promettait de solutionner le problème du déficit par la croissance économique et la création d'emplois prévoit aujourd'hui que le Canada connaîtra toujours une sous–utilisation de ses capacités de production dans deux ans. C'est là que se situe le véritable drame de l'économie canadienne.

Il est clair qu'en refusant d'agir dès la première année de son mandat, le gouvernement a rendu plus difficile la tâche essentielle d'assurer une croissance soutenue de l'économie. Si nous voulons sortir de l'ornière dans laquelle nous nous trouvons, les provinces ne doivent pas se contenter d'assumer les coupures que leur impose le gouvernement fédéral, elles doivent exiger une réorganisation en profondeur des modes de gestion de l'économie canadienne.

Le maintien de la centralisation des politiques d'adaptation et d'innovation dans l'économie est absolument contraire aux besoins très différenciés des économies régionales au Canada. Que fait le gouvernement fédéral dans la formation de la main–d'oeuvre, dans le domaine des pêches, par exemple? Le fiasco complet devrait inciter le gouvernement fédéral à remettre cette responsabilité aux provinces côtières le plus rapidement possible.

Il ne fait aucun doute que la revue systématique des rôles du gouvernement fédéral ne doit plus être réalisée seulement dans le secret par des mandarins fédéraux. Les provinces doivent y être impliquées au premier chef. Dans le cas du Québec, je sais que nous aurons bientôt un référendum positif. J'espère que les autres provinces canadiennes profiteront de cette occasion pour se donner un cadre qui correspond à leurs besoins et à celui de leur population.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, je sais gré à l'orateur précédent de ses propos.

Je me rappelle le début des années 80, lorsque le débat concernant le tarif du Nid–de–Corbeau, qu'on appelait à l'époque la subvention de transport pour le grain de l'Ouest, avait lieu à la Chambre. Les organisations agricoles et les gens du Québec appuyaient vivement les agriculteurs de l'Ouest et étaient favorables au désir de maintenir un lien puissant pour le transport des céréales des Prairies destinées à l'exportation. Cet appui s'est maintenu et, en fait, un grand nombre de changements n'ont pu être réalisés à cause de l'alliance qui existait entre les agriculteurs de l'Ouest et ceux du Québec.

Je me demande si le député a réfléchi au débat actuel suscité par le budget au sujet de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Les agriculteurs de l'Ouest peuvent–ils compter sur le Bloc québécois et sur les agriculteurs du Québec pour appuyer le maintien de cette subvention au transport?

[*Français*]

M. Tremblay: Madame la Présidente, la question porte sur le support des Québécois aux subventions du transport pour le grain de l'Ouest. Il faut être conscient, les organisations agricoles du Québec ne se sont jamais opposées, comme vous l'avez dit, et au contraire ont supporté cette mesure pendant des années.

Il est loin d'être certain qu'au niveau fédéral on a maintenant les moyens de continuer cette politique de subventions dans les mêmes proportions. Une chose m'apparaît claire: lorsque le gouvernement fédéral a pris des mesures concernant l'énergie, l'Ouest canadien a réagi de façon très vive et a exigé des changements qui ont fini par venir. Il m'apparaît très clair que, maintenant, les régions canadiennes qui ont des économies complètement différentes doivent s'organiser et ne rien attendre du gouvernement fédéral.

• (1715)

À force d'attendre après le gouvernement fédéral, on a de plus en plus des décisions centralisées, alors que le développement économique de chacune des régions est de plus en plus diversifié. L'espace économique dans lequel on vend nos produits est de plus en plus diversifié. Il faut des stratégies propres à chacune des régions, et c'est cela que le reste du Canada doit comprendre de toute urgence. Cela ne peut pas venir du gouvernement fédéral.

Les mandarins, ici à Ottawa, qui ont toujours la prétention de détenir la vérité vont continuer d'imposer leurs règles du jeu, et vont continuer de penser qu'ils ont toujours les meilleures solutions pour le Canada. Il est temps que les régions s'en rendent compte. Il faut qu'elles se donnent leurs propres politiques de transport, qu'elles n'attendent pas après le ministre fédéral des Transports. C'est en tout cas la détermination du Québec, et je pense que l'analyse de la situation de chaque région devrait inciter d'urgence chacune d'elles à prendre leurs propres affaires en main.

Je pense que le vote positif qui va avoir lieu cette année sur la souveraineté du Québec fournira une occasion en or de réorganiser les relations économiques sur une autre base. Il y a quelques années, les exportations de l'ensemble du Canada vers les États–Unis étaient de l'ordre de 20 p. 100. Maintenant, on a largement dépassé les 30 p. 100; on approche même les 40 p. 100 de notre économie. Alors, il faut se réorganiser de toute urgence, mais cela ne viendra pas du fédéral, il va falloir que les régions prennent leurs affaires en main.

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Madame la Présidente, c'est à titre de porte–parole de l'opposition officielle en matière de formation et jeunesse que j'aimerais, aujourd'hui, prendre la parole pour parler des impacts du dernier Budget fédéral sur les jeunes.

Ma première réaction, comme la plupart de mes collègues de l'opposition officielle, face à ce budget, c'est que le gouvernement fédéral veut transférer l'odieux de ses coupures aux provinces.

En effet, le ministre Paul Martin a annoncé le 27 février dernier, qu'il réduira, à compter de 1996–1997, de 2,5 milliards de dollars, les paiements de transfert aux provinces dans les secteurs de la santé, de l'assistance sociale et de l'éducation postsecondaire.

En fusionnant ces trois programmes en un seul de transfert global, appelé Transfert social canadien, à partir de 1996–1997, le ministre prétend que les provinces, et je le cite: «Seront désormais libres de concevoir des programmes sociaux innovateurs, des programmes qui répondent aux besoins d'aujourd'hui, plutôt que des règles inflexibles. Cependant, la souplesse ne veut pas dire que tout est permis. Il existe des objectifs et des principes nationaux qui, à notre avis,—à l'avis du ministre des Finances bien sûr—doivent continuer de s'appliquer et qui recueillent l'appui d'une grande majorité de Canadiens.»

Voilà donc la souplesse du ministre des Finances. Elle passe par des normes nationales dont le Québec ne veut pas et n'a jamais voulu. Dans ce contexte, je pense qu'il serait bon de rappeler l'adoption du projet de loi C–28 portant sur l'aide financière aux étudiants—adopté le 23 juin dernier qui statuait entre autres: Ce serait désormais le ministre du Développement des ressources humaines du Canada qui déterminerait l'autorité compétente dans chaque province, au lieu des gouvernements provinciaux comme c'était auparavant, pour choisir les institutions d'enseignement susceptibles de recevoir une aide financière du fédéral.

Deuxièmement, les ministres de l'Éducation des provinces qui voudraient bénéficier d'un droit de retrait avec pleine compensation financière devraient convaincre le ministre du Développement des ressources humaines que les effets de leurs programmes provinciaux sont les mêmes que ceux du fédéral dans chacun des domaines visés par la loi fédérale.

Belle liberté, n'est–ce–pas? Liberté de faire des programmes, à condition qu'ils ressemblent en tout point à ceux décidés par le ministre du Développement des ressources humaines, dans un champ de juridiction accordée dans la Constitution de 1867 et réservée aux provinces, un champ de compétence exclusive, pas un champ de compétence partagée. C'est un champ de compétence exclusive que le fédéral a pris, au fil des années, pour dépenser dans le champ de juridiction des provinces, avec l'argent des Canadiens et des Québécois.

• (1720)

Pour revenir aux coupures dans les paiements de transfert aux provinces, il faut souligner que le montant de 2,5 milliards pour les trois domaines réunis dans le Transfert social canadien est à 100 millions de dollars près du montant des coupures prévues en éducation postsecondaire dans le Livre vert. Or, on peut en déduire que, à 100 millions près, le principal domaine visé par le gouvernement est celui de l'éducation postsecondaire.

En laissant les provinces choisir, tout en maintenant des normes nationales, le fédéral va inciter les clientèles concernées par les trois composantes du Transfert social canadien à se tourner contre leur gouvernement provincial ou à se battre entre elles afin de ne pas subir de coupures.

Le gouvernement fédéral va créer une situation où les étudiants seront désormais en concurrence avec les bénéciaires d'assurance–chômage ou d'aide sociale. Or, les jeunes sont les principales personnes concernées par ces trois programmes.

Ainsi, il y avait, en janvier 1995, 363 000 jeunes chômeurs âgés entre 15 et 24 ans au Canada, dont plus de 100 000 au Québec. À cela, il faut ajouter le nombre de jeunes assistés sociaux. On en compte plus de 74 000 au Québec seulement. Malheureusement, je n'ai pas le nombre d'assistés sociaux au Canada. Mais cette situation est terrible. Elle démontre le manque de compassion qu'a eu ce gouvernement envers les jeunes.

Dans le contexte d'une diminution de 2,5 milliards de transferts aux provinces, ajoutée à des coupures additionnelles de 10 p. 100 du programme d'assurance–chômage, les économies effectuées l'année passée ont permis au ministre des Finances de rencontrer ses objectifs budgétaires. Pour atteindre son objectif de réduction du déficit pour cette année, le ministre a été obligé de se servir de la Caisse d'assurance–chômage qui affiche maintenant un surplus.

Donc, pour compenser le manque de prévision du ministre des Finances, il a coupé dans l'assurance–chômage. Ce sont les démunis du Canada qui compensent l'incompétence du ministre des Finances. C'est presque un scandale d'entendre cela.

Que fait le ministre pour cacher cette impression? Il annonce un impôt temporaire d'une durée de deux ans de 100 millions au grandes entreprises qui sont des institutions de dépôt. Mais dans ce contexte, on effectue aussi des coupures de 2,5 milliards sur le dos des chômeurs.

Je vois des membres du Comité du développement des ressources humaines qui ont fait avec moi la tournée au Canada. Ils ont vu, comme moi, les manifestations dans chaque grande ville du Canada. Ils ont entendu, comme moi, des jeunes et des chômeurs se plaindre de la situation, particulièrement dans les Maritimes, au sujet des coupures qui vont les affecter. «On ne sera pas capable de dépasser le printemps», nous ont dit les victimes du chômage saisonnier. On les a entendus, surtout les jeunes.

Maintenant, à cause de la réduction de la durée des prestations, plusieurs commencent à réaliser l'impact des coupures effectuées l'an dernier. Or, les économies réalisées—2,5 milliards, il faut le répéter—ont servi au ministre des Finances pour rencontrer ses prévisions budgétaires.

C'est scandaleux, surtout lorsqu'on réalise que l'année dernière, les banques ont fait des profits records de 4,1 milliards et que certaines ont trouvé le moyen de ne pas payer un sou d'impôt. Je termine bientôt, madame la Présidente.

• (1725)

Il y a aussi les abris fiscaux. Qu'a fait le ministre? Oui, on a écouté l'opposition officielle qui réclame cela depuis un an et demi. On a dit qu'on va l'appliquer à partir de 1999. C'est de la poudre aux yeux. On l'annonce quatre ans d'avance aux gens qui bénéficient des fiducies familiales, ce qui leur permet de consulter des spécialistes pour trouver d'autres moyens pour ne pas payer d'impôt. Quatre ans d'avance!

Quand est–ce qu'un ministre des Finances pourrait mieux servir d'exemple, quand il avertit les gens concernés quatre ans d'avance? Ce ne sont pas les démunis, ça! Les démunis, il ne les a pas avertis, l'année passée. Il a coupé 2,5 milliards de dollars et encore cette année, il attend que son discours du Budget entre en fonction et on annonce une coupure de 10 p. 100 en plus et on serait supposé trouver cela drôle? Non, moi je ne trouve pas cela drôle, parce que je suis dans un comté où on retrouve entre autres le chantier MIL Davie, où il y a eu 2000 pertes d'emplois. Ces gens qui ont perdu leur emploi sont touchés par les coupures dans l'assurance–chômage et ils sont maintenant sur l'aide sociale. Ils ne trouvent pas cela drôle, eux.

Dans le projet de réforme, 90 p. 100 des associations, en plus des manifestations, ont dit non à la réforme Axworthy, ont dit non à ces semblants d'amélioration du système, alors qu'on sait que c'est pour augmenter les frais de scolarité, c'est pour augmenter l'endettement des étudiants, alors qu'il y a déjà 1 000 faillites d'étudiants au Québec. Plus de 10 p. 100 des faillites personnelles au Canada sont faites par des étudiants, des jeunes.

On leur demande de penser à l'avenir. Beau message! Beau message! Comme le député de Rosemont l'a dit, de plus en plus de Québécois comprennent qu'avec l'absence de mesures pour les gens qui veulent revenir sur le marché du travail, des mesures actives, il y aura bientôt un choix à faire et de plus en plus comprennent que le choix à faire dans le référendum québécois pour se sortir de ce système leur offrant peu d'avenir, ce sera de voter oui à un référendum sur la souveraineté.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, je suis très reconnaissant au député pour ses paroles, car je partage également sa préoccupation à l'égard des jeunes.

J'ai été fort intéressé par le débat qu'a suscité le document sur la politique sociale, notamment la partie concernant les jeunes gens et les frais de scolarité. Selon la proposition, les jeunes pourraient bénéficier de fonds supplémentaires, mais il en découlerait une augmentation massive des frais de scolarité partout au Canada.

Étant originaire d'une région rurale, cela me préoccupe pour plusieurs raisons. D'une année à l'autre, les exploitants de fermes familiales ont de plus en plus de difficultés à payer certains coûts liés aux études postsecondaires de leurs enfants. J'ai été très impressionné par les propos du député, surtout lorsqu'il a cité quelques chiffres au sujet des entreprises qui ne paient aucun impôt sur le revenu.

Je ferai un très bref préambule à ma question. À une période où le gouvernement demande aux Canadiens des régions rurales, notamment des Prairies, de payer, à cause de l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau, environ 14 000 $ à 15 000 $ de plus par année pour expédier leurs produits vers les marchés, comment peut–il permettre que des sociétés comme le Canadien Pacifique touchent des bénéfices avant impôts de plus de 422 millions de dollars sans devoir payer un seul sou d'impôt sur le revenu?

Je pose cette question au gouvernement. Cependant, en ce faisant, je demande au député qui vient de prendre la parole s'il est d'accord avec moi pour dire qu'il n'est certes pas juste que des sociétés s'en tirent à si bon compte, alors qu'on demande à des familles ordinaires des régions rurales de payer un montant supplémentaire aussi élevé, mettant ainsi en péril les études de leurs enfants.

[*Français*]

M. Dubé: Madame la Présidente, ma réponse va être fort simple. Pourquoi ne change–t–on pas ce système? C'est parce que le financement des partis politiques au Canada est assuré dans sa plus grande partie, et là, je dois avouer que le Parti réformiste est peut–être une exception, mais pour les autres grands partis fédéraux, ce sont toujours les grandes entreprises qui ont financé les partis.

• (1730)

Parmi les dix plus grandes entreprises qui financent les partis qui étaient au pouvoir, le Parti libéral maintenant et le Parti conservateur, on retrouvait six banques. On s'étonne ensuite que

les banques aient beaucoup d'influence sur nos gouvernements, sur les taux d'intérêt, etc. Cela affecte évidemment les gagne-petit, les agriculteurs qui doivent emprunter de gros montants et cela va affecter encore plus les étudiants parce que désormais, ce sera au moins le double que les étudiants devront emprunter pour faire des études supérieures.

Mme Pierrette Ringuette-Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec énormément d'intérêt les propos du député de Lévis. J'y étais énormément intéressée parce que, en premier lieu, je trouvais très intéressant que le député de Lévis défende le statu quo, le fédéralisme canadien, lorsqu'il indiquait qu'il ne souhaitait pas de réforme des programmes sociaux. Il a dit qu'il avait fait partie de l'équipe parlementaire qui a fait la tournée du Canada et qu'il avait entendu différents commentaires concernant les réformes proposées par le ministre du Développement des ressources humaines.

Le député défendait avec beaucoup d'ardeur même et d'enthousiasme le fédéralisme canadien et le statu quo, alors que le gouvernement libéral, justement, se rend compte qu'au niveau mondial, il y a une évolution normale qui se fait. Nous sommes des libéraux et nous désirons faire en sorte que l'avenir des Canadiens et des Canadiennes, y inclus les Québécois et les Québécoises, soit beaucoup plus intéressant qu'il ne l'est actuellement.

J'aimerais aussi indiquer que les Québécois et les Québécoises comprennent très bien que l'évolution et les changements que notre gouvernement doit faire, c'est pour leur mieux-être, pour l'avenir de leurs jeunes. Je référerais notre collègue, le député de Lévis, à un documentaire, une étude qui a été faite au niveau de l'éducation dans les cégeps du Québec, lesquels sont quand même une responsabilité, une organisation du gouvernement du Québec, et je dois dire que ce n'était quand même pas très favorable aux jeunes. Donc, je pense qu'on doit commencer à faire un peu de ménage chez nous.

M. Dubé: Madame la Présidente, je remercie la députée de Madawaska—Victoria, surtout pour la facilité avec laquelle elle a réussi à battre l'ancien ministre des coupures à l'assurance-chômage—on ne dira pas son nom—donc, je la félicite pour cela. Mais je la félicite moins, car elle a été moins conséquente, l'année passée, lors du premier Budget, alors qu'elle a endossé d'autres coupures qui allaient dans le même sens que celles du député qu'elle a défait.

Cependant, le statu quo, non, nous ne désirons pas le statu quo. Elle a mal compris ma conclusion. On a dit qu'il faudrait que le fédéral se mêle de ses affaires en éducation postsecondaire, respecte les juridictions, accorde des points d'impôt en conséquence, parce qu'il dépense ailleurs dans l'éducation au Québec, comme le veut toute l'Assemblée nationale du Québec au complet, libéraux confondus.

[*Traduction*]

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat sur le budget. Ce budget déterminant a marqué un point tournant dans les activités financières du Canada et dans l'attitude du gouvernement par rapport à la population.

Le budget est logique et empreint d'intégrité. Il témoigne d'un sens de la finalité. Chaque élément qui nous a été présenté respectait ces trois caractéristiques, soit la logique, l'intégrité et la finalité.

L'objectif primordial du gouvernement, depuis son arrivée au pouvoir, a toujours été la création d'emplois et la croissance. Nous croyons qu'une bonne politique économique et une bonne politique sociale sont synonymes. À son niveau le plus fondamental, la bonne politique sociale commence par un bon emploi.

• (1735)

Nous croyons que pour pouvoir assurer le bien-être de sa population, un pays doit être en mesure de payer ses factures. Nous devons relever les défis de notre époque. Nous devons nous adapter à la nouvelle économie, à la nouvelle infrastructure axée sur les idées et l'innovation. La nature même du gouvernement doit changer. Nous devons interpréter différemment la notion de responsabilité. L'époque où les gouvernements pouvaient ou devaient tout faire est depuis longtemps révolue.

Trois événements fondamentaux se sont produits: l'économie s'est véritablement mondialisée et nous devons maintenant penser à l'échelle de la planète. Les obstacles au commerce ont été abolis. Les communications sont devenues instantanées et le transport très rapide. Les marchés ne dorment jamais. Les îles, ça n'existe plus. Que ça nous plaise ou pas, on ne peut plus se cacher.

Depuis 1984, nos dettes ont triplé. L'intérêt composé nous dévore petit à petit. Le gouvernement adopte une double voie, c'est-à-dire la croissance économique soutenue et durable. Les économies en expansion produisent des emplois. Les économies qui ne sont pas en expansion ne génèrent pas d'emplois. La clé de la croissance, c'est la productivité. La productivité consiste à intégrer les idées, les travailleurs, les ressources et les capitaux dans l'économie d'un pays. Qui dit productivité dit ingéniosité, gestion plus efficace et prise en compte du sentiment collectif des travailleurs.

Voilà pourquoi une forte croissance de la productivité fait augmenter les revenus. Comment y parvenir? Il nous faut accroître nos compétences. Il nous faut innover davantage. Nous devons créer un climat favorable aux investissements. Nous devons supprimer les obstacles qui gênent les particuliers et les entreprises. Enfin, nous devons assainir nos finances.

Ce plan d'action budgétaire introduit tout un train de mesures destinées à rétablir notre santé financière, qui est essentielle à une économie forte, croissante. Le budget réformera en profondeur le fonctionnement et les opérations du gouvernement. L'objectif consiste à faire en sorte que le gouvernement soit à même de remplir ses mandats sociaux et économiques, qu'il soit plus efficace. Pour cela, il faudra effectuer des coupes sombres dans les dépenses de programmes fédérales et ne pas se contenter de réduire la croissance des dépenses. Il faut procéder à une réduction importante en dollars réels.

Ce qui confère au gouvernement une intégrité certaine, c'est que ses plans sont marqués au coin de la prudence et qu'il atteint ses objectifs. Les mesures budgétaires s'inscrivent dans l'engagement du gouvernement qui souhaite mener à bien son objectif

provisoire de réduction du déficit, ainsi que son objectif ultime qui est d'établir un budget équilibré.

L'objectif provisoire de réduction du déficit, c'est de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en 1996–1997. Ces objectifs seront atteints selon des hypothèses économiques prudentes, suivant l'adoption de mesures financières crédibles. Le déficit pourrait être bien en deçà des objectifs si la performance économique s'aligne sur la moyenne des prévisions du secteur privé. Les réformes importantes garantiront la compression des dépenses au–delà de 1996–1997, et le déficit poursuivra sa chute.

Quels sont les principaux éléments de la réforme des dépenses? Le budget constitue la deuxième étape d'un processus en deux étapes entrepris avec le budget de février 1994. Il prévoit des mesures de fond dans certains secteurs. Il met en oeuvre les résultats de l'examen des programmes, un examen exhaustif des dépenses des ministères fédéraux qui aurait dû être effectué il y a longtemps. Par suite de cet examen, le gouvernement mettra l'accent sur les éléments essentiels et améliorera son rendement.

Il incarne une nouvelle vision du rôle du gouvernement fédéral dans l'économie, qui prend notamment la forme de réductions appréciables des subventions à l'entreprise.

• (1740)

Il prévoit des changements d'envergure aux transferts aux provinces, ce qui renouvellera et modernisera le régime financier fédéral–provincial en le rendant plus efficace, plus souple et plus abordable.

Les principales mesures financières, qui s'étalent sur les trois prochaines années, s'élèvent à 29 milliards de dollars. Il s'agit de loin de la plus vaste série de mesures adoptées dans un budget au Canada depuis la démobilisation de l'après–guerre. Chaque dollar d'augmentation des recettes s'accompagne d'environ sept dollars de réduction des dépenses. C'est l'événement le plus important depuis cette époque.

Dans trois ans, les dépenses de programmes du gouvernement fédéral seront inférieures de 10,4 milliards de dollars (8,8 p. 100) au niveau actuel. Les économies cumulatives réalisées à ce chapitre au cours de cette période dépasseront 25 milliards de dollars.

Le gouvernement vise l'établissement d'un régime fiscal plus équitable et le partage du fardeau de la réduction de la dette et du déficit. Le gouvernement se rend bien compte du lourd fardeau fiscal que doivent supporter les Canadiens, et des coûts que celui–ci impose à l'économie. Le budget traduit cette réalisation: il ne prévoit aucune augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les mesures fiscales visent surtout à abolir les dispositions préférentielles et à accroître l'équité du régime. Pour atteindre les objectifs de réduction du déficit, le budget prévoit des hausses de l'impôt des sociétés et de la taxe d'accise sur l'essence.

Quelles sont les principales caractéristiques de ce budget? Tout d'abord, les emplois et la croissance, encore une fois. La croissance économique est vigoureuse. L'économie canadienne est plus vigoureuse qu'elle ne l'a été depuis de nombreuses années. La production réelle s'est accrue d'environ 4,25 p. 100 en 1994, soit le rythme d'expansion le plus rapide enregistré dans tout le G–7. On a créé 433 000 emplois, tous des emplois à temps plein. Cette année, le taux de chômage est passé à 9,7 p. 100, en baisse de 1,7 point de pourcentage. La production manufacturière a progressé de plus de 9 p. 100. Le taux d'inflation, qui se chiffre à 1,5 p. 100, sans tenir compte de la réduction des taxes sur le tabac effectuée l'an dernier, n'a jamais été aussi faible en 30 ans.

Les coûts unitaires de la main–d'oeuvre au Canada sont en baisse de 1,3 p. 100 depuis le milieu de 1993. Nous avons un excédent commercial. Nous assistons à un redressement spectaculaire du compte courant. La confiance des entreprises est à son plus haut niveau depuis 1979. Selon l'OCDE, notre économie est celle qui va connaître la plus forte croissance en 1995.

Ce budget atteindra les objectifs que nous nous sommes fixés et respectera les promesses d'emploi et de croissance que nous avons faites dans le livre rouge.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Madame la Présidente, après avoir écouté le député de Perth—Wellington—Waterloo parler de cet excellent Budget au niveau de la création d'emplois par l'entreprise, je pense qu'il fait probablement erreur. On va continuer à payer d'énormes dettes et d'énormes intérêts et nous devrons encore emprunter aux pays avec lesquels on a contracté cette dette.

D'autre part, on dit que le déficit a diminué, mais on l'a simplement transmis aux provinces. Par exemple, le Québec recevra 1,5 milliard à 2 milliards de dollars de moins par année dans les années qui viennent. Le fédéral dit qu'il retournera peut–être 1,5 milliard de moins au Québec, on est d'accord avec ça, on aurait même préféré que le gouvernement fédéral ne retourne rien du tout au Québec mais qu'il n'impose plus les Québécois.

Finalement, ce que le gouvernement fédéral fait c'est qu'il continue à taxer non seulement autant, mais davantage les Québécois. De plus, le fédéral endette les Québécois de sept à huit milliards seulement pour l'année prochaine. Cela signifie qu'on est en train d'apprauvrir encore une fois les Québécois.

Quand on dit qu'on veut transférer aux provinces des responsabilités qui leur appartiennent, il faut en même temps qu'on diminue le fardeau fiscal des provinces.

• (1745)

Là, tout ce qu'on fait, c'est qu'on remet aux provinces, et particulièrement au Québec, le fardeau de cette dette et de ce déficit et l'odieux de gérer ce déficit que les Québécois seront être obligés d'assumer davantage du fait que le fédéral continue d'imposer et de taxer même davantage, en diminuant les retours au Québec. C'est de l'injustice et c'est une astuce du gouvernement fédéral qui m'apparaît très bien préparée. J'espère que les Québécois vont bien comprendre cette astuce odieuse et ce que le gouvernement fédéral fait à l'heure actuelle au Québec en diminuant les transferts, mais en continuant d'augmenter les taxes et les impôts des Québécois.

[*Traduction*]

M. Richardson: Madame la Présidente, le député de Longueuil fait sans doute référence à l'aspect tragique de nos diffi-

cultés financières. L'assainissement de nos finances publiques ne sera pas une tâche aisée à cause de l'intérêt composé et de l'accumulation des déficits. Notre plan est simple et le budget est entièrement axé sur la réduction du déficit.

J'ai mentionné que notre plan comportait deux axes. Il contribuera à la croissance économique et la croissance économique, les emplois et les impôts versés au Trésor public contribueront à réduire le déficit. D'autre part, nous continuerons de réduire l'appareil gouvernemental en lui imposant des compressions et en le rendant plus efficace. Ce ne sera pas facile.

On nous a reproché ces quatre ou cinq derniers jours d'avoir fait trop de réductions, tandis que d'autres nous accusaient de ne pas en faire assez. Il existe cependant un juste milieu, et je crois que nous l'avons atteint dans le budget.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, dans son exposé, le député s'est dit très fier du fait que son gouvernement ait réussi à atteindre son objectif qui consistait à réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. Il a ajouté que, après 1996–1997, le déficit continuerait de baisser sous un gouvernement libéral.

Dans ce cas–là, pourquoi le gouvernement libéral n'établit–il pas une date fixe pour parvenir à établir un budget équilibré? Pourquoi n'établit–il pas une cible fixe? L'avantage d'une cible fixe, c'est que les sociétés prendraient de l'expansion, de nouvelles entreprises verraient le jour et on créerait ainsi des emplois. Cette mesure entraînerait également une baisse des taux d'intérêt et garantirait le maintien des programmes sociaux qui sont menacés par ces déficits constants.

Pourquoi le gouvernement ne déciderait–il pas d'éliminer le déficit d'ici une date bien précise?

M. Richardson: Monsieur le Président, le gouvernement s'est gagné la confiance des gens. Il a établi des objectifs qu'il respecte. Plus nous réduisons le déficit, plus le nombre de membres du Parti réformiste baisse. J'espère que, au cours des quatre années de notre mandat, nous continuerons de réduire le déficit au point de le faire disparaître complètement et que le Parti réformiste n'aura plus alors aucun membre.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges, Lib.): Madame la Présidente, permettez–moi tout d'abord de féliciter mon ami et collègue de Perth—Wellington—Waterloo.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la motion du député de Saint–Hyacinthe—Bagot. Cela va sans dire, je ne partage pas les sentiments exprimés dans son amendement. Je ne pense pas vraiment que lui–même puisse croire ce qu'il dit lorsqu'il accuse le gouvernement de pelletage systématique dans la cour des provinces et de ne rien faire pour les chômeurs. C'est une belle motion, bien écrite, grammaticalement correcte, mais pleine d'inexactitudes quant à la réalité au point d'être irresponsable.

Il est vrai que le budget est dur. Mais l'est–il même assez? Cela dépend selon qu'on écoute le Bloc ou les réformistes. Le Bloc le trouve beaucoup trop dur et les réformistes pas suffisamment. Je suppose, comme je le disais à mon ami de Lotbinière, que cela veut dire que nous faisons probablement ce qu'il faut.

Le budget est dur, mais pas pour le plaisir de l'être. Il y a des gens qui vivent pour le plaisir de poser des gestes durs de rustre. Nous n'avons pas déposé un budget sévère pour le plaisir de le faire, mais parce que nous y étions obligés. Cela s'imposait.

• (1750)

M. Benoit: Oh, oh!

M. Simmons: Le député que vous venez d'entendre est de ceux qui croient que notre budget n'est pas assez sévère. Je donne au député de Végréville l'occasion rêvée de nous dire s'il renie ou approuve le budget des réformistes, comme on l'appelle. L'approuve–t–il? Dans l'affirmative, qu'il dise à ses électeurs qu'il commencera par réduire les pensions de vieillesse. Notre budget ne va pas si loin.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Dites–lui, Roger, qui sont ces gens.

M. Simmons: Je dis à ma collègue de Halifax que tout va bien. Nous venons juste de prouver qu'il arrive parfois à ces gens d'être en accord. Parfois, ils abondent dans le même sens.

Madame la Présidente, malgré tout le chahut et les cris, je peux vous dire que le gouvernement et le ministre des Finances sont sur la bonne voie. Le budget est–il parfait? Non. Nous tentons de l'améliorer. Le budget contient certaines mesures que je n'aime pas. Il contient des mesures que d'autres n'aiment pas. Dans l'ensemble, est–ce la bonne démarche à entreprendre? Oui.

L'un de mes électeurs m'a dit. . .

M. Speaker (Lethbridge): C'est parce que vous nous avez écoutés.

M. Simmons: Le député de Lethbridge a eu 30 ans pour corriger la situation. Je reconnais sa sagesse à bien des égards.

L'un de mes électeurs m'a téléphoné. . .

M. Thompson: Pourquoi n'êtes–vous pas à la recherche de navires?

M. Simmons: Le député de Wild Rose n'est–il pas curieux de savoir ce qu'a dit l'un de mes électeurs? Refuserait–il à cet électeur le droit d'exprimer son avis par mon entremise?

Un de mes électeurs m'a téléphoné et m'a demandé ceci: «Simmons, as–tu vraiment applaudi à ce budget? As–tu applaudi à ce budget?» Je lui ai répondu que oui et je lui ai expliqué pourquoi. J'ai commencé par lui demander ceci: «Est–ce la meilleure chose au monde? Est–ce vraiment ce que nous aurions souhaité si la situation avait été parfaite? Non.» Puis, j'ai ramené cela à son budget familial. Je lui ai fait remarquer que ce serait merveilleux s'il pouvait se lever un matin et dire ceci à sa femme: «Ce mois–ci, j'ai un plan. Nous allons acheter la Cadillac dont nous rêvons depuis toujours, le yacht et une autre motoneige. Comment? En empruntant davantage, en empruntant tout l'argent dont nous aurons besoin.»

Quoi qu'en dise la doctrine réformiste, il n'y a rien de mal à emprunter. Si c'était le cas, des millions de Canadiens seraient coupables à cet égard. Il n'y a pas de mal à emprunter, mais il y en a à ne pas payer ses dettes.

Je ne crois pas comme d'autres que ce soit un crime d'emprunter. Là n'est pas la question et ce n'est pas ce que j'ai dit à mon électeur. Je lui ai dit que le crime, c'est de s'endetter au–dessus de ses moyens. Je lui ai donné l'exemple suivant: «Supposez que vous dites à votre femme que vous allez acheter la Cadillac, la motoneige, etc. et que pour payer tout cela, vous allez emprunter davantage, et encore et encore au besoin.»

Il a fini par me poser la question suivante: «Est–ce qu'il faudra rembourser?» Et j'ai répondu ceci: «Ne vous occupez pas de rembourser, contentez–vous de payer les intérêts!» C'est alors qu'il m'a demandé ceci: «Est–ce qu'on n'en vient pas au point d'utiliser tout son revenu pour payer les intérêts?» Ce à quoi j'ai répondu ceci: «C'est exact, l'ami. C'est exactement le problème auquel est confronté le ministre des Finances.»

Je lui ai dit qu'il y avait un autre moyen. Il pouvait dire à sa femme: «Payons toutes nos dettes tout de suite. Ne faisons plus d'épicerie, disons aux enfants qu'ils ne mangeront plus pendant six mois parce que nous payons nos dettes.» Il a répliqué: «Voyons, Simmons, que radotes–tu là?» J'ai répondu «fondamentalement, c'est le budget réformiste». «Ne mangez plus, les enfants, retenez votre souffle. Essayez de ne plus avoir faim ou soif pendant six mois, parce que c'est le temps qu'il faut pour payer nos dettes.»

Nous ne pouvons pas faire cela. Ce que le ministre des Finances devait faire—et je l'appuie sans réserve—c'était de présenter un budget nécessairement dur, mais où il ferait la part des choses. C'est–à–dire qu'il devait faire tout ce qu'il pouvait pour réduire la dette tout en faisant tout ce qu'il pouvait pour maintenir les programmes essentiels.

• (1755)

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Madame la Présidente, je comprends que certains de mes amis réformistes ne soient pas d'accord avec moi, mais cela m'attriste de dire des choses dont ils ne conviennent pas. Parfois, nous ne nous entendons pas sur tous les détails. Un de nos points de désaccord, c'est la nécessité d'avoir un budget inspiré de la tactique de la terre brûlée, c'est–à–dire qui détruirait des programmes essentiels. C'est une autre façon de voir les choses.

Ils hochent la tête parce qu'ils me voient comme une poire de Terre–Neuve. Je leur lirai ce que d'autres personnes disent. Je les laisserai décider par eux–mêmes si ces gens aussi—ils verront d'où ils viennent—sont des poires.

Quelqu'un a dit ceci: «Le budget de 1995 de Martin coupe sévèrement dans les dépenses sans trop alourdir les impôts. Cela donne un budget que l'économie canadienne devrait être capable de digérer sans trop de brûlures gastriques.» Cette personne ne venait pas de Terre–Neuve.

Une autre personne a dit ceci.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Ayez du respect. Ce sont des citoyens canadiens qui ont le droit légitime de s'exprimer. Une deuxième personne a dit ceci: «Ottawa traite le problème de la dette et du déficit comme un problème grave qui nécessite qu'on agisse avec prudence. Il n'est pas question de mentalité de crise ici. En fait, on a amplement le temps de prévoir des changements ordonnés au lieu de risquer le chaos que des réductions rapides et importantes pourraient causer.» C'est ce qu'a dit un autre Canadien.

Il y en a encore un autre qui a dit ceci: «C'est le budget. . .

M. Morrison: D'où vient–il, celui–là?

M. Simmons: Je suis heureux que le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia ait posé cette question. Je suis heureux qu'il l'ait posée parce qu'il aura la réponse dans un moment.

Un troisième Canadien a dit ce qui suit: «C'est le budget que les Canadiens ordinaires attendaient du gouvernement libéral. Il répond au critère crucial qui était de laisser de l'argent dans les poches de ces Canadiens ordinaires. Il répond au message lancé, soit qu'il n'y a simplement plus de temps à perdre et que nous devons régler le problème de la dette et du déficit sans plus tarder.»

Trois grands Canadiens. Un d'entre eux est éditorialiste au *Calgary Herald*.

Des voix: Non.

M. Simmons: Un de ces journaux est un journal de Toronto, mais cette région du pays ne compte plus. Les opinions de ces gens ne comptent plus. C'en est fait de Terre–Neuve. C'en est fait de Toronto. Cela fait déjà quatre millions de personnes qui ne comptent plus. Continuons ainsi.

Voyons comment ils vont réagir à la prochaine révélation. La deuxième personne qui a écrit qu'il n'était pas question de mentalité de crise en l'occurrence, mais plutôt de changements ordonnés est le rédacteur en chef du *Journal* d'Edmonton.

M. Morrison: Un autre journal colonial.

M. Simmons: De la chaîne Southam. Voilà maintenant qu'on ne tient pas compte de la chaîne Southam et des coloniaux. Le troisième grand Canadien est le rédacteur en chef du *Sun* de Calgary.

Des voix: Oh, oh!

Mme Cohen: Vous voilà tranquilles maintenant. Aucune réaction.

M. Simmons: Je vois que mon temps de parole est malheureusement écoulé. Nous voulons montrer qu'il y a dans l'ouest du Canada des points de vue autres que ceux que le Parti réformiste exprime ici.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Comme je suis novice à la Chambre, je ne sais pas très bien si je procède de la bonne façon. Vous pouvez m'aider dans le cas contraire.

Je sollicite le consentement unanime pour une motion que je voudrais maintenant proposer. Conformément à l'article 52 du Règlement, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant afin de discuter de la grève du rail.

La grève s'étend maintenant aux débardeurs, ce qui a un effet dévastateur pour les exportateurs et les agriculteurs de tout le pays. Des travailleurs sont mis à pied par centaines à l'heure actuelle. Il s'agit d'une situation d'urgence, et je demande le consentement unanime pour en discuter maintenant.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu la motion. Avons–nous le consentement unanime?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Malheureusement, le député n'a pas le consentement unanime.

M. Thompson: Nous savons maintenant ce qu'ils pensent du pays.

M. Benoit: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement dire que cela me dérange de. . .

• (1800)

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que cette motion est irrecevable.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais rappeler à l'honorable député que la motion présentée n'a pas reçu le consentement unanime de la Chambre pour qu'elle soit débattue.

[*Traduction*]

Le député de Végréville a la parole pour poser une question ou faire une observation.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député qui vient de prendre la parole. Le député nous a expliqué comment le budget libéral ferait des miracles pour régler nos problèmes financiers actuels.

Comment le député expliquera–t–il à ses électeurs ces pertes d'emplois, ces taux d'intérêt accrus ou constamment élevés et, bien sûr, si le gouvernement n'agit pas, la disparition éventuelle des programmes sociaux?

Je me permets de rappeler le coût des intérêts sur notre dette qui, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, est passé de 39 milliards à bientôt 51 milliards de dollars—et ce ne sont que les intérêts que nous paierons sur la dette fédérale d'ici la fin de cette période budgétaire de trois ans.

Comment le député expliquera–t–il tout ça aux gens de sa circonscription qui se cherchent du travail, qui cherchent à alléger un peu leurs taux d'intérêt hypothécaires et qui ont besoin de la sécurité des programmes sociaux?

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Végréville. En ce qui concerne la question des emplois, qu'il sache que selon des statistiques indépendantes, 433 000 nouveaux emplois supplémentaires ont été créés dans ce pays depuis un an et demi.

Pour ce qui est des taux d'intérêt, je lui ferai aimablement remarquer qu'il n'est guère honnête de sa part de donner l'impression qu'un gouvernement, quelle que soit sa tendance, contrôle les taux d'intérêt. En tant que gouvernement, nous pouvons contribuer à instaurer un climat. Cependant ce sont les nombreux éléments à l'étranger qui déterminent vraiment les taux d'intérêt.

Effectivement, les taux d'intérêt sont élevés, mais non pas à cause de ce gouvernement. Ils sont tombés un petit peu aujourd'hui à cause de facteurs indépendants de notre volonté et de la sienne. Le député mélange des éléments qui selon moi sont sans rapport.

S'il veut un point de repère, le député n'a qu'à se reporter aux chiffres de Statistique Canada en ce qui concerne le chômage. Il verra que le taux de chômage est à son niveau le plus bas en huit ans. Cela prouve que nous devons faire quelque chose de bien.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires sur le Budget faits par mon collègue de Burin—Saint–Georges. Bien sûr, le député a expliqué avec beaucoup de simplicité le déficit budgétaire que connaît présentement le Canada. Selon l'image très colorée des discussions qu'il a tenues avec son épouse, je pourrais lui dire que j'ai tenu moi aussi dans mon foyer les mêmes discussions, mais je suis également sorti pour aller tâter le pouls de mes électeurs pendant la semaine de relâche.

Mes électeurs me parlent souvent de la saine gestion que le gouvernement fédéral devrait d'abord et avant tout donner en exemple. J'ai quelques exemples, telle la pension des députés. C'est surprenant que notre vétéran de Terre–Neuve n'a fait aucune allusion aux pensions des députés et que son chef disait «donnez–moi une journée et je vais régler le problème des pensions de députés.»

Malheureusement, je voudrais vous citer le cas des fenêtres de l'édifice de l'autre côté de la rivière. Madame la Présidente, vous me coupez la parole. Malheureusement, c'est la saine gestion qui manque à ce gouvernement. Il n'y a pas de vision d'avenir.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, je ne vous coupe pas la parole, mais il ne reste plus de temps.

• (1805)

[*Traduction*]

M. Simmons: Madame la Présidente, mon collègue de Frontenac me fait comprendre que j'ai de temps à autre des problèmes de communication. Ou bien il m'a mal compris, ou bien je me suis mal exprimé. Il ne s'agissait pas de ma femme, mais de celle d'un autre homme.

À propos des pensions, il y aussi une grande différence entre lui et moi. Contrairement à moi, il ne prévoit pas habiter dans ce pays assez longtemps pour toucher une pension.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, c'est un grand privilège de pouvoir dire aujourd'hui ce qu'il en est vraiment de ce budget.

Les députés d'en face ont parlé d'atteindre des objectifs. Avec ce budget, ils vont simplement heurter de plein fouet la barrière de la dette. Ils disent détenir la bonne solution. Elle va simple-

ment nous mener à une crise économique catastrophique au Canada.

Je vais expliquer notre situation actuelle, passée et future. Nous étions aux prises avec une dette fédérale de 550 milliards de dollars et une dette provinciale de 220 milliards de dollars qui augmente sans cesse depuis les 20 dernières années. Chaque année, nos recettes représentent environ 120 milliards de dollars, et nos dépenses, quelque 160 milliards de dollars.

L'an dernier, le gouvernement a dû emprunter 40 milliards de dollars pour honorer ses obligations. Dans trois ans, cette dette aura augmenté encore de 100 milliards de dollars; elle fera passer le montant que nous devons emprunter et les intérêts que nous devons payer à 50 milliards de dollars.

De plus, elle ramènera de 120 milliards à 102 milliards de dollars les sommes que nous pouvons dépenser pour les programmes gouvernementaux. Il ne faut pas être un génie pour comprendre qu'il y a un manque à gagner considérable par rapport aux fonds dont nous disposons pour exécuter les programmes gouvernementaux et, en particulier, les programmes sociaux dont dépendent les Canadiens défavorisés.

Pour combler ce manque à gagner, nous pouvons faire deux choses. Nous pouvons le combler grâce à une croissance économique ou en haussant les impôts. Il est absolument impossible que nous réussissions à combler ce manque à gagner de 18 milliards de dollars uniquement grâce à la croissance économique. Le gouvernement sera forcé d'augmenter les impôts. Ce faisant, il freinera net la croissance économique et menacera davantage la survie de nos programmes sociaux en obligeant plus de gens à y avoir recours. Telle est la réalité.

Je vais maintenant souligner certains problèmes qui nous assaillent. Le gouvernement a, d'une manière irresponsable, déguisé ses compressions de bien des façons. D'abord et avant tout, il dit qu'il a fait des compressions. Ce qu'il a fait en réalité, c'est enlever plus de 8,5 milliards de dollars aux provinces. Qui en souffrira? Les contribuables, qui écopent toujours, à tous les niveaux. C'est complètement injuste et insensé.

Le Parti réformiste a proposé un budget au gouvernement, un budget, d'ailleurs, présenté en deux phases, la première en novembre de l'an dernier et la seconde avant le dépôt du budget du gouvernement. Nous avons décrit tout le processus et indiqué comment remettre le pays sur les rails. Le gouvernement n'en a pas tenu compte.

Nous avons proposé des réductions touchant les provinces, mais nous avons également proposé que le gouvernement leur accorde des points d'impôt pour leur permettre de recueillir elles-mêmes les fonds nécessaires au financement des programmes de leur choix. Il s'agit là, en fait, d'une répartition du travail et d'une diminution du double emploi. Nous avons aussi proposé une diminution du double emploi au niveau fédéral pour faire réaliser des économies aux contribuables.

Permettez-moi d'aborder deux questions qui me tiennent à coeur, à moi comme à tous les Canadiens, à savoir la santé et l'éducation postsecondaire. À l'heure actuelle, les coûts de la santé montent en flèche et beaucoup plus rapidement que le PIB en raison de technologies coûteuses et du vieillissement de la population. Cette situation ne va pas aller en s'améliorant, mais plutôt en se détériorant.

Par ailleurs, le financement a stagné. En enlevant 8,5 milliards de dollars à l'enveloppe du financement des soins de santé, le gouvernement a exacerbé un problème déjà très grave. En fait, le gouvernement pénalise les provinces, supposément pour mettre de l'ordre dans ses finances. Dans le même ordre d'idées, il a également déclaré aux provinces qu'elles ne pourraient obtenir de recettes d'une façon quelconque, car elles devaient se conformer à la la Loi canadienne sur la santé.

• (1810)

Le gouvernement affirme qu'il veut maintenir la gratuité des soins de santé. Il ne veut pas compromettre ces soins. Eh bien, le Parti réformiste a la même position. Nous devons nous assurer que tout le monde au Canada profite des soins de santé essentiels dans les délais voulus, ce qui n'est pas le cas, à l'heure actuelle.

Nous avons proposé que le gouvernement modifie la Loi canadienne sur la santé pour que les provinces aient le pouvoir d'obtenir elles-mêmes les fonds nécessaires et qu'il demande aux Canadiens de définir ce qu'on entend par des services de santé essentiels. Une fois cela fait, nous nous assurerons que tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, aient accès gratuitement à ces services. Ce n'est pas ce qui se passe de nos jours.

Je vais vous donner deux exemples. Une femme de ma circonscription souffre de vertige. Elle est probablement atteinte d'une tumeur au cerveau située à la base du crâne. À Victoria, elle va attendre deux mois juste pour subir son examen TDM et on a reporté à la semaine des quatre jeudis son examen IRM. Je demande aux députés de se mettre à sa place. Comment se sentiraient-ils? Cette situation s'explique du fait qu'on n'a pas l'argent nécessaire pour lui offrir ce service de santé essentiel. Je pourrais poursuivre ainsi et vous donner beaucoup d'autres exemples, mais le temps me manque.

Ce que le gouvernement a encore reproché à notre proposition, c'est qu'elle aboutit à un système de soins de santé à deux vitesses. C'est vrai, mais, avons-nous soutenu, ne vaut-il pas mieux un système à deux vitesses sans pareil et qui offre les meilleurs services possibles à tout le monde que notre actuel système à deux vitesses qui dispense des soins de santé de plus en plus déficients à toute la population?

Les autres aspects des soins de santé relèvent des provinces. Comme je ne dispose pas du temps nécessaire pour entrer dans les détails, qu'il suffise de dire que la responsabilité gestionnelle incombe aux provinces.

Le facteur le plus important dans la détermination de l'employabilité sera dorénavant les études postsecondaires. Le gouvernement s'est contenté de grappiller dans les fonds consacrés à l'enseignement, ce qui a compromis davantage les chances que les étudiants de ce pays ont d'acquérir les compétences leur offrant la possibilité de se faire une place au soleil dans les économies de demain. C'est là un prix qu'il nous faudra payer collectivement et chèrement.

Pour sa part, notre parti propose, entre autres choses, d'instaurer un système de remboursement des prêts en fonction du revenu, de faire en sorte que les crédits affectés à cet égard soient

remis aux provinces, d'en réduire légèrement le montant, mais, en contrepartie, de céder à celles-ci des points d'impôt afin qu'elles aient les ressources financières nécessaires pour l'enseignement postsecondaire.

La semaine dernière, j'ai visité l'école secondaire Francis Kelsey qui se trouve dans ma circonscription. Il s'y déroule une initiative très intéressante. Après avoir cherché à prévoir quels seront les besoins économiques à venir de notre pays, on renseigne maintenant les élèves sur les futures perspectives d'emploi. Le gouvernement devrait se renseigner et informer les provinces sur les besoins économiques à venir de notre pays afin qu'elles puissent orienter leurs programmes d'enseignement en conséquence.

Avant de terminer, il y a une ou deux choses que je voudrais dire. Tout d'abord, ce budget a fait augmenter la dette de 100 milliards de dollars et a gravement compromis les programmes sociaux de notre pays, beaucoup plus que quoi que ce soit qui a été fait au cours des cinq dernières années. Plutôt que de préconiser, comme le gouvernement, une politique économique draconienne, nous avons, en fait, proposé la seule solution efficace pour sauver les soins de santé, les programmes sociaux et les programmes essentiels de notre pays et aider les personnes qui sont le plus dans le besoin. Nous essayons de préserver le filet de sécurité sociale dont nous sommes si fiers.

Dans notre pays, nous allons chercher l'argent dans le tiers supérieur des revenus. Nous estimons que l'argent que l'on emprunte maintenant pour rembourser la dette hypothéquera les générations futures.

Pour terminer, je voudrais dire que les députés de mon parti sont bien prêts à aider le gouvernement à en arriver à un budget équilibré, mais nous avons besoin de le faire au cours des trois prochaines années sinon, ceux qui en souffriront le plus, dans notre pays, seront ceux qui sont le moins aptes à subvenir à leurs besoins.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 h 15, je dois, aux termes du paragraphe 84(5) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toutes les questions requises pour que la Chambre puisse se prononcer sur l'amendement dont elle est saisie. La question concerne l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 166)

POUR

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Bouchard
Bélisle
Caron
Crête
de Jong
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Ménard
Paré
Pomerleau
Robinson
Sauvageau
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bergeron
Blaikie
Brien
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Debien
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Loubier
Nunez
Plamondon
Riis
Rocheleau
St-Laurent
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—50

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Benoit
Bertrand
Bevilacqua
Bonin
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Cauchon
Chatters
Clancy
Collenette
Crawford
Cummins
Dingwall
Dromisky
Dupuy
Eggleton
Epp
Finestone
Flis
Frazer
Gagliano
Gerrard
Godfrey
Graham
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Macleod)
Hoeppner
Ablonczy
Alcock
Anderson
Assad
Augustine
Baker
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bethel
Bodnar
Boudria
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Campbell
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Culbert
DeVillers
Discepola
Duhamel
Easter
English
Fewchuk
Finlay
Fontana
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gilmour
Goodale
Gray (Windsor West)
Grubel
Hanger
Harb
Harper (Churchill)
Harris
Hayes
Hickey
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins

Ianno
Irwin
Jennings
Jordan
Kerpan
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McCormick
McKinnon
Meredith
Milliken
Minna
Morrison
Murray
Nunziata
O'Reilly
Paradis
Payne
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Ramsay
Regan
Ringma
Robillard
Schmidt
Shepherd
Simmons
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Telegdi
Thompson
Ur
Volpe
Wells
White (Fraser Valley West)
Young

Iftody
Jackson
Johnston
Karygiannis
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
Loney
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Penson
Peters
Phinney
Proud
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Silye
Skoke
Speaker
Steckle
Stewart (Northumberland)
Szabo
Thalheimer
Torsney
Valeri
Walker
Whelan
Williams
Zed—182

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand
Comuzzi
Daviault
Hubbard
Leroux (Richmond—Wolfe)
MacLaren
Patry
Robichaud
Wayne

Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Dalphond-Guiral
Guimond
Keyes
MacDonald
Mercier
Picard (Drummond)
Terrana
Wood

• (1840)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare l'amendement rejeté.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Ajournement

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, le 4 mars 1986, le ministre de la Justice, M. John Crosbie, avait pris la parole à la Chambre pour promettre de modifier la Charte canadienne des droits et libertés afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Aujourd'hui, presque 10 ans plus tard, nous attendons toujours que cette promesse se concrétise. En 1993, le premier ministre avait pris un engagement ferme à la veille des élections fédérales. Il avait alors déclaré ce qui suit: «Le Parti libéral du Canada est déterminé à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.»

Le premier ministre a également déclaré en juillet 1993, et je cite: «Je ne mentirai pas. Je ne suis pas un Mulroney qui fait des promesses et ne les tient pas. Je ne suis pas ce genre de politicien.»

Nous attendons toujours, non pas des droits spéciaux ou des privilèges, mais une égalité fondamentale. J'ai ici une lettre du ministre de la Justice qui remonte à novembre 1993 et qui renferme les propos suivants: «Le gouvernement demeure déterminé à modifier la Charte canadienne des droits et libertés pour ajouter l'orientation sexuelle aux motifs de discrimination illicite. J'entends déposer un projet de loi en ce sens avant l'ajournement de la Chambre en décembre.»

Voilà une autre promesse parmi tant d'autres qui n'ont pas été tenues! Qu'est-ce que le premier ministre a à déclarer aujourd'hui? Il a dit en janvier que son gouvernement avait encore quatre ans de mandat et qu'il était important que ces modifications fassent l'objet d'un débat approfondi et de vastes consultations.

[*Français*]

Ce que je trouve incroyable, c'est le fait qu'on a déjà débattu, depuis plus de dix ans, cet amendement pour amender la Loi sur les droits de la personne pour inclure l'orientation sexuelle.

Au Québec, cela existe depuis 1977. Le Québec a été la première province à éliminer et à interdire la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Maintenant, dix ans plus tard, il y aura un référendum et, franchement, je crois que les Québécois et les Québécoises doivent se demander quand ce gouvernement va tenir ses promesses? Quand est-ce que, surtout pour les Québécois et les Québécoises gais et lesbiennes, le gouvernement va suivre le leadership du Québec sur cette question de fond?

• (1850)

[*Traduction*]

Il est essentiel que cette modification entre en vigueur, en partie parce que la discrimination est encore très présente en milieu de travail, ainsi que sur le chapitre de la reconnaissance du droit des homosexuels aux prestations et de la reconnaissance des couples et des familles homosexuels.

J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice prendra la parole pour dire, à la différence du ministre de la Justice qui se contente d'affirmer qu'il demeure attaché en principe à la promesse faite, que le gouvernement va enfin agir pour assurer le respect de la justice fondamentale et l'égalité des droits.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, le 9 décembre 1994, le député de Burnaby—Kingsway a posé une question au ministre de la Justice au sujet des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Le ministre de la Justice a rappelé l'engagement du gouvernement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Il disait également que la date de présentation n'était pas le principal élément dans ce dossier.

Le 6 août 1992, à propos d'une affaire appelée Haig and Birch v. Canada concernant les garanties d'égalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, la Cour d'appel de l'Ontario a ordonné que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit interprétée comme comprenant ce motif et soit administrée en conséquence. Le procureur général du Canada de l'époque n'a pas fait appel de la décision à la Cour suprême du Canada.

Le gouvernement considère donc que cette décision constitue l'état actuel et juste du droit. Par conséquent, les gais et les lesbiennes du Canada peuvent d'ores et déjà porter plainte devant la Commission canadienne des droits de la personne s'ils se voient refuser un emploi ou un service en raison de leur orientation sexuelle. Donc, on peut déposer des plaintes et demander la protection de la loi pour ce motif.

Ce qu'il reste à faire, c'est de poser le geste hautement symbolique d'adapter la Loi canadienne des droits de la personne à l'état actuel du droit. La modification que le gouvernement s'est engagé à apporter donnerait au Parlement l'occasion de mettre la loi à jour. Par le fait même, le gouvernement fédéral emboîterait le pas aux huit provinces et territoires—Québec, Ontario, Manitoba, Yukon, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Colombie-Britannique et Saskatchewan—qui ont déjà modifié leur loi sur les droits de la personne pour y inclure l'orientation sexuelle.

Le gouvernement désire ajouter les lois fédérales contre la discrimination à la liste des lois des divers gouvernements qui interdisent la discrimination, de façon à donner aux Canadiens les mêmes normes de protection au niveau fédéral.

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Madame la Présidente, il y a à peu près une semaine, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor comment il expliquait l'augmentation des dépenses prévue dans le budget du Conseil du Trésor pour la création de 10 postes de cadres supérieurs qui coûteront 3,5 millions de dollars.

La réponse que le président du Conseil du Trésor m'a donnée et qui est consignée à la page 10272 du hansard du 2 mars 1995 est totalement inadéquate:

> Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que, dans l'ensemble, depuis quatre ans, on a réduit de quelque 26 p. 100, le nombre de cadres supérieurs au sein de la fonction publique.

Quand, pensant qu'il n'avait pas saisi la question, je lui ai posé une question complémentaire, il a répondu:

> Monsieur le Président, j'ignore où le député prend ces chiffres. Le personnel du Conseil du Trésor ne va pas augmenter.

Je ne suis pas d'accord. Si l'on se reporte au Budget des dépenses, partie III, page 2-45, selon le tableau intitulé Sommaire des ressources de l'activité, les prévisions pour l'année 1994-1995 en ce qui concerne la gestion du Conseil du Trésor étaient de 75 équivalents temps plein pour un coût de 6 294 000 $ alors qu'elles sont pour l'année 1995-1996 de 85 équivalents temps plein, soit 10 ETP de plus, pour un coût de 9 811 000 $, autrement dit une augmentation de 3 517 000 $.

● (1855)

Ces chiffres sont tirés du Budget des dépenses préparé par le président du Conseil du Trésor et déposé à la Chambre par le président du Conseil du Trésor. Pourtant, quand je lui pose une question au sujet de son propre ministère, il ne connaît pas la réponse.

Le président du Conseil du Trésor va mettre à pied 45 000 fonctionnaires. Des gens qui ont une famille et une carrière. Leur avenir est brisé. En même temps que ces gens placés au bas de l'échelle de la fonction publique sont flanqués à la porte, bien que, il est vrai avec des régimes de pensions et des indemnités de départ, on apprend que le Conseil du Trésor va recruter 10 personnes de plus pour un coût moyen de 350 000 $ chacune.

Je ne sais pas ce que le président du Conseil du Trésor a dans la tête en recrutant 10 cadres supérieurs à ce prix. S'il compte faire autre chose que de recruter des cadres supérieurs, les faits présentés ici sont totalement faux. S'il a l'intention de recruter 10 cadres supérieurs, il doit assurément donner à la Chambre des explications afin de justifier le salaire de 350 000 $ qu'il a l'intention de verser à chacun.

Il est honteux de nous présenter de tels chiffres au moment où l'on dégraisse la fonction publique. Comme les réformistes l'ont dit: commencez par le haut. Réduisez par le haut. Vous n'avez aucune autorité morale de réduire en bas tant que vous n'aurez pas réduit en haut.

Je pense que le président du Conseil du Trésor devrait éliminer ces dépenses du budget maintenant de sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation du nombre de cadres supérieurs au Conseil du Trésor.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, je suis très déçu d'entendre une analyse aussi irresponsable. Le président du Conseil du Trésor a clairement indiqué au député de la circonscription de Saint–Albert qu'il n'y avait eu aucune augmentation.

Le président s'était engagé, le 2 mars, à examiner les détails et à lui fournir des renseignements supplémentaires. Et voilà, c'est ce que je fais ce soir. Je veux donner une réponse plus détaillée.

[*Traduction*]

J'espère que le Parti réformiste ne tente pas de nous faire croire que son analyse est exacte. Il semble y avoir confusion entre les termes «cadres supérieurs» et le mot «gestion». Dans le contexte de la partie III des prévisions budgétaires, l'expression «cadre supérieur» est un terme de classification qui désigne un groupe professionnel précis, alors que le mot «gestion» désigne une activité, une fonction, un élément de planification qui est utilisé aux fins de la planification des ressources.

Plus précisément, il est fait référence au tableau 6, à la page 2–45 de la partie III du Plan de dépenses du Conseil du Trésor, dans lequel il est question de 85 ÉTP, ou équivalents temps plein. Ces ÉTP se répartissent comme suit: 19 au cabinet du président, 16 au cabinet du secrétaire, 5 au bureau du dirigeant principal de l'informatique, 22 à la direction de la planification et des communications, 10 au service de soutien des services juridiques et 13 pour une réserve spéciale. Ce total ne comprend que quatre postes de cadres supérieurs ou l'équivalent. Il est donc erroné de la part du député de tirer la conclusion que le nombre de cadres supérieurs au secrétariat a augmenté.

[*Français*]

Il n'y a pas eu d'augmentation.

[*Traduction*]

J'aimerais en finir très rapidement en précisant qu'au cours des quatre dernières années, ce nombre a diminué de 30 p. 100. Nous prévoyons que cette tendance va se poursuivre.

Le député doit bien savoir que personne n'est payé 350 000 $ par an.

LES SYNDICATS

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Madame la Présidente, le 3 mars, j'ai posé une question à la ministre du Travail au sujet de la grève qui était alors imminente chez CP Rail. J'ai demandé à la ministre quelles mesures elle comptait prendre pour garantir que les négociations se poursuivent et pour éviter un long conflit de travail qui pourrait tourner au vinaigre.

Dans sa réponse, le secrétaire parlementaire a déclaré que son gouvernement laisserait simplement le processus de négociation collective suivre son cours. Toutefois, depuis que j'ai posé cette question, les grèves et les lock–out se multiplient au Canada, au point qu'hier, les 3 200 membres de la Fraternité des préposés à l'entretien des voies ont cessé toute activité.

• (1900)

Jusqu'à maintenant, ce syndicat était le seul visé par le conflit de travail, mais l'autre groupe important, c'est–à–dire les 4 000 Travailleurs canadiens de l'automobile, est prêt à se mettre en grève en tout temps après le 15 mars—autrement dit, dès demain.

L'actuel conflit de travail entre les parties patronale et syndicale des chemins de fer pourrait avoir des conséquences graves. Pour compliquer encore les choses, les 405 membres des International Longshoremen's and Warehousemen's Unions ont cessé leurs activités dans les ports de la Colombie–Britannique, paralysant ainsi la circulation des marchandises dans l'ouest du Canada.

Le gouvernement doit prendre d'urgence des mesures fermes pour empêcher que la situation de nos réseaux de transport s'envenime davantage. La fragile économie canadienne ne peut tout simplement pas supporter une telle pression. Pour que la reprise économique suive son cours, il faut absolument que notre système de transport roule sans heurts. Personne ne peut contester cela.

Il y a pire. Quand on examine les conséquences économiques d'une grève, on doit envisager ce que sera le résultat final. Dans ce cas–ci, personne ne peut y gagner. Trop de gens seront atteints par des grèves et des lock–out qui ne sont pas nécessaires. C'est simplement répréhensible d'exposer encore une fois les Canadiens à une situation aussi insensée.

Les négociations entre CP Rail et les deux syndicats se poursuivent maintenant depuis environ 15 mois. Il semble qu'aucune partie ne soit vraiment déterminée à conclure un nouveau contrat. Si elles faisaient preuve de bonne volonté, les différends auraient certainement déjà été réglés rapidement et pacifiquement.

Il ne suffit pas de simplement demander aux deux parties de poursuivre la négociation collective. En continuant leurs pourparlers pendant Dieu sait combien de temps, les parties à ce conflit feront d'innombrables victimes qui n'y sont pour rien.

C'est pourquoi le gouvernement doit intervenir immédiatement dans ce différend en adoptant une loi de retour au travail. Cette loi devrait comprendre une période de réflexion de 30 jours où des négociations sérieuses pourraient avoir lieu.

À mesure que l'arrêt de travail se prolonge, il semble évident que le gouvernement cherche à gagner du temps pendant qu'il rédige une loi interdisant le recours aux briseurs de grève. Pareille dérobade serait inacceptable.

Les sociétés ferroviaires du Canada comptent pour près de 40 p. 100 de toutes les marchandises qui sont expédiées dans le pays. Qu'il s'agisse des expéditeurs de papier journal, de charbon ou de potasse, des dirigeants de l'industrie de l'automobile ou des producteurs de céréales de l'Ouest, les importateurs, les exportateurs et les fabricants doivent être assurés de disposer d'un moyen fiable pour acheminer leurs produits vers les mar-

chés. Sinon, ces marchés disparaîtront. Les acheteurs étrangers ont besoin de fournisseurs sur lesquels ils peuvent compter. S'ils ne peuvent pas compter sur le marché canadien, ils iront tout simplement ailleurs.

Hormis les conséquences directes des arrêts de travail dans le transport ferroviaire, des torts incommensurables découlent de ce qu'on appelle une réaction en chaîne. Les industries qui ne peuvent pas obtenir des pièces de rechange ou expédier leurs produits devront interrompre la production et mettre des employés à pied. Le plus longtemps le gouvernement permettra que cette situation se prolonge, plus les conséquences seront graves pour les Canadiens d'un océan à l'autre. Par ailleurs, les recettes seront moins élevées pour le Trésor fédéral à court d'argent.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais votre temps de parole est expiré.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député d'avoir soulevé cette très importante question.

Comme la ministre du Travail l'a dit à la Chambre hier, CP Rail et trois de ses syndicats représentant 2 900 travailleurs ont conclu un projet d'entente le 12 mars 1995 avec l'aide du Service fédéral de médiation et de conciliation. Les ententes prévoient des augmentations de traitement, des modifications en matière de sécurité d'emploi et diverses bonifications des avantages sociaux. Les ententes doivent être ratifiées par les syndiqués.

Je crois savoir que CP Rail rencontre la FPEV aujourd'hui, et je les encourage à déployer tous leurs efforts pour régler leurs différends.

On m'informe également que l'arrêt de travail à CP Rail a été limité et que la compagnie ferroviaire continue d'exploiter ses lignes principales.

Les négociations collectives se poursuivent dans un certain nombre de cas. Il faut laisser aux parties toutes les chances de régler leurs différends par la négociation collective comme le prévoit le Code canadien du travail. Les parties doivent toutefois accepter la responsabilité de reprendre les négociations et de conclure une entente non seulement dans l'intérêt des syndiqués et des actionnaires, mais aussi dans celui de la population canadienne.

Les compagnies ferroviaires et les syndicats ont les connaissances et l'expérience nécessaires pour résoudre les problèmes complexes qui donnent lieu au différend.

Il serait prématuré pour l'instant d'envisager une intervention législative. Le Service fédéral de médiation et de conciliation restera en contact avec les parties et sera disposé à les aider dans leurs négociations.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne donc à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 5.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 mars 1995

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DES CONSOMMATEURS

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.): Monsieur le Président, L'Internationale des consommateurs, désignée autrefois sous le vocable d'«Organisation internationale des syndicats de consommateurs», a déclaré aujourd'hui la Journée mondiale des droits des consommateurs. Un peu partout dans le monde, les consommateurs célèbrent cet événement en participant à des activités dont le but est de souligner leur apport au marché dans notre société.

Les consommateurs jouent un rôle capital dans le maintien de la richesse et de la compétitivité de notre pays. En effet, plus de 60 p. 100 du PIB du Canada est attribuable à la demande des consommateurs. C'est pourquoi leurs opinions devraient être entendues et leurs droits, reconnus.

L'Internationale des consommateurs réunit 185 organismes appartenant à 80 pays, dont les principales préoccupations sont la protection des droits des consommateurs, ainsi que la promotion des principes de justice sociale et d'équité sur le marché. L'organisation vient en aide aux groupes de consommateurs des pays en développement et lance une recherche–action dans certains dossiers, comme les produits pharmaceutiques, les pesticides, le tabac et les aliments pour bébés. De plus, elle contribue aux essais comparatifs des biens et services de consommation...

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, en n'annonçant aucune mesure pour stimuler le secteur minier, le dernier Budget du ministre des Finances contribue à la marginalisation d'une industrie qui génère d'importantes retombées dans plusieurs régions du Québec et du Canada, dans ma circonscription comme dans celle de beaucoup de mes collègues des deux côtés de cette Chambre.

Par son inaction et son désengagement, le gouvernement fédéral met en péril une industrie déjà en difficulté. D'ailleurs, l'Association minière du Canada parle des mesures du Budget comme des coups durs à encaisser, des ratés et des interrogations menaçantes pour l'avenir du secteur minier.

Selon l'Association des prospecteurs du Québec, et je cite: «L'industrie minière du Québec est en droit de se questionner si son secteur d'activité ne serait pas mieux desservi dans un cadre législatif où seul le gouvernement du Québec aurait tous les pouvoirs d'intervention.»

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ BIG ROCK BREWERIES

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, les Albertains ont montré qu'ils étaient prêts à appuyer les arts sans une aide massive du gouvernement fédéral. Hier, le Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, dont le siège social se trouve à Toronto, a tenu sa 17e cérémonie de remise des prix au monde des affaires dans les arts. Je suis très heureuse d'annoncer aujourd'hui que Big Rock Breweries, société de ma circonscription, Calgary–Sud–Est, a reçu le prix du soutien communautaire.

Les budgets rétrécissent dans tous les domaines de notre économie et nous devons chercher des façons différentes, innovatrices et créatives de trouver des fonds, surtout dans le secteur culturel. Big Rock Breweries, de l'Alberta, donne l'exemple en jouant un rôle de mécène du secteur privé. L'année dernière, Big Rock a remis plus de 100 000 $ à 40 groupes différents du milieu artistique. Cette entreprise considère l'aide qu'elle apporte au secteur culturel comme une pratique commerciale judicieuse, et non comme un geste de charité.

Grâce à l'appui de Big Rock Breweries, des groupes comme le Alberta Theatre Project et le Muttard Public Art Gallery peuvent prospérer. Les Albertains sont vraiment des chefs de file sur le chapitre de l'aide que le secteur privé apporte au secteur culturel, et je tiens à féliciter Big Rock Breweries.

* * *

LES JUMELLES JAMEL

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, je désire transmettre mes félicitations et mes remerciements à M. S.G.P. Jafry, un membre éminent de la communauté sud–asiatique et de l'association musulmane de Scarborough. M. Jafry était le coordonnateur de la campagne de souscription qui visait à recueillir 175 000 $ pour

Article 31 du Règlement

payer les coûts de la chirurgie et des soins prodigués aux jumelles Jamel.

Les deux petites filles, âgées de deux ans, sont arrivées du Pakistan en novembre dernier pour subir une délicate intervention chirurgicale. En effet, elles étaient reliées par la tête depuis leur naissance. Le 23 janvier 1995, une équipe de 23 chirurgiens a effectué, à l'hôpital pour enfants de Toronto, une intervention chirurgicale qui a duré plus de 15 heures.

Trente opérations de ce genre ont été exécutées dans le monde jusqu'à maintenant et un enfant sur deux a survécu dans seulement 60 p. 100 des cas. La petite Hira Jamel a survécu, mais sa soeur Nida a succombé. Au nom de la Chambre des communes, je désire offrir mes condoléances à la famille Jamel. Je suis sûr que nous souhaitons tous un rétablissement complet à la petite Hira.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, lors du discours qu'il prononçait le 3 juin dernier, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne-française de l'Ontario, le chef du Bloc québécois a déclaré, et je le cite: «Le programme que propose le Bloc québécois, pour tout de suite et demain, c'est la solidarité agissante de vos communautés et des francophones du Québec au sein de l'espace qui est nôtre.»

Ce témoignage de compréhension et d'ouverture contraste avec la déclaration faite, hier, par la critique officielle du Bloc québécois en réponse à la prise de position de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Après les avoir accusés d'ingérence, la députée bloquiste poursuit son attaque en disant, et je la cite: «Notre message aux francophones hors Québec est clair: ne venez pas vous mêler de nos affaires.»

Une fois de plus, le Bloc québécois démontre sa détermination à museler quiconque ose remettre en question son projet séparatiste.

* * *

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, les communautés francophones et acadienne croient sans équivoque à un Canada uni, évolutif et dynamique. J'étais donc très heureux de connaître la position de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada demandant aux Québécois et Québécoises de voter non au prochain référendum sur la séparation.

Les membres du Bloc québécois trompent carrément les communautés francophones et acadienne en leur disant qu'un Québec indépendant permettrait à la francophonie canadienne de mieux se développer.

• (1405)

De plus, la déclaration de la députée de Rimouski—Témiscouata suggérant que le fédéral aurait acheté les francophones et les Acadiens est une autre insulte envers nos communautés.

J'inviterais la députée à s'excuser publiquement des propos méprisants qu'elle a tenus envers tous les francophones et Acadiens hors Québec. Les francophones et Acadiens du Canada ont grandement le droit de se prononcer sur l'avenir de notre pays.

* * *

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur, Lib.): Monsieur le Président, j'étais très heureux d'apprendre que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada se soit prononcée en faveur du fédéralisme canadien et ce, sans aucune équivoque.

La FCFA est le deuxième organisme du genre à se prononcer en faveur du non. La Société des Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick rendait publique sa position en février dernier, exhortant également les Québécois à voter non. Ces deux organismes croient également en un Canada dynamique, évolutif et fier de promouvoir la dualité linguistique. Cette vision du Canada favorise le rayonnement de la francophonie dans tout son ensemble.

Les établissements et organisations francophones, soit éducationnels, culturels ou financiers à travers le Canada, sont la preuve de la ténacité et de la vitalité du phénomène français au Québec et dans toutes les provinces.

Le gouvernement fédéral a toujours encouragé le développement et l'épanouissement de la francophonie au Canada, et non seulement lors du présent débat référendaire. L'avenir de la francophonie saura subir des contrecoups dramatiques sans la présence du Québec dans la fédération canadienne.

Je souhaite donc un référendum dans les plus brefs délais, de sorte et afin de passer à la solution de vrais problèmes.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, les attaques répétées dont fait l'objet la Commission du statut de réfugié depuis plusieurs années font régulièrement les manchettes. Depuis l'arrivée du gouvernement libéral, ces critiques se font de plus en plus virulentes sans que ce gouvernement semble ne s'en émouvoir outre mesure.

Hier encore, deux anciens commissaires de la CISR estimaient qu'au moins la moitié de leurs anciens collègues n'avaient pas la formation ni l'expertise requises pour accomplir les tâches inhé-

rentes à leurs fonctions. Ils alléguaient, comme d'autres l'ont fait avant eux, que le problème de base de cette Commission est le patronage, comme mode de nomination à ces postes.

Il est urgent que le gouvernement fasse toute la lumière sur le fonctionnement de la Commission dans le cadre d'une enquête publique. Plus ce gouvernement tarde à agir, plus la crédibilité de cet organisme sera entachée de façon irrémédiable.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, M. Gerry Parsons, un habitant d'Air Ronge, en Saskatchewan, a eu le courage de me donner la permission de lire sa lettre à la Chambre. Voici ce qu'il y dit:

> Je vous remercie de votre position sur le contrôle des armes à feu. Je souscris à des mesures raisonnables pour lutter contre le crime et enlever aux criminels leurs armes. Je suppose que je vais devenir un criminel lorsque je refuserai d'enregistrer mes armes de chasse. En fait, je ne me servirai probablement plus jamais de ces armes. J'ai 75 ans et je souffre de troubles pulmonaires qui m'empêchent de faire des tas de choses. Je n'ai jamais été accusé de quoi que ce soit en 75 ans, et il est regrettable que cela doive maintenant être le cas. Merci de vos efforts. Je déplore que le ministre de la Justice ne soit pas aussi honnête que vous.

Le ministre de la Justice. . .

Le Président: Chers collègues, même si l'on cite d'autres personnes à la Chambre, on ne devrait jamais utiliser un langage non parlementaire remettant en question, comme dans ce cas–ci, l'honnêteté d'un autre député, sous prétexte que ce sont là les paroles de quelqu'un d'autre. J'invite le député à supprimer toute réflexion désobligeante sur l'honnêteté d'un de ses collègues et à bien vouloir terminer sa déclaration.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Merci, monsieur le Président. Je retire cette dernière phrase.

Le ministre de la Justice pense–t–il vraiment que M. Parsons soit un criminel? Croit–il que cet homme de 75 ans, qui va refuser en connaissance de cause d'enregistrer ses armes de chasse, devrait être condamné à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans? Le gouvernement libéral va–t–il construire davantage d'établissements pénitentiaires pour emprisonner les milliers de propriétaires d'armes à feu très sérieux, comme M. Parsons? Ou va–t–il continuer de laisser les vrais criminels en liberté pour qu'il y ait suffisamment de place dans les prisons pour accueillir les gens qui n'enregistrent pas leurs armes à feu?

* * *

• (1410)

[*Français*]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Rimouski—Témiscouata, cette grande championne des droits francophones quand cela fait son affaire, a fait de la danse à claquettes hier sur le dos des francophones hors Québec.

Elle a accusé la Fédération des communautés francophones et acadienne de s'ingérer dans les affaires du Québec lorsque la Fédération a encouragé les Québécois à voter non au référendum qui s'annonce.

La députée, mettant en doute l'intégrité de la FCFA, a demandé hier si le fait de recevoir des octrois du fédéral n'a pas aidé la Fédération à prendre la position fédéraliste.

Si les francophones hors Québec ont survécu durant des siècles, s'ils ont réussi à prendre leur place à tous les niveaux d'activité au Canada et si la dualité canadienne existe aujourd'hui, ce n'est pas grâce aux égocentriques du séparatisme.

* * *

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, je m'oppose aux propos du Bloc québécois que l'opposition des francophones demeurant hors Québec à la séparation du Québec constitue une ingérence. Dans ce propos, on voit clairement en action la politique du Bloc de décourager les débats et contraindre au silence toute opposition à la séparation. Cependant, le Bloc oublie l'inévitable: on ne peut pas contraindre au silence la majorité.

Les francophones du Canada, les Québécois, les Acadiens et Acadiennes, les Fransasquois, les Franco–Ontariens et Franco–Ontariennes ont toujours travaillé pour préserver et promouvoir leur langue et culture sur un continent où nous sommes une faible minorité.

Nos efforts ont été récompensés et continueront à être récompensés grâce à un appareil politique et à un fédéralisme qui sont sensibles et qui encouragent l'épanouissement des communautés francophones. La majorité des francophones du Canada reconnaissent le fédéralisme canadien, un fédéralisme flexible qui préconise notre évolution.

Au début de ce Parlement, le Bloc a dit qu'il allait. . .

Le Président: Je regrette de devoir interrompre l'honorable député. Je cède maintenant la parole à l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

* * *

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, au cours des derniers mois, les communautés francophones de l'Acadie et de l'Ontario ont accueilli le chef du Bloc québécois, ce dernier étant désireux de véhiculer le message de son parti et d'établir des liens durables avec ces communautés.

J'étais présent lorsque l'Association canadienne–française de l'Ontario a accueilli M. Bouchard avec décorum et civilité lors de son assemblée annuelle, l'an dernier, à Toronto.

Hier, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada disait, et je cite: «Le fédéralisme canadien

constitue le cadre le plus favorable à l'épanouissement du Québec et des communautés francophones et acadienne.»

Au lieu de reconnaître que cette affirmation puisse émaner de convictions aussi profondément ancrées que les siennes, la députée de Rimouski—Témiscouata a préféré répliquer, et je cite: «Ne venez pas vous mêler de nos affaires.»

Les communautés francophones entendent poursuivre le dialogue entamé par le Bloc québécois et, puisque l'avenir du pays nous concerne tous, nous allons nous mêler de nos affaires.

* * *

LA FERME EXPÉRIMENTALE DE LA POCATIÈRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, c'est avec stupéfaction que l'industrie ovine du Canada et du Québec a constaté, lors du dernier Budget, la fermeture de la Ferme expérimentale de La Pocatière, établie depuis 1910. Alors que cette production est en plein développement, le gouvernement fédéral freine contre toute attente l'expansion de ce secteur.

Ces coupures ne respectent nullement les engagements du livre rouge en matière de recherche et développement et brisent les efforts effectués au cours des dernières années dans les établissements de recherche.

Le gouvernement fédéral doit réviser sa politique de financement de la recherche et développement et mettre un terme à des coupures aveugles qui pénalisent injustement des productions agricoles en expansion.

Nous espérons que le gros bon sens guidera le ministre de l'Agriculture dans ce dossier et que sa décision sera reconsidérée dans les plus brefs délais, comme le demande le Comité pour la survie de la ferme expérimentale de La Pocatière.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Justice a participé à une réunion à huis clos organisée par la députée libérale de Dauphin—Swan River. Mike Dudar, un résident de la circonscription, a déclaré que cette réunion était une farce, car il a dû exiger une place assise dans une salle où l'on ne laissait entrer que 60 personnes. Des centaines de citoyens et les membres de la presse ont dû demeurer à l'extérieur.

Pourquoi le ministre de la Justice refuse-t-il de répondre aux préoccupations qu'a suscitées son projet de loi sur le contrôle des armes à feu? Pourquoi les médias n'ont-ils pas pu assister à la réunion qui s'est tenue hier soir à Dauphin, au Manitoba? Pourquoi le ministre ne veut-il pas expliquer son projet de loi aux personnes sur lesquelles il aura les plus lourdes conséquences?

Ce n'est pas la première fois que le ministre évite de rencontrer publiquement la population du Canada. Il a répété le même scénario lorsqu'il se trouvait à Calgary, en janvier dernier. Les actes que le ministre a posés hier soir étaient une insulte pour les habitants de Dauphin—Swan River et pour tous les Canadiens intéressés.

• (1415)

Le ministre a le devoir de se lever devant tous les Canadiens, de défendre sa loi draconienne sur le contrôle des armes à feu et de montrer. . .

* * *

[*Français*]

LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, en tant que député de la circonscription fédérale de Saint-Boniface, francophone d'une province et d'une région en dehors du Québec, et Canadien d'origine française né à Saint-Boniface, au Manitoba, je me réjouis du fait que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada se soit prononcée en faveur du fédéralisme canadien, et ce sans équivoque.

La Fédération, comme moi-même d'ailleurs, croit en un Canada dynamique, évolutif et fier de promouvoir la dualité linguistique; un Canada avec un gouvernement qui favorise le rayonnement de la francophonie dans son ensemble à travers le pays. Nous souhaitons tous un référendum dans les plus brefs délais, afin que nous tous, avec le Québec bien sûr, puissions diriger toute notre énergie à continuer à bâtir notre pays, le Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES PÊCHES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le Canada vient tout juste de procéder à la libération du chalutier espagnol *Estai* après que ses propriétaires aient accepté de verser une caution de 500 000 $. On sait que l'Union européenne faisait de la libération de ce chalutier la condition préalable à la reprise des négociations avec le Canada.

Le ministre des Pêches peut-il nous indiquer si, en échange de la libération du navire espagnol, le Canada a obtenu que les chalutiers européens respectent le moratoire de 60 jours demandé par le Canada sur la pêche au turbot?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition pour sa question.

Je lui signale que, ce matin, le propriétaire du chalutier *Estai* a versé une caution de 500 000 $ pour obtenir la libération de son navire. Cette somme s'ajoute à la caution de 8 000 $ exigée pour

la libération du capitaine du chalutier lui–même, qui a été versée hier ou avant–hier.

Cela est tout à fait conforme aux procédures prévues dans le cadre du système judiciaire canadien, procédures qui sont respectées dans d'autres affaires mettant en cause des navires de taille et de valeur similaires.

Nous nous réjouissons de ce que la caution a été versée. Par conséquent, le navire et l'équipage sont libres de partir n'importe quand.

Outre la caution qui a été versée, environ 130 tonnes de poissons ont été enlevées du navire. C'est la Couronne qui détient le poisson et qui l'entreposera pour servir de preuve. À la fin du procès, le tribunal décidera de ce qu'il faut en faire.

Il n'y a eu aucune négociation au sujet de la procédure judiciaire comme telle et il ne saurait y en avoir, comme en conviendra le chef de l'opposition. La procédure a suivi son cours normal.

Maintenant que la caution a été versée et que la pêche a cessé aux deux extrémités des Grands Bancs, il se pourrait que des pourparlers soient amorcés. Le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre ont transmis leurs directives à une équipe de négociation à Bruxelles. Nous verrons.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je demanderai au ministre si, dans le contexte de la libération du chalutier *Estai*, le Canada a tenté d'obtenir, ou le cas échéant obtenu de l'Union européenne, ou de l'Espagne, la garantie que leurs chalutiers ne pêcheront pas le turbot pendant toute la durée des négociations à venir avec le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, la question est intéressante. Le Canada a bien précisé, depuis le début du conflit qui l'oppose à l'Union européenne, que nous ne négocierons pas tant que la pêche se poursuivra.

Hier, j'étais ravi d'affirmer que cela faisait quatre ou cinq jours qu'aucun navire ne pratiquait la pêche aux deux extrémités des Grands Bancs. Hier soir, pendant quelques heures, un navire s'est aventuré dans la région de la tête des Grands Bancs, mais je peux vous dire qu'il s'est retiré ce matin.

Au moment où je vous parle, il n'y a aucun navire à la tête ou à la queue des Grands Bancs. La caution exigée pour la libération du chalutier a été versée. Le navire quittera le port. J'ajouterai cependant que, étant donné que le navire a été dépouillé de son filet, l'équipage ne pourra pas pratiquer la pêche. Le filet a été coupé.

● (1420)

Le chef de l'opposition sera également très heureux d'apprendre que la technologie canadienne utilisée dans les systèmes de positionnement global nous a permis de trouver et de récupérer aujourd'hui le filet de l'*Estai*.

Le filet portait les mêmes marques de commerce que d'autres pièces d'équipement laissées à bord de l'*Estai*. Le poisson qui y était pris dedans était toujours vivant au moment où le filet était retiré de l'eau. Nous l'avons filmé. Le poisson était encore frétillant. Il s'agit du filet qui a été coupé récemment. Le filet a des mailles de 115 mm, ce qui est inférieur à la limite de 130 mm imposée par l'OPANO. En outre, il était muni d'une doublure de 80 mm.

Des voix: C'est honteux!

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il y a présentement des négociations informelles entre les diplomates canadiens et leurs vis–à–vis européens, je souhaiterais qu'il y en ait. Mais, je demanderais au ministre si le Canada a entrepris des pourparlers et des tentatives pour que des négociations formelles s'amorcent rapidement entre ses représentants et ceux de l'Espagne et de l'Union européenne?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer cette Chambre qu'en effet, une équipe dirigée par le sous–ministre des Affaires étrangères du Canada est à Bruxelles, pour justement entreprendre des négociations avec les représentants de l'Union européenne. Nous sommes prêts, nous sommes disposés et nous voulons régler cette question d'une façon diplomatique.

Il est clair que nous recherchons deux objectifs. Le premier objectif est bien sûr de nous assurer que les mesures de conservation qui nous tiennent à coeur seront respectées et par conséquent, nous espérons nous entendre avec nos amis de l'Union européenne pour mettre en place un mécanisme de surveillance, de vérification qui sera efficace. Également, je peux profiter de l'occasion pour dire que dans un esprit de coopération, nous sommes prêts à revoir, avec les représentants de l'Union européenne, le partage du quota que nous avons obtenu à l'occasion des dernières négociations.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans un rapport dévoilé hier, l'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité, mieux connu sous le nom de SCRS, fait état de graves lacunes dans l'utilisation d'informateurs sur les campus universitaires et dans les partis politiques lors de campagnes électorales.

Comment le solliciteur général explique–t–il ses déclarations à l'effet que le SCRS n'aurait pas espionné ou infiltré des partis politiques, alors que l'inspecteur général du SCRS déplore que celui–ci n'ait émis aucune directive sur la façon de traiter avec ses informateurs des partis politiques durant les campagnes électorales?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce rapport traite d'une situation qui existait

plus de deux ans avant que le gouvernement libéral ne soit élu. Depuis, on a pris des mesures pour régler les problèmes et les préoccupations dont il fait état. C'est une question à laquelle nous portons une très grande attention.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, pas besoin de remonter deux ans en arrière. En décembre dernier, Me Michel Robert, le président du comité de révision du SCRS, affirmait qu'il n'y avait aucune enquête sur les partis politiques canadiens et le mois suivant, le comité de révision du SCRS était obligé de le démentir, en disant qu'il y avait eu, effectivement, un dossier intitulé *Preston Manning*, portant sur le Parti réformiste.

Alors, je demande au solliciteur général comment il peut minimiser la portée du rapport de l'inspecteur général du SCRS, qui conclut que l'utilisation d'informateurs sur les campus universitaires et durant la campagne électorale n'est pas justifiable?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, à ma connaissance, l'inspecteur général de l'époque, il y a deux ans, a conclu que le SCRS recourait à des informateurs de façon professionnelle, avec tout le professionnalisme qui s'impose.

Comme je l'ai dit, on prend des mesures pour régler les préoccupations soulevées par l'inspecteur général de l'époque.

Pour terminer, je tiens à rappeler au député qu'il a, encore une fois, parlé à tort et à travers. Le dossier auquel a fait allusion le président intérimaire du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité ne portait pas sur une enquête menée sur un parti politique, mais sur la possibilité qu'un gouvernement étranger ait fait des contributions de façon inappropriée.

• (1425)

J'espère que le député se renseignera mieux, si jamais il soulève de nouveau la question. Il est temps qu'il le fasse.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il y a plus d'un mois, le ministre de la Défense nationale a prétendu avoir été mal informé par la chaîne de commandement militaire, tout particulièrement dans l'affaire des vidéos du Régiment aéroporté.

Le ministre peut–il maintenant dire que les maillons de communication faibles de la chaîne de commandement ont été renforcés? Quelles mesures précises a–t–il adoptées pour cela?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député fait référence à un incident précis, qui est une mauvaise information contenue dans un rapport sur ces vidéos. Le chef d'état–major de la défense a réglé cette question en relevant de ses fonctions l'officier général qui ne lui avait pas communiqué—à lui ainsi qu'à moi—tous les détails de l'affaire.

Le chef d'état–major et la chaîne de commandement, qui travaillent d'arrache–pied, ont toute ma confiance, tout comme les hommes et les femmes qui servent fièrement le Canada au sein des forces armées.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous avons obtenu un rapport confidentiel que le brigadier–général Jeffries a rédigé à l'intention du quartier général du commandement de la force terrestre.

Selon le général Jeffries, les troupes croient, je cite, que «les ambitions politiques et le carriérisme ont remplacé le leadership au sein de la hiérarchie militaire et, de plus, la loyauté et l'attention des dirigeants militaires supérieurs sont tournées vers leurs supérieurs et non vers la base». C'est là une évaluation très critique de la situation dans l'armée.

Le ministre de la Défense nationale a–t–il pris connaissance de ce rapport? Comment prévoit–il régler la crise de leadership au sein de son ministère?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas accès à toutes les communications qui circulent dans la chaîne de commandement de l'armée canadienne.

Si le député a le document dont il fait état, j'en parlerai au chef d'état–major de la défense pour voir si les préoccupations supposément mentionnées par le brigadier–général Jeffries ont été portées à son attention et nous déciderons alors de la marche à suivre.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois qu'un rapport interne révèle des problèmes de leadership au sein de l'armée canadienne. Cependant, jusqu'à maintenant, le ministre de la Défense nationale n'a promis que des changements superficiels et a repoussé les décisions importantes en promettant la tenue d'enquêtes.

Le ministre est–il prêt à s'occuper des failles dans le leadership et ailleurs dans l'armée ou devrons–nous attendre la diffusion d'autres vidéos?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je viens de dire que le gouvernement et moi–même faisons entièrement confiance au chef d'état–major et à toute la chaîne de commandement de l'armée canadienne.

Pour ce qui est d'une réorganisation possible, des changements sont faits chaque année. J'ai annoncé il y a peut–être deux semaines que nous allions réduire d'environ 25 p. 100 le nombre de généraux. De nouveaux officiers occupent maintenant des postes clés au quartier général de la Défense nationale. Je crois

que cela devrait rassurer le député quant à l'existence d'un leadership dynamique au quartier général de la Défense nationale.

* * *

[*Français*]

LE BURUNDI

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le Burundi est en proie à de vives tensions depuis le meurtre, en octobre 1993, de son premier président démocratiquement élu. Ces derniers mois, les conflits entre les deux principales ethnies ont fait quelque 50 000 morts et tout indique qu'une autre crise se prépare. L'assassinat récent du ministre de l'Énergie et des Mines a envenimé la situation et le pays se trouve actuellement dans un grave climat d'insécurité.

Le ministre peut–il faire le point sur la situation qui prévaut actuellement au Burundi et peut–il nous indiquer quels sont les moyens envisagés par l'ONU et le Canada pour prévenir une éventuelle crise?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, les craintes exprimées par l'honorable députée au sujet de la situation au Burundi, malheureusement, sont bien fondées. Il est regrettable de constater que ces conflits ethniques qui ont sévi et créé tant de massacres au Rwanda menacent d'être transportés dans un pays voisin, et ce drame que nous avons vu risque d'être répété.

• (1430)

C'est pourquoi le gouvernement du Canada a multiplié ses interventions auprès des Nations Unies et aussi auprès de l'Organisation de l'unité africaine, afin que tant les Nations Unies que cet organisme régional s'impliquent immédiatement pour tenter de trouver des solutions à cette crise de plus en plus menaçante.

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, le ministre nous a fait part des différentes démarches qu'il a effectuées auprès, entre autres, du Secrétaire des Nations Unies hier, lors d'un comité, demandant d'envoyer des troupes supplémentaires au Rwanda afin de rétablir l'équilibre dans la région. On sait que le Conseil de sécurité a rejeté la demande du Canada.

Ce que je voudrais demander au ministre c'est ceci: Peut–il s'engager à intervenir à nouveau auprès du Conseil de sécurité de l'ONU afin de rassembler, à court terme, les forces multinationales nécessaires à la prévention de ce conflit?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): La réponse est oui, monsieur le Président. Dans le cas où les Nations Unies ne pourraient d'elles–mêmes intervenir, nous avons entrepris des démarches auprès de l'Organisation de l'unité africaine, afin de voir si une démarche régionale ne serait pas plus propice pour amener un certain nombre de pays intéressés à ce qui se passe au Rwanda et au Burundi à intervenir, avec évidemment l'appui et le support des Nations Unies, mais le faisant sur une base régionale plutôt que sur une base globale des Nations Unies.

* * *

[*Traduction*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, compte tenu de la gravité des allégations, je me serais attendu à ce que le ministre en ait entendu parler avant aujourd'hui.

Pour faire suite à la question de mon collègue concernant le commandement, je signale que, dans son rapport, le général Jeffries dit que, de l'avis des troupes, les officiers supérieurs semblent réticents ou inaptes à défendre les intérêts de leurs soldats. Il cite l'exemple du procès du Régiment aéroporté qui a eu cours dans les médias et qui a laissé aux militaires un sentiment de désillusion et d'abandon.

Le ministre se rend–il compte de la gravité du problème de leadership qui existe au sein de son ministère? Dans l'affirmative, peut–il dire à la Chambre comment il entend s'y prendre au juste pour le résoudre?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, il faut comprendre que les forces armées sont soumises à des pressions considérables depuis quelques années, soit depuis que les événements survenus en Somalie ont été rendus publics. Cela a créé un grand problème et a été source de tensions.

Les Forces canadiennes ont bénéficié d'une réputation enviable pendant de nombreuses années et leur travail est exemplaire. Elles sont respectées dans le monde entier.

Nous nous préparons cette semaine à envoyer à Haïti le premier groupe d'un contingent de quelque 470 militaires. Ce sont des gens exceptionnels qui sont bien dirigés. Cela ne signifie pas que des problèmes ne surviendront pas de temps à autre. Lorsque des problèmes de gestion ou de commandement sont portés à l'attention du gouvernement, celui–ci s'arrange pour les régler.

En ce qui concerne la question de la Somalie, nous savons que toute la chaîne de commandement et le déploiement des troupes en Somalie feront l'objet d'une enquête.

Les allégations générales des réformistes à l'égard du moral des troupes et à l'égard du haut commandement des forces armées ne se vérifient tout simplement pas dans les faits. L'affaire du Régiment aéroporté a suscité beaucoup de déception et c'est ce que reflètent peut–être ces allégations.

Le Président: Je demanderai aux députés encore une fois d'être brefs, dans leurs questions comme dans leurs réponses.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, ce ne sont pas les réformistes qui accusent le ministre d'avoir des problèmes de leadership.

On peut lire encore dans le rapport que les soldats ont le sentiment que leur intérêt et leur bien–être sont sacrifiés à la nécessité pour les officiers supérieurs d'offrir les mêmes services pour beaucoup moins cher. Il y est dit en outre que, aussi désagréable que cela puisse être, il faudra faire avec ce que l'on a afin d'éviter de se retrouver avec une armée exsangue et des soldats épuisés.

Compte tenu de ce rapport, le ministre est–il disposé à mener immédiatement une enquête afin de déterminer la cause et l'étendue du problème et de proposer des correctifs pour éviter l'épuisement professionnel des militaires?

● (1435)

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je trouve étrange que le député me demande de mener une enquête sur la foi d'une simple note de service.

Le député a fait partie du comité mixte de la Chambre et du Sénat qui a examiné tous les aspects et les opérations des Forces canadiennes. Il a signé un rapport qui concluait que le commandement des forces armées était en fait remarquable.

Voici maintenant que, s'inspirant d'une note de service découlant peut–être de la situation très émotionnelle qui a entouré la dissolution du Régiment aéroporté canadien, il croit exactement le contraire qu'il y a moins de trois mois. Ce n'est pas logique.

* * *

[*Français*]

LE *IRVING WHALE*

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. En décembre 1993, un document interne du ministère de l'Environnement, remis à la ministre, mettait en doute très sérieusement la qualité et les conclusions d'une étude sur laquelle la ministre s'est appuyée pour prendre sa décision de renflouer le *Irving Whale*.

La ministre de l'Environnement a–t–elle pris connaissance de ce document et peut–elle nous expliquer pourquoi elle a retenu la solution la plus risquée et la plus controversée qui consiste à renflouer le *Irving Whale* et ce, malgré l'avis de ses fonctionnaires?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la seule controverse provient de la compagnie qui n'a pas obtenu le contrat. Ce que je trouve malheureux de la part de la députée d'en face, c'est que quand son chef était ministre de l'Environnement, il a reçu des appels, tenu des audiences publiques à Halifax, Dartmouth et à l'Île–du–Prince–Édouard et qu'il n'a pas agi du tout.

Dès notre arrivée au pouvoir, nous avons agi, et nous espérons renflouer le *Irving Whale* cet été au plus tard.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre de l'Environnement qui, en ce moment, est la seule responsable du ministère de l'Environnement, et c'est à elle de prendre les bonnes décisions.

Des voix: Bravo!

Mme Guay: Comment la ministre peut–elle expliquer qu'elle refuse toujours de procéder à l'inspection électronique de la coque de la barge avant de la renflouer, ce qui constituerait, selon les experts, une précaution minimale pouvant permettre d'éviter une catastrophe écologique majeure si le *Irving Whale* se brisait en deux au moment de l'opération?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, si la députée avait pris le temps de lire tous les documents que j'ai fournis, tous les documents publics, y compris le rapport de 1990 qui demandait à l'ancien ministre de faire quelque chose, elle aurait su qu'on a fait l'examen électronique au mois de juin dernier.

[*Traduction*]

Je ne comprends pas la logique de la députée. Il y a quelques mois, elle a pris la parole à la Chambre pour déclarer que nous ne devrions pas attendre jusqu'au printemps prochain, que nous devions renflouer le *Irving Whale* cette année. À présent que nous commençons les démarches et que nous avons lancé un appel d'offres, elle renverse complètement la position qu'elle avait prise il y a seulement quelques mois.

J'ai pris une position. Contrairement au chef de son parti, je vais faire renflouer le *Irving Whale*. Nous serons enfin débarrassés de cette bombe à retardement qui nous menace depuis 25 ans.

* * *

LES SYNDICATS

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, on vient de m'informer que le gouvernement a finalement accédé aux demandes du Parti réformiste d'adopter une mesure législative de retour au travail dans le conflit qui paralyse actuellement la côte ouest.

Cette mesure a pour but de régler dans l'immédiat le problème des transporteurs canadiens. Quelles mesures la ministre du Travail a–t–elle l'intention de prendre pour empêcher d'autres perturbations à l'avenir?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, de fait, la situation s'est aggravée dans les ports en Colombie–Britannique. Depuis minuit, hier soir, il y a un arrêt complet de travail, comme les députés le savent. Oui, depuis minuit, hier soir, il n'y a plus de transport du grain et des biens périssables. Devant ce problème qui comporte d'énormes conséquences économiques, le gouvernement a décidé d'agir et de mettre en oeuvre une législation de retour au travail.

Nous sommes présentement en négociations avec les différents partis, pour parvenir le plus rapidement possible à l'adoption de cette législation. J'ose espérer que nous obtiendrons l'accord de tout le monde.

● (1440)

[*Traduction*]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, je félicite la ministre pour son initiative.

Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'un arbitrage exécutoire des propositions finales, comme celui proposé dans le projet de loi d'initiative parlementaire C–262. La ministre va–t–elle prendre aujourd'hui l'engagement d'appuyer le projet de loi C–262? Dans la négative, va–t–elle proposer une mesure législative similaire?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre que l'honorable député ait des préoccupations au sujet des grèves dans les ports de Colombie–Britannique. En date d'aujourd'hui, nous avons une crise fort importante avec des conséquences économiques fort importantes et le gouvernement va agir dès qu'il obtiendra la collaboration des différents partis de cette Chambre.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Hier, le Comité de la Convention contre la torture des Nations Unies a rendu un jugement qui stipule que le Canada n'a pas respecté la Convention internationale contre la torture dont il est lui–même signataire et ce, lors de l'audition de M. Khan, ressortissant pakistanais.

Compte tenu que le jugement conclut que cette personne risque d'être soumise à des tortures si le Canada l'expulsait vers son pays d'origine, le gouvernement canadien s'engage–t–il à ne pas procéder à la déportation de M. Khan?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je suis au courant de la décision du comité des Nations Unies.

Nous avons demandé au comité de reconsidérer sa position du fait que cette personne a également été l'objet, au Canada, d'une condamnation au criminel, en 1993. Il ne s'agit plus seulement de la protection d'un individu, mais de celle de la collectivité et de notre société, argument que le Canada a le droit d'invoquer.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre explique–t–il que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ne semble pas s'être penchée sur les motifs de la requête de M. Khan, tel que l'indique le jugement de ce comité de l'ONU?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce sont les Nations Unies qui ont dit que le système canadien et la façon dont il traite les demandeurs du statut de réfugié étaient parmi les meilleurs au monde. N'en déplaise aux Nations Unies, je pense qu'en la matière le Canada n'a rien à se reprocher.

Ceci dit, je tiens à souligner qu'en tant que pays, le Canada a le droit de ne pas accepter cette décision comme exécutoire. Nous avons absolument le droit d'appliquer nos lois et de protéger nos concitoyens. Ce sont ces mêmes arguments que nous avons présentés au comité en lui demandant de reconsidérer sa décision, bien qu'elle ne soit pas exécutoire, et de reconnaître le droit absolu de notre pays de protéger ses frontières et ses citoyens.

LES SYNDICATS

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre du Travail. J'ai apprécié sa réponse sur le problème du transport du grain.

J'étais intervenu à la Chambre, le 7 février de l'an dernier, quand nous avons débattu un problème semblable. Le gouvernement a alors adopté une loi de retour au travail. Nous sommes de nouveau saisis de ce genre de problème.

La ministre peut–elle me dire quelles mesures elle entend prendre à long terme pour garantir aux céréaliculteurs canadiens qu'ils ne seront pas aux prises avec ce même problème année après année?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre les préoccupations du député de Provencher étant donné qu'effectivement, il y a des arrêts de travail qui se produisent d'une façon, je dirais, trop fréquente dans les ports de Colombie–Britannique. J'ai l'intention de nommer une commission d'enquête sur les relations de travail qui examinera les différentes structures actuelles des négociations collectives afin d'arriver à une recommandation très précise pour qu'on soit capable d'avoir. . .

[*Traduction*]

M. Thompson: Une étude? Pas encore une autre.

[*Français*]

Mme Robillard: Monsieur le Président, je m'excuse, mais je ne peux répondre avec les cris des honorables députés de l'autre côté.

[*Traduction*]

Le Président: Encore une fois, je prie les députés de bien vouloir écouter les questions et les réponses. C'est une simple question de politesse.

* * *

• (1445)

LA FISCALITÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, il semble y avoir de la confusion dans l'affaire de la proposition libérale de taxe sur les transferts électroniques, également connue sous le nom de «taxe Tobin», qui cherche à ralentir les flux de capitaux à travers le monde.

La semaine dernière, à Copenhague, le ministre du Développement des ressources humaines disait que c'était une bonne idée. Il l'a répété à la Chambre lundi. Le ministre des Finances l'a dénoncée et maintenant elle est dédénoncée. . .

M. Young: Dédénoncée?

M. Abbott: . . .oui, dédénoncée par le ministre des Affaires étrangères.

Quelle est la position du gouvernement? Est–ce qu'il appuie la «taxe Tobin», oui ou non?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est important que le député se souvienne que nous faisons une percée importante en mettant à

l'ordre du jour du G–7 la question de la révision des institutions financières internationales.

Pendant les discussions un certain nombre de solutions ont été envisagées. La «taxe Tobin», qui semble intéresser beaucoup le député, est un des nombreux sujets qui seront envisagés et discutés lors de la réunion du G–7.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, dans le monde aujourd'hui, les agents de change internationaux ont les yeux sur le Canada, ils veulent être rassurés sur la direction que prendra notre gouvernement.

Comment se fait–il que lorsque les libéraux se mettent à penser ils ressortent des idées des années 70? Le gouvernement appuie–t–il la «taxe Tobin», oui ou non?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous appuyons une révision et une amélioration des institutions financières internationales. Nous présenterons des recommandations à cette fin au moment du sommet de Halifax.

Nous avons demandé à un comité parlementaire d'étudier cette question. Je désire rappeler au député que son parti est représenté à ce comité. Nous espérons que les représentants du Parti réformiste au comité pourront faire des recommandations intéressantes.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du Renouveau de la fonction publique. Lors d'une conférence de presse hier à Québec, la vice–présidente de l'Alliance de la fonction publique du Canada a révélé des cas concrets de gaspillage de fonds publics. Le gouvernement fédéral aurait ainsi offert des cours de gestion du stress par l'humour, ainsi que des cours de conduite préventive à des fonctionnaires qui n'ont pas à prendre la route dans le cadre de leurs fonctions. Comme prévention, on a rarement vu mieux!

Le ministre des Affaires intergouvernementales admettra–t–il que ces cas concrets de gaspillage prouvent que le gouvernement n'arrive pas à mettre fin à la dynamique de gaspillage dans l'appareil fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous n'approuvons absolument pas le gaspillage du gouvernement. Nous avons, dans le cadre de l'examen des programmes, procédé à l'examen détaillé de tous les programmes et services gouvernementaux.

Pour réduire le déficit, pour mettre de l'ordre dans nos finances, nous avons frappé les dépenses publiques des compressions les plus importantes jamais exercées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette mesure contribuera certainement à l'instauration d'une grande discipline et assurera plus d'efficience et d'efficacité que jamais auparavant dans l'utilisation de l'argent des contribuables.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse du ministre, je constate qu'un examen de la vue serait aussi nécessaire.

• (1450)

Pourquoi le ministre des Affaires intergouvernementales ferme–t–il les yeux devant les nombreux cas de gaspillage portés à son attention par les fonctionnaires, et pourquoi ne reconnaît–il pas qu'il devra faire le ménage dans sa cour avant de s'attaquer aux fonctionnaires par des mises à pied massives?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous ne refusons jamais d'examiner les propositions qui nous sont faites et qui contribueraient à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des programmes et services gouvernementaux. Il est certain que tout élément porté à mon attention a déjà été étudié ou fait actuellement l'objet d'un examen minutieux.

Nous ne prenons pas à la légère le fait qu'une partie de notre programme de diminution des dépenses signifie que 45 000 employés perdront leur poste dans la fonction publique. Nous traiterons ces personnes avec justice et équité, tout en procédant à l'assainissement des finances du gouvernement.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, hier, M. Bill Bauer et M. Gary Carson, deux anciens membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ont confirmé que pas moins de la moitié des membres de la CISR n'ont peut–être pas la compétence nécessaire pour entendre les revendications du statut de réfugié, que certains d'entre eux n'ont une connaissance suffisante ni de l'une, ni de l'autre des langues officielles du Canada et qu'on les force à rendre des décisions positives.

Voici ma question: Le ministre écoutera–t–il enfin ce qu'on lui dit et démantèlera–t–il la CISR pour recommencer à neuf ou fera–t–il la sourde oreille aux propos de M. Bauer comme il l'a fait pour nous, d'autres Canadiens et même ses propres employés?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, l'affaire devrait être située dans son contexte.

Le gouvernement n'a pas accepté le statu quo en ce qui concerne la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Nous avons fait d'importantes réformes, tant du point de vue législatif que du point de vue administratif. La semaine dernière, le président de la CISR a également répondu de façon très exhaustive et adéquate au rapport Hathaway.

Personne ne prétend que cette institution ni aucune autre institution du gouvernement est parfaite. De la même façon, nous ne devrions pas sauter à l'autre extrême et dire que tout ce que

fait la CISR est mal et que tous ses membres sont incompétents parce que ce n'est tout simplement pas le cas.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, M. Bauer a dit clairement hier que les tribunaux administratifs composés d'un seul membre représentent un recul et qu'ils ne feront qu'aggraver la situation.

Deux anciens membres de la CISR ont conclu que le Canada accepte des terroristes comme réfugiés et que certains avocats maquillent les revendications du statut de réfugié. De l'avis de M. Bauer, jusqu'à deux tiers des demandeurs sont acceptés sous de faux prétextes.

Ma question est la suivante: Pourquoi le ministre continue–t–il de faire passer les intérêts des faux demandeurs, des avocats et des groupes de défense des réfugiés avant ceux des Canadiens qui paient un milliard de dollars par année pour financer ce processus scandaleux?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député ne sait pas de quoi il parle. Si la compétence était un critère d'admission à la Chambre, le député ne serait pas ici.

Il parle d'un budget de un milliard de dollars pour la CISR. Je demanderais au député d'avoir au moins la décence de présenter les faits tels qu'ils sont et de proposer des mesures constructives que nous pourrions prendre pour améliorer cette institution au lieu d'essayer de tout détruire.

* * *

LES PÊCHES

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre vient d'annoncer que Pêches et Océans a réussi à récupérer le filet du chalutier espagnol, l'*Estai*. Il convient d'en féliciter le ministre et son ministère.

Des voix: Bravo!

M. Wells: Le ministre pourrait–il dire à la Chambre quelle importance peut avoir la grandeur de la maille et la doublure du filet en l'occurrence?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il s'agit d'une affaire importante pour les Canadiens de l'Atlantique et de tout le pays, étant donné l'appui que le Parti réformiste a donné au gouvernement dans nos efforts de conservation en matière de pêche.

• (1455)

Il est en effet extraordinaire de voir le Parti réformiste, le Nouveau Parti démocratique et, je dois le reconnaître, le Parti conservateur de même que le chef de l'opposition officielle approuver unanimement cette mesure de conservation à la Chambre au nom des Canadiens de tout le pays. C'est un grand moment pour le Canada. Je tiens à remercier les partis d'opposition de leur appui.

Je me permettrai également, en répondant à la question, de saluer le formidable leadership dont a fait preuve le plus grand premier ministre que le pays ait connu pour le défendre.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, vous me faites signe d'en venir directement au fait, et je vais le faire.

Le Président: Oui, j'aimerais que le ministre en vienne précisément au fait.

M. Tobin: La maille de 80 millimètres est inférieure de 15 millimètres au maillage officiellement approuvé par l'OPANO pour la capture de cette espèce. Les poissons qui sont attrapés dans le filet sont donc beaucoup plus petits. Ce sont des jeunes qui n'ont pas encore atteint leur maturité. Ils sont beaucoup plus petits que ce qu'il serait raisonnable de pêcher si nous voulons exploiter la ressource de façon durable.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail. Après plusieurs mois d'attente, le gouvernement fédéral fait circuler un document de travail sur une éventuelle loi antibriseurs de grève. Les propositions contenues dans ce document sont inacceptables à plusieurs égards pour les travailleurs.

La ministre s'engage–t–elle à ne pas s'immiscer dans les affaires syndicales en exigeant, par exemple, un vote de 60 p. 100 des syndiqués pour que s'appliquent les dispositions antibriseurs de grève lors d'un conflit de travail?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, comme vous le savez, nous sommes en train de réviser la Partie I du Code canadien du travail, et la question des travailleurs de remplacement est sur la table. Nous sommes en consultation présentement avec les différentes parties, autant les employeurs que les syndiqués. Je suis prête à écouter les réactions des différentes parties sur le sujet. J'ose espérer ne pas comprendre que le député du Bloc québécois est contre une telle législation, quand même.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, demain, deux négociateurs commerciaux du Canada seront à Washington pour discuter des restrictions apportées récemment aux exportations de sucre du Canada. Le gouvernement a adopté la position selon laquelle le GATT a préséance sur l'ALENA, puisque nous avons imposé de nouveaux droits de douane s'élevant à pas moins de 350 p. 100 sur le beurre et d'autres produits soumis à la gestion de l'offre.

Par conséquent, ne sommes–nous pas mal placés pour contester ces nouveaux droits de douane américains sur le sucre?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre du Commerce internatio-

nal, je voudrais préciser que nous participons à ces discussions parce que les intérêts canadiens nous tiennent fortement à coeur et que nous avons la ferme intention de les protéger à tous points de vue dans les discussions.

* * *

LA SANTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé et porte sur le fait que, dans le budget, le gouvernement est revenu sur une promesse de financement faite à la Colombie–Britannique et à d'autres provinces en ce qui concerne un programme d'action communautaire pour enfants, qui est destiné aux enfants vulnérables et en danger.

Étant donné que la B.C Coalition for Children et le gouvernement de la Colombie–Britannique s'inquiètent vivement des réductions massives prévues pour 1996 et les années subséquentes, comment la ministre peut–elle justifier la décision de réduire le déficit au détriment des enfants pauvres et vulnérables?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous tenons à ce que les enfants soient traités justement et équitablement.

Le budget n'a pas réduit massivement le programme en cause. Il n'a fait que diminuer sa croissance. Ce programme sera offert équitablement partout au Canada.

• (1500)

Il y a également d'autres programmes qui visent à aider les enfants pauvres du pays, dont le programme Bon départ pour les autochtones, un programme de nutrition prénatale et le programme Grandir ensemble. Tous ces programmes sont actuellement en vigueur.

* * *

[*Français*]

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

[*Traduction*]

Il y a 15 000 Canadiens qui souffrent de sclérose en plaques. Aux États–Unis, le médicament Betaseron est utilisé dans le traitement de la SP depuis plus d'un an. Le Betaseron est actuellement examiné par la Direction générale de la protection de la santé et ne peut être obtenu que dans le cadre du Programme de médicaments d'urgence, à un coût de plus de 17 000 $.

La ministre peut–elle dire quand le Betaseron sera offert à un coût abordable aux Canadiens victimes de la SP?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis parfaitement au courant des besoins des victimes de la sclérose en plaques.

Malheureusement, les fabricants du Betaseron n'ont pas présenté leur demande d'approbation du médicament au Canada en même temps qu'aux États–Unis. Lorsqu'ils nous ont présenté leur demande, nous avons accéléré le processus d'approbation du médicament. Le prix de ce médicament est effectivement très élevé et il fait actuellement l'objet d'une étude par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Le Président: Chers collègues, c'est ainsi que se termine la période des questions. Une question de privilège a été soulevée par le chef de l'opposition.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE VICE–PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT—LE RENFLOUAGE DU *IRVING WHALE*

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, hier en cette Chambre, la ministre de l'Environnement, en réponse à une question relative au renflouage du *Irving Whale*, déclarait, et je cite: «Je voudrais simplement rappeler que le premier rapport proposant certaines actions de renflouage, déposé en 1989, a été rejeté par le ministre de l'Environnement de l'époque.»

Plus loin, référant toujours au *Irving Whale*, la ministre ajoutait que le renflouage de cette épave se tiendrait, et je cite: «6 ans après le premier rapport remis à l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Lac–Saint–Jean».

Monsieur le Président, il se trouve que j'ai démissionné de cette fonction en mai 1990 et que le rapport dont fait état la ministre a été déposé en septembre 1990, et que l'affirmation qu'elle a faite est absolument fausse et inexacte.

M. Young: Vous n'avez rien fait quand même.

M. Bouchard: J'entends dire par d'autres ministres qu'elle a bien fait de mentir à la Chambre.

M. Young: Vous n'avez rien fait quand vous étiez là.

Le Président: Mes chers collègues, je ne crois pas avoir entendu toutes les paroles de l'honorable chef de l'opposition. Mais si ce que j'ai entendu est le mot «mentir», j'aimerais bien que l'honorable chef de l'opposition reconsidère l'usage de ce mot.

M. Bouchard: Monsieur le Président, j'ai reconsidéré ces propos, je le fais avec bonne grâce.

Je demanderais qu'avec une aussi bonne grâce, le ministre des Transports, assis en cette Chambre, retire les propos qu'il vient de tenir à l'effet que la ministre a bien fait, hier, de déformer la vérité.

M. Young: Vous n'avez rien fait.

M. Bouchard: Ce n'est pas fini.

M. Young: C'est certain que ce n'est pas fini.

Le Président: À l'ordre. L'honorable chef de l'opposition a la parole.

M. Bouchard: Monsieur le Président, ce qui est arrivé hier est encore plus grave. C'est plus grave parce que je soumets au Président que cette erreur a été commise de propos délibéré. La ministre avait, à ce moment–là, entre les mains, le rapport en question qui porte la date dont je viens de parler.

De plus, la question venait d'un collègue du caucus libéral, l'honorable député de Brome—Missisquoi, qui est un homme courtois et qui a certainement dû aviser la ministre avant de poser la question. Donc elle l'a vue venir et elle a pu préparer la réponse.

• (1505)

Troisièmement, encore plus grave, la ministre a trafiqué le hansard pour faire en sorte qu'aujourd'hui, le hansard ne comporte plus les propos qu'elle a tenus hier. Contrairement aux règles de Beauchesne, en particulier 11.17 de Beauchesne, on ne peut pas prendre la liberté de manipuler le hansard comme l'a fait la ministre hier, après le dépôt des bleus.

Qu'on lise les bleus, qu'on lise le hansard et on verra que deux corrections de fond ont été apportées de façon telle que le préjudice que j'ai subi hier, comme parlementaire en cette Chambre, à la télévision, devant tout le monde, pour provoquer un succès d'estime à la ministre qui a ri de moi, qui m'a fait passer pour un ministre irresponsable, n'apparaît plus maintenant dans le hansard d'aujourd'hui. De sorte que ce préjudice commis hier, en présence du public, en cette Chambre, devant la télévision, doit être corrigé en public avec les excuses immédiates de la ministre.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, vu la gravité de ses accusations, il me semble que le député aurait au moins pu avoir la courtoisie de me prévenir. S'il l'avait fait, je l'aurais informé, comme je l'ai fait hier, et comme je l'ai fait il y a plusieurs mois, lorsque j'ai remis un exemplaire du rapport à la Chambre. Malheureusement, son caucus ne l'a sans doute pas mis au courant.

Le rapport Brander–Smith dont j'ai parlé hier à la Chambre a été commandé par le très honorable Brian Mulroney lorsque l'honorable chef de l'opposition était ministre de l'Environnement. Plusieurs audiences publiques ont eu lieu lorsqu'il occupait ce poste, notamment une à Halifax, une à Saint John et une autre à l'Île–du–Prince–Édouard, et le ministre de l'Environnement a été expressément invité à prendre des mesures.

En fait, le ministre n'a pris aucune mesure. Il n'a rien fait. Ses prédécesseurs et ses successeurs non plus. Depuis que nous sommes au pouvoir, il nous a suffi de 100 jours pour agir.

J'aurais cru que, au lieu de faire toute une histoire. . .

[*Français*]

—pour faire de la politicaillerie comme il le fait en ce moment, ce qui aurait été peut–être mieux de la part du Bloc québécois, c'est de respecter le fait que nous avons pris une décision, décision qui n'a été prise ni par l'ancien ministre de l'Environnement, ni par son prédécesseur, ni par le ministre qui l'a remplacé.

Je répète, en français, pour qu'il me comprenne très bien, lorsqu'il était ministre en 1989, il y a eu trois séances publiques qui revendiquaient le renflouage du *Irving Whale* auxquelles il n'a pas répondu. Ce sont les propos que j'ai tenus en Chambre hier.

[*Traduction*]

Je suis prête à opposer ma parole à la sienne n'importe quand.

Le Président: La présidence prend toujours très au sérieux l'intervention d'un député qui soulève la question de privilège.

Des allégations ont été faites d'un côté, puis réfutées de l'autre. Je crois que nous nous engageons dans un débat sur l'interprétation des faits. Étant donné que le débat dure depuis deux jours, je vous demanderais de me laisser le temps d'examiner le texte polycopié pour vérifier ce qui a été dit jusqu'à maintenant.

• (1510)

Je déciderai, dès que je le pourrai, s'il y a eu violation des privilèges des députés dans ce cas. Si on me laisse le temps d'examiner la question, je rendrai ma décision le plus rapidement possible. Je voudrais, pour l'instant, prendre le temps d'examiner l'information concernant ce point de la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à des pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR L'AMÉLIORATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'IMMIGRATION

M. Janko Peric (Cambridge, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–316, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur le transfèrement des délinquants.

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter mon troisième projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi sur l'amélioration de la mise en oeuvre de l'immigration.

Ce projet de loi améliorera les modalités d'expulsion des délinquants dangereux. Les modifications proposées permettront à la cour d'ordonner, en plus de toute autre sentence impo-

sée, qu'un étranger reconnu coupable d'une infraction grave soit expulsé.

Le projet de loi ne vise pas les personnes arrivées au Canada avant l'âge de 16 ans, pourvu qu'elles n'aient été reconnues coupables d'aucune infraction criminelle pendant une période de cinq ans. Le projet de loi permet également d'ordonner l'expulsion de délinquants étrangers vers des pays d'accueil qui acceptent de les recevoir.

Je suis heureux d'annoncer que mon projet de loi a reçu l'appui de l'Association canadienne des policiers et des groupements Victimes de violence et CAVEAT (Canadiens contre la violence partout recommandant sa révocation). Je demande à tous les députés d'appuyer cet important projet de loi qui concerne la sécurité publique.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu une première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1515)

LES SYNDICATS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je sollicite le consentement unanime de la Chambre à l'égard de la motion suivante.

Je propose:

Que, nonobstant les pratiques et règles habituelles de la Chambre, le gouvernement soit autorisé à présenter immédiatement en première lecture un projet de loi intitulé «Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest» et à proposer que le projet de loi en question soit étudié conformément à ce qui suit:

(1) Dès l'achèvement de tous les travaux d'aujourd'hui concernant les voies et moyens, la Chambre procédera à la deuxième lecture du projet de loi.

(2) Après la deuxième lecture, le projet de loi sera renvoyé à un comité plénier.

(3) Dès que le comité aura fait rapport du projet de loi et que celui-ci aura été agréé, la Chambre procédera à la troisième lecture.

(4) La Chambre ne s'ajournera pas aujourd'hui avant d'avoir terminé la troisième lecture du projet de loi, mais elle s'ajournera aussitôt qu'elle l'aura terminée.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement unanime à cet égard.

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente des pétitions au nom des électeurs du centre d'Algoma, la circonscription que je représente, et notamment de villes comme Butcher's Landing, Bruce Mines, du nord de Sault-Ste-Marie, de Goulais River et d'Echo Bay. Les pétitionnaires expriment leurs préoccupations concernant l'intention du gouvernement d'inscrire l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

C'est donc avec plaisir que je présente ces pétitions en leur nom.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 190 de mes électeurs. Leur inquiétude, c'est que l'on inscrive l'expression «orientation sexuelle» dans la Charte des droits et libertés ou dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter deux pétitions au nom de mes électeurs.

La première demande au Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour y inclure une disposition semblable à l'article 611 du Code civil du Québec qui stipule:

> Les père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents. À défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal.

En outre, les signataires demandent aussi qu'on modifie la Loi sur le divorce afin de donner à un grand-parent, qui a l'autorisation de visiter un enfant, le droit poser des questions et de recevoir des renseignements au sujet de la santé, de l'éducation et du bien-être de l'enfant.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, l'autre pétition demande au Parlement de réduire les dépenses publiques, au lieu d'augmenter les impôts.

J'appuie entièrement la demande des pétitionnaires.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer des pétitions signées par des personnes âgées de mon comté. Compte tenu que ces personnes sont démunies face aux nouvelles technologies, elles demandent au gouvernement de renoncer à son projet d'implantation de boîtes vocales.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter la première d'une série de

pétitions qui ont été signées grâce à l'initiative de Nick Carter et de certains autres employés de la station radiophonique JC–55 Super Country de Kamloops.

Cette pétition compte 14 000 signatures de gens vivant surtout dans le centre de la Colombie–Britannique. Elle demande que des modifications soient apportées immédiatement à notre système de justice, dont notre régime de libération conditionnelle, afin que les criminels dangereux ne puissent plus retourner prématurément vivre au sein de nos collectivités.

En fait, les pétitionnaires cherchent à assurer la sécurité des gens dans nos rues et nos quartiers.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui au nom des habitants de Ste–Anne, Steinbach, St–Jean–Baptiste, Altona et Plum Coulée, dans ma circonscription.

Elle dit ceci: attendu que la majorité des Canadiens estiment que les privilèges que la société accorde aux couples hétérosexuels ne devraient pas être étendus aux personnes de même sexe qui ont des relations sexuelles, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

• (1520)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition signée par d'autres électeurs de ma circonscription.

Elle dit ceci: nous soussignés, citoyens du Manitoba, signalons à la Chambre que les modifications que le ministre de la Justice propose d'apporter aux lois sur le contrôle des armes à feu sont excessivement rigoureuses et entraîneraient un gaspillage des ressources financières décroissantes, tout en bafouant les droits des honnêtes citoyens sans pour autant contrer la criminalité.

À ces causes, les pétitionnaires demandent au Parlement de séparer les dispositions du projet de loi en deux questions distinctes, ce qui lui permettrait de procéder au renforcement des mesures de sécurité à la frontière et de punir plus sévèrement ceux qui utilisent des armes à feu dans un but criminel, sans toutefois accroître, comme on le propose, les mesures de surveillance des propriétaires légitimes d'armes à feu.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions à présenter aujourd'hui. La première est signée par des électeurs de la magnifique ville de Hedley, en Colombie–Britannique, qui se rendent compte que les Canadiens sont déjà écrasés sous les impôts à cause des lourdes dépenses gouvernementales.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de réduire le déficit fédéral en comprimant les dépenses de l'État et en s'abstenant d'augmenter les impôts par quelque moyen que ce soit.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent deux choses: premièrement, que le Parlement fasse appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté, et deuxièmement, qu'il n'apporte aucune modification législative qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide, ou l'euthanasie.

LE CODE CRIMINEL

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition concerne l'article 745 du Code criminel du Canada, en vertu duquel les personnes trouvées coupables de meurtre et condamnées à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans peuvent présenter une demande d'examen de leur dossier après avoir purgé 15 ans de leur peine.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger l'article 745 du Code criminel du Canada.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, la quatrième pétition porte sur la mesure législative sur le contrôle des armes à feu dont la Chambre est actuellement saisie.

Jusqu'à maintenant, j'ai recueilli 3 010 signatures. Les pétitionnaires, qui viennent d'Osoyoos, d'Oliver, de Princeton et d'autres régions de la vallée de l'Okanagan, s'opposent à l'adoption d'autres mesures législatives sur l'acquisition et la possession d'armes à feu et préconisent plutôt l'adoption de lignes directrices strictes et l'imposition de peines obligatoires aux personnes qui possèdent ou utilisent une arme à feu pour commettre un crime violent.

Je souscris à cette pétition.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition comportant plus de 100 signatures recueillies principalement auprès des habitants de la ville de Quesnel, dans ma circonscription, Cariboo—Chilcotin.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition, signée par 134 habitants encore une fois de la ville de Quesnel et d'autres localités en Colombie–Britannique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte des droits et libertés aucune modification pouvant donner l'impression que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, notamment de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

Je suis d'accord avec ces pétitionnaires également.

LES DROITS D'ENTRÉE IMPOSÉS AUX CHINOIS

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions. La première est signée par des électeurs de ma circonscription, Burnaby—Kingsway, ainsi que d'autres endroits en Colombie-Britannique.

Les signataires demandent au Parlement d'adopter une résolution conjointe de tous les partis pour reconnaître l'injustice et la discrimination raciale que constituaient les droits d'entrée imposés aux Chinois de 1885 à 1923 ainsi que la Loi de l'immigration chinoise qui, de 1923 à 1947, interdisait à ces derniers d'immigrer au Canada.

Ils demandent ensuite au Parlement de reconnaître que chacun des Chinois canadiens et l'ensemble de la collectivité sino-canadienne ont souffert de cette discrimination créée par la loi et de leur accorder un certain dédommagement.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des centaines d'habitants de Kamloops, des circonscriptions de Fraser Valley et Burnaby—Kingsway ainsi que d'autres endroits, en Colombie-Britannique et ailleurs.

Les pétitionnaires prient le Parlement de modifier le Code criminel pour assurer à tous les Canadiens le droit de mourir dignement en permettant aux gens atteints d'une maladie débilitante, irréversible ou en phase terminale d'obtenir l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs jours au moment qu'ils auront choisi, dans la mesure où des réserves strictes empêchent les abus et garantissent que les patients prennent volontairement, en pleine possession de leurs facultés, une décision libre et éclairée.

• (1525)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de certains de mes électeurs de Trinity—Spadina.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de façon à protéger les particuliers de toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Je soumets humblement cette pétition au nom de mes électeurs.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui quatre pétitions provenant d'électeurs de ma circonscription de Bruce—Grey.

Deux demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, ni la Loi canadienne sur les droits de la personne, ni la Charte des droits et libertés d'une manière qui donnerait l'impression que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas ajouter au Code des droits de la personne l'expression non définie «orientation sexuelle» au chapitre des motifs de discrimination illicite.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, la pétition suivante demande au Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soit appliquées rigoureusement, et de ne faire aucun changement à la loi qui sanctionnerait ou permettrait l'aide ou l'encouragement au suicide, ou encore l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, la quatrième pétition demande au Parlement de modifier le Code criminel pour étendre aux enfants à naître la protection assurée aux êtres humains.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.): Monsieur le Président, juste avant le dépôt du budget, j'ai présenté plusieurs pétitions signées par 20 431 Canadiens qui s'opposaient à toute augmentation des impôts. Depuis, ces pétitions continuent à arriver.

Aujourd'hui, 16 967 pétitionnaires de plus, portant le total à 38 297, dont 11 711 de ma circonscription, prient le Parlement—et leurs prières risquent de rester sans réponse, contrairement à d'autres—de réduire les dépenses gouvernementales au lieu d'augmenter les impôts et d'adopter une mesure législative de protection des contribuables qui limiterait les dépenses du fédéral.

Je suis on ne peut plus d'accord avec ces 39 000 pétitionnaires.

Le Président: Il paraît que toutes les prières finissent par être exaucées.

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole à nouveau pour présenter une autre pétition qui s'inscrit dans le cadre de l'action entreprise par certains de mes électeurs désireux d'empêcher la libération anticipée de Robert Paul Thompson.

Les pétitionnaires que je représente ont à coeur de rendre nos rues plus sûres pour tous leurs concitoyens. Ils s'opposent à la libération prématurée des délinquants dangereux, pratique qui leur permet de retrouver la liberté avant d'avoir purgé la totalité de leur peine.

Les pétitionnaires prient le Parlement de rendre nos rues plus sûres pour tous les citoyens respectueux des lois et pour les familles des victimes des meurtriers reconnus.

LE SRI LANKA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, on m'a demandé de présenter aujourd'hui deux pétitions à la Chambre. La première porte sur les violations des droits de la personne au Sri Lanka.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à intervenir immédiatement dans le conflit ethnique national qui dure depuis maintenant une décennie. Selon eux, il faudrait, premièrement, obtenir un cessez-le-feu inconditionnel vérifié préférablement par les Nations Unies; deuxièmement, amener les parties en cause à la table des négociations, de préférence en faisant appel à la médiation des Nations Unies, pour que les questions litigieuses puissent être réglées de façon satisfaisante

et qu'on puisse parvenir à une paix durable; et troisièmement, suspendre immédiatement toute l'aide étrangère et, au besoin, imposer des sanctions jusqu'à la fin des hostilités et des violations des droits de la personne.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. John Nunziata (York–Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, la seconde pétition porte sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Elle exhorte le Parlement à modifier la loi de trois façons bien précises. Selon les pétitionnaires, il faut, premièrement, réduire les limites d'âge qui définissent un jeune contrevenant pour que cette définition ne vise que les enfants âgés de 10 à 15 ans. On doit, deuxièmement, faire passer de cinq à 10 ans la peine maximale pour les meurtres au premier et deuxième degrés, chose qui a déjà été faite par le gouvernement et troisièmement, permettre la publication du nom du jeune contrevenant qui commet une seconde infraction grave. Les pétitionnaires réclament également toute autre modification nécessaire pour s'assurer de concilier de façon équitable et équilibrée l'intérêt de la population, d'une part, et les besoins des jeunes, d'autre part.

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter trois pétitions aujourd'hui.

Le premier groupe de pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de manière à y inclure l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite. Les pétitionnaires trouvent inquiétant qu'on ne définisse pas cette expression. Ils craignent qu'une expression aussi vaste puisse couvrir toutes sortes de comportements sexuels.

• (1530)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition a trait à l'objet du projet de loi C–68, le contrôle des armes à feu. Les pétitionnaires font valoir que toutes les dispositions du Code criminel du Canada à cet égard doivent prendre pour cibles les criminels qui menacent la sécurité publique, non les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux des lois.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): La troisième pétition est fort bien venue, car elle a trait au budget de 1995.

Elle est très opportune. Les signatures ont été recueillies par des chefs de petites entreprises de ma circonscription, dont M. Brent Stief, M^me^ Neillie Murray, M. Phil Walker, M. Arch Brown et M. Bill Schwartz.

Les pétitionnaires font valoir que les Canadiens sont déjà surchargés d'impôts à cause des fortes dépenses publiques et demandent donc au Parlement de réduire les dépenses de l'État au lieu d'augmenter les taxes et les impôts. J'appuie de tout coeur ces trois pétitions.

Affaires courantes

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter trois pétitions signées par des habitants de West Guilford, Haliburton, Eagle Lake, Minden, Wilburforce et Tory Hill, dans la circonscription de Victoria—Haliburton.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur la question du contrôle des armes à feu et demandent au Parlement de n'adopter aucune mesure législative interdisant l'utilisation légitime des armes à feu.

Une autre pétition porte également sur le contrôle des armes à feu. Dans ce cas, les pétitionnaires appuient la mesure législative dont la Chambre est actuellement saisie.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions au nom d'électeurs de ma circonscription, Winnipeg–Nord, et des environs.

Les pétitionnaires s'inquiètent du suicide assisté par un médecin et de l'euthanasie, et je partage leurs préoccupations. Ils craignent les répercussions négatives qu'un tel acte peut avoir sur les familles ainsi que le manque de respect pour la vie humaine et les conséquences négatives d'une vaste portée qui peuvent s'ensuivre dans la société canadienne.

Ils demandent donc que le Parlement continue de rejeter l'euthanasie et le suicide assisté par un médecin; que le Canada continue d'appliquer l'article 241 du Code criminel, qui interdit le suicide assisté; et enfin, que le Parlement envisage d'étendre les soins palliatifs, de manière qu'ils soient accessibles à tous les mourants, étant donné que ces soins sont empreints de compassion et qu'ils entraîneront l'allégement de la douleur et des souffrances sans nous exposer aux risques que comporte le suicide assisté.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue de Fraser Valley–Est, j'aimerais présenter une pétition signée par près de 1 000 personnes de ma circonscription, celle de Calgary–Nord; ces pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses gouvernementales au lieu de hausser les impôts et de mettre en application une loi de protection des contribuables visant à limiter les dépenses fédérales.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais invoquer brièvement le Règlement à propos de la présentation des pétitions. J'ai remarqué que, de plus en plus souvent à la Chambre, les députés expriment leur appui à certaines pétitions.

Cette pratique touche au débat. Je me demande si le Président pourrait éclairer la Chambre à ce sujet, car elle est de plus en plus courante.

Le Président: Le député soulève un point très pertinent. D'une façon générale, la présidence n'encourage pas les députés à souscrire ou non aux pétitions qu'ils présentent à la Chambre.

En fait, j'invite tous les députés à s'abstenir de dire s'ils sont d'accord ou non avec les pétitionnaires.

Je tolère cette pratique depuis un certain temps. Les députés conviendront qu'il arrive que certains d'entre eux hésitent à se prononcer sur la teneur d'une pétition donnée, mais qu'ils doivent la présenter quand même à la Chambre parce que c'est leur devoir de le faire.

Le point soulevé par le député de Burnaby—Kingsway est fort juste. J'invite donc tous les députés à s'abstenir de dire s'ils sont d'accord ou non avec les pétitionnaires.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre sait que l'arrêt de travail dans les ports de la côte ouest est lourd de conséquences pour l'économie de l'Ouest. Une loi d'urgence est donc requise pour rouvrir les ports.

Par conséquent, je propose, conformément à l'article 53 du Règlement:

> Que l'obligation de donner un avis de quarante-huit heures soit suspendue afin que le ministre du Travail soit autorisé à déposer immédiatement un projet de loi intitulé «Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest»; et
>
> Que la Chambre ne s'ajourne aujourd'hui que sur une motion d'un ministre de la Couronne.

• (1535)

Le Président: Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Moins de 10 députés s'étant levés, la motion est adoptée conformément au paragraphe 53(4) du Règlement.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI DE 1995 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-74, Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Plus tard aujourd'hui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ARTICLE 53 DU RÈGLEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, j'étais en train de jeter un coup d'oeil sur l'article 53 du Règlement, la disposition en vertu de laquelle la motion a été présentée à la Chambre. Je crois que la motion présentée va en fait à l'encontre de l'esprit de l'article 53 du Règlement.

Le paragraphe 53(3) du Règlement dit ceci:

> Les délibérations sur une motion de ce genre sont assujetties aux conditions suivantes:
>
> (a) l'Orateur peut permettre un débat d'au plus une heure sur la question;

Lorsque la Chambre a adopté l'article 53 du Règlement, cet article visait à limiter la durée du débat à une heure. Pourtant, le ministre et le gouvernement ont proposé que nous ignorions l'esprit de cet article et que nous poursuivions le débat jusqu'à ce qu'un ministre estime que la journée est terminée.

À mon avis, cela va carrément à l'encontre de l'esprit de l'article. Je voudrais que la présidence examine cette question avant que nous n'allions plus loin.

• (1540)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, si je comprends bien les dispositions de l'article 53 du Règlement, il s'agit d'une question d'une nature très urgente pour laquelle on suspend les règles habituelles de la Chambre.

Il est ici question de passer outre aux droits de négociation collective et de présenter immédiatement un projet de loi. Si je comprends bien, avant que la motion ne soit mise aux voix, il faudrait au moins donner aux députés la possibilité de se faire entendre et de dire si cette question est suffisamment urgente, à leur avis, pour que nous appliquions les dispositions extraordinaires prévues à l'article 53 du Règlement.

Il s'agit d'une question très sérieuse. J'ai parlé avec le président de la section locale 514 du Syndicat des débardeurs, Doug Sigurdson. Il m'a dit qu'ils étaient actuellement en médiation. Le gouvernement veut court-circuiter le processus de négociation collective et prendre immédiatement des mesures.

Si cela devait se produire, il faudrait que le Président permette aux députés de donner leur avis sur la question, en vertu des dispositions prévues à l'article 53 du Règlement. On ne l'a pas fait, et je demanderais au Président de reconsidérer sa position et de nous donner l'occasion de faire connaître notre point de vue.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, en toute déférence, permettez-moi de dire que, dans le cas présent, on a procédé selon les règles établies.

En ce qui concerne la motion que le gouvernement a présentée, les députés de Burnaby—Kingsway et de The Battlefords—Meadow Lake font deux rappels au Règlement distincts, et je vais donc en traiter séparément.

Selon le premier rappel au Règlement, la motion qui a été présentée prévoit plus d'une heure de débat sur cette motion sur laquelle la Chambre s'est prononcée. C'est faux. Le débat est terminé. Personne n'est intervenu pour débattre cette motion lorsqu'elle a été présentée à la Chambre.

La présidence a présenté la motion à la Chambre et tout le monde est resté bien assis. J'ai regardé autour de moi pour voir si les députés souhaitaient intervenir et aucun d'eux ne l'a fait.

Le député de Burnaby—Kingsway était rivé à son siège. Il ne voulait pas discuter de cette affaire et, tout à coup, il a compris qu'il avait commis une erreur en n'intervenant pas.

Le débat est terminé. On a présenté la motion et on aurait pu tenir un débat d'une heure. Le député le sait pertinemment. Personne n'a demandé la parole à ce sujet. Ainsi, la Chambre s'est prononcée sur la motion.

La motion permettait simplement la présentation d'un projet de loi, ce qui est maintenant chose faite. Le projet de loi a été adopté en première lecture. Un autre ordre précise que la Chambre peut continuer de siéger ce soir au–delà de l'heure ordinaire d'ajournement, jusqu'à ce qu'un ministre propose l'ajournement.

C'est tout ce dont nous sommes saisis et c'est là où nous en sommes sur cette question. Je pense que les députés devraient être satisfaits. Nous verrons ce qui va se passer au cours de l'après–midi.

Le Président: Je souhaiterais pouvoir dire que je n'ai absolument rien à me reprocher dans tout ceci. Lorsque j'ai mis la motion aux voix, j'ai fait une pause après le mot «et», mais je n'ai vu personne se lever pour intervenir.

On pourra alléguer que j'aurais dû inviter la Chambre à débattre cette question. Je n'en ai rien fait, mais j'ai cru comprendre que, s'il devait y avoir un débat, les députés seraient intervenus à ce moment–là. C'est pourquoi je suis passé à la deuxième partie de la motion. Je vous soumets le problème. Je suis coincé, en quelque sorte. J'aurais peut–être dû ouvrir le débat, mais je croyais avoir attendu suffisamment longtemps.

• (1545)

Si une erreur a été commise, c'est certes celle du Président. J'ignore au juste comment nous pouvons régler cette question. En vertu de notre Règlement, la motion a été adoptée et on ne peut rouvrir le débat sur cette question.

J'espère que les députés donneront une certaine liberté d'action à la présidence. Je souhaiterais n'avoir rien à me reprocher et avoir prononcé le mot «débat». Je croyais que les députés interviendraient, s'ils souhaitaient discuter de cette question, mais comme personne n'a réclamé la parole, je vais devoir décider que la motion est adoptée et qu'on ne peut revenir sur cette question. J'espère que les députés seront compréhensifs à l'égard du Président et qu'ils lui donneront peut–être une certaine liberté d'action dans ce cas–ci.

Je ne veux pas prolonger tout ceci. Si le député de The Battlefords—Meadow Lake souhaite ajouter quelque chose, je vais lui donner la parole, même si je sais que c'est probablement contraire au Règlement.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je comprends certainement votre dilemme, car je suis dans une situation semblable. Malgré tout le respect que je vous dois, je crois que nous savons très bien que c'est la première fois, depuis le début de la présente législature, que le gouvernement décide de se prévaloir de cet article du Règlement.

Par conséquent, lorsque le ministre s'est levé pour déclarer qu'il intervenait en vertu de l'article 53 du Règlement, j'ai immédiatement consulté le Règlement qui se trouvait dans mon pupitre et je l'ai lu pendant que vous lisiez la motion.

J'ai mis quelques minutes à me rendre compte que le débat portait sur la motion même. Comme bien d'autres députés, je dois réfléchir quelques instants pour comprendre à fond la portée de chacun des articles du Règlement. Je crois respectueusement qu'il aurait été préférable de mentionner qu'on en était à l'étape du débat pour inciter les députés intéressés à participer à ce débat.

Cela dit, je comprends bien votre position, monsieur le Président. Étant donné la nature de ce débat et le fait qu'il existe beaucoup d'informations sur le litige en cause dans le projet de loi que le gouvernement s'apprête à présenter, les députés souhaiteraient peut–être s'exprimer sur la question.

Je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour que cette heure de débat se poursuive. Par conséquent, la discussion pourrait continuer avant que la motion elle–même ne soit présentée.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, une consultation est actuellement en cours à ce sujet pour déterminer si la chose est souhaitable. Si la Chambre décidait de revenir sur le sujet, cela n'influerait pas sur l'excellente décision que le Président a rendue. Ce ne serait qu'en raison du consentement unanime de la Chambre de revenir sur la question, si jamais la Chambre en décidait ainsi.

Pendant que la consultation se poursuit, je voudrais simplement rappeler un autre aspect de la question à la présidence. À propos de la question que le député a soulevée, il y a un instant, le fait que la motion proposée par le ministre avait trait à l'heure de l'ajournement de ce soir semble avoir provoqué une certaine confusion avec la période d'une heure consacrée au débat sur la motion même. À mon avis, c'est peut–être cela qui cause de la confusion dans l'esprit du député.

Quoi qu'il en soit, la consultation ayant pris fin, je suis heureux d'informer la Chambre que nous sommes prêts à aborder la question du consentement unanime.

• (1550)

Des voix: Non.

M. Boudria: Monsieur le Président, à bien y penser, nous allons attendre avant de passer à ce sujet.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, ayant participé aux négociations, je crois que vous constaterez que, compte tenu de ce qui s'est passé, nous sommes tout à fait prêts à veiller à ce que, lorsque ce projet de loi sera soumis à notre examen, le Nouveau Parti démocratique ait la

possibilité de participer au débat, lequel risque autrement d'être compromis par un autre arrangement.

Je m'engage à veiller à ce que du temps soit alloué au NPD pour prendre part au débat. Je pense que le problème sera ainsi réglé et que nous n'aurons pas à revenir sur cette question aujourd'hui.

M. Taylor: Monsieur le Président, compte tenu de ce qui vient de se passer à la Chambre, je pense que par égard pour cette assemblée, nous devrions accepter la proposition du député.

Je tiens cependant à souligner que nous avons fait valoir dans notre intervention qu'il n'avait pas été correctement fait recours au Règlement dans ce cas, que ce soit dû au gouvernement ou au fait que nous avions l'impression que ce débat pourrait avoir lieu tôt.

Si le débat devait se poursuivre toute la soirée, nous savons que les néo–démocrates auraient vraisemblablement la possibilité d'intervenir. Le problème est que la mesure législative que le gouvernement a proposée et qu'il a l'intention de faire adopter ce soir, est peut–être inutile vu ce qui se passe en ce moment sur la côte ouest. Nous devrions examiner ce processus avant d'examiner la motion elle–même.

Le Président: Le dilemme devant lequel nous nous trouvions à la Chambre semble avoir de bonnes chances d'être résolu sans que nous ayons besoin de revenir en arrière.

Le député de The Battlefords—Meadow Lake a exposé son point de vue clairement et je l'en remercie personnellement. J'aurais sans doute dû utiliser le mot «débat». Je peux garantir au député que la prochaine fois je le ferai.

Ma décision est que la motion est adoptée. Je tiens à ce que cela soit bien entendu, mais je reconnais, bien sûr, l'accord du parti majoritaire pour laisser les députés participer intégralement au débat. Il semble bien qu'il y ait consentement unanime là–dessus. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le Président: Je remercie les députés de leur collaboration.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Wild Rose, avait demandé que vous envisagiez la possibilité d'un débat d'urgence, précisément sur le sujet qui fait l'objet de ce projet de loi. Je pense que cette initiative confirme le sentiment du député qui estime que nous avons là une affaire très sérieuse dont la Chambre doit discuter.

Vu ces nouveaux développements, le député devrait retirer sa demande. Il semble superflu de demander un débat d'urgence, puisque nous avons maintenant la mesure législative que nous demandions hier.

Le Président: Je remercie le leader à la Chambre du Parti réformiste. Je regrette de ne pas avoir la possibilité d'entendre le député de Wild Rose. J'étais impatient de savoir ce qu'il avait à dire à la Chambre.

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 mars, de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

• (1555)

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre pour discuter d'une question très importante pour l'avenir économique et social du Canada, soit le budget que le ministre des Finances a dévoilé il y a deux semaines.

Pour mieux comprendre les mesures prises par le ministre, je crois utile de rappeler les conditions économiques et financières dans lesquelles nous avons pris le pouvoir, il y a seulement 16 mois. Le niveau de chômage et les taux d'intérêt étaient élevés, les profits des entreprises étaient en chute libre, les faillites d'entreprises atteignaient des niveaux records. Bon nombre de Canadiens avaient littéralement perdu tout espoir. Nous avons hérité d'une énorme dette nationale et d'un déficit croissant qui menaçaient notre avenir économique et social.

C'était un défi de taille à relever, mais nous l'avons attaqué de front et avons établi comme objectifs prioritaires la création d'emplois, la croissance économique et la responsabilisation financière du gouvernement.

[*Français*]

Le Président: Mes chers collègues, si vous devez discuter de certaines choses, je vous demanderais de le faire derrière les rideaux. Je redonne maintenant la parole à la secrétaire d'État.

[*Traduction*]

Mme Blondin–Andrew: Je remercie le député d'en face de m'accorder le respect que l'on doit à tout intervenant dans un débat aussi important que le débat sur le budget. J'espère que je n'ai pas perdu de temps.

Nous avons attaqué les problèmes de plein front et fait de la création d'emplois, de la croissance économique et de la responsabilité financière nos toutes premières priorités. Ce nouveau budget est la plus récente d'un train de mesures visant à assainir les finances publiques et à restaurer la confiance des investisseurs. Lorsqu'elles auront toutes été mises en oeuvre, le Canada attirera les investisseurs tel un aimant, ce qui stimulera la croissance économique, créant les emplois et les occasions de formation indispensables pour que les Canadiens puissent faire face à la révolution technologique en cours.

Les mesures annoncées par le gouvernement le jour du budget sont plus qu'un exercice de réduction des dépenses. Il s'agit d'une restructuration d'envergure qui va changer la façon dont le gouvernement fonctionne et modifier le rôle qu'il joue dans la vie quotidienne des Canadiens. En fait, ce budget procède à une restructuration complète de l'ensemble de la société canadienne.

Comme l'a dit le ministre des Finances dans son discours du budget, le gouvernement doit se réserver ce pour quoi il est le plus compétent et laisser le reste à ceux qui peuvent le faire mieux que lui. Pour les Canadiens, c'est l'occasion unique de s'affirmer et d'avoir une influence directe sur la façon dont leur vie est façonnée et dont la collectivité évolue.

Alors que nous débattons les mérites du budget et les mesures que le gouvernement doit prendre pour remettre de l'ordre dans les finances publiques, nous devons nous rappeler que le cas du Canada est loin d'être unique. Certains pays ont trop tardé à prendre les mesures voulues et se sont retrouvés acculés au pied du mur, alors que d'autres ont pris des mesures dynamiques et positives qui les ont amenés à concurrencer énergiquement les autres économies sur le nouveau marché mondial.

Nous avons beaucoup à apprendre de ces exemples. La Nouvelle–Zélande, par exemple, s'est retrouvée avec une dette et un déficit trop lourds pour son économie. Ce pays est engagé, depuis huit ans, dans une restructuration dramatique et pénible qui l'a obligé à réduire, supprimer ou privatiser des programmes gouvernementaux, à imposer des frais modérateurs pour de nombreux services publics et à adopter de nouvelles mesures, comme la TPS.

Ces mesures ont permis à la Nouvelle–Zélande de réorganiser radicalement l'appareil gouvernemental et d'assainir sa situation financière, au point que le ratio déficit–PIB se situe maintenant à 1 p. 100. La pénible leçon que les Néo–Zélandais ont apprise, et que nous ne devons pas ignorer, illustre ce qui se produit lorsqu'un pays attend trop longtemps pour réagir et se retrouve acculé au pied du mur. Dans ce genre de situation, les pays se rendent vite compte que les décisions qu'ils prenaient au sujet des dépenses sociales sont maintenant prises par des investisseurs et des organismes internationaux.

• (1600)

La Suède, longtemps considérée comme un modèle de société ayant un filet de sécurité sociale très efficace est pour ainsi dire sur le point de se retrouver acculée au pied du mur. En 1994, le ratio dette–PIB de la Suède atteignait le niveau inquiétant de 93 p. 100 et le ratio déficit–PIB se situait à 11,2 p. 100. L'année précédente, ce même ratio avait atteint un niveau record de 13 p. 100.

Le gouvernement suédois éprouve d'énormes difficultés à surmonter ses problèmes et à assainir les finances publiques. Parce que la Suède a trop attendu pour réorganiser son administration publique, elle voit sa marge de manoeuvre considérablement réduite, au point que ses programmes sociaux, admirés dans le monde entier, sont maintenant menacés.

Il faut éviter de nous retrouver dans une telle situation au Canada. Par contre, il existe des exemples resplendissants de pays qui ont reconnu la nécessité de procéder à une réforme avant qu'il ne soit trop tard.

L'Australie s'est lancée dans une restructuration systématique et mesurée du fonctionnement de son gouvernement de façon non seulement à réduire les dépenses publiques, mais encore à faire que ses programmes soient vraiment efficients et efficaces et vraiment adaptés aux personnes qui ont sérieusement besoin d'aide et de soutien. En 1994, l'Australie affichait un ratio dette–PIB de 34,4 p. 100 et un ratio déficit–PIB de 4 p. 100.

Il nous faut agir dès maintenant, car le pourcentage de notre PIB représenté par notre dette est passé de 17 p. 100 au milieu des années 70 à plus de 71 p. 100 aujourd'hui. Afin de rester maîtres de notre destin et de continuer à mener notre barque, il nous faut changer. Il nous faut nous adapter.

L'an dernier, le gouvernement a consacré près de 58 milliards de dollars aux programmes sociaux. Au cours de la même période, 38 milliards de dollars ont été versés en intérêts sur la dette publique. Si nous ne mettons pas dès maintenant de l'ordre dans nos finances, nous finirons par consacrer davantage d'argent au service de la dette qu'aux programmes sociaux. Si nous ne faisons rien, le Canada, à l'instar d'autres pays, finira par se trouver dans une situation très difficile.

Et c'est tout le sens de ce budget. Il constitue une étape importante dans la restructuration du gouvernement, de telle sorte que celui–ci puisse nous assurer le fondement solide dont nous avons besoin pour procéder à une réforme sociale approfondie qui reflète et satisfasse vraiment les besoins et les priorités des Canadiens dans les années 90.

Les mesures contenues dans le budget appuient, en fait, la politique sociale du Canada en créant un climat économique et fiscal propice à la création d'emplois. Le présent budget reflète le besoin d'équilibre exprimé par un homme des Territoires du Nord–Ouest qui a répondu au cahier sur la réforme de la sécurité sociale. Il a dit ceci: «Il doit y avoir un filet de sécurité qui offre encouragement et possibilités aux personnes qui, pour une raison ou pour une autre, n'arrivent pas à être autonomes.»

Naturellement, certaines personnes s'inquiétaient des répercussions que pourrait avoir le budget sur les programmes sociaux du Canada. Cela n'a rien de surprenant étant donné toutes les suppositions et toutes les fausses informations qui ont été véhi-

culées avant le dépôt du budget. Il ne fait aucun doute que le budget a dissipé la plupart des inquiétudes exprimées par la population.

À ceux qui nourrissent encore quelques craintes, la réforme de la sécurité sociale actuellement en cours offre la meilleure preuve de l'engagement ferme du gouvernement de protéger nos programmes sociaux.

La réforme vise à améliorer le régime actuel en aidant les Canadiens à s'adapter aux changements technologiques et à l'évolution de leur milieu de travail. Elle cherche à leur donner la formation et la sécurité d'emploi dont ils ont besoin. Elle atteindra ce but en améliorant l'efficacité du régime, garantissant ainsi sa durabilité.

Entre–temps, notre gouvernement n'a aucunement l'intention d'attendre de recueillir les avantages qui découleront du budget et de la réforme de la sécurité sociale. Nous prenons immédiatement des mesures pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent obtenir les emplois et la formation dont ils ont besoin pour s'intégrer dans la vie normale de la société canadienne.

Je pense notamment aux programmes conçus à l'intention des gens les plus démunis de notre pays, les autochtones qui, par le passé, ont rencontré des obstacles gênant leur embauche, leur formation et leur avancement professionnel.

• (1605)

Le programme «Les chemins de la réussite» a été conçu par des autochtones et pour des autochtones, en association avec le gouvernement du Canada. Il subit actuellement un examen visant à faire en sorte qu'il continue de refléter les besoins des peuples autochtones en matière de préparation au marché du travail.

De plus, le nouveau Transfert social canadien, le TSC, ne touchera pas les autochtones vivant dans des réserves puisqu'il n'y a aucun rapport entre le TSC et les arrangements administratifs sur le financement de l'aide sociale et des services dans les réserves. En effet, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fournit des fonds aux réserves en vertu d'arrangements administratifs distincts du Régime d'assistance publique du Canada. Ces arrangements demeureront dissociés du TSC.

Par ailleurs, le TSC ne modifiera en rien les responsabilités actuelles des provinces pour ce qui est des services d'aide sociale aux autochtones vivant hors des réserves. Cela vaut également pour l'examen des programmes du gouvernement.

Cet examen portera sur toutes les activités du gouvernement, mais celui–ci s'est engagé à continuer de fournir des programmes et des services aux peuples autochtones. Nous continuerons de respecter nos engagements, notamment à l'égard du développement des ressources humaines, des initiatives stratégiques des autochtones, des services de garde d'enfants des premières nations et des collectivités du Nord et du programme des chemins de la réussite, que j'ai mentionné tout à l'heure.

En préparant son budget, le gouvernement a adopté une série de grands principes pour orienter son action.

Tout d'abord, il était capital que le gouvernement mette de l'ordre dans ses propres affaires. Le budget devait donc reposer sur la compression des dépenses et non pas sur les hausses d'impôts.

Deuxièmement, chaque dollar compte. Les gouvernements n'ont plus d'argent. Chaque dollar de recettes qu'ils encaissent compte et ils doivent en tenir compte.

Troisièmement, le budget devait être juste et équitable envers toutes les régions et envers tous les Canadiens. Dans ce sens, le Nord n'a pas été épargné dans le budget et doit porter sa juste part du fardeau des compressions.

Par exemple, les paiements de financement par formule préétablie versés au gouvernement des Territoires du Nord–Ouest seront gelés en 1995–1996 et réduits de 5 p. 100 en 1996–1997. Cela représentera un manque à gagner de huit millions de dollars la première année et de 58 millions de dollars la deuxième année. Il ne faut pas oublier que la majorité de la population du Nord est autochtone.

Si l'on ferme des bureaux à Yellowknife et à Inuvik, sept postes seront éliminés. Là encore, il faut faire preuve d'innovation et d'imagination. C'est peut–être une chance pour le secteur privé d'examiner la possibilité d'offrir ce genre de service ou peut–être de s'associer aux établissements d'enseignement pour former des gens à offrir ce service.

Le bureau de la Commission géologique du Canada à Yellowknife sera fermé. Étant donné le niveau d'activité minière dans cette région, avec les mines de diamants, d'or et autres, cette décision a été difficile à prendre, mais je crois que l'industrie elle–même est déterminée à prendre la relève. C'est une décision que nous acceptons.

L'Accord de coopération entre le Canada et les Territoires du Nord–Ouest en matière de foresterie, qui expire le 31 mars, ne sera pas renouvelé. La taxe d'accise fédérale sur l'essence et l'essence d'aviation a été haussée de 1,5 cent, augmentant ainsi le coût des marchandises et des déplacements dans le Nord. Les déplacements coûtent déjà très cher parce que, en général, le premier choix est le transport aérien. Nous n'avons pas de réseau routier. La plupart des localités isolées ne sont pas desservies par les transports organisés.

La taxe sur le transport aérien a été haussée de 5 $ le vol, passant de 50 $ à 55 $, augmentant ainsi le coût du transport aérien qui est si important pour les habitants du Nord. Nous n'avons pas le luxe de pouvoir simplement sauter dans notre voiture et prendre l'autoroute. Quant aux routes que nous avons, elles ont besoin d'être réparées, et le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest doit veiller à leur entretien avec des ressources qui diminuent sans cesse.

Cela montre bien que toutes les parties du pays ont été touchées, y compris la nôtre. Tout cela s'inscrit dans l'effort général pour revenir à l'essentiel. Tout comme les gens réexaminent leur façon de faire des affaires, le gouvernement réexamine la façon

dont il dirige son administration et sa bureaucratie et la façon dont il dispense ses services.

• (1610)

L'élimination du transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique ne pose pas un problème uniquement à l'Alberta ou à d'autres provinces. On m'a signalé que cela posait un problème à plusieurs localités de ma région également. Cette mesure entraînera la disparition de transferts de 700 000 $ pour les clients des sociétés de services publics du secteur privé.

La pilule est très amère. Nous nous sommes engagés auprès des Canadiens à mettre de l'ordre dans les finances nationales, et c'est ce que le budget cherche à faire.

Aussi difficiles et pénibles soient–elles, les coupes dans les budgets et les programmes concernant les centres d'accueil autochtones auront une incidence sur le fonctionnement et la prestation des programmes des centres d'accueil dans le Nord. Les habitants du Nord ne se laissent cependant pas abattre et, comme tous les Canadiens, ils reconnaissent qu'il est important de remettre de l'ordre dans nos affaires financières.

Les habitants du Nord voient également dans le budget une bonne occasion à saisir. Des occasions comme celle–ci où il faut forger de nouveaux arrangements et établir de nouveaux rapports offrent au gouvernement territorial une bonne possibilité de jouir de plus de flexibilité, et aux habitants du Nord une bonne possibilité d'avoir davantage leur mot à dire dans l'élaboration et la gestion de programmes et de services qui répondent à leurs besoins.

Il s'agit d'une excellente occasion pour réussir à conclure une entente sur l'exploration et l'exploitation des minéraux dans le Nord, qui peut donner au gouvernement territorial de même qu'à ses autres partenaires, les groupes autochtones, plus d'autonomie et une responsabilité accrue à l'égard de l'économie et de la situation budgétaire dans le Nord. Une plus grande autonomie est aussi synonyme d'une souplesse accrue à l'égard des programmes et services nécessaires pour répondre aux besoins des habitants du Nord.

Toutes les régions de notre pays aspirent à l'autonomie, et les Territoires du Nord–Ouest, avec toute leur complexité et leur diversité culturelles, ne sont pas différents. Leur population n'est pas constituée d'un seul groupe ethnique, mais de tout un mélange de gens. Une plus grande autonomie signifie aussi de meilleures possibilités de coopération et de consensus et une importante dynamique humaine à prendre en considération.

La restructuration, que ce soit par l'examen des programmes, le transfert de pouvoirs aux territoires ou le TSC, offre aussi la possibilité d'entamer un dialogue constructif dans le cadre d'un processus exhaustif qui permet à tous les intéressés, et non pas simplement au gouvernement, d'avoir davantage leur mot à dire, y compris les leaders des collectivités, les activistes, les travailleurs sociaux et les organisations de jeunes. Ce processus global peut mener à une plus grande indépendance par rapport au gouvernement. Il peut mener à une plus grande autonomie et à une plus vaste liberté d'action. Il peut permettre aux intéressés d'être maîtres de leur destin et de mener leur propre barque.

Le quatrième principe sur lequel s'est appuyé le ministre des Finances, c'est celui selon lequel nos priorités nationales doivent refléter les besoins de la population. Ces priorités doivent transparaître dans la façon dont le gouvernement définit son rôle. J'aimerais parler davantage de ce principe et de ses répercussions sur le fonctionnement du gouvernement dans l'avenir, mais surtout du rôle que le gouvernement jouera dans la vie des Canadiens, pour veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits.

Pour vérifier l'utilité des programmes et services et préserver notre souveraineté économique, les dispositions budgétaires ont prévu une importante restructuration gouvernementale, par l'intermédiaire de l'examen des programmes. L'objectif premier de cet exercice était de nous permettre d'examiner toutes les catégories de dépenses gouvernementales fédérales afin de déterminer les moyens les plus efficaces et les plus efficients d'offrir les programmes et les services aux Canadiens.

Cet examen des programmes ne permet pas seulement de réduire le coût des activités gouvernementales, mais aussi de rendre celles–ci plus efficaces et mieux adaptées aux besoins de ceux qui ont vraiment besoin d'aide et de soutien.

Le moment est venu pour le gouvernement de revenir à l'essentiel et de tenir compte des priorités des gens. Comme le ministre des Finances l'a dit dans son discours du budget: «Nous présentons une nouvelle vision du rôle de l'État dans l'économie. Dans bien des cas, cela signifie un secteur public plus petit. Cela signifie dans tous les cas un secteur public travaillant plus intelligemment.»

La restructuration entreprise par le gouvernement aura des effets sur son rôle dans la vie de tous les jours des gens. Jusqu'à un certain point, la restructuration du gouvernement implique aussi la restructuration de la société, et c'est là que résident les possibilités de changement réelles offertes par le budget. Le gouvernement revenant à l'essentiel, les Canadiens auront l'occasion de se manifester, de repenser et de redéfinir leurs valeurs et leurs responsabilités pour eux–mêmes, leurs familles et leurs collectivités.

• (1615)

Les gouvernements n'ont pas toutes les réponses et toutes les solutions. En redéfinissant son rôle dans la société canadienne, le gouvernement aura besoin de la population; celle–ci devra se manifester et assumer sa part de responsabilité. Là où les gouvernements ont échoué dans le passé, les Canadiens devront s'affirmer, jouer un rôle constructif et mettre non seulement leurs connaissances au service du règlement des problèmes locaux, mais encore toute leur énergie, leur sueur à contribution pour garantir le succès de l'opération.

Le gouvernement lance un appel aux Canadiens pour qu'ils participent au processus visant à garantir notre avenir comme celui des générations suivantes, à garantir un avenir à nos enfants. Cet engagement devra être maintenu même avec la restructuration, car le gouvernement ne peut pas tout faire.

En définitive, la participation active est le grand défi lancé par ce budget, un défi lancé non seulement aux députés du gouvernement et de l'opposition, mais encore à tous les habitants du pays.

Comme le premier ministre l'a dit, la clé. . .

Le vice-président: J'ai déjà accordé du temps supplémentaire à la députée. Son temps de parole est donc expiré, à moins qu'il y ait consentement unanime à ce qu'on lui donne encore un peu de temps.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de ma collègue. Les problèmes qu'elle a décrits dans sa région ressemblent sensiblement à ceux qu'on retrouve dans la mienne, sauf que les solutions qu'elle présente sont presque inacceptables, et je vais vous dire pourquoi.

Si j'ai bien compris, elle dit aux pauvres, à ceux qui ont des problèmes majeurs, aux chômeurs, aux bénéficiaires de prestations de chômage ou de sécurité du revenu «qu'ils devront avoir plus d'imagination et plus d'initiative».

J'ai également entendu l'autre jour un de ses collègues de l'autre côté de cette Chambre dire qu'un député qui était sans emploi depuis huit ans avait énormément de misère à se trouver du travail, bien qu'il soit connu. Pourtant, il avait beaucoup d'imagination et faisait preuve d'initiative.

Quand un pauvre, que ce soit une personne seule, un couple ou une famille composée d'un père, d'une mère et de quatre enfants, n'a pas de travail, on lui demande de faire preuve d'initiative et d'imagination. Pourtant quand une autre personne qui avait un salaire beaucoup plus élevé éprouve des difficultés à trouver un autre emploi, on dit: «Pauvre elle.»

En plus, dans le Budget, on pense à toucher aux personnes âgées l'an prochain. Dans ma région, les cultivateurs subiront des réductions de 15 p. 100 cette année et de 15 p. 100 l'an prochain pour un total de 30 p. 100, représentant à peu près 2 500 $ par année pour un cultivateur moyen. Cela m'amène à demander à ma collègue si on cherche l'argent au bon endroit ou si on va simplement le chercher dans la poche des plus démunis, des plus pauvres.

Madame ma collègue n'a pas dit que ces gens étaient lâches, mais elle a dit qu'il faudrait qu'ils démontrent plus d'imagination et plus d'initiatives. Les trois quarts du temps, ils sont remplis d'imagination et d'initiative, mais ils n'ont pas de travail. Je voudrais qu'elle me fasse comprendre cela.

• (1620)

[*Traduction*]

Mme Blondin-Andrew: Monsieur le Président, je voudrais dire au député que les propos que j'ai tenus n'étaient aucunement empreints de préjugés à l'égard des personnes qui sont pauvres ou dont le salaire est faible. Nous comprenons que, dans la démocratie canadienne, nous avons des chances égales. Tout le monde peut participer. Tout le monde est libre de s'exprimer, de se déplacer d'une région à l'autre, de chercher des occasions. Parfois, c'est plus difficile, et je conviens que cela peut poser un problème.

Lorsque j'ai parlé d'innovation, je ne parlais pas seulement des usagers des programmes des gouvernements ou des personnes qui cherchent des emplois. Je parlais de tous les secteurs de la société. C'est un processus auquel le gouvernement participera et, lorsque des gens ou des organismes pourront obtenir de meilleurs résultats que lui, il s'en remettra à eux, car ce sera plus économique et plus efficace.

Pour ce qui est des perspectives qui sont offertes aux gens, nous ne pouvons pas avoir honte du fait que nous avons réussi à créer 400 000 emplois au Canada, dont 100 000 directement liés à des initiatives du gouvernement. Beaucoup de ces emplois ont été créés au Québec. Nous n'en avons pas honte. Nous sommes très heureux de le reconnaître et d'affirmer que nous sommes déterminés à continuer d'aider les gens.

Cette responsabilité n'incombe pas uniquement au gouvernement. Il y a des gens qui veulent que nous changions le fonctionnement de l'administration publique pour qu'ils puissent participer activement au lieu de jouer un rôle passif. Ils ont follement envie d'avoir des perspectives et nous voulons leur en offrir.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, dans ses observations, la secrétaire d'État responsable de la Formation et de la Jeunesse a parlé abondamment des programmes destinés aux autochtones et de ce que les mesures budgétaires donnent aux autochtones la chance de participer à notre économie.

Certes, elle a fait état d'un grand nombre de programmes, mais j'ai constaté qu'elle n'avait pas touché un mot du Programme de développement économique des autochtones, qui est pourtant absolument essentiel si l'on veut aider les autochtones qui ont du mal à donner suite aux engagements d'ordre financier que les institutions financières ont pris d'élaborer les moyens économiques nécessaires pour rendre leurs collectivités autonomes.

Au moment même où sa nécessité se fait le plus sentir, le Programme de développement économique des autochtones a subi une réduction plus qu'injuste de la part du gouvernement fédéral, une réduction d'environ 30 p. 100, si j'ai bien compris.

Je me demande si la secrétaire d'État ne voudrait pas se prononcer sur la nécessité d'un programme de développement commercial des autochtones et sur la compression ou réduction injuste que le gouvernement fédéral a décidé de faire à l'égard de ce programme.

Mme Blondin-Andrew: Monsieur le Président, je ne parlais pas seulement des questions autochtones. Je parlais aussi des questions qui relèvent du ministère où je travaille. Je ne parlais pas des questions qui relèvent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou du ministère de l'Industrie. Cela ne me gêne pas de parler de ces questions. Cela ne m'effraie pas, et je n'ai aucune hésitation à en parler. Je ne l'ai pas mentionné, c'est tout.

Il y a eu une réduction de 25 p. 100. Dans le cadre de l'examen des programmes et de la façon dont nous servons les gens, nous cherchons davantage à rendre ces programmes plus efficaces et plus rentables et à faire en sorte qu'ils répondent mieux aux besoins des personnes auxquelles ils sont destinés qu'à en arriver

à une bureaucratie qui servirait plus l'industrie comme telle que ses clients.

Nous avons effectivement fait des réductions. Je viens tout juste de dire, dans mon discours, que tous les Canadiens allaient assumer leur part de responsabilité dans cet exercice. Je connais bien les autochtones du Canada et la pauvreté dans laquelle ils vivent. C'est mon peuple. Je comprends cela.

Tous les Canadiens vont devoir assumer leur part de responsabilité. Regardons bien les choses. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui dessert les autochtones et qui a un budget de huit milliards de dollars, est le seul ministère à voir son budget augmenter de 6 p. 100, je crois. Tous les autres ministères voient leur budget réduit.

• (1625)

Je reconnais qu'il y a eu des réductions dans certains programmes destinés aux autochtones, mais il y a eu des réductions dans presque tous les programmes et tous les services des ministères et des sociétés d'État.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue du Bloc québécois de Matapédia—Matane.

Lundi le 27 février dernier, le ministre des Finances présentait son Budget. J'interviens aujourd'hui à la Chambre des communes pour vous faire part de ma position, des craintes et déceptions que j'ai décelées dans ce Budget. Je vais également faire part à cette Chambre de mon analyse concernant l'impact négatif qu'a ce Budget sur la représentativité des Québécois dans le ministère de la Défense nationale. Bien que ce Budget soit perçu de façon favorable par l'ensemble du monde des affaires et plus particulièrement par les investisseurs étrangers, il n'en demeure pas moins que ce sont encore les petits contribuables et la classe moyenne qui sont les plus durement touchés.

On veut nous faire croire que les coupures budgétaires touchent toutes les couches de la société, y compris la classe des plus fortunés, mais la réalité est bien loin du discours du ministre des Finances. Une réalité de ce Budget, c'est que les fiducies familiales ont jusqu'en 1999 pour se convertir et ainsi échapper au couperet du ministre du Revenu pour ne pas payer un cent d'impôt sur leurs fortunes accumulées et futures. De plus, le Budget du gouvernement libéral passe complètement sous silence les recommandations du dernier rapport du vérificateur général du Canada qui fait état de 6,6 milliards de dollars d'impôts impayés. On ne propose rien pour récupérer cet argent.

Comment le gouvernement fédéral peut–il laisser aller aussi facilement autant d'argent sans prendre immédiatement les mesures qui s'imposent? Est–ce que 6,6 milliards de dollars ne représentent pas assez d'argent pour inciter le gouvernement fédéral à agir de façon concrète et efficace?

Je vais vous donner un autre exemple de l'incohérence de la stratégie budgétaire et financière qui nous a été présentée à la fin du mois de février par le ministre et qui prouve que l'équité en matière fiscale recherchée par le ministre n'est que pure illusion. Mon exemple est encore une fois tiré du dernier rapport du vérificateur général du Canada, et je le cite: «Quatre cent soixante–dix comptes de plus de 100 000 $ chacun, représentant 350 millions de dollars au total, en étaient pour Revenu Canada à l'étape des lettres de recouvrement, ce qui signifie qu'aucun agent des recouvrements ne s'en occupait, sauf pour ce qui est de l'examen du danger de perte.»

L'idée que le gouvernemnet libéral répand par son inaction dans ce cas précis c'est qu'il est plus facile d'aller chercher l'argent dans les poches des petits et moyens contribuables qui paient leurs impôts que dans celles des corporations ou des individus plus fortunés qui ne paient pas leur juste part. À qui ce système que l'on prétend équitable profite–t–il?

Le plan budgétaire 1995–1996 comporte à mon sens d'autres exemples d'iniquités. Prenons le sommaire général du Budget principal ministère par ministère et organisme par organisme. Deux tiers des ministères et organismes ont subi des coupures et l'autre tiers reçoit des augmentations.

Qui sont ceux qui reçoivent des augmentations pour 1995–1996? Le Sénat pour un budget total de plus de 42 millions de dollars; le gouverneur général avec un budget de plus de 10 millions de dollars; le ministère des Affaires indiennes avec une augmentation de 327 millions de dollars; le Conseil du Trésor, une augmentation de 32 millions; les Finances, une augmentation de plus de 9 milliards, 9 milliards pour payer le service de la dette; le Conseil privé chargé de défendre le camp du «non» lors du référendum au Québec aura une augmentation de près de 5 millions; et la liste s'allonge.

• (1630)

Le pire, c'est que le total des prévisions budgétaires du fédéral augmente pour 1995–1996 de plus de 3,7 milliards de dollars pour un total projeté de dépenses de 164,8 milliards de dollars. Incroyable! Avec un déficit de 37,4 milliards de dollars pour 1994–1995 et un déficit projeté de plus de 32,7 milliards de dollars pour 1995–1996, il est clair, que nous nous enfonçons continuellement dans un gouffre sans fin.

À la fin de l'exercice financier en cours, la dette fédérale nette sera de 578,8 milliards de dollars. Incroyable! La situation financière du gouvernement fédéral est un constat épouvantable qui fait craindre le pire. De plus, le Budget du ministre des Finances n'offre aucune perspective d'emploi à court et à moyen terme. Où sont les emplois tant promis dans le livre rouge libéral? Parlez–en donc aux fonctionnaires fédéraux qui ont cru à ces belles promesses.

Les décisions prises par le gouvernement fédéral pour établir son Budget ne sont pas à la hauteur des aspirations des contribuables québécois et canadiens, et ces décisions–là représentent tout simplement un bris de contrat social.

Je voudrais maintenant parler du ministère de la Défense nationale. Le Budget annonce des coupures de 1,6 milliard de dollars sur trois ans. Le Bloc québécois exigeait, lui, dans son rapport minoritaire du Comité mixte spécial sur la révision de la politique de la Défense, des économies supplémentaires de 15 p.

100, portant ainsi le budget de la Défense nationale à 10 milliards de dollars dès la première année.

Je mets en doute la stratégie du gouvernement fédéral, puisque des compressions supplémentaires de certains postes budgétaires du ministère de la Défense nationale auraient pu être faites, notamment dans les dépenses en capital, dans la politique d'achat de matériel et de nouveaux équipements dans l'organisation des forces armées et, finalement, dans la gestion des programmes.

Pour la même période de trois ans, nous, du Bloc québécois, proposions des coupures de l'ordre de 4,8 milliards de dollars, donc trois fois plus que le gouvernement. Malheureusement, le gouvernement fédéral a préféré sabrer, cette année, dans les transferts de paiements aux provinces et dans la fonction publique fédérale.

À cet égard, je tiens à rappeler l'engagement non tenu que le Parti libéral du Canada a formulé dans son fameux livre rouge, engagement voulant qu'une fois au pouvoir, il mette sur pied un programme de reconversion militaire avec des retombées intéressantes pour l'entreprise privée. Il avait promis cela.

Sur la reconversion militaire, lorsqu'on lit le Budget, pas un traître mot, rien! Depuis les 15 dernières années, le gouvernement fédéral et le ministère de la Défense nationale n'ont pas su jouer leur rôle de répartiteur équitable des dépenses militaires pour le Québec.

Dans une étude rendue publique en février dernier, pour le compte de l'École nationale d'administration publique, sur les dépenses fédérales en matière de défense, l'auteur faisait état d'un manque à gagner pour le Québec de 650 millions de dollars par année.

Le constat est très clair. Le traitement inéquitable dans la répartition des dépenses militaires comporte des conséquences néfastes pour plusieurs secteurs d'activités économiques au Québec. Bien que le Québec contribue pour 25,4 p. 100 du budget de la Défense nationale, il ne reçoit en retour qu'un maigre 17 p. 100 du total des dépenses militaires, et cela depuis les 15 dernières années. Cette répartition très défavorable continue de coûter cher au Québec, et en jobs, et en investissements.

Le Québec sort encore plus défavorisé en ce qui a trait aux fonds que le ministère de la Défense nationale alloue à la recherche et au développement.

• (1635)

En 1990–1991, le Québec ne recevait que 12,45 p. 100 de ces dépenses, 12,45 contre 73 p. 100 pour l'Ontario. La situation n'a guère évolué depuis. En plus, les francophones, en gravissant l'échelle des Forces armées canadiennes, éprouvent d'énormes difficultés. Alors que les francophones représentent entre 22 et 29 p. 100 des effectifs aux niveaux inférieurs, ils n'occupent, selon les dernières données, qu'entre 10 et 13 p. 100 des grades supérieurs. Pour un francophone, ce n'est pas difficile d'entrer dans les forces. C'est très difficile de devenir général, ça l'a toujours été et ça n'a pas changé.

En 1994, le ministre de la Défense enlevait aux francophones le seul collège militaire de langue française au pays, le Collège militaire de Saint–Jean. Quelle décision! Encore une fois, dans son Budget, le ministre des Finances demande au Québec de faire sa part. Il ferme la base militaire de Saint–Hubert, ce qui représente une perte de plus de 600 emplois, puis il coupe 285 emplois à la base de Bagotville. Alors que le Québec avait sur son territoire moins de 15 p. 100 des infrastructures militaires fédérales avant ces nouvelles coupures, que restera–t–il? Pas grand–chose.

Que faut–il répondre aux contribuables québécois, qui trouvent que le gouvernement fédéral leur coûte trop cher et qu'ils ne reçoivent pas autant qu'ils investissent dans ce gouvernement? En rapatriant tous les pouvoirs de taxation et de dépenses au Québec, c'est–à–dire environ 30 milliards de dollars, nous réussirons à établir un système qui sera vraiment équitable et nous prendrons nous–mêmes nos décisions. C'est cela qui permettra au Québec de mieux se développer et de mieux s'épanouir.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses commentaires. Il les a formulés avec tant de passion que j'en demeure pantois.

J'aimerais, s'il le veut bien, poser à mon collègue une question qui l'amènera bien au–delà de ses remarques. Comme d'autres députés à la Chambre, il sait sans doute que je m'intéresse aux groupes d'intérêts spéciaux.

Le budget a, pour la première fois, mis de l'avant le concept de nouvelles lignes directrices sur le financement de ces groupes d'intérêts spéciaux. Les groupes recevraient des subventions directes du gouvernement et ils auraient peu de comptes à rendre, alors que ce sont souvent des groupes d'intervention et de revendication.

Selon le député, s'agit–il d'un domaine où le gouvernement peut procéder à une réforme qui s'appliquerait aussi au Québec? Le financement des groupes du Québec qui défendent ces programmes spéciaux devrait–il être réduit, comme nous espérons qu'il le sera ailleurs au Canada?

[*Français*]

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour sa question. Tout ce que je puis dire, c'est que lorsqu'on regarde le Budget globalement, le gouvernement fédéral, l'an passé, a eu un déficit de 37 ou 38 milliards de dollars et que cette année, il pense en avoir un de 33 milliards de dollars. Les économies qu'il fait, il les fait sur le dos des provinces. Donc, les provinces vont avoir moins d'argent et vont donc moins pouvoir dépenser dans l'éducation postsecondaire, dans les services de la santé et dans d'autres services qui sont de compétence provinciale et cela, je pense que c'est tragique.

Je voudrais également revenir sur la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean, parce que je pense que cette décision est une décision épouvantable. C'est épouvantable pour le Canada, parce que le Canada a toujours prétendu et a toujours voulu se montrer bilingue, mais en fermant le Collège militaire de Saint–Jean—et on le voit, il y a déjà beaucoup moins d'inscriptions, on dit de 40 à 60 p. 100 d'inscriptions en moins cette année—donc, en fermant le Collège militaire de Saint–Jean, le gouvernement nous dit tout simplement que, finalement, le bilinguisme, ce n'est pas important.

• (1640)

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, le 27 février dernier, le ministre des Finances déposait son Budget en cette Chambre. Une campagne de peur auprès de la population a précédé toute cette mise en scène très médiatisée. On affirmait que le Budget ferait mal à tous les contribuables, mais on a oublié de dire le plus important.

Le plus important était de dire que les créanciers de la dette canadienne voulaient être assurés que le Canada soit capable de payer les intérêts de la dette dans les années à venir. C'était cela le problème. Le plus important, également, était aussi de dire que le gouvernement fédéral reportait les coupures majeures après le référendum du Québec et bernait la population une fois de plus.

Lorsque j'ai été élu député par la population du comté de Matapédia—Matane, j'étais convaincu de venir servir les intérêts de ma région, et c'est ce que je fais depuis le début: servir les intérêts de mes concitoyennes et concitoyens. Depuis le 27 février dernier, je suis obligé d'admettre que ce n'est pas tellement les députés et les ministres d'en face qui gèrent le pays, mais bien plus la haute finance.

Que font–ils les députés et les ministres d'en face dans cette enceinte s'ils laissent leur ministre des Finances présenter sans rien dire un budget de la sorte. Cependant—il faut que j'ajoute ceci—il y a certains députés d'en face qui ont pris la parole et qui dénoncent eux–mêmes ce Budget et de cela je suis fier. J'espère qu'il y en aura d'autres.

Quel pouvoir ces députés et ministres représentent–ils dans cette Chambre? J'espère que ce ne sont pas uniquement des pantins. Lorsqu'on voit les créanciers d'un pays dicter à un ministre des Finances leur volonté, c'est que ce pays a perdu son indépendance monétaire et financière.

Qui nous a conduits dans ce tunnel? Nul autre que le premier ministre lui–même quand il était ministre des Finances. Cela a commencé avec lui. La mascarade à laquelle nous avons assisté est un manque sérieux de respect pour les contribuables canadiens et surtout pour les contribuables québécois qui voient, et qui verront, les grosses coupures arriver après le référendum.

Pourquoi camoufler la vérité aux gens de ce pays? Pourquoi ne pas donner l'heure juste immédiatement? Arrêtez donc de nous cacher vos sales intentions partisanes! Monsieur le Président, permettez–moi de qualifier le geste du ministre des Finances de supercherie monumentale et de manque de rigueur intellectuelle. Je dis aussi au ministre des Finances que les Québécois et les Québécoises se rappelleront de lui et de son parti le jour du référendum. Les gens du comté de Matapédia—Matane ne seront pas dupes.

Le Budget fédéral fera très mal aux gens de mon comté. Je vais vous donner quelques exemples. Coupures à l'Institut Maurice Lamontage de Sainte–Flavie; coupures à la division d'Approvisionnement et Services de Matane; coupures dans les bureaux du ministère du Développement des ressources humaines; les pêcheurs écoperont au niveau des frais reliés au service des ports et des havres de pêche; coupures également pour les agriculteurs et les producteurs de lait; augmentation de la taxe sur l'essence dans une région où l'essence est déjà plus chère qu'ailleurs. L'an passé, les gens de Rimouski ont bloqué une route pour essayer de faire baisser le prix de l'essence; il a été réduit d'un cent et maintenant il augmente d'un cent et demi.

Depuis le dépôt de ce Budget, seuls les créanciers de la dette canadienne se sont prononcés en faveur des mesures prises par ce gouvernement et encore l'accueil a été très mitigé.

• (1645)

Après seulement quelques jours, nous avons à nouveau fait face à une hausse des taux d'intérêt et à la chute du dollar sur les marchés financiers. La réponse au Budget du ministre des Finances n'a pas été longue à venir.

Mettre la faute sur le Québec pour expliquer le désastre financier de ce pays est encore là un manque de rigueur intellectuelle sans précédent. Si tel était le cas, pourquoi nos amis d'en face ne nous diraient–ils pas: Devenez souverains le plus vite possible?

Le résultat de ce Budget sera terrible et nous verrons bientôt le ministre venir dire à cette Chambre qu'il ne peut plus contrôler le déficit prévu, ni stopper l'accroissement de la dette.

Dans les jours qui ont suivi le Budget, nous avons pu nous apercevoir que les provinces canadiennes, y compris le Québec, ont rejeté la vision du ministre et aujourd'hui, tout le monde la dénonce ouvertement, particulièrement l'Ontario.

Regardons maintenant d'un peu plus près les résultats désastreux qu'aura ce Budget. Le plus désastreux est que l'explosion de la dette fédérale aura un impact négatif sur la création d'emplois et sur les investissements des entreprises.

Pour ceux qui n'ont pas d'emploi et ceux qui subiront des coupures au niveau de l'assurance–chômage, l'avenir est très sombre. À cause du mauvais climat économique, les consommateurs dépenseront moins et les entreprises retarderont leurs projets d'investissement à cause du loyer élevé de l'argent.

Pour un gouvernement qui promettait des centaines de milliers d'emplois, il est maintenant très clair qu'il a passé complètement à côté de son objectif. Il a berné tout le monde et je dirais qu'il a presque menti à toute la population. Il a renié à jamais ses engagements.

En plus de regarder la dette grossir de façon effarante—tout le monde le dit, elle sera de 603 milliards en 1996—le gouvernement vient couper 45 000 postes dans la fonction publique canadienne. Ce gouvernement produit maintenant des chômeurs au lieu d'encourager la création d'emplois. Combien de ces employés de l'État iront grossir les rangs des chômeurs? Il faut aussi compter des centaines d'emplois indirects qui disparaîtront à cause du départ de ces employés.

En régions, ces pertes d'emplois auront des effets désastreux sur l'économie déjà fort affaiblie par la récession qui ne cesse de faire ses ravages.

Le gouvernement vient de créer un sentiment d'incertitude qui aura des répercussions très graves sur la performance de l'ensemble de la fonction publique et dans les autres secteurs d'activités connexes.

Il n'y a rien dans ce Budget pour les 800 000 chômeurs et demandeurs d'emplois du Québec, bien au contraire. Heureusement que le gouvernement du Québec sait créer des emplois.

Le seul programme valable du gouvernement fédéral, c'était celui des infrastructures. On coupe 200 millions.

Nous sommes tous conscients que l'endettement du Canada a déjà hypothéqué l'avenir de ce pays; les Québécoises et les Québécois l'ont souligné à maintes reprises, lors des audiences sur l'avenir du Québec. Tout le monde chez moi craint le pire, car il est clair que le bateau coule et que le capitaine a déjà renoncé à ses responsabilités. Le peuple québécois répondra clairement à ce gouvernement lors du prochain référendum et ni les peurs ni les menaces que l'on peut nous faire changeront le cours de l'histoire. Après la victoire du oui, ce sera aux autres provinces de faire leur choix du pays qu'elles veulent. Je suis assuré que d'autres voudront suivre le chemin que le peuple québécois s'apprête à prendre.

En terminant, je dirai: Vive le Canada sans le Québec, vive le Québec sans le Canada.

• (1650)

Le vice–président: Il semble que je doive partager le temps. Je céderai donc d'abord la parole à l'honorable député de Durham.

[*Traduction*]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ce qu'a dit mon collègue. Chaque fois que cette question revient sur le tapis, le Québec semble être un endroit fabuleux qui n'a aucun problème de dette. Pourtant, un simple examen des bilans financiers de la province indique tout à fait le contraire. En fait, je crois que le déficit de la province de Québec est actuellement de l'ordre de 70 milliards de dollars. Ce déficit du Québec, ce sont les Québécois qui l'ont créé. Il continue d'augmenter. Si ma mémoire est bonne, il est en train d'augmenter beaucoup plus rapidement que le déficit fédéral.

Pendant que le chef du gouvernement du Québec est en train de parler de la souveraineté, il ne s'attaque pas aux problèmes réels de sa propre province. Un débat sur la souveraineté dont personne ne veut coûte cinq millions de dollars. C'est de l'irresponsabilité. Je ne crois pas que les gens au Québec vont voir d'un bon oeil cette dépense et l'augmentation continuelle du déficit de leur province.

Les obligations sont une façon importante de financer la dette publique. La notation des obligations québécoises continue de faire augmenter les taux d'intérêt dans la province. Pourquoi? Parce que les gens s'inquiètent de l'évolution de la situation financière.

Le député a parlé de la création d'emplois. La création d'emplois et la perte d'emplois constituent un absolu. Il faut calculer la différence entre les deux. Certes, il va y avoir des pertes d'emplois dans la fonction publique. Tout le monde au Canada, y compris les Québécois, ont insisté afin que les gouvernements réduisent les effectifs pour devenir plus efficaces.

J'ai entendu mes collègues du Bloc tenir ces propos: Éliminez les chevauchements. Quand le gouvernement le fait, ils disent: «Vous ne devriez pas mettre ces gens à pied.» La réalité est que 433 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada l'an dernier—une création nette d'emplois. C'est un résultat positif qui inclut le Québec.

Enfin, le Québec détient 78 milliards de la dette fédérale. Les Québécois croient dans le Canada, mais quel est leur avenir avec l'étrange concept qui est le leur? Comment cette étrange émulation d'un nouveau pays va–t–elle leur permettre d'être remboursés? Les Québécois détiennent 78 milliards de dollars de la dette du Canada.

J'aimerais bien que le député réponde à ces questions.

[*Français*]

M. Canuel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Quand vous parlez des dédoublements, je voudrais savoir quels dédoublements ont été supprimés depuis les dernières années? Il n'y en a aucun.

En outre, quand on dit que la dette du Québec est élevée, je suis d'accord. Cependant, depuis des années et des années, des décennies et de décennies, le gouvernement envoie de l'argent en Ontario et dans d'autres provinces pour la recherche et développement, tandis qu'au Québec, on nous l'envoie en chômage. Quand on n'a pas d'emplois et qu'on envoie la science ailleurs, c'est sûr qu'il y a un manque.

Quand je parle de souveraineté, je veux dire que même si notre dette est élevée et qu'on veut l'assumer, on est prêts également à payer une partie de la dette du Canada, parce que nous en faisons partie et que moralement, il faut la payer. Si j'étais de l'autre côté de la Chambre, si j'étais député du gouvernement, si j'étais de l'Ontario, des Maritimes ou de l'Ouest, savez–vous ce que je dirais aux bloquistes? Je dirais: «Vous voulez partir, partez donc.»

Pourquoi essayer de nous retenir? Pourquoi vous fatiguer à nous retenir? Nous sommes convaincus, et personnellement, je suis convaincu, que nous sommes capables d'assumer intelligemment notre dette et en plus, que nous pouvons aider à payer la vôtre.

• (1655)

Que pouvez–vous demander de plus? Je n'ai jamais compris que le reste du Canada dise: «Restez donc avec nous. C'est terrible. Vous allez dépenser.» Nous, nous allons dépenser quelques millions de dollars pour le référendum, mais vous, vous allez en dépenser combien? Je pose la question à nouveau: si nous sommes aussi pauvres, si nous avons autant de problèmes, pourquoi vous acharnez–vous à vouloir nous garder au sein de cette fédération?

[*Traduction*]

Mme Susan Whelan (Essex—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, je désire informer la Chambre que je partagerai mon temps avec le député de Davenport.

De nombreux Canadiens s'inquiètent de la prospérité future du Canada et craignent pour notre qualité de vie. Le budget du ministre des Finances, déposé le 27 février, est un élément clé du maintien de la prospérité et de la qualité de vie des Canadiens.

Le budget est un plan qui amènera le Canada dans le XXIe siècle. Il démontre notre volonté de remodeler l'administration publique pour qu'elle réponde aux besoins des Canadiens et de respecter notre promesse de mettre de l'ordre dans les finances de l'État. Le budget appuie notre objectif économique premier: maintenir la croissance et la création d'emplois en réduisant le déficit. Il démontre notre désir d'avoir un gouvernement responsable.

Je ne vais pas mâcher mes mots, je pense que le budget est dur, très dur, mais qu'il est juste. Il est dur mais juste non seulement par ce qu'il fait, mais aussi par ce qu'il ne fait pas.

Comme beaucoup de députés, j'ai profité de la décision du ministre des Finances d'avoir un processus budgétaire plus transparent. Le gouvernement a tenu les consultations prébudgétaires les plus larges et les plus ouvertes jamais tenues. Pour donner à mes électeurs la possibilité de se faire entendre, j'ai tenu deux réunions prébudgétaires dans ma circonscription d'Essex—Windsor. Les gestes du ministre des Finances prouvent qu'il ne s'agissait pas d'un exercice futile. Mes électeurs, comme de nombreux autres Canadiens, ont demandé au ministre des Finances de s'attaquer au déficit. C'est ce que fait le budget.

Ce gouvernement est le premier depuis des années à fixer des objectifs de réduction du déficit et à les respecter. Je tiens à rassurer la Chambre, le déficit sera réduit et nos objectifs seront atteints. Le gouvernement a démontré qu'il avait la volonté de faire ce qui est nécessaire pour assurer l'avenir à long terme du Canada.

D'ici 1996–1997, le déficit du Canada sera égal à 3 p. 100 du produit intérieur brut, soit 24,3 milliards de dollars. Si la croissance économique se poursuit, ce qui ne saurait manquer, ce chiffre pourrait être encore plus bas. Au cours des trois prochaines années, pour chaque dollar supplémentaire qui entrera dans les caisses de l'État, on réduira les dépenses de 7 $.

Par souci d'équité, nous avons réparti le fardeau entre les particuliers et les entreprises. Étant donné qu'au cours de la dernière décennie les impôts sur le revenu des particuliers ont augmenté beaucoup plus rapidement que les impôts sur le revenu des sociétés, ce budget contient des mesures visant à corriger cette iniquité.

Le taux d'imposition des grosses sociétés va passer de 0,2 à 0,225 p. 100, soit une augmentation de 12,5 p. 100. La surtaxe sur les sociétés, qui représente à l'heure actuelle 3 p. 100 de l'impôt de base sur le revenu des sociétés, passera à 4 p. 100. D'autres changements permettront d'accroître la capacité de Revenu Canada de faire appliquer la loi, de s'assurer que tous les Canadiens paient leur juste part d'impôts, et de diminuer la concurrence déloyale dont sont victimes les entreprises qui respectent les règles du jeu.

Au cours des 18 prochains mois, les banques et les compagnies de fiducie seront appelées à contribuer encore à la réduction du déficit. Ainsi, un impôt spécial sur les institutions de dépôt générera 100 millions de dollars.

Les grosses entreprises ont dit et répété qu'elles n'avaient pas besoin de toute l'aide que leur accorde le gouvernement fédéral et qu'elles n'en voulaient pas. Le gouvernement les a donc prises au mot et réduira les subventions aux grosses entreprises de près de 60 p. 100 en trois ans.

Cependant, contrairement à son prédécesseur, le gouvernement actuel sait que pour arriver à réduire le déficit, il faut l'attaquer sur deux fronts, comme nous le recommandons dans le livre rouge. Pour éliminer le déficit, le gouvernement doit également créer un climat propice à la création d'emplois.

Le budget reconnaît que les PME sont le moteur de l'économie canadienne. Elles sont le numéro un de la création d'emplois. Afin d'aider davantage les PME, nous avons l'intention de travailler en collaboration avec les banques et les compagnies de fiducie du Canada en vue de fixer des règles claires qui faciliteront l'obtention de prêts aux petites entreprises.

• (1700)

Au cours de mes consultations prébudgétaires, beaucoup de mes électeurs ont recommandé que le Canada réexamine ses engagements en matière d'aide étrangère, étant donné les besoins existant ici même au Canada. C'est ce que le gouvernement a fait en décidant de réduire l'aide étrangère de 20 p. 100 en trois ans, ce qui permettra des économies de plus de 500 millions de dollars.

Beaucoup de mes électeurs doutent également qu'il soit nécessaire d'avoir un si grand nombre d'agences, de conseils et de commissions. À la suite de son vaste examen des organismes publics, le gouvernement a pris des décisions touchant 120 de ces organismes, dont 73 seront éliminés et 47 rationalisés et restructurés. Ces mesures permettront de réduire de 665 le nombre des postes dont les titulaires sont nommés par décret du conseil, de même que les nominations effectuées par les ministres, ce qui nous fera économiser 10 millions de dollars par année.

Lors de mes consultations prébudgétaires, mes électeurs ont fait également beaucoup de suggestions quant aux mesures que le gouvernement devrait éviter de prendre. Ils nous ont notamment déconseillé d'éliminer les REER, d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers, de créer un impôt sur la fortune et d'imposer les prestations de régime de soins dentaires, de supprimer les exemptions pour gains en capital pour les agriculteurs et les petites entreprises, et de créer un impôt sur les gains de casino. Nous n'avons pris aucune de ces mesures.

J'ai dit que le budget était sévère, mais équitable. Beaucoup de commentateurs ont également été sévères mais équitables. Dans son éditorial du 28 février, le *Star* de Windsor portait le jugement suivant: «Nous nous réjouissons de voir dans le budget un engagement à créer un gouvernement de taille réduite et plus efficace. La réduction de 14 p. 100 en trois ans des effectifs de la fonction publique, jointe à la réduction de 10 milliards de dollars des

dépenses des ministères, entraînera une réorganisation fondamentale du gouvernement.»

Le *Star* rapportait que les milieux d'affaires de Windsor avaient été «encouragés—et même étonnés—par l'ampleur des compressions budgétaires du ministre».

Selon le *Star*, le président de la Chambre de commerce de Windsor, Othmar Stein, a dit du ministre des Finances ce qui suit: «Il a compris le message. Bon nombre des mesures se faisaient attendre depuis longtemps. Beaucoup de subventions sont supprimées, même pour les entreprises.»

M. Stein, un vice–président de Chrysler, a conclu en ces termes: «Dans l'ensemble, je dirais que c'est un budget très réaliste, très positif. Depuis bien des années, c'est l'un des premiers budgets qui ne soit pas simplement de la poudre aux yeux.»

Selon Aron Gampel, de la Banque de Nouvelle–Écosse, c'est un exposé budgétaire qui satisfait à tous les critères.

Le *Wall Street Journal*, dont la prise de position pouvait se résumer dans le titre d'un article publié plusieurs semaines avant le dépôt du budget, soit «Le Canada en faillite», s'est ravisé après le dépôt du budget et a indiqué que le Canada a amorcé un virage salutaire.

L'éditorialiste félicite le ministre des Finances d'avoir montré la détermination nécessaire pour permettre au Canada de se sortir du gouffre de l'endettement où l'avaient mené des décennies de dépenses inconsidérées.

Ce budget trace une nouvelle ligne de conduite en matière d'agriculture. Le gouvernement s'est donné comme objectif que, d'ici l'an 2000, la valeur de nos exportations alimentaires dépasse annuellement 20 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse d'au moins un tiers par rapport à notre rendement record de 1994.

À cette fin, le gouvernement instaurera de nouvelles garanties de crédit au titre des exportations pour épauler les ventes de céréales et d'autres produits agroalimentaires destinés à l'exportation, jusqu'à concurrence de un milliard de dollars.

Conformément à ce qu'il a promis dans le livre rouge, le gouvernement créera un conseil et un service canadiens de commercialisation des produits agroalimentaires, pour assurer une meilleure expansion des marchés et garantir l'utilisation efficace de l'autoroute électronique à l'échelle mondiale.

Sur le plan budgétaire, notre première année n'a pas été catastrophique. L'économie canadienne est plus forte qu'elle ne l'a été depuis des années. La production réelle de notre pays a augmenté d'environ 4,5 p. 100 en 1994, cette croissance ayant été la plus rapide de tous les pays du G–7. Plus de 433 000 emplois ont été créés l'an dernier, et il s'agit d'emplois à temps plein pour la plupart.

Le taux de chômage national a diminué de 1,7 p. 100. La production manufacturière a fait un bond de 9 p. 100 l'an dernier, et la réduction des coûts est à l'origine d'une hausse record des exportations, d'un excédent commercial croissant et d'une amélioration marquée de la balance du compte courant.

Je tiens à donner à mes électeurs l'assurance que le budget de cette année est vraiment un budget libéral. Les gouvernements libéraux qui nous ont précédés ont créé des programmes innovateurs dans les années 60 et 70 pour relever les défis et répondre aux besoins de ces années–là. Le gouvernement actuel est en train de modifier tous les programmes pour qu'ils répondent aux besoins et aux défis des années 90 et du XXI^e siècle.

Nous comprenons le changement. Nous avons toujours été à l'avant–garde du changement. Le budget apporte des changements. Le Parti libéral a la réputation de toujours être un pionnier. Je sais que le budget montre la voie pour le XXI^e siècle.

En guise de conclusion, je voudrais vous faire part d'une observation que m'a faite un de mes électeurs au cours des consultations prébudgétaires. En ce qui touche les choix difficiles se présentant au ministre des Finances, il lui a souhaité d'être courageux et a dit: «Mes deux jeunes enfants vous remercieront, car on se souviendra de vous comme du ministre des Finances ayant sauvé le Canada de la faillite.»

• (1705)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Les Canadiens savent fort bien que les conservateurs nous ont légué un véritable fouillis économique et que nous devons prendre des mesures pour réduire le déficit et la dette. Nous en convenons tous.

Le but premier du budget est de calmer le marché et surtout les agences de cotation. Ayant atteint cet objectif, nous devons nous attendre à ce que Wall Street exige d'autres mesures du genre dans les prochains budgets.

Confronté à ce problème, le premier ministre soulèvera la question des spéculateurs sur le marché des changes et de leur influence sur les économies nationales à la prochaine réunion du Groupe des Sept qui aura lieu en juin. Nous devons féliciter le premier ministre pour cette initiative qui tombe à point.

Le budget contient certaines mesures positives pour lesquelles nous devrions féliciter le ministre des Finances. Par exemple, dans le domaine du développement durable, il y a la décision de ne plus assujettir à la limite de 20 p. 100 du revenu du donateur les dons de terrain à forte valeur écologique. De plus, on trouve dans le budget l'engagement d'examiner les obstacles à l'utilisation de produits recyclés de préférence aux produits vierges.

Le budget renferme la promesse d'examiner le régime fiscal pour déterminer s'il existe des obstacles à l'efficacité énergétique et à l'utilisation de diverses formes d'énergies renouvelables. On a réduit les subventions versées au secteur énergétique qui favorisent le développement non durable et peu économique. Il reste cependant beaucoup à faire si nous voulons vraiment réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Voilà, j'en ai déjà fini avec la liste des bonnes nouvelles et cela m'amène à parler des mesures à prendre pour réduire la dette nationale et le déficit. Ces mesures s'imposent, nous en convenons tous.

Dans les semaines et les mois qui ont précédé la présentation du budget, on a maintes fois dit et répété que les dépenses sociales ne sont pas la cause de nos problèmes économiques et qu'il faudrait éponger notre déficit non pas en réduisant les dépenses, mais bien en accroissant les recettes et, plus précisément, en supprimant les échappatoires fiscales. Nous accusons chaque année un manque à gagner de plusieurs milliards de dollars à cause d'échappatoires fiscales comme les gains de loterie, les repas d'affaires et les frais de représentation, et

d'autres déductions qui sont bien cernées dans un rapport que le ministère des Finances a publié en 1994.

Il est tout à l'honneur du ministre des Finances d'avoir supprimé deux ou trois échappatoires, mais le régime fiscal demeure peu progressif par suite de neuf années de gouvernement conservateur, de neuf années de budgets conservateurs.

Il est temps de procéder à une réforme en profondeur de notre fiscalité. C'est d'autant plus urgent, nécessaire et pertinent que, comme on l'annonce dans le présent budget, l'enveloppe sociale a été réduite de sept milliards de dollars. Si l'on avait supprimé plus d'échappatoires fiscales et si l'on avait passé le régime fiscal au même crible que celui de la sécurité sociale, on n'aurait pas été obligé de réduire l'enveloppe sociale, car les fonds additionnels dont on aurait alors disposé permettraient de ne pas réduire autant les dépenses. On aurait les fonds qu'il faut pour établir des programmes d'emploi pour les jeunes, qui attendent désespérément des possibilités d'emploi qui ne se matérialisent toujours pas en dépit d'une croissance économique vigoureuse.

Autrement dit, s'il supprime davantage d'échappatoires fiscales, le gouvernement aura les recettes dont il a absolument besoin pour lutter contre le chômage et pour se permettre d'imposer des restrictions moins marquées. Je n'ai pas le temps de parler ici de toutes les nombreuses compressions budgétaires prévues. Je vais donc m'en tenir à deux ou trois qui sont particulièrement douloureuses.

• (1710)

L'une d'elles réduit le budget du logement social de 270 millions de dollars à une époque où à Toronto seulement, il faut attendre quatre ans pour obtenir un logement.

Pourquoi réduire d'un tiers la protection de nos ressources naturelles? Je parle ici du budget du ministère de l'Environnement. En comparaison, le ministère de la Défense, avec neuf milliards de dollars, reçoit près de 20 fois plus. Lequel des deux est le plus important?

Pourquoi réduire l'aide internationale à une époque où les projets sanitaires et les projets de développement sont si nécessaires pour assurer la stabilité des nations les plus pauvres?

Comment pouvons–nous respecter l'engagement en faveur du développement durable que nous avons pris dans notre livre rouge si nous réduisons de 70 p. 100 les crédits fédéraux à l'industrie canadienne de l'environnement tandis que le budget de l'industrie nucléaire est maintenu dans sa totalité?

Comment pouvons–nous préserver et renforcer l'identité canadienne si le budget du Conseil des arts du Canada est réduit de moitié? Comment promouvoir et soutenir nos artistes sans l'aide du gouvernement fédéral?

Il est aujourd'hui trop tard pour parler du budget qui a été déposé, mais pas trop tôt pour parler du prochain. Nous continuerons de travailler pour que, en 1996, le budget ait une orientation différente, plus conforme aux promesses faites dans le livre rouge, pour qu'il s'attaque au problème du chômage, qu'il protège les plus faibles de notre société et qu'il comble les besoins sociaux des Canadiens.

Au fil des ans, les Canadiens ont voté pour les libéraux parce qu'ils comptaient sur notre capacité de renforcer les politiques sociales et économiques et de les rendre complémentaires. Cela est tout aussi vrai aujourd'hui qu'il y a 20, 40 ou 60 ans. Il est à espérer que le budget aura les effets voulus et que nous, les libéraux, pourrons résoudre l'autre moitié de l'équation, que nous pourrons élaborer des initiatives et des programmes sociaux et de création d'emplois forts au cours de la deuxième moitié de notre mandat pour le plus grand bien de l'ensemble de la société canadienne.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir dire en commençant que je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler de ce budget, mais ce n'est pas le cas. Je suis extrêmement déçu que le gouvernement ne soit pas encore prêt à faire face à la réalité et à reconnaître la gravité du problème auquel le Canada est confronté.

Le budget prévoit des réductions mineures alors que nous avons besoin de réductions majeures. Il prévoit aussi certains impôts occultes alors qu'aucune hausse d'impôts n'était justifiée.

Nous devons des remerciements aux milliers de citoyens qui ont écrit et qui ont participé à des manifestations publiques pour faire savoir clairement au gouvernement qu'il fallait équilibrer le budget et que cela devait se faire au moyen de compressions des dépenses et non au moyen de hausses d'impôts ou de nouveaux impôts. Nous avons obtenu cela dans une certaine mesure, bien que le budget prévoie certains impôts occultes.

C'était un budget en deux étapes. Je voudrais retourner brièvement au premier budget et revenir ensuite à ce deuxième budget. Dans le premier budget, le gouvernement disait ceci: «Oui, nous avons un problème. Le Canada a un problème. Ce n'est pas trop grave. Ne vous énervez pas. Prenez une aspirine et vous vous sentirez mieux demain matin. Ne vous sentez pas mal. Soyez heureux.» Le gouvernement a donc présenté un budget qui, en réalité, a aggravé la situation puisque, au cours de l'année de ce budget, notre dette est passée de 490 milliards de dollars à 550 milliards de dollars. Le Canada est confronté aujourd'hui à un problème beaucoup plus grave.

Nous avons même pensé, dans ce premier budget, que nous pouvions acheter la prospérité. Il prévoyait un programme d'infrastructure de six milliards de dollars.

Le problème du Canada s'est aggravé. Avec le deuxième budget, le diagnostic est que le Canada est gravement malade, que nous avons un très grave problème de dette et de déficit et que nous devons nous attaquer sans plus tarder à ce problème. Toutefois, la cure proposée est une dette de 650 milliards de dollars, un déficit de 25 milliards de dollars et des versements d'intérêts de 50 milliards de dollars. Ce n'est pas ce que j'appelle du progrès. On peut difficilement parler de remède. Le Canada s'enfonce de plus en plus dans le gouffre.

• (1715)

Le gouvernement en est à l'étape du diagnostic, maintenant qu'il comprend enfin la gravité de la situation. Le gouvernement s'est rapproché de notre position. Il a reconnu que le Canada était gravement malade. La seule chose qui ne fait pas l'unanimité, c'est la solution à apporter au problème. Le déficit, on en convient, constitue un danger de mort. Si cela constitue un danger de mort pour notre pays, pourquoi serions–nous en faveur

d'une reprise lente qui se laisse désirer? Nous espérons que les livres pourront être balancés.

Si un malade se trouvait dans une situation de danger de mort et que son médecin lui disait: «Ou nous vous donnons des comprimés pendant les cinq prochaines années et vous avez des chances de vous en tirer ou nous faisons une intervention chirurgicale majeure qui vous rendra la santé au bout d'une courte période de guérison», pourquoi courrait–il un risque?

Pourquoi jouerions–nous notre avenir sur les incertitudes des marchés, des taux d'intérêt? Ce budget ne semble contenir rien qui soit de nature à nous préparer à affronter l'éventuel repli de l'économie qui ne manquera pas de se produire. La question n'est pas de savoir «si» la chose va se produire, ça s'en vient. Il s'agit plutôt de savoir «quand» la chose va se produire.

De gros nuages sombres se profilent à l'horizon. Même au sud de la frontière, chez les Américains, la situation pourrait bien se dégrader, ce qui aurait une incidence néfaste sur notre propre économie. Nous le savons, et ce budget ne prévoit aucune mesure pour parer à la situation. Le temps presse. Nous n'avons pas amplement de temps à notre disposition. Malheureusement, ce message ne passe pas, le gouvernement y reste sourd.

J'ai prêté une oreille attentive aux observations de la secrétaire d'État responsable de la Formation et de la Jeunesse. Elle a évoqué l'expérience néo–zélandaise, comment la Nouvelle–Zélande avait constaté l'ampleur de son problème et les moyens qu'elle avait employés pour le résoudre. Or, la dette de la Nouvelle–Zélande correspondait à 50 p. 100 de son PIB, lorsqu'elle s'est rendu compte de son problème. La nôtre correspond à 70 ou 71 p. 100 de notre PIB et l'on refuse toujours de faire face à la réalité et de faire l'intervention chirurgicale majeure qui s'impose.

Dans le premier budget, le gouvernement prétendait avoir manqué de temps. Il venait de prendre le pouvoir. Les ministériels avaient séjourné dans l'opposition pendant huit ans. Que s'est–il passé au cours de ces huit ans? Pendant ces huit ans, ils ont aggravé le problème en s'opposant à toute mesure visant à contenir le déficit et la dette. Je me rappelle très bien le débat sur l'assurance–chômage, une mesure visant précisément à réduire nos coûts. Les députés d'en face se sont opposés à cette tentative de réduire nos dépenses.

Nous avons maintenant ce budget. Le premier budget ne proposait aucun plan d'action pour supprimer complètement le déficit ou pour équilibrer les finances. Le budget ne fixe aucune échéance pour la réalisation d'un équilibre budgétaire.

Nous avons perdu notre crédibilité sur les marchés parce que nous n'avons rien fait au sujet du régime de pensions des députés. Nous aurions dû prendre des mesures pour rétablir notre crédibilité déjà bien basse. Le gouvernement aurait ainsi fait comprendre de façon très éloquente et claire aux marchés et à la population canadienne qu'il prenait les devants et donnait l'exemple parce qu'il prenait le problème au sérieux. Il ne l'a pas fait et les Canadiens l'ont bien compris, les prêteurs aussi. Les prêteurs ont compris que le Canada ne prend pas le problème au sérieux.

Il y a trois façons d'équilibrer la situation budgétaire. Nous pouvons augmenter les impôts. Nous pouvons compter sur la croissance économique ou nous pouvons réduire les dépenses.

Je ne crois pas que nous puissions hausser les impôts. Les Canadiens se sont révoltés et ont dit qu'ils étaient imposés à la limite. Nous irions à l'encontre du but recherché si nous haussions les impôts dans le contexte actuel, car cela alimenterait l'économie parallèle qui est déjà en croissance.

Nous pouvons compter sur une croissance de l'économie, mais cela ne dépend pas de notre volonté. C'est l'erreur que nous commettons depuis 25 ans. Le gouvernement a toujours prévu une croissance économique, mais, à la fin de l'année, il constatait qu'elle ne s'était pas concrétisée et que nous nous retrouvions encore plus endettés. Nous n'exerçons pas de contrôle sur la croissance économique.

Nous pouvons néanmoins réduire nos dépenses pour parvenir à équilibrer nos finances. Nous avons pleine liberté à cet égard et c'est vers cet objectif que devraient tendre nos efforts. Ce n'est pas ce que fait le dernier budget. Le budget rogne sur les dépenses, mais ne les réduit pas vraiment.

Depuis 20 ans, le fardeau fiscal s'alourdit, mais, pendant cette période, nous avons accru la dette et le déficit, au lieu de les réduire. Rien ne peut justifier une hausse des impôts, qui aboutit précisément aux résultats inverses de ceux que vise le député. L'augmentation des impôts compromet la création d'emplois et nuit à l'économie.

• (1720)

Il est faux de dire que cela peut se faire sans douleur. Quand on a vécu si longtemps au–dessus de nos moyens, on ne peut faire autrement que s'en ressentir. On ne peut pas échapper à cela. Les Canadiens le savent, et ils sont prêts à l'accepter. Le problème, c'est qu'il y a beaucoup de personnes ici qui ne comprennent pas que les Canadiens sont prêts à accepter cela.

Il suffit de regarder les résultats des sondages réalisés depuis la présentation du budget. Les Canadiens appuient les décisions prises par le gouvernement, mais veulent plus encore. Les sondages ont révélé que les gens pensent que l'on devrait faire plus de réductions car le temps presse. Notre temps est limité.

Il est intéressant de voir les mesures sévères que l'on a prises sur la côte est pour régler le problème de la pêche. Cependant, le problème de la surpêche est semblable à celui de la surdépense. Il y a un nombre limité de poissons, tout comme il y a un nombre limité de dollars. Chaque chose a une fin. Nous sommes durs à l'endroit des pêches, mais nous ne le sommes pas encore à l'endroit des dépenses. Nous pensons encore que nous pouvons continuer de dépenser. Nous pouvons anéantir une industrie tout comme nous pouvons anéantir un pays. Nous pouvons anéantir une industrie en pratiquant la surpêche. Nous pouvons anéantir un pays en poursuivant les dépenses exagérées.

Moody's nous a lancé un message, mais nous ne l'avons pas saisi. Il nous a lancé un avertissement, tout comme nous l'avons

fait avec le chalutier espagnol. Il nous a dit que notre objectif de 3 p. 100 du PIB était trop bas et que nous n'avions pas de programme d'élimination complète du déficit. Le budget que l'on nous a présenté échoue sur ces deux plans.

Quiconque pense qu'il a été bien accepté par les marchés ferait mieux de réserver son jugement. Moody's n'a pas changé de position. On ne sait pas encore si le budget a réussi à convaincre les marchés monétaires que le Canada est un bon endroit où investir.

Nous avons tiré sur le messager qui nous donnait de bons conseils, qui nous disait que nous sommes en difficulté, que nous devrions équilibrer nos livres sinon, personne ne va acheter nos obligations, et pourtant, nous ne faisons rien encore.

Il n'y a rien dans ce budget pour les petites entreprises. J'ai travaillé dans le secteur des petites entreprises. L'augmentation de 1,5 cent de la taxe sur l'essence rapportera 500 millions de dollars par an.

Dans ma circonscription, il y a un certain nombre de navettes qui vont à Toronto. Cela va leur coûter 250 dollars de plus par an rien que pour exploiter leur entreprise. Cela va aussi faire augmenter les coûts d'affaires des gens qui utilisent de l'essence et des services de livraison.

Cela va soutirer environ trois millions de dollars à l'économie de ma circonscription. C'en est fait du nouveau four, des études et de la nouvelle auto. Ce n'était vraiment pas nécessaire et cela ne contribue pas à créer les emplois dont nous avons besoin. Rien ne justifiait des augmentations de taxes.

Nous vivons effectivement dans le meilleur pays au monde, mais nous vivons avec de l'argent emprunté et le temps presse.

Je remarque qu'on tente d'amener les Canadiens à investir au Canada en achetant des obligations et en gardant leur argent au Canada. Pour que les Canadiens investissent dans leur pays, le gouvernement doit faire preuve d'un peu de responsabilité en montrant qu'il comprend l'ampleur du problème et qu'il comprimera ses dépenses. Les Canadiens cesseront alors de placer leur argent à l'étranger et le dépenseront et l'investiront ici, au Canada.

Le Canada livre une bataille pour assurer sa survie. J'ai visité Dieppe il y a à peine un an. Il était très émouvant de savoir que de jeunes Canadiens avaient eu le courage de se rendre là–bas et de donner leur vie pour leur pays. Il nous faudra également beaucoup de courage, dès maintenant, pour nous attaquer au problème très grave des dépenses excessives avec lequel nous sommes aux prises.

J'entends parler de compassion, de générosité et d'équité. Qu'en est–il de la responsabilité, de la reddition de comptes et de l'équité envers les contribuables qui supportent le fardeau fiscal depuis tant d'années? Les contribuables canadiens exigent un peu de responsabilité, de reddition de comptes et d'équité. Nous le leur devons et nous le devons aux générations à venir.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé plutôt intéressant que le député passe tellement de temps pendant son discours à défendre le gouvernement de Brian Mulroney, disant que le Parti libéral avait mis des bâtons dans les roues du précédent gouvernement pendant neuf ans. Il acquiesce de la tête, mais je voudrais lui rappeler que le gouvernement de Brian Mulroney, qui a été jeté dehors, était majoritaire et qu'il avait le contrôle total de ses décisions. C'est lui qui porte le blâme, pas nous. Le député raconte des histoires, car en fait le précédent gouvernement conservateur n'a eu que ce qu'il méritait.

• (1725)

J'ai écouté avec intérêt aussi son analogie médicale, lorsqu'il disait que tout ce que nous avons eu c'était des égratignures, non pas des coupures profondes. Il a essayé de faire croire que nous avions augmenté les taxes et impôts, alors qu'il sait très bien qu'il y a 7 $ de réductions pour chaque dollar de recettes supplémentaires, et que l'impôt sur le revenu des particuliers n'a pas augmenté. Tout ce qu'il disait était de la pure fabrication.

Je voudrais lui poser une question sur sa stratégie et sur la réponse que son chef a donnée à la Chambre. Son chef a pris la parole, ici, pour reprocher au gouvernement d'avoir réduit le budget des programmes sociaux pourtant, le député, aujourd'hui, nous dit que nous aurions dû le réduire plus que nous l'avons fait. Comment le député réconcilie–t–il cette position avec celle de son propre chef?

M. Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre aux questions du député.

Premièrement, en ce qui a trait au fait que les libéraux ont passé huit ans dans l'opposition sans pouvoir rien faire contre l'augmentation de la dette et du déficit. Selon moi, les libéraux n'ont rien fait d'autre qu'encourager la hausse du déficit et de la dette. Ils ne comprenaient pas l'importance du problème à l'époque, et ils ne le comprennent pas davantage maintenant. Rien n'a changé.

Le gouvernement conservateur a été jeté dehors pour n'avoir pas écouté. Je prédis que dans trois ans, le gouvernement actuel sera jeté dehors pour n'avoir pas écouté les Canadiens.

On parle de 7 $ de compressions pour chaque dollar de recettes supplémentaires, mais aucune hausse des recettes ne peut être justifiée. Il y a tout ce qu'il faut pour permettre d'équilibrer le budget en faisant uniquement des compressions. Quand on a trop dépensé pendant 20 ans, on ne peut pas continuer à en demander toujours plus. On peut toutefois dire enfin clairement qu'après avoir augmenté sans cesse les impôts, on va commencer à les diminuer. C'est le temps ou jamais. Si les libéraux ne l'ont pas encore compris, ils feront exactement la même chose que les conservateurs ont fait en quelques années à peine.

Mon chef n'a jamais dit qu'il ne fallait pas toucher aux programmes sociaux. On ne peut pas équilibrer le budget sans toucher à ces programmes. On connaît la somme que nous consacrons à ce poste. On dit qu'ils sont la cause du problème. Même si ce n'est pas vrai, il faudra quand même exercer des compressions dans ces programmes. On ne peut absolument pas équilibrer le budget autrement.

Le budget

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue de Simcoe–Centre a mentionné les fameuses manifestations anti–impôts qui ont eu lieu d'un bout à l'autre du pays. On s'en souviendra, la plus célèbre a eu lieu dans la circonscription d'Ontario que je représente. On estime que 3 500 personnes y ont manifesté contre toute augmentation des impôts.

Pas une seule des 3 500 personnes qui ont participé à cette manifestation ne m'a appelé pour me dire que ce budget était mauvais. Par contre, nous avons reçu plus d'une cinquantaine d'appels nous disant que ce budget était en plein ce qu'il fallait et que le gouvernement avait écouté les Canadiens.

Chose intéressante, cette soirée a révélé la véritable raison d'être de ces alertes aux impôts, à savoir servir de couverture au Parti réformiste, ce que j'avançais dans l'intervention que j'ai faite il y a 15 jours.

Fait encore plus intéressant, le jour même où se déroulait cette manifestation, l'une des complices de mon honorable collègue, du nom de Dianne Francis, rapportait dans son journal, le *Financial Post*, que le Morgan Trust, célèbre banque qui fait de grosses affaires au Canada, avait réalisé pour quelque neuf millions et demi de dollars des bénéfices aux dépens de l'économie canadienne et n'avait effectivement payé que 3 p. 100 d'impôt.

Lorsque le député affirme que ce pays n'a pas besoin d'impôts nouveaux et lorsqu'il applaudit aux alertes aux impôts qui ont eu lieu dans ce pays, il ne peut vouloir dire que certains devraient s'en mettre plein les poches, comme le font les banques, tout en prêchant l'austérité pour les autres.

M. Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le député a parlé d'équité fiscale. Je n'ai pas abordé cette question, mais je suis d'accord avec lui, le régime fiscal actuel n'est pas équitable et il nous faut nous attaquer à ce problème.

Je répète toutefois que le problème tient aux dépenses et non pas aux recettes. Le gouvernement peut abolir les échappatoires et taxer les riches tant qu'il veut, mais cela ne l'aidera nullement à équilibrer son budget. Si nous voulons équilibrer le budget, il nous faut dès aujourd'hui contenir nos dépenses et les contenir totalement. Il faut agir immédiatement. Nous n'avons pas les moyens d'attendre.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui la politique budgétaire du gouvernement, qui lui permet de contracter de nouveaux emprunts en offrant en garantie l'avenir précaire de notre pays.

• (1730)

Le Parti réformiste comprend la grave situation financière dans laquelle nous nous sommes placés. En fait, nous avons la ferme intention de nous pencher sur la question de la responsabilité du gouvernement concernant les dépenses et les impôts qui dictent son programme financier.

Dans ce budget, les libéraux ont fait une faible tentative pour réduire le déficit, mais ils ne sont absolument pas allés assez loin. Les dépenses globales ont augmenté et les impôts aussi. Le gouvernement n'a pas apporté les modifications nécessaires à nos programmes sociaux. Il n'a pas déterminé lesquels étaient essentiels. Il n'a pas expliqué où et comment les Canadiens allaient trouver de l'emploi. Le budget libéral n'a pas donné l'exemple. On a sabré à la base plutôt qu'en haut de la pyramide. On demande aux Canadiens de se serrer la ceinture, alors que les députés libéraux nantis sont assurés d'une pension extrêmement généreuse.

On parle beaucoup des promesses contenues dans le livre rouge des libéraux. Permettez–moi de m'arrêter sur certains des engagements qu'on prend dans le budget.

Les libéraux disent vouloir emprunter 29,8 milliards de dollars cette année, faute de pouvoir équilibrer le budget. Ils promettent d'ajouter plus de 100 milliards de dollars à la dette nationale au cours des trois prochaines années. Cela fera passer la dette fédérale bien au–dessus de la barre des 650 milliards de dollars d'ici l'année financière 1997. Cette promesse libérale menacera la viabilité à long terme des programmes sociaux au Canada.

Le ministre du Développement des ressources humaines avait une occasion en or d'apporter une contribution constructive en modifiant la prestation de nos programmes sociaux. Au lieu de cela, il a vraiment failli à la tâche. Ce que les libéraux offrent maintenant, c'est un transfert global de fonds aux provinces. Il s'agit simplement de se décharger de la dette fédérale sur les provinces et de pénaliser celles qui, comme la mienne, l'Alberta, déploient d'énormes efforts pour parvenir à un budget équilibré.

Les libéraux ont promis d'accroître les sommes versées aux groupes d'intérêts. Pour vous donner un exemple, si l'on tient compte des nouvelles subventions venant du ministère du Développement des ressources humaines, on s'aperçoit que le budget de fonctionnement des services s'occupant de la condition féminine augmentera d'environ 20 p. 100. Comment peut–on justifier cela, alors qu'on réduit les transferts aux provinces au titre de l'enseignement et de la santé? Les Canadiens ne toléreront pas une iniquité aussi insensée.

Le gouvernement n'est pas tout à fait franc au sujet de ses projets pour équilibrer le budget. Je vais prendre pour exemple le ministère du Patrimoine canadien pour bien montrer que le gouvernement manque, à dessein, de transparence au sujet des questions budgétaires. Si le bilan est si terrible au sein d'un ministère, cela s'applique–t–il à d'autres ministères?

Le ministre du Patrimoine canadien avait, pour l'avenir de la SRC, des plans qu'il n'a pas inclus dans le budget, mais dont il a fait part au président de la SRC. Voyons ce que les libéraux avaient promis en ce qui concerne la SRC. Le 3 février 1994, le ministre écrivait à M. Manera ce qui suit:

> Le gouvernement estime qu'un financement pluriannuel stable est pour la SRC le moyen le plus efficace d'assainir sa position financière. Je suis donc heureux de confirmer que le gouvernement est prêt à s'engager à suivre un plan et d'affirmer qu'il n'a pas l'intention d'imposer de nouvelles réductions à la SRC ces cinq prochaines années.

Or, dans le budget, le ministre a annoncé une réduction de 44 millions de dollars en ce qui concerne la SRC et il semble à présent que le ministre ait l'intention d'imposer à la SRC une réduction de plus de 350 millions de dollars. Quand je lui ai posé une question à la Chambre au sujet de ce plan, il a nié le plan, suggérant que mes allégations étaient pure invention, que M. Manera, qui a démissionné par la suite, l'avait fait pour des raisons personnelles et qu'aucune réduction supplémentaire n'était prévue. Tout ça me semblait un incroyable roman–feuilleton. Ce soir–là, dans une entrevue, M. Manera a dit qu'il avait démissionné à cause des futures réductions qui allaient être imposées à la SRC et non pas pour des raisons personnelles. Un seul de ces deux hommes peut avoir dit la vérité.

Le lendemain à la Chambre, j'ai présenté au ministre une copie du document secret que ses fonctionnaires avaient donné à M. Manera et dans lequel sont décrites les compressions dont fera l'objet la SRC sur trois ans. C'est ainsi que le ministre interprète l'honnêteté et la transparence d'un gouvernement. Premièrement, il tait ces renseignements en n'indiquant pas les chiffres dans le budget. Deuxièmement, il nie qu'il y ait jamais eu de document et de compressions. Troisièmement, il admet à présent que le document existe, mais que cela ne veut rien dire et que le président de la SRC se trompe.

Ce type de performance pitoyable nuit à l'intégrité du gouvernement. Les Canadiens veulent savoir de quelle façon le gouvernement dépense l'argent des contribuables. Ils veulent que leur argent soit dépensé de façon judicieuse, selon un plan responsable. Chaque fois qu'on lui pose une question, le ministre du Patrimoine canadien nous raconte une nouvelle histoire. Comment pourrait–on le prendre au sérieux, surtout au sein de la communauté culturelle? Son incurie a laissé la SRC à la dérive, sans président, à un moment où le leadership est le plus nécessaire, à un moment où il faut préparer le passage au secteur privé.

• (1735)

De plus, l'an dernier, la SRC a obtenu le pouvoir spécial d'emprunter jusqu'à 25 millions de dollars. En fait, ce pouvoir est valable à perpétuité. L'an dernier, à la fin de l'exercice financier, la SRC a prouvé qu'elle était incapable de respecter son budget et est venue quêter au Parlement où, selon le budget supplémentaire, elle a obtenu trois millions de dollars de plus. La SRC n'est qu'un exemple de la piètre gestion financière qui règne au sein du ministère du Patrimoine canadien.

Le ministre des Finances prétend que le gouvernement libéral a atteint ses objectifs financiers l'an dernier. Cependant, ce sont là des mathématiques libérales, car si nous regardons le budget supplémentaire du ministère du Patrimoine canadien, nous constatons que celui–ci est plutôt dans le rouge et qu'aucun de ses objectifs n'a été atteint.

Voyons quelques programmes gouvernementaux qui ont dépassé leur budget: le programme des services ministériels de Patrimoine canadien, dépassement de 1,1 million de dollars; le programme Identité canadienne, dépassement de 1,4 million de dollars; le programme Parcs Canada, dépassement de 3,5 millions de dollars; le Conseil consultatif de la situation de la femme, qui heureusement a disparu, dépassement de 76 000 $; la SRC, dépassement de trois millions de dollars; le Musée de la nature, dépassement de 82 000 $; les Archives nationales, dépassement de 561 000 $; la Commission des champs de bataille nationaux, dépassement de 125 000 $; la Commission de la capitale nationale, dépassement de 12 millions de dollars; le Musée des Beaux–Arts du Canada, dépassement de 187 000 $; la Commission de la fonction publique, dépassement de 4,5 millions de dollars; et, enfin, le Bureau de la coordonnatrice de la Situation de la femme, dépassement de 162 000 $.

Treize organismes relevant du ministre du Patrimoine canadien ont dépassé leur budget. Les Canadiens s'attendent à plus de la part du gouvernement et ils méritent plus. Quand le ministre assumera–t–il enfin la responsabilité pour la confusion totale et les dépenses excessives qui sont la règle dans son ministère?

En continuant de financer les déficits, les gouvernements hypothèquent l'avenir de l'économie canadienne. En n'équilibrant pas le budget, en n'annonçant même pas quand il sera équilibré, les libéraux ont démontré qu'ils ne comprenaient pas grand–chose à la planification financière.

Le Parti libéral, comme il l'a toujours fait, continue d'emprunter et de l'argent, et des idées. Son incapacité de présenter la moindre idée originale nous amène à nous demander s'il réussira à instaurer la stabilité économique au Canada avant la fin de son mandat actuel.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Calgary–Sud–Est pour ses remarques, mais elle m'a laissé quelque peu perplexe lorsqu'elle a parlé, au début de son discours, d'une augmentation de 20 p. 100 des fonds affectés à la Situation de la femme.

Je ne sais à quel organisme elle faisait allusion et j'aimerais bien qu'elle me donne des détails à ce sujet et qu'elle dise quelles sont ses sources.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, le député verra dans les prévisions budgétaires que certaines sommes ont été transférées du ministère du Développement des ressources humaines à la Situation de la femme. Ces quelque 20 millions de dollars représentent l'augmentation que j'ai mentionnée.

À ce sujet, je tiens à dire que ce changement en ce qui concerne la situation de la femme représente un revirement remarquable dans la politique libérale. Nous voyons le pragmatisme économique l'emporter sur le libéralisme social dans notre pays, ce qui est incroyable.

C'est un revirement vers une idéologie conservatrice–réformiste que nous n'aurions jamais anticipé. Les libéraux ont délaissé le libéralisme en faveur du conservatisme, et je dirais que le Parti réformiste y est pour quelque chose. Nous avons vu cela dans le budget et nous le voyons maintenant dans la réduction et la restructuration des ministères bureaucratiques.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée. Dans ce qui m'a paru être une digression, elle a semblé dire que tous les ministères ont dépassé leur budget. La députée pense que, s'ils

ont dépensé leurs crédits, ils ont fait des dépenses excessives. Je reconnais bien la manière.

• (1740)

En réalité, il y a parfois des réaménagements de priorités dans les dépenses de l'État. Cela arrive. Dans ce cas, le gouvernement a envisagé les différentes possibilités et réorganisé ses priorités, dépensant plus dans certains ministères que dans d'autres.

La députée pourrait peut–être répondre à une question sur les dépassements de budget. Je crois savoir que son parti a eu beaucoup de problèmes de cet ordre. Il a été incapable de planifier ses finances, et, sauf erreur, il est aux prises avec un gros déficit.

La députée ne pense–t–elle pas que les mêmes règles devraient s'appliquer aussi bien aux partis qu'au gouvernement? La députée ne pense–t–elle pas que son parti devrait mettre de l'ordre dans ses propres finances avant de critiquer le gouvernement du Canada?

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): La question est si insignifiante, monsieur le Président, qu'elle ne mérite même pas qu'on y réponde. Nous contrôlons certainement nos dépenses.

Le député a parlé de réaménagement des priorités; je vais répliquer à cette partie de son intervention. Il est très intéressant de voir ce qui est arrivé en Alberta à propos de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Il s'agit vraiment là d'un réaménagement de priorités.

J'ai ici une lettre d'un chef de petite entreprise de ma circonscription. Il écrit: « Les Albertains sont prêts à faire ce genre de sacrifice quand il s'agit de contribuer à réduire le déficit. Mais dans le cas d'entreprises comme la nôtre qui ont à soutenir la concurrence, à l'échelle nationale et internationale, d'entreprises établies dans d'autres provinces, ce changement touchant l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique a modifié radicalement le contexte de la concurrence. Cette mesure budgétaire fera en effet augmenter nos coûts d'exploitation, du seul fait que nous sommes établis en Alberta. »

Ce message, adressé au député d'en face, me paraît être un commentaire très éloquent à propos de ce que le gouvernement entendait faire avec son réaménagement des priorités concernant l'Alberta.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(1) du Règlement, je tiens à informer la Chambre qu'un accord a été conclu entre les représentants des trois partis officiellement reconnus sur l'attribution de temps décrite dans la motion suivante pour l'étude du projet de loi C–74, Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest:

Je propose donc:

Que le projet de loi C–74, Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest, soit étudié à toutes les étapes pendant la présente séance, comme suit:

1. Le débat en troisième lecture sera limité à au plus 80 minutes;

2. Après la deuxième lecture, le projet de loi sera renvoyé à un comité plénier qui en fera rapport après l'avoir examiné pendant au plus 60 minutes;

3. Tout de suite après avoir été adopté à l'étape du rapport, le projet de loi sera examiné à l'étape de la troisième lecture dans le cadre d'un débat d'au plus 40 minutes;

4. À la fin des délais prescrits dans le présent ordre, le Président de la Chambre ou le président du comité plénier, selon le cas, interrompra le débat et mettra immédiatement aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape alors en cours;

5. Aucun vote par appel nominal ne pourra être différé et, lorsqu'un vote par appel nominal est demandé, le timbre se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

Le vice–président: Comme il a été dit, la motion ne peut faire l'objet d'un débat. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

• (1745)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Gatineau—La Lièvre.

Contrairement à ce qu'on peut entendre, ici et là, de l'autre côté, c'est un honneur pour moi de participer au débat sur le budget au nom des électeurs et électrices de la circonscription de Hillsborough que je représente. Je voudrais féliciter le ministre des Finances d'avoir produit un budget aussi peaufiné. Après toutes ces années passées à la Chambre et dans une autre admi-

nistration, je peux dire objectivement que c'est un des meilleurs budgets qu'il m'ait été donné de voir.

Ce budget témoigne des engagements pris et des engagements tenus. Au cours de la campagne électorale, nous avions parlé de créer des perspectives meilleures. Nous avions demandé aux Canadiens de nous faire confiance et nous leur avons rendu la pareille en faisant le nécessaire.

Nous avions promis de créer des emplois pour les Canadiens et nous l'avons fait. Il en a été amplement question ces dernières semaines. Au cours de l'année écoulée, plus de 400 000 emplois ont été créés un peu partout au Canada. Nous avions promis de stabiliser l'inflation et nous voici avec le taux d'inflation le plus bas des pays industrialisés. Nous battons des records à la rubrique des exportations et la confiance des entreprises dans l'économie canadienne n'a jamais été aussi forte depuis 1979.

Le budget nous a ouvert encore plus de portes pour l'avenir. Comme le ministre des Finances l'a signalé, ce budget jugule le déficit. Le gouvernement va atteindre son objectif qui consiste à réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici la fin de la prochaine année financière. À ce moment–là, le gouvernement prendra des mesures pour réduire le déficit encore davantage. Nous allons réaliser nos objectifs sans, pour autant, pénaliser les Canadiens les plus vulnérables.

D'aucuns prétendent que ce n'est qu'un budget conservateur enrobé d'un ruban rouge. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Nous avons établi notre budget de façon raisonnable. Au lieu de sabrer partout, comme l'a fait le gouvernement précédent, nous avons examiné tous les programmes et toutes les activités du gouvernement fédéral.

Il est vrai que nous pouvons faire davantage. Pour effectuer ces coupes, le ministre des Finances a choisi un scalpel plutôt qu'un couperet à viande. Le ministre a sabré davantage dans les ministères dont les services étaient moins nécessaires, comme le ministère des Transports. La commercialisation des aéroports créera des débouchés à l'exportation pour les entreprises de ma région et favorisera le tourisme.

Le ministère des Anciens combattants a été beaucoup moins touché. Je sais que le secrétaire d'État responsable des Anciens combattants a tout fait pour protéger les services offerts aux anciens combattants dans tout le pays. Grâce à ses efforts, on supprimera moins d'emplois à l'administration centrale, à Charlottetown. Là encore, c'est une chose que les gens de ma circonscription, Hillsborough, apprécient vraiment.

Les travailleurs saisonniers seront heureux de savoir que le régime d'assurance–chômage ne sera pas modifié. On n'a pas touché aux critères d'admissibilité ni à la période où il est possible de toucher des prestations. Le ministre du Développement des ressources humaines continuera d'examiner le fonctionnement du programme, de le rationaliser et de trouver de meilleures façons d'aider les prestataires.

Le budget était également un excellent exemple de partage du fardeau que constitue le contrôle du déficit. Pour la deuxième année d'affilée, le gouvernement a refusé d'accroître l'impôt sur le revenu des particuliers.

• (1750)

La plupart des Canadiens ont réalisé, il y a un certain temps, que les riches bénéficient d'un traitement spécial au regard de l'impôt. Le jour du dépôt du budget, le ministre des Finances a contribué grandement à enrayer cette situation en supprimant les exemptions spéciales concernant les fiducies familiales.

Il y a deux ans, le gouvernement précédent avait prolongé une exonération temporaire d'impôt appelée l'exemption au titre des fiducies familiales. Auparavant, certaines des familles les plus riches de notre pays pouvaient mettre leur argent à l'abri de l'impôt en disant qu'elles le destinaient à leurs enfants et à leurs petits–enfants. Parce que ces fiducies familiales ont bénéficié d'une exemption pendant si longtemps, il est difficile d'évaluer leur valeur. Les estimations concernant les sommes à l'abri du fisc vont de centaines de millions à deux milliards de dollars. C'était inacceptable, et je me réjouis de la disparition de ce privilège spécial.

Le ministre des Finances a aussi prévu un impôt spécial à l'intention des banques, celles–ci ayant enregistré des bénéfices records l'an dernier. Le gouvernement comptera également sur les institutions bancaires pour accroître le capital mis à la disposition des petites et moyennes entreprises. Le gouvernement estime que les banques auront un rôle à jouer afin de favoriser la croissance économique canadienne et la création d'emplois.

Le budget dont nous sommes saisis prévoit aussi une hausse de l'impôt des grandes sociétés, parce que nous sommes conscients que le simple citoyen paie déjà sa juste part. Ce budget répartit donc le fardeau fiscal plus équitablement.

Le gouvernement part du principe qu'il ne peut ni ne doit tout faire seul. Il lui incombe de veiller à ce que tous les Canadiens aient une chance égale de prospérer, mais il n'est pas tenu de dispenser des services que le secteur privé peut offrir plus efficacement. C'est pourquoi, par exemple, nous vendons les actions de Petro–Canada qu'il nous reste ainsi que le Canadien National. Sur la liste des éléments que nous songeons à mettre en vente, on compte également le Groupe Communication Canada, qui a été la cible de critiques de la part de petites entreprises d'un bout à l'autre du pays.

Dans l'avenir, nous allons examiner non seulement les activités du gouvernement, mais encore le pourquoi de ces activités. Si nous ne trouvons pas de raison valable, il faudra cesser les activités en cause. Il s'agit non pas seulement de rapetisser le gouvernement, mais aussi de le rendre plus intelligent.

C'est un gouvernement libéral, ne l'oublions pas, qui a créé les programmes sociaux et le filet de sécurité du Canada. Le mode de financement de ces programmes va certes changer, mais nous allons tout de même exiger l'application de certaines normes nationales. Toutes les dispositions de la Loi canadienne sur la santé, notamment celles qui portent sur l'universalité et l'accessibilité, vont continuer de s'appliquer. Il n'y a aucun doute là–dessus.

Nous sommes en bonne voie de rétablir la situation financière du pays. Nos adversaires et les groupes d'intérêts spéciaux tenteront de convaincre les Canadiens que nous avons fait trop de compressions. D'autres diront que nous n'avons pas assez réduit les dépenses et que nous devrions sacrifier les programmes sociaux afin d'éponger le déficit. Aucune de ces opinions ne reflète les besoins et les souhaits des Canadiens. Ce budget peut se résumer en ces termes: équité, équilibre et direction pour l'avenir.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous pouvons faire plus. Je l'ai dit souvent lors de différentes rencontres avec le ministre des Finances. Il existe d'autres moyens pour trouver et éliminer le gaspillage au sein du gouvernement. Il faut tout faire pour éliminer le gaspillage. Des fonctionnaires sont prêts à en parler et à nous dire où il y a du gaspillage, mais ils doivent être protégés.

En tant que libéraux, nous maintiendrons le cap sur la création de perspectives d'avenir pour les Canadiens.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, alors que j'écoutais le député, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que les libéraux, à la Chambre, doivent avoir un fonds spécial pour l'aide psychiatrique parce que je n'ai jamais entendu autant parler de la fierté qu'ils ont éprouvé à bâtir ces programmes et de la fierté qu'ils éprouvent aujourd'hui à les démanteler. Je ne sais vraiment pas comment ils arrivent à se comprendre là–dedans.

Je voudrais que le député parle de ce que j'appellerais des dilemmes intéressants—je ne dirais pas des promesses non tenues—qui doivent traverser l'esprit des libéraux. Comment concilie–t–il le fait que ce budget a dérogé à la directive sur le réaménagement des effectifs quand, il y a quelques mois, le gouvernement a promis qu'il n'allait pas déroger à cette directive?

• (1755)

Comment peut–il justifier le fait que son gouvernement ait dit, à son arrivée au pouvoir, qu'il ne signerait pas l'Accord du GATT si l'on ne renforçait pas l'alinéa 11(2)c) et qu'il l'ait quand même signé? Le gouvernement avait dit qu'il n'allait pas signer l'ALENA, mais il s'est empressé de le faire dès qu'il a été élu. Le gouvernement avait promis d'éliminer la TPS, mais bien entendu, cela n'a pas été possible. Le gouvernement a dit qu'il réformerait le régime de retraite des députés, mais il n'a tout simplement pas le courage de le faire.

Puis, le moment venu, comme les Canadiens s'en doutent, le premier ministre dit qu'il est inévitable de réduire le financement des soins de santé de peut–être 1 ou 2 p. 100 du PIB. C'est de 10 ou de 15 milliards de dollars dont il est question ici.

Le député a dit avec fierté qu'aucun changement n'avait été apporté au régime d'assurance–chômage. Pourtant, le ministre responsable de ce programme a parcouru le pays pendant six mois pour essayer de trouver un moyen de le modifier. Le député nous annonce avec fierté que ce régime n'a pas été modifié. Il faut qu'il le soit.

La dernière question que je voudrais poser au député est la suivante: Va–t–il se retirer du régime de retraite des députés?

M. Proud: Monsieur le Président, pour répondre d'abord à la dernière question, ma réponse est un non catégorique. Non, je ne me retirerai pas du régime de pensions. Je n'ai pas honte de ce régime. Nous l'avons modifié, comme nous avons dit que nous le ferions. Nous sommes même allés encore plus loin, et je défendrai partout au Canada ce régime et le traitement que nous touchons en tant que députés. Je ne crains pas de le faire.

Quant à justifier la directive sur le réaménagement des effectifs, le gouvernement a négocié avec les syndicats et 15 sur 16 ont accepté cette directive. Nous en étions rendus à un point où il fallait agir et nous avons décidé de le faire. Nous l'avons fait et nous allons procéder à ce réaménagement avec la plus grande compassion possible.

Nous avons créé ces programmes sociaux et nous ne les démantelons pas. Je l'ai répété maintes et maintes fois. Oui, le premier ministre a dit que les coûts des soins de santé peuvent être réduits. C'est ce que j'ai dit dans mon discours. Nous devons faire les choses plus intelligemment et c'est ce que nous ferons. Nous avons créé ces programmes sociaux et nous les maintiendrons. Ces programmes seront aussi bons dans 10 ans qu'ils l'étaient il y a 10 ans, à condition que nous continuions de former le gouvernement.

Les questions que le député a posées ne me posent aucun problème. Nous avons respecté nos engagements. Nous avons honoré les engagements que nous avons pris et nous continuerons de le faire.

Je n'ai aucun problème à défendre le régime d'assurance–chômage. Aucune modification n'y a encore été apportée. C'est ce que j'ai dit. Rien n'a changé. Certains changements seront apportés. Le ministre s'est rendu un peu partout dans le pays.

Ce sont des travailleurs saisonniers dont je parlais dans mon discours. Ce ne sont pas eux qui présentent un problème, mais le travail saisonnier. Lorsque nous en serons au point où ces gens pourront travailler 12 mois par année, ils n'auront plus besoin du régime d'assurance–chômage. En attendant que cela se produise dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme, nous devons leur offrir une sorte d'indemnisation, et je m'assurerai personnellement de mon mieux que les prestations seront maintenues.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, avec le dépôt du Budget, notre ministre des Finances a certainement démontré beaucoup de courage. C'est définitivement un premier pas vers une saine administration des fonds publics.

Pour bien comprendre la trame économique actuelle et agir sur elle de manière efficace, il faut, dans un premier temps, bien cerner la nature des bouleversements économiques vécus depuis 20 ans, puis, dans un second temps, il faut se donner une vision claire des objectifs à atteindre et des moyens concrets de les réaliser.

Nous vivons évidemment des bouleversements économiques importants. Ils imposent des privations et des contraintes à l'ensemble de nos concitoyens. Leurs répercussions sur les groupes désavantagés sont plus violentes encore. Les salaires qu'on leur offre baissent de façon absolue. Les emplois qu'ils peuvent occuper se font de plus en plus rares et plus instables. Leur accès

aux mesures sociales se voit imposer des conditions de plus en plus strictes.

Je m'appliquerai donc, dans les minutes qui vont suivre, à examiner les bouleversements et à proposer des objectifs et des moyens qui puissent rendre compatibles le discours économique et le discours humain.

• (1800)

L'espoir de réussir cette conciliation des discours repose sur notre capacité de réaliser un sain équilibre entre les valeurs de compétition et d'accomplissement individuel, d'une part, et les valeurs de coopération et de partage, d'autre part.

Il faut dire qu'il y a eu trois grands bouleversements. Notre économie a été secouée depuis vingt ans par trois bouleversements majeurs: le ralentissement économique mondial qui persiste depuis 1973, deux profondes récessions anti–inflationnistes en 1981 et en 1990, et, depuis une décennie, le rejet progressif de la population faiblement scolarisée par le système économique.

Avant 1973, notre niveau de vie moyen augmentait de 40 p. 100 par décennie. Toutes les classes de la société participaient aux fruits de la croissance. Depuis lors, le progrès économique dépasse à peine 15 p. 100 par décennie. Plusieurs groupes, dont les travailleurs moins qualifiés, ont même vu leur niveau de vie diminuer en valeur absolue. Ce ralentissement économique de longue portée est commun à l'ensemble des pays industriels.

Au sortir de la Grande Dépression et de la Seconde Guerre mondiale, un énorme potentiel de croissance de rattrapage s'offrait à tous les pays. Il était fondé sur les technologies qu'on avait retardé à exploiter, sur les ressources naturelles à bon marché et sur un réservoir de main–d'oeuvre agricole prête à émigrer en ville. Nous avons mis un quart de siècle à épuiser ce potentiel. Depuis lors, de la Finlande au Canada, de l'Italie à l'Australie, nous en arrachons tous. Plus rien n'est rendu facile.

Nous avons pu, pendant un temps, contourner la nouvelle contrainte économique. La baisse de la natalité, la généralisation du travail féminin, les bons prix obtenus de la vente de nos richesses naturelles jusqu'en 1981, la hausse de l'endettement dans les années 1980 nous ont permis de reporter sans cesse à plus tard le douloureux ajustement de nos attentes matérielles. Le fort repli de la consommation au cours de la présente récession témoigne de notre prise de conscience tardive que l'argent ne pousse plus dans les arbres comme autrefois. Les classes moyennes ont finalement pris le virage de la frugalité.

Mais les nerfs sont à vif. La stagnation économique entraîne à la fois une expansion des besoins de protection sociale et une contraction de la base fiscale qui sert à les financer. Les gouvernements résolvent en partie la contradiction en haussant les impôts. La colère des contribuables, déjà attisée par l'état de l'économie, n'en est que plus vive. Cette conjoncture constitue une menace pour notre système de protection du revenu, dont l'érosion est déjà commencée. Sans croissance, le partage vient plus difficilement.

Dans la plupart des pays industriels, les années 1980 ont commencé avec un taux d'inflation de 12 p. 100 qui suscitait la réprobation générale. Sous l'influence des banques centrales, les gouvernements ont alors imposé à leurs économies deux récessions anti–inflationnistes. En 1981, le Canada essuya la pire récession du monde industriel. L'inflation fut ramenée de 12 à 5 p. 100. Puis, à partir de 1988, le gouvernement et la Banque du Canada entreprirent de compléter le travail et d'abaisser l'inflation de 5 à 2 p. 100. On vient d'atteindre cet objectif en 1992.

• (1805)

Le Canada s'est encore une fois démarqué des autres pays en s'imposant de nouveau la pire récession du monde industriel.

Les deux récessions ont conduit à une sous–utilisation massive de nos ressources humaines et matérielles au cours des dernières décennies. La perte cumulative des revenus qu'elles ont entraînée pour le Québec atteint déjà les 100 milliards de dollars. On comprendra bien ici que cette perte doit être comptabilisée en sus du ralentissement économique général dont j'ai parlé il y a un instant.

Les 100 milliards de dollars engloutis par les deux récessions constituent une perte astronomique et insensée. Cette perte est inhumaine en raison de la misère et des innombrables pathologies mentales, familiales et sociales qui l'ont accompagnée. Elle est aussi foncièrement injuste. Les 100 milliards jusqu'ici perdus ne sont pas également répartis dans toute la population. Ils frappent de manière tout à fait disproportionnée les petites entreprises et les petits salariés. Ce ne sont pourtant pas eux qui ont provoqué au départ l'inflation qu'on vise à abattre.

Le phénomène du chômage chronique croissant n'est nulle part plus évident que parmi les travailleurs de tout âge qui n'ont pas complété leur cours secondaire. Depuis une décennie, ce groupe glisse peu à peu dans l'abîme. On leur offre des salaires de plus en plus faibles pour occuper des emplois de moins en moins nombreux et de plus en plus instables. Leur taux de chômage se démarque de plus en plus de la moyenne. Ils ont commencé à se retirer massivement de la population active pour échouer le plus souvent à la CSST ou à l'aide sociale.

Le tiers des Québécois de 20 à 64 ans, trois fois plus qu'en Allemagne ou au Japon, ne détiennent pas de diplôme secondaire. À peine plus du tiers de ce tiers ont un emploi. Leur situation est désespérée. Par comparaison à ce groupe, l'ensemble de la Gaspésie est un paradis de l'emploi. S'il est vrai que l'école ne mène nulle part, l'ignorance ne paraît pas mener beaucoup plus loin.

Les travailleurs faiblement scolarisés ont subi, comme tout le monde, le ralentissement économique à long terme, et les deux récessions, celles de 1981 et de 1990, ont frappé très fort. Mais ils paraissent, en plus, faire l'objet d'une élimination progressive du circuit économique.

Nous avons au Canada des grands économistes et des penseurs. Au Québec, nous avons un économiste de réputation nationale et même internationale. J'ai eu le plaisir de le rencontrer à plusieurs reprises et je l'ai entendu ici, devant le Comité des

finances. Il s'agit de M. Pierre Fortin, de l'Université du Québec à Montréal.

M. Pierre Fortin a démontré un grand sens commun dans son approche de la situation économique. Il a donc proposé un programme économique et social en trois points. C'est–à–dire, premièrement, vu la faiblesse des gens qui ne détiennent pas leur diplôme d'études secondaires sur le marché du travail, il a dit, surtout à leur intention, de créer au plus vite beaucoup d'emplois, deuxièmement, de protéger les acquis et, troisièmement, d'entreprendre une seconde révolution éducative.

Je ferai ici quelques brefs commentaires. En ce qui concerne la création de beaucoup d'emplois, il est démontré clairement qu'avec la création d'emplois on va diminuer, évidemment, les montants payés en prestations d'assurance–chômage, en assistance sociale et le reste. Mais aussi, qu'avec la création d'emplois on va connaître plus de rentrées de fonds au gouvernement fédéral afin de réduire le déficit.

M. Fortin ne préconise pas d'augmenter les dépenses du gouvernement mais plutôt d'exercer des pressions afin de maintenir notre taux d'intérêt sous ou autour de 5 p. 100, ou à un taux équitable, comme celui des États–Unis.

• (1810)

Avec un taux d'intérêt de 5 p. 100, il y a beaucoup de petites et moyennes entreprises qui pourraient obtenir des fonds et créer des emplois pour tous ces chômeurs. Cela me semble être le gros bon sens.

Deuxièmement, c'est évident qu'on ne veut pas être irresponsables et provoquer une autre montée du taux d'inflation. Au contraire, grâce à la création d'emplois et aux recettes qui vont rentrer, le danger de l'inflation sera réduit. D'ici les prochains trois ou quatre ans, le danger d'une flambée du taux d'inflation est très restreint.

En troisième lieu, il faut entreprendre une seconde révolution éducative. Il est évident que les 20 à 64 ans qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires ont besoin de formation technique. On ne parle pas de diplômes universitaires, on parle de formation répartie sur un an ou deux. Essentiellement, c'est ma conclusion.

Je voudrais dire à mes collègues qu'il y a de bonnes idées au pays et qu'il est temps que nous, ici, à la Chambre des communes, prenions bonne note de ces idées.

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député de Gatineau—La Lièvre et ce que j'ai entendu est une belle rhétorique, mais il a oublié de mentionner que les libéraux ont été longtemps au pouvoir et que le déficit a commencé à leur époque.

Il a parlé de mesures créatrices d'emplois en disant qu'en rétablissant une certaine confiance dans l'économie, les marchés feraient baisser les taux d'intérêt et que cela relancerait la création d'emplois. Je suis un peu sceptique. Je suis originaire de la Gaspésie et je peux vous dire que dans les régions périphériques, on a besoin de catalyseurs. Ce Budget ne contient pas de mesures créatrices d'emplois. Il n'y a pas de catalyseurs pour aider les gens à s'en sortir.

Ce que vous proposez comme méthode, en suggérant de laisser la libre entreprise, présuppose que vous croyez que l'entreprise privée créera des emplois pour les gens peu scolarisés, mais que ce ne seront que des emplois peu rémunérateurs. Ce que j'aimerais savoir, c'est comment on catalysera les régions. C'est bien beau de se gargariser ici en Chambre, sauf que les régions attendent des mesures constructives et des lignes directrices. Mais votre gouvernement a coupé, à l'intérieur du Bureau fédéral de développement, les mesures d'aide économique. Où est le soutien? Au lieu d'en donner, vous en enlevez.

M. Assad: Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la deuxième question de mon collègue. Si vous avez bien compris, j'ai dit que ce qui était nécessaire, et ce que M. Fortin a avancé devant le Comité permanent des finances, c'est qu'il faudra mettre des pressions pour réduire les taux d'intérêt.

Augmenter notre déficit ne réglera pas le problème, ce n'est que reporter à plus tard un problème qui s'aggrave. Il faut trouver une façon de réduire les taux d'intérêt, ce qui donnera la latitude aux petites et moyennes entreprises d'aller chercher l'argent dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion. Il y a une capacité de production qui existe dans notre pays, il ne faut pas l'oublier.

Vous avez mentionné que le déficit a commencé quand les libéraux étaient au pouvoir. Oui, mais quand le gouvernement libéral a quitté le pouvoir en 1984, le déficit était de 160 milliards. Il était de 460 milliards quand le Parti libéral a repris le pouvoir en 1994. Entre 1984 et 1993, il y a eu une augmentation de deux fois et demie notre déficit, et ce, malgré des revenus sans précédent.

[*Traduction*]

Le président suppléant: Comme il est 18 h 15, conformément au paragraphe 84(6) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix la motion des voies et moyens nº 20.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: OUI.

Le président suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 167)

POUR

Députés

Adams
Alcock
Anawak
Anderson
Arseneault
Assad
Assadourian
Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Bethel
Bevilacqua
Bhaduria
Blondin–Andrew
Bonin
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Brushett
Bryden
Bélair
Bélanger
Calder
Campbell
Cannis
Catterall
Cauchon
Chamberlain
Clancy
Cohen
Collenette
Copps
Cowling
Crawford
Culbert
DeVillers
Dingwall
Discepola
Dromisky
Duhamel
Dupuy
Easter
Eggleton
English
Fewchuk
Finlay
Flis
Fontana
Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gerrard
Graham
Gray (Windsor West)
Grose
Guarnieri
Harb
Harper (Churchill)
Hickey
Hopkins
Ianno
Iftody
Irwin
Jackson
Jordan
Karygiannis
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee
Lincoln
Loney
MacAulay
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maheu
Malhi
Maloney
Manley
Marchi
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Massé
McCormick
McGuire
McKinnon
McTeague
Mifflin
Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Mitchell
Murphy
Murray
Nault
Nunziata
O'Brien
O'Reilly
Ouellet
Pagtakhan
Paradis
Parrish
Payne
Peric
Peters
Peterson
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Regan
Richardson
Ringuette–Maltais
Robillard
Rock
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Skoke
St. Denis
Steckle
Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Tobin
Torsney
Ur
Valeri
Volpe
Walker
Wappel
Wells
Whelan
Young
Zed—142

Le budget

CONTRE

Députés

Abbott
Ablonczy
Asselin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bachand
Bellehumeur
Benoit
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bridgman
Brown (Calgary Southeast)
Bélisle
Canuel
Caron
Chatters
Chrétien (Frontenac)
Crête
Cummins
Dalphond–Guiral
Debien
de Jong
Deshaies
Duceppe
Dumas
Epp
Fillion
Forseth
Frazer
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Gilmour
Godin
Grubel
Guay
Hanger
Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)
Harris
Hayes
Hermanson
Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)
Hoeppner
Jacob
Jennings
Johnston
Kerpan
Langlois
Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loubier
Marchand
Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Morrison
Ménard
Picard (Drummond)
Plamondon
Pomerleau
Ramsay
Riis
Ringma
Robinson
Schmidt
Scott (Skeena)
Silye
Solberg
Solomon
Speaker
St–Laurent
Strahl
Taylor
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Venne
White (Fraser Valley West)—81

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Barnes
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brien
Chan
Comuzzi
Daviault
Gaffney
Godfrey
Guimond
Harvard
Hubbard
Keyes
Lalonde
Landry
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
MacLaren
McWhinney
Mercier
Nunez
Paré
Patry
Rideout
Robichaud
Rocheleau
Terrana

● (1845)

Le président suppléant: Je déclare la motion adoptée.

M. Milliken: Monsieur le Président, je crois que la Chambre consent à l'unanimité à examiner immédiatement l'article nº 25 qui figure sous la rubrique des Voies et moyens du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Le président suppléant: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

MOTION D'ADOPTION

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.) propose: Que la motion des voies et moyens ayant trait à certaines mesures annoncées dans le budget de février 1995, déposée sur le Bureau le mardi 14 mars, soit adoptée.

Le président suppléant: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant: Je déclare la motion adoptée à la majorité des voix.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LOI DE 1995 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.) propose: Que le projet de loi C–74, Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest, soit lu pour la deuxième fois et, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, renvoyé au Comité plénier.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui dans cette Chambre pour présenter le projet de loi C–74, Loi de 1995 sur les opérations portuaires de la côte ouest, qui vise à favoriser la reprise de la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest du Canada. Le conflit de travail qui a suscité le dépôt de cette loi oppose la Waterfront Foremen Employers' Association et la section locale 514 des contremaîtres de navires et de quais de l'International Longshoremen's and Warehousemen's Union.

L'Association se compose de 16 compagnies qui emploient des membres du syndicat dans les régions de la Colombie–Britannique où s'effectuent les opérations de débardage. Quant au syndicat, il regroupe environ 500 membres et représente l'ensemble des contremaîtres syndiqués employés à la manutention du fret en Colombie–Britannique. La convention collective liant ces parties a expiré le 31 décembre 1992 et c'est l'incapacité des parties à renouveler la convention qui est à l'origine du conflit de travail.

À la suite de la rupture des négociations directes entre les deux parties, un conciliateur du Service fédéral de médiation et de conciliation a été nommé, le 5 août 1993, pour aider les parties à régler leurs différends. Le conciliateur a rencontré les parties au cours de la période allant de septembre 1993 à mars 1994, intervention qui a amené les parties à reprendre les pourparlers en mars. Les séances de conciliation ont recommencé en avril 1994 et se sont poursuivies jusqu'au mois d'août, l'an dernier. Le 18 octobre 1994, les parties ont été informées de la nomination de M. Mark Thompson en qualité de commissaire–conciliateur dans ce conflit de travail.

Le 10 février 1995, après une série de réunions qui se sont étalées sur une période de quatre mois, le commissaire–conciliateur a transmis son rapport aux parties. L'employeur a indiqué qu'il était d'accord, dans l'ensemble, avec le contenu du rapport. Le syndicat, quant à lui, a rejeté le rapport comme base de règlement. Suite à une rencontre entre les parties, le 10 mars, les membres du syndicat ont débrayé le 13 mars. Toutefois, ils ont indiqué qu'ils étaient prêts à permettre que les cargaisons de céréales circulent par les ports. Le débrayage a eu lieu après que l'employeur eut informé le syndicat de son intention d'imposer les recommandations contenues dans le rapport du commissaire–conciliateur, à partir du 20 mars 1995.

• (1850)

À la suite du débrayage des membres du syndicat, l'employeur a imposé un lock–out dans tous les ports de la côte ouest, le 15 mars, à 1 heure, arrêtant ainsi la circulation de toutes les marchandises, incluant les céréales.

Ce rapport contient des recommandations précises qui constituent une base solide pour le règlement des négociations, mais il nous éclaire aussi sur le problème qui affecte les relations syndicales–patronales dans le port de Vancouver depuis des années.

En effet, dans son rapport, M. Thompson indique ce qui suit: «Les interventions répétées des hautes instances gouvernementales dans les conflits de travail au port de Vancouver ont rendu les parties moins désireuses de conclure une entente par elles–mêmes.» Le commissaire laisse aussi entendre que, parce que «le Parlement n'a pas accepté que les arrêts de travail dans le port de Vancouver se poursuivent plus que quelques jours», «les parties sont tentées de repousser toute entente jusqu'à ce qu'une loi ou une autre forme d'intervention soit appliquée». Malheureusement, c'est aussi ce qui se passe dans le présent conflit.

Depuis des années, le port de Vancouver est aux prises avec des conflits qui mettent en cause différents groupes professionnels, que ce soit des débardeurs, des contremaîtres, des manutentionnaires céréaliers ou d'autres travailleurs. Et nous le savons tous ici en cette Chambre, nous avons dû intervenir. Malheureusement, je constate que la situation actuelle requiert exactement le même genre de mesures.

Je n'aurais pas choisi ce sujet pour mon premier discours à la Chambre des communes, mais je n'ai jamais hésité à faire face aux difficultés, et ce n'est pas aujourd'hui que je vais commencer. Mes collègues des deux côtés de la chambre savent pertinemment que les cargaisons de céréales circulent plus rapidement que jamais par les ports de Vancouver et de Prince Rupert. Je

félicite d'ailleurs le ministre de l'Agriculture et celui des Transports d'avoir élaboré et mis en oeuvre un certain nombre de changements qui ont amélioré grandement l'efficience du réseau de transport du grain de l'Ouest.

Au cours de la première moitié de la présente campagne agricole, soit d'août 1994 à janvier 1995, les exportations de grain par les ports de la côte ouest ont augmenté de 45,6 p. 100. Tout arrêt de travail prolongé en ce moment pourrait avoir un effet désastreux sur l'économie agricole de l'Ouest, alors que les silos terminus fonctionnent à pleine capacité. Étant donné la vive concurrence à laquelle les céréaliculteurs canadiens font face sur les marchés internationaux et étant donné la nécessité de préserver jalousement la réputation du Canada face à ses principaux partenaires commerciaux, il est essentiel d'adopter le présent projet de loi.

Bien que j'aie surtout parlé de la circulation des céréales dans les ports de la côte ouest, mes collègues savent très bien que celui de Vancouver est un grand port international qui reçoit toute une variété de fret, en conteneur et en vrac, dont le transport dépend de la présence d'une main–d'oeuvre stable et efficiente dans le port. L'adoption rapide du projet de loi que j'ai déposé est nécessaire pour maintenir la viabilité de cette activité.

Comme je l'ai déjà dit, les parties ont déjà bénéficié dans leurs négociations de toute l'aide possible de tiers impartiaux, mesures qui ont abouti au dépôt du rapport du commissaire–conciliateur, M. Thompson.

Dans son rapport, le commissaire indique qu'«il y a un climat d'hostilité entre les parties, du moins au niveau de l'Association et du Syndicat». Il ajoute même que «les membres de l'Association croient que le Syndicat refuse de s'adapter à l'évolution des conditions économiques de l'industrie, alors que «le Syndicat, pour sa part, est d'avis que la partie patronale tente d'affaiblir sa position dans la convention collective, particulièrement en ce qui a trait aux occasions d'emploi».

M. Thompson résume la situation comme suit: «Rien n'indique que les parties sont désireuses ou capables de travailler ensemble de façon créative pour résoudre leurs problèmes.» Même s'il a brossé un tableau assez sombre des négociations à ce jour, je dois préciser que le commissaire–conciliateur a déclaré que les parties ont fait preuve d'une excellente collaboration dans leurs rapports avec lui, et je profite de l'occasion pour le féliciter d'avoir déposé un rapport aussi détaillé dans lequel il traite en profondeur les questions dont il a été saisi.

• (1855)

Dans son rapport, le commissaire formule des recommandations précises sur toutes les questions en litige dans ce conflit, et comme mes collègues de la Chambre peuvent le constater, je n'hésite pas un instant à utiliser ces recommandations pour établir le mécanisme de règlement du conflit exposé dans le projet de loi à l'étude.

Bon nombre de points sur lesquels les parties se sont entendues au cours des négociations découlent directement de la convention collective qui existe déjà entre les parties pour les personnes employées au débardage sur la côte ouest. Le commissaire–conciliateur a formulé ses recommandations de manière à garantir que le port de Vancouver conserve sa position concurrentielle face aux autres ports de la côte du Pacifique et aux autres modes de transport ailleurs sur le continent. Il a en outre évité d'apporter des changements importants à la structure de la convention collective qui lui paraît, dans l'ensemble, satisfaisante.

Dans ses commentaires, le commissaire a indiqué que les deux parties réserveront sans doute un accueil mitigé au rapport, mais que ce dernier offre une base solide pour le règlement des négociations. C'est cette conviction qui a inspiré le projet de loi soumis aux députés.

La Loi de 1995 sur les opérations portuaires de la côte ouest prévoit la reprise immédiate de la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest du Canada, ainsi que la nomination d'un médiateur–arbitre pour régler les questions en litige entre les parties. Dès l'entrée en vigueur de cette loi, les employeurs seront tenus de continuer ou de reprendre immédiatement, selon le cas, la supervision du débardage et des opérations connexes dans tous les ports. Quant aux employés, ils seront obligés de continuer ou de reprendre immédiatement, selon le cas, leur travail lorsqu'on le leur demandera. La durée de la convention collective est prolongée à compter du 1er janvier 1993 jusqu'à la date déterminée par le médiateur–arbitre, qui ne peut être antérieure au 31 décembre 1996. La loi prévoit que dès sa nomination, le médiateur–arbitre sera tenu de s'efforcer d'intervenir dans les questions en litige et d'amener les parties à se mettre d'accord.

S'il ne peut amener les parties à se mettre d'accord sur une question, le médiateur–arbitre entendra les parties sur celle–ci et devra rendre une décision arbitrale sur la question, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire–conciliateur. Tous les frais engagés à l'occasion de la nomination du médiateur–arbitre et de l'exercice des fonctions de celui–ci sont payés à parts égales par les parties; en outre, une série d'amendes sont prévues si les parties contreviennent aux dispositions de la loi.

Enfin, la présente loi entrera en vigueur à l'expiration de la douzième heure suivant la sanction royale, ce qui laissera aux parties assez de temps pour faire rentrer les employés au travail et pour que les opérations reprennent chez l'employeur.

L'adoption de la loi permettra de régler le conflit actuel, mais, à mon avis, nous devons trouver des solutions à long terme à certains problèmes qui sont à la source des conflits de travail dans les ports canadiens depuis des années. Mes collègues savent bien qu'un examen en profondeur des dispositions de la Partie I du Code canadien du travail est en cours sous l'autorité du sous–ministre adjoint du Développement des ressources humaines Canada.

Toutefois, avec le conflit de travail actuel, il est à noter que c'est la deuxième fois, dans un peu plus d'un an, que le Parlement est appelé à intervenir dans un conflit impliquant les ports de la côte ouest, et ceci semble indiquer qu'il y a peut–être un problème fondamental dans la structure des négociations collectives dans les ports de la Colombie–Britannique.

• (1900)

C'est pour cette raison que j'ai l'intention de nommer une commission d'enquête sur les relations de travail, qui devra me présenter différentes options sur la façon dont les parties, intervenant dans la manutention des cargaisons dans les ports, puissent négocier sans qu'on rencontre à nouveau des fermetures de ports qui menacent notre position concurrentielle sur les marchés mondiaux et notre renommée en tant qu'exportateur fiable et forcent ainsi le Parlement à intervenir rapidement.

Monsieur le Président, il faut nettement que cette situation cesse dans les années à venir, et je me suis engagée personnellement auprès de mes collègues à chercher une solution à long terme à ces problèmes de relations de travail qui sont devenus un fléau dans les ports de la côte Ouest. C'est pourquoi je demanderais aux députés de cette Chambre d'appuyer le présent projet de loi pour permettre que très bientôt la circulation des marchandises dans les marchés d'exportation des ports de la côte ouest puisse être rétablie.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, l'opposition officielle a donné son accord afin que nous puissions discuter aujourd'hui, d'une façon urgente, de ce problème de relations de travail sur la côte ouest.

Cependant, il n'en demeure pas moins que nous nous interrogeons, et dans le cadre actuel des propositions que nous fait le gouvernement, nous allons nous opposer au projet de loi tel que formulé. Nous proposerons un certain nombre d'amendements en comité plénier et si, effectivement, ces amendements étaient reçus et acceptés par le gouvernement, nous voterions à ce moment–là en faveur du projet de loi.

Nous nous interrogeons parce que cette loi survient alors que la grève générale a été déclenchée à minuit hier soir. Donc, en moins de 15 heures de grève, voilà que l'on a un loi spéciale. Il faut être logique, c'est remettre en cause le droit de grève. Disons–le clairement. Je vois mal dans quelles conditions s'exerce un droit de grève quand après 15 heures de grève on nous dit: «Voilà une loi spéciale.» Dans les faits, c'est un droit virtuel, ce droit ne peut s'exercer s'il y a une loi spéciale moins de 24 heures après le déclenchement d'une grève.

L'an passé, même problème, au même port, avec un groupe différent, les débardeurs cette fois–là. À ce moment, on s'est dit qu'il y aurait lieu de déclencher tout de suite une réflexion sur cette question et de mettre en place des mécanismes de règlement. En ce sens, je salue l'initiative d'une commission d'enquête sur les relations de travail. Cependant, l'an passé, le ministre du Développement des ressources humaines nous disait que, dans les faits, l'arbitrage était une chose futile, qu'il fallait passer au mécanisme de la dernière offre—dernière demande syndicale et dernière offre patronale.

Or, cette année on redécouvre les vertus de l'arbitrage. Je pense qu'il y a là une espèce d'incohérence. Je ne suis ni pour l'un ni pour l'autre, je le dis clairement. Il n'en demeure pas moins que je vois difficilement comment l'an passé on pouvait être contre l'arbitrage et cette année penser que l'arbitrage est une solution au même endroit, dans le même port, avec *grosso modo* les mêmes acteurs.

Il me semble que dans la mesure où le droit de grève est reconnu, il soit important que les parties aient le temps de négocier non seulement avant l'exercice de moyens de pression, mais également du moment que les moyens de pression s'exercent. Encore faut–il qu'il y ait des conditions acceptables et modernes de négociations.

J'en viens ici à toute la question de la loi antibriseurs de grève. C'est une loi qui existe au Québec et c'est le Québec qui a décrété cela, de mémoire, dès 1977. Cela fut adopté par l'Ontario et la Colombie–Britannique depuis. Il y a donc 70 p. 100 de la population canadienne qui vit sous un tel régime.

Or, ce que l'on remarque, c'est que la durée des grèves sous le cadre fédéral est beaucoup plus longue que là où il y a des lois antibriseurs de grève, c'est–à–dire au Québec, en Ontario et en Colombie–Britannique. Je me souviens des grèves des postes, il y avait beaucoup de violence dans ces grèves, ce qu'on retrouve de moins en moins dans les provinces qui ont adopté des législations antibriseurs de grève et je pense que madame la ministre connaît cette situation.

Au Québec, le Conseil du patronat n'a pas fait de revendications dénonçant la loi antibriseurs de grève depuis quelques années.

• (1905)

Il le faisait à l'origine, mais je pense qu'en observant les résultats, les conséquences de ces législations, les membres du Conseil se sont rendu compte que cela assainissait les relations de travail, que cela rendait les négociations, d'une certaine façon, plus efficaces, qu'on en arrivait plus facilement à des règlements de conflits, qu'il y avait moins de conflits parce qu'on avait là des législations modernes.

Quand on me dit qu'il y a nécessité d'agir rapidement, on l'a reconnu. Mais encore, je le répète, on présentera des amendements en comité plénier. Je me demande pourquoi il n'y a pas nécessité également d'agir avec urgence dans le cas d'une grève comme Ogilvie Flour à Montréal? Là, cela ne fait pas 15 heures mais plusieurs mois, bientôt un an. Un an, et il n'y a pas de loi antibriseurs de grève et pourtant, s'il y a un endroit où l'employeur s'est moqué concrètement des travailleurs, c'est bien dans le cas d'Ogilvie.

Je donne des exemples: négociations en anglais. L'employeur refusait de négocier en français au Québec. C'est impossible, sous l'égide du Code du travail de la province de Québec. Il faut désormais, depuis la loi 101 et tout ce qui s'en est suivi dans les différentes législations connexes, négocier en français.

Il y avait refus de l'employeur AND, compagnie où siège d'ailleurs au conseil d'administration l'ancien premier ministre Brian Mulroney. Édifiant, édifiant. Donc, pas de loi antibriseurs de grève chez Ogilvie. Il me semble qu'il y a une urgence. Cela ne fait pas 15 heures, je le répète, mais plusieurs mois. Quand il y a urgence pour les profits, quand il y a urgence pour la santé économique—et j'acquiesce au fait qu'il y a des travailleurs ou des agriculteurs qui sont pénalisés par cette grève—cela va de soi, mais quand il en va de la santé économique des travailleurs,

leur vie de tous les jours, leur salaire, du bien de leur famille, de la santé, je dirais, de leur famille, bien là, il n'y a pas urgence. Il y a comme deux poids, deux mesures.

Rappelons que le Bloc québécois avait présenté une loi antibriseurs de grève en 1990. Les libéraux, qui étaient de ce côté–ci de la Chambre, à ce moment–là, avaient voté en faveur. Le ministre du Développement des ressources humaines avait fait des discours enflammés, disant qu'il était temps, qu'il fallait le reconnaître. Il n'y a rien eu de fait depuis ce temps et là, le gouvernement aurait eu le temps d'intervenir, surtout que, me semble–t–il, cela fait plus que 15 heures qu'il y a grève chez Ogilvie. Mais, il n'y a pas d'urgence dans ce cas–là.

Cependant, je vois—et je sais que le ministère du Travail fédéral actuel se penche sur une possibilité de proposer une loi antibriseurs de grève—des documents du ministère qui circulent, ces documents nous proposant que le vote soit à 60 p. 100. Je pense, moi, que pour la démocratie—je sais qu'on remet en question le vote à 50 p. 100 sur le référendum au Québec, mais ça devient une habitude chez les libéraux—il faudrait que le vote au niveau des conventions collectives soit également à 60 p. 100, lorsqu'il y a vote de grève. D'autre part, dans ce même projet de loi—et on nous a dit aujourd'hui que ce n'était que des idées—ce qui me chicote un peu c'est pourquoi ce sont ces idées qui circulent dans ce document de réflexion du ministère?

Ce document a été distribué ici et là, afin que des parties soient consultées, tant du côté des employeurs que des syndicats, j'en conviens. Il a circulé bien sûr, puisqu'on l'a eu. Donc, dans ce document, on ouvre la porte à ce qu'il y ait des travailleurs de remplacement qui ne soient pas membres de l'unité de négociation en grève, mais qui pourraient être membres d'une unité de négociation qui n'est pas celle en grève, faisant partie de la même entreprise ou qui encore pourraient être des travailleurs ou des travailleuses non syndiqués.

Or, d'une certaine façon, ce n'est pas une loi antibriseurs de grève, c'est une loi permettant dans les faits, nommément, l'existence de briseurs de grève. Or, c'est très différent des lois ontarienne, colombienne ou québécoise, qui elles précisent bien que seuls des cadres, qui étaient cadres avant le déclenchement du conflit, peuvent travailler. Alors, j'espère que si effectivement, à un moment donné, il y a un projet de loi antibriseurs de grève ici, qu'on ne trouvera pas cette notion de briseurs de grève qui serait légalisée, puisqu'on emploierait des gens d'une même entreprise, mais d'une autre unité ou qui ne sont pas syndiqués pour remplacer les travailleurs qui sont syndiqués.

C'est simplement un masque juridique pour ne pas faire face à la réalité. Comme la ministre nous a dit tout à l'heure qu'elle était prête à faire face à la réalité, j'imagine qu'elle va découvrir le subterfuge de certains de ses sous–ministres qui font circuler ces documents, qui ne règlent d'aucune façon, mais là, vraiment d'aucune façon cette question de la présence de briseurs de grève. Je pense qu'une loi antibriseurs de grève permettrait d'humaniser nos relations de travail, ce qui est très différent de ce qui se passe par exemple dans certains États américains, où on se tire dessus lors de conflits et comme ça se passait, d'ailleurs, au Québec et dans d'autres provinces canadiennes.

• (1910)

Je me rappelle la grève de Robin Hood, en 1977, ou celle des postiers où il y a eu énormément de violence. À ce moment–là, les «scabs» étaient même payés, hôtels et tout, par les fonds fédéraux. C'était le ministère des Postes qui défrayait les salaires des «scabs», la nourriture des «scabs», le logement des «scabs» et peut–être autre chose, je ne sais trop, mais tout au moins ces choses–là. Et les libéraux, qui formaient alors l'opposition officielle, dénonçaient cette situation.

Étant donné qu'on fait une révision du Code du travail, j'aimerais rappeler également ceci. On parle actuellement d'un conflit particulier, mais qui s'inscrit dans une réflexion beaucoup plus grande. De là la nécessité de tenir une commission d'enquête sur les pratiques de relations de travail dans le port de Vancouver. Mais je sais que cette réflexion n'est qu'un pan d'une réflexion plus large qui ouvre la porte à une révision du Code.

Alors, j'espère que cela ouvrira également la porte afin de donner aux travailleuses du Québec les mêmes droits, qu'elles soient sous l'égide du code fédéral ou du code provincial. Je fais ici référence au retrait préventif des femmes enceintes. Si vous êtes une travailleuse du secteur des communications, des banques, etc., dépendant du régime fédéral auquel vous appartenez, vous n'avez pas droit au retrait préventif aux mêmes conditions que la travailleuse du Québec. Or, du temps où les députés du Bloc québécois n'étaient qu'au nombre de huit, nous avions proposé un tel amendement qui avait été appuyé par les libéraux. Alors, j'espère qu'ils vont s'en rappeler lorsqu'ils reverront l'ensemble du Code.

Lorsqu'on parle de cette grève de Vancouver, on doit également considérer qu'il y a d'autres grèves actuellement. Il y a celle du rail et également celle du port de Montréal. Il serait intéressant qu'avant d'en arriver à une loi spéciale au port de Montréal, puisque les parties négocient, je pense, de façon je ne dirais pas plus sérieuse, mais tout au moins que les chances de succès sont plus grandes actuellement au port de Montréal qu'elles ne le sont à Vancouver, il n'en demeure pas moins qu'il serait intéressant qu'avant de passer à une législation de retour au travail à Montréal, on se serve de la notion de médiation, qu'on nomme un médiateur pour rapprocher les parties, puisque les parties sont près du fil d'arrivée.

Très souvent, pour avoir négocié passablement longtemps, je sais qu'il ne faut pas entreprendre une médiation au début, car cela ne sert à rien, il n'y a plus rien par la suite. Mais quand on approche et que l'on voit qu'il ne reste que quelques éléments à régler, la médiation peut être un outil très important. J'espère que la ministre, dans le cas du port de Montréal, privilégiera cette voie plutôt que de présenter une loi spéciale.

Je termine en annonçant que nous voterons contre le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture parce que, pour nous, il ne permet pas véritablement aux parties de négocier. Je pense que le sérieux avec lequel on affronte cette situation, d'autant plus avec la commission, ferait en sorte que l'on pourrait entreprendre une médiation sans l'arbitrage. Dans un premier temps, qu'on se limite à un travail de médiation; qu'on force les parties à négo-

cier; et que le médiateur ne se transforme pas en arbitre. Comment les parties peuvent–elles avoir confiance en quelqu'un qui suggère quelque chose, lorsqu'on sait que si les parties ne sont pas d'accord, il va l'imposer?

Je pense qu'au lieu d'imposer, le médiateur pourrait faire rapport à la ministre, qui pourrait faire rapport, soit au Comité du développement des ressources humaines—puisqu'il n'y a pas encore de Comité du travail, mais on verra à ajuster cette pratique—ou encore ici même à la Chambre, afin que l'on débatte cette question, que l'on saisisse l'ensemble des députés concernés et des intervenants au dossier plutôt que, au départ, après 15 heures de grève, passer immédiatement à l'imposition de conditions, parce que c'est ce qui se passera.

C'est la même chose que les tribunaux à trois; pour ceux qui connaissent les relations de travail, il y a un représentant du syndicat, un représentant de l'employeur et un arbitre neutre, entre guillemets. Or, on sait que la décision est toujours deux contre un. L'arbitre se tasse d'un côté ou de l'autre. On peut épargner de l'argent en en ayant qu'un seul plutôt que d'en nommer trois, alors qu'on connaît d'avance le résultat du vote, ne sachant pas au départ, cependant, s'il penchera à gauche ou à droite.

Donc, l'opposition officielle se prononcera contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, et nous présenterons une série d'amendements en comité plénier, en espérant que le gouvernement les accueille afin que l'on puisse, de la façon la plus unanime possible, favoriser les relations de travail les plus équitables, acceptables, normales et modernes possible au port de Vancouver.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Selon l'entente, il peut y avoir une période de commentaires de 20 minutes. A–t–on le consentement unanime?

Nous poursuivons le débat avec le député Kamouraska—Rivière–du–Loup.

• (1915)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Madame la Présidente, cela fait 15 ou 16 mois que je suis député et je ne pensais pas que l'on devrait voter deux lois spéciales pour le même port en si peu de temps. Dans à peine plus d'un an, on doit constater à deux reprises que quelque chose ne va certainement pas dans ce milieu de travail.

Si je me souviens, l'an dernier, le ministre responsable, le ministre du Développement des ressources humaines, soit à cause de l'envergure des responsabilités qu'il avait ou parce qu'on n'a pas tenu compte de choses déjà connues, n'a pas donné suite à la loi spéciale et on se retrouve, cette année encore, devant la nécessité d'adopter une loi spéciale pour un groupe différent de travailleurs.

Non seulement on n'a pas tiré leçon de l'expérience de l'an dernier, mais on ne semble pas tirer leçon, beaucoup non plus de la situation actuelle. Je voyais, ce soir, aux nouvelles télévisées qu'en ce moment, tout le monde des transports est en ébullition en ce qui a trait aux relations de travail. Autant au niveau des chemins de fer que des ports, à travers le Canada, il y a des conflits potentiels à régler. Le message que la présente loi spéciale donnera sera important pour la suite des négociations dans ces secteurs.

Si les parties ne sont pas persuadées de l'importance d'être gagnant–gagnant lors de négociations, si on crée l'habitude d'une troisième partie qui règle les problèmes à leur place, on développe le genre de pratiques syndicales et patronales qu'on trouve au port de Vancouver. Je pense qu'il faut dire qu'une solution imposée est inacceptable et ne permet jamais d'arriver à des résultats intéressants. Donc, il sera important pour les autres secteurs d'activités que le message qu'on donne ici, c'est que les parties doivent aller au bout du processus de négociations.

Il y a un sentiment d'urgence qui a été reconnu par l'opposition officielle sur la nécessité de débattre de ce projet de loi, mais je pense que les citoyens doivent savoir que cette urgence ne résulte pas d'une situation unique. Cela résulte d'un manque de prévoyance de la part du gouvernement qui était conscient depuis longtemps des problèmes existant dans le port de Vancouver.

Le gouvernement connaissait les problèmes de ce secteur et n'a rien fait. Maintenant, un peu comme on ferait avec des enfants, on dit aux gens en cause que puisqu'ils n'ont pas réussi à régler leurs problèmes, on les réglera pour eux. Cela perpétue l'idée qu'ils n'ont pas à trouver de solutions définitives et constructives par voie de négociation pour créer un meilleur climat de travail.

L'annonce de la ministre de créer une commission d'enquête est intéressante, mais il faudra s'assurer que les parties y participent et trouvent des solutions à leurs problèmes. Je pense que même si on est d'accord sur la nécessité de nommer un médiateur et sur l'importance que les gens retournent au travail, la loi actuelle devrait permettre la continuation des négociations et ne pas imposer une solution de l'extérieur qui, de toutes façons, ne satisfera jamais personne.

Je pense qu'un signe qu'on aura réussi à transformer les relations de travail au port de Vancouver sera le moment où une convention collective sera signée sans l'intervention de tiers et quand les parties concernées auront toutes l'impression d'avoir signé une convention à leur avantage.

Quand les deux parties mettront de l'eau dans leur vin, ils se rendront à l'évidence qu'une convention collective signée et acceptée par tous améliore le climat de travail pendant toute la durée de la convention. C'est de cette façon qu'on pourra mettre fin au cercle vicieux qui existe au niveau des relations de travail au port de Vancouver.

Espérons que ça sera la dernière fois dans la présente législature que nous aurons à adopter une loi spéciale parce qu'une loi spéciale c'est toujours un aveu d'inefficacité du système.

• (1920)

[*Traduction*]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Madame la Présidente, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Wild Rose.

Pendant 11 jours, en 1994, les ports de la Colombie–Britannique ont été paralysés. On estime que le secteur céréalier a perdu des centaines de millions de dollars. Il est question de grain, dans le cas présent. Il y a également des fabricants qui ont subi des pertes à la suite de cette grève, en 1994.

Que leur a–t–elle coûté? C'est difficile à mesurer. Ce qui est plus difficile à évaluer encore, ce sont les torts causés à notre réputation sur les marchés d'exportation. Bien entendu, ces gens n'ont pas été les seuls perdants dans cette grève. En fin de compte, je crois qu'il n'y a que des perdants dans une grève ou un lock–out. Les travailleurs en grève ne pourront probablement jamais rattraper les salaires perdus durant cette période.

Il est tout à fait ridicule de permettre que des gens subissent des pertes de ce genre à répétition. Il m'a suffi d'une petite recherche pour trouver certains projets de loi semblables. En fait, on pourrait en dépoussiérer quelques–uns et ils feraient tout à fait l'affaire aujourd'hui.

Ils remontent à 1986, 1987, 1988 et 1989, même 1994, alors que nous avons dû envisager un projet de loi de cette nature pour assurer la reprise des activités au port de Vancouver. C'est du déjà vu. Soixante pour cent des exportations de céréales canadiennes sont bloquées. Lorsqu'on paralyse ce système, cela a un effet d'entraînement qui se fait sentir jusqu'aux exploitations agricoles. Il n'y a pas de gagnants dans une grève.

Mon collègue de Rivière–du–Loup a signalé que, si cette situation se reproduit souvent, c'est peut–être parce que le processus de négociation collective a abouti à un échec. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Notre ministre a déclaré à la Chambre qu'elle aimerait mettre en place un système qui verrait à ce que cela ne se reproduise pas. Mon collègue de Rivière–du–Loup dit la même chose. Il voudrait être certain que nous n'avons pas à nous livrer à cet exercice difficile. Il se peut que le syndicat et la direction ne négocient pas de façon aussi sérieuse et honnête qu'ils le devraient, lorsqu'ils comprennent que ce n'est qu'une question de temps avant que le gouvernement n'intervienne.

Je serais très heureux que la ministre du Travail examine étroitement la proposition du Parti réformiste. Mon collègue de Lethbridge a présenté le projet de loi C–262 qui prévoit une décision arbitrale exécutoire et que nous espérons n'avoir jamais à utiliser. Ce n'est pas parce qu'il existe que nous allons nous en servir sans cesse pour forcer la direction et le syndicat à parvenir à un règlement.

Son but, c'est de faire savoir à la direction et au syndicat que, s'ils ne signent pas de convention, s'ils ne négocient pas sérieusement et rapidement, ils pourraient être assujettis à cette mesure.

Nous devons également voir dans quelle situation nous serions si la grève ou le lock–out étaient réglés demain au port de Vancouver. Cette convention expirera le 31 décembre 1995.

Les négociations reprendront alors. Il se peut que l'année prochaine, à cette époque–ci, nous soyons encore à la Chambre en train d'étudier un projet de loi de retour au travail. Aujourd'hui, la ministre du Travail a annoncé la création d'une commission pour étudier les relations ouvrières.

• (1925)

J'invite la ministre du Travail à lire le projet de loi, à l'étudier et à en mesurer le mérite. Si elle s'oppose à la motion par principe, simplement parce qu'elle a été présentée par le Parti réformiste, fort bien. Rejetez la motion, mais présentez–en une autre très semblable pour que nous puissions parvenir au même but.

Dans nos conversations avec les autorités portuaires de Vancouver, aujourd'hui, nous avons appris que, en transport de conteneurs seulement, durant le peu de temps depuis le début de cette grève, le port a perdu le revenu de la manutention de 7 000 conteneurs, à un coût moyen de 1 000 $ chacun. Il s'agit donc d'une perte de sept millions de dollars au total, sans compter les préjudices causés à notre réputation de fournisseur fiable et la détérioration des relations ouvrières–patronales.

Une situation comme celle–ci entraîne toujours une réaction en chaîne. Quelque 405 personnes ont réussi à paralyser tout le transport des marchandises sur la côte ouest. Le transport s'est graduellement interrompu, depuis le port jusqu'à la porte des agriculteurs et des fabricants.

N'est–il pas étrange de voir que les activités du port sont considérées comme un service essentiel uniquement lorsque les employés sont en grève ou en lock–out? À ce moment–là, elles deviennent soudainement un service essentiel. Le fait que nous ayons à adopter une loi pour forcer le retour de ces gens au travail rend ces travailleurs essentiels, à mon avis.

Le projet de loi C–262 serait un outil utile pour la partie syndicale et la partie patronale, qui pourrait s'appliquer non seulement au port de Vancouver mais aussi au port de Montréal qui connaît actuellement une situation similaire.

Montréal est un port très important de la côte est et nous devrions vraisemblablement envisager d'intervenir aussi dans cette région. En fait, selon les journaux, les autorités portuaires s'attendent à ce que le gouvernement prenne des mesures, ce qui nous renforce dans l'idée que la ministre du Travail devrait être tenue de lire le projet de loi C–262.

Comme je l'ai fait remarquer à plusieurs reprises dans ma brève intervention, nous ne sommes pas en train d'essayer de pointer du doigt qui que ce soit en particulier. Il faut être deux pour qu'il y ait conflit et je suis sûr que comme dans tous les conflits, il y a deux parties à celui–ci.

Notre projet de loi portant règlement par l'arbitrage des offres finales que nous avons proposé serait un outil très utile qui, je pense, serait accueilli favorablement par la partie patronale et la partie syndicale. J'encourage la Chambre à appuyer ce projet de loi.

À ce propos, le Parti réformiste appuiera la mesure législative de retour au travail.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de son excellent discours. C'est avec plaisir que je prends la parole pour appuyer cette mesure ce soir.

Un certain nombre de choses m'ont traversé l'esprit depuis le début de toute cette affaire. Je ne puis faire autrement que de me souvenir des deux ou trois choses qui me sont immédiatement venues à l'esprit. D'abord, des jeunes couples de ma circonscription, qui travaillent dans de petites entreprises, des exportateurs, principalement des transformateurs de foin, ont été licenciés il y a trois ou cinq jours en raison de signes avant–coureurs d'un conflit.

Ces gens–là gagnent entre 9 $ et 10 $ l'heure. Ils ne font pas de paiements de voiture ni de maison parce qu'on ne peut pas se permettre cela avec un salaire horaire de 9 $ ou 10 $. Ils ont de jeunes enfants. Ils essaient de survivre. J'estime que c'est une honte de voir des centaines de travailleurs comme eux, qui tentent d'entrer sur le marché du travail, qui tentent de s'en sortir, qui tentent de ne plus dépendre de l'aide sociale, qui font tout pour réussir, être soudainement pris en otages. Ils ne peuvent pas travailler. Ils ne peuvent rien faire parce qu'une poignée de travailleurs quelque part ont décidé d'arrêter de travailler ou s'opposent à ce genre de procédure.

• (1930)

C'est décourageant. J'ai pris la parole dans cette enceinte il y a moins de 24 heures pour demander le consentement unanime de la Chambre afin de débattre un projet de loi visant à forcer ces travailleurs à retourner au travail. Hélas! nos vis–à–vis s'y sont tout de suite opposés. Or, voici que, le lendemain, nous sommes en train de faire exactement ce que j'ai proposé hier soir.

Pourquoi était–ce inacceptable hier? Est–ce parce que la proposition venait de ce côté–ci? Fallait–il attendre quelques heures pour que la proposition soit faite par les gens d'en face?

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Il faut que ce soit une idée des libéraux.

M. Thompson: Ce doit être une idée des libéraux. Autrement, ça ne compte pas. Quelle honte. Qu'entends–je? Jamais de la vie! Mais nous voici ce soir en train de débattre une question sur laquelle nous sommes tous d'accord.

L'opposition devient bruyante dès que je propose que la Chambre adopte une loi de retour au travail et qu'elle en débatte, Qu'est–ce que j'entends d'autre? Les bloquistes disent que pareille proposition est «irresponsable». Je vais leur dire, moi, ce qui est irresponsable. Ce qui est irresponsable, c'est que 295 élus à la Chambre laissent ce genre de situation se répéter d'une année à l'autre.

J'admire et je félicite la ministre du Travail de l'initiative qu'elle a prise ce soir en disant que nous devons mettre en place un mécanisme garantissant que ce genre de situation ne puisse plus se reproduire. Je trouve que c'est une excellente idée, même si elle vient des libéraux. C'est dommage qu'ils n'aient pas pensé ainsi hier soir. Nous aurions pu amorcer le débat beaucoup plus tôt, peut–être même l'an dernier, au lieu de laisser le conflit s'étendre sur 12 jours. Nous demandons simplement aux gens de se réveiller.

Une petite entreprise de ma circonscription, Transfeeder, s'est employée énergiquement cette année à regagner la partie de son chiffre d'affaires qu'elle avait perdue l'an dernier. Il s'agit d'une petite entreprise qui n'emploie pas beaucoup de personnes, mais qui fait de son mieux. Elle est un élément du tableau général. L'an dernier, elle a perdu 500 000 $ de ventes durant une grève de 12 jours. Depuis, elle a tenté de rassurer les sociétés japonaises à qui étaient destinées ces ventes. Elle a réussi à obtenir de nouvelles commandes.

Tout à coup, alors qu'elle est finalement en train de reprendre pied, tout pourrait être compromis à cause d'une grève. Ce chef de petite entreprise fait vraiment tout son possible. Les hommes d'affaires japonais lui demandent pourquoi le Canada laisse cette grève se produire. Ils ne comprennent pas.

À l'instar de tous les Canadiens, M. Blair Wright, le propriétaire de cette entreprise située à Olds, en Alberta, pourrait répondre qu'il n'en sait rien. Nos électeurs nous téléphonent pour nous dire qu'ils doivent licencier des gens, que tout s'écroule, que des denrées périssables sont en train de se gâter. Ils sont pris en otages. Les agriculteurs ne peuvent acheminer leur grain. Tout va mal. N'est–il pas honteux que, pendant que nous essayons de régler le problème, à la Chambre nous n'entendions que des observations ridicules comme: «C'est une proposition irresponsable» ou «Pas question».

Le moment est venu de nous réveiller, de commencer à faire preuve de sérieux et de changer notre attitude à cet endroit. Nous pourrions ainsi devenir une source d'inspiration pour l'ensemble du Canada, une source d'inspiration qui aiderait peut–être l'économie à fonctionner comme nous le souhaitons.

Le drame, c'est que si nous n'avions rien fait, tout le travail de M. Wright aurait été vain. Tous les efforts qu'il a déployés depuis un an pour continuer auraient été en pure perte. Il s'inquiète de ses employés. Ce sont pour la plupart des jeunes familles qui essayent de s'établir. La plupart gagnent tout juste un peu plus que le salaire minimum. Nous ne savons même plus ce que cela signifie, nous nous sommes si bien habitués à nos gros salaires.

• (1935)

Une voix: Et à notre pension de retraite.

M. Thompson: Et à notre pension de retraite. Il serait temps que nous pensions un peu plus aux gagne–petit qui tentent de joindre les deux bouts. Quand les temps sont durs et que nous essayons de remettre les choses sur la bonne voie, n'oublions pas que ce que nous cherchons à faire c'est d'acheminer dans le monde entier les biens et les services dont on a tant besoin.

Au cas où certains députés ne s'en souviendraient pas, le secteur économique le plus important au monde est l'agriculture. Nous ferions mieux de ne jamais l'oublier. Il est de notre devoir d'expédier les produits alimentaires là où le besoin existe, de nourrir les gens lorsque nous le pouvons, de conserver les emplois, d'offrir du travail à ces jeunes qui, dans ma circonscription, me disent: «Tout ce que je veux, c'est la chance de prouver ce que je peux faire. Je suis très travailleur. Je ne peux pas vivre

de l'assistance sociale ni de l'assurance–chômage.» Mais nous laissons la situation pourrir pendant des années.

Bénie soit la ministre qui a eu l'idée de cette mesure législative qui va enfin mettre un terme à cet état de choses. Espérons que c'est vraiment ce qui va se passer et que ces partis d'opposition totalement irresponsables vont suivre et appuyer une telle mesure législative dont la logique est évidente.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Madame la Présidente, je prends la parole pour dire que le Nouveau Parti démocratique s'oppose à cette mesure de retour au travail. Cela ne surprendra pas, je suppose, ceux qui connaissent la position traditionnelle du NPD dans le domaine des retours au travail par décision du Parlement.

J'ai eu l'occasion très souvent de prendre la parole à la Chambre pour parler d'une mesure législative de retour au travail, comme celle que nous avons ce soir. Malheureusement, je dois dire au député de Wild Rose que j'ai déjà entendu d'autres ministres du Travail dire qu'ils allaient faire quelque chose, proposer un système qui empêcherait que nous ayons à recourir aussi souvent à des mesures législatives.

J'ai deux choses à dire à ce sujet. Bien sûr, j'espère que cette fois le gouvernement s'efforcera de nous proposer un tel système. Cependant, il ne faut pas supposer que nous approuverons automatiquement ce que l'on nous proposera. Il se peut que nous ayons du mal à l'accepter. Néanmoins, un effort devrait être fait.

J'ai écouté avec intérêt les observations du Bloc québécois, l'opposition officielle. Il a eu l'occasion de retarder la mesure, mais il ne l'a pas fait, lorsque le gouvernement a invoqué le Règlement pour procéder sans le consentement unanime. Si 10 députés du Bloc s'étaient levés au bon moment pour s'y opposer, nous n'étudierions pas cette mesure maintenant. Il semble donc que, pour le Bloc québécois, il y ait un certain écart entre les discours et la réalité.

En ce qui concerne le gouvernement, hier il n'y avait pas d'urgence, mais aujourd'hui il faut agir immédiatement. Le sens de l'urgence est relié au mouvement du grain et à l'importance de l'agriculture, nous avons tous entendu cela.

Je me demande pourquoi le gouvernement refuse toujours de prendre au sérieux et de faire savoir à la population que, très souvent, comme c'était d'ailleurs le cas hier et aujourd'hui, avant le débrayage, les travailleurs sont disposés à assurer le transport du grain. Je sais que cela n'aide pas les autres entreprises de transport, mais c'est souvent le transport du grain qui est invoqué pour justifier l'urgence.

J'ai vu à maintes reprises, dans des circonstances semblables, des travailleurs et des syndicats offrir de maintenir les services de transport du grain. Ce sont les employeurs qui refusent cette offre, parce qu'ils veulent que le gouvernement intervienne. Ils se fient à cette possibilité. Ils savent que si le transport du grain se faisait normalement, le gouvernement ne serait plus pressé d'intervenir. Les employeurs mettent donc leurs employés en lock–out pour être sûrs que le transport du grain soit interrompu. Ils créent ainsi une situation politique qui donne au gouvernement un faux sentiment d'urgence. Si le gouvernement trouvait vraiment capital d'éviter que le transport du grain soit interrompu, il réagirait favorablement à l'offre des employés et veillerait à ce que les employeurs l'acceptent. Mais il ne fait jamais rien de tel. Il ne fait jamais cela. C'est un fait que je voulais faire connaître.

• (1940)

La dernière fois que j'ai vérifié, il y a environ une heure, les négociations se poursuivaient entre le syndicat et la direction. Ce serait drôle si les parties en cause parvenaient à une entente avant que nous ayons fini ce soir. Espérons que ce sera le cas. C'est toujours préférable d'avoir une entente négociée qu'un règlement par voie de législation.

Pour revenir au fait que le gouvernement fonde souvent ses arguments sur son souci d'assurer le transport continu du grain, je signale—même si je sais que mes collègues du Parti réformiste ne seront pas d'accord—que c'est ce même gouvernement qui a annoncé l'abolition du tarif du Nid–de–Corbeau dans son budget. De l'avis de bien des gens, et non seulement du Nouveau Parti démocratique, cette mesure aura des répercussions extrêmement néfastes sur les agriculteurs de l'ouest du Canada.

Nous devons croire les larmes de crocodile que verseraient les députés d'en face sur le sort des agriculteurs de l'Ouest même si, il y a deux semaines à peine, dans le budget déposé le 27 février dernier, les libéraux ont complété le travail qu'ils avaient entrepris en 1983 à la Chambre, à l'époque où ils étaient au pouvoir. Je rappelle aux agriculteurs de l'Ouest qui pourraient suivre le débat que c'est le gouvernement libéral d'alors qui s'est le premier attaqué à la subvention du Nid–de–Corbeau.

Je siégeais à la Chambre à l'époque. La question a fait l'objet d'un grand débat parlementaire. Cela se passait avant que le gouvernement conservateur change toutes les règles du jeu de sorte que l'opposition n'a plus l'occasion de participer à de grands débats parlementaires. Nous ne pouvons plus retarder les choses. Nous ne pouvons plus prolonger le débat pour permettre à la population de se faire une opinion. Nous ne pouvons plus prendre les mesures auxquelles les partis d'opposition avaient recours autrefois pour donner le temps à l'opinion publique de se mobiliser. Il nous faut du temps pour cela.

Ce sont les libéraux qui, les premiers, se sont attaqués à la subvention du Nid–de–Corbeau et ils complètent ce qu'ils avaient entrepris en abolissant cette subvention. J'ai du mal à avaler ce que nous disent les ministres libéraux ou les députés libéraux et n'importe qui qui cherche à nous apitoyer en nous parlant des céréaliers de l'Ouest. À notre avis, en appliquant les mesures annoncées dans leur dernier budget, les libéraux nuisent beaucoup plus au secteur agricole de l'ouest du Canada que ne pourrait le faire une grève sur la côte ouest.

Je voudrais reprendre un point soulevé par le Bloc québécois, soit la nécessité d'adopter une loi fédérale interdisant le recours aux briseurs de grève. Il y a déjà une campagne en cours à ce sujet. Je suis sûr que la ministre, même si elle n'est en poste que depuis peu, a hérité d'un dossier volumineux qui contenait des lettres provenant de tous les coins du pays, des lettres envoyées

par les sections locales, régionales et provinciales des syndicats et des dirigeants syndicaux qui réclament une loi fédérale interdisant le recours aux briseurs de grève.

En tant que porte–parole du NPD pour le travail, je veux certes unir ma voix à toutes celles qui réclament un projet de loi de ce genre. Si je le dis, ce n'est pas pour critiquer. Il se peut que le gouvernement présente un projet de loi interdisant le recours aux briseurs de grève qui sera inacceptable et qui ne fera, comme le député l'a dit plus tôt, que légaliser une forme de recours aux briseurs de grève en sanctionnant le mouvement des employés d'une façon qui reviendra au même. Nous allons attendre de voir ce que la ministre a en vue.

Nous savons que, dans les provinces où une loi interdit vraiment le recours aux briseurs de grève, il y a beaucoup moins de conflits patronaux–syndicaux. L'employeur doit négocier. Loin de moi l'idée que tous les employeurs négocient de mauvaise foi, mais il y a de mauvais éléments qui négocient parfois en sachant qu'ils peuvent pousser leurs gens à faire la grève, puis employer des briseurs de grève. Lorsqu'une loi de ce genre est en vigueur, ils ne peuvent pas faire cela et doivent négocier de bonne foi. J'ose espérer que le gouvernement présentera très bientôt un projet de loi à cet égard.

Il y a dans ma circonscription une grève qui dure depuis deux ans et demi. Tous les jours, les grévistes arpentent la rue en face de l'usine de la Northern Blower. Je crois qu'ils en sont à leur troisième hiver. Ils ont affaire à une société absentéiste qui s'en moque et qui ne veut pas négocier. Il y a des briseurs de grève. Ces travailleurs vivent cette situation depuis longtemps. S'il y avait une loi semblable au Manitoba, ils ne seraient pas dans cette situation. Il ne faudrait pas que cela puisse arriver à des gens. J'espère que nous verrons un jour les provinces qui n'en ont pas et le gouvernement fédéral adopter des lois interdisant le recours aux briseurs de grève.

• (1945)

L'autre jour, je suis allé au centre commercial de ma circonscription. Quelqu'un m'a arrêté lorsque je sortais. Les projectionnistes des cinémas Famous Players sont en grève. Une entreprise qui, m'a–t–on dit, réalise des profits appréciables leur demande d'accepter une réduction de salaire de 60 p. 100.

Où allons–nous si des entreprises rentables peuvent demander à des gens d'accepter de telles baisses de salaire et un recul correspondant de leur niveau de vie? L'entreprise a fait appel à d'autres personnes pour projeter les films. Si cela lui était impossible, elle prendrait sûrement les négociations avec ses employés plus au sérieux et ne pourrait pas exiger d'eux de telles concessions.

J'ai parlé des lock–out sur la côte ouest. Il y a actuellement une situation semblable à CP Rail, où la Fraternité des préposés à l'entretien des voies a décidé de faire une série de grèves tournantes, non pas pour paralyser tout le système ferroviaire, mais pour montrer la colère des travailleurs, sans que cela ne menace l'ensemble de l'économie. Comment la compagnie a–t–elle réagi? Elle a imposé un lock–out. La compagnie essaie de créer une crise.

Manifestement, nous n'avons pas encore la crise que la compagnie veut. Je suis certain qu'elle aimerait voir une loi de retour au travail, mais j'essaierais de donner à la ministre les mêmes conseils que d'autres lui ont donné hier. Pourquoi ne pas essayer de faire quelque chose maintenant pour régler cette situation concernant les sociétés ferroviaires, au lieu d'attendre qu'elle s'aggrave?

Je ne parle pas ici d'adopter une loi de retour au travail, mais bien de réunir les parties et d'essayer de faire comprendre le bon sens aux sociétés ferroviaires. Elles ne peuvent pas s'attendre à ce que leurs employés renoncent à la sécurité d'emploi qu'ils ont obtenue en cédant sur d'autres points à la table de négociation il y a des années.

Les sociétés ferroviaires ne peuvent pas gagner sur les deux tableaux. Elles ne peuvent pas avoir demandé aux employés dans le passé de renoncer à certains avantages pour obtenir la sécurité d'emploi et leur dire plus tard: «Vous savez, la sécurité d'emploi que nous vous avons donnée en retour de toutes ces choses, eh bien nous voulons la reprendre sans vous remettre aucune des choses auxquelles vous avez renoncé pour l'obtenir.»

J'ai une dernière remarque à faire. Je crois que ces débats mettent toujours en relief le genre d'écart philosophique qui existe entre la façon dont nous interprétons les gestes des travailleurs et la façon dont nous interprétons les gestes des gens qui ont de l'argent.

J'ai entendu le député de Wild Rose parler d'un jeune couple de gens d'affaires dans sa circonscription qui est gardé en otage par, je présume dans ce cas, les débardeurs. J'ai entendu quelqu'un d'autre parler du fait qu'un petit nombre de personnes peuvent paralyser tout le pays de cette façon. Je comprends cet argument.

Je me demande cependant pourquoi nous ne ressentons pas la même indignation quand un petit nombre de spéculateurs sur le marché monétaire, de cambistes, ces joueurs du casino mondial, peuvent tenir tout un pays en otage. Pourquoi n'éprouvons–nous pas le même sentiment de révolte quand ces spéculateurs laissent entendre que puisqu'ils ne peuvent toucher un taux d'intérêt suffisamment élevé de notre pays, ils vont miner notre économie?

Pourquoi faut–il respecter et satisfaire leur liberté économique et leur jugement économique intéressé? Pourquoi écoutons–nous, par exemple, les députés du Parti réformiste qui viennent déclarer encore aujourd'hui à la Chambre que nous devons faire ce que les marchés monétaires nous disent de faire? Pourquoi leur intérêt économique personnel est–il sacré tandis que celui des débardeurs est, sinon méprisé, du moins considéré dans une catégorie à part?

• (1950)

Je ne le dis pas seulement aux réformistes, car j'ai vu cela se produire longtemps avant qu'ils n'arrivent ici. Le fait reste que nous faisons cette distinction: quand les travailleurs font la grève parce qu'ils sont insatisfaits de leur rémunération, nous leur

disons de ne pas se montrer si déraisonnables, de penser à l'ensemble de l'économie, de penser aux expéditeurs, aux chefs de petite entreprise, aux gens qui souffrent de leur arrêt de travail.

Toutefois, quand un spéculateur ou un cambiste ou un investisseur menace de retirer son investissement, de retirer son argent de chez nous parce qu'il n'est pas satisfait du rendement, nous disons que c'est ainsi que le monde fonctionne et qu'il vaut mieux nous en accommoder. C'est un cas de deux poids deux mesures qu'il faut dénoncer.

Nous devons traiter les deux arguments en faveur de l'intérêt économique personnel sur un plan d'égalité, d'une façon ou d'une autre. Je serais tout à fait disposé à vivre dans un monde où les syndicats, comme n'importe qui d'autre, devraient tenir compte du bien commun, mais je ne suis pas disposé à vivre dans un monde où les syndicats doivent accepter de tenir compte du bien–être du reste de la société tandis que les spéculateurs, les investisseurs et autres financiers peuvent agir à leur guise, cela passant pour la réalité. Pas question.

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Madame la Présidente, puis–je vous demander une précision? Combien de temps durera le débat?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il durera jusqu'à 20 h 7. Une période de 80 minutes a été attribuée, et il reste 17 minutes jusqu'à 20 h 7.

M. Peterson: Je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots ce soir, car je crois que notre pays traverse une incroyable période de transition. Le gouvernement, lorsqu'il a déposé son budget, a dû se résoudre à des mesures qu'on n'aurait jamais pu envisager il y a cinq ans.

Les Canadiens sont conscients que nous ne roulons plus sur l'or et que notre avenir n'est pas assuré. Ils ne se sentent pas à l'aise parce qu'ils savent que nous devons faire face à des changements, mais ils savent que le Canada a des atouts que n'égale aucun autre pays, qu'il a les ressources naturelles et humaines nécessaires pour assurer, dans l'économie mondiale, la transition entre une économie fondée sur les ressources naturelles et une économie qui repose sur les compétences de la main–d'oeuvre.

Nous pouvons y arriver, mais il faudra que les mentalités évoluent considérablement. Je ne crois pas que, à l'avenir, nous puissions tolérer la même coupure que par le passé entre le patronat et les travailleurs, syndiqués ou non, dans le secteur public ou le secteur privé. Je ne crois pas que ces deux camps incarnent comme par le passé les intérêts en jeu.

Dans notre pays comme dans tout le reste du monde occidental, nous avons adopté, pour d'excellentes raisons d'ailleurs, le principe de la négociation collective: les travailleurs ont le droit de négocier librement leurs conditions de travail. La direction, pour sa part, peut décréter le lock–out si elle n'accepte pas l'offre du syndicat. Nous allons toutefois devoir prendre conscience, de plus en plus, que les travailleurs sont aussi des citoyens du Canada, tout comme les membres de la direction, et que, par conséquent, nous avons tous intérêt à trouver de nouveaux moyens pour régler les conflits de travail.

Pouvons–nous nous permettre de revenir 10 ans en arrière, à l'époque où le Canada affichait le pire bilan des pays industrialisés en matière de relations patronales–syndicales? C'est nous qui en souffririons. Évidemment, cela est impossible, car nous devons maintenant livrer concurrence dans une économie mondialisée, et les autres pays ont appris à régler leurs différends de manière civilisée, sans affrontement, sans se causer eux–mêmes du tort. Chaque fois qu'il y a grève ou lock–out, c'est le signe d'une rupture du processus de négociation collective. Cela, il faut le reconnaître.

• (1955)

Je me réjouis de ce que, dans les circonstances actuelles, on ait laissé faire le plus longtemps possible, au cas où une convention collective aurait pu être conclue par la voie de la négociation. C'est toujours mieux que d'imposer des conditions inacceptables aux yeux de l'une ou de l'autre des parties.

Néanmoins, nous devions agir. Le député de Wild Rose l'a exprimé avec beaucoup de vigueur. La grève a été déclenchée ce matin. Et c'est pour cette raison que tous les députés ont consenti à débattre ce soir l'adoption de cette mesure législative. Il se trouve peut–être des députés qui, à l'instar du député de Winnipeg Transcona, n'approuvent pas nécessairement cette démarche. Je peux comprendre certaines de ses préoccupations à l'égard du travailleur. Cependant, nous devons reconnaître que, dès qu'on commence à recourir au lock–out et à la grève, c'est notre compétitivité face aux autres intervenants de l'économie mondiale qui en souffre. Il faut manquer de jugement pour permettre qu'on en arrive là!

La solution ne réside pas, bien sûr, dans l'adoption de lois qui interdisent toute grève. Pour nous acquitter de nos devoirs de dirigeants envers le public nous allons peut–être devoir collaborer plus étroitement avec les travailleurs et les entrepreneurs pour voir s'il n'est pas possible de régler ces grèves avant que nous ne nous retrouvions tous dans une situation perdante. Il nous faudra peut–être trouver des façons de dire: «Vous ne pouvez pas faire grève dans telle ou telle circonstance. Vous ne pouvez pas décider un lock–out, dans certains cas, parce que c'est contraire à l'intérêt national.»

Nous devrions peut–être envisager de nouvelles solutions comme l'arbitrage des propositions finales.

Des voix: Bravo!

M. Peterson: Ce sont peut–être quelques–unes des solutions que nous pourrions envisager. Cependant, nous savons que, si l'employeur et les employés savent que le gouvernement interviendra pour régler leur différend en adoptant une loi, il y aura toujours le risque qu'ils ne négocient pas de bonne foi.

Les solutions ne nous sont pas toujours évidentes. Si elles l'étaient, nous les aurions trouvées il y a bien longtemps, car personne à la Chambre n'estime que les grèves et les lock–out sont une solution. Mais je crois que si nous continuons d'insister sur le fait que nous sommes tous dans le même bateau, il ne sera plus question d'adversaires. Si nous luttons les uns contre les

autres, nous allons tous couler ensemble. C'est l'attitude que les employeurs, les employés, les citoyens et le gouvernement doivent adopter à l'avenir.

Cette attitude nous permettra de surmonter un grand nombre des conflits que nous avons connus dans le passé. Ce faisant, nous devrons nous assurer de ne pas laisser surgir les injustices qui ont donné lieu, pendant les années 20 et les sales années 30, à des mouvements syndicaux qui ont dû déclencher des grèves. Nous devrons nous assurer de ne pas avoir les mêmes employeurs avides que ceux des années 20 et 30, qui pouvaient dicter non seulement les salaires et les heures de travail, mais aussi des conditions insalubres et malsaines. Ce n'est pas ce que nous demandons. Nous sommes éclairés.

Nous savons qu'une main–d'oeuvre heureuse est productive et concurrentielle. Nous savons qu'une bonne équipe de direction collabore avec les employés, partage leurs problèmes, se réunit avec eux, met cartes sur table et leur demande de trouver avec elle des solutions aux grands problèmes. C'est le genre de gestion éclairée qui évite des problèmes et qui engendre la productivité, les nouvelles voies vers la productivité étant employées par bon nombre de nos compétiteurs partout dans le monde.

Il n'y a pas de raison de se réjouir, ce soir, d'avoir dû recourir à une mesure législative pour mettre fin à cet arrêt de travail. Reconnaissons plutôt que ce qui est arrivé est un échec pour chacun de nous. C'est un échec pour tous les députés de la Chambre qui n'ont pas utilisé leur force et leur capacité collective pour demander à la partie syndicale et à la partie patronale s'il n'existait pas de meilleur moyen de procéder. C'est un échec qui tient à la façon dont nous avons fait les choses dans le passé. Nous nous sommes améliorés récemment, mais, il y a 10 ans seulement, nous avions le pire dossier de jours perdus à cause d'arrêts de travail, de grèves et de lock–out.

• (2000)

Disons–nous que nous avons fait ce que nous devions faire et que c'était nécessaire dans l'intérêt public. Demandons–nous si nous ne pouvons pas nous servir de cette expérience pour trouver de meilleurs moyens de procéder, dorénavant.

[*Français*]

En reconnaissant le rôle des travailleurs, des travailleuses, des syndicats, des compagnies et de tous les citoyennes et citoyens canadiens, il faut que nous reconnaissions que les mesures prises aujourd'hui ne visent pas un but remarquable et ne font pas grand–chose, sauf protéger les exportations, les ports, les fermiers et assurer les services essentiels. Mais à partir de maintenant, nous reconnaissons que nous devons trouver d'autres moyens, des moyens plus efficaces, plus réels, pour obtenir la paix industrielle, la coopération entre les travailleurs et les compagnies pour que nous puissions devenir un pays plus fort, plus compétitif et plus prospère.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 168)

POUR

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Allmand
Anderson	Arseneault
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bellemare
Benoit	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bhaduria	Blondin–Andrew
Bonin	Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Bridgman
Brown (Calgary Southeast)	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélair	Bélanger
Caccia	Calder
Campbell	Cannis
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chatters
Clancy	Cohen
Collenette	Cowling
Crawford	Culbert
Cummins	DeVillers
Discepola	Dromisky
Duhamel	Dupuy
Easter	Eggleton
English	Epp
Fewchuk	Finlay
Flis	Fontana
Forseth	Frazer
Gagliano	Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gerrard	Gilmour
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Hanger	Harb
Harper (Calgary West)	Harper (Churchill)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hayes	Hermanson
Hickey	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoeppner
Hopkins	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Jennings
Johnston	Kerpan
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)	Lincoln
Loney	MacAulay
MacDonald	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Manley	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	McCormick
McGuire	McKinnon
McTeague	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Morrison	Murphy

Murray
O'Brien
Pagtakhan
Parrish
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Ramsay
Regan
Ringma
Robillard
Schmidt
Silye
Skoke
Speaker
Steckle
Stewart (Northumberland)
Szabo
Thalheimer
Tobin
Ur
Volpe
Wappel
Whelan
Zed—165

Nault
O'Reilly
Paradis
Payne
Peters
Phinney
Proud
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Simmons
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Strahl
Telegdi
Thompson
Torsney
Valeri
Walker
Wells
White (Fraser Valley West)

CONTRE

Députés

Asselin
Bachand
Bernier (Gaspé)
Bélisle
Caron
Crête
Debien
Deshaies
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Jacob
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Shefford)
Marchand
Picard (Drummond)
St–Laurent

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Blaikie
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
de Jong
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Laurin
Lebel
Loubier
Ménard
Pomerleau
Tremblay (Rosemont)—34

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Barnes
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Comuzzi
Gaffney
Guimond
Hubbard
Lalonde
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
Mercier
Paré
Rideout
Rocheleau

Bergeron
Bouchard
Chan
Daviault
Godfrey
Harvard
Keyes
Landry
Leroux (Richmond—Wolfe)
McWhinney
Nunez
Patry
Robichaud
Terrana

● (2025)

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Kilgour.)

[*Traduction*]

Le président: À l'ordre. La Chambre se réunit en comité plénier pour l'étude du projet de loi C–74, Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest.

[*Français*]

J'accorde la parole au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre sur l'article 2.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le président, il y a eu des discussions entre les divers partis en Chambre.

[*Traduction*]

Monsieur le président, à mon avis, le comité consentirait à l'unanimité à ce que les députés de l'opposition présentent des amendements. Je ne crois pas que le gouvernement veuille présenter des amendements au projet de loi, même s'il peut le faire, comme se plaît à le dire le député de Calgary–Sud–Ouest.

L'opposition peut vouloir proposer des amendements, et nous serions disposés à accepter qu'ils soient tous présentés, quel que soit l'article visé par ces amendements. La discussion pourrait ensuite porter sur tous les articles et tous les amendements, même si, en principe, elle ne concernerait que l'article 2.

À la fin de la discussion, je crois que nous serions disposés à mettre aux voix tous les articles, tous les amendements correctement associés à chaque article, le titre, le préambule et tout autre élément qui devra être mis aux voix à la fin du projet de loi. Je demanderais à la présidence de procéder ainsi, si cela est satisfaisant. Je crois que vous obtiendrez un consentement unanime à ce sujet.

[*Français*]

Le président: Chers collègues, y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président: On a reçu 11 articles d'amendement et je crois bien qu'ils sont tous recevables.

J'accorde la parole au whip en chef de l'opposition officielle sur l'article 2.

Sur l'article 2

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le président, je vais présenter une série d'amendements, huit au total, appuyé par mon collègue de Kamouraska—Rivière–du–Loup, et je ferai lecture de chacun de ces amendements.

Je propose comme premier amendement:

Qu'on modifie le projet de loi C–74 à l'article 2, en retranchant à la ligne 20 de la page 1 le mot «arbitre» deux fois.

Comme deuxième amendement:

Qu'on modifie le projet de loi C–74 à l'article 6, en retranchant aux lignes 9 et 10 de la page 3 les mots «le médiateur–arbitre» et en les remplaçant par ce qui suit: «les parties».

Comme troisième amendement:

Qu'on modifie le projet de loi C–74 à l'article 8, en retranchant aux lignes 33 et 41 de la page 3 le mot «arbitre».

Comme quatrième amendement:

Qu'on modifie le projet de loi à l'article 8(2)*b*), en retranchant aux lignes 9 et 10 de la page 4 les mots «rendre une décision arbitrale sur cette question», et en les remplaçant par ce qui suit: «faire rapport au ministre».

Comme cinquième amendement:

Qu'on modifie le projet de loi C–74 à l'article 8 de la page 4, en supprimant l'alinéa (2)*c*), l'alinéa (2)*d*), l'alinéa (3)*b*) et l'alinéa (4) et en supprimant à la ligne 17 le mot «arbitre».

Comme sixième amendement:

Qu'on modifie le projet de loi C–74 à l'article 9 de la page 4, en supprimant le mot «arbitre» à la ligne 29 et en supprimant tous les mots suivant le mot «médiateur» des lignes 35 à 40.

Comme septième amendement:

Qu'on modifie le projet de loi C–74 à l'article 10 de la page 5, en supprimant à la ligne 3 le mot «arbitre».

Comme huitième amendement:

Qu'on modifie le projet de loi C–74 à l'article 11 de la page 5, en supprimant à la ligne 16 tous les mots suivant le mot «disposition» des lignes 16 à 19.

• (2035)

Monsieur le président, j'ai déjà prononcé un discours à l'étape de la deuxième lecture et les amendements présentés sont l'application concrète des propositions émises lors de ce discours. Je n'ai donc rien à ajouter et je laisserai la parole aux autres collègues sur ces mêmes sujets.

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le président, ce que je comprends des amendements qui ont été proposés par le Bloc québécois, c'est qu'on veut introduire un système de médiation sans le système d'arbitre, mais sans fixer d'échéancier et sans savoir ce qu'on ferait aussi avec le rapport de médiation.

Je veux simplement rappeler aux députés de cette Chambre que quand le conflit a débuté dans les ports de l'Ouest, nous avons respecté toutes les étapes que nous devions suivre selon le Code canadien du travail. Dans une première étape, nous avons nommé un conciliateur de notre Service de médiation et de conciliation au ministère. On remonte ici à 1993, moment où ce conciliateur a été nommé pour aider les parties à négocier. Malheureusement, il n'est pas arrivé à des résultats concrets.

Par la suite, mon prédécesseur a nommé officiellement un commissaire–conciliateur. Là, on remonte au mois d'octobre 1994. Il a travaillé avec les parties pendant plusieurs mois. Ce rapport a été déposé dernièrement, en février 1995.

Donc, je pense que les étapes possibles de médiation et de conciliation afin d'amener les parties à arriver à une entente concernant la négociation collective ont déjà été franchies. C'est pourquoi je me vois dans l'obligation de dire au Bloc québécois qu'il nous sera très très difficile, comme gouvernement, d'accepter les amendements proposés à la législation.

M. Duceppe: Monsieur le président, nos amendements précisent un certain nombre de choses, à savoir quoi faire avec le rapport. On propose qu'il soit remis à la ministre. Mais j'imagine que si elle recevait un rapport de médiation auquel ont participé les deux parties, j'ose espérer qu'elle saurait quoi en faire, tout au moins le lire et probablement intervenir. C'était mon premier argument.

Deuxièmement, il y a eu un commissaire–enquêteur, je veux bien, mais il n'en demeure pas moins qu'une loi spéciale représente un caractère d'urgence, il va sans dire. Cela représente une étape importante dans le développement d'un conflit et les parties prendraient certainement plus au sérieux les propositions des médiateurs, sachant que la ministre aurait entre les mains un rapport, à l'élaboration duquel ils ont participé et qu'elle pourrait intervenir, saisir ce rapport et ramener à la Chambre les débats et les propositions de ce médiateur.

Or, je pense qu'il y a là les éléments. Et si la ministre veut mettre une échéance en termes de jours quant aux amendements que l'on propose, eh bien, fort aise, nous serions prêts à accepter une telle échéance, si la ministre est concernée par cela.

D'autre part, si l'on regarde le développement de ce conflit, il suffit à des employeurs de décréter un lock–out et, 15 heures plus tard, il y a une loi spéciale. Donc, c'est vicier quelque peu les relations de travail, parce que c'est ce qui s'est passé dans les faits.

• (2040)

Or, il faut rappeler que le syndicat permettait le transport des grains et le débardage. Ce sont les employeurs qui ont mis fin à ces services essentiels qui pourraient exister dans le cadre d'une législation antibriseurs de grève. Je déplore un peu les propos de mon collègue du NPD qui disait plus tôt que le Bloc avait permis le débat d'urgence. Oui, je pense que c'est important de l'avoir, même si nous votons contre cette loi.

Je lui rappelle que si son parti s'était tenu debout en 1990 lors du débat sur le projet de loi antibriseurs de grève, peut–être n'en serions nous pas à ce point–ci, dans ce débat–ci. Ce ne fut pas le cas avec le NPD en novembre 1990. Il y a les principes et il y a les gestes. On reconnaît les gens aux gestes, pas seulement aux paroles.

Je crois que la ministre a, entre les mains, de par nos amendements, les éléments suffisants pour intervenir de façon plus importante dans ce dossier.

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le président, je pense que je ne me suis pas bien fait comprendre par l'honorable député du Bloc québécois. D'abord, sachez que je lis personnellement tout rapport qui m'est envoyé

en tant que ministre du travail. Il n'y a aucune inquiétude à avoir, si je reçois un rapport, je le lirai.

Je pense que le député du Bloc québécois n'a pas saisi que j'ai déjà reçu un rapport qui avait été remis à mon prédécesseur. Nous avons déjà eu une conciliation lors d'une première étape. Il y a déjà eu un commissaire–conciliateur qui a remis un rapport, non seulement à la ministre, mais aux parties, et les parties en ont pris connaissance.

Je dois dire que le commissaire–conciliateur a fait un travail remarquable. Il a étudié en détail chacune des difficultés et il a apporté des solutions. Ce rapport a déjà été déposé non seulement auprès de la ministre, mais aussi auprès des parties. Ce dont il s'agit dans le projet de loi d'aujourd'hui, c'est de nommer un médiateur arbitre. Donc il y aura d'abord et avant tout médiation.

Je pense que cela correspond aux souhaits des députés du Bloc québécois d'avoir un processus de médiation. Par le projet de loi devant nous, nous aurons nécessairement une médiation. S'il n'y a pas entente entre les parties, le rôle d'arbitre entrera en ligne de compte et ce dernier pourra agir. C'est dans ce contexte que je pense que le projet de loi devant nous est tout à fait pertinent aux difficultés rencontrées par les deux parties à ne pas s'entendre, malheureusement.

Je dois le répéter, c'est toujours avec regret qu'un ou une ministre du Travail propose un projet de loi de retour au travail. Je crois toujours que la meilleure solution est quand les parties en viennent, elles–mêmes, à une entente. Mais ce n'est pas le cas, et nous devons agir dans cette situation pour protéger toute l'économie de l'Ouest du Canada.

M. Duceppe: Monsieur le président, je pense qu'il y a une différence majeure dans ce projet de loi. Il y a un retour au travail, nous ne modifions pas cet ordre de retour au travail, nous l'acceptons. Nous parlons d'une médiation suite à des moyens de pression déclenchés par le syndicat, suite à un lock–out imposé par les employeurs. Nous sommes d'accord avec le retour au travail.

Cependant, nous disons qu'il vaut, dans ce contexte, beaucoup mieux faire en sorte que le médiateur puisse effectuer son travail dans un contexte différent de celui d'avant les moyens de pression, d'avant le lock–out et suite à une loi spéciale ordonnant le retour au travail. Il y a là tous les éléments pour favoriser des attitudes plus réalistes des parties que ce ne fut le cas lors de la nomination d'un commissaire–enquêteur avant même que les parties n'aient utilisé de moyens de pression, ce qu'ils ne pourraient plus faire en vertu de ce projet de loi.

Mme Robillard: Monsieur le président, je pense que la ministre du Travail peut agir selon les éléments du Code canadien du travail. Si je comprends bien, on voudrait que, par le projet de loi, on exige un retour au travail et qu'on ait un médiateur qui ferait rapport à la ministre.

• (2045)

Que se passe–t–il après? Comment arrivons–nous à une décision? Comment arrivons–nous à une convention collective? Ce n'est pas la ministre du Travail qui va prendre la décision finale et qui va statuer sur le contenu de la convention collective. C'est justement pour cela qu'à l'intérieur du Code canadien du travail, nous avons la possibilité de nommer un arbitre. Et donc, en conséquence, il m'apparaît très pertinent d'avoir un médiateur–arbitre qui pourra jouer les deux rôles.

Le président: Avant de céder la parole au député de Kamouraska—Rivière–du–Loup, j'aimerais préciser un point, car je pense que la Chambre n'a peut–être pas très bien saisi.

[*Traduction*]

Le débat est donc général et porte sur tous les amendements, de sorte qu'un député peut intervenir en tout temps au sujet de n'importe quel amendement. Je tiens à ce que tous les députés comprennent bien que nous procédons ainsi.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le président, j'interviens pour répondre à la question que la ministre a posée et en même temps pour soulever ce que je considère être une contradiction entre le projet de loi et l'excellente décision qui a été prise de former une commission d'enquête. Le secteur des relations de travail connaît beaucoup de difficultés depuis plusieurs années. La ministre dit qu'il faut absolument faire le ménage là–dedans, comprendre ce qui s'y passe, changer les règles et y apporter les correctifs appropriés.

Dans le projet de loi, on répète exactement le même modèle traditionnel, où depuis plusieurs années, dans le secteur portuaire, on a fait des lois spéciales. On s'est toujours organisé pour prendre la décision pour les parties. Alors, on se serait attendu, et c'est le sens dans lequel abondent nos amendements par rapport à la disparition de la notion d'arbitre, que la ministre veuille changer là–dedans les pratiques, de la même façon que la commission d'enquête devrait amener des résultats pour changer les pratiques et les modes de fonctionnement.

Il ne faut pas oublier que les gens en sont arrivés là parce qu'ils savaient, au départ, que c'était la pratique dans le milieu. Donc, depuis le début, ils ont négocié en sachant qu'en bout de ligne, ils arriveraient dans cet entonnoir et qu'il y aurait possiblement une loi spéciale à cause des expériences passées. Il faudrait leur transmettre le message suivant: «Ce modèle qui existe depuis longtemps et qui ne fait pas l'affaire, il faut le changer.»

Mais en venir à une loi spéciale n'est pas la solution. On leur dit: «Vous retournez au travail et vous retournez faire vos travaux de négociation, vous recommencez à négocier avec un médiateur, de telle façon que vous ne serez pas débarrassés de votre responsabilité, mais plutôt vous l'aurez encore devant vous et vous allez devoir vous entendre comme parties.» C'est le sens des amendements qu'on a proposés.

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le président, je comprends maintenant plus clairement l'intention des amendements qui ont été déposés par les députés du Bloc québécois. Toutefois, je voudrais dire aux députés de cette Chambre que nous devons régler, à très court terme, un

problème que nous avons au moment où on se parle. À 20 h 45, nous avons un problème dans l'Ouest canadien et ce n'est pas la création d'une commission d'enquête qui nous apportera des solutions à court terme.

La création d'une commission d'enquête va nous aider à moyen terme pour ne pas que se répète cette situation. Je suis bien d'accord que présentement on apporte une solution de type plus traditionnel, si je puis utiliser cette expression devant les députés de cette Chambre, par rapport au conflit qui nous occupe, à l'effet de nommer un médiateur–arbitre qui va statuer et nous aurons donc une convention collective qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1996 au minimum.

Entre–temps, nous aurons une commission d'enquête qui va étudier, justement, les structures de négociation et nous pourrons voir comment on peut apporter des modifications par la suite. Donc, le projet de loi nous amène à régler à très court terme le problème qui est devant nous, mais en ayant une vision à long terme de toute cette structure de négociation.

M. Crête: Monsieur le président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur un amendement qui est un petit peu différent des autres et qui est le dernier sur notre liste. On demande, à l'article 11 de la page 5, de supprimer, à la ligne 16, tous les mots suivants le mot «disposition». Cet article prévoit ceci: «La présente loi n'a pas pour effet de restreindre le droit des parties à la convention collective de s'entendre pour en modifier toute disposition—et là, on ajoute ceci dans le projet de loi—déjà modifiée par la présente loi ou en vertu de celle–ci, à l'exception de celle qui porte sur la durée, et pour donner effet à la modification.»

Notre amendement vise à ce que l'article se termine au mot «disposition», de telle façon que les parties aient beaucoup plus de marge de manoeuvre sur laquelle elles pourraient s'entendre que seulement celle qui est prévue dans le projet de loi, notamment celle qui porte sur la durée.

• (2050)

On voudrait que les parties aient la chance, s'ils veulent négocier autre chose que les éléments qui sont déjà contenus dans le projet de loi, qu'ils puissent avoir une latitude là–dessus et, notamment au niveau du protocole de retour au travail, entre autres. Il serait important que les parties puissent avoir une marge de manoeuvre de ce côté–là.

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le président, mes collaborateurs me signifient que c'est déjà possible, dans le Code canadien actuel, d'arriver exactement aux mêmes fins. On n'a pas besoin d'apporter cette modification telle que souhaité par l'honorable député du Bloc québécois.

M. Crête: Monsieur le président, si c'est déjà indiqué dans le Code canadien du travail, c'est une question d'éclaircissement. Si c'est déjà indiqué dans le Code canadien du travail, on n'aurait pas besoin d'indiquer ce qui apparaît déjà à l'article de loi, parce que cela voudrait dire qu'on ajouterait une spécification qui a déjà été prévue dans le Code canadien du travail. Ce qu'on prévoit ici, c'est de restreindre le droit des parties à certains articles, alors qu'on voudrait que la loi des parties s'applique à l'ensemble des articles. C'est dans la logique de la disparition du médiateur–arbitre, mais c'est un élément supplémentaire qui pourrait s'appliquer même si l'amendement sur le médiateur–arbitre n'était pas accepté.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le président, je trouve regrettable de devoir parler d'une mesure qui vise à mettre fin à une grève qui n'aurait jamais dû être déclenchée et qui n'était pas nécessaire.

Des arrêts de travail de ce genre ont été décrétés à de nombreuses reprises dans le passé. On en compte 25 en autant d'années dans le secteur de la manutention du grain.

Le paradoxe, c'est que, au moment même où nous discutons d'une mesure visant à mettre fin à la grève des débardeurs, un conflit de travail affectant le transport ferroviaire du grain au Canada nuit aux expéditions de grain et d'autres denrées vers les marchés.

Je voudrais rappeler la réponse que la ministre du Travail a donnée à une question du député de Simcoe–Centre, hier, pendant la période des questions. La question était la suivante: «La ministre du Travail a peut–être le temps d'attendre de savoir quoi faire, mais les agriculteurs canadiens ne l'ont pas. Les expéditions récentes sont en danger et ils doivent planifier leur prochaine récolte dès maintenant. Ils ne devraient pas avoir à se demander si le transport ferroviaire sera disponible lorsqu'ils en auront besoin. Je demande à la ministre: Quand le gouvernement présentera–t–il une mesure législative de rappel au travail?»

La ministre a donné la réponse suivante: «Je demanderais au député du Parti réformiste de demeurer calme et de ne pas semer la panique au niveau des parties présentement. Au moment où l'on se parle, le transport du grain se poursuit dans l'Ouest, il se poursuit à Vancouver aujourd'hui même. Il s'agit de garder le contact avec les parties et il serait toujours mieux d'en arriver à une entente négociée au lieu de penser à une législation.»

Le député de Simcoe–Centre a posé une seconde question: «Nous sommes restés calmes trop longtemps. Quand faudra–t–il s'énerver? Tout de suite. Depuis 29 ans, il y a eu 13 arrêts de travail. Les céréaliculteurs de l'Ouest ne peuvent plus se permettre de faire les frais d'une autre grève. Le système de transports du Canada doit être fiable, sinon, nous perdrons nos clients. Lorsqu'une mesure de rappel au travail aura été adoptée, est–ce que le gouvernement prendra des mesures pour éliminer une fois pour toutes les risques de nouvelles grèves dans le secteur ferroviaire?»

Voici ce que la ministre a répondu: «Comme à l'habitude, le député devance les étapes. À ce stade–ci, il n'est nullement question d'une législation, alors je ne répondrai pas à des questions hypothétiques.»

• (2055)

La réponse de la ministre à la question du député réformiste était inacceptable hier, et elle l'est encore aujourd'hui.

Nous sommes en train de parler de mettre fin à la grève des débardeurs, mais ce n'est pas suffisant. Nous devons dès demain adopter une mesure de retour au travail pour mettre fin à la grève des employés des chemins de fer, qui coûtera aussi de l'argent aux agriculteurs et aux autres expéditeurs dans les jours qui viennent.

Le président: Le député n'est pas en dehors du sujet. Il peut parler de n'importe quel amendement ou de n'importe quel article. On a écouté avec courtoisie les députés de la majorité. Je pense qu'à leur tour, ces derniers devraient écouter le député qui vient d'une région céréalière du Canada.

M. Benoit: Monsieur le président, demain nous pourrions étudier un projet de loi de retour au travail pour mettre fin aux grèves dans le secteur ferroviaire, puis, la semaine prochaine, la Chambre pourrait s'attaquer à une mesure législative qui empêcherait que la même situation ne se reproduise l'an prochain et les années suivantes.

Je voudrais remercier mes collègues du caucus qui ont travaillé sans relâche pour mettre un terme à cette grève, et remercier en particulier le député de Wild Rose qui a demandé, hier, que l'on tienne un débat d'urgence au sujet de cette grève des débardeurs qui empêche le mouvement du grain et d'autres produits. Je voudrais enfin remercier le gouvernement libéral et la ministre du Travail d'avoir présenté cette mesure pour mettre fin à la grève.

Je veux parler de ce que cette grève va coûter aux agriculteurs, de ce que la grève de l'an dernier leur a coûté, de ce que la grève des chemins de fer va continuer de coûter aux agriculteurs de l'ouest du Canada et à ceux qui en fait dépendent du système de transport des marchandises.

Les agriculteurs vont avoir à payer des surestaries aux propriétaires des navires qui attendent d'être chargés. Les 12 jours de grève de l'an dernier ont coûté des millions de dollars. L'an dernier, il a fallu 11 jours au gouvernement pour prendre des mesures. Cette année, il lui a fallu moins de temps. Je pense donc que nous devrions le féliciter. Cependant, combien de temps va–t–il lui falloir pour prendre des mesures pour mettre un terme à la grève des chemins de fer? Cela reste à voir.

Vingt–huit navires attendent actuellement dans le port et 17 autres sont attendus d'ici vendredi. Plus de 60 p. 100 des envois de grain destiné à l'exportation sont immobilisés. Les silos sont pleins à craquer. La perte entraînée au niveau des ventes à chacune de ces grèves est ce qui coûte le plus cher aux agriculteurs et en fait aux personnes qui expédient des marchandises par les ports de la côte ouest et d'autres ports.

À combien vont se chiffrer les pertes entraînées au niveau des ventes par cette grève et la grève des chemins de fer qui se poursuit? L'an dernier on a estimé à plus de 200 millions de dollars le montant des pertes entraînées par les douze jours de grève. Cette année, la grève des dockers va de nouveau entraîner des millions de pertes. Et la grève des chemins de fer? Qui sait? Nous ne savons pas quand vont prendre fin les perturbations dans les chemins de fer. La ministre peut–elle nous dire quand elle a l'intention d'y mettre fin?

Pourquoi cette grève des dockers et en fait cette grève des chemins de fer se sont–elles produites? La convention a pris fin en 1992. Nous savions, la ministre savait, le gouvernement libéral savait, les réformistes savaient sans l'ombre d'un doute, les agriculteurs savaient, les syndicalistes savaient qu'il y aurait un arrêt de travail.

C'est devenu une tradition dans le mouvement syndical de compter sur les mesures législatives forçant le retour au travail pour mettre un terme aux grèves et aux lock–out. C'est devenu une tradition parce qu'au fil des ans, les syndicalistes se sont aperçus qu'ils s'en tiraient très bien lorsqu'ils attendaient que le gouvernement les force à reprendre le travail par voie législative. Dans certains cas, ils obtiennent plus que ce qu'ils demandaient pendant les négociations. Il n'est donc pas étonnant qu'ils comptent sur le gouvernement pour adopter une loi pour les forcer à reprendre le travail.

Pourquoi avons–nous attendu qu'il y ait un arrêt de travail? Pourquoi laissons–nous traîner la grève qui touche les chemins de fer? Quand la ministre interviendra–t–elle dans ce dossier?

• (2100)

L'an dernier, quand le gouvernement a mis fin à un conflit de travail par voie législative, le Parti réformiste est intervenu pour proposer des solutions de rechange qui, si elles avaient été mises en oeuvre, auraient évité que cette même situation ne se reproduise. Il a fait campagne en faveur de l'arbitrage des propositions finales, mais sans succès. J'aimerais citer un extrait d'une intervention que j'ai faite à la Chambre, il y a un an environ, dans des circonstances très similaires.

Je veux proposer à nouveau une solution réformiste que j'avais alors avancée à la Chambre et à laquelle le présent gouvernement libéral aurait dû donner suite à l'époque et à laquelle il devrait donner suite maintenant.

J'ai parlé de deux solutions. La seconde consiste à:

> . . .mettre en place de meilleurs mécanismes de négociation syndicale–patronale. Cela signifie qu'il faut conclure une nouvelle entente avant que l'ancienne n'arrive à échéance. . .
>
> Pour que cela soit possible, il faudrait nommer un arbitre environ six mois avant l'échéance du contrat. Si aucune entente n'était intervenue deux semaines avant la fin du contrat, la partie patronale et le syndicat seraient priés de présenter leurs meilleures offres. L'arbitre retiendrait alors le règlement proposé par l'une ou l'autre partie. La position de l'une serait entièrement approuvée et celle de l'autre, catégoriquement rejetée.
>
> Avec cette solution, aucune grève ne pourra avoir lieu. Ce sera excellent pour les syndiqués et, en fait, pour la partie patronale. Plus important encore, ce sera excellent pour les agriculteurs canadiens et les autres utilisateurs du système qui ont accusé des pertes incalculables, des pertes inimaginables, par suite de ces interruptions de travail répétées. Il faudrait prendre en considération ces propositions quand on élaborera une solution à long terme aux multiples interruptions de travail qui paralysent le système de manutention du grain.

C'est ce que j'ai recommandé ici même, l'an dernier.

Depuis, le député de Lethbridge a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire sur cette question, le projet de loi C–262, dont il parlera tout à l'heure. Ce projet de loi prévoit effectivement le mécanisme d'arbitrage de la meilleure offre finale.

J'encourage le gouvernement à être ici à midi, lundi prochain, après les trois heures de débat qui sont prévues ce jour–là, pour voter en faveur du projet de loi C–262, de telle sorte que soit mis en place un mécanisme efficace qui satisfera dans une certaine mesure le patronat et les syndicats. Ce mécanisme empêchera que ces conflits et ces interruptions de travail ne se reproduisent à l'avenir.

Je prie les libéraux d'être ici lundi pour suivre la troisième heure du débat et pour voter de telle sorte que ces conflits n'aient plus besoin de se produire, ne se reproduisent plus à l'avenir.

Enfin, je demanderai à la ministre du Travail si elle appuiera le projet de loi C–262, qui prévoit la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage de la meilleure offre finale, qui empêchera que des interruptions de travail ne paralysent encore à l'avenir le système de manutention du grain.

C'est ce que je demande maintenant à la ministre du Travail, dont je sollicite l'appui pour lundi prochain. Je lui demande, en fait, si elle appuiera ce projet de loi.

[*Français*]

Le président: Alors, peut–être que la ministre du Travail peut répondre aux deux députés en même temps, si elle le veut bien. Le député de l'opposition officielle a posé une question tout à l'heure. Est–ce qu'elle veut lui répondre ou si elle veut attendre la fin de la discussion?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le président, il y a eu d'abord une question posée par l'honorable député du Bloc québécois et je lui rappellerai qu'à l'article 11 du projet de loi actuel que nous avons devant nous, on a une disposition qui permet aux parties de modifier n'importe quelle des dispositions de la convention collective, y compris celles qui leur seront imposées, à l'exception de la durée, naturellement. Il y a donc une marge de manoeuvre assez grande qui est fournie par l'article 11.

• (2105)

Deuxièmement, je dirais à mon collègue du Parti réformiste que la décision du gouvernement est déjà prise concernant l'ensemble des problématiques qu'il a soulevées. Premièrement, en réglant à très court terme la problématique que nous avons par cette loi de projet de retour au travail, mais aussi en établissant une commission d'enquête sur les relations de travail qui examinera la structure des conventions collectives.

Est–ce que le commissaire–enquêteur arrivera aux mêmes conclusions que l'honorable député du Parti réformiste, je ne le sais, mais je pense qu'il faudrait absolument examiner et analyser l'ensemble de la situation et c'est ce pourquoi nous mandaterons un commissaire–enquêteur.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le président, j'ai une question à poser à la ministre du Travail. Je me demande si la ministre du Travail pourrait préciser à la Chambre si la politique générale du gouvernement en matière de lois forçant le retour au travail consiste à présenter une mesure législative portant retour au travail qui ne légifère pas un règlement, comme c'est le cas dans le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis?

Dans le domaine des lois qui forcent le retour au travail, la politique du gouvernement consiste–t–elle à faire adopter une mesure législative sans l'accompagner d'un règlement du différend? Le projet de loi à l'étude ne prévoit pas de règlement, il nomme un médiateur ou un arbitre. S'agit–il de la politique générale du gouvernement en ce qui concerne les lois forçant le retour au travail?

[*Français*]

Mme Robillard: Monsieur le président, le gouvernement étudie chaque situation à son mérite.

[*Traduction*]

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le président, je me suis demandé, il y a quelques minutes, pourquoi j'étais content d'être ici à 21 h 7, en ce mercredi soir. Je viens juste de comprendre pourquoi. Je prends place dans la rangée d'en avant une fois par an. Cela dit, ça ne justifie guère que nous devions, une fois par an, présenter une mesure de retour au travail dans des conflits de travail.

Bon nombre des choses que je voulais dire ce soir au gouvernement et à l'opposition ont déjà été dites. Je m'abstiendrai donc de les redire. Cependant, j'ai une ou deux questions et une ou deux préoccupations à propos de cette mesure législative, et j'aimerais en parler pendant les prochaines minutes.

Auparavant, je voudrais vous lire une lettre qui m'a été remise aujourd'hui par un déshydrateur de luzerne d'Olds, en Alberta. Je pense qu'il serait bon que je la lise. Cette lettre fait état des préoccupations évidentes des gens de cette industrie qui connaissent ce genre de conflit de travail assez régulièrement et qui s'inquiètent de l'avenir de leur entreprise chaque fois qu'ils voient un conflit poindre.

Voici ce que dit cette lettre:

> Si, de quelque manière que ce soit, mon nom ou le nom de ma compagnie peuvent mettre fin à l'abus insensé de pouvoir qu'un petit groupe de personnes exerce sur tant d'autres, je vous en prie, servez–vous–en.
>
> Dans notre industrie, le Canada n'occupe environ que 3 p. 100 du marché. Les États–Unis en ocupent 85 p. 100, et la Chine et l'Australie, environ 5 p. 100 chacune. Les Américains ne pourraient pas être plus heureux. Ils vendront probablement beaucoup plus de produits maintenant et concluront beaucoup plus de ventes dans l'avenir en raison de la mauvaise performance du Canada, de son manque de fiabilité et de la perspective d'autres grèves. Mes clients du Japon se demandent comment nous pouvons être aussi stupides. Si on ne peut pas les approvisionner, ils vont s'approvisionner ailleurs. Les Américains gagneront, encore une fois, non pas parce qu'ils sont meilleurs, non pas parce qu'ils sont plus compétitifs ou qu'ils offrent des produits de meilleure qualité, mais par défaut.
>
> Si le Dominion du Canada veut que je paie des taxes et que je contribue à lutter contre le déficit, aidez–moi à livrer les produits que j'ai vendus. Mettez fin à cette grève une fois pour toutes.

Et c'est signé: «Un propriétaire d'une société d'exportation découragé». Ce propriétaire s'appelle Blair Wright et il vient d'Olds, en Alberta.

Si je vous ai lu cette lettre, c'est parce que je pense, comme l'ont dit mes collègues et les députés d'en face, que nous ne pouvons pas continuer de fonctionner ainsi. J'encouragerais la ministre à mettre sur pied un système quelconque. Je l'encouragerais à le faire pour prévenir ce genre de conflit de travail. En

tant que député de Moose Jaw—Lake Centre, je lui offrirais certainement mon appui et toute l'aide que je peux à cette fin.

• (2110)

Je voudrais poser à la ministre deux questions au sujet de la mesure législative dont nous sommes saisis. Premièrement, pourquoi le projet de loi ne vise–t–il pas aussi les docks de Montréal? Deuxièmement, si le Parti réformiste avait rédigé le projet de loi, il aurait remplacé l'article 8 par une disposition prévoyant l'arbitrage des propositions finales, mesure dont on a déjà discuté à la Chambre.

Je veux qu'on me comprenne bien. Avant l'ouverture du débat de ce soir, j'ai discuté avec les collaborateurs de la ministre et j'ai cru comprendre que le projet de loi ne prévoit pas l'arbitrage des propositions finales, parce que cette mesure a déjà été utilisée, il y a environ un an, dans le cadre du conflit de travail qui persistait alors. Je comprends cette explication et l'accepte.

Cependant, je voudrais demander à la ministre si elle croit que l'arbitrage des propositions finales pourrait être utile à un moment donné au cours du processus prévu dans le projet de loi. Je voudrais savoir si elle s'engage à demander au médiateur–arbitre de procéder, s'il le faut, à l'arbitrage des propositions finales à un moment donné au cours du processus.

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le président, en ce qui concerne le port de Montréal, pourquoi la situation au port de Montréal n'est–elle pas incluse dans ce projet de loi? Eh bien, je dois dire que la situation du port de Montréal est complètement différente.

J'ai dit tout à l'heure que nous évaluions chaque situation à son mérite. C'est ce que nous avons fait dans le cas du port de Montréal. Comme vous le savez, il y a là aussi un problème de relations de travail, mais tous les autres ports de la province de Québec sont présentement en opération également; que l'on pense au port de Trois–Rivières, de Sorel, de Québec. Donc, les impacts ou les conséquences sont moins grands comparativement à ce qui se passe dans l'Ouest. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque est à l'effet que dans le port de Montréal, il y a eu une longue tradition au fil des ans qui nous a prouvé que très souvent les parties pouvaient arriver à une entente. Je pense que cela fait au–delà de 20 ans que nous n'avons pas eu une grève généralisée au port de Montréal. À ce stade–ci, je suis totalement confiante que les parties peuvent encore s'entendre au port de Montréal. Il est très clair aussi que de mon côté, je leur fais une offre formelle de médiation, pour arriver justement à cette entente, en ce qui a trait au port de Montréal. Dans ces circonstances, je jugerais tout à fait prématurée une intervention législative.

Dans la deuxième question, on me parlait d'une offre finale concernant le projet de loi qui est devant nous, ou la possibilité d'avoir une offre finale. Je voudrais dire que la complexité du débat de cette année, comparativement à celui de l'an dernier, est complètement différente. L'an dernier, il y avait seulement un élément en jeu. On parlait de salaire, si je me souviens bien; de 65c., on voulait l'augmenter à 70c. La question était oui ou non. C'était très simple comme question.

Ce que nous avons aujourd'hui devant nous est beaucoup plus complexe. C'est pour cela que nous avons choisi la formule de médiation–arbitrage. S'il y a une offre finale, ce sera le choix de l'arbitre qui sera alors fait.

[*Traduction*]

Le président: Le député de Winnipeg Transcona a dit clairement qu'il n'avait pas terminé ses observations.

M. Blaikie: Monsieur le président, plus tôt, j'ai posé une question à la ministre.

La politique du gouvernement consiste–t–elle à présenter des projets de loi de retour au travail qui n'imposent pas de règlement aux conflits, mais qui imposent plutôt le recours à un médiateur–arbitre, comme c'est le cas aujourd'hui?

J'ai posé cette question parce que, d'après le débat qui a lieu ce soir, d'après certaines observations entendues sur la possibilité de la présentation d'une autre loi de retour au travail, dans le secteur du rail, celle–là, ainsi que d'après certaines déclarations du ministre des Transports, j'ai cru comprendre qu'il y avait lieu de craindre que si le gouvernement présentait une telle loi, il pourrait imposer un règlement et éliminer ou restreindre sérieusement les dispositions des conventions collectives actuelles sur la sécurité d'emploi.

Je demande à la ministre du Travail si, oui ou non, elle peut donner à la Chambre et aux Canadiens préoccupés par la nature d'une éventuelle loi de retour au travail, l'assurance que le gouvernement a exclu la possibilité d'imposer un règlement et plus particulièrement de toucher aux dispositions sur la sécurité d'emploi.

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le président, je le répète, chaque situation est évaluée à son mérite.

Concernant la situation des chemins de fer, il est aujourd'hui même 21 h 15, et il est prématuré de parler d'une législation de retour au travail. Je ne voudrais pas baser mon opinion sur des hypothèses, mais nous allons évaluer chacune des situations. Je suis heureuse de constater, qu'aujourd'hui même, les négociations se sont poursuivies dans le domaine des chemins de fer et, encore une fois, le but principal de la ministre du Travail, c'est d'aider les parties à en arriver à une entente elles–mêmes et non pas à venir légiférer. Quand nous le faisons, c'est parce que nous n'avons plus d'autre choix.

[*Traduction*]

Le président: Il y a quatre personnes qui veulent prendre la parole et il reste environ 15 minutes. Une dernière remarque du député de Winnipeg Transcona.

M. Blaikie: Monsieur le président, je veux poser une question à la ministre du Travail. Nous n'avons pas besoin d'adopter une loi de retour au travail dans le moment et j'espère que nous n'aurons pas à le faire. Je ne peux pas prévoir une situation où cela serait nécessaire. Il n'en reste pas moins qu'un des collègues de la ministre, le ministre des Transports, qui a également une responsabilité dans le domaine du transport ferroviaire, a dit à plusieurs reprises que le gouvernement interviendrait pour éliminer des conventions collectives les dispositions relatives à la

sécurité d'emploi si cela ne pouvait pas se faire par la négociation.

Quelle politique la ministre du Travail appliquera–t–elle à cette situation particulière qu'elle connaît certainement très bien? Compte tenu de la situation telle qu'elle la comprend maintenant, est–elle prête à me dire et à dire à la Chambre que le gouvernement n'imposera pas de règlement par voie législative . . .

Le président: Le député, qui est ici depuis aussi longtemps que moi, devrait savoir que la question qu'il a soulevée n'a rien à voir avec le projet de loi dont la Chambre est saisie. Si la ministre veut répondre, elle peut le faire. Cependant, la question n'a certainement rien à voir avec ce dont nous parlons ici maintenant.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le président, j'aurais peut–être une première question pour éclairer le débat. Depuis tantôt, j'entends mon honorable confrère parler de grève, de grève et de grève. Je pense qu'il l'a dit cinq fois. Moi, à ma connaissance et selon la connaissance des événements que je possède, c'est qu'on a déposé un rapport, l'employeur l'a appliqué unilatéralement, le syndicat s'y est opposé et l'employeur a décrété un lock–out. À ma connaissance, ce sont–là les événements. Ce ne sont pas les travailleurs qui ont déclenché la grève, c'est l'employeur qui a décrété un lock–out. C'est cela la première chose. Madame la ministre, je vous demande de nous éclairer là–dessus à savoir si vous confirmez exactement ce que je viens de dire ou si c'est mon confrère qui a raison.

Concernant le retour au travail, nous n'avons pas d'objections, mais c'est sur les conditions que la ministre met devant nous, c'est–à–dire la graduation. Elle a fait part tantôt d'une conciliation qui a eu lieu effectivement. Une deuxième étape en relations de travail, normalement, c'est une médiation et, après cela, on peut aller en arbitrage. Je trouve que du côté de la graduation, et je pense que mon honorable confrère ici en a fait digne mention, on va un peu rapidement pour un lock–out qui dure depuis vingt heures, d'arriver immédiatement avec la médiation–arbitrage. C'est un peu rapide, et je pense que cela envoie un signal dangereux à l'ensemble des employeurs au Canada, surtout qu'il n'y a pas de vie en danger. Je comprends que du point de vue économique, il s'agit de quelque chose d'important.

• (2120)

Mais pour ce qui est de procéder si rapidement, on peut s'imaginer que les employeurs du reste du Canada vont le faire en se disant: «Dorénavant, on décrète un lock–out et ce qui risque d'arriver, c'est que le ministère et la Chambre des communes nous imposent une loi qui va faire en sorte qu'on va passer immédiatement à un médiateur–arbitre et que la Chambre se décharge de ses responsabilités et que la ministre aussi s'en décharge.»

Alors, ma deuxième question est de demander à la ministre si elle ne trouve pas qu'elle va un peu trop rapidement dans sa graduation des moyens pour retourner les gens au travail?

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le président, je voudrais profiter de l'occasion pour adresser mes plus chaleureuses et sincères félicitations à la nouvelle ministre du Travail, qui a agi avec rapidité et décision en l'occurrence en prenant une mesure qui me paraît justifiée étant donné la situation à laquelle nous faisons face.

La décision de présenter un projet de loi ordonnant à des grévistes de reprendre le travail n'est jamais prise à la légère. C'est une mesure qu'on prend uniquement lorsque les enjeux sont trop élevés pour laisser une grève suivre son cours. C'est bien ce qui se passe en l'occurrence.

En février dernier, le système canadien de manutention et de transport des céréales a été perturbé durant 11 jours lorsque les débardeurs de la côte ouest ont fait la grève. C'est un facteur qui a contribué de façon importante au gros retard accumulé dans le transport des céréales. Il s'agit du plus récent d'une série d'arrêts de travail qui se sont produits ces dernières années et qui ont causé du tort au secteur des céréales et des oléagineuses. On évalue à 35 millions de dollars le coût direct de cette grève pour ce secteur, sans parler d'autres pertes importantes résultant de la suspension ou de la perte de ventes.

Qu'on ne s'y trompe pas, chaque fois qu'est perturbée notre capacité d'acheminer nos céréales et oléagineuses et autres produits agricoles vers les ports d'exportation, nos clients s'adressent à d'autres fournisseurs pour répondre à leurs besoins. Ces arrêts de travail répétés, quelle qu'en soit la cause, ont toujours pour résultat de nuire à nos ventes. Certains de nos clients ont mis en doute la réputation que nous avions acquise de pouvoir livrer régulièrement des céréales et des oléagineuses de qualité.

En avril et mai derniers, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a effectué une tournée importante au Japon, en Corée, en Chine et à Hong Kong. Au cours de son voyage, certains clients très en colère lui ont signifié directement qu'ils étaient mécontents de la performance du Canada. Le message était clair. Nous faisons mieux de mettre de l'ordre dans nos affaires, parce que nos clients vont trouver d'autres fournisseurs.

Immédiatement après ce voyage, pour reprendre ses termes, le ministre, pour éviter de pointer un index accusateur ou de refiler le problème à d'autres, a convoqué tous les principaux acteurs à Winnipeg le 16 mai pour une rencontre face à face. L'objectif de la réunion était d'affronter nos problèmes et de trouver très rapidement des solutions concrètes.

Nous voici maintenant face au même problème pour la deuxième année de suite. Personne ne peut garantir que nos clients seront compréhensifs.

Je voudrais donner quelques exemples précis des conséquences que cette grève peut avoir. La Commission canadienne du blé a dit que son programme d'exportation en mars prévoit l'acheminement de 2,9 millions de tonnes par les ports des côtes est et ouest. Ces ventes sont estimées à 511,5 millions de dollars. Toutes les semaines, la commission exporte 570 000 tonnes de blé et d'orge d'une valeur de plus de 102 millions de dollars. Pendant le reste de la campagne, nous allons exporter plus d'un million de tonnes de grain par mois.

Tout ce qui ne sera pas acheminé en mars devra l'être le mois suivant, si bien qu'il sera d'autant plus difficile de respecter le

programme d'exportation prévu. Il ne faut pas être un génie pour pouvoir mesurer la gravité des conséquences que vont avoir sur les exportateurs de grain les pertes que risque d'entraîner cette grève au niveau des ventes.

• (2125)

La Commission canadienne de blé nous a fait savoir que, tandis que nous parlons, quatre navires attendent dans le port de la côte ouest. Dix–huit autres navires doivent arriver cette semaine pour prendre 500 000 tonnes de marchandises et 12 autres sont attendus avant la fin mars. À part le coût potentiel des pertes au niveau des ventes, les frais à payer seront importants si le travail ne reprend pas immédiatement. Pas étonnant que la Commission canadienne du blé ait demandé au gouvernement de prendre rapidement des mesures pour mettre fin à cette situation critique.

Outre que la grève risque d'avoir des conséquences sur les exportations de blé et d'orge, elle risque aussi d'influer sur nos exportations de colza canola, notre deuxième produit agricole d'exportation. Le Canada va exporter cette année 4,2 millions de tonnes de colza canola, ce qui représente 1,6 million de dollars. Une importante partie de ces envois va transiter par les ports de la côte ouest.

Le président: Excusez–moi. Je me demande si le député est au courant que d'autres de ses collègues veulent prendre la parole. Il reste relativement peu de temps. Le secrétaire parlementaire a–t–il terminé son intervention ou est–il sur le point de la terminer?

M. Bevilacqua: Monsieur le président, depuis les années 70, le Japon est notre plus important et plus fiable client de colza canola. En fait, le canola est devenu le principal légume utilisé au Japon. Même si les Japonais apprécient la qualité des produits canadiens, ils attachent également beaucoup d'importance à la fiabilité des approvisionnements. Les entreprises de trituration et les importateurs de canola achètent ce produit en fonction du système de livraison au moment adéquat. Inutile de dire que les grèves et d'autres arrêts de travail nuisent beaucoup à ce système.

À la suite des problèmes des dernières années, les entreprises de trituration japonaises s'inquiètent beaucoup de notre capacité de leur fournir, de façon fiable, les quantités de canola dont elles ont besoin au moment voulu.

La semaine dernière, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a rencontré le président du comité des affaires internationales de l'association japonaise des conditionneurs de graines oléagineuses, qui voulait des garanties qu'il n'y aurait pas d'interruption de nos expéditions de graines oléagineuses. Le secrétaire parlementaire l'a assuré que le gouvernement prendrait des mesures énergiques pour veiller à ce que le système d'approvisionnement ne soit pratiquement pas touché.

Pour cette raison et pour bien d'autres, je demande à la Chambre d'appuyer les mesures prises par la ministre du Travail.

Des voix: Bravo!

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le président, je suis sidéré par ce que j'entends ce soir. J'ai honte également de ce que je dois dire ce soir.

Depuis toute une semaine, j'essaie de rejoindre les autorités portuaires de Montréal et aujourd'hui, on me dit que je suis tellement un citoyen de deuxième ordre qu'on ne va même pas m'écouter à la Chambre.

Un de mes électeurs a une cargaison de graines de tournesol valant 200 000 $ bloquée dans le port de Montréal et il ne peut absolument rien y faire. Son directeur de banque parle de saisir ses biens et nous plaisantons ici au sujet de la vie de Canadiens.

Quand la Chambre adopte des lois aux termes desquelles les criminels peuvent dicter leurs conditions au système judiciaire et se faire payer, et que la population de ma circonscription doit en faire les frais, je pense qu'il y a quelque chose qui cloche.

Une voix: Il parle de la dernière grève. Qu'en est–il de celle–ci?

M. Hoeppner: Si le député peut crier, je le peux aussi. C'est sérieux. J'ai dit à mon client aujourd'hui que je l'aiderais à intenter des poursuites n'importe quand pour remédier à la situation.

Nous avons essayé de travailler avec le gouvernement. Nous avons essayé de travailler avec le ministre pour faire transporter les produits afin qu'ils ne se gâtent pas. Quels ont été les résultats? Rien, absolument rien. Voilà le genre de Parlement que nous avons. J'ai honte. Je suis tenté de renoncer à ma citoyenneté et de m'exiler si c'est ça la justice au Canada. Il est temps que ça change.

Mon oncle a été fusillé en Union soviétique parce qu'il avait voulu s'enfuir d'un système semblable. Or, notre système n'est pas meilleur. Il est temps que nous nous en rendions compte. Quand un homme qui doit nourrir sa famille ne peut pas faire transporter son produit, il y a quelque chose qui ne va pas.

Le président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude en comité plénier du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Français*]

Le vote porte sur l'amendement à l'article 2. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président: À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement est rejeté.)

M. Duceppe: Monsieur le président, s'il y a consentement unanime, je propose que l'on applique le résultat de ce vote à tous les amendements proposés.

Le président: Y a–t–il consentement?

Des voix: D'accord.

Le président: En conséquence, les amendements aux articles 6, 8, 9, 10 et 11 sont rejetés.

L'article 2 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 3 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 4 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 5 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 6 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 7 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

• (2135)

Le président: L'article 8 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 9 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 10 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 11 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

[*Traduction*]

Le président: L'article 12 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 13 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 14 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 15 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 16 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

Le président: L'annexe est–elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: Le titre est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (2140)

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.) propose que le projet de loi C–74 soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Robillard propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, c'est avec conviction que je m'adresse à nouveau à cette Chambre pour présenter la Loi de 1995 sur les opérations portuaires de la côte ouest. Cette loi, comme vous le savez, vise à mettre fin au conflit qui oppose deux parties présentement.

J'ai déjà longuement expliqué tous les détails entourant ce conflit qui, à mes yeux et aux yeux d'un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, ne peut plus durer. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a apporté toute l'aide dont il était capable pour aider à la solution des problèmes. Nous avons nommé, dans un premier temps, un conciliateur.

Dans un deuxième temps, nous avons nommé un commissaire–conciliateur et son rapport a été déposé auprès des parties. Mais, malheureusement, nous faisons face à une situation où nous devons agir comme gouvernement. Croyez–le, c'est à regret qu'en tant que ministre du Travail, je dois présenter cette législation devant les députés de cette Chambre. Il est beaucoup mieux—et nous le savons tous—que les parties s'entendent

quand il s'agit de négocier une convention collective et c'est l'orientation fondamentale que nous avons.

Mais, présentement, nous nous retrouvons dans une situation où toutes les activités portuaires sont arrêtées sur la côte ouest et les conséquences économiques sont telles que le gouvernement se doit d'agir. Donc, ce projet de loi permettra d'exiger immédiatement le retour au travail et la nomination d'un médiateur–arbitre qui verra à rapprocher les parties, j'ose l'espérer.

En terminant, permettez–moi de remercier tous les députés de cette Chambre qui ont apporté leur collaboration à ce projet de loi. Cela prouve, je pense, que nous avons tous à coeur le développement économique de notre pays.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, vous allez comprendre que mon discours va être différent de celui du Parti réformiste, même si nous prenons la parole dans le même ordre.

Je veux dire que c'est toujours un moment difficile pour un Parlement que celui où des parlementaires élus doivent adopter une loi spéciale pour forcer le retour au travail, étant entendu que nous convenons, que nous souhaitons et que nous disons qu'en milieu de travail, rien ne vaut une convention collective souhaitée, négociée et appliquée par les parties.

Aussi, je crois que la ministre du Travail ne doit pas être particulièrement fière de commencer sa carrière ici, en cette Chambre, en imposant une loi spéciale. Cependant, elle aura toute latitude dans les prochains jours de passer à l'histoire, en nous permettant d'adopter une loi antibriseurs de grève, loi réclamée par l'opposition officielle du temps où nous étions huit. Nous continuons de penser que voilà un geste qu'il nous faudrait poser.

• (2145)

Aussi, nous disons à la ministre que la meilleure façon pour elle de poursuivre sa lancée comme ministre du Travail, ce n'est pas de voter des lois spéciales, mais c'est de s'inspirer d'un des plus grands démocrates du Québec qui, dans son for intérieur, doit lui servir de modèle. Je parle, bien sûr, de René Lévesque, qui a doté la province de Québec d'une Loi antibriseurs de grève efficace.

Au sujet de la Loi antibriseurs de grève, vous savez qu'il existe un lien, dans une province ou un pays—et je vois la ministre du Travail opiner du bonnet en signe d'appui à la position du Bloc québécois—entre la présence d'une loi antibriseurs de grève et la durée d'une grève ou, je dirais, le caractère sain des relations de travail.

Et nous, nous disons à la ministre qu'il est impensable que nous soyons privés, en 1995, à ce niveau–ci d'intervention au gouvernement fédéral, d'une loi antibriseurs de grève. Je sais qu'elle a à coeur et qu'elle comprend la nécessité d'une telle législation. Elle a elle–même dit que des consultations préliminaires étaient en cours et qu'elle avait la volonté de consulter les parties. Alors, elle aura toute latitude dans les prochains jours de passer à l'histoire et de nous doter d'une loi antibriseurs de grève.

Cela étant dit, le député de Laurier—Sainte–Marie l'a dit, le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup l'a répété, nous saisissons pleinement, comme opposition officielle, le caractère extrêmement navrant d'un lock–out qui paralyse la côte ouest. Et nous connaissons l'importance pour l'activité économique que constitue l'activité portuaire. Aussi, nous souhaitons un retour au travail.

Je dirais que ce qui nous distingue de madame la ministre du Travail, c'est que nous ne souhaitons pas un retour au travail à n'importe quel prix. Ce qui nous fait peur dans l'actuel projet de loi, c'est évidemment le recours à quelque égard éhonté à l'arbitrage. La ministre doit être conséquente avec elle–même. Elle était très contente de nous dire tantôt que, depuis quelques minutes, les relations avaient repris, que les parties avaient repris le dialogue, timidement, de façon modeste, que les négociations avaient repris. Elle avait elle–même imputé cette reprise de négociation à sa déclaration ici même, à la Chambre des communes, au moment de la période des questions.

Il faut donc se féliciter de la reprise des négociations, dussent–elles être timides. Cela nous conforte dans l'idée que, les négociations étant reprises, il aurait été possible d'éviter le recours à l'arbitrage et qu'il aurait été possible de tabler sur un processus de médiation.

Ce n'est certainement pas par naïveté, ce n'est certainement pas par désinvolture que l'opposition officielle continue de croire que la médiation aurait été possible. Pourquoi la médiation aurait–elle été possible et pourquoi la médiation est–elle souhaitable? C'est que vous comprenez que, dans cet équilibre délicat des relations de travail, dans cet équilibre précaire, lorsque l'on parle d'arbitrage, on parle d'une façon unilatérale d'agir. On mandate une tierce partie extérieure au conflit, on lui donne un pouvoir en quelque sorte extraordinaire, celui de disposer, article par article, de l'application du rayonnement et de la validité des articles des conventions collectives. Nous pensons que ce n'est pas souhaitable, que ce recours à l'arbitrage où une personne pourra imposer une convention collective qui va perdurer jusqu'en décembre 1996 n'est pas souhaitable. Nous répétons que nous aurions souhaité pouvoir poursuivre dans la voie de la médiation.

Nous faisons le lien également avec ceci. Nous croyons que les choses auraient été différentes si, ici même à Ottawa, où nous avons les pieds, nous avions pu compter sur une loi antibriseurs de grève. Je crois qu'il faut profiter de ce débat. D'ailleurs, le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup le rappelait, c'est la deuxième fois que nous, comme parlementaires, votons une loi spéciale s'agissant des activités portuaires de la côte ouest.

Lors de cette première imposition d'une loi spéciale, l'actuelle ministre du Travail avait de toutes autres préoccupations. Et je suis sûr qu'elle–même était loin de penser, ce moment–là, qu'elle se retrouverait un jour députée de Saint–Henri—Westmount au Parlement canadien. Cependant, elle doit se rappeler que

nous–mêmes, comme parlementaires, étions déjà en instance de voter une loi spéciale.

Comment se fait–il que son gouvernement, un gouvernement dont elle est évidemment solidaire, n'ait pas profité de ce premier conflit de travail pour demander une commission d'enquête sur les relations de travail, qui étaient déjà préoccupantes?

• (2150)

Pourquoi avoir tardé? Pourquoi ne pas avoir pris expérience de ce premier arrêt de travail et de cette imposition d'une loi spéciale qui est survenue il y a déjà plusieurs mois. C'est ce processus de dégradation qui nous amène à être perplexes face au geste que pose la ministre.

Je veux profiter du débat qui nous est offert pour véritablement l'inviter, comme ministre du Travail à faire sa marque. Nous savons tous que c'est une femme déterminée, une femme intelligente, et nous savons qu'elle sera capable, si elle le souhaite, de profiter de ce contexte de révision des relations de travail pour amener les parlementaires à se saisir d'un débat. Le débat étant: «Doit–on avoir ou pas une loi antibriseurs de grève à Ottawa?» Nous pensons que oui et nous avons l'occasion d'évaluer un modèle qui est celui dont dispose l'Assemblée nationale.

La ministre du Travail, qui est de quelques années mon aînée, se rappellera que cette loi antibriseurs de grève a quand même fait ses preuves au Québec, puisqu'on est passé d'une situation où la province de Québec avait le championnat en matière d'heures et de durée de jours de travail perdus, et que la loi antibriseurs de grève a été un élément absolument crucial, un élément absolument déterminant dans ce processus de pacification des relations de travail. C'est ce à quoi il faut travailler dans les prochains jours.

Je le rappelle, et c'est important de le faire, que présentement, on se retrouve avec deux catégories de travailleurs, puisqu'il y a trois provinces, dont l'Ontario, la Colombie–Britannique et le Québec qui ont adopté une loi antibriseurs de grève. C'est donc dire qu'environ 60 à 65 p. 100 des travailleurs canadiens sont protégés par une loi antibriseurs de grève. Il y a donc deux catégories de Canadiens. Nous croyons que cette situation est loin d'être saine et loin d'être acceptable.

Je veux terminer en disant à la ministre du Travail que j'ai un point en commun avec elle. Tout comme elle, je suis un député montréalais. Comme députés montréalais, nous sommes évidemment préoccupés par la situation qui perdure au port de Montréal.

La ministre se déclare confiante que nous puissions éviter le recours à une loi spéciale et qu'il puisse y avoir un règlement négocié. Je suis sûr que les parties en cause profiteront de l'offre de médiation qui est faite pour tendre à un réglement négocié et faire en sorte que nous puissions avoir une convention collective qui soit désirée.

Pour éviter le genre de situations dans lesquelles nous nous retrouvons, il est important que les conditions maximales de dialogue soient maintenues. Or, ces conditions maximales de dialogue que nous souhaitons pour Montréal ne pourront évidemment être maintenues sur la côte ouest, étant entendu que si le projet de loi est adopté, les conditions de travail, tant sur le plan normatif que salarial, vont être imposées par le recours à l'arbitrage.

Les réformistes font montre d'impatience, ce que nous nous expliquons mal, puisqu'ils ont été un modèle d'indiscipline en cette soirée. Mais je suis sûr que mes collègues applaudiront mes propos, parce que tout le monde est d'accord pour dire que les réformistes ont été indisciplinés.

Sur ces propos et en conclusion, nous sommes d'accord pour le retour au travail, mais nous souhaitons que les conditions idéales de dialogue soient maintenues, ce qui est incompatible avec un projet de loi spéciale.

[*Traduction*]

Le vice–président: Finalement, je donne la parole au député de Lethbridge, qui voudra bien accepter mes excuses.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–74.

Nous voulons que ces navires partent chargés à bloc de céréales de l'ouest du Canada. J'apprécie que le député de Winnipeg l'ait affirmé à la Chambre.

Pendant les nombreuses années où j'ai siégé comme député à l'Assemblée législative de l'Alberta, les occasions n'ont pas manqué pour les gouvernements du Canada de s'attaquer à ce problème. Je me rappelle de 12 fois où ceux–ci, tant libéraux que conservateurs, n'ont pas eu le bon sens ou la détermination nécessaire pour le faire.

• (2155)

En Alberta, nous avons adopté résolution sur résolution pour demander au gouvernement fédéral d'adopter des mesures de retour au travail. Les gouvernements le faisaient, mais c'était chaque fois à grands frais pour les agriculteurs de l'Ouest.

L'an dernier, ça nous a coûté cher: 35 millions de dollars en surestaries et pénalités. Le Alberta Wheat Pool nous apprend que cette affaire a entraîné des pertes de 100 millions pour l'économie canadienne et fait perdre 450 millions de dollars de ventes aux céréaliculteurs, selon les chiffres de la Commission canadienne du blé.

Beaucoup d'argent s'est perdu. Même durant cette courte période de grève, nous avons subi d'énormes pertes. Un de mes collègues a expliqué à la Chambre, plus tôt, que la grève a coûté 250 000 $ à un de nos producteurs de luzerne parce que son produit n'a pu être chargé à bord d'un bateau et acheminé sur le marché; il a ainsi perdu ce débouché au profit de certains producteurs américains. Je trouve cela injuste.

Je crois savoir que la ministre et le gouvernement ont été informés il y a plusieurs jours de l'impossibilité pour les parties d'en arriver à une entente. Pourquoi alors ne pas avoir saisi la Chambre d'un projet de loi à cet égard, de sorte que nous puissions agir immédiatement et ordonner le retour au travail des employés en cas de grève?

C'est là la première d'une série de responsabilités que la Chambre devra assumer. Nous n'avons pas réglé le problème en ce qui concerne Montréal. Mon collègue du Manitoba, le député de Lisgar—Marquette, a très bien expliqué en quoi cela a d'énormes répercussions sur un de ses producteurs du Manitoba. Nous

devrons résoudre le problème. Pourquoi ne pas l'avoir réglé ce soir pour l'industrie?

Nous sommes reconnaissants à la ministre d'avoir saisi cette assemblée du projet de loi. Nous lui en reconnaissons tout le mérite et nous la félicitons de son initiative ainsi que du contenu du projet de loi. Celui–ci a répondu aux besoins des Canadiens de l'Ouest. La ministre mérite qu'on l'en félicite.

Au nom de mes collègues, je tiens aussi à féliciter la ministre et le gouvernement de leur projet visant à créer une commission ou un organisme qui examinera les façons de résoudre ce problème de manière à ne plus avoir à présenter un projet de loi ou à réagir systématiquement chaque fois que les travailleurs se mettent en grève ou qu'il y a un lock–out, comme c'est le cas actuellement. Je reconnais au gouvernement tout le mérite qui lui revient pour cela.

Durant toutes ces années où il a eu à résoudre pareil problème, le gouvernement fédéral a toujours présenté un projet de loi qui ordonnait le retour au travail des employés, qui évitait un lock–out ou qui y mettait un terme et il s'en est tenu à cela. Il craignait d'amorcer avec les syndicats un débat sur cette question très fondamentale. Il craignait de faire ce qui allait, selon lui, bouleverser le processus de négociation collective et il voulait préserver l'intégrité de ce processus.

Les agriculteurs de l'ouest du Canada se trouvent dans une situation très particulière et différente. Nous, les agriculteurs de l'Ouest, sommes les victimes du processus de négociation collective. Nous en sommes vraiment les victimes. C'est nous qui payons la note. Quand il y a des frais de surestarie à payer, les agriculteurs paient. Quand il y a pertes de ventes, les agriculteurs paient. Quelles que soient les pertes, c'est nous, les agriculteurs, qui payons. Ce ne sont pas les patrons, ni les syndicats. Ils ne paient rien de cela. Il n'y a aucune perte pour eux. Ce sont les expéditeurs du produit brut, des céréales et d'autres produits agricoles ou des produits transformés qui sont acheminés vers les marchés d'exportation, qui en sont les victimes.

Le processus de négociation collective, tel qu'il existe, est complètement injuste. Le droit de grève prévu dans ce processus n'est pas du tout adapté à cette réalité.

• (2200)

Il doit y avoir une autre façon de procéder. J'ai recommandé dans une mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C–262, que l'on songe à un système d'arbitrage obligatoire dans lequel l'arbitre aurait à trancher entre les offres finales soumises par chaque partie.

L'arbitre choisirait alors une offre ou l'autre, et le travail se poursuivrait et il y aurait entente entre les deux parties. C'est une des possibilités que nous devrions examiner. Il en existe peut–être d'autres.

La ministre a dit qu'on formera une commission et qu'on étudiera la question. J'espère qu'il ne s'agit pas d'une manoeuvre de diversion ou de temporisation. J'espère que le premier ministre et le ministre sont très sincères quand ils disent que des recommandations seront faites soit en juin, soit à l'automne pour que cette question soit réglée une fois pour toutes.

Cela peut se faire sans violer ce dont nous avons parlé, sans violer ce processus de négociation des conventions collectives par lequel la partie patronale et les syndiqués peuvent régler leurs différends.

L'agriculture est différente de General Motors, par exemple. La société General Motors a des gestionnaires. Ses salariés produisent des automobiles. Si les automobiles ne sont pas fabriquées et vendues, les gestionnaires et les salariés en souffrent. Le reste de la population n'est pas touché. Voilà la différence fondamentale entre les deux cas.

Nous avons l'intention d'appuyer ce projet de loi. Nous voulons que le gouvernement en fasse autant et l'adopte rapidement. Nous voulons que le gouvernement s'occupe des autres problèmes qui nuisent aux exportations agricoles et autres. Nous voulons qu'il le fasse aussi le plus rapidement possible. S'il faut le faire dès demain, faisons–le et n'attendons pas que notre économie soit secouée par une crise grave.

En outre, nous voulons proposer des modifications majeures à la loi cet automne pour régler le problème à longue échéance.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur un point que j'ai soulevé plus tôt et qu'est venue exacerber, pour ainsi dire, l'intervention d'un député libéral qui a parlé de l'intérêt national.

En ce qui a trait à l'intérêt national, il existe deux poids et deux mesures dans notre façon de voir la main–d'oeuvre et le capital dans la poursuite de leurs intérêts économiques respectifs.

Quand les marchés monétaires s'attaquent à un pays et le tiennent en otage, nous ne nous sentons pas offensés comme certains députés le sont quand un syndicat tient soi–disant le pays en otage dans son intérêt économique.

Ce que je réclame, c'est qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures. Si nous voulons que tout le monde fasse sa part pour le bien commun ou l'intérêt national, faisons–le avec uniformité.

Nous ne pouvons pas dire que les syndicats et les travailleurs doivent faire leur part pour l'intérêt national, mais que les agents du marché monétaire, les cambistes et les spéculateurs peuvent faire ce qui leur plaît, qu'ils peuvent agir uniquement dans leur propre intérêt et que le seul rôle du Parlement, c'est de les apaiser, de leur demander ce qu'ils désirent et de faire ce qu'ils veulent pour les inciter à investir dans notre pays. Nous devons cesser d'avoir deux poids et deux mesures.

Ce que mon vis–à–vis libéral a dit au sujet de l'intérêt national est également un concept intéressant compte tenu de la mondialisation de l'économie et des accords de libre–échange.

Pourquoi demande-t-on aux travailleurs de souscrire à l'idée de l'intérêt national? J'y crois, mais lorsque nous demandons la même chose aux entreprises, on nous accuse d'être des rêveurs. On nous accuse d'être insensés. On nous accuse de ne pas comprendre qu'il n'y a plus de frontières.

Les investisseurs, les capitaux et les entreprises circulent librement dans le monde. Quiconque veut parler d'intérêt national, sauf s'il s'agit d'intimider les travailleurs pour les amener à renoncer à leur intérêt économique, se fait traiter de rêveur. Pourquoi? Pourquoi imposer des critères différents aux travailleurs et aux entreprises? Je ne comprends pas.

Les Canadiens ordinaires trouvent plutôt louche qu'on leur demande toujours d'agir dans l'intérêt national, alors que d'autres peuvent se permettre de jouer avec les taux d'intérêt et les marchés monétaires et rechercher les endroits au monde où la main-d'oeuvre est le meilleur marché, les règlements environnementaux les moins stricts ou la législation du travail la moins sévère. Quand ces gens-là recherchent leur propre intérêt financier, on appelle cela chercher un climat propice aux investissements. Toutefois, lorsque les travailleurs veulent faire la même chose, on crie au scandale et on les accuse de ne pas tenir compte de l'intérêt national.

La Chambre devrait avoir honte d'accepter qu'il y ait ainsi deux poids deux mesures.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

> Que, le jeudi 16 mars 1995, à la fin des délibérations prévues à l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement soit retirée et que la séance soit suspendue jusqu'à ce que la présidence en signale la reprise aux seules fins de la sanction royale;
>
> Que, de retour de la sanction royale, la Chambre s'ajourne immédiatement au jour de séance suivant, étant entendu que si aucune sanction royale n'est intervenue avant 9 heures le vendredi 17 mars 1995, la Chambre sera reconvoquée à la seule fin d'être ajournée de nouveau à 10 heures ce même jour.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime pour cette motion.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'une motion d'ajournement en bonne et due forme doit être présentée, conformément à l'ordre adopté plus tôt. Par conséquent, je propose:

> Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime à ce que la motion soit adoptée?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le vice-président: La Chambre s'ajourne.

(La séance est levée à 22 h 9.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que M. Jim Silye, député de la circonscription de Calgary–Centre, a été nommé membre du Bureau de régie interne en remplacement de M. Stephen Harper, député de Calgary–Ouest, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 42, premier supplément des Lois révisées du Canada de 1985, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes».

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE SECRET DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Chers collègues, je désire maintenant rendre une décision sur la question de privilège soulevée le vendredi 3 mars 1995 par l'honorable député de Sherbrooke, et au sujet de laquelle il avait donné avis la veille, juste après la période des questions. Je remercie l'honorable député d'avoir soulevé cette question, de même que le whip en chef du gouvernement et les honorables députés de Berthier—Montcalm, de Kindersley—Lloydminster et de Kingston et les Îles de leur contribution au débat. Je désire également remercier l'honorable député de Guelph—Wellington de son intervention sur cette question le 13 mars 1995.

[*Traduction*]

Dans sa question de privilège, le député de Sherbrooke soutient qu'il y a eu divulgation non autorisée du budget, avant sa présentation par le ministre des Finances, le 27 février 1995. Pour appuyer son affirmation, le député a attiré l'attention de la Chambre sur le numéro du 2 mars du *Hill Times*, et plus précisément sur un commentaire de la députée de Guelph—Wellington qui y figure. À la question: «Est–ce que le processus budgétaire est trop secret?», la député aurait répondu: «Je ne crois pas. Certains députés ont su à l'avance si des programmes de leur circonscription allaient faire l'objet d'importantes compressions. Ils l'ont demandé au caucus pour se préparer à répondre aux questions.» Le député de Sherbrooke a alors soutenu que, si certains députés ont reçu des renseignements confidentiels, secrets, avant le jour du budget, ce serait au détriment des autres députés et que cela entraverait l'exercice de leurs fonctions. Les députés de Berthier—Montcalm et de Kindersley—Lloydminster ont fait écho aux sentiments et aux préoccupations du député relativement au fait qu'un groupe de députés aurait reçu des renseignements qui n'étaient pas accessibles à d'autres députés.

[*Français*]

La question de procédure qui nous est soumise ne porte pas sur le secret budgétaire comme tel. Plusieurs députés ont cité le commentaire 31(5) de la sixième édition de Beauchesne pour soutenir leur prétention que le secret budgétaire est une convention politique et non un sujet qu'on peut soulever sous le couvert du privilège parlementaire. À vrai dire, plusieurs députés ont souligné que ce qui était vraiment en cause était le sous–entendu que certains députés, et je souligne le mot «députés», avaient eu connaissance à l'avance du contenu du Budget, et non les autres. Les questions que nous devons donc nous demander sont: à première vue, paraît–il y avoir eu atteinte aux droits de certains députés et, s'est–il produit quelque chose qui a entravé la capacité des députés d'exercer leurs fonctions de député?

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit à de nombreuses occasions, nous avons une tradition à la Chambre qui nous commande d'accepter la parole d'un député comme vraie. Si l'on s'en tient aux observations de la députée de Guelph—Wellington rapportées dans le *Hill Times*, on pourrait être porté à admettre qu'il semblerait que certains députés ont reçu des renseignements confidentiels qui n'étaient pas accessibles à d'autres députés. Cependant, en fonction des commentaires de la députée de Guelph—Wellington le 13 mars 1995 et du texte de sa note dont le whip en chef a cité des passages et qu'il a, plus tard, déposée sur le bureau, je dois accepter que la députée de Guelph—Wellington parlait de l'annonce faite hors de la Chambre par le président du Conseil du Trésor le 21 février, au sujet des mesures de réduction de la fonction publique fédérale et non d'une divulgation prématurée du budget.

[*Français*]

En conséquence, je ne puis conclure que des députés aient été de quelque façon gênés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Donc, je ne juge pas qu'il y ait à première vue une question de privilège.

Je remercie tous les honorables députés de leurs interventions.

AFFAIRES COURANTES

• (1010)

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 18 pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE

M. Paul Zed (Fundy—Royal, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les troisième et quatrième rapports du Comité permanent de l'industrie, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 15 juin 1994.

Le comité a examiné le projet de loi C–43, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et d'autres lois en conséquence. Le comité a convenu de faire rapport du projet de loi avec des propositions d'amendement et de produire également un rapport expliquant les amendements proposés et les raisons pour lesquelles d'autres changements possibles ont été écartés.

Je voudrais faire remarquer que le troisième rapport, qui contient des explications et des recommandations supplémentaires, est une innovation en ce qui concerne l'examen des projets de loi par les comités. Le comité estime qu'un tel rapport est nécessaire étant donné que le projet de loi C–43 lui a été renvoyé avant l'étape de la deuxième lecture, ce qui élargissait considérablement la portée de l'examen qui a été entrepris.

Les 13 amendements proposés dans le quatrième rapport permettraient, de l'avis du comité, de renforcer substantiellement un projet de loi déjà satisfaisant.

Je voudrais remercier les membres du comité pour la coopération dont ils ont fait preuve afin de faire face aux nouvelles responsabilités que supposait l'examen du projet de loi avant l'étape de la deuxième lecture. Les résultats, je crois, sont éloquents et méritent d'être examinés sérieusement par les partis des deux côtés de la Chambre.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, à titre de porte–parole de l'opposition officielle pour le dossier des lobbyistes, il me fait plaisir de prendre la parole très succinctement après le dépôt du rapport majoritaire pour mentionner au Parlement que j'ai déposé, à même le rapport majoritaire, une opinion dissidente de ce projet de loi.

Avec tout ce que nous avons entendu relativement à la gestion des affaires de l'État, je pense qu'il fallait légiférer la profession des marchands d'influence, comme on les appelle dans le milieu. Il fallait faire une loi qui rétablirait un lien de confiance entre le gouvernement et la population.

J'ai cru, avec les engagements électoraux des libéraux contractés lors de la dernière campagne électorale, que la transparence serait imposée dans les coulisses de ce Parlement par l'intermédiaire de ce projet de loi. J'ai cru également, par l'intermédiaire de la nouvelle procédure parlementaire qui devait permettre des débats de fond, en plus de revaloriser le rôle des députés, que cela me permettrait de modifier le projet de loi C–43 en conformité avec les intérêts des contribuables. J'ai été berné comme bien d'autres. C'est un échec sur la procédure, c'est un échec sur la rédaction du projet de loi C–43 et c'est pourquoi j'ai présenté une opinion dissidente qui est annexée à ce rapport, pour notifier à la population ces deux échecs qui sont vraiment notoires dans le projet de loi.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C–74

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 56(1) du Règlement, je propose:

> Que le jeudi 16 mars 1995, à la fin des délibérations prévues à l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement soit réputée avoir été retirée et que la séance soit suspendue jusqu'à ce que la présidence en signale la reprise aux seules fins de la sanction royale;
>
> Que, de retour de la sanction royale, la Chambre s'ajourne immédiatement au jour de séance suivant, et
>
> Pourvu que, si aucune sanction royale n'est intervenue avant 9 heures le vendredi 17 mars 1995, la Chambre se réunira à la seule fin d'être ajournée de nouveau à 10 heures ce même jour.

• (1015)

Le vice–président: Que tous les députés qui s'opposent à cette motion veuillent bien se lever. Il en faut 25. Comme seuls deux députés sont debout, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une autre pétition dans la foulée des mesures prises au nom des électeurs qui désirent empêcher la libération conditionnelle de Robert Paul Thompson.

Les pétitionnaires que je représente veulent rendre les rues plus sûres pour la population. Ils sont contre la pratique actuelle de laisser des criminels violents sortir de prison avant d'avoir purgé toute leur peine.

Les pétitionnaires demandent qu'on rende les rues plus sûres pour les citoyens respectueux de la loi et les familles des victimes des meurtriers reconnus.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter.

Les deux premières portent sur la Commission canadienne du blé et demandent au Parlement de laisser à cette commission le monopole de la commercialisation du blé et de l'orge destinés à l'exportation.

L'autre pétition va plus loin en demandant qu'on étende le monopole de la Commission canadienne du blé à l'ensemble des céréales et des oléagineux.

Les pétitionnaires sont des électeurs de ma circonscription, Yorkton—Melville.

LA FISCALITÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): J'ai ensuite un ensemble de 38 pétitions qui viennent encore une fois d'électeurs de ma circonscription, mais aussi d'autres circonscriptions de la Saskatchewan et des environs.

Les pétitionnaires affirment que le gouvernement de la Saskatchewan est sur le point d'équilibrer son budget, ce qui permettra aux contribuables de cette province de cesser enfin de payer de grosses factures d'impôt. C'est pourquoi ils demandent au Parlement de réduire les dépenses gouvernementales plutôt que de hausser les impôts.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Je présente enfin un ensemble de 28 pétitions signées par des habitants des régions d'Ottawa et de Toronto, de plusieurs autres régions en Ontario ainsi qu'en Saskatchewan et au Manitoba.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer des mesures législatives prévoyant des peines sévères pour tous les criminels violents qui utilisent des armes pour commettre un crime, d'appuyer l'ajout au Code criminel de nouvelles dispositions sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit de citoyens respectueux de la loi de posséder des armes à feu, enfin d'appuyer des mesures qui abrogeront ou modifieront les dispositions actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité du public, qui ne sont pas rentables ou qui se sont avérées trop complexes, donc inefficaces ou inapplicables.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir à la Chambre encore une fois, en conformité du paragraphe 30(6) du Règlement, pour présenter une pétition au nom des électeurs de la circonscription de Kent. Les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et à ce que la loi ne fasse l'objet d'aucune modification ayant pour effet d'approuver ou de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide et à l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, voici une pétition venant d'électeurs de Willowdale qui demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce afin d'y inclure des dispositions semblables à l'article 611 du Code civil du Québec, établissant que dans aucun cas un père ou une mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands–parents, et qu'à défaut d'accord entre les parties, les modalités de ces relations sont réglées par le tribunal. Les pétitionnaires demandent aussi de modifier la Loi sur le divorce pour qu'un grand–parent ayant accès à un enfant ait le droit de demander et de recevoir des renseignements sur la santé, l'éducation et le bien–être de l'enfant.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter trois pétitions différentes aujourd'hui.

La première porte sur le projet de loi C–41 et vient de résidents de ma circonscription et de la Colombie–Britannique. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de loi C–41 et l'article 718.2, tel qu'il est rédigé actuellement, car ils s'opposent à l'inclusion de l'expression non définie «orientation sexuelle» dans le projet de loi. Je souscris volontiers à cette demande.

• (1020)

LA FISCALITÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, la prochaine pétition m'a été envoyée par des pompiers volontaires de ma circonscription. Ils demandent au Parlement d'accepter que l'exemption fiscale pour leur matériel passe de 500 $ à 1 000 $. Je suis heureux d'appuyer aussi cette idée. Le montant de cette exemption n'a pas changé depuis des années.

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition que j'ai le privilège de présenter a été signée par plus de 1 000 personnes de ma circonscription qui sont indignées par le meurtre de Melanie Carpenter, un drame qui est survenu, à mon grand regret, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'autoriser le recours aux ordonnances de détention postpénale et d'adopter le projet de loi C–240, qui limiterait la liberté accordée aux détenus à risques élevés. Si le Parlement donnait suite à cette pétition, des personnes innocentes comme Melanie Carpenter seraient encore en vie et auraient une existence plus agréable et des individus dangereux comme son meurtrier resteraient incarcérés.

Le vice–président: Le député n'était peut–être pas là hier lorsque le Président a invité les députés à ne pas dire s'ils partageaient ou non les vues exprimées dans les pétitions qu'ils présentent.

Affaires courantes

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition qui fait partie d'une autre plus vaste regroupant près de 64 000 signatures. Cette pétition comprend environ 18 000 signatures de citoyens de la circonscription d'Edmonton–Sud–Ouest et des environs qui demandent au Parlement de modifier et de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants de manière qu'elle décourage le comportement criminel chez les jeunes.

Bien des Canadiens d'un océan à l'autre estiment que la Loi sur les jeunes contrevenants n'atteint pas les objectifs pour lesquels elle a été établie. Ces 18 000 citoyens de notre pays demandent au Parlement du Canada de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants.

Il me fait plaisir de présenter cette pétition à la Chambre aujourd'hui.

LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre des communes. Cette pétition renferme 8 000 signatures recueillies par des représentants de l'Animal Defence League of Canada.

Les pétitionnaires notent que les personnes trouvées coupables d'avoir sciemment maltraité et blessé un animal sont actuellement passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois et de l'interdiction d'être propriétaire d'un animal pendant deux ans ou d'une amende maximale de 2 000 $ ou des deux.

Les pétitionnaires notent aussi qu'en pratique, à leur connaissance, aucune peine maximale n'a jamais été infligée pour les pires infractions et déclarent qu'ils jugent inacceptable et révoltant que la loi ne traite pas les animaux comme il se doit.

Par conséquent, ils pressent le gouvernement du Canada d'adopter des peines plus sévères pour les infractions commises contre des animaux et de mettre sur pied un programme d'éducation pour aider les juges à comprendre l'aversion de la société pour les actes cruels contre les animaux, actes qu'elle condamne.

LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première pétition porte sur la loi C–91, la loi sur les médicaments brevetés. Les pétitionnaires viennent de ma circonscription, Regina—Lumsden, en Saskatchewan, aussi bien que des localités de Saskatoon, Borden, Hafford, Speers et Nipawin.

Les pétitionnaires déplorent l'augmentation annuelle de 12 p. 100 du prix des médicaments brevetés depuis l'entrée en vigueur de la loi. Ils demandent l'abrogation de cette loi en raison du fardeau financier qu'elle représente pour eux et les régimes d'assurance–maladie du pays. Ils demandent à la Chambre des communes de le faire.

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, ma deuxième pétition vient d'habitants des localités suivantes de la Saskatchewan: Kelliher, Silton, Watrous, Raymore, Punnichy, Ituna, Simpson et Foam Lake, notamment.

En vertu de l'article 745 du Code criminel du Canada, des meurtriers condamnés à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans peuvent demander un examen de leur cas après 15 ans. Ces pétitionnaires pressent la Chambre des communes d'abroger l'article 745 du Code criminel du Canada.

LE SÉNAT

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, ma troisième et dernière pétition de ce matin a trait au Sénat.

Les pétitionnaires sont des habitants de la circonscription de Regina—Lumsden que je représente, ainsi que de Pilot Butte, en Saskatchewan. Étant donné que les coûts de fonctionnement du Sénat s'élèvent à environ 60 millions de dollars par an et que cette institution ne sert pas à grand–chose, les pétitionnaires demandent à la Chambre d'abroger les articles 41 et 42 de la Loi constitutionnelle, ce qui aurait pour effet d'abolir le Sénat.

• (1025)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par 2 700 de mes électeurs et qui s'inscrit dans une pétition plus vaste qu'a suscitée le meurtre de Barb Denelesko.

Selon les pétitionnaires, les citoyens de toutes les régions du Canada exigent que des modifications soient apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils souhaitent une loi assez sévère pour dissuader les jeunes de commettre des crimes et assez dure pour faire en sorte que justice soit vraiment rendue. Dans sa version actuelle, la Loi sur les jeunes contrevenants ne répond pas à ces objectifs. C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'examiner la Loi sur les jeunes contrevenants de 1992 et de la modifier en conséquence.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a unanimité sur la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant tout ordre de la Chambre, tout vote par appel nominal devant être pris aujourd'hui, au cours la période réservée aux initiatives parlementaires, soit reporté au mardi 21 mars, à 17 h 30.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son insensibilité et son inaction face à l'adoption de mesures concrètes visant à favoriser l'égalité économique des femmes, dans les domaines de compétence fédérale.

—Monsieur le Président, la motion que j'ai aujourd'hui l'honneur de déposer se situe dans le prolongement de la Journée internationale des femmes.

Elle possède, à mon avis, un caractère d'urgence suscité par les actions actuelles du gouvernement. Ce texte se lit comme suit: «Que cette Chambre condamne le gouvernement pour son insensibilité et son inaction face à l'adoption de mesures concrètes visant à favoriser l'égalité économique des femmes, dans les domaines de compétence fédérale.»

J'aurais préféré ne pas avoir à déposer un tel texte devant cette Chambre, mais il a pour objectif de faire prendre conscience à mes collègues et à la population canadienne et québécoise que les belles paroles qu'on entend dans cette enceinte ne trouvent nullement écho auprès des décideurs politiques libéraux.

Il y a un an, je déposais une première motion dont le texte énonçait, dans un premier temps, l'importance de reconnaître le principe de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et, deuxièmement, de mettre en place les mesures visant à assurer aux femmes l'équité dans l'emploi, les salaires et les conditions de vie. Fait inhabituel et remarquable, les membres du gouvernement ont voté en faveur de la motion de l'opposition officielle.

Force m'est de constater qu'ils s'étaient arrêtés au premier volet de la motion, sans jamais passer au deuxième. Comment expliquer autrement la situation actuelle avec les mêmes acteurs en place? Comment expliquer les récentes décisions de ce soi–disant gouvernement préoccupé par l'inégalité économique des femmes?

Comment expliquer, par exemple, qu'on maintienne les coupures décrétées par le précédent gouvernement dans les subventions aux organismes qui luttent pour la défense des droits des femmes, alors que le ministre des Finances, tentant de nous rassurer à ce sujet, déclarait juste avant le dernier budget: «Nous

en sommes parfaitement conscients. On l'a démontré, dans le dernier Budget et nous avons l'intention de le démontrer dans le prochain.»

Je rappelle que le ministre parlait alors de l'importance du rôle joué par les organismes quant à la promotion des droits et l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Comment expliquer la disparition de l'initiative de lutte à la violence familiale, qui prendra fin dans deux semaines, et dont les fonds servaient, entre autres, au financement de projets pilotes, à la recherche, à la sensibilisation et à l'éducation du public?

• (1030)

Pourtant, la secrétaire d'État déclarait, le 3 mars dernier: «La violence faite aux femmes, le harcèlement sexuel, l'inégalité des chances d'emploi, les clivages salariaux, la discrimination sexuelle sont tous des problèmes auxquels il faut faire face et je me réjouis que notre gouvernement continue à aller de l'avant sur tous ces fronts.»

Tout le monde sait qu'on ne va malheureusement pas loin sans fonds. Comment expliquer l'orientation prise par le gouvernement et qui tend à relier la compensation financière due à une femme et le revenu de son conjoint? Ces deux tendances sont évidentes dans le projet de réforme de l'assurance–chômage et dans le projet de réforme des pensions de vieillesse. Pourtant, le ministre du Développement des ressources humaines déclarait, en octobre dernier: «Nous soumettons des propositions majeures concernant tout le problème du travail familial et la façon d'offrir aux personnes embauchées à temps partiel, qui sont en majorité des femmes, une certaine protection au titre de l'assurance–chômage et d'autres programmes de sécurité du revenu.»

Depuis quand l'égalité économique des femmes s'acquiert–elle via la dépendance face à un conjoint? Les femmes n'acceptent pas cette orientation, et avec raison. Comment expliquer l'absence totale de références aux services de garde à l'enfance dans le dernier Budget, alors que le même ministre déclarait à la même date: «Il est question, dans le Livre vert, de programmes importants de garde d'enfants et d'une stratégie nationale dont le financement irait chercher dans les 700 millions de dollars.» Où sont les budgets nécessaires à la création de nouvelles places en garderie? Où sont les transferts réclamés par le Québec pour développer son propre réseau? Comment expliquer le manque d'intérêt à finalement régler l'épineuse question de l'équité salariale dans la fonction publique, alors que ce dossier traîne devant les tribunaux depuis plusieurs années, privant des milliers de femmes des sommes qui leur sont dues?

Pourtant, le président du Conseil du Trésor affirmait, en juin dernier: «Nous sommes un employeur soucieux de l'équité salariale. Nous voulons résoudre ce problème aussi rapidement que possible, afin de pouvoir écourter ce très long processus judiciaire que le gouvernement précédent a mis en place.» Que de belles paroles! Comment expliquer l'infâme transfert perpétré par le ministre des Finances sur le dos des provinces, et qui aura comme conséquence inévitable soit la diminution des services de

santé et d'éducation, des prestations d'aide sociale, soit une hausse d'impôt?

Pourtant, le ministre des Finances déclarait, le 8 février dernier: «Nous avons pleinement connaissance de la nécessité de traiter des besoins des femmes de façon tout à fait équitable.» Le ministre croit–il sincèrement que l'équité envers les femmes réside dans une diminution de leurs conditions de vie? Comment expliquer enfin la toute dernière trouvaille de la secrétaire d'État à la Condition féminine: l'abolition du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme?

Cet organisme avait comme fonction principale la recherche et la diffusion d'information sur les problématiques touchant les femmes. Il jouait aussi le rôle de chien de garde du gouvernement, en analysant l'impact économique des actions et décisions gouvernementales sur les femmes. Pourtant, dans le même discours où elle annonçait l'abolition de l'organisme, la secrétaire d'État reprenait les propos du premier ministre: «Pour sa part, le gouvernement canadien relève le défi. L'égalité des femmes n'est pas du domaine des intérêts ou des droits spéciaux. C'est une question de justice sociale et économique. C'est une question de bon gouvernement.»

L'abolition du CCCSF n'est pas un geste de bon gouvernement qui aidera les femmes à relever le défi de l'égalité économique, bien au contraire. La situation économique des femmes ne s'améliore pas. Elles sont les premières victimes des coupures massives au sein de la fonction publique fédérale. Quarante–cinq mille emplois; on sait que ce sont les femmes qui vont écoper. Elles gagnent toujours seulement 72 p. 100 du salaire de leurs collègues masculins. En 1920, elles gagnaient 50 p. 100 du salaire de leur conjoint. Elles sont encore majoritairement les chefs de familles monoparentales, pauvres, mal logées, victimes de violence familiale. Les femmes attendent les mesures qui leur permettront enfin d'atteindre l'égalité économique à laquelle elles ont droit.

J'aimerais rappeler que l'an dernier, le 8 mars plus précisément, la secrétaire d'État déclarait: «Pour la première fois, nous avons un gouvernement qui se montre sensible aux répercussions différentes qu'ont les programmes et les politiques sur les femmes. C'est un gouvernement disposé à tenir compte de la question des sexes dans tous les changements proposés, qu'ils soient d'ordre financier, social, juridique.» À la lumière des décisions et des gestes posés, il apparaît au contraire évident que ce gouvernement est insensible à l'inégalité dont sont encore victimes les femmes canadiennes et québécoises. Il est de plus évident que ce gouvernement n'a aucune intention d'agir et de prendre les correctifs nécessaires.

• (1035)

Il est évident que ce gouvernement mérite amplement les reproches vigoureux que lui adressent aujourd'hui les députés de l'opposition, au nom des Canadiens et des Québécois, des Canadiennes et des Québécoises. Il y a urgence d'agir et non de prononcer de belles paroles. «En route vers l'égalité» n'est–il pas le slogan adopté par le gouvernement canadien pour promouvoir le Sommet mondial sur les femmes qui aura lieu à Beijing, en septembre 1995? Je crois que ce gouvernement est bien mal parti. Il va plutôt aller se vanter de ce qu'il ne fait pas sur son propre terrain.

Le vice–président: Y a–t–il des questions ou des commentaires? Personne. Ai–je bien entendu que vous allez partager votre temps de parole? D'accord.

J'accorde la parole à l'honorable députée de Saint–Hubert.

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, chaque fois qu'on parle de la situation de la femme, on sait très bien qu'on perd une grande partie de notre auditoire. Ce n'est pas parce que nous avons consacré trop de journées en cette Chambre à ce sujet, c'est tout simplement parce que beaucoup ne veulent pas entendre ce que l'on a à dire et surtout beaucoup ne veulent pas agir.

Je vais tout de même vous parler aujourd'hui de la situation de la femme, spécialement du vécu des femmes dans les professions juridiques. Au Québec, cela veut dire avocate ou notaire.

Je vais spécialement vous parler des avocates puisque chez les notaires, malheureusement, nous n'avons pas encore de comité créé spécialement pour savoir ce qui se passait chez les femmes notaires dans leur vécu, dans leur pratique quotidienne. Cependant, toutes ces statistiques du vécu des avocates nous ont été fournies par le Barreau du Québec.

Le vécu des femmes dans les professions juridiques est pareil à la situation qui prévaut dans les sphères d'activité où la femme est appelée à exercer un travail; évidemment, par travail, j'entends un travail à l'extérieur du domicile.

Si les femmes sont allées à l'extérieur et s'il y a eu une si grande ascension des femmes sur le marché du travail, on sait que ce fut causé en grande partie par des facteurs économiques et sociaux. De là la nécessité pour la femme de contribuer au revenu familial. Cela fut un des facteurs les plus déterminants.

En 1951, moins du quart de toutes les femmes au Canada faisaient partie de la population active. En 1991, 58 p. 100 de toutes les femmes adultes étaient sur le marché du travail. De loin l'augmentation la plus importante des taux de participation au marché du travail est survenue chez les mères de jeunes enfants, dont la majorité ont un emploi à plein temps.

Les femmes qui se dirigent, par nécessité ou par choix, vers la profession juridique sont confrontées à de nombreuses difficultés intrinsèques au domaine. Les rapports tordus souvent avec leurs confrères masculins, la sous–représentation à la magistrature et le nombre restreint de professeures dans nos facultés de droit ne sont que quelques–uns des symptômes d'une grave maladie qui perdure dans un monde prétendument à l'affût des injustices et des iniquités.

Les femmes font dorénavant partie de la population active, mais les juristes féminins forment une classe à part. Vis–à–vis de la population, nous avons l'air de privilégiées. Pourtant, pour devenir un disciple de Thémis, la femme doit faire face à un lot de difficultés qui sont non pas liées à son statut de juriste, mais à son statut de femme.

Le Comité du Barreau du Québec sur les femmes dans la profession, le comité dont je vous parlais tout à l'heure, s'est penché sérieusement sur les questions touchant les avocates. Malheureusement, la Chambre des notaires n'a pas le pendant. Donc, un sondage a été affectué au sein des avocates, dont les résultats ont été rendus publics en 1992. Ce sondage est très

révélateur. Il illustre de façon claire les difficultés rencontrées comme femme et non seulement comme juriste.

Le sondage permet de conclure que la majorité, c'est–à–dire 71 p. 100 des avocates ont vécu, comme femme, des difficultés dans l'exercice de leur profession durant les cinq années précédant le sondage. Il est important de souligner que, pour la majorité des femmes, leur situation n'a pas changé pendant cette période, qu'il s'agisse de politiques d'embauche, de rapports avec les collègues masculins, avec les juges, avec la clientèle, des conditions parentales, des conditions de travail en général et de la progression de leur carrière. Somme toute, c'est la stagnation.

• (1040)

La femme juriste pratique le droit des hommes. Nos lois et notre jurisprudence se conjugent au masculin. Lynn Smith, la doyenne de la faculté de droit de l'université de Colombie–Britannique a énoncé le problème avec clarté dans un article intitulé *A system that's changing*. Je me permets d'en citer un passage éloquent: «Les racines du système juridique actuel ont été implantées par les hommes. Élaborés à une époque où les femmes ne pouvaient ni voter, ni être élues, ni être avocates ou faire partie d'un jury, le droit visait à la protection des intérêts jugés importants par les hommes et à la conformité avec les réalités de leur vie en tant qu'hommes. Dans la mesure où le droit aurait pris les femmes en considération, les lois n'ont été adoptées que sous une perspective entièrement masculine.»

L'exemple le plus criant d'iniquité se trouve au sein de la magistrature à travers le pays. Les juges nommés par le fédéral, soit dans les cours supérieures des provinces, soit à la cour fédérale sont par une écrasante majorité des hommes. Au total, sur 950 juges fédéraux, 134 seulement sont des femmes.

Les juges, par l'interprétation qu'ils font des lois et le pouvoir moral qu'ils exercent, contribuent à façonner et à développer les valeurs fondamentales sur lesquelles se fonde la société. La magistrature se caractérise par une sous–représentation chronique des femmes. C'est–à–dire que 53 ans après leur accession à la pratique du droit, les femmes n'ont pas encore franchi le cap des 10 p. 100 au sein de l'ensemble de la magistrature québécoise regroupant les juridictions de la Cour d'appel du Québec, la Cour supérieure, la Cour du Québec et les cours municipales.

À la Cour supérieure du Québec, où les juges sont nommés par le ministre fédéral de la Justice, les femmes comptent pour 11,3 p. 100 de la magistrature en date du 1er mars 1995, soit 20 juges féminins sur 176.

La situation à travers le pays n'est guère plus reluisante. La Cour suprême du Canada ne compte que Mmes McLachlin et L'Heureux–Dubé sur un banc de neuf juges. Elles représentent 22,2 p. 100 des juges, alors que les femmes représentent 52 p. 100 de la population.

Au 1er mars 1995, la Cour fédérale et la Cour canadienne de l'impôt ne comptaient, en tout et pour tout, que 8 juges féminins sur 60, soit 10,3 p. 100 de la magistrature. Je pourrais continuer à élaborer comme cela pendant longtemps sur les statistiques déplorables de la magistrature canadienne, mais j'aurais l'impression de prêcher dans le désert.

Il n'en tient qu'au ministre de la Justice de nommer plus de femmes à la magistrature fédérale. Il se doit de réformer les pratiques de sélection douteuses où les candidates potentielles se doivent d'avoir un nombre impressionnant d'années de pratique en litige, quand on sait que la plupart de femmes ne peuvent envisager ce genre de pratique à cause de leurs obligations de mère. Cette exigence n'existe pas pour les nominations provinciales. L'on s'imagine difficilement une mère de famille en procès pendant trois semaines intenses. Pourtant, il est acceptable que le père puisse faire du litige et se consacre entièrement à sa pratique.

Le régime de travail des hommes varie peu malgré la présence et l'âge des enfants. Cependant, ce facteur influe sur l'horaire de travail des mères, surtout chez celles qui ont des enfants d'âge préscolaire. Peu importe leur profession, les mères de jeunes enfants sont les plus susceptibles de modifier leur horaire de travail.

Par exemple, 95 p. 100 des femmes qui occupent un poste professionnel, incluant les femmes dans notre système juridique, travaillent à plein temps, comparativement à 68 p. 100 des femmes ayant des enfants d'âge préscolaire et ayant un emploi semblable. Près du tiers des femmes qui ont des enfants d'âge préscolaire et un horaire de travail irrégulier ont indiqué qu'elles avaient choisi cet horaire de travail principalement pour s'occuper de leurs enfants.

Le processus de sélection occulte qui ne nous laisse pas savoir comment une candidate peut être choisie devrait être aboli. La transparence n'est pas un luxe, mais une nécessité.

• (1045)

Si le processus était plus limpide, le ministre de la Justice ne pourrait plus se réfugier derrière des prétextes flous concernant le manque de candidats qualifiés. Si les exigences sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes, l'on crée automatiquement des iniquités puisque l'exercice de la profession chez les femmes diffère en général de celui des hommes.

En traitant les deux sexes de la même façon, on crée des inégalités. Cette faible représentation des femmes parmi les juges est bien en–dessous de leur disponibilité, puisqu'elles forment actuellement au Québec près du cinquième des membres du Barreau admissibles à la magistrature, c'est–à–dire celles et ceux qui pratiquent le droit depuis au moins dix ans. En outre, l'arrivée plus sentie des femmes dans la profession juridique depuis le début des années 1980 annonce une augmentation rapide au cours des prochaines années du nombre de femmes admissibles à une nomination.

Je pose la question au ministre de la Justice: Verrons–nous augmenter la présence des femmes dans la magistrature dans la même proportion que parmi les membres les plus expérimentés du Barreau? Cela reste à voir.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, notre collègue de Saint–Hubert touche du doigt un problème épineux, et surtout un problème véridique.

Effectivement, au Québec, comme partout au Canada, on sent nettement une sous–représentation des femmes dans la magistrature. Je me rappelle très bien de la campagne électorale en 1984, où nos leaders des quatre partis fédéraux proposaient l'égalité des sexes. À la toute fin de leur mandat, lorsqu'on regarde les

années qu'ils ont passées sur les banquettes du pouvoir, on constate que rien, ou presque rien ne s'est accompli.

Ma collègue de Saint–Hubert a posé une question au ministre de la Justice qui, évidemment, va s'abstenir de répondre. Moi, je demanderais à ma collègue de Saint–Hubert si, selon elle, il y a un vouloir du gouvernement fédéral d'arriver à une échéance raisonnable, à une équité dans les nominations aux postes de juge?

Mme Venne: Monsieur le Président, la réponse à mon collègue est simple, c'est non. Malheureusement, on n'a pas senti cela depuis que le nouveau gouvernement est en place, depuis que le gouvernement libéral est en place, soit depuis 1993, on n'a pas senti ce désir de nommer plus de femmes à la magistrature. On n'a d'ailleurs qu'à regarder les nominations qui ont été faites.

À ce sujet, je voudrais ajouter qu'on nous dit souvent que si les femmes ne sont pas là, si elles ne se présentent pas dans le système, c'est parce qu'elles ne veulent pas être élues députées, elles ne veulent pas participer aux conventions, aux mises en candidature.

Là–dessus, je répliquerai immédiatement que ce n'est pas que les femmes ne veulent pas participer, c'est tout simplement que les femmes ne veulent pas souvent entrer dans ce système qui a été établi par des hommes et pour des hommes. Les femmes ne sont pas habituées à se côtoyer, pour utiliser un euphémisme, et beaucoup plus à lutter entre elles pour obtenir un poste. Elles sont habituées à le faire par leurs compétences, tout simplement.

Quand il s'agit d'arriver dans une convention ou dans une assemblée de mise en candidature et qu'elles voient tout le monde se chamailler sur le parquet, elles sont complètement démunies. C'est pourquoi, souvent, on ne trouve pas les femmes en politique.

Je voulais ajouter simplement cet élément pour dire que c'est souvent pour cela qu'on n'a pas plus de femmes ici en Chambre, malheureusement.

[*Traduction*]

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier les députés de l'opposition d'avoir proposé ce débat. J'interviens aujourd'hui pour exprimer ma grande fierté à l'égard du bilan du gouvernement sur le chapitre de la promotion de la justice sociale et de l'égalité économique des femmes au Canada.

Je suis ravie de l'intérêt que manifeste ma collègue de l'opposition pour les questions d'égalité économique des femmes. En effet, à quoi le Canada pourrait–il attacher plus d'importance qu'au bien–être de plus de la moitié de sa population, soit 52 p. 100 je crois? Ce n'est que lorsque les femmes et nos familles prospéreront qu'on pourra parler de renouveau au Canada.

• (1050)

Je suis heureuse de cette occasion qui m'est donnée de montrer à mes collègues qu'on peut compter sur le gouvernement fédéral pour tenir ses promesses. Comme nous nous y étions engagés, nous transformons notre pays pour le rendre plus fort sur le plan économique et plus équitable sur le plan social, ainsi que fier de la riche diversité de ses habitants.

Notre plan d'action pour le Canada établi dans notre livre *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique* est solidement basé sur le principe qui préconise que gouverner, c'est répondre aux besoins des gens. La motion dont la Chambre est saisie soulève une question importante concernant le bilan du gouvernement sur les questions qui touchent la situation économique des femmes. Pour répondre brièvement, on peut dire que notre gouvernement fait beaucoup. Il a pris des engagements au cours de la dernière campagne électorale et il les respecte.

Dans les quelques minutes dont je dispose aujourd'hui, je voudrais parler des mesures que nous prenons dans le domaine important des programmes d'emploi. Je tiens à m'arrêter brièvement sur notre bilan en matière d'assurance–chômage et je veux vous parler également de garde d'enfants. Pour terminer, je formulerai quelques observations sur les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Ce document a pour objectif de donner non seulement aux femmes, mais également aux handicapés, aux autochtones et aux minorités visibles, le pouvoir d'être maîtres de leur destin.

Tout d'abord, permettez–moi de placer cette question dans son contexte. C'est devenu un truisme que de dire que le meilleur programme social est un emploi. C'est là le point de vue que défendent des gens de droite autant que de gauche. Ainsi, plus de 400 000 personnes peuvent affirmer qu'elles ont participé au plus important programme social de tous, depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, en octobre 1993. Tout porte à croire que cette situation va se poursuivre avec vigueur et qu'il s'agit surtout de bons emplois, d'emplois à temps plein. Les femmes réclament leur pleine part de cette croissance.

Je voudrais tout d'abord vous donner mon opinion personnelle sur ce que c'est que d'être une femme en général et ce que c'est que d'être une femme dans des milieux traditionnellement réservés aux hommes. Avant d'arriver à la politique, j'ai travaillé dans la fonction publique pendant de nombreuses années. Je n'ai jamais eu de problème à travailler avec des hommes, parce que c'étaient les personnes que j'étais le plus susceptible de côtoyer aux postes de haute direction que j'occupais. Cela m'a permis de bâtir des relations humaines qui ont engendré une certaine dynamique, de la collaboration et aussi une attitude positive face au travail d'équipe.

Cependant, les femmes sont les personnes qui ont exercé le plus d'influence sur moi, en tant que femme. Ma grand–mère était médecin. Elle était oratrice. C'était le pilier de la famille. C'était elle le chef, dans ma famille. Il y a beaucoup d'hommes forts dans ma famille, et c'est ce qui a amené les femmes de ma famille à être si fortes. Ces femmes cherchent toujours à accomplir de grandes choses, peu importe les situations qui se présentent.

L'autre femme qui a exercé le plus d'influence sur moi a été ma mère, ma belle–mère, qui m'a adoptée quand j'avais trois mois. Elle a su m'enseigner les bonnes choses. Les femmes ont toujours eu à se battre pour obtenir quoi que ce soit. Elles ont dû se battre âprement pour acquérir les pouvoirs qu'elles ont aujourd'hui. Les femmes sont vraiment à la base de leur succès.

Les femmes représentent 52 p. 100 de la population et si jamais elles décident de se servir de cette force, de cet instrument de pouvoir, les gens verront vraiment tout ce dont elles sont capables.

J'ai voyagé partout dans le monde. J'ai vu comment fonctionnaient d'autres sociétés, d'autres groupes dans différents pays. Cela rejoint, en quelque sorte, ce que nous préconisons ici, au Canada. Notre parti prône l'idée de l'égalité des chances, une idée à laquelle je crois sincèrement. C'est très intéressant, quand on pense aux déclarations qu'ont faites, entre autres, des personnes comme Eleanor Roosevelt, femme d'un ancien président des États–Unis, qui a dit qu'aucune femme n'avait à se sentir inférieure, à moins de le vouloir. C'est ce que je ressens en tant que femme.

• (1055)

J'estime que les femmes possèdent certains talents naturels, ce qui ne nous rend pas meilleures que les hommes, mais seulement aussi bonnes que nous pouvons l'être. Cela nous donne la capacité d'éduquer, de coopérer, d'avoir une certaine vision et de partager. Nous ne nous réservons pas ce pouvoir, nous le partageons. L'utilisation positive d'un pouvoir est une dynamique que les femmes apportent à la politique, aux affaires et au développement social. C'est un style différent. Il n'est pas meilleur. Il ne crée pas d'injustices. Il donne aux femmes des chances énormes de s'épanouir.

Songez à l'époque où les femmes au Canada ont obtenu le droit de vote, personne ne nous l'a donné. Nous n'aurions pas été des personnes à part entière si les femmes ne s'étaient pas battues. Ce sont les femmes qui ont lutté pour obtenir ce droit, pour obtenir cette reconnaissance. Nous avons mené de dures batailles. Il ne s'agit pas de batailles entre les sexes. Il s'agit de batailles pour la dignité humaine, de batailles pour que l'individu occupe dans la société une place où les droits humains et la dignité de la personne sont vraiment respectés. Le droit de travailler, le droit d'élever des enfants dans un environnement sain et propre, le droit de garder la tête haute sans un sentiment de honte ou de disgrâce, même s'il y a des problèmes, ce pays nous les garantit. C'est pour ce type de démocratie que des gens se battent, voire meurent dans certains pays.

Je viens d'une famille où les femmes jouent un rôle très important. Les hommes jouent aussi un rôle important dans leur propre domaine, mais aujourd'hui je parle des femmes. Je ne dis pas cela parce que cette journée nous est consacrée. En fait, tous les hommes ici pourraient avoir l'honneur d'être des membres honoraires de la société des femmes s'ils le voulaient.

La question du pouvoir économique est une dynamique différente. Beaucoup diraient que les affaires relèvent du monde des hommes. Les choses sont en train de changer. Nous ne sommes plus une société où les ménages ont un seul revenu. Aujourd'hui, les ménages ont deux revenus. Les gens travaillent, forment des partenariats et partagent. Les enfants dont on doit s'occuper et les forces de la concurrence ont une incidence sur la famille, la collectivité, les régions et le pays en général. Les femmes apportent une contribution importante à la société. Non seulement elles voient la nécessité de participer de façon positive à la société mais les hommes aussi reconnaissent les contributions des femmes. C'est nécessaire, absolument nécessaire.

Les femmes représentent 52 p. 100 de la population. J'étais à Copenhague. Pour moi, le pouvoir c'est aller de l'avant, avoir cette expérience humaine, comprendre les différences, apprendre à faire preuve de tolérance, apprendre à accepter les différences linguistiques, culturelles, sociales et économiques. Nous faisons tous partie du genre humain.

Le fait de rencontrer d'autres femmes m'a donné plus de force. J'ai eu la chance d'entendre des dirigeants, femmes et hommes, du monde entier. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, on a beaucoup parlé du fait que, même si les femmes représentent 52 p. 100 de la population, elles constituent 70 p. 100 des pauvres du monde. Si 70 p. 100 des pauvres sont des femmes, il y a nécessairement aussi des enfants dans cette catégorie. Il y a plus de femmes que d'hommes qui sont chefs de ménage ou de famille.

Nous savons l'importance de donner plus de pouvoir aux femmes. Par exemple, quand le gouvernement comble des postes au sein des conseils et des commissions, il prend toujours garde d'équilibrer le nombre des femmes et des hommes qu'il nomme. C'est la même chose pour les membres du Cabinet, les membres du caucus et même pour les députés. Il existe un certain équilibre, et le premier ministre et le Cabinet sont absolument déterminés à le maintenir.

• (1100)

Nous pouvons faire davantage, en nommant plus de femmes aux conseils les plus étroitement liés à l'économie et dans les institutions financières. Il y a des femmes qui ont les compétences nécessaires, qui ont de nombreuses années d'expérience. Je les ai rencontrées, comme d'autres députés l'ont fait. Ce sont des femmes qui ont beaucoup d'expérience et qui ont fait autant d'études qu'un homme peut en avoir fait. Elles ont non pas un diplôme, mais deux ou parfois trois. Il y en a qui ne sont pas seulement bilingues, mais polyglottes.

Ce sont des femmes qui ont toute une palette d'intérêts et de multiples talents qu'elles peuvent mettre à profit, non pas seulement au sein de leur famille, mais aussi dans leur milieu et dans tout le Canada. Il y a certainement quelque chose à faire pour que les femmes arrivent en haut de l'échelle en tant que partenaires des hommes. Ce n'est pas l'un ou l'autre. C'est toujours mieux lorsqu'ils travaillent en collaboration.

Comme je le disais plus tôt, le droit d'être reconnues comme des personnes ne nous pas été conféré par un groupe spécial d'hommes qui se sont dit: «Il est temps que nous en fassions des personnes.» Ce n'est pas comme ça que ça s'est passé. Ce sont les femmes qui ont mené le combat. Ce sont les femmes qui ont obtenu ce droit.

Chaque année, la journée commémorant l'affaire «Personne» est l'occasion d'émotions fortes lorsqu'on célèbre les réalisations de femmes remarquables qui, par leur exemple, contribuent non seulement à leur développement personnel, mais aussi à celui de leur collectivité, de leur pays et peut–être même, en quelque sorte, du monde.

Le droit de vote n'a pas été accordé aux femmes parce que quelqu'un en avait décidé ainsi. Il a été arraché à la force du poignet par des femmes qui y tenaient et qui se sont battues pour l'obtenir.

Lorsqu'on voyage à travers le monde, on s'aperçoit que les droits démocratiques sont parmi les instruments les plus puissants. L'Afrique du Sud en est un exemple frappant. Le droit de vote, le droit d'assemblée, le droit de parole, le droit de mobilité sont des outils dont les femmes doivent se servir pour s'affirmer. Ils forment la base de l'autonomie économique des femmes, et à ce titre sont véritablement puissants.

À l'heure actuelle, le gouvernement est conscient du fait que la croissance économique en soi ne suffit pas. Les femmes continuent à être parquées dans des métiers traditionnellement féminins tels que l'enseignement, les soins infirmiers, le travail de bureau, les ventes et les services.

Il y a deux mois, j'ai eu le grand plaisir d'aller à Montréal dans une classe où on enseignait les maths et les sciences à un groupe de petites filles. En les regardant, je me suis dit: «Mon Dieu, j'aimerais les voir dans 20 ans, quand elles seront au secondaire ou à l'université.» J'ai dit à l'une d'elles: «Il y a un siège pour toi à la Chambre des communes.»

Une voix: Que le monde prenne garde!

Mme Blondin–Andrew: Que le monde prenne garde, en effet. Ces jeunes filles seront un facteur considérable, non seulement parce qu'elles assureront la promotion de toutes les femmes, mais aussi celle de l'ensemble du pays. Si nous utilisons ces 52 p. 100 des ressources à leur maximum, nous pouvons aider à réduire un grand nombre de problèmes sociaux. Nous pouvons aider à réduire un grand nombre des problèmes économiques des collectivités.

Dans ce pays, nous sommes très bons pour construire des infrastructures. Si nous avons besoin d'une route, nous la construisons. Si nous avons besoin d'un hôpital, nous le construisons. Si nous avons besoin d'une banque, nous la construisons. Si nous avons besoin d'un aéroport, nous le construisons. Mais il y a une chose qui est critique et qui ne s'est pas produite sous les gouvernements successifs, à quelque niveau que ce soit, et c'est la construction d'une base humaine solide, une infrastructure humaine solide, qui soit à la fois spirituelle, sociale, culturelle et linguistique et qui ferait que nos enfants restent à l'école au lieu de décrocher.

Toutefois, ce n'est pas toujours le résultat, car en vertu de cette voie de construction d'infrastructures que nous avons choisie, l'individu se sent impuissant. Je ne dis pas que nous ne devrions pas avoir d'infrastructures. Ce que je dis c'est que si nous en avons, elles doivent être à notre service. Elles doivent nous donner les résultats que nous attendons.

• (1105)

Nous devrions produire. Nous avons des patinoires et des pistes de curling. Nous avons aussi d'autres genres d'institutions et d'infrastructures. Elles devraient produire de meilleurs athlètes. Elles devraient produire des enfants qui soient capables de se fixer des objectifs et de les atteindre, avec l'aide de leurs familles et de leurs instructeurs.

D'une façon ou d'une autre nous devons revenir aux éléments fondamentaux, lesquels consisteraient à construire des choses qui soient au service de la population, non seulement des femmes, mais de toute la population de ce pays. Si seulement nous en revenions aux éléments fondamentaux. Il faut se rendre compte que donner véritablement le pouvoir ce n'est pas le donner à un individu. Le vrai pouvoir est celui qui réside dans les familles, dans les enfants, dans nos collectivités et dans notre pays.

Un pays, ce n'est pas l'affaire d'une personne, mais bien d'une collectivité, de tous ses habitants, y compris ceux qui viennent d'ailleurs, de tous ceux qui sont toujours convaincus que le Canada est le meilleur endroit où vivre. Je le crois fermement.

Je ne cherche pas à faire l'autruche et à nier les problèmes. Bien sûr, nous éprouvons des problèmes, mais au moins nous avons le droit démocratique et l'égalité des chances pour pouvoir nous y attaquer et nous préparer de meilleurs lendemains, à nous et nos enfants.

Si le gouvernement se contentait de se fier au marché, comme certains députés le préconisent, la situation des femmes sur le marché du travail n'évoluerait guère. Notre gouvernement est convaincu de pouvoir faire davantage. Il reconnaît qu'il faut constamment aider les femmes à s'engager dans les nouveaux secteurs de croissance et que ses programmes et ses services peuvent les aider à atteindre cet objectif. C'est important en ce qui concerne les programmes d'emploi du gouvernement.

Les députés connaissent les nombreux programmes et services du ministère canadien du Développement des ressources humaines. La plupart d'entre nous avons certainement des centres d'Emploi Canada dans nos circonscriptions. Dans ces bureaux, on déploie des efforts véritables pour rejoindre les femmes, faciliter leur accès aux programmes et aux services, détruire les stéréotypes et abattre les barrières qui nuisent à la pleine participation des femmes.

Au cours du dernier exercice complet, 1993–1994, plus d'un quart de million de Canadiennes, soit 262 392, ont bénéficié des divers programmes et services de DRHC. C'était 28 555 participantes de plus qu'au cours de l'exercice précédent. C'est très important.

J'ai ici beaucoup de données techniques que je n'ai pas communiquées à la Chambre. Je voudrais toutefois que tous les députés sachent que la collaboration est indispensable. Il faut établir de vrais partenariats. Il faut compter sur une véritable dignité et le respect pour conférer un pouvoir réel à un individu, une collectivité, une famille, un pays. On peut y parvenir en reconnaissant et en respectant le pouvoir toujours plus grand des femmes.

[*Français*]

Mme Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma collègue, de l'autre côté de la Chambre a fait des commentaires intéressants. Elle a soulevé des questions concernant la condition féminine qui suscitent, en tout cas, un questionnement. Ce que je reproche à ma collègue, c'est le peu d'actions concrètes de son gouvernement.

À l'instar de ses collègues, députés et ministres, on fait état de situations, mais on n'en arrive pas à nous soumettre des actions concrètes, tels que les réseaux de garderies, les coupures aux organismes communautaires et organismes qui accordent de l'aide aux femmes, et sur, par exemple, le revenu familial pour les prestations d'assurance–chômage. Qu'est–ce que le gouvernement entend faire pour aider les femmes?

On fait des constats, on dit qu'on est conscients de la situation de la violence faite aux femmes, mais où s'en va le budget en ce qui a trait à la violence faite aux femmes? Dans deux semaines, il n'y aura plus de budget, et on sait très bien que le gouvernement n'a pas annoncé ses intentions. Pas plus tard qu'hier, ma collè-

gue, la secrétaire d'État, annonçait en catimini, sans tambour ni trompette, sans consultation des groupes de femmes, de façon brutale et sauvage, qu'elle mettait la clé dans la porte du Conseil consultatif sur la situation de la femme. Elle disait, entre autres, que le Conseil avait été créé par un mouvement qui était dans l'enfance.

• (1110)

Est–ce que ces propos nous démontrent que maintenant, le mouvement des femmes est rendu à maturité? Je ne le crois pas. Je pense qu'on a avancé, mais on n'en est pas rendu à maturité.

J'aimerais que ma collègue nous donne des indications précises. Moi aussi, je peux avoir des états d'âme sur la condition féminine. Moi aussi, j'ai eu à me faire une place pour venir siéger ici en Chambre et cela a été difficile. Très souvent, les structures sont difficiles à percer pour y arriver. Je suis d'accord là–dessus avec ma collègue d'en face, mais ce que je voudrais ce sont des faits concrets.

On sait très bien que toute l'étude du ministre Axworthy a été assez nébuleuse quant à la défense des droits et à la condition féminine. Il en va de même dans d'autres secteurs comme celui de la justice. J'aimerais qu'on me dise que le gouvernement entend faire telle ou telle chose, à telle date, à telle heure, qu'on va dépenser tant de millions. Avec les coupures que l'on vient d'effectuer, on va aller chercher 30 p. 100 au Conseil consultatif et on dit aux groupes de femmes: Maintenant vous êtes solides, vous êtes solidairement ancrées. Ce qui est dangereux, c'est que ce n'est pas vrai. Certains groupes sont peut–être solidairement ancrés, mais il y aura de la discrimination.

Comment la ministre responsable de la Condition féminine va–t–elle s'y prendre, comment va–t–elle dire qu'un groupe et non pas un autre pourra avoir une subvention? Comment cela va–t–il s'articuler? Il y a un vide et on nous laisse perplexes quant à leur volonté d'aider les femmes. Plus que jamais, en 1995, il va falloir aider les femmes parce qu'on est dans une crise économique importante, la violence augmente et il faut aider les femmes plus que jamais.

[*Traduction*]

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je suis d'accord sur un point. Ils ne savent plus où ils en sont. Nous avons constaté que, lorsque l'opposition officielle aborde une question, que ce soit la condition féminine, l'emploi ou les soins aux enfants, elle ramène toujours le débat aux champs de compétence des provinces et au fait que nous devons discuter avec nos homologues provinciaux.

La députée me demande de lui donner des indications précises, de lui décrire certaines initiatives que nous avons prises. Pourtant, elle sait fort bien que nous n'avons pas eu l'occasion d'aborder avec les provinces certaines questions, comme celle des soins des enfants, qui préoccupent beaucoup le Québec.

Il n'y a pas de vide. Le gouvernement a entrepris un certain nombre d'initiatives. L'évaluation et l'examen des programmes en sont un exemple. Dans le cadre de cette étude, nous avons également analysé les programmes conçus à l'intention des femmes. Le changement n'est pas mauvais. Qu'y a–t–il de mal à apporter des changements au nom de l'efficacité et de l'efficience? C'est ce que réclame la population. Les Canadiens nous disent qu'ils ne se préoccupent pas tant de la somme d'argent à notre disposition que de l'utilisation que nous en faisons. Ils nous disent aussi que le changement n'est pas mauvais en soi. Apporter des changements au nom de l'efficacité et de l'efficience peut être utile à l'ensemble de la population, pas seulement aux femmes.

Il est vrai que nous fusionnons les programmes de condition féminine, mais nous le faisons dans le but d'éliminer le double emploi et le versement de subventions inutiles. Nous devons agir ainsi par mesure d'économie; nous voulons offrir des services à la population au lieu d'accroître la bureaucratie.

[*Français*]

Mme Gagnon: Monsieur le Président, il est vrai que nous demandons de l'argent, nous demandons qu'il y ait des transferts aux provinces pour que le Québec puisse enfin avoir les sommes d'argent nécessaires pour créer ses propres programmes. De là à dire que nous voulons que vous créiez les programmes, il y a une marge. Il ne faut pas non plus jouer avec les mots.

Je vais citer ma collègue, la secrétaire d'État qui disait, pas plus tard qu'hier qu'elle avait deux bonnes nouvelles. Les deux bonnes nouvelles sont de mauvaises nouvelles pour les provinces. Premièrement, il n'y a pas d'augmentation d'impôt. Qu'est–ce que cela veut dire? Ce sont les provinces qui auront à augmenter les impôts pour pouvoir remplir ce vide, afin de payer les programmes qui seront créés dans les différentes provinces.

Deuxièmement, on a éliminé les échappatoires fiscales, le Budget rend notre régime fiscal plus équitable. Quelles échappatoires fiscales? Celles des grandes entreprises, des fiducies familiales ou celles de la classe moyenne et des plus démunis? C'est la question que je pose à ma collègue.

• (1115)

[*Traduction*]

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je ne m'attendais nullement à ce que la députée et l'opposition avalisent et encensent le budget que nous avons présenté. Pas du tout.

Toutefois, la députée laisse entendre que, conformément à notre budget, les provinces n'ont aucune responsabilité. Je proteste. Le gouvernement de sa province s'apprête à présenter un budget qui aura des répercussions. On craint que ce budget n'apporte pas que de bonnes nouvelles.

Les temps sont durs et il faut prendre les mesures qui s'imposent pour assainir les finances publiques. Nous faisons ce que nous croyons faire de mieux, et nous laissons à d'autres le soin de faire ce que nous estimons qu'ils peuvent faire mieux que nous. Voilà comment nous menons nos affaires.

En matière fiscale, chaque ordre de gouvernement a des responsabilités à assumer. Je ne peux pas toutes les décrire, mais chaque ordre de gouvernement a manifestement les siennes. Nous avons assumé les nôtres et c'est maintenant au tour des provinces d'en faire autant.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, je voudrais interroger la ministre sur un autre aspect de son discours. Elle nous a dit que le Canada était le pays au monde où il faisait le mieux vivre et que tout le monde pouvait en profiter. Moi, j'ai une vision différente. C'est vrai que le Canada, globalement, dans les sociétés occidentales, se défend bien, mais il y a des groupes dans notre société qui sont plus en peine que d'autres et la responsabilité du gouvernement devrait viser à améliorer leur situation.

Je voudrais, en particulier, attirer votre attention sur les Amérindiens. Je me demande si, avec les constats au niveau du taux de suicide, du taux d'alcoolisme, des problèmes sociaux, la meilleure façon d'aider les femmes amérindiennes ne serait pas de revoir en détail la relation entre les peuples autochtones et le gouvernement fédéral et de réviser de fond en comble—ou de mettre de côté—la Loi sur les Indiens et d'établir, dans un avenir rapproché, une relation permettant de mettre fin à la façon honteuse dont le Canada a traité les peuples autochtones depuis le dernier siècle?

[*Traduction*]

Mme Blondin-Andrew: Monsieur le Président, je suis très étonnée d'entendre mon vis-à-vis parler des droits des peuples autochtones.

Tout le monde au Canada sait que je défends avec vigueur les droits des peuples autochtones. Je suis aussi très heureuse, comme le sont le reste du Canada et la Chambre des communes, de voir que le seul ministère dont le budget a augmenté, même si l'augmentation ne suffit pas compte tenu de l'accroissement de la demande et des besoins, est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je peux aussi dire, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, que nous nous réjouissons du vaste processus de transfert de responsabilités et de démantèlement du ministère qui est en cours. Il est clair qu'il se passe quelque chose. Par exemple, un accord a été signé avec le Manitoba. Ce n'est là qu'un exemple, mais des pouvoirs sont cédés aux autochtones par bien des canaux.

Le gouvernement possède toute une section qui s'occupe de l'autonomie administrative. D'importants accords globaux sur les revendications territoriales ont été signés avec des autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Québec. Ce sont là de vrais moyens de donner des pouvoirs aux autochtones mis en oeuvre par le gouvernement ainsi que par les gouvernements qui l'ont précédé.

Nous ne tournons pas le dos aux personnes les plus vulnérables, les plus menacées et les plus défavorisées. Nous sommes là pour nous en occuper.

Nous comprenons que nous pouvons faire les choses de façon beaucoup plus efficace et beaucoup plus efficiente. La population canadienne est d'accord et elle est prête. Je suis convaincue que le député reconnaîtra qu'en faisant cela, nous ne tournons pas le dos aux gens qui ont vraiment besoin de notre aide.

[*Français*]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter ma collègue de Québec d'avoir présenté ce matin, en cette Chambre, cette motion si intéressante. En relisant cette motion, il y a un passage qui m'a particulièrement plu. On y dit ici: «. . .l'inaction face à l'adoption de mesures concrètes visant à favoriser l'égalité économique des femmes, dans les domaines de compétence fédérale.»

Est-ce que la secrétaire d'État à la Formation et à la Jeunesse pourrait prendre l'engagement, en cette Chambre, ce matin, de défendre en haut lieu, dans son propre parti, que parmi les 45 000 postes qui seront coupés, d'ici les trois prochaines années, les femmes ne seront pas touchées plus dramatiquement que les hommes?

• (1120)

Elle disait tout à l'heure que les femmes formaient 52 p. 100 de la société canadienne. Est-ce qu'on va se retrouver avec un taux supérieur à 52 p. 100, lorsqu'on mettra de côté les 45 000 personnes qui perdront leur emploi? Est-ce qu'on retrouvera parmi ces gens un nombre beaucoup plus élevé de femmes?

[*Traduction*]

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor, qui est le ministre responsable, suit de très près la question des sexes dans les réductions de personnel qui auront lieu et il en tiendra compte. Je peux dire que je ne pourrais même pas tenter d'améliorer quoi que ce soit à l'excellent travail que fait ce ministre.

Je suis convaincue qu'il tient tout particulièrement compte du point de vue du gouvernement sur le rôle des femmes dans toutes les initiatives de l'État. Bien sûr, j'ai l'appui des femmes dans tous les domaines et non pas dans un seul, et c'est le cas de tous mes collègues, dont certains sont des hommes.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour parler de cette question. Je tiens à dire d'abord que, même si je ne suis pas totalement d'accord avec mes collègues du Bloc québécois, je crois qu'il est important que nous ayons tous l'occasion de participer à ce débat à la Chambre.

C'est grâce au débat et à la discussion que les idées se développent pour créer un climat plus propice, spécialement lorsqu'on examine l'évolution de toutes ces questions qui intéressent particulièrement les femmes à mesure que celles-ci deviennent des membres plus actifs de la société.

Je veux féliciter la secrétaire d'État chargée de la Formation et de la Jeunesse pour l'éloquence philosophique avec laquelle elle a abordé cette question. Mon approche sera quelque peu différente parce qu'on nous a demandé d'évaluer l'incidence du récent budget libéral sur l'ensemble de la société, ce qui, évidemment, comprend les femmes.

À mon avis, on se sert depuis beaucoup trop longtemps de l'expression «questions féminines» pour promouvoir l'évaluation des questions relatives aux femmes. Cette vision étroite ne tient pas compte de la réalité économique et de l'effet ressenti non seulement par les femmes, mais aussi par les hommes, nos familles et la société canadienne en général.

Le budget libéral est un bon exemple d'une mesure qui ne fait pas de distinction en fonction de la race, de la religion, du sexe ni même de l'âge. Aujourd'hui, je vais parler de trois questions à l'égard desquelles le budget a un effet négatif en ce qui concerne les femmes. J'ai choisi d'être très précise. Je suis heureuse d'avoir pris cette décision parce que je me trouve ainsi à lancer un défi au gouvernement—pas nécessairement d'une façon négative—en l'invitant à réexaminer peut–être sa façon d'aborder beaucoup de ces questions.

Le premier point que je veux mettre en relief concerne les femmes et l'autonomie. Je parlerai par exemple d'un programme national de garderies, ce qui me permettra de dénoncer une autre promesse libérale non tenue et d'aborder ce thème selon la perspective réformiste. Le débat me donne ainsi une occasion que j'attendais depuis longtemps.

Le second point que j'aborderai tourne autour des chances offertes aux Canadiennes, et du soutien vide de substance accordé à cet égard par le budget libéral. Dans cette partie de mon intervention, je m'attacherai plus spécialement au ministère de la Condition féminine. Nous le savons, le concept de sociologie appliquée va à l'encontre du simple bon sens. Une tradition qui empêche de résoudre les problèmes des femmes avec une rapidité d'action n'a rien de solide.

J'aborderai en dernier lieu le thème de la productivité créatrice, c'est–à–dire les emplois. Ce thème a un air connu, n'est–ce pas? Les libéraux ont mis l'accent sur cet article de leur programme durant leur campagne électorale, mais ils l'ont abandonné en faveur d'un avantage plein de bon sens: le besoin de se faire aimer par un électorat de plus en plus exaspéré par une gesticulation politique qui ne fait rien d'autre qu'encourager la dépendance par le maintien du statu quo. Je parlerai donc des femmes en affaires dans cette partie de mon intervention.

• (1125)

Étant donné la situation économique du Canada, le gouvernement n'a tout simplement pas les moyens de dépenser en matière de programmes sociaux. Or, le gouvernement actuel et le gouvernement précédent ont fait des promesses extravagantes aux Canadiens en s'engageant à mettre sur pied un réseau national de garderies. Pour des raisons financières, le gouvernement conservateur a abandonné sa promesse en 1992–1993, tandis que le gouvernement libéral a promis d'en établir un si l'économie redevient florissante.

En réalité, il est facile pour le gouvernement de continuer à faire des promesses qu'il ne peut pas tenir et qu'il n'a pas l'intention de tenir. Le Parti réformiste préfère ne pas faire de promesses à l'égard de politiques auxquelles il ne peut de façon réaliste espérer donner suite.

En matière de politique sociale, le Parti réformiste croit que c'est uniquement aux parents qu'il incombe de s'occuper des enfants, et que le gouvernement fédéral ne devrait pas empiéter sur cette responsabilité au moyen d'incitations économiques qui favorisent une forme de gardiennage plutôt qu'une autre, ni promouvoir les garderies subventionnées.

En préconisant un programme universel de garderies, le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur précédent laissent tous deux entendre que la responsabilité de la garde de nos enfants incombe à l'État et non aux parents. Le Parti réformiste appuie uniquement un système qui garde l'État hors des foyers canadiens et qui conserve aux parents la liberté et la responsabilité de s'occuper de leurs enfants tout en fournissant une certaine forme d'aide uniquement aux parents et aux enfants qui en ont vraiment besoin.

Le gouvernement fédéral devrait s'occuper exclusivement des questions qui relèvent de sa compétence comme les questions budgétaires et monétaires. Les lourds impôts, le chômage et les taux d'intérêt élevés sont de loin les principales raisons pour lesquelles les Canadiens n'ont pas d'autre choix que de travailler tout en essayant d'assumer d'une manière équilibrée leurs responsabilités domestiques et le soin des enfants. Si le gouvernement équilibrait son budget, donnant ainsi aux Canadiens la marge de manoeuvre nécessaire pour équilibrer le leur, des possibilités s'offriraient non seulement aux parents canadiens, mais le nombre de mères seules et d'enfants vivant dans la pauvreté diminuerait.

Les problèmes financiers pèsent souvent lourd dans l'éclatement des familles et les divorces. En atténuant certaines de ces difficultés financières, le gouvernement renforcera indirectement la famille, c'est–à–dire le fondement économique et la ressource la plus précieuse de notre pays.

Le problème de la dette et du déficit canadiens prive le gouvernement fédéral de toute marge de manoeuvre par rapport aux recettes perdues et aux dépenses supplémentaires. Le gouvernement a les mains liées en ce qui concerne les nouveaux programmes ou les incitatifs devant permettre aux parents de choisir de rester à la maison ou d'aller travailler.

Le Parti réformiste croit qu'il faut prendre diverses mesures en attendant l'allégement à long terme du fardeau fiscal des Canadiens, et nous poursuivons nos efforts à ce chapitre, comme en témoigne le budget des contribuables que le Parti réformiste a proposé et qui prévoit une hausse du revenu dont disposent les ménages, ce qui laisse une liberté de choix pour les soins dispensés aux enfants.

Du point de vue fiscal, nous recommandons que le gouvernement supprime la déduction pour les frais de garde d'enfants, afin d'appliquer des règles uniformes pour les parents à la maison et ceux qui travaillent à l'extérieur. Le gouvernement devrait appliquer des mesures fiscales ne privilégiant pas indûment un mode de vie ou un type de famille par rapport à un autre.

Avant de faire cela, le gouvernement fédéral doit toutefois déterminer si, en vertu de ses responsabilités, il doit aller jusqu'à fournir des services de garde pour les enfants canadiens, car si l'on se fie aux dépenses qu'il engage actuellement, notamment pour le crédit d'impôt pour enfants, la déduction pour les frais de garde d'enfants, l'équivalent de l'exemption de marié(e), le crédit au titre de la TPS, les prestations de survivant du RPC, l'assurance–chômage, les prestations de maternité et parentales, l'aide sociale et les paiements de transfert aux provinces en vertu du RAPC, il joue effectivement un rôle dans le domaine des

services de garde et, de manière directe, auprès des foyers canadiens.

Actuellement, le gouvernement n'a toutefois pas de pouvoir en ce domaine. La question des garderies relève d'abord et avant tout des provinces et des territoires. Alors que les provinces adoptent leurs lois à cet égard ainsi que la réglementation connexe concernant le nombre de gardiens par enfant, les conditions matérielles auxquelles doivent satisfaire les garderies, la formation requise, tous les critères importants, quoi, la réduction des paiements de transfert aux provinces devient une question d'autant plus épineuse. Comment le gouvernement peut–il justifier le délestage d'autres responsabilités au détriment des provinces, qui sont déjà à court d'argent?

• (1130)

La proposition que j'ai présentée aurait pour effet d'accorder le même traitement aux parents qui travaillent et à ceux qui restent à la maison. En outre, elle aurait des répercussions bénéfiques d'une grande portée sur l'économie. En ce qui concerne les familles à un seul revenu, cela pourrait entraîner une hausse très marquée de la création d'emplois. En effet, les personnes qui quitteront la population active libéreront un emploi pour les chômeurs. Les parents qui choisiront de rester à la maison auront du temps à consacrer à du bénévolat dans des écoles, des hôpitaux ou des centres communautaires, atténuant du même coup les difficultés financières de ces institutions, qui sont financées par l'État. C'est une solution gagnante.

Nous nous portons à la défense de la famille, et ces mesures aideront les familles canadiennes à conserver leur rôle d'éléments essentiels de l'économie du pays. Ce sont des questions qui nous concernent tous, hommes et femmes. C'est un fait que la question des garderies et le choix entre travailler et rester à la maison touchent principalement les femmes.

Le budget libéral dénote un manque d'engagement et de compréhension de cette réalité fondamentale. La conception du Parti réformiste de la politique sociale globale comprend la décentralisation du pouvoir de dépenser aux niveaux de gouvernement les plus près de la population, un ensemble amélioré de normes nationales coopératives, l'habilitation des familles et des particuliers et le renforcement du secteur des organismes de charité.

J'estime que l'égalité complète en est venue à refléter les valeurs de base de ce que j'appelle le nouveau féminisme. Toute tentative en ce sens ne peut échapper au processus de sociologie appliquée conçu et subventionné par le ministère chargé de la Situation de la femme.

Le budget libéral n'a rien fait pour écarter une tradition qui perpétue une méthode dépassée de règlement des problèmes—examen, consultation, discussion—, qui fait qu'on tourne sans cesse en rond sans jamais aller nulle part. Les femmes veulent que le gouvernement passe à l'action sur ces questions, qui revêtent une si grande importance pour elles.

Quand le ministre des Finances a déposé son budget, il a annoncé qu'il transférait à la Situation de la femme un programme du Développement des ressources humaines destiné aux femmes. Quand il a pris cette mesure, il a transféré 11,3 millions de dollars à la Situation de la femme, 8,6 millions de dollars servant à des subventions directes à des groupes d'intérêts spéciaux, et 2,7 millions de dollars, à l'administration et à la répartition de ces subventions. Cela équivaut à une surcharge administrative de 30 p. 100. Aucune entreprise ne peut se permettre de fonctionner ainsi. Aucune famille canadienne ne peut se permettre de fonctionner ainsi. Aucun ménage du pays ne peut se permettre de fonctionner ainsi. Comment se fait–il que notre gouvernement le puisse?

Ce geste a été suivi cette semaine d'une autre annonce, cette fois–ci de la secrétaire d'État responsable de la Situation de la femme. Le 1er avril 1995, on démantèlera le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Or, le budget ne touche pas un mot de la fusion du CCCF et de Condition féminine Canada.

Pourtant, le secrétariat d'État a approuvé le budget des dépenses alloué au Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme; ce budget des dépenses a bel et bien été publié et diffusé. Il est maintenant inutile, car, à peine un mois plus tard, on annonçait l'élimination du conseil. Le secrétariat d'État a donc autorisé une dépense de plusieurs dizaines de milliers de dollars en honoraires de consultants pour la réalisation de la partie III du Budget des dépenses, tout en sachant que toutes les données qui y figuraient ne serviraient à rien. Tout cela est à présent inutile. Quel genre de leadership est–ce?

Non seulement un ministère a dissimulé des informations, mais on a gaspillé des fonds publics pour promouvoir un programme jusque–là inconnu et qui a trait au budget. Voilà le genre de politique qui amène les Canadiens à juger que les politiciens ne sont pas francs.

Au sujet du changement apporté au ministère en question, il convient de noter l'esquisse d'un pas dans la bonne direction en vue de la réduction de la taille du gouvernement. Je dois le reconnaître. Néanmoins, cette réduction des coûts n'est que symbolique. Une économie de un million de dollars face à une dette explosive n'est pas d'un grand réconfort pour les Canadiens qui aspirent à un meilleur climat financier.

• (1135)

C'est l'abolition pure et simple du secrétariat d'État de la Situation de la femme qui s'impose. Je dis cela pour deux raisons. Cette mesure aurait pour effet de supprimer les stigmates des groupes d'intérêts spéciaux qui marquent les femmes désireuses d'introduire des changements positifs sur les plans social, économique et politique. Les Canadiens verraient cette mesure d'un bon oeil, au moment même où l'on s'efforce d'atteindre une véritable égalité sans qu'il soit nécessaire de financer ces groupes à coups de subventions. C'est une pratique qui sème la discorde entre eux et nous.

Le gouvernement sortirait enfin du cercle vicieux qui consiste à se lancer dans des études, des consultations et des discussions sans jamais passer à l'action. Les questions importantes pour les femmes seraient plus facilement et rapidement abordées, si elles étaient confiées aux divers ministères qui ont le pouvoir d'agir à leur sujet. Par exemple, la violence faite aux femmes pourrait relever du ministère de la Justice, le cancer du sein et la recherche dans ce domaine pourraient être confiés au ministère de la Santé et le ministère des Finances pourrait s'attaquer de façon

réaliste au problème de la pauvreté des familles monoparentales, qui ont souvent pour chef la mère.

L'année dernière, dans son discours sur le budget, la secrétaire d'État a annoncé fièrement que le gouvernement reconnaissait les injustices de notre régime fiscal et de notre système de revenus, tous deux préjudiciables aux femmes. Elle a laissé entendre que le gouvernement procéderait à une étude, encore une autre étude, qui porterait sur certains points, comme le versement des pensions alimentaires aux femmes. Elle nous a donné à croire que le gouvernement améliorerait la situation.

Un an plus tard, absolument rien n'a été fait dans ce domaine. En fait, lorsque mon collègue de Calgary–Centre a présenté un projet de loi visant à corriger cette iniquité, le gouvernement libéral a refusé de l'appuyer.

On peut s'interroger sur l'esprit de parti qui règne à la Chambre, lorsqu'on voit comment sont traitées certaines propositions fiscales très sensées. Quelle est la position du gouvernement? Est–il prêt à défendre les intérêts des femmes uniquement pour se faire du capital politique?

Les femmes ont effectivement une grande influence, grâce à leurs efforts efficaces et non subventionnés par le gouvernement, grâce à leurs recours aux tribunaux et grâce aussi au simple exercice de leur droit de vote. Lorsque les fonctionnaires du gouvernement, les politiciens, les avocats et les juges voudront bien se ranger à leurs côtés, ils faciliteront le mouvement vers une puissante dynamique de changement. Dans toute recherche de solutions, le meilleur modèle est le partenariat entre les ressources publiques et privées. Par ressources, je n'entends pas ici uniquement les ressources financières. Les gouvernements ne peuvent agir seuls. Ils n'ont ni le savoir–faire ni l'argent nécessaires.

Ce dont je parle aujourd'hui a mis beaucoup de temps à se réaliser. En fait, nos filles, mes filles et mes petits–enfants, toutes des petites–filles je l'espère, considéreront les années antérieures à 1970 comme une époque moyenâgeuse. La violence des hommes au foyer passait sous silence. Les femmes divorcées n'avaient pas droit à une part du patrimoine familial. Les femmes enceintes subissaient la discrimination sur le marché du travail. Les bons avocats réussissaient encore à ridiculiser les causes de viol présentées devant les tribunaux et les femmes devaient, lorsqu'elles prononçaient leurs voeux de mariage, promettre d'aimer et de respecter leur époux et de lui obéir. En fait, il y a 27 ans, j'ai dit «obéir» sans même y penser. Les temps ont bien changé!

À cette époque, on voyait le monde à travers les yeux des hommes, depuis le langage qu'on utilisait jusqu'à la façon de traiter les questions soulevées alors, qui a influé grandement sur l'évolution des questions cruciales pour les femmes. Diverses causes concernant l'égalité des chances dans l'emploi, la pension alimentaire versée par le conjoint, des régimes de pensions équitables et l'équité salariale, les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel, le viol, la discrimination contre les femmes enceintes et la violence faite aux femmes ont jalonné la route des femmes au cours de la dernière décennie. Des efforts remarquables, réalisés par des hommes et des femmes remarquables, ont radicalement changé notre conception du monde.

Les meilleurs modèles de changement reposent sur les partenariats qu'on trouve dans les secteur public et privé. Cela est encore plus évident lorsque nous discutons de la place qu'occupent les femmes dans l'entreprise. Les gouvernements offrent l'environnement propice à la prospérité des entreprises. Les gouvernements sont là pour s'occuper de l'élaboration des infrastructures, tandis que le secteur privé cherche à se développer sur un marché libre et concurrentiel.

Cela m'amène à mon propos sur les femmes dans l'entreprise. Les femmes se lancent en affaires à un rythme trois fois plus élevé que les hommes. Soixante–quinze pour cent d'entre elles le font au cours des années où elles élèvent leurs enfants, ce qui accroît le fardeau de la structure familiale. Comme la plupart des chefs de petite entreprise, ces femmes travaillent de longues heures, soit de 50 à 70 par semaine, et gagnent en moyenne moins de 30 000 $ par année.

• (1140)

Je voudrais lancer un défi aux institutions gouvernementales qui font obstruction au phénomène des femmes entrepreneurs. Les emplois créés par des femmes qui sont propriétaires de petites entreprises ne constituent pas une mode, mais bien une tendance appelée à rester.

Cependant, les institutions financières exercent encore de la discrimination contre les femmes qui possèdent et exploitent une entreprise. Cette discrimination, qui a été expliquée dans une étude publiée la semaine dernière par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, revêt la forme de taux d'intérêt plus élevés et d'une proportion supérieure de rejet des demandes de financement pour les femmes que pour les hommes. On a découvert cette discrimination, bien que les données utilisées dans l'étude aient été les mêmes, hommes et femmes confondus.

Ces données étaient l'âge de l'entreprise, le secteur d'activité, le nombre d'employés, le volume des ventes et le nombre de gérants du crédit dans les institutions financières provinciales. Vues de l'extérieur, les règles du jeu semblent les mêmes pour les femmes.

Alors, quelle conclusion pouvons–nous tirer lorsque des femmes qui sont propriétaires d'entreprises et qui utilisent les mêmes paramètres que leurs homologues de sexe masculin se voient rejeter leurs demandes de financement ou sont obligées de payer des taux d'intérêt plus élevés pour livrer concurrence sur un marché dit équitable? Le coût du financement est donc inégal pour les hommes et les femmes qui possèdent et exploitent des entreprises. C'est le genre de choses qu'il faut contester et changer, car il ne s'agit absolument pas d'égalité.

Ce rapport a présenté, en conclusion, huit recommandations. Je trouve choquant que l'on suggère, dans ces recommandations, que les institutions financières devraient modifier leur approche dans le cas des femmes propriétaires d'entreprises, que les institutions financières devraient chercher à mieux comprendre la situation particulière des petites et des moyennes entreprises, et plus particulièrement des femmes propriétaires d'entreprises.

Ce genre de recommandations ne fait rien pour encourager nos institutions financières à prendre des décisions d'affaires responsables basées sur les compétences et le mérite. Même s'il reconnaît que les femmes propriétaires d'entreprises sont traitées injustement par nos institutions, le rapport conclut que c'est plus la faute des femmes que du parti pris contre elles.

Dans le discours du budget, le ministre des Finances a fait la déclaration suivante: «Il y a tellement de choses que nous aime-

rions pouvoir faire pour les millions de Canadiens et Canadiennes qui se soucient bien peu des dividendes et des produits dérivés—et dont la seule préoccupation est de joindre les deux bouts.»

Il est temps que le gouvernement se demande comment joindre les deux bouts. Une dette qui nous paralyse et un déficit qui ne cesse d'augmenter nuisent à la croissance de notre pays et n'engendreront pas la prospérité. L'élimination des obstacles, grâce à une meilleure répartition des dollars d'impôt favorisant une moins grande dépendance sociale, et une main–d'oeuvre mieux formée, plus sûre d'elle, qui peut assumer plus de responsabilités, assureront un avenir prospère à tous, hommes et femmes.

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, avant de poser ma question, je voudrais féliciter l'auteur de la motion, la députée de Québec.

La motion exprime ce que beaucoup d'entre nous ressentons, à savoir que nous voudrions faire davantage, à ce moment–ci de notre histoire, pour rehausser notre civilisation et la civilité dans notre pays et nous voudrions encourager les groupes de femmes qui ont fait preuve d'un dynamisme remarquable au fil des années et qui ont exigé plus d'équité à leur égard au sein de la société canadienne.

Je suis, de ce point de vue, assez d'accord avec ma collègue. Je tiens cependant à dire que le gouvernement, à qui il incombe d'équilibrer les finances publiques, a dû effectuer des compressions qui n'ont pas touché que les femmes, même si c'est là l'objet du débat actuel.

Les compressions frappent tout le monde, qu'il s'agisse d'entrepreneurs ou de groupes de femmes qui avaient l'habitude de recevoir leur subvention. Les uns et les autres risquent maintenant de s'en voir privés, ce qui ne veut cependant pas dire que nous renoncions à nos idéaux. La motion que nous a présentée la députée nous aide justement à garder nos idéaux au premier rang de nos préoccupations en cette période difficile.

• (1145)

Quant à la députée de Calgary–Sud–Est, qui a pris la parole en dernier, j'ai de la difficulté à suivre son raisonnement. Elle parle des années 70 comme d'une période de noirceur pour les femmes. Ma collègue s'appuie sur des exemples convaincants pour démontrer que l'égalité des femmes était alors moins reconnue qu'aujourd'hui. Par ailleurs, elle semble approuver la disparition de Condition féminine Canada et elle suggère même, si j'ai bien compris, que le secrétariat d'État de la Situation de la femme soit aboli.

Selon la députée, la participation des femmes au sein de la société a–t–elle marqué des progrès ces dernières années, que ce soit dans la vie civile, dans les forces armées ou au Parlement? Comment les femmes ont–elles obtenu ce qu'elles ont en 1995? N'est–ce pas grâce à des groupes de femmes bénévoles, à des organisations de femmes financées par le gouvernement et aux gouvernements précédents qui ont accordé des budgets à Condition féminine Canada pour apporter les améliorations que les femmes jugeaient nécessaires à leur situation?

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Les femmes ont, sans aucun doute, fait des progrès très importants. Je crois, pour ma part, que, sans les efforts des féministes, si on veut utiliser ce terme, les gens ne seraient pas aussi sensibilisés à une bonne partie des questions dont j'ai parlé. Sans leur intervention, aucun changement ne se serait produit.

Nous entrons dans une nouvelle ère. Dans mon intervention, j'ai essayé de nous faire dépasser le stade du statu quo. En ce qui concerne ce que j'ai dit, je crois que c'est vraiment un défi pour le gouvernement de trouver des façons d'instaurer cette égalité sans y attacher de conditions.

Nous serons confrontés à une réalité économique qui fait que le gouvernement a très peu d'argent à dépenser et nous devrons commencer à compter davantage sur les groupes bénévoles dont ma collègue a parlé et sur les initiatives que j'ai mentionnées pour poursuivre cette évolution.

J'ai parlé d'initiatives efficaces et non subventionnées par le gouvernement, ainsi que de recours devant les tribunaux. J'ai dit que nous devions nous exprimer grâce à l'exercice de notre droit de vote, en élisant certaines personnes à la Chambre des communes. On peut espérer que les femmes et les hommes continueront de réclamer des changements et de profiter des chances qui s'offrent à nous sans avoir à dépendre autant des gouvernements pour financer ces initiatives. Le démantèlement du secrétariat d'État de la Situation de la femme a justement pour objectif de nous faire dépasser ce stade.

Le budget du gouvernement constituait un déplacement surprenant vers la droite. L'idéologie du libéralisme social semble changer. Je crois que nos vis–à–vis abordent les questions de façon plus pragmatique sur le plan économique. J'essaie de trouver de nouveaux moyens pour encourager les femmes, ainsi que les hommes, à avoir recours à d'autres solutions. Il ne faut plus s'en tenir au statu quo qui consiste à s'adresser peut–être au gouvernement pour obtenir davantage d'argent afin d'entreprendre un autre examen de politique dans le but de présenter un autre rapport auquel on ne donnera pratiquement pas suite.

Je remercie ma collègue pour ses questions et je serais très heureuse d'en discuter plus en profondeur avec elle à une autre occasion.

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Monsieur le Président, c'est très intéressant d'écouter la députée et de voir comment elle aborde le budget du gouvernement.

L'indépendance est très importante pour les femmes et pour tous les Canadiens. Ce budget constitue un premier pas dans ce sens. Les garderies sont un aspect important de tout cela. Comme la députée l'a signalé, ce n'est pas simplement une question de mode de vie, mais une nécessité pour les femmes seules surtout de retourner sur le marché du travail afin qu'elles retrouvent, ainsi que leur famille, toute leur dignité. Elles pourront alors servir de modèle pour leurs enfants. Elles seront en mesure de contribuer de façon très utile à l'essor de la société canadienne et leurs enfants auront l'indépendance voulue pour faire ce qu'ils souhaitent.

• (1150)

Il est un point dont le ministre des Finances a parlé dans son budget concernant les petites entreprises. La députée a cité des statistiques relativement à l'augmentation du nombre de femmes d'affaires. C'est une chose dont nous devrions nous réjouir car cela va stimuler le pays, lui permettre de devenir autonome et de réduire la dette globale. Les petites entreprises qui veulent em-

prunter de l'argent pour améliorer leur opérations et prendre de l'expansion doivent bien sûr s'adresser aux banques.

Comme le ministre l'a dit, nous devons amener les banques à étudier avec le gouvernement les moyens d'encourager les banques à consentir davantage de prêts aux petites entreprises. Étant donné que les petites entreprises dirigées par des femmes sont de plus en plus nombreuses, en leur donnant les outils dont elles ont besoin pour aider le pays à renforcer son économie nous ferions un pas dans la bonne direction.

Quant à la proportion que proposait le ministre, il ne faut pas oublier que moins du tiers des prêts consentis aux sociétés par certaines banques vont à des petites entreprises. Si, comme je l'ai recommandé, le gouvernement encourageait les banques à accorder aux petites entreprises au moins le tiers des sommes prêtées aux sociétés, les prêts aux petites entreprises passeraient de 33 à 49 milliards de dollars—une augmentation de 50 p. 100. Une telle mesure encouragerait les petites entreprises à prendre de l'expansion et donnerait aux femmes davantage d'outils pour faire mieux.

La députée ne convient–elle pas que c'est une bonne initiative de la part du ministre des Finances?

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Le député pourra peut–être m'expliquer, à un moment donné, exactement ce qu'il entend par encouragement du gouvernement. Je ne suis pas sûre de comprendre ce qu'il entend par cela. Toutefois, je suis tout à fait d'accord pour que le gouvernement collabore avec les banques pour encourager la réalisation d'un plan d'action tel que le suggérait le député.

J'ai parlé de toute la question des prêts consentis à des femmes par des institutions financières. J'ai été renversée par le rapport de la Banque fédérale de développement, qui révèle l'apparente existence de préjugés sexistes face aux femmes, dans la distribution de capitaux devant leur permettre de créer des entreprises pouvant devenir florissantes. C'est surtout de cela que je voulais parler—cette préoccupation au sujet des préjugés sexistes. Il ne semble pas que les institutions financières traitent les femmes équitablement, d'après le rapport que je cite.

Nous, du Parti réformiste, encourageons et recommandons chaudement que les banques puissent se faire concurrence, tant pour le service à la clientèle que pour la qualité de leurs produits. Nous recommandons la nomination d'un protecteur du citoyen qui serait chargé de trancher des questions de ce genre. Ce serait un moyen de régler le problème sans que le gouvernement doive débourser encore davantage à cette fin.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, je trouve intéressant de constater qu'il y a une espèce de consensus sur la pertinence de la motion présentée par la députée de Québec. Je ne dis pas qu'on s'entendra sur tous les mots ni que le gouvernement ou l'autre parti d'opposition seront entièrement d'accord, mais il semble exister une préoccupation commune face au traitement que l'on réservera aux femmes à l'avenir, avec les changements qui se produisent.

Je relis la motion:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour son insensibilité et son inaction face à l'adoption de mesures concrètes visant à favoriser l'égalité économique des femmes, dans les domaines de compétence fédérale.

• (1155)

Je pense que les mots clés, quant à moi, dans cette motion, sont l'adoption de mesures concrètes, parce que les politiques concernant la condition féminine et concernant les femmes font l'objet de beaucoup de discours depuis plusieurs années. Là, je pense qu'il faut juger les gouvernements sur les actes qu'ils posent dans ces secteurs.

J'ai un peu le goût de vous parler de la vraie vie. Prenons l'exemple de Marie–Hélène, pour ne pas la nommer, la situation actuelle d'une jeune étudiante qui entre à l'université. Elle va commencer, disons, en septembre prochain. Quelle est sa vision d'avenir comme femme? Comment entrevoit–elle son futur?

Eh bien présentement, dans la réforme des programmes sociaux, on entrevoit qu'elle va subir un endettement supérieur, un endettement majeur au cours des prochaines années. Si elle décide de mener des études universitaires, elle va se ramasser avec des dettes qui vont doubler ou tripler par rapport à celles qu'elle aurait à encourir présentement si elle menait ses études. Donc, cela a comme résultat que la jeune femme qui a le goût de faire carrière, qui regarde le futur qu'il y a devant elle va dire: «Eh bien, peut–être que je n'ai pas intérêt à aller jusqu'au maximum de mon potentiel à cause de l'endettement supérieur qu'on va me faire subir.»

Il est très étonnant qu'un gouvernement libéral ait ce type de choix, lui qui, dans les années 1960 à 1970, a essayé de mettre de l'avant des choses intéressantes en ce qui a trait à l'égalité des chances. Là, on est en train de retirer le tapis sous les pieds des personnes qui pourraient en profiter en leur disant: «Quand tu vas faire tes études, tu vas assumer beaucoup plus tes dettes.» Donc, cela aura comme conséquence que seulement les familles riches pourront envoyer leurs enfants à l'université, et on reviendra à une espèce de modèle qu'on retrouvait peut–être il y a 25 ou 30 ans et dont personne ne voulait, où il n'y a pas vraiment égalité des chances face aux études.

Donc, voilà un exemple d'une absence de mesures concrètes du gouvernement, une espèce de geste négatif qui va nous ramener à 20 ou 30 ans en arrière et qui peut inquiéter beaucoup les femmes.

Reprenons l'exemple de la même étudiante. Elle a complété ses études et elle a une idée de fonder une entreprise demain. Elle a décidé qu'elle voulait partir une entreprise dans le domaine des nouvelles technologies. Malheureusement, elle n'a pas d'assurance–chômage parce qu'elle n'a jamais travaillé un nombre de semaines suffisant pour être admissible à l'assurance–chômage, elle n'a pas d'aide sociale non plus parce que, possiblement, elle est la conjointe de quelqu'un qui a un travail. Eh bien, cette personne–là n'est admissible à aucun programme.

Si on prend l'exemple d'une étudiante c'est que, dans la réalité, ce sont beaucoup plus souvent les femmes qui se ramassent dans ces situations. Donc, par des mesures que je dirais systémiques, qui sont contre–effectives, on crée une situation où les femmes en général qui veulent partir une entreprise vont avoir des conditions moins faciles que les hommes. Ce genre de situation est causé par l'inaction actuelle du gouvernement qui aurait pu, dans le présent Budget, poser de petits gestes significatifs pour permettre de contrer cet effet négatif.

Je continue mon exemple de l'avenir d'une jeune femme d'aujourd'hui qui envisage le futur et qui fait des projets en essayant de voir de quelle façon elle va s'organiser.

Quand elle avait lu le livre rouge du gouvernement libéral, pendant la campagne électorale, elle pouvait avoir espoir que, lorsqu'elle va décider de faire carrière, elle va bénéficier de services de garde adéquats pour les enfants qui vont faire qu'elle va pouvoir mener une carrère et, en même temps, assurer à ses enfants une éducation adéquate et un soutien adéquat dans leur développement. Par ce fait, je ne dis pas que les hommes n'ont pas de responsabilités par rapport à l'éducation des enfants, on en a autant que les femmes, c'est très évident, mais dans la réalité, dans la vraie vie, ce qui se passe sur le marché, c'est que souvent, on demande à nos femmes d'être ce qu'on appelle des superfemmes qui vont réussir à tout mener en même temps: la vie de famille, la vie professionnelle, la vie sociale; tout cela du même coup, sans nécessairement leur donner des formes d'aide.

Il y en aurait eu des mesures concrètes à mettre de l'avant parce que le gouvernement libéral avait promis, pendant la campagne électorale, que lorsque le Produit intérieur brut serait en hausse de 3 p. 100, eh bien, il réaliserait 60 000 places supplémentaires en garderie. Récemment, nous avons connu une hausse du Produit intérieur brut, mais on n'a aucune hausse du nombre de places en garderie pour les femmes, si ce n'est pour les femmes autochtones. Donc, il y a là un engagement qui est véhiculé dans la société québécoise et canadienne depuis très longtemps. C'est un engagement qui a été rejeté.

• (1200)

C'est un engagement qui n'a pas été respecté par le gouvernement conservateur qui a précédé les libéraux. Ces derniers, qui se sont fait élire sur la promesse d'un changement, entre autres, dans ce domaine, font la même chose que les conservateurs. On peut voir pourquoi il y a encore des insatisfactions et pourquoi on peut dénoncer l'inaction du gouvernement face à l'adoption de mesures concrètes.

Donc, la jeune fille qui termine ses études, qui aura un endettement supérieur et à qui on annonce qu'au niveau de la garde de ses enfants, elle n'aura pas les services adéquats, toutes ces situations font en sorte qu'elle trouve qu'il n'y a pas eu d'amélioration de sa situation. Quand elle apprend en même temps qu'on va faire disparaître les organismes qui sont un peu les chiens de garde de la défense du statut de la femme, elle peut sûrement se poser de très grandes questions sur l'avenir. Cela, c'est l'exemple d'une jeune femme qui a du dynamisme, a le goût de développer des choses, qui s'en va quelque part.

Je vais vous donner un autre exemple aussi d'une femme qui a beaucoup de dynamisme, mais qui a peut–être moins de chance. Appelons–la Hélène pour la circonstance. Hélène vit à la maison, seule, chef de famille monoparentale, avec deux enfants, et elle doit consacrer 40, 50, 60 p. 100 de son revenu à l'habitation. Cette personne, quand on lui dit que le gouvernement veut combattre la pauvreté, la première chose à laquelle elle s'attend, c'est de pouvoir consacrer à son logement un montant raisonnable de ses revenus, quelque chose autour de 25 à 30 p. 100.

Mais, présentement, on consacre souvent 50 et 60 p. 100 de ses revenus pour se loger. Cela veut dire qu'avec un chèque d'aide sociale, quand vous consacrez déjà 50 ou 60 p. 100 de vos revenus au paiement du loyer, il faut que vous fassiez des miracles chaque semaine pour réussir à faire manger ces deux enfants–là correctement et qu'en bout de ligne, ils ne soient pas eux–mêmes dans un cercle vicieux qui va se perpétuer dans l'avenir et qui va en faire des enfants pauvres. Est–ce que le gouvernement libéral, suite à la tournée du Comité du développement des ressources humaines sur la réforme des programmes sociaux, n'aurait pas pu consacrer des sommes supplémentaires à l'aide directe au logement social?

Pas du tout. Au contraire. Dans un communiqué de presse du ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logment daté du 28 février 1995, on annonce, comme cela, tout simplement—on n'a pas eu la même désinvolture que pour le Conseil consultatif canadien du statut de la femme, hier, pour lequel on a annoncé, tout simplement, en cours de débat, la disparition—mais dans un communiqué de presse, cela a un effet aussi caché, on annonce donc une diminution du budget global du logement social de 270 millions de dollars sur une période de trois ans. Quel message on donne à Hélène, dont je parlais tout à l'heure, qui, elle, a son logement, qui doit faire des miracles pour survivre, quand on lui annonce qu'il y aura une diminution de 270 millions dans le budget du logement social? Cela veut dire qu'il n'y a pas de lumière au bout du tunnel.

C'est cela qu'on veut dénoncer sous le régime du gouvernement actuel, son inaction face à des gestes concrets qui ne sont pas nécessairement une question de faire la charité, mais une question de placer ces gens en position de s'en sortir. Le même genre d'exemple vaut aussi pour l'espèce de volonté continuelle de calquer le modèle américain sur la façon dont on va aider les familles pauvres. On a une approche, ici, présentement, par le gouvernement, qui est de dire ce que les Américains ont fait, au fond. Ils disent: «On va aider les familles pauvres, mais en allant chercher l'argent qu'on donne actuellement à la classe moyenne.»

Savez–vous ce que cela a comme résultat? C'est qu'on aura de plus en plus de familles de la classe moyenne qui vont devenir des familles pauvres. Là, on va pouvoir se gargariser du fait qu'on leur envoie un chèque comme famille pauvre, alors que le modèle que l'on avait antérieurement au Canada et le modèle qui a fait ses preuves, c'est que la façon de combattre la pauvreté est de permettre aux gens qui sont juste au–dessus du seuil de la pauvreté de continuer à avoir espoir de s'en sortir et de donner

aux familles pauvres les moyens de s'en sortir aussi. Mais, ce n'est pas de jouer au yo–yo, en faisant qu'on aide ceux qui sont plus démunis pour l'image publique, tout en enlevant l'aide à ceux de la classe moyenne qui vont se retrouver dans la classe pauvre.

Je pense que là, il y a un autre exemple de l'inaction du gouvernement actuel qu'il faut remettre en question. On donne l'ensemble de ces exemples et en contrepartie, je vais vous lire un extrait du discours du ministre du Développement des ressources humaines, qu'il a présenté au Sommet mondial pour le développement social, juste pour vous montrer la non–correspondance entre le discours et la réalité.

Le ministre du Développement des ressources humaines dit: «Il faudra de plus en plus faire reposer nos programmes sur des mesures concrètes de retour au travail, au lieu de s'en tenir uniquement au soutien du revenu.» Qu'y a–t–il comme mesures pour permettre aux femmes entrepreneures de prendre leur place sur le marché? Il n'y a rien qui correspond au débat que l'on présente à Copenhague.

• (1205)

Deuxième exemple, on dit aussi qu'il faudrait offrir des services de garde abordables pour que les chefs de famille monoparentale, surtout les femmes, puissent travailler à l'extérieur. Comment un ministre peut–il faire un discours comme cela à Copenhague et, en contrepartie, être ministre dans un gouvernement qui nous présente un Budget comme celui qu'on connaît? Je pense que cela prouve que la motion de la députée de Québec est très pertinente et on espère recevoir du gouvernement l'attention nécessaire pour corriger ce qui représente des lacunes majeures du Budget actuel.

Mme Gagnon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses commentaires et la pertinence de ses propos. J'apprécie sa façon de proposer des solutions concrètes au gouvernement quant à l'égalité économique, l'équité en matière salariale et dans d'autres domaines, comme dans les services de garderie.

Le but de la motion est de faire parler le gouvernement, non pas sur des intentions, mais sur les actions concrètes qu'il pourrait prendre pour que la situation des femmes soit améliorée. J'aimerais rappeler une intervention de la secrétaire d'État qui dit que l'abolition du Conseil consultatif canadien sur la situation des femmes est un mouvement créé parce que les femmes avaient beaucoup à revendiquer.

Elle dit que depuis lors les femmes ont fait des progrès au gouvernement. C'est vrai, elles ont progressé, dans l'enseignement aussi, dans le monde des affaires, à l'université. Ce que je retiens de cela, c'est que ces femmes forment une élite, mais je me rends compte que toutes les femmes n'ont pas profité de la même chance en ce qui a trait à l'accès à ces réseaux plus traditionnellement occupés par des hommes.

J'aimerais que mon collègue puisse expliquer, encore une fois, de façon concrète comment le gouvernement se glorifie trop souvent d'actions orientées vers une clientèle plus élitiste et oublie les plus démunis, les femmes, les femmes monoparentales, les jeunes qui font face à un marché de l'emploi plus fermé. Comment le gouvernement pourrait–il agir de façon concrète?

On se vante de vouloir stimuler les entreprises menées par des femmes, mais là encore il s'agit d'une élite. Je ne nie pas cela, mais il y a un grand pourcentage de la population qui reste derrière, et je ne vois aucune action concrète de la part du gouvernement pour aider ces femmes.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, dans ma courte expérience de député, l'une des choses qui m'a le plus marqué c'est comment les mouvements de femmes, de ma circonscription et dans les autres régions, réussissaient à se débrouiller avec très peu. Avec des budgets très restreints, ils ont des idées originales, mettent en place des façons d'aider les femmes, les familles, de manière à produire des résultats concrets malgré le peu de moyens dont ils disposent.

Dans les solutions que je pourrais proposer, je pense qu'il faut d'abord écouter ces organismes, leur donner des moyens d'agir sans toujours être en état de crise. Il faudrait une planification de trois à cinq ans qui permettrait aux organismes qui représentent les femmes, qui contribuent au développement des objectifs des femmes de continuer leur travail.

• (1210)

Lors des audiences du Comité du développement des ressources humaines, nous avons entendu les témoignages relatifs à des dizaines d'expériences vécues par les femmes un peu partout à travers le Canada qui veulent assurer un meilleur avenir à nos filles qui, aujourd'hui, ont cinq, dix ou quinze ans. Elles veulent que dans le monde de demain, dans 15 ou 20 ans, il ne soit plus nécessaire d'avoir des programmes particuliers parce qu'on aura donné à la base, à chacune des femmes, l'occasion de s'épanouir et des conditions de vie dans la société leur permettant d'avoir des chances égales avec les autres.

Je pense que le plus important, c'est de faire confiance aux femmes.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, je serai naturellement en faveur de la motion déposée par la députée de Québec qui demande:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour son insensibilité et son inaction face à l'adoption de mesures concrètes visant à favoriser l'égalité économique des femmes, dans les domaines de compétence fédérale.

Je dénonce donc l'insensibilité du gouvernement face à la situation des femmes. Je voudrais profiter de l'occasion pour traiter un volet, celui des pensions de vieillesse, et démontrer que le gouvernement actuel, avec toutes les actions qu'il a entreprises dans ce domaine, n'empêche pas que de plus en plus de femmes âgées soient en–dessous du seuil de pauvreté. Le Budget de 1995 sonne définitivement le glas de l'universalité des programmes sociaux, notamment des régimes publics de sécurité de la vieillesse.

À titre d'exemple, le plafonnement des versements de pension basés sur les revenus de l'année précédente met fin complètement à l'universalité. Même s'il y a peu de personnes âgées qui disposent de revenus annuels supérieurs à 53 000 $, il arrive souvent que les aînés non fortunés aient réalisé dans une année

des revenus familiaux supérieurs, soit par la liquidation d'actifs qu'ils ont ramassés au fil des ans, soit par le retrait d'un REER, ou encore par le transfert de ceux–ci.

Cette mesure du Budget les affectera directement l'année suivante en diminuant les versements de la pension. On sait que depuis 1989, l'universalité des programmes de sécurité de la vieillesse auxquels les personnes âgées ont contribué est virtuellement abolie.

Je m'explique mal cet acharnement du gouvernement libéral à toujours attaquer cette tranche de la population qui, rappelons–le, a bâti ce pays. C'est la cible préférée que les libéraux s'acharnent à détruire en leur imposant, année après année, Budget après Budget, des mesures inacceptables, eux qui sont les plus démunis de notre société.

On se demande ensuite pourquoi la population du Québec veut se libérer de ce fédéralisme et devenir souverain. Les différents programmes de sécurité de la vieillesse, ainsi que le Supplément de revenu garanti sont les principales sources de revenu des personnes âgées de plus de 65 ans. Leur niveau de pauvreté, surtout chez les femmes, excède largement celui de la population en général.

Y a–t–il quelqu'un en cette Chambre qui ne sait pas que les personnes âgées sont désavantagées parce qu'elles ont des pensions et des revenus moins élevés, si elles n'ont pas travaillé hors du foyer? Et c'est le cas de nos mères.

Leur travail domestique n'est pas rémunéré ni pris en compte pour calculer leur pension de retraite. Leur seul revenu sera donc pour les années à venir le chèque de pension du Canada et ce, pour combien de temps encore?

• (1215)

C'est une injustice que le gouvernement libéral réitère en nous indiquant que la pension de la sécurité de vieillesse serait versée en fonction du revenu familial. Cette mesure obligerait un grand nombre d'aînés, majoritairement des femmes, à lui remettre leur pension.

Selon la ministre québécoise de la Condition féminine, et je cite ses propos: «Voilà que les femmes retournent 50 ans en arrière. Alors qu'elles avaient réussi à se faire reconnaître dans la société un statut individuel, maintenant, au nom des compressions budgétaires, elles se voient obligées, rendues à la retraite, de se faire reconnaître en tenant compte du conjoint et du revenu familial.»

On a le droit de se demander quel virage le fédéral prend par rapport aux droits des femmes. Ma collègue du gouvernement du Québec a bien raison quand elle ajoute que l'introduction du principe du revenu familial vient modifier totalement le programme de sécurité du revenu à la retraite pour en faire un programme d'assistance sociale aux familles démunies en lieu et place d'un programme d'assurance.

Le Canada a pris des engagements publics très clairs en faveur de l'égalité des sexes, ainsi que des mesures statutaires pour atteindre cet objectif. Je me réfère ici au document canadien sur la violence faite aux femmes. Dans son plan d'action, à l'article E.61, on stipule que l'engagement du Canada est celui–ci, et je le cite: «Analyser toutes les modifications proposées au régime fiscal pour en dépister les effets discriminatoires ou négatifs envers les femmes.» Ce principe est maintenant sur une tablette.

L'article E.66, du même document, stipule, et je cite: «Relever et assurer l'indexation complète du seuil de récupération des prestations de sécurité de la vieillesse.» Encore une fois, le Canada n'a pas pris cet engagement.

L'engagement du Canada est très clair dans ce document. On devait prendre toutes les mesures requises, notamment législatives, pour modifier ou abolir les lois, règlements, coutumes et pratiques qui constituent de la discrimination envers les femmes. Est–ce que c'est ce que le gouvernement propose actuellement avec son Budget? Non. Il a balancé ces principes.

Le ministre des Finances balance du revers de la main des études qui ont coûté énormément d'argent aux contribuables et nie des principes fondamentaux au nom de la réduction du déficit. Au contraire, plutôt que d'avancer et de donner aux personnes âgées, principalement aux femmes, les moyens pour y arriver, on régresse de plus en plus avec ce Budget.

Soyons un peu sérieux. Je comprends fort bien que tout se paie et qu'il y a ici un prix à payer. Cependant, tournons–nous donc vers les banques, vers les paradis fiscaux, vers les fiducies familiales et laissons en paix nos personnes du troisième âge. Elles se sont saignées à blanc pour construire ce pays qui, aujourd'hui, les rejette. Est–ce cela le fédéralisme?

N'ont–elles pas assez donné en travaillant toute leur vie et en payant des impôts? Qui croyez–vous donc a rempli les coffres de l'État, sinon elles?

En conclusion, je voudrais vous rappeler que ce n'est pas la souveraineté du Québec qui menace le revenu des gens âgés. La menace sur les pensions de vieillesse vient du fédéral. C'est ça le prix à payer pour le statu quo, le prix à payer pour un non au prochain référendum.

Dans un Québec souverain, un titre comme celui invoqué au début de ce discours, c'est–à–dire *l'insensibilité du gouvernement face à la situation de la femme* ne trouvera pas preneur. Équité, sera notre discours.

• (1220)

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis vraiment très surpris de la motion présentée par l'opposition. J'aurais aimé qu'il y ait un préambule à cette motion et qu'il se lise ainsi: Que cette Chambre félicite le gouvernement pour toutes les initiatives qu'il a prises jusqu'à présent sur le développement des opportunités pour les femmes.

Mon collègue oublie que dans notre Budget de 1994, on a confirmé notre engagement fédéral à fournir 100 millions de dollars au Programme de réparations d'urgence, on a également rétabli le Programme de contestation judiciaire qui finance les

causes judiciaires fondées sur les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés garantissant les droits à l'égalité.

Je veux souligner que ces programmes ont su développer la juridiction permettant une décision économique plus favorable pour les femmes. De plus, notre gouvernement a annoncé la création de la Fondation canadienne des relations raciales qui est une mesure très importante pour les femmes qui sont confrontées à la double discrimination du sexisme et du racisme.

Je peux vous citer au moins 15 ou 18 différentes initiatives que le gouvernement a prises jusqu'à date qui offrent des opportunités aux femmes canadiennes. Alors, je suis surpris de voir les partis d'opposition attaquer le gouvernement. J'aimerais dire à mes honorables collègues qu'après un an, on a fait des choses qui sont très favorables aux femmes comparativement à l'ancien gouvernement qui y a mis dix ans d'efforts. Je me demande pourquoi mon honorable collègue ne se lève pas pour féliciter le gouvernement.

M. Fillion: Monsieur le Président, il m'est très difficile de pouvoir féliciter le gouvernement, alors que l'on s'aperçoit que la condition de la femme diminue continuellement, que ce soit des jeunes femmes, des femmes d'âge moyen ou des personnes âgées dont la condition de vie se détériore constamment.

Nous n'avons qu'à penser, par exemple, au gel des prêts étudiants alloués aux jeunes pour leurs études. Tout à l'heure, on a démontré que ces jeunes–là allaient sortir de nos universités endettés par–dessus la tête. Voilà, ce que nous offre le Canada. On nous a également démontré parfaitement, chiffres à l'appui, qu'il n'y aurait plus de nouvelles places au niveau des garderies pour permettre aux femmes de retourner sur le marché du travail.

Voilà, encore une fois, ce que le gouvernement nous offre. Également, en aucun endroit est–il question d'apporter des correctifs aux logements sociaux. Coupures, coupures, coupures. Pour moi, c'est une honte. Dans le livre rouge qui, pour moi, est rendu noir, il n'y a absolument rien qui nous indique des mesures effectives pour la condition féminime.

Bien sûr, on peut dire que le gouvernement a tout de même une secrétaire d'État à la Condition féminine, mais, mis à part le titre, que lui reste–t–il, après avoir aboli le Conseil consultatif? Que lui reste–t–il? Elle n'a plus de budget, elle n'a plus rien à faire. Donc, éliminons ce titre–là, qui est beaucoup plus un titre pour donner «bonne bouche» au gouvernement fédéral que pour faire avancer la condition féminine.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur la motion d'aujourd'hui. Même si je dois dire en commençant que je n'appuie pas la motion qui a été présentée, je suis heureux que la députée de Québec l'ait présentée, car elle permettra de faire ressortir certaines des mesures positives que le gouvernement a prises depuis qu'il a été élu.

• (1225)

Il est important que les particuliers et les parlementaires, ceux–là surtout, soient périodiquement forcés de penser aux questions comme l'égalité, que ce soit entre les sexes ou entre les personnes de race ou de couleur différentes, entre les immigrants et les Canadiens de deuxième et de troisième générations ou les autochtones.

Nous venons ici pour parler des questions du jour. Il est important que nous comprenions que, malheureusement, notre société ne peut pas prétendre pratiquer l'égalité dans tous les aspects de la vie canadienne. Il est regrettable que dans une société tolérante comme la nôtre, il y ait encore tant d'intolérance. Il est regrettable qu'une société aussi progressiste connaisse autant de bigoterie, d'isolationnisme et de haine à l'égard de ceux qui sont différents de nous, qui que nous soyons, d'ailleurs.

Il est important d'essayer de replacer ce débat dans son contexte. Le parti auquel j'appartiens a fait campagne pendant des années sur des plates–formes où figurait l'égalité. Je suppose que les résultats obtenus et la sincérité d'un parti ou d'une institution politique, celle du Parlement ou d'un gouvernement, la sincérité des déclarations, doivent être jugés en fonction des décisions qui ont été prises.

Les décisions que nous avons prises au cours des 18 derniers mois sont plutôt importantes. Cela ne veut pas dire que ce sont les seules actions nécessaires. Bien au contraire. Lorsqu'il est question de choses comme l'inégalité, la bigoterie et le racisme, il faut être constamment vigilant. Ces choses ont tendance à ressurgir et lorsqu'on fait un pas en avant, à moins d'être très, très vigilant, quelqu'un risque de nous faire reculer de deux ou trois pas.

J'ai l'impression que cette motion est en réaction à certaines des mesures budgétaires. J'ai également l'impression que certains s'inquiètent, sans doute à juste titre, des changements rendus nécessaires par les réalités financières telles que l'augmentation du déficit et de la dette ainsi que la nécessité d'essayer de relancer l'économie.

J'ai l'impression que la députée de Québec s'inquiète de la disparition du Conseil consultatif canadien du statut de la femme. Moi aussi cela m'a inquiété lorsqu'une telle possibilité est devenue le sujet d'un débat public et la source d'une grande consternation.

Je remarque que le gouvernement transfère à Condition féminine Canada le programme de promotion de la femme, qui faisait partie du ministère du Développement des ressources humaines. C'est une décision très significative de la part du gouvernement canadien et ce, pour deux raisons.

Sous les gouvernements précédents, lorsque nous pensions avoir de l'argent et que nous avons emprunté plus que ce que nous aurions dû, nous en avons souvent donné à des groupes d'intérêts spéciaux en leur disant: «Tenez, voilà de l'argent pour être la voix des femmes dans la société.» Si on y pense bien, c'était une chose terrible. Quels étaient les véritables motifs derrière ça? Était–ce de prétendre que les questions féminines ne méritaient pas la vigilance continue des parlementaires? Est–ce que cela voulait dire qu'elles devaient être reléguées à un échelon inférieur et devenir l'exclusivité d'un «groupe d'intérêt spécial»?

J'ai toujours trouvé le financement public des groupes d'intérêts spéciaux très contestable. Le gouvernement me paie moi, en tant que parlementaire, pour défendre les intérêts de mes électeurs. Au fil des années, on en est venu à considérer comme une pratique acceptée que les parlementaires se cachent derrière le fait qu'il existe des groupes financés par les contribuables pour faire valoir et appuyer des intérêts que nous sommes censés défendre et protéger, en notre qualité de représentants du Parlement, des assemblées législatives ou des conseils municipaux partout au Canada.

À mon avis, le gouvernement actuel a pris d'excellentes initiatives pour promouvoir l'égalité, et pas seulement dans des domaines de compétence fédérale. Les gouvernements doivent donner l'exemple.

C'est une députée qui compte parmi les parlementaires les plus éloquents, les plus solides et les plus crédibles que le gouvernement a désignée comme secrétaire d'État chargée de la situation de la femme. Au cours des deux dernières législatures, c'est très difficile de trouver un député qui a fait valoir avec autant d'insistance, de conviction et de sincérité les préoccupations des femmes, au point de les rendre incontournables pour les gouvernements. Ce n'est certes pas un hasard si la députée de Mont–Royal est aujourd'hui secrétaire d'État chargée de la situation de la femme.

• (1230)

La plupart des femmes, des Canadiens les plus activistes et les plus féministes, conviendront que le choix de la députée de Mont–Royal comme secrétaire d'État chargée de la situation de la femme a traduit le sérieux que le gouvernement accorde à cette question.

C'est ainsi qu'il y a eu notamment le projet de loi C–64 concernant la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous avons cherché à conforter cette loi, qui est une des mesures à l'égard desquelles je me suis montré extrêmement critique dans le passé. Avant de me prononcer, je vais d'abord voir l'effet réel des modifications que nous avons proposées récemment. C'est bien d'avoir un projet de loi, mais, pour que la mesure soit ensuite respectée, elle doit reposer sur des motifs très solides et prévoir des pouvoirs d'exécution, sans quoi elle n'est qu'une suite de mots sur du papier. Nous faisons néanmoins un pas dans la bonne direction.

Le budget de 1995 prévoit des mesures visant à faciliter l'accès aux capitaux des petites et moyennes entreprises. Tout le monde sait que 40 p. 100 des nouveaux entrepreneurs sont des femmes. Dès qu'on participe à la vie publique, surtout à titre de député, on sait généralement que les femmes sont deux fois plus désavantagées que les hommes quand elles se présentent à une banque ou une institution financière pour contracter un emprunt. Elles le sont parce qu'elles proposent la mise sur pied d'une petite entreprise et que les banques ne semblent pas très enclines à prêter de l'argent pour des petites entreprises. Il faudrait les punir, voire les condamner, car leur décision trahit une certaine part de sexisme, qui est généralisé sans être direct. Les femmes ne semblent pas avoir le même accès que les hommes à des capitaux.

Cependant, il ne faut pas s'arrêter là. L'une des mesures dont nous avons discuté au cours de la période préélectorale visait à créer des programmes spéciaux pour les femmes d'affaires. Le Comité de l'industrie s'est d'ailleurs penché sur cette question. Je sais que les membres de ce comité ont beaucoup de pain sur la planche, mais je les encourage à reconnaître le fait que les femmes d'affaires sont doublement défavorisées. Il faut s'employer à remplir rapidement l'une des promesses faites dans le livre rouge. Nous devons trouver des façons de fonder des instituts pour les femmes d'affaires et de veiller à ce que ces femmes aient véritablement accès à des fonds de roulement.

Tous ceux qui ont suivi la réforme de la politique sociale, tant ceux qui l'appuyaient que ceux qui s'y opposaient, savent que l'un des volets de cette réforme tendait à étudier la situation des femmes et des enfants qui vivent dans la pauvreté et à déterminer si les outils dont nous disposons actuellement, soit les programmes sociaux que nous avons, répondent vraiment aux besoins des femmes et des enfants pauvres.

Les propositions publiées dans le livre vert abordaient clairement cette question. Elles visaient à susciter au Canada un débat pour déterminer si les Canadiens ont les ressources, le courage et la prévoyance nécessaires pour modifier les programmes sociaux afin que certaines personnes délaissées, et plus particulièrement les mères chefs de famille et leurs enfants, ne soient plus condamnées à une vie d'enfer et de misère. J'espère que, au terme du débat sur le budget, certaines des bonnes mesures prévues dans le livre vert se concrétiseront et que nous serons vraiment en mesure d'adoucir le sort réservé aux femmes pauvres et à plus d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada.

Nous avons également tenu un autre engagement pris dans le livre rouge, soit la création de la Fondation canadienne des relations raciales. Certains députés croient fermement qu'il s'agit là d'un véritable gaspillage d'argent. S'ils allaient seulement visiter n'importe quelle communauté minoritaire au Canada, une communauté noire ou une communauté d'immigrants, ils verraient que l'aiguillon du racisme est toujours présent au Canada et que sa piqûre est malheureusement tout aussi cuisante aujourd'hui qu'autrefois.

La Fondation des relations raciales que notre gouvernement a fondée vise à aider non seulement les minorités au Canada, mais aussi les femmes, qui sont triplement désavantagées dans notre pays. Au sein de la société canadienne, les femmes noires et les femmes autochtones sont parmi les plus grandes victimes de discrimination. La Fondation canadienne des relations raciales est un exemple bien concret de l'engagement du gouvernement à concentrer ses efforts et son attention sur la solution de ces problèmes bien réels.

Il y a d'autres choses que je tiens à signaler rapidement et, notamment, le groupe de travail sur la prostitution. Je ne peux songer à un crime plus violent et plus odieux contre les femmes que la prostitution. Notre gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la Justice, a fait savoir qu'il est disposé à prendre des mesures sévères et décisives pour mettre un terme à ce crime odieux contre la société, contre les femmes, contre nos filles et

nos petites–filles. Nous sommes déterminés à faire quelque chose et des mesures sévères seront prises par le ministre ou par des gens comme moi, qui présenteront des projets de loi d'initiative parlementaire à la Chambre.

• (1235)

À propos du projet de loi sur le contrôle des armes à feu, je mentionne que 50 p. 100 des femmes qui sont tuées le sont au cours de querelles domestiques et au moyen d'armes à feu qui sont dans la maison. Nous avons pris des mesures sévères et décisives.

Le présent débat ne devrait pas tenir seulement compte des questions financières, mais aussi des mentalités. Quand je balaie cette assemblée du regard et que je vois la qualité des députés en général et des femmes en particulier, je sais que nous avons fait du chemin, mais nous avons encore une grande distance à parcourir.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, je vois que mon collègue d'en face a fait aussi beaucoup de constats sur la condition féminine. Cependant, les mesures qu'il a annoncées sont surtout d'ordre social. Ce sont de très bonnes mesures mais, aujourd'hui, le but de la motion est de parler des mesures économiques qu'on entend prendre pour que les femmes puissent vivre de façon plus égalitaire.

Là–dessus, j'aimerais demander au député d'en face ce qu'il pense de l'amendement sur la réforme du Code du travail. Je sais qu'en 1993 les députés du Bloc québécois ont proposé un amendement pour harmoniser avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec les sommes d'argent que l'on donne aux femmes quant à un retrait préventif lorsque la femme se trouve enceinte. Je sais que présentement un document interne circule où on ne fait aucunement cas de la motion proposée par les députés du Bloc québécois, alors que les députés libéraux l'avaient appuyée.

Aujourd'hui est une journée d'action, une journée où on demande au gouvernement de s'engager concrètement dans des mesures qui favoriseront les femmes. Dans ce dossier, on voit qu'il y a deux catégories d'employées féminines. Quand on travaille au gouvernement fédéral et qu'on se retrouve enceinte, le retrait préventif nous permet de gagner moins: au Québec, on reçoit 95 p. 100 du salaire, et au fédéral je pense que c'est 60 p. 100.

Comment se fait–il qu'on n'en tient pas compte cette fois–ci dans la réforme de ce projet sur le retrait préventif?

[*Traduction*]

M. MacDonald: Monsieur le Président, en bref, je dirai que j'ignore pourquoi on n'a pas accordé plus d'attention à la motion dont parle la députée. Je serai franc. Je ne connais pas tous les détails concernant la mesure législative québécoise dont elle parle.

Cependant, j'ai écouté attentivement et je peux dire à la députée de Québec que je la félicite d'avoir pris les moyens pour porter ces questions devant le Parlement du Canada. Et c'est bien ici l'endroit où il faut discuter de ces questions.

En étant à mon deuxième mandat, je peux également lui dire que beaucoup trop souvent, de bonnes propositions présentées par des députés de l'opposition sont rejetées et c'est très malheureux. Lorsque nous parlons de questions de justice et d'égalité, surtout lorsque ces questions touchent plus de 50 p. 100 de la population, il faut renoncer à l'esprit de parti. Lorsque de bonnes propositions sont faites, le gouvernement devrait les étudier.

J'attends avec impatience d'obtenir plus de renseignements sur la question. Si c'est une mesure progressive qui vise à accroître l'égalité des femmes, non seulement au Québec, mais partout au Canada, c'est une mesure que j'appuierai, peu importe la position officielle que pourrait adopter mon parti.

La députée de Québec a aussi dit que le débat portait sur l'égalité économique. En réalité, l'égalité sociale et l'égalité économique sont étroitement liées. On ne peut pas refuser la première et s'attendre à ce que la deuxième soit possible. Il est évident que le gouvernement fédéral et le Parlement doivent avancer sur deux fronts à la fois: adopter des lois et donner l'exemple pour que la société devienne véritablement égalitaire, tant sur le plan social que sur le plan économique. Nier l'égalité sur l'un de ces plans empêcherait l'égalité de se réaliser sur l'autre plan.

[*Français*]

Le vice–président: Il ne reste que 30 secondes à l'honorable députée de Québec si elle désire poser une autre question ou faire un commentaire.

Mme Gagnon (Québec): Effectivement, monsieur le Président, je suis d'accord avec le député d'en face que la réalité économique est liée aussi à une réalité sociale. Mais je soulignerai qu'on a réduit les budgets des organismes communautaires qui oeuvrent dans les différents milieux et qui mettent de l'avant des programmes sociaux pour aider les plus démunis de notre société.

• (1240)

Je suis d'accord avec le député. Ce que je voudrais, c'est la mesure concrète sur le plan financier qui va sous–tendre aussi l'action communautaire sociale de ces organismes.

Pour la gouverne de mon collègue le député d'en face, j'aimerais lui dire qu'un document interne circule actuellement, portant sur le projet de la réforme du retrait préventif. On ne retrouve pas la motion qui avait été adoptée par les libéraux.

[*Traduction*]

M. MacDonald: Monsieur le Président, je remercie la députée pour son observation et elle peut avoir l'assurance que j'examinerai la question.

Dans la pratique, le meilleur moyen de parvenir à l'égalité, comme la députée de Western Arctic l'a dit, c'est d'avoir un emploi. Malheureusement, dans notre économie, les femmes n'ont pas la possibilité de réaliser leur plein potentiel. Ce n'est qu'en brisant les barrières que nous pourrons parvenir à une véritable égalité.

J'aimerais travailler avec la députée de Québec. Je la félicite de soulever ces questions à la Chambre des communes avec autant de persévérance. Je suis convaincu qu'il y a d'autres députés, comme la députée d'Etobicoke—Lakeshore, qui travaille sans relâche pour les femmes des groupes minoritaires et l'ensemble des femmes, qui seraient prêts à travailler avec la députée de Québec pour arriver au but souhaité.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de confiance que je prends la parole pour répondre à la motion de la députée.

Je suis fière d'être membre d'un gouvernement et d'un parti qui a un bilan comme le nôtre, un bilan inégalé pour ce qui est d'être sensible aux problèmes des femmes et de prendre des mesures concrètes et pratiques pour promouvoir l'égalité économique des femmes. Je vais rester sur la question de notre histoire et de la réalité économique des femmes.

La force et la vitalité du mouvement féministe au Canada aujourd'hui remontent au moment de clarté et de pouvoir que nous avons vécu il y a 25 ans. L'occasion était le rapport historique publié en 1970 par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

À ce moment–là, les Canadiennes se sont rendu compte que l'égalité des chances était devenue possible. Ce n'était pas seulement grâce à un gouvernement libéral qui avait surmonté tous les obstacles pour établir cette commission royale d'enquête en 1967, mais aussi grâce à la volonté des femmes qui tenaient à faire de l'égalité une réalité. C'était aussi l'empressement avec lequel le gouvernement libéral a répondu, en 1970, aux recommandations de la commission royale d'enquête qui a inspiré les femmes à redoubler d'efforts pour faire avancer leur cause.

Je crois que la députée reconnaîtra que c'est un gouvernement libéral qui a nommé le premier ministre responsable de la Situation de la femme au Canada en 1971. C'est également un gouvernement libéral qui a établi le Bureau du coordonnateur de la situation de la femme en 1971, qui porte maintenant le nom de Situation de la femme Canada, principal organisme du gouvernement fédéral chargé de coordonner les politiques en matière d'égalité des femmes. C'est un gouvernement libéral qui a créé le Programme de promotion de la femme en 1973 pour fournir une aide financière et technique aux organisations féminines et autres groupes bénévoles qui travaillent pour promouvoir l'égalité des femmes. La députée connaît la riche histoire et le riche héritage des libéraux de même que leur engagement à l'égard des questions féminines.

Avec l'appui du gouvernement libéral, les femmes ont aujourd'hui réussi à rendre le monde du travail plus sensible aux besoins de la famille. Les femmes obtiennent le soutien dont elles ont besoin pour équilibrer leur travail et leurs responsabilités familiales à l'égard des jeunes enfants, des parents vieillissant ou des deux.

Aujourd'hui, avec l'appui du gouvernement libéral, les femmes ont également fait inscrire les questions de harcèlement sexuel, d'équité en matière d'emploi et le reste au programme d'action du monde du travail. Avec l'appui du gouvernement libéral, les femmes sont en train de convaincre d'autres secteurs de la société que ce genre de questions dans le domaine de l'emploi ne concernent pas uniquement les femmes. Ce sont des questions sociétales qui nous concernent tous, les hommes aussi bien que les femmes.

Avec le soutien du gouvernement libéral, un nombre record de femmes ont lancé leurs propres entreprises. Aujourd'hui, les femmes exploitent 39 p. 100 des petites entreprises au Canada. D'après le sondage le plus récent effectué par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les femmes chefs d'entreprise réussissent très bien.

Les PME constituent le principal moteur de notre économie, créant 85 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada. Selon mes calculs, cela fait des femmes les principales protagonistes de la création d'emplois aujourd'hui au Canada.

• (1245)

Il est particulièrement encourageant de constater le rôle de plus en plus dominant que jouent les jeunes femmes dans la création de nouvelles entreprises. Comme *Le Devoir* le faisait remarquer la semaine dernière, 51,4 p. 100 des propriétaires canadiens d'entreprises de moins de 25 ans sont des femmes. D'après les chiffres de 1991 compilés par la FCEI, cela se compare avantageusement au chiffre de 30,6 p. 100 pour 1981.

Voilà un bon résultat, qui témoigne éloquemment du soutien que notre gouvernement a accordé à la cause de l'égalité économique des femmes. Il s'agit là de la substance de la motion. Tout indique que la place de plus en plus grande que les femmes occupent dans le secteur de la petite entreprise s'avérera un facteur important de la croissance économique à venir de notre pays.

Je me réjouis de constater que le secteur de la petite entreprise a fait l'objet de plusieurs engagements importants qui ont été pris dans le budget du 27 février. Le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement était résolu à éliminer les obstacles à la réussite des petites entreprises. Nous sommes également résolus à leur fournir une aide concrète pour leur permettre de survivre et de prospérer. Il est indispensable que les petites entreprises aient accès au financement dont elles ont besoin pour demeurer la principale source de création d'emplois.

Le gouvernement va en outre coopérer avec les banques au cours des prochains mois afin d'élaborer des points de référence applicables au financement de la petite entreprise. Nous allons tâcher de réunir des données solides sur le taux de réussite des entreprises appartenant à des femmes pour que les banques finissent par prendre conscience qu'il est logique, sur le simple plan commercial, d'ouvrir leurs portes et leurs coffres aux femmes.

Il a également été annoncé dans le budget que nous allions réduire substantiellement les subventions aux entreprises. Dans l'économie actuelle, les subventions ne sont pas un moyen rentable de créer des emplois, d'accroître la productivité et de stimuler la croissance. Personne n'en est plus conscient que les entreprises elles–mêmes.

Le gouvernement a décidé de se préoccuper en priorité des éléments qui sont le moteur de la croissance économique, c'est–à–dire les sciences, la technologie et le développement du commerce. En fait, le gouvernement s'efforce de mettre en place une politique propre à encourager et à récompenser l'innovation et la

souplesse nécessaires pour exploiter les occasions qui surgissent sur le nouveau marché planétaire.

Le potentiel est là, indéniablement. Notre gouvernement en est conscient. Il sait aussi que les femmes ont l'imagination et la détermination voulues pour participer pleinement à une économie mondiale en croissance.

La députée a expliqué avec éloquence que nous ne réussissons pas à combler tous les besoins. Il importe de lui rappeler que le gouvernement et les députés ministériels sont conscients de ce qu'il faut faire, des progrès à accomplir pour répondre à tous les besoins, de manière à assurer la qualité de vie des femmes et des familles.

En ce qui concerne l'aspect économique, je crois qu'il faut rejeter la motion à l'étude. Le gouvernement libéral est parfaitement au courant des engagements à prendre à l'égard de la situation des femmes sur le plan économique.

[*Français*]

Mme Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, je suis d'accord avec ma collègue députée quand elle dit que les questions concernant la condition féminine en 1995 sont aussi des questions sociétales. Je suis d'accord avec elle. Cependant, n'est–il pas encore le lot, la responsabilité de plusieurs femmes d'aller chercher son enfant à la garderie, d'avoir à exécuter la double tâche à la maison?

Je demanderais à ma collègue députée si elle va pouvoir pousser le dossier des garderies à ses collègues députés, parce qu'on avait promis 50 000 places par année et on a un manque à gagner, au Québec, de 35 000 place en garderie.

• (1250)

Est–ce que le transfert aux provinces va se faire? On a atteint le 3 p. 100 du PIB, il serait temps que le gouvernement libéral aille de l'avant avec cette promesse qui a été une promesse du livre rouge du gouvernement.

J'aimerais savoir si on peut compter sur notre collègue concernant cette question si épineuse pour les femmes. Sans garderies, les femmes ne pourront pas aller sur le marché du travail si le gouvernement tarde trop. On compte 2 millions de places en garderie dans tout le Canada, dont un manque à gagner de 35 000 au Québec.

Ce que nous voulons au Québec ce n'est pas que le gouvernement fédéral arrive avec ses normes nationales mais qu'il permette les transferts aux provinces pour que le gouvernement du Québec puisse répondre à une grande demande qui a été faite par les femmes du Québec.

D'ailleurs, lors des consultations sur l'avenir du Québec, plusieurs groupes de femmes ont demandé cette aide pour que les femmes puissent envahir le marché du travail.

[*Traduction*]

Mme Augustine: Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée d'en face pour dire que si l'on veut que les femmes participent pleinement à la vie économique du pays, il importe que nous commencions à tenir compte des problèmes liés au fait que les femmes s'occupent des enfants et des personnes âgées d'une manière particulière.

Il est également important de noter que nous avons pris des engagements, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre de places de garderie lorsque nous atteindrons un pourcentage donné du PIB. Cette promesse existe toujours. Nous n'avons pas changé d'avis en ce qui touche nos engagements d'augmenter le nombre de places de garderie, d'assurer l'équité en matière d'emploi et une foule d'autres engagements pris envers les femmes.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, mon honorable collègue, qui est également secrétaire parlementaire du premier ministre est probablement au courant de nombreux dossiers, plus particulièrement ceux qui concernent la condition féminine. Un document circule actuellement quant à la réforme du Code du travail.

Je me rappelle que lors de la dernière réforme du Code du travail en mai 1992, si ma mémoire est bonne, j'avais proposé un amendement permettant que les femmes du Québec aient droit aux mêmes conditions. Que celles qui relèvent du code fédéral aient les mêmes conditions que celles relevant du code provincial quant au retrait préventif des femmes enceintes. Au Québec, c'est 95 p. 100 du salaire, au fédéral 60 p. 100.

Or, j'avais proposé un aménagement administratif, le fédéralisme flexible il va sans dire, et les libéraux, alors dans l'opposition, avaient appuyé cette proposition. Je demande donc à mon honorable collègue comment il se fait que cette proposition, maintenant qu'ils sont au pouvoir, ne se retrouve pas dans la réforme proposée du Code du travail que le gouvernement va présenter d'ici quelques semaines.

[*Traduction*]

Mme Augustine: Monsieur le Président, nous avons besoin de la collaboration des députés d'en face pour toute une série de choses. Tout comme le député demande notre collaboration en cette matière, nous devrions nous aussi lui demander la sienne pour ce que nous voulons faire.

La question de la situation de la femme n'en pas une qui n'intéresse que le Québec. Elle intéresse aussi les gens à l'extérieur du Québec. C'est une question qui intéresse toutes les femmes. Nous devons donc nous préoccuper de la situation de la femme au Canada, discuter de cette question et faire en sorte que les règlements, les politiques et les mesures en matière d'équité, entre autres choses, servent à assurer une qualité de vie à toutes les femmes du pays.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Laurentides.

Se lever en cette Chambre est toujours un honneur, un privilège et un député doit toujours se rappeler que lorsqu'il le fait il représente les personnes qui l'ont élu.

● (1255)

Aujourd'hui, d'une façon très spécifique, je vais m'adresser à vous en pensant à 52 p. 100 de la population du comté de Shefford qui sont des femmes.

Le Budget 1995 du gouvernement fédéral, déposé par le ministre des Finances, est totalement passé à côté du contrat social qui lie le gouvernement et la majorité des contribuables québécois et canadiens. Le Budget présenté par mon collègue de LaSalle–Émard nie la réalité économique et sociale de la classe moyenne et des moins nantis de notre société.

Ce Budget désavoue le droit aux femmes à une société plus juste et équitable. En fait, ce Budget n'est que de la poudre aux yeux pour masquer les vrais problèmes de fond.

Ce Budget passe complètement à côté des mesures visant à assurer aux femmes l'équité dans l'emploi, l'égalité des salaires et l'amélioration de leurs conditions de vie. Paradoxalement, l'an dernier, les libéraux avaient voté en faveur de mesures plus justes et équitables. Aujourd'hui, ces promesses se sont envolées.

C'est justement dans les secteurs clés de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation postsecondaire que le gouvernement libéral a décidé de sacrifier la chèvre, et cela, sans ménager le chou. Les premières victimes des coupures effectuées dans les transferts aux provinces seront les femmes et les enfants.

En balayant ses problèmes financiers dans la cour des provinces et du Québec, le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte de l'impact de ses coupures sur les femmes.

De surcroît, Ottawa attaque les femmes du troisième âge sur un deuxième front en considérant à terme le montant de leur chèque de pension de vieillesse évalué en fonction du revenu de leur conjoint. Cette diminution s'ajoutera aussi à la réduction du crédit d'impôt en raison de l'âge décrétée l'an dernier.

Je regrette vivement que le gouvernement fédéral se soit déchargé sur le dos des provinces plutôt que d'éliminer les chevauchements et de s'attaquer aux abris fiscaux qui privent le gouvernement de centaines de millions de dollars chaque année.

Les priorités du gouvernement sont aux mauvais endroits et manquent de vision. On dirait qu'Ottawa est dirigé par un groupe de courtiers à la recherche d'une bonne affaire lucrative en spéculant sur des marchés à court terme avec l'argent des autres.

Je n'oserais dire que le métier de courtier est vilain, bien au contraire, mais ce n'est pas ce dont nous avons besoin ici à Ottawa. Nos dirigeants doivent être des personnes responsables, à l'écoute de la majorité des payeurs de taxes et de services qui en ont assez de se faire prendre pour le citron.

Prenons par exemple le Régime d'assistance publique du Canada, communément appelé le RAPC. Malgré les dispositions du régime d'aide concernant les services subventionnés de garde d'enfants, la pénurie de services adéquats et abordables demeure toujours un problème de taille pour un grand nombre de familles qui ont un ou plusieurs enfants.

Le manque de places en garderie est un sujet de préoccupation fondamental pour répondre aux besoins des parents à faible et à moyen revenu.

Voilà un constat marqué de préoccupation sociale profonde, mais si vous retrouvez ce même constat dans le livre rouge, le fameux livre rouge du Parti libéral, on pourrait être tenté de croire que c'est un plan d'action prévisible.

Ainsi, aux pages 35 et 36 du livre rouge, on peut lire, et je cite: «La garde d'enfants est d'une importance capitale car il faut faciliter la réinsertion professionnelle des parents de jeunes enfants. Selon des enquêtes menées récemment par le Conseil national du bien–être social, il faut le plus souvent deux revenus pour qu'une famille ait des ressources financières suffisantes. Un nombre croissant de familles ont besoin de deux revenus pour se donner un niveau de vie correct. Des services de garde de qualité, à la portée de toutes les bourses, peuvent faire pencher la balance pour les familles se situant entre le minimum vital et un niveau de vie moyen.»

● (1300)

Cette citation–là est prise intégralement du livre rouge. La garde d'enfants bien assurée et à la portée de toutes les bourses est un avantage économique. Elle permet aux parents pauvres de réintégrer la vie professionnelle et de ne plus dépendre de l'aide sociale et des banques alimentaires. Elle crée aussi des emplois, notamment pour les femmes, à raison d'un poste, en moyenne, chaque fois que cinq enfants sont placés en garderie.

Alors toute cette notion libérale de service qui permet d'accéder à l'indépendance financière demeure à l'état d'intention et demeure lettre morte, sans adresse, tel de belles promesses électorales qu'on aura vite oubliées d'ici la prochaine campagne électorale.

Dans le livre rouge du gouvernement libéral, on peut lire qu'un gouvernement libéral créera 50 000 nouvelles places en garderie chaque année qui suivra une croissance économique de 3 p. 100. Or, on a atteint cette croissance économique cette année. Sachant que les garderies financées par l'État le sont pour la moitié par les pouvoirs publics fédéraux et pour l'autre moitié par les pouvoirs publics provinciaux, qu'advient–il des places en garderie promises lorsque le gouvernement libéral coupe 350 millions de dollars en transferts de paiement au Québec?

Qu'advient–il du financement fédéral de 40 p. 100 des frais pour les places supplémentaires en garderie, évalué à 120 millions de dollars pour 1995–1996, à 240 millions pour 1996–1997 et à 360 millions pour 1997–1998, pour un total de 720 millions sur trois ans? Ces chiffres sont tirés du livre rouge. Le livre rouge, la bible des libéraux, il y a longtemps qu'on n'en parle plus. Où sont passées les belles promesses des libéraux?

Parlons maintenant du logement social. Globalement, le Budget 1995–1996 a pour effet d'arrêter toute nouvelle initiative en matière de logement social. Étant donné qu'environ 17 p. 100 des ménages au Québec et 16 p. 100 des ménages locataires canadiens paient plus de 50 p. 100 de leur revenu en loyer, on comprend aisément que les besoins en matière de logement

social soient énormes et que le pelletage que le gouvernement fédéral fait dans la cour des provinces aura des conséquences importantes à long terme. Les femmes, qui constituent une clientèle importante, soit 57 p. 100 qui occupent des logements sociaux, seront particulièrement touchées par ces coupures.

Le Budget 1995–1996 veut également dire que les 40 000 personnes inscrites sur la liste d'attente de la SCHL, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour obtenir une unité coopérative, devront attendre des mois, voire des années, avant que des logements se libèrent. L'espoir que de nouveaux logements soient construits n'existe plus.

La SCHL fermera 20 succursales à travers le Canada. Au Québec, le bureau de Longueuil sera fermé, tandis que la permanence dans les bureaux de Sept–Îles, Rimouski, Val–d'Or et Trois–Rivières sera assurée par une seule personne qui travaillera chez–elle. Les désengagements successifs d'Ottawa démontrent bien les limites de la formule des ententes administratives entre Québec et Ottawa dans des situations de retrait unilatéral.

Le Québec est aujourd'hui pris au dépourvu par l'ampleur du désengagement financier d'Ottawa dans l'habitation sociale parce qu'il s'est placé à la remorque du gouvernement fédéral, fort de son pouvoir de principal bailleur de fonds de l'entente. Incapable de pallier le désengagement unilatéral d'Ottawa, le Québec est contraint de revoir sa programmation et d'annuler la réalisation de nouvelles unités de HLM pour lesquelles il s'était engagé auprès des municipalités.

En raison de son importante entraide communautaire et du faible coût du logement, l'habitation coopérative a fourni une option intéressante aux familles monoparentales dirigées principalement par des femmes.

• (1305)

Cette entraide communautaire, y compris notamment la garde d'enfants, est un facteur important qui a contribué au taux de participation beaucoup plus élevé des familles monoparentales des coopératives à la main–d'oeuvre active. Si nous ne répondons. . .

Le vice–président: Malheureusement, le temps alloué au député est expiré. S'il y a consentement unanime, le député pourra continuer. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Leroux (Shefford): Merci, monsieur le Président. Alors, je vais faire attention à ce que je vais dire pour conclure.

L'accès à un logement à prix abordable et de qualité est reconnu comme une condition préalable essentielle pour répondre à d'autres besoins tels que l'éducation, la santé, la productivité de la main–d'oeuvre et la sécurité sociale.

En cette période de compressions budgétaires, la société québécoise et canadienne accorde encore une priorité aux besoins de logement des Québécois et Canadiens défavorisés. Ce sont eux qui nous intéressent, ceux qui sont défavorisés. Le logement social a un rôle particulier à jouer pour répondre à ces besoins. Le gouvernement fédéral doit continuer d'accorder une priorité de premier ordre au financement du logement social. En maintenant ce programme comme priorité aujourd'hui, nous éviterons des coûts plus élevés dans d'autres domaines plus tard.

Le gouvernement n'a pas le droit de sacrifier tant de familles, de femmes et d'années d'efforts pour le maintien de la paix sociale dans une société qui se dit juste et équitable.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, on ne sait jamais quoi faire avec mes collègues du Bloc québécois. Parfois, ils veulent enlever des responsabilités au gouvernement fédéral pour les déléguer au gouvernement provincial et d'autres fois, ils veulent qu'on les laisse au fédéral.

Pour ce qui est du logement, il est bien clair que c'est un dossier qui est de la responsabilité des provinces, mais si mon collègue est en train de faire de la représentation pour que le gouvernement fédéral prenne plus de responsabilités que le provincial, je suis prêt à le faire avec lui, parce que je suis en accord avec le fait que le fédéral, bien souvent, fait mieux le travail que les provinces dans certains domaines.

Il a parlé des garderies. Je veux souligner à mon collègue qu'au printemps dernier, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un groupe de travail sur le traitement fiscal des pensions alimentaires pour les enfants. Ce groupe de travail, comme mon collègue le sait, était présidé par la secrétaire d'État responsable de la situation de la femme. Les représentants de ce groupe ont tenu une série de discussions publiques et ont traversé le pays d'un bout à l'autre pour demander l'avis des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Je suis certain que si mon collègue accorde un peu plus de temps au gouvernement, on réussira à mettre en place un projet de loi répondant à ce besoin, mais il faut un peu de patience.

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je dirais d'abord à mon collègue que ce que nous voulons le plus, nous, ici, ce qu'on est venu faire à Ottawa, c'est d'abord défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois. C'est ce que nous faisons. Deuxièmement, nous aspirons à fonder notre propre pays. C'est dommage que le député n'ait pas compris cela.

Pour répondre à sa question, je me souviens que l'an passé, on parlait de la pauvreté des enfants. Mais, il faudrait comprendre que s'il y a des enfants qui sont pauvres, c'est parce qu'il y a des parents qui sont pauvres aussi. Les enfants ne sont pas là tout seuls à être pauvres! Donc, les personnes les plus pauvres de notre société, ce sont des femmes et c'est ce que je défends aujourd'hui, c'est ce que je dis.

Il s'agit donc d'abord souvent des familles monoparentales, où la femme a toute la responsabilité de l'éducation. Vous savez, quand un enfant est pauvre, il ne peut pas être performant à l'école. S'il n'a pas ce qu'il faut chez lui, il ne peut pas réussir et espérer s'en sortir. C'est ce qu'il est important de retenir.

• (1310)

Vous savez, monsieur le Président, les libéraux, lorsqu'ils étaient de ce côté–ci de la Chambre, ils avaient de bons et beaux discours. Depuis qu'ils sont de l'autre côté—normalement un gouvernement élu se rassoit—ce que je trouve de ce parti et de ce gouvernement c'est qu'il n'est pas assis, il est couché par terre. Les libéraux devraient d'abord regarder leur politique sociale.

On se rappelle de l'époque Trudeau, où on parlait de la société juste, une société extraordinaire. Je pense que les libéraux actuels ont mis tout cela de côté et sont pires que les conservateurs.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté, encore une fois, que j'interviens aujourd'hui dans le cadre de cette journée de l'opposition officielle dédiée exclusivement à la situation des femmes, et plus précisément sur l'égalité économique de celles–ci.

Pour une deuxième année consécutive, et je tiens à le souligner, le Bloc québécois, par la voie de la députée de Québec, dépose une motion «femme». Ces journées toutes spéciales sont essentielles puisqu'elles nous permettent de regarder spécifiquement la place que nous occupons dans cette société, et par ricochet, je l'espère grandement, de faire avancer notre cause.

La motion à l'étude aujourd'hui stipule, et je cite:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour son insensibilité et son inaction face à l'adoption de mesures concrètes visant à favoriser l'égalité économique des femmes, dans les domaines de compétence fédérale.

D'entrée de jeu, j'ouvre une parenthèse pour dénoncer une récente décision des libéraux qui démontre parfaitement le bien–fondé de notre motion. Cette décision vient fusionner trois organismes «femmes» à compter du 1er avril prochain. En effet, notre chère secrétaire d'État à la Condition féminine a annoncé qu'elle mettra dans le même sac le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, les programmes féminins du ministère du Développement des ressources humaines et Condition féminine Canada.

Cette annonce faite par une femme est très décevante. Elle dénote nettement un manque de sérieux et de respect envers les femmes. La secrétaire d'État devrait avoir honte et se cacher à la suite de cette décision.

En regroupant ces services sous le chapeau de Condition féminine Canada, le gouvernement libéral vient d'abolir le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. En agissant ainsi, les libértaux donnent dans la centralisation à outrance, la seule façon de faire qu'ils connaissent.

En absorbant le CCCSF, le gouvernement enlève au milieu, enlève aux femmes, un organisme indépendant qui faisait recherche et éducation pour les femmes et non pour le gouvernement. L'indépendance de ce Conseil était primordiale pour réaliser son mandat. Le Conseil pouvait faire pression sur le gouvernement. Il pouvait le pointer du doigt et dénoncer son inaction dans les dossiers «femmes».

À partir du 1er avril, le gouvernement libéral, je dis bien libéral, se donne le plein contrôle sur cet organisme. On impose le bâillon aux femmes.

Le 1er avril sera un jour sombre pour les femmes. J'ose croire que les femmes du caucus libéral se tiendront debout et dénonceront à leur tour cette décision. La solidarité des femmes est à mon avis beaucoup plus cruciale que la solidarité de parti politique.

Je ferme la parenthèse sur cette décision que je qualifie d'anti–femme.

Parlons maintenant chômage chez les femmes. Les statistiques de février 1995 indiquent que 642 000 femmes sont en chômage au Canada, soit un taux de 9,5 p. 100. Au Québec, ce taux grimpe à 11,6 p. 100, ce qui représente 187 000 femmes. Je note aussi qu'au Québec, il y a 280 082 femmes bénéficiaires de l'aide sociale.

Que fait le gouvernement fédéral pour baisser le taux de chômage chez les femmes? Rien. Le fédéral est bien assis et laisse agir la reprise économique. Sa stratégie en est une de laisser faire.

Où sont les emplois tant promis par les libéraux? Où sont les programmes de formation et de recyclage pour les femmes? Où sont les services favorisant la présence des femmes sur le marché du travail? Rien de tout cela n'a été fait, tel que promis par les libéraux. La seule mesure que les libéraux disent grande créatrice d'emploi est le Programme des infrastructures qui devait créer 45 000 emplois temporaires sur une période de trois ans.

● (1315)

Les libéraux se sont pété les bretelles avec ce programme supposément salvateur. Ils disaient que ce programme allait mettre au travail les travailleurs et les travailleuses.

Les résultats sont bien minces. Des jobs temporaires saisonniers. Un programme qui ne fait que donner du boulot précaire aux gens déjà sur le marché du travail, mais qui ne crée pas vraiment de nouveaux emplois pour les chômeurs et chômeuses.

Les chômeuses, elles, sont totalement oubliées dans ce programme. Les groupes de femmes avaient d'ailleurs demandé au ministre responsable d'édicter certaines règles qui auraient permis aux femmes d'occuper une part de ces emplois pour la majorité dits non traditionnels.

À ma connaissance, le ministre n'a pas répondu favorablement à cette demande pourtant très légitime.

Malgré toutes les promesses des libéraux, on vit encore la situation de femmes en chômage, qui travaillent par moments, qui vont sur des projets ou programmes, qui retournent en chômage, qui recueillent des prestations d'aide sociale. Des femmes qui sont prises dans ce système vicieux, qui ne leur permet jamais de s'en sortir définitivement.

L'administration fédérale n'aide pas ces femmes, bien pire, je crois sincèrement qu'elle leur nuit. Le système d'emploi, de formation, de recyclage et de chômage du fédéral n'est pas moderne, n'est pas flexible et n'a surtout pas beaucoup d'imagination. Les mêmes programmes, les mêmes services et conditions existent depuis des années, alors que le marché du travail est en continuel mouvement.

Les résultats de ce système figé dans le ciment sont désolants. Les femmes ne peuvent répondre rapidement et efficacement aux besoins du marché du travail.

J'aimerais vous faire part d'un cas bien concret qui démontre très bien l'inefficacité du système fédéral. Il y a quelques mois, je recevais à mon bureau de comté une femme monoparentale, prestataire d'assurance–chômage, un maigre 170 $ par semaine.

Pour s'en sortir, cette femme désirait suivre un cours de bureautique offert par la commission scolaire de sa région. Ce fameux cours qui offrait des perspectives intéressantes de travail était d'une durée de 18 mois. Or, le fédéral ne paie pas pour des cours de 18 mois. Le fédéral exige en effet qu'un diplôme soit octroyé après 12 mois de cours, pour qu'il reconnaisse ce cours.

Résultat: cette femme a continué de retirer ses maigres prestations jusqu'à la dernière.

Arrivée à cette limite de prestations, elle s'est inscrite à un cours intitulé *Initiation aux métiers non traditionnels.* Dans ce cours se retrouvent 13 femmes désireuses de suivre une formation de 14 semaines qui aboutirait à du travail. À la lumière des informations que j'ai recueillies à date, puisque le cours se donne actuellement, il apparaît nettement que cela ne marche pas.

Les métiers non traditionnels ne courent pas les rues, et les occasions de travail en ce domaine, dans une région touristique comme la mienne, sont quasi inexistantes.

Alors pourquoi le fédéral donne–t–il ce cours? Pourquoi dépense–t–il des sommes d'argent pour rien? Le fédéral ne peut–il pas effectuer quelques études pour voir si le marché du travail de ma région est ouvert à ces femmes et si les occasions d'emploi existent? Sinon, à quoi bon diriger ces femmes dans ce système de formation?

Hélas, il semble qu'on donne ce cours pour tout bêtement donner un cours.

Et ces femmes, elles, constatent bien, après quelques semaines, qu'elles sont embarquées dans une barque qui les mènera nulle part. Pourtant, elles étaient prêtes à mettre des efforts et des énergies dans un cours qui leur ferait voir de la lumière au bout du tunnel, c'est–à–dire du travail.

Au lieu de cela, on leur offre un cours étrangement structuré. On leur parle d'estime de soi. On leur dit de se prendre en main, de foncer. À la limite, on leur met un miroir en face et on leur dit: «Regardez–vous. Vous ne travaillez pas et c'est de votre faute. Alors bougez–vous!»

Ces femmes ne veulent pas ce genre de thérapie. Ces femmes veulent du concret, du réel. Elles veulent apprendre des choses qui les mèneraient à un travail.

Comme je vois qu'il ne me reste qu'une minute, je passe à la conclusion assez rapidement.

Nous, les femmes, valons autant que les hommes. Notre société, notre mode de vie et nos valeurs ont fait que les femmes ne furent pas reconnues à leur juste valeur. Il est temps maintenant de corriger cette erreur, et ce, promptement.

À la lumière de certaines actions prises par le gouvernement libéral, il est clair que ce dernier n'est pas prêt à faire de grands pas dans cette direction. Malgré toutes ces promesses faites aux femmes dans plusieurs domaines, le fédéral affecte les femmes très durement. Ce qu'il nous annonce comme réforme du régime d'assurance–chômage et de pension de vieillesse n'est pas de bon augure.

J'invite donc toutes les femmes du Québec à dire non au régime fédéral de plus en plus menaçant.

• (1320)

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques remarques que je trouve très drôles de la part de l'honorable députée d'en face.

Premièrement, elle parle de solidarité. Cela vient d'un parti qui ne veut quand même pas encourager la solidarité chez tous les Canadiens, y incluant les femmes. Deuxièmement, en ce qui concerne la solidarité, il y a de ce côté–ci de la Chambre toutes les femmes qui représentent le gouvernement. On a démontré quand même qu'on est ouverts à la solidarité en ce qui concerne notre position, car si on prend l'exemple du 8 mars dernier, on a quand même ouvert un débat à toutes les femmes des deux côtés de la Chambre.

Maintenant, je pose une question à l'honorable députée. Elle a donné l'exemple d'une femme qui était venue dans son bureau et qui ne pouvait suivre des programmes. N'est–elle pas au courant—car c'est justement ce qu'on propose dans le Budget—qu'il va y avoir des transferts aux provinces où celles–ci vont être elles–mêmes responsables pour ces programmes. Ce sont elles qui vont offrir ces programmes. C'est justement ce que son parti a demandé, et c'est justement ce que l'on fait. Les deux, nous savons que dès que les femmes pourront avoir l'égalité économique, elles pourront également l'obtenir dans toutes les autres choses. Mais je lui pose quand même la question: Est–elle d'accord en ce qui concerne les transferts?

Mme Guay: Monsieur le Président, quand on nous parle qu'on va nous transférer plus de pouvoir dans les provinces, pour qu'on puisse avoir des programmes faits à notre échelle et à nos besoins, il faudrait peut être qu'on pense aussi à nous envoyer les sous pour pouvoir faire ces programmes.

Ce qu'on se prépare à faire, ici au fédéral, c'est de nous transférer des pouvoirs—ce ne sont pas des pouvoirs—des responsabilités que l'on n'aura même pas les moyens de les appliquer. Je pense qu'il s'agit–là d'une très grande question, et c'est une grave problématique qui s'en vient dans les prochaines années. Imaginez–vous. Nous, au Québec, au moins, on est bien structurés, mais dans d'autres provinces, comme les petites, il va y avoir une grosse problématique.

Deuxièmement, quand vous me parlez de solidarité des femmes que vous ne pouvez pas compter sur nous, le Bloc québécois, je rappellerai à la députée que, l'année dernière, nous avons déposé un projet de loi sur l'assurance–chômage, pour les femmes—je ne sais pas si elle s'en rappelle—et que nous avions demandé la solidarité des femmes à cet effet–là pour cesser que l'on pénalise les femmes qui travaillent avec leur mari, à l'assurance–chômage. Ils ont voté contre, alors que nous avions fait ce projet de loi–là pour les femmes. On avait demandé une solidarité entre femmes. Je peux dire une chose: Tant que cette solidarité n'existera pas entre les femmes, à côté des partis politiques—et elle n'existe pas ici en cette Chambre en ce moment, mais pas du tout—on n'arrivera jamais nulle part, nous, les femmes. Pourtant, on forme 52 p. 100 de la population. Je pense qu'il était temps, et je n'ai aucune leçon à recevoir de la députée—qu'elle se prenne en main elle–même. Et quand elle voit un projet de loi

passer sous son nez, comme on l'a eu ici, dans cette Chambre, la dernière fois, qu'elle y pense deux fois avant de voter contre.

Mme Bakopanos: Monsieur le Président, je travaille pour la solidarité de tous les Canadiens et, de ce côté–ci de la Chambre, on a démontré qu'on encourage quand même les femmes à se présenter et d'être élues en même temps. Regardons le nombre de femmes qu'il y a de l'autre côté de la Chambre des deux partis de l'opposition.

Mais, je veux poser une question. On parle de la solidarité des lois. Nous avons présenté un projet de loi qui a été déposé récemment, le projet de loi C–64, Loi sur l'égalité en matière d'emploi, qui a été proposé par ce gouvernement. Justement, on a également demandé l'appui de l'autre côté de la Chambre. Ce projet de loi va donner, à mon avis, plus de chances aux femmes d'avoir l'égalité économique. Et justement, pourquoi n'a–t–on pas eu l'appui de l'autre côté de la Chambre?

Mme Guay: Monsieur le Président, je pense que la députée fait erreur. Je veux lui présenter un projet de loi qui était strictement pour les femmes. Le projet de loi dont elle me parle, n'est pas une loi pour les femmes. C'est un projet de loi qui est très large et qui est très vaste. On n'appuiera pas un projet de loi juste parce que la députée me dit que c'est un projet de loi.

Le projet de loi dont nous parlions était strictement pour protéger les femmes et pour les aider. Alors, quand elle me parle de solidarité, là, je regrette, je ne suis pas d'accord avec elle. Quand elle me parle aussi de son parti politique où il y a un certain nombre de femmes et où ils ont encouragé les femmes, je peux dire qu'au Bloc québécois, nous, les femmes ont s'est battues, au même titre que les hommes, et je suis très contente d'être élue ici à la Chambre, et de ne pas avoir été nommée par mon chef, mais de m'être battue, d'avoir eu une convention comme tout le monde, et d'avoir gagné ma place ici aujourd'hui.

• (1325)

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges, Lib.): Monsieur le Président, d'abord je remercie mon amie, la députée du comté de Québec pour cette question qui est un sujet important et d'actualité. Sa motion dit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour son insensibilité et son inaction face à l'adoption de mesures concrètes visant à favoriser l'égalité économique des femmes, dans les domaines de compétence fédérale.

J'ai l'impression que ce n'est pas vrai.

[*Traduction*]

Je dirais au député de Frontenac que la motion nous permet de discuter d'une question importante, mais que son libellé est un peu malhonnête. En fait, je dirais carrément qu'il est inexact. J'aimerais donc, au cours des prochaines minutes, examiner notre dossier à ce chapitre, car cette affirmation est tout à fait inexacte. Je suis très heureux de participer au débat, car je suis vraiment fier des mesures que le gouvernement a prises pour favoriser la justice sociale et l'égalité économique des Canadiennes.

Je me réjouis que la députée ait présenté cette motion sur l'égalité économique des femmes, car qu'est–ce qui pourrait être plus important pour le Canada que le bien–être de plus de la moitié de sa population? La prospérité des Canadiennes et de nos familles est indispensable pour que la situation de notre pays se redresse vraiment.

La motion à l'étude soulève une importante question. Qu'a fait le gouvernement actuel pour résoudre des problèmes qui ont des répercussions sur la situation économique des femmes? On peut répondre succinctement que le gouvernement a fait énormément, en relativement peu de temps. Le gouvernement a pris des engagements durant la campagne électorale et il les respecte. Mais avant de parler des mesures particulières que le gouvernement a prises pour honorer ses engagements, j'aimerais examiner le contexte général.

C'est maintenant un truisme de dire que l'emploi est le meilleur gage de sécurité sociale qui soit. Des gens représentant aussi bien la droite que la gauche du spectre politique l'ont démontré. Par conséquent, plus de 400 000 personnes peuvent dire qu'elles ont bénéficié de la meilleure garantie de sécurité sociale possible depuis que le gouvernement actuel a été porté au pouvoir en octobre 1993. Il existe des preuves que de solides progrès ont été réalisés à ce chapitre et qu'ils continueront de se multiplier. D'excellents emplois ont été créés; il s'agit surtout d'emplois à plein temps, et les femmes veulent leur juste part du gâteau. Le gouvernement sait toutefois que la croissance économique, à elle seule, ne suffit pas.

Les femmes demeurent confinées dans les emplois traditionnellement féminins comme l'enseignement, le nursing, le travail de bureau, le secteur des ventes et celui des services. Si le gouvernement ne s'en remettait qu'aux forces du marché comme le préconisent certains à la Chambre, la situation de l'emploi ne progresserait que timidement et péniblement en ce qui concerne les femmes.

Le gouvernement peut faire mieux que cela. Nous devons faire mieux. Le gouvernement reconnaît qu'il doit constamment aider les femmes à se tourner vers de nouveaux secteurs d'emploi en pleine croissance. Il reconnaît que ses programmes et services peuvent nous rapprocher de cet objectif.

Il existe un certain nombre de projets fédéraux novateurs qui visent expressément à répondre aux besoins des femmes. Comme c'est la députée de Québec qui a présenté la motion dont nous sommes saisis, permettez–moi de parler brièvement de quelques projets à l'intention des femmes qui sont actuellement en cours dans sa province, le Québec.

Ainsi, depuis octobre dernier, un projet de formation en entrepreneuriat va bon train à Rimouski. Des femmes de tous les âges qui veulent lancer une entreprise reçoivent la formation nécessaire pour pouvoir créer de petites entreprises prospères. Le projet vise à répondre aux besoins de femmes sans source de revenu.

• (1330)

Ce qui est tout aussi important, c'est l'équipe qui a mis ce projet sur pied. Le centre d'emploi de la localité, le cégep de Rimouski et le groupe Ficelles, dont l'objectif est d'assurer l'accès des femmes à des emplois, ont tous collaboré à la concrétisation de ce rêve. Cela coïncide avec nos efforts pour encourager le travail indépendant comme moyen d'accéder à l'autonomie financière.

Quelques projets ont vu le jour à Montréal. Dans le premier, des femmes au chômage reçoivent une formation dans les tech-

nologies modernes et on leur offre une assistance pour qu'elles puissent réintégrer le marché du travail et trouver des emplois plus spécialisés. Dans l'autre, des immigrantes arrivées récemment à Montréal sont formées comme opératrices dans une usine de fabrication de fibre de verre.

Ce sont là des exemples qu'on trouve dans une province seulement. Il y en a bien d'autres au Québec et partout ailleurs dans le pays. Nos nouveaux programmes destinés aux jeunes visent eux aussi à répondre aux besoins des femmes. Le Service jeunesse Canada remporte un franc succès. Dans les projets pilotes—ceux où l'on a vérifié les concepts de Service jeunesse Canada—54 p. 100 des participants sont des femmes.

Certains projets portaient sur des questions qui intéressent particulièrement les femmes. Par exemple, le Bureau des services familiaux de Regina a mené un projet où l'on venait en aide à 10 jeunes mères célibataires.

Les programmes et les services d'emploi ne constituent qu'un aspect des efforts que nous déployons pour aider les femmes. Le programme d'assurance–chômage continue de jouer un rôle important à mesure que nous adoptons une politique de main–d'oeuvre plus active. Certains éléments de l'assurance–chômage comme les prestations de maternité et les prestations parentales répondent aux besoins des femmes qui sont sur le marché du travail.

Je dis aux députés de Yorkton—Melville et d'Edmonton–Sud–Ouest: en dépit des convictions que professe le Parti réformiste, il est important que nous ayons des mesures comme les prestations de maternité et les prestations parentales pour aider les femmes à s'adapter aux réalités du marché du travail.

Nous n'avons pas besoin de reculer bien loin dans le temps pour savoir comment on a adapté le programme d'assurance–chômage aux besoins des femmes. Il suffit de revenir à 1994. Cette année–là, le gouvernement a décidé de réduire les prestations d'assurance–chômage. Cependant, ce faisant, il a tenu compte de la situation des personnes à faible revenu. Près de 60 p. 100 des familles monoparentales ayant des enfants de moins de 18 ans touchent un revenu faible. Beaucoup trop de ces familles sont dirigées par des mères seules qui ont peine à joindre les deux bouts.

C'est cette situation qui a amené le gouvernement à adopter le taux spécial de 60 p. 100 pour les prestataires à faible revenu qui ont des personnes à leur charge. Cette année, les personnes qui reçoivent un salaire moyen d'au plus 408 $ par semaine, qui ont un conjoint qui reçoit la prestation fiscale pour enfants ou qui ont un enfant à charge ont droit à des prestations d'assurance–chômage majorées. Cette mesure revêt une grande importance pour la mère seule. Depuis la mise en oeuvre des taux majorés pour personnes à charge, plus de 192 000 personnes y ont droit. La plupart, soit 148 000, sont des femmes admissibles à ces taux majorés pour personnes à charge.

Le gouvernement reconnaît que les besoins des femmes en matière professionnelle vont au–delà des programmes et des services traditionnels, quels que soient leurs mérites. Comme l'Association nationale de la femme et du droit l'a déclaré l'année dernière devant le Comité permanent du développement des ressources humaines: «On reconnaît l'importance croissante des femmes au sein de la population active, sans reconnaître pour autant que les femmes ont des enfants et que ce sont les femmes qui sont surtout chargées de s'en occuper.»

Les garderies sont un aspect important. C'était là un des thèmes de notre parti pendant la campagne électorale de 1993. Nous devons nous y attaquer sur trois fronts distincts.

• (1335)

Le gouvernement est en train de mettre sur pied son projet de garderies à l'intention des premières nations et des Inuit. Il s'agit, en l'occurrence, d'accroître le niveau des services au sein de ces collectivités, mais il y a tellement plus à faire. Un deuxième front axé sur la recherche et le développement contribuerait à nous renseigner davantage sur ce domaine essentiel que sont les garderies.

Je pourrais poursuivre encore longtemps. J'ai des pages et des pages de programmes que le gouvernement est à élaborer. La boucle n'est pas encore bouclée. Nous y travaillons, et je crois que, lorsque nous y serons parvenus, les femmes de notre pays, voire toute la population de notre pays, seront comblées.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, mon distingué collègue de Burin—Saint–Georges est un excellent parlementaire et il nous le prouve régulièrement lorsqu'il se lève en cette Chambre pour intervenir.

Ce que je déplore, c'est que son parti, et dans une certaine mesure mon collègue de Burin—Saint–Georges, tient un double langage. Je veux ici vous en donner une preuve, une preuve concernant la réforme du Code du travail sur le retrait préventif.

Vous n'êtes pas sans oublier, vous aussi monsieur le Président, que la plus grande richesse d'un pays est la cellule familiale. En mai 1994, le Bloc québécois a déposé en cette Chambre une motion, appuyée par le Parti libéral du Canada qui gouverne présentement, afin d'harmoniser avec la CSST du Québec à 95 p. 100 le salaire accordé aux femmes enceintes. Présentement il est de 60 p. 100.

Il y a également un document qui circule à l'heure actuelle sur la réforme du Code du travail et le Parti libéral du Canada ne fait pas mention de cette motion, qu'il appuyait pourtant en mai 1994, pour donner un avantage certain aux femmes enceintes qui devaient se prévaloir d'un retrait préventif pour, justement, rendre à terme cette grossesse, et ne pas altérer le foetus.

Le député de Burin—Saint–Georges est sûrement conscient, comme nous tous ici, que la cellule familiale, une femme, son mari, son conjoint, avec des enfants—l'union complète—seront ceux qui, demain, travailleront pour nous payer à nous, aujourd'hui, nos pensions. La richesse naturelle, présentement, est à la baisse.

On avait proposé une motion. Son parti l'avait appuyée et aujourd'hui le manque de courage, le double langage qu'on soulève aujourd'hui en cette Chambre, monsieur le Président! Malheureusement ce sera mon ami de Burin—Saint–Georges qui va écoper d'éclaircir la situation de son parti. J'espère, étant donné que c'est une motion concernant l'égalité des femmes, qu'il saura nous donner l'heure juste.

[*Traduction*]

M. Simmons: Monsieur le Président, étant donné l'état boiteux de mon français ces jours-ci, je m'exprimerai dans une langue qui m'est plus familière. Je promets cependant au député de reprendre ma pratique du français que je néglige depuis longtemps.

Je le remercie de ses aimables paroles au sujet de mon discours. Je partage tout à fait son point de vue au sujet de l'importance de la famille. Il l'a dit dans des termes très éloquents, et je l'en félicite.

En ce qui concerne la motion dont il parlait, je dois avouer mon ignorance. Je ne m'en rappelle pas les détails et je ne prétendrai pas m'en souvenir. Mon collègue a cependant pointé du doigt, à juste titre, l'un des nombreux domaines où le gouvernement doit agir.

• (1340)

J'ai toujours trouvé épouvantable que la rémunération soit fondée sur le sexe, c'est-à-dire que, à travail égal, les femmes ne reçoivent pas un salaire égal, une situation dont il existe des centaines d'exemples. J'ai aussi toujours trouvé navrant que les salaires varient selon les régions où l'on vit. On ne corrige pas une injustice par une autre. Nous devons remédier à ces disparités.

Par ailleurs, puisque nous débattons aujourd'hui les questions qui touchent les femmes, je dirai tout d'abord que je n'aime pas cette expression, car ces questions nous concernent tous. Je comprends néanmoins le sens qu'on lui prête.

Le député a soulevé un sujet qui me tient à coeur et que j'ai l'intention de continuer de défendre. L'inégalité de la rémunération est inadmissible et nous devons y remédier le plus tôt possible.

Mme Jane Stewart (Brant, LIB.): Monsieur le Président, même si je ne suis pas favorable à la teneur de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui a été présentée par la députée de Québec, j'apprécie le fait qu'elle nous donne la possibilité de discuter de cet aspect très important qu'est la qualité du lien que les Canadiennes ont avec l'infrastructure sociale et économique de notre société.

C'est une question extrêmement importante. Étant l'une des quelque 50 femmes députées, j'estime que je dois faire tout ce qui est en mon pouvoir pour encourager nos gouvernements et nos assemblées législatives à comprendre où se situe ce lien dans notre pays et à le renforcer.

Dans sa motion, la députée parle du lien économique, de l'aspect économique de la participation des femmes à la société canadienne. Je tiens à dire qu'il faut parler du soutien économique et du soutien social dont nous avons besoin, en tant que femmes, pour participer pleinement et entièrement à la société canadienne et lui permettre de s'améliorer grâce à nos compétences, à nos capacités et à nos qualités.

Pour comprendre le lien qui existe entre le développement économique et le développement social, je signale que j'ai eu l'occasion, en septembre dernier, en tant que membre de la délégation parlementaire à la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, de saisir les répercussions du développement sur la population.

Aux réunions préparatoires à la conférence du Caire, la délégation canadienne a fait de l'excellent travail pour favoriser la compréhension des répercussions que le développement a sur le contrôle démographique, pour faire comprendre, plus précisément, que, lorsqu'il est question de développement, il est question de développement économique et de développement social.

Les Canadiens ont joué un rôle très important pour aider le monde à comprendre que ce sont les liens forts que les femmes doivent avoir avec les aspects économiques et sociaux d'une société qui favoriseront le développement et la productivité d'un pays et qui permettront d'en arriver à un meilleur contrôle démographique.

À cette conférence, il a surtout été question du développement des pays en développement. J'ai parlé à des collègues du monde entier et j'ai constaté que le débat se poursuivait aussi dans tous les pays développés. Le Canada se situe à un autre niveau en raison du travail acharné et de la persévérance de nombreuses Canadiennes. Pensons seulement aux femmes qui, il n'y a pas si longtemps, ont fait tant d'efforts pour que nous soyons reconnues comme des personnes à part entière. Nous leur devons la position que nous occupons maintenant.

• (1345)

Je pense à certaines de mes amies. Doris Anderson, qui a oeuvré à l'extérieur du secteur gouvernemental, au sein d'organisations non gouvernementales et comme éditrice d'un magazine féminin bien connu, a fait un travail considérable. Lucie Pépin, une amie et collègue, anciennement députée à la Chambre, a aussi vigoureusement défendu les causes des femmes. Toutes ces femmes ont fait avancer notre nation à un niveau très différent de celui des pays en développement.

Les conversations que nous avons eues au Caire portaient surtout sur la nécessité que les femmes s'engagent envers le développement social sur des points élémentaires liés à la santé, comme l'accès aux vaccins et aux médicaments contre le tétanos, la polio et la tuberculose et l'accès à l'eau potable. Les femmes dont il était question ont besoin avant tout de mesures d'hygiène et de santé élémentaires.

Les conversations concernant l'éducation portaient sur l'accès à l'école primaire. L'accès au soutien économique signifiait que nous parlions d'une notion aussi fondamentale que la possibilité pour la femme de travailler à l'extérieur des limites de ce que nous appelons la maison.

Les gens des nations développées, comme le Canada, parlent de réalités d'une tout autre nature et d'un tout autre niveau. Nous ne nous préoccupons plus des questions de santé élémentaires, mais plutôt de la recherche et des conséquences du cancer du sein et des maladies du coeur sur les femmes.

Lorsqu'on parle ici d'éducation, c'est pour encourager nos jeunes femmes à terminer leurs études secondaires et postsecondaires. Lorsqu'on songe aux autres aspects sociaux comme la sécurité et le confort, non seulement dans nos rues, mais aussi dans nos maisons, on tente de comprendre la violence familiale

et de faire reconnaître qu'elle ne doit en aucun cas faire partie de notre société.

Lorsque nous pensons plus précisément à nos liens avec les leaders économiques, c'est l'accès au soutien financier pour les femmes que nous avons à l'esprit. Le gouvernement s'intéresse à tous ces dossiers et consacre des efforts à chacun. Lorsque le Bloc québécois affirme le contraire, il se trompe.

Pensons aux mesures que le ministre de la Justice a prises pour assurer une meilleure sécurité et confirmer aux femmes qu'elles peuvent trouver un appui au sein de notre société. Il a récemment déposé un projet de loi pour interdire l'utilisation de l'ivresse extrême comme défense, surtout dans les cas de viol. Étant donné l'importance des pensions alimentaires pour les parents seuls, qui sont souvent des femmes, le gouvernement va déposer des modifications législatives à cet égard dans un avenir rapproché.

Aujourd'hui, alors que nous discutons du projet de loi C–41 au comité, je vais déposer un amendement au projet de loi qui demandera, en vertu des dispositions portant sur le dédommagement, que les tribunaux se penchent sur la perte de revenu et de soutien qui peut se produire dans les cas de violence familiale. Il faudra reconnaître la nécessité de dédommager les femmes qui doivent quitter leur foyer à cause de ce type de violence et, de ce fait, subir éventuellement des coûts liés au transport, à l'hébergement, à la garde des enfants, aux médicaments, ainsi qu'aux soins dentaires. J'espère que les membres du Bloc siégeant au comité appuieront mon amendement.

Ce sont là les mesures que le gouvernement prend pour s'assurer que les femmes sont bien soutenues sur le plan social.

Je sais que la ministre de la Santé ne ménage pas ses efforts et qu'elle a mis en oeuvre un programme important qui a pour objectif de donner aux gens des collectivités autochtones un nouveau départ.

Lorsqu'on pense à l'enseignement, une question qui relève en grande partie de la compétence du gouvernement provincial, en tant que députés, surtout si nous sommes des femmes, nous avons un rôle important à jouer pour nous assurer qu'on encourage nos jeunes femmes à poursuivre leurs études aux niveaux secondaire, collégial et universitaire et à viser le plus haut possible pour ne pas être prisonnières de ghettos, d'emplois auxquels les femmes sont généralement confinées.

Un des aspects les plus importants de mon travail consiste à rencontrer de jeunes gens dans ma collectivité, dans les écoles publiques et les écoles secondaires, pour leur dire qu'il n'y a pas de limites aux aspirations des femmes dans notre pays.

• (1350)

Tout récemment, j'ai assisté à une réunion du groupe «Les filles de l'invention», où des filles de septième année se sont réunies pendant deux jours pour parler de sciences et de recherche. Alors que nous discutions de modèles pour les femmes, je leur ai demandé si, en 1867, lorsqu'il était question de la Confédération, leurs grands–mères auraient voté en faveur du Canada ou contre la Confédération. Certaines m'ont répondu «pour» et d'autres «contre». Je leur ai demandé si elles savaient que leurs grands–mères ne pouvaient pas voter alors, qu'elles n'étaient même pas considérées comme des personnes. Elles ont affiché un air de surprise. Elles ne s'étaient pas rendu compte de cela.

J'ai alors compris que, à titre de députée, je devais m'employer à enrayer, dans une certaine mesure, l'optimisme et la naïveté, et qu'elles devaient savoir qu'elles font face à des restrictions en tant que femmes, mais qu'elles peuvent participer pleinement et équitablement à l'édification de notre société.

Sur le plan économique, il y a bien des choses que nous devons faire. Je me contenterai de dire que j'appuie énergiquement nos dispositions législatives sur l'équité en matière d'emploi, qui encouragent les entreprises canadiennes à reconnaître l'importance de pouvoir compter sur une vaste gamme de personnes dans leur organisation. Il ne s'agit pas de fixer des quotas, mais de reconnaître à leur juste valeur les compétences et les aptitudes que les personnes peuvent mettre au profit de leur milieu. Nous améliorons les dispositions législatives, et je souscris entièrement à cela.

Je constate que mon temps est écoulé. Il y a tellement de choses dont nous pouvons parler. Je remercie à nouveau la députée de nous avoir donné la possibilité de discuter de cette question et de partager nos idées sur ce sujet.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais demander à ma collègue, elle est probablement au courant, s'il y a une différence de traitement pour les femmes enceintes qui sont en situation de retrait préventif?

Le Bloc québécois avait proposé un amendement lors de la dernière refonte du Code du travail en 1992 prévoyant que le fédéral pouvait faire des ententes administratives avec toute province ayant un régime accordant des conditions supérieures à celles prévues au Code canadien du travail pour les femmes en situation de retrait préventif.

Le Parti libéral, qui formait l'opposition à ce moment–là, avait appuyé l'amendement proposé par le Bloc. Or, nous sommes à la veille d'une refonte du Code du travail. Un document circule du ministère du Travail et rien dans ce document ne prévoit de conditions permettant des ententes administratives entre le gouvernement fédéral et toute province, puisque c'était le sens de l'amendement, on ne parlait pas du Québec, on parlait de toute province, quelle qu'elle soit, ententes administratives dans le sens du fédéralisme flexible, j'imagine.

J'aimerais savoir si la députée s'engage à demander à son gouvernement d'inscrire des prescriptions concernant le retrait préventif des femmes enceintes, afin de conclure des ententes administratives avec toute province ayant un régime supérieur à celui prévu au Code canadien du travail, puisque celui–ci est inférieur, tout au moins dans le cas du Québec, à ce qui est prévu dans le Code du travail québécois. Est–elle d'accord avec une

Article 31 du Règlement

telle demande et va–t–elle faire des démarches auprès de la ministre du Travail de son gouvernement?

[*Traduction*]

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je ne suis pas parfaitement au fait de l'amendement dont le député parle. Je vais me renseigner sur la question.

Je reconnais que nous ne sommes pas arrivés au point où les femmes touchent le même salaire que les hommes pour un travail égal. Nous en sommes toutefois conscients, nous sommes déterminés à régler ce problème et nous nous y employons.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à ma collègue députée. Je la voyais hier applaudir l'annonce faite par la secrétaire d'État à la Condition féminine quant à l'abolition du Conseil consultatif canadien sur la condition féminine.

J'aimerais demander à la députée comment elle voit le fait que des fonctionnaires assumeront et assureront la transparence dont le Conseil jouit, je pense, et comment peut–elle assurer que des fonctionnaires, dans les différentes politiques qui vont être mises de l'avant, comment le ministère en fait pourra–t–il être juge et partie? Qu'elle m'explique cela, parce que je pense que cela rendait la députée heureuse, hier à la Chambre.

● (1355)

[*Traduction*]

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je connais un certain nombre de femmes qui, pendant de nombreuses années, ont fait partie du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et qui disent que nous avons reconnu le travail qu'elles ont accompli au fil des ans.

Je crois qu'il y a lieu de se réjouir de l'annonce faite par la ministre. Fondamentalement, elle aura pour effet de regrouper des efforts disparates déployés en vue d'améliorer la situation de la femme dans notre pays. En conjuguant nos efforts, nous pourrons progresser considérablement dans l'intérêt des femmes.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui sur la motion présentée par la députée de Québec. Je félicite la députée d'avoir présenté à la Chambre un bon sujet de discussion, à savoir la question de l'égalité. J'estime que c'est une question qui suscite beaucoup d'intérêt au Canada et qui préoccupe bien des gens.

L'un des enseignements de l'histoire, c'est que la lutte personnelle et le dépassement de soi vont de pair. En fait, je sais que c'est le cas pour beaucoup d'entre nous. La population canadienne croit parfois que les députés ne savent pas ce que c'est que d'avoir à lutter sur le plan personnel. D'après les conversations que j'ai eues avec mes collègues et selon ma propre expérience, je sais que nous avons tous des histoires à raconter au sujet de la lutte et des réalisations personnelles.

Il importe que nombre d'entre nous se rendent compte que ces questions n'intéressent pas seulement la Chambre, mais l'humanité tout entière, qui leur livre la lutte depuis de nombreuses années.

Je voudrais simplement faire part aux députés de mon expérience personnelle en ce domaine. Je suis l'aînée de sept enfants. Mes parents n'étaient pas riches. Je crois que l'adjectif pauvre serait sans doute plus juste. Si je voulais de l'argent, je devais le gagner. J'ai commencé à travailler très jeune l'été et les fins de semaine pour gagner de l'argent.

Le jour où je suis partie de chez moi à 18 ans, ma mère est rentrée à la maison avec mon plus jeune frère. La vie a donc continué à la maison après mon départ. Mes parents n'ont pu m'aider dans mes études. C'est grâce à mes seuls efforts que j'ai obtenu deux diplômes universitaires. J'ai également été veuve dans la trentaine. Mon mari est décédé très soudainement, me laissant toute seule pour subvenir aux besoins de la famille.

Je suis devenue avocate avant même l'existence de tout programme d'action positive visant à aider les femmes à accéder à l'égalité. Je connais bien des gens qui, comme moi, sont très fiers d'avoir réussi dans la vie grâce à leurs seuls efforts.

Le débat d'aujourd'hui porte sur les moyens à prendre pour obtenir les résultats que nous voulons dans la vie. . .

Le Président: La députée sait, évidemment, que tout de suite après la période des questions, nous reprendrons le débat et qu'elle aura de nouveau la parole.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5), la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE BUDGET

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis animée par un sentiment à la fois de fierté et de consternation.

Je suis fière du ministre des Finances dont le dernier budget propose d'apporter à l'appareil gouvernemental les changements les plus profonds depuis la Seconde Guerre mondiale.

Je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui a atteint et continuera d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour réduire le déficit et la dette, qui nous causent des torts considérables.

Je ressens cependant, depuis quelques semaines, un désarroi grandissant en voyant les députés du tiers parti refuser de se

joindre à nous, sinon à contrecoeur, pour travailler dans l'intérêt de la prospérité future de ce magnifique pays.

Ils ont fait campagne en prônant un nouveau type de politique, différente de la politique traditionnelle sectaire et dogmatique. Dans ce cas, pourquoi refusent–ils de relever le défi qui nous est lancé?

Pourquoi leur chef s'est–il ouvert au dirigeant spirituel de la nouvelle droite politique aux États–Unis pour se laisser asservir à une doctrine barbare qui sabre dans les pensions des personnes âgées et institutionnalise les orphelins? Pourquoi le chef du tiers parti ne participe–t–il pas à la renaissance de notre pays, au lieu d'adhérer aux machinations de ce monstre du sud?

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, les contribuables québécois et canadiens ont perdu confiance dans le système fiscal canadien. L'économie souterraine prend de plus en plus d'ampleur. Les comptes d'impôt en souffrance dépassent 6 milliards de dollars et ceux de la TPS atteignent 1,3 milliard.

Enfin, le système fiscal est plein de trous. Les contribuables à revenu élevé et les grandes entreprises ont les moyens de se payer des experts en fiscalité leur permettant de profiter des failles du régime fiscal. Par exemple, ils peuvent profiter du fait que le Canada a signé au moins 16 conventions fiscales avec des pays considérés comme des paradis fiscaux. Chaque année, des dizaines de milliers d'entreprises rentables ne paient pas un sou d'impôt. Pendant ce temps, le ministre des Finances a préféré faire subir aux particuliers 65 p. 100 des hausses du taux d'impôt du dernier Budget et attend en 1999 pour agir dans le domaine du dossier des fiducies familiales.

Malgré cette situation, le ministre des Finances refuse toujours de procéder à une révision complète de la fiscalité qui viserait à éliminer les iniquités fiscales.

* * *

[*Traduction*]

L'UNIVERSITÉ MOUNT ALLISON

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, en 1991, l'Université Mount Allison, à Sackville au Nouveau–Brunswick, se trouvait dans un bourbier financier. Elle accusait un déficit de 2,5 millions de dollars et avait une dette de 10 millions. Comme le gouvernement fédéral, cet établissement devait assainir ses finances. Selon la revue *Maclean's*, le recteur en titre de l'université, M. Ian Newbould, aurait déclaré récemment que si l'université était une société, elle aurait été mise sous séquestre.

En un peu plus de trois ans, l'université a éliminé sa dette et a accumulé un surplus de 13 millions. Le recteur de cet établissement ne voulait visiblement pas se contenter de réduire son déficit, mais bien l'éliminer et faire disparaître complètement sa dette. Il y est parvenu en exerçant un contrôle éclairé des finances.

Le ministre des Finances, lui, s'attendait à des félicitations pour un déficit prévu de 25 milliards. Certaines provinces et universités, notamment Mount Allison, font maintenant figure de modèle national de responsabilité budgétaire. Le ministre des Finances devrait regarder de près la manière dont les finances sont gérées dans le vrai monde et se demander pourquoi il n'est pas à la hauteur du modèle canadien.

* * *

LES GARDERIES RURALES

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, l'agriculture n'est pas une activité qui se déroule de neuf à cinq. Il faut se lever tôt le matin, se coucher tard le soir et travailler les fins de semaine, à des moments, donc, où la plupart des garderies ne sont pas en service. Les parents se voient donc obligés de laisser leurs enfants seuls à la maison ou de les amener avec eux pour effectuer des travaux avec des machines lourdes ou auprès du bétail.

Lorsqu'on examine les statistiques concernant les accidents mortels à la ferme, dans un cas sur six, la victime est un enfant. Environ 15 p. 100 des personnes hospitalisées à la suite d'un accident à la ferme sont des enfants âgés de moins de 16 ans.

La semaine dernière, c'était la Semaine nationale de la sécurité à la ferme. Je voudrais rendre hommage aux personnes et aux organismes qui sont en quête de formules de garderies en milieu rural qui soient souples, accessibles et abordables. Mentionnons, entre autres, la Coalition nationale des garderies rurales, l'Institut féminin et l'Institut de développement rural de Brandon, au Manitoba. Je les félicite pour leur dévouement envers la sécurité des enfants en milieu rural.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de nos amis et collègues de la fonction publique fédérale. Un grand nombre de personnes appartant à ce groupe professionnel s'engagent actuellement dans une ère de changement et de transition sans précédent. En tant que membres du corps administratif qu'est la Chambre, nous devons faire preuve de sensibilité, de compassion et d'humanité dans ces circonstances.

Nous avons beaucoup exigé de nos effectifs et nul doute qu'ils sauront relever le défi. Toutefois, il nous faut habiliter les décideurs sur place pour qu'ils puissent veiller à ce que l'on traite avec équité et dignité les personnes touchées par ces changements et que, dans chaque cas, l'on prenne la meilleure solution qui soit, compte tenu des besoins particuliers.

Ce sont les décideurs sur place qui sont les mieux à même de déterminer la meilleure façon d'introduire les changements que nous préconisons. Nous devons tous faire notre part. Je suis certain que le gouvernement honorera son engagement et qu'il fera preuve d'équité, de compassion et de flexibilité au niveau local pour le plus grand bien de nos effectifs et de notre pays.

Article 31 du Règlement

• (1405)

CUBA

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le 50e anniversaire de relations diplomatiques ininterrompues entre le Canada et Cuba.

Nos deux pays conservent des rapports amicaux et divers sur le plan de la diplomatie, du commerce, des sciences, de la coopération économique et du tourisme. Dans le domaine des pêches, Cuba appuie les mesures que nous réclamons pour mettre un terme à la surpêche en haute mer.

Cuba est un pays en train de passer à une économie de marché et nous avons, avec lui, d'importants échanges commerciaux que nous devrions accroître. J'exhorte le ministre du Commerce international à rétablir la ligne de crédit de 30 millions de dollars accordée à Cuba pour que les entreprises canadiennes puissent profiter des nouveaux débouchés économiques qui s'ouvrent dans ce pays et accroître ainsi les échanges entre le Canada et Cuba.

* * *

[*Français*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, trois ans après que le vérificateur général ait attiré l'attention du gouvernement sur ce qu'il en coûte aux contribuables canadiens et québécois pour former un réserviste au sein des forces armées, soit 90 p. 100 du coût d'un soldat régulier, aucune mesure concrète n'a encore été prise pour éliminer ce gaspillage éhonté.

Or, la réserve canadienne, dont l'entraînement est inefficace et insuffisant, est la plus coûteuse au monde après celle de la Suisse, qui n'a pas d'armée. Elle coûtera cette année encore un milliard de dollars.

Il est quand même ironique que le gouvernement ait décidé de dissoudre en cachette le Conseil consultatif du statut de la femme pour économiser un maigre million de dollars, alors que le budget du ministère de la Défense nationale, qui s'élève à plus de 11 milliards de dollars, ait été coupé de moins de 5 p. 100 cette année.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, les habitants de Quesnel, en Colombie–Britannique, sont outrés par notre prétendu système de justice.

Dimanche dernier, les agents de la GRC de Quesnel ont arrêté un jeune homme de 19 ans qui, selon des témoins, avait entraîné une femme âgée dans sa chambre d'hôtel, lui avait mis un couteau sur la gorge et l'avait violée brutalement. Lorsque le mari de la victime est intervenu, le violeur l'a poursuivi dans le couloir et l'a menacé de son couteau. La collectivité espérait qu'on ferait justice.

La victime, qui était censée avoir atteint l'âge d'or, a subi un grave traumatisme et doit suivre une thérapie. Ce couple amoureux souffrira maintenant de la peur à jamais. Imaginez le choc qu'ont ressenti les habitants de Quesnel, lorsqu'ils ont vu que le violeur avait recouvré sa liberté en versant une simple petite caution de 1 000 $.

Les Canadiens méritent mieux. Pendant que nos criminels peuvent suivre gratuitement des cours au collège et traîner dans les rues, après avoir versé des cautions ridicules, des gens dont la vie est brisée doivent se débrouiller tout seuls. Entre–temps, la population continue de se demander si le système de justice est là pour les victimes ou pour les criminels.

Le ministre de la Justice va–t–il enfin cesser de consacrer du temps à ses projets favoris en pure perte et commencer à prendre des mesures concrètes pour que notre système de justice soit vraiment digne de ce nom?

* * *

LES PÊCHES

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est, Lib.): Monsieur le Président, il y a 50 000 personnes sans emploi au Canada atlantique à cause de l'effondrement des pêches. Ces 50 000 personnes se sont vues dans l'obligation de demander l'aide du gouvernement pour pouvoir donner à manger aux leurs.

Au cours de la campagne électorale, les libéraux se sont engagés à aider les pêcheurs, à régler le problème de la surpêche étrangère et à prendre des mesures pour préserver les stocks de poisson qui restent. La semaine dernière, le gouvernement a respecté cet engagement à la lettre.

Au nom des habitants de ma circonscription, je voudrais remercier le ministre des Pêches et des Océans d'avoir adopté une position ferme face à la surpêche étrangère et d'avoir fait en sorte que le turbot ne connaisse pas le même sort que la morue. Au cours de la semaine dernière, j'ai reçu des messages par télécopieur, des pétitions et des lettres d'appui au ministre des Pêches et des Océans. Cet appui était vraiment justifié.

Aujourd'hui, les navires étrangers ne pêchent plus aux extrémités des Grands Bancs et s'apprêtent à négocier des règles internationales plus strictes.

Je demande à tous les députés d'appuyer le ministre dans la lutte qu'il mène pour protéger et préserver les pêches canadiennes.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, la députée bloquiste de Rimouski—Témiscouata et critique du ministère du Patrimoine canadien s'est pavanée à travers le pays pour dire aux communautés francophones que le Bloc leur était solidaire.

Et voilà, mardi, le rideau est tombé sur sa mise en scène et elle accuse les francophones de ce pays d'être des vendus.

Quelle honte. Quelle honte pour le Bloc d'avoir une parlementaire qui fait de telles accusations. Et quelle tricherie. Le Bloc se dévoile enfin vis–à–vis des communautés francophones.

Pourtant, lorsque Paul Piché et Laurence Jalbert, entre autres, ont signifié qu'ils étaient des séparatistes, tout en ayant été bénéficaires d'aide financière du Patrimoine canadien pour la production d'albums et de vidéoclips, est–ce que vous avez entendu les fédéralistes les insulter?

● (1410)

Absolument pas et, justement, cela démontre bien l'ouverture d'esprit des fédéralistes et nous espérions que les bloquistes aient ce même respect pour l'opinion des autres.

Je demande, au nom de l'ensemble des francophones de ce pays, que la députée bloquiste retire, en cette Chambre, ses propos diffamatoires envers nous.

* * *

[*Traduction*]

LE FORUM POUR JEUNES CANADIENS

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, j'ai eu le plaisir de rencontrer plusieurs participants au Forum pour jeunes Canadiens. Ce forum annuel a encore une fois rassemblé des élèves du secondaire venus de toutes les régions du pays afin d'apprendre de première main comment fonctionne le Parlement fédéral.

Cette année, ma circonscription, Etobicoke—Lakeshore, a été représentée de façon très compétente par Melissa Jenkins de la Bishop Allen Academy et par Raphael Pacquing, de l'école secondaire Father John Redmond. Ces deux élèves sont venus à Ottawa pour échanger des idées et satisfaire leur curiosité à l'égard du processus gouvernemental, des médias et du rôle du gouvernement.

Je félicite tous ceux qui ont contribué au succès de ce forum pour leurs efforts. Puissent ces jeunes rentrer chez eux sachant que le gouvernement travaille avec beaucoup d'acharnement à léguer aux futures générations un pays plus solide et plus prospère.

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, l'élite intellectuelle du Canada anglais réunie hier à Toronto par l'Institut C.D. Howe, s'est payée une séance de défoulement anti–Québec tel qu'on en a rarement vu.

Ces grands démocrates gonflés à bloc du patriotisme *Canadian* ont proposé de faire souffrir les Québécois pour éviter un vote favorable à la souveraineté. Cette idée fut non seulement cautionnée mais enrichie par le politicologue Stéphane Dion qui affirme que «plus ça fera mal, plus l'appui à la souveraineté baissera».

Article 31 du Règlement

Étant donné que Stéphane Dion est maintenant contractuel et conseiller du premier ministre du Canada, les Québécois comprennent que ces paroles représentent la position du gouvernement fédéral.

J'ai confiance que les Québécois, comme ils l'ont fait tout au long de leur histoire, se tiendront debout et affirmeront, à la face du monde, leur droit d'exister.

* * *

[*Traduction*]

LE LIVRE ROUGE DU PARTI LIBÉRAL

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président,

Le Parti libéral, s'il était élu,
nous sortirait de notre détresse.
Son engagement serait tenu,
Livre rouge aux mille promesses.

Le Parti libéral aux rênes du pouvoir,
le Parlement serait attentionné.
Il nourrissait tous nos espoirs:
programmes sociaux, vaches sacrées.

Puis, le budget a été déposé.
Entre promesse tenue et promesse rompue,
il n'y a que le poids de l'intégrité,
nous l'avons vu, nous l'avons su.

L'intégrité, qualité du meilleur aloi,
ne s'achète ni ne se vend, c'est son essence.
Les libéraux, donc, chacun pour soi
devront affronter leur conscience.

Mais un libéral à part, un seul, bouge,
il dit, paroles qui resteront fameuses:
Les libéraux, ce beau grand livre rouge,
ils l'ont passé à la déchiqueteuse.

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils ne doivent brandir ni objet ni document, et encore moins les déchirer, pendant leurs interventions.

* * *

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, des renseignements obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révèlent que les sous–ministres fédéraux reçoivent des allocations spéciales de retraite pouvant atteindre 30 000 $ par année, en plus de leur pension normale.

Le document du Conseil du Trésor indique que cette prestation supplémentaire aux sous–ministres fédéraux est égale à 2 p. 100 de la moyenne du salaire des six meilleures années du pensionné. Cette prime est multipliée par le nombre d'années qu'un sous–ministre a travaillé jusqu'à un maximum de 10 ans. Le document déclare: «Il n'y a pas de période minimale d'admissibilité et on ne demande aucune contribution aux sous–ministres.»

Étant donné que le gouvernement vient d'annoncer la suppression de 45 000 emplois de fonctionnaires ainsi que des réductions importantes dans le domaine de l'agriculture et des programmes sociaux, est–ce que le ministre des Finances et le gouvernement libéral vont mettre fin immédiatement à cet avantage indu, ce parachute doré, offert aux sous–ministres déjà grassement payés, ou est–ce que les fonctionnaires les mieux payés vont continuer à être protégés, par les libéraux, des dures réalités que les autres Canadiens ayant un revenu inférieur doivent subir?

• (1415)

[*Français*]

LE CHEF DE L'ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, le chef du parti Action démocratique du Québec a annoncé la participation de son parti aux commissions régionales en ces termes, et je le cite: «On ne peut que se réjouir de voir que nos conditions ont été acceptées. On est content d'avoir contribué à une amélioration du processus. Nous adoptons une approche constructive. On espère qu'un grand nombre de personnes participeront à la consultation.»

Trois mois plus tard, il déclarait et je le cite: «Je pense que ce n'est pas nécessairement clair dans l'esprit de tous les citoyens qui sont venus participer, parce que si les gens s'étaient fait dire au début de la consultation: «Vous venez perdre votre temps, tout est décidé d'avance», il n'y en a peut–être pas 55 000 qui seraient venus.» Le chef de l'Action démocratique connaît un réveil politique brutal. Il réalise, mais trop tard, qu'il a été victime de manipulation de la part du Parti québécois et du Bloc québécois.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI CONSERVATEUR

M. Jerry Pickard (Essex—Kent, Lib.): Monsieur le Président, quelle ne fut pas ma surprise de lire dans le *Toronto Star* que les conservateurs ontariens se servent des petites annonces pour recruter des candidats en vue des prochaines élections provinciales. Selon l'annonce placée dans au moins trois journaux ontariens, ils sont à la recherche de conservateurs doués de bon sens.

Depuis des mois, Mike Harris se promène à travers l'Ontario promettant de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers de 30 p. 100, d'équilibrer le budget en quatre ans sans toucher à la police, à l'éducation ni aux soins de santé. On n'a pas besoin de beaucoup de bon sens pour s'apercevoir que mathématiquement, ce n'est pas possible.

Mark Mullins, l'expert en calcul de Mike Harris a dit: «Je ne suis pas membre du Parti conservateur. La dernière chose dont j'aie besoin c'est que quelqu'un dise de moi que je suis le gourou derrière ce train de mesures.»

Serait–ce possible que les politiques de Mike Harris soient tellement farfelues que les conservateurs doués de bon sens ne puissent les appuyer?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, hier à Toronto, lors d'un forum organisé par l'Institut CD Howe auquel participait le président du Comité du non au Québec, M. Michel Bélanger, de même qu'un des conseillers constitutionnels du premier ministre, M. Stéphane Dion, ce dernier a affirmé que plus la situation économique se dégraderait, plus les Québécois changeront d'idée et rejetteront la souveraineté.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comment le premier ministre peut–il accepter qu'un de ses conseillers constitutionnels, en l'occurrence M. Stéphane Dion, puisse affirmer et je le cite: «Plus ça fera mal, plus l'appui à la souveraineté baissera»?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, M. Dion n'est pas un conseiller constitutionnel. De plus, tout le monde sait que je ne passe pas beaucoup de temps à discuter de Constitution ces temps–ci. Je travaille à essayer de régler le problème de l'économie du Canada et du Québec.

Je me suis fait élire en disant aux gens que je ne voulais pas parler de Constitution. Je n'ai certainement pas mon conseiller sur la Constitution, je ne veux pas en parler. Il veut donner des conseils au Conseil privé sur d'autres choses, comme je l'ai vu dans le journal. Mais en ce qui me concerne, j'espère que la question sera posée clairement, très rapidement, afin qu'on arrête de parler de ce problème pour pouvoir s'occuper des vrais problèmes de la population.

J'ai lu cet article, on émettait des hypothèses sur ce que je devrais faire si le oui gagnait au Québec. On ne connaît pas la date du référendum, on ne connaît pas la question. Je suis convaincu qu'ils vont perdre, alors je ne suis pas pour perdre mon temps à parler de ça.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, c'est pour le moins étonnant que le premier ministre, qui dit ne pas s'intéresser aux questions constitutionnelles, ait fait allouer à son propre bureau quelque 7 millions de dollars supplémentaires pour mettre sur pied une unité opérationnelle en vue de parler de Constitution lors du référendum du Québec.

Des voix: Oh! Oh!

M. Gauthier: En lui posant ma deuxième question, je lui rappellerai simplement que M. Stéphane Dion est toujours sous contrat avec son bureau et cela, jusqu'au 31 mars prochain. J'espère qu'il sait au moins ce qui se passe dans son bureau.

Comment le premier ministre peut–il concilier les propos de son conseiller, M. Stéphane Dion, avec ses propres déclarations, à l'effet qu'il serait respectueux de la décision démocratique des Québécois, quant à leur avenir politique?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on ne parle pas de Constitution à mon bureau, on parle de prendre les moyens d'empêcher la séparation. Ce n'est pas la même chose. Et pour empêcher la séparation, tout ce que l'on demande, c'est que le Bloc québécois et le Parti québécois se décident un jour, qu'ils posent une question claire et nette à la population: Voulez–vous vous séparer du Canada? Et les Québécois vont répondre: Non.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, puisque le premier ministre refuse de se dissocier des propos de M. Dion, je comprends donc qu'il les endosse.

Je lui pose la question suivante: Puisqu'il refuse de se dissocier publiquement des propos de Stéphane Dion, doit–on comprendre que la stratégie référendaire du premier ministre qui, en 1980, consistait à faire peur aux Québécois pour leur faire dire non, en 1995, consiste à leur faire mal pour leur faire dire non?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, ce que nous faisons, c'est que nous disons aux Québécois qu'avec un très bon gouvernement fédéral, ils vont rester au Canada. C'est pourquoi nous avons déposé, par exemple, un budget qui a été très bien accueilli par les Québécois. Nous espérons que le gouvernement du Québec va arrêter de parler de séparation et de comités, pour s'occuper des vrais problèmes des Québécois: les problèmes économiques et la création d'emplois et qu'ils vont présenter, comme un gouvernement doit le faire, un budget à la population pour savoir quels sont les vrais problèmes des Québécois.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

L'opposition officielle a questionné le ministre du Patrimoine à plusieurs reprises pour connaître le véritable montant des coupures que subira Radio–Canada au cours des trois prochaines années. Le ministre niait encore, voilà 15 jours à peine, que les décisions relatives au financement de la Société avaient été arrêtées par le gouvernement.

Comment le ministre du Patrimoine concilie–t–il ses propos avec ceux de la vice–présidente de Radio–Canada, M^me^ Michèle Fortin, qui annonçait hier l'élimination de 750 postes au réseau français de Radio–Canada, afin de faire face aux coupures de 350 millions de dollars sur trois ans imposées par le ministre du Patrimoine?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris la peine de faire vérifier les renseignements auxquels notre collègue fait allusion. La Société Radio–Canada, et c'est ma source, n'a pas annoncé de coupures et je présume qu'elle n'a pas pris de décision sur des coupures de personnel et de mises à pied. Il est tout à fait naturel que M^me^ Fortin, lorsqu'elle rencontre des représentants des syndicats, leur fasse part de ses préoccupations. Mais il n'y a pas d'annonce faite par Radio–Canada sur des mises à pied.

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Monsieur le Président, lorsque mon professeur de philosophie posait une question intelligente et pertinente et qu'il recevait de la part de son étudiant une réponse avec aussi peu de contenu, il avait l'habitude de dire: «Il n'est pas donné aux cons d'apprécier les perles.»

Ma deuxième question. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Chers collègues, nous avons tous eu de bons professeurs quand nous étions étudiants, je ne crois pas qu'il faille toujours utiliser les même mots ici à la Chambre. Je demanderais à mon honorable collègue de bien vouloir, s'il vous plaît, retirer au moins cette dernière phrase.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je réponds de bon gré à votre voeu et je retire mes paroles.

Ma deuxième question s'adresse toujours au même ministre. Comment explique–t–il l'importance des coupures attribuées au réseau français de Radio–Canada, compte tenu de ses performances qui lui permettent d'atteindre des parts de marché jusqu'à trois fois supérieures à celles qu'obtient le réseau anglais? Est–ce que la nouvelle politique culturelle du ministre est de pénaliser ceux qui réussissent?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que notre collègue n'aime pas ma réponse. Moi, je donne l'heure juste et la vérité que j'ai obtenue et confirmée de Radio–Canada, mais il ne veut pas l'entendre. Alors, moi aussi j'ai eu de bons maîtres et de bons professeurs. Mon grand–père, natif de Sainte–Flore au Québec, disait: «Lorsqu'on laisse sortir la moutonne de la grange, elle vient vous faire ses besoins sur le perron.»

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

Le Président: De Shakespeare au professeur, au grand–père, j'espère qu'on va parler pour soi–même.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, hier soir, à Saskatoon, le premier ministre a fait plusieurs déclarations contradictoires au sujet du système national de soins de santé.

Il a dit que le gouvernement allait maintenir les normes actuelles de l'assurance–maladie, mais que les fonds fédéraux seraient liés à la croissance économique et chuteraient en tant que pourcentage du PIB.

Il sera impossible de maintenir les normes actuelles dans ces conditions, d'autant plus que l'OCDE estime que le coût des soins de santé au Canada va doubler au cours des 20 prochaines années.

Comment le premier ministre explique–t–il cette contradiction et comment maintiendra–t–on les normes actuelles en dépit de l'accroissement de la demande et de la réduction des fonds fédéraux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le député avait lu tout mon discours, il saurait que les dépenses au chapitre des soins de santé ont cessé de croître ces deux dernières années et ont même déjà commencé à diminuer.

La politique que nous sommes à mettre au point en collaboration avec les provinces donne vraiment les résultats escomptés, freine vraiment la croissance des dépenses. Grâce à une croissance économique de 4,5 p. 100 l'an dernier et de quelque 3 p. 100 cette année, nous allons éventuellement ramener le taux de croissance des dépenses de 10 p. 100 à 9 p. 100 environ, soit au taux où il se situait antérieurement.

Ce taux sera très compétitif. Cela prouve que nous pouvons avoir au Canada un système de soins de santé qui soit complet et universel et qui réponde aux cinq critères prévus dans la Loi canadienne sur la santé et cela, de façon à atteindre raisonnablement notre but. Mais nous allons garder l'assurance–maladie. Nous n'allons pas nous en débarrasser comme le propose le Parti réformiste.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, lorsque les coûts baissent, cela signifie que les normes ne sont pas respectées. Ça n'augure rien de bon.

Les spécialistes affirment que les coûts des soins de santé augmentent d'environ 50 p. 100, tandis que l'économie ne s'accroît que de 4 p. 100. Le gouvernement fédéral songe à réduire les subventions pour les faire passer de 10 à 8 p. 100 du PIB. Peu importe la façon dont vous analysez la situation, cela signifie moins de subventions fédérales pour le régime d'assurance–maladie.

J'ai pu constater la confusion qui régnait en Saskatchewan, lorsque les gouvernements disaient une chose, mais faisaient tout le contraire.

Le gouvernement songe–t–il à confier aux provinces le financement du régime d'assurance–maladie en plafonnant le Transfert social canadien?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous songeons à collaborer avec les provinces pour pouvoir contenir les coûts du régime d'assurance–maladie afin de continuer d'offrir à tous les Canadiens un régime universel de soins de santé gratuits.

Comme on l'a déjà dit, grâce à la collaboration entre le gouvernement du Canada et les provinces, les dépenses publiques au chapitre des soins de santé n'ont pas augmenté l'an dernier. Elles ont même commencé à diminuer. Si nous parvenons à nous astreindre à la discipline qui s'impose, nous pourrons ramener les coûts à 9 p. 100 du PIB et le Canada aura toujours le meilleur régime de soins de santé au monde.

Toutefois, contrairement aux Américains, nous ne tomberons pas dans le piège du système privé. Les Américains consacrent 15 p. 100 de leur PIB aux soins de santé. Au Canada, nous consacrons environ 10 p. 100 de notre PIB à offrir à la population un régime universel de soins de santé gratuits.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, nous devrions demander à un contribuable s'il pense que c'est gratuit.

Le premier ministre parle avec enthousiasme des normes nationales en matière de soins de santé qu'il veut maintenir. Permettez–moi de décrire au premier ministre ce qui se passe vraiment.

Au Manitoba, l'attente est de 61,7 semaines, soit plus d'un an, pour une arthroplastie de la hanche. La norme nationale est de 11,3 semaines. Qui parle de rendement? Respecte–t–on les engagements qui ont été pris? À quoi bon avoir des normes nationales si les provinces sont incapables de les respecter?

Le gouvernement est–il disposé à modifier la Loi canadienne sur la santé afin qu'elle traduise la réalité des années 90 et à donner aux provinces le pouvoir dont elles ont besoin pour offrir les services de santé et les financer?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, certaines provinces ont malheureusement des difficultés. Le rendement n'est pas le même partout. Dans notre régime, les soins de santé. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): . . .sont gérés par les administrations provinciales. Si les Manitobains avaient un meilleur gouvernement provincial, ils feraient peut–être meilleure figure dans ce domaine.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LE STATUT DE LA FEMME

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

C'est en catimini que le gouvernement fédéral a décidé de dissoudre le Conseil consultatif sur le statut de la femme, un organisme qui s'est toujours distingué par son indépendance face au gouvernement et par l'importance de ses interventions pour l'avancement de la cause des femmes.

Comment le premier ministre justifie–t–il que, cette année, le gouvernement ait choisi de faire disparaître le Conseil consultatif sur le statut de la femme en refilant ses responsabilités aux organismes féminins déjà en difficulté?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, les conseils de femmes à travers le pays nous disaient qu'ils étaient en meilleur position pour livrer des analyses politiques que ceux qui sont nommés par arrêté en conseil.

On écoute le Parti québécois et le Bloc québécois dire que le Conseil consultatif sur le statut de la femme qui a été nommé par le gouvernement est moins objectif que des organismes comme le FRAPPE ou autres organismes qui ne travaillent pas directement en fonction d'un arrêté en conseil. C'est pour cela qu'on a changé le système.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas l'avis des groupes de femmes du Québec. Ce n'est pas en tout cas l'écho que j'en ai eu hier.

Ma question complémentaire s'adresse encore au premier ministre. Comment le gouvernement peut–il prétendre que le Conseil consultatif sur le statut de la femme répondait à des besoins qui n'existent plus, alors que les femmes sont toujours les chefs de famille les plus pauvres au Canada, que pour un travail égal elles gagnent moins que les hommes, qu'elles sont

les premières victimes de violence et qu'elles occupent toujours les emplois les plus précaires?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce que le gouvernement a décidé de faire, c'est d'abolir les nominations par décret qui sont souvent perçues comme du favoritisme.

La députée sait certainement que les membres du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme étaient nommés par décret. Les groupements féminins d'un bout à l'autre du pays nous ont posé une question à laquelle nous avons répondu. La question était la suivante: Comment une personne qui est nommée au conseil consultatif par le gouvernement peut–elle être indépendante du gouvernement?

C'est pour cette raison que nous avons pris les fonds de recherche et les fonds qui servaient auparavant à financer les nominations par décret et que nous avons décidé de les réinvestir dans la recherche en les mettant à la disposition des groupements féminins d'un bout à l'autre du pays pour qu'ils puissent établir eux–mêmes leurs priorités au lieu que ce soit les personnes nommées par décret qui le fassent.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, le rapport Jeffries signalait de graves lacunes à la direction des Forces canadiennes. Ce fait n'est nulle part plus évident que lorsque le rapport déplore qu'on demande constamment aux militaires de «faire davantage avec moins».

Le général Jeffries a été franc et courageux en disant ce que le ministre semble enclin à passer sous silence, à savoir que lui et ses collaborateurs exigent une meilleure performance mais en donnant moins de ressources.

Le ministre reconnaîtra–t–il qu'il incombe au commandement, dont il fait lui aussi partie, d'établir les priorités et de prendre les engagements en fonction des ressources, et qu'on a manqué à cette responsabilité?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, après la période des questions d'hier, j'ai reçu copie de la note de service que le général Jeffries avait envoyée et je l'ai lue très attentivement. La plupart des observations contenues dans ce document sont équivalentes aux recommandations et au commentaire du Comité mixte spécial sur la politique de défense, dont le député a été un des signataires.

À la page 57 de son rapport, le comité parlementaire affirme que, si problème de moral il y a, ce n'est pas parce qu'il y a un manque de leadership. Le député veut maintenant nous faire croire que l'opinion qu'il partageait il y a quatre mois avec le reste des membres du comité a maintenant changé.

Il reste que le comité dont il a été un membre éminent a fait un grand nombre de recommandations, qui ont toutes été acceptées, et on étudie à fond toutes les questions que le général Jeffries a soulevées.

• (1435)

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le ministre pour dire que toutes les recommandations ont été acceptées. Il y en a beaucoup qui n'ont pas été acceptées ou mises en oeuvre.

Le général Jeffries constate:

> L'écart entre ce qui est nécessaire et ce qu'on a les moyens de faire est comblé par les troupes, des troupes auxquelles on demande de se déployer plus souvent, d'accomplir plus de tâches, de travailler plus longtemps, de courir plus de risques.

Il concluait que la capacité opérationnelle. . .

Le Président: À l'ordre. Je constate aujourd'hui que les questions sont un peu longues, tout comme les réponses. Le député aurait–il l'obligeance de poser tout de suite sa question?

M. Frazer: Monsieur le Président, après avoir reçu cet avis, est–ce que le ministre n'en tiendra aucun compte, comme il l'a fait dans le cas du Régiment aéroporté, ou agira–t–il dès maintenant pour éviter de se retrouver avec ce que le rapport décrit comme «une armée exsangue et des soldats épuisés»?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas abuser de la bienveillance de la Chambre en citant un autre passage de la même note de service, mais je me sens obligé de le faire.

Le général Jeffries y affirme qu'en dépit d'une longue liste de motifs d'insatisfaction, le moral demeure en bonne partie excellent. Il continue ensuite en embellissant. Cela me semble suffisant.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le 18 janvier dernier, le ministre de la Justice, en réponse à une demande de son collègue du Québec, a refusé de criminaliser explicitement l'excision et les autres mutilations génitales, prétextant que les articles actuels du Code criminel canadien étaient suffisants.

Pourquoi le ministre de la Justice refuse–t–il de prévoir explicitement l'excision et les autres mutilations génitales dans le Code criminel canadien, comme le demande le ministre de la Justice du Québec, la Commission québécoise des droits de la personne et l'ensemble des intervenants du milieu?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner d'abord que l'opinion sur cette question difficile n'est pas unanime. En fait, selon l'article publié dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, le Conseil du statut de la femme du Québec ne partage pas nécessairement l'opinion du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme.

Il croit que la modification du Code criminel pourrait avoir comme effet d'encourager encore plus la clandestinité, et le gouvernement fédéral est d'accord. Nous favorisons plutôt les

efforts de sensibilisation auprès des communautés qui ont une tradition d'excision et de mutilation.

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre de la Justice peut–il encore prétendre que le Code criminel actuel est suffisant, alors que le gynécologue Claude Fortin affirme avoir dû pratiquer neuf interventions chirurgicales sur des femmes canadiennes pour traiter des mutilations génitales, et qu'aucune poursuite n'a été instituée envers ceux qui ont pratiqué ces actes de barbarie.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il y a moins de deux semaines, j'ai rencontré à Toronto le conseil consultatif mis sur pied par le procureur général de l'Ontario pour étudier précisément cette question.

Vingt–cinq femmes des collectivités les plus touchées sont en train de rédiger un rapport dans lequel elles formuleront des recommandations spécifiques sur la criminalisation. Leur opinion pour l'instant est que la solution ne consiste pas à modifier le Code criminel, car cela aurait pour effet de repousser cette pratique encore plus profondément dans la clandestinité, si bien qu'il nous serait plus difficile de punir ces actes lorsqu'ils sont révélés.

Je ne saurais trop insister sur la détermination du gouvernement à intenter des poursuites et à appliquer des sanctions lorsque ces actes criminels sont découverts. Je dois dire cependant que des personnes qui connaissent le problème à fond sont profondément convaincues que ce serait mal servir cette cause que de modifier le Code criminel comme il a été proposé.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, durant la campagne électorale au Manitoba, le premier ministre a dit que le petit gars de Shawinigan défendrait les intérêts du petit Canadien.

Des voix: Bravo!

M. Hoeppner: Un électeur de ma circonscription a un chargement de graines de tournesol d'une valeur de 200 000 $ dont l'expédition est compromise à cause de la grève des débardeurs du port de Montréal.

● (1440)

Maintenant qu'il est à la tête du pays, quelle mesure le premier ministre prendra–t–il, dans l'immédiat, pour assurer l'acheminement de ce produit à Halifax, de manière que ce petit producteur ne soit pas acculé à la faillite?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, hier, le Parlement a agi avec célérité à l'égard du port de Vancouver, qui était complètement paralysé.

À Montréal, le problème est d'une nature différente et ne nécessite pas l'adoption d'un projet de loi pour l'instant. La ministre du Travail étudie toutefois la question.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Cette réponse ne mettra pas du pain sur la table du petit producteur, monsieur le Président.

Les négociations dans le secteur ferroviaire sont vouées à l'échec. Encore une fois, les agriculteurs devront peut–être. . .

Le Président: Je demanderais aux députés, quand ils posent une question complémentaire, de limiter leur introduction à peut–être une phrase et de formuler tout de suite leur question.

M. Hoeppner: Le premier ministre demandera–t–il immédiatement la nomination d'un médiateur–arbitre dont la décision sera exécutoire, en dernier recours?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'hier nous avons eu l'occasion d'expliquer très clairement la différence entre les conflits de travail que nous connaissons présentement. Nous avons solutionné hier, dans une première étape, avec l'aide d'ailleurs des partis de l'opposition, la situation dans les ports de la côte Ouest.

Concernant les chemins de fer, aujourd'hui même, les négociations se poursuivent avec Canadien Pacifique. Quant au port de Montréal, la situation est complètement différente et j'ai offert un médiateur aux deux parties.

Je l'ai dit hier et je le redis, chaque situation doit être évaluée à son mérite et on doit apporter des solutions en conséquence. Le but que nous visons comme gouvernement, c'est que les parties s'entendent entre elles pour négocier.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine canadien vient d'indiquer à la Chambre qu'il n'y a aucune coupure d'annoncée à Radio–Canada.

Le ministre du Patrimoine confirme–t–il sa réponse de tout à l'heure à l'effet qu'il n'y aura pas de coupures à Radio–Canada l'an prochain?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je trouve la logique de notre collègue très étonnante. Ce n'est pas du tout dire la même chose que de dire que je n'ai pas de confirmation qu'il y a des coupures et de dire qu'il n'y aura pas de coupures.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, ma seconde question, en toute logique: Comment le ministre du Patrimoine explique–t–il alors que Radio–Canada annonçait hier l'abolition de 750 postes sur la base, je suppose, d'une simple spéculation?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je veux bien croire que notre collègue soit discret, il n'a pas écouté ma dernière réponse. Mais

j'ai déjà répondu à cette question il y a quelques minutes. J'ai expliqué qu'il y avait eu des conversations à l'intérieur de Radio–Canada mais qu'il n'y avait pas. . .

Dois–je sortir encore un proverbe pour faire tenir mes collègues en paix?

Des voix: Oui, le grand–père!

M. Dupuy: Mon grand–père, venant de Sainte–Flore. . .

Des voix: Ha! Ha!

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Je considère le budget et toutes les modifications qui en découlent comme un exercice nécessaire, mais risqué. Nous avons hérité d'un gouvernement affaibli par la dette et nous devons réduire davantage la taille de l'appareil gouvernemental pour éponger la dette.

Le ministre peut–il nous donner l'assurance que la cure d'amaigrissement de l'État et de ses programmes se traduira par le renforcement du gouvernement dans l'avenir?

• (1445)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Absolument, monsieur le Président. En fait, je voudrais féliciter le député d'avoir formulé ainsi sa question. Nous avons tenté, dans le budget, de remédier à ces faiblesses de l'économie qui, autrement, est très forte.

Il en est résulté que nous avons augmenté considérablement l'équité du régime fiscal. Nous sommes en train de restructurer l'appareil gouvernemental pour le rendre plus petit et pour qu'il fonctionne plus intelligemment. Nous avons résolument amorcé la diminution du déficit. Nous avons reconduit nos objectifs en matière d'inflation. Nous avons accru la crédibilité du gouvernement. Pour la première fois, un gouvernement canadien a atteint ses objectifs, et nous avons commencé pour de bon à faire décroître le ratio de la dette par rapport au PIB.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, mardi dernier, la Chambre a rejeté ma question concernant l'affaire Pérez, sous prétexte que celle–ci relevait de l'administration précédente.

Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit de deux personnes qui siègent maintenant à l'autre endroit et du président de la Société canadienne des postes. La question est donc très actuelle.

Le gouvernement a promis transparence et honnêteté. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le premier ministre ne demande pas au conseiller en éthique de faire la lumière sur cette question. Pourquoi refuse–t–il de le faire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas le conseiller en éthique qui a compétence en ce domaine. Nous avions demandé à un comité de la Chambre d'examiner la question du lobbying et ainsi de suite. Ce comité a déposé aujourd'hui un rapport avec des propositions d'amendement. Nous demanderons à un autre comité de la Chambre d'étudier la question du code de conduite des députés et des sénateurs.

Les questions à ce sujet doivent être tranchées par les parlementaires eux–mêmes et non pas par le gouvernement, car elles touchent la conduite des sénateurs et des députés. Il n'appartient pas au gouvernement de dicter la conduite des parlementaires. Ces derniers sont assez sérieux et compétents pour établir leurs propres lignes directrices. Le député sera invité à participer aux travaux s'il a des opinions à formuler à ce sujet.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, c'est la troisième fois que nous demandons une réponse, une étude ou une enquête de la part du conseiller en éthique. La réponse est toujours la même: non, non et non.

Si le premier ministre fait appel au conseiller en éthique uniquement lorsque le dossier n'est pas trop délicat, qui fera enquête dans le cas des questions controversées comme celle–ci et quand le fera–t–on? Les Canadiens veulent voir clair dans toute cette affaire.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré dès le début, cette situation s'est produite avant notre arrivée au pouvoir. J'ai dit aussi que la Chambre des communes avait été saisie de la question concernant la conduite des parlementaires. Nous allons demander à un comité de la Chambre de faire rapport à ce sujet. Le député pourra donc étudier le problème.

Le gouvernement d'aujourd'hui n'a pas à répondre d'événements qui se sont produits sous les administrations précédentes.

* * *

[*Français*]

LE *IRVING WHALE*

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. La ministre nous affirmait hier, en parlant de la coque du *Irving Whale*, et je cite: «On a fait l'examen électronique au mois de juin dernier.» Pourtant, nos informations sont à l'effet que l'examen de juin dernier consistait en un balayage latéral au sonar. Cette inspection n'a permis de vérifier qu'une partie de la coque à l'aide d'un procédé imprécis, alors qu'une réelle inspection électronique aurait permis de vérifier la solidité des soudures et l'état des fêlures dans la structure de la barge.

La ministre va–t–elle se satisfaire d'une étude partielle qui ne permet pas de tirer des conclusions sur la solidité réelle de la coque, et est–elle prête à assumer la responsabilité d'un éventuel déversement, lors du renflouage?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, avec le consentement de la Chambre, je voudrais déposer l'étude au sonar à balayage latéral du *Irving Whale*, qui a été menée entre le 12 et le 15 juin 1994.

Hier, la députée a prétendu qu'aucune étude n'avait été faite. C'est ainsi qu'à 17 h 30, hier toujours, nous avons envoyé une copie de l'étude à son bureau. Je voudrais lire à son intention un extrait de cette étude.

> Le balayage latéral au sonar a été effectué par la sous–division de géologie marine environnementale du Centre géoscientifique de l'Atlantique de la Commission géologique du Canada, au moyen d'un sonar à balayage latéral Simrad MS992 à deux fréquences, soit 120 et 330 kilohertz, et d'un appareil GeoAcoustics SE880. . .

• (1450)

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, encore une fois, on a déjà cette étude, on a déjà ce rapport et c'est un système qui est imprécis.

La ministre admettra–t–elle enfin qu'il existe une controverse entourant sa décision, alors que, contrairement à ce qu'elle prétend, plusieurs personnes parmi lesquelles quatre experts reconnus en sauvetage de navire et un conseiller scientifique de son propre ministère ont émis des doutes sérieux sur sa décision?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est moi, hier, suite aux demandes des députés qui ont porté plusieurs accusations sans fondement jusqu'à date, qui lui ai fourni les données de l'examen fait pendant trois jours.

Je ne suis pas une scientifique, mais je me fie beaucoup plus aux relevés géologiques du Canada qu'aux politiques de la députée d'en face qui, à date, n'a lu aucun rapport, n'a accepté aucune analyse et a même refusé de lire les documents que j'ai fournis l'an dernier à la Chambre sur ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LE TARIF DU NID–DE–CORBEAU

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture pourrait–il expliquer au juste aux agriculteurs à qui les sommes versées à la suite de l'élimination de la subvention au titre de la Loi sur le transport du grain sont censées revenir? Est–ce aux propriétaires de terrains ou aux agriculteurs mêmes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Agriculture qui est actuellement dans l'Ouest pour s'entretenir précisément avec un large éventail d'organisations agricoles, je vais certes prendre les questions du député en note.

Les mesures annoncées dans le budget pour aider les agriculteurs à faire face à l'élimination progressive de la subvention accordée au titre de la LTGO ont pour objectif de veiller à ce qu'on puisse continuer d'investir dans le développement d'un nouveau secteur agricole dans l'Ouest du pays, pour qu'il soit en mesure de se diversifier et d'offrir davantage de produits à valeur ajoutée. C'est là le critère que le ministre de l'Agriculture utilisera et, comme toujours, il fera preuve de jugement et de gros bon sens.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, le 27 février 1995, dans le document publié par le ministère, on disait que l'argent versé dans le cadre des mesures transitoires irait aux propriétaires de terrains pour les dédommager de la baisse de valeur de leurs terrains.

Le lendemain, le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'il n'avait rien contre le fait d'encourager les gouvernements provinciaux à verser cet argent aux agriculteurs locataires, plutôt.

Le ministre semble s'y perdre. Cet argent va–t–il servir à contrebalancer la perte de valeur des terrains ou l'accroissement des frais de transport? Les agriculteurs attendent une réponse à ce sujet.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, il me semble que la question du député est quelque peu confuse.

Comme je viens de l'expliquer, le ministre de l'Agriculture a précisé qu'il allait discuter de cette question avec un large éventail d'organisations agricoles, et c'est ce qu'il fait aujourd'hui. En ce qui concerne les réponses, il s'est exprimé très clairement.

Nous voulons nous assurer qu'on utilise les indemnités de la façon la plus efficace possible pour favoriser le développement et la réorganisation de l'agriculture de l'Ouest afin qu'elle puisse continuer à être un moteur important de la croissance économique dans cette région.

* * *

INTERNET

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. M. Ernst Zundel et d'autres individus, connus comme lui pour avoir nié l'holocauste nazi, ont l'intention d'utiliser la technologie Internet pour diffuser leur propagande.

Premièrement, quelles mesures réglementaires le ministre peut–il prendre pour empêcher la diffusion de propagande haineuse sur Internet et, deuxièmement, comment les auteurs de cette propagande peuvent–ils être obligés de rendre compte de leurs actes?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que la propagande répandue par des individus comme Ernst Zundel n'est pas plus acceptable sur Internet que sur tout autre support.

L'existence même de ce genre d'information dans notre société est déplorable. Le Conseil consultatif de l'autoroute électronique examine actuellement la législation pour voir si elle permet

de résoudre efficacement des problèmes comme celui qui met en cause Internet.

• (1455)

Nous consulterons les fonctionnaires du ministère de la Justice, et je compte bien que leurs recommandations nous aideront à décider si des mesures législatives additionnelles sont nécessaires.

* * *

[*Français*]

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

À une question portant sur un terrain appartenant à la bande Squamish que loue le gouvernement fédéral à Vancouver, la ministre répondait le 14 décembre dernier, et je cite: «J'ai pris des dispositions pour informer la bande que les paiements devraient cesser à la fin de l'exercice en cours.»

La ministre peut–elle nous confirmer si les paiements pour la location de ce terrain qui a déjà coûté 26 millions de dollars aux contribuables canadiens ont effectivement cessé, tel qu'elle nous l'avait promis le 14 décembre dernier, puisque les fonctionnaires de son propre ministère affirment le contraire?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer le député que nous avons informé la bande en question qu'on ne paierait plus un sou après l'année civile qui est dépassée, quand j'ai répondu à la question. Et notre position là–dessus est ferme.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, les comptables du Canada sont furieux. Le budget propose d'obliger tous les professionnels à déclarer leur revenu à la fin de décembre, au lieu de le faire à d'autres périodes de l'année. Les frais de comptabilité vont monter en flèche à cause des heures supplémentaires et du personnel additionnel qui seront nécessaires à la fin de l'année. Les professionnels vont devoir assumer ces frais supplémentaires.

Le ministre des Finances a–t–il consulté des comptables et des professionnels sur cette question?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, au cours de la dernière année, nous avons consulté de nombreux Canadiens sur toutes les questions que nous avons abordées dans le budget.

Le député sait sans doute que les professionnels avaient la possibilité de reporter d'une année complète la déclaration de revenus qui, autrement, auraient été imposables, ce qui leur donnait un avantage important par rapport aux autres Canadiens.

Toutefois, étant donné que le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que le régime fiscal soit équitable et que tous les Canadiens paient leur juste part, nous avons mis fin à cette échappatoire.

Le Président: À partir de maintenant, les députés ne peuvent poser qu'une seule question. Le député de Sherbrooke a la parole.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME *ÉCOLE AVANT TOUT*

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines ou à qui voudra bien répondre et concerne le programme d'emploi, c'est–à–dire le programme *École avant tout*, lancé il y a cinq ans, qui s'adressait aux jeunes qui poursuivaient leurs études et qui cherchaient à s'attaquer directement au problème du décrochage scolaire. Les groupes qui s'attardent à ce problème et qui cherchent à encourager les jeunes ont appris récemment que le programme ne serait pas continué.

J'aimerais savoir de la part du gouvernement s'il est vrai que le programme sera abandonné?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines vient de sortir de la Chambre. Il sera ici dans quelques minutes, peut–être qu'il pourra répondre à l'honorable député à 3 heures, sinon la prochaine fois que le député sera à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE–SANTÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui se trouvait en Saskatchewan, hier, pour parler du régime d'assurance–santé.

En même temps, en Saskatchewan, des gens du milieu de l'assurance–santé, y compris l'ancien premier ministre Allan Blakeney, qui avaient participé, il y a plus de 30 ans, à la lutte pour l'adoption du régime d'assurance–santé, lançaient un cri d'alarme aux Canadiens. Notamment, M. Blakeney a dit que la suppression du financement de programmes précis en faveur de transferts globaux réduits, assortis de conditions minimales, donnera lieu à un régime d'assurance–santé disparate dans lequel les différentes provinces appliqueront des normes différentes.

Comment le gouvernement peut–il continuer de prétendre qu'il défend les principes du régime d'assurance–santé, alors que quatre des artisans de ce régime nous disent que ces réformes entraîneront un régime disparate?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, s'ils avaient attendu jusqu'à ce matin, ces

Décision de la Présidence

quatre artisans, comme le député les a désignés, n'auraient pas été obligés de tenir une conférence de presse, car j'ai dit très clairement que le régime d'assurance–santé demeurera inchangé.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À la lumière des récents rapports de la presse nationale et internationale qui présentent l'économie canadienne sous un jour favorable, le ministre pourrait–il dire à la Chambre pourquoi les indicateurs économiques sont si bons?

• (1500)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait sans aucun doute, puisqu'elle suit cette question de très près, la croissance du Canada augmente. Il est en tête du Groupe des Sept. Elle sait que notre bilan de productivité est remarquable et que notre inflation est très faible.

Elle fait sans doute référence à des indicateurs plus récents. Le fait est que l'indicateur avancé composite a augmenté de 0,5 p. 100 en février, après une hausse de 0,6 p. 100 en janvier. Elle faisait sans doute allusion au fait que nos livraisons de produits manufacturés ont augmenté de 28 p. 100 en janvier par rapport à l'année dernière.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, j'allais oublier cette question très importante. Je demande à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre de nous faire état des travaux pour les prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme on l'a déjà annoncé, vendredi sera une journée de l'opposition.

Lundi, la Chambre sera saisie du projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt, puis du projet de loi C–68 sur le contrôle des armes à feu. Mardi sera aussi une journée de l'opposition.

Mercredi, la Chambre passera à la deuxième lecture du projet de loi C–72, qui traite de l'intoxication volontaire, après quoi nous reprendrons l'ordre du jour de lundi au point où nous l'aurons laissé.

Jeudi sera un autre jour réservé à l'opposition. Ce sera le dernier de la présente période de crédits, ce qui signifie qu'à la fin de la journée, la Chambre devra mettre aux voix le dernier Budget des dépenses supplémentaire et les crédits provisoires.

Vendredi, nous commencerons la deuxième lecture du projet de loi de mise en oeuvre du budget que nous avions l'intention de présenter aujourd'hui mais que nous avons dû reporter pour des raisons techniques.

Je tiens à remercier les partis d'opposition pour la collaboration dont ils ont fait preuve dans la discussion et le vote d'hier soir sur le projet de loi de retour au travail qui doit permettre la reprise des activités dans le port de Vancouver. Nous avons beaucoup apprécié leur attitude.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE VICE–PREMIÈRE MINISTRE ET MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT—LE RENFLOUAGE DU *IRVING WHALE*—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Mes collègues, hier, le 15 mars, l'honorable chef de l'opposition a soulevé une question de privilège au sujet de l'échange de propos qui est survenu le 14 mars pendant la période des questions entre lui et la vice–première ministre et ministre de l'Environnement. Après avoir entendu les deux parties, la Présidence a promis d'examiner la situation de même que la transcription de l'échange original de propos et de rendre une réponse à la Chambre. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur cette question.

[*Traduction*]

J'ai soigneusement examiné les commentaires des deux députés, et je les remercie de leurs interventions. En ce qui concerne la différence fondamentale d'opinion qui existe entre eux, je dois conclure qu'il s'agit d'un différend sur les faits ou sur l'interprétation des faits. En tant que tel, c'est une question de débat, et ce différend ne constitue pas, à première vue, une question de privilège.

Cependant, en examinant soigneusement la transcription de l'échange original de propos, la présidence a constaté des anomalies troublantes. Selon moi, ce sont ces anomalies qui indignent le chef de l'opposition et c'est à leur sujet que la présidence doit réagir et lui accorder réparation.

[*Français*]

Permettez–moi de repasser la suite des événements qui m'amènent à cette conclusion. L'échange original de propos a eu lieu le 14 mars en français. Il a été enregistré et transcrit; la transcription a été corrigée, et cette transcription corrigée a été, comme d'habitude, distribuée aux orateurs pour révision. Le bureau de la vice–première ministre a révisé la transcription, comme d'habitude, et soumis, comme il a le droit de le faire, deux propositions de changement aux «bleus». Cependant, de l'avis de la Présidence, ces changements n'auraient pas dû être acceptés, ni être imprimés dans le compte rendu officiel parce qu'ils constituent une différence substantielle par rapport aux paroles originales prononcées par l'honorable députée. Pour compliquer les choses davantage, ces changements apparaissent dans les *Débats* français, mais ne sont pas rendus dans la version anglaise, qui constitue plutôt une traduction littérale des mots prononcés originalement en français.

• (1505)

En conséquence, pour corriger ces anomalies, j'ai donné instruction à mes fonctionnaires d'imprimer un correctif dans les *Débats* d'aujourd'hui, de sorte que les versions anglaise et française de l'échange de propos du 14 mars correspondent fidèlement aux mots originalement prononcés par l'honorable vice–première ministre.

[*Traduction*]

J'ai demandé au greffier de la Chambre de veiller à ce que les réviseurs des *Débats* observent strictement les critères établis depuis longtemps quant aux changements qu'ils peuvent accepter lorsque les députés proposent des changements en retournant leurs bleus.

J'espère que cette mesure corrective mettra fin à l'incident.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous reprenons le débat avec l'honorable députée de Calgary–Nord.

Je demanderais à l'honorable député de Roberval de retirer ses paroles.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Madame la Présidente, je voudrais que vous me disiez ce que vous voulez que je retire. Je n'ai pas l'impression d'avoir fait d'intervention.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je peux vérifier les bleus, mais j'ai également entendu ici que vous avez employé un mot qu'on n'a pas l'habitude d'employer à la Chambre.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je faisais simplement, complètement hors micro, référence à la vice–première ministre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je peux vérifier les bleus. Si les mots n'apparaissent pas, je m'excuserai.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je vous invite à regarder les bleus.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, lorsque vous examinerez les bleus des débats, j'aimerais peut–être souligner deux points que la Présidence voudra peut–être prendre en considération. Premièrement, lorsqu'un parlementaire dit d'un autre parlementaire qu'il ou qu'elle a, et je cite, «le droit de mentir», ça se réflète non seulement au parlementaire qui aurait, si cette affirmation s'avérait véridique, en fait, menti et, bien sûr, on n'a pas le droit d'accuser un parlementaire de le faire.

Mais dans un deuxième temps, ça remet en question la décision que venait de prendre, quelques instants auparavant, la Présidence, en ce qui a trait aux différends d'opinions qu'il y avait, parce qu'en disant qu'un autre parlementaire avait eu ce droit, soi–disant, de mentir, ça impute que le droit lui avait été donné par quelqu'un. En l'occurrence, la personne qui avait tranché la question était le Président de cette Chambre, donc c'est la décision du Président qui a été remise en question par l'honorable député d'en face.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Alors, effectivement, on va étudier les bleus et je vous reviens aussitôt qu'ils sont disponibles. Sur un rappel au Règlement, l'honorable whip de l'opposition.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Madame la Présidente, tant qu'à étudier les bleus, si vous pouvez étudier les bleus d'hier également, alors que la vice–première ministre affirmait n'avoir proposé aucune correction au hansard, ici même en cette Chambre, et cela n'apparaît pas aujourd'hui au hansard. Alors, j'imagine qu'on l'a très bien entendue, même que le ministre des Transports l'a appuyée et applaudie. Il y a des choses qui apparaissent aux bleus et d'autres qui n'apparaissent pas. Cela nous donne des fois les bleus, madame la Présidente.

• (1510)

[*Traduction*]

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Madame la Présidente, c'est l'une des interventions les plus souvent interrompues qu'il m'ait jamais été donné de faire. Il y a en fait plus d'une heure que j'ai commencé et je n'ai encore parlé que deux minutes. Il est difficile de retrouver le fil de sa pensée quand on s'arrête et que l'on reprend de cette façon. Peut–être pourrais–je reprendre mon intervention au début et la terminer cette fois sans être interrompue.

L'histoire est faite de luttes personnelles menant au succès. Comme je l'ai dit plus tôt, quand j'ai commencé mon intervention, c'est vrai pour un grand nombre d'entre nous à la Chambre. Je connais un député de l'autre côté qui ne connaissait pas un mot d'anglais lorsqu'il est arrivé au Canada. Il a commencé comme serveur. Aujourd'hui, il est député. Des histoires semblables, il y en a beaucoup. J'ai exposé un peu plus tôt aux députés les obstacles que j'ai eus à surmonter personnellement.

Nous sommes nombreux dans ce pays à être devenus des membres actifs de la société, des gens d'affaires, des professionnels, qui aidons les autres à se construire une vie. Nous sommes nombreux à l'avoir fait avant l'existence des programmes d'action positive, avant que ne soit née l'idée de ces mouvements en vue d'assurer l'égalité.

Les Canadiens peuvent et veulent réussir par leurs propres moyens et veulent qu'on les juge sur leurs propres mérites. Il y a dans ce pays beaucoup de gens qui ont du mérite. Il y a beaucoup de héros méconnus. Nous ne les verrons pas dans les tribunes publiques. Ils ne seront pas décorés, mais ce sont des citoyens décents, honnêtes, travaillant dur, soucieux les uns des autres, qui vont bien au–delà de ce qu'exige le devoir pour apporter aide et encouragements aux autres. Nous devons commencer à juger le succès en fonction des normes sur lesquelles se fondent beaucoup de Canadiens pour se juger eux–mêmes. Beaucoup de Canadiens jugent leur succès en fonction de ce qu'ils ont été capables de donner en tant qu'individus, non pas en fonction de ce qu'ils ont réussi à avoir.

Les Canadiens ont compris ce que la plupart de nous avons compris il y a longtemps, que la vie n'est pas juste. Il existe un proverbe qui dit plus ou moins ceci: Reconnaître que la vie est dure vous la rend plus facile. Pourtant, il y a toujours dans cette Chambre quelqu'un pour dire que nous devons faciliter la vie aux gens. Que nous devons leur rendre la vie plus équitable. Les Canadiens savent parfaitement que chacun est l'artisan de sa propre vie.

Nous parlons aujourd'hui de la notion d'égalité. Égalité signifie essentiellement justice et impartialité. C'est ce que dit le dictionnaire. Le gouvernement ne peut pas rendre la vie juste. Le Parlement ne peut créer l'égalité pas plus qu'il ne peut légiférer la bonté et la compassion.

L'ancien président américain Calvin Coolidge a déclaré ce qui suit: «La population ne peut s'attendre que le succès vienne de la loi. L'industrie, l'économie et la force morale ne découlent pas de la loi ou de la fermeté. Le rôle du gouvernement n'est pas de réduire l'effort. Il ne peut offrir de substitut aux valeurs du service. Bien sûr, il peut combler des lacunes et reconnaître un mérite extraordinaire. Les gens normaux doivent se prendre en charge. L'autonomie gouvernementale, c'est l'autosuffisance.»

Est–ce dire que l'injustice et la discrimination sont acceptables? Bien sûr que non. Ce n'est pas le gouvernement qui fait agir avec justice et impartialité. Nos actes résultent des décisions que nous prenons en tant qu'individus.

Le gouvernement, c'est nous, c'est une partie de nous. C'est ce que nous créons en tant que société. Dans une démocratie surtout, il reflète ce que nous voulons. C'est pourquoi nous choisissons des représentants à qui nous demandons de remplir nos souhaits. D'une certaine façon, certains pensent que le gouvernement devrait créer une éthique qui n'existerait pas sans cela.

• (1515)

Il y a des choses que nous pouvons et devrions faire pour agir avec plus d'équité et d'impartialité. Nous devrions faire ces choses, mais il n'y a pas lieu de légiférer à cet égard.

Les Canadiens veulent qu'on les traite comme des individus. Nous sommes importants du seul fait de notre existence, et non de notre relation dans un groupe. Nous sommes importants comme individus, non pas à cause de notre appartenance à un sexe, de notre rang ou du pigment de notre peau. Ces choses importent peu.

Ce qui compte c'est ce que nous avons dans le coeur, ce dont nous sommes capables et l'effort que nous déployons pour réussir ce que nous jugeons important. Voilà ce qui compte. Nous devons nous rendre compte qu'il faut miser sur cette confiance en soi, sur ce désir d'exceller.

Au Canada, on semble penser qu'on nous doit quelque chose, que nous avons droit à des choses pour lesquelles nous nous battons depuis des siècles en tant qu'individus. Il nous les faut. Ce n'est ni pratique ni raisonnable. Cela va à l'encontre de toute l'expérience humaine.

Certains de ces principes ont été appliqués ailleurs dans le monde et, aux États–Unis, on a constaté l'échec de la tentative pour traiter avec une prétendue égalité les différents groupes. Les inconvénients se sont révélés nettement supérieurs aux avantages qu'on attendait de tels programmes. Ce n'est pas faute de bonnes intentions. C'est très bien. Nous voulons tous la justice. Nous voulons tous que les gens réalisent leur plein potentiel.

Je prétends que ce n'est pas quelque chose que l'on peut leur donner. C'est quelque chose que l'on ne peut obtenir qu'en travaillant. La façon de s'assurer que les gens aient les meilleures chances possibles d'atteindre leurs objectifs est de les traiter comme des personnes, de leur donner des chances égales, mais de les laisser atteindre par eux–mêmes les résultats qu'ils veulent.

Abraham Lincoln disait: «Si vous avez ce qu'il faut, le monde prendra ce que vous avez.» Je pense que c'est exact. Nous ne devons pas partager le monde en groupes. Nous devrions travailler ensemble en tant que membres actifs de la société, en tant que personnes ayant un potentiel à réaliser.

Il est important que chacun d'entre nous s'engage, dans ses relations avec les autres, à être juste et impartial, aussi bien en public qu'en privé. C'est quelque chose de nécessaire, mais qui n'a pas besoin de faire l'objet d'une loi. Ce n'est pas quelque chose qui nous est dû, mais une chose pour laquelle nous devons travailler et essayer d'obtenir par nous–mêmes. Cela ne peut pas être imposé par une loi. Je prétends qu'agir différemment c'est détruire, dans l'esprit des individus, ce que nous voulons avoir.

Je pense que nous applaudissons tous au principe de cette motion, que nous voulons l'égalité d'accès pour tous et que notre Charte des droits déclare que nous sommes tous égaux devant les lois de ce pays. Cependant, donner des privilèges spéciaux ou une aide spéciale à des groupes particuliers c'est leur refuser le droit d'atteindre leurs objectifs par leurs propres moyens et par leurs propres efforts. Nous ne devrions pas nous engager dans la voie que trace cette motion.

• (1520)

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trouvé l'ensemble du discours de la députée intéressant. Elle a parlé d'individualisme, comme si nous étions seules et pouvions nous suffire à nous–mêmes.

J'ai l'impression qu'à son avis il n'y a jamais eu et il n'y a toujours pas de raison de s'inquiéter de racisme ni de sexisme dans ce pays. Il n'y a pas de stéréotypes concernant les personnes handicapées. Et pourtant, elle sait pertinemment que ces personnes ont comparu devant nous et nous ont dit que même pas 2 p. 100 d'entre elles avaient fait des études universitaires et qu'à peine 2 p. 100 avaient un emploi correct à cause des stéréotypes et du racisme. Et il ne s'agit là que des personnes handicapées physiquement. Je ne parle même pas des situations où le racisme entre en jeu.

La députée a parlé d'individualisme et a dit que nous étions capables de nous prendre en main et de décider de notre avenir sans l'aide de lois ou de règlements spéciaux, ni d'ententes ou d'accords collectifs de quelque sorte que ce soit. Il fut un temps où cela était peut–être vrai. Mais je me souviens que c'était également l'époque où existaient par le monde l'esclavage et le travail des enfants que n'interdisait aucune loi. Je ne crois pas qu'elle suggère que nous retournions en arrière.

La députée oublie aussi que les femmes ont dû se battre pour être reconnues comme des personnes en vertu de la loi et pourquoi nous célébrons aujourd'hui la Journée de la personne. Aurions–nous oublié pourquoi nous avons dû nous battre pour obtenir le droit d'être considérées comme des personnes, des êtres humains à part entière? C'était il n'y a pas si longtemps et beaucoup de choses continuent à se passer.

Les journaux rapportaient dernièrement que les femmes d'affaires ont du mal à obtenir des prêts et qu'elles payent des intérêts plus élevés. Elles se prennent en main, mais ça n'a pas l'air de les aider. Être individualiste ne semble pas payant.

Il est vrai que nous avons une charte, mais pourquoi faut–il donc sans arrêt faire appel à la Cour suprême pour faire respecter les droits qu'elle nous accorde? Il ne suffit pas qu'ils soient inscrits dans la charte. Et comment sommes–nous parvenues à les obtenir? En nous battant avec acharnement parce que nous n'avions pas compris qu'ils n'étaient pas inclus dans le projet initial de la charte.

Comment la députée s'imagine–t–elle pouvoir se prendre en main en isolation des autres? Par osmose, chacune d'entre nous va faire exactement ce qu'il faut faire car c'est ce que nous voulons et que cela n'a encore jamais était fait.

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, je crois qu'il est très important de comprendre que le fait que l'individu soit responsable de son propre avenir et de sa propre réussite ne signifie pas qu'il est isolé. Personne de sensé n'oserait laisser entendre qu'une société, avec tout ce que ce mot peut signifier, voudrait isoler qui que ce soit. Je ne me souviens pas d'avoir utilisé un mot pareil. Cependant, la députée a une telle peur de mettre une étiquette sur les gens et de les classer par groupes que dès que quelqu'un ose s'opposer à un tel concept, le mot isolement lui vient immédiatement à l'esprit.

Nous devons nous entraider. C'est là tout le but d'une société. Tout le monde a lu le poème intitulé *Nul n'est une île*. Nous savons que c'est vrai. Toutefois, ce qu'il est important de comprendre c'est que la lutte fait partie de l'expérience humaine.

Oui, les luttes dont la députée a parlé ont été importantes. Elles se poursuivent aujourd'hui et se poursuivront encore, mais ce qui importe c'est que nous devenions responsables de notre avenir. Si nous apportons aux gens ce qu'ils veulent sur un plateau d'argent, si nous leur donnons ce dont ils ont besoin, où est la réussite et où est le mérite? C'est un dû qui nous revient donc de droit. Nous n'avons pas à travailler pour l'obtenir.

On ne peut rien faire pour empêcher la discrimination bien que ce soit une chose terrible. Si j'avais été en vie à l'époque où les femmes n'avaient pas le droit de voter, j'aurais crié et revendiqué aussi fort et avec autant de passion que les autres. Cependant, ce n'est pas en faisant preuve de plus de discrimination que l'on va empêcher la discrimination, ce qui va exactement se produire si nous ne faisons pas attention.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, je suis de ceux qui croient que nous ne faisons pas assez de recherche au Canada—et probablement même dans le monde—sur des questions sociales comme la pauvreté, la discrimination raciale et d'autres sujets de cet ordre.

• (1525)

Voici ce qui me préoccupe particulièrement: la députée croit–elle que nous fassions assez de recherche sur les questions sociales au Canada, y compris, bien sûr, les questions qui touchent directement les femmes, par rapport à l'ensemble de la société? Je pense en particulier au traitement égal pour un travail d'égale valeur. Faisons–nous assez de recherche sur d'autres questions particulièrement pertinentes pour les femmes, par exemple dans le domaine de la santé? Faisons–nous assez de recherche en vue de redresser certaines des injustices financières dont souffrent les femmes dans la société?

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, ce que j'essaie de démontrer, c'est que tous les membres de la société sont également importants. Pourquoi isoler un groupe particulier en disant qu'il a besoin d'aide? Tous les membres de notre société ont besoin d'être traités avec justice et impartialité, et pas seulement certains d'entre eux. Il n'y a aucune raison de croire que certains d'entre nous mériteraient plus de justice et d'impartialité. Ça n'a tout simplement pas de bon sens.

Nous devons nous préoccuper les uns des autres. Nous devons nous entraider. À travers les siècles, les gens reconnus comme ayant une grande valeur, les citoyens solides que l'on respectait ont toujours été ceux qui prenaient soin des défavorisés, des pauvres, des nécessiteux, de ceux qui ne peuvent s'exprimer ou qui n'ont personne sur qui compter pour les défendre. Il faut qu'il continue d'en être ainsi.

La seule chose que j'essaie de démontrer, c'est qu'on ne peut pas légiférer cette forme d'entraide. Cette aide se pratique individuellement, en collaborant avec ses semblables, et non en créant un plan d'action qui garantirait les résultats. Il faut aider les gens à exploiter leurs possibilités, à mettre leurs qualités en valeur et leurs compétences à profit, à combler leurs aspirations. Il ne s'agit pas de le faire à leur place, mais de leur donner la chance de le faire.

Je pense qu'il faut bien nous entendre sur ces distinctions, parce que c'est un enjeu critique. Nous devons nous préoccuper du bien–être de nos semblables, et nous le faisons. Mais quelle est la meilleure façon d'aider les autres, leur faire des cadeaux ou leur donner la chance d'arriver eux–mêmes, à force d'acharnement et d'efforts, à accomplir ce qu'ils veulent dans la vie?

On illustre souvent ce principe en parlant du papillon qui se débat pour sortir de son cocon, ou du poussin qui s'agite pour

briser sa coquille. C'est un processus qui est long et épuisant. Par contre, si l'on découpe le cocon ou si l'on casse l'oeuf, le petit être qui en sortira sera faible, parce qu'il n'aura pas eu à livrer cette lutte.

Nous devons nous entraider. Nous devons nous intéresser aux luttes des autres et nous assurer qu'elles se livrent dans un contexte juste et impartial, mais nous ne pouvons pas tout donner aux autres, s'ils peuvent être mieux servis par eux–mêmes. C'est là un élément très important dans le débat d'aujourd'hui. J'espère avoir aidé mon collègue à comprendre ce que je voulais dire.

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Madame la Présidente, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a fait paraître un communiqué hier, selon lequel 20 p. 100 plus de femmes que d'hommes étaient confrontées à un refus au moment d'une demande de prêt devant servir à lancer une petite entreprise. Le communiqué rapportait aussi qu'en affaires, les femmes payaient un taux supérieur au taux préférentiel qui dépassait de 1 p. 100 celui des hommes. Je voudrais que la députée explique comment, en tant que société, nous devrions nous attaquer à de telles injustices?

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, c'est un point important. De prime abord, de telles statistiques semblent faire état d'une discrimination.

Il faut se poser la question suivante: Les banques, dont la raison d'être est de faire de l'argent, refusent–elles les demandes de prêt des femmes simplement parce qu'elles ne les aiment pas? Dans l'affirmative, il faut les punir. C'est stupide.

Quelle est la différence entre un homme ou une femme en affaires? Y a–t–il de bonnes raisons qui expliquent une telle décision? S'il existe une bonne raison commerciale, comme femme d'affaires, je vais m'assurer de calmer les inquiétudes de la banque, d'être admissible au prêt dont j'ai besoin et de répondre aux critères. En fait, je dois penser qu'on serait bien avisé de me prêter cet argent parce que je représente un bon risque. C'est le genre d'initiative dont nous avons besoin.

• (1530)

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de participer à la discussion d'aujourd'hui. Je suis ravie que les préoccupations de 52 p. 100 de notre population fassent l'objet d'un débat sérieux, fondé sur les considérations politiques de chacun.

La politique mène à de drôles d'alliances, si je peux m'exprimer ainsi. Chacun de nous a choisi le parti politique qui convenait le mieux à ses intérêts et à ses préoccupations. Notre vision de la vie se reflète peut–être dans le siège que nous occupons à la Chambre. Nous sommes témoins d'un débat très intéressant. La plupart des opinions exprimées correspondent aux valeurs qui me semblent importantes; certaines sont tout à fait scandaleuses et d'autres ne sont dictées que par la plus basse forme de sectarisme politique que je puisse imaginer.

Je trouve néanmoins qu'il est crucial d'aborder ce genre de question. Je suis très heureuse de traiter de la motion de l'opposition au sujet des mesures fédérales visant à favoriser l'égalité économique des femmes.

[*Français*]

Madame la Présidente, je veux remercier ma collègue pour sa motion. Elle demande à cette Chambre d'affirmer le principe qui me tient également à coeur, l'égalité économique entre les hommes et les femmes. Ce n'est pas facile d'y arriver, mais ça vaut la peine d'en discuter, surtout après l'allocation prononcée par l'honorable députée du Parti réformiste.

Notre gouvernement est fermement engagé à réaliser l'égalité des femmes. Il ne fait aucun doute que l'égalité des femmes, l'équité et la justice pour tous passe par l'indépendance économique.

Nous savons aussi que l'égalité économique est à la base même du bien–être des femmes et est la mesure de la situation de la femme dans notre société. Si on est bien nanti, si on a un bon job, comme on dit, on est mieux placé pour se protéger. Si on est au bas de l'échelle, si on est une femme divorcée, si on est dans une situation où nos parents ont vécu une vie de confrontation où il y avait des personnes battues, nous allons vivre une vie plutôt inconvenable. L'égalité n'est pas là. Je crois qu'il revient à la société d'essayer ensemble, hommes et femmes, de s'intéresser à ces questions qui sont d'une importance capitale pour tout le monde.

Les femmes, je crois, doivent pouvoir oeuvrer dans le monde du travail, recevoir un salaire égal pour des tâches comparables, et contribuer équitablement à notre richesse collective. Je dois vous avouer, en tant que mère de famille ayant eu des garçons, si j'avais eu des filles—je n'ai pas eu ce privilège—est–ce que je n'aurais pas voulu qu'elles aient le même traitement, la même égalité des chances que mes garçons, comme celles que je veux maintenant pour mes belles–filles? Si elles ont la même éducation, si elles ont la même compétence et si elles ont tous les acquis, pourquoi ne méritent–elles pas le même traitement? Je n'ai jamais compris pourquoi on ne peut assurer à nos garçons et à nos filles une vie équitable. Et cette vie équitable peut changer si on décide d'avoir des enfants, et cela il faut en tenir compte aussi.

Je trouve qu'il est très important de trouver une façon de s'assurer que la contribution équitable à notre richesse collective soit un atout pour tout le monde, pour tous les membres de notre société, tant pour les femmes que pour les hommes.

• (1535)

[*Traduction*]

Je suis ravie de faire partie d'un gouvernement résolu à accélérer l'avancement de la cause des femmes sur le plan économique, non seulement sur le marché du travail, mais également à la maison, dans le cas des femmes qui décident de rester au foyer. Je suis fière d'avoir le privilège de servir mon pays aux côtés d'un premier ministre qui vise exactement le même objectif.

L'objectif du Parti libéral n'a pas changé. Les temps ont changé. Ce qui nous semblait nécessaire il y a de nombreuses

années a changé en fonction de la réalité d'aujourd'hui, que ce soit la technologie, l'organisation de la société ou le rôle et la place des femmes.

Regardez autour de cette Chambre. Regardez le nombre de femmes qui sont parvenues à gagner leurs épaulettes au niveau politique, elles siègent ici.

Une voix: De leur propre initiative.

Mme Finestone: Pas de leur propre initiative, je le dis à ma collègue d'en face, mais grâce au travail d'un grand nombre de femmes comme moi et tant d'autres.

Le Parti libéral a promulgué la Loi sur les droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés et a chargé une commission royale d'enquête de se pencher sur la question de l'égalité économique. Toutes ces structures sociales s'imposaient; ces structures législatives, ce mandat législatif, ces outils qui traduisent notre volonté d'assurer l'égalité des femmes n'existaient pas lorsque la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a tenu ses premières audiences.

J'ai comparu devant la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme au sujet des garderies, des enfants à la clé, puis du rôle du bénévolat, des besoins des bénévoles et de la nécessité de recourir à du travail non rémunéré. Les femmes qui sont ici aujourd'hui ont bénéficié de nombreuses possibilités depuis l'affaire Lavallée et tout au long du développement de l'égalité des femmes.

Les femmes qui viennent dire ici aujourd'hui que nous n'avons pas à nous préoccuper de quoi que ce soit, que les femmes ne sont pas victimes de violence, que notre société n'a pas à s'occuper de cela, que notre ministre de la Justice ne devrait pas s'attaquer à nombre de ces problèmes, comme il le fait si bien, n'ont toujours pas compris que 52 p. 100 de la population canadienne ont besoin qu'on s'occupe de leurs problèmes. Il faut bien, au contraire, s'occuper de toutes ces questions.

J'ai cru qu'il valait la peine d'aborder un certain nombre de points qui ont été soulevés ce matin, en mon absence. Des responsabilités me retenaient ailleurs et je n'ai pas pu revenir à temps. Si j'ai bien compris ce qu'ont dit les députés réformistes concernant l'égalité des femmes et la consolidation de l'organisation fédérale pour les femmes, le gouvernement ne fait pas suffisamment pour promouvoir l'égalité des femmes. Ils nous ont qualifiées de groupe d'intérêt spécial. Ils ont parlé de nous comme d'un groupe particulier.

Très franchement, il se trouve que ce groupe particulier, ce genre féminin, ces femmes, ces épouses, ces mères, ces grands-mères forment 52 p. 100 de la population canadienne et non un groupe d'intérêt spécial. Le lobby des armes à feu constitue un groupe d'intérêt spécial. Les institutions financières représentent un groupe d'intérêt spécial. Mais les femmes ne forment certainement pas un groupe d'intérêt spécial. Elles font partie intégrante de la société canadienne. Il faut s'occuper de leurs préoccupations à la faveur de recherches, d'assemblées publiques, de débats parlementaires.

Si les députés se donnaient la peine de consulter leurs électeurs et électrices, ils découvriraient quelles sont les préoccupations des femmes, celles de leurs maris et celles de leurs enfants. Ils pourraient donner une image plus juste de la société et cesser de s'inquiéter de toutes les bizarreries d'une société juste où, à leur avis, il suffit, semble-t-il, de jeter tout le monde en prison et de détruire les clés.

Ils ont demandé au gouvernement de se retirer du champ des garderies. Bien sûr, les femmes devraient rester à la maison et s'occuper des enfants, mais si toutes les femmes qui travaillent restaient chez elles, plus de 20 p. 100 de la population canadienne vivrait sous le seuil de la pauvreté.

Ils ne veulent pas admettre que les femmes ne travaillent pas seulement parce qu'elles aiment cela ou parce qu'elles ont confiance en elles et veulent travailler, mais parce qu'elles doivent le faire pour éviter à leur famille de vivre dans la pauvreté. Mais n'attendez pas que le Parti réformiste comprenne cela un jour.

• (1540)

Ils ont aussi allégué qu'il n'était pas nécessaire de prendre quelque mesure spéciale que ce soit. Ces mesures spéciales sont nécessaires pour plusieurs raisons et les Canadiennes peuvent avoir l'assurance que nous prendrons des mesures en leur faveur.

[*Français*]

J'aimerais maintenant parler un peu du projet de fusionnement que je viens de déposer et les démarches que le gouvernement a entreprises sur les trois regroupements qui desservent les intérêts des femmes parce que je pense qu'il est un peu malheureux que cela n'ait pas été bien compris. Peut-être que le parti de l'opposition, le Bloc, n'a pas eu la chance de lire attentivement le document que j'ai déposé et qu'ils n'ont peut-être pas eu le temps de lire ce que j'avais à dire à la Chambre des communes. À cet égard, je voulais porter à leur attention certaines réalités.

Par le truchement d'une recherche en profondeur entreprise par ce gouvernement pour nous assurer que c'est un gouvernement qui regarde les questions fiscales d'un oeil très attentif et qu'avec toutes sortes de nouvelles choses dans notre société, il faut aussi avec le déficit être bien prudent quant à la façon dont on gère notre société. Dans mon mandat sur la situation de la femme, j'ai regardé les trois grandes institutions et ce sont les institutions gouvernementales que je regardais. Cela n'a aucune relation avec le secteur privé et les organisations du secteur privé qui ont leurs problèmes particuliers. C'est un autre problème, ce n'est pas le problème que j'ai traité mais la façon dont j'ai traité leurs problèmes c'est pour m'assurer et c'est pour leur assurer un meilleur fonctionnement, un fonctionnement qui va s'occuper de leurs intérêts de la base jusqu'à la table des ministres, de la table des ministres directement à eux avec des données.

On a constaté qu'auparavant il y avait trois secteurs différents de gestion, trois niveaux différents de duplication, trois différents niveaux de gestion, et c'est pour rationaliser toutes ces ressources, pour concentrer nos efforts et pour renforcer notre capacité de nous faire avancer vers l'égalité que j'avais entrepris cette démarche.

Ce fusionnement créait un guichet unique qui éliminerait la confusion et permettrait un accès plus facile au gouvernement pour tous les regroupements. Cette initiative apporterait aussi un

lien plus direct avec les organismes de femmes tant au niveau local, régional que national, de même avec les organismes non gouvernementaux et les universités. Ce qui est le plus important c'est que je garderais les 700 000, où le député du Bloc a été estomaqué, mais je veux que vous ayez la paix, ne vous inquiétez pas, les montants d'argent qui étaient alloués au Conseil consultatif pour la situation de la femme vont servir à la recherche par Condition féminine Canada et par les regroupements féminins, par les universités et par les organismes intéressés.

On va voir et on va consulter sur le mécanisme de répartition, mais les sommes d'argent utilisées pour la recherche indépendante seraient et sont visées, et c'est une promesse que j'ai faite hier. La recherche serait entreprise indépendamment du gouvernement et les données seraient publiées dans l'intérêt des femmes, pour les femmes, et la recherche ne serait pas touchée par le gouvernement.

J'avais besoin de cela. Croyez–vous que je vais enlever cela aux regroupements féminins? Non, c'est pour jouer à la petite politicaillerie que vous avez commencé cela. Je dois dire que ce mécanisme, pour ma part, serait bien plus efficace à ce moment–ci. Je trouve étrange que ma collègue de l'opposition critique le geste du gouvernement fédéral alors que la province de Québec a récemment restructuré son propre ministère de l'égalité des femmes et elle a été moins intéressée à le critiquer. Cela m'encourage qu'elle démontre un intérêt en profondeur de la situation de la condition féminine au Canada, et félicitations pour votre évolution, madame.

Je dois ajouter aussi qu'en clarifiant les points au sujet de la consolidation de Condition féminine Canada que ce soit net et clair que c'est dans le meilleur intérêt de servir les femmes.

• (1545)

Je sais que certaines ont exprimé l'inquiétude qu'en intégrant le Conseil consultatif à mon ministère, cela signifie qu'essentiellement, le gouvernement se servirait lui–même. Loin de là! Moi, je ne serai pas ministre toute ma vie et j'ai travaillé trop longtemps pour couper l'herbe sous le pied des femmes, indépendamment du gouvernement. J'ai vécu dix ans de gouvernement de l'autre côté de cette Chambre pour savoir comment on peut tricher les femmes et tricher les intérêts. They are smoke and mirrors; ce sont des politiques qui ne nous ont pas bien servis. Et ce n'est pas ce qu'on fera de ce côté, en gouvernant.

Le gouvernement compte sur le public, sur les associations féminines, pour surveiller notre travail et nous faire part de leurs opinions sur notre performance. Je dois vous dire que j'ai voyagé, depuis ma nomination, j'ai rencontré plusieurs femmes partout au Canada, plus d'une centaine de regroupements. J'ai présidé le comité de travail sur la garde d'enfants. J'ai été à l'écoute, ce gouvernement est à l'écoute. Au Cabinet, on discute des intérêts de la femme et ça va continuer comme ça.

Nous avons un réseau maintenant très diversifié, très compétent de personnes qui peuvent venir témoigner devant nous, que ça soit sur les questions de la violence ou autre. Le ministre de la Justice et moi avons fait une table ronde à cet égard. Quarante groupes sont venus. Il y avait 70 personnes. On a défrayé le coût pour cette consultation, pas le Conseil consultatif.

Quand le ministre du Développement des ressources humaines a effectué ses consultations, on a convoqué un groupe de travail. Cela coûte de l'argent, oui, mais je le voulais. Quand il s'agissait du Budget, j'ai reçu le coup de téléphone pas plus tard que trois heures après le dépôt du Budget pour obtenir la permission d'effectuer une consultation partout au Canada.

Avec ce changement, on n'aura pas seulement un grand bureau ici à Ottawa, un bureau installé à Montréal et un bureau à Vancouver. Non. Les nominations de femmes nommées par le gouverneur en conseil, tout ça, c'est terminé. Ces bureaux seront fermés, mais dans chaque région du Canada, dans chaque grande ville, on a des femmes qui travaillent en lien étroit avec la population, des femmes qui savent qui devrait être financé et qui ne devrait pas l'être. Elles sont en mesure de faire des regroupements, ce qu'elles ont fait pour moi jusqu'à maintenant, pour que je puisse rencontrer les gens.

Je viens de rencontrer la Fédération des femmes du Québec, le RESO, la Coalition sous Charlotte Thibeault. Elles m'ont mentionné le fait qu'elles font la recherche sur les questions qu'elles apportent, mais elles ne sont pas impliquées dans la recherche et elles se plaignaient beaucoup sur la façon dont on faisait la recherche. Maintenant, j'ai dit que la recherche va être faite selon les besoins identifiés par les regroupements féminins et les universitaires et le choix de qui va le faire va être le leur et puis les résultats vont être publiés.

Cela ne vous va pas? Tant pis, parce que pour moi, c'est ainsi que cela doit fonctionner. En consultation avec les regroupements féminins, on va établir le processus. C'est ce que vous voudriez, mais moi, je sais que c'est la meilleure façon pour les femmes. Je trouve qu'en voyant le travail que les femmes ont effectué par le biais de leurs interventions pour la préparation pour Beijing, nous avons ici certains acquis, il y a encore beaucoup de problèmes, mais on a des acquis. Les femmes sur ce comité ont consulté 2 500 femmes à travers le Canada. Elles ont rédigé des réponses, elles ont aidé la condition féminine à améliorer le document de plan de travail.

Je trouve que notre lien, la coopération, la considération mutuelle qu'on a établis de plusieurs façons est dans l'intérêt de tout le monde.

• (1550)

Comme ça, on va améliorer la recherche, on va améliorer la consultation. Ce sera bien plus direct. On aura un guichet unique, la recherche serait faite à l'extérieur, de façon indépendante, et tout ce qui concerne la bibliothèque, etc., sera étudiée aussi, ainsi que la distribution, parce qu'on va maintenant utiliser toutes sortes de nouvelles technologies. Les femmes sont assez avancées dans ce domaine.

Je sais que certaines personnes croient qu'on a coupé la voix d'une association féminine importante et qu'elle a été réduite au silence. Ce n'est pas vrai. Cette affirmation n'apporte que de la confusion. Cet organisme à qui on a fermé la boîte est subventionné à 100 p. 100 par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral va transférer à peu près 2 millions de dollars pour la condition féminine. Je trouve que c'est une très bonne démarche, et je suis très fière de ce qu'on vient de faire parce qu'il faut faire peau neuve, à un moment donné. Les années 1970 ne sont pas l'année 1995. Il était nécessaire d'examiner à la loupe ce qu'on faisait, et on a trouvé une meilleure façon de continuer, dans l'intérêt des femmes.

Madame la Présidente, je vous remercie et je reconnais encore l'importance du rôle de la femme. Notre formation politique va poursuivre, dans notre intérêt et dans l'intérêt des femmes. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de devoir interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé. Nous passons à la période de questions et commentaires.

J'accorde la parole à l'honorable député de Saint–Boniface.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien écouté le discours que la ministre a prononcé et j'aimerais lui poser une question.

Je me rends compte, comme elle, que le gouvernement fait un nombre de choses pour les femmes dans notre société canadienne.

[*Traduction*]

Par exemple, nous avons un programme d'égalité de rémunération pour un travail d'égale valeur. Nous avons le projet de loi sur le contrôle des armes à feu, qui est appuyé par les femmes. Nous avons le programme de nutrition pour les femmes enceintes. Nous avons rétabli le programme de contestation judiciaire. Nous avons des centres d'excellence sur la santé des femmes et un certain nombre d'autres initiatives.

Il y a tout simplement une plus forte proportion de femmes qui sont pauvres, une plus forte proportion de femmes qui sont victimes de violence et une plus forte proportion de femmes qui sont des parents seuls. Les femmes gagnent encore moins que les hommes.

En dépit des diverses initiatives qui ont été entreprises par le gouvernement et à cause de certaines décisions qui ont été prises—ma collègue en a abordé une—sommes–nous certains de continuer à faire des progrès dans ces domaines?

J'ai essayé de poser une question au sujet de l'importance de la recherche dans ces domaines. J'admets que j'ai un parti pris. La recherche dans ces domaines est d'une importance critique si nous voulons être certains de continuer à progresser, car il y a de graves problèmes dans la société qui touchent les femmes de façon disproportionnée.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Je suis allée à Winnipeg et j'ai rencontré des groupes de femmes de la région, aussi bien francophones qu'anglophones, de même que multiculturels. Je puis lui assurer que je suis plus que jamais convaincue que la recherche qu'il est nécessaire de faire est aussi bien proactive que réactive.

Dans le domaine de la recherche proactive d'aujourd'hui, que nous ne connaissions pas en 1972 lors de la création du conseil consultatif, il existe des chaires d'études féminines d'un bout à l'autre du pays. Les universités possèdent les moyens d'étudier bon nombre des problèmes comme ceux de la pauvreté et de l'inégalité dans le contexte de l'éducation et de la formation, toute la question de l'évolution des proportions entre hommes et femmes dans les diverses institutions et la nécessité de mieux refléter la diversité des Canadiens à la Chambre des communes.

Une université a effectué une étude sur l'intégration des femmes et des membres des minorités visibles sur le marché. Quand nous constatons la disparité, du moins une fois qu'elle est exposée en termes concrets grâce aux travaux de recherche effectués aussi bien à l'université qu'au CRSH, nous nous trouvons en mesure de la dénoncer et de modifier la politique du gouvernement.

J'ai écouté certaines des interventions des députés du Parti réformiste, dont je ne partage pas du tout l'opinion. Ils disent que l'État ne peut pas rendre la vie plus rose.

• (1555)

Si la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante n'avait pas fait de recherches à ce sujet, saurions–nous que les femmes qui affichent d'excellents résultats en matière de création d'emplois dans les PME sont beaucoup plus efficaces et plus compétentes, ou que plus de 40 p. 100 des emplois sont créés par les petites entreprises dans lesquelles les femmes réussissent le mieux après cinq ans?

Cette recherche a été effectuée par le secteur privé, par la FCEI en l'occurrence, non par une université. Elle a révélé que malgré leur succès, 20 p. 100 plus de femmes que d'hommes se sont vu refuser des prêts à nos banques et autres institutions financières, et que lorsqu'elles en obtenaient, 95 p. 100 d'entre elles devaient payer des taux d'intérêt plus élevés et respecter des conditions plus sévères, notamment quant aux délais de remboursement.

Cette recherche s'est révélée extrêmement pertinente. Je suis très heureuse que le député ait posé la question. Ce que je viens de dire répond très bien à la question du député réformiste, qui demandait si nous devons encore faire des efforts pour assurer l'égalité des femmes en matière d'emploi et de rémunération. Nous devons effectivement parvenir à l'égalité économique. La question était très pertinente. J'en remercie beaucoup le député.

Il y a place pour la recherche à tous les niveaux: dans le secteur privé, dans le secteur public, et dans les universités qui possèdent de grandes compétences.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, je désire poser une question à la secrétaire d'État à la Situation de la femme. Je comprends la nouvelle politique du gouvernement qui a fait qu'on a décidé hier après–midi qu'on pense que cela sera la meilleure façon de fonctionner.

Je ne pense pas qu'il y ait unanimité parmi les groupes de femmes et que cela ne soit pas aussi évident que tend à le proclamer la ministre. On s'inquiète du manque probablement de transparence qu'on aurait au sein de son propre ministère quand ces fonctionnaires auront à promouvoir les orientations du mi-

nistère. Le rôle du Conseil consultatif canadien était de critiquer justement l'inertie du gouvernement et d'apporter des pistes de solutions quant aux différentes politiques du gouvernement en ce qui concerne la condition féminine.

Quand on pense, par exemple, aux garderies, on sait qu'on a atteint le 3 p. 100 du PIB, on avait promis 50 000 places en garderie. Cela ne vient pas du gouvernement. On parle de l'équité salariale où les femmes gagnent encore 72 p. 100 du salaire des hommes et aussi dans d'autres décisions qui tardent à venir du gouvernement. Je pense qu'aujourd'hui on a assez élaboré sur les différentes pistes de solutions que le gouvernement pourrait apporter ou adopter pour que la situation économique des femmes soit largement bonifiée.

Je m'inquiète justement du manque de transparence que cette nouvelle orientation pourrait prendre. Je m'inquiète aussi devant le choix qu'on aurait à faire.

La ministre a parlé hier, lors de son discours sur le Budget à la Chambre, de la capacité des groupes de femmes, que les différents organismes de groupes de femmes étaient très solides, très bien. Je pense qu'il y en a certains, mais il y en a d'autres qui ont moins de solidité. Comment ces groupes vont–ils faire et avoir la capacité d'analyse qui était offerte par le Conseil consultatif canadien?

Ces femmes qui vivent en région auront à négocier avec le gouvernement fédéral, auront à se déplacer, auront à négocier pour faire valoir leur priorité. Je peux bien penser que la ministre est très positive, mais je ne suis pas certaine qu'à long terme, on verra ce que cela donnera, mais je ne crois pas que ce sera vraiment une fin en soi que cette façon d'analyser.

Elle semblait dire que le mouvement des femmes était né à partir de préoccupations et qu'il était dans l'enfance quand on a créé le Conseil. Je dirai qu'on n'est pas rendu au point de la maturité, bien au contraire.

Les femmes en 1920 gagnaient 50 p. 100 du salaire des hommes, en 1995, elles gagnent maintenant 72 p. 100 du salaire des hommes. Donc, il y a un net recul.

• (1600)

Devant la situation économique, on sait très bien que ce sont les femmes qui vont écoper. Je me faisais répondre par la vice–première ministre, cet après–midi, en Chambre, où j'avais une question sur justement la disparition de ce Conseil consultatif...

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de devoir interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est écoulé. J'accorde la parole à l'honorable secrétaire d'État, pour une brève réponse.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je remercie ma collègue. Je sais qu'elle porte un intérêt très spécial à l'égard des femmes et je sais qu'elle parle avec son coeur et je la respecte à cet égard. Mais j'aimerais bien qu'elle réponde à un moment donné aux députés du Parti réformiste quand ils parlent en Chambre, parce que c'est dégueulasse ce que l'on entend d'eux autres, parfois, bien que je comprenne votre intérêt personnel au sujet des femmes.

Je dois vous dire qu'effectivement, le Conseil consultatif avait un rôle à jouer et il l'a bien joué. Peut–être même a–t–il été un peu mère–poule dans plusieurs de ses démarches. À mon avis, il a été le fondement de plusieurs activités et initiatives. Au cours des années, vous ne pouvez pas me dire que la Fédération des femmes du Québec, le Conseil national d'action sur la situation de la femme—que l'on confond dans la nomenclature, ça je le sais—le Conseil national des femmes et d'autres groupements, dont je pourrais vous nommer une douzaine d'organismes qui sont là, ne sont pas capables et ne font pas d'importantes démarches. Et nous allons nous assurer, avec la recherche indépendante, qu'ils vont choisir pour eux–mêmes, quelle sera leur priorité à l'égard de tous les regroupements féminins, et je n'interviendrai pas. Je pense que ça va être dans leur meilleur intérêt.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre part aujourd'hui sur la motion de ma collègue de Québec traitant de l'égalité économique des femmes. Malgré tout l'intérêt que suscite la condition de la femme au Canada et l'adoption d'un certain nombre de lois et politiques pour pallier l'inégalité dont elles sont victimes, il faut constater que la situation des femmes reste encore fort différente de celle des hommes, et qu'il reste encore beaucoup à faire avant que celles–ci jouissent des mêmes avantages.

À titre de députée de Drummond, je voudrais d'abord témoigner mon amitié et ma solidarité aux femmes de mon comté, et plus particulièrement à celles qui oeuvrent au sein des organismes travaillant au mieux–être des femmes du comté de Drummond. À titre de porte–parole de la santé, c'est également pour moi une occasion de signifier, à haute voix, l'urgence de mettre en place un système de santé adapté aux femmes.

Les moyens financiers consacrés à la recherche sur la santé des femmes sont encore très insuffisants. On note des lacunes dans la recherche du cancer du sein, la gynécologie et l'obstétrique, les maladies chroniques et dégénératives, la santé mentale, la violence, les maladies professionnelles, les besoins propres aux immigrantes, aux femmes d'origine ethnique, aux femmes autochtones, aux adolescentes, aux femmes âgées et j'en passe.

La ministre de la Santé nous disait au début de son mandat, il y a quinze mois, comment elle entendait faire la promotion de la santé des femmes. Elle exposait les programmes que son gouvernement entendait réaliser pour pallier le déséquilibre dont sont victimes les femmes dans le système de la santé. Pourtant, la réalité est tout autre.

Depuis l'arrivée au pouvoir de son gouvernement, les fonds destinés à la santé ne font que diminuer. Ce gouvernement a maintenu le gel des transferts de paiements aux provinces provoquant un manque d'argent destiné au système de santé régi par le Québec et les provinces. De plus, dans son dernier Budget, ce gouvernement va plus loin en effectuant des coupes de 70 millions de dollars dans le budget de son ministère de la Santé, qui voit ainsi son enveloppe générale fondre de 3,8 p. 100. Cependant, rien n'est fait pour pallier le déséquilibre dont sont victimes les femmes.

Je vais vous parler du cancer du sein. Le Canada affiche le plus haut taux du cancer du sein au monde.

• (1605)

Enfin, le nombre de cas reliés à cette terrible maladie n'a cessé d'augmenter depuis les années 1960. Chaque année, 15 000 nouveaux cas de cancer du sein sont découverts, 5 000 femmes en mourront cette année. C'est un décès toutes les deux heures.

Seulement au Québec, il s'agit de près de 1 500 Québécoises qui succomberont à cette terrible maladie. Chaque Canadienne et chaque Québécoise possèdent une chance sur dix de souffrir du cancer du sein durant sa vie.

Les résultats d'une enquête nationale, rendue publique jeudi dernier, révèlent justement que 41 p. 100 des Canadiennes et des Québécoises perçoivent le cancer du sein comme la principale menace pour leur vie.

Je crois qu'il est grand temps que l'on entreprenne de vaincre cette maladie. Pour ce faire, je pense qu'il faudrait adopter une stratégie de dépistage du cancer qui tiendrait compte autant des aspects génétiques que des aspects environnementaux.

C'est d'ailleurs ce qui ressortait du rapport final du Forum national sur la cancer du sein, déposé à l'automne dernier, auquel la ministre de la Santé participait et qui préconisait l'adoption immédiate de guides de pratique nationaux afin d'éclairer les médecins et encourager la recherche, la formation professionnelle. Sur ce point, à l'heure où on se parle, rien n'a encore été entrepris par le gouvernement en place.

Il y a aussi les maladies cardiaques. Les maladies cardiovasculaires représentent la plus grande cause de décès chez les femmes. En fait, 40 p. 100 des femmes mourront d'un arrêt cardiaque ou d'une complication cardiovasculaire. Malgré ces chiffres alarmants, le dernier Budget a provoqué des coupures dans le programme de stratégie de réduction de la demande de tabac.

L'enveloppe financière allouée à ce programme passe de 185 millions à 81 millions de dollars. C'est au bas mot 104 millions de dollars que l'on sabre du programme, alors que le nombre de fumeurs ne cesse d'augmenter, surtout les fumeuses. Et on sait que le tabagisme augmente les complications au niveau cardiovasculaire. Pourtant, on se rappellera que la ministre de la Santé avait fait du tabagisme son cheval de bataille.

Il y a aussi dans l'actualité, récemment, même aujourd'hui on en parlait, le terrible problème de la mutilation génitale qui fait des ravages dans plusieurs pays du monde et qui se pratique ici même dans notre société. On se demande ce qu'attend le gouvernement fédéral pour intervenir sur cette question cruciale.

Déjà le Québec donne l'exemple en annonçant son intention de criminaliser cet acte et d'entamer des poursuites contre les responsables de telles mutilations. Le gouvernement fédéral refuse toujours d'inscrire explicitement les mutilations génitales parmi les actes interdits par le Code criminel, malgré les demandes répétées de l'opposition officielle et du gouvernement du Québec en ce sens, et malgré que plusieurs pays européens et plusieurs États américains aient déjà entrepris de telles démarches.

À quand un véritable système de santé pour les femmes? Je me rappelle encore l'époque où les moyens de contraception étaient mal connus et difficiles d'accès, une époque où certaines maladies de femmes étaient perçues comme normales, faisant partie des conditions de femmes et de leurs malaises imaginaires, une époque où l'on recourait allégrement au couteau. On n'a qu'à penser à toutes les hystérectomies inutiles.

Bien sûr, vous me direz «les temps ont changé». De nos jours, les politiques élaborées soulignent l'importance de s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques reconnus comme des déterminants majeurs de la santé. Mais comment ce discours se concrétise–t–il dans l'action? La situation des femmes, loin de s'améliorer, se détériore.

Voilà des années que les centres de santé de femmes du Québec répètent que les conditions sociales et économiques des femmes, leur pauvreté, l'accumulation de la double tâche, la violence et la discrimination sont autant de problèmes qui ne se régleront jamais par une pilule.

La solution pour les femmes, c'est d'enrayer la pauvreté parce qu'on établit un lien entre la pauvreté et la santé. Les gens à faible revenu—et c'est démontré partout, dans toutes les statistiques—sont plus souvent malades.

• (1610)

En cette année de tolérance, la Journée internationale de la femme que l'on célébrait la semaine dernière nous interpelle en faveur d'un plus grand respect envers soi et envers les autres. Les femmes particulièrement ont su démontrer à travers les âges qu'elles avaient cette extraordinaire capacité de rassembler et de forger les consensus. Nos sociétés modernes, qui ne semblent plus vibrer qu'aux seules valeurs imposées par la globalisation des marchés économiques et culturels, ont plus que jamais besoin de l'implication médiatrice des femmes.

Au profit d'une outrageuse rentabilité, nos sociétés créent de plus en plus d'exclus et alimente la montée de plusieurs formes d'intégrisme. Les femmes, parce qu'elles y sont sensibles et parce qu'elles en sont capables, devront s'imposer pour lutter efficacement contre la pauvreté et la radicalisation.

Je termine cette allocution en m'adressant plus particulièrement aux Québécoises, à qui je voudrais livrer ce message. Dans quelques mois, nous aurons tous et toutes une décision cruciale à prendre, une décision dont les conséquences influenceront notre avenir. Mon souhait le plus cher serait de voir les femmes du Québec s'impliquer activement dans ce grand moment historique, car aucun pays ne peut être bâti sans la voix, la volonté et le consentement des femmes. Et le projet de société que l'on voit apparaître à l'horizon doit inclure nécessairement les Québécoises.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord remercier la députée de voir d'un oeil ouvert le rôle que jouent les femmes dans la vie politique d'une société. On dit d'un homme, lorsqu'il fait de l'éducation, qu'il le fait pour lui–même; la femme, qu'elle le fait pour la famille, ce qui veut dire pour la société.

Je suis persuadée que les femmes, quand elles verront ce qui se passe au Québec, s'impliqueront certainement afin de maintenir une qualité de vie convenable et un meilleur potentiel d'avenir si le Québec se séparait et devenait indépendant.

On a vécu ensemble, les femmes se respectent mutuellement, et déplacer les frontières n'aidera rien mais créera une situation où la pauvreté sera pire pour les femmes et leur famille.

J'aimerais poser une question à ma collègue. Quand elle dit qu'on doit prendre le pouls du Québec parce qu'il vient de statuer que la mutilation des organes génitaux féminins est un crime, est–ce qu'elle était absente de la Chambre lorsque le ministre de la Justice et moi–même avons statué que nos lois fédérales considèrent aussi cela comme un acte criminel? Si on nous soumet un cas, il sera jugé selon la loi du Canada, puisqu'il s'agit d'un acte criminel.

Je suis très contente de voir que la Cour du Québec ou plutôt la Commission des droits de la personne ait statué sur ce point. Je suis très fière de voir qu'ils considèrent du même oeil que nous ce que la loi du Canada statuait.

Il ne faut pas toute une recherche pour savoir que c'était contre les moeurs du Canada, que c'est inacceptable de mutiler les organes génitaux féminins et que ce n'est pas la façon dont on fonctionne ici, point à la ligne. Vous n'avez pas à dire si vous vivez au Québec ou en Ontario, pour toutes les femmes, qu'elles soient de la Nouvelle–Écosse ou de Terre–Neuve jusqu'à Vancouver, en Colombie–Britannique, cet acte de mutilation est inacceptable.

Je pose une deuxième question à l'honorable députée en ce qui a trait à la santé. Pour enrayer la pauvreté, on a entrepris certaines démarches en faveur des femmes enceintes. On a aussi entrepris des recherches sur le cancer du sein, sur les maladies de coeur chez les femmes et sur leur prévention. Je suis persuadée qu'avec son grand intérêt en la matière, si elle a d'autres idées à apporter à un moment ou à un autre, qu'elle va aider le Comité de la santé de la Chambre des communes en lui faisant part de ses observations, qui seront acceptées avec grâce.

Est–elle prête à nous apporter d'autres suggestions à cet égard?

• (1615)

Mme Picard: Madame la Présidente, en ce qui concerne la mutilation des organes génitaux, ce que l'on constate, c'est qu'il n'est pas dit que c'est un acte criminel. Comment cela se fait–il qu'on retrouve encore, comme on l'a mentionné aujourd'hui, qu'un médecin ait été obligé de pratiquer des interventions chirurgicales sur des jeunes femmes. Comment cela se fait–il qu'on retrouve cela? Il a dû pratiquer neuf interventions chirurgicales. Quelles sont les mesures? Ces gens qui ont pratiqué cette barbarie chez ces jeunes femmes–là courent encore dans la nature. Cette pratique est dispensée un peu partout.

On arrive ici au Canada et personne ne sait que cet acte est criminel. Il faudrait le dire. Il faudrait le faire savoir. Il faut prendre des mesures pour contrer cette pratique. C'est chez nous au Canada. Il est incroyable qu'en 1995 on entende encore parler de ce genre de pratique. Un médecin de Toronto m'a dit: Vous savez, madame, j'ai régulièrement des appels téléphoniques où les femmes m'implorent pour que je fasse cette pratique, que j'intervienne pour mutiler les organes génitaux de leurs enfants. Il faut vraiment arriver soit à renforcer le Code actuellement en vigueur ou mettre d'autres mesures parce que c'est vraiment alarmant.

En ce qui concerne. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais malheureusement, son temps de parole est écoulé. L'honorable députée de Laval–Centre a la parole.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, BQ): Madame la Présidente, les journées de l'opposition officielle sont dans cette Chambre des moments privilégiés puisqu'en permettant de poser au gouvernement les vrais problèmes, elles obligent les parlementaires à réfléchir à certains aspects d'une réalité incontournable.

La réalité dont nous traitons actuellement touche plus de 50 p. 100 de la population puisque, aujourd'hui, nous faisons le bilan de l'action ou plutôt de l'inaction de ce gouvernement à l'endroit des femmes.

Le 8 mars 1994, Journée internationale de la femme, le Bloc québécois déposait en Chambre, dans le cadre d'une journée de l'opposition, la motion suivante:

> Que cette Chambre presse le gouvernement de reconnaître le principe de l'égalité économique entre les femmes et les hommes et de mettre en place les mesures visant à assurer aux femmes, dans les domaines de compétence fédérale, l'équité dans l'emploi, les salaires et les conditions de vie.

Qu'en est–il un an plus tard? Les femmes du Canada et les Québécoises posent le même verdict: Pour ce gouvernement, il y a loin de la coupe aux lèvres. Nulle trace dans le Budget déposé par le ministre des Finances d'application sérieuse du grand principe d'équité. C'est pourtant d'actions réelles que les femmes d'ici ont besoin.

Ce n'est donc pas sans raison que la critique de l'opposition officielle en matière de condition féminine a déposé une motion qui condamne le gouvernement fédéral pour son inaction dans ses domaines de compétence quant à l'adoption de mesures concrètes favorisant l'égalité économique des femmes.

Le Bloc québécois constate que le gouvernement libéral n'a pas respecté les engagements qu'il a pris en ce qui a trait à la recherche de l'équité à l'endroit des femmes. Il n'y a qu'à regarder ce qu'il en est dans plusieurs secteurs de préoccupation sociale, notamment les services de garde, le logement social et la lutte contre la violence envers les femmes.

La toute récente décision du gouvernement libéral de faire disparaître le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme illustre clairement le niveau de préoccupation du conseil des ministres à l'endroit des femmes.

Il apparaît que ce gouvernemnet n'a plus envie d'entendre une voix indépendante du pouvoir politique être la porte–parole des revendications justifiées des femmes. La crédibilité du Conseil auprès des diverses organisations féminines était reconnue de tous: pas facile de faire face à sa conscience quand la volonté d'agir est absente.

Les activités de cet organisme seront, paraît–il, transférées auprès de Condition féminine Canada. Mais de quelles activités parle–t–on puisqu'on prévoit des coupures de près d'un million de dollars pour financer ces activités?

• (1620)

Quant au programme de promotion de la femme, il sera également transféré à Condition féminine Canada, mais amputé d'une somme de près de 5 p. 100 de l'enveloppe budgétaire de ce programme. Cette diminution n'affectera pas, pour l'instant dit–on, les crédits alloués aux subventions des organismes bénévoles oeuvrant dans le secteur de la condition féminine. La question est de savoir combien de temps durera l'instant.

De tous les problèmes liés à la condition féminine, la violence à l'endroit des femmes est probablement le plus destructeur, tant au plan physique que psychologique et moral. Malgré les efforts déployés par les groupes oeuvrant contre la violence envers les femmes, les actes de violence ont connu une recrudescence inquiétante. Est–il possible de conjurer un tel fléau social avec pour toute arme des grands sentiments et des états d'âme? Non, madame la Présidente.

La violence résultant souvent de l'inégalité économique peut être battue en brèche si l'État assume son leadership auprès de la société, s'il priorise l'égalité comme objectif et canalise les ressources nécessaires pour y parvenir. Les gouvernements n'ont pas le droit de substituer la recherche de l'égalité économique des femmes aux aléas fiscaux et budgétaires. Agir de la sorte équivaut à cautionner l'inégalité économique.

La lutte contre la violence envers les femmes doit être plus que jamais une priorité. Est–il tolérable que cette violence soit, encore en 1995, présente dans le quotidien des femmes et des familles? Statistique Canada dévoilait, en janvier 1994, les résultats d'une vaste enquête réalisée auprès de 12 300 femmes. L'étude met en lumière des faits troublants.

On y constatait que 51 p. 100 des femmes avaient été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle. Une fois sur cinq, les victimes ont subi des blessures. Des blessures graves nécessitant des soins médicaux ont été le fait d'une femme sur quatre. Dans 25 p. 100 des cas, l'époux ou le conjoint de fait était responsable de cette agression. Et chose encore plus grave, quatre fois sur dix, les enfants étaient témoins de cette violence.

Ces chiffres corroborent d'ailleurs les données statistiques que l'on retrouve dans un rapport publié en 1991 et intitulé *La guerre aux femmes*. Dans le cas d'agression physique, on constate qu'entre 63 p. 100 et 83 p. 100 des victimes connaissaient l'homme qui les a agressées. Une femme sur dix est battue par son conjoint et une victime d'agression attendra, en moyenne, d'être battue 30 fois avant d'appeler la police.

De son côté, le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme exposait des chiffres qui en disent long sur le traitement infligé aux femmes. Ainsi, une Canadienne sur quatre est victime d'exploitation sexuelle à un moment donné de sa vie. Dans la moitié de ces cas, ces femmes avaient moins de 17 ans.

Devant ce constat troublant, comment le gouvernement peut–il justifier de réduire son aide auprès des organismes oeuvrant contre la violence envers les femmes, alors que les besoins sont de plus en plus criants?

Les femmes ne pourront vivre en toute sécurité tant et aussi longtemps que l'égalité de fait entre les hommes et les femmes n'aura vu le jour. Combien d'injustices, d'iniquités, d'inégalités, de violence, les femmes du Canada et du Québec devront–elles encore endurer avant que le gouvernement ne s'engage à agir concrètement afin d'opérer ce changement social et économique nécessaire, l'égalité?

Le désengagement de l'État, le gouvernement libéral le prépare par ses mesures budgétaires actuelles concernant l'assurance–chômage, par sa volonté de sabrer dans les paiements de transfert aux provinces dans les domaines liés à la santé, l'éducation et aux services sociaux.

La soi–disant réforme des programmes sociaux reportée à 1997 annonce des jours bien sombres pour les jeunes, les chômeurs et les chômeuses, les personnes âgées et, bien entendu, les femmes.

• (1625)

Car, à n'en point douter, ce sont les femmes qui seront les premières visées par la modification des critères d'accès au régime d'assurance–chômage, par l'évaluation du revenu familial notamment. On peut considérer que des femmes pourraient être ainsi exclues du régime à cause du salaire élevé de leur conjoint. Et qu'adviendra–t–il des autres prestations, en particulier celles de la sécurité de vieillesse?

La même logique semble s'appliquer, puisque le Budget du ministre des Finances entrouve une brèche dans la sécurité de la vieillesse. «Si votre revenu familial excède un certain seuil, madame, vous n'aurez plus droit à votre chèque mensuel!» Pour combien de femmes ce chèque constitue–t–il la preuve tangible d'une certaine autonomie économique, bien souvent la première qu'elles aient jamais eue? On ne peut nier que certaines facettes de la réalité des femmes ont été oubliées par les décideurs politiques. Mais un oubli peut se corriger, à la condition bien sûr que la volonté d'équité soit suffisamment grande pour nous faire admettre nos erreurs.

La sécurité et l'égalité économique des femmes n'est possible que dans la mesure où les femmes puissent obtenir leur indépendance économique. Cette indépendance économique passe par la création d'emplois durables, à temps plein et correctement rémunérés. Pourtant, en 1993, les femmes représentaient 69 p. 100 des travailleurs à temps partiel au Canada. C'est une proportion inacceptable. La précarité de l'emploi remplace la sécurité et l'égalité économique des femmes. C'est l'équité à rabais!

Plutôt que de compromettre les minces efforts déployés depuis plusieurs décennies pour tenter d'assurer aux femmes du Canada et du Québec cette égalité économique, le gouvernement

devrait reconnaître que seul un virage sérieux dans les stratégies d'emploi pourra garantir aux femmes d'ici la sécurité économique essentielle à l'équilibre des individus, à la santé des familles, au respect des personnes. Ce gouvernement a encore beaucoup de pain sur la planche. La question est de savoir s'il aura le courage de mettre la main à la pâte.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais apporter quelques remarques et certaines observations. À prime abord, ce n'est pas la crédibilité du Conseil consultatif qui est en cause, mais les coûts d'opération, les coûts de duplication. On parle d'un tiers du budget qui est utilisé pour payer trois personnes à temps plein, le président et les deux vice–présidents, et à temps partiel, auparavant les trente ordres en conseil. Je dois vous dire qu'un tiers, c'est trop, et le reste de cet argent qu'on va garder, qui sera gardé par le Conseil canadien, sera examiné et on étudiera la façon dont on va utiliser cet argent par une consultation auprès des femmes. Je crois que c'est une meilleure mesure pour assurer que beaucoup de questions que vous avez soulevées sur des points, des questions importantes, doivent avoir au moins une réponse de procédure. C'est une autre chose.

Pour terminer l'intervention de votre collègue sur les questions de la santé, avec l'autre fonction que j'ai, celle du multiculturalisme, il faut s'occuper de cette question haineuse et honteuse de la mutilation génitale en éduquant et non seulement en effectuant des démarches juridiques et criminelles. C'est par le biais de l'éducation qu'on approche les regroupements multiculturels, les communautés ethnoculturelles et on entreprend une éducation en profondeur et on est en train de réaliser un film pour les médecins, les infirmières, les familles et les centres, et j'espère que ça va les aider aussi.

Le dernier commentaire que j'aimerais porter à votre attention, c'est que ce n'est pas le Conseil consultatif qui a étudié toutes les questions et les données sur la violence que vous avez mentionnées à plusieurs reprises dans vos remarques. C'était la recherche faite par un groupe sur la violence nommé par le gouvernement et payé par lui. C'était aussi Statistique Canada qui a fait une recherche en profondeur, renommée mondialement, et sur la lutte de la loi criminelle, a regardé le traitement des femmes. Ce sont eux qui ont porté cela à notre attention.

• (1630)

Et c'est moi, en tant que ministre de la Condition féminine qui a apporté ces données ici, avec mon équipe. Ne créez pas de confusion dans la société en général. Quel a été le rôle du Conseil consultatif sur la situation de la femme? Quel est le rôle de Condition féminine Canada que je préside? Quels sont les rôles des regroupements dans la société en général?

Je pense que cela pourrait clarifier les choses un peu plus pour que nous sachions, qu'en fin de compte, l'égalité des femmes va prendre forme. On sait qu'une économie forte et la participation de la femme est la clé de l'indépendance de la femme. L'indépendance de la femme est très importante. Ne croyez–vous pas, que si, dans l'avenir, on ne peut être traité de façon égale, qu'on n'a pas droit à un salaire égal, qu'on n'a pas la possibilité d'être égal dans la société, on pourrait subir de la violence?

Mme Dalphond–Guiral: Madame la Présidente, j'ai juste envie de faire un commentaire à l'honorable secrétaire d'État. Elle parle des coûts d'administration qui étaient très élevés et que des femmes étaient payées à un salaire exhorbitant. Quand des hommes, payés à des salaires importants, subiront–ils eux aussi des coupures?

On parle d'éducation et de communication. Je me demande, puisque l'honorable secrétaire d'État dit que la crédibilité du conseil était reconnue, si, effectivement, il y a eu un échange avec les membres du Conseil du statut de la femme pour voir avec elles, quelle serait la meilleure façon de réorganiser toute la situation concernant la femme.

Au niveau de l'équité, les femmes sont maltraitées. Il y a eu dans le Budget de 1994 tout ce projet d'infrastructures. J'aimerais bien connaître le nombre de femmes qui ont pu profiter des emplois liés au programme d'infrastructures? Et puis, même s'il y en avait eu, cela aurait encore été des emplois à temps partiel.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue d'avoir appuyé ma motion. Je la remercie d'avoir fait un survol des différents dossiers où le gouvernement est blâmé pour son inaction. Pour la création de garderies, il y a 35 000 $ au Québec; on dit qu'au Canada le besoin en garderies est évalué à 2 millions de dollars. Pour l'équité salariale, les femmes gagnent 72 p. 100 du salaire des hommes.

Je remercie ma collègue, et je voudrais lui demander si elle est en accord avec les propos de l'honorable secrétaire d'État lors du Budget débattu cette semaine. Elle disait que. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de devoir vous interrompre. Le temps alloué est maintenant écoulé, je vous accorde 30 secondes pour répondre.

Mme Dalphond–Guiral: Madame la Présidente, j'ai juste un problème. «Elle disait que. . .» N'ayant pas la fin de la phrase, je ne peux pas répondre. Comme vous vouliez me donner un temps de réplique, permettez–lui donc de terminer.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais expliquer un peu ce qui arrive à l'honorable députée de Québec, car je vois qu'elle a été quelque peu dérangée. Quand l'opposition a la parole, je dois donner aux autres partis la chance de répondre. S'il n'y a pas d'autre député qui se lève pour prendre la parole, je peux reconnaître un de vos collègues.

Nous reprenons donc le débat.

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais au début féliciter la députée de Québec pour cette opportunité qu'elle a donnée aux élus de cette Chambre pour discuter d'un sujet très important et pertinent à mon avis.

À titre de députée, j'aimerais souligner l'excellent travail de plusieurs organismes qui sont dans mon comté—des organismes non gouvernementaux évidemment—qui travaillent avec les femmes. Je l'ai fait justement lors d'un déjeuner, vendredi dernier, où je les ai invitées pour souligner notre marche vers l'égalité.

Comme on connaît le thème de la prochaine conférence mondiale des femmes sur l'égalité—en tout cas, on a eu une discussion rapide à ce sujet—j'aimerais les féliciter encore une fois, comme je l'ai fait lundi dernier.

La semaine dernière, lors de la Journée internationale de la femme, le premier ministre a résumé, de façon fort éloquente, le rôle et l'apport des femmes au Canada. Je crois, qu'il est important que tous les membres de cette Chambre, hommes ou femmes, connaissent l'essence de ce message.

• (1635)

«Aujourd'hui, a déclaré le premier ministre, plus de femmes occupent un emploi dans un plus grand nombre de secteurs où elles exercent une plus grande influence décisionnelle qu'à tout autre moment de notre histoire. Et nous avons tout lieu de nous en réjouir. À mesure que nous nous rapprochons de la pleine égalité des sexes, nous renforçons notre société et ouvrons de nouveaux horizons dont tous les Canadiens et Canadiennes profitent. Au Canada, les femmes continuent de faire avancer la cause de l'égalité économique. Par leurs propres moyens et grâce à leurs aptitudes, les femmes aident à définir l'avenir de notre pays—pas seulement l'avenir d'une province, et cela, je l'ai ajouté moi-même. Pour sa part, le Canada relève le défi. L'égalité des femmes n'est pas du domaine des intérêts ou des droits spéciaux. C'est une question de justice sociale et économique. C'est une question de bon gouvernement.»

Ce message est une inspiration pour chacune et chacun d'entre nous. Il décrit le rôle et la contribution des femmes canadiennes dans leur juste perspective.

Il est indéniable que nous avons fait des progrès, à force de travail et souvent de courage. Mais les progrès ne sont pas seulement ceux des femmes, ils sont aussi ceux de notre société.

[*Traduction*]

C'est parce que les problèmes des femmes sont les problèmes de tout le monde. Ce sont des problèmes de société qui touchent tous les citoyens de notre pays.

Nous devons tourner le dos aux clichés de la guerre des sexes, dans laquelle les gains des femmes sont perçus comme des pertes pour les hommes. Nous devons accepter que, lorsque les femmes progressent vers l'égalité, tout le monde en bénéficie. C'est une simple question de calcul. Si les femmes, qui forment 52 p. 100 de la population, peuvent contribuer utilement à la vie de la société, c'est l'ensemble de la population qui en profite.

[*Français*]

Ce qui m'étonne, c'est la motion déposée ce matin par ma collègue du Bloc québécois. Visiblement, elle ne comprend pas que la meilleure façon d'aider les femmes, c'est d'abord et avant tout d'être un bon gouvernement.

Elle devrait savoir qu'en créant des emplois, 433 000 emplois en un an, le gouvernement canadien contribue concrètement à l'égalité économique des femmes. Elle devrait savoir qu'en mettant de l'ordre dans nos finances publiques, nous protégeons notre prospérité, nos programmes sociaux et notre qualité de vie. Cela profite autant aux femmes qu'aux hommes de ce pays.

[*Traduction*]

La motion à l'étude aujourd'hui parle de mesures concrètes. Voici quelques exemples de ces mesures adoptées par le gouvernement. Les programmes de formation professionnelle et d'alphabétisation donnent aux femmes les moyens de conquérir une plus grande indépendance économique. En alliant ces mesures à la création d'emplois, le gouvernement peut aider les femmes à se prévaloir d'un large éventail de choix dans leur vie professionnelle.

Nos initiatives en faveur des petites entreprises, notamment celles qui visent à leur donner plus facilement accès aux capitaux, aideront les femmes entrepreneurs à créer un climat plus propice à la création d'emplois tant pour les hommes que pour les femmes.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi améliore les possibilités d'emploi pour les femmes. Service jeunesse Canada, nouvelle mesure stratégique, aide à redonner du travail aux jeunes des deux sexes qui ont quitté l'école et sont au chômage. Le programme d'infrastructure a permis de financer des projets comme la modernisation d'un centre pour les enfants, la construction de centres de santé communautaires, de bibliothèques, de garderies municipales et de refuges. Ce sont là autant de mesures très concrètes pour aider les femmes à obtenir l'égalité économique.

[*Français*]

Être un bon gouvernement, cela veut aussi dire ajuster ses structures pour les rendre plus simples et plus efficientes.

C'est pourquoi ma collègue, la secrétaire d'État à la Situation de la femme, a annoncé cette semaine le regroupement de trois organismes dédiés à la promotion de l'égalité des femmes.

Lors du processus d'examen des programmes, le gouvernement a analysé le rôle de Condition féminine Canada, le Programme de promotion de la femme de Développement des ressources humaines Canada et le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

Il est apparu que les trois organismes font la promotion de l'égalité des femmes et, à divers degrés, font de la recherche et travaillent étroitement avec les groupes de femmes.

Le gouvernement en a donc conclu que la meilleure façon d'augmenter son efficacité était de consolider son action pour l'égalité des femmes au sein de Condition féminine Canada.

Le Programme de promotion de la femme sera donc transféré à Condition féminine Canada.

• (1640)

Les fonctions de recherche, de communication et de l'information publique du Conseil consultatif seront intégrées aux opérations courantes de Condition féminine Canada. Ce transfert va nous permettre de mieux gérer les ressources et les coûts, d'éliminer les dédoublements et d'abolir les nominations politi-

ques. Toutes des actions que le Bloc québécois nous dit souvent qu'il faut faire en tant que gouvernement.

Cela nous permettra aussi de créer un guichet unique de service; d'éliminer la confusion et de faciliter l'accès au gouvernement; d'améliorer les services de recherche, de communication et d'information publique; de renforcer les liens avec les groupes de femmes au niveau local, régional et national avec les ONG et les universités; d'assurer la disponibilité de fonds pour la recherche indépendante et de concentrer les efforts du gouvernement pour la promotion de l'égalité des femmes. Voilà des actions concrètes, pas juste des paroles. Voilà une série d'initiatives dynamiques et réalistes qui ajoutées les unes aux autres permettent aux femmes canadiennes de progresser constamment vers l'égalité sociale et économique.

Un autre façon dont j'aimerais souligner que ce gouvernement a tout de même pris des mesures c'est en élisant—et en nommant, selon les dires de l'opposition—des femmes qualifiées pour occuper des postes dans cette Chambre. Je crois que nous avons faits des progrès importants en élisant plus de femmes à cette Chambre. Cela est une façon parmi d'autres d'assurer que les femmes marchent vers l'égalité économique et sociale.

[*Traduction*]

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter ma collègue de son excellent discours.

L'engagement de notre gouvernement envers les femmes est assez évident. Je crois du moins que le mien et celui de ma collègue le sont. Étant donné que nous parlons de l'égalité des femmes sur le plan économique, je voudrais que la députée réponde à la question suivante: Ne pense-t-elle pas que le problème de l'égalité des femmes sur le plan économique partout au Canada, et non pas seulement au Québec, serait réglé beaucoup plus rapidement si nous réglions le plus vite possible la question de la séparation, car cela nuit aux progrès économiques du pays tout entier et non pas seulement des femmes?

Mme Bakopanos: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. Oui, assurément. Je m'occupe de la politique québécoise depuis 15 ans, et je ne vois pas comment les femmes pourraient faire des progrès si nous parlons constamment de séparation.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons souvent soutenu que la pire façon de faire avancer la cause des femmes était de parler de la destruction du pays et non de la question qui nous intéresse, à savoir garantir l'égalité sociale et économique aux femmes.

Il est bizarre que les députées d'en face parlent de solidarité entre femmes et qu'elles ne parlent jamais de solidarité entre tous les Canadiens. Nous devons commencer à nous unir et à faire front commun pour nous attaquer aux problèmes qui nous assaillent tous, hommes et femmes.

Les questions féminines n'intéressent pas seulement les femmes. Ce sont des questions qui intéressent la société tout entière. Nous devons donc travailler tous ensemble dans un Canada uni pour garantir les progrès des femmes sur les plans social et économique.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Madame la Présidente, j'ai été un peu surpris des remarques de certains députés durant la période des questions et observations, relativement à un rapport récent de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Ils laissaient entendre qu'il y a un parti pris fondé sur le sexe dans l'octroi des prêts.

Je connais un peu la méthode de sondage de la FCEI et je me demande si ces remarques sont justes ou si elles ne reflètent pas simplement la situation des répondants.

• (1645)

J'aimerais faire consigner au compte rendu d'intéressantes données tirées d'un sondage national de Statistique Canada sur le financement des petites entreprises, sondage qui date de novembre 1994. Statistique Canada a constaté que 18 p. 100 des petites entreprises qui appartiennent à des hommes ont vu leur demande de financement refusée. Dans le cas des femmes propriétaires, la proportion est de 24 p. 100.

Statistique Canada explique que cette différence traduit peut-être une préférence des prêteurs pour certains types d'industrie plutôt qu'une discrimination fondée sur le sexe. Parmi les exemples présentés au sujet des catégories d'industries préférées, on dit que la plus forte proportion d'entreprises appartenant à des femmes fait partie de la catégorie des services professionnels et personnels. En fait, s'il y a une différence, elle s'explique davantage par le type d'entreprise que les femmes veulent lancer. Elle n'est pas fondée sur le sexe.

L'autre question concernait la différence fondée sur les taux d'intérêt. Les recherches ont révélé qu'il n'y avait pas de préférence fondée sur le sexe. Les décisions sont strictement fondées sur la solvabilité de l'entreprise.

Mme Bakopanos: Madame la Présidente, je me réjouis de cette question. Au moins, nous pouvons nous en tenir aux faits quant aux progrès réalisés par les femmes en matière d'égalité économique.

Je veux signaler au député que, selon Pierrette Leroux, la vice-présidente exécutive de la FCEI, il ne fait pas l'ombre d'un doute que les femmes sont pénalisées par les banques et les institutions financières. En fait, elle décrit cela comme du sexisme financier.

Comme le gouvernement actuel l'a dit, à moins que nous ne mettions de l'ordre dans nos finances, personne ne pourra bénéficier des ressources dont nous disposons, pas même les femmes. Pour ce qui est des taux d'intérêt, nous avons prouvé avec le budget que nous avons présenté que le Canada est sur la bonne voie, et les milieux économiques nous appuient. En continuant de mettre en oeuvre les mesures prévues dans le budget, nous espérons progresser davantage vers l'atteinte de l'objectif de l'égalité économique pour les femmes et tous les Canadiens.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui

pour réaffirmer la position du gouvernement. Nous sommes ici pour veiller à ce que tous les Canadiens, notamment les plus défavorisés, aient droit à l'égalité d'accès aux outils qui leur sont nécessaires pour mener une vie prospère. C'est pour cette raison que nous mettons tout en oeuvre pour assainir nos finances. Cependant, nous voulons agir de la façon la plus humaine possible.

Pour mener une vie saine sur le plan économique, les femmes et la population canadienne dans son ensemble doivent être en bonne santé. L'un ne va pas sans l'autre. Tout le monde le sait, à pauvreté égale, les femmes sont plus nombreuses que les hommes pauvres à être en mauvaise santé. La santé des femmes constitue une priorité pour notre gouvernement. Dans le livre rouge, nous avons promis d'intervenir pour améliorer la santé des femmes. Cette promesse, je suis résolue à la tenir. Les Canadiennes ne méritent rien de moins.

Les Canadiens sont fiers de leur régime de soins de santé que d'aucuns considèrent comme le meilleur au monde. Or, si on va au–delà des apparences, on a tôt fait de constater que tout le monde n'en profite pas également.

Les femmes sont les grandes dispensatrices de soins à la famille, aux amis et à la collectivité. Par contre, on néglige les facteurs indispensables à la santé de ces femmes.

L'approche traditionnelle de la santé des femmes était principalement axée sur les problèmes de reproduction. De toute évidence, il nous faut nous pencher sur la santé des femmes, mais pas seulement en fonction des hommes. L'espérance de vie ou l'absence de maladie ne sont pas des indicateurs de santé déterminants.

Nous devons nous demander pourquoi les femmes sont souvent traitées à mauvais escient dans notre système de soins de santé. Nous devons nous demander pourquoi on n'a pas pris en considération les effets particuliers des maladies chroniques sur les femmes, surtout à un âge avancé. Nous devons veiller à ce que les milieux scientifiques ne négligent plus les maladies propres aux femmes.

[*Français*]

Les praticiens de la santé et les décideurs reconnaissent toujours davantage que la santé des femmes fait partie du contexte social et économique de la vie quotidienne.

• (1650)

On comprend de plus en plus que les déterminants de notre santé—nos expériences de vie individuelle et collective, à nous les femmes—nous sont propres.

On ne peut voir les femmes comme un groupe homogène. Notre santé est affectée par divers autres facteurs que le sexe, tels l'âge, la race, la condition sociale, l'éducation et, oui, le revenu.

Nous devons régler des questions de portée plus large: pauvreté, violence, racisme et une foule d'autres maux sont inextricablement liés à la santé et au bien–être des femmes. La bonne santé et le bien–être ne dépendent pas seulement, loin de là, des services de santé.

Les femmes ne cessent de répéter—et la société tout entière commence à s'en convaincre—que la santé doit faire l'objet de soins holistiques qui touchent à la fois notre bien–être émotif, spirituel, culturel et physique.

Pour améliorer la santé des femmes, nous devons remédier aux inégalités sociales et économiques qui freinent leur épanouissement.

Nous ne voulons pas de soins de santé impersonnels. Nous croyons que nous devrions disposer d'un système ancré dans la collectivité de soins continus dispensés par une vaste gamme d'auxiliaires et de professionnels de la santé. Entre autres, les sages–femmes et les infirmiers et infirmières peuvent souvent offrir aux femmes des soins de qualité qui répondent à leurs attentes.

[*Traduction*]

Nous souscrivons au principe de l'initiative personnelle dans le domaine des soins, reconnaissant que chacun sait ce qui est bon pour lui. De plus, nous estimons que chacun est en partie responsable de son bien–être.

Un grand nombre des dossiers que je traite sont très complexes et obligent à faire des choix très difficiles. L'un de ces dossiers névralgiques concerne le cancer du sein. Je dois avouer que les gouvernements précédents n'ont pas pris la chose bien au sérieux. C'est un domaine d'un intérêt particulier pour moi et je veux faire en sorte que les fonds nécessaires soient consacrés non seulement à la recherche en vue du traitement du cancer du sein, mais aussi à la diffusion de l'information et à la recherche sur les causes de cette terrible maladie.

Dans ses recommandations, le Forum national sur le cancer du sein insiste sur le rôle clé que les femmes doivent jouer dans le choix des soins et traitements et dans l'orientation de la recherche sur les causes de la maladie et sa prévention.

On estime que Santé Canada, les organisations non gouvernementales et l'industrie investiront environ 45 millions de dollars dans la recherche sur le cancer du sein au cours des prochaines années. Est–ce suffisant? Ce ne l'est jamais. Nous devrons poursuivre nos efforts en vue d'accroître l'intérêt pour cette très grave maladie qui affecte de nombreuses Canadiennes depuis de nombreuses années.

Il est indispensable de faire de la prévention et de lutter contre la violence avant de faire appel aux soins médicaux, si nous voulons protéger la santé et la sécurité et assurer l'égalité économique. C'est tout particulièrement vrai dans le cas de l'abus des intoxicants et de la violence sexuelle ou physique. C'est pourquoi la lutte contre la violence fondée sur le sexe constitue un aspect crucial d'un grand nombre de nos programmes.

[*Français*]

L'initiative concernant les femmes et le tabagisme, qui s'inscrit dans notre Stratégie de réduction de la demande de tabac, est un autre programme qui vise spécifiquement les femmes.

L'usage du tabac est la principale cause de décès prématuré chez les Canadiennes. Plus de 15 000 d'entre elles meurent chaque année des effets nocifs du tabac.

Grâce à des programmes conçus spécifiquement pour les femmes, à des campagnes de sensibilisation et à la recherche, nous sommes maintenant en mesure d'aider un grand nombre de fumeuses à abandonner pour toujours l'usage du tabac.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé le Programme de lutte contre le tabagisme et la promotion de saines habitudes de vie. Ce programme vise les femmes à revenu modeste, à faible niveau d'instruction, celles qui élèvent seules leurs enfants, les jeunes femmes et les femmes autochtones.

Tout investissement dans ces secteurs peut porter des fruits toute la vie, parfois dès la naissance.

[*Traduction*]

Nous sommes convaincus que la promotion de la santé et la prévention des maladies sont les meilleures garanties de santé à long terme. C'est pourquoi nous croyons préférable d'investir dans le Programme de nutrition prénatale, qui protège mieux la santé des mères et de leurs enfants, que dans des technologies de pointe héroïques pour sauver des nouveau–nés à risque.

• (1655)

Nous partageons également les préoccupations concernant l'efficacité du matériel médical, ainsi que les conséquences morales, sociales et sanitaires des nouvelles techniques de reproduction. Ces techniques peuvent modifier radicalement la vie de nos enfants et des familles parce qu'elles ouvrent la porte à la technologie de la génétique.

L'expansion de notre conception de la santé, la réduction de notre dépendance à l'égard de la technologie, la réalisation de travaux qui font appel à une gamme plus variée de dispensateurs de soins de santé, la responsabilisation et le recours accru à la promotion, voilà des questions qui correspondent aux priorités que j'ai qualifiées d'essentielles au renouveau du système de santé au Canada et, en définitive, à notre bien–être collectif. Elles concernent tout particulièrement les femmes, mais elles ne leur sont pas exclusives. Ces questions sont la responsabilité de toute la société.

[*Français*]

La résolution de bon nombre de ces problèmes exige une réaction positive au changement. Je suis convaincue que la réforme du système de santé offre les meilleures chances de succès à cet égard. Il faut aussi s'assurer que dans les débats politiques, on se souvienne qu'on est ici pour servir le peuple, les hommes et les femmes, et non seulement les gouvernements.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Madame la Présidente, je voudrais remercier la ministre de son beau discours. Je n'ai pas souvent eu la chance d'entendre la ministre prononcer d'aussi longs discours et je tiens à la féliciter. Son discours est plein de bonnes intentions, je vois qu'elle connaît bien son sujet.

Mon intervention n'est pas un reproche à quiconque. Avec les énoncés de politiques et malgré les belles intentions qu'on entend souvent de part et d'autre de cette Chambre, on voit malheureusement, du côté du parti au pouvoir, une espèce de distortion entre les interventions des personnes et l'action sur le terrain.

Cela fait plusieurs fois qu'on a une journée comme aujourd'hui où l'on discute de la condition des femmes. Je me souviens que le 6 décembre dernier était une de ces journées et les femmes du Parti libéral se sont jointes aux femmes du Bloc québécois pour dénoncer la situation parfois dramatique que vivent les femmes.

Sauf que dans la vie quotidienne et dans nos projets de loi, on semble oublier toutes ces belles promesses, ces grandes intentions, on balaie la pureté sous le tapis. C'est ainsi que les députés libéraux et les ministres—et possiblement Madame la ministre qui vient de parler, que j'estime et que je respecte beaucoup—ne s'opposent pas à des mesures comme celle contenue dans le Budget de l'an dernier qui assujettissait la femme au salaire de son mari pour avoir droit à l'assurance–chômage.

Lorsqu'on a proposé d'autres législations, qu'ont–ils fait? Se sont–ils battus pour les garderies? Je sais que ce sont tous de bonnes personnes et je les respecte, mais quand vient le temps de joindre le geste à la parole, l'action aux principes, ils font défaut. Malheureusement, à ce moment, ils se défilent souvent.

Je disais au départ que mon commentaire n'était pas une critique. Au contraire, j'espère que comme la ministre de la Santé, les femmes du Parti libéral seront capables de faire pression sur leurs collègues masculins, majoritaires, et essayer de leur faire prendre des actions en faveur des femmes.

Ne vous surprenez pas si c'est un homme qui vous le dit aujourd'hui. J'ai trois belles jeunes filles que j'adore tout autant que mon garçon et je vois que l'avenir qu'on leur prépare, le champ dans lequel elle devront évoluer n'est pas toujours à leur avantage.

Je ne demande pas de favoritisme pour les femmes. Je demande simplement qu'on les traite de la même façon qu'on traite les hommes et souvent comme on traite mieux les minorités. Nos femmes au Canada sont moins bien traitées que certaines minorités, je ne trouve pas ça correct.

Je remercie la ministre de son beau discours, on voit qu'elle connaît le sujet, qu'elle a de bonnes intentions. Ce que je lui demande, c'est entend–elle essayer de promouvoir ses idées au sein de sa propre députation?

• (1700)

Mme Marleau: Madame la Présidente, je dois dire qu'il faut continuer à travailler ensemble, non seulement dans ce parti–ci parce que nous, on a à coeur la condition des femmes, la condition des minorités. Vous savez, il y a beaucoup de femmes qui font partie des minorités. Alors il faut savoir que c'est notre intention de faire notre grand possible, dans une situation économique encore assez grave, pour s'assurer que les dollars que nous avons vont directement aux personnes qui en ont le plus besoin. Ce sont des décisions qui sont quelquefois difficiles. On a des organismes qui font de bonnes choses, mais les dollars qu'on leur donne ne vont pas directement à ceux et celles qui en ont vraiment besoin.

On voit aujourd'hui un esprit de coopération quand on parle de la condition des femmes, surtout des femmes pauvres. Toutefois, je me demande, lorsque j'entends parler, et ce, depuis des années, des débats constitutionnels, des débats pour savoir quel palier de gouvernement devrait faire quoi et toutes sortes de commissions, et tout cela coûte très cher, je me demande, donc, si nous avions travaillé ensemble et ramasser tous ces dollars

qu'on a dépensés depuis des années, et si on avait décidé ensemble que la meilleure chose à faire pour les gens au Canada, c'était de s'asseoir ensemble et voir à leur condition économique, imaginez ce qu'on aurait pu faire. On pourrait avoir un système de garderies national. On n'aurait pas besoin de se battre pour savoir si c'est une priorité provinciale, si c'est du domaine fédéral. Ce serait donc bien si on pouvait faire des choses comme celles–là.

Mais, comme on le sait, la réalité des faits, c'est que nous avons des gouvernements provinciaux qui ont certaines responsabilités qui leur tiennent à coeur. C'est à moi cela, n'y touche pas! Même si tu veux faire des bonnes choses, ne viens pas dans mon domaine. Cela cause des problèmes, des délais et des frustrations extrêmes, surtout pour cette ministre–ci qui sait que ce sont des questions très difficiles.

Quand on pense à ce qu'on pourrait faire si on investissait, premièrement, dans nos enfants et dans les enfants de 0 à 6 ans. Si on pouvait intervenir à ce niveau–là, on n'aurait pas besoin de bâtir des prisons comme on sera obligé de le faire parce qu'on ne peut pas se payer le loisir d'aider nos enfants. On va faire notre possible ici. Mais je demanderais à tous les gens qui ont à coeur nos enfants, nos femmes et l'avenir de notre pays, de se mettre ensemble et de travailler, et qu'on prenne les dollars qu'on a pour vraiment faire du bien pour le peuple canadien.

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Madame la Présidente, le 8 mars dernier, nous célébrions avec toutes nos soeurs et collègues du monde entier, la Journée internationale de la femme. Comme toutes les grandes fêtes que l'on commémore pendant un octave, qu'il me soit permis de dire que la nôtre ne fait pas exception à la règle.

Toutefois, je ne considère pas pour autant qu'une seule journée puisse nous permettre de témoigner que la partie est gagnée. Cette journée permet de faire une pause, d'engager une réflexion et de l'insérer dans le prolongement des démarches qui restent à faire. Au dernier jour de cet octave, c'est donc avec plaisir que je prends la parole en cette Chambre afin de souligner, d'une part, les gains importants que les femmes ont obtenus de dure lutte et d'autre part, les situer dans le contexte des actions et des démarches à venir, en particulier pour les Québécoises.

J'en profite également pour saluer tous les groupes de femmes de Laval qui oeuvrent au mieux–être de leurs concitoyens.

Nous devrons toujours nous rappeler que le courage, la détermination et le dévouement de celles qui nous ont précédées ne sont pas de vains mots. Ils ont été porteurs de changements fondamentaux dans l'ordre établi. Dans leurs démarches d'autonomie, ces femmes ont ouvert la porte à leurs filles vers l'accès à l'égalité des sexes, aux études supérieures, au droit de vote, au marché du travail et à l'indépendance financière, au pouvoir politique et au monde des affaires.

• (1705)

Nous avons de plus assisté à plusieurs premières au cours des dernières années: première femme dans l'espace, première femme première ministre du Canada, première femme présidente de république, première femme juge à la Cour suprême, première femme à siéger à l'Académie française et j'en passe.

D'ailleurs, la déclaration du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague récemment confirme dix engagements, dont celui de, et je cite: «promouvoir le respect total de la dignité humaine et assurer l'égalité et l'équité entre femmes et hommes et reconnaître et renforcer la participation et le rôle des femmes, dans le cadre de la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, et au développement.»

Qu'en est–il maintenant? Aujourd'hui, les femmes se demandent collectivement: Où en sommes–nous rendues? Quelle a été la portée de nos actions? Quels seront les prochains enjeux? De par nos expériences personnelles, nous savons tous et toutes que des pas ont été franchis eu égard à l'obtention de nos droits. Toutefois, laisserons–nous l'arbre nous cacher la forêt?

Malgré les progrès, de sérieux écarts subsistent. En période de restrictions budgétaires, de chômage, les femmes et les gens plus démunis risquent de payer la note. Un fait demeure, cependant: la réalité des pratiques en milieu de travail, par exemple, fait en sorte que les femmes gagnent toujours 72 p. 100 du salaire des hommes, qu'elles sont majoritairement confinées dans des emplois peu rémunérateurs et précaires, que les services de garde sont inadéquats, qu'elles se retrouvent au troisième âge plus pauvres que les hommes, et la liste pourrait s'allonger.

Qu'en est–il maintenant au Québec? De nombreux députés du Bloc québécois ont parcouru les différentes régions du Québec au cours des dernières semaines, dans le cadre des Commissions régionales sur l'avenir du Québec. Comme vous le savez, les 18 commissions québécoises se sont soldées par un franc succès. Plus de 50 000 Québécoises et Québécois ont pris part à des discussions extrêmement productives lors de la plus vaste consultation populaire jamais tenue au Québec. Des gens de tous les âges et de tous les horizons ont pris la parole et sont venus nous dire ce qu'ils attendaient et espéraient d'un Québec souverain.

Les Québécois et les Québécoises ont fait la preuve, une fois de plus, qu'ils sont capables de s'écouter, de se comprendre et de s'entendre. Ils sont venus exprimer au gouvernement du Québec leur désir d'un Québec généreux, solidaire et responsable envers leurs femmes et leurs enfants, les travailleurs et travailleuses, leurs aînés, leurs jeunes. De nombreux groupes de femmes ont participé au débat. Je peux affirmer que leur façon de voir l'avenir du Québec ne correspond pas à celle de l'actuel gouvernement fédéral. Est–il possible que l'écart entre la réalité des Québécoises et la perception qu'en a le gouvernement fédéral soit aussi fort? En tous les cas, la secrétaire à la condition féminine et ses collègues québécois du Parti libéral du Canada ont manqué une belle occasion de reprendre contact avec la réalité des Québécoises.

Quoi qu'il en soit, puisque les députés libéraux étaient absents, je vais tenter de leur rappeler ce que les Québécoises ont exprimé. En premier lieu, faut–il le répéter, les groupes de femmes, comme elles l'avaient signalé lors des audiences de la commission Bélanger–Campeau, désirent des changements pro-

fonds. Les femmes sont intervenues pour que cesse l'intervention du gouvernement fédéral dans les secteurs qui les touchent, notamment les conditions de travail, le droit de la famille, la sécurité du revenu, les services de garde, l'avortement.

La présence dans tous ces domaines, nous ont–elles dit, de deux paliers de gouvernement provoque des chevauchements administratifs, des dédoublements de programmes et de structures, une absence d'harmonie entre les politiques provinciales et fédérales, donc un gaspillage de fonds publics et l'incapacité pour le Québec de se donner une politique cohérente, en matière de condition féminine.

Des exemples, madame la Présidente? Le congé de maternité relève de la Loi sur les normes de travail, alors que la compensation du revenu est accordée en vertu de la Loi sur l'assurance–chômage, d'où la difficulté pour le Québec de se doter d'une politique cohérente de congés parentaux.

• (1710)

Parlons du retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Ces femmes sont reconnues au Québec en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, alors que les femmes à l'emploi du gouvernement fédéral et d'entreprises à charte fédérale sont régies par le Code du travail du Canada. Les indemnités ne sont pas comparables, créant ainsi deux catégories de travailleuses québécoises.

De plus, l'intervention fédérale dans le domaine de la famille accentue la double compétence en matière de droit familial. Le Parlement fédéral exerce une compétence en matière de mariage et de divorce; le Québec peut légiférer sur la célébration du mariage, les régimes matrimoniaux, l'adoption et la séparation de corps.

Comme le disait si bien le Conseil du statut de la femme: «Selon qu'elle se marie, se sépare ou divorce, elles sont soumises à des règles provinciales ou fédérales.» De plus, cette double compétence empêche le Québec de se doter d'un tribunal unifié de la famille.

Je pourrais continuer dans cette voie encore longtemps et vous parler des chevauchements dans les domaines de la sécurité du revenu, des services sociaux, des services de garde et de bien d'autres.

Ce sont toutes ces incohérences maintes fois dénoncées que les groupes de femmes sont venus discuter aux commissions régionales sur l'avenir du Québec.

Mes collègues sont intervenus toute la journée pour rappeler en cette Chambre l'inaction du gouvernement face à l'adoption de mesures concrètes pour favoriser l'égalité économique des femmes. Les députés du Bloc québécois ont de plus dénoncé les coupures draconiennes du dernier Budget fédéral et ont souligné que les femmes risquent d'être grandement touchées. Le gouvernement prétend qu'il n'a pas les moyens financiers pour prendre des actions favorisant l'égalité et l'équité, mais il ne fait rien pour mettre un terme au gaspillage, au dédoublement et aux incohérences entre les politiques fédérales et provinciales.

Le gouvernement fédéral nous fait la démonstration de son incapacité à répondre aux besoins pressants des Québécoises et à leurs demandes maintes fois réitérées. Le Québec, dans de nombreux domaines, comme je l'ai souligné, est déjà bien en avance. Il ne manque au Québec que tous ses outils pour aller plus loin, pour poursuivre un développement intégré.

«If you can't take the heat, get out of the kitchen», dit–on en langue anglaise. Les femmes le rappellent au gouvernement fédéral et l'invitent à laisser le Québec maître d'oeuvre et détenteur exclusif des pouvoirs dans les domaines liés à la condition de vie des femmes.

Pour toutes ces raisons, j'appuie entièrement la motion de ma collègue, la députée de Québec, et j'invite le gouvernement fédéral à se retirer dès maintenant de tous les champs de compétence provinciale.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, je remercie ma collègue pour ses commentaires. Je vais suivre son conseil et orienter le débat dans une direction quelque peu différente. Je lui demande de se rappeler à quel point la société québécoise d'il y a, disons 50 ans, était différente de celle d'aujourd'hui.

La société d'alors était absolument centrée sur l'église et la famille. En fait, durant la Seconde Guerre mondiale, la population francophone du Québec a remplacé la devise traditionnelle de la France—liberté et égalité—par la devise de la France de Vichy—travail, famille et patrie.

Après la Seconde Guerre mondiale, nous avons amorcé une période de grande libération sociale au Québec. Le Québec a fait, à cette époque, des progrès considérables qui ont permis aux Québécoises d'apporter une contribution remarquable à tout le pays, à l'économie et à la culture de notre pays, tant anglophone que francophone.

La députée n'est–elle pas d'avis que ce changement, cette transformation profonde qui s'est produite au Québec durant les années 50, est survenu non seulement grâce aux forces qui animaient la société québécoise d'alors, mais aussi grâce aux forces du Canada même? Je lui rappelle que le gouvernement fédéral a pris d'excellentes initiatives, surtout sous la direction de M. Pearson et de M. Louis St–Laurent, qui ont donné naissance à une société semblable à celle qu'elle souhaiterait pour le Québec.

• (1715)

[*Français*]

Mme Debien: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Effectivement, le Québec a beaucoup évolué depuis, en particulier, les années 1950 et 1960 dans le cadre de ce qu'on a appelé la «révolution tranquille».

Quand vous me dites qu'il y a eu des changements profonds, j'en suis, et vous associez ces changements profonds au fait qu'il y avait au Canada des forces de changement qui accompagnaient les forces de changement du Québec. J'aimerais peut–être poser, à mon tour, une question au député, je voudrais savoir lesquelles,

puisqu'il ne les a pas mentionnées. C'est beau d'expliquer qu'il y a eu des forces de changement, encore faut–il savoir lesquelles.

Nous savons au Québec quelles ont été nos forces de changement et ce qui a contribué à ces forces. Il y en a eu aussi au Canada, nous l'admettons, sauf que j'aimerais savoir quelles sont les forces de changement que le Canada a pu faire jouer au Québec. Personnellement, je ne les vois pas. C'est peut–être une question que je vous retourne, monsieur le député.

[*Traduction*]

M. Bryden: Madame la Présidente, loin de moi l'idée de faire la leçon à la députée sur l'histoire du Québec, mais il ne fait aucun doute que dans les années 50 et les années 60, du temps des premiers ministres Louis Saint–Laurent et Pearson, le gouvernement fédéral a fait preuve d'une très grande ouverture. Je voudrais lui rappeler que, jusqu'à l'arrivée de M. Louis Saint–Laurent et de M. Pearson, puis de M. Trudeau et d'autres, le gouvernement fédéral était surtout composé d'anglophones.

Nous avons tenté, et nous y avons très bien réussi, de faire participer le Québec à la vie de tout le pays. Je pense que le Québec a fait une très grande contribution à la nation. Je suis surpris que la députée n'en soit pas consciente.

[*Français*]

Mme Debien: Madame la Présidente, je voudrais répondre au député qu'on n'a certainement pas eu les mêmes cours d'Histoire du Canada et du Québec.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pendant quelques minutes, cet après–midi, sur cette motion de l'opposition. Au cours du débat de cet après–midi, alors que des députés de différents partis parlaient avec sincérité de la question des femmes, je me suis mis à y réfléchir en me fondant, comme tous les députés de la Chambre, sur mes expériences personnelles, sur mes expériences de vie.

J'ai pensé à ma mère. J'ai pensé à ma grand–mère qui était une épouse de guerre et qui, après la Première Guerre mondiale, avait quitté une vie aisée, en Écosse, pour venir vivre dans les Prairies, à Vulcan, en Alberta, dans une hutte de terre. J'ai pensé à ce par quoi elle était passée dans sa vie, alors qu'ils défrichaient les Prairies. J'ai pensé aux différences qui existaient entre sa situation et celle de ma mère, qui disait souvent que sa vie aurait peut–être été un peu plus facile si elle avait été un homme. Je pense que c'est parce qu'elle a fait, à l'époque, beaucoup de choses qui, normalement, n'étaient pas du ressort d'une femme. À vrai dire, elle n'aurait pas obtenu une très bonne note, sur une échelle de un à 10, pour son intérêt pour des tâches telles que laver les planchers ou faire la vaisselle.

• (1720)

Elle a été la première femme photographe de la guilde des journalistes du Canada. Elle a eu une chronique dans les journaux pendant de nombreuses années. Je suis très fière d'elle. Elle a plus de 75 ans aujourd'hui. Elle avait toujours voulu écrire un livre, et elle l'a fait. Il est en train d'être publié.

Au cours de sa vie et au cours de la vie de nombreuses femmes et de nombreux hommes de cette Chambre, le rôle des femmes a considérablement changé dans notre société. La situation a beaucoup changé dans notre société à la suite de l'émancipation des hommes et des femmes. Il se peut que le plus grand changement qui ait eu lieu, du moins dans mon esprit, soit celui entre la génération de mes parents et la mienne, surtout sur le plan de la relation que nous avons avec nos filles.

La plupart des députés qui ont des filles s'attendent à ce que leurs enfants soient traités avec l'impartialité la plus totale, malgré leur sexe.

Ma femme et moi avons une fille qui est ingénieure. Elle est extrêmement compétente. Elle se fâchait chaque fois qu'un homme voulait lui ouvrir la porte, car elle pouvait le faire elle–même. Elle n'avait pas besoin que quiconque le fasse pour elle. Je lui ai dit qu'il lui fallait parfois être un peu plus affable, car la personne qui lui ouvre la porte essaie simplement d'être polie et ne veut en rien la rabaisser.

Une des choses qui manquent dans ce grand débat qui fait rage entre les hommes et les femmes, c'est peut–être la capacité, de temps à autre, de nous prendre moins au sérieux.

Nous changeons, en tant que peuple et nation, mais c'est une évolution et non une révolution. D'aucuns prétendent que l'évolution est préférable à la révolution.

À mon avis, ce débat aura été utile et le Bloc l'a lancé de bonne foi. Il convient de noter qu'il y a toutes sortes d'iniquités dans notre vie, pas simplement à l'égard des femmes qui, pour une raison ou pour une autre, ont peut–être le sentiment de ne pas se réaliser pleinement. Cela ne se limite pas non plus aux membres des minorités visibles qui croient être incapables de s'épanouir à cause de leurs origines ethniques. Ce sont des choses répréhensibles et il s'agit d'un système de valeurs que nous partageons tous.

Nous reconnaissons qu'on ne devrait pas empêcher des gens de réussir à cause d'une caractéristique physique, qu'il s'agisse du sexe féminin ou de la couleur de la peau, ou à cause d'une religion ou de n'importe quoi d'autre. Tout le monde croit que l'égalité des femmes est un droit dans une société libre. On mérite sa réussite. En tant que société, si nous nous assurons que tous les citoyens, hommes, femmes, jeunes et vieux, ont des chances égales, nous sommes alors sur la bonne voie.

Le défi consiste justement à garantir cette égalité des chances pour que les gens réussissent en fonction des efforts qu'ils déploient pour profiter des débouchés qui s'offrent à eux.

Je remercie la Chambre de m'avoir donné l'occasion de formuler ces quelques observations. Si certains de mes collègues veulent ajouter autre chose, je serais heureux qu'ils le fassent.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, j'ai hâte de faire des observations dans ce débat, car toute la question de l'inégalité des femmes et de la violence faite aux femmes constitue un aspect très important des fonctions que, en ma qualité de ministre de la Justice, j'exerce au nom du gouvernement. Je suis heureux que la Chambre ait été saisie de cette question aujourd'hui. Je félicite les députés du Bloc de consacrer cette journée de l'opposition à un sujet aussi important.

• (1725)

En guise d'observation, je voudrais que les députés comprennent bien que le gouvernement est très conscient du fait que les études qui ont été menées ces dernières années sur la violence faite aux femmes au Canada ont pratiquement toutes conclu que cette violence est directement liée à l'inégalité économique des femmes. Il est donc logique de penser que nous n'éliminerons pas la violence contre les femmes tant que nous ne nous attaquerons pas aux causes de cette inégalité. Cela tombe sous le sens.

Dans notre société, ce sont les femmes qui exécutent la majeure partie du travail non rémunéré, qu'il s'agisse de bénévolat ou de travail à la maison. Marilyn Waring, une économiste de la Nouvelle-Zélande qui a étudié ce phénomène, soutient d'une manière très persuasive que, tant que nous ne trouverons pas un moyen de recueillir des données de recensement pour évaluer le travail qu'accomplissent les femmes, nous n'aurons jamais une idée juste de la contribution qu'elles apportent à l'économie de notre société.

Nous devons également nous rappeler que les femmes assument une responsabilité disproportionnée en ce qui a trait au foyer et à la famille. Malgré les changements sociaux qui se sont opérés au cours des dernières décennies, ce sont surtout les femmes qui doivent se charger d'élever les enfants et de maintenir la stabilité du milieu familial. Elles en paient un prix énorme dans leurs aspirations professionnelles et dans leurs perspectives économiques et financières. Il s'agit souvent d'un prix injuste, qu'il est impossible de compenser. En outre, lorsque la famille éclate, elles doivent souvent affronter d'énormes difficultés financières.

Les femmes qui travaillent sont trop souvent confinées dans les ghettos des emplois traditionnellement féminins, notamment dans les emplois de bureau et les emplois de soutien secondaire, ce qui leur enlève la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel. Selon les statisticiens, 80 p. 100 des emplois de bureau sont occupés par des femmes. Même lorsqu'elles travaillent à temps plein, les femmes gagnent 72 p. 100 du salaire des hommes qui travaillent à temps plein.

Et, de là, on peut faire un lien direct avec la violence. Les impératifs économiques contraignent les femmes et leurs enfants à rester avec des hommes qui leur font subir de mauvais traitements. Puisqu'elles se retrouvent dans une catégorie défavorisée au sein de la société, elles n'ont pas nécessairement accès aux services qui les aideraient à sortir de ces relations qui ont des conséquences tragiques pour elles et pour leurs enfants.

La gravité et l'ampleur de cette situation sont telles qu'il m'est impossible d'en dresser un portrait complet pendant les quelques minutes dont je dispose. En terminant, je tiens à dire que notre gouvernement est déterminé à faire tout son possible au cours du mandat que la population lui a confié pour régler les problèmes dont nous parlons aujourd'hui.

Un modeste premier pas consiste à faire mieux comprendre les questions à la population, à commencer à y trouver des ébauches de solutions et à transformer les attitudes des gens face à la violence et aux inégalités économiques dont les femmes sont victimes. Ainsi, tous ensemble, mieux au fait des enjeux et animés de la même détermination à agir, nous pourrions améliorer la condition des jeunes Canadiennes qui, bientôt, deviendront économiquement indépendantes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(19) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 décembre 1994, de la motion.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'intervenir au sujet de la motion M-291 qui a été présentée par mon chef plus tôt cette année.

Aujourd'hui, je voudrais parler de l'éducation dans le cadre d'une nouvelle économie. Je n'entends pas me limiter aux détails du système de remboursement des prêts variant selon le revenu, car je voudrais traiter de toute la structure de la formation et de l'apprentissage dans la nouvelle donne économique, et de ce que cela signifie pour les jeunes Canadiens.

En novembre dernier, on pouvait lire dans le *Journal Policy Options* ce qui suit:

> L'observation selon laquelle les universités canadiennes en 1993 traversent une crise grave est aujourd'hui très répandue. Personne n'en convient davantage que les administrateurs, les membres des facultés et les étudiants. La crainte due au sous-financement envahit tous les campus.

Il n'empêche que la demande en éducation supérieure monte en flèche. À Saskatoon et à Regina, près de ma circonscription, il est de plus en plus difficile d'être admis non seulement dans les universités, mais encore dans les collèges qui préparent les élèves à l'université. Des milliers d'étudiants voient leur demande refusée, ce qui est un reflet de notre économie en pleine ébullition.

Les ressources naturelles ont toujours été le principal actif de notre pays. Nous devons nos progrès sociaux et économiques aux

fourrures de castor, au poisson, au bois, aux céréales, aux minerais, au gaz et au pétrole ainsi qu'à l'hydroélectricité.

Mais les temps changent. Nous transformons de plus en plus nos matières premières en produits manufacturés, des automobiles et motoneiges aux bâtonnets de poisson et frites congelées. Cela s'appelle la valeur ajoutée. Ceux qui veulent tirer profit de la nouvelle économie fondée sur l'information doivent avoir les connaissances et le savoir–faire requis pour pouvoir soutenir la concurrence partout dans le monde.

L'ancienne économie du Canada, une économie à forte intensité de main–d'oeuvre fondée sur les ressources naturelles et la fabrication de base, n'a plus les moyens de payer tout ce que nous voulons comme pays et n'est plus en mesure de créer les emplois dont nous avons besoin.

La situation n'est pas unique au Canada. Les autres pays industrialisés traversent eux aussi la plus importante mutation économique depuis la Révolution industrielle, soit le passage vers une économie fondée sur la connaissance où la matière grise de ses habitants est la plus grande ressource naturelle d'un pays.

Le gouvernement peut contribuer à développer la plus importante ressource naturelle du pays, à développer l'infrastructure intellectuelle du pays en aidant les jeunes à acquérir une bonne instruction. Il peut le faire directement de deux façons: investir des fonds publics dans l'éducation, en accordant, par exemple, des transferts en espèces sous forme de bons d'échange, et permettre aux Canadiens d'investir dans leurs études au moyen d'un régime amélioré de prêts aux étudiants.

Pour la première fois en 40 ans et seulement après que le Parti réformiste eut soulevé l'idée, les libéraux voient dans le remboursement des prêts variant selon le revenu une solution réaliste pour aider à financer l'enseignement postsecondaire.

Voyons les propositions du ministre du Développement des ressources humaines. Le document de travail sur la politique sociale des libéraux souligne que le financement des programmes établis est gelé au titre de l'éducation. Ce financement comprend 3,5 milliards de dollars en points d'impôt et 2,6 milliards de dollars en espèces. Le gouvernement dit que la valeur des points d'impôt augmentera parallèlement à la croissance économique et, à cause de cela, les transferts en espèces finiront par disparaître complètement dans 10 ans si rien n'est fait. Dans son document de travail, il propose la suppression immédiate des transferts en espèces et la mise en place d'un programme de prêts étudiants à remboursement relatif au revenu.

Il y a un certain temps, durant la période des questions, le ministre du Développement des ressources humaines a dit que la croissance et la valeur des points d'impôt représentaient une augmentation du financement au titre de l'éducation, mais ce n'est pas clairement le cas. La réalité, c'est que le coût de l'éducation augmentera probablement au moins aussi rapidement que la valeur des points d'impôt et peut–être même plus vite. Toutes choses étant égales, la suppression des transferts fédéraux en espèces représenterait une réduction des dépenses supérieure à 40 p. 100.

• (1735)

Dernièrement, le gouvernement s'est rendu compte que le pays était confronté à un problème d'endettement. C'est encourageant, car les libéraux s'intéressent enfin au concept réformiste du remboursement des prêts en fonction du revenu. Il reste encore beaucoup de pain sur la planche. Le lourd fardeau de la dette qui pèse sur les Canadiens, notamment les jeunes, se fera encore davantage sentir dans les années à venir.

Qu'a–t–on fait pour nos jeunes récemment? Nos jeunes sont notre gage le plus précieux pour l'avenir de notre pays. C'est le discours que tiennent les politiciens chaque fois qu'ils se rendent à un campus ou à une école secondaire, ou qu'ils ont l'occasion de prendre la parole pour gagner le vote des jeunes. Je parle ainsi, les libéraux parlent ainsi et les bloquistes en font autant. Ce sont des mots.

Songeons un instant à ce que nous avons fait pour nos jeunes récemment. En contractant la dette nationale, nous avons privé la future génération, nos jeunes, de l'argent dont nous avons besoin pour payer ce que nous consommons aujourd'hui. Voilà ce que j'ai dit en parcourant le pays dans le cadre de l'examen de la réforme des programmes sociaux. Nous avons mis une énorme dette sur les épaules de nos jeunes.

Le gouvernement a dépensé des dollars fiscaux que nos petits–enfants n'ont même pas encore gagnés et ce n'est pas tout. En raison de notre forte dette et des taux élevés pratiqués au Canada, le gouvernement a favorisé l'effondrement du marché canadien de l'emploi. C'est ce qui explique qu'il y ait tant de jeunes diplômés qui sont réduits à travailler comme préposés aux hamburgers ou comme barmans.

La politique dépensière de notre gouvernement nuit aussi au financement de l'enseignement, ce qui entraîne une baisse de la qualité de l'enseignement et un accroissement des frais de scolarité. Récemment, le ministre du Développement des ressources humaines a proposé d'éliminer carrément les transferts en espèces au titre de l'enseignement. Il y a quelques mois à peine, des étudiants sont venus protester sur la colline du Parlement contre la hausse des frais de scolarité. Je le répète, on se contente de belles paroles.

Nous devons nous attaquer avec réalisme aux problèmes fondamentaux du système de prêts aux étudiants. Tout comme si les prestations d'assurance–chômage étaient réduites au niveau national, le nombre d'assistés sociaux augmenterait. Lorsque les transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire ont diminué, les frais de scolarité ont augmenté et de plus en plus d'étudiants ont dû avoir recours à des prêts étudiants. Un nombre croissant d'entre eux n'ont pas remboursé, faute de pouvoir se trouver un emploi à leur sortie de l'université.

En 1992, les prêts non remboursés ont atteint des niveaux sans précédent. Cela s'appliquait à pratiquement un tiers des prêts en cours. À peine deux tiers de ceux qui en étaient rendus au stade du remboursement avaient commencé à faire leurs paiements. Depuis 1964, la valeur des prêts étudiants non remboursés s'est élevée à près de un milliard de dollars. On ignore au juste le véritable coût du système de prêts aux étudiants, car le gouvernement n'impose que des intérêts simples sur les prêts non remboursés.

Le système actuel pose un autre problème. Il place les étudiants dans une situation difficile. Selon le système actuel, les étudiants doivent commencer à rembourser leurs prêts huit mois

après avoir obtenu leur diplôme, qu'ils aient un emploi ou non et que ce dernier soit payant ou non. Cela constitue un fardeau très lourd pour certains étudiants qui finissent par ne pas rembourser leurs prêts, ce qui entraîne des frais de recouvrement, la radiation de certains prêts et un accroissement général du coût pour le contribuable.

En vertu d'un système de remboursement des prêts variant selon le revenu, les étudiants commenceraient à rembourser leurs prêts seulement lorsqu'ils auraient trouvé un emploi leur rapportant un revenu minimal. Le gouvernement fédéral récupérerait les prêts étudiants par le truchement du régime d'impôt sur le revenu. Cela signifie que les étudiants auraient à préciser leur numéro d'assurance sociale sur leur formulaire de prêt d'études.

Si l'on donnait aux étudiants la possibilité de rembourser leurs prêts sur une plus longue période, grâce à l'argent qu'ils gagneront dans l'avenir, on pourrait augmenter les frais de scolarité pour que l'enseignement soit toujours de qualité supérieure et les étudiants auraient les moyens de payer ces frais de scolarité car ils disposeraient de plus de temps pour les rembourser.

Un programme de remboursement des prêts en fonction du revenu permettrait aussi une plus grande souplesse dans la structure des frais, dans les universités. Cela ferait intervenir davantage l'offre et la demande. Cela ferait disparaître de nos universités les cours non pertinents et inutiles, comme tout le monde le souhaite. Si les étudiants devaient payer, pour l'enseignement, quelque chose qui ressemble davantage à la valeur du marché, ils choisiraient leurs cours avec plus de minutie et les universités commenceraient à offrir des cours répondant aux demandes du marché.

J'espère que cela encouragera les parents et les grands–parents à déposer de l'argent dans un fonds de type REER pour leurs enfants et leurs petits–enfants, à cause des coûts très élevés que cela sous–entend.

● (1740)

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre sur cette motion de mon collègue.

Je sais que le député connaît la valeur des études, et je sais qu'il veut faire en sorte que tous les étudiants du Canada aient la chance de réaliser la carrière de leur choix. Je suis sûr que nous sommes tous d'accord là–dessus.

L'éducation est de compétence provinciale. Il en a toujours été ainsi, et il n'est pas question que ça change. Or, même sans contester cet acquis, le gouvernement fédéral reconnaît son rôle de contribuer à rendre le système d'éducation postsecondaire accessible à tous les Canadiens qui veulent faire des études.

Dans la conjoncture actuelle, le gouvernement agirait de façon irresponsable s'il refusait d'offrir de l'aide à l'éducation postsecondaire.

Je rappelle au chef du Parti réformiste que, quand le gouvernement a entrepris d'examiner notre régime de sécurité sociale, il a établi clairement dès le début qu'il faudrait assurer la meilleure utilisation possible de l'aide fédérale à l'éducation postsecondaire, étant donné les ressources limitées.

C'est encore vrai. Rien n'est changé à cet égard. Le budget propose de réunir en un seul bloc les transferts aux chapitres de la santé, de l'éducation postsecondaire et des services sociaux.

Reconnaissons simplement les faits—non seulement le fait que nous devons remplir le mandat de réduire le déficit que les Canadiens nous ont confié, mais aussi le fait que, dans le contexte des années 90, cette façon de faire sera beaucoup plus efficace. Les provinces pourront ainsi plus facilement administrer le financement des programmes sociaux que leur verse le gouvernement fédéral.

Le gouvernement subventionne également l'éducation postsecondaire dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Quand le gouvernement a adopté la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, en juin dernier, il a apporté des changements importants à ce programme de prêts.

La loi vise à aider les étudiants à terminer leurs études postsecondaires sans trop de difficultés et prévoit un régime de remboursement des prêts en fonction du revenu de l'emprunteur.

Mes collègues du Parti réformiste ont manifesté leur appui à cette mesure. Je ne comprends donc pas pourquoi ils présentent maintenant cet amendement.

Depuis l'adoption de cette loi, le gouvernement a consulté différents intéressés sur le principe du remboursement des prêts en fonction du revenu, et a constaté qu'il est encore très possible qu'on applique ce genre de mesure.

Dans son rapport à la Chambre, le Comité permanent du développement des ressources humaines a indiqué que la réforme du soutien fédéral à l'enseignement postsecondaire suscitait de vives inquiétudes dans les milieux de l'enseignement postsecondaire et que nombre d'éducateurs travaillant dans les collèges et les universités ont pris une part active aux audiences que le comité a tenues dans tout le pays.

Les conclusions du comité nous donnent une bonne idée de ce que souhaitent les Canadiens sur le plan du soutien fédéral à l'enseignement postsecondaire. Selon le rapport du comité, aucun gouvernement, compte tenu de sa situation financière, ne peut financer davantage l'enseignement supérieur au Canada.

Le comité le fait remarquer parce que le gouvernement songe à réformer ses programmes de soutien à l'enseignement postsecondaire au moment où notre système et nos établissements d'enseignement postsecondaire subissent déjà des pressions sans cesse croissantes, sur le plan financier et autres et qu'étant donné ces circonstances, le gouvernement doit veiller à ce que le peu de ressources que nous avons soit utilisé de façon aussi efficace et efficiente que possible.

Le comité fait remarquer que dans le débat sur l'avenir des contributions fédérales à l'enseignement postsecondaire, il est essentiel de souligner le pouvoir des provinces sur les politiques régissant les collèges et les universités. Il est important de rehausser la santé et la viabilité des collèges et universités sans interférer avec les responsabilités provinciales.

Le rapport du comité reflète l'opinion générale des Canadiens à l'égard de notre système d'enseignement postsecondaire. Je crois qu'il est raisonnable de conclure d'après les points de vue qu'ils ont exprimés qu'ils appuient en général la direction suivie par le gouvernement.

La motion du député ne tient pas compte d'un autre aspect. Étant donné ce que je viens de mentionner à propos de la compétence des provinces en matière d'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral—même s'il disposait de fonds illimités—ne peut pas dire aux provinces comment elles devraient utiliser les fonds qui leur sont versés au titre de l'enseignement postsecondaire.

Il n'existe aucun équivalent à la Loi canadienne sur la santé à cet égard. J'invite donc le député à faire connaître ses opinions sur la façon d'améliorer le système d'enseignement postsecondaire aux autorités provinciales en matière d'éducation.

Il peut avoir la certitude que nous serions heureux de recevoir l'appui des réformistes et des autres députés pour renforcer notre système d'enseignement postsecondaire.

Voici la nouvelle réalité. À compter de l'exercice 1996–1997, nous allons combiner les transferts actuellement effectués aux termes du Financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada sous un seul programme appelé Transfert social canadien.

• (1745)

Au cours de la première année, le TSC s'élèvera à 26,9 milliards de dollars. Il y aura donc une baisse de 2,5 milliards de dollars. Si nous tenons compte aussi du transfert de péréquation, le total des principaux transferts sera seulement de 4,4 p. 100 inférieur au total actuel. Cependant, par rapport au système actuellement en place, les coupes dans tous les autres secteurs des dépenses fédérales seront de 7,3 p. 100. En d'autres termes, le gouvernement fait précisément ce que les Canadiens ont demandé. Nous mettons de l'ordre dans les finances publiques.

Les paiements de péréquation ne sont pas visés par le budget. Par conséquent, les coupes totales imposées aux provinces les moins riches seront inférieures à la moyenne des coupes imposées à l'ensemble des provinces. Même si les conseils qui distribuent les subventions à la recherche feront leur part pour aider à atteindre les objectifs de réduction du déficit, les universités continueront de bénéficier de subventions à la recherche totalisant 900 millions de dollars dans les secteurs de la médecine, des sciences et de la technologie, des sciences sociales et des sciences humaines.

Le gouvernement apprécie le fait que le chef du Parti réformiste ait soulevé cette question aux fins de débat. Le député peut avoir l'assurance que le ministre Axworthy collaborera avec les provinces pour établir des principes et des objectifs communs aux fins du TSC.

L'enseignement postsecondaire ne perdra rien à cause de nous ou des provinces. Nous reconnaissons tous, comme le député d'ailleurs, que les collèges et les universités jouent un rôle essentiel pour former une main–d'oeuvre hautement spécialisée.

Je propose donc l'amendement ci–dessous à la motion:

Qu'on modifie la motion M–291 en supprimant tous les mots après le mot revenu.

J'invite les députés à appuyer l'amendement proposé, qui favoriserait la poursuite de l'étude sur la faisabilité du principe de remboursement des prêts variant selon le revenu dans le contexte plus large visant à aider les étudiants à faire face aux dettes qu'ils contractent en investissant dans leur propre avenir.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens sur la motion du député de Calgary–Sud–Ouest. Sa motion vise à modifier la Loi sur les prêts aux étudiants, de façon à y inclure un système de remboursement des prêts variant selon le revenu. Je suis conscient du fait que mon collègue du Parti libéral vient tout juste de présenter un amendement mais je pense que mon intervention portant sur la motion principale n'en sera pas changée pour autant parce que je crois que l'esprit de cet amendement vient rejoindre celui qui préside à la définition de la motion de l'honorable député de Calgary–Sud–Ouest.

Le député préconise un système de remboursement de prêts variant selon les revenus. On connaît le système actuel de remboursement de prêts, c'est–à–dire un système de prêts garantis par le gouvernement. L'étudiant, après quelques mois, à la fin de ses études, commence à rembourser son prêt à un rythme déterminé avec la banque et au taux d'intérêt usuel. Le député de Calgary–Sud–Ouest a fait mention dans sa première intervention qu'environ 20 p. 100 des étudiants éprouvaient des difficultés à rembourser leurs dettes dans le système actuel.

La proposition de notre honorable collègue du Parti réformiste lie le montant annuel et la durée du remboursement du prêt au revenu annuel de l'étudiant. Il ajoute aussi dans son discours que la perception de la dette se ferait par le biais de l'impôt sur le revenu.

• (1750)

De prime abord, la proposition peut être séduisante en ce sens qu'on fait preuve d'une souplesse qui est, à mon sens, de bon aloi pour toute personne qui a des dettes. Je pense qu'il est important que le système soit assez souple pour tenir compte des situations particulières. D'ailleurs le Protecteur du citoyen du Québec, la semaine dernière, analysant la situation des jeunes qui ont des difficultés à rembourser leur prêt, notait qu'une des difficultés principales était que les banques, dans le règlement actuel de remboursement, n'avaient pas la souplesse nécessaire pour s'adapter aux besoins des jeunes, ce qui fait que plusieurs d'entre eux étaient acculés à se déclarer en faillite. Il est évident qu'il y a quand même des améliorations à apporter de ce côté.

La question de la collection des dettes à payer à partir du système d'impôt est aussi intéressante en ce sens qu'on sait qu'à peu près personne n'échappe à l'impôt. On s'assure de cette façon que les dettes encourues par les jeunes pour leurs études soient remboursées.

La séduction de cette proposition, quand on y réfléchit bien, n'est seulement qu'apparente. Il y a un certain nombre de faiblesses importantes. D'abord, on part du principe sous–entendu que les études sont la responsabilité des jeunes. Ce sont à eux à payer leurs études, soit en travaillant, soit en s'endettant. On passe dans l'autre univers, du chacun pour soi et de la loi de la jungle. La société ne se reconnaît de devoir envers personne et c'est l'individu de prendre ses responsabilités.

Le principe qui a présidé à la mise sur pied du système de prêts et bourses actuel au Canada n'était pas celui–là. On croyait que

l'éducation est un droit et que la société devait aider le jeune à faire valoir ce droit. On présupposait aussi que l'éducation est un investissement social. Bien sûr, le jeune profite de l'instruction qu'il a acquise sur les bancs d'école. On n'a qu'à considérer les statistiques de placement et de chômage pour le vérifier. Il y a aussi tout l'enrichissement et la culture personnelle que le jeune a acquis et qui lui sera d'un grand secours tout au long de sa vie. Mais l'éducation des jeunes est aussi un investissement social. Les sociétés les plus riches et les plus avancées sur le plan social et économique sont celles où les jeunes sont les mieux instruits.

C'étaient les bases de notre système de prêts et bourses au Canada. Les gouvernements provinciaux et fédéral se sont impliqués dans un système de prêts et bourses en se fondant sur ces principes: que chaque jeune a droit à l'éducation et que l'éducation qu'il reçoit est un investissement social. C'est d'ailleurs pour cela que, dans la société canadienne, on a veillé à maintenir des frais de scolarité plutôt faibles par rapport à d'autres pays. C'est un choix social. C'est un choix que nous avons fait comme société parce que nous croyons que nos jeunes ont à s'instruire pour leur bénéfice personnel et le bénéfice de la société.

Pour cela, je ne peux appuyer la motion qui est devant nous parce que j'y décèle l'intention cachée de faire payer ses études à l'étudiant. On le voit d'ailleurs dans la partie de la motion que mon collègue du Parti libéral veut retrancher où il est question de diminution de coût pour le contribuable et d'intérêt composé. En lisant la motion présentée par le député Calgary–Sud–Ouest, on voit le souci d'épargner de l'argent au contribuable et le souci de voir à ce que l'État se retire le plus possible du financement des études.

• (1755)

Cette proposition est à mon sens un danger pour les étudiants. Le danger, c'est l'endettement et l'endettement à long terme. Qu'on pense à un étudiant qui s'est endetté pour 15, 20, 25 000 $ pendant ses études. Si cet étudiant a le malheur d'avoir de la difficulté à trouver un emploi, si cet étudiant a le malheur d'être pauvre, il va être endetté longtemps. peut–être 10 ans, peut–être 15 ans, peut–être 20 ans. Il ne se sortira pas de cette dette, d'autant plus que notre honorable collègue du Parti réformiste propose qu'on applique sur sa dette un intérêt composé.

Pour nos jeunes, je pense que c'est le danger de l'endettement à long terme. C'est aussi une façon de nous forcer à accepter l'esprit qui présidait à la proposition de réforme du ministre Axworthy, c'est–à–dire de transférer le fardeau financier des études sur le dos des étudiants, en diminuant tout l'apport de l'État en bourses et en demandant aux étudiants de s'endetter pour leurs études.

Je pense qu'une proposition de ce genre peut avoir des effets dommageables sur la motivation de nos jeunes pour étudier. Mon expérience d'éducateur me dit qu'il est important que les jeunes soient soutenus dans leur désir de poursuivre leurs études et je pense que le fait d'instaurer un système de prêts et de bourses adéquat est important dans cette motivation. C'est pour cela que je suis contre la motion, parce qu'il s'agit, à mon sens, d'un endettement étalé, institutionnalisé pour nos jeunes, et que l'on ne tient pas compte dans cette motion de la nécessité de maintenir un système de bourses.

On ne tient pas compte non plus dans la motion, de la nécessité d'inciter, par des mesures intéressantes, nos jeunes à finir le plus rapidement possible leurs études, de façon à ce que les dépenses de l'État soient moindres. Il s'agit de finir les études sans les étirer. Des études qui prennent en trois ans, qu'on les finisse en trois ans et qu'on ne prenne pas quatre ans comme certains sont incités à le faire, parce qu'ils sont obligés de travailler pour payer leurs études.

Pour conclure, je pense que ce dont nos jeunes ont besoin à la sortie de l'école, c'est de trouver un emploi intéressant pour vivre et payer leurs dettes et non pas de se retrouver avec une dette étalée sur les 10 ou 15 années suivantes.

[*Traduction*]

M. McClelland: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il nous reste 10 minutes pour parler de la motion. Quarante minutes avaient été prévues.

Est–ce que je peux prendre la parole?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je dois maintenant m'occuper de l'amendement. La Chambre a entendu le libellé de l'amendement.

[*Français*]

M. Laurin: Madame la Présidente, est–ce qu'on pourrait connaître exactement ce qui se passe avec l'amendement à ce moment–ci? L'avez–vous mis aux voix?

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'amendement que j'ai entre les mains est recevable. Je viens d'en faire la lecture et on l'ajoutera un peu plus tard.

M. Laurin: Est–ce que cet amendement est susceptible d'être mis aux voix?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Oui.

• (1800)

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, en tant que membre du gouvernement, je dois dire que la motion présentée par le chef du Parti réformiste me laisse perplexe.

Si l'on regarde les modifications que nous avons apportées à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, on constate que nous avons prévu un système de remboursement des prêts fondé sur le revenu. Je souligne aux députés réformistes que l'alinéa 15*o*) de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants prévoit le remboursement des prêts aux étudiants en fonction du revenu.

Cela étant dit, le gouvernement profite de l'occasion pour rappeler à la Chambre que des milliers d'étudiants ont besoin d'aide financière tout de suite et qu'un certain nombre de mesures ont été prises en leur faveur.

Il convient de rappeler à la Chambre que le gouvernement, en adoptant la nouvelle Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, en juin dernier, a procédé à une réforme majeure du programme de prêts d'études. Nous voulons aider les jeunes à faire des études postsecondaires, tout en imposant un cadre financier responsable au programme de prêts. Certains éléments de la réforme entreront en vigueur au cours de l'année scolaire 1994–1995, et le reste, après la proclamation de la nouvelle loi.

Il convient de rappeler au chef du Parti réformiste et à tous les députés les mesures que le gouvernement a prises pour aider les étudiants à terminer leurs études afin qu'ils puissent apporter leur contribution à la société canadienne.

Le montant limite des prêts a été gelé pour une période de 10 ans, mais il a d'abord été augmenté. Le maximum hebdomadaire qui sera versé aux étudiants à temps plein est passé de 105 $ à 165 $, ce qui représente une augmentation d'environ 57 p. 100. Avec les majorations, les étudiants auront droit à un maximum de 5 610 $ par année scolaire plutôt qu'à 3 570 $. Nous avons aussi haussé le plafond des prêts aux étudiants à temps partiel en le faisant passer de 2 500 $ à 4 000 $. Ces étudiants n'auront plus à rembourser le capital sur leur prêt pendant qu'ils étudient. Les modifications donnent aux jeunes étudiants et aux étudiants adultes de meilleures chances de terminer leurs études.

Après consultation des provinces et des groupes d'étudiants, le gouvernement a décidé d'accorder des subventions spéciales aux étudiants handicapés. Il a réservé environ cinq millions de dollars pour ces subventions en 1994–1995. Elles seront aussi offertes l'an prochain.

Le gouvernement collabore également avec les provinces pour explorer des moyens pour que les étudiants qui doivent emprunter le plus ne soient pas écrasés sous le poids de dettes qu'ils ne peuvent rembourser. Ce faisant, le gouvernement souhaite fournir un encouragement au succès.

Les emprunteurs à faible revenu peuvent avoir droit à une exemption d'intérêts jusqu'à 18 mois après avoir terminé leurs études. Cela s'applique aux travailleurs dont le revenu est insuffisant pour leur permettre de faire leurs paiements mensuels de remboursement de prêts d'études. L'application de cette disposition est actuellement limitée aux emprunteurs qui sont en chômage ou qui souffrent d'une incapacité temporaire. Nous collaborons avec les provinces pour appliquer le Régime canadien de prêts aux étudiants avec plus d'uniformité et d'équité.

Les montants d'aide sont établis selon les besoins individuels des étudiants. Des changements visent à alléger le fardeau financier pour les familles à revenu faible et moyen dont les enfants méritent toutes les chances possibles de terminer leurs études. C'est ainsi qu'on a notamment révisé la table des contributions des parents afin d'alléger le fardeau financier des familles.

Au cours des cinq prochaines années, les étudiants bénéficieront de prêts et de bourses totalisant plus de six milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 2,5 milliards de dollars par rapport aux cinq dernières années. Cet investissement additionnel donnera à plus de 1,45 million d'étudiants l'accès à l'éducation postsecondaire au cours de cette même période, ce qui représente une augmentation d'environ 200 000 étudiants par rapport aux cinq dernières années.

• (1805)

Ces nouvelles dispositions réduiront les cas de non–remboursement et donneront plus de flexibilité de remboursement aux étudiants en plus de réduire les coûts pour les contribuables canadiens. Les prêteurs auront maintenant plus d'incitations à fournir de meilleurs services et à offrir des conditions de remboursement établies en fonction du revenu.

Un régime plus équitable doit s'accompagner de mesures visant à réduire et à contrôler les cas de défaut de paiement. On révise à cette fin les critères d'admissibilité au programme afin de mettre l'accent sur les résultats. Bref, nous allons lier plus étroitement l'aide financière à la réussite scolaire des étudiants. Cela contribuera à faire en sorte que les étudiants qui ont besoin d'aide financière en reçoivent.

Par ailleurs, nous collaborons avec les provinces pour mettre au point des critères uniformes pour les établissements d'enseignement qui participent au Régime canadien de prêts aux étudiants. Cela contribuera également à faire en sorte que l'aide soit accordée à bon escient et que les coûts soient contrôlés.

Le gouvernement poursuit également des discussions avec les prêteurs à propos de nouveaux arrangements financiers. Il s'agit de fixer des conditions qui soient réalistes de sorte que les emprunteurs soient en mesure de rembourser leur prêt étudiant en fonction de leur revenu. Cela devrait contribuer à améliorer la situation touchant le non–remboursement des prêts, ce qui permettra de faire économiser aux contribuables canadiens l'argent qu'ils ont durement gagné.

Une des choses importantes que nous, les députés, devons faire, c'est d'établir un rapport entre les changements que nous apportons ici à la Chambre et la vie telle que vécue au niveau local et les véritables défis auxquels les Canadiens font face. Pour aider ceux qui suivent le débat à mieux comprendre les répercussions de cette mesure sur leur famille, leurs enfants et les étudiants, je voudrais donner quelques brèves illustrations du type de changement que nous avons proposé dans les mesures législatives déjà mentionnées.

Prenons l'exemple du cas de Danielle, inscrite à la Technical University of Nova Scotia, à Halifax. Elle vient d'une famille de quatre, dont le revenu annuel est de 44 000 $. Sa famille ne peut se permettre de contribuer à ses études supérieures, mais Danielle a pu travailler pendant l'été et elle a économisé environ 1 800 $.

On évalue à 7 400 $ les besoins de l'étudiante. Selon l'ancienne méthode d'évaluation, elle n'aurait eu droit qu'à une aide maximum de 2 600 $. Aux termes des nouvelles dispositions du Programme canadien de prêts aux étudiants, Danielle a maintenant droit à 60 p. 100 des besoins selon l'évaluation, soit 4 440 $. C'est là une augmentation de 1 840 $. Pour les 40 p. 100 qu'il

lui reste à trouver, Danielle peut demander une aide supplémentaire à la province.

Prenons encore le cas de Greg, étudiant handicapé qui fréquente Guelph University. Greg vient de Vaughan, en Ontario, où sa famille a un revenu de 60 000 $. En travaillant l'été, Greg a pu amasser 2 700 $ pour ses études et ses parents peuvent lui donner 3 000 $. Il a donc des ressources financières de 5 700 $, et ses besoins sont évalués à 4 200 $.

Dans l'ancien régime, Greg n'aurait eu droit qu'à un montant bien maigre, 500 $, mais, dans le nouveau, lui donnant 60 p. 100 des besoins évalués, il aurait droit à un maximum de 2 520 $. De plus, comme Greg est handicapé, il a droit à une subvention spéciale d'un maximum de 3 000 $.

Ce sont là des changements constructifs qui, j'en suis sûr, amélioreront la qualité de vie de nombreux étudiants partout au Canada.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 h 10, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix la motion M–291 dont la Chambre est saisie.

M. McClelland: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir si la Chambre donne son consentement unanime pour que je puisse parler de la motion quelques instants.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu la demande. Le député a–t–il son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député dispose de deux minutes.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Madame la Présidente et chers collègues, je vous remercie beaucoup. J'aimerais faire deux ou trois remarques que je considère très importantes au sujet de cette motion.

Je veux tout d'abord parler de l'amendement proposé à la motion. Puisqu'il semble très inoffensif et que presque tout le monde semble s'entendre sur cette question, nous trouvons pour le moins inopportun qu'il soit présenté aussi tard dans l'étude de cette motion. De toute façon, cette dernière ne lie absolument pas le gouvernement. Ce n'est qu'une motion.

Je veux aussi faire part de mes inquiétudes concernant le remboursement en fonction du revenu. Dans le *Globe and Mail,* on dit aujourd'hui que l'Alberta, l'Ontario et le Nouveau–Brunswick ont décidé qu'elles ne pouvaient participer au projet de prêts à remboursement relatif au revenu dans sa forme actuelle. Par conséquent, même si le programme de prêts à remboursement variant selon le revenu est une excellente idée, il ne faut pas oublier de faire preuve de souplesse.

Comme mes collègues le savent, nous traversons une période très difficile financièrement. L'avenir de notre pays dépend de la capacité de nos jeunes de s'instruire et d'utiliser leur éducation comme tremplin dans l'avenir. Par conséquent, il est particulièrement important que nous nous montrions très souples et malléables dans l'examen du programme de remboursement des prêts variant selon le revenu s'il nous faut le modifier. Par exemple, on pourrait ne pas exiger d'intérêts; c'est une possibilité que nous devrions examiner.

J'invite mes collègues à prendre cela en considération.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le premier vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal est reporté au mardi 21 mars 1995, à 17 h 30.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la séance est suspendue jusqu'à la convocation de la Présidence.

(La séance est suspendue à 18 h 15.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 21 h 14.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général Ottawa

Le 16 mars 1995

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley McLachlin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 16 mars 1995, à 21 h 10, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléante de son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se présente à elle immédiatement à la Chambre du Sénat.

En conséquence, la Présidente et les membres des Communes se rendent au Sénat.

● (2125)

Et de retour:

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Sanction royale

Projet de loi C-46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines lois—Chapitre nº 1.

Projet de loi C-74, Loi concernant la supervision du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest—Chapitre nº 2.

[*Traduction*]

Comme il est 21 h 30, en application de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 17 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à reconnaître que les programmes sociaux actuels sont inefficaces et à envisager des options plus sûres comme le Régime enregistré de sécurité personnelle (RESP), un régime d'épargne personnalisé et fiscalement avantageux, comparable au REER auquel les Canadiens pourraient contribuer et qu'ils pourraient ensuite utiliser en période de chômage, à des fins de formation/recyclage, et à la retraite.

—Monsieur le Président, je suis extrêmement honorée de présenter aujourd'hui à la Chambre et au peuple canadien une notion novatrice qui, de l'avis du Parti réformiste, contribuera à préserver à long terme la sécurité personnelle des Canadiens.

Il a été tellement question de réductions et de modification des programmes sociaux, dernièrement, que les Canadiens craignent naturellement de ne pas toucher les prestations qu'on leur a promises. Même si l'État providence est en train de s'écrouler, nous, réformistes, croyons que les Canadiens peuvent travailler ensemble à s'assurer une véritable sécurité en période, notamment, de chômage ou de retraite.

Nous proposons aujourd'hui à la Chambre une motion qui répond à la question extrêmement importante de savoir quelle est la meilleure façon de préserver et de protéger la sécurité personnelle des Canadiens:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à reconnaître que les programmes sociaux actuels sont inefficaces et à envisager des options plus sûres comme le Régime enregistré de sécurité personnelle (RESP), un régime d'épargne personnalisé et fiscalement avantageux, comparable au REER auquel les Canadiens pourraient contribuer et qu'ils pourraient ensuite utiliser en période de chômage, à des fins de formation/recyclage, et à la retraite.

Le Parti réformiste a dévoilé son projet de régime enregistré de sécurité personnelle dans son «budget des contribuables», qu'il a publié le 21 février dernier. Ce projet découlait directement de la résolution suivante que les députés réformistes ont adoptée à l'assemblée que notre parti a tenue en octobre 1994:

Il a été résolu que le Parti réformiste enquête sur la possibilité de remplacer le régime d'assurance–chômage obligatoire géré par le gouvernement, financé par le secteur privé et subventionné par les contribuables par un régime enregistré d'épargne–chômage volontaire autofinancé, autogéré et réglementé par le gouvernement.

Depuis lors, nous avons entrepris de procéder aux discussions et aux consultations nécessaires pour sonder l'opinion des spécialistes et des Canadiens en général à cet égard. Cela nous permettra d'élargir et de raffiner notre proposition et de déterminer si cette toute nouvelle façon de satisfaire nos besoins de sécurité personnelle obtient un certain appui.

La première question que poseront les Canadiens qui suivent le présent débat à la télévision sera la suivante: Qu'est–ce qu'un RESP ou régime enregistré de sécurité personnelle? En clair, c'est un régime qui fait que la propriété des fonds que nous versons dans le régime d'assurance–chômage et dans le Régime de pensions du Canada et le droit de regard sur ces fonds nous reviennent à nous plutôt qu'au gouvernement.

La deuxième question que les Canadiens poseront peut–être est celle–ci: Pourquoi un changement s'impose–t–il? Qu'est–ce qui ne va pas avec le régime d'assurance–chômage et le Régime de pensions du Canada que nous avons maintenant? J'imagine que beaucoup de Canadiens ont déjà trouvé la réponse à cette question.

Ils ont vu des rapports annonçant que le fonds du RPC serait épuisé dans 20 ans. Ils ont entendu le ministre des Finances promettre dans son budget «un document sur les modifications qu'il faut apporter au système public de pensions pour qu'il demeure abordable». Les Canadiens savent que cela veut dire qu'il y a quelque chose de fondamental qui ne va pas. Ils en ont été affectés comme le patient à qui son médecin dit «nous devons faire encore quelques tests».

Le ministre des Finances a aussi réduit les prestations d'assurance–chômage. Bien sûr, nos médecins libéraux ont soigneusement choisi leurs mots. Plutôt que de parler de coupes, ils ont parlé d'une réforme qui «réduira la taille globale du programme d'au minimum 10 p. 100».

En dépit de cette réduction de 10 p. 100 des prestations, les travailleurs canadiens continueront de donner les mêmes sommes au gouvernement. Pour faire avaler la pilule, les médecins libéraux promettent qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de cotisation. On serait bien en droit de s'y attendre étant donné la réduction des prestations.

Le ministre des Finances aurait été plus honnête en disant clairement que les prestations seraient réduites d'au moins 10 p. 100. En dépit des mots qui se veulent apaisants, les Canadiens

ont compris qu'ils auraient des prestations plus petites pour les mêmes cotisations et ils craignent de voir ces prestations réduites davantage à mesure que le gouvernement s'endette plus profondément.

Depuis 30 ans, on promet aux Canadiens que le gouvernement assumera la majeure partie du coût de leurs programmes sociaux les plus importants, mais on se rend de plus en plus compte que cette promesse ne peut pas être tenue et ne le sera pas. Nos contributions obligatoires aux programmes gouvernementaux ne nous ont rien garanti. Nous vivons d'emprunts et nous hypothéquons l'avenir de nos enfants pour payer des programmes gouvernementaux qui ne fonctionnent tout simplement pas. Nous espérons tous que ces problèmes vont disparaître d'eux-mêmes, mais, au fond de nous, nous savons qu'il n'en sera rien.

• (1010)

Les régimes de pensions gouvernementaux, dans leur forme actuelle, n'améliorent en rien la sécurité sociale. Ils la compromettent plutôt. Le gouvernement s'acquitte de son rôle de gestionnaire des régimes de pensions comme un alchimiste qui ne peut que changer l'or en plomb.

D'autres facteurs entrent en ligne de compte. Même si nous ne perdions pas de programmes, l'habitude d'encourager les gens à s'en remettre au gouvernement pour assurer leur sécurité personnelle a des conséquences sociales néfastes. Les Canadiens ont une fière tradition d'autosuffisance, de solidarité envers les familles et de soutien des moins bien nantis.

Beaucoup de Canadiens tiennent beaucoup à reprendre en main leurs ressources, leur avenir et leur propre bien-être. Ils veulent être indépendants financièrement et sont prêts à faire preuve de compassion envers les personnes dans le besoin. Tout ce qu'ils demandent, c'est que le gouvernement leur permette de garder une plus grande part de leurs gains et qu'il gère mieux les impôts qu'il doit percevoir.

Si nous délaissons les programmes sociaux actuels qui sont inefficaces en faveur d'un nouveau régime, qu'en tirerons-nous? Le plus grand avantage sera que notre argent sera investi dans un régime enregistré de sécurité personnelle (RESP). Cet argent sera à nous. Les intérêts ou les profits provenant de cet investissement seront à nous. En cas de décès, l'argent ira à nos proches. Il nous appartient et le droit que nous avons sur lui ne dépend pas des compétences en gestion ou de la santé financière du gouvernement.

Le RPC et le régime d'assurance-chômage transforment des impôts qui sont trop élevés en prestations qui ne sont pas assez élevées. Le RESP transforme les impôts en investissements productifs qui, à leur tour, se transforment en filet de sécurité sociale. Par ailleurs, ce genre de régime présente des avantages financiers énormes.

Supposons qu'un employé verse 5 p. 100 de son salaire dans un RESP chaque mois et que son employeur verse une cotisation égale. Cela équivaut à peu près aux cotisations versées actuellement au RPC et au régime d'assurance-chômage. L'employé travaille de l'âge de 20 ans jusqu'à l'âge de 65 ans. Supposons aussi un taux de rendement modeste de 8 p. 100 composé trimestriellement.

Ainsi, un travailleur gagnant seulement 1 000 $ par mois, soit 12 000 $ par année, pourrait compter, au moment de la retraite, sur un revenu mensuel de 3 432 $ avant impôt pour le reste de sa vie et laisserait un héritage de 514 812 $ à sa famille ou à d'autres bénéficiaires. Et cette personne ne gagne que 1 000 $ par mois. Cela va en étonner plusieurs parce que les gens ne se rendent pas compte qu'un RESP serait beaucoup plus avantageux pour eux que les prestations qu'ils peuvent recevoir en vertu du RPC ou du régime d'assurance-chômage.

Regardons maintenant ce qu'un Canadien à revenu moyen pourrait retirer d'un RESP. Quelqu'un qui gagne 30 000 $ par année, ou 2 500 $ par mois, aurait un revenu de retraite de 8 580 $ par mois avant impôt et laisserait un héritage de 1 287 031 $. Il n'y a rien de tel que d'avoir une forte augmentation au moment de la retraite!

Le Parti réformiste fournira aux Canadiens des tableaux de rendement en fonction du niveau de revenu. Ces tableaux leur montrent bien pourquoi ils méritent un tout nouveau système pour assurer leur sécurité personnelle.

Le Canada accuse un retard par rapport aux autres pays pour ce qui est de faire la transition vers des mesures plus intéressantes et plus efficaces dans ce domaine très important.

Un système semblable au RESP a été mis en oeuvre au Royaume-Uni en 1978 et cette initiative a été couronnée de succès. On a garanti aux personnes qui étaient déjà à la retraite à ce moment-là que les niveaux de prestations existants ne baisseraient pas et on a donné aux futurs retraités la chance de choisir un régime de retraite plus intéressant.

Le passif des régimes de pensions à long terme de la Grande-Bretagne a été réduit de plus de 30 p. 100 au cours des trois premières années d'application du programme de retrait facultatif. On a pu ainsi garantir que les futurs contribuables n'auraient pas un fardeau trop lourd à porter lorsque la génération du baby-boom arriverait à l'âge de la retraite.

• (1015)

Le Chili a privatisé avec succès son régime de retraite il y a plus de 15 ans, en 1981. Comme au Canada, un nombre croissant de Chiliens étaient à la retraite par rapport à ceux qui faisaient toujours partie de la population active. Le montant des prestations versées aux retraités dépassait celui des cotisations et, comme c'est le cas pour le Régime de pensions du Canada, celui du Chili était un régime par répartition.

Comme le régime de retraite était à sec, le Chili a adopté un régime d'épargne obligatoire exigeant des employés qu'ils déposent un minimum de 10 p. 100 de leur revenu imposable dans des comptes personnels de retraite à l'abri de l'impôt et gérés par des sociétés de gestion financière concurrentes.

Les résultats ont été remarquables. L'épargne des particuliers au Chili est passée de 2,8 du PIB en 1980 à 14,3 p. 100 en 1991. Fait très important, elle a fourni des capitaux d'investissement qui ont joué un rôle essentiel dans la reprise quasi miraculeuse de l'économie chilienne.

L'expérience du Royaume-Uni et du Chili prouvent bien que notre pays aurait énormément avantage à chercher des solutions innovatrices similaires à certains problèmes inquiétants que nous voyons surgir à l'horizon à propos de notre propre sécurité personnelle.

Voici certains autres avantages que nous gagnerions à transférer à nos propres RESP nos cotisations à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada. Tout d'abord, les Canadiens actifs seraient graduellement soulagés du fardeau d'avoir à payer

aux retraités les pensions du régime public. À mesure que vieillit notre population, il y aura beaucoup moins de Canadiens actifs pour porter le coût des prestations promises aux personnes âgées.

En 20 ans à peine, le nombre des aînés aura en effet augmenté de 40 p. 100. À cette époque–là, les Canadiens tâcheront d'assurer leur propre sécurité personnelle, ils paieront des intérêts annuels énormes sur la dette que nous avons accumulée, ils auront encore à traîner notre dette comme un boulet et ils auront en outre à payer les pensions de vieillesse de nos aînés puisqu'on n'aura rien économisé à cette fin.

Nous avons le devoir non seulement de les soulager de ce fardeau dans toute la mesure du possible, mais de nous demander également s'il est juste qu'ils soient appelés à porter un fardeau aussi lourd et aussi injuste en notre nom. Nous ferions mieux de nous rendre compte de ce qui s'en vient et de résoudre le problème tandis que cela nous est encore possible.

Deuxièmement, les RESP procureraient aux Canadiens un revenu de retraite beaucoup plus élevé que celui qu'assurent les régimes actuels. Par exemple, un Canadien né en 1960 recevrait seulement 2,60 $ pour chaque dollar cotisé au RPC. Pour un Canadien né en 1980, le rendement chute radicalement à 0,80 $ par dollar cotisé, soit une perte sèche.

Par contre, l'argent investi dans un REER, ne fût–ce qu'à un taux de 5 p. 100, donnerait un rendement moyen, sur la durée totale de l'investissement, de 3 $ par dollar investi. Le RPC ne mérite pas son nom. Ce n'est pas un régime de pensions, mais un impôt pour redistribuer le revenu des travailleurs en faveur des retraités. S'il s'agissait d'un vrai régime de pensions, dont les fonds seraient correctement investis, il ne serait pas en difficulté. Il serait richement doté.

Troisièmement, si les cotisations à l'assurance–chômage étaient versées dans des REER, les chômeurs auraient droit à une sécurité beaucoup plus grande et ils seraient aussi motivés à garder leur emploi. Ils auraient la sécurité de savoir que leurs cotisations sont un investissement personnel à long terme, même s'ils ne sont jamais au chômage.

L'Institut canadien des actuaires a montré que, après seulement huit ans, les cotisations à l'assurance–chômage, gérées dans le cadre d'un REER, assureraient le même niveau de prestations que le maximum prévu par l'actuel régime d'assurance–chômage. Bien entendu, dans les années qui suivent, le taux de croissance du REER dépasse rapidement les prestations versées en échange des cotisations investies dans le régime actuel. En outre, les travailleurs auraient l'énorme satisfaction d'exercer un contrôle et d'être eux–mêmes responsables de leur bien–être.

Quatrièmement, les personnes âgées pourraient continuer à toucher un revenu sans voir leurs prestations récupérées au moment du versement de l'impôt, comme cela se fait maintenant pour la sécurité de la vieillesse.

Cinquièmement, la majorité des contribuables pourraient profiter des REER. Étant donné que les cotisations à l'assurance–chômage et au RPC sont prélevées sur leurs chèques, les Canadiens à faible revenu n'ont plus d'argent à mettre dans leurs économies personnelles. Dans le cadre de la réforme des REER, les déductions à la source pour le RPC et l'assurance–chômage seraient progressivement transformées en versements automatiques au REER de chacun. Ainsi, beaucoup de travailleurs pourraient avoir un compte de sécurité personnel pour la première fois de leur vie.

• (1020)

Sixièmement, le recours aux REER ferait apparaître d'énormes réservoirs de capitaux disponibles pour des investissements productifs dans notre pays, ce qui créerait une multitude de débouchés. On créerait ainsi beaucoup plus d'emplois que les dépenses du gouvernement n'ont jamais pu le faire. Les gestionnaires des REER pourraient placer des capitaux dans les obligations de l'État, selon leur bon jugement, mais nous recommanderions que le gouvernement ne puisse pas avoir accès aux capitaux des REER.

Septièmement, ces fonds de sécurité personnels appartiendraient en propre à chaque contribuable dès le départ. Ces fonds ne seraient pas à la merci de la mauvaise gestion ou du gaspillage gouvernemental. Une réglementation prudente garantirait aussi des investissements judicieux administrés par des entreprises réputées. Les gens ne veulent pas que leurs économies en vue de la retraite soient investies dans des établissements d'élevage de truites à fourrure.

Huitièmement, les RESP encourageraient les Canadiens à s'affranchir de la dépendance débilitante et incertaine par rapport à l'État et à l'appareil gouvernemental et ils leur permettraient de le faire. Un retour au principe de l'autonomie conférerait un nouveau dynamisme aux Canadiens et à tout notre pays.

Nous avons commencé à examiner les détails sur lesquels il faudra nous pencher. Nous voulons que la transition des programmes actuellement impossibles à soutenir au RESP se fasse de manière que ceux qui reçoivent déjà des prestations en vertu d'anciens régimes soient protégés. À cette fin, nous avons prévu une longue période de transition. Nous déterminerons s'il y a des modifications à apporter au régime fiscal pour passer au RESP et nous montrerons qu'une nouvelle orientation en matière de sécurité personnelle sera aussi avantageuse pour les démunis de notre société.

Il faudra aussi examiner si le RESP devrait être élargi pour prévoir une composante d'épargne destinée à financer l'éducation et la formation ainsi que d'autres besoins touchant la sécurité.

Tout en continuant de parfaire ce nouveau concept de la sécurité personnelle, le Parti réformiste consultera un vaste échantillon de Canadiens bien informés, y compris des fiscalistes, des actuaires, des gestionnaires de placements et des chercheurs techniques. Il trouvera aussi diverses façons d'informer les Canadiens afin d'encourager les discussions et de garantir un débat et une décision éclairés à l'issue du processus.

À cette fin, nous ferons notamment un sondage auprès des citoyens afin de connaître leurs besoins et leurs souhaits. Nous organiserons des assemblées publiques pour expliquer le projet aux Canadiens et pour savoir ce qu'ils en pensent. Nous élaborerons ensuite une proposition concrète résumant l'ensemble de la recherche et des consultations, proposition que les Canadiens seront à même de juger.

À notre avis, il est essentiel de prendre dès maintenant des mesures pour examiner attentivement la question de notre sécurité personnelle et les possibilités pour l'avenir. Avec chaque année qui s'écoule, la transition vers une solution meilleure et plus pratique devient plus difficile, cela, parce que notre population vieillit rapidement. En outre, alors que notre dette grossit et

que les paiements d'intérêts mobilisent une part de plus en plus grande de notre richesse nationale chaque année, nous perdons la souplesse financière nécessaire pour protéger les Canadiens déjà à la retraite ou sur le point de l'être.

La Banque mondiale a aussi souligné l'urgence de résoudre les problèmes imminents liés à notre système de sécurité de la vieillesse. Il y a quelques mois à peine, la Banque mondiale a présenté un rapport sur le vieillissement de la population dans lequel elle presse les pays dont la population vieillit rapidement et offrant de coûteux programmes d'aide sociale d'inciter les gens à compter davantage sur eux–mêmes et à prendre des initiatives personnelles pour subvenir à leurs besoins.

Il est on ne peut plus clair que tous les Canadiens, et plus particulièrement leurs dirigeants et représentants élus, doivent prendre, dès maintenant, des mesures vigoureuses et réfléchies pour assurer la sécurité future des Canadiens. Nous sommes consternés de constater que le gouvernement libéral est profondément divisé quant à l'orientation à prendre en cette importante matière. Il a lamentablement échoué en ne proposant pas les changements qu'il avait pourtant promis.

Il est hélas évident que le gouvernement n'a absolument aucune vision de changements constructifs à apporter aux programmes sociaux, qui sont en train de s'effriter. Les Canadiens ont désespérément besoin d'une telle vision. Ils veulent conserver l'espoir que le gouvernement trouvera un moyen pour éviter le désastre qui menace de se produire et qui, ils le savent, les privera de la sécurité et de la protection dont ils ont tous besoin et auxquelles ils s'attendent.

C'est pourquoi le Parti réformiste fait tout ce qu'il peut pour répondre à ce besoin de nos concitoyens. C'est pourquoi il a fait une proposition qui, à mon sens, constituera une solution bénéfique et constructive qui redonnera espoir aux Canadiens en cette importante matière.

L'expérience des autres pays, les recommandations des experts et des analystes ainsi que le simple bon sens aboutissent tous à la même conclusion, à savoir que les mères, pères, familles, étudiants, personnes âgées et Canadiens compatissants et soucieux du bien–être d'autrui savent bien mieux gérer leurs affaires que le gouvernement fédéral. Retroussons donc nos manches.

• (1025)

Je demande à tous les Canadiens d'examiner ce nouveau concept de régime enregistré de sécurité personnelle, de travailler avec nous pour lui donner une orientation et arrêter ses détails, de tout mettre en oeuvre pour garantir que leurs élus appuient de nouvelles méthodes plus efficaces et plus pratiques pour gérer leur argent durement gagné et garantir la sécurité dont ils ont besoin pour leur famille et pour eux–mêmes.

Je dis aux Canadiens que c'est leur argent, leur pays et leur avenir. Les réformistes estiment que le régime enregistré de sécurité personnelle devrait faire partie de cet avenir, mais que la situation ne changera jamais à moins que nous ne joignions nos efforts pour y parvenir.

Je demande aux Canadiens de nous appuyer dans la recherche de solutions de rechange pour le XXI^{e} siècle.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propositions de la députée d'en face.

Il me semble que ce soit plutôt le Parti réformiste qui est divisé. Pendant son séjour à Washington, le chef du Parti réformiste a semblé vouloir se distancer quelque peu de sa droite. Pendant ce temps, à Ottawa, le menu fretin réformiste s'en tient au programme qui était en vigueur avant le départ de son chef pour Washington, où il s'est en quelque sorte converti, quoique cette conversion nous laisse sceptiques.

Je voudrais poser une question à la députée qui a présenté aujourd'hui la motion sur les régimes enregistrés de sécurité personnelle que le Parti réformiste propose comme solution de rechange aux programmes canadiens de sécurité dont nous avons besoin.

La députée ne croit–elle pas que des programmes sociaux qui n'offrent même pas l'avantage d'une mise en commun des risques, comme c'est le cas lorsque l'ensemble de la collectivité supporte les programmes sociaux, soient à tout le moins lacunaires?

On ne peut pas épargner de l'argent qu'on n'a pas au départ. Les REER offrent une forme d'abri fiscal, mais, pour pouvoir en bénéficier, il faut d'abord avoir de l'argent à épargner.

Ma collègue croit–elle que les gens qui n'ont pas ces moyens doivent être condamnés à la pauvreté? Ne croit–elle pas plutôt, comme moi, que nos programmes devraient plutôt aider les gens à avoir un avenir meilleur et à améliorer leurs conditions de vie, peu importe leur situation socio–économique?

Nous ne naissons pas tous dans l'opulence.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, il est très clair que les libéraux se préoccupent franchement de l'effet très positif que notre chef a sur nos voisins du sud. Ils savent que les Canadiens commencent à comprendre que le programme que proposent les réformistes a du sens, qu'il est valable et qu'il est une source d'espoir. Cela les tracasse. Ils essaient de dénigrer ce programme chaque fois qu'ils le peuvent, mais les Canadiens ne sont pas dupes.

Si, comme le député le prétend, il y a de si grands avantages à la mise en commun des risques qui caractérise nos programmes actuels, pourquoi réduit–on constamment ces programmes? Le gouvernement lui–même a dit, il y a à peine une semaine, que les prestations d'assurance–chômage seraient réduites de 10 p. 100 ou plus. Où est l'avantage de la mise en commun des risques dans ce cas–là?

Le député a parlé des gens qui n'avaient pas d'argent à mettre de côté. Il est question, ici, de la façon de mieux gérer l'argent que nous épargnons, les cotisations d'assurance–chômage et les cotisations au RPC. La plupart des Canadiens paient ces cotisa-

tions, surtout à un moment donné de leur vie. Cet argent est très mal géré et gaspillé dans les programmes gouvernementaux que le député essaie de défendre.

Il est temps que les Canadiens se réveillent et commencent à faire quelque chose de mieux et de plus sûr avec leur argent. Nous leur proposons un plan pour y parvenir. Nous croyons qu'ils l'appuieront.

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Monsieur le Président, lors des nombreuses réunions publiques que j'ai organisées dans Edmonton–Est au cours de la dernière année au sujet de ces réformes, cette idée n'a jamais été présentée. Je présume que c'est parce que beaucoup de gens dans notre société sont incapables d'économiser.

• (1030)

Je constate qu'il y a des contradictions importantes. Par exemple, seulement 14 p. 100 des déclarants dont le revenu varie entre 10 000 $ et 20 000 $ peuvent cotiser à un REER. Comment peuvent–ils faire les économies nécessaires? Une autre contradiction, c'est que 70 p. 100 des personnes dont le revenu dépasse 80 000 $ font des contributions à un REER.

Comment les personnes à faible revenu peuvent–elles se prémunir contre des événements catastrophiques?

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je ne suis pas étonnée que cette idée n'ait jamais été présentée au cours de réunions organisées par le Parti libéral. Il faut du leadership pour proposer de nouvelles idées, et c'est exactement ce qui fait défaut avec le gouvernement.

J'aurais souhaité que la députée écoute mon discours. Cela lui aurait été fort utile. J'y ai fait remarquer que, si un travailleur qui ne gagne que 1 000 $ par mois, soit un travailleur pauvre, pouvait investir dans un RESP les cotisations qu'il est obligé de verser au régime d'assurance–chômage et au RPC, à sa retraite, il pourrait toucher 3 432 $ par mois avant impôt grâce à ce régime. Voilà ce qui serait avantageux pour les pauvres. Pas étonnant qu'ils ne peuvent pas économiser maintenant. Ils sont obligés de verser au gouvernement cet argent qui est mal géré et gaspillé. Il ne leur reste plus rien à économiser.

Pourquoi ne pas les laisser garder leur argent pour qu'il l'économise afin d'obtenir ce rendement? Cela serait extrêmement avantageux pour les travailleurs pauvres du Canada. Je crois que la députée s'en rendra compte et qu'elle appuiera cette proposition si elle l'examine objectivement.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, je n'en croyais pas mes oreilles quand j'ai entendu le député de Glengarry—Prescott—Russell demander comment les gens allaient faire pouvoir mettre de l'argent de côté, alors qu'ils sont sans le sou.

Le député libéral aurait très bien pu répondre à sa question. Il sait pertinemment que plus de 60 p. 100 du revenu du Canadien moyen qui appartient à la classe ouvrière va en impôts de toutes sortes. C'était un gouvernement libéral précédent qui était à l'origine du déficit et de l'endettement, puis le Parti conservateur a envenimé la situation. Nous voilà maintenant avec une dette de près de 500 milliards de dollars et le service de la dette nous coûte environ 45 milliards de dollars d'intérêts. Si l'incompétence du Parti libéral du milieu des années 70 n'avait pas amorcé ce mouvement à la baisse, les contribuables canadiens pourraient aujourd'hui puiser dans leurs chèques de paie l'argent nécessaire pour assurer eux–mêmes leur sécurité financière.

Cela revient à ce que nous disions. Ce ne sont pas les députés soucieux des finances publiques, comme le sont les réformistes, qui présentent la plus grande menace pour les programmes sociaux, mais bien les précédents gouvernements incompétents, ainsi que les impôts élevés qui accablent les Canadiens.

Le vice–président: Je ne suis pas sûr que ces remarques visaient le député qui parlait.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui pour participer au débat sur la motion de la députée. Elle affirme que nos programmes sociaux sont actuellement inefficaces. J'ai du mal à comprendre comment elle est parvenue à cette conclusion.

Avant de commencer l'examen de notre système de sécurité sociale, nous avons prêté une oreille attentive à ce que disaient les Canadiens. Ils nous ont clairement fait savoir qu'ils voulaient conserver les programmes sociaux, parce qu'ils font partie intégrante du tissu social au Canada. C'est donc que ces programmes ne sont pas si inefficaces. Par ailleurs, cela ne signifie pas que les Canadiens veulent que nous maintenions ces programmes tels qu'ils existent aujourd'hui.

Le gouvernement a admis que les programmes de sécurité sociale nous avaient bien servis pendant de nombreuses années, mais que le temps était venu de les revoir en profondeur pour les adapter aux besoins de la population des années 90. Voilà pourquoi nous avons entrepris la première étape de la réforme sociale, avec l'appui de la majorité des Canadiens.

Les députés savent très bien que nous avons fait des consultations à grande échelle partout au pays. Le ministre du Développement des ressources humaines et les membres du Comité permanent du développement des ressources humaines ont entendu les Canadiens de toutes les couches de la société. Plus de 600 groupes sont venus exprimer leurs opinions sur la réforme de la sécurité sociale.

• (1035)

Permettez–moi de résumer brièvement, pour l'information des députés, la participation de la population. Vingt mille Canadiens ont participé à plus de 200 réunions locales menées par des députés de tous les partis. Plus de 40 000 personnes ont rempli et retourné le questionnaire sur la réforme de la sécurité sociale. Nous avons tenu, dans 25 de nos collectivités, une série de colloques qui ont donné lieu à une vaste discussion publique. Le ministre du Développement des ressources humaines a reçu plus de 3 000 lettres de citoyens exprimant leur avis sur la réforme. Plus de 7 000 personnes ont consulté le babillard électronique du ministre sur la réforme de la sécurité sociale, par le truchement du réseau Internet, et plus de 35 000 personnes ont profité de la ligne téléphonique spéciale consacrée à la réforme de la sécurité sociale pour obtenir des informations ou des documents.

Les députés se souviendront aussi que certaines audiences ont été assez mouvementées, et c'est le moins qu'on puisse dire. Il est vrai que d'aucuns expriment parfois leur profond désaccord sur certaines orientations, mais, chose certaine, cela montre que

les Canadiens se préoccupent beaucoup de leurs programmes de sécurité sociale.

Le gouvernement sait bien qu'il doit user de méthode pour aller de l'avant avec sa réforme de la sécurité sociale. Le budget le confirme. À la lumière de l'excellent budget que le ministre des Finances a présenté, un budget qui est d'ailleurs même plus populaire que la *Soirée du hockey*, nous savons que les Canadiens sont d'accord pour dire que la réforme de notre système de sécurité sociale est dans la bonne voie.

Nous avons dit, dès le départ, qu'une véritable réforme de la sécurité sociale ne pouvait avoir lieu que dans le cadre d'une politique frappée au coin de la responsabilité financière. C'est ce que nous donne le budget. Il montre bien qu'une réforme en profondeur de nos programmes de sécurité sociale est absolument essentielle, étant donné nos ressources financières limitées. Permettez–moi de dire qu'il n'y a rien de vrai dans les rumeurs qui veulent faire croire que la réforme de la sécurité sociale ne se fera pas. C'est loin d'être le cas.

Voici ce que nous sommes en train d'entreprendre. Nous avons terminé le processus de consultation qui a donné d'excellents résultats. Le gouvernement étudie maintenant l'excellent rapport du comité permanent. Maintenant que le budget a établi les paramètres financiers des mesures que nous devons prendre, la prochaine phase consiste à concevoir une nouvelle structure.

En d'autres termes, nous en sommes aux travaux d'architecture qui précèdent la reconstruction des programmes. C'est un processus logique. Il faut créer une nouvelle structure avant d'abandonner l'ancienne ou la structure actuelle. Un des éléments clés du processus résidera dans les consultations entre le ministre du Développement des ressources humaines et les provinces. On cherchera, dans le cadre de ces consultations, à établir des principes nationaux.

Le gouvernement croit que les Canadiens de toutes les régions de notre merveilleux pays sont égaux. Nous essaierons de veiller à ce que des principes nationaux s'appliquent aux programmes de sécurité sociale pour tous les citoyens.

Les Canadiens nous ont dit que l'un des éléments essentiels de la réforme résidait dans notre régime d'assurance–chômage. À partir des avis que nous avons reçus, nous avons l'intention d'élaborer des propositions pour le régime d'assurance–chômage qui tiendront compte du point de vue de ceux et celles qui travaillent fort.

Nous avons déjà commencé à agir. Les députés se rappellent que le gouvernement a eu la prévoyance, l'année dernière, de prendre des dispositions qui sont entrées en vigueur le 1er janvier de cette année. S'il n'avait pas agi à ce moment–là, les cotisations d'assurance–chômage auraient augmenté pour passer à 3,30 $ pour 100 $ de gains assurables au lieu de baisser à 3 $. On estime que la réduction des charges sociales créera ou maintiendra 40 000 emplois et on pourra utiliser les économies supplémentaires réalisées grâce à la réforme de l'assurance–chômage pour améliorer les services de stimulation de l'emploi.

En ce qui concerne la réduction des cotisations d'assurance–chômage, il y a d'autres bonnes nouvelles. L'économie se porte très bien, et nous avons toutes les raisons de croire qu'elle continuera de le faire. Pour cette raison, nous comptons réduire les cotisations de nouveau, peut–être dès l'an prochain, et certainement d'ici 1997. J'insiste cependant sur le fait que le gouvernement n'a pas encore déterminé de combien il réduira le taux de cotisation. Les chiffres qu'on lit dans la presse ne sont que des estimations.

Nous avons l'intention de mettre en oeuvre à l'automne la réforme de l'assurance–chômage. Comme il est précisé dans le budget, nous avons l'intention d'avoir une nouvelle loi sur l'assurance–chômage en vigueur d'ici le 1er juillet 1996. C'est vrai que nous visons une réduction d'au moins 10 p. 100 des dépenses de programme. La rapidité avec laquelle nous atteindrons cet objectif dépendra de l'état de l'économie et de particularités du programme que les responsables de l'assurance–chômage examinent actuellement.

La réforme du régime de sécurité sociale est un processus continu. Nous savons que ce régime sera plus efficace et qu'il coûtera notablement moins cher à administrer avec le nouveau Transfert social canadien. La popularité du budget nous montre que les Canadiens sont enthousiastes à l'idée que les provinces puissent faire preuve de créativité et jouissent de plus de souplesse dans le traitement des besoins de leur population, dans le cadre du TSC.

• (1040)

J'insiste encore une fois sur le fait que ce nouveau transfert social respectera absolument les principes et les objectifs nationaux. Le ministre du Développement des ressources humaines invitera tous les gouvernements provinciaux à définir ensemble une série de principes et d'objectifs communs, afin d'établir le TSC sur des bases solides. C'est un des moyens que tous les gouvernements peuvent prendre pour réaffirmer leur détermination à assurer le bien–être social des Canadiens.

Je pense que tous les députés seront d'accord pour dire que la meilleure forme de sécurité sociale, c'est un emploi enrichissant et bien rémunéré. La réforme de la sécurité sociale continue à faire partie du programme de croissance et de création d'emplois du gouvernement.

C'est avec cela à l'esprit que le ministre du Développement des ressources humaines réunit les programmes actuels qui aident les Canadiens à se préparer pour le travail et à en trouver un. Ils seront amalgamés en un nouveau fonds d'investissement en ressources humaines. Ce fonds réunira les ressources des programmes existants de façon à ce que l'on ait une approche plus cohérente, à établir des priorités et à utiliser les meilleurs outils disponibles pour que les travailleurs canadiens trouvent de l'emploi stable.

Le fonds d'investissement en ressources humaines étudiera très sérieusement le rôle du gouvernement fédéral. Nous allons nous demander ce que nous devrions faire et déterminer la meilleure façon d'éliminer les recoupements et les dédoublements. La rationalisation et l'amalgamation entraîneront des économies au cours des deux prochaines années financières. Le résultat c'est que les programmes liés aux emplois qui bénéficient d'une aide du gouvernement fédéral feront l'utilisation la plus efficace possible des ressources disponibles.

Ce réarrangement des programmes donnera des rôles clairs et distincts au gouvernement fédéral et aux provinces. Nous collaborerons avec les provinces de façon à fournir les services efficacement et au meilleur coût possible pour les contribuables canadiens. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que les Canadiens

soient capables de fonctionner à un haut niveau dans une économie mondiale en expansion rapide.

Nous savons tous que la motion d'aujourd'hui est basée sur un prétendu budget, mal conçu, du Parti réformiste et que ce document lui–même doit beaucoup à un rapport minoritaire du Parti réformiste sur la réforme de la sécurité sociale qui contenait des propositions qui, la motionnaire d'aujourd'hui l'admet, n'ont pas été sérieusement réfléchies avant d'être envoyées à l'imprimerie.

Je m'inquiète beaucoup des prétendues propositions du Parti réformiste. Après les avoir examinées, il est clair que ce ne sont que des réactions plus ou moins instinctives qui nous ramèneraient en arrière au lieu de nous faire progresser. Je ne peux pas voir comment les propositions du Parti réformiste aideraient les Canadiens à trouver des emplois satisfaisants et comment elles réduiraient les maux sociaux comme la pauvreté chez les enfants.

Le Parti réformiste a donné à son budget le titre percutant de «budget des contribuables». Si les Canadiens examinent ce document de plus près, ils verront que si nous l'adoptions, les contribuables seraient les premières victimes.

Tout d'abord, voyons un peu le sujet de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui: le Régime enregistré de sécurité personnelle ou RESP. Si je comprends bien, les réformistes veulent remplacer l'assurance–chômage, la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada et certains programmes de santé, d'enseignement et de formation par un régime individuel d'épargne. Ce qui veut dire que les Canadiens devraient, en cas de maladie ou de chômage et pour leur retraite, compter sur leurs propres moyens pour vivre, sans pouvoir profiter de la mise en commun des risques qui caractérise nos programmes sociaux actuels.

Les Canadiens à faible revenu seraient évidemment les plus défavorisés par cette proposition. Cette proposition est vide si ce n'est qu'elle permet aux très nantis de disposer d'un nouvel instrument pour grossir leur pécule.

Les réformistes proposent ensuite de réduire l'assurance–chômage de 3,4 milliards de dollars. C'est facile à faire sur papier, mais en réalité cela aurait pour résultat l'élimination progressive des prestations de maternité, des prestations parentales et des prestations de maladie, ainsi que du programme d'indemnités à l'intention des pêcheurs. Cette mesure à elle seule priverait plus de 160 000 nouvelles mères de leurs prestations de maternité, 150 000 travailleurs provisoirement au chômage perdraient leur droit à des prestations de maladie et 30 000 pêcheurs seraient privés d'indemnités dont ils ont désespérément besoin.

Qui va supporter le fardeau de l'aide à ces personnes? L'élimination des prestations fondées sur un taux régional toucherait 1,3 million de chômeurs, soit plus de 50 p. 100 des prestataires d'assurance–chômage. Le Parti réformiste réduirait le soutien du revenu de 4,5 milliards de dollars. Cette approche générale et insensible drainerait les économies provinciales qui se trouveraient privées de plusieurs milliards. C'est loin de ce que j'appelle une initiative responsable.

Ce n'est pas ce que veulent les Canadiens. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a l'intention de revitaliser le programme d'assurance–chômage. Nous devons examiner avec soin la façon dont les gens utilisent l'assurance–chômage ainsi que les raisons pour lesquelles ils y ont recours et adapter le système en conséquence. Nous n'abolirons pas les avantages sociaux clés tels que les prestations de maternité.

• (1045)

Le Parti réformiste essaie de promouvoir une conscience sociale ayant comme principe de base l'égalité des contributions. Dans le budget des contribuables, il dit que le fardeau de la réduction ne doit pas tomber sur les épaules des plus démunis.

Il ne fait aucun doute que tous les députés partagent ce sentiment. Le problème c'est que les propositions des réformistes auraient exactement l'effet inverse. Au lieu de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, le budget des contribuables amputerait la pension de vieillesse de trois milliards de dollars. Comment une telle mesure pourrait–elle aider les personnes âgées dans le besoin à faire face au coût de la vie?

Le Parti réformiste propose également que le gouvernement ne fasse aucune différence entre les régions. Comment est–ce que cela aidera les régions les plus pauvres? Il suggère également de réduire les programmes destinés aux autochtones de 24 p. 100. Pourrait–on m'expliquer comment une telle mesure aidera nos frères et soeurs autochtones, qui constituent probablement le groupe le plus démuni du pays?

Le budget des réformistes propose de réduire les paiements de transfert au titre du Régime d'assistance publique du Canada de 34 p. 100 et les paiements de péréquation de trois milliards de dollars ou 35 p. 100. Si le gouvernement agissait de la sorte, je reconnais qu'il allégerait certainement le fardeau du fédéral. Malheureusement, ce serait un désastre pour les régions les plus pauvres et cela aurait pour effet de faire porter le fardeau de la réduction du déficit par les plus démunis, ce qui serait en contradiction directe avec la philosophie déclarée du Parti réformiste.

De telles compressions contribueraient non pas au renouvellement de notre système de sécurité sociale, mais à sa destruction totale. L'approche proposée par les réformistes pour réduire le déficit est imprudente. Il est facile d'être imprudent lorsqu'on n'est pas aux commandes.

Que dire du projet de retrancher trois milliards de dollars des pensions de vieillesse? Si le Parti réformiste ne donne aucun détail à ce sujet, c'est peut–être que, s'il le faisait, il lui faudrait avouer aux Canadiens âgés que plus de la moitié d'entre eux toucheraient des prestations réduites et que les personnes âgées à faible revenu figureraient parmi celles qui y perdraient.

Notre gouvernement a plutôt choisi d'analyser ce que seront les besoins des personnes âgées au cours du prochain siècle et de déterminer la meilleure façon d'y satisfaire. Nous ne disons pas que les choses ne devraient pas changer. Nous n'avons jamais dit cela. Cependant, un gouvernement responsable examine les répercussions que peuvent avoir les changements envisagés avant de prendre des décisions, et c'est ce que nous faisons.

Le Parti réformiste veut remplacer la sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada par un REER et un régime enregistré de sécurité personnelle. Ce concept a déjà été mis à l'essai aux États–Unis. C'est ce qu'on appelle un compte en banque. En fait, le régime fonctionne très bien pour ceux qui ont la chance d'être riches. Quant aux moins bien nantis, ils sont laissés à eux–mêmes.

La politique du Parti libéral prône un programme de revenu solide et efficace où il y aurait équilibre entre les pensions publiques et les régimes privés. Autrement dit, le gouvernement aborde la question des pensions de retraite avec réalisme et compassion et le Parti réformiste devrait songer à en faire autant.

Le Parti réformiste devrait aussi analyser minutieusement ses propositions avant de les présenter. Il devrait décrire franchement les répercussions qu'elles pourraient avoir sur la vie des Canadiens et le tissu social de notre grand pays.

Le gouvernement est certainement prêt à accepter les suggestions constructives des députés d'en face, mais les propositions insérées dans le budget des contribuables présenté par le Parti réformiste sont si irréfléchies qu'elles ne nous apportent rien de valable.

La popularité du budget déposé par le ministre des Finances se passe fort bien de commentaires. Les Canadiens reconnaissent qu'il nous faut trouver les ressources financières nécessaires si nous voulons préserver nos programmes sociaux qui sont à la fois solides et viables. Voilà pourquoi ils appuient la démarche du gouvernement. Le Transfert social canadien marque le début d'une nouvelle politique sociale qui rationalisera notre régime de sécurité sociale à l'aube du XXI^{e} siècle.

Les Canadiens, qui bénéficient d'un des plus hauts niveaux de vie au monde, rejetteront, j'en suis convaincue, la notion simpliste que renferme la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ils savent que notre gouvernement s'est engagé à renouveler les merveilleux programmes sociaux qui nous ont été laissés en héritage. Ils sont, tout comme moi, persuadés que le Parti réformiste n'est pas en mesure de donner suite à la motion qu'il propose aujourd'hui.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté ce discours avec intérêt. Il renferme quelques anomalies auxquelles nous devrions réfléchir.

• (1050)

La députée dit qu'il s'agit là d'une réaction dépassée et instinctive. À mon avis, c'est un oxymoron. On ne réfléchit pas avant d'avoir une réaction instinctive.

Les principes auxquels nous souscrivons reposent à la fois sur l'expérience et sur la réflexion. Nous avons constaté que le pays se porte le mieux quand l'État se garde le plus d'intervenir. Dire que nous devrions peut-être encore une fois recourir aux principes de l'autonomie et encourager les gens à s'occuper d'eux-mêmes et leur permettre de le faire n'est pas une réaction instinctive. Cela part d'une réflexion saine et solide.

La députée a dit que les Canadiens rejettent cette notion. Elle l'a répété à plusieurs reprises dans son discours. Ce n'est certes pas l'expérience que j'en ai eue. J'en ai parlé à un certain nombre de gens pendant plus d'un an. Je suis heureux que les idées que nous avions sont maintenant présentées à la Chambre. Je n'ai encore entendu personne manifester autre chose que de l'enthousiasme envers ces principes.

Au sujet de la réduction des prestations de sécurité de la vieillesse, la députée a mentionné que c'est ce que va faire le Parti réformiste. Je voudrais qu'il soit clair pour tous que nous y sommes obligés, non pas à cause de ce que fait le Parti réformiste, mais à cause de ce qu'ont fait les gouvernements ces 30 dernières années. Nous sommes à court d'argent et la politique des réformistes vise à cibler le peu qui reste vers ceux qui en ont réellement besoin.

Lorsque nous parlons de réduire les prestations de sécurité de la vieillesse, nous préconisons de réduire celles des personnes qui n'en ont pas besoin parce que leur revenu se situe au-dessus de la moyenne nationale.

Nous serions très honnêtes envers les Canadiens si nous leur disions que leur Régime de pensions du Canada est en péril parce que nous n'aurons plus l'argent le moment venu. Il faut en blâmer les gouvernements libéraux et conservateurs. Il faut mettre un terme à cela.

Mme Whelan: Monsieur le Président, le député d'en face n'a pas entendu le premier ministre dire, à plusieurs reprises, que le budget des contribuables proposé par le Parti réformiste avait oublié de tenir compte du fait que notre population vieillit et que c'est pour cette raison que les coûts de la sécurité de la vieillesse, pour les personnes âgées, vont augmenter chaque année. Il n'en est pas question dans le budget des réformistes. Le député devrait peut-être se pencher sur cette question.

Le Parti réformiste ne cesse de dire qu'il représente le peuple, qu'il défend les intérêts des Canadiens, qu'il tient compte des sondages et qu'il écoute les Canadiens. Cependant, quand 80 p. 100 des Canadiens nous disent qu'ils appuient les programmes publics destinés aux personnes âgées, cela n'envoie-t-il pas un message au Parti réformiste, ce parti qui prétend représenter le peuple? Quand 77 p. 100 des gens disent qu'ils appuient les programmes publics de garderies et les autres programmes, cela n'envoie-t-il pas un message au Parti réformiste? Je pense que oui.

Je demanderais au Parti réformiste de jeter un coup d'oeil à notre budget. Nous y traitons des problèmes auxquels nous allons faire face. Nous disons que nous devons nous occuper de la sécurité de la vieillesse et de tous nos programmes sociaux, surtout ceux qui s'adressent aux personnes âgées. En s'occupant de ces programmes, notre budget fait preuve de prévoyance.

Je pense que le Parti réformiste devrait lire notre budget.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, notre budget tient compte du fait que la population vieillit et que les programmes sociaux ne sont plus viables.

La députée doit se rendre compte que, d'ici quelques années à peine, nous devrons consacrer 15 p. 100 de nos revenus au régime de pensions pour pouvoir répondre aux attentes de ceux qui prendront leur retraite prochainement.

La députée a dit que les programmes sociaux étaient pour ainsi dire morts. Les études réalisées par le Parti libéral révèlent que le régime de pensions est en grande difficulté. Les fonds qui restent pour verser les prestations seront épuisés dans moins de deux ans. Le passif au bilan du régime est comparable à la dette nationale et s'élève à plus de 500 milliards de dollars. C'est la situation du régime de pensions.

• (1055)

Cette situation n'assure pas la sécurité aux Canadiens. Il devrait être évident pour tous les députés qu'un passif aussi élevé rend les programmes non viables et va à l'encontre de la sécurité.

Si les Canadiens avaient contribué à un régime autogéré, ils jouiraient actuellement d'une plus grande sécurité. Notre proposition assure aux personnes démunies beaucoup plus de sécurité que le régime de pensions actuel qui est mal géré par le gouvernement.

La députée croit–elle qu'il vaudrait la peine d'examiner un moyen d'assurer la transition entre le système actuel, qui n'est pas viable, et un système plus sûr qui permettrait aux particuliers de mieux planifier leur avenir? Est–elle d'avis que l'idée vaut la peine d'être examinée?

Mme Whelan: Monsieur le Président, peut–être le député n'écoutait–il pas? Le ministre des Finances traite, dans le budget, de la nécessité de revoir les programmes destinés aux aînés.

Il existe, au Canada, un système mis au point par les libéraux, qui a été créé pour répondre aux besoins des années 60 et 70 et que nous essayons maintenant de l'adapter aux besoins des années 90 et du XXI^{e} siècle. C'est ce que le gouvernement libéral tente de faire. Cela fait partie de ses objectifs et c'est ce qu'il fera.

De toute évidence, le député ne sait pas comment fonctionnent les programmes sociaux ailleurs. Je suis très bien informée à ce sujet. J'ai une tante qui vit aux États–Unis et je sais comment on traite les aînés dans ce pays. Je sais ce qu'il advient des programmes auxquels les gens ont contribué pendant quatre ans et je sais que le versement des prestations cesse avec le temps. Je comprends ce système, parce que j'ai un membre de ma famille qui est malade et que j'en fais l'expérience quotidiennement.

Je demande au Parti réformiste de faire un peu de recherches et d'examiner ses propositions avant de les présenter. Je lui demande de prendre conscience de ce que le gouvernement libéral tente de faire.

Nous admettons que la situation doit changer. Nous avons amorcé la réforme de la sécurité sociale et les consultations sur les ressources humaines, il y a déjà plus d'un an. Les députés d'en face y ont participé. Nous connaissons leur participation, mais nous ne la craignons pas. Le livre rouge annonçait déjà notre intention de modifier les systèmes et c'est ce que nous allons faire.

Le Président: Comme il est presque 11 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

M. JEREMY FREIBURGER

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, un jeune homme de ma circonscription, qui conduisait la nuit, est entré en collision avec la remorque d'un gros porteur routier qui avait fait un tête–à–queue. Il n'a pas eu le temps de freiner et a heurté de plein fouet les roues arrière de la remorque. Sous l'impact, le toit de la voiture s'est aplati et il a fallu faire appel à une grue pour dégager le véhicule sous la remorque.

Article 31 du Règlement

En arrivant sur les lieux, les pompiers ne croyaient pas que quelqu'un puisse avoir survécu à pareil impact. Pourtant, sous les débris, coincé sous un sac à air comprimé et serré de toutes parts par des pièces métalliques tordues, Jeremy Freiburger, âgé de 18 ans, était toujours vivant. Non seulement il était vivant, mais, quand on a pu le dégager de sa voiture grâce à une décarcéreuse, on a constaté qu'il était sain et sauf. Il s'en était sorti indemne, à l'exception de quelques coupures et contusions.

Ses parents étaient fous de joie. Cette anecdote nous rappelle combien la vie est précieuse et que les miracles, ça existe.

* * *

[*Français*]

LA SAINT PATRICK

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, en ce 17 mars, jour de la saint Patrick, nous désirons partager la fierté de ces centaines de milliers de Canadiens et de Québécois d'origine irlandaise dont les ancêtres ont quitté leur pays dans des conditions souvent difficiles pour trouver chez nous un nouveau chez–soi.

Avec le grand brassage du temps, plusieurs d'entre nous comptent maintenant des amis, de la famille, des parents d'origine irlandaise. Cette présence vient enrichir nos vies et nos sociétés.

Nous saluons la contribution inestimable de ces Ryan, Lanigan, Regan, O'Reilly, Johnson, Kirkpatrick, Rowan et beaucoup d'autres encore au développement du Québec et du Canada.

Happy St. Patrick's Day everybody!

* * *

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, la Colombie–Britannique vient de célébrer la Semaine multiculturelle qui se veut une occasion de chercher à comprendre d'autres cultures et de communiquer avec des personnes venant d'horizons différents.

La semaine prochaine, soit à compter du 21 mars, les habitants de la Colombie–Britannique et tous les autres Canadiens célébreront avec éclat la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le 21 mars 1966, en Afrique du Sud, des gens participant à une marche non violente ont été atteints d'un coup de fusil et tués.

[*Français*]

Les Nations Unies ont donc déclaré le 21 mars la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. La semaine prochaine, tous les Canadiens et toutes les Canadiennes célébreront la journée avec des commémorations spéciales, et toutes les personnes de toutes les cultures se rencontreront à nouveau pour apprendre les uns des autres.

Aujourd'hui, malgré la présence des droits de l'homme au niveau international, trop de tragédies arrivent dans le monde et la discrimination est toujours présente.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Espérons que des manifestations, comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale et la Semaine multiculturelle, contribueront à la promotion des droits de la personne dans le monde entier et à l'avènement de la paix.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, l'industrie canadienne du transport est durement frappée par des conflits de travail qui surviennent beaucoup trop souvent. Il faut prévenir cette situation à l'avenir.

On pourrait réaliser cet objectif sans adopter une loi pour autant. Le gouvernement n'a qu'à déclarer que les voies ferrées actuelles sont accessibles à n'importe quelle compagnie de chemin de fer. Ainsi, lorsqu'une compagnie est paralysée par une grève, les expéditeurs pourraient avoir recours aux services d'une autre compagnie.

De plus, le gouvernement devrait supprimer toutes les restrictions concernant l'utilisation de certains itinéraires d'expédition. Si les quais dans une ville sont fermés à la suite d'un conflit de travail, on pourrait alors utiliser ceux d'autres villes.

Dans ces conditions, les conflits de travail dans le secteur du transport deviendraient extrêmement rares. Les employeurs et les travailleurs connaissent bien les conditions du marché. Le monopole accordé par le gouvernement et la réglementation gouvernementale ont protégé jusqu'ici l'industrie contre toute concurrence, mais cette industrie serait dorénavant confrontée à une concurrence très saine et ne pourrait plus prendre la population canadienne en otage.

J'exhorte personnellement le ministre des Transports à proposer un projet de loi et une déréglementation de ce genre. On pourrait promulguer cette mesure rapidement.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais féliciter le ministre des Finances d'avoir présenté un budget qui maintient la compétitivité des petites entreprises canadiennes.

Dans ma circonscription, Parry Sound—Muskoka, comme dans le reste du pays, les petites entreprises sont souvent la clé de l'économie. Le budget encourage la croissance de ce type d'entreprises, ainsi que la création d'emplois. Il favorise la prospérité.

Ce n'est qu'une partie de notre stratégie de création d'emplois et de croissance. Elle donne déjà des résultats. Voyons certains exemples.

Tout d'abord, la valeur des expéditions de produits manufacturés s'est élevée à 33,1 milliards de dollars en janvier, soit une augmentation de 25 p. 100 en une seule année. Deuxièmement, l'indice des indicateurs économiques avancés de Statistique Canada, une mesure de la croissance économique future, était en hausse de 0,5 p. 100 en février. Troisièmement, en février, le secteur manufacturier a créé plus de 53 000 emplois.

En tant que gouvernement, nous avons réussi à établir un climat où les petites entreprises peuvent créer des emplois pour les Canadiens. Le budget du ministre va accélérer. . .

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, il y a quelque temps, la société Air Canada publiait des annonces dans les plus grands quotidiens canadiens invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature à des postes temporaires et permanents à Toronto.

L'annonce stipulait que le candidat idéal parlerait le français et l'anglais, ainsi qu'une autre langue telle que le japonais, le coréen et le mandarin. Cependant, Air Canada prendrait en considération les candidatures de personnes parlant l'anglais et l'une de ces langues.

Les députés du Bloc québécois sont consternés devant ce geste d'Air Canada qui relègue le français au second rang, alors qu'en pratique, l'anglais est le seul prérequis pour obtenir l'emploi.

Rappelons qu'Air Canada, à la suite de sa privatisation, est toujours soumise à la Loi sur les langues officielles et, pour cette raison, nous exigeons que soient appliquées les dispositions de la loi assurant le respect du français.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, en tant que député représentant une circonscription rurale du nord de l'Ontario, je suis parfaitement conscient des inquiétudes qu'expriment les propriétaires d'armes à feu de toutes les régions du Canada.

J'ai rencontré plus de 1 000 de mes électeurs sur cette question et j'ai reçu encore plus de lettres et de coups de téléphone. Nous ne pouvons que conclure de toutes ces représentations qu'il nous faut trouver un juste équilibre entre les besoins des communautés rurales et ceux des communautés urbaines sur la question de la lutte contre la criminalité par l'intermédiaire du contrôle des armes à feu.

Je demande à mes collègues qui représentent des circonscriptions urbaines d'entendre le message du Canada rural, qui ne veut pas que les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi soient les victimes de nouvelles lois sur le contrôle de ces armes. Devenons plutôt des partenaires dans la lutte contre le crime de façon à continuer de créer le pays pacifique et sûr que nous voulons tous.

Je continuerai à faire valoir les inquiétudes de beaucoup de mes électeurs. Ils méritent d'être entendus.

• (1105)

Je suis persuadé que nous pouvons travailler de concert à élaborer des mesures pleines de bon sens sur le contrôle des armes à feu, de sorte que nous puissions en finir avec cette question une fois pour toutes. C'est l'objectif que je me suis fixé en tant que député d'Algoma.

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, ma déclaration s'inspire d'une lettre que le professeur Taylor Buckner, de l'Université Concordia, a adressée au *Globe and Mail* en date du 30 janvier.

En 1994, la GRC a fait état de 151 incidents où des forces policières ont été accusées d'avoir utilisé des données confidentielles à des fins illégales. Elle a admis en outre être incapable de mettre fin à ces abus. C'est dans la même base de données que le ministre de la Justice propose de faire inscrire toutes les armes à feu et leurs propriétaires.

L'aveu de la GRC prouve que des criminels pourraient avoir accès illégalement au registre des armes à feu et identifier rapidement les foyers où l'on trouve de telles armes et ceux où il n'y en a pas. Si ces gens veulent voler des armes, ils n'auraient plus qu'à entrer par effraction dans les maisons où il y en a pendant que les habitants sont absents. Qu'ils veuillent voler des objets de valeur ou simplement faire du vandalisme, ils pourraient dès lors entrer aussi souvent qu'ils le voudraient dans les maisons où il n'y a pas d'armes.

Le contrôle des armes à feu facilite les choses pour les criminels, plutôt que le contraire. Scindons le projet de loi C–68 en deux et donnons. . .

* * *

M. YUDE HENTELEFF

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je veux souligner aujourd'hui à la Chambre l'oeuvre de M. Yude Henteleff, de Winnipeg, à qui l'on va décerner un Certificat du mérite civique.

L'engagement de M. Henteleff envers les personnes ayant des besoins spéciaux a permis d'améliorer grandement la vie d'un bon nombre de Manitobains.

Ancien président de l'association canadienne des troubles d'apprentissage, M. Henteleff a travaillé d'arrache–pied pour que les enfants et les adultes handicapés reçoivent les services dont ils ont besoin.

Les efforts que met M. Henteleff à défendre les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et à promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans notre société sont vraiment admirables et font de lui un récipiendaire idéal du Certificat du mérite civique.

Au nom de tous mes collègues, je félicite cet homme grâce à qui nous avons une société meilleure.

[*Français*]

Bravo, monsieur Henteleff, et félicitations.

* * *

[*Traduction*]

LA SAINT–PATRICK

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui 17 mars est la fête de la Saint–Patrick.

Article 31 du Règlement

Il y a dans le monde deux catégories de gens: ceux qui sont Irlandais et ceux qui souhaiteraient l'être.

Saint Patrick est connu pour avoir chassé les serpents de l'Irlande. Le premier ministre O'Chrétien est connu pour avoir débarrassé Ottawa des conservateurs.

Joyeuse Saint–Patrick de la part de tous les Irlandais.

* * *

[*Français*]

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, dans une décision sur une question de privilège du chef de l'opposition officielle, le Président de cette Chambre relevait la présence d'anomalies troublantes dans les transcriptions des propos tenus par la vice–première ministre.

Il est inadmissible que des députés de cette Chambre, particulièrement la vice–première ministre, se permettent de tripoter la transcription des débats pour y changer le sens des paroles qu'ils ont prononcées publiquement.

Cette pratique est d'autant plus condamnable. . .

Le vice–président: Les députés n'ont pas le droit de faire de commentaires sur des décisions rendues par le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M^me^ JILL BROWN

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, notre ville pleure la disparition d'une femme courageuse.

La ville d'Ottawa rend hommage à Jill Brown, femme d'affaires, collectrice de fonds, donatrice à de nombreuses oeuvres de bienfaisance, conseillère municipale, épouse et mère.

Hier Jill Brown a terminé sa vie de la même façon qu'elle l'avait vécue, courageuse, intraitable, s'assumant et refusant de laisser la leucémie qui avait ravagé sa vie pendant plus d'un an décider de l'heure de sa mort.

Comme Jill, j'ai eu le privilège de représenter les habitants du quartier de Britannia au conseil municipal. Jill avait appris à les connaître, à les aimer et à les respecter. Eux, de leur côté, l'aimaient et la respectaient.

J'adresse à sa famille, à son mari, Brian, et à ses enfants, Shannon, Michael et Chris, nos sincères condoléances.

* * *

LE TRANSFERT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES ENTREPRISES D'UTILITÉ PUBLIQUE

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, on rapporte que la ministre des Ressources naturelles aurait dit qu'il était possible qu'Ottawa ne puisse pas imposer les sociétés d'État d'utilité publique, mais qu'elle était ouverte à toute suggestion sur la façon de les soumettre aux mêmes règles que les sociétés privées fournissant du gaz naturel ou de l'électricité.

Article 31 du Règlement

• (1110)

Je sais qu'une coalition regroupant des entreprises privées d'utilité publique de tout le Canada a envoyé à la ministre un exemplaire de son document intitulé «Equitable Tax Treatment for Utilities in Canada» dans lequel elle présente une solution de rechange équitable qui ferait augmenter de moins d'un pour cent seulement le prix des services publics pour tous les Canadiens, au lieu des 7,5 p. 100 que devront subir les Albertains et les Néo–Écossais aux termes du budget.

Si la ministre a vraiment le souci de l'équité, elle devrait prendre les idées de la coalition en considération avant de supprimer le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. En outre, elle conseillerait au ministre des Finances de s'engager à faire de même lorsqu'il rencontrera le maire de Calgary aujourd'hui.

* * *

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de député d'Ottawa—Vanier, j'ai l'honneur de représenter l'Université d'Ottawa à la Chambre des communes. La fédération des étudiants de l'université s'apprête à tenir un référendum pour déterminer si les étudiants veulent que leur campus demeure membre de la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes.

Probablement poussée par le désir de ne pas perdre l'adhésion de l'université, il se peut que la fédération nationale ait donné des renseignements moins qu'exacts aux étudiants afin de les encourager à voter oui au référendum. La fédération prétend qu'elle a contraint le gouvernement libéral à interrompre l'examen de la sécurité sociale.

Les étudiants canadiens, qu'ils soient à l'Université d'Ottawa ou ailleurs, doivent savoir que l'examen de la sécurité sociale se poursuit. Cela signifie que le gouvernement est toujours déterminé à trouver une meilleure façon de travailler, d'apprendre et d'aider ceux qui en ont besoin.

* * *

LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE MOCHOVCE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement est sur le point de rendre une décision cruciale sur le financement de la centrale nucléaire de Mochovce, en Slovaquie.

Selon certains experts, cette centrale présente un risque pour l'environnement et n'est pas économiquement viable. Le réacteur comporterait des défauts techniques et poserait des risques pour la sécurité. En plus de cela, la population de la Slovaquie n'a pas besoin, pas plus maintenant que dans l'avenir, de l'énergie qui sera produite.

Le Parlement européen, beaucoup de pays et les principaux groupes de défense de l'environnement en Europe, aux États–Unis et au Canada réclament le report ou l'annulation de ce projet de centrale nucléaire. Par ailleurs, plus de la moitié de la population slovaque s'oppose à la construction de centrales nucléaires.

En votant oui à ce projet, le Canada ne ferait pas qu'engloutir en pure perte l'argent des contribuables canadiens dans un mégaprojet énergétique dangereux, mais il ferait aussi porter au peuple slovaque une lourde dette.

J'exhorte le gouvernement du Canada à voter contre ce projet et à ne pas gaspiller l'argent des contribuables canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture de me préciser si ce seront les propriétaires de terres agricoles ou les agriculteurs eux–mêmes qui profiteront du paiement qui sera versé à la suite de l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau. Je n'ai pas obtenu de réponse à cette question des plus fondamentales. Cela est extrêmement frustrant puisque les agriculteurs de l'ouest du Canada ont également d'autres questions à poser au gouvernement.

Par exemple, le paiement ponctuel de 1,6 milliard de dollars vise–t–il à indemniser les propriétaires pour la diminution de la valeur de leurs terres ou à faciliter la transition pour les agriculteurs qui ont perdu la subvention du Nid–de–Corbeau mais qui continuent d'expédier des céréales? Quels arrangements a–t–on prévus pour les propriétaires et les locataires de terres agricoles? Comment l'argent sera–t–il versé aux agriculteurs? Quand peuvent–ils s'attendre à recevoir cet argent? Et, enfin, quelles mesures le gouvernement compte–t–il prendre pour que le système devienne plus efficient et pour donner aux agriculteurs une plus grande flexibilité sur le plan de la commercialisation?

Le gouvernement ne doit plus laisser les agriculteurs de l'ouest du Canada dans l'ignorance au sujet de ces questions. Les agriculteurs doivent pouvoir planifier avec certitude et récupérer certaines des pertes qu'ils subiront à cause de ces réductions.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges, Lib.): Monsieur le Président, le turbot est un petit poisson qui ne paie pas de mine. Comment quiconque est sain d'esprit aurait–il pu penser qu'il puisse mobiliser tout un pays? Comment cela a–t–il pu se produire? C'est que les dernières tentatives de pillage des stocks de poisson par les chalutiers espagnols ont été la goutte qui a fait déborder le vase.

Les Canadiens ont dit: «Assez, c'est assez». D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens savent maintenant que les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation de Terre–Neuve et des autres provinces de l'Atlantique, loin de mériter la réputation de paresseux qu'on leur a faite au fil des ans, sont d'innocentes victimes.

Le gouvernement a fini par faire ce que tout gouvernement digne de ce nom aurait fait il y a des années, lorsque j'ai soulevé la question à la Chambre pour la première fois, il y a sept ans. Je remercie le premier ministre d'avoir tenu sa promesse électorale. Je félicite mon ami et collègue, le ministre des Pêches et des Océans, d'avoir si bien piloté ce dossier.

LES CASQUES BLEUS

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux Casques bleus canadiens.

Depuis 1966, le Canada a participé à presque toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous, Canadiens, sommes à juste titre fiers de notre participation à ces efforts de paix. Depuis 1947, plus de 90 000 Canadiens ont ainsi participé à des missions de maintien de la paix.

• (1115)

Au moment où je parle, plus de 3 000 Canadiens sont déployés quelque part dans le monde dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Nos vaillantes troupes, composées de réservistes et de membres de la force régulière, ont acquis au Canada une grande réputation en ce domaine.

Rien qu'en ex–Yougoslavie, plus de 2 000 Canadiens travaillent dans les conditions les plus difficiles et se comportent admirablement sous tension.

Depuis trois ans, environ 300 des Casques bleus ont été des réservistes. Ce sont les membres de nos forces de réserve qui manifestent le plus de dévouement dans les engagements où le devoir s'allie au patriotisme.

Je salue les Canadiens qui prennent part actuellement à des opérations de maintien de la paix. Les grandes traditions canadiennes de patience, de tolérance et d'engagement sont entre bonnes mains.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LECONSEILCONSULTATIFCANADIENSURLESTATUT DE LA FEMME

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à je ne sais qui au gouvernement. Enfin, nous trouverons celui qui doit répondre.

Hier, la vice–première ministre a affirmé que pour éviter le patronage et empêcher le Conseil des ministres de nommer des amis du régime, le gouvernement a donc décidé d'abolir le Conseil consultatif canadien sur la statut de la femme. C'est sa déclaration, même si cela est plutôt étonnant.

Compte tenu de l'importance du rôle du Conseil consultatif sur la statut de la femme, la vice–première ministre ou quelqu'un du gouvernement ne convient–il pas qu'il n'était absolument pas nécessaire d'abolir le Conseil pour éviter des nominations partisanes du Conseil des ministres et que le gouvernement aurait pu tout simplement choisir un autre mode de nomination qui assure l'indépendance des membres?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de nos efforts pour rendre l'appareil gouvernemental efficace et très conscient de ses dépenses, le gouvernement a décidé de fusionner ces différents programmes et de les regrouper sous l'excellente direction de la secrétaire d'État responsable de la Situation de la femme. Je crois que cela nous permettra d'utiliser très efficacement les ressources nécessaires.

Le député parle toujours de la nécessité d'éviter les chevauchements et le double emploi. Je m'étonne qu'il ne se réjouisse pas de cette décision, car elle est tout à fait conforme à ce qu'il préconise, soit la suppression des chevauchements et du double emploi.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, vous comprendrez que je ramènerai ma question dans le sens où je l'ai posée. Quant à éliminer des dédoublements, il y a des ministères complets qu'on pourrait faire disparaître au fédéral, pas un conseil consultatif qui sert le statut de la femme, mais des ministères complets qui dédoublent ceux des provinces. On refera des suggestions au gouvernement, s'il est à court d'idées.

Dans la logique de l'affirmation de la vice–première ministre, doit–on comprendre que le comité mis en place par le gouvernement pour réviser la décision du CRTC dans le dossier de la transmission directe d'émissions de télévision par satellite, comité composé de Gordon Ritchie, Roger Tassé et Robert Rabinovitch, est un comité nommé par le Conseil des ministres, donc d'amis du régime, chargé de décider d'une affaire de plusieurs milliards de dollars et qui concerne tous les Canadiens?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député parle de logique. Où est la logique dans ses questions lorsqu'il porte plainte à la fois contre notre amalgamation des programmes féminins et en même temps critique les dédoublements et les chevauchements?

Encore une fois, je demande à l'honorable député, s'il y a de la logique dans sa pensée, d'appuyer notre décision afin que les femmes reçoivent l'appui dont elles ont besoin.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, comprenons–nous bien, nous nous appuyons sur une déclaration de la vice–première ministre qui déclare qu'on a aboli le Conseil consultatif sur le statut de la femme parce que c'est un nid à patronage, c'était des nominations du Conseil des ministres. La meilleure façon d'éviter cela était de l'abolir. On parle de ça.

Dans cette perspective, puisque les nominations du Conseil des ministres, selon l'aveu même de la vice–première ministre, sont des nominations d'amis du régime et que le Conseil des ministres s'obstine toujours à vouloir nommer le conseiller en éthique gouvernementale, ne croit–il pas qu'il devrait changer son orientation, accepter la demande de l'opposition et nommer

le conseiller en éthique par une autre voie, c'est–à–dire la Chambre des communes plutôt que par le Conseil des ministres?

● (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député est le leader parlementaire de l'opposition depuis un certain temps déjà. Il devrait savoir que ce n'est pas là une question complémentaire.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier encore, le ministre du Patrimoine reconnaissait ou affirmait ce qui suit: «La Société Radio–Canada, et c'est ma source, n'a pas annoncé de coupures et je présume qu'elle n'a pas pris de décision sur des coupures de personnel et de mises à pied.» Pourtant, on lisait partout hier que 750 postes seraient abolis à la SRC suite aux coupures imposées par le gouvernement.

Le ministre des Finances peut–il confirmer si oui ou non Radio–Canada doit faire face à des coupures de 350 millions de dollars sur trois ans, comme le réaffirmait lundi la vice–présidente Michèle Fortin?

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes conscients que la gestion de Radio–Canada sera bien capable d'affronter ce défi. Personne ici ne sous–estime les défis auxquels Radio–Canada doit faire face. En fin de compte, les Canadiens vont avoir une radiodiffusion publique de haute qualité pour laquelle Radio–Canada est bien connue.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, je désire poser une question complémentaire.

Le ministre des Finances confirme–t–il que son gouvernement aurait donné à Radio–Canada des indications de compressions pour les trois prochaines années de 44, 96 et 165 millions de dollars successivement, comme nous l'apprenait M. Manera lors de sa démission, ce qu'a refusé de confirmer son collègue du Patrimoine?

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député aime miser sur certaines hypothèses et il n'est pas un très bon joueur.

En ce moment, c'est à la SRC qu'il appartient de déterminer la meilleure façon d'administrer ses ressources limitées dans la conjoncture financière actuelle.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, nous avons un problème à Ottawa qui a trait à l'éthique.

Toute la semaine, le Parti réformiste a demandé au premier ministre d'ordonner au conseiller en éthique de faire enquête sur le contrat de construction de l'immeuble de la Société canadienne des postes et l'influence exercée par José Perez et des dirigeants politiques sur le processus d'adjudication. Le premier ministre a rejeté notre requête pour le motif que ces événements se sont produits sous un gouvernement précédent.

En quoi une enquête sur le marché pour la construction de l'immeuble de la Société canadienne des postes diffère–t–elle de celle qui a été faite sur le marché de l'aéroport Pearson, lequel a aussi été conclu sous un gouvernement précédent?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a fait valoir que le conseiller en éthique avait été nommé pour examiner des plaintes au sujet de ministres et d'autres personnes nommées par décret ainsi que, peut–être, des plaintes relatives aux lobbyistes. Le poste de conseiller en éthique n'a pas été créé pour le genre de question que le député a soulevée.

J'ajouterai, comme le premier ministre l'a dit, que cela s'est produit sous un gouvernement précédent. Le ministre des Travaux publics, qui rend compte des activités de la Société canadienne des postes au Parlement, est en train d'examiner la situation. J'ai la conviction qu'il pourra nous éclairer davantage lorsqu'il aura terminé son étude.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, nonobstant la réponse du ministre, il existe un certain nombre de questions à régler.

Les promoteurs doivent obtenir l'assurance que M. Perez n'a pas joui d'avantages injustes. Les contribuables doivent avoir l'assurance que leur argent est géré sagement et correctement. Par–dessus tout, les Canadiens doivent avoir l'assurance que les politiciens et les bureaucrates n'ont rien fait de mal et que, s'ils ont quelque chose à se reprocher, ils en subiront les conséquences.

Ma question complémentaire est la suivante: Le supposé engagement du gouvernement à rétablir l'intégrité des institutions politiques permet–il au conseiller en éthique de faire enquête sur ces questions?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le budget des dépenses de la Société canadienne des postes a été déposé à la Chambre et renvoyé au comité parlementaire qui convient.

Je suis d'avis que le député pourrait fort bien soulever cette question lorsque le comité étudiera le budget de la Société canadienne des postes. Si le député est en faveur d'un renforcement du rôle des comités, il pourrait envisager cette possibilité.

• (1125)

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, il y a un manque d'intégrité ici. C'est du moins ce que l'on perçoit. Ce n'est pas la première fois que le Parti réformiste demande au conseiller en éthique de faire enquête sur une question au nom des Canadiens. Toutes les fois qu'il le fait, il essuie un refus. Il semble que le premier ministre consent à faire appel à ce conseiller servile seulement quand cela fait l'affaire de son gouvernement.

Si le gouvernement ne veut pas laisser le conseiller en éthique examiner cette question de marché public, pourquoi les Canadiens feraient–ils confiance au conseiller en éthique de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens pourraient se demander pourquoi ils feraient confiance au député réformiste lorsqu'il pose ce genre de question quand on sait que le conseiller en éthique a été nommé pour se pencher sur des questions liées à des ministres et à des personnes nommées par décret et que le Parti réformiste n'est pas disposé à accepter ma proposition, soit de soulever cette question lorsque le budget de la Société canadienne des postes sera étudié par le comité parlementaire qui convient.

Qu'en est–il de l'engagement de son parti en faveur d'un meilleur fonctionnement de la Chambre des communes et de ses comités?

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DES CDEC

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les Corporations de développement économique et communautaire de Montréal (CDEC) sont financées par Ottawa, Québec et les municipalités. Alors que les paliers provincial et municipal se sont engagés à reconduire leurs contributions financières pour une période de trois mois, le ministre du Développement des ressources humaines, de son côté, n'accepte d'assurer le financement que pour six mois. Après cette date, le ministère ne sera plus responsable du financement des CDEC.

Ma question est la suivante: Doit–on comprendre qu'en plus de frapper de plein fouet l'économie de Montréal par les mesures de son dernier Budget, le gouvernement fédéral refuse d'engager sa contribution financière au–delà de six mois pour ces organismes de développement économique de premier plan?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je crois que c'est évident, lorsque nous regardons la contribution du gouvernement fédéral à l'égard de toutes les instances montréalaises, que le gouvernement fédéral joue un rôle très, très important, et nous avons l'intention de continuer.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de l'importance stratégique de ces corporations de développement pour la création d'emplois, le ministre responsable du développement du Québec peut–il, dès maintenant, mettre fin à l'incertitude et rassurer les CDEC que le gouvernement fédéral signera l'entente tripartite déjà conclue entre les trois parties, mettra fin à l'incertitude et signera l'entente?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, dans notre Budget, nous avons indiqué que nous allions réviser les divers programmes pour les rendre plus productifs.

Nous avons indiqué également que nous appliquerions le test du fédéralisme pour concentrer notre argent là où il y a des responsabilités plus purement fédérales. En plus, dans la région de Montréal et ailleurs au Québec, nous avons créé des dizaines de milliers d'emplois au cours de la dernière année. Nous continuerons à supporter les politiques qui nous ont permis d'avoir autant de succès au Québec, et dans la région de Montréal en particulier.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais décrire la situation difficile que vit ma propre circonscription pour illustrer les répercussions que la grève au Canadien Pacifique a sur de nombreuses circonscriptions, tant urbaines que rurales, du Canada.

Dans Kootenay–Ouest—Revelstoke, il y a une usine de pâte à papier et une fonderie qui sont sur le point de cesser complètement leurs activités à cause de la grève qui dure depuis une semaine au Canadien Pacifique. L'économie de cette région de moins de 20 000 habitants perdra 2,6 millions de dollars par semaine. Cette situation est non seulement dévastatrice sur le plan économique, mais tout à fait inutile.

Ma question s'adresse à la ministre du Travail. Quelles épreuves et souffrances les tierces parties qui n'ont rien à voir avec ce conflit, comme les travailleurs d'usine et les agriculteurs de l'Ouest, devront–elles endurer avant que le gouvernement prenne les mesures qui s'imposent?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je crois comprendre que le dialogue se poursuit entre les deux parties. Je crois comprendre aussi que les trains circulent.

Le député a raison de nous décrire une situation très grave. Que cela serve de message aux parties et les incite à négocier sérieusement pour conclure un accord.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, 7 000 conteneurs sont actuellement coincés au port de Montréal, ce qui coûte plus de deux millions de dollars par jour.

• (1130)

Je le répète, ce conflit nuit à des entreprises et à des particuliers de toutes les régions du pays, au point où certains sont acculés à la faillite. La grève dure depuis 10 jours et le gouvernement n'a encore rien fait. Il a pourtant réagi un jour seulement après le début du conflit à Vancouver.

La ministre du Travail, elle-même députée de Montréal, prendra-t-elle les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces difficultés financières insensées?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la ministre du Travail, au nom du gouvernement fédéral, suit la situation de très près.

Le député a raison d'attirer notre attention sur cette grave situation. Cela devrait indiquer aux parties qui tiennent actuellement des discussions informelles qu'elles doivent commencer à réellement négocier afin d'en arriver à une entente le plus tôt possible, comme elles ont toujours réussi à le faire depuis 1975.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adressait au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, mais répondra qui voudra, n'est-ce pas? Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nommait récemment M. Jean-Guy Fleury au poste de directeur exécutif de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Dans un communiqué confirmant cette nomination, le ministre a négligé d'indiquer que M. Fleury a travaillé au Service canadien du renseignement de sécurité.

Comment le ministre explique-t-il que l'on ait retiré toute référence au travail de cadre effectué par M. Fleury au Service canadien du renseignement de sécurité, au moment d'annoncer sa nomination à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, M. Fleury est un fonctionnaire de carrière. Il a donné des services à l'État depuis plusieurs années et continue donc à le faire. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration l'a nommé à ce poste très important et donc, je ne vois pas pourquoi l'honorable députée trouve que cette nomination n'est pas adéquate aux responsabilités que cette commission doit remplir.

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, le ministre reconnaît-il que par cette nomination, il est en train de faire indirectement ce que son gouvernement refusait de faire directement et qu'il a fortement dénoncé alors qu'il était dans l'opposition, à savoir associer l'immigration avec les questions de renseignements et de sécurité nationale?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, M. Fleury est dans la fonction publique depuis 1965. Il a travaillé dans plusieurs ministères et n'a passé que trois ans au Service canadien du renseignement de sécurité.

Je peux comprendre pourquoi la députée trouve que cette nomination a quelque chose à voir avec la sécurité, mais je pense que les services de M. Fleury pour l'État sont là pour le prouver, et jusqu'à maintenant, on n'a rien à lui reprocher. C'est un bon fonctionnaire au service de l'État et il va définitivement continuer à donner un bon service.

* * *

[*Traduction*]

LA REVENDICATION TERRITORIALE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, la bande indienne des Six nations, en Ontario, a intenté récemment des poursuites judiciaires contre la province d'Ontario et le gouvernement fédéral, réclamant d'être indemnisée pour les terres, le produit de la vente de terrains, les recettes tirées des droits miniers et l'intérêt composé sur tous les fonds détenus.

Cette revendication, qui touche à toutes les transactions qui ont été conclues dans la province depuis 1784, est estimée par un des chefs à quelque 400 milliards de dollars.

J'espère que le gouvernement nous donnera aujourd'hui une réponse claire. Le gouvernement ou un représentant du gouvernement confirmera-t-il aux contribuables canadiens si le gouvernement fédéral a effectivement libéré des fonds fédéraux à l'appui de ces poursuites judiciaires?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je prends la question en délibéré. Il s'agit d'une question très précise qui appelle une réponse exacte. Nous allons nous renseigner de façon à fournir le plus tôt possible une réponse détaillée au député.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, j'ose croire que nous obtiendrons une réponse exacte du gouvernement au sujet des affaires indiennes.

Je crains que nous n'allions au devant d'une réponse obscure. Compte tenu de l'ampleur de la poursuite—on parle de 400 milliards de dollars—je suis étonné que personne en face n'ait été saisi de la question.

• (1135)

Le Parti réformiste et les contribuables canadiens peuvent-ils escompter une réponse très claire et nette à cette question?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Oui, monsieur le Président.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Après avoir dénoncé, la semaine dernière, l'inertie du gouvernement devant le gaspillage dans la fonction publique, nous devons y ajouter aujourd'hui l'iniquité des coupures. Actuellement, 14 p. 100 des postes à temps plein dans la fonction publique sont occupés par des employés contractuels, sans sécurité d'emploi. Ceux–ci sont généralement des jeunes travailleurs gradués et en majorité des femmes.

Le président du Conseil du Trésor reconnaît–il que la majorité des coupures seront faites sur le dos des employés contractuels, sacrifiant ainsi une nouvelle génération d'employés parmi les plus dynamiques et les plus jeunes?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, en bref, non. Les réductions sont fondées sur l'examen que nous avons fait des programmes et des services. Elles auront lieu dans le cadre des efforts que déploie notre gouvernement pour réduire le déficit et les dépenses publiques.

Ce sont les postes qui sont associés aux programmes et services visés qui seront supprimés. Il s'agira de postes occupés par des employés permanents dans certains cas et par des employés contractuels dans d'autres. Nous allons suivre la situation de près afin de nous assurer que, au bout du compte, soit une fois les compressions appliquées, la fonction publique pourra encore répondre aux besoins des Canadiens avec efficacité et efficience.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, les femmes représentent 62 p. 100 de ces travailleurs contractuels à temps plein qui seront affectés par les coupures que le gouvernement s'apprête à faire. Le président du Conseil du Trésor confirme–t–il que ces mesures de réduction de personnel vont toucher principalement les femmes?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je ne le crois pas. Nous allons suivre tout cela de très près.

Je répète, toutefois, qu'il s'agit de postes associés à certains programmes et services qui vont être réduits par suite des compressions budgétaires. Le Conseil du Trésor suivra tout cela afin de s'assurer de ne pas pénaliser un groupe en particulier et de maintenir une fonction publique dont les fonctionnaires sont professionnels et dévoués, capables de fournir aux Canadiens les services dont ils ont besoin.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Paul Zed (Fundy—Royal, Lib.): Monsieur le Président, des députés de tous les partis et de toutes les régions du Canada ont formé un groupe pour étudier la question des restrictions imposées par les États–Unis aux exportations canadiennes de sucre.

Aujourd'hui, Revenu Canada a annoncé qu'il enquêtait sur les pratiques commerciales injustes des exportateurs de sucre américains, européens et coréens. Je parraine un projet de loi qui permettrait de régler les problèmes auxquels sont confrontés les producteurs et les travailleurs canadiens du sucre. Tous les députés se réjouissent des mesures annoncées par le ministre.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre sur quoi se fonde l'enquête sur le dumping et les subventions des importations de sucre et nous dire quels effets positifs cette importante mesure est susceptible d'avoir pour les producteurs de sucre?

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de confirmer que le ministre a lancé aujourd'hui une enquête sur le dumping et les subventions aux exportations de sucre par la Corée, les pays de l'Union européenne et les États–Unis.

L'enquête a été lancée en réaction à des allégations de l'Institut canadien du sucre qui prétend que des pays se livrent au dumping du sucre au Canada et que des raffineurs étrangers reçoivent des subventions gouvernementales qui leur permettent de vendre leur sucre à des prix parfois inférieurs aux coûts de production.

Cela aurait eu pour effet de réduire les profits et de contraindre les raffineurs canadiens à abaisser leurs prix à des niveaux déraisonnables et à mettre des travailleurs à pied. Par conséquent, le ministère fera enquête. Si les allégations sont fondées, le gouvernement imposera des droits compensateurs pour contrer les avantages indus que reçoivent les exportateurs étrangers et garantira des règles du jeu équitables aux raffineurs canadiens.

* * *

LE BUDGET

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, chaque année, en décembre, les comptables du Canada auront d'importantes dépenses supplémentaires parce que le nouveau budget force tous les gens qui tirent un revenu de l'exercice d'une profession à produire leur déclaration de revenus en même temps. Les professionnels auront à assumer ces frais supplémentaires pour toujours, tandis que le gouvernement ne bénéficiera que d'une augmentation unique de ses recettes fiscales. Il ne s'agit certainement pas là d'une mesure fiscale efficiente.

• (1140)

Le ministre a–t–il évalué l'efficience de cette nouvelle mesure fiscale en comparant la valeur actuelle des frais de comptabilité plus élevés et l'augmentation unique des recettes fiscales?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, c'est une mesure qui est largement appuyée par les personnes visées.

On m'a signalé que l'Association des comptables généraux agréés du Canada appuie cette décision. Les CGA sont manifestement les personnes les plus directement touchées par cette mesure.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, ce n'est pas là le message que j'ai reçu des comptables de ma circonscription.

Les dispositions législatives concernant l'exercice comptable des entreprises professionnelles n'entravent pas la liberté des entreprises constituées en personne morale de choisir la fin de leur exercice comptable.

Comment le ministre justifie–t–il cette discrimination contre les entreprises non constituées en personne morale, qui devront maintenant dépenser des milliers de dollars pour se constituer en personne morale si elles veulent garder la flexibilité de choisir la fin de leur année d'imposition?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, cette mesure n'est absolument pas discriminatoire.

Nous avons tout simplement décidé que les Canadiens qui avaient la possibilité de reporter leur impôt, avantage dont les autres Canadiens ne bénéficiaient pas, ne pourront désormais plus le faire.

Nous avons pris cette décision afin d'améliorer l'équité fiscale. C'est d'ailleurs de cette façon que la décision a été reçue et c'est pourquoi je suis si heureux qu'un organisme aussi réputé que l'Association des comptables généraux agréés du Canada nous ait donné son appui.

* * *

[*Français*]

LE BLANCHIMENT D'ARGENT

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le secrétaire parlementaire du solliciteur général affirmait en cette Chambre qu'une enquête était en cours pour expliquer la piètre collaboration de la GRC avec les autorités suisses, laxisme qui a conduit à la libération, faute de preuve, de Libertina Rizzuto et de Luca Giammarella dans une affaire de blanchiment d'argent.

Le solliciteur général peut–il nous faire rapport sur l'enquête qu'a annoncée son secrétaire parlementaire et qui doit nous éclairer sur les raisons qui expliquent le peu de collaboration offerte par la GRC aux autorités suisses dans le dossier de Libertina Rizzuto et de Luca Giammarella?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député a tort. Il y a eu une collaboration étroite entre la GRC et les autorités suisses, et on m'a informé que les autorités suisses sont bien sastisfaites de l'appui qu'elles ont reçu de la GRC.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, dois–je rappeler au solliciteur général que le seul agent au courant du dossier Rizzuto et Giammarella était en vacances au moment où les autorités suisses se sont vues obligées de les libérer?

Comment le solliciteur général explique–t–il que les autorités suisses, qui ont pris sur le fait ces deux personnes en train de blanchir de l'argent, aient été contraintes de les libérer faute de collaboration de la GRC? Ce sont les autorités suisses qui ont mentionné ce fait.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je répète que l'honorable député a tort dans ses commentaires. Il y a un deuxième rapport dans le journal montréalais qu'il a cité il y a quelques semaines qui a renforcé les faits. Les faits sont que la collaboration est excellente entre la GRC et les autorités suisses. On m'informe que les autorités suisses sont tout à fait satisfaites de l'appui qu'elles ont reçu et qu'elles reçoivent de la GRC.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, le mois dernier, un policier en civil s'est présenté au domicile de Darrell McKnight, près de Fredericton, muni d'un mandat de saisie de son fusil à chevrotines Franchi, interdit par un décret entré en vigueur le 1er janvier.

La fille adolescente de M. McKnight, seule à la maison, a téléphoné à son père et, suivant les instructions de ce dernier, a remis le boîtier de culasse du fusil, ce qui correspond à l'obligation légale minimale. Le policier a insisté pour qu'elle remette le reste du fusil en lui disant qu'il pouvait mettre la maison sens dessus dessous pour trouver les autres pièces.

Étant donné qu'à son retour à la maison accompagné de son avocat, M. McKnight a trouvé deux voitures de police venues en renfort pour faire face à ce dangereux criminel, le ministre de la Justice peut–il comprendre pourquoi les propriétaires d'armes à feu craignent de s'exposer plus tard à du harcèlement en enregistrant leurs armes à feu?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne ferai pas de commentaires sur ce cas–là, sauf pour dire que je suis impatient de voir où réside le problème à la lumière de tous les faits une fois qu'on les aura bien établis.

Je ferai tout d'abord remarquer que le gouvernement fédéral indemnise les propriétaires dont on saisit les armes à feu qui sont interdites depuis le 1er janvier 1995.

● (1145)

Deuxièmement, les armes à feu de cette catégorie sont interdites parce qu'elles ne servent pas à des activités sportives ni à la chasse. Il s'agit d'armes d'assaut qui n'ont pas leur place au Canada.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, le fusil à chevrotines Franchi est une arme à crosse courte.

Les saisies d'armes à feu enregistrées et auparavant légales sous le régime des décrets de Kim Campbell ont été déclarées illégales par les tribunaux albertains. La Couronne a fait appel, mais le ministre a néanmoins décidé d'aller de l'avant en prenant d'autres décrets qui pourraient se révéler illégaux. Pourquoi n'accepte-t-il pas d'attendre l'issue des procédures judiciaires, de laisser la justice suivre son cours, avant de confisquer d'autres biens qui sont légitimement la propriété de citoyens honnêtes qui les ont enregistrés en toute confiance avant la publication des décrets?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la cause entendue en Alberta a été portée en appel et le gouvernement fédéral est absolument convaincu d'obtenir gain de cause devant la cour d'appel.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

M. Ron Fewchuk (Selkirk—Red River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé des Institutions financières internationales.

Hier, le secrétaire d'État a annoncé que le gouvernement entamait l'examen de la législation sur les institutions financières. En quoi consistera cet examen et comment les Canadiens peuvent-ils y participer?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Le ministère des Finances a publié hier un communiqué invitant les parties intéressées à faire connaître leur point de vue sur l'examen quinquennal obligatoire de la législation fédérale sur les institutions financières, examen qui doit avoir lieu en 1997. Cette législation comprend la Loi sur les banques, la Loi sur les sociétés d'assurance, la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt et la Loi sur les associations coopératives de crédit. Les mémoires doivent être présentés au plus tard le 30 juin 1995.

Cet examen est tout à fait distinct des propositions en matière de réglementation et de surveillance que j'ai présentées dans un livre blanc. Nous avons hâte de prendre connaissance des mémoires du public.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, à la suite de l'annonce de la suppression de la subvention du Nid-de-Corbeau, la Commission canadienne du blé a demandé au gouvernement fédéral de donner aux agriculteurs un bref sursis par rapport aux taux de fret. Cela suscite deux questions à l'intention du ministre des Finances.

Les agriculteurs peuvent-ils s'attendre à un règlement de contrôle qui empêcherait l'augmentation des taux de fret applicables au grain après le 1er août 1995? Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a évalué les répercussions que la suppression des subventions du Nid-de-Corbeau aura sur l'avenir à long terme de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les modifications à la LTGO ont évidemment d'énormes répercussions sur le transport du grain dans l'Ouest.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le ministère des Transports ont examiné toutes les solutions de rechange. Nous avons longuement discuté avec tous les intéressés, les producteurs et les sociétés ferroviaires. Nous sommes parfaitement au courant des préoccupations que soulève le député.

Je puis lui garantir, ainsi qu'aux gens qui seront directement touchés par les mesures annoncées dans le budget, que nous prendrons tous les moyens possibles pour assurer le transport ordonné et abordable du grain dans l'ouest du Canada.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse peut-être au ministre des Finances cette fois. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le paiement ponctuel que le gouvernement versera pour la perte de la subvention du Nid-de-Corbeau est fondé sur la réduction escomptée de la valeur foncière et non pas sur l'augmentation du coût du transport du grain?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, dans toutes les négociations concernant le mode de paiement à la suite de la suppression de la LTGO, on a pris en considération le plus grand nombre de préoccupations possibles.

Aucune décision finale n'a été prise en ce qui concerne le mode de paiement. Nous poursuivons les discussions afin de déterminer la meilleure façon de procéder. Tout au long de ces négociations, le gouvernement a toujours été parfaitement conscient des répercussions sur les propriétaires des terres et sur leurs exploitants réels, et il faut que la décision qui sera prise concilie les intérêts de ces deux groupes.

* * *

[*Français*]

LES MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La semaine dernière, plusieurs pays d'Europe ont refusé que les découvertes génétiques soient commercialisées. Le message européen est clair aux industries de la biotechnologie: il n'est pas question de permettre une mainmise commerciale sur le patrimoine génétique de l'humanité.

● (1150)

La ministre de la Santé ne croit-elle pas qu'il est plus que temps que le gouvernement annonce ses orientations et dépose

une politique claire afin d'empêcher la vente d'embryons humains et les manipulations génétiques à des fins commerciales?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis en contact direct avec mes homologues des gouvernements provinciaux, et nous entendons mettre de l'avant une politique concernant les nouvelles techniques de reproduction.

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, la ministre est–elle consciente que plus elle attend pour réglementer ces activités effectuées par certaines entreprises canadiennes, plus il sera difficile de faire respecter la réglementation devant empêcher ce commerce?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je comprends absolument, et vous allez comprendre aussi mes frustrations, surtout lorsque je reçois une question comme celle du Bloc québécois qui est toujours en train de nous parler du domaine fédéral et provincial. Vous savez qu'en tout temps on doit travailler avec nos homologues. C'est ce que nous faisons, et il est entendu que nous allons faire quelque chose.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, un représentant du ministère de la Justice nous a dit que le ministère envisageait la possibilité d'associer certaines entreprises privées à son projet de système d'enregistrement des armes à feu.

Le ministre pourrait–il nous dire si c'est exact? Songe–t–il à accorder à des organismes extérieurs, par le truchement du CIPC et du système d'enregistrement des armes à feu, l'accès à des renseignements protégés?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Non, monsieur le Président. Il s'agit d'instaurer un registre dont les données seront mises sur ordinateur et figureront dans le CIPC à l'usage exclusif de la police.

Ce sera tout aussi protégé que le système d'enregistrement des armes de poing qui existe depuis plusieurs dizaines d'années. Jamais personne n'a encore réussi à pénétrer le système d'enregistrement des armes de poing qui est très sûr.

Les adversaires de l'enregistrement se livrent à des campagnes de peur, en essayant de faire croire à la population que des gens pourront ainsi avoir accès à des renseignements confidentiels, ce qui est archifaux.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, étant donné que le ministre n'en est pas à ses premières déclarations contradictoires, je ne suis pas sûr que nos citoyens vont être très rassurés d'apprendre qu'il se propose de protéger leur vie privée.

À l'âge de 17 ans, Kevin Mitnick a pénétré dans l'ordinateur principal du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Dernièrement, il a volé des fichiers informatiques, ce qui pourrait compromettre la sécurité de tout abonné d'Internet.

Avec le nombre sans cesse croissant de pirates informatiques, comment le ministre peut–il garantir aux propriétaires d'armes à feu responsables que son nouveau système d'enregistrement ne va pas créer un supermarché à l'intention des criminels en quête d'armes à feu?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si certains veulent passer leur temps à la Chambre à se perdre en conjectures et à agiter des spectres pour faire peur aux Canadiens, libre à eux. Pour ma part, je préfère envisager ce qui va se produire, si notre pays ne dispose pas de bonnes mesures de contrôle des armes à feu.

Nous serons entraînés vers la pente sur laquelle ont glissé d'autres pays. Notre sécurité publique sera en danger. Nous nous retrouverons avec un culte de l'arme à feu. Les Canadiens ne veulent pas bâtir l'avenir de leur pays là–dessus.

* * *

LA SANTÉ

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Il est communément reconnu que, par le passé, la recherche médicale et, partant, la médecine et ses traitements ont dans une certaine mesure négligé les femmes.

Des voix: Oh, oh!

Mme Cohen: Il semble que les niveaux de testostérone soient légèrement élevés de l'autre côté de la Chambre. Ces députés ne prennent pas au sérieux les questions liées à la santé des femmes. Ils se sentiront peut–être mieux lorsqu'ils auront leurs armes à feu.

Le cancer du sein, l'ostéoporose, les maladies cardiaques et d'autres affections constituent toujours une menace grave et mortelle pour les femmes du Canada, bien que le Parti réformiste semble trouver cela amusant.

Que fait le gouvernement pour respecter les promesses qu'il a faites aux Canadiennes dans le livre rouge, soit d'améliorer leurs soins de santé?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement estime qu'il est absolument honteux qu'on ait pu négliger à ce point de se concentrer sur les questions liées à la santé des femmes.

En ce qui a trait au cancer du sein, au cours du dernier processus budgétaire, nous avons pu conserver les fonds affectés à cette question, de sorte que nous pouvons continuer d'investir dans la recherche et dans d'autres services qui concernent les femmes et le cancer du sein. Qui plus est, nous envisageons de réaffecter les fonds afin de pouvoir faire encore davantage.

Quant aux engagements précis qui ont été pris dans le livre rouge, je ferai référence aux centres d'excellence sur la santé des femmes. Nous sommes sur le point de lancer le processus de sélection des emplacements des centres d'excellence. Ils assureront un lien entre des chercheurs, des responsables de l'élaboration des politiques, des professionnels de la santé et des groupes de femmes d'un peu partout au Canada, pour que nous puissions mieux cibler les fonds dont nous disposons.

Des voix: À l'ordre.

• (1155)

Mme Marleau: Je trouve scandaleux que les députés du Parti réformiste puissent manifester un tel mépris envers les très graves problèmes qui ont trait à la santé des femmes.

* * *

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'ai appris que le gouvernement avait l'intention de consacrer 10 millions de dollars à la rénovation des casernes délabrées de la BFC Cornwallis, ces bâtiments qui ont été construits à l'époque de la Seconde Guerre mondiale pour y établir le centre international du maintien de la paix.

Le ministre de la Dépense nationale, pardon de la Défense nationale, pourrait–il expliquer aux Canadiens pourquoi les contribuables doivent payer pour ces travaux de rénovation ridicules, alors que le MDN dispose de bâtiments modernes dans toutes les régions du pays?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que la décision a été prise dans la perspective de l'installation du centre à Cornwallis. Je ne connais pas les détails auxquels il fait allusion. Je considérerai donc la question comme un avis et j'en ferai part au ministre. Je suis convaincu que, la semaine prochaine, il donnera au député une explication entièrement satisfaisante.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. À la partie III du Budget des dépenses du ministère des Transports, on constate que des initiatives ont été prises pour répondre aux recommandations du Bureau de la sécurité dans les transports, concernant des lacunes graves au chapitre de l'inspection des appareils des transporteurs aériens.

Comment le ministre peut–il tenter de nous faire croire que son ministère sera capable de réaliser des inspections plus poussées et d'en assurer un meilleur suivi, alors qu'il coupe 12 millions de dollars sur un budget de 82,2 millions dans le département chargé de cette tâche?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, mon honorable collègue sait que la sécurité des appareils qui fonctionnent aussi bien au Canada, qui partent du Canada pour aller sur des routes internationales, est absolument essentielle, assez fondamentale au succès d'Air Canada, de Canadian Airlines International et des autres transporteurs. Je suis certain que mon honorable collègue ne voudrait pas soulever des questions qui pourraient rendre douteuse la sécurité de ces appareils.

Ce qu'il est important de retenir dans tout ceci, c'est que les transporteurs ont une responsabilité, les pilotes, l'agence de vérification, qui est Transports Canada, tout le monde doit s'occuper de son boulot. Mais, ce qui a été rapporté et qui est très important, c'est que ce n'était pas nécessairement les inspections qui étaient fautives mais le suivi, et c'est dans cette situation que nous, à Transports Canada, nous nous sommes engagés à assurer que lorsqu'il y a des lacunes de découvertes, le suivi sera beaucoup plus sérieux que celui qui avait été fait dans les cas qui ont été rapportés par la commission.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

M. Nelson Riis (Kamloops, NDP): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les banques canadiennes sont de plus en plus souvent comparées à des casinos internationaux, parce qu'elles se comportent comme des parieurs dans leur façon de gérer l'argent des déposants.

Le ministre des Finances peut–il dire à la Chambre ce qu'il entend faire pour que cette question figure à l'ordre du jour de la conférence de Halifax et quand les détails de la conférence seront rendus publics?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, la réforme des institutions de Bretton Woods figurera sans aucun doute en tête de l'ordre du jour. La conférence abordera, dans cette optique, la question de la surveillance et de la transparence qui concerne des pays souverains, mais aussi la question du mouvement des capitaux. Je crois que le député fait référence ici au problème des produits dérivés et aux conséquences des pratiques spéculatives.

J'ai rencontré les dirigeants de la plupart des grandes institutions financières canadiennes, et ils m'ont donné l'assurance que le Canada possédait les mécanismes de contrôle nécessaires pour éviter le genre de problèmes qui se sont produits ailleurs.

Nous avons également une tradition financière qui, je crois, ne se prêterait pas au genre de problèmes dont le député a parlé, quoiqu'on ne puisse jamais en avoir la certitude.

* * *

CUBA

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État responsable de l'Amérique latine et de l'Afrique.

On a appris aujourd'hui qu'un membre du Congrès américain avait laissé entendre que le Canada s'inclinerait devant la politique étrangère des États–Unis à l'égard de Cuba. Ce membre du Congrès appuie un projet de loi dont le Congrès est saisi et qui punirait les pays irrespectueux de l'embargo imposé par les États–Unis.

Dans quelle mesure ce projet de loi affectera–t–il les sociétés canadiennes qui font des affaires avec Cuba?

• (1200)

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de répondre à cette importante question. Il est vrai qu'il y a actuellement, aux États–Unis, un projet de loi qui aurait un effet négatif, surtout sur certaines sociétés canadiennes et leurs filiales qui investissent à Cuba.

Nous espérons que le projet de loi sera amendé avant qu'il ne devienne loi aux États–Unis. Cependant, nous avons dit très clairement que le Canada continuerait de suivre une politique étrangère indépendante, une politique qui est très respectée dans le monde entier.

Nous sommes très heureux de célébrer, cette semaine, 50 années de relations amicales avec Cuba et nous nous attendons à ce qu'il y en ait bien d'autres.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ MARINE ATLANTIQUE

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne, BQ): Monsieur le Président, depuis plus d'un an, l'opposition officielle a demandé au ministre des Transports d'expliquer comment Marine Atlantique, une société d'État, avait été autorisée à opérer deux de ses navires sous pavillon des Bahamas et de corriger la situation dans les plus brefs délais.

Le ministre peut–il nous affirmer, aujourd'hui, que tous les navires de Marine Atlantique battent maintenant pavillon canadien et nous expliquer quelles mesures il a prises pour éviter que des organismes du gouvernement canadien puissent opérer des navires sous pavillon de complaisance?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, lorsque la question a été soulevée il y a quelques mois, tel qu'indiqué par mon honorable collègue, nous avons étudié la situation qui dure depuis assez longtemps, selon le navire. Nous avons décidé de commercialiser les activités de Marine Atlantique, ce qui veut dire que l'on va vendre tous les navires.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur la présence à notre tribune de l'honorable Rigoberto Ochoa Zaragoza, gouverneur de l'État de Nayarit, au Mexique, et de la délégation qui l'accompagne.

Des voix: Bravo!

Le vice–président: Puis–je aussi attirer votre attention sur la présence à notre tribune de Son Honneur Al Duerr, maire de Calgary.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 109 du Règlement, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé *Pour financer le succès de la PME.*

Je suis également heureux de déposer des exemplaires d'un rapport intitulé *Small Business: A Progress Report*, ainsi que la réponse du gouvernement au rapport du secteur privé intitulé *Breaking Through Barriers.*

Il s'agit du comité de travail sur la petite entreprise qui a été créé par le gouvernement en 1994.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 66e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant le budget supplémentaire (D) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1995.

Le comité a étudié le budget supplémentaire (D) qui lui a été renvoyé et il a accepté d'en faire rapport à la Chambre sans propositions d'amendement.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 67e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la composition des comités permanents.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 67e rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES ET À LA COMMERCIALISATION SELON LA FORMULE COOPÉRATIVE

L'hon. Douglas Young (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agro alimentaire) demande à présenter le projet de loi C–75, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1205)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le 67e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté plus tôt aujourd'hui à la Chambre soit adopté.

(La motion est adoptée.)

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la Chambre consent à l'unanimité à ce que je propose la motion suivante. Je propose que le changement

suivant soit apporté à la composition du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre: que M. Pickard remplace M^me^ Bakopanos.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par 904 personnes qui s'opposent à un contrôle plus sévère des armes à feu.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition signée par 550 personnes qui s'opposent à ce qu'on modifie le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés pour y inscrire une disposition sur les relations entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par 51 personnes qui s'opposent au suicide assisté.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition est signée par 254 personnes qui s'opposent à l'augmentation des impôts.

Je soumets ces pétitions avec respect.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends aujourd'hui la parole pour déposer quatre pétitions.

La première est signée par 195 personnes de Surrey et des environs qui demandent au Parlement de refuser d'accepter les propositions de contrôle des armes à feu présentées par le ministre de la Justice.

Ces pétitionnaires estiment que la mesure législative contre les armes à feu ne contribuera que peu ou pas du tout à réduire les crimes violents et qu'en outre, elle limitera les droit des tireurs sur cibles et des citoyens respectueux des lois.

L'ORIENTATION SEXUELLE

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 25 personnes de Surrey et des environs et par 170 personnes de ma circonscription de Surrey–Nord qui demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–41 entérinant le paragraphe 718.2, sous sa forme actuelle, du fait qu'il contient l'expression non définie «orientation sexuelle».

Ces pétitionnaires estiment qu'à l'heure actuelle tout le monde est égal devant la loi.

L'ENTRETIEN DES AÉRONEFS

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je présente une quatrième pétition signée par 95 personnes de Surrey et des environs. Ces pétitionnaires prient le Parlement d'intervenir et d'empêcher le ministre de modifier le système d'octroi des licences de techniciens d'entretien des aéronefs.

Ils estiment que ce système devrait rester tel quel et qu'il devrait continuer à être surveillé selon les modalités actuelles.

LE PARC NATIONAL DU MONT–RIDING

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter trois pétitions à la Chambre.

La première est signée par 285 habitants de la municipalité rurale de Rossburn.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre des mesures en vue de la construction dans les meilleurs délais d'une route qui relierait par tous les temps la partie ouest du parc national du Mont–Riding et les municipalités de Grandview et Rossburn. Ils espèrent que cette route encouragera les échanges commerciaux, touristiques et culturels et qu'elle stimulera ainsi l'économie agricole stagnante.

L'EUTHANASIE

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition comporte 58 signatures et a pour objet l'euthanasie et le suicide assisté.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas abroger et de ne pas modifier l'article 241 du Code criminel du Canada et de continuer d'interdire le suicide assisté et l'euthanasie.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par 854 producteurs agricoles de la province du Manitoba qui soutiennent la Commission canadienne du blé.

Les pétitionnaires attirent l'attention du Parlement sur le fait qu'une minorité qui fait beaucoup de bruit réclame un double système de commercialisation en ce qui concerne le blé et l'orge à l'exportation.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de voir à ce que la Commission canadienne du blé garde son monopole pour ce qui est de l'exportation du blé et de l'orge.

L'ORIENTATION SEXUELLE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'ajouter aujourd'hui 385 noms à la liste des centaines de milliers de pétitionnaires qui ont demandé au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–41 avec l'article 718.2 dans sa forme actuelle et, en tout cas, de ne pas insérer l'expression non définie «orientation sexuelle». Le comportement des gens ne justifie pas une attention spéciale dans la législation canadienne.

Affaires courantes

• (1210)

Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition. Les signataires exhortent le Parlement à s'opposer à toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés qui aurait pour objectif d'inclure l'expression «orientation sexuelle».

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, j'ai également une troisième pétition qui arrive peut-être un peu tard.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'une part, de réduire les dépenses gouvernementales au lieu de hausser les impôts et d'autre part, de mettre en oeuvre une loi sur la protection du contribuable pour limiter les dépenses du gouvernement fédéral.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir, conformément à l'article 36 du règlement, de présenter une pétition signée par 295 habitants de ma circonscription qui habitent principalement dans les villages de Coronach, Fife Lake et Rockglen, ainsi que dans les districts avoisinants.

Les pétitionnaires déclarent que rien dans les états policiers ne permet de croire que des mesures législatives empêchent ou limitent l'utilisation d'armes à feu pour le suicide ou le crime.

Ils prient donc le Parlement de ne pas adopter d'autres lois restrictives au sujet des armes à feu ou des munitions et de faire plutôt en sorte qu'on arrête et punisse ceux qui utilisent des armes à feu et d'autres armes meurtrières à des fins criminelles.

Je souscris de tout coeur à cette pétition.

LA JUSTICE

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition concernant Melanie Carpenter, pétition que Nick Carter et d'autres membres du personnel de la station de radio SuperCountry JC-55 de Kamloops ont fait circuler dans toute la région de Kamloops, dans les vallées nord et sud de la Thompson, dans la collectivité de Logan Lake, ainsi que dans un certain nombre d'autres localités du centre de la Colombie-Britannique.

Cela porte à 22 000 le nombre de personnes qui réclament qu'on apporte des modifications au système de justice du Canada et au système des libérations conditionnelles pour faire en sorte que nos rues et nos quartiers soient des endroits plus sûrs où vivre et élever nos familles.

Plus précisément, selon les pétitionnaires, les délinquants sexuels dangereux devraient demeurer incarcérés tant qu'ils n'ont pas subi avec succès des traitements et ne peuvent prouver qu'ils sont, sans l'ombre d'un doute, tout à fait prêts à se réinsérer dans la société.

L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions.

La première est signée par 50 habitants de la circonscription de Simcoe-Nord qui demandent au Parlement de s'opposer à toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte des droits et libertés qui viserait à insérer l'expression «orientation sexuelle».

Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de supprimer complètement l'article 718.2 du projet de loi C-41.

Je présente ces pétitions parce que je crois que tous les Canadiens ont le droit d'exprimer leurs opinions. Cependant, j'appuie fermement les peines plus sévères prévues dans le projet de loi C-41 pour les personnes reconnues coupables d'une infraction motivée par la haine.

Je demande au ministre de la Justice de tenir promesse et de modifier dès que possible la Loi sur les droits de la personne afin d'insérer l'expression «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

Le vice-président: Le député n'a peut-être pas entendu la présidence qui a déclaré, un peu plus tôt cette semaine, qu'elle ne voulait pas que les députés précisent s'ils appuient ou non les pétitions qu'ils présentent.

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, les pétitionnaires croient que la représentation d'actes de violence et de traitements abusifs sous toutes leurs formes est devenue une préoccupation majeure de la population canadienne.

Ils estiment aussi que la violence n'est pas nécessaire pour informer ou pour divertir. Ils s'inquiètent surtout de la représentation d'actes de violence et de traitements abusifs dans les médias.

Ils veulent que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que le CRTC puisse réglementer et abolir si possible, ou tout au moins réduire, la représentation de la violence. Ils ajoutent que la représentation de la violence va à l'encontre des valeurs qu'ils tentent d'inculquer aux membres de leur famille. Ils reconnaissent cependant que des progrès ont été réalisés. Ils apprécient les efforts déployés jusqu'à maintenant.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 107, 125 et 151.

[*Texte*]

Question no 107—**M. Breitkreuz (Yorkton—Melville):**

Quelles sont les retombées économiques estimatives au Canada de l'industrie des armes à feu et des industries connexes, en ce qui a trait à la fabrication, à la vente et à la réparation, au commerce international, à la chasse, aux sports, aux loisirs, au tourisme et aux activités connexes, et quelle incidence les mesures antérieures et proposées de contrôle des armes à feu ont-elles eu et auront-elles sur l'industrie des armes à feu et les industries connexes?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): L'industrie des armes à feu est importante, en particulier si l'on tient compte d'industries connexes telles que la chasse. Par exemple, le Service canadien de la faune (Environnement Canada) indique qu'au cours de l'année 1991, les chasseurs canadiens et américains ont dépensé plus de 1,2 milliard de dollars au Canada.

Le contrôle des armes à feu ne devrait pas engendrer des coûts supplémentaires. Les mesures mises de l'avant respectent l'usage légitime d'armes à des fins récréatives et sportives.

Des mesures plus sévères en matière de contrôle des armes à feu sont nécessaires pour la santé et la sécurité publiques, et on ne peut mettre de prix sur la prévention de la violence et sur une meilleure sécurité pour les Canadiens.

Question nº 125—**M. White (North Vancouver):**

En vertu de quel pouvoir constitutionnel ou légal les conseils de bandes autochtones peuvent-ils interdire aux non-autochtones habitant sur des terres ancestrales d'exercer leur droit de vote, lors de l'élection des représentants locaux du conseil de bande?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Le paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867* établit le pouvoir du Parlement de légiférer en ce qui concerne «les Indiens et les terres réservées pour les Indiens».

La *Loi sur les Indiens* (Loi) prévoit deux façons pour la tenue d'élections au sein des bandes indiennes : 1. Élections tenues en vertu de la Loi et du Règlement sur les élections au sein des bandes d'Indiens. Lorsqu'un conseil de bande est élu en vertu de la Loi, tous les électeurs doivent être membres de la bande et résider ordinairement sur les terres de réserve de la bande (article 77(1) de la Loi). 2. Élections/sélections en vertu de la coutume de la bande. Lorsqu'un conseil de bande est élu/sélectionné en vertu de la coutume locale d'une bande, les conditions d'éligibilité sont entièrement déterminées par la bande et elle seule possède l'autorité pour modifier ces conditions.

Question nº 151—**M. Caccia:**

Compte tenu du déraillement récent de wagons-citernes transportant de l'acide sulfurique qui s'est déversé dans le lac Masketsi et la rivière Tawachiche, Transports Canada a-t-il l'intention d'effectuer une enquête pour déterminer les facteurs qui pourraient provoquer le déraillement de wagons-citernes transportant des substances toxiques et prendre les mesures correctives qui s'imposent?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Le Bureau de la sécurité des transports (BST), un organisme indépendant régi par une loi du Parlement, qui se rapporte au Parlement par l'entremise du président du Conseil privé, mène actuellement une enquête sur les circonstances de l'accident. Le BST publiera un rapport, une fois l'enquête terminée. Transports Canada donnera suite aux recommandations du BST si ce dernier vient à découvrir des facteurs qui pourraient provoquer le déraillement de wagons-citernes de substances toxiques et la fuite de telles substances.

Entre-temps, la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada examine les normes de conception des wagons-citernes impliqués dans le déraillement pour évaluer la possibilité d'accroître la sécurité de ces wagons.

[*Traduction*]

• (1215)

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Hermanson: Monsieur le Président, je crois qu'il y aurait consentement unanime pour que la question nº 131 soit transformée en ordre de dépôt de documents.

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire l'a-t-il demandé plus tôt aujourd'hui?

M. Milliken: Non, monsieur le Président. Je l'ai demandé plus tôt cette semaine, et le consentement unanime a été refusé.

[*Français*]

Monsieur le Président, si la question nº 131 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le vice-président: Dans la situation actuelle, y a-t-il consentement unanime pour cette requête?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 131—**M. Gilmour (Comox—Alberni):**

À combien, en tout, se sont chiffrés, en dollars, les fonds versés (directement et indirectement) par le gouvernement fédéral chaque année à compter de 1990 jusqu'à aujourd'hui aux groupes d'intérêts suivants et quelles en étaient les sources: Western Canada Wilderness Committee, Sierra club of Western Canada, Greenpeace, CANI-Clayoquot Project, Environmental Youth Alliance et Clayoquot Biosphere Project?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES PROGRAMMES SOCIAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat sur la proposition du Parti réformiste, proposition qui veut remplacer le Régime de sécurité sociale actuellement en vigueur au Canada par un Régime enregistré de sécurité personnelle.

D'entrée de jeu, on voit dans le titre même de la proposition du Parti réformiste l'idéologie ou les principes qui sous-tendent cette proposition. On veut remplacer un régime de sécurité sociale par un régime de sécurité personnelle. Un régime de sécurité sociale est un régime qui prend en cause les besoins des personnes les plus démunies dans une société et qui voit à ce que ces

personnes aient le minimum nécessaire pour vivre et bien vivre. Tandis qu'un régime de sécurité personnelle est un régime qui s'intéresse à une personne en particulier, c'est–à–dire la personne qui est bénéficiaire du régime. On n'a plus à ce moment–là de point de vue social, on s'intéresse à la personne elle–même.

On voit tout de suite que l'idéologie qui préside à cette proposition–là, c'est l'idéologie dominante dans certains milieux du libre marché, de la loi de la jungle, du chacun pour soi. Ce n'est pas, je pense, l'idéologie qui a présidé à la construction du Québec et du Canada sur le plan social, sur le plan économique et même sur le plan politique.

Ce matin, j'entendais ma collègue de Calgary–Nord donner en exemple certains pays qui avaient mis sur pied des régimes qui pouvaient ressembler à celui qu'elle propose. Elle mentionnait le Royaume–Uni de M^me^ Thatcher et elle mentionnait le Chili du général Pinochet.

Je ne pense pas que ce soit des références à donner à des gens qui ont un peu de conscience sociale. L'Angleterre de M^me^ Thatcher a fait une expérience depuis 15 ans, et on ne voit pas que cette expérience ait été particulièrement heureuse. Si on compare l'expérience du Royaume–Uni avec l'expérience française, la France ayant pris une voie différente dans la gérance et dans le financement de ses programmes, on se rend compte que les gens du Royaume–Uni ne sont pas, actuellement, dans une meilleure situation financière que les Français.

Quant à parler du Chili du général Pinochet, que l'on pense à ce qui s'est passé à cette période–là et à ce que l'idéologie du chacun pour soi et du libre marché a produit. Cela a produit de la torture, cela a produit de la déréglementation, cela a produit des comportements antisyndicaux et l'appauvrissement des plus pauvres. Je ne pense pas que les Canadiens verraient avec joie un régime comme celui–là s'implanter au Canada. D'autant plus qu'on a eu récemment un autre exemple de régime qui a appliqué cette idéologie.

Quel est le pays qui a été cité en exemple par le Fonds monétaire international? Quel est le pays dans les dernières années qui a été cité en exemple pour son modèle de privatisation? Quel est le pays qui a été cité en exemple pour les coupes qu'il a faites dans les programmes sociaux? Ce pays, c'est le Mexique. Et on voit où en est le Mexique aujourd'hui. C'est un pays qui a voulu appliquer une idéologie importée, venue d'ailleurs, qui a pris des mesures qui ont eu des conséquences effroyables, dans un premier temps, sur les plus pauvres de la société mexicaine et, dans un deuxième temps, sur l'économie mexicaine dans son ensemble.

On ne bouleverse pas tout pour des motifs idéologiques et on ne fait pas l'application de théories fumeuses présentées ou conçues par des universitaires dans leur tour d'ivoire, on n'applique pas ces idéologies innocemment dans des sociétés avancées comme la nôtre.

• (1220)

Alors, d'entrée de jeu, je m'oppose à la motion présentée par le Parti réformiste. J'en ferai quand même la critique parce que je pense qu'il y a là des éléments absolument condamnables et même scandaleux.

D'abord, on propose une réforme des programmes sociaux actuels en disant qu'ils sont inefficaces. Les programmes sociaux sont inefficaces, c'est une expression qui a cours dans certains milieux. Mais qui nous dit que les programmes sociaux sont inefficaces? Les gens qui n'en ont pas besoin.

Pourquoi a–t–on des programmes sociaux au Québec, au Canada, dans le monde occidental? De tout temps, les travailleurs et les gens les plus pauvres ont voulu se protéger contre la pauvreté occasionnée par la maladie, le chômage et la vieillesse. Souvent, quand on ne peut plus travailler en raison de l'âge et qu'on n'a eu que son travail pour vivre, on est pauvre.

De tout temps, et surtout depuis les 20 ou 30 dernières années, les sociétés occidentales ont voulu se protéger de la pauvreté venant de ces fléaux. Je pense que la réussite est évidente. Nous avons des programmes de santé visant à aider les victimes de maladie, des programmes d'assurance–chômage visant à soutenir ceux qui perdent leur emploi et des programmes de sécurité de la vieillesse visant à donner une vie décente aux personnes âgées qui ont travaillé toute leur vie.

Je ne vois pas comment on peut prétendre que ces programmes sont inefficaces. Je pense que les Canadiens et les Québécois en sont conscients, ils veulent conserver leurs programmes sociaux. Je vous citerai deux expériences personnelles qui me le confirment.

Quand le ministre du Développement des ressources humaines a déposé son projet de réforme de la sécurité sociale, j'ai convoqué, dans ma circonscription, une assemblée de personnes pouvant être intéressées à cette question. Près de 200 personnes se sont présentées, des gens de groupes communautaires, des chômeurs, des syndicalistes. Ces gens m'ont bien fait voir qu'il était important de défendre les programmes sociaux dont on bénéficie actuellement au pays, quitte peut–être à les modifier s'il le faut, mais la conclusion était qu'il fallait protéger nos programmes sociaux.

Un deuxième exemple, il s'agit d'une pétition que m'a remis le mouvement Solidarité populaire Saguenay—Lac–Saint–Jean, pétition contenant près de 11 000 noms demandant au ministre de maintenir le filet de sécurité sociale au Québec et au Canada.

Devant de telles manifestations, je ne peux qu'appuyer mes électeurs, d'autant plus que cela représente aussi mes convictions personnelles, et insister sur le fait qu'il faut maintenir les programmes sociaux tels qu'ils sont actuellement au Canada, quitte à les adapter aux circonstances pour en améliorer l'efficacité.

On nous parle souvent du coût des programmes sociaux. C'est sûr que l'assurance–chômage, la sécurité de la vieillesse, l'assurance–santé coûtent de l'argent. On peut sûrement, dans une certaine mesure, limiter les dépenses. Il n'y a qu'à penser aux dédoublements auxquels on pourrait mettre fin entre des initiatives provinciales et fédérales.

On peut aussi imaginer une coupure des dépenses en adaptant certains programmes pour qu'ils soient moins coûteux, pour que les gens qui les appliquent prennent plus en considération les coûts. Compte tenu du résultat obtenu sur le plan social, je ne pense pas que les coûts actuels soient démesurés.

Le problème avec ces questions de coûts, c'est le manque de ressources fiscales. Pourquoi les ressources fiscales manquent–elles actuellement au Canada? C'est parce qu'on a un problème d'inefficacité en ce qui concerne les politiques générales d'emploi.

• (1225)

Quand on parle de politiques d'emploi, certains milieux, surtout les gens du Parti réformiste, nous disent: «Il ne doit pas y avoir de politiques d'emploi parce que l'emploi est créé par l'entreprise privée.» Et certains de nos amis d'en face, du Parti libéral, adoptent tranquillement ce discours. C'est bien dommage. C'est vrai que l'entreprise crée de l'emploi, mais dans des sociétés avancées comme les nôtres, il est important que le gouvernement mette des balises, qu'il prenne aussi des mesures pour créer de l'emploi, si le besoin est là.

Il ne s'agit pas de se référer à une idéologie ou à des principes théoriques pour prendre des initiatives. Il faut regarder les besoins de la population et voir à ce que ces besoins soient comblés, dans la mesure du possible.

Maintenant, j'aimerais faire une critique un peu plus serrée de la proposition du Parti réformiste, où il est question de programmes personnalisés. On évacue le concept de l'universalité. Les gens qui auront participé à un régime pourront l'utiliser et les autres, on ne sait pas trop ce qu'il adviendra d'eux. Le principe de l'universalité est un principe important, parce qu'on reconnaît le droit du citoyen de recevoir des services parce qu'il est citoyen. Et si tous les citoyens ont les mêmes droits, ils ont droit à des services dans divers aspects, que ce soit la santé, l'éducation, la sécurité sociale, la sécurité de la vieillesse, parce qu'ils sont citoyens.

Il est sûr que si quelqu'un est plus fortuné, on peut peut–être, par différents moyens, par des mesures fiscales, aller chercher des fonds qui lui sont transférés, mais il reste quand même, je pense, qu'il est important que l'on considère, dans une société, que l'ensemble des citoyens aient droit à certains services, du simple fait qu'ils sont citoyens.

Le régime personnalisé proposé par les gens du Parti réformiste implique que tout le monde participerait au régime, tout le monde déposerait de l'argent dans un fonds, de façon à assurer ses besoins sociaux futurs. Mais qu'est–ce qu'on va faire des gens qui, pour une raison ou pour une autre, ne contribueront pas à ce régime? Qu'est–ce qu'on va faire des gens qui sont en chômage, qui ne sont pas en mesure de contribuer? Pour les gens qui sont malades de façon répétitive, les gens qui n'ont pas de formation pour s'intégrer à la société, qu'est–ce qu'on va faire? Est–ce qu'on va maintenir un double régime de sécurité sociale?

À ce moment–là, que vont dire les gens qui se paient un régime personnel? Ils vont dire: «Nous autres, on paie déjà, alors pourquoi est–ce qu'on paierait pour les autres?» Alors, on va laisser, à ce moment–là, les pauvres payer pour les pauvres? On voit tout de suite vers quoi on se dirige avec une telle proposition. On se dirige vers une société à deux vitesses, où il va y avoir des riches qui vont bien vivre et des pauvres qui vont crever. Ce genre de société, les Québécois et les Canadiens la réprouve.

Maintenant, on parle, dans la proposition, d'un régime fiscalement avantageux. Cela veut dire que le régime personnalisé va être, d'une certaine façon, déductible d'impôt. Autrement dit, le Parti réformiste dit que chacun va s'occuper de lui–même, sauf que l'État va être obligé de donner des déductions fiscales pour les gens qui contribuent à ce régime. Je trouve qu'on fait payer l'État de façon déguisée. C'est beau de dire: «Ah! oui, les gens investissent, les gens vont se prendre en main, les gens vont avoir des fonds. . .»

J'entendais notre collègue du Parti réformiste, ce matin, nous expliquer qu'on investit tant par année et qu'après 15 ans, 20 ans, on amasse des fortunes. Ça me fait penser à des conseillers financiers qui nous visitent à la maison et qui disent: «Vous allez déposer 500 $ par six mois ou 1 000 $ par année et avec les taux d'intérêt, vous vous retrouverez millionnaire.» La personne sort de chez vous et vous vous croyez millionnaire, mais vous n'êtes pas plus riche d'un cent.

Je vais le dire pendant que je parle de cette question, notre collègue du Parti réformiste, ce matin, quand elle expliquait les avantages de son système, disait: «Supposons un investissement, supposons un tel intérêt, supposons une personne qui n'est jamais malade, supposons une personne qui n'est jamais en chômage, cette personne sera millionnaire dans 30 ou 40 ans.» Des «supposons» comme ça, ça ne donne pas à manger à ceux qui sont pauvres, ça ne soigne pas ceux qui sont malades et ça n'aide pas nos vieillards qui ont besoin de soutien.

Pour ce qui est des REER et de la déductibilité des REER, vous allez peut–être penser, monsieur le Président, que je m'oppose aux REER en soi, mais ce n'est pas du tout le cas et ce n'est pas du tout le cas de mon parti.

• (1230)

Nous avons même défendu, au cours des débats prébudgétaires, le fait que les REER, qui coûtent actuellement 15 milliards au fisc canadien, ne soient pas imposés, parce que nous croyons qu'il n'est pas bien de changer les règles du jeu en cours, après qu'un contrat ait été signé ou qu'une entente tacite ait été prise entre l'État et les citoyens qui investissent dans des REER. Il était convenu que ces bénéfices ne seraient pas imposés.

Comme parti, nous ne nous opposons pas au REER, nous ne voulons pas qu'ils soient taxés, mais nous ne comprenons pas qu'on veuille appliquer la formule des régimes enregistrés d'épargne–retraite à l'ensemble de la société.

Je vois que le temps file, mais j'aimerais cependant mentionner un aspect dont notre collègue n'a pas parlé ce matin. Pour les gens qui investissent dans des REER, qu'arrive–t–il si l'économie fonctionne mal, qu'arrive–t–il si les banques font faillite, qu'arrive–t–il si les gens font de mauvais investissements, qu'arrive–t–il en cas de dévaluation de la monnaie, en cas de baisse de taux d'intérêt, en cas de crise économique? Je pourrais en ajouter et vous sortir tout l'Apocalypse. Il peut y arriver énormément de choses qui font que les fonds déposés dans un REER disparaissent. La personne pourrait alors dire: «Oui, mais je suis pauvre, aidez–moi.» Eh bien, si les réformistes formaient le gouvernement, ils vous diraient: «Écoutez, monsieur, vous aviez investi et vous avez perdu. Vous êtes un perdant. Et quand on perd, on n'a pas à réclamer quoi que ce soit à la société. Quand on perd, on perd et on se tait.»

En fin de compte, la solution proposée par le Parti réformiste en est une pour les riches, pour ceux qui sont en santé, pour ceux qui bénéficient d'une bonne formation.

Une autre faiblesse de cette proposition est qu'il s'agit d'un fonds qu'on peut utiliser ou plutôt qu'on doit utiliser en cas de besoin. Il remplacerait le régime d'assurance–chômage, les régimes de formation de la main–d'oeuvre et les régimes de retraite.

Que se passe–t–il pour une personne qui a le malheur, pendant plusieurs années, d'être en chômage plusieurs fois, d'être malade et, de ce fait, de ne pas contribuer à son régime de retraite? Il se passe qu'elle vide son régime enregistré de sécurité personnelle pour se retrouver sans sécurité personnelle.

Je pense que la proposition du Parti réformiste nous amène à une vision un peu simpliste de la société ainsi que des finances publiques. On nous dit que le problème des finances publiques serait réglé s'il n'y avait pas de dépenses publiques, ce qui est pas mal simpliste, puisque c'est évident. Sauf qu'il y a des dépenses publiques parce que, justement, il y a un public, des citoyens, qui ont des besoins dont les politiciens doivent tenir compte.

Des solutions comme celle du Parti réformiste peuvent paraître séduisantes pour quelqu'un qui regarde son bel appareil de télévision, assis dans son salon, les deux pieds sur un pouf. Mais pour les personnes qui sont dans le besoin, je ne pense pas que ce soient des solutions acceptables.

En conclusion, puisque mon temps de parole achève, face à des propositions comme celles du Parti réformiste, il faut rappeler à nos concitoyens ainsi qu'aux politiciens la nécessaire solidarité sociale, rappeler aussi ce qu'est la société et ce qu'implique la vie en société. Ces années–ci, on l'oublie trop souvent. On nous parle de réussite personnelle, on nous parle de loi du marché, on nous parle de régime enregistré de sécurité personnelle. On pense à soi. Je ne vais pas faire un grand discours qui parle de tout sacrifier ou de tous se sacrifier pour les autres, mais il faut quand même se rendre compte qu'on vit en société et qu'on a un devoir de solidarité sociale.

En terminant, j'aimerais peut–être appeler les réformistes à une réflexion sur la vie en société, qu'on se rende compte qu'on ne vit pas seulement pour soi–même, qu'on vit un peu aussi pour les autres et que les autres vivent aussi pour nous. De cette façon, on vit dans des sociétés viables pour tous. C'est ce qu'on espère conserver pendant longtemps au Canada et au Québec.

• (1235)

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député du Bloc. Il a posé plusieurs questions auxquelles j'aimerais répondre tout de suite.

Il a demandé qui prétendait que les programmes sociaux étaient inefficaces. À cela je répondrai que le vérificateur général l'a déclaré. Dans son rapport de 1994, le vérificateur général affirme que «le recours accru aux programmes sociaux et le nombre élevé d'utilisations répétées laissent supposer que les programmes peuvent entraîner une dépendance à long terme chez certains bénéficiaires».

Le vérificateur général déclare aussi que les programmes sociaux dissuadent «de retourner au travail lorsque les prestations sociales et autres bénéfices se comparent avantageusement au revenu tiré d'un emploi». Il ajoute encore comme effet défavorable possible «l'utilisation de l'assurance–chômage par les employeurs et les employés comme stratégie de mise à pied temporaire».

Plus loin, on lit que «l'interaction des programmes sociaux peut engendrer des effets contradictoires» et aussi que l'assurance–chômage est «un facteur possible de la croissance du chômage au Canada et de la baisse du niveau de production qui en résulte».

Par conséquent, le vérificateur général soutient que nous devons examiner très sérieusement la situation.

Mon collègue a prétendu que c'était là une idée des riches et des réformistes. Il semble croire que nous sommes seuls à penser ainsi. À mon avis, il ne sait pas comment fonctionne le Parti réformiste et comment nous élaborons nos positions et nos principes. Les principes et les positions que nous défendons aujourd'hui nous ont été inspirés par les pauvres du Canada, qui y voient une autre façon de se protéger.

J'aimerais expliquer un peu au député comment un parti populaire fonctionne. L'idée que nous mettons de l'avant aujourd'hui vient de nos membres et non pas de notre chef ou d'un groupe d'universitaires ayant fait partie d'un groupe de travail ministériel financé par le gouvernement. Je crois que certaines des meilleures idées proviennent de la base, de la population du pays, et non pas des hautes sphères d'un système bureaucratique politisé et dépassé. Le député devrait écouter très attentivement parce que nous ne défendons pas des idées qui ont été pensées derrière les portes closes d'officines.

Je n'arrive pas à comprendre mon collègue bloquiste. Puisque son parti veut que les provinces assument davantage de responsabilités, j'ai peine à croire qu'il s'oppose à l'idée que nous avons mise de l'avant aujourd'hui. Il appuie les gros programmes sociaux administrés par le gouvernement fédéral. Ce que nous préconisons, c'est une décentralisation où les associations locales et les individus eux–mêmes ont plus de poids dans la gestion de leurs propres affaires.

Un des avantages du RESP, c'est que le gouvernement serait beaucoup moins présent dans nos vies et les impôts seraient considérablement réduits puisque les particuliers, les associations locales et les organismes de charité assumeraient une plus grande part de responsabilité. Je crois que ce nouvel ordre social

auquel le député a fait allusion pourrait même contribuer à réduire la criminalité. Je crois que le député devrait examiner plus attentivement ce que nous suggérons.

Je n'ai pas beaucoup de temps pour entrer dans les détails ici aujourd'hui, mais il y a même d'autres secteurs, comme l'enseignement postsecondaire, où ce concept pourrait s'appliquer. Je vais donner un exemple à mon collègue. J'ai quatre enfants. Je ne croyais pas que, quand viendrait le moment pour eux de fréquenter l'université ou un autre établissement de leur choix, j'aurais les moyens de les y envoyer. J'ai donc commencé dès leur jeune âge à mettre un peu d'argent de côté chaque mois. Ce n'était pas grand–chose, seulement un montant équivalent aux allocations familiales que nous recevions du gouvernement à ce moment–là.

• (1240)

Ces petites économies du genre REER se sont accrues au point où, maintenant que mes enfants sont à l'université, elles suffisent à payer presque la moitié du coût de leur éducation. Le député l'ignore sans doute, mais je ne viens pas d'une famille aisée.

Cette méthode peut être utilisée dans tellement de secteurs que les gens pauvres pourraient arriver à subvenir aux besoins de leurs enfants et assurer leur propre sécurité financière.

Notre pays a besoin d'une importante réforme, et je trouve l'idée exprimée par le député tout à fait inacceptable. Le Canada n'est pas défini par ses programmes sociaux, comme beaucoup de députés le laissent entendre. Je ne crois pas que les Canadiens puissent penser que ce sont nos programmes sociaux qui nous distinguent des autres pays.

C'est plutôt l'esprit d'initiative, le sens des responsabilités, le partage, la collaboration, les organismes de charité, la bienveillance à l'égard de nos voisins, la liberté, la famille, les valeurs auxquelles nous tenons, l'entraide. Voilà ce sur quoi notre pays est fondé.

Trente ans de sociologie appliquée par les libéraux ont fait disparaître la responsabilité personnelle. Ils sont en train de détruire le tissu même de notre société et le moral de la population.

Je voudrais que le député fasse quelques remarques sur ce que j'ai dit. N'est–il pas d'accord avec moi pour dire que le gouvernement a échoué lamentablement dans l'administration des programmes sociaux? S'il n'approuve pas notre suggestion, qu'a–t–il de mieux à suggérer?

[*Français*]

M. Caron: Monsieur le Président, je veux faire rapidement quelques remarques sur ce que mon collègue vient d'énoncer.

En ce qui concerne le vérificateur général, j'ai cru lire dans son rapport que, dans une certaine mesure, il blâmait M. Axworthy d'avoir entrepris une réforme des programmes sociaux avant d'avoir fait l'analyse exhaustive de l'efficacité de ces programmes au Canada.

Je ne pense pas que l'on puisse s'appuyer sur le vérificateur général pour déterminer avec exactitude si les programmes sociaux ont été efficaces ou non. Le vérificateur général a demandé une étude au gouvernement.

Mon deuxième point a trait à ce qu'a dit mon collègue du Parti réformiste, que leurs propositions viennent de la population. Il en va de même pour moi: mes propositions ou les idées dont je vous ai fait part tout à l'heure viennent aussi de la population. Je vous ai dit que j'ai rencontré des gens de ma circonscription. Je vous ai dit que les gens du Saguenay—Lac–Saint–Jean m'ont demandé de remettre une pétition de 11 000 noms à M. Axworthy. Cela me donne tout de même aussi une légitimité populaire. Je pense que les gens veulent conserver le réseau ou le filet social qui est le nôtre actuellement.

Maintenant, en ce qui concerne le fait que, comme souverainiste, je devrais être content de voir disparaître les programmes sociaux, parce que ce sont pour la plupart des programmes fédéraux et qu'il serait peut–être de bon aloi, à ce moment–là, de les voir disparaître, justement parce qu'ils sont fédéraux, ce n'est pas ce que nous disons, nous, du Bloc québécois. Nous disons, oui, les programmes sociaux ne devraient plus relever du fédéral, parce qu'ils ne sont pas de juridiction fédérale mais de juridiction provinciale. Ce que nous demandons, c'est que les programmes sociaux soient gérés par les provinces avec les points d'impôt qui correspondent aux coûts de ces programmes sociaux.

En ce qui concerne l'importance des programmes sociaux, je pense qu'un fédéraliste comme mon collègue du Parti réformiste devrait être un peu plus prudent, parce qu'il y a des gens au Québec qui disent que le Canada, c'est le chemin de fer et les programmes sociaux. Le chemin de fer est en train de disparaître de même que les programmes sociaux. Alors, je pense que dans l'esprit de beaucoup de gens, le Canada aussi est en train de disparaître.

Au sujet de la question qui m'a été posée, ce que je suggère en ce qui concerne une réforme des programmes sociaux, je conviens qu'il faut les examiner, voir s'ils sont efficaces et s'ils remplissent les buts pour lesquels ils ont été établis. Je conviens qu'il faut, dans certains cas, les adapter, ou, dans certains autres, les diminuer parce qu'ils répondent moins à des besoins.

• (1245)

Je pense qu'il ne faut pas arrêter d'investir dans le domaine social au Canada parce que c'est la fierté des Québécois et des Canadiens de faire en sorte que les gens les plus démunis de leur société puissent vivre décemment.

Ma solution serait la relance de l'emploi, voir à ce qu'il y ait plus de Québécois et de Canadiens qui contribuent au financement de l'État. De cette façon, nous pourrons continuer à nous offrir les programmes sociaux qui font notre fierté et que bien des pays du monde envient.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de traiter de la question à l'étude aujourd'hui.

Il est clair pour tout le monde, sauf pour le gouvernement libéral sans doute, que 30 ans de sociologie appliquée se soldent par un échec, et un échec lamentable. Si les programmes sociaux nous coûtent si cher que nous ne pouvons plus nous les permettre, c'est surtout parce qu'ils créent une dépendance de plus en plus grande. Peu importe comment ces programmes sont conçus, le résultat final sera toujours le même. De plus en plus de personnes vont en profiter, si bien que nous ne pourrons plus nous les permettre, parce que le gouvernement ne pourra plus débourser les montants énormes nécessaires pour satisfaire les prétendus besoins de tous.

C'est ainsi qu'on en arrive à une situation où la moitié des assistés sociaux peuvent être décrits comme aptes au travail. C'est pourquoi notre régime d'assurance–chômage contribue en fait à créer du chômage. Les économistes parlent de risque moral, et les habitants de la Saskatchewan disent que c'est tout simplement stupide. C'est là un aspect qu'il faut aborder dans ce débat. Ainsi, il a été question ici de dette et de déficit, mais on dirait que certains n'en tiennent aucun compte dans leurs observations sur la motion.

Le ministère du Développement des ressources humaines a publié en janvier 1994 un rapport qui constitue une dénonciation encore plus nette des effets négatifs de l'assurance–chômage. C'est surtout sur ce régime que je voudrais faire porter mes observations.

Le rapport passe en revue une douzaine d'études qui ont conclu que les modifications apportées à la Loi sur l'assurance–chômage en 1971–1972 avaient entraîné «une augmentation du taux de chômage de l'ordre de 1 à 1,5 point». Telle a été l'augmentation du chômage provoquée par ces changements. Le rapport fait également mention de deux études inédites dont les auteurs estiment que le taux de chômage est peut–être de 3,5 points plus élevé qu'il ne devrait. C'est très grave.

Si nous retenons les estimations qui figurent dans le rapport du gouvernement, le taux de chômage devrait actuellement se situer non à 9,7 p. 100, mais entre 9,2 et 6,2 p. 100, ce qui est une différence énorme.

Le régime d'assurance–chômage est si mal conçu que de 64 000 à 448 000 travailleurs sont au chômage à cause de lui. Ce qui n'a pas aidé, c'est d'avoir des gouvernements incompétents pendant 30 ans, et d'avoir connu des carences de leadership qui nous ont menés là où nous sommes, au bord de la faillite. Aujourd'hui, 44 p. 100 des Canadiens doutent de jamais toucher des prestations de sécurité de la vieillesse; 42 p. 100 doutent de jamais recevoir des prestations du RPC, même s'ils ont versé des cotisations.

L'incompétence du gouvernement, qui se refuse à régler le déficit annuel une fois pour toutes en équilibrant le budget, est directement responsable de cette perte graduelle de confiance en notre système de sécurité sociale. Au lieu d'accroître notre sécurité personnelle, la conception que les libéraux se font des programmes sociaux accroît notre insécurité. Ils pensent qu'en y apportant quelques retouches—c'est ce que le député du Bloc québécois a suggéré, qu'on les remanie—on peut les améliorer.

Nous les remanions depuis 30 ans, mais nous voici maintenant au bord de la faillite. Les expériences de sociologie appliquée des libéraux nous ont nui non seulement sur les plans budgétaire et économique, mais aussi sur le plan social. Le nombre des mères célibataires augmente de manière dramatique, non pas parce que les adolescents ne sont pas plus dégourdis qu'ils l'étaient quand j'étais jeune, mais parce que bon nombre des programmes provinciaux de bien–être social n'hésitent pas à verser des prestations d'aide sociale aux adolescents qui quittent le domicile familial simplement parce qu'ils ont eu un différend avec leurs parents. Il est évident pour n'importe qui, sauf pour les politiciens, que les programmes sociaux peuvent également détruire les familles.

• (1250)

Je veux montrer plus particulièrement aujourd'hui comment le Régime enregistré de sécurité personnelle, le système que nous préconisons, pourrait permettre d'améliorer le régime actuel d'assurance–chômage. La politique du Parti réformiste en matière d'assurance–chômage a été élaborée et approuvée par les membres du Parti réformiste à l'occasion d'un certain nombre d'assemblées depuis 1988. Les réformistes croient que le régime d'assurance–chômage devrait revenir à son véritable rôle de régime d'assurance pour protéger l'assuré contre les périodes de chômage à court terme, et qu'il devrait être administré par les employés et les employeurs qui versent les cotisations, non par un gouvernement omniprésent à Ottawa.

Lors du congrès que nous avons tenu à Ottawa en octobre dernier, les délégués réformistes, qui constituent l'organe délibérant suprême de notre parti, ont voté à la quasi–unanimité en faveur de la résolution suivante:

> Il est résolu que le Parti réformiste examine la possibilité de remplacer le Régime d'assurance–chômage à participation obligatoire, administré par l'État, financé par les particuliers et subventionné par les contribuables, par un Régime enregistré de sécurité personnelle à participation volontaire, financé par les particuliers, administré par le secteur privé et réglementé par l'État.

Voilà la suggestion que nous proposons aujourd'hui en invitant le gouvernement à en examiner la possibilité.

Les réformistes ne sont pas les seuls à penser que l'idée de RESP pourrait avoir des applications qui ne se limitent pas à l'épargne pour la retraite. Dans son mémoire au comité du développement des ressources humaines, l'Institut canadien des actuaires a commenté en ces termes la possibilité d'étendre l'utilisation du RESP pour remplacer le régime d'assurance–chômage actuel:

> Un régime d'assurance–chômage bien conçu encouragerait et récompenserait la durée d'emploi. Un programme d'accumulation de capital serait utile à cette fin, car ce genre de régime pourrait permettre de déposer dans un compte fiduciaire les cotisations de l'employeur et du travailleur à un régime enregistré d'assurance–chômage. Ce compte serait à l'abri de l'impôt et il serait investi à la discrétion du travailleur, comme un REER collectif. Ce régime serait obligatoire pour tous les travailleurs et il remplacerait le régime d'assurance–chômage actuel. On pourrait le coordonner avec le RPC/RRQ pour améliorer la sécurité de la retraite.

L'Institut canadien des actuaires préconise que les cotisations soient obligatoires, mais les réformistes n'ont pas encore décidé si la participation à ce régime devrait être obligatoire ou facultative. Le Parti réformiste étudie encore la question, et il faudra quelques mois avant que nous puissions présenter une recommandation finale à nos membres.

D'après les auteurs de la proposition qui a été retenue dans le cadre du concours de 1992 de l'Institut Fraser sur l'économie et le gouvernement, l'État pourrait économiser plus de cinq milliards de dollars par année en remplaçant le régime d'assurance–chômage actuel par un régime de type RESP. Ils ont aussi estimé que le remplacement des incitatifs à rester dépendant de l'assurance–chômage par de véritables incitatifs à travailler constituait la répercussion la plus positive.

Un autre énorme avantage mentionné était l'accroissement de l'activité économique et de la création d'emplois résultant du fait qu'environ 12 milliards de dollars restaient entre les mains des travailleurs et des employeurs plutôt que dans celles de ministres dépensiers et de fonctionnaires incompétents, qui s'empresseraient de les gaspiller.

L'étude comprend une foule d'autres avantages comme des économies de un milliard de dollars au chapitre des coûts administratifs du gouvernement, la réduction de la paperasserie et des tracasseries administratives pour les employeurs et les salariés, une augmentation des fonds à la disposition d'intérêts privés pour la formation et le perfectionnement ainsi que la suppression du dédoublement des efforts entre les programmes d'aide sociale provinciaux et l'assurance–chômage.

Selon nos recherches initiales et la réaction favorable d'économistes, de gens d'affaires, du public en général et même des médias au concept de RESP, les réformistes croient que cette idée vient à point. Nous invitons le gouvernement à appuyer notre motion. Qu'il travaille avec nous pour compléter notre étude sur la faisabilité et l'application du concept de RESP. Nous voulons collaborer avec les députés ministériels. Ils ont dit qu'ils sont pour la collaboration. C'est un domaine où cela est possible.

Les réformistes amorceront des efforts de recherche intensifs au cours des mois à venir. Nous utiliserons ces renseignements de base pour lancer un processus de consultation d'une grande portée pour recueillir les différents points de vue de la population. Le concept fera partie du processus de développement de la politique du Parti réformiste et fera l'objet de débats dans des centaines d'associations de circonscription dans l'ensemble du pays. À la fin de ces débats, la question sera mise aux voix et une décision sera prise lors de la prochaine assemblée du parti. S'il est approuvé par les membres du parti, le concept sera intégré à la plate–forme électorale du Parti réformiste pour les prochaines élections. Le Parti réformiste fera campagne sur le concept de RESP. S'il est élu, il aura le mandat de mettre en oeuvre les changements proposés.

• (1255)

La démarche libérale est la raison pour laquelle un si grand nombre de Canadiens sont devenus cyniques envers les partis et les politiciens traditionnels. Ces derniers ne disent jamais ce qu'ils vont faire et ne font jamais ce qu'ils ont promis de faire. Les libéraux sont passés maîtres dans l'ancienne façon de faire de la politique. Les réformistes sont venus pour modifier le régime démocratique.

Sous un gouvernement réformiste, les électeurs disposeraient d'un réel pouvoir en conséquence des réformes démocratiques telles que la possibilité pour les électeurs de présenter des projets de loi, le vote libre des députés, la tenue de référendums, la révocation des députés et le Sénat triple E.

Les réformistes savent que le gouvernement a d'abord tenté de régler les problèmes, mais qu'il est maintenant devenu le principal problème. En tant que réformiste, mon objectif est de faire en sorte que le gouvernement cesse de s'en prendre aux contribuables et d'augmenter les impôts. Ce régime enregistré de sécurité personnelle nous aidera à atteindre cet objectif.

Je termine ici mon intervention car je partage mon temps de parole avec mon collègue.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention l'intervention de mon collègue. J'aimerais lui poser une question que peut–être j'avais posée un peu dans mon intervention. Qu'est–ce qui se passe pour les gens qui investissent et qui font de mauvais investissements? Qu'est–ce qui se passe quand les taux d'intérêt deviennent trop bas? Qu'est–ce qui se passe quand les banques font faillite? On a l'air un peu ridicule de dire que les banques peuvent faire faillite. Cela s'est vu dans l'Ouest canadien. On le voit actuellement avec la vieille banque Barings d'Angleterre qui a eu des difficultés suite à des investissements malheureux d'un de ses cadres. Alors qu'est–ce qui se passe si la progression de l'intérêt composé de l'argent à l'abri de l'impôt dans des banques sûres ne se réalise pas? Qu'est–ce qui se passe si la personne, après 10, 15 ou 20 ans, voit son fonds de sécurité personnelle anéanti par une crise quelle qu'elle soit?

[*Traduction*]

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, on pourrait poser la question aux épargnants. Qu'arrive–t–il à leurs épargnes si leur banque fait faillite? J'espère que le député sait que les banques sont assurées, que les dépôts sont assurés. Il en serait ainsi avec le RESP.

Voyons les choses sous un autre angle. Qu'est–ce qui assure aujourd'hui les Canadiens, après toutes les cotisations qu'ils ont versées au Régime de pensions du Canada, qu'ils vont en retirer quelque avantage? Ce régime a été administré par un gouvernement qui l'a presque complètement épuisé. Notre déficit dépasse les 500 milliards de dollars. Quant au Régime de pensions du Canada, son passif dépasse les 500 milliards de dollars. Voilà qui devrait nous inquiéter bien davantage que le fait qu'une banque donnée puisse faire faillite.

Le gouvernement est en mesure de réglementer ce genre de choses. C'est ce que nous proposons. C'est le genre de choses que les réformistes et le gouvernement pourraient examiner.

On oublie un problème autrement plus sérieux: l'actuel gouvernement n'est pas à même d'honorer l'engagement qu'il a pris depuis longtemps envers les personnes âgées. Il n'en a pas les moyens.

Les intérêts que nous devons payer en ce moment grignotent nos programmes sociaux et ce ne sera pas long—c'est peut–être déjà arrivé—avant qu'ils nous coûtent plus que nos programmes sociaux. La situation est critique. Voilà pourquoi il nous faut envisager des solutions de rechange et le RESP est une solution de rechange qui mérite qu'on s'y arrête.

• (1300)

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, l'instauration du Régime de pensions du Canada a fait suite à d'intenses discussions sur les mérites respectifs des régimes de sécurité sociale à capitalisation intégrale et des régimes financés au fur et à mesure.

Si le pays avait adopté le système à capitalisation intégrale, les Canadiens auraient payé des impôts au gouvernement qui aurait ensuite investi les sommes sur le marché privé. Un tel système n'aurait jamais pu faire faillite. Le montant des épargnes investies dans l'économie du pays aurait augmenté considérablement avec le temps, tout comme, par ricochet, le taux de l'investissement dans la croissance économique.

Toutefois, en vertu d'un tel système à capitalisation intégrale, le montant des prestations de retraite est imprévisible puisque les bénéfices réalisés grâce au fonds sont toujours incertains. En outre, un régime de la sorte aurait entraîné des coûts de gestion du portefeuille élevés et une forte concentration des pouvoirs financiers dans les mains des gestionnaires d'une somme très considérable.

Le gouvernement du Canada a choisi un système de financement étalé selon lequel la génération qui travaille verse des impôts pour payer les pensions de la génération à la retraite. Cette approche correspondait au climat politique de l'époque, car les marchés privés n'inspiraient aucune confiance et les gouvernements jouissaient alors d'une faveur populaire totale. La croissance démographique était rapide et on prévoyait qu'elle se maintiendrait à ce rythme.

Par conséquent, pour une population assez nombreuse de gens ayant l'âge de travailler, le fardeau fiscal que représentaient les pensions d'un nombre relativement petit de personnes à la retraite était et demeurerait facile à porter. De plus, le gouvernement pouvait fixer des montants de prestations de retraite garantis et absorber toute hausse imprévue des coûts en augmentant les taux d'imposition.

Des modèles économiques et actuariels très perfectionnés avaient montré que, dans un monde à revenu global constant pour une population donnée, l'équité entre les générations serait parfaite et tous les cotisants travaillant recevraient, une fois leur tour venu, un montant exactement égal à ce qu'ils avaient versé.

Le système canadien de financement étalé rencontre maintenant des difficultés parce que la croissance démographique prévue ne s'est pas produite. Selon des hypothèses raisonnables, le passif non capitalisé des régimes de pensions du Canada et du Québec s'élève aujourd'hui à 750 milliards de dollars. Autrement dit, les prestations promises excèdent largement les sommes qui seront perçues en vertu des taux actuels et la valeur actualisée des éventuels déficits s'élève à 750 milliards de dollars, soit à peu près l'équivalent de notre dette qui fait sans arrêt l'objet de tant de vives discussions.

Au début du prochain siècle, les travailleurs devront peut–être verser jusqu'à 15 p. 100 de leur revenu aux retraités. Un autre inconvénient que présente le régime actuel, c'est qu'il a réduit le taux d'épargne et d'investissement des particuliers dans la croissance économique. Selon des sondages d'opinion publique, les Canadiens se demandent avec scepticisme s'ils toucheront à la retraite les prestations qu'on leur a promises. De toute évidence, les idéaux du régime, soit une population libre de toute inquiétude quant à leurs finances au moment de la retraite, ne se sont pas réalisés.

Étant donné ces renseignements empiriques au sujet des lacunes du régime actuel, le Parti réformiste estime qu'il est temps de le remplacer par un régime de sécurité privé entièrement financé. Les Canadiens continueraient de faire des cotisations obligatoires à leur régime d'épargne–retraite, tout comme c'est le cas pour le régime actuel, une partie des fonds provenant de leur rémunération et une partie équivalente, des employeurs. Ces cotisations seraient déduites du revenu avant le calcul des impôts. Il y aurait des cotisations maximales raisonnables pour éviter que les nantis ne reportent massivement leurs impôts.

La plus grande différence entre ce régime et le régime actuel, c'est que tous les Canadiens auraient le choix de verser ces fonds dans un compte fiduciaire privé, géré par des institutions financières agréées au Canada, comme ils peuvent le faire actuellement en vertu des régimes enregistrés d'épargne–retraite.

Tous les gains en revenu et en capital accumulés dans ce régime privé seraient également exempts d'impôts sur le revenu. Ainsi, le travailleur moyen qui cotiserait à ce régime pendant toute sa vie active pourrait s'attendre à accumuler une somme étonnamment considérable. Cela est possible en dépit des cotisations annuelles apparemment minimes qu'il est habitué de verser actuellement. L'intérêt composé sur un revenu exempt d'impôts produit des résultats extraordinaires.

• (1305)

Des calculs approximatifs montrent que les personnes qui sont maintenant âgées de 65 ans, qui ont commencé à travailler à l'âge de 20 ans, qui ont eu un traitement moyen et qui ont obtenu un rendement moyen sur leurs placements seraient les heureux propriétaires d'un petit coussin valant plus de un million de dollars.

Toutes ces personnes seraient propriétaires de cette somme et des droits afférents. Leur utilisation ne serait plus soumise aux caprices du Parlement et des autres générations. Toutefois, parce que les fonds ont été accumulés grâce à des reports d'impôt, des dispositions doivent être prises pour que l'impôt dû soit payé tôt ou tard.

Les propriétaires des fonds disposent à cette fin des trois possibilités de base que les REER offrent actuellement. Le détenteur du fonds peut le transformer en rente à l'âge de 71 ans, ce qui lui permet de payer l'impôt sur les années restantes au taux relativement faible qui s'applique au montant annuel de la rente.

Le détenteur du fonds peut également en soustraire l'utilisation à toute restriction en payant l'impôt sur le revenu au cours des années où il retire de l'argent. La troisième option permet au bénéficiaire de retirer des fonds au taux minimum, de manière à les avoir épuisés à l'âge de 94 ans ou à un âge progressivement plus avancé à mesure que la longévité des gens s'accroîtra. L'impôt est payable sur les fonds retirés chaque année.

C'est ainsi que je conçois provisoirement le fonctionnement du régime enregistré de sécurité personnelle qui est proposé. Il faudrait avoir recours à des actuaires, des comptables et des économistes pour assurer la viabilité du régime.

Il reste beaucoup à faire pour que la transition entre le système actuel et celui qui est proposé se fasse en douceur et avec équité. J'ai bon espoir que la malchance et les détails ne compromettront pas la réussite du concept de base. Le système pourrait aussi faire en sorte que l'on puisse utiliser des fonds libres d'impôt pour faire un versement hypothécaire initial, payer des études, des frais médicaux et peut–être même subvenir à des besoins en cas de chômage.

Ce système, fondé sur le financement universel et l'autogestion, ferait entrer le Canada dans l'ère moderne, car les gouvernements doivent maintenant admettre que l'approche collectiviste et socialiste a échoué. Ce système accroîtrait la liberté et la croissance économique. Le moment d'agir est arrivé pour le Canada.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire, Lib.): Monsieur le Président, au cours de ce débat, les députés de l'opposition ont soulevé bon nombre de points découlant du budget, dont celui de l'édification d'un système de sécurité sociale pour les Canadiens.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et les déclarations du Parti réformiste montrent, à propos des programmes sociaux, une perspective que je ne partage pas et que personne de ce côté–ci de la Chambre ne partage, une perspective que ne partagent probablement pas non plus la majorité des Canadiens et sûrement pas les habitants de ma circonscription, Windsor—Sainte–Claire.

La perspective présentée dans le budget fédéral et la vision présentée par le ministre du Développement des ressources humaines sont tout autres. La différence est nette. Tandis que le Parti réformiste parle de faire des coupures ici et là, sans discernement, le gouvernement adopte une approche réfléchie face aux questions de ressources humaines.

Le gouvernement propose autre chose que le carcan des programmes conservateurs rigoureusement centralisés. Il ne veut rien savoir du laisser–faire des conservateurs, de leur approche qui consistait à simplement signer des chèques libellés, de préférence, à des conservateurs.

Le gouvernement fait preuve d'innovation, un concept inconnu du Parti réformiste. Ce parti porte mal son nom. Il devrait plutôt s'appeler le parti rétrograde. Le gouvernement innove, en ce qui concerne les programmes sociaux, et va bien plus loin que les notions simplistes préconisées par le Parti réformiste.

Ce budget réinvente essentiellement le rôle du gouvernement dans les années 90. Dans les programmes sociaux et dans le budget, nous avons tenu compte du désir des Canadiens de doter les collectivités et les particuliers des outils nécessaires pour prendre leurs propres décisions tout en veillant à ce que les principes de base soient appliqués, à l'échelle nationale.

Il est très important d'écouter attentivement ce que les réformistes disent pour pouvoir comparer leur vision avec celle du gouvernement en ce qui concerne la sécurité sociale, la paix et le bon gouvernement.

En ce qui a trait aux armes à feu, le gouvernement fonde son approche sur trois priorités. Nous voulons protéger la vie des citoyens. Nous ne voulons pas qu'ils se tirent dessus les uns les autres. Nous nous inquiétons de l'employabilité. Nous voulons trouver la meilleure façon de combattre la pauvreté.

• (1310)

Nos objectifs sont l'employabilité qui nous amène à aider les gens à trouver du travail, à le garder et à améliorer leurs compétences, ainsi que l'élimination de la pauvreté.

Nous avons appris qu'il y a beaucoup de façons d'atteindre ces objectifs. Par exemple, les besoins en matière d'emploi d'une famille monoparentale d'un complexe locatif de Toronto seront notablement différents de ceux d'une famille qui, auparavant, vivait de la pêche dans la région de l'Atlantique. Dans un pays aussi diversifié que le Canada, il n'y a pas de solution unique, il n'y a pas de réponse passe–partout comme voudrait le faire croire le Parti réformiste.

C'est pour cette raison que les provinces et les territoires s'associent à nous pour trouver de nouvelles réponses. Ils savent que l'innovation n'est pas l'exclusivité d'un seul niveau de gouvernement en vertu de notre Constitution. Cela deviendra évident avec l'entrée en vigueur du nouveau Transfert social canadien. Celui–ci réunira l'aide fédérale en matière d'enseignement postsecondaire, de santé, d'aide sociale et de services sociaux en un versement unique, à partir de l'année financière 1996–1997.

Actuellement, les transferts en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ou RAPC comportent un grand nombre de conditions. Cependant, celles–ci sont de moins en moins adaptées au monde d'aujourd'hui. Nous estimons qu'elles sont en grande partie inutiles. Nous pensons qu'elles nuisent à l'innovation, qu'elles réduisent la souplesse et qu'elles augmentent les frais administratifs. Elles gênent également le recours à des solutions régionales pour des problèmes locaux très particuliers et très différents.

Bref, ce système de partage des coûts nuit aux provinces qui ont besoin d'une plus grande marge de manoeuvre pour concevoir et fournir des programmes sociaux qui soient adaptés aux besoins locaux.

Nous sommes convaincus que les provinces partagent nos objectifs qui sont d'améliorer l'employabilité des Canadiens et de réduire la pauvreté. Ce qu'elles veulent c'est suffisamment de souplesse pour s'attaquer aux problèmes d'une façon qui réponde efficacement aux besoins des gens.

En vertu du Transfert social canadien, nous leur permettrons d'agir en conséquence, pourvu qu'elles restent fidèles à certains

principes nationaux fondamentaux. Tout d'abord, les conditions de la Loi canadienne sur la santé seront maintenues. Il s'agit des principes d'universalité, d'accessibilité, de transférabilité, d'intégralité et de gestion publique.

De plus, les Canadiens ne veulent pas que leur mobilité soit restreinte par des exigences comme une durée minimale de résidence. Au–delà de ces principes, mais toujours en conformité avec eux, il y aura une beaucoup plus grande souplesse et des partenariats.

Le ministre du Développement des ressources humaines invitera tous les gouvernements provinciaux à travailler de concert pour mettre au point, par consentement mutuel, une série d'objectifs partagés qui seront la base du nouveau Transfert social canadien. En établissant un cadre cohérent avec les provinces et les territoires, nous serons en mesure de nous attaquer aux problèmes fondamentaux que sont l'employabilité et la pauvreté.

Ce gouvernement veut travailler en collaboration avec les provinces et les territoires pour améliorer l'accès aux garderies de qualité. Cela peut aider de nombreux Canadiens à faible revenu à se trouver du travail et offrir aux enfants un environnement agréable facilitant leur croissance et l'apprentissage.

Nous aimerions trouver de meilleurs moyens d'aider les personnes handicapées à trouver du travail et à devenir plus indépendantes. Je pense que les provinces et les groupes intéressés vont applaudir cet engagement et nous aider à le tenir.

Dans ces deux domaines, comme dans tous les secteurs de coopération fédérale–provinciale, nous désirons établir de nouveaux partenariats basés sur des valeurs communes et axés sur les résultats.

Telle est l'approche du gouvernement. Quelle est celle du Parti réformiste? Son silence est assourdissant. Les réformistes n'ont rien à dire sur ces questions. L'employabilité? C'est quoi? Réduire la pauvreté? Nous pouvons deviner ce que sont les projets des réformistes en la matière.

Je devrais peut–être passer aux domaines dans lesquels les réformistes ont une politique. L'assurance–chômage est un parfait exemple. Leur position est que nous devrions priver les chômeurs de 3,4 milliards de dollars en supprimant toutes les prestations spéciales et les variations liées au taux de chômage local.

Qui est–ce qui paierait? Les femmes qui n'auraient plus de prestations de maternité. C'est l'idée que se font les réformistes d'un cadeau de naissance. Bienvenue au Canada de Newt Manning, cher petit. Les malades paieraient. Les prestations de maladie aux termes de l'assurance–chômage seraient supprimées. Selon le projet des réformistes, il faudra prévoir quand on se cassera la jambe et faire des économies en prévision de cette éventualité. Bienvenue au Canada de Preston Gingrich, chers Canadiens en convalescence. Les habitants des régions moins prospères paieraient. Les réformistes voudraient que les critères d'admissibilité à l'assurance–chômage soient sérieusement relevés et qu'ils soient partout les mêmes que dans les régions prospères. Bienvenue au pays néo–Newt, chers chômeurs.

• (1315)

Le programme d'assurance–chômage peut–il faire l'objet d'une réforme? Certes, mais pas n'importe comment. Le gouvernement a bien fait comprendre que nous devons revoir le programme d'assurance–chômage actuel. Nous estimons que le programme actuel ne fait pas assez pour aider les gens à retrouver du travail. Nous pensons que des mesures plus positives peuvent être prises. Nous nous sommes fixé pour objectif une économie de programme de 10 p. 100.

Comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a déjà dit à la Chambre, nous ne le ferons pas sur le dos de 165 000 nouvelles mères par an comme le voudraient les réformistes. Nous ne le ferons pas non plus sur le dos des 155 000 personnes qui tombent malades chaque année. Pas plus que nous ne le ferons au détriment de 30 000 pêcheurs. Ce sont là précisément les gens auxquels s'attaque le Parti réformiste quand il prétend qu'épargner pour les mauvais jours est une politique sociale intelligente.

La même chose est vraie en ce qui concerne les personnes âgées et les prestations aux personnes âgées. Le Parti réformiste veut réduire de trois milliards de dollars le programme de la Sécurité de la vieillesse. Je voudrais bien savoir ce qu'en pensent les personnes âgées que je rencontre devant un café au McDonald de la rue Wyandotte, dans l'est de Windsor!

Comme dans le cas de nombre de propositions faites par les réformistes, nous connaissons le prix de cette mesure particulière, mais les réformistes se gardent bien de nous dire ce que cela veut dire. Quels gens exactement seraient privés de ces prestations et combien perdraient–ils? Y aurait–il une disposition de récupération? À quel taux? À partir de quel niveau de revenu? La vérité est que personne ne peut réduire le programme de la Sécurité de la vieillesse de trois milliards de dollars sans nuire aux personnes âgées qui sont loin d'être riches.

Il est clair, d'après leur réaction au budget, que les Canadiens appuient fermement la direction prise par ce gouvernement. Ils prennent les plaintes de l'opposition et de certaines capitales provinciales au sujet de cette nouvelle direction pour ce qu'elles sont: de la pure politique, une politique vieux jeu, de la politique comme d'habitude. Les citoyens savent, mêmes si les politiciens à l'esprit partisan l'ignorent, que nous devons mettre sur pied des moyens qui nous permettent réellement de travailler ensemble et de façon productive. Ils n'ont pas de temps pour ce qui est de toute évidence de l'esbroufe. Ils n'ont pas de temps pour les tours de passe–passe idéologiques.

Le gouvernement est résolu à bâtir un meilleur système de sécurité sociale pour les Canadiens, un système financièrement viable qui établirait clairement les objectifs et recueillerait l'appui nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le budget du gouvernement est la base d'un tel système.

Entre les deux approches, il faut en choisir une. Les Canadiens préfèrent de toute évidence l'approche du gouvernement à celle, simpliste et superficielle, du Parti réformiste.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai rarement entendu autant de distorsion d'un seul coup dans la présentation de la politique d'un autre parti par un député. La députée a fait des merveilles sur ce plan, et je la félicite, si c'est l'objectif qu'elle s'est fixé à la Chambre. Il y avait longtemps qu'on n'avait entendu un député déformer autant les faits.

La députée a parlé du budget libéral et de toute la souplesse qu'il donnait dans l'administration des programmes. Peut–elle me dire comment ce budget peut donner plus de souplesse, compte tenu du fait qu'il fait grossir la dette de 24 milliards de dollars par année, selon les chiffres du ministre lui–même, et alors que le service de la dette représentera 51 milliards de plus par année, d'ici la fin de la période de trois ans?

Comment cela peut–il donner plus de souplesse dans l'administration des programmes sociaux si des milliards et des milliards de plus vont au service de la dette plutôt qu'aux programmes eux–mêmes? Comment peut–on avoir ainsi plus de souplesse si l'économie canadienne s'effondre et que nous devons aller quémander un prêt au Fonds monétaire international, pour nous faire dire que nous devons abolir plusieurs de nos programmes sociaux, sans quoi on ne nous prêtera pas d'argent? Comment peut–on jouir de plus de souplesse dans les circonstances?

Mme Cohen: Allô. La Terre appelle le Parti réformiste. Monsieur le Président, les Canadiens veulent qu'on prenne le déficit en main. Ils veulent qu'on élimine le déficit. C'est ce que nous faisons. Nous prendrons un peu plus de temps que ne le feraient les réformistes pour atteindre nos buts, parce que nous ne voulons pas que des enfants crèvent de faim dans les rues, que les jeunes doivent renoncer à leurs études ou que les personnes âgées soient privées de soutien au revenu.

Allô. La Terre appelle le Parti réformiste. Tâchons de garder les pieds bien sur terre.

• (1320)

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu de telles balivernes.

Peut–on vraiment parler d'un véritable débat, lorsqu'une députée intervient et dit que le Parti libéral, qui est supérieur, ne veut pas tuer des gens et laisser des bébés mourir de faim dans les rues? On laisse supposer alors que les députés de l'autre côté ont une politique qui a pour objectif de tuer délibérément des gens et de laisser mourir de faim des bébés.

On ne fait pas avancer les choses en utilisant des arguments de ce genre. Comprenons bien que nous voulons tous ce qu'il y a de mieux pour tous les Canadiens. Il s'agit simplement d'établir le meilleur moyen de parvenir à cet objectif. Ce n'est qu'en discutant de cela que nous pourrons réaliser des progrès.

Permettez–moi de prendre l'exemple de l'assurance–chômage. La députée n'a jamais lu les rapports des commissions royales que les gouvernements précédents, notamment les gouvernements libéraux, ont créées pour examiner le régime d'assurance–chômage. Ces commissions ont toutes dit que ce système avait été conçu pour protéger les Canadiens contre le danger du chômage. Il n'a jamais été question qu'il soit utilisé pour payer des gens qui choisissent d'avoir un enfant ou qui sont malades, comme elle l'a fait remarquer.

Le fait est que nous avons des systèmes différents pour nous occuper de ces cas–là. Il est tout à fait inefficace et inéquitable de demander à des gens de payer pour se protéger contre des risques auxquels ils ne sont pas exposés.

Enfin, ses calculs des paiements d'assistance sociale sont tout à fait faux. Nous versons actuellement 20 milliards de dollars en prestations d'assurance–chômage, ainsi qu'en prestations de sécurité de la vieillesse à des gens à la retraite et nous consacrons 18 milliards de dollars au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec. Cela représente 38 milliards de dollars.

Si l'on coupe trois milliards de dollars en haut, il est évident alors qu'il n'est pas nécessaire de s'attaquer aux niveaux inférieurs. C'est le genre de débat dont nous avons besoin, et non pas d'un débat où d'aucuns affirment qu'ils veulent sauver des vies, alors que d'autres personnes veulent tuer des Canadiens. C'est une honte!

Le vice–président: La parole est à la députée de Windsor—Sainte–Claire. Je l'invite à ne pas répéter l'expression qu'elle a utilisée à deux reprises déjà. Je ne pense pas que cela contribue à la dignité de la Chambre.

Mme Cohen: Je prends bonne note de votre remontrance, monsieur le Président, et je tiens à dire ceci. Peu importe le langage qu'on tienne, nous venons tout juste d'entendre un réformiste dire que son parti ne veut pas soutenir les femmes qui choisissent d'avoir un enfant.

M. Grubel: Ce n'est pas vrai.

Mme Cohen: Le Parti réformiste refuse de soutenir les malades. C'est ce que je viens d'entendre.

M. Grubel: Ce sont des inepties.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, nous entendons ici aujourd'hui des choses étonnantes.

Un éminent politicien me disait récemment—je sais que les libéraux ne seront peut–être pas d'accord—que la politique est l'art du possible. L'auteur de cette déclaration est le député de Labrador. Je crois effectivement que la politique est l'art du possible.

Le Parti réformiste vient de donner une idée au Parlement, mais les députés d'en face tentent de l'étouffer. Ils n'apportent pas de critiques constructives, mais portent plutôt des accusations et se comportent en marchands de peur. C'est inacceptable!

Le gouvernement a une solution au problème de la pauvreté et une autre pour le chômage: il dépense massivement, alors qu'il a été démontré clairement que cette approche était inefficace.

Le gouvernement se comporte comme un bébé. Il montre un appétit énorme, mais aucun sens des responsabilités.

Mme Cohen: Monsieur le Président, je me demande quel organe est le siège de la responsabilité chez les réformistes.

• (1325)

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord me prononcer sur la question du jour. Il serait peut–être bon de commencer par nous entendre sur ce qui fait l'unanimité.

Nous sommes d'accord pour dire que tous les Canadiens, qui vivent dans le meilleur pays au monde, s'attendent à une bonne gestion financière de la part de leur gouvernement, de sorte que, si l'on tient compte de toutes les ressources dont nous disposons, tous nos concitoyens, avec toute l'énergie et toute l'intégrité dont ils sont capables, puissent gérer leurs affaires et que, dans le cas des affaires qui sont gérées par le gouvernement, tout soit mis en oeuvre pour que les avantages qui en découlent soient durables.

Au cours de ma brève existence, il m'est arrivé à maintes et maintes occasions de bénéficier des avantages que notre pays avait à offrir. Le premier de ces avantages, ça a été le privilège de m'y installer.

Je suis un Canadien de la première génération, mais je me rappelle parfaitement les propos de mes grands–parents. Bien avant de nous quitter pour un monde meilleur, ils parlaient constamment du privilège que constituait le fait de vivre au Canada. Mes grands–parents n'avaient que faire des subventions. Ils étaient de farouches individualistes qui savaient se débrouiller. Lorsqu'ils ont immigré dans ce pays, ils ont refusé toute subvention gouvernementale. Ils se sont dit: «Nous vivrons peut–être pauvrement, mais nous réussirons», ce qu'ils ont fait.

Je me réjouis d'être issu d'une famille qui possède une riche expérience de l'entraide. Il est faux de prétendre qu'on ne peut aider les gens qu'en autorisant le gouvernement à siphonner les poches des contribuables, qu'en saupoudrant tout cet argent un peu partout à Ottawa, qu'en en consacrant une bonne partie à des fins administratives, qu'en confiant aux politiciens et aux bureaucrates le soin de décider de la destination des fonds accumulés. Il suffit d'y penser le moindrement pour se rendre compte que cela ne tient pas debout.

On n'a absolument pas créé de l'argent. On n'a aucunement généré des richesses. On n'a réussi qu'à priver les gens d'argent dont ils auraient pu se servir pour venir en aide aux personnes autour d'eux qui étaient dans le besoin.

Je sais de quoi je parle. Je suis assez vieux pour me rappeler de ce qui en était avant que ces programmes n'existent. Quand j'étais jeune, un de mes voisins a perdu la vie tragiquement dans un accident de ferme. Il n'y avait pas de programme gouvernemental, à l'époque, pour aider sa veuve à faire la récolte.

Je me souviens que mon père avait réuni les voisins. J'avais probablement cinq ou six ans. Je me rappelle encore que nos voisins étaient allés faire la récolte de cette dame en premier et qu'ils avaient ensuite fait la leur. C'est ça, la charité. Il s'agit essentiellement de prendre soin des autres.

Ma femme et moi connaissions un jeune couple qui n'avait pas de travail régulier. Il avait des problèmes d'argent. Il avait clairement besoin de beaucoup plus que d'une simple aumône. Je suis très heureux de dire que l'une des plus belles expériences de ma vie a été lorsque nous—j'étais l'un des dirigeants du groupe—avons réuni un certain nombre d'amis mutuels. Cet homme, qui connaissait des problèmes d'argent, vivait dans un logement subventionné et payait un loyer très élevé. Il disait qu'il ne pourrait participer à un programme de logement que s'il parvenait à verser un acompte. Il y avait un entrepreneur qui construisait des maisons idéales pour un premier achat. Cependant, le jeune couple n'avait pas assez d'argent pour faire un versement initial. Il disait que s'il arrivait à faire ce versement initial, cela lui coûterait ensuite moins cher pour se loger que ce qu'il payait à ce moment–là.

Je n'ai jamais eu autant de plaisir que la fois où notre petit groupe s'est réuni. Certains d'entre nous y sont allés d'un don. D'autres ont fait des prêts sans intérêt. Nous sommes ensuite allés voir ce couple et lui avons dit que nous avions ramassé les 6 000 $ dont il avait besoin comme versement initial et qu'il pouvait maintenant s'acheter une maison. Nous avons réellement eu beaucoup de plaisir à le faire. Ce couple a ensuite déclaré qu'il avait désormais une dette envers nous. Il est devenu plus responsable financièrement et n'a pas mis beaucoup de temps à rembourser le prêt sans intérêt que quelques–uns d'entre nous lui avaient consenti.

Ce fut vraiment une belle expérience. Cependant, c'était avant que le gouvernement ne commence à nous écraser sous les impôts. Il intervient maintenant de plus en plus, ce qui nous empêche de nous occuper de nous–mêmes.

Le plan que le Parti réformiste préconise aujourd'hui dit simplement ceci: «Nous rejetons le principe que le gouvernement peut s'occuper de nos économies et de nos prestations à long terme, ou de nos besoins lorsque nous sommes temporairement sans emploi. Nous rejetons le principe qu'il peut le faire mieux que nous ne saurions le faire nous–mêmes ou avec l'aide d'un proche.» Le gouvernement est trop loin des gens et trop inefficace.

Le vice–président: Comme il est 13 h 30, les délibérations sur cette question sont maintenant terminées.

[*Français*]

La Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA DIVULGATION DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS D'ORGANISMES DE CHARITÉ ET D'ORGANISATIONS SANS BUT LUCRATIF

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 10 février, de la motion: Que le projet de loi C–224, Loi sur la divulgation de la rémunération versée aux dirigeants d'organismes de charité et d'organisations sans but lucratif, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En ce qui concerne la motion pour la deuxième lecture de ce projet de loi d'initiative parlementaire, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour que soit modifié l'ordre afin que la formulation soit plutôt:

Que le projet de loi ne soit pas renvoyé à un comité législatif, mais au Comité permanent des opérations gouvernementales.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, je veux profiter de l'occasion, avant d'intervenir sur le projet de loi C–224, pour souligner la fête de la St.Patrick et souhaiter une bonne fête à tous nos amis irlandais. Je veux également porter à votre attention l'excellent article du journaliste Claude Bourguignon, paru dans *La Presse* d'aujourd'hui sur le même sujet.

M. Bourguignon est un de mes électeurs d'Argenteuil—Papineau et son article retrace l'historique de la présence massive de milliers d'Irlandais à travers le pays. De plus, M. Claude Bourguignon est un de ceux qui ont collaboré à la création du Centre d'interprétation des Irlandais du Québec qui est situé à Saint–Colomban, dans le comté d'Argenteuil—Papineau.

Le principe de ce projet de loi C–224, Loi sur la divulgation de la rémunération versée aux dirigeants d'organismes de charité et d'organisations sans but lucratif, présenté par le député de Hamilton—Wentworth, est d'obliger les organismes à but non lucratif et organismes de charité, recevant directement et indirectement de l'aide par le biais des fonds publics canadiens, à déclarer les revenus versés ou les avantages consentis à leurs dirigeants et administrateurs.

Ainsi, les revenus versés ou les avantages consentis aux dirigeants et administrateurs des organismes de charité seraient dévoilés dès la réception de l'aide du gouvernement fédéral ou du public. Par le fait même, les Canadiens auraient la certitude que les fonds publics ne seraient pas versés aux dirigeants et administrateurs.

L'action bénévole, trop souvent perçue comme des actes de charité individuels et isolés, n'a pas fait partie des débats politiques sur l'économie canadienne. Cependant, les efforts individuels constituant le bénévolat sont loin d'être négligeables, considérant leur portée économique. Il est évident qu'il faut promouvoir l'action bénévole. Cet élément essentiel de la société constitue également un mode de vie et un devoir social.

Par contre, en période de récession, les associations de bénévoles devront utiliser différentes méthodes de financement car l'aide gouvernementale devient de plus en plus restreinte. Il faut également noter que la survie des services et programmes sur lesquels comptent la population n'est pas assurée.

• (1335)

Les anciens stéréotypes concernant les bénévoles, leurs activités et leur motivation ne tiennent plus. Aujourd'hui, au Canada, les deux tiers des bénévoles font partie de la population active rémunérée, et la plupart d'entre eux travaillent à temps plein.

Ce projet de loi soulève cependant certaines lacunes. Premièrement, à la ligne 15 de l'article 3, on peut lire:

qui reçoit directement ou indirectement

Cette formulation est très large et pourrait inclure un très grand nombre d'entreprises à but non lucratif qui ne croient avoir rien à faire avec le gouvernement fédéral. On devrait dire tout simplement «qui reçoit directement».

Deuxièmement, à la même ligne de l'article 3, on lit:

des fonds publics canadiens

Le terme «fonds publics canadiens» est très ambigu puisqu'il ne spécifie pas qu'il s'agit de fonds fédéraux exclusivement ou s'il inclut des fonds provinciaux et des fonds municipaux aussi.

Le but ultime de ce projet de loi est d'éviter toute possibilité de fraude de la part des dirigeants et des administrateurs d'organismes à but non lucratif.

Tous les Canadiens et Canadiennes ainsi que tous les Québécois et Québécoises admettent que le bénévolat est une grande richesse pour la société. En effet, en 1987, selon Statistique Canada, le Canada bénéficiait du travail bénévole de plus de 9 millions de travailleurs non rémunérés. Leur travail représentait plus d'un milliard d'heures, c'est–à–dire une moyenne de deux heures par semaine par emploi entre novembre 1986 et octobre 1987 ou encore plus de 500 000 emplois à temps plein pendant un an.

Les trois types d'organismes dépendant du bénévolat les plus populaires se réfèrent aux oeuvres religieuses, aux sports et loisirs et à l'éducation et au développement de la jeunesse.

Près du quart des hommes bénévoles s'occupent de loisirs et un autre quart d'oeuvres religieuses et d'éducation. Les femmes sont plus susceptibles d'exercer leur bénévolat auprès d'organismes religieux occupant un cinquième des emplois détenus par des femmes.

Il faut noter que dans l'ensemble, la majorité du bénévolat a pour objet de recueillir des fonds, soit 38 p. 100, à fournir des renseignements, soit 36 p.100 et à organiser, superviser ou coordonner des activités, soit 35 p. 100.

Un fait surprenant est à noter. Les bénévoles ne sont pas surtout des personnes d'âge mûr ou à la retraite. Près de la moitié ont de 25 à 44 ans, un peu plus du quart, de 45 à 64 ans et les autres sont répartis entre les 15 à 24 ans. Les 25 à 44 ans occupent près des deux tiers des emplois en éducation et développement de la jeunesse et les trois cinquièmes dans les sports et loisirs.

En tant que représentant et critique des organismes du troisième âge pour l'opposition officielle, je tiens à souligner que le groupe de bénévoles de 65 ans et plus occupe près du cinquième des emplois dans les services sociaux, c'est–à–dire soins et soutien.

De plus, la majorité des bénévoles proviennent de ménages à revenu moyen. Plus de 40 p. 100 de tous les bénévoles appartiennent à des ménages dont le revenu varie de 30 000 $ à 60 000 $; 14 p. 100 à des ménages dont le revenu est de 60 000 $ et plus; et seulement 5 p. 100 à des ménages dont le revenu est inférieur à 10 000 $.

Les bénévoles dont le revenu de ménage dépasse 60 000 $ se trouvent en plus grande partie dans les organismes aux intérêts économiques et internationaux, 19 et 21 p. 100 respectivement. Ceux dont le revenu du ménage ne dépasse pas 20 000 $ se trouvent le plus souvent dans les services sociaux représentant près du quart des bénévoles. Ceci tend à refléter la proportion

élevée de personnes âgées dans ce domaine. Pas moins de 19 p. 100 des bénévoles dans les services sociaux ont 65 ans et plus.

Dans le journal *La Presse* du 6 février 1993, le journaliste Claude Masson s'interrogeait sur l'utilisation des fonds recueillis lors des téléthons, et je cite: «La préparation d'un téléthon et le maintien en conséquence d'un personnel permanent, la campagne de promotion qui le précède, les coûts de production d'un tel *show* sont énormes et bouffent une bonne partie des montants recueillis».

• (1340)

C'est à ce niveau que les organismes qui réalisent des téléthons doivent remettre la formule en question. Ce n'est pas normal, par exemple, que sur des fonds recueillis de 3 millions de dollars, le retour direct aux individus soit à peine de 10 à 20 p. 100. Il doit atteindre au moins 50 p. 100, soit 1,5 million de dollars en services directs, pour que le maintien d'un téléthon soit justifié.

Mais, il faut éviter que les téléthons ne servent qu'à un système, qu'à de la «charity business», qu'à des gens ou à des organismes qui utiliseraient les téléthons à leurs propres fins. Ce n'est pas parce que des organisations portent l'étiquette «sans but lucratif» qu'il faut leur donner la bénédiction sans confession.

Les Québécois et Québécoises ont donné, en 1991, plus de 400 millions de dollars à une multitude d'organismes, c'est–à–dire oeuvres de charité, fondations, paroisses, organismes de loisirs, etc., qui ont fait appel à leur générosité. Les Canadiens dans leur ensemble, ce qui exclut les entreprises, ont donné *grosso modo* dix fois plus, selon les estimations du Centre canadien de philanthropie, soit près de 5 milliards de dollars. Ainsi, sur le plan de la transparence, il serait intéressant que les organismes qui reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral ou du public soient obligés de dévoiler les avantages et salaires consentis à leurs dirigeants.

Ainsi, les Canadiens seraient à même de vérifier que les fonds publics utilisés pour appuyer les organisations de charité ne vont pas tout simplement dans la poche de ceux qui administrent ces organismes. En conclusion, sous réserve des deux points que j'ai soulevés précédemment, nous serions prêts à appuyer l'esprit de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir pour appuyer le projet de loi C–224, Loi sur la divulgation de la rémunération versée aux dirigeants d'organismes de charité et d'organisations sans but lucratif. Mon collègue de Hamilton—Wentworth a consacré énormément de temps et d'efforts à faire des recherches sur cette question dans l'intérêt des contribuables canadiens et de la réduction du déficit.

L'obligation de rendre compte est le cri de ralliement des années 90. Nous l'avons entendu dans tous les milieux, chez les gens d'affaires, comme chez les groupes d'intérêts spéciaux, mais, plus important encore, nous l'avons entendu dans la bouche du contribuable canadien. Ce que fait ce projet de loi, c'est obliger les organismes de charité et les organisations sans but lucratif, qui représentent un secteur très important de l'économie, à rendre des comptes.

Cette mesure porte sur la divulgation au gouvernement de la valeur réelle des organismes de charité et des organisations sans but lucratif, non seulement sur le plan des ressources humaines mais aussi sur le plan financier. Les Canadiens ont le droit de savoir et ce, je pense, parce que nous mesurons notre croissance et notre dette par rapport au PIB. Il est donc très important que nous connaissions exactement la valeur réelle du PIB, laquelle devrait inclure la valeur pour l'économie canadienne des organismes de charité et des organisations sans but lucratif.

Ce projet n'a nullement pour but d'embarrasser qui que ce soit ou de nuire à qui que ce soit. Il a pour but de veiller à la transparence et à la reddition de comptes. Les Canadiens tiennent le gouvernement responsable de ses actions et comptent sur lui pour rendre des comptes précis, transparents et fidèles sur toutes les affaires publiques.

On doit s'attendre à la même chose de la part des organismes de charité et des organisations sans but lucratif qui reçoivent des fonds publics. Après tout, si le gouvernement veut vraiment rendre des comptes aux Canadiens et si nous voulons nous acquitter efficacement de notre mandat de gardiens des fonds publics, nous devons avoir des rapports complets et précis sur l'utilisation des fonds publics.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de processus permettant un examen détaillé et complet, à moins de faire appel aux tribunaux. Même dans ce cas, il n'est pas possible d'obtenir la communication de tous les renseignements. Il s'agit d'un problème de longue date dû à la Loi de l'impôt sur le revenu et au système judiciaire.

Aucun de ces ministères ne peut absolument ou clairement définir quels organismes de charité et quelles organisations sans but lucratif devraient être visés car bien souvent ce type d'organisme et d'organisation se trouve à cheval sur deux catégories pour ce qui est du but visé et le reste. Ces organismes et ces organisations fonctionnent comme une entreprise mais, contrairement à une entreprise, ne font pas de bénéfices.

Il arrive souvent que les organismes sans but lucratif investissent de grosses sommes qui leur rapportent des intérêts ou des gains en capital. Et pourtant, cet argent n'est pas imposé. Ils n'ont pas de produits ou de services à offrir, au sens normal du terme. On a cité l'exemple d'un organisme sans but lucratif qui gérerait un bar sans payer d'impôts alors qu'une entreprise similaire gérée par un particulier, de l'autre côté de la rue, devait payer des impôts. Est–ce de la concurrence loyale? Est–ce traiter tout le monde sur un pied d'égalité?

• (1345)

Ces organismes sans but lucratif ont une fonction sociale et contribuent à alléger certains problèmes existant dans la collectivité ou à l'échelle du pays. Sous une forme ou sous une autre, ils reçoivent des fonds dont une portion provient des impôts provenant du dur labeur des Canadiens. Grâce à ces fonds, ils offrent des programmes, paient les salaires et gèrent les affaires courantes.

Comme on peut le voir, il n'est pas facile de donner une définition claire de ce qu'est une organisation sans but lucratif ou un organisme de charité. Depuis l'adoption, en 1927, de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, les tribunaux essaient, mais en vain, de donner une définition absolue de ce qu'est un organisme ayant pour but l'amélioration de la condition humaine.

Dans cette catégorie spéciale, les organismes de charité et les organisations sans but lucratif sont exonérés d'impôts. Il semble pourtant y avoir une certaine injustice. Ces organisations n'ont que très peu d'informations à fournir à Revenu Canada pour avoir droit à leur exemption, et très peu de comptes à rendre aux ministères qui les subventionnent. Mais l'ensemble de ceux qui les font vivre, soit les contribuables canadiens, ont encore moins d'informations.

Par exemple, la population peut apprendre par la voie des médias quel est le salaire de n'importe quel député à la Chambre. Les Canadiens sont au courant de l'existence de l'indemnité non imposable et sont bombardés d'informations au sujet des pensions des députés—et c'est très bien ainsi. Ne serait–il pas juste que ces mêmes Canadiens aient aussi accès à cette information en ce qui concerne des dirigeants en vue d'organisations sans but lucratif?

On pense entre autres à David Somerville, le président de la National Citizen's Coalition, une organisation sans but lucratif. M. Somerville accomplit du bon travail au nom de la population. Par conséquent, les Canadiens ne devraient–ils pas avoir le droit de connaître le montant de son salaire, de sa pension et de l'ensemble de ses avantages sociaux?

L'adoption du projet de loi C–224 assurerait que tous les salaires et avantages ayant été versés aux administrateurs et principaux dirigeants de ces organismes de charité et organisations sans but lucratif soient dévoilés dans les 30 jours suivant la fin de l'exercice.

J'ai mentionné tout à l'heure que les organismes de charité et les organisations sans but lucratif constituaient un secteur important de notre économie. Pour montrer toute la place qu'ils occupent, disons que plus de 130 000 organisations tombent dans cette catégorie, au Canada. Les évaluations existantes montrent que les organismes de charité et les organisations sans but lucratif dépensent environ 120 milliards de dollars par année, dont 49 milliards proviennent des divers gouvernements.

Nous savons que ces organisations agissent dans l'intérêt public, mais nous savons aussi qu'il n'y a aucun moyen de vérifier l'efficacité de leurs programmes. Quelles que soient les normes qu'on utilise, c'est beaucoup d'argent.

Il y a quelques mois, nous lisions dans les journaux de toutes les villes du pays que la Chambre de Commerce de Québec avait fait un don au premier ministre du Québec. Ce don était une maison évaluée à 650 000 $ et contenant environ 150 000 $ de meubles. Il s'agissait d'un don à un politicien, l'honorable Jacques Parizeau. L'argent qui a servi à payer ce don est réclamé comme une dépense professionnelle, pouvant être déduite à 100 p. 100, vu que la Chambre de Commerce de Québec est un organisme sans but lucratif et qu'elle a acheté la maison pour en faire don à un politicien.

Est–ce que le public n'a pas le droit de savoir combien d'argent passe par des organismes à but non lucratif pour acheter des maisons aux politiciens de ce pays? Est–ce que le public n'a pas le droit de savoir combien de politiciens, à quelque niveau que ce soit, reçoivent une aide financière ou des dons de valeur d'organismes à but non lucratif? Je pense que la plupart des Canadiens seront d'accord avec moi pour dire que nous avons ce droit, en particulier du fait que la plupart des Canadiens paient leur juste part d'impôts. En fin de compte, ceux qui contribuent paient aussi pour ceux qui ne contribuent pas.

Si nous devons être les gardiens de la confiance publique et si nous voulons être justes avec tous les secteurs de l'économie, alors je pense que nous avons l'occasion de faire un premier pas vers une plus grande justice en adoptant le projet de loi C–224.

Je viens d'une région rurale du Canada, la région atlantique où les gens sont généralement très charitables envers leurs amis et leurs voisins, et très généreux avec l'argent qu'ils ont. La plupart vous donneraient leur dernier dollar, si vous en aviez vraiment besoin. C'est ça l'esprit canadien. Je crois sincèrement que la divulgation augmenterait la générosité des Canadiens. Grâce à cette transparence, les gens auront plus confiance et seront plus généreux envers les organisations sur lesquelles nos collectivités comptent et les milliers de bénévoles qui consacrent énormément de leur temps et de leur énergie.

En cette période économique très difficile que traverse notre pays, à l'image du gouvernement qui a pris des mesures audacieuses et courageuses sans précédent pour réduire les programmes, la fonction publique et les dépenses, nous trouverons sûrement le courage d'appuyer ce projet de loi.

• (1350)

Les Canadiens sont très généreux et chacun d'entre nous attache une grande valeur au travail que font les organismes de bienfaisance et les organisations sans but lucratif au sein de nos collectivités. Toutefois, je suis persuadée que nous nous sommes tous demandé à quoi exactement servaient nos dons. Quelle proportion sert à payer des salaires élevés et quelle proportion aide vraiment les enfants ou les chercheurs que nous voulions appuyer?

Aux termes du projet de loi C–224, ces renseignements seraient transmis à la population. Les faits seraient divulgués. En sachant exactement à quoi servent les dons, les Canadiens se feront encore plus généreux envers les groupes qui le méritent, j'en suis convaincue. Je félicite mon voisin de banquette, le député de Hamilton—Wentworth, pour sa prévoyance, les recherches laborieuses qu'il a effectuées ainsi que son intégrité et sa résolution de faire ce qu'il faut. Je crois que, dans l'avenir, on en viendra à considérer ce projet de loi comme la plus importante mesure législative adoptée au cours de la 35e législature.

Je crois que les Canadiens sont prêts pour ce projet de loi, qui est tout à fait compatible avec le budget que nous avons déposé récemment et qui le complète même très bien.

En terminant, j'espère que tous les députés étudieront attentivement ce projet de loi et décideront de l'appuyer.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends ici la parole au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Je tiens à féliciter mon collègue, le député de Hamilton—Wentworth pour avoir saisi la Chambre de ce projet de loi.

Voici certes un projet de loi que le Parti réformiste ne devrait pas avoir trop de mal à appuyer. Il traite de deux choses qui nous tiennent à coeur, à savoir l'obligation de rendre des comptes et l'obligation d'informer la population.

Nous avons tous contribué déjà à des groupes sans but lucratif et à des organismes de charité et je suis persuadé que nous nous sommes tous demandé à l'occasion quel pourcentage au juste de notre contribution allait à la cause et quel pourcentage allait à l'administration et à la bureaucratie. Ce projet de loi fera beaucoup, je crois, pour apaiser nos craintes. Il n'y a rien comme l'information pour se rassurer. Les suppositions et la peur de l'inconnu ne font qu'engendrer d'autres suppositions.

À propos d'obligation de rendre des comptes et d'obligation d'informer la population, je remarque que la députée qui a pris la parole avant moi a mentionné le régime de retraite. J'ai cru comprendre qu'il était très difficile de savoir quels parlementaires ont touché une pension de retraite dans le passé, quelles sommes ils ont touchées, et quelles étaient les contributions personnelles des députés comparativement aux sommes versées par les contribuables. Ce serait une excellente idée, je crois, de présenter un jour un projet de loi d'accompagnement concernant l'obligation d'informer la population et l'obligation de rendre des comptes au sujet des régimes de retraite subventionnés.

Je m'excuse auprès de la personne qui m'aide dans mes recherches. Elle m'a rédigé deux allocutions pour aujourd'hui, mais je n'en utilise aucune. Je lui fais toutes mes excuses.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Vous vous débrouillez plutôt bien.

M. Johnston: J'espère que cette personne le croira aussi et que cela la consolera.

La plupart des députés savent et reconnaîtront que les députés réformistes font à des organismes de charité de leurs circonscriptions respectives des dons qui représentent une partie considérable de leur revenu. Nous connaissons assez bien les organismes de charité qui existent dans nos localités. Comme l'a dit aussi la députée qui a pris la parole avant moi, ce projet de loi ne vise absolument pas à contester le bien que font ces organismes de charité et ces organisations sans but lucratif.

• (1355)

En fait, on peut considérer qu'il leur permettra de faire encore plus de bien car, si une trop grande partie des fonds qu'ils recueillent va en frais d'administration, par exemple, les bénévoles qui consacrent de nombreuses heures à s'assurer que ces organismes et ces organisations sont un succès seraient très découragés d'apprendre que les directeurs et les administrateurs de ceux-ci touchent des salaires et des droits exorbitants.

Je n'ai pas l'intention de prendre tout le temps mis à ma disposition pour parler de ce projet de loi. Je crois que, dans un cas comme celui-ci, ce n'est pas le nombre de mots qui compte.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, en attendant que le député de Kent revienne à la Chambre, je voudrais exprimer mon appui au député de Hamilton—Wentworth.

Ce projet de loi illustre comment un député peut présenter à la Chambre une idée précise étayée par des recherches soignées. En travaillant d'arrache-pied, il a réussi à présenter à l'ensemble de la nation une suggestion positive pour toutes les collectivités, toutes les villes et toutes les régions du Canada. Je félicite mon collègue de Hamilton—Wentworth pour le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. C'est là une réalisation remarquable.

Je crois que les dispositions du projet de loi sur la responsabilisation des organismes sans but lucratif du Canada leur permettront d'atteindre un excellent niveau d'efficience dans leur administration interne. Je dis cela parce que nous avons tous lu des histoires d'organisations accusées d'avoir des structures administratives trop lourdes dont le coût de fonctionnement ne laisse pas suffisamment d'argent pour les activités sur le terrain. Cela ne fait pas seulement planer des soupçons sur ces organisations qui ne peuvent pas ouvrir tous leurs livres et leurs dossiers au public, mais empêche également les organisations qui, elles, sont efficientes, de le montrer.

Je crois que le projet de loi suscitera un renouveau d'intérêt pour le secteur bénévole, dont nos collectivités dépendront de plus en plus étant donné la discipline financière très rigoureuse que la situation difficile actuelle nous impose. Les organisations efficientes qui réussissent à combler les besoins de leurs clientèles seront, espérons-le, récompensées par les membres de notre société qui reconnaissent la valeur du service bénévole efficace.

Je remercie le député et je lui donne tout mon appui.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, j'appuie, moi aussi, le projet de loi du député de Hamilton—Wentworth. En écoutant les orateurs précédents, j'ai entendu la députée de Cumberland—Colchester dire que cela pourrait être la plus importante mesure législative de la présente session. Le député de Broadview—Greenwood a dit que c'était une réalisation extraordinaire.

Je voudrais bien ajouter ma voix à tous ces éloges à l'égard de ce projet de loi, mais je n'arrive malheureusement pas à aller aussi loin. Je vais toutefois féliciter le député de Hamilton—Wentworth. C'est une bonne mesure législative. C'est un projet de loi bien nécessaire que mes collègues du Parti réformiste et moi-même n'hésitons pas à appuyer.

• (1400)

Monsieur le Président, lorsque nous, réformistes, sommes venus à Ottawa, nous avons dit que nous ne siégerions pas de ce côté–ci de la Chambre simplement pour critiquer le gouvernement libéral, bien que, de la façon dont les choses ont tourné depuis le début de la 35e législature, nous n'ayons pas eu d'autre choix que de critiquer. Les Canadiens qui regardent ce qui se passe au Parlement sauront évidemment que, lorsque nous critiquons, nous le faisons de façon constructive en proposant des solutions de rechange.

Il s'agit ici de l'une des occasions où nous n'avons pas de critiques à formuler puisque, franchement, malgré toute la recherche que nous avons faite au sujet de cette mesure législative, nous ne trouvons vraiment pas grand–chose à redire. Je tiens à dire à la Chambre que tandis que le député de Hamilton—Wentworth et ses collaborateurs ont fait une recherche approfondie pour énoncer clairement le projet de loi, nous avons fait une recherche approfondie pour déterminer s'il s'agissait ou non d'un bon projet de loi, et nous le trouvons effectivement bon.

Nous voulons essentiellement que les organisations à but non lucratif et les organismes de charité fassent montre de plus de responsabilité financière dans leur comptabilité, de sorte que nous puissions savoir quelle rémunération les dirigeants de ces organismes reçoivent pour leurs services.

Nous savons que le gouvernement du Canada donne beaucoup d'argent aux organisations sans but lucratif et aux groupes d'intérêts. Nous avons connu récemment des cas où des dépenses ont paru exorbitantes parce que ces organisations n'ont pas à rendre compte rigoureusement de leurs dépenses. Nous avons vu de nombreux cas où ces groupes d'intérêts et ces organisations sans but lucratif sautent certaines lignes de la déclaration de revenus et se contentent d'inscrire un montant global incluant les salaires versés à certains des dirigeants de l'organisme. La mesure à l'étude interdira cette pratique. Nous allons avoir de meilleurs comptes.

Parlant de responsabilité financière, je considère le député de Hamilton—Wentworth irréprochable à cet égard, car il semble bien comprendre ce que cela veut dire. Je l'encouragerais à appliquer les principes dont il a fait preuve en ce qui concerne la mesure à l'étude à ses conversations avec ses collègues du Parti libéral. Le Parti réformiste est venu ici pour exiger des comptes du gouvernement.

Le député de Hamilton——Wentworth semble très bien s'y connaître en comptabilité. En appuyant le projet de loi, je tiens à l'encourager à parler à un aussi grand nombre de ses collègues que possible de sorte que nous réussissions à obtenir du gouvernement qu'il fasse preuve de responsabilité financière tout au long de la 35e législature.

Nous appuyons le projet de loi.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir et un honneur de prendre la parole pour appuyer cette motion.

Quelques réflexions me sont venues à l'esprit ces dernières minutes, en écoutant les autres députés. Je crois que ce serait un grave oubli que de ne pas féliciter le député qui a proposé le projet de loi. J'ai eu la chance de travailler avec lui au comité chargé d'étudier le projet de loi C–43. Il me semble que ce projet est un excellent signe de santé, et il est pour moi une lueur d'espoir: il y a peut–être des libéraux qui croient au principe de la responsabilité. Nous avons parfois l'impression qu'ils ne sont pas attachés à ce principe.

Le député a contribué à renforcer le projet de loi C–43 sur quelques points, notamment sur la divulgation des renseignements. Lorsque les lobbyistes recevront des fonds du gouvernement, ils devront maintenant le divulguer. Je crois que la divulgation est la première étape vers l'élimination de ces versements.

J'ai remarqué que les meilleures mesures législatives proposées à la Chambre étaient celles des simples députés. C'est la seule occasion où pareille unanimité peut se faire. Nous devrions peut–être envisager de modifier notre Règlement pour que les initiatives gouvernementales soient le dernier point de l'ordre du jour le vendredi et que tout le reste du temps soit consacré aux initiatives parlementaires. Nous pourrions peut–être alors changer le système.

• (1405)

Je félicite certainement le député de son initiative. C'est une question qui me tient à coeur, car je crois fermement à l'utilité des organismes de charité et au travail qu'ils accomplissent. Je crois aussi à l'obligation de rendre compte. N'eût été ce principe, je crois que je n'aurais pas sollicité de mandat comme député fédéral. C'était là une de mes principales motivations.

Je me souviens de ce que m'a dit mon fils, dont j'ai déjà parlé à la Chambre et qui travaille actuellement au Rwanda pour une organisation de charité, à titre d'administrateur dans un orphelinat. Lui et sa femme voient, avec d'autres, à ce que les quelque 400 enfants dont les parents ont été tués lors des événements très regrettables qui sont survenus là–bas reçoivent les soins dont ils ont besoin. Au cours des cinq ou six dernières années, mon fils a fait ce genre de travail en Somalie, au Soudan, en Bosnie et ailleurs. Il a dit quelque chose que j'estime extrêmement important. Il a dit que, là où il a travaillé, les organisations non gouvernementales, les ONG, sont à peu près deux ou trois fois plus efficaces que les organismes gouvernementaux.

Il a parlé notamment des salaires. Lorsqu'il est là–bas, il reçoit une indemnité de subsistance, et c'est à peu près tout. Par contre, d'autres qui sont censés aider, touchent d'énormes salaires. Il dit qu'il n'arrive pas à le croire. Je ne mentionnerai toutefois pas le nom des organisations en cause puisqu'elles ne sont pas ici pour se défendre. Après avoir travaillé là–bas pendant cinq ou 10 ans, certaines des personnes dont il m'a parlé vont rentrer au Canada avec un compte en banque bien garni, étant donné qu'elles ne dépensent pas d'argent là–bas.

Un organisme de charité peut tout à fait rendre des comptes. Il faut que les fonds consentis pour aider les gens aillent bel et bien aux gens et non pas aux pouvoirs publics. Cela se produira si l'on responsabilise ces organismes et si on les incite à être plus ouverts et honnêtes envers les gens qui les appuient.

J'ai moi–même adopté pour pratique il y a de nombreuses années de ne pas appuyer les organismes de charité privés qui ne rendent pas publique leur comptabilité. Dans certains cas, je leur ai écrit pour leur demander: «Veuillez m'envoyer votre rapport annuel de l'an dernier. S'il n'est pas vérifié par un vérificateur indépendant, je ne vous aiderai sans doute pas.» Je crois en ce principe et j'estime qu'il devrait s'appliquer à tous les organismes.

Je me réjouis que ce soit fait dans ce secteur des dépenses fiscales. J'espère le plus sincèrement du monde que le député de Hamilton—Wentworth transmettra le virus de la responsabilisation dans tout son caucus pour que tous les organismes de l'État s'ouvrent au principe de l'imputabilité et de la transparence totales, qu'ils ouvrent leur comptabilité au public pour que celui–ci sache combien d'argent ils reçoivent et comment ils le dépensent.

Je suis très heureux de parler de cette motion, que je vais certainement appuyer.

Le vice–président: Dans les circonstances, le député de Hamilton—Wentworth souhaitera peut–être clore le débat.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, du fond du coeur, je tiens à remercier tous mes collègues de tous les côtés de la Chambre qui se sont prononcés en faveur de ce projet de loi.

En fait, je crois que ce projet de loi est extrêmement important et qu'il aura des répercussions profondes sur la société canadienne. Pour ma part, en tant que député, je suis extrêmement fier, en cette 35e législature, d'avoir présenté ce projet de loi et de pouvoir compter sur l'appui de mes collègues de tous les côtés.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au comité permanent des opérations gouvernementales.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[*Traduction*]

Le vice–président: Comme il est 14 h 10, la Chambre s'ajourne à lundi, à 11 heures.

(La séance est levée à 14 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 mars 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA GRÈVE DU RAIL

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, étant donné la situation sérieuse causée par la grève qui paralyse le transport ferroviaire, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter un projet de loi intitulé Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, dont il a été donné avis dimanche matin dans un *Feuilleton des Avis* spécial.

Je demande que la Chambre accorde son consentement unanime pour autoriser la présentation immédiate et la première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Chers collègues, je désire informer la Chambre que, conformément à une demande du gouvernement et aux termes du paragraphe 55(1) du Règlement, j'ai fait publier un *Feuilleton des Avis* spécial pour donner avis de la présentation d'un projet de loi d'initiative ministérielle. Je déposerai le document en question sur le bureau de la Chambre dans un instant.

Toutefois, le député de Kingston et les Îles a invoqué le Règlement. Y a–t–il des commentaires à ce sujet? J'invite les députés à faire des observations simplement parce que j'ai cru que le député de Laurier—Sainte–Marie se levait pour intervenir avant que je ne mette la question aux voix. Puisque personne ne désire formuler des commentaires, y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement unanime pour la présentation de ce projet de loi pour le moment.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[*Traduction*]

LOI SUR LA PRÉVENTION DES ARRÊTS DE TRAVAIL DANS L'EXPORTATION DU GRAIN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 2 mars, de la motion: Que le projet de loi C–262, Loi portant règlement par l'arbitrage des conflits de travail dans l'exportation du grain et modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de traiter aujourd'hui d'un projet de loi qu'a présenté le député de Lethbridge. Ce projet de loi vise à interdire à un employé ou un employeur de causer un arrêt de travail à toute étape du transport du grain des installations du producteur à son point d'exportation.

Il est évident que ce projet de loi toucherait un grand nombre de Canadiens, à savoir tous ceux qui sont chargés du grain, de l'agriculteur qui le produit aux sociétés ferroviaires et aux compagnies de navigation qui le transportent. Il toucherait directement la circonscription d'Erie, dont l'économie englobe toute la gamme de services, de la production du grain à son transport par l'industrie maritime.

Je voudrais m'attarder sur un aspect précis de ce projet de loi et sur ses conséquences pour le climat des relations de travail chez les fonctionnaires. Je veux parler de la disposition qui modifierait la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en y ajoutant de nouveaux critères limitant le droit de grève.

Ce projet de loi vise à ajouter à l'article 2 et au paragraphe 78(1) de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique un libellé qui aurait pour effet d'interdire aux fonctionnaires de s'engager dans toute activité de grève dans des secteurs liés à «l'acheminement régulier du grain des installations du producteur à son point d'exportation».

Lorsque la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique a été adoptée il y a près de 30 ans, les législateurs avaient inséré dans la législation du travail une notion exceptionnelle, c'est–à–dire de désigner des fonctionnaires essentiels et de les priver du droit de grève. Il s'agissait des fonctionnaires

exerçant des fonctions nécessaires pour la sécurité du public canadien. Si on examinait le Code canadien du travail ou d'autres codes du travail, on n'y trouverait pas beaucoup d'exemples de cette notion.

À mon avis, cette notion est bonne, raisonnable et justifiable. Les employés du gouvernement fédéral et d'un grand nombre d'autres institutions fédérales ne devraient pas avoir la possibilité de refuser d'assurer certains services, lorsque cela a pour effet de menacer la sécurité des Canadiens.

Cette disposition s'est révélée efficace au fil des ans dans le cadre de grèves des fonctionnaires. Un certain nombre de leurs collègues continuent de travailler et d'offrir à la population les services essentiels. La dernière grève dans la fonction publique nous a donné de nombreux exemples de l'utilité de cette disposition.

L'aviation et la marine ont poursuivi les opérations de recherche et de sauvetage. Les brise–glaces ont assuré le service. On a continué d'établir et de mettre à jour des cartes marines, ainsi que d'émettre les très importants avis à la navigation. On n'a pas mis un terme à la surveillance des pêches et les employés intéressés ont continué d'assurer le service à la population.

On n'a pas interrompu les opérations aériennes ni fermé les installations aéroportuaires. Les services d'observation météorologique n'ont pas cessé leurs opérations. Ils ont préparé les prévisions et les ont transmises aux utilisateurs. On doit se féliciter également d'avoir continué de rédiger et de rendre publics les bulletins sur la sécurité aérienne.

Naturellement, on considère que les gardiens de prison et les services correctionnels assurent un service essentiel, et ils se sont acquittés de leurs tâches durant cette période. Tous ces employés, notamment ceux qui sont chargés de surveiller les détenus, de leur offrir des soins médicaux, de veiller à ce qu'ils soient nourris et chauffés et d'assurer tous les autres services nécessaires au bon fonctionnement du système, sont restés au travail.

Des employés désignés ont assuré le service dans des domaines comme la lutte anti–poison, l'identification des produits dangereux, le soutien médical dans les hôpitaux fédéraux, le transport ambulancier, ainsi que les soins dentaires et les soins de longue durée dans les régions isolées. Des employés s'occupant de recherches touchant les soins de santé et faisant appel à des animaux de laboratoire étaient également désignés.

On a maintenu les programmes de sécurité du revenu, comme l'assurance–chômage, les allocations familiales et le Régime de pensions du Canada, car ils sont essentiels. Cela englobait le traitement des nouvelles demandes et le versement des prestations.

Les employés chargés du contrôle de la douane et de l'immigration sont demeurés au travail. Parmi ces emplois jugés essentiels, il y avait ceux des employés chargés de la première inspection de la viande et du poisson importés au Canada.

Chose peu surprenante, les dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique retiraient également le droit de grève aux employés dont le travail comportait des responsabilités sur le chapitre de la sécurité nationale. Cela englobait les fonctionnaires et les employés civils qui sont chargés de soutenir les opérations de la GRC.

Les députés seront contents d'apprendre qu'on a désigné les opérations parlementaires comme un service essentiel. On a continué d'imprimer le hansard, ainsi que les rapports de commissions et d'autres publications parlementaires. On a maintenu également les services d'interprétation simultanée.

Ce sont là des exemples de services jugés essentiels à la sécurité du public et que les employés de la fonction publique ne pouvaient pas retirer.

Le point commun à tous les services qui figurent sur cette liste est qu'ils sont essentiels à la sécurité de la population canadienne. Il apparaît évident que les dispositions actuelles de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ont bien servi l'intérêt public dans l'ensemble. En modifiant ces dispositions et en jouant notamment avec la notion de difficultés économiques dans l'industrie du grain, ne tentons–nous pas de réparer quelque chose qui n'est pas défectueux?

Les grèves causent des inconvénients et même des difficultés économiques. C'est là une réalité regrettable mais acceptée. Si nous reconnaissons aux employés le droit de faire la grève pour exercer des pressions sur leur employeur, nous devons en accepter les conséquences. Si nous n'acceptons pas que les grèves causent des difficultés à qui que ce soit, je suggère que la grève soit d'emblée déclarée illégale.

• (1110)

Le projet de loi actuel nous engage sur cette voie et aboutira nécessairement à une détérioration des relations employeur–employés dans notre pays. Je ne prétends pas que le transport du grain n'est pas important pour les Canadiens, car il l'est, mais je ne crois pas que la production et le transport du grain soient essentiels à leur sécurité. Comme de nombreuses autres activités économiques, le transport du grain représente une activité économique importante au Canada.

Si nous acceptions l'idée d'interdire la grève dans l'industrie du grain, quel serait le prochain secteur d'activité visé? L'industrie de l'automobile, celle du transport, ou peut–être même les services forestiers? Dans certaines régions, la production du minerai revêt une importance considérable. Devons–nous envisager d'interdire les interruptions de travail là aussi? Si nous nous fondons sur le critère économique, je suis convaincu que chaque député pourrait nommer une entreprise à l'égard de laquelle un projet de loi semblable pourrait être adopté.

Je rappelle que, dans de nombreux cas, les services de police ont droit de grève. Les professionnels de la santé et les enseignants ont aussi ce droit.

C'est pourquoi je disais que si nous reconnaissons aux employés le droit de faire la grève pour exercer des pressions sur leur employeur, ils doivent pouvoir exercer ce droit. Le fait d'ajouter à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique une disposition qui interdise la grève dans un secteur donné, que ce soit dans la manutention du grain ou ailleurs, constitue une atteinte à ce droit. Ou bien le droit de grève existe, ou bien il n'existe pas.

La disposition qui limite le droit de grève, dans le cas des fonctionnaires fédéraux dont les services sont considérés comme essentiels pour la sécurité du public, constitue une restriction que l'on peut facilement arriver à comprendre. Cette disposition est en vigueur depuis plus de trente ans et permet tout de même à des fonctionnaires de cesser d'assurer certains services. Comme nous l'avons vu lors de la dernière grève de la fonction publique, les employés peuvent encore exercer des pressions considérables sur l'employeur.

Chercher à élargir les restrictions pour englober les services importants, sur le plan économique, tout d'abord pour une puis pour de nombreuses autres industries ou activités, finira par faire disparaître pour de bon le droit de grève.

Peut–être même qu'un jour, on proposera d'exclure de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou du Code canadien du travail toute grève qui exerce des pressions sur un employeur ou d'autres personnes. Les législateurs retireront à tout employé, lentement et péniblement, le droit de grève comme moyen de pression. Est–ce ce que notre pays a à offrir à ses travailleurs et à ses représentants? Je ne pense pas.

L'introduction d'autres restrictions au droit de grève empirera à coup sûr les relations de travail dans notre pays. Comme nous le savons, ces relations sont déjà tendues. Personnellement, je crois qu'après un certain nombre d'années de problèmes, il est temps que toutes les parties en cause dans les conflits de travail adoptent une approche positive et constructive face aux relations de travail pour l'avenir.

Les temps changent, et nous devons changer aussi. À mon avis, ce n'est pas en présentant une mesure législative qui commence à miner ce que les syndicats considèrent comment un droit fondamental que nous allons en arriver à une nouvelle approche positive et coopérative face aux relations de travail. Si nous voulons donner aux syndicats le droit de retirer certains services pour exercer des pressions dans le processus de négociation collective, nous devons faire en sorte que le retrait de ces services ait un certain impact. Il faut être conséquent. On ne saurait dire aux employés qu'ils ont certains droits, mais qu'ils ne peuvent pas les exercer.

Je suis convaincu que le député de Lethbridge n'avait rien de sinistre en tête et qu'il a simplement présenté une proposition visant à protéger les intérêts de l'industrie céréalière, ce qui est louable. Néanmoins, j'estime que l'adoption de ce projet de loi ne pourrait qu'amener les autres parties intéressées à chercher à protéger tel ou tel autre secteur assurément important, grâce à une loi sur les conflits de travail. Certes, les raisons pour lesquelles on veut assurer la protection contre les grèves et les lock–out sont nobles, mais il nous faut examiner les moyens à prendre pour le faire, ainsi que les conséquences que pourrait avoir cette proposition.

Pour conclure, si je reconnais, à l'instar du député, que l'industrie céréalière est importante au Canada, comme bien d'autres industries et activités d'ailleurs, je ne peux néanmoins souscrire à l'idée que le Parlement assure cette protection par le truchement d'une loi, et ce, aux dépens des intérêts des autres citoyens canadiens. Même si je reconnais qu'elle part d'un bon sentiment, cette mesure aurait des répercussions néfastes, d'où mon opposition au projet de loi.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de mon honorable collègue et je comprends que le grain est, en effet, un élément très important de la vie économique du Canada et de l'Ouest en particulier. Mais je voudrais dire ceci, le grain n'est sûrement pas plus important que la santé et la vie des citoyennes et des citoyens.

• (1115)

Or, la santé et la vie des citoyens et des citoyennes, et ce sont les provinces qui sont responsables de ce champ, peuvent être aussi impliquées et prises au piège des relations de travail. Qu'a–t–on trouvé de mieux après beaucoup de recherches, d'essais et d'erreurs? Pour, à la fois, équilibrer le droit des travailleurs et travailleuses à la grève, et de façon prioritaire, le droit des personnes à leur vie et à leur santé, on a trouvé que ce qu'il y avait de mieux, c'était un mécanisme de services essentiels. Le service essentiel ne veut pas dire qu'on retire le droit de grève.

Je voudrais dire à celles et ceux qui rêvent qu'il n'y ait plus jamais de grève, que ce n'est pas en retirant le droit de faire la grève, que vous n'aurez plus de grève. L'histoire, en effet, a montré, qu'avant qu'il n'y ait le droit, il y a eu de nombreuses grèves et très dures, et d'autant plus dures, qu'il n'y avait pas de législation. Alors, la grève a précédé le droit. Si on veut que les relations de travail soient davantage harmonieuses, si on veut que le grain, si on veut que la santé soient les priorités, il faut veiller à ce que les relations de travail conduisent plus facilement à des règlements.

Il ne faut pas oublier, surtout dans une période où depuis plus de dix ans, dans bien des cas, les travailleurs et travailleuses ont dû se serrer la ceinture, ont dû faire des concessions de toutes sortes, ont dû subir des hausses d'impôt et de taxes, que quand il y a un redémarrage de l'économie, ceux–ci et celles–ci veulent au moins aller chercher leur petite part. Il ne faut oublier que nous voyons dans ce pays, le spectacle outrageant de directions d'entreprises privées qui se paient des salaires, qui se paient des avantages, et on ne s'approche même pas, et de loin, de l'entreprise japonaise. Vous savez qu'au Japon, les écarts entre les salaires de la direction, ou les revenus de la direction et ceux des employés, sont beaucoup moins grands que ceux qu'on connaît ici.

Ce n'est pas vrai que l'on peut se donner un modèle où les directions peuvent s'offrir n'importe quoi, n'importe quand, et que les travailleurs, eux, ne vont accepter que de se serrer la ceinture quand ils voient que d'autres par ailleurs profitent de la manne. Il ne faut pas oublier l'origine des lois du travail que nous avons. Et l'origine, c'est une injustice criante et visible. Et si nous pensons que de laisser se réinstaller ce spectacle va entraîner au Canada la prospérité et l'harmonie des relations de travail, j'ai des petites nouvelles pour vous autres. Ce n'est pas ce qui va se produire.

Le vice–président (M. Kilgour): Étant au début de la semaine, je demanderais à chacun et chacune, dans la mesure du possible, de coopérer et de toujours faire vos interventions en vous adressant à la Présidence.

Mme Lalonde: Bien sûr, je ne pouvais pas vous désigner par ces propos. Alors, je n'ai aucune nouvelle pour vous, parce que vous savez fort bien qu'on ne peut pas en effet laisser s'établir, de façon aussi voyante, une situation d'injustice et penser que les

seuls qui vont être appelés à contribuer et toujours et davantage, vont être les travailleurs et travailleuses.

Nous allons aujourd'hui, demain, et dans les jours qui viennent, parler des travailleurs et des travailleuses du chemin de fer. Et nous allons constater que dans leur cas aussi, il y a eu une situation où ils ont dû abandonner, convention après convention, des conditions qui étaient les leurs avant, c'est cela la vérité, pour se réfugier dans ce qu'ils estimaient être «essentiel» dans une période de chômage, une forme de garantie d'emploi.

• (1120)

Maintenant, par une volonté patronale très ferme—et il faudra voir ce que le gouvernement va faire à cet égard—on est sur le point de voir ces travailleurs diminuer eux aussi leurs conditions de travail.

Sur ce projet de loi précis, je comprends et je partage l'intention de relations de travail harmonieuses, mais face à la pensée magique de croire qu'on peut retirer le droit de grève sans donner des mécanismes suffisants de règlement des conditions de travail, je mets en garde de penser que, ainsi, ce qu'on va produire, c'est l'harmonie et la sécurité de l'acheminement du grain. Je dis que l'histoire nous enseigne que ce n'est pas ce qui s'est passé et qu'il y a de fortes chances que ce ne sera pas ce qui va se produire.

J'ajouterais d'autant plus que le gouvernement n'a pas jugé bon encore de mettre de l'avant une loi antibriseurs de grève qui permet de rétablir l'équilibre du rapport de force. Si on veut arriver à des relations de travail incluant des services essentiels qui permettent un équilibre, qui permettent d'assurer, non seulement l'apparence, mais la vérité de relations de travail saines, il faut aussi se préoccuper de l'équilibre du rapport de force. Dans de nombreuses provinces, cette disposition existe et a fait ses preuves.

Quant à nous, le travail qu'il reste à faire au palier fédéral pour assurer que les relations de travail permettent à la fois de donner aux citoyens tous les services auxquels ils ont droit, mais de le faire non seulement en faisant en sorte que ce soit les travailleurs et travailleuses concernés qui paient pour l'ensemble des coupures auxquelles nous sommes obligés de nous astreindre, sera de s'occuper davantage de cet équilibre, de cette recherche de l'équité. C'est la seule façon d'assurer que la santé et la vie soient protégées aussi bien dans les provinces que le grain le soit au Canada.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je dois avouer en toute humilité que j'ai fait erreur dans les tours de parole, car je n'ai pas tenu compte de tous les orateurs qui sont déjà intervenus dans ce débat.

Pour être équitable, je donnerai la parole au Parti réformiste pour les deux prochaines interventions s'il présente deux orateurs. Après, nous reviendrons au roulement normal.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, 20 mars 1995, est une journée très pénible pour les personnes qui dépendent des chemins de fer et pour celles qui doivent expédier leurs commandes à leurs clients par le port de Montréal.

Les Canadiens sont en train de sentir pleinement les effets des grèves et des lock-out. Une mesure législative de retour au travail est envisagée. Nous avons déjà été dans cette situation. Mercredi dernier, nous avons examiné jusque tard dans la nuit le projet de loi C-74, une mesure législative de retour au travail qui visait à régler le conflit de travail sur la côte ouest.

Il y a un petit peu plus d'un an, nous examinions une autre mesure législative de retour au travail, le projet de loi C-10 qui avait pour but de mettre fin à un conflit similaire qui a duré 12 jours.

Malheureusement, il ne s'agit pas d'incidents isolés. Les Canadiens ont plusieurs fois eu à souffrir de perturbations similaires. Ces trente dernières années, treize conflits ont fait l'objet d'une mesure législative de retour au travail visant à y mettre fin.

À moins que les deux parties au conflit chez CP Rail ne parviennent rapidement à une entente, nous allons devoir, demain ou prochainement, examiner une nouvelle mesure législative de retour au travail.

Je trouve drôle que des composantes du système de manutention du grain et du système de transports soient constamment traitées comme des services essentiels chaque fois qu'il y a des interruptions de travail. Je prends la parole aujourd'hui pour demander au gouvernement de ne pas adopter de loi exigeant le maintien de ces services essentiels. Je demande au gouvernement d'examiner attentivement les répercussions très positives qu'aurait le projet de loi C-262, de voir à quel point il pourrait améliorer les relations toujours difficiles entre les parties patronale et syndicale.

• (1125)

Actuellement, il n'y a pas de véritables négociations collectives entre les parties. Les syndicats et les parties patronales savent qu'ils peuvent compter sur le gouvernement pour les faire revenir au travail. N'allons donc pas prétendre que des négociations collectives fructueuses se poursuivent actuellement, parce que ce n'est pas le cas. Cessons cette comédie et faisons ce que les réformistes réclamaient lors du débat d'urgence de l'an dernier, et ce que le député de Lethbridge réclame actuellement en présentant son projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-262.

Le projet de loi C-262 offre un moyen aux syndicats et aux parties patronales d'éviter ces débrayages nuisibles et chers, qui causent des inconvénients à tous les Canadiens lorsqu'ils se produisent. Les arrêts de travail actuels chez CP Rail et dans le port de Montréal ne se seraient pas produits si cette mesure avait été en vigueur. On ne doit pas permettre que se répètent ces interruptions dans la manutention et l'acheminement du grain et d'autres produits.

Il faut mettre à profit le processus de négociation collective quand il a des chances de fonctionner. Dans la grande majorité des cas, les parties patronale et syndicale parviennent à conclure une entente, et le processus fonctionne passablement bien. Dans certains cas, il fonctionne moins bien. Quand ça se produit, les deux parties y perdent et, si elles ne parviennent pas à s'entendre, c'est l'entreprise qui ferme ses portes.

Le cas de la manutention du grain dans l'industrie du transport maritime est unique en son genre. Il est unique, parce que ce sont les agriculteurs qui subissent les conséquences de la cessation des activités et ce, pour trois raisons. Premièrement, parce que ces problèmes font augmenter les coûts et que les agriculteurs ne

peuvent imposer une hausse de prix aux consommateurs, puisqu'ils vendent au prix du marché dans un créneau très concurrentiel. Deuxièmement, leur revenu baissera dans l'immédiat parce qu'il n'y a pas de ventes, mais qui plus est, dans l'avenir aussi parce qu'il y aura une baisse des ventes en raison de la perte des clients de longue date. Troisièmement, les agriculteurs n'ont vraiment pas le choix. Ils n'ont aucun moyen de contourner le système. Ils sont obligés d'avoir recours au transport ferroviaire et au système de manutention du grain existant. Il n'ont pas l'option d'un autre système car il n'en existe pas.

C'est la raison pour laquelle les arrêts de travail touchant le système de manutention du grain ne devraient pas être autorisés. J'espère que la députée de Mercier qui vient de parler comprend maintenant pourquoi les arrêts de travail touchant le système de manutention du grain sont tellement importants et pourquoi ils le sont tout autant que le bien–être et la santé des syndicalistes. Le bien–être et la santé des agriculteurs sont directement affectés par ces arrêts de travail. Croyez–en une personne qui a travaillé dans le milieu agricole pendant des années et qui a vécu ce genre de perturbations.

Le stress supplémentaire que cause aux agriculteurs la perte de revenu fait que cette profession, qui est déjà l'une des plus dangereuses au pays, l'est encore davantage. Laisser ces perturbations se produire continuellement affecte tout autant la santé et le bien–être des agriculteurs que des syndicalistes. J'espère que la députée a maintenant compris que les préoccupations des agriculteurs et le stress qu'ils ressentent menacent leur santé au même titre que celle des syndicalistes.

Comment régler la situation de façon à se montrer équitable envers les travailleurs, le patronat et cette tierce partie trop souvent oubliée, les agriculteurs et même les expéditeurs de luzerne et autres denrées? Le projet de loi C–262 offre une solution appelée l'arbitrage par choix des offres finales. Ce processus peut être déclenché à la demande de l'une des parties, si les parties concernées ne parviennent pas à s'entendre par le biais des négociations collectives. Les points saillants de ce processus, tel que décrit dans le projet de loi C–262, sont les suivants.

Le syndicat et l'employeur doivent fournir au ministre le nom d'une personne qu'ils recommandent conjointement comme arbitre. Le syndicat et l'employeur devront remettre à l'arbitre une liste des points sur lesquels ils se sont entendus et une liste des points qui sont encore en litige. Pour ces derniers, chaque partie devra présenter une offre finale de règlement.

• (1130)

L'arbitre choisira ensuite soit l'offre finale présentée par le syndicat, soit l'offre finale présentée par l'employeur. Au cas où une des parties ne présenterait pas d'offre finale, c'est l'offre de l'autre partie qui sera automatiquement acceptée. La décision de l'arbitre liera les parties.

Comme vous pouvez le voir, l'arbitrage prenant la forme d'un choix entre les deux offres finales n'empêche pas le processus de négociation collective de se poursuivre jusqu'à sa conclusion. Ce qu'il fait, c'est simplement accélérer le processus. Toutefois, il empêche que quelques–uns fassent un tort inacceptable à un grand nombre de personnes.

Il y a les autres travailleurs qui subissent un manque de travail et une perte de revenus du fait de l'arrêt de travail. Il y a les autres entreprises qui participent à la manutention et au transport du grain. Il y a le tort causé aux entreprises canadiennes et à la bonne réputation d'exportateur fiable du Canada. Il y a les agriculteurs qui doivent supporter la plus grande partie des coûts à court et à long termes provenant de la perte de marchés. Il leur est impossible de refiler ces coûts au consommateur ou de les récupérer d'une autre façon.

Une loi apportant une solution à long terme à ce problème aurait dû être adoptée il y a des années. À cet égard, je voudrais assurer le Parlement que le Parti réformiste continuera à faire pression pour obtenir des solutions à long terme à ce problème et à d'autres problèmes similaires dans le domaine de la manutention du grain.

Nous ne pouvons pas nous permettre que ces perturbations dans le système de transport et de manutention du grain continuent. Je sollicite un appui en faveur du projet de loi C–262. D'ailleurs, dans le passé, plusieurs ministériels, entre autres, ont été favorables à l'arbitrage des offres finales.

Je n'ai pas le temps de citer tous ceux qui l'ont fait, mais je pense aux paroles du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du ministre du Développement des ressources humaines et du président de la Commission canadienne du blé, M. Lorne Hehn. Ce dernier a soutenu que l'industrie du grain ne pouvait se permettre d'autres grèves et lock–out. Il a dit: «Nous ne pouvons nous permettre de sacrifier une industrie de milliards de dollars pour quelques–uns. Nous devons prendre des mesures pour régler cette situation.»

M. Hehn s'est ensuite déclaré favorable à un arbitrage des offres initiales lorsqu'une entente se révèle impossible au cours du processus de négociation collective. Il a déclaré: «D'après moi, cela amènerait les gens à la table d'une façon plus honnête. Nous pourrions régler toutes ces questions sans interrompre tout le système.» Je crois que cet arbitrage des offres initiales s'apparente beaucoup au processus d'arbitrage des offres finales que nous proposons aujourd'hui.

Le Comité supérieur du transport du grain s'est prononcé le 14 octobre dernier en faveur d'un système d'arbitrage des offres finales. Les ministériels l'ont écrit sans la moindre ambiguïté.

Ce sont les agriculteurs qui me fournissent les raisons les plus efficaces pour dire combien il est important d'empêcher ces perturbations à l'avenir. Mon père a dû faire face à ces perturbations tout le temps qu'il a travaillé en agriculture. Chaque fois, j'ai été témoin de son stress et de sa douleur. Je sais la peine que lui et ses voisins ont éprouvée. Personnellement, pendant toute ma carrière en agriculture, j'ai été confronté à plusieurs de ces perturbations. Je sais la douleur et les pertes qu'elles ont causées à mes voisins et à moi–même.

Enfin, je tiens à faire remarquer que ce ne sont pas seulement les syndicats qui se montrent durs à l'égard de cette question. Dans le passé, les agriculteurs ont menacé—et cela pourrait arriver un jour—de se charger comme ils le peuvent du transport du grain. Les agriculteurs ne laisseront pas ces perturbations

durer indéfiniment. Cela doit cesser. J'invite les ministériels à appuyer le projet de loi C–262 pour mettre un terme à ces perturbations dans la manutention et le transport du grain.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis extrêmement honoré de prendre la parole ici aujourd'hui pour appuyer sans réserves le projet de loi C–262 qu'a présenté le député de Lethbridge.

Ce projet de loi tombe on ne peut plus à point, entre le projet de loi de retour au travail qui a été présenté mercredi dernier et l'autre projet de loi de retour au travail dans le secteur ferroviaire qui pourrait certes être présenté bientôt. On ne pouvait pas espérer meilleur moment pour discuter de ce problème récurrent qui a maintes fois marqué l'histoire de l'agriculture dans l'ouest du Canada.

• (1135)

Aujourd'hui, je voudrais procéder d'une façon quelque peu différente. Plutôt que de m'en tenir à montrer comment la tierce partie innocente est touchée par ce projet de loi, je voudrais examiner tous les aspects de la situation et examiner ce que signifiera ce projet de loi pour les travailleurs, pour l'employeur et, bien sûr, pour la tierce partie, soit, dans ce cas–ci, l'expéditeur.

Voyons ce que cela représentera pour l'expéditeur. En tant que député de l'Ouest, je sais très bien ce que cela représentera pour le secteur agricole de la Saskatchewan et plus particulièrement de la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre.

Je voudrais revenir sur le conflit de travail qui a eu lieu à Vancouver, il y a un peu plus d'un an. La grève avait alors duré quelque 11 jours. Le secteur céréalier ne s'en est pas remis de tout l'été. Je le sais de première main. J'habite à deux milles et demi environ des élévateurs à grain de ma petite ville et je puis dire que notre localité et toute la Saskatchewan ne se sont jamais remises de cette suspension forcée du travail.

En outre, j'ai examiné des témoignages que j'ai reçus ces derniers jours et une déclaration de M. Blair Wright, d'Olds, en Alberta, qui produit de la luzerne déshydratée. Son entreprise venait juste de faire des percées au Japon, l'an dernier, lorsque l'arrêt de travail est survenu à Vancouver, et il estime à 500 000 $ les pertes que cela lui a causées.

Les hommes d'affaires japonais avec qui il traite ne comprennent pas pourquoi le Canada tolère une telle destruction de son secteur des exportations. M. Wright craint de perdre tout à fait les marchés asiatiques pour son jeune produit. Il a également affirmé que les ports de la côte ouest américaine faisaient activement la promotion de leurs expéditions régulières vers les marchés asiatiques et que le port de Vancouver pourrait perdre de grands clients si le gouvernement ne prenait pas les moyens légaux pour prévenir des arrêts de travail.

La semaine dernière, j'ai aussi discuté avec des ouvriers de la Saskatchewan qui s'occupent de la déshydratation de la luzerne. Ils m'ont dit qu'un conflit de travail d'une semaine serait préjudiciable à leur secteur, qu'un conflit de deux semaines serait très préjudiciable et qu'un conflit de plus de deux semaines serait catastrophique.

Le prix de certains produits, comme le canola, peut ne pas être directement touché. Cependant, le prix du canola dans ma ville natale s'élevait à 9,44 $ le lundi 13 mars, mais avait chuté à 9,20 $ mercredi matin, ce qui représente une baisse de 24 cents. Cette baisse de prix est–elle directement liée au conflit de travail? En partie, peut–être.

Cela étant dit, je voudrais maintenant parler de l'innocente tierce partie dans ce conflit, l'expéditeur. Je sais que la mesure législative dont nous sommes saisis permettrait d'atténuer ce genre de problème et de frustration. Je veux également parler des travailleurs et des syndicats. Certains ont soutenu à la Chambre qu'il serait injuste d'imposer aux travailleurs l'arbitrage des offres finales. Je ne suis pas d'accord. J'ai pu constater les répercussions que de longs conflits de travail ont sur les travailleurs. J'ai pu le constater à Moose Jaw, dans ma région natale.

Il y a eu deux grandes grèves à la fabrique de portes et de châssis de Moose Jaw. Les travailleurs ont été en grève ou en lock–out pendant plus de trois ans. L'entreprise a finalement fermé ses portes. Ce conflit a–t–il été avantageux pour les travailleurs? Non.

Récemment, les travailleurs de l'usine d'emballage des viandes à Moose Jaw ont fait la grève pendant environ 18 mois. À plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de passer devant leur ligne de piquetage. Les ouvriers jouaient au fer à cheval et aux cartes parce qu'il n'y avait pas de travail. Cela leur a–t–il été d'une quelconque utilité? Non. Dans leur cas, l'arrêt de travail n'a rien réglé. J'ai discuté avec un bon nombre de ces grévistes. Ils étaient prêts à retourner au travail. Ils voulaient retourner à l'usine pour accomplir du vrai travail. Du point de vue financier, ils n'ont aucune chance de récupérer un jour les pertes qu'ils ont subies en faisant une grève aussi longue.

Les travailleurs ne peuvent donc rien gagner. Dans un document de travail rédigé par M. Errol Black et M. Jim Silver, l'idée de l'arbitrage des offres finales est avancée. Je cite: «Il reste que l'arbitrage des offres finales convient bien lorsqu'il y a un besoin réel, notamment lorsque les travailleurs ont des unités de négociation trop faibles.»

• (1140)

Les auteurs ajoutent: «L'arbitrage des offres finales donne aux travailleurs dans cette situation une solution autre que les grèves dont ils ont peu de chance de sortir gagnants. L'abolition de l'arbitrage des offres finales», qui, en passant, existe au Manitoba, «ferait surgir à nouveau le problème des gains que peuvent remporter les travailleurs en position de faiblesse dans les négociations.» C'est là un témoignage plus qu'éloquent lorsque l'on constate les conséquences néfastes que les longs conflits de travail ont sur les travailleurs.

Je veux parler du patronat, c'est–à–dire des entreprises. Lorsqu'elles sont aux prises avec de longs conflits de travail, que ce soient des grèves ou des lock–out, leurs affaires subissent des perturbations. Encore une fois, je prends l'exemple de la Saskatchewan et des produits agricoles que cette province expédie par

les ports de Vancouver ou de Thunder Bay. Lorsqu'il y a une interruption de travail comme en ce moment, il est impossible de récupérer très vite les pertes financières subies à très court terme.

Lors du conflit de travail de l'an dernier, je me suis entretenu avec des gens du secteur céréalier. Ils m'ont dit qu'il leur serait impossible de recouvrer leurs pertes à très court terme. Les effets de ces conflits se font sentir instantanément.

J'ai déjà parlé du conflit de travail à la fabrique de portes et de châssis de Moose Jaw. Le lock–out et la grève y ont duré si longtemps que l'entreprise a finalement fermé ses portes. Elle n'existe plus. Est–ce que cela a réglé quelque problème que ce soit? Je ne le pense pas. C'est pourquoi nous devons examiner des solutions de remplacement pour éviter que se reproduisent les problèmes que nous savons.

Si nous parlions aux trois parties, nous pourrions les convaincre de l'utilité de ce projet de loi et de l'arbitrage des propositions finales dans les trois secteurs. Comme mon collègue l'a déjà mentionné, j'ai eu l'occasion moi aussi, en tant qu'agriculteur du centre de la Saskatchewan, de voir les conséquences de ce genre de conflit de travail. Nous ne nous en remettons jamais.

Mon collègue d'en face dit que nous ne pouvons pas parler de services essentiels, dans le cas présent. Je ne dis pas qu'il s'agit de services essentiels. Cependant, ils sont essentiels au gagne–pain et à l'avenir des habitants de ma province. Ces derniers dépendent financièrement, même si ce n'est peut–être pas physiquement, de leur capacité d'acheminer leur produit de la ferme jusqu'au port. C'est comme cela que nous faisons des affaires en Saskatchewan. C'est comme cela que nous gagnons notre vie. Je considère que ce sont des services essentiels parce que leur interruption a de très graves répercussions sur mon gagne–pain.

En conclusion, j'exhorte encore une fois tous les députés à appuyer cette mesure législative. Depuis que je suis à la Chambre, c'est la première fois qu'on tente réellement d'éliminer un grave problème en recourant à une approche qui me paraît juste et sensée.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce matin pour prendre part au débat du projet de loi C–262. Comme j'ai fait partie d'un syndicat pendant de nombreuses années, je trouve intéressant qu'on présente une telle mesure à ce moment–ci, bien que les problèmes dont il y question soient très sérieux.

Le projet de loi propose d'apporter à certains articles du Code canadien du travail des modifications qui influeront sur les mécanismes de règlement des conflits de travail. Le titre du projet de loi en précise d'ailleurs l'objet: «Loi portant règlement par arbitrage des conflits de travail dans l'exportation du grain et modifiant la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en conséquence».

Je suis fermement convaincu que cette mesure n'est pas opportune aussi bien quant à ses dispositions qu'au moment choisi pour la présenter, et qu'elle introduirait un mécanisme regrettable. Le gouvernement est d'ailleurs en train d'apporter au système de transport du grain des changements sans précédent qui auront des effets d'une grande portée, au lieu de présenter une autre mesure complexe qui n'aura pas pour effet de provoquer le changement que nous souhaitons tous.

• (1145)

Ce n'est pas ainsi que nous voulons résoudre les problèmes que nous observons dans le système de manutention du grain. Il faut cependant remarquer que nous avons les moyens de remédier à ces problèmes. Grâce à une mesure législative adoptée récemment, les débardeurs ont en effet dû retourner au travail au port de Vancouver, et les expéditions de grain et d'autres cargaisons ont maintenant repris.

Le problème exige plus qu'une simple mesure temporaire. La ministre du Travail a annoncé la mise sur pied d'une commission chargée d'étudier les relations de travail dans les ports canadiens. La commission examinera les solutions à long terme à ce conflit et aux autres conflits similaires qui pourraient se produire à l'avenir. Cette commission ne représente d'ailleurs qu'un effort parmi d'autres que le gouvernement est en train de déployer pour rationaliser le système canadien de manutention du grain.

Ces problèmes ne passent pas inaperçus. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a donc mis sur pied le 16 mai un groupe chargé d'examiner bon nombre d'entre eux. Ce groupe, qui comprend des représentants des syndicats du réseau de la manutention et du transport du grain, doit étudier à court terme le transport du grain, les problèmes qui se posent à long terme ainsi que les difficultés qui reviennent périodiquement.

Le transport du grain n'est pas assuré par un seul groupe donné de syndiqués. C'est pourquoi il a été décidé de s'attaquer au problème en équipe. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner les dossiers de transport du grain vers un grand nombre de terminaux pendant la campagne en cours.

Il y a eu par le passé, avouons–le, des problèmes de relations de travail dans le secteur de la manutention du grain. Je crois toutefois que la manière de résoudre ces problèmes n'est pas d'assurer l'arbitrage pour prévenir les grèves et les lock–out. Il faut plutôt que les syndiqués deviennent un élément productif et constructif, qu'ils participent à l'élaboration d'un système efficace de transport du grain.

Il y a là un grave problème, à n'en pas douter. Nous sommes toutefois disposés à respecter le processus de négociation collective pour promouvoir la collaboration entre les parties à un différend soit par la médiation, soit par la conciliation.

Mes collègues du développement des ressources humaines ont fait remarquer que 90 p. 100 des conventions collectives pour lesquelles il y a conciliation se règlent sans interruption de travail. Dans les rares cas où il y a des répercussions négatives sur des pans entiers de l'économie, le gouvernement a montré encore la semaine dernière qu'il est prêt à intervenir pour briser l'impasse. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de modifier le Code canadien du travail. Dans les pays où l'arbitrage obligatoire est largement répandu, nous constatons qu'il se produit encore des grèves.

Le transport du grain est un secteur à la fois très considérable et très complexe dans lequel interviennent de nombreux corps de métier. Par exemple, il y a 12 entreprises qui exploitent des silos terminus, 14 entreprises qui exploitent des silos de transbordement et 19 entreprises de silos dans les Prairies. En plus de ces entreprises, il y a deux grands chemins de fer qui transportent le grain par bateau vers les Grands Lacs et nos ports externes.

Sommes–nous prêts à supprimer les droits de négociation collective de tous ces gens–là? La question est extrêmement complexe, et nous comprenons les préoccupations de tous. Le fait de mettre en évidence au Parlement un groupe de personnes, dont la vaste majorité n'ont jamais eu de conflit de travail, me semble tout à fait injuste. C'est par la coopération qu'on établit des partenariats essentiels à l'économie et au bien–être de notre société.

Je crois que l'adoption du projet de loi C–262 ne produira vraisemblablement pas les résultats escomptés. Je demanderais plutôt aux députés d'appuyer les efforts déployés actuellement pour atténuer les problèmes que connaît notre système de transport du grain.

En terminant, j'estime qu'il est fondamental de modifier le système de transport du grain de l'Ouest. Ces modifications ont été présentées récemment dans le budget fédéral; elles créeront un cadre de fonctionnement plus souple, moins rigide dans lequel pourrait évoluer un système plus efficient, plus rapide et moins coûteux, ce qui profitera à tous.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il m'est impossible d'appuyer ce projet de loi à ce moment–ci.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, j'estime d'abord important de situer dans une juste perspective ce débat sur les mesures législatives de retour au travail, l'interruption des services ferroviaires et le système d'arbitrage portant sur les meilleures offres.

À cette fin, permettez–moi tout d'abord de souligner que les agriculteurs canadiens sont probablement les meilleurs agriculteurs du monde entier. Ils sont les plus productifs et les plus efficaces. Si leur gagne–pain ne dépendait que de cela, tout irait pour le mieux. Ils seraient extrêmement prospères, et l'ensemble du pays en bénéficierait. Cependant, toutes sortes d'autres questions se posent et empêchent les agriculteurs de pouvoir bien gagner leur vie.

L'une d'elles, c'est évidemment la guerre commerciale qui semble se poursuivre avec les États–Unis et l'Europe. Par ailleurs, les dettes et les déficits gouvernementaux gigantesques sont responsables des coûts d'intrants, des impôts et des taux d'intérêt élevés qui, tous ensemble, font qu'il est très difficile pour les agriculteurs canadiens de soutenir la concurrence, notamment celle des Américains.

Pendant ce temps, des institutions à vocation agricole, comme la Commission canadienne du blé, et le système de transport doivent désespérément faire l'objet d'une réforme. Je tiens à souligner que la Commission du blé subit d'énormes pressions non seulement de la part des Américains, nos concurrents, mais aussi de l'intérieur, de gens qui, en fait, lui sont favorables, mais qui souhaitent des changements. Le député de Végréville a été à l'avant–garde en réclamant une commission du blé démocratique, élue par les agriculteurs et ayant des représentants de ces derniers au sein de son conseil d'administration. Cela me semble tout à fait sensé.

Je veux maintenant parler brièvement de l'histoire du système de transport au Canada. Même lorsqu'il n'est pas paralysé par une grève, il est, au mieux, inefficace et lent. Je ne sais pas combien d'appels j'ai reçus, depuis un an et demi, de gens qui se demandent pourquoi il n'y a pas de wagons à leur silo–élévateur et ce qu'il est advenu de leur grain disparu au bout de la ligne.

Le projet de loi C–262 est une nécessité. Dans mon esprit, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Aujourd'hui, le gouvernement a la possibilité non seulement de mettre un terme au problème auquel nous faisons face actuellement, le hasard ayant voulu que le pays soit frappé par une grève ferroviaire le jour même où nous discutons du projet de loi C–262, qui vise aussi à trouver une solution à long terme.

J'invite les députés d'en face à faire fi du sectarisme et à prendre en considération cette mesure législative, dans l'intérêt de la majorité et des agriculteurs de notre pays. En réalité, les syndicats et les employeurs bénéficieront aussi de ce type de projet de loi qui institue un système d'arbitrage par choix de la meilleure offre. Nous encourageons le gouvernement à faire fi du sectarisme, à se joindre au Parti réformiste et au député de Lethbridge en appuyant le projet de loi C–262 afin de mettre un terme à la situation actuelle et de rétablir l'équilibre dans le système de transports.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 11 h 53, conformément à l'article 93 du Règlement, le temps consacré au débat est maintenant écoulé. La motion est mise aux voix. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 169)

POUR

Députés

Ablonczy
Brown (Calgary Southeast)
Forseth
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hoeppner
Johnston
Mayfield
Meredith
Morrison
Ringma
Silye
Speaker
Williams—31

Benoit
Cummins
Frazer
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hermanson
Jennings
Kerpan
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Ramsay
Scott (Skeena)
Solberg
Thompson

CONTRE

Députés

Augustine
Bakopanos
Bethel
Blaikie
Boudria
Bélair
Calder
Cauchon
Clancy
Copps
Crawford
DeVillers
Dingwall
Duceppe
Dupuy
Fillion
Gagliano
Gagnon (Québec)
Godin
Graham
Guay
Harvard
Irwin
Jordan
Landry
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Shefford)
Loney
Maheu
Manley
McWhinney
Minna
Murphy
Nunez
Parrish
Peters
Pillitteri
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Steckle
Telegdi
Vanclief
Walker
Young —91

Baker
Bernier (Beauce)
Bevilacqua
Bodnar
Brien
Bélanger
Catterall
Chrétien (Frontenac)
Collins
Cowling
Deshaies
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
English
Flis
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Goodale
Grose
Harb
Hickey
Jacob
Keyes
Lastewka
Lefebvre
Lincoln
Loubier
Maloney
McKinnon
Milliken
Mitchell
Nault
O'Brien
Paré
Phinney
Richardson
Robillard
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
St-Laurent
Stewart (Northumberland)
Thalheimer
Venne
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Canuel
Chan
Culbert
Daviault
Easter
Jackson
MacLaren
Simmons

Bachand
Bergeron
Bouchard
Caron
Crête
Dalphond-Guiral
Debien
Fry
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Peric
Szabo

Tobin
Volpe

Ur
de Savoye

• (1220)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion rejetée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, la paralysie des chemins de fer nationaux nécessite une intervention urgente de la part du Parlement. Conformément à l'article 53 du Règlement, je propose la motion suivante:

[*Français*]

Que l'obligation de donner un avis de quarante-huit heures soit suspendue afin que le ministre du Travail soit autorisé à déposer immédiatement un projet de loi intitulé Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires; et

Que la Chambre n'ajourne aujourd'hui que sur motion d'un ministre de la Couronne.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La durée du débat ne doit pas dépasser une heure.

[*Français*]

Mme Robillard: Monsieur le Président, j'aimerais faire part aux députés de cette Chambre de l'évolution, je dirais, des discussions du conflit de travail dans les chemins de fer. Comme vous le savez, la majorité des conventions collectives sont terminées depuis le 31 décembre 1993, à l'exception de quelques conventions collectives. Donc, depuis le 31 décembre 1993, nous n'avons pas de convention collective comme telle, et il y a des négocations.

Nous avons tenté d'aider les parties à trouver une solution. Il y a d'abord eu la nomination d'un conciliateur et, par la suite, mon prédécesseur, le ministre du Développement des ressources humaines, a nommé un commissaire-conciliateur, M. Hope, en novembre dernier, pour tenter, avec les parties, d'en arriver à une solution. Le rapport a été déposé aux parties en février 1995.

• (1230)

Depuis ce temps, les négociations se sont poursuivies, mais je dois dire avec difficulté, et comme nous le savons, les syndicats ont d'abord décidé de faire pression auprès de la compagnie Canadien Pacifique. Heureusement, la semaine dernière, il y a eu une entente de principe avec trois syndicats qui représentent environ 3 000 employés, et toutes les autres activités de Canadien Pacifique se sont poursuivies.

Malheureusement, en fin de semaine dernière, samedi, nous avons assisté à l'arrêt complet des opérations chez Canadien National et aussi à la compagnie VIA Rail. À la suite de cet arrêt complet des opérations, j'ai demandé à rencontrer l'ensemble des parties, c'est-à-dire les trois compagnies plus les représentants de tous les syndicats impliqués dans les trois compagnies. J'ai eu cette rencontre hier après-midi et j'ai invité les parties à trouver elles-mêmes soit une solution aux différents éléments du

conflit ou, à tout le moins, un accord sur le processus qui doit mener à la solution du conflit et qui lierait les deux parties.

Je leur ai fait part de la croyance du gouvernement actuel au processus de négociations collectives et donc, ce serait avec regret que nous serions obligés d'agir si les parties n'en arrivaient pas à cette entente. Je leur ai même dit que ce serait dans le meilleur intérêt des deux parties, autant au niveau des compagnies qu'au niveau des syndicats, de s'entendre à tout le moins sur un processus de résolution du conflit qui les lierait tous les deux.

Malheureusement, les parties n'en sont pas arrivées à cette entente et donc, nous nous retrouvons devant cette Chambre, lundi après-midi à 12 h 30, alors qu'il n'y a pas de service en opération au moment où l'on se parle, ni au Canadien National, ni chez VIA Rail, alors que chez Canadien Pacifique, il y a encore une partie des opérations qui sont en cours. Même si une certaine partie des opérations est affectée, il y a des opérations qui sont encore en cours.

Quels sont les impacts d'un arrêt complet des activités, au moment où l'on se parle? Regardons d'abord la situation chez VIA Rail. L'impact qui se produit pour la majorité des passagers qui utilisent les services de VIA Rail m'apparaît assez évident, je dirais. Je rappelle aux députés de cette Chambre que VIA Rail dessert au moins 500 communautés à travers le pays, d'un océan à l'autre. Cela veut donc dire que depuis samedi, l'ensemble de ses passagers sont pénalisés, et encore plus les passagers qui utilisent le train comme moyen de transport pour se rendre à leur travail. Nous avons pu voir dès ce matin, surtout dans les régions urbaines fortement peuplées au pays, ce que cela peut créer comme inconvénients à la population.

Il est vrai qu'il existe bien d'autres moyens de transport, mais quand on regarde un peu ce qui se passe, par exemple, autour de la ville de Toronto ou de la ville de Montréal, on peut comprendre facilement que ce n'est pas le transport en commun par les autobus ou même le transport en automobile qui peut accommoder l'ensemble des passagers. Donc, ce matin, lundi matin, tous ces passagers, toute cette population a été pénalisée par l'arrêt du service. Il m'apparaît qu'on devrait, le plus tôt possible, permettre le retour au travail des gens chez VIA Rail, justement pour que la population cesse d'être pénalisée.

• (1235)

Il est vrai que c'est une situation différente chez Canadien Pacifique. Canadien National n'est pas une entreprise de service aux citoyens, mais plutôt une entreprise nécessaire au niveau du transport pour notre économie canadienne.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les conséquences sont énormes au plan économique pour les différents clients et les différentes industries qui utilisent le transport ferroviaire pour leurs marchandises. On a beaucoup de secteurs d'activité au Canada qui sont tributaires des chemins de fer. Donc, les répercussions sur l'interruption des services de transport peuvent varier d'une industrie à l'autre et selon la disponibilité des autres moyens de transport.

Ce qui est clair, c'est que la majorité des expéditeurs de marchandise en vrac—je nommerai le soufre, la potasse, le grain, les compagnies minières, les grands fabricants d'appareil électroménagers et d'automobiles—, sont les principaux utilisateurs du sytème ferroviaire. De nombreuses compagnies et organisations de transporteurs, dont la ligne canadienne de transport industriel, la Commission canadienne du blé et plusieurs fabricants d'automobiles ont indiqué qu'un arrêt de travail prolongé dans le secteur leur causerait un préjudice grave.

Oui, c'est très clair qu'au niveau de l'industrie dans différents secteurs, qu'on pense à tout le domaine du grain dans l'Ouest, l'impact économique que peut produire l'arrêt du transport ferroviaire est très important. Au moment où l'on se parle, Canadien National nous dit qu'il y a une perte de neuf millions à dix millions de dollars par jour.

On voit tout de suite le sérieux de la situation et comment la crédibilité de notre pays comme fournisseur fiable, même sur le marché d'exportation, peut être remise en question. Les impacts sont énormes. D'un côté, nous avons des impacts chez VIA Rail auprès de la population et de l'aute côté nous avons des impacts au niveau de l'économie dans plusieurs secteurs d'activité.

Même si c'est à regret que nous proposons une loi de retour au travail—et je le répète, c'est à regret, parce qu'on croit toujours que la meilleure solution c'est la négociation—le gouvernement se doit d'assumer ses responsabilités et d'agir. À ce moment-là, j'ose espérer que les partis d'opposition seront très conscients de ces impacts et donneront leur consentement pour qu'on puisse débattre du projet de loi aujourd'hui même.

Le président suppléant (M. Kilger): Simplement une petite clarification. Conformément à l'article 53 du Règlement, le débat ne sera pas de plus d'une heure. Chaque député ne peut faire qu'une intervention d'une durée maximum de dix minutes.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois s'oppose à ce que la loi soit adoptée aujourd'hui. Nous partageons le constat des effets produits par un arrêt de travail dans un secteur comme le transport ferroviaire. J'ai entendu la ministre parler du fait que le Canada devait être un fournisseur fiable et des conséquences économiques. Je ne l'ai pas entendue dire un mot de la condition des personnes qui—j'en suis certaine, ce n'est pas pour leur plaisir—ont dû être obligées de débrayer dans des conditions qui ne sont pas drôles.

• (1240)

Le Canada, que je sache, a un Code du travail. Si chaque fois que le Code du travail est appliqué par les travailleurs qui ne peuvent pas parvenir autrement à une négociation, à un règlement, il y a, dans les heures qui suivent, une loi spéciale, il n'y a pas là de mécanismes nécessaires qui permettent d'avoir des relations de travail fermes et équitables.

Ce projet de loi, en réalité, vient donner raison aux employeurs. Je dois avouer que j'aimerais mieux que ce soit autrement, mais je n'ai qu'à lire les journaux et voir quelles sont les recommandations du commissaire Hope qui a été chargé de ce dossier. Il dit lui-même que l'attitude des employeurs a été extrêmement intransigeante et qu'en réalité, les demandes des syndicats n'ont jamais été considérées.

Aujourd'hui, il est extrêmement facile de parler contre quelque syndicat que ce soit, quelque travailleur syndiqué que ce soit dans une situation où, par ailleurs, les dirigeants d'entreprise, les directions d'entreprise font souvent étalage de conditions personnelles, de salaires, de bonus, d'actions qui n'ont aucun bon

sens, qui ne sont pas celles qui existent dans d'autres pays. Je me plais toujours à citer le Japon, parce que là-bas, le rapport entre les salaires des employeurs et des employés est beaucoup plus étroit qu'il ne l'est ici.

Ici, les travailleurs sont dans une situation difficile. Ils ont accepté, au fil des années, nul ne le rappelle, d'abandonner des droits qu'ils avaient acquis, pour en conserver un seul, le droit à un emploi. C'est important qu'ils puissent manifester devant tous les Canadiens et Canadiennes qu'ils ont fait des concessions, mais qu'ils ne sont pas prêts à perdre l'essentiel, dans une industrie qui, par ailleurs, a besoin de travailleurs compétents, faut-il le rappeler.

Il est important pour nous, même si, à certains égards, cela peut être impopulaire, de rappeler que les travailleurs et les travailleuses ont acquis des droits et qu'ils ont, c'est la moindre des choses, le droit d'exercer ce rapport de force qui leur est difficile aussi, mais pour dire qu'ils existent, pour empêcher que la machine ne les écrase.

J'aurais aimé que la ministre parle des personnes aussi. S'il fallait que, chaque fois qu'on trouve que des conduites sont nocives pour l'économie, le gouvernement décide d'intervenir, il le ferait souvent et pas dans les syndicats seulement, il le ferait auprès des entreprises qui ont des pratiques qui sont loin de favoriser la productivité. Les travailleurs ne sont pas des pions, ce sont des personnes. La productivité d'une entreprise suppose que les travailleurs trouvent un minimum d'équité et de justice dans les conditions qui leur sont faites, autrement les coûts seront bien plus considérables que ceux engendrés par une grève qui ne fait plaisir à personne.

• (1245)

J'ajoute aussitôt que oui des travailleurs sont en grève, mais que d'autres sont en lock-out. D'autres ont été précipités dans cette situation-là parce qu'ils ont respecté les piquets de grève. Si bien qu'on peut dire en ce moment, que nous aussi, nous regrettons de voir la situation qui est là.

Mais, on ne peut pas ne pas reconnaître le droit à ces travailleurs. Il faut dire au moins aux Canadiens et Canadiennes que ces conditions qu'ils ont abandonnées pour en conserver une, qu'elles soient connues et qu'ils soient en mesure d'avoir un règlement qui soit juste et équitable. Nous pensons qu'il faut affirmer, aujourd'hui, ce droit à l'exercice de leurs rapports de force et le droit à la libre négociation. Autrement, si les employeurs peuvent toujours compter que le gouvernement est là pour régler leurs problèmes, jamais ils ne voudront régler de façon équitable.

Oui, il faut tenir compte de leurs contraintes. Oui, les contraintes sont véritables. Mais il y a toujours dans une situation, deux parties, et il faut que les employeurs ne cherchent pas à voir comme étant leur seul intérêt, être ceux qui guident la conduite de la Chambre et du gouvernement. Pour ces raisons, parce que nous voulons favoriser la libre négociation, parce que nous voulons que les travailleurs et travailleuses puissent affirmer leurs droits, parce que nous voulons que la Chambre respecte les propres lois qu'elle a adoptées—je parle du Code canadien du travail—nous ne faciliterons pas le passage accéléré de la loi aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui. Vu que c'est tout notre système de transports qui est entravé, l'affaire est assurément urgente.

Il me semble que ces services ne sont considérés comme essentiels que lorsqu'ils ne sont plus assurés. J'aimerais insister sur le fait que nous ne parlons pas simplement d'une grève. Il s'agit bel et bien d'un arrêt de travail. Un arrêt de travail peut prendre la forme d'une grève ou d'un lock-out. Chaque fois que j'évoquerai ici la situation, j'entendrai par là l'arrêt de travail. Tout le monde comprendra que nous sommes confrontés ici à deux arrêts de travail très différents. Dans un cas, il s'agit d'une interruption de services et dans l'autre, d'un lock-out.

Ces arrêts de travail entraînent, bien sûr, la perte de nombreux emplois. Mes collègues du gouvernement ont mené une campagne énergique sur le thème de la création d'emplois au Canada. Voilà pour eux une occasion idéale de passer à l'action en élaborant une loi qui remettra ces gens au travail.

C'est une mesure bouche-trou. Il ne s'agit pas d'une solution à long terme. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, à tout le moins ceux de mon parti, ont encouragé le gouvernement à trouver des solutions à long terme. Selon nous, le fait qu'une loi ordonnant le retour au travail pende constamment au-dessus de leurs têtes n'incite pas les deux parties à mettre tout en oeuvre pour adopter la meilleure position qui soit. Le fait est qu'il s'est écoulé 27 mois entre la date d'expiration des contrats et cet arrêt de travail. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler une bonne négociation collective, bien au contraire. Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire.

Le 3 mars, dans cette enceinte même, j'ai demandé à la ministre si elle était prête à proposer quelques solutions à long terme. Elle m'a donné l'assurance que le processus de négociation collective fonctionnait merveilleusement bien et que les perspectives d'avenir étaient positives à cet égard.

• (1250)

De toute évidence, ce n'est pas le cas. Nous sommes encore une fois réunis ici pour demander le consentement unanime de la Chambre—et j'espère que nous l'obtiendrons—afin de rappeler les parties à la table de négociations et de remettre le transport par rail en marche pour que les marchandises soient à nouveau acheminées vers les clients et que les passagers retrouvent leur transport ferroviaire. C'est d'une importance primordiale! Il ne s'agit pas uniquement des pertes considérables des agriculteurs, mais aussi des nombreux emplois qui disparaîtront à cause de cette grève.

Une fois ces emplois perdus, il sera impossible de les retrouver. Lorsque les acheteurs de nos services et de nos biens auront trouvé d'autres sources d'approvisionnement, il faudra beaucoup de négociations et de démarches pour leur prouver que nous n'accepterons plus ce genre de conflit de travail à l'avenir et les convaincre que nous sommes des fournisseurs fiables de biens et de services.

Les gens du Bloc québécois ne semblent pas appuyer la motion de présentation de ce projet de loi. C'est pourtant d'une importance capitale qu'il soit présenté aujourd'hui. Je demande à mes collègues du Bloc d'accorder leur consentement afin qu'on puisse débattre adéquatement de ce projet de loi et obtenir que les parties reviennent à la table de négociations pour que les trains roulent à nouveau. En refusant, ils feraient de la politique sectaire dans sa forme la plus terrible et ils ne tiendraient pas compte de l'intérêt général du Canada.

Nous savons que nos collègues du Bloc pourraient facilement écarter cette question, sous prétexte qu'il s'agit d'un problème purement canadien. Après tout, leur but ultime est de séparer le Québec du Canada. Ils pourront mettre en vigueur la législation de leur choix en matière de travail. Je les prie donc d'appuyer la présentation de ce projet de loi aujourd'hui.

Pour ce qui est de mes collègues du NPD, je présume qu'ils n'appuieront pas la présentation de ce projet de loi. Il serait extrêmement difficile pour eux de justifier, aux yeux de leurs électeurs, leur décision de retenir pendant 48 heures la présentation d'un projet de loi qui remettra sur le marché des biens justement produits par leurs électeurs. Cette situation est extrêmement coûteuse. Ce ne sont pas uniquement les emplois directs, mais aussi les emplois indirects qui sont en danger. Nous ne savons pas quel sera l'effet à long terme de cet arrêt de travail.

De nombreux acheteurs de produits canadiens ont déjà subi les effets de tels conflits de travail antérieurement et ils comptent sur l'adoption d'une loi qui imposera le retour au travail. Si on ne règle pas cette question, si on ne ramène pas les parties à la table des négociations et, chose plus importante, si on ne veille pas à ce que les produits soient à nouveau acheminés à un rythme raisonnable, je suis sûr que nos clients diront que c'est la dernière fois qu'ils sont prêts à faire affaire avec un service de transport de marchandises aussi peu fiable et qu'ils vont commencer à trouver d'autres itinéraires pour expédier leurs produits.

M. Lorne Hehn, président de la Commission canadienne du blé, a déclaré que nous ne pouvions nous permettre de paralyser une industrie de plusieurs milliards de dollars à cause de quelques personnes. Je voudrais à nouveau souligner que ces services ne sont jamais considérés comme essentiels tant qu'ils ne sont pas interrompus. Du coup, ils deviennent essentiels.

Quand le gouvernement va–t–il présenter un projet de loi qui réglera ces problèmes de façon globale, au lieu de se contenter de gérer par expédients comme il fait?

• (1255)

Pour le moment, bien entendu, on doit avoir recours à ce type de gestion pour sortir de cette crise. J'implore le gouvernement de présenter un projet de loi semblable à celui que mon collègue a soumis, c'est–à–dire le projet de loi C–262, et que les ministériels ont si bien réussi à rejeter.

Dans le cadre d'un vote tenu le 14 octobre 1994, le Comité supérieur du transport du grain a décidé d'appuyer un système d'arbitrage par choix des offres finales pour toutes les négociations touchant le transport du grain. Certains de mes collègues du Bloc ont déclaré qu'on éliminait ainsi la négociation collective. C'est tout à fait ridicule! On élargit plutôt le processus de négociation collective. Ce n'est pas là une chose venant d'en haut qu'on impose aux parties en cause. L'une ou l'autre peut en faire la demande.

Je prétends que cela incite les parties à soumettre une offre raisonnable, la meilleure offre possible, dès le départ. Je pense que, contrairement à ce qui s'est passé dans le cas d'un syndicat par exemple, il n'y aura plus de négociations ou de pseudo–négociations pendant quelque 27, mois, car les parties établiront leur position finale et la soumettront tout de suite, au lieu d'avoir, pendant 27 mois, des pourparlers qui ne mènent nulle part.

Je sais que c'est un projet de loi controversé et que certains de mes collègues y sont opposés pour des motifs idéologiques, mais je les exhorte à laisser le gouvernement présenter ce projet de loi. Je leur demande avec véhémence de ne pas s'opposer à la première lecture de ce projet de loi pour que nous puissions au moins en discuter à la Chambre, comme il se doit, et faire tout ce que nous pouvons pour rétablir notre réputation, en tant que fournisseur fiable de produits.

[*Français*]

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier les députés du Parti réformiste qui ont déjà annoncé qu'ils appuyeraient davantage ce projet de loi. Je demanderais aux députés du Bloc québécois de réfléchir un peu avant de maintenir la position qu'ils ont déjà prise.

Je pourrais aujourd'hui parler des effets néfastes que cette crise a sur les grandes entreprises comme General Motors, Canadian Celanese, Ford et d'autres. Mais qui d'entre nous ici, aujourd'hui, parle au nom de tous les citoyens, et pas seulement ceux de mon comté, qui ne peuvent pas se défendre?

Au moment où on se parle, Canadien National est, à toutes fins utiles, fermée, VIA est également fermée. Et Canadien Pacifique ne fonctionne à peine qu'à 85 p. 100 de ses capacités.

À chaque heure qu'on perd, l'impact est de plus en plus sérieux. Certaines exportations de grain ont gelé. La semaine passée, la ministre a déposé un projet de loi favorisant la reprise du travail dans les ports de Vancouver. Il me semble que la position politique prise par les députés du Bloc québécois nuirait au règlement de ce conflit et à un éventuel retour du travail.

Après le dépôt du Budget, la semaine passée, j'ai reçu à peine un appel dans mon comté. Mais avec ce conflit qui perdure déjà depuis des mois et des mois, j'ai reçu des appels de plusieurs catégories de personnes, dont de simples hommes et femmes d'affaires qui ne peuvent pas aller chercher de la matière première et dont le commerce risque de fermer demain matin parce que la ligne de production doit s'arrêter. Il me semble que le problème est sérieux, assez sérieux pour qu'on y réfléchisse et qu'on mette fin à ce conflit.

• (1300)

Les députés du Bloc québécois ont dit qu'on brime le privilège de négociations. Ce projet de loi que l'on présente aujourd'hui n'enlève pas la possibilité de régler quand même ce conflit, étant donné que depuis 15 mois ils ont tenté de régler leurs problèmes. Ils n'ont pas pu le faire, c'est vrai, mais la présentation de ce

projet de loi n'enlève pas aux différentes parties intéressées le privilège de s'asseoir à nouveau pour en venir à une entente.

La ministre a fait, personnellement, de nombreux efforts. Hier soir même, elle a rencontré les trois syndicats. Les trois parties ont également annoncé aux médias hier soir qu'on est dans un cul–de–sac. Vaut–il mieux attendre encore un jour ou deux? Vaut–il mieux, comme les députés du NPD ou du Bloc québécois le proposent, voter contre le projet de loi dans le seul but de retarder le processus qui sera éventuellement adopté?

[*Traduction*]

Je voudrais me faire le porte–parole des Canadiens moyens qui sont touchés, peu importe qu'ils utilisent le train de Rigaud ou celui de Deux–Montagnes pour se rendre à Montréal, qui comptent sur les chemins de fer pour se rendre au travail chaque jour et qui n'ont pas la chance d'avoir une deuxième ou une troisième voiture. Qui parle en leur nom? Qui parle au nom des petits entrepreneurs qui essaient de faire sortir du port de Montréal les marchandises qu'ils ont fait venir de l'étranger?

Il est très facile de convoquer une conférence de presse quand on s'appelle General Motors ou Ford. Je pense que c'est pour les petits entrepreneurs que nous devons régler ce problème.

Il est vrai que l'impact économique est énorme, non seulement pour les grandes compagnies de chemin de fer mais aussi pour l'économie locale de la région de Montréal que je défends avec vigueur. Le port de Montréal et les chemins de fer ont paralysé des expéditions dans tout le Canada. Je lève mon chapeau à la ministre du Travail qui n'est ici que depuis peu de temps et qui a dû apprendre extrêmement vite. Elle a fait de l'excellent travail et a présenté deux mesures qui étaient loin d'être faciles.

Comme la ministre l'a dit au début de son intervention, le gouvernement aurait préféré ne pas avoir à présenter une mesure législative de retour au travail. Il est toujours mieux que les deux parties arrivent à s'entendre. Cependant, après presque quinze mois, elles n'arrivent toujours pas à s'entendre.

Je voudrais citer un extrait du rapport du conciliateur fédéral, M. Allan Hope, qui a été publié dans la *Gazette* de ce matin et dans lequel on pouvait lire ceci: «Les trois transporteurs ont présenté des demandes extrêmement controversées et provocatrices qu'ils considèrent comme essentielles pour leur viabilité et leur santé financière.» Voici ce qu'il écrivait en février: «On peut difficilement imaginer une initiative de négociation collective plus susceptible de provoquer une impasse». Les parties ont essayé. À l'heure actuelle, plus rien ne bouge. La situation ne va pas s'améliorer.

Pour m'être entretenu avec différentes personnes et avoir surveillé hier les reportages télévisés où l'on interrogeait les voyageurs immobilisés au sujet de la menace d'un arrêt des services de transport ferroviaire de banlieue, je sais que les gens auront plus de mal à se rendre au travail. Je demanderais donc aux députés des deux côtés de la Chambre d'appuyer ce projet de loi pour que nous puissions l'adopter le plus rapidement possible.

Cela ne résoudra peut–être pas les problèmes profonds qui assaillent l'industrie ferroviaire et dont nous avons discuté précédemment. Cependant, j'espère que, malgré cette mesure de retour au travail, toutes les parties continueront de tenter de régler ce différend de longue date et mettront de côté leurs divergences pour chercher à améliorer l'économie de notre pays et à établir un service fiable sur lequel importateurs et exportateurs, petites et grandes entreprises peuvent compter. Nous n'avons pas. . .

[*Français*]

—comme on a au Québec, une Loi sur les services essentiels. Cela serait idéal si on avait un projet de loi semblable, mais nous ne l'avons pas au fédéral.

• (1305)

Quand, par exemple, il y a des conflits municipaux, il y a tout de même des services de base qui doivent être fournis.

[*Traduction*]

Dans le cas qui nous occupe, nous ne pouvons pas assurer un service fiable lorsqu'il y a constamment des conflits de travail. Cette situation met en péril non seulement la viabilité de l'économie de notre pays, mais également celle de l'économie locale. L'économie de Montréal a énormément souffert.

[*Français*]

En terminant, je demanderais à mes collègues du Bloc québécois de repenser à l'impact que ce conflit a eu, et aura, dans la région de Montréal surtout et pour la province de Québec et de peut–être décider de voter en faveur de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, je voudrais faire valoir mon objection au processus qui se déroule ce matin. Cette objection vient de ce que le gouvernement a eu un choix à cet égard, et cela depuis quelque temps, depuis son élection en octobre 1993. Le gouvernement aurait pu modifier sa politique en matière de transport de façon à rassurer ceux qui travaillent dans le secteur ferroviaire en leur démontrant que les chemins de fer ont un avenir au Canada.

Si les travailleurs du secteur ferroviaire avaient eu cette garantie, s'ils n'étaient pas persuadés que d'une façon ou d'une autre on cherche la disparition totale de leur secteur ou que, à tout le moins, les décisions politiques ne peuvent conduire qu'à son déclin progressif, alors ces travailleurs auraient peut–être été plus confiants en ce qui concerne leurs négociations avec l'employeur, plus confiants que leurs emplois n'étaient pas menacés, plus confiants de beaucoup d'autres choses dans leur contrat. Parce qu'ils ont l'impression que, décision après décision, on s'achemine vers une réduction du rôle des chemins de fer dans le système de transport au Canada, ils ne sont pas prêts à accepter de voir sacrifier leurs intérêts économiques.

Je vais revenir sur quelque chose que j'ai dit la semaine dernière, lorsque nous débattions de l'autre loi de retour au travail. Je me demande si, en cas de grève du capital, et il y en a parfois à bien des égards, nous aurions un débat d'urgence. Aurions–nous un débat d'urgence? Aurions–nous de longs débats donnant à réfléchir sur la façon d'amener le capital à tenir compte de l'intérêt national et des besoins de l'économie canadienne? Bien au contraire.

On crie sur tous les toits qu'il faut avoir des politiques pour atténuer l'effet des décisions prises par les investisseurs, les spéculateurs, les cambistes et autres qui ne tiennent pas compte de l'intérêt national et ont pour effet de déstabiliser l'économie, de mettre les gens au chômage, d'encourager une politique de taux d'intérêts réels élevés qui va peut–être faire perdre leur maison à certains. Toutes sortes de choses se produisent par suite des décisions que prennent les autres dans leur propre intérêt économique. Nous nous contentons de dire: «Les choses sont ainsi, c'est le marché, c'est la vie et il faut s'y habituer. Voyons si nous ne pouvons pas faire quelque chose pour donner à ces gens ce qu'ils veulent de sorte qu'ils n'aient pas à prendre de décisions nuisibles à notre économie.»

Toutefois, quand des travailleurs font la grève, nous voyons l'importance de ces gens pour l'économie, n'est–ce pas? Tout le système dépend de ces gens qui, jour après jour, se lèvent pour aller au travail, qu'il s'agisse de conduire un train, d'entretenir les voies ou que sais–je encore. Mais quand les travailleurs font grève, tout à coup la loi s'abat sur eux.

• (1310)

On s'attend à ce que les députés de l'opposition prennent position en faveur du gouvernement et fassent ce que le gouvernement attend d'eux. Il y a deux semaines, si j'avais exprimé une opinion quelconque sur la grève des chemins de fer, je me serais heurté à un mur de la part du gouvernement.

À présent, le gouvernement veut que je sois d'accord avec lui. Il veut que les travailleurs soient d'accord. En attendant, il n'a aucun scrupule à éliminer la subvention du Nid–de–Corbeau, à déréglementer le secteur ou à privatiser le CN ou à prendre d'autres mesures du genre. Tout ça, c'est très bien.

C'est en signe de protestation contre ce genre d'actions que je m'oppose à ce processus ce matin. Mon opposition n'a rien à voir avec le principe d'une mesure législative de retour au travail comme tel.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, étant donné que je viens du monde syndical, de la FTQ, je dois me lever pour vous dire que les lois obligatoires de retour au travail ne solutionnent pas les problèmes. J'ai milité pendant 19 ans au sein de la FTQ. Tant au niveau du gouvernement provincial qu'au niveau du gouvernement fédéral, on a adopté plusieurs lois et les problèmes se poursuivent, et parfois ils s'aggravent, parce que ce n'est pas la façon de régler les problèmes de relations de travail et surtout, parce que cela va à l'encontre des principes adoptés par le gouvernement, soutenus par les syndicats et par les employeurs.

Il y a un droit de négociation qui est reconnu par l'Organisation internationale du travail, qui a été reconnu par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux, qui est reconnu par les employeurs et par les syndicats, et c'est ce droit de négociation qui doit être exercé pleinement. Je pense que jusqu'à présent, les syndicats n'ont pas eu la possibilité de négocier avec les employeurs. Je pense que les compagnies ont été de mauvaise foi envers les employés dans ces négociations. Ce sont les compagnies qui essaient d'imposer le sujet de négociation, d'imposer aux syndicats leur force et leur arrogance. Ce ne sont pas les syndicats qui ont fait en sorte que ces négociations traînent en longueur, parce que ce sont les compagnies qui veulent aller à l'encontre d'un principe fondamental qui est celui de la sécurité d'emploi.

Il n'y a aucun syndicat, aucun employé au monde qui peut dire oui aux employeurs, quand les employeurs veulent couper des milliers et des milliers d'emplois, car les employeurs veulent faire de la mobilité un des objectifs de leur programme de relations de travail. Les travailleurs veulent avoir une certaine protection au niveau de la sécurité d'emploi, au niveau de ce qu'ils doivent faire comme description de cet emploi. Il est sûr qu'il va y avoir des inconvénients, c'est dans toutes les grèves, mais le droit de grève, aussi, est un droit universel qui est exercé dans tous les pays, y compris aux États–Unis.

Alors, qu'il y ait des inconvénients, c'est la règle du jeu, règle qui a été reconnue, encore une fois, par les organismes internationaux, par les employeurs, par le gouvernement et par les syndicats. Moi, je m'étonne que la ministre du Travail, qui a fait un discours pour justifier son projet de loi, n'ait rien dit des demandes légitimes des travailleurs, n'ait rien dit pour blâmer les compagnies qui essaient d'imposer leurs vues parce qu'elles savent qu'elles ont la protection du gouvernement, que le gouvernement libéral est derrière ces compagnies.

Nous voulons aussi que ces 7 000 travailleurs, qui sont en grève ou en lock–out, aient aussi un droit, ici au Parlement, d'avoir quelqu'un qui puisse parler en leur nom. C'est nous, du Bloc québécois, qui le faisons, et nous ne voulons pas traiter aujourd'hui de cette loi de retour au travail. Même le commissaire Hope dit, dans son rapport, que les compagnies n'ont pas négocié de bonne foi. Il ne l'a pas dit dans ces mots, mais lorsqu'il dit que les sujets de négociation veulent être imposés par la compagnie, que les compagnies ne prennent pas en considération les demandes du syndicat, c'est ce qu'il veut dire.

• (1315)

Je m'étonne que la ministre ne dise rien de la situation des relations de travail dans le transport ferroviaire, qu'elle ne dise pas qu'il y a des problèmes et que le gouvernement a été négligent à solutionner ces problèmes, parce que les conventions collectives sont expirées depuis le 31 décembre 1993. C'est pour toutes ces raisons que j'appuie entièrement le discours prononcé par notre porte–parole dans ce dossier, la députée de Mercier.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le gouvernement au sujet de cette mesure.

Je trouve très intéressant le débat passionné qui se déroule actuellement.

Une voix: Pourquoi n'avez–vous pas voté lors du dernier projet de loi?

Mme Clancy: Je n'ai pas voté pour le premier projet de loi parce que je trouve que celui–ci est bien meilleur. Si le député les compare, il pourra s'en rendre compte, mais c'est peut–être une tâche difficile pour lui.

De toute façon, pour ce qui est de cette mesure et de la réaction de l'opposition officielle, la loyale opposition de Sa Majesté, je me permets de dire que c'est très intéressant. Je rappelle que je représente Halifax, ville dotée d'un port magnifique qui a besoin des chemins de fer pour fonctionner de façon prospère et assurer la prospérité des habitants de la région, de la Nouvelle–Écosse et de tout le Canada atlantique.

C'est très intéressant d'entendre les députés de la loyale opposition s'emporter ainsi au sujet des travailleurs. Le député de Bourassa, qui vient de prendre la parole, a choisi de venir au Canada. Nous sommes très heureux qu'il l'ait fait et, quelles que soient nos raisons, il est clair que, pour sa part, il a choisi notre pays à cause de la façon dont nous protégeons nos travailleurs. Au Canada, nous protégeons aussi la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Une grève des chemins de fer comme celle–ci n'est pas le genre d'activité ou de liberté qui contribue à maintenir la prospérité du pays. Attardons–nous un peu sur certains effets de cette agitation dans l'industrie.

Le conflit de travail occasionne au Canadien National des pertes de 10 millions de dollars par jour. Il occasionne au secteur du transport ferroviaire une perte à long terme au profit du camionnage, une perte qui menace sa viabilité financière. Comme un des députés d'en face le disait—du calme, je suis d'accord—, une fois que ces emplois sont perdus, il est très difficile de les rétablir. N'oublions pas l'image négative que cela donne d'un Canada qui se veut le fournisseur sûr des marchés internationaux dont le Japon, par exemple.

Comme je le disais, à mon avis, les problèmes des ports en général et du port de Halifax en particulier ne pouvaient plus être ignorés.

Permettez–moi d'offrir mes félicitations à la ministre du Travail qui vient de vivre une journée exceptionnelle. Elle vient de subir son baptême du feu en cette enceinte. Nous sommes très fiers d'elle de ce côté–ci et nous tenons à la féliciter. Je tiens également à la féliciter au nom de mes électeurs et des habitants de la Nouvelle–Écosse.

Elle s'est montrée lucide dans un débat par trop émotionnel. Pendant le week–end et les journées précédentes, la ministre est intervenue pour demander à chacun de prendre ses responsabilités, d'agir pour le bien de l'ensemble du pays et de retourner à la table des négociations. Ce n'est qu'après l'échec de toutes ces tentatives qu'elle a conclu que la solution était un projet de loi forçant le retour au travail.

La ministre a rencontré les représentants de toutes les compagnies et de tous les syndicats, les pressant de résoudre leur différend ou au moins de s'entendre sur un processus exécutoire pour résoudre leur différend. Lorsque les parties ont fait savoir qu'elles étaient incapables de s'entendre et que les négociations collectives étaient dans l'impasse, la ministre a compris qu'il était inutile de laisser traîner les choses davantage.

La plupart des conventions collectives ont expiré le 31 décembre 1993, il y a plus d'un an, et certaines même le 31 décembre 1991. Les parties ont reçu une aide fédérale importante dont les services d'agents de conciliation et d'un commissaire–conciliateur. Le processus dure depuis plus d'un an.

• (1320)

Notre gouvernement a agi dans les meilleurs intérêts des Canadiens et il continuera de le faire. Il n'a pas de programme secret. Les activités ferroviaires doivent absolument se poursuivre pour que le commerce s'effectue comme il faut au Canada. Peu importe que l'on soit de ma circonscription portuaire de Halifax ou d'ailleurs, les chemins de fer assurent un lien vraiment indispensable au commerce dans notre grand pays.

Agir comme nous le faisons n'est en aucune façon—comme on l'a laissé entendre d'une manière que je désapprouve—contraire aux intérêts à long terme des travailleurs canadiens. Ce n'est pas le cas et on ne saurait le penser, ne serait–ce qu'un moment, parce que la vigueur et la prospérité du Canada sont la toute première préoccupation de ce gouvernement, du premier ministre et de tous ceux qui sont assis de ce côté–ci de la Chambre.

Il est absolument urgent d'adopter ce projet de loi parce que les activités du CN et de VIA sont interrompues et que celles du CP fonctionnent à 85 p. 100 ou moins de leur capacité. Les répercussions s'aggravent avec chaque jour et chaque heure qui passent, et elles sont mauvaises pour tous les Canadiens.

Les expéditions de grain sont compromises. Les usines de construction automobile dépendent d'un système de livraison au moment adéquat. Les mises à pied pourraient commencer dès aujourd'hui. Ce n'est pas très bon pour les travailleurs canadiens. Je voudrais bien entendre les observations de mon vis–à–vis à cet égard.

Pendant que le conflit de travail persiste, le transport des matières premières se fait au ralenti. Je répète que notre réputation comme pays exportateur est en jeu. Ce n'est certainement pas bon pour tous ceux qui travaillent au Canada, que ce soit dans un domaine particulier ou au Parlement. Les Canadiens sont touchés, surtout les quelque 50 000 habitants des régions de Toronto ou de Montréal qui utilisent quotidiennement les trains de banlieue. La circulation dans deux de nos grandes villes est perturbée.

Quel avantage y a–t–il à attendre encore? Le processus qui lie les parties est dans l'impasse. Comme je l'ai dit, les négociations ont duré au minimum plus d'un an et au maximum plus de trois ans. Il y a eu des conciliateurs et un commissaire–conciliateur.

La ministre a écouté et décidé. Le gouvernement et les ministériels appuient sa décision et nous continuerons de le faire.

Cette mesure est absolument nécessaire pour les Canadiens, pour le bien de notre pays. Je suis fière d'intervenir en faveur de ce projet de loi et de dire mon appui envers le gouvernement et, en particulier, la toute nouvelle ministre du Travail.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, je suis un peu désolé des propos de ma collègue qui, faisant référence au député de Bourassa, faisait la distinction entre le fait qu'il n'était pas né au Canada mais était venu ici par la suite. C'est exactement ce qu'elle a dit: «Je ne sais s'il connaissait les conditions faites aux travailleurs ici.»

Je pense qu'il les connaissait très bien, qu'il les connaît très bien et qu'il les connaît probablement mieux qu'elle. C'est une distinction déplorable de la part d'une collègue.

Deuxièmement, lorsqu'elle parle du port de Halifax, je ferais remarquer que le Bloc québécois a pris la même position pour le port de Vancouver, et également pour le port de Montréal. Je n'ai pas entendu la députée faire de remarque au sujet du port de Montréal qui est en lock–out depuis une dizaine de jours, peut–être parce que cela faisait l'affaire des gens de Halifax, semble–t–il. Certains de ses collègues me l'ont dit: «Ça peut rester en grève à Montréal, ou en lock–out, pendant ce temps–là, Halifax fonctionne très bien.» Cela allait bien, mais maintenant ça va un peu moins bien.

À Montréal, le syndicat a offert de retourner au travail s'il y avait un médiateur dans le dossier, comme la ministre nous l'a promis et s'est engagée à le faire mercredi dernier, et il n'y a pas encore de médiateur au dossier. Ce qui bloque à Montréal, c'est, entre autres, que parmi les employeurs, la compagnie Calmar, propriété de Canadien Pacifique, se refuse à la reprise des activités normales du port de Montréal.

Une voix: Ah oui?

• (1325)

M. Duceppe: Oui, ils se refusent à la reprise des activités normales du port, ce que les débardeurs voudraient faire, avec un médiateur. Il n'y a pas eu de conflit depuis 20 ans au port de Montréal; c'est une habitude de bonnes négociations. Il y a donc une attitude de Canadien Pacifique actuellement, de jusqu'au boutisme, en relations de travail, pour faire en sorte qu'on laisse pourrir des conflits, qu'on agisse pour que ces conflits perdurent et, par la suite, on demande une loi spéciale.

J'ai entendu le président du caucus libéral du Québec dire tantôt: «Mais il n'y a même pas de services essentiels.» Pourquoi n'y a–t–il pas de services essentiels? Il faut être effronté pour dire cela. Il n'y en pas, parce qu'il n'y a pas de loi antibriseurs de grève. Il n'y a pas de loi antibriseurs de grève au niveau du Code fédéral du travail. Ça fait un an que ce gouvernement est en place; il l'a promis, mais il ne l'a jamais fait, il a voté en faveur lorsqu'il était dans l'opposition, mais maintenant, il s'y refuse. Rien, jusqu'à ce jour. On a laissé bien sûr entendre et circuler certaines formules d'une loi antibriseurs de grève où ça prendrait 60 p. 100 et où on légaliserait les antibriseurs de grève—il faut le faire—on intitule cela loi antibriseurs de grève, mais on permettrait les antibriseurs de grève avec ce qui est prévu comme formule.

J'ai une dernière remarque à faire, puisque mon temps de parole expire. Je veux bien qu'il y ait des urgences, je veux bien qu'on considère de temps à autre des lois ordonnant le retour au travail, mais après 15 heures dans un cas et 24 heures dans l'autre, soyons francs: ou bien il y a un droit de grève qui existe ou bien il n'y en a pas. Légiférons pour dire qu'il n'y en a plus dorénavant, mais ne faisons pas accroire aux parties qu'il y a un droit de grève—et dès lors qu'elles l'utilisent—ou bien que l'on ait recours à des lois spéciales. C'est l'un ou l'autre. Ou il y a un droit de gève, et on peut l'utiliser, ou bien il n'y en pas. Mais cessons de recourir à des lois spéciales, jouons franc jeu, affichons nos couleurs, mettons le débat sur table véritablement et prenons une position logique, plutôt que de faire semblant, en campagne électorale, d'être avec les travailleurs de la fonction publique et *tutti frutti* et, ensuite, appliquer le programme qu'ils appliquent.

C'est un parti qui a un programme du Nouveau Parti démocratique en campagne électorale et qui applique un programme du Parti conservateur une fois au pouvoir. C'est exactement cela, les libéraux.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat. Comme il reste du temps, je me ferai un plaisir de répondre à l'excuse ridicule que l'opposition invoque pour ne pas appuyer l'examen par la Chambre de ce projet de loi extrêmement urgent.

Cette grève ne fait pas que nuire considérablement à nombre de mes électeurs. Le fait que nos produits destinés à l'exportation ne soient pas expédiés par suite de cette grève entraîne des pertes économiques pour notre pays. Le Canada connaît à l'heure actuelle une expansion spectaculaire de ses exportations. Une grève prolongée, quels que soient les problèmes qui l'on provoquée ou les raisons qui la motivent, ne peut qu'être très coûteuse pour notre pays à ce moment–ci.

Le ministre des Finances a déposé récemment un budget. Le succès de ce budget repose manifestement sur le boom actuel du secteur des exportations et devrait être encouragé par tous les députés fédéraux. Nous avons le devoir de veiller à ce que la prospérité du Canada ne soit pas compromise par quelque arrêt de travail prolongé qui paralyserait l'une des choses les plus importantes pour notre pays, à savoir les exportations qui ont lieu à tout moment, tous les jours. Les exportations sont bloquées parce que l'opposition ne veut pas que nous mettions fin à cette grève au moyen d'une loi.

Nous avons proposé d'y apporter une solution juste. Cette solution ne plaît peut–être pas aux députés, mais elle est juste et l'opposition le sait pertinemment. Et pourtant, l'opposition se montre inflexible et refuse que nous modifiions les règles avec ce projet de loi alors qu'elle a appuyé une telle modification la semaine dernière. Je veux bien, mais elle ne veut pas accepter cette modification dans ce projet de loi qui ordonne un retour au travail pour empêcher que des emplois soient perdus pour les Canadiens.

Nous croyons dans la création d'emplois au Canada. Cela fait partie de l'idéologie du gouvernement libéral. Je m'étonne de voir que l'opposition ne partage pas cette idéologie. On crée des emplois grâce notamment aux exportations. Cette grève paralyse les exportations. Elle coûte des emplois aux Canadiens. Il faut y mettre fin tout suite. Le plus tôt sera le mieux. L'opposition le sait très bien.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 53 du Règlement, la période d'une heure est expirée.

Maintenant, je dois demander à tous les députés qui s'opposent à la motion de bien vouloir se lever.

Et plus de dix députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Dix députés ou plus s'étant levés, conformément à l'article 53 du Règlement, la motion est réputée retirée.

(La motion est réputée retirée.)

* * *

• (1330)

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Alfonso Gagliano (au nom du ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion.

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 170*)

POUR

Députés

Adams
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Bethel
Bodnar
Brushett
Bélanger
Catterall
Chrétien (Saint–Maurice)
Collins
Cowling
DeVillers
Dingwall
Duhamel
English
Finestone
Flis
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Goodale
Gray (Windsor West)
Harb
Hickey
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Lastewka
Lincoln
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McKinnon
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
O'Brien
Parrish
Phinney
Proud
Richardson
Rompkey
Serré
Sheridan
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Thalheimer
Walker
Young —93
Augustine
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Bélair
Campbell
Cauchon
Clancy
Copps
Crawford
Dhaliwal
Discepola
Dupuy
Fewchuk
Finlay
Gagliano
Gerrard
Graham
Grose
Harvard
Irwin
Keyes
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Loney
Maheu
Manley
Massé
McLellan (Edmonton Northwest)
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
Ouellet
Peters
Pillitteri
Reed
Robillard
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Speller
Steckle
Telegdi
Vanclief
Wood

CONTRE

Députés

Ablonczy
Blaikie
Brown (Calgary Southeast)
Chrétien (Frontenac)
Deshaies
Fillion
Frazer
Godin
Guay
Hanrahan
Harris
Hermanson
Jacob
Benoit
Brien
Bélisle
Cummins
Duceppe
Forseth
Gagnon (Québec)
Grubel
Hanger
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hoeppner
Jennings

Article 31 du Règlement

Johnston	Kerpan
Landry	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre	Leroux (Shefford)
Loubier	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Nunez
Paré	Plamondon
Ramsay	Ringma
Scott (Skeena)	Silye
Solberg	Speaker
St–Laurent	Thompson
Venne	Williams—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Bachand
Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bouchard
Canuel	Caron
Chan	Crête
Culbert	Dalphond–Guiral
Daviault	Debien
Easter	Fry
Jackson	Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
MacLaren	Peric
Simmons	Szabo
Tobin	Ur
Volpe	de Savoye

[*Traduction*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée. Quand le projet de loi sera–t–il lu pour la troisième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 14 heures et, par conséquent, pour prendre 15 minutes pour les déclarations en vertu de l'article 31 du Règlement et ensuite 45 minutes pour la période des questions, afin que ni la période des déclarations ni celle des questions ne soient raccourcies.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations en vertu de l'article 31 du Règlement, et la période des questions prendra fin vers 15 h 8.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le 20 mars, est la date de célébration de la Journée internationale de la Francophonie.

De plus, cette année, c'est aussi le 25e anniversaire de la Francophonie que nous célébrons puisqu'il s'agit de la date de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique.

On pourrait décrire la Francophonie qui regroupe 47 pays comme étant la communauté des peuples parlant français ou l'utilisant à des degrés divers.

Depuis 1970, le Canada joue un rôle de premier plan dans le développement de la Francophonie. Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est révéler au reste du monde les traits de sa physionomie et donner aux 8,5 millions de Canadiens et Canadiennes d'expression française une ouverture sur le monde et des possibilités de rayonnement dans un vaste ensemble de pays répartis dans toutes les grandes régions du monde.

J'aimerais souhaiter à tous les francophones et francophiles du Canada une bonne célébration à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui les francophones du monde entier célèbrent la Journée internationale de la Francophonie. Cette journée doit être un moment de réflexion sur le devenir de la Francophonie à la lumière des transformations sociales et culturelles qui façonnent nos sociétés.

Malgré le fait que chaque année les parlementaires soulignent cette journée, les députés du Bloc québécois déplorent que le ministre du Patrimoine canadien ait omis de présenter le drapeau de la Francophonie dans son ouvrage intitulé: «Le drapeau canadien: Étiquette du drapeau au Canada.» Pourtant, on y trouve une description de trois drapeaux d'organisations internationales importantes dont fait partie le Canada, soit celui des Nations Unies, de l'OTAN et du Commonwealth.

La Francophonie, faut–il le rappeler au ministre du Patrimoine, est célébrée dans tous les pays du monde, à commencer par le Canada.

À tous les citoyens francophones du monde entier, nous transmettons nos meilleurs voeux.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter quatre jeunes de ma circonscription et de ma ville, Camrose, en Alberta, pour leur performance remarquable aux Jeux d'hiver du Canada tenus récemment à Grande–Prairie, en Alberta.

Les quatre sont membres du club de ski de l'école secondaire Camrose Composite. Ils ont pris part au biathlon, qui est une épreuve pour laquelle le Canada a remporté la médaille d'or aux Jeux olympiques d'hiver de 1994.

Kristine Saugen, 17 ans, a remporté trois médailles d'or. Amy Ford, 18 ans, a remporté une médaille d'or, une d'argent et une de bronze, tandis qu'Erin Phillips, 18 ans, quatrième à la course individuelle de 10 kilomètres, a aussi remporté une médaille d'or et une d'argent. Enfin, Carlos Settle, 19 ans, a obtenu une médaille de bronze à la course individuelle de 15 kilomètres et est arrivé quatrième au sprint de 10 kilomètres.

Félicitations à Kristine, Amy, Erin et Carlos. Voilà quatre vrais champions et d'excellents athlètes.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, je demande à tous les députés d'imaginer un peu à quel point la situation serait différente aujourd'hui si le gouvernement avait tenu ses promesses et avait renoncé au programme Mulroney.

Imaginez un peu si, plutôt que d'annoncer la privatisation du CN, il avait annoncé de nouveaux investissements. Imaginez un peu si, plutôt que d'abolir la subvention du Nid–de–Corbeau, il avait défendu la nécessité des subventions au transport ferroviaire. Imaginez un peu si, plutôt que de poursuivre la déréglementation et les privatisations dans le secteur des transports, il avait déréglementé en faveur du rail, qui est un moyen de transport supérieur du point de vue environnemental. Imaginez un peu si, plutôt que de continuer d'imposer des compressions à VIA Rail, il avait finalement fait les investissements que différents gouvernements ont promis pendant tant d'années dans le transport des passagers.

Peut–être les employés du rail auraient–ils aujourd'hui une attitude différente? En tout cas, ils s'inquiéteraient sûrement moins pour leur sécurité d'emploi.

* * *

M. WALTER OSTANEK

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, le roi de la polka de St. Catharines, Walter Ostanek, nous a fait honneur encore une fois.

En effet, il a reçu son troisième Grammy d'affilée lors de la 37e cérémonie de remise des Grammy, qui a eu lieu au début du mois à Los Angeles.

Walter Ostanek a remporté le prix du meilleur album de polka pour son enregistrement intitulé «Music and Friends». Il s'agissait de son 46e enregistrement et de sa 7e nomination pour un Grammy.

Même si de nombreux autres Canadiens talentueux étaient en nomination, le roi de la polka est le seul à avoir remporté un prix ce soir–là.

Offrons nos félicitations à Walter Ostanek pour l'excellent travail qu'il continue de faire dans le domaine de la musique.

* * *

LE MOIS DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je porte une épingle au nom de la Learning

Article 31 du Règlement

Disabilities Association of Nova Scotia pour marquer le Mois des troubles d'apprentissage.

D'un bout à l'autre du Canada, les associations pour les troubles d'apprentissage et les écoles font un travail vital. Sans leurs efforts de sensibilisation auprès du public et sans leur travail préventif pour diagnostiquer et aider ceux qui souffrent de troubles d'apprentissage, le taux de décrochage scolaire serait beaucoup plus élevé, le nombre de jeunes contrevenants augmenterait et les coûts à long terme de nos programmes sociaux monteraient en flèche.

Je veux offrir mon appui à tous les gens qui se dévouent à cette cause, particulièrement à la Learning Disabilities Association of Nova Scotia. Tous les efforts déployés par les bénévoles et le personnel de cette association ont fait une différence dans la vie des personnes souffrant de troubles d'apprentissage.

Je prie instamment tous les députés de promouvoir le rôle précieux que jouent ces organismes bénévoles dans nos localités d'un bout à l'autre du pays. Leur travail est vraiment très utile.

* * *

JEUNESSE J'ÉCOUTE

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer Jeunesse j'écoute. Ce service sans but lucratif offre jour et nuit un service bilingue de consultation aux jeunes en détresse. Mis sur pied en 1989 par la Société de l'enfance canadienne, Jeunesse j'écoute a connu depuis une croissance remarquable. Jeunesse j'écoute reçoit plus de 3 000 appels par jour de la part d'enfants effrayés, solitaires et souvent maltraités.

Le mois dernier, Jeunesse j'écoute a reçu le nombre stupéfiant de 2 041 appels de jeunes en détresse de la ville de Hamilton seulement. Le personnel et les lignes téléphoniques dont dispose ce service sont malheureusement à peine suffisants pour répondre au quart de ces appels. Qui sait le genre de crise que recouvre quotidiennement chacun de ces appels au secours auxquels on ne peut répondre.

Même si Jeunesse j'écoute ne fait pas appel aux fonds publics, j'invite mes collègues à la Chambre à appuyer ce service et à faire autour d'eux la publicité du numéro 1–800–668–6868. Après tout, aider un jeune en détresse peut provoquer chez lui un changement dont il se ressentira toute sa vie.

* * *

[*Français*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, lors d'une manifestation, samedi dernier, sur la colline parlementaire, des Innus ont dénoncé les recommandations du rapport de la Commission d'évaluation environnementale sur les vols à basse altitude au Labrador et dans le Nord québécois.

• (1415)

Le Bloc québécois joint sa voix à celle des Innus pour dénoncer les conclusions contradictoires de ce rapport qui, d'une part, admet la nécessité de conduire de nouvelles études d'impact sur la santé des populations humaines et animales et, d'autre part, recommande que l'on double le nombre de vols, mettant ainsi à risque la fragile stabilité de l'environnement arctique.

Article 31 du Règlement

Cette étude rejette avec désinvolture les préoccupations légitimes des populations qui ont à endurer quotidiennement le stress de ces vols. Dans ces circonstances, le gouvernement canadien doit rejeter carrément ce rapport et entamer un nouveau processus scientifique qui, cette fois, sera respectueux des exigences des environnementalistes et des populations locales.

* * *

[*Traduction*]

LES ENTREPRENEURS

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a publié récemment un rapport révélant que les banques canadiennes ont un préjugé à l'égard des femmes chefs d'entreprise, car les femmes subissent un taux de refus de prêts commerciaux de 20 p. 100 supérieur et paient des taux d'intérêt supérieurs d'un pour cent en moyenne à ceux de leurs homologues masculins.

On pourrait soutenir que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante se trompe. Le sondage national que Statistique Canada a effectué en novembre 1994 auprès des petites entreprises révèle en effet que l'écart était de 6 p. 100, soit de 18 p. 100 pour les hommes et de 24 p. 100 pour les femmes, et que cet écart pouvait refléter une préférence axée sur le secteur industriel, non sur le sexe. En août 1994, un rapport d'Industrie Canada a conclu que le sexe de l'emprunteur n'avait aucune incidence sur les taux d'intérêt exigés sur les prêts commerciaux.

J'estime que nous devrions prendre garde de créer des problèmes, car nous en avons suffisamment à l'heure actuelle. Susciter une mentalité de victime en fonction du sexe ne contribuera en rien à encourager les hommes ou les femmes à devenir entrepreneurs.

* * *

LA DÉFENSE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, du 7 au 9 mars, la Commission permanente mixte de défense Canada–États–Unis a tenu sa 195e réunion.

Cette commission remonte à un accord canado–américain de 1940. Elle permet de discuter de questions d'intérêt commun en matière de sécurité et de coordonner la défense des deux pays. Cette 195e réunion, à laquelle participaient aussi bien des civils que des militaires, a porté sur la sécurité dans l'hémisphère occidental, l'infrastructure de l'OTAN et l'élargissement éventuel de cette organisation.

Les Américains ont eu l'occasion d'étudier le livre blanc de notre gouvernement sur la défense et son énoncé de politique étrangère, tandis que les Canadiens ont examiné la stratégie militaire nationale des États–Unis.

M. Dwight Mason, coprésident américain, et moi, à titre de coprésident canadien, avons été tous deux impressionnés par le sérieux des échanges et nous préconisons vigoureusement le maintien de ces rencontres.

La gestion d'une des plus importantes ententes du monde en matière de défense exige une étroite collaboration entre le Canada et les États–Unis, et la commission permanente mixte est un excellent moyen de faciliter la gestion de ces importantes relations.

* * *

LE PRINTEMPS

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, le printemps, arrivé sur la côte ouest dès janvier, vient de débuter officiellement dans le reste du Canada.

Les citoyens de la Colombie–Britannique, la station de radio CKNW, à laquelle sont rattachés Rafe Mair et Bill Good, Lumberland et General Paint offrent aujourd'hui à chaque député un présent qui symbolise une nouvelle saison d'espoir et de renouveau. Le poète a écrit:

> Les jonquilles,
> devançant les hirondelles,
> font face aux vents de mars avec toute leur beauté.

Ces fleurs nous rappellent l'infinie beauté de notre pays ainsi que sa fragilité.

Les Canadiens se sont portés à l'avant–garde pour créer un nouveau droit international solide sur la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles en péril, y compris les ressources en poisson, qui sont le patrimoine commun de l'humanité.

* * *

LA DÉPUTÉE DE NEPEAN

M. Mac Harb (Ottawa–Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma bonne amie et collègue, Beryl Gaffney, subit actuellement une intervention chirurgicale à London, en Ontario. Je lui souhaite la meilleure des chances et je veux qu'elle sache que nos pensées et nos prières l'accompagnent.

Beryl, votre énergie et votre dynamisme peuvent être une inspiration pour nous tous. Je sais que vous avez la détermination et la force pour passer au travers des jours et des semaines qui viennent. Après tout, à titre d'amie et de voisine, vous avez su endurer bon nombre d'entre nous pendant bien des années.

Je sais que, très bientôt, vous réintégrerez vos fonctions à la Chambre. Au nom de tous mes collègues, je vous souhaite un prompt rétablissement et une douce convalescence. Vous nous manquez, et nous attendons votre retour avec impatience.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre affirmait mercredi à Saskatoon que les principes de la Loi canadienne sur la santé n'étaient pas négociables.

Il s'avère toutefois que le Forum national sur la santé, présidé par le premier ministre lui–même, a le mandat de revoir et d'examiner cette loi et ce, sans la participation pleine et entière des provinces.

• (1420)

Les seuls acteurs légitimes de la santé, soit les provinces, ont été écartés de ce processus. Le «pas négociable» du premier ministre prend dorénavant toute sa signification.

Qui plus est, le dernier Budget du gouvernement fédéral présente des compressions budgétaires importantes dans les paiements de transfert aux provinces. Encore une fois, ce n'est pas négociable.

Le soi–disant fédéralisme flexible signifie–t–il que rien n'est négociable? Les transferts aux provinces sont coupés, mais ces dernières doivent respecter les normes d'Ottawa. En plus, elles sont exclues du forum national sur la santé. Ça non plus ce n'est pas négociable.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, avant, on parlait de questions de gros sous, mais il semble que, grâce à un artiste de Halifax, il faudra désormais parler de questions de gros cinq sous.

L'artiste, Stephen Ellwood, est un Américain qui est venu au Canada parce que nous sommes plus généreux envers les artistes que ne le sont nos voisins du Sud. Aujourd'hui, M. Ellwood jettera 300 $ en pièces de cinq cents. Il lancera une partie des 6 000 pièces de cinq cents d'un édifice et il jettera le reste dans la rue, pour faire une prise de position politique, en tant qu'artiste. Il le fera aux frais des contribuables canadiens, grâce à la générosité du Conseil des arts du Canada.

Je crois à la liberté d'expression dans notre pays, mais je ne pense pas que les contribuables canadiens devraient faire les frais de tous les problèmes politiques et artistiques qui se posent. Le Conseil des arts du Canada devrait revoir ses critères d'octroi de subventions afin de mieux rendre compte des fonds qu'il distribue. Le moment est venu d'examiner la structure du Conseil des arts du Canada et de nous demander comment il peut continuer d'exister dans sa forme actuelle.

Grâce au Conseil des arts du Canada, le gouvernement libéral n'est pas le seul à gaspiller les deniers publics. M. Ellwood y réussit tellement bien qu'il mérite lui aussi de faire partie du Cabinet.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, on célébrait le troisième anniversaire de la fin de l'apartheid en Afrique du Sud.

Demain, partout dans le monde, on commémorera la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, afin de rappeler que le racisme existe encore dans nos collectivités et qu'il faut nous employer à l'enrayer complètement.

Au Canada, l'égalité est garantie dans la loi, mais elle ne se concrétise pas toujours dans les faits, bon nombre de personnes étant victimes de discrimination raciale. Il incombe à chacun de reconnaître le racisme sur le marché du travail, dans la vie sociale, sur le marché du logement et dans l'appareil judiciaire, et de lutter contre celui–ci.

Par l'éducation, on peut arriver à un respect et à une égalité véritables. En acceptant la diversité de notre patrimoine et en connaissant mieux les luttes et les forces d'autrui, nous enrayerons une bonne partie de la discrimination qui accable notre société.

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, mardi dernier, suite à l'annonce de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada qui s'est déclarée en faveur d'un non au référendum, la réponse du Bloc québécois était claire: «Ne venez pas vous mêler de nos affaires», disaient–ils.

On doit se demander qui au juste est libre de se prononcer sur le référendum, selon le Bloc et le Parti Québécois. La semaine dernière, le Bloc contestait la liberté d'expression du FCFA. Il y a moins d'un mois, le Bloc mettait en doute le vote des Québécois «qui ne sont pas de souche», pour citer un des leurs. Peu avant, un conseiller senior du Parti Québécois questionnait le vote des anglophones au référendum.

Si on remonte à mai 1994, le Bloc demandait à un de ses propres conseillers de «se la fermer» sur le sujet. Le message du Bloc et du Parti Québécois est donc clair: seuls les gens qui partagent leurs opinions sont aptes à se prononcer sur le référendum.

Le Président: Mes collègues, comme il est 14 heures 24, la période des questions orales durera jusqu'à 15 heures 09.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, à la suite du débrayage déclenché samedi par les syndicats du rail, les employeurs de CN, CP et VIA Rail ont répliqué en mettant plus de 10 000 personnes en lock–out, paralysant ainsi l'ensemble du réseau ferroviaire canadien. Le rapport du commissaire Hope, déposé le 6 février, souligne que ces trois employeurs refusent tout compromis quant à leurs demandes patronales.

Compte tenu de l'attitude patronale, comment la ministre du Travail explique–t–elle que dans la nuit de samedi à dimanche, 12 heures à peine après le déclenchement du conflit, elle se soit rendue à la demande des employeurs en s'apprêtant à imposer

aux travailleurs un retour au travail, doublé d'un arbitrage obligatoire?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, ma première réaction, suite à cet arrêt des opérations chez CN et VIA Rail, fut de rencontrer les parties, les trois compagnies d'une part, et d'autre part l'ensemble des syndicats, hier après–midi, à 15 heures à Montréal, pour essayer de les convaincre de trouver elles–mêmes une solution au conflit en leur disant très clairement que ce serait beaucoup mieux qu'elles trouvent la solution que de laisser le gouvernement légiférer.

C'est toujours de notre croyance qu'il serait beaucoup mieux pour les deux parties, autant pour la partie patronale que pour la partie syndicale, qu'elles arrivent elles–mêmes à trouver une solution au problème, et j'ose espérer qu'il est encore temps de le faire avant qu'on légifère.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, ce sont des propos très édifiants qui sont tenus par la ministre, une ode à la libre négociation, en même temps qu'elle s'apprête, avec un avis à 9 h 04 dimanche matin, à peu près douze heures après le début du conflit, à casser le dos de la grève.

Je demande à la ministre comment elle justifie que le commissaire Hope ait recommandé, plus d'un mois avant le déclenchement du conflit, une loi de retour au travail, alors qu'il estime lui–même dans son rapport que l'impasse actuelle résulte de l'intransigeance des employeurs qui tentent d'imposer des exigences, et je cite: «extrêmement controversées et provocatrices».

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, si nous sommes obligés de présenter aux membres de cette Chambre une législation pour forcer le retour au travail, c'est parce qu'il y a des impacts à cet arrêt de travail et le gouvernement se doit d'agir.

Il y a d'abord des impacts du côté de la population pour toutes les personnes qui utilisent les services de VIA Rail. Ce matin, tous les passagers avaient un problème important. De l'autre côté, quant au système de transport ferroviaire, c'est toute une partie de l'économie canadienne qui en souffre aussi, non seulement chez les compagnies ferroviaires, mais aussi chez les autres compagnies qui dépendent de ce transport pour faire accélérer leurs activités.

Donc, je pense que c'est dans l'intérêt public que le gouvernement se doive d'agir en la matière.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, à écouter la ministre, nous concluons tout de suite qu'une question de fond se pose, la seule qui se pose d'ailleurs véritablement: Est–ce que le droit de grève existe encore au Canada? S'il faut le supprimer, qu'on présente un projet de loi et qu'on en discute.

Si ce droit de grève existe encore, et il existe encore, pourquoi la ministre refuse–t–elle de considérer une loi de retour au travail que nous appuierions, mais assortie d'une médiation, et non pas de l'imposition obligatoire de conditions de travail?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le droit de grève et le lock–out existent toujours, selon notre Code canadien du travail. À preuve, au–delà de 60 p. 100 des conflits de travail se règlent sans intervention gouvernementale ou ministérielle. Les cas qui sont référés au ministre du Travail, au–delà de 90 p. 100, se règlent sans grève, sans lock–out. Nous avons donc un très bon système à l'heure actuelle, sauf qu'il se présente des situations d'urgence où les impacts sont très grands sur le plan économique ou en ce qui a trait à la population, et c'est le cas présentement. Il faut avoir des objectifs de résultat.

Cela fait des mois que les parties négocient, malheureusement, sans arriver à une entente. On doit maintenant avoir un objectif de résultat face au conflit qui est devant nous.

* * *

LE PORT DE MONTRÉAL

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail. Le port de Montréal est paralysé depuis 13 jours. Or, la ministre annonçait la semaine dernière son intention de procéder à la nomination d'un médiateur pour permettre d'en arriver au règlement du conflit.

Comment la ministre explique–t–elle qu'elle soit si empressée à imposer une loi de retour au travail, quelques heures à peine après le déclenchement du lock–out dans le transport ferroviaire et qu'elle tarde toujours à nommer le médiateur souhaité, demandé par les travailleurs, pour permettre d'arriver à régler le conflit au port de Montréal?

• (1430)

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, la ministre du Travail a déjà agi dans ce dossier. J'ai rencontré les deux parties ce matin, la partie patronale et la partie syndicale. Je leur demande vraiment de retourner immédiatement au travail et de retourner aussi à la table de négociations. Et j'ai nommé un médiateur dans le dossier qui doit me faire rapport d'ici dix jours.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de constater que la ministre a enfin donné une réponse au syndicat qui demandait depuis longtemps d'avoir un médiateur, parce que les relations de travail étaient excellentes auparavant. Ce qu'il faut rechercher, ce sont des réponses permanentes au conflit.

Pourquoi n'a–t–elle pas fait la même chose dans le cas du transport ferroviaire?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, il faut évaluer chacune des situations, surtout en matière de relations de travail, et je pense que la députée du Bloc québécois sera d'accord avec moi, il n'y a pas deux situations qui se ressemblent.

Dans le cas du port de Montréal, il n'y a pas eu de nomination de commissaire–conciliateur. Il y avait eu strictement une étape de conciliation. Donc, c'est complètement différent de la situation des chemins de fer, où nous avons vécu une autre étape très longue, de novembre 1994 jusqu'à février 1995, où, là, il y a eu l'intervention d'un commissaire–conciliateur.

Alors, ce que je comprends, c'est que la députée du Bloc québécois est très heureuse de ma décision d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, on s'attendait depuis des semaines à une grève du rail. Maintenant, après la perte de millions de dollars en salaires et en bénéfices ainsi que des retards exaspérants pour les navetteurs, les agriculteurs et les exportateurs, le gouvernement libéral est enfin prêt à adopter une loi de retour au travail.

Le Bloc et le NPD retardent toutefois l'adoption rapide de la loi, aggravant ainsi les pertes d'emplois et d'exportations. Nous n'en serions pas là si le gouvernement avait agi.

Voici ma question: étant donné que le Parti réformiste savait depuis des semaines qu'une loi serait nécessaire pour mettre fin au conflit, que les syndicats le savaient, que le CN–CP le savait et que le gouvernement le savait, pourquoi ce dernier n'a–t–il pas agi plus tôt pour éviter cette coûteuse grève du rail?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement croit toujours à la formule de négociations collectives. Il croit toujours que la meilleure solution est celle où les deux parties peuvent arriver à une entente. Et dans toutes les situations, nous ferons l'impossible avant de penser à une législation.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, hélas, des millions de Canadiens sont tenus en otages par cet arrêt de travail, et ils doivent eux aussi être entendus. Le fait est que le manque de prévoyance et le cafouillage du gouvernement sont responsables de l'arrêt de travail.

Trois mille six cents personnes sont laissées en plan à Toronto et à Montréal à cause du gouvernement. Les agriculteurs ne peuvent acheminer leurs produits sur le marché à cause du gouvernement, et les fabricants arrêtent la production. Des travailleurs sont licenciés à cause du gouvernement.

Qu'est–ce que le gouvernement entend faire pour empêcher tout nouvel arrêt de travail dans les chemins de fer dans l'avenir?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très conscients des impacts au plan économique d'un arrêt de travail. Mais comme tout bon gouvernement, il faut toujours savoir garder un équilibre entre les forces en présence. Et loin de nous l'idée, pour le gouvernement libéral qui dirige présentement ce gouvernement, d'être contre les travailleurs, comme le Parti réformiste. Nous voulons avoir, dans la majorité des cas, des négociations collectives qui respectent les deux parties.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, si le gouvernement voulait vraiment prévenir tout nouvel arrêt de travail dans les transports, il aurait appuyé le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le Parti réformiste ce matin.

La ministre du Travail a laissé planer l'idée d'arbitrage obligatoire hier soir, mais si elle y avait vraiment cru, elle aurait voté en faveur du projet de loi instituant un système d'arbitrage par choix des offres finales, présenté par le député de Lethbridge.

Voici la question que je veux poser à la ministre du Travail: quelles mesures le gouvernement prendra–t–il pour prévenir tout nouveau conflit du rail dans l'avenir? De grâce, ne nous faites pas la leçon sur le processus de négociation collective, car ce genre de discours sonne creux pour 45 000 fonctionnaires.

• (1435)

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, la majorité des conflits se règlent sans intervention gouvernementale, il faudrait bien le réaliser. Deuxièmement, quand il y a une intervention gouvernementale, la majorité des conflits se règlent sans grève et sans lock–out et donc, en conclusion, nous avons un très bon système. On peut toujours l'améliorer, mais il n'est pas question de le changer à 150 p. 100, comme le suggère le député du Parti réformiste.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, M. Alain Pineault, vice–président de Radio–Canada pour la planification et la réglementation a déclaré que l'avenir des stations régionales de Radio–Canada était remis en question, suite aux compressions imposées à Radio–Canada dans le dernier Budget fédéral.

Compte tenu de la décision de Radio–Canada de ne pas demander au CRTC de renouveler les permis de diffusion pour les stations régionales à cause des incertitudes créées par le ministre du Patrimoine, celui–ci pourrait–il aujourd'hui confirmer ou infirmer, une fois pour toutes—on lui demande d'être clair, simplement—les chiffres donnés par son sous–ministre à M. Manera, à l'effet que Radio–Canada subira des coupures pour les trois prochaines années, respectivement de 44, 96 et 165 millions de dollars?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le Budget est clair sur les chiffres qui sont disponibles pour Radio–Canada—CBC. Je crois que je me suis déjà exprimé sur ce sujet et je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le Budget prévoit des coupures pour l'an prochain de 40 millions de dollars. Cela, on le sait. C'est clair. Mais, le ministre réalise–t–il qu'il y a plus de 750 emplois qui sont annoncés par Radio–Canada comme devant disparaître au cours des prochaines années, en plus maintenant de tout le réseau des stations régionales? Réalise–t–il cela, et lui qui s'est engagé à fournir un financement pluriannuel à la société d'État, ne croit–il pas que son premier devoir, aujourd'hui, c'est d'être clair, de dire les choses clairement et honnêtement à Radio–Canada, pour permettre une planification financière qui a de l'allure?

Le Président: Chers collègues, encore une fois, il n'est jamais question de mettre en doute l'honnêteté des réponses. Tous nos députés répondent toujours honnêtement.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue vient de faire allusion à des décisions annoncées par Radio–Canada. Je présume que ses sources sont les journaux et certaines déclarations faites par une vice–présidente de Radio–Canada. J'aimerais bien citer ce qu'elle a dit, en faisant allusion à ces réductions de postes, et je cite: «C'est une estimation, ce n'est pas un chiffre précis.» Elle a ajouté que ces estimations devront être approuvées aussi par un conseil d'administration. C'est exactement ce que j'ai dit la semaine dernière.

J'ai dit qu'il y avait bien sûr des contacts entre le vice–président et son personnel, mais qu'il n'y avait pas de décision prise. Voilà ce que j'ai dit et ce que je répète aujourd'hui, ajoutant comme preuve ce que la source elle–même a déclaré.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, mardi dernier, le premier ministre a dit à la Chambre qu'il ne demanderait pas une enquête sur l'affaire Perez. Cependant, vendredi, le solliciteur général a reconnu que le ministre des Travaux publics procédait à sa propre enquête sur la question.

Je voudrais donc savoir ceci: de quel type d'enquête s'agit–il? Quelles garanties le ministre peut–il donner à la Chambre que cette enquête sera transparente et objective?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler au député que je surveille la situation et que j'examine un certain nombre d'allégations entourant cette affaire.

Je tiens à préciser à la Chambre que cet événement remonte à bien avant notre arrivée au pouvoir, soit à 1991. C'est une affaire contentieuse. Diverses parties ont porté des accusations. En fait, la Société Radio–Canada a fait des allégations au sujet de deux personnes.

• (1440)

Pour l'information de tous les députés, monsieur le Président, permettez–moi de dire que la société s'est rétractée. Elle a signalé qu'elle avait diffusé, la semaine précédente, un reportage laissant entendre que le sénateur Pierre De Bané et le président de la Société canadienne des postes, Georges Clermont, avaient reçu de l'argent de la société Perez à laquelle on avait octroyé un contrat pour la construction du nouveau siège social de la Société canadienne des postes, à Ottawa. La Société Radio–Canada a ajouté que, après enquête, elle avait établi qu'il n'y avait rien de vrai dans tout cela, qu'elle se rétractait donc et présentait des excuses au sénateur De Bané, à MM. Georges Clermont et José Perez, ainsi qu'à la Société canadienne des postes pour tous les torts que ce reportage erroné avait pu leur causer.

Enfin, je m'attends à d'autres accusations. Tant que cette affaire contentieuse n'aura pas été réglée, nous continuerons de surveiller la situation.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, cette situation ressemble énormément à celle de l'aéroport Pearson, elle aussi amorcée par l'administration précédente.

Je voudrais, au nom des contribuables canadiens, demander au ministre de nous donner de véritables éclaircissements à ce sujet. Lorsqu'il procédera à son enquête, dévoilera–t–il aux contribuables canadiens, qui paient la facture après tout, les modalités et conditions du contrat de location?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je peux fort bien comprendre que le député d'en face tente d'attirer l'attention du public sur cette question.

Je voudrais cependant lui rappeler que le vérificateur général a déclaré, en mars 1994, au moment de l'examen spécial du groupe des immeubles de la Société canadienne des postes, qu'il était satisfait du processus décisionnel respecté durant tout le projet. Celui–ci prévoyait des contre–vérifications des informations qui assuraient que toutes les options de remplacement rentables étaient bien repérées, consignées et documentées.

En outre, le vérificateur général a ajouté que, sur le plan du contrôle des coûts, le processus de planification des installations de la société était fondé sur des renseignements valables et des hypothèses de marché réalistes.

Je fournirai les informations au député au moment opportun, mais j'espère que le député attendra au moins que les tribunaux se soient prononcés. Nous pourrons ensuite lui fournir des informations.

* * *

[*Français*]

L'AIDE SOCIALE

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Sécurité du revenu du Québec a récemment mis en lumière les effets négatifs des coupures apportées au Régime d'asssurance–chômage par le gouvernement libéral: de 6 000 à 8 000 nouveaux ménages chaque mois, au Québec, doivent recourir à l'aide sociale étant donné les coupures à l'assurance–chômage.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Confirme–t–il que des coupures additionnelles de 2,4 milliards de dollars au Fonds d'assurance–chômage décrétées dans son dernier Budget, dont 700 millions de dollars uniquement pour le Québec, ne vont qu'accentuer ce mouvement de transfert des familles du programme d'assurance–chômage vers l'aide sociale?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je crois très utile de signaler au député qui a posé la question quelle est, à mon avis, la statistique la plus importante de l'an dernier. Le nombre de personnes qui ont épuisé leurs prestations

d'assurance–chômage a diminué de 86 000, par rapport à l'année précédente. Il y a donc eu une augmentation très marquée du nombre d'emplois au Québec et un nombre beaucoup plus faible de personnes ont dû, de ce fait, épuiser leurs prestations.

Ces chiffres, qui sont ceux dont le député et le ministre québécois doivent tenir compte, montrent que nous créons des emplois au Québec et que les gens pourront travailler plus longtemps et éviter d'épuiser leurs prestations d'assurance–chômage.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, la seule chose dont on peut se rappeler, c'est que l'année dernière, ce gouvernement a coupé 675 millions dans le Fonds d'assurance–chômage, cette année, 2,4 milliards et l'année prochaine, 3,5 milliards. C'est de cela dont les gens se rappellent.

Je pose ma seconde question au ministre des Finances. Le ministre des Finances admettra–t–il qu'en excluant ces chômeurs du Régime d'assurance–chômage, il condamne des milliers de familles au désespoir et pellette encore une fois ses problèmes financiers dans la cour des provinces en les obligeant à augmenter considérablement les budgets qu'elles consacrent à l'aide sociale?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député ignore de quoi il parle.

Les modifications apportées à l'assurance–chômage ont permis à quelque 200 000 familles de recevoir des prestations supplémentaires de 60 p. 100, ce qui représente en moyenne un revenu supplémentaire de 1 000 $ pour les familles à faible revenu ayant des personnes à charge.

• (1445)

Les modifications apportées à l'assurance–chômage et la politique que nous avons adoptée, c'est–à–dire accroître les prestations de ceux qui en ont le plus besoin, nous ont permis de hausser sensiblement le revenu de quelque 200 000 familles.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le Canada a dépensé plus de 75 millions de dollars pour moderniser sa flotte de chasseurs CF–5 et dépense encore d'autres millions, même si cette flotte est retenue au sol et mise en vente. La dernière fois que le Canada a tenté de vendre des avions de chasse, il a fini par en donner 39 à la Turquie. Quelles garanties le ministre peut–il nous donner que les contribuables canadiens ne feront pas encore une fois une mauvaise affaire et ne subiront pas une autre perte financière?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, les CF–5 ont été achetés il y a plusieurs années comme principaux avions de chasse. Ils ont été remplacés par les CF–18. Il sait également que la flotte de CF–5 est mise en rancart à la suite du dépôt du livre blanc sur l'examen de la politique de défense. Nous cherchons à les vendre à un autre pays, si cela est possible.

Certains pays ont manifesté un certain intérêt pour les CF–5, mais nous croyons avoir une bonne chance de les vendre à l'un d'eux en particulier. Les négociations se poursuivent et nous espérons qu'elles donneront des résultats positifs sous peu.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, à mon avis, le ministre des Affaires étrangères serait d'accord pour dire que le candidat le plus susceptible d'acheter les chasseurs CF–5 est le gouvernement de la Turquie. Or, ce ministre l'a condamné pour avoir bombardé des civils. Étant donné ces préoccupations, quelles garanties le ministre peut–il nous donner que ces chasseurs ne seront jamais utilisés pour bombarder des populations civiles?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison; nous négocions actuellement avec la Turquie. Je tiens à dire au député que la vente de ces appareils à la Turquie ou à tout autre pays sera soumise aux règles et aux règlements sévères qu'applique le ministère des Affaires étrangères et à d'autres mesures de contrôle dont dispose le Canada pour empêcher que ne se produise le genre de situation que craint le député.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

On apprend aujourd'hui que le président de la Commission de la capitale nationale, M. Marcel Beaudry, a agi comme président d'honneur d'un souper bénéfice du Parti libéral du Québec du comté de Chapleau samedi dernier.

Comment le ministre peut–il expliquer qu'un haut dirigeant de son ministère puisse ainsi s'impliquer activement au Québec, compte tenu du devoir de réserve normalement requis des hauts fonctionnaires et dirigeants de ce niveau?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je ferai remarquer que le président de la Commission de la capitale nationale n'est pas un membre de mon ministère. Il préside une agence du gouvernement qui est complètement autonome, pour employer le mot anglais, *at arm's length*. Donc, je n'ai pas d'autorité sur lui en tant que membre de mon ministère. Je ferai remarquer également que la personne concernée est libre d'utiliser ses loisirs comme bon lui semble.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, encore faut–il savoir que la Commission de la

capitale nationale est une société d'État relevant du ministère du Patrimoine canadien. Il y a toutes sortes de loisirs dans la vie.

J'aimerais demander au ministre du Patrimoine s'il ne pense pas qu'il vaudrait mieux soumettre ce cas au commissaire à l'éthique gouvernementale, et nous indiquer par la suite le point de vue du commissaire afin que l'on sache jusqu'à quel point ce genre d'activités ou de loisirs, comme les identifie le ministre, pourrait–être jugé acceptable selon les règles d'éthique gouvernementale dont nous a tant parlé le livre rouge?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, M. Beaudry est une personnalité tout à fait respectable et ne s'engage pas dans des activités sans avoir vérifié qu'elles étaient compatibles avec ses fonctions.

Ce qui me surprend, c'est d'entendre nos collègues attaquer des fonctionnaires du gouvernement et de ses agences spécialisées, alors qu'ils encouragent les fonctionnaires du gouvernement du Québec à s'engager dans le référendum.

* * *

• (1450)

LA FRANCOPHONIE

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que le ministre des Affaires étrangères participera au prochain Sommet de la Francophonie au Bénin, en Afrique.

J'aimerais demander au ministre quelles sont les priorités du gouvernement quant à la francophonie mondiale?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à cette question en cette Journée nationale et internationale de la Francophonie.

D'ailleurs, à l'initiative du ministre français, M. Jacques Toubon, les ministres de la Francophonie se réuniront la semaine prochaine à Paris pour discuter des moyens de mieux se préparer au Sommet de la Francophonie qui se tiendra plus tard cette année à Cotonou au Bénin, sommet qui réunira les chefs de gouvernement de tous les pays participants de la Francophonie.

Il est certain que par–delà les efforts que nous faisons dans le domaine de la coopération culturelle et technique, nous voulons impliquer davantage la Francophonie dans un rôle politique de promotion des droits de la personne, de la démocratie, de l'égalité des femmes et de la protection des enfants.

Nous pensons que la francophonie est un instrument privilégié pour faire avancer ces objectifs.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, vendredi dernier, l'émission Newsworld de CBC a présenté un reportage sur Fernand Auger. On disait que, il y a dix ans, Auger avait pointé un revolver à la tête d'une prostituée de 14 ans, à Toronto, qu'il avait menacé de la tuer et qu'il l'avait ensuite violée et sodomisée.

Un représentant du Service correctionnel du Canada, qui participait à l'émission, a déclaré que l'on ne considérait pas les crimes pour lesquels Auger avait été condamné comme violents parce que les victimes étaient des prostituées et que cela sous–entendait un certain degré de consentement.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Ces commentaires reflètent–ils la position du Service correctionnel du Canada et du gouvernement?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas vu ce reportage. Je vais essayer d'en obtenir le texte pour le lire. Nous considérons cette situation comme très grave et très tragique. Si de tels commentaires ont été faits, ils ne reflètent pas la position du gouvernement.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, le 10 juin 1994, répondant à une question que je lui avais posée concernant une situation semblable qui s'était produite dans le cas de Clifford Olson, le ministre de la Justice a dit qu'il s'attendait à ce que, peu importe le style de vie de la victime, les allégations de crime fassent toujours l'objet d'enquêtes et, le cas échéant, de poursuites et de condamnations.

Le solliciteur général peut–il me dire quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour faire en sorte que les services correctionnels respectent la position et la politique du gouvernement?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je vais vérifier ce qui en est. Si ces commentaires ont bel et bien été faits, je ferai en sorte que les agents en question se conforment à la politique du gouvernement. Je remercie la députée d'avoir soulevé ce point.

Le Président: Je demande aux députés de toujours s'adresser à la présidence lorsqu'ils posent des questions.

* * *

[*Français*]

LA DIFFUSION PAR SATELLITE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Insatisfait d'une décision du CRTC concernant la diffusion par satellite, le gouvernement a décidé de mettre sur pied un comité de trois personnes chargé d'établir à huis clos sa politique concernant la distribution directe par satellite.

Comment les Québécois touchés par la politique du gouvernement fédéral en matière de diffusion par satellite peuvent–ils avoir confiance dans les recommandations de ce comité, alors que le président du comité, Gordon Ritchie, était de ceux qui affirmaient la semaine dernière, à Toronto, que le fédéral devrait pénaliser les Québécois à la veille du référendum?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, ne mêlons pas les gens. M. Ritchie a été nommé pour livrer un rapport. Il est appuyé par deux personnalités éminentes qui sont connues de tout le monde. Nous jugerons le rapport lorsque nous l'aurons devant les yeux.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, plutôt que de confier le mandat à un petit groupe proche du gouvernement qui va travailler en catimini, si le ministre n'était pas satisfait du travail du CRTC et voulait obtenir un avis objectif sur la question, pourquoi n'a–t–il pas procédé à une consultation publique et ouverte où les intervenants québécois et canadiens intéressés par la question auraient pu se faire entendre?

• (1455)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de rassurer notre collègue. Le rapport de ce groupe sera rendu public. Les documents présentés à ce groupe seront rendus publics. Il y a déjà des consultations très étendues qui sont menées publiquement devant le CRTC sur des sujets connexes. Donc, il n'y a rien de mystérieux et de caché dans cette opération.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, maintenant que la dernière cour martiale portant sur le dossier de la Somalie a eu lieu, je suppose que le ministre de la Défense nationale voudra annoncer la composition de la commission d'enquête chargée d'étudier les événements survenus avant, pendant et durant le déploiement de nos troupes là–bas.

Ce qui me préoccupe, c'est la décision que le ministre a prise d'assujettir l'enquête aux dispositions de la Loi sur la défense nationale. On aura l'impression que le ministère de la Défense nationale enquête sur le ministère de la Défense nationale. Le ministre reviendra–t–il sur sa décision et assujettira–t–il l'enquête aux dispositions de la Loi sur les enquêtes?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, qui est importante, à n'en pas douter. Le ministre sera de retour à la Chambre demain et pourra alors répondre lui–même à la question.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, ma préoccupation à l'égard de la décision du ministre de recourir à la Loi sur la défense nationale tient d'abord au fait que celle–ci comporte 306 articles qui exigent des avis juridiques, lesquels pourraient être interprétés par les militaires comme autant de directives. La deuxième raison tient au fait que les personnes qui ont quelque chose à dire devant la commission ne sont pas toutes régies par la Loi sur la défense nationale. Il vaudrait beaucoup mieux que le ministre songe à recourir plutôt à la Loi sur les enquêtes.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme il s'agissait, à mon avis, de la même question, ma réponse reste la même. Le ministre de la Défense nationale sera de retour demain et répondra à la question à ce moment–là ou un peu plus tard cette semaine.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Selon un rapport récent de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les banques appliquent deux poids et deux mesures quand il s'agit de consentir des prêts à des femmes d'affaires. Le taux de rejet est plus élevé, on leur compte des taux d'intérêts plus élevés et on leur consent des prêts moins importants.

Le ministre va–t–il enquêter sur la discrimination dont les femmes entrepreneurs sont apparemment l'objet alors qu'en fait elles réussissent mieux que les hommes en affaires?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le fait remarquer, il est un fait, et c'est important, que le taux de réussite est très élevé parmi les femmes d'affaires. Par leurs efforts, les femmes d'affaires contribuent de façon substantielle à créer des emplois au Canada. Le succès qu'elles connaissent dans le secteur de la petite entreprise est important pour la création d'emplois dans notre pays.

Dans sa question, la députée semble vouloir dire que d'après l'étude de la FCEI, les femmes ont plus de mal que les hommes à obtenir des prêts. Je sais que certains députés réformistes, qui ont déjà parlé de cette question, ne sont pas d'accord là–dessus. C'est un point à examiner.

En attendant, le fait est que si l'on veut que les entrepreneurs des deux sexes créent des emplois, les banques doivent satisfaire aux besoins de la petite entreprise. Le gouvernement va veiller par l'intermédiaire du Comité de l'industrie à établir avec les banques des repères qui permettront d'évaluer dans quelle mesure les banques satisfont aux besoins de la petite entreprise.

* * *

[*Français*]

ZEROPLUS INC.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et concerne un projet dans la région de l'Estrie dont il est au courant, qui s'appelle ZEROPLUS inc. et qui est d'une très grande importance puisqu'il y a là le potentiel de créer 150 emplois dans le secteur industriel.

Les promoteurs du projet attendent toujours la réponse du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial s'étant déjà engagé. Le problème qui se pose en est un d'échéancier puisqu'il y a un projet à court terme qui doit se réaliser, et à défaut de recevoir une réponse rapidement le projet sera mis en péril.

J'aimerais savoir si le ministre peut nous éclairer sur l'état d'avancement du dossier?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député du fait qu'il m'ait donné un préavis de cette question.

Comme il le sait très bien, je crois, et comme cela a été annoncé dans le Budget du mois dernier, ce programme sur les technologies environnementales est en train d'être révisé par les ministères concernés et en ce moment nous n'allons pas prendre de nouveaux engagements en ce qui le concerne.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

LES FINANCES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur le fait que l'on a beaucoup entendu parler la semaine dernière et cette semaine de lois de retour au travail et d'intérêt national.

Étant donné que nous glorifions maintenant un ordre économique international dans lequel la notion d'intérêt national est vue comme quelque chose de plutôt romantique, pourquoi utilisons-nous toute la force de la loi contre les travailleurs qui ne semblent pas travailler dans l'intérêt national—c'est ce que dit l'argument—alors que nous n'adoptons pas de mesures législatives, ni sur le plan national ni sur le plan international, contre les cambistes, les courtiers en devises, les sociétés multinationales ou tous les autres qui travaillent contre l'intérêt national?

Étant donné cette sorte d'anarchie morale qui règne dans le monde aujourd'hui, est-ce que le ministre des Finances et le gouvernement canadien vont, au prochain sommet du G-7, proposer une modernisation des accords de Bretton Woods pour les préparer pour le XXIe siècle?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, tout comme le gouvernement a toujours fait primer l'intérêt national dans ses gestes et ses lois à l'intérieur du pays, le premier ministre a mentionné l'intérêt national dans ses déclarations publiques à la communauté financière internationale.

Le monde devrait être heureux que le Canada soit l'hôte de la réunion du G-7 et que notre premier ministre soit là, car il est certain qu'il va mettre à l'ordre du jour la nécessité de s'assurer que le monde traite ses finances d'une manière sûre et raisonnable.

* * *

[*Français*]

LE SYSTÈME DE NAVIGATION AÉRIENNE

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le Budget annonçait que le système de navigation aérienne, SNA, serait privatisé au courant de l'année. Le ministre a même affirmé que des négociations avec un groupe à but non lucratif formé d'intervenants de l'industrie aérienne étaient déjà très avancées et qu'une entente pourrait être annoncée sous peu.

Le ministre peut-il nous confirmer que des exigences sévères seront imposées aux nouveaux exploitants du SNA à l'effet de fournir un service de qualité en français sur tout le territoire québécois, l'Acadie et toutes les régions du Canada où l'on retrouve un nombre important de francophones?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la question de mon honorable collègue en est une sur laquelle nous nous sommes déjà penchés. Dans toutes les négociations, nous voulons nous assurer justement qu'on remplisse les exigences qu'il a élaborées, en fait, que les services soient disponibles en français partout au pays où cela s'impose, surtout au Québec et dans les régions francophones du Canada.

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais adresser une question additionnelle au ministre.

Le ministre peut-il nous garantir que les opérations régionales actuelles du SNA seront maintenues, en particulier en ce qui concerne les activités des centres de contrôle régionaux?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, si nous commercialisons le système de navigation aérienne du Canada, c'est essentiellement pour donner aux utilisateurs du service, c'est-à-dire les compagnies aériennes, les pilotes, etc., ainsi qu'à ceux qui assurent ce service, les contrôleurs de la circulation aérienne, les opérateurs de radio, etc., plus d'influence dans les décisions qu'il faudra prendre pour rendre ce système plus efficace et plus rentable, au Canada.

Dans la mesure où tant les utilisateurs que les prestataires du service seront disposés à travailler dans l'intérêt de tous, je suis sûr que toutes les décisions prises seront à l'avantage de l'ensemble des intéressés.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, cela fait assez longtemps que le gouvernement parle dans le vague et qu'on ignore à qui sera versée la subvention du Nid-du-Corbeau. Les agriculteurs ont besoin d'explications de la part du ministre de l'Agriculture.

Ma question au ministre est très simple: le montant compensatoire final sera-t-il versé au propriétaire ou à l'exploitant?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, depuis presque un siècle, le taux de fret dans l'ouest du Canada a été subventionné d'une manière ou d'une autre ou maintenu artificiellement bas. Lorsqu'une telle situation dure pendant aussi longtemps, la valeur du taux de fret se reflète sur la valeur des terres agricoles.

• (1505)

Par exemple, lorsque les terres agricoles ont été évaluées en 1971 aux fins de l'impôt sur les gains en capital, les résultats ont été supérieurs à ce qu'ils auraient normalement dû être si les denrées produites sur ces terres n'avaient pas été subventionnées depuis aussi longtemps par les prédécesseurs de la LTGO. Les subventions donnaient une plus–value à ces terres.

Des voix: Oh, oh!

M. Goodale: Vous m'avez posé une question, laissez–moi répondre. Lorsque l'on supprime les subventions et que le taux de fret augmente, il y a des répercussions sur la valeur des terres agricoles, ce que le montant compensatoire vise à atténuer.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, nous avons posé la question au ministre des Finances, au ministre du Développement des ressources humaines, au ministre des Transports, et maintenant au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et chacun de ces quatre ministres nous a donné une réponse différente.

De grâce, une réponse. Est–il absolument sûr et certain que ce montant sera versé au propriétaire ou, comme l'ont dit certains ministres, au fermier ou au locataire?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, les documents budgétaires et toutes les réponses données par les ministres de ce gouvernement indiquent que le montant sera versé directement au propriétaire.

Un certain nombre d'organisations agricoles de l'ouest du Canada ont demandé qu'on leur permette de conseiller le gouvernement au sujet des ententes administratives aux termes desquelles sera versé ce montant compensatoire, afin de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il touche le plus grand nombre possible et qu'il soit réparti aussi équitablement que possible, et avec bon sens.

En dépit des protestations du Parti réformiste, j'ai l'intention d'écouter très attentivement les conseils des organisations agricoles et de prendre leurs suggestions en considération.

* * *

LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le printemps est arrivé et avec lui a commencé la recherche d'emplois pour les étudiants des universités et les élèves des écoles secondaires. Nos jeunes comptent sur les emplois d'été pour acquérir de l'expérience et se procurer les fonds dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études.

Quelle garantie le ministre peut–il donner aux étudiants canadiens que le gouvernement accorde une grande priorité à leurs besoins concernant les emplois d'été?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous avons annoncé vendredi un nouveau programme qui fournira de l'emploi cet été à près de 45 000 étudiants partout au Canada.

Je voudrais m'arrêter un moment sur des caractéristiques du programme qui sont très importantes. D'abord, nous allons offrir une subvention salariale aux entreprises et aux organismes disposés à accorder aux étudiants un perfectionnement professionnel qui les fera vraiment avancer dans leur carrière.

Ensuite, nous mettrons des prêts à l'entreprise à la disposition des jeunes qui veulent se lancer en affaires. Il y aura une extension du Service jeunesse, de telle sorte que des programmes d'emplois d'été permettront aux jeunes de conclure de véritables partenariats avec la Fédération canadienne des municipalités, des groupes éducatifs, des bandes indiennes et des groupes autochtones.

Toutes ces initiatives montrent que nous travaillons de concert partout au Canada pour aider nos jeunes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, l'an dernier, la ministre de l'Environnement déclarait qu'un projet, soit celui de l'expansion de la station de ski Sunshine, qui avait fait l'objet d'évaluations environnementales, qui avait été examiné en détail par Parcs Canada et qui avait été jugé écologiquement sûr, devait faire l'objet d'autres études à cause de la confiance que le gouvernement avait témoigné aux groupes d'intérêts spéciaux.

Si la ministre est aussi préoccupée par l'environnement qu'elle le dit, pourquoi son ministère ne fait–il rien pour empêcher qu'on ne rase à blanc de vieilles forêts sur des terres dans lesquelles le gouvernement fédéral a un intérêt?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que le préambule à la question du député est absolument faux.

En fait, le groupe qui a été formé spécifiquement en rapport avec la station de ski en question a été mandaté par le ministre chargé de Parcs Canada, le ministre du Patrimoine canadien.

M. Thompson: C'est là une bonne réponse qui ne veut pas dire grand–chose.

* * *

[*Français*]

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Nous apprenions, à la lecture du Budget, que le gouvernement propose d'exiger des provinces qu'elles assument les coûts des évaluations environnementales entreprises par le gouvernement fédéral.

Non seulement ce gouvernement s'entête–t–il en voulant maintenir des dédoublements coûteux, mais cette fois, il en remet en demandant à Québec d'assumer des coûts pour des services dont il n'a que faire puisqu'il dispose déjà de ses propres outils tout aussi efficaces.

• (1510)

La ministre ne se rend–elle pas compte qu'en demandant aux provinces et aux autres intéressés d'assumer les coûts des évaluations environnementales, elle exige des contribuables québécois qu'ils paient au gouvernement fédéral un service pour lequel ils ont déjà payé au gouvernement du Québec?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, si la députée a pris le temps de lire les documents, elle a vu que le fédéral exige un paiement pour ceux qui sont sous la juridiction exclusive de l'Agence fédérale de l'environnement. Ceux qui vont travailler sous le BAPE, ce sont les règlements de la province qui vont s'appliquer.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Stavros Kambelis, secrétaire général de l'île de Crète en Grèce.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune de quatre des cinq bénéficiaires du Fonds de dotation pour études dans la seconde langue officielle créé à l'occasion du 25e anniversaire de l'accession au trône de la reine Élizabeth.

Je vais nommer ces quatre personnes, puis les députés pourront les applaudir. Il s'agit de Mlles Geneviève Currie, Christine Desmarais et Echelle Kerr et de M. David Matte.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 37 pétitions.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, en 1990, les 47 pays et gouvernements de la communauté francophone ont déclaré le 20 mars Journée internationale de la Francophonie. En effet, c'est le 20 mars 1970 que l'Agence de coopération culturelle et technique fut créée à Niamey, au Niger. La Journée internationale de la Francophonie, cette année, marque donc le 25e anniversaire de l'ACCT qui, par coïncidence, est dirigée par un Canadien, M. Jean–Louis Roy. Est–il besoin de rappeler que le premier secrétaire général de l'Agence était aussi un Canadien, M. Jean–Marc Léger.

Je désire aujourd'hui saluer les visionnaires de la Francophonie, les Senghor, les Diori et les Bourguiba qui, au lendemain de l'indépendance de leur pays, ont rêvé d'une assemblée pour établir de nouveaux liens de dialogue, de coopération et de solidarité entre pays francophones. Permettez–moi, madame la Présidente, de rappeler les paroles de Léopold Senghor, qui qualifia la Francophonie, et je cite: «d'humanisme intégral qui se tisse autour de la Terre.» Cet humanisme doit nous guider aujourd'hui plus que jamais pour faire de la Francophonie un forum encore plus dynamique.

Les récents événements tragiques qui ont affecté les pays francophones nous concernent directement, je dirais même qu'ils nous interpellent. La Francophonie est mise en demeure de s'engager et le Canada, je peux l'affirmer en cette Chambre, appuiera la Francophonie dans ses efforts.

• (1515)

Ainsi la semaine prochaine, comme je disais en réponse à une question d'un collègue, en cette Chambre, durant la période des questions, j'aurai l'honneur de rencontrer mes collègues de la Francophonie à Paris. Nous allons discuter ensemble des moyens pour renforcer les institutions de la Francophonie en vue de préparer le prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Cotonou, au Bénin.

Ces sommets sont l'occasion de faire avancer des objectifs communs. Le Canada y joue un rôle important et est–il besoin de le rappeler, il est représenté par son gouvernement canadien, mais aussi par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Nouveau–Brunswick qui y jouent un rôle fort important et très utile.

Cette formule heureuse qui a permis de régler harmonieusement les relations triangulaires entre la France, le Canada et le Québec a été le résultat de longues négociations menées par des gens intelligents, inventifs, respectueux des intérêts des parties concernées.

Je voudrais, puisqu'il est parmi nous en cette Chambre, souligner la contribution exceptionnelle de l'un des grands artisans de ce succès historique, l'actuel chef de l'opposition, qui, à l'époque, en sa qualité d'ambassadeur du Canada, a fait un travail exceptionnel pour régler cette question d'une façon adéquate dans l'intérêt du Canada, mais aussi du Québec et dans l'intérêt

des bonnes relations que nous avons toujours eues et que nous voulons garder avec la France.

Cette formule heureuse a permis à tous les francophones du Canada, et plus particulièrement du Québec, de pouvoir jouer un rôle au niveau international. Cette formule, je le souligne, permet encore au Québec d'occuper une place importante au sein de la Francophonie et d'y jouer un rôle capital.

En terminant, je voudrais dire que nous continuerons à promouvoir, au sein de la Francophonie, les valeurs fondamentales qui sont chères à tous nos compatriotes. Et je mentionnais, plutôt en réponse à une question en cette Chambre, les valeurs de la démocratie, des droits de la personne, l'égalité des femmes, la protection de l'enfance et l'éducation.

Pour bien marquer cette journée importante, nous avons eu le plaisir de participer à une cérémonie où nous avons dévoilé, en compagnie de représentants des pays membres de la Francophonie, représentés par leurs ambassadeurs, et plusieurs de nos concitoyens oeuvrant dans l'espace francophone, un timbre–poste commémorant le vingt–cinquième anniversaire de l'Agence canadienne de coopération culturelle et technique.

J'ai eu aussi le plaisir de remettre des Prix de la francophonie à des élèves et des enseignants méritants venant de partout au Canada. Cette dernière activité nous rappelle que le dynamisme de notre héritage linguistique et de notre patrimoine culturel aura été, et demeure, une condition essentielle de notre unité, de notre spécificité et de notre affirmation comme entité propre.

Le Canada est bien placé pour savoir que la Francophonie n'est pas une question de territoire. La plus grande leçon que nous avons apprise est que le terroir de la Francophonie est un terroir universel. Ainsi, la Francophonie canadienne du Québec, du Nouveau–Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba et d'ailleurs au Canada, que je salue particulièrement, doit naturellement s'appuyer sur une Francophonie mondiale forte, dynamique et crédible.

N'oublions pas qu'il y a plus de huit millions de Canadiens et Canadiennes capables de s'exprimer en français au Canada. Tout près de 75 p. 100 au Québec, bien sûr, mais aussi un peu plus de 25 p. 100 hors Québec, soit près de 1,2 million en Ontario; un demi–million dans l'Ouest canadien et quelque 400 000 dans les Maritimes.

• (1520)

En terminant, permettez–moi de rappeler qu'aujourd'hui, nous fêtons la Francophonie et cette langue qui nous est chère, cette langue qui a fait le tour du monde et qui s'est enrichie des accents des îles, des plaines, des rizières et des brousses, dans lesquelles elle s'est trouvée un foyer.

Je demande donc à tous mes collègues parlementaires ici, en cette Chambre, comme dans toutes les autres législatures au Canada, de fêter ensemble cette Journée de la Francophonie internationale et de bien commencer cette semaine de la Francophonie au Canada.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Je suis particulièrement fier de souligner, au nom de tous mes collègues du Bloc québécois, la Journée internationale de la Francophonie.

On ne peut manquer de rappeler, à l'occasion de cette journée, que l'ouverture du Québec sur le monde s'est particulièrement manifestée par sa participation à la Francophonie internationale. Depuis le début des années 1960, le Québec a jeté les bases de rapports bilatéraux privilégiés avec la France. Cette coopération intense du Québec avec la France a fortement contribué au renforcement de la Francophonie multilatérale. Elle se traduit aujourd'hui, par de nombreux échanges entre le Québec et ses principaux partenaires de la Francophonie, notamment d'Europe et d'Afrique, tant dans les secteurs de la culture et de l'éducation que dans ceux du développement scientifique, de la haute technologie et de l'industrie.

La Journée internationale de la Francophonie prend une signification particulière cette année, puisqu'elle correspond au 25e anniversaire de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique. C'est en effet autour de l'agence que la Francophonie multilatérale s'est développée au début des années 1970. Le Québec s'est rapidement fait reconnaître le droit de participer formellement aux délibérations de cette institution, tout comme celui de siéger au Sommet de la Francophonie à titre de gouvernement participant.

Il ne fait pas de doute que la participation du Québec à la Francophonie multilatérale doit demeurer un instrument privilégié de son ouverture sur le monde. De plus, en retrouvant le chemin d'une solidarité agissante avec les communautés francophones et acadienne du Canada, le Québec pourra pleinement jouer son rôle de pilier dans l'édification de l'espace francophone nord–américain.

Au moment de rendre public l'engagement du Bloc québécois à l'égard de la Francophonie d'Amérique en mai dernier, le chef de l'opposition officielle rappelait à juste titre, qu'en jetant les ponts entre la Francophonie nord–américaine et internationale, le Québec pourra contribuer à faire entendre, dans le concert des nations, la voix des communautés francophones et acadienne du Canada, et sera ainsi en meilleure position pour épouser leur cause.

Les francophones d'Amérique ont un destin commun et, lorsque le Québec deviendra un acteur à part entière sur la scène internationale, sans être handicapé par les contraintes de son statut de simple province, il pourra entièrement jouer ce rôle, que nous anticipons avec hâte.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, en tant que porte–parole du Parti réformiste en matière de langues officielles, j'ai l'honneur de souligner cette Journée internationale de la Francophonie.

Le Parti réformiste reconnaît à quel point la population francophone a contribué au développement de notre magnifique pays et comment elle continue de l'enrichir. Conscient de ce fait, le Parti réformiste soutient l'idée selon laquelle le français et l'anglais devraient être maintenus au sein des institutions fédérales clés, tels qu'au Parlement et à la Cour suprême. Nous appuyons également le droit de tous les Canadiens et Canadien-

nes de s'exprimer dans ces deux langues aussi mélodiques l'une que l'autre.

En faisant part d'une organisation telle que la Francophonie, le Canada entretient des liens avec 46 autres États membres qui comptent en tout 400 millions de personnes. En tant que membre de cette organisation, le Canada peut s'impliquer activement au plan international, qu'il s'agisse des avancées technologiques et médicales dans certains pays d'Afrique ou de veiller à ce que fleurisse la démocratie dans certains États des Caraïbes, comme en Haïti.

• (1525)

Bien que cette coopération internationale offre un nombre illimité de possibilités, nous devons toutefois demeurer conscients de nos responsabilités à l'endroit des contribuables.

À cet effet, la plupart des Canadiens et Canadiennes ont appuyé les efforts que nous avons déployés à restaurer la démocratie en Haïti. Pourtant, d'autres questionnent les 9 millions de dollars qui ont servi à l'Agence de coopération culturelle et technique dans les pays francophones ainsi que les 7 millions de dollars qui ont été alloués à des cotisations pour la mise sur pied de projets et d'activités de développement sur lesquels s'étaient entendus les sommets de la Francophonie.

Il s'agit en effet d'équilibrer nos responsabilités envers nos homologues des pays francophones et envers les contribuables canadiens. C'est un exercice délicat qui mérite une attention particulière. Au nom du Parti réformiste, je félicite les francophones du Canada et ceux de tous les pays du monde, en ce Jour de la Francophonie. Je souhaite aussi profiter de cette occasion pour lancer un défi au gouvernement: qu'il ait l'audace d'assurer un équilibre entre les engagements qu'implique notre participation à cette alliance et sa responsabilité à l'égard des contribuables.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Madame la Présidente, aujourd'hui marque le début de la Semaine nationale de la Francophonie dont le thème est la diversité ethnoculturelle. L'un des prix qui a été remis ce matin était en reconnaissance d'un projet d'éducation multiculturelle et antiraciste qui s'appelle «Camp de leadership».

Demain, le 21 mars, nous soulignerons la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Ces deux événements nous permettent de célébrer la diversité que nous avons la chance de connaître ici au Canada.

Le premier ministre du Canada a souvent dit que l'unité de notre pays repose sur la diversité, et la diversité est aussi notre force. Elle est en fait la caractéristique fondamentale de notre nation. Un pays reposant sur la diversité ne peut pas laisser le racisme, la haine et le sectarisme prendre racine dans notre sol.

[*Traduction*]

Sinon, la paix sociale qui règne au Canada et qui fait l'envie de bien des pays pourrait être menacée. La paix sociale n'est pas l'effet du hasard. Elle est le fruit du travail acharné et d'une vigilance de tous les instants. La vigilance s'accompagne de la responsabilité de lutter contre le racisme en influant sur l'opinion publique et en légiférant.

Le plus grand atout d'un pays est sa population. Le défi consiste non pas à fondre la diversité dans un même moule, mais bien à tisser les nombreux éléments variés pour en faire une culture nationale distincte. La culture canadienne est bien différente de la somme des parties qui la composent.

Le Canada sert d'exemple au reste du monde, puisqu'il est considéré comme un pays uni, fondé sur des valeurs communes, comme la justice, l'équité, la démocratie et le respect des droits de la personne.

Dans ce XX^{e} siècle devenu, à cause de la discrimination fondée sur la race, la religion et l'ethnie, synonyme d'inhumanité et de violence, le Canada est extrêmement chanceux, puisqu'il a évité le pire de ces excès.

Nous ne devons pas nous contenter de nous fier à notre bonne fortune. Nous devons faire véritablement l'impossible pour veiller à ce que notre société soit à l'abri des tensions racistes, peu importe leur forme ou leur source.

• (1530)

C'est dans cet esprit, je l'espère, que tous les députés verront à la télé ou au cinéma la campagne du 21 mars. Cette campagne incitera les Canadiens à réfléchir au mal que le racisme fait aux autres et à la société. La compréhension nous permettra d'éliminer le racisme.

Quoi de mieux pour encourager les Canadiens à songer aux répercussions du racisme que de les inviter à se mettre dans la peau des autres? Put yourself in the other person's shoes. C'est la seule façon de comprendre ce que vivre dans une société d'interdépendance mutuelle peut signifier. Nous avons parfois besoin de nous faire rappeler ce que nous tenons souvent pour acquis.

Le président des États–Unis, Bill Clinton, nous l'a rappelé au cours du discours qu'il a prononcé à la Chambre, où il a fait l'éloge de notre pays, et je le cite, «un pays modèle où des gens de cultures diverses vivent et travaillent ensemble dans la paix, la prospérité et la compréhension».

Le message de la campagne du 21 mars résume les sentiments exprimés tant par le premier ministre du Canada que par le président des États–Unis.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour transmettre ce message aux Canadiens.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, demain, 21 mars 1995, les Canadiens et Québécois souligneront la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Comme le soulignait la secrétaire d'État au multiculturalisme et de la situation de la femme, cet événement a lieu en même temps que s'ouvre la Semaine internationale de la Francophonie.

C'est donc un moment de réflexion qui nous est donné pour nous interroger sur cette dimension sociale et culturelle de notre existence, tant à un niveau individuel que collectif. Les sociétés québécoise et canadienne sont des sociétés en mouvance, qui sont traversées par une multitude de remises en question. Une de celles qui nous touchent particulièrement en cette Chambre est celle de l'apport des immigrants et immigrantes et de l'importance de ces personnes dans l'élaboration de notre tissu social.

Cependant, nous nous trouvons confrontés à deux visions de la société canadienne: la vision canadienne qui prône l'unité dans la diversité, et la vision québécoise, qui prône l'intégration dans le respect des différences culturelles. Ce sont deux conceptions sociales qui s'opposent, car elles reposent sur deux visions politiques de notre monde. Au Québec, depuis les premières ébauches des ententes Québec–Canada en matière d'immigration, l'intégration, tant linguistique qu'économique des nouveaux arrivants à la société d'accueil est une condition *sine qua non* au développement et à l'épanouissement de la culture majoritaire, soit la culture d'origine française. Il y va de la survie de notre culture, de ce que nos ancêtres nous ont légué comme patrimoine culturel.

Au Canada, la politique du multiculturalisme a été l'objet de nombreuses analyses, de critiques et de remises en question qui s'accentuent depuis ces dernières années. Il n'est pas inutile de rappeler que cette politique, qui visait davantage à imposer une vision politique du Canada que résultant d'une analyse de la place que les communautés culturelles occupent au Canada, a été développée au moment où le nationalisme québécois amorçait un tournant décisif de son histoire.

Elle cherchait à minoriser la place du Québec dans l'ensemble canadien, en reléguant au passé les notions des deux peuples fondateurs, des deux cultures déterminantes. C'est pour cette raison que le multiculturalisme n'a jamais pris ancrage au Québec, malgré les prétentions du gouvernement fédéral actuel et de son premier ministre.

Nous n'avons qu'à citer l'ancien premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, qui répondait à M. Trudeau, en 1971, au sujet du multiculturalisme, et je le cite: «Le document déposé à la Chambre des communes dissocie la culture et la langue. [. . .] Le Québec n'adopte pas, au niveau du principe du multiculturalisme, l'approche de votre gouvernement. En effet, cette notion paraît difficilement compatible avec la réalité québécoise, où il y a une présence dominante d'une population de langue et de culture française, en plus d'une minorité importante de langue et de culture anglaise, ainsi que de nombreuses autres minorités.»

M. Bourassa terminait sa lettre en soulignant que le rôle premier du Québec était d'assurer le rayonnement de la culture française dans le contexte nord–américain et qu'il entendait continuer de le faire, par tous les moyens mis à sa disposition et ce, dans le respect des autres.

• (1535)

Cela dit, nous croyons que l'intégration des communautés à la culture publique commune du Québec est un facteur atténuant au racisme et à l'intolérance.

Cette position a été appuyée lors du lancement de la Semaine de la Francophonie, hier, à Québec, lorsque le président de la Maison internationale de Québec, M. Augustin Raharolahy, qui a immigré au Québec il y a 20 ans déclarait: «La maîtrise de la langue commune joue un rôle central dans le processus d'intégration et représente une condition nécessaire à la pleine participation à la vie économique, sociale et politique. C'est aussi le symbole d'appartenance à notre société. La maîtrise de la langue française comme langue commune est fondamentale, mais elle ne signifie pas une assimilation linguistique et culturelle.» Il concluait en ces termes: «Une langue commune, langue française, la solidarité et la fierté d'être Québécois, voilà nos forces pour bâtir un pays, une société moderne!»

Il serait difficile de mieux exprimer la politique et la réalité québécoises. Cependant, comme dans toute société, les Québécois et Québécoises et les Canadiens et Canadiennes doivent augmenter leurs efforts pour combattre l'intolérance raciale et les préjugés qui les accompagnent invariablement.

La lutte est de tous les instants, mais les fruits de la victoire contre le racisme sont porteurs d'un plus grand bien–être pour les générations à venir.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Madame la Présidente, je suis à la fois heureuse et honorée de prendre la parole à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, qui aura lieu demain.

J'ai récemment eu l'occasion de parler de ma vision du Canada à un groupe de personnes âgées à Kingston, en Ontario. J'ai reçu une lettre remarquable d'une des personnes qui étaient présentes ce jour–là. Elle a intitulé sa lettre «Comportement acceptable dans un village planétaire». Je voudrais lire cette lettre aux députés parce qu'elle s'inscrit bien de le cadre de l'événement dont nous parlons ici aujourd'hui.

Voici ce qu'elle écrit:

Le monde des être humains a rapetissé, et les populations partout dans le monde sont devenues si mélangées qu'elles doivent apprendre à vivre en paix les unes avec des autres. Le village planétaire n'est plus ailleurs. Il est ici, et nous en sommes tous les habitants. Peu importe si une personne de race ou d'origine différente de la nôtre habite à côté de chez nous, ou dans la même rue, ou dans un autre quartier ou à l'autre bout du monde, nous devons apprendre à vivre en paix avec ces gens. En agissant autrement, nous détruirions notre monde. L'intolérance, les conflits et les guerres entre les peuples vont détruire notre civilisation et notre planète beaucoup plus rapidement que la pollution et les désastres naturels. Tous les peuples comptent des personnes extraordinaires qui ont fait des choses utiles pour l'ensemble de l'humanité.

Tous les peuples comptent aussi des personnes difficiles qui empoisonnent la vie des gens qui les entourent. Personne n'est parfait. La plupart des gens de toutes les races sont un mélange de bon et de mauvais. Il est essentiel de reconnaître ce qui est bon et ce qui est positif chez les autres, quelle que soit leur apparence, leur langue ou leur origine. Une bonne société doit être fondée sur des valeurs positives comme l'honnêteté, l'intégrité, la capacité de faire son travail, la capacité de prendre soin de sa famille et des autres et la capacité de vivre en paix avec les autres.

Chaque race et chaque nation comptent des personnes qui respecte toutes ces valeurs positives. Chaque race et chaque nation compte aussi des personnes qui ne respectent pas ces valeurs. Nous devons changer nos attitudes pour devenir plus objectifs et ne pas porter de jugements. Nous devons devenir plus tolérants envers tout le monde.

La dame termine sa lettre avec la pensée suivante:

Ce n'est facile à faire, mais si un nombre suffisant d'entre nous qui sentons ce besoin commençons à intégrer ces attitudes dans nos propres vies et à encourager les autres à faire de même, nous aurons un monde meilleur.

Ce sont là les sentiments d'une Canadienne moyenne qui a une grande expérience de la vie. Ses paroles traduisent non seulement ma pensée, mais aussi celle de tous ceux d'entre nous qui croyons dans la dignité humaine et dans l'égalité des personnes.

* * *

• (1540)

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Finances, Lib.) demande à présenter le projet de loi C–76, loi de mise en oeuvre de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Milliken: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais que vous demandiez à la Chambre s'il y a consentement unanime pour me permettre de présenter le projet de loi sur la reprise des services ferroviaires, que j'ai voulu présenter ce matin étant donné la très sérieuse grève dans le transport ferroviaire.

Je sais que la ministre du Travail a hâte de présenter ce projet de loi au Parlement et, avec le consentement de la Chambre, nous pourrions procéder à sa première lecture cet après–midi même.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu le secrétaire parlementaire. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

PÉTITIONS

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter. En fait, j'en ai cinq, mais quatre portent sur le même sujet.

Dans la première, les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter une mesure législative visant à réévaluer le système de justice canadien de sorte à protéger les droits des victimes et à leur donner préséance, à produire des lignes directrices strictes sur les sentences, à imposer des peines plus sévères aux personnes coupables de crimes graves, à expulser sur–le–champ les non–Canadiens reconnus coupables d'actes criminels et à leur faire payer tous les frais rattachés à leurs appels, à référer devant les tribunaux pour adultes les adolescents accusés de crimes graves et à obliger les criminels violents à purger la totalité de leur peine.

Ces pétitions proviennent du district de Canmore, Exshaw and Banff.

L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, j'ai quatre autres pétitions à présenter. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à s'opposer à tout projet de modification législative portant sur l'orientation sexuelle.

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter. Les deux premières demandent au gouvernement de n'insérer l'expression «orientation sexuelle» dans aucun de ses projets de loi à venir.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de lancer une enquête publique qui se substituerait à toutes les enquêtes qui peuvent déjà être en cours, et de faire enquête et rapport sur tout ce qui concerne les forces armées du Canada et leurs opérations, l'affectation des ressources, le moral des troupes et leur bien–être.

LA JUSTICE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, ma troisième pétition demande au Parlement de renverser la décision de la Cour suprême du Canada permettant de fonder sur l'intoxication extrême une défense contre des accusations d'agression physique ou sexuelle.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Madame la Présidente, je présente une nouvelle pétition au nom d'électeurs qui veulent faire obstacle à la libération de Robert Paul Thompson avant qu'il n'ait fini de purger sa peine.

Les pétitionnaires que je représente tiennent à ce que nos rues soient plus sûres pour les citoyens et ils s'opposent à la pratique actuelle permettant que des criminels violents soient libérés avant d'avoir purgé toute leur peine.

Les pétitionnaires demandent que nos rues soient rendues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et les familles des victimes de meurtriers reconnus coupables.

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter.

La première invite le Parlement à condamner les décisions de la Canadian Broadcasting Corporation et à exiger que, conformément à ses responsabilités de radiodiffuseur national, elle retire sa demande en vue de téléviser le procès de Paul Bernardo.

LA JUSTICE

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition invite le Parlement à demander au gouvernement de rejeter l'extrême intoxication comme moyen de défense tel qu'utilisé dans l'affaire Volt, et de modifier le Code criminel en conséquence.

• (1545)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom de 27 citoyens de l'Alberta, organisée par une de mes électrices, M^me^ Rose Hornsberger.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

Je suis heureux non seulement de présenter cette pétition, mais aussi de l'appuyer.

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Madame la Présidente, en conformité avec le paragraphe 36(1) du Règlement, je suis heureux de présenter, au nom de mon collègue, le député de Kitchener, une pétition signée par 269 citoyens de la région de Kitchener—Waterloo.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions à présenter aujourd'hui. Je comprends qu'on a présenté un certain nombre de pétitions portant quelque 64 000 signatures qui demandent qu'on renforce la Loi sur les jeunes contrevenants. La pétition que je présente porte 73 signatures d'habitants de ma circonscription ou des environs.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai également deux pétitions signées par 115 personnes. Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas abroger ni modifier l'article 241 du Code criminel et de faire respecter l'arrêt du 30 septembre 1993 de la Cour suprême du Canada interdisant l'euthanasie et l'aide au suicide.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai quatre pétitions renfermant 423 signatures. Les pétitionnaires prient le Parlement d'agir immédiatement pour protéger les enfants à naître en modifiant le Code criminel afin d'accorder aux enfants à naître la même protection dont jouissent les autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition à laquelle je ne souscris pas, mais que je vais quand même présenter.

Les pétitionnaires pressent le Parlement d'agir rapidement pour modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne et interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et de prendre les mesures nécessaires pour reconnaître la pleine égalité aux couples homosexuels dans les lois fédérales. Cette pétition renferme 39 signatures.

Madame la Présidente, j'ai une pétition renfermant 62 signatures et portant sur l'orientation sexuelle. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, cette pétition, qui compte 119 signatures, porte sur le contrôle des armes à feu. Les pétitionnaires appuient les lois punissant sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes dans la perpétration de leurs crimes, ainsi que les nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu, qui reconnaissent et protègent les droits des citoyens respectueux des lois.

Madame la Présidente, puis–je continuer?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous devrions peut–être donner l'occasion à quelqu'un d'autre. S'il reste du temps, je vous redonnerai la parole.

LES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter.

C'est l'Assemblée de la Pentecôte de Waterloo qui a recueilli les signatures de la première pétition que je présente. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que les cas de pauvreté chez les enfants deviennent de plus en plus fréquents, que chacun de ces cas est préjudiciable à la société et qu'il y en aurait moins si certaines mesures législatives étaient prises à cet égard. Par conséquent, ils demandent au Parlement d'adopter un projet de loi qui réduira la pauvreté chez les enfants en garantissant le respect des ordonnances alimentaires visant les enfants et en soustrayant à l'impôt les paiements reçus par le conjoint ayant la garde des enfants.

Affaires courantes

LA CÂBLODISTRIBUTION

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, ma deuxième pétition est signée par 30 personnes et concerne le CRTC. Les pétitionnaires prient le Parlement d'inviter le CRTC à examiner la réglementation de l'industrie de la câblodistribution et de tenir des audiences à ce sujet, afin de protéger la population canadienne contre les méthodes de commercialisation déloyales comme l'abonnement par défaut étant donné que les ventes liées sont une pratique susceptible d'être examinée en vertu de la Loi sur la concurrence.

• (1550)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, aujourd'hui, de présenter deux pétitions à la Chambre. La première demande au Parlement de s'opposer à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés, qui ajouterait l'expression «orientation sexuelle» à ces textes.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition demande au Parlement de s'abstenir de toute modification législative qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide ou encore l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première renferme 25 noms d'habitants de la Colombie–Britannique qui prient le Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les individus contre toute discrimination.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Madame la Présidente, l'autre pétition porte la signature de quelques centaines de pétitionnaires qui demandent au Parlement de réduire les dépenses publiques, au lieu d'augmenter les impôts et d'adopter une loi pour la protection du contribuable, afin de limiter les dépenses du gouvernement fédéral.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Peter Thalheimer (Timmins—Chapleau, Lib.): Madame la Présidente, j'ai une pétition dans laquelle les pétitionnaires demandent au Parlement de punir les délinquants violents qui utilisent une arme à feu pour perpétrer une infraction, de protéger les droits des propriétaires d'armes à feu responsables et de rendre les dispositions législatives concernant le contrôle des armes à feu plus efficaces.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Madame la Présidente, en tant que député il est de mon devoir de présenter une pétition qui s'oppose à l'inclusion des mots «orientation sexuelle» dans diverses lois fédérales.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il reste quelques minutes. Je reviendrai au député de Calgary–Nord–Est. Je rappelle aux députés que si vous déclarez que vous appuyez une pétition, votre déclaration fait partie du débat. Je vous demande de vous contenter d'exposer le sujet que les pétitionnaires souhaitent signaler à l'attention du Parlement.

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, ma dernière pétition a trait à l'immigration. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ramener l'immigration à son niveau antérieur, soit un demi pour cent de la population ou environ 150 000 personnes par an, dont 50 p. 100 au moins devraient être des travailleurs qualifiés, soigneusement choisis en fonction des besoins de l'économie canadienne. Ils demandent que notre taux d'acceptation de réfugiés soit aligné sur la moyenne des taux des autres pays d'asile. La pétition comporte 42 signatures.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler que, lorsqu'on a sollicité le consentement unanime de la Chambre pour présenter le projet de loi ordonnant le retour au travail, l'opposition a refusé, mais pas les députés réformistes. Les députés réformistes étaient favorables. Ce sont les bloquistes et les néo–démocrates qui s'y sont opposés.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre consentirait–elle à l'unanimité à ce que je revienne à l'étape de la présentation des projets de loi d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ) demande à présenter le projet de loi C–317, intitulé Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (briseurs de grève et services essentiels).

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, au nom du Bloc québécois, un projet de loi antibriseurs de grève. Ce projet de loi interdirait l'embauche de briseurs de grève par des employeurs sous juridiction fédérale, des sociétés d'État ou par la fonction publique canadienne, en plus de légiférer sur le maintien des services essentiels lors d'une grève ou d'un lock–out au sein de la fonction publique ou de sociétés d'État.

Ce projet de loi vise à permettre que les relations de travail se déroulent dans un cadre civilisé pour que, dans de nombreux cas, la paix sociale soit rétablie.

• (1555)

Il est inconcevable que le gouvernement fédéral n'ait pas encore adopté une telle loi alors que plus de 70 p. 100 des travailleurs canadiens sont déjà protégés contre les briseurs de grève, soit au Québec, en Ontario et en Colombie–Britannique. L'absence d'une loi fédérale antibriseurs de grève est souvent la cause de la détérioration des négociations syndicales patronales. En négociation, l'équité des moyens de pression équivaut au respect des parties. Une loi antibriseurs de grève, c'est le respect et la dignité des travailleurs.

Il est grand temps que le gouvernement fédéral prenne des dispositions pour que cessent les conflits de travail du type de celui de la minoterie Ogilvie de Montréal qui sont en grève depuis 9 mois maintenant.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je tiens à informer la Chambre que, conformément au paragraphe 33(2) du Règlement, la période consacrée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 26 minutes en raison de la déclaration ministérielle.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.) propose: Que le projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, c'est pour moi un grand plaisir de témoigner aujourd'hui mon appui au projet de loi C–73, projet de loi sur le pouvoir d'emprunt qui a atteint l'étape de la troisième lecture et de son approbation définitive par cette Chambre.

Il s'agit à proprement parler d'un projet de loi de régie interne présenté une fois l'an afin de soutenir la poursuite des opérations permanentes du gouvernement. Cela ne veut pas dire, bien au contraire, que le gouvernement prend cette mesure législative à la légère.

Ce projet de loi fait suite à la présentation par le ministre des Finances, le mois dernier, du Budget le plus important et le plus déterminant pour l'avenir du pays depuis la période de l'après–guerre.

Ce Budget modifie en profondeur la nature des dépenses fédérales. Et les mesures qu'il renferme ont été adoptées parce que l'impératif d'une saine administration ne peut plus cohabiter avec l'accumulation perpétuelle d'une dette nationale aux effets destructeurs sur le plan national.

Par le truchement de ce projet de loi, le gouvernement bénéficie du pouvoir d'emprunter un montant pouvant atteindre 29 milliards de dollars. Une forte proportion de cette somme est le résultat du fossé abominable et intenable qui s'est creusé entre les dépenses fédérales projetées et les recettes perçues par l'État.

Les Canadiens sont bien au fait de cette situation. Ils ont compris que le prix de déficits exorbitants aujourd'hui se traduisait en hausses d'impôts et de taxes, de taux d'intérêt plus élevés et d'une croissance économique à la baisse pour l'avenir.

• (1600)

C'est pour ces mêmes raisons que notre Budget de 1995 et les mesures rigoureuses qu'il renferme ont bénéficié d'un aussi large appui au sein du grand public.

Dans le Budget de 1994, nous avions pris l'engagement de maintenir le déficit pour 1995–1996 en deçà de 32,7 milliards de dollars et de le réduire encore davantage pour qu'il s'établisse à 3 p. 100 du PIB, soit 24,3 milliards de dollars en 1996–1997.

Dans le cadre du dernier Budget, nous adoptons des mesures rigoureuses pour s'assurer que ces cibles soient atteintes et ce, même en dépit des taux d'intérêt plus élevés que prévus.

Mais ce Budget porte sur un horizon qui va au–delà de l'objectif fixé pour les deux années à venir, car nos réformes continueront de porter fruit dans les années ultérieures en nous permettant de poursuivre nos progrès en vue d'atteindre l'objectif permanent de notre administration, c'est–à–dire présenter un budget équilibré.

Nous pourrons proclamer mission accomplie le jour où nous n'aurons plus besoin d'une mesure législative comme le projet de loi à l'étude aujourd'hui.

[*Traduction*]

Pour atteindre nos objectifs de réduction du déficit, nous appliquons des mesures visant à réaliser des économies cumulatives de 29 milliards de dollars pour les trois prochaines années. Il s'agit de la plus vaste série de mesures prises dans un budget depuis la démobilisation qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

Ces mesures signifient que nous devons modifier la taille et la forme de l'administration publique. Les dépenses de programmes, qui se situaient à 120 milliards de dollars l'année dernière, seront ramenées à un peu moins de 108 milliards cette année. En outre, les changements structurels que nous apportons feront en sorte que le déficit continuera de diminuer considérablement en 1997–1998 et au–delà. Les avantages de cette réduction seront énormes.

Comme nous l'avions promis, le déficit tombera à 32,7 milliards de dollars en 1995–1996 et à 24,3 milliards l'année suivante. Comme il se situera à 3 p. 100 du PIB en 1996, il sera à son niveau le plus bas depuis 1974–1975.

À ce moment–là, nos besoins financiers, soit les nouveaux fonds que nous devons emprunter sur les marchés, tomberont à 13,7 milliards de dollars, c'est–à–dire à seulement 1,7 p. 100 du PIB, un taux inférieur à ceux qui sont prévus actuellement pour tous les autres pays du Groupe des Sept. Là encore, nous soutenons de prudentes hypothèses économiques par d'importants fonds de prévoyance: 2,5 milliards de dollars en 1995–1996 et 3 milliards l'année suivante. Cela signifie que nous pourrons encore atteindre notre objectif l'année prochaine, même si les

taux d'intérêt sont de 1 p. 100 supérieurs et que la croissance est de un demi pour cent inférieure à nos prévisions.

Mais notre fonds de prévoyance peut faire plus que protéger notre objectif. S'il n'est pas nécessaire, il ne sera pas dépensé, mais servira à réduire le déficit encore avantage. Cela met en relief un autre avantage que pourrait rapporter notre planification prudente.

Si les taux d'intérêt et la croissance sont plus favorables que nous le prévoyons et coïncident avec les moyennes prévues par le secteur privé, le déficit de 1996–1997 pourrait en fait baisser au–dessous de 19 milliards de dollars, ce qui représente 5,5 milliards de moins que les prévisions faites dans ce budget. Ceci ramènerait notre déficit à 2,3 p. 100 du PIB.

Même si nous ne dépassons pas les objectifs prévus, 1996–1997 sera une année importante puisque la croissance de la dette ne sera plus aussi rapide que celle de l'économie. Le ratio de la dette au PIB aura enfin commencé à baisser. La clé pour avoir une situation financière soutenable, c'est d'arriver à une tendance permanente à la baisse du ratio dette–PIB.

Il est inutile, je crois, de revenir sur les plans budgétaires et tout ce qu'ils promettent. La Chambre a débattu de cette question pendant des jours et des jours. Je pense que le public et le marché ont très favorablement réagi à cette courageuse stratégie.

Venons–en brièvement à l'idée de cette mesure législative, le projet de loi C–73. Pour commencer, je voudrais encore une fois demander à la Chambre d'appuyer cette mesure législative et de l'adopter rapidement.

• (1605)

Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, si le pouvoir d'emprunt n'est pas accordé suffisamment tôt au cours de la nouvelle année financière, le programme de financement du gouvernement va se trouver soumis à de sérieuses contraintes. Si ce projet de loi n'est pas adopté, cela risque de nous mettre dans une situation où il sera impossible d'émettre des obligations d'État sauf pour remplacer celles qui viennent à maturité. Cela risque de coûter beaucoup plus aux contribuables étant donné les taux d'intérêts plus élevés que pourrait avoir à payer le gouvernement et les risques que suppose un financement à court terme plus élevé.

Le projet de loi C–73 comme tel contient trois éléments essentiels: le pouvoir d'emprunter pour couvrir les besoins financiers de 1995–1996, une disposition concernant les opérations à partir du Compte du fonds des changes et la reconduction d'un montant permanent. En tout, nous demandons le pouvoir d'emprunter 28,9 milliards de dollars pour l'exercice 1995–1996.

L'élément le plus important, c'est la disposition d'emprunt de 24,9 milliards pour combler les besoins financiers nets, tels qu'établis dans le budget. Une disposition prévoit un emprunt d'un milliard pour couvrir les gains du Compte du fonds des changes, qui exigeraient des emprunts supplémentaires en dollars canadiens. Ces gains, bien qu'ils soient considérés comme des recettes budgétaires, sont conservés au Compte du fonds des changes. Ils ne sont pas disponibles pour financer les opérations courantes du gouvernement.

Il y a la somme permanente de 3 milliards, montant qui n'a pas changé depuis sept ans. Cette somme peut soit être utilisée au cours de l'année pour des éventualités comme les besoins de change imprévus, ou être reportée sur l'exercice suivant.

Le projet de loi C–73 prévoit certaines dispositions de forme qui établissent plus clairement le lien entre le pouvoir d'emprunt et les besoins, pour l'exercice financier.

Par exemple, une disposition prévoit que le pouvoir d'emprunt pour 1995–1996 ne peut être invoqué qu'après le début du nouvel exercice. Une autre précise que, pour les fins du calcul du pouvoir d'emprunt, la mesure entre en vigueur le 1er avril.

Jusqu'à l'adoption du projet de loi, le gouvernement peut continuer à puiser dans la somme permanente de 3 milliards prévue dans la loi portant pouvoir d'emprunt de l'an dernier. Toute portion de cette somme permanente qu'on utilisera sera déduite du montant de base du pouvoir d'emprunt réclamé aujourd'hui. On évite ainsi que cette somme permanente s'ajoute au pouvoir d'emprunt de l'année suivante. Une fois adopté, ce projet de loi annulera tout pouvoir d'emprunt accordé pour l'exercice 1994–1995.

Ce projet de loi correspond en tout au programme législatif annuel normal. Il ne comporte aucune disposition imprévue ou qui sorte de l'ordinaire. Le Budget des dépenses et les documents connexes présentent toutes les justifications nécessaires.

Ce qui est remarquable, cependant, dans les deux sens du terme, ce sont les mesures bien définies, courageuses et concrètes que le ministre des Finances a établies pour ramener le déficit fédéral à des proportions raisonnables. Ce faisant, notre gouvernement jette les bases d'un renouveau économique national durable, et consolide l'unité nationale.

J'encourage donc les députés à approuver rapidement le projet de loi C–73 afin que le nouveau pouvoir d'emprunt soit en vigueur au début du nouvel exercice financier, qui commence dans tout juste 11 jours.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de débattre du projet de loi C–73 en troisième lecture, projet de loi portant sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement fédéral.

D'entrée de jeu, l'opposition officielle est opposé à ce projet de loi. Et elle y est opposée, puisque le projet de loi portant sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement fédéral découle du dernier Budget présenté par le ministre des Finances du Canada.

Nous sommes donc contre ce pouvoir d'emprunt, puisque logiquement, nous avons été contre le Budget présenté par le ministre des Finances. Il me fera plaisir, au cours des prochaines minutes, de vous rappeler pourquoi nous nous opposons et pourquoi nous avons critiqué fortement le Budget du ministre des Finances.

Premièrement, j'aimerais vous rappeler que nous ne nous sommes jamais opposés à l'assainissement des finances publiques, bien contraire.

• (1610)

Si vous avez l'occasion de relire les hansards de la dernière année, toutes les fois où nous avons eu l'occasion de le faire, nous avons demandé au ministre des Finances, dans le cadre des activités d'un comité parlementaire constitué de parlementaires

et non de spécialistes ou de hauts fonctionnaires qui font le travail en catimini, de réviser en analysant poste par poste l'ensemble des dépenses budgétaires fédérales, y compris les dépenses fiscales, c'est–à–dire les diverses dispositions de la fiscalité canadienne qui permettent à certains individus ou à certaines entreprises d'échapper au fisc canadien.

Ce n'est pas du tout cela que nous remettons en cause dans le dernier Budget, donc dans le projet de loi C–73 aussi, mais ce sont surtout deux aspects du Budget. Le premier de ces aspects, ce sont les moyens pour parvenir à assainir les finances publiques, sur lesquels nous ne pouvons être d'accord. Ces moyens sont les suivants: un pelletage en règle des problèmes de déficit du gouvernement fédéral dans la cour des provinces, un pelletage en règle aussi de ces problèmes de finances publiques fédérales dans le fonds d'assurance–chômage, parce qu'on retranche, année après année, des milliards du fonds d'assurance–chômage pour régler le problème des finances publiques, et aussi les coupures sur le dos des plus démunis de la société, c'est–à–dire au budget de transferts pour l'aide sociale et pour l'enseignement postsecondaire.

Le deuxième point sur lequel nous ne pouvons être d'accord avec le Budget fédéral, donc avec le projet de loi C–73 sur le pouvoir d'emprunt qui en découle, tient du fait qu'on cache à la population québécoise et à la population canadienne le véritable problème des finances publiques canadiennes, qui est un problème d'endettement chronique, massif, explosif et qui risque de continuer à l'être au cours des prochaines années.

Permettez–moi de reprendre, au cours des prochaines minutes, l'ensemble des arguments principaux qui font en sorte que nous ne pouvons adhérer au Budget, donc au projet de loi C–73. Le premier de ces Budgets, je l'ai mentionné tout à l'heure, au cours des trois prochaines années, va pelleter dans les provinces le problème de déficit du gouvernement fédéral. Seulement pour le gouvernement du Québec, cela représente, au cours des trois prochaines années, à peu près 3 milliards de dollars de manque à gagner. En plus de cela, non content de sabrer dans ses transferts, le gouvernement fédéral continue quand même de prétendre, puisqu'il n'a plus les moyens, qu'il peut imposer sa vision des choses aux gouvernements provinciaux et au gouvernement du Québec en particulier en imposant des normes partout là où il a coupé et là où il s'apprête à couper de plus en plus au cours des prochaines années, et j'ai nommé, par exemple, la santé, l'enseignement postsecondaire et l'aide sociale.

Comme il l'a fait l'an dernier aussi, le ministre des Finances, cette année, s'est acharné encore une fois sur les chômeurs. Au cours des deux prochaines années, il aura coupé 7,5 milliards dans le fonds d'assurance–chômage. Dans ce fonds auquel le gouvernement fédéral ne contribue même plus, il ira puiser 7,5 milliards de dollars. Si ce n'est pas un impôt détourné, on se demande ce que c'est, puisqu'il y a uniquement les employeurs et les employés qui contribuent à ce fonds d'assurance–chômage. Et le gouvernement fédéral, depuis trois ans, pige allégrement dans ce fonds, alors qu'il ne devrait pas le faire.

Je vous rappellerais que 7,5 milliards de coupures représentent 120 fois ce qu'on demande au cours des prochaines années aux banques, parce que les banques ont eu à subir un impôt supplémentaire, un impôt provisoire sur les deux prochaines années où on va aller chercher 100 millions de dollars. C'est nous rire en pleine face que de nous présenter des choses comme celles–là, alors qu'on demande aux chômeurs qui, eux, n'ont pas réalisé 5 milliards de profit l'année dernière de verser 7,5 milliards à l'aide sociale, alors que les banques demeurent intactes dans cet exercice de restrictions budgétaires. C'est ça la définition d'équité et de justice sociale pour ce gouvernement.

Ces coupures témoignent de la vision que les Québécoises et les Québécois ne partagent pas du développement économique, du développement social, la vision sociale surtout des Québécoises et des Québécois. Je rappellerais au secrétaire d'État qui a dit tout à l'heure que tout le monde était satisfait du Budget que c'est faux. Au Québec, 58 p. 100 des Québécoises et des Québécois viennent de se prononcer en défaveur de ce Budget, contre ce Budget, et ils n'ont pas confiance que ce Budget puisse assainir les finances publiques pour relancer l'emploi de quelque façon que ce soit. Alors il devrait vérifier ses sondages et vérifier aussi ailleurs que dans les milieux financiers le pouls autour de ce Budget.

• (1615)

Rappelons que ce gouvernement, au cours du dernier Budget, a tellement peu de préoccupations face à l'emploi et face au chômage, que la seule mesure qui avait un peu d'allure, celle du projet d'infrastructures, eh bien, on trouve le moyen d'aller couper 200 millions dans ce fonds réservé aux investissements en infrastructures sur une base pancanadienne.

Je vous rappelle aussi qu'il manque encore au niveau de l'emploi plus de 800 000 emplois à créer, étant donné tous les emplois que nous avons perdus depuis la grande récession du premier trimestre de 1990. Pour ce gouvernement, le chômage n'est pas un problème comme le signale le ministre des Finances dans le cadre de son exposé budgétaire, mais l'emploi n'est pas non plus une priorité.

Nous nous opposons au projet de loi C–73, puisque découlant du Budget, il ne s'attaque pas directement aux dédoublements qui coûtent des milliards aux contribuables. Ces dédoublements, comme nous l'avons si bien dit depuis les dernières semaines, ces duplications, ces chevauchements vont continuer. Ceux et celles qui disent le contraire, de l'autre côté de la Chambre, devraient examiner le Budget, devraient voir aussi qu'au niveau des dépenses, au niveau des rentrées fiscales, il n'y a rien de changé.

Ils devraient examiner aussi l'ensemble des ministères. Il n'y a pas un ministère qui disparaît. Il n'y en a aucun. Si on éliminait les dédoublements et les chevauchements, on éliminerait des ministères, puisqu'on coupe les dépenses et qu'on dit mettre à pied 45 000 personnes. Mais où est la restructuration de la grosse machine? Elle n'est pas là. La grosse machine demeure intacte et continue de générer des milliards de gaspillage payés à même les impôts et les taxes des contribuables québécois et canadiens. C'est cela la belle gestion des finances publiques par le gouvernement libéral.

Nous nous opposons au projet de loi C–73, puisque le Budget passe sous silence une chose qui est grave dans la fiscalité canadienne, et ce sont les nombreuses iniquités fiscales. Il n'y a aucune réforme de la fiscalité dans ce Budget qui permettrait justement de réduire les emprunts du gouvernement sur les marchés financiers. Il n'y a que des mesures de taxation. Il n'y a que des mesures qui perpétuent le gaspillage aussi.

Le ministre des Finances ne s'attaque pas aux dizaines de milliers d'entreprises qui ne paient pas d'impôts. Et nous lui avons signalé ce problème depuis des mois. Depuis des mois, nous lui disons qu'il y a à peu près 70 000 entreprises rentables au Canada qui ne paient pas d'impôt. Et le ministre n'a rien fait pour assurer un correctif dans cette iniquité fiscale, dans ce traitement préférentiel fiscal aux entreprises.

Le Budget ne contient pas non plus de mesures relatives aux 16 conventions fiscales que le gouvernement fédéral a signées avec des pays considérés comme étant des paradis fiscaux et où transitent des centaines de millions d'impôts et de taxes impayés par des entreprises. Somme toute, le Budget ne prévoit que des changements cosmétiques et mineurs qui ne visent qu'à camoufler les coupures de 7 milliards effectuées dans les transferts aux provinces.

Par exemple, pendant que le gouvernement fédéral annonce qu'il coupera à nouveau dans le Régime d'assurance–chômage, et de façon permanente, il n'augmente que de façon provisoire, pendant deux ans, l'impôt sur le capital des banques pour aller récupérer approximativement 100 millions de dollars. Cent millions de dollars, cela représente un quarantième des profits réalisés par l'ensemble des banques canadiennes en 1994–1995. Un quarantième; imaginez l'effort fiscal qu'on demande aux banques. Imaginez l'effort fiscal qu'on demande, par exemple, à la Banque royale qui a réalisé à elle seule, 1,2 milliard de profits l'année dernière.

Quant aux fiducies familiales, on dit qu'on va atténuer les bénéfices dont profitent les très riches familles canadiennes en ne payant pas, à l'heure actuelle, jusque sur une période de 80 années, un impôt sur les gains en capital qu'elles peuvent réaliser sur des centaines de millions d'actifs placés en fiducie familiale.

Le ministre des Finances nous a dit durant le discours sur le Budget: Ne vous en faites pas, nous allons éliminer ces bénéfices indus des grandes familles riches au Canada. Il laisse quatre ans aux familles pour démanteler leurs fiducies, aller placer ailleurs leurs richesses et faire en sorte qu'au cours des quatre prochaines années, ces familles très riches au Canada ne paieront pas leur dû à l'impôt fédéral. C'est cela qu'on doit mettre en relation entre les difficultés financières du gouvernement fédéral, son incapacité et son manque de volonté politique de colmater les brèches de la fiscalité qui profitent aux très hauts revenus.

• (1620)

Nous nous opposons au projet de loi C–73 découlant du Budget, car en matière agricole, par exemple, il existe encore une fois au Canada deux poids, deux mesures. Alors qu'on abolit la subvention au transport des céréales de l'Ouest, bénéficiant aux producteurs agricoles des provinces des Prairies, une subvention de 560 millions de dollars, on compense cette disparition de la subvention par une subvention directe aux producteurs agricoles des Prairies, une subvention de 1,6 milliard de dollars, pour compenser la perte de valeur des terres.

Étant donné ce qu'on a eu, la semaine dernière, comme motion de voies et moyens concernant le Crow's Nest Pass Agreement, c'est–à–dire l'Accord du Nid–de–Corbeau, on s'est aperçu que tout comme en 1982, tout comme dans le cadre du premier gouvernement libéral qui a fait la même tentative d'abolir l'Accord du Nid–de–Corbeau et de compenser les producteurs céréaliers de l'Ouest, sans compenser ceux de l'Est et en particulier ceux du Québec, on retrouve exactement le même problème. On veut compenser les producteurs de l'Ouest sur la base de leur superficie cultivée, pas uniquement les producteurs qui exportaient auparavant et qui bénéficiaient du tarif du Nid–de–Corbeau, mais tous les producteurs, sur la base des superficies cultivées.

Alors, carrément, ce sont 1,6 milliard de dollars auxquels s'ajoutent un milliard de garantie d'emprunt et 300 millions visant la diversification directe de la production agricole dans l'Ouest. C'est une subvention à la diversification de la production agricole de l'Ouest. Cette production va être mise en concurrence avec la production agricole du Québec et c'est cela qui n'a aucun sens, qu'on mette à peu près 3 milliards de dollars, dont 25 p. 100 proviennent du Québec, au service de la diversification de l'économie de l'Ouest, qui va nous rentrer dans le corps, au Québec, par après.

Une voix: Qu'on se donne un coup de pied au derrière.

M. Loubier: C'est ça. Mais, c'est cela la vision fédérale dans un Budget, lorsqu'il est question de couper certains avantages, mais de compenser plus qu'il ne le faudrait une partie du pays, alors que l'autre, comme historiquement, se contente non seulement d'une certaine neutralité sur le plan budgétaire, mais d'assumer à elle seule des coupures. Par exemple, le Québec va être attaqué de plein fouet par la réduction de 30 p. 100 du subside laitier. Pourquoi de plein fouet? Parce que vous retrouvez à peu près 50 p. 100 de la production laitière, où est la transformation, c'est–à–dire celle qui permet de produire le fromage, le yogourt, la crème glacée et les autres produits laitiers, vous retrouvez une grosse concentration de ces producteurs au Québec. Alors, laissez–moi vous dire que la coupure de 35 millions de dollars, environ, que le gouvernement fédéral a décrétée dans le subside laitier au cours des deux prochaines années, frappe de plein fouet le Québec.

On peut même dire que c'est une mesure spéciale pour le Québec, contre le Québec, contre la production laitière du Québec. Où elle est, la compensation, où est la compensation pour cette coupure de 35 millions? Savez–vous ce que cela représente, madame la Présidente? En moyenne, au Québec, cela représente autour de 4 500 $ par ferme de pertes en production laitière. Dans les comtés laitiers, les comtés où il y a beaucoup de production laitière, comme dans mon comté, Saint–Hyacinthe—Bagot, cela représente à peu près 8 000 $ de pertes par ferme.

Quand vous avez des revenus nets, en fin d'exercice, de 25 000 $ par année, par ferme, vous pouvez dire que cette mesure fédérale, sans compensation aucune, contrairement à ce qu'on retrouve dans l'Ouest, vient de sabrer à peu près de 25 à 30 p. 100 des revenus nets des fermes laitières du Québec. C'est cela, le Budget fédéral, et c'est pour cela qu'on s'y est opposé, madame la Présidente.

Une voix: C'est honteux!

M. Loubier: Oui, c'est honteux, parce qu'on nous dit qu'il faut se serrer la ceinture et en même temps qu'on dit cela, on coupe 560 millions dans l'Ouest, mais on compense avec 3 milliards de dollars d'injections dans l'Ouest. Cela n'a aucun sens.

On retrouve la même opposition au niveau des mesures prises à l'aide internationale. On coupe 532 millions de dollars au niveau du budget alloué à l'aide internationale. On place le Canada, qui était déjà dans un rang assez médiocre au niveau de

l'aide aux millions d'enfants qui crèvent de faim annuellement, on le place à la fin de la queue, au niveau des contributaires. Je trouve, lorsqu'on regarde la tradition de compassion du Canada, et quand je regarde aussi à côté de cela, qu'on garde, d'ici 1997, 1,5 milliard de subventions directes aux entreprises et qu'on coupe 532 millions de dollars pour aider les enfants à moins mourir à travers le monde, je trouve cela tout simplement ignoble.

Nous nous opposons au projet de loi C–73 qui découle du dernier Budget, parce que le Budget, justement, oublie une chose qui est fondamentale, et c'est celle du problème d'endettement chronique du régime fédéral.

• (1625)

Avec sa dette actuelle de 548 milliards de dollars, le gouvernement fédéral est responsable de plus de 70 p. 100 de l'endettement public au Canada. Avec soixante–dix pour cent, lorsqu'on parle de l'endettement public canadien dans sa globalité, dans toutes les administrations publiques, c'est le pays le plus endetté du G–7. C'est déjà une position qui est peu enviable.

Du strict point de vue fédéral, cette dette est tellement colossale, que le seul paiement des intérêts accapare actuellement plus du tiers des impôts et des taxes que paient les Québécois et les Canadiens. Cela veut dire, dans le cas du Québec, par exemple, que sur l'ensemble des taxes et des impôts payés par les Québécoises et les Québécois, soit environ 30 milliards de dollars, de ce montant global plus de 10 milliards de dollars sont consacrés aux paiements du service de la dette, c'est–à–dire au paiement des intérêts sur cette dette qui est colossale.

Le dernier Budget n'a rien réglé là–dessus. Absolument rien. Tellement rien, que dès l'an prochain, la partie des impôts et des taxes payée par l'ensemble des contribuables Québécois et Canadiens qui sera allouée au service de la dette, c'est–à–dire au seul paiement des intérêts sur la dette fédérale, va représenter plus de 37 p. 100, donc 4 p. 100 de plus en une seule année. Et dans quelques années, soit dans quatre ou cinq ans, à peu près la moitié des taxes et des impôts payés par les contribuables Québécois et Canadiens va aller au service de la dette. Cela veut dire que, si on se projette dans le temps, soit dans cinq ou six ans, la dette fédérale, qui n'aura pas cessé d'augmenter depuis le dépôt du dernier Budget du ministre des Finances, atteindra entre 750 et 800 milliards de dollars.

Si la dette fédérale est déjà un problème immense à 548 milliards de dollars, imaginez ce que cela peut être avec une dette de 800 milliards de dollars. C'est une catastrophe sur le plan de la gestion des finances publiques. C'est tellement une catastrophe, que le ministre des Finances a tenté de maquiller cette situation—on peut bien parler de la réponse des marchés financiers. Il ne parle plus de la dette. Il n'en parle plus. Mais, à partir des hypothèses et des taux de croissance contenus dans son Budget, on en arrive à ce calcul de 800 milliards de dollars. Ce n'est pas inventé, cela ne vient pas du ciel, c'est cela la situation.

De la même façon, à partir des propres calculs du ministre des Finances, à partir des mêmes taux de croissance aussi, nous sommes arrivés à calculer la situation suivante: Dans cinq ans, il y aura 50 p. 100, c'est–à–dire, que la proportion des taxes et des impôts allouée aux programmes fédéraux, tels les transferts dans les provinces, aux individus, etc., versus la proportion allouée aux seuls paiements des intérêts sur la dette, sera équivalente. Une année après, la proportion allouée aux seuls paiements des intérêts sur la dette sera supérieure aux transferts que le gouvernement fédéral effectuera auprès des provinces et des particuliers.

Autrement dit, si on était dans le secteur privé, si on avait un produit à vendre, et si le coût des intérêts pour produire ce produit était supérieur à la valeur du produit vendu, il y a longtemps qu'on aurait fait faillite, qu'on aurait fermé la shop, comme on dirait au Québec. Une faillite totale. Mais, c'est ce qui va arriver dans cinq ou six ans, et c'est ce que le ministre des Finances a tenté de cacher à l'ensemble de la population québécoise et canadienne.

Il y a deux raisons fondamentales à cet endettement massif, chronique et incontournable du régime fédéral. Premièrement, c'est que le régime fédéral est un régime qui est désuet, dépassé, qui ne correspond plus aux réalités des années 1990 et 2000, qui n'est d'aucun soutien pour remplir efficacement ce que nous demande la nouvelle économie internationale, c'est–à–dire d'être productifs, d'être compétitifs, d'avoir les meilleurs produits possibles, d'avoir les travailleurs les mieux formés possibles, et tout cela en tentant d'enrober ce nouvel univers concurrentiel d'un humanisme qui fait défaut à l'heure actuelle au Canada et qu'on espère retrouver au Québec.

Deuxièmement, si on a un problème d'endettement chronique comme celui–là, c'est surtout à cause de ce qu'on appelle le déficit structurel. Ce n'est pas notre invention, c'est dans les documents du ministre des Finances, et c'est dans les documents qu'on nous donne au ministère des Finances depuis à peu près sept ans. Que dit–on là–dedans?

• (1630)

L'économie canadienne n'est pas suffisamment génératrice d'emplois. Avec 9,5 p. 100 de chômage prévu au Canada pour les trois prochaines années et environ 12 p. 100 au Québec, ce n'est pas difficile à voir qu'il y a un problème. Alors le déficit annuel, de même que l'alimentation de la dette sont causés par le fait que les gens ne travaillent pas, ne paient pas d'impôt et ce faisant il se crée un manque à gagner au niveau des recettes fiscales. Ce manque à gagner se reflète sur le déficit et cela se réflète ensuite sur la dette. Voilà la composante structurelle du déficit et de la dette.

Qu'est–ce que cela crée? Ça crée une spirale: pas assez de rentrées fiscales, déficit élevé, dette qui ne cesse d'augmenter, augmentation des taux d'intérêt suite à des ponctions sur les marchés financiers et à des emprunts à l'extérieur, des investisseurs qui demandent une prime parce qu'on n'a pas contrôlé notre endettement, donc on paie de l'intérêt supplémentaire et le service de la dette augmente.

Le service de la dette augmente et fait augmenter les taux d'intérêt de nouveau, les investissements attendus ne se font pas et la création d'emplois massive qu'on attend, et dont on a besoin—il en manque 800 000—ne se réalise pas. Voilà la composante structurelle du déficit et de la dette et c'est ce qui ne change pas.

Pourquoi? Parce qu'il n'y a aucun changement fondamental de la structure dans ce que nous a présenté le ministre des Finances. Elle est là avec l'ensemble des dédoublements, des chevauchements, des intrusions fédérales et maintenant que le gouvernement fédéral n'a plus les moyens de ses prétentions, il a la prétention de ses moyens. Il rentre dans le corps des provinces en imposant des normes et des standards nationaux et en prétendant

pouvoir le faire *ad vidam aeternam*. C'est ça le fédéralisme flexible.

Pour toutes ces raisons, l'opposition officielle rejettera le projet de loi C–73 présenté en troisième lecture. Ce projet de loi portant sur le pouvoir d'emprunt découle directement du Budget. Il y a suffisamment de raisons de notre côté, et dans la tête des Québécois et Québécoises pour rejeter ce projet de loi. Je vous rappelerai qu'il y a 58 p. 100 des Québécois qui s'opposent à ce Budget. Ils sont convaincus qu'il est nocif pour l'emploi et pour la reprise économique et qu'il ne règle en rien le problème fondamental de l'endettement, comme je viens de vous l'expliquer. Alors nous allons nous y opposer.

J'aimerais adresser un message à mes concitoyens et concitoyennes du Québec. J'aimerais leur demander ce qu'ils veulent pour les prochaines années. Veut–on vivre dans un régime qui, à la rigueur, nous imposera des décisions que nous n'aurons pas prises nécessairement puisque nous ne représentons que 25 p. 100 des voix dans ce Parlement, donc 25 p. 100 de la décision? Vingt–cinq p. 100 d'une décision sur un conseil d'administration, c'est peu.

Veut–on continuer dans un régime qui ne correspond plus à l'image que nous nous faisons d'un gouvernement des années 1990 et 2000, à l'image que nous nous faisons, depuis 30 ans de notre société? Une image que nous avons tenté de modeler dans différentes conférences constitutionnelles, par différentes négociations, par différentes soumissions dans l'histoire du Québec?

Je vous dirai qu'on a été patients au Québec. Il serait difficile d'avoir plus de patience que celle dont nous avons fait preuve au cours des 30 dernières années afin de modeler un peu plus ce régime pour tenir compte d'une réalité qu'on voulait voir transcender depuis 1867, c'est–à–dire celle de deux peuples fondateurs avec un semblant de reconnaissance des aspirations légitimes du peuple québécois.

Finalement, nous avons deux choix. Nous pouvons rester dans un régime qui coule—un gros bateau qui prend l'eau de toutes parts—un régime que ni le gouvernement fédéral ni le Canada anglais ne veulent réformer. Ce régime peut être satisfaisant pour le Canada anglais, mais étant donné les aspirations des Québécoises et des Québécois, il ne peut l'être pour eux.

Veut–on rester dans ce régime ou sauter sur l'occasion qui nous est offerte cette année d'en sortir en toute connaissance de cause, en conservant la sérénité qui nous a motivés, surtout depuis les sept dernières années, dans le débat constitutionnel depuis l'échec de l'Accord du lac Meech?

• (1635)

Est–ce qu'il ne serait pas préférable de sortir de ce régime de façon démocratique et de concevoir l'avenir avec moins de morosité que celle à laquelle on assiste depuis plusieurs années face à un régime qui est en perte continuelle de vitesse et qui devient un fardeau, un boulet pour l'avancement économique du Québec et du Canada aussi?

Je dirais que si mes concitoyens et mes concitoyennes sortent de ce régime, ils doivent le faire en ignorant les campagnes de peur, en ignorant aussi les analyses déformées, faites sur la base de méthodologies douteuses et contenant souvent un tissu de faussetés.

En fin de semaine, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance d'une de ces analyses tronquées, une analyse qui déforme la réalité. Je parle ici de l'analyse de M. Marcel Côté de SECOR contenue dans un livre intitulé *Le rêve de la terre promise ou le coût de l'indépendance*. Cela me permet d'ouvrir une parenthèse à partir des éléments déformés de cette analyse. M. Côté présente quinze questions relatives à la souveraineté.

[*Traduction*]

M. Peters: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Si le député veut envoyer un message à ses électeurs, il peut utiliser la poste ou les déclarations de députés, au lieu de faire des commentaires au moment d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais c'est plutôt un point de débat.

[*Français*]

M. Loubier: Madame la Présidente, vous allez voir par ma démonstration que je vais rester dans le domaine budgétaire.

Je ne répondrai pas à l'ensemble des 15 questions soulevées par M. Côté auxquelles il répond lui–même. Quelqu'un a le droit de s'interroger tout haut. J'ai quand même retenu cinq de ces questions qui méritent une réponse quelque peu différente et basée sur des faits, basée sur la vérité, basée sur une vraie méthodologie scientifique et non pas basée sur des biais politiques, basée sur des méthodologies dont M. Côté est le seul à connaître les secrets et basée aussi sur un tissu de faussetés parfois.

Je prends la question 6 du document de M. Côté.

Madame la Présidente, vous avez fait en sorte que mon collègue se rassoie et qu'il respecte l'opposition officielle, alors je pense qu'il devrait respecter votre décision aussi.

Je prends la sixième question. M. Côté se demande quel est le véritable excédent que tirent les Québécois du Budget fédéral. Savez–vous ce qu'il répond? Il répond: un excédent de trois milliards. Autrement dit, par rapport à ce que les Québécoises et les Québécois versent dans les coffres fédéraux, le gouvernement fédéral donne trois milliards de plus. Je vous dirai que c'est faux et que c'est un mépris des faits aussi.

Déjà, en 1991, à la Commission Bélanger–Campeau et se basant sur une vraie analyse des finances publiques québécoises et canadiennes, même M. André Raynauld, qui n'est pourtant pas un souverainiste notoire, disait à peu près ceci, c'est qu'on recevait à peu près ce qu'on donnait à ce moment–là, de la part du gouvernement fédéral. Autrement dit, on versait des taxes et des impôts comme Québécois dans les coffres fédéraux et les transferts effectués par le gouvernement fédéral, jusqu'en 1988, étaient à peu près équivalents. Après cela, ce qu'on disait, c'est que cela commençait à décroître. Et là, avec les deux derniers budgets, surtout avec le dernier Budget où, pour la première fois,

le poste où il y avait un surplus en quelque part, supposément pour les spécialistes, ce poste–là accuse un déficit maintenant.

Je prends la Caisse d'asssurance–chômage. Il n'y a plus de surplus à la Caisse d'assurance–chômage par rapport à ce que les employeurs et les employés du Québec paient. Il n'y en a plus de surplus. Il y a un manque à gagner de 118 millions. Autrement dit, le fédéral va verser des chèques d'assurance–chômage sur le territoire québécois pour un montant inférieur de 118 millions aux contributions des employeurs et des employés du Québec. La même chose pour les paiements de transfert. M. Côté est dans la lune. M. Côté n'est plus sur terre.

• (1640)

Les paiements de transfert fédéraux envers le Québec ont diminué de 32 p. 100 en trois ans, soit de 1994 jusqu'en 1997. Alors, ce qu'on retrouve à l'heure actuelle, je vous dirais que c'est un déficit par rapport à ce que les Québécoises et les Québécois paient en taxes et en impôts dans les coffres fédéraux et ce que le gouvernement dépense et investit sur le territoire québécois.

Alors pourquoi M. Côté affirme–t–il une chose comme celle–là? Savez–vous pourquoi? Parce qu'il a pris l'ensemble des dépenses fédérales et l'a divisé par la population. C'est une méthodologie non seulement douteuse mais malhonnête. M. Côté, comme économiste, n'a pas le droit de faire ce genre de calcul. Il n'a pas le droit et il le sait à part cela. Il sait, par exemple, qu'en matière de recherche et développement, on n'a jamais eu le quart des dépenses, qu'en matière d'agriculture, on n'a jamais eu le quart des dépenses fédérales, que les investissements fédéraux en territoire québécois, de 1984 à 1993, représentaient 16 p. 100 des investissements fédéraux dans l'ensemble canadien, alors qu'on représente le quart de la population. Il sait cela. Cela ne l'empêche pas de dire des sornettes.

Je suis content de voir qu'il me reste quelques minutes. Je passe à la question 7. Quelles sont les véritables économies que le gouvernement du Québec pourrait espérer réaliser en éliminant les dédoublements en faisant la souveraineté? La réponse de M. Côté: Pas plus de 500 millions.

Quelle est la méthodologie utilisée par M. Côté? Je vais vous l'exposer. Je vous dirais que j'ai presque honte de l'exposer parce qu'elle ternit l'image des économistes. Il a pris 10 p. 100 du budget de fonctionnement fédéral, donc 10 p. 100 de 18 milliards donne 1,8 milliard, et il a multiplié cela par 25 p. 100, qui est la population du Québec, pour en arriver à 500 millions. Imaginez, madame la Présidente! Je n'ai jamais vu une analyse comme celle–là, sauf celle que la Banque royale nous a remise durant le débat de Charlottetown où on parlait d'un exode de quasiment la moitié de la population canadienne aux États–Unis, une affaire qui n'avait pas d'allure. Mais là non plus, les calculs de M. Côté n'ont pas d'allure.

Je vous dirais que, se basant sur des méthodes sectorielles précises et scientifiques, la Commission Bélanger–Campeau, en 1991, uniquement pour trois postes de dépenses, avait calculé qu'on irait chercher 800 millions en économie, 289 millions par rapport au traitement des impôts et des taxes des Québécois, 233 millions dans le secteur des communications et des frais de transport en économies qu'on effectuerait, 275 millions dans le secteur de la formation de la main–d'oeuvre—ce chiffre est de Gil Rémillard et de Marcel Bourbeau—pour un grand total de 800 millions, uniquement pour trois postes.

M. Côté nous dit que, pour l'ensemble, si on va chercher 500 millions, ce sera bon, avec une méthodologie qui est complètement ridicule.

Lorsqu'on parle de dédoublements et de chevauchements, on ne parle pas uniquement de dépenses administratives, on parle d'incohérence dans les politiques, on parle de politique de main–d'oeuvre qui prévoit une direction pour le gouvernement fédéral et une autre pour le gouvernement du Québec, qui fait en sorte que, à un moment donné, personne ne se comprend et il n'y a plus de création d'emplois durables. Cela aussi, ce sont les coûts de la duplication et du chevauchement.

Un autre coût de la duplication et des chevauchements se retrouve dans les interminables négociations en matière de développement régional, par exemple. Elles durent des années et des années, pendant que des régions entières sont en péril. C'est ça, le coût de la duplication et du chevauchement, pas de vulgaires coûts administratifs, surtout pas avec la méthode arbitraire et totalement ridicule utilisée par M. Côté.

Je passe à la question 8 de M. Côté. Quel pourcentage de la dette le Québec hériterait–il? En partant, il dit que c'est selon la population, donc 25 p. 100. Pourquoi paierait–on plus qu'aujourd'hui notre part de la dette? Pourquoi, alors que les Québécoises et les Québécois paient 23 p. 100 du service de la dette à l'heure actuelle, en payant des taxes et des impôts, ils en paieraient 25 p. 100 le lendemain de la souveraineté? Donc déjà, il y a un souci de M. Côté de gonfler artificiellement les proportions qu'il nous présente. C'est 23 p. 100 à l'heure actuelle, et c'est trop. On paie 23 p. 100 du service de la dette et c'est trop.

Pourquoi est–ce trop? Parce qu'on n'a pas les actifs qui méritent qu'on paie 23 p. 100 par année. On n'a pas les actifs sur le territoire québécois qui justifieraient le fait qu'on paie 23 p. 100 du service de la dette fédérale. Et la Commission Bélanger–Campeau l'a très bien démontré, avec trois observateurs internationaux qui ont confortés les calculs de la commission. La proportion des actifs en territoire québécois est de 18,5 p. 100. Donc, c'est 18,5 p. 100 de la dette que le gouvernement du Québec hériterait, advenant la souveraineté.

• (1645)

Alors, pourquoi M. Côté a ignoré ce fait? Pourquoi M. Côté, qui a une formation d'économiste, a ignoré délibérément un fait qui est primaire, à moins qu'il n'ait oublié ses cours d'économie, et dans ce cas–là, on ne se prétend plus spécialiste en économie. On n'écrit plus des livres sur les coûts de la souveraineté, avec des titres tels *Le rêve de la terre promise*.

Autre point et dernier point. Je vais me permettre ici de dire que M. Côté a parlé véritablement à travers son chapeau, qu'il ne connaît absolument rien du domaine, et ça paraît. Dans sa troisième question, M. Côté dit: «Les producteurs laitiers du Québec pourraient–ils continuer de vendre leurs produits au Canada, au double du prix mondial, et compter ainsi sur une subvention de plusieurs centaines de millions par année des consommateurs canadiens?»

Il y a trois faussetés dans ce court énoncé. Le premier est qu'il est faux de dire que les produits laitiers canadiens et québécois représentent, en prix, le double de ce qui est pratiqué ailleurs, sur le plan international. C'est faux. Deuxièmement, la production laitière, qui fait l'objet d'une répartition interprovinciale de la production par des quotas, est une production laitière qui est vouée à la transformation du lait en fromage, en yogourt, en crème glacée, en fromage mozzarella, peu importe, et c'est cette portion qui fait l'objet d'une loi fédérale et d'un subside laitier fédéral.

Si nos produits n'étaient pas concurrentiels au Québec et s'ils n'étaient pas concurrentiels en prix et en qualité, on n'en vendrait pas sur le marché québécois, on n'en vendrait pas sur le marché ontarien, on n'en vendrait pas, même, dans certains segments spécifiques, sur le marché américain. On n'en vendrait nulle part. La production laitière du Québec est fort concurrentielle. Si, à l'heure actuelle, les producteurs québécois disposent de 50 p. 100, justement, de la production canadienne qui est vouée à la transformation, c'est parce qu'on est bon producteur, au Québec, parce qu'on a les meilleurs producteurs au Québec, et je vous défie, justement, de comparer la productivité des producteurs de lait du Québec avec celle des producteurs des États–Unis.

Alors, c'est un tissu de faussetés qu'on nous présente et c'est un élément d'une campagne de peur qu'on nous présente ici, et je vous dirais que contrairement à ce qui existait avant 1947, on ne se fait plus de la concurrence sauvage sur le plan du commerce international. Ce n'est plus le «free for all», comme on dit. Il y a des règles précises et entre autres, ces règles s'appellent les règles du GATT ou les règles de l'Organisation mondiale du commerce. À partir de ces règles, il n'y a pas un pays signataire du GATT, ni le Canada, ni le Québec, ni les États–Unis, peu importe la grosseur et la dimension de ce pays, qui peut bloquer ses frontières à l'exportation de produits laitiers ou autres sur son marché, pour des raisons uniquement de politique, de ressentiment suite à un vote démocratique pris par les Québécoises et les Québécois en faveur de la souveraineté. Alors, M. Côté devrait aller se rhabiller.

En conclusion, pour revenir à ce qui nous intéresse plus particulièrement, l'opposition officielle s'opposera au projet de loi C–73 sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement, parce qu'il découle directement du Budget du ministre des Finances qui lui, dans son essence, est inacceptable pour l'opposition officielle.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: L'honorable député de Sherbrooke—Le programme *École avant tout.*

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Madame la Présidente, c'est un privilège et probablement un honneur que de prendre la parole dans cette Chambre pour parler de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

J'ai entendu un certain nombre d'observations de la part de députés libéraux et de députés du Bloc également. Pendant mon discours je ferai remarquer que, parfois, dans l'Ouest, nous avons aussi l'impression d'être maltraités et d'avoir des raisons de nous plaindre.

Nous savons probablement tous maintenant que les gouvernements libéraux du passé détenaient un brevet sur l'emprunt. Il est clair qu'ils savaient comment faire et qu'ils aimaient cela.

Mon frère, qui est médecin, me dit toujours que lorsque l'on a un problème avec un patient, parce que l'on ne peut pas trouver exactement son mal, il faut remonter dans les antécédents médicaux de cette personne, peut–être une génération ou deux en arrière, et voir ce que l'histoire médicale de la famille peut révéler. Si l'on applique cela au gouvernement libéral actuel, nous constatons qu'il a un problème d'emprunt, on pourrait probablement appeler cela de la «dépensite». C'est plus ou moins le système auquel il a été habitué pendant les années 70 et au début des années 80.

• (1650)

Je voudrais revenir à quelques remarques qui ont été faites sur les gouvernements libéraux antérieurs, de sorte que nous puissions définir un contexte qui montre pourquoi nous avons ce problème.

Lorsque j'ai vu, en Union soviétique, en 1981, que mon blé à 3,50 $ était vendu 20 $ le boisseau aux citoyens russes pour qu'ils puissent maintenir leur bétail en vie, j'ai vraiment été outré. Ce qui m'a préoccupé le plus, c'est que j'ai lu dans le journal local peu de temps après mon retour que les Soviétiques avaient demandé aux pays occidentaux des crédits de 40 milliards de dollars pour 30 ans à 4 p. 100.

Je croyais que c'était intéressant. Le gouvernement libéral de l'époque, en 1981, avait tenté de réduire l'inflation, et nous étions aux prises avec des taux d'intérêt de 24 p. 100 dans le secteur agricole. Je me demandais comment les Soviétiques pouvaient essayer de nous forcer à leur prêter de l'argent à un taux pareil.

J'ai cru qu'il pourrait être intéressant de lire le hansard pour voir ce qu'il est advenu de cette demande. Voici ce que j'ai trouvé. C'est le député de Winnipeg—Assiniboia qui a pris la parole sur le projet de loi C–130, Loi autorisant la fourniture d'une aide financière permanente à certaines institutions financières internationales. Cet extrait est là pour rester parce qu'il est tiré du hansard. Voici ce qu'a dit le député en question: «Je me suis beaucoup intéressé à l'ACDI et à l'aide à l'étranger depuis qu'en 1975 le gouvernement libéral a essayé de dissimuler des renseignements relatifs aux prêts accordés à Cuba. Il avait alors annoncé que le taux d'intérêt des prêts était d'au moins 6 p. 100.

Cependant, j'ai obtenu des documents internes qui prouvaient que le gouvernement cherchait à dissimuler le fait que les taux d'intérêt des prêts accordés à Cuba se situaient entre zéro et 3 p. 100. Nous savons aussi que le gouvernement a accordé des prêts à faible taux d'intérêt à la Russie pour la construction d'un gazoduc.

Le gouvernement libéral emprunte de l'argent à 17 ou 18 p. 100 pour le prêter à l'URSS à 12 p. 100. C'est une grosse perte pour les citoyens canadiens. Nous prêtons même de l'argent pour permettre à d'autres pays d'ériger des statues.

En 1975, j'ai présenté au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale une motion demandant qu'on effectue une enquête complète sur l'aide à l'étranger. J'ai fait cela à cause de tous les documents secrets qui m'étaient tombés entre les mains et qui parlaient des prêts cachés accordés à Cuba et des pourcentages dissimulés. Ma motion a naturellement été repoussée par les députés libéraux siégeant au comité. Ils ne voulaient à aucun prix d'une enquête sur l'ACDI. À ce propos, je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, car vous avez été le seul libéral de ce comité à demander avec les conservateurs une enquête complète sur l'ACDI.»

N'y a–t–il pas là une grande analogie avec ce que nous entendions à la Chambre dernièrement? Dépenser davantage, emprunter plus et essayer de justifier cela en camouflant certaines choses.

Les députés du Bloc se plaignent aujourd'hui du mauvais traitement réservé à l'est du Canada, mais je tiens à leur rappeler que, sous le régime libéral des années 70, qui se voulait le défenseur d'une société juste, nous avons vite compris dans l'Ouest que cette société juste n'englobait que l'est du pays, pas l'Ouest. Par l'entremise du Programme énergétique national, cent milliards de dollars ont été détournés de l'Ouest vers l'Est. Si c'est cela maltraiter l'Est, je ne vois vraiment pas l'origine de cette théorie.

• (1655)

Non seulement ne se préoccupait–il pas trop du sort de l'Ouest, mais, pour couronner le tout, le gouvernement libéral a braqué ses canons sur la subvention du Nid–de–Corbeau et l'a abolie. Comme il regrettait un peu son geste, il nous a donné la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, ce qui m'amène à le qualifier de vautour du siècle. Qu'est–ce que le vautour libéral a fait pour nous? Il nous a accordé des subventions qui garantissaient aux chemins de fer un revenu de placement et un revenu tiré des opérations, sans égard à leur efficacité. Voilà pourquoi nous avons sur les bras le genre de grèves que nous subissons aujourd'hui.

Pendant ce temps, les chemins de fer ont empoché sept milliards de dollars de subventions qui ne sont pas allées dans les poches des agriculteurs. Ces subventions ont probablement servi à acheter des lignes de chemin de fer aux États–Unis. Aujourd'hui, nos compagnies ferroviaires possèdent plus de rails aux États–Unis qu'au Canada. C'est ainsi que le CN et le CP peuvent acheminer le grain sur leurs propres voies jusqu'au Mexique.

La Loi sur le transport du grain de l'Ouest autorise les chemins de fer à conclure des contrats offrant un emploi et une rémunération à vie à quiconque après huit ans à leur service. Je me demande quand on s'est préoccupé des intérêts de l'agriculteur et où sont passées ces subventions.

Pendant ces années de gouvernements libéraux et conservateurs, on a emprunté, emprunté et encore emprunté. C'est précisément encore de quoi il s'agit aujourd'hui. En tant qu'agriculteurs de l'Ouest, nous avons dû lutter contre le cucujide rouge éteint. Aujourd'hui, une autre bestiole a envahi nos cellules à grain et je le qualifierais de rat de bibliothèque rouge.

Cette bestiole rouge ne s'attaque pas seulement au grain, mais également à nos cellules à grain, à nos machines et à la terre. J'ignore comment nous allons réussir à nous en débarrasser. Ce que je sais, c'est que nous sommes pris avec pour encore trois ans, au moins.

En 1984, lorsque les libéraux ont remis leur brevet d'emprunt aux conservateurs, la dette nationale s'élevait à 200 milliards de dollars. Durant les neuf années du mandat conservateur, elle est passée à 450 milliards de dollars.

Eh bien, chose intéressante, je ne pense pas que les députés libéraux s'en soient trop mal sortis durant cette période. Pour leurs efforts à la Chambre, ils ont réussi à continuer à accroître leur caisse de retraite et, aujourd'hui, selon la National Citizens' Coalition, elle représente 120 millions de dollars.

Est–il surprenant que nous devions emprunter au lieu de rembourser une partie de notre dette? Cela m'amène à me demander quand le contribuable va en avoir assez. Je pense que nous avons entendu beaucoup d'exemples de cela récemment. Il est parfois sage de laisser un problème grossir jusqu'à ce qu'il emporte tout le système. C'est probablement ce qui va se produire au cours de la prochaine législature.

On a déjà vu un parti formant le gouvernement se retrouver dans l'opposition avec si peu de membres qu'ils pouvaient tous tenir dans une Honda Civic et nous pourrions bien en avoir un autre qui n'aurait besoin que d'une bicyclette. C'est presque réconfortant d'attendre cela et de pouvoir en être témoin.

• (1700)

En 1993, dans l'Ouest, nous avons beaucoup entendu parler de cette merveilleuse machine libérale qui, grâce à son livre rouge, allait redresser la situation comme le gouvernement Mulroney était censé le faire. Les libéraux ont prétendu qu'ils avaient les compétences voulues et que, grâce à leur plan, ils pourraient créer des emplois. Je me demande ce que le personnel de la station de recherches de Morden dit au lendemain de la suppression de 40 p. 100 de ses emplois. Qu'en est–il de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui va perdre 45 000 membres? Le plan libéral n'est peut–être plus sur la bonne voie.

En 1993, les libéraux ont invité les gens à monter à bord de leur train. Ils leur disaient que ce train allait partir d'une terre d'avenir et les conduire vers la terre promise, où coulait le lait et le miel, comme diraient les députés québécois. Après deux budgets, je pense que nous devrions dire que le train libéral nous conduit plutôt tout droit à notre perte. Malgré toutes les belles choses qu'on nous fait miroiter, notre destination finale, c'est la pauvreté et pas la terre d'abondance.

Juste avant le congé, j'ai eu le plaisir de recevoir un coup de téléphone des représentants des producteurs de lait du Manitoba. Ils voulaient me parler tout à coup. Durant la campagne électorale, ils disaient de voter pour n'importe qui, sauf pour le Parti réformiste. Maintenant, ces gens voulaient s'entretenir avec moi.

J'ai fait un effort. Je me suis engagé à leur parler. J'apprécie toujours les visites. Je leur ai demandé ce qui les préoccupait. Ils m'ont dit que pendant la campagne électorale, le gouvernement libéral avait promis de protéger l'article XI, de les appuyer et de

faire tout ce qu'il pourrait pour eux. Ils m'ont dit que la politique libérale en matière de produits laitiers leur avait nui.

Ils avaient perdu 30 p. 100 de leurs subventions. C'est ce qu'on appelle protéger les producteurs laitiers. Je les avais pourtant mis en garde et je leur avais dit que certaines subventions étaient appelées à disparaître et qu'ils devraient alors recourir à des mesures tarifaires. Ça fait du bien de constater que de temps en temps, je suis du bon côté. Cela n'arrive pas très souvent quand on est agriculteur, mais cette fois–là, j'avais raison.

Ces producteurs laitiers m'ont dit des choses vraiment étonnantes. Ils m'ont dit que cela ne dérangeait pas les producteurs de perdre 30 p. 100 des subventions, mais que la politique libérale en matière de produits laitiers leur avait porté un autre coup dur en éliminant les fonds destinés aux programmes d'évaluation génétique et de contrôle laitier, tandis que les États–Unis avaient augmenté de 600 millions de dollars les fonds de leurs programmes. Ce sont les règles du jeu équitables que les libéraux offrent aux producteurs laitiers.

Soyez certains que ces personnes vont y réfléchir à deux fois avant d'élire les libéraux la prochaine fois. Ils vont plutôt biffer le nom du candidat.

M. Crawford: Voyons donc!

M. Hoeppner: Nous verrons bien. Je pense que l'on fera certains changements. Qui sait ce qui peut arriver?

Je voudrais aussi faire le point sur certaines choses, cet après–midi, si le temps me le permet. Il se peut que j'aie besoin de plus de temps. Les agriculteurs ont reçu toutes ces subventions au transport. J'ai appris certaines choses depuis que je suis membre du Comité des transports. J'espère que les députés du Québec écoutent.

• (1705)

J'aimais vraiment le port de Thunder Bay quand j'étais agriculteur, parce que chaque fois que je mettais en marche ma moissonneuse–batteuse, ils décidaient de faire grève. Les députés peuvent s'imaginer combien j'aimais ce beau petit port. Quand les témoins ont comparu devant le comité, à Thunder Bay, j'ai été stupéfait d'entendre certaines choses.

Les députés savent–ils qu'un pilote qui prend les commandes d'un bateau à Montréal et remonte jusqu'à Thunder Bay par les lacs en passant les écluses ne demande qu'environ 2,65 $ par tonne pour ses services? Cela représente 15 p. 100 du coût total du transport des marchandises de Thunder Bay jusqu'en Europe du nord. Ces pilotes—que je qualifie de pirates—prennent entre 3 800 et 5 000 $ par jour. Voilà à quoi servent les subventions au transport du grain. Pas un agriculteur, pas un fabricant, pas un producteur, pas un industriel ne s'attend à de tels salaires. Ce n'est pas tout.

Cette association de pilotes est dirigée par une société d'État qui a coûté plus de 50 millions de dollars aux contribuables ces vingt dernières années. Cette année, cette société va accuser une dette de l'ordre de 5 à 7 millions de dollars. Les députés sont–ils étonnés que l'on soit obligé de continuer d'emprunter? Cette maladie d'emprunter, cette maladie de dépenser va mener ce pays à la faillite un de ces jours. Je me demande ce que diront alors les syndicats.

Il y a d'autres faits que j'ai trouvé intéressants. En principe, quand on parle de subventions au transport de 5 millions de dollars à l'intention des agriculteurs, on pense que cette somme doit bien aboutir dans la poche ou dans le compte en banque des agriculteurs. Je vais citer encore quelques chiffres pour faire voir aux députés le genre de traitement équitable que nous réservent les exploitants de certains silos.

À Thunder Bay, les installations d'acheminement du grain paient 1,002 million de dollars d'impôt foncier. À Duluth, à deux cents kilomètres de là, elles paient 64 000 $. Ensuite, les députés se demandent pourquoi les agriculteurs reluquent du côté des États–Unis pour leur grain.

Lors de ces audiences, j'ai eu connaissance de certains chiffres sur les impôts fonciers à verser par tonne de produit entreposé. Les impôts fonciers s'élèvent à 6,27 $ la tonne à Vancouver et à 8,03 $ la tonne pour l'utilisation d'un silo à Thunder Bay. À Duluth, les agriculteurs américains paient 27c. AGP Inc., une autre entreprise d'ensilage, paie 15c. Et on nous accuse, les agriculteurs, de profiter de subventions. Ces subventions, nous les versons en impôts rendus nécessaires par le gaspillage, la mauvaise gestion et la corruption.

Il y a une chose que je veux faire savoir aux députés libéraux de la côte ouest. Le ministre des Transports parle d'améliorer l'efficacité de l'industrie et de lui imposer une économie de marché, mais les agriculteurs ont pris les moyens d'acheminer le grain plus rapidement, avec un peu d'aide du gouvernement. Ils ont construit à Prince Rupert un silo à haute capacité. Les députés savent–ils ce que ça a donné? Comme nous pouvons acheminer le grain plus vite qu'avec les installations de Vancouver, nous ne payons plus 6,27 $ la tonne. Nous payons 16,43 $ en impôts fonciers. Qu'on m'explique maintenant comment les producteurs peuvent survivre avec des règlements aussi absurdes et discriminatoires.

L'histoire de Thunder Bay n'est pas finie. Le groupement Manitoba Pool Elevators a témoigné qu'il lui fallait aussi payer 110 196 $ en impôts sur les sociétés à Thunder Bay pour les mêmes services. En Colombie–Britannique, pour la même quantité d'activité, on a payé 18 615 $.

• (1710)

En entendant ces chiffres, lorsque les représentants syndicaux ont comparu devant nous, j'ai eu du mal à me contenir. Je leur ai dit: «Je savais qu'on nous opprimait, nous les gens de l'Ouest, mais jamais je n'aurais imaginé que c'était à ce point. Quand je rentrerai chez moi, je dirai à tous les céréaliculteurs de ne plus expédier le moindre boisseau par Thunder Bay, parce que cela n'a pas de sens.» S'il le faut, j'irai porter tous les boisseaux de céréales à Churchill en traîneaux à chiens avant d'en expédier un à Thunder Bay. Les gens doivent commencer à se rendre compte de ce qui se passe. Les choses doivent changer, si nous voulons qu'il reste des producteurs.

À ceux qui veulent savoir pourquoi nous devons emprunter à cause de la LTGO, que je juge comme étant une mesure cupide, je rappelle que, devant le Comité permanent de l'agriculture, Ted Allen a déclaré: «Nous n'avons pas rationalisé notre réseau ferroviaire et nous n'avons pas vraiment rationalisé notre système de silos aussi bien que nous aurions pu le faire depuis une dizaine d'années parce que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest nous incitait à ne pas faire les changements nécessaires.»

Notre système accuse donc un retard de dix ans sur celui des États–Unis. Le gouvernement libéral en place abandonne tout ce gâchis aux agriculteurs en disant: «Trouvez une solution. Nous vous avons mis dans le pétrin. Voici, faites à votre gré.» Je suis renversé de constater que les politiciens ne comprennent pas que, s'il n'y a pas de producteurs ou de fabricants, il n'est pas nécessaire d'avoir un réseau ferroviaire en place. Ils finiront bien par s'ouvrir les yeux et s'en rendre compte.

Quel est le manque d'efficacité du système? Laissez–moi vous lire d'autres extraits du témoignage de Ted Allen. L'été dernier, il a déclaré: «Deux navires ont dû s'arrêter à sept terminus différents pour acheminer une cargaison d'orge. L'opération a pris beaucoup de temps et chaque fois que l'on fait circuler un de ces navires dans un sens, il en coûte 18 000 $.» Serait–on en train de me dire que c'est comme cela que les agriculteurs font des affaires?

Un navire de 25 000 tonnes est parti pour le Mexique en novembre 1994, emportant 9 000 tonnes de blé roux de première catégorie, 5 000 tonnes de deuxième catégorie et le reste, soit moins de la moitié de la cargaison, de troisième catégorie. Qui a réglé la facture? L'agriculteur de l'Ouest.

Le gouvernement essaie de nous dire que le Mexique nous force à déduire les subventions des frais de transport, sans quoi il n'achètera pas nos céréales. Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas au Canada, quand un gouvernement qui réalise un excédent commercial de 2,5 milliards de dollars grâce à nous nous dicte ce que nous devons faire.

J'ai élevé quatre enfants et quatre petits–fils. Lorsque je vois mon épouse donner à chacun des jeunes un nombre égal de craies de couleur et que j'entends l'un des enfants dire à un autre: «Je n'aime pas la couleur de celle–ci, je veux une des tiennes», je me dis que, si celui qui donne une craie n'en réclame pas une autre en échange, il se retrouvera vite les mains vides. C'est exactement ce qui se passe avec notre politique agricole. Tout le monde nous a enlevé nos craies de couleur et maintenant nous n'avons plus de quoi dessiner. C'est malheureux, mais c'est la vérité.

J'ai ici quelques déclarations que je voudrais aussi vous citer. J'étais ravi d'entendre le ministre des Transports reconnaître, en décembre dernier, que l'efficacité des employés des chemins de fer du Canada correspondait à 64 p. 100 de celle des cheminots des États–Unis. Cela représente un écart de 40 p. 100.

Pour simplifier les calculs, je parlais de 50 p. 100 et leur laissais le bénéfice du doute. Si l'on gaspille 50 p. 100 des frais de main–d'oeuvre, cela veut dire que, étant donné les 22 millions de tonnes de céréales exportées et les 10 millions de dollars consacrés à leur transport intérieur, on perd 220 millions de dollars. On a donc l'impression que les agriculteurs s'enrichissent grâce aux subventions au transport.

• (1715)

Les choses ne s'arrêtent pas là. On aurait raison de se demander pourquoi les tarifs des droits d'élévateurs à grain sont si élevés. Si l'on compare les répercussions du transport via les États–Unis sur les tarifs des élévateurs terminus et des élévateurs primaires, on s'aperçoit qu'on perd encore quelque 360 millions de dollars. Cela fait donc plus de 500 millions que nous perdons seulement dans ce domaine–là. Comment les agriculteurs font–ils pour s'enrichir? J'espère qu'un jour nous serons assez honnêtes pour analyser ces problèmes et tenter de les régler.

Il est toujours encourageant de voir des gens qui s'attaquent à ces problèmes. Je suis impressionné par des déclarations des députés d'en face. Je crois que s'ils s'attelaient vraiment au boulot et faisaient ce qu'ils disent, beaucoup de problèmes seraient résolus.

C'est bien beau de promettre, de convenir et de promouvoir, mais l'important, c'est d'agir. Certaines des statistiques qui ont paru dans les journaux lorsque l'Équipe Canada est allée en Europe ne m'ont pas surpris. Ces gens–là allaient vraiment faire la promotion de secteurs industriels et décrocher des contrats additionnels pour notre pays.

Je n'en revenais pas de voir certains résultats de ces rencontres. J'avais parlé à la Chambre de la question des subventions à l'agriculture ou des importations de boeuf désossé dont le GATT avait plus ou moins fixé les contingents à 75 000 tonnes. Puis, j'ai vu les ministres australien et néo–zélandais du Commerce promouvoir l'entrée au Canada de plus grandes quantités de boeuf étranger et cela, au moment même où l'on nous recommandait de diversifier notre secteur en accroissant notre production de boeuf et de porc.

Trente mille tonnes et quelque de boeuf désossé de trop, soit plus que les contingents prévus par le GATT, sont entrées au Canada, dont 30 000 tonnes qui sont allées directement du Canada aux États–Unis. Cela me rappelle beaucoup le plafond qui avait été imposé à notre production de blé parce que notre commission du blé et nos sociétés céréalières se livraient au dumping du grain.

Encore là, le problème, c'est que l'Australie et la Nouvelle–Zélande affichent à notre égard un excédent commercial de 300 millions de dollars. Nous empruntons cet argent. Que payons–nous en intérêts? Combien d'emplois cela nous coûte–t–il? Nous perdons cinq emplois par vache à désosser qui est exportée aux États–Unis. Est–ce cela qu'on appelle la création d'emplois?

Le comble, c'est lorsque Xcan, qui, je l'imagine, souscrit à la démarche d'Équipe Canada, est allé en Chine, probablement à la recherche de possibilités d'investissement. Le 2 mars, nous recevions ici un communiqué stupéfiant intitulé comme ceci: «Les syndicats se retirent du projet chinois».

• (1720)

Les trois syndicats du blé des Prairies ont décidé de se retirer d'un projet de construction d'usine d'orge de brasserie en Chine. Les syndicats et le groupe d'investisseurs internationaux ITI étaient en train de négocier avec la Chine la construction d'une malterie à Quingdao. L'orge serait fournie par le Canada et la bière chinoise serait importée au Canada. C'est un projet de diversification. C'est là un exemple de l'appui que nous recevons de notre propre communauté agricole. Quelle est la prochaine étape?

Je voudrais m'arrêter quelques minutes à un dossier qui me tient beaucoup à coeur. J'ai demandé au ministre de la Justice de faire enquête sur le dumping de blé canadien aux États–Unis. J'ai fourni les renseignements que m'avaient communiqués les agriculteurs qui ont prélevé des échantillons. J'ai obtenu les documents sur cette affaire des services douaniers américains. Lors-

que j'ai appris que Sask–Pool vendait aux États–Unis un boisseau de blé d'une valeur de 3,50 $ à 2,02 ou 2,05 $, je ne pouvais pas le croire. Chaque fois que nous vendons aux États–Unis un boisseau de blé à ce prix–là, nous nuisons à l'économie canadienne parce que cela nous fait perdre des millions de dollars qui pourraient servir à notre développement industriel.

Lorsque cette affaire a été rapportée par les médias, un représentant de la coopérative a téléphoné à Lorne Hehn, le président de la Commission canadienne du blé. Celui–ci lui a dit que «les ventes de blé de 1992 à des sociétés américaines pourraient avoir fait baisser les prix ou paralysé quelques silos, mais je ne crois pas que nos ventes sur le marché américain aient pu avoir un effet à la baisse senti sur les prix.» On peut donc pratiquer le dumping de céréales et paralyser des silos, mais cela n'a aucun effet néfaste. C'est son explication. «Nous avons sérieusement tenu compte de ce facteur», ajoutait–il. «Les prix du blé fourrager ont augmenté durant l'année pendant que des quantités importantes de blé canadien étaient vendues aux États–Unis, ce qui prouve qu'il n'y avait pas de pression sur les prix.»

Lorsque, dans un marché à la hausse, nous pouvons vendre notre blé aux États–Unis à moitié prix et que le marché continue d'augmenter, en quoi cela aide–t–il notre pays? Comprenez–vous pourquoi les agriculteurs américains sont furieux? Je les comprends très bien. C'est incroyable, mais ce sont là les paroles de M. Hehn.

Qu'allons–nous faire à ce sujet? Cela fait deux mois que j'attends pour voir ce qui va se passer, mais il ne s'est encore rien passé. Lorsque la nouvelle est sortie, j'ai contesté au nom des producteurs de pâtes alimentaires de l'ouest du Canada. Ils sont venus me voir vers le milieu de novembre, affirmant que des pâtes alimentaires lourdement subventionnées entraient dans notre pays en provenance de l'Italie et qu'ils ne pouvaient plus produire à ce prix.

Lorsque j'ai montré mes renseignements aux syndicats du blé des Prairies, qui étaient un peu ennuyés par mes affirmations, je ne sais pas ce qui s'est produit. Ils n'avaient soudainement plus de réponses à me donner. C'est ce qui se passe dans notre industrie des pâtes alimentaires aujourd'hui.

Nous vendons du blé dur aux Américains pour l'industrie des pâtes alimentaires. Nous en vendons aussi aux Italiens. Chaque année, les Américains nous envoient environ 40,896 millions de kilogrammes de pâtes alimentaires d'une valeur totale de 84 millions de dollars. Ces pâtes alimentaires nous coûtent environ 2 $ le kilogramme. Les Italiens nous envoient 70 millions de kilogrammes de pâtes alimentaires d'une valeur totale de 90 millions de dollars, ce qui représente environ la moitié du prix auquel les Américains nous vendent leurs pâtes alimentaires.

• (1725)

J'ai posé la question suivante aux syndicats du blé des Prairies: «Pouvez–vous m'expliquer comment l'Italie peut acheter notre blé dur, le transporter jusque là–bas, le transformer et nous le revendre à moitié prix? Comment est–ce possible? Et ces produits ne sont pas subventionnés.» Ils m'ont simplement répondu: «Jake, nous ne pouvons pas l'expliquer.»

Savez–vous ce que cela veut dire en dollars canadiens? Je voudrais bien que quelqu'un prenne le temps de le calculer. L'Italie a un excédent commercial de 982 millions de dollars avec le Canada. Nous empruntons presque 1 milliard de dollars pour que les Italiens transforment notre blé dur en pâtes alimentaires et nous le renvoient par la suite, et nous payons de l'intérêt. Et cela doit nous aider à bâtir notre pays et à nous diversifier? Je me demande bien comment. J'espère que quelqu'un pourra me l'expliquer un jour.

Nous avons beaucoup entendu parler de la R–D, de la recherche, de l'origine des fonds pour la recherche. Le Parti réformiste a dit et répété que la R–D était de la plus haute importance et qu'il n'en réduirait jamais le financement.

J'ai ici une déclaration qu'un député libéral a faite au Manitoba. Les libéraux sont conscients de ce qui se passe, mais ils ont peur de défendre leurs convictions à la Chambre. Ce député a déclaré: «Le gouvernement ne doit pas oublier que le rendement, sur l'argent injecté dans la R–D, est de 10 pour 1 dans le domaine de l'élevage et de 40 pour 1 dans celui des grains. À l'heure actuelle, seulement 17 p. 100 des dépenses de l'État en agriculture sont consacrées à la R–D.» Quelle déclaration éclairante, de la part d'un député libéral.

Je voudrais expliquer à la Chambre ce que le gouvernement a fait pour la R–D. Alors que le document d'information sur le budget dit que la part de la recherche agricole est de 11 p. 100, près de la moitié des 2 069 postes supprimés disparaîtront dans le secteur de la recherche; 779 chercheurs prendront leur retraite ou iront gonfler les rangs des chômeurs; 138 postes vacants ne seront pas comblés. Le budget a touché brutalement les chercheurs, mais les cols blancs s'en tirent à peu près indemnes; 149 postes à temps plein disparaîtront dans les services centraux. Ottawa continue de se protéger. Ce sont les employés des régions qui perdent leur poste.

J'invite les députés à non seulement prendre la parole et dire ce qu'ils pensent, mais aussi à agir. On peut bien en rire, mais l'histoire retiendra leur nom. Nous lisons aujourd'hui dans le hansard ce qui s'est passé dans les années 70 et 80, et ce témoignage est là pour rester. C'est exactement la même chose pour nos débats actuels.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais rappeler à la Chambre que nous commençons maintenant les cinq heures de débat. Les députés auront une période de 20 minutes chacun, suivie d'une période de questions et commentaires de 10 minutes.

[*Traduction*]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Waterloo. J'ai écouté l'intervention de mes collègues, tant du Bloc québécois que du Parti réformiste. Je me suis senti très déprimé à les entendre parler de l'histoire et de tout ce qu'on a pu faire de travers dans notre pays.

• (1730)

En réalité, nous vivons dans un très bon pays, un pays très solide, avec un brillant avenir. Cinq ans avant d'entrer dans le XXI^{e} siècle, il est temps de nous demander sérieusement com-

ment nous devons changer. Nous avons partagé une bonne histoire, mais il y a des choses qui doivent changer dans notre pays. Le budget et le projet de loi portant pouvoir d'emprunt se conjuguent pour accomplir cela.

Mes collègues de l'opposition sont peut–être passés à côté du véritable objet du budget. Je suis entré en politique et j'ai été élu à la Chambre pour des raisons très fondamentales dont nous parlons aujourd'hui. Je me préoccupais beaucoup de l'avenir économique de notre pays.

Je sais que nous avons trop emprunté et que nous avons fait beaucoup d'erreurs. Mais nous avons fait ces erreurs parce que nous voulions que tout fonctionne bien. Certaines choses sont allées de travers, mais nous apprenons ce que c'est que de gouverner. Ce budget tente justement d'expliquer comment nous allons changer. J'aimerais parler du fait que ce budget est fondamentalement axé sur le changement et sur les nouvelles perspectives d'avenir du Canada.

J'ai pris le temps d'aller dans ma circonscription. J'ai dirigé un certain nombre de forums sur la fiscalité auxquels étaient conviés des professionnels et des profanes. Les participants ont tous accueilli très favorablement l'ensemble du budget, exception faite de certains de ses aspects. Ils ont dit qu'il est grand temps qu'un gouvernement s'emploie enfin à régler les problèmes de dette et de déficit de notre pays pour que nous puissions aspirer à un avenir meilleur. Les jeunes se sont dits préoccupés par le fait qu'ils n'auraient jamais un revenu supérieur à celui de leurs parents et une qualité de vie supérieure à la leur. Ces idées négatives avaient cours avant la présentation du budget. Notre pays se sent beaucoup mieux aujourd'hui, du fait des mesures proposées par le ministre des Finances.

De quelles façons changeons–nous? C'est très bien de parler de l'histoire de notre pays. Je crois beaucoup à l'histoire et je pense que les leçons du passé nous apprennent énormément sur l'avenir. Certaines mesures prises dans le passé n'ont pas très bien fonctionné.

Fondamentalement, le budget propose du gouvernement une vision un peu différente de celle que nous avions dans le passé. De nos jours, on perçoit le gouvernement comme un arbitre, un arbitre dans l'arène gouvernementale de notre pays, un arbitre entre les intérêts commerciaux et les particuliers, qui garantit que les personnes privées de leurs droits de représentation fassent partie intégrante du système, qui veille à ce que les nantis de notre pays n'abusent pas de leurs pouvoirs. Certains des objectifs que poursuit ce budget visent notamment à tracer une voie que tous les Canadiens pourront suivre pour cheminer vers le XXI^{e} siècle.

En quoi ce budget est–il différent? Je ne me souviens pas qu'un autre gouvernement ait présenté un budget comme celui de 1994–1995, qui est en fait inférieur de 2 milliards de dollars aux prévisions. Je ne me souviens pas d'un tel gouvernement de mon vivant. Nous avons développé une mentalité suivant laquelle les gouvernements présentent des budgets qu'ils peuvent dépasser. Notre gouvernement a justement fait l'inverse, et la population du Canada s'en réjouit.

Comment certains torts du passé sont–ils réparés dans ce budget? D'abord, nous avons une fonction publique pléthorique. Ce n'est pas la faute des fonctionnaires ni de personne en particulier. C'est comme ça. C'est une situation que connaissent toutes les administrations gouvernementales du monde occidental.

La technologie est devenue une nécessité incontournable au Canada. Elle l'est parfois devenue beaucoup plus rapidement que nous ne l'aurions voulu. Si des gens voient leur emploi menacé, c'est justement à cause des progrès technologiques que nous ne pouvons ignorer. C'est mondial. Ce n'est pas seulement le Canada qui est touché. Tous les autres pays le sont aussi. Nous devons accepter les changements technologiques sous peine d'être acculés au désastre.

Nous devons restructurer la fonction publique de manière fondamentale. Nous devons non seulement réduire l'effectif, mais encore le faire d'une manière équitable.

• (1735)

Cette expression à la mode qu'est la réduction des effectifs comporte aussi un aspect humain. Ce genre de décision touche de vraies personnes. À cet égard, le gouvernement s'engage à trouver de nouvelles méthodes de rééducation professionnelle, à trouver de nouvelles compétences en gestion d'entreprise que tous et chacun pourront mettre en pratique sur notre marché du travail en pleine expansion où plus de 422 000 emplois ont été créés l'an dernier.

Restructurer la fonction publique, c'est aussi une nouvelle façon de gouverner. Nous voulons que la fonction publique réponde davantage aux besoins et aux voeux à la fois du gouvernement et de la population et qu'elle soit plus sensibilisée aux besoins de la collectivité. Nous voulons aussi des outils de mesure plus concrets pour rémunérer les gens en fonction de leur rendement. C'est salutaire pour le gouvernement et c'est salutaire pour la fonction publique, parce qu'il y a là un avenir à bâtir et un défi à relever. Après tout, c'est ce que souhaitent presque tous les êtres humains.

Quels sont les autres domaines où des changements s'imposent? D'abord et avant tout, je crois que le gouvernement en est venu à la conclusion qu'il doit cesser d'intervenir sans cesse dans l'économie. Autrefois, ça allait. Nous avons créé des industries, quantité d'industries. Aujourd'hui, nous n'en avons plus les moyens et cette formule ne s'est pas révélée des plus efficaces. Je crois que les gouvernements se rendent compte que le secteur privé est mieux placé qu'eux pour gérer des entreprises. Cela ne veut pas dire qu'il faille tout laisser faire. Cela veut dire éviter les excès. Cela veut dire que nous devons reconnaître les droits des citoyens dans leur propre pays. Parallèlement, nous voulons que les gouvernements gouvernent et que les entreprises fassent des affaires.

Comment cela se traduit–il dans le dernier budget? Il est clair que la privatisation du CN est l'un de ces aspects. L'autre est la vente possible de Petro–Canada. Le gouvernement va progressivement se retirer d'un certain nombre de domaines et laisser le secteur privé prendre sa place. C'est bon pour l'économie et les contribuables.

Il est devenu très manifeste avant ce budget, et même depuis deux ou trois ans, que les Canadiens ont le sentiment de payer trop d'impôts. Ils ne pensent pas qu'ils en ont pour leur argent. Ils nous demandent d'être plus efficients et c'était là l'objet de ce budget.

Nous réduisons la taille de la fonction publique. Nous sabrons également dans les subventions à l'industrie. Il y a divers types de personnes qui profitent des largesses du système gouvernemental. C'est notamment le cas de l'industrie qui vit des subventions. Il faut couper dans cela. En fait, dans le monde des

affaires, les gens reconnaissent que ce n'est pas une façon d'exploiter une entreprise.

J'ai parlé des subventions. Il a été question des subventions aux chemins de fer dont je reparlerai dans un instant, mais également des subventions relatives aux céréales. Au départ, un programme de subventions a généralement des objectifs louables. Nous voulons encourager certaines choses. Malheureusement, ce qui se produit invariablement, comme l'expérience le montre, c'est qu'on aboutit à une dépendance qui dénature les échanges commerciaux.

De nombreux députés ont signalé que des céréales en provenance de Regina et à destination de la Californie font un grand détour jusqu'à Thunder Bay. Ce sont là certaines des conséquences ridicules des subventions. Il faut créer au Canada des produits à valeur ajoutée. Je crois que c'est en réduisant les subventions que nous y parviendrons.

La production de lait industriel est un autre domaine qui va être touché par les compressions dans les programmes de subventions. Nous devons devenir plus compétitifs et le GATT nous a dit que nous devions faire partie d'un marché international. La réduction graduelle des droits de douane est une façon de rendre l'économie canadienne beaucoup plus efficiente.

Ce qui nous préoccupe à l'heure actuelle, ce sont les chemins de fer. À l'instar du gouvernement, les compagnies ferroviaires ont des structures d'emploi tout à fait dépassées. Certains des contrats conclus remontent à plus de cent ans, alors qu'il était question de corporations. On m'a dit que nous avions encore des forgerons dans certains de nos ateliers à Toronto. Nous devons encore payer des gens comme forgerons, même si ce métier a disparu. Il faut revoir les contrats qui lient ces gens avec le gouvernement par l'entremise des sociétés d'État. Nous ne pouvons laisser la sécurité d'emploi menacer la sécurité de tout notre pays.

• (1740)

Il s'agit de réexaminer tout cela. Nous devons moderniser notre pays pour le rendre à nouveau prospère. C'était là l'objet de ce budget. On voulait favoriser un changement dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon collègue du Parti ministériel. C'est quand même très étonnant, puisque ce matin, dans le journal *Le Droit*, en première page, on décrit ici un vétéran de ce parti comme «le lion devenu une souris».

Alors, voyez–vous comme ça change. Lorsque le député de Glengarry—Prescott—Russell était assis sur les banquettes que j'occupe présentement, il faisait partie de ce qu'on appelait à l'époque le «rat pack». C'était un homme très dévoué, surtout pour les gens de son comté, comté dans lequel il y a beaucoup d'agriculteurs. On dit ici que monsieur le député «était intraitable sur les questions agricoles et dénonçait toutes les mesures qui pouvaient affecter les agriculteurs qui composent une bonne partie de l'électorat de sa circonscription. Aujourd'hui, il est muet comme une carpe.»

Mon collègue du Parti libéral trouve au présent Budget, qu'on vient de présenter il y a déjà quelques semaines, où on doit maintenant autoriser les emprunts pour pouvoir administrer ce Budget, lui trouve mille et une qualités. Présentement, il est du côté du parti ministériel. Dans quatre ans, huit ans tout au plus, il se retrouvera de ce côté–ci de la Chambre, ou encore, il se retrouvera ailleurs dans le paysage pour se trouver un emploi, mais quelques–uns des députés de son parti se retrouveront sur les banquettes de l'opposition et là, il retrouvera la rhétorique de l'ancien député, qui était ici, à l'opposition. Je lui demande s'il est vraiment sincère lorsqu'il nous énumère toutes ces qualités du Budget?

[*Traduction*]

M. Shepherd: Madame la Présidente, le député de Glengarry—Prescott—Russell se comporte encore très souvent en lion à la Chambre. Je l'ai entendu à plusieurs reprises dénoncer, avec brio, les politiques du Bloc.

À propos d'absentéisme, nous nous demandons tous combien de sièges nous allons occuper de ce côté–ci de la Chambre, à la fin de juin. Nous avons hâte de le savoir. J'aimerais bien que nous en occupions beaucoup plus. J'ai bien hâte de voir ce qui va en être à la rentrée.

Ce projet de loi est une mesure d'emprunt. J'attends avec impatience l'année où nous pourrons siéger à la Chambre sans avoir à présenter de projet de loi d'emprunt. C'est ce que nous visons avec le budget. Nous cherchons à réduire la nécessité d'emprunter de l'argent et à faire en sorte que notre pays puisse en arriver à déclarer des excédents.

C'est de cela dont il est question ici, et je suis désolé que mon collègue ne l'ait pas compris.

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir en faveur du projet de loi C–73 et de m'exprimer au sujet du budget déposé le 27 février dernier par le ministre des Finances.

Je vais répondre brièvement aux commentaires des députés du Bloc québécois et du Parti réformiste dans le contexte de ce débat. Il convient de rappeler le climat ou l'ambiance qui régnait au pays avant le budget du 27 février et l'instabilité politique qu'entraîne la possibilité de séparation du Québec, laquelle continue de causer des problèmes.

Le Bloc québécois déplore que les compressions soient trop élevées et que le Québec soit particulièrement ciblé. Le Parti réformiste prétend que nous n'avons pas assez réduit les dépenses et que nous avons été injustes envers l'Ouest. Si Bob Rae, le premier ministre néo–démocrate de l'Ontario, avait le droit de parole, il nous dirait que le budget a été injuste envers sa province.

• (1745)

Ces trois groupes sont déçus du budget. Le Bloc est désappointé parce que le budget ne lui apporte aucune assistance en prévision du prochain référendum, qui détruira le Canada que nous connaissons, de même que l'économie de la province de Québec. Le Parti réformiste a constaté que sa révolte des contribuables ne s'était pas produite. Il a fait de son mieux pour ajouter un ou deux points de pourcentage au coût des emprunts du Canada en clamant sans arrêt que la situation financière de ce pays n'était pas

saine. M. Bob Rae est lui aussi déçu parce qu'il ne disposera pas d'un tremplin aux prochaines élections en Ontario.

Le ministre des Finances met de l'ordre dans les finances publiques canadiennes. Le budget renferme des mesures qui réduiront le déficit et donne suite aux promesses qu'a faites le Parti libéral aux dernières élections. Le gouvernement a dû prendre des décisions difficiles dans son budget. Le *Record* de Kitchener–Waterloo constatait que le budget montrait à quel point il est difficile d'éliminer le déficit. Ce budget est dur, mais équitable. Nous devons tous faire notre part pour réduire le déficit.

Le ministre des Finances s'est efforcé de faire en sorte que les compressions budgétaires frappent toutes les régions de façon équilibrée et les objectifs budgétaires que s'est fixés le gouvernement sont pondérés et réalisables. Le Parti réformiste devrait se rappeler ce que les gouvernements précédents nous ont appris, c'est–à–dire qu'on ne peut pas équilibrer un budget en se fixant des objectifs irréalisables sur le chapitre de la réduction du déficit.

Ces derniers mois, je me suis entretenu avec de nombreux électeurs pour savoir ce qu'ils attendaient du budget. Ils voulaient que le gouvernement réduise le déficit en coupant dans ses dépenses et non en haussant les impôts du citoyen moyen, qu'il n'impose pas les régimes de soins de santé et de soins dentaires, ni les contributions au REER, qu'il augmente l'impôt des grandes sociétés rentables, qu'il améliore l'efficience et l'efficacité de la fonction publique et mette fin au gaspillage de l'argent durement gagné des contribuables.

Le budget montre que le gouvernement a écouté les simples citoyens. Le ministre des Finances a mis l'accent sur la réduction des dépenses. Conscient du lourd fardeau fiscal des contribuables, il n'a pas haussé le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et il n'a pas assujetti les régimes de soins de santé et de soins dentaires à l'impôt. Pour la plupart des Canadiens, le plafond des cotisations à un REER n'a pas changé. Le budget rend aussi le régime d'imposition plus équitable. Les grosses sociétés paient leur juste part d'impôts. Les banques rentables paieront un nouvel impôt temporaire. L'impôt sur les fiducies familiales sera contrôlé plus étroitement. Les particuliers ne pourront plus reporter les impôts à payer sur les profits d'entreprise ou les revenus d'emploi.

Le ministre des Finances s'est aussi engagé à réduire la taille du gouvernement et à éliminer les dépenses qui ne sont pas nécessaires. Le ministre a dit que l'idée de base de l'examen des programmes était de ne pas faire faire au gouvernement fédéral ce que d'autres feraient mieux.

J'exhorte le gouvernement à cesser de dépenser à mauvais escient l'argent des contribuables à cause d'une gestion inefficace des déménagements à la Défense nationale. Le gouvernement devrait faire ses propres rapports et confier au secteur privé la gestion des déménagements, comme tant de comités gouvernementaux l'ont recommandé.

Le gouvernement a réuni ses transferts aux provinces en un seul versement regroupant les fonds pour la santé, l'éducation postsecondaire et l'aide sociale. Le nouveau Transfert social canadien sera plus efficace et plus facile à administrer que l'ancien système de financement des programmes. Ce transfert se traduira par une baisse de 3 p. 100 des recettes provinciales. Par contre, il donnera aux provinces plus de souplesse pour adapter leurs programmes sociaux à leur guise.

Cette petite modification dans le financement des provinces ne changera rien à l'assurance–santé. Le gouvernement fédéral continuera à appliquer des normes nationales au chapitre de la santé. L'assurance–santé restera un régime universel, complet, portable et accessible.

Le gouvernement a protégé les personnes âgées en indexant pleinement les pensions en fonction de l'inflation et la sécurité de la vieillesse sur la base du revenu familial.

L'éducation est un facteur important pour mes électeurs. Ma circonscription, Waterloo, loge le campus du collège Conestoga et deux des grandes universités canadiennes, l'Université de Waterloo et l'Université Wilfrid Laurier. La concentration d'étudiants de niveau postsecondaire dans la région de Waterloo est la plus élevée au pays.

Les établissements d'enseignement postsecondaire jouent un rôle crucial dans l'économie de ma région. Les habitants de la circonscription de Waterloo sont fiers de la qualité de l'enseignement postsecondaire au Canada. Ils savent également que notre système d'éducation doit continuer à se développer si l'on veut répondre aux défis du siècle prochain.

• (1750)

Je suis heureux que le gouvernement ait réaffirmé son engagement envers notre système d'éducation supérieure, renommé dans le monde entier. Nous devons faire en sorte que nos établissements d'enseignement postsecondaire soient accessibles à notre jeunesse, pour qu'elle puisse soutenir la concurrence sur le marché international. Nous devons maintenir l'accessibilité grâce à un régime de remboursement des prêts qui soit fonction du revenu.

L'Université de Waterloo et l'Université Wilfrid Laurier sont connues pour l'excellente qualité de leurs recherches. Grâce à leurs efforts, la région de Waterloo est devenue un lieu de prédilection pour les entrepreneurs et pour la technologie de l'information.

La circonscription de Waterloo abrite 125 compagnies de technologie de l'information à vocation exportatrice. Ces compagnies ont des revenus de plus de 600 millions de dollars par an et emploient 5 500 personnes dans des postes axés sur les connaissances. D'ici à l'an 2000, ces compagnies prévoient que, dans la région de Waterloo, 25 000 à 30 000 personnes travailleront dans le secteur de la technologie de l'information.

Il est impératif, quand nous parlons de la création de richesse, que nous reconnaissions l'importance cruciale à cette fin de nos établissements d'enseignement postsecondaire. Le gouvernement doit faire un investissement stratégique à long terme dans la création de richesse en finançant la recherche. Il a fait de grands efforts pour ne pas trop réduire les fonds consacrés à la recherche et au développement, mais ce n'est pas assez. J'encourage le ministre des Finances à faire, en cette période difficile, tout son possible pour continuer de financer la recherche essentielle qui nous aidera à être compétitifs le siècle prochain.

Les habitants de ma circonscription, et en fait tous les Canadiens, ont réclamé un budget juste et équitable. C'est ce que leur a donné le gouvernement.

Il y a dans le budget un point sur lequel je m'avoue quelque peu déçu personnellement; cela a rapport au budget du ministère du Solliciteur général. Les crédits accordés à ce ministère n'ont pas été réduits, en fait ils ont été légèrement augmentés.

Je crains que, étant donné le climat actuel, la Chambre ne pousse de plus en plus en faveur de peines plus longues et de condamnations plus nombreuses à la prison. C'est gaspiller les ressources. Il revient plus cher de garder une personne dans un pénitencier fédéral que de lui payer des études de doctorat. Bien trop de gens dans notre pays purgent des peines d'emprisonnement pour des crimes non violents.

Il existe des solutions nettement meilleures. J'espère que, durant cette session, nous allons y travailler et commencer à mettre en oeuvre certains programmes dont nous avons parlé à la Chambre pour la prévention du crime et le renforcement de la sécurité collective. Nous savons que pour chaque dollar que nous dépensons pour la prévention, nous économisons 5 à 6 $ et nous ne gaspillons pas l'argent en pénitenciers.

L'an dernier, le Canada a encore une fois été proclamé le pays où il fait le mieux vivre. Je crois qu'il est du devoir de la Chambre, pas seulement des libéraux, mais de tous les partis, de veiller à ce que les Canadiens d'un bout du pays à l'autre et dans chaque province, puissent jouir d'une qualité de vie aussi bonne à l'avenir.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, c'est avec intérêt que j'ai écouté les propos de mon collègue. Je vais surtout m'attarder aux deux ou trois premières phrases qu'il a prononcées. À ce moment–là, il a établi sans aucun discernement que l'instabilité actuelle du pays était le fruit des actions posées par le Bloc québécois ici, dans cette Chambre. Je m'excuse, mais je pense que tout ce que le Bloc québécois a fait ici depuis son arrivée a été d'informer les Canadiens et les Canadiennes de la véritable situation.

Je dis que l'instabilité politique du Canada reflète simplement la situation du régime fédéral. Je ne veux pas reprendre tous les thèmes, mais je vais simplement reprendre celui de la dette.

Cette dette est rendue tellement lourde que le gouvernement fédéral est obligé d'aller emprunter à l'étranger pour pouvoir rencontrer ses obligations. C'est comme si un citoyen de mon comté allait voir son gérant de caisse chaque année pour obtenir un prêt afin de se maintenir à flot pour assumer les coûts qu'occasionne sa famille.

L'instabilité, je la sens aussi à travers les écrits, les articles de journaux produits de jour en jour.

• (1755)

En janvier 1995, cela crée de l'instabilité, lorsque le *Wall Street Journal*, le principal journal financier de New York, auquel tous les investisseurs du monde entier se réfèrent, ce journal a comparé, le Canada à un pays du Tiers monde. Il a invoqué ouvertement la possibilité qu'il fasse faillite. Ce n'est pas le Bloc québécois qui a rendu le Canada à ce niveau–là. Non.

Ma question est la suivante: Suite au Budget que nous avons vécu, il est facile de constater qu'actuellement les Canadiens et les Canadiennes sont taxés davantage, de 2,2 milliards de dollars. On ne peut pas nier cela, qu'on a coupé dans des programmes sur une période de deux ans de 13,4 milliards de dollars. Ce n'est pas le Bloc québécois qui l'a fait. Des coupures devaient être faites mais elles ne sont pas faites au bon endroit.

On a également transféré aux provinces, on a pelleté, donc taxé, coupé, pelleté et fait augmenter la dette de 17,4 p. 100 en trois ans. C'est cela le plan d'assainissement des finances que nous propose le gouvernement actuel. Est–ce que c'est dans cette direction que l'on devrait voir un fédéralisme évoluer? Si c'est dans cette direction, nous avons, au Québec, la réponse, et c'est la souveraineté.

[*Traduction*]

M. Telegdi: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Il ne fait aucun doute que le climat politique actuel crée de l'instabilité au Canada.

Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on peut lire ceci: «L'économie du Québec s'écroulerait comme un château de cartes après un «oui» au référendum et celle du Canada ne ferait guère mieux, selon les prévisions faites par un économiste respecté dans un nouveau livre.» Marcel Côté, associé principal du Groupe Sécor et ancien conseiller économique auprès de premiers ministres du Canada et du Québec, écrit qu'un Québec souverain serait assailli par une convergence sans précédent de facteurs économiques négatifs. Bien sûr, cela n'aiderait en rien le Canada.

Des forces négatives jouent au Canada et le risque de séparation en est une. Cela nuit au citoyen moyen qui veut emprunter de l'argent. Cela nuit au gouvernement et cela nuit à la personne qui a un prêt hypothécaire de 100 000 $ et doit payer des intérêts plus élevés. Le Parti réformiste n'est d'aucune utilité en s'obstinant à dire que notre économie est instable.

Nous ne sommes pas un pays du tiers monde. Le député est très mal informé s'il croit cela. Pour la deuxième fois, les Nations Unies ont déclaré que le Canada était le meilleur pays du monde où vivre. C'est cela le Canada.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Madame la Présidente, quand on discute d'un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement, vous comprendrez que ce pouvoir d'emprunt est demandé pour mettre en exécution les mesures qui sont contenues dans le Budget du gouvernement. Vous comprendrez donc, en conséquence, que l'essentiel de mon propos va d'abord et avant tout se concentrer sur le Budget qui a été déposé en cette Chambre par le ministre des Finances et dont on a abondamment parlé depuis les dernières semaines. Mais il convient de démystifier un certain nombre de choses parce que les gens ne savent plus exactement où se brancher avec le Budget qui nous a été présenté.

Je vous dirai d'entrée de jeu que ma position est la suivante: le ministre des Finances n'a pas réduit suffisamment son déficit annuel pour les besoins de la dette publique. Je démontrerai comment. Le ministre des Finances, quand il a réduit son déficit annuel, l'a fait de la mauvaise façon en transférant les dépenses du gouvernement fédéral dans la cour des provinces, ce qui ne change en rien et d'aucune façon l'endettement des citoyens canadiens.

Troisièmement, le ministre des Finances et le gouvernement libéral ont coupé les dépenses de l'administration fédérale mais, pour l'essentiel, ils ont coupé les dépenses à la mauvaise place. Et je démontrerai où les députés du Bloc québécois, de l'opposition officielle auraient aimé que le gouvernement et le ministre des Finances consacrent leurs efforts.

• (1800)

Et enfin, le ministre des Finances a manqué une très belle occasion de ne pas augmenter ses revenus à même certaines grandes entreprises, et d'une façon qui aurait préservé les simples citoyens, les classes moyennes et les classes plus pauvres de la société qui font toujours malheureusement les frais des décisions des différents ministres des Finances depuis plusieurs années.

Revenons donc à la question du déficit. Je vous disais tout à l'heure que le ministre des Finances, à notre avis, n'a pas réduit suffisamment son déficit. Les chiffres nous démontrent, en appliquant intégralement les données du ministre des Finances du Canada, qu'à l'échéance de l'an 2000, la dette totale du Canada, incluant évidemment la dette actuelle et l'ensemble des déficits annuels que prévoit faire le ministre des Finances, ladite dette totale aura atteint la somme faramineuse de 800 milliards de dollars.

Il faut bien comprendre que ce chiffre de 800 milliards de dollars constitue une augmentation par rapport au chiffre récent de la dette de 300 milliards de dollars. Trois cents milliards de dollars supplémentaires s'ajouteront à la dette du Canada d'ici l'an 2000, ce qui nécessitera, pour l'essentiel—prenons un taux d'intérêt de 8 p. 100, je ne suis pas très gourmand—on aura besoin, donc, de 8 p. 100 de 300 milliards de dollars annuellement de plus pour combler les intérêts grugés par cette dette.

Ce n'est pas compliqué de comprendre que tout le monde au Canada et tout le monde à l'extérieur du Canada, dans les milieux internationaux—mon collègue de Chicoutimi faisait tantôt état du *Wall Street Journal*—tout observateur de la scène publique constate que le pays du Canada, à cause de sa dette incontrôlée et quasi incontrôlable au moment où on se parle, dans la structure actuelle, que cette dette–là va devenir un poids tellement lourd, que l'essentiel de sommes d'argent disponible dans une économie comme la nôtre qui, normalement, serviraient à créer des emplois, à stimuler la recherche et le développement, à favoriser le développement économique, à donner des services à nos citoyens, l'essentiel, dis–je, de ces montants d'argent qui sera disponible et qui est généré par la croissance économique, nous l'espérons, cet argent–là sera drainé par la dette fédérale. La dette fédérale, de l'avis et des chiffres du ministre des Finances, sera de 800 milliards de dollars. C'est quelque chose d'inimaginable, au moment où on se parle, de considérer des chiffres comme ceux–là. Voilà donc un premier problème.

Le ministre des Finances a réussi un effort intéressant, remarquez bien, à ramener le déficit des proportions astronomiques où il se trouvait, un déficit annuel de quelque 38 à 40 milliards de dollars, à 25 milliards de dollars. C'est un objectif qui est quand même louable. Oui, c'est intéressant; non, la tâche n'est pas facile. Mais la lourdeur du système fédéral l'a peut être empêché de faire mieux ou encore le refus—et c'est ce que je tente de démontrer dans mon intervention—du gouvernement de s'attaquer au véritable cancer qui ronge les finances publiques canadiennes, ce refus–là fait en sorte que le problème de la dette nous écrasera, année après année, et deviendra vite intolérable.

Je vous disais, d'entrée de jeu, que lorsque le gouvernement a réduit son déficit, il l'a fait de la mauvaise façon. En effet, le geste le plus important et le plus significatif qui a été posé par le ministre des Finances et le gouvernement dans le cadre de réduction du déficit a consisté à transférer aux administrations provinciales quelques sept milliards de dollars de dépenses que le gouvernement fédéral n'assumera plus. Il continuera tout de même à maintenir des normes nationales et il prendra ces responsabilités, les renverra aux provinces, coupera les ressources et leur dira: Maintenant, organisez–vous avec ces sept milliards de dollars.

• (1805)

Imaginez le manque de courage d'un tel ministre des Finances et d'un gouvernement comme celui–là qui, au lieu de poser les gestes draconiens qui devaient être posés pour réduire le coût de son administration, décide simplement—c'est trop facile—de couper sept milliards de dollars au Budget et d'en transférer le fardeau aux administrations provinciales. Ce gouvernement laisse les provinces s'organiser avec cela et faire le travail qu'il n'a pas eu le courage de faire.

Le ministre des Finances et le premier ministre savent pertinemment bien que les gouvernements provinciaux devront, cette année pour une part, mais l'année prochaine pour une plus grande part, faire le travail que le gouvernement du Canada refuse de faire et pour lequel il a manqué de courage.

Imaginez la réaction des citoyens qui nous écoutent quand le ministre des Finances du Canada leur annonce qu'il y aura sept milliards de dollars de dépenses en moins dans le Budget fédéral, bravo, on a fait notre travail.

Quant à l'ineffable ministre des Affaires intergouvernementales, il déclarait tout simplement lors d'une de ses visites à Québec: «Nous avons fait notre travail, que les provinces fassent le leur maintenant. Notre ménage est fait.» Imaginez, «notre ménage est fait. On a balayé la poussière dans l'appartement du voisin.» Voilà la façon originale que le gouvernement fédéral a trouvé de réduire son déficit, en l'envoyant dans les cours des gouvernements provinciaux.

Quel est le changement pour le citoyen québécois, par exemple, ou de quelque autre province, d'avoir un déficit au niveau de sa province et au niveau fédéral, pour un déficit total créé en son nom? Imaginez ce citoyen aujourd'hui, quand le ministre des Finances du Canada lui dit «soyez heureux cher citoyen, nous avons réduit notre part du déficit.» Si on continue la phrase, il devrait leur dire «mon cher citoyen, je m'excuse, la part qui m'appartenait, je l'ai mise en votre nom, sur le dos du gouvernement provincial.» Quelle belle opération! C'est une opération qui montre un manque de courage qui ne se dit pas.

De plus, l'opposition n'a cessé depuis 15 mois d'exiger que le gouvernement prenne les mesures draconiennes qui s'imposent pour réduire le déficit astronomique. Nous n'avons cessé de demander au gouvernement de s'asseoir avec les députés de tous

les partis pour former un comité de travail en vue d'analyser toutes les dépenses gouvernementales, poste par poste. Il suffit de regarder le rapport du vérificateur général pour voir les dizaines de millions de dollars gaspillés par une mauvaise gestion. Jamais le gouvernement ne s'est rendu à cette suggestion.

C'est plutôt le ministre des Affaires intergouvernementales qui a fait l'exercice et il a fini par trouver certaines choses à gruger à gauche et à droite. Il a effectivement ciblé un objectif de réduction de 45 000 fonctionnaires de la fonction publique et cela a constitué la plus grosse part du Budget. Le gouvernement fédéral mettra à pied 45 000 fonctionnaires.

Ce dont on a oublié de s'assurer, c'est comment le travail se fera après la mise à pied de ces 45 000 fonctionnaires. Le gouvernement fera comme il a toujours fait, il se tournera vers la sous–traitance afin de combler des besoins qui ne sont plus comblés par du personnel régulier. Quel est le résultat de cette réduction? Ce que la main gauche économisera, la main droite s'empressera de le dépenser dans quelques mois.

Comment voulez–vous que les citoyens qui nous regardent, qui en ont ras le bol des discours vides de sens, ne s'inquiètent pas de voir ce petit manège du gouvernement qui se pète les bretelles d'avoir réduit la taille de la fonction publique et qui réengagera, probablement en sous–traitance, des amis du pouvoir pour faire la même job.

• (1810)

Il aurait fallu, lors de la réduction de la fonction publique, respecter les conditions suivantes: premièrement, que cela se fasse avec la mise en place d'un large consensus social auquel auraient dû participer les syndicats impliqués dans cette opération. Ils sont capables de comprendre aussi que le gouvernement a des objectifs à rencontrer. Et je pense qu'on aurait pu, dans un effort commun avec le patronat, les syndicats, les représentants du gouvernement et ceux de l'opposition, former un groupe de travail qui se serait véritablement attaqué à éliminer non pas un nombre de fonctionnaires X qu'on va remplacer par un nombre de sous–traitants Y, mais à éliminer des activités gouvernementales inutiles.

Les employés de l'État connaissent des dizaines et des dizaines d'endroits où le gouvernement gaspille littéralement l'argent des contribuables en dédoublant des responsabilités, en faisant faire deux fois la même chose ou en mettant en place un processus tellement lourd, tellement difficile à traverser qu'il brûle énormément d'énergie et occasionne énormément de coûts. Voilà ce qu'on aurait dû faire: travailler avec tous les intervenants à scruter à la loupe pour trouver où se faisait le gaspillage et la mauvaise administration dans cet immense chantier qu'est le gouvernement fédéral.

Malheureusement, on se contente encore une fois de déclarer: «On va mettre à pied 45 000 fonctionnaires. Applaudissez–nous. Voilà, notre travail est fait.» Et le ministre des Affaires intergouvernementales d'ajouter: «On a fait maintenant notre boulot, que les provinces fassent le leur.»

Franchement, faut–il ne rien connaître en administration publique pour aborder les problèmes avec autant de négligence, avec une telle désinvolture et en lançant, lors de discours, des grands principes comme ceux–là qui font bien pour la galerie, qui peuvent remplir des journaux mais qui, en réalité, ne règlent pas le véritable problème.

Voyons un autre endroit où le gouvernement a décidé de couper. Je vous disais que le gouvernement avait coupé aux mauvais endroits. Quelle a été sa cible principale lors du dernier Budget et de l'avant–dernier Budget? Les chômeurs, ces citoyens les plus vulnérables de notre société, ont été les plus durement touchés. Et je défie tous les libéraux de l'autre côté de nous dire que les chômeurs n'ont pas été les plus touchés par ce gouvernement depuis les deux derniers Budgets.

Je me rappelle les discours du Parti libéral et des lettres signées par le premier ministre actuel, qui était chef de l'opposition, où on dénonçait vertement les restrictions au programme d'assurance–chômage qui étaient faites par les conservateurs. Les libéraux se disaient outrés de voir que les conservateurs n'avaient d'autre imagination pour régler le problème des finances de l'État que de s'attaquer aux plus démunis de la société.

Dans ma région de Saguenay—Lac–Saint–Jean, je me souviens que le député de Jonquière avait failli quitter le caucus conservateur tant il était en désaccord avec les propositions conservatrices. Les libéraux étaient en désaccord avec ces propositions et ils les ont dénoncées. Ils ont fait plein de promesses aux Canadiens lors de la dernière élection.

Et les gestes les plus durs qui ont été posés, ce n'est pas envers les fonctionnaires, ce n'est pas envers les banques, ce n'est pas envers les riches familles qui bénéficient de fiducies, ce n'est pas envers les entreprises qui souvent ne paient même pas d'impôts, c'est envers les chômeurs du Canada, lors des deux derniers Budgets.

Permettez–moi de vous dire, puisqu'on manque d'imagination de l'autre côté, que le ministre des Finances semble tout fier d'avoir coupé certaines dépenses de l'État. Pourquoi ne s'est–il pas attaqué à la réserve de l'armée, alors qu'il s'agit de la deuxième plus coûteuse dans l'univers? Ce n'est pas compliqué, c'est la réserve qui coûte le plus cher, immédiatement après la Suisse, un pays extrêmement riche par rapport au Canada. La réserve canadienne est celle qui coûte le plus cher, près de un milliard de dollars dépensés inefficacement.

Pourquoi? Pourquoi, au lieu d'aller chercher 700 millions chez les chômeurs, n'a–t–on pas regardé la réserve canadienne? Pourquoi ne s'est–on pas mis au travail pour aller chercher peut–être 300 à 400 millions dans une réserve qui est totalement inefficace, de l'avis même du vérificateur général et des observateurs?

• (1815)

Pourquoi on n'a pas fait cela? Dieu seul le sait. Le ministre des Finances a toute bonne conscience, il a fait son travail de coupures, mais nous continuons d'affirmer qu'il a coupé à la mauvaise place. Comment expliquez–vous que le vérificateur général dénonce, mois après mois, année après année, le fait qu'on ne puisse pas établir avec certitude les populations autochtones qui bénéficient de crédits assez importants dans le cadre des ententes

avec le gouvernement fédéral pour les affaires indiennes? Tout le monde se demande pourquoi le gouvernement fédéral ne procède pas, en collaboration avec des bandes autochtones, à un recensement exact des individus, avant de transférer l'argent.

Rien n'a été fait. Quel effort avez–vous vu que ce gouvernement a fait pour essayer, au moins, que cet argent soit dépensé correctement, qu'on donne aux autochtones ce qui leur revient, mais qu'on le donne sur des bases véritablement correctes pour tous les autres Canadiens? Jamais, jamais. Ces choses–là n'intéressent pas le ministre des Finances. Également, je dois vous dire que le ministre des Finances, en plus de réduire son déficit de façon insuffisante, en plus de le faire de la mauvaise façon en le balayant dans la cour des provinces, en plus d'avoir coupé les dépenses aux mauvaises personnes et à la mauvaise place, ce ministre des Finances, ce gouvernement a refusé d'augmenter ses revenus, là où était l'argent.

Cela, c'est de toute beauté. Dites–moi qui me nourrit, madame la Présidente, et je vous dirai à qui va ma fidélité. Comment se fait–il que ce gouvernement, que ce ministre des Finances a été aussi timide dans la mise en place de mesures pour aller rechercher de l'argent qui aurait pu aider le Canada à passer au travers de ses difficultés? Pourquoi a–t–on demandé aux banques, un détail, les banques qui, l'année passée, ont fait ensemble quelque 4 milliards de dollars de profits, pourquoi a–t–on demandé aux banques un effort temporaire de 100 millions de dollars?

Imaginez, il y en a, de l'argent, là. Ce sont des gens qui épargnent énormément d'impôt. Ce sont des sociétés qui sont devenues richissimes dans le contexte dans lequel on vit. Ce sont des sociétés qui continuent de s'enrichir, alors que la plupart des Canadiens s'appauvrissent. Est–ce qu'un gouvernement responsable ne devrait pas, dans un contexte d'équité et de juste partage, partager équitablement les fonds fiscaux? Pourquoi les banques—et je termine là–dessus, madame la Présidente, vous me faites signe que mon temps est terminé et c'est malheureux, j'ai plein de suggestions encore pour le gouvernement—mais pourquoi les banques, les grandes sociétés, se sont–elles épargné des impôts que le ministre aurait pu leur imposer? Pourquoi a–t–il donné quatre ans aux détenteurs de fiducies familiales pour mettre leur argent à l'abri? C'est un scandale.

Je vous dirai simplement, et je termine là–dessus, que les deux Canada n'ont pas perçu le Budget de la même façon. Dans le reste du Canada, dans les sondages, dans les provinces Atlantiques, 60 p. 100 trouvent que c'est un bon Budget; en Ontario, 55 p. 100; dans les Prairies, 54 p. 100, en Colombie–Britannique, 51 p. 100, tandis qu'au Québec, 57 p. 100 des gens considèrent que c'est un mauvais Budget.

[*Traduction*]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions au député de Roberval. Il a dit qu'il n'était pas très doué pour les chiffres; je dois dire que je suis d'accord avec lui sur ce point.

Il a dit que la dette avait grimpé à 800 milliards de dollars. Il semble cependant ignorer qu'il existe dans l'économie un facteur appelé croissance. Le Canada est l'un des pays du monde occidental dont la croissance est la plus rapide à l'heure actuelle. S'il tenait compte de la croissance, il verrait que la dette commence à diminuer d'après le plan du ministre des Finances.

Il a également parlé de sa grande imagination. C'est bien vrai, il est doué d'une imagination formidable. Le gouvernement fédéral perçoit essentiellement des fonds au nom des provinces. Cela fait partie de l'organisation constitutionnelle de notre pays.

Tout le monde comprend que tous les gouvernements sont dans le même bateau et que nous devons réduire les dépenses. Ce débat se poursuit en Ontario depuis des années. Nous continuons à nous rejeter réciproquement la responsabilité. C'est toujours la faute de l'autre.

Le contribuable n'est pas dupe. Les Ontariens savent très bien que le gouvernement provincial doit réduire ses dépenses. Nous avons beaucoup moins réduit les paiements de transfert aux provinces que nous ne l'avons fait pour nos propres dépenses.

• (1820)

On ne peut pas berner les Québécois. Ils savent bien que les gouvernements doivent réduire leurs dépenses. Cela s'applique aussi bien au gouvernement du Québec, qui a jusqu'à maintenant accumulé une dette de 70 milliards, mais qui ne fait rien pour y remédier. Le premier ministre du Québec court dans tous les sens pour organiser un référendum, mais il ne s'occupe pas des problèmes économiques de la province. Rejeter la faute de tous les problèmes sur le gouvernement fédéral ne prendra pas. Je ne pense pas que cela prendra au Québec non plus.

Tout le monde a été touché par le budget. Nous avons augmenté les impôts que doivent payer certaines de nos grandes banques. On passe certaines choses sous silence. La Banque Royale affiche des bénéfices d'un milliard de dollars. Certains ne semblent pas comprendre qu'elle a essuyé des pertes année après année avant cela.

Loin de moi l'intention de défendre les banques, mais j'expose tout simplement la réalité. Un milliard de dollars, cela semble parfois être beaucoup d'argent, et ça l'est, mais au regard d'actifs de 125 milliards de dollars, cela ne représente pas un très bon rendement sur le capital, surtout compte tenu des pertes des années antérieures.

Cela n'arrange rien de rejeter toute la faute sur les banques. Nous devons tous faire quelque chose pour réduire les dépenses publiques. C'est ce que fait notre budget. Il le fait d'après une perspective fédérale et il le fera pour les provinces. J'aimerais que mon collègue me dise ce qu'il en pense.

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, quelle compassion à l'endroit des pauvres banques qui n'ont fait que 4 milliards de dollars de profits l'an passé. J'aurais aimé que mon honorable collègue manifeste autant de compassion à l'endroit des chômeurs du Canada qui ne chiffrent pas leurs bénéfices en termes de milliards, ne chiffrent pas leurs bénéfices de l'année dernière, mais parlent de pertes, année après année.

J'aurais cru que mon collègue était mieux informé quand il parlait des points d'impôt que le gouvernement fédéral utilise et du fait qu'il redonne de l'argent aux provinces. Quand on écoute parler les ténors du fédéralisme, on a toujours l'impression que c'est un cadeau merveilleux qu'on fait aux provinces. Le fédéral qui reçoit de la main de Dieu des impôts et les distribue avec

générosité à ces pauvres petites provinces. Et de quoi se plaignent–elles, on les a à peine coupées?

Madame la Présidente, je vous dirai simplement ceci: le gouvernement fédéral qui n'avait pas le droit, à une époque, de percevoir des impôts, a demandé d'obtenir des points d'impôt, avec l'engagement de fournir, évidemment, un effort de guerre à l'époque. Il a refusé, par la suite, de redonner les points d'impôt aux provinces, en disant que ces points d'impôt qu'il récupérait donnaient un certain montant d'argent et on va les répartir entre les provinces pour qu'elles puissent réaliser des choses.

Quand on part de cet état de situation et que, de l'avis du premier ministre, on continue à percevoir les impôts qui, originellement, appartenaient aux provinces—lisez votre histoire—qu'on décide de donner la moitié du rendement qu'ils rapportent, il y a un problème quelque part. C'est cela, le problème du fédéralisme. Je ne disconviens pas du fait que le système n'a pas d'allure. Oui, les provinces et le gouvernement fédéral se chamaillent. D'ailleurs, nous, on a une solution à cela qui est bien claire, qui est bien précise. Nous sommes les seuls, d'ailleurs, à en avoir une, car personne dans ce pays n'en a une.

Je dirai, en terminant, quand on parle de la nécessité pour les provinces de faire leur ménage, je vous dirai, honorable collègue, que j'étais au sein du gouvernement du Québec quand on a fait faire des sacrifices énormes à la fonction publique, quand on a rationalisé l'administration et je vous dirai simplement qu'à l'échelle canadienne, le déficit du Québec aurait été de 10 milliards de dollars par année. Si on avait été aussi mal administrés que l'est le gouvernement fédéral, le Québec, annuellement, s'endetterait de 10 milliards de dollars par année.

Depuis toutes les années où le fédéral, depuis 1985–1986, a près de 40 milliards de dollars de déficit, le déficit annuel du Québec est de 3 milliards, en gros, avec 5 milliards l'année dernière. Il n'y a aucune comparaison entre la bonne administration de l'ensemble des provinces canadiennes par rapport au fouillis administratif, à la dette disproportionnée du gouvernement fédéral qui, toutes proportions gardées, bat tous les records d'administration publique, non seulement au Canada, mais dans les pays industrialisés, excepté l'Italie.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose, Ref.): Madame la Présidente, j'ai une brève question à poser au député. Tout ce bavardage sur un merveilleux budget qui n'aura pas les résultats annoncés devient vraiment fatigant. Je trouve effrayant que l'opposition veuille faire quelque chose de pire encore. Elle refuse de s'occuper d'un problème grave.

• (1825)

Au sujet des sociétés, si on augmente les impôts des sociétés, qui, en fin de compte, paiera la note? Selon le député, pourquoi tant de sociétés ont–elles choisi de passer la frontière, sinon à cause de la fiscalité? Veut–il toutes les chasser du Canada?

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, on connaît les opinions du Parti réformiste. Ils les ont défendues en cette Chambre et ils ont condamné le Budget. Voici le résultat de la condamnation du Budget par le Parti réformiste: dans l'Ouest, leur château fort, 54 p. 100 de leurs électeurs, 60 p. 100 en Colombie–Britannique, trouvent que c'est un bon Budget.

Je dirai simplement à mes collègues du Parti réformiste que leurs discours maintenant ne trompent plus personne. On sait qu'ils veulent abolir les programmes sociaux, tout ce qui touche les individus, les transferts aux plus démunis. On sait que pour eux, les sociétés, les banques, les grandes entreprises ne devraient pas payer d'impôts, mais on voit ce que vaut leur choix de société. On voit comment ils ne réussissent même pas à convaincre leurs propres électeurs avec qui, semble–t–il, ils ont des communications si extraordinaires.

[*Traduction*]

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais partager mon temps de parole avec le député de Hamilton–Ouest.

C'est avec plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C–73. Je profite de l'occasion pour dire que j'appuie le budget présenté par le ministre des Finances le mois dernier. C'est vraiment un budget qui reflète les principes et les priorités des Canadiens.

Notre défi consiste à équilibrer les besoins du pays et les réalités financières d'aujourd'hui. Les Canadiens nous ont clairement demandé de réduire les dépenses, de ne pas augmenter les impôts, de dépenser les deniers publics plus prudemment en fonction de leurs priorités et d'être équitables envers les particuliers et les régions. J'estime que ce budget respecte et reflète ces principes.

Après le dépôt du budget, j'ai voulu recueillir les idées, les propositions, les observations et les préoccupations des habitants d'Edmonton–Est au sujet du budget. Le soir où le budget a été déposé, j'ai tenu un colloque officieux avec les représentants de l'ensemble des électeurs d'Edmonton–Est. Il y avait des petits entrepreneurs, des étudiants, des enseignants, des personnes âgées, des Canadiens de fraîche date et des porte–parole des groupes communautaires et d'organismes.

Des membres de notre groupe sont venus à mon bureau de circonscription d'Edmonton–Est pour visionner la bande vidéo du discours sur le budget et participer à une courte discussion sur ce dernier. Par suite de la discussion, j'ai appelé de mon bureau d'Ottawa et nous avons tenu un appel conférence sur le budget et ses effets dans notre circonscription. Pour déterminer le niveau de sagesse collective des gens, j'ai posé une série de questions afin de connaître leurs points de vue et leurs réactions.

Je leur ai demandé quel était leur sentiment par rapport au budget. Tous ont dit qu'il était dur, mais juste. Ils avaient le sentiment que le budget protégeait nos valeurs et nos programmes de base. Plus particulièrement, ils étaient soulagés que les pensions de vieillesse n'aient pas été radicalement réduites et ils se réjouissaient—ils étaient en fait en extase—que le ministre des Finances ait déclaré son appui aux principes de la Loi cana-

dienne sur la santé et maintenu au même niveau le financement des programmes de la justice.

La manière dont les réductions des programmes ont été faites a plu à plusieurs participants. Ceux–ci trouvaient judicieux que les réductions soient faites avec soin par les ministères et non d'une manière uniforme partout. Il importe de souligner cette réaction du groupe aux compressions budgétaires parce que cela montre qu'il appuie notre démarche d'examen des programmes.

À l'instar de tous les Canadiens, les Albertains méritent d'avoir un bon gouvernement et ils s'y attendent. Or, un bon gouvernement consiste simplement à fournir des programmes efficients et rentables que les Canadiens veulent et pour lesquels ils sont prêts à payer en matière de défense, d'industries, de développement des ressources humaines, de transports, de justice et de patrimoine. Les électeurs de ma circonscription et de ma province croient fermement au principe du rendement optimal en contrepartie de l'argent dépensé. Ils attendent ce rendement des programmes et services gouvernementaux financés par les deniers publics.

• (1830)

Par conséquent, quand on entreprend des compressions de dépenses, il est important d'évaluer un à un les programmes des ministères et de les examiner attentivement et sérieusement. En cela, l'approche du gouvernement diffère fondamentalement de celle préconisée par le Parti réformiste, celui–ci proposant de faire des compressions systématiques au niveau de tous les ministères, sans tenir compte des conséquences financières ou sociales ni des répercussions que ces compressions pourraient avoir sur les autres paliers de gouvernement et sans égard au rendement optimal en contrepartie de l'argent dépensé.

Nous avons choisi l'approche plus rigoureuse et plus efficace de l'examen des programmes, qui prévoit la suppression de ceux qui ne fonctionnent pas et la rationalisation des autres. À l'égard de la fonction publique, le gouvernement a opté pour une approche de réduction des effectifs. Cette approche stratégique encourage simplement l'élimination du gaspillage et des chevauchements au sein des organisations. Nous devons coopérer et travailler d'arrache–pied afin de trouver des solutions pour que nos ministères et organisations fonctionnent avec un maximum d'efficacité tout en offrant des services et des programmes d'une excellente qualité.

Sabrer les dépenses d'une organisation ou d'une entreprise et y pratiquer des compressions simplement pour le plaisir de réduire les effectifs et sans ligne de conduite ni stratégie précise, c'est tout à fait irresponsable.

Les représentants des petites entreprises qui ont participé à notre table ronde ont appuyé le soutien que le gouvernement actuel continue de donner à cet important secteur de notre économie. Ce budget reconnaît que, dans certaines circonstances, le gouvernement peut et doit aider le secteur privé dans la conjoncture mondiale actuelle en rapide évolution. Ainsi, le gouvernement continuera d'appuyer les exportations commerciales dans les secteurs qui font face à une concurrence internationale féroce. C'est particulièrement important dans ma province, où le secteur des exportations a connu une importante croissance.

D'ici l'automne, le gouvernement travaillera aussi avec les banques canadiennes afin de déterminer des repères significatifs pour les prêts aux petites entreprises. Les propriétaires de petites entreprises de l'Alberta, comme ceux du reste du Canada d'ailleurs, ont de la difficulté à obtenir du capital pour financer leurs activités.

Depuis que nous avons été portés au pouvoir, nous avons pris plusieurs mesures qui, de l'avis des propriétaires de petites entreprises, aideront à améliorer leur capacité de faire des affaires: nous avons réduit la réglementation et la paperasserie, nous avons établi des guichets de services uniques et nous avons diminué les cotisations d'assurance–chômage. Toutes ces mesures visant à réduire le déficit aideront les petites entreprises.

Ceux qui ont participé à nos discussions sur le budget ont déclaré qu'ils approuvaient les mesures d'équité fiscale qui y sont mises en oeuvre. Ce thème de l'équité est ressorti également au cours du forum que j'ai organisé sur le filet de sécurité sociale, où des participants ont proposé que le gouvernement ajoute à ses réformes en matière de sécurité sociale des réformes fiscales.

Notre budget contient plusieurs mesures qui promeuvent l'équité de notre régime fiscal. Pour assurer cette équité, il faut commencer par garantir que les impôts dûs soient payés. Le gouvernement applique donc des règles pour que les membres de l'industrie de la construction, secteur où prospère l'économie souterraine, observent les lois fiscales. Les sociétés de portefeuille privées n'ont pas droit au report d'impôt sur le revenu d'investissement qu'elles réalisent. Tous les avantages fiscaux découlant des fiducies familiales ont été éliminés. Il y a plusieurs autres mesures. Nous avons haussé la surtaxe sur les bénéfices des sociétés, la faisant passer de 3 à 4 p. 100. Nous avons ajouté un impôt temporaire sur les grandes institutions de dépôts, y compris les banques.

Les participants à mon forum ont exprimé leur appui au fait que le gouvernement se soit attaqué à réduire le déficit surtout en coupant les dépenses. Nous avons pris l'orientation qu'il fallait au moment opportun. En fait, au cours des trois prochaines années, les réductions des dépenses totaliseront 25,3 milliards de dollars, alors que les mesures prises à l'égard des recettes produiront 3,7 milliards de dollars. Cela équivaut à 7 $ de coupes dans les dépenses pour chaque 1 $ de recettes provenant de nouveaux impôts.

Au cours de notre conférence téléphonique, j'ai demandé aux participants quelles questions issues de ce budget seraient importantes pour notre circonscription, pour que nous puissions assurer un suivi et décider des futures mesures à prendre. Le groupe a réagi en disant que le budget leur offrait une occasion de collaborer avec les provinces et le gouvernement fédéral pour élaborer la série de principes et d'objectifs conjoints qui sous–tendraient le nouveau Transfert social canadien. Nous pouvons ainsi veiller à ce que les valeurs et les priorités chères aux Canadiens soient préservées dans nos programmes sociaux.

Les participants ont été encouragés par le message haut et clair du budget, selon lequel les principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé continueraient d'être appliqués. Les Albertains, comme tous les Canadiens, veulent que leur système de sécurité sociale soit plus efficace et ils tiennent à ce que le chevauchement et le double emploi diminuent. Toutefois, ils s'inquiètent de la répercussion possible sur leur province d'une

plus grande flexibilité provinciale, étant donné l'indifférence et l'insensibilité que le gouvernement provincial actuel affiche à l'égard des programmes sociaux. Tous les participants conviennent qu'il nous faut conserver les grands principes qui sous-tendent notre système social afin de pouvoir protéger encore nos citoyens les plus vulnérables.

• (1835)

À cette tribune et à d'autres ayant eu lieu dans le cadre de l'examen de la sécurité sociale, nos programmes sociaux ont fait l'objet d'un appui considérable. Si tout le monde convient de la nécessité d'une réforme, on souhaitait que le régime de l'assurance-chômage reste inchangé, on ne souhaitait pas son démantèlement, comme c'est le cas dans le régime enregistré de sécurité personnelle que préconise le Parti réformiste.

Un autre sujet de préoccupation qu'ont soulevé les électeurs de ma circonscription, c'est la menace que l'augmentation des coûts de notre régime de retraite public fait planer sur leurs prestations de retraite. Le gouvernement s'est engagé à mettre un système équitable et fiable à la disposition des personnes âgées, mais, pour cela, il faut assurer la viabilité à long terme du régime de retraite. Dans le courant de l'année, le ministre du Développement des ressources humaines, en collaboration avec notre ministre des Finances, publiera un document traitant des modifications à apporter au régime de retraite public pour qu'il reste abordable. Le budget énonce les grands principes de cette réforme qui sera menée avec la collaboration de tous et chacun d'entre nous. L'examen est un autre domaine possible d'intervention de la part des citoyens, notamment les personnes âgées.

Certains disent que notre budget ne comporte pas suffisamment de compressions, qu'il aurait pu être plus sévère. Or, dresser un budget, ce n'est pas simplement balancer les comptes. C'est aussi prendre en considération les besoins de la nation en fonction de ses priorités, ce qui exige une responsabilité financière.

D'autres se plaignent que nous n'avons pas fixé des objectifs de réduction du déficit sur une période plus longue. Mais on parle de deux ans à poursuivre des objectifs cumulatifs, sans possibilité de reporter à plus tard l'application des mesures de réduction du déficit et d'autres initiatives ayant le même but. Dans le passé, des gouvernements ont établi des plans à long terme, mais ils ont toujours fini par renvoyer les réformes qui s'imposaient aux calendes grecques. Les objectifs à court terme que nous avons arrêtés nous permettront de réduire le déficit coûte que coûte.

Bref, on est presque unanime à Edmonton-Est: le budget de 1995 est une initiative de longue portée visant à rétablir la santé financière nécessaire à une économie solide et en croissance. Les électeurs et les électrices de ma circonscription aiment bien des choses qu'ils trouvent dans le budget. De plus, ils considèrent les transferts sociaux et l'examen des moyens de subsistance à la retraite comme étant les questions sur lesquelles il faudra se pencher sous peu. J'ai hâte de collaborer avec eux et avec le gouvernement sur ces dossiers, pendant que le gouvernement continuera d'améliorer nos programmes et nos services.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais faire remarquer à ma collègue qu'elle ne s'est pas servie des conséquences du surendettement du pays sur l'investissement et l'emploi au Canada.

Cette dette a un impact très négatif pour la création d'emplois. Pour financer notre dette, je l'ai dit tantôt, nous sommes obligés d'offrir une prime aux investisseurs internationaux. Cette prime que nous offrons augmente continuellement à mesure que la dette croît, ce qui fait que le contribuable canadien ne peut pas consommer autant qu'il le devrait. L'égalité de cette équation-là, c'est de moins en moins de travail, et c'est plus de gens sur l'assurance-chômage.

Maintenant, par rapport aux nouvelles conditions d'admissibilité, ils doivent se retrouver sur l'aide sociale. Donc, c'est un impact qui est très négatif. Ma question est la suivante: Le fédéralisme actuel nous offre le statu quo, c'est-à-dire que ce sont des compromis que l'on fait entre deux groupes, des compromis boiteux. Dans notre région, on va appeler cela, des «chiquages de guenilles» qui ne se terminent pas. Le statu quo, c'est des résignations sempiternelles à la petite misère. Est-ce cela que vous voulez offrir à notre génération montante? Ce statu quo qui n'est fait que de grenouillage et de maquillage.

• (1840)

[*Traduction*]

Mme Bethel: Madame la Présidente, je sais gré au député du Bloc pour sa question. Le fédéralisme est tout aussi important pour ceux qui habitent l'Alberta que pour ceux qui vivent au Québec.

Je comprends les analogies qu'il fait au sujet des chicanes de famille, mais j'estime que les familles saines savent aplanir leurs différends. Il y a une sorte d'évolution, et non de révolution, qui s'opère dans notre façon de faire. Ce qui me plaît énormément, c'est qu'on sent que le gouvernement est moins centralisateur ces temps-ci. De plus en plus, les provinces sont en mesure de déterminer leurs propres besoins et de chercher leurs propres solutions. C'est ainsi que les choses doivent se dérouler, à mon avis. Il est très bénéfique pour le Québec, pour les Maritimes et pour toutes les autres régions du pays que nous travaillions ensemble pour régler nos problèmes communs.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les observations de la députée au sujet de la réaction de ses électeurs.

Je voudrais la renvoyer à une annonce que son gouvernement a faite l'année dernière à propos d'un programme intitulé «L'école avant tout», qui traite directement des décrocheurs et de ceux qui risquent de le devenir. Son gouvernement a annoncé le financement de ce programme l'année dernière et, si j'ai bien compris le libellé du communiqué publié à ce moment-là, le gouvernement a souligné l'importance de ce programme pour le Canada. Je me demande si la députée sait si ce programme se poursuivra.

Mme Bethel: Madame la Présidente, il s'agit là d'une question très précise à laquelle je ne peux pas répondre pour l'instant. Je ne suis au courant ni du communiqué ni du programme. Je m'en excuse auprès du député.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Madame la Présidente, il y a plusieurs points dont j'aimerais parler, mais comme je ne veux pas prendre trop de temps, je me limiterai à un ou deux.

La députée d'Edmonton–Est insistait beaucoup sur l'équité des transferts aux provinces et aux particuliers, étant donné que le gouvernement a la responsabilité de faire en sorte qu'ils aient un niveau de vie que nous puissions respecter.

L'un des plus importants transferts que nous ayons actuellement dans notre pays est le montant de 50 milliards de dollars que nous transférons à nos prêteurs, pas aux pauvres, ni aux personnes âgées, ni aux jeunes, ni à ceux qui veulent s'instruire, mais à nos riches prêteurs du monde entier. Un sondage a révélé que 41 p. 100 des Canadiens estiment que l'on ne réduit pas le déficit assez vite pour éviter que ce transfert n'augmente et faire en sorte que les Canadiens puissent profiter de cet argent.

La députée a–t–elle des mesures à proposer, étant donné que le ministre des Finances met beaucoup trop de temps à réduire le déficit?

Mme Bethel: Madame la Présidente, nous préconisons deux plans d'action dont un à court terme, sur deux ans. Il est extrêmement important de ne pas remettre à plus tard ce que nous devons faire. Il est important d'avoir des objectifs à court terme, pour réduire le déficit. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le privilège, au nom des habitants de ma circonscription, Hamilton–Ouest, de prendre la parole sur le projet de loi C–73, une loi qui porte pouvoir d'emprunt pour le prochain exercice et, dans le même ordre d'idées, sur le budget rigoureux mais juste que mon honorable collègue, le ministre des Finances, a déposé le 27 février.

Le budget de 1995 respecte, comme promis, les principes de l'équité et reflète le désir du gouvernement de réduire le déficit au moyen, surtout, de réductions des dépenses au lieu d'augmentations massives des taxes, comme le proposait le troisième parti. Ainsi, au cours des trois prochaines années, chaque dollar d'augmentation des recettes s'accompagnera de sept dollars de réduction des dépenses. Ce budget aura donc un impact énorme sur la reprise économique du Canada.

• (1845)

Je tiens à souligner aussi que pour l'élaboration du budget de 1995, le ministre a pris soin d'obtenir le point de vue des Canadiens de toutes les régions du pays au moyen des audiences prébudgétaires du Comité permanent des finances.

Ces audiences ont eu lieu dans différentes villes du Canada, entre autres dans ma ville natale, Hamilton. Je suis fier de dire que le ministre des Finances a accepté près de 90 p. 100 des recommandations du Comité des finances et qu'il en a tenu compte dans le budget de 1995.

En ma qualité de président du Comité permanent des Communes sur les transports, je tiens aussi à souligner que notre comité aide actuellement le ministre des Transports à faire un examen exhaustif de la marine. Comme il est indiqué dans un document postbudgétaire publié par Transports Canada—sous le titre «Nouvelle orientation de Transports Canada et le budget de 1995»—, le Comité permanent des transports de la Chambre des communes procède à des consultations exhaustives sur l'avenir du secteur maritime au Canada. Il compte présenter un rapport ainsi que des recommandations d'ici la fin d'avril.

Cet examen a pour objet de relever des failles dans le secteur maritime du Canada et d'y éliminer le gaspillage inutile et contre–productif de même que les mauvaises pratiques de gestion. L'examen aidera à réduire les dépenses inutiles du gouvernement fédéral, puisqu'il suppose l'étude des moyens de fournir des services maritimes concurrentiels et efficaces dans le cadre d'un système de transport intégré.

Le ministre des Finances s'est vraiment efforcé de donner suite aux opinions qui lui ont été adressées directement et indirectement, par l'entremise des parlementaires.

Le 6 janvier, j'ai envoyé une lettre ouverte au ministre des Finances, au nom d'électeurs d'Hamilton–Ouest qui lui ont demandé de ne pas augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. Avant le dépôt du budget, mes électeurs m'ont dit—au cours de rencontres dans un centre commercial, dans la rue et dans un café–restaurant—qu'une telle hausse ne ferait pas qu'imposer un fardeau trop lourd aux familles à faible et à moyen revenus. Cette augmentation pourrait avoir un effet néfaste sur les objectifs du fédéral en matière de recettes, en créant un autre incitatif en faveur d'activités de l'économie souterraine.

De toute évidence, le ministre des Finances a écouté les Canadiens en ce concerne l'impôt sur le revenu des particuliers. Les députés ont constaté que le budget ne prévoyait aucune hausse à ce chapitre. Le budget prévoit un engagement ferme à réduire l'appareil gouvernemental, mais en procédant équitablement sans nuire aux initiatives essentielles du gouvernement qui visent à stimuler la croissance économique et la création d'emplois au Canada.

Le principe de l'équité budgétaire paraît aussi dans la volonté du ministre de s'attaquer au déséquilibre qui existe au Canada entre les contributions fiscales des particuliers et celles des grandes sociétés rentables. Depuis trois décennies, la part des sociétés dans tous les impôts perçus par le gouvernement a rétréci, alors que celle des impôts provenant des particuliers a presque doublé. Le budget fédéral de 1995 comprend donc d'excellentes mesures visant à établir un régime fiscal équitable et équilibré.

Par exemple, le budget prévoit une hausse de la surtaxe des sociétés, qui passe de 3 à 4 p. 100, ainsi qu'une augmentation de 12,5 p. 100 de l'impôt des grandes sociétés. De plus, au cours d'une année où les grandes banques canadiennes ont réalisé des bénéfices de milliards de dollars, le budget de 1995 impose une hausse immédiate de l'impôt existant sur le capital des banques et d'autres grandes institutions de dépôts.

Pour l'édification de mes vis–à–vis qui s'opposent à tout, je dirai qu'ils auraient intérêt à s'inspirer d'organisations et de personnes réputées qui ont exprimé leur soutien aux mesures annoncées dans le budget de 1995.

On lit dans l'éditorial du *Wall Street Journal* que «le budget audacieux du Canada devrait inspirer d'autres pays aux prises avec des gouvernements tentaculaires». Que mes vis–à–vis qui disent non à tout s'inspirent de cela. Nous avons entendu le Parti réformiste dire à maintes et maintes reprises que le budget était terrible et que le gouvernement était horrible, qu'il ne savait pas ce qu'il faisait.

Ces déclarations sont contrebalancées par celles de gens qui s'y connaissent en matière d'économie. Je suis convaincu qu'ils ne sont pas réformistes. Dans un éditorial, le *Financial Times*, au Royaume–Uni, disait: «Le budget canadien annoncé lundi sauve le pays de la catastrophe financière. M. Paul Martin, le ministre des Finances, semble être parvenu à un équilibre ingénieux entre les exigences de plus en plus onéreuses des investisseurs et celles des citoyens.»

• (1850)

Dans *The Strait Times*, le quotidien le plus lu de Singapour, on lit l'extrait suivant d'une dépêche de Reuter–AFP: «Les économistes ont félicité le gouvernement pour ses efforts en déclarant que c'était peut–être la première fois qu'un gouvernement canadien tentait sérieusement de juguler les dépenses.» Je sais que la moitié de l'ancien gouvernement conservateur, qui est à la Chambre aujourd'hui, peut apprécier de tels commentaires.

Et que dire de la radio de Radio–Canada où William Dudley, économiste chez Goldman Sachs, déclarait: «Tout bien considéré, il faut admettre que le gouvernement a finalement compris le message et s'est rendu compte qu'il fallait rationaliser et, à mon avis, les marchés financiers doivent récompenser le Canada pour cela.» C'est plutôt bon pour le gouvernement.

Et si cela ne suffit pas, je dirai que le budget a reçu l'appui de l'Institut des comptables agréés du Canada, un organisme qui représente 55 000 comptables agréés. Il paraît raisonnable de supposer que ces gens en connaissent un peu sur l'assainissement des finances publiques. Que disent–ils? L'association qui représente 55 000 comptables agréés déclare: «Nous nous réjouissons que le ministre des Finances Paul Martin ait réduit les dépenses de façon sentie. Nous retenons tout particulièrement le taux de un à sept des nouvelles recettes par rapport aux compressions des dépenses, qui devrait faire comprendre aux investisseurs que le gouvernement s'occupe de notre situation financière.»

Et voici une citation que j'aime beaucoup: «Nous sommes très heureux de constater que le gouvernement n'a pris aucune mesure radicale qui aurait pu amoindrir la capacité des Canadiens d'économiser en prévision de leur retraite. Le budget présenté met les Canadiens au défi de continuer à chercher le moyen de redéfinir le rôle et la taille des gouvernements, ce qui constitue une étape essentielle pour parvenir à la stabilité financière.»

Nous pouvons en être fiers, quoi qu'en disent les prétendus spécialistes de l'Ontario mentionnés précédemment. Avec le budget fédéral, le premier ministre Bob Rae joue au premier qui se dégonfle. Selon lui, le ciel est tombé sur la tête des Canadiens depuis le 27 février, date où le budget fédéral a été déposé à la Chambre.

Commentant les efforts que le gouvernement déploie pour enfin remettre de l'ordre dans les finances de notre pays, Bob Rae dit que le budget provoquera un changement historique qui sonne littéralement le glas du Canada tel que nous l'avons connu et qui nous entraîne sur une voie beaucoup plus misérable. Ce sont là les paroles de quelqu'un qui ne sait manifestement pas grand–chose, pour ne pas dire rien, de la gestion des fonds publics.

Il convient de souligner qu'en 1991, la dette accumulée de l'Ontario représentait 15,5 p. 100 du PIB de cette province. Ce printemps, on s'attend à ce qu'elle atteigne près de 30,5 p. 100 du PIB provincial. De toute évidence, si le ciel tombe, c'est sur la tête des néo–démocrates au pouvoir en Ontario.

En conclusion, à l'intention de tous les prophètes de malheur qui mettent peut–être en doute les orientations du gouvernement libéral et le libéralisme lui–même, je me permets de citer les paroles d'un grand Canadien qui fut aussi premier ministre du Canada, le très honorable sir Wilfrid Laurier, qui a un jour dit ceci: «Je suis un libéral. Je suis de ceux qui croient que, partout dans le monde, il y a des abus à enrayer, de nouveaux horizons à ouvrir et de nouvelles forces à développer.»

Je suis heureux de dire que cette vision libérale éclairée reste chère au gouvernement actuel.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Madame la Présidente, je n'ai qu'une question bien simple. Chaque fois que les libéraux parlent du budget et des compressions qu'ils ont effectuées, on constate qu'ils ne sabrent dans rien. Ils ne font que transférer. Il est faux de prétendre que chaque dollar d'augmentation des recettes s'accompagne de 7 $ de réduction des dépenses. Ils transfèrent aux prêteurs, sous forme d'intérêts, de l'argent qu'on devait consacrer à des programmes destinés à aider les Canadiens.

Quand le gouvernement va–t–il reconnaître que ses dépenses ne baissent pas? Il n'effectue pas de coupes sombres. Il se contente de transférer l'argent des Canadiens qui en ont besoin à des prêteurs qui n'en ont absolument pas besoin, au départ.

M. Keyes: Madame la Présidente, j'ignore au juste les compétences du député. Ne me croyez pas sur parole; adressons–nous plutôt aux experts.

Prenons Fred Ketchen, président du conseil d'administration de la Bourse de Toronto. Selon lui, les gens de Moody's et d'autres sociétés d'évaluation du crédit se montreront encouragés par ce que le ministre des Finances a déclaré dans son budget, qu'il considère responsable, équitable, réaliste et même humain.

• (1855)

Revenons–en maintenant aux comptables agréés. Voici ce que dit le groupe qui représente les 55 000 comptables agréés de notre pays. Il est en faveur de la restructuration des paiements de transfert aux provinces et de la décision d'assouplir les transferts au titre de l'éducation et des programmes sociaux avec la création du Transfert social canadien. C'est précisément ce dont le député s'inquiète.

Dans leurs questions, les réformistes parlent de statu quo. Ce qui est amusant, c'est que, juste avant la présentation du budget, ils ont soumis ce plan ridicule qui consistait à tout supprimer en deux ans. Ils voulaient jeter les gens dans la rue dans tout le pays pour ramener le déficit budgétaire à zéro. Eh bien, ce n'est pas la façon dont notre gouvernement entend procéder. Il agit de façon équitable et il va obtenir les résultats escomptés. Je suis persuadé que, grâce à notre plan réévalué tous les deux ans, la Chambre va compter de nombreux députés libéraux après les prochaines élections fédérales.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'accorde la parole à l'honorable député de Beauport—Montmorency—Orléans en lui rappelant qu'il reste à peine 30 secondes.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Madame la Présidente, à titre de vice–président du Comité permanent des transports, j'aimerais poser une brève question au président du Comité permanent des transports.

Comme il nous mentionnait qu'il se promène régulièrement dans les casse–croûte et dans les centres d'achats où il a l'occasion de parler du Budget, j'aimerais savoir s'il a demandé ceci à ses commettants du comté d'Hamilton–Ouest: Une disposition du Budget prévoit la commercialisation de la Voie maritime du Saint–Laurent; mais s'il est impossible de la commercialiser et si la Voie maritime du Saint–Laurent fermait, est–ce que les citoyens d'Hamilton seraient contents et comment s'y prendraient–ils pour recevoir leurs boulettes de fer qui viennent de la Côte–Nord du Québec?

[*Traduction*]

M. Keyes: Madame la Présidente, il s'agit là d'une question pertinente et j'en remercie le député. Comme je suis originaire de Hamilton, Stelco et Dofasco sont deux noms que je connais fort bien. Dans ma ville natale et les autres localités situées le long des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint–Laurent, cette voie maritime est vitale pour l'industrie de l'acier.

Le député sait pertinemment que, si nous laissons la voie maritime telle qu'elle est actuellement, elle s'effondrera et disparaîtra. Le statu quo ne donne pas de bons résultats. Nous devons trouver un nouveau moyen de rendre ce réseau autonome et concurrentiel au sein de l'économie mondiale et permettre aux participants de jouer un plus grand rôle dans son fonctionnement.

Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE PROGRAMME *L'ÉCOLE AVANT TOUT*

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler d'une question des plus importantes qui a été portée à mon attention après le budget. C'est une très mauvaise nouvelle. Je crois que c'est une situation qui doit être éclaircie par le gouvernement. J'ai demandé que cette question soit soulevée ce soir pour que le gouvernement puisse nous dire ce qui est arrivé au programme *L'école avant tout*.

Le Canada a l'un des taux de décrochage scolaire au secondaire les plus élevés parmi les pays industrialisés. De plus, le Canada est également dans une situation où le niveau de qualification requis pour entrer sur le marché du travail a augmenté de façon radicale au cours des quelques dernières années.

Je peux même vous donner des chiffres tirés d'un document connu sous le nom de livre rouge. À la page 30 de ce document, il y a un tableau intitulé «Des qualifications de plus en plus élevées» qui semble indiquer que les gens qui ont moins de 12 années de scolarité occupaient environ 45 p. 100 des emplois disponibles en 1986. Cependant, en l'an 2000, cette proportion aura chuté à 32 p. 100.

On peut voir ensuite dans ce tableau que les gens qui ont 12 années de scolarité occupaient 10 p. 100 des emplois en 1986 et que cette proportion sera de 2,9 p. 100 en l'an 2000. Pour les personnes qui ont de 13 à 16 années de scolarité, cette proportion passera de 22 p. 100 en 1986 à 15 p. 100 en l'an 2000, mais pour celles qui ont 17 années de scolarité ou plus, elle passera de 22,4 p. 100 à 48,8 p. 100. Ce graphique montre que près de la moitié des emplois qui seront offerts à la fin du siècle exigeront au strict minimum 17 années d'études.

• (1900)

Dans un pays qui a l'un des taux de décrochage scolaire les plus élevés de tout le monde industrialisé, il était normal qu'on veuille faire quelque chose. Nous avons pris des mesures. En 1990, nous avons annoncé l'initiative *L'école avant tout*, qui s'adresse aux collectivités et vise à intéresser au problème divers intervenants, notamment dans le secteur privé. Il y avait également coordination avec les provinces.

La Chambre sera peut–être intéressée d'apprendre que l'actuel chef de l'opposition a appuyé ce programme même s'il se trouve des gens pour prétendre que la question est du ressort des provinces, ce qui est une interprétation littérale et une affirmation inexacte. Il est faux de prétendre que le problème du décrochage est uniquement lié au système d'éducation. C'est, en fait, un vaste problème social sur lequel nous devons nous pencher.

Je suis déçu parce que le gouvernement, dans le livre rouge, avait laissé entendre qu'il voulait miser sur les ressources humaines et avait fait la déclaration suivante:

Pour améliorer l'emploi et assurer la croissance économique, nous devons faire un effort financier en faveur de nos ressources humaines et de nos enfants. Nous devrions favoriser l'insertion professionnelle en trouvant des débouchés aux jeunes diplômés, qui sont touchés de plein fouet par la récession dans laquelle le Canada s'enfonce.

Les jeunes Canadiens, qui sont touchés de plein fouet par la récession dans laquelle le Canada s'enfonce, voient aujourd'hui ce programme disparaître. Le gouvernement a refusé de maintenir ce programme couronné de succès. Le 15 avril 1994, dans un communiqué de presse, il avait dit qu'il allait investir 30 millions de dollars dans ce programme. Que disait–il à propos de ce programme, pas plus tard que l'an dernier? Il affirmait qu'un faible niveau d'éducation entraînait inéluctablement un niveau de chômage élevé chez les jeunes. Il est donc indispensable de maintenir les mesures visant à contrer le décrochage afin que la transition entre l'école et le travail soit enrichissante pour les jeunes.

Il est scandaleux d'abandonner ce programme, et j'aimerais savoir quand le gouvernement a l'intention de se pencher sur cette question afin que nous puissions répondre aux attentes des jeunes hommes et jeunes femmes du Canada, qui ont besoin de terminer leur cours secondaire et d'avoir la chance de faire des études, pour trouver du travail et contribuer à la société canadienne.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, j'ai bien écouté ce que le député a dit au sujet du programme *L'école avant tout*. Comme le sait le député, il s'agit d'une mesure destinée à convaincre les principaux intervenants au sein de la collectivité de faire des efforts pour faire comprendre aux jeunes Canadiens qu'il est très important de rester à l'école, car c'est un excellent moyen de se préparer en vue du marché du travail et d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour demeurer concurrentiel dans un marché très compétitif.

Le député n'a probablement pas eu vent de l'annonce faite vendredi dernier par le gouvernement. Une partie des fonds sera réorientée. Le gouvernement a annoncé un programme d'emplois d'été, un ensemble de six modules de création d'emplois pour les étudiants de niveau secondaire et de niveau postsecondaire, lequel devrait permettre la création directe d'environ 44 500 emplois. De plus, les centres d'emploi du Canada pour étudiants reprendront leurs activités dans tout le Canada.

L'an dernier, près de 200 000 postes ont été comblés et plus de 141 000 jeunes ont participé aux séances d'information en groupe. Cette année, le budget consacré aux étudiants devrait augmenter et passer de 8,6 millions de dollars à 10,4 millions de dollars. Il convient également de mentionner que le budget du Programme d'apprentissage pour les jeunes a augmenté, passant de 25 millions de dollars en 1994–1995 à 118 millions de dollars en 1995–1996.

Même si les temps sont durs, l'engagement que nous avons pris auprès des jeunes tient compte de deux réalités: cette question est prioritaire et nous voulons créer des partenariats efficaces au niveau local. L'annonce faite vendredi nous permettra d'atteindre nos objectifs.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La motion d'ajournement étant adoptée d'office en conformité du paragraphe 38(5) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 5.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 21 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE DÉPLOIEMENT DES FORCES CANADIENNES EN SOMALIE

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 32(2) du Règlement, et suite à l'engagement pris en cette Chambre le 17 novembre 1994, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un arrêté en conseil établissant la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie.

[*Traduction*]

C'est un décret établissant la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 61(3) de la Loi canadienne sur les droits de la personne et au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne pour l'année 1994, qui doit être renvoyé au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées.

* * *

• (1005)

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 32 pétitions.

[*Français*]

LOI DE 1995 SUR LE MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.) demande la permission de déposer le projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Quand ce projet de loi sera–t–il lu une deuxième fois? Plus tard aujourd'hui?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À la prochaine séance de la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA GRÈVE DU RAIL

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante. Je propose:

> Que, nonobstant les dispositions du Règlement, tout de suite après les initiatives parlementaires aujourd'hui, la Chambre passe à la deuxième lecture du projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, puis qu'elle l'étudie en comité plénier, à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture, étant entendu que la Chambre ne s'ajournera pas aujourd'hui, sauf sur la motion d'un ministre.

Compte tenu des pertes substantielles que la grève des services ferroviaires fait subir à l'économie canadienne, il convient que la Chambre adopte cette motion. C'est pourquoi je demande à la Chambre de consentir à ce qu'elle lui soit présentée aujourd'hui.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime de la Chambre afin de déposer la motion?

M. Duceppe: Madame la Présidente, je dois dire non. Nous avons proposé au gouvernement d'accepter nos amendements. S'il avait accepté les amendements que nous avons proposés la semaine dernière, nous aurions pu avoir les trois lectures

aujourd'hui. Or, devant le refus du gouvernement, c'est non, nous refusons notre consentement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous n'avons donc pas le consentement unanime.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Madame la Présidente, je désire préciser que le caucus réformiste n'est pas d'accord avec l'opposition officielle. Nous sommes en faveur de l'adoption rapide de cette mesure législative visant à mettre fin à la grève des chemins de fer qui a de très graves conséquences pour l'économie canadienne.

* * *

PÉTITIONS

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition de la part des habitants de Calgary qui demandent que les délinquants dangereux ne soient pas admissibles à la libération conditionnelle avant d'avoir purgé la totalité de leur peine.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions de la part de 43 personnes de la province de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'instituer dès que possible, pour remplacer la série d'enquêtes éparses, une vaste enquête publique afin d'enquêter, de faire rapport et de faire des recommandations sur toutes les questions touchant les opérations, les essais, les ressources, l'efficacité, le moral et le bien–être des Forces armées canadiennes, y compris les réservistes.

• (1010)

LE PROJET DE LOI C–240

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une deuxième pétition de la part de 57 habitants de Saanich—Les Îles–du–Golfe et de la région avoisinante, encore une fois dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative autorisant le recours à une ordonnance de détention postpénale afin d'empêcher les délinquants à risque élevé de commettre des infractions pouvant causer des sévices graves à la personne, et notamment d'adopter le projet de loi C–240.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions qui portent sur des questions connexes, mais qui sont différentes.

Dans la première, les pétitionnaires soutiennent que l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne conférera à certains groupes un statut, des droits et des privilèges spéciaux. Comme cette inclusion risque de nuire aux droits dont les Canadiens bénéficient depuis le début, soit l'exercice de la religion de leur choix et la liberté de conscience, d'expression et d'association, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute modification à la Loi canadienne des droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés, qui aurait pour effet d'inclure l'expression «orientation sexuelle».

LE PROJET DE LOI C–41

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, voici une deuxième pétition sur une question connexe.

Aux termes de cette pétition, attendu que la majorité des Canadiens sont d'avis qu'à l'heure actuelle tout le monde jouit d'un statut égal devant la loi et attendu que le projet de loi C–41, notamment l'article 718.2, prévoit des dispositions spéciales fondées sur l'orientation sexuelle, les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–41 et l'article 718.2 dans le libellé actuel. De toute façon, la mesure ne devrait pas inclure l'expression non définie «orientation sexuelle», puisque le comportement des gens visés ne justifie pas une considération spéciale aux termes de la loi canadienne.

LA DISCRIMINATION

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, la dernière pétition est la suivante: Nous, les soussignés, citoyens du Canada, attirons l'attention de la Chambre des communes sur le fait que des parlementaires ont récemment fait des observations haineuses qui contribuent à alimenter un climat d'intolérance, de crainte et de violence à l'endroit des lesbiennes, des homosexuels et des bisexuels au Canada. Attendu que plus de 80 p. 100 des Canadiens sont d'avis que les homosexuels, les lesbiennes et les bisexuels sont victimes de discrimination et ont souvent été harcelés, battus ou même assassinés par suite de l'expression violente de cette discrimination. Attendu que la Charte des droits et libertés garantit à tous des droits égaux.

À ces causes, les pétitionnaires prient le Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter trois pétitions au nom des électeurs de Comox–Alberni, que je représente.

La première pétition est signée par 780 personnes qui prient instamment le Parlement de ne pas adopter de mesures législatives, de règlements ou de décrets visant à intensifier le contrôle des armes à feu.

La deuxième pétition est signée par 454 électeurs venant de diverses régions de la Colombie–Britannique. Les pétitionnaires demandent au Parlement de refuser les propositions du ministre de la Justice sur le contrôle des armes à feu et insistent pour que le ministre présente une mesure législative visant à poursuivre et à punir les criminels au lieu de persécuter les innocents.

LA JUSTICE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Madame la Présidente, la dernière pétition est signée par 550 Canadiens venant de toutes les régions du pays.

Les signataires demandent que cette pétition soit portée à l'attention du Parlement pour rappeler la mémoire de Dawn Shaw, une fillette de six ans qui a été tuée dans ma circonscription, Comox—Alberni.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une mesure législative visant à modifier le système judiciaire afin de mieux protéger les enfants contre les agressions sexuelles et de voir à ce que les contrevenants soient reconnus coupables de leur crime et punis.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Mac Harb (Ottawa–Centre, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition au Parlement dont les signataires demandent à la Chambre des communes de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre le suicide assisté ou l'euthanasie passive ou active.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1015)

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE FINANCEMENT DE RADIO–CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour le refus du ministre du Patrimoine canadien de rendre publiques les décisions gouvernementales relatives au financement de Radio–Canada pour les 3 prochaines années, faisant ainsi planer une menace lourde de conséquences sur le réseau français de la société.

—Madame la Présidente, aujourd'hui, le débat portera sur la motion suivante, que je soumets à cette Chambre, appuyée par ma collègue de Mercier:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour le refus du ministre du Patrimoine canadien de rendre publiques les décisions gouvernementales relatives au financement de Radio–Canada pour les 3 prochaines années, faisant ainsi planer une menace lourde de conséquences sur le réseau français de la société.

Cette motion est devenue nécessaire, compte tenu du refus du ministre du Patrimoine canadien d'être transparent et ouvert et de confirmer les données que son sous–ministre a transmises au président de la Société Radio–Canada le jour même où le Budget était présenté en cette Chambre. Ces données indiquaient que,

d'ici à trois ans, la Société Radio–Canada devra absorber des coupures de l'ordre de 350 millions de dollars, et ce, malgré les engagements formels et maintes fois répétées de ce gouvernement d'assurer un financement pluriannuel stable à la Société Radio–Canada.

Ce manque de transparence de la part du ministre et cette obstination à nier les faits sont méprisants pour les artisans et les artisanes de Radio–canada. Ils alimentent un climat d'insécurité qui ne peut être que néfaste pour notre télévision. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui une motion qui condamne le ministre de ne pas dévoiler toutes les coupures prévues à Radio–Canada. Cette façon d'agir est d'ailleurs décriée par la presse francophone.

Le gouvernement avait pris des engagements envers la Société Radio–Canada, des engagements clairs et nets pour qui sait lire et écouter. Le 4 octobre 1993, la Conférence canadienne des arts distribuait un questionnaire afin de connaître l'opinion des principaux partis politiques en matière de culture et de communication. Le Parti libéral du Canada répondait: «En sabrant les crédits d'institutions nationales comme la Société Radio–Canada, le Conseil des arts, l'Office national du film et Téléfilm Canada, les conservateurs ont porté un grave préjudice et montré qu'ils faisaient peu de cas du développement culturel. Le travail de sape des conservateurs défavorisera la prochaine génération d'artistes, se traduira par une diminution du nombre d'auteurs et de compositeurs, de danseurs et autres artistes créatifs et appauvrira nos productions artistiques. Nos organisations culturelles seront freinées dans leur essor. La vie artistique hors des grands centres urbains s'atrophiera. Bref, notre pays s'affaiblira au point de devoir combler ses aspirations culturelles avec des productions étrangères.»

C'est toujours le Parti libéral qui parle, et il ajoute: «Un gouvernement libéral aura à coeur d'assurer un budget pluriannuel stable à nos institutions nationales.»

C'était le premier engagement ferme pris par le Parti libéral durant la campagne électorale et on le retrouvait aussi dans le livre rouge, où il était écrit: «Le Canada doit, plus que jamais, favoriser son développement culturel.» Or, le gouvernement conservateur a délibérément fragilisé nos institutions culturelles nationales. L'amputation des budgets de Radio–Canada, du Conseil des arts, de l'Office national du film, de Téléfilm Canada et d'autres institutions montre bien que les conservateurs méconnaissent l'importance du développement culturel.

Après avoir si bien étalé les torts des conservateurs, le livre rouge prend l'engagement suivant: «Nous doterons les institutions culturelles nationales, comme le Conseil des arts et Radio–Canada, d'un financement pluriannuel stable. Nos institutions culturelles nationales pourront ainsi mieux planifier leurs activités.»

Le jour ou presque où le ministre a été assermenté, il se disait l'ami de la maison. Alors, le 3 février 1994, il annonce la nomination de M. Anthony Manera à la direction de Radio–Canada. Dans une lettre à M. Manera, tout aussi bien que dans le communiqué de presse qu'il remet à ce moment, il annonce sa ferme

intention, en tant que membre du gouvernement, de ne pas imposer de coupures additionnelles à Radio–Canada.

• (1020)

À la fin de l'automne, des rumeurs ont commencé à circuler: la Société Radio–Canada n'échapperait pas au bistouri du ministre des Finances. Cependant, dans l'esprit de M. Manera, les choses paraissaient encore claires. En effet, lorsque M. Manera s'est présenté devant le Comité du patrimoine dans le cadre des audiences portant sur Radio–Canada, il continuait à déclarer que le ministre du Patrimoine s'était bel et bien engagé envers lui à maintenir le financement pluriannuel de Radio–Canada. Pour lui, l'engagement du ministre du Patrimoine était ferme et sans équivoque.

Au cours de cette rencontre, le député de Richelieu a demandé à M. Manera: «Lorsque vous avez accepté le poste, aviez–vous l'engagement solennel du gouvernement de respecter ce financement de façon stable sur une période de temps, c'est–à–dire pour cinq ans à partir du Budget de 1994–1995? Aviez–vous cet engagement avant de vous embarquer avec Radio–Canada?» La réponse de M. Manera au président de notre comité: «Monsieur le président, la réponse est oui.»

Or, voilà qu'il semble bien que nous ayons tous très mal compris, M. Manera le premier.

Le 25 janvier, dans un article signé de la Presse canadienne, le ministre du Patrimoine déclarait que quiconque avait compris qu'il n'y aurait pas de coupures à Radio–Canada avait mal saisi ses propos.

Je cite l'article de la Presse canadienne: «Le ministre du Patrimoine n'a pas exclu de nouvelles coupures à Radio–Canada, disant que le gouvernement n'avait nullement promis que la Société devait être épargnée dans le prochain Budget. Le plan annoncé l'an dernier pour stabiliser les finances de la Société ne doit pas être perçu comme une promesse de garder les budgets à leur niveau actuel, a affirmé M. Dupuy—et ici, je le cite—«Si cela a été interprété comme un gel des budgets, c'était une interprétation erronée.»

Oups! je crois que tous et toutes, nous avons mal lu les réponses du Parti libéral à la Conférence canadienne des arts. On aurait tous et toutes mal interprété le libellé du livre rouge, on aurait tous et toutes mal jaugé le communiqué et la lettre signés par le ministre du Patrimoine et remis à la presse le 4 février, dans lesquels le ministre du Patrimoine prenait l'engagement ferme de maintenir le financement à Radio–Canada.

Puis, vint la confirmation, dans le Budget, de ce que le ministre avait laissé pressentir. Le plan budgétaire déposé en Chambre le 27 février dernier notait: Radio–Canada subira des coupures de 4 p. 100 pour la prochaine année fiscale, soit 44 millions de dollars.

Il était écrit également dans ce même plan budgétaire que les sociétés d'État relevant du ministère du Patrimoine subiraient une coupure de 676 millions au cours des trois prochaines années. Le jour même, le président de Radio–Canada reçoit du bureau du sous–ministre un document d'information portant sur les prévisions d'application de cette coupure de 676 millions. Le tableau contenu dans ces informations démontre bien que Radio–Canada devra assumer une coupure de 44 millions en 1995–1996, une seconde de 97 millions en 1996–1997 et enfin, une troisième de 165 millions en 1997–1998. Du jamais vu, même sous les conservateurs.

À ces coupures, il faut ajouter le financement de Radio–Canada International que finançait avant le ministère des Affaires étrangères au coût de 15 millions par an et que devra bientôt assumer la Société. Le président de Radio–Canada avait déjà annoncé qu'il ne gérerait pas la décroissance de la société d'État. Aussi, il démissionne.

Qu'a fait le ministre du Patrimoine pour soutenir son président? Rien. Il a dit que M. Manera était au courant des coupures; il a même ajouté que M. Manera lui avait fait part de son intention de démissionner il y a quelques semaines. Une journée, il a déclaré que les seuls chiffres que son sous–ministre avait communiqués à M. Manera étaient ceux contenus dans le Budget. Le lendemain, il disait le contraire. Il admettait que les documents que M. Manera a entre les mains sont ceux de la revue des programmes.

Or, ces documents prévoient une coupure de plus de 300 millions sur trois ans au budget de Radio–Canada. M. Manera a fait ses devoirs: il a rendu cette information publique, et par la suite, il a démissionné.

• (1025)

C'était le 28 février dernier. Le 15 mars en après–midi, c'était au tour de la vice–présidente de la télévision française à faire ses devoirs. Dans une rencontre avec son personnel d'abord et avec la presse ensuite, M^me^ Fortin, dans une prestation qui, je dois le souligner, était très exceptionnelle, a tenu à donner l'heure juste à ses employés. Sept cent cinquante postes seront abolis à la télévision française de Radio–Canada, afin d'assumer les 60 millions de dollars de coupures que représente la part que Radio–Canada imposera à la partie francophone de son réseau, grâce aux coupures du ministre du Patrimoine sur trois ans.

Les conséquences de ces coupures? Eh bien, moins de productions culturelles, moins de productions maison, moins de téléromans, moins de contenu canadien et ce, à l'ère de l'inforoute. Mais, le ministre du Patrimoine continue de tergiverser. Non, il n'y pas d'autres coupures que celles qui sont annoncées dans le Budget, non, Radio–Canada ne l'a informé d'aucunes mises à pied. Dans un éditorial publié dans *La Presse*, l'éditorialiste Pierre Gravel parle ainsi de l'absence de transparence du ministre du Patrimoine, et je cite: «Au lieu de donner l'heure juste et de se comporter comme un ministre conscient de la gravité des questions soulevées, M. Dupuy s'est contenté de se lancer dans une allégorie de mauvais goût sur la moutonne qu'on laisse sortir de la grange et qui vient faire ses besoins sur le perron.»

Or, le Budget parle très bien de coupures de 676 millions de dollars aux sociétés d'État du ministère du Patrimoine canadien, soit entre autres Radio–Canada, Téléfilm et l'Office national du

film. Or, M. Manera a bel et bien reçu la lettre du ministre et le ministre, maintenant, l'admet, le plan des coupures prévues au chapitre de la révision des programmes existe vraiment. Nous sommes cependant habitués aux tergiversations du ministre du Patrimoine canadien. Ainsi, dans *La Presse*, la journaliste Chantal Hébert faisait état de certaines de ces tergiversations dans un article intitulé «L'heure variable du ministre Dupuy». Ses déclarations controversées sont devenues sa marque de commerce.

Dans cet article, publié le 4 mars dernier, M^me^ Hébert disait que le ministre, dans l'affaire qui nous occupe, et je cite: «. . .a envoyé des signaux de fumée dans toutes les directions, a fourni autant d'interprétations différentes des événements qu'il y a eu de jours dans la semaine. Au fil de ses déclarations, il a contredit publiquement le président démissionnaire et ses plus hauts fonctionnaires et il a lui–même dit noir et blanc sur le même sujet.» Pendant que par la porte d'en arrière, le ministre du Patrimoine s'apprête à sabrer de manière dramatique dans les crédits parlementaires de Radio–Canada, sur le perron d'en avant, nous voyons apparaître le président du Comité du patrimoine canadien, le député de Don Valley–Ouest, et il cause.

Il cause à l'émission *Le Point médias* de Radio–Canada à deux reprises; il cause à *Prime Time* à la télévision de CBC; il cause à toutes les tribunes qui lui sont offertes, remplaçant ainsi, la plupart du temps, un ministre du Patrimoine qui veut se faire avare de commentaires. Or, que dit–il, notre président du Comité du patrimoine, à toutes ces tribunes? Il dit que l'avenir de Radio–Canada tient en une formule genre PBS aux États–Unis, soit une formule de télévision publique sous–financée et qui ne rejoint que 1 p. 100 des auditeurs et auditrices, selon Madeleine Poulin, de l'émission *Le Point médias*.

Il dit, bien sûr, du bout des lèvres—après tout, notre président est un homme bien cultivé—que la télévision française est un peu différente de la télévision anglaise, parce qu'au Québec, a–t–il déclaré à l'émission *Le Point médias*, nous ne sommes pas encore dans un univers multicanaliste, pour reprendre son expression. Le député de Don Valley–Ouest laissait clairement entendre à l'émission *Le Point médias* qu'au Québec, nous étions un peu en retard par rapport au reste du Canada, parce que moins câblés et que ce n'était qu'une question de temps pour que l'univers multicanaliste nous envahisse. Après tout, affirmait–il sans ambages, nous avions déjà TV5, et on est déjà un peu envahis par la télévision française européenne.

Alors, que le président du comité fasse ainsi étalage de ses pensées personnelles sur la télévision publique n'est pas une coïncidence. Le député est pour nous en mission. Il prépare l'opinion publique à un virement de cap important de la télévision publique radio–canadienne.

• (1030)

Sous des dehors de partager sa réflexion personnelle, le président du Comité nous fait connaître les vues de son gouvernement et nous prépare en conséquence. Tenez–vous le pour dit: la télévision publique pour le gouvernement libéral c'est un PBS canadien.

Or, cette vision est peut–être bonne pour le Canada anglais qui semble, de toutes façons, éprouver beaucoup de difficultés à se trouver une niche dans l'univers multicanaliste, comme le dit si bien le président du Comité. Mais cette vision est totalement erronée en ce qui concerne la télévision française et pour celle de Radio–Canada en particulier.

Et c'est d'ailleurs ce qu'est venu dire Radio–Canada, TVA, l'Union des artistes, la Guilde des musiciens et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, aux audiences sur l'autoroute de l'information que tient actuellement le CRTC. La niche de la télévision francophone dans l'univers multicanaliste actuel est celle de la télévision généraliste et ceci n'est pas une vue de l'esprit, c'est une réalité qui a ses répercussions dans le concret.

Ainsi, sur les 50 productions les plus écoutées à la télévision française au Canada, 47 sont produites ici au Québec, alors que nous sommes dans l'univers multicanaliste tout autant que nos cousins anglophones de Toronto. La Société Radio–Canada a rejoint 3,9 millions d'auditeurs le 5 février dernier avec une production indépendante *made in Québec*.

Quand on sait que la télévision française est sous–financée par rapport à son pendant anglophone, on se demande quel genre de succès nous pourrions bien atteindre si on avait droit aux mêmes égards financiers que la partie anglophone de la Société.

Un récent sondage SOM—Radio–Québec a révélé que 53 p. 100 des Québécois et des Québécoises étaient contre les coupures imposées à Radio–Canada, 7 p. 100 des répondants voulaient que les crédits parlementaires à la Société soient augmentés. Peut–être que le fait que 60 p. 100 des Québécoises et des Québécois disent apprécier leur télévision n'est pas une proportion suffisante pour les Anglo–Saxons qui prennent des décisions la concernant sans même la regarder.

C'est ce qui a fait dire à Michèle Fortin que la disparition de la télévision publique de Radio–Canada comme télévision généraliste, rejoignant de larges auditoires, comme on n'en rejoint jamais à la télévison canadienne anglaise, c'est du suicide collectif. M^me^ Fortin rappelait à bon escient que les niches de télévisions publiques style PBS sont déjà occupées au Québec par RDI et Radio–Canada, entre autres.

Or, comme l'a également souligné la vice–présidente de la télévision française, M^me^ Fortin, le député de Don Valley–Ouest n'écoute pas la télévision française, comme ceux, d'ailleurs, qui veulent lui imposer une solution qui appartient peut–être à la télévision anglaise de Radio–Canada.

Le Bloc québécois n'acceptera pas la perte de la télévision française de Radio–Canada. Nous avons déjà beaucoup perdu. Comme mes concitoyens et concitoyennes de Rimouski, j'ai vu trois stations locales de télévision fermer leurs portes dans Bas–du–fleuve en 1990. La SRC en agissant ainsi a privé les résidants et les résidantes de ce coin de pays d'un espace de débat et d'un espace pour l'exercice de la démocratie.

Le gouvernement tentera, au cours des prochains débats, de nous faire croire que les décisions ne sont pas prises. Elles sont prises, mais elles ne sont pas annoncées, c'est là toute la différence. Le gouvernement tentera, au cours des prochains débats, de

nous faire croire qu'il remplacera les crédits parlementaires par de nouvelles sources de financement à être mises de l'avant par le Comité du patrimoine.

Ce n'est révéler aucun secret que de répéter ce que le député de Don Valley–Ouest déclarait à l'émission *Le Point médias*, à savoir que le mandat du Comité est d'étudier le sexe des anges, c'est–à–dire de trouver des sources de financement à long terme pour Radio–Canada, pas pour l'an prochain ni pour dans deux ans.

Le gouvernement tentera, au cours des prochains débats, de nous faire croire que le comité des trois experts qu'il mettra bientôt sur pied pour étudier la complémentarité des mandats de Téléfilm, de l'Office national du film et de Radio–Canada, ainsi que la complémentarité de leur financement changera peut–être la situation pour Radio–Canada. Le gouvernement ne trouvera de ce côté de la Chambre aucun dupe pour croire à de pareilles lubies.

Le gouvernement tentera peut–être de dire qu'il y a eu des coupures à Radio–Québec également, mais le gouvernement ne convaincra personne. L'impact des coupures de 10 millions à Radio–Québec, pour difficiles qu'elles soient, n'a rien à voir avec celles de 60 millions imposées à la télévision française de Radio–Canada.

• (1035)

Le gouvernement tentera peut–être aussi de faire croire au Canada anglais que nous sommes indifférents à leur télévision nationale. Cela n'est pas le cas. Si aujourd'hui nous nous intéressons davantage à la télévision française de Radio–Canada, c'est essentiellement parce qu'à ce jour, sa vice–présidente a fait connaître les effets qu'auront les coupures à venir sur notre télévision.

De plus, nous n'aurions pas l'outrecuidance de vous dire, anglophones du Cananda, ce que devrait être votre télévision. Quant au Parti réformiste, il se dira peut–être réjoui du fait que le ministre du Patrimoine met enfin en pratique une partie de leur programme.

En effet, couper les crédits parlementaires de Radio–Canada de 25 à 30 p. 100, c'est là la proposition contenue dans le budget présenté par les réformistes, il y a quelques semaines. Cette proposition ne tient nullement compte du rôle de la télévision publique au Québec et au Canada français, ni ne respecte les voeux de la population francophone du Canada.

Je laisse le mot de la fin aux porte–parole de la télévision française venus témoigner devant le CRTC dans le cadre de ses d'audiences sur l'inforoute: «Les projets de politiques qui s'élaboreront au cours des prochains mois devront être axés sur un objectif central et fondamental: promouvoir et préserver l'identité des Canadiens francophones. Notre système de radiodiffusion actuel exige de ses partenaires qu'ils fassent large place au contenu canadien, ce qui a favorisé l'expression de notre identité culturelle et ce qui a permis l'essor de la production audiovisuelle dans les deux langues officielles du pays. Ces acquis ne devraient pas être mis en cause.»

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours de la députée. Comme elle, je suis un grand supporter de Radio–Canada et de la SRC.

[*Traduction*]

J'écoute avec beaucoup de sympathie ce que mes vis–à–vis ont à dire. Je tiens beaucoup et à la radio et à la télévision de Radio–Canada et, en passant, cela inclut aussi Radio Canada International. J'aime l'idée que la radio puisse toucher non seulement les Canadiens, dans l'une et l'autre langue officielle, mais aussi tous ceux qui s'intéressent au Canada, qu'ils appartiennent à la communauté anglophone ou à la Francophonie. Je tiens beaucoup à cela.

J'aime savoir que la SRC et la CBC sont présentes, dans les deux langues officielles, dans tous les coins du Canada. Le Service du Nord est l'exemple parfait de ce dont nous parlons. Il s'adresse aux régions les plus isolées du pays. Il s'étend même au Groenland, qui est un territoire danois, et à l'Alaska. On entend notre voix dans les deux langues dans tout le Nord.

C'est en partie parce que le français est l'une des langues de l'interprétation simultanée à la législature des Territoires du Nord–Ouest, à Yellowknife. C'est l'une des huit langues d'usage là–bas.

Je représente une circonscription ontarienne qui compte moins de 2 p. 100 de francophones et les services en langue française sont une caractéristique très spéciale de la SRC. En Ontario, nous avons La Chaîne, qui est un service provincial en langue française et qui reçoit beaucoup d'appuis dans toute la province.

La SRC est une société dotée d'un budget annuel d'un milliard de dollars. Nous savons que, comme le gouvernement et comme toute grande entreprise, elle a des problèmes financiers et structurels.

Beaucoup de députés ont eu à traiter avec la SRC. On m'a dit que la SRC avait une direction beaucoup trop lourde, surtout aux échelons intermédiaires. Elle aurait trop de gestionnaires intermédiaires.

• (1040)

La SRC présente d'excellents artistes et a d'excellents techniciens, scénaristes et producteurs, mais elle consacre beaucoup de ressources aux échelons intermédiaires et supérieurs de la gestion.

La députée ne croit–elle pas que l'efficience d'une société canadienne ayant un budget d'un milliard de dollars doit être examinée sérieusement à une époque financière difficile comme celle que nous vivons?

[*Français*]

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Bien évidemment, il faut absolument que l'on puisse regarder comment la société Radio–Canada—on lui donne un milliard—est administrée, il faut effectivement que ce soit efficace, il faut que l'on se pose les bonnes questions, et il faut surtout qu'on ait des réponses.

Je suis un des membres du Comité du patrimoine, et je pense qu'on est presque unanime à le dire: On est un peu dérangé par le manque de transparence de la Société pour nous mettre vraiment au courant comment elle administre. Il y a plein de choses qu'on ne sait pas. Par exemple, on ne sait pas exactement combien coûte le siège social. Ça ne fait pas longtemps que l'on sait que le

fait d'entretenir un goupe de bureaucrates, d'avocats, de secrétaires—appelez–les comme vous voulez—de spécialistes, d'experts, seulement pour se présenter devant le CRTC annuellement, ça coûte à la société 15 millions de dollars. Quinze millions de dollars qu'on envoie presque par les fenêtres, puisque le CRTC ne peut quand même pas enlever la licence à Radio–Canada. C'est une loi qui administre Radio–Canada. Donc, on a des places pour couper.

C'est sûr qu'il y a des places pour couper, mais ce que je crains dans toutes ces opérations de coupures, c'est qu'on coupe au niveau des artisans et des artisanes, des créateurs et des créatrices. Qu'on enlève trois ou quatre vice–présidents, vous ne me verrez pas me lever en Chambre pour contester cette décision. Il est bien évident qu'il y a des places pour couper. Le siège social est inutile? Personne n'est capable de répondre à cette question–là.

Avons–nous encore besoin d'un grand service d'ingénierie au moment où l'autoroute s'installe? On n'a malheureusement pas pris le leadership là–dedans. Il y a beaucoup de questions à se poser? Mais, le problème, c'est la situation dans laquelle on est et où le ministre nous maintient dans l'insécurité. Il ne dit pas les choses comme elles doivent être dites. Existe–t–il des coupures? Oui, elles sont dans le livre; 679 millions de dollars, mais on continue à prétendre qu'il y en a pour 44 millions de dollars. Il est là le problème.

J'ai lu un article d'un ministre qui se dit un ministre de substance. Ça doit être juste quand il parle aux journalistes, parce que quand il parle en Chambre, on n'en a eu aucune preuve jusqu'à maintenant.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, je trouve particulièrement regrettable que le Bloc québécois ait décidé de saisir aujourd'hui la Chambre de ce sujet de débat pour deux raisons.

Des milliers sinon des dizaines de milliers de Canadiens ne peuvent pas se rendre à leur travail actuellement, et même s'ils peuvent s'y rendre, ils ne disposent pas des matériaux nécessaires pour effectuer leur travail. On calcule que la grève des cheminots que le Bloc laisse perdurer va coûter de 3 à 5 milliards de dollars à l'économie. Je trouve donc vraiment regrettable que le Bloc propose de discuter de cette question–ci à la Chambre.

À propos plus précisément de la motion du Bloc, comment se fait–il. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! Votre question doit s'adresser à la députée qui vient d'intervenir et se rapporter à ce qu'elle a dit.

M. Abbott: J'y arrivais justement, madame la Présidente. La députée peut–elle nous dire comment il se fait que la motion du Bloc ne se rapporte plus spécialement qu'à la question du Québec? Si le Bloc québécois constitue vraiment l'opposition officielle pour le Canada, pourquoi la motion qu'il a présentée ne concerne–t–elle pas Radio–Canada de façon plus générale?

[*Français*]

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, j'ai bien précisé dans mon discours que je m'attardais surtout à la question de la Société Radio–Canada, de la section française. D'une part, c'est celle que je connaissais le mieux et, d'autre part, M^me^ Fortin est la seule vice–présidente à faire connaître ses couleurs. Le vice–président anglophone n'a sans doute jamais cru—parce qu'il croyait M. Manera—qu'on couperait. Alors, il n'a pas fait ses devoirs, il ne sait pas encore où couper, lui, dans le secteur anglophone. M^me^ Fortin, elle, était prête à prendre le virage.

• (1045)

Quand j'entends mon collègue parler du train, je me permettrais de lui dire que si on acceptait les propositions de l'opposition officielle, on pourrait facilement régler le problème de la grève du train. D'ici trois heures, ce serait réglé, s'il pouvait y avoir de la collaboration dans cette Chambre, et non pas uniquement des affrontements.

On peut confronter nos opinions, mais si on arrêtait de s'affronter pour s'affronter, on pourrait régler les vrais problèmes.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravie de prendre la parole au nom du ministre du Patrimoine canadien pour répondre à une motion de l'opposition concernant le financement important et continu que notre gouvernement accorde à la Société Radio–Canada.

Les débats entourant la SRC sont inévitablement émotifs, sans doute parce que la SRC est si chère aux Canadiens.

[*Traduction*]

Chaque soir, les Canadiens regardent les nouvelles à Radio–Canada pour se tenir au courant des nouveaux défis auxquels font face notre pays et notre gouvernement. En tant que première source d'information publique du Canada et de fierté nationale, Radio–Canada est profondément consciente des défis que le Canada doit relever pour atteindre un niveau durable de prospérité.

Radio–Canada est la plus importante institution culturelle du pays. Elle est la gardienne de l'expérience canadienne. Les voix du Canada trouvent leur écho dans son histoire et ses archives. Pendant la plus grande partie du siècle, les Canadiens ont cherché leur image, et ils l'ont trouvée à Radio–Canada.

[*Français*]

Depuis sa fondation en 1937 par le gouvernement libéral de l'époque, la SRC a été le principal instrument de la politique de radiodiffusion du Canada. Reflet fidèle de la croissance du pays, la SRC a su, au fil des décennies, s'adapter aux nouvelles réalités.

Reflétant la situation du Canada à l'époque, la Loi sur la radiodiffusion de 1968 conférait à la SRC un très vaste mandat: en fait, diffuser de tout pour plaire à tous. Ce mandat était tout à

fait approprié en 1968, puisque la SRC, et plus particulièrement la télévision de Radio–Canada, était le seul service auquel de nombreux Canadiens avaient accès dans cet univers où la transmission ne se faisait encore que par les ondes.

Aujourd'hui, les conditions sont radicalement différentes. Outre les changements technologiques, entre autres, l'univers multicanaux, le Canada peut maintenant compter sur des producteurs privés dynamiques et novateurs. Cela signifie que la SRC n'est pas obligée de produire elle–même toute sa programmation, particulièrement ses émissions de divertissement. Ainsi, à l'heure actuelle, la SRC acquiert environ 46 p. 100 de ses émissions anglaises et françaises de producteurs canadiens indépendants. Ces émissions viennent s'ajouter à sa programmation–maison.

[*Traduction*]

Ces dernières années, Radio–Canada s'est attachée de plus en plus à fournir une programmation canadienne aux Canadiens. Pour contrer la prédominance de la culture de masse des États–Unis, Radio–Canada s'est surtout préoccupée d'attirer de vastes auditoires aux émissions canadiennes.

C'est ce qu'elle a réussi à faire, comme en témoigne le succès de productions de Radio–Canada comme «The Road to Avonlea», «La petite vie», «North of 60» et «Scoop», pour n'en nommer que quelques–unes. Les émissions de Radio–Canada, surtout en matière dramatique, se sont à maintes reprises révélées absolument excellentes.

[*Français*]

La radiodiffusion francophone connaît des problèmes et des défis différents de ceux de la radiodiffusion anglophone. Le marché francophone est en effet plus restreint et plus concentré que le marché anglophone. Ce facteur crée des conditions et une structure industrielle passablement différentes de celles qui prévalent au Canada anglais. Le gouvernement reconnaît que ces deux contextes appellent des politiques différentes.

● (1050)

La SRC a fait de l'excellent travail au Québec, où elle est très importante pour les téléspectateurs francophones. La province a son propre «star–système», et bien des artistes québécois sont connus dans tous les foyers francophones. Radio–Canada a fourni un précieux tremplin aux artistes francophones et a contribué à la création d'une forte identité franco–canadienne.

[*Traduction*]

Jamais, depuis la naissance de la télévision, a–t–on demandé à la SRC d'accélérer son évolution comme l'exigent actuellement la technologie et la conjoncture financière.

Le public ne doit toutefois jamais être le chaînon manquant dans l'évolution de la SRC. L'automne dernier, le public s'est joint au Comité permanent du patrimoine canadien dans son examen concernant l'avenir de la SRC, un avenir qui ne se résumera pas simplement à des voeux pieux. Son avenir garantira la survie de la meilleure source de création de contenu canadien, soit la SRC elle–même.

Pour la SRC, le chemin du succès a été pavé de nouvelles définitions, de nouvelles idées et de nouvelles façons de composer avec la réalité du moment. L'exercice le plus récent du genre remonte à 1991, lorsqu'on a réaffirmé qu'un des éléments de la mission de la SRC était de «contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales».

[*Français*]

À ce jour, le financement accordé à la SRC représente plus de 60 p. 100 de tout le financement fédéral accordé aux organismes culturels qui relèvent du ministère du Patrimoine canadien. À cet égard, on pourrait comparer la SRC à un orchestre qui rassemble tous les instruments culturels en place.

[*Traduction*]

La SRC a permis aux collectivités canadiennes de se développer régionalement et nationalement tout en étant à l'écoute de leurs préoccupations mutuelles. La SRC peut, en toute légitimité, s'enorgueillir d'être le lien qui a permis aux collectivités éloignées du deuxième plus vaste territoire du monde de se définir comme étant canadiennes. La SRC est l'instrument d'optique qui a ouvert les yeux des Canadiens sur leur pays et sur le monde. Elle donne une image plus nette de notre souveraineté culturelle et nous aide à y voir clair dans les nombreux défis qui nous attendent.

[*Français*]

Par ailleurs, le ministre du Patrimoine pense que le contexte actuel, caractérisé par les défis et les changements, nous fournit une occasion de réévaluer la position que la radiodiffusion publique occupe et doit continuer d'occuper, compte tenu de la mondialisation croissante et du contexte socio–économique actuel.

[*Traduction*]

L'épicentre de la première secousse occasionnée par le défi à relever se situe dans le domaine de la technologie. Il faut tenir compte de la multiplication des réseaux de télévision, qui est déjà importante et que la transmission numérique et par satellite sont sur le point de rendre astronomique.

On peut se demander quel est le but d'un service de radiodiffusion d'État lorsque les services et les choix sont légion et alors que la distinction entre la télévision d'État et la télé privée, déjà clairement définie dans le passé, semble maintenant s'estomper. La réponse à ce défi, c'est que le rôle du radiodiffuseur d'État n'a jamais été plus grand ni plus impérieux.

[*Français*]

Ces choix multiples, en provenance pour la plupart de l'extérieur du Canada, seront dictés essentiellement par la logique de la télévision commerciale, laquelle diffère de celle de la radiodiffusion publique.

[*Traduction*]

Pour survivre, la télévision d'État a intérêt à afficher les caractéristiques qui la distinguent de la télévision privée. C'est en affirmant sa différence que la télévision d'État justifie ses valeurs sociales.

Le service de radiodiffusion d'État ne peut s'inspirer uniquement de considérations commerciales étant donné qu'il a une mission très différente, celle de témoigner des progrès de la société dans l'affirmation de notre identité nationale. Si la SRC plaît à autant de Canadiens, c'est principalement en raison de sa mission et de ses valeurs.

Le service de radiodiffusion d'État est un moyen de démocratiser la culture et l'information et de présenter la contribution du Canada à l'échelle mondiale. Voilà en quoi consiste le caractère public de ce service, et c'est là une raison importante pour laquelle il ne devrait pas se plier entièrement aux exigences de la publicité commerciale.

Nous comprenons que, dans la tempête financière que nous traversons, la société d'État est le vaisseau amiral de la culture qui doit apprendre à naviguer dans le creux de la vague. Nous croyons que la direction de la SRC saura naviguer dans les eaux inconnues qui l'attendent.

• (1055)

Dans le budget de 1995, le financement de la SRC a été fixé à 4 p. 100 en dessous des niveaux fixés auparavant. Cela équivaudra à des économies de 44 millions de dollars pour l'année à venir.

[*Français*]

Pendant que l'opposition s'interroge sur le contenu du Budget de 1996, le ministre du Patrimoine canadien travaille à établir de bonnes assises pour la SRC de façon qu'elle soit plus forte.

[*Traduction*]

Nous savons déjà que des changements importants se produisent dans l'industrie de la télédiffusion. Des changements fondamentaux, qui n'ont rien à voir avec les réductions budgétaires, des progrès technologiques débouchant sur une plus grande diversité devraient se traduire par une plus grande concurrence, des auditoires fragmentés, des investissements majeurs dans la technologie et des coûts vraisemblablement plus élevés pour la programmation canadienne.

En télévision, l'avènement de la compression vidéo numérique rendra possible la diffusion par satellite en direct et la capacité accrue de la câblodistribution fera du réseau de 500 chaînes une réalité.

[*Français*]

Le gouvernement doit s'assurer que le système canadien de radiodiffusion privée et publique soit en mesure de faire face à la concurrence sur la scène nationale et internationale, sur l'autoroute de l'information et dans tous les mégaréseaux de l'avenir.

[*Traduction*]

L'examen du Comité permanent du patrimoine canadien sur le rôle de la SRC ainsi que d'autres initiatives connexes du gouvernement, comme l'étude du Conseil consultatif de l'autoroute de l'information, l'examen de la question du satellite diffusant directement dans les foyers, l'examen du mandat de la SRC, de l'ONF et de Téléfilm représentent une démarche intégrée globale qui se traduira par l'élaboration d'une politique gouvernementale sensée qui fera entrer le Canada et ses produits culturels dans l'ère de l'information. Cette démarche permettra aux deux réseaux de télévision, le français et l'anglais, de bien se développer.

Pendant que l'opposition spécule sur la teneur du budget de 1996, le ministre du Patrimoine canadien travaille résolument à solidifier les assises de la SRC.

[*Français*]

D'après le Bloc québécois, c'est une menace qui peut seulement être éliminée par la publication des projections spéculatives pour les deux prochaines années.

[*Traduction*]

Dans sa motion, la députée parle d'une menace qui plane sur le réseau français de la SRC. En outre, la députée attribue à tort cette menace à une décision du gouvernement de faire connaître uniquement le niveau de financement de la SRC pour l'exercice à venir.

[*Français*]

En spéculant sur le nombre éventuel de mises à pied que devra effectuer la SRC, l'opposition n'aide en rien la cause de notre radiodiffusion publique et contribue à accroître le climat de malaise des employés qui sont touchés par la réduction des effectifs.

[*Traduction*]

Pour terminer, je voudrais vous faire part d'une curieuse constatation. Il me semble étrange que la motion de la députée soit fondée sur des préoccupations ayant trait à la teneur du budget fédéral de 1996–1997, qui ne l'intéresserait que si les séparatistes perdent le référendum. Ses observations enflammées sont la preuve que la campagne référendaire est bel et bien sur la glace.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, la secrétaire parlementaire a déclaré que la SRC devait être l'organisme chargé de définir l'identité canadienne.

J'ai déjà entendu ce commentaire à la Chambre de la part des députés d'en face. Jamais mes électeurs et mes électrices ne m'ont demandé de charger quelqu'un de les définir en tant que Canadiens. Pas plus d'ailleurs que les électeurs et les électrices de mes collègues n'ont demandé qu'on les aide à se définir en tant que Canadiens. Pour ma part, je n'éprouve pas le moins du monde la nécessité de demander à quelqu'un de me définir en tant que Canadien. Je suis Canadien. Je suis heureux et fier d'être Canadien et je ne ressens pas la nécessité de demander à quelqu'un de définir ce que devrait être un Canadien.

• (1100)

J'aimerais demander à la députée si ses électeurs et ses électrices lui ont demandé qu'on définisse l'identité canadienne. J'aimerais que la députée se reporte à des lettres et à des pétitions qu'elle aurait reçues et qui réclameraient une définition de la citoyenneté canadienne.

En outre, j'aimerais demander à la députée si elle croit que la SRC, une société d'État, serait l'organisme auquel ses électeurs et ses électrices feraient appel pour obtenir une définition de l'identité canadienne. Pour ma part, il me semblerait bizarre que l'on recoure à un organisme gouvernemental pour se faire dire ce qu'est un Canadien. Je prierais la députée de bien vouloir répondre à ces questions.

Mme Guarnieri: Madame la Présidente, le député me demande si j'ai récemment eu des entretiens avec mes électeurs et mes électrices à propos de la SRC. Si c'est le seul critère qu'il peut invoquer pour mesurer l'importance de la SRC, sauf le respect que je lui dois, il y a de graves lacunes chez le député.

En effet, j'ai eu de nombreux entretiens avec mes électeurs et mes électrices à propos de la SRC. On en a beaucoup parlé dernièrement. Les médias en ont fait largement état. Le Parti réformiste a pour la SRC la même estime que le chalutier espagnol a pour le dernier flétan noir. Le budget fantaisiste du Parti réformiste ferait de la SRC une espèce en voie d'extinction. Au contraire, l'approche adoptée par le Parti libéral offre à la SRC la possibilité de se développer et de prospérer dans une nouvelle ère de la radiodiffusion.

Si tant de gens ont fait bon accueil au budget libéral, c'est, entre autres, parce qu'ils comprennent que les compressions annoncées ne tiennent pas d'une sorte de vendetta idéologique contre les communautés culturelles, qu'elles sont dictées par la nécessité et qu'elles n'ont rien à voir avec l'intolérance bête dont le Parti réformiste fait preuve à l'égard de nos programmes culturels. Notre budget se veut un véritable effort pour assurer la survie des programmes que les libéraux ont mis sur pied et leur permettre d'en créer d'autres au cours du siècle dans lequel nous nous apprêtons à entrer.

[*Français*]

Mme Tremblay: Madame la Présidente, j'ai bien écouté ma collègue, que je connais d'ailleurs très bien parce que nous travaillons ensemble depuis le début au Comité du patrimoine. Mais là, je trouve qu'il y a des limites à essayer de tromper la population. Vraiment, ce gouvernement semble atteint du syndrome de la vérité. Il n'y a plus de sérum qui existe tellement ils ont épuisé toutes les quantités qu'on pouvait avoir, étant donné qu'ils ont échoué tous les tests qu'on leur a fait passer depuis qu'ils existent.

On ne spécule pas sur le nombre de postes qui va être coupé, on prend la parole de la vice–présidente. Ce n'est plus de la spéculation, ça. On n'est pas seulement préoccupés de savoir qu'est–ce qui va arriver, on est écoeurés de voir le ministre nous conter des mensonges en Chambre, de ne pas nous dire la vérité, de nous tromper sur toute la ligne. Le peuple en a ras le bol. Il faut que cela arrête et qu'on ait les vrais chiffres, parce que c'est impératif pour la société, tant du côté francophone que du côté anglophone, de pouvoir exactement savoir où est–ce qu'ils s'en vont, quelle société peut vraiment se développer.

Quand elle nous dit que le ministre, au lieu de spéculer sur les années d'après, est en train d'installer les fondations, les assises de la société. Mon oeil, les assises! Il est en train de les enlever, de les démolir ces assises. Il n'est pas en train de les construire, il est en train de les démolir. Alors, madame la Présidente, qu'est–ce que la députée attend? Qu'est–ce qu'elle attend pour se réveiller à l'intérieur de son gouvernement, avant qu'il ne reste plus de télévision publique? Tout le monde sait que la télévision publique a un prix. Tous les pays décents qui se respectent en ont une télévision publique, et cela n'empêche pas la télévision privée d'exister à côté. On n'est pas en train de demander le statu quo des finances de Radio–Canada. On sait qu'il y a du ménage à faire. Mais, on demande d'arrêter de faire des coupures sauvages, d'arrêter de donner au président de la Société aucune possibilité de remettre cette société–là sur pied, sur de bons rails.

• (1105)

Qu'est–ce que la députée attend pour se lever debout—elle est secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien—pour réveiller son ministre, afin qu'il arrête de détruire l'élément essentiel de notre culture?

Mme Guarnieri: Madame la Présidente, je suis absolument d'accord avec la députée sur le fait qu'il y a des limites à tromper les gens. Cette motion qu'elle vient de présenter trompe les Canadiens. Je pense que le président de Radio–Canada a démontré devant le comité—et elle était présente ce jour–là—sa compréhension des réalités financières, bien au–delà des connaissances de l'opposition officielle.

J'aimerais lui rappeler ce que M. Manera, l'ancien président de la SRC, nous a dit. Je vais trouver la citation, je vais la chercher, parce que je veux que vous entendiez ce qu'il a dit, parce que c'étaient des mots très sages. Il nous a dit: «Monsieur le président, nous reconnaissons, à Radio–Canada, que la situation financière dans laquelle est plongé le pays est effectivement grave et que nous ne voulons certainement pas échapper aux mesures d'austérité qui doivent être prises pour mettre de l'ordre dans nos finances.»

Vous voyez, l'ancien président de la SRC était réaliste. Il est clair que nous, en tant que gouvernement, allons réexaminer le rôle de Radio–Canada et le comité permanent, trois membres du comité et le ministre du Patrimoine canadien travaillent tous très fort. J'espère que la députée va avoir la patience d'écouter l'avis du comité dont elle fait partie. Les budgets à venir vont fournir à Radio–Canada les ressources nécessaires pour remplir son rôle redéfini.

Nous connaissons nos engagements. Je veux rassurer la députée, et je pense qu'il est temps que le Bloc se réveille.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Madame la Présidente, quand la secrétaire parlementaire fait référence à son comité, j'espère qu'elle ne se prend pas au sérieux là–dessus. Il y a deux entités distinctes au Canada, la française et l'anglaise, au sein de Radio–Canada, mais le comité dont elle fait partie est majoritairement composé d'anglophones, libéraux en plus. Donc, il est assez difficile d'avoir une parité.

C'est un peu comme confier la banque de sang à Dracula. Qu'elle nous explique comment elle entend faire justice à l'intérieur de ce comité, où les anglophones sont majoritaires, pour défendre les intérêts des francophones à Radio–Canada?

Mme Guarnieri: Madame la Présidente, je me demande ce que le député veut me faire croire. Est–ce qu'il veut me faire croire que les députés du Bloc perdent leur temps aux comités? Moi, j'ai beaucoup de respect pour les députés qui participent au comité. Selon moi, on n'a pas perdu de temps. On va réfléchir, on va avoir des recommandations qui seront faites à la fin et on va les présenter au ministre pour qu'il réfléchisse.

Je pense que l'ironie du Bloc, c'est sa passion pour Radio–Canada et je me demande souvent ce qui se cache derrière cette passion pour une institution culturelle uniquement canadienne. Pourquoi renie–t–il le pays qui a créé une institution que le Bloc admire?

• (1110)

[*Traduction*]

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona, Réf.): Madame la Présidente, aujourd'hui, les députés réformistes vont partager leur temps de parole.

Je suis très heureux de prendre la parole sur la motion qui a été présentée par la députée du Bloc québécois.

Il est important de souligner qu'il semble un peu étrange que nous discutions de cette question à la Chambre alors qu'elle est actuellement examinée par le Comité du patrimoine. Ce comité étudie la question de la SRC depuis un certain temps déjà, et nous nous concentrons plus particulièrement sur le rôle de ce réseau dans un univers de 500 canaux.

En septembre dernier, quand le comité a entrepris ses travaux à ce sujet, il avait pour mandat d'examiner la façon de financer la SRC et de recommander au ministre des Finances des réductions budgétaires, aux fins du budget de cette année. Cet échéancier a été reporté, et nous avons ensuite convenu de terminer nos recommandations et les présenter à la Chambre au début de mars. De toute évidence, le comité n'a pas respecté cet échéancier.

Nous sommes encore en train d'examiner la situation de la SRC. Aucun plan d'action n'est en vigueur et aucune recommandation n'a été appliquée. Par conséquent, il est peut–être bon que le Bloc ait présenté cette motion pour débattre de la SRC.

Comme la plupart des Canadiens, je ne peux que constater que le gouvernement refuse de traiter de questions fondamentales comme la SRC et son financement. Depuis notre arrivée à Ottawa, le gouvernement a présenté document de travail après document de travail sans prendre de mesures, comme le réclamaient les Canadiens.

Si nous jetons un coup d'oeil au dernier budget des libéraux, nous constatons qu'ils ont commencé à chantonner la même chanson que les réformistes. Ils accordent maintenant un peu plus d'importance au déficit et à la dette nationale. Les libéraux, qui étaient reconnus pour imposer des taxes et faire de grandes dépenses, commencent à voir les lacunes d'une telle politique. Pourtant, ils s'obstinent à vouloir maintenir tous les programmes bien implantés du gouvernement même si les ressources ne cessent de diminuer.

Cependant, le fait est que le Canada n'a pas un problème de recettes, mais un problème de dépenses. Ce problème de dépenses se perpétue, parce que le gouvernement fédéral consacre toujours des milliards de dollars à des programmes qui pourraient être fournis par le secteur privé sans qu'il en coûte un sou aux contribuables. Nous aurions ainsi la certitude de disposer des fonds nécessaires pour financer les ministères prioritaires, comme la Santé, l'Éducation, la Défense et les Anciens combattants.

Les mesures de privatisation que prend le gouvernement vont dans la bonne direction, mais elles demeurent trop timides. Chaque ministère offre des services qui concurrencent le secteur privé ou que ce dernier pourrait fournir beaucoup plus efficacement.

Le gouvernement se voit dans l'obligation d'équilibrer ses finances et doit, de ce fait, vérifier l'efficience, le coût et l'efficacité des secteurs d'activité financés par l'État. C'est pourquoi nous examinons les finances de Radio–Canada.

La Société Radio–Canada devrait avoir essentiellement pour mandat d'offrir une information et une programmation distinctives à vocation culturelle. Dans un environnement caractérisé de plus en plus par la multiplicité des canaux, le mandat actuel, qui consiste à offrir des services comportant une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit, est trop étendu.

Il va évidemment de soi que Radio–Canada a pour mandat d'offrir aux Canadiens une programmation dont le contenu soit principalement canadien. Or, il y a tout lieu de douter que cette exigence soit respectée, à l'heure actuelle.

• (1115)

Ce n'est plus le niveau de financement de Radio–Canada qui est en cause, mais bien sa structure et, en particulier, le fait que la société d'État ne se soit pas ajustée à la réalité moderne. Cet organisme est dépassé et extrêmement centralisé, puis il coûte trop cher.

Nous ne devons jamais perdre de vue que le milieu de la radiodiffusion au Canada a subi des changements radicaux depuis l'époque de la conception de Radio–Canada.

Les progrès technologiques et les nouveaux services ont modifié les goûts du public, sans compter que les changements fondamentaux qui ont marqué la publicité ont transformé le monde de la radiodiffusion. Dans un monde où la Société Radio–Canada n'est plus le seul service national, est–il sensé d'utiliser les rares deniers publics pour subventionner des émissions de télévision commerciales?

Dans ce nouveau monde de la radiotélédiffusion qui offre beaucoup d'autres choix aux téléspectateurs, le réseau public ne peut plus vraiment réaliser l'objectif qui consiste à satisfaire à tous les besoins de tous les gens.

Dans cet univers où les canaux abondent, il est donc essentiel que le radiodiffuseur public soit prêt à se transformer radicalement, et il est tout à fait évident que la Société Radio–Canada n'est pas disposée à le faire.

Le président et l'ancien président de la Société Radio–Canada ont déclaré qu'ils n'avaient pas pour mission d'obtenir des recettes. Ainsi, nous devons, nous, parlementaires, nous occuper de cette question pour eux. Si la société n'est pas là pour faire des recettes, quelle est donc sa mission?

Comment une société privée comme CTV peut–elle avoir pour objectif de réaliser des recettes tout en respectant les règlements sur le contenu canadien? L'année dernière, CTV a consacré 488 millions de dollars à des émissions canadiennes, alors que, dans le cas de la Société Radio–Canada, ce montant s'est élevé à 561 millions de dollars. Ce n'est pas une énorme différence, étant donné que nous consacrons plus de un milliard de dollars aux opérations de la Société Radio–Canada et pas un sou à celles de CTV.

CTV dépense presque autant d'argent que la SRC pour des émissions canadiennes. La différence c'est que la première société est contrôlée par des intérêts privés, alors que la seconde appartient au gouvernement. La première vient grossir le Trésor public en payant de l'impôt sur ses profits, alors que la seconde coûte très cher aux contribuables.

Si le gouvernement avait privatisé la SRC, on aurait pu épargner aux contribuables 800 millions de dollars environ et ce chiffre n'inclut pas les recettes tirées de la vente des biens que la SRC possède à l'heure actuelle et qui s'élèvent à près de 1,5 milliard de dollars.

Les sceptiques peuvent dire que la privatisation de la SRC sonnerait le glas de la culture canadienne, que notre culture ne peut pas survivre sans l'intervention du gouvernement. Ils blaguent sûrement. Les Canadiens ont énormément de talent. Ils produisent des écrits et des tableaux—ils sont créateurs. Ce n'est pas parce que le gouvernement les approuve qu'ils le font, mais parce qu'ils veulent créer. Le fruit de leur labeur se vendra s'il est de qualité, et ne se vendra pas s'il ne l'est pas.

Les arts et la culture doivent exister parce que les artistes le veulent, et non parce que le gouvernement croit qu'il doit en être ainsi. Plus les gouvernements s'en mêlent, plus les choses semblent aller de travers.

Je voudrais faire un parallèle entre la privatisation d'Air Canada et de Petro–Canada et l'éventualité qu'on fasse la même chose avec Radio–Canada, mais je vois que mon temps de parole tire à sa fin.

Je veux présenter un amendement à la motion du Bloc. Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «années».

• (1120)

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, si j'ai bien compris ce qu'a voulu dire le député, il encourage le gouvernement à privatiser la SRC.

J'ai remarqué que dans son budget fantaisiste, le Parti réformiste mentionnait des réductions de quelque 360 millions de dollars. Je me demande si le député pourrait décrire le plan des réformistes en ce qui concerne la SRC.

M. Hanrahan: Madame la Présidente, je remercie la députée de me donner l'occasion de dire ce que je pense de cette question.

Pour être clair, je recommande que nous examinions, en ce qui concerne la privatisation de la SRC, un certain nombre d'options, à commencer par la vente de cette société au plus offrant.

Je reconnais le début d'une tendance à réduire le budget de la SRC. Cependant, ce qui m'inquiète, c'est que cette tendance va se poursuivre et que la SRC va finir par succomber à petit feu. À la fin, il ne lui restera plus rien. Alors autant vendre cette société pendant qu'elle est encore viable et que c'est possible.

Une autre option serait la privatisation par actions, ce qui permettrait au gouvernement de se défaire complètement de la société. Une troisième option qui me plaît moins que les deux premières serait, comme nous l'avons fait dans le cas d'autres compagnies, la semi–privatisation, c'est–à–dire que la société appartiendrait en partie à l'État et en partie à des investisseurs privés.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, en intervenant à propos de la motion sur le financement de Radio–Canada, parrainée par la députée bloquiste, je tiens d'abord à souligner, comme l'a fait un de mes collègues, qu'il est étrange que cette motion soit présentée un jour d'opposition où nous sommes pratiquement confrontés à une crise nationale à cause de la grève des chemins de fer. En comparaison de ce problème, je comprends mal l'importance de Radio–Canada. Il reste que c'est la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je paraphrase la députée de Rimouski—Témiscouata qui est intervenue en juin dernier au sujet d'une motion réformiste sur Radio–Canada. Elle a déclaré que, malgré des désaccords profonds avec certaines situations qui perdurent à la Société Radio–Canada, le Parti réformiste ne peut souscrire à la motion de la députée bloquiste de Rimouski—Témiscouata.

Si nous examinons l'histoire de Radio–Canada, nous constatons que c'est la genèse de la Commission Aird de 1929, même s'il n'a pas été question officiellement de la Société Radio–Canada avant que les libéraux n'adoptent la Loi sur la radiodiffusion, en 1936.

Cette loi a été révisée pour la dernière fois en 1991, sous le gouvernement conservateur de Brian Mulroney.

• (1125)

Toutefois, pendant tout ce temps le mandat des réseaux anglais et français de Radio–Canada est resté relativement inchangé. Se

peut–il qu'un mandat qui remonte à près de 60 ans soit encore valide, surtout à une époque de changement technologique comme celle que nous vivons?

La Commission canadienne de radio–diffusion, qui a précédé Radio–Canada, était elle aussi confrontée au sous–financement, à un mandat flou et à des dispositions administratives inadéquates. Je dirais qu'aujourd'hui, Radio–Canada est toujours confrontée en partie à la même situation.

Examinons ces problèmes séparément, en commençant par le problème du sous–financement. Nous savons que les contribuables canadiens ne peuvent se permettre d'augmenter les subventions de l'ordre d'un milliard de dollars dont bénéficie déjà Radio–Canada. La solution des libéraux a été d'adopter une loi autorisant Radio–Canada à emprunter. Ce n'est certes pas une solution, car cela ne ferait qu'alourdir la dette déjà énorme du Canada.

Pour financer la SRC, les libéraux ont aussi envisagé de taxer des choses comme la location de cassettes vidéo et les billets de cinéma. Cela n'est pas acceptable non plus, car les Canadiens sont déjà surimposés. Par conséquent, la seule solution semble être de privatiser la société de telle sorte qu'elle devienne concurrentielle et recueille des fonds dans le secteur privé en vendant davantage de réclames publicitaires. Il n'y a certes aucune raison pour que la SRC ne puisse pas être concurrentielle au plan commercial.

La meilleure façon de saisir le deuxième problème que pose un mandat incertain, c'est de considérer comment les politiciens canadiens voient le rôle de la SRC. Voici ce que le premier ministre avait à dire ici même, en juin dernier, au sujet de la SRC: «Définissant le mandat de la SRC, la loi prévoit que cette société informe la population sur les avantages qu'offre le Canada. C'est ce qui a motivé la création de la société.»

Pas plus tard que le lendemain, à la radio de la SRC, la vice–première ministre déclarait que la Société Radio–Canada devait reconnaître que l'une de ses responsabilités est de promouvoir l'unité canadienne.

Aucune de ces interprétations ne reflète le mandat réel de la SRC, qui est d'«offrir une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit» et de «refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions».

Cela ne rend compte qu'en partie du problème que pose le mandat incertain de la Société Radio–Canada, mais cela illustre quelque chose d'autre, à savoir la façon dont un service public de radiodiffusion peut être politisé et même manipulé par ses maîtres politiques. Je crois que la privatisation réglerait ce problème, car les forces du marché obligeraient rapidement la SRC à trouver sa niche tout en continuant à promouvoir la culture canadienne. Cela supprimerait en outre la possibilité d'ingérence politique.

Enfin, un problème qui était associé à la CCRD il y a 60 ans et qui est encore associé aujourd'hui à la SRC, c'est celui que posent des dispositions administrations insatisfaisantes. La SRC reçoit plus de un milliard de dollars de l'argent des contribuables et pourtant, son budget de fonctionnement accuse toujours un déficit de 45 millions de dollars. Au cours de la dernière année, quelque 2 000 emplois ont été supprimés à la SRC afin de rendre cette société plus concurrentielle. En dépit de ces compressions draconiennes imposées au budget de la dotation, le déficit de la SRC continue de s'alourdir. Simplement, rien ne motive l'administration à assurer de bons résultats financiers.

La privatisation semble être le seul moyen acceptable d'amener la société mère à reconnaître les réalités financières des années 90 et de l'avenir.

Considérons plus particulièrement le fonctionnement du réseau français de Radio–Canada. Les journaux laissaient entendre récemment que jusqu'à 750 des 2 500 postes de ce réseau risquaient d'être supprimés par suite de réductions de financement. Dans le même article, la vice–présidente du réseau français, Michèle Fortin, admettait que «ceux qui souffriront le plus de probables compressions ne sont pas les téléspectateurs». Elle déclarait aussi: «Nous pouvons présenter au public des émissions de même qualité et ayant le même contenu en les achetant de producteurs privés et d'autres réseaux.»

• (1130)

Si c'est vrai—et nous n'avons aucune raison de douter des paroles de M^me^ Fortin—,quelle est donc cette horrible menace qui, selon les députés du Bloc, pèse sur le réseau français de Radio–Canada?

Jetons un coup d'oeil sur un sondage indépendant effectué par CROP en octobre dernier. Dans ce sondage, les Québécois de langue française ont déclaré que la qualité des émissions du réseau privé TVA était égale à celle de la SRC, qui est financée par le gouvernement. Les personnes interrogées ont donné des notes égales aux deux réseaux dans tous les domaines.

Cependant, lorsqu'on leur a demandé si les subventions accordées à Radio–Canada créaient une concurrence injuste avec les autres réseaux, 56 p. 100 des Québécois de langue française ont dit que oui et seulement 39 p. 100 ont dit que non.

De même, lorsqu'on a demandé aux Québécois de langue française—dont on peut présumer que beaucoup sont partisans du Bloc—si le financement public de Radio–Canada devait être réduit en raison du déficit du gouvernement fédéral, 55 p. 100 ont dit oui tandis que 37 p. 100 ont dit non. Ce sont pratiquement les mêmes pourcentages qu'à la question précédente.

J'imagine que les mêmes arguments présentés en faveur de la privatisation du réseau anglais de Radio–Canada s'appliquent au réseau français. Le seul moyen de garantir la viabilité de la SRC au XXI^e^ siècle consiste à la préparer à s'adapter aux forces du marché et à tirer le maximum de la technologie moderne des satellites.

Par exemple, CBUF–FM, la radio FM de Radio–Canada à Vancouver, a un personnel de 25 employés et un budget annuel de 2,2 millions de dollars. Son auditoire moyen, peu importe le moment de la journée, est de 100 personnes. Ce chiffre provient de la maison BBM.

La même chose est vraie de la station de langue française d'Edmonton, CHFA, qui a 32 employés et un budget annuel de 2,4 millions de dollars. Encore une fois, selon les chiffres de BBM, la station atteint des sommets lorsqu'elle a 600 auditeurs.

Ces deux exemples nous montrent comment on dépense 4,6 millions de dollars pour servir 700 personnes. C'est près de 6 600 $ par auditeur. Ce n'est pas là l'efficience à son meilleur.

Si ces stations étaient privatisées et contraintes de se financer en vendant de la publicité locale, il est très probable qu'elles devraient fermer leurs portes. Cependant, avec les progrès de la technologie des satellites, on pourrait très bien garder une petite équipe de journalistes dans ces deux villes pour alimenter les émissions locales et nationales. Cela ferait économiser les contribuables et permettrait aussi à Radio–Canada de remplir sa mission en atteignant les minorités de langue officielle.

Le temps est révolu où on pouvait adopter les motions des coeurs sensibles comme celle d'aujourd'hui. Nous devons trouver les solutions aux problèmes d'aujourd'hui en tenant compte du contexte actuel et non pas en nous laissant influencer par les visions romantiques que nous avons de la façon de faire les choses dans le bon vieux temps. Les temps ont changé.

Notre situation financière actuelle nous dicte indéniablement les restrictions financières et la rationalisation du gouvernement. Cependant, la technologie nous permet d'imaginer des moyens de fournir les services et l'information du gouvernement dont les politiciens d'il y a 15 ans ne pouvaient même pas rêver.

Pour cette raison, j'exhorte la Chambre à rejeter la motion à courte vue et dépassée qui est présentée et à entrer de plain–pied dans le XXI^{e} siècle en écoutant les idées que mes collègues réformistes et moi avons et que nous présenterons pendant le débat.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les remarques du député et je ne partage pas son avis au sujet de Radio–Canada. Le Parti libéral a fondé Radio–Canada en 1934. J'ai toujours cru que la SRC était l'un des principaux instruments qui assuraient l'unité de notre pays.

• (1135)

Je crois aussi que, dans les régions éloignées de notre pays où le secteur privé ne serait pas nécessairement prêt à prendre des risques et à faire des investissements, la Société Radio–Canada serait là pour assurer le lien avec les autres régions du pays afin que nous nous sentions unis en tant que peuple.

Dans ce pays, beaucoup d'initiatives ne sont pas fondées sur la logique économique ou, pour emprunter une expression à la langue des affaires, sur le bénéfice trimestriel par action. Nous ne sommes pas ici pour administrer une entreprise, mais bien pour bâtir un pays. Les critères qu'on utilise lorsqu'on bâtit un pays et qu'on essaie de développer un ensemble de valeurs et une identité pour un peuple sont totalement différents de ceux qu'on utilise lorsqu'on bâtit ou qu'on administre une entreprise.

J'aimerais penser que la Société Radio–Canada est une institution qu'on peut regarder comme un outil servant à l'édification de notre pays et non seulement comme un centre de profit.

Je regrette que le ministre des Finances ait été obligé d'imposer des compressions à la SRC dans son budget. J'ai beaucoup d'employés de la SRC parmi mes électeurs. J'ai passé de longues heures sur l'avenue Danforth avec Larry Zolf à boire du jus de canneberge et à écouter Larry parler de l'importante contribution que divers artistes ont pu apporter à notre culture grâce à la SRC. Tout cela est maintenant compromis parce que les marchés internationaux des obligations, les gens qui contrôlent les capitaux, nous tiennent à la gorge. C'est une situation que je regrette, et je sais que la plupart des députés partagent ce sentiment.

Le député ne pense–t–il pas que, après avoir mis un peu d'ordre dans nos affaires financières au cours des quelques prochaines années, nous aurions de la difficulté à trouver un meilleur outil d'unification que la SRC? Ne croit–il pas que, une fois que nous aurons assaini nos finances publiques, nous devrions redonner de la vigueur à la SRC et voir à ce qu'elle continue de jouer son rôle traditionnel qui est d'unir le peuple canadien?

M. Ringma: Madame la Présidente, je répondrai tout d'abord que nous avons encore un long chemin à parcourir avant d'avoir réussi à remettre nos affaires financières en ordre.

Nous ne l'ignorons pas, nous avons encore une dette de 560 milliards de dollars. Le programme de réduction du déficit proposé dans le dernier exposé budgétaire est insuffisant pour remédier à la situation. Le service de la dette nous coûte toujours de plus en plus cher. Comme le ministre des Finances a l'habitude de reporter à plus tard son objectif qui ne cesse de changer, nous nous trouverons dans deux ou trois ans dans de graves difficultés si nous n'avons pas encore rentré dans le mur avant ça.

Je dois réfuter l'argument qu'avec le temps, j'ignore quand, nous réussirons à éliminer le déficit.

Deuxièmement, je crois que le député vit essentiellement dans le passé. Je lui concède que Radio–Canada a autrefois fourni une partie de la colle qui a permis de garder le pays uni.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

• (1140)

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Madame la Présidente, je désire appuyer la motion déposée par ma collègue de Rimouski—Témiscouata. Cette motion se lit ainsi:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour le refus du ministre du Patrimoine canadien de rendre publiques les décisions gouvernementales relatives au financement de Radio–Canada pour les 3 prochaines années, faisant ainsi planer une menace lourde de conséquences sur le réseau français de la société.

Je ferai tout d'abord un bref historique de ce dossier, pour ensuite en arriver au portrait de la situation actuelle et en analyser les impacts sur la communauté francophone du Canada et du Québec.

Avant de débuter, permettez–moi de préciser que contrairement à ce gouvernement, j'utiliserai les termes SRC, CBC pour désigner les deux secteurs de la télévision d'État au lieu de SRC dans la version française des documents et CBC dans la version anglaise. Pour plus de clarté, le terme SRC désignera uniquement la Société Radio–Canada française et CBC le réseau anglais. Nous verrons plus loin l'importance de cette distinction.

Sous le régime précédent, celui des conservateurs, on a procédé à plusieurs coupures. En 1990, on a mis fin à certains services, on a aboli 1 100 postes, fermé trois stations de télévision locales, transformé huit stations en bureau de production d'information. Ces coupures ont résulté en des économies de 108 millions.

Ces coupures ont été vigoureusement dénoncées par les libéraux. Dans le célèbre livre rouge, on pouvait lire: «L'amputation des budgets de Radio–Canada, du Conseil des Arts du Canada, de l'ONF, de Téléfilm Canada et d'autres institutions montre bien que les conservateurs méconnaissent l'importance du développement culturel.» Voilà les paroles des libéraux dans le livre rouge.

Et on continuait ainsi: «Nous doterons les institutions culturelles nationales, comme le Conseil des Arts du Canada et Radio–Canada, d'un budget pluriannuel stable. Nos institutions culturelles nationales pourront ainsi mieux planifier leurs activités.» On aurait pu difficilement trouver de plus belles intentions face à la culture et à Radio–Canada.

Où en sommes–nous aujourd'hui, suite au dépôt du Budget de février dernier? Lors de cette fameuse journée du 27 février 1995, nous apprenions l'étendue des compressions budgétaires qui affecteraient le ministère du Patrimoine canadien. Son budget serait réduit de 676 millions de dollars au cours des trois prochaines années, représentant 23 p. 100 de son budget.

Parmi ces coupures, les budgets de la SRC, de Téléfilm Canada, de l'Office national du film seraient réduits au cours de l'exercice dans l'ordre de 4, 4 et 5 p. 100 respectivement. Pour ce qui est de la Société Radio–Canada, c'est un montant minimal, selon l'interprétation que l'on fait des chiffres, de 44 millions de dollars qui seraient amputés pour l'exercice 1995–1996. De plus, le gouvernement décidait de transférer Radio–Canada International à la SRC, montant évalué à 12 millions de dollars au lendemain du Budget.

Du même coup, le ministre annonçait que le gouvernement procéderait à un examen fondamental des mandats de la SRC, de l'ONF et de Téléfilm Canada. Le mandat de la SRC serait examiné, je le cite: «En s'inspirant des travaux entrepris par le Comité permanent du patrimoine sur le rôle de la SRC dans l'univers multicanaux.»

Il importe de se rappeler qu'avant le Budget, la SRC était déjà aux prises avec un manque à gagner de 180 millions, dû aux coupures du gouvernement conservateur et à cause d'une baisse de revenus publicitaires. Cette situation inquiétait déjà passablement l'ancien président de la SRC, M. Anthony Manera, qui entrevoyait la possibilité que les coupures tuent pour de bon la télévision d'État.

Qu'à cela ne tienne, le gouvernement libéral, malgré ses belles paroles du livre rouge, ne se laissera pas impressioner pour si peu, surtout par la bouche de son ministre du Patrimoine.

Les crédits

L'histoire se poursuit ainsi. Au lendemain du dépôt du Budget, le 28 février donc, on annonce que M. Manera s'adressera à ses employés pour expliquer la situation budgétaire de Radio–Canada. Un certain flou subsiste au niveau des explications, étant donné que les chiffres peuvent être interprétés de plusieurs manières selon la position de l'orateur. Il n'en reste pas moins que tous sont d'accord sur le fait que la SRC devait couper, en avril 1995, entre 40 et 50 millions de dollars pour combler le manque à gagner, aussi appelé le déficit structurel.

• (1145)

Toujours la même journée, M. Manera annonce sa démission de son poste de président–directeur général de la SRC, alors que son mandat devait se terminer en février 1999, soit dans quatre ans. Pour une retraite anticipée, c'en est toute une!

À l'appui de sa décision, M. Manera allègue des raisons personnelles, ce que le ministre du Patrimoine s'empresse de reprendre en ces termes: «M. Manera a démissionné pour des raisons personnelles. Tout le reste n'est que pure invention.»

Par «tout le reste», le ministre faisait référence, entre autres, au scénario d'une compression de 300 millions de dollars des budgets de la SRC au cours des trois prochaines années. On se rappellera que, lors de sa nomination à ce poste en novembre 1993, M. Manera avait exigé du ministre des garanties qu'aucune médecine de cheval ne serait appliquée à la SRC. Le même ministre s'était alors engagé à fournir à la SRC un financement pluriannuel. Il était même allé jusqu'à promettre à M. Manera qu'il n'y aurait plus de compressions budgétaires à Radio–Canada. Il avait osé se décrire comme un «ami de la maison», en parlant de la SRC, au moment de sa nomination comme ministre du Patrimoine. Il faut le faire, il faut vraiment le faire!

Il faut réaliser qu'on ne parle pas ici des temps anciens. On parle de novembre 1993, il y a à peine 18 mois. On parle des assurances d'un ministre en poste, à un des plus importants ministères de son gouvernement. Quelle tristesse et quelle honte.

M. Manera, qui semble avoir été un tant soit peu plus lucide que son ministre, revenait à la charge en faisant une mise au point d'importance: il ne s'agissait pas seulement d'une coupure de 44 millions de dollars qu'aurait à subir la SRC, mais bien de 350 millions de dollars d'ici 1997–1998. On s'apprêtait à réduire le budget total de 23 p. 100 en trois ans. Tout cela, après que le ministre ait assuré son président qu'il n'y aurait plus de coupures.

Comment a réagi l'honorable ministre aux déclarations de son président? De la façon suivante: premièrement, comme je l'ai mentionné plus haut, il répète que M. Manera a démissionné pour des raisons personnelles. Il n'y aurait, selon lui, aucun lien entre la démission et les compressions budgétaires annoncées. Il aurait été au courant de la démission de M. Manera. Il s'agirait de véritables raisons personnelles, alors qu'on a appris par la suite que dans son discours aux employés, M. Manera avouait démissionner à cause des compressions budgétaires. Pour un manque

de communication, c'est tout un manque de communication. Ce ministre est passé maître dans l'art des communications, puisqu'il récidivait le 16 mars dans les mêmes circonstances.

À Montréal, la vice–présidente de Radio–Canada français, M^me^ Michèle Fortin, commençait déjà à prévoir l'impact qu'auraient les coupures annoncées sur le fonctionnement de son organisme. Les 15 et 16 mars, elle convoquait ses employés pour faire le point avec eux sur la situation. Selon elle, les bureaux de Montréal auraient à subir des coupures environnant 60 millions de dollars, et entraînant l'abolition de 750 postes d'ici trois ans.

Questionné en Chambre à ce sujet, le ministre disait tout ignorer de ces coupures de postes. Pour se justifier, il s'en remettait à l'absence de décision officielle de Radio–Canada, «sa source officielle», disait–il. Doit–on rappeler que le président–directeur général avait, à ce moment–là, remis sa démission et avait clairement indiqué qu'il n'avait aucune intention de présider à l'actualisation du nouveau budget.

Je désire faire un petit retour en arrière sur la démarche chronologique des déclarations du ministre. On a vu que, sur réception de la démission de M. Manera, le 28 février, le ministre invoque les raisons personnelles. Le lendemain, 1^er^ mars, il se borne à répéter les chiffres du budget. Le 2 mars, on apprend que M. Manera a avoué avoir obtenu du sous–ministre du Patrimoine un document secret qui lui expliquait l'étendue des coupures pour les trois prochaines années. On a alors droit, en cette Chambre, à une merveilleuse aberration.

Alors, que l'opposition possédait ce document et le citait, le ministre refusait d'admettre les chiffres. Selon lui, ce document ne reflète que des hypothèses qui font partie de la revue des programmes entreprise par un autre ministre. Tout ça, alors que l'on sait que les coupures relèvent des décisions du Cabinet. Où était l'honorable ministre? Ne fait–il pas partie du Cabinet? Il semble que les employés et les cadres de Radio–Canada soient beaucoup mieux informés que le ministre, au sujet de la situation de l'organisme. En effet, la *Gazette* du 18 mars publiait l'information à l'effet que M. Alain Pineau de la SRC avait annoncé que les stations régionales étaient remises en question à cause des compressions budgétaires.

• (1150)

Il est à ce moment plus qu'opportun de se demander quel avantage a le ministre à cacher la vérité, puisque l'évidence pointe dans cette direction. Il faut également se demander si de nouvelles coupures ne seront pas annoncées sous peu. Il faut se demander quelles opérations majeures le ministre a l'intention de faire au sein de la télévision d'État et, finalement, quel impact politique ces opérations auront.

Il est intéressant de voir quelle est l'opinion du public par rapport à ces coupures dans le réseau français. Un récent sondage SOM, publié par *La Presse* la semaine dernière, indiquait que 60 p. 100 des répondants veulent qu'on maintienne les subventions à Radio–Canada ou qu'on les augmente. Le public n'aurait que des éloges à l'endroit de la CBC–SRC pour la façon dont elle renseigne les Canadiens et accroît leurs connaissances générales. Au Québec, les résultats sont encore plus impressionnants: deux Québécois sur trois s'opposent aux coupures à la SRC.

Voilà qui soulève un tout autre problème: la différence dans les cotes d'écoute entre le Canada et le Québec. Les Québécois écoutent beaucoup la télévision d'État, alors que seulement 12 p. 100 de leurs concitoyens anglophones la syntonisent. Il s'agit d'une différence importante qui devrait théoriquement avoir des répercussions sur l'enveloppe budgétaire des deux réseaux. À ce jour, la cote d'écoute n'a pas été le critère retenu pour fixer les budgets. On s'arrête plus aux coûts de production des émissions, plus élevés au Canada anglais qu'au Québec. Il s'agit d'un cercle vicieux dans lequel on tourne depuis longtemps et qui soulève des questionnements depuis bon nombre d'années.

Ceci nous amène à l'annonce faite par le ministre au sujet de la révision du mandat de la SRC. Pour le réseau français, cette annonce soulève bon nombre d'inquiétudes. En effet, on sait que le Canada anglais est en général mécontent de la télévision d'État, dans son ratio coût–qualité. Pour un milliard de dollars, de nombreuses personnes pensent qu'on pourrait «en avoir plus pour notre argent.» Cette vision, nous venons de l'exprimer, n'est pas partagée au Québec, où on est satisfait de la performance de la télé d'État et où on rejoint, en moyenne, 35 p. 100 de l'auditoire. Encore une fois, nous faisons face au dilemme des deux solitudes.

Encore une fois, ces deux solitudes ont des besoins et des inclinaisons différentes. Le gouvernement pourrait–il justifier politiquement la décision d'investir plus pour la télévision d'État française, qui est prisée par son auditoire, que pour la télévision anglaise, qui n'est à peu près pas écoutée? Peut–on s'imaginer que le fédéralisme canadien serait assez flexible pour accorder de très généreux fonds à la masse française et accepter une réduction dramatique des fonds publics alloués à la télévision anglaise? Le débat reste à faire. Il faut également se demander quelles seront les conséquences des coupures budgétaires.

Dans son mémoire présenté au Comité permanent du patrimoine canadien, la Société Radio–Canada mentionnait les conséquences possibles de coupures dans ses budgets. Je cite le texte: «La Société devrait inévitablement mettre à pied des milliers de personnes. Les services devraient être réduits de façon radicale et aucune partie du mandat de la SRC ne serait épargnée.»

Le ministre des Finances déclarait récemment: «Toute réduction appréciable du budget de la Société Radio–Canada nécessiterait un examen du mandat qui lui est actuellement confié.» Les citoyens ont le droit de savoir, les employés ont le droit de savoir, cette Chambre a le droit de savoir où s'en va le ministre et son gouvernement avec la télévision d'État. Le public ne veut plus des cachotteries et des sornettes du ministre. Donc, dites–nous ce qu'il faut faire.

• (1155)

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, en écoutant la députée du Québec parler des institutions nationales et de notre engagement à leur égard, je n'ai pas compris d'où elle venait. Le Bloc québécois est voué au démantèlement des institutions nationales; c'est à cela que se résume le mandat de ses députés. Je ne sais pas s'ils ont soudainement subi une conversion qu'ils n'ont pas révélée publiquement et cherchent maintenant un moyen de se consacrer de nouveau à la cause canadienne en se faisant les défenseurs de Radio–Canada. Je n'arrive tout simplement pas à les comprendre.

La députée a également parlé de notre engagement à établir des budgets pluriannuels stables. Elle a parfaitement raison. C'est ce qu'on peut lire dans le livre rouge.

Tous les Canadiens devraient cependant savoir qu'une des difficultés réelles auxquelles nous sommes confrontés au Canada, c'est que nous tâchons de rebâtir une économie qui risquait littéralement la ruine. Notre reprise est fragile. Or, au moment où notre économie commence à démarrer vraiment, que fait le Bloc québécois cette semaine? Il refuse de nous permettre de présenter notre projet de loi ordonnant le retour au travail de sorte que nous puissions remettre notre système national de transport en marche. Ce fait a des répercussions inimaginables.

J'en citerai pour exemple un secteur auquel j'ai été associé, celui de l'automobile. Ce ne sont pas uniquement les usines de montage qui sont contraintes de cesser leurs activités, mais aussi toutes les petites et moyennes entreprises de fabrication de pièces d'automobile qui expédient leur production à ces usines. Le Bloc québécois nuit actuellement encore davantage aux chances de reprise économique de notre pays en nous privant des moyens de rebâtir notre économie en gardant notre système de transport en bon ordre.

La députée ne se rend–elle pas compte que le meilleur espoir, la meilleure chance à long terme que Radio–Canada sous tous ses aspects puisse avoir de retrouver le financement et le regain de vigueur que nous souhaitons tous pour elle, c'est que le Bloc québécois s'attache à rebâtir l'économie de tout le Canada au lieu de se préoccuper uniquement de ses propres intérêts de clocher?

[*Français*]

Mme Gagnon: Madame la Présidente, je remercie mon collègue député de ses questions. J'aimerais lui rappeler les engagements qu'avaient pris les libéraux sur le financement pluriannuel qui permettrait à la Société Radio–Canada de pouvoir faire un bilan sur plusieurs années et non pas à la pièce, comme on est en train de le faire.

Lorsqu'il était dans l'opposition et pendant la campagne électoral, le gouvernement actuel avait fait des promesses, et je ne pense pas qu'il soit en mesure de les tenir présentement. Mon collègue député semble particulièrement inquiet de la situation économique et il voudrait que le Bloc apporte des solutions pour régler certains problèmes économiques et redresser l'économie.

Ce matin, je regarde certains chiffres que j'ai sous les yeux. Par exemple, on a décidé de couper de 4,97 p. 100 le budget de la Défense, sur un budget de 11 milliards, alors qu'on a coupé 30 p. 100 au budget du programme de promotion de la femme et 23 p. 100 à la culture et communication. Ces chiffres démontrent quels sont les ordres de priorité de ce gouvernement: on coupe le budget de la culture de 23 p. 100 sur un petit budget de un milliard et celui de la promotion de la femme de 30 p. 100 sur un petit budget de 10 millions, alors que le budget de la Défense n'est réduit que de 4,97 p. 100. Où sont vos priorités pour redresser l'économie? On pourrait se le demander.

Pour répondre à une autre question du député concernant le problème des chemins de fer, l'opposition a soumis quelques pistes de solution, et je pense que si le gouvernement les avait suivies, on serait peut–être arrivés à une décision très rapidement.

• (1200)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, depuis ses débuts, la Société Radio–Canada a été la voix de la population francophone du Canada et le reflet de notre culture.

Plusieurs sociologues vous diront à quel point la naissance de l'identité québécoise, aussi bien que celle des francophones hors Québec, est intimement liée à la programmation culturelle que la Société Radio–Canada transmettait jusque dans nos salons. Grâce à Radio–Canada, la population francophone, partout au Canada, s'est vue et s'est reconnue. Elle a offert à tous des expériences communes. Puis, par sa programmation, Radio–Canada ouvrait une vitrine sur le monde. Enfin, plus récemment, la Société Radio–Canada permettait au monde de prendre connaissance de notre culture, de nos réalités et de nos valeurs.

Nous sommes tous fiers des acquis de la Société Radio–Canada. Nous en sommes fiers parce que ses succès sont intimement liés au succès de notre politique de radiodiffusion. Cette politique de radiodiffusion, laquelle est incarnée dans la Loi sur la radiodiffusion, assure une programmation de qualité en français. Cette loi stipule: «Les radiodiffusions de langue française et de langue anglaise, malgré certains points communs, diffèrent quant à leurs conditions d'exploitation, et éventuellement quant à leurs besoins.»

Effectivement, la Société Radio–Canada a réussi à nous présenter une programmation qui est tout à fait unique, et il s'agit d'une programmation qui connaît un vif succès. Ce succès fait d'ailleurs l'envie de plusieurs du côté de la CBC.

Grâce à cette politique de radiodiffusion, la programmation de langue française remporte, année après année, des succès incroyables, en termes de cote d'écoute. Dix–neuf des vingt émissions francophones les plus populaires, et 47 des 50 émissions francophones les plus populaires sont produites au Canada. Elles sont produites au Canada, oui. Et ces émissions sont populaires parce qu'elles sont bonnes, et elles sont universellement reconnues comme étant de qualité. C'est ce qui explique qu'une série comme «Les filles de Caleb» se soit vendue dans plus de 40 pays.

Certains vous diront que le succès de cette programmation est attribuable aux artisans, c'est vrai, très vrai. Nous sommes effectivement chanceux de pouvoir compter sur des artisans de si grand talent. Certains de ces artistes ont vu leur talent reconnu à l'étranger où ils ont décidé désormais d'oeuvrer. Mais si talentueux soient–ils, rares sont ceux qui auraient pu connaître autant de succès sans le concours des politiques et appuis gouvernementaux à la communauté culturelle.

Parmi les institutions fédérales qui ont contribué à ce succès, il est important de mentionner Téléfilm, l'Office national du film et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Non seulement Radio–Canada a–t–elle joué un rôle de premier plan du côté de l'affirmation culturelle, mais aussi elle a joué un rôle inestimable sur le plan de l'affranchissement linguistique. Comme l'écrivaient les auteurs du rapport du groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, également connu du nom de Comité Sauvageau–Kaplan, et je cite: «Les francophones connaissent bien le rôle que jouèrent la radio et la télévision dans le raffermissement linguistique. L'exemple le plus fameux reste le vocabulaire des sports, à peu près complètement anglicisé même en France. Des commentateurs de Radio–Canada, Michel Normandin et René Lecavalier, durent inventer, pour décrire des parties, des équivalents français qui s'enracinèrent si bien que la concurrence privée, la presse écrite et les amateurs de sports les ont peu à peu adoptés, puis assimilés.»

• (1205)

Non seulement les francophones sont–ils bénéficiaires d'une programmation de qualité mais, en outre, il leur est possible de recevoir des sources diverses de programmation. Au premier chef, notons les services de télévision conventionnelle, comme Télé–Métropole et Télévision Quatre–Saisons, ainsi que les deux services francophones de programmation éducative, Radio–Québec et la chaîne de TV Ontario.

À ces services s'ajoutent les services spécialisés: Réseau des sports, Météomédia, Canal Famille, TV5, Musique Plus et, tout récemment, le Réseau de l'information. Ce dernier service comble un besoin que plusieurs avaient identifié au sein du système canadien de radiodiffusion. Entre autres, je m'empresse de mentionner que le Bloc québécois avait lui–même revendiqué la création de ce service. RDI est entré en ondes le 1er janvier 1995 et, depuis lors, il s'acquitte de façon admirable de sa mission relative à la couverture d'événements au Canada et ailleurs.

Tous ces services constituent un éventail de programmations plus varié que ce qui existe dans quelque pays francophone que ce soit.

[*Traduction*]

En outre, grâce à TV5, le gouvernement fédéral a réussi à assurer le rayonnement de la culture francophone du Canada dans les quatre coins du monde. Effectivement, TV5 diffuse en Europe, en Afrique, aux États–Unis, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous prévoyons que d'ici peu TV5 sera capté en Asie. Ainsi, partout dans ces régions du monde, le voyageur canadien qui dispose de l'équipement de réception nécessaire sur place pourra regarder Bernard Derome et de nombreuses autres émissions produites au Canada.

On ne saurait parler de Radio–Canada sans mentionner sa présence en région, surtout à l'extérieur du Québec, où l'impact de sa programmation a été considérable dans des localités, dont la mienne, Saint–Boniface, qui jusqu'à tout récemment pensaient que les médias de masse étaient forcément anglophones. Des identités collectives dans ces localités minoritaires ont commencé à voir le jour grâce à la Société Radio–Canada.

Ainsi, l'examen du mandat de la SRC et les compressions budgétaires que le gouvernement a dû effectuer nécessiteront un certain réalignement. Toutefois, ce besoin de réalignement était devenu inévitable, ne serait–ce qu'en raison de l'univers créé par 500 canaux et par l'autoroute de l'information.

Nous traversons effectivement une période où les incertitudes seront mises à l'épreuve, où le changement sera la seule constante, où l'essor de notre imagination sera notre principale ressource et, hélas, où les deniers publics continueront d'être limités.

Nous n'abandonnons pas la partie pour autant. Nous trouverons des solutions communes pour donner à la culture de la langue française une vitalité soutenue et à nos institutions nationales une pertinence qui ne tiendra plus autant aux ressources qui y seront consenties qu'à l'imagination dont nous saurons faire preuve. Déjà, le comité sur le patrimoine a entamé un processus en ce sens. Nous devons poursuivre notre réflexion et proposer des solutions novatrices.

Radio–Canada saura relever les défis. Elle saura s'acquitter de son mandat actuel ainsi que de tout autre mandat qui pourra lui être assigné. Ses succès passés sont garants d'un avenir prometteur.

• (1210)

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Madame la Présidente, il me fait grand plaisir d'intervenir sur cette proposition et je le ferai sous un angle différent. En effet, si le manque de transparence du ministre est décrié par le Bloc ce matin, c'est parce que l'annonce faite par Mme Michèle Fortin risque de handicaper très sérieusement un instrument puissant de transmission et de production de la culture québécoise.

Mais avant, je voudrais répondre à des collègues, que j'ai entendus ici, se demander pourquoi nous défendions Radio–Canada, alors que c'est une institution fédérale et que nous voulons sortir du Canada?

Je me permets de lire une citation de Pierre Elliott Trudeau qui disait en 1967 dans *Le fédéralisme et la société canadienne française*: «Un des moyens de contre–balancer l'attrait du séparatisme, c'est d'employer un temps, une énergie et des sommes énormes au service du nationalisme fédéral. Il s'agit, disait–il, de créer de la réalité nationale une image si attrayante qu'elle rende celle de groupes séparatistes peu intéressante par comparaison. Il faut affecter, continuait–il, une part des ressources à

des choses comme le drapeau national, l'hymne national, l'éducation, les conseils des arts, les sociétés de diffusion radiophonique et de télévision, les offices du film.» Je répète, Pierre Elliott Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne française*, HMH, 1967.

Si nous défendons la Société Radio–Canada de langue française, qui nous semble menacée par les coupures imminentes, c'est que nous savons que, malgré cette mission que Pierre Elliott Trudeau voulait lui confier, en réalité, Radio–Canada a été un lieu extrêmement important de transmission de la culture québécoise et de production de la culture québécoise, on doit le dire, parfois avec des biais dont nous nous serions passé.

Mais l'ensemble, pour nous, fait partie du patrimoine vivant. C'est une institution qui nous appartient en propre et que nous voulons voir, non seulement se maintenir, mais accroître la qualité de ses interventions. En réalité, Radio–Canada est détentrice d'un capital collectif, d'un instrument collectif essentiel à notre culture et le ministre du Patrimoine n'a pas le droit de sembler ne pas se soucier, comme de sa dernière chaussette, de l'avenir de cet instrument collectif puissant de la culture québécoise.

Je permets de rappeler les propos de Gérald Leblanc à la télévision—ce n'était pas celle de Radio–Canada—dimanche, qui disait ceci, pour donner une idée de l'importance tenue par toute la télévision française au Québec par rapport à celle tenue par la télévision de production canadienne dans le reste du Canada: «L'émission très bien connue et très drôle de *Royal Air Farce* célèbre, sabre le champagne quand elle touche un million de téléspectateurs sur 20 millions possible. Or, Radio–Canada et TVA réunis, rejoignent, régulièrement, à chaque semaine, des auditoires de trois millions et plus sur une population possible totale de sept millions.»

• (1215)

Il ajoutait: «Si nous respections les lois du marché, Radio–Canada serait touchée et il y aurait des coupures à y faire, mais CBC ne pourrait pas survivre.» Loin de moi l'idée de dire qu'il ne faut pas laisser à CBC les moyens de survivre, parce que nous savons trop l'importance d'une culture pour l'avenir d'un peuple et d'une nation. Nous pouvons dire avec force qu'aucun peuple, aucune nation, sauf peut–être les États–Unis, ne peut se permettre de laisser aller au seul marché l'instrument puissant de la transmission et de la production de sa culture.

J'ajoute que seule CBC, aux heures de grande écoute, a un contenu canadien fort. Toutes les autres stations canadiennes de télévision ont un contenu canadien faible, d'environ 20 à 30 p. 100, aux heures de grande écoute, et cela n'est pas sans avoir des conséquences graves sur la culture canadienne. Cependant, nous avons choisi, ce matin, de montrer combien Radio–Canada est importante dans la culture québécoise et combien nous tenons, non seulement à savoir ce qu'on lui prépare, mais aussi à empêcher que la Société Radio–Canada soit privée de moyens. Les objectifs qui sont les siens en ce moment sont des objectifs, je dirais, de par ce qu'elle est, de par cet instrument collectif qu'elle est *de facto*, et nous ne pouvons permettre que Radio–Canada soit amputée de ses moyens.

M^me^ Fortin, que j'ai entendue avec grand plaisir, défendait avec le coeur et l'énergie qu'on lui connaît le rôle de cette télévision publique, qu'elle comparait à l'école publique. On ne dit pas que l'école publique n'est pas rentable et qu'il faut lui trouver un financement. La télévision publique a un rôle important à jouer. En tout cas, au Québec, elle le joue et elle peut le jouer encore mieux. Nous pensons que nos collègues du Canada anglais pourraient aussi s'interroger, et nous avec eux, sur les conditions du renforcement de la culture canadienne.

Être francophones en Amérique du Nord peut être difficile, parce que nous ne sommes qu'un peu plus de 2 p. 100, parce que nous sommes entourés, noyés par les ondes anglophones. On peut dire que le Canada, dont la culture est parfois difficile à distinguer de celle des États–Unis, mais existe néanmoins, le Canada qui veut demeurer ce qu'il est, non seulement avec une frontière différente, mais aussi avec une entité nationale distincte, doit aussi nécessairement protéger sa télévision publique.

Je voudrais parler un peu de la culture. En fait, si la télévision publique, comme la télévision en général, nous est si chère, c'est qu'à l'époque à laquelle nous vivons, le véhicule principal de la culture est l'audiovisuel et largement la télévision. C'est non seulement un véhicule de cette culture qu'on essaiera de mieux définir et qui existe, mais c'est aussi un lieu extrêmement important de la production culturelle de notre époque.

• (1220)

Quand on sait les audiences qui sont rejointes par Radio–Canada et TVA au Québec, quand on sait comment des programmes populaires peuvent avoir une influence sur la population, consolider son identité culturelle, susciter des débats, mettre en cause des actions, des attitudes, des valeurs, je parle, nous parlons de la culture vivante, alimentée bien sûr par le patrimoine, par l'histoire, par les arts, par tout ce qui est production culturelle, mais digérée et transmise sous une autre forme, véhiculée par les médias qui sont ceux de notre temps.

À l'ouverture de la période des télécommunications qui nous réserve encore des surprises, c'est puissamment un moyen, le moyen principal, je le répète, de transmission et d'élaboration, et de production de la culture.

On ne peut pas se contenter de chiffres quand il est question d'un instrument aussi important qui définit ce qu'il y aura dans les têtes, ce qu'il y a dans les têtes et qui touche à ce qu'est et ce que sera la volonté collective de vivre ensemble. C'est cela le nationalisme, et c'est pour cela que nous disons qu'il y a deux pays dans ce pays. Nous le voyons constamment, tous les jours. Et nous voulons, nous, faire la souveraineté parce que nous pensons que c'est mieux pour notre peuple.

En même temps, nous savons que la culture canadienne mérite aussi de se définir mieux, de se reproduire aussi dans un monde où elle est peut–être plus menacée que la culture francophone, parce qu'elle partage la même langue que les États–Unis qui sont plus que des voisins, qui sont le grand empire de notre temps. Et comme tel, si ce qui nourrit les esprits canadiens sont les valeurs, les images, les références, l'histoire, les actions, les activités de ce qui se passe aux États–Unis, je me permets de dire qu'il faut tirer soi–même les conclusions et ne pas se réjouir, loin de là, que

la télévision publique canadienne–anglaise ne rejoigne qu'une si faible partie de la population.

Bien sûr, comme disent nos collègues d'à côté, point n'est besoin d'un État pour la culture. Je me permets de m'inscrire en faux. Ce n'est pas l'État qui fait le produit culturel qui est l'artiste, mais sans une façon de vivre, sans des moyens adéquats, bien peu d'artistes, d'arts, de productions culturelles diverses vont pouvoir exister, surtout dans le monde dans lequel on vit. Il faut bien savoir, encore là, que Radio–Canada anglais compétitionne avec des émissions produites aux États–Unis avec 20 fois plus de moyens.

Nous avons choisi de parler de Radio–Canada parce que notre culture, sa vie et son développement, dépendent en partie du maintien de moyens. Autant dans le passé, à la Renaissance, on avait besoin des mécènes, autant les mécènes ont été remplacés par l'État, par les États.

• (1225)

Aucun peuple et aucune nation digne de ce nom—dans le fond, c'est vrai, ils ne le font pas—aucun ne peut se passer d'appuyer ces grands instruments que sont maintenant les télévisions.

Il faut le dire, l'audiovisuel est exigeant en ce qui a trait aux moyens. Vous et moi, nous pouvons faire du vidéo, mais produire des émissions qui vont compétitionner, des émissions qui viennent de partout suppose que nous ayons des moyens. Autrement, tout le talent que nous avons pourra ne pas être utilisé du tout ou à sa pleine capacité.

La culture, c'est ce qui définit un peuple, une nation. C'est son âme. C'est sa manière d'être. Ce n'est pas statique. Cela suppose la connaissance du passé. Cela suppose la transmission de la production culturelle des autres générations. Mais cela suppose aussi le brassage. Cela suppose qu'on refasse à chaque génération le processus de création à partir des mêmes instruments de base. Mais cette culture, cette façon d'être est garante, à terme, d'un monde où la globalisation ne signifiera que toutes les cultures ne seront ramenées qu'à une, celle qui a le plus de moyens. C'est le vrai enjeu de ce qui se passe, de tous ces chiffres dont on parle.

Je me permets de dire que Boutros Broutros–Ghali, à Montréal, en 1992, a prononcé un discours extraordinaire. Il disait: «Une saine mondialisation de la vie moderne suppose d'abord des identités solides, car une mondialisation excessive ou mal comprise pourrait aussi broyer les cultures, les fondre dans une culture uniforme, ce à quoi le monde n'a rien à gagner.»

Je continue son texte: «Chaque individu a besoin d'un intermédiaire entre l'univers qui le dépasse et sa condition solitaire, ne serait–ce que parce qu'il lui faut une langue de départ pour comprendre et déchiffrer le monde extérieur. Il lui faut des solidarités pratiques et un ensemble de références culturelles, en un mot, un code d'accès au monde.» La télévision, largement pour les jeunes, est ce code d'accès au monde. C'est pourquoi il est une responsabilité nationale. Ce code d'accès au monde va largement contribuer, parce qu'il ne le fait pas seul, à faire ce que seront les sociétés de demain.

Je m'étais laissée aller, mais je le cite maintenant: «C'est à cet ensemble de besoins que répondent les États–nations, lesquels dépassent les solidarités immédiates de la famille, du clan, du village. Une nation est un vouloir vivre commun qui constitue un premier pas vers l'universel, vers la civilisation de l'universel. Un monde en ordre est un monde de nations indépendantes, ouvertes les unes aux autres dans le respect de leurs différences et de leurs similitudes.» C'est ce que j'ai appelé la logique féconde des nationalités et de l'universalité.

Pour assurer la défense de la Société Radio–Canada et celle de CBC, le Bloc québécois dit «halte». La culture, c'est l'âme du peuple et, sans moyens suffisants, celle–ci ne pourra permettre à ces petits peuples, à ces petits États de jouer leur plein rôle dans un monde qui devient de plus en plus influencé par le géant que nous connaissons bien.

• (1230)

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter ma collègue de Mercier pour l'excellence de son exposé quasi spontané. On voit combien la culture, tant québécoise que canadienne, lui tient à coeur et combien elle maîtrise les données fondamentales qui président à son évolution.

J'aimerais que ma collègue puisse commenter les propos que je vais tenir, parce que ce que j'ai pu comprendre du débat qui préside actuellement à l'évolution de Radio–Canada me fait penser aussi à d'autres débats que nous avons eus quant à l'évolution de la culture canadienne et québécoise.

J'en veux pour preuve toute la question des droits d'auteur, où on sent combien cette question est délicate quant à l'évolution, tant du Canada que du Québec, sur le plan culturel. J'en veux à la question de tout ce qui touche à l'autoroute électronique, où le Québec, notamment, de par sa particularité francophone en Amérique du Nord n'est pas reconnu, n'est pas à la table. C'est extrêmement grave. Il ne semble pas invité non plus, de par la logique centralisatrice canadienne.

J'en veux aussi comme exemple tout ce qu'il en est concernant la transaction de Ginn Publishing où on a, du côté du Canada anglais, fait un sacrifice pour un plat de lentilles, où on a laissé aller, semble–t–il, le pot aux roses, à cause d'une logique qui veut qu'on soit de plus en plus inféodés à nos voisins américains.

Je vois dans le débat de Radio–Canada une question transcendante pour l'avenir du Canada anglais, de la culture canadienne–anglaise. Sachant que, quant à la culture francophone québécoise, nous sommes en train d'aménager l'avenir pour faire en sorte qu'elle soit maintenue, j'aimerais que ma collègue commente sur ce filon qui en est de toute l'influence américaine face à des dossiers semblables.

Mme Lalonde: Madame la Présidente, c'est en fait le fil conducteur de mon propos. Il ne faut pas penser que dans ce monde où l'économie joue un si grand rôle, qu'on ne peut faire—et vous me permettrez l'expression—l'économie d'investir dans la culture. Parce que la culture est la fibre même.

Plus que cela, très concrètement, les industries culturelles, pour une large part, sont ces productrices, ces metteurs en scène des talents et des productions culturelles. Ces industries ont besoin aussi d'être encouragées.

Le fait que le Québec ne soit pas partie des ententes internationales, soit incapable de développer lui–même ses propres contrats bilatéraux, qu'il soit donc exclu de la négociation, des réglementations, souvent incapable de développer les expertises immédiates, qu'il soit incapable de s'attaquer comme tel à certains problèmes comme celui des droits d'auteur, parce qu'il n'en a pas non plus les moyens, qu'il soit incapable aussi, parce que les moyens dépendent d'Ottawa, de continuer par exemple la production régionale et locale, tous ces éléments sont autant de diminution d'être, si on continue cette comparaison.

Les Français qui pourtant, sur le plan de la culture, sont des espèces de champions toutes catégories, investissent très largement dans leur culture, dans leur patrimoine, dans leur télévision, dans leurs artistes.

• (1235)

On pourrait dire qu'ils savent combien c'est une industrie importante, mais ils savent aussi combien c'est extrêmement lié à leur place de peuple de moyenne taille dans le monde, et que c'est également lié à ce ciment, parce que la culture aussi est un ciment qui tient, c'est une partie de ce vouloir–vivre collectif, alors ils savent que c'est extrêmement important d'y mettre, d'y consacrer toutes les ressources et toutes les énergies possibles.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, peut–être qu'avant de faire des commentaires sur la motion que nous avons devant nous, j'aimerais faire quelques remarques préliminaires, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés sur ce que je vais dire.

D'abord, je suis profondément convaincu que dans notre pays, nous devons avoir un grand radiodiffuseur public et national. Je suis convaincu que ce radiodiffuseur est important pour assurer notre cohésion, le développement de notre culture, tout aussi bien francophone qu'anglophone. Je suis heureux, ayant écouté les remarques d'un certain nombre de mes collègues de l'opposition, de voir qu'ils apportent leur soutien à cette position, que je n'ai jamais cessé de défendre. Alors, en autant qu'ils continuent à appuyer cette position que je viens d'entendre venant de notre collègue, je suis très heureux de leur contribution. Nous travaillons ensemble pour nous assurer que Radio–Canada continuera à être une grande maison et contribuera aussi au développement de la culture francophone au Québec et dans le reste du Canada.

Ma deuxième observation liminaire concerne le rapport entre le gouvernement et Radio–Canada. Je pense que là non plus, il n'y a pas d'ambiguïtés. Nous avons eu l'occasion de traiter souvent de ces sujets. Le gouvernement, et plus particulièrement le ministre du Patrimoine, a toujours indiqué clairement qu'il respecte l'autonomie de Radio–Canada. C'est important pour la vie de cette grande institution et c'est également important pour la liberté de presse, que nous respectons sans la moindre hésitation.

Alors, quelle est la responsabilité du gouvernement? Eh bien, Radio–Canada appartient à tous les Canadiens et les Canadiennes et le gouvernement a la responsabilité d'assurer que cette propriété de tous les Canadiens et Canadiennes est bien gérée et bien menée. Cette responsabilité s'exprime de façon particulière par l'établissement d'un budget, en autant que les appropriations parlementaires font partie du budget de Radio–Canada et je reviendrai sur ce sujet, et en faisant des nominations au conseil d'administration et, bien sûr, à la direction de Radio–Canada.

Le gouvernement peut s'exprimer comme je viens de le faire au sujet des aspects plus vastes de la position de Radio–Canada dans notre univers de communication. Nous pouvons le faire, nous indiquons quelles sont nos politiques générales, de façon à ce que les gestionnaires de Radio–Canada puissent développer leurs plans, leur administration, d'une façon compatible avec la vision et les grandes politiques du gouvernement du Canada.

La troisième remarque qu'il est important de faire est qu'il faut replacer la réflexion et les décisions qui se prennent au sujet de Radio–Canada dans un cadre plus vaste qui est celui du développement de ce qu'on appelle l'autoroute de l'information. Cette autoroute de l'information contiendra, bien sûr, de l'information, mais elle contiendra des produits culturels qui seront nombreux et qui seront importants. Aucune ambiguïté ici, le gouvernement du Canada, s'exprimant par ma bouche, n'a pas cessé de répéter que nous souhaitons que le contenu canadien domine sur cette autoroute de l'information. Je pourrais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, mes collègues de l'opposition ont également appuyé cette position, en indiquant qu'il est important que l'autoroute de l'information soit un véhicule d'une culture canadienne et bien sûr, également, d'une culture francophone canadienne et québécoise, qui en font partie.

• (1240)

Que devons–nous faire maintenant? Eh bien, nous avons trois institutions fondamentales qui sont la propriété du Canada et qui peuvent contribuer à créer ce contenu canadien. Ce sont, bien sûr, Radio–Canada, qui est la plus grande institution, mais également, l'Office national du film et Téléfilm Canada. Je dis que ce sont des institutions son et image, et cette année, 1995, sera certainement une année où des décisions fort importantes devront être prises au sujet de la création de sons et d'images par les producteurs canadiens.

Nous avons sur ce sujet de nombreuses études en cours, mises en marche par mon collègue, le ministre de l'Industrie, et moi–même. Il y a une référence au CRTC, il y a un comité consultatif sur l'autoroute de l'information, il y a plusieurs autres opérations en cours. Tout ceci nous mènera à des décisions fondamentales, un peu plus tard au courant de l'année, lorsque ce système de consultation nous apportera tous les éléments dont nous avons besoin pour construire des politiques, l'architecture de l'autoroute de l'information et les règles de la route sur cette autoroute.

Je crois qu'il est important de dire ces choses, parce que c'est dans ce cadre que Radio–Canada, ainsi que les deux autres institutions que j'ai mentionnées, doit s'inscrire et faire sa contribution, doit avoir sa place. Il est tout à fait naturel que l'on se penche sur cette question et que l'on réfléchisse à la façon dont Radio–Canada pourra jouer ce rôle.

Cela m'amène aux décisions contenues dans le Budget et qui touchent plus particulièrement Radio–Canada. Il y en a trois. Ce n'est pas compliqué, il y en a trois. La première est une décision

prévoyant un examen approfondi du soutien du gouvernement du Canada aux trois agences que j'ai nommées et de leur mandat.

Il est bien sûr que si nous examinons les mandats de ces trois institutions, c'est pour nous assurer qu'elles soient le mieux capables de remplir leur rôle sur l'autoroute de l'information. Ces mandats, je les comprends d'une façon large, je ne comprends pas simplement une phrase dans un texte de loi. Je crois qu'il est sage, au moment où l'on regarde l'ensemble de nos communications, de regarder cet aspect particulier du mandat. C'est donc la première décision. J'aurai le plaisir d'annoncer, très prochainement, la formation du groupe de personnes qui exécuteront cette tâche et les termes très spécifiques de ce mandat.

La deuxième décision du Budget, c'est de retransférer Radio–Canada International à Radio–Canada. C'est une décision prise parce que l'on a jugé que Radio–Canada devait reprendre la responsabilité de cette agence. Je sais qu'il y a des conséquences budgétaires, mais la façon dont le transfert se fera et les aspects budgétaires de ce transfert peuvent faire l'objet de différentes discussions entre Radio–Canada et le gouvernement.

Finalement, il y a l'appropriation parlementaire pour l'année fiscale prochaine. C'est une appropriation qui prévoit une réduction de 4 p. 100 de la base budgétaire de Radio–Canada, en autant que l'on parle d'appropriation parlementaire pour cette année financière qui s'achève. Alors, pourquoi y a–t–il eu tant de questions qui se sont posées, puisque ces décisions sont claires?

On nous a demandé pourquoi nous n'annoncions pas en même temps les appropriations parlementaires pour une deuxième et une troisième année financière? La réponse est simple. Si l'on croit au sérieux de l'opération que nous menons sur les mandats, et à la réflexion que nous faisons, il est sage d'attendre les résultats de cette réflexion et les recommandations que nous en recevrons pour savoir où se situera exactement le budget de Radio–Canada dans la deuxième et la troisième années.

• (1245)

Quand on a un véhicule et qu'on doit faire le chemin d'Ottawa à Montréal, il faut moins d'essence que si l'on prend son véhicule pour aller jusqu'à Québec. Il y a donc un rapport entre mandat et budget, et la personne qui a mis le doigt là–dessus à plusieurs reprises et qui l'a fait publiquement, c'est le président de Radio–Canada. Donc, nous avons répondu et nous tiendrons compte de la définition des mandats lorsque nous nous acheminerons vers le prochain Budget, celui de l'année prochaine.

Il y a un autre élément dont nous devons tenir compte. C'est le travail qu'a fait le Comité du patrimoine canadien de cette Chambre. Ce travail fut une réflexion sur Radio–Canada. Ce travail inclut, comme la référence l'indique, ou inclura, je l'espère, des réflexions sur des sources possibles de financement auxquelles Radio–Canada pourrait avoir accès. D'ailleurs, ce rapport que j'attends n'est pas le seul document à parler de la possibilité de créer des sources nouvelles auxquelles Radio–Canada pourrait avoir accès.

Comment pouvons–nous couler dans le béton des budgets à venir, alors qu'il y a des éléments fondamentaux de la situation financière de Radio–Canada qui nous échappent encore?

Je voudrais terminer en disant que je partage l'opinion qui a été exprimée partout dans cette Chambre, tant par mes collègues du côté du gouvernement que par mes collègues de l'autre côté de la Chambre, à savoir qu'il est important que le contenu de notre autoroute de l'information, le contenu que vont fournir notre secteur public et notre secteur public de son et d'images, soit largement majoritaire sur cette autoroute.

Je suis allé il y a quelques semaines à Bruxelles, à la rencontre des ministres des Communications du G–7. Il s'est trouvé que j'étais le seul ministre présent à être également chargé de problèmes culturels. Le message que j'ai apporté a été essentiellement celui que je viens d'énoncer: on ne peut pas parler simplement de construire une infrastructure; il faut avant tout penser au contenu qui va circuler sur cette infrastructure.

À la suite de mes interventions, on a cessé de parler de l'infrastructure globale d'information et on a commencé à parler de la nouvelle société d'information. Je crois qu'il s'agit de quelque chose de très important, car j'ai reçu un appui unanime, y compris de la délégation américaine, lorsque j'ai dit que le contenu qui allait passer sur ces grandes autoroutes internationales devait avoir des cultures diverses, des langues diverses et ne devait pas sombrer dans une uniformité qui ne serait pas positive pour les créateurs du monde entier.

C'est là–dessus que je termine mon observation. Nous sommes en train de faire des politiques importantes. Je sais que c'est une période difficile. On ne peut pas ignorer les contraintes budgétaires qui existent et que tout le monde comprend. Nous avons décidé que nous devions tous contribuer à diminuer le déficit budgétaire. Il ne faut pas se faire d'illusions là–dessus. Ce gouvernement mène une politique budgétaire rigoureuse, mais il ne faut pas oublier qu'elle est appuyée par 70 p. 100 de la population. Je suis heureux de dire que les agences qui me rendent compte m'ont toutes dit qu'elles comprenaient la situation budgétaire du gouvernement et qu'elles étaient prêtes à coopérer pour assurer que nous sortions enfin de cette période de déficit qui rend si difficile la gestion de ce pays.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Madame la Présidente, je remercie le ministre de s'être déplacé pour venir nous livrer son message. Je voudrais soulever quelques questions.

D'abord, j'ai été intéressée de voir qu'il avait un message clair à nous livrer en quelques points. L'année dernière, à partir du moment où on a été élus jusqu'à la fin de juin, on a passé deux jours par semaine, au Comité du patrimoine canadien, à recevoir des gens qui venaient nous entretenir de l'autoroute électronique pour apprendre que M. Manley et M. Dupuy, les deux ministres, formaient un comité qui demanderait au CRTC de s'occuper de l'inforoute.

• (1250)

On recommence maintenant. Les mêmes personnes qui étaient venues devant nous passent à nouveau devant le CRTC.

Le ministre a dit tantôt: «Je ne peux pas annoncer les coupures budgétaires pour l'an prochain ni pour l'autre année.» Il dément encore une fois les sources qui ont dit très clairement, dans les journaux et à la télévision, que l'on connaît déjà les coupures de l'an prochain. Il a dit: «On ne peut pas faire cela, parce que j'ai demandé à plein de gens de se pencher sur la question.» Juste-

ment, le Comité du patrimoine canadien fait de l'«occupationnite» depuis six mois. Il reçoit tout plein de gens qui viennent lui parler de la Société Radio–Canada. Et même avant que notre rapport soit sorti, on sait déjà que le rapport des parlementaires va être soumis à un comité de trois experts et on sait déjà aussi que les décisions sont prises.

On a coupé 44 millions de dollars cette année. Si on ne peut pas couper l'an prochain, parce qu'on ne connaît pas le résultat du travail de l'éventuel comité qui sera mis sur pied, comment a–t–on pu déjà prendre la décision de couper cette année? Je ne suis pas en train de dire que le statu quo était, au plan financier, ce que l'on recherchait. Pas du tout. Mais on n'a même pas attendu que le comité fasse ses études, ou on ne lui a pas donné son mandat assez tôt, parce qu'on fait de la planification à courte vue, pour que les travaux de notre comité aient une influence sur le Budget.

On a posé la question: «Est–ce qu'on doit faire notre travail de façon accélérée pour pouvoir influencer le Budget?» Jamais on n'a eu de réponse là–dessus. Ce qui est déplorable, c'est que de l'argent des contribuables a déjà été investi pour les études SECOR, qui a étudié la situation de Téléfilm et de l'Office national du film. Comme cela ne faisait pas l'affaire, on refait une autre étude. On pense que l'on va tout régler par l'inforoute. C'est comme si l'on décidait de construire une autoroute pour traverser le Canada et qu'on se départissait de nos routes nationales. Il faudra toujours, malgré l'inforoute, conserver nos routes nationales.

On est en train de laisser se détruire la route nationale qu'est la Société Radio–Canada en lui donnant une situation financière qui est inacceptable pour l'instant et sans avoir pris le temps de prendre les bonnes décisions, par exemple sans avoir pris le temps de s'interroger sur la nécessité de garder le siège social, sur la nécessité d'envoyer chaque année Radio–Canada au CRTC, etc. On va couper à plein d'endroits, mais quand on annonce que l'on va couper tant de postes, ce n'est pas évident que l'on va couper au niveau des vice–présidents, au niveau des personnes qui n'ont pas d'effet sur la production afin de pouvoir les garder sur place.

Comment le ministre peut–il nous garantir qu'on va garder à l'intérieur de la Société... Il faut bien prendre des décisions pour administrer les 180 millions de dollars de manque à gagner, les 44 millions de dollars qu'on vient de couper, ainsi que les 15 millions de dollars nécessaires pour gérer Radio–Canada international. Peut–on nous assurer que ce ne seront pas les artisans et les artisanes, les producteurs et les créateurs qui vont perdre leur emploi? Comment peut–on nous garantir qu'on va enlever les personnes qui ne sont pas directement utiles à la production, mais qui nourrissent une bureaucratie qui fait en sorte que Radio–Canada est obligée d'émettre d'Ottawa des chèques pour payer des gens qui participent à des émissions de télévision en Nouvelle–Écosse, par exemple?

M. Dupuy: Parlons d'abord des rôles respectifs du CRTC et du Comité du patrimoine canadien. Ils ne traitent pas des mêmes sujets, bien qu'il s'agisse de sujets voisins.

Les crédits

Le CRTC a un mandat qui touche les problèmes de concurrence entre le secteur de la câblodistribution et les compagnies de téléphone, qui couvre un ensemble de sujets qui sont de nature tout autant industrielle et commerciale que culturelle, mais qui ne font pas partie du mandat de Radio–Canada.

• (1255)

Précisément, je crois qu'il était très important, étant donné l'importance que le gouvernement attribue à Radio–Canada, qu'on ne laisse pas toute une discussion sur l'architecture de l'autoroute électronique se dérouler en ignorant les radiodiffuseurs, en particulier le plus grand de tous.

Voilà précisément pourquoi j'ai voulu qu'il y ait une opération de réflexion sur Radio–Canada qui soit ouverte à toutes les parties et à tous ceux qui décidaient de témoigner.

Pour ce qui est de la relation entre les rapports que fera le Comité du patrimoine canadien et le dernier Budget, il est bien sûr qu'il était possible au Comité du patrimoine canadien de faire un rapport très rapide, mais je crois qu'ils ont fait ce qu'il fallait. Ils se sont donné le temps de réfléchir et ils nous donnent le temps de réfléchir aussi. Nous avons fixé une année financière, mais c'est précisément pour avoir le bénéfice de ces conseils que nous allons recevoir du Comité du patrimoine et des autres organismes de consultation.

Il n'y a rien d'anormal à ce qu'un gouvernement, qu'il soit de couleur libérale ou autre, qui a toujours déterminé dans son Budget les engagements pour l'année financière suivante continue à le faire. Ce monde n'est pas un monde de certitude absolue; le monde change. Précisément nous sommes dans une période d'immenses changements dans le domaine de la communication. Dire: «Nous allons prendre des décisions pour les 15 prochaines années», alors que tout est en mouvement et que nous n'avons pas encore le résultat de ce travail sérieux qui est en train d'être fait, serait irresponsable.

Cela m'amène à une observation sur les études. Bien sûr, il y a beaucoup d'études. On en a jusqu'à la ceinture, des études. Ce que nous faisons, ce n'est pas déclencher une nouvelle étude. Que l'on soit clair là–dessus et que l'on n'entretienne pas la confusion. Ce que nous essayons de faire, c'est d'avoir des gens qui vont synthétiser tout cela, qui vont aider le gouvernement à synthétiser et à faire des recommandations précises. Ce n'est nullement une façon de retarder les choses. Au contraire, c'est une façon de les accélérer.

N'oublions pas qu'à partir de l'été et du début de l'automne, nous allons commencer à voir à la préparation du prochain Budget. C'est exactement ce que les échéances prévues vont nous obliger à faire. Au prochain Budget, on aura des réponses qui, je l'espère, satisfairont Radio–Canada.

Je dois dire que je condamne l'attitude du Bloc, qui essaie de créer de l'incertitude, précisément chez les gens qu'il prétend défendre. Ce sont les artisans qui vont souffrir et ce sont les gens qui vont être angoissés par cette confusion que le Bloc essaie d'entretenir pour des motifs qui ne sont pas toujours clairs. Je n'entrerai pas dans les détails. Je crois qu'au contraire, il faut expliquer la vérité et le processus aux gens qui, eux–mêmes, vont

être les créateurs. C'est ce que nous essayons de faire, et j'espère que j'aurai la collaboration de mes collègues pour assurer à ces gens qui ont toujours apporté une contribution admirable à la culture canadienne, à la culture du Québec, que nous essayons de les aider et de leur donner un mandat où ils auront véritablement leur place.

N'allons pas dire que le gouvernement essaie de détruire Radio–Canada. Au contraire, le gouvernement est en train de s'assurer que Radio–Canada soit le moyen le plus efficace, la meilleure institution avec les meilleures politiques pour poursuivre un mandat renouvelé.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Madame la Présidente, la motion du Bloc québécois dit ceci:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour le refus du ministre du Patrimoine canadien de rendre publiques les décisions gouvernementales relatives au financement de Radio–Canada pour les trois prochaines années, faisant ainsi planer une menace lourde de conséquences sur le réseau français de la société.

• (1300)

Essentiellement, le Bloc québécois reproche au gouvernement de ne pas rendre compte de ses décisions en matière de dépenses. Il va sans dire que je suis d'accord. Mon parti aussi. Nous sommes profondément convaincus du principe de la responsabilité.

Si les revirements sont acceptables, et je crois qu'ils le sont, j'ai quelques questions à poser au Bloc québécois. Quand arrêtera–t–il de faire obstacle à des mesures qui intéressent l'ensemble du pays, soit la grève du rail et la loi de retour au travail? Comment le Bloc québécois se montre–t–il responsable envers les citoyens de sa propre province qui perdent leur salaire, leur emploi, leur entreprise et leurs marchés parce qu'il refuse d'agir pour les aider? Où est passé son souci pour les chômeurs?

J'ai vraiment l'impression que le Bloc québécois laisse tomber les citoyens. Il s'est comporté de façon irresponsable dans toute cette affaire, et il a frustré la volonté démocratique de la Chambre. C'est pourquoi cette motion par laquelle il veut imposer une certaine responsabilité au gouvernement me semble paradoxale.

Parlons donc un moment de la responsabilité et de la motion à l'étude. La motion a une portée trop étroite. Le gouvernement séparatiste du Québec a expliqué comment il protégerait les minorités au Québec, mais il n'est pas question dans la motion des services de langue anglaise de la SRC.

Je dois demander pourquoi. Cet engagement envers les minorités au Québec est–il bien profond? J'en doute. Je crois que toutes ces grandes déclarations sur l'équité pour les minorités ne sont que de la poudre aux yeux. C'est une vaine tentative pour amener les non–francophones du Québec à appuyer le Parti québécois au référendum. Je crois que cela ne servira à rien.

Pourquoi est–il si important de parler de responsabilité en ce qui concerne la SRC? De toute évidence, ce principe est valable en tout temps, mais plus particulièrement lorsque l'enjeu est l'avenir de la SRC. Nous avons une dette de 550 milliards de dollars et un déficit d'environ 30 milliards de dollars. C'est un euphémisme de dire que notre situation financière est critique.

En examinant l'ensemble du problème, nous devons nous demander si, à titre de parlementaires, nous allons agir de manière responsable. Nous devons tout d'abord nous interroger sur la nécessité de la SRC. Les gens veulent–ils vraiment d'une institution qui s'appelle la SRC ou est–ce que, en ce moment, ils ne souhaitent pas plutôt des émissions intéressantes qui traitent de questions non abordées par les radiodiffuseurs privés, à un coût tenant compte de nos contraintes budgétaires? C'est là la véritable question qu'il faut se poser. J'en parlerai plus longuement dans un instant.

Voyons tout d'abord les différentes divisions de la SRC. Les auditeurs sont généralement satisfaits des émissions présentées par la radio de la SRC. Cependant, je crois fermement que le choix de sujets abordés par la SRC trahit un léger penchant en faveur de la doctrine libérale et qu'il s'ensuit vraiment un manque d'objectivité par rapport à certaines questions sociales et politiques. Si la SRC remédiait à cela, elle aurait un plus vaste auditoire qu'actuellement.

Je crois aussi que la radio de la SRC pourrait prendre toutes sortes de mesures pour accroître son efficacité et fonctionner beaucoup mieux que maintenant. Comparativement à certains autres services que la SRC fournit, la radio est en relativement bon état.

Le véritable problème vient du réseau anglais de la télévision de la SRC. Le quotidien montréalais *The Gazette* a récemment publié un article de W. Paterson Ferns dont je recommande la lecture à tous les députés. On y trouve probablement la meilleure description possible des problèmes de la SRC, mais aussi de certaines des solutions. Je tiens à rappeler qu'en l'occurrence, je parle essentiellement du réseau anglais de la SRC.

M. Ferns présente quatre idées principales. Il dit que la SRC devrait recommencer à neuf, repartir à zéro. Elle devrait recommencer en s'engageant dans la voie de la programmation polarisée. À cet égard, M. Ferns cite comme modèle la chaîne 4 britannique. Il souligne que cette chaîne britannique a le mandat de servir tout le monde une partie du temps, et non pas tout le monde tout le temps. En d'autres termes, elle polarise vraiment sa programmation.

Dans son article, M. Ferns soulève implicitement et explicitement la question suivante: pourquoi diable la SRC devrait–elle diffuser des émissions américaines? C'est insensé. Ces émissions sont déjà transmises de part et d'autre de la frontière par des câblodistributeurs. Il faut le reconnaître, le président a admis que c'était une idée stupide. Le président du CRTC en a certes parlé. Il a dit que c'était stupide et que nous devions nous retirer de ce secteur.

• (1305)

L'autre question que je me pose est la suivante: pourquoi diffusons–nous des émissions que les réseaux privés transmettent déjà? Pourquoi la SRC est–elle si présente dans les sports? Il est évident que le réseau TSN est plus qu'heureux de diffuser les parties de hockey qui restent, ce qu'il fait déjà d'ailleurs. Doit–il vraiment y avoir du hockey à la SRC? Pourquoi la SRC a–t–elle fait une offre pour la diffusion des Jeux olympiques? Pourquoi fait–elle une offre qui est deux fois plus élevée que celle du

réseau CTV pour les Jeux olympiques? C'est une question majeure et, en cette période d'austérité, c'est une question vraiment importante. J'estime que c'est une question que doivent régler le ministre du Patrimoine canadien et la direction de la SRC.

Nous devons nous demander, et la SRC doit elle aussi le faire, quelles émissions valables n'offrent pas déjà les réseaux privés. Je ne pense pas que cela ait été fait encore. Je pense qu'une foule d'émissions sont déjà diffusées soit par les grands réseaux, les réseaux américains ou les chaînes spécialisées. Par conséquent, nous devrions nous retirer de ces domaines.

M. Ferns parle aussi dans son article de la nécessité de réduire la taille de l'administration. Il souligne que le canal 4 de la Grande–Bretagne limite son administration à 10 p. 100 de son budget total. Il est très difficile d'examiner les chiffres de la SRC parce qu'ils n'ont pas été divulgués. Mais quand on lit le rapport annuel de la SRC, on se rend compte du montant d'argent qui est consacré à l'administration. Cela appelle une question. Qu'est–ce que la SRC a à cacher? Pourquoi ne divulgue–t–elle pas ces données?

Le Bloc pose la bonne question dans sa motion, qui devrait être posée à l'ensemble de la SRC. Mais il faut poser la bonne question: pourquoi ces données–là ne sont–elles pas rendues publiques? Pourquoi les décisions portant sur les dépenses ne sont–elles pas rendues publiques? La question qui découle des précédentes est la suivante: pourquoi la SRC ne divulgue–t–elle pas comment elle dépense les crédits qui lui sont accordés?

Le pourcentage du budget de la SRC qui est consacré à la gestion n'est pas clair, comme je l'ai déjà dit. Mais nous savons que la SRC a un style de hiérarchie de gestion d'une autre époque. Elle a plusieurs vice–présidents, plusieurs cadres supérieurs ici même à Ottawa ainsi que plusieurs cadres supérieurs au niveau régional. Bref, nous savons qu'il se dépense beaucoup d'argent au niveau de la gestion à la SRC, à cause de cette structure hiérarchique.

Un autre point que M. Ferns a soulevé est que des programmeurs devraient faire partie de la direction du réseau. Je dois admettre que je me suis d'abord opposé à cette idée, en raison des contraintes financières. Cependant, si des mesures de précaution sont prises, ce n'est pas une mauvaise idée.

On n'a qu'à penser au secteur privé et à la remarquable réussite de Moses Znaimer, non seulement à City TV, à Toronto, mais également à MuchMusic et au canal Bravo, qui est l'un des nouveaux canaux spécialisés qu'on offre maintenant aux abonnés du câble dans tout le pays et qui remporte, selon moi, un certain succès.

Des visionnaires comme M. Znaimer sont probablement mieux en mesure de prévoir les goûts du public et ses besoins que les gens eux–mêmes. C'est ce qui explique l'immense succès de M. Znaimer. Si la SRC éprouve des problèmes, c'est peut–être en partie parce qu'elle a accordé trop d'importance à l'administration dans le passé. Même avec des gens comme M. Watson qui était là auparavant, je pense qu'il y avait encore une bureaucratie tellement lourde qu'il était très difficile pour cette vision de la programmation de se refléter dans les émissions offertes par la SRC et de sous–tendre les activités de la société.

Il y a beaucoup de bon dans la proposition de M. Ferns au sujet de la Société Radio–Canada, ainsi que d'autres radiodiffuseurs publics ou privés du monde entier. Selon lui, la SRC devrait être dirigée par un spécialiste de la programmation.

Dans le cadre de mon expérience dans le monde de la radiodiffusion, dans le domaine de la programmation, plutôt que de l'administration ou de la vente, j'ai vu de nombreuses entreprises privées florissantes être dirigées par des gens qui avaient un bon sens de la programmation et une bonne idée de ce que les gens souhaitaient comme émissions. D'un point de vue personnel, je pense que c'est vraiment ce qui s'impose.

• (1310)

Un producteur d'émissions est peut–être le meilleur candidat pour diriger une organisation, pourvu qu'elle rende des comptes non seulement au conseil d'administration, mais également à ses annonceurs publicitaires, à son auditoire et aux contribuables. Ce n'est pas ce qui s'est produit jusqu'à maintenant avec la SRC et le gouvernement. On refuse de partager des renseignements très importants pour les contribuables sur la façon dont l'argent est dépensé.

Il faut qu'une institution comme la SRC rende des comptes au Parlement, pas simplement sur papier, mais en réalité. Chaque année, la Chambre doit examiner en profondeur les activités de la SRC. Si elle était sur une mauvaise voie, nous pourrions alors prendre immédiatement les mesures correctrices qui s'imposent.

M. Ferns dit également qu'il faut acheter ses nouvelles et ses émissions d'actualités à une source fiable et commander toutes ses émissions à des entreprises indépendantes. Je pense que c'est tout à fait sensé. Selon lui, on ne doit pas produire des émissions, mais les acheter. La SRC consacre beaucoup de temps, d'argent et de ressources humaines à la production d'émissions alors qu'il existe un énorme secteur de la création qui pourrait répondre à ses besoins. Ces entreprises se feraient concurrence pour lui offrir toutes sortes d'émissions. La SRC devrait en profiter.

Si nous avions ce type de concurrence, cela conduirait non seulement à une amélioration des émissions, mais également à une réduction des coûts de programmation, car les gens feraient tout en leur pouvoir pour présenter la soumission la moins coûteuse possible, afin que leurs émissions puissent passer, en fin de compte, sur les ondes de la Société Radio–Canada. C'est également sensé. Pourquoi investir dans la bureaucratie, l'administration, les immeubles et l'équipement, alors qu'on peut obtenir les émissions directement des créateurs?

Dans l'article, on fait une analogie avec les éditeurs de livres qui n'engagent pas les auteurs pour s'asseoir dans une salle et rédiger des nouvelles qu'on va ensuite publier. Les éditeurs achètent le produit fini. C'est parfaitement sensé et c'est exactement ce que la SRC devrait faire.

En résumé, nous ne pouvons nous permettre de conserver la SRC sous sa forme actuelle. On ne fait que gaspiller de l'argent, du talent et du temps en imitant ce qui se fait sur d'autres réseaux. Les gens ne regardent pas la SRC. Les annonceurs publicitaires ne lui accordent pas leur appui. Même s'il y a quelques émissions populaires, on ne tient généralement pas en haute estime le réseau de télévision anglais de la Société Radio–Canada.

Cette impression s'accentue lorsque la SRC et le gouvernement s'entourent du plus grand secret. Dans ce cas–là, qui parmi nous n'est pas tenté de poser la question évidente: qu'ont–ils à cacher? De quoi ont–ils peur?

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son intervention que j'ai écoutée attentivement. Il mentionnait, au début, qu'il était surpris de voir que l'on voulait parler de la télévision alors qu'on empêchait les trains de rouler.

Je pense qu'il est extrêmement important de le rappeler encore, on l'a dit plusieurs fois depuis ce matin—ce n'est pas tellement relié au sujet, mais puisqu'on nous ouvre la porte, on va passer—si le gouvernement avait accepté les propositions du Bloc, il y a belle lurette que le projet de loi aurait été adopté et les trains auraient déjà recommencer à rouler, probablement. Alors, qu'on ne nous mette pas sur le dos le fait que les trains ne roulent pas et qu'on ne s'occupe pas de l'économie.

S'occuper de culture, c'est aussi s'occuper d'économie. Ce n'est pas simplement quand les trains roulent qu'il y a de l'économie.

Des voix: Bravo.

Mme Tremblay: Il trouvait aussi que notre motion était un peu étroite parce qu'on ne parlait que du réseau français. Pendant tout son discours, mon collègue n'a parlé que de CBC. Cela est tout à fait normal, il connaît mieux CBC que je ne peux le connaître et je connais mieux la SRC qu'il ne peut la connaître. Comme on a vraiment deux peuples, deux nations, deux cultures, deux de tout dans ce pays et qu'on veut le nier, ce n'est pas étonnant qu'on nous trouve étroits quand on parle du français.

• (1315)

Alors, il y a autre chose aussi qui me paraît important de souligner, et j'ai les chiffres ici à l'appui. Quand on s'inquiète des fameuses coupures qui vont arriver à Radio–Canada, la part qui ira au réseau français et au réseau anglais, il est peut–être important aussi que les gens de cette Chambre et tout le monde qui nous écoute à la télévision sachent que pour produire une heure de nouvelles en français, on donne 7 000 $ à la SRC et 18 000 $ aux anglophones. Pour produire une émission de variétés, on donne 30 000 $ à la SRC et 141 000 $ à CBC. Pour une émission dramatique, on accorde 68 000 $ à la SRC et 99 000 $ à CBC.

Donc, il est très facile de comprendre qu'ayant déjà moins d'argent, si on nous coupe de la même façon, on va avoir encore moins d'argent pour produire nos émissions. Le problème, c'est que c'est à la SRC que les émissions sont populaires. C'est à la SRC que les BBM sont positifs. Quelle est l'émission, à la CBC, qui peut se vanter d'avoir eu 4 millions de téléspectateurs?

Des voix: Aucune.

Mme Tremblay: Aucune. Les meilleures émissions à la CBC frisent à peu près 10 à 12 p. 100 de téléspectateurs, ce qui fait à peu près, en gros, en étant très, très, très généreux, environ 2 millions de personnes. Donc, on n'est pas du tout dans les mêmes ordres de grandeur, sauf qu'on est beaucoup de monde à écouter la télévision et si on avait les mêmes moyens qu'on donne à la CBC, probablement que même les anglophones se mettraient à écouter la SRC, parce qu'ils trouveraient cela intéressant.

Je veux demander ceci à mon collègue: Ne trouve–t–il pas normal qu'on s'inquiète de la situation, à l'heure actuelle, puisqu'on nous présente l'inforoute comme étant l'issue? C'est comme si on nous disait qu'on va régler le sort de Radio–Canada dans 20 ans. Mais qu'en est–il de cette année, l'an prochain, etc.? Il me semble qu'il serait normal qu'on se préoccupe de donner la télévision à tout le monde et si on pense que c'est important d'avoir une télévision généraliste, c'est que d'après les statistiques qui nous ont été données au Comité du patrimoine, il y a des endroits, dans l'Ouest canadien par exemple, où il n'y a qu'une télévision qui atteint les populations rurales, comme c'est le cas au Québec, et c'est la SRC.

Alors, ne serait–il pas normal qu'on trouve un moyen de satisfaire le marché économique? Je veux bien qu'on aide un peu les entreprises privées, qu'on leur permette d'exister, mais ne doit–on pas avoir aussi comme souci important qu'il y ait une télévision généraliste pour l'ensemble de la communauté canadienne, qu'elle soit de langue française ou de langue anglaise? Qu'en pense–t–il?

[*Traduction*]

M. Solberg: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question. Elle a abordé plusieurs choses, mais je voudrais parler en particulier de sa question concernant le genre de services qui devraient être fournis aux régions éloignées.

Il incombe à la Société Radio–Canada d'offrir des services dans ces régions. Je souscris tout à fait à cette vision des choses. Il y a, cependant, une question plus fondamentale qui se pose et que j'ai d'ailleurs soulevée dans mon discours: cette responsabilité doit–elle incomber exclusivement à Radio–Canada? Qu'est–ce qui est vraiment important? L'organisme qui offre un service ou le fait que ce service soit offert?

Les radiodiffuseurs sont parfois mieux placés pour dispenser un service particulier. En ce qui concerne l'information et l'actualité, par exemple, le secteur privé a indubitablement prouvé qu'il était tout aussi compétent que le réseau d'État.

Je crois que certaines de ces collectivités devraient pouvoir choisir entre un radiodiffuseur privé et la Société Radio–Canada. Le choix final devrait leur revenir.

Même s'il est légitime que Radio–Canada joue ce rôle, une question plus fondamentale se pose: voulons–nous assurer la présence de la société d'État ou un certain type de programmation? C'est sans doute ce que veut la population. En définitive, il

lui appartient de décider du genre de services qu'elle souhaite avoir.

• (1320)

Si le choix se porte sur un service que seule la société d'État peut offrir, le gouvernement doit s'en charger. Dans cette optique, la Société Radio–Canada peut jouer un rôle utile dans le Nord. En ce qui concerne la télédiffusion, si une collectivité opte pour le réseau CTV, plutôt que pour le réseau d'État, et que ce choix exige l'installation d'émetteurs, je n'y vois pas d'objection.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec un immense intérêt que je prends part au débat d'aujourd'hui.

Chose assez étrange en apparence, hier encore, j'étais à la Chambre en train de défendre le programme budgétaire. Mes collègues du Bloc s'écriaient alors: «Encore plus de compressions! Il nous faut effectuer d'autres compressions. On n'a pas encore assez réduit nos dépenses.» La barque du Québec est en train de couler et les mesures prises ne sont pas suffisantes. Aujourd'hui, on entend l'argument contraire: «Vous effectuez trop de compressions. Vos compressions sont trop sévères. Ça suffit!» Et quoi encore?

Chose certaine, aux yeux de la plupart des Canadiens, on ne saurait se contenter du statu quo. À l'aube du XXIe siècle, il nous faut changer, en tant que gouvernement, en tant que pays et en tant que peuple. Le statu quo que défend le Bloc québécois ne constitue pas une solution satisfaisante.

À propos de statu quo, il convient de nous arrêter aux problèmes que connaît actuellement le secteur du rail. Cela s'inscrit d'une façon ou d'une autre dans le même argument, puisque certaines ententes contractuelles comportent des dispositions qui remontent à près d'un siècle.

Ainsi, j'ai été étonné d'apprendre que la description des fonctions du forgeron existe toujours au CN. Il faut être forgeron pour y exercer certains emplois. Le Bloc québécois défend des choses telles que le métier de forgeron, alors même que nous sommes à l'aube du XXIe siècle. Je ne crois pas que ça vaille le coup.

Je tiens à faire savoir aux députés que les gens de ma circonscription, où General Motors est un gros employeur, ne sont absolument pas impressionnés par la capacité de gérer notre économie dont font si manifestement preuve les bloquistes. Nous essayons de gérer la situation et on nous met des bâtons dans les roues.

Nous partageons un vaste continent avec notre voisin du Sud. Ce voisin dispose de ressources considérables, produit une quantité phénoménale d'émissions et possède une riche diversité culturelle, mais il exporte sa culture dans le monde entier. Nos émissions franchissent sans peine la frontière. Alors même que nous sommes en train de nous doter de meilleurs outils de communication, il devient presque impossible d'empêcher ce genre de culture d'embrasser le continent nord–américain, ce qui n'est pas sans avoir de répercussions sur nos cultures française et anglaise.

Les crédits

J'ai toujours été un adepte de la SRC. J'ai toujours cru qu'il fallait promouvoir la culture canadienne, mais il faut la promouvoir dans la mesure de nos moyens.

La SRC a toujours été un chef de file sur le plan de la promotion de la culture au Canada français et au Canada anglais. Je ferais observer que le Canada exporte des émissions en langue française, ce qui a été une réussite. Et cette réussite, nous la devons non seulement à la SRC, mais également à notre régime fédéral qui a reconnu la nécessité de promouvoir ces secteurs et d'assurer leur maintien et leur développement.

À l'aube du XXIe siècle, il est évident qu'il nous faut changer notre façon de gouverner et de gérer l'économie. Il est clair que les gouvernements veulent se retirer de la gestion directe de différents types d'industries, qu'il s'agisse d'industries culturelles ou d'industries comme le CN, et laisser à d'autres le soin de s'en occuper. Cela ne signifie pas que le gouvernement veut abandonner la culture canadienne, loin de là. Cet exercice a pour but de trouver une meilleure façon de fournir les mêmes services.

• (1325)

Le CRTC a un mandat qui fait expressément cela. En fait, de nouvelles licences viennent tout juste d'être délivrées. Ce programme de délivrance de licences avait précisément pour but de promouvoir et d'aider la culture canadienne.

Il y a quelques années, le ministère des Finances avait proposé un stimulant fiscal pour venir en aide à l'industrie cinématographique tant anglaise que française. J'étais un peu pessimiste au départ. Je suis toujours pessimiste au sujet des investissements motivés par l'impôt, mais cela a très bien fonctionné au Canada, tant du côté des francophones que de celui des anglophones de notre pays qui ont développé une industrie cinématographique qui est, sans conteste, le meilleur exportateur de programmes de langue française.

Puis, tranquillement, on a laissé tomber les encouragements fiscaux. C'est la même chose dans une famille, quand un enfant grandit. Quand les enfants arrivent à un certain âge, ils doivent apprendre à voler de leurs propres ailes. Ils doivent s'occuper de leurs affaires. C'est ce que nous disons à propos de la SRC.

Même après ces coupures, la SRC recevra encore 1,4 milliard de dollars. On peut difficilement considérer cela comme un petit montant d'argent pour appuyer la diffusion d'émissions culturelles au Canada, peu importe la langue dans laquelle ces émissions sont diffusées.

Nous ne disons pas à la SRC qu'elle doit éliminer beaucoup de postes, ce qui sera peut–être le cas. Nous lui demandons de redéfinir ses objectifs dans notre pays, de nous dire ce qu'elle peut bien faire et de repenser certaines des choses dont elle ne devrait peut–être plus s'occuper.

L'autre jour, quelques journalistes m'ont dit qu'ils trouvaient bizarre que la SRC puisse avoir des journalistes dans presque toutes les villes du pays, tandis que les stations privées devaient rationaliser leurs effectifs et être plus efficaces. C'est ce que nous demandons à la SRC de faire: devenir plus efficace et cesser graduellement de compter sur les fonds publics.

La motion traite très clairement de la préoccupation que suscite la réduction du financement. Je demande aux députés du Bloc: quelle serait l'autre solution? Serait–elle de transférer cette taxe aux pauvres, aux nécessiteux et aux chômeurs pour pouvoir atteindre nos objectifs de réduction du déficit? Voici les solutions de rechange. Nous devons réduire nos déficits et c'est l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens. Je peux dire que les Canadiens se réjouissent du leadership dont nous faisons preuve dans ces domaines.

Je sais que les nouvelles entreprises de radiodiffusion sont nombreuses. Le député du Parti réformiste a mentionné CITY–TV, de Toronto, qui possède une vaste gamme de nouveaux programmes de diffusion. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'avoir des sociétés de radiodiffusion publiques pour assurer ce type de production.

En fin de compte, les contribuables disent que nous devons remettre de l'ordre dans nos finances. Même après que tout cela sera terminé, ils devront encore débourser 1,4 milliard de dollars. Ils veulent savoir ce qu'ils peuvent obtenir pour cet argent. À certains égards, ils bénéficient d'un service précieux.

La plupart des Canadiens continueront d'appuyer le financement de la radiodiffusion, mais à un niveau considérablement réduit. Ce n'est que raisonnable. Nous devons nous concentrer sur les secteurs qui ont peut–être besoin d'un peu d'aide, et nous pouvons laisser se tirer d'affaire ceux qui sont en mesure de le faire.

Pour conclure, cela me tracasse beaucoup de constater que les députés du Bloc québécois veulent simplement qu'on continue d'utiliser les vieux systèmes du passé. Ils ne veulent pas faire preuve de souplesse et voir comment nous pouvons changer les modalités du financement qu'assure le gouvernement. Qui plus est, ils ne veulent pas aider leurs industries culturelles, de leurs premiers balbutiements à leur plein épanouissement.

• (1330)

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour parler de la motion de la députée de Rimouski—Témiscouata. Je suis un défenseur de la SRC et des services qu'elle offre, dans les deux langues officielles, dans notre pays et à l'étranger.

J'ai été stupéfait de voir que la motion affirme qu'une menace plane sur la Société Radio–Canada et, plus particulièrement, sur le réseau français de la société. Le gouvernement ne menace aucunement notre réseau public de radiodiffusion, bien au contraire. Le gouvernement a agi avec responsabilité en s'efforçant de maintenir un équilibre entre, d'une part, la nécessité pour tous les Canadiens de continuer de recevoir des services de radio et de télévision de qualité dans les deux langues officielles et, d'autre part, la nécessité pour le gouvernement de prendre immédiatement des mesures afin de remettre de l'ordre dans les finances du pays.

Pour traiter adéquatement de cette motion, je crois qu'il serait très utile de comparer le modèle de la SRC à des exemples d'entreprises semblables ailleurs. Le Canada n'est pas le seul à chercher à répondre aux questions qui se posent maintenant aux radiodiffuseurs. Les pays et les radiodiffuseurs de tous les coins de la planète sont aux prises avec un univers en pleine transformation, des changements technologiques et des habitudes différentes chez les téléspectateurs.

Les changements fondamentaux qui touchent aujourd'hui la radiodiffusion ont commencé durant les années 80. Cette décennie a été marquée par une augmentation fulgurante du nombre de canaux de transmission par voie terrestre, par satellite et par câble. Ces nouveaux canaux offraient au public une gamme d'options sans précédent quant à leur choix d'émissions. En Europe, le nombre de canaux commerciaux terrestres est passé de quatre, en 1982, à 58, dix ans plus tard, en 1992. Au cours des années 90, la communauté mondiale de la radiodiffusion a commencé à réagir à l'arrivée des satellites de transmission directe vers les foyers. Ces nouveaux satellites donneront lieu à une autre vague d'augmentation fulgurante du nombre de canaux de télévision.

Soyons clairs sur un point aujourd'hui. Le monde ne sonne pas le glas des services publics de radiodiffusion. Partout au monde, les pays réexaminent le rôle de la radiodiffusion et cherchent à adapter leurs systèmes pour relever les défis que crée cet environnement en pleine effervescence. En fait, nous avons peu de raisons de croire que ce changement dans l'environnement de la radiodiffusion signifiera que les services publics de radiodiffusion seront écartés de nos télévisions et de nos radios dans un proche avenir.

Aux États–Unis, l'organisation qui représente les stations de télévision publiques a récemment publié un rapport qui résume ses inquiétudes quant au rôle de la radiodiffusion à l'ère de l'information. Selon les conclusions de ce rapport, la force de la télévision publique dans un univers à canaux multiples viendra de la position qu'elle occupe à titre de réseau de production et de distribution intégré capable d'offrir une programmation spécialisée. Comme au Canada, la télévision publique aux États–Unis cherche à servir des auditoires américains grâce à une programmation éducative et de haute qualité qu'on ne peut trouver ailleurs.

Il est clair que les services publics de radiodiffusion continueront d'avoir un rôle à jouer. L'important est, pour les décideurs du monde entier, comme les députés de cette Chambre, de définir ce rôle spécialisé. Les nouvelles réalités de la multiplicité des canaux ont amené nombre de radiodiffuseurs publics dans le monde entier, par exemple la BBC et NHK au Japon, à revoir complètement leurs activités.

En juillet 1994, un livre blanc sur la radiodiffusion a été publié en Grande–Bretagne. Ce document qui a fait l'objet de nombreuses discussions, examine les nombreux défis auxquels se trouve confronté aujourd'hui l'un des radiodiffuseurs les plus respectés du monde, la BBC. Comme la Société Radio–Canada, la BBC doit faire face à une concurrence croissante en raison de la nouvelle technologie et des nouveaux services. Comme la SRC, la BBC doit essayer de relever ces nouveaux défis à une époque où les ressources sont limitées.

• (1335)

Le gouvernement britannique et le comité spécial chargé d'étudier la question ont convenu que la BBC dans sa forme actuelle ne pouvait pas durer. Cependant, en reconnaissant la nécessité d'apporter des changements à la BBC, on a aussi

réaffirmé le rôle crucial que jouait le radiodiffuseur public britannique.

De l'avis du gouvernement britannique, l'un des objectifs–clés de la BBC devra être de refléter l'identité nationale du Royaume–Uni et d'enrichir le patrimoine national. En outre, la BBC s'est engagée à offrir un vaste choix d'émissions de haute qualité qui renseignent, divertissent et éduquent le public qu'elle sert.

Le Japon a aussi reconnu les défis mondiaux auxquels sont confrontés les radiodiffuseurs par suite d'une plus grande concurrence dans le domaine de la radiodiffusion et de la technologie. Le radiodiffuseur public japonais, NHK, a procédé à un examen de son rôle et de sa responsabilité en tant que radiodiffuseur public. Cet examen a donné lieu à la publication, en 1993, d'un document intitulé «Future Framework», dans lequel NHK examine les nouveaux défis et les nouvelles perspectives de la radiodiffusion en ce qui concerne par exemple l'accès aux services multimédias et multicanaux, la télévision haute définition et les services de radiodiffusion par satellite.

Dans ce rapport, NHK réaffirme qu'elle s'engage à fournir des reportages de haute qualité et à assurer des services d'information de haut calibre. En outre, le radiodiffuseur public japonais s'est adapté à la mondialisation croissante de l'industrie de la radiodiffusion en augmentant sa participation à des coproductions internationales et à d'autres initiatives.

La NHK a maintenant des ententes avec diverses organisations dans plus de 30 pays. De plus, elle a rompu sa tradition de produire elle–même la presque totalité de sa programmation et a commencé à commander des réalisations à d'autres maisons de production.

Les radiodiffuseurs publics du monde entier font l'impossible pour remplir le rôle que l'État leur a confié. La plupart servent une fin unique dans le milieu de la radiodiffusion, une fin que le secteur privé n'aura peut–être jamais envie de prendre à son compte. Les radiodiffuseurs privés ont en effet des buts complètement différents de ceux de leurs homologues du secteur public. Les radiodiffuseurs privés doivent avoir une programmation qui corresponde non seulement aux préférences de leurs auditeurs, mais aussi de leurs commanditaires.

Le gouvernement du Canada ne laissera pas stagner le réseau bilingue de télédiffusion publique, bien établi dans notre pays, de même qu'il ne permettra pas qu'il se laisse dépasser par la technologie ou les autres changements qui se produisent dans le monde de l'audio–visuel.

Le gouvernement a pris connaissance des précédents à l'échelle internationale et en a tiré des conclusions très instructives. Il a cependant fait plus que simplement vérifier comment les autres pays s'en tirent, compte tenu des progrès de la technologie. Il a aussi fait preuve de leadership en établissant une stratégie avant–gardiste pour trouver des solutions aux défis qui se posent pour notre système de radiodiffusion publique bilingue.

Cette stratégie prévoit notamment un examen approfondi du mandat de Radio–Canada, de l'Office national du film et de Téléfilm Canada dans le cadre global du secteur canadien de l'audio–visuel. Les changements technologiques et l'évolution du marché ont rendu cet examen urgent. De son côté, la situation financière de notre pays a rendu cet examen nécessaire.

En examinant le mandat de Radio–Canada à la lumière des circonstances nouvelles que connaît le monde des communications de notre pays, le gouvernement du Canada montre clairement qu'il a confiance dans l'avenir du réseau national de radiodiffusion publique.

Comme je l'ai déjà dit, nous ne sommes pas les seuls au monde à réexaminer le principe de la radiodiffusion publique. Nous croyons fermement que la perspective dans laquelle nous envisageons les défis de la radiodiffusion publique servira de modèle et de source d'inspiration pour d'autres radiodiffuseurs publics et d'autres États du monde.

J'ai reçu un grand nombre de lettres et d'appels téléphoniques d'électeurs désireux de manifester leur appui à Radio–Canada. J'ai un message à communiquer aux gens de ma circonscription et à tous les autres qui défendent la SRC. Je veux mentionner, entre autres, Orra Henan, Alex Robertson, Floyd Howlett, Ricky Cherney, les membres de l'Orchestre symphonique de Peterborough, le personnel de la galerie d'art, les membres de la troupe de théâtre, les professeurs et les étudiants qui se sont mis en rapport avec moi. L'un d'eux en particulier, M. Alex Robertson, a parlé de Radio–Canada comme du ciment de la nation. Je veux dire à tous ces gens que j'apprécie le soutien qu'ils m'ont témoigné et que je suis d'accord avec eux sur le rôle de la télédiffusion publique au Canada.

• (1340)

Je m'oppose à l'opinion des réformistes, selon laquelle la meilleure solution serait de vendre Radio–Canada au premier venu. À mon avis, les réformistes n'ont pas la moindre idée de ce que signifie un pays et ne comprennent pas que nous sommes ici pour diriger un pays, et non une entreprise. Je pense aussi qu'ils ne savent pas du tout quel est le rôle d'un gouvernement. Le gouvernement canadien devrait s'occuper du service public de la radiodiffusion. Je rejette le point de vue des réformistes.

Je suis également en désaccord avec les députés bloquistes. Je ne crois pas que la Société Radio–Canada, qui, même après les modifications proposées, disposera toujours d'un budget dépassant largement un milliard de dollars, devrait être à l'abri des changements que nous devons tous subir comme membres de la société, que nous soyons fonctionnaires, membres du secteur privé ou simples citoyens.

Radio–Canada est une institution qu'il faut appuyer. Comme les autres institutions, elle doit être l'objet d'une rationalisation pour pouvoir faire face aux circonstances financières actuelles. Nous aurons donc une organisation plus petite et plus efficace qui renferme les germes ou les fondations d'un futur service public de radiodiffusion qui sera encore plus solide lorsque notre situation financière s'améliorera.

C'est pourquoi je vais me prononcer contre la motion de la députée.

Les crédits

[*Français*]

Mme Tremblay: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de s'être donné la peine de parler, aujourd'hui, sur la motion que j'ai présentée ce matin. Je l'apprécie beaucoup.

Je voudrais lui poser une question. Vous avez peut–être entendu les chiffres que je vous ai donnés tantôt de la disproportion de financement entre la Société Radio–Canada et CBC. Je les répète pour le bénéfice des nouveaux téléspectateurs ou les nouveaux auditeurs: les nouvelles, 7 000 chez les francophones, 18 000 chez les anglophones; une émission de variété, 30 000 chez les francophones, 141 000 chez les anglophones; les dramatiques, 68 000 chez les francophones, 99 000 chez les anglophones.

En appliquant arbitrairement la même coupure, c'est–à–dire la même chose au secteur francophone et au secteur anglophone, quand on prend en considération le succès de la télévision francophone, d'une côte à l'autre, pour qu'il y ait quatre millions de personnes qui écoutent la *La Petite vie*, il faut presque qu'il y ait des anglophones qui l'écoutent en cachette. Autrement, il est très difficile de trouver en même temps quatre millions de francophones qui ont le goût d'écouter la même émission. Alors, en appliquant les coupures de la même façon pour tout le monde, ne croyez–vous pas, cher collègue, que c'est là une façon de pénaliser le succès de la SRC?

[*Traduction*]

M. Adams: Madame la Présidente, comme la députée le sait, j'ai suivi le débat aussi attentivement que tout autre député ici aujourd'hui. Lorsque j'ai parlé plus tôt, j'ai insisté sur le fait—comme je vais essayer de le faire encore maintenant—que j'appuie fermement la SRC et ses services dans les deux langues. J'appuie ces services d'un bout à l'autre du pays, comme je l'ai mentionné ce matin.

J'appuie le service en français dans le Nord et dans nos régions rurales. J'appuie le service en anglais au Québec. J'appuie notre service radiophonique international, Radio Canada International, et je suis heureux qu'il se distingue des autres par le fait qu'il diffuse des émissions dans les deux langues officielles aux Canadiens qui sont à l'étranger ainsi qu'à d'autres personnes. J'appuie fermement l'existence des services dans les deux langues.

Je vais maintenant répondre à ses questions. J'ai délibérément employé le mot rationalisation au lieu de réduction des effectifs. Cela veut dire que c'est vraiment ce que nous faisons. Nous avons un gouvernement qui, à cause de la dette dont il a hérité, fonctionne aux deux tiers de sa capacité parce qu'un tiers de nos recettes servent à payer l'intérêt sur la dette. C'est une situation dont nous avons hérité. Je ne rejette le blâme sur personne. Je ne fais qu'énoncer un fait.

Afin de nous débarrasser de cette dette, nous entreprenons un exercice dangereux mais très nécessaire. Nous devons réduire encore davantage notre gouvernement qui fonctionne déjà aux deux tiers de sa capacité afin d'éliminer la dette et de pouvoir ensuite recommencer à fonctionner comme un gouvernement national pleinement efficace. Je suis certain que nous pouvons y arriver. Toutes les réductions doivent être faites de façon à rationaliser ce qu'il reste. Nous devons laisser dans chaque ministère et dans chaque programme la base à partir de laquelle nous pourrons rebâtir un ministère ou un programme 100 p. 100 plus fort à l'avenir.

• (1345)

Pour répondre à la question au sujet de la SRC, notre gouvernement a fait des réductions très différentes dans tous nos ministères et organismes. Il y un ministère dont le budget a été réduit de 55 p. 100, un autre qui a eu droit à une légère augmentation de son budget. Dans le cas de tous les autres, nous avons pris une décision réfléchie sur les réductions qui devaient être faites. C'est ce qu'on appelle de la rationalisation.

Je ne crois pas que ce soit à la Chambre de décider de la façon d'appliquer ces réductions à l'intérieur d'un ministère ou d'un programme. Nous devrions plutôt dire à nos ministères et organismes de s'arranger avec le budget que nous leur donnons.

Je répondrai donc à la question de la députée que, à mon avis, la SRC devrait administrer ses propres affaires et déterminer elle–même où il faut faire des réductions.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Madame la Présidente, il était étrange d'entendre l'orateur précédent dire qu'il était pour Radio–Canada anglais et pour Radio–Canada français. Il est pour, mais il coupe les budgets! Ceci me fait penser au muet qui dit au sourd: «Fais attention, je pense qu'il y a un aveugle qui nous surveille.» C'est à peu près le langage qu'on entend aujourd'hui des Libéraux.

Mais le problème est plus complexe que cela lorsqu'on réfléchit à la motion fort importante qu'a déposée la députée de Rimouski—Témiscouata sur Radio–Canada. En fait, voir agir le Parti libéral actuel, c'est le voir agir comme il l'a fait historiquement, toujours de la même manière. C'est–à–dire qu'un parti qui est rendu au pouvoir a un langage complètement différent de celui qu'il avait pendant la période électorale.

Rappelons–nous la bataille qu'avait livrée Trudeau contre Stanfield aux élections, dans les années 1970. Il disait: «Jamais le contrôle des prix des salaires!» Six mois après les élections, le premier ministre Trudeau annonçait le contrôle des prix et des salaires. C'est le parti des deux langages, des deux discours.

Un peu plus tard arrivent les élections des années 1980, avec le renversement du gouvernement Clark. On se rappelle qu'on disait: «Avec nous, il n'y aura jamais d'augmentation des prix de l'essence.» Six mois après les élections, l'essence avait augmenté de 65c.

Les Libéraux avaient pris trois grands engagements pendant la campagne électorale, dont la diminution du déficit. Après les élections, le déficit est passé de 13 milliards de dollars à 38 milliards de dollars. Ils avaient dit: «Diminution du nombre de chômeurs». Un an après les élections, le nombre de chômeurs était passé de 800 000 à 1 million et demi. C'est le parti des deux discours.

Ils avaient dit: «Nous contrôlerons les dépenses de l'État.» Un an après les élections, les dépenses étaient passées de 85 millions de dollars à 110 millions de dollars.

Rappelons–nous le référendum du début des années 1980, le 20 mai. Rappelons–nous qu'ils avaient dit: «Nous nous engageons, et nous mettons nos sièges en jeu, à répondre aux aspirations historiques du Québec.» Deux ans plus tard, poignard dans le dos du Québec! Qui tient le poignard? Le chef actuel du Parti libéral, qui a toujours été un animateur de ces changements de discours avant et après les élections.

On nous avait dit lors du référendum: «Attention, le dollar vaut présentement environ 1,03 $ américains; il va baisser à 80c.» On avait publié de petits dollars à 80c. avec l'image du ministre Bérubé du Québec. La piastre est maître, comme on disait. Mais deux ans plus tard, qu'est–ce qui arrive avec le gouvernement Trudeau? La piastre tombe à 69c. C'est cela, le langage des Libéraux avant les élections, mais après les élections, c'est tout à fait différent.

On avait parlé également du chômage et du déficit qu'on contrôlerait. Tout ce qu'on nous avait promis pour qu'on dise «oui» au référendum, on l'a balayé du revers de la main et on a dit: «On s'en fout.» Ensuite, on a fait exactement le contraire. C'est cela, le langage des Libéraux.

Rappelez–vous les élections de 1993. Qu'avaient–ils promis dans leur livre rouge? Qu'avaient–ils promis pendant la campagne électorale? Rappelez–vous ce qu'ils avaient dit au sujet du libre–échange. Ils avaient déchiré leur chemise contre le libre–échange.

• (1350)

Un mois après les élections, à quatre pattes, notre ami le premier ministre se rendait signer le traité de libre–échange, à Ottawa, en concédant davantage. C'est cela les deux discours du Parti libéral.

Avant, on disait: Nous sommes contre le patronage, et on dénonçait à grands cris les nominations politiques du Parti conservateur. Mais, après les élections, il a fallu récompenser les «chums.» Il a fallu donner raison au sénateur Rizzuto. Qu'a–t–on fait? On a nommé, par exemple, Michelle Tisseyre, candidate libéral défaite dans un comté du Québec, avec un beau petit contrat de six mois, pour le Conseil privé, à 49 000 $. Un salaire annuel de 98 000 $, ça fait un petit contrat privé. On a nommé Camille Samson, responsable des nominations politiques. On a nommé Jacques Saada à l'ACDI, à un salaire de 100 000 $ par année. On a récompensé les chums. Mais que faisait le «rat Pack» qui était ici, ces libéraux qui dénonçaient ce patronage?

Qu'est devenu le député de Glengarry—Prescott—Russell? Il est devenu, comme on le disait dans le journal: le lion est devenu une souris. Aujourd'hui, il applaudit ces nominations politiques, aujourd'hui, il se fait complice de ces nominations politiques, il applaudit quand on nomme un pseudo–constitutionnaliste comme M. Dion, avec un contrat de 10 000 $ discrètement au Conseil privé. C'est parce qu'un journaliste a réussi à aller fouiller et trouver cela. Autrement, jamais en aurait–on entendu parler. On le paradait aux émissions d'affaires publiques pour défendre le fédéralisme objectivement, alors qu'il n'était qu'un salarié du bureau du premier ministre par le biais du Conseil privé.

Où est rendu le «rat Pack»? Où est–il rendu? Il est silencieux. Ces nouvelles souris libérales! Langage différent encore, avant les élections et après les élections. On parlait de chômage, à ce moment–là. La critique du Parti libéral déchirait sa chemise contre les coupures Valcourt. Au premier budget, quelques mois après les élections, la réforme d'assurance–chômage proposée par le ministre actuel des Finances, avait dix fois plus de coupures que les coupures Valcourt, et les députés qui criaient ici, le «rat Pack» inclus, sont devenus silencieux.

Que pourrait–on dire de nos défenseurs de la classe agricole? Que disait–il le député de Glengarry—Prescott—Russell lorsqu'il défendait les agriculteurs de son comté? Jamais il n'accepterait de coupures. Aujourd'hui, il trouve normal que dans un budget, on coupe de 30 p. 100 les subsides et de 30 p. 100 le revenu garanti. Il trouve cela normal. On avait dit, avant les élections, que nous allions défendre la fonction publique. Que fait–on après les élections, en moins d'un an? On coupe 45 000 postes. Et cela, c'est normal, et on applaudit. C'est cela le Parti libéral, le parti des deux discours: le discours avant la campagne électorale et le discours après la campagne électorale.

C'est dans cet optique–là. Quand on parle de création d'emplois, c'est pareil. On a fait le discours électoral sur jobs, jobs, jobs, mais après, dans le discours du ministre des Finances, pas un mot sur la création d'emplois. Au niveau de la survie de la culture française, combien ont–ils crié au Parti libéral qu'ils étaient les protecteurs de la culture française hors Québec? On promettait de tout mettre en oeuvre, mais aujourd'hui, ces députés–là restent silencieux lorsqu'on coupe 5 p. 100 du budget d'opération des associations francophones hors Québec et acadienne.

Où sont–ils ces députés francophones qui devaient être le porte–parole des francophones à l'intérieur de ce parti pour s'assurer que la vie française existe encore au Canada? Où est le député de Restigouche—Chaleur? Où est le député de Carleton—Gloucester? Pourquoi ne parlent–ils pas? Pourquoi restent–ils silencieux? Celui de Nickel Belt? Celui de Glengarry—Prescott—Russell? Celui de Cochrane— Supérieur? Celui de Saint–Boniface? Celui de Cap–Breton? Celle de Madawaka—Victoria? Celui de Beauséjour? Celui de Timiskaming—French River? Où sont–ils? Que disent–ils? Que disent–ils lorsqu'on coupe 5 p. 100 du budget? Où sont leurs promesses électorales? Deux discours: un avant les élections, un après les élections. Voilà!

Article 31 du Règlement

● (1355)

On arrive ensuite à l'aspect culturel, et dans le domaine culturel, c'est encore plus effrayant. Prenons, par exemple, les droits d'auteur et la loi qu'on nous a imposée il y a quelques mois. Qu'avait dit le Parti libéral au Conseil des arts? L'engagement officiel du Parti libéral au Conseil des arts sur les droits d'auteur disait ceci: «Le Parti libéral aura pour priorité de réviser la Loi sur le droit d'auteur. Les libéraux comprennent l'importance du droit d'auteur. C'est pourquoi, lorsque nous réaménagerons l'organisation administrative, nous réviserons la décision des conservateurs qui souhaitent partager entre deux ministères la compétence en cette matière.» Il s'était engagé à cela, mais tout à coup, dans la Loi sur les droits d'auteur, on retrouve exactement la même loi que la loi Campbell. Alors, ils on tenu un discours avant les élections, et un autre discours après les élections.

Ils arrivent ensuite au niveau culturel. Quand on parle de la Conférence canadienne des arts, qu'est–ce qu'ils disaient? Quel engagement avaient–ils? La Conférence canadienne des arts leur a demandé: «Votre parti saisit–il l'importance de nos institutions culturelles nationales, comme Radio–Canada, le Conseil des arts, etc., et leur garantit–il les moyens de subsister?» Le Parti libéral du Canada répondait ceci: «En sabrant dans les crédits d'institutions nationales comme la Société Radio–Canada, le Conseil des arts, l'Office national du film, Téléfilm Canada, les conservateurs ont porté un grave préjudice et montré qu'ils faisaient peu de cas du développement culturel.» Ils disaient: «Un gouvernement libéral aura à coeur d'assurer le budget pluriannuel stable à nos institutions nationales.» Deux langages, encore une fois, le langage pendant la campagne électorale, mais au moment où arrive le temps de poser des gestes comme gouvernement, ils sont totalement absents et en pleine contradiction avec le langage qu'ils avaient pendant la campagne électorale. Le Parti libéral, c'est le parti des deux discours.

Monsieur le Président, vous me faites signe que je dois arrêter et reprendre après la période des questions orales.

Le Président: Cher collègue, vous allez reprendre la parole après la période des questions orales. Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, le 31 mars est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. À cette occasion, tous les peuples et leurs gouvernements sont invités à prendre position contre le racisme et la discrimination raciale.

[*Français*]

Dans une société pluraliste comme la nôtre, le racisme est parmi les forces les plus destructives qui empêchent les citoyens et les citoyennes de toutes origines de participer sur un pied d'égalité à la prospérité du pays.

Le Canada est un pays qui repose sur la diversité. De jeunes adolescents de mon comté ont très bien compris ce message et c'est pourquoi je désire souligner leur effort pour faire progresser la dynamique interculturelle. Je veux parler du groupe Multi Média qui va présenter, samedi prochain, des oeuvres originales telles que poèmes, dessins, chorégraphies, photos et chansons reflétant leur espoir de vivre dans un monde sans racisme.

[*Traduction*]

Ce sont les gestes que nous posons aujourd'hui qui détermineront si nous pourrons vivre avec autrui dans un climat de compassion et d'harmonie porteur de prospérité collective.

J'exhorte tous les députés à s'unir à moi pour porter ce message à tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE PRÉSIDENT DU CANADIEN NATIONAL

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, le président du Canadien National, M. Paul Tellier, déclarait à la télévision, ce matin, que les conditions de travail des employés du CN étaient trop généreuses dans le contexte économique des années 1990. L'attitude de M. Tellier démontre bien la mauvaise foi de la partie patronale dans ce conflit.

Il est quand même incroyable que M. Tellier se lance dans une telle déclaration, lui qui profite amplement des largesses du Canadien National. Avec un salaire annuel de 345 000 $ et une allocation annuelle de 51 752 $, sans oublier un prêt sans intérêt de 300 000 $, M. Tellier est, dans les faits, le fonctionnaire le mieux payé de tout l'appareil gouvernemental fédéral.

Ce monsieur est bien mal placé pour commenter les soi–disant largesses de l'État envers ses employés. Plutôt que de faire des déclarations à la télévision, il devrait faire ce pourquoi il est payé en négociant de bonne foi avec ses employés pour en arriver à une solution rapide du conflit qui affecte toute l'économie canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LE RWANDA

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, le génocide de l'an dernier qui a fait plus d'un million de victimes a également laissé un demi–million d'orphelins abandonnés au Rwanda et 1,2 million de réfugiés éparpillés dans des camps au Zaïre et en Tanzanie.

Des 22 millions de dollars que le Canada a déjà donnés, pas un sou n'est parvenu au Rwanda à cause des conditions imposées par les pays donateurs, à savoir qu'aucune aide humanitaire n'entrera au Rwanda tant que tous les réfugiés n'y seront pas

rentrés. Or, ils ne peuvent y rentrer parce que ce pays manque de vivres. De plus, les réfugiés parqués dans les camps sont sous le joug de voyous armés à la solde du régime défait. Ceux-ci se servent de l'aide pour dominer ces réfugiés sans ressources et les entraîner pour une autre guerre.

Le gouvernement de Kigali a un caractère équitable et représentatif, car il est composé de Hutus et de Tutsis. Il ne reçoit cependant absolument aucune aide pour relever le pays et présenter un front pacifique aux gens de l'extérieur qui voudraient relancer le carnage.

Je conjure le gouvernement de convaincre la communauté internationale de venir en aide au gouvernement du Rwanda. S'en abstenir, c'est tourner la justice en dérision et contribuer à mettre en place les conditions favorables à un autre génocide.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Gilles Bernier (Beauce, Ind.): Monsieur le Président, le Canada tout entier est affecté lourdement par la grève du rail. Les effets en sont déjà néfastes pour toute l'économie du pays et les répercussions sont désastreuses. Des pertes de production pour de nombreuses industries nous sont signalées.

Ce n'est jamais souhaitable que le gouvernement, par une loi spéciale, oblige le retour au travail des cheminots, mais cette mesure exceptionnelle doit être encouragée. Il reste à souhaiter que les transformations majeures, nécessaires au transport ferroviaire, amènent les parties patronales et syndicales à réaliser le tout en protégeant au maximum les droits des travailleurs.

Le gouvernement devra aussi moderniser son Code du travail et mettre de l'avant les mécanismes qui assureront le maintien des services essentiels tout en favorisant l'exercice du rapport de forces entre patrons et employés.

Il y a certes moyens de négocier dans la bonne foi après un retour au travail, et j'encourage le gouvernement à présenter le plus tôt possible son projet de loi.

* * *

[*Traduction*]

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, hier soir, à Winnipeg, à la veille de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, j'ai pris part à la 20e cérémonie annuelle des prix des droits de la personne pour les médias, parrainée par B'Nai Brith Canada. La soirée a permis de souligner le rôle vigilant des médias dans la protection des droits de la personne.

La Commission canadienne des droits de la personne a déposé aujourd'hui à la Chambre son rapport annuel de 1994, qui dit que, peu importe la diversité de notre espèce, tous les êtres humains méritent le respect.

Article 31 du Règlement

Les droits humains concernent l'intégrité même de la personne, intégrité dont la violation détruit l'âme de toute nation et l'essence même de notre humanité. La discrimination raciale va à l'encontre des droits de la personne.

Nous devons donc, en cette journée internationale, renouveler notre engagement national à défendre les droits de la personne et à éliminer toutes les formes de discrimination raciale, garantissant ainsi à tous les Canadiens la dignité humaine et la paix.

* * *

LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, en ce Mois des troubles d'apprentissage, j'aimerais souligner le travail de milliers de professeurs et de travailleurs des milieux de la santé qui s'emploient à améliorer l'existence des personnes aux prises avec des difficultés d'apprentissage.

De l'enfance au crépuscule de la vie, les difficultés d'apprentissage affligent de diverses façons des Canadiens de tous les âges. Ces troubles vont de petits inconvénients à de très graves limites physiques, psychologiques et émotives, et les personnes qui en sont victimes doivent composer avec eux si elles veulent maximiser leur potentiel et mener des vies bien remplies, actives et enrichissantes.

Je salue aujourd'hui tous les Canadiens qui luttent courageusement pour surmonter toute forme de difficulté d'apprentissage. Nous remercions ceux qui leur offrent une aide courageuse dans le combat qu'ils mènent, dont ma femme, Evelyn.

* * *

M. ERIC WINKLER

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous faisons fi du sectarisme pour commémorer la mémoire de Eric Winkler.

Durant sa carrière politique de 29 ans, Eric Winkler a assumé des charges publiques auprès des trois paliers de gouvernement.

Il a été maire de sa ville natale, Hanover, ministre à Queen's Park et whip en chef des conservateurs fédéraux lorsque le regretté John Diefenbaker était au pouvoir.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il a servi dans la force de bombardement de l'Aviation royale du Canada. Son appareil a été abattu, et il a été prisonnier de guerre de 1942 à 1945.

En 1957, il a été élu aux élections fédérales dans la circonscription de Grey—Bruce, où il a été réélu quatre fois.

En 1967, il a quitté Ottawa et a été élu député provincial de la circonscription de Grey, fonction qu'il a exercée jusqu'à sa défaite en 1975. Pendant le temps qu'il a passé à Queen's Park, il a été ministre du Revenu sous le gouvernement de Bill Davis, en 1971.

Durant les années 80, il a fait partie de la Commission des courses de l'Ontario.

Article 31 du Règlement

Au nom de tous mes collègues, j'offre nos plus sincères condoléances à sa femme, Frances, à ses enfants, Mark, Tim, Jane et Mary, ainsi qu'à ses six petits–enfants.

Eric Winkler a servi son pays avec fierté et dignité, et nous nous souviendrons toujours de lui comme d'un grand Canadien. Qu'il repose en paix.

* * *

● (1405)

[*Français*]

LE BURUNDI

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre des Affaires étrangères a déclaré qu'il partageait les craintes exprimées par l'opposition officielle sur le grave climat d'insécurité qui afflige actuellement le Burundi, et je cite le ministre: «Il est regrettable de constater que ces conflits ethniques qui ont sévi et ont créé tant de massacres au Rwanda menacent d'être transportés dans un pays voisin, et ce drame que nous avons vu risque d'être répété.»

Pourtant, le consul honoraire du Canada à Bujumbura a déclaré aujourd'hui sur les ondes de Radio–Canada qu'il n'était pas inquiet et qu'il ne voyait pas de comparaison possible entre le Rwanda et le Burundi, vu que la donne sur le plan ethnique est totalement différente.

Il y a lieu de se demander si cette analyse ne contredit pas celle du ministre et ne remet pas en cause la capacité du Canada de parler d'une seule voix et de promouvoir une véritable diplomatie préventive.

* * *

[*Traduction*]

L'ALBERTA

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire état d'une croissance remarquable.

La province en cause a dépassé toutes les autres en 1993, son PIB réel ayant augmenté de 5,1 p. 100, soit plus que le double de la moyenne nationale de 2,2 p. 100. Dans cette province, les exportations interprovinciales et internationales ont augmenté, les récoltes sans précédent et la production de bétail ont fortement poussé les revenus agricoles à la hausse. Les revenus des travailleurs ont également augmenté d'une façon marquée, ce qui a entraîné une forte hausse des dépenses de consommation.

Comment cela est–il arrivé? Cet excellent taux de croissance est–il attribuable à une intervention massive de l'État dans l'économie? Non.

C'est en Alberta, une province qui a réduit ses dépenses de près de 20 p. 100 depuis deux ans, qu'a été enregistrée cette croissance.

À tous les McCraken, White, Hargrove et Axworthy du monde, je n'ai que ceci à dire. Si vous voulez que les Canadiens profitent tous de la croissance, il ne faut pas augmenter les dépenses publiques, mais les diminuer.

Il est temps que les Canadiens jouissent des mêmes avantages que les Albertains.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, la grève du rail a déjà eu un impact fâcheux sur de nombreux fabricants et producteurs de notre pays.

Dans ma province, le Nouveau–Brunswick, de nombreuses scieries dépendent du transport ferroviaire. De même, nos ports ont été grandement touchés puisqu'ils dépendent aussi des chemins de fer.

Je demande à la Chambre d'autoriser l'adoption de ce projet de loi par un consentement unanime qui mettra rapidement fin à ce conflit de travail. Je demande aussi au gouvernement d'amorcer un processus de consultation patronal–syndical qui mènera à un règlement juste et équitable, tout en veillant à ce que le CN et le CP ne soient pas désavantagés par rapport à leurs concurrents américains dans le secteur du transport.

Je recommande au gouvernement de créer un groupe consultatif d'étude sur les ressources humaines dans le secteur du rail au Canada. Ainsi, les employés et les employeurs pourraient étudier conjointement les changements en cours dans le milieu des affaires et les défis que l'industrie canadienne du rail doit relever aujourd'hui et d'ici à l'an 2000.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

Mme Mary Clancy (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, le chemin de fer est le grand symbole de l'unité canadienne. Il assure un accès commercial et personnel à l'ensemble des Canadiens.

Quels que soient les grands progrès accomplis dans les airs, l'évolution du chemin de fer et de notre pays reste inextricablement liée.

Halifax a besoin du chemin de fer. La région atlantique a besoin du chemin de fer. L'Ontario et l'Ouest ont besoin du chemin de fer, tout comme le Québec d'ailleurs.

J'exhorte tous les députés de la Chambre à se rappeler que nous représentons tous les Canadiens et à faire en sorte que les trains reprennent leurs services.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, il est temps de mettre un terme à cette grève nationale des chemins de fer qui frappe durement notre économie. On estime que l'économie canadienne perd chaque semaine entre trois et cinq milliards de dollars parce qu'il est impossible de faire parvenir nos produits aux marchés.

La société National Gypsum, établie près de Truro, produit chaque jour 14 000 tonnes de gypse qui sont transportées par voie ferroviaire, à raison de deux trains par jour, jusqu'au port de

Halifax. De là, elles partent par bateau pour les États–Unis et le Québec, lorsque la voie maritime du Saint–Laurent est ouverte.

Après bien des retards, la société charge actuellement un bateau, bien que partiellement, car il n'y a pas suffisamment de gypse sur le quai. Cela lui coûte très cher. Elle devra licencier plus de cent personnes d'ici la fin de la semaine, si le service ferroviaire ne reprend pas. La même chose s'applique aux sociétés de toute la Nouvelle–Écosse, ainsi que du Québec et de toutes les régions du Canada.

C'est là un cas où une seule journée peut vraiment changer les choses. J'exhorte l'opposition et tous les députés à la Chambre à collaborer pour mettre un terme à cette grève du rail.

* * *

• (1410)

LA GRÈVE DU RAIL

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis extrêmement déçu par les événements d'hier, où les députés du Bloc, appuyés par ceux du Nouveau Parti démocratique, ont refusé d'autoriser la Chambre à mettre fin au chaos économique qui règne maintenant dans notre pays à cause de la grève du rail qui se poursuit.

Ce qui est frustrant dans tout cela, c'est que le Bloc québécois n'a aucun motif honorable d'agir comme il le fait. Il s'en tient simplement à son projet de séparation en permettant que l'économie canadienne prenne un dur coup. Cela n'empêchera pas les députés du Bloc de dormir. Ils estimeront peut–être que cela favorisera leur projet, qui est en perte de vitesse.

Quant aux députés néo–démocrates, ils continuent de fermer les yeux devant les vraies questions: les besoins des agriculteurs, des fabricants et de nombreuses autres personnes qui en subissent les conséquences un peu partout au Canada.

Que dit le premier ministre de la Saskatchewan de leurs actes? Son gouvernement néo–démocrate appuie–t–il les torts qu'ils causent à l'économie?

Nous avons eu une possibilité d'agir ensemble pour le bien de notre pays, mais le Bloc et le NPD nous laissent tomber pour privilégier un autre projet égoïste.

Mes électeurs, mon gouvernement et moi–même sommes extrêmement déçus.

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui qu'un groupe de francophones de l'Ontario, préoccupé de justice sociale, a dénoncé la position prise par la Fédération des communautés francophones et acadienne sur la souveraineté du Québec. La fédération exhorte les Québécois à voter non au référendum, ce que déplorent fermement ces Franco–Ontariens.

Article 31 du Règlement

Les députés du Bloc québécois réaffirment, comme le fait ce groupe, que le droit des Québécois de choisir librement leur destinée est sacré. Les députés du Bloc québécois considèrent également que les liens entre les francophones hors Québec et ceux du Québec doivent être maintenus malgré les différends qui peuvent nous opposer à l'occasion.

Les luttes que mènent avec acharnement les francophones hors Québec pour leurs droits, pour leur existence et pour leur épanouissement sont incontestables. Les luttes que mènent les Québécois pour la prise en main totale et entière de leur destinée l'est tout autant.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le Bloc québécois se dit le défenseur des intérêts des Québécois et Québécoises, mais le Bloc s'oppose à mettre fin à la grève ferroviaire et aggrave la situation causée par l'échec de la part des libéraux.

La semaine dernière, le Parti réformiste a demandé au gouvernement de prendre action pour éviter une telle crise. Comme d'habitude, il a agi trop tard. Une prolongation de cette grève n'entraînera que des conséquences économiques négatives pour tous les Canadiens, y compris les Québécois.

Samedi, 1 000 personnes à Montréal ont été laissées pour compte sur la plate–forme de VIA Rail. Le Canadien Pacifique perd environ un million de dollars par jour.

Le Parti réformiste appuie la fin de cette grève, et si le Bloc a sincèrement à coeur les intérêts du Québec, qu'il mette fin à cette grève dès maintenant.

* * *

[*Traduction*]

LA GRÈVE DU RAIL

M. Ivan Grose (Oshawa, Lib.): Monsieur le Président, je sais que je ne fais pas preuve d'originalité ici, mais je voudrais parler des arrêts de travail dans les transports nationaux.

Dans ma circonscription, 14 000 employés syndiqués de General Motors vont bientôt se retrouver sans travail. Je ne veux pas seulement parler en leur nom, même si je les représente, mais aussi au nom de tous mes concitoyens canadiens.

Les habitants de ma circonscription qui sont syndiqués ne souffriront pas de cette situation, en raison de leur convention collective qu'ils ont durement gagnée. Cependant, nous devons savoir que le maintien de leurs avantages, quand ils ne produisent pas, diminue leur fonds de réserve et qu'il faut aussi, pour cela, puiser dans le fonds d'assurance–chômage. Tous les Canadiens doivent assumer ces coûts par l'intermédiaire d'une augmentation des prix et des impôts.

Nous devons aussi tenir compte des travailleurs des usines de fournisseurs qui n'ont pas de conventions collectives aussi avantageuses que les travailleurs de l'automobile.

Bref, tous les groupes, toutes les provinces et tous les partis se sentent concernés par ces arrêts de travail dans les transports. Il faut régler ce problème pour les Canadiens et, à ce stade, cela ne peut se faire que grâce aux personnes courageuses qui siègent à la Chambre.

Questions orales

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois a refusé hier, et encore aujourd'hui, de collaborer avec notre gouvernement afin de favoriser l'adoption rapide d'une loi forçant le retour au travail des grévistes du rail.

L'opposition officielle ne semble pas saisir l'ampleur des effets négatifs que fait peser sur l'économie du Canada et du Québec cet arrêt de travail. Je me permets de leur citer le ministre des Transports du Québec qui déclarait récemment, et je cite: «Le transport par train n'a rien de folklorique. Les chemins de fer sont un équipement lourd sur le plan économique et industriel.»

• (1415)

Je peux aussi leur citer leur collègue de Beauport—Montmorency—Orléans qui plaidait récemment en faveur du maintien du service ferroviaire et je cite: «Nous ne pouvons nous permettre de perdre le chemin de fer, cela ne contribuerait qu'à affaiblir davantage notre économie.»

Je demande au Bloc québécois de mettre de côté la partisanerie et d'appuyer sans délai cette démarche du gouvernement.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le rapport du commissaire Hope sur les relations de travail dans le secteur du transport ferroviaire fait état du comportement troublant du gouvernement fédéral durant les négociations qui ont mené à l'impasse que l'on sait. M. Hope conclut que le gouvernement s'est rendu coupable d'ingérence dans ce conflit en s'associant systématiquement aux positions patronales.

Le ministre des Transports reconnaît-il que l'attitude propatronale partisane du gouvernement fédéral durant les pourparlers explique l'échec des négociations et le conflit qui sévit présentement?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je crois que tout le monde a intérêt de voir une solution au problème dans le système ferroviaire au Canada. On a beaucoup apprécié le fait que le président du CAW, M. Hargrove, a lui-même indiqué qu'une législation spéciale était la meilleure façon de procéder.

Il y a des gens qui comprennent très bien que le système ferroviaire au Canada doit opérer pour assurer le transport des matériaux et des produits finis, comme par exemple chez Ford, GM ou Chrysler. Je n'ai aucune idée à qui le chef de l'opposition parle parce que tous ceux avec qui nous avons parlé aujourd'hui, sans exception, nous disent que le temps est venu, après 18 mois de pourparlers, de trouver une solution permettant à l'économie canadienne de continuer sa croissance.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le ministre dit que M. Hargrove appuie la position du gouvernement et le projet de loi, sauf qu'il demande que le projet de loi ne soit pas applicable à ses propres syndiqués, c'est un drôle d'appui que celui-là. Donc la loi pour les autres, pas pour les siens.

Comment le ministre ose-t-il défendre le rôle qu'a joué son gouvernement durant ces pourparlers alors que le commissaire Hope déclare et je cite:

[*Traduction*]

«Les exigences contestables et provocantes de l'employeur s'expliquent par l'attitude propatronale qu'adopte le gouvernement.»

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je crois que tous les Canadiens reconnaîtront que le gouvernement canadien a la responsabilité de maintenir un système de transport viable, concurrentiel et abordable.

Il est indubitable que les syndicats et les employeurs ont longtemps essayé de trouver une solution à ce problème par tous les moyens possibles, mais ils n'y sont pas arrivés.

Nos regrettons beaucoup que les entreprises, les agriculteurs et des gens d'un peu partout au Canada se retrouvent maintenant dans une situation fort malheureuse et difficile.

Tout ce que je demande au chef de l'opposition, c'est d'écouter les Canadiens et les Québécois et de faire en sorte que nous puissions remettre les trains en marche et trouver une solution à un problème que les négociateurs des deux parties tentent vainement de résoudre depuis 18 mois.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le rapport Hope est clair: le véritable responsable du conflit de travail qui sévit présentement c'est le gouvernement fédéral.

Compte tenu de l'impasse actuelle et des conséquences graves qu'elle entraîne, le premier ministre acceptera-t-il que l'on suspende les règles de cette Chambre pour adopter, dès cet après-midi, une loi de retour au travail assortie d'une obligation pour les parties de participer à une médiation de 60 jours, sans droit de grève ni de lock-out durant cette période, pour permettre une solution négociée?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son offre. Je pense que la solution la plus adéquate est d'adopter la législation immédiatement. Sinon, si on attend 60 jours, on aura le même problème. On aura perdu une semaine et on aura le même problème dans 60 jours.

• (1420)

Je pense que l'opinion publique, à ce moment-ci, au Canada, est claire, c'est qu'on doit régler ces problèmes rapidement. Je reçois des télégrammes des alumineries du Québec, par exemple, dont certaines sont situées dans le comté du chef de l'opposition, qui sont obligées de ralentir la production. C'est la même chose

pour la Kruger Inc. en Mauricie et pour l'industrie du bois dans le nord de ma circonscription, à Parent et j'en passe.

Alors, on a décidé que dans les circonstances, la façon la plus rapide, et j'offre à l'honorable député de pouvoir collaborer, qu'il retire son objection et la loi sera adoptée cet après–midi.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, l'opposition officielle vient d'offrir, en toute bonne foi au premier ministre, une façon honorable de solutionner définitivement, une fois pour toutes, le conflit du rail.

Comment le premier ministre peut–il se réfugier derrière la proposition de sa ministre matraque? Comment peut–il se réfugier derrière cette proposition et refuser ce que l'opposition officielle lui offre, c'est–à–dire de régler le conflit, à la satisfaction de l'ensemble des parties, dans le respect des règles du travail, dans le respect des droits des travailleurs, immédiatement, cet après–midi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre la frustration du parti de l'opposition qui a commis une erreur hier et qui essaie de se rattraper aujourd'hui. La création d'emplois est la priorité de ce gouvernement. Il faut nous assurer qu'il y a un système ferroviaire qui livre les marchandises produites par les travailleurs canadiens vers les marchés, de telle façon qu'on puisse augmenter le nombre des emplois et non pas le réduire par une grève qui va à l'encontre de l'intérêt national.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, devrais–je rappeler au premier ministre que dès hier, notre proposition était sur la table et était claire. S'il ne l'a pas comprise, c'est son problème.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Les choses sont claires, maintenant. Le seul responsable du fait que le conflit dans le rail perdure, c'est le premier ministre et le gouvernement.

Je vais lui poser une question. Est–ce que le premier ministre peut nous dire, bien sincèrement, s'il est honnête quand il dit qu'il veut régler la question. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Chers collègues, il n'est jamais question de mettre en doute l'honnêteté des députés de cette Chambre. Alors, j'aimerais que l'honorable député retire ses propos.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il n'y a pas de problème. Vous aurez compris que je considère le premier ministre comme un homme honnête, il n'y a pas de problème là–dessus. Alors, je lui demande, puisqu'il est un homme honnête. . .

M. Bouchard: On voulait le rappeler.

M. Gauthier: . . .et que je voulais le rappeler, peut–il nous dire pourquoi la médiation qui était retenue comme une solution satisfaisante dans le dossier du port de Montréal, pourquoi cette solution, tout à coup, déplaît–elle tellement au gouvernement? Quelles sont les véritables raisons qui empêchent le premier ministre, aujourd'hui, d'agréer à notre offre et de régler le conflit du rail, dès cet après–midi?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà usé de tous les moyens dont il dispose pour essayer de régler ce conflit à l'amiable; nous sommes maintenant confrontés à une grève nationale des chemins de fer au Canada. Le gouvernement a dû faire face à ses responsabilités et présenter un projet de loi pour régler le conflit.

À en croire la presse, on a l'impression que seul le Bloc québécois refuse de donner son consentement alors que le NPD refuse également de le faire. Les agriculteurs de l'Ouest savent que nous agissons au mieux de leurs intérêts en voulant mettre rapidement fin à cette grève.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, mercredi, les fonctionnaires du ministère des Finances vont rencontrer les représentants de Moody's pour les persuader de ne pas abaisser la cote de crédit triple A du Canada. On croit généralement que Moody's veut savoir dans quels délais et par quels moyens le déficit fédéral sera ramené à zéro, renseignements qui ne figuraient pas dans le budget du ministre des Finances.

• (1425)

Je demande au ministre des Finances ce que ses collaborateurs diront aux représentants de Moody's.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit très clairement aux Canadiens et aux investisseurs que notre objectif était d'équilibrer le budget. Nous entendons le faire le plus rapidement possible.

La meilleure façon d'y arriver est de fixer une série d'objectifs à court terme, objectifs que nous pourrons atteindre, comme nous l'avons d'ailleurs fait, ce qui était une première en plus d'une décennie.

En outre, au lieu de tenir le discours alarmiste des députés d'en face, nous ferons remarquer aux représentants de Moody's que le Canada a l'une des meilleures productivités du monde, que son taux d'inflation est très faible, et que nous créons des emplois à un rythme sans pareil. Nous leur dirons en fait que le Canada affiche la meilleure croissance de tous les pays du G–7.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, pour équilibrer le budget, comme le dit le

ministre, il faudra réduire les dépenses fédérales de 24 milliards de dollars.

Rien, dans le budget, ne dit comment ni quand cela se fera. Dans mes entretiens avec les prêteurs et les investisseurs, la semaine dernière, tous ont posé la même question: quand et comment le gouvernement fédéral éliminera–t–il le déficit au lieu de simplement le réduire?

Ma question s'adresse au ministre des Finances: quand et comment le gouvernement canadien prévoit–il éliminer le déficit fédéral? Le ministre dira–t–il aux Canadiens et au Parlement, comme le lui demandent Moody's et les investisseurs, quand et comment il le fera?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit on ne peut plus clairement que nous entendions éliminer le déficit. J'ai dit tout aussi clairement que le meilleur moyen d'y arriver était de fixer une série d'objectifs à court terme, de façon que nous ne puissions pas remettre les décisions à plus tard comme les objectifs à long terme permettent de le faire.

Le chef du tiers parti devrait assurément savoir, après avoir vu ce que les conservateurs ont fait pendant dix ans, que les objectifs fédéraux à long terme ou même des objectifs comme ceux fixés dans son propre budget et reposant sur des hypothèses et des données fausses ne sont d'aucune utilité. Nous sommes beaucoup plus intéressés par les résultats concrets que par des prévisions incroyables.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les marchés ne demandent pas d'objectifs à court terme. Ils posent une question simple: quand et comment le ministre va–t–il éliminer le déficit et non simplement le réduire?

Vu l'incertitude des marchés financiers, le gouvernement devrait arrêter de faire le timide et dire carrément à la Chambre quand et comment il prévoit éliminer le déficit. S'il n'a pas de plan en ce sens, qu'il nous le dise, et nous l'aiderons à en élaborer un.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a–t–il, oui ou non, un plan et un calendrier d'élimination du déficit? Dans l'affirmative, dira–t–il à son ministre des Finances de le révéler aux Canadiens et pas uniquement aux représentants de Wall Street?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, les milieux financiers internationaux nous ont signifié clairement qu'ils voulaient des résultats.

Ils ne veulent pas toute une série de prévisions. Ils en ont plein le dos des prévisions. Ils veulent des résultats, et c'est ce que le gouvernement va leur donner.

J'aurais une question à poser au chef du tiers parti. Lorsqu'il parle de l'incertitude des marchés internationaux, il est très sincère. Mais pense–t–il qu'il aide vraiment ses concitoyens lorsqu'il va à l'étranger pour mettre en doute la qualité du budget et de ses prévisions financières?

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, dans son rapport déposé aujourd'hui, la Commission canadienne des droits de la personne dénonce l'incapacité du gouvernement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Je cite le rapport de la Commission: «Il s'agit d'une abdication fondamentale de nos responsabilités en matière des droits de la personne.»

Alors que huit provinces sur dix au Canada interdisent déjà toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle, alors que les tribunaux ont reconnu que la discrimination basée sur l'orientation sexuelle était incompatible avec la Charte canadienne des droits et libertés, je demande au premier ministre pourquoi il refuse d'agir immédiatement, alors qu'il s'est dit engagé auprès des Canadiens et des Québécois.

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la modification à la Loi sur les droits de la personne dont parle le député fait partie d'un ensemble de changements que le gouvernement envisage d'apporter à une loi vieille de presque 20 ans.

Le rapport du commissaire aux droits de la personne souligne, et à juste titre, que le dossier n'est pas fermé. Permettez–moi de rappeler à la Chambre, comme je l'ai déjà fait à maintes reprises, que le gouvernement s'est engagé à apporter cette modification, à moderniser et à améliorer la loi et qu'il a fermement l'intention de tenir cet engagement.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre sait–il que par son silence et son désir de reporter sa décision de mois en mois, il indique clairement son incapacité de faire taire les dissensions au sein de son caucus? Il indique également à la population que le respect des droits et libertés de la personne, pour lui, passe après quantité d'autres considérations.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit sans ambages que modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne faisait partie du programme de notre gouvernement. C'est une cause à laquelle nous croyons fermement. Nous tiendrons notre engagement.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, hier, le gouvernement et le Bloc se sont alliés pour voter contre un projet de loi réformiste qui aurait permis de régler les conflits de travail qui secouent le pays.

Quand le gouvernement a–t–il l'intention de présenter une mesure législative qui mettra une fois pour toutes un terme à ce genre de choses, au plus grand soulagement des producteurs et des agriculteurs de ce pays?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, nous avons présentement une crise majeure au pays et nous le savons. D'un océan à l'autre, cette crise crée des répercussions au plan économique, et nous agissons. Nous avons présenté un projet de loi devant cette Chambre hier.

Je remercie les députés du Parti réformiste d'appuyer ce projet de loi, mais le Bloc québécois et le NPD ne nous aident pas.

[*Traduction*]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, je remercie la ministre, mais je crois qu'elle n'a pas compris ma question. Je lui ai demandé quand les Canadiens pouvaient s'attendre à une mesure législative qui apporterait une solution à long terme à cette situation. Un projet de loi forçant le retour au travail n'a rien à voir avec le long terme.

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, j'ai très bien compris la question. Ce que je dis et redis, c'est que nous avons une crise à régler à court terme. Nous verrons par la suite comment nous pourrons régler le problème à long terme, mais agissons dès maintenant pour régler le problème que nous avons.

* * *

L'ÉTHIQUE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, hier le ministre du Patrimoine a fièrement annoncé que le président de la Commission de la capitale nationale était libre d'utiliser ses loisirs comme bon lui semblait, à savoir participer à des activités partisanes afin de récolter des fonds pour le Parti libéral du Québec. Le ministre a dit que M. Beaudry avait sûrement vérifié pour s'assurer que ses activités étaient compatibles avec ses fonctions.

Doit–on comprendre des propos du ministre que la participation des hauts fonctionnaires à des activités politiques et partisanes au niveau provincial est considérée comme conforme aux règles d'éthique que s'est fixées le gouvernement?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il n'existe aucune loi canadienne ni aucune réglementation qui empêche les fonctionnaires, dans leurs loisirs, de s'intéresser aux questions politiques. Si des gens devraient le savoir, ce sont bien les gens de l'opposition, du Bloc, qui sont allés recruter des fonctionnaires pour la vente du référendum.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, je vais adresser ma seconde question au premier ministre. Vous comprendrez pourquoi.

Comment le premier ministre explique–t–il que son conseiller en éthique, lui qui est responsable—responsable, lui?—de la transparence et gardien de l'intégrité gouvernementale, ait refusé hier de répondre à toute question au sujet de M. Beaudry?

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est parce qu'il est le conseiller du premier ministre.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, la controverse qui entoure la nomination de Bob Fowler aux Nations Unies fait la manchette. Vu le passé de M. Fowler, comment se fait–il que le premier ministre l'ait nommé à ce poste sans tenir d'abord une enquête publique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant d'une attaque de ce genre. Je pense que M. Fowler a été un excellent fonctionnaire. Il a travaillé aux Affaires extérieures pendant presque toute sa carrière et c'est une personne très compétente. Je pense que c'est un très bon choix comme ambassadeur après les excellents services qu'il a rendus au Parlement et au pays sous différents gouvernements.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je pense que le cas de Robert Fowler illustre les problèmes fondamentaux, réels et perçus, qui existent au ministère de la Défense nationale.

Le gouvernement a une occasion idéale d'améliorer la transparence du processus, comme il le promettait dans son livre rouge, et de mettre un point final à la controverse une fois pour toutes.

Je demande à nouveau au premier ministre s'il envisage de procéder à une enquête publique beaucoup plus large que celle qui a été annoncée ce matin?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'enquête sera complète et n'importe quelle question pourra y être abordée. Nous avons choisi une façon de procéder qui permettra à tout le monde de se faire entendre, tant au ministère que dans les forces armées.

Il est incorrect d'utiliser la Chambre des communes pour faire des allégations de cette nature, et j'invite le député qui vient de prendre la parole à faire ces mêmes accusations à l'extérieur et à en subir les conséquences. Lorsqu'il se cache derrière l'immuni-

té parlementaire pour attaquer un fonctionnaire qui ne peut pas se défendre, il agit de façon honteuse.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Air Canada a récemment fait paraître une publicité pour l'embauche de personnel sur ses liaisons vers l'Asie. Dans l'annonce publiée en français, la connaissance du français et de l'anglais est exigée, tandis que dans l'annonce en anglais, la connaissance du français n'est pas nécessaire.

Comment le ministre des Transports, lui–même un Acadien, peut–il accepter que les voyageurs francophones sur Air Canada en direction de l'Asie n'aient aucune garantie de service en français?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la société privée Air Canada est responsable d'exploiter la compagnie en suivant les exigences de la Loi sur les langues officielles. Je remercie mon honorable collègue d'avoir soulevé cette question. J'aurai certainement l'occasion de vérifier pourquoi on a procédé de cette façon, mais j'espère qu'on saura comment régler le problème, compte tenu du fait qu'à partir de l'an passé, Air Canada a réussi à avoir accès au Japon, ce qu'elle convoitait depuis dix ou quinze ans, et qu'avant la fin de cette année, elle aura accès à Hong Kong.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre de l'attitude du ministre des Transports, qui se réfugie derrière l'autonomie d'Air Canada pour justifier le non–respect de la Loi sur les langues officielles à laquelle Air Canada est assujettie, que c'est là toute l'ardeur qu'il entend mettre en oeuvre pour défendre le français dans l'air?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, après avoir observé la performance de l'honorable député dans cette Chambre, je constate qu'il a énormément de temps pour lire toutes les publicités d'Air Canada et probablement d'autres sociétés.

Pour ma part, je lui ai dit et je répète qu'Air Canada doit respecter la Loi sur les langues officielles. Je me renseignerai sur les raisons pour lesquelles elle a procédé de cette façon, et on verra à ce que la Loi sur les langues officielles soit respectée intégralement.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail.

Madame la ministre, comme on peut certainement le voir, nous sommes tous très préoccupés par la grève dans le secteur ferroviaire. Pourriez–vous nous dire quelles sont les conséquences. . .

• (1440)

Le Président: Mon cher collègue, il faut toujours vous adresser à la Présidence. Alors, je laisse l'honorable député poser sa question.

M. Paradis: Monsieur le Président, ma question à madame la ministre est celle–ci: Quelles sont les conséquences immédiates de cet arrêt de travail pour les Canadiens et Canadiennes?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les préoccupations du député de Brome—Missisquoi sont tout à fait pertinentes à la situation que nous avons présentement. Dans le transport passager, au–delà de 70 000 Montréalais et Torontois n'ont pas eu de trains de banlieue, et au niveau de VIA Rail, ce sont au moins 20 000 passagers qui n'ont pas eu de trains.

Quant à la fermeture des services au CN, nous voyons ses impacts partout, sur le plan économique. La compagnie Ford a déjà fermé son entreprise en Ontario et elle veut en fermer deux autres; le transport du charbon et du grain est réduit de moitié; la société Kruger inc. à Trois–Rivières est fermée; la société Pétromont à Varennes est fermée. La société Aluminium Alcan a aussi ralenti ses activités. Nous voyons un grand impact sur le plan économique, même au Québec, et le Bloc québécois nous empêche d'adopter cette législation.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le conseiller en éthique a dénoncé un récent voyage à Cuba que des députés ont fait, mais il a précisé que cette affaire n'était pas de sa compétence. Le conseiller en éthique a–t–il fait enquête de sa propre initiative ou à la demande du premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a dit, après avoir examiné la question, que cette affaire ne le concernait pas.

C'est justement pour cela que j'ai pris la parole la semaine dernière à la Chambre pour dire que j'espérais qu'un comité mixte de la Chambre et du Sénat soit bientôt mis sur pied pour fixer des lignes directrices sur ces questions, à l'intention des parlementaires.

J'espère que ce comité établira très bientôt des lignes directrices précises, parce que les députés et les sénateurs doivent prendre eux–mêmes leurs propres décisions. Nous ne pouvons pas imposer notre point de vue aux députés, parce que nous respectons le fait qu'ils ont été élus et qu'ils sont assez grands pour prendre leurs propres décisions.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, voici une question qui ne se laisse pas enterrer.

Le président de la Société canadienne des postes a pris la parole ce matin au cours d'une réunion magnifiquement orchestrée, et les Canadiens ne sont toujours pas près de comprendre toutes les subtilités de l'affaire Perez.

Le premier ministre demandera–t–il au conseiller en éthique—ou du moins ne le lui interdira–t–il pas—de mener une enquête approfondie et de soumettre un rapport sur l'affaire Perez, une question qui, selon la plupart des Canadiens, relève de sa compétence?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, des députés de différents partis ont pris part à ce voyage, dont un député du Parti réformiste.

Les parlementaires sont libres de leurs décisions quant à savoir s'ils doivent prendre part à de tels voyages. Si les députés croient que ce genre de voyage est défendu, c'est à eux de refuser. Quoi qu'il en soit, tous les députés qui ont participé à ce voyage se sont rencontrés, sont allés déclarer qu'ils l'avaient fait et ont admis de bonne foi qu'il leur avait été offert.

Les députés auraient peut–être dû refuser, mais je n'y suis pour rien. Ils ont suivi les règles en vigueur. Si certains veulent changer le Règlement de la Chambre, ils peuvent le faire. Je ne peux pas imposer des règles à suivre aux députés.

* * *

[*Français*]

LES CANAUX DE TÉLÉVISION AMÉRICAINS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. Hier, on apprenait qu'une fois de plus, le ministre du Patrimoine n'est pas informé au sujet de ce qui se passe dans son ministère. En effet, le 7 mars dernier, le ministre du Commerce international s'engageait auprès de son homologue américain à ce qu'aucune nouvelle action ne soit prise par le CRTC au détriment des canaux de télévision américains, comme ce fut le cas avec le canal de musique country, l'an dernier.

Comment le ministre du Patrimoine explique–t–il l'engagement pris en son nom par le ministre du Commerce international à l'endroit des Américains?

• (1445)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il faudrait d'abord savoir s'il y a un engagement ou s'il n'y en a pas. Il n'y en a pas. J'ai vu la lettre qu'a envoyée mon collègue, et je suis complètement d'accord sur ce qu'il a écrit. Il fait allusion à différents examens et revues qui sont en cours, et je n'ai rien à ajouter aux sages commentaires qu'il a faits à M. Kantor.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, je suis très étonnée de la réponse du ministre étant donné ce qu'on lit dans les journaux. Encore une fois, le ministre peut–il dire si c'est ce qu'il dit dans cette Chambre qui est la vérité, ou plutôt qui est *politically correct*, ou si c'est ce qu'il a dit hier aux journalistes?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je comprends les problèmes de notre collègue. Elle a de la cire dans les oreilles.

Des voix: Oh! Oh!

M. Plamondon: Vous, c'est entre les deux oreilles!

M. Dupuy: Oui, elle a peut–être les oreilles toutes bloquées. C'est juste. Ce que j'ai dit hier et que je répète aujourd'hui, en réponse à des questions qui m'ont été posées, c'est que le gouvernement n'a pas l'intention de donner des instructions au CRTC au sujet des canaux. Je le répète aujourd'hui. C'est cela que j'ai dit, et il n'y a rien d'incompatible entre ce que j'ai dit et ce que le ministre du Commerce international a écrit à son collègue.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, hier le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a confirmé que le Canada négociait la vente de 39 avions militaires CF–5 à la Turquie.

Voici ma question au ministre de la Défense nationale: quelles garanties le gouvernement a–t–il reçues l'assurant que la Turquie n'utilisera pas ces CF–5 contre des populations civiles?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, il est exact que le gouvernement de la Turquie s'est dit intéressé à acheter nos chasseurs CF–5 qui sont excédentaires par rapport à nos besoins. Il en avait d'ailleurs acheté un certain nombre il y a quelques années.

Si je ne m'abuse, d'autres pays ont aussi manifesté de l'intérêt. Dans toute vente, notre première obligation est à l'endroit des pays membres de l'OTAN, mais, comme le ministre des Affaires étrangères l'a déclaré publiquement hier, toute vente d'armes est assujettie à des critères très exigeants.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense m'obligerait en fournissant une réponse plus détaillée à ma prochaine question.

Il y a un an à peine, la Turquie a bombardé des villages kurdes, tuant de nombreux civils, notamment des femmes et des enfants. Ce matin, des avions militaires turcs et 35 000 soldats ont repris leur offensive contre des Kurdes au nord de l'Irak. Compte tenu de la tension qui règne, il est peu probable qu'à l'avenir, la Turquie renonce à utiliser des CF–5 dans une attaque, peu importent les garanties qu'elle donne par écrit.

Le gouvernement respectera–t–il la promesse qu'il a faite dans son livre rouge et refusera–t–il de vendre des armes à un pays soupçonné de violer les droits de la personne?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je dirai que cette question est prématurée puisqu'il n'existe aucun accord entre le Canada et un autre pays portant sur la vente des CF–5.

Il est évident qu'on a demandé des renseignements et qu'on a discuté, mais si une vente de matériel militaire de surplus était effectuée, elle le serait conformément aux lignes directrices

rigoureuses auxquelles notre parti souscrit depuis des années et telles qu'il les énonce dans ses documents.

* * *

LE CANCER DU SEIN

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé et porte sur le cancer du sein. Des preuves scientifiques et de nombreuses études dignes de foi ont permis d'établir un lien entre un avortement pratiqué à la première grossesse et le cancer du sein.

La ministre peut–elle promettre aux Canadiens que cette découverte fera l'objet d'une étude approfondie et décrire aux députés les mesures qu'elle prendra pour veiller à ce que toutes les Canadiennes soient informées de ce facteur de risque possible?

• (1450)

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, jusqu'à maintenant, aucune étude n'a prouvé qu'il existait un lien entre le cancer du sein et l'avortement.

Le cancer du sein est une maladie très dévastatrice. Selon Statistique Canada, en 1995, on diagnostiquera le cancer du sein chez 18 000 Canadiennes et environ 5 500 femmes mourront de cette maladie.

Il existe de nombreux facteurs de risque possibles. Hier, on a mentionné que l'usage du tabac pouvait causer le cancer du sein. D'autres facteurs de risque sont liés au régime alimentaire, à des caractéristiques génétiques, etc. Cette question n'a pas été suffisamment analysée. J'ai l'intention de veiller à ce que cela change.

* * *

[*Français*]

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Celle–ci déclarait vendredi que le gouvernement fédéral, malgré les coupures importantes dans les paiements de transfert aux provinces, dispose de tous les leviers pour faire respecter les cinq grands principes de la Loi canadienne sur la santé, principes qui ne sont pas négociables.

Faut–il comprendre des propos de la ministre que le Forum national sur la santé examine la Loi canadienne sur la santé et détermine les changements à y apporter sans que les provinces, qui sont les seules responsables de la santé et qui font les frais des coupures budgétaires, puissent négocier quoi que ce soit?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit à maintes reprises, le premier ministre l'a dit aussi, les principes de la Loi canadienne sur la santé ne sont pas négociables. Le Forum national sur la santé étudie l'avenir du système de santé et la santé des Canadiens en général.

Le Forum fera des recommandations. Il est entendu que nous sommes très capables de les accepter. Les provinces pourront aussi étudier les mêmes questions. Nous voulons nous aider les uns, les autres, parce que nous savons que nous avons un des meilleurs systèmes de santé au monde et nous voulons le maintenir.

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, puisque ce n'est pas plus clair qu'avant, ma question complémentaire s'adressera au premier ministre.

Comment le premier ministre et président du Forum sur la santé peut–il justifier l'absence des provinces au Forum sur la santé autrement que par son intention de leur imposer des normes nationales qu'elles n'auront jamais eu l'occasion de négocier?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si je me rappelle bien, lorsqu'on a eu une discussion à ce sujet, au début nous n'étions pas intéressés à avoir les provinces. Ensuite, on a offert à chacune d'elles d'avoir un représentant à ce Forum, et elles ont refusé d'y participer.

On leur a offert une place et elles ont refusé d'y participer. Eh bien non, c'est un forum, il n'y a pas de conditions, tout le monde peut parler librement. Tout le monde au Canada sait que j'écoute beaucoup. Alors, chaque fois que je vais là, je les écoute. J'aurais écouté avec plaisir les provinces, mais elles m'ont refusé ce plaisir.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, l'écologiste extrémiste, Paul Watson, qui, paraît–il, a été attaqué par des habitants inquiets des Îles–de–la–Madeleine, aurait dit, selon tous les journaux, qu'il avait tenu ses agresseurs en respect au moyen d'une matraque électronique et de ses poings.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Les poings de M. Watson ne sont probablement pas des armes meurtrières, mais, conformément au paragraphe 90(1) du Code criminel, les matraques électroniques sont des armes prohibées. Or, M. Watson reconnaît avoir une telle arme en sa possession. Le ministre nous dira–t–il si l'arme en question a été confisquée et si M. Watson a été accusé de possession d'arme illégale ou sinon, pourquoi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'admire le député pour sa connaissance approfondie de la législation sur les armes à feu et je l'en félicite.

Je lui rappellerai que l'application de telles dispositions incombe entièrement aux autorités provinciales sur lesquelles il devrait porter son attention.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, à propos d'application de la loi, j'ai une question à poser au ministre du Revenu.

De l'avis du ministre, les dispositions de lutte contre la contrebande s'appliquent–elles lorsqu'un écologiste extrémiste américain en mal de publicité reconnaît avoir en sa possession une arme prohibée de contrebande et cela, une semaine après qu'il eut passé la douane?

• (1455)

Peut–il expliquer aux Canadiens respectueux des lois qui seront tenus d'enregistrer leurs armes ce que vaut un tel enregistrement si cet écologiste peut se promener avec une arme en toute impunité?

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas le député, les fonctionnaires des douanes font l'impossible pour s'assurer que toutes les lois sont respectées à la frontière et ils continueront de le faire à l'avenir.

* * *

LA FISCALITÉ

M. John Solomon (Regina—Lumsden, N.P.D.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Si le gouvernement libéral va de l'avant avec la mesure législative qu'il projette de faire adopter, les Canadiens riches seront indemnisés pour les impôts sur les biens transmis par décès payés aux États–Unis en vertu d'un nouvel accord signé en août. Cet accord est rétroactif à 1988 et coûtera plus de 2 milliards de dollars aux contribuables canadiens en donnant aux familles ayant aux États–Unis des successions dont la valeur excède 600 000 $ un crédit pour impôt étranger ici, au Canada.

Le ministre aura–t–il le courage de dire non à cette mesure législative scandaleuse ou le gouvernement libéral projette–t–il de créer une nouvelle échappatoire fiscale de 2 milliards de dollars pour les riches?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai mal entendu la question du député principalement à cause du bruit, mais je crois comprendre qu'elle portait sur la convention fiscale que nous avons signée avec les États–Unis. Le député fait signe que oui.

Ce que nous avons fait, c'est nous assurer que les Canadiens ne sont pas assujettis à la double imposition. Oui, il est vrai que cette mesure législative fait en sorte que les Américains ne sont pas non plus assujettis à la double imposition.

Je suis certain que le député comprendra qu'il est très important pour le gouvernement du Canada de protéger les citoyens canadiens. Lorsqu'il mentionne les sommes importantes en cause en disant que nous devrions économiser cet argent, il doit certainement savoir que ce sera à près ce que la grève des chemins de fer nous coûtera si nous n'intervenons pas immédiatement. On pourrait lui demander pourquoi il n'est pas disposé à appuyer le gouvernement.

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au même ministre.

Cela devient de plus en plus bizarre. Le gouvernement conservateur de M. Mulroney appuyait cet allégement fiscal pour les riches et le gouvernement libéral d'en face l'appuie aussi. Il s'agit d'un allégement fiscal de 2 milliards de dollars dont bénéficient les Canadiens richissimes qui ont des successions aux États–Unis.

Le ministre fera–t–il une faveur aux contribuables de notre pays en annulant cet accord extrêmement avantageux pour les Canadiens riches?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, en fait, grâce à cette mesure législative, nous sommes maintenant en mesure d'imposer les Canadiens qui vont passer l'hiver dans le Sud et nous pouvons éviter la double imposition.

Comme le député le sait, dans les deux derniers budgets, nous avons probablement éliminé plus d'échappatoires fiscales que tout autre gouvernement canadien ne l'a fait depuis que le premier ministre était ministre des Finances.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Une bonne partie de la relance économique est attribuable aux marchés d'exportation. Durham et Oshawa en ont profité puisque la production automobile occupe une grande place dans la région.

Quand les autres petites et moyennes entreprises, leurs employés et les consommateurs commenceront–ils à ressentir les effets de la relance économique?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député vient encore une fois de confirmer sa réputation d'observateur économique averti. Il a tout à fait raison de dire que la relance a été en grande partie axée sur les exportations et que, dans ce sens, elle a été quelque peu boiteuse.

Je dois dire que nous commençons à voir les signes d'une augmentation de la confiance des consommateurs. Les données publiées cette semaine par Statistique Canada révèlent une hausse importante de la confiance des consommateurs. Les ventes au détail ont augmenté encore une fois en janvier. Il s'agissait de la cinquième augmentation en six mois.

Nous commençons maintenant à voir que les Canadiens, grâce à leur immense productivité et à leur travail acharné, ont de nouveau confiance dans notre économie après la longue disette de la dernière récession.

* * *

LA FISCALITÉ

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances.

On rapporte qu'après son entretien de vendredi dernier avec le maire de Calgary, Al Duerr, le ministre a accepté de réexaminer la décision de son gouvernement de mettre fin au dégrèvement d'impôt consenti aux entreprises privées de services publics.

Est–il en train de réexaminer cette décision, et quand la Chambre peut–elle espérer connaître le résultat de ce réexamen?

• (1500)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, deux articles de journaux ont fait état de cet entretien, et le député se reportait à l'un des deux. L'autre article qui citait le maire faisait ressortir très clairement que le gouvernement ne réexamine pas cette décision. C'est le second article de journal qui est exact.

* * *

[*Français*]

LES PAVILLONS DE COMPLAISANCE

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 17 mars dernier, le ministre, répondant à une question de l'opposition officielle, affirmait que la privatisation de Marine Atlantique Inc. allait régler la question de l'utilisation de navires sous pavillon de complaisance par cette entreprise.

Le ministre est–il conscient qu'en ne rapatriant pas tous les navires de Marine Atlantique Inc. sous pavillon canadien, avant que cette société soit privatisée, il cautionne ainsi cette pratique contraire à nos intérêts économiques qui est utilisée par bon nombre d'armateurs canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que nous voulions régler le problème des navires de Marine Atlantique sous pavillon de complaisance dès qu'on l'a soulevé.

Nous avons établi que la situation durait, selon le navire, depuis un certain nombre d'années. Comme je l'ai dit hier à la Chambre à un des collègues du député, nous avons demandé au président et au conseil d'administration de Marine Atlantique d'examiner le potentiel de commercialisation de toutes les activités de la société.

Nous réglerons certainement d'une façon ou d'une autre le problème que le député a soulevé. En cas de commercialisation, nous devrons tenir compte des implications que pourrait avoir le changement de pavillon des navires avant leur voyage. Dans le cas contraire, nous examinerons le problème à la lumière de la question du député.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA GRÈVE DU RAIL

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu du fait que des Canadiens continuent de perdre leurs emplois à cause de la grève du rail, je demande le consentement unanime de la Chambre en ce qui concerne l'ordre suivant:

> Que, nonobstant tout article du Règlement, immédiatement après l'étude des initiatives parlementaires aujourd'hui, la Chambre revienne aux initiatives ministérielles afin d'étudier le projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, à l'étape de la deuxième lecture, en comité plénier, à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture, étant entendu que la Chambre ne s'ajournera pas aujourd'hui, sauf sur la motion d'un ministre.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Hermanson: Monsieur le Président, je voudrais préciser à la Chambre que, si l'opposition a refusé de donner son consentement, on ne saurait en dire autant du Parti réformiste. Nous serions en faveur de tout projet de loi de retour au travail présenté par le gouvernement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE FINANCEMENT DE RADIO–CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Monsieur le Président, en raison de la période des questions, j'ai été interrompu pendant une heure, puisque nous devons suivre le règlement, ce que nous acceptons. J'en étais à discuter de la motion de l'opposition officielle en ce qui a trait aux crédits à Radio–Canada, de même que de l'amendement déposé par le Parti réformiste.

• (1505)

J'avais rappelé ma surprise de voir le Parti libéral renier les engagements pris pendant la campagne électorale. Mais je ne suis pas tant surpris lorsque je regarde la tradition du Parti libéral. C'est le parti qui a toujours tenu deux discours, un discours pendant la campagne électorale et un discours après la campagne électorale, discours qui sont tout à fait différents et opposés.

Dans mon introduction, j'ai rappelé le double langage en matière d'agriculture. Par exemple, lorsque le Parti libéral était dans l'opposition et pendant la campagne électorale, il s'engageait à respecter les producteurs laitiers, à défendre l'article XI et à maintenir les subsides. Eh bien, aussitôt au pouvoir, que fait–il dans son Budget? Il coupe l'aide aux agriculteurs et aux producteurs laitiers de 30 p. 100, et il coupe aussi de 30 p. 100 le programme de soutien au revenu.

J'avais aussi parlé du chômage. Pendant qu'ils étaient en campagne électorale, les Libéraux disaient: «Notre priorité sera de combattre le chômage, de créer des emplois.» Une fois rendus au pouvoir, ils tiennent un autre langage, un autre discours. Dans

le dernier Discours sur le Budget, il y avait une absence totale de mesures créatrices d'emplois. C'en est une farce.

Je suis allé au Centre d'emploi de Sorel et à celui de Bécancour la semaine dernière. Quelle était la farce du jour? On disait: «Quelle différence y a–t–il entre un député libéral et un chômeur?» La réponse était: «Un chômeur, lui, a déjà travaillé.»

Les gens ne croient plus en ce gouvernement, ne croient plus en la réalisation de ses promesses. Ce fut la même chose, par exemple, sur le plan de la défense des francophones hors Québec et des Acadiens. On a vu les députés francopohones du reste du Canada se promener pendant la campagne électorale et dire: «Nous serons les défenseurs du fait français ici, à l'intérieur de la Chambre des communes et dans tout le Canada.» Mais quand arrive une coupure de 5 p. 100 du budget d'opération de leur association, ils restent silencieux. Aucun député francophone hors Québec ne s'est levé pour dénoncer la politique du Parti libéral un coup au pouvoir.

Ce fut la même chose dans bien des domaines. Dans le domaine des droits d'auteur, par exemple, on s'était engagé par écrit, dans un document qu'on avait remis au Conseil national des arts, en disant: «Nous nous engageons à faire en sorte que les droits d'auteur soient sous la juridiction du ministère du Patrimoine canadien en exclusivité.» Or, une fois au pouvoir, on donne cette responsabilité au ministre de l'Industrie et on donne seulement un pouvoir de recommandation au ministre du Patrimoine.

Le Parti libéral tient toujours deux discours: un discours lorsqu'il réclame le pouvoir et un autre discours lorsqu'il est au pouvoir.

Ce fut la même chose dans le cas du libre–échange. On a combattu le libre–échange pendant des années, on l'a dénoncé pendant la campagne électorale, mais une fois au pouvoir, non seulement on l'accepte, mais on demande de l'étendre à d'autres pays. C'est le parti des deux discours. Le Parti libéral a toujours été le parti des deux discours: celui de la campagne électorale et celui d'après la campagne électorale.

Je pourrais citer d'autres exemples. Par exemple, on avait dénoncé le patronage chez les Conservateurs. Une fois le Parti libéral au pouvoir, en moins de six mois, il y a eu plus de 300 nominations d'amis du parti, de «patroneux», sous les bons conseils du sénateur Rizzuto. Je citais l'exemple de M^me^ Michelle Tisseyre, de Camille Samson, etc.

Le président suppléant (M. Kilger): Vous êtes un parlementaire de grande expérience et vous devriez toujours vous en tenir au Règlement de la Chambre et vous abstenir de nommer ceux et celles de l'autre endroit.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je n'ai pas parlé du Sénat; j'ai parlé d'un sénateur en particulier. Je crois que le Règlement me permet de nommer un sénateur en particulier, mais ne me permet pas, comme vous l'avez dit, de nommer le Sénat, qu'on doit appeler l'autre Chambre.

De toute façon, disons que j'oublierai le mot «sénateur» et que je prononcerai seulement le mot «Rizzuto». C'est celui qui faisait les recommandations concernant le patronage, qui est encore le grand argentier du parti et qui conseille au sujet de nominations comme celles de Camille Samson, de Michelle Tisseyre, de Jacques Saada, nommé à l'ACDI à 100 000 $ par année.

C'est le propre du Parti libéral. Une fois au pouvoir, il tient toujours un langage complètement différent. On promettait l'abolition du patronage et des nominations et on le fait à plein. Le parti des deux discours est toujours là et il est incarné surtout par son chef qui, tout au cours des années de pouvoir, dans les années 1970 et 1980 et depuis 1993, a exactement le même comportement: deux discours, un avant et un après. On prend les électeurs pour des imbéciles.

• (1510)

Mais, toute cette rétrospective que je fais des promesses non tenues, du double langage des libéraux, on le voit aujourd'hui de façon flagrante lorsqu'on parle des crédits affectés à Radio–Canada. C'est là–dessus que je voudrais citer des engagements pris dans le livre rouge par le Parti libéral lorsqu'il était en campagne électorale également. À la page 83 du livre rouge, on peut lire ceci: «Le Canada doit plus que jamais favoriser son développement culturel. Or, le gouvernement conservateur qui nous a précédés a délibérément fragilisé nos institutions culturelles nationales.»

Or, le Parti libéral dit: «L'amputation des budgets de Radio–Canada, du Conseil des arts du Canada, de l'Office national du film, de Téléfilm Canada et d'autres institutions montre bien que les gouvernements précédents méconnaissent l'importance du développement culturel.» Le Parti libéral disait cela avant les élections mais, après les élections, il est le premier à saborder de façon incroyable, à coups de 300 millions, les fonds nécessaires à Radio–Canada et s'attaquer surtout à Radio–Canada français.

L'engagement du Parti libéral dans le livre rouge était celui–ci: «Nous doterons les institutions culturelles nationales comme le Conseil des arts du Canada et Radio–Canada d'un budget pluriannuel stable.» C'est loin d'être ce qui se fait aujourd'hui puisque le ministre encore répondait en Chambre qu'il ne savait pas exactement les coupures qu'il y aurait à Radio–Canada. Il n'y en avait pas tant que cela. Il y en avait peut–être un peu plus que cela. Il s'est contredit au moins cinq fois depuis deux mois sur les coupures possibles à Radio–Canada alors que l'engagement formel, précis, marqué dans le livre rouge était d'un financement pluriannuel stable. Voilà encore une fois à quel point le discours est différent lorsqu'on est en campagne électorale et lorsqu'on est au pouvoir, lorsqu'il s'agit du Parti libéral.

Je dois conclure là–dessus, puisque mon temps de parole est presque entièrement écoulé pour dire. . . Je sais que cela peine énormément mes confrères d'en face qui aimeraient encore entendre. . . Je les vois d'ailleurs la tête basse de honte, préférant défendre leur parti que leurs principes, les idées qu'ils avaient défendues et leur livre rouge. Ils sont prêts à n'importe quoi pour

le pouvoir. C'est à l'exemple de leur chef. Le pouvoir à n'importe quel prix, à n'importe quelle promesse, et le respect de ces promesses importe peu lorsqu'on arrive au pouvoir. Mais un jour ou l'autre, ils subiront le même traitement qu'ils ont déjà subi en 1984, c'est–à–dire un rejet complet d'Halifax à Vancouver, de ce genre de comportement, de ce double langage, de ce double discours qu'ils ont toujours tenu.

Je termine avec une recommandation que faisait le CRTC et qui disait ceci en parlant de Radio–Canada: «Les projets de politiques qui s'élaboreront au cours des prochains mois devront être axés sur un objectif central et fondamental: promouvoir et préserver l'identité des Canadiens francophones. Notre système de radiodiffusion actuel exige de ses partenaires qu'ils fassent une large place au contenu canadien, ce qui a favorisé l'expression de notre identité culturelle et ce qui a permis l'essor de la production audiovisuelle dans les deux langues officielles du pays. Ces acquis ne devraient pas être remis en cause.»

Voilà l'orientation que devrait avoir Radio–Canada, et le ministre actuel est complètement en dehors de la «track» en refusant une réflexion sérieuse et un maintien stable des budgets, et cela surtout au détriment du réseau français de Radio–Canada qui performe davantage. On sabre le champagne au réseau de Radio–Canada anglais lorsqu'on a fait un million d'auditeurs alors qu'au niveau du réseau français, le million d'auditeurs c'est une écoute journalière.

• (1515)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention les propos du député conservateur, ou plutôt du Bloc, qui a le don de changer d'idée souvent et qui accuse les autres de tenir deux discours. J'ai trouvé cela particulièrement original de la part de ce député et surtout de cette formation politique.

Monsieur le Président, vous vous y connaissez en la matière. On a entendu aujourd'hui le Bloc québécois parler des francophones hors Québec. Ça, c'est le comble. Cela fait déborder le verre d'entendre le député ainsi que sa collègue, la députée de Rimouski—Témiscouata, nous dire qu'ils défendent les francophones hors Québec et que ceux–ci ont le droit de parole, alors hier, quand les francophones hors Québec disaient des choses qu'ils n'aimaient pas entendre, ils n'avaient pas le droit de s'exprimer parce que ça ne les regardait pas.

Avez–vous remarqué que ces gens, qui parlent de ceux et celles qui tiennent deux discours, sont des gens qui parlent de gauche et de droite et accusent ensuite les autres de tenir deux discours? Nous, on n'appelle pas cela deux discours; on parlerait plutôt des deux faces du Bloc. Ceux qui ont deux faces dans leurs discours sont des visages à. . . Vous l'avez deviné, monsieur le Président.

Le député d'en face se prétend le défenseur de Radio–Canada—cela me fait plaisir de voir que les Bloquistes appuient n'importe quoi qui comporte le mot «Canada»—et porte des accusations injustes et déraisonnables envers le gouvernement. Sait–il que les francophones hors Québec, du moins chez nous, jouissent de RDI, Radio–Canada, de la Chaîne française, de Quatre Saisons? On a tout cela chez nous pour les francophones de l'Ontario dans un Canada uni.

Le député d'en face, celui qui tient deux discours de la même bouche, veut nous enlever à nous, les francophones hors Québec, le privilège d'avoir ces institutions bilingues qui nous permettent d'avoir accès à ces biens culturels auxquels on a droit. Pourquoi, d'une part, prétend–il défendre Radio–Canada et défendre les francophones hors Québec quand, d'autre part, lui et ses collègues essaient de leur mieux de nous enlever nos acquis?

M. Plamondon: Monsieur le Président, je suis surpris du discours du député de Glengarry—Prescott—Russell, surtout de l'entendre dire que je suis un «changeux» d'idée. Il me reproche d'avoir été député conservateur et d'être maintenant député du Bloc québécois. Je vous dirai, monsieur le député, que j'ai eu le courage. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Dans sa première intervention, le député de Richelieu semblait avoir raison en ce qui concerne l'autre endroit, et je lui en suis reconnaissant. Cela témoigne de son expérience. Je dois cependant lui rappeler de passer par l'intermédiaire de la Présidence pendant son intervention.

M. Plamondon: Je vous remercie de me rappeler ce juste règlement. J'allais vous dire que je suis surpris des propos du député de Glengarry—Prescott—Russell lorsqu'il dit que je suis quelqu'un qui change d'idée. J'ai changé de parti, mais je n'ai pas changé d'idée. Les principes qui m'ont conduit en politique et les principes du parti auquel j'appartenais n'étaient plus compatibles. C'est le parti qui a changé et, pour être fidèle à mes idées, j'ai eu le courage de traverser la Chambre et de venir m'asseoir de ce côté–ci, d'abord en tant que député indépendant, pour ensuite former un parti politique avec un groupe de huit députés.

Le député a–t–il le courage, lui, après avoir vu son parti renier ses engagements en matière de chômage, renier ses engagements en matière d'agriculture, renier ses engagements en termes de protection de la culture française au Canada en coupant 5 p. 100 des budgets, renier ses engagements au niveau de la conservation de la fonction publique, renier ses engagements en ce qui concerne Radio–Canada, de traverser la Chambre et de venir s'asseoir de ce côté, comme je l'ai fait en 1990, parce que le parti que je servais ne correspondait plus à mes principes?

• (1520)

C'est ce que j'ai fait, tandis que lui, comme le dit l'article du journal *Le Droit*, «ce lion de l'opposition est devenu une souris». Voilà ce qu'il est devenu. C'est ce que j'ai à lui répondre.

Maintenant s'il croit vraiment à Radio–Canada, moi aussi j'y crois à Radio–Canada français, s'il y croit vraiment. . . J'ai remarqué lorsqu'il a parlé de RDI que certains centres ne l'ont pas encore, mais justement parce qu'il existe Radio–Canada français, parce qu'il existe un RDI, pourquoi son ministre remet–il cela en péril? C'est ça le débat d'aujourd'hui.

Pourquoi ne garantit–il pas les fonds? Pourquoi ne pas garantir les fonds à Radio–Canada sur une période stable de cinq ans? Voilà ce qu'il ne fait pas, voilà ce qu'on lui demande. On lui demande d'arrêter de travailler en sourdine, de travailler par la bande, de se contredire de jour en jour. C'est ce qu'on demande au ministre. Donnez–nous l'heure juste, donnez–nous des budgets stables, conservez les acquis de Radio–Canada français, respectez le fait que Radio–Canada français est plus performant que Radio–Canada anglais, donnez les mêmes budgets pour les nouvelles aux postes de radio français qu'aux postes anglais, donnez le même montant d'argent pour les programmes de variétés, donnez le même montant d'argent pour toutes les productions sportives.

C'est ce qu'on demande, une équité, une garantie, une garantie de la part du ministre, garantie dans laquelle d'ailleurs ils s'étaient engagés, lui, son parti, son premier ministre. Ils s'étaient engagés pendant la campagne électorale à réaliser auprès de cet organisme, ils s'étaient engagés par écrit dans le programme du livre rouge.

Voilà ce qu'on demande aujourd'hui. Pourquoi le député qui m'a posé une question n'a–t–il pas le courage de dire: oui c'est vrai que j'ai promis cela, oui c'est vrai qu'on devrait faire cela, et nous allons appuyer la motion du Bloc afin de faire pression sur ce ministre qui ne comprend plus rien à son ministère.

[*Traduction*]

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Monsieur le Président, l'avenir du financement de la SRC est certes une question capitale sur laquelle la Chambre doit se pencher aujourd'hui, mais il en est une autre qui est encore plus fondamentale, à savoir l'importance de la radiodiffusion publique pour le Canada.

J'ai l'intention de profiter de cette occasion pour rappeler à mes collègues des deux côtés de cette enceinte pourquoi nous sommes si résolument et fondamentalement déterminés à assurer la survie de la radiodiffusion publique au Canada.

Il est largement reconnu que la SRC de demain sera appelée à jouer un rôle nécessairement fort différent de celui qu'elle a été appelée à jouer il y a plus de trois décennies. Aujourd'hui, les Canadiens ont accès à un éventail d'émissions et de services plus large que jamais. Ces changements sont certes non négligeables, mais ils ne constituent qu'une fraction de ce à quoi il faut attendre de l'industrie de la radiodiffusion dans l'avenir.

Ces tout derniers mois, les câblodistributeurs ont offert une foule de nouveaux services à leurs abonnés. Comme l'attestent les audiences du CRTC sur la convergence, nous n'avons encore rien vu. En fait, quand ils entendent parler d'étoiles de la mort et du réseau de 500 canaux, les députés sont en droit de se demander quel sera le rôle du télédiffuseur public dans ce nouvel environnement où les choix seront de plus en plus nombreux.

Si la SRC est un sujet d'une importance vitale aujourd'hui, elle le sera encore dans dix ans. Il est vrai que le gouvernement a toujours soutenu la SRC et protégé la culture canadienne. Au moment où une quasi–révolution est en train de se produire dans le secteur des communications, le Canada doit plus que jamais avoir une identité culturelle forte, et il n'y a pas d'outil plus vital au développement de l'identité nationale que la SRC.

La SRC est le principal employeur d'écrivains, d'acteurs, de musiciens, de danseurs, de cinéastes, de réalisateurs et d'une foule d'autres travailleurs talentueux et créateurs qui tissent notre identité. Il n'y a aucune autre chaîne de télévision qui tienne autant à une programmation canadienne de qualité que les réseaux français et anglais de la SRC.

Avec deux grands réseaux de télévision, un français et un anglais, un service de télévision dans le Grand Nord ainsi que deux réseaux d'information, un français et un anglais, diffusés 24 heures sur 24 par les câblodistributeurs, la SRC sert de lien entre les Canadiens, et les prix nationaux et internationaux qu'elle a remportés sont là pour le prouver.

• (1525)

Dans un pays aussi vaste que le nôtre, la SRC seule offre des services remarquables. Outre les services télévisés mentionnés plus tôt, elle exploite quatre réseaux radio classiques, les réseaux AM et FM de langues française et anglaise, en plus d'un service dans le Nord qui transmet des émissions dans de nombreuses langues autochtones, y compris en cri et en inuktitut, pour n'en nommer que deux. Ce sont les seuls réseaux radio au Canada et ils rejoignent environ 98 p. 100 de la population.

Si on visite quelques–unes de nos régions plus éloignées, il est facile de comprendre à quel point il peut être important pour une bibliothécaire de Iqaluit, par exemple, de savoir que sa soeur qui habite à Chester, en Nouvelle–Écosse, et que son père installé à Nanaïmo, en Colombie–Britannique, écoutent comme elle l'émission *Morningside* et qu'ils partagent tous cette expérience commune à bien des Canadiens, ce sentiment de connectivité qui est l'essence même de la radiodiffusion publique de nos jours. C'est cette expérience commune que nous devons pouvoir continuer de partager. Nous vivons effectivement à une époque où les réseaux spécialisés sont plus nombreux, et les Canadiens peuvent recevoir pratiquement tous les services sur demande.

Il faut se demander s'ils partagent des expériences comme ils le faisaient autrefois. Notre capacité d'enregistrer toutes les émissions que nous désirons et de les regarder plus tard, à presque n'importe quel moment, risque de donner lieu à des interprétations de notre identité qui font qu'elle est très sélective et singulière, et certains diraient même aliénante. En tant que radiodiffuseur public national, la SRC doit être suffisamment forte pour produire des émissions de qualité que les Canadiens veulent regarder, le genre d'émissions qui suscitent la discussion le lendemain et qui les aident à partager des expériences qui renforcent leur sentiment d'appartenance au Canada.

L'ancien président du conseil d'administration de la Société Radio–Canada, Patrick Watson, a beaucoup mieux exprimé la situation que je ne saurais le faire, lorsqu'il s'est adressé au Centre Paul Nitze d'études avancées de l'Université John Hopkins, au Maryland, en 1994. À l'époque, il a déclaré que, à l'instar des Américains, les Canadiens allaient passer beaucoup de temps à explorer les limites de ce nouvel univers des communications.

Plus que jamais, pour assurer la survie de ce type particulier de société civile dans lequel nous avons investi, nous aurons besoin d'un point d'attache, un peu comme un foyer de l'information, pour que, chaque fois que nous choisissons un des canaux appartenant à notre radiodiffuseur public, il soit si évident qu'il est canadien que les gens seront en mesure de se dire que c'est bien à eux.

Après tout, c'est cela un bon service public de radiodiffusion. Il s'agit de donner un sentiment d'appartenance aux gens dans un univers qui s'élargit tout le temps. Cela ne signifie pas pour autant que la SRC peut s'attendre à un accroissement des sommes que lui verse le gouvernement. Il serait tout à fait irréaliste et irresponsable à l'égard des générations futures qui devront payer nos dettes de s'attendre à cela, à la lumière de notre situation financière actuelle. De même, il est évident que la SRC ne doit pas offrir exactement les mêmes services que dans le passé, car cela serait également faire fi de la réalité.

Les temps changent et il en va de même de nos goûts et de nos attentes. Le Comité permanent du patrimoine canadien a entendu de nombreux excellents témoins parler de l'importance du service public de radiodiffusion et des autres moyens de procéder. Il est temps pour le gouvernement de passer à la prochaine étape qui consiste à examiner le mandat législatif que les parlementaires ont confié à la Société Radio–Canada pour nous assurer que nous ne lui demandons pas de s'acquitter de tâches qui ne sont plus nécessaires, étant donné les nouveaux services qui nous sont offerts ou, peut–être, les ressources actuellement disponibles. Nous devons décider comment la SRC peut le mieux accroître notre sentiment d'appartenance, alors que nous entrons dans le prochain millénaire. J'attends, avec impatience, la prochaine annonce du ministre du Patrimoine canadien à cet égard.

Je me dois de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui servent la SRC de nos jours et qui l'ont fait dans le passé. Le gouvernement attache beaucoup d'importance à leur engagement soutenu envers la radiodiffusion publique et le service public. Alors que nous essayons de relever les défis auxquels la SRC sera confrontée à l'avenir, nous ferons de notre mieux pour agir avec sagesse, diligence et respect pour le trésor culturel que ces gens ont créé grâce à leur travail acharné.

• (1530)

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la députée parler de la responsabilité qui incombe à la SRC de produire des émissions de qualité qui plaisent aux Canadiens.

Autre aspect intéressant à noter, la députée souscrit au bon vieux principe des libéraux qui veut que si quelque chose mérite d'être fait, c'est le gouvernement qui doit s'en charger, que le gouvernement doit intervenir dans la définition de l'identité canadienne et que le gouvernement doit intervenir dans la création d'un sentiment d'appartenance. Ce sont là de belles paroles, mais, vu que la note s'élève à 1,1 milliard de dollars, je me demande ce qu'en pensent vraiment les Canadiens branchés.

Je me demande si la députée peut m'aider à comprendre comment il se fait que, alors que nous dépensons toute cette fortune pour créer des émissions de qualité qui plaisent aux Canadiens, le nombre des téléspectateurs, notamment ceux de la télévision de langue anglaise, baisse massivement. A–t–elle vraiment l'impression que nos deniers publics sont bien placés, si nous les consacrons, comme elle le souhaite, à la réalisation d'émissions de qualité et qui plaisent aux Canadiens, alors que les deux réseaux connaissent une hémorragie de téléspectateurs?

Mme Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, je ne suis pas surprise de la réponse du député de l'opposition puisque j'ai parlé en termes énergiques de l'importance du rôle de l'État dans la promotion de la radiodiffusion et de l'importance de la radiodiffusion.

À la différence du député de l'opposition, je ne crois pas qu'il faille compter avant tout sur le secteur privé pour fournir des services de valeur à la population canadienne. En fait, les radiodiffuseurs privés offrent des services, mais ils sont loin d'offrir le genre de programmation canadienne que le réseau d'État diffuse dans les deux langues officielles.

Rien n'empêche l'industrie privée d'accroître le contenu canadien de sa programmation. Par ailleurs, il est évident que les radiodiffuseurs, en particulier ceux du réseau anglais dont le député à choisi de parler, peuvent faire beaucoup plus de profits en suivant les règles du marché auxquelles ils se conforment et en se contentant d'importer des comédies de situation américaines.

M. Abbott: Radio–Canada le peut aussi.

Mme Brown (Oakville—Milton): Non. Entre 80 et 85 p. 100 de la programmation de Radio–Canada, pendant les heures de grande écoute, a un contenu canadien. Sur les réseaux privés, la programmation américaine représente à peu près le même pourcentage.

Les données les plus récentes montrent que le marché ne nous aide pas à avoir une vision nationale de nous–mêmes et à échanger entre nous. C'est pourquoi je persiste à croire, à l'instar du gouvernement, que l'État a encore sa place dans l'industrie de la radiodiffusion et qu'il peut encore contribuer à créer et à faire évoluer la culture canadienne anglophone et francophone dans notre pays.

Le député a dit que la Société Radio–Canada coûtait des sommes gargantuesques. Je suppose que cela dépend des valeurs de chacun. Si le député reconnaissait, comme moi, que notre pays a un rôle important à jouer dans l'avancement de la civilisation dans le monde et que nous n'avons pas fait du si mauvais travail jusqu'à présent puisqu'il a été nommé, par les Nations Unies, le pays où il fait le mieux vivre, et si le député attachait de l'importance aux choses auxquelles les Canadiens attachent de l'importance depuis toujours, comme prendre soin des autres, préconiser la solidarité, refuser les guerres inutiles, il ne considérerait pas les fonds que l'on consacre à une station publique comme des sommes gargantuesques.

Il y a, dans notre pays, certaines personnes qui nous encouragent à dépenser davantage, croyez–le ou non, et à réduire les sommes gargantuesques que nous consacrons, par exemple, à l'armée. Pour certains, il s'agit là de dépenses vraiment scandaleuses. Ils estiment qu'il est plus valable d'investir dans les arts et la culture, qui contribuent au développement d'un pays. Je suppose que cela dépend du point de vue de chacun sur la façon de dépenser les fonds.

Pour préserver notre identité et conserver des traits qui nous distinguent de nos voisins du Sud qui sont nos amis mais que nous ne tenons pas à imiter, pas plus que nous tenons à imiter leurs structures sociales ou leurs programmes sociaux, il faut absolument que nous renforcions notre identité, en tant que Canadiens.

• (1535)

Il faut que nous sachions qui nous sommes, que nos enfants sachent qui ils sont et qu'ils sachent aussi qu'ils sont différents. Ils ne sont pas des Anglais comme les Anglais d'Angleterre, et ils ne sont pas non plus des Français, comme les Français de France. De même, ils ne sont pas des Américains comme ceux qui vivent aux États–Unis. Ils sont différents et spéciaux. Ils sont en équilibre entre l'Europe et les États–Unis, qui constituent nos principales influences culturelles. Il est plus important que jamais de prendre des mesures fermes, en tant que représentants du peuple, pour faire en sorte que cette station publique continue de jouer un rôle important et d'être financée au moyen de fonds publics pour nous aider à définir la vision que nous avons de nous aujourd'hui et celle que nous voulons avoir demain.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Madame la Présidente, je remercie ma collègue de son exposé et d'avoir précisé sa pensée dans le cadre des réponses. Je suis très contente d'entendre dire qu'il y a, au Comité du patrimoine, une personne de la formation d'en face qui n'est pas très loin des positions du Bloc québécois en ce qui concerne la nécessité de défendre le réseau public, Radio–Canada, tel que nous l'avons connu jusqu'à maintenant, avec les ajustements qu'il faudra y apporter compte tenu de l'évolution de la technologie.

Je voudrais faire un commentaire et poser une question. Ce qui nous sépare dans notre conception des choses, c'est la notion d'identité canadienne. C'est une invention toute récente. Il n'y a pas qu'une seule identité canadienne. Il y a deux identités canadiennes, deux peuples fondateurs ici. Et il y en a même plusieurs si l'on ajoute toutes nos nations autochtones. Dans ce pays bilingue, francophone et anglophone, il y a deux identités nationales et deux cultures, qui se reflètent d'ailleurs très bien dans nos télévisions. Donc, c'est ceci qui nous sépare et on va peut–être mourir avec cela. C'est pourquoi on veut partir. On veut vous laisser votre identité canadienne et prendre notre identité québécoise. Ce sont toutes des raisons fondamentales, parce qu'on n'achètera jamais l'identité canadienne.

Cela étant dit, je veux savoir si ma collègue. . . Monsieur Cauchon, laissez–moi parler.

Le président suppléant (M. Kilger): Vous pourrez toujours avoir cette conversation dans un autre lieu, à un autre moment. Durant cette période, je demanderais que les interventions soient faites par l'intermédiaire de la Présidence. L'honorable députée de Rimouski—Témiscouata a de nouveau la parole.

Mme Tremblay: Vous avez raison, monsieur le Président. Je vous remercie de me rappeler à l'ordre. Je demanderais également au député d'Outremont de passer par votre intermédiaire.

Voici ce que je voulais demander à ma collègue. Dans sa conception de la télévision publique, est–ce qu'elle voit une télévision qui part de celle que nous connaissons et qui va tenir compte éventuellement des nouvelles technologies, ou bien si elle voit un PBS américain?

[*Traduction*]

Mme Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, je crois que ma collègue d'en face, membre du comité, sait que je ne serai jamais satisfaite d'un réseau public semblable à PBS.

Je trouve tout à fait navrant de voir que d'honnêtes citoyens sont régulièrement obligés de tendre la main pour demander l'aumône. Je trouve aussi navrant que nos voisins du Sud n'estiment pas suffisamment les programmes offerts par PBS pour les financer par un autre moyen que cette forme de mendicité, car ces programmes plaisent à de nombreux citoyens, chez eux autant que chez nous. Je me battrais certainement à mort contre une approche semblable. Vous pouvez compter sur moi à cet égard.

Je ne peux laisser passer sous silence les commentaires sur la question de l'identité. Ma collègue affirme qu'il n'y pas une seule identité canadienne, mais plusieurs, puisqu'il y a les francophones, les anglophones et plusieurs peuples autochtones. Elle dit que c'est pour cette raison qu'elle veut la séparation.

Toutefois, le gouvernement ne veut pas que cela se produise. Lorsque ma collègue déclare: «On veut partir», elle parle des gens ayant une identité francophone qui vivent à l'intérieur des frontières du Québec, ce qui, après tout, n'est que la désignation d'un lieu géographique.

• (1540)

De très nombreux Canadiens vivent à l'extérieur du Québec, mais considèrent eux aussi avoir une identité francophone. Je demande à ma collègue pourquoi elle voudrait abandonner ceux qui partagent son sens de l'identité en les laissant derrière elle et en créant un nouveau pays d'où ils seraient exclus.

Un dernier point. En réalité, toutes les identités et toutes les nations évoluent et émergent avec le temps. Il me semble que, bien que nous soyons tous rattachés à nos origines, j'ai ici l'occasion d'essayer de comprendre l'identité, les origines de ma collègue, qu'elle a aussi la possibilité d'essayer de me comprendre et que nous pouvons tous essayer de comprendre l'identité de nos peuples autochtones et des nouveaux arrivants. L'effort que nous faisons pour nous comprendre les uns les autres constituera peut–être l'assise de ce qui sera la véritable identité canadienne de chacun d'entre nous.

Les crédits

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, la députée qui m'a précédé a fait un commentaire sur l'identité en disant que notre identité au Québec se limitait à une question purement géographique. Je pense qu'il y a d'autres éléments qu'il faut considérer. Il faut considérer que nous sommes les gens qui sont venus d'Europe en premier, qui ont installé une culture française en Amérique dont le foyer est au Québec.

Il y a également eu une Amérique française dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Les premiers Français qui sont venus au Québec, qui se sont installés au Canada, ont suivi le Mississippi, sont allés jusqu'en Louisiane et aux Rocheuses.

Si, aujourd'hui, le groupe francophone au Canada est moins nombreux qu'il y a 125 ou 130 ans, c'est peut-être beaucoup plus parce qu'on lui a refusé—notamment au Manitoba et en Alberta à la fin du XIX^{e} siècle— le droit de pouvoir être éduqué et de se développer dans sa langue. Cela aurait permis de faire du Canada, vraiment, un pays bilingue, et aurait évité qu'on se retrouve dans la situation actuelle où on constate qu'on a deux réalités complètement différentes. On pourrait être des voisins vivant en harmonie. La seule solution nous semble être la souveraineté du Québec et que le Canada, lui, se débrouille pour commanditer et faire face aux voisins américains.

Est-ce que la députée, dans sa présentation, n'a pas limité de façon très restrictive et, je dirais, un peu gênante pour les Québécois, notre identité, tout simplement pour une question géographique, alors que nous faisons autant partie de l'histoire du Canada que les anglophones ou les Amérindiens? Est-ce que ce n'est pas nous limiter à très peu de choses et admettre que la connaissance que le Parti libéral peut avoir du Canada est limitée à l'image qu'on lui en a faite, particulièrement par le portrait que le premier ministre peut en faire?

Le président suppléant (M. Kilger): La période de questions et commentaires est terminée. Le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup a commencé son intervention à 15 h 40 pour une durée maximum de 20 minutes.

M. Crête: Je m'excuse de m'être trompé un peu quant à la présentation.

J'en reviens donc à la motion qui a été présentée par l'honorable députée de Rimouski—Témiscouata qui dit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour le refus du ministre du Patrimoine canadien de rendre publiques les décisions gouvernementales relatives au financement de Radio-Canada pour les 3 prochaines années, faisant ainsi planer une menace lourde de conséquences sur le réseau français de la société.

Cette motion attire mon attention et mon appui au départ pour différentes raisons. Premièrement, elle identifie clairement le ministre du Patrimoine canadien comme responsable de la situation très ambiguë que l'on vit présentement à Radio-Canada. Que ce soit pour les gens qui écoutent Radio-Canada ou pour les travailleurs de Radio-Canada, il y a un flou terrible sur ce que sera la vocation de cette société à l'avenir et le ministre du Patrimoine canadien en est responsable.

Cette attitude du ministre discrédite finalement toute l'expertise qui peut avoir été développpée à la fonction publique canadienne et à la Société Radio-Canada. Cela discrédite aussi un peu la fonction du ministre, parce que, de façon répétée, de façon systématique, on a su par le président démissionnaire, M. Manera, et par la vice-présidente, M^{me} Fortin, qu'il y aurait des coupures importantes et significatives à la Société Radio-Canada. Il ne s'agit pas de déclarations en catimini. M^{me} Fortin a fait une téléconférence qui a été télévisée en réseau fermé à la grandeur du Canada pendant deux heures, où elle a expliqué à toutes les composantes du réseau français de la Société Radio-Canada quels seraient les impacts des coupures. Par exemple, une des personnes qui a écouté la déclaration a dit: «M^{me} Fortin a partagé avec nous son impuissance et ses angoisses. On ne sait pas ce qui nous attend.»

• (1545)

Donc, à la suite de cette évaluation par un employé de Radio-Canada qui reflète ce que les gens ont ressenti lors de la présentation, l'opposition officielle a demandé au ministre de confirmer quel serait l'impact des coupoures. Et, pour toute réponse, on a eu comme une négation de ces coupures, alors qu'on retrouve à l'intérieur même des documents qu'on a obtenus de la Société Radio-Canada, des preuves qu'il y a un programme de coupures qui s'annonce. On parle en 1995-1996 de 44 millions de dollars, en 1996-1997, de plus de 96 millions de dollars et, en 1997-1998, 165 millions de dollars.

Donc, ce sont des coupures qui font déjà partie de tout le travail de la Société Radio-Canada qui, on le sait, doit planifier ses actions à l'avance. Il y a des gestes qui doivent être posés en production télévisuelle ou en radio plusieurs mois à l'avance pour qu'on puisse voir quelles seront les séries des prochaines années qui seront télédiffusées et l'enlignement que se donnera la Société Radio-Canada. Présentement, le ministre, par le flou des propos qu'il tient et ce qu'il laisse entendre quant à l'avenir de Radio-Canada, nuit de façon dramatique à l'avenir de cette Société.

Pourquoi l'opposition officielle a-t-elle jugé important d'attirer l'attention de la Chambre là-dessus lors d'une journée consacrée à l'opposition? C'est qu'on se rend compte finalement—et il y a là une leçon pour les deux réseaux de Radio-Canada—qu'à cause de la qualité des émissions qui sont produites, à cause de la façon dont on a réussi à se coller à l'identité au Québec par la Société Radio-Canada, de façon systématique, il y a à la Société Radio-Canada, pendant les heures de grande écoute, on dit de l'ordre de 87 p. 100 d'émissions canadiennes et 13 p. 100 seulement d'émissions étrangères. Cela a eu comme impact d'amener TVA, une des chaînes privées, à produire 73 p.100 d'émissions canadiennes et 27 p. 100 d'émissions étrangères. À TQS, c'est 65 p.100 d'émissions canadiennes. On se rend compte que Radio-Canada a un rôle de locomotive par rapport à la promotion de la culture canadienne et de la culture québécoise par le fait qu'elle contribue à sa diffusion, au fait qu'elle soit connue.

Au réseau anglais, on rencontre beaucoup moins cet effet-là parce que les productions du réseau anglais réussissent moins à

attirer l'attention des auditeurs. Par exemple, à des réseaux comme *Global*, pendant les mêmes périodes de 19 heures à 23 heures, on retrouve 80 p. 100 d'émissions étrangères au Canada. À la télévision payante, on retrouve 94 p. 100 d'émissions étrangères. Au réseau CTV, qui est un peu l'équivalent, en caricaturant, de TVA, dans un certain sens, on retrouve 75 p. 100 d'émissions étrangères. Il y a donc là une différence de perception significative pour l'auditoire qui fait que le réseau français de Radio–Canada a réussi à développer une connivence avec son auditoire et à assurer ainsi une diffusion de la culture du pays que l'autre réseau n'a pas nécessairement réussi à atteindre.

On pourrait peut–être penser que ces résultats ont été atteints parce qu'on profitait de budgets supplémentaires. C'est tout le contraire. Si on regarde la disparité dans les coûts de production, on dit que le montant alloué en moyenne pour une heure de production d'émission à la Société Radio–Canada est de 18 390 $, alors qu'à la CBC, il est de 37 496 $. Le coût moyen d'une heure de nouvelles à Radio–Canada français est de 7 000 $, à CBC, 18 000 $. Le coût moyen d'une heure de variétés est de 30 000 $ en français, 141 000 $ à CBC. Donc, ce n'est pas le coût comme tel qui a fait que Radio–Canada a développé une programmation qui est plus écoutée, qui permet une plus grande diffusion de la culture de notre pays. Ce sont donc d'autres raisons.

• (1550)

Si on s'acharne à faire des coupures au sein du réseau français de la Société Radio–Canada, cela aura un effet direct sur la quantité et la qualité de la production. On n'en est plus à couper dans le gras, à aller chercher des surplus. Cela aura un effet direct sur les productions et, entre autres, sur les types de collaboration qu'on peut avoir avec le milieu culturel.

Dans le passé, Radio–Canada a souvent fait la diffusion de toutes les formes d'art, en donnant des contrats pour la réalisation de concerts ou en réalisant des productions de danse ou des productions dans tous les secteurs artistiques. Mais à l'avenir, avec ces coupures—et c'est ce qui a été annoncé dans les conférences de presse de M^me^ Fortin—on se retrouvera dans une situation qui aura un effet d'entraînement négatif sur la production culturelle et sur la possibilité de diffuser la culture de façon satisfaisante. On pénalise davantage la télévision française de Radio–Canada parce que, lorsqu'on coupe 25c. sur un dollar, cela n'a pas le même effet que lorsqu'on coupe 35c. ou 50c. sur quatre ou cinq dollars. L'effet net de la coupure au réseau français va faire beaucoup plus mal. À ce sujet, il est important que la Chambre, dans sa préoccupations de faire une gestion budgétaire correcte, s'assure que les coupures se fassent avec équité.

On ne trouve pas, dans le programme de coupures actuel de Radio–Canada, cette intention d'assurer une équité dans la façon dont les fonds publics sont répartis. La première personne responsable de cette mauvaise information est le ministre lui–même. En refusant de nous donner les chiffres réels, il ajoute à l'insécurité des travailleurs de Radio–Canada et de toutes les personnes qui ont à coeur que ce réseau puisse continuer d'assurer à l'avenir la diffusion de la culture qu'il a faite dans le passé.

M^me^ Fortin, dans sa déclaration à l'émission de télévision en circuit fermé où elle présentait l'effet des coupures, disait aussi: «La télévision nationale ne sera plus jamais la même». Effectivement, il y aura des effets majeurs sur les francophones dans toutes les provinces du Canada. Le réseau français de Radio–Canada est un peu comme le cordon ombilical qui relie l'ensemble des francophones à la production nationale qui est faite au Québec et qui permet de diffuser les productions faites en région.

Ayant moi–même parcouru le Canada au cours de la dernière année, notamment au sujet de la réforme des programmes sociaux, je peux affirmer qu'à plusieurs endroits, le réseau français est équipé du minimum pour demeurer en vie. Les décisions qui seront prises par rapport au réseau français de Radio–Canada pourront avoir pour effet de priver de façon significative une partie du Canada de la diffusion en français d'une information qui peut aller dans les deux sens, c'est–à–dire qui permet aux francophones de Vancouver, d'Edmonton, de Charlottetown d'exprimer leur réalité et de la faire connaître à l'ensemble du Canada.

À l'inverse, les coupures feront en sorte qu'on leur offrira une programmation moins variée, une programmation qui devra être plus limitée à cause des moyens très réduits de la Société. Il y aura des choix qui se feront et ce seront possiblement les francophones de toute la communauté canadienne qui paieront davantage pour ces coupures, possiblement encore plus que la majorité au Québec.

• (1555)

On sait que M. Manera a démissionné de Radio–Canada parce qu'on n'a pas respecté les engagements qui avaient été pris avec lui lors de son entrée en fonction à Radio–Canada. Quand la vice–présidente de Radio–Canada, réseau français, annonce publiquement les coupures et que le ministre dit qu'il n'est pas certain qu'il y aura des coupures, cela entraîne une démobilisation encore plus grande chez les travailleurs de ces sociétés.

Je peux vous dire qu'entre l'attitude de M^me^ Fortin qui dit: «On va voir ensemble si on est capables de travailler pour produire quand même des choses intéressantes, mais en tenant compte des coupures qui seront faites», et l'attitude du ministre qui se refuse à mettre sur la table les chiffres réels, je privilégie de beaucoup celle de la gestionnaire, qui semble être plus près des besoins exprimés par les employés de Radio–Canada et ceux qui font la production de tous les jours.

Qu'est–ce qui pourrait être fait pour que la Société Radio–Canada, à l'avenir, puisse continuer à assumer son mandat, sans pour autant être pénalisée de façon à ne plus produire des émissions de même qualité, à ne plus atteindre la même popularité, la même qualité et la même quantité de diffusion pour l'ensemble du public canadien? L'attitude du ministre devrait être plutôt de demander aux artisans de Radio–Canada, aux gens qui travaillent dans la boîte, de dire à quel endroit on pourrait effectuer les coupures après leur avoir donné les chiffres exacts, les chiffres clairs sur les coupures, sur leur importance, sur les effets qu'elles auront.

On me disait par exemple que le fait que Radio–Canada doive chaque année, ou à intervalles réguliers, aller chercher une bénédiction du CRTC représente une dépense de l'ordre de 15 millions de dollars. Quinze millions de dollars, quand on regarde les coupures qui sont prévues—on parle de 45 millions en

1995–1996—, cela permettrait de diminuer de façon significative l'impact de telles coupures.

Les gens suggéreraient peut–être aussi de faire des coupures au siège social de Radio–Canada. Comme pour plusieurs autres composantes, on se rend compte que les différents points de service de Radio–Canada dans les différents milieux ont déjà seulement le minimum des effectifs dont ils ont besoin pour assurer une couverture adéquate de l'information, de la culture ou d'autres secteurs.

Est–ce qu'il n'y aurait pas moyen que la Société fasse un effort particulier au siège social? Est–ce qu'on ne pourrait pas ainsi retarder l'effet que cela pourrait avoir sur la production à court terme? Ce sont des voies qu'on pourrait étudier à l'avenir et mettre de l'avant. Il serait important de demander au ministre de se pencher sur ces situations, tout cela dans un contexte où, en même temps, il y a un discours du gouvernement fédéral qui dit que la minorité francophone au Canada est importante pour nous. On veut leur assurer des services de qualité. On veut s'assurer que, partout au Canada, le fait français est bien vivant et bien présent. De l'autre côté, et là–dessus je rejoins le discours du député de Richelieu qui m'a précédé, il y a deux langages. Il y a le langage de la campagne électorale, le langage du programme électoral, et la réalité que le Parti libéral met de l'avant comme gouvernement.

Si on enlève au fait français au Canada la possibilité d'exprimer correctement ce qu'il est, on va contribuer encore davantage au clivage qui peut exister entre les composantes et qui ne permet pas présentement au Canada d'assurer une vitalité suffisante au fait français. En enlever encore sera un peu comme leur couper l'oxygène. Je pense que le ministre du Patrimoine canadien, qui a un peu la responsabilité de l'ensemble de la culture au Canada, devrait se poser de sérieuses questions avant de faire des gestes de ce genre.

• (1600)

On a l'impression qu'après nous avoir dit, dans les premières semaines suivant l'élection, qu'il était l'ami de Radio–Canada et qu'il s'assurerait que la société aurait ce qu'il faut en termes de ressources pour assurer son développement il est par la suite devenu le valet du ministre des Finances qui, lui, se devait d'effectuer des coupures budgétaires.

Sa difficulté à défendre correctement le dossier de l'ensemble de la culture au Canada et sa vision étroite d'une seule culture canadienne peuvent lui faire croire qu'on n'a pas nécessairement besoin de deux réseaux de télévision en bonne santé, qu'on pourrait couper l'oxygène à l'un et faire en sorte qu'il n'y ait vraiment qu'une seule identité canadienne. On pourrait revenir à la télévision bilingue des premières années, mais cela ne correspond pas à la réalité vécue dans notre pays.

Je pense que c'est important que la Chambre porte attention à la motion présentée aujourd'hui et qu'on s'assure, premièrement, que le ministre identifie clairement quelles seront les coupures—je pense que cela est un geste responsable à poser—et deuxièmement, que ces coupures ne seront pas effectuées à des endroits nuisant à la production et ne permettant plus d'assurer un service adéquat aux Québécois et aux Canadiens.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je veux demander au député si, au Québec, la culture est tellement fragile que seule Radio–Canada soit capable d'assurer sa survie. Je ne crois pas que ce soit une station ou un réseau de radio ou de télévision qui ait donné naissance à la culture. Ce sont les gens qui créent la culture au fil des siècles, en travaillant, en jouant et en vivant ensemble.

Cette culture, après s'être développée durant des siècles, est–elle si fragile que nous ayons besoin d'un réseau gouvernemental de télévision et de radio pour la soutenir? Cela me semble absurde. Le député peut–il me répondre là–dessus?

[*Français*]

M. Crête: Monsieur le Président, il y a plus de deux océans au Canada, je pense qu'il y a une différence quasiment incommensurable entre l'opinion de mon collègue et la mienne. Je viens de comprendre un peu les problèmes d'identité du Canada anglais. Si un député, ici à la Chambre, considère que la culture ne se transmet pas par les médias, la radio, la télévision, l'autoroute électronique, tout ce qui s'en vient, toutes les façons dont on communique, je peux comprendre pourquoi il y en a un certain nombre qui ont beaucoup de difficulté à voir la frontière entre le Canada et les États–Unis.

Les propos que je viens d'entendre me donnent l'impression qu'ils pourraient demeurer n'importe où sur la planète, qu'être Canadien ou Américain c'est la même chose. Je comprends encore plus pourquoi ils ont tant peur qu'on s'en aille: ils ont l'impression qu'après notre départ il n'y aura plus d'identité canadienne.

Avant les médias écrits et les médias électroniques, la culture se transmettait oralement. Un peuple se distingue par sa création artistique, par ses inventions, par son développement scientifique, par ses traditions commerciales, ce sont tous ces éléments qui forment la culture d'un peuple.

Des médias comme Radio–Canada, que ce soit le réseau français ou le réseau anglais, prennent des photos pour nous montrer ce qu'est le pays dans lequel nous vivons et qui sont les gens avec lesquels nous vivons. Vouloir qu'un tel média survive et produise des émissions de qualité n'est d'aucune façon dire que notre culture est fragile, c'est montrer l'importance de sa diffusion.

C'est pour ça, entre autres, qu'on a mis sur pied des réseaux comme TV5 qui regroupent des canaux de télévision francophones de partout au monde. Les réseaux anglais font de même. Je pense qu'il est important de réaliser que, dans le village global de l'avenir, dans le monde de demain, des réseaux comme Radio–Canada sont les outils de l'avenir. Vouloir le maintien de Radio–Canada n'est pas dire que notre culture est fragile, c'est s'assurer qu'elle ait un avenir et qu'elle puisse prendre sa place, que ce soit dans le Québec ou le Canada, selon le choix que les Québécois feront prochainement.

• (1605)

M. Nic Leblanc (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, il semblerait que le gouvernement a décidé de mettre la hache dans Radio–Canada. On dit que des coupures d'environ 375 millions de dollars seront faites d'ici les prochaines années. Le ministre

semble refuser aussi de les divulguer, mais on ne sait pas pourquoi. C'est la question qu'on se pose aujourd'hui.

En tant que député qui fait la promotion de la souveraineté du Québec, voyant que le gouvernement actuel est en train de mettre la hache dans Radio–Canada, je me pose la question suivante: Serait–il mieux que le gouvernement privatise tout simplement Radio–Canada, de sorte que les sommes d'argent épargnées puissent servir à diminuer les taxes au Québec et permettre au gouvernement du Québec de faire vivre Radio–Québec? À ce moment, Radio–Québec pourrait répondre aux aspirations des Québécois de la même façon que Radio–Canada le faisait avant, puisque, dans le futur, elle ne pourra pas le faire.

Qu'est–ce que le député pense de cette suggestion?

M. Crête: Monsieur le Président, je ne crois pas que la question soit nécessairement juste une question de privatisation du réseau national. Au Québec et au Canada, il y a une question de la production télévisuelle, par exemple, c'est que, par besoin de s'assurer une couverture adéquate et de s'assurer une diffusion de ce qu'on est qui soit adéquate, il y a eu une décision depuis longtemps au Québec de créer Radio–Québec. Il y a eu la volonté, parce que des Québécois ont travaillé à Radio–Canada, de contribuer aussi à ce que l'image du Québec soit diffusée adéquatement dans le futur. Et cela nous a possiblement entraînés dans des dépenses globales supérieures à ce qu'elles devraient être.

La solution repose probablement dans des champs plus clairs, que ce soit très clair qui a la responsabilité de la juridiction, qui va pouvoir lever les impôts, qui va pouvoir dépenser l'argent. Il y en a un qui va pouvoir signer les traités internationaux, par exemple, sur les réseaux comme TV5, de telle façon qu'on s'assure que l'argent va vraiment dans les productions et pas nécessairement dans des compétitions qui ne sont pas toujours adéquates et qui créent des dépenses inutiles et du gaspillage.

On est rendu aujourd'hui dans la situation où on ne veut pas mettre sur la table le principe de l'existence de Radio–Canada et on lui coupe l'oxygène par la base. Eh bien, il faudrait peut–être voir si la solution ne résiderait pas plus dans le fait qu'il faut comprendre au départ qu'il y a deux cultures au Canada et que chacune doit pouvoir être dotée des instruments adéquats pour assurer son développement.

On voit aussi l'effet d'entraînement que Radio–Canada a eu sur la qualité des émissions et dans le fait qu'au réseau français beaucoup plus d'émissions à contenu québécois ou canadien sont diffusées pendant les heures de pointe. De cette façon, elles font la promotion de ce qu'on est, qui est de beaucoup supérieur à ce qu'il peut y avoir au réseau anglais, pour différentes raisons. On peut donc s'enorgueillir du résultat, en tout cas du côté du Québec.

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, vous savez, j'ai eu la chance de lire la motion présentée par mon honorable collègue de Rimouski—Témiscouata, et je dois vous dire que je n'étais nullement surpris.

De l'autre côté de la Chambre, il y a une philosophie qui les anime et qui est derrière chacune des actions de ce parti. Je l'ai dit et je le répète, les députés du Bloc québécois sont ici, à la Chambre des communes, non pas pour servir l'intérêt de la population, non pas pour servir l'intérêt des Québécois, mais pour servir un but ultime, qui est leur intérêt bien propre, et ce but ultime est d'obtenir à tout prix la séparation du Québec.

• (1610)

Quand on comprend ce leitmotiv, quand on comprend cette philosophie, ce n'est pas surprenant de voir des motions comme celle présentement à l'étude. Pourquoi pareille motion? C'est simple. Radio–Canada est une société qui, depuis plusieurs années, a fait la promotion de l'identité canadienne, a fait la promotion de notre culture, a fait la promotion de ce que nous sommes, une société qui contribue à notre unité et qui contribue au développement du fait français au Canada, non seulement au Québec, mais également hors Québec parce qu'il existe, oui, au grand détriment, évidemment avec la grande peur du Bloc québécois, il existe des francophones hors Québec. Donc, il n'est pas surprenant qu'aujourd'hui, on dépose une motion pour essayer de porter atteinte à ce monument national, à cette institution dont je suis profondément fier, qu'est Radio–Canada.

Oui, nous sommes en période d'austérité budgétaire. Le gouvernement fédéral est en période d'austérité budgétaire et toutes les provinces également sont en période d'austérité budgétaire. Oui, le Budget du ministre des Finances, un budget qui, soit dit en passant, a été reçu d'une façon incroyable par l'ensemble de la communauté canadienne, une réception superpositive qui démontre que ce gouvernement est un gouvernement responsable, oui, le Budget du ministre des Finances, dans son effort de mettre de l'ordre dans les finances publiques, a effleuré le budget de la Société Radio–Canada.

Il y a quand même de la mauvaise foi de l'autre côté de la Chambre. J'ai lu le Budget. Il me semble que le Budget est clair quant à nos intentions comme gouvernement face à cette société que nous voulons sauvegarder. Il y a eu une légère diminution du budget. Le budget de Radio–Canada, comme vous le savez, est de plus de 1,1 milliard de dollars. Il y a une diminution du budget pour les années 1995–1996. Et ce que nous disons par la suite, la société canadienne évoluant, la situation politique évoluant, le pays évoluant, nous voulons aller de l'avant avec une réforme de la Société Radio–Canada.

Quand on parle de réforme, on parle toujours de faire en sorte que les institutions puissent suivre l'évolution de la société. C'est ce que nous ferons avec la Société Radio–Canada.

Il n'est pas de l'intérêt du parti de l'opposition officielle que nous puissions aller de l'avant avec des réformes. Leur intérêt c'est de faire en sorte qu'il puisse démontrer que le système ne fonctionne pas, pour éventuellement en venir à obtenir la séparation du Québec. C'est un climat très nocif, c'est un climat très constructif qui, malheureusement, sert l'intérêt de personne.

De ce côté–ci de la Chambre, lorsque nous avons formé le gouvernement, nous avions dit que nous allions aller de l'avant avec des réformes majeures. C'est possible d'aller de l'avant avec des réformes majeures si tout le monde travaille ensemble et si tout le monde pousse la roue dans la même direction. Cependant, là n'est pas le but du parti de l'opposition officielle. Bien entendu, ils reçoivent les ordres de la maison–mère à Québec, et la maison mère à Québec, depuis qu'ils ont formé le gouvernement, dicte à cette succursale qu'ils ne doivent pas

coopérer avec le gouvernement fédéral. Ils ont bien trop peur qu'une coopération en vienne à un dénouement de la situation et en vienne à une progression du fédéralisme canadien qui servirait mieux l'ensemble des provinces et la réalité canadienne.

• (1615)

Bien au contraire, ce qu'on décide de faire, et c'est bien malheureux, c'est de se retirer du processus. La maison–mère, le Parti québécois à Québec, l'a malheureusement fait dans bien des secteurs. On peut penser, par exemple, au secteur de l'environnement. Malheureusement, quand on parle d'environnement, ils se sont retirés d'une table de concertation pancanadienne—les Québécois et Québécoises doivent connaître ces réalités—une table de concertation qui visait à peaufiner les relations entre les gouvernements provinciaux, qui visait à peaufiner le fédéralisme canadien et à faire grandir le Canada, donc à faire grandir, également, le Québec.

Ce sont là les actions de ces gens qui veulent régresser plutôt que de progresser. Vous savez, quand on parle d'aller de l'avant avec des réformes, quand on parle également de faire en sorte qu'on puisse en venir à créer un système meilleur, c'est possible et le ministre des Finances, dans son Budget, nous l'a démontré.

Pensons, par exemple, à la question de la réforme des programmes sociaux. Combien de provinces nous ont demandé, dans le cadre des programmes sociaux, d'avoir une décentralisation qui ferait en sorte qu'elles pourraient avoir plus d'autonomie, qui ferait en sorte qu'elles pourraient façonner davantage les programmes en fonction des réalités locales, régionales, provinciales? C'était une demande quasi unanime.

Quand on regarde le Budget du ministre des Finances, on a une réponse positive. On s'aperçoit qu'il y a une décentralisation et que nous avons créé le nouveau Transfert social canadien, un transfert qui donne plus d'autonomie aux provinces et qui demande également aux provinces de venir s'asseoir avec le gouvernement fédéral pour qu'on puisse façonner ensemble les normes nationales qui s'appliqueront «coast to coast».

C'est cela, le fédéralisme canadien, un fédéralisme qui évolue. C'est cela, la nouvelle réalité politique à laquelle nous sommes confrontés. C'est une réalité qui demande aux politiciens et politiciennes à travers le Canada de travailler ensemble en coopération. Mais, ces gens–là ne veulent pas fonctionner, ils ne veulent pas avancer.

Plutôt que de dépenser leur énergie à faire avancer la situation du Québec dans le contexte fédéral canadien, on préfère dilapider les fonds publics. Ce n'est quand même pas peu dire. En 1995, le Québec a un gouvernement qui prend le pouvoir et qui, plutôt que d'essayer de mettre de l'ordre dans les finances publiques, plutôt que d'essayer de faire en sorte que le Québec puisse continuer à prendre sa place au sein de la fédération—une place enviable, remarquable—et de faire en sorte que le Québec puisse rayonner au niveau international, essaie simplement d'en venir à un seul but, à savoir la séparation, et pour en venir à ce but, il utilise les fonds publics qu'il dilapide d'une façon honteuse.

Quand on parle de dilapider les fonds publics, les Commissions régionales sur l'avenir du Québec en sont un bel exemple. Il s'agit là non seulement d'une perte d'argent, mais d'une perte de temps incroyable. Je vous assure que je suis profondément Québécois mais quand je vois les gens de l'autre côté de la Chambre faire ce qu'ils font présentement, j'ai le sentiment profond qu'on ne progresse pas avec eux. Ils ont une vision défaitiste des choses.

Oui, le fédéralisme canadien a contribué à faire en sorte que la langue française se développe au Canada, a contribué à faire en sorte que les francophones hors Québec continuent à se développer. Oui, comme appareil gouvernemental fédéral, nous allons continuer à agir de la sorte, nous allons continuer à raffiner le fédéralisme canadien.

• (1620)

Ce n'est pas tout. Non seulement, le Canada permet de faire en sorte que la Francophonie, à l'intérieur de nos murs, soit rayonnante, mais, comme le mentionnait le ministre des Affaires étrangères, le Canada intervient au niveau de la Francophonie internationale également et contribue à faire sorte que cette facette du Canada, qui est la Francophonie, rayonne au niveau international.

On le fait, et on le fait à côté de la province de Québec, puisque la province de Québec est à la table de la Francophonie internationale sur invitation de l'appareil fédéral. On le fait avec un tel succès que nous avons créé dernièrement, avec d'autres pays de la Francophonie, TV5. Y a–t–il un plus beau succès au niveau international que TV5? Y a–t–il un plus beau succès pour la Francophonie que TV5? Donc, les actions du gouvernement fédéral rayonnent non seulement à l'intérieur du Canada, mais au niveau international.

En terminant, j'aimerais vous dire que, si nous travaillons tous et toutes main dans la main, nous pourrons réussir à protéger ce joyau qu'est la Société Radio–Canada et, ce faisant, nous pourrons réussir à faire en sorte que Radio–Canada puisse donner dans le futur les mêmes services qu'il a donnés dans le passé. Ces services ont permis à la langue française de rayonner et ont permis également au Canada de faire valoir sa dualité linguistique et sa culture, *coast to coast*, et non seulement *coast to coast*, mais partout à travers le monde.

En conclusion, j'aimerais vous souligner que nous n'avons pas de leçon à recevoir de personnes qui ne travaillent pas de façon constructive et qui n'ont pour seul but que de détruire le pays. Nous n'avons pas non plus de leçon à recevoir de personnes qui, lorsque vient le temps d'agir sur leur propre terrain, font des choses qui sont pires que celles que nous pouvons faire. Pensons, par exemple, à la question de Radio–Québec. Pour tous ces motifs, vous comprendrez que, pour revenir au début, la motion de la députée est une motion qui était prévisible, prévisible en regard des principes sous–jacents à leur action politique, et je trouve cela bien malheureux qu'on ne tienne pas compte de l'intérêt de personne. Le seul intérêt que ces gens–là servent, c'est leur intérêt, et cet intérêt–là, c'est d'en venir à la séparation. Si on travaille ensemble, et laissez–moi vous dire que j'ai parcouru la province de Québec à plusieurs reprises, les gens veulent une société qui va de l'avant, une société constructive.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, commenter ce que je viens d'entendre, j'en ai pour

longtemps. En tous les cas, je vais peut–être prendre les cinq minutes que j'ai à ma disposition. Commençons d'abord.

Il dit que nous avons une philosophie derrière chacune de nos actions. Bien, tant mieux. C'est ce qui nous donne de la profondeur, c'est ce qui nous permet de penser de façon articulée. Ce que j'ai entendu, c'est du *tutti frutti*, du pot–pourri, mais je n'ai presque pas entendu parler de ma motion. Il en a profité pour parler un peu de tout et de rien.

Les francophones hors Québec, bien sûr qu'on sait qu'il y en a. On l'a rappelé, nous, ici. Les libéraux les avaient oubliés pendant les neuf années qu'ils étaient dans l'opposition. Ils avaient oublié les Québécois. Ils avaient oublié les francophones hors Québec. Ils ne parlaient même plus français en Chambre. C'est nous qui avons remis le français sur la «map». C'est nous qui avons refait cela, pas le député d'Outremont, pas les libéraux d'en face qui ont oublié le français pendant neuf ans. Là–dessus, il n'a pas de leçon à nous faire.

Il ne se rend pas compte que le Budget coupe les budgets de Radio–Canada de 679 millions de dollars sur trois ans. Il ne l'a pas lu jusqu'au bout. Seulement au ministère du Patrimoine, dont la moitié est impartie à la Société Radio–Canada. On nous accuse d'être de mauvaise foi. Il nous parle d'une réforme. Bien sûr que nous aussi on veut suivre l'évolution. Je suis de celles qui veulent que tout le monde ait accès à l'inforoute. Mais en attendant que l'inforoute marche, est–ce qu'on peut continuer de marcher sur la «garnotte»? Est–ce qu'on peut encore avoir notre télévision? Ensuite, il nous a dit que si tout le monde allait dans le même sens, cela donnerait la moutonne du ministre.

• (1625)

Pour en revenir à des choses sérieuses, il parle d'une réalité canadienne, que Radio–Canada traduit une réalité canadienne. C'est peut–être vrai pour la télévision anglaise, mais je regrette, Radio–Canada français, c'est la réalité québécoise. Et même quand M^me^ Fortin—vous pourrez le lui demander—a comparu devant le Comité du patrimoine, on lui a dit d'essayer de refléter davantage la réalité francophone canadienne. S'ils ont les fonds nécessaires, ils pourraient mettre des téléromans qui viennent des Prairies, entre autres.

Il parle de la maison–mère. Il dit que nous autres, nous sommes à la solde de la maison–mère. J'ai été élevée par des religieuses, donc, la maison–mère, cela ne me dérange pas trop. Au plan économique, on parle souvent des maisons–mères, des multinationales, mais qu'est–ce qu'ils font de leurs succursales, avec Michel Bélanger, Daniel Johnson et Stéphane Dion? Ce n'est pas mieux. C'est exactement la même chose. La maison–mère, oui, Power Corporation.

En plus, il nous a parlé, écoutez bien, je ne veux pas me tromper, que je dise des choses qu'il n'a pas dites, il a parlé du NTSC, le nouveau Transfert social canadien. J'espère que cela ne donnera pas ce qu'on pense. Il parle des dépenses des commissions. Il a dit que c'était inutile, une perte de temps. Voilà qu'être démocrate et consulter le peuple, c'est gaspiller l'argent et c'est inutile. Je n'ai jamais vu une chose pareille! Qu'est–ce qu'a coûté l'unité canadienne maintenant? Deux cents dollars par jour pour chacun des espions qu'il y avait dans chacune de nos commisions. Faites le calcul, monsieur le Président.

Maintenant, quant à la Francophonie internationale dont il se gargarise, savez–vous que nous devons cette situation de la Francophonie internationale à nul autre qu'au chef de l'opposition qui était alors ambassadeur du Canada en France, à Brian Mulroney qui était premier ministre du Canada et à Pierre–Marc Johnson qui était premier ministre du Québec? Trois vrais francophones du Québec qui avaient à coeur l'avenir de la Francophonie, pas de faire en sorte que les francophones disparaissent du Canada et soient tous assimilés.

M. Cauchon: Monsieur le Président, je ne pensais pas que j'avais piqué la députée à ce point. Nous allons revenir à une situation de calme et allons parler de choses sérieuses, c'est–à–dire de la Société Radio–Canada.

Je serai bref. Quand on dit qu'il existe une philosophie derrière leur façon de penser et que cela leur donne de la vision, malheureusement, cette vision n'est partagée, au Québec, par personne, parce qu'ils n'ont qu'une seule façon de voir les choses et c'est la séparation. Je trouve cela malheureux.

Quand elle parle de consultations au niveau des commissions régionales, on peut en parler, car tout ce que cela a donné, c'est gain de cause à la vision du gouvernement fédéral actuel. Les gens sont venus dire à la maison–mère du député du parti d'opposition qu'ils voulaient qu'on s'intéresse à la dette et au déficit, qu'ils voulaient qu'on s'intéresse à la question de la création d'emplois, qu'ils voulaient qu'on s'intéresse au développement économique.

Comment se fait–il qu'il n'y ait qu'eux autres, de l'autre côté, qui n'aient pas compris cela? Nous, cela fait un an et demi qu'on s'affaire à mettre de l'ordre dans les finances publiques et à réformer l'appareil gouvernemental, et je dois dire que nous réussissons avec succès. Le dernier Budget du ministre des Finances est remarquable.

De l'autre côté, on s'entête à ne pas vouloir comprendre ce que la population nous dit. C'est pourtant simple: qu'ils laissent tomber quelque chose qui est révolu, quelque chose qui date des années 1960. Le Québec s'est développé.

• (1630)

Le Québec possède maintenant ses propres instruments de développement économique. Le Québec est une puissance au plan canadien qui rayonne maintenant à l'échelle internationale. Ces gens agissent comme si nous étions encore dans les années 1960. Ils réagissent comme s'ils étaient colonisés. J'ai l'impression que ce n'est pas ma génération.

En conclusion, je suis fier d'être québécois. Je n'ai aucun complexe. Je suis fier d'appartenir à la grande famille canadienne et de rayonner ensemble avec ces gens.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt des ministériels nous parler de l'importance de la SRC et se poser en amis de cette société. Comme le gouvernement et ses membres ont présenté un budget qui prévoit des compressions importantes à la SRC, on peut se

demander, avec des amis comme ceux–là, de quoi auraient l'air les ennemis de cette société.

J'ai écouté, en particulier, le député qui a parlé de la nécessité d'une réforme. Il a dit qu'il fallait renouveler la SRC et le faire en collaboration. Je suis d'accord pour dire que les temps ont changé, que le contexte est différent et qu'il faut faire des changements, mais je veux demander au député si le gouvernement ne ferait pas les choses à l'envers.

Avant d'exercer des coupes et de modifier le budget, il faut penser d'abord aux objectifs qu'on veut fixer à la SRC, parce que tout le monde est d'accord pour dire que les compressions actuelles ne permettent pas à la SRC de remplir le mandat qui lui est confié en vertu de la loi.

Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas commencé par se demander quel genre de radiodiffusion publique il souhaitait avoir avant d'effectuer des compressions? Les ministériels peuvent–ils nous expliquer quel devrait être le mandat de la SRC, compte tenu de ces compressions? Comment le député et le gouvernement envisagent–ils le rôle de la nouvelle SRC «réformée»?

M. Cauchon: Monsieur le Président, la question du député est très intéressante. Il dit que nous allons procéder à des réductions importantes. Nous ne devons pas avoir le même budget entre les mains.

Le budget dit que nous allons réduire le budget de la SRC en 1995–1996. Après ça, il n'est plus question de réductions. Nous faisons exactement ce que le député souhaite que le gouvernement fasse. Nous allons procéder à une importante refonte du mandat de la SRC car le gouvernement est conscient de la situation financière dans laquelle se trouve notre pays.

Nous devons mettre de l'ordre dans nos finances mais en même temps nous devons avoir une certaine vision de l'avenir. Nous devons envisager l'avenir, ce qui veut dire que nous devons réformer le système tout entier. Comme nous devons réformer le système de sécurité sociale, nous devons réformer la SRC.

Je crois que la question du député est un peu prématurée à ce stade car nous n'avons annoncé jusqu'ici aucune réduction importante en ce qui concerne la SRC. Le budget de la SRC est de 1,1 milliard de dollars. Des réductions sont prévues pour l'année 1995–1996, mais pour la suite nous faisons exactement ce que le député souhaite que nous fassions. Nous travaillons à la réforme du système.

Je suis sûr que le ministre du Patrimoine canadien va nous en dire plus à ce sujet une fois que le comité permanent chargé d'examiner la réforme du mandat de la SRC aura pris une décision.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, je vais tenter de revenir à la motion sans trop m'énerver. La motion nous dit ceci:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour le refus du ministre du Patrimoine canadien de rendre publiques les décisions gouvernementales. . .

C'est là–dessus que j'aimerais enclencher. L'honorable député de Richelieu nous a fait un brillant discours sur le double langage du gouvernement actuel du Parti libéral au cours des 30 dernières années, et il nous a donné de très nombreux exemples où des décisions ont été prises avant les élections pour ne pas être appliquées après les élections, où des choses ont été dites qui seraient faites avant les élections et qui n'ont pas été faites après les élections. Il y a donc là effectivement double langage, mais il y a aussi non–transparence, dans certaines circonstances, quand on refuse de donner les faits, quand on préfère garder le silence. C'est le sens de la motion qui est déposée ici aujourd'hui.

• (1635)

J'aimerais faire lecture d'un ou deux petits paragraphes tirés du livre rouge, qui décrivent bien la situation de Radio–Canada actuellement. Dans le petit livre rouge, on retrouve quelques phrases, dont la suivante: «À l'heure de la mondialisation des échanges et de l'explosion des technologies de l'information, les frontières entre les pays s'estompent. Le Canada doit, plus que jamais, favoriser son développement culturel. Or, le gouvernement conservateur a délibérément fragilisé nos institutions culturelles nationales.» C'était donc là une critique que ce gouvernement faisait à l'époque au gouvernement conservateur.

Et je poursuis: «L'amputation des budgets de Radio–Canada et du Conseil des arts du Canada, de l'Office national du film, de Téléfilm Canada et d'autres institutions montre bien que les conservateurs méconnaissent l'importance du développement culturel.» Je vous ferais remarquer que ce parti, ce gouvernement, fait, actuellement, exactement ce qu'il considérait incorrect de faire pour le Parti conservateur.

Je poursuis un peu plus loin. C'était dit, bien sûr, avant les élections dans leur petit livre rouge: «Les libéraux sont conscients que les industries culturelles, en plus de renforcer l'identité canadienne, créent des emplois et rapportent des devises.» Que voyons–nous après? Pertes d'emplois, mises à pied et, probablement, pertes de revenus aussi. Dernière petite phrase, toujours tirée du livre rouge: «Enfin, nous doterons les institutions culturelles canadiennes, comme le Conseil des arts du Canada et Radio–Canada, d'un budget pluriannuel stable.» Le contraire de ce qu'on fait aujourd'hui. «Nos institutions culturelles nationales pourront ainsi mieux planifier leurs activités.» Et on voit bien les conséquences des décisions qui sont prises aujourd'hui.

C'est pour cela que M. Anthony Manera a démissionné, parce qu'il n'y avait pas moyen de planifier quelque chose à long terme. Et quand on est un gestionnaire de haut niveau qui veut faire de la gestion publique cohérente, on demande à avoir des chiffres cohérents, ce qui n'était pas le cas. Ces coupures à Radio–Canada, annoncées à l'encontre des positions qui avaient été prises dans le petit livre rouge, c'est–à–dire le discours d'avant versus les décisions d'après, nous les dénonçons, bien sûr, aujourd'hui, comme nous avons dénoncé chaque fois que des positions ont été prises et qu'elles n'ont pas été respectées.

J'aimerais vous faire remarquer que nous ne sommes pas les seuls à dénoncer cela. Des députés mêmes du gouvernement dénoncent ce type d'activités. J'en reviens, entre autres, à mon honorable collègue, le député de Gander—Grand Falls, qui passe la majeure partie de son temps dans les couloirs de Revenu Canada et qui chaque mois et demi ou deux, nous explique, ici en Chambre ou en l'imprimant dans les journaux, comment son

gouvernement refuse d'aller chercher l'argent là où il doit aller le chercher, dans les poches des gens riches qui ne paient pas d'impôt. Ce n'est pas le Bloc québécois qui dit cela, c'est le député de Gander—Grand Falls.

J'en reviens également à d'autres déclarations, à des déclarations de mon honorable collègue, le député de York–South—Weston, qui nous dit que chaque fois que le gouvernement s'en prend ou veut s'en prendre aux programmes sociaux, il fait exactement la même chose qu'il dénonçait quand les conservateurs étaient au pouvoir, exactement la même chose, et ce n'est pas le Bloc québécois qui dit cela, c'est le député de York–South—Weston, un libéral, député du gouvernement. J'en reviens également au député de Notre–Dame–de–Grâce, qui nous a fait, ici même en Chambre, un discours à l'emporte–pièce sur le fait que ce ne sont pas les programmes sociaux, au Canada, qui sont responsables du déficit canadien. C'est lui qui a fait un discours là–dessus et qui terminait en disant: «Je vais probablement, monsieur le Président, voter contre ce Budget.» On verra bien ce qu'il en adviendra à ce moment–là.

Ce qui veut dire que cette façon de faire, que nous dénonçons ici aujourd'hui, a été amplement dénoncée également par les propres députés de ce gouvernement qui est là aujourd'hui. Bien sûr, le ministre ne veut pas faire la lumière sur les questions qu'on lui pose en Chambre. Cela fait déjà une dizaine de questions, je pense, qu'on lui pose sur le budget de Radio–Canada versus les déclarations qui sont faites hors de cette Chambre par ceux qui dirigent Radio–Canada. Le ministre refuse de se mouiller. Le président de Radio–Canada est obligé de démissionner en nous disant qu'il va y avoir 350 millions de dollars coupés, alors que le ministre refuse de l'admettre.

M^me^ Fortin nous dit qu'il y aura 750 postes coupés ou abolis sur le réseau français et le ministre refuse de l'admettre, en prétendant que ce sont des discussions dans les airs. Finalement, tous les médias admettent actuellement l'inconsistance totale des propos du ministre.

• (1640)

Ce n'est pas nous qui disons cela, on le retrouve dans tous les journaux tous les jours. Il y aura donc des coupures importantes et ces coupures risquent de frapper dramatiquement, probablement plus le réseau français que le réseau anglais. Il y a actuellement des disproportions importantes entre les deux réseaux. Je me réfère à ce que mon honorable collègue de Rimouski—Témiscouata nous a si bien expliqué quand elle a dit que les programmes de télévision, en général, au réseau français coûtent moins chers à produire qu'au réseau anglais et sont plus écoutés.

Je me réfère également à un rapport déposé au comité, un rapport qui provient de la Coalition pour la défense des services français de Radio–Canada. Cette coalition est formée de réalisateurs, d'artistes, de producteurs des services français de Radio–Canada et le résumé du programme de cette coalition nous dit ceci, et je pense que cela mérite d'être dit en Chambre: «La Coalition pour la défense des services français de Radio–Canada dénonce le partage disproportionné des ressources au programme pour les émissions de la télévision publique canadienne, selon qu'il s'agisse d'émissions de langue anglaise ou de langue française.»

Et je poursuis: «Selon qu'ils soient francophones ou anglophones, les citoyens canadiens n'ont pas le droit à la même qualité de services publics. Cette situation est non seulement injuste, mais constitue une violation du mandat de la société tel qu'il est défini dans la Loi sur la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes. Notre appui au renouvellement des licences du réseau français et du réseau anglais est conditionnel à la correction de cette situation. Nous recommandons que le CRTC lie au renouvellement des licences pour la SRC et la CBC l'obligation d'établir des budgets aux programmes égaux pour les deux réseaux, l'objectif devant être atteint avant l'an 2001.»

On suggère dans ce rapport trois points précis sur lesquels il faudrait intervenir et on termine en disant: «La Coalition pour la défense des services français de Radio–Canada réclame l'intervention du CRTC pour contraindre la Société Radio–Canada à faire de ces corrections une priorité.» On voit où on en arrive avec tout ça: on arrive à des coupures dramatiques. Et tout cela sous prétexte qu'on a un Budget à produire et une dette énorme dont il faut tenir compte.

Le ministre des Finances vient, effectivement, de déposer en cette Chambre, un Budget qui, si je peux m'exprimer ainsi, a du mordant. Bien sûr ce Budget a du mordant, mais pas pour n'importe qui. Ce n'est pas un Budget qui a du mordant pour les fiducies familiales, par exemple. On abolira finalement les fiducies familiales, mais dans quatre ans seulement, ce qui donnera la chance à ceux qui ont des intérêts dans des fiducies familiales de réunir leurs meilleurs fiscalistes et de revoir toute la structure qui leur permet de ne pas payer d'impôt.

Ce n'est pas un Budget qui a du mordant pour les paradis fiscaux. Les paradis fiscaux existent toujours et les gens qui s'en servent transitent leurs profits à l'extérieur du pays et ne paient pas un sous d'impôt ici.

Ce n'est pas exactement, non plus, un Budget qui a du mordant pour les banques. On voit dans le Budget qu'on demandera un léger supplément aux banques. Littéralement, des peanuts, compte tenu des profits faramineux que les banques ont faits cette année. On demande aux gens de se serrer la ceinture jusqu'au dernier trou et aux banques on ne demandera pas grand–chose.

Par contre, c'est un Budget qui a du mordant pour tous les petits, cela est visible. On mord à pleines dents dans la chair tendre de nos agriculteurs, dans les producteurs de lait, les producteurs de blé. Bien sûr, dans l'Ouest, on va aider les producteurs de blé à se recycler, mais il n'y aura rien pour le Québec.

On croque dans l'assurance–chômage; ce ne sont pas les gens les plus riches qui bénéficient de l'assurance–chômage, mais on croque là–dedans, à belles dents, sans avaler le déficit. Voilà la beauté de l'affaire: si on a des coupures dramatiques qui visent les petits, c'est parce qu'on a une dette et un déficit qui s'accumulent.

Malgré toutes les coupures qu'on fera cette année, cette dette et le déficit seront plus élevés l'an prochain, c'est–à–dire que l'année prochaine, on sera obligé de couper encore plus. Les coupures de cette année, les gens les ressentiront dans sept ou huit mois.

• (1645)

En même temps, dans ce Budget—et les jeunes sont venus nous faire voir qu'ils le sentaient sur la Colline—on bouffe littéralement l'avenir de nos jeunes en les obligeant à payer davantage pour aller s'inscrire à l'école pour des jobs qui sont de moins en moins présents quand ils sortent. Donc, on forme des chômeurs instruits, endettés à 80 p. 100. C'est ça leur vie. Alors, un gros Budget.

Et on salive d'avance, bien sûr, à l'idée qu'on va remettre en question tout le système des pensions de vieillesse. D'ailleurs, un homme de 72 ans est venu me voir hier à mon bureau. Il vient de remplir son rapport d'impôt en tant que bon contribuable canadien. Cet homme a un revenu de 23 000 $ par année. Parce qu'il a réalisé son exonération de gain de capital, puisqu'il a vendu sa maison de façon fictive cette année, il va être obligé de remettre sa pension de vieillesse de l'année, soit 4 600 $. Il y a de nombreuses personnes dans ce cas actuellement qui, au fur et à mesure qu'elles vont remplir leur rapport d'impôt au cours de ce mois, vont réaliser les coupures dramatiques qui ont été faites mais qui n'apparaîtront qu'un peu plus tard.

J'entendais mon honorable collègue qui nous disait que ce Budget avait été accepté dans tout le Canada avec le sourire fendu jusqu'aux oreilles. Je ne suis pas sûr qu'on ait lu les mêmes journaux. Je parle ici de quelques personnes assez connues qui ont fait des commentaires dans les journaux. M. Roy Romanow s'est écrié, le lendemain du Budget: «Uncanadian.» Et il l'a répété à satiété: «Uncanadian», ce Budget–là. «On va couper les budgets de la santé et de l'assistance sociale», a déclaré Bob Rae avec des cris d'indignation. «Bob White se déclare en état de choc», cela a fait la manchette de tous les journaux. Et le président de Radio–Canada démissionne à ce même moment.

Pendant ce temps–là, seul au Québec, seul dans l'ombre de Michel Bélanger, le grand défenseur des intérêts du Québec, supposément, Daniel Johnson reste totalement muet. En quelque sorte, pour rester dans le domaine des moutons, c'est «le silence des agneaux».

Toutes ces mesures ne changent absolument rien. La dette va continuer à augmenter et les mesures de coupures qui sont prises actuellement devront être pires l'années prochaine, simplement pour combler les trous. Et le budget de Radio–Canada sera affecté.

C'est pour cela que nous avons déposé cette motion, pour souligner le fait que le ministre du Patrimoine devrait s'engager à nous donner des chiffres précis pour éviter qu'un climat malsain s'installe. Alors, c'est lui le ministre en charge de ce dossier, du moins le dit–il. C'est lui l'ami de la maison, du moins le dit–il. Je pense qu'on aurait intérêt à avoir en Chambre des chiffres précis et des décisions précises prises par ce gouvernement.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, ici, à la Chambre, on a entendu une couple de fois des attaques contre les députés francophones hors Québec. On a entendu aussi que le Bloc québécois prétendait être le défenseur de la Francophonie hors Québec. Je veux corriger ce point de vue puis faire un commentaire par l'entremise de la citation d'un article paru hier dans un journal du Nouveau–Brunswick, *L'Acadie Nouvelle*, écrit par M. Nelson Landry, le rédacteur en chef. L'article s'intitule *La fleur et le pot*, et je cite:

> La chicane des mots à laquelle se sont livré la Fédération des communautés francophones et acadienne du Québec, FCFA, et Suzanne Tremblay du Bloc québécois fait que les deux parties méritent respectivement la fleur et le pot de la dernière semaine.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Même si on lit un texte d'un journal ou autre, c'est comme si les paroles venaient de nous–mêmes. Alors, il faut quand même interpréter en disant «la députée du comté de», au lieu de se nommer l'un et l'autre.

J'accorde la parole à l'honorable député de Restigouche—Chaleur.

M. Arseneault: Je vous remercie, monsieur le Président.

> La fleur: Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.
>
> Même si la position prise par la FCFA dans le dossier référendaire n'est pas aussi ferme qu'elle devrait l'être, il est maintenant clair que l'organisme s'affiche pour le non, ce qui n'était pas tout à fait évident il y a quelques semaines.
>
> La FCFA espère que les Québécois voteront non, mais malheureusement, elle n'ira pas plus loin dans sa démarche pour convaincre les Québécois du bien–fondé du fédéralisme.
>
> L'organisme mérite une fleur pour avoir clarifié sa position, mais seulement une fleur. Il aura le bouquet lorsqu'il jouera le rôle qu'il doit jouer dans ce dossier, soit celui de participer activement à la campagne du non comme le veulent la grande majorité des francophones hors Québec.
>
> Le pot: la députée de Rimouski—Témiscouata du Bloc québécois.
>
> Cette députée aurait intérêt à se tourner la langue sept fois avant de parler. Cela pourrait l'empêcher de dire des bêtises comme elle a fait la semaine dernière en affirmant que la seule façon de sauver la Francophonie au Canada, c'est que le Québec soit souverain.
>
> De tels propos démontrent bien la méconnaissance des politiciens québécois en ce qui touche la réalité francophone à l'extérieur du Québec.
>
> Quant au cri «d'ingérence», il commence à être pas mal usé comme argument. Le référendum québécois est un dossier national, quoi qu'en disent la députée et compagnie, et les francophones hors Québec ont autant le droit de parole que les Québécois.
>
> Les francophones hors Québec ont trop longtemps été silencieux, ce qui explique la lenteur à obtenir des droits linguistiques dans certaines provinces. Dorénavant, ils parleront souvent et fort sur les dossiers qui les affectent, y compris le référendum québécois.

C'est signé Nelson Landry.

• (1650)

M. Pomerleau: Monsieur le Président, je ne sais pas trop si c'était une question ou un commentaire. Mon honorable collègue vient de nous parler de l'intervention possible. Je ne sais pas s'il a pris ces mots–là à son propre compte ou s'il les traduit comme étant les siens. Il est évident qu'une chose est clairement admise au Québec et qui est admise par tout le monde, c'est que ce qui va se décider au Québec va se décider par et uniquement par les Québécois. Je vous rappelle la fameuse phrase de M. Bourassa, qui n'est pourtant pas un souverainiste à tout casser, qui disait: «Le Québec est aujourd'hui et pour toujours maître de ses choix et de son destin.» Et c'est exactement notre position.

Quand mon honorable collègue de Restigouche—Chaleur—et j'ai été dans son merveilleux comté où il y a énormément d'Acadiens qui nous reçoivent très bien d'ailleurs—mon honorable collègue nous dit que dans l'article qu'il vient de citer comme étant quelque chose de pas très bien, que la seule façon pour nous de survivre en tant que société, c'est d'être souverains et que mon autre honorable collègue devrait se tourner la langue sept

fois avant de dire des choses comme celles–là. Je participe au tournage de langue de ma collègue parce que je crois exactement cela. La survie du Québec et celle des Québécois et des Québécoises passent par la souveraineté du Québec.

On n'a qu'à regarder tous les groupes minoritaires à travers le Canada francophone. Presque partout, ils ont été tranquillement assimilés pendant un certain nombre d'années, et là où il y a une force présente aujourd'hui hors Québec, c'est parce que le Québec est présent dans la Confédération canadienne que ces gens–là peuvent avoir une balance politique réelle. Mais nous ne nous considérons plus comme étant Canadiens. Nous sommes Québécois, le Québec est notre seul pays. Alors, nous deviendrons Québécois.

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, comme on le sait, nous traitons d'une motion sur la Société Radio–Canada eu égard aux coupures budgétaires dont elle est victime.

Ce que j'aimerais souligner, le commentaire que j'aimerais faire et sur lequel mon collègue pourra épiloguer ensuite, c'est que l'ensemble du Budget ne semble pas être assis sur un projet, sur un plan de société. On a l'impression qu'on a tiré les coupures comme on tire une volée de plombs avec un .12. Et on éparpille, un peu au hasard des choses, des coupures. Radio–Canada en a eu pour son rhume, d'autres organismes gouvernementaux, d'autres programmes gouvernementaux ont aussi écopé. Il y a des conséquences à tout ceci. Les Américains ont une expression pour ce genre de travail à l'emporte–pièce et les conséquences qui en découlent.

• (1655)

Ils appellent cela le «dynamic scoring». De quoi s'agit–il? Eh bien, c'est qu'on a découvert que lorsqu'on fait des coupures à un endroit, il y a des conséquences macroéconomiques qui s'ensuivent, c'est–à–dire qu'à vouloir économiser de l'argent ici, on met des gens au chômage là et que ceci entraîne, dans le cycle économique, une décroissance dont on n'a pas pris toujours le soin de mesurer les effets à l'avance. Ainsi, sait–on combien d'entreprises qui fournissent des services à la Société Radio–Canada verront leur chiffre d'affaires être diminué, suite à ces coupures budgétaires qui, forcément, amèneront la Société Radio–Canada à moins consommer de services à l'extérieur?

Sait–on combien de personnes seront mises à pied? Sait–on combien de ces personnes ne pourront pas se retrouver du travail dans leur domaine de compétence ou dans un autre? Sait–on, finalement, de combien va s'accroître la facture de bien–être social dans chacune des provinces? Parce que finalement, ce qui arrive avec toutes ces coupures—et celles de Radio–Canada ne font pas exception—c'est que l'on est en train d'économiser de l'argent au niveau du gouvernement fédéral, mais de forcer des dépenses au niveau du bien–être social, au niveau de l'assistance sociale, dans les provinces. On a déplacé un problème et non seulement on l'a déplacé, mais il est possible qu'on l'ait amplifié.

Mais, aucune étude macroéconomique ne vient appuyer les effets de ce que les Américains appellent le «dynamic scoring». Nous sommes en train de tirer des plombs à la volée, nous ne ciblons pas, nous ne savons pas où cela nous mène et ceci, je crois que le public canadien est en droit de le savoir. J'aimerais que mon collègue me donne ses commentaires sur cette perception que j'ai de la manière dont nous ne sommes pas gouvernés.

M. Pomerleau: Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais dire à mon honorable collègue que c'est la première fois que j'entends l'expression «dynamic scoring». Si je comprends bien, c'est un peu comme tirer au pigeon d'argile, tirer à la volée, n'importe comment, à peu près. Je pense qu'il y a au moins une constatation qu'on peut faire en cette Chambre, au bénéfice de tous les gens qui s'y trouvent: un gouvernement ne peut pas être dirigé comme une compagnie. Souvent, on entend les hommes d'affaires nous dire: «On devrait diriger le gouvernement comme on dirige une compagnie.»

Malheureusement, ce n'est pas possible de faire cela, d'un strict point de vue, parce que quand une compagnie peut faire des mises à pied et se débarasser d'un problème parce qu'elle a trop d'employés, le gouvernement, lui, représentant une nation, ne peut jamais faire cela sans garder le problème pour lui–même. Autrement dit, les gens qu'on met à pied, on les aura sur les bras autrement, soit par l'assurance–chômage, le bien–être social ou, s'il n'y a pas de mesures sociales importantes, il y aura, à ce moment–là, accroissement de la violence, des problèmes sociaux, des gens qui ne seront plus médicamentés, des gens qui auront des problèmes inouïs.

Donc, le gouvernement ne peut jamais totalement être dirigé comme une compagnie et le «dynamic scoring» fonctionne encore moins, je pense, pour un gouvernement que pour une compagnie. Effectivement, je pense qu'on fait des budgets, qu'on coupe ici et là—cela a d'ailleurs été indiqué dans un texte ici—un peu de façon égale partout, alors qu'on devrait avoir des coupures très bien ciblées au bistouri.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Ontario—La sclérose en plaques; la députée de Québec—Le Conseil consultatif sur le statut de la femme; le député de Charlesbourg—La Défense nationale; le député de Prince George—Bulkley Valley—La revendication territoriale.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, N.P.D.): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, prendre part à ce débat. Je suis en grande partie d'accord sur ce que dit la motion dont nous sommes saisis. Je dois cependant m'empresser d'ajouter que je suis également d'accord avec l'amendement proposé par le Parti réformiste, qui demande que l'on supprime les mots qui suivent «les trois prochaines années».

• (1700)

Je rappelle aux députés du Bloc qu'ils forment le parti de l'opposition. En tant que membres de l'opposition officielle, ils doivent se sentir concernés par le pays tout entier. Le fait est que le gouvernement n'a pas rendu service à la SRC, pas seulement au Québec mais à la SRC et à la radiodiffusion publique dans tout

le pays. J'espère donc que l'amendement proposé par le Parti réformiste sera adopté par la Chambre de sorte que nous puissions voter aujourd'hui en faveur de la motion de l'opposition dans son ensemble.

Nous avons plus que jamais besoin d'un radiodiffuseur public comme la SRC. Les ministériels comme les députés du Bloc sont d'accord là–dessus. Les députés réformistes ont essentiellement suggéré de privatiser ou de vendre la SRC. À cet égard, je les trouve soit un peu sinistres ou carrément naïfs.

Tous les partis politiques de droite et de gauche au Canada sont toujours convenus que l'État devait intervenir et jouer un rôle actif pour maintenir un sens d'identité nationale ou culturelle. Quand un pays peu peuplé comme le Canada a pour voisin un pays puissant et dynamique comme les États–Unis, ses habitants doivent faire des choses ensemble pour toujours être conscients de leur identité propre.

Comme je l'ai déjà dit, tous les partis politiques—qu'il s'agisse du Parti conservateur, du Parti libéral, du Nouveau Parti démocratique, de l'ancien Parti Crédit Social, des partis de la droite ou de la gauche—reconnaissent ce principe de base, sauf, aujourd'hui évidemment, le Parti réformiste. C'est pourquoi je me demande si les réformistes comprennent vraiment ce qu'est l'intérêt national, s'ils font preuve de naïveté ou d'une intention sinistre.

Si nous n'avions pas d'institutions comme la SRC, si nous n'avions pas une politique gouvernementale plus interventionniste, peut–on imaginer ce que serait le Canada en ce qui concerne les questions culturelles? Peut–on imaginer ce que serait le Canada sans la Société Radio–Canada? Nous serions totalement américanisés. Nous n'aurions pas les emplois; les Canadiens ne pourraient ni s'entendre ni se voir.

Il est dans l'intérêt national de maintenir au Canada une politique et une identité culturelles solides, afin que les Canadiens puissent s'entendre et se voir mutuellement. Laisser le marché décider, comme les réformistes le préconisent, c'est vraiment rendre un mauvais service au pays, parce que nous n'arriverons pas à nous entendre et à nous voir.

Les forces du marché s'exerceront et ces forces sont telles qu'il nous en coûtera moins cher de regarder des émissions américaines plutôt que des émissions canadiennes, pendant les heures de grande écoute. La situation économique est telle qu'il est insensé, au chapitre de la rentabilité, de produire des programmes canadiens. Les réformistes devraient comprendre cela.

Voyons ce que le gouvernement a fait. En matière de culture, il n'a pas à s'enorgueillir. Commençons par Ginn Publishing. Le gouvernement n'a pas la capacité ou la volonté de défendre les maisons d'édition canadiennes pour veiller à ce qu'elles restent entre les mains de Canadiens et à ce que les écrivains canadiens voient leurs oeuvres publiées au Canada.

Il y a ensuite le budget. Bien que le ministre du Patrimoine ait donné publiquement à la Société Radio–Canada l'assurance que son financement ne serait pas réduit, qu'elle pourrait compter sur un financement stable pendant les trois prochaines années, voilà que le soir du budget, avec l'ensemble des Canadiens, nous nous sommes rendu compte de l'ampleur des coupes imposées.

Il est maintenant évident que, compte tenu du budget, la Société Radio–Canada ne peut s'acquitter du mandat qui lui est attribué en vertu de la loi. En un sens, le gouvernement et le ministre en question lui ont rendu un mauvais service en donnant ce faux sentiment de sécurité au service public de radiodiffusion et à la Société Radio–Canada, en disant que le financement serait assuré pour trois ans encore. On a donné cette garantie au service public de radiodiffusion du Canada. À cet égard, je les trouve soit un peu sinistres ou carrément naïfs.

• (1705)

Au lieu de réfléchir au nouveau type de radiodiffusion publique qui devrait être proposé avant d'annoncer les compressions, le gouvernement a procédé à l'envers. Il a annoncé les compressions, et qui sait combien d'autres viendront encore. Selon les rumeurs, un budget prévoyant de nouvelles compressions pourrait même être présenté cet automne.

Au lieu de redéfinir ce qu'une nouvelle forme de radiodiffusion publique devrait signifier au Canada et de déterminer comment rassembler les ressources pour atteindre cet objectif, le gouvernement part de la direction opposée. Il dit: «Voici nos compressions, et laissons ensuite les morceaux retomber en place là où ils peuvent et comme ils le peuvent.» Ce n'est pas une planification éclairée. Ce n'est pas une gestion intelligente. C'est de la mauvaise gestion. La radiodiffusion publique risque fort de s'autodétruire dans notre pays.

Les députés du parti ministériel parlent de réforme et de changements résultant de compressions et de réductions faites aveuglément plutôt qu'intelligemment. C'est exactement ce qui se produit à la SRC. Il faut maintenant que la SRC détermine si elle peut s'adapter aux réductions autrement qu'en procédant simplement à de multiples compressions, qu'elle voie si elle peut le faire en commençant à repenser ce que peut et devrait être le rôle d'un radiodiffuseur public et en partant de ce principe.

En d'autres termes, le gouvernement se lance dans la mauvaise direction et de la mauvaise façon. Au lieu de repenser entièrement les choses et d'élaborer les remaniements nécessaires à partir de la base, il procède aveuglément à des compressions sans se demander ce qu'elles signifieront et comment elles seront mises en application. Il n'y a aucun plan, aucune perspective de ce que devrait être le rôle d'un radiodiffuseur public.

Je ne dispose pas de beaucoup de temps dans ce débat, mais je voudrais expliquer certaines de mes suggestions et ma vision de ce que devrait être un service de radiodiffusion publique.

La radiodiffusion publique devrait partir de la base; les régions devraient être au coeur de la radiodiffusion publique dans notre pays. Je serais furieux si toutes les compressions étaient pratiquées au niveau régional et si l'administration centrale

n'était pas touchée. Je déplore le fait que, dans le passé, les compressions à la SRC aient épargné l'administration centrale et qu'elles aient plutôt affecté les régions, comme durant les années 80.

Je crois que les gens de la SRC et nous tous nous entendons pour dire qu'il y a encore trop de monde à l'administration centrale de la SRC. La section financière n'a pas besoin de compter des centaines d'employés. Je crois qu'il y a 200 personnes qui s'occupent des relations de la SRC, du CRTC et du gouvernement. La SRC pourrait être plus petite à ce chapitre.

La SRC doit se fonder sur les régions, des alliances et le réseautage grâce auxquels les producteurs, les créateurs et les journalistes pourraient travailler au niveau communautaire et local. Le réseau national serait en fait une alliance, le regroupement des différentes composantes régionales.

Les relations internes entre la gestion et les employés doivent changer. En fait, elles ont déjà commencé à changer. Il faut accélérer le changement. En siégeant au comité, j'ai appris d'excellentes choses au sujet de la SRC.

Par exemple, à Windsor, où une station a été fermée, la SRC et les employés se sont réunis et ont décidé de rouvrir la station. Cependant, ils l'ont fait sur des bases tout à fait différentes. Les producteurs, les techniciens, les journalistes et les acteurs travaillent tous ensemble sur un mode d'où sont exclues la confrontation et la hiérarchie. Même un journaliste ou un producteur peut porter une caméra ou brancher les projecteurs. Il n'y pas de code faisant des distinctions entre les différents postes et syndicats, entre les différents techniciens et ce qu'ils sont censés faire. La station fonctionne d'une manière tout à fait différente.

● (1710)

Je crois savoir que tout marche bien. C'est comme ça qu'il faut stimuler la création. C'est formidable. En voyant cette nouvelle façon de faire de la télévision à la SRC, je me mets à rêver qu'elle fasse tache d'huile partout au Canada.

Dans la même veine, je voudrais proposer une démarche davantage axée sur la cogestion comme solution aux difficultés de la SRC. Je sais qu'au cours de la première série de compressions dans les années 80 la SRC a fermé la station de Saskatoon. Je crois savoir que les employés de cette station voulaient exploiter celle-ci. Ils ont tenté d'acheter le matériel et de diriger eux-mêmes la station de la SRC à Saskatoon.

Voilà ce qu'il faudrait grandement encourager. Ce sont les employés de la SCR qui devraient avoir le dernier mot, non pas quelques cadres au siège social, à Ottawa, ou à Toronto, mais bien les acteurs locaux, les réalisateurs locaux, les reporters locaux et les techniciens locaux qui collaborent ensemble au fonctionnement de nos stations de radio et de télévision. Une approche plus syndicaliste, voilà le modèle que je recommanderais à la SRC de prendre sérieusement en considération.

En terminant, je tiens à exprimer ma déception à l'égard du Comité permanent du patrimoine canadien. Je ne suis qu'un membre associé et pas un membre à part entière. Le comtié s'est réuni pour la dernière fois l'automne dernier. Je crains qu'il ne se soit pas encore attaqué aux grands dossiers. Il ne cesse de tourner en rond. Le problème réside en partie dans le fait que le gouvernement est dépourvu de vision et de leadership et qu'il n'a pas d'orientation à présenter au comité.

Je serais porté à croire que les ministériels, qui sont membres du comité, ne s'entendent absolument pas entre eux sur l'orientation à donner à la radiodiffusion publique. On ne saisit pas que, vu leur importance, les compressions imposées à la SRC nécessiteront une transformation radicale des mandats. On n'a pa abordé comme il faut la question des mandats. Je serais porté à croire qu'une bonne partie du travail accompli par le comité est tombée à l'eau depuis que le ministre des Finances a prononcé son discours du budget. Nous devons revenir à la case départ et nous pencher d'abord et avant tout sur le mandat législatif de la SRC.

Le manque de vision et d'orientation du gouvernement en matière de radiodiffusion constituent un gros handicap pour la SRC. C'est le ministère des Finances qui dicte sa conduite au gouvernement. Je ne prétends pas pour autant que nous ne sommes pas confrontés à un grave problème d'endettement. La politique au Canada sera définie en fonction de la façon dont les divers partis politiques proposeront de s'attaquer à la dette et au déficit.

Selon moi, la réaction du gouvernement à la radiodiffusion publique n'est ni sage ni intelligente. Elle n'est pas réfléchie. Elle lui est dictée par le ministère des Finances et, à la fin, cela pourrait coûter au Canada encore plus d'argent ou la perte de ressources que nous avons accumulées au fil des ans dans un système public de radiodiffusion.

Il faut espérer que la Chambre acceptera l'amendement du Parti réformiste et que nous serons ainsi en mesure d'appuyer la motion que le Bloc québécois a présentée.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 15, j'ai le devoir, conformément à l'article 81 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur le champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Les crédits

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 171)

POUR

Députés

Abbott
Althouse
Blaikie
Cummins
Duncan
Forseth
Gilmour
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hoeppner
Johnston
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Strahl
Wayne

Ablonczy
Benoit
Brown (Calgary Southeast)
de Jong
Epp
Frazer
Grubel
Harper (Calgary West)
Harris
Hermanson
Jennings
Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Schmidt
Silye
Solomon
Stinson
Thompson
Williams—44

CONTRE

Députés

Adams
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellehumeur
Bergeron
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bélair
Bélisle
Campbell
Catterall
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Cowling
Crête
Debien
Deshaies
Dingwall
Dubé

Arseneault
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélanger
Calder
Caron
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collenette
Comuzzi
Crawford
Daviault
de Savoye
DeVillers
Discepola
Duceppe

Duhamel
Dupuy
English
Fillion
Flis
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Guay
Harvard
Hopkins
Ianno
Keyes
Knutson
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Lee
Lincoln
Loubier
MacLaren
Maheu
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Paradis
Paré
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Regan
Ringuette–Maltais
Robillard
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Valeri
Venne
Walker
Wells
Young —165

Dumas
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Fontana
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Hickey
Hubbard
Jacob
Kirkby
Kraft Sloan
Landry
Laurin
Lebel
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Malhi
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Parrish
Patry
Phinney
Pillitteri
Pomerleau
Reed
Richardson
Robichaud
Rocheleau
Rompkey
Serré
Sheridan
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Vanclief
Verran
Wappel
Whelan

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Bernier (Gaspé)
Bouchard
Canuel
Chan
Dalphond–Guiral
Fry
Guimond
Jackson
Mercier
Picard (Drummond)
Simmons
Ur

Bachand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Chamberlain
Culbert
Easter
Gaffney
Harper (Churchill)
Marchand
Peric
Sauvageau
Szabo
Volpe

• (1745)

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

La question suivante porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les résultats du vote sur la motion précédente s'appliquent inversement à la motion dont la Chambre est maintenant saisie de manière à indiquer que les libéraux votent contre.

Sauf erreur, les whips des autres partis vont indiquer comment leurs collègues vont voter.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois appuieront cette motion.

M. Silye: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste votent contre cette motion, à l'exception des députés qui souhaiteraient voter autrement.

[*Traduction*]

M. Solomon: Monsieur le Président, les néo-démocrates présents à la Chambre aujourd'hui voteront contre cette motion.

[*Français*]

M. Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le député indépendant de Beauce vote contre la motion.

[*Traduction*]

Mme Wayne: Monsieur le Président, je voterai contre.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 172)

POUR

Députés

Bellehumeur
Bélisle
Chrétien (Frontenac)
Daviault
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Shefford)
Ménard
Paré
Pomerleau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—37

Bergeron
Caron
Crête
Debien
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Loubier
Nunez
Plamondon
Rocheleau
Tremblay (Rosemont)

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Arseneault
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bethel
Blaikie
Bodnar
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bélair
Calder
Catterall
Clancy
Collenette
Comuzzi
Crawford
de Jong
Dingwall
Duhamel
Dupuy
English
Fewchuk
Flis
Forseth
Gagliano
Gerrard
Godfrey
Graham
Grose
Guarnieri
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Harvard
Hermanson
Hoeppner
Hubbard
Jennings
Keyes
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Reilly
Paradis
Patry
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Robillard
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Serré
Sheridan
Skoke
Solomon
Speller

Ablonczy
Althouse
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Calgary Southeast)
Brushett
Bélanger
Campbell
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Cowling
Cummins
DeVillers
Discepola
Duncan
Eggleton
Epp
Finlay
Fontana
Frazer
Gallaway
Gilmour
Goodale
Gray (Windsor West)
Grubel
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hickey
Hopkins
Ianno
Johnston
Kirkby
Kraft Sloan
Lee
Loney
MacLaren
Maheu
Maloney
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McTeague
Meredith
Milliken
Minna
Morrison
Murray
O'Brien
Pagtakhan
Parrish
Penson
Phinney
Pillitteri
Ramsay
Regan
Ringma
Robichaud
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Shepherd
Silye
Solberg
Speaker
St. Denis

Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Thalheimer
Tobin
Valeri
Verran
Wappel
Wells
Williams
Stewart (Brant)
Stinson
Telegdi
Thompson
Torsney
Vanclief
Walker
Wayne
Whelan
Young —172

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Bernier (Gaspé)
Bouchard
Canuel
Chan
Dalphond-Guiral
Fry
Guimond
Jackson
Mercier
Picard (Drummond)
Simmons
Ur
Bachand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Chamberlain
Culbert
Easter
Gaffney
Harper (Churchill)
Marchand
Peric
Sauvageau
Szabo
Volpe

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 16 mars, de la motion, ainsi que de l'amendement.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 16 mars 1995, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Manning portant sur une initiative parlementaire.

Le vote porte sur l'amendement.

• (1750)

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les résultats du vote sur la motion précédente s'appliquent à la motion dont est maintenant saisie la Chambre et indiquent que les libéraux votent pour.

[*Français*]

M. Duceppe: Les députés du Bloc québécois voteront contre cette motion.

[*Traduction*]

M. Silye: Monsieur le Président, les réformistes se prononcent contre l'amendement.

M. Solomon: Monsieur le Président, à titre de whip du caucus du NPD, je déclare que les néo-démocrates présents cet après-midi votent contre.

Mme Wayne: Monsieur le Président, je vote pour.

M. Bernier (Beauce): Pour, monsieur le Président.

M. Arseneault: Monsieur le Président, comme il s'agit d'une initiative parlementaire, j'appuie officiellement l'amendement.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

(Vote nº 173)

POUR

Députés

Adams
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bélair
Calder
Catterall
Clancy
Collenette
Comuzzi
Crawford
Dingwall
Duhamel
Eggleton
Fewchuk
Flis
Gagliano
Gerrard
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Ianno
Kirkby
Kraft Sloan
Lee
Loney
MacLaren
Maheu
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Paradis
Patry
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Robichaud
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Tobin
Valeri
Verran
Wappel
Wells
Young —129
Arseneault
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Bernier (Beauce)
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélanger
Campbell
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Cowling
DeVillers
Discepola
Dupuy
English
Finlay
Fontana
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hickey
Hubbard
Keyes
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
O'Brien
Pagtakhan
Parrish
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Ringuette-Maltais
Robillard
Rompkey
Serré
Sheridan
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Thalheimer
Torsney
Vanclief
Walker
Wayne
Whelan

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Althouse	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Blaikie	Brown (Calgary Southeast)
Bélisle	Caron
Chrétien (Frontenac)	Crête
Cummins	Daviault
Debien	de Jong
de Savoye	Deshaies
Dubé	Duceppe
Dumas	Duncan
Epp	Fillion
Forseth	Frazer
Gagnon (Québec)	Gauthier (Roberval)
Gilmour	Godin
Grubel	Guay
Hanrahan	Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hayes	Hermanson
Hoeppner	Jacob
Jennings	Johnston
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Leblanc (Longueuil)	Leroux (Shefford)
Loubier	Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Ménard	Nunez
Paré	Penson
Plamondon	Pomerleau
Ramsay	Ringma
Rocheleau	Schmidt
Scott (Skeena)	Silye
Solberg	Solomon
Speaker	Stinson
Strahl	Thompson
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Venne	Williams—80

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Bachand
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard	Brien
Canuel	Chamberlain
Chan	Culbert
Dalphond-Guiral	Easter
Fry	Gaffney
Guimond	Harper (Churchill)
Jackson	Marchand
Mercier	Peric
Picard (Drummond)	Sauvageau
Simmons	Szabo
Ur	Volpe

Le Président: Je déclare l'amendement adopté.

Le prochain vote porte sur la motion amendée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le Président: Je déclare la motion adoptée à la majorité.

(La motion amendée est adoptée.)

Le Président: Comme il est 18 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 décembre 1994, de la motion et de l'amendement.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, nous discutons aujourd'hui d'une motion présentée par le député de Scarborough—Rouge River. Selon la motion, les activités du Centre de la sécurité des télécommunications devraient être surveillées par un autre organisme, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité (CSARS).

Le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) a deux fonctions. Il écoute les communications des autres et essaie de faire en sorte que personne n'écoute les nôtres. C'est un organisme d'espionnage qui s'occuperait, dit-on, des renseignements extérieurs. Cela est assez intéressant compte tenu de tous les moyens modernes dont disposent les espions pour accumuler toutes sortes de renseignements sur la vie privée des gens.

Aujourd'hui, il est possible d'intercepter tous les appels téléphoniques, tous les télex et tous les messages télécopiés. En fait, avec du matériel peu coûteux installé à l'arrière d'une fourgonnette, on peut reproduire ce que quelqu'un est en train de taper à son clavier d'ordinateur trois pâtés de maison plus loin en captant les radiations électromagnétiques. On appelle cela l'interception électromagnétique.

Selon le rapport intitulé *Période de transition mais non de crise*, qu'un comité spécial de la Chambre des communes a produit en septembre 1990, cette technique a d'importantes répercussions. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! J'aimerais obtenir la coopération des députés pour que la période des initiatives parlementaires se déroule dans l'ordre. Je prie ceux qui ont des affaires à régler en dehors de la Chambre de sortir.

M. Penson: Merci, monsieur le Président. Pendant un moment, j'ai cru que nous étions revenus à la période des questions. Dans le rapport produit par un comité spécial de la Chambre des communes en septembre 1990 et intitulé *Période de transition mais non de crise*, on peut lire que cette technologie a de sérieuses répercussions sur les droits et les libertés des personnes.

Selon le rapport, il est probable que le SCRS se sert de cette technologie et que le CST est lui aussi en mesure de l'utiliser et que les deux mettent leurs renseignements en commun. Dans le rapport, on se demande si cette technologie sert contre des Canadiens et des immigrants reçus. On se demande même si les

techniques d'interception électromagnétiques constituent une infraction au Code criminel. L'interception électromagnétique peut se faire sans être détectée parce qu'elle ne nécessite pas d'entrer par effraction chez quelqu'un ou de pénétrer illégalement sur sa propriété.

Le comité s'est dit d'avis que le CST devrait obtenir un mandat d'un tribunal avant d'utiliser l'interception électromagnétique. Est–ce ce que fait le CST avant de commencer ses enquêtes sur des gouvernements étrangers, des sociétés étrangères ou des non–Canadiens? Qui sait?

Il y a beaucoup de choses que nous ignorons au sujet de cette activité financée au moyen de deniers publics. Nous ne savons pas combien le CST dépense parce que son budget est dissimulé quelque part dans les dépenses du ministère de la Défense nationale. Nous ne savons pas combien de personnes y travaillent parce que ces données ne sont pas publiées. Nous ne savons pas si le CST fait ce qu'il est censé faire parce qu'il n'a pas de mandat. Nous ne pouvons faire que des suppositions éclairées.

Dans une étude de fond de 1993 sur le Centre de la sécurité des télécommunications, c'est–à–dire le service de renseignement le plus secret du Canada, un attaché de recherche du Parlement conclut qu'en 1991, le budget annuel du CST était de l'ordre de 100 à 125 millions de dollars. Ce montant ne comprenait pas les coûts supplémentaires de 150 millions de dollars relatifs au personnel et aux autres services de soutien fournis par les Forces canadiennes.

La même étude de fond établit le nombre d'employés à 875 en juin 1993, mais cela ne comprend pas les 1 100 personnes que les forces canadiennes ont affectées à divers centre d'écoute au Canada, aux Bermudes et en Allemagne.

La guerre froide est terminée. Nous avons peut–être des différends mineurs avec les pays étrangers au sujet du poisson et nous sommes peut–être engagés dans des batailles internes importantes sur la question de savoir qui demeure dans le Canada et qui s'en va et sur ce qui reste dans le budget fédéral et ce qui n'en fait plus partie. Il n'y toutefois plus de raison, pour peu qu'il y en ait eu au début, de garder la population canadienne dans l'ignorance à propos de ce mystérieux organisme.

Le grand danger, c'est que cet organisme participe à des activités qui ne le regardent en rien, comme espionner des Canadiens, ou qu'il fasse quelque chose d'illégal.

Actuellement, le CST n'a de comptes à rendre à personne. Il est vrai que le ministre de la Défense nationale approuve les dépenses des grands projets d'immobilisations du CST, son plan opérationnel pluriannuel et ses initiatives importantes qui ont de vastes répercussions sur les orientations ou les aspects juridiques, mais le CST relève du sous–greffier de la Sécurité et du Renseignement du Bureau du Conseil privé pour ce qui est des politiques et de la gestion des opérations. La main droite ne peut être tenue responsable de ce que fait la gauche, et vice–versa.

Aucun organisme gouvernemental ne devrait échapper à l'examen de ses activités. Tout organisme gouvernemental devrait avoir des comptes à rendre à quelqu'un ou à un organisme ayant une obligation redditionnelle envers la population canadienne. Les Canadiens ont le droit de savoir si le CST dépense 125 millions de dollars ou s'il en a dépensé 275 millions en 1991. Actuellement, nous n'en savons rien. De plus, ils ont le droit de savoir combien a été dépensé l'an dernier et quel sera le budget de la prochaine année.

Le CST a sur sa liste de paie 875 personnes qui interceptent les communications de gouvernements, d'entreprises et de particuliers étrangers. Quelqu'un devrait surveiller et écouter les conversations de ces employés.

Mes collègues et moi–même appuierons la motion que le député a présentée dans le cadre des initiatives parlementaires et tout amendement qui obligera cet organisme à rendre davantage de comptes à la population canadienne. Je crois comprendre que deux amendements ont été proposés à la motion. Le premier a été présenté par le député de Bellechasse et il demande que le CST dépose à la Chambre un rapport annuel sur ses activités.

Le deuxième amendement est présenté par l'auteur de la motion originale. Il vise à modifier la motion de manière qu'un organisme indépendant autre que le CSARS examine les activités du Centre de la sécurité des télécommunications. Cet amendement renforce la motion. Je félicite le député de Scarborough—Rouge River d'avoir présenté celle–ci et j'espère qu'il aura l'appui de tous ses collègues de la Chambre.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur cette question.

Je sais que mon collègue rédigera un amendement à la motion que j'ai bien hâte de voir. Sans mentionner expressément l'amendement, il tentera, je crois, de le soulever au moyen d'un recours au Règlement, peut–être dès que j'aurai fini de parler.

Je tiens d'abord à signaler la signification de trois sigles. Je vais les utiliser abondamment. Le CST, c'est le Centre de sécurité des télécommunications; le SCRS, c'est le Service canadien du renseignement de sécurité; enfin, le CSARS, c'est le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité.

Je suis très satisfait de la nouvelle version de la motion. Elle explicite davantage l'intention du député. C'est important, à cette étape, car il est impératif de comprendre pourquoi on a apporté un amendement à la motion.

Il convient de définir ce qu'on entend par l'expression «renseignements touchant l'étranger». On entend par là les renseignements ou les activités concernant les capacités, les intentions ou les activités d'États étrangers, de sociétés ou de particuliers et ayant trait à la défense du Canada ou à la conduite des affaires internationales du Canada.

• (1805)

Cela peut comprendre des renseignements de nature politique, économique, militaire, scientifique ou relatifs à la sécurité. Contrairement à la plupart de ses alliés, le Canada n'a pas de service d'espionnage à l'étranger.

Toutefois, comme la plupart des pays du monde, le Canada a mis en place de modestes moyens de collecte et d'analyse de renseignements touchant l'étranger. Depuis la Seconde Guerre mondiale, les principaux ministères du gouvernement du Canada qui sont intervenus dans les domaines du renseignement sont le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi que le ministère de la Défense nationale.

Le Service canadien du renseignement de sécurité a été créé en 1984 et assujetti à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Il a pour mandat d'agir à titre d'organisme national du renseignement. Il est chargé de protéger la sécurité du Canada et de se livrer à des activités de renseignement de sécurité pour contrer des menaces possibles ou réelles contre le Canada ou les citoyens canadiens.

Il y a deux principales menaces à la sécurité nationale que le SCRS a été créé pour étudier en vertu de la loi qui le régit: les activités d'espionnage menées par des États étrangers contre le Canada et la violence à caractère politique qui peut prendre la forme d'actes terroristes.

La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité établit un cadre très strict pour les enquêtes du service afin de s'assurer qu'on préserve les droits et libertés des Canadiens tout en protégeant les Canadiens contre tout ce qui menace leur sécurité. Il est évident que la surveillance du Centre de la sécurité des communications par le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité causera certains problèmes.

En effet, on a créé le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité précisément pour surveiller les activités du Service canadien du renseignement de sécurité qui, contrairement au CST, ne joue pas un rôle direct dans la collecte de renseignements extérieurs.

La Loi sur le SCRS précise exactement le rôle du CSARS. Le mandat du CST, en vertu du programme de renseignement sur les transmissions, consiste à recueillir, à analyser et à transmettre des renseignements extérieurs dans le cadre de la politique gouvernementale en la matière.

Ainsi, il ne conviendrait pas, à ce stade–ci, de modifier la Loi sur le SCRS, qui est du ressort du solliciteur général, pour inclure dans le mandat du CSARS une institution comme le CST qui, après tout, relève de la compétence du ministre de la Défense nationale, lequel doit rendre des comptes par d'autres voies.

De plus, le CSARS a déjà un éventail de responsabilités dans le domaine des enquêtes. Il s'occupe des plaintes et agit à titre de comité d'appel sur le plan des évaluations de sécurité et des décisions influencées par des motifs de sécurité en vertu des lois sur la citoyenneté et l'immigration.

Les responsabilités délicates des deux organisations en matière de renseignement exigent des mécanismes de surveillance distincts. Le SCRS est donc le service qui s'occupe des renseignements nationaux et le CSARS a le mandat et les compétences nécessaires pour surveiller ses activités.

Le CST se charge des renseignements de sécurité extérieurs et les compétences et les connaissances nécessaires pour examiner ce type d'activité sont tout à fait différentes.

Le CST a deux programmes. Tout d'abord, il offre des conseils techniques et certains services sur la sécurité des télécommunications du gouvernement fédéral, notamment le traitement électronique des données. Dans ce domaine, on appelle les éléments de ce programme INFOSEC, Sécurité de l'information.

L'autre aspect est le renseignement sur les transmissions mieux connu sous le nom de SIGINT par les gens intéressés. On craint dans certains milieux que le CST ne rende pas suffisamment de comptes. Il est peut–être utile de préciser plus en détail la structure en place à cet égard.

Le ministre de la Défense nationale rend des comptes au Parlement au nom du CST. Il approuve les dépenses en capital de l'organisme, son programme opérationnel pluri–annuel et, à la suite des consultations voulues avec les sous–ministres compétents, les principales initiatives du CST ayant des conséquences importantes sur les plans politique ou juridique.

Le directeur du CST relève du sous–ministre de la Défense nationale pour ce qui est des questions financières et administratives et du sous–greffier, sécurité, renseignements et conseiller juridique, au Bureau du Conseil privé, pour les questions touchant la politique ou les opérations. Les deux sous–ministres font rapport directement au ministre de la Défense nationale au sujet de ces questions touchant le CST.

De plus, des mesures ont été prises pour que le CST réponde aux exigences du gouvernement en matière de renseignement de sécurité d'une manière qui soit respectueuse des lois, efficace et sensible aux changements qui peuvent survenir dans les relations internationales. C'est très important et, pour cette raison, on a prévu les dispositions suivantes.

Il y a un avocat du ministère de la Justice sur place qui consulte les avocats principaux sur des questions juridiques. Tous les plans stratégiques et tous les nouveaux énoncés de politique du CST sont soumis à l'examen du comité interministériel de la sécurité et des renseignements. Cet organisme est assujetti aux mécanismes d'examen administratif du ministère de la Défense nationale.

• (1810)

Le CST respecte toutes les lois canadiennes, dont le Code criminel, la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi canadienne sur les droits de la personne. De plus, il est pleinement assujetti à un examen des bureaux du commissaire à la protection de la vie privée, du commissaire aux langues officielles, du vérificateur général et de la Commission canadienne des droits de la personne. Un vaste système de responsabilisation a donc été prévu pour le CST.

Même s'il a recommandé que le CSARS surveille le CST, le comité spécial sur la Loi sur le SCRS a précisé qu'il n'avait pas trouvé de preuve d'abus de la part du CST. De toute évidence, le gouvernement envisagerait des moyens appropriés de renforcer la surveillance du CST si le besoin s'en faisait sentir.

Le CST fait partie intégrante du secteur du renseignement de sécurité dont j'ai parlé et, en fait, joue un rôle crucial dans ce secteur. Comme le ministre de la Défense nationale et le premier

ministre l'ont déjà déclaré à la Chambre, il ne vise pas les Canadiens. Peu importent les mesures que nous allons prendre, nous devrons toujours veiller à ne pas diminuer la capacité du CST de défendre les intérêts de notre pays. C'est de cela dont nous devons tenir compte dans la décision que nous sommes appelés à prendre.

Nous voulons créer, pour cet organisme, une forme de surveillance qui soit efficace, économique et appropriée, qui améliore les mécanismes actuels de responsabilisation sans nuire au rôle que l'on veut faire jouer au CST ou au CSARS ou que ces organismes doivent jouer.

L'amendement que mon collègue a proposé nous conduira dans la bonne direction. J'espère sincèrement que les députés vont l'appuyer.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, cette motion a donné lieu à beaucoup de consultation de part et d'autre de la Chambre. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je présente les amendements suivants.

Je crois que le député de Bellechasse consentira à retirer son amendement actuel à la motion. La motion pourra alors être reformulée pour préciser son esprit et y incorporer l'esprit de l'amendement du député de Bellechasse.

Ce nouvel amendement se lirait donc comme suit. Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «devrait» et en les remplaçant par ce qui suit:

créer un organisme extérieur et indépendant qui contrôlerait les activités du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), dont les missions seraient semblables à celles du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité à l'égard du Service canadien du renseignement de sécurité, et qui ferait rapport annuellement à la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais savoir, en premier lieu, si l'honorable député de Bellechasse voudrait s'adresser à la Chambre au sujet de son amendement. Est–ce qu'il le retire?

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, oui, je consens, de la façon dont vous l'a expliqué l'honorable député de Scarborough—Rouge River, à ce que mon amendement soit retiré.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre y consent–elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est retiré.)

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, comme il a été mentionné tout à l'heure, le député de Bellechasse retire son amendement pour se rallier à l'amendement du député de Scarborough—Rouge River, que nous avons l'intention, nous du Bloc, d'appuyer, comme il a été mentionné précédemment.

• (1815)

J'écoutais le discours du secrétaire parlementaire à la Défense tout à l'heure et je me posais certaines questions dans le sens que le député a dit que le CST avait des comptes à rendre au ministère de la Défense au niveau administratif et qu'il avait des comptes à rendre de son rôle et de ses libertés, si on peut appeler cela ainsi, au niveau du greffier. Je trouve un peu curieux qu'on se fie au contrôle du ministère de la Défense en ce qui concerne l'administration du CST.

Je me suis donné la peine de faire quelques petites recherches à l'intérieur du budget de la Défense et je vais vous donner quelques exemples qui sautent aux yeux de façon presque dramatique quand on se rend compte que le contrôle du CST relevait au niveau administratif du ministère de la Défense.

J'ai relevé dans un cas d'acquisition de systèmes de téléphonie protégée phase 1 dont les prévisions avaient été faites à 8 824 000 $. Lorsque l'acquisition a été terminée, les coûts en étaient rendus à 14 251 000 $, c'est–à–dire dépassés de 61 p. 100. C'était le rôle du ministère de la Défense de surveiller les coûts administratifs du CST.

Autre exemple, entre le 1er avril et le 31 mars 1993, on a investi dans un système d'Axis restreint dont les prévisions de départ étaient de 23 millions. Et lorsque cela a été terminé, cela a coûté la modique somme de 51 millions. Un budget dépassé de 117 p. 100. Toujours sous le contrôle administratif du ministère de la Défense.

Autre exemple, au 31 mars 1994, se terminait un réseau de téléinformatique intégré dont environ 75 p. 100 étaient consacrés pour l'usage du CST. La prévision de départ était de 41 650 000 $ et lorsque les travaux ont été terminés, la modique somme de 78 millions de dollars était dépensée, encore sous le contrôle administratif du ministère de la Défense.

J'aurais plusieurs exemples à donner comme ceux–là d'acquisition de matériels très sophistiqués qui servent dans l'écoute électronique, la téléphonie, les logiciels, etc. On a déterminé, à l'instar de plusieurs intervenants dans ce dossier que le rôle du CST était de servir le ministère des Affaires extérieures, servir la GRC, servir, entre autres, le ministère de la Défense mais surtout de colliger des informations qui viennent de communications à l'extérieur du pays, mais jamais au grand jamais il ne fallait toucher à des communications à l'intérieur du Canada, comme l'avait signalé à plusieurs reprises l'opposition officielle, et qui avaient été niées par le premier ministre une première fois. Après cela, le premier ministre avait dit qu'on avait donné des directives de façon à ce que cela ne se fasse pas, cela avait été aussi corroboré par la vice–première ministre et aussi corroboré par le ministre de la Défense.

Le ministre de la Défense avait dit aussi que le CST était sous la tutelle du ministre de la Défense lui–même et de son sous–ministre et qu'il n'avait pas besoin d'autre forme de contrôle que cela et que l'on connaissait bien le rôle du CST, le Centre de la sécurité des télécommunications, et qu'on pouvait ne pas craindre d'aucune espèce de façon des interférences dans les commu-

nications entre Canadiens ou à l'intérieur du Canada. Voilà que maintenant, une motion présentée par un député libéral nous amène à créer un service de surveillance du CST, que le Bloc québécois et le Parti réformiste a aussi approuvé. Je souscris d'emblée à cette motion, mais je vais aller un peu plus loin en disant que cette motion est déjà une prise de position très avantageuse, à notre sens, qui doit amener une surveillance au niveau du CST, qui à mon sens est très importante.

Je veux aller plus loin en disant que c'est simplement la motion.

• (1820)

Est–ce que nous irons plus loin dans la discussion et que nous adopterons vraiment une loi qui surveillera les agissements du Centre de la sécurité des télécommunications? Comme je vous le décrivais à l'aide d'exemples, sur le plan administratif, je ne suis pas sûr que le contrôle par le niveau administratif du ministère de la Défense est adéquat.

Je vous ai cité quatre ou cinq exemples où les dépenses en millions avaient presque doublé à trois reprises, et plus que doublé à une quatrième reprise. Lorsque cette motion sera adoptée à l'unanimité en cette Chambre, il sera important d'y donner suite et d'adopter une loi qui permettra de gérer autant l'aspect administratif que le rôle précis du CST. On pourra alors contrôler son interférence dans les communications canadiennes, afin de s'assurer qu'il ne s'ingère pas dans la vie privée des citoyens, des parlementaires, des directeurs de compagnie ou d'autres personnes en vue qui peuvent être appelées à prendre des décisions et que le CST pourrait suivre de près et parfois contrôler ou donner des renseignements qui, selon notre système canadien, ne sont pas acceptables.

En terminant, j'aimerais ajouter que nous approuvons cette motion. Toutefois, j'aimerais signaler qu'il faudra revenir dans cette motion et probablement dans ce projet de loi sur les lacunes administratives au sein du ministère de la Défense et qui ont été soulevées à plusieurs reprises par le vérificateur général.

Dans le budget du ministère de la Défense, on voit que les coûts attribués au CST peuvent varier entre 200 et 255 millions, parce que, à l'intérieur des budgets du ministère de la Défense, il y a certains instruments sophistiqués qui vont servir au CST et aux communications du ministère de la Défense. Je pense malheureusement qu'une espèce de séparation entre ces deux données devrait être intégrée à l'intérieur du projet de loi qui pourra suivre cette motion, de façon à mieux contrôler les dépenses du CST qui, à mon sens, sont un peu perdues et mal gérées par le ministère de la Défense, étant donné que, dans un dédale d'acquisitions de certains équipements trop modernes ou ultramodernes, vous ne pouvez dire si l'utilisation est à 100 p. 100 pour le CST ou 20 p. 100 pour le ministère de la Défense ou pour la marine ou pour l'aviation.

Ayant parcouru le budget des cinq dernières années, j'ai eu de la difficulté à saisir à chaque endroit ce qui était relié au CST. Je pense que cette situation devrait être clarifiée pour éviter qu'on puisse estimer un budget entre 200 et 250 millions et avoir, à la suite d'estimations pour l'acquisition de matériel, des augmentations de plus de 112 à 117 p. 100 lorsqu'on acquiert ce matériel.

[*Traduction*]

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui concernant le système canadien de sécurité nationale et le rôle unique que jouent les organismes de surveillance dans ce système.

La motion amendée dont nous sommes saisis recommande la mise en place d'un mécanisme indépendant et externe, chargé de surveiller les activités du Centre de la sécurité des télécommunications.

J'approuve cette motion. À mon avis, elle servira les intérêts des Canadiens qui se sentiront plus sûrs et confiants, s'ils savent que cet élément de notre système de sécurité nationale est placé sous la surveillance d'un membre du Cabinet et d'un comité de surveillance indépendant.

L'expérience acquise depuis une décennie avec le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, ou CSARS, qui surveille le Service canadien du renseignement de sécurité, ou SCRS, comporte peut–être d'importantes leçons pour l'avenir.

Le CSARS a été conçu en tant qu'organisme unique chargé de la surveillance d'un organisme particulier, le SCRS. Il représente aussi un mécanisme d'appel quand il est question d'autorisations de sécurité qui sont parfois exigées en vertu de lois.

Le CSARS devait remplir ses responsabilités dans le cadre d'un système de sécurité nationale qui est plus étendu que le CSARS et que le SCRS, et qui inclut le Centre de la sécurité des télécommunications.

• (1825)

Si la motion dont nous sommes saisis était adoptée, il faudrait veiller, à mon avis, à ce que tout nouvel organisme de surveillance joue un rôle approprié envers le CST et contribue également de façon positive à ce que j'appellerais l'équilibre délicat entre les intérêts nationaux et les droits de la personne, équilibre qui fait la renommée du système de sécurité nationale du Canada.

En 1984, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur les infractions en matière de sécurité sont entrées en vigueur. Au moyen de ces lois, nous avons créé un nouveau cadre législatif régissant le système de sécurité nationale du Canada. Ces nouvelles lois tendaient à établir cet équilibre dont je parlais, à créer un système équilibré et responsable visant la protection des intérêts du Canada en matière de sécurité nationale et la préservation de la démocratie dont jouissent les Canadiens.

L'équilibre doit être au centre de toute nouvelle loi touchant le CST ou encore le SCRS et le CSARS. Dans ce même ordre d'idées, je voudrais signaler certains éléments que nous devons préserver et qui contribuent à cet équilibre.

Premièrement, il faut veiller à maintenir l'équilibre entre la nécessité de préserver notre sécurité nationale et le respect des droits de la personne et des libertés individuelles.

Deuxièmement, il faut confier au service assez de pouvoirs pour lui permettre de produire des renseignements utiles sur la sécurité tout en imposant des contrôles prévus par la loi et en donnant des directives claires pour pouvoir préserver l'équilibre.

Troisièmement, comme c'est le cas avec le SCRS, il faut autoriser l'utilisation de techniques intrusives. Pour compenser le recours à ces techniques, on obligera le service à obtenir au préalable l'autorisation d'agir ainsi soit auprès d'un ministre, soit auprès de la Cour fédérale. C'est du moins ce que prévoit la Loi sur le SCRS.

Enfin, le besoin de confidentialité doit être équilibré par la responsabilité ministérielle et un examen indépendant. Les principes du contrôle ministériel et de la responsabilité ministérielle sont des piliers de la démocratie parlementaire canadienne. La Loi sur le SCRS garantit que le solliciteur général sera pleinement informé et qu'il aura un pouvoir de direction à l'égard de la politique. La loi lui donne aussi les moyens de diriger et de guider le service.

La loi prévoit aussi un examen indépendant par le CSARS. La responsabilité d'effectuer un examen externe indépendant a été confiée au Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, qui rend compte au Parlement par l'entremise du solliciteur général. Le rôle unique du CSARS est un élément innovateur et important de notre système de sécurité nationale. Le rôle de surveillance du CSARS est la pierre angulaire du cadre de responsabilité établi par la Loi sur le SCRS et un élément important de notre système de sécurité nationale. Le CSARS a le mandat d'examiner les activités du SCRS en mettant l'accent sur l'équilibre délicat entre la sécurité nationale et la liberté individuelle.

Étant donné l'importance du CSARS tel qu'il est constitué actuellement, je suis d'avis qu'il ne conviendrait pas d'élargir son mandat pour l'autoriser à examiner les activités du CST. Un tel changement aurait pour effet soit de diluer les fonctions du CSARS à l'égard du SCRS ou de diminuer la responsabilité ministérielle.

Je suis certaine que les députés ne voudraient pas que l'efficacité du CSARS soit réduite. Si on élargissait le mandat du CSARS pour y inclure la surveillance des activités du CST, il faudrait presque certainement accroître considérablement le nombre de membres du CSARS. Il faudrait aussi augmenter le personnel du CSARS, qui a acquis une expérience enviable dans le domaine du renseignement de sécurité à l'échelle nationale. Les compétences et les connaissances requises pour scruter les activités de renseignement de l'étranger diffèrent totalement de celles qui sont nécessaires pour examiner un service du renseignement national comme le SCRS.

Il nous faut étudier attentivement les implications importantes de ce qui est proposé dans la motion à l'étude. Nous ne manquons pas de garde-fou. L'expérience que nous avons acquise au long de la dernière décennie dans le cadre du système national de sécurité existant peut nous être très utile en examinant le SCRS et en examinant les rôles que jouent le ministre et le CSARS à l'égard du SCRS. Je recommanderais donc d'examiner attentivement ces leçons et de les appliquer à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'efficacité avérée du système national de sécurité mis sur pied il y a plus d'une décennie constitue une excellente base sur laquelle nous pouvons bâtir. En étudiant cette motion, nous devrions avoir pour intention de poursuivre le bon travail qui a été accompli jusqu'ici, de bâtir sur cette expérience et de convaincre les milieux intéressés et nos concitoyens que le Centre de la sécurité des télécommunications sait également rendre des comptes.

• (1830)

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Scarborough—Rouge River a précisé qu'il voulait avoir le dernier mot en vertu du droit de réplique. La Chambre doit comprendre que personne ne pourra prendre la parole sur cette motion après lui. Il mettra donc fin au débat parce que je dois mettre la question aux voix à 18 h 34 au plus tard.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, nous espérons que la motion qui sera sans doute adoptée aujourd'hui constituera un jalon en matière de responsabilité parlementaire.

Étant donné que personne ne fait rien tout seul au Parlement, je voudrais mentionner un certain nombre de députés qui ont participé au développement de cette question jusqu'à maintenant. Parmi eux, on compte des membres du sous-comité de la sécurité nationale: le député de Bellechasse, du Bloc québécois; la députée de Surrey—White Rock—South Langley, du Parti réformiste; le député de Scarborough-Ouest, la députée de Windsor—Sainte-Claire et le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, du Parti libéral.

Je voudrais également souligner la coopération et la participation du ministre de la Défense nationale et de son secrétaire parlementaire, le député de Bonavista—Trinity—Conception. Je voudrais également mentionner le fait que le premier ministre s'est intéressé à cette question et reconnaître son rôle.

Je reconnais aussi les députés de la législature précédente, le sous-comité de la sécurité nationale, et son président, M. Blaine Thacker, de Lethbridge, ainsi que diverses autres personnes, notamment des journalistes de la presse écrite et électronique, qui n'ont pas ménagé leurs efforts jusqu'à aujourd'hui et qui, je l'espère, continueront de travailler dans ce domaine. Je remercie les députés de leur appui aujourd'hui.

(La motion amendée est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, dans la question que j'ai récemment posée à la ministre de la Santé, je signalais que de nombreux Canadiens sont atteints de sclérose en plaques. Ils sont au nombre de 50 000. La recherche médicale a permis de mettre au point des médicaments qui se sont révélés efficaces dans le traitement de cette maladie.

L'un de ces médicaments, le Betaseron, est déjà utilisé depuis plus d'un an aux États–Unis. Au Canada, quelque 15 000 personnes atteintes de la sclérose en plaques pourraient utiliser le Betaseron.

Malheureusement, le Betaseron n'est pas encore disponible au Canada parce que la Direction générale de la protection de la santé de Santé Canada n'a pas encore terminé l'étude de ce médicament. À l'heure actuelle, le Programme fédéral de médicaments d'urgence est le seul intermédiaire grâce auquel on peut se procurer du Betaseron au coût de 17 000 $ ou plus par année.

Le gouvernement de l'Ontario a récemment annoncé qu'il allait prochainement étendre le programme provincial de financement des médicaments afin d'aider les personnes qui ont besoin de médicaments chers. Malheureusement, ceux qui ont besoin de Betaseron seraient admissibles à l'aide du programme, mais le médicament ne sera pas disponible tant que l'examen n'en sera pas terminé.

Je suis bien conscient que la Direction générale de la protection de la santé doit suivre des directives précises avant d'autoriser la distribution au Canada d'un nouveau médicament. Je ne suggère pas davantage de diminuer de quelque façon que ce soit le processus d'examen.

L'examen des nouveaux médicaments par la Direction générale de la protection de la santé est essentiel à la sécurité des Canadiens. On comprendra néanmoins que les Canadiens qui souffrent de sclérose en plaques sont impatients de se procurer du Betaseron plus aisément et à prix abordable. Ces personnes sont d'autant plus mécontentes de la lenteur du processus d'examen que la Direction de la protection de la santé a accepté de traiter ce dossier en priorité et en grande vitesse.

La société Berlex Canada Inc. est l'auteur de la demande d'examen du Betaseron qui a été présentée en février 1994. Plus d'une année s'est écoulée et l'examen n'est toujours pas terminé.

• (1835)

En posant ma question à la ministre de la Santé, j'espérais qu'elle aurait pu nous dire où en est l'examen du médicament. Étant donné que le processus d'examen contribue grandement à faciliter l'accès au Betaseron à un prix abordable, la ministre reconnaîtra certainement qu'il est dans l'intérêt des Canadiens atteints de sclérose en plaques que le processus d'examen arrive à terme le plus rapidement possible.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre au député, l'approbation rapide d'une nouvelle chimiothérapie est une préoccupation que nous partageons tous. Dans ce contexte, je tiens à souligner que le médicament dont il parle, le Betaseron, n'a pas encore été approuvé sur le marché canadien.

Le chef de la Direction des médicaments de Santé Canada examine actuellement ce médicament en priorité. Le fabricant n'a pas soumis le Betaseron à l'approbation du Canada en même temps qu'il l'a fait aux États–Unis, où il est déjà approuvé. Cependant, dans des circonstances particulières, le ministère de la Santé autorise la vente de médicaments qui sont actuellement commercialisés dans d'autres pays, mais pour lesquels le Canada n'a pas encore reçu un avis de conformité.

Lorsqu'il existe une urgence médicale et que le traitement habituel est inefficace, on peut se procurer certains médicaments, y compris le Betaseron, par l'intermédiaire du Programme de médicaments d'urgence.

Bien que la sécurité soit la principale préoccupation de Santé Canada, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés est chargé de réglementer le prix de ces médicaments. Le conseil a compétence non seulement sur les médicaments brevetés vendus suivant un avis de conformité, mais également sur les médicaments vendus aux termes du Programme de médicaments d'urgence.

Comme le Betaseron est un médicament breveté, le conseil en examine actuellement le prix.

Pour conclure et pour répondre au député, je désire l'assurer que la méthode d'approbation des médicaments qu'utilise Santé Canada vise à assurer que des médicaments sûrs et efficaces sont mis à la disposition de tous les Canadiens le plus efficacement et le plus rapidement possible. Tous les efforts sont déployés pour accélérer l'examen du Betaseron sans mettre en péril la santé et la sécurité des Canadiens qui souffrent de sclérose en plaques.

[*Français*]

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LE STATUT DE LA FEMME

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le 16 mars dernier, je demandais à la vice–première ministre comment elle pouvait justifier l'abolition du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Mon étonnement et celui de nombreux groupes de femmes, face à cette décision du gouvernement, provenait du fait que cet organisme était réputé pour l'excellence de ses recherches dans les domaines qui concernent les femmes.

On sait que le Conseil analysait également l'impact des politiques et de la législation sur la situation des femmes. De plus, le Conseil s'était taillé une solide réputation d'organisme indépendant qui, même s'il dépendait largement des fonds gouvernementaux, réussissait à maintenir une attitude de neutralité face au gouvernement.

En réponse à ma question, la vice–première ministre invoquait comme motif la décision de son gouvernement, et je la cite: «Les conseils de femmes à travers le pays nous disaient qu'ils étaient en meilleure position pour livrer des analyses politiques que ceux qui sont nommés par arrêté en conseil.» Cette réponse est surprenante pour deux raisons. Tout d'abord, je traiterai du soi–disant souhait exprimé par les groupes de femmes d'effectuer elles–mêmes les analyses politiques.

J'incite fortement la vice–première ministre à dévoiler, à cette Chambre, les noms de ces organismes. Ma demande est parfaitement justifiée, puisque tous les échos qui nous sont parvenus, et je dis bien tous les échos, sont à l'effet contraire. Que l'on parle de la Fédération des femmes du Québec et des organismes qui y sont rattachés, que l'on parle du Groupe relais–femmes, de l'Association des collaboratrices et partenaires d'affaires, que l'on parle du plus gros organisme de femmes pancanadien, le Conseil canadien d'action sur le statut de la femme, mieux connu sous la vocable de NAC, l'AFEAS, que ce soit les universités d'Ottawa et de Carleton, regroupées sous l'égide de la Chaire conjointe en études des femmes, que l'on parle enfin de certains éditorialistes, tous et toutes sont unanimes pour regretter la décision de l'honorable secrétaire d'État à la Condition féminine et de son gouvernement.

Auprès de quels groupes le gouvernement a–t–il donc reçu l'appui tant vanté lors de l'annonce de la décision? Oui, autant les groupes de femmes que l'opposition officielle sont intéressés à en connaître l'identité.

Ces groupes veulent aussi savoir du gouvernement d'où les fonds nécessaires à la reprise des travaux de recherche proviendront. Si on a procédé, comme on l'a dit, à la fusion des trois organismes dans le but d'économiser un million de dollars, quand on sait en plus que les budgets des organismes ne seront aucunement majorés, bien au contraire, il est tout indiqué de se demander d'où viendront les fonds nécessaires à la recherche et à qui ils seront versés.

• (1840)

Enfin, je ne peux terminer mon intervention sans mentionner l'autre raison avancée par la vice–première ministre en réponse à ma question. Il s'agit de l'importance de confier la recherche à des personnes qui n'ont pas été nommées par arrêté en conseil.

Notre étonnement devant cette réponse est sans borne. Il mène immédiatement et logiquement à la question suivante, à savoir si le gouvernement actuel a l'intention de procéder à l'abolition de tous les organismes et conseils dont les membres de la direction ou du conseil d'administration sont nommés en vertu de ce pouvoir.

Une révolution est à prévoir. Il y a aussi lieu de s'interroger sur la transparence dont fera preuve son ministère quand les recherches iront à l'encontre des volontés de ce gouvernement en matière d'avancement sur les questions reliées à la condition de vie des femmes.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la fusion de CCCSF avec Condition féminine Canada est survenue suite à l'examen des programmes entrepris par le gouvernement. Ayant pour objectifs l'efficacité des opérations gouvernementales, l'élimination du double emploi et la rationalisation des ressources, l'examen des programmes a étudié les trois organismes principaux du gouvernement voués à l'égalité des femmes: Condition féminine Canada, le Programme de promotion de la femme de Développement des ressources humaines Canada et le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.

On a jugé que la fusion des trois constituerait, pour le gouvernement, la meilleure possibilité de concentrer et de renforcer sa capacité de faire avancer l'égalité des femmes. Et en créant un guichet unique, la fusion améliorera la communication et l'interaction entre le gouvernement, les femmes et leurs associations. Les rapports que le Programme de promotion de la femme a entretenus au niveau local avec les associations féminines rendront possible un lien direct entre la population et le processus d'élaboration des politiques.

Le transfert des fonctions de communications et de recherche du Conseil consultatif à Condition féminine Canada renforcera davantage ces échanges bilatéraux. Il éliminera aussi la dépense d'un certain nombre de nominations par décret du conseil.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, le 14 mars dernier, je questionnais le ministre de la Défense sur la diminution des inscriptions au Collège militaire royal Saint–Jean. J'ai qualifié sa réponse d'extraordinaire, car j'ai été estomaqué par la contradiction de sa réponse.

En effet, dans la première partie de sa réponse, le ministre nous dit que c'est à cause de la vigueur de l'économie que les demandes d'inscription ont diminué. Argument farfelu qui n'est pas du tout conforme avec la réalité et même l'historique des trois collèges d'élèves–officiers au Canada, car la demande d'inscription dans les collèges d'officiers est différente de l'augmentation des demandes de simple soldat en période de crise. Comme à son habitude, le ministre mélange les pommes et les oranges.

Dans la deuxième partie de sa réponse, le ministre a carrément dépassé les bornes en argumentant que l'incertitude des inscriptions était due à l'opposition officielle et au gouvernement du Québec.

Je pense qu'il est temps de rendre à César ce qui est à César, et je m'explique. Le 22 février 1994, le ministre de la Défense a annoncé la fermeture du Collège militaire royal Saint–Jean et le Royal Roads of Victoria sous la raison d'hypothétiques économies alors que le Collège militaire royal Saint–Jean était, des trois collèges, le moins dispendieux.

Le 23 février, le lendemain, le ministre versait des larmes sur la fermeture du Royal Roads et du Collège militaire de Saint–Jean, disant que c'était une nécessité pour la bonne gestion de la défense. À ce moment, ni le gouvernement du Québec, libéral à ce moment–là, ni l'opposition officielle n'avait quoi que ce soit à

dire dans cette décision. Cette décision de fermer le Collège militaire royal Saint–Jean était et est encore la décision du ministre de la Défense. Qu'il cesse de souffrir d'infantilisme politique et qu'il assume seul sa décision et celle de son gouvernement.

C'est du charriage de la part du ministre de la Défense et du ministre des Affaires intergouvernementales d'en rejeter la faute sur le gouvernement du Québec et sur le Bloc québécois. Plusieurs officiers anglophones ont déjà signalé que c'était une mauvaise décision. Quand on prend une mauvaise décision et qu'on n'a pas la maturité nécessaire pour l'assumer, on en rejette l'odieux sur les autres, comme le fait le ministre.

• (1845)

De plus, je ferais remarquer que dans ses réponses du 14 mars, il se contredit lui–même. En effet, dans la première, il dit qu'à cause de la vigueur de l'économie, l'inscription a diminué et je cite le ministre: «Les gens qui seraient attirés normalement par les forces armées trouvent ailleurs des emplois.» Dans sa deuxième réponse, il dit, et je cite: «En raison de l'incertitude qui a entouré l'avenir de l'ancien Collège militaire de Saint–Jean, la campagne de publicité a été retardée de quelques semaines, mais le recrutement reprend.»

La vigueur de l'économie qui, dans sa première réponse, était une raison de la baisse d'inscriptions, n'existe plus dans sa deuxième réponse. La vigueur économique était très fragile, car elle n'a duré que deux minutes. Comme exemple, le ministre de la Défense nous affirme aussi, à la fin de sa deuxième réponse, et je le cite encore: «Vingt–sept p. 100 des membres des forces armées sont francophones et 24 p. 100 de tous les officiers supérieurs sont francophones.» Un officier supérieur, ce n'est pas un caporal ou un sergent; un officier supérieur, c'est un colonel, lieutenant–colonel, un brigadier–général, un major–général, un lieutenant–général ou un général.

Chez les généraux, seulement 14,7 p. 100 sont francophones et chez les colonels, seulement 21 p. 100 sont francophones. Je me demande où le ministre prend son 24 p. 100, sauf s'il le prend au niveau des sous–officiers. Ce qui prouve encore une fois que le ministre dit des choses comme cela le satisfait, sans se soucier de la véracité de ses dires.

En terminant, je voudrais signaler au ministre que lorsqu'il m'invite à visiter le ministère et le quartier général ici, à Ottawa, afin que je constate que l'on y travaille aussi bien en français qu'en anglais, je voudrais signaler, dis–je, que le ministre cesse de se moquer des francophones, en affirmant de telles inepties, car j'y suis allé à plusieurs reprises et ce qu'il dit est faux. Il en va de même pour le collège de Kingston, qui n'est pas bilingue et ne le deviendra pas.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, permettez–moi de souligner que les forces canadiennes ont toujours recruté des francophones et qu'elles continueront de le faire. Nos plus récentes données nous indiquent qu'environ 27 p. 100 des membres des forces canadiennes sont francophones, comparé à 15,8 p. 100 en 1966. C'est une amélioration considérable. Par ailleurs, environ 24 p. 100 des officiers supérieurs sont francophones.

Tel que le disait le ministre de la Défense nationale dans cette Chambre, il y a quelques jours, le recrutement pour le programme de formation des officiers de la régulière est en baisse partout au Canada et non pas seulement au Québec. Dans le cas plus spécifique du Québec, l'incertitude autour de la fermeture du Collège militaire royal de Saint–Jean, incertitude créée par le refus du gouvernement du Québec d'accepter l'entente–cadre du 19 juillet 1994, a certainement joué à l'encontre des objectifs en matière de recrutement.

La nouvelle institution qui verra le jour suite à cette entente entre le gouvernement fédéral et la région de Saint–Jean offrira des cours pré–universitaires à 100 élèves–officiers francophones et anglophones. De façon à s'assurer que la représentation francophone au niveau des officiers rencontre nos objectifs, le ministère de la Défense nationale a prolongé la campagne de recrutement pour le programme de formation des officiers jusqu'à la fin du mois d'avril. Nous croyons fermement qu'il est possible d'attirer le nombre nécessaire de recrues et que nous atteindrons nos objectifs.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner le fait que la campagne de recrutement n'étant pas encore terminée, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Permettez–moi également d'ajouter que les futurs élèves–officiers francophones recevront une éducation de haut niveau, dans la langue de leur choix, au Collège militaire du Canada à Kingston.

[*Traduction*]

LA REVENDICATION TERRITORIALE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui d'un point qui a été porté à mon attention le 17 mars, au matin. Il semblerait que la bande indienne des Six Nations ait récemment engagé des poursuites contre la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral. Elle demande d'être indemnisée pour les terres perdues, le produit de la vente des terrains, les recettes tirées des droits miniers, l'argent retiré des comptes en fiducie et l'intérêt composé sur ces montants et cela, pour la période allant de 1784 à aujourd'hui.

• (1850)

Un conseiller principal de la bande a estimé à environ 400 milliards de dollars le montant total réclamé. Quand on regarde bien ce qui en est, on constate que ce montant correspond à environ 80 p. 100 de la dette fédérale actuelle. La bande des Six Nations réclame aussi une enquête et exige des comptes détaillés de toutes les transactions mettant en cause des biens, des fonds et des biens immobiliers qui ont été conclues depuis 1784.

Au cours de la période des questions, le vendredi 17 mars, j'ai demandé au gouvernement des éclaircissements sur cette question et je lui ai aussi demandé s'il avait l'intention de libérer des fonds à l'appui de ces poursuites de la bande indienne des Six Nations.

On m'a dit que ma question était prise en délibéré et que le ministre concerné y répondrait. J'ai appelé au bureau du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et on m'a dit qu'une réponse serait disponible hier ou au plus tard aujourd'hui.

J'attends toujours. Il s'agit d'une contestation judiciaire très importante, et je suis surpris que le gouvernement n'ait pas pu répondre à ma question vendredi, compte tenu de l'ampleur des poursuites. Je suis choqué de ne pas avoir encore reçu de réponse du ministre, comme on me l'avait promis. Cependant, je suppose que cela est typique de la façon dont le gouvernement fédéral et bon nombre de gouvernements provinciaux agissent, dans le cas des questions concernant les autochtones. Ils préfèrent tout simplement s'abstenir de répondre.

Les questions restent sans réponse. Tout débat public est réprimé. Les négociations ont lieu en privé et ce sont les contribuables qui paient la facture. Les contribuables canadiens veulent qu'on leur rende des comptes. Ils veulent savoir ce que coûteront ces revendications territoriales. Ils veulent être sûrs que les programmes des Affaires indiennes vont être modifiés de façon à les rendre plus efficaces.

Ils aimeraient savoir comment il se fait que ce gouvernement puisse aller de l'avant avec l'autonomie gouvernementale et le règlement des revendications territoriales sans avoir une idée claire du coût de ces dernières ni des superficies concernées et sans avoir donné une définition claire de l'expression «droit inhérent à l'autonomie gouvernementale».

Ces questions ont également déjà été posées à la Chambre, mais en vain. Il est temps que le gouvernement libéral arrête de dissimuler ses intentions et qu'il révèle son programme en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales des autochtones. Les Canadiens ne méritent rien de moins que ça.

En conclusion, le ministère des Affaires indiennes a un statut de vache sacrée chez les libéraux. Le dernier budget le démontre bien. Je ne crains absolument pas de brandir le couteau de la responsabilité financière et de mener cette vache sacrée à l'autel de l'examen public afin de déterminer à quoi servent exactement ces milliards de dollars attribués au ministère des Affaires indiennes.

Au nom des contribuables canadiens, je vais continuer d'insister pour obtenir des réponses claires et précises concernant les dépenses de fonds publics consacrés aux affaires indiennes. Enfin, je vais poursuivre cette affaire à la Chambre, dans les médias, dans ma circonscription et partout où les contribuables canadiens se posent des questions sur la façon dont les deniers publics fédéraux sont dépensés.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais répondre au député de Prince George—Bulkley Valley au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le député a demandé si le ministère avait avancé des fonds aux Six Nations pour des poursuites à intenter contre l'Ontario et le gouvernement fédéral. Notre collègue de Haldimand—Norfolk a aussi manifesté un vif intérêt pour cette question.

Je vais répondre pour commencer à la question très précise que le député a posée. Le gouvernement fédéral n'a pas accordé de fonds aux Six Nations pour ces poursuites. Je voudrais maintenant donner des éclaircissements.

En décembre 1994, la bande indienne des Six Nations a annoncé son intention d'intenter des poursuites contre le Canada et l'Ontario. Au 20 mars 1995, c'est-à-dire hier, aucune demande introductive d'instance n'a officiellement été déposée contre le Canada.

Selon l'avis de l'intention d'agir en justice, le litige porte sur des manquements présumés aux fonctions fiduciaires de la part de l'Ontario et du Canada. Ces manquements présumés sont liés à des transactions immobilières datant de la concession territoriale de Haldimand aux Six Nations en 1784, comme le député l'a expliqué, dont les effets se font sentir jusqu'à aujourd'hui.

La question en litige a fait l'objet d'environ 24 revendications différentes présentées au Canada par les Six Nations. Aucun montant n'a été fixé dans l'avis des poursuites pour les dommages-intérêts et aucun renseignement n'a été fourni pour justifier l'estimation de 400 milliards de dollars mentionnée par le député.

Il semble que les Six Nations aient décidé de se pourvoir devant les tribunaux plutôt que de régler les revendications en suspens par la voie de la négociation. En vertu de la politique des revendications des autochtones, on ne peut à la fois intenter un procès et faire appel à cette politique des revendications. On a informé la commission que toutes les revendications des Six Nations devaient rester en suspens et que les dossiers seraient clos.

Depuis 1982, le Canada vient en aide à la bande des Six Nations en vertu du Programme de financement des revendications des autochtones. Le programme assure le financement de la recherche entreprise par les bandes pour faire valoir leurs revendications dans le cadre de la politique citée plus haut. Jusqu'à la production de l'avis du pourvoi devant les tribunaux, soit au mois de décembre 1994, rien ne donnait à penser que la bande n'avait pas l'intention de s'en remettre à la politique des revendications pour régler ses griefs.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 56.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 mars 1995

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, en 1966, les Nations Unies ont déclaré que le 21 mars serait la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Depuis 1988, le 21 mars est donc officiellement reconnu et célébré à cette fin au Canada.

Même si la date est passée, il importe que nous gardions tous à l'esprit que cette journée a pour objet de promouvoir la tolérance raciale et la compréhension mutuelle. Le racisme n'a pas sa place dans la société canadienne. Les préjugés et la discrimination sont des problèmes qu'il faut reconnaître et combattre. Il faut les éliminer. En tant que citoyens canadiens, nous devons tous nous charger individuellement d'éliminer le racisme et la discrimination raciale.

L'héritage le plus précieux que nous pouvons laisser, si nous le voulons, c'est un modèle de société bilingue et multiculturelle où tous les Canadiens sont appréciés, apprennent à travailler et se réjouissent ensemble, dans un esprit harmonieux et uni.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À JACKIE ROBINSON

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, en octobre 1945, Hector Racine, alors président des Royaux de Montréal, annonçait que Jackie Robinson allait devenir membre de son équipe de baseball. D'un seul coup, il sonnait le début de la fin de la ségrégation raciale dans le sport professionnel américain et canadien.

Alors que nous avons souligné, hier, la Journée internationale contre la discrimination raciale, des Montréalais ont rendu hommage à Jackie Robinson, le premier joueur noir du baseball professionnel.

M. Robinson a joué une année avec le club de Montréal, en 1946, avant de rejoindre les Dodgers de Brooklyn pour une carrière professionnelle remarquable.

Au nom de tous ceux qui se souviennent de Jackie Robinson, permettez–moi de rendre hommage, encore une fois, à ce grand Montréalais d'adoption qui a mené son équipe à la victoire de la ligue internationale, en 1946.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, permettez–moi de vous raconter l'histoire d'un bon travailleur, bijoutier de son métier, qui souffrait d'insomnie. Un soir, au lieu de se tourner et de se retourner dans son lit, il décide de se lever et de se rendre à sa bijouterie, située dans une petite ville ontarienne, pour prendre de l'avance dans son travail.

Il est 3 heures du matin, il fait noir, le bijoutier de 81 ans travaille tranquillement à l'arrière de sa boutique lorsqu'il entend soudain un grand fracas. Son coeur ne fait qu'un bond lorsqu'il aperçoit deux jeunes et grands vandales qui s'infiltrent dans sa boutique en passant par la fenêtre brisée.

Il a peur que les jeunes le blessent ou lui volent ses biens. Effrayé, le bijoutier s'empare du revolver qu'il garde à sa boutique depuis des années et, craignant pour sa vie, fait feu en direction des vandales pour les faire fuir.

Le lendemain matin, le commerçant âgé a d'autres raisons de s'inquiéter. C'est lui maintenant qui passe pour un criminel. Il fait face à des accusations bien pires que celles portées contre ceux qui tentaient de le voler ou même de le blesser. Selon la loi, le bijoutier n'a pas le droit de se protéger ou de protéger ses biens.

Voilà le Canada des années 90. Il ne vous reste plus qu'à espérer ne jamais avoir à vous protéger, vous–mêmes, ou à protéger votre famille et vos biens, car aux yeux de la justice des années 90, c'est vous qui serez le criminel.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie, NPD): Monsieur le Président, dans le budget, le gouvernement a décidé de verser 1,6 milliard de dollars aux propriétaires fonciers de l'Ouest afin de les compenser en partie pour la dévaluation de leurs terres agricoles qui résultera de l'abandon de la subvention du Nid–de–Corbeau et du tarif du Nid–de–Corbeau.

Dans sa sagesse, le ministre de l'Agriculture a décidé d'inclure les terres en jachère dans le calcul de l'indemnité, mais pas les dix millions d'acres au moins de terres cultivées qui sont ensemencées en plantes fourragères pour la production de foin et de semence. Cette logique stupéfiante découlerait, semble–t–il, du fait que les graines de graminées ne figurent pas à l'annexe de la Loi de la passe du Nid–de–Corbeau.

Article 31 du Règlement

Le ministre pourrait–il expliquer sa façon de concevoir la justice à l'un de mes électeurs qui a loué au comptant une demi–section d'un terrain appartenant à son oncle pour l'ensemencer en luzerne et produire des graines? Comment cet homme dira–t–il à son oncle que son terrain ne donnera pas droit à un versement parce que son neveu l'a ensemencé en luzerne?

L'oncle sait que son terrain perdra autant de valeur que celui du voisin qui n'est pas ensemencé en luzerne, mais il ne sera pas indemnisé. Est–ce juste?

* * *

LE MOIS DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est, Lib.): Monsieur le Président, au nom de la Learning Disabilities Association of Newfoundland and Labrador, je rappelle aux Canadiens que nous sommes en plein Mois des troubles d'apprentissage. Ayant été bénévole au sein de l'association à St. John's, je saisis très bien l'ampleur de la tâche de l'organisation.

Selon les estimations, un Canadien sur dix éprouverait des troubles d'apprentissage allant de légers à graves. Ces personnes ont de la difficulté à capter l'information par leur sens et à la transmettre avec précision à leur cerveau. On pourrait comparer cela à une mauvaise communication téléphonique ou à une photographie embrouillée.

Les étudiants, jeunes et vieux, qui vivent avec des troubles d'apprentissage sont capables de bien fonctionner s'ils reçoivent l'aide voulue. Avec un soutien, ils peuvent devenir des membres productifs et utiles de la société. Sans aide, ils coûtent cher aux services sociaux.

Je suis heureuse d'avoir aujourd'hui l'occasion de féliciter la Learning Disabilities Association of Newfoundland and Labrador ainsi que toutes les organisations communautaires qui donnent énormément de temps pour aider les personnes souffrant de troubles d'apprentissage.

* * *

• (1405)

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, le ministre québécois de l'Environnement déclarait lors d'un colloque, samedi dernier: «Que l'environnement du Québec serait mieux protégé si la province quittait l'absurdité du régime fédéral».

En 1990, alors qu'il était ministre fédéral de l'Environnement, le chef bloquiste a déclaré: «Un Québec souverain ne pourra pas, plus qu'un autre, régler seul ses problèmes, pas plus que le Canada ne pouvait régler le problème des pluies acides seul; il fallait négocier avec les États–Unis. Ce n'est pas dans un dossier global qu'on doit faire jouer le nationalisme. . .»

Comment le leader de l'opposition officielle entend–il concilier ses prises de position antérieures avec les propos du ministre québécois de l'Environnement?

[*Traduction*]

LA GRÈVE DU RAIL

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, le transport ferroviaire au Canada est un service essentiel pour les agriculteurs des Prairies. Au cours de la dernière semaine, nous avons vu ce service essentiel interrompu à cause d'une grève et à cause de l'obstruction systématique du NPD et du Bloc québécois.

J'exhorte ces partis à réfléchir sérieusement à ce qu'ils ont fait aux agriculteurs canadiens. Ils leur ont fait perdre 100 millions de dollars de recettes cette semaine. Ce sont des pertes que ni les agriculteurs ni l'économie canadienne n'ont les moyens de subir.

Le gouvernement a montré clairement son engagement à l'égard des agriculteurs des Prairies en présentant une mesure législative de retour au travail. Je félicite la ministre du Travail pour le leadership et la détermination dont elle a fait preuve afin de mettre un terme à cette grève immédiatement. Je la félicite de tout mettre en oeuvre pour que le transport du grain reprenne son cours normal. Madame la Ministre, les agriculteurs des Prairies vous doivent reconnaissance.

Je prie instamment le NPD et le Bloc de collaborer au processus et de laisser le gouvernement mettre un terme à cette grève dans l'intérêt de tous les Canadiens qui dépendent du transport ferroviaire.

Le Président: Je demanderais à tous les députés de bien vouloir s'adresser directement à la présidence.

* * *

[*Français*]

LE SÉNATEUR PIETRO RIZZUTO

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, la promesse du sénateur Rizzuto, organisateur électoral du premier ministre, faite à tous les candidats libéraux défaits au Québec lors de la dernière élection, est encore fraîche dans notre mémoire. «Ne vous inquiétez pas, on va vous en trouver des jobs».

Comme le disent les libéraux, chose promise, chose due. Céline Hervieux–Payette, candidate itinérante du Parti libéral depuis plus d'une décennie, est désormais «casée» au Sénat. On prétendra qu'elle est plus méritante que les autres, puisqu'elle a mordu trois fois la poussière, soit en 1984, 1988 et 1993, un peu partout dans le grand Montréal.

De ses nouvelles fonctions, elle aura tout le temps d'occuper ses loisirs à l'organisation politique partisane et aux intrigues de couloirs. Faut bien s'occuper. Vingt ans au Sénat, c'est long.

La promesse du sénateur Rizutto coûtera aux contribuables canadiens, après boni, frais connexes et inflation pour les 20 prochaines années près de 2 millions de dollars. C'est payant, se faire battre chez les libéraux.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, le député de Skeena et moi, de même que 13 députés hôtes, avons terminé la semaine dernière une série d'assemblées publiques sur la question autochtone en Colombie-Britannique. Ces assemblées se sont tenues dans huit localités et ont attiré plus de 1 600 personnes.

Nous avons exposé au public un point de vue carrément différent qui a été bien accueilli. Beaucoup de citoyens de la Colombie-Britannique s'inquiètent du fait qu'aucune des parties aux négociations ne représente énergiquement les intérêts non autochtones et que le processus se déroule en secret. Par ailleurs, d'après des fuites récentes, le coût total du règlement des revendications territoriales pourrait atteindre au moins 8 milliards de dollars et même dépasser 18 milliards.

La responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard des Indiens inscrits est clairement établie, mais ce dernier a également l'obligation de veiller au respect de l'intérêt public. Le processus actuel est bâti sur le sable et est voué à l'échec. Un changement fondamental s'impose pour établir des traités modernes dont le coût soit abordable, qui mènent à l'autonomie gouvernementale des autochtones, qui fassent aboutir les négociations et qui assurent l'égalité des Canadiens.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, la reprise économique du Canada est menacée par l'interruption de l'ensemble des services ferroviaires.

Nous croyons dans le processus de négociation collective, mais il est clair que les négociations ont échoué. Depuis lundi, le gouvernement ne ménage pas ses efforts pour rétablir les services ferroviaires, mais ces efforts sont entravés par l'opposition officielle qui, par souci de ses propres intérêts politiques, a nui à l'économie nationale.

Il faut agir dès maintenant. Dans ma circonscription, celle d'Annapolis Valley—Hants, de grandes sociétés comme la National Gypsum comptent sur le train pour livrer leurs produits et respecter leurs engagements. L'interruption du transport ferroviaire a causé un tort considérable à l'entreprise, et elle menace de nombreux emplois.

• (1410)

Dans l'intérêt commercial d'Annapolis Valley—Hants et de l'ensemble du pays, j'exhorte tous les partis à appuyer nos efforts pour mettre immédiatement un terme à ce conflit de travail.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, la population de Durham et d'Oshawa s'inquiète de la poursuite de la grève du rail.

Article 31 du Règlement

J'ai parlé aujourd'hui à des représentants de General Motors, et il semble que les produits à recevoir et à expédier vont bientôt être épuisés. Cela aura des répercussions sur les emplois et l'économie de toute la région.

Quand je pense que la principale raison de l'opposition du Bloc québécois à l'adoption du projet de loi c'est l'article 12, qui souligne l'importance de la viabilité économique et de la compétitivité, je me dis que ce parti est celui du statu quo. Certaines des conventions collectives visées mentionnent encore l'ouvrage de forge.

Ce parti refuse les changements. Il a peur du XXI^{e} siècle et il veut s'accrocher au passé. Il est tellement buté qu'il serait prêt à faire perdre les emplois et le gagne-pain de Canadiens d'un océan à l'autre afin de préserver les traditions.

Ce que le Bloc veut, c'est revenir au XIX^{e} siècle au lieu de se tourner vers l'avenir. Les Canadiens refusent toutefois de retourner en arrière.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, le conflit du rail représente une menace économique directe pour les industries de l'automobile, de la pétrochimie et de la fabrication, qui sont si importantes pour le Canada et, plus particulièrement, ma circonscription, Bramalea—Gore—Malton.

Le NPD et le Bloc prolongent inutilement cette grève, ce qui menace clairement la reprise économique en cours. Le NPD appuie le droit à la misère collective. Il ne faut pas permettre au Bloc de faire en sorte que son projet séparatiste paralyse le Canada. Tous les Canadiens en souffriront.

J'exhorte le Bloc et le NPD à cesser de vouloir épater la galerie et à laisser les trains rouler.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. CLAUDE DUCHARME

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, c'est avec consternation que nous avons appris le décès de mon ami, Claude Ducharme, survenu hier à Paris lors d'un congrès syndical. M. Ducharme était vice-président de la FTQ, directeur de la section Québec des Travailleurs canadiens de l'automobile et membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ.

Il a épousé la cause des travailleurs et des travailleuses et a défendu avec vigueur l'établissement de conditions de travail décentes. Selon Fernand Daoust, il était, et je le cite: «Un très grand syndicaliste et un homme qui avait contribué à donner au syndicalisme une image de respectabilité et de crédibilité.»

Tous les députés du Bloc québécois veulent offrir leurs plus profondes sympathies à la famille de M. Ducharme et le remercier de s'être dévoué avec tant de conviction à la cause des travailleurs et des travailleuses du Québec.

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE HISAYA OKUMIYA

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, au nom des députés et de tous les Canadiens, je voudrais exprimer mes très sincères condoléances à la famille Okumiya d'Edmonton.

Le 14 mars, alors qu'il jouait avec deux amis, Hisaya Okumiya, 11 ans, est tombé dans l'eau du ruisseau Mill, la glace ayant cédé sous ses pieds. Du personnel d'urgence et des plongeurs ont été dépêchés sur les lieux pour tenter de retrouver le jeune garçon, mais ce fut peine perdue. Les recherches ont fini par être abandonnées.

Déterminé à trouver son fils, M. Okumiya a continué les recherches tout seul, brisant la glace sans relâche. Plus d'une quarantaine de personnes, des bénévoles, des policiers, des pompiers et des employés municipaux, sont venus lui prêter main–forte, dans leur temps libre. Mardi matin, le corps de Hisaya a été trouvé.

Certes, il n'y a pas de mots qui puissent atténuer la douleur de la famille Okumiya, mais celle–ci peut au moins trouver du réconfort dans le fait que tous les députés et tous les Canadiens sont de tout coeur avec elle, dans leurs pensées et leurs prières. Je voudrais également remercier sincèrement les gens d'Edmonton, qui se sont serré les coudes pour venir en aide à la famille Okumiya dans sa détresse.

* * *

LE CONCOURS D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les sept étudiants du secondaire de ma circonscription qui ont récemment été choisis pour représenter l'Ontario à la DECA, le plus grand concours destiné aux étudiants du secondaire en administration à se tenir en Amérique du Nord.

Les étudiants de Markham qui sont sortis victorieux du concours provincial sont Maha Hussain, Julie Ward, Alyson Pownall, Seung–Oh Chung, Ian Tien, Chris Vollmar et Rebecca Habashy. Ces étudiants exceptionnels s'efforceront maintenant de remporter la palme au concours nord–américain qui aura lieu à St. Louis, au Missouri, du 28 avril au 2 mai.

Le concours de St. Louis réunira 10 000 des meilleurs étudiants du secondaire en administration de l'Amérique. Il s'agit d'une vitrine de la réussite et du progrès scolaires. Les étudiants de Markham prendront part à une série d'épreuves orales et écrites dans de nombreuses matières.

• (1415)

Au nom de tous les députés de la Chambre, je souhaite bonne chance à ces étudiants. Je suis persuadé que ces jeunes femmes et ces jeunes hommes sauront représenter dignement notre pays à ce concours.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur la présence à notre tribune de l'honorable Janet Reno, procureure générale des États–Unis d'Amérique.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le rapport du commissaire–conciliateur Hope établit clairement que le conflit du rail est principalement dû à l'attitude des compagnies de chemins de fer qui, tout au long des négociations, ont refusé d'accorder quelque considération que ce soit aux demandes syndicales. On peut y lire qu'à la plupart des tables, les demandes syndicales n'ont reçu aucune considération, même s'il est clair que ces demandes sont sérieuses et ont du mérite.

Je demande donc au premier ministre pour quelles raisons le gouvernement s'acharne–t–il de cette façon à repousser à tout prix la position de l'opposition officielle qui lui offre de régler très rapidement le conflit du rail et cela, dans le respect des droits des travailleurs puisqu'ils n'ont pas pu se faire entendre? Qu'est–ce qui pousse le gouvernement à être aussi inflexible à l'endroit des travailleurs?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois semblent oublier l'ensemble du processus. Cela fait au–delà d'un an qu'il y a des négociations dans ce secteur, d'abord avec un conciliateur, ensuite avec un commissaire–conciliateur.

Nous sommes devant un fait accompli: les opérations dans les chemins de fer sont complètement arrêtées. Il y a des impacts économiques énormes partout, d'un océan à l'autre. Même au Québec, on a encore des industries qui ont fermé aujourd'hui. Je demande au Bloc québécois d'être un peu plus sensible à l'économie du Québec, s'il n'est pas capable d'être sensible à celle du pays.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je rappellerai à la ministre du Travail que si elle veut régler sans matraquer les travailleurs, on est prêts maintenant.

Ce n'est pas l'opposition officielle qui dit que les demandes syndicales n'ont reçu aucune attention, c'est le commissaire–conciliateur. Que la ministre lise donc son rapport avant de parler.

Doit–on comprendre de l'acharnement gouvernemental à vouloir imposer à tout prix des conditions de travail à rabais aux gens du CN que son intention de privatiser le CN oblige le gouvernement à régler rapidement et au détriment des travailleurs la question des conditions de travail, et cela, pour plaire à d'éventuels investisseurs?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, regardons la situation et les faits. N'essayons pas—et je pense que c'est ce que le gouvernement essaie de faire, il essaie de demeurer neutre dans le conflit présentement—mais n'essayons pas de prendre parti, soit pour les syndicats, soit pour la partie patronale. Je pense que c'est à eux de négocier leur entente collective. Nous voulons que les syndicats négocient aussi avec les conventions collectives.

Soyons réalistes, Kruger est fermé, Bécancour est en train de fermer, Alcan est en train de fermer, Petromont est en train de fermer. Faisons quelque chose, monsieur le Président.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, comment la ministre du Travail peut–elle déclarer si candidement: Laissons les parties négocier? C'est exactement le sens de la proposition que nous lui faisons. Retournons les ouvriers au travail et laissons–les négocier. C'est ce qu'on vous demande, madame la ministre. Vous n'aviez rien compris à cela?

• (1420)

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je me demande qui ne comprend rien, ici. Il y a eu des négociations depuis un an dans ce dossier. Tout ce que le Bloc québécois est capable de nous dire, c'est: «Laissez de côté les résultats, madame la ministre, nous allons encore parler et nous demandons une médiation.»

Dans ce gouvernement, nous avons des objectifs de résultat. Nous avons une crise majeure, à l'heure actuelle, d'un océan à l'autre et c'est notre responsabilité, ici, au gouvernement, d'agir, et non pas strictement de parler et d'essayer d'éviter les vrais problèmes.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. De toute évidence, les intérêts commerciaux et financiers du gouvernement sont directement touchés par la question de la grève au CN car, malgré les objections du premier ministre, il est bien clair qu'avec l'imposition rapide de conditions de travail à la baisse, le CN a une valeur marchande bien supérieure pour un éventuel acquéreur.

Si le premier ministre veut être pris au sérieux, quand il affirme que les intérêts commerciaux du gouvernement ne priment pas sur le droit des travailleurs, pourquoi rejette–t–il toujours la proposition de l'opposition officielle, quand on connaît l'avantage considérable d'un règlement négocié par rapport à une convention imposée?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux rien ajouter à ce que la ministre du Travail a dit. Il y a eu des discussions pendant des mois et des mois, et maintenant, il y a une grève. Ce sont des centaines et des milliers d'emplois qui sont touchés à travers le Canada et cette grève cause un dommage considérable à l'économie de notre pays. La préoccupation de ce gouvernement ne réside pas dans les intérêts économiques du gouvernement, mais dans les intérêts économiques des citoyens du Canada, des producteurs de produits manufacturés, des producteurs agricoles qui ont besoin d'acheminer leurs produits vers les marchés. C'est notre priorité nº 1 et nous ne la changerons pas.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, depuis lundi, nous offrons des conditions qui vont permettre le retour au travail rapide. Compte tenu que le conciliateur Hope affirme dans son rapport qu'il y a collusion entre le gouvernement et les employeurs, comment le premier ministre peut–il prétendre que les comités d'arbitrage peuvent rendre justice aux travailleurs, alors que deux des trois membres seront nommés par ces deux parties?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la députée cite un rapport d'un conciliateur qui a été incapable de résoudre le problème. Elle nous demande de continuer dans la même voie pendant encore 60 jours. La grève dure maintenant depuis des jours. Et nous devrions recommencer dans 60 jours? Pas question. Il faut que le travail reprenne maintenant.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il doit y avoir aujourd'hui une rencontre entre les représentants du gouvernement du Canada et ceux de la firme Moody's pour discuter de la cote de crédit du Canada.

Le ministre des Finances peut–il nous dire où et quand la réunion aura lieu, et qui y représentera le Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le réunion a lieu aujourd'hui. Elle a déjà d'ailleurs commencé. Mes collaborateurs du ministère des Finances y assisteront, et j'y prendrai part moi aussi.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit de savoir non seulement qui les représentera, mais aussi ce que ces représentants diront. Si aucun calendrier ou plan d'élimination et non de simple réduction du déficit n'est présenté, notre cote de crédit sera abaissée, la valeur de notre dollar fléchira, nos taux d'intérêt seront à la hausse, et des milliers de Canadiens en souffriront.

Qui sont nos représentants à la rencontre et que diront–ils au sujet de l'élimination du déficit? Les Canadiens ont le droit de savoir.

• (1425)

Le Président: Chers collègues, d'ici, j'ai un peu de mal à entendre et à comprendre les questions.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je comprends que le chef du tiers parti ait du mal à sortir trois questions différentes.

J'ai répondu à la première. Mes collaborateurs du ministère des Finances sont en réunion avec les représentants de l'agence, que je rencontrerai moi aussi. Je ne les ai pas encore rencontrés et je le ferai cet après–midi.

Il m'est donc très difficile de dire au chef du Parti réformiste ce qui s'est passé à cette rencontre, puisqu'elle n'a pas encore eu lieu. Il y a une certaine séquence à suivre, monsieur le Président.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, ma question était fort simple.

Lorsque le ministre rencontrera les représentants de Moody's, va–t–il leur présenter un plan d'élimination du déficit? Si oui, pourquoi ne le présente–t–il pas aussi à la Chambre et aux Canadiens au lieu de le réserver à une agence américaine de cotation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier. J'ai dit clairement que l'objectif ultime du gouvernement était un déficit nul. J'ai dit tout aussi clairement, et je le confirmerai aux représentants de Moody's, que nous allions parvenir à nos fins en fixant une série d'objectifs à court terme, car nous croyons que c'est la meilleure méthode.

J'ai également dit au chef du tiers parti hier que nous n'allions pas nous en tenir au discours alarmiste dans lequel il se complaît, mais que nous allions aussi parler de notre productivité, de notre faible taux d'inflation et de la création d'emplois.

J'ajouterai un élément d'information que je n'ai pas communiqué hier parce qu'il n'avait pas été rendu public. Le volume de nos exportations a augmenté de 3,3 p. 100 en janvier. Il s'agit de la huitième augmentation consécutive, et notre balance commerciale vient d'atteindre un nouveau sommet.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je raffole des mercredis.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Une demi–douzaine de navires espagnols se trouvent actuellement dans le nez et la queue des Grands Bancs de Terre–Neuve et s'adonnent à la pêche au flétan noir, et ce malgré le moratoire demandé par le Canada. De plus, des navires armés canadiens et espagnols patrouillent présentement dans ce secteur.

Compte tenu que le gouvernement canadien a réaffirmé à maintes reprises qu'il n'hésiterait pas à recourir à de nouveaux arraisonnements, le premier ministre peut–il nous indiquer quelles mesures son gouvernement entend prendre pour que les navires espagnols cessent de pêcher dans la queue et le nez des Grands Bancs de Terre–Neuve?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir hier avec le président de l'Union européenne, M. Santer, et avec le premier ministre Gonzalez de l'Espagne. M. Santer m'a indiqué plus tôt dans une communication qu'il souhaite que nous puissions régler par la voie de négociations le conflit dans les plus brefs délais. C'est ce que nous avons l'intention de faire.

On reconnaît qu'il y a quelques navires qui pêchent à ce moment–ci. Il y en avait 49, il n'y en a que 6. J'ai parlé hier à M. Gonzalez et je lui ai dit de demander aux pêcheurs espagnols de se retirer parce que nous avons ordonné à nos propres pêcheurs d'arrêter de pêcher, que la même chose devrait se produire vis–à–vis les pêcheurs espagnols. Je dois reparler plus tard aujourd'hui avec M. Gonzalez. La position du Canada est que nous voulons faire en sorte qu'il y aura un règlement de nature à nous assurer qu'à l'avenir les règles de pêche seront suivies aussi bien à l'extérieur de la zone de 200 milles qu'à l'intérieur. C'est là qu'est notre objectif et, dans l'intérêt de la conservation, nous espérons l'atteindre dans les plus brefs délais.

• (1430)

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, en dépit des bons mots qui semblent avoir été échangés entre le premier ministre et M. Gonzalez, est–ce qu'il reconnaît que le geste de défiance des navires espagnols porte un dur coup à la stratégie du gouvernement canadien pour résoudre le conflit avec l'Union européenne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, je pense que j'aime mieux m'entretenir avec M. Gonzalez et M. Santer, et essayer de trouver une solution. Il s'agit d'un problème qui dure depuis longtemps. Nous avons posé des gestes historiques, il y a quelques jours, et nous voulons donner à la négociation la chance de réussir. J'espère que M. Gonzalez pourra persuader les pêcheurs d'arrêter de pêcher pour trouver une solution.

S'il n'y a pas de changement à la situation dans les jours qui viennent, nous verrons ce que nous devrons faire.

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, une interruption d'une semaine des services ferroviaires représente des pertes à court terme de 3 à 5 milliards de dollars, dont un milliard sur le chapitre des exportations.

Une fois de plus, le Canada voit sa réputation entachée par une 15e grève en 15 ans, sans parler des coûts à long terme que comporte une pareille interruption. Au moment où la société Moody's révise à la baisse la cote de crédit du Canada, la ministre du Travail s'engagera–t–elle à trouver une solution permanente en faisant une offre finale de règlement concernant les services essentiels?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous examinons le problème. Certaines grèves ont causé des dommages considérables à l'économie canadienne. Nous voulons trouver une solution qui nous évitera de retomber constamment dans le même piège.

Nous avons donné le droit de grève. Nous avons toléré des grèves dans le passé parce qu'il s'agissait d'une situation justifiable, mais des grèves combinées représentent un poids trop lourd pour l'économie canadienne. C'est pour cette raison que la Chambre est saisie d'un projet de loi que nous espérons voir

adopter d'ici la fin de la journée pour que le travail puisse reprendre le plus tôt possible.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je peux concevoir que le parti ministériel ait de la difficulté à composer avec la situation, mais la population canadienne est à bout de patience. Il y a eu 15 grèves en autant d'années.

Ma question complémentaire s'adresse au ministre du Commerce international. Quarante pour cent des exportations canadiennes sont acheminées vers le marché par chemin de fer. L'inaction du gouvernement, la semaine dernière, dans ce dossier a fait perdre beaucoup d'argent aux exportateurs.

Le ministre du Commerce international va-t-il faire comprendre à sa collègue, la ministre du Travail, que le Canada ne peut accepter que sa réputation, en tant que pays exportateur fiable, souffre davantage?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement canadien a fait connaître très clairement sa position. Sans l'opposition du Bloc et du NPD, le projet de loi aurait été adopté hier. Nous ferons tout pour qu'il soit adopté aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Le ministre de la Défense a annoncé hier la création d'une commission d'enquête sur le déploiement des forces canadiennes en Somalie. Toutefois, et malgré les demandes répétées de l'opposition officielle, le ministre refuse d'élargir le mandat de cette commission aux autres événements troublants qui se sont déroulés à la base de Petawawa.

Comment le ministre explique-t-il que le mandat de la commission d'enquête ne porte que sur le déploiement du Régiment aéroporté en Somalie et que rien d'autre ne soit précisé dans son mandat, quant aux autres événements qui se sont passés à Petawawa et qui ont considérablement entaché la réputation et l'honneur des forces canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous avons ordonné la tenue de l'enquête, comme nous l'avions promis, pour examiner les problèmes très graves qui sont survenus lorsque nos soldats ont été déployés en Somalie il y a environ deux ans.

Cette enquête est publique. Elle est dirigée par un civil, qui est juge de la Cour fédérale, et nous examinerons tous les aspects de ce déploiement en Somalie.

Si le député a d'autres questions préoccupantes à poser au sujet de tout autre aspect des activités des forces armées, il devrait être précis. Il devrait le faire à la Chambre, ou m'écrire, ou encore, faire inscrire une question au *Feuilleton*. Je serai alors heureux d'y répondre.

Nous n'allons pas tenir une enquête sur chaque aspect des activités des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale. Notre enquête se limite aux événements de 1993, soit au déploiement de soldats canadiens en Somalie.

• (1435)

[*Français*]

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, compte tenu que le ministre s'est engagé à faire toute la lumière sur les événements disgracieux de Petawawa, doit-on comprendre que les rites initiatiques, de même que le fait d'arborer le drapeau symbole de la suprématie blanche ou le bandeau du Ku Klux Klan, au vu et au su des officiers supérieurs, constituaient des activités préparatoires à la mission en Somalie et que, par conséquent, ils feront également l'objet de l'enquête?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, s'il faut faire la lumière sur toute activité qui s'est déroulée en prévision de la mission du Régiment aéroporté canadien en Somalie, on la fera au cours de l'enquête.

Le mandat de la commission est extrêmement vaste. Les trois commissaires sont des civils d'une grande réputation. Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'ils feront toute la lumière sur toute question que se pose le député ou la population canadienne.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre de la Défense nationale ait cru bon d'instituer une enquête sur les événements survenus en Somalie en vertu de la Loi sur les enquêtes, plutôt que de la Loi sur la défense nationale.

Je m'inquiète maintenant au sujet des membres des forces armées qui pourraient détenir des renseignements pertinents, mais hésiter à les divulguer de crainte que leur intervention n'ait des répercussions sur leur carrière.

Quelles dispositions le ministre a-t-il prises pour protéger ces personnes?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous traitons ici d'une affaire très délicate. Nous avons institué une enquête en vertu de la partie I de la Loi sur les enquêtes.

Tout Canadien qui possède des preuves a le droit et le devoir de contribuer à l'enquête et aucun obstacle ne doit s'opposer à cela.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, le ministre n'a pas réellement répondu à ma question.

Ma question complémentaire est la suivante: si l'enquête révèle que les événements mettant en cause des membres du Régiment aéroporté ont découlé de problèmes individuels et non systémiques, le ministre rétablira-t-il le régiment?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis un peu exaspéré. Cela fait maintenant un an que les députés de l'opposition nous demandent de tenir une enquête publique sur toute cette affaire. Nous avons exaucé leurs voeux. Ne pourraient-ils pas laisser les commissaires faire leur travail et présenter leur rapport? Nous verrons bien ce que renfermera ce document à ce moment-là.

* * *

[*Français*]

LA BANQUE DU CANADA

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier sous-gouverneur de la Banque du Canada, M. Bernard Bonin, a créé un dangereux précédent en endossant l'analyse et les conclusions d'une étude effectuée dans le cadre préréférendaire par l'Institut C.D. Howe et qui affirme que la souveraineté du Québec entraînerait des perturbations économiques importantes et une fuite de capitaux telle qu'elle forcerait le Québec à adopter sa propre monnaie.

Le ministre des Finances considère-t-il comme normal que le premier sous-gouverneur de la Banque du Canada s'implique publiquement dans un débat politique?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, tout ce que le premier sous-gouverneur a fait, c'est de mentionner une analyse qui a été très bien faite sur un sujet dont on discute.

Je peux vous dire que je suis très surpris que le critique du Bloc veuille s'attaquer au premier francophone à occuper ce poste dans l'histoire du Canada. Moi, j'ai l'intention de défendre Bernard Bonin.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, la question est tellement importante et sérieuse que j'adresserai ma question complémentaire au premier ministre.

Le premier ministre qui est le seul à avoir accès au conseiller en éthique gouvernementale, comme il l'affirmait hier, entend-il soumettre le cas du premier sous-gouverneur de la Banque du Canada pour avis et faire ensuite rapport à la Chambre sur cette importante, sérieuse et grave question?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je crois que le Bloc devrait écouter le message au lieu de s'attaquer au messager.

Je suis un peu désappointé, même déçu, d'entendre le critique de l'opposition qui est d'ailleurs un homme sincère. Lorsqu'on regarde ce que font les séparatistes, ils ont menacé de refuser de faire affaire avec les banques et les cambistes qui voulaient faire des projections économiques sur la séparation; ils ont émis l'opinion que les allophones ne devraient pas avoir le droit de vote; ils ont rejeté sans discussion les analyses de l'Institut C.D. Howe et de Marcel Côté.

Vraiment, tout ce que le Bloc et le Parti Québécois veulent c'est un monologue où la seule voix à entendre est la leur.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et porte sur l'équité salariale.

Maintenant qu'il en est arrivé à une entente avec l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, le ministre va-t-il essayer d'en arriver à une entente avec l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente la plupart des fonctionnaires moins bien rémunérés, dont bon nombre sont des femmes?

• (1440)

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est fermement engagé à faire respecter le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale. À preuve, après de nombreuses années de vaines tentatives, nous avons réussi à en arriver à une entente avec l'Institut professionnel en ce qui concerne l'équité salariale pour les infirmières, les diététistes, les ergothérapeutes et les physiothérapeutes.

En ce qui a trait à l'Alliance de la fonction publique, nous avons eu, jusqu'à maintenant, des discussions informelles. Je serais très heureux que cela débouche sur des négociations plus officielles pour que nous puissions régler cette question.

Nous avons maintenant de nouvelles méthodes que nous avons adoptées aux dernières négociations. Nous avons promis de poursuivre nos efforts pour que le principe de l'équité salariale soit appliqué au sein de la fonction publique.

* * *

LE SÉNAT

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, étant donné qu'il a annoncé, hier, deux autres nominations politiques au Sénat, le premier ministre a-t-il complètement abandonné l'idée de faire élire les sénateurs? A-t-il oublié les promesses qu'il a faites dans son livre rouge où il est dit que le choix de nos représentants politiques doit se faire dans la transparence et le respect des règles?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'étais tout à fait en faveur de l'élection des sénateurs. Le Parti réformiste s'y est opposé, lorsqu'il s'est prononcé contre l'accord de Charlottetown.

Nous nommons des sénateurs, à l'autre endroit, pour représenter le parti au pouvoir. Cela fait maintenant huit mois que le Sénat

est saisi d'un projet de loi. Un parti qui n'a obtenu que 3 p. 100 des suffrages aux dernières élections partielles bloque cette mesure.

J'ai besoin de sénateurs libéraux beaucoup plus réfléchis que les sénateurs qui refusent d'adopter un projet de loi extrêmement important dans l'intérêt des contribuables, de sorte que nous éviterons ainsi de donner davantage d'argent aux gens qui ont conclu une entente. . .

Des voix: Bravo!

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au premier ministre que l'accord de Charlottetown était bien imparfait.

Je tiens également à lui signaler que la tenue d'élections provinciales de temps à autre—au Nouveau-Brunswick, dans ce cas-ci—serait peu coûteuse et que la démocratie vaut bien cela.

Le premier ministre trouve-t-il toujours révoltant de laisser aux Canadiens le soin de choisir démocratiquement leur sénateur?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Voilà un cas où les réformistes ont péché par excès de zèle. Ils n'ont pas compris ce qu'ils faisaient. Ils se sont effectivement opposés à des élections au Sénat. Un point, c'est tout! C'est la réalité!

La nomination de sénateurs est l'une de mes prérogatives. J'en use et je nomme d'excellents sénateurs. Les citoyens qui sont choisis en sont toujours très heureux. Je me rappelle fort bien de l'ancien sénateur Manning.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine déclarait lundi à la Chambre, et je cite: «M. Beaudry est une personnalité tout à fait respectable et ne s'engage pas dans des activités sans avoir vérifié qu'elles étaient compatibles avec ses fonctions.»

Ma question s'adresse au premier ministre. Comment concilie-t-il cette déclaration de son ministre du Patrimoine et l'aveu de son conseiller personnel en éthique, M. Wilson, qui nous apprend que le président de la Commission de la capitale nationale ne l'a consulté qu'une fois les événements passés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons répondu à cette question hier. Je suis content de voir que l'avis de M. Wilson coïncide avec ce que nous avons dit dans cette Chambre.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, il y avait tellement de bruit que le premier ministre n'a pas dû entendre ma question, puisque je lui disais que M. Wilson disait exactement le contraire du ministre du Patrimoine.

Je poserai une deuxième question, une deuxième chance au coureur.

• (1445)

Comment le premier ministre concilie-t-il l'avis de son conseiller en éthique, conseiller personnel, je le rappelle, qui déclare que le Code d'éthique approuve ce genre de comportement, alors que l'article 33 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique stipule, et je cite: «Il est interdit à tout administrateur général de travailler pour ou contre un parti politique»? J'aimerais avoir une réponse.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des jugements rendus à ce sujet, et je dois dire que la question référendaire au Québec n'est pas une question de parti politique. C'est une question qui donnera à chaque citoyen du Québec l'occasion de dire si oui ou non il veut rester au Canada. Ce n'est pas nécessairement une question de parti politique.

Je sais qu'il y a beaucoup de gens dans la région de la capitale nationale qui savent très bien que la séparation serait extrêmement désastreuse pour les gens qui vivent du côté québécois de cette région, et je pense qu'un citoyen a le droit de s'exprimer sur l'avenir de son pays, sans pour autant être partisan en politique.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous avons appris qu'il avait reçu aujourd'hui une lettre du président de l'Union européenne, M. Santer, concernant le différend du flétan noir sur la côte est. Est-ce qu'il pourrait révéler à la Chambre le contenu de cette lettre et nous indiquer ce que sera sa réponse?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas cité la communication. J'ai dit qu'il répétait ce qu'il m'avait dit au téléphone, à savoir qu'il espérait un règlement dans les plus brefs délais. Il a donné pour instructions à son négociateur de procéder très rapidement et j'ai donné les mêmes instructions à mon négociateur. J'espère que nous trouverons une solution le plus rapidement possible.

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, j'aurais préféré une réponse un peu plus concrète, mais j'apprécie néanmoins.

Le ministre des Pêches a répété à maintes reprises que les navires espagnols ne devraient pas pêcher sur le nez et la queue des Grands Bancs. Étant donné que les Espagnols pêchent fréquemment dans des eaux de 800 à 2 000 mètres de profondeur, on ne sait pas très bien où le ministre tire la ligne. Pourrait-il nous dire où il place la limite et à partir de quel endroit il tolérerait la pêche?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, la ligne est tracée dans l'eau. C'est à peu près ce qu'on appelle la limite des 1 000 mètres sur les cartes de l'OPANO. Les navires espagnols savent exactement où elle est. C'est dans la zone où se déroulent la plus grande partie des activités de pêche.

Une dépêche de la Presse canadienne vient d'arriver à la Chambre. Je viens d'en recevoir copie et j'en ai envoyé copie au premier ministre au moment où il s'asseyait après avoir répondu à la première question. La dépêche dit que le président de l'Union européenne a fait savoir qu'il était prêt à proposer une série de nouvelles mesures pour faire en sorte que l'on contrôle efficacement la pêche. Elle dit ensuite que le président de l'Union européenne est prêt à considérer des quotas inférieurs à ceux qu'ils s'étaient déjà fixés.

Cela semble être un pas dans la bonne direction. Nous aimerions voir cette question résolue par voie de négociations. C'est ce que nous avons dit dès le premier jour. Nous ne voulons pas que les négociations, qui durent maintenant depuis quelques jours, soient sabordées par des gestes délibérés de quelques capitaines. Ce n'est pas dans leur intérêt d'avoir des mesures de contrôle efficace et ce n'est pas dans leur intérêt non plus d'avoir des quotas inférieurs et raisonnables qui permettent la survie des stocks.

Nous attendons pour voir ce qui résultera des négociations des prochains jours. Le Canada maintiendra sa position en ce qui concerne la conservation.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, les agriculteurs de ma circonscription et de la Saskatchewan sont absolument furieux que les députés néo-démocrates et bloquistes nous empêchent de régler la grève du rail. La réputation du Canada en tant que fournisseur de grain et d'oléagineux sur lequel on peut compter est ternie. Nous risquons de perdre nos marchés internationaux.

Le NPD et le Bloc refusent de coopérer et d'agir dans l'intérêt du pays. Que va faire le ministre de l'Agriculture pour venir en aide aux agriculteurs canadiens?

• (1450)

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, une réponse complète à cette question prendrait plusieurs jours, mais vu la gravité de la situation dont est saisie la Chambre, je vais essayer de la condenser.

Une interruption d'une semaine du service ferroviaire a pour effet d'empêcher le transport de 500 000 tonnes de grain commercialisé par la Commission canadienne du blé et évalué à 83 millions de dollars. Si on ajoute le grain qui ne passe pas par l'intermédiaire de la commission, ce chiffre est très proche de 100 millions, auxquels il faut ajouter des pertes de 15 millions de dollars subies par les transformateurs d'oléagineux canadiens, plus des pertes de 5 millions de dollars enregistrées par les minoteries. Le coût d'une semaine d'interruption du service ferroviaire dans ce pays dépasse donc les 100 millions de dollars, sans mentionner le tort causé à notre réputation de fournisseur international.

Le gouvernement veut mettre fin à ce problème dès aujourd'hui. Nous implorons les députés néo-démocrates, qui braillent bien fort là-bas derrière, et le Bloc de résoudre ce problème immédiatement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou peut-être à la ministre du Travail.

Si la vérité a quelque importance dans cet endroit, les faits montreront que depuis lundi matin c'était au Bloc et au gouvernement d'arriver à une entente sur cette question, et non au NPD.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je prie le député de bien vouloir poser sa question.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je suis sûr que si les néo-démocrates avaient été à la place du Bloc, nous serions déjà parvenus à une entente, comme par le passé.

Je voudrais demander à la ministre du Travail si elle serait disposée à envisager la possibilité d'apporter les changements suivants à la mesure législative de façon à créer un climat qui permettrait de lui faire franchir rapidement toutes les étapes. La ministre veut-elle arriver à une entente? Ou veut-elle seulement se servir de cette question pour se faire du capital politique?

La ministre envisagerait-elle la possibilité de modifier la disposition concernant le retour au travail des employés de VIA Rail? Pourquoi les employés de VIA Rail ne peuvent-ils pas reprendre le travail en même temps que les employés du CN? Tous les syndicats sont d'accord là-dessus.

La ministre envisagerait-elle la possibilité de changer le libellé des directives. . .

Le Président: J'ai entendu une question. La ministre du Travail peut y répondre si elle le désire.

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, si le NPD appuie la mesure législative, nous pouvons en discuter au moment du débat.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, c'est précisément ma question. Le gouvernement est-il ouvert à l'idée d'apporter à la mesure législative des changements comme ceux que j'ai mentionnés?

Dans l'affirmative, peut-être pourrions-nous nous entendre sur la façon de le faire et appuyer cette mesure législative, même si nous nous y opposons en principe. . .

Le Président: La ministre du Travail.

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, si le député comprend bien le processus parlementaire, il faut d'abord avancer avec la législation selon les différentes étapes et on discutera des amendements s'il en a à proposer.

* * *

• (1455)

LA CHASSE AUX PHOQUES

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, plusieurs mesures ont été mises en place par les gouvernements fédéral et provinciaux pour relancer la chasse

commerciale aux phoques. La population des phoques, rappelons–le, approche les 4 millions et il est urgent d'agir pour rétablir l'équilibre de l'écosystème.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. Puisque la relance de la chasse commerciale ne sera possible que si les marchés internationaux offrent des débouchés satisfaisants, le ministre des Pêches et Océans peut–il nous indiquer les mesures qu'il entend prendre pour contrer la campagne de boycott des produits canadiens qui s'amorce en France, en guise de protestation contre la chasse aux phoques?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face devrait faire ce qu'il a à faire, comme la plupart des Canadiens, tandis que les chasseurs de phoques du Québec qui vivent dans les Îles de la Madeleine, poursuivent leurs activités et participent cette année à une chasse limitée, à petite échelle, restreinte aux phoques adultes.

Il n'y a pas de chasse aux blanchons, ni de chasse à partir des bateaux. La chasse est réservée aux seuls chasseurs côtiers. Le nombre de prises ne doit pas dépasser le quota actuel. Un quota est établi depuis cinq ans et celui de cette année est en fait plus petit que celui des années précédentes.

La meilleure façon de contrer la désinformation propagée par une poignée d'individus qui y voient une occasion de recueillir des fonds pour des organisations intéressées depuis de nombreuses années aux gains financiers possibles, c'est simplement de dire calmement, mais clairement, la vérité en ce qui concerne cette chasse.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, malgré l'assurance du ministre par rapport au peu d'impact sur la désinformation, ne reconnaît–il pas que par le passé, les campagnes européennes contre la chasse aux phoques ont eu des répercussions catastrophiques pour les provinces de l'Atlantique, notamment aux Îles–de–la–Madeleine?

Par conséquent, le ministre des Pêches et Océans s'engage–t–il à bonifier la politique de commercialisation des phoques par une campagne de sensibilisation auprès des importateurs sur les conséquences de l'exploitation démographique des populations de phoques?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir soulevé cette question importante. Les mesures qu'il réclame ont déjà été mises en place depuis un certain temps par le gouvernement.

Il est clair, pas seulement en Amérique du Nord mais dans le monde entier, que le principal enjeu en matière de protection de l'environnement pour les Canadiens et tous ceux qui s'intéressent aux questions de récolte et d'exploitation durables, c'est la question du flétan noir.

Ironiquement, je suis heureux d'annoncer que j'ai appris que Greenpeace allait quitter ce soir le port de St. John's à bord d'un navire affrété pour aller protester contre la pêche au flétan noir pratiquée par les Espagnols. C'est cela, la question de l'heure en matière de protection de l'environnement.

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

La Commission géologique du Canada a annoncé récemment le déménagement, de Vancouver à Victoria, de son bureau de la Colombie–Britannique. Cette mesure suppose le déménagement de plus de 30 géologues et du personnel de soutien ainsi que la rupture d'un bail de dix ans, d'une valeur approximative de 6 millions de dollars, concernant des locaux tout neufs à Vancouver.

En cette période de rigueur financière, comment la ministre justifie–t–elle cette fantaisie?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait sûrement, le dernier budget exige que tous les ministères réduisent considérablement leurs dépenses. Le ministère des Ressources naturelles n'échappe pas à la règle. Nous ne pouvons plus justifier qu'il y ait deux installations de la CGC en Colombie–Britannique et c'est pourquoi nous procédons à une rationalisation et à une fusion.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, il faut croire que nous allons réaliser de grandes économies en dépensant de l'argent que nous n'avons même pas.

La plupart des spécialistes de l'industrie minière qui acceptent toujours de travailler en Colombie–Britannique sont à Vancouver. Ils utilisent la bibliothèque de la CGC, achètent des cartes et consultent les géologues.

À quoi sert d'avoir des bureaux de la CGC en Colombie–Britannique s'ils sont tellement loin des clients qu'ils sont censés servir? À Victoria, il y a exactement quatre clients possibles pour ce service. . .

Le Président: La ministre a la parole.

• (1500)

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, permettez–moi de rassurer le député encore une fois en lui disant que nous étudions tous les aspects de ce déménagement.

Je tiens à ce qu'une chose soit parfaitement claire. Nous allons procéder à une rationalisation et à la fusion des installations de la CGC en Colombie–Britannique.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Vazken Manukian, député du Parlement arménien et président de l'Union nationale démocrate de l'Arménie.

Des voix: Bravo!

Affaires courantes

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, la députée de Mission—Coquitlam a fait, au sujet de la nomination de deux sénateurs, des observations qui m'ont mis quelque peu en colère.

Déjà, monsieur le Président, à plusieurs reprises récemment, le Parti réformiste a commenté la nomination d'Acadiens à divers postes gouvernementaux.

Je retire les paroles que j'ai prononcées à l'endroit de ma collègue. Je les retire absolument.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 17 pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

Mme Sue Barnes (London–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 20 septembre 1994, le comité a étudié le projet de loi C–45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants. Le comité fait rapport du projet de loi avec des propositions d'amendement.

Tandis que j'ai la parole, monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 18 octobre 1994, votre comité a examiné le projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, et votre comité a convenu d'en faire rapport avec des propositions d'amendement.

[*Français*]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 68e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur le projet de loi C–69, Loi portant sur la création des commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales, avec des amendements.

[*Traduction*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[*Français*]

Ce rapport concerne la nomination de Robert Fowler, ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Votre comité a examiné les titres et les qualités de la personne nommée et la juge compétente pour exercer les fonctions de son poste.

* * *

[*Traduction*]

LA GRÈVE DU RAIL

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu de la crise très grave qui menace notre pays par suite de la grève nationale du rail qui se poursuit et à laquelle le gouvernement veut mettre un terme, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre à l'égard de la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre revienne à l'étude des initiatives ministérielles, aujourd'hui, immédiatement après la période réservée aux initiatives parlementaires, afin de poursuivre l'étude du projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, aux étapes de la deuxième lecture, de l'étude en comité plénier, du rapport et de la troisième lecture, pourvu que la Chambre ne s'ajourne pas aujourd'hui, sauf conformément à une motion d'un ministre de la Couronne.

● (1505)

Le Président: L'honorable secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

M. Hermanson: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Je tiens à bien préciser que, du côté de l'opposition, ce sont le Bloc québécois et le NPD qui contestent la motion et non le Parti réformiste.

Le Président: Chers collègues, j'ai sollicité le consentement unanime et je ne l'ai pas obtenu. Le recours au Règlement du député de Kindersley—Lloydminster n'en est manifestement pas un. Le député de Mackenzie veut-il présenter une observation au sujet du consentement unanime que j'ai sollicité?

M. Althouse: Monsieur le Président, je ferai remarquer que le député de Kindersley—Lloydminster ne devrait pas avoir la prétention de parler au nom du NPD.

* * *

PÉTITIONS

LA PRIÈRE

Mme Elsie Wayne (Saint John, P.C.): C'est avec honneur et beaucoup de plaisir que je prends la parole pour déposer, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions concernant la prière à la Chambre des communes. À l'origine, il y avait 20 593 signatures, dont la majorité avait été recueillie à Saint John, au Nouveau-Brunswick, et les autres à Terre-Neuve, en Ontario, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

En raison de certaines imprécisions, quelques pétitions n'ont été certifiées qu'aujourd'hui. Je présente donc des pétitions regroupant 15 268 noms. Je trouve le processus douteux par certains aspects, et le fait que nous refusions de certifier quelques pétitions parce qu'il y manque. . .

Le Président: Je suis convaincu que la députée sait que nous avons une procédure que nous respectons. Cette procédure a été adoptée par la Chambre des communes. Je déclare les pétitions de la députée présentées et acceptées comme telles. J'espère que le dernier commentaire de la députée sera très bref.

Mme Wayne: Les pétitionnaires demandent que nous remettions dans la prière d'ouverture la référence à Jésus-Christ et que le Notre Père soit rétabli à la fin de la prière d'ouverture.

Par conséquent, ils exhortent la Chambre des communes à terminer la prière par les mots: «par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.» Ils exhortent la Chambre à agréer leur pétition. J'appuie entièrement les pétitionnaires et je demande. . .

Le Président: Chers collègues, la semaine dernière, j'ai demandé aux députés de s'abstenir de préciser s'ils étaient d'accord ou pas avec les pétitions qu'ils présentent. Cela facilite un peu les choses pour les députés qui ne veulent peut-être pas exprimer leur soutien à une pétition. Je demande à tous de ne pas perdre cette mise au point de vue en présentant une pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 142.

[*Texte*]

Question nº 142—**M. White (North Vancouver):**

Quel est, d'après le gouvernement, le nombre total de familles immigrantes vivant au Canada qui *a*) continuent de gagner leur vie à l'étranger dans des pays non signataires d'un traité fiscal avec le Canada; *b*) qui omettent de déclarer à Revenu Canada leur revenu total tiré de sources internationales et *c*) qui réclament la prestation fiscale pour enfants du gouvernement fédéral?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national, Lib.): Revenu Canada collabore avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en vue d'obtenir des renseignements pour faciliter l'élaboration de programmes d'exécution et mettre davantage l'accent sur les programmes d'éducation et d'aide à la clientèle, afin que les nouveaux citoyens canadiens prennent conscience de leurs obligations.

Les bases de données de Revenu Canada ne renferment pas, à l'heure actuelle, les renseignements demandés sur les familles immigrantes résidant au Canada. Seuls les programmes de validation et de vérification permettront de déterminer si le revenu de source étrangère est déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu du Canada.

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que la motion portant production de document soit reportée.

Des voix: D'accord.

Mme Wayne: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* le 4 octobre 1994, conformément à l'article 39 du Règlement. Cela fait déjà 172 jours.

• (1510)

Comme la question nécessitait une réponse détaillée, je n'ai pas demandé qu'on me réponde dans le délai de 45 jours comme le prévoit le Règlement. Je crois comprendre que le gouvernement essaie de répondre à toutes les questions au *Feuilleton* dans un délai de 45 jours.

Je demande des renseignements sur l'aide financière fournie par l'APECA dans chacune des circonscriptions fédérales du Canada atlantique. À mon avis, une attente de 172 jours est inacceptable. . .

Le Président: La députée a fait valoir son point. Je demanderais qu'on tienne compte de l'intervention de la députée.

Affaires courantes

LA LOI DE 1995 SUR LE MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES

PROJET DE LOI C–77—ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre que, conformément au paragraphe 78(2) du Règlement, les partis se sont entendus sur l'attribution de temps à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–77.

Je propose donc:

Que, relativement au projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxilliaires, au plus une heure soit attribuée pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi et, à l'expiration du temps prévu, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 174)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
Brushett
Bélair
Calder
Catterall
Chatters
Clancy
Collenette
Comuzzi
Crawford
DeVillers
Discepola
Duncan
English
Fewchuk
Finlay
Fontana
Frazer
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gerrard
Godfrey
Gouk
Grose
Guarnieri
Harper (Calgary West)
Harvard
Hermanson
Hoeppner
Hubbard
Irwin
Johnston
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap–Breton Highlands—Canso)
Lee
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap–Breton—The Sydneys)
Maloney
Marleau
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
Nunziata
O'Reilly
Paradis
Penson
Phinney
Pillitteri
Ramsay
Regan
Ringuette–Maltais
Robillard
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Serré
Skoke
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Thalheimer
Valeri
Verran
Wappel
Wells
White (North Vancouver)
Wood
Zed—173

Ablonczy
Alcock
Assad
Augustine
Barnes
Benoit
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Campbell
Cauchon
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Collins
Cowling
Cummins
Dingwall
Duhamel
Eggleton
Epp
Finestone
Flis
Forseth
Gagliano
Gallaway
Gilmour
Goodale
Graham
Grubel
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hickey
Hopkins
Ianno
Jennings
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
MacAulay
MacLaren
Malhi
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McTeague
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Patry
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Ringma
Robichaud
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Shepherd
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Telegdi
Torsney
Vanclief
Walker
Wayne
Whelan
Williams
Young

CONTRE

Députés

Bellehumeur
Caron
Debien
Deshaies
Duceppe
Fillion
Bélisle
Daviault
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)

Gauthier (Roberval)	Godin
Guay	Jacob
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Mercier	Ménard
Nunez	Paré
Pomerleau	Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)—34

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Asselin	Bachand
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard	Brien
Caccia	Canuel
Chamberlain	Chan
Chrétien (Frontenac)	Crête
Culbert	Dalphond-Guiral
Easter	Fry
Gaffney	Guimond
Harper (Churchill)	Jackson
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)	Marchand
Parrish	Peric
Picard (Drummond)	Sauvageau
Simmons	St-Laurent
Szabo	Ur

• (1550)

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1995 SUR LE MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.) propose que le projet de loi C-77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité.

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter la Loi de 1995 sur le maintien des services ferroviaires. Ce projet de loi vise d'abord à mettre fin à l'arrêt de travail qui paralyse l'industrie ferroviaire et à permettre la reprise des activités dans ce secteur. Ce projet de loi apporte, également, par la voie d'un processus de médiation et d'arbitrage, une solution aux différends qui opposent les compagnies ferroviaires et divers syndicats.

Mes collègues de la Chambre se rendent certainement compte qu'une pertubation majeure des services ferroviaires canadiens peut avoir de graves conséquences sur divers secteurs de l'économie, de même que sur des milliers de passagers qui utilisent le train.

J'avais espéré pouvoir éviter une telle mesure, mais le gouvernement n'a plus guère le choix. L'intervention du gouvernement dans ce conflit est devenu inévitable. Nous manquerions à notre devoir envers la population canadienne si nous permettions qu'un arrêt de travail dans le secteur ferroviaire menace la

stabilité de notre économie et le gagne-pain des milliers de travailleurs touchés par ce conflit.

• (1555)

Au fil des négociations entre les compagnies ferroviaires et les syndicats concernés, il est devenu manifeste que la position adoptée par les employeurs en vue d'en arriver à une importante réduction du coût de la main-d'oeuvre rendrait le processus long et ardu. Pour réduire les coûts, les compagnies ferroviaires demandent d'importantes concessions au chapitre de la sécurité d'emploi et de la flexibilité en ce qui concerne les tâches à exécuter.

Les négociations entre les employeurs et les syndicats se poursuivent depuis plus d'un an et dans la plupart des cas, les parties ont bénéficié de l'aide d'un conciliateur et d'un commissaire-conciliateur. Mon prédécesseur, le ministre du Développement des ressources humaines, a nommé M. Allan Hope en qualité de commissaire-conciliateur aux fins de la négociation de onze conventions collectives visant les trois compagnies ferroviaires. Le rapport rédigé par le commissaire-conciliateur a été remis aux parties le 22 février 1995. Ce rapport met l'accent sur les moyens d'en arriver à un règlement final des questions sur lesquelles les parties n'arrivent pas à s'entendre.

Comme je l'ai déjà indiqué, la question de la sécurité d'emploi a été au coeur des préoccupations de l'employeur pendant ces négociations. En effet, si l'on examine la situation dans les trois compagnies ferroviaires visées par le projet de loi présenté aujourd'hui aux députés de cette Chambre, le CN et VIA Rail ont proposé de supprimer graduellement cet avantage, tandis que le Canadien Pacifique a proposé de restructurer les dispositions relatives à la sécurité d'emploi, de manière à limiter l'admissibilité des employés.

Pour leur part, les syndicats ont exprimé leur frustration face à la grande importance accordée à cette question durant les négociations et se sont empressés de faire remarquer que, de leur point de vue, la sécurité d'emploi est un avantage obtenu par la voie de la négociation collective au prix de concessions et de compromis. Les représentants syndicaux, qui voient cet avantage comme une protection contre la perte d'emplois attribuable à des changements structurels et technologiques, soutiennent en fait que l'employeur veut leur enlever cette protection au moment même où la sécurité d'emploi de leurs membres est menacée.

Par ailleurs, les ententes auxquelles sont récemment parvenus le Canadien Pacifique et trois de ses syndicats représentant de plus petites unités de négociation à l'intérieur de la compagnie illustrent parfaitement que le processus peut réussir. Les trois syndicats, soit le Syndicat international des transports-communications, la Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité et les Contrôleurs de circulation ferroviaire du Canada ont réussi à s'entendre avec la compagnie sur les augmentations de salaire, les modalités relatives à la sécurité d'emploi et certaines améliorations des avantages sociaux.

J'ai essayé de brosser rapidement à mes distingués collègues un tableau des événements qui ont eu lieu jusqu'à maintenant ainsi que de la situation à laquelle nous sommes actuellement confrontés en dépit de l'aide massive fournie aux parties afin

d'essayer d'éviter une interruption du transport ferroviaire et les conséquences d'une telle action pour les producteurs et les manufacturiers canadiens dont la survie économique dépend de ce mode de transport.

[*Traduction*]

Les députés le savent peut–être, j'ai rencontré les représentants des sociétés ferroviaires et des syndicats dimanche après–midi à Montréal. À cette réunion, j'ai reconnu les efforts qu'ils avaient déployés pour résoudre leurs différends respectifs.

Je leur ai fait part également de mon inquiétude devant le tort que les arrêts de travail causaient aux secteurs industriel et agricole canadiens. J'ai invité les parties à faire un dernier gros effort dans le cadre du processus de négociation pour en arriver à des ententes de principe sur les points en litige ou pour accepter un processus d'arbitrage obligatoire afin de résoudre leurs différends et d'éviter au gouvernement d'avoir à intervenir en faisant adopter une loi à cet égard.

• (1600)

Les sociétés ferroviaires et les syndicats n'ont malheureusement pas réussi à parvenir à quelque entente que ce soit sur ces questions. Nous n'avons d'autre choix que d'assumer notre responsabilité à l'égard du public canadien et de mettre un terme à ce conflit de travail.

[*Français*]

Monsieur le Président, le projet de loi intitulé Loi de 1995 sur le maintien des services ferroviaires vise à amener une reprise immédiate ou une continuation des services ferroviaires ou subsidiaires du Canadien National, du Canadien Pacifique et de VIA Rail.

En ce qui touche le processus de résolution des conflits, le projet de loi que mes collègues ont devant leurs yeux prévoit la constitution d'une commission de médiation–arbitrage pour chaque unité de négociation visée par la loi. Chaque commission est composée d'un représentant nommé du patronat, d'un représentant nommé du syndicat et d'un président ou d'une présidente nommé par la ministre du Travail.

Dans les 70 jours qui suivent sa constitution ou dans le délai que peut accorder la ministre, chaque commission doit s'efforcer d'intervenir dans les questions qui lui sont soumises. Elle doit ensuite entendre les parties au sujet des questions sur lesquelles elle ne peut amener les intéressés à se mettre d'accord et rendre sur ces questions une décision arbitrale. Elle doit aussi déterminer la date d'expiration de la nouvelle convention collective, qui ne peut être antérieure au 31 décembre 1997.

Pour veiller à ce que chacune des commissions situe son mandat sous une perspective impartiale, le projet de loi exige de toute commission qu'elle soit guidée par la nécessité d'avoir des conditions d'emploi qui soient cohérentes avec la viabilité économique et la compétitivité d'un réseau ferroviaire pancanadien, à court et à long terme, tout en tenant compte de l'importance de bonnes relations patronales–syndicales.

Je suis certaine que ce projet de loi ne plaira pas à toutes les parties impliquées, mais je sais que les dispositions qu'il contient renferment une méthode de règlement des différends qui est juste et rapide. Par cette mesure, le gouvernement envoie un message clair aux compagnies ferroviaires et aux syndicats. Il leur dit que s'il a foi dans le processus de négociation collective, il n'est pas prêt à laisser des arrêts de travail dans le secteur ferroviaire nuire aux progrès réguliers de l'économie canadienne. Je demande à tous les députés d'appuyer cette position, en faisant en sorte que l'adoption de ce projet de loi se fasse le plus rapidement possible.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, c'est une lourde responsabilité que nous assumons, en ce moment, nous le savons, mais c'est parce que le Bloc québécois prend très au sérieux son rôle d'opposition officielle qu'il ne peut souscrire à une loi spéciale qui non seulement nie le droit de grève, mais nie aussi le droit à la négociation. Dès lundi, nous avons proposé des amendements qui auraient permis un retour au travail sans compromettre la capacité de négocier de ceux et celles qui ont utilisé un droit prévu au code.

Pourquoi, en effet, la loi spéciale doit–elle s'attaquer aux seuls travailleurs et à certains de ceux qui sont en grève seulement? Pourquoi doit–elle compromettre des règlements négociés en traçant les grandes lignes d'une diminution générale et radicale des conditions de travail? Pourquoi le gouvernement ne donne–t–il pas suite lui–même à la substance du rapport Hope, commissaire qu'il a nommé pour le conseiller et qui l'a fait au prix d'un travail et d'un rapport étoffé? Pourquoi le gouvernement a–t–il compromis définitivement le sens du rapport Hope? Pourquoi se contente–t–il du fantôme du rapport Hope?

• (1605)

Il n'y a rien d'impartial dans la position de la ministre du Travail, et je vais le démontrer. Est–ce par inexpérience, ignorance ou mauvaise foi qu'elle joue aux apprentis sorciers? Nous allons poser la question, à tout le moins.

Le gouvernement est pressé, mais il cache mal qu'il utilise une situation grave pour défendre des intérêts qui ne sont pas les intérêts économiques dont il parle. Le gouvernement se fiche d'établir les conditions qui vont permettre la coopération. Le gouvernement met en place une loi matraque qui ne laisse même pas la place aux débats nécessaires à des règlements mutuellement consentis. Et il traite différemment les trois compagnies au détriment des travailleurs en grève et en lock–out.

Notre proposition, depuis lundi, veut préserver l'avenir: un retour au travail pour tous, une médiation suivant la formule Hope, un rapport public et des recommandations à cette Chambre pour tenter de rétablir un rapport de force que les actions et l'inaction du gouvernement ont détruit pour ce qui est des travailleurs.

Depuis la grève, le règlement est devenu un enjeu national. Nous croyons que les parties peuvent y voir une volonté nouvelle de s'entendre. Et notamment, nous voulons soumettre que pour l'avenir de ce Canada que le gouvernement prétend bâtir, l'exemple des conditions qui permettraient des relations de travail équitables, justes et saines est un exemple qui serait détermi-

nant. Mais en ce moment, ce que le Canada voit, ce que les Canadiens et les Québécois voient, c'est un gouvernement qui profite d'une situation grave pour servir ses intérêts partisans, et le mot n'est pas de moi, il est tiré du rapport Hope.

Nous avons eu à défendre les travailleuses et travailleurs canadiens qui ont utilisé le droit de grève prévu au Code. J'ai tenu les propos suivants à plusieurs reprises.

[*Traduction*]

Si l'économie canadienne ne peut pas se payer le Code canadien du travail, qu'on le dise et qu'on prenne des mesures afin d'éviter de se retrouver dans un pétrin comme celui-ci. Ce sont les travailleurs qui auront à faire les frais, et nous connaissons bien des gens qui ne sont pas responsables de cette situation. Le gouvernement et la Chambre ne peuvent pas se fermer les yeux sur la situation. Le fait que, dans notre pays, le transport des marchandises soit paralysé ne compte-t-il pas? Le fait que, à l'échelle internationale, notre réputation commerciale soit menacée et qu'elle subisse un autre coup dont elle ne se remettra peut-être pas, cette fois, ne compte-t-il pas?

[*Français*]

Le droit de grève, dans toute société démocratique, est un droit fondamental. Dans les relations de travail, il joue un rôle déterminant pour permettre le règlement entre les parties, un règlement mutuellement satisfaisant qui seul peut être à l'origine de la productivité recherchée par les entreprises et par les travailleurs, par la société.

On n'a jamais vu de règlement imposé être à l'origine de solutions nouvelles, nécessitées par des situations nouvelles. Les solutions imposées ne font que reproduire des «patterns» qui peuvent ne plus être adaptés, mais il n'y a pas de raccourci pour se mettre dans la situation de trouver des solutions conjointement. Et chaque fois qu'on ne l'a pas fait—et dans le secteur public, nous le savons, c'est un problème—on s'est trouvé à payer beaucoup plus cher en manque de productivité, ce qui est l'impossibilité, à ce moment-là, de trouver des solutions mutuellement acceptables.

• (1610)

Ce n'est pas contre les entreprises que ces paroles-là sont adressées, au contraire. Mais les entreprises dignes de la confiance que le public leur accorde doivent savoir qu'elles ne peuvent prétendre à des réorganisations qui vont leur permettre d'affronter la compétition si elles ne tiennent pas compte de leurs employés. Il n'y a pas de raccourci.

Il est infiniment regrettable que la nouvelle ministre qui s'appelle du «Travail» profite de son deuxième geste, après le premier, pour miner les conditions d'une véritable réorganisation en mettant en place des mécanismes, des mécanismes traditionnels qui ont déjà fait la preuve de leur incapacité à réformer le système. La ministre, en mettant en place ces mécanismes, condamne le Canada à revivre des situations qu'il ne voulait plus vivre.

C'est une députée du Bloc québécois qui vous dit cela, parce que nous jouons notre rôle d'opposition officielle, car, dans le fond, nous pourrions nous réjouir qu'une position qui perpétue des problèmes et les aggrave puisse ainsi être mise en place. Mais non. Nous sommes ici parce que nous voulons jouer ce rôle aussi longtemps que nous sommes dans le Canada et nous voulons être là pour défendre les intérêts des travailleurs et travailleuses, et aussi des entreprises qui dépendent d'un règlement satisfaisant.

Le rapport Hope est une mine d'informations. Je vais tenter rapidement de vous en donner les grandes lignes, lesquelles auraient dû guider le gouvernement dans la rédaction de son projet de loi, s'il avait vraiment recherché ce qu'il dit rechercher. Mais je vais d'abord situer les grands éléments de base du rapport Hope. Il dit ceci: «En résumé, les différends portent sur des questions extrêmement complexes de négociations collectives soulevées dans des circonstances fort peu propices à des solutions négociées. Devant cette réalité, le présent rapport a pour objectif d'étudier s'il serait possible de prévoir un processus continu qui permettrait, le cas échéant, aux parties de traiter de ces questions très complexes dans le cadre d'une médiation ou d'un arbitrage assurant un règlement exécutoire du différend, mais permettant aux parties de participer le plus possible à la formulation de ces conditions.»

M. Hope s'est livré à la recherche difficile de trouver les conditions dans lesquelles, malgré la difficulté de la situation, des solutions pourraient être trouvées. Il fait la révision de la littérature en relations de travail et en administration. Avant, il souligne la tradition fondamentale de neutralité et d'objectivité de la part du ministère du Travail. C'est lui qui dit cela, et moi, je me permets de dire qu'il serait déçu dans la présente situation. Il dit combien les syndicats considèrent que le gouvernement, en la personne du ministre des Transports, a retardé la négociation collective, comment les entreprises et le gouvernement semblent, d'un commun accord, vouloir s'attaquer aux conditions de travail des travailleurs du chemin de fer.

• (1615)

Il dit ceci: «En fait, les entreprises ont déjà formulé, dans le passé, des demandes de ce type. Elles ont tenté d'obtenir des concessions semblables au cours de rondes de négociations antérieures. L'aspect controversé et provocateur de leurs exigences tient au rôle partisan joué par le gouvernement qui appuie la position des compagnies ferroviaires et à la ténacité dont elles ont fait preuve à l'égard de ces exigences.» Et, dit-il, «ces différends sont compliqués, parce que ça se passe dans une période où l'économie connaît une reprise et dans des situations que les directions, les directions d'entreprises, ont laissé s'aggraver au fil des années.»

Cela dit, que propose, une fois qu'il a fait la revue, le rapport Hope? Il dit: «On aurait pu laisser aller la grève.» On se retrouve devant deux parties réconciliables. La ministre dit qu'il y a eu des heures, et des heures, et des heures de négociations. Ce qu'elle veut dire, c'est que les gens ont été assis à une même table pendant des heures, et des heures, et des heures. N'importe qui ayant touché à la négociation sait qu'on peut rester assis ensemble, face à face, côte à côte à une table et ne rien négocier, ne rien mettre sur la table. Les parties ne mettent rien sur la table aussi

longtemps qu'elles ne sont pas certaines que quand elles vont abattre leur jeu, ça va se régler.

Or, dans ce secteur des chemins de fer, il est vrai que le gouvernement a agi à répétition, et que de la sorte, les employeurs, dans certains cas les syndicats, s'attendent à ce que le gouvernement intervienne, rendant difficile le vrai rôle que peut jouer une grève.

En passant, le rapport Hope dit que ce n'est parce qu'il y a des perturbations qu'on peut arrêter une grève. Ce n'est qu'en cas d'extrême gravité qu'on pourrait se résoudre à enlever le droit de grève. Le rapport Hope dit: «Pour les syndicats, la pire éventualité serait que le gouvernement se voit contraint d'imposer les exigences des compagnies ferroviaires comme prélude au processus de rationalisation envisagé dans ses rapports.»

Or, nous nous retrouvons devant ce scénario de la pire des situations. Pourquoi? Une fois que le gouvernement a décidé d'intervenir, au lieu de suivre les recommandations du rapport Hope, il s'en remet à un processus qui a fait la preuve de son inefficacité. En effet, que dit le rapport Hope, au cas où le gouvernement mettrait fin à la grève? Il dit ceci: «Il faut éviter à tout prix de se retrouver dans une situation d'arbitrage de différend.» Parce que c'est cette situation d'arbitrage de différend qui a empêché de s'attaquer au problème et qui a souvent fait qu'on a, au lieu de rechercher des solutions, reproduit des systèmes antérieurs, au lieu de faire évoluer la machine.

Mais à quelles conditions pourrait–on permettre aux parties de sortir de l'ornière actuelle, en dehors du droit de grève? On convient que la seule chose qui existe pour régler les vraies affaires, c'est le droit de grève.

• (1620)

Il arrive à la solution suivante: il dit qu'il pourrait y en avoir d'autres, mais celle qu'il voit est celle–ci: tout d'abord, une première étape de médiation–arbitrage visant à faire l'unanimité des parties sur ce qu'il appelle les paramètres, mais je vous dirais plutôt sur l'ensemble de la situation des compagnies.

Je m'explique. Les travailleurs sont convaincus que les compagnies font des profits, mais que leur gestion engendre des gaspillages, que le salaire de Paul Tellier ne lui permet pas de donner des leçons aux autres, que les plans d'action du gouvernement—dont ils entendent parler—visant des rationalisations, les menacent, que le ministre des Transports appuie les compagnies et qu'il a tenu des propos pour le moins désobligeants à l'endroit des travailleurs quand il a dit: «Les cheminots qui possèdent une huitième ou une neuvième année d'études n'ont pas à être blâmés pour avoir négocié des conventions collectives exagérées.»

Des voix: C'est honteux!

Mme Lalonde: Donc, quand on veut arriver à une situation de véritables négociations, il faut que les parties se rencontrent en quelque part. Or, pour les syndicats, la situation est celle que je viens de décrire. Ils se sentent menacés, ils se sentent floués, ils ont déjà fait des concessions importantes dans les conventions précédentes pour se rabattre sur la sécurité d'emploi, parce que tout le reste était menacé, et voilà que les compagnies, sans aucun autre égard, veulent s'attaquer, je dirais sans nuance, à cet acquis, pas de très longue date dans certains cas. Cette disposition relative à la sécurité d'emploi, dont on dit aujourd'hui qu'elle menace la viabilité des compagnies, a été signée en 1992.

Si je vais plus loin, l'enjeu, non seulement pour les travailleurs, non seulement pour les compagnies, mais pour tout le Canada, pour le Québec, c'est que la question des prétentions des entreprises ferroviaires soit vraiment étudiée. Ces entreprises disent que la compétition est féroce et qu'elles ne peuvent plus continuer dans les présentes conditions, qu'il faut absolument faire quelque chose.

Le rapport Hope dit qu'il aurait fallu tenir un débat sur cette question d'abord. Il aurait fallu étudier, en premier lieu, dans des discussions avec un arbitre, les travailleurs et les employeurs la question de la viabilité et de la compétitivité en regard des demandes des travailleurs. Donc, qu'on cherche à se mettre d'accord sur l'information. Je le répète, dans le domaine des relations de travail, que ce soit par la grève ou par d'autres moyens, quand on ne peut se mettre en situation de partager un certain nombre d'informations, on est incapables de négocier.

Cela signifie donc qu'on n'a tenu aucun compte de la première phase du rapport de médiation–arbitrage que le commissaire Hope prévoyait durer deux mois, phase au cours de laquelle il y aurait un vrai débat, où les travailleurs pouvaient mettre sur la table ce qu'ils estiment être du gaspillage, le manque d'organisation, des explications, parce qu'ils ont été mis en cause de bout en bout. Peut–être, alors, les employés auraient–ils admis que dans certains cas, il faudrait faire quelque chose et, ainsi, on aurait pu tracer la voie à de vraies négociations. Le rapport Hope accordait 60 jours à cette première phase.

Dans une deuxième étape, le rapport Hope donnait 120 jours pour appliquer, dans les différentes commissions de médiation–arbitrage, les paramètres sur lesquels on se serait entendus. La loi ne retient que la deuxième partie du rapport, sans aucune espèce de recherche de consensus sur la première. Au contraire, parce qu'une des attaques les plus importantes contre les syndicats et qui ne peut pas leur faire dire autre chose qu'ils sont directement visés conjointement par les entreprises et le gouvernement, c'est l'article 12, dont la ministre, je ne comprends pas pourquoi, était si fière. Il me semble qu'encore là elle manifeste au moins son inexpérience du secteur des relations de travail.

• (1625)

Je vous le lis. L'article 12 stipule: «La Commission doit être guidée par la nécessité d'avoir des conditions d'emploi qui soient cohérentes avec la viabilité économique et la compétitivité d'un réseau ferroviaire pancanadien à court et à long termes, tout en tenant compte de l'importance de bonnes relations patronales–syndicales.» Vous allez dire que cela a l'air d'un bon texte. N'importe qui qui a oeuvré dans les relations de travail sait que ce texte–là a au moins deux grands effets. Le premier, c'est qu'il enlève le mandat habituel d'un arbitre de respecter la jurisprudence. Vous comprenez que ce paragraphe, dans le fond, rempla-

ce les deux mois de recherche pour s'entendre ensemble sur ce qu'est l'état du système ferroviaire.

Des voix: Bravo!

Mme Lalonde: C'est parce que le gouvernement est pressé, pressé pour les raisons qu'on a dites à la période des questions, pressé parce qu'il veut vendre le CN, pressé parce qu'il peut vendre CN seulement s'il sabre dans les conditions de travail. Parce que le gouvernement est pressé, il ne donne pas la possibilité à ce processus, imaginé par le commissaire Hope, de donner des fruits. Il décide, c'est la première chose qu'il dit, il dit: Je vous dis que vous, les arbitres, vous allez devoir voir à ce que les conditions de travail soient cohérentes avec l'employabilité à court et à long terme.»

Depuis des dizaines d'années, on a laissé se détériorer la situation du système ferroviaire et, dans une seule convention collective par le biais de cet article 12, on va faire payer aux travailleurs l'effet de la désorganisation, de l'irresponsabilité et des entreprises et du gouvernement. C'est honteux. Ceux qui essaient de nous reporter la honte, encore une fois, en se servant de l'inquiétude réelle, normale des petites entreprises et des travailleurs et des travailleuses qui ont à souffrir de ce droit de grève devraient être capables de savoir que la vraie honte c'est celle d'un gouvernement qui profite de la situation pour essayer de régler sur le dos de travailleurs une situation dont il est responsable.

Des voix: Bravo!

M. Leroux (Shefford): Les libéraux de la honte!

Mme Lalonde: Mais ce n'est pas tout, il n'y a pas que cet article 12 qui sabote l'esprit du rapport Hope complètement, parce que les commissions de médiation–arbitrage sont complètement vidées de leur substance, au contraire! C'est pire, parce qu'il y a un mandat, et au lieu de laisser un seul arbitre comme on le fait d'habitude, qui a son jugement et qui a la jurisprudence, on pousse le ridicule, ou de l'incompréhension de ce qu'il y a là–dedans ou de la mauvaise foi, pour dire: On retient le rapport Hope. C'est pour cela que je l'appelle le fantôme du rapport Hope, cela n'a rien à voir.

La deuxième partie, c'est que tout doit être réglé en 70 jours. Le rapport Hope disait qu'on a 60 jours pour essayer de se mettre d'accord sur les grandes conditions difficiles de fond et ensuite 120 jours pour les appliquer. Là, on dit: 70 jours, bing, bang, cela doit être bâclé! Pourquoi être si pressé? Est–ce que c'est parce qu'on veut absolument avoir des règlements négociés? On crée les conditions pour n'en pas avoir. On crée les conditions pour avoir des arbitrages qui vont être décidés par une commission qui, désormais, est vidée de sa substance et où l'arbitre sera nommé par le gouvernement.

• (1630)

On ne consulte même pas les travailleurs sur la nomination de l'arbitre. Alors, quelles sont les autres dispositions qui sont absolument inacceptables dans ce projet de loi? Imaginez qu'on a tellement confiance en le fait que ce processus va être encouragé et adopté—bien sûr, une commission d'arbitrage suppose que la partie patronale nomme son représentant et que la partie syndicale nomme son représentant—que si une partie omet de nommer son représentant, c'est le gouvernement, le ministre, à la place de cette partie, qui va nommer une personne compétente.

Je trouve qu'il n'y a pas de mots pour dire ce que ça veut dire. Et ce n'est pas tout, ce n'est pas tout. Il y a la question des délais. Je l'ai déjà dit mais j'insiste, on donnait 60 jours plus 120, puis le commissaire prenait soin de dire: «Je limite cela à 6 mois parce que les parties, une fois qu'on se sera entendu sur les paramètres, pourront s'entendre plus facilement.» Dans ce cas–ci, c'est 70 jours en tout. Cela veut dire qu'on veut un règlement accéléré et encore une fois, pourquoi? Je vais conclure là–dessus, monsieur le Président.

Il y a d'autres dispositions qui sont inacceptables dans ce projet de loi. Il y a entre autres le fait, et j'insiste, que les trois compagnies ne sont pas traitées sur le même pied et qu'en conséquence, tous les travailleurs ne sont pas traités sur le même pied. Pourquoi? D'abord, essayons de voir comment. Première partie, le CN. On a une commission d'arbitrage, 70 jours, l'article 12 qui n'a pas de bon sens, mais, à la fin, on dit: «La présente partie entre en vigueur à l'expiration de la douzième heure suivant la sanction de la présente loi.»

Qu'est–ce qu'on dit pour Canadien Pacifique et VIA Rail? «La présente partie entrera en vigueur par décret.» Cela veut dire qu'à CP, où il y a grève et où il y a lock–out surtout, où, en ce moment, les travailleurs ou certains qui ont obéi aux piquets de grève ont été mis à pied temporairement, punis, où les syndicats ont cessé de voir leurs cotisations prélevées parce que des travailleurs avaient franchi les piquets de grève et je peux en ajouter, là, on ne dit pas que les conditions doivent revenir et que les travailleurs doivent être embauchés à nouveau. Non. Cela, on ne le dit pas.

On ne le dit pas, parce que la compagnie s'est organisée pour rouler et, en fait, à 80 p. 100, ça marche. À 80 p. 100, ça marche et je peux vous lire un extrait d'un bulletin que j'ai reçu aujourd'hui qui vient du CP, qui est adressé à tous ses clients: «Nous apprécions grandement la patience et la compréhension dont vous faites preuve. Douze mille huit cent quatre–vingt–huit cheminots travaillent d'arrache–pied.» Ces cheminots comprennent quelque 2 888 cadres, superviseurs et autres employés non syndiqués ayant reçu une formation spéciale pour remplacer les travailleurs en grève.

On sait qu'au Canada, il n'y a pas de loi antibriseurs de grève. Cela veut dire que la compagnie Canadien Pacifique, qui s'est organisée et qui roule à un pourcentage situé entre 60 et 80 p. 100—on ne s'entend pas sur le pourcentage exact—n'est pas soumise à la loi. Or, il y a des exemples dans l'histoire. En 1987, dans une situation analogue, 400 travailleurs qui avaient été mis en lock–out, et donc, qui avaient été soumis à une disposition semblable, ont été quatre mois sans être rappelés au travail. Cela veut dire que les travailleurs qui eux avaient été en grève ont été rappelés dans les 12 heures, 15 heures, quelque chose comme cela, et ceux qui avaient été mis en lock–out, les compagnies

ayant pu fonctionner, sont restés sans être rappelés au travail pendant quatre à cinq mois. J'ai ici les confirmations des syndicats concernés. Cela veut dire que quand on dit par décret, on laisse la compagnie continuer.

• (1635)

Quant à VIA Rail, la ministre dit: «On est près de s'entendre.» Non, avant de passer à VIA Rail, j'ai d'autres nouvelles sur Canadien Pacifique. D'autres petites nouvelles.

Quand la compagnie avait fermé, en 1991 ou 1992, les usines Angus, il y avait un grave problème, des travailleurs risquaient de perdre leur emploi. Alors, pour pouvoir fermer les usines Angus, la compagnie a promis, en s'engageant dans un mémoire non rattaché à la convention collective, qui avait un caractère de permanence parce qu'autrement il n'avait pas de sens, que les travailleurs, oui, recevraient leur salaire, mais qu'ils resteraient à Montréal.

Or, les travailleurs canadiens de l'automobile qui négocient avec Canadien Pacifique se sont fait dire—et je me le suis fait confirmer auprès de la compagnie—que s'ils n'acceptaient pas que les 250 travailleurs en question soient déménagés à Calgary, premièrement, ces travailleurs perdraient leur sécurité d'emploi et, deuxièmement, ils ne signeraient aucune entente avec les autres travailleurs. On essaie de jouer les travailleurs du reste du Canada avec les travailleurs de Montréal. On veut tout régler, mais on dit qu'on veut rétablir l'ordre dans le système ferroviaire, mais on voit à quelles conditions.

Et finalement VIA Rail. La ministre disait que tout allait bien à VIA Rail, que les négociations se déroulaient. Ce que me disent les dirigeants du syndicat, c'est qu'on ne négocie pas plus qu'ailleurs. Ce qu'ils me disent surtout, c'est qu'ils sont inquiets de voir que cela s'appliquerait par décret, parce que tout le monde sait, encore là pour des raisons historiques répétées et expliquées dans le rapport Hope, que le système ferroviaire de passagers est déficitaire et qu'en réalité, quand VIA rail ne fonctionne pas, elle perd moins d'argent que d'habitude.

Alors, d'un côté, le gouvernement dit: «Ah! c'est effrayant, on ne peut pas donner de service aux clients.» Mais de l'autre, il ne s'assure pas que, dans la loi, ce qui est effrayant permette de régler ce qui est effrayant.

Donc, on dit: «C'est effrayant, c'est effrayant, c'est effrayant! Il faut faire une loi», mais on ne couvre pas ceux qui sont supposés faire que cela ne soit plus effrayant.

Une voix: Incroyable.

Une voix: C'est effrayant.

Mme Lalonde: C'est effrayant. Mais ce n'est pas tout. Ce n'est pas simple non plus, parce que, à VIA Rail, il y a des syndicats en grève qui sont dans la même unité que des syndiqués du CN, et que, si le CN reprend le travail et qu'on ne le reprend pas à VIA Rail, ceux de VIA Rail qui sont sur la même liste d'ancienneté vont faire ce que des syndiqués font dans les circonstances, surtout dans des circonstances comme celles–là, ils vont faire du piquetage, et on peut penser aux conséquences.

Cela veut donc dire que je peux répéter avec force que le gouvernement a utilisé malicieusement la situation dramatique, oui, que vivent des personnes. Une grève, ce n'est jamais agréable. Ce n'est pas agréable pour ceux qui la font, qui sont réduits à des extrémités pour la faire, mais ce n'est pas agréable non plus, c'est vrai, pour ceux qui la subissent.

Et au lieu de chercher des solutions permanentes—même si on prend plus de temps, comme ce que recommande le Bloc québécois—le gouvernement profite de la situation pour régler ses problèmes, que le commissaire Hope appelle «ses problèmes partisans».

Si nous, du Bloc québécois, avons osé nous tenir debout et risqué d'être impopulaire, c'est parce que nous avons une haute idée de ce qu'est la politique, de ce qu'est un pays et même de ce qu'est le Canada, tant que nous y sommes.

Des voix: Bravo!

• (1640)

[*Traduction*]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, je crois que c'est Yogi Berra qui a dit, et si ce n'est pas lui, je suis convaincu qu'il ne m'en voudra pas de lui attribuer ces propos, que c'était du déjà vu encore une fois.

La semaine dernière, il a été question d'une loi de retour au travail pour les employés du port de Vancouver, et cette semaine, c'est le tour des employés de la plupart des chemins de fer. Il est grand temps, à mon avis, que le gouvernement s'attaque sérieusement au problème et trouve une solution à long terme qui ne repose pas sur la méthode habituelle de gestion de crise qui prend la forme d'une loi de retour au travail.

J'estime que nous pouvons nous réjouir du fait que le projet de loi C–77 renferme un principe directeur qui permet aux commissaires d'envisager des solutions à long terme. Je suis heureux que le projet de loi comprenne une telle disposition. Cependant, étant donné qu'ils ont 70 jours pour déposer un rapport, j'espère qu'on donnera suite à leurs propositions plus rapidement que celles figurant dans le rapport Fraleigh, le rapport Hope ou même l'étude Fraser qui se fait attendre depuis longtemps.

Je l'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre, et je le répète parce que cela en vaut la peine: il faut que le gouvernement se tourne vers l'avenir et trouve de meilleures solutions pour régler les conflits de travail.

Je veux que la Chambre sache que le Parti réformiste est inquiet. C'est pourquoi mon collègue, le député de Lethbridge, a

présenté le projet de loi C–262. Ce projet de loi se serait appliqué à l'industrie des céréales, mais le principe de l'arbitrage par choix des offres finales pourrait être appliqué à tout conflit de travail.

Quand ce projet de loi a été mis aux voix lundi, nous avons constaté que le gouvernement s'était fait deux alliés, le Bloc et le NPD, ces deux mêmes partis qui retardent l'adoption rapide de ce projet de loi et, partant, qui sont responsables du rejet du projet de loi C–262. Je suis déçu qu'une coalition se soit formée contre ce projet de loi très sensé.

Comme le montre le projet de loi C–77, le gouvernement donne la priorité à son programme plutôt qu'aux questions syndicales. L'entrée en vigueur de la disposition relative au CN, au CP et à VIA Rail indique peut–être que le gouvernement se préoccupe davantage de protéger les intérêts du CN que d'aider les transporteurs, manufacturiers, agriculteurs et travailleurs canadiens. Le coût économique est peut–être secondaire. L'objectif premier du gouvernement est peut–être de garantir un climat propice à la vente du CN.

Le fait que VIA perde un million de dollars par jour et les problèmes causés aux voyageurs ne comptent–ils pas tout autant?

Au moment même où nous parlons, des navires porte–conteneurs quittent les ports canadiens à destination de ports américains. Tous les ports que le Bloc et le NPD paralysent, dans toutes les régions canadiennes, y compris au Québec, perdent des droits de port et de pilotage. Les débardeurs américains recueillent actuellement les salaires qui échappent aux Canadiens.

Les entreprises de camionnage ratent des occasions d'affaire qui les aident ainsi que leurs travailleurs à subsister, à payer leurs comptes et à nourrir leur famille. Notre balance des paiements penche en faveur de notre partenaire américain dans le libre–échange.

Voyons maintenant d'un peu plus près les répercussions réelles de cet arrêt de travail. Sur la côte est, le port de Halifax estime qu'il a perdu 1,25 million de dollars depuis le début de cette seule grève. Huit navires sont déjà partis à destination de New York. Nous savons tous que l'économie de l'est du Canada n'a pas besoin de ce genre de contretemps et qu'elle ne peut essuyer pareil revers.

Sur la côte ouest, le port de Vancouver vient tout juste de retrouver son rythme après l'adoption d'un projet de loi de retour au travail, et voilà que survient cet arrêt de travail. Encore une fois, le port de Vancouver est en train de paralyser peu à peu. En ce moment, 22 bateaux sont à quai au port de Vancouver. Quatre d'entre eux sont des navires céréaliers qui attendent leur cargaison de grain. Dix autres sont au mouillage, dont trois navires céréaliers. Les mineurs de charbon de la Colombie–Britannique attendent avec impatience que leurs quatre navires charbonniers actuellement à quai soient chargés, de manière que l'exploitation minière puisse se poursuivre et que les mineurs puissent continuer de travailler.

• (1645)

La grève produit des retombées énormes et une réaction en chaîne. Il n'y a pas que les grévistes ou les industries qui dépendent de ce mode de transport qui en souffrent. Bientôt, l'industrie de la potasse devra aussi ralentir ses activités si les deux navires au mouillage ne peuvent charger leur cargaison.

Pourquoi est–ce que nous ne pouvons pas encore obtenir l'appui unanime nécessaire pour assurer l'adoption rapide de ce projet de loi? Bien entendu, l'adoption est inévitable. En bloquant le projet de loi, on ne fait que retarder l'inévitable.

Une perte pour Vancouver signifie un gain pour Seattle. Et une perte pour Halifax signifie un gain pour New York. Les pertes d'emplois sont à l'ordre du jour dans le secteur manufacturier. Les constructeurs d'automobiles manquent de pièces et doivent licencier des travailleurs. Si on n'expédie plus de véhicules automobiles, les concessionnaires, n'ont plus rien à vendre. Ils devront peut–être aussi mettre des gens à pied chez eux.

Les agriculteurs sont toujours très vulnérables aux aléas du système de transport. À l'heure actuelle, leur seule option, c'est d'espérer que la situation s'améliore au lieu d'empirer. Tout ce qu'ils peuvent faire, en ce moment, c'est espérer, en attendant de voir les contrats internationaux qu'ils ont difficilement remportés s'évanouir, peut–être pour toujours. En effet, pourquoi un acheteur négocierait–il encore un contrat avec un Canadien qui ne peut pas garantir que son produit sera livré à la date convenue? Les acheteurs iront voir ailleurs, tout cela parce que le gouvernement a tardé à réagir et parce que le Bloc et le Nouveau Parti démocratique ne se soucient pas du travailleur canadien moyen.

Nous réclamons cette mesure législative depuis une semaine. Si elle avait été présentée il y a une semaine, nous serions sûrement beaucoup plus avancés que nous ne le sommes actuellement dans le processus visant à la faire adopter et à lui donner la sanction royale.

C'est inévitable, et je crois comprendre que mes collègues de l'opposition en font une affaire politique. J'ai le sentiment que c'est bel et bien une stragégie. Or, le vrai perdant, c'est le travailleur canadien qui est licencié à cause de la paralysie du rail.

Nous avertissons le gouvernement que le Parti réformiste le surveillera de près pour s'assurer qu'il défend vraiment les intérêts des Canadiens et qu'il ne vise pas simplement à protéger et à favoriser la vente du CN.

Nous voulons savoir quels critères la ministre utilisera pour formuler son décret ministériel afin de ramener au travail les employés du CP et de VIA. Les obligera–t–elle à retourner au travail, lorsqu'elle jugera que les services ont vraiment baissé ou prêtera–t–elle attention à ce que disent les véritables usagers des services, notamment les expéditeurs de marchandises et la Commission canadienne du blé? Les écoutera–t–elle? Nous l'observerons pour voir ce qu'elle choisira de faire.

Nous espérons qu'elle tiendra compte des répercussions qu'entraînerait un arrêt de travail prolongé sur la Commission canadienne du blé, les fabricants d'automobiles, les petites entreprises, les producteurs de grains, les mineurs de charbon, les producteurs de bois d'oeuvre et les enfants qui n'auront pas de nouvelles chaussures parce que leurs parents auront été mis à pied. Bien des gens ont du mal à payer leurs factures et même une semaine sans salaire peut se révéler catastrophique pour eux.

Je suis convaincu que la ministre, qui est Montréalaise, peut comprendre les difficultés des voyageurs et des travailleurs de cette ville qui trouvent difficilement des moyens de transport, pour eux–mêmes ou pour leurs marchandises. Pour les travailleurs de Toronto qui habitent la banlieue et qui ont de la difficulté à se rendre au travail ou à arriver à temps au travail, ce sont leurs entreprises, leurs produits et leurs familles qui en souffrent.

Nous sommes prêts à accorder le bénéfice du doute à la ministre. Nous sommes prêts à croire qu'elle prendra la bonne décision, qu'elle forcera le retour au travail des employés du CP et de VIA avant que les interruptions de service ne fassent des ravages, si ce n'est pas déjà fait.

• (1650)

Le Parti réformiste a l'intention d'appuyer ce projet de loi. À mon avis, les autres partis représentés à la Chambre ont bien fait valoir leur thèse politique. Maintenant, nous devrions tous appuyer le projet de loi et faire ce qui convient pour le Canada.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, à titre de Canadien, j'ai été très déçu que le Bloc québécois et le NPD décident de s'opposer à cette mesure législative. Ils ne se rendent peut–être pas compte que leurs tactiques dilatoires ont des répercussions économiques partout au Canada et compliquent la vie quotidienne des Canadiens. La situation économique se détériore surtout parce qu'un parti qui s'intéresse uniquement à la séparation du Québec n'agit pas comme il le devrait. Il importe d'en prendre note.

Je voudrais aussi donner des exemples des répercussions que subissent les Canadiens dans divers secteurs économiques. L'arrêt des activités du CN paralyse environ 60 p. 100 du trafic marchandises. Ce trafic est encore plus ralenti à cause de l'interruption de travail chez CP Rail, où les services sont maintenus grâce à des travailleurs qui ne sont pas en grève et à 2 000 membres du personnel de gestion, de sorte que les activités s'effectuent à environ 60 p. 100 de la capacité normale.

General Motors et Ford Canada emploient quelque 21 000 travailleurs dans la région du Grand Toronto. Deux usines de Ford sont fermées, ce qui a entraîné 3 000 mises à pied. D'autres installations fonctionnent à la moitié de leur capacité, parce qu'il manque des pièces aux chaînes de production. Si la grève se poursuit, il y aura vraisemblablement d'autres mises à pied.

Il faut environ cinq camions pour remplacer un wagon de marchandises. Ford Canada a indiqué que le nombre des camions disponibles ne suffirait pas à remplacer les services ferroviaires.

Le secteur manufacturier de base subit des pertes de 200 à 500 millions de dollars par semaine. Selon un porte–parole de l'Association des manufacturiers canadiens, si la grève se poursuit, l'économie canadienne subira des pertes de production d'une valeur de 3 à 5 milliards de dollars.

De nombreuses sociétés, dans les industries extractives et manufacturières, qui comptent sur le transport ferroviaire pour expédier des marchandises sont lésées. L'arrêt des services ferroviaires entraîne d'énormes répercussions économiques.

J'ai parlé des principales usines de construction automobile de l'Ontario, mais il y a aussi des sociétés au Québec qui sont touchées. La papeterie Kruger de Trois–Rivières ferme ses portes mardi, parce que les copeaux de bois n'arrivent pas. Il y aura donc une perte de un million de dollars par jour et 500 travailleurs qui seront touchés. Stone Consolidated de Port Alfred a fermé lundi. À Varennes, Pétromont ferme ses portes mercredi. À Montréal, Shell brûle l'équivalent de quatre wagons–citernes de gaz liquéfié par jour. Le port de Bécancour suspend ses activités mercredi. La production ralentit dans plusieurs alumineries: Alcan, à Chicoutimi; ABI, Reynolds et Lauralco, à Baie–Comeau.

Voilà le message auquel les bloquistes devraient accorder plus d'attention plutôt que de faire de la basse politique.

Le vice–président: Comme il est 16 h 54, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, j'ai le devoir, aux termes du paragraphe 78(2) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 175*)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Arseneault
Augustine
Barnes
Benoit
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Campbell
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Cowling
Cummins
Dingwall
Duhamel
Eggleton
Epp
Finestone
Flis
Forseth
Gagliano
Gallaway
Gilmour
Goodale
Graham
Grose
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hickey
Hopkins
Ianno
Jennings
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
MacAulay
MacLaren
Malhi
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McTeague
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Patry
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Ringuette-Maltais
Robillard
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Skoke
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Thalheimer
Valeri
Verran
Wappel
Wells
Ablonczy
Alcock
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
Brushett
Bélair
Calder
Catterall
Chatters
Clancy
Collenette
Comuzzi
Crawford
DeVillers
Discepola
Duncan
English
Fewchuk
Finlay
Fontana
Frazer
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Godfrey
Gouk
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harper (Calgary West)
Harvard
Hermanson
Hoeppner
Hubbard
Irwin
Johnston
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marleau
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
Nunziata
O'Reilly
Paradis
Penson
Phinney
Pillitteri
Reed
Ringma
Robichaud
Rock
Schmidt
Serré
Silye
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Telegdi
Torsney
Vanclief
Walker
Wayne
Whelan
White (North Vancouver)
Wood
Zed—171
Williams
Young

CONTRE

Députés

Bellehumeur
Bélisle
Daviault
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Ménard
Paré
Rocheleau
Tremblay (Rosemont)—35
Blaikie
Caron
Debien
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Mercier
Nunez
Pomerleau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Bernier (Gaspé)
Bouchard
Caccia
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Culbert
Easter
Gaffney
Harper (Churchill)
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Parrish
Picard (Drummond)
Simmons
Szabo
Bachand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Canuel
Chan
Crête
Dalphond-Guiral
Fry
Guimond
Jackson
Marchand
Peric
Sauvageau
St-Laurent
Ur

● (1715)

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

● (1720)

LE PROJET DE LOI C-77—MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre que, conformément au paragraphe 78(2) du Règlement, un accord est intervenu concernant l'attribution de temps pour l'étude à l'étape du comité du projet de loi C-77. Je propose donc:

Que, relativement au projet de loi C-77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, au plus quatre heures soient attribuées à l'étude en comité de ce projet de loi et, à l'expiration du temps prévu, toutes délibérations du Comité permanent du développement des ressources humaines soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer du projet de loi à l'étape de l'étude en comité soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement, pourvu que, si le projet de loi n'a pas fait l'objet d'un rapport du Comité pendant les Affaires courantes du 23 mars 1995, ce projet de loi sera, à la fin des Affaires courantes de ce jour, réputé avoir fait l'objet d'un rapport du Comité sans amendement.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 176)

POUR

Députés

Abbott	Adams
Alcock	Arseneault
Assad	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Barnes	Bellemare
Benoit	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bhaduria	Blondin–Andrew
Bodnar	Bonin
Boudria	Brown (Calgary Southeast)
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Bélair
Bélanger	Calder
Campbell	Catterall
Cauchon	Chatters
Chrétien (Saint–Maurice)	Clancy
Cohen	Collenette
Collins	Comuzzi
Cowling	Crawford
Cummins	DeVillers
Dingwall	Discepola
Duhamel	Eggleton
English	Epp
Fewchuk	Finestone
Finlay	Flis
Fontana	Forseth
Frazer	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)	Gallaway
Gerrard	Godfrey
Goodale	Gouk
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harb	Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)	Harvard
Hermanson	Hickey
Hoeppner	Hopkins
Hubbard	Ianno
Irwin	Jennings
Johnston	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap–Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	Lincoln
Loney	MacAulay
MacDonald	MacLellan (Cape/Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	McCormick
McGuire	McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Morrison	Murphy
Murray	Nault
Nunziata	O'Brien
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Penson	Peters
Phinney	Pickard (Essex—Kent)
Pillitteri	Proud
Reed	Regan
Ringma	Ringuette–Maltais
Robichaud	Robillard
Rock	Rompkey
Schmidt	Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Scott (Skeena)	Serré
Shepherd	Skoke
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	Strahl
Telegdi	Thalheimer
Torsney	Valeri
Vanclief	Verran
Walker	Wappel
Wayne	Wells
Whelan	White (North Vancouver)
Williams	Wood
Young	Zed—164

CONTRE

Députés

Bellehumeur	Bélisle
Caron	Daviault
Debien	de Savoye
Deshaies	Dubé
Duceppe	Dumas
Fillion	Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)	Godin
Guay	Jacob
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Lebel
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Mercier	Ménard
Nunez	Paré
Pomerleau	Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)—34

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Bachand
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard	Brien
Caccia	Canuel
Chamberlain	Chan
Chrétien (Frontenac)	Crête
Culbert	Dalphond–Guiral
Easter	Fry
Gaffney	Guimond
Harper (Churchill)	Jackson
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)	Marchand
Parrish	Peric
Picard (Drummond)	Sauvageau
Simmons	St–Laurent
Szabo	Ur

● (1800)

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il semble maintenant que l'étude du projet de loi à l'étape du comité se terminera ce soir. Je demande donc le consentement unanime pour présenter la motion qui suit. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, à la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires aujourd'hui, la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la présidence, qui convoquera la Chambre pour recevoir le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines sur le projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, et que la Chambre continue de siéger pour faire franchir au projet de loi les étapes du rapport et de la troisième lecture;

Que, immédiatement après la troisième lecture du projet de loi, la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la présidence, qui convoquera la Chambre à seule fin de se rendre à la sanction royale;

Que, lorsque la Chambre reviendra de la sanction royale, elle s'ajourne jusqu'à la prochaine journée de séance, étant entendu que, si la sanction royale n'a pas eu lieu au plus tard à 9 heures, le 23 mars 1995, la Chambre ne sera convoquée que pour ajourner jusqu'à 10 heures le même jour.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Saint John—La fermeture des bases militaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ACCÈS À L'INFORMATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 décembre 1994, de la motion.

Le vice–président: Il reste trois minutes au député de St–Albert.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de terminer le discours que j'ai commencé il y a quelques semaines sur la motion du député de Red Deer ayant trait à l'accès à l'information. Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà dit sur cette motion d'initiative parlementaire. Je cède la parole à un autre.

• (1805)

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à formuler sur la motion. Il me fait plaisir d'appuyer la motion de mon collègue de Red Deer. Il propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le Parlement et les sociétés d'État devraient être sujets à examen sous la Loi sur l'accès à l'information.

C'est, à mon avis, une très bonne motion, car elle obligerait ces organismes à mieux rendre compte de leurs décisions devant les Canadiens. S'il y a une chose que nous révèlent les résultats des dernières élections, c'est que les Canadiens exigent une plus grande responsabilisation de leurs gouvernements et de leurs institutions. Ils ne sont plus disposés à accepter des gouvernements et des institutions qui se servent eux–mêmes dans les coffres de l'État. Ils en veulent pour leur argent et n'acceptent plus que les gouvernements et les sociétés d'États fassent ce qu'ils entendent des deniers publics et prennent leurs décisions derrière des portes closes.

L'un des meilleurs moyens dont disposent les Canadiens pour savoir ce qui se passe au sein de leurs institutions leur est donné par la Loi sur l'accès à l'information. Cette loi permet aux Canadiens de jeter un coup d'oeil sur les livres du gouvernement. Ce n'est que justice. Au Canada, nous payons beaucoup d'impôts et nous avons tout à fait le droit de savoir comment notre gouvernement dépense notre argent.

À cet égard, la Loi sur l'accès à l'information constitue un instrument utile pour évaluer le bien–fondé des dépenses du gouvernement. Je crois que tous les députés peuvent démontrer qu'ils sont en faveur du droit de regard des Canadiens en appuyant la motion. C'est un geste que la population apprécierait beaucoup.

Étant agriculteur, je prendrai l'exemple de la Commission canadienne du blé pour expliquer pourquoi il faut appuyer la motion. J'ai été très surpris récemment lorsque j'ai demandé des renseignements sur les régimes de pension et les salaires des commissaires et des employés de la Commission canadienne du blé. Au sujet des régimes de pension, j'ai demandé des détails sur les cotisations des employés par rapport à celles du gouvernement et sur l'âge auquel ces commissaires et employés sont admissibles aux prestations. Agriculture et Agroalimentaire Canada a refusé ma demande parce que la Commission canadienne du blé n'est pas visée par la Loi sur l'accès à l'information.

En tant que céréaliculteur et en tant que député, j'ai été consterné de voir qu'on refusait de me donner des renseignements sur des régimes de pensions dont je contribue moi–même au financement. Je peux dire à la Chambre que le secret qui entoure la Commission canadienne du blé est de plus en plus mal vu par les agriculteurs de l'Ouest.

Je me demande encore plus pourquoi la Commission canadienne du blé tient tant à garder secrets tous ces renseignements lorsque je sais que les chiffres concernant la rémunération des cadres supérieurs et des directeurs des grandes banques canadiennes ont été publiés récemment sans que cela risque de nuire, dit–on, au fonctionnement de ces banques à l'avenir.

On a accès aux données financières pour les niveaux supérieurs de pratiquement toutes les autres sociétés dans notre pays. Pourtant, la Commission canadienne du blé insiste pour que ses données financières restent un mystère. Si les banques peuvent publier ces renseignements, cela détruit certainement l'argument selon lequel la commission a besoin du secret pour rester concurrentielle sur le marché.

J'ai écrit à la Commission canadienne du blé pour la prier de changer sa politique. À ce moment–là, j'ai insisté sur le fait qu'un tel changement contribuerait grandement à rétablir la confiance des céréaliculteurs dans la Commission canadienne du blé. Finalement, la commission m'a fourni certains renseignements généraux sur les salaires, mais ne m'a pas donné les détails que j'avais demandés à l'origine. Par ailleurs, on m'a dit que ces

renseignements généraux sont accessibles uniquement aux titulaires de permis délivrés par la Commission canadienne du blé.

Cette expérience prouve à quel point il peut être frustrant pour les Canadiens d'essayer d'obtenir des données financières au sujet d'un organisme gouvernemental qui n'est pas visé par la Loi sur l'accès à l'information.

Je ne suis pas le seul à avoir ce sentiment de frustration à l'égard de la Commission canadienne du blé. Récemment, une publication du nom de *Prairie Agricultural Digest* a fait paraître un article dans lequel on se demandait pourquoi tant de renseignements sont gardés secrets à la Commission canadienne du blé et pourquoi la commission est si différente de pratiquement toutes les autres sociétés d'État ou sociétés avec actions émises dans le public. La seule réponse qu'on a pu trouver, c'est que les gens qui administrent la Commission canadienne du blé sont soit arrogants ou déconnectés de la réalité.

Cette publication a lancé une campagne en vue de rendre la Commission canadienne du blé plus transparente. Les céréaliculteurs peuvent remplir une carte adressée au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La carte est ainsi libellée: «Je proteste vivement contre le secret dont s'entoure la Commission canadienne du blé et contre le refus de cet organisme de répondre aux questions concernant les traitements, les pensions et autres avantages dont bénéficient les commissaires et autres employés de la commission. Je m'oppose à ce que la Commission canadienne du blé soit soustraite à l'application de la Loi sur l'accès à l'information.»

• (1810)

Ces cartes rentrent apparemment en grand nombre aux bureaux du journal. Cela fait clairement comprendre que les agriculteurs en ont assez du secret. Il est cependant triste de constater qu'il doivent prendre cette mesure radicale pour tâcher d'obtenir des réponses d'un organisme qui est censé être à leur service.

La commission a fait paraître une annonce afin de pourvoir à un poste de moniteur de culture physique. Il n'est pas très logique que la commission compte un moniteur de culture physique parmi son personnel sans qu'on puisse avoir accès à un agent d'information capable de répondre aux questions sur la façon dont elle dépense les crédits qui lui sont alloués.

Le problème de la responsabilité financière devient également important quand on considère les difficultés du secteur canadien des pâtes alimentaires. Les producteurs de l'Ouest sont venus me voir à la mi–novembre en se plaignant que des pâtes alimentaires italiennes abondamment subventionnées étaient importées chez nous et qu'ils n'avaient plus les moyens de poursuivre leur production.

Lorsque j'ai fait connaître ces faits et les chiffres aux syndicats du blé des Prairies, ils n'ont su que répondre. La Commission canadienne du blé vend du blé dur aux producteurs américains de pâtes alimentaires et elle en vend également aux Italiens.

Les Américains exportent chez nous 40 millions de kilos de pâtes alimentaires pour une valeur d'environ 84 millions de dollars. Ces pâtes coûtent environ 2 $ le kilo. Les Italiens nous envoient 17 millions de kilogrammes de pâtes pour 19 millions de dollars, soit environ la moitié du prix que nous font payer les Américains.

J'ai demandé aux syndicats du blé des Prairies s'ils pouvaient expliquer comment ils pouvaient vendre du blé dur à l'Italie, l'expédier là–bas, le faire transformer et le ramener ici pour la moitié du prix. N'est–il pas subventionné? Ils n'ont pu me donner une explication raisonnable.

On se demande ce qui se passe quand on fait un peu de recherches et qu'on trouve certaines de ces données. Cela ne fait que confirmer la nécessité de la transparence et de l'imputabilité totales.

Quand on va à la Bourse de marchandises de Winnipeg, on constate que les opérations se font d'une manière tout à fait ouverte. On peut même, à la tribune publique, voir les négociateurs conclure des marchés. C'est le genre de transparence que la Commission canadienne du blé devrait essayer de réaliser, sinon il n'y a pas moyen de savoir qui est responsable.

Ce ne sont pas seulement les Canadiens qui n'aiment pas la manie du secret de la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs américains commencent à en avoir assez de concurrencer cette bureaucratie. Ce ne sont pas les agriculteurs canadiens qu'ils ne veulent pas concurrencer. C'est ce gros organisme cachottier, la Commission canadienne du blé, qu'ils considèrent comme un concurrent déloyal.

Je ne prône pas le démantèlement de la Commission canadienne du blé, mais quand un organisme fonctionne sous le voile du secret, les gens le soupçonnent immédiatement de ne pas être tout à fait honnête. En levant le voile du secret, la commission éviterait une bonne partie de ces problèmes.

Au moment de la création de la Commission canadienne du blé, il y avait un double système de commercialisation, et c'est ce que les agriculteurs veulent. Le temps est venu pour le gouvernement de tenir ses promesses du livre rouge sur l'imputabilité en mettant fin aux tractations secrètes d'organismes publics comme la Commission canadienne du blé.

Le Parti réformiste a toujours souligné qu'il fallait que les députés soient plus comptables et responsables envers les gens qui les ont élus. Nous avons toujours dit clairement qu'il faut respecter le bon sens des citoyens. Ils ont le droit d'être consultés au sujet des mesures d'intérêt public et d'être gouvernés par des institutions vraiment représentatives et sensibles à leurs besoins.

Dans son livre rouge, le gouvernement libéral déclare ceci: «Les citoyens sont déçus et mécontents de la piètre qualité de nombreux services publics, vu le train de vie de l'État et les ponctions fiscales[. . .] Un gouvernement libéral adoptera un train de mesures pour rétablir la confiance dans les institutions publiques. La transparence sera le mot d'ordre des libéraux.»

Nous avons attendu des preuves de cette transparence, mais jusqu'à maintenant, cela a été en vain. Les Canadiens ont été très déçus de voir des milliards de dollars engloutis dans des organismes d'État comme la SRC, la Société canadienne des postes et la commission du blé, et ils attendent que le gouvernement prenne des mesures à cet égard.

Le moment est maintenant venu d'agir. Tous les députés peuvent appuyer cette motion non sectaire, qui transcende les considérations partisanes et qui propose quelque chose d'également important pour les Canadiens d'un océan à l'autre.

• (1815)

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir traiter de la motion qu'a présentée le député de Red Deer. Je le félicite d'avoir soulevé la question de l'accès du public à des renseignements que détiennent les sociétés d'État et le Parlement.

Le débat qu'a suscité cette motion et les opinions exprimées par des Canadiens d'un peu partout témoignent bien de la nécessité d'une transparence et d'une responsabilité plus grandes au sein de l'administration publique. Je suis d'accord avec l'esprit et l'objet de la motion du député réformiste. Cependant, je ne peux pas y donner mon appui, car j'estime tout d'abord qu'elle n'est pas suffisamment exhaustive pour apporter les améliorations qui s'imposent.

Conformément à notre engagement de rendre le gouvernement plus responsable, plus ouvert et plus honnête, tout en surveillant les coûts, le ministre de la Justice entend consulter pleinement les Canadiens afin d'élaborer une loi sur l'accès à l'information qui soit plus exhaustive et plus moderne.

Les électeurs d'Etobicoke—Lakeshore, de même que d'autres Canadiens, réclament une loi modernisée et avant–gardiste. Pour ce faire, il convient d'examiner soigneusement tout le cadre de la Loi sur l'accès à l'information, en tenant bien compte de chaque institution. En élargissant la portée de cette loi au Parlement et aux sociétés d'État, comme le député l'a proposé, nous devons en examiner toutes les conséquences sur le plan pratique.

Dans ses efforts pour réduire le déficit et relancer l'économie, le gouvernement a dû moderniser ses programmes et les rendre plus efficaces et moins coûteux. Il faut établir un équilibre entre la transparence et les responsabilités financières. À mon avis, le gouvernement a pour rôle d'aider les Canadiens à faire face aux changements qui s'opèrent actuellement au Canada et ailleurs. C'est la raison pour laquelle il cherche des moyens d'améliorer l'accès du public à l'information.

Avec l'apparition de nouvelles technologies et l'évolution des politiques gouvernementales, il faut faire preuve de plus d'ouverture et de transparence pour faire en sorte que les services et les programmes répondent aux plus hautes priorités des Canadiens. La politique du gouvernement libéral qui est énoncée dans son livre rouge vise à rendre le gouvernement plus ouvert et plus responsable. L'adoption de plusieurs initiatives conçues pour rétablir l'intégrité du gouvernement témoigne de l'engagement que nous avons pris en ce sens. L'examen des organismes, des conseils et des commissions, l'introduction de modifications à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et la réduction des coûts du fonctionnement de la Chambre des communes ne sont que quelques–unes de ces initiatives.

Les Canadiens montrent qu'ils ont confiance dans le Parlement. Selon un sondage international mené par le *Times Mirror* aux États–Unis, le Canada occupait le premier rang parmi les huit pays les plus riches au monde pour ce qui est de la confiance que ses citoyens affichaient envers leurs institutions législatives. Notre premier ministre a dit que nous avions réussi à rétablir le prestige de cette institution. C'est grâce à tous les parlementaires élus, quelles que soient leurs opinions et leurs options.

Ayant cela à l'esprit, je crois que nous devrions transcender cette motion et souscrire à la tenue de l'examen de la Loi sur l'accès à l'information annoncé par le ministre de la Justice, puis y prendre part. Il faudrait prendre en considération les avis des experts en la matière, du commissaire à l'information et des Canadiens qui montrent de l'intérêt pour cette mesure législative.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi en 1982, les deux commissaires à l'information qui se sont succédé ont formulé de nombreuses recommandations. Au fil des ans, son efficacité, en tant qu'instrument de la démocratie, a été vérifiée devant les tribunaux et évaluée par un comité parlementaire du gouvernement précédent. La plupart des recommandations récemment soumises au commissaire à l'information penchaient pour un élargissement de la Loi de l'accès à l'information. L'une après l'autre, les provinces, y compris l'Ontario, ont adopté leur propre loi.

Cela aussi doit être pris en considération dans la modification de cette mesure législative qui est très importante. Dans le cadre de notre examen, il nous faut voir ce qui se passe dans d'autres gouvernements démocratiques étrangers qui se sont dotés d'une loi similaire.

Les habitants de la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore me rappellent constamment l'importance de mettre en place de nouvelles technologies au sein du gouvernement pour qu'il soit plus efficace et plus transparent. Ils me demandent de rappeler au ministre de la Justice que son examen doit tenir compte des avis du conseil consultatif de l'autoroute de l'information et du projet de plan d'action en vue de l'amélioration des services gouvernementaux grâce à la mise en oeuvre de nouvelles technologies. Cet examen approfondi ira plus loin que cette motion. C'est la meilleure façon d'accroître la transparence du gouvernement.

• (1820)

Je remets en question également l'ajout d'autres organismes à la loi actuelle. Je dois partager la position de mes électeurs qui souhaitent que le gouvernement envisage d'améliorer la loi, plutôt que de se contenter d'ajouter des organismes à la liste pertinente.

Dans le rapport qu'ils ont soumis récemment aux commissaires à l'information, les experts–conseils ont recommandé, entre autres, d'augmenter les droits exigés des gens qui présentent une demande, de donner des réponses plus rapides et plus transparentes, de réduire le nombre d'années nécessaires pour avoir accès

aux documents du Cabinet, etc. On devrait examiner ces recommandations et mettre davantage l'accent sur la responsabilité du gouvernement, plutôt que d'élargir la loi pour viser un plus grand nombre d'organismes indépendants, comme le propose la motion.

Il est vrai qu'on doit examiner les organismes d'État indépendants du gouvernement, mais cela se fait d'autres façons. Dans ce domaine législatif, nous devrions avoir pour priorité de planifier une Loi sur l'accès à l'information plus moderne qui profite au Canada en forçant le gouvernement à être plus transparent et à rendre davantage de comptes.

Dans sa motion, le député de Red Deer a déclaré qu'il souhaitait que le Parlement et les organismes d'État soient examinés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Cette motion donnerait une définition générale des organismes d'État. On ne définit pas exactement ce qu'on entend par là et on ne tient pas compte de la situation particulière des divers organismes.

Une Loi sur l'accès à l'information modifiée devrait prendre soin de bien définir le lien particulier des institutions avec le gouvernement fédéral. Il serait sage d'imiter la majorité des lois provinciales sur l'accès à l'information en ce qui a trait à l'établissement des listes. Diverses lois s'appliquent à diverses institutions. Ces lois peuvent constituer des applications différentes du droit.

Le libellé de cette motion pourrait aussi conduire à un accroissement des recours en justice, alors que notre système judiciaire est déjà débordé. J'imagine facilement qu'un organisme puisse interpréter différemment la loi de façon à se soustraire à son application. Cela aboutirait devant les tribunaux, ce qui alourdirait le fardeau du système juridique.

De cette façon, cette motion ne ferait que diminuer l'efficience d'une institution, tout en augmentant le coût pour les contribuables. Ce n'est pas l'objectif du gouvernement libéral.

Avant de penser à une loi aussi large que celle que propose notre collègue réformiste, il faut tenir compte des conséquences que la motion aurait pour le Parlement. Il est important de protéger les renseignements personnels d'un électeur, lorsqu'on envisage d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information aux bureaux des députés et des sénateurs. Toutes sortes de questions se posent alors et il faut s'assurer qu'on prend davantage en considération le respect de la vie privée des contribuables. Les objectifs de n'importe quelle loi doivent donc être précis. Or, cette motion manque de précision.

Je crois que cette motion a su très bien lancer un débat initial sur la question de l'accès à l'information et de la transparence du gouvernement. Elle a proposé des modifications générales à une loi qui doit être revue plus en profondeur. Étant donné que le ministre de la Justice prévoit un examen plus global et complet de la Loi sur l'accès à l'information, je ne peux souscrire à la motion de mon collègue. De plus, je ne soulignerai jamais assez l'importance que j'accorde à la nécessité de consulter les Canadiens.

[*Français*]

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir aujourd'hui que je prends la parole sur la motion M–304 présentée par le député de Red Deer, en ce qui a trait à la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le député de Red Deer soulève, dans ses propos, des objectifs qui tendent à rejoindre ceux de mon parti. Effectivement, la transparence et la clarté dans la gestion des affaires publiques dans notre vision de la démocratie ont une grande valeur pour nous.

• (1825)

En effet, l'ensemble des députés de cette Chambre a été élu par une population qui veut et qui est en droit de savoir comment est géré leur argent, celui que l'on perçoit sur leur paie à chaque semaine sous forme de taxes de toutes sortes et d'impôts. Et particulièrement, les Québécois et Québécoises veulent savoir ce que le gouvernement canadien fait de cet argent et quel retour ils ou elles en ont.

La Loi sur l'accès à l'information est une de leurs ressources et je trouve qu'il est nécessaire de la modifier pour que les sociétés d'État telles que Air Canada et la Société canadienne des postes, les organismes gouvernementaux tels que le Sénat, et les titulaires de charges relevant directement du Parlement tels que le commissaire aux langues officielles et le vérificateur général y soient assujettis.

Comme je le disais plus tôt, une des grandes convictions du Bloc québécois est que l'administration politique doit se faire dans la plus grande des transparences lorsqu'on est régis par un système démocratique. Or, ce n'est pas toujours le cas ici puisqu'encore trop d'institutions gouvernementales échappent à la Loi sur l'accès à l'information, et je crois qu'il est plus que temps que le champ d'action de cette loi soit élargi pour obliger ces institutions à adopter un mode de fonctionnement plus intègre et plus honnête.

Le gouvernement dissimule encore beaucoup trop d'informations qui pourraient, en l'occurrence, servir à la population. Prenons par exemple le Sénat qui est formé sur les nominations partisanes faites par le parti au pouvoir et qui est un des paliers du gouvernement les mieux payés. La population n'a aucun droit de parole sur les nominations qui y sont faites et, de plus, n'a aucun accès à l'information qui circule en cette partie du gouvernement, ce qui n'est pas, à mon avis, très transparent.

Pourtant cette transparence s'avère être d'une grande nécessité pour conquérir à nouveau la confiance des contribuables qui se posent de plus en plus de questions sur la façon dont est géré leur argent, compte tenu du fardeau de la dette qui pèse sur le pays et des coupures multiples dans les programmes sociaux et autres services gouvernementaux.

Le premier ministre, lors de son discours du Trône, en janvier dernier, avait dit, et je cite: «Le gouvernement s'engage à rehausser la crédibilité du Parlement. Il proposera des changements au Règlement de la Chambre des communes qui donneront aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration

des politiques gouvernementales et des lois.» Il avait également dit qu'il était essentiel que les institutions politiques soient intègres et jouissent de la confiance du public.

Il va de soi que la relation de confiance établie entre les gouvernants et les gouvernés est de toute première importance. Cependant, on se rend compte qu'il en est autrement lorsque l'on constate l'antipathie qu'alimentent les citoyens et citoyennes à l'égard du gouvernement fédéral.

Ce serait donc pour le premier ministre une occasion de faire valoir ses dires en prenant des mesures législatives concrètes pour offrir une plus grande transparence de ses institutions et sociétés aux contribuables.

Bien sûr, la Loi sur l'accès à l'information s'avère d'une grande nécessité en ce qui a trait aux renseignements que la population est en droit d'obtenir. Cependant, il ne faut pas oublier que certaines informations doivent demeurer confidentielles pour ne pas que les compétiteurs de certaines sociétés d'État puissent s'alimenter de ces données.

Cette loi, soit celle sur la protection des renseignements personnels, est d'autant plus importante qu'elle a pour effet de protéger des renseignements qui pourraient mettre en jeu la sécurité et l'intégrité du territoire sous la juridiction de l'État, s'ils étaient dévoilés. C'est pourquoi cette confidentialité a été reconnue par les exceptions prévues dans la loi. Elle protège de façon égale les intérêts des particuliers, autant en matière de renseignements personnels qu'en matière de renseignements de nature commerciale. Cependant, n'est–il pas exact de croire que toutes les sociétés et institutions exemptées de cette loi ne le sont pas nécessairement par souci de divulguer des renseignements à des compétiteurs, mais bien pour simplement cacher à la population certains aspects menaçants de leurs activités?

Néanmoins, la complexité qu'entraîne un système d'accès à l'information sur l'administration publique dépasse de beaucoup la motion présentée par le député de Red Deer. Il ne s'agit pas là, comme le précise la motion, d'exiger que le Parlement et les sociétés d'État soient sujets à des examens sous la Loi sur l'accès à l'information. Comme nous l'avons vu, cette problématique a deux buts: soit d'améliorer le droit d'accès à l'information, tout en renforçant les mesures de protection de renseignements personnels.

C'est pourquoi le Bloc québécois, au nom des principes démocratiques et de sa volonté de voir augmenter la transparence du système actuel, ne peut faire autrement que d'approuver le rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général de mars 1987, qui recommandait que la Loi sur l'accès à l'information s'applique à toutes les institutions fédérales, y compris les tribunaux législatifs et le Sénat.

• (1830)

Le Bloc québécois insiste par–dessus tout sur l'importance d'une grande transparence, plus particulièrement au niveau de l'institution sénatoriale. Comme je l'ai dit plus tôt en cette Chambre, la population est en droit d'avoir accès à l'information qu'émet cette instance gouvernementale non élue.

Les Québécois et Québécoises et la population du reste du Canada sont mécontents du gouvernement actuel qui leur dissimule des renseignements importants, qui les ignore en ne tenant pas compte de leurs vues et en traitant les affaires publiques cruciales à huis clos.

Ils sont désenchantés en voyant le traitement que leur réservent les institutions fédérales, l'administration publique, la classe politique et la machine gouvernementale. C'est pourquoi le Bloc québécois est en accord avec l'essentiel de la motion M–304 et favorise l'application de la Loi sur l'accès à l'information à toute institution gouvernementale financée par les fonds publics. Il est temps de passer aux actes et de mettre en oeuvre une vraie loi sur l'accès à l'information qui sera efficace et qui reflétera notre souci d'une démocratie empreinte de justice et de vérité.

[*Traduction*]

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Red Deer d'avoir présenté cette motion.

À une époque où les Canadiens font de moins en moins confiance à leurs institutions politiques, nous devons tous chercher activement des moyens d'en arriver à un gouvernement plus transparent et plus responsable. Ce faisant, nous devons reconnaître que nos institutions doivent relever divers autres défis tout aussi importants pour les Canadiens.

Les habitants de ma circonscription, York—Simcoe, et les Canadiens de partout au pays veulent que le gouvernement coûte moins cher, qu'il soit plus efficace et qu'il fonctionne davantage à la manière d'une entreprise. Dans certains cas, il pourrait être nécessaire d'établir un équilibre entre la transparence et ces autres éléments. Même si je trouve que les objectifs ayant motivé cette motion sont louables, je ne peux pas appuyer cette motion pour trois raisons.

Premièrement, nous devons nous demander quel sera l'impact de cette motion sur la position concurrentielle des sociétés d'État. Je ne dis pas que cet impact sera fort ou faible. Je dis simplement qu'avant d'adopter cette motion, je voudrais entendre le point de vue des sociétés d'État sur la question.

Deuxièmement, en cette période de restrictions financières, nous devons nous demander ce que coûtera cette motion aux contribuables et comment ces coûts seront payés. Pour traiter les demandes d'accès à l'information, il faut mettre en place une bureaucratie et que cela coûte de l'argent.

Troisièmement, je ne peux pas appuyer cette motion parce qu'elle ne fait pas de distinction entre les différentes sortes d'organismes d'État et les différentes institutions du Parlement. Elle est trop vague et ne va pas dans le même sens que les conclusions du rapport *Une question à deux volets* que le comité parlementaire a présenté en 1986 et du plus récent rapport du commissaire à l'information.

Pour en revenir à la première raison qui m'amène à rejeter la motion, je dois dire que je ne suis pas convaincue qu'elle en soit arrivée à l'équilibre qui s'impose entre la valeur, sur le plan de la

concurrence, d'un gouvernement transparent et responsable et celle d'un gouvernement plus petit et plus efficace.

La motion demande que les organismes d'État soient sujets à examen en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. À l'heure actuelle, plus de 130 organismes d'État sont assujettis à cette loi. Je suppose que le député entend, par organismes d'État, les organismes d'État qui ne sont pas encore assujettis à la loi et qu'il fait allusion, du moins en partie, aux sociétés d'État.

C'est en ce qui concerne les sociétés d'État que l'équilibre entre des organismes d'État efficaces, concurrentiels et qui fonctionnent à la manière d'une entreprise et une entreprise transparente et responsable devient si important. Il faut se demander, au départ, si les sociétés d'État qui ont pour mandat de fonctionner à la manière d'une entreprise, parfois en concurrence avec le secteur privé, devraient avoir à fonctionner selon des règles différentes de celles de leurs compétiteurs.

Si nous croyons que les sociétés d'État doivent se comporter comme des entreprises, pourquoi leur imposer des règles différentes? Évidemment, si nos pensons que les sociétés d'État ne doivent pas concurrencer l'entreprise privée, la question est tout autre. Le fait d'assujettir les sociétés d'État à la Loi sur l'accès à l'information ne les fera pas disparaître, si c'est là le but recherché. Elles seront tout simplement moins concurrentielles, plus coûteuses et moins efficientes.

Je ne voudrais pas me prononcer au sujet de la motion dont la Chambre est saisie avant d'en savoir plus sur sa portée. Je ne suis donc pas prête à l'appuyer.

Je refuse aussi d'appuyer la motion parce que nous ne savons pas vraiment ce qu'elle coûtera aux contribuables. Le traitement des demandes de renseignements coûte de l'argent aux contribuables. Le plus récent rapport du commissaire à l'information révèle que le traitement des demandes de renseignements coûte vingt millions de dollars par année et que les frais qui sont actuellement perçus ne visent pas à récupérer les coûts, mais à prévenir les demandes futiles.

• (1835)

Le fait d'ajouter des institutions à la liste de celles qui sont visées par la Loi sur l'accès à l'information équivaut à dire que le gouvernement a besoin de dépenser plus d'argent. D'où cet argent viendra–t–il? Combien nous en coûtera–t–il? Quels que soient les coûts, on sait que les entreprises privées n'auront pas à les supporter et que les sociétés d'État s'en trouveront moins concurrentielles, du moins en raison des coûts de traitement des demandes de renseignements.

Je ne dis pas que ces coûts ne peuvent pas être justifiés. Le commissaire à l'information affirme qu'un coût de vingt millions de dollars est une aubaine pour un outil d'imputabilité publique aussi essentiel. Il a raison. Nous ne devrions pas adopter des motions, même si elles partent de bonnes intentions, avant de savoir combien il en coûtera et qui paiera.

Par ailleurs, je refuse d'appuyer la motion en raison du rapport du comité parlementaire qui a examiné la Loi sur l'accès à l'information en 1986. Ce rapport est intitulé «Une question à deux volets». Le comité avait examiné un éventail considérable d'organismes qui auraient pu être assujettis à la Loi sur l'accès à l'information.

Le comité était arrivé à la conclusion qu'il n'était pas souhaitable d'assujettir tous les organismes d'État à la loi. Le comité a estimé qu'il fallait définir ce qu'était une société d'État et limiter cette définition aux sociétés dans lesquelles l'État a une participation déterminante et qui fournissent des biens et services au public sur une base commerciale.

Il a estimé également qu'il fallait faire une exception spéciale à l'égard de la Société Radio–Canada en ce qui concerne le contenu des émissions.

Pour ce qui est du Parlement, le comité parlementaire était d'avis que les bureaux des sénateurs et des députés devaient être exemptés de l'accès à l'information. Selon lui, les relations qui existent entre l'électorat et ses représentants élus ou nommés sont semblables au secret professionnel des avocats. En outre, du fait de l'immunité parlementaire, le comité a recommandé que ces bureaux continuent à être exclus du champ d'application de la loi.

Le comité a jugé que la Loi sur l'accès à l'information ne devait pas s'appliquer au pouvoir judiciaire, et donc pas à la Cour fédérale, à la Cour canadienne de l'impôt ni à la Cour suprême du Canada. On peut trouver surprenant que le comité ait estimé que la loi devrait s'appliquer aux tribunaux administratifs qui remplissent des fonctions quasi judiciaires.

Reconnaissant que le gouvernement fédéral participe à des entreprises conjointes avec d'autres parties, notamment les provinces, le comité a jugé qu'il serait prudent, dans de tels cas, d'entreprendre des négociations avec ces dernières avant de rendre ces entreprises sujettes à la Loi sur l'accès à l'information.

Le comité parlementaire a étudié la question de très près. Ses membres sont parvenus à la conclusion éclairée que ce serait aller trop loin d'inclure tous les organismes d'État, et au moins dans le cas de la Société Radio–Canada, a jugé utile de se pencher sur les circonstances spéciales faisant que des sociétés d'État soient assujetties à loi. Ils ont jugé bon d'exclure les tribunaux, les bureaux des parlementaires et les entreprises conjointes fédérales–provinciales.

Je ne suis pas prête à dire que le comité parlementaire a tort de penser cela. C'est aller trop loin de dire que, d'une façon générale, le Parlement et tous les organismes d'État devraient être assujettis à la Loi sur l'accès à l'information.

Je dirai que j'appuie un examen soigneux et détaillé de la Loi sur l'accès à l'information. J'appuierai toutes modifications visant à faciliter l'accès à l'information au sein du gouvernement. J'appuierai peut–être même l'élargissement du champ

d'application de la loi aux organismes d'État qui n'y sont pas encore assujettis.

Cependant, je ne peux pas appuyer une motion qui ne fait aucune différence entre les diverses sortes d'organismes d'État, qui risque d'assujettir automatiquement à la loi le courrier que je reçois de mes électeurs et qui fait l'objet d'un vote sans qu'aient eu droit à la parole les responsables des organismes d'État auxquels, pour le moment, la loi ne s'applique pas.

La meilleure approche est de croire le ministre de la Justice qui nous dit que le moment est venu de revoir la Loi sur l'accès à l'information. Qu'il fasse appel à tous les talents à notre disposition et mettons à contribution l'ensemble du processus parlementaire, y compris les audiences des comités, pour produire le meilleur ensemble de modifications possible.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler de cette importante motion nº 304. C'est une motion que, à mon avis, tout le monde à la Chambre devrait appuyer. Y a–t–il meilleure façon de montrer aux Canadiens que nous avons pris note du message qu'ils nous ont envoyé il y a un peu plus d'un an?

Si l'on peut dire que lorsque les Canadiens vont aux urnes, ils parlent d'une même voix, c'est bien à propos du résultat des élections de 1993. L'électorat voulait des changements fondamentaux dans la façon dont la politique se déroule dans ce pays. Les Canadiens ont pris grand soin de s'assurer que le monde politique recevait leur message.

S'il est arrivé aux politiciens de penser qu'ils étaient au–dessus du peuple ou même, dans certains cas, au–dessus de la loi, ces élections les ont ramenés sur terre. Toutefois, maintenant que nous sommes ici, il est important que nous nous montrions dignes de la confiance qu'on a placée en nous.

• (1840)

Le Parlement est assujetti à la Charte des droits et libertés, alors comment se fait–il que le Parlement et les organismes d'État qu'il crée et dont il est l'actionnaire ne soient pas assujettis à la Loi sur l'accès à l'information? Un comité de la législature précédente qui étudiait la Loi sur l'accès à l'information a déclaré que, comme la charte, c'était un des éléments fondamentaux de notre société. Par conséquent il me semble que si nous sommes liés par l'une, nous devrions aussi être liés par l'autre.

Je sais que les députés d'opposition et la presse se servent de la Loi sur l'accès à l'information pour brasser autant de boue que possible, de façon à embarrasser le gouvernement pendant la période des questions. Sans doute que le gouvernement craint que si on élargit encore plus l'accès à l'information, il lui faudra consacrer encore plus de temps à préparer les réponses aux éventuelles questions. La possibilité d'être embarrassé s'en trouvera accrue. Cela pourrait bien arriver.

La réponse n'est–elle pas simplement de s'assurer que l'on ne risque pas d'être embarrassé par des questions qui feraient surface du fait de l'accès à l'information, en faisant en sorte que les sociétés d'État soient administrées d'une façon saine et efficace? La réponse n'est pas de limiter l'application de la Loi sur l'accès à l'information, mais de s'assurer que les députés et les sociétés d'État gèrent l'argent du contribuable de façon responsable.

Nous sommes ici pour exercer une délégation, une délégation qui nous a été accordée par la population du Canada. Nous devons être les bons gardiens de l'argent des contribuables. L'argent qui est perçu par Revenu Canada n'est pas le nôtre, nous ne pouvons pas en faire ce que nous voulons, il appartient à la population. Si nous gardons cela à l'esprit chaque fois que nous faisons quelque chose sur la Colline ou dans nos bureaux de circonscription, alors nous n'avons rien à craindre de la Loi sur l'accès à l'information. Nous avons tout à gagner.

Supposons que demain, nous soyons tous soumis à cette loi et que les semaines passent sans que la presse rapporte aucune histoire de mauvaise gestion de fonds publics ni de voyages injustifiés. Qu'on pense à quel point cela rehausserait l'opinion de l'électorat à l'égard de ce groupe qu'il a élu en 1993.

Le même raisonnement s'applique sûrement aux sociétés d'État. Si celles–ci ne sont pas soumises à cette loi, on peut penser qu'il se passe des choses cachées dans ces sociétés. Nous avons tous été ici assez longtemps pour avoir participé à des séances de comité à huis clos. On croit généralement qu'une fois les portes fermées et l'enregistreuse éteinte, nous prenons les vraies décisions importantes, qui influent sur l'orientation du pays.

Ceux d'entre nous qui avons participé à ces séances à huis clos savent que rien n'est plus faux. On croit toutefois que nous devrions ouvrir le processus tant en ce qui concerne les parlementaires que les sociétés d'État. Des milliards de dollars de l'argent des contribuables nous passent par les mains, à nous et aux responsables des sociétés d'État, présumément pour le bien du pays. Si c'est bien le cas, le public a le droit de le savoir. Si ce n'est pas le cas, le faire savoir au public serait un premier pas vers l'élimination du gaspillage et de la mauvaise gestion.

Notre système de gouvernement repose sur la suprématie du droit. Il a été établi il y a des centaines d'années, en Grande–Bretagne, durant le règne des Stuart, que personne, pas même la couronne, n'est au–dessus des lois. Nous sommes tous égaux, en ce sens que les lois s'appliquent à tous de la même façon, qu'on soit riche ou pauvre, noir ou blanc. Les lois s'appliquent également à tous.

Je répète, personne n'est au–dessus des lois. Que l'on soit haut placé dans la hiérarchie de son entreprise, qu'on soit député fédéral ou élu municipal, qu'importe. Quand on regarde au–dessus, on s'aperçoit que la loi du pays est toujours plus haut placée.

Si l'on a raison de croire à cela, et nous savons tous que nous avons raison, comment pouvons–nous occuper nos fonctions ici en sachant qu'une loi conçue pour ouvrir certains services gouvernementaux au public ne s'applique ni à nous ni aux sociétés d'État? Je ne crois pas que nous puissions justifier cette situation. Nous devons agir de façon à assurer que les lois comme la

Loi sur l'accès à l'information s'appliquent également à tous, y compris aux politiciens.

Nous enverrons ainsi un message important à l'électorat, qui verra que nous avons tiré une leçon des erreurs passées. Nous avons appris à écouter la population du Canada et à prendre les mesures qui s'imposent.

Nous avons reçu un message, clair et sans équivoque: nous devons administrer parcimonieusement l'argent des contribuables. Nous ne devons recevoir aucun avantage de plus que le contribuable moyen et nous ne devons jamais présumer que nous sommes au–dessus des lois.

Le Parlement doit agir de façon à laisser passer la lumière. Il doit agir de façon positive pour montrer aux Canadiens qu'il n'a rien à cacher. Le Parlement a été très bien à cet égard. Les réunions du Bureau de la régie interne sont maintenant sujettes à examen, ce qui aurait été impensable auparavant. Il est important de faire preuve de la même ouverture. Si nous n'avons rien à cacher, pourquoi créer des barrières? Si nous avons quelque chose à cacher c'est que nous et les sociétés d'État n'agissons pas dans le meilleur intérêt des contribuables. Dans ce cas, il faut qu'on le sache.

J'exhorte tous les députés de tous les partis afin qu'ils appuient cette motion. Le gouvernement comprendra ainsi qu'il est nécessaire de modifier la Loi sur l'accès à l'information. Ce sera alors à son tour de montrer qu'il tient la promesse de transparence qu'il a faite lors des dernières élections.

Si je me souviens bien, les libéraux avaient promis de faire preuve d'ouverture et de loyauté dans le fameux livre rouge dont ils parlent tout le temps. Ils avaient promis aux Canadiens de faire preuve de transparence et de loyauté. L'adoption de la motion M–304 sera un pas dans cette voie.

De ce côté de la Chambre, nous attendons de voir ce que va faire le gouvernement. Les Canadiens attendent également. Si le gouvernement ne fait rien, nous pouvons être sûrs que les Canadiens eux feront quelque chose aux prochaines élections, qu'ils éliront un groupe qui laissera passer la lumière sur le Parlement et ses rouages.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis vraiment très heureux de clore aujourd'hui le débat sur la motion M–304 visant à obliger le Parlement et les sociétés d'État à se soumettre à un examen aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.

Nous serons ainsi en mesure d'évaluer l'ouverture d'esprit du Parlement ainsi que le sens des responsabilités et la transparence du gouvernement. La qualité des discours et le nombre d'intervenants qui ont parlé en faveur de la motion m'ont beaucoup impressionné.

Les intervenants ont soulevé, dans l'ensemble, quatre grandes questions dont je voudrais traiter brièvement. Premièrement, les activités et les budgets des députés feront l'objet d'un examen plus minutieux. Le commissaire à l'information, M. John Grace, m'a assuré que la loi actuelle offre certaines garanties qui ne sont nullement menacées.

Deuxièmement, on nous a laissé entendre que des changements à la Loi sur l'accès à l'information étaient prévus et figuraient au programme législatif du ministre de la Justice. Encore là, je crois que le ministre de la Justice est extrêmement occupé à l'heure actuelle et je ne vois vraiment pas quand il aura le temps de modifier la Loi sur l'accès à l'information.

La troisième préoccupation voulait que la motion ne soit pas suffisamment détaillée. La meilleure réponse à cela est probablement venue, au cours de la dernière législature, d'un groupe de députés libéraux qui ont fait valoir que nous n'avons pas besoin de tant de détails que cela. Par ailleurs, il s'agit après tout d'une motion et les détails peuvent venir plus tard.

La quatrième préoccupation mentionnée était que la compétitivité des organismes d'État en souffrirait. Je tiens à rassurer là–dessus les députés en citant ici le commissaire de l'accès à l'information. Voici:

> Je suis d'avis que les actuelles dispositions d'exemption suffisent à bien protéger l'information délicate dont disposent les organismes d'État. Les articles 18 et 21 offrent amplement l'occasion aux organismes d'État de fournir de précieux renseignements de même que des stratégies et des plans généraux.

Par conséquent, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter.

Étant donné que ces préoccupations n'en sont pas vraiment et qu'il ne s'agit pas d'une question partisane, je recommande vivement à tous les députés d'envisager d'appuyer la motion M–304.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est 18 h 49, conformément à l'article 93 du Règlement, la période réservée au débat est expirée.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

• (1905)

[*Traduction*]

Après l'appel du timbre:

Le vice–président: Comme d'habitude, le vote sera pris rangée par rangée en commençant avec le motionnaire et en continuant avec les députés du même côté que lui qui sont en faveur de la motion. Puis, nous passerons aux députés de l'autre côté de la Chambre qui sont aussi en faveur de la motion. Nous procéderons dans le même ordre pour les députés qui sont contre la motion.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 177)

POUR

Députés

Abbott
Bellehumeur
Bergeron
Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Calgary Southeast)
Caron
Cummins
Debien
Deshaies
Dumas
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Gilmour
Gouk
Guay
Harper (Calgary West)
Hayes
Hoeppner
Jennings
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Mayfield
Mercier
Mills (Red Deer)
Nunez
Penson
Ringma
Schmidt
Solberg
Speaker
Strahl
Tremblay (Rosemont)
White (North Vancouver)

Ablonczy
Benoit
Bhaduria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bélisle
Chatters
Daviault
de Savoye
Duceppe
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Godin
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hermanson
Jacob
Johnston
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Manning
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Morrison
Paré
Pomerleau
Rocheleau
Silye
Solomon
Stinson
Thompson
Wayne
Williams—74

CONTRE

Députés

Alcock
Assad
Barnes
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Clancy
Cowling
DeVillers
Duhamel
English
Finestone
Flis
Gerrard
Goodale
Grose
Harb
Hickey
Hubbard
Irwin
Knutson
Lincoln

Arseneault
Baker
Bertrand
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Campbell
Collins
Crawford
Discepola
Eggleton
Fewchuk
Finlay
Gagliano
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Ianno
Kirkby
Kraft Sloan
Loney

MacAulay
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
McGuire
McTeague
Mifflin
Mitchell
Murray
Nunziata
Pagtakhan
Patry
Phinney
Proud
Regan
Rompkey
Skoke
Steckle
Telegdi
Torsney
Vanclief
Wappel
Whelan
Zed—93

MacDonald
Malhi
Martin (LaSalle—Émard)
McKinnon
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nault
O'Brien
Paradis
Peters
Pillitteri
Reed
Robichaud
Serré
St. Denis
Stewart (Brant)
Thalheimer
Valeri
Verran
Wells
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Bernier (Gaspé)
Bouchard
Caccia
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Culbert
Easter
Gaffney
Harper (Churchill)
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Parrish
Picard (Drummond)
Simmons
Szabo

Bachand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Canuel
Chan
Crête
Dalphond-Guiral
Fry
Guimond
Jackson
Marchand
Peric
Sauvageau
St-Laurent
Ur

● (1915)

Le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA FERMETURE DES BASES MILITAIRES

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour revenir sur une question que j'ai posée la semaine dernière au ministre responsable de l'APECA.

Je lui ai demandé d'expliquer à la Chambre pourquoi il avait amputé de plusieurs millions de dollars le budget d'un programme du ministère de la Défense nationale institué pour venir en aide aux localités de la région de l'Atlantique qui souffriront de la fermeture de bases militaires.

Le ministère de la Défense nationale avait transféré à l'APECA les programmes dotés d'un budget global de 30 millions de dollars, car on jugeait l'organisme régional mieux en mesure d'en assurer l'application dans les provinces de l'Atlantique. Or, le ministre responsable de l'APECA a décidé d'en réduire le budget de 10 millions de dollars.

Quand j'ai demandé au ministre responsable de l'APECA d'expliquer ces compressions, son secrétaire parlementaire a dit que le gouvernement prendrait en considération mes préoccupations.

Cela ne suffit pas, aux yeux des gens dont la vie sera bouleversée par les mesures prises par le ministre. Si le ministre ne peut fournir d'explication, c'est peut–être parce qu'il sait pertinemment que ce qu'il a fait est injustifiable. Il joue avec les moyens de subsistance des gens. Même des députés de son parti sont consternés par son cinéma. Les députés de Dartmouth et de Moncton, pour ne nommer que ceux–là, ont dit s'opposer aux mesures prises par le ministre responsable de l'APECA.

Quant au ministre de la Défense, il a dit:

> Les 30 millions de dollars sont prévus pour la fermeture des bases. La Défense les transfère à l'APECA pour qu'elle atténue les impacts de ces fermetures.

Le ministère a confié cette somme à l'APECA, pour qu'elle aide les gens touchés par les fermetures de bases imposées par le gouvernement. Elle devait aider les villes durement touchées à attirer des industries afin de remplacer les emplois perdus et les dépenses engagées dans les bases militaires, qui constituaient une infrastructure permanente dans ces collectivités.

Le premier ministre s'était engagé à aider ces localités. Il ne faut pas prendre cet argent à l'APECA, même si le ministre des Finances lui a demandé de réduire son budget.

En fait, un éditorial paru dans un quotidien du Canada atlantique a très bien expliqué les actions du ministre. On y dit que si votre père vous donne 30 $ pour que vous les remettiez à votre frère, vous n'avez pas le droit de garder 10 $ pour vous–même parce que votre père vous a aussi demandé de réduire vos propres dépenses.

• (1920)

Il en va de même pour l'APECA et le ministre qui en est responsable. On a demandé à l'APECA d'accomplir une tâche et elle n'a pas le droit d'en redéfinir les conditions après coup. Cependant, le ministre semble croire qu'il n'a de compte à rendre à personne, du moins pas aux gens qui souffriront à cause de lui.

Il a réduit le conseil d'administration de l'APECA, qui est censée représenter tout le Canada atlantique, pour mettre l'accent sur un organisme de sa circonscription, Cap–Breton—Richmond–Est, à savoir le Conseil d'entreprise du Cap–Breton. Selon des rapports, il a accordé plus de 183 projets à sa circonscription, pour un total d'au moins 15 millions de dollars l'an dernier. Il l'a fait avant d'annoncer que l'aide accordée par l'APECA prendrait la forme de prêts remboursables.

Même si le commissaire fédéral à l'information a rendu une décision en faveur du journal, le ministre a refusé de divulguer au *Telegraph Journal* de Saint John les conclusions d'une enquête sur l'emploi qu'on a effectuée auprès des diverses sociétés, en 1992, pour le compte de l'APECA. Il se peut que le ministre croie que les contribuables n'ont pas le droit d'avoir accès à des renseignements obtenus grâce à leur argent.

Le 4 octobre 1994, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question sur l'aide financière que l'APECA avait fournie à chaque circonscription fédérale et à la région de l'Atlantique. Cela fait maintenant 172 jours que j'attends une réponse.

Le ministre responsable de l'agence croit–il qu'il devrait rendre des comptes à quiconque? Pense–t–il qu'il devrait en rendre aux électeurs canadiens qui sont aussi des contribuables? Si c'est le cas, il devra alors non seulement expliquer aux Canadiens de la région de l'Atlantique pourquoi il a réduit de 10 milliards de dollars un fonds destiné à aider les collectivités durement frappées par les fermetures de base, mais également leur dire comment il entend remédier à la situation.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ces moments ont été durs et le budget aussi. Après dix années de gestion financière et économique par les conservateurs—peut–être devrais–je plutôt dire de mauvaise gestion—il était grand temps de prendre ces mesures.

Ce budget est équitable. Le maintien en existence de l'APECA témoigne de l'engagement du gouvernement. Il n'en reste pas moins que le budget de l'APECA a été réduit. Le budget total des organismes de développement régional a été réduit de 562 millions de dollars. L'APECA va au cours des trois prochaines années devoir absorber 30 p. 100 de ces coupes, pour un montant de 173,5 millions de dollars.

Le budget du programme d'adaptation mis en place à la suite de la fermeture des bases a été réduit en conséquence de 10 millions de dollars, soit 30 p. 100. Il est complètement faux de considérer ce programme comme un fonds de fiducie. Il s'agit d'un programme administré par l'APECA et il entre donc dans le processus d'examen budgétaire.

N'oublions pas qu'après ces réductions, il restera encore 20 millions de dollars pour les mesures d'adaptation dans les collectivités touchées. L'APECA va devoir faire preuve de leadership dans les collectivités touchées par la fermeture des bases et par ces mesures budgétaires certes dures mais équitables. L'APECA va s'efforcer de faire le maximum avec les 20 millions de dollars qui lui restent et va veiller à mettre ses différents programmes au service du développement économique de ces collectivités.

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

En conséquence, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à 10 heures, demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 20 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'un rapport spécial intitulé *Conclure des traités dans un esprit de coexistence* et rédigé par la Commission royale sur les peuples autochtones.

* * *

• (1005)

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines concernant le projet de loi C-77 qui a été adopté avec des amendements.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LE PROGRAMME DE PROTECTION DES TÉMOINS

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-78, Loi instaurant un programme de protection pour certaines personnes dans le cadre de certaines enquêtes ou poursuites.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, compte tenu de la grève du rail qui a duré toute la semaine et qui perturbe gravement notre pays, je propose:

> Que, nonobstant tout article du Règlement, à la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires aujourd'hui, la Chambre continue de siéger pour faire franchir au projet de loi C-77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, les étapes du rapport et de la troisième lecture; que, aux fins de cet ordre, les avis d'amendements à l'étape du rapport soient présentés au greffier au plus tard à 17 heures;
>
> Que, pendant ces travaux, aucun vote ne soit reporté à une autre journée de séance; que, immédiatement après la troisième lecture du projet de loi, la séance soit suspendue jusqu'à l'appel de la présidence, qui convoquera la Chambre à seule fin de se rendre à la sanction royale;
>
> Que, lorsque la Chambre reviendra de la sanction royale, elle s'ajourne jusqu'à la prochaine journée de séance, étant entendu que, si la sanction royale n'a pas eu lieu au plus tard à 9 heures, le 24 mars 1995, la Chambre ne sera convoquée que pour ajourner jusqu'à 10 heures le même jour.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Blaikie: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Étant donné les amendements que le gouvernement a apportés au projet de loi en comité hier soir, en réaction aux suggestions que j'avais faites pendant la période des questions, le NPD tient à préciser qu'il est disposé, ce matin, à donner son consentement unanime à la demande du gouvernement.

[*Français*]

M. Duceppe: Madame la Présidente, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Je sais que le député du NPD essaie de se défiler, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Milliken: Madame la Présidente, je ferai une autre tentative pour faire une proposition qui soit plus acceptable aux députés. Puisqu'ils ne veulent pas siéger tard ce soir pour étudier le projet de loi, je veux présenter une motion qui nous permettrait de l'étudier demain. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, l'étude à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, soit entreprise le 24 mars, à la condition qu'aucun vote demandé pendant l'étude de ce projet de loi ne soit reporté à un autre jour.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Duceppe: Madame la Présidente, nous avons déjà offert au gouvernement de régler cette question très rapidement. Dans ce cas–ci, en ce qui a trait à la procédure, si le gouvernement avait la décence de nous consulter au préalable, nous pourrions en discuter. Comme il ne l'a pas fait, pour l'instant, c'est non.

• (1010)

[*Traduction*]

M. Blaikie: Madame la Présidente, sur le même rappel au Règlement. Je veux qu'il soit bien clair que le NPD est d'accord. J'exhorte le Bloc à réévaluer sa position.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'essaie autre chose. Si les députés ne veulent pas étudier le projet de loi demain, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre siège à 9 h le 25 mars 1995 et à 13 h le 26 mars 1995 pour étudier les initiatives gouvernementales et, si nécessaire, pour assister à la cérémonie de la sanction royale.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 56(1) du Règlement, je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, la Chambre siège à 9 h le 25 mars 1995 et à 13 h le 26 mars 1995 pour étudier les initiatives gouvernementales et, si nécessaire, pour assister à la cérémonie de la sanction royale.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que ceux qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 25 députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Madame la Présidente, je veux déposer deux pétitions demandant au Parlement d'adopter une mesure législative visant à améliorer la sécurité publique et à réduire l'utilisation criminelle des armes à feu.

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Madame la Présidente, je souhaite présenter une nouvelle pétition au nom d'électeurs qui veulent faire obstacle à la libération de Robert Paul Thompson avant qu'il n'ait fini de purger sa peine.

Les pétitionnaires que je représente tiennent à ce que nos rues soient plus sûres pour les citoyens et ils s'opposent à la pratique actuelle qui permet que des criminels violents soient libérés avant d'avoir purgé toute leur peine.

Les pétitionnaires demandent que nos rues soient rendues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois et les familles des victimes de meurtriers reconnus coupables.

• (1015)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire déposer deux pétitions, l'une signée par les électeurs de Lincoln et l'autre, par les électeurs de Hamilton–Est.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés en y ajoutant l'expression «orientation sexuelle».

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Madame la Présidente, les pétitionnaires sont d'avis que l'inclusion de l'expression «orientation sexuelle» dans la Loi canadienne des droits de la personne aurait pour effet d'accorder à certains groupes un statut, des droits et des privilèges particuliers.

Ils estiment également qu'une telle mesure ne respecterait pas les droits traditionnels des Canadiens, tels que la liberté de religion, de conscience, d'expression et d'association. Ils s'opposent à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition dans laquelle les pétitionnaires demandent au Parlement de faire appliquer vigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide ou encore l'euthanasie active ou passive.

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première pétition est signée par un certain nombre d'habitants de ma circonscription, Regina—Lumsden, et porte sur l'article 241 du Code criminel du Canada qui stipule ceci: «Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque, selon le cas: *a)* conseille à une personne de se donner la mort; *b)* aide ou encourage quelqu'un à se donner la mort, que le suicide s'ensuive ou non».

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas abroger l'article 241 du Code criminel, de ne pas le modifier et de respecter la décision rendue par la Cour suprême du Canada, le 30 septembre 1993, de ne pas approuver le suicide assisté ou l'euthanasie.

LE SÉNAT

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Ma deuxième pétition est signée par un certain nombre d'habitants de ma circonscription ainsi que par des habitants de Quill Lake, de Saskatoon, et de certaines parties de Regina, en Saskatchewan. Elle concerne le Sénat.

Les pétitionnaires estiment que le Sénat, qui n'est pas élu, n'est pas responsable, qu'il est devenu un lieu de nominations par favoritisme des premiers ministres libéraux et conservateurs et qu'il coûte aux contribuables environ 60 millions de dollars par année. Ils demandent au Parlement d'abolir cette institution qui, à leur avis, n'apporte rien aux Canadiens.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter en conformité de l'article 36 du Règlement. Ceux qui certifient les pétitions sont sûrement très occupés, car ils n'ont indiqué que le nombre de pages, et non le nombre total des signataires.

Dans la première, les pétitionnaires soutiennent que l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne conférera à certains groupes un statut, des droits et des privilèges spéciaux. Comme ces droits et ces privilèges spéciaux seraient accordés uniquement en fonction de la conduite sexuelle et que cette inclusion risque de nuire aux droits dont les Canadiens bénéficient depuis le début, soit l'exercice de la religion de leur choix et la liberté de conscience, d'expression et d'association, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'opposer à toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés qui aurait pour effet d'inclure l'expression «orientation sexuelle».

Les signataires viennent essentiellement de la région de Langham, Asquith et Saskatoon.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des habitants de la région d'Unity–Lloydminster.

Les pétitionnaires, en tant que citoyens du Canada, signalent à la Chambre que les Canadiens sont déjà écrasés sous les impôts en raison des dépenses élevées du gouvernement et que le gouvernement fédéral envisage de fortes augmentations des impôts dans son prochain budget, lequel, bien sûr, a déjà été déposé.

Ils demandent humblement au Parlement de réduire les dépenses publiques, au lieu d'accroître les impôts, et d'adopter une loi pour la protection du contribuable, afin de limiter les dépenses du gouvernement fédéral. Bien entendu, cette partie de la pétition s'applique toujours.

Cette pétition compte 24 pages de signatures.

LA JUSTICE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, la troisième pétition vient de la région de Kindersley—Luseland, dans ma circonscription, mais aussi d'autres régions du Manitoba.

Les pétitionnaires rappellent au Parlement que M. Robert Latimer a été condamné à la prison à vie pour meurtre au second degré, sans possibilité de libération conditionnelle avant dix ans. Ils disent que la loi devrait être souple et tenir compte des circonstances particulières à chaque cas. Ils estiment, en outre, que la sentence imposée à M. Latimer est injuste et disproportionnée et ils demandent donc au Parlement de lui accorder un pardon conditionnel ou inconditionnel, par suite de sa condamnation pour le meurtre au second degré de sa fille, Tracy Latimer.

• (1020)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je désire présenter cinq pétitions portant sur divers sujets. La première est signée par 118 habitants de Calgary. Je crois savoir que ces signatures viennent s'ajouter à une pétition plus considérable de 64 000 signatures recueillies en Alberta.

Les pétitionnaires demandent que des modifications soient apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils souhaitent que la loi ait assez de mordant pour enrayer la criminalité juvénile et garantir vraiment que justice soit faite. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel du Canada et la Loi sur les jeunes contrevenants en conséquence.

Les crédits

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par 50 habitants de Calgary.

Les pétitionnaires prient le Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant l'aide au suicide soient appliquées rigoureusement et ils demandent au Parlement de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide ou à l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, la troisième pétition est signée par 50 habitants venant principalement de Calgary.

Les pétitionnaires pressent le Parlement d'agir rapidement pour modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne et interdire ainsi la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires pour reconnaître la pleine égalité aux couples homosexuels dans les lois fédérales.

J'ai aussi reçu une pétition sur la même question venant de 37 habitants de Calgary qui exhortent le Parlement à ne pas accorder des prestations de conjoint aux couples homosexuels pour empêcher qu'on ne détériore encore davantage notre système de prestations déjà surchargé.

J'ai une autre pétition signée par 37 habitants de Calgary qui demandent au Parlement de ne pas inclure l'expression «orientation sexuelle» dans la Charte canadienne des droits et libertés, le Code des droits de la personne ou la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de préserver l'égalité et la liberté individuelle de tous les citoyens canadiens et protéger l'économie de notre pays.

À la lumière des trois dernières pétitions qui expriment des opinions contradictoires, il est évident que cette question est très controversée à Calgary.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, ce matin, je voudrais présenter trois pétitions. La première est signée par environ 70 habitants de la section ouest de Toronto.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'agir immédiatement pour protéger les enfants à naître en modifiant le Code criminel afin d'accorder aux enfants à naître la même protection dont jouissent les autres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des électeurs de ma circonscription, Scarborough–Ouest.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté, et de ne faire aucune modification à la loi qui sanctionne ou permette l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, j'ai une pétition comptant un certain nombre de signatures d'électeurs du sud de l'Ontario.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.) propose:

> Que la Chambre condamne le gouvernement du fait que celui–ci n'a pas ordonné une vaste enquête publique avec le mandat d'étudier pourquoi le gouvernement n'a pas obligé les dirigeants au ministère de la Défense nationale à rendre compte des lacunes en matière de contrôle et de commandement, de la baisse du moral et de la prise de décisions qui ont amoindri ou n'ont pas amélioré la situation de la défense du Canada.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné pour la période des crédits se terminant le 31 mars 1995, la Chambre va suivre la procédure habituelle afin de mettre un terme à l'étude du projet de loi de crédits. Compte tenu de ce que nous faisons depuis quelque temps à la Chambre, les députés sont–ils d'accord pour que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

• (1025)

M. Frazer: Madame la Présidente, le Canada a un passé glorieux en ce qui concerne les questions de défense, à commencer par la guerre des Boers, la Première Guerre mondiale, la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée. Je crois que nous maintenons la tradition avec les engagements que nous avons pris à l'égard des obligations des Nations Unies dans plusieurs parties du monde.

Les gens sont très partagés sur les questions de défense. Au Comité de la défense et durant nos déplacements à travers le pays, certains groupes se sont dits en faveur de positions de

défense très solides et renforcées. D'autres se sont dits en faveur de l'élimination du ministère de la Défense nationale étant donné l'absence de menace et donc l'inutilité d'avoir des forces armées.

Le ministère de la Défense nationale est en grande partie comme une compagnie d'assurances. Nous ne voulons pas vraiment payer la protection qu'il nous garantit, mais nous reconnaissons qu'il peut arriver un moment où nous pouvons en avoir besoin. C'est comme les pompiers ou la police. Il est évident quand on y réfléchit qu'un pays qui n'a pas la capacité de contrôler ses frontières, ses eaux nationales, son espace aérien et son territoire ne peut pas vraiment se dire souverain. Il ne fait donc aucun doute que la défense est nécessaire.

Le problème est que, étant donné les contraintes que nous impose la situation financière actuelle, le Canada doit tirer le maximum de chaque dollar consacré à la défense. Tel est le véritable but de la motion ce matin.

Je voudrais donner à la Chambre un aperçu de ce qui s'est passé dans le secteur de la défense depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir en octobre en 1993 et puis parler des lacunes que nous avons remarquées dans ce domaine. Mes collègues pourront ensuite revenir sur certains points.

Je commencerai avec l'élection du gouvernement, le 23 octobre. Peu après, le gouvernement a rempli une promesse qu'il avait faite dans le livre rouge. Il a annulé le contrat d'achat d'hélicoptères EH–101. En février, il a présenté un budget qui réduisait les forces régulières de 74 900 à 66 700 militaires, les réserves qui comptaient 29 400 personnes resteront à ce niveau jusqu'en 1998, et la partie civile est passée de 32 500 employés à 25 200.

Le gouvernement a fermé les bases de Cornwallis, Chatham, Moncton, Calgary et Langley. Il a fermé le Collège militaire royal de Saint–Jean et le Collège militaire Royal Roads de Victoria.

On avait annoncé qu'on créerait une école du maintien de la paix à Cornwallis. Le gouvernement a mis sur pied un comité spécial sur la défense et un comité mixte spécial sur les affaires étrangères. En mars, le gouvernement a réitéré que les Forces canadiennes resteraient en Bosnie et en Croatie. Il a également annoncé que des Canadiens apporteraient de l'aide à Haïti.

En septembre 1994 nous avons eu le rapport Lagueux. En réponse à des questions exigeant une enquête sur les incidents de Somalie, le ministre a refusé en prétendant que les enquêtes qui avaient eu lieu jusqu'alors étaient adéquates.

En septembre, on a renouvelé nos engagements en ce qui concerne la Bosnie et la Croatie.

À la fin d'octobre, le gouvernement recevait le rapport sur la défense. En novembre, le major Armstrong, le médecin qui était en Somalie, a présenté des documents qui ont finalement forcé le ministre à dire: «Oui, il y aura une grande enquête publique sur les événements en Somalie et tout ce qui les entoure.»

Le 1er décembre, le ministre a présenté le livre blanc sur la défense. Quatre jours plus tard le rapport du colonel Oehring était rendu public.

C'est en janvier que nous avons eu les premier et deuxième films vidéo du Régiment aéroporté. En février, nous avons vu le film vidéo du Régiment aéroporté, plus d'autres vidéos sur les initiations dans la marine. Le même mois, le ministre annonçait la dissolution du Régiment aéroporté.

Le budget 1995–1996 a été présenté en février. Il prévoit des réductions supplémentaires des effectifs, qui devront être ramenés, d'ici 1999, à 60 000 membres pour ce qui est de la force régulière, à 23 000 réservistes et 20 000 civils.

• (1030)

Le budget ferme Chilliwack, Jericho, Calgary, le commandement aérien à Winnipeg, Toronto, London, le commandement des forces terrestres à Saint–Hubert, Moncton et le commandement maritime à Halifax. Il réduit la base des Forces canadiennes Cold Lake, le quartier général de la Défense nationale et la base des Forces canadiennes Bagotville. En même temps, le gouvernement annonce une étude sur la force de réserve.

Au mois de mars, le Régiment aéroporté a officiellement été dissous; un ou deux jours plus tard le rapport Jeffries était rendu public.

Revenons à certains dossiers en suspens dans le domaine de la défense. Conformément à sa promesse électorale, le gouvernement a annulé le programme des hélicoptères EH–101. Mais je doute qu'il ait amplement réfléchi à ce qu'il convenait de faire en la matière. Il est certain que les hélicoptères de recherche et de sauvetage et les hélicoptères embarqués doivent être remplacés. Ils montrent des signes de fatigue de plus en plus évidents. Bien que je pense qu'ils soient encore sûrs, il ne fait aucun doute qu'il leur faut un remplacement.

Le coût des EH–101 a été exagéré au début par les médias; le Parti libéral a repris ce chiffre erroné et s'en est servi pendant la campagne électorale. Bien que leur coût réel ait été de 4,3 milliards de dollars, ce que l'on a toujours cité c'est le coût à la fin de leur vie utile, soit 5,8 milliards. Ils ont toujours cité le chiffre erroné de 5,8 milliards alors que le montant réel était de 4,3 milliards.

Bien sûr, le prix de l'hélicoptère EH–101 était élevé, mais l'appareil devait être doté de composantes permettant l'interface avec les frégates. Selon le Comité de la défense et n'importe qui au ministère de la Défense, les frégates ont finalement des possibilités très restreintes et leur utilité est même grandement réduite quand il n'y a pas d'hélicoptère à bord.

Peu importe quel appareil le gouvernement décidera d'acheter à la place du EH–101, l'interface avec une frégate devra être possible. Je suivrai la situation de très près pour voir quel sera le prix demandé cette fois.

En plus d'annuler l'achat des EH–101, le gouvernement a supprimé toute une série d'emplois hautement spécialisés. Pour un gouvernement qui s'est engagé à créer des emplois et encore des emplois, il a vraiment manqué une occasion de faire avancer le pays dans le secteur des techniques de pointe.

Pour l'ensemble des EH–101 construits partout dans le monde, 10 p. 100 des pièces auraient été fabriquées au Canada. Plus de la moitié des appareils visés par l'achat initial auraient été construits au Canada. Il y aurait eu des retombées d'un océan à l'autre. Il me semble que le gouvernement a manqué de vision en décidant d'annuler cette acquisition sans même effectuer une étude appropriée.

Dans le budget de 1994–1995, le gouvernement a aussi réduit la taille des forces à 60 000 membres permanents, soit 6 700 de moins que le nombre réel minimum fixé par le comité d'examen. En gros, le comité d'examen avait déclaré que si l'on allait au–dessous de ce seuil, il faudrait déterminer quelles seraient les fonctions à abandonner. Or, le gouvernement n'a pas dit quelles fonctions il laisserait tomber.

Quant à la décision d'établir à Cornwallis le Centre d'entraînement du maintien de la paix Lester B. Pearson, je considère qu'elle est purement politique et qu'elle est fondée sur une promesse faite par le Parti libéral au cours de la campagne électorale. L'emplacement soulève toutefois des questions, tout comme les installations à la base. D'importants travaux de rénovation devront être effectués. Je crois que de meilleures solutions s'offraient au gouvernement et qu'elles lui auraient permis de mieux servir les Canadiens à un moindre coût.

En formant les comités spéciaux mixtes de la défense et des affaires extérieures, le gouvernement a rempli une promesse. Pour cela, je dois le féliciter.

• (1035)

Cependant, tout le monde s'entend pour dire que le Comité des affaires étrangères aurait dû être tenu de déposer son rapport au moins trois mois avant le dépôt du rapport du Comité de la défense. Pourtant, les deux rapports ont été déposés en même temps. Les deux rapports avaient des points en commun, mais il aurait mieux valu que le comité d'examen de la politique de défense sache exactement quelle direction le Comité des affaires étrangères voulait que le Canada prenne avant de déposer le rapport sur la défense.

Dans le livre blanc diffusé en décembre 1994, on dit que le rapport du comité mixte spécial a joué un rôle essentiel dans la formulation de la nouvelle politique de défense du Canada. La preuve en est que la quasi–totalité de ses recommandations sont reprises dans le livre blanc. Je voudrais mettre en question cette affirmation en signalant certaines recommandations auxquelles le gouvernement n'a pas donné suite.

Premièrement, il était recommandé que le Canada garde assez de militaires pour accomplir le travail auquel les Canadiens s'attendent de leur armée, assez de soldats pour faire face à toutes les situations, même imprévisibles.

Comme je le mentionnais il y a quelques instants, même si le comité de la défense a recommandé de ne pas réduire à moins de 66 700 le nombre de militaires, le gouvernement a décidé d'éliminer 6 700 postes de plus. Il faut donc se demander si le Canada a assez de militaires pour mettre en oeuvre la recommandation contenue dans le rapport. Je ne le crois pas.

Dans le livre blanc, il est précisé que la recommandation du comité relative aux effectifs de la force régulière a toutefois été jugée incompatible avec les paramètres financiers impartis au ministère de la Défense nationale. Le budget du ministère a bien sûr été réduit à 10,5 milliards de dollars, en dollars de 1994, ce qui correspond à la réduction minimale recommandée par le comité. Il est dit dans le livre blanc que, pour atteindre ses objectifs de réduction du déficit, le gouvernement devra imposer au budget de la défense des compressions plus marquées que celles prévues par le comité.

Le Parti réformiste recommande et réclame officiellement qu'on fasse preuve de responsabilité financière. Nous ne remettons pas cela en doute; nous croyons seulement que, s'il entend imposer des compressions, le gouvernement devrait dire où il entend les imposer et quelle incidence elles auront au bout du compte.

Au moment même où le gouvernement réduisait le financement de ces secteurs, le Canada s'engageait dans le livre blanc à étendre les programmes d'échanges à d'autres pays en ces termes:

> Nous augmenterons donc de façon substantielle le budget consacré au Programme d'aide à l'instruction militaire, afin de développer les contacts avec l'Europe centrale et orientale, la Communauté des États indépendants, l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique.
>
> En outre, le gouvernement y [au Centre international canadien Lester B. Pearson pour la formation au maintien de la paix] parrainera à l'avenir la formation dispensée dans le cadre du Programme d'aide à l'instruction militaire à l'intention du personnel militaire des pays du Partenariat pour la paix de l'OTAN et des nations en développement.

Je connais bien le Programme d'aide à l'instruction militaire. C'est un bon programme. Il met des étrangers en contact avec les normes canadiennes régissant l'instruction militaire. Toutefois, l'incidence du Programme d'aide à l'instruction militaire se résume à améliorer les relations entre le Canada et le pays d'origine des militaires qui suivent le programme. J'ai pu le constater en Tanzanie où, par suite de l'entraînement d'officiers tanzaniens par le Canada, les sentiments sont très chaleureux à l'endroit de notre pays. Cela a considérablement influé sur les relations entre nos pays. Par conséquent, je recommanderais que le Programme d'aide à l'instruction militaire ne soit pas inclus dans le budget de la défense mais bien dans un autre budget, de préférence celui des affaires étrangères.

Le rapport sur l'examen de la politique de défense recommandait que le nombre de quartiers généraux soit réduit du tiers, c'est–à–dire qu'il passerait de 37 à 25, et que le personnel soit réduit de 50 p. 100, c'est–à–dire de 4 000 personnes. Le livre blanc disait ceci:

> Le chef d'état–major de la défense continuera d'exercer le commandement des opérations militaires, normalement par l'entremise d'un commandant opérationnel qu'il aura désigné, et un niveau de quartiers généraux sera éliminé.

Le but de l'examen de la politique de défense était de réduire la prolifération des quartiers généraux d'un bout à l'autre du pays. On recommandait qu'il y ait un quartier général interforces dans

l'Ouest, un dans le centre du pays et un dans l'Est. Cela aurait permis de rationaliser les structures de commandement et de contrôle et aurait empêché la prolifération inutile des effectifs des quartiers généraux.

• (1040)

Le rapport recommandait aussi qu'on examine le Quartier général de la Défense nationale (QGDN) pour déterminer s'il conviendrait de séparer le personnel civil et le personnel militaire. Le livre blanc dit ceci: «Le gouvernement n'a donc *a priori* aucune bonne raison particulière de revenir sur le principe de l'intégration des civils et des militaires au Quartier général de la Défense nationale.» Pourtant, beaucoup de gens qui ont témoigné devant le comité ont parlé d'un croisement des voies hiérarchiques, d'un jugement embrouillé et d'incertitude pour ce qui est de savoir qui est vraiment responsable.

Nous n'avons pas dit que le QGDN devrait être aboli et divisé en un quartier général des Forces canadiennes et un quartier général de la Défense nationale. Nous avons dit que c'était quelque chose à étudier. Le gouvernement a refusé de le faire.

Le comité a recommandé que le gouvernement crée un comité permanent mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la défense, avec une représentation régionale appropriée. Le gouvernement n'a encore rien dit à ce sujet. Cette recommandation avait pour but de donner au Parlement le pouvoir de surveiller et de contrôler ce qui se passe au ministère de la Défense. Les libéraux, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, étaient en faveur de cela mais, maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ne semblent plus voir la nécessité de créer un tel comité. À mon avis, cela devrait se faire.

Nous pensons que le plan d'immobilisations annuel du MDN devrait être déposé au nouveau comité mixte. Si le gouvernement, dans toute sa sagesse, décide qu'un comité mixte permanent n'est pas nécessaire, alors nous croyons que le plan d'immobilisations devrait être déposé au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants.

Nous avons demandé que le comité soit informé dans le cas de tous les projets d'immobilisation de plus de 30 millions de dollars qui franchissent les étapes clés du système de gestion des programmes, afin de pouvoir examiner ceux qu'il juge importants. Le gouvernement est de nouveau resté muet sur cette recommandation. Encore une fois, nous espérons que le Parlement pourra être en mesure d'avoir un peu plus d'information et de contrôle sur ce qui se passe.

Nous avons demandé que le ministre de la Défense nationale publie un portrait complet de la situation en matière de défense, faisant état de l'opinion du ministre sur la sécurité du monde et de l'incidence de cette situation sur les intérêts et la politique de défense du Canada, ainsi que des questions qui d'après le ministre nécessiteront dans les prochains mois l'attention du Parlement ou une décision de la part du gouvernement. Ce portrait annuel serait également transmis au nouveau comité mixte permanent. Là encore, le gouvernement est resté muet à cet égard, bien qu'il ait peut-être l'intention de donner suite à cette recommandation. Je serais ravi d'apprendre qu'il en a bien l'intention.

Nous avons également recommandé la tenue d'un débat annuel sur la politique de défense. C'est essentiel si l'on veut que les Canadiens, le public aussi bien que les parlementaires, sachent ce qui se passe en matière de défense.

Enfin, et c'est peut-être là le plus important, nous avons recommandé la tenue d'un débat parlementaire en bonne et due forme avant tout déploiement de forces canadiennes à l'étranger. Nous avons actuellement un engagement. Je crois comprendre que le gouvernement va renouveler notre engagement en Bosnie et en Croatie. Nous n'en avons pas encore été informés officiellement, mais le moment arrive rapidement où il faudra en avoir pris la décision. Nous avons déployé des troupes en Haïti, mais cette décision n'a été précédée d'aucun débat parlementaire. C'est regrettable.

M. Collenette: Nous en tenons un actuellement.

M. Frazer: J'apprécie l'intervention du ministre. Il aura sans doute noté que le débat a été suscité par l'opposition et non par le gouvernement, qui aurait dû en prendre l'initiative.

Bien qu'il se soit limité à un domaine relativement restreint au sein du ministère de la Défense, le rapport Lagueux a révélé qu'il y existe de très grandes contradictions en matière de commandement et de contrôle. Il a révélé des cas de harcèlement et de détournement ou d'utilisation contestable de fonds; il a également révélé que des projets étaient plutôt voilés ou paraissaient n'avoir aucun rapport entre eux. Or, le gouvernement n'a pas jugé nécessaire d'intervenir pour examiner ce qui se passe au ministère de la Défense et voir ce qu'on peut faire pour remédier à la situation.

Pour conclure, il ne fait aucun doute que nous devons féliciter le gouvernement d'avoir pris certaines mesures indiscutablement louables. Il avait hérité de nombreux problèmes. Je dois cependant mettre en doute les déclarations du ministre qui affirme continuellement qu'il a confiance dans les dirigeants militaires et approuve tout ce qui se passe au ministère de la Défense nationale. Il s'y commet manifestement des erreurs et il s'y présente des problèmes.

• (1045)

Nous croyons qu'il faut ordonner la tenue d'une enquête pour examiner la situation et, espérons-le, recommander des solutions.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue, le député de Saanich—Les Îles-du-Golfe, pour ne pas dire le féliciter d'avoir présenté cette motion sur la défense aujourd'hui. À l'instar des autres députés je suis toujours heureux d'avoir un débat sur la défense. Il a soulevé un certain nombre de questions. Il a rendu hommage à des gens, et je l'en remercie. Certains points qu'il a soulevés méritent de faire l'objet d'un débat ultérieurement.

Je voudrais faire ressortir deux choses pendant cette période des questions et observations. Je vais essayer de le faire le plus

rapidement possible. D'abord, je voudrais rappeler au député, et il y a fait allusion à la fin de son discours, que les choses ont changé depuis 1990. Il y a fait allusion et je l'en remercie.

Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons tenu plus de débats à la Chambre des communes en 18 mois qu'au cours des neuf années précédentes. Nous en avons fait plus en 18 mois que ne l'a fait le gouvernement précédent en neuf ans. Je ne pense pas que ce soit exceptionnel, puisqu'il faut bien parler de la défense. Celle–ci est davantage une question d'actualité qu'elle ne l'était dans le passé.

Le gouvernement a, pour la première fois de toute l'histoire récente du Canada, chargé un comité mixte permanent de la Chambre des communes et de l'autre endroit d'examiner de fond en comble la politique de la défense ainsi que les attentes des Canadiens à l'égard de leurs forces armées.

Je suis d'avis que ce débat a été fructueux. Le comité a roduit un excèllent rapport, et le député le sait parce qu'il y a contribué. D'ailleurs que son apport a été non négligeable. Compte tenu de ses connaissances et de sa remarquable carrière dans les forces armées, son apport et sa crédibilité ont été fort utiles pour la rédaction du rapport.

Il ne faut pas oublier ni minimiser le fait que le débat s'est inscrit dans une démarche très consciente, tant au pays qu'avec nos alliés. N'oublions pas non plus qu'à peine deux mois plus tard, il a abouti à la présentation d'un livre blanc sur la défense.

D'abord, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi le député se plaint de ce que le ministre de la Défense nationale n'ait pas produit de rapport annuel sur la défense alors que nous venons en fait de publier un livre blanc. Peut–être que l'an prochain ses critiques seront davantage justifiées.

Pour ce qui est du deuxième point que je voudrais soulever, un point beaucoup plus important, d'ailleurs, j'ai de la difficulté à comprendre pourquoi la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui condamne le gouvernement de ne pas avoir ordonné la tenue d'une commission d'enquête publique d'une large portée. Le ministre de la Défense nationale vient de déposer mardi, il y a deux jours, un décret établissant une commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie, soit la plus vaste commission d'enquête instituée depuis 50 ans. À ma connaissance, la dernière commission du genre a été créée en 1949, et il s'agissait de la Commission Mainguy.

L'opposition déplore l'absence d'une vaste enquête publique. L'enquête ne pourrait être davantage publique ni assortie d'un mandat plus vaste. Les trois commissaires sont d'éminents Canadiens, et pas un d'entre eux n'est membre des Forces canadiennes, à l'heure actuelle. Les 19 points que comporte leur mandat leur donne absolument toute latitude. Je trouve illogique, inopportun et un peu déroutant que le débat s'amorce aujourd'hui sur cette motion. Je crois comprendre qu'elle sera mise aux voix plus tard aujourd'hui.

Je demanderais au député d'expliquer pourquoi il n'a pas traité de cet aspect dans sa présentation.

M. Frazer: Madame la Présidente, la question des débats dont mon collègue a parlé est intéressante. Je reconnais volontiers que, dernièrement, il y a eu, à la Chambre des communes, plus de débats sur la défense que dans les neuf, dix, voire douze années précédentes.

Le problème qui se pose pour les partis d'opposition, c'est que les débats sont réglés d'avance. Les décisions sont déjà prises. Il est vrai que nous avons eu des discussions et que nous pouvons donc nous exprimer sur la question, mais cela n'a aucun effet sur les décisions. Je crois que c'est non seulement exaspérant, mais également inadmissible.

• (1050)

Encore une fois, je reconnais que le ministre de la Défense nationale a répondu très rapidement au rapport du comité mixte spécial. Cela laisse supposer, bien entendu, qu'il était relativement bien renseigné sur ce qu'il allait contenir. C'était inévitable et c'est une bonne chose. Il a pu ainsi répondre rapidement. Comme je l'ai signalé, cependant, il a fait fi des nombreuses recommandations de ce rapport.

Le problème, pour moi, c'est que je crois que beaucoup de Canadiens ne comprennent pas exactement l'engagement que les membres des Forces canadiennes prennent lorsqu'ils s'engagent. Ce sont les seuls Canadiens qui acceptent de risquer leur vie, si on leur en donne l'ordre. Il est vrai que les pompiers, par exemple, peuvent être confrontés à des problèmes, mais leur participation est volontaire. La même chose s'applique aux policiers. S'ils se mêlent d'une affaire, c'est parce que c'est leur travail et parce qu'ils choisissent personnellement de le faire. Les militaires n'ont pas ce choix. Lorsque leurs supérieurs leur disent de se rendre à un endroit donné, peu importe la situation, ils doivent y aller sans poser de questions.

En raison de cet engagement, nous devons à nos militaires de leur offrir le meilleur commandement possible et de vraiment se préoccuper de leur sort. C'est ce qui m'inquiète, dans le cas présent. Mon collègue a parlé d'une enquête très large, mais elle se limite, en réalité, au déploiement du Régiment aéroporté avant, durant et après ces événements. Cela concerne la chaîne de commandement et de contrôle en cause dans ce cas–là. Cependant, on ne s'arrête pas sur les questions dont nous avons parlé, sur la structure globale de commandement et de contrôle au Quartier général de la Défense nationale. Le commandement devrait–il être civil? Ou devrait–il être à la fois civil et militaire? Les jeunes officiers et jeunes militaires du rang sont–ils bien entraînés?

Dans leurs rapports, le colonel Oehring et le général Jeffries signalent que les militaires canadiens manquent de confiance. Les militaires se demandent si leurs officiers s'intéressent vraiment à leur sort ou s'ils ne se préoccupent pas plutôt de leur carrière et de leur promotion.

Nous devons à nos militaires de leur offrir les meilleurs officiers, ainsi que la meilleure structure de commandement et de contrôle possibles.

[*Français*]

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Madame la Présidente, il me fait grand plaisir de participer à ce débat, ce matin. Je pense que c'est une bonne occasion de parler de tous les aspects de la politique de défense nationale.

J'ai remarqué que l'honorable député a posé la question à savoir pourquoi il n'y avait pas de débat sur l'engagement futur en ex–Yougoslavie. Je dois dire franchement qu'il était de notre intention d'avoir un débat sur l'avenir de notre engagement en ex–Yougoslavie, mais il n'est pas utile, si l'on veut, d'avoir un débat de la part du gouvernement, parce que l'opposition donne l'occasion d'en discuter aujourd'hui.

[*Traduction*]

Autrement dit, le député nous a reproché de ne pas avoir donné la possibilité de parler des engagements des Forces canadiennes au cours des prochaines semaines. Nous avions l'intention d'aborder cette question à la Chambre, mais étant donné que l'opposition a demandé que l'on parle aujourd'hui de la défense, le gouvernement considérera le débat d'aujourd'hui, cette motion de l'opposition, comme l'occasion, pour tous les députés, d'exprimer leur point de vue non seulement sur la politique de la défense en ce qui concerne l'enquête sur les incidents survenus en Somalie mais aussi sur les engagements futurs des Forces canadiennes.

Je ne suis pas d'accord avec le député. Le gouvernement n'a encore pas décidé s'il allait prolonger sa mission de six mois et le débat d'aujourd'hui, à la Chambre, va sûrement être très utile au Cabinet lorsqu'il va devoir se prononcer à ce sujet.

Je partage les préoccupations de mon collègue, le secrétaire parlementaire, qui a fait un travail formidable au sein du comité mixte spécial et qui a permis que l'on puisse respecter les délais fixés et publier un livre blanc. Le processus a été très bien géré. Les députés devraient reconnaître la contribution de mon secrétaire parlementaire à ce processus.

• (1055)

Le secrétaire parlementaire vient tout juste de soulever un point à propos de la motion d'aujourd'hui qui condamne le gouvernement «du fait que celui–ci n'a pas ordonné une vaste enquête publique avec le mandat d'étudier pourquoi le gouvernement n'a pas obligé les dirigeants du ministère de la Défense nationale à rendre compte des lacunes en matière de contrôle et de commandement», etc. Je ne vais pas vous lire toute la motion. C'est ce qui figure au *Feuilleton*, mais ce n'est pas de cela dont le député a parlé, en fait.

J'ai trouvé ça un peu drôle, hier, quand j'ai lu la motion de l'opposition parce que je me demandais quelle pouvait bien être sa raison d'être, étant donné que, il y a deux jours, j'ai annoncé la tenue d'une enquête publique conforme à la partie I de la Loi sur les enquêtes pour examiner tous les aspects du déploiement des Forces canadiennes en Somalie, en 1992.

Quand nous parlons des étapes antérieure et postérieure au déploiement, qui s'échelonnent jusqu'au 28 novembre 1994, il s'agit d'une période qui s'étend sur près de deux ans et c'est une des missions les plus importantes des Forces canadiennes qui sera ainsi examinée par une commission d'enquête indépendante présidée par un juge de la Cour fédérale.

L'enquête ne se limite pas simplement au contenu du décret. Nous l'avons voulue élargie, nous y avons inclus, au départ, une disposition accordant une grandre latitude aux commissaires. Si le député y avait regardé de plus près, il saurait que tous les aspects du commandement et du contrôle relatifs au déploiement en Somalie feront l'objet de l'enquête. Si on se penche sur ce déploiement, on peut en tirer des conclusions sur la situation générale des Forces canadiennes sur le chapitre du commandement et du contrôle. Je regrette que le député ne s'y soit pas arrêté de plus près.

Je lui saurais gré de convenir, à l'instar du gouvernement, que l'enquête devrait avoir lieu aux termes de la partie I de la Loi sur les enquêtes et non pas aux termes de la Loi sur la défense nationale. Comme je l'ai expliqué à ma conférence de presse, l'autre jour, j'ai d'abord songé à assujettir l'enquête à la Loi sur la défense nationale, mais nous avons estimé que nous serions quelque peu gênés par les règles de la preuve et des témoignages sous contrainte. Voilà pourquoi nous l'avons assujettie à la partie I. Nous avons confié la tâche à trois éminents Canadiens qui devront mener le processus à terme. Nous avons fixé une échéance, non pas pour quelque vile raison, mais simplement pour que les résultats ne tardent pas trop à venir.

Nous avons subi certaines contraintes. Des procédures judiciaires se sont déroulées l'an dernier et il nous a été impossible d'instituer une enquête. Cette enquête est maintenant en cours et elle portera sur tous les aspects du déploiement en Somalie. Le commission d'enquête examinera également la situation générale du commandement et du contrôle dans les forces armées, le leadership, l'efficacité, les mécanismes décisionnels, etc.

La situation n'est pas facile depuis ma nomination comme ministre de la Défense, il y a dix–huit mois. Je m'intéresse à la question parce que je trouve inquiétant, en tant que ministre de la Défense, de constater qu'une institution comme les forces armées, qui jouit d'une réputation aussi enviable et excellente, que les Canadiens admirent depuis si longtemps et qui nous a si bien servis soit maintenant perçue de façon aussi négative par l'opinion publique.

J'invite les députés et, en particulier, le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe, qui est un ancien membre des forces armées et qui les connaît bien, à venir avec moi observer le personnel pendant une journée d'activité normale ou à se rendre dans une base, comme Val Cartier, au Québec, que j'ai visitée vendredi dernier. Je dois justement me rendre à Borden vendredi. Ils y verront le dévouement incroyable de nos militaires.

Ces hommes et ces femmes sont prêts à servir leur pays. Contrairement à ce que dit le député, ceux qui s'enrôlent dans les forces armées doivent être prêts à faire toutes les tâches imaginables. Ils peuvent être envoyés dans les régions les plus dangereuses du monde. Ils savent que leur travail ne consistera pas seulement a remplir des tâches de bureau. Les forces armées peuvent se voir confier des missions humanitaires, par exemple aider la population canadienne en cas de désastre. La semaine dernière,

nous avons envoyé l'armée dans un petit village du Québec, à la demande des autorités locales, pour faire face à une avalanche.

• (1100)

Les forces armées sont disponibles en permanence pour remplir des missions chez nous et à l'étranger.

Je rappelle l'incident tragique qui s'est produit en fin de semaine dernière sur le lac Ontario, où des jeunes ont disparu. Ce sont les forces armées canadiennes de la base de Trenton qui ont dirigé les opérations de recherche et de sauvetage à l'aide d'hélicoptères et d'avions Hercules.

Les membres des forces armées sont disposés à accomplir des missions enrichissantes dans leur pays, par exemple, la recherche et le sauvetage, ou l'aide à des collectivités en difficulté, comme celle du Québec où une avalanche s'est produite. Mais ils sont également prêts à se rendre dans des endroits comme la Somalie, Haïti, la Bosnie et la Croatie, les Hauteurs du Golan, le Cambodge, partout où ils sont appelés à défendre les intérêts de leur pays, des intérêts qui trouvent leur expression dans les positions des Nations Unies, qui cherchent à apporter la paix et l'humanité dans diverses régions du globe.

Le dévouement des membres des forces armées est sans égal. Cela m'étonne un peu, étant donné que des compressions nous ont été imposées par six budgets consécutifs. Je suis heureux que le ministre des Finances ait quitté la Chambre avant que je ne prononce mon discours, car il n'aurait probablement pas accueilli favorablement certains de mes propos. Il a une tâche difficile à accomplir et nous l'appuyons fortement.

Des compressions ont été imposées aux forces armées par six budgets consécutifs. Depuis 18 mois que le gouvernement est au pouvoir, nous avons retranché de notre budget environ 10 milliards de dollars en dépenses réelles et prévues. C'est difficile à gérer.

Un gel des salaires a été imposé à tous les fonctionnaires, mais la rémunération des membres des forces armées a toujours tiré de l'arrière. À mon avis, c'est inacceptable. Je tente donc de trouver des moyens, de concert avec mon collègue, le président du Conseil du Trésor, pour régler le problème de la rémunération au sein du ministère de la Défense nationale et des forces armées, sans pour autant miner l'ensemble du programme de restrictions financières du gouvernement. Nous collaborons en ce sens.

Nous avons récemment mis en branle un mécanisme permettant aux soldats de première classe d'accéder plus rapidement au grade de caporal, de sorte qu'après environ six mois ils puissent atteindre l'échelon suivant de rémunération.

Certains de nos gens ont dû se déplacer à mesure que les bases fermaient. Ils ont dû servir dans certaines régions plus problématiques du globe et faire leur travail à des époques de profonds bouleversements sociaux.

Au cours des dernières années, la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne sur les droits de la personne sont entrées en vigueur. Les forces armées, comme d'autres ministères gouvernementaux, sont constamment observées à la loupe.

Si vous examinez comment les Forces canadiennes relèvent les défis des déploiements dans certains points chauds du globe, composent avec les compressions budgétaires, sont la cible de l'opinion publique quant aux moeurs sociales en plein changement et aux gens qui s'attendent à ce que les forces tentent au moins de s'adapter à cette évolution des moeurs, vous constaterez qu'elles se comparent avantageusement à celles de tous les autres pays.

Prenez, par exemple, la question très controversée de l'orientation sexuelle au sein des forces armées. Le président des États–Unis doit être abasourdi de voir comment les Forces canadiennes ont modifié leur politique pour permettre aux gens de toutes orientations sexuelles de travailler dans la dignité et dans la transparence et comment elles ont réussi à intégrer cette réalité dans leurs opérations.

Le président des États–Unis a tenté de convaincre les forces armées américaines d'accepter le même genre de changement, mais la résistance était telle qu'elle a contribué à ébranler sa présidence au début de son mandat. Comment le Canada a–t–il réussi, alors que les États–Unis n'y parviennent pas?

J'ai discuté de cela avec mon homologue, Bill Perry, et certains autres ministres européens, comme Malcolm Rifkind, François Léotard et Volker Ruer. Ils sont déconcertés par la facilité d'adaptation des Forces canadiennes, par leur souplesse et leur désir d'accepter les nouvelles idées et les changements, même lorsque les circonstances sont difficiles.

• (1105)

L'une de mes frustrations vient du fait que certaines personnes ont quitté le ministère de la Défense nationale avec un esprit mécontent. Elles ont apporté avec elles certaines informations et des doléances. On pourrait dire qu'elles cherchent à se venger. De qui? Je ne le sais pas.

Elles ont quitté les forces avant même que notre gouvernement arrive au pouvoir, dans bien des cas. Peut–être veulent–elles se venger de certains hauts fonctionnaires ou du chef d'état–major de la Défense? Je ne le sais pas.

Les informations qu'elles possèdent sont sciemment transmises à l'opposition et aux médias. Elles sont diffusées et donnent l'impression que les forces armées sont dans un chaos. Les forces armées ne sont pas dans un chaos.

Je vais faire tout mon possible pour faire connaître à mes collègues ce qu'est la vie quotidienne des hommes et des femmes qui sont dans les forces armées. Nous allons emmener les députés dans des bases. Nous allons avoir des séances d'information. Nous avons les laisser constater par eux–mêmes, une fois pour toutes, que les forces armées sont en bonne condition. Oui, il y a des problèmes de moral et oui, ils ont été mentionnés dans certaines notes de service. Ils résultent des compressions budgé-

taires, de l'évolution du rôle de la défense en cette période d'après–guerre froide et de l'adaptation à de nouvelles moeurs sociales.

Comme dans toute organisation, il existe des conflits de personnalités. Est–ce que les généraux s'aiment? Je l'espère. Toutefois, je suis sûr qu'il y a des rivalités. Est–ce que tous les députés s'aiment? Je suis sûr que oui, bien que de temps à autre nous ayons aussi nos rivalités.

Nous avons là une organisation qui est la quasi–société la plus importante au pays. Une organisation qui, avec un préavis extrêmement court, peut déployer des troupes n'importe où dans le monde. Elle peut s'acquitter de ses obligations avec une telle compétence que nos alliés, et même nos adversaires, comme les trois factions qui se battent actuellement dans l'ancienne Yougoslavie, disent que les Canadiens sont les meilleurs.

Demandez aux Serbes, demandez aux Croates et demandez aux Musulmans: qui sont les meilleurs? Et ils vous répondront les Canadiens. Ils ne veulent pas que nous partions, parce qu'ils savent que nous sommes justes, que nous sommes impartiaux et que nous sommes stricts. Nous sommes des professionnels.

Nous sommes de cette façon parce que nous sommes le reflet de la société canadienne et aussi le reflet du leadership cumulatif de l'organisation. C'est quelque chose qui remonte à la guerre des Boers, à la Première Guerre mondiale et à la Seconde Guerre mondiale. La tradition militaire de ce pays est riche, elle est vivante, et elle va continuer à être riche et vivante, même dans un monde en évolution.

Il est de mon devoir de répondre aux critiques du député, d'assurer les Canadiens que l'argent des contribuables consacré à la défense est dépensé à bon escient et que les opérations se déroulent comme il se doit. C'est ce à quoi je me consacre tous les jours de la semaine. Cependant je ressens un grand sentiment de frustration lorsqu'on soulève des questions sans y avoir bien réfléchi, ce qui arrive souvent. Elles viennent de personnes mécontentes ou mal renseignées; de personnes qui ne saisissent pas bien le sujet ou qui n'ont qu'une connaissance partielle des activités du ministère. Et, bien entendu, plus on en parle, plus ces incidents prennent de l'importance.

La chaîne de commandement sera examinée dans le cadre de l'enquête sur le déploiement des forces en Somalie. Je tiens à assurer mes collègues à la Chambre et tous les Canadiens que dans l'ensemble, les officiers supérieurs des Forces armées canadiennes forment un groupe remarquable d'hommes et de femmes qui ont suivi un entraînement rigoureux, qui ont fait de solides études et qui ont servi dans de nombreux conflits. Ce sont de véritables professionnels.

Le premier ministre l'a dit; je l'ai dit moi–même et je le répète: nous avons entièrement confiance dans le chef d'état–major de la défense, John de Chastelain. Nous avons entièrement confiance dans les autres membres du commandement supérieur des Forces armées canadiennes. Nous avons entièrement confiance dans cette institution, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas ou qu'on ne peut pas la modifier. Parfois, on rencontre une certaine résistance.

• (1110)

Après tout, je suis un libéral. Nous avons notre manière à nous d'envisager les questions politiques. L'opposition voit les choses autrement. C'est cela, la démocratie. Il se peut très bien que l'orientation choisie par le gouvernement ne fasse pas l'affaire de tous au ministère ou au sein des Forces canadiennes, mais ceux qui ne partagent pas notre point de vue reconnaissent, en tant que loyaux Canadiens, que le gouvernement est élu pour diriger les affaires du pays. Ils veillent donc, bien sûr, à respecter et à appliquer les politiques du gouvernement.

Lors de la dissolution du Régiment aéroporté, le général Reay, chef des forces terrestres, et le général de Chastelain, chef d'état–major de la défense, m'ont dit: «Voici nos recommandations. Vous déciderez peut–être de ne pas les appliquer.» Comme on le sait, nous ne les avons pas appliquées. Nous avons dissous le régiment. Mais ces généraux nous avaient affirmé que, quoi que nous fassions, ils appliqueraient notre décision loyalement et honnêtement, en bons militaires. C'est ce qu'ils ont fait, et c'est tout à leur honneur.

Le général Jeffries, commandant de brigade à Petawawa, et le lieutenant–colonel Kenward, ancien commandant du Régiment aéroporté, ont fait un travail incomparable dans des circonstances difficiles, lorsque nous avons pris cette décision pour laquelle je n'ai pas à m'excuser et que je défendrai toujours. Ces commandants s'en sont admirablement bien tirés quand ils ont expliqué la décision à leurs collègues. Comme l'a dit le chef d'état–major de la défense: «Le Régiment aéroporté a réalisé de grandes choses, en 25 ans d'existence, et il devait être dissous dignement.» Il a été dissous dignement.

Les Forces canadiennes ne posent pas de problèmes. Des difficultés surviennent parfois, comme dans n'importe quelle grande organisation. J'exhorte simplement les députés, quand ils prennent la parole pour critiquer, comme ils ont le droit de le faire, d'essayer aussi de prendre un peu de recul. Ils pourront ainsi mieux prendre conscience de la réputation, de l'intégrité et de l'expérience militaire du Canada, qui a actuellement les meilleures forces armées du monde, et laisser savoir aux Canadiens qu'ils soutiennent les hommes et les femmes qui les servent si bien.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Madame la Présidente, je remercie le ministre pour ses remarques très instructives.

Je suis tout à fait d'accord avec lui sur tout ce qu'il a dit de bon à propos de la performance des Forces armées canadiennes. Elles regroupent des gens formidables. Malgré les conditions difficiles et le danger, leur performance a toujours été superbe.

Le ministre a dit que ce débat était un débat sur la Bosnie. Évidemment, ce n'est pas le cas parce que ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il est possible que nous parlions accessoirement de la Bosnie, mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici. À ce propos, je ferai remarquer au ministre que nous sommes aujourd'hui le 23 mars. Si j'ai bonne mémoire, le mandat de nos forces en Bosnie prend fin le 31, dans huit jours. Est–ce bien le moment de débattre de cette question? N'aurions–nous pas dû le faire plutôt en décembre ou janvier? Nous aurions pu ainsi influer sur la

décision de reconduire ou non le mandat de nos forces en Bosnie. À présent, je crois qu'il est trop tard.

Par ailleurs, si ce débat portait sur la Bosnie, l'initiative aurait dû venir de l'autre côté.

L'enquête sur le Régiment aéroporté a été bien organisée, à mon avis. Même si le ministre a décidé de mettre fin à la procédure d'enquête le 28 novembre, il aurait dû à mon avis, lui qui dit s'en tenir à sa décision de dissoudre le régiment, permettre à l'enquête de se poursuivre jusqu'au 6 mars, soit jusqu'à la date à laquelle le régiment a été dissous, afin que les résultats permettent de déterminer si oui ou non sa décision était justifiée.

En outre, je doute que l'enquête sur le Régiment aéroporté ait un rapport avec l'ensemble des forces. Elle doit nécessairement se limiter aux incidents entourant le régiment comme tel. Je doute que l'on puisse en fait établir un lien entre ce régiment et l'ensemble des forces armées.

Le ministre a parlé des critiques négatives dont font l'objet les forces armées. Je le regrette beaucoup.

• (1115)

Comme il l'a souligné, j'ai été membre des forces armées pendant de nombreuses années. Je crois que les militaires font du bon travail. Il est malheureux qu'ils fassent l'objet de reportages négatifs.

Toutefois, Shidane Arone, qui a été torturé et tué en Somalie, a subi des sévices pendant près de six heures. J'imagine qu'il a dû crier pendant deux heures. Où était le commandant pendant que se déroulait cet incident? Où étaient le commandant de compagnie et le commandant de peloton et où étaient les sous–officiers supérieurs qui fermaient les yeux sur cette situation? Ils n'ont pas pu ne pas s'en apercevoir. Pourtant, ils ne sont pas intervenus.

La commission d'enquête permettra de toute évidence d'établir que les dirigeants n'ont pas fait preuve de leadership. Pourquoi? Parce qu'on ne leur a jamais inculqué cette valeur? Voilà pourquoi je m'inquiète lorsque j'entends le ministre dire que tout va bien dans l'armée canadienne. Je n'y crois pas. L'armée est aux prises avec énormément de problèmes.

Le ministre a parlé des indemnités versées aux militaires, et je le félicite des démarches qu'il fait à cet égard. Lorsque nos marins doivent demander de l'aide sociale, il y a quelque chose qui ne va pas.

Le ministre a essentiellement parlé des membres des forces armées et je suis d'accord avec tout ce qu'il a dit. Par contre, il n'a pas parlé des lacunes en matière de contrôle et de commandement qui font l'objet de la motion dont nous sommes saisis.

Dans leurs rapports, le colonel Oehring et le brigadier–général Jeffries signalent clairement les lacunes en matière de contrôle et de commandement et la baisse du moral, mais le ministre a omis d'aborder ces questions. On dit que tout est possible. Si tout est possible, alors pourquoi ne pas ordonner la tenue d'une enquête sur l'ensemble de la situation dans les forces armées, exception faite de l'incident en Somalie qui fait l'objet d'une autre enquête. Si tout va bien, tant mieux, mais s'il y a des problèmes, il faut les régler, car nos gens sont en danger.

Une voix: Combien d'enquêtes voulez–vous?

M. Frazer: Pour répondre à la question du député, je dirai que j'aimerais qu'il y ait deux enquêtes, une sur les événements survenus en Somalie et l'autre sur le contrôle et le commandement au sein de nos forces armées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je demanderais au député d'adresser ses questions à l'orateur qui l'a précédé. Le public ne peut pas entendre tout ce qui se dit à la Chambre.

M. Collenette: Madame la Présidente, je voudrais revenir sur un seul point. Le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe me reproche de dire qu'il ne convient pas de débattre ici du renouvellement de notre engagement en Bosnie et en Croatie.

Je tiens à faire valoir que, même si nous sommes disposés et prêts à envoyer des gens dans ces deux pays, la décision finale du Cabinet reste à venir. Le député dit qu'il ne convient pas d'en débattre ici. Toutefois, il n'a à peu près rien dit de sa propre motion. Il a parlé de tout sauf de la politique en matière de défense. Ce qui est bon pour lui est bon pour moi. S'il peut parler de n'importe quoi à l'égard de la politique de défense, tout autre député peut aussi parler de n'importe quoi, y compris de la possibilité de renouveler notre engagement en Bosnie et en Croatie.

En outre, le député n'a pas consulté le compte rendu des observations que j'ai présentées l'autre jour, lorsque j'ai commandé une enquête. Si la date du 28 novembre 1994 a été choisie, c'est parce qu'elle marque la dernière fois où un membre de la chaîne de commandement a pris une décision au sujet du déploiement en Somalie, ce qui a déclenché, évidemment, le procès en cour martiale du capitaine Sox, qui s'est terminé cette semaine. On a choisi la date du 28 novembre 1994 parce que la dernière décision d'un membre de la chaîne de commandement a été prise ce jour–là.

L'enquête va répondre à nombre des préoccupations que les Canadiens nourrissent à l'égard des opérations des forces armées. Il serait sage que les députés laissent les commissaires faire leur travail. Ceux–ci ont le droit de citer des témoins à comparaître et d'entendre toutes sortes de témoignages. La Défense nationale mettra tout ce qu'elle a à leur disposition, soit les rapports de la police militaire et les résultats de toute autre enquête. Des membres des forces armées et des fonctionnaires seront peut–être appelés à témoigner. Nous allons collaborer de toutes les façons possibles.

Pourquoi ne pas laisser la commission d'enquête faire son travail, dans l'intérêt des forces et dans celui de notre pays? Ce ne sera plus très long maintenant. Je demande au député de bien vouloir y penser.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions au ministre. Dans la motion d'aujourd'hui, il est question d'une enquête publique.

● (1120)

Cette enquête publique devrait porter sur les causes d'un dérapage, mais elle visera l'ensemble des Forces canadiennes. Je trouve cela triste pour notre armée.

Je demande au ministre s'il peut expliquer à la Chambre très brièvement et en termes généraux quelques éléments positifs de la mission en Somalie. J'ai ici toute une liste de ce que les Forces canadiennes, dont le Régiment aéroporté, ont fait pendant leur mission en Somalie.

Lorsque l'incident qui a reçu tant de publicité est survenu en Somalie, je crois que le quartier général de notre armée n'a vraiment pas été à la hauteur. Le ministre était absent. À cette époque, sa vie était, comme qui dirait, un peu plus calme que maintenant. Cependant, il est maintenant ici, parmi nous pour assister à la fin de la période difficile qu'ont traversée les Forces canadiennes.

Je suis heureux qu'il ait mentionné le général Jeffries et le colonel Peter Kenward. Ce sont des hommes remarquables. Les forces armées ont très bien su se reprendre en mains et corriger ce qui n'allait pas. Je crois que toute cette affaire aura quand même eu quelque chose de positif.

Je me demande si le ministre peut expliquer le rôle des soldats canadiens en Somalie, notamment dans les écoles, la réfection ou l'entretien des routes, la mise sur pied d'une police somalienne et l'enseignement de moyens pour assurer la sécurité des collectivités. Comme le sait le ministre, son ministère a reçu beaucoup de lettres félicitant les soldats canadiens de tout ce qu'ils ont fait . . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais je voudrais donner au ministre le temps de répondre.

M. Collenette: Madame la Présidente, je suis heureux que le député soulève la question. Petawawa fait partie de sa circonscription et il est un député très bien informé.

Je regrette de ne pas avoir eu le temps de parler de ce que nous avons pu réaliser pendant notre mission en Somalie. Je laisserai le député et ses collègues le faire à ma place. Il a tout à fait raison. Certains incidents ont fait ombrage aux Forces armées canadiennes, mais n'oublions pas que notre participation à la mission des Nations Unies en Somalie a été très bénéfique. Nous avons beaucoup de réalisations à notre crédit. Les responsables en seront récompensés. Nous nous préparons d'ailleurs à frapper une médaille pour ceux qui ont participé à la mission en Somalie.

Ne jugeons pas toute la mission en nous fondant uniquement sur certains incidents troublants qui feront d'ailleurs l'objet d'une enquête.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Madame la Présidente, au début de mon intervention, je vais m'en tenir à la motion présentée par le collègue de Saanich—Les Îles–du–Golfe, motion que, d'ailleurs au départ, je vais appuyer, dans la mesure où elle satisfera, si l'on veut, les demandes du Bloc québécois. En ce sens, j'ai mentionné mon accord après l'annonce de la création de la Commission d'enquête par le ministre de la Défense, que je félicite d'ailleurs d'avoir instauré une telle commission. Je le félicite aussi du choix des commissaires.

Par contre, comme je l'ai mentionné à la presse, je trouve que le mandat de la Commission est relativement restreint et je vais expliquer pourquoi. Il est certain que, lorsque le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe demande une extension de la Commission d'enquête, à ce moment, nous avons tendance à appuyer cette demande. Mais, avant d'élaborer sur le sujet, j'écoutais tout à l'heure le ministre de la Défense faire l'apologie, vanter de façon très évidente toutes les bonnes actions que l'armée canadienne a effectuées tout au long des années qui se sont écoulées. Il mentionnait qu'il trouvait curieux que les députés de cette Chambre aient tendance, souvent, à critiquer l'armée et à s'y attaquer, sans peut–être trop connaître le sujet.

● (1125)

J'aimerais répondre au ministre de la Défense qu'il est parfois malheureux de s'apercevoir que plus on connaît le sujet, plus on a tendance à critiquer. La raison en est que, à l'instar de tous ceux qui sont intervenus dans ce dossier, il y a eu des hauts faits d'arme dans les forces armées, qui ont aussi une réputation de fierté et de courage démontrés à différentes occasions.

On risque tout de même que certains individus se cachent sous le couvert de cette belle réputation des forces armées. À mon sens, il faut les déloger telles des pommes pourries.

Pendant quelques mois, j'ai cru que le ministre de la Défense avait vraiment l'intention d'effectuer ce qu'on peut appeler une purge au ministère de la Défense. En l'écoutant parler ce matin, j'ai été un peu refroidi ou déçu de m'apercevoir qu'il n'a pas tellement l'intention d'aller plus loin que ce qu'il a avancé.

Pour prouver ce que je dis, j'ai retracé l'historique du Régiment aéroporté de Petawawa, fondé en 1968. Tout au long de son évolution, ce régiment a reçu des fantassins de trois autres régiments. Voyons de quelle façon ce régiment a été façonné en se fiant à l'historique et à la réputation militaires.

Normalement, ce sont les officiers et les officiers supérieurs qui façonnent et forgent à leur image un régiment pour des missions précises. Un des premiers commandants du Régiment aéroporté a été le général Vernon, au cours des années 1975, 1977, 1978.

Au début des années 1980, on a très souvent signalé des problèmes dans les environs de la base de Petawawa. Je regrette d'ailleurs que le député qui représente la région de Petawawa ne nous ait pas donné quelques exemples. En effet, des rapports policiers relèvent de nombreuses rixes et batailles causées par des militaires du Régiment aéroporté à la suite d'abus de drogue ou d'alcool.

Je continue le récit de l'évolution de ce régiment. Tout au long de son histoire, on signale des fanfaronnades, des frasques. On en

a d'ailleurs signalé quelques–unes au ministre ici, en Chambre, à quelques reprises.

Sur la base de Petawawa, il n'y a pas juste le Régiment aéroporté, il y aussi d'autres militaires et d'autres soldats qui ne sont pas essentiellement reliés au deuxième commando du Régiment aéroporté. On a quand même vu sur cette base des gens qui se promenaient avec des drapeaux de la suprématie blanche, qui arboraient des bandeaux du Ku Klux Klan et qui, dans des mess d'officiers, ont fait des scènes disgracieuses, voire des rixes ou des bagarres au vu et au su des officiers supérieurs de cette base. Je n'ai retrouvé nulle part de réprimandes autres qu'aux simples soldats.

Lorsqu'on parle du moral des troupes, il est un peu difficile de toujours mettre la faute sur un simple soldat, alors que les officiers n'ont toujours rien à se reprocher. Comme je l'ai dit plus tôt, et je le répète, un régiment est généralement le portrait de ses officiers qui, eux, dirigent les soldats et les forment dans le but d'une intervention ou d'une mission quelconque.

Si je me fie à la mission qui devait être confiée au Régiment aéroporté, il s'agit d'un régiment d'élite, surentraîné, qui devait avoir une endurance physique et morale supérieure à l'ensemble des troupes.

Lorsqu'on voit des comportements comme ceux qui se sont produits en Somalie—et ici, il est important de signaler qu'il y a eu des événements précédant l'envoi du Régiment aéroporté—ce qui m'inquiète dans la commission d'enquête que le ministre a instituée, c'est qu'on n'ira probablement pas toucher à ces événements, de par ce que j'ai pu comprendre des données de la commission d'enquête.

● (1130)

On se limite, si vous voulez, au déploiement du régiment en Somalie, avant son départ, pendant sa mission, et après. Mais le régiment ne s'est pas créé en criant «ciseau». Il y a eu quand même une évolution de quelques années.

Je voudrais vous rappeler qu'un des individus qui a été pointé et blâmé pour un certain comportement en Somalie, le capitaine Rainville, avait été antérieurement coupable d'un incident à la Citadelle de Québec, qui avait été justement signalé par la police municipale de Québec. Cet individu a été en commandement en Somalie et lorsqu'il est revenu de mission, il y a eu une enquête de la police militaire, on a trouvé des armes chez lui et il a été mis à l'amende. Lorsqu'il est passé en cour martiale, on n'a jamais signalé les incidents qui s'étaient passés à la Citadelle, démontrant le comportement violent et agressif de cet individu.

Je pense qu'on ne doit pas oublier des choses comme celle–là. Lorsque le régiment a été envoyé, ou déployé en Somalie, à ce moment–là, le commandant était le colonel Morneault. Encore à l'intérieur de certains documents, on retrouve que le colonel Morneault recommandait de ne pas envoyer le régiment aéroporté en Somalie parce qu'il n'était pas prêt encore. Son entraînement, sa force morale ou psychologique faisaient, selon lui, qu'il n'était pas encore apte à participer à une telle mission.

Qu'a–t–on fait pour le colonel Morneault? On l'a limogé. On a quand même envoyé le régiment en Somalie. À ce moment–là, en Somalie, au début de janvier 1993, il se produit un des premiers incidents. Dès janvier 1993, la hiérarchie de l'état–major était mise au courant de problèmes de leadership, d'incidents d'inconduite au sein du deuxième commando en Somalie. En particulier, le major Seward fut d'abord mis à l'amende pour avoir accidentellement déchargé son arme et, plus tard, il fut réprimandé par écrit pour avoir encouragé ses troupes à prendre des mesures trop agressives envers les Somaliens.

Chose curieuse, un ou deux mois plus tard, en février et mars 1993, l'état–major se rend en Somalie avec l'ex–sous–ministre de la Défense, M. Fowler, et on ne constate absolument aucun problème de leadership, aucun problème de mauvais comportement. Le 4 mars exactement, cinq ou six jours après le départ des individus de l'état–major, c'est à ce moment–là qu'on tourne le fameux vidéo, alors qu'un Somalien est tué et l'autre torturé.

J'ai beaucoup de difficulté à comprendre que des individus chevronnés, occupant un poste de commandement, qui sont des généraux et des sous–ministres n'aient pu se rendre compte à aucun moment du problème à l'intérieur de ces régiments. Il est peut–être très difficile d'admettre que ces gens qui sont les commandants et qui donnent aux soldats l'image de ce qu'ils doivent être n'aient pu se rendre compte du malaise, quoique déjà signalé avant leur visite. Les incidents se sont produits une semaine après leur visite.

Là où je veux en venir, c'est qu'à l'intérieur de l'historique du régiment aéroporté, tout ce qu'on trouve à dire, c'est que ceux qui l'ont commandé ont tous été de bons officiers. Le ministre l'a d'ailleurs mentionné tout à l'heure, le lieutenant–colonel Kenward qui a été décoré de l'Ordre du mérite était aussi un des officiers commandant ce peloton, justement pendant la période des événements difficiles.

Je trouve curieux qu'on se trouve à limiter une commission d'enquête sur des événements précis sans pouvoir cibler d'aucune façon le comportement des officiers qui ont façonné ce régiment et qui ont été suivis.

Ce que je trouve aussi malheureux, c'est que le démantèlement du régiment aéroporté ne se trouve qu'à punir, à mon sens, de simples soldats répartis dans d'autres régiments, alors qu'on prend les commandants pour les ramener à l'état–major ici à Ottawa et leur confier des rôles plus ou moins connus.

● (1135)

C'est la raison pour laquelle j'appuie la motion du député de Saanich—Les Îles–du–Golfe. Je pense qu'à plusieurs reprises, des dépenses, je dirais presque ridicules, à l'intérieur du ministère de la Défense nationale, ont été signalées. Je n'ai qu'à vous citer un cas où, justement, le général Mike Vernon, commandant des forces en Ontario, fait face à un petit problème d'irrégularité dans l'achat de fournitures pour son bureau, pour une somme de l'ordre de 562 000 $. Encore, son officier supérieur a couvert cette chose.

On apprend de telles révélations lorsque des militaires écrivent au critique de l'opposition officielle en matière de défense pour dire, et je cite une lettre provenant d'un caporal: «Prenez garde de ne pas confondre l'effet et la cause. Toutes ces histoires de suicides dans l'armée, de crimes en Somalie et d'initiations

au Régiment aéroporté sont les symptômes d'un mal plus grand encore. La réalité est que l'armée canadienne, et plus particulièrement les armes de combat, souffrent de démoralisation. . .» On parle aussi de leadership inepte de certains commandants, etc., du deuxième commando en Somalie, et du premier commando.

Quand à l'intérieur d'une armée, que la majorité de gens respecte dans son entité générale, vous avez des sous–officiers qui signalent des lacunes très évidentes, je pense qu'il y a un malaise très évident. On parle très souvent du moral des troupes. Je me mets à la place de simples soldats, et d'ailleurs il y en a plusieurs qui me l'on confié, il est difficile pour eux d'admettre le fait qu'un tel individu demeure dans une maison évaluée à 650 000 $ et que le ministre me réponde, ici à la Chambre, que c'est pour recevoir des gens qui viennent d'autres pays, ou d'autres généraux, alors que les officiers ici, les généraux à Ottawa, demeurent dans des maisons plus petites que celle du lieutenant–général Scott Clements, à Winnipeg. Le décalage qui s'établit entre les militaires impliqués dans des combats et l'espèce de dorure ou de paravent accordé aux officiers supérieurs est probablement un des problèmes majeurs en ce qui concerne le moral de l'armée.

Lorsque le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe avait signalé que certains matelots tentaient de recevoir des prestations d'aide sociale parce qu'ils avaient de la difficulté à arriver, et qu'on entend dire par certains officiers que l'armée n'est pas un endroit pour s'enrichir, alors que l'on voit parfois le gaspillage fait par les officiers supérieurs, je comprends pourquoi le moral de l'armée est très difficile à maintenir et que ces gens–là sont complètement démotivés. Si le ministère ne veut pas ou ne voit pas le moyen de faire le ménage ou une purge à l'intérieur du ministère, je ne pense pas que la situation puisse s'améliorer.

Pour poursuivre mon exposé, on mentionne très souvent, et le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe et le ministre l'ont mentionné aussi, qu'effectivement le ministère de la Défense nationale a subi de nombreuses coupures successives. C'est sûr qu'on peut avoir, à un certain moment donné, l'envie de le dire. Mais, comment vont–ils faire pour remplir leur rôle? Comment vont–ils faire pour avoir de l'équipement? Comment vont–ils faire pour remplir leur mission?

Au début, j'étais porté à croire ce genre d'arguments. Mais lorsqu'on analyse le budget de la Défense nationale et qu'on interroge le vérificateur général, celui–ci nous signale qu'à différents endroits, comme au niveau de la gestion des immobilisations, le ministère de la Défense nationale pourrait facilement épargner entre 100 et 125 millions de dollars, s'il était mieux géré. Lorsque l'on mentionne qu'au niveau des communications tous les processus d'acquisition auraient pu éviter des dépenses d'environ 325 à 400 millions de dollars sur une période de trois ans, on se rend compte qu'à peu près à toutes les fois que le ministère de la Défense nationale fait une commande ou fait une estimation pour l'acquisition de matériel ou d'équipement ou de travaux, ces estimations sont toujours dépassées.

• (1140)

Il y a deux jours, on parlait du CST dans cette Chambre, et j'ai fourni des exemples d'évaluations qui avaient été parfois dépassées de 120 p. 100 pour du matériel acquis par le ministère de la Défense. Je pense que le ministère devrait, au départ, faire le ménage dans sa gestion et éliminer certains individus qui ne remplissent plus le rôle qu'on s'attend d'eux.

J'ajoute qu'il y a, à l'intérieur des Forces armées canadiennes, des officiers supérieurs et des sous–officiers qui ne souhaitent rien de plus que de voir disparaître le malaise qui règne à l'intérieur de l'armée et à écarter certains individus qu'ils ont eux–mêmes identifiés, mais ils ne peuvent faire cela publiquement afin de ne pas nuire à leur propre carrière. Lorsqu'on en est rendus à éviter de prendre toutes sortes de responsabilités ou de décisions pour éviter d'entacher notre carrière, je pense—et c'est une comparaison que je fais—que les Forces armées canadiennes ont deux maux qui les rongent par l'intérieur. Le premier est, à mon avis, la fonctionnarisation des militaires. Près de la moitié des forces armées sont devenues des gratte–papier qui font du 9 à 5 et à qui on doit offrir une prime lorsqu'on leur demande d'aller en mission. Sont–ils encore des militaires?

L'autre problème—et ce n'est pas valorisant pour les politiciens—c'est que l'état–major, à mon avis, est devenu politisé. L'état–major, pour ne pas nuire à sa carrière, ne prend pas de décisions importantes, ne signale pas les lacunes d'un de ses collègues ou de ses subalternes sous prétexte de ne pas nuire à une carrière ou à une autre. Quand on en est rendu là, je pense que le mal est généralisé. Mais il reste encore de très bons éléments dans les Forces armées canadiennes.

Un sondage récent conduit dans l'ensemble du pays révèle que 48 p. 100 des Canadiens commencent à douter de la qualité et de la valeur de nos forces armées, depuis les dernières révélations concernant la Défense nationale. Je pense qu'il appartient au gouvernement de revaloriser les forces canadiennes justement en ciblant tous les points, et donc, en élargissant ce genre d'enquête publique afin de joindre tous les individus qui ont, de près ou de loin, entaché la réputation de l'armée canadienne.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Madame la Présidente, je veux remercier le député pour sa contribution à cet important débat. J'ai une question à lui poser pour obtenir certains éclaircissements.

Peu avant de terminer son discours, le député a parlé du caractère de plus en plus civil et de la fonctionnarisation des Forces canadiennes. C'est sur ce point que je veux des éclaircissements. Je crois qu'il a parlé de gens qui font du neuf à cinq. Il a demandé si ces gens étaient vraiment des membres des Forces canadiennes, s'ils étaient vraiment dans l'armée. Je ne suis pas certain de ce qu'il voulait dire par cela.

S'il voulait dire qu'il y a des soldats, des marins et des aviateurs qui font du neuf à cinq—je ne sais pas si c'est cela qu'il voulait dire—je tiens à lui assurer que ce n'est pas le cas. Je crois qu'il sait que ce n'est pas le cas. Nous avons, lui et moi, partagé la même tente en Bosnie. Il a bien vu qu'il y a de l'activité 24 heures par jour. On travaille le soir et la fin de semaine. Je connais très peu de membres des Forces canadiennes, que ce soient des membres en uniforme ou même des civils qui travaillent au ministère de la Défense nationale, qui font vraiment du neuf à

cinq. C'est vraiment du 24 heures par jour, particulièrement pour les gens en uniforme.

Par conséquent, je tiens à ce que le député me donne des éclaircissements sur cet aspect de son discours qui, autrement, était assez positif.

[*Français*]

M. Jacob: Madame la Présidente, je n'ai pas dit civilisation, j'ai dit fonctionnarisation. Je m'explique. Lorsque je parle de fonctionnarisation, je dis qu'il y a, effectivement, des civils travaillant au ministère de la Défense, mais il y a aussi des militaires qui font du 9 à 5, et je n'ai rien contre cela.

• (1145)

Je voudrais rappeler au secrétaire parlementaire que toutes les missions de paix que le Canada a remplies, et dans son ensemble avec brio, ont utilisé à peine 10 p. 100 de tout le potentiel de l'armé canadienne. Effectivement, nous nous sommes rendus en ex–Yougoslavie avec le secrétaire parlementaire et nous avons vu des soldats qui oeuvrent 24 heures par jour et qui, d'ailleurs, font un excellent travail et je les en félicite.

Mais il faut quand même se rappeler qu'à l'intérieur des Forces armées canadiennes, il y a à peine 9 000 simples soldats, alors qu'il y a au–delà de 32 000 sergents et caporaux. Je vous fais grâce des colonels, des lieutenants–colonels et des généraux. Seulement les simples soldats, les caporaux et les sergents vont aller sur le terrain. Ces gens, je vous l'accorde, font un excellent travail et je les admire. J'ai été à même de le constater *de visu*, sur place.

Sauf que ce que je voulais dire, c'est que lorsque des individus font un travail de civil de 9 à 5, qu'ils grattent du papier ou qu'ils remplissent des formulaires—d'ailleurs, je voudrais profiter de l'occasion pour mentionner que justement, le vérificateur général a signalé que l'armée devrait remodeler son système administratif, tellement il y a des formules à remplir avant d'obtenir une décision—c'est dans ce sens que je disais que lorsqu'on envoie ces individus en mission, lesquels sont devenus des gratte–papier ou des fonctionnaires de 9 à 5, soit en mer, par air ou autrement, on doit leur payer une prime, parce que ces gens ont perdu, si vous voulez, l'entraînement et la formation, parce qu'ils sont devenus des fonctionnaires et non de simples soldats.

[*Traduction*]

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement et avec grand intérêt les remarques du député de Charlesbourg.

Je crois que j'ai bien entendu, mais je voudrais qu'il me confirme qu'il a parlé d'engagements excédentaires et de bureaucratie dans les forces armées. Je voulais lui demander s'il incluait le ministre dans la bureaucratie dont il a parlé.

Le député de Charlesbourg voit–il le ministre comme étant responsable de certains des problèmes bureaucratiques dans les forces armées? Autrement dit, ces problèmes découlent–ils de décisions prises par la haute direction?

[*Français*]

M. Jacob: Madame la Présidente, je vais répondre au député de Saanich—Les Îles–du–Golfe avec un sourire. Je ne pense pas que je pourrais inclure le ministre dans la bureaucratie des forces canadiennes, sauf qu'au niveau des responsabilités, tout un chacun sait que, justement, un ministre d'un ministère est responsable des décisions qui s'y prennent. En ce sens, je vous référerais au rapport du vérificateur général de 1992 qui avait signalé plein de problèmes administratifs et bureaucratiques dans sa critique sur l'administration de la Défense nationale.

Le vérificateur général a récidivé aussi, en novembre 1994, montrant plusieurs sujets à corriger au niveau de l'armée canadienne. En ce sens, je pense que le ministre est responsable d'avoir, lors de son dernier budget, très peu signalé les économies possibles au niveau de la bureaucratie et de l'administration de la Défense nationale. On est allé carrément dans le sens de certaines fermetures ou de diminution de bases, mais jamais on ne voit une intention réelle d'aller cibler les problèmes à l'intérieur de l'administration, où il y a une proportion d'environ 70 000 militaires qui sont appuyés par environ 30 000 civils travaillant au ministère de la Défense.

Lorsque je vois un militaire qui fait le même travail qu'un civil, et ce, à un salaire différent, je me pose des questions sur l'administration ou l'efficacité de l'administration. C'est la raison pour laquelle je disais qu'à l'intérieur des Forces canadiennes, il y a des problèmes administratifs et on les signale très rarement. Très souvent, on entend les membres du gouvernement mentionner que ça va très bien dans l'armée, qu'il n'y a aucun problème et on ne reproche jamais rien à l'armée.

• (1150)

En terminant, je voudrais juste citer un article de journal remontant à quatre ou cinq mois environ. Il s'agit d'un article en anglais qui parlait des forces canadiennes. Le journaliste mentionnait: *Armed forces know no master.*

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Madame la Présidente, je remercie les deux députés de leur contribution au débat.

Il y a un fait que je voudrais signaler en guise d'observation, et le ministre y a fait allusion dans son intervention. Nous parlons de fonctionnarisation. Je rappelle à la Chambre que les Forces canadiennes ont subi depuis dix ans un certain nombre de changements spectaculaires qui ont eu une incidence fondamentale sur leur organisation. Le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe sera d'accord avec moi, car nous en avons tous deux fait l'expérience.

Le Parlement a d'abord adopté la Charte des droits et libertés, puis la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ce sont toutes de grandes lois, mais elles ont exigé un changement fondamental dans la façon dont les Forces canadiennes font les choses. Ces mesures ont entraîné un accroissement énorme du travail de bureaucratie et de rapport de la part des militaires et des civils à tous les paliers de la chaîne de commandement à propos de la façon dont les changements devaient être apportés aux Forces canadiennes et la façon dont elles y réagissaient. J'insiste sur l'expérience parfois traumatisante que ces changements ont représentée pour des gens dont la principale tâche consistait à se préparer à se battre pour le Canada.

Je mentionne ce fait en guise d'observation. J'en parlerai peut–être davantage dans mon intervention plus tard ce matin.

[*Français*]

M. Jacob: Madame la Présidente, j'aurais juste un petit commentaire. Effectivement, il y a eu beaucoup de restructurations à l'intérieur des forces armées. Je voudrais signaler au secrétaire parlementaire qu'au mois de décembre 1994 je faisais partie du comité des approvisionnements et services, où on recevait le vérificateur général et quelques généraux au sujet de l'adjudication de certains contrats. J'ai alors demandé au vérificateur général, qui était M. Peter Kasurak, qui s'occupe des données de la Défense nationale, s'il était possible de penser qu'avec une meilleure gestion on pouvait économiser près de un milliard de dollars. Je lui ai demandé de me répondre par oui ou non. Il m'a répondu oui.

Par conséquent, je pense qu'il y a encore des corrections à apporter et c'est là–dessus que les ministères devraient s'efforcer d'agir.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Madame la Présidente, c'est vraiment un honneur pour moi de prendre la parole au sujet de la motion à l'étude aujourd'hui. Je tiens à préciser dès le départ que mes propos se veulent une contribution mûrement réfléchie au débat. Cela dit, il est bien entendu que nous avons tous notre idéologie propre et abordons ces questions dans une optique particulière, et cela ressortira sans doute dans mon intervention.

Je vais parler de ce qui me semble être une lacune de la planification stratégique du gouvernement dans la gestion et l'administration des Forces canadiennes. Il a peut–être laissé la politique partisane s'immiscer dans les opérations de nos militaires.

Les forces armées sont les gardiennes de nos libertés et reflètent nos valeurs, mais le gouvernement fait preuve de négligence, car il ne semble pas comprendre ce que signifie un plan stratégique d'ensemble pour les opérations militaires au Canada et à l'étranger.

Les exemples ne manquent pas. Le démantèlement du Régiment aéroporté par opportunisme politique, la fermeture de bases, les déménagements, les missions de maintien de la paix non limitées dans le temps illustrent on ne peut mieux ce que je veux dire par absence de plan. Je vais parler de ces exemples pour montrer que le gouvernement a une obligation envers les forces armées et qu'il doit notamment rendre compte de sa planification et de ses dépenses, puisqu'il s'agit des deniers publics.

Voyons la décision de démanteler le Régiment aéroporté. Il semble que cette décision ait été une réaction excessive reposant sur l'opportunisme politique. Il est certain que les vidéos étaient troublants. Beaucoup de Canadiens ont eu la même impression que moi, mais je me demande si les actes de quelques soldats isolés justifient l'élimination d'un régiment entier.

Le Régiment aéroporté avait derrière lui une histoire aussi distinguée que longue. Les soldats de ce régiment ont servi vaillamment dans un grand nombre des régions les plus troublées du monde, tant comme militaires que comme Casques bleus. Il ne faudrait pas l'oublier. Si l'on tient compte des longs et distingués états de service du régiment, il semble peu logique de le démanteler à cause des actes de quelques soldats. Comme si cela ne suffisait pas, j'ai appris que les soldats qui ont servi dans ce régiment en Somalie, et qui se sont pour la plupart acquitté de leur tâche avec brio, n'ont pas encore reçu leur médaille.

• (1155)

Le Canada a toujours besoin d'une force d'intervention rapide comme l'était le Régiment aéroporté. Le ministre de la Défense nationale l'admet, mais il n'a encore rien proposé pour le remplacer. Son inaction prive le Canada d'un élément important et nécessaire de sa défense nationale. Cette situation est inacceptable pour le Canada.

On se demande ce que l'enquête publique attendue depuis si longtemps révélera. En démantelant le régiment aéroporté, le gouvernement souhaitait peut–être éviter de répondre à certaines questions troublantes qui ont été soulevées au sujet de faits que les niveaux hiérarchiques supérieurs auraient camouflés relativement à la conduite des Forces canadiennes en Somalie.

Dans quelle mesure les militaires des échelons inférieurs seront–ils disposés à révéler ce qu'ils savent? Quelles répercussions cela pourrait–il avoir sur leur carrière? Pourraient–ils être ultérieurement victimes d'intimidation de la part d'officiers supérieurs?

La décision de fermer la BFC Calgary et de la déménager à Edmonton est un autre exemple qui montre que, sur le plan militaire, nos besoins n'ont pas été traités prioritairement. Calgary est–elle punie pour n'avoir élu que des députés réformistes en 1993? Des allusions en ce sens ont été faites.

Le mardi 28 février, le chroniqueur du *Calgary Herald*, Don Braid, a écrit ceci: «Les documents obtenus en vertu de l'accès à l'information révèlent qu'il n'y a aucune raison économique ou militaire valable pour justifier ce déménagement.» Exprimant une opinion que bien d'autres partagent, il a ajouté que la fermeture de la BFC Edmonton pourrait être moins coûteuse que celle de la base de Calgary.

Une analyse de rentabilité serait utile pour déterminer la sagesse de cette décision. Cependant, comme aucune analyse n'est disponible, je reste personnellement sceptique quant au motif de cette décision. L'expérience passée a démontré que les coûts de réinstallation prévus étaient inexacts.

Ainsi, selon le budget de l'an dernier, le casernement Harvey, qui abritait le régiment Lord Strathcona's Horse, le «Royal Canadian», devait déménager à Edmonton. Au moment du dépôt du budget l'an dernier, le ministre de la Défense estimait que le déménagement coûterait environ 23 millions de dollars. Il a depuis reconnu que le coût serait de près de 70 millions de dollars, certains prévoyant que, au bout du compte, la note pourrait atteindre 150 millions de dollars.

Ces coûts faramineux pour la réinstallation d'une partie de la base m'amènent à me demander combien finira par coûter le déménagement de toute la base à Edmonton. Encore une fois, l'impression qui subsiste, c'est que cette décision a été prise par opportunisme politique.

Je ne veux pas laisser l'impression que le Parti réformiste s'oppose à la réorganisation de nos forces militaires. Celle-ci doit toutefois se faire pour les bonnes raisons, notamment pour que les Forces canadiennes puissent présenter un rapport coût-efficience satisfaisant tout en maintenant une capacité militaire efficace. Les impératifs stratégiques exigent que le gouvernement cesse d'utiliser les Forces canadiennes comme un ballon politique.

Les habitants de Calgary accepteront la fermeture de la base si l'on peut prouver que le regroupement des bases à Edmonton, qui coûtera 300 millions de dollars, entraînera des économies à long terme. Cependant, si aucune économie véritable ne découle de ce regroupement, les habitants de Calgary, ceux de ma circonscription, Calgary-Sud-Est et, en fait, tous les Albertains s'en souviendront. Le désastre du Programme énergétique national n'a pas encore été oublié dans l'Ouest.

Le déménagement de toute base devrait toujours être planifié et être motivé par un souci d'efficacité. Il faudrait disposer d'analyses de coûts détaillées afin de déterminer quelles bases devraient demeurer ouvertes et lesquelles devraient fermer.

Un autre point concerne nos engagements visant le maintien de la paix dans le monde entier. Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai parlé du conflit tragique qui déchire la Bosnie et du rôle que jouent nos soldats canadiens dans cette guerre interminable. Ma crainte à l'époque était que la présence canadienne en Bosnie n'atténuait pas les combats, mais qu'elle les maintenait. Les convois d'aide que nous fournissions étaient souvent dérobés par les factions en guerre, alimentant ainsi les combats auxquels les Canadiens essayaient de mettre fin. C'était comme donner des munitions à une machine à tuer. C'est ce que je pensais alors, et c'est ce que je pense toujours.

Les soldats canadiens sont dans une zone de combats où la paix est impossible à rétablir ou à préserver. Nous nous sommes engagés à maintenir une présence canadienne dans la région pour une période et des dépenses indéterminées. Notre gouvernement à court d'argent n'a pas encore mis en oeuvre un plan à long terme pour pareils engagements illimités.

Ce dont le Canada a besoin, c'est d'un ensemble précis de lignes directrices pour les interventions à l'étranger. Nous devons poursuivre notre tradition de longue date qui consiste à envoyer des forces de maintien de la paix dans les points chauds du monde, mais seulement après le règlement du conflit. La contribution du Canada au maintien de la paix dans le monde n'a pas son pareil. Cependant, en cette époque d'austérité, il convient d'examiner avec soin les missions d'une durée indéterminée, qui coûtent énormément cher.

• (1200)

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a dépensé des dizaines de milliards de dollars dans le maintien de la paix. En toute logique, nous devons répondre à certaines questions. Quel est notre rôle dans la zone de danger? Quelle est la durée possible de la mission? Combien coûtera-t-elle?

Je ne veux pas donner l'impression que je ne reconnais pas les actes valeureux de nos militaires dans le monde. Cependant, nous ne pouvons pas nous engager dans des missions qui durent des décennies. Les Canadiens ont été à Chypre pendant 30 ans. Nos soldats ont maintenu la paix entre l'Inde et le Pakistan pendant quarante-cinq ans. Récemment encore, on a envoyé d'autres Canadiens en Haïti.

Les députés diront peut-être que toutes ces périodes d'affectation sont nécessaires. Si c'est le cas, comment proposent-ils que nous financions ces engagements, étant donné que n'avons pas de plan militaire?

Les Canadiens s'attendent à ce que nous dépensions leur argent judicieusement. Par conséquent, il faut planifier les missions que le Canada entreprend en tenant compte des coûts, à des endroits où les Canadiens peuvent maintenir la paix en toute sécurité et avec efficacité à l'intérieur d'un certain laps de temps, et prévoir le retrait des troupes.

Je tiens à dire à tous les députés que dans un monde qui demeure dangereux, où les gouvernements ont de moins en moins d'argent, les forces armées du Canada doivent s'adapter pour s'acquitter de leurs responsabilités fondamentales au pays et à l'étranger. Pour que cela arrive, le gouvernement doit gérer les forces d'une façon rigoureusement professionnelle, exempte de toute manipulation politique.

Le gouvernement doit mettre au point de nouvelles techniques opérationnelles pour faire en sorte que les militaires fassent la meilleure utilisation possible de leurs ressources financières. Cela s'inscrit dans le contexte plus vaste de la planification stratégique que l'on devrait incorporer à tous les aspects des activités militaires afin que notre honorable tradition militaire demeure sans tache.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, la députée de Calgary-Sud-Est fait allusion à ce démantèlement du Régiment aéroporté, et je voudrais revenir là-dessus. Pour la députée, les vidéocassettes sur les brimades imposées aux recrues seraient la cause de cette décision.

Je ne peux parler au nom du ministre de la Défense nationale ou de son secrétaire parlementaire sur cette question, mais, pour ma part, je crois que le démantèlement du Régime aéroporté ne découle pas des vidéocassettes, mais des meurtres commis en Somalie.

Lorsque nous examinons cette question, nous devons nous rappeler, comme la députée de Calgary-Sud-Est l'a dit elle-même, que l'armée canadienne a un rôle à jouer dans le maintien de la paix dans le monde. L'image de nos Casques bleus à l'étranger est essentielle. Les événements de Somalie font que le Régiment aéroporté sera à jamais hanté par cet incident, que des

choses comme les vidéocassettes en question surgiront de temps à autre et qu'on se rappellera alors ce qui s'est passé en Somalie.

Je ne pense pas que le gouvernement ait eu vraiment le choix dans le cas du Régiment aéroporté, même si cette décision est tragique. Les événements dans lesquels le Régiment a été impliqué en Somalie sont aussi graves, pour notre image, que si nous avions perdu une grande bataille terrestre. Je pense que le gouvernement n'avait pas d'autre choix.

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations. Je pourrais peut–être lui poser une question. Les vidéocassettes ne sont–elles que pure coïncidence?

Un de mes électeurs faisait partie du Régiment aéroporté. Il m'a appelée à un certain nombre de reprises. Il est vraiment bouleversé par le démantèlement du régiment. Il m'a dit qu'il était difficile d'imaginer à quel point, en tant que membre du Régiment aéroporté qui avait une tradition remontant à des décennies, il était déshonoré. Il a ajouté qu'il devrait vivre avec cela toute sa vie. C'est un résultat tout à fait regrettable et tragique.

• (1205)

Dans l'année qui s'est écoulée depuis ces événements, beaucoup de mesures ont été prises au sein du Régiment aéroporté pour y mettre de l'ordre. Il est regrettable qu'on n'en ait pas tenu compte au moment de prendre la décision.

Je soulève la question au nom de cet électeur qui était membre du Régiment aéroporté, du fait de la tradition militaire inhérente à la ville de Calgary. Tout ce que je peux dire, c'est que j'espère, alors qu'il prépare une autre force d'intervention prête à protéger notre sol, que le ministre de la Défense nationale tiendra compte de la remarquable contribution et de l'extraordinaire tradition du Régiment aéroporté. Je pense que c'est un véritable sacrilège de l'avoir démantelé.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Madame la Présidente, certaines des déclarations de la députée de Calgary–Sud–Est sont exactes en ce qui concerne les réalisations remarquables du Régiment aéroporté, cela ne fait aucun doute.

Au cours des consultations tenues d'avril à la fin octobre, l'année dernière, dans le cadre de l'examen de la politique de défense, j'ai évoqué, comme d'autres députés, la possibilité de procéder autrement, étant donné la diminution des ressources financières et militaires. Nous n'avons qu'une mince capacité de transport par mer et par air. Nous avons donc proposé, par exemple, qu'on fasse appel au Régiment aéroporté pour se rendre dans certaines régions. Ils nous disent qu'ils ne veulent pas procéder de cette façon dans les opérations de maintien de la paix.

J'ai demandé ensuite pourquoi nous avions besoin d'un régiment aéroporté en ce moment. Je me posais la question parce que, bien des gens très qualifiés pourraient revenir et former un régiment, si jamais le pays avait besoin d'un régiment aéroporté.

Si tel est le cas, pourquoi avons–nous besoin d'un régiment aéroporté?

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, je voudrais clarifier à nouveau un point pour le député. Je tiens à le remercier de sa question.

Ma présentation d'aujourd'hui portait principalement sur une planification militaire stratégique pour nos forces armées. Dans ce contexte, j'ai cité, comme exemples, le Régiment aéroporté, les missions de maintien de la paix à durée illimitée et la fermeture de la BFC Calgary. J'ai employé ces exemples précisément pour démontrer l'absence de toute planification stratégique à long terme chez les militaires et la nécessité d'une telle planification.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole pour traiter de la motion concernant le ministère de la Défense nationale et les problèmes de responsabilité qu'on y trouve. Je tiens particulièrement à remercier le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe d'avoir présenté cette motion aujourd'hui.

Depuis le début de la présente législature, j'ai soulevé plusieurs questions au sujet des problèmes qui ont été mis au jour au ministère de la Défense nationale, qu'il s'agisse des problèmes qu'a connus le Régiment aéroporté en Somalie, des événements qui se sont déroulés en Bosnie et en Croatie, ainsi qu'à la BFC Calgary, des problèmes de commandement et de contrôle, enfin, des problèmes généraux liés au moral des troupes. J'ai soulevé toutes ces questions.

Je devrais dire aux ministériels qui ont abordé ces questions qu'elles ne découlent ni de la recherche effectuée par l'opposition ni du travail des médias. La plupart des récits et des préoccupations nous ont été communiqués par des militaires en service actif de tous les grades qui s'inquiètent vivement de ce qui se passe au ministère de la Défense nationale.

Je voudrais faire porter mes observations principalement sur la rationalisation de l'infrastructure et sur le rôle qu'y joue la BFC Calgary. En ce faisant, je n'entends aucunement contester la nécessité de réduire les dépenses de la défense et les dépenses publiques en général. Tous les partis à la Chambre ont reconnu cette nécessité, bien que je doive souligner que le Bloc québécois est très favorable à des compressions dans ce domaine, à condition que pas un sou ne soit prélevé au Québec. Je ne partage pas cet avis. Je ne suis pas d'accord avec les gens qui favorisent des compressions des dépenses publiques, mais pas dans leur cour.

• (1210)

Pour ce qui est de l'infrastructure, ce qui me préoccupe, c'est la façon dont on a décidé de faire des compressions, notamment à Calgary. La BFC Calgary, qui est située dans ma circonscription, ainsi que celle de Chilliwack, seront fermées. Je sais que le député de Fraser Valley–Est en parlera plus tard. Il semble qu'on veuille économiser des coûts liés à l'infrastructure en centralisant et en regroupant ces forces à Edmonton.

Au cours de la dernière génération, le regroupement et la centralisation des forces de défense n'ont pas permis d'accroître leur efficacité ou de réaliser des économies. Nous nous sommes retrouvés avec des forces armées ayant probablement la plus forte proportion d'officiers supérieurs au monde.

Le budget de 1994, qui annonçait la fermeture de la BFC Calgary, précisait que les casernes Harvey, l'une des deux principales installations de la base, seraient fermées. Le Lord Strathco-

na Horse Regiment et la majeure partie du First Service Battalion devaient déménager à la BFC Edmonton en 1996–1997 et le dépôt médical régional se retrouverait à Calgary.

À l'origine, comme le disait la députée de Calgary–Sud–Est, le ministère de la Défense avait estimé les coûts de déménagement à 23 millions de dollars. Six mois plus tard, l'estimation officielle grimpait à 44 millions, puis à près de 70 millions peu de temps après.

Or, quelques semaines avant le dépôt du budget, le ministère des Finances avait envoyé des lettres aux contribuables de Calgary pour les rassurer au sujet des coûts de déménagement qu'il estimait à 23 millions seulement. Les estimations faites à l'extérieur du ministère, beaucoup plus détaillées et dignes de foi que celles du ministère, prévoyaient que le déménagement coûterait 142 millions de dollars.

Il est vrai que les baux d'une partie des casernes Harvey arriveront à échéance en 2005, mais il est également vrai que les baux très avantageux d'une partie des terrains n'arriveront à échéance qu'en 2050. J'ai peine à croire qu'un compromis était impossible. Cette dernière solution aurait été moins coûteuse que de déménager le personnel et le matériel à la BFC Edmonton et de construire de nouvelles installations pour les loger.

Supposons, ne fut–ce qu'un instant, que l'estimation révisée de 44 millions et les économies annuelles de six millions prévues par le ministère soient justes. Simplement sur le plan du temps, il convient de souligner qu'il faudra plus de 12 ans aux contribuables pour amortir le coût de ce déménagement. De toute évidence, on peut difficilement y voir une mesure d'économie.

Il nous faut nous demander quel est le réel motif de ce déménagement. Selon des documents que nous avons obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information, il s'agissait d'abord et avant tout de dédommager Edmonton pour la décision de déménager ses escadrons aériens à Winnipeg, une raison qui, à elle seule, mériterait probablement de faire l'objet d'une enquête. Lorsque ces incohérences sont survenues l'une après l'autre, j'ai demandé un examen impartial à l'égard de la BFC Calgary. À ces déménagements décidés d'un bout à l'autre du pays, si on ajoute le manque évident de leadership au sein du ministère, cet examen se révèle encore plus pressant.

Le seul budget de 1994 faisait état de 30 changements du genre. À mon avis, si chacune de ces mesures de réduction des coûts est aussi coûteuse que les changements annoncés pour la BFC Calgary, nous n'allons pas tarder à nous trouver dans de beaux draps.

Dans le budget de 1995, on annonçait encore que le reste de la base, soit les casernes Currie, le 1er Bataillon Princess Patricia's Canadian Light Infantry, le quartier général du 1er Groupe–brigade mécanisé canadien et l'Escadron des transmissions, la 1ère Ambulance de campagne, le 1er Peloton de police militaire et le 1er Peloton du renseignement, déménagerait de Calgary à Edmonton. De plus, le Dépôt médical, qui devait être affecté ailleurs à Calgary, l'année dernière, déménage maintenant à Edmonton.

Ce budget ne comporte absolument aucune prévision de coûts, pas même les mauvaises prévisions de l'année dernière. Depuis le dépôt du budget, les médias ont chiffré le coût de la réduction des installations à 300 millions de dollars, maintenant que le gouvernement décide de fermer complètement la base. Selon d'autres informations, les responsables de la Défense eux–mêmes n'auraient aucune idée du coût total et prévoient que l'analyse des coûts ne sera même pas terminée avant l'été.

Je le répète, ce manque d'information m'amène à conclure que la décision ne correspond pas à un effort de réduction des coûts.

• (1215)

Cette annonce en deux étapes veut–elle dire que les compressions annoncées par le ministre de la Défense nationale ne reposent sur aucune stratégie précise, mais qu'il s'agit plutôt d'une action politique plutôt que militaire? Nous savons qu'il se passe des choses. Le *Calgary Herald* du 6 mars cite les propos du ministre qui aurait dit: «À long terme, nous allions fermer Calgary de toute façon. Nous n'avons pas exactement dit ça l'an dernier car nous ne voulions pas trop inquiéter les gens.»

C'est très pénible d'entendre ça étant donné le nombre de gens qui appellent mon bureau pour se plaindre du coût des améliorations apportées l'an dernier aux installations de la base et du coût des travaux en cours. Plus d'une semaine après l'annonce de la fermeture de la base, les travaux de rénovation se poursuivaient toujours. Le revêtement extérieur de certains bâtiments a été refait et de nouvelles toilettes à faible consommation d'eau ont été installées au casernement de Currie.

Le ministre a dit que la décision avait été prise il y a un an. Il y a environ un an, j'ai assisté à l'inauguration d'un nouveau quartier général flambant neuf, l'édifice Waters, au casernement de Currie, à la BFC Calgary. C'est peut–être ce qui explique pourquoi cette annonce n'a pas été faite l'an dernier. Il est assez difficile d'annoncer la fermeture d'une base alors que l'on est en train d'inaugurer son quartier général flambant neuf.

J'ai demandé à propos de cette décision que l'on me donne au moins les renseignements suivants: combien va coûter le nettoyage de la base? Combien le nettoyage de bases similaires a–t–il coûté par le passé? Je veux des estimations réalistes. J'ai demandé un compte rendu de tous les travaux de rénovation et d'amélioration effectués l'an dernier. Quel montant avons–nous eu en fait à payer parce que le ministre a décidé de ne pas annoncer la nouvelle il y a un an?

J'ai aussi demandé au gouvernement une ventilation complète du coût du déménagement de l'équipement et du personnel de la base de Calgary à celle d'Edmonton, et une évaluation du coût des constructions qui seront nécessaires à la base d'Edmonton. Je veux également avoir une idée des frais de rénovation et d'entretien qui seront nécessaires à la base d'Edmonton, puisqu'une des raisons invoquées pour ce déménagement a été qu'il entraînerait des économies.

Je ferais remarquer également qu'il y a un certain nombre de points qui n'ont pas encore été abordés. La base de Calgary reste le point de rassemblement pour les opérations d'urgence en Colombie–Britannique, au cas où il y aurait un tremblement de terre ou quelque autre catastrophe. Il faut envisager ce genre de problèmes.

Je voudrais faire remarquer pour terminer que Calgary n'est pas une ville gouvernementale; c'est une ville d'entrepreneurs et de gens d'affaires. Calgary survivra à cette perte, mais pas sans dommages et pas sans regrets; en particulier, pas sans regretter la perte d'une longue tradition militaire, très appréciée.

Contrairement à certains mythes, Calgary n'a pas été fondée par les armes de hors–la–loi, elle n'a pas non plus été fondée par les armes de citoyens faisant appliquer leurs propres lois. Calgary a été fondée par un détachement du corps de la Police à cheval du Nord–Ouest, qui était alors une force paramilitaire. Un an après l'incorporation officielle de Calgary, l'unité combattante de l'Alberta a été formée à la base de Calgary pour fournir des troupes contre la rébellion de Riel. En 1900 fut constitué le Lord Strathcona's Horse Regiment, un régiment destiné à servir en Afrique du Sud. Depuis lors, divers régiments ont été formés pour les deux guerres mondiales et Calgary a été un des endroits les plus populaires comme lieu de garnison.

Je terminerai en disant que j'ai invité le ministre à venir à Calgary, non pas pour rencontrer en privé des fonctionnaires pour discuter de l'utilisation du terrain, mais pour rencontrer publiquement des citoyens de toutes les classes de la société, inquiets de la fermeture des bases, afin de discuter de la décision et de leur révéler les coûts et les raisons de la décision, tant économiques que militaires.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Madame la Présidente, j'aurais un commentaire pour le député de Calgary–Ouest.

Il a mentionné dans son discours que le Bloc québécois était favorable aux coupures au ministère de la Défense, à condition que ce ne soit pas dans sa cour. Je voudrais lui préciser que depuis près de 15 ans, le Québec a déjà subi toutes les coupures mentionnées au niveau de la Défense nationale. Je voudrais aussi lui signaler qu'une étude vient d'être publiée en décembre 1994, demandée par le général Addy des forces canadiennes, au quartier général, qui montre l'écart nettement défavorable des 15 dernières années au Québec.

Je voudrais lui signaler aussi que même si on coupait 20 p. 100 des infrastructures dans toute la Défense nationale et qu'on ne touchait à rien au Québec, on n'aurait pas encore le pourcentage équivalent, soit à la population, soit à la participation du Québec dans le Budget. Qu'on n'arrête de dire qu'on a le syndrome du «pas dans ma cour», parce que ça fait 15 ans qu'on est lésés de ce côté.

• (1220)

M. Harper (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, ce n'est pas vrai que toutes les coupures qui ont été effectuées à la Défense nationale l'ont été au Québec, dans les années passées. Nous avons fait des coupures à Summerside, par exemple, à Penhold et dans plusieurs autres provinces.

De façon générale, je suis d'accord que les dépenses du ministère de la Défense nationale sont moindres au Québec et dans l'Ouest qu'ailleurs au Canada, en général, et que les coupures ont été plus sévères là. On remarque à cet égard les résultats des dernières élections. Des libéraux ont été élus en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique où les dépenses sont plus élevées en ce qui touche le ministère de la Défense nationale, et où il y a aussi eu moins de coupures. C'est un problème, je l'admets, mais c'est le Bloc québécois qui a demandé une coupure dans la Défense nationale, de l'ordre de 25 p. 100. C'est difficile de faire cela sans faire de coupures au Québec.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Madame la Présidente, je ferai un bref commentaire et je poserai une question.

Au sujet de la question des coupures au Québec, je dirais qu'effectivement on a été désavantagés au cours des dernières années, et encore plus, car il y a des coupures qui ne sont pas seulement que financières, et on n'a qu'à se rappeler de la fermeture du seul collège militaire francophone au Canada. Là, il y a un geste qui va au–delà de l'impact financier, et on le voit directement dans les inscriptions de jeunes francophones pour devenir officiers où on a noté une baisse draconienne depuis cette décision. Je pense que le Canada ne peut être fier d'une telle décision.

Ma question est la suivante: Je voudrais savoir si, dans sa région, il a rencontré des gens qui travaillent pour la réserve militaire et qui expriment leur volonté à l'effet qu'un ménage soit fait et de façon correcte? Parce que, présentement, ils ont l'impression que les faits négatifs qui sont reprochés à certains éléments de l'armée, le fait qu'on ne fasse pas la lumière sur l'ensemble de la situation, cela retombe sur tout le monde, et il en résulte que les gens qui avaient une très grande fierté d'être membres de la réserve, d'être membres de l'armée canadienne, sont comme un peu gênés de la réputation qu'on est en train de leur faire.

Ils s'attendraient à ce que le ménage soit fait de façon claire et nette. C'est pour cela que la proposition du Parti réformiste aujourd'hui nous semble acceptable en ce sens qu'elle demande un éclairage plus grand de la situation. Je voudrais savoir du député s'il ressent la même chose des gens qui font partie de la réserve de sa région. N'auraient–ils pas plus le goût qu'on sorte les loups de la bergerie plutôt que d'éviter que le cancer généralisé ne se propage?

M. Harper (Calgary–Ouest): En général, je remarque que le personnel militaire a beaucoup de préoccupations en ce moment. Il n'a pas très confiance en la capacité du gouvernement d'effectuer les coupures d'une façon stratégique et correcte pour le personnel. Je suis d'avis que le gouvernement ne s'inquiète pas des problèmes du personnel militaire en ce moment.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais pendant la période réservée aux questions et observations, je suis heureux de participer à ce débat. C'est un débat important et je suis content qu'il ait lieu.

Je vais m'en tenir au sujet principal de la motion, soit la question du moral et du commandement qui, de par sa nature même, est une réflexion des temps que nous vivons et de l'évolution dont nous sommes témoins.

En cette année où nous célébrons le cinquantième anniversaire de la victoire des forces alliées en Europe, il me semble approprié de faire l'historique de ces 50 ans et d'en tirer un parallèle. Je ne suis pas historien des questions militaires. Je ne suis pas assez vieux pour faire un récit de mon expérience personnelle de l'évolution des 50 dernières années dans ce domaine. Mais j'ai

étudié la question et, à l'instar de plusieurs autres députés de cette Chambre, j'ai longtemps fait partie des forces armées.

• (1225)

J'aimerais partager avec la Chambre le parallèle que je vois entre cette époque–là et celle que nous vivons. Vous me permettrez une certaine licence car l'aspect naval de la question m'est plus familier. Je crois cependant que ce que je vais dire au sujet de la marine peut aussi s'appliquer à l'armée de terre et à l'aviation.

Permettez–moi de remonter à l'année 1945, alors qu'au sein des forces alliées, nous occupions la troisième place par ordre d'importance. Il convient également de savoir comment nous étions parvenus à ce rang. Permettez–moi de l'expliquer du point de vue de la marine.

En 1939, au début de la Seconde Guerre mondiale, le Canada avait 10 bâtiments et un effectif de 2 000 personnes. À la fin de la guerre dont on peut dire, pour rendre les calculs plus faciles, qu'elle a duré en gros 2 000 jours, si on compte les escarmouches préliminaires et l'après–guerre immédiat, la marine comptait 400 bâtiments et 100 000 personnes. Cela représente une augmentation de 50 personnes par jour et d'un bâtiment tous les cinq jours. Toute une expansion!

Avec la fin de la guerre arrive la démobilisation. Tous ceux qui s'étaient enrôlés pour servir leur pays et qui, bien souvent n'avaient pas l'intention d'en faire une carrière, étaient très heureux d'être démobilisés.

Mais il ne faut pas oublier un autre aspect important de cette situation. Pendant la période située entre 1945 et le début des années 1950, l'histoire est en devenir. Les responsables de la planification stratégique perdent la tête. Ce n'est pas vraiment leur faute. La guerre est finie, le conflit ouvert est terminé. Entre la fin de la guerre chaude, en 1945, et le début de la guerre froide, en 1951, les planificateurs de la défense ne savent quelle orientation recommander aux militaires.

Prenons l'exemple de la marine. Quatre ans après 1945, en 1949, une série de tristes incidents sont survenus au sein de la marine, à bord de nos navires de ligne de l'époque, ce qui avait donné lieu à une enquête menée par trois hommes. On l'avait appelée l'enquête Mainguy. Les conclusions de cette enquête, commandée, conçue et menée uniquement pour faire la lumière sur des incidents précis, ont entraîné des changements fondamentaux dans le fonctionnement de la marine depuis la fin des années 40 et le début des années 50.

Ce que je veux faire comprendre, c'est que la difficulté que nous avons connue à l'époque pour ce qui est de planifier et de donner des directives a entraîné certaines perturbations au sein de la marine, et peut–être aussi au sein de l'armée de terre et de l'aviation. On a donc fait enquête, ce qui a donné lieu à de meilleures conditions de travail, un meilleur leadership et une meilleure direction. En 1951, nous vivions aussi ce qu'on a appelé la guerre froide.

Depuis ce temps, les Forces canadiennes ont continuellement réduit leurs effectifs, leur mobilité, leur présence dans les bases à l'étranger et leurs dépenses. Est–ce surprenant? Ceux qui veulent augmenter les dépenses militaires ne trouvent peut–être pas cela souhaitable, et il m'arrive de temps en temps d'être d'accord avec eux. Mais le fait est que le monde entier rationalise ses activités. La guerre froide que nous connaissions autrefois est peut–être en train de se transformer en paix trouble.

Sauf au cours de la guerre de Corée, du début jusqu'au milieu des années 50, nous avons continuellement réduit notre défense, J'ai une certaine sympathie pour les stratèges de l'époque. Nous avions toutefois un ennemi identifié, une certaine capacité ainsi que des intentions et des méthodes de planification bien établies.

En 1987, le gouvernement de l'époque a produit un livre blanc que l'on considérait alors comme la fin des fins. Les militaires, les stratèges et divers organismes de défense ont loué l'orientation décrite dans ce livre blanc, tant chez les alliés que chez les autres. Le document prévoyait notamment ce qui suit: des sous–marins à armement nucléaire, plus d'aéronefs pour l'armée de l'air, plus de soldats, une nouvelle structure de commandement militaire et une force de réserve plus nombreuse, ainsi qu'une plus grande détermination à adopter le concept de la force totale. Autrement dit, la fusion des forces régulière et de réserve.

• (1230)

Le document a duré trois ans. Nous savons tous que la guerre froide a pris fin en 1990. Depuis, et c'est toujours le cas aujourd'hui, nous sommes confrontés à ce problème, notamment au Comité permanent de la défense. Le comité mixte aussi a dû se pencher sur ce problème. C'est qu'il ne s'agit plus simplement d'identifier l'ennemi, de deviner ses plans et d'élaborer une structure des forces pour le combattre.

Qui est l'ennemi aujourd'hui? J'ignore au juste qui est mon ennemi. Quels sont ses plans? Quand on ne connaît pas son ennemi, on peut difficilement deviner ses plans. Que fait–on dans ce cas? Non, on n'arrête pas de planifier. Je ne suis pas du tout d'accord avec la députée de Calgary–Sud–Est qui soutient qu'il n'y a pas de plan.

Dès 1987, il n'y avait pas de plan. Je ne peux blâmer le gouvernement pour cela. Ce n'est pas lui qui a mis un terme à la guerre froide, mais elle a cessé. De 1990 à 1993, les Forces canadiennes n'ont pratiquement pas eu de livre blanc. C'était très grave, étant donné les changements considérables qui se produisaient alors.

Chaque année, on s'est efforcé de réduire le budget et les effectifs. Ces efforts se sont même accentués après 1990, lorsque des groupes pacifistes ont commencé à demander au Canada: quel est votre dividende de la paix? Beaucoup d'entre nous auraient pu répondre que notre dividende de la paix a été de consacrer 2 p. 100 de notre produit national brut à la défense pendant les 20 dernières années de la guerre froide, soit de 1970 à 1990, alors que la plupart de nos alliés membres de l'OTAN y consacraient 5 p. 100. Je ne blâme personne. Nous étions dans une position géostratégique absolument unique et peut–être que nous n'avions pas à dépenser plus de 2 p. 100.

De 1987 à 1993, on nous a demandé de mettre en place une solide base de planification pour que les sous–ministres, les chefs d'état–major de la défense, les commandants et les planificateurs principaux soient au courant du contenu du budget et du programme de la défense, non pas pour l'année suivante, mais pour cinq années à venir. Comment peut–on planifier pour une

force quand on ignore combien d'argent sera mis à sa disposition?

Voilà cinq ans que nous sommes aux prises avec cette «paix trouble», comme j'aime à le dire. Il y a un peu plus de deux ans, nous avions 4 700 gardiens de la paix, alors que notre force rapetissait. Depuis 1987, les Forces canadiennes ont subi une réduction de 21 milliards de dollars, surtout au chapitre des dépenses en capital. Elles sont subi une réduction de 26 000 membres en uniformes et de 16 500 membres civils. L'effectif de la force de réserve, qui entretenait des plans grandioses en 1987, sera ramené à beaucoup moins que prévu, soit à 23 000 membres. On ne peut pas réduire ainsi l'effectif d'une organisation, quelle qu'elle soit, sans que cela n'influe sur les personnes qui la composent.

Je reconnais qu'il y a des problèmes. Le ministre reconnaît qu'il y a des problèmes. Il y aura toujours des problèmes au sein d'une organisation regroupant 60 000, 70 000 ou 80 000 personnes. Dans un groupe comptant une dizaine de personnes, il y en a toujours une ou deux qui posent problème. Cela ne devrait pas nous étonner.

Le ministre de la Défense nationale a annoncé l'enquête la plus approfondie à avoir lieu, certes, depuis la Commission Mainguy, en 1949. Je voudrais insister là–dessus quelques instants. Cette commission avait été chargée d'examiner des incidents précis qui s'étaient produits au sein de la marine, mais elle a entraîné des changements fondamentaux dans la façon dont la marine menait ses affaires.

• (1235)

Sans vouloir présumer le moindrement des conclusions auxquelles en viendra la Commission d'enquête sur l'affaire de la Somalie, j'ai tendance à croire que, compte tenu du calibre des commissaires et de leurs antécédents, les recommandations de la commission viseront certes non seulement les événements de la Somalie eux–mêmes, mais encore le commandement, le mode opératoire et peut–être même la structure des Forces armées canadiennes.

On ne peut pas revivre le passé, mais on peut en tirer des leçons. Je ne vais pas entrer dans le détail de l'enquête, mais, pour avoir lu les 19 alinéas, je suis persuadé qu'on a couvert tous les points. Il est affirmé dans le préambule que, nonobstant ce qui est dit en général et en particulier, l'enquête peut porter sur un large éventail de questions. Oui, il y a des problèmes, mais je trouve rassurant de voir qu'on s'y attaque.

À l'instar d'autres députés, le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe et moi–même avons fait valoir au comité mixte de la défense que le moral des troupes était en cause, non pas parce que les membres des Forces armées canadiennes n'ont pas l'estime de leurs concitoyens, ni parce qu'ils n'aiment pas la façon dont les militaires ont critiqué leur mode de vie. C'est dans le rapport. Plus spécifiquement, toutefois, si le moral des troupes est en cause, ce n'est pas parce que la chaîne de commandement n'est pas bonne. Plus loin dans leur rapport, les membres du comité affirment qu'ils ont pu constater l'excellent travail des officiers supérieurs lorsqu'ils ont visité les bases, les stations et les navires et rencontré les membres des forces opérationnelles, des forces logistiques et des forces administratives. Voilà la conclusion tirée le 31 octobre dernier.

J'ai du mal à comprendre ce qui a pu se passer pour que les gens en viennent à conclure qu'il y a des lacunes en matière de contrôle et de commandement, une baisse du moral, un manque de leadership, ainsi de suite.

La chaîne de commandement est un élément important dans toute organisation, nous en convenons tous. Je peux affirmer à la Chambre que, d'après ce que je sais des audiences tenues au cours des dix derniers mois et ce que j'ai appris depuis que je m'intéresse de près au ministère de la Défense nationale, l'armée canadienne a une bonne chaîne de commandement. Cependant, comme partout ailleurs, certains maillons de cette chaîne sont plus forts que d'autres. Certains incidents ou événements survenus au cours des deux derniers mois le prouvent.

Pour ce qui est du leadership, j'ai déjà mentionné la réduction des troupes. L'érosion des effectifs a commencé en 1945 et se poursuit toujours. Quel genre de leadership faut–il pour préserver le moral des militaires canadiens malgré tout ce dont nous avons discuté aujourd'hui: la réduction des programmes d'équipement, l'érosion des effectifs?

Depuis dix ans, les membres des Forces armées canadiennes servent, à bien des égards, de laboratoire pour les mesures sociales qui sont prises dans l'intérêt de notre pays, mais c'est ainsi. J'ai déjà parlé de la Charte des droits et libertés et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toutes ces mesures ont été adoptées en moins de dix ans. Si les Forces armées canadiennes n'avaient pas à leur tête de bons dirigeants, que leur serait–il arrivé?

Au cours de nos délibérations, nous avons pu constater que les membres des Forces armées canadiennes étaient tenus en très haute estime. Et cela ne date pas d'hier, mais d'aujourd'hui, de l'an dernier et de l'année précédente. En dépit de la réduction de la taille de l'armée canadienne, des énormes pressions que subissent les officiers et les simples soldats, de l'impossibilité de prévoir les budgets d'une année à l'autre, et de la très grande complexité du matériel depuis une dizaine d'années, les Forces armées canadiennes continuent de remplir leurs missions à l'étranger en gagnant l'estime de leurs alliés et de leurs compatriotes. Par ailleurs, à ma connaissance, jamais dans l'histoire des Forces armées canadiennes nos militaires n'ont été surveillés de si près par les médias.

• (1240)

À ce sujet, je voudrais prendre deux minutes pour parler d'une émission récente sur nos nouveaux navires de classe Halifax. On y adoptait le style du journalisme d'enquête. Cette émission visait manifestement à critiquer sévèrement tout ce qui se rapportait à un navire considéré comme étant l'un des meilleurs au monde.

Cette histoire me touche personnellement. Le journaliste a posé la question suivante à l'une des personnes qui critiquaient la classe de navires en cause et la façon de les mettre en service: «Enverriez–vous votre fils en mer sur l'un de ces navires?» Et

cette personne a répondu «non». Si on m'avait posé la même question, j'aurais répondu oui.

J'ai un fils qui sert depuis déjà un certain temps sur un de ces navires. Il est parti en août dernier sur le *NCSM Toronto* et a passé cinq mois dans l'Adriatique. Il était ingénieur des systèmes de combat au sein d'un groupe chargé de faire respecter un embargo sur le commerce des armes avec une force de 21 navires provenant de 15 pays.

L'un des commandants du groupe, le commandant de la force navale permanente, le contre-amiral Jim Stark, de la marine américaine, a passé beaucoup de temps sur le *NCSM Toronto*, et pas uniquement pour faire des visites, mais pour en faire son bâtiment de commandement. Les installations de ce navire lui permettaient de s'acquitter à son aise de ses fonctions de commandement et de contrôle. C'est là un fait bien connu. Pendant les cinq mois où le *Toronto* a sillonné la mer Adriatique, il a participé à 370 filatures de navires, à 56 arraisonnements, soit un arraisonnement tous les trois jours—et l'arraisonnement du navire espagnol *Estai* le 9 mars nous a montré à quel point cela peut être une expérience traumatisante—ainsi qu'à d'autres opérations de localisation et de déviation.

J'ai donné cet exemple pour montrer le genre d'examen minutieux auquel les membres des forces armées sont soumis. J'espère qu'on est en train de se pencher sur la question. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit au sujet de l'enquête. Je trouve rassurant de savoir qu'une commission d'enquête a été établie, de savoir qui en fait partie et de savoir quel est son mandat. Je trouve rassurant le fait que, après avoir été dans l'obscurité pendant six ans, nous avons enfin une étude ascendante qui a été mentionnée plusieurs fois ici ce matin et qui énonce en termes clairs ce qu'on attend des forces canadiennes. Je veux parler ici du rapport du comité mixte permanent et du livre blanc.

Nous devons voir ce débat dans le contexte de notre société et des changements qui s'y opèrent. Nous avons vécu trop richement pour nos moyens. Nous devons faire des réductions, et les forces canadiennes ne font pas exception à la règle. Tous les ministères et organismes gouvernementaux font des réductions.

Étant passés d'une guerre chaude à une guerre froide et d'une guerre froide à une paix chaude, nous avons un plus grand nombre de jeunes Canadiens et Canadiennes sur la ligne de feu qu'à n'importe quel autre moment depuis la guerre de Corée et la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, nos jeunes Canadiens et Canadiennes continuent de faire de leur mieux. Ils nous font honneur chaque jour par leur travail de gardiens de la paix, tout comme leurs sergents-majors, leurs commandants et leurs amiraux nous font honneur par leur leadership.

On ne devrait pas s'étonner qu'un officier supérieur d'une base qui a éprouvé tant de problèmes et qui a été examinée de façon aussi minutieuse fasse des remarques sur le moral du personnel. Cet officier a dit deux fois dans sa lettre interne, qui s'adressait essentiellement au chef de l'armée, que le moral était bon. Cela reflète bien son leadership et le leadership d'autres personnes.

• (1245)

Il faut examiner la question du moral. On est en train de se pencher sur ces questions et des débats comme celui d'aujourd'hui nous aideront à résoudre certaines des difficultés dont nous reconnaissons l'existence dans le rapport et dont le ministre reconnaît l'existence. Espérons que, lorsque ces questions seront réglées, tout le monde s'en portera mieux.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire, qui a fait une intervention très intéressante. Il nous a brossé un vaste tableau historique qui ne correspondait peut-être pas exactement à l'objet de la motion à l'étude ce matin, mais qui était certes pertinent.

Je reconnais également, comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, que le gouvernement libéral a présenté un livre blanc d'une grande importance. Je ne suis pas d'accord avec tout son contenu, mais il s'agit certes d'un pas dans la bonne direction.

Je voudrais répliquer plus particulièrement à ce qu'il a dit en me reprochant d'avoir changé d'avis depuis la fin de notre examen de la politique de défense du Canada. J'ai bien sûr signé le rapport où l'on parle de la grande qualité des officiers supérieurs des forces armées. Je ne doute pas que leur leadership soit excellent dans bien des cas.

Depuis, j'ai cependant pris connaissance non pas d'un mais de deux rapports d'officiers supérieurs, dont un dont nous avons fait la connaissance en Bosnie lorsqu'il y exerçait les fonctions de commandant adjoint, le colonel Oehring. Il explique très clairement que le problème de moral chez nos militaires peut se résumer en une brève expression: perte de confiance. Quant au second rapport, celui du général Jeffries, auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion, voici ce qu'on peut y lire à propos du moral des troupes: «Bien que cet aspect du problème soit sérieux, ce n'est rien à côté du manque de confiance de plus en plus prononcé à l'égard de la hiérarchie, que tous les commandants ont identifié. Cette confiance constitue le fondement de notre système militaire. Si elle s'affaiblit, voire même risque de disparaître, il faut y remédier immédiatement.»

C'est à cela que se résume essentiellement l'objet de la motion. Elle a trait également à des décisions que le gouvernement a prises et qui sont susceptibles de réduire les besoins de défense du Canada ou de ne pas y répondre de façon satisfaisante. Le secrétaire parlementaire a peut-être oublié cet aspect dans son intervention.

Il vaut également la peine de noter que le chef d'état-major de la défense a annoncé qu'il retrancherait 24 postes de général des effectifs des officiers supérieurs des Forces armées canadiennes. Il restera cependant plus de 70 généraux pour commander des effectifs éventuels de 60 000 militaires. Cela représente plus d'un général pour mille, ce qui me paraît excessif. Je ne conteste pas que nous avons des exigences de service à l'étranger au sein de l'OTAN ou du NORAD, où le Canada doit être représenté par des officiers d'un certain rang, mais on peut satisfaire à ces exigences sans la surabondance d'officiers supérieurs que nous observons actuellement dans les forces armées. J'ai abordé cette

question dans mon intervention en parlant de ce qui se fait au quartier général.

Je suis absolument d'accord avec le secrétaire parlementaire pour dire que les conclusions de l'enquête sur les événements de Somalie auront une incidence sur d'autres aspects de la défense. Cela ne fait aucun doute. Comme nous savons qu'il existe un véritable problème de moral et de perte de confiance en la hiérarchie des Forces armées canadiennes, je voudrais qu'il me dise pourquoi le ministre est si peu disposé à instituer une enquête pour découvrir en quoi consiste le problème. Ou bien il y a un problème, ou bien il n'y en a pas. S'il y en a un, attaquons–nous–y.

M. Mifflin: Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'ai entendu les observations de mon collègue de Saanich—Les Îles–du–Golfe. Je connais son point de vue.

Personne n'entend dissimuler ni la première lettre écrite en décembre par le colonel Oehring, que lui et moi avons rencontré en ex–Yougoslavie, ni la lettre plutôt étoffée du général Jeffries.

• (1250)

Les Forces canadiennes comptent maintenant près d'une centaine de généraux et d'amiraux. Nous avons entendu les réflexions de l'un d'eux, qui est aux prises avec des problèmes depuis deux ans. Cela n'a de quoi étonner personne. Si c'est la même chose dans toutes les Forces canadiennes, que dit le vice–amiral Murray de ce problème dans la marine? Qu'en dit le lieutenant–général Clements dans les forces de l'air? Et le chef des réserves à propos des réservistes?

Je n'essaie pas de jouer au plus fin, mais le député sait parfaitement que le moral est la première préoccupation de tout commandant militaire. Si on a l'impression ou le moindre soupçon que le moral n'est pas au mieux, les commandants reçoivent l'ordre d'y veiller. Ce sont les exemples que nous avons vus dans les deux cas mentionnés.

J'essaie de dénoncer les problèmes, pas de les minimiser. Je ne dis pas que les commandants militaires ont tort. Ils connaissent évidemment leur système. Il faut accepter que ce qu'ils disent est sérieux.

Mais deux lettres pour consommation interne qui ont été remises au public, au lieu de faire l'objet d'une fuite, suffisent–elles pour provoquer une enquête sur l'ensemble des forces? Voulons–nous soumettre à un examen la marine, les forces aériennes et d'autres éléments de l'armée? Je ne le crois pas.

Le député demande pourquoi le ministre ne s'est pas engagé dans cette voie. Les preuves ne me paraissent pas suffisantes pour dire que nous avons un problème qui touche l'ensemble des forces armées. Tout comme moi, le député a commandé des unités. Si on a le commandement de dix unités, il est certain qu'il y aura un problème difficile dans au moins une. Par conséquent, dans des forces aussi importantes, qui comptent tant d'unités, de généraux, de tâches opérationnelles, les problèmes sont inévitables, et je n'essaie pas de les minimiser, mais certains d'entre eux sont déjà connus. Il y a des difficultés dans les secteurs qui ont été discutés, et nous espérons que les commandants en parleront et prendront des mesures correctives.

Le député a parlé d'une autre enquête. Ce matin, des députés ont déploré la bureaucratisation des Forces canadiennes et les tracasseries qui leur sont imposées. Il ne faut pas oublier que la raison d'être des Forces canadiennes est de se préparer à se battre pour notre pays. Si nous entravons le travail des généraux, des amiraux et des sous–officiers supérieurs en multipliant les enquêtes, que feront–ils, alors qu'ils sont censés remplir leur rôle fondamental?

Faisons cette enquête. Allons au fond des choses, et passons ensuite au travail que nous avons à faire.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire de ses observations que j'ai écoutées attentivement et avec beaucoup de plaisir.

Je pense que la baisse de moral vient peut–être, en partie, d'une incapacité de bien communiquer aux forces armées ce que les Canadiens et nous, les parlementaires, pensons d'elles.

C'est la question du soldat qui aime toujours recevoir une lettre de chez lui. De nos jours, les médias ne peuvent plus se permettre de suivre les activités de nos soldats chargés du maintien de la paix à l'étranger. Après avoir entendu les éloquentes remarques du secrétaire parlementaire, j'aimerais que celui–ci nous dise s'il y a, à sa connaissance, un moyen de communiquer le contenu de ce débat aux membres des forces armées qui se trouvent au Canada et à l'étranger. Je suis certain qu'ils aimeraient entendre ce que nous disons.

M. Mifflin: Madame la Présidente, je me réjouis de cette excellente question qui n'était pas planifiée.

La dernière partie du rapport du comité mixte spécial a mentionné la nécessité pour le ministère de la Défense nationale de se rapprocher davantage des Canadiens. Une meilleure communication s'impose. Je crois que c'est le terme qu'a employé mon collègue. Cette remarque est tout à fait juste et le ministère s'apprête à déployer des efforts en ce sens. Quand savons–nous si les communications sont bonnes? C'est une question d'opinion. Il y a place à l'amélioration.

• (1255)

J'inviterais tous les parlementaires à prendre un exemplaire du hansard d'aujourd'hui et à l'envoyer à chaque électeur de leur circonscription qui fait partie des Forces canadiennes. Il y en a environ 700 dans la mienne, et chaque fois qu'il y a un débat important, je leur fais parvenir un exemplaire du compte rendu du débat, assorti de certains commentaires.

Je remercie le député de sa question. Elle me donne l'occasion d'encourager tous les députés à participer à cet exercice de communication et d'information.

Les crédits

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Madame la Présidente, je n'ai pas l'habitude de prendre la parole au sujet de la défense. Mais j'estime que c'est important pour moi de prendre part à ce débat.

Dans ma tendre enfance, mon père était parti à la guerre. Il a fait quatre guerres: la Première Guerre mondiale, la révolte des Palestiniens, la rébellion irlandaise et la Seconde Guerre mondiale.

C'était un honneur et un plaisir de grandir dans une famille qui croyait à la paix et savait que certains devaient se battre pour garantir la paix à d'autres. Mon père était extrêmement fier de sa carrière militaire. Cependant, j'ai souvent entendu dire que ceux qui ont été témoins des horreurs de la guerre en parlent très rarement. Mon père était comme eux. Il a vu trop de souffrances.

Après la Seconde Guerre mondiale, en 1945, mon père est revenu chez nous et a adhéré à la Légion canadienne, un organisme qui a travaillé très fort pour donner aux anciens militaires un endroit où ils peuvent se réunir et se souvenir de leurs camarades disparus qui ne sont pas revenus.

Plus tard, dans les années 70, quand mon père est décédé à l'hôpital militaire de la Colombie–Britannique, la Légion canadienne a encore rendu service à ma famille. En effet, des membres de la Légion ont porté le cercueil de mon père, en hommage à son grade et à son rang dans les forces armées.

J'étais jeune à l'époque et je ne participais pas aux activités de la Légion. Cependant, depuis que j'ai été élue députée, on m'a demandé de devenir membre honoraire de la Légion, en hommage à mon père. J'ai pu constater moi–même quels merveilleux programmes et initiatives les membres de la Légion de ma région offrent à tous.

L'an dernier, j'ai pris la parole à l'inauguration d'un magnifique kiosque à musique au centre de la jolie localité de Maple Ridge. Les membres de la Légion ont sollicité l'aide de la collectivité pour construire ce kiosque. Ceux qui ont appuyé l'entreprise y ont contribué.

Les membres de la Légion s'occupent aussi des cérémonies du jour du Souvenir et du programme canadien du Souvenir. Nous avons planté des milliers de tulipes l'automne dernier. J'ai hâte au mois de mai pour commémorer la libération des Pays–Bas le 6 mai, quand toutes ces merveilleuses tulipes seront en fleur dans ma région.

Le week–end dernier, j'ai encore une fois participé aux cérémonies de la Légion tenues pour honorer deux jeunes cadets très spéciaux de Maple Ridge. Le sergent de section des cadets, Leslie Reitel, a reçu des félicitations pour le premier prix de musique pour sa performance dans un orchestre militaire et le sergent de section Andreana Tilgner a reçu le prix d'excellence pour sa performance générale comme cadet. Elle était l'une des 12 récipiendaires dans tout le Canada. Les deux allaient à l'école secondaire de Maple Ridge.

Cette reconnaissance accordée à des jeunes de partout au Canada est un autre service assuré par nos légionnaires. Ces anciens militaires, hommes et femmes, dont certains font encore partie de l'armée, encouragent les jeunes à réaliser des choses et à respecter l'éthique du travail.

Heureusement, ces légionnaires n'ont pas eu un gouvernement qui méprisait leurs bataillons et qui les mettait de côté comme s'ils n'avaient aucune importance. Ces anciens militaires sont fiers d'avoir combattu pour leur pays. Ils sont fiers d'avoir fait quelque chose pour leur pays. Ils défendent un mode de vie qui nous tient tous à coeur. Ils suivent les traces des hommes et des femmes de courage qui les ont précédés et qui, en grand nombre, ont sacrifié leur vie.

Au cours de la Première Guerre mondiale et au cours de la Seconde Guerre mondiale, nous avions des forces régulières importantes et des forces de réserve vigoureuses et importantes également. Qu'est–il arrivé depuis? Pourquoi le débat d'aujourd'hui est–il nécessaire? Pourquoi avons–nous à défendre et à élever l'armée du Canada, qui a de fières traditions de courage et d'intervention sur tous les fronts? Ce n'est pas le gouvernement, ni le parti de l'opposition officielle qui le font mais nous, les députés du troisième parti, le plus nouveau parti de la Chambre, le Parti réformiste.

Jetons un coup d'oeil à l'histoire, depuis 1945. Le monde a changé lentement, mais sûrement. Il y a eu la guerre froide, pendant laquelle nous comptions sur les États–Unis pour nous protéger si jamais il y avait eu une guerre nucléaire. Heureusement, il n'y en a pas eu. Au cours de la guerre froide, on a clairement compris que le Canada ne pouvait pas défendre son territoire seul, sans l'aide des États–Unis.

• (1300)

On a alors compris que notre armée ne pouvait servir que trois autres fins: participer aux nouvelles missions de maintien de la paix organisées sous les auspices des Nations Unies, venir en aide aux autorités civiles, sur notre territoire, et être prête à aider nos alliés de l'OTAN. C'est ainsi qu'on en est arrivé à réduire les budgets de l'armée. C'est particulièrement vrai à l'époque de Trudeau.

On a commencé à réduire les budgets de l'armée car on avait besoin d'argent pour maintenir le déficit aussi bas que possible. Aujourd'hui, on utilise les fonds publics pour des programmes sociaux supplémentaires.

Au cours des années où les conservateurs étaient au pouvoir, le budget des Forces canadiennes a été réduit de façon si importante qu'il est devenu évident que notre police militaire était, en fait, régie par le ministère des Finances. Cependant, durant cette période, notre armée a maintenu son engagement à l'égard de la paix mondiale. Nous avons envoyé des gardiens de la paix partout où on nous l'a demandé. Lorsqu'une véritable guerre était imminente et qu'elle a finalement éclaté dans le golfe Persique, nos navires étaient là, juste derrière ceux de la marine américaine.

C'est tout à l'honneur de nos forces armées. Elles ont vraiment réussi à faire plus avec moins. Cependant, en 1993, après les élections générales, on avait l'impression que les choses allaient changer pour le ministère de la Défense nationale. Le gouverne-

ment a chargé deux comités mixtes spéciaux d'étudier, d'une part, la politique de défense du Canada et, d'autre part, notre politique étrangère. Les réformistes ont participé à ces deux études. Pourquoi pas? Quelle chance! Après les avoir mis de côté pendant des années, on a demandé aux députés de donner leur opinion sur notre politique de défense et notre politique étrangère.

Ces comités se sont réunis, ont tenu des audiences et ont fait rapport. Dans le cas du comité de la défense, nous avons appuyé le point de vue majoritaire. L'une des principales conditions que nous avons mises, c'est qu'on ne sabre pas plus dans le budget de la défense qu'on ne l'avait fait en 1994. Après avoir adopté cette position très ferme, nous avons fait d'autres compromis. Nous avons décidé d'accepter des compressions de dépenses de un milliard de dollars sur trois ans. C'était aussi loin que nous puissions aller. Nous avons même inclus ces compressions en matière de dépenses dans notre budget des contribuables.

Pourquoi pensions–nous qu'il ne fallait pas procéder à des compressions supérieures à celles prévues dans le rapport du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada? Tout simplement parce que nous sommes d'avis que le Canada doit avoir une armée polyvalente et apte au combat.

Avec un budget inférieur à celui recommandé par le comité mixte, nous devrons commencer à réduire la capacité d'agir de notre armée. Nous ne serons plus en mesure de respecter nos engagements internationaux. Il faudra commencer à refuser d'intervenir, lorsque les nations du monde nous appelleront à l'aide. Nous serons obligés de faire des choix, lorsque les Nations Unies nous inviteront à participer à de nouvelles missions de maintien ou d'établissement de la paix. S'il y avait une autre guerre du Golfe, nous pourrions y participer, mais seulement si cette guerre devait s'éterniser. Il nous faudrait très longtemps pour être prêts.

Voyons les répercussions de ces compressions au Canada. Il est difficile d'expliquer les sentiments de colère et de désaffection que les gens de certaines régions de l'Ouest ressentent face au traitement que leur inflige le gouvernement, un gouvernement qui est dévoué corps et âme au centre du pays. Eh bien, avec ces deux derniers budgets, le gouvernement a donné une bonne leçon à l'Ouest, une leçon que nous, les habitants de l'Ouest, avions bien appris durant l'ère Trudeau. Elle se résume à ceci: les libéraux ne comprennent pas l'Ouest. Ils appliquent avec nous la bonne vieille politique qui consiste à faire payer cher aux gens le fait de ne pas élire des libéraux à Ottawa. Dans ce cas–ci, il s'agit de fermer des bases. On n'a qu'à penser à Calgary, Chilliwack, Cold Lake, Jericho Beach et, en plus des fermetures de l'année dernière, surtout celle du Royal Roads. Le gouvernement a décimé les militaires dans l'Ouest.

Les forces terrestres stationnées dans l'Ouest s'en vont maintenant à Edmonton. Voilà qui devrait servir de leçon aux Canadiens habitant dans l'Ouest. Si nous votons libéral, le gouvernement libéral va nous mener la vie dure, très dure.

La fermeture de ces bases va avoir des effets néfastes sur de nombreuses collectivités, mais, dans le cas de Chilliwack et de Calgary, on peut se demander où est l'économie. Le déménagement de ces deux bases à Edmonton coûtera des millions et des millions de dollars et, selon moi, on ne fera pas un sou d'économie.

Cependant, le fait est que les problèmes opposant le gouvernement et l'armée dépassent de loin les compressions budgétaires. Nous sommes ici au coeur des problèmes que soulève le gouvernement du premier ministre. Le gouvernement ne comprend tout simplement pas l'armée. Je fais allusion, bien sûr, au traitement disgracieux que le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont réservé au Régiment aéroporté du Canada.

Personne ne ferme les yeux sur l'assassinat du jeune Somalien. Personne ne ferme les yeux sur les rites de bizutage dont on a fait grand cas à la télévision. Mais pourquoi punir l'armée canadienne tout entière en démantelant le régiment? Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui songeaient à faire carrière au sein de ce régiment ont vu leurs rêves fracassés, ils ont été déracinés et affectés au loin, tout cela parce que le gouvernement s'est montré trop faible vis–à–vis les officiers supérieurs, eux qui, en raison des hauts postes d'autorité qu'ils occupent, sont censés assumer le prix à payer, s'il y a quelque chose qui cloche dans les tranchées. Ça ne doit pas être le contraire. Ensuite, le ministre de la Défense nationale vient nous répéter quotidiennement que, dès que les procédures en cour martiale seront terminées, il instituera une enquête indépendante.

• (1305)

Il a démantelé le Régiment aéroporté. Quel sera donc l'objet de l'enquête? Le régiment n'existe plus. Il est intéressant de spéculer sur ce qui se produirait si les résultats de l'enquête démontraient que quelques officiers haut gradés sont à blâmer, tandis que le régiment lui–même était finalement sans tache. Le ministre ranimerait–il le Régiment aéroporté, dans ce cas? Sinon, pourquoi pas?

Le gouvernement ne comprend pas les militaires. Nous, réformistes, comprenons et nous battrons pour que les compressions cessent.

Je suis fière d'être une Canadienne et je suis fière de l'héritage militaire de notre pays. J'aurais cru que le premier ministre, étant donné ses nombreuses années d'expérience, défendrait avec acharnement nos forces armées polyvalentes et aptes au combat.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à dire qu'il est important pour les députés d'examiner de près la fonction publique fédérale.

Il y a deux jours seulement le Comité des affaires étrangères a tenté d'interroger l'ancien sous–ministre, M. Bob Fowler. J'ai fait beaucoup de recherches et j'ai vérifié beaucoup de renseignements à ce sujet. Parmi les questions que le comité tenait à examiner, il y avait les compétences de la direction, les compressions budgétaires, le sens de l'organisation et le moral. Je crois qu'il s'agit là de questions d'une grande importance sur lesquelles il faut se pencher lorsqu'on examine l'organisation d'un ministère.

J'ai trouvé dans les médias de nombreuses allégations au sujet de M. Fowler et de sa gestion au ministère de la Défense nationale. En approfondissant mes recherches, qui avaient débuté en janvier, j'ai constaté que ses cinq années et demie de présence,

comme sous–ministre, ont engendré beaucoup de problèmes dont les Canadiens voudraient certainement entendre parler.

La plupart de ces problèmes étaient assez évidents et ont été examinés en détail. Il importe de démontrer qu'il n'y a pas de problème et qu'il ne doit y avoir aucune apparence de problème. La perception des choses revêt une importance cruciale, dans ce cas, et elle est essentielle pour que le public comprenne ce qui se passe.

Quelles étaient les perceptions qui nous intéressaient? La nomination qui avait été effectuée et le départ précipité de M. Fowler, le 23 décembre, posaient un problème. Le fait que le comité interrogeait M. Fowler le dernier jour où c'était possible posait un problème. Le fait que le ministre ait choisi le même moment, soit le milieu de l'interrogatoire, pour annoncer l'affaire somalienne posait aussi un problème. Le fait que les représentants des médias aient dû quitter la séance, pour aller rencontrer le ministre, a aussi créé un problème de perception.

À quoi ont abouti les recherches? Il y a eu des révélations choquantes et étonnantes. Les médias ont diffusé de nombreux comptes rendus. Le nombre de personnes venues affirmer que quelque chose n'allait pas au ministère de la Défense a aussi posé un problème. Il y a depuis longtemps quelque chose qui ne va pas dans ce ministère. En fait, c'est la raison pour laquelle nous avons tellement de problèmes de moral. C'est la raison pour laquelle nous avons les problèmes dont la plupart des Canadiens sont maintenant au courant.

Nous devons examiner cette question d'une façon plus détaillée. Nous devons examiner les compétences de la direction et les compressions des effectifs qui ont lieu actuellement au MDN. Nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons faire plus avec moins. Nous savons que l'augmentation de la dette et du déficit a rendu cela nécessaire. C'est un fait.

Nous savons que la dette se chiffrait à moins de 200 milliards de dollars en 1984, qu'elle est passée à 489 milliards en 1993 et qu'elle s'élève aujourd'hui à 550 milliards. Comme elle monte en flèche, nous devons de toute évidence examiner les dépenses de tous les ministères, y compris du MDN. Ce ministère, qui comptait 87 000 soldats, 34 000 civils et un budget de 12 milliards de dollars il y a à peine quelques années, s'est maintenant fixé des objectifs de 60 000 soldats, 20 000 civils et un budget de moins de 10 milliards.

• (1310)

Nous devons également examiner ce qui s'est passé au sein de la direction, au cours des cinq dernières années et demie. Nous avons découvert certaines choses très intéressantes qu'il convient de souligner ici.

Nous avons découvert que le bureau du sous–ministre a été entièrement rénové. Sa superficie a augmenté de 65 p. 100. Les rénovations ont coûté au moins 250 000 $ mais, selon les estimations, elles pourraient aller jusqu'à 500 000 $. Alors que certains soldats en campagne n'avaient même pas de casque et devaient utiliser du matériel vieux de 30 ou 40 ans, on faisait de pareilles dépenses au sein de la direction, ici, à Ottawa.

Pendant que, aux dires des médias, certains soldats se rendaient dans les banques d'alimentation, ce qui peut être vrai ou non, le traitement annuel du sous–ministre passait de 145 000 $ à 170 000 $. Le nombre de cadres supérieurs se multipliait. Le MDN est passé de quatre à huit sous–ministres adjoints, soit le double.

Il y a aussi d'autres questions que nous devrions examiner au sein de la direction, notamment les contrats dans le secteur immobilier. En 1991, le MDN a signé un bail de 25 ans pour occuper l'édifice Louis–Saint–Laurent, à Hull. Les paiements annuels étaient fondés sur la valeur négociée de la propriété, soit 73 millions de dollars. Deux évaluations ont été faites: la première s'élevait à 62 millions de dollars et l'autre, à 65 millions. Le vérificateur général a dit que le MDN avait insisté pour obtenir un bail à long terme, que le ministère des Travaux Publics avait ensuite négocié. Six mois après la signature du bail, le MDN a décidé qu'il n'avait pas besoin de ces locaux pour 25 ans. Le vérificateur général a qualifié cette attitude de manque d'égards pour l'économie. Personnellement, je dis que c'est un scandale et une perte de 8 à 11 millions de dollars.

Essentiellement, nous devons mettre en doute les décisions de ce genre qui viennent des hautes sphères du MDN. Nous devons demander des explications au sujet du démantèlement des bases. Nous devons demander des explications au sujet des frais de déménagement dont, je sais, nous allons parler plus tard aujourd'hui. La question la plus importante est bien sûr celle du Régiment aéroporté. Un régiment fier. Un exemple frappant d'une mauvaise gestion.

Si seulement nous avions agi plus tôt. Si les haut gradés avait su qu'il y avait des problèmes de discipline et avaient fait quelque chose pour les régler, je ne crois pas que ce qui est arrivé et dont nous avons tous honte serait arrivé. Si l'on n'avait pas essayé de dissimuler l'affaire, le public aurait pardonné et aurait compris. Mais étant donné la façon dont l'affaire a été menée, le public n'a pas compris et le régiment n'existe plus aujourd'hui.

Nous devons parler aussi du style de vie somptueux du sous–ministre, qui a un chauffeur payé 60 000 $ par an. Nous devons parler des fleurs destinées aux femmes des généraux. Et aussi des déjeuners deux fois par semaine aux frais des contribuables. Nous devons parler des multiples voyages et missions militaires effectués à l'étranger par les membres du cabinet du sous–ministre. En fait, nous devons examiner beaucoup de questions. Ceux qui ont assisté aux audiences savent pourtant qu'il n'a été répondu à aucune.

Nous devons examiner toutes ces questions et déterminer qui est responsable d'une grande partie de ces problèmes. Nous avons eu un sous–ministre qui était prêt à dire qu'il n'était responsable de rien et que tout était de la faute des politiciens; qu'il n'était responsable d'aucune décision bien qu'en cinq ans et demi, il ait eu six ministres. Si ce n'était pas lui qui menait, je ne vois pas comment on pouvait tenir ces six ministres responsables de quoi que ce soit. Si le grand chef refuse d'accepter la moindre responsabilité, ce n'est pas étonnant que nous soyons dans un tel pétrin.

Les exemples ne manquent pas. Il y a Micheline Clairoux qui a été engagée comme directrice de la gestion des installations. Elle est très controversée à ce poste et nous pourrions en dire beaucoup à son sujet.

• (1315)

Pour terminer, parlons du moral à la défense. En 1993, une enquête a révélé que le niveau d'insatisfaction parmi les employés du MDN était tel qu'il justifiait qu'on prenne immédiatement des mesures correctrices. Un des enquêteurs a dit que si le ministère de la Défense était une entreprise privée, il y aurait longtemps qu'il aurait fait faillite.

En décembre 1994, le colonel Oehring a écrit un rapport révélant à quel point le désespoir et le sentiment d'avoir été abandonné étaient courants au sein des troupes canadiennes. Un rapport de la main du brigadier–général Jeffries, qui vient d'être publié, dit essentiellement la même chose. Tous deux rejettent la responsabilité de la situation sur la détérioration du commandement supérieur. Jeffries ne mâche pas ses mots. Il dit qu'au sein de la hiérarchie de la défense, les motifs politiques et l'ambition professionnelle ont remplacé le sens du commandement et il prédit qu'une crise de confiance, qui paralysera la chaîne de commandement, est sur le point d'éclater. Je dirais que ces accusations sortant de la bouche de personnes respectables sont accablantes.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Madame la Présidente, j'ai trouvé que le député de Red Deer se répétait passablement. Il a cité une kyrielle d'articles de presse que nous connaissions tous déjà. Je ne lui ferai pas l'honneur de commenter cet aspect de son intervention.

Je suis cependant très déçu qu'il profite de ce débat pour critiquer à la Chambre un fonctionnaire dont la réputation et la compétence sont remarquables. Je ne crois pas que le moment soit bien choisi pour cela. Le rôle joué par toutes les personnes impliquées dans les événements survenus en Somalie sera examiné en détail dans le cadre de l'enquête. Je suis sûr que le député le sait, et je regrette qu'il ait utilisé le débat à une autre fin.

Le troisième parti ne peut pas tout avoir. Il ne peut pas changer d'avis soudainement sur ce qu'il veut avoir. Il veut réduire le déficit à zéro, mais il ne veut pas que les compressions touchent le ministère de la Défense.

Le Parti réformiste veut qu'on tienne une enquête après le dernier procès en cour martiale. Quand le ministre de la Défense a convoqué une conférence de presse le lendemain du jugement, le député s'en est plaint parce que le sous–ministre de la Défense, qui est devenu notre ambassadeur aux Nations Unies, témoignait le même jour au Comité des affaires étrangères.

Le troisième parti ne peut pas tout avoir. S'il demande quelque chose et que le gouvernement accède à sa demande, il peut dire qu'il a fait du bon travail en tant que parti d'opposition, mais il ne doit pas en demander plus. Il ne doit pas reprocher au gouvernement de faire ce qu'il lui a demandé de faire.

Le Parti réformiste a réclamé une enquête sur les événements survenus en Somalie, une enquête aussi approfondie que possible, menée par trois éminents Canadiens jouissant d'un large mandat. Mais voilà qu'il en veut encore plus. Puis il se plaint des excès de bureaucratie et de la baisse du moral. C'est très bien de faire enquête; ça peut donner des résultats extraordinaires. Les enquêtes ne sont toutefois pas très bonnes pour le moral quand elles sont en cours.

M. Mills (Red Deer): Madame la Présidente, le sous–ministre a dit que tout était honorable, mais je pense qu'il y a pas mal de gens qui ne sont pas tout à fait de cet avis. La preuve, c'est que nous avons besoin d'une enquête.

En ce qui concerne le jour où elle a été annoncée, j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi il fallait que ce soit à dix heures du matin, précisément au moment où nous interrogions le sous–ministre. Pourquoi pas à 15 heures, tout de suite après la période des questions? C'est le principe de la chose, il faut que tout apparaisse comme étant au–dessus de tout soupçon.

M. Mifflin: Madame la Présidente, c'est parce que le ministre était pressé de répondre aux partis d'opposition.

M. Harper (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Les questions et observations sont adressées à la Présidence, pas à la personne qui pose les questions ou fait les commentaires. S'il reste du temps, je vous demanderais de l'accorder au député de Red Deer pour d'autres questions et observations.

M. Mifflin: C'est de ça qu'il est question. Je voudrais répondre aux commentaires de mon collègue de Red Deer.

• (1320)

L'annonce a été faite à dix heures parce que c'était la première occasion pour le ministre, après la décision des cours martiales, de déposer l'avis d'enquête, et la conférence de presse a eu lieu immédiatement après de façon à répondre à ce que l'opposition et le troisième parti voulaient. C'est ça la réponse à la question.

M. Mills (Red Deer): Madame la Présidente, je voulais dire que la plupart du temps, les conférences de presse sont tenues après la période des questions. Je ne comprends pas pourquoi il a fallu que ce soit à dix heures le matin même où le sous–ministre comparaissait devant le comité. Pour moi, c'est tout à fait anormal. C'est ça que j'essayais de dire, cela donne une mauvaise impression.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Madame la Présidente, je rappelle au député de Saanich—Les Îles–du–Golfe, qui parraine la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, qu'il y a quelques années, nous avions invité un comité de parlementaires de l'OTAN à visiter la base de Baden–Baden, dont le député était alors commandant. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le député nous avait alors présenté un exposé. C'est maintenant à mon tour de donner un exposé au député et ancien commandant de la base de Baden–Baden.

Le député propose à la Chambre une motion vraiment fourre–tout. J'ai lu toute la documentation concernant l'enquête qui commencera bientôt et je crois qu'elle est aussi très exhaustive. Aujourd'hui, nous devons penser strictement au problème à l'étude et à ses répercussions.

J'ai été un partisan enthousiaste des militaires du Canada tout au long de ma vie politique et même avant, puisque j'ai enseigné à une base du MDN et je connais les familles de militaires. D'anciens élèves viennent encore me voir avec leurs enfants et même avec leurs petits–enfants, ce qui me fait d'ailleurs comprendre que le temps passe.

Cependant, la motion dont la Chambre est saisie concernant l'enquête me fait aussi penser au battage dans les médias au sujet de l'incident de la Somalie et, dernièrement, du Régiment aéroporté. Cela me rappelle aussi le traitement très suspect que le quartier général de la défense a accordé à l'incident de la Somalie quand il s'est produit.

Il y a exactement deux ans, j'ai subi une chirurgie à coeur ouvert; je n'étais absolument pas au courant de ce qui se passait. Par contre, je sais fort bien ce qui se passe aujourd'hui. On punit la communauté militaire canadienne pour des incidents particuliers, sans tenir compte du rôle qu'elle ne cesse de remplir depuis des années. Il n'y a pas que les militaires qui sont visés, mais tous les Canadiens.

Il est temps que chacun d'entre nous à la Chambre et au Canada, y compris les journalistes, se rappelle ce que signifie la communauté militaire canadienne pour le pays et, en fait, pour le monde entier. Nous n'avons pas été les courtiers du pouvoir, mais nous avons certainement été les courtiers de la diplomatie, des agents de communication à l'échelle internationale. Si, en tant que Canadiens ou membres des médias, nous continuons à diminuer et blâmer notre communauté militaire, le Canada perdra une richesse qu'il lui faudra des années à reconstituer.

• (1325)

Le Canada a joué un rôle positif dans bien des conflits autour du monde. Le moment est bien choisi. Étant donné que l'armée est traduite en justice et condamnée par les médias canadiens, car c'est bien ce qui s'est produit, les médias ont condamné les militaires, le temps est venu pour nous d'examiner l'envers de la médaille et d'étudier toutes les répercussions que cela peut avoir sur notre pays et sur chacun des Canadiens.

Le ministre a mentionné à maintes reprises la chaîne de commandement. Je veux que l'ensemble de la chaîne de commandement soit analysé dans le cadre de l'enquête qui aura lieu. Je veux que les hauts dirigeants du ministère de la Défense viennent témoigner et répondre à nos questions.

Je me souviens à quel point j'étais déçu, il y a deux ans, lorsque je regardais le débat à la télé de ma chambre d'hôpital, de ne pas pouvoir être présent à la Chambre des communes pour défendre des gens qui le méritaient. Je parle de la majorité des troupes canadiennes qui n'ont rien fait de mal, qui ont simplement effectué leurs tâches, mais qui sont devenues des victimes de la campagne de détraction qui avait cours. Je crains que la même chose se produise de nos jours.

Le comité d'examen de la défense s'est penché sur les questions mentionnées dans la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le comité a parlé du moral des troupes et des quartiers généraux de la défense. Dans le choix des questions qu'il a abordées, le comité a visé juste. Certaines de ces questions sont reprises dans le livre blanc. J'imagine qu'elles continueront d'être analysées et examinées de près.

J'ai parlé de notre réputation sur la scène internationale. Je tiens à dire que le Canada n'est pas un État militaire. Nous le savons tous et les Canadiens le reconnaissent. Cependant, il peut le devenir si le besoin s'en fait sentir, comme il l'a déjà fait par le passé.

Ce que je tiens à dire au sujet du Régiment aéroporté, c'est que beaucoup de ses membres sont sans reproches et qu'une poignée seulement sont à blâmer. L'information diffusée dans tout le Canada par les médias lui a fait beaucoup de tort en insistant sur ses aspects négatifs et en négligeant ses aspects positifs. C'est vraiment ce qui a lancé toute l'affaire.

En 1974, le Régiment aéroporté canadien était en mission de maintien de la paix à Chypre. La situation était très tendue là–bas, à cette époque. Le Régiment aéroporté a joué un rôle essentiel à bien des égards.

Il a réussi à évacuer 386 touristes du Ledra Palace Hotel en dépit des coups de feu sporadiques qui étaient tirés, puis il a occupé l'hôtel et l'a neutralisé. Il a réussi à évacuer 50 habitants du secteur du Haut–commissariat du Royaume–Uni et cela, sous les coups de feu. Il a préservé, sous un feu nourri, l'intégrité de la zone de confrontation de la ligne verte. Il s'agit ici de la ligne qui sépare les deux adversaires.

Il a aidé le commandant, le DCOS et les forces des Nations Unies à Chypre à obtenir le cessez–le–feu à l'aéroport de Nicosie, puis il a occupé et neutralisé cet aéroport. Comme l'a dit mon collègue, c'est le Régiment aéroporté canadien, ce sont les Forces armées canadiennes qui ont alors stoppé l'avance des Turcs. En protégeant le camp de base Kronborg de l'ONU, il a sauvé la vie de deux Canadiens sous le feu des combattants. Il a accueilli 600 réfugiés au camp des Casques bleus. Il a contribué à trouver et à ramener 86 Canadiens qui étaient coincés dans diverses parties de l'île.

• (1330)

Il a contribué à secourir et à protéger 200 000 réfugiés dans le cadre de l'effort total des Nations Unies à Chypre.

Les pertes canadiennes, entre le 15 juillet et le 10 septembre 1974, se sont établies à 2 morts et 19 blessés.

Au cours d'opérations à caractère humanitaire, il s'est porté au secours du Haut–commissariat du Royaume–Uni et de l'ambassade du Canada et, par deux fois, il est allé prêter main–forte à l'ambassade des États–Unis. En 1974, l'ambassadeur des États–Unis avait été tué dans sa propre ambassade dans ce conflit local. Tous les autres membres du personnel avaient toutefois été sauvés par les Canadiens.

Il y a de nombreux autres incidents, trop nombreux pour être énumérés, qui montrent le rendement exceptionnel du Régiment aéroporté à Chypre. La plupart de ces opérations ont été exécutées pendant que nos soldats étaient pris entre deux feux.

Je veux donner à la Chambre d'autres exemples du travail accompli par les Forces canadiennes. C'est sur cela que porte le débat aujourd'hui et c'est pourquoi je mets l'accent là–dessus. Ne profitons pas de ce débat pour détruire, mais bien pour corriger ce qui ne va pas et pour faire ressortir les choses utiles et positives qui ont fait et qui continueront de faire la réputation de nos Forces canadiennes.

Voici une lettre adressée au commandant des Forces canadiennes en Somalie:

> Au nom des membres et des partisans du Congrès de la Somalie unifiée en général et des habitants de la région de l'Hiran en particulier et en mon nom personnel, je veux vous exprimer à vous et, par votre intermédiaire, aux membres de vos forces qui ont servi en Somalie, particulièrement dans la région de l'Hiran, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude pour les services humanitaires que vous avez rendus aux habitants de cette région.
>
> Veuillez aussi remercier, au nom des habitants de la région de l'Hiran et en mon nom personnel, le gouvernement du Canada et le beau peuple canadien pour le travail que leurs forces ont fait ici. En fait, les habitants de la région de l'Hiran ne connaissaient rien du Canada avant que vos forces arrivent à Belet Uen, et je veux que vous sachiez que tous les enfants de la région de l'Hiran écrivent le nom du Canada au charbon sur les murs de la ville.
>
> En outre, nous avons reçu un nombre incalculable d'appels d'habitants de la région qui désiraient que vous restiez. Cela montre bien à quel point la population de l'Hiran était satisfaite de votre travail dans la région et de l'aide humanitaire que vous lui avez apportée.
>
> Dans les autres régions de la Somalie, où étaient postées les troupes de l'ex–UNITAF, maintenant celles de l'ONUSOM, la population ne nous a transmis que des plaintes.

Le Canada a fait plus que sa part. J'ai ici une lettre de responsables d'écoles de la région qui remercient très chaleureusement les Canadiens d'avoir construit des écoles primaires et secondaires et d'avoir aidé les enseignants et les agriculteurs. Tout est ici, écrit par les Somaliens et adressé aux Canadiens. Ce ne sont pas là des coupures de journaux qui ont été recueillies aujourd'hui même et seulement pour le débat d'aujourd'hui.

• (1335)

Un comité de l'éducation de l'Hiran déclare:

> Nous ne pouvons pas oublier les Forces canadiennes qui sont venues de si loin pour aider notre peuple en lui apportant une aide humanitaire et la sécurité. Les Forces canadiennes, en plus, de réparer des écoles, assurent maintenant la sécurité en Hiran.
>
> Nous sommes éternellement reconnaissants aux Forces canadiennes pour tout ce qu'elles ont fait pour redonner l'espoir, en plus de partager des responsabilités avec notre collectivité, surtout les étudiants et les enseignants.

Je rappelle à la Chambre et à tous les Canadiens que pendant les audiences de la cour martiale et pendant l'enquête qui a été entreprise, il ne faudra jamais oublier ce que nos militaires ont fait pour livrer une aide humanitaire et pour instaurer la paix dans le monde. Il ne faut pas accepter le message négatif dont on nous rebattra les oreilles jour après jour. Agissons de façon responsable.

Je tiens à citer un extrait d'une lettre du général Johnston, le commandant du corps des Marines américains en Somalie:

> Au début, les Forces canadiennes avaient peu de véhicules et effectuaient beaucoup de leurs opérations à pied et dans des conditions climatiques très éprouvantes. Les températures oscillaient le plus souvent autour de 100 degrés Fahrenheit et le sable que le vent soulevait constamment constituait un défi pour les meilleurs des soldats. J'étais donc impressionné par le degré élevé de motivation et de professionnalisme manifesté lors de ces premières opérations. Une fois que les véhicules canadiens furent arrivés, le régiment a commencé à étendre ses opérations aux limites de la zone qui leur avait été confiée, en combinant longues patrouilles offensives, postes d'observation et vols de reconnaissance en hélicoptère.
>
> En tant qu'officier d'infanterie, j'ai été très impressionné par l'habileté avec laquelle ils ont effectué leurs opérations. La zone de Belet Uen a été une zone d'opération difficile en partie à cause de la proximité immédiate d'importantes unités de milice de trois des plus puissants leaders de faction et à cause de la proximité de la frontière éthiopienne.

Nous devons nous rappeler les défis auxquels nos militaires faisaient face à ce moment–là.

Nos effectifs et nos capacités militaires comptent parmi les plus grandes valeurs que possède notre pays. Comme dans n'importe quelle organisation, il y aura des mesures correctives à prendre de temps à autre. Il ne faut pas pécher par excès de zèle. Ne détruisons pas notre histoire passée. Ces militaires ont été les valeureux soutiens de notre image autour du monde et ici au pays.

J'ai parlé de nos bonnes relations au plus fort de l'affaire du Régiment aéroporté. J'ai été interviewé au réseau Newsworld par Norm Perry. Tout le monde connaît Norm Perry. J'ai parlé des relations excellentes qui existaient à Petawawa, dans ma ville, entre les civils et les militaires et j'ai dit comment cela se traduisait dans le secteur des loisirs et dans celui des affaires, entre autres.

Il m'a demandé: «Êtes–vous en train de me dire que les gens de Petawawa approuvent ce qui s'est passé en Somalie? Essayez–vous de me faire croire que les gens de Petawawa approuvent les rituels d'initiation?» J'ai été sur le point de dire à Norm Perry, reporter d'expérience qui aurait dû être plus avisé, que c'était la question la plus stupide qui m'ait jamais été posée en 30 ans de vie publique.

• (1340)

Les habitants de Petawawa n'approuvent pas plus ce qui s'est passé que n'importe quel autre Canadien. Je ne veux pas qu'on montre ma localité du doigt à cause de cet incident. Je veux qu'elle soit considérée comme une collectivité qui approuve tout ce que les militaires font de bien dans le monde entier, tout leur travail d'entraînement et leur long apprentissage de la discipline. Celle–ci est très importante dans les forces. C'est un important élément de la formation. Il ne faut pas oublier que ces soldats

sont appelés à intervenir dans les situations difficiles qui se présentent un peu partout dans le monde.

Que l'enquête suive son cours, mais elle ne doit pas épargner les quartiers généraux. Les dirigeants doivent eux aussi répondre aux questions. Nous parlons de chaîne de commandement. Il faut la passer en revue du haut en bas. Que cela serve de mesure corrective, mais revenons ensuite aux éléments positifs et rappelons–nous que les Canadiens ont fait de grandes choses par le passé. Encourageons les militaires à poursuivre dans cette voie. Ne les détruisons pas à l'occasion d'un seul incident.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de ses observations. Il a toujours été un fervent et passionné défenseur des militaires. Je le répète, j'appuie son affirmation suivant laquelle nos militaires font de l'excellent travail.

Je voudrais souligner au député que s'il est vrai que la condamnation des médias a indubitablement contribué au démantèlement du Régiment aéroporté, il reste que les rapports auxquels j'ai fait allusion ne venaient pas des médias, mais de commandants, de bons commandants. J'ai mentionné le nom du général Jeffries, qui a dit que non seulement lui, mais tous les commandants, croyaient qu'il y avait un problème de leadership, que le manque apparent de préoccupation des chefs pour leurs troupes était un problème.

Dans le cas du rapport du colonel Oehring, du quartier général des forces terrestres, il ne s'agit pas d'un rapport qui reflète l'opinion de quelques–uns. C'est un rapport qui reflète l'opinion de militaires d'un bout à l'autre du pays. Il a constaté un problème de leadership. Les médias ont certes joué un rôle, mais ils ne sont pas l'unique cause.

En ce qui concerne le Régiment aéroporté, je voudrais également souligner au député que ce ne sont pas les médias qui ont démantelé le régiment. C'est le ministre de la Défense nationale du gouvernement libéral qui l'a fait.

Le député a dit qu'il ne fallait pécher par excès de zèle. Je voudrais lui proposer de voir les choses sous l'angle suivant: si j'avais été le ministre de la Défense, j'aurais attendu de connaître tous les faits avant d'agir.

Le député a fait remarquer que certaines des recommandations du comité mixte spécial ont été adoptées par le gouvernement. Je suis d'accord avec lui là–dessus. Cependant, un certain nombre de suggestions, que je considère comme excellentes, n'ont pas été retenues.

Si le but de la manoeuvre est de remédier à des problèmes, comme le député l'a souligné, ce dernier ne croit–il pas que c'est justement ce que tente de faire cette motion? Nous essayons de démontrer qu'il faut mettre sur pied un mécanisme permanent pour étudier ouvertement et en profondeur ce qui ne va pas au ministère de la Défense nationale. Si tout va bien, disons–le et laissons les médias s'en occuper. Toutefois, si quelque chose ne va pas, il faut trouver le problème et y remédier.

M. Hopkins: Madame la Présidente, je ne sais pas pourquoi le député a mentionné le rapport du général Jeffries. Je ne l'ai pas mentionné et je n'en ai certainement pas parlé dans mes commentaires. Je suis désolé s'il a mal interprété mes remarques à cet égard.

Comme je l'ai dit dans mon discours, il y a toujours des mesures correctives à prendre. Certaines ont été prises et continuent de s'appliquer. C'est là la ligne de conduite suivie. Toute organisation qui ne se corrige pas constamment quand des problèmes se posent est vouée à l'échec. Dans mon esprit, il ne fait pas l'ombre d'une doute que ces problèmes seront réglés. J'aimerais que le comité de la défense poursuive ses travaux sur ce sujet. Les députés bien au fait des questions militaires ont un rôle à jouer à cet égard.

• (1345)

Permettez–moi de clarifier quelque chose à l'intention du député, à propos de l'émission de télévision *Shirley* qui est produite à Toronto. Des gens ont été invités à participer à cette émission durant la crise qui a ébranlé le Régiment aéroporté. L'émission a pris l'allure d'un dénigrement en règle des forces armées. La personne responsable de l'émission a d'ailleurs dit que les militaires avaient été invités à participer à l'émission, mais qu'ils avaient visiblement décliné l'invitation puisqu'ils n'étaient pas présents.

C'est tout à fait injuste envers les militaires canadiens. Tous les députés et les Canadiens savent pertinemment que des militaires en uniforme ne peuvent participer à des émissions de télé pour y exprimer leur opinion sur des questions militaires. Cela ne s'inscrit pas dans la tradition canadienne et ne respecte pas les règles du jeu.

Cette personne a commis une grave injustice envers nos militaires, tout comme Norm Perry lorsqu'il m'a posé cette question sur ma ville natale de Petawawa. Je ne les laisserai pas l'oublier. Je ne laisserai pas la SRC l'oublier. On reproche parfois aux politiciens de ne pas se défendre et de ne pas parler franchement. Quand nous voyons quelque chose de condamnable, même si cela porte parfois préjudice à notre image, je crois que nous avons la responsabilité de présenter aux gens la réalité telle qu'elle est, qu'il s'agisse des Norm Perry, des Shirley ou de n'importe qui d'autre. L'honnêteté, c'est l'honnêteté, et c'est cette valeur qu'il faut inculquer.

Le CRTC ne leur a pas accordé une licence pour qu'ils soient malhonnêtes et qu'ils communiquent de fausses informations à la population canadienne. Ils devraient parler des deux côtés de la médaille, des aspects positifs comme des problèmes. C'est là où tout a déraillé. En Somalie, le côté positif a été oublié. Les médias d'un océan à l'autre ne se sont intéressés qu'aux problèmes. C'est cela que je veux faire ressortir. Je sais que le député est impartial et qu'il acceptera cette explication.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon collègue. Je dois dire que j'ai connu le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke bien avant de faire de la politique. Je ne connais pas tous les députés, mais je dois dire qu'il est l'un de ceux qui défendent

le plus énergiquement les membres des Forces canadiennes, et il a toujours été connu pour le faire. Tous les députés feraient bien de prêter attention à ses sages réflexions.

C'est à cause de cette réputation que je voudrais poser une question au député. Comme nous avons fait partie du comité spécial mixte chargé d'étudier la politique de défense, que pense–t–il de l'état du moral et du leadership dans les Forces canadiennes?

M. Hopkins: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question et de ses aimables propos. Ce n'est pas tous les jours qu'on reçoit des compliments semblables. Je les prends pendant qu'ils passent.

Au comité d'examen de la politique de défense, dont le député et moi faisions partie, nous avons examiné la question du moral des forces. Je crois que les problèmes de moral ont une cause économique. Nous avons notamment entendu parler des problèmes qui se posent dans les grades inférieurs à cause de la rémunération. Nous avons aussi entendu parler de problèmes réels qui tiennent au manque de matériel. Je puis dire à mon collègue, ainsi qu'à tous les autres députés, que, depuis que je siège aux Communes, les militaires ont toujours dit qu'ils manquaient de matériel ou que celui–ci n'était pas adapté aux besoins.

• (1350)

Cela est en train de changer. Par exemple, nous avons des navires ultramodernes que nous avons d'ailleurs pu visiter et sur lesquels nous avons une bonne information. Nous avons appris en Bosnie qu'il faut moderniser nos véhicules blindés de transport de troupes. En fait, il nous en faut de nouveaux. Le comité s'est dit tout à fait en faveur, comme le député le sait.

Nous avons été tout aussi favorables sur d'autres questions comme celles des casques et des gilets pare–balles. Nous avons tenu compte du point de vue des gens sur le terrain et non de gens venus témoigner devant le comité ici sur la colline du Parlement. Nous nous sommes déplacés avec les militaires pendant quatre jours. Nous avons dormi dans les mêmes quartiers qu'eux. Nous avons mangé avec eux. Nous nous sommes déplacés dans les véhicules du personnel avec eux. Des députés des deux côtés de la Chambre ont eu cette chance–là.

C'était très important parce que cela a convaincu les membres du comité que si nous demandons à nos troupes d'aller dans des situations difficiles, qu'il s'agisse de difficultés culturelles ou de la haine que les soldats doivent affronter dans leurs missions des Nations Unies, il faut leur donner l'équipement nécessaire pour qu'elles puissent exercer leurs fonctions.

Je suis convaincu que le secrétaire parlementaire sera, de façon générale, d'accord avec moi, que nous faisions l'unanimité au comité pour ce genre de chose. Les membres du comité ont bien travaillé ensemble et j'estime que le rapport est sûrement l'un des meilleurs qui aient été présentés à la Chambre sur des questions relatives à la défense, non seulement maintenant, mais dans le passé également.

J'invite les membres du comité à appuyer la tenue d'autres séances du comité dans l'avenir parce que, comme je l'ai déjà dit, nous devons continuer de discuter des problèmes qui se posent, de prendre des mesures correctives et de faire des recommandations. Nous avons fait de nombreuses recommandations dans ce rapport. Une bonne partie d'entre elles figuraient déjà dans le livre blanc présenté par le gouvernement.

Je voudrais simplement faire remarquer au député qui a saisi la Chambre de cette motion aujourd'hui que tout cela fait partie du scénario. Un comité présente un rapport, nous nous réunissons pour entendre des témoins et nous convenons qu'ils ont des problèmes. Ensuite, nous passons à la rédaction d'un rapport et faisons des recommandations, que le gouvernement accepte. En outre, je suis convaincu que nombre d'entre elles seront étudiées et mises en oeuvre dans l'avenir.

Je voudrais remercier le secrétaire parlementaire, avec qui ce fut un plaisir de travailler à la rédaction du rapport. Il est bien informé. Nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir compter sur un amiral à la retraite. Le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe est un colonel à la retraite. Je dois dire au secrétaire parlementaire que j'étais. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais vous avez dépassé votre temps de parole.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période de questions et commentaires étant terminée, nous reprenons le débat avec l'honorable député de Shefford.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Madame la Présidente, si j'ai bien compris, je pourrai terminer mon discours après la période des questions orales.

Aujourd'hui, comme chaque fois que je me lève en Chambre d'ailleurs, je pense aux citoyens de la circonscription de Shefford qui m'ont élu. En effet, ces gens–là nous font confiance et lorsque nous prenons la parole en cette enceinte, c'est au nom des personnes qui nous ont élus que nous le faisons.

• (1355)

Le 21 mars, le ministre de la Défense annonçait la création d'une commission chargée de faire enquête et de faire rapport sur le fonctionnement de la chaîne de commandement, le leadership, la discipline, les opérations et les décisions des forces canadiennes ainsi que les mesures et les décisions du ministère de la Défense nationale quant au déploiement des forces canadiennes en Somalie.

Aujourd'hui, nous débattons en cette Chambre d'une motion qui a été présentée par mon collègue de Saanich–Les Îles–du–Golfe, et je lis la motion:

> Que la Chambre condamne le gouvernement du fait que celui–ci n'a pas ordonné une vaste enquête publique avec le mandat d'étudier pourquoi le gouvernement n'a pas obligé les dirigeants au ministère de la Défense nationale à rendre compte des lacunes en matière de contrôle et de commandement, de la baisse du moral et de la prise de décisions qui ont amoindri ou n'ont pas amélioré la situation de la défense du Canada.

Article 31 du Règlement

Pour le commun des mortels, il s'agit d'abord de se demander quelle est la différence entre ces deux positions. Le ministre nous a annoncé la création d'une commission qui discutera essentiellement du problème de la Somalie et du Deuxième régiment aéroporté. La motion présentée par mon collègue, elle, veut élargir cela à toute la Défense et nous permettre d'en débattre ici. Comme vous le savez, le moral des militaires de la Défense nationale est à son plus bas et cela est dû au fait que les Canadiennes et les Canadiens perdent de plus en plus confiance dans les personnes qui font partie de la défense.

Lorsque nous parlons des personnes dirigeantes à la Défense, on ne pense pas aux simples soldats. Ce ne sont pas ces personnes–là qui prennent les décisions, mais au contraire, nous pensons à ceux qui prennent les décisions, à ceux qui dirigent.

Le Président: Cher collègue, vous allez reprendre la parole à 15 heures, après la période des questions orales. Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord, Lib.): Monsieur le Président, en 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 22 mars Journée mondiale de l'eau, événement annuel pour nous sensibiliser à l'importance et à la valeur de l'eau dans nos vies quotidiennes.

Les Canadiens et les Canadiennes pourraient facilement réduire du tiers leur consommation actuelle d'eau. Nous devons revenir à l'essentiel, car l'eau est le service public qui est le plus vital pour notre santé et notre prospérité économique.

[*Traduction*]

L'utilisation rationnelle de l'eau exige l'engagement complet et l'entière coopération de tous les consommateurs d'eau. «Eaucan», une organisation sans but lucratif qui a son siège social à Ottawa, et plusieurs partenaires ont montré leur engagement en organisant la Journée mondiale de l'eau et en sensibilisant la population à utiliser cette ressource avec sagesse.

Au Centre Eaton de Toronto, le dévoilement d'un jeu d'eau interactif unique, la caravane bleue Eaucan, marquera le lancement des activités de cette année. La caravane se rendra aussi à Vancouver et à Montréal, pour présenter ses messages encourageant la population à utiliser l'eau avec sagesse, et elle terminera sa tournée à Ottawa, du 3 au 9 mai.

[*Français*]

LA VENTE DE CF–5 CANADIENS

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, lundi dernier, suite à une question posée par mon collègue de Red Deer, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale confirmait qu'effectivement, le Canada négociait actuellement avec la Turquie pour la vente d'avions de chasse CF–5 mis au rancart à la suite du dépôt du dernier Livre blanc sur l'examen de la politique de défense.

• (1400)

Sachant que les règles de contrôle des exportations canadiennes spécifiques à la technologie d'armes de guerre relèvent du ministère des Affaires étrangères, quelle assurance le gouvernement peut–il donner à la population canadienne et québécoise que ces avions de chasse canadiens ne seront pas utilisés contre des populations civiles, comme c'est actuellement le cas des offensives turques contre les populations kurdes aux frontières de l'Irak?

* * *

[*Traduction*]

«SALMO MAKES CENTS»

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, on dit souvent que c'est dans les petits pots qu'on trouve les meilleurs onguents. Le dicton est certes vrai dans ma circonscription.

Salmo, une collectivité de 1 300 personnes enthousiastes, veut faire au Canada un cadeau spécial à l'occasion de sa fête. Après avoir remarqué que la Monnaie royale dépensait plus de dix millions de dollars par année pour remplacer les pièces d'un cent que les Canadiens thésaurisent, ces gens ont décidé de lancer un défi aux collectivités et aux clubs philanthropiques de tout le pays. Il s'agit de recueillir, par habitant, plus de kilos de pièces d'un cent qu'eux.

On a maintenant installé des boîtes à sous dans toute la province et ce sera chose faite, sous peu, dans d'autres provinces. Ces gens proposent que tous les sous recueillis soient ensuite envoyés à Ottawa, à l'occasion de la Fête du Canada, pour réduire notre dette nationale. Ce projet a attiré l'attention des habitants de toute la Colombie–Britannique et il prend de plus en plus d'ampleur.

Les gens de Salmo invitent tous les députés à plonger dans leurs pots, leurs buffets, leurs tiroirs et leurs tirelires pour recueillir, par habitant, plus de pièces d'un cent qu'eux.

Grâce à ce projet patriotique, non seulement on recueillera des millions de cents qui pourront servir à réduire la dette, mais on économisera également une partie importante des dix millions de dollars que la Monnaie royale doit dépenser pour remplacer les cents que les gens thésaurisent.

Salmo, une petite ville synonyme de gros sous.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est un pays d'immi-

grants où règne la tolérance. Toutefois, le commissaire canadien des droits de la personne, Max Yalden, a dit cette semaine aux Canadiens qu'il semblait s'être créé un courant d'intolérance à l'égard de l'immigration et de la transformation démographique du Canada.

Je dois demander à mes collègues de ne laisser aucune action ternir l'excellente réputation mondiale du Canada, comme pays qui rayonne par la tolérance et la compassion. N'attisons pas le feu qui gronde contre l'immigration, car, à la limite, il pourrait nous consumer tous et détruire notre bonne réputation.

À cet égard, je dois dire que la décision du gouvernement libéral de créer la Fondation canadienne des relations raciales arrive vraiment à point nommé.

* * *

[*Français*]

AMÉRICANA 1995

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de ses politiques, le Parti libéral s'est engagé à promouvoir et soutenir l'industrie environnementale au Canada afin qu'elle puisse explorer de nouveaux marchés, étendre ses activités et créer de nouveaux emplois.

Je suis heureux de vous annoncer qu'Environnement Canada saisit l'opportunité qu'offre l'événement Americana 1995 qui se tient actuellement à Montréal jusqu'au 24 mars justement pour permettre aux promoteurs de technologies environnementales, que nous avons financés par nos différents programmes, d'être mieux informés sur les mécanismes et les outils facilitant l'accès aux marchés internationaux.

De plus, nous avons prévu certaines activités afin de permettre à ces promoteurs de rencontrer les membres de la délégation internationale conviés à cet événement, afin qu'ils puissent promouvoir auprès de ces éventuels acheteurs leurs innovations technologiques.

Environnement Canada, Industrie Canada et le Bureau fédéral de développement régional sont partenaires pour cet événement.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois poursuit toujours son travail d'obstruction afin d'empêcher l'adoption rapide d'une loi qui permettrait de mettre fin à l'arrêt de travail dans le secteur ferroviaire.

Cette tactique de l'opposition officielle doit être dénoncée parce qu'elle laisse perdurer un conflit qui affecte directement des milliers de Canadiens et de Canadiennes, en plus d'engendrer des coûts économiques importants pour l'ensemble des régions du pays.

Peut–être devrions–nous rappeler au Bloc québécois son engagement, et je cite: «de présenter et de défendre à la Chambre des communes, le rapport de l'organisme Dignité rurale» rendu public le 16 juin dernier, et dont je vous cite un extrait: «Le lien ferroviaire n'est pas un privilège, mais bien un droit. C'est un outil essentiel au maintien et au développement des régions.»

C'est le temps, pour le Bloc, de respecter ses paroles et de débloquer son opposition à cette loi.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, le Canadien National s'est offert de pleines pages de publicité dans les quotidiens qui affirment que ses employés sont payés à ne rien faire.

Le Canadien National, fort de l'appui inébranlable du gouvernement fédéral et ce, depuis le début, utilise la pire démagogie pour arriver à ses fins, c'est–à–dire mettre fin à la grève et imposer des conditions de travail à la baisse. Plus celles–ci seront abaissées, plus le CN sera facile à privatiser, prétend–on. En fait, le fédéral veut renflouer ses coffres vides sur le dos des travailleurs du CN.

Une telle publicité démontre–t–elle la bonne foi et la volonté de l'employeur et du gouvernement libéral de régler le conflit? Pas du tout.

• (1405)

La publicité du CN, ce matin, affirme que nous ne sommes plus dans les années 1980 et que les conditions de travail de ses employés doivent changer.

En effet, en niant le droit de grève, en rejetant toute négociation et en imposant leurs conditions, le CN et le gouvernement libéral nous ramènent des générations en arrière.

* * *

[*Traduction*]

L'OPÉRATION VARSITY

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, demain matin, nous nous rappellerons qu'il y a 50 ans, le 24 mars 1945, le 1er bataillon de parachutistes canadiens réalisait sa dernière mission de temps de guerre en descendant en territoire ennemi dans le cadre de la grande attaque des alliés sur le Rhin pourtant très solidement défendu. Le bataillon était d'abord entré dans la bataille le Jour J, en Normandie. Il faisait alors partie de la 6e division aéroportée britannique.

Son assaut aérien sur le Rhin a été parfaitement réussi et l'un de ses membres, le caporal George Topham, a même été décoré de la Croix de Victoria.

Nous ne devons jamais oublier la bravoure de cette unité dynamique, parachutée au milieu de troupes ennemies qui défendaient désespérément leur terre natale.

Nos Canadiens aéroportés se sont gagné le respect et les coeurs de leur camarades en se joignant à une fraternité de soldats aéroportés qui transcendaient toutes les frontières du Commonwealth.

Article 31 du Règlement

Historiquement, l'opération Varsity a été la plus vaste et la plus victorieuse de toutes les opérations aéroportées. Elle est inscrite dans les décorations du drapeau du Régiment aéroporté canadien.

Demain matin, l'aube marquera l'anniversaire des parachutistes qui ont contribué énormément à hâter la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous tenons à leur transmettre nos plus sincères félicitations.

* * *

LA RÉSIDENCE MEADOWCROFT PLACE

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est, Lib.): Monsieur le Président, jeudi, la circonscription de Mississauga–Est que je représente a été le théâtre d'une tragédie.

Les flammes ont chassé les membres les plus vulnérables de notre société de Meadowcroft Place, une résidence pour personnes âgées située boulevard de la Constitution. L'incendie a coûté la vie à trois de mes électeurs, a nécessité l'hospitalisation de dix autres personnes et a entraîné le déplacement d'un plus grand nombre encore qui ne sont pas prêts d'oublier cette terrible expérience.

[*Français*]

Je demanderais à tous les députés de se joindre à moi pour exprimer notre sympathie aux familles de ces personnes âgées qui n'ont malheureusement pas survécu.

[*Traduction*]

Prompt rétablissement aux personnes blessées et nos meilleurs voeux à tous les survivants. Nos prières et nos pensées vont accompagnent.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, la décision du Bloc québécois de continuer à entraver l'adoption de la mesure législative qui remettrait en activité le réseau ferroviaire canadien est une preuve on ne peut plus manifeste que l'opposition officielle fait peu de cas de l'économie canadienne ou des conséquences que cette grève a pour les travailleurs et les travailleuses d'un bout à l'autre du pays.

Chaque jour, cette grève coûte à l'économie canadienne des dizaines de millions de dollars. Le port de Halifax, par exemple, a déjà perdu des millions de dollars puisque des navires sont détournés vers des ports américains comme New York. Les manoeuvres du Bloc québécois provoquent des mises à pied, des arrêts et des souffrances d'un océan à l'autre, y compris au Québec. Il faut que cela cesse!

J'exhorte les députés du Bloc à se rendre compte des répercussions de leurs manoeuvres sur l'économie canadienne. Leur effort persistant pour bloquer l'adoption de la loi ordonnant le retour au travail est la dernière preuve de leur indifférence à l'égard des voeux exprimés par les Canadiens, dont les bonnes gens du Québec.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire que je suis extrêmement déçu que les députés de l'opposition officielle et du NPD aient jugé bon de laisser les Canadiens courir à la catastrophe économique simplement parce qu'ils refusent de collaborer avec le gouvernement, qui tente d'éviter les conséquences désastreuses d'une grève nationale du rail.

On estime que cette grève pourrait coûter de 3 à 5 milliards de dollars au Canada.

Les députés doivent certainement comprendre que la loi de retour au travail que la ministre du Travail a déposée mardi est nécessaire. Même le président du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile déclare que l'opposition «n'a absolument aucun avantage à retarder l'adoption de la loi, ni aucune raison de le faire».

Étant donné les dégâts économiques que cette grève a déjà causés aux Canadiens, notamment aux bons citoyens de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Ouest, j'implore les députés d'en face de laisser de côté leur basse politique assez longtemps pour que nous puissions agir dans l'intérêt de leur électeurs et mettre immédiatement fin au chaos que provoque la grève nationale du rail.

* * *

[*Français*]

LE PORT DE MONTRÉAL

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une très grande satisfaction que l'opposition officielle a appris que le médiateur a réussi à rapprocher suffisamment les parties pour permettre le retour au travail au port de Montréal. Ce dénouement est un signe encourageant que ce conflit pourra se régler par la négociation.

Si la ministre du Travail avait nommé le médiateur plus tôt dans ce conflit, la grève aurait pu être évitée ou, à tout le moins, raccourcie considérablement. La lenteur de la ministre dans ce dossier démontre bien que le gouvernement néglige les intérêts économiques de Montréal. Le succès du médiateur dans le conflit du port de Montréal devrait inspirer la ministre du Travail.

• (1410)

La médiation peut avoir du succès lorsque les parties peuvent vraiment négocier. Il est antidémocratique et irresponsable de la part de la ministre d'imposer aussi rapidement l'arbitrage dans les conflits du rail et du port de Vancouver, sans permettre aux parties de bénéficier au préalable de la médiation.

[*Traduction*]

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, lorsque j'ai posé une question à la Chambre, hier, un député libéral m'a traitée de «salope». Le député s'est excusé à la fin des travaux, mais le mal était fait, et je n'ai pas eu l'occasion de répondre.

Je me demande si les députés se rendent compte que cette façon de nous comporter entre nous dégoûte la population qui nous regarde à la télévision. Ces attaques verbales puériles contre des députés pendant la période des questions à la Chambre visent à intimider ces mêmes députés pour qui cette période a été conçue. Cette attitude représente un manque de respect et un outrage à la Chambre. . .

Le Président: Je rappelle aux députés que cette question a été soulevée hier, à l'occasion d'un rappel au Règlement, et je croyais que l'affaire avait été résolue. C'est la raison de mon intervention.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, les habitants de la Saskatchewan, en particulier les agriculteurs, sont très inquiets des répercussions de la grève des cheminots sur leur capacité d'acheminer leurs produits au port.

Les agriculteurs de partout en Saskatchewan sont vraiment dégoûtés de voir que les députés néo-démocrates ont fait passer les intérêts des syndicats, qui sont leurs maîtres, avant les besoins des agriculteurs, qu'ils disent représenter, en refusant, lundi, de faire franchir rapidement toutes les étapes au projet de loi C-77.

En ce qui concerne les députés du Bloc, les agriculteurs ne sont pas surpris de les voir s'abaisser à de telles tactiques. Ils ont sûrement constaté que la forte croissance économique et l'excellent gouvernement assuré par le Parti libéral étaient en train de convaincre les Québécois de demeurer au sein du Canada. La grève des cheminots est alors arrivée, et ils ont compris qu'ils pourraient nuire à l'économie du Canada.

Les agriculteurs et les industries de la Saskatchewan ont besoin des chemins de fer. Sans un service ferroviaire efficace, les possibilités de croissance économique disparaîtront. Je demande à tous les députés de faire en sorte que le projet de loi franchisse les différentes étapes le plus rapidement possible.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, parmi les nombreuses traditions canadiennes que le budget libéral a abandonnées, en cours de route, mentionnons celle de l'équité.

Compte tenu des nouveaux frais de 975 $ qui sont imposés à tous les nouveaux immigrants et à tous les nouveaux réfugiés, en plus des frais actuels, une famille de quatre personnes aura à

payer 3 150 $ rien que pour entrer dans notre pays. Cette nouvelle forme de taxe d'entrée représentera un fardeau surtout pour les immigrants et les réfugiés de pays pauvres dont le revenu moyen est peu élevé.

Le Canada a besoin de nouveaux immigrants s'il veut maintenir sa population et sa base économique. Des études révèlent que les immigrants mettent plus d'argent dans les coffres de l'État, en impôts, qu'ils n'en retirent en services.

Avec cette nouvelle taxe discriminatoire, le gouvernement a créé un obstacle de taille aux nouveaux arrivants. Où est l'équité? Où est l'humanité?

Tous reconnaissent la nécessité de régler la dette que les anciens gouvernements libéraux et conservateurs ont créée, mais il est sûrement possible d'avoir un gouvernement qui soit plus frugal sans être plus méchant.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, voilà six jours aujourd'hui que les chemins de fer sont en grève. L'économie de l'Ontario est paralysée. Alors que nous sommes déjà dans une situation économique extrêmement précaire, nous perdons des millions de dollars par jour à cause de cette grève. À l'exception d'un de ses membres qui fait preuve de courage, le Bloc québécois agit d'une faon tout à fait irresponsable en permettant que cette grève se prolonge, sachant parfaitement le tort qu'elle est en train de causer.

Des millions de personnes peuvent remercier le Bloc et le NPD de cette grève inutile, parmi lesquelles les 2 500 membres du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile de l'usine Ford Canada, à St. Thomas, en Ontario, qui ont dû être renvoyés faute de pièces détachées, et les 3 900 membres du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile à Oakville et à Windsor, qui vont devoir travailler seulement à temps partiel pour la même raison. Soixante-dix mille personnes au moins, à Montréal et Toronto, qui doivent prendre le train pour se rendre à leur travail font face à de longs retards.

Si l'opposition officielle se moque de ce qui arrive à l'économie canadienne, les habitants de ce pays ne s'en moquent pas. Il est temps d'agir et d'agir vite.

* * *

[*Français*]

LE CHEF DU PARTI RÉFORMISTE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, nous aimerions féliciter Les éditions des Plaines de la communauté de Saint-Boniface, au Manitoba, d'avoir publié un livre sur le chef réformiste Preston Manning. Nous applaudissons l'initiative de cette maison d'édition d'avoir répondu à une demande de la part des Canadiens de langue française qui voulaient mieux connaître le chef réformiste et ses idées.

Au nom du chef réformiste, nous les remercions de leur objectivité et nous souhaitons à la communauté de Saint-Boniface, ainsi qu'à tous les francophones au Canada, une bonne lecture.

• (1415)

[*Traduction*]

Les éditions des Plaines nous ont dit qu'elles avaient donné suite à une demande de la part de Canadiens francophones et qu'elles sont heureuses que de plus en plus de francophones se montrent prêts à s'informer sur le Parti réformiste et sur son chef.

Nous souhaitons bonne chance à Annette St. Pierre et à sa maison d'édition et une bonne lecture à la communauté de Saint–Boniface et à tous les Canadiens francophones.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je suis convaincu que toute la Chambre se réjouit de voir que la nomination d'un médiateur dans le conflit du port de Montréal a porté ses fruits. Elle a en effet permis, ce matin, le retour au travail des employés, tout en laissant entrevoir une solution négociée.

Ma question s'adresse à la ministre du Travail. Compte tenu du succès de la médiation au port de Montréal, où les pourparlers duraient depuis plus de 25 mois, pourquoi le gouvernement s'entête–t–il à refuser au secteur du rail la médiation, doublée d'un retour au travail, comme le lui propose l'opposition officielle depuis lundi dernier?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, en tant que ministre du Travail, je suis très heureuse que le médiateur dans le dossier du port de Montréal ait réussi à faire en sorte que les parties s'entendent sur un retour au travail d'une façon volontaire, sans qu'aucune législation ne soit adoptée par ce Parlement. J'ose espérer que le médiateur arrivera aussi à une entente de négociation collective et que nous n'assisterons pas à un autre retrait des opérations dans le dossier du port de Montréal.

Quant au dossier des chemins de fer, cette étape est déjà passée. Nous avons déjà tenté d'en arriver à une entente avec les parties. Il y a eu une étape de conciliation, une autre étape avec un commissaire–conciliateur, une autre étape avec des fonctionnaires du ministère du Travail et même par la ministre elle–même pour que les parties en arrivent à une entente. Malheureusement, ce n'est pas le cas et nous devons agir.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je crois devoir rappeler que la ministre oublie de nous dire qu'il n'y a pas eu de médiation dans le conflit du rail et que la médiation dans le port de Montréal a fait des merveilles. La même recette devrait être employée dans le cas du secteur ferroviaire, ce qui éviterait une loi matraque.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Le gouvernement fédéral peut régler le conflit du rail dans l'heure qui suit s'il fait preuve de souplesse et de flexibilité et s'il consent à la médiation.

Dans ce contexte, comment la ministre du Travail explique–t–elle son refus de tout compromis, alors que l'Association des manufacturiers du Canada l'implore de faire preuve de flexibilité et de régler ainsi immédiatement le conflit du rail? Le gouvernement veut–il, oui ou non, régler ce conflit dans l'heure qui suit?

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, j'ose espérer que les deux parties veulent régler ce conflit dans l'heure qui suit. C'est à elles qu'appartient la responsabilité de régler ce conflit à court terme, ce qui empêchera le gouvernement d'agir. Mais si ce n'est pas le cas, nous devrons assumer nos responsabilités. Les conséquences économiques sont tellement grandes; d'un océan à l'autre, nous avons des pertes d'emploi, partout au pays. Nous nous devons d'agir.

J'implore le Bloc québécois de vraiment regarder la situation de façon très réaliste par rapport à ces pertes d'emplois que nous vivons à l'heure actuelle.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Tout le monde sait que le refus du gouvernement fédéral d'accorder la médiation aux travailleurs du rail, comme il l'a fait pour le port de Montréal, ne s'explique que par son intention de casser les syndicats pour obtenir plus d'argent quand il vendra le CN.

Le ministre ne voit–il pas que le CN sera bien moins vendable avec l'hypothèque que représentera un climat de relations de travail pourri, au lendemain d'une loi matraque?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le leader de l'opposition ne semble pas bien comprendre la situation.

Lorsque nous commercialiserons les opérations et les biens du Canadien National, nous ne braderons pas le CN. Les contribuables du Canada seront ceux qui bénéficieront de la commercialisation du CN.

• (1420)

C'est pourquoi nous voulons faire tout notre possible pour être sûrs que le CN soit une entreprise viable et compétitive et qu'elle survive, en tant que société ferroviaire, dans l'ensemble du pays. Évidemment, le leader de l'opposition n'est pas très intéressé à ce qui se passe dans l'ensemble du Canada.

* * *

[*Français*]

LA TURQUIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

L'aviation turque, appuyée par 35 000 soldats, pilonne depuis plusieurs jours le Kurdistan, au nord de l'Irak. Le Haut–Commis-

sariat de l'ONU pour les réfugiés s'est dit très préoccupé du sort des réfugiés civils kurdes. Pendant que Washington et Moscou ferment les yeux, l'Union européenne, elle, a sévèrement critiqué l'incursion turque.

La vice–première ministre peut–elle nous indiquer quelle est la position du gouvernement canadien à l'égard du comportement complètement inacceptable et répréhensible de cet allié militaire du Canada au sein de l'OTAN?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires étrangères, je veux informer la Chambre que ce qui se passe en Turquie inquiète passablement le Canada.

Nous croyons que tous nos alliés de l'OTAN, comme tout autre pays d'ailleurs, doivent respecter la procédure normale en matière de droits internationaux et respecter les autres pays. Le ministre s'occupe activement de cette question. Je crois qu'il a informé les autres membres de l'OTAN de cette position et que les discussions se poursuivent.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale peut–il nous dire si les négociations qu'il entretient actuellement avec les autorités turques sur la vente de sa flotte de 63 chasseurs–bombardiers CF–5 constituent la façon qu'a choisie le gouvernement canadien pour protester contre les attaques turques sur les minorités kurdes?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, il y a un certain nombre d'années, un protocole d'entente avait été signé entre le gouvernement de Turquie et le gouvernement du Canada sur la cession d'avions excédentaires, les CF–104, qui sont effectivement allés à la Turquie.

La Turquie a évidemment des besoins en matière de défense et magasine souvent auprès de différentes sources pour ce type de matériel. Les autorités turques ont su que nous avions un surplus d'avions de combat C–5 et elles se sont informées, mais aucune entente n'a été conclue.

Pour toute vente de matériel militaire excédentaire, nous avons établi clairement que les pays qui achètent notre matériel doivent se porter garants de l'usage qu'ils en feront et s'engager à ne pas transgresser les droits d'autres pays ni utiliser le matériel à des fins que le Canada n'approuverait pas.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, depuis le dépôt du budget en février, le président du Conseil du Trésor, le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique et les représentants du ministère des Finances ont tous prédit la suppression du déficit fédéral d'ici l'an 2000.

Comme le ministre des Finances n'a pas encore démenti ou confirmé publiquement ces prédictions, peut–il nous dire si, lors de sa rencontre d'hier avec les représentants de la Moody's, la société d'évaluation du crédit, il leur a annoncé une date cible pour l'élimination du déficit fédéral?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai dit hier aux représentants de la Moody's, c'est ce que j'ai dit en réponse à la question que le chef du troisième parti m'a posée hier, avant–hier et, sauf erreur, il y a une semaine.

J'ai dit très clairement que nous voulons un budget équilibré et que nous allions parvenir à nos fins en fixant une série d'objectifs à court terme qui continueront d'exercer des pressions en ce sens sur le gouvernement, car nous croyons que c'est là la meilleure façon de contrôler nos dépenses.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre peut continuer de parler autant qu'il veut de tous les objectifs économiques révisables, mais si tout ce qu'il a dit aux représentants de la Moody's hier c'est ce qu'il a mentionné à la Chambre ou aux Canadiens, il expose le pays à une réduction de sa cote de crédit.

Même aujourd'hui, le Dominion Bond Rating Service, une société canadienne d'évaluation du crédit, a revu ses prévisions à la baisse.

Voici ma question complémentaire: le ministre des Finances est–il prêt à assumer la responsabilité de toute baisse de la cote de crédit du Canada et de toutes les répercussions négatives qui en découleront?

• (1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le chef du troisième parti parle de la DBRS. En réalité, ce que la DBRS a dit, c'est qu'elle prévoit faire une annonce prochainement, d'ici quelques jours ou environ une semaine, qu'elle n'a pas encore déterminé la cote du Canada à la suite du dépôt du budget fédéral, mais qu'elle le fera sous peu.

En fait, ni Moody's, ni DBRS, ni Standard and Poors n'ont parlé d'une baisse de la cote de crédit du Canada. Le seul qui ne cesse d'en parler, c'est le chef du troisième parti.

Des voix: Bravo!

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre se fait applaudir à la Chambre pour ce genre de déclaration, mais chaque fois que nous y prenons la parole pour exiger la suppression du déficit plutôt que sa réduction, c'est nous que les investisseurs, les prêteurs et les services d'évaluation de crédit applaudissent pour avoir fait ce genre de déclaration.

C'est très simple. Si Moody's ne baisse pas notre cote de crédit, c'est parce que le ministre des Finances lui a fait part de quelque chose qu'il n'a pas dit à la Chambre ou aux Canadiens et si elle la baisse, c'est parce que le budget du ministre ne va pas assez loin et qu'il ne prévoit pas d'échéancier assez rapproché pour rétablir la confiance des prêteurs.

Le ministre des Finances a une façon de s'en sortir. Voici ma question: va–t–il mettre un terme au secret et à l'incertitude et dire aux Canadiens comment et quand il entend éliminer, et non pas simplement réduire, le déficit fédéral du Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai dit aux représentants de la Moody's est contenu dans le document que j'ai déposé à la Chambre lorsque j'ai présenté le budget, soit le budget proprement dit.

Je peux comprendre que le chef du troisième parti ne l'ait pas lu, car lorsque je l'ai présenté à la Chambre, il n'y était pas. Il était à l'extérieur et cherchait à attirer l'attention des médias.

* * *

[*Français*]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, hier la Dominion Bond Rating confirmait les appréhensions de l'opposition officielle et du gouvernement du Québec, à savoir que la grande majorité de toutes les coupures aux transferts réalisées par le gouvernement fédéral dans son dernier Budget seront assumées par le Québec et l'Ontario.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut–il confirmer les calculs de la Dominion Bond Rating à l'effet que les coupures de transferts effectuées par le fédéral dans son dernier Budget seront absorbées à 71 p. 100 par le Québec et l'Ontario?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, dans l'analyse du DBRS, on ne tient pas compte des points d'impôt, un aspect très important de nos transferts. Et, deuxièmement, leurs projections pour 1997–1998 ne sont que de la pure spéculation parce que, comme vous le savez, dans le Budget, on n'a pas déterminé la façon d'allouer les coupures.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, quoi qu'en dise le ministre des Finances, pourra–t–il jamais nier que pour sauver son image de bon gestionnaire, pour sauver sa cote de crédit à lui, il a sciemment et délibérément mis en danger les cotes de crédit du Québec et de l'Ontario en leur transférant ses propres problèmes budgétaires?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, peut–être que je devrais citer le rapport du DBRS. J'en donne une traduction. Le DBRS précise dans son communiqué que «la justice, l'équité et une meilleure efficience constituent les principes directeurs de notre réforme, c'est–à–dire les transferts aux provinces». En d'autres mots, le DBRS vient de dire que, vraiment, ce que nous avons fait, c'est que nous avons suivi les modalités de l'équité et de la bonne gestion.

• (1430)

[*Traduction*]

Il y a des modèles que le Québec et l'Ontario pourraient suivre.

Pour la première fois depuis l'adhésion de Terre–Neuve au Canada, un ministre des Finances de cette province a déposé un budget équilibré. D'autres provinces pourraient suivre l'exemple de Terre–Neuve.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, en avril dernier, le gouvernement a retenu les services de Paul Fraser pour rédiger un rapport indépendant sur les relations de travail à CP, CN et VIA Rail.

Si ce rapport a la moindre valeur, pourquoi les recommandations qu'il contient n'ont–elles pas été mises en oeuvre à temps pour préserver le processus de négociations collectives et laisser les parties concernées parvenir à un accord d'elles–mêmes sans avoir recours à une loi forçant le retour au travail pendant que l'économie canadienne enregistre des pertes de 3 milliards de dollars?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le conseiller spécial du ministre a transmis régulièrement ses avis et ses opinions sur la situation en cours. Il a fait, je pense, tout son possible pour rapprocher les parties, et au moment où on se parle, le mandat de M. Fraser est toujours en cours. Il n'y a donc pas eu de rapport de déposé.

[*Traduction*]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, ce serait bien si les Canadiens pouvaient voir le rapport de M. Fraser. Nous commençons à avoir l'habitude de ces tactiques visant à retarder le dépôt de tel rapports à la Chambre, voire même à les garder secrets.

La ministre du Travail pourrait–elle dire à la Chambre si ce rapport recommande une mesure législative interdisant de faire appel à des travailleurs suppléants?

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter, le mandat de M. Fraser n'est pas terminé, et donc son rapport n'est pas encore déposé.

* * *

LE SUICIDE CHEZ LES AUTOCHTONES

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Un des principaux blâmes qu'adresse la Commission canadienne des droits de la personne à l'endroit du gouvernement fédéral, c'est de n'avoir rien fait pour prévenir le suicide qui atteint des proportions alarmantes chez les autochtones.

Puisque le gouvernement s'est fait rappeler à maintes reprises l'ampleur du problème du suicide chez les autochtones, comment le ministre des Affaires indiennes explique-t-il qu'après seize mois en poste, il n'ait toujours rien fait pour corriger la situation et que la commission se voit obligée, encore une fois, de le rappeler à l'ordre?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déployé des efforts considérables pour aider les collectivités autochtones et corriger les problèmes graves auxquels certaines d'entre elles sont confrontées.

Je rappelle au député que, même si certaines collectivités éprouvent des problèmes, un grand nombre d'autres fonctionnent très bien. Santé Canada a mis en oeuvre des initiatives pour venir à bout du problème très grave que représente le suicide dans des collectivités autochtones du Canada.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière, BQ): L'an dernier, monsieur le Président, dans la seule réserve de Pikangikum en Ontario, sur une population de 1 600 personnes, en six mois, 50 jeunes entre 15 et 24 ans ont tenté de se suicider et cinq autres ont malheureusement réussi.

Face à un pareil drame, comment le ministre peut-il expliquer son entêtement à continuer de retirer les jeunes autochtones de leur milieu, à coups de milliers de dollars, plutôt que de procéder, comme le réclame la communauté, à la construction d'un centre d'aide locale?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, nous procédons actuellement à la sélection de trois sites au Canada pour le traitement de l'abus par inhalation de vapeurs de solvants. Nous espérons que le processus de sélection sera terminé au début du printemps pour que les travaux de construction puissent commencer.

Il s'agit d'un problème très grave pour les collectivités autochtones. Si les députés ont d'autres solutions, je les invite à nous en faire part. Nous ferons de notre mieux pour remédier à ce grave problème.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, hier, le chef national de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, a rendu publics des passages de l'aide-mémoire du ministre concernant son exposé de principe secret de cinq millions de dollars sur le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Le ministre confirmera-t-il que, après 16 mois de consultation, sa politique d'autonomie gouvernementale est fondée sur le modèle municipal préconisé par le Parti réformiste?

• (1435)

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que notre conception est fondée sur le modèle d'administration municipale préconisé par le Parti réformiste? Certainement pas.

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, j'attendais une réponse un peu plus étoffée.

Le ministre confirmera-t-il que son exposé de principe de cinq millions de dollars prévoit la participation obligatoire des provinces aux négociations sur l'autonomie gouvernementale?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce que le gouvernement fédéral a proposé à Québec, à la conférence des ministres et des chefs autochtones, ce sont de vastes négociations. C'est à cela que seront consacrés les cinq millions de dollars auxquels mon collègue fait allusion.

Les peuples autochtones ont présenté 69 mémoires. Je me suis entretenu avec des représentants de la moitié des provinces environ. J'essaie d'obtenir qu'on s'entende pour dire que c'est là un bon document permanent, un document qui ne sera pas rejeté à la première occasion et qui ne finira pas quelque part, sur une tablette.

Par conséquent, je ne vise pas un accord à 100 p. 100, mais bien un certain consensus. Si je ne l'obtiens pas, je présenterai la politique qui est proposée dans notre livre rouge.

* * *

[*Français*]

LE BURUNDI

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, la situation se détériore considérablement au Burundi et les risques de se retrouver avec un génocide comparable à celui du Rwanda sont de plus en plus apparents. L'opposition officielle est très préoccupée par cette question et a demandé au gouvernement, à plusieurs reprises, d'entreprendre les démarches nécessaires pour empêcher un tel massacre.

Comment le ministre des Affaires étrangères peut-il concilier la position de son gouvernement sur cette question avec les propos de son représentant à Bujumbura qui déclarait cette semaine, sur les ondes de Radio-Canada, que tout allait bien au Burundi?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à l'honorable députée ce que j'ai déjà dit en cette Chambre à l'effet que le Canada était aussi préoccupé par ce qui se passe au Burundi. Par ailleurs, je voudrais rectifier les propos de l'honorable députée qui impute à notre représentant au Burundi une évaluation de la situation qui n'est pas celle qu'il a décrite.

Au contraire, il a expliqué que la situation était difficile, mais que malgré ces difficultés il fallait se garder de comparer cette situation avec celle qui a existé dans les jours qui ont précédé le massacre au Rwanda. Je pense qu'en toute objectivité, il ne faut pas faire dire à notre représentant ce qu'il n'a pas dit.

Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous indiquer quelles actions ont été entreprises par le gouvernement pour aider à stopper l'escalade du conflit interethnique au Burundi et, entre autres, pour favoriser la création d'une commission d'enquête internationale sur

les événements d'octobre 1993, tel que souhaité, le mois dernier, par les participants à la Conférence régionale sur le Burundi?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je pense qu'il est important de rappeler que le gouvernement n'a pas attendu que l'opposition nous pose une question en cette Chambre pour agir. Ma collègue, la secrétaire d'État, s'est rendue au Burundi pour participer à une conférence avec des représentants d'autres pays préoccupés par cette question ainsi que par celle du Rwanda.

Nous avons nommé, il y a déjà plusieurs semaines, un ambassadeur itinérant spécial pour ces questions, l'ambassadeur Dusseault, qui visite semaine après semaine le Burundi, le Zaïre, le Rwanda et d'autres pays intéressés par ce qui se passe là–bas.

• (1440)

Bien sûr, le Canada veut éviter un bain de sang. Il est certain que ces conflits ethniques sont répréhensibles, mais je rappellerai à l'honorable députée que les efforts que nous avons faits, tant aux Nations Unies qu'auprès de l'Organisation de l'unité africaine, pour tenter d'amener d'autres pays à agir avec le Canada, ne peuvent pas être imputés au non–intérêt du Canada. Au contraire, nous sommes très intéressés, nous sommes très préoccupés, mais le Canada seul ne peut pas régler ce problème ethnique qui perdure en Afrique.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

[*Traduction*]

Par le passé, son ministère a accordé des contrats saisonniers à des militaires à la retraite touchant une pension, ce qui leur donnait à la fois un revenu de retraite et une rémunération, et privait de revenus de nombreux Canadiens à la recherche d'un emploi.

Le ministre peut–il nous dire si son ministère continuera d'embaucher des militaires à la retraite ou s'il donnera aux civils une juste chance d'obtenir ces emplois saisonniers?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la Chambre que les militaires à la retraite ont les mêmes droits et les mêmes privilèges que tous les autres Canadiens.

Les lignes directrices que nous suivons sont dictées par les lois fédérales. Tous les Canadiens peuvent poser leur candidature aux postes. Nous examinons la situation pour être certains que personne n'est favorisé parce qu'il ou elle a déjà fait partie des forces armées. Cela nous préoccupe beaucoup.

La députée devrait savoir que tout le monde doit être traité sur un pied d'égalité et c'est ce que nous faisons.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, lundi soir, 99 p. 100 des membres de la Saskatoon Police Association se sont prononcés contre le projet de loi C–68 sur les armes à feu.

Des sondages faits à Estevan, Prince–Albert, Weyburn et Moose Jaw ont démontré que 95 p. 100 des policiers municipaux s'opposaient au projet de loi.

À qui le ministre de la Justice veut–il se fier? Aux chefs de police assis dans leur bureau ou aux véritables spécialistes des affaires policières, soit ceux qui patrouillent les rues pour prendre les vrais criminels?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme pour tous les renseignements qui émanent du lobby en faveur des armes à feu, j'invite le député à vérifier ses allégations.

Voyons d'abord combien d'agents de police des services municipaux mentionnés ont pris part à ce que l'on a appelé un vote. Vérifions quelles questions ont été posées et quelles raisons ont été invoquées pour convoquer la réunion.

La Saskatchewan Federation of Police Officers prévoit effectuer son propre sondage et nous verrons alors quels sont les résultats lorsque les vraies questions seront posées à tous les policiers de la province.

Il ne fait aucun doute qu'il y a des policiers, et même des chefs de police, qui n'approuvent pas certaines parties du projet de loi sur les armes à feu. Cependant, même s'il ne fait pas l'unanimité, nous restons convaincus que le projet de loi obtient l'appui de la grande majorité des Canadiens et des agents de police.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, beaucoup de chefs de police sont aussi entrés en communication avec nous pour nous dire qu'ils s'opposaient vigoureusement à un contrôle plus rigoureux des armes à feu. Une majorité écrasante des membres de la Saskatchewan Association of Rural Municipalities s'opposent au projet de loi. Ils étaient plus de 600 à la réunion où cela a été dit. L'assemblée législative de la Saskatchewan s'est prononcée à l'unanimité contre le projet de loi C–68 et veut qu'il soit retiré.

Si ce que prétend le premier ministre est vrai et que l'enregistrement des armes à feu n'est pas différent de l'enregistrement des automobiles, le ministre laissera–t–il la Saskatchewan adopter sa propre loi sur le contrôle des armes à feu?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'en pleine année électorale, toutes sortes de choses vont se produire en Saskatchewan et à l'assemblée législative de cette province.

Peut–être mes vis–à–vis pourraient–ils examiner les faits et admettre que, dans cette province, le nombre de décès attribuables aux armes à feu est de 50 p. 100 supérieur à la moyenne nationale et le nombre de suicide par arme à feu est deux fois plus élevé que dans l'ensemble du Canada. Parlons donc un peu de la sécurité dans les collectivités.

• (1445)

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Un rapport du ministère des Affaires indiennes au sujet du transport de la nourriture destinée au Grand–Nord relie les problèmes de santé autochtone au manque d'aliments nutritifs à des prix abordables.

Comment le ministre peut–il expliquer que les interventions de son ministère, à coups de millions de dollars, n'ont rien donné de sensible à ce jour, et que les prix des aliments demeurent de deux à trois fois plus élevé dans ces régions que dans le sud?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous consacrons environ 16 millions de dollars à la livraison de produits alimentaires par la poste. Nous reconnaissons qu'il existe un problème. Le député de Saint–Jean nous le rappelle très souvent.

Nous tentons de répartir les produits en catégories mieux définies: les denrées périssables et les produits non périssables. Le problème persistera. Je ne peux que promettre au député que mon ministère prendra les mesures nécessaires. Nous ferons des démarches auprès des divers gouvernements et, si possible, auprès du Québec, qui a sa part de responsabilités dans ce dossier. Les gens qui vivent dans ces régions sont non seulement des citoyens du Canada, mais aussi des citoyens du Québec. Je voudrais collaborer avec M. Cliche et le premier ministre du Québec pour régler ce problème.

[*Français*]

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Depuis quatre ans, plus de 400 pages d'études et de rapports ont été produites par son ministère sur le service aérien Omnibus et sur l'état nutritionnel chez les Inuits.

De ces études, le ministre peut–il nous donner des explications pourquoi le coût des aliments est demeuré si élevé, malgré des subventions importantes?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, la réponse à cette question est évidente: c'est la distance. L'expédition de produits alimentaires sur une si longue distance coûte cher.

Une solution au problème consisterait à réinstaller à Montréal tous ceux qui vivent dans ces régions éloignées, mais nous ne voulons pas agir ainsi. Nous voulons que les gens qui choisissent de s'établir dans les régions éloignées y vivent en paix et en santé. Je suis prêt à collaborer avec le député, avec le Bloc et avec le Québec pour améliorer la situation.

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, plus tôt ce mois–ci, le directeur général de la Commission de la capitale nationale a proposé un plan prévoyant une réduction de 28 p. 100 du budget de la CCN. Mais écoutez bien ceci: les comptes publics de 1994 révèlent que les engagements de la CCN pour la location de locaux à bureaux passeront de 1 million à 4 millions de dollars par année.

Comment le ministre peut–il expliquer cette augmentation de 300 p. 100?

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que la Commission de la capitale nationale est indépendante et qu'elle s'occupe elle–même de gérer son argent.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, les contribuables canadiens doivent également gérer leur argent et ils veulent des réponses.

Nos recherches montrent que la CCN ne loue pas de locaux à bureaux à part le nouvel immeuble Chambers. J'ai une surprise pour la Chambre. José Perez a obtenu le contrat pour construire et louer l'immeuble Chambers sans qu'il y ait d'appel d'offres. Ses concurrents ont protesté, mais en vain.

Pourquoi le gouvernement n'ordonne–t–il pas une enquête sur toutes les affaires mettant en cause M. Perez? Que cherche–t–on à cacher?

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je serai heureuse de transmettre les préoccupations du député au ministre. Comme la question renferme une accusation, j'aimerais bien pouvoir donner plus de détails.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu de nombreux appels de PME qui ont à éponger des coûts additionnels à cause de la grève du rail. D'autres électeurs ont appelé pour dire qu'ils seraient bientôt mis à pied si la grève se poursuivait.

Le ministre de l'Industrie peut–il expliquer à la Chambre, et plus spécialement aux députés du Bloc québécois qui paralysent l'étude du projet de loi de retour au travail, ce que cette grève coûte à l'industrie canadienne et ce qu'elle coûte aux entreprises dans chacune de nos circonscriptions?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de voir que le député manifeste de l'intérêt pour cette question importante. Il est évident que certains députés ne comprennent pas que leurs efforts pour retarder l'adoption du projet de loi de retour au travail se répercutent

sur les emplois et le revenu des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

• (1450)

D'après le président de l'Association des manufacturiers canadiens, cette grève coûte aux Canadiens plus de 3 milliards de dollars par semaine en perte de bénéfices et de productivité. Les emplois des Canadiens sont entre les mains des députés du Bloc et du NPD. Je me demande ce que font les premiers ministres du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie–Britannique. Pourquoi ne somment–ils pas les séparatistes et les néo–démocrates de renvoyer ces grévistes au travail?

* * *

[*Français*]

L'ÉTHIQUE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a dit en Chambre que les hauts fonctionnaires travaillant pour ou contre des partis politiques n'étaient pas soumis à la loi qui leur interdit de telles activités. En plus, le premier ministre prétendait que la Cour suprême avait invalidé la disposition pertinente de la loi.

Le président du Conseil du Trésor peut–il nous confirmer que cette disposition de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique est toujours en vigueur, et peut–il nous dire si le Conseil du Trésor applique toujours la loi de façon impartiale?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, la réponse a été donnée hier par le premier ministre. Je crois que c'est la bonne réponse.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, il eut été intéressant que le ministre nous le rappelle, s'il s'en souvenait.

Ma question complémentaire s'adresse à la vice–première ministre. Comment la vice–première ministre peut–elle expliquer que le code d'éthique gouvernemental ne fasse aucune référence aux activités politiques auxquelles peuvent participer les hauts fonctionnaires?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas étonnée de voir que le Bloc québécois va à la pêche à d'autres problèmes, étant donné qu'il vit des problèmes chez lui.

J'ajoute que, pour prendre une décision à ce propos, on n'est pas obligé d'embaucher des lobbyistes américains, tel que le fait actuellement le Parti québécois pour expliquer le projet référendaire.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Mais je peux vous dire une chose, monsieur le Président. Par contre, je suis convaincue que la CSN, entre autres, appuie le droit des fonctionnaires de s'exprimer politiquement, de la même façon que la CSN le fait actuellement pour le référendum.

* * *

[*Traduction*]

LES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le manuel du Conseil du Trésor exige le dépôt à la Chambre de rapports annuels sur les marchés de services. Depuis maintenant deux ans, le gouvernement s'abstient de communiquer cette importante information même si, en 1991–1992, ce qui est déjà loin, ces marchés représentaient des dépenses de plus de 10 milliards de dollars, dont 3 milliards de marchés accordés sans appels d'offres.

Pourquoi le ministre manque–t–il à ses propres lignes directrices en refusant de déposer ces rapports deux années de suite?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous ne refusons aucune information. Toute la question des marchés de services fait l'objet d'un examen très fouillé au Comité des opérations gouvernementales.

Nous communiquons une multitude de renseignements, et le député a accès à toute cette information. Nous essayons d'examiner cette question de fond en comble et de voir dans quelle mesure il est acceptable d'assurer les services de l'État par des entrepreneurs.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, si nous avons besoin de cette information, c'est notamment pour faire un travail sérieux au comité. Nous ne pouvons pas faire une enquête approfondie si nous n'avons pas les rapports annuels.

Les marchés de services peuvent être un bon moyen rentable d'assurer les services du gouvernement, mais, si une surveillance adéquate ne s'exerce pas, les contribuables et les employés du gouvernement ont lieu de se demander s'ils en ont pour leur argent.

Le ministre est–il disposé à faire connaître les objectifs mobiles comme il doit le faire, d'après son manuel, et peut–il nous dire quand nous pouvons compter recevoir ces rapports annuels?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous veillerons à ce que le député et les autres députés reçoivent l'information voulue pour examiner cette question comme il convient.

Permettez–moi de dire au député que le gouvernement veille et continuera de veiller à ce que l'argent des contribuables soit utilisé de manière efficace. Nous tenons à nous assurer que les contribuables en aient pour leur argent.

• (1455)

LES PÊCHES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. La parole est au député de Winnipeg Transcona.

M. Blaikie: Monsieur le Président, pendant un instant, j'ai cru être au beau milieu d'une manifestation contre les impôts.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches. Je pense que le ministre mérite un répit et qu'il doit, pour un instant, oublier le flétan noir et tourner son attention vers le brochet. Je voudrais lui poser une question au sujet de l'avenir de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Le ministre sait que des recommandations ont été faites par un comité qu'il a formé pour se pencher sur l'avenir de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Quelle est l'intention du gouvernement en ce qui concerne cette société d'État? A–t–il l'intention de la privatiser ou de la céder aux provinces? Ou va–t–il essayer de répondre aux préoccupations de certains autochtones et d'autres personnes qui ont eu des problèmes avec cette société dans sa structure actuelle, ce que je recommanderais?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé une question sur le brochet. Je sais qu'il ne voulait plus parler des chemins de fer.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Il avait l'air d'un brochet mariné.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: On est en train de pêcher en eaux troubles.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Monsieur le Président, j'en conviens: soyons sérieux.

Je voudrais répondre au député en lui disant que nous examinons effectivement la recommandation du comité permanent des pêches. Nous allons essayer d'offrir aux autochtones en cause la possibilité d'accéder au marché du poisson frais, peut–être sans certaines des contraintes actuelles imposées dans le cadre de l'OCPED.

Parallèlement, nous n'allons pas agir précipitamment en privatisant ou en démantelant cet office. Nous voulons entendre tous les pêcheurs qui ont accès à ses services et toutes les provinces qui se préoccupent de son avenir.

Nous ne brûlerons pas les étapes. Nous allons consulter les gens clairement et attentivement, et nous allons consulter le député. Nous estimons qu'en bout de ligne il arrive généralement aux bonnes conclusions.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Les Canadiens de l'Atlantique s'inquiètent au sujet des répercussions de la grève du rail sur notre économie. Nous en avons jusque–là des tentatives du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique pour retarder le règlement de la grève du rail.

Les petits fabricants, les travailleurs et les exportateurs de Halifax souhaitent que les trains reprennent le service tout de suite. Le ministre peut–il expliquer clairement à l'opposition quel est le coût de cette grève, quelles sont les répercussions de la grève sur nos exportations et qu'est–ce qu'il nous en coûte?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a affiché un surplus commercial record en 1994. Janvier a encore été un mois record sur le chapitre des ventes à l'exportation. C'est dire toute l'importance, pour le Canada, du commerce à l'exportation qui est actuellement mis à dure épreuve. Ce secteur vital est durement touché par la grève du rail qui se prolonge. Cela saute aux yeux de tous les Canadiens, à l'exception peut–être des députés du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique.

Si nous pouvions nous employer à régler cette grève, il nous serait possible de rétablir pleinement le flux de nos exportations, y compris celles qui vont aux États–Unis. Chaque jour ouvrable, environ 200 millions de dollars d'exportations canadiennes vers les États–Unis sont fichus à cause de cette grève qui se prolonge. Nous sommes résolus à y mettre un terme.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Ovide Mercredi et un certain groupe de chefs indiens de l'Alberta semblent être mieux informés au sujet du rapport secret du ministre sur l'autonomie gouvernementale que la Chambre ou la population canadienne.

Le ministre va–t–il déposer ce rapport à la Chambre dès aujourd'hui?

• (1500)

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député était présent à la conférence de presse et il a probablement vu le compte rendu d'hier. Il ne s'agit ni d'un rapport secret ni d'un document du Cabinet, mais plutôt d'un document de travail renfermant certains points dont j'ai fait part aux chefs autochtones de tout le pays.

Lorsque j'aurai discuté de ces points avec les leaders autochtones, comme j'ai entrepris de le faire et que je continuerai de le faire, et avec les ministres provinciaux, je ferai rapport au Cabinet et je déposerai à la Chambre le document que demande le député, sous forme de document du Cabinet ou de document d'initiative ministérielle.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. À une question de l'opposition officielle avant-hier, le ministre des Transports répondait qu'il allait vérifier le respect de la Loi sur les langues officielles par Air Canada. La fiche du ministre en ce qui concerne les services en français dans son ministère est bien faible, puisque le système de navigation aérienne ne fournit toujours pas un service en français sur l'ensemble du territoire québécois.

Le ministre peut-il nous faire connaître le résultat de ses vérifications auprès d'Air Canada et peut-il nous assurer que la privatisation prévue du CN et du système de navigation aérienne ne sera pas un prétexte pour opérer un relâchement dans l'application de la Loi sur les langues officielles?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'un autre député a soulevé la question des offres d'emploi d'Air Canada demandant du personnel qualifié, on a répondu que ces offres précisaient bien que le bilinguisme était requis dans un cas et que la connaissance d'une troisième langue constituait un avantage pour tout candidat, particulièrement pour le personnel de cabine, mais il est certain que le respect de la Loi sur les langues officielles est essentiel au bon fonctionnement d'Air Canada. Cela fait partie de son mandat.

Je peux assurer à mon collègue que l'obligation de respecter cette loi signifie qu'Air Canada doit pouvoir fournir des services dans les deux langues officielles sur tous ses vols et nous croyons qu'il continuera d'en être ainsi.

Quant à la deuxième partie de sa question qui porte sur la commercialisation du système de navigation aérienne et du CN, nous nous sommes engagés à veiller à ce que les Canadiens parlant les deux langues officielles soient servis dans la langue de leur choix partout au pays.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Roberto Gonzalez, ministre des Affaires étrangères de la République de Cuba.

Des voix: Bravo!

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le solliciteur général m'a fait remarquer que, dans ma troisième réponse au chef du tiers parti, j'ai mentionné qu'il était absent de la Chambre pendant mon discours. On m'a signalé que cette remarque était antiparlementaire, et je tiens à me rétracter.

Je voudrais également demander au leader à la Chambre de me présenter des excuses. Lorsque j'ai fait ma remarque, il a déclaré, selon le hansard, que le chef du tiers parti avait de la chance parce que lui-même devait rester à la Chambre tout ce temps.

Le Président: J'espère que le rappel au Règlement du ministre de l'Industrie est justifié.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, pendant que nous tirons au clair ce qui a été dit pendant la période des questions, le député de Winnipeg Transcona m'a fait remarquer que, ce matin, lorsque je tentais d'en savoir plus au sujet des répercussions de la grève du rail sur l'industrie canadienne, on ne m'avait pas informé que le NPD avait modifié sa position et qu'il était prêt à collaborer à l'adoption du projet de loi. Je l'en remercie et je m'excuse de ce que j'ai dit.

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aussi apporter une rectification. Compte tenu de ce que je viens d'entendre, le député ne ressemble pas à un brochet mariné.

* * *

• (1505)

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais que le leader du gouvernement nous dise quels seront les travaux pour les prochains jours?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne dirai rien au sujet du poisson, des budgets, de la presse ou de quelque autre sujet. Je me contenterai de faire la déclaration hebdomadaire concernant les travaux de la Chambre. J'aurais beaucoup à dire sur ces questions, mais je garderai mes réflexions pour moi.

Cet après-midi, la Chambre poursuivra l'étude d'une motion de l'opposition. Cette motion et des crédits seront ensuite mis aux voix à compter de 17 h 15.

Demain, la Chambre reprendra le débat, à l'étape de la troisième lecture, du projet de loi C–73 intitulé Loi sur le pouvoir d'emprunt.

Samedi, et si nécessaire dimanche, la Chambre étudiera, aux étapes du rapport et de la troisième lecture, le projet de loi C–77 qui vise à mettre fin à la grève du rail.

Lundi, nous étudierons, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi C–72, qui concerne l'intoxication criminelle, puis, aux étapes du rapport et de la troisième lecture, le projet de loi C–69, qui concerne la révision des limites des circonscriptions électorales.

Nous poursuivrons l'étude de ce projet de loi mardi et, quand nous aurons terminé, nous reprendrons le débat sur le projet de loi C–68, qui concerne les armes à feu. Nous poursuivrons l'étude de ce projet de loi mercredi, si nécessaire. Jeudi, nous entamerons le débat sur le projet de loi C–76, Loi d'exécution du budget.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, comme je le disais auparavant, nous sommes à débattre une motion présentée par le troisième parti demandant au ministre de la Défense d'étendre le mandat de la commission d'enquête à toutes les forces armées et non seulement aux militaires de la Somalie.

J'aimerais vous parler un peu de la situation et de la position du Bloc face à cela. Depuis plusieurs mois, nous questionnons le gouvernement sur l'importance de créer une commission qui ferait toute la lumière sur la situation qui prévaut actuellement dans les forces. Or, le gouvernement a décidé de créer une commission qui en fait ne couvre qu'une partie du problème que nous croyons être réel.

Il s'agit d'une question très importante et les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois se demandent si les dirigeants des forces canadiennes sont crédibles, s'ils jouent leur rôle et s'il serait possible d'améliorer tout cela. J'ai oeuvré dans le domaine de l'enseignement pendant plus de 21 ans. Dans mon comté, il y a quatre corps de cadets constitués, deux de l'armée et deux de la marine et je crois que les personnes qui sont impliquées dans ces projets font bien leur travail.

• (1510)

Cependant, il y a peut–être des doutes actuellement, mais je pense qu'il ne faut pas mettre le blâme sur tous les militaires. Comme je l'ai dit avant la période des questions, seulement une partie de ceux qui prennent des décisions devraient peut–être les prendre différemment. Le Bloc québécois appuie la motion du député de Saanich—Les Îles–du–Golfe, et nous pensons qu'il serait intéressant que le gouvernement, que le ministère de la

Défense nationale étende son étude pour faire en sorte qu'on puisse faire toute la lumière là–dessus.

Je pense que les Canadiens et les Canadiennes, actuellement, se posent des questions sur la qualité de la défense canadienne. Comme vous le savez, cette année, le Canada prévoit un déficit de 33,5 milliards de dollars. Le Bloc québécois, au Comité permanent de la défense nationale, proposait une réduction pour ramener le budget de la Défense nationale à 10 milliards de dollars, ce qui a été refusé par le gouvernement.

Le gouvernement va couper, oui, de 1,6 milliard de dollars sur trois ans, alors que nous demandions une coupure de 4,8 milliards de dollars sur trois ans. Actuellement, le gouvernement du Québec s'apprête à déposer son budget. Dans ce budget–là, les ministres vont recevoir une enveloppe et ils devront faire fonctionner leur ministère avec l'enveloppe déterminée qui sera distribuée, qui sera remise à chacun de ces ministères.

Je pense que le gouvernement canadien aurait pu faire la même chose. Lorsque nous avons siégé au comité mixte avec des sénateurs, on nous a dit que le Canada s'achèterait des sous–marins. Heureusement, il n'en est plus question. Je pense que nous ne sommes pas à une époque, à un moment où il faut agrandir, mais au contraire, il faut diminuer, il faut rationaliser, il faut rendre ce que l'on a le plus efficace possible.

Au printemps, j'ai eu l'honneur et l'opportunité de visiter nos forces en Bosnie–Herzégovine. En effet, à ce moment–là, nous avons pu visiter les Canadiens qui étaient à l'époque basés à Gorazde et un autre groupe qui était à Visoko. Nous avons pu, sur le terrain, constater que les forces canadiennes font un bon travail sur le terrain. Maintenant, ce que l'on demande, c'est qu'il y ait une enquête pour voir quelles seraient les choses qu'on pourrait améliorer. On nous dit qu'actuellement le moral des militaires n'est pas très bon. Donc, ne serait–il pas le temps pour le gouvernement d'établir une commission qui verrait à tout cela?

Comme je le disais, je fais partie du Comité de la défense nationale. Depuis que je suis député, je remarque que les comités—il y en a 22—siègent beaucoup durant la semaine. Maintenant, quel est réellement le rôle de ces comités–là? N'est–il pas le temps, au Canada, de réviser le rôle de nos comités de la Chambre? Les comités, ce sont des organismes qui siègent plusieurs heures par semaine, et qui, en fait, ne font que des recommandations. Contrairement au système américain, nos comités préparent des documents et souvent ces documents, après avoir été bien préparés, et coûteux aussi, sont mis sur des tablettes et on n'en parle plus jamais. C'est comme si on se servait de ces comités pour évaluer un peu le pouls de la population et pour savoir un peu ce que les gens pensent. Mais les gens qui font partie de ces comités, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition, travaillent très fort. On reçoit des personnes du Canada et du Québec qui comparaissent devant nous, qui nous donnent leurs points de vue. Mais, très souvent, hélas, ces comités n'ont pas un réel pouvoir. Ce sont les ministres et le conseil des ministres qui ont le pouvoir. Je pense qu'il serait intéressant, comme nous l'avions suggéré à notre comité, que ces comités aient plus de pouvoir pour qu'on puisse, le gouvernement et les partis de l'opposition, développer ensemble une politique canadienne qui soit cohérente.

• (1515)

Depuis les 15 dernières années au Québec, les investissements militaires sont déficients. En effet, il y a un manque à gagner de 650 millions par année pour le Québec. Le Québec ne reçoit pas sa juste part. On dit que le Québec contribue à 23,5 p. 100 du budget global du Canada. Et, en matière de défense et de recherche en défense, le Québec ne reçoit que 17,4 p. 100 du total. Au Québec, il y a une perte de 15 000 emplois directs, militaires et civils, qui seront touchés à cause du budget. Il va y avoir des pertes indirectes de 25 000 emplois et aussi des pertes de 40 000 emplois chaque année, 40 000 emplois manquent à gagner depuis les 15 dernières années. Alors que l'Ontario reçoit 73 p. 100 des recherches en défense, le Québec ne doit se contenter que d'un maigre 12,4 p. 100. C'est inacceptable, 12,45 p. 100 des dépenses en recherche pour le Québec comparativement à 73 p. 100 pour l'Ontario.

Lorsqu'on parle d'infrastructures militaires, le Québec n'a que 15 p. 100 des infrastructures du Canada. Dans le dernier budget, on nous a annoncé la fermeture du quartier général de Saint–Hubert, qui occasionnera pour le Québec une perte de 600 emplois. Six cents personnes vont perdre leur travail. La réduction des effectifs à Bagotville, perte nette de 285 emplois.

On s'aperçoit que malgré les commissions, malgré les études, bien qu'on soit en comité et qu'on essaie de créer un équilibre, on s'aperçoit que le Québec est de plus en plus perdant, et cela est inacceptable.

L'année passée, le gouvernement du Canada a probablement pris la plus mauvaise décision des quatre années qu'ils seront au pouvoir, et c'est celle de fermer le Collège militaire de Saint–Jean. Je dois dire que je rencontre souvent des hauts fonctionnaires du ministère qui me disent que c'est vrai, en privé, on va me dire, oui, c'est vrai, on n'aurait pas dû. Mais ils l'ont fait pareil. Ils ont fermé ce collège militaire. Je vous dis cela non pour relancer le débat, mais il y a dans les forces canadiennes 13 000 postes bilingues dont 7 000 sont occupés par des unilingues anglais. Sur les 13 000 postes bilingues, il n'y a que 6 000 Québécois et autres qui occupent les postes, et parce qu'on n'a pas suffisamment de militaires qui sont bilingues, les 7 000 autres postes sont occupés par des anglophones.

On parle d'une politique bilingue, mais c'est un leurre. Si on avait vraiment été sérieux, jamais on aurait fermé le Collège militaire de Saint–Jean parce que, finalement, c'est là qu'on formait des militaires bilingues. On verra, mais je ne pense pas que Kingston va pouvoir régler ce problème–là.

• (1520)

J'aimerais vous parler aussi de la reconversion militaire puisqu'il n'en a pas été question dans le Budget. Il y a plus de 650 entreprises de toutes tailles, au Québec, dans ce domaine. Au Québec, il y a eu une perte de 10 000 emplois depuis 1987 dans le domaine de la reconversion militaire. Entre 1990 et 1994, 7 391 emplois ont été perdus dans ce domaine. C'est inacceptable qu'un gouvernement responsable, comme le gouvernement prétend l'être, n'ait pas développé une politique sur la reconversion militaire.

Le Bloc québécois appuiera la motion de notre honorable collègue de l'opposition dans la mesure où elle rejoint les demandes répétées de l'opposition officielle sur l'élargissement nécessaire du mandat de la commission d'enquête sur le déploiement des forces canadiennes en Somalie.

Maintes fois, l'opposition officielle et le troisième parti ont posé des questions et jamais on a obtenu de réponses. À notre avis, cette commission aurait dû se voir confier le mandat d'enquêter également sur tous les autres événements troublants qui se sont déroulés, non seulement au sein du défunt régiment aéroporté, mais aussi sur la base même de Petawawa et partout ailleurs dans l'armée.

Là–dessus, je vous dirais qu'il y a des rumeurs qui confirment, par des vidéos et d'autres choses, qu'il y a des militaires sur les bases qui arborent le drapeau de *White Supremacy*, qui se promènent avec des bandeaux du Ku Klux Klan. Nous ne pouvons accepter cela, c'est inacceptable! Et les simples soldats n'arborent pas cela d'eux–mêmes, c'est qu'on les laisse faire, on accepte, peut–être même qu'on entretient cela dans les forces.

Je pense qu'il serait important de faire enquête pour savoir si le raciste est encouragé sur nos bases militaires et dans l'enseignement qu'y reçoivent nos jeunes, car si de telles choses ont cours, c'est inacceptable. C'est pour ces raisons que le Bloc appuiera la motion de notre honorable collègue.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais préciser que pour avoir une idée précise des dépenses du ministère de la Défense nationale au Québec, il faut examiner soigneusement les faits. Il est évident, pour moi, que mon collègue de l'opposition n'a pas tous ces faits en main.

Il est vrai que les sommes dépensées au Québec pour la défense seront réduites, comme le seront d'ailleurs les dépenses de toutes les provinces et ce, sur une période de quatre ans et non pas sur une année.

Néanmoins, j'aimerais préciser que les dépenses militaires au Québec, incluant salaires, opérations et entretien représentent, actuellement, 22,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses militaires et qu'au bout de quatre années de réductions, elles n'auront baissé que de 21,4 p. 100. C'est donc dire que le Québec est traité de manière équitable.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux dépenses en capital, le Québec a toujours bénéficié du plus haut taux au Canada compte tenu de son industrie.

[*Traduction*]

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je ne suis vraiment pas d'accord avec mon collègue.

Une étude effectuée récemment par une université du Québec a révélé qu'au cours des quinze dernières années, il manquait chaque année 650 millions de dollars dans le budget de l'armée du Québec. Je ne pense pas que quiconque à la Chambre réfute

cela. Le Québec n'a jamais vraiment reçu sa part. Il est important de le dire. Tous les documents que nous avons reçus le montrent.

Le gouvernement libéral a eu une chance de promouvoir le bilinguisme au Canada et il l'a laissé passer. Il a décidé de fermer la seule école francophone et bilingue du Canada, le Collège militaire royal de Saint–Jean. C'est ce qu'il a décidé de faire. C'est sûrement la pire décision qu'il a prise jusqu'à maintenant, et ce sera probablement la pire des quatre années de son mandat, si jamais il se rend au bout de son mandat. Qui sait?

• (1525)

[*Français*]

J'aurais aimé que mes collègues d'en face qui sont membres du Comité de la défense, tout comme moi, me posent des questions, par exemple, sur l'importance d'avoir ici, à la Chambre des communes, des comités qui sont efficaces, des comités qui ont un pouvoir décisionnel. Ce n'est pas cela qu'on a actuellement à Ottawa. On a des comités qui siègent, qui rencontrent des gens, qui s'occupent à toutes sortes de choses mais, finalement, quand c'est le temps de prendre les vraies décisions, les décisions importantes, ce sont les ministres, et c'est le système qui veut cela, ce sont les ministres qui prennent les décisions et tout ce qui a été fait en comité est souvent oublié. C'est très dommage. J'aimerais que le gouvernement prenne bonne note de cela.

[*Traduction*]

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député de Shefford. C'est toujours facile de trouver une cible, tout comme l'enfant qui, devant des bonbons dans un plat, cherche à trouver le meilleur.

Le fait est que ceux d'entre nous qui vivent en Ontario, en particulier ceux qui vivent à Toronto, constatent qu'il n'y a pas de présence du gouvernement fédéral à Toronto. Il y a vingt–quatre quartiers généraux fédéraux à Montréal. Je n'ai jamais entendu Toronto ou l'Ontario faire toute une histoire à propos de ce déséquilibre.

L'argument selon lequel un collège n'est pas bilingue s'il se trouve en Ontario mais qu'il l'est s'il se trouve au Québec ne tient pas. Le gouvernement a prouvé la fausseté d'un tel raisonnement parce qu'il veut vraiment faire en sorte que les choses fonctionnent à Kingston. De plus, on sent ici une sorte de logique insidieuse qui n'a pas sa place à l'assemblée nationale parce qu'elle est une source de division.

Le Québec a produit des généraux remarquables et des plus compétents, qui ont été parmi les meilleurs pendant la guerre et par la suite. Je pense ici aux excellents soldats du Royal 22e Régiment, à l'artillerie, au 12e Régiment blindé du Canada et au Régiment de Trois–Rivières. Il y aura moins d'argent pour la défense, mais il y en aura tout de même, année après année, pour ces 24 sièges sociaux, la SRC, et autres, à Montréal. Personne ne vous demande de céder douze de ces sièges sociaux à Toronto, à Vancouver ou ailleurs. Ce genre d'argument ne tient pas.

[*Français*]

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je répondrai tout simplement à mon honorable collègue que dans le système actuel, lorsqu'on est francophone et qu'on veut réussir dans les forces, il faut s'angliciser. On n'a pas le choix.

Je ne nommerai pas ici des généraux que j'ai rencontrés qui sont francophones, mais, pour moi, ils sont anglicisés et ils n'ont pas eu le choix. Si on regarde la constitution des forces canadiennes, quand on est dans les bas rangs, il y a beaucoup de francophones, mais plus on monte dans les forces, moins il y en a. Lorsqu'on parle des généraux canadiens, les 136 généraux qu'on a au Canada, ce qui est inadmissible, c'est que pour 250 000 hommes, il y en a à peu près 136; 136 généraux pour une petite armée. Mais il y a très peu de francophones. Et les francophones qui ont réussi, c'est parce qu'ils ont été obligés d'être deux fois meilleurs pour devenir général. Et ça, c'est inacceptable.

• (1530)

C'est vrai qu'on en a plus dans l'armée, mais vous remarquerez que dans l'aviation et dans la marine, il y a très peu de francophones dans les hauts gradés, et c'est dommage. On disait tout à l'heure qu'il n'y a qu'au Québec où l'on peut organiser des écoles bilingues. Ce n'est pas vrai. On voit depuis quelque temps l'expérience de Kingston et tout ce qu'on a entendu dire sur Kingston dans les journaux. Les journaux rapportent quand même des faits qui sont réels. Kingston est une ville où il est difficile de vivre pour des francophones. C'est le cas.

Au Québec, j'aimerais le rappeler à mes collègues qui ne le savent peut–être pas, la minorité du Québec, qui forme à peu près 20 p. 100 de la population, a son système scolaire élémentaire, secondaire, ses propres hôpitaux, deux importantes universités à Montréal, les universités McGill et Concordia. Cette minorité a aussi une université dans les Cantons de l'Est. Il n'y a pas de comparaison entre la façon dont le Québec, traditionnellement, a traité ses minorités, et le reste du Canada.

Le reste du Canada a énormément de chemin à faire pour rejoindre la façon dont le Québec a traité ses minorités depuis le début de la Confédération canadienne. Je pense que le Collège militaire de Saint–Jean était un symbole important et il fallait, si on croit au bilinguisme canadien, le préserver, et je pense qu'il fallait le préserver. On a décidé de l'abattre, d'enlever cela. Je continue à dire que c'est probablement la plus mauvaise décision, et il peut y en avoir d'autres de prises, le mandat n'est pas terminé, mais jusqu'à présent, c'est la plus mauvaise décision prise par ce gouvernement. Et ils le savent, c'est cela le pire! Ils savent que c'est une mauvaise décision et ils sont obligés de vivre avec.

[*Traduction*]

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat. La motion qu'a présentée le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe renferme beaucoup de renseignements plausibles et très valables.

Il y a deux jours, le ministre a déposé un décret établissant une commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie. Cette commission a un vaste mandat qui comprend un bon nombre des points sérieux et importants que le député a soulevés. Ce mandat permettra à la commission d'enquêter au–delà de l'incident de la Somalie. Elle pourra examiner ce qui s'est passé dans les forces armées avant et après cet incident. Elle interrogera des gens de la base jusqu'aux plus hauts échelons. J'espère que la commission utilisera à fond son mandat et que son enquête portera sur quelques–unes des préoccupations qu'a exprimées le député.

Chaque fois que les forces armées doivent faire face à des changements très difficiles dans leur orientation et dans leur mandat, elles n'ont plus cette cohésion qui les mobilisait autrefois.

À l'époque, les journaux parlaient abondamment de la guerre froide, dont la menace était très réelle. Il était alors facile de motiver et de stimuler les militaires. Mais aujourd'hui, avec l'effondrement du mur de Berlin et les partenaires pour la paix dans le monde entier, il n'y a plus cette tension qui permettait d'assurer la cohésion et la motivation des forces armées.

• (1535)

Il faut alors compter sur le professionnalisme des chefs, des officiers et des sous–officiers qui servent leur pays au sein des forces armées du Canada. À mon avis, des faiblesses ont tendance à faire surface lorsqu'il est difficile d'assurer une cohésion. Ces faiblesses ressortent davantage parce que la presse a maintenant le temps de braquer ses projecteurs sur les incidents. Il en résulte parfois des exagérations.

Il nous incombe d'agir et d'examiner les erreurs ou les lacunes qu'on constate. La commission pourra compter sur l'appui inconditionnel du Parlement et sur la Loi sur les enquêtes. Elle sera ainsi en mesure d'aller au–delà de la Loi sur la défense nationale, de faire comparaître des témoins de l'extérieur du ministère et du gouvernement, ainsi que des témoins civils. Je pense que c'est ce que pourra faire la commission dont le ministre a annoncé la création à la Chambre, il y a deux jours.

Il y a deux ou trois choses que je voudrais mentionner aujourd'hui. À cause des affectations et du déménagement constant des familles dans une petite armée, une petite marine ou une petite aviation, les familles sont soumises à des pressions qu'on ne voit pas normalement dans le monde civil, si ce n'est peut–être à l'époque où les banques transféraient fréquemment leurs employés. Cependant, les banques ont considérablement réduit ces transferts pour un certain nombre de raisons, entre autres, parce qu'ils sont coûteux. Cela impose des pressions aux familles. C'est vrai pour les enfants qui doivent changer d'école. Cela s'applique aux épouses qui restent longtemps seules à la maison, lorsque les maris partent pour des missions de maintien de la paix ou sont en mer dans le cadre de manoeuvres. C'est l'une des contraintes qu'on ne retrouve pas dans la vie civile.

On pouvait canaliser ce stress, lorsque nous étions confrontés à une véritable menace toujours présente. Souvent les gens se demandent pourquoi on agit ainsi et on impose d'énormes tensions aux familles. Il est alors bien difficile de maintenir le moral dans ces circonstances.

L'absence de menaces fait que les gouvernements ont parfois du mal à maintenir les dépenses à leur niveau actuel et ils commencent ainsi à sabrer dans les forces armées, ce qui se comprend, car, pour reprendre un cliché, ce sont là les dividendes de la paix. Les gouvernements, passés et actuel, s'attaquent aux budgets de la défense. Là encore, cela soumet les membres des forces armées à un certain stress, car ils craignent pour la sécurité de leur emploi, leur promotion dans les rangs, etc.

Dans ces situations stressantes, les gens commencent à examiner les faiblesses du système et à en parler. Les lacunes ressortent davantage. La presse s'empare de l'affaire, car c'est la seule nouvelle en ville et on exagère ensuite les faits. Ce sont les gens désenchantés et soumis à un énorme stress qui transmettent en secret certains renseignements. C'est ainsi que des fuites se produisent.

Le ministre actuel sait réagir rapidement et équitablement. Il a cherché à obtenir des conseils. Lorsqu'il a eu toutes les données en main, il a évalué la situation et il a pris rapidement des décisions dans l'intérêt du gouvernement et des Canadiens. Je ne peux pas penser à un seul ministre qui, au cours des 25 dernières années, ait vu plus de choses tomber sur son bureau que l'actuel ministre pendant les 15 derniers mois. Il a continué à rester objectif et à faire preuve de bon sens et de jugement dans ses décisions au nom de la population canadienne et du ministère de la Défense nationale.

• (1540)

Le ministre a vu qu'il était nécessaire d'informer honnêtement la population et de procéder à une enquête détaillée et complète qui sera faite par la commission qu'il a nommée, laquelle étudiera d'abord la sélection du Régiment aéroporté pour aller en Somalie, ensuite ses actions en Somalie et ce qui s'est passé après cela. Il est maintenant libre de laisser la commission agir à sa guise et, grâce à son large mandat, de chercher des réponses à ces questions et à d'autres qui sont évoquées dans la motion du député de Saanich—Les Îles–du–Golfe.

C'est justement pour enquêter là–dessus qu'on lui a donné un mandat aussi large. Bien que son objectif véritable soit d'enquêter sur le Régiment aéroporté et d'envisager son état de préparation, sa sélection et ses actions en Somalie, ce qui s'est passé après—notamment au quartier général de la Défense nationale et chez les politiciens —, elle se penchera aussi sur tout ce qui entre dans la formation, la création de l'esprit de corps et le leadership véritable au sein des forces.

Le gouvernement a déposé à la Chambre un rapport sur la défense intitulé *La sécurité dans un monde en évolution*. Ce rapport demande un certain nombre de choses que nous voyons aujourd'hui. La première c'est que nous aimerions avoir un débat annuel au Parlement, tant au Sénat qu'à la Chambre des communes. Cela permettrait de brasser certaines idées au sujet de la défense. Il est important que ce débat ait lieu aussi rapidement que possible après le dépôt du budget de la défense, de façon qu'il soit d'actualité et non pas loin des réalités du budget du jour.

De même, le rapport demande qu'on crée un comité mixte permanent qui étudierait les questions qui touchent directement la défense nationale et ferait rapport à la Chambre. Comme je l'ai dit, ces recommandations sont très claires. Le portrait annuel de la situation en matière de défense serait quelque chose que l'on pourrait confier à ce comité permanent de façon à lui donner un rôle significatif et un objectif.

Le rapport du comité estimait que le comité permanent pourrait superviser le budget de la défense et les principaux achats de matériel militaire. Le comité pourrait alors faire comparaître des témoins, et demander conseil au vérificateur général et à d'autres personnes connues au sein du gouvernement pour leur expertise, ce qui lui permettrait de faire un rapport au Parlement qui ait du poids et contienne des propositions solidement étayées.

Je suis très heureux d'avoir pu participer à ce débat aujourd'hui. Le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe a soulevé un certain nombre de points importants dans sa proposition.

• (1545)

Beaucoup des points qu'il veut voir étudiés pourraient être remis à la commission créée par le ministre de la Défense nationale, qui les examinerait dans le cadre de son mandat.

J'estime que le ministre a été des plus énergiques, qu'il a été direct et qu'il a fait preuve de clairvoyance dans les jugements qu'il a présentés à la Chambre. Au nom de tous les Canadiens, il a travaillé pour les forces armées du Canada.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Perth—Wellington—Waterloo. Je suis d'accord sur un bon nombre de ses observations. Je m'inquiète cependant un peu du fait que le gouvernement a laissé entendre à plusieurs reprises aujourd'hui à la Chambre qu'il s'agirait d'une vaste enquête.

Monsieur le Président, je me permets de citer un passage de la directive du comité, qui dit ceci:

> . . .enquêter et faire rapport sur la chaîne de commandement, le leadership au sein de la chaîne de commandement, la discipline, les opérations, les mesures et les décisions des Forces canadiennes ainsi que les mesures et les décisions du ministère de la Défense nationale en ce qui a trait au déploiement des Forces canadiennes en Somalie et, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, sur les questions suivantes relativement aux phases de prédéploiement, de théâtre et de postdéploiement du déploiement en Somalie.

Il ne fait aucun doute que le rapport aura des répercussions dont la portée dépassera grandement la question de l'engagement en Somalie. Je crois toutefois que l'enquête sur les événements de Somalie se concentrera surtout sur ceux–ci et ne prendra pas une portée qui lui fasse englober des éléments que j'aimerais voir examiner. La motion que nous avons présentée permet que l'enquête porte sur ces éléments.

Le problème, c'est que je ne suis pas sûr que le ministre de la Défense nationale se rende bien compte qu'il a un problème. C'est ce qui m'inquiète. Le député a mentionné que le ministre avait pris la peine de demander conseil. Il n'a pas demandé conseil à notre parti sur l'engagement en Bosnie ou en Croatie. Il n'a rien demandé avant de s'engager à envoyer 474 membres des Forces canadiennes en Haïti. Je soupçonne qu'il n'a rien demandé non plus aux députés de l'opposition officielle. Est–ce ainsi que le ministre consulte, demande conseil et évalue la situation? Je ne crois pas.

Il ne reste plus que huit jours avant la fin de notre mandat actuel en Bosnie et en Croatie. Le ministre ne nous a pas consultés. Allons–nous prolonger notre engagement ou non? On nous dit que ce n'est pas décidé encore. Ça ne peut pas être vrai. Si ça l'est, c'est une abomination de la part de notre gouvernement.

Le député croit–il que le ministre de la Défense nationale a réellement consulté suffisamment? Croit–il que le ministre a saisi toutes les chances de permettre aux parlementaires de donner leur opinion sur ces engagements où nos militaires risquent leur vie?

M. Richardson: Monsieur le Président, la question est de savoir si le verre est à moitié plein ou s'il est à moitié vide. Je crois que le gouvernement a déjà pris un engagement: celui d'engager des forces canadiennes à l'étranger sous les auspices des Nations Unies et de consulter la Chambre à ce sujet. La Chambre a été consultée. Nous avons eu des débats à ce sujet. C'est un progrès, on pourrait aller plus loin.

Quand nous engageons nos soldats, nos marins et nos aviateurs à l'étranger et que nous leur faisons courir des risques, le débat devrait être public et devrait avoir lieu à la Chambre.

Je pense que le processus de consultation peut être amélioré. Je souhaite qu'il le soit. Je crois aussi que le ministre le souhaite vraiment. Je ne crois pas qu'il soit descendu de sa bicyclette depuis le jour où il est monté dessus et a commencé à pédaler.

• (1550)

Je n'ai pas souvenir d'un nombre aussi considérable de questions graves qui soient tombées si rapidement sur le dos d'un ministre durant son mandat. Il s'en est bien sorti. Je suis fier de lui.

Si le député veut étendre les consultations, et je suis sûr qu'il le veut, je suis tout à fait en faveur. Je suis sûr que, s'il lit le projet de loi d'initiative parlementaire préparé avant qu'il n'ait intro-

duit son projet de loi, il constatera que les deux projets se complètent, à cause de la nature et de la portée du mandat.

Lors des entretiens que j'ai eus avec lui, le leader à la Chambre a dit que le mandat confié à la commission d'enquête prévue dans ce projet de loi est le plus vaste que puisse confier la Chambre à une commission. La commission peut faire plus. Elle peut appeler n'importe qui à témoigner. Son vaste mandat lui permet d'interroger et de convoquer les témoins qu'elle veut. Nous pouvons toujours profiter des conseils, d'où qu'ils viennent.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je sais gré au député de ses observations. Dans l'ensemble, il a fait une analyse rationnelle de nos engagements et de nos responsabilités militaires.

J'aimerais qu'il me donne son opinion sur un autre sujet. Dans le projet de loi sur le maintien de la paix que j'espère pouvoir présenter dans une quinzaine de jours environ, je demanderai au gouvernement de prendre des décisions sur la façon dont nous envoyons nos troupes en mission de maintien de la paix à l'étranger.

L'objet de ce projet de loi d'initiative parlementaire est de demander qu'avant que le gouvernement ne s'engage à fournir des troupes, il obtienne l'autorisation de les envoyer en mission de maintien de la paix. Pour ce faire, il devra préciser les objectifs, le rôle et la fonction de la mission en question; définir l'État ou la région où se déroulera la mission; fixer la date d'expiration de l'autorisation ainsi que le montant maximum qui sera consacré à cette mission. Le gouvernement devra donner tous ces détails avant de s'engager à fournir des troupes, surtout lorsqu'il s'agit de missions à l'étranger dans des endroits pouvant être très dangereux.

Est–ce que le député pense que nous devrions débattre de ces sujets avec autant de détails avant de nous engager à fournir des troupes? Je trouve franchement cynique de tenir un tel débat une fois un tel engagement pris.

Devrions–nous débattre ce genre de questions ou, tout du moins, en débattre avant de nous engager ou une fois que le ministre a pris une décision?

M. Richardson: Monsieur le Président, je pense que ce serait ridicule si le débat avait lieu après que le gouvernement se soit engagé. Il ne s'agirait alors que d'une séance d'information.

Je ne pense pas que ce soit l'intention du gouvernement. Ce gouvernement est déterminé à ce qu'il y ait un débat à la Chambre avant de s'engager à fournir des troupes pour le maintien de la paix, comme le recommande le député.

Nous étudions le coût de telles opérations de très près. Dans certaines situations, comme dans l'ex–Yougoslavie en ce moment, les Nations Unies prennent en charge une grande partie du coût, mais dans d'autres, il n'y a aucune prise en charge par les Nations Unies. Puisqu'il s'agit des deniers publics, il est juste que ce genre de choses soit discuté.

Le ministre est disposé à le faire. Cela s'inscrit dans le cadre de sa stratégie en vue d'ouvrir le processus et de le rendre plus transparent. Je n'ai certainement rien à reprocher au ministre. Il a dit et n'arrête pas de dire qu'il invite les suggestions. Je pense que le député a tout à fait raison.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Perth—Wellington—Waterloo pour ses excellentes explications sur certains aspects de la question. Je suis convaincu qu'il aura éclairé l'ensemble des députés.

Il m'est encore difficile de comprendre pourquoi le troisième parti insiste tellement pour élargir les mandats. J'ai déjà dit, et je le répète, l'enquête aux termes de la loi sur les enquêtes publiques la plus approfondie jamais vue de toute ma vie, en tout cas, au moins depuis 50 ans, a été menée sur les Forces armées canadiennes. Que peuvent–ils réclamer de plus? Ils ont prétendu que le moral des troupes était en cause. Ils ont expliqué pourquoi. Ils ont parlé de l'excellent commandement.

• (1555)

Enfin, nous nous attendons évidemment à ce qu'ils critiquent. Critiquer, c'est le travail de l'opposition. Cependant, je trouve assez intéressant d'entendre dire qu'un ministre a peut–être des problèmes dont il n'est même pas conscient puisque ce ministre vit avec son ministère 24 heures par jour. En dépit des difficultés rencontrées depuis qu'il est responsable de son portefeuille le ministre de la Défense a prouvé sa perspicacité, sa volonté d'agir et son autorité sur son ministère. Mon collègue de Perth—Wellington—Waterloo l'a clairement expliqué.

J'arrive difficilement à comprendre comment l'opposition, qui s'en remet à des «tuyaux» passés par les médias et à des appels téléphoniques anonymes, peut prétendre que des problèmes existent sans que le ministre en soit informé.

M. Richardson: Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter. Je n'ai pas l'intention de parler pour ne rien dire. J'ai été heureux de répondre à la question du député sur le maintien de la paix et je remercie la Chambre de m'avoir donné la possibilité de participer au débat.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de questions concernant la défense qui ont une importance capitale pour notre sécurité nationale.

La question qui me touche personnellement, bien sûr, c'est la fermeture de BFC Chilliwack. Cette fermeture est symptomatique d'un grave problème dans l'armée, celui de la subordination des intérêts militaires à des préoccupations politiques. Notre armée s'apparente de plus en plus à un instrument politique grossier plutôt qu'à une force de combat et de maintien de la paix perfectionnée qui respecte les règles d'efficacité stratégique et de préparation au combat.

Le moral des forces armées est miné par des problèmes évidents, tels que la lourdeur hiérarchique, qui fait qu'au haut de la pyramide, le militaire reçoit 140 000 $ par année alors que le simple soldat est contraint de demander l'aide sociale. Il existe un énorme fossé entre le général et le soldat qui est sur la ligne de front. J'y vois une diminution de l'obligation de rendre compte et un relâchement des idéaux militaires.

Il y a un problème concernant nos forces de maintien de la paix, car les décisions à leur égard se prennent au niveau politique plutôt que militaire. On envoie nos soldats pour des périodes indéfinies dans des régions dangereuses, où, comme c'est arrivé récemment, ils peuvent être humiliés, gardés en otages ou abandonnés sans avoir le matériel approprié, juste pour que les politiciens sauvent les apparences sur la scène internationale.

J'ai proposé une solution raisonnable à ce problème dans mon projet de loi sur le maintien de la paix, qui fera bientôt l'objet d'un débat à la Chambre. Le Parlement pourrait plus facilement définir les paramètres des missions de maintien de la paix, en exigeant que les députés tiennent compte des considérations de stratégie militaire avant d'envoyer nos soldats dans les endroits déchirés par la guerre.

Nos forces militaires présentent de nombreux problèmes. Il ne faut pas s'étonner qu'une note de neuf pages du brigadier–général Jeffries ait circulé à cet égard la semaine dernière. La note qui portait sur la détérioration des forces armées et la frustration des soldats disait notamment:

> Mes commandants font unanimement état d'une insatisfaction généralisée qui se manifeste pratiquement à tous les niveaux... En définitive, une crise semble se développer rapidement en ce qui concerne la confiance dans la capacité de la chaîne de commandement à accomplir son travail.

C'est une crise de leadership.

> On pense généralement que la politique et l'arrivisme ont remplacé le leadership dans la hiérarchie de la défense. La loyauté et l'attention des leaders hauts gradés sont orientées vers le haut et non vers le bas, et l'opportunisme politique a engendré une attitude réactive plutôt que proactive.

Y aurait–il une raison qui explique que la loyauté des généraux semble traduire davantage l'arrivisme et le jeu politique? Pourrait–il y avoir un lien avec les salaires, les rénovations de bureaux, les maisons, les à–côtés, les vacances en Floride pour jouer au golf?

Un autre exemple d'ingérence politique a été le démantèlement du premier régiment aéroporté. À cause de certains rites d'initiation choquants et de la présence de racistes au sein de l'armée, on a démantelé un régiment complet. Je suis le premier à convenir qu'il fallait régler le problème à sa source, mais le ministre a préféré éliminer tout le régiment. Le chef d'état–major de la Défense s'est opposé publiquement à cette mesure. A–t–il démissionné quand le ministre a refusé son avis? Il est resté sans mot dire et a accepté l'humiliation de tout un régiment. Ce régiment avait d'illustres antécédents, mais il a connu la disgrâce aux mains des politiciens à cause du comportement d'un petit nombre de ses membres.

Il faudra former un autre régiment, probablement en y consacrant des millions de dollars et en faisant appel aux membres de l'ancien régiment. La décision de démanteler le Régiment aéroporté était fondée sur des motifs liés non pas à l'efficacité, mais plutôt à la rectitude politique. Le ministre et les généraux semblent d'accord avec cette décision.

• (1600)

Le ministre a pris une autre décision politique, soit celle de fermer la base de Chilliwack. J'ai publiquement contesté cette décision tout en sachant qu'on me reprocherait de prêcher pour ma paroisse. Je veux que la population sache que je ne me suis jamais opposé à des compressions budgétaires. Le gouvernement pourrait réduire considérablement la base de Chilliwack, et je ne protesterais pas. Je soutiens cependant que la fermeture complète de la base serait une erreur stratégique et militaire, car la capacité de notre pays à réagir à certaines situations en serait réduite. Permettez–moi de vous expliquer mon point de vue.

Il n'y a aucune autre base au Canada où les militaires peuvent s'entraîner à longueur d'année. La topographie convient parfaitement aux besoins variés de formation des ingénieurs et des troupes de combat. Une partie de cette base sera déménagée à Gagetown, au Nouveau–Brunswick. L'armée avait envisagé cette possibilité en 1956, mais avait jugé qu'elle serait trop coûteuse et qu'il faisait tout simplement trop froid en hiver à Gagetown pour les exercices au sol auxquels les ingénieurs doivent se plier.

La base de Chilliwack a un champ de tir de 105 000 acres. À Edmonton, là où la plus grande partie de la base sera réinstallée, il n'y a pas de champ de tir. Le champ de tir le plus proche se trouve à 150 milles d'Edmonton, soit à Wainright, où il faudra donc transporter régulièrement les troupes et l'équipement, ce qui coûtera très cher. Rien de cela ne me paraît raisonnable.

La base de Chilliwack possède 487 édifices d'une valeur de 517 millions de dollars. Au cours des cinq dernières années seulement, on a consacré 40 millions de dollars à leur rénovation. Le ministre espère que la fermeture de la base lui fera économiser 300 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, mais il avoue qu'il lui en coûtera autant pour agrandir la base d'Edmonton. Je ne vois pas où sont les économies ou la logique dans tout cela.

La base de Chilliwack n'a pas encore procédé à l'ouverture de tous les nouveaux édifices. Elle se prépare à ouvrir en juillet un tout nouveau centre de formation de 10 millions de dollars, tandis que d'autres bases au Canada dépensent des dizaines de millions de dollars pour rénover leurs installations de formation. De toute évidence, nous pouvons dire que le budget de la défense est mal géré lorsque nous nous apercevons que la peinture n'a pas le temps de sécher dans certains édifices qu'on construit de nouveaux immeubles ailleurs.

Il y a d'autres choses qui m'inquiètent. La base de Chilliwack est située à 60 milles d'une ville de trois millions d'habitants, dans une zone sismique dangereuse. S'il y avait un tremblement de terre, il faudrait faire venir les troupes et l'équipement d'Edmonton, mais quel aéroport pourrait–on utiliser? On dit que la région pourrait bien être inaccessible à partir des airs.

D'après une entreprise californienne, la Risk Management Solutions, qui a étudié l'activité séismique dans la région de Vancouver, le risque qu'un tremblement de terre d'une magnitude de 7,0 ou plus frappe cette région au cours des 30 prochaines années est de 48 p. 100, soit seulement un peu moins élevé que pour Los Angeles ou San Francisco. Ce serait catastrophique. Cela nécessiterait une réponse extraordinaire, mais, avec la perte de la base, ce serait une ressource de moins sur laquelle compter.

Les gens de la Protection civile, à Vancouver, sont préoccupés par la fermeture de la base parce qu'on trouve là tout un génie technique et des stocks de fournitures sanitaires. Il y a là six hôpitaux mobiles de 200 lits qui seraient indispensables en cas de séisme ou de désordre civil, ainsi que d'autres fournitures

sanitaires. Si la base est fermée, les gens de Vancouver devront quémander l'aide des Américains.

Nous avons une défense nationale avec des installations dans toutes les provinces. Nous avons mis au point en Colombie–Britannique une base polyvalente équipée d'excellentes installations construites sur une période de 50 ans et située à proximité d'une importante ville portuaire. Désormais, toutefois, la province canadienne affichant la croissance la plus rapide ne bénéficiera plus de la présence de l'armée à l'ouest des Rocheuses. C'est là une question d'importance stratégique pour les anciens commandants de base que j'ai consultés.

Il faut 50 ans aux militaires pour mettre au point une base que des politiciens pourront condamner en un seul mandat. Qu'arriverait–il si un problème militaire survenait et qu'il fallait défendre le littoral de la côte ouest? Est–ce que le gouvernement achèterait à prix d'or un autre terrain dans la région pour y établir une nouvelle base? Cela n'a aucun sens puisque les installations sont déjà là.

On ne semble pas tenir compte d'importantes considérations stratégiques. Peut–être d'autres raisons prévalent–elles. Le gouvernement se dit peut–être que la Colombie–Britannique est une province riche qui ne souffrira pas trop de la fermeture de la base. Je répondrai à cela que, toutes proportions gardées, la Colombie–Britannique reçoit déjà par année 700 millions de dollars de moins qu'elle ne devrait toucher en dépenses de défense. La fermeture de la base ne fera qu'accentuer cette disparité régionale.

Un politicien cynique pourrait dire que s'il faut fermer une base, autant le faire dans une région où l'on n'a rien à perdre. Le Parti réformiste s'est bien classé en Colombie–Britannique aux dernières élections. Alors, on peut bien s'en prendre à cette province en toute impunité au plan politique. Si c'était vrai, ce serait malheureux. Pourtant, le gouvernement semble hésiter à répondre aux questions qui pourraient faire taire ces rumeurs.

• (1605)

Le 2 mars, j'ai écrit une lettre détaillée au ministre pour lui demander de répondre aux préoccupations des habitants de la Colombie–Britannique au sujet du rapport coût–efficacité, de la protection civile et de la dialectique militaire. Fait révélateur, les cinq derniers commandants de la base de Chilliwack ont également exprimé des inquiétudes du point de vue militaire. Ils ne sont pas convaincus que c'est dans l'intérêt des forces armées de fermer la base de Chilliwack et de laisser la Colombie–Britannique sans force terrestre, et ils ont écrit au ministre à ce sujet.

À mon avis, il est clair que, dans la décision de fermer la base de Chilliwack, les considérations politiques ont pesé plus lourd dans la balance que les considérations stratégiques et militaires. Cette décision aura pour effet de réduire considérablement la capacité des Forces armées canadiennes de défendre notre pays et de prêter main–forte dans les situations d'urgence.

Le ministre viendra visiter notre base le 3 avril et je serai là pour l'accueillir. Je crois qu'il se doit de venir à la base pour expliquer au personnel militaire et aux habitants de la Colombie–Britannique pourquoi il pense que la base devrait être fermée.

J'espère que le ministre sera accompagné des plus hauts décideurs du secteur militaire pour qu'ils puissent peut–être inspecter les installations à la base de Chilliwack et, même s'il est tard, envisager d'autres solutions qui répondraient à la fois aux préoccupations qui m'ont été exprimées par le personnel civil et militaire et aux critères du ministre en matière de compressions budgétaires. S'il peut faire cela, le personnel des Forces canadiennes, particulièrement les gens touchés par la fermeture, commenceront à croire qu'ils ne sont pas manipulés. Et c'est une autre raison pour laquelle le ministre doit se rendre là–bas sans plus tarder, donner des explications et écouter encore une fois les préoccupations des gens de la base de Chilliwack.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler cet après–midi de la politique et des priorités du ministère de la Défense.

Je suis déjà intervenu à la Chambre pour parler des déménagements des effets ménagers du personnel du ministère de la Défense. Quelque part au sein du ministère, environ 200 militaires, hommes et femmes, remplissent une fonction qui n'a absolument rien à voir avec leur formation. Ce ne sont pas des Casques bleus, ni des as pilotes ni des mécaniciens de chars ni des spécialistes des radars. Ces militaires sont plongés dans les détails de gestion de l'art d'emballer les assiettes, de déménager les divans et de ne pas égratigner les tables à café.

Est–ce bien là ce que les Canadiens attendent de leurs militaires? Est–ce là une fonction dont l'État doit se charger parce que le secteur privé ne peut ou ne veut s'en charger sans subventions publiques? La réponse est non. Le secteur privé réclame à grands cris qu'on lui permette de s'occuper des déménagements des militaires canadiens.

Des journalistes ont décrit l'horrible gaspillage de fonds publics—au moins 10 millions de dollars—qui se produit parce que ces militaires n'excellent pas beaucoup à gérer ces déménagements. Des équipes de télévision ont montré des cas de grossière incompétence et la réglementation ridicule qui nuit au déménagement en douceur d'une maison à une autre. Même le Bureau de la politique de concurrence a mis en garde contre les pratiques douteuses d'appel d'offres qui pourraient amener les grandes entreprises de camionnage à enfreindre l'ordonnance d'interdiction en matière de collusion dont elles ont été frappées en 1983.

Ce n'est pas que personne n'ait tenu compte de tous ces appels. Le gouvernement précédent a fini par se reprendre en mains et a dissous le comité interministériel responsable de tout ce gaspillage. Il a timidement accepté de lancer un projet pilote pour voir si le secteur privé pouvait assurer les déménagements mieux que tous ces pontes.

Le Comité interministériel sur les services de déménagement des articles de ménage, dont j'ai parlé, comprend des représentants de la GRC, des Travaux publics, des Services gouvernementaux et de la Défense. Ensemble, ils président à tous les déménagements financés par le gouvernement.

Ce projet s'est–il jamais concrétisé? Le secteur privé a–t–il eu l'occasion de montrer qu'il pouvait transporter les effets des militaires à meilleur compte et plus rapidement qu'un groupe de héros de guerre? Non. Lorsque le nouveau gouvernement est arrivé, ces héros ont tenté l'impasse et réussi à convaincre le ministre de la Défense que le gouvernement précédent n'avait pas la compétence pour approuver le projet.

Les militaires américains ont annoncé qu'ils allaient confier au secteur privé le déménagement de 200 000 ménages par an. Pourquoi le Canada, avec 20 000 déménagements de militaires, ne peut–il pas en faire autant?

• (1610)

Je crois que le moment est venu. Le ministre des Finances a affirmé que le gouvernement ne devait faire que ce qu'il est le mieux placé pour faire. Le secteur privé a déjà montré qu'il avait la compétence pour assurer les déménagements des députés et de la Chambre des communes lorsque le gouvernement a changé de mains, il y a un an et demi. Nous pourrions réaliser des économies de 20 à 30 p. 100 chez les militaires également. Est–ce qu'il faut vraiment payer trois quarts de million de dollars pour transporter les animaux familiers des militaires? C'est pourtant le montant déboursé. La dernière fois que j'ai vérifié, il en coûtait 50 $ pour envoyer un chat par avion de Halifax à Vancouver. Comment en arrivons–nous à des coûts aussi horrifiants?

Voici un autre poste. Faut–il vraiment débourser 28 millions de dollars pour l'hébergement provisoire et les repas? Quand le secteur privé s'occupe d'un déménagement, il demande au client quel jour convient le mieux pour le chargement et quel jour convient mieux pour la livraison. C'est le critère donné quand on appelle un déménageur privé.

Quiconque a dû prendre congé dans l'avant–midi pour attendre une livraison ou un réparateur sait combien les horaires sont irritants, coûteux et inexacts. Si nous savons que notre ménage sera livré le mardi, nous n'avons pas besoin de prendre deux semaines de vacances au Hilton pour attendre. D'autre part, si on sait que l'empaquetage aura lieu durant la première semaine de juin, et la livraison, durant la troisième semaine, comme c'est le cas au ministère de la Défense, il est peut–être sensé de planifier de belles vacances aux frais des contribuables pendant le déménagement de sa télévision et des pantoufles, qui aura lieu à une date vaguement déterminée. C'est une pratique que nous ne pouvons tout simplement pas approuver.

Ces inefficacités finissent toutes par nous coûter très cher. Le gouvernement est, de loin, le plus gros client des entreprises de déménagement résidentiel. En effet, le gouvernement représente entre 30 et 35 p. 100 de tous les déménagements résidentiels par année au Canada. Quand la mauvaise gestion se répand dans cette grande composante de l'industrie, c'est tout le secteur qui en souffre.

J'exhorte le gouvernement à mettre fin à cette pratique et à tenir tête à ce petit empire de colonels. Quand le ministre de la Défense nationale décidera où faire des compressions dans son ministère, il devrait commencer par le Comité interministériel sur les services de déménagement des articles de ménage. Je ne serais pas du tout surpris qu'il en ait assez de ce petit groupe–là de toute façon.

Le ministre devrait ensuite privatiser la gestion de tous les déménagements d'articles de ménage de fonctionnaires et de militaires. Il devrait demander à Conseils et Vérification Canada, au Bureau de la politique de concurrence ainsi qu'à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de préparer un appel d'offres conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

En agissant ainsi, le ministre rendra un grand service aux contribuables ainsi qu'à lui–même. Il déclarera avec force que les déménagements n'échapperont plus aux critères habituels établis par le gouvernement. Les responsables des déménagements ne pourront plus se moquer des élus et auront dorénavant des comptes à rendre.

Les contribuables économiseront entre 10 et 25 millions de dollars. Le Parti réformiste appuiera le gouvernement s'il prend une décision sage et excellente. En fait, bien des libéraux se réjouiront de cette initiative attendue depuis longtemps. À un moment où nous n'avons même pas les moyens de fournir de l'équipement adéquat à nos soldats chargés du maintien de la paix, il est aberrant que nous dépensions ainsi l'argent des contribuables.

Les soldats canadiens chargés du maintien de la paix en Bosnie auraient eu besoin de meilleurs véhicules terrestres. On sait aussi que nos sous–marins et nos hélicoptères de type *Sea King* ont grandement besoin d'être remplacés. Nous savons que cette mesure ne permettra pas d'en acquérir beaucoup, mais c'est un exemple de gaspillage gouvernemental qu'il faut enrayer.

J'exhorte le gouvernement à agir maintenant et à rapidement confier au secteur privé les déménagements d'articles de ménage relevant actuellement du comité.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je remercie le député pour son brillant discours. Il touche un point que j'ai eu la chance de constater à plusieurs reprises. J'habite le comté de Chambly qui, comme vous le savez, est voisin du comté de Saint–Hubert, de la fameuse base de Saint–Hubert, et tous les printemps, on voyait des mutations de militaires, 75–100 militaires qui étaient mutés de Saint–Hubert vers d'autres endroits et d'ailleurs vers Saint–Hubert.

Il y a un aspect des coûts que le député n'a pas abordé, mais je suis pas mal d'accord avec ce qu'il dit. Je voyais, par exemple, une année donnée, une vingtaine de colonels et de majors qui étaient transférés à la base de Saint–Hubert, qui s'achetaient des maisons à Saint–Bruno, dans le comté de Chambly, qui empruntaient, je ne sais pas, à une banque quelconque, un montant de 100 000 $ pour s'acheter une maison.

• (1615)

L'année suivante, le même militaire était muté ailleurs au Canada. Il lui en coûtait alors quelque chose comme 5 000 $ de pénalité pour liquider l'hypothèque qu'il devait rembourser du fait de sa mutation. Il devait payer 3 000 $, 4 000 $, 5 000 $, parfois 8 000 $ ou 10 000 $ en frais de courtage lors de la vente de sa maison, selon la valeur de celle–ci. Comme il arrivait

souvent qu'il ne réussisse pas à la vendre, le service de relocalisation du gouvernement la reprenait et la supportait pendant un bon bout de temps.

Le militaire s'insallait alors dans une autre ville au Canada. Je sais qu'en Ontario, actuellement, les militaires ont des droits de mutation sur les transferts de propriété, encore pour des montants de 1 000 $, 1 200 $ ou 1 500 $ qui étaient dépensés par le gouvernement en remboursement. Tout cela à part des déménagements dont faisait état le député juste avant moi.

Donc, des sommes astronomiques étaient reliées au transfert d'un militaire de Saint–Hubert à Petawawa, qui était remplacé par un semblable en tous points de Petawawa à Saint–Hubert.

Je serais probablement surpris d'apprendre, car je ne l'ai jamais su véritablement, le montant des sommes investies dans ce genre de jeu de chaise musicale au sein des forces armées. Par contre, pour ceux qui voyaient passer le train, bien sûr, pour ceux qui étaient en affaires, comme moi, à ce moment–là, dans le domaine du droit, ce n'était pas nécessairement mauvais, je l'avoue, nous bénéficiions de ces transactions. Toutefois, on se posait tous la question suivante: «Comment un pays qui se dit ordonné et qui prétend être ce qu'il y a de mieux dans le Groupe des Sept à tous points de vue—du moins, c'est ce que le premier ministre et le ministre des Finances nous disent—peut–il faire une gestion semblable?

Je voudrais demander à mon collègue s'il a eu la chance, lui, d'analyser cet aspect des transferts militaires au Canada.

[*Traduction*]

M. Penson: Monsieur le Président, je remercie le député de son excellente question. Elle soulève un problème et il s'agit là d'un autre aspect que j'ignorais et qui, je crois, est symptomatique des graves problèmes qui touchent le ministère de la Défense nationale. Si les déménagements, mutations et frais hypothécaires que le député vient de citer, comme exemples, sont symptomatiques des problèmes qui affectent le ministère de la Défense nationale, je crois que nous faisons face à un problème plus grave que celui des 10 à 25 millions de dollars.

Nous ne pouvons plus nous permettre des dépenses extrêmes de ce genre et, même si nous avions de l'argent à dépenser, nous serions mieux avisés de l'utiliser pour acheter du matériel de meilleure qualité à nos gardiens de la paix. Nous devons tout simplement mettre fin à ce genre de gaspillage. J'ignore si nous avons jamais eu les moyens de nous le permettre, mais nous ne le pouvons certainement pas, à l'heure actuelle. La population canadienne ne tolère plus ce genre de choses et nous devons y remédier.

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive au discours du député de Peace River.

J'ai travaillé à ce dossier, dès mon arrivée à la Chambre des communes. S'il y a une chose à laquelle je me fais, c'est que les changements semblent être lents à venir. Les propos du député corroborent entièrement mon expérience.

Je me réjouis de ce qu'un examen du processus soit actuellement en cours au niveau politique. Comme le député n'est pas sans le savoir, certaines entreprises de transport assuraient tous les déménagements, si bien qu'on se trouvait dans une situation de monopole à quatre. Le processus est en train de s'élargir puisqu'on fera appel à deux autres entreprises. Je crois que le ministère se penche actuellement sur la question du transport des ménages. J'espère qu'on fera quelque chose à cet égard.

Il n'y a pas si longtemps, un bon nombre de généraux devaient se rendre dans le Sud pour pratiquer leur golf, mais le ministre de la Défense nationale a annulé ce voyage.

Le député de Peace River et le député du Bloc québécois ont soulevé une question qui fait l'unanimité à la Chambre: il faut prendre des mesures pour éliminer ce gaspillage. C'est l'affaire de tous les parlementaires, pas seulement celle du gouvernement. Et je félicite le député de Peace River de l'intérêt qu'il manifeste à cet égard.

Il s'agit d'un dossier sur lequel je travaille d'arrache–pied. Je pense que ça va changer. Je voudrais remercier le député de l'intérêt qu'il porte à ce dossier.

• (1620)

M. Penson: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Waterloo. Je sais qu'il manifeste un intérêt marqué pour ce dossier. Son intérêt est des plus vifs. Nous avons collaboré ensemble pour mettre fin à ce genre de gaspillage qui avait cours.

Or, il s'est écoulé une année. Je me souviens d'en avoir parlé à la Chambre. Je crois avoir posé trois ou quatre questions au ministre de la Défense, l'année dernière, à la période des questions. Si le changement s'en vient, j'en suis fort aise. J'aimerais rappeler au ministre de la Défense et au secrétaire parlementaire qu'il s'agit là d'un cas typique où il est possible de faire des économies sans augmenter les frais. Les sociétés indépendantes peuvent très bien assurer le service. Je crois que nous devrions être témoins d'un changement ici, sous peu, et vous m'en voyez ravi.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat aujourd'hui. Je veux féliciter mon collègue de Saanich—Les Îles–du–Golfe pour sa motion. Même si je n'appuie pas cette motion, je le remercie de l'avoir présentée, parce que, à mon avis, elle a donné lieu a un débat fort salutaire, aujourd'hui. Un tel débat offre aux parlementaires l'occasion de bien faire connaître leurs points de vue. Ainsi, les gens des banquettes ministérielles pourront voir ce que les parlementaires pensent et expriment au nom de leurs électeurs.

Tous les Canadiens sont fiers de leurs forces armées et du travail qu'elles ont fait tant chez nous qu'à l'étranger. Je crois que la majorité des gens sont de cet avis.

Le Canada a contribué à la création de l'OTAN en 1949 et a maintenu des forces en service en Europe pendant plus de 40 ans. Notre contribution à la sécurité de l'alliance a été reconnue. Même parmi les militaires de premier ordre, les Canadiens font partie des meilleurs.

Nous n'avons plus de forces armées en Europe, mais leur rôle au sein de l'alliance demeure très présent. Le Canada continue d'assumer toute une gamme de responsabilités dans le cadre de

l'OTAN et nous sommes à l'avant–plan de l'effort de changement au sein de l'alliance.

Nous considérons l'alliance comme une forme valable d'assurance tant comme moyen de défense de ses États membres que comme moyen pour la communauté de l'Atlantique Nord de tendre la main à ses anciens adversaires et de participer à leur quête de sécurité dans le contexte de la nouvelle Europe. Notre personnel, respecté pour son professionnalisme et son bon sens, joue un rôle actif dans ce processus.

L'OTAN n'est pas le seul forum où le Canada oeuvre pour la paix et la sécurité. Bien entendu, en ce qui concerne la sécurité en Europe, la contribution la plus visible de notre personnel est celle qui se réalise dans le cadre des Nations Unies. Je parle ici, comme on l'a fait à maintes reprises aujourd'hui, du rôle important que nous avons joué et que nous continuons de jouer auprès de la Force de protection des Nations Unies dans l'ancienne Yougoslavie.

Les militaires canadiens ne sont pas étrangers aux opérations des Nations Unies. Depuis 1949, nous avons envoyé des milliers d'entre eux assister les Nations Unies. Ils ont accompli toutes sortes de missions; entre autres, ils ont surveillé le cessez–le–feu à la frontière indo–pakistanaise et fait échec à des agressions en Corée et dans le Golfe.

Aujourd'hui, plus de 3 000 militaires canadiens participent à des missions de maintien de la paix et à des activités semblables. Cependant, ce n'est pas uniquement l'envergure, mais aussi la nature de leur participation qui change actuellement. Par le passé, cette participation se limitait surtout à des activités comme celles qui se déroulaient à Chypre ou au Moyen–Orient et qui consistaient à disposer des forces impartiales entres les parties à un cessez–le–feu, pendant que ces dernières menaient des négociations en vue d'un règlement politique.

De nos jours, les activités de nos militaires sont plus ambitieuses, leur portée est beaucoup plus vaste et elles risquent d'être plus dangereuses. Dans le cadre de missions visant à rétablir l'ordre entre des pays, et parfois à l'intérieur de pays, ces militaires ont été appelés à appliquer des sanctions commerciales ou des embargos sur les armements, à créer des conditions propices à l'acheminement d'une aide humanitaire, à empêcher que des forces hostiles susceptibles de poursuivre des campagnes militaires ou de lancer des attaques contre des populations civiles n'utilisent des espaces aériens ou des zones d'exclusion aérienne, et à protéger des populations civiles et des réfugiés se trouvant dans des zones sûres.

• (1625)

À mesure que ces activités ont évolué, des erreurs ont été commises. Malheureusement, nous devons nous attendre à ce que d'autres erreurs soient encore commises. Néanmoins, les solutions de rechange au travail difficile et dangereux qui s'accomplit au nom de la paix et de la stabilité sont inacceptables. Il en résulterait un monde violent, sans lois et chaotique qui irait à l'encontre des valeurs et des intérêts du Canada. La communauté internationale, le Canada y compris, a peut–être des leçons à apprendre, mais elle n'a réellement pas d'autre choix que de faire de son mieux, advienne que pourra.

C'est sous cet angle qu'il faut examiner l'expérience qu'ont connue les Forces canadiennes en Somalie. Tous les gens sont extrêmement préoccupés par les événements tragiques qui se sont déroulés là–bas il y a deux ans. Je voudrais prendre quelques minutes pour retracer l'historique de l'opération en Somalie et de la participation du Canada à cette opération, et pour rappeler à la Chambre et aux Canadiens qu'il y a certains aspects de cette opération, dont on a parlé ici avant aujourd'hui, qui non seulement reposaient sur de bons motifs mais ont aussi été très réussis.

Pour la plupart des Canadiens, avant notre participation à l'effort des Nations Unies, la Somalie était simplement un pays lointain constamment aux prises avec la guerre civile ou la famine, quand ce n'était pas avec ces deux problèmes simultanément. Tout cela a changé en décembre 1992.

Les Nations Unies ont finalement décidé d'agir sur une échelle beaucoup plus vaste que prévu, au départ. Elles ont autorisé la Force d'intervention unifiée à rétablir l'ordre et à assurer la livraison d'aide humanitaire en Somalie. On a augmenté les effectifs du Régiment aéroporté canadien, qui participait à une opération beaucoup moins importante des Nations Unies en Somalie, et on l'a intégré à cet effort plus vaste en tant que groupement tactique du Régiment aéroporté canadien.

Le Canada a fourni à la Force d'intervention unifiée un appui aérien et maritime, dont le navire de soutien NCSM *Preserver*. Son contingent, connu sous le nom de «Force interarmées du Canada», a commencé ses opérations en Somalie le 14 décembre 1992. On lui avait attribué un grand secteur de secours humanitaire dans la partie nord du pays.

Il n'y a pas d'autres mots que «extrêmement difficiles» pour décrire les conditions de travail là–bas: des températures de plus de 40 degrés, la menace constante de maladies, une infrastructure réduite au minimum et le défi de constamment fonctionner dans un milieu où notre personnel se heurtait à l'hostilité des gens mêmes qu'il essayait d'aider. Néanmoins, le contingent canadien a protégé sa zone de responsabilité et a consacré toute son attention aux aspects humanitaires de l'opération.

Les efforts de nos militaires à cet égard ont été vraiment remarquables, alors qu'ils ont aidé à livrer l'aide, prêté assistance aux équipes médicales et aux hôpitaux, participé à la reconstruction des infrastructures, effectué des réparations, rouvert des écoles et montré à la population locale, notamment aux enfants, à reconnaître les mines terrestres. Malheureusement, une bonne partie de cet excellent travail vraiment nouveau dans le cadre des opérations des Nations Unies risque de passer inaperçue à cause des activités criminelles de quelques–uns.

Lorsqu'on a découvert qu'un petit groupe de militaires canadiens avait torturé et tué un jeune Somalien, les Forces canadiennes ont décidé de traduire les coupables devant une cour martiale. Ces procès ont conduit à la condamnation de neuf soldats.

Maintenant que les cours martiales ont terminé leurs travaux, on va pouvoir effectuer une enquête civile complète sur toute cette affaire. Le gouvernement a décidé de procéder à cette

enquête en vertu de la Loi sur les enquêtes. L'avantage, c'est que grâce à cette loi, la commission peut exiger la présentation de documents et la présence de témoins.

Le gouvernement a chargé de cette enquête trois éminents Canadiens aux compétences et aux antécédents bien différents. La commission a le pouvoir d'enquêter et de faire rapport sur un large éventail de questions touchant l'opération en Somalie, notamment la chaîne de commandement, le rôle des officiers et le maintien de la discipline. Le mandat vise trois périodes de l'opération.

Il y a tout d'abord la période précédant le déploiement. La commission pourra alors voir, notamment, si on a réussi à bien maintenir la discipline au sein du Régiment aéroporté, s'il était bien préparé à cette opération en Somalie et si le processus de sélection pour le déploiement en Somalie convenait.

Vient ensuite la période passée sur le théâtre d'opération. Dans l'étude de cette phase de l'opération, les commissaires examineront des questions comme les missions et les tâches confiées à la force interarmées du Canada, le traitement des détenus, les allégations de dissimulation et la destruction des preuves.

• (1630)

Pour ce qui est de la dernière phase de l'opération, le postdéploiement, les commissaires feront enquête sur la façon dont les responsables, au sein du ministère de la Défense nationale et de la chaîne de commandement des Forces canadiennes, ont traité toute la gamme des problèmes survenus durant le déploiement en Somalie. La commission doit remettre son rapport en décembre et présenter alors ses recommandations au gouvernement. Plus important encore, cette enquête tournera définitivement une page difficile de l'histoire militaire du Canada, dont on peut généralement être fier.

Le gouvernement s'engage à faire diligence pour tirer cette affaire au clair. Ce qu'on découvrira au fil des travaux de la commission ne devrait pas jeter d'ombre sur la valeur des Forces canadiennes ou sur la confiance du gouvernement dans leur capacité d'accomplir leurs fonctions.

Les Forces canadiennes sont connues dans le monde entier pour leur professionnalisme et leur efficacité. Nous savons tous qu'elles sont en demande partout dans le monde. On les demande pour les missions de l'ONU et de l'OTAN, et les forces américaines collaborent avec elles dans l'établissement de leurs contacts avec d'autres pays.

Par–dessus tout, mise à part la particularité de leur vocation militaire, les Forces canadiennes sont reconnues par tous comme représentant les Canadiens. Elles reflètent nos valeurs, notre histoire et notre culture. Elle ne sont pas seulement uniques en leur genre dans le monde, elles sont aussi uniques en tant qu'institution canadienne.

Elles continueront de jouir de la confiance et du soutien des Canadiens, parce qu'elles continueront à protéger nos valeurs et nos intérêts, chez nous et à l'étranger.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, le député de Hillsborough n'a pas réellement parlé de l'étendue de l'enquête.

En ce qui concerne la motion que nous avons présentée aujourd'hui sur l'enquête portant sur les événements de Somalie, du haut en bas, et sur la couverture de la question, pense–t–il que la commission sera capable d'examiner les problèmes inhérents aux Forces armées canadiennes d'aujourd'hui?

M. Proud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Saanich—Les Îles–du–Golfe de sa question.

La commission d'enquête créée fera un travail adéquat, tant en ce qui concerne les opérations en Somalie que les autres aspects de l'armée.

J'ai entendu à différentes périodes, les députés d'en face demander des enquêtes indépendantes. Cette enquête est nécessaire et mettra un terme une fois pour toutes aux questions que l'on se pose sur l'affaire de Somalie. Elle répondra aussi à beaucoup d'autres questions.

Je ne serai pas satisfait tant que je n'aurai pas vu le jour où ce genre d'enquête pourra être faite ici même, au Parlement. Mon objectif, en tant que parlementaire, est de voir les comités permanents et les autres comités faire le travail que l'on confie à ces commissions spéciales. Lorsque ce jour sera venu, je pense que j'aurai fait ma part pour le processus parlementaire et démocratique.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à cet intéressant débat.

Si nous ne faisons pas attention, le Canada va se retrouver avec l'armée qu'il mérite. Nous devrions peut–être avoir pour devise: «Beaucoup de paroles et peu d'action», car c'est vraiment ce que nous avons fait en disant au fil des ans à nos militaires: «Au fait, voici votre nouveau travail, votre nouveau mandat. Nous voudrions que vous fassiez ceci et puis aussi ça si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Il serait aussi utile que vous le fassiez avec un petit moins.»

• (1635)

On n'est pas en train de traiter avec la SRC. Ce n'est pas comme s'ils n'allaient pas pouvoir diffuser telle ou telle émission. Nous demandons à nos militaires de prendre des risques et de travailler dans des conditions très difficiles. Leur mandat est modifié pratiquement à chaque changement de gouvernement. Pourtant nous leur disons de faire plus avec moins.

Nous devrions commencer à réfléchir à ce que devraient être à long terme les objectifs de nos forces armées.

Il y a quelques années, Peter Worthington disait, et je pense qu'il avait tout à fait raison, que l'armée au Canada a toujours fait preuve de plus de loyauté à l'égard du Canada que les Canadiens n'ont fait preuve de loyauté à son égard. Quand on y réfléchit, c'est une remarque très profonde car si nous voulons que l'armée fasse preuve de loyauté envers la tradition parlementaire canadienne et envers le type d'objectifs qui sont les nôtres en tant que civils, nous civils devons faire en retour preuve de loyauté envers l'armée.

Je vais apporter à ce débat des réflexions un peu différentes des commentaires que nous avons entendus jusqu'ici aujourd'hui. Je voudrais examiner la question sous un angle personnel. À mon avis, l'armée a permis à nombre incroyable de

Canadiens de débuter dans la vie. Je fais partie de ce nombre. Je suis entré dans la marine quand j'avais 17 ans.

Parlant du fait que suis entré dans les forces à Edmonton, puis que je suis allé à Halifax, je voudrais rappeler à tous les députés de la Chambre qu'Edmonton est un endroit fantastique en tant que base pour les militaires, même ceux qui vont être transférés de Chilliwack et Calgary. C'est un endroit rêvé pour les militaires et nous les accueillons à bras ouverts.

M. Strahl: Avez–vous une base navale?

M. McClelland: Une base navale, dit–il. Je rappellerais aux députés que c'est à Edmonton, au centre commercial West Edmonton Mall, qu'est basée la plus grande marine d'eau douce au monde. Nous avons plus de sous–marins que la marine canadienne. Nous avons tout à Edmonton. Nous avons une armée de terre, une marine et une aviation qui ne manquent de rien.

Un peu plus tôt dans le débat, j'ai eu le plaisir d'échanger quelques mots avec le député de Bonavista—Trinity—Conception. Étant tous les deux de vieux loups de mer, nous partageons la même perspective bien que sous un angle différent, lui en tant qu'amiral et moi, simple marin. Nous avons parlé de ce qu'était l'armée, de son évolution, de ce qu'elle représente pour tant de gens.

Dans les Prairies, l'armée pour bien des jeunes, c'était l'occasion de voir le pays, de rencontrer des habitants des autres régions. Pour bien des gens des Maritimes, l'armée était leur première chance d'aller dans les Prairies. C'est comme ça que nous avons appris à connaître nos concitoyens. C'est dans l'armée que pour la première fois j'ai entendu parler français. Je parie que c'est dans l'armée que beaucoup dont la langue maternelle était le français ont parlé anglais pour la première fois.

L'armée est le grand creuset du Canada. Je pense qu'il n'est pas bon, en tant que nation, que nous perdions de vue le fait que si nous ne sommes pas prêts à faire face à l'imprévu, si nous sommes honnêtes avec nous–mêmes et que nous nous voyons comme les autres nous voient, plutôt que comme nous aimerions qu'ils nous voient, nous devons avouer que nous ne faisons pas le poids sur la scène internationale.

Si nous nous interrogeons sur notre identité, il faut que nous nous demandions ce que nous pouvons faire avec l'armée que nous avons et quel doit être son rôle primordial. À mon avis, ce devrait être quelque chose qui nous soit utile, qui soit de nature défensive et qui protège notre pays.

Dernièrement, j'ai lu quelque part que si un martien venait examiner le point de vue des militaires canadiens, il penserait que les frontières du Canada se situent en Europe. Ce n'est pas le cas. Nos frontières sont ici, en Amérique du Nord.

Pourquoi ne pouvons–nous pas devenir les champions en matière de recherche et de sauvetage? Dieu sait que notre territoire est assez vaste pour justifier une telle compétence. Nous devons être en mesure de protéger notre littoral et de nous venir en aide mutuellement en cas de détresse. Ne serait–il pas logique que nos objectifs militaires s'apparentent un peu à nos besoins en tant que pays?

• (1640)

Nous devons avoir l'occasion de partager, de nous protéger mutuellement et de nous mettre à l'abri des menaces venant de l'étranger. Ne serait–il pas logique de nous doter d'une structure militaire de base formée d'élites qu'appuierait une vaste organisation permanente civile–militaire, comparable à une énorme réserve?

On pourrait imaginer que toutes les bases militaires partout au Canada soient utilisées pour occuper les jeunes, hommes et femmes, qui, à la fin de leurs études, restent à regarder la télévision en se demandant s'ils ne devraient acquérir de la maturité et chercher à donner un sens à leur vie.

Ne serait–il pas intéressant de voir tous ces gens faire du service militaire, passer environ deux ans dans l'armée pour servir leur pays, acquérir une certaine confiance en soi et découvrir leur pays en en visitant toutes les régions? Cela ne coûterait pas beaucoup plus cher que de leur verser des prestations d'assurance–chômage ou d'aide sociale.

Même si seulement une partie des gens qui s'enrôleraient dans l'armée finissaient par s'astreindre à une certaine discipline et par apprendre à se lever le matin, à s'habiller et à faire quelque chose, ce que bien de nos concitoyens ne font pas, imaginez les avantages qu'en retirerait notre pays à long terme grâce à la confiance en soi et à la dignité qu'auraient acquis les gens dans l'armée.

Nous ne devrions pas oublier, au cours de notre examen du rôle des militaires et de l'enquête sur les événements survenus en Somalie, le fait que, par le passé, les militaires canadiens ont très bien servi leur pays.

Même s'il y a quelques indésirables, il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac. Il faut veiller à ne pas confier à nos militaires un mandat qu'ils ne pourront pas respecter. Nous ne pouvons pas, d'un côté, refuser de leur accorder les ressources financières dont ils ont besoin et, de l'autre coté, leur imposer certaines tâches. Il faut avoir les moyens de nos ambitions et voir la réalité en face.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu la chance de visiter plus de 30 pays et je suis certainement d'accord avec mes collègues qui disent que nos troupes à l'étranger nous ont toujours fait honneur pour ce qui est de leur contribution au processus de paix, non seulement dans les points chauds, mais dans tous les pays où ils sont allés.

C'est vraiment un grand honneur pour nous, Canadiens, lorsque nous voyageons à l'étranger et que les gens se bousculent pour avoir ces jolies épinglettes rouges et blanches qui représentent le drapeau canadien. C'est précisément ce que notre gouvernement veut préserver.

Ce que notre gouvernement essaie de faire, c'est de maintenir l'intégrité des forces armées canadiennes. S'il y a des pommes pourries, comme mes collègues l'ont laissé entendre, le gouvernement veut justement les enlever du panier et s'assurer non seulement que toutes celles qui restent sont bonnes, mais aussi

que le pommier est sain et qu'il continuera de produire des bonnes pommes à l'avenir.

Je suis d'accord avec mon collègue lorsqu'il dit que nous devrions voir comment nous pourrions nous servir des Forces armées canadiennes pour montrer aux jeunes Canadiens ce qu'est la discipline, la détermination, la bonne volonté, etc. Il serait utile d'examiner toutes ces possibilités.

Le Parti réformiste a–t–il une proposition précise à faire à la Chambre des communes à cet égard et, le cas échéant, le député voudrait–il nous en faire part?

• (1645)

M. McClelland: Non, monsieur le Président. Cela fait partie de ma croisade personnelle en vue de renforcer la notion de responsabilité qui va de pair avec la nationalité canadienne. Nous tenons pour acquis le fait que nous avons des droits et privilèges. C'est écrit dans notre Charte des droits et libertés. Par contre, il n'est dit nulle part dans cette charte que nous avons des droits, des libertés et des responsabilités.

Je veux que tous les députés commencent à réfléchir sérieusement à cette notion de responsabilité. Nous aurons vraiment accompli quelque chose si nous arrivons à amener les jeunes à penser: «J'ai le privilège d'être citoyen de ce fantastique pays. Quelles sont mes responsabilités envers ce pays? Que dois–je remettre? Que dois–je donner à ce merveilleux pays avant de pouvoir profiter de ce qu'il me donne?»

Si nous utilisions à cette fin les bases militaires que nous avons, un aéronef ou un navire, le coût de ces immobilisations nous permettrait de tenir un grand nombre de jeunes occupés à apprendre ce qu'est la vie pendant six mois, un an, deux ans ou quelle que soit la durée.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, lorsque je fréquentais le Collège d'état–major, il y a bien longtemps, j'avais écrit quelque chose qui allait à peu près dans le sens de ce que mentionne le député d'Edmonton–Sud–Ouest.

L'idée maîtresse du document en question était essentiellement que, à un moment donné, dans la vie, peut–être à la fin du cours collégial ou à l'âge de 18 ou 19 ans, le premier des deux prévalant, on ait la possibilité de quitter le système scolaire et de chercher à rembourser à la société ce qu'elle a investi dans son éducation. Il n'est pas nécessaire que cela se fasse dans les forces armées. Ce pourrait être au service des parcs ou en tant qu'assistant de cours, par exemple.

Le député d'Edmonton–Sud–Ouest considère–t–il cette proposition comme valable, attendu évidemment que les Canadiens rejettent une discipline excessive? Est–ce une proposition valable? Dans l'affirmative, à quel moment de la vie cela devrait–il survenir?

M. McClelland: Monsieur le Président, c'est une question intéressante. Je l'ai posée dans les médias il y a quelque temps et elle a touché une corde extrêmement sensible au Canada.

Le Canadien moyen croit sincèrement que tout n'est pas à sens unique. Lorsqu'il voit des jeunes traîner sans but dans les centres commerciaux, des jeunes qui ont peur de l'avenir parce qu'ils voient beaucoup de leurs pairs qui ne réussissent pas ou qui ne font rien de bien de leur vie, il sait instinctivement qu'on doit sûrement pouvoir faire mieux que cela.

Rejeter d'emblée toute notion de discipline ou d'entraînement militaire sous prétexte que cela offense la sensibilité des gens qui croient qu'on devrait faire l'amour et non la guerre, c'est ne pas tenir compte du fait que les gens ont besoin de discipline dans leur vie. Les jeunes surtout ont besoin du sentiment de force, du sentiment d'appartenance et de la confiance en soi que donne cette discipline.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre, les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir: l'honorable députée de Cumberland—Colchester—La petite entreprise; l'honorable députée de Mercier—Le transport ferroviaire.

[*Traduction*]

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je veux me porter à la défense de nos forces armées et de toutes les personnes hautement professionnelles qui en font partie.

Le gouvernement du Canada a fait preuve d'un grand leadership en publiant un nouveau livre blanc sur la défense. Je crois que le gouvernement actuel a présenté une politique de défense. . .

M. Frazer: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que la parole est à nous. Le député d'Edmonton–Sud–Ouest a parlé et c'est maintenant au tour du député de Nanaïmo—Cowichan.

• (1650)

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe me rappelle à l'ordre. Je m'excuse. Je demande l'indulgence du député d'Annapolis Valley—Hants. Les réformistes ont déclaré plus tôt aujourd'hui qu'ils diviseraient leur temps de parole et je l'avais oublié.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, par notre motion et le débat que nous tenons, le Parti réformiste essaie de faire comprendre au gouvernement et aux Canadiens qu'il y a des faiblesses dans bien des secteurs du ministère de la Défense nationale. Les mesures que prend le gouvernement pour y remédier ne suffisent pas. Nous estimons que le leadership du gouvernement est défaillant, tout comme sa gestion.

Voyons le cas du Régiment aéroporté. Je me réjouis de savoir que l'enquête est enfin lancée. Cependant, elle aurait dû commencer il y a longtemps. De nombreux signes apparus depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux permettaient de croire qu'il y avait quelque chose qui ne tournait pas rond dans ce régiment. Pourquoi le gouvernement a–t–il laissé pourrir les choses?

Si le gouvernement avait fait cette enquête il y a un an, il nous aurait épargné beaucoup de souffrances et il aurait permis à beaucoup de personnes de qualité de ne pas voir leur réputation entachée.

Mais le gouvernement n'a rien fait. Déjà, en septembre de l'an dernier, le ministre refusait de tenir une enquête. Si on avait tenu une enquête, comme nous l'avions préconisé, le major Armstrong, médecin militaire des Forces canadiennes, aurait témoigné et il aurait pu exprimer les inquiétudes qu'il avait refoulées. Il n'en aurait résulté aucune publicité négative pour les forces armées. Par ailleurs, nous n'aurions probablement pas eu à subir l'épreuve de la révélation publique des vidéos, car ils seraient sortis eux aussi dans le cadre de l'enquête. Le gouvernement ne procède pas dans le bon ordre.

Tandis que nous parlons du Régiment aéroporté, je voudrais en profiter pour montrer pourquoi, dans notre motion, nous reprochons notamment au gouvernement de ne pas avoir obligé les officiers supérieurs à rendre compte des lacunes en matière de contrôle et de commandement et de la baisse du moral. Le gouvernement a commencé par poursuivre le simple soldat Kyle Brown, au lieu de commencer au sommet.

Je ne puis tout simplement pas croire que la hiérarchie des Forces canadiennes ne savait pas depuis longtemps qu'il y avait des problèmes au sein du Régiment aéroporté. Je suppose que la Commission d'enquête Létourneau déterminera dans quelle mesure les officiers supérieurs étaient au courant de la détérioration de la situation, et leur part de responsabilité à cet égard. Encore une fois, aussi bienvenue que soit cette enquête, elle vient trop tard pour protéger la réputation de vaillants militaires de carrière et trop tard pour sauver un excellent régiment.

Passons maintenant à l'examen de la politique de défense. Nous félicitons encore une fois le gouvernement d'avoir pris l'initiative de lancer un débat ici à la Chambre sur les questions de défense et d'avoir entrepris un examen de la politique de défense. Mais ici encore, le gouvernement a procédé à l'envers. L'examen de notre politique étrangère aurait dû venir avant. La politique de défense constitue une fonction de la politique étrangère.

L'autre reproche que nous avons à faire au gouvernement, c'est qu'il n'écoute pas ce qu'on dit. À quoi bon entreprendre un examen de la politique de défense si l'on ne tient pas compte de certaines de ses conclusions? Cela s'est produit dans quatre cas. Le comité avait notamment recommandé une réduction des effectifs, mais le budget les a réduits de 6 700 militaires de plus qu'on ne le recommandait dans le rapport.

Le comité avait recommandé de réduire le budget de la défense, de réduire le personnel du quartier général, de faire une étude sur la réorganisation du quartier général de la Défense nationale, de créer un comité mixte permanent de la défense, de faire examiner par un nouveau comité les dépenses en immobilisations de plus de 30 millions de dollars, de prévoir un examen annuel par le ministre et de tenir un débat parlementaire annuel sur la politique de défense—le gouvernement n'a tenu aucun compte de toutes ces recommandations du comité. Nous n'avons entendu aucun écho.

• (1655)

Voyons maintenant les fermetures de bases et la rationalisation de l'infrastructure du MDN. Encore une fois, je félicite le gouvernement d'avoir eu le cran de s'attaquer à cette tâche. Beaucoup de prédécesseurs du ministre ont reculé devant les difficultés politiques.

Ce que je déplore dans la démarche du gouvernement se limite maintenant à l'apparent manque de planification, avant la décision de fermer les bases de Calgary et de Chilliwack. Comme mes collègues en ont déjà parlé, je n'y reviendrai pas.

Dans ma propre région, la Défense nationale ferme le camp militaire de Nanaïmo. La collectivité, comme cela semble habituel dans l'Ouest, a à peu près accepté cette réalité, en partie parce que cette décision pourrait avoir des avantages sur le plan de l'utilisation des terres.

D'après ce que j'ai appris, à l'issue de la première réunion de négociation qui a eu lieu cette semaine avec les représentants locaux, la localité n'est pas au premier rang des préoccupations de la Défense nationale, car elle vend les terres à leur valeur marchande. Le gouvernement se préoccupe des revendications territoriales des autochtones; elles sont au sommet de ses priorités. Cela ne remplit pas d'enthousiasme les habitants de Nanaïmo et des environs.

Qu'en est–il du moral au ministère et dans les Forces canadiennes? Nous avons tout d'abord pris connaissance du point de vue du colonel Oehring, en décembre. Il a parlé surtout du problème de moral, qui se résume en somme à «une perte de confiance». Or, la confiance est essentielle à toute armée. Le colonel Oehring a parlé d'une direction militaire qui était de plus en plus impuissante et d'un système sans âme. Il a parlé du fossé qui se creusait entre les dirigeants et les subalternes. Il dit que la crise de confiance doit au moins être reconnue aux échelons supérieurs, mais il n'en est rien. Il croit qu'il faudra un engagement public du ministre de la Défense nationale et même du premier ministre pour rétablir la confiance que les soldats ont perdue.

Qu'a fait le ministre pour rétablir cette confiance? Le dernier rapport que nous ayons date de mars 1995 et vient du brigadier–général Jeffries de Petawawa, qui, après avoir consulté tous ses commandants, estime que le moral est généralement satisfaisant pour le moment, mais qu'il y a un vaste mécontentement à presque tous les niveaux hiérarchiques.

Une partie de ce mécontentement est directement attribuable aux échelons supérieurs de direction et de gestion du ministère et des Forces canadiennes. À ces niveaux, on veut plus des soldats que ce que l'on est prêt à payer. Là comme ailleurs, on vit aussi au–dessus de ses moyens. Les soldats ont l'impression que leurs

intérêts et leur bien–être sont sacrifiés pour permettre aux grands dirigeants d'accomplir le même travail à meilleur compte.

C'est au haut de l'échelle qu'il faut commencer à résoudre ce problème. Le ministre peut–il me dire ce qu'il fait pour améliorer le moral et le leadership au sein du ministère et des Forces canadiennes?

Outre le moral et le leadership, d'autres choses laissent aussi à désirer, et il n'y a aucune preuve qu'on tente de les améliorer. Nous entendons parler des excès financiers des officiers supérieurs, des dépenses exagérées concernant le matériel et les allocations de subsistance. Que fait–on à ce sujet? Comment le simple soldat se sent–il de devoir faire des sacrifices et de cumuler deux emplois alors que ses supérieurs dépensent d'une manière inconsidérée?

Que dire des questions restées sans réponse au sujet de l'ancien sous–ministre, Bob Fowler? Il y a une longue liste de questions auxquelles le Comité permanent des affaires étrangères n'a pas répondu au début de la semaine. Il faut faire la lumière sur des questions comme celles–là. Il faut répondre aux allégations qui ont été faites. Si M. Fowler n'a rien fait de répréhensible, il faut que tout le monde le sache.

La motion présentée aujourd'hui par le Parti réformiste reproche au gouvernement d'avoir pris des décisions qui ont détérioré la situation de la défense au Canada, des décisions comme celle concernant les hélicoptères EH–101. Nous pourrions passer une journée entière à discuter de cette question. Il y a aussi la décision concernant la BFC Cornwallis et la taille des Forces canadiennes. Qu'en est–il des réserves? Qu'en est–il de la milice? Que va–t–il leur arriver?

• (1700)

Il y a une longue liste de problèmes à résoudre, mais on ne les règle pas. Ou si on les règle, le Parlement et les Canadiens n'en entendent pas parler. Lorsque l'enquête sur le Régiment aéroporté sera terminée, il faudra ordonner la tenue d'une nouvelle enquête assortie d'un vaste mandat et chargée d'examiner toutes ces questions.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Le débat a surtout porté sur la tragédie de la Somalie, mais aussi, à un degré moindre, sur celle de la Bosnie.

Le député ne convient–il pas que cet échec s'explique par le fait que l'objectif de la mission n'a pas été clairement défini au départ, que l'on n'a pas fait de distinction entre les chapitres six et sept des opérations des Nations Unies—maintien de la paix par opposition à pacification—et que l'on n'a pas bien défini la mission militaire post–guerre froide de nos forces armées?

Étant donné sa compréhension du principe de la responsabilité ministérielle, dans ces circonstances, le député ne conviendrait–il pas que la responsabilité n'incombe pas aux fonctionnaires, mais, dans le cadre de notre régime constitutionnel, au premier ministre et au ministre de la Défense qui ont engagé nos forces dans ces opérations sans y avoir suffisamment réfléchi au préalable—c'est–à–dire au premier ministre Mulroney et à son ministre de la Défense?

M. Ringma: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Vancouver Quadra. Il n'a pas tort. Le premier ministre et le ministre de la Défense du gouvernement précédent sont en effet responsables.

Mais cela va encore plus loin. En fait, l'argument pourrait s'appliquer à nous aussi. Nous avons d'ailleurs proposé que la Chambre participe à la prise de décision sur le déploiement de troupes canadiennes. Nous devons procéder de cette façon dorénavant. C'est un bon point. Mais il y a d'autres problèmes.

Le leadership des forces armées fait problème même en Somalie. Par conséquent, je dois blâmer en partie le gouvernement actuel de ne pas avoir réglé ce problème et ne pas avoir dit: «Que pouvons–nous faire? Rendons–les choses publiques, faisons la lumière sur elles, ne condamnons pas des innocents dans ce processus.»

Oui, le député n'a pas tort. On peut blâmer le gouvernement précédent, mais aussi le gouvernement actuel. Ce dernier doit apporter les correctifs qui s'imposent.

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre aujourd'hui la défense de nos forces armées et du grand nombre de personnes remarquables et hautement professionnelles qui en font partie.

Le gouvernement du Canada a déjà fait preuve de leadership en publiant un autre livre blanc sur la défense. À mon avis, le gouvernement a élaboré une politique de défense qui montre clairement aux Forces canadiennes l'orientation à suivre en ces temps incertains.

Le ministre de la Défense nationale l'a déjà mentionné, nos officiers supérieurs font preuve de leadership, comme en témoigne l'efficacité de nos forces tant chez nous qu'à l'étranger.

Ce débat revêt une importance particulière pour moi, car, dans la circonscription d'Annopolis Valley—Hants que je représente, il y a un grand nombre de militaires à la BFC Greenwood et au camp d'Adershot. J'ai eu le plaisir d'en rencontrer plusieurs ces dernières années.

Je suis très impressionné par le dévouement, le professionnalisme et le sérieux des hommes et des femmes qui forment les Forces canadiennes. Ils remplissent leur mission presque dans l'indifférence générale. Pourtant, notre armée continue d'apporter de précieuses contributions un peu partout dans le monde.

Le fardeau de la dette du secteur public qui n'a cessé de croître ces vingt dernières années pèse lourd sur l'ensemble des Canadiens. Il est donc normal que l'on s'attende à ce que le MDN et les Forces canadiennes contribuent équitablement à l'effort de réduction du déficit national.

• (1705)

Depuis 1989, le MDN et les Forces canadiennes subissent de fortes compressions sur le chapitre des effectifs, des achats en capital et des infrastructures. Le dernier budget va dans le même sens.

Je ne dirais pas que les gens du ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes sont irrités de devoir faire leur part. Bien au contraire. À l'instar de bien des Canadiens au service de la défense du Canada, ils ne demandent qu'à comprendre pourquoi il leur faut faire leur part dans l'effort national en vue de réduire notre déficit.

Personne ne nie, cependant, que les restrictions financières engendrent du stress et de l'incertitude, une situation que les Forces canadiennes ne sont sûrement pas seules à connaître. Étant donné la réduction des effectifs des Forces canadiennes, on ne peut plus offrir aux militaires une carrière sûre et des promotions illimitées. Les salaires et les primes de rendement ont été gelés. Certains non–officiers, surtout ceux qui ont moins de quatre années de service, ont parfois du mal à joindre les deux bouts.

Dans ces circonstances difficiles, il est urgent que les dirigeants du MDN et les Forces canadiennes prennent des mesures positives pour remonter le moral des troupes. Ils doivent examiner les problèmes qu'éprouvent les personnes qui relèvent d'eux. Je suppose que c'est ce qu'ils font.

Les supérieurs gardent constamment le contact avec leurs subalternes. Ils continueront de le faire pour leur expliquer ce qui se passe et ce qu'ils attendent d'eux.

Des pressions sont exercées pour réduire les effectifs des forces. Comme nous le savons, les changements économiques et sociaux ont eu des répercussions dramatiques sur la nature de la famille canadienne et sur la main–d'oeuvre. Les ménages où les deux conjoints travaillent sont en train de devenir la norme.

Les Forces canadiennes sont comme un microcosme de la société canadienne et reflètent donc cette tendance. De 1980 à 1990, le nombre de couples de militaires, dans les Forces canadiennes, a triplé. La plupart des membres des forces sont mariés ou parents seuls. Il y a un grand nombre de couples mariés qui ont des enfants et dont les conjoints travaillent. Ce fait nouveau a exercé des pressions sur l'armée car les militaires veulent, et cela se comprend, une famille, une carrière, une stabilité financière et une formation.

Le MDN et les Forces canadiennes ont ajouté à cela le défi d'équilibrer les besoins de leurs membres avec les besoins d'efficacité et les exigences opérationnelles.

On restructure actuellement bon nombre de schèmes de carrière afin de réduire le nombre d'affectations et de détachements qu'un membre des Forces canadiennes peut s'attendre à avoir au cours de ses années de service. Cette politique entraînera une diminution des déménagements, ce qui facilitera les choses pour les militaires et leur famille. On examine très attentivement les moyens d'atténuer le stress et les problèmes causés par les déménagements qui sont si fréquents, comparativement à ceux des civils.

Il y a aussi les changements sociaux. Au cours des quinze dernières années, la société a embrassé un nouvel idéalisme fondé sur les droits et les libertés de la personne. Cela se reflète dans des mesures législatives telles que la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Charte canadienne des droits et libertés. C'est aux dirigeants du MDN et aux Forces canadiennes qu'il revient d'identifier ces changements et d'y répondre de façon appropriée. Il est clair que le MDN et les Forces canadiennes ont réussi à le faire.

On a respecté l'esprit et la lettre des lois canadiennes sur les droits de la personne. C'est ainsi qu'on a accru le rôle des femmes dans l'armée.

Au Canada, le pourcentage de femmes dans l'armée est parmi les plus élevés au monde. Quoi qu'il en soit, le ministère et les forces armées ont réitéré leur engagement qui consiste à rendre la carrière militaire plus attrayante pour les femmes.

La capacité du ministère et des Forces canadiennes de s'adapter et de faire face aux pressions de la société font honneur à leurs dirigeants. Comme un bon commandement, un bon moral est essentiel au succès des Forces canadiennes.

Dernièrement, on parle beaucoup du moral des troupes dans l'armée. Certains de nos vis–à–vis prétendent que les Forces canadiennes sont mal dirigées et que le moral en souffre. Il est clair que la qualité des officiers influe sur le moral. Le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada a signalé la responsabilité de la chaîne de commandement en ce qui concerne le moral des gens. Ce même comité a fait remarquer que les officiers supérieurs au sein des Forces canadiennes faisaient de l'excellent travail. Si le moral des militaires n'est pas aussi élevé qu'il le pourrait, c'est, en grande partie, pour les mêmes raisons qui expliquent qu'on constate le même phénomène dans la société en général, c'est–à–dire la peur des mises à pied, la peur de l'avenir, surtout celui des enfants.

• (1710)

Cela ne veut pas dire, pour autant, que les principaux dirigeants du ministère et des Forces canadiennes peuvent rester passifs. Ils vont s'assurer, comme il se doit, que le moral est aussi élevé que possible.

Il faut comprendre que, à l'instar de nombreux Canadiens, les membres des Forces canadiennes doivent s'acquitter de leur devoir avec les ressources limitées à leur disposition. C'est pourquoi on prend soin de répondre aux besoins les plus pressants. Les plans actuels prévoient l'acquisition de tout un éventail de matériel moderne qui est essentiel à une armée polyvalente. Ainsi, on sait qu'on manque de véhicules blindés de transport de troupes. Les Forces canadiennes vont donc faire l'acquisition de nouveaux véhicules dont la livraison commencera en 1997.

De plus, malgré une réduction globale de la taille des forces armées, on va ajouter 3 000 soldats de plus aux forces de campagne. On pourra ainsi remédier en partie aux lacunes actuelles en

ce qui concerne notre capacité de respecter nos engagements internationaux.

D'aucuns se sont appuyés sur une note de service que le brigadier–général Jeffries a émise récemment pour affirmer que le moral au sein des forces se dégradait. Ils prétendent que ce sont les principaux dirigeants du ministère et des Forces canadiennes qui sont à blâmer. Tout d'abord, il faut reconnaître que le général Jeffries déclare dans sa note que le moral demeure en grande partie élevé. Ensuite, il faut se rendre compte que les Forces canadiennes sont soumises à des pressions considérables depuis quelques années. Des notes comme celle du général Jeffries représentent une partie de la solution.

Pour citer encore une fois le comité mixte spécial, chaque commandant, en fait, chaque militaire qui commande une unité, quelle qu'en soit la taille, surveille constamment le moral de son unité et prend les mesures nécessaires pour maintenir une bonne communication entre les militaires placés sous ses ordres.

Un bon leadership exige que nous sachions ce que les gens pensent et quelles sont leurs préoccupations. Au moyen d'études et de sondages menés par les Forces canadiennes et de notes comme celle qu'a rédigée le général Jeffries, les problèmes sont mis au grand jour et réglés comme il convient.

Pour conclure, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent affronter toutes sortes de pressions, dont bon nombre sont partagées par tous les Canadiens et certaines, propres à ceux qui ont choisi de servir leur pays. Les nouvelles attentes de la société, des ressources limitées et des exigences changeantes imposées à la main–d'oeuvre ont créé de nouveaux défis que nous devons tous relever. Les membres des Forces canadiennes doivent en relever un autre de plus: répondre aux besoins opérationnels et assumer les responsabilités associées à n'importe quelle force militaire.

Il faut effectivement un leadership puissant pour relever ces défis. À mon avis, les dirigeants du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes savent l'assurer. De nombreuses mesures visant à examiner les préoccupations des membres des forces armées ont été appliquées et beaucoup d'autres sont actuellement examinées. La chaîne de commandement est entièrement responsable du moral des membres des forces. L'excellent leadership démontré par chacun, à commencer par le ministre de la Défense nationale, fait en sorte que le moral demeurera toujours élevé.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 15, conformément à l'article 81 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées. Il est maintenant de mon devoir de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[*Traduction*]

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 178*)

POUR

Députés

Bellehumeur
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bélisle
Chatters
Cummins
Debien
Deshaies
Duceppe
Duncan
Fillion
Frazer
Godin
Guay
Harper (Calgary West)
Jacob
Johnston
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Nunez
Penson
Ringma
Schmidt
Stinson
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Bergeron
Blaikie
Brown (Calgary Southeast)
Caron
Crête
Daviault
de Jong
Dubé
Dumas
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Gouk
Guimond
Harper (Simcoe Centre)
Jennings
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mercier
Ménard
Paré
Pomerleau
Rocheleau
Scott (Skeena)
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
White (North Vancouver)—62

CONTRE

Députés

Adams
Augustine
Barnes
Bellemare
Bethel
Blondin–Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Catterall
Arseneault
Bakopanos
Beaumier
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Cauchon

Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
DeVillers
Discepola
English
Finestone
Flis
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Grose
Harb
Hickey
Hubbard
Keyes
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Paradis
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Robichaud
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Speller
Stewart (Brant)
Telegdi
Torsney
Vanclief
Volpe
Wappel
Whelan
Young —125

Cohen
Collins
Copps
Crawford
Dingwall
Duhamel
Fewchuk
Finlay
Fontana
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Graham
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Irwin
Kirkby
Lastewka
Lee
Loney
MacDonald
Maheu
Maloney
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Patry
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Robillard
Rompkey
Serré
Skoke
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Thalheimer
Valeri
Verran
Walker
Wells
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin
Bernier (Gaspé)
Brien
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
Gaffney
Gray (Windsor West)
Ianno
Marchand
Picard (Drummond)
Simmons
Szabo
Wayne

Bachand
Bouchard
Campbell
Chan
Culbert
Fry
Goodale
Harper (Churchill)
Jackson
Parrish
Sauvageau
St-Laurent
Ur
de Savoye

Les crédits

• (1740)

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (D)

L'honorable Alfonso Gagliano (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses supplémentaire (D), pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1995, soit adopté.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si je le demandais, vous constateriez peut-être que la Chambre consent à l'unanimité à appliquer à l'inverse le résultat du vote précédent sur la motion de l'opposition au vote sur le Budget des dépenses supplémentaire (D).

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 179)

POUR

Députés

Adams
Augustine
Barnes
Bellemare
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Catterall
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
DeVillers
Discepola
English
Finestone
Flis
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Grose
Harb
Hickey
Hubbard
Keyes
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)

Arseneault
Bakopanos
Beaumier
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Cauchon
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Dingwall
Duhamel
Fewchuk
Finlay
Fontana
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Graham
Guarnieri
Harvard
Hopkins
Irwin
Kirkby
Lastewka
Lee
Loney
MacDonald
Maheu
Maloney
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Minna

Les crédits

Mitchell	Murphy
Murray	Nault
Nunziata	O'Brien
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Patry
Peters	Phinney
Pickard (Essex—Kent)	Pillitteri
Proud	Reed
Regan	Richardson
Robichaud	Robillard
Rock	Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Serré
Shepherd	Skoke
Speller	St. Denis
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Telegdi	Thalheimer
Torsney	Valeri
Vanclief	Verran
Volpe	Walker
Wappel	Wells
Whelan	Wood
Young —125	

CONTRE

Députés

Bellehumeur	Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brown (Calgary Southeast)
Bélisle	Caron
Chatters	Crête
Cummins	Daviault
Debien	de Jong
Deshaies	Dubé
Duceppe	Dumas
Duncan	Epp
Fillion	Forseth
Frazer	Gagnon (Québec)
Godin	Gouk
Guay	Guimond
Harper (Calgary West)	Harper (Simcoe Centre)
Jacob	Jennings
Johnston	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)	Mercier
Meredith	Ménard
Nunez	Paré
Penson	Pomerleau
Ringma	Rocheleau
Schmidt	Scott (Skeena)
Stinson	Strahl
Thompson	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	White (North Vancouver)—62

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Asselin	Bachand
Bernier (Gaspé)	Bouchard
Brien	Campbell
Canuel	Chan
Chrétien (Frontenac)	Culbert
Dalphond-Guiral	Fry
Gaffney	Goodale
Gray (Windsor West)	Harper (Churchill)
Ianno	Jackson
Marchand	Parrish
Picard (Drummond)	Sauvageau
Simmons	St-Laurent
Szabo	Ur
Wayne	de Savoye

• (1745)

M. Gagliano (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C–79, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1995, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Gagliano (au nom du Président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que si vous demandiez le consentement unanime de la Chambre, celle–ci accorderait peut–être son consentement unanime afin d'appliquer le vote qu'on vient de prendre sur la motion précédente à la motion qui est présentement devant la Chambre.

Le Président: Est–on d'accord?

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº 179.*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilger.)

Le vice–président adjoint: L'article 2 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'article 3 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'article 4 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

[*Français*]

Sur l'article 5

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Avant de poursuivre, j'aimerais savoir si l'honorable secrétaire d'État aux Affaires parlementaires pourrait donner l'assurance à cette Chambre que le contenu du projet de loi est conforme à la formule habituelle.

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le contenu de ce projet de loi est identique à celui qui a été adopté les années précédentes.

[*Traduction*]

Le vice–président adjoint: L'article 5 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'article 6 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'article 7 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 7 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'annexe est–elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice–président adjoint: L'article 1 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

Les crédits

Le vice–président adjoint: Le préambule est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice–président adjoint: Le titre est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (1750)

M. Gagliano (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez sans doute que la Chambre consent à l'unanimité à appliquer le vote sur la motion précédente à la motion dont nous sommes maintenant saisis.

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº 179.*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gagliano (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime pour appliquer le vote qui vient d'être pris sur la motion précédente à la motion qui est maintenant devant la Chambre.

[*Traduction*]

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº* 179.]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Alfonso Gagliano (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que les crédits provisoires soient adoptés, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas 13 678 486 367,24 $, soit l'ensemble des:

1) trois douzièmes (9 436 353 218,25 $) du total des montants des postes énoncés au Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1996 déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 28 février 1995 et sauf les postes énumérés ci–dessous:

2) onze douzièmes du total du montant du crédit L30 des Affaires étrangères et Commerce international, et du crédit 5 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit Budget, 412 537 583,33 $;

3) neuf douzièmes du total du montant du crédit 5 de l'Industrie et du crédit 35 des Transports (Annexe B) dudit Budget, 49 296 750,00 $;

4) huit douzièmes du total des montants du crédit 50 du Développement des ressources humaines, et du crédit 95 du Patrimoine canadien (Annexe C) dudit Budget, 4 292 666,67 $;

5) six douzièmes du total du montant du crédit 10 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit 10 du Conseil du Trésor, et du crédit 5 de Justice, et du crédit 150 du Patrimoine canadien (Annexe D) dudit Budget, 11 435 500,00 $;

6) cinq douzièmes du total des montants des crédits 15 et 50 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit L30 des Finances, et du crédit 75 du Patrimoine canadien, et du crédit 10 des Ressources naturelles, et du crédit 1 des Transports, et du crédit 30 des Travaux publics et Services gouvernementaux (Annexe E) dudit Budget, 2 273 490 041,66 $;

7) quatre douzièmes du total des montants du crédit 15 Affaires étrangères et Commerce international, et des crédits 35 et 40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit 10 de la Citoyenneté et immigration, et des crédits 5 et 10 du Développement des ressources humaines, et des crédits 40, 45 et 95 de l'Industrie, et des crédits 1 et 10 de Justice, et des crédits 40, 45, 60 et 70 du Patrimoine canadien, et du crédit 1 du Parlement, et du crédit 5 du Solliciteur général, et des crédits 20 et 25 des Travaux publics et Services gouvernementaux (Annexe F) dudit Budget, 1 491 080 607,33 $;

soit accordée à sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1996.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Boudria: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote sur la motion précédente s'applique à la motion dont est saisie la Chambre présentement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº 179.*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gagliano (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C–80, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1996 soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Gagliano (au nom du Président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et renvoyé au comité plénier.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1755)

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense que si vous demandez le consentement unanime, vous constaterez que tout le monde est d'accord pour appliquer le vote sur la motion précédente à la motion actuellement à l'étude.

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº 179.*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilger.)

[*Français*]

Le vice–président adjoint: La Chambre est formée en comité plénier pour l'étude du projet de loi C–80, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1996.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires parlementaires me dise si ce projet de loi est en tous points conforme à celui adopté les années précédentes.

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, les proportions demandées dans le projet de loi sont destinées à tous les besoins essentiels de la fonction publique du Canada jusqu'au 31 juin 1995. Le projet de loi ne débloque le montant total d'aucun des postes et le projet de loi a la forme qu'ont habituellement les projets de loi de crédits provisoires. Je puis assurer à mon honorable collègue que le projet de loi, dans son ensemble, est conforme à ceux adoptés les autres années.

Le vice–président adjoint: L'article 2 est–il adopté?

(L'article 2 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'article 3 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'article 4 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'article 5 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'annexe A est–elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe A est adoptée.)

Le vice–président adjoint: L'annexe B est–elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe B est adoptée.)

Le vice–président adjoint: L'annexe C est–elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe C est adoptée.)

Les crédits

Le vice–président adjoint: L'annexe D est–elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe D est adoptée.)

Le vice–président adjoint: L'annexe E est–elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe E est adoptée.)

Le vice–président adjoint: L'annexe F est–elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe F est adoptée.)

Le vice–président adjoint: L'article 1 est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

Le vice–président adjoint: Le préambule est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice–président adjoint: Le titre est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

Le vice–président adjoint: Le projet de loi est–il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Alfonso Gagliano (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense que si vous demandiez le consentement unanime, vous constateriez que tout le monde est d'accord pour appliquer le vote qui vient d'être pris sur la motion précédente à la motion actuellement à l'étude.

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº 179.*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gagliano (au nom du président du Conseil du Trésor) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime pour appliquer le vote de la motion précédente à la motion qui est maintenant devant cette Chambre.

[*Traduction*]

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº 179.*]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le Président: Comme il est 18 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI ANNULANT LA DÉCLARATION DE CULPABILITÉ DE LOUIS DAVID RIEL

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ) propose: Que le projet de loi C–288, Loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis David Riel, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent du patrimoine canadien.

—Monsieur le Président, le 28 novembre 1985, dans un article 22, mieux connu aujourd'hui sous l'appellation contrôlée d'article 31, la vice–première ministre réclamait qu'on accorde, à titre posthume, le pardon de Louis David Riel. À cette occasion, la députée d'Hamilton–Est affirmait, et je cite: «Louis Riel, qui est mort inutilement, devrait être exonéré par le gouvernement et déclaré victime d'un méfait.»

Le projet de loi C–288, intitulé Loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis David Riel, qui est devant cette Chambre en deuxième lecture aujourd'hui, souhaite tout simplement exonérer la victime d'une conspiration. Au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, les membres qui représentaient le Parti libéral du Canada et le Parti réformiste se sont alliés et ont statué que ce projet de loi n'était pas votable, même si plusieurs membres du gouvernement avaient accueilli le projet avec enthousiasme.

Par l'introduction de ce projet de loi, le Bloc québécois ne cherche d'aucune façon à jeter de l'huile sur le feu des relations entre blancs et autochtones ou entre anglophones et francophones.

• (1805)

Par ce geste, le Bloc québécois s'inscrit dans la foulée du travail amorcé par les parlementaires canadiens qui, depuis plus de dix ans, demandent aux membres de cette Chambre de s'élever temporairement au–dessus des luttes partisanes, de s'unir et d'annuler la déclaration de culpabilité de Louis Riel.

Rappelons brièvement quelques–unes des interventions qui ont précédé celle–ci. Le 23 septembre 1983, le député William Yurko présentait le projet de loi C–691, intitulé Loi accordant un pardon à Louis «David» Riel. Le même parlementaire décidait de revenir à la charge le 14 mars 1984 avec le projet de loi C–228.

Quelques mois plus tard, Les Benjamin, député de Regina—Lumsden, présentait en deux occasions un projet de loi qui demandait cette fois l'annulation de la déclaration de culpabilité de Louis «David» Riel, d'abord le 28 juin 1984, puis le 13 décembre 1984.

Le 16 septembre 1987, le député de Kamloops présentait le même projet de loi. Le 13 octobre 1989, M. Skelly, député de Comox—Alberni, présentait un avis de motion portant sur la reconnaissance de Louis Riel comme l'un des Pères de la Confédération.

Finalement, le 10 mars 1992, le très honorable Joe Clark, président du Conseil privé de la Reine et ministre responsable des Affaires constitutionnelles dans le gouvernement Mulroney et député de Yellowhead faisait adopter une résolution par laquelle cette Chambre reconnaît, et je cite: «le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution à la Confédération» et «appuie de ses actions la véritable atteinte, tant en principe qu'en pratique, des droits constitutionnels du peuple métis».

Le projet de loi débattu actuellement devant cette Chambre est identique à ceux qui ont été présentés par les néo–démocrates depuis une dizaine d'années. Qui plus est, pour l'un d'entre eux, m'étais–je laissé dire, il y avait eu à l'époque entente entre les trois partis, conservateur, libéral et néo–démocrate, pour passer le projet de loi, mais il n'eut jamais de suite.

Le projet de loi d'aujourd'hui ne vise pas à refaire l'histoire. C'est chose impossible. Riel est mort. Par ailleurs, la loi annulant la déclaration de culpabilité veut annuler la condamnation injuste qui l'a frappé, il y a 110 ans cette année.

Le 16 novembre 1885, Louis «David» Riel, le héros métis, était pendu. À une époque où les moyens de communication étaient loin d'être ce qu'ils sont aujourd'hui, la pendaison injuste de Riel avait suscité émoi et indignation au sein de la population et avait même atteint les rives québécoises.

Moins d'une semaine après cette pendaison, soit le 22 novembre 1885, près de 50 000 personnes se rassemblaient au Champ de Mars, à Montréal, pour entendre le célèbre cri d'Honoré Mercier, un des grands premiers ministres québécois: «Riel, notre frère, est mort.»

Ce cri du premier ministre Mercier, c'est aussi celui par lequel tout individu libre souligne la disparition d'une femme ou d'un homme juste injustement assassiné. C'est aussi le cri qui souligne la disparition d'une femme ou d'un homme qui a combattu l'injustice faite à son peuple.

À ce titre, le cas de Riel est exemplaire. Je rappelle la résolution du 10 mars 1992 présentée en cette Chambre par le très honorable Clark. Édulcorée afin de satisfaire les dinosaures du Parti conservateur du Canada et les membres de l'opposition libérale de l'époque, cette résolution adoptée à l'unanimité reconnaît la justesse de la lutte des Métis et de Louis Riel, leur chef, contre le gouvernement canadien. La résolution souligne, et je cite:

> Que le peuple métis de la terre de Rupert et du territoire du Nord–Ouest a pris, au moyen des structures et des procédures démocratiques, les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et protéger les vies, les droits et les biens de la population de la rivière Rouge;
>
> Qu'en 1870, sous le leadership de Louis Riel, les Métis de la rivière Rouge ont adopté une Liste des droits;
>
> Qu'en se fondant sur cette Liste des droits, Louis Riel a négocié les conditions d'admission de la Terre de Rupert et le territoire du Nord–Ouest dans le Dominion du Canada;
>
> Que ces conditions d'admission font partie de la Loi sur le Manitoba;
>
> Qu'après avoir négocié l'entrée du Manitoba dans la Confédération, Louis Riel a été élu à trois reprises à la Chambre des communes;
>
> Qu'en 1885, Louis Riel a payé de sa vie le fait qu'il était à la tête d'un mouvement qui a lutté pour le maintien des droits et libertés du peuple métis;
>
> Que la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît et confirme les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des Métis;
>
> Que, depuis la mort de Louis Riel, le peuple métis honore sa mémoire et poursuit son oeuvre dans la lutte pour le respect de ces droits.

● (1810)

Par deux fois, Riel avait été amené à défendre le peuple métis contre le gouvernement canadien: en 1869 au Manitoba et en 1885 en Saskatchewan.

Il faut souligner le caractère légitime, démocratique et équitable de son action. En effet, l'action de Riel était légitime et elle a été reconnue comme telle par tous ceux et celles qui ont analysé attentivement le comportement des représentants du gouvernement canadien de 1869. Même Macdonald reconnût plus tard que, dans les circonstances, les personnes habitant la jeune colonie avaient été obligées de former un gouvernement pour protéger leur vie et leurs biens.

L'action de Riel était démocratique. À toutes les étapes de son action, Riel a fait en sorte que la population soit consultée et que les groupes anglophones et francophones soient représentés dans les mêmes proportions, même si, à l'époque, les francophones représentaient le groupe le plus important des deux.

L'action de Riel était équitable. Par sa Liste des droits, Riel revendiquait, entre autres, une représentation au gouvernement canadien, des garanties de bilinguisme à la législature provinciale, un juge en chef bilingue, des dispositions prévoyant des fermes gratuites et des traités avec les Indiens.

Riel fut élu à la Chambre des communes à trois reprises pour représenter la circonscription de Provencher. Dans un livre à paraître sur Riel, Richard Saindon, journaliste à la Société Radio–Canada de Rimouski, raconte que le député de Rimouski de l'époque, Jean–Baptiste–Romuald Fiset, le faisait entrer par la porte, une des portes dérobées, le 30 mars 1874, et sous une cagoule, il le conduit au Parlement pour qu'il prête serment et signe le Registre des signatures. Le 9 avril 1874, une motion d'expulsion le frappe. Elle sera réitérée et il sera réélu *in absentia* le 3 septembre 1874 pour la troisième fois, ce qui l'empêche de siéger.

Les tensions de sa lutte en faveur des Métis laissent des traces indélébiles. Son comportement rend son internement obligatoire. Il entre à l'asile de Longue–Pointe, devenu depuis Louis–Hippolyte Lafontaine, le 6 mars 1876. En mai 1876, pour déjouer ses ennemis politiques, il sera transféré à l'asile de Beauport, devenu depuis Robert Giffard, qu'il quitte un an et demi plus tard sur l'engagement de mener une vie paisible.

En juillet 1884, à la demande des Métis, des anglophones et des Indiens de la Saskatchewan, Riel, qui vit alors au Montana, revient au Canada, à Batoche, en Saskatchewan, pour défendre son peuple. Le 16 décembre 1884, l'organisme représentant les Métis et les anglophones envoie au gouvernement canadien une longue pétition de 25 articles où prédominent les revendications concernant les droits fonciers et où sont exposés les griefs des Métis et des Indiens.

Les représentants de la population de la Saskatchewan expriment dans leur demande qu'on leur permit «d'envoyer des délégués à Ottawa avec leur Liste des Droits comme en 1870; ainsi une entente pourrait–elle être conclue quant à leur entrée dans la confédération, advenant l'établissement d'une province libre. Le secrétaire d'État, l'honorable Chapleau, accuse réception de

la pétition, et le premier ministre d'alors, le très honorable Macdonald, qui nie plus tard l'avoir reçue, la fait transmettre au ministre de l'Intérieur, l'honorable David Lewis Macpherson.»

Alors que la tension entraîne de nouvelles crises de paranoïa chez Riel, le gouvernement fédéral répond aux revendications justes de la population de la Saskatchewan, par l'envoi de l'armée. Le 15 mai 1885, Riel se constitue prisonnier.

Quant au procès qui a conduit le héros métis à l'échafaud, il est entaché d'irrégularités. Regardons quelques faits. Le ministre de la Milice, Joseph–Philippe–René–Adolphe Caron, avait emprisonné Riel à Winnipeg. Pour sa part, le premier ministre du temps, John Alexander Macdonald, veut s'assurer d'un verdict unanime. Il analyse la situation. Il sait que la population de Regina est opposée à l'accusé, alors que la population de Winnipeg lui est sympathique. Il décide alors de faire juger Riel à Regina plutôt qu'à Winnipeg.

• (1815)

En effet, si Riel avait été jugé à Winnipeg, il aurait eu droit à un jury de 12 hommes dont jusqu'à la moitié pouvait être francophone. Jugé aussi à Winnipeg, il aurait eu droit à un juge de la Cour supérieure dont l'indépendance est garantie par la loi et l'usage.

Par ailleurs, à Regina, les conditions sont sensiblement différentes: le bilinguisme n'étant pas garanti, le jury est composé de protestants anglophones. Le seul francophone sur les 36 qui ont été appelés a eu un accident et le seul catholique est récusé. C'est le juge Richardson, unilingue anglais, qui est retenu. Il doit son poste au bon vouloir du gouvernement fédéral et peut être destitué sans raison, en tout temps.

Parmi les 84 rebelles accusés, Riel est le seul à être jugé en fonction d'une loi anglaise de 1352 plutôt qu'en fonction de la loi canadienne de 1868. La première prévoit la peine de mort obligatoire; la seconde, l'emprisonnement à vie.

Au témoignage de M. Roy, surintendant médical de l'asile de Beauport, et de Daniel Clark, surintendant de l'asile d'aliénés de Toronto, qui reconnaissent que Riel souffre de mégalomanie, on préfère le témoignage de Wallace, surintendant médical de l'asile d'aliénés de Hamilton qui, se basant sur une entrevue d'une demi–heure, soutient que Riel est sain d'esprit.

Dans son adresse au jury, le juge Richardson «montre une nette prévention contre Riel» comme l'affirme Thomas dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. En fait, le gouvernement Macdonald sacrifie Riel au puissant lobby orangiste ontarien.

Pour se justifier, le Cabinet, dans un rapport à cette Chambre, va même jusqu'à falsifier le rapport du docteur Valade qui reconnaissait que Riel n'était pas responsable pour cause de folie. Tous les psychiatres qui, de 1885 à nos jours, ont examiné le cas de Riel reconnaissent, sauf un, que le chef métis souffrait de mégalomanie. Et, finalement, pendant que la justice canadienne condamne 20 Métis et de nombreux Indiens, elle acquitte les deux colons blancs accusés d'attentat à la sûreté de l'État, Jackson et Thomas Scott.

L'assassinat de Riel, bien qu'il s'agisse de la plus connue, n'est qu'une des opérations d'un programme politique, d'une *National Policy*, qui vise à tuer toute velléité d'existence d'une société distince à l'ouest de l'Ontario.

L'immigration francophone n'a représenté que 1,9 p. 100 de l'ensemble des immigrants accueillis au pays depuis le début du siècle dans l'Ouest canadien. Il ne faut donc pas s'étonner qu'aujourd'hui, la population francophone ne représente plus que 4,7 p. 100 de la population du Manitoba; 2,2 en Saskatchewan; 2,3 en Alberta; 1,6 en Colombie–Britannique; 3,3 au Yukon et 2,5 dans les Territoires du Nord–Ouest, alors qu'à l'époque de Louis Riel, les francophones étaient la communauté la plus importante dans l'Ouest canadien.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que cette politique défavorable d'immigration conduise à une assimilation galopante des francophones, comme nous le révèle d'ailleurs les statistiques de 1991: 52,1 p. 100 au Manitoba; 69,6 en Saskatchewan; 66,9 en Alberta; 75,2 en Colombie–Britannique; 56,6 au Yukon et dans les Territoires du Nord–Ouest.

En 1891, le gouvernement canadien engage une communauté religieuse enseignante du Québec pour ouvrir dans l'Ouest des écoles pour «faire des Anglais» avec les enfants des Métis français. Cent ans plus tard, soit le 3 septembre 1991, lors d'une messe, les religieuses de l'Assomption reconnaissaient leur participation au génocide culturel des Métis albertains.

Louis Riel a été pendu parce qu'il était Métis, parce qu'il était francophone, parce qu'il s'était porté à la défense d'une société distincte. Je m'étais surprise à espérer qu'à l'occasion du 110e anniversaire de cet assassinat, cette Chambre puisse s'élever à la hauteur de celui qui a consacré sa vie à la défense des droits des siens. Il me faut accepter l'évidence et constater que c'était peine perdue.

Quant à celles et ceux qui s'insurgent contre ces rappels historiques, je veux seulement souligner que lorsqu'on refuse de regarder le passé, c'est qu'on refuse d'essayer de comprendre le présent et c'est surtout qu'on refuse vraiment de se donner un avenir.

• (1820)

Nous, du Québec, avons regardé ce passé. Ce que nous comprenons de notre présent, c'est que le reste du Canada nie notre existence et refuse de voir et de nous accepter avec notre différence. Nous savons alors que notre seul avenir réside dans le courage et la fierté que nous aurons de nous donner bientôt un pays.

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui je parlerai du projet de loi d'initiative parlementaire C–288, Loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis David Riel, qui a été présenté par la députée de Rimouski—Témiscouata. Ce projet de loi énonce, dans son préambule, que Louis David Riel, député de la Chambre des communes pour la circonscription de Provencher, de 1873 à 1874, fut reconnu coupable de haute trahison le 1er août 1885,

condamné à mort et exécuté le 16 novembre 1885, à Regina, dans les Territoires du Nord–Ouest.

Ce projet de loi énonce aussi que, malgré sa condamnation, Louis David Riel demeure un symbole et un héros pour plusieurs générations de Canadiens qui l'ont, par l'entremise de leurs gouvernements, honoré et commémoré par des projets et des actes précis. Par ce projet de loi, ma collègue demande que la déclaration de culpabilité de Louis Riel pour haute trahison soit annulée. Elle réfère, à cet égard, au rôle joué par Louis Riel dans l'histoire canadienne.

Louis Riel a été élu trois fois député de cette Chambre. Ses électeurs le considéraient comme un guide, comme quelqu'un de fiable, d'intelligent et d'instruit. Louis Riel a collaboré étroitement avec les membres de sa collectivité, pour les aider à définir et à formuler leurs revendications et leurs objectifs. Louis Riel a joué un rôle important pour que le Manitoba entre dans la Confédération comme province, et non pas comme partie des Territoires du Nord–Ouest, et que des garanties relatives à la religion et à la langue soient inscrites dans la Loi sur le Manitoba. Nous reconnaissons tous, je crois, le rôle très important qu'a joué Louis Riel dans la défense des intérêts des Métis et sa contribution au développement de l'ouest du Canada.

Des mesures ont déjà été prises dans le passé pour reconnaître la contribution de Louis Riel dans la formation de notre pays. À ce titre, je ne mentionnerai que l'émission de timbres, l'érection de statues, l'organisation d'événements culturels, etc. De plus, le 10 mars 1992, la Chambre des communes a adopté une résolution présentée par le président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles d'alors, pour reconnaître le rôle de Louis Riel.

Cette résolution avait été approuvée par la nation métisse du Canada. Cette résolution, qui a été adoptée par les députés de cette Chambre et de l'autre endroit, concluait ainsi: «Que la Chambre reconnaisse le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution à la Confédération et appuie de ses actions la véritable atteinte, tant en principe qu'en pratique, des droits constitutionnels du peuple métis.» Les députés de ce côté de la Chambre ont appuyé les conclusions de cette résolution et reconnu la contribution de Louis Riel. Louis Riel a payé de sa vie son rôle de leader d'un mouvement qui a combattu pour le maintien des droits et libertés du peuple métis.

Il a été accusé de haute trahison, condamné à mort et pendu. Le présent projet de loi vise une révocation de la condamnation de Louis Riel. Le projet de loi que nous avons devant nous soulève des questions importantes qu'il faut étudier soigneusement. Le présent projet de loi prévoit l'annulation de la déclaration de culpabilité de Louis Riel. La déclaration de culpabilité de Louis Riel fait aussi partie de l'histoire du Canada. En conclusion, je propose que l'on explore de quelle façon nous pourrions réaliser ce projet.

● (1825)

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C–288, Loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis David Riel. J'apprécie à sa juste valeur le point de vue présenté par mon amie et collègue de Rimouski—Témiscouata.

En ma qualité de députée de l'Alberta, je suis très au courant du rôle controversé joué par Louis Riel dans l'évolution politique de l'Ouest. Certains historiens le présentent comme un traître en rébellion ouverte contre Ottawa. D'autres le considèrent comme un père de la Confédération qui a négocié, en 1870, l'entrée du Manitoba dans le dominion. D'autres encore y voient le fondateur des mouvements d'aliénation de l'Ouest qui se sont élevés contre le pouvoir économique et politique du Canada central.

Le débat fait rage depuis plus d'un siècle maintenant sans qu'on ait pu décider si Riel était un traître ou un martyr. Je ne pense pas qu'on puisse trancher ce dilemme ce soir. Ceci dit, je pense qu'il est inapproprié et inutile de revoir et de réviser notre histoire nationale. Il est vrai que certaines des décisions prises pendant le procès de Riel sont douteuses, mais je ne suis pas sûre que l'objet de ce projet de loi soit simplement de redresser un tort qu'on aurait commis.

Jusqu'à présent, au cours de cette 35e législature, nous avons débattu deux initiatives révisionnistes du Bloc québécois. Il y a eu d'abord la motion nº 257 visant à rendre officielle, au niveau fédéral, la journée des Patriotes. Le 1er novembre 1994, j'ai fait une mise en garde à la Chambre en disant que si nous adoptions la motion du député de Verchères, nous stimulerions l'appui en faveur d'une célébration à saveur souverainiste.

En plus des exemples que j'ai alors cités, j'en ai depuis découvert un autre dans une scène du dernier film de Denis Falardeau, *Octobre*. Comme la plupart d'entre nous le savons, cette production a bénéficié d'un généreux financement de l'Office national du film et de Téléfilm. À un moment donné dans le film, les ravisseurs felquistes de Pierre Laporte font allusion à leurs liens historiques et émotifs avec les objectifs des patriotes de la rébellion de 1837–1838.

Aujourd'hui, nous débattons le projet de loi C–288 à la Chambre. Avec une grande éloquence, la députée de Rimouski—Témiscouata a mis en valeur la controverse entourant la condamnation de Louis Riel et la division que sa pendaison a provoquée au Canada. En 1885, les peuples canadien–français et métis avaient tous deux un complexe de minorité. Les deux groupes étaient francophones et catholiques.

Aujourd'hui, des bloquistes se joignent à des francophones hors Québec pour revendiquer encore plus de droits. Depuis le démantèlement des États généraux du Canada français en 1968 et, plus récemment, par suite de l'affaire Mahé entendue par la Cour suprême du Canada, les nationalistes québécois n'ont pas toujours défendu les diverses communautés francophones qui luttaient contre leurs gouvernements respectifs. Il semble maintenant y avoir un renouveau de l'esprit de collaboration entre les Québécois et la diaspora francophone.

Avec ce projet de loi, le Bloc québécois gagnerait fort probablement l'appui des collectivités franco–manitobaines et fransaskoises, ainsi qu'une certaine sympathie à l'égard de leur cause sécessionniste. Les Franco–Manitobains et les Fransaskois ne doivent pas oublier que le Bloc préconise la séparation. Le Bloc peut être considéré dans ce cas comme un allié circonspect.

Toutefois, en 1885, les Canadiens français n'étaient pas des alliés circonspects des Métis. Ils étaient véritablement outrés par le travestissement de la justice dont avait été victime Louis Riel.

En 1884, les Métis ont de nouveau fait appel à leur héros, Riel, qui avait négocié l'entrée dans la Confédération de la colonie de la rivière Rouge, pour diriger la nouvelle rébellion contre l'ingérence d'Ottawa sur leur territoire.

Riel et ses disciples ont combattu les troupes fédérales. Luttant contre des troupes plus nombreuses et mieux armées, Riel s'est finalement rendu le 15 mai 1885. Fait prisonnier, il a été transféré à Regina pour y subir son procès. Le 1er août, après seulement une demi–heure de délibérations, le juré a déclaré Louis Riel coupable de haute trahison. En droit britannique, toute personne reconnue coupable de ce crime était passible de la peine de mort.

La condamnation et la pendaison ultérieure de Riel, à Regina, ont été à l'origine d'un grand soulèvement à Québec. Le 17 novembre, le lendemain de l'exécution de Riel, Honoré Mercier a fondé un nouveau parti politique ralliant les bleus et les rouges qui trouvaient la mort de Riel monstrueuse. L'objectif premier du nouveau Parti national était d'évincer du pouvoir sir John A. Macdonald et les membres de son Cabinet. L'un des objectifs du Parti national consistait à canaliser et à perpétuer la solidarité entre Canadiens de langue française qu'avait suscitée l'exécution de Riel.

• (1830)

Une semaine après la pendaison, des milliers de personnes ont participé à une manifestation tenue au Champs de Mars, au centre–ville de Montréal. La foule s'était réunie pour exprimer à quel point elle était déçue de la façon dont le Canada anglais avait traité l'un des siens dans l'ouest du pays. Honoré Mercier a commencé son discours devenu célèbre en lançant un appel à la solidarité: «Riel, notre frère est mort. . .»

[*Français*]

Mercier a continué: «En tuant Riel, sir John n'a pas seulement frappé notre race au coeur, mais il a surtout frappé la cause de la justice et de l'humanité qui, représentée dans toutes les langues et sanctifiée par toutes les croyances religieuses, demandait grâce pour le prisonnier de Regina, notre pauvre frère du Nord–Ouest.»

[*Traduction*]

Au cours de cette même manifestation, les résolutions suivantes ont été adoptées:

[*Français*]

«Considérant qu'il est évident que le gouvernement a fait de cette exécution un pur sujet de calculs électoraux; qu'il a supputé froidement combien de comtés une politique de clémence et de justice lui ferait perdre; qu'en voulant donner suite à ces calculs, il l'a sacrifié à la haine des fanatiques, leur permettant ainsi de soulever les unes contre les autres les diverses races qui, dans ce pays, vivent à l'ombre protectrice du drapeau anglais; Il est résolu: Qu'en faisant ainsi exécuter Louis Riel, le 16 novembre courant, le gouvernement de sir John A. Macdonald a commis un acte d'inhumanité et de cruauté indigne d'une nation civilisée, et mérite spécialement la réprobation de tous les citoyens de cette province.»

[*Traduction*]

Je crains que le projet C–288 n'éveille une fois de plus des sentiments hostiles entre les anglophones et les francophones. À la veille de l'un des débats les plus passionnés de notre pays, le Bloc québécois cherche peut–être à ramener des épisodes controversés de notre histoire nationale, des incidents qui ont ébranlé les fondements mêmes de notre pays. Il y a d'abord eu la motion nº 257, portant sur les Patriotes, et voici maintenant le projet de loi C–288, qui concerne Louis Riel.

À la suite de cette discussion, Jeffrey Simpson a écrit ce qui suit dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 20 décembre 1994 sous le titre: «Les libéraux refusent de se laisser mener par le bout du nez»:

> On ne cesse de réécrire l'histoire. Les démons d'hier deviennent parfois les martyrs d'aujourd'hui, et les héros d'autrefois perdent de leur éclat avec les années qui passent. Il est important de comprendre l'histoire pour ne pas répéter les erreurs du passé, mais la justice rétroactive revient à demander aux Canadiens d'aujourd'hui d'expier des décisions auxquelles ils n'ont pas eu part.

Jeffrey Simpson a raison. Nous devons comprendre notre passé pour pouvoir avancer vers l'avenir. La pendaison de Louis Riel a soulevé un tollé partout au Canada et surtout au Québec. Au lieu de ramener à l'avant–plan des éléments controversés de notre histoire, ne devrions–nous pas, comme législateurs, chercher des solutions aux problèmes actuels?

Je déplore que la Chambre passe du temps à débattre de questions semblables. Tous les parlementaires devraient faire porter leurs efforts sur la recherche de solutions aux problèmes d'aujourd'hui. En disant cela, je ne veux pas du tout dire que nous ne devrions pas tirer fierté de notre histoire, que nous ne devrions pas approfondir les épisodes controversés de notre histoire nationale et que nous devrions oublier d'où nous venons, car, comme le disait Donald Creighton, l'un des grands cerveaux du Canada, «pour que la solution à un problème politique soit efficace, elle doit reposer sur une solide compréhension de l'histoire».

Lorsque je dis que la Chambre devrait discuter des problèmes d'aujourd'hui, je veux dire qu'il existe beaucoup de dossiers politiques, économiques et sociaux qui ont des enjeux majeurs et qui attendent que nous nous en occupions. Même mes collègues du Bloc québécois admettront que ce sont là des questions dont nous devrions discuter à la Chambre des communes plutôt que de discuter de la question de savoir si Louis Riel était un martyr ou

un traître. C'est aux historiens qu'il appartient de se pencher sur de telles questions.

Il ne fait aucun doute que Louis Riel est un personnage controversé de l'histoire du Canada. Certains estiment qu'il était un traître, d'autres un martyr et d'autres encore qu'il a été le fondateur des mouvements d'aliénation de l'Ouest.

Qui sommes–nous, nous les parlementaires, pour juger des événements qui ont eu lieu il y a un siècle?

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de prendre la parole cet après–midi à la Chambre des communes.

Je crois que cette initiative en est une qui mérite d'être examinée soigneusement.

• (1835)

Mon intérêt, aujourd'hui, n'est pas de faire revivre ce qui s'est passé. Je ne connais pas les réponses. On sait très bien qu'il y en a qui questionnent à savoir si oui ou non il y a eu justice, et puis je crois, honnêtement, qu'il y a eu un nombre d'irrégularités qui démontrent clairement qu'il n'y a pas eu justice. Mais, n'entrons pas dans le débat. Regardons aujourd'hui, regardons ce qu'il est, ce que les gens croient qu'il est devenu. C'est ce qui m'intéresse surtout.

Il y a beaucoup de controverse au sujet de Riel et il me semble que ce n'est pas l'objectif qu'on a en vue. Je pourrais identifier des historiens et des historiennes qui viendraient nous raconter ce qu'ils croient être la vérité vis–à–vis de Riel, c'est–à–dire qu'ils croient passionnément qu'ils ont raison et ils partageraient, je suppose, un peu les propos de ma collègue qui vient de parler. Il y en a d'autres qui partageraient surtout les propos de la députée qui a débuté le discours.

Donc, moi je vais laisser cela de côté, pour le moment. J'aimerais mettre l'accent surtout sur ce que l'on connaît, des faits sur lesquels on peut être d'accord. Par exemple, je crois que nous sommes d'accord sur le fait que cela a été un procès qui n'a pas été régulier. On en a eu toutes sortes de preuves et je ne vais pas les répéter. Je crois que si on parlait, et je l'ai fait d'ailleurs, aux Métis du Manitoba et d'ailleurs, lorsqu'on parle de Riel, il est quand même un héros pour eux. Ils le connaissent, ils l'admirent, ils le respectent et puis Louis Riel est un symbole pour les Métis et un nombre d'autres groupes, incluant les francophones, au moins les francophones de chez moi, et je ne dis pas cela pour dénigrer les francophones d'ailleurs. C'est que chez nous, on le connaît peut–être un peu mieux parce qu'on a vécu avec lui, chez lui.

Il a été trois fois député. Il a quand même eu un certain respect de la part de la population. Qu'on soit d'accord ou pas sur la façon dont il définissait la société, il a travaillé à définir et à formuler les revendications et les objectifs de ses commettants. Il l'a fait de façon très sincère. Il voulait un Manitoba qui faisait partie de la Confédération, on oublie cela, souvent, pas un Manitoba qui se joindrait aux Territoires du Nord–Ouest. Il voulait des garanties relatives à la religion et à la langue inscrites dans la Loi sur le Manitoba. Il défendait, peut–être surtout, les intérêts des Métis et, bien sûr, des francophones et, bien sûr, des anglophones, parce que, comme il a été dit tout à l'heure, c'était quand même un homme avant–gardiste. Même à l'époque, il était un homme qui avait un sens de justice très développé, un jugement qu'on aimerait bien voir, souvent, chez nous, aujourd'hui, dans un nombre de secteurs de notre société.

Le 10 mars 1992, on a eu, à la Chambre des communes, une proposition, et je vais la lire: «Que la Chambre reconnaisse le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution à la Confédération et appuie de ses actions la véritable atteinte, tant en principe qu'en pratique, des droits constitutionnels du peuple métis.» C'est ce que cette Chambre des communes a dit, le 10 mars 1992. J'y étais. J'ai même parlé au sujet de cette proposition. Si ma mémoire m'est fidèle, je n'ai pas eu le temps d'aller vérifier, je crois que la grande majorité, si ce n'est la majorité, a appuyé cette proposition. Je trouve cela fort louable.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne vais pas essayer de corriger ou de changer l'histoire, parce que je ne connais pas les réponses. Ce que je vais faire, c'est regarder ce qu'il est aujourd'hui. J'ai partagé avec vous, monsieur le Président, avec mes collègues ici, ce que m'ont dit les Métis, ce que m'ont dit les francophones qui le connaissent, les historiens qui l'ont étudié.

Ce projet de loi propose une révocation de la condamnation de Louis Riel. Je crois que c'est quelque chose, comme j'ai dit au début, qu'on devrait regarder soigneusement et je propose, entre collègues, la formation d'un comité de députés, peut–être un député de chaque formation politique, où les membres exploreraient ensemble si oui ou non cette proposition est réalisable. Nous pourrions peut–être, ce serait mon désir, trouver un endossement unanime, ce qui serait ma grande préférence.

Je vais résumer avec ces quelques propos en anglais.

• (1840)

[*Traduction*]

Il est un symbole. Il est une personnalité politique et un leader qui est devenu une victime à cause des diverses situations dans lesquelles il s'est trouvé. Ne nous faisons pas d'illusions. . .

[*Français*]

Il n'a pas été traité comme n'importe quel autre individu.

[*Traduction*]

Nous savons cela. Nous le savons très bien.

[*Français*]

On le sait très très bien. On sait qu'il était métis, qu'il était catholique, qu'il parlait français. Et on sait qu'à l'époque il était très difficile d'être ces trois éléments–là.

[*Traduction*]

J'ai dit en 1992 et je répéterai encore aujourd'hui que M. Riel était un homme unique, qu'il est un personnage historique et qu'il a été reconnu comme étant le fondateur du Manitoba. Il doit être apprécié pour sa contribution à la fédération canadienne.

Je propose encore une fois que nous envisagions de former un comité comprenant au moins un représentant de chaque parti pour voir s'il est possible de faire de ce projet une réalité ou de trouver une autre solution satisfaisante.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de joindre ma voix à celle de ma collègue de Rimouski–Témiscouata qui a proposé le projet de loi C–288, Loi annulant la déclaration de culpabilité prononcée contre Louis David Riel, injustement accusé de haute trahison envers son pays.

Il y a de cela près de 110 ans maintenant, était pendu à Regina un personnage qui a grandement marqué l'histoire de ce pays. Non seulement cet homme a–t–il influencé le cours des événements à son époque, mais aujourd'hui encore, en 1995, nous parlons de lui ici, en cette Chambre, car son souvenir et sa contribution pour la défense des droits des francophones et des Métis du Canada restent toujours aussi vivaces dans nos coeurs et dans notre histoire. Cet homme, c'est Louis David Riel.

L'histoire de Louis Riel est jalonnée de discours célèbres, de nobles résolutions en faveur des droits de la personne et de faits d'armes qui font de lui un héros pour de nombreuses générations de Métis et de francophones, mais également pour la population entière du Manitoba.

Comme vous le savez, Louis Riel a été reconnu coupable de haute trahison le 1er août 1885. Par la suite, il a été condamné à mort et exécuté le 16 novembre de la même année, à l'âge de 41 ans. Cependant, au–delà de ces faits, demandons–nous ce qu'a pu faire cet homme pour être confronté à des accusations de haute trahison envers son pays. Qu'a fait cet homme pour encourir une telle sentence de culpabilité et un tel châtiment? Si à l'heure actuelle, on continue de discuter du cas de Louis Riel, et ce après tant d'années, c'est que beaucoup de gens considèrent encore aujourd'hui que celui–ci a été victime d'une profonde injustice.

À ce jour, le gouvernement canadien n'a jamais remis en question le verdict de culpabilité prononcé contre Louis Riel, en dépit de toutes les manipulations qui ont entouré son procès. Maintenant que les valeurs sur lesquelles la justice de l'époque était fondée ont changé, il est grand temps que le gouvernement canadien pose un geste symbolique en acceptant l'annulation du verdict de culpabilité prononcé contre Louis Riel.

Un très grand nombre d'individus, et j'en suis, croient que le tort qui a été fait à Louis Riel et qui subsiste toujours aujourd'hui prend sa source dans la nature même des accusations portées contre cet homme. Même en cette Chambre, la mémoire de Louis Riel a fait l'objet de nombreux débats et de quelques tentatives infructueuses visant à rendre justice à cet homme remarquable, à la lumière du jugement extrêmement positif de l'histoire à son égard.

J'en veux pour preuve, par exemple, ces deux projets de loi déposés en septembre 1983 et en mars 1984 par le député conservateur d'Edmonton–Est, William Yurko, visant à accorder le pardon à Louis Riel. La mémoire du chef métis n'allait pas s'éteindre en cette Chambre par la mort en première lecture de ces deux projets de loi. Au mois de décembre 1984, le député néo–démocrate de Regina—Lumsden, Les Benjamin, revenait à la charge, sans plus de succès toutefois, avec un projet de loi annulant la déclaration de culpabilité de Louis Riel.

Le 28 novembre 1985, l'actuelle vice–première ministre, ministre de l'Environnement et députée d'Hamilton–Est se disait en faveur d'une révision du verdict de culpabilité prononcé contre Louis Riel. Elle affirmait en cette Chambre, et je cite: «Monsieur le Président, nous sommes en novembre, et cent ans se sont écoulés depuis la pendaison de Louis Riel et je demande aujourd'hui que ce gouvernement conservateur «exonère» la victime d'une conspiration d'un autre gouvernement conservateur.» La députée d'Hamilton–Est ajoutait plus loin, et je cite: «Louis Riel, qui est mort inutilement, devrait être «exonéré» par le gouvernement et déclaré victime d'un méfait.»

• (1845)

Cette irrépressible soif de justice avait la «couène» dure, comme on dit par chez nous, puisqu'en novembre 1987, l'actuel député de Kamloops–Shuswap présentait un nouveau projet de loi visant à révoquer la condamnation de Louis Riel pour haute trahison. Ce projet de loi, tout comme la motion présentée en novembre 1989 par le député néo–démocrate de Comox–Alberni, Robert Skelly, et qui reconnaissait Louis Riel comme l'un des Pères de la Confédération, ont connu le même triste sort que les infructueuses tentatives qui les avaient précédées.

La mémoire de Louis Riel allait finalement se voir gratifier de l'attention de cette Chambre par l'adoption, le 10 mars 1992, d'une motion présentée par le ministre conservateur Joe Clark visant la reconnaissance du rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution au développement de la Confédération.

Par cette motion, la Chambre des communes reconnaissait également, et je cite: «Que le peuple métis de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord–Ouest a pris, au moyen des structures et des procédures démocratiques, les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et protéger les vies, les droits et les biens de la population de la rivière Rouge.»

Par cette motion du 10 mars 1992, la Chambre prenait également acte et note que c'est sous la gouverne de Louis Riel, en 1870, que les Métis de la rivière Rouge ont adopté une Liste des droits et qu'en se fondant sur cette Liste des droits, Louis Riel a négocié les conditions d'admission de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord–Ouest dans le Dominion du Canada. Aujourd'hui encore, ces conditions d'admission font partie de la Loi sur le Manitoba. En outre, la Chambre a pris note, par l'adoption de cette motion, que Louis Riel a été élu à trois reprises à la Chambre des communes après avoir négocié l'entrée du Manitoba dans la Confédération.

Plus important encore, la Chambre reconnaissait qu'en 1885, Louis Riel a payé de sa vie le fait d'avoir été à la tête d'un mouvement qui a lutté pour le maintien des droits et libertés du peuple métis. Il s'agit d'une affirmation sans équivoque qui ne laisse paraître aucune réprobation des gestes posés par Louis

Riel, bien au contraire. Finalement, la motion signalait que depuis la mort de Louis Riel, le peuple métis honore sa mémoire et poursuit sa lutte honorable pour le maintien des droits si chèrement obtenus grâce à lui.

Plus près de nous maintenant, l'actuel député de Saint–Bonfiace, dans le comté duquel est inhumé le corps de Louis Riel, allait encore plus loin et demandait que l'on reconnaisse le chef métis comme l'un des Pères de la «Confédération.»

Si Louis Riel reste encore aujourd'hui un héros pour plusieurs générations de Québécois et de Canadiens, c'est pour les motifs énumérés précédemment et formellement reconnus par la Chambre des communes. Cette même Chambre doit être conséquente avec ses propres décisions et admettre qu'elle ne peut à la fois reconnaître le rôle de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution au développement de la Confédération canadienne, tout en tolérant le maintien de l'unique verdict de culpabilité pour haute trahison qui a été prononcé contre lui.

Riel n'a pas été condamné pour meurtre, pour vol ou pour vandalisme. Il a été condamné pour haute trahison. Mais comment un traître pourrait–il ultérieurement se voir reconnaître le rôle de fondateur de l'une des provinces qui composent le pays qui l'a condamné? S'il a été coupable de quoi que ce soit, peut–être n'a–t–il pas été condamné sous le bon chef d'accusation et pour les bons motifs. Il nous faut donc lui rendre justice et annuler le verdict de culpabilité pour haute trahison qui continue d'entacher sa mémoire.

Il ne s'agit pas ici de réviser l'histoire, mais simplement de réparer, à la lumière de l'histoire justement, une injustice commise à l'endroit de Louis Riel. Il faut éviter de n'accorder de l'intérêt qu'aux moments et aux courants de pensée qui nous conviennent. De la même façon, il faut éviter de jeter un regard sélectif sur la vie de Louis Riel en ne retenant que les aspects qui nous permettent d'en faire un héros. Louis Riel ne peut à la fois être considéré comme un traître et un héros.

Tant et aussi longtemps que cette hypothèque ne sera pas levée, des députés bloquistes, néo–démocrates, libéraux, conservateurs, et peut–être même réformistes, qui sait, prendront la parole en cette Chambre pour réclamer que l'on mette fin à ce paradoxe historique. J'ai bon espoir qu'un jour, justice sera rendue à Louis Riel. Cette question, nous l'avons vu, dépasse largement les clivages strictement idéologiques et partisans.

Le 28 février dernier, le président de l'Association ukrainienne–canadienne des droits civils, M. Gregorovich, faisait parvenir une lettre à tous les députés de cette Chambre, leur demandant d'appuyer le présent projet de loi. Comme le souligne M. Gregorovich, ce projet de loi n'a pas pour objet d'accorder le pardon à titre posthume à Louis Riel, il vise simplement à annuler le verdict de culpabilité pour haute trahison qui a été prononcé contre lui.

• (1850)

Dans cet esprit, je demande le consentement unanime de cette Chambre afin que ce projet de loi soit adopté en deuxième lecture, puis renvoyé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Ajournement

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime de la Chambre pour adopter la motion présentée par l'honorable député de Verchères?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Puisqu'il n'y a pas de consentement unanime, nous reprenons le débat.

Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole et que la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*, conformément à l'article 96 du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES PETITES ENTREPRISES

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Dans son document de recherche et son rapport sur les obstacles auxquels se heurtent les femmes chefs d'entreprises, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante conclut que les banques et les établissements de crédit appliquent deux poids deux mesures pour l'octroi de prêts. Selon le rapport, les femmes se voient refuser plus souvent des prêts, elles doivent payer des taux d'intérêt plus élevés sur ceux qu'elles obtiennent et la différence est plus grande entre le capital qu'elles demandent et celui qu'elles reçoivent, comparativement aux hommes qui possèdent une entreprise ou aux hommes et aux femmes qui en possèdent une en copropriété.

Le préjudice que les institutions de crédit font subir aux femmes ne dépend pas des résultats qu'obtiennent celles qui dirigent de petites entreprises. Parce qu'elles font bien attention aux détails, qu'elles effectuent une planification soignée et qu'elles sont tenaces, les femmes ont la réputation de réussir mieux que les hommes lorsqu'elles lancent une entreprise et pendant toute sa durée d'exploitation.

Dans le cadre de la recherche qu'elle a menée auprès de ses 85 000 membres, la FCEI a découvert que, sur près de 11 000 réponses, 68 p. 100 concernaient des entreprises appartenant à des hommes, 25 p. 100, des entreprises détenues en copropriété, et à peine 6 p. 100, des entreprises appartenant uniquement à des femmes. En eux–mêmes, ces chiffres n'en disent pas beaucoup tant qu'on ne les compare pas au nombre de femmes propriétaires de leur entreprise à part entière, nombre qui connaît une croissance phénoménale.

Depuis 1981, le nombre d'entreprises appartenant à des femmes a presque doublé, passant de 323 000 à 639 000 en 1994. Selon les projections actuelles, on comptera 680 000 femmes propriétaires d'entreprises d'ici l'an 2000. Il ne s'agit pas d'un engouement qui va disparaître parce que les banquiers malmènent les femmes canadiennes. C'est une révolution due à la

mutation de la structure familiale et à une aspiration accrue à l'indépendance.

Ce qu'il faut, c'est soit un changement d'attitude des prêteurs pour soutenir cette croissance rapide projetée, soit une augmentation du nombre de banques et de caisses de crédit répondant uniquement aux besoins des femmes entrepreneurs, soit une intervention du gouvernement pour garantir l'égalité.

Il semble, d'après le rapport de la FCEI, qu'en dépit des progrès réalisés par les femmes depuis le début du siècle les banques refusent de reconnaître la réalité et les considèrent encore comme un mauvais risque avant même qu'elles fassent une demande de crédit. C'est un handicap qui doit être éliminé si on veut que les petites entreprises continuent d'être le moteur de l'économie canadienne et que le Canada continue de réaliser son plein potentiel de croissance.

Compte tenu de cette apparente discrimination, qu'est–ce que le ministre est prêt à faire pour garantir que les règles du jeu soient les mêmes pour ces femmes d'affaires autonomes qui réussissent fort bien?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question.

La croissance de l'entrepreneuriat dans l'économie canadienne a été remarquable au cours des dix dernières années. Le nombre de travailleuses autonomes a aussi augmenté à un rythme trois fois plus rapide que celui des travailleurs autonomes. Il y a aujourd'hui plus de 600 000 travailleuses autonomes, ce qui représente plus du tiers de tous les travailleurs autonomes au Canada.

Les femmes entrepreneurs semblent présenter de moins grands risques sur le plan du crédit, car elles sont moins enclines que les hommes à fermer les portes de leur entreprise. Elles devraient donc inspirer davantage confiance aux banques.

Malgré cela, selon une étude de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante que la député a citée, les femmes ont toujours des obstacles plus considérables à surmonter que les hommes pour obtenir du financement.

Une récente étude de Statistique Canada donne à penser que, s'il n'y a pas de discrimination systémique contre les femmes entrepreneurs, celles–ci ont quand même tendance à faire des affaires dans des secteurs à risque élevé. Dans ces secteurs, tant les hommes que les femmes entrepreneurs doivent faire face à des obstacles à peu près semblables en matière de financement.

Permettez–moi de donner quelques exemples concrets des mesures prises par le gouvernement. La Banque fédérale de développement s'est engagée à aider les femmes. Environ le tiers de ses prêts sont consentis à des entreprises qui, à 50 p. 100 ou plus, appartiennent à des femmes. Sans oublier les séminaires et les conférences de la banque fédérale conçus expressément pour les femmes; 500 femmes en ont profité l'an dernier.

Le gouvernement a amélioré l'accès au financement pour les PME. Le nombre de prêts consentis dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises a plus que quadruplé au cours des deux dernières années. Nous exerçons des pressions sur les banques pour qu'elles prêtent davantage aux petites entreprises, et elles ont pris des mesures pour améliorer leurs services à cette clientèle. Nous continuerons à déployer tous les efforts nécessaires pour que tous les entrepreneurs aient un accès plus facile au financement et mettent sur pied des entreprises prospères.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 57.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 mars, de la motion: Que le projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat sur l'ensemble du plan financier du gouvernement.

Le budget, qui traite des recettes et des dépenses, et les pouvoirs d'emprunt pour compenser l'écart entre les recettes et les dépenses constituent ensemble le plan financier du gouvernement pour l'exercice financier à venir. C'est du moins ainsi qu'un économiste le définirait.

En réalité, il n'existe pas de plan en vue d'éliminer le déficit de façon à nous permettre de nous attaquer au problème croissant de la dette. Le budget ne contient aucune mesure visant à éliminer tout déficit.

Pareillement, le projet de loi portant pouvoir d'emprunt, qui a fait et fait encore l'objet d'un débat à la Chambre, est dit en principe nécessaire pour combler l'écart entre les recettes et les dépenses, quand les recettes sont inférieures aux dépenses. En réalité, les fonds empruntés n'ont rien à voir avec le moins–perçu d'impôts, mais avec le fait que le gouvernement n'a pas réduit ses dépenses, d'où la nécessité d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt de cette importance.

Le fait que le gouvernement n'ait pas réduit ses dépenses va nous poursuivre pendant des années. S'il était un moment où les Canadiens étaient prêts à voir le gouvernement prendre des décisions difficiles et à faire preuve de leadership, c'était bien le 27 février. Le gouvernement, de crainte de voir sa cote de popularité baisser, a choisi la façon éprouvée de s'en sortir typique des libéraux. Il a remis les décisions pénibles à une date ultérieure. Si ces décisions sont reportées à plus de trois ans, cela veut dire que ce n'est pas ce gouvernement qui devra les prendre.

On peut comparer le budget à un mauvais roman ou à un mauvais film de science–fiction. Il est perdu dans le temps. Il est perdu dans l'espace.

Perdu dans le temps parce qu'il arrive une année trop tard et que même s'il propose des mesures difficiles, ces mesures ne vont commencer à être mises en oeuvre que l'an prochain et de façon graduelle sur un certain nombre d'années. Si on avait commencé à les mettre en oeuvre cette année au lieu de le faire graduellement, elles auraient permis de réduire substantiellement le déficit. C'est la plainte principale.

Le budget est aussi perdu dans l'espace immense qu'est le Canada parce qu'il ne s'attaque pas aux problèmes de notre économie. Cela semble un cas classique d'erreur dans la lecture du sentiment des Canadiens.

Le moment était venu, on avait la possibilité de prendre des décisions difficiles, mais le ministre des Finances et sa joyeuse bande de fidèles au ministère ont reculé. Ils se sont contentés de grignoter ici et là, au lieu de s'attaquer avec courage à un plan d'avenir.

Ce n'est pas le genre de budget que le Parti réformiste aurait présenté. Ce n'est pas le genre de plan financier auquel le Parti réformiste aurait souscrit. C'est pour ces raisons fondamentales que je ne peux pas appuyer ce budget ni aucun des projets de loi qui en découlent.

Que fait le budget alors? Il augmente les impôts. Le ministre des Finances s'est bruyamment félicité de ne pas augmenter l'impôt sur les revenus des particuliers. Oui, c'est exact. Il ne l'a pas fait.

Par contre, il a augmenté les taxes sur l'essence, un produit que tous les Canadiens consomment, qu'ils soient riches ou qu'ils soient pauvres. De même, il a modifié les règles applicables aux REER, de sorte que ceux qui reçoivent des indemnités de départ lorsqu'ils quittent leur emploi ne pourront plus verser que 2 000 $ à un REER au lieu des 8 000 $ actuels, ce qui nuira à leurs régimes de retraite.

• (1005)

Là encore, comme pour le reste du budget, le moment est mal choisi. Les Canadiens entrent dans une période où ils s'inquiètent que les régimes de pension privés, et même le Régime de pensions du Canada, ne répondront pas à leurs besoins au moment de la retraite.

La vitesse à laquelle fondent les 40 milliards du Régime de pensions du Canada surprend même ceux qui ont préparé et rédigé le quinzième rapport actuariel, requis par la loi, récem-

ment déposé à la Chambre des communes. Le rapport précédent datait de cinq ans. Entre les deux, on a constaté que deux phénomènes contribuaient à la détérioration de la situation, la multiplication par deux du nombre de demandes de pension d'invalidité et une baisse des cotisations en raison des pertes d'emploi pendant la récente récession.

Comme le disait récemment un conseiller financier bien connu, spécialiste des fonds de pension à Vancouver: «Pour moi, le RPC est devenu comme l'assurance–chômage. Nous y contribuons tous, mais très peu d'entre nous en profiteront jamais.»

Le Régime de pensions du Canada sera–t–il encore en existence dans 15 ou 20 ans, lorsque les membres de la génération du baby–boom commenceront à prendre leur retraite? Les chances que le RPC, tel que nous le connaissons aujourd'hui, survive aussi longtemps sont très minces. Je dirais même qu'elles sont inexistantes. Nous avons pris conscience de cette réalité le mois dernier en lisant les conclusions du rapport actuariel du gouvernement libéral selon lesquelles le régime, qui contient à peine plus de 40 milliards de dollars à l'heure actuelle, sera épuisé d'ici 2015 si les cotisations n'augmentent pas et si les prestations demeurent au niveau fixé actuellement par la loi.

C'est une question qui ne regarde pas que les baby–boomers. L'avenir du RPC aura une incidence encore plus grande sur la génération X, qui est condamnée à peiner à la recherche d'un emploi, dans le sillage des baby–boomers, pendant au moins la moitié de sa vie active.

À l'heure actuelle, il faut cinq travailleurs canadiens pour contribuer à la pension de retraite d'un prestataire du RPC. Les baby–boomers dans la force de l'âge constituent la majorité de la population active. Cependant, lorsque ces derniers commenceront à toucher leurs prestations du RPC, la proportion travailleur–retraité ne sera plus que de deux ou trois pour un. Est–ce que les membres de la génération X, qui auront eu beaucoup plus de mal que leurs parents à gagner leur vie, seront prêts à payer des cotisations beaucoup plus élevées pour contribuer à la pension de retraite publique de leurs parents?

Si le gouvernement avait pris les mesures nécessaires dans le budget de cette année et fait les compressions qui s'imposent, le Canada serait en bonne voie et l'avenir de nos futurs retraités ne serait pas aussi sombre.

Les Canadiens auraient aimé un budget plus dur. Si, ces 25 dernières années, le gouvernement s'était montré plus responsable, s'il n'avait pas donné des milliers de dollars en subventions inutiles dont on a déjà parlé dans cette Chambre, s'il n'avait pas inventé de nouveaux programmes tel que celui du multiculturalisme pour venir en aide à des groupes qui avaient déjà démontré qu'ils avaient la force de caractère suffisante pour défendre avec fierté et respect leur propre culture et pour créer leurs propres centres et festivals commémoratifs, si les gouvernements précédents avaient sagement géré l'argent que les contribuables avaient gagné à la sueur de leur front au lieu de le gaspiller, et si le gouvernement actuel voulait bien envisager de supprimer les programmes qui drainent nos ressources et mettent en danger l'existence même des programmes indispensables aux personnes âgées, le gouvernement n'aurait pas ce besoin urgent de pressurer encore davantage ces mêmes Canadiens qui ont fait confiance aux gouvernements précédents, libéraux et conservateurs, pour qu'ils dépensent leur argent à bon escient.

Monsieur le Président, j'ai l'impression de me retrouver dans une des classes de bavards que j'avais au cours des 30 dernières années.

Le gouvernement a eu l'occasion d'adopter des mesures qui, bien que dures, auraient en réalité aidé le contribuable sans augmenter les taxes. Ce n'est pas ce qu'il a fait.

Pour augmenter un peu ses recettes, le gouvernement a préféré modifier les règles des REER. C'est une autre taxe cachée. Mais si vous croyez que ce n'est pas bien, attendez la suite. Le gouvernement a diminué les prestations d'assurance–chômage, mais pas les cotisations, parce qu'il veut accumuler un surplus. L'assurance–chômage fait partie des charges sociales. En ne réduisant pas les cotisations, le gouvernement impose une taxe cachée. Cette taxe. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Puis–je demander la collaboration de la Chambre pour que quiconque a la parole puisse se faire entendre? Je commence à avoir vraiment de la difficulté à comprendre ce que dit la députée.

La députée de Mission—Coquitlam a encore deux minutes. Peut–elle préciser à la présidence si elle partage son temps avec un collègue?

Mme Jennings: Oui, monsieur le Président. Je partage mon temps de parole. J'aurais dû le mentionner avant de commencer. Je vous remercie d'avoir rétabli un peu l'ordre à la Chambre.

• (1010)

Le gouvernement a haussé les impôts sur les sociétés et il perçoit désormais des impôts sur les bénéfices des banques. Qui paiera ces impôts, à son avis? Je peux le dire à ceux qui ne le savent pas déjà. Ces impôts seront payés par les plus petits, les consommateurs. Ceux qui croient que ces impôts ne seront pas refilés au consommateur devraient vérifier s'ils sont encore en contact avec la réalité. Il n'y a qu'un seul contribuable et c'est le contribuable ordinaire, comme vous et moi.

Je crois que les hausses d'impôts prévues dans le budget sont un aveu d'échec de la part du gouvernement. Le gouvernement n'a pas réussi à réduire suffisamment les dépenses. Mais surtout, comment le gouvernement peut–il présumer que les gens sont disposés à assumer d'autres hausses d'impôts, à payer davantage pour les services gouvernementaux? Le gouvernement n'écoutait–il pas les Canadiens? Il ne peut rester indifférent à la population encore longtemps.

L'effet à long terme de ce budget me préoccupe. Même si les efforts pour réduire le déficit constituent un premier pas dans la bonne direction, cette réduction sera vite éliminée si les taux d'intérêts restent à la hausse ou si le dollar fléchit. Un autre ralentissement économique pourrait fausser considérablement tous les calculs.

Je m'inquiète aussi du fait que le gouvernement ne donne pas suite à ses plans de réduction des effectifs. Peu importe les tentatives des gouvernements—et plusieurs en ont fait—pour réduire la taille de la fonction publique, les bureaucrates semblent toujours plus déterminés à préserver leurs emplois que les politiciens le sont à les supprimer.

On élimine ou fusionne des ministères, mais en résulte–t–il une diminution des effectifs? Ce n'est pas le cas, en général. Habituellement, les fonctionnaires trouvent d'autres emplois au sein d'autres ministères. Il n'y a pas de véritable diminution. Nous allons surveiller étroitement le gouvernement pour voir s'il respecte ses objectifs de réduction.

Que ferait le Parti réformiste dans ces circonstances? Contrairement aux anciens partis d'opposition, les réformistes ont clairement dit ce qu'ils feraient dans leur budget des contribuables et les Canadiens sont au courant. Dans ce budget des contribuables, nous avons précisé les coupes que nous effectuerions dans les programmes.

En ne suivant pas le plan du Parti réformiste, le gouvernement va devoir consacrer plus de 50 milliards de dollars au service de la dette nationale en 1996–1997. L'objectif du gouvernement qui consiste à faire passer le déficit sous la barre du 3 p. 100 du PIB, c'est de la foutaise. Nous avons un déficit ou nous n'en avons pas. Nous pensons qu'il faut l'éliminer ou nous ne le pensons pas.

Nous sommes d'avis qu'au cours des trois prochaines années, nous devons déployer tous les efforts possibles pour éliminer le déficit. Une fois que ce sera fait, nous aurons une plus grande marge de manoeuvre et nous pourrons élaborer des programmes qui ouvrent des portes aux entreprises et à l'industrie. Plus d'argent sera réinvesti dans l'économie.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de la députée et je pense qu'effectivement, elle méritait notre attention, comme tous les autres députés de la Chambre d'ailleurs.

Elle a parlé un peu d'assurance–chômage, et c'est sur ce point spécifique que j'aimerais faire un commentaire et poser une question.

Le gouvernement, dans son Budget, crée un Fonds de développement des ressources humaines à même le surplus qui va être généré par la Caisse d'assurance–chômage. Est–ce que la députée ne considère pas qu'il aurait été préférable, et de beaucoup, d'envisager une baisse rapide des cotisations à l'assurance–chômage, de telle sorte qu'autant les cotisants à l'assurance–chômage que les entreprises puissent bénéficier rapidement de cette économie d'argent et la remettre dans l'économie? Ne croit–elle pas que cela aurait un impact direct plus rapide sur l'emploi que la création d'un fonds artificiel qui, dans le fond, ne vise qu'à permettre au gouvernement fédéral de contourner les juridictions et de pouvoir intervenir dans plein de champs de compétence qui relèvent des provinces?

Cela ne lui paraît–il pas être un geste posé par le gouvernement fédéral qui va à l'encontre des belles déclarations qu'il a faites en s'appuyant sur le fait qu'il veut vraiment diminuer la taille du gouvernement, alors qu'il va accentuer encore davantage l'intervention du fédéral dans des champs d'action qui ne sont pas de sa responsabilité et dans lesquels il a prouvé qu'il n'était pas efficace?

[*Traduction*]

Mme Jennings: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses questions, même si je suis surprise qu'il ait entendu quoi que ce soit. J'ai eu des problèmes.

Je dois dire au député que le régime d'assurance–chômage devrait viser exactement les objectifs pour lesquels il a été conçu à l'origine, c'est–à–dire venir en aide à ceux qui perdent temporairement leur emploi. Le régime devrait être financé uniquement par les employés et les employeurs. Je crois sincèrement que le régime ne devrait pas servir à autre chose. Il faut réduire le rôle de l'État.

• (1015)

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, j'écoutais les propos de la députée du Parti réformiste et je n'aurais pas eu grand–chose à ajouter, sauf qu'en dernier, lorsqu'elle aborde la dette, elle semble blâmer le gouvernement d'avoir réduit, mais de ne pas l'avoir fait à son goût, et je suis d'accord avec elle sur cet aspect. Mais j'ai l'impression que le Parti réformiste prendrait à peu près la position suivante, soit qu'une personne endettée ne mangerait plus pour les trois prochaines années.

Cela semble être le cas, et c'est ce que j'ai de la difficulté à comprendre. Bien sûr, on peut couper la dette année après année et essayer de la réduire, essayer de tendre vers ces 3 p. 100, mais on ne peut dire, demain matin, je ne mange plus. Je ne pourrai plus travailler, je ne gagnerai plus grand–chose et je ne paierai plus grand–chose non plus. Je voudrais qu'elle m'explique sa position de couper de façon draconnienne, d'ici trois ans, les 30 et quelques milliards de dollars de déficit qu'on a actuellement qui sont dus en grande partie à la dette, et je suis d'accord avec elle là–dessus. Je voudrais qu'elle m'explique son idéologie de la famine, de ne pas manger.

[*Traduction*]

M. Jennings: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député qui a soulevé des questions intéressantes, des questions qui me laissent stupéfaite.

Si le député veut vraiment des explications détaillées, il n'a qu'à consulter le budget de rechange que nous proposions. Ce document lui fournira sûrement les renseignements qu'il désire.

J'entends souvent dire à la Chambre que les gens qui préconisent des compressions budgétaires sont avares et mesquins, que ce sont des misérables qui ne se soucient guère du bien–être de leurs concitoyens. J'en ai assez d'entendre ce genre de sottises.

La seule façon possible d'aider les gens, de préserver le régime de soins de santé du Canada, d'aider les démunis, les gens dans le besoin, serait de cesser de donner à ceux qui n'en ont pas besoin. Il faut nous attaquer sérieusement au problème.

Personne n'est mieux placé que moi pour en parler. J'ai traversé de grandes épreuves dans ma vie. Heureusement, j'ai eu la force de m'en sortir, avec l'appui de mon entourage. Je n'ai jamais blâmé personne d'autre pour mes malheurs. J'ai toujours fait de mon mieux.

Les gens doivent assumer leurs responsabilités. Nous devons aider ceux qui en sont incapables. En fin de compte, si nous ne parvenons pas à contenir le déficit et la dette, le Canada ne sera plus en mesure d'aider personne. Il faut cesser de rire de la situation; nous devons nous attaquer sérieusement au problème.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre aujourd'hui la parole dans un débat très solennel. Nous parlons par intermittence du budget depuis que le ministre des Finances l'a présenté à la Chambre. Il faut que nous commencions à nous poser de sérieuses questions sur ce qui ne va pas et sur ce que nous pouvons faire pour corriger la situation. Il est temps de mettre fin aux belles paroles creuses et d'affronter la réalité.

Une des erreurs des gouvernements passés a été de présumer qu'il n'y avait pas de mal à avoir des budgets déficitaires. Dans les minutes qui suivent, je voudrais dire quelques mots de l'urgence qu'il y a à réduire le déficit pour que notre dette cesse de s'alourdir.

Beaucoup de Canadiens ne sont pas bien informés en ce qui concerne le budget. Beaucoup de Canadiens ont l'impression que, grâce aux compressions budgétaires, notre dette diminue. C'est évidemment loin d'être le cas. Notre dette continue de s'alourdir.

Je ne vais pas préconiser que nous cessions cette année de chercher à la réduire, que nous ayons une cible souple qui permette que la dette continue de s'accumuler, même avec le plan actuel du gouvernement, même si le gouvernement atteint son objectif déclaré, ce dont le ministre nous assure en répétant un beau petit refrain qui ne fait habituellement pas partie de mon vocabulaire, et je cite: «Nous allons atteindre ces objectifs de déficit budgétaire».

• (1020)

Ma foi, c'est bien beau, mais qu'arrivera–t–il ensuite et qu'est–ce qui nous attend à longue échéance? Je dis souvent que si Wayne Gretzky était parmi les plus grands joueurs de hockey, ce n'est pas parce qu'il savait où était la rondelle. Ce n'est pas non plus parce qu'il savait où elle allait, mais bien parce qu'il savait où elle serait et qu'il avait le don de se trouver au bon endroit. Il savait prévoir, et c'est ce qu'il nous faut commencer sérieusement à faire au nom des contribuables canadiens.

Juste avant Noël, Peter Cook écrivait dans le *Globe and Mail* : «Le problème avec le gouvernement, c'est que nous avons des politiciens qui ont fait trop longtemps fi des déficits et des dettes et qui, même aujourd'hui, proposent des solutions insuffisantes. Avec des taux à la hausse, il devient moins facile de repousser l'inévitable. Au Canada, la lourdeur des gouvernements représente un trop grand fardeau pour le secteur privé et il faut les ramener à des proportions abordables. Le plus tôt sera le mieux.»

Je demande à tous ceux qui écoutent: qu'est–ce que la richesse? À quoi pouvons–nous attribuer le niveau de vie dont nous tirons une si grande fierté? Si nous nous arrêtions et nous posions la question, nous verrions que notre richesse provient principalement de la transformation de nos ressources en biens que l'on peut vendre ici même et partout dans le monde.

De plus, nous avons des gens qui fournissent certains services. Par exemple, lorsque je vais chez le dentiste, celui–ci n'utilise que très peu de matériel, mais je retire de grands avantages de sa compétence en art dentaire.

Ce sont donc là les avantages que nous tirons de la création d'une véritable richesse. Peu importe sous quel angle on aborde la question, on arrive à la conclusion que lorsque nous avons un gros gouvernement qui ne cesse de s'étendre, il draine une partie des ressources qui nous servent à créer la richesse.

J'admets que le gouvernement est nécessaire dans certains secteurs. C'est probablement le gouvernement qui est le mieux placé pour s'occuper de notre réseau de transport. Il y a d'autres choses que le gouvernement peut faire bien, mais il n'est pas nécessairement vrai de supposer que, à moins que le gouvernement les fasse, elles ne se feront pas. Je suis très contrarié lorsque j'entends dire que le plan du Parti réformiste ferait empirer les choses pour beaucoup de Canadiens. Ce n'est pas vrai. Notre plan consiste à cesser de payer autant d'intérêts pour avoir plus d'argent disponible pour les choses qui nous sont si chères.

Pourquoi se presser? J'ai préparé un tableau sur notre situation financière actuelle et, à partir de notre dette actuelle, j'ai fait une extrapolation en me basant sur une hypothèse très simple. Cela n'est peut–être pas exact parce que nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, mais je suppose un taux d'intérêt de 8 p. 100 et un taux de croissance économique de 3 p. 100. Ce sont là des hypothèses que n'importe qui peut faire mais que personne ne peut défendre, parce que nous ne pouvons pas prédire l'avenir.

Qui aurait pu deviner, au milieu des années 70, que les taux hypothécaires passeraient de 6,5 p. 100 à 16 p. 100? Ce n'était pas prévisible.

Lorsque nous parlons de notre dette, il est vrai que, s'il y a une hausse importante des taux d'intérêt, nous serons pris au piège. Nous ne pourrons rien faire ni pour notre dette internationale ni pour notre dette intérieure parce que tous ceux qui ont prêté de l'argent au Canada voudront être remboursés, sans quoi nous perdrons toute crédibilité.

Il est essentiel que nous jugulions notre dette et notre déficit parce que, selon les plans du gouvernement, en nous servant des hypothèses que je viens d'énoncer, soit un taux de croissance de 3 p. 100 et un taux d'intérêt de 8 p. 100, en l'an 2010, que je vois venir à grand pas—vous savez, lorsqu'on atteint la cinquantaine, le temps passe si vite que 15 ans, ce n'est rien du tout—notre dette aura atteint 1 billion de dollars. Nos versements d'intérêt annuels, en supposant que le taux est encore à 8 p. 100, seront de 80 milliards de dollars. Ce sont 80 milliards de dollars qui, au lieu d'être investis dans notre économie, seront versés pour payer l'intérêt sur la dette. Ce sont 80 milliards de dollars dont on ne pourra pas se servir pour aider les pauvres, pour fournir des soins de santé et pour financer l'éducation.

• (1025)

Certains se demanderont où je veux en venir avec tout cela. J'ai fait des petits calculs et j'ai découvert que, si nos dépenses totales étaient réduites rapidement, nous serions capables de rembourser notre dette. Autrement dit, il suffirait de réduire à zéro le taux de croissance de la dette, ce qui veut dire éliminer le déficit. Nous arrêterions tout simplement d'emprunter. Dans notre plan, nous expliquons comment cela peut se faire en trois

ans. Si nous pouvions alors réduire la dette, nos frais d'intérêt diminueraient au lieu de continuer à s'alourdir, ce qui constitue un si grave problème.

Il ne faut pas oublier qu'il n'a fallu aux libéraux que 10 ans pour porter la dette à 100 milliards de dollars dans les années 70. Mais, d'après le plan qui nous est présenté, il lui suffira de trois à quatre ans pour l'augmenter de 100 milliards.

Le plan que le ministre nous a présenté ajoutera 100 milliards à notre dette au cours des trois prochaines années, ce qui est inacceptable. C'est une proposition que nous rejetons, et qui devrait nous inspirer à tous, surtout nous, députés, une vive inquiétude.

Je citerai les propos d'un électeur et contribuable d'Edmonton–Nord–Est. Pendant que nous discutions de ces choses–là, il m'a dit: « Où donc étaient nos dirigeants, ces 30 dernières années? Il y avait sûrement des experts au ministère des Finances, à Ottawa. Il y avait sûrement des politiques qui étaient aussi des hommes d'affaires et qui auraient pu constater ce qui se passait quand ils hypothéquaient l'avenir. Quelle était leur motivation? Où se trouvaient–ils? Que pensaient–ils donc? »

Nous devrions tous commencer à réfléchir tout de suite.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue du Parti réformiste et j'aimerais dire à cette Chambre que la différence entre le Parti réformiste et le Parti libéral est que le Parti réformiste semble vouloir couper, en enlever à la classe moyenne et aux gagne–petit du pays, alors que les libéraux, eux, au contraire, sont hésitants. Ils ne savent pas s'ils devraient taxer plus les personnes qui ont beaucoup d'argent. Ils n'osent pas le faire.

Pendant le dernier congé, j'ai eu le plaisir de rencontrer un électeur de mon comté, un vieux sage, qui me disait que, finalement, ce sont les riches qui vont payer pour le déficit, d'abord parce que la classe moyenne est surtaxée et que les pauvres n'en ont pas plus. La question que je veux poser à mon collègue est la suivante: Ne croit–il pas qu'il est temps d'aller chercher l'argent chez ceux qui ont profité le plus de ce système depuis les trente dernières années, c'est–à–dire les gens, au Canada et au Québec, qui ont de l'argent aujourd'hui et qui ne paient pas leur juste part, et de les taxer?

[*Traduction*]

M. Epp: Monsieur le Président, je vais étonner le député en disant que je suis d'accord avec lui. Nous devrions avoir un régime fiscal équitable.

Le Parti réformiste a toujours dit que le régime fiscal devrait être équitable. Nous préconisons un taux d'imposition uniforme. Nous trouverions certainement raisonnable qu'une personne gagnant deux fois plus qu'une autre paie deux fois plus d'impôt. Le véritable problème tient cependant aux dépenses.

Voyons ce que les libéraux ont fait avec le budget dont nous discutons aujourd'hui: nous avons affaire à un véritable raid fiscal sur les contribuables de la classe moyenne, les pauvres et en fin de compte sur tous ceux qui doivent acheter du carburant. Les libéraux parlent d'une hausse de taxe de 1,5c. le litre d'essence. C'est inexact. Il s'agit plutôt d'une hausse de 1,605c. le litre, car on oublie que la TPS s'ajoute à la taxe sur l'essence.

• (1030)

Le gouvernement actuel aime donc le cumul des taxes. J'ai fait un petit calcul. Disons que je veux acheter pour 1 $ d'essence. Il me faut pour cela 2,78 $. De ce montant de 2,78 $, l'impôt en prélève 1,11 $, ce qui me laisse 1,67 $. Une fois au poste d'essence, je dois payer 67c. en taxe sur l'essence et j'obtiens enfin pour 1 $ d'essence.

Quand j'achète pour 1 $ d'essence et que je paie 1,78 $ au fisc, on peut parler d'un taux fiscal de 178 p. 100 qui s'applique à tout le monde, aux riches comme aux pauvres. Tous ceux qui empruntent les transports en commun, tous ceux qui vont au travail en voiture paient cette taxe. Il s'agit donc d'un raid fiscal sur les pauvres également.

Nous croyons que les charges fiscales devraient être réduites dans leur ensemble. Il serait équitable d'instituer un taux uniforme d'impôt sur le revenu. Il faudrait également éliminer tous ces champs d'imposition où les gens peuvent éviter de payer leur juste part d'impôt.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je demanderais à mon collègue du Parti réformiste de transmettre la bonne nouvelle à son parti, parce que depuis 15 mois, tout ce qu'on a entendu de la part du Parti réformiste, c'est qu'il faut continuer à régler le problème du déficit et de la dette sur le dos des travailleurs, sur le dos des chômeurs, sur le dos des personnes les plus démunies.

Quand on parle d'équité fiscale, je vous dirais que ce serait une autre bonne nouvelle à porter à l'attention de ses collègues du Parti réformiste, parce que toutes les tentatives que le Bloc québécois a mises de l'avant pour éliminer les privilèges indus aux fiducies familiales dans le cadre des travaux du Comité des finances, pour éliminer aussi toutes les iniquités de la fiscalité qui permettent à des gens de très hauts revenus, à des grandes sociétés aussi qui font des profits mais qui ne paient pas un cent d'impôt depuis 1991, toutes les fois qu'on a fait ces tentatives, les réformistes ont voté contre le projet qu'on présentait.

Alors, avant de dire qu'ils veulent l'équité fiscale, avant de dire qu'ils veulent rétablir cette équité, je pense que le député devrait aller tester, dans son parti, quelle est la volonté réelle de le faire.

[*Traduction*]

M. Epp: Monsieur le Président, en fait, je n'ai pas à vérifier auprès des membres de mon parti. Ce que j'ai dit aujourd'hui me vient de mon parti. Je pense que les gens n'ont tout simplement pas écouté. Nous prônons l'équité fiscale. Nous prônons la réduction des impôts au moyen de la réduction des dépenses publiques.

Il y a un important raisonnement que nous devons contester. En effet, le Bloc et les libéraux présument que si le gouvernement ne finance pas une activité donnée, celle–ci ne se fera pas.

Si le député examinait nos propositions plus en détail, il constaterait que les travailleurs profiteraient davantage de nos propositions que de celle–ci parce que nous rejetons la supposition qu'il est efficace d'envoyer la moitié de notre argent à Ottawa et de laisser aux politiciens et aux bureaucrates le soin de le répartir et de décider qui a droit à un remboursement.

Nous disons qu'il faut rétablir l'indépendance et l'autonomie qui, en dernière analyse, profitent à tous, y compris les travailleurs.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, vous savez que c'est toujours agréable de prendre la parole quand vous occupez le fauteuil présidentiel. Je crois comprendre que je dispose de 20 minutes et je veux bien m'assurer que c'est ce dont je dispose.

Il me fait plaisir d'intervenir sur la question du pouvoir d'emprunt, et par conséquent, du Budget, en rappelant que c'est le deuxième Budget du gouvernement libéral et qu'il faut prendre ce Budget en lien avec le contexte économique qui est proprement désastreux pour les chômeurs et les chômeuses. Le Budget du ministre des Finances ne prévoit absolument rien, pas plus le deuxième que le premier, pour les 1,4 million de personnes qui sont sans emploi. C'est un Budget qui est particulièrement inéquitable pour le Québec. Il est inéquitable d'abord parce qu'on ne prévoit aucune mesure concrète de décentralisation. On cherche en vain dans ce Budget des indices de la volonté du gouvernement fédéral de céder des compétences aux provinces que, dans bien des cas, elles seraient mieux à même d'assumer.

• (1035)

On peut certainement, dans le cas du Québec, se référer à l'exemple de la formation de la main–d'oeuvre. Comme on le sait, il existe un consensus très solide au Québec. Qu'il s'agisse des chambres de commerce, des syndicats, du gouvernement du Québec, tous s'entendent pour dire qu'il serait beaucoup plus efficace pour le gouvernement du Québec si celui–ci pouvait disposer de la formation de la main–d'oeuvre qui vous le savez, est au carrefour des politiques sociales et de l'éducation.

Pourtant, rien dans le Budget ne nous permet de penser que le gouvernement fédéral veut honorer les engagements qu'il avait pourtant contractés. C'est un Budget inéquitable, le député de Saint–Hyacinthe—Bagot l'a dit à plusieurs reprises, et c'est tout à son honneur. C'est un Budget inéquitable parce qu'on ne prévoit rien pour les fiducies familiales. L'on sait que le gouvernement, en matière de fiducies familiales, s'est pris un peu pour Star Trek, c'est–à–dire qu'il a annoncé maintenant et qu'il a «téléporté» plus tard.

Cela signifie qu'on a annoncé dans le Budget que les fiducies familiales seraient revues, mais il faut savoir que ces mesures ne seront effectives qu'à l'aube de l'an 2000. Qu'est–ce qu'une fiducie familiale? C'est cette mesure odieuse en vertu de laquelle on prévoit légalement qu'un certain nombre de concitoyens, des bien nantis, des gens fortunés, peuvent se soustraire à l'imposition du fisc en raison d'une mesure fiscale proprement scandaleuse. Rien dans ce Budget n'ose s'attaquer à ce problème.

C'est également un Budget inéquitable, je pense qu'on l'a souligné à plusieurs reprises, mais il est important de le rappeler, puisqu'on coupe 32 millions aux agriculteurs du Québec, particulièrement aux producteurs laitiers du Québec dont on connaît l'oeuvre de consolidation mise de l'avant par les différents gouvernements qui se sont succédés à Québec, au cours des dix dernières années. C'est un Budget inéquitable parce qu'on coupe 32 millions aux agriculteurs et aux producteurs laitiers, alors que les producteurs de l'Ouest recevront 2,9 milliards de dollars additionnels.

Un des points les plus odieux, un des points sur lesquels le Parti réformiste et le Bloc québécois s'entendent, c'est pour dire que ce Budget ne prévoit rien au titre de la réforme de la fiscalité. Il suffit de prendre l'exemple du secteur bancaire. Lorsqu'on analyse qui sont les gens qui ont le plus profité de la récession de 1982 et de la deuxième, on s'entend pour dire que c'est le secteur bancaire. Les grandes banques à charte de ce pays, disséminées à travers plusieurs succursales, ont fait des profits éhontés au cours des dernières années. Ce sont les seules dont on peut dire qu'elles ont réussi à tirer leur épingle du jeu, autant lors de la première récession que de la deuxième.

Croyez–vous, Monsieur le Président, que le gouvernement aurait été assez courageux, que le gouvernement aurait été assez épris de justice sociale pour imposer valablement les profits et les gains en capitaux du secteur bancaire? Absolument pas. C'est sans doute là que l'on reconnaît la véritable mesure du gouvernement: une modeste imposition de 100 millions de dollars, ce qui ne veut à peu près rien dire. Je vous en donne comme preuve les profits réalisés par les banques pour la seule année financière de 1993–1994, soit 1,2 milliard de dollars. Dans ce contexte, on est convaincus que le gouvernement aurait pu demander un effort additionnel aux grandes banques à charte de ce pays.

Que fait le gouvernement? Il demande un modeste 100 millions au secteur bancaire, alors qu'encore une fois, une seule d'entre elle, la Banque royale, dont on dit qu'elle a l'esprit ouvert, a fait des profits de l'ordre de 1,2 milliard. Il aurait été possible de demander un effort additionnel au secteur bancaire et pourtant le gouvernement ne l'a pas fait. Bien sûr on peut comprendre, et on me le fait remarquer, les liens qui existent entre le financement de certains partis politiques—je ne les nommerai pas, mais je les regarderai—et la timidité de la mesure qui existe à l'endroit des banques.

Un deuxième volet, qui doit susciter nos appréhensions, un deuxième volet pour lequel on a raison de s'inquiéter est bien sûr toute la questions des transferts aux provinces.

• (1040)

La question des transferts aux provinces est absolument centrale, parce qu'elle renvoie à l'équilibre des relations entre le gouvernement central et les provinces. C'est donc une question qui est tout à fait névralgique. Lorsqu'on étudie le fédéralisme canadien, comme certains de vos pages le font en sciences politiques à travers le pays, lorsqu'on parle du fédéralisme, on dit généralement trois choses.

On dit que c'est un mode de gouvernement à deux paliers, généralement un gouvernement central et une administration subalterne, qui peut être des provinces, des cantons, mais il y a deux types de gouvernement. C'est un régime où il y a une

constitution qui prévoit que les gouvernements sont censés être autonomes dans chacune des juridictions qui leur sont dévolues et il y a une cour, dans ce cas–ci la Cour suprême, qui vient faire l'arbitrage dans tout ça. Pourquoi est–ce que je parle de cela? Parce que la question des transferts aux provinces est le moyen historique et contemporain qu'a trouvé le gouvernement central pour déstabiliser les finances publiques provinciales.

Comment peut–il être possible, pour les différents ministres des Finances de chacune des provinces canadiennes, de planifier et de se donner des politiques de développement économique cohérentes, si le gouvernement central, sans consulter, dans un geste d'autorité, vient déstabiliser les finances publiques de chacune des provinces en diminuant unilatéralement les transferts? Permettez–moi de vous donner des chiffres très concrets à cet égard. Le gouvernement fédéral coupera 2,5 milliards de dollars dans les transferts aux provinces en 1996–1997, et 4,5 milliards de dollars en 1997–1998.

Ce n'est quand même pas rien et cela a un impact fondamental sur la capacité des provinces de planifier. Et s'agissant du Québec, les transferts seront réduits de 700 millions de dollars pour l'année qui vient. C'est donc dire que le Québec assumera 27,1 p. 100 de l'ensemble des coupures, alors qu'il représente 24 p. 100 de la population. En 1997–1998, les choses n'iront pas en s'améliorant, puisque les coupures consenties au Québec, au chapitre des transferts, s'élèveront à 1,88 milliard de dollars.

Ce qui est scandalisant, là où il nous faut faire des liens, c'est que les actuelles coupures aux provinces, évidemment, viennent s'ajouter à ce qui a déjà été prévu depuis 1982. Si vous faites le total des coupures des transferts aux provinces de 1982 jusqu'en 1998, vous allez découvrir, chers collègues, que ce sont 48 milliards de dollars que les provinces vont avoir en manque à gagner. Alors, monsieur le Président, vous comprendrez que cette façon de faire est totalement irrespectueuse d'un fédéralisme harmonieux.

D'ailleurs—et ce n'est pas le gouvernement du Québec qui s'exprimait ainsi—deux premiers ministre de l'Ouest, après avoir pris connaissance du Budget Martin, ont dit: «C'est la fin du Canada». Il est impensable pour les provinces de penser avoir des politiques de développement économique cohérentes si, d'un côté, le gouvernement fédéral coupe de façon éhontée dans les transferts. Comme on le sait, les transferts aux provinces ne sont pas quelque chose d'académique, ne sont pas quelque chose de rhétorique, ils renvoient concrètement à la capacité de chacune d'entre elles de donner des services en matière de santé, d'éducation et c'est là le coeur de la qualité de vie de chacun de nos concitoyens.

Mais ce qui sera l'essentiel de mon propos aujourd'hui, c'est le sort qui a été réservé aux chômeurs et aux chômeuses. L'histoire du fédéralisme canadien, du début des années 1990 jusqu'à l'an 2000, va être un lent et odieux démantèlement du régime d'assurance–chômage. Rappelez–vous que le régime d'assurance–chômage est le seul programme social d'assurance qui existe au niveau du gouvernement canadien, assurance s'opposant à celui d'assistance, voulant dire que ce sont les travailleurs et les travailleuses qui paient pour le régime d'assurance–chômage, avec les employeurs.

• (1045)

Vous savez que le gouvernement canadien a poussé l'odieux, en 1990, jusqu'à se retirer complètement de la Caisse d'assurance–chômage. C'est donc dire qu'à l'instant où l'on se parle, le Canada est le seul pays en Occident à avoir un Régime d'assurance–chômage où le gouvernement ne contribue pas à la Caisse d'assurance–chômage. C'est donc dire que l'essentiel des prestations qui sont versées aux travailleurs et travailleuses sont assumées par les employeurs et les travailleurs.

Il faut bien le reconnaître, les travailleurs canadiens sont en deuil. Les travailleurs canadiens sont en deuil depuis 1990, car quels qu'aient été les gouvernements, qu'ils aient été conservateurs ou libéraux, ils se sont employés avec un malin plaisir à démanteler le Régime d'assurance–chômage.

Laissez–moi vous rappeler ce qu'ont fait les gouvernements antérieurement et, bien sûr, on n'exclut pas le gouvernement de M. Chrétien, avec le ministre des Finances en tête, qui se sont attaqués aux chômeurs de façon éhontée.

Tout a commencé en 1990 avec la ministre MacDougall, qui a été la première a porter un coup, la première à porter une brèche au Régime d'assurance–chômage. Rappelez–vous qu'en 1990, année où le gouvernement a décidé de se soustraire du financement de la Caisse d'assurance–chômage, M^me^ MacDougall a proposé une augmentation de la période minimale de travail requise pour être admissible aux prestations et une réduction de la durée maximale de prestations, ce qui a eu comme effet total que, pour la première fois, un gouvernement a réduit de 10 p. 100 ses coûts de financement du Régime d'assurance–chômage.

Non content de ce premier assaut porté à l'endroit du régime, en 1993, M. Valcourt—dont il faut remercier les électeurs de ne pas l'avoir réélu—, porte une deuxième brèche à l'assurance–chômage et on réduit les prestations assurables de 60 à 57 p. 100. Rappelez–vous que, dans les années 1970, les prestations assurables étaient à la hauteur de 70 p. 100. Maintenant, on se retrouve à 57 p. 100 du revenu assurable. C'est honteux! C'est souventes fois en bas du seuil de la pauvreté.

Sur le plan financier, qu'est–ce que cela veut dire? Dépenses de prestations réduites de 850 millions de dollars, en 1993, et de 1,6 milliard de dollars pour l'année subséquente. Évidemment, les libéraux ne sont pas en reste, et c'est toujours ce qui nous a fait dire, nous, du Bloc québécois, que rouge ou bleu à Ottawa, l'avenir est noir sans le Bloc. Qu'a fait le Budget Martin pour les chômeurs, en 1994? Augmentation de la période minimale requise pour être admissible aux prestations et réduction de la durée maximale des prestations. Là, on ne parle pas d'une couverture de 57 p. 100, on parle d'une couverture de 55 p. 100. Dans 95 p. 100 des cas, il faut voir que les prestataires vont avoir droit à 57 p. 100 du revenu assurable. C'est cela, le type de solidarité sociale que ce gouvernement–là a décidé d'établir avec les chômeurs. Pensez–vous que le ministre des Finances allait s'arrêter là? Pas du tout. Le présent Budget qui nous est déposé: dépenses de prestations réduites de 750 millions en 1996, et de 1,5 milliard de dollars pour l'année subséquente.

Voilà, de ce qui était au début des années 1940, un régime qui se voulait généreux et pour lequel toutes les provinces s'étaient entendues. C'était d'ailleurs le premier amendement à la Constitution canadienne. Voilà ce qu'est devenu, avec les assauts répétés des conservateurs et des libéraux, le Régime d'assurance–chômage, un Régime d'assurance–chômage qui est rendu un

régime d'exclusion. C'est tellement vrai ce que je vous dis, qu'on est passé d'une situation où dans les années 1990, le compte d'assurance–chômage était déficitaire de trois milliards de dollars et on se retrouvera dans une situation où on aura un surplus de cinq milliards de dollars à la fin de l'année financière.

Pensez–vous que ce gouvernement aurait été assez digne, pensez–vous que ce gouvernement aurait été assez solidaire pour utiliser les cinq milliards de dollars à faire en sorte qu'on puisse avoir des politiques de maintien en emploi des chômeurs? Non, ce gouvernement a porté des assauts indignes à l'endroit des chômeurs, il va faire en sorte qu'il y ait un surplus et ce surplus sera utilisé à une réserve pour lutter contre le déficit, alors que le financement de la Caisse d'assurance–chômage n'a rien à voir avec les opérations courantes du gouvernement. Voilà ce qu'est le gouvernement libéral, voilà qu'il se réclame de l'héritage éhonté des conservateurs.

• (1050)

Permettez–moi de terminer sur un dernier point. On se serait attendu à ce que les libéraux, en conformité avec le livre rouge, puissent préconiser, mettre de l'avant des mesures de reconversion de l'industrie militaire. On le sait, il y a 10 000 emplois qui sont menacés dans les prochains jours. Ce n'est pourtant là rien de secret, c'est connu, l'industrie aérospatiale le demande, les provinces le demandent. Ce n'est pas une revendication exclusive du Québec. Qu'a fait le gouvernement pour la reconversion? Aucune mesure concrète n'a été préconisée.

Cette incapacité de prévoir l'avenir et d'utiliser les leviers qui sont disponibles pour venir en aide aux travailleurs, ce manque de vision, cet assaut contre les chômeurs, tout cela fait qu'on peut, sans aucune espèce de timidité, décerner au ministre des Finances le prix citron pour l'ensemble de son oeuvre.

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, je sais que le temps a été très court pour mon collègue député de l'opposition officielle, mais j'ai bien aimé son allusion au manque de parole du gouvernement dans le cas de la reconversion de l'industrie militaire au civil. Dans le comté de Lévis, on sait que le chantier MIL Davie a souffert de ce manque de parole, ce qui a entraîné l'année passée près de 2 000 pertes d'emplois.

Ma question ne portera pas là–dessus. J'aimerais demander à mon collègue ce qu'il pense du fait que le ministre des Finances, l'année passée, pour atteindre ses objectifs financiers dans le Budget, a justement utilisé les coupures à l'assurance–chômage, donc le surplus de 2,5 milliards que cela avait créé, pour atteindre ses objectifs financiers. Est–ce qu'il trouve cela correct que, pour atteindre ses objectifs financiers, le ministre des Finances ait tapé davantage sur le dos des démunis?

M. Ménard: Monsieur le Président, vous aurez reconnu toute la conscience sociale de notre collègue à travers sa question, et je veux l'en remercier.

Je pense que si on était dans un pays normal où il y avait une volonté d'être davantage solidaire des travailleurs et des travailleuses, le gouvernement aurait utilisé cet argent à la mise en oeuvre de politiques de plein emploi. Ce qui est malhonnête dans le geste du gouvernement, c'est qu'on donne à penser que les coupures dans l'assurance–chômage vont permettre de réduire la dette de ce gouvernement. Mais comme on le sait, depuis 1990, le gouvernement n'a rien à voir avec l'assurance–chômage, si ce n'est, bien sûr, que l'administration, pour laquelle il ne paie pas.

Je pense qu'il faudrait envisager et inciter un certain nombre de corps organisés, comme les syndicats dont je crois comprendre que vous êtes assez près, pour entamer des démarches judiciaires pour faire déclarer illégale la procédure qu'a prise le gouvernement pour se retirer du financement de l'assurance–chômage, tout en faisant en sorte qu'il continue pourtant à priver les travailleurs des services auxquels ils ont droit.

Je pense qu'on devrait réfléchir collectivement en cette Chambre pour voir s'il n'y a pas des mécanismes légaux qui permettraient de faire invalider des dispositions aussi honteuses qu'inacceptables.

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de mon collègue qui a donné un bel exposé du Budget du ministre des Finances. Il nous a démontré clairement qu'entre les libéraux dans l'opposition et les libéraux au pouvoir, il y a tout un monde. Je m'en souviens d'une façon plus particulière parce que cela touche une des entreprises de mon comté, la compagnie Expro qui a besoin d'une aide technique et financière au niveau de la reconversion. On se souvient que lorsque les libéraux formaient l'opposition, ils ont déchiré leurs chemises ici à la Chambre plus d'une fois en disant que la reconversion, c'était la voie de l'avenir et ils imploraient M. Mulroney d'avoir un programme de reconversion.

• (1055)

Sur cette question, je sais que mon collègue a étudié profondément le Budget Martin, et j'aimerais l'entendre commenter plus à fond sur la question du non–respect de ce que les libéraux disaient, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, relativement à leur Budget.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de céder la parole à notre collègue de Hochelaga—Maisonneuve, je tiens à rappeler à la Chambre qu'on doit s'en tenir au titre du ministre ou de la ministre. Par exemple on doit dire «le ministre des Finances, l'honorable premier ministre», et non pas donner le nom de famille.

M. Ménard: Monsieur le Président, quelle belle équipe, quelle question stimulante, n'est–ce pas? Vous savez que l'opposition est prête à faire du bruit.

Cela étant, je pense que notre collègue mentionnait qu'il y avait un véhicule tout indiqué pour le gouvernement pour mettre sur pied un programme de reconversion. Ce véhicule, c'est le PPIMD que les anglophones appellent DIPP.

Le PPIMD est le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Ce programme, dans les années 1980, avait un budget d'environ 300 millions. Il se trouve que les libéraux l'ont émasculé, tant et si bien que l'an prochain, le budget du PPIMD sera de 21 millions. Sachez que le Bureau fédéral de développement régional, le ministère de l'Industrie et la Communauté urbaine de Montréal ont réuni leurs fonctionnaires dans un groupe de travail, lequel groupe a fait des recommandations très précises nous menant à la reconversion. Avec un modeste 25 millions, on aurait pu très bien permettre aux entreprises qui sont

liées par des activités militaires d'emprunter la voie de reconversion par des études de marché.

Finalement, en conclusion, la question de la reconversion est une question de volonté politique. En ce moment, on a les outils pour permettre de faire oeuvre de reconversion. Mais vous savez que le gouvernement qui, à bien des égards, nous fait une mise en scène qui s'apparente à celle de *Tartuffe*, tient un double discours.

Rassurez-vous, l'opposition sera là pour rappeler au gouvernement ses promesses et, en matière de reconversion, on ne laissera pas tomber.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde le fédéralisme canadien actuel, on s'aperçoit qu'on est dans un cul-de-sac. En l'an 2000, le déficit accumulé sera de 800 milliards de dollars, ce qui faisait dire au premier ministre du Québec, M. Jacques Parizeau, il n'y a pas très longtemps, qu'il est grand temps, pour le Québec, de sortir de ce régime et que si on demeurait dans le régime fédéraliste, évidemment il y aurait des hausses d'impôt pour le Québec.

Mon collègue a très bien présenté le sujet, il nous a brossé la situation actuelle d'une façon admirable. Le discours qu'il nous a fait ce matin est vraiment ce que pensent tous les Québécois et Québécoises.

N'est-il pas temps, pour nous du Québec, de penser à se retirer d'ici et de faire ce que le premier ministre du Québec nous suggère?

M. Ménard: Monsieur le Président, permettez-moi de souligner la clairvoyance du député de Shefford qui, à bien des égards est un devin.

Ce que dit notre collègue, c'est que, dans les années 1980, alors que nous avons vécu le premier référendum, il s'est trouvé une campagne de peur à l'endroit des Québécois. Rappelez-vous qu'à ce moment-là la dette du gouvernement canadien était de 75 milliards. On nous disait: si vous quittez la fédération canadienne, vous allez vous retrouver avec une situation économique qui ne sera pas viable.

Depuis lors nous sommes restés. Depuis lors nous sommes restés et on se retrouve avec une dette de 600 milliards. Ce que dit notre collègue, c'est que le Québec a tout ce qu'il faut, avec les leviers économiques qui sont les siens, pour administrer ses propres finances.

Le Président: Chers collègues, comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

SILKEN LAUMANN

M. John Harvard (Winnipeg St. James, Lib.): Monsieur le Président, Silken Laumann dit qu'elle a vécu un cauchemar et qu'elle a été traitée sévèrement. C'est un euphémisme.

Ce qui est arrivé à cette rameuse canadienne exceptionnelle aux Jeux panaméricains en Argentine est inéquitable, injuste et

injustifié. Espérons qu'elle n'a pas été un pion sur l'échiquier politique international, comme peut le laisser supposer la divulgation prématurée de son nom avant le rapport officiel de l'incident.

Son histoire est déjà connue de millions de personnes dans le monde entier. Silken Laumann était affligée d'un rhume et d'une toux. Comme la plupart des gens, elle a pris un médicament. On lui a dit que c'était un remède approuvé pour les athlètes. C'était inexact. Il s'agissait d'une substance interdite. Quelqu'un a gaffé, et ce n'est pas Silken Laumann. À cause de cela, elle et ses coéquipières se sont fait retirer leur médaille d'or.

L'Association olympique canadienne contestera la disqualification. Nous croyons qu'elle a raison de le faire. La justice exige que le nom de Silken Laumann soit blanchi. M^me^ Laumann est une compétitrice honnête, connue pour son intégrité et son engagement envers sa discipline sportive.

Nous voulons qu'elle sache que tous les Canadiens l'appuient dans ces moments difficiles.

* * *

[Français]

LA GRÈCE

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, demain, nous fêterons le jour de l'indépendance de la Grèce. En effet, c'est le 25 mars 1821 que commençait le dernier sprint d'une longue lutte contre l'Empire ottoman, sprint qui allait mener, quelques mois plus tard, à la proclamation de l'indépendance faite à Épidaure, en janvier 1822.

De nombreux représentants de cette communauté vivent parmi nous et j'aimerais profiter de cet anniversaire pour rappeler sommairement ce que nous devons à ce peuple.

De Socrate à Platon, de Pythagore à Hippocrate, en passant par Archimède et Périclès, la civilisation hellénique a tellement influencé l'évolution de la pensée humaine qu'on parle encore aujourd'hui du miracle grec. Ce peuple nous aura donné les deux piliers du monde moderne: la science et la démocratie.

Bonne fête nationale à tous les Grecs et à tous les Grecs de coeur.

* * *

[Traduction]

LES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, les habitants de la circonscription d'Okanagan—Shuswap sont particulièrement inquiets à la suite d'une agression commise près de la magnifique station balnéaire de Malakwa par un délinquant sexuel qui a récidivé.

Pour exprimer cette inquiétude, le conseil de Sicamous a fait parvenir au ministre de la Justice une lettre dont je cite le passage suivant:

> Attendu que les personnes reconnues coupables de toutes sortes d'infractions sexuelles récidiveront après leur libération à moins qu'elles ne bénéficient de services de counselling et d'un traitement visant à prévenir d'autres infractions, il est résolu que si ces personnes n'ont pas demandé à recevoir ces services et ce traitement pendant leur incarcération et que si les services nationaux de libération conditionnelle ou les autorités pénitentiaires estiment qu'elles récidiveront après leur libération, ces personnes ne doivent être libérées sous condition ou même après l'expiration de la totalité de

Article 31 du Règlement

leur peine que lorsqu'elles ne seront plus considérées comme une menace pour la société.

À mon avis, les autorités locales se préoccupent beaucoup plus de la sécurité de leurs citoyens que le ministre fédéral de la Justice ne le fait.

* * *

LE PORT DE CHURCHILL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai récemment eu l'occasion de rencontrer une délégation à propos de l'avenir du port de Churchill. Cette délégation comprenait des députés provinciaux du Manitoba, des députés provinciaux de la Saskatchewan, des représentants de la ville de Churchill, le représentant de la Hudson Bay Route Association et d'autres.

Je demande officiellement au gouvernement de tenir compte des recommandations du groupe de travail et de la délégation en question. En raison de l'éventualité d'un port de l'espace à Churchill et des nouvelles possibilités qui s'offriraient au port de Churchill, entre autre, que ce soit au port même ou ailleurs, je pense que l'argent qu'il faut y dépenser serait utilisé à bon escient.

J'exhorte le gouvernement à dépenser cet argent et à ne pas considérer cette dépense comme du gaspillage, mais bien comme un investissement dans l'avenir du Nord, dans l'avenir de Churchill et dans l'avenir du nord du Manitoba.

* * *

LE CASTOR

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour marquer le 20e anniversaire d'une journée importante de notre histoire. Il y a vingt ans aujourd'hui, le projet de loi C–373 recevait la sanction royale et le castor devenait un symbole national du Canada.

Le castor figurait sur le premier timbre–poste et sur notre pièce de cinq cents et il symbolisait généralement l'ingéniosité et la souveraineté de notre pays.

Mon prédécesseur, M. Stan Darling, m'a raconté une anecdote à ce sujet. Il y a 21 ans, il a reçu un appel d'un habitant de Kearney, M. Ralph Bice. Il faut savoir que Stan a collaboré activement avec l'auteur du projet de loi C–373, M. Sean O'Sullivan, pour que le castor demeure un symbole canadien. C'est alors qu'on a appris que l'État de New York cherchait à nous damer le pion.

Voici ce que l'auteur du projet de loi a dit à ce propos: «Il faut que des choses viennent toucher notre âme, notre coeur et nos émotions pour que nous soyons des êtres complets et une vraie nation. Voilà pourquoi il importe d'avoir des symboles.»

Je vous invite à vous joindre à moi, aujourd'hui, pour célébrer le 20e anniversaire de notre emblème national, le castor.

● (1105)

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, la violence contre les femmes est l'une des pires horreurs de notre époque. Nous visons la tolérance zéro au Canada et nous mettons notre prestige international au service de la protection des femmes partout dans le monde.

Malheureusement, il y a encore des personnes qui n'ont pas compris. Certains croient que d'infliger la torture et l'emprisonnement aux femmes qui refusent de porter le voile est aussi justifié que d'exiger le port du veston pour les hommes au restaurant de la Chambre des communes.

Certains estiment que le Canada ne peut pas se permettre de donner refuge aux femmes qui fuient la pratique de la mutilation génitale. Aussi incroyable que cela puisse paraître, il y a des gens qui pensent ainsi et certains d'entre eux siègent ici même à la Chambre des communes. Dieu merci, ils ne sont pas dans les rangs ministériels.

* * *

LES CRIMES MOTIVÉS PAR LA HAINE

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, lorsque des dirigeants politiques et sociaux dénigrent les homosexuels en les associant à des pédophiles et en affirmant que c'est leur accorder des privilèges spéciaux que de leur reconnaître les mêmes droits dont jouissent l'ensemble des Canadiens, ils incitent à l'homophobie et aux crimes motivés par la haine à l'égard des homosexuels.

Un député réformiste déclarait récemment que la violence commise contre des homosexuels est le fait d'autres homosexuels et qu'il s'agit, en fait, de luttes entre gangs. Des déclarations semblables encouragent et justifient la violence contre les homosexuels et les politiciens qui disent ce genre de choses sont eux aussi responsables de la violence commise.

Quoi qu'en pense le député réformiste, les crimes motivés par la haine à l'égard des homosexuels sont une triste réalité. Nous devons les prendre au sérieux si nous voulons que tout le monde soit en sécurité dans nos rues et que l'homophobie et la violence contre les homosexuels deviennent choses du passé.

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C–41.

* * *

[*Français*]

LE BURUNDI

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, hier, la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique disait aux membres du Comité permanent des affaires étrangères que les massacres qu'a connus le Rwanda, l'an passé, pourraient se reproduire au Burundi, cette année.

La secrétaire d'État rejoint ainsi l'avis exprimé par les députés du Bloc québécois qui se préoccupent de la détérioration de la situation politique et sociale au Burundi.

En fait, la composition ethnique des deux pays se ressemble grandement, les extrémistes burundais augmentent leurs attentats et les crises politiques perdurent. En plus, le sort des Rwandais qui se sont réfugiés au Burundi ne s'améliore pas.

Le gouvernement fédéral, par le biais de son ministre des Affaires étrangères, doit appuyer les efforts du peuple et du gouvernement du Burundi à trouver des solutions durables pour leur pays. Le Canada ne peut pas laisser la catastrophe frapper le Burundi avant d'agir.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, l'administration publique, au Canada, est en crise. Il faut réduire la taille de la fonction publique fédérale pour la rendre plus efficace et plus rentable. Si c'était un conglomérat, elle serait mise sous séquestre.

L'entreprise publique doit se concentrer sur ce qu'elle a à faire ou à fournir. Elle doit faire en sorte que ses décisions soient fondées sur une information transparente, accessible et fiable. Elle doit offrir des encouragements réels pour accroître le rendement et faire assumer les conséquences des échecs. Elle doit établir des contraintes au moyen de techniques de budgétisation modernes, favoriser la concurrence en augmentant les choix offerts aux consommateurs et fixer des critères de concurrence par rapport au secteur privé en recourant à des fournisseurs multiples.

Elle doit favoriser la sous-traitance et confier les services sociaux, par exemple, à plus d'organisations sans but lucratif. On peut réduire la taille de la fonction publique fédérale tout en augmentant sa compétitivité. Le gouvernement doit fonctionner davantage à la manière d'une entreprise. Nous devons modifier nos attentes et laisser la fonction publique se concentrer sur ce qu'elle a à faire. Il faut qu'elle devienne plus efficace et non plus grosse.

* * *

[*Français*]

LA GRÈVE DU RAIL

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois a choisi d'empêcher le retour au travail des employés du rail. Pourquoi?

Il met en péril des emplois à travers le Canada. C'est une action irresponsable qui mène à des pertes d'emplois partout à travers le pays. Il se fiche pas mal des Canadiens et Canadiennes, de l'économie canadienne, incluant celle du Québec. Il gaspille des fonds publics, des fonds des Canadiens à travers le pays.

[*Traduction*]

Tout ce qu'il veut, c'est que le Québec se sépare. C'est sa priorité. Est-ce là le genre de coopération économique à laquelle les séparatistes s'attendent de la part du Canada? Est-ce là le genre de mesure que veulent les Québécois et les Canadiens, d'après lui?

[*Français*]

Je les invite à se joindre au gouvernement, comme le fait le Parti néo-démocrate, et à appuyer le projet de loi.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LA GRÈVE DU RAIL

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, l'économie canadienne va subir une autre journée de grève du rail.

Dans Etobicoke—Lakeshore, la grève a eu des répercussions sur le marché des produits alimentaires, sur les passagers de la station Mimico et sur les entreprises commerciales, industrielles et manufacturières de la région.

Lorsque le transport ferroviaire ralentit, les exportations de biens manufacturés, de grains et de ressources naturelles ralentissent aussi. Lorsque les wagons restent à ne rien faire dans les gares de triage, les travailleurs dont les emplois dépendent du rail sont aussi à rien faire et leurs produits ne sont pas expédiés dans tous les coins du pays.

Le Bloc québécois, qui sert ses propres intérêts dans cette affaire, cause des préjudices aux petites et moyennes entreprises, aux banlieusards et à la réputation du Canada à titre de fournisseur international fiable.

Étant donné que les négociations collectives et les efforts du gouvernement en vue de faciliter la signature d'une convention ont échoué jusqu'à maintenant, il est temps que tous les députés s'unissent pour agir dans l'intérêt des Canadiens.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aussi présenter certaines statistiques au Bloc québécois qui nuit délibérément à l'économie du Québec et des autres provinces en retardant le règlement de la grève du rail.

Chaque matin, des exportations de 200 millions de dollars vers les États-Unis sont retenues. Pour cette semaine seulement, ce délai coûtera de trois à cinq milliards de dollars en productivité à l'économie canadienne, grâce aux bons soins du Bloc québécois.

Il me semble que cela fait voler en éclats l'image du Bloc québécois comme parti champion des négociations collectives, parce que même Buzz Hargrove des Travailleurs canadiens de l'automobile a déclaré que nous n'avions rien à gagner en retardant ainsi l'adoption d'une loi.

Les libéraux croient fermement à la négociation collective, mais lorsqu'elle échoue et qu'il en résulte un véritable bouleversement économique, le gouvernement doit agir dans l'intérêt public. Il est évident que ce concept échappe au Bloc québécois, un parti qui perd sa crédibilité à titre d'opposition officielle.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, chaque jour qui passe nous montre avec quelle finesse a été orchestrée la campagne du gouvernement fédéral et du Canadien National pour s'attaquer aux conditions de travail de leurs employés. Nous avons maintenant droit à des publicités télévisées du Canadien National qui insistent sur l'importance de la rationalisation de l'entreprise.

Ces publicités n'ont certainement pas été préparées dans le courant de la semaine et démontrent toute la mauvaise foi du CN dans ces négociations. N'est-il pas complètement inadmissible que l'employeur dénigre publiquement ses employés, à la veille d'un processus de médiation-arbitrage auquel le gouvernement fédéral s'accroche en le privilégiant au retour au travail proposé par le Bloc québécois?

Si le CN est si confiant, c'est qu'il se sait fort de l'appui du gouvernement fédéral, qui est finalement le seul responsable du conflit de travail actuel. Par sa collusion avec les employeurs et son inflexibilité sur la loi spéciale, le gouvernement fédéral fausse le jeu de la négociation, agit lâchement et affiche clairement son mépris pour les droits des travailleurs.

* * *

[*Traduction*]

DEATHNET

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, j'ai été récemment choqué d'apprendre qu'on pouvait maintenant facilement obtenir dans Deathnet, sur le réseau Internet, des directives précises sur la façon de se suicider.

Ce service direct sur Internet est basé dans ma circonscription et il offre ces renseignements aux abonnés depuis le début de la nouvelle année. Il met en péril la vie de milliers d'adolescents et d'autres personnes enclins à se suicider.

De plus, 4 500 personnes, dont beaucoup d'adolescents, sont déjà abonnés. Les dangers sont évidents. Nous avons entendu parler de cas tragiques comme celui de Bobby Steele, qui s'est suicidé.

En tant que médecin, j'ai pu voir de près les terribles résultats de la dépression dans notre société. Si on maintient ce service, cela entraînera un accroissement du nombre de suicides parmi les gens les plus vulnérables dans notre société.

Le simple fait qu'il soit très facile d'obtenir sur le réseau Internet des renseignements sur la façon de se tuer soulève de graves questions d'éthique sur lesquelles on doit se pencher. Pour ma part, je n'ai pas l'intention de rester les bras croisés et de laisser ce service poursuivre ses activités.

LA LOI SUR LE MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, certains dirigeants syndicaux des chemins de fer, dans ma circonscription, se disent très inquiets du projet de loi touchant les chemins de fer, surtout l'article 12.

Même s'il semble y avoir des opinions divergentes parmi les membres, il est important de noter que les lois de retour au travail sont loin d'être notre premier choix. Nous préférons un règlement négocié dans le cadre du processus de négociation collective. Cependant, cet arrêt des activités frappe durement notre économie.

• (1115)

J'invite les dirigeants syndicaux à empêcher l'adoption de ce projet de loi en disant au CN, au CP et à VIA que leurs membres vont retourner au travail demain et qu'ils peuvent leur garantir qu'il n'y aura pas d'arrêt de travail pendant une période donnée. Pour sa part, la ministre du Travail devrait demander au CN, au CP et à VIA de négocier de bonne foi.

Après tout, la meilleure façon de garantir la sécurité d'emploi c'est d'établir de bonnes relations ouvrières et d'assurer la viabilité et la compétitivité de l'industrie ferroviaire.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, le grève du rail se poursuit. Les produits dont disposent le secteur manufacturier et celui des services commencent à se faire rares. Les stocks de grain s'empilent dans les élévateurs partout dans l'Ouest.

Certes, il y a quelques députés d'en face qui ont cru bon d'appuyer le gouvernement dans ce dossier et c'est vraiment à contrecoeur que le gouvernement intervient directement dans le règlement du conflit, mais il y a des cas où les inconvénients économiques dépassent le droit de négocier.

Je félicite la ministre d'avoir pris diligemment les mesures qui s'imposaient, car le défi consiste toujours, pour la Chambre, à apporter les changements structurels à long terme qui nous font sortir de ces difficultés. Je félicite la ministre. Nous continuerons de l'appuyer dans sa démarche.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Monsieur le Président, vous avez sûrement entendu parler des fameux prix d'imitation des réformistes remportés par les libéraux. Eh bien, aujourd'hui, cet honneur revient au Bloc québécois.

En effet, nous félicitons le député de Longueuil qui a eu assez de courage et de conviction pour rompre avec la ligne du parti et voter dans le même sens que le Parti réformiste et le gouvernement pour mettre fin à la grève des chemins de fer qui coûte des milliards de dollars et qui affecte les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, y compris les Québécois. Quant aux autres

représentants de l'opposition officielle, ils vivent encore à l'époque de la locomotive à vapeur et s'imaginent encore qu'il n'y a rien comme des vaches sur les rails pour bloquer le train.

Je félicite le député pour son courage et sa sagesse. Les conséquences politiques de son geste ne seront vraisemblablement pas celles que mentionnent son chef et ses collègues: il sera réélu. Cette semaine, il convient de faire passer l'intérêt du Canada tout entier avant les objectifs politiques personnels.

Il est malheureux que les libéraux n'aient pas copié les idées et les suggestions des réformistes, il y a deux semaines, alors qu'il leur aurait été possible d'empêcher le déclenchement de cette grève. Les réformistes ont vu venir le train. Pourquoi le gouvernement n'a–t–il rien fait?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA GRÈVE DU RAIL

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, les propos tenus hier par le ministre des Transports et par le président du CN, M. Paul Tellier, confirment la stratégie gouvernementale, mise en lumière d'ailleurs par le commissaire Hope.

La stratégie est claire: pendant 18 mois, le gouvernement et les compagnies de chemins de fer, main dans la main, ont laissé pourrir la situation; pendant 18 mois, ils ont laissé planer la possibilité d'une loi spéciale; pendant 18 mois, il n'ont eu pour seul objectif que de créer l'impasse afin d'imposer par la suite les conditions de travail.

La ministre du Travail est–elle consciente que, par sa loi, elle ne fait que terminer la «job de bras» visant à casser les syndicats pour privatiser rapidement le CN?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois est–il conscient que depuis dimanche dernier, il bloque un projet de loi de retour au travail qui a des impacts importants sur l'économie canadienne d'un océan à l'autre du pays? Est–il conscient, ce Bloc québécois, des répercussions de sa décision de ne pas collaborer à la mise en vigueur de ce projet de loi?

C'est en dernière instance que nous avons dû soumettre ce projet de loi à la Chambre. Nous l'avons fait parce que nous assumons nos responsabilités. Nous en demandons autant au Bloc québécois aujourd'hui.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, ceux qui bloquent le règlement, ce sont les gens du gouvernement. Si la ministre est vraiment préoccupée par les pertes économiques, pourquoi n'a–t–elle pas réglé le problème dès lundi dernier, sur la base des propositions faites par le Bloc québécois qui, rappelons–le, ont fonctionné à merveille dans le cas du port de Montréal? Les gens seraient de retour au travail depuis maintenant cinq jours si ce gouvernement ne s'obstinait pas à régler de façon indécente?

• (1120)

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, pourrais–je demander aux députés du Bloc québécois de ne pas faire de partisanerie avec l'économie canadienne? Des millions de travailleurs sont affectés présentement parce que l'industrie ferroviaire ne fonctionne pas. Est–ce que nous le réalisons? Quel est le but du Bloc québécois à vouloir bloquer ce projet de loi? Cette semaine, nous avons entendu le chef de l'opposition qui a dit «au plus sacrant, le référendum.» Eh bien, monsieur le Président, «au plus sacrant» ce projet de loi.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, jamais de l'autre côté de la Chambre on a apporté d'arguments pour refuser la solution proposée par le Bloc québécois qui prévoyait un retour au travail dès lundi. Soixante jours, sans grève, sans lock–out. Jamais! Le seul argument apporté par le gouvernement, c'était que les négociations traînaient en longueur depuis 17 mois. Or, au port de Montréal, est–ce que la ministre réalise que les négociations ont traîné en longueur depuis 25 mois et que c'est justement la proposition du Bloc québécois qui a permis de faire en sorte que le travail reprenne au port de Montréal?

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le Bloc québécois a l'air de penser que c'est lui qui a nommé un médiateur dans le port de Montréal. Ils ont vraiment des problèmes d'identité. Ils ont des problèmes très graves, je dois vous le dire.

Si j'ai nommé un médiateur dans le port de Montréal, c'est parce que le contexte l'exigeait. Je l'ai dit, nous évaluons chacune des situations à leur mérite dans les chemins de fer. Toutes ces périodes de discussions et de négociations ont eu lieu depuis plus d'un an. Nous sommes arrivés, malheureusement, dans une impasse. Il y a au moins un député du Bloc québécois qui l'a compris: le député de Longueuil.

* * *

LA TURQUIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Pendant que l'aviation et l'artillerie turques continuent de pilonner les positions kurdes dans le nord de l'Irak, la troïka européenne, en visite à Ankara, a formellement demandé que l'armée turque se retire de l'Irak, faute de quoi, le Parlement européen pourrait refuser d'approuver l'accord douanier conclu avec la Turquie.

Le gouvernement canadien, qui continue soit dit en passant de négocier la vente de ses chasseurs CF–5 avec la Turquie, a–t–il l'intention d'emboîter le pas à la France et à l'Allemagne en demandant à la Turquie de se retirer de l'Irak et ce, dans les meilleurs délais?

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer au député que, quel que soit le pays intéressé, toutes les discussions sur la vente éventuelle des CF–5, qui sont, je vous le rappelle, des avions d'entraînement, sont menées selon les règles que nous respectons toujours dans de telles circonstances et qui imposent des contrôles très stricts sur les exportations. Cela ne changera pas.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours à la vice–première ministre.

Compte tenu que la Turquie a clairement manifesté son intention de maintenir ses troupes dans la région frontalière de l'Irak, et ce, tant qu'une zone tampon ne sera pas érigée, le Canada entend–il saisir le Conseil de sécurité de l'ONU de cette délicate question?

[*Traduction*]

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, cette question préoccupe le gouvernement du Canada au plus haut point. En ce moment même, nous rencontrons l'ambassadeur de la Turquie pour demander que son pays respecte les droits de la personne du groupe minoritaire en cause. Nous demandons à ce pays d'adopter une approche modérée et de tenter d'établir un dialogue avec le groupe, tout en respectant les droits culturels de ce dernier.

Par ailleurs, nous comprenons les difficultés qu'entraînent les gestes terroristes, mais nous demandons officiellement au gouvernement de la Turquie d'adopter une position modérée et d'essayer d'en venir à une certaine forme d'entente avec les Kurdes.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, l'interruption des services ferroviaires, depuis une semaine, coûte très cher au Canada. Notre pays a perdu plus de cinq milliards de dollars. En fait, les agriculteurs ont perdu cent millions de dollars, les exportateurs un milliard de dollars et on a ajouté deux milliards de dollars à la dette publique. Ce ne sont là que les coûts à court terme. La note totale sera encore supérieure, car nos clients ont perdu toute confiance dans notre système de transport.

• (1125)

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Comment le ministre envisage–t–il de faire face à ces coûts à long terme?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question.

La question porte sur les répercussions à long terme de la grève actuelle dans les chemins de fer. En fait, comme le député l'a déclaré, les effets sont cumulatifs, dans un sens. Chaque jour, la situation empire. Les wagons de chemin de fer sont bloqués sur les voies. On ne peut offrir les services nécessaires, ce qui nuit à nos exportations.

À court terme, nous entendons terminer le processus législatif pour garantir le rétablissement complet des services ferroviaires au Canada. Par la suite, bien entendu, nous accélérerons, de toutes les façons possibles, l'exportation des produits canadiens après la reprise de ces services.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, maardi, le ministre des Transports a déclaré qu'il incombait au gouvernement canadien de maintenir un système ferroviaire viable, concurrentiel et abordable. Or, je crois que le gouvernement n'a atteint aucun de ces trois objectifs pendant la semaine qui vient de s'écouler. Il a abandonné les agriculteurs, les fabricants, les consommateurs et les personnes qui prennent le train pour se rendre au travail. Pourquoi le gouvernement a–t–il échoué? C'est, je crois, parce qu'il n'a pas de plan d'action.

Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas présenté un plan à long terme qui aurait mis définitivement un terme aux interruptions des services ferroviaires?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas le gouvernement qui empêche la reprise des services ferroviaires, mais le Bloc québécois.

Le gouvernement fait tout ce qu'il peut et il aura très bientôt fait le nécessaire pour remettre les chemins de fer en service. En ce qui concerne le long terme, la ministre du Travail dirige avec brio l'examen de tous les aspects de la loi pertinente pour faire en sorte que la situation actuelle ne se reproduise plus.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, il n'est tout simplement pas vrai que le Bloc et le NPD soient les seuls responsables des torts causés à l'économie canadienne. Le gouvernement a eu près d'un an pour régler ce problème et pour déposer une mesure législative à long terme qui aurait évité une telle situation.

Lorsque la loi de retour au travail sera enfin adoptée, le gouvernement prendra–t–il des mesures législatives pour résoudre une fois pour toutes les problèmes qui existent dans les services de transport? Après tout, l'approche Équipe Canada dépend d'un service ferroviaire viable.

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement croit toujours au processus de négociations collectives et donc, si le député du Parti réformiste croit à une solution beaucoup plus draconienne, ce n'est pas notre orientation. Nous croyons toujours à ce processus. À preuve, la majorité des conflits, au Canada, se règlent par entente.

Par ailleurs, dans l'industrie du chemin de fer, il est vrai qu'il y a un problème à appliquer les processus normaux de conventions collectives et donc, comme nous sommes en train de faire une révision du Code canadien du travail, nous aurons sûrement à proposer des solutions à ce genre de problème pour l'avenir.

* * *

LE FINANCEMENT DES SOINS DE SANTÉ

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La ministre de la Santé déclarait, vendredi dernier, que le gouvernement fédéral, malgré les coupures importantes dans les paiements de transfert aux provinces, sera vigilant et pénalisera

les provinces qui chercheront à exclure de l'assurance–maladie les soins et les services nécessaires.

La ministre est–elle consciente que les compressions budgétaires incessantes dans les paiements de transfert aux provinces effectuées par le gouvernement fédéral obligeront celles–ci à faire des choix déchirants, comme fermer des milliers de lits ou restreindre l'accès à des traitements de chimiothérapie coûteux, risquant ainsi de diminuer les services et les soins offerts par l'assurance–maladie?

• (1130)

L'hon. Diane Marleau (Ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il y a des choses qu'il faut absolument dire. La situation financière à laquelle nous faisons face, il faut s'en occuper. Et en s'occupant de notre situation financière aujourd'hui, nous pourrons préserver nos programmes sociaux, comme les soins de santé. Nous allons les préserver. Nous allons nous assurer que l'argent que nous dépensons soit bien dépensé, et que les services nécessaires soient là pour ceux qui en ont besoin.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, la ministre est–elle d'accord avec le premier ministre qui déclarait, à Regina, que les coupures budgétaires vont éliminer des services de santé qu'il qualifie de surperflus telles les lunettes, les chaises roulantes et les ambulances, alors que l'on sait également que les provinces doivent fermer des milliers de lits dans les hôpitaux?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il y a des gens ici qui ne prennent pas au sérieux la question très importante de la santé.

Je prends cela au sérieux et le premier ministre aussi. Je peux vous dire qu'il n'y a aucune juridiction au Canada qui nous dit que c'est de plus d'argent qu'on a besoin. Il faut changer la façon de faire les choses, il faut mieux dépenser l'argent que nous avons. Même le gouvernement du Québec prévoit des coupures dans les services, comme les services de santé.

Nous savons qu'il y a des choses qui se passent qui peuvent être mieux faites. Le gouvernement du Québec le sait aussi.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

Nonobstant toute objection au sujet des quotas, le règlement de l'OPANO autorise le Canada à inspecter tout navire qui se trouve dans la zone réglementée de l'OPANO. Pourquoi le Canada a–t–il cessé de mener ces inspections pendant que la pêche se poursuit?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, nous avons procédé à des dizaines d'inspections pendant de nombreuses années dans la zone réglementée de l'OPANO.

Ces inspections nous révèlent—et ces renseignements ont été rendus publics—que ceux qui pêchent dans les Grands Bancs, notamment la flotte espagnole, enfreignent constamment toutes les règles de sauvegarde du poisson.

Si nous ne procédons pas à des inspections en ce moment, c'est que les navires de patrouille canadiens qui sont là–bas ont déjà participé à l'arraisonnement armé d'un navire espagnol. Dans ces circonstances et étant donné les tensions qui existent entre les agents canadiens et les membres de la flotte espagnole, faire monter quelques agents non armés à bord de navires espagnols risquerait de mettre leur sécurité en péril.

Nous ne ferons rien d'imprudent qui risque de mettre inutilement nos agents en danger, même si nous savons avec certitude que cette flotte viole effrontément les règles et pêche sans discrimination. Nous savons que les mesures qui s'imposent ne sont pas l'inspection, mais bien l'application des règles par l'Espagne et par la Communauté européenne et, à défaut de cela, par le Canada.

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, le ministre n'a rien fait de fantastique pour protéger les ressources du Canada.

En vertu des règlements de l'OPANO, nos inspecteurs ont le droit d'attendre que le filet soit retiré de l'eau et d'inspecter les différentes parties d'un navire. Pourquoi, alors que le ministre était en poste, avons–nous inspecté l'*Estai* à au moins onze reprises et n'avons–nous émis qu'une seule citation?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les bilans et la position des députés, je tiens à dire que, en vingt–quatre heures, la position du député peut changer.

Je tiens à faire remarquer aux Canadiens que c'est ce député qui a dit, au nom du Parti réformiste, qu'il n'appuyait pas les mesures fermes que le Canada a prises à l'endroit de la flotte espagnole pour faire respecter les règlements.

C'est ce même député qui, vingt–quatre heures plus tard, a fait toute une gymnastique verbale pour dire qu'il avait changé de position à ce sujet. Attendons un jour encore, jusqu'à lundi peut–être pour savoir sa véritable position.

* * *

[*Français*]

LA LUTTE CONTRE LE SIDA

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Il en coûte en moyenne 100 000 $ pour soigner chaque Canadien atteint du sida. Deux mille nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année et le nombre de personnes atteintes doublera d'ici l'an 2000.

• (1135)

Or, le gouvernement réalise des économies de bouts de chandelles en rognant sur les budgets déjà insuffisants de la stratégie nationale de lutte contre le sida, une stratégie dont un des objectifs est justement la prévention de cette terrible maladie.

Puisque l'an dernier cinq millions de crédits ont été périmés, la ministre peut–elle prendre l'engagement de dépenser l'ensemble des crédits qui lui sont alloués pour lutter contre cette maladie et faire preuve d'un sens accru des responsabilités?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme signe que nous reconnaissons le sérieux problème qu'est le sida ici au Canada, nous avons préservé ces budgets dans ces temps très difficiles.

Nous avons mis de côté 40,7 millions de dollars par année dans notre lutte contre le sida et le VIH. Cela dit, nous allons nous assurer que chaque dollar qui est dépensé l'est de façon appropriée.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, que l'on se comprenne bien: le nombre de personnes atteintes va doubler d'ici l'an 2000 au Canada. L'an passé, la ministre avait 40 millions, elle en a dépensé 35, donc 5 millions ont été périmés. C'est criminel, compte tenu du nombre de personnes atteintes.

Qu'entend–elle faire pour dépenser tous les crédits qui lui sont alloués? Telle est la question, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je ne vais pas dépenser des fonds simplement parce qu'ils existent. Nous cherchons toujours à en avoir pour notre argent. Je n'ai pas l'intention de changer la façon dont je fonctionne depuis que je suis ministre de la Santé.

* * *

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, Robert Arthurson, le pédophile condamné pour le meurtre de Sarah Kelly à Le Pas, au Manitoba, l'an dernier, avait admis auparavant à un agent de police et à un psychologue qu'il rêvait de tuer un enfant.

Toutefois, le détachement de la GRC de Le Pas ne pouvait informer la communauté du danger que présentait la présence d'Arthurson. Le quartier général de la GRC à Winnipeg a déclaré que cela aurait été une violation des droits de M. Arthurson que de révéler cette information.

Je demande au solliciteur général s'il est satisfait de la façon dont la GRC a traité ce cas et s'il lui demandera d'agir de la même façon à l'avenir?

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne connais pas les détails de cette affaire, mais je vais prendre la question en note et je suis sûr que le ministre répondra à la députée de l'Alberta en temps utile.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, une correction, je suis de la Colombie–Britannique, pas de l'Alberta.

Une voix: Est–ce qu'il y a une différence?

Mme Meredith: Toute une différence.

La Charte des droits déclare que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Sarah Kelly a été privée de ce droit constitutionnel.

Pourquoi le gouvernement continue–t–il à donner priorité aux droits des auteurs de délits sexuels qui ont été reconnus coupables, alors qu'il ne protège pas les droits d'une jeune fille innocente de 13 ans?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais assurer la députée que jamais le gouvernement n'a minimisé l'importance des droits prévus par la charte pour qui que ce soit au Canada. La force de ce pays réside dans sa charte et nous continuerons à l'appliquer dans toute la mesure du possible.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Aux termes du Sommet de Rio, le Canada se targuait d'être à l'avant–garde en matière de protection de l'environnement. On se rend compte aujourd'hui qu'il a joint le rang des pays qui menacent la crédibilité de la Convention internationale sur les changements climatiques.

La semaine prochaine, à Berlin, la ministre de l'Environnement assistera à une réunion au cours de laquelle tout laisse croire que l'Union européenne proposera de maintenir au–delà de l'an 2000 les niveaux d'émission de gaz à effet de serre fixés à la Conférence de Rio en 1992.

La ministre peut–elle indiquer à cette Chambre quelle sera la position de son gouvernement face à cette proposition de l'Union européenne?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la position du gouvernement est la suivante: il faudrait avoir un transfert de technologies entre les pays en voie de développement et les pays comme le Canada. C'est pourquoi nous allons proposer une analyse de transfert des crédits qui ne fera pas que stabiliser les effets de serre mais les minimisera et les réduira. C'est notre position politique.

• (1140)

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, compte tenu que le Canada n'a pas atteint ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre, comment la ministre de l'Environnement peut–elle se présenter à Berlin en proposant de porter

à son crédit les réductions de gaz réalisées par des entreprises canadiennes dans les pays en voie de développement?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, nous croyons que non seulement la position que présentera le gouvernement fédéral à Berlin est défendable, mais encore qu'elle mettra le monde dans une meilleure position pour réduire l'émission des gaz à effet de serre.

Nous allons proposer de travailler en coopération avec des pays tels que la Chine et le Brésil, que la technologie canadienne intéresse, en vue de conclure des ententes de transfert de technologie en guise de crédit. Cela nous permettra de continuer à poursuivre notre objectif, qui est non seulement de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre dans le monde, mais aussi de les réduire.

J'ose espérer que la députée utilisera ses bons offices pour convaincre le gouvernement québécois de s'asseoir à la table avec nous afin que nous puissions nous entendre sur une position canadienne aux termes de laquelle le fédéral et les provinces collaboreraient en vue, non seulement de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de les réduire.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

J'ai été absolument choquée d'apprendre que les enfants d'un diplomate canadien séparé de sa femme vivent dans la pauvreté avec leur mère en Australie. Pourquoi? Parce qu'il semblerait que le diplomate en question ait invoqué l'immunité diplomatique pour ne pas avoir à verser à sa famille la pension alimentaire que lui avait ordonné de verser un tribunal australien.

La vice–première ministre pourrait–elle nous dire si le gouvernement a pris des mesures afin d'enquêter sur ce recours apparemment abusif à l'immunité diplomatique et de remédier à ce problème?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères, avec lequel je me suis entretenue peu avant la période des questions, m'a dit combien il était outré, de même que le gouvernement, à l'idée que quelqu'un puisse se réfugier derrière l'immunité diplomatique pour se dérober à ses obligations à l'égard de sa famille.

Il a personnellement non seulement donné instruction au diplomate en question d'effectuer les paiements qui lui ont été ordonnés par les tribunaux australiens, il a aussi ordonné son rappel immédiat au Canada.

* * *

LE BUDGET

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances était très excité, hier, quand il a appris que Terre–Neuve avait équilibré son budget. Il l'avait même donné en exemple au Québec. Nous étions contents aussi.

C'est une remarquable réalisation pour cette province, si l'on pense que l'industrie de la pêche de l'Atlantique est moribonde et que le taux de chômage est d'environ 20 p. 100 dans la région. Terre–Neuve a cependant équilibré son budget en réduisant les dépenses, et non en augmentant les impôts.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Si Terre–Neuve peut le faire, pourquoi le gouvernement du Canada en est–il incapable?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je suggère au député de lire notre budget. Nos plans sont assez clairs. Nous réduisons radicalement notre déficit et nous sommes en voie d'arriver à un budget équilibré.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, qui sait, nous pourrions tout aussi bien courir à notre perte, parce que personne n'a préparé de plan.

Terre–Neuve a un budget équilibré qui avait été planifié. L'Alberta a un plan pour arriver à équilibrer son budget. La Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau–Brunswick et l'Île–du–Prince–Édouard font exactement la même chose. Ils ont un plan pour équilibrer leur budget.

Quand le gouvernement du Canada et le ministre des Finances prendront–ils part au mouvement et établiront–ils aussi un plan pour équilibrer le budget fédéral? Quand pourront–ils le faire?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, je signale que Terre–Neuve a réussi à équilibrer son budget, mais que c'est la première que ça lui arrive depuis 1949. Il lui a fallu du temps. Le plus récent gouvernement a pris plusieurs années pour y arriver.

Pour sa part, notre gouvernement y arrivera en établissant des objectifs mobiles de deux ans. Nous maintiendrons notre objectif et équilibrerons notre budget beaucoup plus rapidement ainsi qu'en poursuivant ces chimères que le Parti réformiste préconisait dans le budget qu'il avait présenté et qui ne s'appuyait sur rien.

* * *

[*Français*]

LA SOMATOTROPHINE BOVINE

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, alors que la Communauté européenne impose un moratoire de sept ans sur la vente de la somatotrophine, hormone synthétique qui stimule la production laitière, le gouvernement fédéral, pour sa part, s'est entendu avec les fabricants pour un moratoire d'un an qui prendra fin le premier juillet prochain.

• (1145)

Compte tenu des vives inquiétudes suscitées par l'utilisation de cette hormone, la ministre de la Santé entend–elle rendre publiques, dans les prochains jours, les nouvelles études que son ministère a conduites sur cette question?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les fonctionnaires de Santé Canada sont encore en train d'étudier ce médicament. Ils n'ont pas encore autorisé la vente ou l'utilisation de ce médicament au Canada.

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de l'opposition à la commercialisation de cette hormone par le monde agricole, par les intervenants de la santé et par les consommateurs—je rappelle à la ministre qu'un sondage effectué par le magazine *Protégez–vous* révélait que 78 p. 100 des consommateurs s'y opposaient—la ministre de la Santé envisage–t–elle de prolonger le moratoire?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la somatotrophine bovine n'a pas été approuvée. Elle le sera lorsque les scientifiques de Santé Canada auront déterminé qu'elle est efficace et sûre.

Le moratoire a été recommandé par le Comité de l'agriculture. Je crois qu'il est observé volontairement par le producteur, Monsanto.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, en répondant hier à une question de mon collègue de Skeena, le ministre des Affaires indiennes a déclaré que son document sur la politique d'autonomie gouvernementale de 5 milliards de dollars n'était pas secret.

S'il n'est pas secret, le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi les parlementaires et les Canadiens doivent compter sur le chef national de l'Assemblée des premières nations pour faire la lumière sur cette politique et la rendre publique?

[*Français*]

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre avis de la question et nous donnerons une réponse en temps et lieu.

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais bien que ce document soit déposé.

Le ministre consulte des groupes spéciaux depuis 16 mois. Peut–il garantir à la Chambre qu'il va bientôt conclure ce processus s'il veut éviter d'en faire une autre commission royale sur les autochtones, dont on attend d'ailleurs le rapport depuis deux ans et qui a coûté 40 millions de dollars de plus que prévu?

[*Français*]

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, ce processus est nécessaire et il nous permet de consulter les divers groupes qui sont impliqués et d'obtenir leurs recommandations avant d'en arriver à des politiques.

C'est un processus qui rend les politiques plus responsables vis–à–vis de ceux qui vont devoir les mettre en place ensuite, et c'est un processus que nous allons conclure le plus rapidement possible.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

La Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au–delà de zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs reprendra le lundi 27 mars. La pêche pratiquée récemment par des chalutiers espagnols aux deux extrémités des Grands Bancs prouve à quel point il est urgent de négocier une convention obligatoire qui mettra fin à la menace que constitue la surpêche étrangère.

Le ministre peut–il dire à la Chambre ce que le Canada espère pouvoir accomplir au cours des réunions cruciales qui auront lieu la semaine prochaine?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de St. John's–Est pour sa question. L'attention qu'elle porte à cette question est bien connue à la Chambre et partout à Terre–Neuve et au Labrador.

La conférence se poursuit depuis deux ans. Des progrès considérables ont été réalisés au cours de cette période, au point où plus de 80 p. 100 des pays participant à la conférence de l'ONU à New York appuient la proposition que préconise le Canada, qui a d'ailleurs grandement collaboré à sa formulation. La proposition vise à négocier une convention obligatoire établissant des règles efficaces, des règles transparentes, qui régiront les activités en haute mer des navires pratiquant la pêche lointaine.

Nous espérons que la conférence se terminera cette année, en 1995, sur une bonne note, mais je dois préciser que, même si une convention est négociée en 1995, il faudra plusieurs années avant qu'elle soit ratifiée.

Entre–temps, nous devrons continuer de prendre des mesures efficaces pour protéger le stock fragile qui chevauche la zone de 200 milles et qui disparaît rapidement.

* * *

• (1150)

L'IMMIGRATION

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration. Le ministre a dit que les nouveaux droits d'immigration de 975 $ ne sont pas discriminatoires envers les immigrants et les réfugiés les plus pauvres parce que ces derniers auront accès à des prêts. Nous apprenons maintenant qu'il y aura un examen des ressources et qu'on évaluera la capacité de payer de l'emprunteur avant de lui consentir un prêt.

La secrétaire parlementaire peut–elle nous dire ce qui arrivera aux réfugiés? Je rappelle au gouvernement que les réfugiés n'ont

pas choisi de quitter leur patrie; ils sont forcés de le faire. La secrétaire parlementaire peut–elle nous dire quelles mesures le gouvernement compte prendre pour aider les réfugiés qui ne seront pas jugés admissibles à un prêt?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je tiens à lui assurer que le Canada ne fermera pas la porte aux réfugiés à cause de leur incapacité de payer.

Je répète ce que le ministre a déjà dit maintes et maintes fois, soit que des prêts remboursables seront consentis aux réfugiés. Comme on a pu le voir dans le passé, le taux de remboursement de ces prêts sera probablement de 95 à 97 p. 100.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, beaucoup de réfugiés viennent des pays les plus pauvres du tiers monde et n'ont pas les moyens de payer des droits de 975 $.

Le gouvernement serait–il prêt à supprimer les droits d'immigration pour les réfugiés?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député est très sincère, mais j'ai parfois de la difficulté à comprendre pourquoi des gens bien intentionnés pensent que les réfugiés et les immigrants ne peuvent pas assumer eux–mêmes leurs responsabilités financières. Ce n'est pas ce qu'on a pu voir dans notre pays. Les immigrants et les réfugiés sont des gens fiers qui veulent apporter une contribution au Canada. Ils veulent porter leur part du fardeau, et ils le font.

Je rappelle au député que, depuis 1950, le taux de remboursement des prêts consentis aux réfugiés dans notre pays est de plus de 95 p. 100. Je sais que le secrétaire d'État chargé des Institutions financières internationales dirait que ce taux de remboursement ferait l'envie de tous les banquiers.

Nous pouvons être certains que les réfugiés seront justes dans leur façon de rembourser leurs dettes envers le Canada, tout comme le Canada est juste dans sa façon de traiter les réfugiés.

* * *

[*Français*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Récemment, une commission fédérale d'évaluation environnementale recommandait d'augmenter à 15 000 le nombre de vols à basse altitude autorisés annuellement dans le nord québécois et au Labrador. Les conclusions de la commission sont incomplètes et les populations les plus affectées par ces vols ont refusé de participer à ces travaux.

La ministre de l'Environnement reconnaît–elle les lacunes du rapport de la commission et a–t–elle l'intention d'en rejeter les conclusions qui prônent une augmentation importante du nombre de vols?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'accepte le fait que l'Agence d'évaluation environnementale canadienne a travaillé de bonne foi. Le rapport est présentement devant le Cabinet, on attend une réponse très bientôt.

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, comment la vice–première ministre peut–elle justifier que son collègue de la Défense nationale ait déjà entrepris des négociations en vue d'accroître les vols à basse altitude et ce, avant même que le Cabinet n'ait fait connaître sa décision dans ce dossier?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense a déjà répondu à cette question la semaine dernière. La réponse est la même qu'elle l'était la semaine dernière.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, c'est bien triste, mais 30 000 Canadiens vont succomber tragiquement au virus du sida au cours des prochaines années. La ministre de la Santé estime–t–elle qu'une personne séropositive peut transmettre le VIH à une autre personne et, par conséquent, faire que cette dernière développe éventuellement le sida et en meure?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je puis vous dire que le sida—et l'infection au VIH—est une maladie très grave. On me dit que c'est une maladie qu'on peut parfaitement prévenir, ou presque, si l'on fait ce qu'il faut pour se protéger.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, c'est un fait établi scientifiquement—et c'est tragique—qu'une personne séropositive porte en elle un virus qui est contagieux et qui peut être mortel.

• (1155)

Nous soumettons les immigrants à des tests de dépistage de la tuberculose et d'autres maladies contagieuses qu'on peut traiter et qui ne sont pas mortelles. Une personne séropositive est infectée d'un virus mortel et contagieux et ne peut pas être guérie.

La ministre de la Santé recommandera–t–elle au ministre de l'Immigration de faire passer un test obligatoire de dépistage du VIH aux personnes qui immigrent au Canada?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que les questions de santé touchant les immigrants et les réfugiés constituent une très grande priorité pour le ministre de l'Immigration. Nous avons des tests très rigoureux et le député devrait compter sur le ministre de l'Immigration pour veiller à ce que le Canada et les Canadiens soient protégés.

* * *

LA GRÈVE DU RAIL

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, les agriculteurs de ma circonscription, celle de Dauphin—Swan Lake, et de tout le Canada s'indignent de plus en plus qu'on mette tant de temps à régler la grève du rail. Les bloquistes prétendent défendre les syndicats et le droit de grève, mais que deviennent les agriculteurs? Sans trains, ils ne peuvent pas acheminer leur grain vers les marchés.

Le ministre de l'Agriculture expliquerait–il à la Chambre ce que les tactiques d'obstruction du Bloc coûtent aux agriculteurs canadiens?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas à rappeler à la Chambre que si la grève occasionne des dépenses inutiles de seulement un dollar aux agriculteurs, c'est déjà un dollar de trop. Cette grève nuit à l'économie canadienne, que nous tenons à remettre sur les rails.

De toute évidence, le Bloc québécois et le NPD s'en fichent. Autrement, ils nous auraient soutenus plus tôt cette semaine, et l'activité économique aurait repris sa vitesse de croisière.

La grève coûte des centaines de millions de dollars. J'implore le Bloc québécois. Qu'il cesse de bloquer les services ferroviaires.

* * *

L'ESSENCE

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Pourrait–elle confirmer à la Chambre qu'elle prévoit effectivement présenter dans un avenir rapproché un projet de loi visant à interdire le MMT comme additif pour faire augmenter l'indice d'octane de l'essence?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Oui, monsieur le Président.

David Chatters (Athabasca, Réf.): On reconnaît généralement que l'utilisation d'additifs de remplacement plus coûteux dans l'essence en fera grimper le prix.

La ministre pourrait–elle dire combien les Canadiens peuvent s'attendre à payer plus cher le litre d'essence après l'interdiction de cet additif?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je puis dire au député qu'une substance qui est interdite aux États–Unis depuis une vingtaine d'années par l'Agence américaine de protection de l'environnement, qui n'est utilisée actuellement qu'au Canada et que la Bulgarie envisage d'utiliser est une substance qui n'est bonne ni pour l'environnement ni pour l'économie du Canada. Voilà pourquoi nous songeons à prendre une mesure que le gouvernement précédent n'a pas osé prendre, c'est–à–dire en interdire le transport.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Maud Debien (Laval–Est, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adressse au ministre du Commerce international.

Une des conditions posées par le premier ministre pour permettre l'entrée du Canada dans l'ALENA était la négociation avec les États–Unis et le Mexique d'améliorations aux règles de dumping et de subventions. Ces négociations doivent être conclues avant la fin de décembre de cette année.

Compte tenu que ces nouvelles règles seraient bénéfiques pour les entreprises canadiennes et québécoises, le ministre du Commerce international peut–il faire état de l'avancement des discussions avec ses homologues américains et mexicains?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, les discussions qui avaient été prévues ont été reportées pendant la période où le Congrès américain a été saisi de la loi sur l'ALENA. Elles ont repris aussitôt après l'adoption de cette loi et de celle portant sur l'OMT par le Congrès.

Les premières consultations se sont tenues à Mexico il y a trois ou quatre semaines, et d'autres sont prévues. Dans un premier temps, les trois pays se sont entendus qu'il fallait cerner les avantages pour les parties à l'ALENA de la limitation des pratiques anti–dumping, comme le député l'a si bien dit.

* * *

• (1200)

LA GRÈVE DU RAIL

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Nombre de Canadiens ont personnellement ressenti les effets dévastateurs de l'arrêt de travail des employés du rail sur l'économie nationale. Les Canadiens savent que chaque heure de retard dans le règlement du conflit entraîne la disparition d'emplois et coûte très cher en raison d'un manque à gagner sur le plan de la production. Le ministre peut–il nous donner des indications quant à la gravité des répercussions financières réelles sur les travailleurs et les employeurs canadiens?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, les conséquences de la grève du rail sont encore plus sérieuses qu'hier en raison de leur effet cumulatif. La situation empire d'heure en heure et de jour en jour.

Les perturbations qu'elle cause au secteur de l'automobile sont déjà évidentes, Ford ayant décidé de réduire sa production au Canada. Au Québec, il est de plus en plus possible que Repap, une grande compagnie de papier canadienne, doive réduire sa production ou l'arrêter complètement si la grève se poursuit.

De façon générale, les effets de la grève sur l'économie canadienne pourraient être graves. Il est essentiel que l'on mette fin sans tarder à cette grève.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés une personne à notre tribune. Je dois avouer que, lorsque j'étais un jeune homme, j'étais absolument ensorcelé par cette dame. L'attention du monde entier était tournée vers le Canada lorsqu'elle a si magnifiquement remporté son épreuve et qu'elle a marqué le début d'une tradition de succès qui s'est poursuivie jusqu'à maintenant dans le domaine du patinage artistique. Je vous invite à accueillir

avec moi, chers collègues, une figure illustre du Canada, M^lle^ Barbara Ann Scott.

Des voix: Bravo!

Le Président: À cette occasion, j'invite ceux d'entre vous qui le pourront à venir dans mes appartements pour la réception que je donnerai en votre nom en l'honneur de M^lle^ Scott immédiatement après la période des questions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 69^e^ rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, concernant son ordre de renvoi de la Chambre du lundi 7 février 1994, sur l'enregistrement des votes à la Chambre par des moyens électroniques.

[*Français*]

Le comité recommande que la Chambre ne procède pas à l'enregistrement électronique des votes pour l'instant. Je voudrais beaucoup remercier, de la part de tout le comité, les membres du sous-comité sur cette question: l'honorable député de Bellechasse, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, qui est le whip en chef du gouvernement en Chambre, l'honorable député de Scarborough—Rouge River et l'honorable député de Fraser Valley—Ouest. . .

[*Traduction*]

. . .de l'excellent rapport de leur sous-comité, rapport qui est joint au rapport du comité que je dépose à l'instant.

* * *

STORNOWAY

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.) demande à présenter le projet de loi C-318, Loi autorisant la cession à bail de l'immeuble habituellement utilisé comme résidence officielle du chef de l'opposition lorsque ce dernier ne l'utilise pas.

• (1205)

—Monsieur le Président, compte tenu du fait que tous les Canadiens doivent payer de lourds impôts, j'ai le plaisir de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui prévoit la cession à bail de Stornoway, la résidence officielle du chef de l'opposition, lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Ce projet de loi devrait nous inspirer en ce qui concerne d'autres infrastructures gouvernementales qui ne sont pas utilisées et qui coûtent très cher aux contribuables pendant qu'elles ne le sont pas. J'espère que nous pouvons louer, céder à bail ou vendre certains de ces autres biens que nous possédons et qui ne sont pas utilisés, pour éviter qu'ils ne soient un fardeau pour le contribuable.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux motions à présenter à la Chambre aujourd'hui. La première porte sur les déplacements de comités.

Je crois que vous constaterez que la motion suivante fait l'unanimité. Je propose:

> Que six membres du Comité permanent des transports soient autorisés à se rendre à Washington (D.C.) entre le 3 et le 4 avril 1995 afin de tenir des audiences dans le cadre de son examen de la politique maritime et que le personnel nécessaire soit autorisé à l'accompagner.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais donner l'occasion à l'opposition officielle de siéger aujourd'hui pour terminer cette grève qui a coûté si cher aux Canadiens et qui est une cause de perte d'emplois pour beaucoup de nos concitoyens.

Je propose:

[*Traduction*]

> Que, nonobstant tout article du Règlement, l'étude, aux étapes du rapport et de la troisième lecture, du projet de loi C-77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, ait lieu aujourd'hui, pourvu qu'aucun vote demandé au cours des travaux susmentionnés ne soit différé à un autre jour, et pourvu que la Chambre ne s'ajourne pas aujourd'hui avant que l'étude à l'étape de la troisième lecture du projet de loi ne soit terminée.

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour faire adopter cette motion.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais avoir des précisions sur la motion présentée par le député de Kingston et les Îles. Est–ce que cela signifie que le gouvernement est prêt à accepter les amendements proposés par le Bloc québécois? Si tel était le cas, nous donnerions notre consentement. J'aimerais avoir des précisions.

M. Milliken: Monsieur le Président, il n'y a pas d'amendements au *Feuilleton* présentés par l'honorable député, ni par aucun de ses collègues. Je ne peux pas répondre directement à la question. Mais je dois indiquer que le gouvernement ne veut aucun changement au projet de loi tel qu'il est maintenant.

M. Duceppe: Monsieur le Président, à ce moment–là, nous signifions que nous, nous sommes prêts à travailler samedi et dimanche. Il n'y a pas de consentement. Tant pis si les libéraux ne voulaient pas travailler samedi et dimanche.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais qu'il soit clair que, bien que nous nous opposions à une loi de retour au travail, nous estimons qu'elle devrait franchir toutes les étapes et être adoptée aujourd'hui. La grève dure depuis assez longtemps.

• (1210)

[*Français*]

M. Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je peux aussi éclaircir la position du Parti réformiste. Nous sommes prêts à travailler samedi et dimanche, mais nous espérons que des travailleurs ferroviaires travaillent samedi et dimanche aussi.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Il n'y a pas de consentement unanime.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES PENSIONS

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par les pensionnés de guerre du Canada et a trait aux pensions de service de guerre de base.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition dont les signataires demandent au Parlement de n'apporter aucune modification en ce qui concerne les relations sexuelles entre personnes de même sexe et l'orientation sexuelle.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition comportant quelque 2 000 signatures et ayant trait au projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

La pétition touche essentiellement la question de l'enregistrement. Les pétitionnaires disent que, s'ils omettent d'enregistrer leurs armes à feu, ils se retrouveront avec un casier judiciaire, au même titre qu'un vrai criminel qui a commis un vrai crime avec une arme à feu. C'est tout à fait injuste, c'est le moins que l'on puisse dire.

Voilà pourquoi il est de mon devoir de présenter cette pétition à la Chambre dans l'espoir que le ministre y prêtera une oreille attentive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente aujourd'hui cinq pétitions qui sont toutes de nature similaire.

Les deux premières comportent respectivement 33 et 48 signatures. Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne des droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et liberté en y insérant l'expression «orientation sexuelle».

Les troisième et quatrième pétitions contiennent respectivement 42 et 80 signatures. Les pétitionnaires demandent que le Parlement n'apporte à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits aucune modification qui viserait à approuver les relations entre personnes de même sexe, à interdire la discrimination ou à insérer l'expression «orientation sexuelle» dans ces textes.

LA FAMILLE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition, qui contient 50 signatures, demande que le Parlement s'oppose à tout projet de loi qui viserait à redéfinir, directement ou indirectement, la définition courante de la famille, notamment en ce qui concerne le mariage et l'élargissement des prestations.

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, les pétitionnaires croient que la violence et les abus posent un problème grandissant dans notre société.

Ils croient également que nous devons empêcher la violence et les abus sous toutes leurs formes dans les médias. Ils se préoccupent tout particulièrement de l'influence de la violence et de l'exploitation sur les enfants.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que le CRTC fera ce qu'il pourra pour éliminer la violence et les cas d'abus inutiles dans les médias. Ils font valoir que, ce qu'on entend, voit et lit, va souvent à l'encontre de l'éducation que les parents essaient de donner à leurs enfants.

Ils rappellent également que des jeux de société violents ont récemment été créés et ils se réjouissent des mesures que le CRTC a prises à ce sujet.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de promulguer une loi pour contrôler très strictement la vente, la possession et l'utilisation de toutes les armes à feu et munitions, interdire les armes militaires et limiter rigoureusement l'accès aux armes de poing.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir à nouveau à la Chambre pour présenter une pétition au nom des électeurs de Surrey en Colombie–Britannique, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

● (1215)

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'être le porte–parole de centaines de résidants de mon comté qui ont signé une pétition demandant au gouvernement de revenir sur sa décision d'installer des boîtes vocales dans certains ministères. Vous comprendrez que les personnes âgées sont les premières à être affectées par cette nouvelle technologie. Je me fais leur porte–parole et j'appuie ce genre de pétition, qu'il me fait plaisir de déposer en cette Chambre.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 585 personnes de ma circonscription demandant au Parlement de bien vouloir maintenir le filet de sécurité sociale actuel.

Cette pétition s'ajoute à celle signée sur le même sujet par 11 000 personnes de ma région à l'initiative de Solidarité populaire Saguenay—Lac–Saint–Jean, pétition que j'ai transmise au ministre du Développement des ressources humaines.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, qui demandent au gouvernement de ne pas adopter le projet de loi C–41 dans sa forme actuelle et de ne pas ajouter l'expression «orientation sexuelle» aux textes de loi, puisqu'il n'est pas nécessaire de régir en droit le comportement des gens à cet égard.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première exhorte le Parlement à s'abstenir de passer d'autres lois sur les armes à feu restreignant les libertés des citoyens respectueux des lois et leur droit de posséder une arme. On invite également le Parlement à prévoir dans le Code criminel des peines beaucoup plus sévères pour les personnes reconnues coupables d'avoir utilisé des armes à feu à des fins criminelles.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, la seconde pétition vient d'habitants de Kootenay–Ouest—Revelstoke. Malgré la présentation du budget, les problèmes demeurent. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à réduire les dépenses gouvernementales, au lieu d'accroître les impôts. Cette pétition est signée par plus de 2 000 habitants de ma circonscription.

LA JUSTICE

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition dans le cadre de l'initiative entreprise au nom de Canadiens qui veulent empêcher la libération anticipée de Robert Paul Thompson.

Les pétitionnaires veulent assurer la sécurité de nos citoyens dans nos rues. Ils s'opposent à la pratique courante de libération anticipée des criminels violents avant que ceux–ci aient purgé la totalité de leur peine.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement d'assurer une meilleure sécurité aux citoyens respectueux des lois et aux familles des victimes de criminels condamnés pour meurtre.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui présenter à la Chambre quatre pétitions qui portent toutes sur le même sujet.

La première est signée par 90 habitants de North Vancouver, à commencer par Betty Clowers. La deuxième est signée par Richard Miller, de North Vancouver, et 78 autres personnes. La troisième est signée par Rudolph Devant ainsi que par 220 autres habitants de North Vancouver. La quatrième est signée par 52 employés de la société Chemetics International, à Vancouver.

Tous les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses publiques au lieu d'augmenter les taxes et d'adopter une loi sur la protection des contribuables afin de limiter les dépenses du gouvernement fédéral.

Puisqu'il est ici question de taxes, je voudrais mentionner que la vice–première ministre avait promis de remettre sa démission si la TPS n'était pas éliminée après un an et qu'elle ne l'a pas encore fait.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions, l'une signée par les habitants de Boiestown et l'autre, par les habitants de Miramichi.

Dans les deux cas, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996, soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1220)

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai, ces dernières semaines, suivi le débat sur le budget en attendant d'avoir la possibilité d'y participer. J'ai été vraiment stupéfait de voir combien ce gouvernement se joue des Canadiens.

Ce budget trahit les promesses faites dans le livre rouge par ce gouvernement et le programme électoral des libéraux. Non seulement ça, la rhétorique entourant les compressions qui doivent inévitablement se produire si nous voulons arriver à équilibrer le budget est malhonnête et trompeuse.

Durant la campagne électorale de 1993, les libéraux ont dit aux Canadiens qu'ils pouvaient régler le problème du déficit en stimulant l'économie et en créant des emplois. Aujourd'hui, le taux de chômage atteint encore un niveau inacceptable et l'on n'a toujours pas maîtrisé le déficit.

Durant la campagne électorale de 1993, la vice–première ministre a dit aux Canadiens que si les libéraux n'avaient pas éliminé la TPS en un an, elle démissionnerait. Que je sache, elle est toujours à la Chambre.

Les libéraux ont également dit durant la campagne électorale de 1993 qu'ils ne réduiraient jamais la fonction publique. Partant de là, on les a considérés comme des amis des fonctionnaires, contrairement aux conservateurs. Que pensent les fonctionnaires maintenant que l'on va en mettre 45 000 à la porte?

Les Canadiens qui ont voté pour les libéraux en 1993 pensaient que jamais ils ne réduiraient les paiements de transfert aux provinces au titre des soins de santé, de l'éducation et des services sociaux. Toutes les personnes âgées pensaient que jamais le Parti libéral ne diminuerait la pension de vieillesse. Quel n'a pas été leur étonnement lorsque, à peine un an et demi plus tard, le gouvernement libéral a fait une volte–face totale, revenant sur ses promesses électorales.

Les Canadiens doivent–ils croire que les libéraux pensaient vraiment que ces promesses étaient réalistes ou plutôt qu'ils ont eu recours à cette vieille stratégie électorale qui consiste à dire ce qu'il faut pour être élu puisqu'il y a longtemps que les Canadiens ont renoncé à tenir les politiciens responsables de leurs promesses électorales?

Je pense que les Canadiens ne le leur pardonneront pas si facilement que ça. Je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'ils n'oublient rien. Je vais rappeler aux Canadiens que la promesse de rendre le gouvernement intègre et respectable prise par le premier ministre dans le livre rouge n'est rien de plus que de belles paroles vides de sens.

Pendant la campagne électorale de 1993, le Parti réformiste a présenté un plan visant à équilibrer le budget en trois ans, qui nous a valu de nous faire appeler par les libéraux le parti de la terre brûlée, les destructeurs du système de soins de santé. À peine 18 mois plus tard, le gouvernement a mis en oeuvre dans son budget bon nombre des mesures que nous recommandions pour réduire le déficit à zéro en trois ans, allant parfois même plus loin que ça, non pas par choix, mais au contraire, comme nous l'avions prédit, parce qu'il n'avait plus le choix.

Cette année encore, les réformistes ont présenté un budget pour ramener le déficit à zéro en trois ans, et une fois encore, les libéraux ont ridiculisé nos propositions et fait appel à leurs doreurs d'image pour vendre leur budget trompeur et cacher la réalité de ce qui va inévitablement arriver.

Ils continuent à cacher la réalité en faisant des beaux discours du genre de ce qui suit: «En regroupant toutes nos ressources en un seul investissement humain, nous pouvons alors négocier avec les provinces, comme nous sommes en train de le faire au sujet des services de garde et de l'alphabétisation, en vue de créer de nouveaux partenariats et de parvenir à de nouvelles ententes avec les provinces, les municipalités et le secteur privé. Cela nous donne la souplesse dont nous avons besoin pour lancer une nouvelle génération de programmes sociaux adaptés à la réalité et au nouveau contexte dans lequel se trouve le pays.»

C'est là le meilleur exemple des discours ronflants et trompeurs que j'ai pu trouver. Je laisse mes vis–à–vis deviner qui a bien pu nous cracher un tel joyau.

Il faut dire la vérité et nous devons faire face à la musique, aussi pénible cela soit–il, parce que si nous repoussons encore l'atteinte de l'équilibre budgétaire, par exemple à l'an 2000, la dette pourrait atteindre les 800 milliards de dollars et le coût du service de cette dette serait alors tel que nous n'aurions plus les

moyens de payer même les programmes les plus essentiels de ce filet de sécurité sociale qui a fait du Canada le meilleur endroit où vivre.

J'ai entendu les hurlements d'incrédulité de mes vis–à–vis. Ils soutiennent que leur gouvernement est humain et fait preuve de compassion. Mais que disent–ils du déficit humain?

• (1225)

J'ai écouté attentivement et l'hypocrisie arrogante me met hors de moi. Qui sont ces gens pour prétendre être les seuls capables de compassion et d'humanité? La principale raison qui m'a poussé à accepter la fonction la plus honnie au Canada, du moins en dehors de cette enceinte, c'est mon inquiétude face à l'avenir du pays et aux conséquences de 30 années d'administration libérale et conservatrice sur mes enfants et mes petits–enfants.

Le gouvernement n'éprouve aucun sentiment d'humanité ou de compassion pour les générations futures. Ce qui le guide, c'est la cupidité et l'égocentrisme. Il appartient à la génération du moi qui refuse de vivre selon ses moyens en ne se souciant pas que la génération qui suivra ait non seulement à faire les frais de sa cupidité, mais qu'elle ne puisse plus non plus jouir des avantages et du niveau de vie de cette génération du moi.

Le meilleur exemple de cette cupidité, c'est le refus de ceux qui détiennent le pouvoir au sein du caucus libéral de renoncer à leur régime de pension en or. Tant que je serai député, je ferai mon possible pour voir à ce que les premiers pensionnés qui ne recevront pas leur chèque de pension de vieillesse parce que le pays est fauché soient ces politiciens cupides qui ont mal géré les finances publiques et qui nous ont mis dans la situation que nous connaissons aujourd'hui.

On peut voir partout des exemples de cette mauvaise gestion. Je vais en donner quelques–uns qui m'intéressent particulièrement parce qu'ils touchent mon domaine, c'est–à–dire les ressources naturelles. Petro–Canada est un de mes exemples préférés. On a promis de privatiser Petro–Canada dans chaque budget depuis 1984. C'est un gouvernement libéral qui a donné au Canada cette fenêtre sur l'industrie énergétique à un coût excédant 5 milliards de dollars. Petro–Canada n'a jamais rien donné aux Canadiens que le secteur privé n'aurait pas pu leur donner. Depuis ce temps, les gouvernements n'ont jamais eu le courage d'avouer aux Canadiens qu'ils seront capables de récupérer moins de 2 milliards de dollars sur les 5 milliards de dollars qu'il en a coûté pour créer Petro–Canada. Bien que ce soit le deuxième budget libéral dans lequel on promet de privatiser Petro–Canada, je doute fort que cela se fasse bientôt.

Regardons comment ce budget—et ce gouvernement dans les budgets antérieurs—a gaspillé l'avantage naturel du Canada sur le marché mondial. L'essence, une des vaches à lait préférées des gouvernements, a toujours été une source d'énergie bon marché, ce qui était avantageux pour les Canadiens étant donné les grandes distances que doivent parcourir nos gens et nos produits comparativement aux autres pays.

Les gouvernements sont retournés à la source si souvent que, au cours des dix dernières années, les taxes sur l'essence ont augmenté de plus de 500 p. 100, si on compte la hausse de 1,5c. prévue dans ce budget. Sur un litre d'essence qui coûte 50c., presque 25c. sont des taxes. En même temps, le gouvernement est en train d'éliminer les subventions au transport dans l'ensemble du pays. Notre avantage naturel s'est envolé depuis longtemps. Aujourd'hui, les Américains importent le brut canadien avec un dollar valant 1,40 $, ils le raffinent et vendent l'essence à près de la moitié du prix que nous payons ici au Canada.

Le dernier exemple est celui de l'élimination du transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique du secteur privé. Le ministre des Finances a déclaré dans son exposé budgétaire: «S'il n'est pas nécessaire que le gouvernement fasse quelque chose, il ne devrait pas le faire. Et à l'avenir, il ne le fera pas.»

Combien d'entreprises d'utilité publique du secteur public provincial songeront un jour à privatiser dans ces conditions? Même si elle avait juré d'épargner une imposition discriminatoire à l'Alberta pendant la campagne électorale, la ministre des Ressources naturelles demeure totalement muette sur cette question à la Chambre.

Je pourrais poursuivre indéfiniment, mais le temps ne me le permet pas. Ce budget représente cependant un renversement spectaculaire de l'idéologie libérale, dont le Parti réformiste peut s'attribuer une part du mérite. Ce changement est si spectaculaire que certains dinosaures libéraux au sein du caucus libéral ont même menacé de retirer leur appui au budget.

Aussi spectaculaire que puisse être ce changement, il ne va cependant pas assez loin pour vaincre le déficit. Si le gouvernement réduit les dépenses de 12 milliards de dollars au cours des trois prochaines années tandis que les coûts en intérêts augmentent de 12,7 milliards, on ne peut guère dire que le monstre a été mortellement blessé, et je suis convaincu qu'après un bref répit il recommencera à menacer de détruire notre économie.

• (1230)

Le véritable plan d'action commence déjà à transpirer à l'occasion de ballons d'essai bien planifiés. Le premier ministre dit que le financement de notre régime de soins de santé sera réduit à ce qu'il était il y a 50 ans. Des députés libéraux laissent entendre que l'âge minimum ouvrant droit à pension devra être porté à 67 ans.

Ces ajustements à notre filet de sécurité sociale sont peut–être effectivement nécessaires. Qui sait? Le gouvernement n'a manifestement pas prévu équilibrer le budget dans un avenir prévisible.

Un fait est cependant indiscutable: en remettant l'équilibre budgétaire à l'an 2000 ou au–delà, les compressions budgétaires qu'il faudra faire seront beaucoup plus destructrices et dévastatrices que celles que nous avons proposées dans notre «budget des contribuables». C'est là que résident la duperie et la malhonnêteté dans le budget libéral.

Le premier ministre et le ministre des Finances feraient bien d'écouter les paroles d'un homme très sage, F.J. Clark, qui disait: «Un politicien ne pense qu'aux prochaines élections. Un homme d'État pense à la prochaine génération.»

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur un point de l'exposé du député pour enchaîner avec une question.

Je suppose que le député s'est laissé emporter par les mots, mais il a parlé sauf erreur de budget trompeur. Il admettra sûrement avec ses collègues qu'un budget ne peut être rien d'autre qu'un budget. Les Canadiens savent additionner et soustraire. Ils peuvent peser les déclarations du ministre des Finances et les prises de position du gouvernement et du premier ministre. En fin de compte, les Canadiens sauront se faire leur propre idée.

À mon avis, les Canadiens ne croient d'aucune manière qu'ils ont été trompés ou leurrés, et ils ne pensent pas davantage que le gouvernement a voulu les duper. J'espère que le député avouera que cette allusion à la duperie était purement un artifice oratoire et ne facilite en rien l'analyse du budget. Le député a certainement droit à son opinion.

Dans une économie comme celle du Canada, où l'excédent des dépenses sur les recettes s'élève à 25, 35 ou même 40 milliards de dollars, ce qui est loin d'être négligeable, le député ne convient-il pas que, si nous comprimons les dépenses fédérales, si nous les réduisons de 20 ou de 25 p. 100—pour peu que ces chiffres soient les bons—il risque d'y avoir de graves conséquences macroéconomiques au point que le pays serait replongé dans une récession? La croissance économique nécessaire pour que le Canada s'extirpe de la récession et de son problème de dépenses s'en trouverait oblitérée.

M. Chatters: Monsieur le Président, ce ne sont pas les chiffres de ce budget qui en font un budget trompeur, c'est le fait qu'il ne dit pas honnêtement et vraiment aux Canadiens les mesures qui devront inévitablement être prises. Pour avoir un budget équilibré, nous n'avons pas d'autre choix que de réduire encore de 25 milliards de dollars les dépenses publiques ou d'augmenter les impôts. C'est cela qui est trompeur et malhonnête dans ce budget.

En réponse à la question, je ne crois pas que le député ait raison de supposer que des compressions de ce genre auraient un effet destructeur sur l'économie. Ce n'est certainement pas ce qui s'est produit en Alberta, par exemple, où le gouvernement a réduit les dépenses publiques de 20 p. 100 sur une période de trois ans. En fait, c'est exactement le contraire qui est arrivé. Ces réductions ont eu un effet stimulant sur le secteur privé, et le taux de chômage continue de baisser.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, c'est un honneur que de prendre la parole aujourd'hui au nom de mes électeurs sur la politique fiscale des libéraux.

• (1235)

Le 10 mars, j'ai organisé une réunion publique dans la circonscription de New Westminster—Burnaby et j'ai pu constater par moi-même comment les gens percevaient le budget. J'ai régulièrement consulté mes électeurs au sujet de leurs attentes quant à la politique fiscale du gouvernement. Plusieurs points de vue sont généralement exprimés, mais une constante se dégage clairement.

Nos électeurs ne sont pas de savants économistes ni analystes financiers, mais ils savent dans leur coeur que le pays est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques. Ils savent que l'économie ne tourne pas à son plein rendement.

Quand ils se demandent ce qui ne va pas, ils constatent très rapidement que les impôts qu'ils envoient à Ottawa sont gaspillés en paiements d'intérêt improductifs au lieu de servir au développement social et aux services essentiels. C'est une idée fort simple à comprendre pour mes électeurs.

Ils n'aiment pas non plus toutes les réductions qu'il faudra faire pour mettre de l'ordre dans les finances publiques. Ils se demandent comment la maîtrise de la situation a bien pu nous échapper, pourquoi nous prévoyons de gaspiller 50,7 milliards de dollars pour le service de la dette héritée du passé. Cet argent pourrait servir à des choses tellement plus utiles. En outre, une bonne partie de ces impôts pourraient être laissés aux contribuables, qui pourraient s'en servir en fonction de leurs besoins.

Mes électeurs ne croient pas le ministre des Finances quand celui-ci dit que tout va bien, que le gouvernement a atteint ses objectifs et qu'ils peuvent lui faire confiance. Mes électeurs savent qu'il leur en coûte un peu plus cher d'une semaine à l'autre quand ils font leurs courses. Tout augmente.

Certains habitants de ma circonscription savent ce que c'est que faire la queue aux banques d'alimentation ou de chercher désespérément du travail. Certains souffrent directement des aléas de l'économie et je ne les blâme pas s'il leur arrive d'être cyniques et radicaux dans leurs propos quand ils disent en quoi l'économie ne fonctionne pas en ce qui les concerne.

Si le ministre des Finances continue à leur promettre que le tableau de l'emploi va finir par s'améliorer pour eux, qu'il sache qu'un financement toujours déficitaire tue l'économie. Le fait que le gouvernement effectue chaque année des emprunts supérieurs à la capacité de l'économie de soutenir la dette fait du tort aux gens. Ce gouvernement fait du tort aux gens.

Les gouvernements ne peuvent pas créer d'emplois durables, mais ils peuvent certes influer sur le climat des affaires dans le secteur privé créateur d'emplois. Les gouvernements peuvent facilement semer la pagaille si leurs intentions sont malavisées et si leurs hypothèses sont erronées.

Ce que je veux dire au premier ministre, c'est ceci: votre politique insensible fait du mal aux Canadiens. L'indifférence et l'arrogance dont vous faites preuve dans la poursuite d'objectifs de réduction du déficit auxquels personne ne croit sont immorales. Vouloir ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB est scandaleux. La verbosité du ministre des Finances montre l'échec de la philosophie sociale des libéraux et ne fait que donner de cruels espoirs à ceux qui vivent en marge de l'économie—les pauvres et les personnes sans ressources qui dépendent du filet de protection sociale.

Les financements déficitaires à répétition tuent l'économie. Ils s'attaquent au coeur même du filet de protection sociale. Le budget libéral ne va faire que créer d'autres déficits. Ce plan est un constat d'échec dans toutes ses prévisions et les libéraux s'attendent à ce qu'on les félicite pour leur échec.

Le chômage chronique nuit au moral des gens. Les gens de ma circonscription veulent des emplois. Ils veulent qu'on leur redonne espoir. Il veulent pouvoir espérer voir la lumière au bout du tunnel. Ils espèrent que quelqu'un au gouvernement va établir une nouvelle voie pour le Canada.

Les habitants de ma circonscription sont prêts à payer leur juste part d'impôts, mais ils en veulent au gouvernement pour son gaspillage évident, surtout quand ils voient que le ministre des Finances fait sien l'engagement pris par le Parti réformiste d'avoir un gouvernement qui vit dans la mesure de ses moyens. Ensuite, il nous donne un budget qui trahit son engagement.

Je prends aujourd'hui la parole au nom de mes électeurs pour dire ce qu'ils veulent m'entendre dire. Leur message est clair. Il tient en deux mots, et je prédis que les libéraux ne parviendront jamais à les comprendre. Les deux mots que mes électeurs veulent dire, ce sont: budget équilibré. On peut être un peu déçu en pensant à quel point ces mots sont faciles à dire et faciles à envisager, mais que malheureusement ce groupe de libéraux démodés, ces défenseurs fatigués du système, ne parviendront jamais à leur donner forme.

Qu'est–ce que le gouvernement planifie pour nous, dans sa grande sagesse dont il veut nous faire bénéficier? Un déficit. Un déficit de 24,3 milliards de dollars pour 1996–1997. Ce qui est triste, c'est que le ministre des Finances nous dit qu'il en est fier. Il se contente de défendre le système en aveugle plutôt que d'agir comme un agent de changement, d'espoir et de renouveau.

Le ministre a écouté attentivement le chef du Parti réformiste quand il a présenté le budget des contribuables, le 21 février. Le plan proposait de réduire le déficit à zéro en trois ans. Tous les chiffres sont là, en noir sur blanc. C'est un objectif sage et raisonnable et un plan pragmatique. Mais le ministre n'a pas eu le courage nécessaire.

Les gens attendent des gouvernements qu'ils fassent les bons choix. Ils attendent des gouvernements qu'ils maîtrisent les dépenses. Ils attendent des gouvernements qu'ils gardent toujours les finances du pays en bon ordre, car tout repose sur la confiance qu'ils mettent dans les gouvernements qu'ils élisent.

• (1240)

Qu'a donc fait ce budget pour prouver au public que le gouvernement est en bonne voie de régler la crise financière? Ce qui me semble évident, c'est que le seul moyen de venir à bout de la dette accumulée, c'est d'abord de venir à bout du déficit annuel.

Le mois dernier, le ministre des Finances a vraiment eu une chance de changer les choses. La population était prête, mais le ministre n'a pas eu assez de détermination. Les Canadiens souffriront sûrement de l'irresponsabilité du gouvernement. Ce sera l'héritage d'une occasion manquée.

Ce budget ne fera qu'augmenter la dette. En 1993–1994, la dette publique nette a correspondu à 71,4 p. 100 du PIB. Selon les prévisions, elle sera de 73,2 p. 100 en 1994–1995, de 73,5 p. 100 en 1995–1996, et de 73,4 p. 100 en 1996–1997.

Le ministre se vante de son déficit en tant que pourcentage du PIB. Eh bien, qu'en est–il du pourcentage de la dette? Quelle honte. Nous sommes dans l'impasse. Il est encore plus important de noter que la dette réelle totale qui incombe à l'économie canadienne et à un seul groupe de contribuables est davantage de l'ordre de 1,7 billion de dollars, quand on tient compte de tous les facteurs concernant notre population de 28 millions d'habitants.

Avec son budget des contribuables, le Parti réformiste a montré qu'il est sérieux quand il parle d'aller de l'avant et de faire preuve d'innovation. Si les libéraux remplissaient leur promesse électorale et se montraient plus novateurs en matière de politique économique, ils examineraient plus attentivement le budget des contribuables présenté par le Parti réformiste. Au cas où les députés d'en face l'ignorent, je leur rappelle qu'il s'agit simplement de leadership par l'exemple.

Dans son discours, le ministre des Finances a déclaré que le budget misait sur la compression des dépenses et non sur la hausse des impôts. Quelque chose m'échappe sûrement, parce qu'en me rendant à l'aéroport de Vancouver, la semaine dernière, j'ai remarqué une réelle hausse du prix de l'essence. Je pensais que le ministre avait dit qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts. J'ai entendu un député libéral déclarer qu'au moins, il n'y avait pas de hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers. Eh bien, la dernière fois que j'ai fait le plein, j'ai payé comptant et je considère que c'était de l'impôt.

L'écrivain sud–africain Nadine Gordimer a bien résumé ce genre de situation en disant: «La vérité n'est pas toujours belle, mais la soif de vérité l'est.» Les Canadiens veulent la vérité et ils la méritent. Ils demandent que les principes du gouvernement reposent sur l'honnêteté et l'intégrité.

En présentant son budget, le ministre des Finances s'est efforcé de ne pas perdre la face devant une situation difficile. C'est un monsieur bien intentionné qui apprécie peu que je le dise cruel envers les Canadiens, mais il met de l'avant la philosophie sociale des libéraux. Le capitaine du *Titanic* était bien intentionné, lui aussi. L'ancien premier ministre britannique Chamberlain a gardé espoir malgré les nuages noirs qui s'accumulaient, c'était un homme charmant.

Il faut donner un net coup de barre. Nous pouvons éviter la catastrophe. Nous devons réagir concrètement face à de faux espoirs. Nous devons immédiatement adopter des correctifs.

J'invite le ministre des Finances à déposer un plan pour équilibrer le budget et préserver les programmes sociaux. Nous avons besoin d'un plan qui commence à nous libérer de la dette nationale et qui diminue les impôts, afin que l'économie puisse redémarrer et créer les emplois permanents qui sont tellement nécessaires.

Par votre entremise, monsieur le Président, j'adresse au ministre des Finances le message suivant: nous savons que vous êtes un libéral, mais soyez courageux et les réformistes vous aideront. Sauvez le Canada et dirigez–le d'une façon responsable. Donnez l'exemple au moyen d'une véritable responsabilité fiscale.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, après écoute du discours du député du Parti réformiste, je dois au moins admettre qu'il y a un aspect d'honnêteté qui en ressort, celui qui montre que, de toute façon, les Canadiens vont avoir une dette globale très importante à assumer dans l'avenir. Lorsqu'on se demande comment les Québécois, si jamais ils décident de se doter d'un État souverain, vont assumer leur partie de la dette que le fédéral a accumulée, on

peut se dire qu'en tout cas, en restant dans le Canada, il est certain qu'ils devront l'assumer.

Je demanderais au député s'il ne trouve pas que cette dette, qui est incommensurable, qu'on ne réussit pas à contrôler, n'est pas tellement le résultat du travail d'individus qui auraient été inefficaces—il peut y avoir eu certaines mesures dans ce sens—mais plutôt le résultat de la compétition malsaine qu'il y a eu entre les différents paliers de gouvernement, où on a été insatiables dans notre besoin de visibilité, en s'assurant qu'il y ait autant d'argent investi par le provincial que par le fédéral dans les projets annoncés sur des pancartes. On annonçait parfois des choses ne reflétant pas nécessairement la réalité, comme le fait d'investir dans des projets comme celui d'Hibernia, pour essayer de compenser la faiblesse de nos politiques économiques gérées par le gouvernement central.

• (1245)

Le manque de clarté dans les champs de responsabilité, alors qu'on ne sait pas si c'est le fédéral qui est responsable ou si ce sont les provinces dans tel ou tel dossier, est–ce que ce n'est pas là l'une des causes majeures de cette perte de contrôle par rapport au Budget? Ne croit–il pas que les solutions reposeraient sur un changement majeur où on serait assurés que chacun saurait de quoi il est responsable et ce qu'il a à assumer dans l'avenir?

[*Traduction*]

M. Forseth: Monsieur le Président, le député parle de doubles emplois inutiles entre les gouvernements fédéral et provincial. Je rappellerai aux députés du Bloc que beaucoup des doubles emplois qu'on trouve au Québec sont imputables au gouvernement québécois qui, par esprit d'indépendance, tenait à doubler inutilement les services du gouvernement fédéral.

Il devrait aussi dire aux Québécois que, conformément au programme du Parti réformiste, les Québécois pourraient être vraiment maîtres chez eux et réaliser des choses dont ils parlent. Un gouvernement réformiste serait assez visionnaire pour cela. Tel est le message que nous voulons transmettre aux Québécois.

En ce qui concerne le financement du déficit, le député est–il en train de dire que, si le Québec quitte la Confédération, celui–ci n'assumera pas sa responsabilité et ne remboursera pas la dette qui a été accumulée en son nom? Certes, des études ont montré que, même si le Québec a toujours compté pour 25 p. 100 de la population canadienne, il a bénéficié de 30 p. 100 environ des dépenses publiques.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, grâce à des techniques de communications maintenant bien connues, le ministre des Finances avait orchestré la sortie de son Budget de l'année 1995–1996 de manière à préparer la population au pire.

Les médias se sont mis de la partie et on pouvait entendre ou lire les commentaires des journalistes, des analystes, des vendeurs d'apocalypse nous prédire, avant l'heure fatidique, que le Budget ferait mal. Alors, profitons des derniers moments avant que le couperet ne tombe.

Le jour dit, le concert est presque unanime. Ouf! Ce n'est pas si pire que ça. Seuls les députés de l'opposition critiquent. Et des critiques de la part des bloquistes et des réformistes, c'est normal, c'est leur rôle, ils sont là pour ça.

Alors, le soulagement instantané est venu remplacer l'anxiété de la veille. Et l'encre qui a servi à imprimer ce Budget était à peine sèche que ce soulagement devait bientôt faire place à l'inquiétude. Inquiétude, parce que l'annonce de plusieurs coupures, encore une fois, atteindront les plus démunis de notre société ou encore la classe moyenne qui, au bout du compte, paie largement sa part. Inquiétude, parce que plusieurs décisions du gouvernement ont été reportées *sine die*.

Fin des subventions au transport dans l'Est: il faudra maintenant que le gouvernement fédéral s'entende avec le gouvernement du Québec sur ce que l'on fera de ces 80 millions, soit environ 15 millions par année, pour compenser les subventions au transport. Incertitude sur ce que l'on fera avec cet argent: des kilomètres d'autoroute ou la création d'emplois durables?

Serons–nous assez brillants pour consacrer une partie de ces millions à l'asphalte et la plus grande partie de cet argent à un fonds d'investissement qui représenterait la création d'emplois durables pour l'est du Québec?

Changement dans les règles de l'assurance–chômage, mais la réforme est pour l'instant mise sur la tablette.

Remise en cause du principe d'universalité des pensions des personnes âgées par la création du principe de revenu familial qui, après son entrée en vigueur, deviendra une mesure qui pourrait nuire à plusieurs femmes qui se verraient ainsi privées de pensions parce que leurs maris gagnent un revenu trop élevé.

Modifications dans les transferts de paiements aux provinces par la création de ce que le député d'Outremont qualifiait cette semaine de NTSC. J'espère qu'il ne s'agit pas d'une maladie vénérienne qui pourrait être aussi désastreuse.

Changement dans le financement des études postsecondaires et dans le système de prêts et bourses des étudiants et des étudiantes.

Diminution insuffisante du budget de la Défense.

Maintien des fiducies familiales juqu'en 1999.

Les contribuables sont les seuls, finalement, à payer la note par l'augmentation du prix des cigarettes et de l'essence.

• (1250)

Le lobby des banques et des compagnies a bien fonctionné, puisque les augmentations qu'elles ont subies sont tellement insignifiantes qu'on est presque justifié de dire que ces riches ont été épargnés par le dernier Budget puisque les pauvres, les chômeurs auront à payer 120 fois plus finalement que ces grandes compagnies, ces banques qui, elles, pourtant ont eu des profits de cinq milliards de dollars, ce qui n'était pas le cas de nos chômeurs l'an dernier.

Maintenant que la période postbudgétaire de soulagement est passée, on fait face à la réalité. Plusieurs réformes attendront après le référendum. Les libéraux invitent la population à voter non. Mais, si l'on se fie aux recommandations de C.D. Howe, voter non signifiera dire oui à la souffrance. Les provinces reçoivent dans leur cour le pelletage du fédéral et, sans l'ombre d'un doute, avec ce système, le Québec et l'Ontario sont les provinces les plus pénalisées.

Le déficit est encore trop élevé et le Budget ne fait strictement rien pour diminuer la dette. Avec tout cela, qu'adviendra–t–il des fameuses cotes de crédit du Canada? Il y a encore beaucoup de suspens par rapport à ce Budget, et on n'en connaît pas encore toutes les séquelles. Mais déjà, plusieurs des optimistes du départ sont désenchantés. Ce Budget ne résiste pas à une anlayse sérieuse, et demain il pourrait être trop tard.

En attendant que la lumière se fasse sur les véritables intentions du gouvernement, regardons d'un peu plus près le Budget affecté au ministère du Patrimoine canadien. Bien que des audiences soient en cours au CRTC concernant l'inforoute, bien que le ministère ait déjà reconnu le rôle primodial de l'information dans l'économie d'aujourd'hui et de demain, le Budget continue ses coupures dans ce qu'il est convenu d'appeler les industries culturelles.

Les budgets conservateurs et libéraux se suivent et se ressemblent presqu'en tous points, si ce n'est que les coupures rouges s'annoncent plus sévères que les coupures bleues, sans pour autant régler ni le problème du déficit ni le problème de la dette. Il faudrait donc se poser la question et trouver qui bénéficie vraiment de ce Budget. Sûrement pas la Société Radio–Canada puisque, nonobstant l'entêtement du ministre du Patrimoine canadien, les coupures annoncées sont bien de l'ordre de 350 millions de dollars au cours des trois prochaines années au titre des crédits parlementaires. Du jamais vu sous les conservateurs, qui avaient au moins la décence de sauvegarder les apparences.

Des coupures importantes seront infligées à Téléfilm et à l'Office national du film qui devront absorber des pertes de l'ordre de 17 millions de dollars pour l'année 1995–1996 seulement, et ce, après avoir vu leurs budgets amputés de plus de cent millions de dollars depuis le début des coupures Mazankowski.

Par ailleurs, le Budget nous annonce que le ministère a l'intention de faire revoir le mandat de ces trois organismes et d'ajuster leur financement en conséquence. Une opération que plusieurs appréhendent avec inquiétude, et peut–être à juste titre, quand on est conscient de l'importance de la différence tant québécoise que canadienne dans cet océan nord–américain anglophone.

L'industrie de l'édition payera aussi un lourd tribu. À titre d'exemple, mentionnons une coupure de 24 p. 100 sur trois ans du programme de subside postal qui constitue un soutien direct aux magazines canadiens en subventionnant une partie de leurs frais postaux, frais que les propriétaires de magazines refileront à leur tour à leurs abonnés. Donc, encore une taxe indirecte que nous aurons à assumer.

En fait, l'exercice de révision des programmes viendra chercher sur trois ans au ministère du Patrimoine canadien, quelque 676 millions de dollars, soit près de 25 p. 100 du budget total du Patrimoine canadien. Nous n'avons, à ce moment, aucune information sur la manière dont ces coupures seront administrées. Il ne nous reste que beaucoup d'inquiétudes.

On sait par ailleurs que certains programmes liés à l'identité canadienne se portent plutôt bien. Ainsi, les lieutenants–gouverneurs verront leur traitement augmenter au cours de la prochaine année. Comme se fait–il que ces personnes ne soient pas soumises à la même règle que les employés de l'État canadien, dont les salaires ont été gelés pour trois ans, y compris ceux des députés, des sénateurs et des sénatrices.

• (1255)

Pourquoi les lieutenants–gouverneurs font–ils exception à la règle?

M. Loubier: C'est honteux!

Mme Tremblay: Oui, monsieur, je ne vous le fais pas dire.

Le Conseil pour l'unité nationale continuera à bénéficier des largesses d'Ottawa. Il recevra plus de 800 000 $ du programme Hospitalité–Canada qui permet à des jeunes de la classe moyenne et de la classe riche de se promener au Canada pour apprendre et aimer leur pays via la propagande officielle. Le budget prévu pour l'ensemble de ce programme est de 2,2 millions de dollars.

Au budget de l'identité canadienne il faut aussi ajouter les dépenses que représenteront les six voyages que la famille royale effectuera au Canada au cours de l'année et, ce, à nos frais, bien sûr.

Pendant ce temps, le gouvernement nous annonce une baisse de 21 p. 100 au chapitre de la politique du programme des arts, une baisse de 13 p. 100 au chapitre de la politique des programmes liés au patrimoine, une baisse de 24 p. 100 au chapitre des industries culturelles, une baisse de 20 p. 100 dans le programme d'appui aux langues officielles, dont la majeure partie sera refilée aux provinces via les subventions à l'enseignement de la langue seconde. Une coupure de 20 p. 100 au chapitre du sport amateur, et ça à une année près des Jeux d'Atlanta, alors qu'interviewé à la société d'État quand il se pavanait à Lillehammer, le ministre du Patrimoine promettait mer et monde aux athlètes. La mer et le monde sont tombés: 20 p. 100 de coupures.

Pendant ce temps, également, les dépenses au chapitre des services de la gestion ministérielle augmentent de 13 p. 100. Treize pour cent pour administrer ce ministère où le ministre n'a jamais une seule idée claire dans la tête. J'espère qu'au moins il profitera de l'ajout des 130 postes à son ministère pour fournir des réponses à nos questions.

Par ailleurs, et ma foi fort heureusement, le budget réservé aux affaires culturelles au ministère des Affaires étrangères demeure inchangé, soit 4,7 millions. Toutefois, on a modifié la politique, on se tourne vers l'ALENA et on oublie l'Europe. Comme cela les Québécois n'auront plus d'invités de la Francophonie. Faut–il voir dans cette annonce que certains ministres ont plus de poids que d'autres?

J'ai fait porter l'essentiel de mon exposé sur les coupures réservées à la culture et sur les dépenses, à mon sens frivoles, que le ministère subventionne. S'il est normal qu'en période d'austérité et de situation financière critique le gouvernement cherche à rationaliser ses dépenses, il doit pouvoir le faire en élaborant des priorités. Or, la priorité au ministère de la Culture et des Communications devrait être la production culturelle. Même en période

de restrictions budgétaires, la production culturelle devrait être protégée des coupures, compte tenu qu'elle est un secteur porteur d'avenir. Le gouvernement devrait y investir davantage.

On pourrait aisément soutenir nos industries culturelles et trouver des fonds de recherche et développement dans le domaine de la création avec le resserrement des dépenses au niveau du ministère, et en coupant dans des programmes popcorn comme celui de la campagne pour l'unifolié, des augmentations versées au lieutenant–gouverneur, des subventions versées aux organismes fédéralistes pour ne pas les nommer, afin de leur permettre de faire leur propagande pendant le référendum.

Le ministre sacrifie la production de biens culturels à des programmes qui tentent de promouvoir une identité sans fond, factice, et dont l'objectif est d'imposer une identité nationale à tous et à toutes, et en niant la nôtre. Or, la situation actuelle dans les affaires culturelles et les communications démontre bien que nous n'avons pas cette compétence à la tête du ministère dont nous aurions besoin pour aller de l'avant.

Pire, si le présent est garant de l'avenir, on verra que le ministre est plus enclin à protéger des programmes qui favorisent l'identité canadienne comme ceux de la promotion du drapeau que les programmes qui prévoient des investissements dans la production culturelle proprement dite, ce qui serait plus en ligne avec les exigences du contexte historique qui est le nôtre.

Patrimoine Canada imagine encore la culture chaussée de bottines, alors que depuis longtemps elle passe par la voie des télécommunications et par l'autoroute de l'information.

Au moment où nous vivons la révolution technologique, il est impérieux d'avoir un ministre du Patrimoine crédible et capable de défendre des dossiers culturels à la table du Cabinet. Nous demandons à M. Chrétien d'agir en conséquence.

• (1300)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, je pense que la démonstration de l'inefficacité du ministère du Patrimoine canadien a été clairement faite par la critique du Patrimoine canadien.

Mon commentaire concerne plus particulièrement les subventions au transport. Rappelons–nous que depuis des dizaines d'années, il y a un programme de subventions qui permettait à certaines entreprises dans l'est du Canada et du Québec jusqu'à Lévis, la Beauce, de recevoir de l'aide financière pour le transport de leurs marchandises.

Le gouvernement a décidé d'abolir ces subventions. Je ne crois pas qu'il y ait un désaccord majeur sur cette question, mais les régions concernées auraient souhaité qu'il y ait d'abord une étude d'impacts et cela n'a pas été fait. On a plutôt imposé une coupure radicale et on peut difficilement évaluer les impacts économiques à court terme de cette décision. Cette décision affectera chaque industrie de façon différente, certains secteurs seront favorisés, pendant que d'autres seront très désavantagés.

La députée de Rimouski—Témiscouata a émis des idées originales et fait des suggestions intéressantes dans son discours sur lesquelles j'aimerais qu'elle élabore. J'aimerais qu'elle précise comment on s'assurera que l'argent investi dans le fonds de compensation n'aura pas que des effets temporaires? Comment allons–nous nous assurer de ne pas nous réveiller dans cinq ans avec des investissements entrepris et qui ne peuvent se poursuivre? Pourrait–elle proposer une solution afin de nous assurer que l'impact de cet argent durera plusieurs années et permettra, une fois pour toutes, de renverser la vapeur et de faire en sorte que l'économie de l'est du Québec mette vraiment en valeur ses forces, ses compétences, ses richesses naturelles et ne soit plus dépendante des systèmes centraux?

Mme Tremblay: Monsieur le Président, sans doute que je ne me ferai pas beaucoup de capital politique en répondant à cette question avec le franc–parler qui me caractérise, mais je pense qu'il y a dans notre région, un homme politique qui a fait sa carrière sur l'autoroute Cacouna—Rimouski. Je pense que ce serait une erreur monumentale que la totalité de ces 80 millions soit investie dans l'asphalte. Dans cinq ans, on aurait enrichi quelques compagnies qui ont mis l'asphalte et dans cinq autre années, on se retrouverait avec une route pleine de trous qu'il faut réasphalter et sans argent pour le faire.

Je pense qu'il est important de consacrer une partie de ces sommes—par hypothèse, 25 p. 100—pour faire un peu d'asphalte si nécessaire, pour élargir à certains endroits, pour contourner certains villages, pour rendre la montée des côtes plus facile, il y a du travail à faire de ce côté. Mais surtout, je pense qu'on devrait placer la grande partie de ces 80 millions, soit à peu près 75 p. 100, dans un fonds d'investissement pour le développement de l'est du Québec, pour développer des emplois durables. L'est du Québec a besoin d'emplois pour que les gens y restent.

Quand on aura une autoroute et que tout le monde sera parti à Montréal, ce ne sera pas très attrayant pour les touristes de faire le tour de la Gaspésie sur une autoroute. Ce qu'il faut en Gaspésie, c'est du monde, le développement, l'occupation du territoire et pour réussir il nous faut un fonds d'investissement. De l'argent qui serait prêté aux entreprises qui devraient rembourser.

De cette manière, on s'assure à long terme d'un fonds qui pourrait rouler pendant 20 à 30 ans puisque ceux qui seront partis pourront nous rembourser et qu'on aura toujours de l'argent pour développer l'emploi dans l'est du Québec.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon honorable collègue de Rimouski—Témiscouata qui a fait, avec la verve et le talent oratoire qu'on lui connaît, la démonstration que ce Budget est un budget encore plus conservateur que celui que les conservateurs avaient osé présenter quand ils étaient au pouvoir.

Elle a mis le doigt sur un aspect général de ce gouvernement en disant qu'il n'y avait pas de défenseur de la culture du côté du gouvernement. En entendant qu'il n'y a pas de défenseur de la culture, je me suis demandé où sont les défenseurs des plus

démunis, depuis un an et demi, où sont les défenseurs des étudiants, où sont les défenseurs des personnes du troisième âge, où sont les défenseurs des gens à revenus moyens, où sont les défenseurs des travailleurs et travailleuses? Quand on voit leur attitude dans le dossier du rail, une attitude de matraque.

• (1305)

Les libéraux s'écrasent. Ils s'écrasent même devant l'histoire, lorsqu'on leur demande de rectifier l'histoire. Hier soir, j'ai assisté à quelque chose qui m'a fait mal au ventre, lorsque de l'autre côté de la Chambre, les libéraux ont refusé de corriger l'histoire concernant l'accusation de haute trahison pesant sur Louis Riel. Ils ont même refusé d'amener cette question à un comité de la Chambre. J'ai trouvé cela horrible.

Alors, pas de défenseurs des plus démunis, pas de défenseurs de la culture, pas de défenseurs pour les étudiants, pas de défenseurs pour les revenus moyens, ni pour les travailleurs, ni pour les travailleuses, pas de défenseurs de l'histoire. Qu'est–il arrivé aux libéraux depuis la campagne électorale, où ils nous présentaient un livre rouge bourré d'humanisme, de social–démocratie et de défense des plus démunis? Que s'est–il passé, et je pose la question à ma collègue, depuis ce temps? Je lui pose la question.

Mme Tremblay: Monsieur le Président, c'est une excellente question. Mon cher collègue, selon la tradition, je vous dirai que la question est plantée et me plante, mais toujours est–il que je pense que pour ce qui est de la question à savoir où est rendu le livre rouge, il est rendu aux archives.

Des voix: Ha! Ha!

Une voix: Ils sont dans le rouge!

Mme Tremblay: Comme le ministre du Patrimoine gère bien son ministère, il a dû le cacher comme il le faut, dans les archives nationales, mais peut–être qu'il est rendu aux rebuts.

Je pense que, mon cher collègue, vous avez fait ressortir ce que j'ai vraiment voulu faire ressortir aussi dans mon discours, c'est que c'est un Budget pire que celui des conservateurs. Les coupures sont plus sévères d'une certaine façon et ils se targuent partout de vouloir administrer comme il le faut le beau Canada, notre meilleur pays, «number one», etc., mais ils oublient une chose, c'est qu'ils ne vont pas chercher l'argent à l'endroit où il se trouve. Alors, comme cela, ceux qui continuent à leur donner régulièrement de l'argent, lors de leurs campagnes de financement, au lieu de l'envoyer en impôts, pourront continuer à le leur donner. Comme cela, la roue tourne et les partis traditionalistes sont maintenus au pouvoir à cause de cela.

On nous accuse souvent d'avoir une maison mère à Québec, mais on sait très bien que la leur est Power Corporation. Il suffit par exemple de regarder dans le journal *La Presse* un article qui a été fait sur la télévision par satellite. Ils sont allés voir un peu les gens, mais ils ne sont allés voir que Power Corporation, alors que c'est un dossier extrêmement répandu. Ils auraient pu rencontrer les représentants de Cancom, d'Expressvu, etc., mais non. La société Power Corporation, dans le journal *La Presse*, s'est arrangée pour se faire faire un article à elle, pour se montrer elle, et ils ont oublié tout le reste.

Cela reste en famille et c'est comme cela qu'on peut voir qu'ils ont oublié de lire leur livre, de le regarder soigneusement, avant de faire leur Budget.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, je voulais prendre une petite minute pour féliciter la députée de son excellent discours. Je pense que ça fait mal au gouvernement d'entendre la vérité, d'entendre des choses qui sont vraiment dans ce Budget. Ma question sera très courte. Je sais que la députée est une excellente défenderesse de la condition de la femme. J'aimerais entendre, de la part de la députée, ce que réserve ce Budget pour la condition féminine, entre autres au niveau de l'assurance–chômage et de l'équité salariale, etc.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, rapidement parce qu'il me reste peu de temps, je pense que pour la question des femmes, ce Budget est aussi lamentable. On veut introduire également le principe du revenu familial dans l'assurance–chômage. Encore là, on défavorisera la femme. On a transféré le programme de la promotion de la femme du ministère du Développement des ressources humaines au ministère du Patrimoine canadien, mais on a diminué les sommes. Comme cela était de l'argent politique qui n'était pas très visible, on a envoyé cela au ministère du Patrimoine canadien. Que va–t–on donner?

On a fermé, évidemment, le Conseil du statut de la femme, le seul organisme qui faisait des recherches pour la situation de la femme, le seul. On l'a fermé. Alors, ce gouverment met de côté les femmes, les jeunes, les pauvres, les vieux, les gais. Bref, il laisse tout le monde de côté, sauf les riches qui le nourrissent.

• (1310)

Des voix: Bravo!

M. Duceppe: Monsieur le Président, auriez–vous l'amabilité de m'informer une minute avant que ne se termine la période des ordres émanant du gouvernement afin que l'on puisse respecter les ententes quant à la mise aux voix de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Kilger): Alors est–ce que le whip de l'opposition officielle demande aussi à participer au débat?

M. Duceppe: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Alors, le député disposera de 20 minutes, et je l'interromprai à 13 h 29.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, j'interviens sur ce projet de loi, et j'ai l'impression que je pourrais faire un discours qui pourrait servir l'an

prochain aussi, parce que la plupart des décisions sont remises à l'an prochain.

Des voix: Bravo!

M. Duceppe: Ce sera un discours deux dans un.

Une voix: On fait des économies.

M. Bonin: Prenez seulement 10 minutes, alors.

M. Duceppe: Non, je vais prendre tout le temps qui m'est alloué, car vous avez des choses à apprendre. On peut s'instruire à tout âge, même de l'autre côté de la Chambre.

On nous parle de décentralisation et la seule chose qu'on a décentralisée, c'est le déficit. On l'a envoyé aux provinces et la preuve en est, je pense, que c'est l'Ontario et le Québec qui assumeront 71 p. 100 du coût des transferts qui ne sont plus faits. Il n'y a rien pour l'emploi dans ce Budget non plus. On avait fait la campagne avec le slogan: *jobs, jobs, jobs*; il y avait deux *jobs* de trop. Cela a duré un an avec le programme d'infrastructures. Encore est–il qu'on l'étend maintenant pour se préparer à de prochaines élections et à la dernière minute, on va revenir. C'est un peu comme les politiciens qui promettaient un pont à chacune des élections, même s'il n'y avait pas de rivière.

Ce Budget maintient également les privilèges des plus fortunés. Je pense aux fiducies familiales. On nous dit qu'on a agi au niveau des fiducies familiales, mais ce qui est curieux, c'est qu'on agit à partir de 1999. On laisse tout le temps à ce monde–là de se préparer. On leur dit: «Surveillez–vous bien, on s'en vient, mais pas tout de suite, il y a encore d'autres échappatoires fiscales qui existent.» J'imagine qu'on les leur indique en même temps. On prétend, à la suite de cela, intervenir au niveau des fiducies familiales.

C'est la même chose pour ce qui est des pavillons de complaisance. C'est rare qu'on voit cela. C'est rare que l'on voit des gens haut placés au gouvernement qui ont des compagnies. Bien sûr, ils déclarent maintenant leurs intérêts et ils ne les administrent pas pendant qu'ils sont ministres. Mais certaines compagnies utilisent des pavillons de complaisance, et je pense à la Canadian Steamship Line qui appartient au ministre des Finances sous pavillon panaméen. C'est quand même rare. L'exemple vient de haut. On dit aux gens: Faites un effort, payez vos impôts, mais pas moi. «C'est pas moi», comme dit le commanditaire, «c'est pas moi». Pavillon de complaisance, comme K.C. Irving l'a fait également.

M. Bellehumeur: Les grands Canadiens.

M. Duceppe: Les grands Canadiens. Il a reçu l'Ordre du Canada, celui–là, aux Bahamas, mais l'Ordre du Canada.

C'est ça, l'attaque féroce, responsable, contre les plus fortunés. Tant qu'il n'y aura pas un exemple qui vient de haut, ne vous attendez pas à ce que les gens fassent des efforts, que le travail au noir cesse.

Je pense au Canadien Pacifique: 422 millions de profits l'an passé, pas d'impôt. La caissière à la Banque royale paie plus que la Banque royale. Il faut quand même le faire!

Des voix: Bravo!

M. Duceppe: En parlant des banques, on dit qu'il y a 100 millions de nouvelles taxes sur deux ans. Pourtant, je vais regarder pour ne pas me tromper, la Banque royale: 1,2 milliard de profits l'an passé. Et pour l'ensemble des banques, on dit. . .

Mme Tremblay: C'est cinq milliards.

M. Duceppe: Cinq milliards. Et pour l'ensemble des banques, on dit 100 millions de nouvelles taxes sur deux ans, avec toutes les échappatoires fiscales qui vont exister entre–temps. Si c'est cela faire l'effort de faire payer les plus fortunés, une chance qu'ils en font, je me demande ce que ce serait s'ils n'en faisaient pas.

Pendant ce temps, on attaque la fonction publique et je voudrais préciser qu'il y a effectivement un certain dégraissage à faire, le Bloc québécois a proposé des moyens de le faire.

• (1315)

Cependant qui attaque–t–on dans ce Budget? Ce sont les fonctionnaires, ce n'est pas Paul Tellier. Paul Tellier a 345 000 $ de salaire annuel, plus 50 000 $ environ de compte de dépenses et un prêt sans intérêt probablement de la Banque Royale, entre «chums», de 400 000 $. Ces gens–là font pitié! Et ce sont ces gens qui ont le front de nous dire: «Si on travaillait. Écoutez, n'exagérez pas, il faut se serrer la ceinture.»

On ne touche pas à ces gens mais on touche aux simples fonctionnaires. Si 45 000 postes sont abolis dans la fonction publique, cela représente 14 p. 100 des effectifs. Cela veut dire qu'au total, si je regarde les effectifs à Montréal, où il y a 21 000 fonctionnaires, c'est plus que Hull où il y en a 20 000. Montréal est le deuxième grand bassin de fonctionnaires après la région de Hull—Ottawa, 104 000 fonctionnaires, mais quand on sait qu'il y en a 20 000 à Hull, 104 000 dans la région, cela laisse 84 000 à Ottawa. C'est un hasard, encore une fois!

Une voix: Le hasard fait bien les choses!

M. Duceppe: C'est comme les centres de recherche qui sont de l'autre côté de la rivière aussi. C'est plein de hasards.

Donc, à Montréal, cela veut dire qu'il s'agit de 9 p. 100 du total des fonctionnaires. Quand on regarde les principaux ministères et les coupures qui risquent de se présenter à Montréal, elles vont être énormes, surtout lorsqu'on sait qu'il n'y a pas de mesure pour pallier cela. Il n'y a aucune mesure de prévue.

À Montréal, cela donnerait au total quelque chose comme, s'il y a 45 000 postes d'abolis au pays, à Montréal c'est 2 730 sur les 20 000 ou 21 000 postes qui existent. C'est énorme. Ce sont des emplois syndiqués, généralement bien rémunérés. Il s'agit donc de 2 730. Mais ce n'est pas tout, le Canadien National emploie à Montréal environ 7 000 personnes. On sait qu'on veut privatiser. La Société canadienne des postes emploie aussi beaucoup de gens. Radio–Canada a 3 723 postes. Tout le monde sait qu'à Radio–Canada, à Montréal, la section française seulement, bien

entendu, quand je dis tout le monde, il s'agit de tout le monde, sauf le ministre du Patrimoine.

Les gens qui regardent les nouvelles à Radio–Canada, ce que ne fait probablement pas le ministre du Patrimoine, savent que 750 postes seront coupés. Je vois mon collègue, le whip du gouvernement, me faire signe, lui le sait qu'il y aura 750 postes de coupés.

M. Bellehumeur: Il fait signe que oui.

Une voix: Il est d'accord.

M. Duceppe: Il ferait un bien meilleur ministre du Patrimoine que l'actuel ministre.

Des voix: Ah oui, ah oui, ah oui!

Des voix: Bravo.

M. Bellehumeur: C'est vrai qu'il n'est pas dur à battre!

M. Duceppe: Monsieur le Président, j'avoue que ce n'est pas un compliment parce qu'il y a beaucoup de gens qui feraient un meilleur ministre.

Des voix: Ha! Ha!

M. Duceppe: À Radio–Canada, il y a aussi 750 postes et c'est inquiétant, c'est très inquiétant. Un collègue franco–ontarien qui se trouve ici, je sais que cela va attaquer l'information qui est sensée parvenir aux francophones hors Québec en attaquant la section française de Radio–Canada, j'imagine qu'il est très inquiet des décisions prises par le gouvernement, même si le ministre du Patrimoine ne le sait pas. J'imagine que le gouvernement peut fonctionner sans le ministre du Patrimoine.

Il y a donc beaucoup, beaucoup de coupures. Des coupures dans le parapublic. Je mentionnais le Canadien National, on voit ce qui s'y passe actuellement. La grève du rail préparée, concertée par les compagnies, avec la complicité du gouvernement, tout cela, et Paul Tellier était très clair hier. Paul Tellier, qui trouve que les gens font trop d'argent, nous dit qu'il faut réduire les conditions de travail, les conditions salariales; pas les siennes, pas les siennes. C'est un homme bien avisé. Charité bien ordonnée commence par lui–même.

On veut privatiser, réduire le nombre d'emplois comme on l'a fait à l'usine Angus. Il y avait 8 000 personnes, pas loin de mon comté. C'est fermé maintenant, complètement fermé. On avait promis aux gens le meilleur plan de sécurité d'emploi, on revient sur la parole donnée aujourd'hui.

Il s'agit d'emplois importants au Canadien National, des emplois importants à Radio–Canada. En tout et pour tout, si on applique l'ensemble de ces pertes d'emplois, cela signifie qu'il y aurait quelque 6 500 pertes d'emplois d'ici deux ans à Montréal, 6 500 pertes d'emplois. Je me rappelle de l'excellent document, alors que le gouvernement actuel était dans l'opposition, préparé par le ministre des Finances qui proposait une voie stratégique pour Montréal. Cela a fait l'objet d'un grand reportage dans la presse. Il y a eu deux ou trois bons articles.

M. Bonin: Vous étiez contre?

M. Duceppe: Non, on était pour. On était pour, et l'économiste qui avait écrit ce plan pour le ministre des Finances était Pierre–Paul Proulx. Quand il a vu que le ministre des Finances abandonnait ces idées, celui qui écrivait les discours du ministre des Finances a rejoint le Bloc québécois, il a dit: Il n'y a plus rien à faire avec cet homme, il s'est tanné. C'est ce qu'il a fait.

• (1320)

Je pense que le ministre des Finances comprenait aussi que s'il avait été élu à Calgary, peut–être qu'il aurait appliqué le plan pour Montréal, parce que lui connaît Montréal, je l'avoue. Mais comme il préférait un rôle de ministre et les galons plutôt que de poursuivre avec ses idées, il les a abandonnées. À Montréal, on a coupé 6 700 postes et aucune mesure n'a été prévue.

Il y avait pourtant des éléments, à Montréal, des organismes qui travaillaient à la relance. Je pense aux corporations de développement économique et communautaire. Ce sont des organismes qui travaillent avec les groupes communautaires, des employeurs, des syndicats, le municipal, le fédéral et le provincial.

Or, à ce jour, et c'est important, c'est ce qui s'appelle de la concertation. Et durant la dernière campagne électorale, en 1993, les libéraux ont promis mer et monde à ces groupes. Particulièrement le ministre responsable du développement régional au Québec, qui peut s'occuper des corporations de développement économique et communautaire, c'est une des choses dont il peut s'occuper, parce qu'il y en a plusieurs dont il ne peut plus s'occuper. Je pense entre autres aux chantiers maritimes dont il ne peut s'occuper car il a des intérêts là–dedans, la même chose pour le transport routier, il a des intérêts là–dedans; le transport aérien non plus, il a des intérêts là–dedans. Il a beaucoup d'intérêts, mais peu de temps et peu de disponibilité pour s'occuper de cela, puisqu'il serait en conflit d'intérêts. Il est quand même responsable du développement régional. Donc, ces corporations relevaient et relèvent toujours du Développement des ressources humaines.

Le provincial et le fédéral ont accepté de renouveler les ententes pour trois ans, et ressources humaines pour six mois. Ces corporations sont stoppées actuellement dans leur développement. On nous dit, en toute confidentialité, que les CDEC, ces corporations ne relèveront plus du Développement des ressources humaines mais bien plutôt du Bureau fédéral de développement régional, paraît–il. Pourquoi donc ne pas donner immédiatement suite à l'entente tripartite qui existait, donner leur accord pour trois ans? On met en danger non seulement leur propre existence, mais encore et surtout tout le travail qui est fait par ces organismes de concertation. Et c'est essentiel dans la situation actuelle à Montréal, parce que l'emploi qui va être touché par les coupures du gouvernement l'est également par l'absence de

mesures d'adaptation de la main–d'oeuvre et des entreprises face au défi de l'ALENA.

Or, ça c'est une promesse de ce gouvernement durant la dernière campagne électorale. Quel en a été le résultat? Hitachi s'en va, Northern Telecom s'en va. Ils quittent Montréal. Et là, j'ai entendu les libéraux nous dire: Bien oui, ils quittent Montréal. Mais pourquoi quittent–ils Montréal? L'instabilité politique. Et voilà! Les souverainistes sont au pouvoir à Québec, les compagnies quittent à cause des souverainistes, et ils s'en vont dans un endroit stable.

C'est incroyable, la stabilité du pays dans lequel ces entreprises s'en vont: le Mexique. Le dernier président est parti, a fui son pays parce que son frère est accusé de l'assassinat de l'autre candidat qui, lui–même, l'adjoint, a assassiné deux personnes. Révolte au Chiapas. Pays stable! Ces gens–là ont le culot de nous dire qu'ils partent du Québec pour s'en aller dans un pays stable, le Mexique. Tout cela me rappelle Laurent Beaudoin, de Bombardier, qui, en 1992, nous a fait une déclaration, disant: Les investisseurs ne vont pas là où il n'y a pas de stabilité politique. Manchettes. Gros titres. Et là, tous les politiciens fédéralistes se sont mis à répéter la même chose sans trop essayer de comprendre. Si Beaudoin le dit, c'est vrai, puisque Beaudoin est notre «chum», Beaudoin paie, on rend service à Beaudoin, on dit qu'il est fin, qu'il est beau et qu'il est intelligent. Parfait.

Cependant, dans la même semaine, il y a une réunion de Bombardier, et là Beaudoin vient nous dire que le plus gros investissement de Bombardier à ce moment–là, à travers le monde, c'était l'achat de North Corporation. Tenez–vous bien, je ne veux pas vous faire peur, mais North Corporation. . . Belfast, Irlande du Nord: stable, très stable! Des arguments comme ceux–là, cela ne tient pas. Il faut revenir à ce Budget. Il faut revenir. Regardons l'assurance–chômage.

Une voix: Ça les dérange.

M. Duceppe: Ça, mon cher ami, il auront leur temps de parole, c'est aux libéraux à parler. Si vous voulez parler, vous n'avez qu'à vous lever debout. Si vous n'avez rien dire, arrêtez. Donc, à la Caisse d'assurance–chômage, il va y avoir un 10 p. 100 qui va être coupé encore une fois.

• (1325)

On nous dit qu'il y a moins de chômeurs au Canada. C'est comme un médecin qui dirait qu'il y a moins de malades à l'hôpital, ils sont tous morts. Cela a réglé le problème. Les gens qui ne sont plus bénéficiaires d'assurance–chômage sont maintenant devenus assistés sociaux. On se glorifie de réduire le chômage.

Comment peut–on réduire le chômage, en créant de l'emploi ou en réduisant la disponibilité? Ils ont pensé qu'il était plus facile de réduire la disponibilité. Ils regardent les statistiques et disent qu'il y a moins de chômeurs. Ce sont des illusionnistes. Le magicien Choquette n'est pas de taille à leurs côtés.

Ils peuvent faire disparaître les chômeurs à une vitesse foudroyante: coupe l'assurance–chômage. Pas d'assurance–chômage, pas de chômeurs; pas de chômeurs, pas de chômage. C'est simple. Beau raisonnement. Encore une fois, cela coûtera des millions à Montréal, parce qu'il y a là plus de chômeurs que dans les quatre provinces Maritimes réunies. Ça, c'est grave.

On s'attaque aux chômeurs et aux chômeuses, mais pas au chômage. Pourtant, combien de discours a–t–on entendus de la part des libéraux, quand ils formaient l'opposition? À Montréal, 29 p. 100 des familles vivent sous le seuil de la pauvreté. J'imagine que dans le prochain budget, on décidera de ramener cela à 15 p. 100: le seuil de la pauvreté étant établi à 20 000 $, on le ramènera à 10 000 $, donc il y aura moins de gens sous le seuil de la pauvreté. Voilà la magie libérale. C'est un gouvernement *hocus–pocus*.

Il y avait un secret dans le livre rouge, une promesse: Votez pour nous et vous serez dans le rouge. C'est exactement ce qu'on voit et on est de plus en plus dans le rouge. Je dois vous dire que cela est une promesse tenue, il n'y a pas d'erreur.

Je pense également à la biosphère et au plan du centre Saint–Laurent. Où est–il le plan du centre Saint–Laurent? Il y a eu deux ou trois conférences de presse. Il faut dire qu'avec la stratégie libérale, rien ne se réalise avant dix annonces en conférence de presse. Donc, on en a pour quelques mois d'annonce et ensuite, il y aura une réalisation.

M. Bonin: Il faut le répéter pour que vous compreniez.

M. Duceppe: Oui, et ils ont tous leur petit canevas pour répéter la même chose, et ils en sont heureux.

Je pense aussi au programme d'appui au design et à la mode, encore rien. L'Office national du film sera touché, encore à Montréal, Téléfim Canada qui sera touché. Il faut quand même avoir du culot pour promettre tout cela en campagne électorale, se gargariser sur Montréal et arriver à de si piètres résultats. Il faudrait se demander, cependant, si durant la prochaine campagne référendaire, en 1995. . .

M. Bonin: Quand?

M. Duceppe: En 1995, mon cher ami. Il y a douze mois normalement dans une année. Je vois que mon temps est écoulé, on continuera le débat sur Montréal de façon plus élaborée d'ici quelque temps.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au samedi, 25 mars 1995, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime pour que le vote soit différé à mardi prochain, à 17 h 30, plutôt que samedi.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 février, de la motion.

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir la possibilité de participer au débat sur la motion nº 314.

Lorsque nous avons discuté de cette motion le mois dernier, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire avait déclaré que le gouvernement fédéral prenait déjà des mesures pour réduire les dédoublements et qu'il travaillait en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec le secteur privé.

Je ne m'étendrai pas sur les initiatives dont nous avons discuté à la Chambre à ce moment, mais je dirai qu'elles illustrent très bien les efforts que déploie constamment le gouvernement fédéral pour réduire les chevauchements entre les différents paliers de gouvernement.

Je veux cependant en rappeler quelques–unes aux députés. Il y a les discussions approfondies entre le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé au sujet de la mise en oeuvre d'un programme d'inspection canadien; le protocole fédéral–provincial sur l'accroissement du commerce et la prospection de nouveaux marchés; les discussions fédérales–provinciales visant à accroître l'efficacité des services financiers fournis au secteur agroalimentaire.

À cet égard, d'ailleurs, la Société du crédit agricole et les provinces intéressées discutent de moyens qui permettraient de réduire les chevauchements entre les gouvernements dans ce secteur. Dans cette optique, la Société du crédit agricole a fait l'acquisition du portefeuille de 37,4 millions de dollars de l'Office du développement agricole du Nouveau–Brunswick. Nous essayons aussi d'établir un guichet unique pour les services de crédit de la Société du crédit agricole et ceux de la Société des services financiers de l'Alberta. Inutile de dire que c'est justement là le genre d'initiatives qu'il faut prendre.

Je pourrais parler longuement des mesures que le gouvernement fédéral a prises pour réduire le chevauchement des responsabilités, mais le temps dont je dispose est limité. Aujourd'hui, j'aimerais parler surtout du contenu de la motion nº 314 dont je trouve le fondement curieux et de certains aspects clés du débat sur celle–ci.

La motion se veut un point de départ à des négociations portant sur trois questions. Premièrement, que signifie la refonte de l'agriculture et pourquoi est–ce nécessaire maintenant? Deuxièmement, quel rôle le gouvernement devrait–il jouer dans l'agriculture? Troisièmement, quel rôle l'industrie agroalimentaire devrait–elle jouer?

Si cette motion était adoptée, le gouvernement fédéral aurait la responsabilité de la politique commerciale, de l'aide concernant l'adaptation à la distorsion des échanges, de l'ensemble des programmes de stabilisation des revenus agricoles, des normes d'hygiène et de sécurité ainsi que de la politique macro–économique monétaire et fiscale.

Les provinces seraient responsables des ressources humaines et matérielles, tandis que le secteur privé serait chargé de tous les aspects du plan d'entreprise, depuis la conception jusqu'à la vente des biens et services.

Bien que toutes les réformes proposées dans la motion puissent sembler bien définies à première vue, un certain nombre de points sont loin d'être clairs. Prenons tout d'abord le transfert de compétence concernant tous les programmes de stabilisation des revenus au gouvernement fédéral.

Pareille mesure va à l'encontre des progrès que le gouvernement fédéral et les provinces ont récemment accomplis dans l'intérêt des producteurs canadiens. Parce qu'ils ont concerté leurs efforts, beaucoup de progrès ont été réalisés à ce chapitre.

On se rappelle la situation qui existait au Canada, relativement aux programmes de stabilisation des revenus, à la fin des années 60 et au début des années 70. Les gouvernements fédéral et provinciaux avaient leurs propres programmes de stabilisation du revenu rivaux qui causaient un peu de distorsion dans les indicateurs du marché.

• (1335)

En décembre 1994, après de longues discussions avec les provinces, nous en sommes venus à un consensus fédéral–provincial au sujet de l'élaboration d'un nouveau programme national de stabilisation complet du revenu agricole. Ce programme est un exemple de l'étroite collaboration entre les paliers de gouvernement et est davantage conforme aux intérêts du secteur.

En outre, tel qu'annoncé dans le budget fédéral déposé le 27 février, le montant de 600 millions de dollars attribué au paiement des coûts annuels de ce nouveau programme de filet de sécurité agricole global sera augmenté par une contribution des provinces et du gouvernement fédéral, ce qui portera le soutien gouvernemental annuel offert aux producteurs à un milliard de dollars.

Les producteurs canadiens, dont ceux de ma circonscription, Dauphin—Swan River, voulaient un système de livraison sensé et efficace, et c'est ce que nous essayons de leur donner.

Il est dans l'intérêt tant du gouvernement fédéral que des gouvernements provinciaux, en tant que partenaires, de jouer un rôle actif en devenant financièrement responsables parce que leur objectif commun est de contribuer à l'établissement d'une économie stable qui profitera à tous les producteurs et à tous les Canadiens.

Le deuxième point de la motion nº 314 qui me laisse perplexe concerne le programme proposé d'aide à l'adaptation commerciale conçue pour contrer les subventions à l'exportation imposées par les États–Unis et l'Union européenne. Il m'apparaît clairement que le coût de mise en oeuvre de cette proposition serait exorbitant et que celle–ci n'est pas, pour l'essentiel, conforme aux engagements que nous avons pris dans le cadre du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce.

L'adoption de la motion nº 314 serait un énorme recul. Compte tenu de la situation commerciale qui a cours actuellement, aucun producteur, transformateur ou gouvernement ne peut se permettre de se départir de 15 ou 20 ans de concertation, d'étroite collaboration et de dialogue.

Au nom des Canadiens, au nom des électeurs de la circonscription de Dauphin—Swan River que je représente, nous devons maintenir les politiques actuelles, puis faire preuve d'une attitude innovatrice et d'ingénuité. Le gouvernement a déjà entamé de sérieuses discussions avec les provinces et le secteur privé à ce sujet. De plus, il a entamé de nombreuses initiatives pour devenir un organisme innovateur, flexible et apte à faire face au marché d'aujourd'hui et au marché de demain.

Voilà pourquoi je crois qu'il est de mon devoir de défendre les intérêts du secteur qui est si important à mes yeux. J'exhorte donc les députés de la Chambre à rejeter la motion nº 314.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour appuyer la motion de mon collègue et ami, le député de Moose Jaw—Lake Centre.

Je ne pense pas devoir passer beaucoup de temps à expliquer que les chevauchements ne sont pas bons. Nous en parlons tout le temps à la Chambre. Mes collègues se sont penchés ou se pencheront sur les diverses questions entourant les problèmes de compétence qui se posent dans le secteur agricole, à l'heure actuelle. Cependant, dans le temps dont je dispose aujourd'hui, je voudrais aborder un aspect de la question, c'est–à–dire l'objectif général de la motion.

Les députés m'ont entendu, à de nombreuses reprises, revenir sur la récente observation que le vérificateur général a faite au sujet de l'incapacité généralisée du gouvernement fédéral de bien évaluer les mesures législatives. Lorsqu'il y a un problème, nous adoptons une loi. Lorsqu'un autre problème se présente, nous faisons de même, et ainsi de suite. Nous ne nous demandons jamais si les problèmes en cause exigent d'être réglés par la voie législative. Souvent, ce n'est pas le cas. Nous n'essayons pas vraiment de voir non plus si c'est bien le projet de loi qui convient. C'est souvent non. Trop souvent, les vieux partis ne se demandent pas si beaucoup de nos problèmes ne découlent pas de la législation en vigueur, au départ, plutôt que d'une absence de législation.

Dans le cadre du débat sur n'importe quel projet de loi, le gouvernement affirme que c'est une bonne mesure et l'opposition dit exactement le contraire. Cependant, le gouvernement ayant davantage de députés, il peut veiller à ce que le projet de loi soit adopté à la Chambre. Le gouvernement continue de dire que c'est une bonne mesure et l'opposition ne cesse d'affirmer, pour sa part, qu'elle est mauvaise. Cependant, ni d'un côté ni de l'autre, on ne parle de la nécessité d'évaluer tout cela.

Ensuite, lorsque d'autres élections sont déclenchées, les deux côtés promettent d'adopter beaucoup d'autres lois pour résoudre un beaucoup plus grand nombre de problèmes, qu'ils soient réels ou imaginaires. Cependant, combien de fois les politiciens affirment–ils qu'ils vont se débarrasser d'une loi? Je mets de côté les engagements que le gouvernement actuel avait pris d'abroger l'ALENA ou d'éliminer la TPS, car, maintenant, tout le monde sait que les ministériels n'étaient pas sérieux.

• (1340)

Le résultat, c'est que toujours plus de lois sont adoptées. Nous ne les réexaminons pas. Je voudrais proposer que les projets de loi gouvernementaux renferment tous des dispositions de temporarisation en vertu desquelles elles n'auraient plus effet après, disons, cinq ans, à moins de ne recevoir à nouveau la sanction du Parlement. Bien entendu, le Parlement passerait alors beaucoup moins de temps à adopter de nouvelles lois, car il serait trop occupé à avaliser les anciennes. Ce serait une bonne chose, car le gouvernement pourrait beaucoup plus facilement se débarrasser d'une loi qui était une erreur, s'il lui suffisait tout simplement de s'abstenir de la reconduire.

Ce serait beaucoup plus simple que de devoir reconnaître que nous avons commis une gaffe, comme le système actuel nous y oblige. Je suis en faveur d'une disposition de temporarisation de ce genre, car, si je crois que nous avons besoin de nombreuses lois, nous devons néanmoins éviter d'adopter une surabondance de nouvelles lois. Je crois aussi qu'il faudrait abroger certaines lois anciennes.

Dans les années 70, par exemple, nous avons pour toujours mis la société à l'abri des armes folles en adoptant des lois rigoureuses sur le contrôle des armes à feu. Nous envisageons maintenant de resserrer encore davantage les contrôles législatifs des armes à feu, mais, au lieu de reconduire l'ancienne loi, ne devrions–nous pas tout simplement abandonner d'emblée le projet? Ne devrions–nous pas arrêter de mesurer notre réussite politique

selon le nombre de lois que nous adoptons et évaluer plutôt leur qualité.

L'humoriste américain P. J. O'Rourke en parle dans son livre intitulé *Parliament of Whores*. Après avoir énoncé les objectifs de la constitution américaine, à savoir «former une union parfaite, établir la justice, assurer la tranquillité intérieure et la défense commune, promouvoir le bien–être général et préserver les bienfaits de la liberté pour nous–mêmes et la postérité», il demande ceci: «Avons–nous fini? Quand pourrons–nous cesser d'adopter des lois et de percevoir des impôts? Quand pourrons–nous prendre le pouls de notre système politique pour voir s'il est à point?»

Le gouvernement fédéral a pour mission d'assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement. Voilà un drôle de cercle: un gouvernement qui existe pour créer un bon gouvernement. Quand pourrons–nous prendre le pouls de notre gouvernement et lui dire d'arrêter d'adopter des lois parce que la législation actuelle nous suffit? L'essentiel serait d'abord de cesser d'adopter constamment de nouvelles lois et de prendre le temps d'examiner celles qui sont déjà en vigueur.

J'exhorte la Chambre à appuyer la motion nº 314. Examinons notre politique agricole pour voir si elle est à point. Si ce n'est pas satisfaisant, demandons–nous si nous avons fait ce qu'il fallait. Commençons à évaluer nos lois pour voir si elles sont efficaces et abrogeons ou remplaçons celles qui ne fonctionnent pas bien avant d'en adopter de nouvelles. Mettons–nous immédiatement à l'oeuvre en adoptant cette motion.

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur la motion nº 314 qui a été présentée par le député de Moose Jaw—Lake Centre.

Je voudrais utiliser le temps dont je dispose pour parler des efforts que font conjointement le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et l'industrie pour mettre au point un nouveau système canadien d'inspection des aliments qui réponde aux besoins des consommateurs et de l'industrie.

Nous cherchons à en arriver à appliquer les mêmes normes, les mêmes lois et les mêmes méthodes pour assurer la sécurité et la qualité des aliments à tous les paliers de gouvernement. Simultanément, nous nous sommes engagés à maintenir les normes de sécurité élevées auxquelles les Canadiens s'attendent. Nos systèmes et nos normes élevées, à l'échelle nationale, ont permis aux Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, d'avoir des aliments qui soient parmi les plus sûrs au monde.

Ces normes ont valu au Canada sa réputation de pays offrant des produits de qualité, réputation qui lui confère un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux. Tous les paliers de gouvernement et les organismes de réglementation qui s'y rattachent participent au système d'inspection des aliments que nous utilisons actuellement. Cette façon de procéder entraîne toutefois un chevauchement des services d'inspection.

• (1345)

Pour quiconque travaille dans l'industrie de l'alimentation, il n'y a rien de plus frustrant que de recevoir la visite de deux ou de trois inspecteurs de différents paliers de gouvernement et, pire encore, de différents ministères du même gouvernement.

C'est ce que le gouvernement provincial et les gouvernements provinciaux, en collaboration avec l'industrie, essaient de corriger avec le système canadien d'inspection des aliments.

Le ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a déjà entrepris des projets pilotes en vue de partager les responsabilités de l'inspection avec un certain nombre de provinces. Il négocie actuellement avec d'autres provinces des ententes qui accorderont à un organisme donné la responsabilité de l'inspection, peu importe le plan adopté.

Le ministère fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Santé Canada et d'autres ministères fédéraux qui participent à l'inspection des aliments, en collaboration avec des représentants provinciaux de l'agriculture et de la santé, des représentants des autorités municipales et des représentants de l'industrie agroalimentaire, cherchent actuellement à mettre au point un nouveau système canadien d'inspection des aliments qui se basera sur des approches et des normes communes et qui mettra l'accent sur l'efficacité et l'efficience.

Un système canadien d'inspection des aliments aurait, entre autres avantages, celui de simplifier l'exécution des services d'inspection et d'améliorer la performance sur le marché ainsi que la compétitivité de l'industrie. On fait actuellement des progrès pour ce qui est d'éliminer les chevauchements dans l'inspection des aliments, et on s'attend à ce qu'un système pleinement intégré soit opérationnel très bientôt.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant que nous ne reprenions le débat, je prends note que le député de Jonquière aurait voulu participer à ce débat. Mais revenons au tout début de cette motion M–314, alors que l'on entamait son étude le 13 février 1995. L'honorable député de Lotbinière avait pris la parole et avait demandé le consentement unanime. Voici ce que disait l'honorable député de Lotbinière: «Je serai, aujourd'hui, le seul intervenant durant le débat de trois heures.» Ensuite, j'ai dit: «Vu qu'il est l'unique porte–parole du Bloc québécois pour ce projet de loi. . .»

Il pourrait y avoir eu un peu de confusion. Mais vu que la Chambre a consenti unanimement à accorder la parole à l'honorable député de Lotbinière, je me dois de la même façon, pour être équitable, demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre au député de Jonquière de participer à ce débat.

Est–ce qu'il y a des questions que je peux clarifier? Mais, à ce moment–ci, je dis clairement que je dois poser la question à la Chambre et demander le consentement unanime pour permettre au député de Jonquière de participer à ce débat. Il y avait eu un engagement et la Chambre avait donné son consentement.

Je vais tenter de clarifier à nouveau pour les députés du côté du gouvernement. Le consentement unanime avait été demandé par un député du Bloc québécois qui avait préparé un discours de 20 minutes, alors que les interventions avaient une durée de 10 minutes. La Chambre avait accordé son consentement à l'honorable député du Bloc et en même temps, le député de Lotbinière

avait clairement dit, à mon avis, qu'il allait être le seul député à participer au débat sur cette motion qui est d'une durée de trois heures.

Alors, je vais poser la question à la Chambre afin d'obtenir son consentement unanime pour que le député de Jonquière puisse participer au débat aujourd'hui. La Chambre accorde–t–elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): L'honorable député de Jonquière a la parole.

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur la motion du député de Moose Jaw—Lake Centre pour dire aussi que j'appuie cette motion.

Le député préconise dans sa motion qu'une négociation intervienne entre le fédéral et les provinces pour réattribuer les domaines de compétence en agriculture et supprimer les chevauchements de responsabilités dans ce domaine. J'appuie cette motion parce que depuis que je suis arrivé à la réflexion politique, j'ai toujours vu d'un mauvais oeil le fait qu'il y ait des chevauchements dans différents domaines au Canada.

Le député du Parti réformiste a pu constater que dans le domaine de l'agriculture, il y avait des chevauchements qui étaient nuisibles à l'agriculture canadienne et probablement à l'ensemble de l'économie canadienne. Je suis heureux de voir que le député s'est ouvert les yeux, au moins dans ce domaine–là.

• (1350)

Je trouve cela, en même temps, un peu ironique de voir qu'un député du Parti réformiste—qui se pose souvent en défenseur du fédéralisme canadien, qui refuse de voir que ce fédéralisme aurait grandement besoin d'évoluer, si c'était possible qu'il le fasse—je trouve ironique qu'un député réformiste nous présente une proposition comme celle–là, parce que c'est un type de discours qu'on a entendu longtemps au Québec, que ce soit dans les années 1950 avec M. Duplessis, dans les années 1960 avec M. Lesage, M. René Lévesque, alors ministre du gouvernement libéral de M. Lesage, dans les années 1970. Tout le monde au Québec, parmi la mouvance nationaliste, s'est opposé au fait qu'il y ait du chevauchement dans les juridictions au Canada et s'est servi de cet argument pour défendre l'idée que le Québec devrait accéder à sa souveraineté. À ce moment, les juridictions seraient claires et chacun saurait qui fait quoi exactement.

Je trouve ironique qu'un député du Parti réformiste, qui se pose en défenseur du fédéralisme canadien, présente une motion comme celle–là. Cela va peut–être m'amener à penser qu'il pourrait y avoir un avenir du côté du Parti réformiste en ce qui concerne une éventuelle réflexion sur la remise en cause du fédéralisme canadien. Mais, en même temps, c'est un exemple de naïveté, je pense, de la part du député réformiste. L'expérience que nous avons au Québec dans le domaine des discussions concernant les juridictions est que le fédéral ne cède jamais.

Le gouvernement fédéral s'est vu demandé, au cours des années, que ce soit dans les années 1960, 1970 et là, je ne recule pas au début du siècle, où il y a quand même eu des discussions assez vives sur la question des juridictions, le gouvernement fédéral s'est vu demandé de se retirer de domaines qui sont clairement, évidemment, de façon lumineuse, des juridictions de niveau provincial. Le gouvernement fédéral a toujours refusé de le faire. Il a toujours refusé parce que son point de vue en matière constitutionnelle est celui d'un fédéralisme impérial.

C'est le fédéralisme qui se croit responsable de tout ce qui se passe au Canada, qui veut intervenir dans tous les domaines où les Canadiens peuvent avoir des intérêts et qui ne se préoccupe pas, dans ces cas–là, des juridictions ou du droit constitutionnel. Chaque fois que le gouvernement du Québec ou que des Québécois sont intervenus auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir que des juridictions étaient clairement bafouées, le gouvernement fédéral, sans nier que la Constitution canadienne ne lui accordait pas juridiction dans tel ou tel domaine, s'appuyait sur son pouvoir de dépenser pour intervenir.

Alors, il intervient en éducation, dans la santé, en agriculture, dans la main–d'oeuvre, dans tous les domaines et il y avait des protestations au niveau des provinces, parce qu'il n'y a pas que le Québec qui a protesté contre l'envahissement de ces juridictions par le gouvernement central. Au cours des années, différentes provinces au Canada ont fait valoir leurs droits avec le même résultat. C'est toujours en vertu de son pouvoir de dépenser que le gouvernement fédéral est intervenu dans les juridictions de nature provinciale.

C'est un peu un aboutissement. On a vu le Canada se bâtir sur une dualité, sur l'évidence qu'il y avait deux peuples au Canada. Avec les années, le gouvernement fédéral a pris de la place. D'autres provinces sont apparues et on s'est retrouvé en 1982, avec un Canada à dix, où chacune des provinces avait les mêmes droits. Évidemment, le Québec a refusé ce changement unilatéral des règles du jeu. Mais, le gouvernement fédéral, appuyé par la Cour suprême, a procédé au réaménagement de la Constitution. À ce moment–là, le Québec a été, je dirais, moralement éjecté du fédéralisme canadien.

• (1355)

C'est pour cela que l'appui que j'accorde à la proposition du Parti réformiste s'inscrit dans la ligne des revendications et des discours nationalistes au Québec. Il fut un temps, au XIX^{e} siècle, où beaucoup d'entre nous ont cru à la possibilité d'un fédéralisme canadien basé d'une certaine façon sur une dualité nationale. Nous avons été déçus. Nous avons vu le fédéral envahir nos juridictions. Nous avons vu le Canada se définir sans nous. Et dans l'année qui vient, nous avons la ferme résolution de tirer nos conclusions.

Nous voulons devenir un pays souverain, de façon à ce que nos droits soient parfaitement défendus, que le gouvernement du Québec puisse intervenir dans tous les domaines, en conformité avec nos intérêts. Et à plus long terme, nous voulons que le peuple québécois qui existe depuis des siècles au Canada, qui a tenté l'aventure du fédéralisme canadien et a été déçu, que le peuple québécois puisse, au cours des siècles à venir, perpétuer son existence, conserver son identité et prendre sa place dans le concert des nations.

Les propositions, comme celle du Parti réformiste, confirment que notre analyse de la situation du fédéralisme canadien est la bonne et nous ancre, de plus en plus, dans la conviction que la solution que nous avons proposée, soit d'établir en Amérique du Nord un État souverain, de langue française, est le projet qui mettra fin à tous ces débats constitutionnels qui nous entravent actuellement au Canada et au Québec, et qui font que nous nous

retrouvons dans des situations politiques et économiques qui desservent la population.

[*Traduction*]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de la motion de mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre sur les compétences en matière d'agriculture.

Le gouvernement fédéral partage le point de vue du député, qui soutient que nous devons constamment nous efforcer pour éliminer le chevauchement et le double emploi dans les domaines de compétence gouvernementale. Nous devons aussi veiller à ce que le secteur public affecte ses ressources de façon appropriée pour le plus grand bien des contribuables canadiens.

Ces priorités sont celles de notre gouvernement. Comme mon collègue l'a souligné, au cours du débat sur cette motion, en février dernier, ce sont les fins que nous poursuivons depuis notre arrivée au pouvoir.

Étant donné les fortes contraintes budgétaires que connaissent tous les paliers de gouvernement au Canada, il est très clair que la clé d'un succès durable pour ces gouvernements et pour leurs efforts en vue d'appuyer notre secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire réside dans la collaboration; tous les intéressés doivent collaborer pour atteindre des buts communs. Cela peut paraître irréaliste dans ce Parlement, mais nous allons essayer.

Nous devons d'abord définir une même vision à long terme à l'égard de ce secteur. Nous pouvons déterminer quel sera le rôle de chaque partenaire pour que nos buts soient réalistes et pour rajuster nos programmes et nos politiques en conséquence. C'est exactement ce que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a fait.

En septembre dernier, le ministre a présenté une vision pour l'avenir du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire; il a décrit nos objectifs pour l'an 2000, 2005, 2010 et au–delà. Il a invité tous les intéressés à collaborer pour préciser cette vision et dresser un plan d'entreprise afin de la réaliser.

Selon cette vision, que les intéressés partout au Canada ont bien appuyée, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit être axé sur la croissance, la concurrence et les marchés; il doit viser la rentabilité et suivre l'évolution des besoins alimentaires et autres de ses clients sur la scène nationale et internationale; d'une façon générale, il doit moins compter sur l'appui financier des gouvernements et doit favoriser une bonne qualité de vie dans les collectivités rurales; il doit être fondé sur la sécurité financière agricole, l'environnement durable et la production d'aliments sains et de qualité. Le gouvernement fédéral s'est inspiré de cette vision dans le budget de 1995 en s'assurant aussi que la politique et les programmes agroalimentaires seront conséquents avec la réalité financière actuelle.

• (1400)

Conformément au budget, notre gouvernement va modifier le système de transport du grain de l'Ouest de telle sorte qu'il soit plus efficace et qu'il suscite une meilleure réaction du marché; diminuer les subventions au transport, notamment, qui faussent les décisions en matière de production et de commercialisation; réorganiser les programmes de soutien du revenu de telle sorte que les agriculteurs dépendent moins de l'argent du gouvernement pour leur revenu et que nous prêtions moins le flanc à des mesures de représailles de la part des partenaires commerciaux du Canada.

Il faut insister sur l'adaptation, le commerce, la commercialisation et le développement rural pour assurer la croissance continue de toutes les régions de notre pays. Il faut que le secteur privé participe plus directement aux activités gouvernementales de recherche et d'inspection.

En outre, par suite des récentes décisions budgétaires, le budget d'Agriculture et Agroalimentaire Canada passera de 2,1 milliards de dollars au cours du présent exercice à 1,7 milliard au cours des trois prochaines années, soit une réduction nette de 17 p. 100.

Le ministère va mettre en oeuvre de nouvelles façons d'organiser les activités afin d'améliorer son rendement et de maintenir la qualité de ses services à la population. Il va fusionner et privatiser tout un éventail de programmes afin de réaliser des économies et d'améliorer son rendement. L'effectif du ministère va diminuer de 18 p. 100 environ, ou de plus de 2 000 postes, au cours des trois prochaines années.

Les réductions de personnel prévues à Agriculture et Agroalimentaire Canada sont considérables. Il importe donc beaucoup qu'elles soient considérées dans la bonne perspective.

En présentant la motion M–314, le mois dernier, le député de Moose Jaw—Lake Centre a déclaré que, au Canada, il y a actuellement un fonctionnaire travaillant dans le secteur agricole pour 14 exploitations agricoles et un fonctionnaire pour 19 agriculteurs.

Bien sûr, je n'oserais pas contester la méthode de calcul du député, mais je crois qu'il est important de souligner que le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ne s'occupe pas uniquement du soutien du secteur agricole primaire du Canada. Le ministère et ses fonctionnaires sont actifs dans pratiquement toutes les composantes de l'agroalimentaire, ce qui va des intrants agricoles, comme la machinerie et les fertilisants, jusqu'au conditionnement en passant par l'inspection et la vente au détail.

L'agroalimentaire est un secteur très vaste et très complexe qui compte pour 18 p. 100 du PIB du Canada et qui emploie directement et indirectement 1,8 million de personnes, soit 15 p. 100 de la population active du Canada. Les 27 millions de Canadiens bénéficient de notre système d'inspection qui garantit la qualité des aliments que nous consommons.

Lorsque l'on envisage l'avenir, je ne pense pas qu'il soit utile de comparer des pommes et des oranges ou de s'arrêter à un seul secteur de l'industrie en l'isolant de tous les autres.

Il est d'une importance capitale que nous prenions les moyens d'orienter les changements qui s'en viennent dans le sens de notre vision globale de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les intervenants de l'industrie doivent adopter une approche coordonnée et coopérative pour que nous puissions tirer parti de tous

nos atouts et évitions de gaspiller nos ressources limitées dans des dédoublements et des chevauchements.

C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a prévu des négociations sérieuses et en a déjà entreprises sur des sujets comme la commercialisation, les systèmes de protection, le transport des céréales et l'utilisation des nouveaux fonds d'adaptation annoncés dans le budget.

Nous continuerons également de travailler avec les provinces pour fusionner les services comme ceux de prêts aux entreprises agricoles, d'expansion du commerce et des marchés, d'inspection et d'adaptation de l'industrie.

La signature du nouvel accord du GATT, l'an dernier, et les annonces contenues dans le budget de février ont mis fin à de nombreuses incertitudes qui planaient depuis longtemps sur le secteur agroalimentaire canadien et ont contribué à baliser les voies de l'avenir. Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire s'efforce de formuler des buts à long terme communs pour le secteur et d'élaborer un plan pour les atteindre.

Nous avons choisi de progresser en misant sur la coopération plutôt que sur une réforme totale de la répartition des champs de compétence comme le propose le député de Moose Jaw—Lake Centre. Notre méthode est garante de la meilleure croissance et de la sécurité du secteur agroalimentaire et elle offre la promesse de l'utilisation la plus efficace possible des deniers publics.

Pour les raisons que je viens de donner, je dois voter contre la motion et j'invite tous les députés à suivre mon exemple.

• (1405)

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, nous discutons d'une motion qui devrait s'appliquer à toutes les ressources naturelles du Canada et qui propose d'éliminer le chevauchement des responsabilités entre trois secteurs importants, soit l'industrie, le gouvernement fédéral et les provinces.

Mes fonctions de porte–parole du Parti réformiste du Canada en matière de foresterie m'ont amené à réfléchir considérablement à cette question. Je voudrais aujourd'hui parler surtout de ce qui devrait, à mon avis, relever de la compétence exclusive du gouvernement fédéral dans le domaine agricole.

L'agriculture est une activité importante dans ma circonscription, Okanagan—Shuswap; elle emploie près de 6 p. 100 de la population active du district régional d'Okanagan–Nord, et 4,5 p. 100 de celle du district régional de Columbia Shuswap.

Dans le centre et le nord de la région de l'Okanagan, 2 252 exploitations agricoles ont produit l'an dernier 21 000 porcs, 3,46 millions de poulets et 2,3 millions de douzaines d'oeufs.

Outre les éleveurs de bétail de la Colombie–Britannique, notre région compte des producteurs laitiers qui possèdent un cheptel de quelque 5 850 vaches laitières dont le lait sert, en partie, à la fabrication d'une importante variété de fromage dans une ville voisine, celle d'Armstrong où je suis né. La transformation du poulet est aussi une activité importante, Colonial Farms ayant manipulé cinq millions de poulets en 1994. Notre région compte aussi des couvoirs, des entreprises de semences et des fabriques d'aliments.

Les entreprises à domicile et de petite envergure deviennent le pivot de marchés agricoles comme celui de Vernon, où 180 participants attirent des foules importantes tous les mardis et jeudis, sauf durant les mois d'hiver.

L'activité agricole peut–être la plus évidente dans la vallée de l'Okanagan, voire dans toute notre région de la Colombie–Britannique, c'est celle des 2 000 fruiticulteurs qui emploient 5 000 personnes dans leurs vergers et 2 500 autres dans les stations fruitières et les industries connexes. Les retombées directes pour l'industrie fruiticole de la Colombie–Britannique comprennent des ventes de plus de 140 millions de dollars par année, générant une activité économique de plus de 700 millions de dollars dans la province. Même à l'extrémité nord de la région où se pratique la fruiticulture commerciale, la région de Vernon comprend 3 270 acres de vergers où sont surtout cultivées les pommes McIntosh et Spartan.

Tous les printemps, ces vergers d'arbres en fleurs transforment les 200 kilomètres de douces collines de l'Okanagan en une splendeur qu'il faut voir pour le croire. C'est une grande attraction touristique.

En gros, la vallée de l'Okanagan fournit 100 p. 100 des abricots du Canada, 39 p. 100 de ses prunes et pruneaux, 38 p. 100 de ses cerises aigres et douces et 34 p. 100 de ses pommes.

Évidemment, les consommateurs canadiens achètent aussi des fruits importés. Sur la côte ouest, pendant les vacances de Noël, les gens mangent des tonnes d'oranges japonaises. Ce fut même l'une de mes surprises lors de mon arrivée à Ottawa que de constater que vos oranges de Noël étaient des clémentines de l'Espagne et du Maroc.

Je mentionne ce point–là en guise d'introduction au fait que l'agriculture traverse actuellement des bouleversements qui transforment les fondements mêmes du commerce.

Le ministre du Commerce international a fait un discours en Australie le 14 mars. Il a alors parlé de l'adoption de l'Accord de libre–échange nord–américain et de la création de l'Organisation mondiale du travail.

Le Asia–Pacific Economic Co–operation Forum a convenu d'en arriver au libre–échange entre les pays développés d'ici l'an 2010, et au libre–échange entre les pays en voie de développement, dix ans plus tard. Les pays occidentaux ont fixé l'an 2005 comme cible pour le libre–échange. Par conséquent, dans dix à quinze ans, les agriculteurs canadiens commercialiseront leurs produits sur un marché international entièrement libre.

Lorsque le mouvement des biens, des capitaux et des idées était limité par la vitesse de déplacement d'un voilier ou d'une caravane de chameaux, les souverains pouvaient espérer gouverner leur royaume à leur guise, dans la mesure où leurs sujets le toléraient. Aujourd'hui, les innovations technologiques remodèlent de fond en comble le monde du commerce. Les élèves communiquent avec le réseau Internet et apprennent à communiquer presque instantanément avec des gens de partout dans le monde.

• (1410)

Si un fournisseur ne peut obtenir un produit rapidement, de manière fiable et à un prix raisonnable d'un agriculteur donné, il peut non seulement demander à l'agriculteur voisin, mais encore téléphoner dans un pays ou un continent voisin.

Pour illustrer ce qui se passe dans le commerce international, voici quelques événements agricoles annoncés dans l'édition du 10 mars d'*Exportations nouvelles*: la foire alimentaire mondiale de 1995, la troisième foire internationale des systèmes de transformation alimentaire, la onzième foire internationale de la crème glacée, la troisième foire internationale de la boulangerie. Aucun de ces événements du secteur agricole et agroalimentaire n'a lieu au Canada, en Europe ou en Amérique du Nord. Ils ont lieu en Chine, en Turquie et en Argentine.

Le commerce international dans le secteur agricole n'a plus rien à voir avec l'époque où sir Walter Raleigh a dit à la reine Elizabeth 1ère d'Angleterre que les autochtones du nouveau monde faisaient pousser une herbe spéciale qu'ils pouvaient rouler et fumer.

Le Parti réformiste est en faveur du libre–échange, et ce, depuis de nombreuses années. Cependant, nous exigeons également que le libre–échange soit équitable. Le gouvernement fédéral doit prendre des mesures pour établir des règles du jeu égales pour tous.

Durant ces années de transition, il y aura de nombreux conflits internationaux touchant les ressources naturelles, certains à cause de la faiblesse des ressources, comme dans le cas de la guerre du poisson avec l'Espagne. De nombreux autres différends commerciaux ressembleront à celui qui a eu lieu l'année dernière au sujet du dumping des pommes, lorsque de nombreux producteurs canadiens ont été confrontés à la faillite, car les mécanismes de règlement des différends prévoyaient des délais beaucoup trop longs pour des produits aussi fragiles que les pommes.

Le gouvernement fédéral est la seule institution qui puisse régler ces différends commerciaux internationaux et s'assurer que les mécanismes de règlement des différends prévus dans tous nos accords de libre–échange accordent une protection suffisante à nos producteurs.

Le gouvernement fédéral doit affecter ses gens les plus compétents au règlement des différends commerciaux à caractère agricole que nous aurons à régler à l'avenir.

Selon moi, cette expansion des échanges internationaux est le principal rôle que le gouvernement fédéral doit jouer en permanence dans le domaine de l'agriculture.

Un autre rôle du gouvernement fédéral découle du premier. Au cours des dernières années, le démantèlement du mur de Berlin est devenu le symbole de ce qui va arriver à nos offices de commercialisation des produits agricoles. Les contingents, les droits et les subventions aux agriculteurs vont certainement devenir, sous peu, aussi rares que les montres de poche de nos grands–pères. À cause du libre–échange international, on va démanteler tout ce système, brique par brique, un peu comme le mur de Berlin.

Il faut aider les agriculteurs à faire la transition, à passer d'une économie basée sur la gestion de l'offre au nouveau monde du libre–échange, où les choses bougent rapidement. C'est aux agriculteurs que le gouvernement devra demander comment il doit procéder. Les groupes non démocratiques et monopolistiques formés de personnes nommées par le gouvernement, comme la Commission canadienne du blé, deviendront aussi dépassés que la vieille batteuse à vapeur qu'on retrouve dans la ville fantôme de Three Valley Gap dans ma circonscription d'Okanagan— Shuswap que je représente.

C'est ainsi que le gouvernement fédéral doit non seulement commencer par bien négocier, mais il lui incombe aussi d'offrir aux agriculteurs touchés par ces changements un soutien du revenu diminuant progressivement.

Selon le Parti réformiste, il faut que le Canada se lance dans un libre–échange équitable et que ce gouvernement fédéral élabore une politique et des programmes pour appuyer le secteur agricole durant cette période de transition.

Un autre rôle du gouvernement fédéral dans le secteur agricole découle du fait qu'il est malheureusement probable que le libre–échange mondial entraîne un nivellement par le bas de la situation des fournisseurs jusqu'au plus petit dénominateur commun. Je veux dire par là que, si on peut forcer les travailleurs agricoles d'un pays quelconque à manipuler des produits agrochimiques toxiques, ce sont tous les travailleurs agricoles du monde qui en souffriront.

Il est malheureux que les travailleurs agricoles des États–Unis présentent actuellement l'incidence du cancer de la peau la plus élevée en Amérique du Nord. Ce sont eux qui sont les plus exposés aux produits chimiques industriels toxiques qui sont utilisés comme herbicides et pesticides. Les travailleurs agricoles doivent être protégés. Il faut négocier des traités pour bannir les produits agrochimiques toxiques et favoriser les contrôles des lieux de travail pour que l'environnement soit plus sûr. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral doit s'occuper de vérification, de recherche précommerciale et de réglemention en ce qui concerne les produits chimiques.

Il faut aussi protéger les consommateurs du monde entier en mettant à leur disposition des étiquettes objectives renfermant des données précises sur tous les ingrédients agroalimentaires. Le gouvernement du Canada et tous les gouvernements nationaux doivent donc s'efforcer de conclure des accords internationaux concernant la sécurité en milieu de travail agricole, d'élaborer des normes de protection des consommateurs et d'adopter les mesures législatives devant accompagner ces traités.

Voici les objectifs qui devraient servir de fondement au rôle à long terme du gouvernement fédéral dans le domaine de l'agriculture: négocier des traités et régler les conflits découlant du mouvement vers le libre–échange mondial; négocier et légiférer en vue d'assurer la protection des lieux de travail agricoles et des installations de production, faire de la publicité et s'occuper de l'étiquetage des produits agroalimentaires.

• (1415)

Le programme fédéral de soutien du revenu pourrait, selon moi, servir temporairement à aider les agriculteurs et les producteurs à s'adapter à la situation nouvelle découlant de la fin du système protectionniste qu'est la gestion de l'offre. J'insiste sur le fait qu'il doit s'agir d'une aide temporaire.

D'abord et avant tout, d'après la Constitution, les ressources naturelles relèvent de la compétence des provinces. Pour ma part, je souhaite une diminution du rôle du gouvernement fédéral sur le chapitre des ressources naturelles, de façon à atténuer le

fardeau qu'une réglementation et une fiscalité excessives font peser sur les gens.

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire, aujourd'hui, que je n'appuie pas la motion nº 314.

Tout d'abord, je voudrais rappeler aux députés ce qu'a dit le député de Moose Jaw—Lake Centre lorsqu'il a présenté cette motion: «La motion que je présente repose sur l'hypothèse selon laquelle il est temps d'examiner non seulement comment le gouvernement fonctionne, mais aussi ce qu'il fait». Je suis d'accord avec lui. Notre budget du 27 février représente peut–être l'exercice de réflexion le plus fondamental qui soit sur la façon dont le gouvernement peut offrir de meilleurs services aux Canadiens.

La motion dont nous sommes saisis demande au gouvernement d'engager des négociations avec les provinces et l'industrie agroalimentaire afin de réattribuer les domaines de compétence en agriculture et de supprimer le chevauchement des responsabilités. Je suis aussi d'accord là–dessus. Je le suis parce que, en fait, au cours des seize derniers mois, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a mené des efforts très fructueux avec ses homologues provinciaux pour réduire les chevauchements dans les services d'inspection et les services financiers du secteur agroalimentaire. Ce ne sont là que deux exemples parmi bien d'autres.

Il est paradoxal que les propositions de la motion M–314, qui cherche précisément à réduire les chevauchements, fassent double emploi, jusqu'à un certain point, avec les travaux que le gouvernement a déjà entrepris depuis son arrivée au pouvoir. Si l'on appliquait les propositions du député, les dépenses fédérales viseraient de plus en plus le soutien des prix et la stabilisation du revenu.

Même si le gouvernement reconnaît que la stabilisation est très importante pour les producteurs canadiens, il a été prouvé que les fonds investis dans la recherche et le développement du marché rapportaient beaucoup plus. Nous avons clairement montré, au cours des derniers mois et avec le budget de 1995, que c'est la route que nous avons suivie jusqu'à présent et que nous avons l'intention de suivre dans l'intérêt du secteur agricole et agroalimentaire du Canada.

Je répète que les mesures de stabilisation des prix sont importantes pour l'agriculture, mais nous constatons que la façon la plus efficace d'arriver à cette stabilisation est d'en partager le coût avec les provinces. Un niveau de gouvernement n'y parviendrait pas aussi bien à lui seul. Ces mesures n'ont causé ni chevauchements ni doubles emplois. Elles ont simplement permis d'établir un mode de collaboration qui répond mieux aux besoins des producteurs.

C'est pourquoi je suis convaincu que l'objet de la motion nº 314 n'est pas utile, et j'exhorte les députés à rejeter cette motion. En l'adoptant, on ne ferait que reproduire ce que notre gouvernement, les fonctionnaires provinciaux et l'industrie font déjà en collaboration.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir aujourd'hui prendre la parole au sujet de la motion qu'a présentée mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre. Avant d'entamer le coeur du sujet, je voudrais prendre un instant pour dire quelques mots à mes collègues, notamment les députés du Bloc québécois.

J'ai écouté avec intérêt ce qu'a dit le député de Jonquière. Il s'est dit surpris que le Parti réformiste propose une motion comme celle–ci. Cela ne devrait pas être une surprise.

Je crois en effet que le problème auquel nous faisons face en ce qui concerne le gouvernement fédéral à Ottawa est probablement ressenti de façon très similaire par les habitants de l'Ouest—où le Parti réformiste est maintenant le plus fort—, par les gens de la province de Québec et par ceux plus à l'est qui, en raison de leur situation géographique et de circonstances particulières, se sentent délaissés par le gouvernement excepté dans les secteurs où le gouvernement s'immisce contre notre gré.

Je voudrais dire à tous les députés, mais surtout à ceux de la province de Québec et aux habitants de cette province, que la différence entre nous est que—c'est triste à dire—ils ont renoncé au fédéralisme. Ils ont décidé qu'ils ne se sentaient plus chez eux au Canada et veulent partir. Je pense avoir bien saisi leur message. La différence entre eux et nous, c'est que nous voulons rester. Nous tenons à faire partie de la fédération canadienne, même si nous voulons qu'elle fonctionne mieux.

• (1420)

Pendant la campagne électorale de l'automne 1983, des gens de ma région avaient appliqué sur leurs pare–chocs des collants qui disaient: «Mon Canada inclut le Québec». Nous considérons tous les Canadiens comme nos concitoyens, nos frères et nos soeurs. Nous les invitons à essayer de nouveau de faire fonctionner la confédération et à collaborer plutôt que de tenter de diviser le Canada.

À cet égard, je pense aussi à une brève conversation que j'ai eue dernièrement, où l'on m'a demandé: «Quel est le problème au Québec?» J'ai répondu: «Le problème, ce n'est pas le Québec, c'est Ottawa.» Nous avons conversé un peu, puis nous avons dit: «Oui, c'est probablement le cas.»

En utilisant à l'excès son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral a empiété sur des domaines de compétence provinciale. Les députés débattent actuellement d'un problème qu'il faut absolument traiter et solutionner.

Pour revenir à la motion de mon collègue, je souligne qu'elle contient précisément cette solution et traduit notre volonté de représenter les Canadiens le mieux possible.

Encore une fois, si je peux me permettre une brève analyse, je dirai qu'il y a environ 28 à 29 millions de Canadiens. Beaucoup de ces Canadiens—plus de 250 000—sont des agriculteurs. Il existe un point commun entre ces derniers et le reste des Canadiens. À strictement parler, ni les agriculteurs ni les autres Canadiens ne s'intéressent énormément à la question de savoir quel palier de gouvernement réglemente leur vie, contrôle leurs actions et limite leur liberté.

J'entends dire sans cesse que les Canadiens souhaitent une décentralisation du pouvoir pour le rapprocher des gens. Trop de gens se sentent privés de leurs droits politiques. Ils se sentent incapables de se faire entendre par qui que ce soit sur un large éventail de questions, depuis les taxes et les impôts, qui continuent d'augmenter même sous le gouvernement actuel, jusqu'à des questions comme le contrôle des armes à feu, qui revêt une grande importance dans notre région, et l'agriculture, un domaine dans lequel s'ingère le gouvernement fédéral même s'il n'a aucune compétence à cet égard.

On ne devrait pas avoir besoin de le dire. Nous savons tous à quel point il est important d'avoir une industrie agricole solide. Il suffit de lire un peu d'histoire pour constater qu'un pays qui dépend de l'étranger pour son approvisionnement en vivres est extrêmement vulnérable.

Nous pouvons tous vivre une minute ou deux sans air. Je suis d'accord avec les écologistes qui disent qu'il faut garder l'air salubre. Nous pouvons vivre une semaine peut–être sans eau. Je suis d'accord avec les écologistes qui disent qu'il faut garder l'eau propre et saine.

Selon l'individu, je suis certain que certains députés ici ne pourraient vivre qu'une semaine environ sans nourriture. Certains d'entre nous qui ont un plus gros compte en banque pourraient survivre un peu plus longtemps. Il nous faut un approvisionnement en vivres sûr. C'est une chose que nous pouvons avoir. C'est un grand privilège que de vivre dans ce pays–ci où nous pouvons bénéficier d'une nourriture abondante et saine. Cela est attribuable à notre industrie agricole et agroalimentaire.

• (1425)

S'il est une chose qu'il vaut la peine de préserver dans notre pays, c'est bien la vigueur de ce secteur d'activité, car notre vie même en dépend. Notre liberté et notre indépendance par rapport à d'autres pays reposent sur l'agriculture.

La question est donc de savoir comment il vaut mieux structurer les relations entre les fournisseurs, les producteurs, les agriculteurs, les consommateurs, en somme ceux qui achètent les denrées produites par les agriculteurs. Bien honnêtement, je crois que nous devrions réexaminer et probablement rejeter l'hypothèse selon laquelle le gouvernement fédéral doit intervenir lourdement.

Il me paraît absolument évident que, plus la réglementation, plus les éventuelles subventions, plus les contrôles se situent près des producteurs, plus on s'éloigne d'Ottawa, mieux c'est pour l'ensemble de l'agriculture.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral n'a rien à faire. C'est là–dessus que porte le projet de loi. Celui–ci nous invite à examiner avec soin les secteurs, et il y en a quelques–uns, où le gouvernement fédéral joue un rôle.

Je le répète à mes collègues du Québec, la séparation ne changera rien à la nécessité d'avoir des relations avec le reste de l'Amérique du Nord. Ils ont souvent dit qu'ils souhaitaient utiliser notre monnaie et avoir la liberté de circulation à nos frontières. Ils ont même dit qu'ils aimeraient utiliser notre passeport. Tout ce que cela révèle, au fond, c'est qu'ils sont conscients de la nécessité de vivre ensemble dans le monde d'aujourd'hui. Ils devront vivre ensemble dans un système ou dans un autre et, pour cela, il faudra travailler ensemble à la recherche de solutions.

Je dis tout simplement, et de la façon la plus énergique possible, que nous devons remettre aux gouvernements provinciaux les champs de compétence qu'ils sont les mieux placés pour administrer. Le palier fédéral doit conserver des domaines comme le commerce international, les règles commerciales et les obstacles à la libre circulation des produits agricoles. Cela est vrai, peu importe le parti qui forme le gouvernement. Il doit y avoir un gouvernement responsable de gérer tous ces rapports commerciaux.

J'invite les députés à appuyer le projet de loi parce qu'il nous forcerait à examiner les secteurs qui devraient être confiés aux gouvernements provinciaux, voire au secteur privé.

Une des grandes faiblesses de notre système économique actuel, je dirais une entrave à notre croissance économique, c'est que la réglementation par les gouvernements a pris une importance démesurée par rapport à la liberté de décision des gens d'affaires. C'est un aspect très important.

Je termine en citant le texte de l'auto–collant qui orne le pare–chocs de la camionnette de mon frère agriculteur: «Si vous voulez vous plaindre des agriculteurs, ne parlez pas la bouche pleine!»

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par mon collègue du Parti réformiste constitue une mesure à laquelle les agriculteurs tiennent beaucoup et qui vient à point, selon le Parti réformiste.

Le gouvernement fédéral a, à long terme, créé beaucoup de cas de chevauchement. Au nombre des domaines que les gouvernements provinciaux seraient mieux placés pour gérer, on compte l'agriculture, les forêts et les mines, pour n'en mentionner que quelques–uns. Évidemment, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui traite d'agriculture. Cependant, les principes qui s'appliquent dans le cas présent devraient également s'appliquer à d'autres domaines.

Comme mon collègue l'a dit, le Bloc est également favorable à cette division des pouvoirs où le gouvernement central en aurait moins. C'est une motion sur laquelle tous les députés devraient se pencher. J'invite donc les députés à étudier de très près la motion et à l'appuyer.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 14 h 30, conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 mars 1995, la Chambre s'ajourne jusqu'au samedi 25 mars 1995 à 9 heures.

(La séance est levée à 14 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le samedi 25 mars 1995

La séance est ouverte à 9 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES

PROJET DE LOI C–77—ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'informe la Chambre que la majorité des partis sont arrivés à une entente sur l'attribution de temps pour les étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C–77. Par conséquent, conformément au paragraphe 78 (2) du Règlement, je propose:

> Que, relativement au projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, au plus trois heures soient attribuées pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi et au plus une heure soit attribuée pour l'étude à l'étape de la troisième lecture du projet de loi et, à la fin de l'heure attribuée pour l'étude de chacune de ces étapes du projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue et toute question nécessaire pour disposer de l'étape alors à l'étude soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(La motion mise aux voix est adoptée.)

(Vote nº 180)

POUR

Députés

Alcock	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Barnes	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bodnar	Bonin
Boudria	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélair	Bélanger
Calder	Campbell
Catterall	Cauchon
Chan	Chrétien (Saint–Maurice)
Clancy	Cohen
Collenette	Collins
Copps	Cowling
Crawford	DeVillers
Discepola	Duhamel
English	Finestone
Flis	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)	Gallaway
Gerrard	Godfrey
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Hanrahan
Hickey	Hoeppner
Hopkins	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Jordan
Keyes	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee	Lincoln
Loney	MacAulay
MacDonald	MacLaren
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Manley
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKinnon	McTeague
Mifflin	Milliken
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
Nault	O'Brien
O'Reilly	Pagtakhan
Patry	Peters
Phinney	Pickard (Essex—Kent)
Pillitteri	Proud
Reed	Regan
Richardson	Rideout
Ringma	Robichaud
Robillard	Rock
Rompkey	Scott (Fredericton—York—Sunbury)

Serré
Sheridan
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thalheimer
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Whelan
Young —131

Shepherd
Skoke
Speller
Steckle
Stinson
Telegdi
Tobin
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
Wood

CONTRE

Députés

Bachand
Bergeron
Bouchard
Caron
Crête
Debien
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Ménard
Paré
Rocheleau
Tremblay (Rosemont)—41

Bellehumeur
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bélisle
Chrétien (Frontenac)
Daviault
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Mercier
Nunez
Pomerleau
St-Laurent

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Bellemare
Brien
Canuel
Dalphond-Guiral
Easter
Payne
Picard (Drummond)
Sauvageau

Asselin
Bernier (Gaspé)
Cannis
Culbert
Dupuy
Marchand
Peric
Ringuette-Maltais
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

● (0945)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion adoptée.

* * *

LOI SUR LE MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il y a 42 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour l'étape du rapport du projet de loi C-77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires.

Les motions nos 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 39 et 40 seront regroupées aux fins du débat.

Le résultat du vote sur la motion no 1 s'appliquera à toutes les motions du groupe.

[*Français*]

Les motions nos 4, 9, 13, 18, 23, 27, 32, 37 et 41 seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix de la façon suivante:

a) Le vote sur la motion no 4 s'appliquera aux motions nos 18 et 32.

b) Le vote sur la motion no 9 s'appliquera aux motions nos 23 et 37.

c) Le vote sur la motion no 13 s'appliquera aux motions nos 27 et 41.

[*Traduction*]

Les motions nos 14, 28 et 42 seront regroupées aux fins du débat. Le résultat du vote sur la motion no 14 s'appliquera aux motions nos 28 et 42.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre les motions du premier groupe à la Chambre.

M. Boudria: Madame la Présidente, je propose que toutes les motions soient reconnues comme ayant été lues. Cela donnera plus de temps pour le débat.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ) propose:

Motion no 1

Qu'on modifie le projet de loi C-77, à l'article 2, par substitution, aux lignes 8 et 9, page 1, de ce qui suit:

««commission» Commission de médiation établie en application de la présente».

Motion no 2

Qu'on modifie le projet de loi C-77, à l'article 8, par substitution, aux lignes 35 et 36, page 3, de ce qui suit:

«8.(1) Pendant la période de médiation:».

Motion no 3

Qu'on modifie le projet de loi C-77, à l'article 9, par substitution, à la ligne 26, page 4, de ce qui suit:

«diation à laquelle le ministre sou-».

Motion no 5

Qu'on modifie le projet de loi C-77, à l'article 11, par substitution, aux lignes 38 à 40, page 6, de ce qui suit:

«11.(1) Dans les cinquante jours suivant sa constitution, la commission:».

Motion no 6

Qu'on modifie le projet de loi C-77, à l'article 11, par substitution, aux lignes 5 à 18, page 7, de ce qui suit:

«tenue de s'efforcer d'intervenir dans les questions qui lui sont soumises en vue d'amener les parties à se mettre d'accord;».

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 11, par substitution, aux lignes 19 et 20, page 7, de ce qui suit:

«c) est tenue de soumettre un rapport au ministre qui doit en saisir la Chambre des communes dans les dix jours et:

(i) si dans l'intervalle une entente survient entre les parties, le rapport n'est pas rendu public,

(ii) à défaut d'entente, les parties peuvent, par consentement mutuel, recourir à l'arbitrage; sinon, elles retrouvent leurs droits en vertu de la partie I du Code canadien du travail une fois expiré la période de dix jours accordés au ministre.»

Motion nº 8

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 11, en supprimant les lignes 21 à 27, page 7.

Motion nº 10

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 13, par substitution, aux lignes 35 à 43, page 7, et aux lignes 1 à 4, page 8, de ce qui suit:

«13. Compte tenu des adaptation de circonstance, la commission a, dans le cadre de la médiation visée au sous–alinéa 11(1)*a*)(i), les pouvoirs d'une commission de conciliation visés à l'article 84 du Code canadien du travail.»

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 14.

Motion nº 12

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 15.

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 25, par substitution, aux lignes 3 et 4, page 11, de ce qui suit:

««commission» Commission de médiation établie en application de la présente».

Motion nº 16

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 30, par substitution, aux lignes 1 et 2, page 13, de ce qui suit:

«30. Pendant la période de médiation:».

Motion nº 17

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 31, par substitution, à la ligne 19, page 13, de ce qui suit:

«diation à laquelle le ministre sou–».

Motion nº 19

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 33, par substitution, aux lignes 30 à 32, page 15, de ce qui suit:

«33.(1) Dans les cinquante jours suivant sa constitution, la commission:».

Motion nº 20

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 33, par substitution, aux lignes 37 à 39, page 15, et aux lignes 1 à 11, page 16, de ce qui suit:

«tenue de s'efforcer d'intervenir dans les questions qui lui sont soumises en vue d'amener les parties à se mettre d'accord,».

Motion nº 21

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 33, par substitution, aux lignes 12 et 13, page 16, de ce qui suit:

«*c*) est tenue de soumettre un rapport au ministre qui doit en saisir la Chambre des communes dans les dix jours et:

(i) si dans l'intervalle une entente survient entre les parties, le rapport n'est pas rendu public,

(ii) à défaut d'entente, les parties peuvent, par consentement mutuel, recourir à l'arbitrage; sinon, elles retrouvent leurs droits en vertu de la partie I du Code canadien du travail, une fois expiré la période de dix jours accordés au minstre.»

Motion nº 22

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 33, en supprimant les lignes 14 à 20, page 16.

Motion nº 24

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 35, par substitution, aux lignes 28 à 36, page 16, de ce qui suit:

«35. Compte tenu des adaptation de circonstance, la commission a, dans le cadre de la médiation visée au sous–alinéa 33(1)*a*)(i), les pouvoirs d'une commission de conciliation visés à l'article 84 du Code canadien du travail.»

Motion nº 25

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 36.

Motion nº 26

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 37.

Motion nº 29

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 47, par substitution, aux lignes 33 et 34, page 19, de ce qui suit:

««commission» Commission de médiation établie en application de la présente».

Motion nº 30

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 52, par substitution, aux lignes 31 et 32, page 21, de ce qui suit:

«52. Pendant la période de médiation:».

Motion nº 31

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 53, par substitution, à la ligne 8, page 22, de ce qui suit:

«diation à laquelle le ministre sou–».

Motion nº 33

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 55, par substitution, aux lignes 18 à 20, page 24, de ce qui suit:

«55.(1) Dans les cinquante jours suivant sa constitution, la commission:».

Motion nº 34

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 55 , par substitution, aux lignes 25 à 38, page 24, de ce qui suit:

«tenue de s'efforcer d'intervenir dans les questions qui lui sont soumises en vue d'amener les parties à se mettre d'accord,».

Motion nº 35

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 55, par substitution, aux lignes 39 et 40, page 24, de ce qui suit:

«*c*) est tenue de soumettre un rapport au ministre qui doit en saisir la Chambre des communes dans les dix jours et:

(i) si dans l'intervalle une entente survient entre les parties, le rapport n'est pas rendu public,

(ii) à défaut d'entente, les parties peuvent, par consentement mutuel, recourir à l'arbitrage; sinon, elles retrouvent leurs droits en vertu de la partie I du Code canadien du travail, une fois expirée la période de dix jours accordés au ministre.»

Motion nº 36

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 55, en supprimant les lignes 1 à 7, page 25.

Motion nº 38

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 57, par substitution, aux lignes 15 à 23, page 25, de ce qui suit:

«57. Compte tenu des adaptation de circonstance, la commission a, dans le cadre de la médiation visée au sous–alinéa 55(1)*a*)(i), les pouvoirs d'une commission de conciliation visés à l'article 84 du Code canadien du travail.»

Motion nº 39

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 58.

Motion nº 40

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 59.

• (0950)

—Madame la Présidente, c'est parce que l'opposition officielle a une haute idée de son rôle d'opposition officielle qu'elle a fait, dès lundi, des propositions au gouvernement qui auraient permis l'atteinte de deux objectifs: le retour rapide au travail, mais également un règlement de fond, un règlement consenti de cette question grave, difficile pour l'économie canadienne.

Il me faut rappeler que le gouvernement, au lieu d'accepter notre proposition, a préféré, et je le dis comme je le pense, profiter de la situation des inconvénients bien réels, graves dans certains cas, causés par une grève, par toute grève. Une grève n'est jamais une partie de plaisir, ni pour ceux qui la font, parce qu'ils se sentent obligés de la faire, ni pour ceux qui la subissent.

Le gouvernement a donc profité de cette situation pour régler son problème. Et son problème est de faire imposer des conditions de travail aux gens des chemins de fer.

Il est important de rappeler que le rapport Hope avait conseillé au gouvernement un processus de médiation–arbitrage en deux temps, et qu'il avait fait cette proposition pour une raison très simple qu'il explique. Il dit ceci: «Les entreprises avaient déjà, dans le passé, demandé des concessions.»

En fait, ce qu'il y a d'exceptionnel, et je cite: «L'aspect controversé et provocateur de leurs exigences tient au rôle partisan joué par le gouvernement. Le mot est de moi, qui appuie la position des compagnies ferroviaires et la ténacité dont elles ont fait preuve à l'égard de ces exigences.»

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. Je demanderais aux députés qui veulent converser de bien vouloir sortir de la Chambre.

Mme Lalonde: Je vous remercie, madame la Présidente.

C'est un moment important dans l'histoire du Parlement canadien. Je ne prendrai pas tout le temps dont je dispose pour dire que nous savons que c'est une mesure exceptionnelle et que c'est la deuxième qui a été utilisée.

Nous avons été guidés, tout au long de cette semaine, et par les propositions que nous soumettons ce matin, par la recherche d'un règlement en profondeur. Le gouvernement a saboté les recommandations du rapport Hope. Le rapport Hope recommandait de chercher les moyens de mettre ensemble les deux parties pour qu'elles arrivent à négocier les règlements qui, seuls, pourront permettre aux compagnies de se sortir de la situation difficile dans laquelle elles disent être.

Permettez–moi de lire un paragraphe du rapport Hope qui, sans mauvais jeu de mots, donne de l'espoir, et c'est à cet espoir que nous voulons donner une chance.

• (0955)

À la page 72, on lit ceci: «Au cours des délibérations de la commission, il était assez évident qu'il serait possible de négocier des règlements si les transporteurs de fret acceptaient qu'ils n'auront probablement pas gain de cause sur tous les plans et qu'ils devront payer pour les changements qu'ils demandent, peu importe le processus de règlement. De même, si les syndicats devaient accepter que les deux compagnies font face à une réalité financière qui nécessite des accommodements, dans l'intérêt de toutes les parties, ils seraient peut–être davantage disposés à négocier un compromis acceptable.»

On dessine là la possibilité d'un règlement. C'est ce qu'a cherché le commissaire Hope. Il a donné au gouvernement des moyens d'atteindre cela, mais le gouvernement a plutôt choisi d'imposer un règlement en ne prenant pas le temps de laisser les parties, en face l'une de l'autre, s'expliquer leurs visions des problèmes réels du chemin de fer et de l'avenir.

Nous avons voulu donner une vraie chance aux parties, et c'est pourquoi l'ensemble des amendements que nous proposons ce matin vise à établir des commissions de médiation devant faire rapport à la ministre qui, dans les dix jours, devra soumettre au Parlement son rapport et le rendre public. S'il y a des ententes dans les dix jours, le rapport n'est pas rendu public. Dans le cas contraire, après ce processus, les parties ou bien décident mutuellement d'accepter l'arbitrage, ou bien, si elles n'ont pas réglé, et nous pensons qu'elles auront réglé, retrouvent les droits que leur confère le Code du travail.

Quand on ne laisse pas jouer le rapport de force, il faut trouver un substitut. Au Québec, on a beaucoup travaillé sur ces questions et on en est rendu, même dans le secteur de la santé, à permettre le droit de grève tout en assurant les services essentiels.

Au Canada, il y a un Code du travail qui donne le droit de grève, mais qui, au moment où il doit être appliqué, se trouve à être complètement annulé par les décisions du gouvernement.

J'ai répété à plusieurs reprises:

[*Traduction*]

Si l'économie canadienne et le système politique du Canada ne peuvent pas se permettre le Code canadien du travail, alors l'obstacle est de taille parce que cela signifie que les problèmes ne seront jamais réglés.

[*Français*]

Quand les problèmes ne sont pas réglés, ils reviennent et quand ils reviennent, ils se trouvent aggravés. C'est ce qu'explique le commissaire Hope.

Nous allons affirmer avec force et rappeler aux personnes qui nous écoutent et qui ont peut–être encouru des probèmes que les droits qu'exercent les travailleurs et travailleuses sont inscrits au Code du travail, que ces personnes veulent une solution négociée, qu'elles ne veulent pas se faire imposer un règlement, qu'elles ont manifesté qu'elles étaient prêtes à accepter des compromis.

Le commissaire Hope a bien montré que l'intransigeance des entreprises venait de l'appui du gouvernement. La Chambre a aujourd'hui l'occasion de dire qu'elle souhaite que ce pays s'oriente vers de nouvelles relations de travail, et pas seulement là où il y a des syndicats. Le gouvernement a un rôle exemplaire à jouer. Le gouvernement a la responsabilité de dire quelles seront les relations de travail dans ce pays. Quand le gouvernement ne prend pas sa responsabilité, celle de tracer une voie de l'avenir pour qu'il y ait de la place non seulement pour les entreprises mais aussi pour toutes les personnes, il joue mal son rôle.

• (1000)

La Chambre est le lieu où nous, de l'opposition officielle, voulons dire, parce que nous avons une haute idée de notre rôle, qu'il est essentiel qu'à travers ce conflit, les Canadiens et les Québécois sachent que ce qu'il faut, c'est chercher une nouvelle voie pour que oui, on tienne compte des nouvelles conditions économiques, mais que surtout, on ne sacrifie pas, comme on est en train de le faire partout, le droit de toutes les personnes de se faire respecter.

J'invite le gouvernement à accepter l'esprit de nos propositions qui visent, non pas à nous ramener loin en arrière, à un moment où les conditions de travail étaient imposées par les seules forces économiques, mais à nous propulser en avant vers le respect entre les employeurs et les travailleurs.

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.): Madame la Présidente, les amendements proposés par les députés du Bloc Québécois, particulièrement par la députée de Mercier ce matin, visent à retirer du projet de loi toute idée d'arbitrage et de le limiter à la médiation.

Cette orientation prise par le Bloc québécois démontre peut–être qu'ils n'ont pas suivi l'évolution des négociations depuis l'expiration des conventions collectives. Nous savons très bien qu'avant l'expiration des conventions collectives, les parties commençaient déjà à négocier. La convention est échue depuis le 31 décembre 1993 et, quelques mois avant le 31 décembre, les parties ont commencé à négocier. Par la suite, nous avons nommé un conciliateur pour aider les deux parties à négocier.

Plus tard, étant donné qu'il n'y avait pas de résultats concrets, nous avons nommé un commissaire concialiateur qui, pendant quelques mois, encore une fois, a essayé de négocier avec les parties et d'en arriver à une entente. L'orientation de ce présent gouvernement est toujours d'aider les parties à négocier et à en arriver à une entente entre elles. Cela sera toujours l'orientation de ce gouvernement. D'ailleurs, la majorité des conventions collectives qui sont de la responsabilité du gouvernement fédéral sont négociées sans intervention du gouvernement en tant que tel, et surtout sans loi.

La proposition qui nous est faite ce matin par le Bloc québécois nous oblige à continuer les négociations pendant 60 jours, d'abord pendant 50 jours, et ensuite à faire un rapport à la Chambre. Et si jamais il y a échec de cette médiation, à ce moment–là, les travailleurs et les compagnies recouvrent leur droit de grève ou de lock–out. Cela veut dire que dans exactement 60 jours, on pourrait se retrouver dans la même situation. Nous sommes aujourd'hui le 25 mars et nous pourrions nous retrouver ici, dans cette Chambre, le 25 mai avec un arrêt de travail dans les chemins de fer à l'échelle du pays.

Cette proposition ne me semble pas réaliste. Pour qu'elle soit réaliste, il faudrait absolument démontrer qu'une médiation seulement a de bonnes chances de succès, et tel n'est pas le cas. Les deux parties sont dans une impasse à l'heure actuelle. Aucune des parties ne demande la médiation au moment où on se parle.

• (1005)

Il est très clair que les parties voudraient retourner au travail, mais les deux parties ont abouti à une impasse.

Voici ce que disait un représentant des syndiqués devant le Sénat cette semaine. Les sénateurs s'interrogeaient: «Est–ce que les mêmes personnes qui font de la médiation sont les bonnes personnes pour faire aussi de l'arbitrage? Est–ce qu'on ne devrait pas séparer la médiation de l'arbitrage?» Savez–vous ce que le représentant du syndicat a répondu aux sénateurs? Il a dit: «Vous savez, quand nous avons un médiateur devant nous et que nous savons que, si nous ne nous entendons pas, à la fin, cette même personne pourra prendre la décision, eh bien, quand le médiateur nous regarde dans les yeux et nous implore d'arriver à une entente, nous savons très bien ce que cela veut dire, et cela nous porte à négocier davantage pour qu'il ne soit pas obligé de prendre lui–même la décision.» C'est un représentant du plus gros syndicat des chemins de fer qui a déclaré cela au Sénat.

Chaque situation doit être évaluée à son mérite, c'est très clair. J'ai nommé un médiateur pour le port de Montréal, mais la situation était tout autre. D'abord, dans le port de Montréal, il y a une tradition de négociation qui est établie depuis fort longtemps et qui réussit à chaque fois. Cela fait au–delà de 20 ans qu'on n'a pas eu de grève généralisée dans le port de Montréal. Deuxièmement, les parties aussi étaient consentantes, et on voyait une volonté très ferme d'en arriver à une décision. Ce sont des prérequis à la médiation. Troisièmement, je n'ai pas besoin de vous dire que les impacts économiques de la grève du port de

Montréal, comparés aux impacts économiques d'une grève de tout le système ferroviaire canadien d'un océan à l'autre, sont totalement différents.

Il y a quelque temps, nous avons ici, en cette Chambre, adopté une loi de retour au travail avec une commission de médiation et d'arbitrage pour les ports de l'ouest du Canada. Pourtant, à ce moment–là, je n'ai pas entendu le même discours des députés du Bloc québécois. Est–ce dire que les députés du Bloc ne sont pas l'opposition officielle et qu'ils ne se préoccupent pas de ce qui arrive sur la côte ouest du pays? Comment se fait–il qu'aujourd'hui, on parte un débat de principe sur la médiation et l'arbitrage, alors que la dernière fois, alors qu'il s'agissait aussi de médiation et d'arbitrage, je n'ai entendu aucune discussion de principe comme celle que je viens d'entendre aujourd'hui? Que se passe–t–il? Avons–nous vraiment une opposition officielle qui se préoccupe de l'économie canadienne d'un bout à l'autre du pays? Telle est ma question. Je suis vraiment surprise des positions différentes adoptées par le Bloc québécois en la matière.

Nous essayons depuis dimanche dernier d'obtenir le consentement du Bloc québécois sur ce projet de loi que nous avons devant nous. Si, en cinq jours, ce sont les seuls amendements qui nous sont présentés, je regrette, mais nous ne pourrons souscrire à ces amendements parce que nous avons besoin d'un objectif de résultat et, surtout, nous ne voulons pas nous retrouver dans deux mois exactement dans la même situation qu'aujourd'hui.

• (1010)

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Madame la Présidente, nous venons d'entendre la ministre du Travail qui se demandait si le Bloc formait vraiment l'opposition officielle. Je lui dirais que oui, le Bloc forme l'opposition officielle, et le Parti réformiste est l'opposition nationale.

Les députés du Bloc nous ont parlé de la façon dont ils concevaient leur noble rôle. Je ne partage pas leur avis. Je ne vois rien de noble dans ce qu'ils tentent de faire avec ce projet de loi. Le comportement du Bloc québécois me semble égoïste et le plus déraisonnable que j'aie vu au cours de la présente législature. Il a retardé l'adoption du projet de loi. Il a insisté pour que soit respecté l'avis de 48 heures, nous empêchant ainsi d'étudier rapidement la mesure législative. Il a ensuite utilisé toutes les tactiques procédurales possibles pour retarder encore davantage l'adoption du projet de loi.

C'est à se demander ce que le Bloc cherche à accomplir. Nous savons que le projet de loi sera adopté. Les députés du Bloc le savent aussi. Ils savent que la mesure législative obligera les travailleurs du CP, du CN et de VIA Rail à retourner au travail. L'attitude des bloquistes fait perdre de l'argent aux travailleurs, des recettes aux sociétés de chemins de fer et des revenus à des entreprises partout au Canada.

Pourquoi le Bloc agit–il ainsi? Pourquoi est–il égoïste? À cause du port de Montréal. C'est la seule raison pour laquelle nous devons siéger aujourd'hui, au cours de la fin de semaine, et essuyer les tactiques dilatoires du Bloc.

Lorsque la grève a éclaté au port de Montréal, les membres du Comité permanent des transports se trouvaient à Halifax, ville qui connaissait une période de prospérité. Tout le monde souriait là–bas, ravi du travail qui leur était désormais confié. Quelqu'un a fait remarquer au député du Bloc qui siégeait au comité: «Vous devriez aller dire aux travailleurs du port de Montréal qu'ils sont en train de commettre une grave erreur, puisque les navires déviés vers Halifax ne retourneront pas à Montréal une fois la grève terminée. C'est la vie.»

Les bloquistes ont compris le message, parce qu'on ne les a pas revus pour un bout de temps. Il y a eu beaucoup de conversations téléphoniques et de pourparlers. Puis, la grève des employés des chemins de fer est venue sauver la situation. Soudainement, le port de Halifax a cessé de recevoir la marchandise à charger dans les navires déviés en sa direction. Cela arrangeait bien le Bloc.

Je me demande pourquoi le Bloc porte autant d'attention au port de Montréal. Il ne le fait pas dans l'intérêt du Québec, qu'il est censé vraiment représenter, puisqu'il ne représente sûrement pas le reste du Canada. La grève fait perdre beaucoup d'argent aux fabricants, aux importateurs, à des gens de toutes les régions du pays. En tout, on prévoit des pertes de trois à cinq milliards de dollars, et cela ne s'arrêtera pas avec la fin de la grève.

Il n'y a pas que les entreprises de la Colombie–Britannique ou de la Saskatchewan qui pâtissent de cet arrêt de travail, mais bien les entreprises de tout le Canada, y compris celles du Québec. Les bloquistes nuisent à l'économie de leur propre province et cela, alors qu'ils savent pertinemment que le projet de loi sera adopté de toute façon. Ce n'est là que simple tactique de leur part.

Comme la ministre du Travail l'a signalé ce matin dans son allocution, le Bloc n'a pas protesté lorsqu'un projet de loi similaire a été présenté pour mettre fin à un arrêt de travail des débardeurs à Vancouver. Pourquoi? Parce qu'ils s'en fichaient. Le principe était exactement le même, mais cela ne les dérangeait pas alors. Il ne s'agissait pas du port de Montréal.

Les députés du Bloc essaient par n'importe quelle tactique de s'assurer que la grève du rail se poursuive jusqu'à ce que le travail reprenne au port de Montréal. C'est tout ce qui les intéresse.

Les libéraux ne sont pas non plus blancs comme neige. On a créé cette situation bien avant que la grève ne commence. Nous avons attiré l'attention sur cette situation l'an dernier, lorsqu'on a présenté un projet de loi pour forcer les débardeurs à reprendre le travail à Vancouver. Notre économie est beaucoup trop fragile et beaucoup trop tissée serré pour qu'on laisse perdurer quelque chose qui lui est aussi dommageable. Il faut trouver des solutions de rechange, mais le gouvernement n'a rien fait en ce sens.

• (1015)

Au cours de la première semaine de cette grève, j'ai essayé bien des fois de joindre la ministre du Travail. On m'a promis

qu'elle me rappellerait. Je voulais trouver le moyen de collaborer avec le gouvernement pour qu'il resoulève la question afin que nous puissions la régler. Nous étions parfaitement disposés à collaborer. Je sais que la ministre était alors extrêmement occupée, étant plutôt nouvelle dans le poste. J'ai compris cela.

On m'a promis maintes fois qu'elle me rappellerait, mais elle ne l'a jamais fait. Les libéraux pouvaient recourir à un projet de loi plus vaste dans le cas de la grève des débardeurs à Vancouver. Cela ne leur a pris alors que deux jours pour réagir. Pourquoi ont–ils mis tant de temps à réagir dans le cas de la grève du rail? C'est probablement parce qu'ils devaient attendre d'être sûrs que le CN soit vraiment touché par la grève afin que cette société soit visée aussi par le projet de loi.

La vraie cible du gouvernement, c'est le CN. Il veut pouvoir présenter un projet de loi qui imposera un arbitrage exécutoire au CN. C'est là le seul argument du Bloc auquel je souscrive.

Le projet de loi présente un seul problème, soit celui de la disposition relative à l'arbitrage. Cette disposition prévoit, en ce qui concerne le CN, que chaque commission se compose d'un représentant du syndicat, d'un représentant de l'employeur, lequel est le gouvernement, et d'un membre nommé par le gouvernement. Nous avons une vague idée de ce que donnera cet arbitrage.

La seule autre option possible, c'est la solution que les libéraux ont appliquée l'an dernier à la grève des débardeurs. Pourquoi ne recourent–ils pas à cette même solution aujourd'hui? Je veux parler de l'arbitrage des propositions finales, qui donne à l'entreprise et au syndicat la chance de se rapprocher beaucoup plus. Cette solution les force beaucoup plus à faire des compromis, à adopter la position la plus raisonnable possible. Elle leur permettra de régler les points en litige et d'essayer d'en arriver à un accord total. En définitive, une des deux parties voit son offre choisie. Celle qui est la plus déraisonnable des deux sera la perdante.

La méthode en question est plus équitable que l'arbitrage qu'on propose en ce moment. Nous sommes obligés de souscrire à ce projet de loi parce qu'il faut assurer le retour au travail des cheminots. Tel est le résultat essentiel, le point le plus important de ce projet de loi.

Je demanderai au Bloc de commencer à se comporter comme un parti d'opposition national et de se montrer responsable en assurant le retour au travail des cheminots et le rétablissement de l'économie.

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, le débat d'aujourd'hui a pour toile de fond la croissance extraordinaire des exportations canadiennes et les immenses succès commerciaux du Canada. La grève du rail qui a lieu en ce moment menace ces exportations.

Les amendements dont est saisie la Chambre ce matin visent à régler la grève par la médiation, mais ce processus nécessiterait encore 60 jours et ne permettrait pas de parvenir à un règlement rapide de cette grève prolongée qui perturbe sérieusement nos exportations.

Avec l'arbitrage, nous pouvons régler le problème en peu de temps. C'est pour cela que les députés de ce côté–ci s'opposent aux amendements présentés et se prononceront en faveur de la mise en oeuvre rapide du projet de loi à l'étude.

Cette grève du rail provoque toutes sortes de perturbations dans nos exportations qui, je l'ai dit tout à l'heure, ont atteint un volume record en 1994 et au cours du premier mois de 1995.

• (1020)

Le Canada a enregistré un excédent commercial de plus de 17 milliards de dollars en 1994, ce qui représente une augmentation de près de huit milliards par rapport à l'année précédente. Notre excédent commercial avec les seuls États–Unis a été de 28,4 milliards de dollars, soit de 8,7 milliards de plus qu'en 1993. En plus de ces réalisations remarquables, le Canada a connu un excédent sur marchandises de plus de 1,3 milliard de dollars avec le Japon. C'était sans précédent.

Dans le cas du Japon et de l'Europe, comme dans celui des États–Unis, notre réussite commerciale dépend de la capacité de nos chemins de fer de livrer nos produits soit directement, soit via les ports d'expédition.

La grève perturbe sérieusement nos expéditions. Dans le secteur de l'automobile, Ford a dû ralentir sa production. Dans le secteur des pâtes et papiers, au Québec, la très grande société Repap Enterprises, devra bientôt cesser toutes ses opérations car elle n'a plus accès à ses ressources naturelles et ne peut plus expédier ses produits vers les marchés où ils sont en demande.

J'attire l'attention de la Chambre sur le fait qu'en janvier, le Canada a enregistré un excédent commercial de 2,4 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 285 millions de dollars par rapport à décembre 1994. En janvier 1995, les exportations canadiennes de biens ont atteint un niveau record de 22,5 milliards de dollars, soit 1,3 milliard de plus qu'en décembre 1994.

En temps normal, les exportations canadiennes vers les États–Unis et les exportations américaines au Canada totalisent un milliard de dollars par jour, tous les jours de l'année. Il est impérieux de rétablir le service ferroviaire pour que nos produits parviennent aux marchés où ils sont en demande.

Déjà, en raison de la grève du rail, des wagons qui devaient transporter des biens et des services aux États–Unis ont été paralysés. J'ai aussi mentionné tout à l'heure que des produits destinés à nos marchés d'outre–mer étaient bloqués et n'arrivaient pas aux ports. Tout cela se déroule dans un contexte de libéralisation des échanges commerciaux qui donne aux Canadiens la possibilité d'expédier leurs produits partout dans le monde.

Grâce à l'Accord de libre–échange nord–américain et à notre engagement à l'égard de la libéralisation du commerce dans l'hémisphère ouest, nous avons vu de nouveaux débouchés pour les produits canadiens dans notre propre hémisphère.

Nous sommes tous au courant de la croissance des marchés en Asie. Les «tigres asiatiques» offrent de nouveaux marchés prometteurs pour les produits et services canadiens. Le Japon représente un marché très intéressant pour nous. Tous ces marchés ne feront que croître encore davantage grâce à l'engagement que tous les pays membres de la Coopération économique Asie–Pacifique ont pris à l'égard de la libéralisation totale du commerce d'ici 25 ans dans toute la région de l'Asie et du Pacifique.

Dans le cas de l'Europe, le renforcement de l'Union européenne et son élargissement à d'autres pays ont créé de nouveaux débouchés pour les exportations canadiennes.

• (1025)

Dans ce monde où le libre–échange prend de plus en plus d'ampleur, particulièrement avec la création de l'Organisation mondiale du commerce le 1er janvier dernier, de nouvelles possibilités très prometteuses s'offrent aux Canadiens. Notre succès pour ce qui est d'assurer la vente de nos produits et services canadiens à l'étranger est tel que nous ne pouvons pas permettre que cette situation qui paralyse notre réseau ferroviaire dure plus longtemps.

Nous devons aplanir cet obstacle à la croissance de notre commerce international, à l'atteinte de niveaux encore plus élevés en 1995 et à l'établissement d'une méthode permanente et plus satisfaisante de règlement des conflits et des différends dans le secteur du transport ferroviaire.

Une voix: Équipe Canada.

M. MacLaren: Il est clair—comme un des mes collègues vient de me le rappeler—qu'Équipe Canada doit pouvoir compter sur un système de transport efficace et fiable. Équipe Canada représente les efforts conjugués des provinces et du gouvernement fédéral pour voir à ce que toutes les énergies des Canadiens—aux niveaux provincial et fédéral—soient concentrées sur la réalisation de nos objectifs en matière d'exportations. Il suffit, pour en avoir la preuve, de regarder les efforts concertés déployés pour amener les petites et moyennes entreprises à participer pleinement aux succès qu'a connus l'économie canadienne en matière d'exportations ces dernières années.

Nos efforts pour promouvoir les petites et moyennes entreprises dans le monde des exportations, y compris nos vigoureux efforts pour nous assurer que les petites entreprises du Québec profitent également de ces débouchés, ne peuvent être qu'entravés par l'absence d'un réseau ferroviaire fiable et efficace. C'est pour cette raison que nous nous opposons aux amendements proposés ce matin et que nous voulons régler le plus rapidement possible cette grève du transport ferroviaire qui nuit énormément à nos exportations.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Madame la Présidente, je pense qu'il est très significatif que le deuxième orateur du gouvernement, le ministre du Commerce extérieur, ait fait un discours de dix minutes sans parler une seconde des relations de travail, sans dire un mot de la condition des travailleurs touchés par ce projet de loi. Je pense que c'est un signe évident des objectifs réels du gouvernement.

Le projet de loi qui est devant nous et la série d'amendements sont le symbole le plus clair des objectifs réels du gouvernement. Le but de ce projet de loi n'est pas le retour au travail. Si c'était cela, le conflit serait réglé depuis quatre jours. On l'a offert lundi, on l'a offert mercredi, et tout le monde est d'accord sur le retour au travail. Là où on n'est pas d'accord, c'est quand un projet de loi spécial impose un nouveau genre de relations entre les parties concernées dans le secteur du rail.

Regardons les amendements. Premièrement, on crée des commissions ayant un pouvoir d'arbitrage et un mandat faussé. La preuve se trouve à l'article 12. Je pense qu'il est important que tous les Canadiens et Québécois comprennent cela. Dans le projet de loi du gouvernement, on dit:

> 12. La commission doit être guidée par la nécessité d'avoir des conditions d'emploi qui soient cohérentes avec la viabilité économique et la compétitivité (. . .) tout en tenant compte de l'importance de bonnes relations patronales–syndicales.

C'est la première fois que je vois, dans un projet de loi, un gouvernement qui décide de faire passer son rôle de promoteur économique avant l'entente entre les parties. Dans cet article, le gouvernement a décidé de faire une «job» à tout le secteur du rail. Comme les négociateurs ne réussissaient pas à obtenir une entente, on veut s'assurer, au moyen de l'article 12, que le secteur du rail sera transformé et on va obliger les commissions à le faire.

• (1030)

Si les membres de la Commission s'aperçoivent qu'il y aurait une proposition syndicale intéressante, ils auraient les deux mains liées par cet article qui stipule que ce qui est proposé ne permet pas la viabilité économique et la compétitivité du réseau ferroviaire, et c'est la première condition prévue dans la loi. Donc, vous n'avez pas le droit de donner suite à cela. Nous, non seulement pour défendre les travailleurs, mais aussi pour permettre qu'il y ait un avenir intéressant dans ce secteur, pour que les gens ne fassent pas tout de travers au niveau des relations de travail pour les prochaines années, nous proposons plutôt un article qui est beaucoup plus raisonnable et qui correspond à l'esprit qui existe dans les relations de travail au Québec et au Canada depuis longtemps.

Je pense qu'on profite peut–être d'une expérience supplémentaire de concertation, que l'on a prise au Québec, d'une façon de voir les relations de travail, pour qu'il y ait des gagnants de chaque côté. C'est l'élément principal en relations de travail. L'arbitrage, qui fait qu'il y en a un qui gagne et que l'autre perd, cela ne donne rien, parce que, dans les années qui suivent, celui qui perd s'organise pour gagner à son tour et cela crée des griefs et toutes sortes de situations inacceptables. Il me semble que le gouvernement devrait comprendre cela.

Des voix: Bravo!

M. Crête: Notre proposition à ce niveau–là, c'est que la Commission devrait être guidée par la nécessité d'établir, premièrement, de bonnes relations patronales–syndicales. Pour y arriver, elle doit promouvoir des conditions d'emploi qui tiennent compte à la fois des acquis des travailleurs, de la viabilité économique et de la compétitivité d'un réseau ferroviaire pancanadien. Et la façon dont c'est écrit, cela veut dire que pour nous autres, les ressources humaines, c'est ce qui est le plus important. C'est ce qui est dit dans tous les discours sur la mondialisation, partout dans le monde, à l'heure actuelle. La façon dont on traite nos ressources humaines, c'est ce qui va faire que l'on va être compétitifs, et non pas de la façon dont on s'assure qu'on place les travailleurs dans des situations où ils seront perdants. Il faut que les travailleurs et les patrons puissent être gagnants là–dedans. Demandez aux patrons s'ils n'avaient pas été d'accord pour que tout le monde puisse revenir au travail au début de la semaine? Demandez–leur s'ils ne seraient pas d'accord avec cette position? Allez le demander à tous les patrons de compagnie?

Je pense que cette façon de voir du gouvernement est dangereuse et que c'est important pour tous les citoyens du Québec et du Canada de savoir qu'il y a derrière cela une nouvelle façon du gouvernement de voir la relation qu'il y a dans la société. On va décider, de façon systématique par ce gouvernement, qui a raison dans la société. On va décider pour eux de qui a raison, et la *job* qu'on est en train de faire aux travailleurs du rail, on va la faire demain aux chômeurs, on va la faire demain aux autres catégories sociales et toujours sous le prétexte que pour la viabilité économique, pour copier le modèle américain, il faut absolument arriver à tel ou tel résultat, et c'est pour cela que l'opposition officielle s'objecte à cette façon de voir. Je pense que là–dessus, on n'a pas de leçon à recevoir d'un parti qui a cinq députés en Chambre sur une loi spéciale.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je demanderais au député de ne pas mentionner la présence ou l'absence d'autres députés.

M. Crête: Merci, madame la Présidente. De toute façon, tous les citoyens canadiens peuvent voir ce qui se passe lors des votes et voir qui est là et qui n'est pas là pour voter.

Donc je pense qu'on a dans cette série d'amendements une proposition intéressante, et il est important que les Canadiens comprennent que l'opposition que l'on fait présentement, ce n'est pas pour que les gens ne reviennent pas au travail, c'est pour s'assurer que dans l'avenir, dans deux ans, dans trois ans, dans cinq ans, dans dix ans, il y ait des relations de travail correctes dans ce secteur industriel, qu'il y ait des choix, qu'une partie des réseaux soient vendus. Il va falloir de toute façon que ce soit négocié avec des syndicats. Et si on les a placés dans une situation où ils ne peuvent pas faire confiance à leurs employeurs, ils vont continuer à le faire à l'avenir et on aura des ennuis. Un Parlement qui vote dans la même année trois lois spéciales en relations de travail, c'est parce qu'il y a un dangereux malaise au Canada et que ce malaise aurait besoin d'être réglé par bien d'autres choses que par un gouvenement qui impose des bâillons.

Je pense qu'il serait important pour les Canadiens qui nous écoutent d'aller rapidement voir que le gouvernement a marché à l'encontre des recommandations du rapport Hope.

• (1035)

On disait dans le rapport Hope qu'il y avait un certain nombre de points majeurs principaux sur lesquels les parties pourraient s'entendre et qu'on pourrait régler l'autre partie ensuite sur des points plus techniques et, à la limite, aller en arbitrage sur certains de ces points techniques. Le gouvernement s'est bouché le nez et a décidé qu'il ne voulait pas donner suite à cette partie–là.

Ce que je trouve un peu triste, c'est que j'ai l'impression qu'on profite du fait qu'il y a une nouvelle ministre de nommée. Elle doit prendre connaissance des dossiers, et on lui impose d'assurer un mandat économique, alors que le mandat des relations de travail n'est pas nécessairement celui de régler les problèmes économiques, c'est de s'assurer que les relations de travail soient correctes. C'est l'élément de base sur lequel on devrait s'entendre.

Je crois profondément que l'amendement que nous avons proposé visant à ce que la commission soit guidée par la nécessité d'établir de bonnes relations de travail en premier, c'est le départ d'une démarche de succès qui permettrait à toute l'industrie du rail de voir son avenir de façon différente.

Faisons l'hypothèse que, dans deux ans, le CN veut vendre, par exemple, une partie de ligne à des gens de l'est du Québec ou une autre partie de ligne dans les Cantons de l'Est ou dans une des provinces Maritimes. Avec une décision imposée comme celle–là, la partie syndicale ne se sentira jamais liée de façon formelle par le résultat de la négociation, ce qui transparaîtra à chacune des étapes de négociation qui vont se dérouler avec les nouveaux employeurs. L'employeur qui devra faire face à ces nouvelles situations aura aussi derrière la tête que peut–être il pourrait gagner par le même genre de décision que la loi spéciale adoptée ici.

Les employeurs, dans ces situations, ne voudront peut–être pas que les accréditations syndicales soient ajustées aux nouveaux employeurs. N'y aurait–il pas des façons pour ces employeurs de s'assurer que le gouvernement leur accorde préséance, de telle façon que pour assurer la viabilité économique, on pourrait enlever des droits aux travailleurs? À mon avis, c'est une mauvaise façon de voir le débat.

Je conclus en disant qu'en relations de travail, vous pouvez être certains que si on ne travaille pas pour qu'il y ait deux gagnants, la partie syndicale et la partie patronale, une des deux parties aura toujours sa seconde de vérité pour se reprendre plus tard.

Des décisions à courte vue, comme le projet de loi actuel, ne peuvent être corrigées que si on s'assure que chacune des parties pourra profiter d'un équilibre. C'est ça, la responsabilité du Parlement; ce n'est pas d'imposer une façon différente de voir le

développement du rail par une loi spéciale sur les relations de travail. Si on veut modifier l'industrie du rail, qu'on le fasse franchement, par des projets de loi en ce sens, mais qu'on ne le fasse pas sur le dos des travailleurs canadiens parce que, en bout de ligne, ce ne sont pas juste les travailleurs du rail qui y goûteront, ce sont aussi tous ceux qui vivent de cette industrie et qui l'utilisent à la grandeur du Canada.

Donc, j'espère que le gouvernement en viendra à prendre la décision d'écouter nos arguments.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, premièrement, je suis heureux d'avoir l'occasion de mentionner le fait que notre nouvelle ministre du Travail a personnellement fait un travail extraordinaire en ce qui a trait à cette grève.

[*Traduction*]

Ce n'est pas souvent qu'un nouveau ministre se trouve aux prises avec un ordre du jour aussi lourd si tôt après avoir fait son entrée au Cabinet. Le fait que notre nouvelle ministre du Travail a agi avec tant de célérité et de compétence pour remédier à cette grève est tout à son honneur.

[*Français*]

Il y a une chose qui me dérange avec les bloquistes qui s'opposent à ce projet de loi. Il est pas mal étrange que, la semaine dernière, lorsque nous avons essayé de légiférer au sujet de la grève sur la côte ouest, les bloquistes ne s'y soient pas beaucoup intéressés.

J'ai noté aussi l'opposition du député de Longueuil à son parti. Il a dit, et je cite: «Le téléphone ne dérougit pas afin de me féliciter. Je n'ai reçu que des appels d'appui. Il y a même des bons souverainistes et des maires qui m'ont téléphoné pour me féliciter.» C'est le point de vue de la population du Québec. C'est clair, parce que l'effet sur l'économie du Canada et du Québec est extrêmement grave.

• (1040)

Je me demande pourquoi les gens de ce groupe, qui ont dit que la seule chose qu'ils étaient absolument prêts à accepter en tant que parti était la souveraineté du Québec, sont tous d'accord, sauf un seul député, sur la question de cette grève. Il est clair qu'ils envoient maintenant un message à la population du Québec, à savoir qu'un Québec souverain serait dirigé par les syndicats. Ils ne s'intéressent pas au point de vue de la population ordinaire du Québec.

[*Traduction*]

Il faut remédier aux répercussions de cette grève au Québec et partout au Canada. Selon un vieux dicton africain, quand les éléphants se battent, l'herbe en souffre.

C'est bien beau de la part des députés d'en face de venir nous parler du caractère sacré des relations de travail. Cela nous paraît important à nous aussi. En fait, le gouvernement n'aurait rien souhaité de mieux que de voir les parties en arriver à leur propre solution au conflit. Voilà en fait pourquoi nous avons attendu pour qu'on puisse faire les meilleurs efforts possibles.

Les bloquistes doivent bien savoir que, face à une grève nationale du rail, les gouvernements antérieurs ont toujours été obligés d'agir. Les répercussions économiques d'une telle grève sont si pénibles que nous devons tout simplement intervenir dans l'intérêt de tous les Canadiens dont le gagne-pain dépend directement ou indirectement du transport ferroviaire. Je vais en décrire les répercussions.

Une des principales industries touchées est celle de l'aluminium.

[*Français*]

L'industrie de l'aluminium est la plus importante pour la province de Québec, surtout pour les régions rurales, et elle dépend du transport ferroviaire.

[*Traduction*]

Ce secteur emploie 30 000 personnes et expédie chaque année pour 8 milliards de dollars de produits. Les deux tiers de toutes les expéditions d'aluminium sont effectuées par rail. Plus des trois quarts des expéditions reçues par l'industrie, dont les produits chimiques utilisés dans la production d'aluminium, sont effectuées par chemin de fer. Quatre-vingt-dix pour cent des expéditions par rail, d'une valeur annuelle de 4,5 milliards de dollars, sont pour l'exportation aux États-Unis. L'Alcan et la Reynolds tournent actuellement à 70 p. 100 seulement de leur capacité. Leurs usines se trouvent dans la province de Québec.

Dans le secteur de l'automobile, la société Ford a dû, plus tôt cette semaine, mettre à pied 3 500 travailleurs à Oakville, 2 500 à St. Thomas et 400 à Windsor à cause de la grève du rail. La plupart d'entre eux ont maintenant été rappelés au travail, mais les usines fonctionnent à la moitié de leur capacité. Tous les fabricants d'automobiles ont des difficultés à faire transporter leurs produits finis. Les camions servent à transporter la majorité des expéditions reçues, soit 85 p. 100, bien que les chemins de fer servent pour certains intrants essentiels en vrac comme le métal à châssis et le plastique. Cette industrie a une production d'une valeur de plus de 50 milliards de dollars par année et emploie environ 150 000 personnes.

L'industrie des produits chimiques, surtout des produits chimiques de base, est un important utilisateur du rail. Soixante-dix pour cent de ses expéditions, d'une valeur annuelle d'environ 15 milliards de dollars, sont effectuées par chemin de fer de l'Alberta vers l'Ontario et la Colombie-Britannique, et des usines de l'Ontario et du Québec vers les États-Unis et les ports de mer pour exportation à l'étranger. Cette industrie expédie chaque année pour environ 20 milliards de dollars de produits et emploie 80 000 Canadiens.

Le secteur des engrais, de la potasse et des engrais chimiques, est lui aussi un important utilisateur du rail. Les deux tiers des expéditions d'engrais, d'une valeur d'environ 1,25 milliard de dollars par année, se font par chemin de fer. L'industrie, implantée surtout en Alberta et en Saskatchewan, emploie 6 000 personnes et expédie chaque année pour 2 milliards de dollars de produits.

[*Français*]

L'industrie des pâtes et papiers, autre industrie très importante pour le Québec, dépend du transport ferroviaire.

[*Traduction*]

Avec l'industrie de l'aluminium, c'est sans doute le secteur le plus vulnérable aux perturbations du service ferroviaire, et il donne de l'emploi à 100 000 Canadiens de toutes les régions du pays. La valeur de ses expéditions s'élève à 20 milliards de dollars par an.

• (1045)

L'effet d'une grève prolongée du rail sur cette industrie est d'une extrême gravité. Les Canadiens doivent comprendre une chose très simple. Je pourrais continuer à citer d'autres statistiques, mais il est important de conclure sur cette réflexion. Nous avons bâti un pays extrêmement prospère, mais cette prospérité découle en très grande partie de l'exploitation de nos ressources naturelles—forêts, agriculture, mines et, par le passé, pêche—que nous vendions sur le marché mondial au prix que nous fixions.

Nous n'avons plus la vie aussi facile. La concurrence sur les prix des ressources est extrêmement vive. L'acheminement de nos produits sur les marchés compte pour beaucoup dans notre compétitivité, non seulement dans le secteur manufacturier, mais aussi dans celui des ressources naturelles.

Par le passé, il nous était facile de profiter de la rente économique inhérente à nos ressources naturelles. Le reste du monde était disposé à payer le prix que nous imposions et à acquitter les frais de transport répercutés dans ce prix. Nous avons construit un chemin de fer à une époque où les frais de transport ne pesaient pas beaucoup dans le prix que nous pouvions exiger pour nos produits. Mais le monde a changé. La concurrence est maintenant acharnée.

Le Bloc québécois devrait comprendre à quel point est importante la compétitivité de l'ensemble de notre économie non seulement dans le secteur manufacturier, mais aussi dans le secteur des transports.

C'est le problème auquel nous allons devoir nous attaquer dans les semaines et les mois à venir pour régler ce conflit de travail. Dans un pays comme le Canada, la compétitivité du réseau de transport est un élément crucial de la compétitivité des produits de nos secteurs manufacturier et des ressources naturelles sur les marchés mondiaux.

Les chemins de fer canadiens ne transportent que 40 p. 100 des conteneurs acheminés du Pacifique vers l'est du Canada. Les sociétés ferroviaires américaines détiennent les 60 p. 100 qui restent. Ce facteur influe sur la compétitivité. Il faut comprendre que d'autres pays peuvent expédier leurs ressources naturelles par navires océaniques sans les acheminer par voie terrestre sur une aussi longue distance que nous. La compétitivité de notre secteur des transports est donc cruciale.

Le moment est venu pour les Canadiens de résoudre ce problème de la compétitivité de leurs services de transport. Ce problème, nous nous y sommes déjà attaqués dans notre secteur manufacturier, et les habitants du Québec, de l'Ontario et d'ailleurs au Canada ont dû faire face à la musique: réductions d'effectifs, rationalisation indispensable des installations de fabrication et des usines, acquisition de nouveau matériel de production. Tout cela pour assurer la prospérité des entreprises, des régions, des provinces et du pays tout entier. Le moment est venu pour le secteur des transports de trouver une vraie solution durable à ce problème grave.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur et un privilège de parler de ce projet de loi aujourd'hui.

J'ai entendu quelques commentaires sur la capacité des députés de compter. Je sais qu'ils peuvent compter jusqu'à cinq. Je me demande s'ils ont déjà lu l'histoire de David et Goliath dans l'Ancien Testament et s'ils savent ce qui est arrivé au géant. Je suis très fier de prendre la parole aujourd'hui et de constater que notre chef est confiant que les cinq députés ici présents vont réussir à venir à bout des géants qui nous entourent de toutes parts.

Beaucoup d'insultes ont été lancées ce matin. C'est un peu décourageant d'entendre certaines d'entre elles. J'aimerais signaler que le problème persiste depuis 25 ans. Il n'est pas né avec le dernier conflit patronal–syndical.

Les gouvernements ont adopté des lois de retour au travail à quinze occasions et ont dit qu'ils avaient réglé le problème. Nous n'avons jamais rien réglé, et la raison en est bien simple. Les gouvernements ont acheté les gens pour se faire élire.

Ils se sont montrés favorables aux syndicats ou à la partie patronale. Ils se sont dit qu'ils obtiendraient ainsi des votes, qu'ils pourraient se faire élire à la Chambre et diriger le pays. C'est pour cette raison que nous voilà à nouveau réunis ici aujourd'hui pour essayer de résoudre ce problème.

• (1050)

Je vais raconter à la Chambre une petite histoire sur les relations patronales–syndicales et j'espère que les députés vont l'écouter. Durant le congé parlementaire, j'ai été invité à visiter, dans ma circonscription, une usine qui est une filiale d'une société multinationale. Je savais que la majeure partie de sa production était expédiée aux États–unis et j'avais l'impression que, encore une fois, on allait probablement m'annoncer des licenciements ou la fermeture de l'usine.

J'ai appris qu'il y avait un projet d'expansion de l'usine de plus de 17 millions de dollars. J'ai demandé comment cette usine pouvait envisager une expansion alors que toutes les autres fermaient leurs portes. Le directeur de l'usine m'a dit ceci: «J'ai commencé à travailler ici comme balayeur. À 16 ans, je suis parti de chez moi et j'ai dû me débrouiller tout seul. Je suis revenu dans ma localité et j'y suis maintenant directeur de l'usine.» Je lui ai demandé comment il avait fait pour amener ses supérieurs à lui confier ce genre de travail.

Il m'a répondu ceci: «Quand j'ai pris la direction de cette usine, elle était déficitaire et semblait en voie de fermer ses portes. J'ai examiné les livres et je me suis dit que j'étais syndiqué et que j'allais perdre mon emploi si les choses ne changeaient pas. J'ai convoqué les gens et je leur ai dit que nous allions adopter une méthode de gestion différente. Je leur ai dit que je serais le superviseur et qu'ils allaient faire fonctionner l'usine. J'ai formé quatre comités, dont un était chargé de l'embauche et des licenciements, un s'occupait de l'efficacité et un autre étudiait les problèmes et s'occupait des relations de travail.»

Il a ajouté ceci: «Après un an, vous ne pouvez pas imaginer à quel point la productivité de cette usine avait augmenté. Je n'ai embauché ni licencié personne. C'est le syndicat qui voit à tout cela. Mais je m'assure que lorsque l'entreprise réalise des béné-

fices, mes employés obtiennent une augmentation de salaire juste. Je sais que nous sommes en concurrence avec les Américains, et le siège social m'a donné le feu vert pour que nous augmentions la production parce que cette usine peut survivre.»

Voilà ce que sont de saines relations employeur–employés. Il faut gérer notre pays de cette façon et non pas comme nous le faisons maintenant. Il y a une semaine, nous avions l'occasion de prendre une initiative en ce sens, mais la Chambre a rejeté le projet de loi C–262 proposé par mon collègue. Je crois que je ne connaîtrai jamais une autre expérience comme celle que j'ai vécue cette semaine lorsque j'ai participé au souper organisé dans le cadre du Forum pour jeunes Canadiens. Comme nous étudiions ce projet de loi et que j'étais désigné pour être présent à la Chambre, je n'ai pu assister à la première partie du souper. Je suis revenu à la Chambre pour environ 45 minutes, puis j'ai dû repartir à nouveau. Notre whip n'a pu rester lui non plus.

Nous avons discuté de la question avec les étudiants, et l'un d'eux m'a demandé si je ne suis pas un peu découragé de voir tous ces problèmes et de travailler de 8 heures le matin jusqu'à 22 ou 23 heures pour accomplir fort peu de chose.

Je lui a répondu par la négative: «Non, pas vraiment. Parfois, j'ai bien envie de m'en aller à la maison, mais je pense qu'on se souviendra de la 35e législature comme du point tournant de l'histoire du pays. Je pense qu'elle prendra des décisions qui profiteront au pays et qui ne le détruiront pas.»

Une voix: Le livre rouge.

M. Hoeppner: Le livre rouge est un bon départ. Mais le livre vert doit y faire suite.

J'ai fait remarquer à ces jeunes gens quels étaient nos problèmes quand nous avons parlé des descriptions d'emploi. Je leur ai dit ce qui se passait sur la colline et que j'étais assez fier de faire partie de la présente législature. Une étudiante s'est tournée vers moi pour dire que sa génération a également établi un précédent qui doit figurer dans l'histoire. Pour la première fois de l'histoire du Canada, on va demander à une génération, la sienne, d'accepter une baisse de niveau de vie.

Elle a sans doute raison, compte tenu de toutes les compressions qui seront apportées aux programmes sociaux. Je lui ai demandé: «Quelle est votre réaction à cet égard?» Elle a dit: «C'est difficile à avaler. Mais nous savons que c'est la réalité. Je suis prête à faire le sacrifice pour le bien du pays.»

• (1055)

J'ai eu envie de dire: «Envoyons tous les députés chez eux et remplaçons–les par des jeunes, car ceux–ci sauront prendre les décisions qui s'imposent. Les jeunes ne tiennent pas à un régime de retraite de multimillionnaire. Ils veulent sauver le pays et le ramener à ce qu'il était il y a un certain nombre d'années.»

Nous voici en train de nous lancer des injures de part et d'autre de la Chambre en pensant faire notre travail. Tout ça, c'est de la politique partisane, et c'est ça qui a mis le pays dans le trou. J'espère que tous les députés s'en rendent compte, qu'ils soient bloquistes, libéraux ou réformistes. La prochaine génération ne va pas tolérer le genre de politique que pratique la 35e législature. Heureusement que les jeunes sont prêts à faire des sacrifices.

Quand je pense aux deux guerres mondiales, je me dis que bien des jeunes ont donné leur vie pour leur pays. Ils ont tout donné. Ils n'ont pas eu de chance. Qu'avons–nous fait depuis 25 ans? Nous avons endetté le pays de 550 milliards de dollars. Nous avons un taux de chômage d'environ 10 p. 100.

Qu'est–ce que la politique a fait pour le pays? Nous avons laissé à nos enfants une dette qu'ils devront rembourser. Je prie qu'ils auront le courage de le faire parce que mes petits–enfants et leurs enfants ne jouiront pas des mêmes possibilités que nous.

J'espère que nous serons assez sérieux dans cette enceinte aujourd'hui pour cesser de nous lancer des insultes et pour retrousser plutôt nos manches et nous mettre résolument au travail afin d'adopter une loi qui replacera le pays sur la voie du rétablissement et de la prospérité.

[*Français*]

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Madame la Présidente, je souhaiterais pouvoir dire que je suis fier de participer à ce débat, mais malheureusement, ce n'est pas le cas.

Dans de tels cas, il est toujours souhaitable que le côté patronal et le côté syndical essaient de régler leur conflit entre eux. Au moment où on se parle, après des mois et des mois d'essai, le conflit perdure. Malgré les efforts de ce gouvernement pour régler ce conflit le plus rapidement possible, il y a toujours un parti politique qui aime faire de la politique plutôt que de régler les problèmes et les crises auxquelles font face tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

Il y a des millions de travailleurs qui sont affectés tous les jours, quotidiennement, par ce conflit. Juste dans les régions de Montréal et de Toronto, il y a 70 000 travailleurs et travailleuses qui doivent se rendre à leur lieu de travail tous les jours et qui sont affectés par cette grève.

Il n'y a pas seulement les grandes entreprises qui sont affectées; il y en a également des petites et moyennes qui dépendent toutes des chemins de fer pour leur survie.

Au moment où l'on se parle, le Canadien Pacifique est paralysé et le Canadien National et VIA Rail sont, à toutes fins pratiques, totalement fermés. Il y a également des usines de fabrication d'automobiles dans la région de Windsor, où 3 000 employés ont été obligés d'être mis au chômage temporairement. Le secteur manufacturier perd à peu près 500 millions de dollars quotidiennement. La grève qui perdure coûte à notre économie, selon leurs estimations, entre 3 et 5 milliards de dollars.

Le Parti réformiste a dit que le Bloc québécois ne s'était pas préoccupé du conflit dans le port de Vancouver parce qu'il ne s'y intéressait pas. J'aimerais leur signaler l'effet économique de ce conflit dans la province de Québec, à Trois–Rivières.

• (1100)

À Trois–Rivières, la compagnie de papier Kruger perd un million de dollars quotidiennement. Il y a 500 emplois touchés. Dans la région de Port–Alfred, il y a Stone Consolidated; dans la région de Verchères, Petromont; dans l'est de Montréal, les raffineries Shell; le port de Vancouver dans son ensemble; Alcan, ADI, Reynolds, et j'en passe.

Je me demande où sont les députés comme le député de Longueuil qui a eu le courage de dire à son propre parti que ce dont il nous accuse est faux. Le Bloc québécois nous accuse de faire une «job de bras». C'est totalement faux. La seule «job de bras», c'est le chef de l'opposition qui la fait. Comme toujours, quand quelqu'un ne partage pas son opinion, incluant le député de Longueuil, il fait une «job de bras». Il a menacé son propre député en lui disant qu'il devra porter les conséquences politiques de son geste.

J'aimerais citer le député de Longueuil qui dit: «Je ne vois pas comment je serais pénalisé par mes électeurs. Il semble que ce soit tout à fait le contraire qui se produit. Nous avons un problème majeur parce que le transport ne fonctionne pas. Il faut que les gens retournent au travail.» C'est pour cela qu'il faut régler ce conflit le plus tôt possible.

Demandons–nous pour quelles raisons le Parti québécois a adopté cette position. Il se pose comme le défenseur des travailleurs et travailleuses du Québec. C'est un peu faux, parce que j'ai moi–même reçu des appels des cheminots de Coteau, de Kirkland. Ce sont des travailleurs du CN ou CP et ces travailleurs n'aiment pas que ce conflit perdure et ne soit pas encore réglé.

L'économie, les travailleurs, tout le monde est touché. Pourtant, le Bloc québécois persiste. Il persiste, à mon avis, pour des raisons politiques, uniquement partisanes. Ils ont avancé que nous aurions pu régler ce conflit dès lundi. Encore là, c'est faux parce qu'on aurait perdu 60 autres jours sans règlement de conflit. Pourquoi le Bloc se prend–il pour le défenseur des travailleurs? C'est surtout parce que ce sont les syndicats qui, selon la loi du Québec, défendent les intérêts des travailleurs. Ce n'est pas par hasard que la CSN, la FTQ et tous les autres syndicats appuient la position des séparatistes. C'est la seule raison pour laquelle le Bloc fait purement et simplement de la partisanerie aujourd'hui.

Jusqu'à maintenant, au moins le Parti réformiste nous appuie, et le NDP lui–même a vu la lumière. Le député de Longueuil nous appuie, tout comme d'autres députés qui n'ont pas le courage de se lever et de voter contre leur parti. Il y a même le ministre des Transports du Québec qui nous a dit qu'il fallait régler ce conflit le plus tôt possible.

Mais pas le Bloc québécois. Le Bloc veut bloquer les choses. Ce n'est pas dans leur intérêt de faire avancer les choses. Ce n'est pas dans leur intérêt parce qu'ils ne veulent pas prouver que le fédéralisme fonctionne. Ils n'ont pas vraiment à coeur les intérêts des citoyens qui sont touchés, du petit entrepreneur qui ne peut pas aller chercher ses matières premières ou ses importations.

On est ici aujourd'hui. On aurait pu régler ce conflit il y a longtemps. Mais non, il faut se réunir le samedi. On me dit que c'est la quatrième fois que cela se fait depuis des années.

• (1105)

Une voix: On est payés pour cela.

M. Discepola: Le député dit qu'on est payés pour cela, oui, mais parce qu'on a rappelé le Parlement aujourd'hui, chaque heure qu'on passe ici, dans cette Chambre, coûte 25 000 $ de l'heure aux contribuables. Les députés du Bloc québécois ont préféré, quand une journée était consacrée à l'opposition, parler de la Société Radio–Canada, de la Défense nationale plutôt que de régler ce conflit.

J'aimerais conclure en citant le chef de l'opposition, cette semaine, qui disait: «. . .au plus sacrant, ce projet de loi, au plus sacrant, le référendum.»

Des voix: Bravo!

M. Discepola: Le plus rapidement on aura le référendum, le plus rapidement le Bloc québécois devra prendre ses décisions. Veulent–ils vraiment être les défenseurs et l'opposition officielle de tout le Canada ou vont–ils plutôt, comme ils l'ont démontré déjà, choisir les dossiers qu'ils voudront défendre et ceux qu'ils ne voudront pas défendre?

[*Traduction*]

Il est important que nous réglions ce conflit, dès que possible, et pas au détriment des travailleurs, comme le Bloc québécois voudrait nous le faire croire.

Le gouvernement a toujours préféré voir les parties intéressées régler elles–mêmes leurs conflits. Nous avons tout mis en oeuvre pour cela. La ministre, dans son nouveau rôle, a essayé en vain à plusieurs reprises. Nous en sommes au point où l'économie est paralysée et où les entreprises ferment. Contrairement à ce que le Bloc québécois laisse entendre, le gouvernement était résolu à agir.

Remettons l'économie sur les rails. Faisons en sorte que les trains circulent de nouveau. Que le référendum ait lieu dès que possible, afin que le Bloc ait à décider s'il veut demeurer l'opposition ou démissionner et céder sa place au Parti réformiste.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Madame la Présidente, au lendemain de l'échec de l'Accord du lac Meech, le premier ministre du Québec d'alors disait: «Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte.»

Des voix: Bravo!

M. Guimond: Effectivement, ce sont les seules belles paroles prononcées par l'ex–premier ministre Robert Bourassa. Nous en avons encore aujourd'hui une démonstration évidente. Je dirai au député de Vaudreuil et au ministre fédéral de l'Industrie que le Québec n'a pas de leçon de démocratie à recevoir de ces individus. Je m'explique.

Des voix: Oh, oh!

M. Guimond: Madame la Présidente, pourriez–vous demander au député de Nickel Belt, au chihuahua de Nickel Belt, d'aller japper à l'extérieur de la Chambre, s'il vous plaît?

L'article 53 du Code québécois du travail stipule que les négociations doivent commencer et se poursuivre avec diligence et de bonne foi. Cela démontre encore une fois que le Code québécois du travail est à l'avant–garde du Code canadien du travail qui ne stipule aucune disposition. J'informerai cette Chambre et les téléspectateurs qui nous écoutent que, contrairement aux allégations qui ont été faites par les députés libéraux, il n'y a pas uniquement que des syndicalistes au sein du Bloc québécois. J'ai travaillé pendant 17 ans du côté patronal en

relations de travail au Québec, mais une chose que j'ai toujours respectée, c'est le droit des travailleurs à la grève.

• (1110)

Je suis un patronal, je suis fier de l'être, mais par contre, j'ai toujours reconnu que les travailleurs avaient le droit de grève et que les employeurs avaient le droit au lock–out. Les choses étant placées clairement, référons–nous maintenant au rapport Hope. La page 58 du rapport Hope, en lien avec la bonne foi, stipule, et je cite le paragraphe 1: «En résumé, les syndicats sont placés devant des propositions formulées par les compagnies ferroviaires qu'ils ne peuvent accepter et qui les obligent à opter pour la confrontation comme unique alternative à des demandes inacceptables.» Des demandes patronales inacceptables!

Plus loin, le rapport Hope, toujours à la page 58, paragraphe a), stipule: «Ces différends sont articulés autour d'exigences formulées par les compagnies ferroviaires qui peuvent être qualifiées de controversées et provocatrices.»

Plus loin encore, au bas de cette même page 58, on dit: «L'aspect controversé et provocateur de leurs exigences—on parle des exigences patronales—tient au rôle partisan joué par le gouvernement.» C'est le commissaire Hope qui dit cela, «. . .le rôle partisan joué par le gouvernement. . .» et jusqu'à nouvel ordre, il s'agit du gouvernement libéral devant nous, «. . .qui appuie la position des compagnies ferroviaires et à la ténacité dont elles ont fait preuve à l'égard de ces exigences.» C'est à la page 58 du rapport Hope.

M. Loubier: C'est une immense mise en scène du gouvernement pour se faire du capital politique.

M. Guimond: Pour le bénéfice des téléspectateurs qui nous écoutent, j'aimerais que les Canadiens, les Canadiennes et les Québécois qui sont présentement dans leur salon ou dans leur cuisine et qui nous écoutent se rappellent—au Québec, on a une belle devise: «Je me souviens»—que le Bloc québécois a dénoncé le fait que le président du CN, M. Paul Tellier, qui a une rémunération de 345 000 $ par année, plus un compte de dépenses de 52 000 $ par année, a touché un prêt sans intérêt de 300 000 $ pour acheter une maison à Westmount.

Demandons–nous si c'est normal, si c'est réaliste, en 1995, d'avoir un président, un haut fonctionnaire payé par nos taxes, par les impôts des Canadiens et des Québécois, si c'est normal d'avoir de telles conditions. Que le président du CP ou le président de General Motors du Canada ait de telles conditions, je m'en contrefous; cette compagnie, si elle veut répartir ses profits, a le droit de le faire. Mais lorsque le président du CN bénéficie de telles conditions de travail, à même nos impôts. . . Les gens qui nous écoutent paient–ils leur hypothèque chaque mois?

M. Loubier: Oui.

M. Guimond: Nous les payons, nos hypothèques, et le président du CN, qui est un fonctionnaire de l'État, doit payer son hypothèque comme tout le monde.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il s'est négocié de bonnes conditions de travail.

M. Guimond: Oui. Ce même Paul Tellier, je lui souhaite la bienvenue au prochain débat référendaire et j'ai hâte de voir ce qui va se passer quand il va dire aux Québécois: Vous devrez vous serrer la ceinture, comme il le dit aux travailleurs du rail. Il y a de pleines pages de publicité dans les quotidiens où on dit: «Le CN a de nombreux employés payés à ne rien faire.» Mais qu'en est–il de son prêt sans intérêt? Nous devons le rappeler à la population canadienne.

Je vais aussi rafraîchir la mémoire de toutes les personnes de cette Chambre ainsi qu'à ceux qui nous écoutent. Notre honorable ministre des Transports avait déclaré, début octobre, alors qu'il était le conférencier invité à un dîner organisé par WESTAC, Western Transportation Advisory Committee, à Winnipeg: *«Railway workers with grade eight or nine education cannot be blamed for negotiating excessive labour contracts.»*

Cela vous illustre le mépris du ministre des Transports à l'endroit des 62 000 travailleurs et travailleuses du rail au Canada. C'est quelqu'un du côté patronal qui dit cela. Je suis un patronal. Il y a des choses qui sont totalement inadmissibles. On n'a pas à invoquer le niveau de scolarité des gens. Les travailleurs du rail sont importants pour le rail au Canada. La plus belle preuve en est qu'ils ont décidé d'exercer leur droit démocratique d'arrêter de travailler, et le rail est paralysé.

• (1115)

Souvent, on entend dire: «Vous êtes bons, vous de l'opposition, pour dénoncer. Vous êtes bons pour bloquer des choses.» Oui, mais on propose aussi. Il est vrai que nous nous opposons au gouvernement. Je voudrais seulement dire aux honorables députés de la majorité libérale que lorsque nous ne serons plus ici, que nous aurons réalisé la souveraineté du Québec et que vous aurez le Parti réformiste à titre d'opposition officielle, cela ira très bien. Vous aurez un parti d'extrême droite comme opposition officielle et vous allez voir que les choses vont bien aller au Canada. Nous, nous serons souverains.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier le député de Nickel Belt de me rappeler le rôle du NPD, ce parti qui, traditionnellement, depuis Tommy Douglas, était voué à la défense des intérêts des travailleurs. Je dirai à tous les travailleurs du Canada et du Québec que le seul parti qui défend les droits des travailleurs, dont le droit de grève, c'est le Bloc québécois. Le NPD a laissé tomber les travailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Loubier: Ils se sont associés aux réformistes!

Une voix: C'est vrai, ça. Il les a laissés tomber!

M. Loubier: Les réformistes du NPD!

M. Guimond: Que propose le Bloc québécois? On nous dit que nous sommes bons pour critiquer. Alors, que proposons–nous? Pas plus tard que mardi, notre chef, l'honorable député de Lac–Saint–Jean, a carrément tendu la main au premier ministre et au gouvernement en disant: «Nous sommes d'accord pour adopter une loi de retour au travail et faire en sorte qu'une médiation intervienne pendant 60 jours et mette fin à l'exercice du droit de grève et du droit de lock–out, pour faire en sorte que les parties puissent négocier d'égale à égale et que le rapport de

forces puisse s'exercer de façon libre et démocratique, et après, on verra.»

Ce qu'on a proposé, c'est exactement la même solution que pour régler le conflit du port de Montréal. Il y a 7 000 conteneurs qui sont en train de quitter le port de Montréal. On travaille, on négocie, et mes informateurs me disent qu'on a bon espoir d'en arriver à un règlement. Il n'y a pas eu de loi spéciale pour régler le conflit du port de Montréal.

Des voix: Bravo!

M. Guimond: Je vous ai présenté ce que propose le Bloc québécois. Je vais terminer en disant ce que les libéraux veulent et proposent. Ils veulent réduire les conditions de travail dans le domaine du rail, particulièrement au CN. On sait que dans le dernier Budget, il y a eu une vente de garage, une vente de printemps dans le domaine du transport. Pour rendre cela plus facile à vendre, on va diminuer les conventions collectives, particulièrement au CN. Aussi, les libéraux veulent priver les travailleurs et les travailleuses d'un droit fondamental, les priver du seul moyen démocratique par lequel les travailleurs et les travailleuses peuvent manifester leur mécontentement à l'endroit d'un employeur, qui est de faire la grève. Personne n'aime faire la grève, mais lorsqu'il faut en faire une, il faut en faire une!

M. Martin Cauchon (Outremont, Lib.): Madame la Présidente, je dois dire que je suis particulièrement fier, aujourd'hui, de m'adresser à cette Chambre sur le projet de loi C–77, le projet de loi qui prévoit le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires.

Je suis fier parce que l'action gouvernementale, l'action entreprise par la ministre du Travail est une action essentiellement responsable. Je regarde les députés de l'opposition officielle et, tristement, je dois admettre qu'ils sont conséquents avec eux–mêmes. Ils sont conséquents avec eux–mêmes parce que les gens du parti de l'opposition officielle ont toujours eu comme philosophie que rien ne fonctionne en matière politique. Par conséquent, ils appliquent cette philosophie partout.

On vous dit que c'est leur philosophie, et la population posera elle–même son jugement. Mais regardons les deux thèses qui s'opposent aujourd'hui. D'un côté, il y a la thèse du parti de l'opposition officielle qui propose un amendement au projet de loi.

• (1120)

Où cet amendement–là nous conduit–il? On veut proposer une médiation de 60 jours: 50 jours de médiation et 10 jours par la suite pour que la ministre puisse prendre connaissance du rapport et le déposer en Chambre. Mais après ces 60 jours, s'il n'y a pas d'entente, nous serons dans un cul–de–sac et nous retournerons au processus de lock–out, de grève, de guerre sempiternelle, etc. Ce n'est pas de cette manière que l'on doit fonctionner quand on est des personnes responsables et quand on est un gouvernement responsable.

D'un autre côté, vous avez la position gouvernementale, que j'appuie, position gouvernementale responsable et raisonnable qui vise à donner à une commission de médiation–arbitrage, commission constituée de trois membres, un mandat de 70 jours pour faire en sorte que les parties puissent procéder, dans un premier temps, à une médiation. Après la médiation, les membres de cette commission auront, pendant 70 jours, entendu les deux parties. Il faut admettre que si, dans 70 jours, on n'en vient pas à une entente, les membres de la commission de médiation–arbitrage auront quand même entre les mains tous les éléments pour bien décider. Il pourront bien peser les intérêts des deux parties et, après les 70 jours, s'il n'y a pas de décision, puisque comme gouvernement, nous voulons aller de l'avant et que tous les partis veulent également aller de l'avant, cette commission de médiation–arbitrage pourra décider en connaissance de cause.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer davantage les positions des deux partis. Il n'est pas nécessaire d'élaborer pour voir que la solution gouvernementale est une solution réaliste et logique. Cependant, je reviens à ce que je disais au début. Ce qui est triste dans le cas du parti de l'opposition officielle, c'est que ces gens–là sont incapables de s'élever au–delà de leurs intérêts politiques et de la simple partisanerie. Comment pouvons–nous mêler la partisanerie et l'intérêt de la population, qui est un intérêt d'ordre public? Comment pouvons–nous mêler la partisanerie et des problèmes aussi sérieux qui demandent un dénouement et une solution rapide.

De l'autre côté de la Chambre, on fait fi essentiellement de l'intérêt des employeurs et de l'intérêt des employés, et on fait fi également de tous les problèmes économiques que cela crée présentement au Québec. Les orateurs précédents en ont parlé et, je vous ferai grâce de la liste très longue des entreprises qui ont maintenant des difficultés et de la liste très longue également des mises à pied. Ce qui est triste, c'est que ces gens–là prétendent représenter les travailleurs et travailleuses et protéger leurs intérêts. On tente encore une fois de leurrer la population. Les députés du Parti québécois ne veulent absolument pas que le système fonctionne. Ils nous l'ont démontré à plusieurs reprises.

Depuis l'arrivée du Parti québécois à Québec, on nous démontre encore qu'on ne veut pas que le fédéralisme canadien fonctionne. Malheureusement, ils appliquent cette philosophie, cette façon de voir, aux problèmes concrets de la population. Ils se sont retirés de la table de négociation pancanadienne sur l'Environnement, une table de négociation dont le Québec faisait partie et dont il était un joueur principal et important. Mais comme ils ne veulent pas que cela fonctionne, ils s'en sont retirés. Présentement, ce qui leur fait mal, c'est que vous avez de ce côté–ci de la Chambre un gouvernement responsable, un gouvernement qui maintient le cap, qui répond également aux attentes des provinces. Il suffit de regarder le Budget du ministre des Finances.

• (1125)

Des voix: Oh! Oh!

M. Cauchon: En fait, je dis qu'il suffit de regarder le Budget du Ministre des Finances, mais pour voir jusqu'à quel point cela leur fait mal, il suffit d'entendre également les députés de l'opposition crier aujourd'hui. Quand cela fait mal, on crie et on crie fort. C'est ce qu'ils font présentement. Le Budget répond aux demandes des provinces. Par exemple, le Transfert social canadien donne beaucoup plus d'autonomie aux provinces et va leur permettre de peaufiner leurs propres programmes sociaux. Cela leur fait mal! Maintenant, ils sont en train d'essayer d'autres avenues politiques, toujours à des fins partisanes. Cette fois, ce qui est triste, c'est que leur politique partisane se fait sur le dos des travailleurs et des travailleuses partout au Canada. Et cela c'est mesquin.

Le ministre des Finances a encore répondu à l'attente des provinces en matière de standards nationaux. Le nouveau Transfert social canadien, les standards nationaux vont être décidés de concert entre les provinces. Les provinces seront appelées à discuter avec le ministre responsable du Développement des ressources humaines pour les fixer, pour faire en sorte que ces standards puissent refléter la réalité de toutes les provinces, la réalité canadienne.

En conclusion, Dieu merci, il y a de côté–ci de la Chambre des gens qui sont capables de s'élever au–delà des intérêts politiques et qui sont capables d'agir d'une façon responsable et de faire en sorte qu'on puisse prendre des décisions pour que dans ce cas–ci, la situation économique et les relations de travail puissent évoluer et pour qu'en bout de ligne, ce soit tous les travailleurs et les travailleuses au Canada qui en bénéficient, que ce soit l'économie canadienne qui en bénéficie, et dans son ensemble, que ce soit le Canada. J'envoie le message suivant aux partis d'opposition: Cessez d'agir dans des intérêts purement partisans. Les gens vous l'ont dit dans le cadre des commissions régionales, les gens veulent des gouvernements qui traitent des vrais problèmes, et c'est ce que nous faisons dans le cas du conflit du rail. Je félicite la ministre du Travail pour son initiative, je félicite le gouvernement également pour ses visions responsables.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C–77. On a déjà mis aujourd'hui une portion de blâme sur le Bloc québécois. On peut poursuivre cette affaire en disant qu'ils n'ont pas agi comme un parti national, ils n'ont pas agi dans l'intérêt du Canada, mais qu'ils agissent seulement dans l'intérêt du Québec. Pour ma part, je mettrai plus de blâme sur le gouvernement que sur le Bloc.

Des voix: Bravo!

M. Ringma: Je dis cela pour quelques raisons. D'abord, le gouvernement au cours des 18 mois passés a réagi, il n'a pas agi comme il faut.

[*Traduction*]

Si nous examinons de près la grève des débardeurs et celle du rail, nous pouvons constater que le gouvernement pouvait prévoir ce qui allait se produire. Le gouvernement savait qu'une grève était imminente. Qu'a–t–il fait? Rien. C'est le mot juste, rien.

Nous avons un gouvernement passif. Ce ne sont pas les exemples qui manquent, à commencer par le budget. Voyons la conduite du gouvernement à l'égard du budget. Il savait qu'il lui fallait faire quelque chose, mais jusqu'où est–il allé? Il a fait le strict minimum pour remettre un peu les choses en place. Telle est l'approche que le gouvernement a adoptée dans toute cette affaire.

Voyons ce qui se passe à la Défense nationale avec les Forces canadiennes. Voilà des semaines qu'on nous rebat les oreilles avec l'incident survenu en Somalie. Le gouvernement aurait pu intervenir, mais il ne l'a pas fait.

• (1130)

Je blâme le gouvernement pour son manque de leadership et d'esprit d'initiative. Je rappelle à la Chambre le cas du Régiment aéroporté. Le gouvernement avait prévu ce qui se produirait. On le pressait, dès septembre 1994, d'instituer une enquête, de faire la lumière sur le dossier, de découvrir toute la vérité. Le gouvernement a dit: «Non. Nous attendrons.» Il tergiverse et, lorsqu'il doit absolument faire autrement, il fait un très petit pas, jamais un pas suffisamment grand pour régler les problèmes.

C'est exactement ce qui se produit dans le cas du projet de loi C–77. Ce projet de loi nous donne un répit d'un an, ou peut–être deux. Nous l'adopterons parce que nous sommes pris avec un problème qui touche tout le Canada, mais c'est une mesure qui réglera la situation temporairement. Ce ne sera qu'un autre petit pas de la part du gouvernement.

Il existe pourtant des solutions permanentes. Mon collègue de Lethbridge a proposé, il y a une ou deux semaines, le projet de loi d'initiative parlementaire C–262, qui aurait jeté les bases d'une solution permanente au problème, non seulement dans le secteur du rail, mais aussi dans le secteur du débardage. Pourquoi ne pas régler la question une fois pour toutes? Il y a 50 ans que nous subissons des grèves. C'est donc que le processus de la négociation collective n'est efficace ni dans le secteur qui nous intéresse aujourd'hui, ni dans le cas des débardeurs.

Récemment, il y a eu la grève au port de Vancouver. Personne ici ne s'en est inquiété outre mesure. On a tous dit qu'il s'agissait uniquement de Vancouver, qu'on pourrait légiférer rapidement et que cela ne présentait pas un grave problème.

Je voudrais vous lire des extraits de deux documents. D'abord, une lettre que la Commission canadienne du blé a adressée au gouvernement, où elle dit: «Dans une lettre transmise à votre gouvernement en avril 1994, nous vous avions proposé d'adopter un processus d'arbitrage exécutoire, avec arbitrage des propositions finales, dans les cas où un règlement négocié serait impossible. Une mesure de ce genre préviendrait les grèves et les parties pourraient poursuivre les négociations. Bref, ce serait dans l'intérêt de toutes les parties en cause.» Je rappelle que c'est la Commission canadienne du blé qui parle ainsi au gouvernement.

Cette lettre remonte à un an, soit avril 1994. La commission est revenue à la charge en mars 1995. Elle crie dans le désert pour

demander au gouvernement de l'écouter. Le gouvernement doit exercer son leadership et il ne le fait pas.

Le deuxième texte provient d'une commission qui a examiné la situation dans la région du port de Vancouver il y a quelques années. Cette commission a affirmé: «Il existe deux obstacles majeurs à la croissance du trafic des conteneurs dans le port de Vancouver. D'abord, le manque de coordination de la part des divers chaînons du réseau de transport intermodal et ensuite, les mauvaises relations de travail au port de Vancouver. Cela décourage les investisseurs qui pourraient éventuellement s'intéresser soit au port, soit au réseau de transport intermodal.

• (1135)

Pour surmonter ces deux obstacles, il faut adopter une nouvelle approche en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et du comportement organisationnel dans le port. L'expérience faite dans les ports de Puget Sound, en particulier à Tacoma, montre que l'on peut rajuster ces éléments, que l'on peut faire changer les attitudes et que l'on peut modifier les réputations. Le succès semble reposer sur un bon leadership et une organisation efficace afin d'exploiter et de canaliser les ressources disponibles vers l'atteinte d'un but précis.» C'est possible.

Je voudrais vous donner un autre exemple de ce que le gouvernement aurait pu faire à l'avance. Il a commandé le rapport Fraser. Il y a un an, le ministre du Développement des ressources humaines a demandé à Paul Fraser d'effectuer un examen indépendant des problèmes de relations de travail dans le secteur des chemins de fer. Ce rapport, qui a été commandé l'an dernier, devait être déposé en juin 1994. On n'en a pas encore entendu parler. Où est–il rendu? Que fait le gouvernement avec ce rapport?

Le ministre du Développement des ressources humaines était–il si troublé par l'absence de progrès concernant ses programmes sociaux qu'il a, du coup, laissé tomber ce rapport? Nous avons aujourd'hui une nouvelle ministre du Travail. Elle fera peut–être quelque chose avec ce rapport.

Le rapport Fraser, de même que les autres nombreux rapports que l'on a faits, renfermaient peut–être une solution à long terme à ce problème chronique. C'est comme si le rapport Fraser n'existait pas. Même s'il existait, on n'en tiendrait pas compte. Ce que je veux dire, c'est que l'on aurait pu éviter les grèves des terminaux, sur la côte ouest, tout comme on aurait pu éviter cette grève des chemins de fer. Nous avons besoin d'une commission qui proposera une solution permanente.

Moi, qui suis réformiste, je suis en train de dire ce que le gouvernement devrait faire, en sachant fort bien que bon nombre des députés d'en face n'écoutent pas. Je me demande parfois si je fais quelque chose d'utile à la Chambre en tant que député de Nanaïmo—Cowichan. Il y a un an, je vous aurais dit que je ne savais pas trop. Qu'est–ce que je fais ici? Quelle influence ai–je? La réponse est: si nous nous en tenons à nos principes, ce que nous sommes en train de faire, les choses avancent.

Le ministre des Finances m'a vraiment fait penser à un réformiste, il y a un mois ou deux. Il avait tout d'un réformiste. Il avait compris le message. Il essayait de le faire passer dans le budget.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de parler aujourd'hui du projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires.

Je voudrais faire part de mes préoccupations aux employés des chemins de fer qui regardent peut–être cet important débat. Pour les raisons que les ministres du Travail, du Commerce international et de l'Industrie ont précisées si clairement, les services que vous, les employés et la direction des chemins de fer, offrez constituent un élément essentiel de l'énorme réseau de transport du pays.

Vous assurez un service essentiel pour les secteurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture de notre économie en pleine croissance. Tous les députés peuvent comprendre vos inquiétudes en ce qui a trait à votre situation financière personnelle, mais allez–vous être en désaccord avec moi lorsque j'affirme que la meilleure sécurité d'emploi qu'on peut avoir, c'est de travailler pour une entreprise qui réalise des profits?

• (1140)

Les députés ne sont que trop conscients des répercussions économiques de la grève actuelle dans les chemins de fer. On nous en parle dans nos circonscriptions. On peut constater ses effets sur les activités d'un large éventail d'industries et d'employeurs, qu'ils soient gros ou petits.

En s'opposant à ce projet de loi, le Bloc québécois montre qu'il a un esprit de clocher. L'opposition officielle affirme qu'elle défend le droit à la négociation collective en critiquant les dispositions sur la médiation et l'arbitrage du projet de loi C–77, alors que les personnes intéressées mêmes ne les remettent pas en question.

En perpétuant ce nombrilisme, l'opposition officielle ne fait pas que passer complètement à côté de l'objet de ce projet de loi. Elle fait également fi des véritables préoccupations des syndicats et de la direction, dans le cas présent.

Alors que les objectifs politiques à peine voilés de l'opposition continuent de nuire à l'économie canadienne, on a renvoyé chez eux, faute de pièces, 2 500 travailleurs canadiens de l'automobile à l'usine Ford de St. Thomas, en Ontario. Trois mille neuf cents travailleurs de l'automobile de Windsor et Oakville ont été forcés de travailler des demi–journées, cette semaine. Soixante–dix mille banlieusards de Montréal et de Toronto font la queue sur les routes et aux gares d'autobus. Il leur faut beaucoup plus de temps pour aller au travail et en revenir, sans parler du fait qu'on estime que cette grève nationale des chemins de fer pourrait finir par coûter à notre grand pays, en pleine croissance, de trois à cinq milliards de dollars.

Tout comme les employés et la direction des chemins de fer souhaiteraient stabiliser leur situation économique, nous, au gouvernement, devons tout faire en notre pouvoir pour stabiliser l'économie du pays. En bref, d'un point de vue économique, nous devons être productifs pour survivre. C'est aussi simple que cela.

Le porte–parole du Bloc québécois pour les questions de transport est devenu rouge comme une tomate tout à l'heure, lorsqu'il s'en est pris aux avantages économiques dont jouissent les membres de la direction. Je suis d'accord avec lui. Ils sont scandaleux, mais il y a toujours deux côtés à une médaille.

Il a pris soin d'oublier de parler des 600 employés qui, en vertu des dispositions actuelles, touchent leur plein salaire, sans même travailler. Si le CN a besoin de 250 employés à Calgary, on ne peut transférer à Calgary, pour combler ces postes, aucun de ces 600 employés qui restent à ne rien faire dans l'Est.

Une voix: C'est une question de relations de travail.

M. Keyes: Permettez–moi de dire à nouveau au député qu'il y a deux côtés à une médaille.

On a établi que les dispositions sur la main–d'oeuvre pourraient finir par coûter au CN 77 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Je le répète, la meilleure sécurité d'emploi pour un employé, c'est de travailler pour une entreprise qui réalise des profits.

L'exemple que le porte–parole du Bloc a mentionné et celui que je viens de donner ont conduit à une impasse dans les négociations. J'invite mes vis–à–vis à cesser de faire de la politicaillerie.

Après presque deux ans de négociations, on n'a réalisé aucun progrès sur les principales questions. Le Bloc réclame soixante autres jours de médiation, ce dont les deux côtés ne veulent pas, et tout cela pour en revenir probablement à la fin où nous en sommes en ce moment à la Chambre.

J'invite les députés du Bloc québécois, l'opposition officielle, à penser à leurs électeurs qui doivent supporter le fardeau économique de leur opposition au projet de loi C–77. Pensez aux nombreux travailleurs de tout le pays qui sont impatients de retourner au travail. Nous n'avons rien à gagner à attendre, mais beaucoup à perdre.

• (1145)

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Madame la Présidente, tout d'abord, j'aimerais rappeler que, contrairement, à ce que disent les députés d'en face, si nous sommes ici aujourd'hui, si les trains n'ont pas recommencé à circuler, ce n'est pas parce que le Bloc québécois s'y oppose, c'est à cause du refus du gouvernement d'accepter un principe syndical reconnu de tout temps, la médiation.

On veut imposer l'arbitrage, on veut imposer les conditions de travail et on laisse croire à la population que c'est à cause du Bloc québécois. Le Bloc québécois a offert, dès le premier jour, dès lundi, et le lendemain, par la voix de son chef, de régler le conflit dans l'heure, si le gouvernement acceptait la médiation. Nous, au Bloc québécois, sommes aussi conscients que vous de l'importance de ce dossier. Nous sommes aussi conscients que vous de l'urgence pour les travailleurs de retourner au travail. Mais le débat dévie.

Le débat d'aujourd'hui porte sur la volonté du gouvernement qui veut absolument prévoir l'arbitrage, imposer les conditions de travail et non pas sur la médiation qui est pourtant un moyen qui a fonctionné à merveille. Encore cette semaine, au port de Montréal, une négociation a abouti à un règlement accepté par les deux parties, qui permettra un bon climat de travail.

Je parle ici à titre de membre du Comité permanent du développement des ressources humaines qui a étudié ce projet de loi, article par article, mercredi dernier, avec un bâillon. C'est la première fois dans l'histoire de ce Parlement, qu'un gouvernement impose un délai à une étude en comité, quatre heures. On a quand même procédé à l'étude article par article.

J'ai tenu à prendre la parole surtout à titre de député d'un comté où il y a une forte concentration d'activités ferroviaires. Ainsi, je veux parler du centre ferroviaire de Charny qui a été créé principalement à cause de l'activité ferroviaire. C'est une ville, un milieu que je visite régulièrement, et que je continue à côtoyer quotidiennement, un peu moins souvent dernièrement, car je dois venir à Ottawa quelques jours par semaine. Mais c'est au nom de ces personnes—non seulement des travailleurs—qui vivent du rail que je vous entretiens. Chez nous, il n'y a pas de problème, les hommes d'affaires, les PME comprennent l'importance du rail. C'est plutôt le gouvernement qui ne comprend pas l'importance du rail parce qu'il a négligé le conflit.

Je ne veux pas personnaliser le débat, mais je souhaite vous dire que je suis à l'écoute de mes électeurs et ce sont leurs représentations que je fais valoir. Ces travailleurs du CN sont tellement préoccupés par l'avenir de cette entreprise, à laquelle ils sont attachés, qu'ils ont offert au président du CN de l'acheter, cette entreprise. Est–ce que cela démontre de la mauvaise volonté, des gens qui croient tellement à leur entreprise, qu'ils veulent l'acheter? Ils veulent conserver leur entreprise, contrairement à M. Tellier qui, depuis son arrivée, fait une «job de bras».

Mon collègue de Beauport—Montmorency—Orléans le rappelait, M. Tellier est actuellement le plus haut salarié de l'État fédéral, 345 000 $ par année, en plus d'une allocation de 51 000 $ pour ses petites dépenses personnelles. De plus, il a demandé à son entreprise un prêt, sans intérêt, pour s'acheter une maison à Westmount. Il a même déclaré dans le journal que si le CN ne le lui avait pas accordé, il aurait refusé la job. Pauvre M. Tellier!

L'année passée, il est venu à Charny expliquer aux travailleurs la raison des coupures et de la réduction de postes. Les travailleurs lui ont dit: «Monsieur Tellier, on ne comprend pas que vous coupiez des postes, vous faites faire aux conducteurs de train des heures supplémentaires, vous nous tenez sans cesse en alerte, avec une pagette, pour nous faire travailler, parfois, 14 jours de suite».

• (1150)

Pourquoi couper des postes dans ces conditions–là? Il vaudrait bien mieux qu'on soit plus nombreux pour que tout le monde ait des meilleures conditions de travail et une meilleure qualité de vie. Non, il n'a pas écouté. Il n'y a pas seulement M. Tellier qui cause un problème au niveau du CN. Il y a eu des départs chez les cadres, pas énormément, mais il y en a eu. Chaque fois, cela se

règle à coups de plusieurs centaines de milliers de dollars. Dans certains cas, cela frisait les 600 000 $, et cela, en plus du régime de retraite. Est–ce un bon exemple à donner aux travailleurs quand on leur dit par ailleurs de se serrer la ceinture? Les gens que je représente dans mon comté disent: «Non, on n'accepte pas d'être aussi mal servis. On n'accepte pas cela.» Si les gens étaient plus au courant de ce qui se passe au CN, ils ne l'accepteraient pas non plus.

Ce qui manque, c'est de l'information. Or, quand on veut de l'information au Canadien National. . . J'ai siégé au Comité des transports l'an dernier. Six mois plus tard, le président du CN n'a pas encore répondu aux demandes légitimes de l'opposition dans le cadre d'un comité régulier. Il n'a pas répondu non plus à ses employés.

L'essentiel des amendements qui sont proposés aujourd'hui par le Bloc québécois ont trait à la médiation et ont pour but d'éliminer le mot «arbitrage» que veut imposer le gouvernement. Ç'est la médiation. Il s'agit surtout de l'article 12, où on dit que la commission doit être guidée par la nécessité d'établir de bonnes relations patronales–syndicales et que, pour y arriver, elle doit promouvoir des conditions d'emploi qui tiennent compte à la fois des acquis des travailleurs, de la réalité économique et de la compétitivité d'un réseau ferroviaire pancanadien. Pourtant, le gouvernement refuse d'appuyer quelque chose d'équilibré, qui tient compte à la fois des besoins des travailleurs et du domaine économique. Aucun travailleur du CN n'envisage de nuire à l'économie, bien au contraire. Mais on voit que le gouvernement, dans son objectif de privatiser le CN, veut le vendre par petits morceaux à des compagnies qui, parfois, ont des intérêts contraires au transport ferroviaire. On a vu, dans le Murray Bay, certaines personnes qui vont dans ce cas–là. Ce sont des transporteurs routiers. Il faut se demander quels sont leurs intérêts.

Ce n'est pas l'enthousiasme. Cela fait des années que je le rappelle, que je côtoie les gens du monde ferroviaire dans mon coin. C'est un climat de travail imposé par la partie patronale qui traîne en longueur. Ce qui est malheureux, c'est qu'on laisse en place les cadres qui étaient là du temps des conservateurs pour terminer la «job de bras». Le gouvernement, dans ses discours, disait qu'il voulait rétablir la situation, mais dans les faits, dans ses décisions, continue d'appliquer l'orientation du Parti conservateur. C'est cela que les gens ont du mal à comprendre au Québec. Il y a autre chose que les gens ont du mal à comprendre. Au Québec, il y a eu des grèves comme ailleurs, mais les gens ont accepté le principe du droit de grève. Les gens comprennent l'importance de la médiation et des conditions de travail négociées. Ils savent que cela crée un meilleur climat de travail et qu'il est rentable d'agir comme cela. À la MIL Davie dernièrement, les travailleurs ont accepté de pareilles conditions de façon négociée parce qu'ils comprenaient l'importance des résultats pour leur entreprise, pour la survie de leur entreprise, pour un meilleur fonctionnement de l'entreprise.

Les conditions de travail que le gouvernement veut imposer, les gens n'en veulent pas. Le gouvernement tarde à appliquer une loi applicable. Eh bien, chez Ogilvie, il y a un conflit qui perdure. On laisse des «scabs» prendre la place des employés. Cela se passe aussi au Québec. Pourquoi? Parce que c'est la loi fédérale.

Je vais terminer en disant que oui, on est une société distincte au Québec. Au Québec, on n'accepte pas un climat de travail dans la confrontation. On veut désormais que les conditions de travail soient négociés de façon démocratique au sein de la société québécoise.

Des voix: Bravo.

• (1155)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention le discours du député d'en face et je me demande s'il a lu, comme je l'ai fait, les propos d'un de ses propres collègues, le député de Longueuil, que je cite:

> «Le téléphone ne dérougit pas pour me féliciter. Je n'ai reçu que des appels d'appui. Il y a même des bons souverainistes et des maires qui m'ont téléphoné pour me féliciter.»

Il parle toujours du fait qu'il était dissident de la position de son parti et du Bloc québécois. Il disait, et je cite plus loin les propos du députés de Longueuil, lorsque certains ont menacé, semble–t–il, de le pénaliser pour sa position:

> «Je ne vois pas comment je serais pénalisé par les électeurs. Il semble que ce soit tout à fait le contraire qui se produit. Nous avons un problème majeur parce que le transport ne fonctionne presque plus. Il faut que les gens retournent au travail.»

Voilà. C'est ce que disait le député du Bloc québécois de ses collègues; du moins, il était député du Bloc québécois au moment de l'entrevue. Le député de Rosemont doit sans doute le savoir.

Cette grève a des effets néfastes partout au Canada. Partout. Il faut mettre fin à la grève. J'ai reçu des appels d'électeurs et d'employés du chemin de fer qui sont eux–mêmes en grève. Dans un cas, un ami personnel m'a dit. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Boudria: Il s'agit peut–être d'un concept qui dépasse les députés d'en face, mais les électeurs sont parfois des amis de leur député. Je sais que cela n'arrive pas souvent dans le cas des députés du Bloc.

Vous savez, au risque de me vanter, lorsque j'ai récolté 80 p. 100 des votes dans mon comté, il y en a quelques–uns au moins qui étaient des amis.

Alors, cet électeur m'a téléphoné et m'a dit: «Don, moi, je ne peux pas vivre avec 3 $ par jour de paye de grève.» Les députés d'en face, eux, ne vivent avec 3 $ par jour. Non, ils reçoivent leur plein salaire. Bien sûr qu'ils devraient recevoir leur plein salaire, mais ils devraient penser aussi que certains ne sont pas aussi fortunés qu'eux.

[*Traduction*]

Examinons quelques–unes des conséquences de cette situation. General Motors et Ford emploient environ 21 000 personnes dans la région métropolitaine de Toronto et leurs usines sont fermées. Ces sociétés ne peuvent pas expédier toutes les automobiles qu'elles vendent et obtenir toutes les pièces dont elles ont besoin pour garder ces usines en activité en comptant unique-

ment sur l'industrie du camionnage. C'est impossible. Elles ont besoin du secteur ferroviaire. C'est la raison pour laquelle il existe.

[*Français*]

L'Association canadienne des manufacturiers, pour sa part, disait que la grève coûtait entre 3 et 5 milliards de dollars par semaine à l'économie canadienne. Je viens d'entendre le porte–parole du Bloc québécois en matière de finances. Il espérait peut–être que personne ne l'entende. Il disait que c'était plus que le PIB du pays. J'espère que les Canadiens et Canadiennes du secteur manufacturier ont entendu ce que disait le porte–parole du Bloc québécois en matière de finances.

Nous ne pouvons plus continuer dans cet état. J'implore les députés d'en face de faire ce qu'ils doivent et de voter avec le gouvernement pour mettre fin à cette grève. Sinon, s'ils veulent voter contre, je respecterai leur décision de voter contre, mais au moins de cesser de bloquer—je veux bien croire qu'ils sont des députés du Bloc—le pays en entier comme ils le font aujourd'hui. Votez contre, mais laissez le projet de loi être adopté.

Même au Québec, la compagnie Kruger à Trois–Rivières, Stone Consolidated à Port–Alfred, Petromont, Shell de Montréal, le port de Bécancour, Alcan, ADI, Reynolds et Lauralco, toutes ces compagnies ont besoin du transport ferroviaire. Ces gens ont besoin qu'on termine cette grève aujourd'hui.

• (1200)

J'ai téléphoné, il y a quelques minutes, à la Coopérative agricole de Saint–Isidore de Prescott, dans mon comté. Les députés d'en face qui empruntent l'autoroute 417 pour se rendre chez eux vont sans doute se souvenir d'avoir passé à Saint–Isidore, dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, cette très belle communauté. À la Coopérative agricole de Saint–Isidore, on m'informait aujourd'hui qu'on paie 20 p. 100 de plus pour la fève de soja cette semaine.

Des voix: Non, non.

M. Boudria: Non? Eh bien, je dis aux députés d'en face, composez l'indicatif régional 613–524–2828 et téléphonez à la Coopérative de Saint–Isidore et ils vont vous le dire: ils paient 20 p. 100 de plus pour les produits agricoles dans mon comté à cause des gestes posés par le Bloc aujourd'hui, à cause de cette négligence de s'acquitter de leurs devoirs publics.

[*Traduction*]

Et comme si cela ne suffisait pas, nous sommes tous à la Chambre des communes aujourd'hui. Bien sûr, nous travaillons tous à plein temps. Si nous n'étions pas ici, nous serions probablement dans nos circonscriptions à rencontrer nos électeurs. D'une façon ou d'une autre, nous serions en train de travailler.

Pour que la Chambre des communes siège aujourd'hui, les contribuables doivent payer 17 125 $ l'heure de plus qu'en temps normal. Si nous siégeons demain, ils devront probablement payer 25 000 $ l'heure de plus. Je dis aux députés d'en face: si par malheur, ce qui est peu probable, ils refusaient de consentir à l'unanimité, plus tard aujourd'hui, à ce que ce projet de loi soit lu pour la troisième fois. . .

M. Milliken: Je ne peux pas l'imaginer.

M. Boudria: Moi non plus d'ailleurs, mais s'ils refusent, les contribuables devront payer pour au moins quatre heures de séance lorsque les députés reviendront demain, soit 100 000 $ de plus pour que les bloquistes puissent satisfaire leur ego pendant une autre journée. C'est ce que cela coûtera: 100 000 $ de plus aux bons Canadiens qui paient les salaires des députés d'en face et les nôtres.

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Pourquoi avez–vous peur de nos amendements?

M. Boudria: Je dis aux députés d'en face qui ne cessent de chahuter, et je comprends leur excitation au moment où on se parle, ils ont peut–être honte un peu. Finalement, les députés d'en face commencent à comprendre le bon sens et cela les fait chahuter. Ils affichent une attitude défensive.

Une voix: Quel est le numéro?

M. Boudria: C'est le 524–2828. Je le redis aux députés d'en face, c'est le numéro de téléphone de la Coopérative agricole de Saint–Isidore. Et ce n'est qu'une coopérative agricole dans ma circonscription. Il y en a d'autres. Les agriculteurs de mon comté et les agriculteurs canadiens que les députés du Bloc prétendent défendre, de temps à autres, je leur dis, à ces députés, réveillez–vous. Aidez l'industrie agricole canadienne, aidez l'industrie en général au Canada, d'un océan à l'autre. Aidez tous ceux et celles qui empruntent le train de banlieue pour se rendre travailler, que ce soit à Montréal, à Toronto ou ailleurs, eux aussi veulent avoir du transport pour se rendre chez eux et voir leur famille.

Je dis aux députés d'en face et au chef du Bloc que des centaines et des centaines, voire des milliers de personnes à Toronto et à Montréal aimeraient pouvoir faire comme tout le monde et se rendre chez eux, mais ils en sont incapables présentement. Pourquoi? Parce qu'il y a une grève qui aurait pu être réglée, il y a une semaine, avec le consentement des députés d'en face qui ont refusé.

Des voix: Oh, oh!

M. Leroux (Richmond—Wolfe): On aurait pu la régler depuis une semaine.

M. Boudria: Pourquoi ont–ils refusé?

[*Traduction*]

C'est parce qu'ils veulent satisfaire leur ego. C'est l'unique raison. Au lieu de faire la chose honorable, au lieu de faire ce que veulent leurs électeurs, ils ont fait ce qu'une poignée de gens leur ont demandé, leur ont dit ou leur ont ordonné de faire. C'est la triste réalité. C'est ce que fait le Bloc québécois depuis cette

semaine et, au début, il avait l'appui du NPD, au cas où certains Canadiens l'auraient oublié. Mais même le NPD s'est ravisé, ce qui veut dire que même les gens du NPD ont enfin entendu raison. J'espère que le Bloc québécois en fera autant maintenant.

• (1205)

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au nom du Parti réformiste au sujet de ces amendements. Par ailleurs. . .

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. À l'invitation du député de Glengarry—Prescott—Russell, nous avons vérifié au numéro de téléphone qu'il nous a donné, et tout est correct.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable député de Rosemont invoque le Règlement?

M. Tremblay: Madame la Présidente, est–ce qu'on pourrait demander au député de se rétracter, étant donné que c'est une erreur de faits?

M. Boudria: Madame la Présidente, j'ai fait l'appel depuis le lobby. On m'a affirmé qu'on payait 20 p. 100 de plus, aujourd'hui, pour les fèves de soja.

M. Bouchard: On vient juste d'appeler!

M. Tremblay: Madame la Présidente, le député ne s'est pas rétracté, alors qu'il s'agit clairement d'une erreur.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre!

M. Bellehumeur: Je viens juste de le faire moi–même!

M. Boudria: Ça coûte 20 p. 100 de plus!

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Je voudrais rappeler à tous les députés qui sont intervenus sur le recours au Règlement qu'il s'agissait d'un point de débat. Je reconnais maintenant le député de Lethbridge.

[*Traduction*]

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, la situation actuelle cause des retards malheureux pour l'ensemble des Canadiens. Le responsable de la situation actuelle est certainement le Bloc québécois, qui tente de prouver quelque chose en se livrant à une gymnastique politique. Il a tout a fait tort.

L'amendement dont nous sommes saisis vise à créer une commission de médiation. Si la proposition avait été faite dans un esprit sincère, je l'appuierais, mais, quand on écoute le Bloc présenter son point de vue, on se rend compte qu'il agit par opportunisme politique. Sa proposition ne vise pas à modifier la loi de notre pays ou à apporter une solution sensée au problème. C'est pourquoi je ne l'appuie pas et mes collègues réformistes non plus.

Il est impardonnable qu'un parti politique joue avec l'économie. Des ministres ont décrit des situations qui ont, jusqu'à maintenant, coûté des milliards de dollars aux Canadiens. Mes collègues ont donné des exemples d'entreprises de divers types qui dépendent beaucoup de l'industrie des transports au Canada et qui sont très affectées par la situation actuelle. Pendant ce temps, certains députés se plaisent à faire de la petite politique pour retarder l'inévitable. Les travailleurs doivent reprendre le travail et nous devons remettre le système de transport en marche.

Voilà où nous en sommes ce matin. En tant que représentants du bon sens politique, nous croyons qu'il est maintenant temps d'agir. La ministre du Travail a déposé un projet de loi que nous sommes prêts à appuyer et à faire adopter le plus rapidement possible.

• (1210)

Nous avons bien critiqué la ministre du Travail, mais nos critiques visaient aussi l'ensemble du gouvernement, non seulement parce qu'il a tardé à adopter une loi forçant le retour au travail, mais parce qu'il n'a pas proposé de solution à long terme au problème.

La ministre du Travail, dont j'ai écouté les discours, depuis sa nomination, a pris un engagement. Le Parti réformiste la tiendra responsable, à ce titre, mais aussi en tant que représentante du gouvernement libéral. Je crois comprendre que la commission qui sera constituée apportera une solution à long terme au problème, et c'est ce que nous voulons.

J'ai entendu aujourd'hui à la Chambre d'autres commentaires allant seulement dans la direction générale adoptée par le gouvernement, ce qui est en quelque sorte un engagement pris par le gouvernement. J'espère que cet engagement est réel. J'espère qu'il ne s'agit pas seulement de déclarations politiques faites à ce stade par opportunisme. Il ne faudrait pas que dans six mois ou un an, le gouvernement n'ait encore pris aucune mesure en vue d'arriver à une solution à long terme.

Le ministre du Commerce international a dit aujourd'hui qu'il fallait assurer des services ferroviaires pour transporter nos marchandises jusqu'à nos ports et aux États–Unis. Nous sommes d'accord là–dessus. Il devrait en être ainsi. Le ministre a dit ensuite que nous avions besoin d'un mécanisme plus efficace pour régler les conflits au sein des compagnies ferroviaires, ce qui est tout à fait vrai. Nous appuyons cette idée. J'interprète ça comme un engagement de la part du ministre. J'espère que le ministre donnera suite à cette idée avec la ministre du Travail de façon à trouver une solution à long terme à ce problème.

Le ministre du commerce a poursuivi en disant à la Chambre qu'il était absolument nécessaire de mettre rapidement fin à la grève du rail qui cause d'énormes problèmes. Nous sommes également d'accord là–dessus. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

C'est la position du Parti réformiste. Nous voulons que des mesures soient prises. Nous voulons que des mesures soient prises immédiatement afin de régler ce problème.

J'espère que le Bloc québécois va réfléchir encore une fois à son idée de reporter ce débat à demain. Cela éviterait des frais supplémentaires à la Chambre. Le whip du gouvernement nous a dit aujourd'hui qu'il coûtait extrêmement cher à la Chambre de siéger non seulement samedi, mais aussi dimanche. Ce sont des frais inutiles que nous faisons subir aux Canadiens, tout cela parce qu'un parti se prête à un petit jeu politique. C'est totalement inacceptable.

Qu'en pense le Parti réformiste? Quelle est notre position? Qu'est–ce qui, d'après nous, devrait être fait à ce stade?

Premièrement, nous sommes prêts à appuyer la mesure législative actuelle, c'est–à–dire le projet de loi C–77 qui vise le retour au travail des travailleurs et la reprise des opérations dès lundi prochain. C'est le premier point.

Deuxièmement, nous regrettons que le gouvernement n'ait pas introduit cette mesure législative plus tôt. De nombreux signes indiquaient déjà ce qui allait arriver. Mon collègue, le porte–parole pour le travail, a dit que des signes indiquaient déjà ce qui allait arriver, que le gouvernement aurait dû introduire une mesure législative plus tôt, ce qui nous aurait permis d'agir plus rapidement. C'est le deuxième point.

Troisièmement, nous pensons qu'il existe une solution à long terme à ce problème. La Chambre s'est prononcée en début de semaine sur le projet de loi C–262 qui renferme un principe que de nombreux groupes appuient au Canada. Nous avons clairement dit dans le projet de loi C–262 que les conflits devraient être réglés par arbitrage et que la décision devrait être exécutoire. Les deux parties placeront leur offre finale sur la table et l'arbitre choisira, mais entre–temps, notre système ferroviaire recommencera à fonctionner.

Certains prétendent que ce n'est pas la bonne façon de résoudre le problème, que nous violons certains principes fondamentaux du processus de négociation collective. Je ne pense pas que ce soit vrai. Dans les circonstances présentes, il y a une différence.

• (1215)

Comme dans la plupart des négociations collectives, nous avons les employeurs et les employés. Ils ont négocié pendant un certain temps et ils ont atteint un stade où c'est soit le lock–out soit la grève. Dans la plupart des circonstances c'est acceptable.

Toutefois, lorsque nous avons affaire au système de transport de ce pays, il y a une tierce partie qui perd ses droits. Cette partie n'a rien à dire dans le processus, mais c'est elle qui paie la facture. L'exemple le plus patent, c'est le secteur agricole, c'est–à–dire les producteurs et les entreprises qui transforment leurs produits. Lorsque nos producteurs agricoles doivent expédier leurs denrées par chemin de fer, parce qu'il n'y a pas d'autre possibilité, ils sont à la merci des sociétés ferroviaires pour l'acheminement de ces denrées au port puis au bateau, pour livraison sur les marchés internationaux.

Nous savons que l'absence d'un système de transport fiable peut avoir des conséquences économiques considérables pour le secteur agricole. Au cours des 25 dernières années, nous avons constaté ça quelque 15 fois. Le secteur a perdu des milliards de dollars. La tierce partie—expéditeurs et producteurs—est la victime. Elle n'a rien à dire, mais elle paie la facture. Ce n'est pas tolérable.

Le projet de loi C–77 que nous étudions aujourd'hui prévoit un arbitrage obligatoire. Ce sera la solution au problème et c'est la solution qui a été adoptée 14 ou 15 fois au cours des 25 dernières années. C'est la seule façon de régler le problème. C'est une solution qui a été jugée satisfaisante par les employeurs et les employés. Le gouvernement n'avait pas d'autres solutions, il lui fallait réagir et adopter une loi spéciale rappelant les employés au travail.

La recommandation du Parti réformiste est de mettre en place un mécanisme permanent qui, lorsque les deux parties atteignent un point où elles doivent régler un différend, un arbitrage entre en oeuvre et apporte une solution au problème.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, je dois vous avouer que je me sens triste aujourd'hui de constater que nous ne puissions pas arriver à une entente sur un problème qui est aussi sérieux, qui attaque tellement le pays et ses citoyens et citoyennes. J'aurais cru que, devant un tel défi, on aurait pu se tendre la main et en arriver à une solution qui soit satisfaisante pour tout le monde. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

C'est triste, parce que cette grève coûte 500 millions de dollars par jour. À la fin de la grève, si les travailleurs retournent lundi, on aura perdu 5 milliards de dollars. Essayez de calculer ce que cela représente pour chaque citoyen et chaque citoyenne du pays. C'est une somme énorme.

Vous savez que les maisons d'affaires, les commerces sont affectés presque partout au Canada. Vous savez que cela affecte aussi les citoyens et les citoyennes du Canada entier. Ils sont touchés de façon très, très importante, quelquefois même de façon brutale. On oublie souvent que les travailleurs et les travailleuses sont aussi touchés, non seulement ceux qui sont en grève, non seulement ceux et celles qui subissent le lock–out, mais aussi les autres qui ne peuvent pas continuer à travailler à cause de ce qui se passe. Je trouve cela triste.

Vous avez entendu le Bloc se dresser comme le défenseur des droits des travailleurs, mais on doit se poser une question fondamentale. Quels travailleurs défendent–ils?

• (1220)

Est–ce que ce sont ceux de Himont à Varennes, dans le domaine de la pétrochimie, où il y a une réduction de 25 p. 100 de la production; ceux de ICI à Dalhousie, dans le domaine de la pétrochimie, où il y a une réduction de 33 p. 100 de la production; ceux de Donohue à Saint–Félicien, au Québec, maintenant fermée, fermeture touchant 100 employés; ceux de Donohue à Clermont, une usine de pâtes et papier, où on anticipe une fermeture qui affectera 75 employés; ceux de Franceau à Chambord, une fermeture qui affectera 190 employés; ceux d'Univers à Val d'Or, une fermeture qui affectera 16 employés; ceux de Forpan Inc., à Val d'Or, une fermeture qui affectera 146 employés; ceux

de Panval Inc, à Soyabec, où on anticipe une fermeture qui touchera 238 employés; ou ceux PanFiber à Mont–Laurier, où une fermeture affectera 101 employés? Est–ce que ce sont ces gens–là que le Bloc est en train de protéger?

Évidemment, vous le savez aussi bien que moi: ils essaient de camoufler leur intérêt véritable. Pourquoi le Bloc n'a–t–il absolument rien dit lorsque le gouvernement a forcé le retour au travail des débardeurs à Vancouver? Il s'est tu complètement. Pourquoi? C'est évident. Ils ont un gros problème. Ils sont allés trop loin, ils n'ont pas compris, ils n'ont pas été sufissament sensibles à l'ensemble du pays, et maintenant, ils cherchent quelque chose qui leur permettra de passer. Ils ont pris une mauvaise décision. Ils ont porté un mauvais jugement.

Regardons les ravages causés pas cette grève. Je citerai une partie d'un article paru dans le journal *The Ottawa Sun*, hier, le 24 mars. Je veux m'assurer de le citer correctement.

[*Traduction*]

C'est le comble de l'irresponsabilité de la part de M. Bouchard de retarder la loi de retour au travail.

Cette grève coûte 500 millions de dollars par jour à l'industrie en pertes de production et de ventes. D'ici à l'adoption de la loi par le Parlement, dimanche, la grève aura coûté 5 milliards de dollars à l'économie.

Le conflit a retardé l'acheminement de cargaisons de potasse, de céréales, de charbon, de minerai, de produits forestiers, de matériel industriel lourd, d'aliments transformés, de produits chimiques, de produits manufacturés et d'autres biens.

Pour les agriculteurs canadiens, il ne pouvait y avoir de plus mauvais moment. C'est l'époque la plus occupée de l'année, près de 25 000 wagons étant arrêtés sur les voies d'évitement, attendant de pouvoir aller livrer le reste de la récolte de l'été dernier.

Si l'on demande à mon collègue de Brandon—Souris à quel point ses électeurs sont touchés par la grève, il confirmera que c'est désastreux pour les agriculteurs, particulièrement pour ceux de l'Ouest.

L'article se poursuit ainsi:

Des dizaines de milliers de travailleurs ont été mis à pied dans tout le pays à cause de l'arrêt de travail, et de nombreux autres ont été contraints de travailler à mi–temps.

Au moins 70 000 utilisateurs des trains de banlieue des régions de Toronto et Montréal doivent se trouver un autre moyen de se rendre au travail.

Les moyens pris pour retarder l'adoption de la mesure visent certainement à renforcer l'appui au référendum. Parlant du Québec, l'article poursuit:

La grève a fait du tort aux fabricants, à l'industrie de l'aluminium et aux entreprises de pâtes et papiers de la province.

Par exemple, le géant de l'exploitation forestière, Repap Enterprises, risque des fermetures et des mises à pied imminentes qui toucheraient 5 000 travailleurs. Des localités entières pourraient s'en trouver paralysées.

Si M. Bouchard fait de l'obstruction, c'est notamment pour garder de bonnes relations avec les syndicats militants du Québec, de grands défenseurs de l'indépendance.

Il est évident que M. Bouchard a l'impression qu'il ne peut pas se permettre de mécontenter les syndicats, qui comptent parmi les rares organisations du Québec disposées à faire le saut pour réaliser le rêve séparatiste.

L'article se montre sévère et poursuit ainsi:

Bouchard a démontré aux Québécois qu'il ne comprend rien aux questions fondamentales de la réalité quotidienne. S'il ne comprend pas les conséquences de cette grève au Québec, imaginez ce qui se produirait si la province se séparait du Canada.

Comment les Québécois peuvent–ils croire ses déclarations prétentieuses, quand il affirme que la séparation n'engendrerait pas de retombées économiques graves?

Il est évident qu'ils ne doivent pas le croire s'il n'est pas capable de voir les conséquences d'une grève dans le secteur ferroviaire, qui est essentiel à l'économie canadienne.

C'est ce que dit cet article. Il condamne les tactiques du Bloc québécois. Les bloquistes montrent assez clairement qu'ils essaient de profiter de la situation pour se faire du capital politique.

• (1225)

[*Français*]

Il y a deux grands principes à examiner. Nous croyons tous que des ententes de travail, des conflits de travail devraient être négociés, si possible. C'est ce que nous souhaitons tous. Mais n'y a–t–il pas un autre principe qui est aussi important et quelquefois même plus important? La protection de la collectivité, la protection du peuple, de l'économie du pays qui permet la qualité de vie que nous avons ici, au Canada, en ce moment! Voilà ce que nous faisons aujourd'hui. Ce n'est pas qu'on ne veuille pas que les travailleurs arrivent à une entente avec les employeurs. On leur en a donné le temps, mais cela n'a pas été possible. Maintenant qu'on voit les dégâts causés par cette grève, nous devons réagir. Nous n'avons pas de choix.

Plusieurs collègues du Bloc ont dit que ce projet de loi allait devoir être utilisé dans d'autres secteurs à l'avenir à cause de ce que nous faisons aujourd'hui. J'ai retenu l'idée et je leur lance un défi: pourquoi ne commençons–nous pas à travailler ensemble afin de corriger cette situation? Mettons les gens au travail et commençons à travailler ensemble pour voir quelle sorte de solutions on pourrait apporter afin de s'assurer que cela ne se répète jamais, ni dans le secteur du rail ni ailleurs. Comment pouvons–nous protéger les travailleurs et la population canadienne en même temps? C'est cela, le défi.

Je termine mon discours en félicitant la ministre du Travail de son excellent travail. Bravo, madame la ministre! Cela n'a pas été facile. C'est un chose que nous n'aimons pas du tout faire. Nous croyons que les ententes et les conflits de travail devraient être négociés, mais le temps est venu de mettre le pays et son peuple en avant.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes, BQ): Madame la Présidente, nous ne pouvions pas ne pas déférer immédiatement au désir courtoisement exprimé il y a quelques minutes par notre collègue de Glengarry—Prescott—Russell, qui demandait que nous téléphonions à la coopérative à laquelle il faisait allusion afin de vérifier ses dires si nous le voulions. Nous nous sommes donc empressés de le faire, et je suis en mesure de rassurer cette Chambre inutilement alarmée par les propos de

mon estimé collègue. En effet, premièrement, il n'y a pas de rupture de stock dans cette coopérative. Deuxièmement, le prix du soja a non pas augmenté cette semaine, mais baissé de 10c. le boisseau; c'est le prix d'hier soir.

Des voix: Oh! Oh!

Des voix: Bravo!

M. Mercier: Ces deux rassurantes nouvelles, en complète contradiction avec les affirmations du député d'en face, donnent à penser qu'il a été fort mal informé, si vous me permettez cet euphémisme. J'ai tout lieu de croire que d'autres informations alarmistes qu'on nous donne sur les conséquences de la grève sont du même boisseau, puisqu'on parle de soja.

Des voix: Bravo!

M. Mercier: La crise du rail que nous vivons n'aurait jamais nui à l'économie du pays et pourri pendant longtemps, comme elle le fait, les relations de travail dans le secteur ferroviaire si le Code canadien du travail contenait certaines dispositions qu'on retrouve dans le Code du travail québécois, lesquelles dispositions visent à régler avec un minimum de dommages ce genre de conflits. Il est aisé d'imaginer comment les choses se seraient passées, au Québec du moins, si notre province avait juridiction sur le ferroviaire, ou mieux, tant qu'on y est, si le Québec était souverain. Imaginons donc, pour le plaisir de la comparaison, comment les choses se seraient passées—je parle toujours de l'actuelle crise du rail—dans un État du Québec souverain, régi en ce domaine par ses lois provinciales actuelles.

Dans un premier temps, au Canada comme dans l'État de Québec, les syndicats du secteur ferroviaire décident, devant l'impasse des négociations, de recourir à la grève. Au Canada, après le préavis, ils la déclarent, cette grève, ils la font et, tout de suite, c'est l'affrontement. D'autres associations syndicales sont frappées d'un lock–out. Dans l'État du Québec, par contre, pas si vite!

Dans l'État du Québec, le gouvernement, évaluant les risques qu'une grève peut faire courir au public, rend un décret.

• (1230)

Par ce décret, il impose aux deux parties de négocier, avant de permettre la grève, ce qu'on appelle les services essentiels, c'est–à–dire des services suffisants à assurer obligatoirement durant la grève pour que celle–ci n'entraîne qu'une gêne pour les usagers. Après tout, il s'agit quand même d'un rapport de forces et non pas d'une paralysie complète.

Suivent alors divers scénarios possibles, diverses étapes dont je vous épargne le détail et où le gouvernement a finalement le dernier mot. Si, au vu d'un rapport du Conseil des services essentiels, le gouvernement estime que ces services, tels que prévus, ne sont pas suffisants, il suspend le droit de grève jusqu'à ce que les deux parties s'entendent à sa satisfaction ou que les syndicats présentent unilatéralement une liste que lui, le gouvernement, juge satisfaisante. La grève est alors permise et elle est lancée. Fin de la première étape, celle de l'humanisation de la grève à venir, étape qui, au Canada, n'existe pas.

Donc, nous voici en grève dans notre État du Québec. Il s'agit d'une grève civilisée, si j'ose dire, encadrée, balisée, où les usagers, bien sûr, sont de mauvaise humeur, mais ne voient quand même pas leurs activités complètement perturbées. Les syndicats ne respectent pas leurs engagements? Les services prévus ne sont pas assurés? Le gouvernement suspend alors d'autorité le droit à la grève et, en cas de violation, envoie le dossier au procureur général en vue d'une éventuelle injonction.

L'humanité des conflits qu'impose la loi québécoise n'exclut pas la fermeté, si c'est nécessaire. C'est tout au long de cette grève civilisée que se poursuivent les négociations. Peut–être le gouvernement devra–t–il, lui aussi, légiférer à la fin, mais le droit à la grève aura été respecté et l'économie aura moins souffert.

Voilà comment les choses se seraient passées dans un Québec souverain, ou si vous préférez, pour ne pas anticiper, si le Code canadien du travail incluait certaines dispositions déjà contenues dans le Code québécois, si, à l'affrontement que rend inévitable le caractère brutal et sommaire du Code canadien, était substitué l'échange plus civilisé que permettrait l'ajout de certaines de nos dispositions juridiques à nous, fondées, elles, sur la nécessité, dans une démocratie digne de ce nom, de concilier le droit des citoyens à la grève et le droit des employeurs et des utilisateurs à un minimum de services.

La loi canadienne rendait pratiquement inévitable l'affrontement que nous vivons, et seule l'acceptation par cette Chambre du principe de la médiation, que proposait lundi notre parti, aurait permis d'y mettre fin sans matraquer les travailleurs qui ne l'oublieront pas. Comment éviter le drame, en cas de conflit de travail dans un service public, dans un pays où le gouvernement, de par ses lois, n'a d'autre choix, après 24 heures de grève, que de laisser celle–ci paralyser presque certains secteurs et l'économie ou de nier en pratique le droit de grève en y mettant fin d'autorité au bout d'un jour.

Les dés sont jetés en ce qui concerne le conflit en cours, mais si cela peut nous consoler, cette assemblée aura très bientôt la possibilité d'en éviter la répétition en apportant au Code canadien du travail les améliorations qui lui permettraient de régler désormais les conflits de travail avec la même humanité et la même efficacité que le fait le Québec.

En effet, mon collègue de Manicouagan vient de déposer un projet de loi, le projet de loi C–317, qui vise à enrichir le Code canadien de dispositions analogues aux nôtres. Ce projet de loi instaure l'obligation des services essentiels en cas de grève dans les services publics et la création d'un conseil à cet effet. En contrepartie, il énonce, toujours comme au Québec, l'interdiction faite à l'employeur de faire appel à du personnel étranger à l'entreprise pendant la durée d'une grève ou d'un lock–out.

La crise que nous subissons actuellement n'aura pas fait souffrir en vain travailleurs, employeurs et usagers si elle nous fait prendre conscience d'une faiblesse tragique du Code canadien du travail et si elle nous conduit, pour y remédier, à adopter le projet de loi de loi C–317 de mon collègue de Manicouagan. Si nous adoptons ce projet de loi, le Canada, lorsque le Québec sera

devenu souverain, n'aura plus grand–chose à lui envier en matière de législation du travail.

• (1235)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je dois participer au débat très important qui a lieu aujourd'hui en cette Chambre, parce que l'opposition officielle a démontré son incapacité de décider de questions importantes pour tout le Canada d'une manière juste et équitable.

[*Traduction*]

Depuis plus d'une semaine, ce pays fait face à une grave situation causée par une grève qui coûte des millions de dollars aux Canadiens et empêche des milliers de Canadiens de travailler, leur faisant perdre du temps et l'argent qu'ils pourraient autrement être en train de gagner. La seule raison pour laquelle cette situation se poursuit est que l'opposition officielle fait obstruction.

Je veux qu'il soit absolument clair que l'opposition officielle est entièrement responsable de cette obstruction. Ce sont les bloquistes qui empêchent la Chambre d'expédier ce projet de loi comme il se devrait dans une situation telle que celle–ci, c'est–à–dire avec équité et rapidité.

Le gouvernement bénéficie de l'aide du Parti réformiste, qui appuie cette mesure législative et a donné son accord à l'attribution de temps à toutes les étapes du projet de loi afin qu'il soit adopté dans les plus brefs délais. Je leur sais gré de cet appui et les en remercie.

Par contre, le député de Lethbridge a cherché à critiquer le gouvernement lors de l'intervention qu'il a faite ce matin. Il est difficile de trouver quelque chose à critiquer lorsque le gouvernement agit de façon aussi exemplaire. Je pense qu'il est allé un peu loin lorsqu'il a prétendu que le gouvernement aurait dû faire quelque chose la semaine dernière.

Revenons à ce qui s'est passé la semaine dernière. Je me permets de rappeler au député qu'en dépit du fait que certains employés de CP aient été en grève, le CP n'avait pas interrompu son service. Les trains roulaient. Les marchandises étaient livrées. Le CP fonctionnait.

Le député le sait. Il ne peut sérieusement penser que le gouvernement aurait dû intervenir et forcer le retour au travail par voie législative dans un conflit de travail aussi mineur. Et pourtant ce matin, il a fait de son mieux pour donner l'impression que le gouvernement était en quelque sorte à blâmer pour cette grève, alors qu'il sait pertinemment qu'il n'en est rien.

Le gouvernement a agi de façon exemplaire. Il a fait exactement ce qu'il devait faire. Lorsqu'il est devenu évident que la grève s'était étendue à l'échelle nationale, la première chose qu'il a faite est qu'il a donné préavis, la semaine dernière, de son intention de déposer ce projet de loi en publiant ou en faisant publier un avis spécial. Je sais qu'un avis a été donné dimanche matin. Si nous ne l'avions pas fait, nous ne serions pas en mesure de procéder aussi rapidement pour adopter ce projet de loi. Je regrette que ce ne soit pas plus rapide encore.

Le député sait pertinemment que moi–même, au nom du gouvernement, et les ministres présents à la Chambre, avons essayé toute la semaine de convaincre l'opposition officielle d'abandonner sa ridicule politique d'obstruction à l'égard de cette mesure législative et de permettre l'adoption du projet de loi.

[*Français*]

Les honorables députés du Bloc québécois ont décidé lundi de faire obstruction à ce projet de loi et ils ont continué de le faire pendant toute la semaine. S'ils avaient eu plus de 13 députés en Chambre jeudi matin, nous n'aurions pas eu ce débat aujourd'hui ni dimanche. Ce projet de loi sera peut–être adopté mardi ou mercredi de la semaine prochaine. Trois autres journées désastreuses pour le Canada! Quel est le but de tout cela?

[*Traduction*]

Les députés d'en face devraient avoir honte de la position qu'ils ont adoptée pour s'opposer à cette mesure. Bien sûr, ils avaient le droit de s'opposer au projet de loi, de le dénoncer et de voter contre son adoption, mais ils ont utilisé à fond les règles de procédure de la Chambre pour faire de l'obstruction et mettre à pied des Canadiens. C'est une honte.

Dans le passé, lorsque de telles mesures ont été présentées à la Chambre des communes—je me souviens que c'est arrivé pendant que nous occupions les banquettes de l'opposition, en face—, nous avons fait valoir nos objections très clairement et directement, tout comme le NPD d'ailleurs. Au bout du compte, nous avons toujours permis l'adoption rapide des projets de loi, parce que nous savions que l'intérêt des Canadiens exige que, lorsqu'une grève de ce genre se produit à l'échelle nationale et paralyse toutes les industries, le Parlement canadien doit agir pour y mettre un terme. Nous avons donc permis au Parlement d'agir et de prendre des décisions avec célérité et responsabilité.

Lundi, les députés néo–démocrates se sont opposés au projet de loi avec joie, comme on pouvait s'y attendre de leur part. Comme je l'ai lu dans un éditorial ce matin, ils sont payés par le mouvement syndical, de sorte qu'il est normal qu'ils s'opposent à une mesure de ce genre. Nous aussi, nous appuyons les syndicats. Il y a bien des syndiqués qui travaillent pour le Parti libéral et qui l'appuient.

• (1240)

[*Français*]

Les députés du Bloc québécois clament qu'ils ont le monopole de cette sorte d'appui, mais c'est faux. Beaucoup de travailleurs membres de syndicats au Québec votent pour le Parti libéral. L'honorable député de Saint–Hyacinthe—Bagot, qui rit de cette affirmation, sait très bien que c'est la vérité.

[*Traduction*]

Je ne veux pas critiquer constamment le député de Saint–Hyacinthe—Bagot, car je sais qu'il fait de son mieux. En réalité, il sait que ces gens votent pour les libéraux, et ils ont une excellente raison pour le faire à part cela. Nous leur donnons un bon leadership et un bon gouvernement.

La plupart de ces gens veulent travailler. La plupart des grévistes ne veulent pas toucher une indemnité de 3 $ par jour de grève. Ils préfèrent travailler et gagner un salaire. Avant la grève, j'ai eu l'occasion, au cours de mes déplacements, d'échanger avec des travailleurs de VIA Rail.

Ils m'ont dit: «S'il y a une grève, de grâce, adoptez vite une loi de retour au travail. Nous ne voulons pas d'une longue grève.» Aujourd'hui, le Bloc québécois fait de l'obstruction et empêche ces gens de travailler.

Qu'est–ce que cette situation représente pour ces Canadiens? Quelle incidence a–t–elle sur leur salaire annuel? Elle fait qu'ils ne gagneront pas autant qu'ils auraient pu. Les membres du Bloc québécois devraient avoir honte de faire ainsi obstruction.

Je tiens à dire quelques mots au sujet des députés du Nouveau Parti démocratique. Je sais que le député de Glengarry—Prescott—Russell et le ministre du Commerce international veulent entendre parler du Nouveau Parti démocratique.

Je n'ai pas vu le député de Winnipeg Transcona, mais je sais qu'il est ici en pensée. Lundi, il tenait absolument à ce que nous n'allions pas de l'avant avec ce projet de loi. Il a refusé son consentement. Mardi, les néo–démocrates sont demeurés silencieux. Mercredi, ils demandaient à ce qu'on adopte le projet de loi, et ils n'ont pas changé d'idée depuis. Eux au moins, ils ont vu clair.

J'invite les députés du Bloc québécois à jeter un coup d'oeil autour d'eux, à chercher la vérité. Et ils diront alors immédiatement oui à ce projet de loi. Il ne sert à rien de faire traîner davantage les choses. Toute la semaine, ils ont fait obstruction à ce projet de loi. Nous avons essayé, lundi, de présenter et de faire adopter le projet de loi. Nous avons essayé mardi. Nous avons présenté le projet de loi et sollicité le consentement unanime pour lui faire passer toutes les étapes. Cela nous a été refusé au moins deux fois au cours de la journée.

Une voix: Ils se moquent des Canadiens.

M. Milliken: Ou des travailleurs. Mercredi, nous avons présenté le projet de loi en deuxième lecture. Nous avons sollicité le consentement unanime pour lui faire franchir toutes les étapes. Comme cela nous a été refusé, nous avons recouru à l'attribution du temps et nous avons bouclé l'étape de la deuxième lecture. Nous avons recouru à nouveau à l'attribution du temps pour le faire adopter au comité. Il n'y a pas eu d'obstruction mercredi soir, au comité.

Nous avons obtenu qu'on en fasse rapport jeudi et qu'avons–nous fait ensuite, le même jour? Nous avons sollicité le consentement unanime pour que le projet de loi soit adopté ce jour–là. Il nous a été refusé. Nous l'avons sollicité à nouveau vendredi. On nous l'a encore refusé. Nous avons répété notre demande vendredi.

Heureusement, puisque les bloquistes n'étaient pas présents en nombre suffisant, nous avons pu alors obtenir le droit de siéger aujourd'hui et demain afin d'accélérer l'étude du projet de loi, mais nous avons été chanceux. Cela n'est pas attribuable à la bonne volonté des bloquistes, mais plutôt à leur manque d'assiduité.

Je suis convaincu qu'ils n'ont pas fait exprès pour n'être que 13 à la Chambre, quand ils auraient dû être 25. Mais c'est très bien ainsi. Je me réjouis qu'ils n'aient pas été 25.

Nous étudions aujourd'hui, un samedi, le projet de loi à l'étape du rapport. Lorsque nous aurons terminé les votes sur les 42 amendements proposés par les députés du Bloc québécois, nous aurons la possibilité de passer à la troisième lecture.

[*Français*]

J'invite les députés de l'autre côté de la Chambre à prendre en considération la situation de toutes ces personnes qui voudraient travailler aujourd'hui. Il est important pour elles que nous votions le plus tôt possible à l'étape de la troisième lecture. J'espère que les députés d'en face donneront leur consentement aujourd'hui afin que nous puissions voter en troisième lecture cet après–midi.

[*Traduction*]

Le député de Saint–Hyacinthe—Bagot a les intérêts des travailleurs du Québec et du Canada à coeur. Si c'est le cas, et s'il se préoccupe sincèrement de leur situation, il sait au fond de lui–même que la meilleure chose à faire aujourd'hui c'est de leur faire reprendre le travail, et je ne parle pas seulement des grévistes, mais de tous les travailleurs qui ont été mis à pied à cause de cette grève, ceux qui subissent la plus grave injustice dans toute cette affaire.

Sans qu'ils n'aient rien à y voir, la grève du rail fait perdre de l'argent à des milliers de Canadiens. Il faut mettre fin à cette grève. On aurait dû y mettre fin il y a déjà plusieurs jours.

• (1245)

En faisant de l'obstruction et en provoquant des délais, le Bloc québécois a privé ces Canadiens du droit de gagner leur vie. C'est injuste. J'invite le Bloc à collaborer avec nous et à mettre fin à la grève.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais commenter certaines affirmations des députés d'en face avant d'aborder le discours que j'ai préparé.

Il a été mentionné tantôt que la nouvelle ministre du Travail avait fait un boulot excellent en commençant ses nouvelles fonctions par un geste dynamique, un geste énergique. En effet, nous avons bien remarqué, nous aussi, que les grandes compagnies, les puissants de ce monde n'ont pas tardé à la reconnaître et se sont dit tout de suite qu'elle était des leurs. Cela n'a pas été long. Ils se sont adressés tout de suite à elle et lui ont dit: «Madame la ministre, s'il vous plaît, faites–nous adopter une loi spéciale parce que nous ne sommes pas capables d'arriver à des compromis dans une négociation faite civilement et démocratiquement, comme cela se fait habituellement en relations de travail.»

La nouvelle ministre du Travail est donc bien à l'aise dans sa peau de libérale. Elle se conduit comme la philosophie libérale le veut: quand on ne peut pas obtenir quelque chose démocratiquement, on l'impose. C'est ce qu'on avait fait aussi pour le rapatriement de la Constitution. Cela ne date pas d'aujourd'hui.

Cela a fait dire à un autre député d'en face que l'appui des bloquistes aux travailleurs démontrait bien qu'un Québec souverain serait dirigé par les syndicats. Un Québec souverain serait dirigé par du monde ordinaire. S'il n'y a que du monde ordinaire dans les syndicats, eh bien, c'est tant pis pour l'opposition parce que c'est le monde ordinaire qui, démocratiquement, va gouverner le Québec.

On nous accuse de défendre les syndicats d'un autre point de vue, parce que, dit–on, les syndicats sont séparatistes. Les libéraux, eux, qui défendent–ils? Pourquoi accordent–ils leur appui à tant de grandes compagnies dans ce conflit? Pourquoi ont–ils promis aux compagnies de ne pas trop s'aventurer dans les négociations? Parce qu'ils leur avaient promis: «Si vous ne réussissez pas, ne vous en faites pas. On est là et on adoptera une loi.»

C'est cela, les amis des libéraux. Il y a peut–être quelques grandes compagnies là–dedans qui font de bonnes contributions au Parti libéral quand vient le temps des élections.

La ministre du Travail a nommé plusieurs compagnies qui menaçaient de fermer leurs portes à cause du conflit de travail. Mais l'a–t–on entendue nommer un seul travailleur, un seul des 30 000 travailleurs qui, lui aussi, est touché par la grève?

M. le député Boudria disait tantôt. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je rappelle au député qu'il doit donner le nom de la circonscription du député.

M. Laurin: Je m'excuse, madame la Présidente. Le député de Glengarry—Prescott—Russell disait tantôt qu'un de ses contribuables l'avait appelé. Il s'agit d'un autre, et non de celui dont on a parlé tantôt; ce n'était pas le bon. Un autre de ses contribuables qui était gréviste se plaignait de pouvoir vivre difficilement avec une paye de grève de 3 $ par jour. Qu'il se console, parce que ce que le gouvernement est en train de lui préparer, c'est une loi avec laquelle il devra vivre pendant au moins deux ans et qui ne vaut pas cinq cents.

Les prétentions du gouvernement sont de la purée de poix! Il faut mettre fin à la grève, nous dit–on. On veut bien mettre fin à la grève. Oui, nous étions d'accord et oui, on aurait pu mettre fin à la grève plus tôt. Mais mettre fin à la grève, pour nous, ne se fait pas à n'importe quel prix.

Le gouvernement libéral, par sa loi spéciale, veut remettre le train le plus rapidement sur les rails, peu importe ce qui arrivera dans son allure effreinée. S'il faut que le train écrase les employés, eh bien, tant pis, on écrasera les employés. Il faut que le train roule, peu importe qui en seront les victimes. À long terme, un retour au travail effectué dans de telles conditions signifie que les chemins de fer vont en avoir pour plusieurs années à vivre difficilement parce que les relations de travail se seront complètement détériorées.

On répète au gouvernement qu'il est encore temps de régler à l'amiable et que, s'il veut régler ce conflit dès cet après–midi, nous serons encore d'accord, à condition qu'il accepte les amendements très humains qu'on a proposés pour le régler.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 12 h 51, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui et au paragraphe 78(2) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

[*Français*]

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Nous passons maintenant au deuxième groupe de motions, qui comprend les motions nºs 4, 9, 13, 18, 23, 27, 32, 37 et 41.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'interviens pour que ce soit bien clair. Dans le deuxième groupe de motions, vous n'avez pas demandé si la Chambre était pour ou contre la motion. Comment procède–t–on, parce qu'on tient à voter là–dessus et on tient à faire connaître notre point de vue? Nous sommes en faveur, évidemment, de la motion de Mme Lalonde.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je fais d'abord lecture de chacune des motions du deuxième groupe, puis je pose la question.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ) propose:

Initiatives ministérielles

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 10, par substitution, aux lignes 32 à 44, page 5, et aux lignes 1 à 5, page 6, de ce qui suit:

«(3) L'employeur et le syndicat peuvent convenir d'un président. À défaut, le ministre nomme, après avoir obtenu l'assentiment de l'opposition officielle de la Chambre des communes, président de la commission une personne qu'il estime compétente.

(4) Après que l'employeur et le syndicat représentant l'unité de négociation ont nommé leur membre respectif et que le nom du président est connu, le ministre communique à l'employeur et au syndicat les noms des membres de la».

Motion nº 9

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 12, par substitution, aux lignes 28 à 34, page 7, de ce qui suit:

«12. La commission doit être guidée par la nécessité d'établir de bonnes relations patronales–syndicales et pour y arriver elle doit promouvoir des conditions d'emplois qui tiennent compte à la fois des acquis des travailleurs et de la viabilité économique et de la compétitivité d'un réseau ferroviaire pancanadien.»

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 16.

Motion nº 18

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 32, par substitution, aux lignes 24 à 41, page 14, de ce qui suit:

«(3) L'employeur et le syndicat peuvent convenir d'un président. À défaut, le ministre nomme, après avoir obtenu l'assentiment de l'opposition officielle de la Chambre des communes, président de la commission une personne qu'il estime compétente. Cette personne est alors réputée avoir été nommée par l'employeur ou le syndicat, selon le cas.

(4) Après que l'employeur et le syndicat représentant l'unité de négociation ont nommé leur membre respectif et que le nom du président est connu, le ministre communique à l'employeur et au syndicat les noms des membres de la».

Motion nº 23

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 34, par substitution, aux lignes 21 à 27, page 16, de ce qui suit:

«34. La commission doit être guidée par la nécessité d'établir de bonnes relations patronales–syndicales et pour y arriver elle doit promouvoir des conditions d'emplois qui tiennent compte à la fois des acquis des travailleurs et de la viabilité économique et de la compétitivité d'un réseau ferroviaire pancanadien.»

Motion nº 27

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 38.

Motion nº 32

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 54, par substitution, aux lignes 10 à 25, page 14, de ce qui suit:

«(3) L'employeur et le syndicat peuvent convenir d'un président. À défaut, le ministre nomme, après avoir obtenu l'assentiment de l'opposition officielle de la Chambre des communes, président de la commission une personne qu'il estime compétente. Cette personne est alors réputée avoir été nommée par l'employeur ou le syndicat, selon le cas.

(4) Après que l'employeur et le syndicat représentant l'unité de négociation ont nommé leur membre respectif et que le nom du président est connu, le ministre communique à l'employeur et au syndicat les noms des membres de la».

Motion nº 37

Qu'on modifie le projet de loi C–77, à l'article 56, par substitution, aux lignes 8 à 14, page 25, de ce qui suit:

«56. La commission doit être guidée par la nécessité d'établir de bonnes relations patronales–syndicales et pour y arriver elle doit promouvoir des conditions d'emplois qui tiennent compte à la fois des acquis des travailleurs et de la viabilité économique et de la compétitivité d'un réseau ferroviaire pancanadien.»

Motion nº 41

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 60.

● (1255)

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le vote porte sur la motion nº 4. Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés d'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion nº 4 est différé. Le résultat du vote s'applique aussi aux motions nºs 18 et 32.

Le vote suivant porte sur la motion nº 9. Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé. Le résultat du vote s'applique aussi aux motions nºs 23 et 37.

• (1300)

Le vote porte maintenant sur la motion nº 13. Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément au paragraphe 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé. Le résultat du vote s'applique également aux motions nºs 27 et 41.

Je soumets maintenant les motions nºs 14, 28 et 42 à la Chambre.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ) propose:

Motion nº 14

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 18.

Motion nº 28

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 40.

Motion nº 42

Qu'on modifie le projet de loi C–77 en supprimant l'article 62.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le vote porte sur la motion nº 14. Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément au paragraphe 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé. Le résultat du vote s'applique également aux motions nºs 28 et 42.

[*Traduction*]

La Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C–77.

Convoquez les députés.

(La motion nº 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 181)

POUR

Députés

Bachand
Bellehumeur
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Crête
Daviault
Debien
de Savoye
Deshaies
Duceppe
Dumas
Fillion
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Godin
Guay
Guimond
Jacob
Lalonde
Landry
Langlois
Laurin
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel
Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)
Loubier
Mercier
Ménard
Nunez
Paré
Pomerleau
Rocheleau
St–Laurent
Tremblay (Rosemont)—40

CONTRE

Députés

Alcock
Arseneault
Assad
Assadourian
Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bakopanos
Barnes
Bertrand
Bethel
Bevilacqua
Bodnar
Bonin
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Brushett
Bryden
Bélair
Bélanger
Calder
Campbell
Catterall
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint–Maurice)
Clancy
Cohen
Collenette
Collins
Copps
Cowling
Crawford
Culbert
DeVillers
Discepola
Duhamel
English
Finestone
Flis
Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gallaway
Gerrard
Godfrey
Gouk
Graham
Gray (Windsor West)
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Hickey
Hoeppner
Hopkins
Ianno
Iftody
Irwin
Jordan
Keyes
Kirkby
Knutson
Kraft Sloan
Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee
Lincoln
Loney
MacAulay
MacDonald
MacLaren
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Maloney
Manley

Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Patry
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringma
Robillard
Rompkey
Serré
Sheridan
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thalheimer
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Whelan
Young —133

Marleau
Massé
McGuire
McTeague
Milliken
Mitchell
Murray
O'Brien
Pagtakhan
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Skoke
Speller
Steckle
Stinson
Telegdi
Tobin
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Bellemare
Brien
Canuel
Dalphond-Guiral
Easter
Payne
Picard (Drummond)
Sauvageau

Asselin
Bernier (Gaspé)
Cannis
Culbert
Dupuy
Marchand
Peric
Ringuette-Maltais
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

• (1325)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion nº 1 rejetée.

Par conséquent, je déclare les motions nos 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 39 et 40 rejetées.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 4. Le vote sur cette motion s'applique également aux motions nos 18 et 32.

[*Traduction*]

M. Boudria: Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance de demander à la Chambre si elle est disposée à donner son consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion no 1 s'applique à la motion nº 4 dont la Chambre est actuellement saisie?

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a pris connaissance de la motion. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il n'y a pas unanimité.

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 182)

POUR

Députés

Bachand
Bergeron
Bouchard
Caron
Crête
Debien
Deshaies
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Mercier
Nunez
Pomerleau
St-Laurent

Bellehumeur
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bélisle
Chrétien (Frontenac)
Daviault
de Savoye
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Ménard
Paré
Rocheleau
Tremblay (Rosemont)—40

CONTRE

Députés

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bethel
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Catterall
Chan
Clancy
Collenette
Copps
Crawford
DeVillers
Duhamel
Finestone
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Hanrahan
Hoeppner
Ianno
Irwin
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon

Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Bertrand
Bevilacqua
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Campbell
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Cowling
Culbert
Discepola
English
Flis
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Gouk
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hickey
Hopkins
Iftody
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLaren
Malhi
Manley
Marleau
Massé
McGuire
McTeague

Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Patry
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringma
Robillard
Rompkey
Serré
Sheridan
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thalheimer
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Whelan
Young —133

Milliken
Mitchell
Murray
O'Brien
Pagtakhan
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Skoke
Speller
Steckle
Stinson
Telegdi
Tobin
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Bellemare
Brien
Canuel
Dalphond-Guiral
Easter
Payne
Picard (Drummond)
Sauvageau

Asselin
Bernier (Gaspé)
Cannis
Culbert
Dupuy
Marchand
Peric
Ringuette-Maltais
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

● (1330)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion nº 4 rejetée. Par conséquent, je déclare les motions nos 18 et 32 également rejetées.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion numéro 9. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions nºs 23 et 37.

M. Boudria: Madame la Présidente, je pense que si vous le demanderiez, vous obtiendriez peut-être le consentement unanime pour appliquer le résultat du vote pris sur la motion précédente à la motion maintenant devant cette Chambre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº* 182.]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion nº 9 rejetée.

En conséquence, je déclare les motions nºs 23 et 37 également rejetées.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion numéro 13. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions numéros 27 et 41.

● (1335)

[*Traduction*]

M. Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour appliquer à la motion actuellement à l'étude le résultat du vote qui vient d'être pris sur la motion précédente.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir liste sous le vote nº* 182.]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion nº 13 rejetée.

Je déclare les motions nºs 27 et 41 rejetées.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 14. Le résultat du vote sur cette motion s'applique également aux motions nºs 28 et 42.

M. Boudria: Madame la Présidente, je pense que si vous le demanderiez, vous obtiendriez le consentement unanime pour appliquer le résultat du vote pris sur la motion précédente à la motion maintenant devant cette Chambre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Accorde-t-on le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº* 182.]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion nº 14 rejetée.

[*Traduction*]

Je déclare les motions nºs 28 et 42 rejetées.

[*Français*]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

M. Boudria: Madame la Présidente, je crois que vous obtiendriez le consentement unanime pour qu'on soit dispensés de faire entendre la sonnerie et que le vote se tienne immédiatement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avons-nous le consentement unanime pour voter tout de suite?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 183)

POUR

Députés

Alcock
Assad
Augustine
Baker
Barnes
Bethel
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Calder
Catterall
Chan
Clancy
Còllenette
Copps
Crawford
DeVillers
Duhamel
Finestone
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Graham
Grose
Hanrahan
Hoeppner
Ianno
Irwin
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Reilly
Patry
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringma
Robillard
Rompkey
Serré
Sheridan
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Thalheimer
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Whelan
Young —133

Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Bertrand
Bevilacqua
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélanger
Campbell
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Cowling
Culbert
Discepola
English
Flis
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Gouk
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hickey
Hopkins
Iftody
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLaren
Malhi
Manley
Marleau
Massé
McGuire
McTeague
Milliken
Mitchell
Murray
O'Brien
Pagtakhan
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Skoke
Speller
Steckle
Stinson
Telegdi
Tobin
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
Wood

CONTRE

Députés

Bachand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bélisle
Chrétien (Frontenac)
Daviault
de Savoye
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Ménard
Paré
Rocheleau
Tremblay (Rosemont)—39

Bellehumeur
Bouchard
Caron
Crête
Debien
Deshaies
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Mercier
Nunez
Pomerleau
St-Laurent

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Bellemare
Brien
Canuel
Dalphond-Guiral
Easter
Payne
Picard (Drummond)
Sauvageau

Asselin
Bernier (Gaspé)
Cannis
Culbert
Dupuy
Marchand
Peric
Ringuette-Maltais
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

● (1340)

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion adoptée.

Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec votre permission, tout de suite?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À la prochaine séance de la Chambre?

M. Milliken: Madame la Présidente, des millions de Canadiens attendent que cette grève se termine et que ce projet de loi soit adopté. J'invite maintenant l'opposition à se joindre à nous pour en terminer avec ce projet de loi cet après-midi. Je demande le consentement unanime pour passer immédiatement à la troisième lecture.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avons-nous le consentement unanime?

[*Français*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, je voudrais simplement rétorquer aux remarques qui nous sont faites. Depuis lundi, nous faisons des offres de règlement et elles sont refusées. Le gouvernement a décidé qu'on siégerait samedi et dimanche, eh bien, on va s'y plier.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, dans ce cas, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 13 h 45, conformément à l'ordre adopté le jeudi 23 mars 1995, la Chambre s'ajourne au dimanche 26 mars 1995, à 13 heures.

(La séance est levée à 13 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le dimanche 26 mars 1995

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI DE 1995 SUR LE MAINTIEN DES SERVICES FERROVIAIRES

L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.) propose: Que le projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, le conflit actuel dans le secteur ferrovaire nécessite l'intervention ferme du gouvernement afin d'assurer la reprise ou la continuation, selon le cas, des services ferroviaires et des services auxiliaires.

Il importe également d'établir un mode de règlement des questions toujours en litige. Le projet de loi présenté aujourd'hui aux députés de cette Chambre, la Loi de 1995 sur le maintien des services ferroviaires, ordonne donc la reprise des activités au Canadien National, au Canadien Pacifique et à VIA Rail, et prévoit la constitution de commissions de médiation–arbitrage à l'égard de chacune des unités de négociation des trois compagnies ferroviaires.

Comme mes collègues le savent certainement, les négociations dans le conflit qui nous occupe ont été extrêmement difficiles. Elles portaient sur plusieurs questions complexes dont la sécurité d'emploi, la flexibilité professionnelle, les trajets prolongés et le régime salarial à deux volets du personnel roulant. Malgré tous les efforts déployés depuis un certain nombre de mois, les parties n'ont pas réussi à se rejoindre sur ces points névralgiques.

Les syndicats et le patronat ont tous deux admis la nécessité d'un système ferroviaire viable et concurrentiel au Canada. Même le Bloc québécois l'a reconnu dans sa proposition d'amendement de l'article 12. Il est donc nécessaire de régler les questions en litige de façon pour eux à aller de l'avant et à établir des relations qui les aideront à faire face aux défis qui les attendent.

Je crois que le processus de règlement du conflit que prévoit le texte législatif leur permettra de défendre et de concilier leurs intérêts de façon neutre et objective. Les effets des arrêts de travail qui se produisent dans l'industrie ferroviaire se sont fait sentir assez rapidement dans tout le pays. L'interruption des services ferroviaires affecte certaines industries, elle les empêche de se procurer des pièces et des fournitures essentielles pour leurs activités ou d'expédier leurs productions vers le marché intérieur ou le marché mondial.

Bien des entreprises qui dépendent des services de transport ferroviaire des marchandises sont forcées de mettre à pied des employés. Les répercussions économiques d'un arrêt de travail prolongé dans l'industrie ferroviaire sont extrêmement graves et ne peuvent être longtemps tolérées. Il en est de même des conséquences pour les passagers qui utilisent VIA Rail et qui sont, à l'heure actuelle, privés de services.

Je reconnais les efforts que les parties ont déployés pour tenter de régler les différents conflits, mais le gouvernement se trouve devant une situation qui requiert une intervention immédiate et déterminante. En conséquence, j'ai dû déposer, mardi passé, la Loi de 1995 sur le maintien des services ferroviaires. Cette loi se divise en trois parties: la Partie I vise la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada; la Partie II concerne le réseau Canadien Pacifique; et la Partie III concerne VIA Rail Canada.

Les trois parties de la législation entrent en vigueur douze heures après que la loi ait reçu la sanction royale. Aux termes de la loi, les différends seront rapidement résolus grâce à une commission de médiation–arbitrage qui aura 70 jours pour s'acquitter de son mandat. En ayant recours au processus de médiation–arbitrage, les parties bénéficient d'une dernière chance d'en venir à un accord avec l'aide d'une commission. Si les parties devaient ne pas arriver à s'entendre à ce stade, la commission aura le pouvoir de rendre des décisions définitives et exécutoires sur les questions en litige.

Dans son travail, la commission est guidée par la nécessité d'avoir des conditions d'emploi qui soient cohérentes avec la viabilité économique et la compétitivité d'un réseau ferroviaire pancanadien à court et à long terme, tout en tenant compte de l'importance de bonnes relations patronales–syndicales. Pendant la durée des débats entourant l'adoption de ce projet de loi, nous avons entendu différentes interprétations sur les articles 12, 34 et 56 de la part du patronat, du syndicat et du Bloc québécois, et j'aimerais clarifier l'intention du législateur sur ces articles.

La meilleure protection d'emploi que les travailleurs puissent avoir est la certitude que leur employeur soit capable de faire face à la concurrence. Dans ce7 contexte, il est de plus en plus clair chez les compagnies rentables que la capacité d'être compé-

titifs passe par une bonne gestion des ressources humaines de l'entreprise, ce qui inclut des relations de travail harmonieuses. Nous sommes conscients aussi que différents facteurs, internes et externes, peuvent influencer la compétitivité d'une entreprise, entre autres, la qualité du management, l'efficacité de la gestion financière et, dans le cas des chemins de fer, la bonne réglementation, sans oublier l'environnement économique dans lequel se situe l'entreprise.

Toutefois, on ne doit pas oublier un autre facteur, soit celui des coûts de main–d'oeuvre. Dans le cas présent, on veut que les deux parties composent avec ces réalités. C'est pourquoi le législateur se doit d'être clair dans l'énoncé du mandat des commissions. On n'exige pas que les commissions en arrivent à un résultat précis en ce qui concerne les clauses relatives à la sécurité d'emploi ou toute autre condition d'emploi des travailleurs des chemins de fer.

Les syndicats et les compagnies auront amplement l'occasion de faire connaître à la commission ce qui constitue, à leur point de vue, des conditions d'emploi cohérentes avec la viabilité économique et les bonnes relations syndicales–patronales. On ne fixe aucun résultat à atteindre. On indique seulement les facteurs que la commission doit prendre en considération dans ses délibérations.

• (1310)

En outre, c'est seulement si les parties ne parviennent pas à s'entendre sur ces questions au cours de la période de médiation, que les commissions auront à prendre une décision finale. Tout compte fait, cette méthode est une approche équitable pour résoudre les différends auxquels les parties doivent faire face.

Je veux qu'il soit parfaitement clair que ce gouvernement reste fermement convaincu que la négociation collective est un bien meilleur moyen de résoudre les différends que l'adoption d'une loi d'urgence. Il est significatif que rien dans la loi n'empêche les parties de modifier quelque disposition que ce soit des conventions collectives, nouvelles ou modifiées, à l'exception de la disposition sur la durée de ces conventions.

En outre, si les parties en venaient à une entente provisoire ou à un accord sur la marche à suivre pour résoudre en fin de compte les questions en litige, il est possible de différer la constitution de la commission de médiation–arbitrage.

Les faits parlent d'eux–mêmes. Des efforts considérables ont été déployés pour régler les différents conflits de travail qui opposent les trois compagnies ferroviaires et divers syndicats, mais ces efforts ont été vains. Le présent projet de loi offre aux parties une dernière chance de s'entendre grâce à la médiation avant que les points encore en litige soient soumis à l'arbitrage.

Depuis le début des négociations, les parties ont fait savoir qu'elles s'opposaient à l'adoption d'une loi pour mettre fin au conflit de travail, et j'étais d'accord avec elles sur ce point. Malheureusement, elles n'ont pas réussi à s'entendre et causent par le fait même de graves problèmes économiques au pays, en déclenchant des arrêts de travail. Comme gouvernement, nous avons pris les mesures qui s'imposaient et déposé la Loi de 1995 sur le maintien des services ferroviaires.

Je demande donc l'appui de tous mes collègues afin qu'elle soit adoptée.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, dans cette affaire, le Bloc déplore d'abord la position simpliste et le discours excessif, pour ne pas dire biaisé, du gouvernement.

Le gouvernement a continuellement insisté sur les impacts négatifs de la grève et les impacts économiques réels, comme nous le savons, mais il l'a fait d'abord d'une façon excessive. On nous a annoncé à de nombreuses reprises des fermetures d'usines dans tout le Canada, d'une côte à l'autre, en particulier au Québec, puisque le Bloc québécois était l'adversaire principal dans le dossier à la Chambre. Alors, il n'y a presque pas un secteur de l'économie québécoise qui n'a pas fait l'objet de menaces, d'annonces de fermeture, alors que rien de cela n'est arrivé.

On a essayé de terroriser les gens, de laver les cerveaux par une exagération dans les conséquences économiques. Je ne veux pas minimiser ces conséquences, mais je pense qu'un gouvernement qui est en train de gérer une crise dans les relations de travail d'une ampleur aussi considérable que celle qui sévit présentement se doit de faire preuve de plus de réserve, de plus d'impartialité et de plus d'objectivité. Il ne doit pas énerver les gens; il doit essayer de les rassurer et, en même temps, trouver une solution. C'est le contraire. Nous avons assisté ici à un déballage démagogique incroyable d'annonces tout à fait désastreuses, qui n'ont pas été suivies de faits.

Donc, retenons quand même que, dans cette affaire, des intérêts économiques considérables ainsi que des emplois sont mis en cause, et pas seulement dans le secteur directement visé, mais aussi dans les secteurs qui s'inscrivent en aval de cette économie.

Mais nous ne sommes pas insensibles, nous, aux inconvénients économiques qui en résultent. D'ailleurs, nous l'avons démontré en proposant au gouvernement, dès lundi dernier, une voie de solution qui s'inscrivait dans les solutions classiques de ce genre de conflit à régler.

Mais il n'y a pas seulement que les impacts économiques, il y a la nécessité, dans une affaire aussi considérable, de faire preuve de nuance. Enfin, voici une affaire qui est débattue au Parlement du Canada et qui, pour être débattue avec sagesse et pondération, dans l'intérêt général, doit tenir compte de tous les aspects du dossier.

• (1315)

Or, un des aspects du dossier, c'est aussi, n'est–ce pas, qu'il y a en jeu des intérêts et des questions considérables qui mettent directement en cause la démocratie canadienne, la démocratie québécoise, la démocratie parlementaire, et cela a été oublié dans le débat.

Ce que nous avons voulu faire, nous, du Bloc québécois, c'est de situer le conflit et le règlement qui est requis, dans la perspective d'un équilibre à établir entre le droit à la négociation et la paix sociale, car tout cela était en cause. Ce n'est pas vrai que parce qu'une grève éclate, qu'il y a commission d'illégalité. Ce n'est pas vrai que parce qu'une grève éclate, il faille tout de suite appuyer sur le bouton, sortir la matraque. Ce n'est pas vrai que parce qu'une grève éclate, il soit défendu à l'opposition d'en

parler à la Chambre. On s'est comportés d'une drôle de façon, durant cette semaine.

Le Bloc a été vilipendé pour avoir voulu faire valoir des droits qui existent dans la loi, une loi qui n'a pas été adoptée par un Parlement étranger, mais adoptée par le Parlement du Canada, une loi qui donne le droit de grève et reconnaît au Canada l'existence de ce droit démocratique fondamental qu'est le droit de grève.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Bouchard: Dans une démocratie comme la nôtre, dans un pays où nous avons eu à traiter de nombreuses questions de conflits de travail, où nous avons acquis une expérience, où nous avons dégagé une façon civilisée et experte de régler ce genre de choses, il faut absolument qu'on regarde ici la nécessité de maintenir un équilibre.

Monsieur le Président, je pense que je dérange les gens qui parlent de l'autre côté de la Chambre.

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre. Chers collègues, ce débat est si important que nous siégeons un dimanche, ce qui est un événement tout à fait historique. J'invite tous les députés à avoir la courtoisie de laisser parler la personne qui a la parole à ce stade–ci et tous les autres députés qui interviendront dans le cadre de ce débat.

[*Français*]

M. Bouchard: Monsieur le Président, nous avons un système de droit. Nous sommes une société de droit. Nous avons une institution parlementaire et un gouvernement, en particulier, qui est chargé d'appliquer les lois existantes. Or, tout le régime de droit canadien dans le domaine des relations de travail repose sur la libre négociation, sur l'objectif d'assurer la paix sociale entre les parties et le fonctionnement harmonieux, ensuite, des usines et des milieux de travail, une fois le différend réglé. Je crois que cela repose sur la libre négociation.

La libre négociation résulte d'un double rapport de force: le rapport de force de l'employeur, le pouvoir économique qui est très considérable, auquel fait face un syndicat qui s'est vu autorisé par la loi à utiliser un autre rapport de force qui est le sien, le contre–pouvoir, qui est le droit de grève. C'est là le droit.

On pense que quand des parties exercent ces deux rapports de force, d'une façon générale et normale, quand il y a bonne foi, quand personne n'intervient pour perturber le mécanisme, que les deux sont enclins à faire des concessions et que, le bon sens prévalant, à un moment donné, il va y avoir une entente. Tout est conçu pour que le système de la loi et les services gouvernementaux favorisent la conclusion d'une entente, parce que tout le monde comprend que la meilleure des solutions, et la seule qui soit d'ailleurs pratiquement efficace, c'est la solution négociée.

En l'occurrence, qu'est–il arrivé? C'est beau de faire des remontrances au Bloc québécois parce qu'il est le seul parti en cette Chambre pour défendre le système légal des négociations libres. C'est bien beau, mais on oublie que le grand coupable du conflit, que le grand responsable c'est le gouvernement, et en particulier le ministre des Transports qui s'est transformé en employeur dans ce dossier.

On dira, oui, que l'opposition étant l'opposition, elle attaque le gouvernement, elle peut forcer un peu la vérité, c'est monnaie commune en politique.

• (1320)

Mais lisons le rapport d'un témoin impartial. Lisons les conclusions qui ont été dégagées par un observateur, dont c'était la tâche d'observer, minute par minute, le déroulement des négociations, le conciliateur–commissaire Hope.

Ce rapport est dévastateur sur le comportement du gouvernement et du ministre des Transports. Le gouvernement, dans ce dossier, loin d'être celui qui favorise le règlement, celui qui protège contre toute intervention extérieure pertubatrice le fonctionnement des mécanismes habituels de règlement qui fondent leurs résultats sur la libre négociation, le gouvernement, lui–même, s'est employé à perturber et à détruire cet équilibre en faisant pencher la balance du côté de l'employeur. Je dirais même qu'il est devenu un employeur. Le gouvernement, dans ce dossier, s'est comporté comme l'employeur. Je dirais même qu'il a fait en sorte que les employeurs officiels ne négocient pas.

Supposons pour un instant que nous sommes tous président du CN—nous serions heureux à certains égards, bien entendu, il faudrait se féliciter de cette promotion extraordinaire—et qu'on nous fasse rapport sur les négociations, que nos porte–parole nous disent qu'il faudrait faire des concessions sur nos demandes de récupération des clauses normatives, que si nous ne concédons rien, il y aura une grève qui nous fera mal, que le public pourrait ne pas aimer notre comportement durant les négociations, donc qu'il faut faire des concesssions.

Normalement, un employeur, dans ces conditions, fait des concessions, détermine un niveau de bon sens pour rejoindre le mouvement inverse que fera vers lui le syndicat qui, lui aussi, est soumis à un rapport de force. Mais, en l'occurrence, quand le président du CN a l'assurance que le gouvernement appuie toutes ses positions, comme l'a dénoncé M. Hope dans son rapport, quand il sait que le gouvernement l'appuie totalement dans ses positions et qu'en plus, si jamais il y a un conflit de travail, le gouvernement sortira une matraque pour assommer tout de suite le droit de grève et que la loi spéciale qu'il adoptera imposera la fixation, par un tiers, des conditions de travail, pourquoi un employeur négocierait–il? Il n'y a aucune raison.

De fait, ils n'ont pas négocié dans ce dossier. Ils n'ont pas négocié parce qu'ils comptaient sur la complicité, je dirais la collusion du ministre des Transports, pour s'assurer qu'il y aurait dans cette Chambre immédiatement, dans les heures qui suivraient, une grève ou un lock–out, une loi de retour au travail.

Ce qui devait arriver est arrivé. Les employeurs ont mis sur la table des demandes de récupération énormes, et même, d'après M. Hope, ont refusé de négocier. Ils ont même refusé qu'on puisse considérer la possibilité de discuter, de faire des réserves, qu'on puisse réaménager leurs demandes, ils n'ont même pas

discuté de leurs demandes. Leurs demandes étaient à prendre ou à laisser sur la table.

Alors, bien sûr, le conflit est arrivé. À peine douze heures après le déclenchement du conflit, et cela démontre ce que je viens de dire, la ministre du Travail, qui arrive dans le dossier, enclenche le mécanisme pour casser la grève par une loi spéciale. La ministre du Travail est donc un acteur important dans le dossier. Il faut reconnaître cependant qu'elle ne pouvait pas faire grand–chose, car comme on dit, «les carottes étaient cuites», elle n'avait qu'à les manger. Les carottes étaient cuites par les bons offices du cuisinier qu'est le ministre des Transports.

Que pouvait–elle faire, sinon se transformer elle–même en employeur, faire en sorte qu'on puisse tout de suite mettre fin à la grève et en même temps fixer les conditions de travail? Je crois qu'un véritable ministre du Travail se serait rappelé qu'un ministre du Travail exerce une fonction en soi et assume une responsabilité, non pas vis–à–vis du ministère des Finances qui veut privatiser le CN, mais vis–à–vis de la paix sociale, vis–à–vis les parties. Il y avait dans son cas un rôle de confiance.

La ministre du Travail devrait dire à son collègue des Transports que s'il avait pu conclure les ententes qu'il voulait avec ses amis, les employeurs, mais qu'en tant que ministre du Travail elle avait une responsabilité d'objectivité à assumer envers les deux parties, une responsabilité de justice et d'équité sociale. En conséquence, qu'aurait–elle dû faire, selon nous?

• (1325)

Je ne dis pas que le gouvernement devait tolérer très longtemps, indéfiniment, les effets négatifs d'une grève. Dès lundi, je crois, il aurait été acceptable que le gouvernement dépose sa loi spéciale et qu'il fasse en sorte que les parties retournent au travail. Je pense que c'était là que la ministre du Travail aurait pu jouer un rôle important au sein du Cabinet. Elle aurait pu éclairer la lanterne du Cabinet à ce moment–là. Elle aurait pu leur rappeler: «Oui, nous allons rentrer les gens au travail pour éliminer les effets négatifs de la grève, mais nous allons nous assurer, cependant, maintenant qu'il en est encore temps, de faire en sorte que les parties puissent négocier librement. Nous allons, pour la première fois dans ce dossier, créer des conditions telles que les gens puissent s'asseoir de bonne foi à la table et trouver une solution à leurs problèmes, obliger l'employeur à négocier, en faisant en sorte qu'il n'aura pas l'assurance de la matraque gouvernementale au service de ses intérêts.»

La ministre du Travail savait très bien quoi faire. Elle savait très bien—elle connaissait la recette—la solution classique. C'est une chose que les gens apprennent rapidement dans le domaine des relations de travail. Elle savait quoi faire. C'était la médiation. Elle le savait tellement, qu'elle a justement utilisé ce moyen, cette recette, la médiation, dans un autre conflit qui, lui, durait, à Montréal, depuis 25 mois. Dans l'autre cas, c'était 18 mois, mais à Montréal, c'était 25 mois. Qu'a–t–elle fait? Sur les conseils avisés de ses hauts fonctionnaires, et assumant ses responsabilités de ministre du Travail, elle a décidé qu'il y aurait une médiation dans le port de Montréal pour forcer les gens à discuter véritablement, dans les conditions où cela peut se faire, d'une solution négociée. Cela a marché dans les journées qui ont suivi. Comment se fait–il qu'au même moment, alors que la recette est connue, qu'elle a eu des résultats très concrets, très positifs, prouvés à Montréal, au même moment, la ministre du Travail décide, dans le cas du transport ferroviaire, de sortir la matraque et de passer une loi qui fixe les conditions de travail?

C'est là qu'il faut faire une nuance. Il faut rappeler que nous ne sommes pas contre une loi spéciale de retour au travail, il faut rappeler que nous croyons légitime de le faire, que nous l'aurions fait dès lundi et que, dès lundi soir, il y aurait eu une loi adoptée en cette Chambre à cette fin. Ce que nous n'acceptons pas, c'est qu'on profite de circonstances pour cacher, comme derrière un écran de fumée, le jupon patronal du gouvernement, parce que, quel est le but du gouvernement dans le dossier?

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Ce que je viens de dire soulève une question. S'il y a des gens qui profitent des beaux dimanches avant–midi ensoleillés pour écouter les débats à la télévision, s'il y a des gens qui écoutent cela, peut–être qu'ils se disent: «Oui, tout ce qu'il vient de dire là. . . Mais pourquoi le gouvernement ferait–il une chose comme celle–là?» Pourquoi un gouvernement décent, un gouvernement responsable, ferait une chose comme celle–là? Pourquoi un gouvernement irait–il s'acoquiner avec les employeurs pour apporter une distorsion au fonctionnement des mécanismes du travail? Bonne question, mais la réponse, nous l'avons.

La réponse nous vient même de la bouche suave du ministre des Transports. Le ministre des Transports lui–même nous a dit en cette Chambre, la semaine dernière, je crois que c'est jeudi—je me trompe peut–être, mais enfin, mercredi ou jeudi—il nous a dit en réponse à une question: «Oui, mais la vérité, c'est que le but que nous poursuivons, c'est de faire le ménage dans les conventions de travail.» On n'aime pas les conventions de travail, on va les changer, on va passer la hache dedans, on va passer le bulldozer dans les conventions de travail.

Quand on aura réussi à faire cela, on va allécher les employeurs, on va pouvoir vendre le CN, on va pouvoir vendre le CN et faire beaucoup d'argent avec le CN, parce qu'on le fera sur le dos des travailleurs et sur le dos de leurs acquis. On va passer le rabot là–dedans, puis après, on va céder un beau dossier patronal à ceux qui vont vouloir l'acheter dans le marché privé. C'est cela, le but. Il nous l'a dit à la Chambre. On le soupçonnait, nous, on savait bien que c'était le cas. Il nous l'a avoué.

Une voix: Quel mépris!

M. Bouchard: Je crois que le gouvernement a été emporté par ses intérêts patronaux dans ce dossier. La preuve, c'est la façon dont il s'est comporté ensuite dans le traitement du dossier, ne serait–ce qu'au niveau parlementaire. Est–ce que les gens ne trouveront pas suspecte cette précipitation du gouvernement à imposer des bâillons, à recourir à des mécanismes, en cette Chambre, qui n'avaient jamais été utilisés? Pour la première fois, en cette Chambre, on a adopté une mesure de bâillon pour limiter les travaux en comité. Il fallait le faire! Y avait–il état

d'urgence? Y avait–il imminence d'une crise politique? Y avait–il état de guerre? Non! Il n'y avait que le gouvernement, désireux de remplir les obligations et les engagements qu'il avait contractés vis–à–vis ses amis, les employeurs du transport ferroviaire.

• (1330)

C'est un gouvernement qui voulait faire la job dans les conventions du CN, pour se débarrasser du CN à moindre prix. C'est ce qu'était le but, de sorte qu'on a assisté ici, durant toute cette semaine, dans ce Parlement, à des choses que je n'ai pas aimées. L'un des parlementaires, le whip du gouvernement, nous a même dit hier que le Bloc était en train de faire dépenser 17 000 $ de l'heure aux contribuables, pour rien. Voilà une opposition officielle qui se fait reprocher de faire siéger le Parlement. Voilà une opposition officielle, une démocratie qui se fait reprocher de faire marcher le Parlement. Voilà quelqu'un qui se plaint qu'il y ait un Parlement! Bientôt, avec ce genre d'arguments, il n'y aura plus de Parlement, on va fermer boutique, ici!

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: De quoi débattons–nous, actuellement, durant cette fin de semaine? Je comprends que le gouvernement est très malheureux de travailler le samedi et le dimanche, peut–être pas aussi malheureux que les députés du NPD qui eux, ne sont pas venus du tout durant ces deux journées, nos alliés pour défendre les causes sociales, le NPD. Mais n'est–ce pas que nous traitons ici de choses sérieuses? On n'est pas venu parler de fredaines, ici, en fin de semaine. On a parlé de la démocratie canadienne. On a parlé de la mesure à adopter pour réconcilier les droits fondamentaux, le droit pour les citoyens d'avoir des services publics, en particulier ferroviaires, mais le droit pour les parties syndicales et les travailleurs de négocier eux–mêmes leurs conditions de travail, plutôt que de se les faire imposer par un gouvernement ou en tout cas, par une commission d'arbitrage.

Alors, je dois vous dire, monsieur le Président, que le Bloc québécois est fier d'avoir fait la défense qu'il a offerte dans ce dossier pour les travailleurs. Il n'y aurait plus qu'un parti en cette Chambre, et il semble que ce soit nous, il n'y en aurait plus qu'un en cette Chambre pour défendre ces droits, que nous serions fiers de le faire. Et je crois que c'est un hommage à la démocratie du Canada qu'on devrait nous reconnaître de le faire au lieu et place des libéraux, qui ont renoncé à leur credo traditionnel et qui, effrayés par le vent de droite que fait passer en cette Chambre le Parti réformiste, de même que le NPD, se sont écrasés devant des conditions qui, en d'autres temps, n'auraient pas déterminé une pareille attitude.

Tous ces libéraux qui sont ici ont tous fait des discours à la Chambre dans le passé pour défendre le point de vue que nous défendons. Je suis convaincu qu'ils se sentent mal et qu'ils regrettent d'avoir cédé aux pressions du Parti réformiste, parce que tantôt, il n'y aura plus qu'un parti au Canada à part du Bloc, ce sera le Parti réformiste et ce qu'il représente!

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Et puis, bien sûr, il y aura des lendemains à tout cela. Le gouvernement a peut–être fait 15 sondages durant la semaine qui vient de se passer—un gouvernement, ça a de l'argent, ça fait des sondages—il s'est peut–être fait dire par des sondages que c'est très bon au Canada anglais, que les gens appuient sa position, mais attention, c'est de la courte vue. On parle d'un dossier qui va longtemps produire ses effets. Et le gouvernement ayant choisi de faire fixer les conditions de travail par des tiers va se trouver dans une drôle de condition, au lendemain de tout cela.

Je me demande comment il pourra vendre facilement le CN, si le climat des relations de travail est ce qu'il pourrait être. Je ne le souhaite pas, mais le climat ne risque pas d'être très bon. Quand les employeurs retournent au travail sous la botte du gouvernement et surtout, quand ils savent que leurs conditions vont être fixées par un tiers, qu'ils n'auront pas un mot à dire là–dedans, que les acquis vont être balayés, c'est dangereux que le climat ne soit pas très propice à une privatisation efficace.

Je dirai même que ce gouvernement s'est targué d'avoir fait une concession énorme en s'engageant, d'ailleurs la loi le mentionne, à faire présider les commissions d'arbitrage par des magistrats. Je respecte les magistrats, je suis un avocat et je sais que nous avons les meilleurs magistrats qui puissent exister, nous avons un système judiciaire parfaitement intègre et j'en profite pour rendre un témoignage en ce sens à l'endroit de nos magistrats, mais nos magistrats, justement parce qu'ils sont des hommes de conscience, vont appliquer le mandat qui leur est donné.

Quel est ce mandat? Qu'on regarde l'article 12, qu'on regarde dans quel corset on place les arbitres qui siégeront là. Les arbitres n'ont pas de marge de manoeuvre, puisqu'ils sont obligés de statuer uniquement à partir de critères de viabilité économique et d'impératifs de compétition à court et à moyen terme. Alors, les gens ont des menottes. Ceux qui vont accepter cela auront des menottes, et j'en connais plusieurs qui vont refuser d'ailleurs de siéger. Il y a des gens honorables qui vont refuser de siéger dans ces conditions, parce qu'ils n'auront pas la latitude de rendre un jugement équitable. Même ceux qui vont accepter ne seront pas pour autant non honorables, je les respecte aussi, mais ils vont le faire dans un cadre de très grande restriction, où ils n'auront pas de latitude, où ils devront accepter à peu près un à un les arguments des employeurs.

• (1335)

On va transformer les arbitres eux aussi. Enfin, on tente de transformer les arbitres, eux aussi, en alliés des employeurs. C'est encore l'influence du ministre des Transports qui est exercée, probablement.

J'aurais souhaité que la ministre du Travail, dans ses premiers gestes de ministre qu'elle pose, ait fait preuve de plus d'indépendance vis–à–vis des appétits de pouvoir du ministère des Transports.

Il faut souhaiter que les choses se passeront correctement. Je le souhaite. Mais je pense que ce débat n'a pas été très simple pour nous tous, à partir du moment où on a essayé de le supprimer. Le gouvernement a essayé de supprimer les débats. Ce gouvernement n'aime pas les débats. Ce gouvernement n'aime pas les opinions contraires. Ce gouvernement ne veut céder qu'à ses propres impulsions.

En conclusion, nous allons voter contre cette loi, bien sûr, et nous souhaitons que, à l'avenir, le ministère du Travail fasse preuve de plus d'objectivité et d'un meilleur sens des responsabilités quant aux obligations qui lui incombent vis–à–vis des parties, employés comme employeurs, car il n'y a pas que des employeurs chez nous, il y a aussi des employés.

Des voix: Bravo! Bravo!

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, nous siégeons un dimanche. On me dit que c'est la première fois que cela se produit dans l'histoire du Parlement et que cela coûte 25 000 $ l'heure.

Pourquoi sommes–nous ici? Eh bien, c'est tout d'abord à cause de la position tout à fait vindicative, à courte vue, malveillante et sectaire du Bloc québécois. Nos collègues du Bloc agissent ainsi pour deux raisons.

Il semble qu'ils aient décidé d'essayer ainsi de remettre le mouvement séparatiste sur la bonne voie. Ils se fichent apparemment de tout ce qu'ils pourraient faire dérailler en agissant de cette façon. Ils souhaitent ainsi nuire à la ministre libérale du Travail dans sa propre région de Montréal. C'est le type de politicaillerie vindicative qui fait que notre institution est bien loin de répondre aux attentes justifiées de la population. C'est ce qui explique que nous soyons ici ce week–end.

Cependant, si nous devons siéger, c'est parce que le gouvernement libéral n'a pas agi aussi rapidement qu'il aurait pu le faire et qu'il n'est pas intervenu bien avant pour empêcher que cela ne se produise, au départ.

Nous avons deux raisons de vouloir nous faire élire. Tout d'abord, pour trouver des solutions à de nouveaux problèmes, comme le recours à l'état d'ébriété, comme moyen de défense. Ce n'est pas quelque chose qu'on prévoyait, mais nous sommes obligés d'adopter une loi pour remédier à cette situation. Nous venons ici pour régler tous les problèmes, que ce soit ceux causés par les partis et les gens du passé, des problèmes comme le budget.

Nous cherchons à trouver des solutions permanentes, et non provisoires. Cela ne sert pas à grand–chose de siéger au Parlement et de ne trouver qu'une solution temporaire à un problème qui va se revenir chaque année. Il faut résoudre, une fois pour toutes, les problèmes dans le domaine du transport. Les libéraux n'y sont pas parvenus dans le passé et leur actuel projet de loi ne permet pas non plus de trouver une solution permanente au problème.

Les grèves dans les transports ne sont pas nouvelles. Il n'y a pas si logntemps, les travailleurs du port de Vancouver se sont mis en grève en 1994 et un projet de loi de retour au travail a été présenté. Qu'est–ce qui n'allait pas avec une telle mesure? Deux choses. Tout d'abord, comme c'est le cas actuellement, on avait mis trop de temps à la présenter. Ce ne sont pas uniquement les travailleurs du port de Vancouver qui ont énormément souffert de cette grève, et certains ne se remettront jamais des dégâts qu'elle a causés. Ensuite, les libéraux avaient présenté une formule relativement nouvelle de règlement, l'arbitrage des offres finales.

• (1340)

J'y étais favorable, mais la façon dont ils ont procédé dans ce cas–là était mauvaise, parce que les deux parties avaient négocié en se fondant sur un ancien système. Lorsqu'on leur a présenté le nouveau système, ils n'ont pas eu la possibilité de retourner à la table des négociations et de tenter de résoudre le problème en utilisant les avantages de ce nouveau type de règlement. Le concept était bon, mais il n'a pas été utilisé aussi bien qu'il aurait pu l'être.

Les travailleurs du port de Vancouver ont encore fait la grève en 1995. Cette fois–ci, il n'a fallu que deux jours aux libéraux pour agir et les faire retourner au travail, car le port est extrêmement important pour toute la structure des transports au Canada.

Ce qu'il y a d'intéressant, c'est le cas des bloquistes qui siègent là–bas, ces tout nouveaux sauveurs du mouvement ouvrier au Canada. Or, dans des situations identiques, nous n'avons pas entendu un mot sortir de la bouche de ces bloquistes. Voilà pourquoi je rejette leur discours lorsqu'ils prétendent être les porte–parole des travailleurs dans cette affaire. Ce n'est rien d'autre que de la politicaillerie partisane.

Le Canada est actuellement touché par une grève du rail. La loi que proposent les libéraux ne règle pas le problème à court terme, en raison des modalités d'arbitrage. Les libéraux ont repris telle quelle la formule qu'ils avaient employée à Vancouver, en 1994, soit l'arbitrage exécutoire. Il faut espérer que les deux parties vont pouvoir s'entendre pendant la période de médiation afin de régler certains de leurs différends. Il est peu probable, cependant, que le principal différend, c'est–à–dire la sécurité d'emploi, soit réglé par la seule voie de la négociation traditionnelle.

Quand vient l'étape de l'arbitrage, on établit un conseil d'arbitrage composé d'un représentant du syndicat, d'un représentant de la société appartenant au gouvernement, ainsi que d'un représentant nommé par celui–ci. Y a–t–il quelqu'un dans cette enceinte qui a des doutes sur l'issue de cet arbitrage?

Tout le processus de la négociation collective qui est pratiqué dans notre société moderne est mal équilibré et injuste. Si, pour une raison ou pour une autre, les employés de toute une chaîne d'épiceries de la région d'Ottawa, y compris les collectivités environnantes, déclenchaient une grève ou si leur employeur décrétait un lock–out, ce serait surtout l'affaire des employés et des propriétaires de la chaîne. Cela présenterait des inconvénients pour la population, mais il serait toujours possible de faire ses emplettes ailleurs. La terre continuerait de tourner. L'économie générale n'en souffrirait pas.

Or, il est inconcevable de penser qu'on laisserait se commettre des agressions ou des viols sans que la police intervienne parce

que les policiers sont en grève. Il serait également impensable de laisser un pompier regarder brûler une maison, où se trouverait peut–être un enfant, et ce sans intervenir parce que les services d'incendie sont en grève.

J'ai été contrôleur aérien pendant vingt–deux ans. Pendant cette période, il y a eu deux grèves de très courte durée et une loi a forcé le retour au travail dans les deux cas. Les contrôleurs n'ont dressé de piquets de grève pendant aucun des deux conflits de travail parce qu'ils étaient conscients que, même s'ils étaient peu nombreux, un arrêt de travail de leur part aurait eu des effets catastrophiques sur toute l'industrie des transports aériens et que, par conséquent, il aurait été injuste et irréaliste de dresser des piquets de grève.

Les contrôleurs aériens ont toujours le droit de grève, mais ils sont tous désignés comme essentiels en cas de grève et doivent assurer un minimum de services. Selon les tribunaux, ils sont tenus d'assurer ce minimum de services. Ainsi, les contrôleurs ont le droit de faire la grève, mais ils continuent de se présenter au travail. La seule différence est que leur convention collective est nulle et qu'ils risquent de se voir imposer par le législateur des conditions ne ressemblant en rien à leur ancienne convention collective.

Nous pénalisons certains groupes parce qu'ils sont importants. Nous devons trouver une solution qui nous permette de les traiter équitablement. Si nous y parvenions, pourquoi ne pas envisager d'appliquer partout un système de ce genre?

À l'époque préhistorique, les humains vivaient dans des cavernes et ont mis beaucoup de temps à maîtriser le feu. Ils se nourrissaient en chassant le gibier avec des gourdins. Puis, nous avons fait des progrès, mais, au moyen–âge, l'esclavage et les guerres étaient encore très répandus. Notre évolution a suivi son cours, jusqu'à ce que nous atteignions le mode de vie qu'on connaît en Amérique du Nord, mais il y a eu d'autres périodes difficiles. Certains hivers, des gens ont crevé de faim. Il y a eu des maladies incurables. Le secours manquait pour toutes sortes de situation. Les changements qui ont eu lieu représentent un progrès. Voilà comment nous avons avancé et évolué pour avoir le genre de société que nous connaissons maintenant.

• (1345)

Les syndicats ont été formés au XIX^{e} siècle parce que les entreprises étaient oppressives. Les gestionnaires et les propriétaires des grandes industries étaient absolument brutaux et injustes envers les travailleurs. Voilà l'origine des syndicats. Par la suite, on a vu émerger le processus utilisé de nos jours, c'est–à–dire la négociation et la grève en cas d'impasse.

Cette façon de faire a commencé au XIX^{e} siècle. À l'aube du XXI^{e} siècle, n'est–il pas réaliste de penser que toute cette pratique des syndicats ouvriers et des négociations patronales–syndicales pourrait changer? Il est temps que ce secteur aussi évolue.

La plupart des négociations collectives mènent à un règlement. J'ai parlé aux syndicats. Selon eux, si tel est le cas, c'est qu'ils disposent toujours d'un argument massue, c'est–à–dire la grève. Nous devons donc leur donner un autre argument tout aussi déterminant. À moins que quelqu'un n'ait une meilleure idée, et je n'ai entendu personne en proposer, cette argument serait, à mon avis, l'arbitrage des offres finales. C'est l'instrument que le gouvernement même a employé dans la loi de retour au travail dans le cas de la grève au port de Vancouver, en 1994.

Cet argument semble régler la grande majorité des différends lorsqu'on accorde aux parties suffisamment de temps pour négocier. On utilise ensuite cet instrument pour rapprocher les parties le plus possible sur toutes les questions qui restent afin que chaque partie puisse opter pour la position la plus raisonnable possible et que cette position soit retenue au cours de l'arbitrage des offres finales.

Le gouvernement doit élaborer avec soin une mesure législative traitant d'une nouvelle forme de règlement des différends. Il doit cependant élaborer une telle mesure. Les pertes que cette grève particulière a entraînées vont au–delà de l'industrie des transports et au–delà de la grève comme telle. Bon nombre de types de transport qui vont être mis sur pied maintenant vont faire en sorte que l'on évitera dorénavant nos ports. On acheminera les marchandises le plus rapidement possible vers les États–Unis pour qu'elles soient expédiées à partir de là. Bon nombre de navires également ont constaté qu'au lieu de faire des affaires sur la côte est du Canada, ils pouvaient en faire, et de façon plus fiable, sur la côte est des États–Unis.

Les syndicats des cheminots et leurs compagnies, d'autres compagnies, les travailleurs, les agriculteurs et les Canadiens ont payé très cher cette grève. Faisons en sorte qu'ils n'aient pas payé pour rien.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer aujourd'hui à la poursuite du débat sur le projet de loi C–77, Loi de 1995 sur le maintien des services ferroviaires, qui vise à veiller à ce que ce pays ne soit pas privé de services ferroviaires essentiels au bien–être économique des Canadiens.

Windsor—Sainte–Claire, ma circonscription, est située, selon la façon dont on voit les choses, à l'entrée ou à la sortie du corridor Québec–Windsor. À Windsor, nous estimons que nous nous trouvons à l'entrée.

Jeudi soir et vendredi matin, je me trouvais à Windsor. Je suis allée à la gare de Via Rail, aux gares ferroviaires de marchandises de CN et de CP où j'ai parlé à des piqueteurs. J'ai parlé aux gens qui avaient téléphoné à mon bureau pour demander que l'on impose le retour au travail.

L'usine Ford à Windsor a été obligée de ralentir ses opérations. Celle de Talbotville, juste à l'est de ma circonscription, a dû fermer. Tout cela à cause de la grève du rail. Des gens en Ontario et au Canada se retrouvent sans travail. Des gens au Québec se retrouvent sans travail. Des gens sont sans travail et le chef de l'opposition est là à se poser en défenseur de la négociation collective.

Où était–il le 15 décembre 1989? Où était–il quand son Cabinet et le Parlement ont adopté la Loi sur la reprise des services gouvernementaux? Les parties au conflit étaient alors le Conseil

du Trésor et l'Alliance de la fonction publique. Le chef de l'opposition faisait partie du Cabinet.

• (1350)

Cette loi prévoyait la création de deux commissions de conciliation et imposait au secteur public des mesures coercitives et un arbitrage exécutoire. Où était le chef de l'opposition?

[*Français*]

Le chef de l'opposition était ici. Il a voté oui à une loi de retour au travail avec l'arbitrage pour les employés du secteur public.

[*Traduction*]

Il était ici. Il a voté oui et il a forcé les fonctionnaires à retourner au travail. Que fait–il aujourd'hui? Il vote non. Je voudrais savoir pourquoi. Tous les Canadiens devraient demander pourquoi. Les Québécois devraient demander pourquoi.

Se pourrait–il qu'il soit en train d'essayer de s'attirer les faveurs des syndicats du Québec? Se pourrait–il qu'il croie qu'ils sont tellement stupides, tellement naïfs qu'ils vont voter en faveur de la séparation parce qu'il a fait le contraire de ce qu'il avait fait en 1989? Serait–ce possible? Je ne le crois pas.

Les Québécois qui sont sans emploi veulent retourner au travail. Les gens de Windsor qui sont sans emploi veulent retourner au travail. Les Canadiens veulent retourner au travail.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je suis contente de pouvoir parler quelques minutes sur cette question extrêmement importante et dire ceci: que ce pays a besoin de nouvelles relations de travail; qu'il a besoin que le gouvernement soit en mesure d'imposer un leadership en ce sens. Un leadership en ce sens signifie qu'il doit indiquer que les employeurs, oui, bien sûr, ont des droits, mais ils doivent respecter les droits des travailleurs.

Au Québec, nous pouvons dire que si depuis une dizaine d'année nous sommes entrés dans une ère de nouvelles relations de travail, c'est parce que nous sommes passés par une crise importante, et qu'employeurs, travailleurs et travailleuses ont compris qu'ils avaient besoin les uns des autres, qu'ils avaient besoin de se respecter pour être en mesure de faire face à la nouvelle économie.

Le gouvernement canadien aurait pu aujourd'hui, dans la période de crise qui est vécue, parce que c'est une période de crise que cette transformation de l'économie, il aurait pu indiquer la voie. C'est lui qui indique la voie du retour en arrière, du retour en arrière avant que les lois du travail permettent aux travailleurs d'équilibrer un tant soit peu cette force économique extrêmement puissante.

Nous entrons dans une ère où il semble n'y avoir que la force de l'économie. Par rapport à cette force de la mondialisation, de la globalisation de l'économie, il semble qu'il n'y ait que les États, que les gouvernements, que les partis, qui puissent imposer un rempart à cette vague qui balaie tout sur son passage.

C'est pourquoi il nous semble si important, en ce moment, que le gouvernement de cet État, de cet État dans lequel nous participons, que le gouvernement prenne ses responsabilités et dise: non, il n'y aura pas que l'économie. Il y a, oui, l'économie, mais il y a aussi les personnes, il y a aussi le respect dû aux personnes. C'est vrai aujourd'hui des syndicats, mais ce sera vrai demain des personnes qui, elles, n'ont pas le droit de se syndiquer, ou l'occasion de se syndiquer, et qui sont, elles aussi soumises à ce bulldozer effrayant que permet la globalisation de l'économie.

Il va falloir que les personnes se lèvent dans ce pays pour dire qu'il n'y a pas que l'économie. Oui, il y a l'économie, mais il n'y a pas que l'économie.

La ministre du Travail avait l'occasion de montrer qu'elle tenait compte de la nécessité de la viabilité et de la compétitivité des compagnies ferroviaires.

• (1355)

Mais, en même temps, elle aurait pu donner le mandat au magistrat de regarder les acquis des travailleurs et de chercher un équilibre pour que lors de la reprise du travail, pour qu'au moment où on aura les yeux fixés sur l'avenir, il puisse y avoir une coopération patronale–ouvrière.

Au lieu de cela, elle n'a donné qu'un seul mandat: celui de la cohérence avec les conditions de viabilité et de compétitivité à court et à long terme, tout en tenant compte de bonnes relations patronales–syndicales. N'importe qui connaissant le moindrement les relations de travail sait que c'est un changement de cap majeur que ce mandat donné au magistrat qui devra décider en dernière instance.

Je me sens attristée de voir que la ministre du Travail, dans une de ses premières lois, au lieu de manifester ce qu'elle aurait dû être, une garantie minimale pour les travailleurs, cède aux seuls impératifs commerciaux et financiers de ce gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mme Lalonde: Je le regrette et je le déplore. Je pense que les Québécoises et Québécois s'en souviendront également au moment où ils auront à faire les choix importants pour leur avenir. Ils se souviendront que si on est allé chercher une femme pour faire la lutte référendaire, on l'a obligée à faire une «job de bras», on l'a mise dans la situation de ne pas pouvoir choisir d'être une ministre du Travail impartiale, celle qu'on attendait qu'elle soit.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires qui, bien sûr, se rapportent à une période de l'histoire ancienne, le 14 décembre 1989. Parlons de l'antiquité, à l'époque où le député de Lac–Saint–Jean prêchait des vertus différentes de celles qu'il prêche aujourd'hui.

Le 14 décembre 1989, cette Chambre votait le projet de loi C–149 et ce projet de loi avait pour but de retourner les fonctionnaires au travail.

Une voix: Qui a fait ça?

M. Boudria: Un gouvernement conservateur. Mais regardez ce qu'on imposait aux travailleurs récalcitrants à l'époque: aux travailleurs ordinaires, 500 $ à 1 000 $ par jour d'amende; aux représentants syndicaux, 10 000 $ à 50 000 $ par jour d'amen-

de; pour les patrons syndicaux, 50 000 $ à 100 000 $ par jour d'amende.

Voulez–vous savoir qui étaient les parlementaires de cette période de l'antiquité qui votaient pour des mesures draconiennes semblables? Voici la liste de ceux qui ont voté oui à ce genre de projet. Le député d'en face connaît bien ça voter oui. Je vous lis quelques noms: Atkinson, Beatty, Blackburn, Bosley, oups! Bouchard, Lac–Saint–Jean. Regardez ce que j'ai découvert.

• (1400)

Le Président: L'honorable whip en chef du gouvernement ne dispose que de quelques secondes, puisque nous allons permettre à l'honorable député de Mercier de répondre.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'avais presque oublié qui étaient ceux qui avaient imposé l'arbitrage, par le même genre de projet de loi, aux fonctionnaires de la fonction publique à l'époque. Encore une fois, qui étaient–ils? Les députés conservateurs de l'époque. Et comme je l'ai dit tantôt, l'honorable député de Lac–Saint–Jean, à l'époque, dans une incarnation antécédente, lorsqu'il était conservateur, avait lui aussi voté en faveur de mesures semblables.

J'aimerais savoir de la députée d'en face ce qui a fait se convertir si soudainement le député de Lac–Saint–Jean? Peut–elle nous éclairer et nous expliquer quelle vertu habite maintenant le député de Lac–Saint–Jean et ses collègues, mais qui, semble–t–il, n'était pas là le 14 décembre 1989?

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je crois savoir qu'à ce moment–là, les gens d'en face avaient voté contre cette disposition. Je crois aussi savoir que, quand ils se sont fait élire, ils n'ont laissé entendre d'aucune espèce de façon que si cette situation se présentait, c'est ce qu'ils feraient.

Quant à ce qui a fait évoluer le chef de l'opposition, je peux vous dire que je sais, et il l'a dit lui–même, qu'il a évolué sur bien des plans et que le chef de l'opposition n'a aucun problème à se défendre lui–même.

Ce que je sais, c'est que ceux qui sont là et qui rient maintenant, s'étaient engagés, eux, à ne pas faire cela. Et ils sont supposés être des «libéraux».

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Le Président: Si l'on applique le Règlement à la lettre, il reste environ 90 secondes au député. Je donne la parole au député de Lethbridge.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la députée de Mercier ce dont il est question aujourd'hui.

Nous parlons d'une mesure de retour au travail, présentée dans le but de protéger une tierce partie qui est victime de la situation, à savoir les exportateurs et les expéditeurs. Le Bloc québécois a essayé de présenter le débat comme une discussion sur l'avenir de la négociation collective. Personne ne parle de ça. Ce n'est pas le but du débat.

Nous ne disons pas qu'il faut mettre fin à la négociation collective. Tout ce que nous disons, et nous l'avons dit maintes et maintes fois en tant que Parti réformiste, c'est qu'une tierce partie est gravement lésée. Le chef de l'opposition officielle n'a pas mentionné l'économie, les exportateurs, les agriculteurs, tous ceux qui sont touchés. Il ne s'en soucie pas le moins du monde.

Il est temps que le Bloc québécois admette qu'il ne s'intéresse pas à ce qui arrive à la tierce partie dont nous parlons, à savoir ceux qui sont lésés, ni aux conséquences pour l'économie du Canada en général, qui fait les frais de ce retard et de cette stupidité que nous vivons depuis une semaine, en raison du jeu politique du Bloc québécois.

[*Français*]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, j'ai deux choses à dire. La première c'est que, dans la vie et dans les relations de travail, il arrive que tout le monde à son tour est la troisième partie de quelqu'un d'autre. À cet égard, je pourrais vous raconter une anecdote.

Je prenais un jour un travailleur qui faisait de l'auto–stop qui était extrêmement furieux que le métro soit arrêté en dehors des heures de pointe, parce qu'au Québec, on a des services essentiels en cas de grève. Ce travailleur de la santé me disait: «Si cela peut finir. Nous autres, quand on fait la grève, on a toujours hâte qu'on retourne au travail.» Nous sommes tout le temps la troisième partie de quelqu'un d'autre. Il est important qu'on s'en soucie, quand on est en matière de relations de travail. C'est ma première réponse.

La deuxième, c'est qu'il devrait y avoir une loi antibriseurs de grève au Canada, parce que 75 p. 100 des travailleurs dans les autres provinces du Canada sont couverts par cela.

Et troisièmement—

[*Traduction*]

Si le Code canadien du travail revient trop cher à l'économie canadienne, nous avons un problème. Si tel est le cas, le gouvernement devrait le dire et prendre les mesures qui s'imposent.

Le Président: Comme il est 14 h 03, conformément à l'ordre adopté le samedi 25 mars 1995, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur–le–champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du projet de loi dont est saisie la Chambre.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 184)

POUR

Députés

Alcock	Allmand
Arseneault	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barnes
Beaumier	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Bélair
Bélanger	Calder
Campbell	Catterall
Chan	Chrétien (Saint–Maurice)
Clancy	Cohen
Collenette	Collins
Copps	Cowling
Crawford	Culbert
DeVillers	Discepola
Dromisky	Duhamel
Easter	English
Flis	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)	Gallaway
Gerrard	Godfrey
Gouk	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Hanrahan
Hart	Hickey
Hoeppner	Hopkins
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jordan	Keyes
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap–Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	Loney
MacAulay	MacDonald
MacLaren	MacLellan (Cape/Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Manley	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McClelland (Edmonton Southwest)
McCormick	McGuire
McKinnon	McTeague
Mifflin	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Nault
O'Brien	O'Reilly
Ouellet	Pagtakhan
Payne	Penson
Phinney	Pickard (Essex—Kent)
Pillitteri	Proud
Reed	Richardson
Rideout	Ringma
Robichaud	Robillard
Rock	Rompkey
Schmidt	Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd	Sheridan
Skoke	Speaker
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stinson	Strahl
Szabo	Telegdi
Terrana	Thalheimer
Thompson	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Verran
Volpe	Walker
Wells	Whelan
Young —137	

CONTRE

Députés

Asselin	Bachand
Bellehumeur	Bouchard
Bélisle	Caron
Chrétien (Frontenac)	Crête
Daviault	Debien
de Savoye	Dubé
Duceppe	Dumas
Fillion	Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)	Godin
Guay	Guimond
Jacob	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel	Lefebvre
Leroux (Shefford)	Loubier
Mercier	Ménard
Nunez	Paré
Picard (Drummond)	Pomerleau
Rocheleau	St–Laurent
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)—39	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Bellemare
Bernier (Gaspé)	Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien	Canuel
Chamberlain	Dalphond–Guiral
Deshaies	Gaffney
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)	Marchand
Peric	Peterson
Sauvageau	Zed

• (1425)

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement afin qu'on détermine si la Chambre donne le consentement unanime pour que nous suspendions maintenant la séance de la Chambre jusqu'après la sanction royale, qui devrait avoir lieu plus tard aujourd'hui, étant entendu que la Chambre sera convoquée à nouveau uniquement aux fins de la sanction royale et que la Chambre s'ajournera immédiatement ensuite jusqu'à demain.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, avant de consentir à la motion, je souhaiterais faire une intervention, comme il est possible de le faire à ce stade–ci sur une motion comme celle–là.

• (1430)

Le Président: Avec le consentement unanime, nous pouvons faire tout ce que nous voulons ici. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le Président: Alors, je cède la parole à l'honorable député de Roberval.

M. Milliken: Monsieur le Président, si l'honorable député désire prononcer un discours, il faut le faire sur la motion que nous proposerons devant la Chambre. Alors, je suggère qu'on appelle l'ordre du jour.

[*Traduction*]

Le Président: J'ai appelé l'ordre du jour. J'ai demandé le consentement unanime à l'égard de la motion proposée par le député. Je vais reposer la question.

Une motion a été présentée par le député de Kingston et les Îles demandant le consentement unanime. Est–ce exact? C'est la motion que j'ai soumise à la Chambre. Elle est très simple. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, nous venons de terminer la troisième lecture de ce projet de loi visant le retour au travail des travailleurs du rail. . .

[*Traduction*]

Le Président: De toute évidence, je dois d'abord présenter la motion, si le secrétaire d'État veut bien m'excuser.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que, immédiatement après l'adoption du présent ordre, la séance soit suspendue et reprenne pour permettre seulement d'assister à une sanction royale;

Pourvu que, immédiatement après la sanction royale, la Chambre s'ajourne jusqu'au prochain jour de séance;

Pourvu que, à 10h00 le 27 mars 1995 si la Chambre ne s'est pas encore réunie pour assister à une sanction royale, elle se réunisse à ce moment–là afin de s'ajourner jusqu'à 11h00 le 27 mars 1995.

[*Français*]

—Monsieur le Président, le but de cette motion est de suspendre les travaux de la Chambre pendant que l'autre endroit adopte ce projet de loi et permette, à partir de demain, que le service ferroviaire reprenne dans notre pays. Par exemple, que demain, les gens de la banlieue de Montréal, qui utilisent le transport ferroviaire de banlieue puissent l'utiliser.

L'autre jour, le chef de l'opposition a félicité la ministre du Travail d'avoir apporté une solution au conflit au port de Montréal, mais actuellement le port de Montréal est plein de conteneurs et si les trains roulaient le plus tôt possible, ces marchandises pourraient êtres transportées ailleurs, les usines pourraient avoir les pièces nécessaires et les travailleurs pourraient continuer à travailler.

Pour cette raison, nous demandons à l'opposition, pour la dernière fois, de donner son consentement à la suspension de la séance afin que, d'ici la fin de la journée, cette loi soit sanctionnée et que nos services ferroviaire reprennent demain. Je sais que mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, désire prendre la parole, mais j'espère qu'après cela, on pourra suspendre la Chambre et nous assurer que cette loi soit sanctionnée d'ici la fin de la journée.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, n'ayez crainte, les députés d'en face n'ont pas besoin d'être apeurés du fait que je souhaite prendre la parole sur cette motion, puisque je n'ai pas du tout l'intention de dépasser, ni même de m'approcher du récent record parlementaire pour un discours illimité sur une motion, établi par l'actuel ministre des Pêches et des Océans, durant le dernier Parlement, pour l'étude d'un projet de loi sur les pêches. Cela avait duré trois heures. Je n'ai pas l'intention, malgré les invitations de la vice–première ministre, de battre ce record de durée, loin de là.

Il y a certains éléments qui doivent être mis en lumière avant que nous ne consentions à susprendre les travaux.

• (1435)

Lundi de la semaine dernière, quand on s'est retrouvés face à face, le gouvernement et l'opposition, face au problème également du transport du rail, nous étions très loin de penser que nous siégerions jusqu'à aujourd'hui, dimanche, avant de solutionner ce grave problème. Nous étions prêts d'emblée et croyions sincèrement qu'il aurait été possible de régler très rapidement, extrêmement rapidement, ce dossier, avec un minimum de coopération.

Cette semaine qui se termine ne sera certes pas la semaine de la démocratie dans le Parlement canadien. En effet, on aura mis de côté les règles parlementaires à quatre reprises pour adopter ce projet de loi. On aura mis de côté les droits des travailleurs du Canadien National, on aura mis de côté, durant cette semaine, toutes les règles de la libre négociation dans les relations de travail au Canada. Ce ne sera certainement pas la semaine la plus glorieuse de ce gouvernement et de cette nouvelle ministre du Travail.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Ce ne sera pas la semaine de la démocratie et ce ne sera pas la semaine de la ministre du Travail qui passera à l'histoire comme étant la ministre matraque par excellence, refusant toute recommandation, refusant tout rapport du conciliateur, refusant toute discussion avec l'opposition, refusant toute ouverture d'esprit dans le débat qui nous opposait, refusant toute collaboration avec les gens de ce côté–ci pour régler le conflit de travail.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Durant ce débat, et principalement durant le débat de troisième lecture, on a eu l'occasion de voir des gens d'en face citer des changements de position ou des débats antérieurs durant lesquels, soit le chef de l'opposition ou d'autres intervenants auraient pu avoir des positions différentes. Mais il ne faut pas être gênés, quand on sait que le premier ministre, chef de ce gouvernement, s'est fait l'apôtre anti–libre–échange au Canada, il a mené une bataille extraordinaire qui a duré des mois et des mois. Il a mené sa campagne au leadership en se disant contre le libre–échange. Tous les gens d'en face étaient contre le libre–échange et aujourd'hui, ils se font les apôtres du libre–échange en Amérique.

Si les gens d'en face veulent parler de changement de points de vue, on peut en parler. Rappelez–vous quand ils se sont insurgés contre le dernier gouvernement conservateur pour les fustiger d'apporter des coupures au Régime d'assurance–chômage. Les citoyens ne sont pas dupes. Ces gens qui ont, en quelque sorte, «blasté» le gouvernement conservateur pour les changements qu'il voulait apporter au Régime d'assurance–chômage, ont été les premiers, dès leur arrivée au pouvoir, à faire deux fois pire que ce qui avait été fait par le précédent gouvernement.

Avant de consentir à l'ajournement de cette séance, rappelons–nous comment ces gens–là se sont débattus pour protéger le logement social au Canada. Et maintenant qu'ils sont au gouvernement, ils ont coupé tout ce qu'il y a d'argent pour le logement social au Canada. Voilà les gens devant qui on doit siéger aujourd'hui.

Je vous rappellerai et on se rappellera et les travailleurs de tout le Canada et ceux du Québec se rappelleront de la ministre du Travail, et de ce gouvernement qui a imposé quatre motions spéciales pour suspendre les règles normales du Parlement, et je les énumère: mercredi 22 mars 1995, motion d'attribution de temps limitant à une heure le débat en deuxième lecture. Pour ceux qui nous écoutent, un débat en deuxième lecture est l'étude du principe d'un projet de loi.

• (1440)

Quand on s'apprête, à la suite d'un rapport de conciliateur, à changer les règles du jeu dans le domaine des relations de travail, il nous apparaît que d'empêcher le Parlement de parler au moins pendant quelques heures du principe même de ce projet de loi est pour le moins audacieux. Une heure seulement pour discuter du principe du projet de loi.

En deuxième lieu, toujours le mercredi 22 mars, une deuxième motion d'attribution de temps, ce qui ne s'était jamais vu dans le Parlement canadien, une attribution de temps limitant le travail du comité à quatre heures. Pourquoi? Pourquoi n'a–t–on pas accepté que le comité puisse, pendant quelques heures, discuter de l'ensemble du projet de loi? On l'a limité à quatre heures, obligeant le comité à terminer ses travaux à 21 heures, alors qu'il aurait très bien pu travailler jusqu'à 22 ou 23 heures.

C'est la plus belle preuve que le gouvernement et la ministre du Travail n'ont jamais voulu entendre, d'aucune façon, les commentaires que l'opposition avait à leur soumettre.

Le jeudi 23 mars, et il faut le faire, avant même que ne commencent les travaux de cette Chambre, sans qu'aucune discussion n'ait lieu entre le gouvernement et le bureau du leader parlementaire de l'opposition, sans qu'aucune négociation n'ait eu lieu, le jeudi 23 mars, à 10 heures du matin, le gouvernement décidait, en déposant une motion particulière ici en cette Chambre, que nous siégerions samedi et dimanche. Ce n'est pas l'opposition qui a décidé, jeudi matin, que nous siégerions samedi et dimanche. C'est à la demande du gouvernement, et c'est écrit dans les procès–verbaux de la Chambre.

Une quatrième motion d'attribution de temps, le samedi 26 mars, limitait à trois heures les travaux de la Chambre, encore une fois. Comment, le plus sérieusement du monde, peut–on vouloir fouler aux pieds les droits des travailleurs? Comment peut–on vouloir ne pas écouter un instant ce que des représentants légitimement élus veulent faire valoir au gouvernement? En aucun temps, il est bon de le dire, l'opposition n'a–t–elle opposé de résistance outre les règles parlementaires. Nous n'avons que refusé de suspendre les règles parlementaires. Nous avons souhaité que le débat se déroule de la manière dont se déroulent la plupart, sinon tous les débats dans ce Parlement, c'est–à–dire par un processus normal de discussion.

En aucun temps n'ai–je donné quelque indication que ce soit, que ce soit aux gens d'en face, que ce soit aux gens de la presse ou sur les ondes des médias, jamais je n'ai donné d'indication que nous voulions faire un filibuster à l'égard de ce projet de loi. Au contraire, j'ai toujours rappelé au gouvernement, aux citoyens, que l'opposition, de façon responsable et dans le respect des règles parlementaires, était consciente qu'il nous fallait arriver à un règlement rapide du conflit du rail pour éviter les problèmes économiques qui pouvaient être conséquents avec un conflit trop long.

Sans qu'il n'y ait quelque indication de vouloir prolonger les travaux, sans qu'il n'y ait quelque indication que nous voulions faire en sorte que le projet de loi soit reporté à plus tard, le gouvernement a décidé de déposer pas moins de quatre motions exceptionnelles, dont l'une, je le rappelle, proposait de siéger samedi et dimanche.

J'ai été étonné. J'ai été déçu hier, lorsque j'ai vu l'honorable whip du gouvernement annoncer que c'était quelque chose d'inhabituel et d'incorrect, de siéger un samedi et un dimanche, et qu'on ne devrait pas le faire, parce que cela coûtait 17 000 $ l'heure pour faire fonctionner le Parlement, ou un peu plus le dimanche. Comme si la démocratie au Canada ne souffrait pas que ce Parlement doive opérer aussi longtemps qu'il le souhaite, aussi longtemps qu'il est nécessaire qu'il opère pour régler les problèmes auxquels les citoyens de ce pays sont confrontés.

C'est absolument inacceptable qu'on ramène un débat qui traite d'un point aussi fondamental que le droit de grève ou le droit des travailleurs à se faire entendre dans un débat, ramener cela à une question de *X* milliers de dollars l'heure.

• (1445)

Pour sa part, la vice–première ministre a traité les députés de l'opposition—il faut le faire—d'imbéciles parce qu'on discutait du droit des travailleurs. Je n'ai jamais vu cela. C'est la première fois, en huit ans et demi de parlementarisme, que je vois une vice–première ministre s'abaisser à l'injure pour qualifier l'attitude de l'opposition qui n'a jamais fait d'obstruction systématique, qui a simplement voulu faire en sorte que nous respections les règles du Parlement ou même les règles qui nous étaient imposées par l'autre côté.

M. Loubier: L'injure est l'arme des peuples.

M. Gauthier: Avant de consentir à ce que la Chambre soit ajournée, j'aimerais simplement vous rappeler et rappeler à la population qu'au cours du débat dans ce dossier, parce que la ministre du Travail n'a voulu faire la moindre petite concession permettant aux travailleurs non pas de mettre le croc dans le transport ferroviaire mais de retourner au travail et de se faire entendre, alors que même le conciliateur l'admettait, ils n'ont même pas pu se faire entendre.

Nous demandions au gouvernement de donner une petite chance aux travailleurs de se faire entendre en leur imposant le retour au travail. Nous consentons à un retour au travail, mais nous voudrions qu'ils aient une petite chance de se faire entendre sans avoir au–dessus la tête une épée de Damoclès. La ministre du Travail a refusé cette exigence minimum de l'opposition qui aurait permis de régler le conflit d'un bout à l'autre dès lundi.

N'oubliez pas qu'au lieu de se rendre à cette demande, au lieu d'en discuter, c'est à coup de matraque que la ministre du Travail et le gouvernement ont fait fonctionner ce Parlement durant cette semaine. Ce n'est pas la semaine de la démocratie, c'est un record pour une nouvelle ministre qui vient d'arriver dans ce Parlement de bafouer quatre fois les règles du Parlement pour précipiter un débat afin de régler au plus vite un dossier sans respecter au minimum pour un tant soit peu les personnes impliquées.

En plus, je vous rappellerai que la ministre du Travail a fait des déclarations en cette Chambre absolument étonnantes pour une personne qui vient d'arriver et dont on croyait personnellement qu'elle voulait faire avancer le dossier des relations de travail. La ministre du Travail se rappellera de sa déclaration du 22 mars, et je la cite:

> Soyons réalistes, Kruger est fermée, Bécancour est en train de fermer, Alcan est en train de fermer. Petromont est en train de fermer. Faisons quelque chose, monsieur le Président.

Voilà ce que la ministre du Travail déclarait. Est–ce qu'une personne sérieuse peut déclarer des choses comme celles–là, peut tenir des propos aussi alarmistes que ceux–là, alors qu'Alcan n'a jamais arrêté ses activités, que Bécancour n'a jamais fermé ses portes, que Kruger a fermé ses portes 24 heures seulement et que Petromont est resté ouverte? Est–ce responsable de la part d'un ministre du gouvernement pour régler un dosssier d'utiliser la peur?

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: En plus d'être la ministre de la matraque, elle est ministre du terrorisme économique. On voit bien le débat référendaire au Québec.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: On imagine un débat référendaire au Québec où elle est supposée être la porte–parole de ce gouvernement. On est allé la chercher pour avoir un porte–parole crédible au Québec. Après être allé la chercher, le premier geste de la ministre du Travail est de bafouer les droits des travailleurs. La manière de le faire: utiliser le terrorisme économique.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Monsieur le Président, on ne peut pas ajourner les travaux de cette Chambre avant de dire ceci aux Québécoises et aux Québécois: souvenez–vous de madame la ministre du Travail: souvenez–vous, travailleurs syndiqués ou non, de la façon dont elle a géré son premier dossier en relations de travail: souvenez–vous de la manière avec laquelle elle a essayé d'effrayer les gens: souvenez–vous de ses arguments qui se sont avérés de mauvais arguments; souvenez–vous que la ministre du Travail aura été celle qui a été à l'origine de la semaine la plus triste que nous avons connue dans ce Parlement depuis notre élection.

Des voix: Bravo! Bravo!

• (1450)

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à dire très clairement que le Parti réformiste, soit mes collègues qui sont ici aujourd'hui et moi–même appuyons la motion dont nous sommes saisis parce que nous voulons en finir avec cette affaire. Nous voulons que ce projet de loi soit renvoyé au Sénat et nous voulons qu'il obtienne la sanction royale aujourd'hui même. C'est la chose responsable à faire à ce moment–ci.

Je veux aussi dire quelques mots au sujet de la démocratie. Le leader parlementaire du Bloc québécois essaie d'incarner ici la démocratie. Si les députés sont très attentifs, ils vont voir ce qu'il entend par démocratie. Un instant, il dit défendre le travailleur. L'instant d'après, il parle de protéger l'économie canadienne. L'instant d'ensuite, il dit quelque chose au sujet du patronat. Et il enchaîne tout de suite avec les responsabilités de la ministre du Travail et ce que devrait faire cette dernière.

Il mange à tous les râteliers. Je ne vois pas ce que ces propos gutturaux ont à voir avec la démocratie. Il s'agit tout simplement là d'une tactique visant à retarder le renvoi à l'autre endroit du projet de loi très important dont nous sommes saisis.

Je dirai au Bloc québécois que la démocratie, cela consiste à représenter les gens qui ont besoin de l'être dans une situation d'urgence. C'est ce que vise le projet de loi dont nous sommes saisis.

Certains ont besoin d'être représentés immédiatement. Il y a les expéditeurs, les exportateurs et les agriculteurs. Il y a aussi beaucoup d'autres personnes, des tiers innocents, qui ne peuvent pas participer aux négociations collectives. En démocratie, il faut qu'ils soient représentés pour bénéficier de l'égalité des chances. En proposant la troisième lecture du projet de loi, la Chambre des communes a dit que ces gens seraient représentés et ne subiraient pas de préjudices. C'est ce que nous avons fait. Il est temps de reconnaître que c'est là un aspect important de la démocratie.

C'est pourquoi nous exhortons la Chambre à appuyer la motion, c'est–à–dire, que la Chambre s'ajourne jusqu'à l'appel de la présidence, au moment de donner la sanction royale, pour que demain, le système de transports du Canada recommence à fonctionner et remplisse sa fonction.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le Président: Plaît–il à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 14 h 55.)

La Sanction royale

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 15.

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice–président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi qu'il la prie d'approuver.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le vice–président: À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général

Ottawa, le 26 mars 1995

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 26 mars 1995, à 17 h 15, pour donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous–secrétaire, Politiques, programme et protocole,
Anthony Smith

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

Le vice–président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de bien vouloir donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C–59, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu—Chapitre nº 3.

Projet de loi C–60, Loi concernant l'accord conclu entre Sa Majesté du chef du Canada et la bande indienne de Pictou Landing—Chapitre nº 4.

Projet de loi C–47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures et d'autres lois en conséquence—Chapitre no 5.

Projet de loi C–77, Loi prévoyant le maintien des services ferroviaires et des services auxiliaires—Chapitre nº 6.

Projet de loi C–216, Loi modifiant la Loi sur l'assurance–chômage—Chapitre nº 7.

Comme il est 17 h 32, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La séance est levée à 17 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 mars 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait procéder immédiatement à des excuses publiques et officielles, avec compensations financières, envers les centaines de citoyens du Québec victimes d'arrestations arbitraires et de détentions injustifiées durant l'application de la Loi sur les mesures de guerre au début des années 1970.

—Monsieur le Président, c'est avec une certaine émotion, pour ne pas dire une émotion certaine, que je prends la parole en cette Chambre aujourd'hui pour rappeler des événements tragiques dans la mémoire des Québécois et des Québécoises, des événements tragiques concernant des individus, des événements tragiques également concernant l'exercice de notre démocratie au cours des années 1970. Je ferai allusion également, au cours de cette motion, à des démarches, des événements qui subsistent encore de nos jours.

Vous venez, monsieur le Président, de faire lecture de la motion que j'ai déposée le 5 octobre 1994 en cette Chambre, motion qui, si on la résume, vise essentiellement deux objectifs: d'une part, remettre les pendules à l'heure concernant les événements d'octobre et particulièrement, l'imposition des mesures de guerre, faire état des victimes de l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre en 1970 et également, faire en sorte de dissocier le mouvement souverainiste des malheureux événements qui sont survenus et qui ont été initiés par des individus membres du FLQ, et je réfère, naturellement, à la mort de M. Pierre Laporte, en 1970.

Pourquoi soulève-t-on cette motion aujourd'hui en cette Chambre? D'abord, je répète que cette motion a été déposée en octobre 1994, au moment où est sorti le film *Octobre* du réalisateur Pierre Falardeau relatant les jours qui ont précédé la mort de Pierre Laporte. Ce film a été subventionné en partie, si je ne m'abuse, par l'Office national du film et a suscité les hauts cris, les hola et l'indignation de certains collègues du Parti réformiste et du Parti libéral en cette Chambre.

Que disaient-ils, que disaient-elles, ces collègues? Je réfère simplement aux propos de la députée de Calgary-Est, du Parti réformiste qui, dans sa dénonciation du financement du film de Falardeau, faisait le lien entre les séparatistes, les felquistes et la cause de la souveraineté du Québec. Ils laissaient entendre—et ce fut le cas également de plusieurs intervenants du Parti libéral, et cela fait partie du discours de nos adversaires fédéralistes—et voulaient faire un mélange ou mettre dans le même pot, si vous me permettez l'expression, tous les individus, tous les regroupements qui font la promotion de la souveraineté du Québec, ceux qui le font d'une façon démocratique, depuis plus de 25 ans, et je fais référence naturellement au Parti québécois, mais avant le Parti québécois, le RIN, le RN et également au Bloc québécois qui s'est ajouté depuis les dernières années.

Je veux d'abord signifier clairement que pour tous les souverainistes, tous les porte-parole officiels du mouvement souverainiste démocratique, il n'a jamais été question d'appuyer, de quelque façon que ce soit, les actes criminels posés par certains individus membres du FLQ. Au contraire, en 1970, dans les jours qui ont suivi l'assassinat de Pierre Laporte et de l'imposition des mesures de guerre, plusieurs représentants de tous les milieux québécois ont dénoncé cette façon de faire, en particulier, à l'époque, le président du Parti québécois, M. René Lévesque. Il est important de faire cette distinction puisque les individus qui ont perpétré ces crimes en ont assumé les conséquences, ont été jugés, condamnés et ont payé leur dû à la société.

Ce que je veux démontrer d'abord, ce à quoi je veux faire référence, c'est l'impact qu'ont eu ces événements, en particulier l'imposition des mesures de guerre sur la vie de plusieurs de nos concitoyens, et je dirais sur notre vie démocratique en général.

En 1970, j'étais membre du Parti québécois, et je le suis toujours, je militais dans le comté de Frontenac, qui est un comté rural dont la ville principale était Lac-Mégantic à l'époque. Je militais pour le Parti québécois. On venait de vivre notre première élection, le 29 avril 1970. Il faut savoir qu'il n'était pas facile, à l'époque, d'être membre du Parti québécois dans un milieu comme le mien, un milieu que je respecte et un milieu qui, à l'époque, dénonçait vertement tout ce qui finissait en «iste»: communiste, séparatiste, socialiste, péquiste. Ce n'était pas facile de militer pour la cause de la souveraineté et de le faire d'une façon démocratique dans un contexte comme celui-là.

J'ai été touché au plus profond de moi-même, j'ai été renversé, indigné, apeuré lorsque M. Pierre Laporte a été assassiné.

• (1110)

Je croyais, au plus profond de moi, que la cause que je défendais ne méritait pas qu'il y ait mort d'homme dans l'atteinte de notre

objectif. J'étais convaincu qu'on devait le faire, comme des centaines de milliers de mes concitoyens et concitoyennes, d'une façon démocratique. J'en suis profondément convaincu encore aujourd'hui. C'est pourquoi, nous, les souverainistes, n'acceptons pas que quiconque mette en doute notre désir d'agir démocratiquement.

Dans un deuxième temps, je veux souligner que j'ai été encore davantage renversé, même écoeuré quand, quelques années après les événements de 1970, l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre, j'ai pris conscience, comme l'ensemble de la population du Québec, que le gouvernement fédéral de l'époque, dont le premier ministre actuel était membre, s'était servi des gestes inadmissibles posés par certains individus pour faire ce qu'il est convenu d'appeler un «frame–up» politique, afin de déstabiliser le mouvement souverainiste.

J'entends mon collègue du Parti réformiste grogner. Je lui demanderais d'avoir un peu de respect et de patience. Il aura l'occasion d'intervenir après moi. Je transmets le sentiment éprouvé par des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises à l'époque. Ils ont été floués, ils se sont sentis trahis par le gouvernement fédéral lorsqu'ils ont compris que tout cela n'était qu'une machination politique. En 1969, longtemps avant les événements d'octobre, des discussions concernant ces groupements d'individus qui agissaient illégalement au Québec avaient lieu au plus haut niveau de l'appareil gouvernemental, c'est–à–dire au Conseil des ministres. On connaissait leur existence, et on savait sûrement qui composait ces groupes, mais on se gardait bien d'intervenir. On attendait que le «timing» soit plus favorable pour pouvoir imposer la Loi sur les mesures de guerre, profitant d'un contexte qui lui était favorable.

Ceci a eu pour résultat que des centaines de personnes ont été arrêtées illégalement, détenues illégalement, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elles. J'aimerais vous citer quelques chiffres et je demande à tous mes collègues d'être attentifs. Ce ne sont pas deux ou trois individus qui ont été touchés, il s'agit de plus de 500 arrestations. Cinq cents personnes ont été arrêtées, détenues, quelques jours, quelques semaines, sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elles, ni lors des événements d'octobre, ni par la suite.

On parle de 4 600 perquisitions avec saisie, 4 600 dans presque toutes les villes, les villages du Québec. La police, pour toutes sortes de raisons, pénétrait dans les foyers, perquisitionnant et apeurant les gens, d'humbles concitoyens et concitoyennes. Il y a eu 31 700 fouilles. Ces chiffres montrent l'importance des conséquences de l'imposition de la Loi sur les mesures de guerre. Cette loi a été appliquée à deux reprises au Canada. La première fois en 1918 au Québec, et la seconde, en 1970, lors des événements d'octobre.

• (1115)

J'aimerais simplement revenir sur un autre point qui consiste à faire la démonstration que de tels gestes se poursuivent encore aujourd'hui. Nos amis du Parti réformiste devraient porter une attention particulière à ce que je vais dire. Qu'on se souvienne, il y a quelques mois à peine, de l'affaire Grant Bristow, ce militant du Heritage Front qui a été reconnu comme étant un agitateur qui s'est infiltré au sein du Parti réformiste et qui a été autour du chef de ce parti. On devrait prendre conscience que de tels gestes se passent encore aujourd'hui. Et, à la veille du débat référendaire, je demande au gouvernement fédéral, à nos amis libéraux, à nos amis réformistes de respecter la volonté des Québécois et des Québécoises. Je demande au gouvernement fédéral d'assurer les concitoyens et concitoyennes du Québec que toutes les mesures seront prises pour que ce débat se déroule d'une façon démocratique et que l'on n'utilisera pas les services secrets ou le SCRS pour manipuler l'opinion publique québécoise.

Des voix: Bravo.

M. Bernier: J'aimerais pendant les quelques minutes qu'il me reste faire état du fait que ces activités se sont poursuivies après que la Loi sur les meures de guerre ait été abrogée, des activités, je le répète, du Service canadien du renseignement de sécurité, qui sont connues, qui ont été mises à jour par nombre d'enquêtes. Que l'on se réfère à Commission Keable au Québec, qui a démontré une série de gestes posés illégalement par toute sorte d'individus reliés au service secret canadien. La Commission Macdonald a fait également état de nombre d'activités illégales de la part d'agents de la GRC.

Je voudrais également démontrer les conséquences de ces activités dans la vie des citoyens. Je cite simplement le cas d'un individu, un avocat respectable de Montréal, qui a pour nom M. Pierre Cloutier qui, lui–même, a fait l'objet d'enquêtes à son insu de la part de la GRC. Pendant 11 ans, M. Cloutier a été sous surveillance de la GRC. Que fait M. Cloutier dans la vie? Ce monsieur pratique son métier d'avocat honorablement, n'a jamais été accusé de quoi que ce soit, et pratique également l'arbitrage dans le domaine des relations de travail au Québec, encore aujourd'hui et depuis une dizaine d'années. C'est donc dire qu'il est, je dirais de jour en jour, le choix de patrons et de syndicats qui se réfèrent à lui pour régler leurs litiges. Donc, c'est quelqu'un qui a une crédibilité qu'on ne peut mettre en doute. M. Cloutier, parce qu'il a été relié de quelque façon que ce soit avec des individus qui ont tourné autour du FLQ ou encore milite encore au sein de mouvements souverainistes, s'est vu suivi à son insu, je le répète, par la GRC pendant 11 ans, soit de 1970 jusqu'au 1981.

Une voix: C'est honteux.

M. Bernier: Quand il a demandé à voir son dossier, de quoi a–t–il pris connaissance? D'un dossier qui d'abord, en terme de volume, compte 1 500 pages.

• (1120)

Imaginez, 1 500 pages sur un seul individu qui n'a jamais eu aucun démêlé avec la justice, dont 1 000 pages sont censurées. C'est cela, le travail de nos institutions qui surveillent des souverainistes qui veulent agir d'une façon tout à fait démocratique. Tous se souviendront, bien sûr, d'un individu qui, en 1970, a été arrêté, ainsi que son épouse. Il s'agit de M. Gérald Godin et de M^me^ Pauline Julien. Tout le monde connaît les activités illégales et criminelles de M. Godin: il a été ministre du gouvernement du Québec pendant au moins une dizaine d'années, député à l'Assemblée nationale.

Sûrement que cet individu, aux allures louches, était sous haute surveillance auprès de nos institutions fédérales. M. Godin a été emprisonné en 1970 de façon illégale, détenu sans qu'aucune accusation ne soit portée contre lui. Qu'a–t–il retenu de cette époque? Je voudrais faire part à cette Chambre d'un poème que M. Godin a écrit, suite aux événements d'octobre 1970. Le poème s'intitule «October». Vous excuserez mon anglais, mais je dois respecter la langue dans laquelle l'auteur l'a écrit. M. Godin disait, à propos des événements d'octobre 1970, de son arrestation:

[Anglais]

They followed me, they taped me
They spied on me, they tripped me
They broke in on me, they fell down on me
They hooked me, they trapped me

They arrested me without a warrant
without a reason, without a word, without a look
and they frisked my brain

They jailed me, they banned me, they exiled me
They laughed at me, they tried to destroy me

And there was a big silence around here then
There was a sort of continental silence
All my friends had left town

None of the usual talkers could find his words or his breath
None of the usual writers could find his pen or his ink

But still I am here tonight
and I'm gonna be here for a long long time
decades and decades after they'll have disappeared from here

I'll be hanging around
looking for justice, looking for peace
looking after my brothers and sisters

[*Français*]

Voilà ce que M. Godin disait, suite aux événements de 1970, ce qui devrait faire réfléchir l'ensemble de cette Chambre. Je répète que c'est pourquoi cette motion est déposée, pour demander que le gouvernement fédéral s'excuse auprès des victimes qui ont été arrêtées illégalement et, de plus qu'il les compense financièrement.

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, on a proposé que la Chambre des communes présente des excuses officielles aux personnes qui ont été incarcérées en application de la Loi sur les mesures de guerre, au début des annnées 1970, et qu'elles soient dédommagées. L'article 2 de la Loi sur les mesures de guerre autorise le gouverneur en conseil à prendre une proclamation selon laquelle, notamment, l'état d'insurrection réel ou appréhendé existe, et cette déclaration est une preuve concluante qu'un état d'insurrection appréhendé a existé.

À compter de la proclamation, le gouverneur en conseil avait le pouvoir de prendre des décrets et règlements, en vue de réagir à la situation. Comme plusieurs députés s'en souviennent, des dispositions de la Loi sur les mesures de guerre ont été invoquées en octobre 1970, en réponse aux inquiétudes sérieuses exprimées alors par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, et les autorités de la ville de Montréal, déclarant qu'un état d'insurrection appréhendé existait sur le territoire de la province.

Dans une lettre adressée au premier ministre du Canada, le premier ministre du Québec a utilisé des termes clairs et directs en vue de caractériser la situation dangereuse à laquelle le gouvernement provincial était confronté. À son dire: «Le gouvernement du Québec est convaincu de la nécessité de tels pouvoirs pour faire face à la crise actuelle. Non seulement deux hommes innocents sont menacés d'assassinat, mais encore nous faisons face à une tentative de destruction de l'ordre social par une minorité ayant recours à la commission d'actes criminels.»

• (1125)

Selon les propos d'un commentateur des événements de l'automne 1970, Denis Smith: «Robert Bourassa a parlé, lors d'une entrevue télévisée sur le réseau CBC, d'un programme révolutionnaire en cinq phases: démonstrations, explosions, enlèvements, assassinats choisis et guérilla urbaine. Trois phases de cette prophétie semblent avoir été réalisées, et M. Bourassa était suffisamment convaincu le 16 octobre que le «programme» était systématiquement mis en oeuvre pour croire qu'une réaction exceptionnelle était nécessaire. La nature et la fiabilité de la preuve entre les mains de M. Bourassa peuvent être mises en doute, mais il ne fait aucun doute qu'à cette étape, M. Bourassa les tenait pour concluants.»

M. Bourassa et les autorités montréalaises ont tenu la preuve pour concluante et le gouvernement fédéral s'est fié à leurs conclusions pour proclamer l'existence d'un état d'insurrection appréhendée, conformément à l'article 2 de la Loi sur les mesures de guerre. Se fondant sur cette proclamation, le gouvernement a adopté le Règlement de 1970 concernant l'ordre public.

Le 16 octobre 1970, au cours du débat qui a suivi le dépôt du règlement devant la Chambre, le ministre de la Justice d'alors, le très honorable John Turner, a rassuré ses collègues comme suit: «La Loi sur les mesures de guerre prévoit la procédure par voie de proclamation. Cette façon de faire est indiscutablement constitutionnelle. Je ferais remarquer plus particulièrement que les règlements ont été publiés en vertu des pouvoirs conférés par le Parlement au gouverneur en conseil, de sorte que l'origine de cette promulgation est le Parlement lui–même.»

La constitutionnalité de la procédure et de la loi elle–même, la Loi sur les mesures de guerre, a également été reconnue par la suite par les tribunaux. Dans l'affaire *Gagnon et Vallières c. Sa Majesté la Reine*, la Cour d'appel du Québec a reconnu, comme on l'a fait dans toutes les autres décisions rendues jusque–là, qu'en vertu de la Loi sur les mesures de guerre et la Constitution telle qu'elle existait alors, aucun contrôle judiciaire n'était possible en ce qui a trait à la preuve à l'appui de la décision prise par le gouverneur en conseil de déclarer qu'un état d'insurrection était appréhendé. Cette décision relevait exclusivement du gouverneur en conseil.

La Cour d'appel du Québec a également reconnu implicitement l'abondante jurisprudence confirmant la constitutionnalité de la Loi sur les mesures de guerre. Les tribunaux ont toujours statué que la loi est un exercice valide de la compétence du Parlement d'adopter des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada.

Le gouvernement d'alors a rendu un jugement de valeur, un jugement qu'il était légalement et constitutionnellement habilité à rendre sur la base des renseignements disponibles à ce moment–là.

Il est également important de signaler que le gouvernement fédéral s'est mêlé de la crise du Québec à la demande expresse du gouvernement provincial. Après la crise, le Protecteur du citoyen du Québec a fait une enquête sur les plaintes de traitement injustifié qui ont été portées par plusieurs personnes impliquées dans cette affaire. Certains plaignants ont été dédom-

magés. Les plaintes provenant d'autres personnes ont été rejetées. Dans son rapport annuel de 1971, le Protecteur du citoyen a fait la remarque suivante au sujet de ses enquêtes: «J'ai cru devoir procéder à l'analyse de chacune des plaintes qui m'avaient été soumises. Je me suis informé des faits et ai tenté de les reconstituer autant qu'il m'était possible de le faire; j'ai cherché à comprendre les situations particulières de chacun et ai pu consulter les dossiers qui me semblaient utiles.»

La question a été réglée au niveau provincial et il n'appartient pas à ce gouvernement et au Parlement de réexaminer ce dossier.

Près de 25 ans se sont écoulés depuis les événements d'octobre 1970. Durant cette période, le climat législatif et politique du Canada a beaucoup changé. Nous avons assisté à l'émergence d'une forte tendance à la protection des droits individuels. Cette tendance s'est manifestée plus spécifiquement avec la constitutionnalisation de la Charte canadienne des droits et libertés. L'attitude évolutive de la société canadienne se reflète également dans l'interprétation large que les tribunaux ont donné à la Charte.

• (1130)

Non seulement les piliers constitutionnels de la société canadienne ont évolué depuis 1970, mais la législation elle–même a changé. Le gouvernement et le Parlement du Canada ont remplacé la Loi sur les mesures de guerre par la Loi sur les mesures d'urgence, une loi visant à modifier le niveau des pouvoirs susceptibles d'être exercés en fonction de la nature de la situation d'urgence à résoudre. La large portée des pouvoirs conférés au gouvernement en 1970 n'est pas aussi facilement accessible aujourd'hui. Il s'agit également d'un reflet de l'évolution des attitudes sociales.

Envisagée dans le cadre législatif, judiciaire et philosophique d'aujourd'hui, la réponse aux événements de 1970 peut être remise en question par certains. Toutefois, le fait demeure qu'à cette époque, en vertu du régime constitutionnel et législatif en vigueur, et compte tenu de toutes les circonstances, le gouvernement a fait ce qu'il jugeait nécessaire et ce qu'il était légalement en droit de faire.

M. Turner a déclaré ceci durant le débat en Chambre, le 4 novembre 1970, au sujet de la loi visant à remplacer le règlement, et je cite: «Et dire, comme certains membres de l'opposition, qu'il ne pouvait s'agir d'insurrection appréhendée puisqu'il n'y a pas eu d'insurrection, c'est raisonner à faux.»

Cette déclaration est encore plus révélatrice 25 ans plus tard qu'à l'époque. En 1970, le gouvernement du Québec appréhendait une insurrection. Le gouvernement fédéral a agi, et cette action reposait sur l'appréhension. Les mesures prises ont été confirmées par les tribunaux et jugées conformes aux pouvoirs que la loi conférait au gouvernement à cette époque.

Nous pouvons et nous devons apprendre du passé. La question qui se pose est de savoir s'il convient d'examiner le passé ou d'investir dans l'avenir. Nous croyons que notre meilleur choix se résume à utiliser les ressources limitées du gouvernement en vue de forger un avenir encore plus prometteur pour les générations futures.

Les résidants du Québec qui ont été injustement ou arbitrairement visés par les mesures ont été dédommagés par la province de Québec. À mon avis, il ne servirait à rien de remettre sur le tapis encore une fois cette période difficile de l'histoire du Canada.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais lire la motion pour que tout le monde sache de quoi il s'agit. La motion nº 332 dit ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait procéder immédiatement à des excuses publiques et officielles, avec compensations financières, envers les centaines de citoyens du Québec victimes d'arrestations arbitraires et de détentions injustifiées durant l'application de la Loi sur les mesures de guerre au début des années 70.

Était–il justifié d'invoquer la Loi sur les mesures de guerre? C'est très discutable.

Il serait peut–être utile à la Chambre que je rappelle brièvement les faits. À la fin de 1969, quelques bombes ont sauté à Montréal, à la Chambre de Commerce et au Club Canadien. En février 1970, Charles Gagnon, chef du FLQ, a été libéré sous caution. En mai 1970, Pierre Vallières a été libéré sous caution. En juin 1970, le ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette, annonçait une récompense de 50 000 $ à qui donnerait des renseignements sur les activités du FLQ qui permettraient d'arrêter de ses membres influents. La récompense a permis aux différentes forces policières—la Sûreté du Québec, la police de Montréal et la GRC, d'obtenir des indices qui ont mené à des arrestations.

• (1135)

Il est utile de savoir que toutes ces forces policières s'occupaient de l'affaire. On a ainsi procédé à une série d'arrestations et appris les intentions du FLQ de kidnapper les consuls israélien et américain, en signe de protestation contre l'impérialisme américain et de solidarité avec le mouvement de libération de la Palestine.

Le 5 octobre 1970, James Cross, premier délégué commercial de Grande–Bretagne, a été enlevé par le FLQ. Le 10 octobre, c'était Pierre Laporte, ministre du Travail au sein du Cabinet Bourassa, qui était enlevé. Le 15 octobre, le Cabinet fédéral a convenu d'invoquer la Loi sur les mesures de guerre si la situation se détériorait. Le 16 octobre, la décision était prise. Le gouvernement fédéral proclamait et appliquait la Loi sur les mesures de guerre. Le 18 octobre, deux jours après la mise en oeuvre de la Loi sur les mesures de guerre, on découvrait le corps de Pierre Laporte. Le lendemain, le 19 octobre, la Chambre décidait par un vote d'appuyer la décision du gouvernement.

Le 2 novembre, le projet de loi concernant l'ordre public (mesures provisoires) était présenté afin de remplacer la Loi sur les mesures de guerre. Ce projet de loi se limitait à juste titre au FLQ. Le 1er décembre, la Chambre adoptait ce projet de loi par 174 voix contre 31.

Dans l'intervalle, en novembre, les membres de la bande des cinq, Lemieux, Vallières, Gagnon, Chartrand et Larue–Langlois étaient accusés de conspiration séditieuse et d'être membres du FLQ. Le 3 décembre, M. Cross était libéré et, enfin, en juin l'armée se retirait.

Je voudrais repasser cette série d'événements comme je me les rappelle. En 1964, j'étais officier d'état–major au quartier général du secteur de l'est du Québec au moment où la Reine devait venir en visite. À cette époque, le FLQ faisait beaucoup de bruit. En fait, il avait menacé d'attenter à la vie de la Reine. L'officier général qui commandait en ce temps là vint à Québec pour nous demander, à moi entre autres, s'il fallait annuler la visite de la Reine. Mon conseil fut alors de n'en rien faire parce que nous ignorions dans quelle mesure le FLQ est présent et qu'il ne fallait pas prendre de mesures trop excessives. Les risques semblaient minimes et il s'avéra qu'ils l'étaient. Je crois que le conseil que j'ai donné alors était bon. Il voulait dire: ne réagissons pas de manière excessive.

En 1970, devenu commandant du Cinquième bataillon de services à Valcartier, je devais passer par tous ces événements qui mettaient en cause encore une fois le FLQ. J'étais pas mal occupé car je devais dans un premier temps fournir des soldats pour aider l'infanterie. J'ai dû établir une base avancée à Montréal et prendre part aux efforts en vue d'assurer alors la sécurité de la base Valcartier.

La conclusion que j'ai tirée de tous ces événements est que l'invocation de la Loi sur les mesures de guerre n'était pas justifiée. D'autres peuvent en tirer la même conclusion. S'ils se reportent au *Queen's Quarterly*, ils verront que le commissaire de la GRC, William Higgitt, mâchait encore moins ses mots.

• (1140)

Il a dit clairement qu'on ne lui avait jamais demandé son avis sur l'efficacité de l'imposition de la loi, mais seulement sur les mécanismes de mise en oeuvre. Il a ajouté que si la loi donnait certains avantages à la police, elle avait aussi de nombreux inconvénients, le moindre n'étant pas de conférer des pouvoirs excessifs à la police du Québec, avec les risques d'abus que de tels pouvoirs comportent, sans possibilité de contrôle.

La commission a réclamé des preuves qu'on appréhendait une insurrection. M. Higgitt a répondu qu'il n'y en avait pas. En fait, il est même allé plus loin en disant qu'il ne serait même pas allé jusqu'à parler de «rébellion» ou de «rébellion ouverte». J'avais davantage foi dans les personnes concernées.

De tout cela, je conclurais que le gouvernement libéral de 1970 était un peu comme le gouvernement libéral d'aujourd'hui. Il avait vu ces choses venir, mais il n'avait rien fait, à moins qu'il n'ait délibérément invoqué la Loi sur les mesures de guerre à des fins politiques.

Le gouvernement libéral d'aujourd'hui se conduit de la même manière. Regardez la grève de dockers. Regardez les grèves dans les chemins de fer. Ou bien c'est trop peu, trop tard, ou bien c'est l'inverse, on en fait beaucoup trop. Comme un des critiques le disait à l'époque, c'est comme casser une noix avec un marteau pilon.

Ma conclusion, au sujet de cette motion, serait que le problème était celui des forces policières québécoises tout autant que celui du fédéral. Comme nous l'avons vu, les forces policières du Québec, la SQ et la police de la ville de Montréal ont participé aux opérations avec la GRC.

À mon avis, le Bloc québécois n'a pas tort de présenter cette motion. Je ne peux pas l'appuyer, mais elle n'est pas injustifiée, en ce sens qu'il l'utilise comme une mise en garde concernant ce qui peut se produire dans un État démocratique comme celui que nous avons. En même temps, rien ne peut excuser les crimes qui ont été commis à l'époque—non pas que le Bloc essaie de les excuser—mais il y a eu des crimes commis par le FLQ et rien ne peut les excuser.

Je suis d'avis que le gouvernement d'aujourd'hui n'est pas dans une position où il peut présenter des excuses et il ne devrait certainement pas payer d'indemnités. Il y a certainement eu d'innocentes victimes dans tout cela, mais c'est impossible à prouver aujourd'hui. Il ne servirait à rien d'essayer de remettre tout cela en lumière pour trouver qui était innocent et qui ne l'était pas. Le blâme est partagé par tout le monde, mais je ne peux pas condamner le Bloc québécois pour avoir présenté cette motion aujourd'hui. Prenons–la comme un avertissement de ce qui peut se produire dans une société démocratique.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je remercie le député du Parti réformiste pour son sens du jugement et sa façon honnête de traiter de ce sujet. Pour ce qui est du député de Nickel Belt, il s'est fait l'instrument, une fois encore, de ce que les fédéralistes ont toujours voulu faire à l'endroit du Québec, soit prendre un Canadien français et lui faire faire des «jobs de bras» contre d'autres Canadiens français, et le député de Nickel Belt s'est prêté une fois de plus à ce jeu–là.

Il me fait plaisir de prendre la parole sur cette motion présentée par mon collègue et ami, le député de Mégantic—Compton—Stanstead. En 1970, j'avais 24 ans, j'étais alors marié, père d'un jeune enfant, assez vieux pour apprécier ce qui se passait à ce moment–là au Canada.

Des jeunes Québécois affectés probablement par les inégalités, les injustices, le manque de possibilités d'avancement dans les entreprises canadiennes, bref, j'oserais dire qu'une poignée de jeunes Québécois s'étaient ralliés afin de combattre les injustices que subissait le peuple québécois. Ils ont utilisé des moyens toujours désapprouvés et répréhensibles pour combattre cet état de fait.

Le premier ministre de l'époque, M. Pierre Elliott Trudeau, qui en était à sa troisième année de mandat, décida, à la suite de réunions de son Cabinet, de remettre le Québec à sa place. Plusieurs ministres québécois ont assisté à ces rencontres, tels l'actuel premier ministre, alors ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien; M. Jean–Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce; M. Gérard Pelletier, secrétaire d'État, et Jean Marchand, ceux qu'on avait appelés au Québec les trois colombes, dont le coeur était plus noir encore que les corbeaux que l'on rencontre sur la 417 en s'en venant à Ottawa, et cela, pour n'en nommer que quelques–uns.

• (1145)

Ce petit groupe donc décidait en cabinet de faire adopter la Loi sur les mesures de guerre, loi qui n'avait été appliquée qu'en temps de guerre seulement. La seule référence avec la Loi sur les mesures de guerre était de nature à traumatiser la population québécoise qui était, à cette époque, majoritairement fédéraliste et qui désapprouvait unaninement les actions du Front de libération du Québec.

Le seul autre temps où cette loi avait été appliquée fut lors des émeutes de la conscription, à Québec, en 1918. Mais, ce qui est différent avec la crise d'octobre, c'est que le Canada, à l'époque, était en guerre. Il y avait trois canons au Canada à ce moment–là, je vous le rappelle, dont deux étaient braqués sur la foule à Québec et un autre qui était parti faire la guerre en Europe. C'est cela, l'attention qu'on portait aux Québécois à ce moment–là. Et la grande armée canadienne, le 16 octobre 1970, amorçait ce qui allait devenir sa spécialité, c'est–à–dire l'intervention auprès des populations civiles.

On a vu le parachèvement de cette vocation–là à Mogadiscio, en Somalie, l'année passée. On a vu ce que cela a fait. Ils ont pris leur formation à Montréal et à Québec ce monde–là. Donc, c'est une vocation qui a eu son heure de gloire en Somalie. Il me semble de les voir débarquer à Montréal—j'avais 24 ans à l'époque, je m'en souviens—le casque, avec un filet, puis des branches de «craquias» piquées là–dedans, la gourde, le fond de culotte qui leur traînait sur l'asphalte puis, ils labouraient les côtes des secrétaires et des travailleurs qui allaient prendre l'autobus avec leurs M–1 chargés à bloc. Quelle grande image pour notre armée, notre belle grande armée! Lors de la guerre du Golf, ça nous a coûté 300 millions de dollars pour envoyer là même armée surveiller les latrines et les camions–citernes, elle qui s'était pratiquée sur la population civile au Québec. On n'a pas de quoi être fiers, je vous le dis. En tout cas, je ne le suis pas.

La Loi sur les mesures de guerre avait pour effet de conférer certains pouvoirs au gouverneur en conseil dans le cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection. Elle prive les citoyens de leurs droits civils et démocratiques. C'est le règne de l'exécutif et tout est alors permis. Le seul état d'insurrection se passait dans la tête du premier ministre d'alors, Pierre Elliott Trudeau et des membres de son Cabinet, notamment le premier ministre qui y siège actuellement et qui y siégait dans le temps.

Depuis le début des années 1960, le Québec était en ébullition. Les instruments démocratiques poussaient comme des champignons, la Caisse de placement et de dépôt du Québec, la nationalisation de l'électricité et le Régime d'assurance–maladie mettaient en péril l'existence même de puissants intérêts économiques possédés par «l'establishment» anglophone canadien et britannique. Il fallait mettre fin à toute idée d'autonomie québécoise, cette situation ayant trop longtemps perduré.

Le premier ministre d'alors attaque le nationalisme québécois comme autrefois les soldats de quelque César cherchaient d'abord à faire sauter le battant principal de la ville assiégée, car si le bélier brisait cette porte, la ville tombait assurément. En y regardant de près, ce n'est pas la première fois que l'appareil militaire se portait au secours du pouvoir politique tari de persuasion.

Outre l'épisode de 1918 que je relatais tantôt, il y a eu quand même les interventions auprès des autochtones et des Métis dans l'Ouest canadien entre 1870 et 1884. Quelle grande armée!

Les patriotes de 1837–1838 n'étaient pas exclusivement francophones pourtant et ils ne réclamaient rien d'autre que l'établissement d'un gouvernement responsable et l'application sur leur territoire des principes de justice, d'égalité et de liberté.

Le terrorisme, quelle qu'en soit la tenue vestimentaire, n'en constitue pas moins une atteinte aux principes de base de l'exercice de la vie humaine et le Canada central et plusieurs provinces anglophones en ont fait un usage abusif. À ce brillant sénateur qui avait, en son temps, sympathisé avec le Parti national social chrétien—les fameuses chemises bleues d'Adrien Arcand—qui, récemment, disait craindre les effets du natonalisme québécois, je rappellerais les faits suivants: la déportation des Acadiens que le gouverneur général a tenté d'associer à l'ancêtre d'un voyage toutes dépenses payées au Club Med.

• (1150)

Il y a également les lois linguistiques au Manitoba, déclarées *ultra vires* par la Cour suprême du Canada, presque 100 ans après qu'elles eurent produit leurs effets pervers; l'abolition unilatérale des pouvoirs au Conseil privé de Londres, et cela vaut la peine de s'y arrêter. C'est un peu comme un cas de divorce. Les deux époux voudraient aller devant le tribunal pour régler leur litige, et la mariée, par exemple, dit: «Non, c'est ma mère qui va décider qui a raison entre nous deux.» C'est à peu près cela qu'est l'abolition des pouvoirs au Conseil privé de Londres. Imaginez la justice qui peut sortir de là. C'était le seul organisme encore capable, à cette époque, de faire la juste part des choses et qui pouvait rétablir, à l'occasion, au moins un simulacre de justice pour les francophones du Canada.

Il y a aussi eu le fameux Règlement 17 de l'Ontario, interdisant les écoles françaises sur son territoire. Cela en est, du terrorisme; Il y a aussi eu la Loi sur les sauvages, ce n'est pas moi qui ai inventé le mot, qui avait pour but de confiner à des périmètres bien déterminés les premiers habitants de ce pays. Je rappellerais à ce brillant sénateur que son art ne l'aurait jamais conduit au faîte de sa carrière là où il est actuellement, s'il avait dû l'exercer à Sault–Sainte–Marie ou à Queen's Park. Le ministre du Patrimoine canadien a résumé ma pensée l'autre jour, en cette Chambre, et je le cite partiellement: «Lorsqu'on sort la moutonne. . .» et je vous laisse deviner le reste.

À ce brillant sénateur, je dis encore: Sait–il, et je le dis pour le ministre de l'Industrie, sait–il que le premier juif au Canada à occuper un poste électif a été Ezechiel Hart, en 1908, dans le comté de Trois–Rivières, nommé à l'Assemblée législative du Québec, et que les ordres du gouvernement britannique l'ont

destitué? Il n'avait pas le droit de siéger parce que c'était un juif. Les catholiques n'ont eu le droit de parole au gouvernement de Londres qu'en 1828. Je tenterais de le rappeler au sénateur Roux et aux anglophones qui disent que le nationalisme québécois est quelque chose de malsain.

Tous s'accordent maintenant pour dire que la Loi sur les mesures de guerre a nié les droits les plus fondamentaux à des centaines et des centaines de Québécois. On n'a qu'à penser aux arrestations arbitraires de ces individus par les policiers, qui faisaient irruption dans leur maison, les arrêtant sans mandat, pour les garder sous verrou pendant plusieurs jours et même plusieurs semaines, dans certains cas, sans même qu'ils ne puissent prévenir leur famille.

Je ne nie pas que la situation était extrêmement volatile, à ce moment, mais les mesures qui ont été prises dépassent de beaucoup les bornes. N'étions-nous pas dans une société dite civilisée mais qui a eu, pendant un court laps de temps, les airs d'une dictature? Je sais que le temps est bien compté et j'aurais eu plein de choses à dire, mais je pense qu'au moins, on doit aux Québécois, pour ces 32 000 perquisitions, sinon des dédommagements monétaires, au moins des excuses. C'est le moins qu'on leur doive.

On en a fait aux Italiens, on en a fait aux Japonais, on en a fait aux Chinois. Il me semble qu'on devrait en faire à tous les francophones du Canada, et plus particulièrement à ceux du Québec, pour des bévues, des gaffes comme celle qui a été commise en 1970.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi, et un peu une revanche de l'histoire, d'avoir la chance d'intervenir aujourd'hui sur la question des excuses qui sont demandées au gouvernement fédéral pour les gens qui ont été arrêtés illégalement et qui n'ont fait l'objet d'aucune poursuite, il faut s'en souvenir. Ces gens n'ont été l'objet d'aucune poursuite. Imaginez-vous, le gouvernement les a arrêtés, a fait des fouilles, a cherché pendant longtemps ce qui pouvait se faire. Et s'il n'y a pas eu de poursuites, c'est parce qu'il n'y avait aucune matière à le faire. On a arrêté des gens sur des prétentions, sans respecter l'*habeas corpus*.

Fait encore plus grave, et je vais vous raconter une anecdote à ce propos, en 1970, j'étais étudiant au séminaire Saint-Augustin, à Cap-Rouge. J'avais ma carte du Parti québécois et mon voisin de chambre avait la sienne aussi. Le soir où M. Laporte est mort, il a déchiré sa carte du Parti québécois. Moi, j'ai gardé la mienne et on a fait un débat, à ce moment-là, qui est encore d'actualité aujourd'hui. C'est que le gouvernement fédéral du moment s'est servi des gestes répréhensibles du FLQ pour tuer le mouvement souverainiste. C'était l'objectif réel de l'opération, tuer le mouvement souverainiste.

• (1155)

On a vu, par des effets de propagande, le membership du Parti québécois diminuer de façon significative, sauf qu'on en a tiré une leçon aussi au Québec, une leçon qui est là pour rester longtemps. On faisait le choix de la vie démocratique, comme on l'a fait depuis très longtemps, puisqu'on a le plus vieux Parlement en Amérique du Nord, le plus vieux Parlement qui, depuis toujours, prouve—et on a une devise en ce sens—«Je me souviens». On est patients, on est prêts à arroser la fleur longtemps et on va arriver jusqu'au résultat qui est celui de la souveraineté du Québec.

Le fédéral, malgré tout ce qu'il a fait pour essayer de tuer le projet, tout ce qu'il a contribué à tuer, c'est le fait que le peuple québécois, lui, ne veut pas aller là par des gestes de violence, mais il veut y aller par la démocratie et il va y arriver.

Je vais reprendre l'exemple du député de Mégantic—Compton—Stanstead, que M. Gérald Godin qui a été arrêté en 1970, la plus belle preuve de l'histoire que les Québécois avaient très bien comprise, c'est que lors des élections de 1976, la même personne a battu Robert Bourassa qui était le fédéraliste de service à ce moment-là. Donc, la longue marche du Québec vers sa souveraineté passe par le respect de la démocratie. Il reste des séquelles de cette période, il ne faut pas s'en cacher. Le sentiment de peur qu'on essaie de nourrir tout le temps du côté fédéral s'appuie sur les gestes que l'on a posés à ce moment-là. Il repose également sur ceux que l'on peut avoir posés devant les patriotes de 1837. On essaie tout le temps de rallumer ce petit feu par la peur.

Il n'y a personne au Québec, présentement, parmi les fédéralistes, qui vend le Canada comme option d'avenir. Ce qu'ils vendent, c'est la négation de l'autre option. Ils collent tout le temps les images sur «demain, ça n'ira pas bien, parce que ces souverainistes sont des gens qui ne veulent pas un bon avenir pour le Québec.» Cela repose sur le serment que Pierre Elliott Trudeau avait semé en 1970: allumer le feu, s'assurer qu'on peut, par la bande, comme ministre de la Justice et comme premier ministre, obtenir le même résultat.

Souvenez-vous que M. Trudeau, à la télévision nationale, lorsqu'il a fait sa déclaration sur les enlèvements lors de la crise d'octobre, avait déclaré: «La prochaine fois, ça pourrait être un gérant de caisse populaire.» Une façon démagogique de venir dire que le FLQ était un groupe tellement bien organisé, qu'il pourrait créer des actions un peu partout au Québec, alors qu'à même le FLQ, maintenant on le sait, il y avait des cellules alimentées par la GRC de l'époque. Cela faisait que c'était une stratégie planifiée pour tuer le mouvement souverainiste.

Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que le mouvement souverainiste ne mourra pas, il est très présent. On a utilisé tous les outils démocratiques depuis ce temps-là; on a élu le Parti québécois, et le dernier enfant de ce mouvement est le Bloc québécois qui est ici présent et qui représente un mouvement très fort et très clair au Canada. Il est évident que tant et aussi longtemps que vous n'aurez pas réglé la question de la crise constitutionnelle au Canada, on sera toujours présents parce qu'on a la mémoire longue et on va toujours utiliser les outils démocratiques qui sont là. C'est de cette façon que nous avons décidé de faire notre place au soleil et qu'on va l'assurer à l'avenir.

Ce que j'aimerais dire en conclusion, c'est que les excuses pour ceux qui ont été arrêtés illégalement et ceux qui n'ont pas fait l'objet de poursuites, finalement, c'est bon pour eux, parce qu'effectivement, ils ont été brimés comme personnes. La motion actuelle donne aussi un message aux Québécois et aux Canadiens, dans l'avenir, à mes enfants, aux vôtres, à tous ceux qui grandissent présentement dans la société canadienne, que lorsque des erreurs sont commises dans le système, lorsque de façon systématique le système oublie qu'il est démocratique, il faut qu'il ait le courage de corriger cette situation afin qu'on puisse leur dire: Au Québec, au Canada, les choses se font

démocratiquement et il y a moyen d'atteindre les résultats que l'on vise par cette voie–là.

Si cette motion était adoptée par la Chambre, ce serait une façon de le montrer. On ne montrerait pas seulement que le fédéral s'est trompé dans les années 1970, qu'il y a eu des gestes délibérés inacceptables, mais que ces gestes ne seront plus acceptés dans le futur.

De toute façon, je pense que le Québec va toujours donner sa réponse par la voie du vote démocratique. Il va le faire encore en 1995, ou dès qu'on le jugera pertinent, de façon à ce que le Québec assume finalement sa pleine souveraineté pour que lui–même, dans sa vie interne, ne rencontre pas des obstacles et ne recrée pas des exemples comme ceux que le système fédéral canadien a mis sur la table dans les années 1970.

Je vous invite donc à réfléchir, comme gouvernement. Je pense que le Parti réformiste, par l'intervention d'une démarche faite en ce sens, doit réfléchir aussi à la pertinence que le fédéral exprime les excuses demandées par la motion et s'assure que toutes les personnes qui ont été arrêtées illégalement soient informées de cette position, à savoir que le gouvernement fédéral regrette la position prise par le gouvernement de l'époque.

• (1200)

Ce serait là un signe que, des deux côtés de la Chambre, on veut vraiment promouvoir la démocratie comme le seul outil pour tenir des débats politiques comme celui qu'on tient présentement au Québec et au Canada.

Le président suppléant (M. Kilger): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi C–72, Loi modifiant le Code criminel (intoxication volontaire), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je pense que vous allez constater qu'en ce qui concerne ce projet de loi, la Chambre est d'accord pour qu'il y ait un seul orateur au nom du gouvernement, le ministre. L'opposition officielle sera représentée par deux orateurs qui se partageront les 40 minutes attribuées au deuxième orateur dans ce débat, sans questions ni observations. Le troisième parti à la Chambre utilisera ses 40 minutes de la même façon. Un député du Nouveau Parti démocratique fera un discours de 20 minutes, ce qui devrait clore le débat.

Le président suppléant (M. Kilger): J'aimerais vérifier auprès du secrétaire parlementaire que la situation est bien comme suit: il y aura un orateur pour le gouvernement, deux pour le Bloc, deux ou trois pour le Parti réformiste qui se partageront eux aussi 40 minutes, et pour finir, le représentant du Nouveau Parti démocratique prendra la parole pendant 20 minutes. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Rock: Monsieur le Président, le 30 septembre 1994, la Cour suprême du Canada a fait connaître les raisons motivant son jugement dans l'affaire Daviault. Cette décision a changé les règles de common law concernant la responsabilité criminelle dans une cause où l'accusé était extrêmement intoxiqué au moment de l'infraction présumée. La nature de ce changement, ses effets sur les cas subséquents et l'inquiétude qu'il soulève concernant le principe de la responsabilité en droit criminel ont amené le gouvernement à présenter le projet de loi C–72 que nous débattons aujourd'hui en deuxième lecture.

[*Français*]

Avec ce projet de loi, le Parlement abolirait l'intoxication volontaire comme moyen de défense en ce qui concerne les crimes violents dits d'intention générale dont la seule intention coupable requise est l'intention de base. Le Parlement reconnaîtrait ainsi une norme de diligence explicite au–delà de laquelle une action illégale posée deviendra criminelle.

[*Traduction*]

En lançant le débat à l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui, je voudrais énoncer les principes qui sous–tendent le projet de loi C–72 et expliquer pourquoi le gouvernement considère que cette mesure propose une modification prudente, nécessaire et valable de notre Code criminel.

Je m'arrête d'abord un moment sur l'état de la loi avant le jugement Daviault. Le Code criminel n'a jamais officiellement prévu de défense fondée sur l'intoxication. C'est en fonction des faits présentés dans une cause particulière que le juge devait lui–même établir les règles.

À cet égard, les tribunaux ont, depuis des décennies, créé en droit criminel deux catégories d'intention, soit générale et spécifique.

L'intention générale devait signifier l'intention de base de commettre un acte criminel, une agression physique ou sexuelle, par exemple.

Selon les tribunaux, la distinction tenait à ce qu'une intention spécifique suppose un but particulier en plus de l'intention de base. Par exemple, dans le cas d'un meurtre, il fallait prouver une intention spécifique. Il fallait établir que quelqu'un avait eu l'intention de causer une mort. Dans le cas d'un vol, il fallait prouver que l'intention spécifique était présente pour réaliser le but frauduleux déterminé de priver quelqu'un d'un bien précis. Dans le cas d'une introduction par effraction dans l'intention de commettre un acte criminel, encore une fois, la Couronne devait prouver que l'accusé avait à l'esprit un but spécifique.

• (1205)

Au fil des décennies, les tribunaux de common law ont élaboré la règle selon laquelle l'intoxication pouvait constituer une défense en cas de crimes d'intention spécifique, mais jamais en cas de crimes d'intention générale. En conséquence, une personne pouvait être acquittée d'une infraction d'intention spécifique commise sous l'effet d'une intoxication, mais elle était invariablement condamnée s'il s'agissait d'une infraction d'intention générale. Ainsi, une personne pouvait ne pas être condamnée pour un meurtre commis sous l'effet d'une intoxication, mais l'être pour un homicide involontaire coupable qui exige une intention générale. La personne acquittée d'une accusation de vol qualifié en l'absence d'une intention spécifique aurait pu être condamnée pour une agression.

Ce lien entre l'intention et les répercussions de l'état d'intoxication sur la responsabilité criminelle fut l'une des questions soulevées par l'examen de la partie générale du Code criminel, amorcé l'automne dernier à la demande du ministère de la Justice. Depuis de nombreuses années, on estime que le temps est venu pour le Parlement de clarifier les règles s'appliquant aux moyens de défense et à l'intention, au lieu de laisser les tribunaux les interpréter à leur façon. C'est au cours de l'examen de la partie générale du Code criminel que le verdict dans l'affaire Daviault a été prononcé et rendu public.

Quant à la décision rendue dans l'affaire Daviault comme telle, elle visait à maintenir la distinction traditionnelle entre les infractions d'intention générale et les infractions d'intention spécifique, mais aussi à établir qu'un état d'intoxication extrême pouvait, dans certaines circonstances, constituer un moyen de défense même à l'égard d'un crime qui exige une intention générale.

En dernière analyse, il a été décidé que l'état d'intoxication extrême peut provoquer un état d'automatisme. Dans l'affaire Daviault, la preuve présentée était liée à la consommation d'alcool. La Cour a jugé que, dans un tel état, un état d'automatisme, une personne est incapable d'évaluer la nature des conséquences de ses actes, donc incapable de former l'intention de commettre une infraction. La Cour a également statué que les infractions de ce genre seraient analysées cas par cas. Il incomberait à l'inculpé de prouver dans quel état il se trouvait et il lui faudrait presque toujours présenter des preuves scientifiques à cette fin.

Dans l'affaire Daviault, la majorité des juges, appliquant le principe de common law selon lequel l'intoxication volontaire n'est pas un fondement suffisant de la responsabilité criminelle, ont statué qu'il serait contraire aux principes de la Charte des droits et libertés de tenir une personne criminellement responsable de sa conduite au moment où elle se trouvait dans un état d'intoxication voisin de l'automatisme.

Je fais remarquer en passant que, même si les principes de la Charte sont abordés dans le mémoire déposé par l'avocat de Daviault et même s'il en est question dans l'argumentation, ils ne sont pas largement invoqués ni exposés en détail. En outre, j'ai remarqué qu'aucune des parties visées par l'affaire Daviault n'a présenté de preuve portant sur l'article 1 et que le procureur général du Canada n'a pas été invité à intervenir dans cette affaire.

Le jugement Daviault a été source de préoccupations évidentes pour le Parlement et, en fait, pour tous les Canadiens. C'est toute la question de la responsabilité conformément au Code criminel qui a été remise en question.

Des préoccupations précises concernaient les crimes violents contre les femmes et les enfants. En fait, l'affaire Daviault elle-même comportait une allégation d'agression sexuelle perpétrée contre une femme. Dans les semaines qui ont suivi la publication de l'affaire Daviault, sont survenus dans diverses régions du Canada d'autres cas recourant au même principe et comportant tous des allégations de violence faite à des femmes.

On s'est mis à craindre de plus en plus qu'une personne accusée de meurtre puisse invoquer la défense de l'état d'ivresse avancée et que s'il était établi que cet état était suffisamment extrême, cette personne puisse être libérée sous prétexte qu'elle était dans un état tel qu'elle ne pouvait pas vouloir commettre un meurtre et que l'état d'ivresse était tel qu'elle soit innocentée de l'infraction d'intention générale d'homicide involontaire et ne se voit donc imposer aucune peine.

On a aussi dit craindre que des personnes puissent manipuler les principes de droit de façon à s'intoxiquer jusqu'à un certain point afin de commettre un crime, puis de s'intoxiquer davantage avant d'être arrêtées afin de pouvoir invoquer l'intoxication extrême pour ne pas répondre de leur crime.

• (1210)

Après la libération de Daviault, le gouvernement a reconnu que des changements s'imposaient et il a examiné différentes options. Tout d'abord, il a étudié la possibilité d'inclure au Code criminel un crime d'intoxication. D'ailleurs, la Commission de réforme du droit avait recommandé cette solution il y a près de 10 ans. Nous avons cependant rejeté cette option pour différentes raisons.

La première raison concerne la peine. Le gouvernement a estimé que si la responsabilité du criminel devait être reconnue en droit criminel, la peine maximale du crime d'intoxication devrait être la même que la peine rattachée au crime commis sous l'effet des substances toxiques. Sans cela, on aurait pu craindre que des criminels qui ont consommé volontairement de l'alcool invoquent l'ivresse dans le but d'obtenir une peine moindre que celle dont ils seraient passibles pour le crime qu'ils ont commis. Évidemment, c'était inacceptable. Si la peine maximale pour crime d'intoxication était la même que celle de l'infraction initiale, cela ne serait qu'une façon longue et complexe de dire que l'intoxication ne saurait être invoquée comme défense.

La deuxième raison qui nous a poussés à ne pas inclure dans le Code un crime d'intoxication a trait à la désignation de l'infraction. En effet, l'individu reconnu coupable du crime d'intoxication n'aurait pas pu être reconnu coupable du crime qu'il a véritablement commis. Le gouvernement croit que l'individu qui devient volontairement intoxiqué au point de perdre le contrôle ou la conscience de ses actes et qui, dans cet état, commet des actes de violence contre d'autres personnes, est responsable de cette agression et doit en être tenu criminellement responsable, et de rien de moins.

Acquitter cet individu d'une telle agression et le condamner plutôt pour crime d'intoxication donnerait à entendre qu'il n'était pas criminellement responsable de cette agression et renforcerait l'idée que l'alcool est responsable de l'acte de violence et non l'individu qui l'a commis.

Troisièmement, un examen détaillé du crime d'intoxication sous ses différentes formes a révélé que beaucoup des problèmes de conformité à la Charte et à la doctrine juridique relevés par la Cour suprême et mis en relation avec les règles de common law telles qu'appliquées à l'intention criminelle ne seraient pas réglés par l'inclusion dans le Code criminel du crime d'intoxication.

Si la nouvelle infraction devait faire l'objet d'une accusation, il serait impossible de porter cette accusation avant le procès, car c'est à ce moment–là que l'accusé invoque l'intoxication comme moyen de défense et que la Couronne est mise au courant de ce fait pour la première fois.

Si la nouvelle infraction était considérée comme une infraction incluse et qu'un verdict d'acquittement à l'égard de l'infraction principale entraînait automatiquement un verdict de culpabilité à l'égard de l'infraction incluse, la défense utilisée pour obtenir le verdict d'acquittement à l'égard de l'infraction principale—et il suffit pour l'accusé d'établir la prépondérance des probabilités—serait considérée comme une preuve hors de tout doute raisonnable de la nouvelle infraction d'intoxication. Cette anomalie pourrait en elle–même causer de sérieux problèmes relatifs à la Charte.

Si un verdict de culpabilité à l'égard d'une infraction incluse d'intoxication n'était pas automatique mais bien laissé à la discrétion du juge ou du jury, on peut se demander si le simple verdict d'acquittement à l'égard de l'infraction principale suffirait à prouver la responsabilité criminelle de l'accusé en raison de l'intoxication. La Couronne serait–elle tenue de présenter d'autres éléments de preuve? Dans l'affirmative, comment devrait–elle s'y prendre?

On s'est demandé si le crime d'intoxication inclurait un élément de causalité pour prouver, par exemple, que l'intoxication a causé le préjudice faisant l'objet de la plainte.

Enfin, l'idée d'une accusation de crime d'intoxication a soulevé la possibilité que le procureur de la Couronne se retrouve dans une position où il serait obligé de faire valoir des positions contradictoires au procès, soit que l'accusé n'était pas assez intoxiqué pour ne pas être tenu responsable ou encore qu'il était intoxiqué et qu'il devrait donc être reconnu coupable du crime d'intoxication.

Le gouvernement a également examiné la possibilité d'une accusation de négligence criminelle comme infraction distincte, c'est–à–dire que l'intoxication volontaire aurait entraîné la négligence criminelle aux termes du Code.

• (1215)

Là encore, nous avons rejeté cette approche. Elle avait elle aussi pour effet d'évacuer la responsabilité à l'égard de la faute centrale et permettait de réduire le chef d'accusation pour le tort sous–jacent auquel nous estimions devoir nous attaquer directement.

Ayant rejeté ces diverses solutions, nous avons adopté l'approche exposée dans le projet de loi C–72 et qui repose fondamentalement sur le principe de la responsabilité. Nous disons en substance que le fait de s'être intoxiqué volontairement ne constitue pas un moyen de défense à l'égard d'un crime violent.

Pour les Canadiens, il ne s'agit pas que d'un problème juridique, mais d'une question de simple bon sens. La mesure à l'étude s'inspire à mon avis du bon sens. Elle s'applique à l'élément fondamental d'intention dans tous les crimes violents, dont ceux de violence sexuelle et d'agression familiale qui nous intéressent plus particulièrement en ce qui concerne les femmes et les enfants.

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un simple argument de droit. La mesure à l'étude porte sur une importante question de principe. On ne peut pas permettre à des gens de prétexter l'ivresse ou d'autres formes d'intoxication pour échapper à la responsabilité de leur conduite criminelle. Le gouvernement déclare très simplement dans cette mesure, en tant que principe de droit, que ceux qui s'intoxiquent volontairement et qui, dans cet état, causent du tort à autrui ne peuvent invoquer leur intoxication pour échapper aux conséquences prévues par la loi.

Le gouvernement croit également que l'approche adoptée dans le projet de loi C–72 évite les problèmes conceptuels et de procédure qu'on a relevés touchant le crime d'intoxication. Je puis vous dire que lorsque j'ai rencontré en janvier les ministres de la Justice et les procureurs généraux des provinces et des territoires, c'est cette approche qui a eu la faveur de tous les participants à la réunion.

Le gouvernement a aussi examiné attentivement le problème de la validité constitutionnelle du projet de loi C–72 en formulant cette mesure. Je signale tout de suite que dans le jugement même rendu dans l'affaire Daviault, les juges de la Cour suprême du Canada ont fait remarquer dans la décision majoritaire qu'ils se prononçaient non pas en fonction d'une loi du Parlement, mais de règles de common law établies par des juges, et qu'ils ne se sentaient donc pas obligés de manifester le respect habituel qu'ils ont à l'égard d'une loi en déterminant la validité de la règle à laquelle ils ont en l'occurrence créé une exception.

Dans l'affaire Daviault, les juges ont invité expressément le Parlement à légiférer pour combler le vide créé par leur analyse de la common law. La majorité des juges de la Cour suprême du Canada a dit en somme, dans sa décision, que, même s'il y avait quelque chose de répréhensible dans le fait de s'intoxiquer, la logique même de la common law ne permettait pas au tribunal d'établir un lien entre cette faute et le crime faisant l'objet de l'accusation.

Le projet de loi C–72 établit ce lien entre l'intoxication volontaire et le comportement criminel qui donne lieu à la mise

en accusation. Il instaure une norme de diligence établie par la loi disant expressément que, si une personne s'intoxique au point de perdre le contrôle conscient de ses actes et de causer du tort à quelqu'un d'autre, elle s'écarte de la norme de diligence à laquelle nous avons le droit de nous attendre l'un de l'autre.

Si une personne se livre à un comportement criminel blâmable, elle ne peut fonder sa défense sur l'intoxication volontaire. C'était là le lien qui manquait lorsque, dans l'affaire Daviault, les juges ont analysé la règle de common law. Par ce projet de loi, nous invitons le Parlement à établir ce lien et à dire que l'intoxication volontaire n'est pas une défense acceptable.

Même si nous créons une norme de diligence dans la loi, le procureur de la Couronne n'aura pas à prouver dans chaque cas qu'il y a eu dérogation à cette norme. Il n'est pas vrai que cette norme se prête à différentes interprétations selon le prévenu, le juge ou l'endroit où le jugement a lieu. Nous disons nettement dans le projet de loi C–72 que de s'intoxiquer au point de perdre le contrôle conscient de ses actes et de faire du tort à d'autres est une dérogation à la norme de diligence.

• (1220)

Il ne sera pas possible de revenir sur cette question à l'avenir, car la Chambre des communes et le Parlement du Canada affirment ce principe de façon péremptoire comme point de départ pour établir la responsabilité criminelle.

Un autre élément du projet de loi qui est important sur le plan constitutionnel est que le jugement rendu dans la cause Daviault valait pour toutes les infractions prévues au Code criminel. L'analyse que la Cour suprême du Canada a faite s'appliquait au droit pénal en général.

Le projet de loi C–72 a été conçu de manière à s'appliquer aux crimes commis avec violence. En limitant le champ d'application du principe aux fins précisées dans le texte, nous avons montré que cette réaction du Parlement est proportionnée à la menace de violence liée à l'intoxication. C'est une réponse raisonnable du Parlement à cet égard.

Alors que dans l'arrêt Daviault aucune preuve concernant l'article 1 n'a été présentée à la Cour, j'espère que lorsque le comité étudiera le projet de loi il disposera de la preuve justifiant l'exception mentionnée dans le préambule, soit le lien étroit entre la violence et l'intoxication, entre l'effet disproportionné de cette violence à l'encontre des femmes et des enfants et la mesure dans laquelle ladite violence prive des femmes et des enfants des droits à l'égalité auxquels ils ont droit en vertu de la Charte des droits et libertés, afin qu'on puisse établir des assises solides pour montrer que le Parlement est justifié et qu'il a le pouvoir d'adopter une telle loi.

[*Français*]

Il est important de ne pas mésestimer la valeur et la portée du préambule au projet de loi. C'est l'intention du Parlement qui s'y veut exprimée de façon claire et non équivoque. Il s'agit là d'une expression des raisons et considérations prises en compte par le Parlement pour légiférer comme il le fait. Il consigne par écrit ces raisons et considérations. De ce fait, il pourrait servir de guide utile aux tribunaux dans l'application de ces amendements aux cas qui se présenteront.

[*Traduction*]

Durant les consultations précédant ce projet de loi, les gens ont dit craindre que si le gouvernement ne donnait pas suite à l'arrêt Daviault et que s'il n'adoptait pas de loi à cet égard, cela aurait pour effet de donner clairement l'impression que l'intoxication volontaire pourrait excuser un comportement criminel, avec le résultat qu'il y aurait une diminution des plaintes liées notamment aux crimes violents commis par des hommes à l'encontre de femmes.

Si, de toute façon, le coupable ne serait pas tenu responsable de ses actes, pourquoi porter plainte? Dans le préambule, on reconnaît que la violence et la menace de violence entravent la participation des femmes et des enfants à la société et contribuent d'une façon marquée à les mettre en danger et à leur refuser le droit à la sécurité et à la protection égale de la loi garanti par la Charte.

La nouvelle norme de diligence exige que tous les membres de la société assument la responsabilité de ne pas faire du mal à autrui. Elle contribuerait ainsi à protéger les droits de tous les Canadiens à la sécurité de la personne et à la protection égale de la loi.

Le sondage sur la violence réalisé en 1993 montre que l'alcool joue un rôle prépondérant dans la violence faite aux femmes. Par exemple, dans plus de 40 p. 100 des cas d'actes violents, l'agresseur avait bu. Le taux d'agressions chez les femmes vivant avec de gros buveurs était six fois plus élevé que chez les femmes dont le conjoint ne buvait pas.

[*Français*]

Le préambule constate les liens étroits qui existent entre l'intoxication et la violence. Plusieurs études suggèrent que, sans nécessairement la causer, l'intoxication crée l'environnement propice à des éruptions de violence. La nouvelle norme de diligence viendra renforcer chez les Canadiens et Canadiennes cette obligation que nous avons tous de ne pas faire violence aux autres, que nous soyons sobres ou en état d'extrême intoxication.

• (1225)

[*Traduction*]

Il est important que ce projet de loi soit renvoyé à un comité parlementaire qui pourra entendre l'opinion de témoins sur ces points importants et établir la nécessité d'adopter pareille mesure législative. J'ai déjà dit que le gouvernement envisage la possibilité de renvoyer le projet de loi à la Cour suprême du Canada après son adoption et avant sa proclamation, afin d'établir sa validité avant qu'il n'entre en vigueur. Nous prendrons une décision à ce sujet une fois que nous connaîtrons l'opinion des Canadiens sur son bien–fondé. Si nous estimons qu'il y a des questions importantes qui ont été soulevées et qui exigent un renvoi aux autorités compétentes, nous garderons à l'esprit cette possibilité.

Nous sommes surtout impatients de mettre cette loi en place afin de rétablir des certitudes et notamment une obligation de rendre compte en matière de droit criminel.

J'aimerais profiter de cette occasion pour souligner que le gouvernement doit beaucoup aux initiatives que le sénateur Philippe Gigantès a prises à l'autre endroit. Le sénateur Gigantès a présenté le projet de loi S–6 au Sénat peu après l'annonce du jugement dans l'affaire Daviault. Le projet de loi S–6 proposait de définir l'intoxication comme une infraction criminelle. Le sénateur Gigantès a ainsi fait un effort exceptionnel pour apaiser les inquiétudes que ce jugement a suscitées dans la population. En dernière analyse, le gouvernement n'a pas retenu l'approche particulière qu'il proposait dans cette mesure législative. Nous lui sommes toutefois reconnaissants de son initiative. En examinant son projet de loi et son évaluation des problèmes, nous sommes mieux en mesure de résoudre ceux–ci dans le projet de loi C–72.

Je remercie aussi les autres partis de la coopération et de la collaboration dont ils font preuve aujourd'hui pour nous permettre de procéder à la deuxième lecture du projet de loi. Celui–ci sera ensuite renvoyé au comité qui en fera l'examen nécessaire. Je suis reconnaissant aux députés d'en face de leur aide à cet égard.

Je recommande à la Chambre d'approuver le principe de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. À mon avis, le droit pénal canadien s'en trouvera amélioré et renforcé.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais vous rappeler que je vais partager mon temps avec la députée de Québec.

C'est en réponse au jugement de la Cour suprême du Canada, comme le mentionnait tout à l'heure le ministre de la Justice au sujet de l'affaire Daviault entre autres, que le ministre a finalement déposé, le 24 février, le projet de loi C–72.

Comme il l'a mentionné d'ailleurs, ce projet de loi modifie le Code criminel et interdira dorénavant le moyen de défense d'intoxication à l'égard de crimes violents.

L'individu qui s'intoxique au point d'être incapable de se maîtriser devra assumer la responsabilité criminelle de ses actes. J'aborderai en détail les actes criminels touchés par le projet de loi, parce qu'ils ne le sont pas tous.

On est encore loin d'une réforme en profondeur de la partie générale du Code criminel qui porte sur les principes fondamentaux de la responsabilité criminelle et des moyens de défense à une accusation.

Nous sommes toujours à l'âge de pierre en matière de législation sur la criminalité. Les règles de droit pénal n'ont pas subi de modifications importantes depuis les 100 dernières années. C'est la Cour suprême qui a poussé le ministre à agir. Sans le jugement de la plus haute cour du pays, le ministre de la Justice serait–il toujours à consulter la population et les intervenants du milieu?

Rappelons les faits dans l'affaire Henri Daviault. M. Daviault connaissait la victime; c'était une amie de son épouse. C'était une femme âgée de 65 ans, souffrant de paralysie partielle et se déplaçant en fauteuil roulant.

Un soir, vers 18 heures, elle demande à M. Daviault de lui livrer un 40 onces de brandy.

• (1230)

La victime, donc, la dame en a bu moins d'un verre et s'est endormie dans son fauteuil roulant. Lorsque dans la nuit elle s'est réveillée pour aller aux toilettes, M. Daviault s'est emparé de son fauteuil roulant, l'a poussée dans la chambre, l'a couchée sur le lit et l'a agressée sexuellement. Il a quitté le logement vers 4 heures du matin. Henri Daviault est aujourd'hui âgé de 73 ans; à l'époque des accusations portées contre lui, il avait 70 ans.

Au premier procès, il a déclaré avoir passé la journée en question dans un bar où il a consommé sept à huit bouteilles de bière. Il s'est rappelé avoir pris un verre de brandy à son arrivée chez la victime mais ne se souvenait plus de ce qui s'était produit entre ce moment et celui où il s'est réveillé nu dans le lit de sa victime.

Le juge Bernard Grenier l'a acquitté parce qu'il n'était pas absolument certain que Daviault était encore assez conscient pour pouvoir formuler une intention coupable, c'est–à–dire l'intention de commettre l'agression sexuelle.

La Cour d'appel du Québec avait cassé la décision du juge Grenier et avait trouvé Daviault coupable. Le 30 septembre dernier, la Cour suprême du Canada décidait qu'une défense d'ivresse pouvait être présentable dans ce cas précis et ordonnait un nouveau procès.

Donc, le temps presse. Le Bloc québécois a toujours demandé de responsabiliser davantage les individus qui, volontairement, s'intoxiquent pour ensuite commettre des actes de violence. Il est temps que le législateur prenne ses responsabilités et calme les inquiétudes grandissantes de la population suite à la décision de la Cour suprême dans l'affaire Daviault. Il ne faut pas se leurrer, l'affaire Daviault n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, tous aussi ignobles.

Les résultats d'une enquête pancanadienne sur l'agression contre la conjointe, à laquelle ont participé plus de 12 300 femmes, ont été publiés en mars 1994. Cette enquête nous révèle des circonstances pour le moins troublante sur la violence conjugale. J'utilise le mot «troublante», mais le mot «révoltante» serait tout aussi approprié. Mais peu importe les mots utilisés, la majorité de cette Chambre fera la sourde oreille de toute façon.

La violence contre les femmes dérange, et on préfère l'ignorer plutôt que de la regarder en face. Tant que cela se passe chez le voisin, on ne se sent pas concerné. Il est aberrant de constater que le fait de dire: «la violence, ça concerne tout le monde» soit devenu un cliché, comme un slogan qu'on serait fatigué d'entendre.

Et je ne parle pas que de la violence physique, je parle également de la violence psychologique. La violence psychologique produit des effets aussi nuisibles que durables. Le dénigrement, les injures et les insultes sont des armes aussi dévastatrices que les gifles et les

coups de poing. Elles infligent des blessures profondes qui ne se cicatrisent presque jamais.

Lorsqu'une femme se fait dire qu'elle est bonne à rien, qu'elle est trop stupide pour comprendre, qu'elle est une mauvaise mère, qu'elle passe trop de temps avec ses amis et pas assez à la maison, qu'elle se fait dire par son conjoint qu'il y a longtemps qu'il aurait dû la laisser, l'amour–propre et l'estime de soi s'effritent jusqu'à disparaître.

Le régime de terreur s'installe. La peur remplace le sentiment de bien–être dont tout être humain a besoin. L'isolement empêche les victimes de dénoncer au grand jour ces abuseurs et bien malin celui ou celle qui pourrait deviner que sous ce sourire gêné se cachent de terribles secrets. Les blessures de l'âme sont celles qui font le plus mal mais qu'on voit le moins.

L'enquête nationale de Statistique Canada sur la violence envers les femmes publiée l'an dernier tentait de tester les théories sur les liens entre la violence physique et la violence psychologique. Environ le tiers des femmes mariées ou l'ayant déjà été ont déclaré que leur conjoint ou ex–conjoint avait usé de violence psychologique. Les anciens partenaires sont considérés plus violents psychologiquement que les partenaires actuels dans une proportion de 59 p. 100. Bien que la violence psychologique puisse se produire en l'absence de violence physique, les deux types de violence se produisent ensemble dans la majorité des cas.

Les trois quarts des femmes se disant victimes de violence physique ou sexuelle ont déclaré être également victimes de violence psychologique.

• (1235)

Dix–huit pour cent des femmes ne subissant pas de violence physique de la part de leur conjoint ont déclaré être victimes de violence psychologique de sa part. Quant à la violence physique, elle aussi peut prendre plusieurs formes. Les principales formes décrites par l'enquête étaient de pousser la conjointe, de l'empoigner ou de la bousculer, suivies des menaces de la frapper, des gifles, des objets qu'on lui lançait, des coups de pied, des morsures et des coups de poing. Bon nombre de femmes ont également été battues, agressées sexuellement, étranglées, frappées avec un objet et menacées avec une arme à feu ou un couteau. Monsieur le Président, serait–ce possible de demander au collègue en arrière de moi d'écouter durant le temps que je parle? Je vais faire la même chose lorsqu'il parlera à son tour.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La députée de Saint–Hubert demande la collaboration de la Chambre. Elle souhaite que certains députés veuillent bien continuer leurs discussions dans les coulisses. Je demanderais la collaboration de la Chambre.

[*Français*]

Mme Venne: Merci, monsieur le Président. Alors, je continue. Je disais, pour se resituer dans le contexte, que bon nombre de femmes ont également été battues, agressées sexuellement, étranglées, frappées avec un objet et menacées avec une arme à feu ou un couteau. Il est rare qu'une seule forme de violence ait été rapportée. Près de la moitié de ces femmes victimes de violence ont subi des blessures. Les types de blessures les plus fréquents étaient des ecchymoses, dans 90 p. 100 des cas. Venaient ensuite les coupures, les égratignures, les brûlures, fêlures et fractures. Presque 10 p. 100 des femmes ayant été blessées ont affirmé avoir souffert de lésions internes et subi une fausse couche.

Le pire dans tout cela, c'est que la victime de ces abus excuse son agresseur. Les victimes portent rarement plainte. La police n'est informée, en moyenne, que dans le quart des cas d'agression contre la conjointe. Lorsque des accusations sont portées, les victimes retirent leurs plaintes ou ne veulent plus témoigner. Ces victimes ont peur et, par le fait même, justifient les gestes de l'agresseur. Combien de fois les tribunaux n'ont–ils pas entendu une victime dire qu'il y avait eu réconciliation et que les gestes du conjoint étaient sans importance, qu'il avait des problèmes au travail, qu'il avait des problèmes parce qu'il n'avait pas de travail, que les enfants étaient tannants, cette journée–là, qu'il était fatigué et qu'il avait bu?

Justement, il avait bu. Comme si c'était une excuse. Ce n'est pas une excuse, c'est une circonstance aggravante. L'enquête dont il est question démontre hors de tout doute les liens entre l'alcool et la violence. Elle révèle que l'alcool est un facteur primordial dans les agressions envers la conjointe. L'agresseur avait bu dans la moitié de tous les incidents rapportés. Plus précisément, le taux d'agression envers une conjointe vivant avec un homme qui buvait régulièrement, c'est–à–dire au moins quatre fois par semaine, était trois fois plus élevé que le taux d'agression des maris abstinents.

Les femmes dont le conjoint buvait souvent, cinq verres ou plus en une seule occasion, s'exposaient six fois plus à des agressions que les femmes dont le conjoint ne buvait pas. En 1993, 55 p. 100 des hommes qui ont tué leur partenaire avaient consommé de l'alcool. Les femmes autochtones courent un risque particulièrement élevé lorsque l'alcool est présent. Il était un facteur déterminant dans pratiquement tous les cas d'agressions sexuelles contre ces femmes autochtones. L'alcool jouait également un rôle dans le cas de toutes les autres infractions contre ces femmes autochtones.

Nulle part dans le Code criminel actuel peut–on retrouver d'articles traitant explicitement de l'intoxication. Le projet de loi C–72 changera cet état de choses en insérant, dans le Code criminel, l'article 33.1, qui interdira le moyen de défense d'intoxication à l'égard de crimes violents.

Avant d'aborder la défense d'intoxication en tant que telle, il est important de comprendre les éléments dont sont composées les infractions criminelles et les types d'infractions à l'encontre desquelles la défense d'intoxication peut être invoquée.

La responsabilité criminelle exige que soient prouvés hors de tout doute raisonnable les éléments à la fois matériels et mentaux, ou les éléments de faute, requis pour une infraction criminelle.

• (1240)

Ainsi, d'une part, l'intoxication volontaire peut diminuer le blâme moral à l'égard d'une conduite normalement criminelle, mais, d'autre part, celui qui a commis une infraction criminelle, sous l'effet d'une intoxication volontaire, ne devrait pas pouvoir se soustraire à sa responsabilité.

La défense fondée sur l'intoxication n'étant pas à ce jour partie intégrante du Code criminel est, par conséquent, tirée de la jurisprudence. Lorsque l'intoxication n'est pas le résultat d'un acte délibéré, l'accusé a toujours eu la possibilité de plaider la défense fondée sur l'intoxication.

L'intoxication involontaire peut se produire, soit lorsqu'une personne est intoxiquée en raison de la fraude ou du stratagème commis par une autre personne, soit lorsqu'elle a consommé un médicament, de bonne foi, qui lui a été prescrit par un médecin et qu'elle en ignorait les effets.

La *common law* reconnaît donc l'intoxication involontaire comme un moyen de défense complet. Le projet de loi C–72 maintient ce moyen de défense, codifiant ainsi la jurisprudence. Le nouvel article 33.1 permettra toujours la défense d'intoxication involontaire, comme c'est le cas actuellement.

Avant l'arrêt Daviault, la question à se poser était de savoir si l'intoxication était volontaire, c'est–à–dire qu'elle résultait de la faute de l'accusé. Elle ne pouvait pas toujours être invoquée en défense.

Par contre, dans le cas des infractions dont la définition exige une intention spécifique, comme par exemple le meurtre ou le vol, l'intoxication peut être invoquée en défense. Les tribunaux se sont donné beaucoup de mal pour formuler la distinction entre les deux catégories. Encore aujourd'hui, beaucoup de juristes ont de la difficulté à saisir la distinction. Pourtant, cette distinction est extrêmement importante dans le cas de la défense fondée sur l'intoxication.

Dans la zone grise du droit criminel, il n'y a pas de ligne de démarcation précise entre les infractions d'intention spécifique et celles d'intention générale. Un exemple s'impose. Le Code criminel exige, pour qu'un meurtre soit du premier degré, qu'il soit commis, et je cite le Code: «avec préméditation et de propos délibéré». Il s'agit donc ici d'une infraction d'intention spécifique. On exige que l'homicide soit prémédité, que l'accusé ait prévu la conséquence ultime de son geste, soit la mort de la victime.

Dans le cas du vol défini à l'article 322 du Code criminel, le législateur exige par les mots «avec l'intention de» une intention spécifique de priver temporairement ou absolument, le vrai propriétaire de la chose volée. Ici encore, la défense d'intoxication volontaire peut être invoquée, car il s'agit aussi d'une infraction d'intention spécifique.

Gardons à l'esprit que le projet de loi C–72 ne modifie en rien la distinction entre une infraction d'intention générale et une infraction d'intention spécifique. Ceci veut dire, en d'autres mots, qu'un accusé pourra encore invoquer la défense d'intoxication volontaire à l'égard d'accusations aussi graves que le meurtre, le vol, le vol qualifié, l'extorsion, l'introduction par effraction et la torture.

Dans le cas d'une agression sexuelle où la victime décède suite à ses blessures, l'acte criminel devient un meurtre. Or, le meurtre étant une infraction d'intention spécifique, l'agresseur pourra présenter une défense d'intoxication. Il n'aurait pas pu en présenter une si sa victime n'était pas décédée, car l'infraction dont il serait accusé serait une agression sexuelle causant lésions, qui est une infraction d'intention générale.

Nous arrivons au non–sens suivant: si l'agresseur frappe suffisamment sa victime pour qu'elle en meure, il pourra toujours plaider qu'il était trop intoxiqué pour savoir ce qu'il faisait. Si sa victime survit à ses blessures, il ne pourra plus invoquer cette défense. Nous nous devons d'éliminer la distinction arbitraire entre les crimes d'intention générale et les crimes d'intention spécifique.

Cette fiction juridique a été créée uniquement pour permettre une défense d'ivresse ou d'intoxication. L'intention coupable devrait comporter des éléments moraux précisés pour chaque infraction. Les infractions ne devraient plus être divisées en deux groupes distincs, mais classées en gradation en fonction de leur gravité.

Le projet de loi C–72 est un pas dans la bonne direction et je suis convaincue de sa validité constitutionnelle. Le préambule du projet de loi permettra aux juges d'interpréter l'article 33.1 de façon à ce qu'il soit une règle de droit qui se justifie dans une société libre et démocratique. Il passera ainsi le test de l'article 1 de la Charte canadienne des droits et libertés.

• (1245)

Cependant, le ministre de la Justice devait, dans les plus brefs délais, compléter la réforme de la Partie générale du Code criminel. Les règles en matière pénale sont archaïques et de nombreux principes fondamentaux du droit pénal ne sont pas énoncés dans la Partie générale et ont plutôt été élaborés par les tribunaux.

La jurisprudence façonne le droit et le législateur est toujours à la remorque du pouvoir judiciaire. Il est grand temps qu'on inverse les rôles et que le législateur prenne ses responsabilités. De cette façon, le ministre de la Justice pourra cesser de faire du travail de rattrapage et le Parlement pourra décider de l'orientation que prendra le droit pénal au cours des années à venir.

Cette orientation devra une fois pour toutes contrer la violence faite aux femmes, et je demande au ministre de la Justice de ne plus attendre qu'une autre affaire Daviault survienne pour qu'enfin il agisse.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans le débat entourant le projet de loi C–72 déposé en cette Chambre par le ministre de la Justice.

En effet, ce projet de loi concerne plus particulièrement les femmes, puisqu'il s'inscrit dans la démarche législative de la lutte à la violence envers les femmes et les enfants. C'est donc dans cet esprit que je l'analyserai.

Tout d'abord, je tenterai de brosser un historique des dispositions législatives entourant la défense d'intoxication volontaire, puisque c'est ce dont il s'agit dans le projet de loi. Ensuite, je ferai le lien entre la violence envers les femmes et l'intoxication de l'agresseur. Je procéderai après à l'analyse des dispositions précises du projet de loi, pour conclure avec leurs effets sur la problématique de la violence.

Les auteurs Côté–Harper, Manganas et Turgeon définissent ainsi l'intoxication volontaire: «Il y a intoxication volontaire lorsqu'une personne surestime sa capacité de résistance à l'alcool ou à des drogues, car elle résulte alors des faits et gestes de cette personne et ce, même si on ne peut pas la qualifier d'intentionnelle».

Ainsi, si je consomme plus d'alcool que mon organisme ne peut en absorber, je serai responsable de mes gestes. La défense d'intoxication volontaire, quant à elle, a été élaborée par les tribunaux dès 1920, dans l'arrêt *Director of Public Prosecutions c. Beard*. Dans cette affaire, la cour décida qu'une personne dont l'état d'intoxication volontaire était tel qu'elle ne pouvait pas former l'intention requise, ne devrait pas être condamnée.

Ainsi, dans le cas d'un meurtre, la Couronne doit prouver que l'accusé désirait causer la mort d'une personne. Or, si l'accusé était intoxiqué à un point tel qu'il ne pouvait pas prévoir les conséquences de ses gestes, il ne pourra pas être condamné pour meurtre. Il sera cependant condamné pour homicide involontaire coupable, d'une infraction incluse, puisque son intoxication ne l'a pas empêché de vouloir poser le geste qui a entraîné la mort.

On aura compris que les tribunaux ont développé, pour la défense d'intoxication volontaire uniquement, deux types d'infractions, soit celles requérant une intention spécifique, comme, par exemple, causer la mort, et celles requérant une intention générale, par exemple, frapper la personne dont la mort suivra. Le juge Fauteux, de la Cour suprême du Canada, expliquait ainsi la distinction dans l'arrêt *R. c. George*, rendu en 1960: «Il y a lieu d'établir une distinction entre l'intention de commettre un acte en fonction des buts visés et l'intention de commettre un acte indépendamment des buts visés. Dans certains cas, l'intention de perpétrer l'acte suffit pour qu'il y ait crime, alors que dans d'autres cas il doit y avoir, outre l'intention générale, une intention spécifique de commettre l'acte».

Les tribunaux ont toujours maintenu cette distinction, quand il s'agissait de permettre à l'accusé d'invoquer la défense d'intoxication volontaire. Elle était réservée aux crimes d'intention spécifique.

Le 30 septembre 1994, la Cour suprême du Canada renversait la vapeur en rendant son jugement dans l'affaire Daviault. Très brièvement, elle permettait à l'accusé, qui répondait à une accusion d'agression sexuelle, donc d'intention générale, d'invoquer la défense d'intoxication volontaire.

La cour se basait sur l'interprétation des articles 7 et 11*d)* de la Charte canadienne pour en arriver à la conclusion qu'il était injuste de refuser à un accusé gravement intoxiqué le droit d'invoquer la défense parce qu'il s'agissait d'un crime d'intention générale. Dans un *obiter dictum*, la cour suggérait au Parlement de légiférer pour régler cette question. Cette décision a soulevé un tollé, autant des groupes de défense des droits des femmes que des corps policiers et de certains juristes.

• (1250)

Je n'entrerai pas ici dans les détails, mais je passerai plutôt à certains aspects du phénomène de la violence envers les femmes pour revenir ensuite au jugement de la Cour suprême.

Des études ont démontré à maintes reprises le lien entre la violence et l'intoxication, soit par l'alcool, soit par les drogues. Ce lien est surtout présent dans le cas de violence conjugale.

Une étude effectuée par Statistique Canada en mars 1994 et qui portait sur les homicides entre conjoints notait qu'en 1991–1992, 37 p. 100 des épouses tuées et 82 p. 100 des époux tués avaient consommé de l'alcool. Selon les données déclarées par les corps policiers sur les meurtriers, 55 p. 100 des hommes et 79 p. 100 des femmes avaient consommé de l'alcool, et 18 p. 100 des hommes et 13 p. 100 des femmes avaient consommé d'autres drogues.

Une autre enquête précédente du même organisme avait constaté que l'alcool jouait un rôle prépondérant, puisque l'agresseur en avait consommé dans plus de 40 p. 100 des cas de violence.

On constatait également que les femmes qui vivaient avec un homme qui boit régulièrement étaient trois fois plus exposées à la violence que les autres femmes.

L'alcool est donc un facteur à considérer dans le cas de violence envers les femmes. Il est utile de se demander quel effet un jugement comme celui de l'affaire Daviault, qui permet à un homme ayant agressé une femme alors qu'il était sous l'effet de l'alcool d'invoquer son état en défense, aura sur le phénomène de la violence conjugale.

Considérons d'abord l'effet général sur l'agresseur. Les intervenants auprès des hommes violents reconnaissent que, pour éliminer les comportements violents chez les hommes, il faut d'abord les responsabiliser en les punissant et en les sensibilisant au besoin d'une thérapie.

M^me^ Ginette Larouche est une travailleuse sociale qui a écrit trois livres sur la violence familiale. Elle a également participé aux travaux du bientôt défunt Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Voici ce qu'elle dit à ce sujet: «Si un agresseur ne fait pas de prison ou n'écope que d'une sentence dérisoire—ce qui se produit fréquemment—la société banalise l'acte criminel qu'il a commis. En le plaçant ensuite dans un groupe d'aide, on lui signifie qu'il n'a qu'un petit problème de comportement qu'il faut qu'il règle.»

Ce diagnostic est confirmé par M. Steven Bélanger, un psychologue qui dirige Pro–Gam, le premier groupe de thérapie pour hommes violents fondé au Québec en 1982. Écoutons–le: «La solution à long terme se trouve sur un plan plus global. Il faut arrêter de penser que la violence ne concerne que les conjoints batteurs. Ça regarde tout le monde. Cela dit, je crois que la solution immédiate réside à la fois dans la judiciarisation et l'aide psychologique.»

Comme on peut le constater, ces deux spécialistes insistent sur la judiciarisation comme élément à la fois dissuasif et curatif.

Les femmes, même celles qui ne subissent pas la violence conjugale, vivent dans la peur. Pourquoi? Deux professeures à l'École de service social de l'Université de Montréal ont publié, dans *La Revue internationale d'action communautaire*, les résultats d'une recherche intitulée *La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent.*

La lecture de leur rapport de recherche nous réitère d'abord que les statistiques officielles sur les crimes commis contre les femmes sont déficientes. Une des raisons en est que beaucoup de femmes se sentent coupables des agressions dont elles sont victimes, particulièrement quand elles sont agressées alors qu'elles ont consommé de l'alcool ou des drogues ou qu'elles sont dans des endroits qui ne sont «pas bien».

On se rappellera les statistiques citées plus haut sur la consommation d'alcool dans les cas de meurtre entre conjoints, la formule ultime de violence conjugale.

Les auteures établissent également un lien entre la violence conjugale et les attitudes de la société en général. Elles dénoncent l'approche psycho–sociale utilisée jusqu'à tout récemment pour composer avec la violence conjugale.

Elle allait comme suit: puisqu'on considérait la famille comme un tout dynamique, la responsabilité des crimes de violence commis à l'intérieur du foyer devait être partagée par tous les membres. On parlait alors de la famille dysfonctionnelle, et non de victimes et d'agressions, ce qui contribuait à banaliser et à déjudiciariser les actes d'agression.

Toujours selon les auteures, l'étude démontre que les femmes en général vivent dans un climat de peur des agressions, que celles qui en sont concrètement les victimes ont en plus peur de dénoncer leur agresseur et, enfin, que celles qui ont le courage de passer à travers le processus judiciaire doivent subir les traumatismes reliés à l'attitude confrontante de l'appareil judiciaire. Les attitudes traditionnelles de la société ne leur aident pas, surtout quand elles sont véhiculées par des hommes qui n'ont pas à vivre la même réalité.

• (1255)

Comment le projet de loi C–72 aide–t–il à améliorer un tant soit peu la situation actuelle des victimes d'agression?

En premier lieu, il convient de rappeler que ce projet de loi a été déposé pour neutraliser les effets négatifs que pourrait avoir le jugement Daviault sur les procès impliquant une accusation de violence. Le texte du projet de loi est clair: on ne permettra pas à un accusé d'invoquer la défense d'intoxication dans le cas d'infractions d'intention générale dont un des éléments constitutifs est l'atteinte ou la menace d'atteinte à l'intégrité d'une personne, ou toute voie de fait.

Le projet de loi couvre donc la majorité des crimes impliquant la violence, les autres relevant de la catégorie dite d'intention spécifique, et qui ouvrent la porte à une condamnation pour une infraction incluse, tel que je l'avais exposé au début de mon intervention.

Pour répondre à la question, on peut dire que le projet de loi facilitera la condamnation des agresseurs. Actuellement, une personne accusée d'une infraction d'intention générale peut présenter une défense d'intoxication volontaire. Si cette défense réussit, la personne se verra libérée complètement. Le projet de loi nous ramène donc à la situation qui existait avant la décision de la Cour suprême.

Cette position, en retour, reflétera le message de notre société à l'effet que les agresseurs doivent être punis, parce que les actes d'agression sont graves et ne doivent pas être tolérés. Les victimes seront donc rassurées quant à la décision de porter plainte. Le cycle de la violence conjugale ne peut être brisé que si la violence est dénoncée, l'agresseur puni, la victime aidée.

D'autre part, le projet de loi servira, comme bien d'autres textes législatifs, d'outil éducatif et d'agent dissuasif. Il énonce clairement la position du Parlement qui en est une de tolérance zéro face à la violence. C'est dans le préambule que l'on retrouve ces énoncés de la position de la Chambre. On y mentionne d'ailleurs le lien direct entre la violence et la violation du droit des femmes à la sécurité et à l'égalité devant la loi. On y retrouve le principe de la responsabilité criminelle de la personne qui s'intoxique volontairement, et cela, de façon très importante. On reconnaît d'ailleurs le droit des victimes à la protection.

Enfin, le texte prévoit une norme de diligence définie en fonction de l'interdiction de comportements violents à l'égard d'autrui.

Le texte qui nous est présenté est un pas dans la bonne direction et répond aux attentes des groupes impliqués dans la défense des droits des personnes, et plus particulièrement auprès des femmes victimes de violence conjugale. La violence est un fléau qu'il faut enrayer, et nous reconnaissons que le projet de loi va dans ce sens. C'est pourquoi nous l'appuierons.

Il n'en demeure pas moins que d'autres mesures sont nécessaires, autant au niveau de la législation que des décisions gouvernementales. Ainsi, il faudra s'assurer que les organismes qui oeuvrent auprès des victimes reçoivent tout le support nécessaire pour l'atteinte de leurs objectifs.

Nous pouvons déplorer le désengagement dans lequel s'est engagé le gouvernement quant au financement des programmes de soutien à la lutte à la violence. En six ans, l'aide à ces organismes a subi des compressions budgétaires de l'ordre de 23 p. 100. On a aussi diminué le nombre de subventions de 47 p. 100. Les meilleures intentions doivent se traduire par un appui financier, sinon elles ne demeureront que des intentions.

Il faudra également que les recommandations des divers groupes de travail et commissions soient étudiées et mises en application, si

on veut que notre société puisse un jour se targuer d'en être une où l'égalité entre les hommes et les femmes existe vraiment.

Il faudra aussi que ce gouvernement uniformise ses actions et accepte d'adopter des mesures législatives concernant d'autres formes de violence envers les femmes, notamment celles qui touchent les mutilations génitales.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi très important. Tout d'abord, je voudrais signaler à la présidence que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Wild Rose.

Les députés réformistes appuient totalement le gouvernement, sans conteste et sans équivoque. Nous souscrivons fermement et entièrement à l'intention et au souhait du gouvernement à cet égard.

Le ministre de la Justice a très bien expliqué dans le détail les notions d'intention spécifique et d'intention générale. Je dois avouer qu'il m'est arrivé, pendant cinq minutes, de ne plus suivre ses propos sur les diverses intentions poursuivies. Chose sûre, la plupart des Canadiens étaient certainement perdus quand il a comparé l'intention spécifique et l'intention générale. Voilà qui fait ressortir le problème dont j'aimerais toucher un mot aujourd'hui.

• (1300)

Il a fallu 15 minutes au ministre de la Justice pour utiliser l'expression qu'on associe le plus à ce que devrait être la common law au Canada, c'est–à–dire le bon sens. En l'absence de cette base, si la loi n'est pas marquée au coin du bon sens, ce qui se passe n'a pas vraiment d'importance, on peut perdre tout le monde.

Il est tout à fait essentiel que nos lois soient sensées. C'est ce dont je voudrais parler aujourd'hui au sujet de ce projet de loi, mais, auparavant, je tiens à signaler qu'une semaine avant que le ministre de la Justice ne présente ce projet de loi, j'ai saisi la Chambre du projet de loi C–303, une mesure fondée largement sur le projet de loi que le sénateur Gigantès avait présenté au Sénat.

Mon projet de loi porte sur l'intoxication dangereuse et part du même point de vue que celui du ministre de la Justice. Ce projet de loi a été tiré au sort et j'ai témoigné devant le comité de la Chambre des communes chargé de décider s'il devait faire l'objet d'un vote. J'ai conseillé ceci au comité. J'ai dit qu'il fallait retirer toute mesure qui pouvait nuire à l'application du projet de loi C–72 et que la décision devait revenir aux représentants du ministère de la Justice qui étaient plus compétents que moi pour prendre une décision de ce genre.

En tant que parlementaires, nous voulons éviter de semer la confusion dans l'esprit des gens. Notre caucus appuie de tout coeur le ministre de la Justice, lorsqu'il affirme que l'intoxication n'est pas un moyen de défense ni un motif qu'une personne peut invoquer pour ne pas assumer pleinement la responsabilité de ses actes.

Ainsi, le projet de loi est en quelque sorte en suspens, en attendant de voir ce qui va se produire. Si cela s'impose ou si un problème se pose, il y a d'autres moyens de régler cette question qui ne sont peut–être pas aussi efficaces que ce projet de loi. Si nous devons en arriver là, au départ, c'est que, à mon avis, la Cour suprême du Canada a mal compris l'intention de la loi et la position de la population canadienne en général.

Cette loi ne posait pas vraiment de problème avant la décision dans l'affaire Daviault. Selon moi, le problème réside dans le fait que la Cour suprême a élargi sa compétence.

La Cour suprême ne légifère pas. Elle est chargée d'interpréter les lois. Si c'était la seule fois où la Cour suprême a semblé être coupée de la réalité, on pourrait affirmer que les juges ont peut–être eu une mauvaise journée ou un moment d'égarement. Elle a peut–être voulu donner du fil à retordre au ministre de la Justice et chercher à voir comment il réagirait à cette décision insensée.

C'est ce qu'on pourrait dire si c'était un cas isolé, mais le fait est que ce n'est pas un cas isolé. C'est un schéma que la Cour suprême semble suivre ces dernières années.

Il y a environ 10 ans, le défunt juge en chef de la Cour suprême, Bora Laskin, a dit que la Cour suprême était un lieu calme dans un pays troublé. Comme les choses ont changé! Si elles ont tant changé, c'est en raison de la Charte des droits et libertés. Étant donné que la Charte des droits et libertés dit essentiellement que, dans notre société, les droits des individus passent avant tout, la Cour suprême se trouve en quelque sorte prise dans un dilemme et c'est pourquoi bon nombre de ses décisions qui semblent défier la réalité sont des décisions partagées.

Le problème, c'est que si la Cour suprême ne défend pas la notion d'application régulière de la loi et, par là, j'entends mettre les points sur les i et veiller à ce que tout soit fait de manière rigoureusement correcte, on annulera les décisions en invoquant la Charte des droits et libertés ou d'autres motifs.

• (1305)

Entre–temps, le Parlement et la vaste majorité des Canadiens ont des préoccupations au sujet du contrôle de la criminalité et du recours au bon sens. Il y a, d'un côté, la Cour suprême et la population et, de l'autre, les assemblées législatives des différentes régions du pays. Je suppose que la justice se situe quelque part au milieu.

Récemment, la Cour suprême a rendu une décision dans un cas où une femme, qui avait été arrêtée pour conduite avec facultés affaiblies, avait été autorisée à aller aux toilettes avant de souffler dans l'éthylomètre. Cette femme a fait valoir que, lorsqu'elle était aux toilettes, elle avait encore consommé de l'alcool. Ainsi, lorsqu'elle a subi le test de l'éthylomètre, elle a dépassé la limite permise, mais elle l'a dépassée parce qu'elle avait consommé de l'alcool après son arrestation. Par conséquent, ils n'ont pas pu prouver qu'elle avait conduit avec les facultés affaiblies. La Cour suprême a rendu un jugement tout à fait contraire à la logique et contraire à tout ce qui s'est fait depuis 30 ans pour prévenir la

conduite avec facultés affaiblies: elle a déclaré que cette femme était innocente.

Récemment, la Cour suprême a décidé que quiconque était arrêté pour conduite avec facultés affaiblies disposerait d'un délai déterminé pour trouver l'avocat de son choix. Si une personne est arrêtée pour conduite avec facultés affaiblies, le motif de son arrestation est bel et bien la conduite avec facultés affaiblies. Le bénéfice du doute appartient à l'éventuelle victime, le spectateur innocent qui se fait frapper par le conducteur ivre. Nous voulons éradiquer la conduite avec facultés affaiblies. Nous ne cherchons pas à déterminer ce qui est légal ou non.

Les Canadiens décrochent lorsqu'ils voient que les lois promulguées par le Parlement sont rédigées pour les avocats et non pour les gens ordinaires. Il ne devrait pas être nécessaire d'avoir une licence en droit pour pouvoir faire la part des choses entre le bien et le mal.

La Cour suprême, pour connaître l'opinion du public, pourrait lire le compte rendu des débats de la Chambre, lorsqu'il faudra revoir cette loi à nouveau. Nous représentons les Canadiens et ceux–ci sont troublés et dégoûtés, lorsque la Cour suprême prend des décisions semblables à ces récents jugements. Je veux que la Cour suprême soit au courant de ce débat. Je veux que la Cour suprême constate que j'ai parlé de ses décisions à la Chambre des communes et qu'elle m'entende dire que le Canadien moyen a déjà dépassé le stade du mépris et qu'il ne tient même plus compte de ce qu'elle fait.

Si la Cour suprême persiste à prononcer des jugements qui semblent plus appropriés à un cercle universitaire et qui n'ont aucun lien avec la réalité, il est évident que les lois n'ont plus aucune pertinence pour les gens. Ce serait un peu comme une municipalité où la limite de vitesse permise serait de 100 kilomètres à l'heure et où le service de police installerait un nouveau panneau limitant la vitesse à 60 kilomètres à l'heure, alors que tout a été conçu pour 100 kilomètres à l'heure. La population ignorerait la loi, recevrait des contraventions et serait contrariée.

Lorsque la Cour suprême rend des décisions qui n'ont pas de sens, ces décisions discréditent non seulement ce tribunal, mais aussi le Parlement et tous les députés élus pour représenter la population.

Je crois que la vertu et l'essence de la loi, dont les gens reconnaissent instinctivement la valeur, lui confèrent son autorité morale. Une loi qui n'a pas d'autorité morale et ne jouit pas de la collaboration de la population, une loi que les gens ordinaires ne perçoivent pas comme une mesure sensée qu'ils sont prêts à respecter est sans valeur.

Les lois qui ne sont pas fondées sur le bon sens sont tournées en dérision et ceux qui les rédigent et les interprètent subissent le même sort. En définitive, nous ne voulons pas discréditer toute la notion de jurisprudence, soit la loi, dans la façon dont nous, citoyens, travaillons et dans les rapports que nous entretenons. Les lois sont le garant de la civilisation et nous devons les respecter.

• (1310)

Cela nous amène à nous demander ce que nous pouvons faire à ce sujet. Nous avons la Charte des droits et libertés, qui serait beaucoup mieux nommée, si elle s'appelait la Charte des droits, des libertés et des responsabilités. Nous avons la Charte et il est bien peu probable que nous la perdions un jour. Les Canadiens croient vraiment qu'elle nous apporte une grande protection.

La Charte des droits et libertés n'est peut–être pas entièrement mauvaise, mais elle a cependant modifié les choses en profondeur au Canada. Elle a changé la façon dont le législateur fait et interprète les lois, et je crois que les parlementaires devraient chercher une nouvelle façon de confirmer ceux qui sont nommés à la magistrature.

Lorsqu'on décide de nommer une personne à la magistrature—conformément à la procédure actuelle et passée—cette décision découle d'un grand nombre de facteurs: son lieu de domicile au Canada, la langue qu'elle parle et son influence dans la collectivité en général, dans le milieu juridique et au sein du parti politique qui a procédé à sa nomination.

Cela est peut–être fort bien. Dans l'ensemble, les Canadiens de toutes les régions peuvent se sentir rassurés de savoir que, au cours des années, ils ont bénéficié et bénéficient toujours de tribunaux pour lesquels ils éprouvent le plus grand respect. Nous devons prendre garde de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

On s'est interrogé et l'on continue de s'interroger sur la sagesse des décisions que rendent les tribunaux, non seulement la Cour suprême, mais tous les tribunaux du pays, car certains estiment que ces décisions visent à promouvoir ou à mettre en valeur un style de vie ou un point de vue en particulier. Il semble y avoir des contradictions énormes dans l'interprétation et la mise en application des lois d'une région à l'autre et d'un tribunal à l'autre.

Après qu'une personne a été nommée à la magistrature, pas uniquement fédérale, mais de quelque instance que ce soit, il ne serait peut–être pas mauvais d'envisager un genre de processus de ratification. À mon avis, il n'est pas souhaitable que des juges, notamment ceux de la Cour suprême, craignent de perdre leur poste ou d'être révoqués.

Je conviens qu'ils devraient l'occuper jusqu'à la retraite, car il faut assurer la cohérence et une philosophie à long terme. Il faut apporter les changements lentement, et non arbitrairement. Il faut s'assurer que les institutions du pays, comme la Cour suprême, ne reflètent pas un parti pris qui existe aujourd'hui, mais qui disparaîtra demain. Il faut que les décisions soient le fruit d'une philosophie à long terme.

Ce ne serait pas une mauvaise idée si, quand le premier ministre a pris une décision sur la nomination d'un juge en consultation avec le ministre de la Justice, la nomination était ensuite ratifiée—non pas rejetée ou infirmée—par un comité de la Chambre, probablement le Comité de la Justice.

Je propose en outre que le mandat du juge soit très bien défini. Je ne crois pas que les Canadiens voudraient d'une audience de confirmation comme celles que l'on fait chez nos amis du sud, qui font parler d'elles dans les médias et qui tournent en batailles partisanes. À mon avis, il faudrait absolument que, au moment de leur nomination, les juges de toutes les cours de justice, surtout

ceux qui accèdent à la Cour suprême, se voient confier un mandat très clair. Il faudrait être sûr qu'ils comprennent bien que leur travail consiste à interpréter les lois et que le nôtre est de les rédiger. Leur travail est de s'assurer que nous faisons le nôtre correctement afin d'assurer l'équilibre des pouvoirs.

• (1315)

Il serait beaucoup plus profitable pour un juge qui vient d'être nommé d'être confirmé dans ses fonctions d'une façon quelconque; par contre, ceux qui l'ont nommé devraient savoir que le dossier du candidat devra résister à un examen bien conçu, réalisé dans le cadre d'une audience de confirmation, sinon cette personne n'aurait probablement pas dû être nommée.

Ce serait une façon d'assurer l'équilibre, pour les élus qui font ces nominations, que de vérifier qu'elles résisteront au temps et à un débat ouvert. Il serait bon aussi que le processus soit plus transparent, afin que les Canadiens comprennent que ces lois leur appartiennent vraiment et que les gens qui les interprètent sont des leurs. Nos lois n'appartiennent pas aux tribunaux. Elles n'appartiennent pas à la reine. Nous sommes tous liés par un contrat social fondé sur notre confiance et notre foi à l'égard des lois.

Quand une personne commet un crime, notamment un crime grave, les tribunaux rendent un jugement dans l'affaire la Reine contre le défendeur, autrement dit le Canada en général, la victime et la famille de la victime contre le défendeur. Quand une personne perd un ami, sa mère, son père, son frère, un enfant, son conjoint à la suite d'un acte de violence ou d'une infraction au deuxième degré sans qu'il y ait nécessairement intention, comme la conduite en état d'ébriété, il ne s'agit pas d'une tierce partie abstraite.

Nous ne parlons pas d'idées abstraites. Nous parlons de gens qui ont à subir les conséquences de nos actes, des actes des autres.

Je tenais à le dire. À mon avis, ce que veulent les Canadiens, que ce soit en Colombie–Britannique, dans les Maritimes, en Ontario, en Alberta, dans le Nord ou dans le Sud, qu'ils soient francophones ou anglophones, que ce soit les hommes ou les femmes, qu'ils soient blancs ou noirs, qu'ils soient dans notre pays depuis 10 générations ou 10 jours, c'est qu'on assure leur sécurité. Ils veulent se sentir en sécurité quand ils sortent de chez eux. Ils veulent être sûrs que, si une personne en blesse une autre, la loi est là pour protéger la victime et non pas le coupable. La loi doit protéger la victime innocente.

Si nous ne faisons pas passer les droits de la victime avant ceux du criminel, nous n'arriverons jamais à persuader les gens qu'ils peuvent avoir confiance dans le contrat social qui les lie, qui lie des citoyens indépendants qui se sont donnés à l'État, qui font confiance à l'État et lui sont fidèles.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au ministre et à la porte–parole de l'opposition officielle, je dois dire que j'approuve les paroles prononcées par mon collègue au début de son intervention. Pour quelqu'un qui a fait des études ordinaires comme moi, il est plutôt difficile de comprendre le jargon des avocats. Je me sens perdu à l'occasion. D'ailleurs, je ne comprends pas plus le jargon des avocats que celui des médecins. Je saisis toutefois l'objet du projet de loi et, pour cette raison, je félicite le ministre.

Comme mon collègue l'a dit, nous sommes confrontés à un dilemme.

J'espère que mon discours traduira bien les opinions des Canadiens ordinaires, car il y a déjà un certain temps que je les entends parler de cette question. Dans la vie courante, nous avons l'habitude de tenir des choses pour acquises.

• (1320)

Par exemple, si l'on me dit qu'un crime est commis par une personne en état d'intoxication, je tiens immédiatement pour acquis qu'elle sera accusée et probablement condamnée. Toutefois, quand j'ai appris qu'une personne ne pouvait être condamnée, sous prétexte qu'elle était ivre au moment du crime, je n'en croyais pas mes oreilles. Jamais je n'aurais imaginé que l'ivresse pouvait constituer une défense acceptable. J'ai commencé à me demander comment cela était possible. Qui aurait pu penser un jour que le fait d'être ivre pourrait excuser un crime?

Dans la vie que je menais avant de devenir député, j'ai souvent eu l'occasion d'aider des gens qui éprouvaient des difficultés familiales générales et spécifiques. Dans environ 90 p. 100 des cas, l'alcool était un facteur qui contribuait à la violence familiale. Autrement dit, la violence physique n'aurait pas eu lieu si l'agresseur avait été sobre.

Comme les tribunaux décident maintenant que l'ivresse peut constituer une défense, tous nos efforts pour éliminer la violence conjugale et le mauvais traitement des enfants ne mènent à rien. On n'a qu'à invoquer l'état d'ivresse pour être déclaré innocent. Existe–t–il une situation plus ridicule?

Les lois doivent protéger la population. Je trouve incroyable que des être humains normaux décident que l'état d'ivresse constitue un moyen de défense. Si cette situation est attribuable au libellé des lois ou de la Charte des droits et libertés, pour l'amour du ciel, corrigeons–la.

J'appuie totalement les efforts que le ministre de la Justice a déployés pour rédiger ce projet de loi, afin de remédier à la situation. J'encourage tous les députés à l'appuyer à fond de telle sorte que tous les juges de notre pays comprennent que, de l'avis des législateurs du Canada, on ne devrait jamais pouvoir invoquer l'état d'ébriété avancé comme moyen de défense à l'égard d'une activité criminelle. La meilleure façon de leur faire comprendre cela, c'est en appuyant tous ce projet de loi, et le plus tôt sera le mieux.

En tant que députés, nous avons la responsabilité de répondre aux préoccupations de nos électeurs. Ici, à la Chambre des communes, nous avons la responsabilité de promulguer la loi que réclament nos électeurs. Par conséquent, la Cour suprême devrait écouter les Canadiens et les parlementaires lorsque vient le temps de faire la différence entre ce qui est la loi et ce qui est légal.

Aucun député ne peut dire que les Canadiens approuvent la décision de la Cour suprême de faire de l'état d'ébriété avancée une excuse pour se livrer à la violence ou pour faire des gestes qui enlèvent à quelqu'un sa dignité personnelle. À l'inverse, aucun Canadien ne peut comprendre que la Cour suprême tolère que l'intoxication volontaire extrême ou la consommation volontaire de grandes quantités de boisson alcoolisée puisse excuser un criminel de tous les gestes qu'il aura commis en état d'ébriété.

Il est temps de forcer la Cour suprême à décider si elle continuera à faire la loi en vase clos ou si elle rendra des jugements qui répondent aux voeux de la population. Il est temps de faire comprendre à la Cour suprême que les jugements qui ne seront pas approuvés par le Parlement ni par les Canadiens seront modifiés. On peut lui faire comprendre cela dès aujourd'hui. Nous n'avons pas besoin d'attendre d'avoir réuni des preuves pour ou contre l'intoxication extrême en tant que moyen de défense pour la perpétration d'un crime.

Tous les Canadiens veulent que les personnes qui se mettent dans un état d'intoxication extrême soient tenues responsables de leurs crimes. Tous les députés se sont dits scandalisés d'entendre que l'intoxication volontaire extrême puisse être invoquée comme moyen de défense à l'égard d'un acte criminel. Tout le monde comprend, sauf la Cour suprême, semble–t–il, qu'une certaine responsabilité doit être acceptée pour un délit criminel commis de son plein gré.

Faisons passer le message aux Canadiens que ce sont les parlementaires qui les représentent qui déterminent ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est légal et ce qui doit être puni.

Le ministre de la Justice veut renvoyer ceci au comité afin d'avoir plus de raisons de mettre en oeuvre ce projet de loi. C'est à peu près ce qu'il a dit, je crois. Le projet de loi trouve sa justification dans les protestations des Canadiens contre des décisions rendues récemment par des tribunaux du Canada dans des affaires mettant l'ivresse en cause. Tous, ici, nous avons entendu ces protestations. À mon avis, l'opinion publique canadienne nous donne les justifications nécessaires pour adopter ce projet de loi.

• (1325)

Par conséquent, je demande le consentement unanime pour présenter la motion suivante:

> Que le projet de loi C–72, Loi modifiant le Code criminel (intoxication volontaire), soit non seulement lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit ensuite renvoyé au comité plénier et adopté en troisième lecture plus tard aujourd'hui.

Je demande cela pour que tous les Canadiens et tous les parlementaires fassent savoir clairement que personne n'acceptera que l'intoxication extrême et volontaire soit invoquée par un individu pour se dégager de sa responsabilité dans des actes criminels. Nous ferions aussi savoir que ce sont tous les Canadiens, et non pas uniquement un petit groupe de personnes nommées à leur poste, qui ont pris cette décision.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Une voix: Non.

M. Rock: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vais expliquer brièvement pourquoi je ne souscris pas à la proposition du député de Wild Rose.

Le gouvernement envisage la possibilité de renvoyer ce projet de loi à la Cour suprême du Canada pour qu'elle se prononce sur sa validité constitutionnelle avant que son entrée en vigueur ne soit proclamée. Nous ne le ferons peut–être pas, mais c'est une possibilité que nous envisageons. Que nous le fassions ou non, la validité de cette loi pourra être contestée à un moment ou à un autre, et les tribunaux pourront en être saisis, y compris la Cour suprême du Canada.

Si un tribunal est saisi de la question, il est très important qu'il examine non seulement la loi, mais aussi les raisons qui ont amené le Parlement du Canada à aborder le problème de cette façon.

Quand ce projet de loi sera renvoyé à un comité, nous avons l'intention de convoquer des témoins qui pourront traiter de la nature. . .

M. Stinson: Combien de temps cela va–t–il durer?

M. Rock: Monsieur le Président, ce ne sera pas long.

Le président suppléant (M. Kilger): J'hésite à interrompre l'intervention. Je ne veux pas diminuer l'importance de la question pour les députés de part et d'autre de cette Chambre, mais je ne veux vraiment pas que la Chambre s'engage dans un débat sur ce qui se voulait un recours au Règlement, même si ce recours semble être devenu davantage un éclaircissement devant mener à un débat.

Je crois savoir qu'il y a eu des négociations entre les partis et qu'un accord a été conclu. Maintenant, à la suite de la dernière intervention du député de Wild Rose, la Chambre a été saisie d'une motion. Le consentement unanime a été demandé et il a été refusé.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer le projet de loi C–72. Je voudrais féliciter le ministre de la Justice d'avoir répondu rapidement à la décision de la Cour suprême à ce sujet.

Cette question préoccupe tous les Canadiens. Il est clair que c'est un problème qu'on a relevé dans le système de justice pénale. Il convient que le ministre intervienne, comme il l'a signalé, pour éviter qu'une personne puisse invoquer l'intoxication volontaire comme moyen de défense.

Je pense qu'il est bon également que le ministre examine la meilleure façon d'inscrire cette mesure dans notre système de justice pénale. Il serait irresponsable de ne pas songer aux répercussions constitutionnelles de cette proposition.

• (1330)

Comme nous le savons tous, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de leur propre sécurité, ainsi que de celle de leur famille et de leur collectivité. Depuis quelques années, ils doutent de l'efficacité du système de justice pénale pour réduire la criminalité

et ils exigent de plus en plus que le gouvernement prenne des mesures pour remédier à cette situation.

À l'instar de mon parti, je crois fermement que la société devrait adopter des mesures très fermes contre les crimes violents et ceux qui les commettent. Je suis aussi persuadé que nous devons équilibrer cette façon de procéder en mettant en oeuvre des programmes efficaces pour prévenir les crimes. Nous devons être sévères à l'égard des criminels, mais nous attaquer également avec vigueur aux causes de la criminalité.

Il est vrai que les Canadiens doivent avoir le sentiment que les tribunaux vont punir, comme il se doit, les gens qui commettent des crimes violents, peu importe la raison. Grâce à ce projet de loi, on évitera que quelqu'un puisse, comme certains le craignent, invoquer l'intoxication pour éviter d'être condamné pour un crime violent. Il faut que la peine soit proportionnelle au crime.

Malheureusement, c'est une réaction instinctive qui ne règle pas vraiment le problème. Par expérience, nous savons que le fait d'élargir le système d'incarcération, de consacrer davantage d'argent aux tribunaux et aux prisons et, enfin, d'adopter de plus en plus de lois pour punir un plus grand nombre de personnes a peu de répercussions constructives sur le sentiment global de sécurité des gens et sur la criminalité dans son ensemble.

Le ministre de la Justice a récemment signalé ce problème. Il a précisé que ce n'était pas en construisant davantage de prisons, en y enfermant des criminels et en s'assurant qu'ils n'en sortent pas qu'on pourrait résoudre les problèmes de criminalité du Canada. Dans un discours devant l'Empire Club de Toronto, il a également dit que, à son avis, il fallait aller au–delà des slogans et s'attaquer au fond de la question pour privilégier la logique aux beaux discours.

Il a ajouté: «Pour que la prévention du crime porte fruit, il faut un effort de collaboration entre les organismes d'application de la loi, les organismes sociaux, le système d'éducation, les travailleurs communautaires et les professionnels de la santé. L'objectif, c'est la prévention des actes criminels. Pour ce qui est de rendre les rues plus sûres, l'alphabétisation joue un rôle très important, comme les lois, les droits de la personne et les niveaux de vie.»

«Prévenir le crime, c'est reconnaître qu'il existe un lien entre le taux de criminalité et le taux de chômage, entre la possibilité qu'ont les enfants de regarder quantité de films ultraviolents et leurs comportements vis–à–vis les uns les autres et, enfin, entre la conduite des enfants à l'école et l'occasion qui leur est offerte de prendre un repas chaud.»

Le ministre de la Justice a tout à fait raison de lier les causes de la criminalité au niveau de l'activité criminelle qui préoccupe tellement bon nombre de personnes.

Avant d'entrer dans le détail, j'aimerais toucher un mot de ce moyen de défense. Tout le monde connaît le cas d'Henri Daviault qui a bu 40 onces de brandy et sept ou huit bières avant de violer une dame de 64 ans, partiellement paralysée, un acte totalement répréhensible que tout honnête citoyen jugerait on ne peut plus dégoûtant.

Quant à Carl Blair, il a bu 40 onces de rye, 40 onces de vodka et une grande quantité de bières, puis a battu violemment sa femme. Chose sûre, on ne saurait tolérer ce genre de conduite. Nous devons user de tous les moyens à notre disposition pour remédier à cette situation.

Une des choses que nous pouvons faire, une des choses qui est à notre portée, c'est de faire en sorte que l'ivresse ne puisse pas servir d'excuse à un comportement violent et qu'on ne puisse pas y avoir recours pour éviter une peine, lorsqu'on a commis des actes aussi répréhensibles.

Il nous faut nous demander ce qui est à l'origine de cette activité, ce qui explique ce mépris des droits de la femme et pourquoi on commet de tels gestes. Nous savons, d'après les rapports que le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a faits sur la prévention du crime au Canada, que le comité et les personnes représentées soutiennent que l'identification des criminels et l'imposition de peines ne suffisent pas pour réduire les risques futurs de représailles et accroître la sécurité des collectivités.

Au cours de la dernière décennie, nous avons vu les États–Unis et certains États de ce pays dépenser plus que jamais pour avoir plus de juges et plus de prisons. En fait, la construction de prisons constitue la plus importante industrie de certains États. Pourtant, tout comme ici, les citoyens disent qu'ils continuent de craindre, et de plus en plus, la perpétration de crimes dans leurs collectivités. De toute évidence, on ne peut pas considérer le fait de consacrer plus d'argent à l'imposition de peines et à l'incarcération comme la solution complète aux préoccupations que les Canadiens ont à propos de leur système judiciaire et de la sécurité dans leurs collectivités. On ne peut pas considérer cela comme la solution au problème de l'activité criminelle que nous connaissons. Même si la peine doit être proportionnelle au crime, nous devons aussi chercher à éliminer les conditions qui amènent des individus à enfreindre les lois. Nous devons trouver des moyens novateurs, efficaces et rentables de traiter les causes de la criminalité.

• (1335)

Au Canada et dans nos collectivités, on reconnaît de plus en plus que pour réduire la criminalité, il faut des programmes qui s'attaquent aux causes mêmes de la criminalité, comme le ministre de la Justice l'a déclaré récemment dans le discours qu'il prononçait devant l'Empire Club. Tout porte à croire qu'il y a un lien très fort entre les conditions socio–économiques et la criminalité et, en fait, le ministre l'a reconnu. Au cours de leurs nombreuses audiences, les comités de la Chambre ont reconnu que le chômage, la pauvreté, les abus physiques et sexuels, l'analphabétisme, des logements inhabitables, et l'inégalité sociale et économique comptent parmi les principales causes de la criminalité.

Les conditions sociales et économiques qui favorisent l'éclosion d'un comportement criminel sont évidemment complexes. Toutefois, une bonne stratégie communautaire consisterait à regarder bien au–delà du système judiciaire, bien au–delà du système pénal, afin d'amener tous les ordres de gouvernement et divers groupes communautaires à trouver des solutions véritables à ces problèmes bien réels.

Pour trouver des solutions, il faudra reconnaître que la politique d'emploi, la politique en matière d'éducation, la politique familiale, la politique concernant les jeunes et la politique en matière de santé doivent toutes être comprises dans le contexte de leur incidence sur la criminalité. Nous savons qu'il y a clairement un rapport entre des conditions économiques

médiocres, le chômage et la criminalité. Les unes après les autres, des études le démontrent et indiquent la voie à suivre pour décourager les activités criminelles dans notre pays.

Bref, il ne suffit pas de réagir à la criminalité. Il en coûte des milliards de dollars par année aux contribuables canadiens pour arrêter, poursuivre, condamner, incarcérer et traiter les délinquants. Bien que ces mesures soient importantes et qu'il faille châtier la criminalité et les criminels, elles demeureront inefficaces tant qu'elles n'iront pas de pair avec des mesures de prévention à long terme, tant qu'on ne trouvera pas non plus des solutions à long terme aux causes de la criminalité.

La prévention de la criminalité par le développement social suppose des interventions positives dans la vie des personnes défavorisées et négligées afin de diminuer l'incidence des comportements déviants. Cette démarche vise à réduire la criminalité et à créer des collectivités sûres en s'attaquant aux conditions sociales et économiques qui engendrent la criminalité.

Aborder de manière fragmentaire, comme le gouvernement le fait présentement, les problèmes qui se posent dans notre pays en matière criminelle et les difficultés auxquelles nous faisons face dans notre système de justice pénale ne constitue tout simplement pas la solution. Le gouvernement s'occupe effectivement du problème de l'intoxication invoquée comme moyen de défense. En cela, il ne fait cependant que réagir aux pressions publiques suscitées par les jugements de la Cour suprême du Canada.

Il ne s'agit pas d'une approche planifiée pour lutter efficacement contre la criminalité dans nos villes. Il existe peut–être des divergences d'opinions quant à la façon de nous attaquer au problème, mais le gouvernement a clairement besoin d'une approche holistique, de grande envergure et globale au problème de la justice pénale. Comme en toutes choses, nous devons nous concentrer sur la prévention au lieu de ramasser simplement les morceaux après coup. Si nous voulons observer un contraste, nous n'avons qu'à voir ce qui se passe aux États–Unis, chez nos voisins du sud. Si nous ne nous attaquons pas aux causes de la criminalité, nous refléterons sans cesse plus fidèlement les tragiques situations socio–économiques et criminelles qui y existent.

Tandis que le ministre de la Justice propose quelques mesures utiles bien que fragmentaires comme celle–ci pour remédier aux problèmes relatifs au système canadien de justice pénale, le gouvernement s'en prend aux programmes mêmes qui nous aideraient à nous attaquer sérieusement aux causes de la criminalité. L'attaque du gouvernement libéral contre les programmes sociaux ne pourra que faire grandir le sentiment d'insécurité dans nos villes et accroître les causes de la criminalité.

Nous avons observé cette tendance au fil des années chez le gouvernement précédent. Le gouvernement actuel se livre, de façon encore plus agressive, à la même attaque contre les programmes sociaux, et il en résultera une exacerbation des tensions dans nos villes, qui y feront à leur tour augmenter la criminalité.

Il y a deux choses que le gouvernement doit faire. Il doit tout d'abord adopter une approche globale, et non fragmentaire, en matière de justice pénale. Les Canadiens méritent de voir un plan, une certaine vision, un certain effort à long terme, pour voir où le système judiciaire devrait aller. Ce plan doit être fondé sur une opinion informée, non sur les réactions du public à l'égard de préoccupations particulières. Il est inacceptable de réagir simplement aux pressions publiques à l'égard de problèmes particuliers. Le gouvernement doit s'attaquer sérieusement aux causes de la criminalité aussi bien qu'à la criminalité elle–même.

• (1340)

Deuxièmement, il doit cesser de miner les programmes mêmes qui servent à prévenir la criminalité. Avec son attaque néo–conservatrice contre les programmes sociaux, le Canada ne peut que perdre la guerre à la criminalité. Le Canada et les Canadiens méritent mieux que ça.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LOI DE 1995 SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le Chambre passe à l'étude du projet de loi C–69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de l'admissibilité, sur le plan de la procédure, de la motion nº 4 inscrite au nom du député de Bellechasse, motion qui vise à modifier l'article 16 du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Je suis conscient que Votre Honneur est sur le point de rendre une décision sur la recevabilité d'un certain nombre de propositions d'amendement. Je voudrais néanmoins dire un mot de celle–ci parce que, à mon avis, elle n'est pas conforme aux coutumes de la Chambre.

L'amendement, s'il était accepté par la Chambre, modifierait le mode de calcul du nombre de sièges attribués à chaque province aux termes de la Loi constitutionnelle, ce qui est préoccupant, car il n'est pas question, dans les modifications dont la Chambre est saisie

au moyen du projet de loi C–69, de réviser la Loi constitutionnelle elle–même.

Le projet de loi, dont le principe a été approuvé par la Chambre à l'étape de la deuxième lecture, n'a rien à voir avec le calcul du nombre de sièges de chaque province. Il porte uniquement sur l'établissement des limites des circonscriptions, à l'intérieur de chaque province, une fois le calcul fait aux termes de l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867. La Loi constitutionnelle aurait pu être modifiée par le projet de loi C–69 soumis à la Chambre, mais ce n'est pas le cas.

Si vous me permettez de rappeler les origines de ce projet de loi, Votre Honneur, vous vous souviendrez sans doute que la Chambre a été saisie d'une motion enjoignant au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre d'entreprendre une étude de diverses questions mentionnées dans la motion et comprenant, au besoin, un examen de l'article 51 de la Loi constitutionnelle, relativement à la répartition des sièges parmi les provinces.

Le comité a fait cette étude et a déposé à la Chambre un rapport contenant un avant–projet de loi. Celui–ci ne faisait nullement mention de l'article 51 de la Loi constitutionnelle. À la suite d'une motion d'adoption du rapport du comité, le gouvernement a déposé le projet de loi C–69, qui ne fait pas mention non plus de l'article 51 de la Loi constitutionnelle.

En proposant cette motion, le député nous donne maintenant la possibilité d'apporter des modifications à d'autres lois qui, selon moi, n'ont rien à voir avec le principe de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales dont la Chambre est actuellement saisie. Il s'agit d'une toute nouvelle loi qui traite de la révision des limites des circonscriptions électorales et non pas de l'attribution de sièges aux provinces, une question tout à fait différente qui est traitée dans une autre loi et qui a toujours été traitée dans une loi différente.

En proposant cet amendement, le député de Bellechasse tente de faire modifier subrepticement l'article 51 de la Loi constitutionnelle. L'auteur de l'amendement a utilisé l'expression «par dérogation à», mais cela ne le tire pas d'affaire pour autant. Il tente ainsi de changer une autre loi qui ne peut absolument pas être modifiée par le projet de loi C–69 dont la Chambre a accepté le principe à l'étape de la deuxième lecture.

L'amendement va au–delà du principe du projet de loi accepté au moment de la deuxième lecture et il met en cause une question entièrement différente qui n'est pas visée dans le projet de loi dont la Chambre est saisie.

• (1345)

J'aimerais citer à la Chambre le commentaire 698 de la sixième édition de l'ouvrage de Beauchesne. Le commentaire dit notamment ceci:

> Il est interdit au président du comité de recevoir un amendement:
>
> 1) s'il ne se rapporte pas au projet de loi, s'il en dépasse la portée, s'il s'inspire ou dépend d'amendements déjà rejetés;
>
> 8)a) s'il vise à modifier un texte législatif dont le comité n'est pas saisi;

Il y a diverses références à l'appui de chacun de ces commentaires.

Monsieur le Président, je crois que si cet amendement avait été proposé lors de l'étude en comité, après la deuxième lecture du projet de loi—c'est–à–dire non pas durant son étude préliminaire, son étude proprement dite ni celle de l'avant–projet de loi—je n'aurais eu d'autre choix, à titre de président du comité, que de le déclarer irrecevable, car à mon avis, il dépasse la portée du projet de loi.

Il convient de souligner que le recours à l'expression «par dérogation à» pour tenter de faire modifier en douce une loi dont la Chambre n'est pas saisie n'est pas une tactique nouvelle, ni une tactique qui soit acceptée par la Chambre.

Dans le passé, des gouvernements ont parfois été rappelés à l'ordre parce qu'ils essayaient de légiférer par l'entremise du budget. Il était en effet inacceptable que des mesures législatives autres que des lois de crédits soient modifiées par l'ajout de mots ou d'éléments dans le budget. L'une des façons le plus fréquemment utilisées pour cela était d'insérer des mots comme «Sous réserve de telle ou telle loi, ce qui suit sera fait ou non, le cas échéant».

J'ai vérifié les précédents. Le 10 mars 1971, aux pages 4126 et 4127 du hansard, le Président Lamoureux a rendu une décision au sujet du budget des dépenses supplémentaires (C) pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1971. Cette décision portait sur une motion présentée par le président du Conseil privé, M. MacEachen, pour le renvoi dudit budget des dépenses supplémentaires à un comité. Le Président Lamoureux a jugé que la Chambre n'avait pas été saisie comme il convient de dépenses supplémentaires parce que celles–ci visaient à modifier des lois au moyen du processus budgétaire, ce qui allait donc au–delà de ce que pouvait faire un budget des dépenses.

Les mots utilisés dans le budget sont semblables à ceux qui sont utilisés dans l'amendement. Comme le Président Lamoureux l'a fait remarquer à la page 4126:

> Examinons, si vous le voulez bien, les postes que signalent les députés: le premier est le crédit 35c, qui propose d'amender la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Le crédit vise à abroger les annexes A et B de la Loi sur les pensions et de leur substituer les nouvelles annexes A et B qu'on trouve au crédit 35c.

Je pourrais continuer, mais ce n'est pas nécessaire de tout lire. Mais remarquez le raisonnement du Président. Il a estimé que le crédit proposait de modifier des lois; or, il est évident que ces lois n'étaient pas devant le Parlement à des fins de modification. Le Président a estimé, à bon droit d'après moi, que cette pratique consistant à modifier une loi à l'aide d'un crédit allait à l'encontre du Règlement. Il a rendu la décision suivante à la page 4127: «Toutefois, en ce qui concerne les postes 35C et 10C, je dois forcément conclure, vu la situation créée par le nouveau Règlement, que la Chambre n'en est pas saisie comme il convient.» Par conséquent, il a refusé que les postes en cause soient renvoyés au comité.

Monsieur le Président, si c'est l'opinion qui prévalait alors, j'estime qu'elle doit aussi s'appliquer dans le cas présent, car l'amendement que le député de Bellechasse propose d'apporter au

projet de loi vise à modifier l'article 51 de la Loi constitutionnelle par l'insertion de l'expression «par dérogation à».

Bien des Présidents qui se sont déjà prononcés sur cette pratique l'ont jugée inacceptable parce que l'expression «par dérogation à» n'empêchait pas de voir le véritable but recherché, qui était de modifier une autre loi non visée par le processus d'examen des prévisions budgétaires. La même règle doit s'appliquer dans le cas de la loi actuelle.

Le projet de loi C–69 ne peut modifier les dispositions de la Loi constitutionnelle de 1867. L'expression «par dérogation à» ne peut occulter le fait que le seul but de la proposition d'amendement est de modifier les dispositions d'une autre loi qui, en vérité, n'est pas visée par le projet de loi et qui, par conséquent, n'est pas pertinente à la proposition d'amendement.

J'invite Son Honneur le Président à déclarer que l'amendement est irrecevable et que la Chambre n'en est pas dûment saisie.

• (1350)

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole sur ce recours au Règlement soulevé par l'honorable député de Kingston et les Îles.

Lorsqu'on lit la motion nº 4, qui est imprimée au Feuilleton des avis, on voit qu'elle est en corrélation directe avec l'article 16 du projet de loi C–69. Elle est tellement en relation avec cet article que, lorsqu'on regarde au paragraphe 16.(2), on lit actuellement:

> (2) Dès qu'il reçoit l'état visé au pragraphe (1) concernant un recensement décennal, le directeur général des élections procède au calcul du nombre de sièges de député à attribuer à chaque province, compte tenu des règles de l'article 51 de la Loi consitutionnelle de 1867.

Et là, vient se greffer l'amendement qui est au Feuilleton et que j'ai proposé.

Or, au paragraphe 16.(2), lorsqu'on parle de l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867, à quoi fait–on référence? On ne fait pas référence au texte adopté par le Parlement de Westminster en 1867 par la Loi impériale qui a établi la forme fédérative de constitution dans laquelle nous vivons.

L'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867, tel qu'on en parle au paragraphe 16.(2) du projet de loi qui est devant nous, le projet de loi C–69, fait référence à une loi qui a été adoptée par ce Parlement et qui a été sanctionnée le 4 mars 1986. Et le Parlement fédéral du Canada, agissant seul, sous l'autorité de l'article 44 de la Loi constitutionnelle de 1982 a établi, effectivement, les dispositions de l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Avec votre permission, je déposerai la Loi de 1986, le chapitre 8 des Lois de 1986, pour vous montrer de quelle façon a été introduit le nouvel article 51 qui fait partie d'une loi qui s'intitule: Loi de 1985 sur la représentation électorale. On ne peut pas être plus dans le sujet, lorsqu'on parle de redistribution électorale, que de fixer une règle cardinale qui va s'appliquer au tout début de ce qui va gouverner les provinces, lorsqu'on dit à l'officier ou au directeur général du scrutin: Vous devrez tenir compte qu'avant de faire toute autre distribution 25 p. 100 des sièges devront être attribués au Québec. C'est dans le même esprit que l'amendement d'aujourd'hui a été fait.

D'ailleurs, pour éclairer davantage nos lanternes respectives, la Loi de 1985 sur la représentation électorale a été contestée devant nos tribunaux. Elle a été contestée dans la cause *Campbell c. Attorney General of Canada*— rapportée dans *1988, 49 Dominion Law Report, 4e* édition, p. 321—où la Cour d'appel de la Colombie–Britannique, exceptionnellement composée d'un banc de cinq juges a statué: «Que le Parlement fédéral avait toute l'autorité pour voter la loi précitée en 1985, qu'il n'avait pas besoin de l'appui des provinces, que le critère de proportionnalité dans la représentation devait se comprendre dans la dynamique canadienne de la proportionnalité, là où il y avait des clauses sénatoriales, là où on avait fait des déviations et que ce projet de loi–là, et que cette loi–là, même à l'époque, ne touchait pas le caractère de la proportionnalité». C'est une opinion fort intéressante de la Cour d'appel de la Colombie–Britannique.

Maintenant, qu'en est–il de la façon dont nous avons à traiter avec ce projet de loi? L'article 44 de la Loi constitutionnelle de 1982 qui prévoit des modifications à nos lois se lit comme suit: «Sous réserve des articles 41 et 42, c'est–à–dire là où le consentement des provinces est requis, le Parlement, donc nous, a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.» Nous sommes, comme la cause *Campbell* le rappelle, en plein dans la sphère de compétence fédérale. L'article 44 ne privilégie pas de procédure. Contrairement aux autres modifications qui peuvent être apportées avec l'appui des provinces, je rappellerai que dans ce cas–ci on peut, par projet de loi, modifier les dispositions pertinentes.

• (1355)

Lorsque, tout simplement, je propose une modification qui fait référence à la Loi constitutionnelle de 1867, je suis tout à fait, comme l'était le législateur en 1985 lorsqu'il a adopté la Loi sur la redistribution de 1985, dans la pertinence du débat. Je vous soumets respectueusement que l'amendement que j'ai présenté est tout à fait recevable à ce stade–ci.

Tout ce qu'on fixe, c'est un critère fondamental et dans un projet de loi de redistribution, on en fixe beaucoup d'autres critères fondamentaux, critères pour les commissions de pouvoir déroger du facteur de déviation, plus ou moins 25 p. 100, et critères de pouvoir tenir compte de circonstances spéciales pour l'établissement de certaines circonscriptions. L'établissement d'un critère additionnel, qui serait de garantir 25 p. 100 des sièges pour le Québec, est, je vous le soumets respectueusement, monsieur le Président, une autre règle qui s'ajoute au projet de loi et qui le rend plus complet. Je vous soumets respectueusement le tout, monsieur le Président.

M. Milliken: Monsieur le Président, pour clarifier la situation, je suis tout à fait d'accord avec ce que l'honorable député a dit concernant la compétence du Parlement du Canada d'amender la loi, comme il l'a décrit, et d'amender la section de la Loi constitutionnelle dont nous avons discuté.

Mais le problème, à mon avis, c'est qu'il n'est pas possible de le faire sans que le gouvernement n'ait inclus un tel article dans le projet de loi, avant la deuxième lecture. C'est le problème que nous avons aujourd'hui. Il n'y a pas de changement à la Loi constitutionnelle dans le projet de loi C–69. Alors, l'honorable député, par amendement, ne peut pas proposer un tel amendement à ce projet de loi. Il doit le faire par un autre projet de loi qui n'est pas aujourd'hui devant la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Une courte intervention de l'honorable député de Bellechasse, parce que je ne veux pas entamer un débat.

M. Langlois: Monsieur le Président, je serai très bref. Lorsque, dans le projet de loi, on se réfère à l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 tel qu'adopté en 1986, la modification adoptée en 1986, et on dit que cette loi—on ne change pas cette disposition—on dit tout simplement «cette disposition, pour les fins du projet de loi C–69, doit s'interpréter de telle façon.» Cela conclut mes remarques.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai écouté attentivement les représentations de l'honorable secrétaire parlementaire et de l'honorable député de Bellechasse en ce qui concerne le projet de loi C–69 et particulièrement la motion nº 4. Je vais prendre en délibéré l'argumentation faite par les deux députés sur la motion nº 4.

[*Traduction*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais aussi signaler à la Chambre la décision de la présidence au sujet du projet de loi C–69.

Sept motions et amendements sont inscrits au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C–69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales.

[*Français*]

La motion numéro 6 a été retirée. Les motions numéros 1, 2, 3, 5 et 7 seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion numéro 1 s'appliquera aux motions numéros 2, 3, 5 et 7.

[*Traduction*]

Avant de proposer les motions nºs 1, 2, 3, 5 et 7 à l'examen de la Chambre, je présume que le Président voudra passer à la prochaine question à l'ordre du jour et aborder le projet de loi C–69 après la période des questions.

[*Français*]

Le Président: Chers collègues, comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, nous procéderons maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de la récente reprise, on a créé 433 000 emplois au Canada. Cependant, en étudiant de plus près la situation, on s'aperçoit que ce chiffre cache un problème très inquiétant.

Le nombre d'emplois offerts aux jeunes qui sont titulaires d'un diplôme universitaire a augmenté de 25 p. 100. La proportion était de 14 p. 100 dans le cas de ceux qui avaient poursuivi leurs études après l'école secondaire, mais s'ils ne s'étaient pas rendus jusqu'à l'université.

Cependant, le nombre de débouchés pour ceux qui n'avaient qu'un diplôme d'études secondaires a baissé de 23 p. 100. Ainsi, il est très important que tous les Canadiens fassent tout en leur pouvoir pour encourager nos jeunes à continuer leurs études.

Le taux national de décrochage au niveau secondaire est de 18 p. 100. C'est inacceptable pour les Canadiens! J'exhorte tous les députés à faire ce qu'ils peuvent pour s'attaquer à ce problème très grave. Comme nous le savons tous, en investissant aujourd'hui dans nos jeunes, on investit dans l'avenir de tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, après avoir effectué des coupures de 5,5 milliards de dollars sur le dos des chômeurs, en 1994–1995, et d'au moins 700 millions de dollars dans le dernier Budget, le gouvernement continue de s'acharner sur les chômeurs en embauchant 600 nouveaux enquêteurs pour les dossiers d'assurance–chômage.

À la lumière des coupures effectuées dans l'assurance–chômage par ce gouvernement, nous avons appris que le nouveau credo des libéraux en matière de création d'emplois est de considérer les chômeurs comme des paresseux. Maintenant, le gouvernement les prend pour des fraudeurs.

Pendant ce temps, les mesures prises par le gouvernement pour recouvrer les 6,6 milliards de dollars d'impôts impayés sont insuffisantes pour redresser la situation. Pendant que les banques réalisent des profits de plus de 5 milliards de dollars, le gouvernement leur demande, supposément, de faire leur part en payant des impôts temporaires de 100 millions de dollars. Décidément, les priorités du gouvernement sont plus que discutables.

* * *

[*Traduction*]

LES ARTS

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, c'est certes un grand jour pour les habitants de Calgary. Hier, Jan Arden, de Calgary, a raflé les Juno, remportant ce prix dans trois catégories, soit celles de l'auteure–

Article 31 du Règlement

compositeure de l'année, du 45–tours de l'année et de l'interprète féminine de l'année. L'excellence artistique que personnifie Jan Arden représente bien le calibre remarquable des arts au Canada. À l'avenir, les artistes canadiens pourront remporter des succès sans borne.

Un autre groupe destiné à une belle réussite vient de Terre–Neuve, une province qui nous a donné plus que sa juste part de vedettes canadiennes. *Artistic Fraud*, de Terre–Neuve, est une compagnie théâtrale qui cherche à recueillir des fonds pour aller présenter sa pièce au Fringe Festival d'Édimbourg.

Au lieu de chercher à obtenir l'appui financier du gouvernement, elle essaie de recueillir des fonds auprès du secteur privé. David Somers, un porte–parole de la compagnie, a déclaré qu'il n'était pas sous l'impression qu'on devait quoi que ce soit aux membres de la troupe, en tant qu'acteurs ou gens de théâtre. Il a ajouté qu'il revenait à la communauté artistique même d'assurer sa survie et que les entreprises finançaient des pièces depuis l'époque de Shakespeare et probablement avant.

Avec une attitude comme celle–là, on sait que ce groupe sera une belle réussite. C'est un grand jour pour les Terre–Neuviens, les Calgariens et tous les Canadiens, de St. John's à Victoria.

* * *

LA CROIX–ROUGE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens sont fiers de célébrer le Mois de la Croix–Rouge en mars. Depuis près d'un siècle, la Société canadienne de la Croix–Rouge a travaillé d'arrache–pied pour prévenir et atténuer les souffrances humaines un peu partout au Canada et dans le monde.

La Croix–Rouge affiche un excellent bilan d'aide à ceux qui sont le plus dans le besoin. Elle dispense des secours d'urgence à des pays étrangers dévastés par les guerres ou les catastrophes naturelles, vient en aide aux victimes d'incendies de maisons et d'autres tragédies, enseigne la prévention et la sécurité dans le cadre de programmes de secourisme et de sécurité nautique et assure un bon approvisionnement de sang à l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

L'an dernier, la direction de Condition physique Canada a fourni 95 000 $ aux services de sécurité aquatique, ainsi que 51 000 $ aux programmes de conditionnement physique pour les aînés.

[*Traduction*]

J'invite mes collègues à se joindre à moi pour reconnaître l'apport des deux millions de bénévoles canadiens qui donnent régulièrement du sang et appuient les programmes et services de la Croix–Rouge canadienne. Nous vous souhaitons un très beau Mois de la Croix–Rouge.

* * *

LE CHAMPIONNAT NATIONAL DE HOCKEY FÉMININ

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner le travail et le dévouement exceptionnels des organisatrices du 14e championnat annuel national de hockey féminin. Cette manifestation a eu lieu le week–end dernier à Summerside, dans l'Île–du–Prince–Édouard.

L'équipe gagnante du Québec a remporté le titre de championne nationale. Les Québécoises sont sorties victorieuses après trois jours de compétition intense et de fort calibre, encore que j'ignore si elles ont livré concurrence à une équipe de Terre–Neuve.

Quoi qu'il en soit, le hockey féminin a connu une croissance remarquable ces 10 dernières années. Aujourd'hui, plus de 15 000 filles et femmes pratiquent ce sport dans le cadre de compétitions, si bien que, d'année en année, la réserve de talents s'accroît, ce qui a valu au Canada trois titres de championnat mondial.

Nous sommes maintenant impatients d'assister aux Jeux olympiques d'hiver de 1998 pour applaudir l'équipe canadienne féminine de hockey, puisque le hockey féminin fait désormais partie du programme des Jeux olympiques.

Félicitations à toutes celles qui ont pris part à ce championnat annuel national qui a eu lieu à l'Île–du–Prince–Édouard.

* * *

• (1405)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, on voit clairement que la fin de l'exercice approche. Partout au pays, des camions remplis de mobilier font la queue devant les bureaux du gouvernement, alors que les fonctionnaires essaient de dépenser jusqu'au dernier sou de leur budget avant le 1er avril. Dans ma circonscription, Hillsborough, comme partout ailleurs, les camions d'entreprises d'ameublement sont arrivés au cours de la fin de semaine pour livrer du mobilier à différents bureaux du gouvernement.

Il n'y aurait pas de problème si les fonctionnaires dépensaient de l'argent qui leur appartenait. Cependant, ils dépensent l'argent des contribuables. Quand une famille a du mal à joindre les deux bouts, elle réduit ses dépenses et retarde l'achat de certaines choses. Le gouvernement, qui a du mal à joindre les deux bouts, devrait lui aussi retarder certains achats, par exemple celui de mobilier. Les contribuables en ont assez de ce gaspillage fou d'argent, chaque année, à la fin de mars.

Comme nous avons pu le lire ce matin dans le *Citizen* d'Ottawa, la Commission de la capitale nationale a dépensé trois millions de dollars pour l'achat de nouveau mobilier et plus de 300 000 $ pour l'achat de nouveau matériel téléphonique. Les habitants de Hillsborough et du reste du Canada veulent que l'on mette fin à ce gaspillage du gouvernement.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DU THÉÂTRE

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui nous fêtons la Journée mondiale du théâtre. Au Québec, cet événement sera marqué par la présentation de spectacles et de pièces de théâtre auxquels le public est invité à participer en grand nombre.

En cette journée, nous désirons souligner l'importance du théâtre et de ses artisans et artisanes qui font vivre sur scène des

pièces qui nous bouleversent ou qui nous font rire. Le théâtre nous renvoie une image de la vie, dans ce qu'elle a de plus tragique et dans ce qu'elle a de plus comique.

Le théâtre est aussi une industrie culturelle qui a un impact économique considérable. Il alimente d'autres industries culturelles, comme la télévision et le cinéma, en talents artistiques et en techniciens et techniciennes de toutes les disciplines.

À tous les artisans et à tous les amateurs de théâtre, bonne fête! C'est un autre moment de gloire de votre longue vie. Que le rideau se lève!

* * *

[*Traduction*]

M. OSCAR NOLL

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, voici ce qu'ont écrit plus de 10 000 Canadiens de la ville de Palmerston, en Ontario, et des environs de cette ville, où Oscar Noll, 82 ans, a été accusé d'agression armée après avoir réussi à se protéger et à protéger ses biens contre les dommages et le vol, à son domicile.

> Nous, soussignés, sommes inquiets et choqués que Oscar Noll soit mis en accusation parce qu'il s'est protégé et a protégé ses biens contre des personnes s'étant introduites par effraction à son domicile. Nous estimons qu'il a employé une force raisonnable dans les circonstances et qu'il n'est pas justifié de le punir.

Cette déclaration, de même que l'argent envoyé pour payer la défense d'Oscar Noll montrent clairement que la loi, telle qu'elle est appliquée par les libéraux dans les années 90, n'est pas satisfaisante.

Je voudrais rappeler au gouvernement, surtout au ministre de la Justice, que M. Oscar Noll n'est pas l'auteur du crime, mais qu'il en est la victime. Je prie instamment le gouvernement et le ministre de répondre à ce rappel à l'ordre des Canadiens et de régler ce problème.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord, Lib.): Monsieur le Président, du 21 au 28 mars se tiendra la Semaine de la solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale, sous l'égide des Nations Unies. Cette semaine vise à nous faire penser aux dangers que le manque de tolérance fait planer sur les peuples du monde.

Depuis la fin de la guerre froide, les conflits ethniques et les violations des droits de la personne perpétrées contre les minorités se multiplient dans bien des pays. On peut cependant se réjouir du fait que nous célébrerons le mois prochain le deuxième anniversaire de la fin de l'apartheid et le premier anniversaire des élections démocratiques en Afrique du Sud.

Dans un monde assombri par des conflits ethniques qui divisent les nations, notre pays est un modèle aux yeux du monde entier. En effet, des gens de différentes cultures y vivent et y travaillent ensemble dans la paix, la prospérité et la compréhension. Nous devons toutefois nous rendre compte que bon nombre d'entre nous sont quotidiennement victimes de racisme et de discrimination et qu'il faudra poursuivre sans relâche et avec détermination le travail de sensibilisation pour éliminer ces problèmes de la société canadienne.

Article 31 du Règlement

Au nom de tous les députés, j'exhorte tous les Canadiens à prendre leurs responsabilités les uns envers les autres et envers toute la société, afin que nous puissions ensemble préserver l'image que renvoie notre pays aux yeux du monde.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens sont fatigués des partis politiques qui ne tiennent pas leurs promesses. À mesure que le Parti réformiste passe à l'action, ils voient un parti qui, comme bien d'autres, manque à ses promesses.

Promesse nº 1: Fin du cumul de pension et de traitement. Les faits: Un député de ce parti perçoit une pension d'un gouvernement provincial tandis qu'il siège ici à titre de député.

Promesse nº 2: Peines adéquates pour les jeunes contrevenants. Les faits: Les réformistes ont voté contre un projet de loi dont c'était justement le but.

Promesse nº 3: Responsabilité financière. Les faits: Leur parti ne maîtrise pas ses propres finances. On a lu dans les journaux que le parti est endetté.

Promesse nº 4: Représentation conforme aux voeux de la majorité de leurs électeurs. Les faits: Ils ont voté contre l'enregistrement des armes à feu, même si la majorité des gens appuie cette mesure.

Les partisans des réformistes et tous les Canadiens voient dans les agissements du Parti réformiste toutes leurs promesses brisées. C'est assez pour qu'ils voient rouge.

* * *

• (1410)

ÉPILEPSIE CANADA

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, mars est le Mois national de l'épilepsie, ce trouble fonctionnel du cerveau qui provoque des pertes de connaissance temporaires. L'épilepsie est caractérisée par des crises, des tremblements incontrôlables, des convulsions et de la confusion.

Plus de 280 000 Canadiens, surtout des jeunes, en sont atteints. Dans plus de 75 p. 100 des cas, la cause est inconnue. De nouveaux médicaments ont été mis au point pour contrôler les crises, mais ils ne guérissent pas et peuvent avoir de graves effets secondaires. De plus, les médicaments actuellement sur le marché ne permettent pas de bien contrôler 40 p. 100 des crises.

Épilepsie Canada est un organisme bénévole qui se dévoue pour aider les personnes atteintes d'épilepsie et leurs familles à surmonter les difficultés liées à ce trouble.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour louer Épilepsie Canada et les efforts de ses nombreux bénévoles. J'invite aussi les députés à promouvoir la recherche médicale pour trouver un remède efficace.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LES RELATIONS DE TRAVAIL

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, les événements des derniers jours ont démontré les nombreuses lacunes des lois fédérales régissant les relations de travail. Les deux lois spéciales imposant le retour au travail, adoptées au cours des deux dernières semaines, constituent les exemples les plus récents des effets pervers de l'archaïsme de la législation fédérale.

Les ministres du gouvernement se camouflent derrière un projet de réforme du Code canadien du travail qui serait actuellement à l'étude. Or, les dispositions antibriseurs de grève sont connues depuis plusieurs années. Le Parti libéral est maintenant élu depuis 17 mois et rien n'a été fait à ce chapitre.

Lorsque vient le temps d'adopter des lois bafouant les droits des travailleurs, le gouvernement sait faire vite, mais lorsqu'il s'agit de corriger des dispositions dont les travailleurs sont victimes, les libéraux se complaisent dans un attentisme inadmissible.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, ce sera tout à l'heure la soirée de la remise des oscars et je voudrais présenter les 10 excuses des libéraux pour avoir préservé le confortable régime de pensions des députés.

(10) N'oubliez pas que nous travaillons les fins de semaine.

(9) La vice–première ministre en aura besoin quand elle démissionnera à cause de son incapacité de respecter sa promesse électorale et d'éliminer la TPS.

(8) Si ce n'était de ce régime, il n'y aurait pas à la Chambre des libéraux de qualité comme la députée de Halifax, en Nouvelle–Écosse.

(7) C'est le seul engagement à long terme que le gouvernement soit capable de prendre.

(6) De quelle autre manière les libéraux pourraient–ils se payer des soins de santé quand ils atteindront l'âge d'or?

(5) On ne peut quand même pas s'attendre qu'ils comptent sur le Régime de pensions du Canada.

(4) Une fois à la retraite, ils devront payer eux–mêmes leurs voyages.

(3) Il n'y a pas assez de place pour eux tous au Sénat.

(2) À bien y penser, leurs pensions ne représentent pas grand–chose en comparaison de la dette nationale de 550 milliards de dollars.

(1) Le premier ministre aura besoin d'argent pour se loger lorsque le chef du Parti réformiste emménagera au 24, promenade Sussex.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, les personnes qui parlent au nom des moins bien nantis de notre pays et qui connaissent leurs problèmes ont signalé aujourd'hui la volte–face du présent gouvernement libéral en ce qui concerne les programmes sociaux et les soins de santé.

Des compressions de sept milliards de dollars en 1996–1997 et en 1997–1998, par exemple, vont faire plus de mal que ne le laisse entendre le budget et entraîneront d'importantes réductions dans les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et les programmes sociaux et cela, d'un bout à l'autre du Canada. Si ses dépenses continuent à baisser, le gouvernement fédéral n'aura bientôt plus le pouvoir d'assurer l'accessibilité des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire et des programmes sociaux. Ce sera la fin de l'assurance–maladie et, avec la fin du RAPC, les provinces n'auront absolument plus à offrir des programmes sociaux.

Les Canadiens n'ont pas voté pour cela. Les libéraux n'ont pas fait campagne pour la destruction totale du filet de sécurité sociale du Canada et les Canadiens ne veulent pas voir leur société s'américaniser davantage, peu importe que cette américanisation soit le fait des conservateurs ou celui des libéraux.

Les nouveaux compagnons de voyage canadiens de Gingrich, soit Ralph Klein, Preston Manning et, maintenant, Jean Chrétien, sont en train de nous ramener à l'époque des années 30. Les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qui travaille pour eux et ils méritent d'avoir un gouvernement qui tient ses promesses. On avait l'habitude de dire. . .

Le Président: Le député de Kingston et les Îles.

* * *

LE GROUPE TRAGICALLY HIP

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole ici aujourd'hui pour féliciter le groupe Tragically Hip du succès qu'il a connu hier soir en remportant deux prix Juno, soit ceux d'artiste de l'année et de groupe de l'année.

Le groupe compte maintenant cinq prix Juno à son actif, y compris trois comme artiste de l'année. Les membres du groupe, soit Gord Downie, Gord Sinclair, Paul Langlois, Johny Fay et Robbie Baker, viennent de Kingston et les Îles, ma circonscription, et sont très engagés dans la vie communautaire de Kingston.

• (1415)

Le prix d'artiste de l'année est décerné par le public et montre à quel point le groupe est aimé dans tout le Canada. Tragically Hip s'est produit à guichet fermé dans sa récente tournée du Canada, au cours de laquelle il a donné 20 concerts en trois jours, et il a vendu plus de 500 000 exemplaires de son récent album intitulé: «Day for Night».

Pendant qu'il recevait des prix Juno et des louanges au Canada, au cours du week–end, le Hip faisait aussi une percée sur le marché américain grâce à une apparition à l'émission *Saturday Night Live*.

À l'instar de millions de Canadiens, je félicite le groupe Tragically Hip de sa réussite et je lui souhaite encore beaucoup de succès à l'avenir.

* * *

LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE L'AVIRON

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de féliciter le club d'aviron de catégorie A internationale de St. Catharines—Niagara d'avoir proposé de tenir chez nous le championnat mondial de l'aviron.

L'Association canadienne d'aviron a appuyé la soumission du club et proposera plus tard cette année en Finlande la candidature de St. Catharines—Niagara au nom du Canada.

St. Catharines a déjà été l'hôte des compétitions internationales d'aviron en 1970. Nous conjuguons nos efforts pour ramener le monde dans la région de Niagara. Nous possédons les installations, la compétence et l'expérience nécessaires pour faire un grand succès du championnat mondial de l'aviron de 1999.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, le 10 mars dernier, le ministre des Transports annonçait que son gouvernement octroyait à Air Canada la destination convoitée de Hong Kong. Or, cette fin de semaine, nous apprenions que le ministre fait volte–face et refuse à Air Canada d'exploiter des vols sur Hong Kong avant la fin de décembre 1995, et sans aucune justification.

Comment le ministre des Transports peut–il expliquer la décision de son gouvernement de retarder à la fin de décembre 1995 l'entrée d'Air Canada sur le marché de Hong Kong, alors que tout est prêt pour procéder immédiatement?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on a annoncé la politique de deuxième désignation, ce n'était pas seulement une situation qui impliquait Air Canada et Hong Kong. Le niveau de volume de passagers qui déclenche le processus a été établi et s'applique aussi, par exemple, à l'Allemagne.

Toutes ces décisions ont été prises après une longue période de réflexion, énormément de négociations et nous croyons que c'est dans le meilleur intérêt de tous de s'assurer qu'il y ait une transparence totale dans l'octroi de ces droits d'atterrissage.

Je dois dire à l'honorable chef de l'opposition que j'apprécie surtout la façon dont le président d'Air Canada, M. Hollis Harris, a réagi en disant qu'il appréciait le travail qui avait été fait par le gouvernement du Canada, non seulement dans le dossier de Hong Kong, mais aussi en vertu de l'entente bilatérale avec les États–Unis, et surtout avec la pénétration du marché japonais qui a été donnée à Air Canada. C'est quelque chose qu'il recherchait depuis bien des années.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, comment le président d'Air Canada pourrait–il se permettre de se comporter autrement vis–à–vis d'un ministre pourvoyeur des routes qui lui tient la dragée haute pour l'avenir de son organisation? Les employés eux–mêmes ne sont pas aussi contents.

Lors de son annonce du 10 mars, le ministre des Transports se félicitait de l'équilibre de sa répartitiion qui donnait à Air Canada une route à Hong Kong, et à Canadian l'accès à plusieurs pays asiatiques, sans compter qu'il lui concédait la grande majorité des créneaux disponibles sur New York et Chicago.

Le ministre reconnaît–il, dans ce contexte, qu'il est injuste de reporter en décembre prochain la mise en service des vols sur Hong Kong, alors que les décisions prises au bénéfice de Canadian prennent effet tout de suite?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je sais que l'honorable chef de l'opposition est très intéressé dans ce dossier. Je partage son intérêt, car c'est un dossier sur lequel nous avons travaillé sans jamais lâcher le moindrement depuis qu'on est arrivés au gouvernement. Ce sont des situations très très complexes qui durent depuis très longtemps.

J'aimerais répéter encore une fois que lorsqu'on a fait la déclaration, il ne s'agissait pas uniquement de l'octroi des droits d'atterrissage à Hong Kong. Ce n'est pas nécessairement vrai de dire qu'il y a seulement la décision de Hong Kong qui a été remise. Toutes les décisions basées sur le niveau d'atterrissage par pays sont en jeu et cela inclut le droit d'atterrissage en Allemagne de Canadian Airlines International.

• (1420)

Les deux lignes aériennes, la direction, les bureaux de direction, les présidents des deux compagnies, aussi bien M. Harris que M. Jenkins, ont réagi à nos annonces faites dans l'ensemble de la politique aérienne en nous disant qu'ils étaient très très satisfaits du travail qui avait été fait par le gouvernement, par les négociateurs, par toutes les personnes impliquées. Cela a été un travail extrêmement difficile et très complexe.

À la fin de cette année, les deux transporteurs aériens auront l'occasion d'entrer en compétition sur tous les marchés autour du globe, du jamais vu dans l'histoire de l'aviation au Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, s'il était aussi évident que la décision n'entrait pas en vigueur immédiatement, comment expliquer qu'Air Canada avait déjà pris les dispositions pour atterrir tout de suite à Hong Kong, qu'elle avait arrêté ses mesures, dépensé de l'argent et se préparait tout de suite à le faire?

Je demanderais au ministre s'il peut nous dire s'il est exact que le report de la permission accordée à Air Canada a été imposé par le premier ministre, ce qui a eu pour conséquence d'empêcher la création immédiate de 500 emplois à Montréal?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je puis assurer au chef de l'opposition que la décision n'a pas été imposée par le premier ministre. Elle est le fruit d'un travail considérable.

Je ferai remarquer à mon honorable collègue qu'avant la déclaration concernant les niveaux de deuxième désignation pour les transporteurs aériens du Canada, Air Canada avait déjà annoncé qu'elle allait employer près de 1 000 Canadiens comme pilotes, agents de bord et personnel au sol.

La croissance et l'avenir d'Air Canada et de Canadien International résulteront d'une série d'initiatives que notre gouvernement entreprendra après y avoir consacré beaucoup de travail.

Pour répondre à la question du chef de l'opposition, je crois que l'attitude affichée par Hollis Harris et Kevin Jenkins inaugure une nouvelle ère de confiance pour les employés des Lignes aériennes Canadien International et d'Air Canada, de même que pour les actionnaires des deux sociétés et le public voyageur canadien.

* * *

[*Français*]

L'AÉROPORT PEARSON

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans un article du *Financial Post* de la fin de semaine dernière, l'ex–employeur du premier ministre, la firme d'avocats Lang Michener, confirme qu'une réunion d'une heure et demie a eu lieu en janvier 1990 entre le premier ministre et le groupe Matthews, principal partenaire dans le consortium qui a obtenu le contrat de privatisation de l'aéroport Pearson.

Contrairement à ce qu'affirmait le premier ministre en cette Chambre, le 8 décembre dernier, puisque M. Matthews affirme avoir rencontré le premier ministre pour discuter de la privatisation de l'aéroport Pearson, le premier ministre maintient–il toujours qu'il n'a pas été question de la privatisation de Pearson au cours de cette rencontre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense que c'est clair, la réponse est non. J'ai même pris le temps de vérifier avec l'avocat qui représentait le groupe Matthews dans le bureau, je lui ai parlé et il m'a confirmé qu'on n'a pas discuté du tout de l'aéroport de Toronto. À ce moment–là, je n'avais jamais entendu parler de ce projet.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, toujours selon le *Financial Post*, M. Matthews affirme que le premier ministre, alors candidat à la chefferie du Parti libéral du Canada, aurait demandé une contribution de 25 000 $ pour sa campagne.

Compte tenu de la gravité des allégations du *Financial Post*, et afin de dissiper tout doute sur son propre rôle dans cette affaire, le premier ministre ne croit–il pas qu'il se doit de décréter une enquête publique sur les circonstances entourant la privatisation de Pearson?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je n'ai jamais sollicité de fonds et M. Matthews a dit lui–même qu'il n'a pas donné un sou à la campagne de Jean Chrétien.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, lorsque le ministre de la Défense nationale a annoncé l'enquête publique tant attendue sur les événements de Somalie, il a promis que cette enquête irait au fond de toutes les questions touchant le quartier général de la Défense nationale et la hiérarchie militaire.

L'ancien sous–ministre de la Défense, Bob Fowler, se retrouve au centre de toutes les allégations. Pourtant, nous avons appris qu'Anne–Marie Doyle, l'un des trois commissaires nommés pour faire cette enquête, est une amie intime de M. Fowler.

Que prévoit faire le ministre de la Défense nationale maintenant que l'on a l'impression que l'impartialité de l'enquête est compromise?

• (1425)

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, les trois commissaires ont été nommés en raison de leur connaissance du fonctionnement du gouvernement et des règles de responsabilisation dans la fonction publique, de leur expérience et de leur impartialité.

Si un commissaire ne répond pas à l'un ou l'autre de ces critères, nous remédierons à la situation.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le Parti réformiste ne remet pas en cause les capacités ou l'intégrité d'Anne–Marie Doyle. Ce que nous critiquons, c'est la compétence du personnel du ministre. Le ministre aurait certainement dû être informé de l'amitié vieille de 27 ans entre M^me^ Doyle et M. Fowler.

Ce n'est pas la première gaffe que l'on peut attribuer au cabinet du ministre. Le mois dernier, c'était le troisième vidéo sur le Régiment aéroporté. La semaine dernière, c'était l'enquête de la police militaire. On frise le ridicule.

Voici ma question complémentaire: Qui a nommé ces commissaires et pourquoi le ministre ignorait–il les liens d'amitié vieux de 27 ans qui unissent M^me^ Doyle et Bob Fowler?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, l'enquête a été commandée aux termes de la partie I de la Loi sur les enquêtes. Par conséquent, il s'agit d'une enquête gouvernementale et plus d'un ministère a eu son mot à dire.

Quant à la question complémentaire du député, je crois y avoir répondu en donnant ma première réponse.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le ministre continue d'éluder la question. Tout ce que nous voulons, c'est connaître les faits et avoir une enquête impartiale sur les événements de Somalie. Nous ne voulons pas que l'impartialité de l'enquête soit compromise.

En dépit des assurances du ministre et de M^me^ Doyle, la population a l'impression que cette enquête n'est plus objective et qu'on ne pourra pas aller au fond des choses.

Le ministre de la Défense rétablira-t-il l'intégrité de l'enquête publique en relevant immédiatement Anne-Marie Doyle de ses fonctions?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai énuméré les trois critères auxquels les commissaires devaient répondre avant d'être nommés. L'un d'eux est l'impartialité.

S'il est établi que l'enquête n'est pas impartiale et si d'autres personnes mettent en doute l'intégrité des commissaires, nous apporterons les correctifs voulus.

* * *

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, on a fait état la fin de semaine dernière, dans plusieurs médias d'information, que des individus ont pris possession illégalement de résidences achetées par le gouvernement fédéral à Oka et que le seul critère qui a servi à cette prise de possession a été que le plus fort a toujours raison.

Comment le ministre des Affaires indiennes peut-il expliquer que la loi du plus fort règne toujours à Kanesatake et que les propriétés du gouvernement fédéral soient ainsi occupées illégalement?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer le député que le juge Réjean Paul et le négociateur Michel Robert ont mis sur pied une administration du logement et que les besoins de 178 personnes ont fait l'objet d'une évaluation. Les maisons ont été attribuées. Il y a quelques problèmes, mais, dans l'ensemble, le processus fonctionne bien.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ce dont faisaient état les médias d'information n'était pas quelques petits problèmes, c'était un grave problème d'occupation illégale de propriétés du gouvernement fédéral.

Alors que la majorité des honnêtes citoyens s'inscrivent sur des listes d'attente pour obtenir l'usage de ces résidences, le ministre des Affaires indiennes confirme-t-il que ses fonctionnaires négocieraient des baux avec ceux qui ont pris possession illégalement de ces résidences et cela afin d'en régulariser l'occupation le plus tôt possible?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, la situation au nord de la 344 demeure difficile, mais je suis heureux d'informer le député que, grâce aux progrès accomplis au sud de la 344 et au processus d'évaluation des besoins, nous avançons un peu vers la solution du problème dont j'ai hérité au nord de la 344.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Selon de graves allégations, celui-ci aurait été mêlé au contrat de privatisation de l'aéroport Pearson.

Non seulement le premier ministre a rencontré à de nombreuses reprises des personnes qui font partie du groupe Claridge, mais on se demande aussi maintenant s'il a conseillé le groupe Matthews dans l'élaboration de sa soumission.

Le premier ministre expliquerait-il à la Chambre la nature des conseils que, à titre d'avocat ou autrement, il a donnés à Jack Matthews lui-même ou au groupe Matthews en général relativement à la privatisation de l'aéroport Pearson?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en français, je n'ai jamais conseillé qui que ce soit au sujet de la privatisation de l'aéroport de Toronto. L'allégation est dénuée de tout fondement.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà prétendu qu'il ne pouvait être en situation de conflit d'intérêts parce que c'est lui qui a annulé le marché.

Étant donné que Matthews a refusé de faire un don à la campagne du premier ministre à la direction de son parti, préférant appuyer financièrement son principal concurrent, le premier ministre se soumettra-t-il à une enquête complète du conseiller en éthique pour ensuite déposer le rapport de celui-ci à la Chambre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous n'en avons jamais parlé et il ne m'a pas donné un traître sou. Il n'y a donc absolument aucun conflit d'intérêts.

* * *

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Alors que d'honnêtes citoyens souhaitent occuper au plus tôt les résidences achetées par le gouvernement fédéral, le processus normal d'attribution se bute à l'occupation illégale de ces dernières. Il y a occupation illégale à Kanesatake, et le ministre le sait.

Le ministre peut–il nous assurer que ceux qui occupent illégalement par la force les résidences du fédéral seront exclus des listes d'attente et que ces listes ne seront constituées que de ceux qui ont respecté intégralement la loi?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, la question est identique à celle qu'on vient de me poser.

Le cas de 178 personnes a été évalué. Les maisons ont été attribuées. Il y en a trois ou quatre au sud de la route 344 qui nous causent des problèmes. Mais ce n'est rien à côté de la situation dont j'ai hérité. Nous avons tous hérité du problème d'Oka, qui a coûté 230 millions de dollars au gouvernement fédéral et à celui du Québec. Du vrai gaspillage.

C'est une bien meilleure façon de régler le problème et de ne pas l'empirer que de négocier de bonne foi en vue de le résoudre.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, il y a toujours des occupations illégales à Kanesatake et le ministre le sait. Il ne répond pas à nos questions.

Le ministre peut–il nous indiquer, à la suite des échanges qu'il a eus avec son négociateur, Me Michel Robert, si l'attribution des résidences achetées par le gouvernement fédéral se fera dans un avenir rapproché et dans le respect des critères fixés par le gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre à la question d'une manière directe. Si le député veut agir d'une manière positive, il devrait aller voir le gouvernement du Québec et lui demander de reconnaître les gardiens de la paix à Oka.

* * *

LA SANTÉ

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur le nouveau Transfert social canadien.

Selon les conditions du nouveau Transfert social, la ministre de la Santé peut diminuer ou supprimer les transferts aux provinces au titre de la santé si elle estime que ces dernières n'interprètent pas de la même façon qu'elle la Loi canadienne sur la santé. Le Cabinet décidera alors dans quelle mesure le financement sera réduit. Il me semble que c'est laisser la porte ouverte à des décisions arbitraires de la part d'Ottawa.

Pourquoi la réduction du financement n'est–elle pas fondée sur une formule impartiale énoncée dans la loi?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit très clairement que le nouveau Transfert social tiendrait compte des principes de la Loi canadienne sur la santé. En fait, ce sont ces principes, et ces principes seulement, qui s'appliqueront. La ministre n'aura pas discrétion. C'est la Loi canadienne sur la santé, et le gouvernement doit appliquer.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, il est insensé que le gouvernement prétende que le meilleurs moyen de maintenir des normes nationales dans le domaine de la santé consiste à réduire le financement chaque fois qu'une province tente d'innover. La ministre de la Santé aura le pouvoir de réduire arbitrairement les dépenses de santé fédérales.

La ministre peut–elle expliquer à la Chambre en quoi cela va améliorer la qualité des soins de santé au Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la Loi canadienne sur la santé demeure inchangée. Elle n'a jamais été conçue pour empêcher d'innover, et elle ne l'empêche pas. Elle vise à préserver et à maintenir ces principes qui ont si bien servi les Canadiens, auxquels ces derniers s'attendent et auxquels ils ont droit.

* * *

• (1435)

[*Français*]

LA TURQUIE

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Vendredi dernier, le gouvernement rappelait que le Canada était très préoccupé par les opérations militaires turques contre les Kurdes dans le nord de l'Irak et convoquait l'ambassadeur turc pour une rencontre à ce sujet. Aujourd'hui, tout indique que la Turquie a fermement l'intention de poursuivre son offensive.

Le ministre peut–il confirmer si le Canada a saisi l'OTAN de cette question, comme le présumait la semaine dernière le ministre de la Défense, et peut–il nous indiquer quels sont les moyens actuellement envisagés par le Canada et l'OTAN pour faire entendre raison à la Turquie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à l'honorable député, je peux l'informer que nous ne l'avons pas fait.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, afin d'être pris au sérieux, et ce au moment où l'on apprend que des civils auraient été touchés par l'offensive turque, le ministre entend–il saisir le Conseil de sécurité de l'ONU de cette question et suspendre immédiatement toute négociation avec la Turquie pour la vente de ses CF–5?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit en cette Chambre que les discussions au sujet de vente d'avions étaient à l'étape préliminaire et qu'un certain nombre de pays ou d'acheteurs éventuels étaient

considérés. Donc, l'honorable député qui laisse entendre que les négociations sont très avancées avec la Turquie se trompe. Ce n'est pas à un stade avancé du tout.

[*Traduction*]

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères et concerne les négociations visant la vente de chasseurs CF–5 canadiens à la Turquie, un pays qui, selon Amnistie Internationale, porte grandement et systématiquement atteinte aux droits de la personne.

Le ministre peut–il donner à la Chambre l'assurance que ces avions canadiens ne serviront pas à compromettre les droits d'innocents?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député qui me pose une question semblable à celle à laquelle je viens de répondre. Je reconfirme que les discussions quant à la vente d'avions CF–5 sont à un stade très préliminaire. Le Canada étudie la possibilité de les vendre à un certain nombre de personnes qui ont montré un certain intérêt.

Je peux confirmer ce que je viens de dire à l'honorable député qu'il n'a pas de crainte à avoir au sujet de la Turquie puisque ces négociations sont à un stade très préliminaire et que de toute façon, pour toute vente de ce genre, le gouvernement suit un processus rigoureux qui implique des engagements spécifiques de la part des pays qui achètent et il n'y a aucun doute que nous prendrons toutes les mesures appropriées pour nous assurer, si l'on vend de tels avions, à la Turquie ou à un autre pays, quel qu'il soit, que ces avions ne seront pas utilisés contre les populations civiles.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, la réponse du ministre de la Défense nationale aux questions qui lui ont déjà été posées relativement à la commission d'enquête sur le déploiement des forces en Somalie était tout à fait insatisfaisante. Il reste à savoir si cette enquête sera menée d'une manière impartiale et indépendante.

Le ministre remplacera–t–il Anne–Marie Doyle par quelqu'un dont l'impartialité n'est pas mise en doute?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

Une voix: Dissimulation!

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, le refus du ministre de répondre à cette question me porte à croire, comme d'autres députés, du reste, qu'on nous cache quelque chose. Il ne fait strictement rien pour que le public ait confiance en cette enquête sur le déploiement des forces en Somalie.

• (1440)

Par souci d'intégrité et pour satisfaire la population, le ministre va–t–il demander le remplacement immédiat d'Anne–Marie Doyle?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à la question.

* * *

[*Français*]

LA RECONVERSION DE L'INDUSTRIE MILITAIRE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Entre 1990 et 1994, le Québec a perdu 8 054 emplois reliés à l'industrie de la défense, principalement à Montréal. Cette perte représente plus de la moitié des emplois des quarante plus importantes entreprises de matériel militaire et démontre l'urgence de mettre en place un véritable programme de reconversion. Le dernier Budget montre toutefois qu'aucun fonds ne sera alloué à cette fin.

Comment le ministre de l'Industrie explique–t–il cette décision gouvernementale de ne garantir aucun fonds pour mettre en place un véritable programme de reconversion de l'industrie militaire, compte tenu des promesses du Parti libéral dans son livre rouge?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre que le député n'ait peut–être pas eu l'occasion de consulter les entreprises et les associations de gens d'affaires au Québec et partout au Canada.

S'il avait le temps de le faire, il apprendrait, tout comme nous l'avons appris aussi, que les entreprises, les associations, toutes les associations d'hommes d'affaires sont contre les subventions au secteur privé. Ce qu'ils veulent, c'est de l'information stratégique, ils veulent notre aide pour trouver des marchés internationaux. C'est ce que le gouvernement a déjà fait, non pas seulement dans les stratégies comprises dans le Budget, mais aussi avec notre approche de l'Équipe Canada en faisant des ventes à l'extérieur du Canada.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Monsieur le Président, le ministre reconnaît–il qu'en coupant 41 millions de dollars dans le programme PPIMD, fonds qui pourraient être utilisés à la mise en place d'un véritable effort de reconversion, la région de Montréal va continuer à perdre des milliers d'emplois et qu'elle est pénalisée par rapport aux concurrents étrangers qui, eux, bénéficient d'un tel programme?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le député est beaucoup plus pessimiste que moi au sujet de la capacité de nombreuses entreprises de Montréal de bien se débrouiller sur les marchés internationaux.

Pour ma part, je crois que certaines sociétés occupent une position de force depuis longtemps dans le secteur de la défense et de la technologie à double usage. C'est le cas, par exemple, de l'entreprise CAE Electronics que j'ai visitée vendredi et qui a conclu avec l'Agence spatiale canadienne un nouveau contrat qui établira un précédent. En effet, cela va aider cette société et l'agence spatiale à offrir de la formation sur la façon d'utiliser le système

mobile par satellite. Je pourrais vous donner bien d'autres exemples.

Les sociétés canadiennes ont besoin que leur gouvernement les conseille, les aide, les mette en rapport avec les gens intéressés et les appuie pour qu'elles puissent réaliser, à l'étranger, les ventes qui leur donneront la possibilité de réussir sur le marché international. C'est ce que nous comprenons, mais il est clair qu'il n'en va pas de même du gouvernement du Québec.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

La semaine dernière, on a entrepris des rénovations qui coûteront 500 000 $ au bureau de l'avenue University, à Toronto, de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ces travaux, entrepris au moment même où 45 000 fonctionnaires vont perdre leur emploi, soulèvent un tollé à ce bureau. À la suite de la réduction de la taille de la commission, davantage de bureaux seront vides. Malgré tout, on poursuit l'expansion.

Le ministre va–t–il immédiatement mettre fin à ce gaspillage incroyable de deniers publics?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je vais devoir prendre en note la question de mon collègue et lui donner une réponse le plus tôt possible.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au ministre de l'Immigration.

Le ministre est parfaitement au courant de cette situation catastrophique, mais, comme d'habitude, il essaie de se décharger de ses responsabilités sur la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. J'ai reçu une pétition que 300 fonctionnaires ont signée pour exiger l'interruption de ces travaux de rénovation inutiles. Une bonne partie des pétitionnaires travaillent au bureau de la commission, à Toronto.

Le ministre de l'Immigration va–t–il recommander qu'on interrompe ces rénovations ou va–t–il faire fi des instances que ces employés présentent comme des critiques que d'autres employés ont formulées dans le passé?

• (1445)

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, il faut dire qu'aucun ministre ne se fiche de ses employés. En fait, je peux affirmer qu'il n'y a jamais eu une aussi belle harmonie entre le gouvernement et la fonction publique en ce qui concerne le rôle de partenaire que notre gouvernement a donné à la fonction publique.

De plus, à l'instar du ministre des Travaux publics, je vais, moi aussi, prendre en note cette question, car je ne suis pas au courant de tous les détails dont parle le député.

LA JUSTICE

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, LIB.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort tragique de Nicholas Battersby, abattu par une balle tirée d'une voiture en marche. Depuis, d'autres incidents du genre se sont produits dans nos collectivités partout au pays.

Le ministre peut–il informer la Chambre des mesures qu'il a prises et de celles qu'il a l'intention de prendre pour faire en sorte que les jeunes contrevenants trouvés coupables d'actes criminels deviennent plus responsables de leurs actes?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le gouvernement l'a annoncé, il y a près d'un an, notre approche face à la justice pour les jeunes comporte deux aspects: premièrement, apporter immédiatement des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants pour la renforcer et, deuxièmement, faire une réévaluation critique, à long terme, du système de justice pour les jeunes, en général.

En ce qui concerne la première question, le 28 février dernier, la Chambre a adopté en troisième lecture le projet de loi C–37 qui est maintenant à l'étude à l'autre endroit. Ce projet de loi représente un renforcement réel de la loi en ce qui concerne la façon de traiter les crimes violents et reconnaît que, dans le cas des crimes non violents, la prison devrait être le dernier recours et que l'on devrait préférer, sur ce chapitre, l'utilisation de programmes de réhabilitation dans la communauté.

Nous avons doublé la durée de la peine maximale prévue pour le meurtre au premier degré. Nous avons prévu la comparution devant des tribunaux pour adultes des jeunes de 16 et de 17 ans qui sont accusés de crimes violents graves.

Dans le cadre de la deuxième étape de la stratégie, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques entreprendra, au cours de l'année, un examen approfondi de la Loi sur les jeunes contrevenants et parcourra tout le Canada pour entendre les améliorations que les Canadiens ont à proposer au sujet de la loi.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME D'ADAPTATION POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, au Québec, les arrangements financiers prévus dans l'entente PATA viennent à échéance le 31 mars prochain. La ministre de l'Emploi du Québec, M^me^ Louise Harel, a signifié au ministre du Développement des ressources humaines sa volonté de reconduire les arrangements financiers actuels en attendant une révision du programme qui le rendrait plus équitable pour les travailleurs.

Le ministre du Développement des ressources humaines peut–il nous faire part de ses intentions quant à la reconduction de l'entente avec le Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous procédons actuellement à la révision du programme qui s'impose, comme l'a dit le ministre du Québec.

Nous cherchons à organiser une réunion. Je pense que nous aurons l'occasion de partager nos évaluations respectives de ces programmes dans le cadre d'une réunion que je m'emploie à organiser.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, BQ): Monsieur le Président, il y a plus d'un an que le ministre nous promet une révision du programme PATA, lequel exclut un nombre important de travailleurs, faut–il le rappeler.

Le ministre peut–il s'engager à apporter dès cette année les correctifs demandés par le Québec depuis 1992, par le gouvernement actuel du Québec et par le précédent gouvernement libéral?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, selon moi, il est important que nous procédions à une évaluation plus large des conditions particulières qui sont faites aux travailleurs âgés partout au Canada.

Tout le monde reconnaît qu'il s'agit là d'un des problèmes les plus préoccupants, en cette période de grands bouleversements sur le marché du travail. Un grand nombre de travailleurs perdent leur emploi et nous devons trouver des moyens de les aider à retourner sur le marché du travail et à retrouver une certaine sécurité pour eux–mêmes et leurs familles.

Comme le député le sait, un grand nombre d'expériences se déroulent en ce moment un peu partout au Canada. Ainsi, il y a la compagnie des travailleurs au Nouveau–Brunswick. Nous venons de lancer un programme de subventions salariales dans le cadre du régime d'assurance–chômage. Ce programme commencera ce printemps. Il s'agit là d'une très importante mesure visant à aider les travailleurs âgés à retourner sur le marché du travail.

Je voudrais pouvoir communiquer les résultats de ces initiatives à mes homologues provinciaux d'ici peu. Nul doute que nous prendrons alors note des recommandations des provinces en ce qui concerne les moyens à employer pour venir en aide aux travailleurs âgés de notre pays.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, le cabinet du ministre de la Défense attend habituellement qu'il soit trop tard pour informer le ministre des faits importants. Le cas de M^me^ Anne–Marie Doyle est un autre exemple.

Étant donné les réponses qu'il a données au sujet de l'enquête publique sur le fiasco en Somalie, le ministre confirme–t–il que M^me^ Anne–Marie Doyle demeurera l'un des trois commissaires?

• (1450)

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai annoncé la création de la commission la semaine dernière. Son mandat est étendu. Les trois commissaires ont été choisis pour leur impartialité et pour leur connaissance du gouvernement et du processus d'imputabilité publique. S'il se révélait que l'un d'eux ne possédait pas toutes ces qualités, nous interviendrions.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je me permets de citer M^me^ Doyle elle–même, qui déclarait: «Ce n'est pas un secret que M. Robert Fowler et moi–même avons été de proches collègues pendant 27 ou 28 ans.»

Je n'y vois aucun problème, sauf que cela ne lui permet pas d'occuper le poste. Le ministre va–t–il lui épargner d'avoir à juger un ami?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu quatre fois à cette question au cours de cette période des questions. Mon collègue devra se contenter de la réponse que j'ai donnée.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne l'appel que le Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a lancé au sujet de la taxe Tobin.

Étant donné que le Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a demandé aux gouvernements du monde entier d'adopter cette taxe Tobin pour financer les activités en faveur des droits de la personne autour du globe, je me demande si le ministre est maintenant disposé à appuyer cette notion et à dire que le gouvernement canadien présentera une proposition à cet égard, à l'occasion des rencontres des pays du Groupe des Sept qui se tiendront à Halifax.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, la taxe Tobin est une approche pleine d'imagination au financement des obligations internationales aussi bien qu'aux problèmes qui découlent de la spéculation.

Cette taxe pose certains problèmes, dont l'un, et non le moindre, est que, à moins d'être appliquée à l'échelle mondiale, elle ne sera pas efficace et donnera tout simplement lieu à des évitements et à d'autres formes d'instruments financiers. C'est la raison pour laquelle le débat se poursuivra.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, pendant que le débat se poursuit, je me demande si le ministre pourrait nous dire quelle est la position du Canada au sujet de la façon dont le débat devrait commencer.

Le gouvernement canadien cherchera–t–il des moyens d'agir de façon à répondre à quelques–unes des préoccupations du ministre? À Halifax et à d'autres tribunes internationales, le gouvernement canadien présentera–t–il des propositions visant à créer un ordre mondial dans le domaine des finances, un ordre où l'on réprimera le pouvoir des spéculateurs de déstabiliser les économies nationales et régionales?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le principal objectif du sommet de Halifax, qui est d'examiner les réformes qu'il est possible ou nécessaire d'apporter aux institutions financières internationales, notamment celles de Bretton Woods, sera évidemment en tête de liste de notre ordre du jour. Comme les discussions à ce sujet seront assez générales, je suis mal placé pour en limiter la portée dès maintenant.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, les producteurs de betterave à sucre craignent que les négociations visant à ouvrir les frontières américaines aux exportations de sucre canadien ne soient suspendues à cause des enquêtes de Revenu Canada sur les allégations de dumping de sucre de la part des États–Unis et de l'Europe.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Le ministre peut–il assurer à la Chambre que les négociations se poursuivent, malgré les enquêtes de Revenu Canada?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, les discussions qui ont eu lieu le 16 mars s'inséraient dans le cadre d'un processus continu de consultation des États–Unis. Lorsque nous aurons eu le temps d'étudier plus amplement les informations et les documents qui nous ont été remis le 16 mars, nous consulterons à nouveau les États–Unis.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au même ministre.

Pourrait–il nous préciser quelle est l'approche du gouvernement dans le secteur du sucre? Le sucre fait–il l'objet de négociations par lui–même ou dans le contexte de tout un groupe de produits visés par le GATT?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, les négociations dans le dossier du sucre portent uniquement sur ce produit.

[*Français*]

LE CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOIS LA RELANCE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le fédéral vient d'octroyer une subvention au club de recherche d'emplois La Relance pour aider des jeunes sans revenu à se trouver un emploi. Jusqu'à présent, le ministère du Développement des ressources humaines ne finançait que le programme qui s'adresse aux jeunes chômeurs.

Comment le ministre du Développement des ressources humaines explique–t–il que son ministère ait décidé d'accorder une aide financière à l'organisme La Relance, alors qu'il justifiait son retrait de Carrefour Jeunesse–Emploi, parce que ce centre traitait notamment avec des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale?

• (1455)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas éliminé le financement de Carrefour Jeunesse. En fait, mon ministère a affecté cette année quelque chose comme 200 000 dollars à ce projet.

Pour ce qui est de La Relance, nous allons octroyer à cet organisme 20 000 $ de plus à la fin de l'année pour lui permettre de rattraper le retard. Je ne vois pas pourquoi le député se montre aussi critique envers les efforts destinés à venir en aide aux jeunes dans la province de Québec.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre de la réponse du ministre qu'il entend dorénavant intervenir auprès de tous les groupes poursuivant les mêmes objectifs, autant les chômeurs que ceux qui ne reçoivent pas de prestations d'assurance–chômage.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que, conformément à la nouvelle philosophie du fédéral, qui est de décentraliser, nous voulons confier un nombre nettement plus grand de responsabilités aux agents de la région qui sont chargés de décider des priorités locales. Ce sera donc à eux de prendre les décisions.

C'est un nouveau genre de fédéralisme. Nous voulons que les programmes soient adaptés aux besoins et aux priorités qu'auront établis les personnes qui travaillent dans ces collectivités.

LES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, un tribunal du Banc de la Reine, en Alberta, a conclu que les décrets pris par l'ancien gouvernement conservateur en ce qui concerne les mesures législatives de contrôle des armes à feu étaient nuls parce que l'article 116(2) du Code criminel n'avait pas été respecté.

Le ministre de la Justice pourrait–il expliquer pourquoi, lorsqu'il a pris les décrets avant Noël, il a suivi la même procédure, une procédure qui a été déclarée nulle par les tribunaux et qui est encore en instance d'appel? Pourquoi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, parce qu'il l'estimait erroné, le gouvernement fédéral a interjeté appel du jugement de première instance auquel le député fait référence. Sans vouloir nous montrer irrespectueux envers les tribunaux, nous sommes sûrs que ce décret est valide.

L'appel est en instance. En attendant, le gouvernement doit continuer. Il estime avoir exercé son pouvoir de façon valide et légale et dans le meilleur intérêt du public.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je comprends la réponse du ministre de la Justice. Toutefois, il aurait pu suivre la procédure décrite à l'article 116 du Code criminel. Je note qu'il a prévu cette disposition dans le projet de loi C–68 qu'il a présenté.

Encore une fois, je demande au ministre d'expliquer pourquoi il n'a pas suivi la procédure décrite dans le Code criminel et n'a pas soumis le projet de décret aux représentants élus du peuple, ainsi que le prévoit l'article 116 du Code criminel, autrement dit la procédure déclarée valide par la cour du Banc de la Reine de l'Alberta?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si nous ne l'avons pas fait, c'est parce que cet article ne s'applique pas en l'occurrence.

Le Code contient deux articles relatifs aux décrets. L'un concerne le pouvoir général du gouvernement d'interdire—dans ce cas, le projet de décret n'a pas besoin d'être déposé à la Chambre. Le deuxième a trait aux questions comme la réglementation, les droits, les entreprises qui vendent des armes à feu—dans ce cas, le projet de décret doit être déposé à la Chambre.

Nous avons fait une distinction entre les deux. Nous sommes sûrs de la validité des mesures que nous avons prises. Nous estimons en toute bonne foi que le jugement de première instance rendu en Alberta était erroné. Nous sommes confiants que nous allons gagner en appel.

L'ÉDUCATION

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, qui est responsable de. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Charest: Monsieur le Président, comme d'habitude, je suis flatté de faire l'objet d'autant d'attention.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, qui est responsable du programme Bourses Canada pour les étudiants en sciences et en génie. Le budget des dépenses principal du gouvernement pour 1995–1996 signale que le programme «a obtenu des résultats très satisfaisants en incitant des étudiants canadiens, particulièrement des femmes, à mener à bien des études postsecondaires en sciences, en génie et en technologie».

Compte tenu de cette évaluation et du succès de ce programme mené en collaboration avec le secteur privé, ainsi que du discours que tient ce gouvernement au sujet de l'enseignement postsecondaire et de la R–D, pourquoi le ministre a–t–il aboli le programme?

• (1500)

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'avoir une question du chef du cinquième parti, surtout qu'il sait bien que le financement du programme Bourses Canada a été mené à terme, dans la mesure où il avait été établi et approuvé par le gouvernement précédent. Nous n'avons rien aboli. Le financement prévu par l'ancien gouvernement est tout simplement épuisé.

Je tiens à faire savoir au député que nous travaillons très fort pour trouver d'autres moyens de financer le programme Bourses Canada. Nous pourrons peut–être relancer ce programme avec la participation du secteur privé.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, j'ai une question complémentaire.

Le gouvernement ne continuera pas à récompenser l'excellence des étudiants de niveau postsecondaire dans le domaine des sciences. Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Pourquoi son ministère n'a–t–il pas maintenu le programme L'École avant tout, qui vise à aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à poursuivre leurs études, afin que nous puissions dire que nous faisons tout notre possible en tant que société pour que les jeunes acquièrent les compétences dont ils auront besoin au cours de leur vie pour être en mesure de participer pleinement à la société canadienne? Pourquoi a–t–il aboli ce programme?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous nous sommes malheureusement trouvés à court de financement parce que le gouvernement précédent avait limité le financement de ce programme à cinq ans. Je m'efforce depuis un

an de trouver le moyen de prolonger ce financement, afin d'avoir la possibilité de solliciter l'aide et la participation du secteur privé.

Nous avons pu convaincre un certain nombre de représentants du secteur privé de participer au programme L'École avant tout. L'automne prochain, quand la nouvelle association nationale de basket–ball commencera ses activités à Vancouver et à Toronto, le logo du programme figurera dans sa publicité. Cette association est devenue l'un des principaux partenaires financiers du programme.

Cela montre que nous cherchons vraiment à répondre au besoin fondamental de garder nos jeunes à l'école.

* * *

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, il convient de féliciter le député de Restigouche—Chaleur pour son projet de loi d'initiative parlementaire aux termes duquel les prestataires de l'assurance–chômage pourront servir comme jurés sans perdre leurs prestations.

Le ministre du Développement des ressources humaines pourrait–il nous assurer que ces mesures seront mises en oeuvre dans les plus brefs délais et que les personnes qui touchent des prestations d'assurance–chômage continueront à les recevoir pendant qu'elles font fonction de juré?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le député de Restigouche—Chaleur qui a créé un précédent du fait que son projet de loi d'initiative parlementaire a non seulement reçu la sanction royale mais qu'il a également fait l'objet d'une recommandation royale visant à débourser des deniers publics.

C'est avec plaisir que je rapporte à la Chambre qu'à la suite de l'adoption hier par le Sénat du projet de loi qui a reçu la sanction royale, depuis minuit deux, tous ceux qui sont appelés à servir comme jurés et qui touchent des prestations d'assurance–chômage continueront à les recevoir.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Simon Upton, ministre de l'Environnement, de la Recherche, des Sciences et de la Technologie et ministre responsable des instituts nationaux de recherche de la Nouvelle–Zélande.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 25 pétitions.

* * *

• (1505)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk, Lib.): Monsieur le Président, j'ai six pétitions portant un total de 471 noms.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une façon qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas apporter de modification au Code des droits de la personne qui inclurait parmi les motifs de distinction illicite l'expression non définie «orientation sexuelle».

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par plus de 2 000 Canadiens de la péninsule du Niagara, Hamilton, London, Burlington et Toronto, ainsi que les régions avoisinantes et d'autres villes de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de condamner l'initiative de la Société Radio–Canada, qui a demandé à téléviser le procès de Paul Bernardo.

LES DÉLINQUANTS VIOLENTS

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition sur les initiatives prises au nom d'électeurs qui désirent empêcher que Robert Paul Thompson soit libéré avant d'avoir purgé sa peine.

Les pétitionnaires que je représente s'inquiètent de la sécurité des rues. Ils s'opposent à la pratique actuelle qui veut que l'on libère des délinquants violents avant qu'ils n'aient servi la totalité de leur peine.

Les pétitionnaires prient pour que nos rues soient plus sûres pour les citoyens respectueux de la loi et les familles des victimes de criminels.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, je dépose une pétition des citoyens de Trois–Pistoles qui considèrent que la technologie des boîtes

vocales doit être rejetée et qui prient le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de renoncer au projet d'implantation de ces boîtes vocales pour les personnes âgées, notamment parce que cela ne leur accorde pas un service approprié, surtout en ce qui concerne leurs demandes touchant la sécurité du revenu.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, je présente une pétition organisée par Suzanne MacDonell, de ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

Je suis heureux de présenter cette pétition, à laquelle je souscris d'ailleurs.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Clifford Lincoln (Lachine—Lac–Saint–Louis, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par 40 électeurs de ma circonscription et des régions environnantes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification ayant pour effet d'approuver ou d'autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par une soixantaine d'habitants de la Saskatchewan.

Les signataires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne des droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui vient d'électeurs de Winnipeg et des environs.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer les lois ayant pour objet de punir sévèrement tous les criminels violents qui ont recours à des armes pour commettre des infractions criminelles, de nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des Canadiens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins de loisir, ainsi que les mesures législatives ayant pour but d'abroger et de modifier les contrôles des armes à feu existants qui n'ont pas amélioré la sécurité publique.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter à la Chambre plusieurs pétitions signées par des habitants de Langley, Aldergrove et Abbotsford, en Colombie–Britannique.

Premièrement, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–41, comprenant l'article 718.2, dans sa forme actuelle et de ne pas ajouter l'expression non définie «orientation sexuelle» aux textes de loi, puisqu'il n'est pas nécessaire de régir en droit le comportement des gens à cet égard.

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de réduire les dépenses publiques au lieu d'augmenter les taxes et les impôts et d'adopter une loi sur la protection des contribuables afin de limiter les dépenses du gouvernement fédéral.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les signataires de la troisième pétition exhortent le Parlement à ne pas adopter de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ou décrets visant à resserrer le contrôle des armes à feu.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, rapidement, j'ai une autre pétition signée par des gens qui prient le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés en y insérant l'expression «orientation sexuelle».

J'appuie toutes ces pétitions.

M. Ian Murray (Lanark—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions à la Chambre.

• (1510)

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LE RÉSEAU ROUTIER

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter.

La première pétition est signée par 26 personnes de Killarney, au Manitoba. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que 38 p. 100 du réseau routier national ne répondent plus aux normes acceptées et que le programme de réfection du réseau routier national présente de nombreux avantages.

Les pétitionnaires prient le Parlement de demander que le gouvernement appuie toute mesure visant à rendre possible la réfection du réseau routier national.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 31 personnes de la région de Brandon—Souris.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de telle sorte qu'elle protège contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par des gens de Cromer, Oak Lake, Kenton et Virden.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de ne pas modifier la loi de façon à sanctionner ou à permettre le suicide assisté ou l'euthanasie, active ou passive.

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par 40 personnes de ma circonscription.

Les pétitionnaires prient le Parlement de prendre les moyens pour faire respecter rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et de n'apporter aucune modification aux lois visant à permettre de prêter assistance aux personnes qui veulent se suicider ou à autoriser l'euthanasie active ou passive.

J'appuie cette pétition.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par 40 personnes.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre immédiatement des mesures pour protéger les enfants non encore nés en modifiant le Code criminel de manière à leur accorder la même protection qu'aux êtres humains déjà nés.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par 112 personnes de ma circonscription.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve l'homosexualité.

J'appuie toutes ces pétitions.

LA JUSTICE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, la première pétition que je veux présenter exhorte le Parlement à ne pas permettre que l'ivresse soit invoquée comme défense.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition exhorte le Parlement à réduire les dépenses du gouvernement plutôt qu'à majorer les impôts.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, ma troisième pétition est en faveur de l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, la dernière pétition que je veux présenter réclame des sentences plus sévères contre les jeunes contrevenants.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je veux présenter deux pétitions signées par des électeurs de la circonscription de Lambton—Middlesex et des environs. Ces pétitions ont été jugées correctes par le greffier des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

Dans la première pétition, les signataires prient instamment le Parlement de s'opposer à toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés visant à y insérer l'expression «orientation sexuelle».

LA JUSTICE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les signataires demandent que le Code criminel du Canada et les autres lois pertinentes soient modifiés de façon à ce que l'intoxication extrême ne puisse pas être utilisée comme moyen de défense dans une affaire criminelle.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je veux présenter trois pétitions au nom des électeurs de Simcoe-Centre.

La première pétition porte sur l'euthanasie. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas sanctionner ou autoriser l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, le deuxième pétition porte sur l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression «orientation sexuelle».

Les pétitionnaires craignent que, si l'on apporte une telle modification, les homosexuels ne finissent par bénéficier des mêmes avantages et privilèges que les gens mariés.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Monsieur le Président, la troisième et dernière pétition que je veux présenter vient de ma circonscription et tombe juste à point. Les signatures ont été recueillies par des petits entrepreneurs de ma circonscription, notamment M. Don Campbell, M^me^ Helen Russel, M. John Hunter, M^me^ Karin Knitter, M. Dan Mallory, M. Michael Douglas et M^me^ Faye Chappell.

Comme les Canadiens sont déjà surimposés à cause des dépenses publiques trop élevées, les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses publiques au lieu de hausser les impôts.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, cette pétition a été jugée correcte quant à la forme et au contenu, conformément à l'article 36 du Règlement. Elle a été signée par un certain nombre d'électeurs de Restigouche—Chaleur.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à l'application rigoureuse des dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

• (1515)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première déclare que le Parlement devrait instaurer des mesures de contrôle des armes à feu qui soient efficaces, non des mesures qui s'en prennent aux sportifs qui se servent d'armes à feu à des fins légitimes.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): La deuxième pétition demande au Parlement d'assurer la protection des contribuables en limitant les dépenses fédérales.

J'approuve de tout coeur les deux pétitions.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants de la province d'Ontario, dont beaucoup de Kingston et quelques-uns de Toronto, Waterloo et Thornhill.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de mettre un terme au traitement discriminatoire dont font l'objet les gais et les lesbiennes et leur situation de famille, en modifiant la loi fédérale qui permet actuellement un traitement inégal, en apportant notamment à la Loi canadienne sur les droits de la personne une modification interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question nº 121 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 121—**M. Strahl:**

En ce qui concerne tous les ministères et organismes du gouvernement, combien y a-t-il eu de déplacements aériens au cours de l'exercice 1993-1994 par ministère/organisme, quel est le coût total des déplacements aériens par ministère/organisme, combien de ces déplacements se sont faits en classe affaires et combien en classe économique par ministère/organisme, et quel était le coût proportionnel des déplacements en classe affaires par opposition aux déplacements en classe économique par ministère/organisme?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je suggère que toutes les autres questions soient réservées.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1995 SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-69, à l'article 3, par substitution, à la ligne 24, page 2, de ce qui suit:

«19(2)*a*)(i) équivaut à quinze pour cent ou».

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Vous constaterez sans doute que la Chambre consent, pour gagner du temps, à ce que les motions nºs 2, 3, 5 et 7 ne soient pas mises aux voix. Elles seraient réputées avoir été mises aux voies, comme cela s'est fait samedi matin pour un autre projet de loi.

M. Hermanson: Monsieur le Président, pourrais-je avoir des éclaircissements sur ce qui est proposé ici?

[*Français*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je suggère que chacune des motions soit considérée comme ayant été lue à la Chambre plutôt que le Président lise chacune de ces motions.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-69, à l'article 4, par substitution, aux lignes 4 et 5, page 3, de ce qui suit:

«sous-alinéa 19(2)*a*)(ii) est inférieur à quinze pour cent du quotient.»

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-69 en supprimant l'article 5.

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-69, à l'article 19:

a) par substitution, aux lignes 22 et 23, page 11, de ce qui suit:

«commission applique, sous réserve du paragraphe (1), les principes suivants:» et

Initiatives ministérielles

b) par substitution, à la ligne 31, page 11, de ce qui suit:

«quinze pour cent du quotient:».

Motion nº 7

Qu'on modifie le projet de loi C–69, à l'article 19, par suppression des lignes 28 à 39, page 12.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes de nouveau saisis du projet de loi C–69, dont l'étude a commencé dans le cadre de la motion nº 12 ou 13, il y a un certain temps. Il y a alors eu une levée de boucliers chez les simples députés libéraux qui ont vu les nouvelles cartes modifier les limites de leurs circonscriptions après les dernières élections.

Nous sommes maintenant saisis d'une nouvelle loi sur la révision des limites des circonscriptions, et le débat tire à sa fin. Nous en sommes à l'étape du rapport, et la troisième lecture suivra, après quoi, le projet de loi sera renvoyé au Sénat.

Nous avons proposé plusieurs amendements, mais ils peuvent se classer en deux grands groupes, dont le premier est la motion nº 5, qui a une incidence sur les motions nºs 1 et 2. La motion nº 7 forme l'autre groupe. Il existe un lien entre les motions nºs 5 et 7.

Ces amendements visent à rendre le projet de loi C–69 plus conforme au principe de l'égalité de tous les votes. Tout d'abord, l'écart toléré entre la population de chacune des circonscriptions et le quotient provincial serait ramené de 25 à 15 p. 100. Deuxièmement, le pourcentage d'écart qui s'appliquera devrait constituer une limite absolue.

Notre deuxième groupe d'amendements enlève aux commissions le pouvoir de déroger à ces limites dans des circonstances exceptionnelles. Il concerne le paragraphe 19(2), qui stipule que l'écart ne doit jamais dépasser 25 p. 100 du quotient. Notre amendement ramène cet écart à 15 p. 100. Cette modification correspond à notre 4e amendement.

● (1520)

Notre premier et notre deuxième amendements découlent de celui–ci et sont nécessaires, pour assurer une uniformité dans le projet de loi. Ils visent des dispositions qui paraissent plus tôt dans le projet de loi, et c'est pour cette raison qu'il faut les examiner en premier, même s'ils sont corrélatifs.

Permettez–moi d'expliquer les raisons pour lesquelles on propose cet écart de 15 p. 100 entre le chiffre de la population d'une province et le quotient obtenu. Des écarts importants dans la population des circonscriptions sont fondamentalement injustes. Les circonscriptions dont la population est considérablement inférieure à la moyenne provinciale sont trop représentées au Parlement. Parce que le nombre de sièges dans une province est déterminé, si un groupe est trop représenté, il s'ensuit qu'un autre ne l'est pas assez. Il est certainement impossible d'éliminer entièrement cette injustice, mais il faut la réduire considérablement en restreignant cet écart.

Dans bien des cas, l'écart serait même inférieur à 5 p. 100. Nous nous montrons certainement très raisonnables en proposant un écart limité à plus ou moins 15 p. 100 du quotient provincial.

La crédibilité de l'égalité du vote est déjà poussée à l'extrême étant donné que notre Constitution accorde plus de sièges à certaines provinces que ceux auxquels elles auraient normalement droit si l'on se fondait uniquement sur leur population.

Un écart de 25 p. 100 permet d'établir des circonscriptions avec une différence pouvant aller jusqu'à 67 p. 100 dans la population au moment du recensement. La nouvelle délimitation des circonscriptions électorales se fait trois ou quatre ans plus tard. L'écart par rapport à la population pourrait être encore plus important au moment de la redélimitation. Par contre, un écart de 50 p. 100 permet un écart de 35 p. 100 dans la population des circonscriptions de la province.

Un écart de 35 p. 100 dans la population donne aux commissions de délimitation suffisamment de pouvoir discrétionnaire pour que puissent être pris en considération à titre de critères raisonnables les intérêts communs, la croissance rapide et les préoccupations des régions rurales.

Autoriser un écart de 67 p. 100 dans la population laisse trop de possibilités de délimiter des circonscriptions en fonction de collectivités linguistiques, culturelles et ethniques. Il importe que la loi électorale, dans son ensemble, traite tous les citoyens sur un pied d'égalité, quels que soient leur race, leur sexe, leur culture, leur religion ou leur appartenance ethnique. Un écart moins grand favoriserait un traitement équitable de tous les citoyens par les commissions de délimitation des circonscriptions.

Les circonscriptions exceptionnellement grandes n'ont pas à avoir une population beaucoup plus faible pour être praticables. Il y a d'autres moyens d'accommoder les députés de ces circonscriptions et leurs électeurs. Ce peut être, par exemple, au moyen de budgets légèrement plus élevés ou de l'ajout de personnel supplémentaire pour les déplacements. L'usage accru de la technologie des communications peut rendre inutiles certains déplacements. Pour les déplacements dans la circonscription même, les députés de très grandes circonscriptions peuvent utiliser des points de voyage supplémentaires.

S'il est une plainte que nous avons entendue à maintes reprises d'abord de la part de simples députés libéraux, puis de quelques députés du Bloc, qui ont comparu devant le comité, c'est bien qu'ils se préoccupaient du caractère impraticable de leurs grandes circonscriptions rurales. Ils semblaient croire que le fait de menacer les normes élevées que nous attribuons à la qualité du droit de vote des Canadiens était un sacrifice qui valait la peine d'être fait pour leur permettre de conserver leurs circonscriptions électorales dans leur taille actuelle. Certains d'entre eux ont même fait valoir qu'elles étaient trop grandes et qu'il fallait les rapetisser.

Les députés représentent la population et non les régions. Il s'ensuit que si la population d'une région diminue, en chiffres relatifs ou absolus, le nombre de députés devrait, en principe, également diminuer.

Il est important de raccourcir l'écart utilisé pour la majorité des circonscriptions parce qu'il est aussi proposé dans le projet de loi de permettre, dans certains cas, à des circonscriptions de dépasser la limite de population. Individuellement, de grands écarts par rapport à la règle de l'exception, ce n'est pas bon. Combinés, ils atténuent la

notion d'équité entre électeurs au point où elle ne signifie presque plus rien.

Un grand nombre de députés représentant des circonscriptions rurales s'inquiétaient de la superficie de leur territoire. Un argument plus restreint, mais fortement appuyé que l'on a fait valoir devant notre comité, c'était que les circonscriptions urbaines s'accroissent si rapidement qu'elles deviennent elles aussi impossibles à gérer pour les députés qui les représentent. Il était assez étrange de voir des députés urbains et ruraux proposer deux versions différentes de l'article 19 du projet de loi et qui visaient deux objectifs opposés, alors qu'ils espéraient, dans les deux cas, pouvoir protéger leur territoire respectif.

• (1525)

Ce qui ressort d'abord et avant tout, c'est l'effort que déploient les députés pour ne pas se retrouver au premier plan des négociations au moment où les lignes de démarcation sont tracées. Le fait est que, dans bien des cas, les députés ont manifesté un intérêt personnel de mauvais aloi au cours du processus. Ils cherchaient à maintenir le statu quo parce qu'ils voulaient conserver les circonscriptions où ils se sentaient le plus à l'aise. C'est naturel, mais ce n'est pas convenable.

L'autre aspect sur lequel nous étions en désaccord a trait au paragraphe 19(3) où il est permis aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales de déroger à la règle du moins 25 p. 100. Si la règle du plus ou moins 25 p. 100 ne suffit pas, cette disposition autorise les commissaires à outrepasser cette variance et à ajouter d'autres circonscriptions à une annexe. Notre amendement a pour effet de supprimer ce paragraphe tout entier. La variance de la population est désormais un nombre absolu. Nos amendements n^{os} 7 et 3 sont consécutifs à cette modification.

Il y a tout lieu de s'opposer aux exceptions à ces règles. En autorisant les commissions à outrepasser les limites démographiques à l'égard des circonscriptions, on enlève toute signification à quelque variance que ce soit énoncée dans la loi. Si les commissions peuvent outrepasser les limites quand bon leur semble, à quoi une limite sert-elle? Ce serait comme autoriser la population à ne pas respecter la vitesse permise si c'est pour une bonne cause.

La surreprésentation accrue découlant du fait que l'on a dépassé la population minimale déterminée par la variance aurait pour effet de créer une sous-représentation encore plus marquée ailleurs dans la province et de vider encore davantage de son sens la notion d'équité entre électeurs.

Très peu de circonscriptions figurent actuellement dans l'annexe. Plusieurs députés prétendaient qu'il devrait y en avoir davantage. Ils disaient: «Ma circonscription ne figure pas dans l'annexe pour l'instant. J'aimerais qu'elle y figure. Assurons-nous de rédiger une loi qui comprendra ma circonscription dans cette annexe.»

Ce fut le cas de plusieurs députés du nord de l'Ontario. Nous avons vu un amendement très intéressant dans le *Feuilleton des Avis*. Heureusement, il a été retiré. Il est incroyable de voir que certains députés du nord de l'Ontario sont à ce point possessifs qu'ils ne veulent absolument pas perdre leur circonscription, même si la démographie de l'Ontario confirme que tel devrait être le cas. Nous avons entendu les mêmes arguments ridicules de la part des députés du Québec et des séparatistes. Il est bizarre que les libéraux et les séparatistes s'entendent sur ce point. Ils veulent, les uns comme les autres, représenter des circonscriptions rurales à population dispersée et tentent de les faire inclure dans l'annexe par pur esprit de parti. C'est bien malheureux!

Si la loi prévoit des exceptions à la règle, chaque député représentant une région rurale ou nordique essaiera de prouver qu'il mérite d'être considéré comme une exception. Cela créera des difficultés pour les commissions qui devront étudier de nombreux appels invoquant l'exception, ce qui sera long et coûteux.

Les députés d'arrière-ban libéraux pourraient encore une fois demander que la carte soit refaite selon leurs préférences, s'ils n'obtiennent pas toutes les exceptions qu'ils souhaitent. Il sera très intéressant de voir la réaction de certains d'entre eux, lorsqu'ils verront les nouvelles cartes pour la deuxième fois et constateront qu'on n'a pas répondu à leurs attentes. Nous ne pouvons tout simplement pas délimiter les circonscriptions exactement selon les mêmes limites qu'auparavant.

Si l'écart de 25 p. 100 est déjà dépassé, dans le cas des circonscriptions appartenant à la même province, qui peuvent déjà varier de 67 p. 100, il ne sera absolument plus possible de justifier que d'autres ajustements sont nécessaires à cause de circonstances inhabituelles.

Nous avons le Labrador à une extrémité du pays. C'est une circonscription inscrite à l'annexe puisqu'elle ne fait pas partie de Terre-Neuve. Il me semble que cela justifie amplement un traitement différent pour cette immense circonscription rurale. À l'autre extrémité, nous avons North Island—Powell River. Les limites de cette circonscription se situent en partie sur l'île, mais elles se prolongent aussi sur la terre ferme. C'est un terrain dur, sauvage et naturel, un pays magnifique. Pourquoi appliquer deux ensembles de règles différents, surtout que nous avons accordé un écart de plus ou moins 25 p. 100, dès le départ?

Si nous acceptons les exceptions, au moment de la nouvelle délimitation, certaines circonscriptions dans la même province pourraient être constituées de telle sorte que la population doublera dans certaines autres. À Terre-Neuve, la différence entre la circonscription la plus populeuse et la moins populeuse excède largement 300 p. 100. Cela signifie que l'une équivaut à plus du triple de l'autre. Il y a environ 30 000 personnes au Labrador et 101 000 dans St. John's-Ouest. Est-ce qu'une telle répartition des votes est juste pour les gens de St. John's? Certainement pas. Il faut donc remédier à cette situation.

Ce projet de loi perpétuera une telle pratique, au lieu d'y faire obstacle, car il prévoit des dérogations en cas de «circonstances extraordinaires». Bien sûr, la commission peut interpréter le mot «extraordinaires» à peu près de n'importe quelle façon dont elle le jugera raisonnable. En ce qui concerne les régions isolées ou difficiles d'accès, très peu de choses dans ce projet de loi nous donnent une idée de la signification de «circonstances extraordinaires».

• (1530)

En Ontario, la dernière carte électorale demeurait plus ou moins dans la limite des 25 p. 100; mais l'écart entre Algoma, où la population est la moins nombreuse, et Scarborough–Nord, où elle est la plus nombreuse, est de 42 p. 100.

Une des raisons pour lesquelles les libéraux ont piétiné ces cartes électorales, c'est que, selon eux, elles étaient injustes pour le Nord. Autrement dit, avec les cartes qui ont été présentées l'année dernière, nous avions déjà un écart injuste de 42 p. 100 entre la circonscription la plus populeuse et la circonscription la moins populeuse de l'Ontario. Mais cela ne suffit pas. Il faut élargir l'écart encore plus. Un écart de 42 p. 100 n'est acceptable ni pour les vastes circonscriptions rurales du Nord ni pour les circonscriptions urbaines, notamment celles situées près de Toronto.

Les libéraux veulent maintenant inscrire ces circonscriptions au tableau. Ils veulent élargir l'écart; ils veulent un écart de plus de 42 p. 100 en Ontario. Cela ne constitue pas une bonne représentation pour les électeurs de l'Ontario ou pour tous les électeurs canadiens.

Monsieur le Président, comme je ne sais pas exactement ce que vous déciderez au sujet de la modification présentée par le Bloc, je ne peux pas en parler pour l'instant. J'espère que je pourrai le faire, car certains principes démocratiques sont déjà en place.

J'espère que les libéraux entendront raison et appuieront ces modifications. Dans le souci d'améliorer le pays, qu'ils fassent enfin la chose honorable, la chose qu'en comité ils avaient prétendu être honorable, puis devant laquelle ils ont reculé et contre laquelle ils ont voté, pour déposer ensuite un projet de loi médiocre.

[*Français*]

Le vice–président: Comme aucun député du côté du gouvernement ne désire prendre la parole, je cède donc la parole au député de Bellechase.

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention l'intervention du député de Kindersley—Lloydminster. Quelle n'a pas été ma surprise de constater qu'il avait, au cours de son intervention, imputé des motifs à l'honorable député de Cochrane—Supérieur qui est venu faire une présentation de grande classe devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Non seulement pour protéger son comté, mais pour protéger une vision globale du Canada rural, du Canada qui s'est dépeuplé tranquillement et dont il fallu refaire les frontières.

C'est avec grand plaisir que je salue l'intervention que le député de Cochrane—Supérieur a faite devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, intervention qui a permis, entre autres, de faire réaliser combien il était difficile de travailler avec une annexe et qu'il était probablement préférable de revenir à une clause, dans le projet de loi, qui traitait des circonstances spéciales de l'isolement géographique. Je reviendrai sur ces points dans quelques instants.

L'honorable député de Kindersley—Lloydminster semble croire que l'histoire du Canada a commencé le 26 octobre 1993 lorsqu'il a été élu dans cette Chambre. Nous en sommes, si on comprend la Constitution de 1982, probablement à notre neuvième Constitution depuis que le Canada existe. Si le député de Kindersley—Lloydminster avait regardé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il aurait constaté que la première annexe à cet acte est justement l'annexe qui porte sur les circonscriptions électorales de l'Ontario, et on énumère les 82 circonscriptions électorales de l'Ontario et qu'y découvre–t–on?

En 1867, les pères fondateurs avaient prévu que les circonscriptions électorales seraient essentiellement basées sur le comté. Le comté était donc, en 1867, dans tout l'Est canadien, qui comprenait l'Ontario, le Québec, le Nouveau–Brunswick et la Nouvelle–Écosse, le critère de représentation. Le sentiment d'appartenance commençait avec le comté. Qu'il suffise d'énumérer ce qu'ont dit les constituants de 1867; une simple énumération des neufs premiers, j'éviterai les autres. On parle du comté de Prescott, du comté de Glengarry, du comté de Stormont, du comté de Dundas, du comté de Russell, du comté de Carleton, du comté de Prince Edward, du comté de Halton et du comté de Essex. Et on continue, car il y en a 82. Lorsqu'on a dû diviser un comté parce qu'il y avait trop de population, on le mentionne. Mais la division territoriale, le sentiment d'appartenance est manifestement établi dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 comme étant le comté.

• (1535)

La circonscription que je représente actuellement, celle de Bellechasse, comprend effectivement quatre comtés: celui de Dorchester, celui de Bellechasse, celui de Montmagny et celui de L'Islet, qui a déjà compris quatre représentants dans cette Chambre, un pour chaque comté. Et personne ne s'est lancé des pierres ou n'a menacé de faire exploser de la dynamite parce qu'il pouvait y avoir une variation de représentation d'une circonscription à l'autre.

C'est lorsqu'on s'est mis à délaisser—c'était en 1964— le comté comme base fondamentale de représentation à la Chambre des communes qu'on a faussé tout le système. Désormais, les citoyens et les citoyennes, où qu'ils se trouvent au Canada, ont de la difficulté à se reconnaître dans des circonscriptions électorales qui ont varié, bien sûr, à cause de mouvements démographiques importants.

Nous souscrivons d'emblée au principe de la représentation suivant la population, mais une représentation modulée qui doit tenir compte de l'histoire canadienne, qui doit tenir compte du fait que ce pays a été essentiellement, dans ses débuts et pendant une très grande période, un pays rural, où les populations ont effectué des mouvements migratoires vers les villes, mais où les sentiments d'appartenance ont d'abord été dans les zones rurales de chacune des provinces du Canada, que ce soit dans l'Atlantique, au Québec, en Ontario ou dans les provinces de l'Ouest.

Alors, aujourd'hui, bien sûr, comme il y a eu un dépeuplement des circonscriptions rurales, un réajustement doit se faire. Mais, est–ce qu'il doit se faire à la troisième décimale, pour éviter qu'il n'y ait aucune variation entre les provinces, entre les circonscriptions? Est–ce qu'on doit aller vers le 15 p. 100 que nous propose le député de Kindersley—Lloydminster? Ne doit–on pas plutôt s'en tenir à ce qui a été la façon traditionnelle

de faire les choses dans ce pays, une façon, au point de vue électoral, de tolérance, d'acceptation, qui fait que lorsqu'un député a 50 ou 60 communautés à représenter, qu'il ait un nombre d'électeurs beaucoup plus restreint et lorsqu'il s'agit simplement de continuer une artère principale dans une ville donnée, que ça puisse être tenu comme une circonstance permettant de regrouper un plus grand nombre d'électeurs?

Il faut faire du cas par cas. Il faut voir si, dans une circonscription urbaine, le tissu urbain est homogène, si le fait d'ajouter un bloc ou deux de plus ne dérange pas beaucoup de choses. Dans une autre circonscription urbaine, si le tissu n'est pas homogène, si on a une variété, une mosaïque de population à représenter, on se retrouve devant une autre situation. Évitons de généraliser et cette approche réformiste de tout vouloir généraliser, de vouloir niveler par le haut ou niveler par le bas, de toute façon, de vouloir couper les têtes, est une approche, une attitude qui, au point de vue législatif et en matière de représentation électorale, à notre avis, est condamnable.

Nous préférons de beaucoup vivre avec un critère de variation de 25 p. 100 d'une circonscription à une autre. Mais, le Parti réformiste va plus loin. Le Parti réformiste propose d'enlever le paragraphe 19(3), qui permet que pour des raisons géographiques, des raisons d'isolement géographique ou pour des raisons de difficultés de transport, les commissions puissent s'écarter de cette variation de 25 p. 100, uniquement en moins. Il est évident que nous ne pouvons pas souscrire à cette proposition.

Cela voudrait dire dire non à une circonscription pour les Îles–de–la–Madeleine, cela voudrait dire d'agrandir considérablement la circonscription de Manicouagan au Québec. Cela voudrait dire de toucher à la circonscription de Cochrane—Supérieur. Cela voudrait dire de toucher à Nickel Belt, à tout le nord de l'Ontario. Cela voudrait dire toucher à sa propre circonscription. Si le député veut faire le kamikaze, qu'il le fasse, mais je n'irai pas prendre place dans son avion, soyez–en convaincus.

Alors, le paragraphe 19(3) est une sauvegarde insuffisante à notre avis, parce que ce que nous avions proposé en comité c'est de maintenir la situation actuelle, qui permet aux commissions de s'écarter, chaque fois que cela leur paraît souhaitable, pour des raisons tenant au caractère spécial d'une collectivité ou à la diversité particulière des intérêts des habitants des différentes régions de la province, de la variation de 25 p. cent. Le gouvernement a beaucoup réduit la portée. Désormais, la commission pourra dévier de plus de 25 p. 100, mais uniquement en bas de ce pourcentage. Cela veut dire qu'on ne peut aller plus haut que 125 p. 100. Donc, dans une circonscription urbaine de type homogène, ce critère est aussi insatisfaisant.

• (1540)

Monsieur le Président, vous comprendrez, sans grande difficulté je l'espère, que nous ne pouvons en aucune façon appuyer ni l'un ni l'autre des amendements proposés pas le Parti réformiste du Canada. Pourriez–vous m'indiquer de combien de temps je dispose encore?

Le vice–président: Comme je n'occupais pas le fauteuil ce matin, on m'avise que nous discutons présentement des motions nos 1, 2, 3, 5 et 7. La motion numéro 6 est retirée; le Président rendra une décision sur la motion numéro 4 dans quelques instants, après votre discours, à savoir si cette motion est recevable. Je pense donc que vous avez le temps de terminer votre discours.

M. Langlois: Monsieur le Président, comment comprendre un parti politique, le Parti réformiste du Canada qui, d'un côté, propose un Sénat triple E, où les provinces auraient six sénateurs chacune, de l'Île–du–Prince–Édouard passant par le Québec, par l'Ontario et jusqu'à la Colombie–Britannique, sans tenir compte de la population et, d'un autre côté, lorsqu'on parle de la représentation à la Chambre des communes, le discours ne tient plus? On voudrait une Chambre uniforme, des députés exactement de la même grandeur. Si on pouvait tous les faire à 5 pieds, 11 pouces et 172 livres, on les voudrait comme tel. C'est à peu près ce que nous propose le Parti réformiste du Canada.

Il va falloir que le Parti réformiste ajuste son discours. Comment peut–il d'un côté vouloir un Sénat triple E, accorder à 120 000 personnes six sénateurs à cette Chambre et le même nombre à la province de l'Ontario qui est la plus populeuse du Canada avec 30 p. 100 de la population. Quelque chose ne tient pas. Ou ils sont en faveur de la représentation égale ou ils sont contre, mais ils réussissent le tour de force d'être pour et contre en même temps.

J'espère que d'autres orateurs du Parti réformiste du Canada auront l'occasion d'intervenir sur le sujet pour pouvoir expliquer davantage leur point de vue par rapport à un Sénat tripe E et une Chambre des communes qui, somme toute, peut fonctionner très bien avec une variation de plus ou moins 25 p. 100.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pour le moment je suis d'accord avec le point de vue de l'honorable député de Bellechasse concernant les amendements proposés par l'honorable député de Kindersley—Lloydminster. Il me fait plaisir de participer au débat après lui parce qu'il a si bien défini les points importants sur cette question.

[*Traduction*]

Je voudrais aussi faire connaître mon point de vue au député de Kindersley—Lloydminster. Mon collègue a eu beaucoup de répétitions de ce discours.

Nous avons examiné la question en comité, lorsque nous avions à décider de ce que ferait le comité. En fait, nous avons tenu un débat sur cette question à la Chambre lorsque la question a été renvoyée au comité. Le sujet y avait alors été abordé pour la première fois. Nous avons ensuite étudié la question au comité, puis nous avons fait rapport à la Chambre. Une motion d'adoption avait été présentée et la question était l'une de celles qui avaient fait l'objet d'un débat animé. Nous avions alors entendu le député de Kindersley—Lloydminster.

Nous étions saisis d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, qui a été adopté sans débat, mais, à l'étape de l'étude en comité, nous sommes revenus sur cette question, car nous examinions cet article du projet de loi. Nous y avons apporté des modifications que le député de Kindersley—Lloydminster n'a pas appréciées. Je constate que l'un des amendements qu'il propose vise à supprimer les modifications valables que nous avons apportées.

Nous revenons ensuite à la Chambre et nous sommes de nouveau saisis de cette proposition d'amendement. Il y a fort à parier que le député va présenter les mêmes arguments à l'étape de la troisième lecture. Je concède qu'il est tenace et je reconnais qu'il a eu beaucoup de répétitions de ce discours.

Je suis heureux d'avoir écouté parler le député, cet après–midi, et je sais qu'il espérait me convaincre d'accepter certains des amendements qu'il proposait d'apporter à cette partie du projet de loi. Je n'appuie pas ses propositions d'amendement et je vais expliquer au député, à la Chambre et à la population canadienne pourquoi le gouvernement n'y souscrit pas.

J'ai écouté son exposé et, après avoir tout entendu, je suis arrivé à la conclusion actuelle, qui me semble justifiée et que j'invite le député à appuyer.

Mon collègue a affirmé que les amendements apportés au projet de loi supprimaient presque toute équité envers les électeurs. Je ne suis pas de cet avis. Le principe fondamental selon lequel les nouvelles délimitations doivent être établies est énoncé au paragraphe 19(1). Si le député se remémore ce principe, je crois qu'il nous donnera raison. Le paragraphe stipule:

> La commission est guidée, dans la rédaction de son rapport, par le fait que la représentation effective est le premier critère pour déterminer des limites satisfaisantes pour les circonscriptions électorales de la province pour laquelle elle a été constituée.

• (1545)

En tant que représentant d'une circonscription mixte, mais principalement urbaine, je m'attendrais à ce que, par souci d'égalité, toutes les circonscriptions au Canada comptent un nombre égal d'électeurs.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, BQ): En principe.

M. Milliken: En principe. Je reconnais le principe de la représentation effective que nous essayons de suivre, comme on le précise à l'article 19 de la loi. Par pure coïncidence, le principe que la Cour suprême du Canada a énoncé dans sa décision au sujet du remaniement de la carte électorale en Saskatchewan, où le député de Kindersley—Lloydminster vit et qu'il connaît probablement fort bien, exige de ne pas s'arrêter simplement sur le nombre d'électeurs habitant dans une région géographique donnée pour déterminer si on assure bien une représentation effective.

Nous avons examiné tout ceci, nous avons pris le Canada dans son ensemble, nous nous sommes penchés sur les cartes et nous avons entendu les témoignages des députés de tout le pays qui ont comparu devant le comité et ont exprimé leur point de vue sur ce que signifiait, pour eux, une représentation effective. Ils ont parlé des problèmes qu'ils avaient à représenter les électeurs de certaines circonscriptions éloignées.

Chose curieuse, le député de Labrador n'a pas témoigné. Pourtant, c'est l'une des circonscriptions qui est considérée, depuis un certain temps déjà, comme une circonscription distincte en vertu des règles actuelles sur le remaniement de la carte électorale. Il n'est pas venu dire au comité qu'il avait beaucoup de mal à représenter ses électeurs. Pourtant, certains d'entre nous connaissent quelques–uns de ses problèmes.

Le député de Nunatsiaq, dont la circonscription s'étend sur plus d'un million de kilomètres carrés, ce qui représente un tiers de notre pays, n'est pas venu se plaindre, lui non plus, de sa situation difficile. Cependant, il ne peut pas faire grand–chose. Il a peu d'électeurs, mais ils sont éparpillés sur une superficie à faire rougir. . .

M. Hermanson: Dites–nous tout.

M. Milliken: C'est ce que je fais. Sa situation est spéciale. On a créé, dans son cas, une circonscription spéciale, mais, en vertu de la Constitution, les Territoires du Nord–Ouest doivent avoir deux circonscriptions et ils vont les conserver. Elles vont être petites pendant encore quelque temps. Il se peut que, un jour, ce ne soit plus le cas, mais, pour le moment, elles ne sont pas très grandes.

Dans le reste du pays, on constate une énorme diversité. Dans son discours, le député de Kindersley—Lloydminster a parlé de la Colombie–Britannique. Il y a des écarts de population importants entre les diverses circonscriptions de cette province. Je ne pense pas qu'on ait trouvé, dans les dernières propositions que la commission a soumises, des écarts pour cette province qui constitueraient des exceptions à la règle établie. C'était peut–être vrai dans un cas auparavant, mais j'en doute. Je ne crois pas qu'il y en ait eu en 1987 non plus. Pourtant, on constate encore des écarts assez marqués.

En Saskatchewan, les commissions sont restées très près de la limite et il n'y a donc pas de gros écarts. Je félicite ces commissions pour leur travail. Cependant, dans certaines provinces, c'est difficile à faire. Dans certains cas, c'est plus difficile que dans d'autres. Je pense que la taille de l'Ontario et du Québec, par exemple, a donné lieu à une divergence de vues à savoir s'il faudrait fixer la limite de l'écart à 15 p. 100 ou à 25 p. 100. Le projet de loi proposait une limite de 25 p. 100. Le député, dans son amendement, en propose une de 15 p. 100.

Je pense qu'il n'a pas raison de dire que «la notion d'équité entre électeurs ne signifie presque plus rien». Aux termes de la loi précédente, lorsque la limite de l'écart était de 25 p. 100, en 1987, il y avait cinq circonscriptions, dans tout le Canada, qui ne respectaient pas la limite de 25 p. 100. Dans un cas, l'écart était supérieur à cette limite, tandis que dans les quatre autres, il était inférieur à cette limite. Le problème se posait dans cinq circonscriptions sur 295. Ce n'est pas une situation qui fait perdre presque tout son sens à la notion d'équité entre les électeurs, comme l'a dit le député.

Dans les propositions de remaniement que les commissions ont préparées en 1994 et qui, de l'avis du député de Kindersley—Lloydminster, ont été très impopulaires auprès des députés libéraux et je pourrais dire impopulaires en général auprès des députés de son propre parti, chose dont il n'aime pas tellement parler. . .

M. Hermanson: Ce n'est pas vrai. Combien d'entre eux ont comparu devant le comité?

M. Milliken: Il dit que ce n'est pas vrai. Eh bien, je soutiens le contraire. Il sait très bien que bon nombre des députés de son parti étaient très mécontents, qu'ils étaient au bord des larmes, devant les propositions qui avaient été présentées par. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Milliken: Aujourd'hui, ils rient parce qu'ils n'aiment pas qu'on les imagine la larme à l'oeil, mais il y a quelques mois, ce n'était vraiment pas le cas.

Le fait est qu'il y avait deux circonscriptions dans toutes les propositions de 1994 où l'écart était supérieur ou inférieur au quotient de 25 p. 100.

Je tiens à dire aux députés que ce n'est pas ce qui va ôter presque tout son sens à la notion d'équité entre les électeurs. Je suis surpris que le député de Kindersley—Lloydminster s'engage dans ce genre de discours. Je suis sûr qu'il ne pensait pas vraiment ce qu'il a dit.

M. Hermanson: Vous avez dit la même chose en comité.

M. Milliken: Non. Je voudrais parler du libellé de la loi comme telle parce que c'est très important, à mon avis. Je n'ai pas coutume de lire des lois à la Chambre, parce que je trouve cela très ennuyeux.

• (1550)

Je voudrais lire l'article de l'ancienne Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales où l'on dit que les commissions ont le pouvoir d'aller au–delà de la règle des 25 p. 100. On dit:

> Les commissions peuvent déroger aux principes énoncés par les alinéas 1 *a)* et *b)* chaque fois que cela paraît souhaitable pour des raisons:
>
> *a)* soit d'ordre géographique. . .

M. Hermanson: Inutile de tout lire.

M. Milliken: Je veux que le député de Kindersley—Lloydminster entende cela, parce qu'il critique cette modification.

Elle se lisait comme suit:

> *a)* soit d'ordre géographique, notamment en ce qui touche la densité de population des diverses régions de la province, leur accessibilité, leur superficie ou leur configuration;
>
> *b)* soit, tenant au caractère spécial d'une collectivité ou à la diversité particulière des intérêts des habitants des différentes régions de la province.

En d'autres termes, c'étaient les critères que devaient utiliser les commissions nommées en 1993, lesquelles ont rendu leur rapport à la fin de l'an dernier.

Je vous demande, monsieur le Président, de comparer cela au libellé qui se trouve au paragraphe 19(3) à propos duquel le député de Kindersley—Lloydminster disait qu'il faisait fi de l'égalité électorale. On dit au paragraphe 19(3):

> La commission peut déroger à l'alinéa (2)*a)* dans des circonstances qu'elle juge extraordinaires en raison du fait qu'une partie de la province dont la population est inférieure à soixante–quinze pour cent du quotient calculé conformément aux sous–alinéas (2)*a)*(i) ou (ii) est géographiquement isolée du reste de la province ou qu'on ne peut s'y rendre facilement.

Autrement dit, la liberté des commissions est restreinte. Elle n'est pas élargie, elle est restreinte. Il est plus difficile d'avoir une circonscription spéciale en vertu des nouvelles règles. Il faut maintenant qu'une des deux conditions soit remplie. Par contre, l'ancienne règle permettait de prendre en considération la configuration, la densité de la population et tout un tas d'autres choses. Ce n'est plus le cas, le critère est maintenant l'accessibilité. Il y a deux critères: l'isolement géographique du reste de la province ou le fait que l'on ne peut pas s'y rendre facilement.

Nous avons donc restreint les critères et le député se plaint encore qu'on ne respecte pas l'égalité électorale. Ce que je lui dis, c'est qu'il devrait relire l'ancienne loi, relire le projet de loi et alors il conclurait, comme moi, que son amendement n'est pas fondé. Il devrait laisser ces mots dans le nouveau projet de loi et appuyer le changement. C'est un bon changement et, à mon avis, quelque chose qui est conforme au principe fondamental que nous cherchons tous à faire valoir, c'est–à–dire une représentation valable.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je remercie le député de son intervention.

Plus tôt aujourd'hui, le député de Kingston et les Îles a invoqué le Règlement. C'était avant la période des questions, au sujet de la recevabilité, sur le plan de la procédure, de la motion nº 4 présentée par le député de Bellechasse. Selon lui, la motion dépassait la portée de l'article 16.

J'ai maintenant eu le temps d'examiner les arguments présentés alors par les deux députés en cause, et je les remercie d'être intervenus pour présenter leurs points de vue respectifs.

La présidence est rapidement venue à la conclusion que l'amendement en question était pertinent à l'article et au projet de loi, puisqu'on fait clairement allusion à la formule de l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 dans ledit article. En outre, la présidence est d'avis que l'amendement ne vise pas à modifier l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867, mais plutôt à ajouter une disposition supplémentaire que le directeur des élections devra prendre en considération en faisant le calcul prévu à l'article 16.

Pour ces raisons, je déclare l'amendement recevable.

MOTION D'AMENDEMENT

[*Français*]

Le vice–président: Le Président ayant maintenant rendu sa décision, on pourra maintenant proposer la motion nº 4. Quelqu'un pourrait peut–être proposer que le débat porte sur tous les amendements ensemble.

J'accorde la parole à l'honorable député de Bellechasse sur un rappel au Règlement.

M. Langlois: Monsieur le Président, j'aimerais recevoir une directive de votre part quant à la façon dont nous allons débattre les motions.

La motion nº 4, inscrite à mon nom et appuyée par l'honorable député de Kamouraska—Rivière–du–Loup, étant d'une nature différente de celles qui ont trait à la déviation du quotient de 15 p. 100 ou à l'abolition des clauses spéciales, ne serait–il pas dans l'ordre de les débattre les unes à la suite des autres et de les mettre aux voix séparément?

• (1555)

Le vice–président: Je remercie le député de son commentaire. On m'a déjà dit que ce n'est pas dans le même groupe. Alors, on continue avec le groupe de motions nos 1, 2, 3, 5 et 7, et ensuite on poursuivra avec l'autre groupe. Est–ce que le secrétaire parlementaire a terminé ses remarques?

M. Milliken: Non, monsieur le Président. Y a–t–il du temps qui me reste?

Le vice–président: Le temps de parole du député est expiré.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C–69, particulièrement sur les amendements proposés par le Parti réformiste. J'aimerais toutefois faire quelques remarques sur l'intervention de mon collègue de Kingston et les Îles auparavant.

Je remarque que lorsque le député de Kingston et les Îles se lève en cette Chambre pour appuyer le Bloc québécois, cela lui donne une crédibilité accrue, à n'en pas douter.

Des voix: Oh, oh!

M. Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Cela démontre également l'ouverture d'esprit de mon collègue du Parti libéral. J'ose espérer que cette manifestation d'intelligence se répandra sur ses collègues, même s'il subsiste quelques doutes dans mon esprit à cet effet. On a beaucoup d'ouvrage à faire, comme dirait ma grand–mère.

J'interviens naturellement dans le même sens, devrais–je dire, que mon collègue de Bellechasse, c'est–à–dire pour rejeter les amendements proposés par le Parti réformiste concernant l'application de la règle du 15 p. 100. Si je comprends bien les arguments mis de l'avant par nos amis du Parti réformiste, nous n'aurions pas besoin de procéder à une révision des limites des circonscriptions électorales qui soit très poussée. Il suffirait probablement d'appliquer un calcul mathématique, le confier à un ordinateur quelconque et, après une opération qui pourrait durer quelques minutes, on obtiendrait une nouvelle circonscription, une nouvelle carte électorale d'un bout à l'autre du Canada.

Il me semble que le fait de revoir les circonscriptions électorales constitue une démarche plus fondamentale, plus sérieuse. Les dispositions du projet de loi à l'effet de permettre un écart de 25 p. 100 me semblent tout à fait justifiées dans les circonstances pour une raison qui tombe sous le sens, particulièrement quand on vient de milieux dits ruraux, comme c'est le cas pour une bonne partie de nos amis du Parti réformiste et comme c'est le cas également pour la plupart des députés en cette Chambre. Ce critère qu'est la communauté d'intérêt devrait, il me semble, prévaloir sur à peu près l'ensemble des critères qu'on prend en considération lorsque vient le moment de revoir la carte électorale.

Représenter un comté, ce n'est pas simplement se retrouver ici à Ottawa, quelques jours par semaine, pour entendre les arguties des uns et des autres, mais c'est pour prendre en compte les intérêts de nos communautés respectives et les faire valoir auprès de l'appareil gouvernemental fédéral, en l'occurrence. C'est également pour nous permettre, dans nos communautés, de pouvoir exercer un rôle d'influence et un rôle de rassembleur. C'est donc dire que ce principe de la communauté d'intérêt est un principe fondamental.

• (1600)

Je regarde ma propre circonscription et je réfère au redécoupage qui avait été proposé par le défunt projet de loi C–18. On se serait retrouvé dans mon comté avec ce que les gens du milieu considèrent des aberrations. J'avais eu l'occasion de le soulever lors du débat sur le projet de loi C–18. On faisait un chambardement complet de ma circonscription, on faisait en sorte que des communautés se retrouvaient, du jour au lendemain, associées à d'autres communautés. Je prends l'exemple de la MRC du Granite, dont la ville principale est la ville de Lac–Mégantic qui se retrouvait, du jour au lendemain, dans la même circonscription que la municipalité de Thetford Mines. Thetford Mines compte une population, à ne pas en douter, très sympathique et les gens d'affaires sont agréables dont le représentant est mon collègue, M. Chrétien.

Ces deux communautés, sur le plan de leur développement, sur le plan de leur évolution, ont peu de choses en commun. Effectivement, elles se côtoient sur le plan géograhique. Quand on regarde une carte électorale, on voit que la région de l'Amiante côtoie celle du Granite. Mais quand on regarde sur le terrain le vécu des intervenants, le vécu de la population, c'est–à–dire les relations économiques, les relations au niveau de l'éducation, là où les enfants vont pour poursuivre leurs études, les relations culturelles, on se rend compte que ces deux communautés n'évoluent pas dans le même sens et n'évoluent pas selon le même cadre géographique.

Il faut tenir compte, lorsque vient le temps de refaire les circonscriptions électorales, des données comme celles–là. C'est donc dire qu'il faut prendre en compte la communauté d'intérêt et que le critère du nombre doit être subordonné à ce critère de la communauté d'intérêt. Il faut avoir un écart qui puisse permettre de pouvoir, je le répète, tenir compte de la communauté d'intérêt. Il me semble que ce critère de 25 p. 100 permet les aménagements qui font en sorte que l'on respecte ce critère fondamental. C'est pourquoi il est tout à fait dans l'ordre des choses que le Bloc québécois rejette naturellement les amendements de nos collègues du Parti réformiste et souhaite le maintien de ce critère de 25 p. 100.

J'ajoute également, et je terminerai là–dessus, qu'il nous faut dans ce projet de loi prévoir des dispositions qui permettent la mise sur pied ou l'organisation de circonscriptions dites spéciales, c'est–à–dire qu'elles peuvent même être en–dessous du critère de 25 p. 100. On a donné l'exemple de certaines circonscriptions. Je me rappelle celle des Îles–de–la–Madeleine qui, pendant de nombreuses années, soit de 1947 à 1968 a constitué une circonscription autonome. De 1867 à 1946, la circonscription a été rattachée à Gaspé et, maintenant, depuis 1968, elle forme la circonscription de Bonaventure—Les Îles–de–la Madeleine. Il y a là un exemple que l'on doit prendre en considération quand on regarde le caractère très particulier des Îles–de–la–Madeleine. Il y a également d'autres exemples que l'on pourrait citer et qui ont été soulevés par d'autres collègues en cette Chambre. Donc, je le répète, voilà les raisons qui, à mon avis, justifient le maintien de ce critère de 25 p. 100.

[*Traduction*]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je dois dire pour commencer que je n'étais pas prêt à prendre la parole aujourd'hui, mais qu'en entendant mes

collègues faire certaines remarques, je me suis senti obligé de me lever et d'apporter ma petite contribution au débat.

• (1605)

Je voudrais mettre certaines choses au point en ce qui concerne certains commentaires faits par le député de Kingston et les Îles. Le député a laissé entendre que les réformistes étaient déçus, bien qu'ils se soient opposés au projet de loi C–18 il y a un an—je crois qu'il a dit que nous avions eu un ton larmoyant en parlant de certains changements proposés. Il a laissé entendre que les réformistes, même s'ils s'opposaient au projet de loi, n'ont pas en fait été fâchés lorsque la loi a été adoptée et que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont été démantelées.

Je voudrais dire aujourd'hui, à toutes fins utiles, qu'effectivement, nous avions des réserves légitimes au sujet des changements proposés. Nous estimions à l'époque, et nous estimons encore aujourd'hui, que nos préoccupations auraient pu être apaisées si l'on avait suivi la procédure en place à l'époque.

Nous ne jugions pas utile de suspendre les commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Nous estimions que les représentants élus à la Chambre ne devraient pas avoir priorité sur les préoccupations des citoyens ordinaires et que nous devrions faire valoir notre point de vue de vive voix devant les commissions quand elles se déplaceraient dans les diverses provinces, ou par la voie administrative appropriée.

Personnellement, c'est ce que j'ai fait. Je me suis présenté le 2 juin à Prince George devant la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la Colombie–Britannique. J'ai dit pourquoi j'étais contre les changements proposés qui avaient été communiqués.

J'ai le plaisir de représenter une des plus vastes circonscriptions de la Colombie–Britannique. Elle représente un territoire total d'environ 212 000 kilomètres carrés. Comme un certain nombre de députés l'ont dit aujourd'hui, certaines circonscriptions rurales sont très difficiles à représenter. Il est très difficile de faire le tour de toutes les localités que regroupe une circonscription.

J'estime que ma circonscription est l'une de celles dont il est le plus difficile de faire le tour. C'est la seule circonscription qui chevauche les Rocheuses, avec 60 p. 100 de la population se trouvant dans le district de Peace River, à l'est des Rocheuses, et 40 p. 100 de l'autre côté. Par conséquent, à l'instar de plusieurs députés réformistes et de plusieurs députés des autres partis, j'étais inquiet.

Je me suis présenté à cette audience et j'ai fait valoir mes arguments. Et quelle ne fut pas ma surprise de constater que les commissaires m'avaient écouté. Par la suite, la commission a été démantelée et a déposé son rapport final. J'en ai pris connaissance lorsqu'il est sorti, en novembre. Je me suis aperçu que la commission m'avait effectivement écouté et avait réagi en conséquence concernant les modifications qu'elle avait proposées pour les circonscriptions de Prince George—Bulkley Valley et de Prince George—Peace River. Ce qui s'est passé, c'est que la commission a écouté les arguments présentés par le député de Prince George—Bulkley Valley et par moi–même et a décidé de laisser ces deux circonscriptions telles quelles.

Je pense qu'il convient également de mentionner que même avec la population actuelle de la Colombie–Britannique, estimée à quelque 3,3 millions d'habitants, le nombre de circonscriptions basé sur le recensement de 1991 sera de 34 au lieu de 32. Je sais que pour une province de la taille de la Colombie–Britannique, Élections Canada fixe le nombre moyen d'habitants par circonscription à 96 531.

L'écart de 15 p. 100 proposé par mon collègue dans son amendement s'appliquerait à la circonscription de Prince George—Peace River, telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Par conséquent, même une circonscription rurale très vaste, qu'il est très difficile de parcourir de bout en bout, satisferait aux normes que propose le Parti réformiste en ce qui concerne cet écart. Je pense qu'il convient d'en prendre note.

J'aimerais également dire un mot ou deux au sujet de certains commentaires du Bloc. Il semble avoir du mal à comprendre comment le Parti réformiste peut, d'un côté, appuyer l'idée d'un Sénat triple E et, de l'autre, s'élever contre un écart plus grand. Pour nous, c'est très facile à comprendre. Je ne vois pas pourquoi c'est si difficile pour le Bloc.

• (1610)

C'est vraiment revenir à ce que nous considérons comme le principe fondamental de la démocratie, qui suppose un système bicaméral où la population est représentée le plus fidèlement et le plus précisément possible à la Chambre basse, alors qu'à la Chambre haute, la représentation est géographique et tient compte des régions. Je ne saisis pas pourquoi les députés québécois ont tant de mal à comprendre.

Je note, avec une véritable inquiétude, que le Bloc a proposé des amendements laissant entendre que, d'une façon ou d'une autre, le Québec devrait toujours avoir droit à 25 p. 100 des sièges à la Chambre. C'est tout à fait contraire aux arguments contre l'Accord de Charlottetown.

Nous, les réformistes, nous avons parcouru tout le pays, surtout l'ouest du Canada, pour dénoncer l'Accord de Charlottetown avant que la population se prononce, et nous avons entendu les Canadiens nous dire qu'ils s'opposaient vraiment à ce qu'une région ait droit à un nombre fixe de sièges à la Chambre. Le nombre de sièges devrait être établi par la population. Qui peut prévoir l'avenir? Voilà vraiment pourquoi les Canadiens ont voté contre l'Accord de Charlottetown.

Bref, je rappelle cela aux bloquistes. Ils devraient revoir leur histoire. Qu'ils sachent que les Canadiens ont voté contre l'Accord de Charlottetown parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec certains Québécois, pas tous, qui disaient avoir un droit inhérent à 25 p. 100 des sièges à la Chambre.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, je traiterai donc de l'amendement proposé par le Parti réformiste qui vise à baisser la déviation du quotient provincial de 25 à 15 p. 100. D'abord, j'aimerais souligner qu'au Québec aussi on a voté contre l'Accord de Charlottetown. Évidemment, c'est pour d'autres raisons, mais c'est à peu près le seul point où, à un moment donné dans l'histoire, on s'est rejoints. C'est à peu près le seul temps dans l'année où les bloquistes et les réformistes se sont rejoints. C'est quand même pour la bonne cause, dans le fond.

Pour bien comprendre la situation du 25 et du 15 p. 100, je pense qu'il importe de nous situer géographiquement et démographiquement parce que notre rôle ici, à la Chambre, n'est pas que de représenter un territoire, n'est pas que de représenter des gens, mais il s'agit de représenter des gens sur un territoire. Et à partir de ces éléments de base, il est important de considérer les deux éléments dans le processus. Il y a des régions où c'est facile de faire respecter par le biais d'un jeu géographique, de jouer avec certaines limites, et on peut en arriver comme cela relativement facilement à faire changer les barèmes en plus ou en moins 25 ou 15 p. 100. C'est mathématique.

Il est bien certain que la mathématique a sa place à un moment donné. Mais là où la mathématique ne va plus c'est quand la géographie entre en ligne de compte. Il y a des régions comme cela, pas seulement chez nous, pas seulement au Québec, il y a des régions en Ontario, il y a des régions au Yukon, il y a des régions comme cela où c'est impossible. Je regrette, mais notre rôle ici, à la Chambre des communes, n'est pas qu'un rôle statique de représenter une mathématique de gens. On est ici pour représenter des gens en fonction d'une démographie des particularités régionales. À l'intérieur de ce processus, il est important de tenir compte de certains éléments fondamentaux. Pour prendre un exemple précis, naturellement, je vais vous donner celui que je connais le mieux, celui de mon comté.

Mon comté est le troisième plus grand comté au pays: 465 000 kilomètres carrés. C'est un peu plus de la moitié de la superficie totale de l'Ontario. Juste pour vous donner une idée de la grandeur du terrain de 465 000 kilomètres carrés, pas de la grandeur du terrain où il y a seulement des gens dans 10 kilomètres carrés et ailleurs c'est seulement de la forêt, non, il y a des gens partout sur le territoires aux extrémités. Là où il y en a le moins, c'est dans le centre. Donc, un député, de façon raisonnable, doit prendre le temps d'aller voir les gens et les gens ont le droit aussi de voir les élus pour qui ils ont voté, les gens qui sont là pour les représenter, peu importe qu'ils aient voté pour lui ou pas, il est là pour les représenter.

• (1615)

Monsieur le Président, 465 000 kilomètres carrés, cela signifie plus de 82 fois l'Île–du–Prince–Édouard où il y a quatre députés. Donc, en effectuant un calcul mathématique du ratio, on obtiendrait 328 députés dans la circonscription de Manicouagan, ce qui serait plus que le nombre actuel total de députés à la Chambre des communes. Si vous voulez parler de mathématiques, on va en parler.

Cela n'a pas de bon sens, à l'exception qu'il y aurait beaucoup de bloquistes. On y perd, mais que voulez–vous! On l'accepte toutefois.

Je reviens sur le débat, car il ne faut pas oublier que, dans tout le processus de législation, il importe de tenir compte de tous ces éléments. Et quand on tient compte des éléments desquels il faut se rapprocher et auxquels il faut s'accrocher aussi, devrais–je ajouter, il s'agit de la saine représentativité des contribuables pour qui on travaille.

Quand je me rends à Blanc–Sablon, dans mon comté, je dois faire trois heures de vol, et là je ne suis seulement qu'à l'est, comprenons bien, parce qu'il faut que je revienne à Sept–îles avant de faire trois autres heures de vol pour me rendre dans le nord visiter d'autres contribuables. Avant de me rendre à Blanc–Sablon, je dois préparer un horaire pour plusieurs jours, voire des semaines. J'ai d'ailleurs dû en préparer un quand j'ai comparu devant le comité.

Pour visiter les citoyens de mon comté, pas en coup de balai et en coup de vent, mais pour rencontrer, dans chacune des localités actives, un organisme, comme les autorités municipales à l'hôtel de ville ou les membres d'une Chambre de commerce, je dois prévoir trois semaines d'horaire serré, sans jour de vacances, et en espérant que les conditions atmosphériques le permettront. Je dois vous avouer sincèrement qu'en un an et quelques mois, je n'ai pas réussi à faire le tour de mon comté encore parce que trop souvent le brouillard nous empêche, nous ralentit, nous oblige à remettre nos plans d'une journée. Les contribuables ont tout de même le droit de rencontrer leurs élus. C'est aussi le devoir des élus de rencontrer leurs contribuables sur leur terrain pour mieux comprendre certaines particularités, parce qu'il y a des particularités régionales qui s'affichent.

Dans le nord, entre autres, on parle des communautés autochtones où la chasse et la pêche prévalent. Dans le sud–ouest, qui englobe Sept–Îles et Port–Cartier jusqu'à Franquelin, par exemple, y compris Havre–Saint–Pierre, ce sont les compagnies minières, entre autres, qui gèrent, ainsi que des compagnies forestières naturellement. Fermont est aussi une ville minière un peu plus au nord.

À partir de là, la route s'arrête. Il faut aussi tenir compte de cela. On parle de modifier des normes et des barèmes, tels les 25 p. 100 et les 15 p. 100. Quand la route s'arrête, elle ne tient plus compte des 15 ou des 25 p. 100. Ces gens ont le droit de vivre, d'avoir accès à des denrées alimentaires, à des services de santé ainsi qu'à des services publics.

Il ne s'agit plus des mêmes démarches pour les rencontrer. On ne peut plus parler dans le même sens. À partir de ce secteur, 75 à 80 p. 100 des gens vivent des produits de la pêche. Mais il n'y a pas de route. La route, c'est le bateau. La route, c'est l'avion. L'hiver, c'est la motoneige.

On sait ce qui s'est passé récemment à Blanc–Sablon. Il y a énormément de neige, monsieur le Président.

En terminant, quand on parle d'un décorum de chiffres, quand on parle d'une simple équation mathématique, il ne faut pas non plus tomber dans l'absurde. Il faut rester fier du travail qu'on fait et fier aussi de pouvoir améliorer la qualité du service qu'il faut donner à ces gens, parce qu'ils ont des devoirs et des droits aussi, tout comme

nous en tant qu'élus. Il ne faut pas qu'une équation mathématique rende notre travail ridicule.

Pour rencontrer les normes, il faudrait que mon comté soit élargi d'à peu près la moitié de tout le Québec. Dans ce cas, ce serait plus qu'une Chambre des communes qu'il nous faudrait. Non. Je pense que la norme est de garder ces espèces de coefficients qui tiennent compte de la géographie et de la démographie, et ce, pour le plus grand respect des contribuables.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais mentionner deux points concernant l'amendement que propose le Parti réformiste et qui vise l'écart par rapport au quotient qui sera utilisé au cours de la prochaine révision des limites des circonscriptions électorales.

• (1620)

Je tiens à signaler, comme l'a fait mon collègue de Kingston et les Îles, que l'écart maximal de 25 p. 100 a déjà été jugé conforme à la Charte. Il s'agit d'une norme qui respecte les dispositions de notre Charte. En fin de compte, c'est la Charte qui régit la révision des limites de nos circonscriptions électorales, car elle constitue le fondement sur lequel reposent nos droits et privilèges démocratiques.

En ce qui concerne les chiffres de population qui sont utilisés, je voudrais signaler à mes collègues la possibilité que certains d'entre nous, au cours de ce débat, citent les chiffres de population actuels lorsqu'ils parlent de l'écart par rapport au quotient qui existait il y a plus de 10 ans, soit la dernière fois où les limites des circonscriptions ont été révisées. Cela remonte environ à 1987.

Je tenais à souligner que les chiffres qu'utiliseront certains de mes collègues pour affirmer que l'écart actuel dans une circonscription donnée est tout près de 25 p. 100 et que la situation est inacceptable et antidémocratique ne correspondent pas aux statistiques d'il y a 15 ans. Lorsque les circonscriptions ont été créées il y a 15 ans, dans bien des circonscriptions, le chiffre de population correspondait quasiment au quotient. L'essor économique ultérieur a fait accroître ou diminuer le chiffre de population, ce qui explique l'écart par rapport au quotient. Il faut donc être prudent lorsqu'on discute de la situation, car il serait injuste de dire que, dans une circonscription où l'écart par rapport au quotient est de 23 p. 100, l'écart resterait inchangé si la commission de délimitation des circonscriptions électorales devait remanier les circonscriptions.

Les commissions de délimitation des circonscriptions électorales seront tenues de respecter le plus possible le quotient lorsqu'elles rempliront leur mandat. Je sais qu'elles le font, car je suis passé par là dans les années 80.

Si le comité a modifié la loi en supprimant ce qu'il était convenu d'appeler l'annexe, c'est pour des raisons bien précises. Je sais que ces raisons étaient bonnes. J'en ai débattu au comité. Il importe de signaler que la suppression de l'annexe n'empêchera pas des circonscriptions d'exister au–delà de la marge des 25 p. 100.

Toutefois, nous avons assez bien cerné les raisons pour lesquelles elles pourraient ne pas tenir compte de la marge des 25 p. 100. Les circonstances doivent être extraordinaires—je laisse aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales le soin de définir ce que cela veut dire; la circonscription doit être géographiquement éloignée du reste de la province ou difficilement accessible. Pour permettre l'existence d'une circonscription qui viole non seulement le contingent, mais encore la marge des 25 p. 100, une commission de délimitation des circonscriptions électorales doit fournir d'excellentes raisons.

Si des démocrates du Parti réformiste, du Parti libéral ou du Bloc québécois croient alors que cette décision va à l'encontre de la Charte, on pourra demander une interprétation judiciaire.

Nous avons fait un compromis raisonnable. Nous avons mis en place un bon mécanisme pour tenir compte des caractéristiques électorales extrêmement variées que présente le Canada de l'Atlantique au Pacifique, en passant par l'Arctique.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, cela fait plusieurs fois que j'ai la chance d'intervenir sur la question de la modification de la carte électorale.

• (1625)

En ce qui concerne les amendements du Parti réformiste, j'aimerais bien que les citoyens qui nous écoutent puissent comprendre que ce n'est pas une question de calcul technique et compliqué. Ce que le Parti réformiste nous demande, finalement, c'est que les comtés soient de plus grande étendue, qu'on accentue l'importance des communautés urbaines et qu'on diminue l'importance des autres critères comme l'aspect d'occupation du territoire et la façon dont on voit le développement du Canada.

Parce qu'à travers des critères qui semblent très techniques, il y aurait, comme conséquence aux amendements du Parti réformiste, un choix très net, c'est–à–dire celui de faire en sorte que le développement, dans l'avenir, ne soit fait qu'en fonction des mouvements naturels de population. On ne tiendrait pas compte du fait que dans une région donnée, il peut y avoir eu une certaine baisse de la population, il peut y avoir une baisse temporaire, il peut y avoir des moyens mis en place par le milieu pour le revitaliser. Les amendements du Parti réformiste n'auraient pour résultat que d'accentuer la dévitalisation de ce milieu, sa désorganisation, une diminution de sa représentation politique. Je pense qu'il est évident qu'à ce moment–là, il faut s'assurer que cet amendement sera rejeté.

Le deuxième amendement qui a pour but de supprimer la possiblité d'écart de plus de 25 p. 100 accroît encore la démesure qu'il y a avec les circonscriptions protégées constitutionnellement. Par exemple, à l'Île–du–Prince–Édouard, et dans d'autres endroits, il y a un certain nombre de circonscriptions qui sont protégées. Faire en sorte qu'on ne puisse pas dévier de plus de 25 p. 100 va encore accroître l'écart entre ces représentations.

Qu'est–ce qui fait qu'un comté protégé constitutionnellement aurait plus d'avantages que les autres, en termes de représentations? On nous sert ce critère de la représentation, et je pense, qu'effectivement, les populations des communautés rurales de l'ouest du Canada doivent être assez étonnées, merci, de la position du Parti réformiste aujourd'hui, parce que cela aurait comme conséquence, dans certains comtés où il y a des territoires déjà immenses, de les rendre encore plus démesurés.

Je pense que c'est très très étonnant, de la part du Parti réformiste, d'avoir un point de vue comme cela.

Il me semble aussi que la question n'est pas simplement d'assurer une représentation mathématique adéquate, mais d'assurer une représentation adéquate. L'équité n'est pas une question d'arithmétique. Si c'était une question d'arithmétique, on réglerait cela avec une calculatrice et on économiserait beaucoup d'argent. Mais quand une circonscription correspond à six coins de rue de Toronto, Montréal ou Vancouver, versus une autre circonscription de 55 ou 60 municipalités, n'y a–t–il pas d'autres critères dont on devrait tenir compte pour s'assurer que les citoyens de ces comtés vont être aussi bien représentés au Parlement que ceux du centre–ville d'une grande ville urbaine?

Je pense que personne ici ne démentira le fait que ce n'est pas la même fonction et qu'on a besoin d'avoir des possibilités différentes de rejoindre nos citoyens. L'une d'elles est de s'assurer qu'on a moins de citoyens dans l'ensemble des circonscriptions. Il y a déjà, dans la loi, on vient de le démontrer, des marges suffisantes pour qu'on puisse assurer cette représentativité dans l'avenir.

Tout à l'heure, on nous demandait comment on pouvait, nous, du Bloc québécois, refuser la vision qu'a le Parti réformiste du Sénat triple E. Justement, le Sénat triple E multipliait la vision des écarts. On donnait, dans le Sénat triple E, une importance égale—je n'ai rien contre les gens de l'Île–du–Prince–Édouard, mais regardons la réalité géographique, la réalité démographique, d'un coin de pays comme cela en comparaison avec l'Ontario, le Québec ou la Colombie–Britannique.

On peut voir à l'oeil nu que ce n'est pas une solution adéquate. De toute façon, au Québec, on avait bien 15 autres raisons pour refuser l'Accord de Charlottetown et ce n'est sûrement pas seulement celle–là qui nous a amenés à voter contre. Je pense que c'était un mauvais accord pour l'ensemble du Canada, concocté par des négociateurs dans une salle privée. On s'est rendu compte après que les mandataires de ces gens n'avaient pas du tout le goût de s'entendre sur un accord semblable et qu'ils l'ont rejeté de façon massive. Je pense que c'était bien pour le Québec et c'était bien pour le Canada.

Il me paraît important aussi, dans le deuxième amendement du Parti réformiste, de regarder l'effet que cela aura, par exemple, sur les Îles–de–la–Madeleine au Québec.

• (1630)

Les Îles–de–la–Madeleine sont une région très particulière du Québec. Mon confrère du Bloc québécois disait qu'il avait un comté démesuré en étendue. Il y a des réalités différentes, comme le fait d'être des insulaires, déjà reconnues par le gouvernement fédéral. Le comté unique a disparu. Par contre, les gens de cette circonscription profitent de ce que j'appellerais une plus grande ouverture d'esprit, une plus grande vision du développement du Québec.

Dans la loi électorale du Québec, les Îles–de–la–Madeleine sont considérées comme une exception à la règle des 25 p. 100, c'est la seule présentement dans la Loi électorale du Québec. Tout le monde est content, parce qu'on assure une représentation à des gens qui ont des problèmes très spécifiques, très particuliers et qui exigent une représentation particulière. On le voit bien, actuellement, dans la question du dossier des pêches.

On pourrait demander au député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine comment il trouve le fait de représenter les Îles–de–la–Madeleine en même temps qu'une partie du comté de Bonaventure. De quelle façon peut–il s'assurer d'une représentation adéquate des deux endroits? En réalité, c'est à peu près impossible.

Il se retrouve avec des dénonciations des Chambres de commerce comme quoi leurs intérêts ne sont pas suffisamment protégés. Ce n'est pas nécessairement dû aux compétences de l'individu; c'est probablement beaucoup plus dû à la question de la représentativité. De quelle façon peut–il assumer son rôle de député à Ottawa, à Bonaventure et en même temps dans un territoire situé en pleine mer à 500 kilomètres de là?

Je pense que si le gouvernement du Canada voulait démontrer une sensibilité significative au développement des régions, et particulièrement à cette région, il donnerait suite à la proposition présentée par le Bloc. Tout au moins faut–il, pour notre part, battre les amendements proposés par le Parti réformiste qui empêcheraient tout écart de ce type. Je pense qu'on a un message à donner en ce sens.

Je me permettrai, d'ailleurs, de répondre à une question qui m'a été posée en comité et que j'ai trouvée particulièrement insultante pour les citoyens de ma région. Le député de Kindersley—Lloydminster m'a demandé si c'était pour protéger la représentation des Canadiens français «pur laine», c'est l'expression qu'il a utilisée, que je leur disais de protéger les cinq comtés de l'est du Québec.

À ce point, il a fallu lui donner un cours d'histoire, parce qu'il ignorait que, dans ces comtés, il y avait des communautés francophones, mais aussi des communautés anglophones établies depuis très longtemps, du temps où les loyalistes ont quitté les États–Unis pour s'installer dans leur terre d'accueil du moment, soit la région de la Gaspésie.

Il y a aussi dans ces circonscriptions des communautés amérindiennes qui ont le goût d'être bien représentées. Donc, la représentation qu'on faisait n'était pas pour protéger les Canadiens français de ce territoire, mais bien pour assurer à l'ensemble des citoyens de ce territoire une représentation adéquate.

Je trouve que cela reflète une partie du mépris que le Parti réformiste a envers la représentation et le rôle des députés. Je ne pense pas qu'il y ait de députés dans cette Chambre qui font des représentations pour s'assurer qu'ils vont être élus la prochaine fois dans un territoire donné. De toute façon, on sait à quel point les changements sont aléatoires.

À la dernière élection, les conservateurs se seraient protégés de toutes les façons possibles et imaginables, et au lieu de deux, il en resterait peut–être quatre ou cinq, mais le même ménage aurait été fait. Je pense que ce n'est pas par souci de protéger leur comté que les députés font cette représentation, mais bien pour s'assurer que les citoyens auront une représentation adéquate.

Il m'apparaît donc important que tous les groupes de notre société, les individus, mais aussi le type de communauté qu'ils forment—amérindienne, anglophone, allophone, francophone, les autres communautés du Canada—puissent avoir une représentation adéquate et ce n'est certainement pas par l'applications deux modifications proposées par le Parti réformiste que nous allons en arriver à ce résultat.

Il est donc important de rejeter ces deux amendements, de façon à s'assurer que la carte électorale fédérale, si elle a besoin de servir à nouveau dans l'avenir—parce que moi, j'ai bien l'espoir que la carte électorale fédérale, on n'en aura plus jamais besoin—parce que s'il y a un constat à faire au–delà de la question de la carte électorale, c'est le fait que la double représentation avec des députés du fédéral et des députés du provincial fait que les citoyens ne s'y retrouvent plus. Ils ne savent plus qui est responsable de quoi. Il serait très important qu'on change cette situation.

Si j'étais fédéraliste, je dirais «clarifions, dans la Constitution, les rôles de chacun de telle façon qu'on ne s'enfarge pas dans les mêmes responsabilités.» Mais comme souverainiste, et parce que j'ai l'expérience des 30 dernières années, je crois personnellement que la solution évidemment, c'est d'en venir à la souveraineté du Québec.

• (1635)

Mais, pour respecter le droit à la représentation des Québécois, parce qu'en même temps qu'on a été élus pour promouvoir la cause de la souveraineté, on est aussi là pour défendre les intérêts du Québec, il m'apparaît important que l'on adopte une loi qui va permettre la meilleure représentation possible à tous les électeurs du Canada—dans mon cas particulièrement, ceux du Québec—et, de ce fait, je souhaite qu'on rejette ces amendements pour qu'on assure une représentation correcte à tous ceux qui le méritent, à tous les citoyens du Québec et du Canada.

[*Traduction*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément au paragraphe 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté. Le vote par appel nominal s'appliquera également aux motions nºs 2, 3, 5 et 7.

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qui sera soulevée ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Delta—Les pêches.

[*Français*]

La Chambre passera maintenant à l'étude de la motion nº 4 qui sera débattue et mise aux voix séparément.

M. François Langlois (Bellechasse, BQ) propose:

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C–69, à l'article 16, par substitution, aux lignes 35 et 36, page 8, de ce qui suit:

«le de 1867 et, par dérogation à ce qui précède, lorsque, par l'application du présent paragraphe, le nombre de sièges à attribuer à la province de Québec est inférieur à vingt– cinq pour cent du nombre total de sièges à la Chambre des communes, le directeur général des élections attribue au moins vingt–cinq pour cent de ces sièges à la province de Québec.

(2.1) Le directeur général des élections fait publier sans délai les résultats dans la Gazette du Canada.»

—Monsieur le Président, enfin, nous sommes au coeur du débat. Nous approchons de la fournaise, du moment fatidique où nous allons savoir si cette Chambre reconnaît au Québec un droit que nous avons toujours considéré comme normal, comme étant un des deux peuples fondateurs, le droit d'avoir une représentation qui correspond à notre participation historique dans les institutions canadiennes. Et sans préjuger à ce que mon honorable ami, le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup disait tout à l'heure, parce que nous espérons que la Loi sur la redistribution électorale ne s'appliquera pas au Québec, il faut quand même, et nous l'avons toujours dit, vivre dans les institutions où nous avons été appelés à servir et travailler à leur amélioration, jusqu'au jour où nous les quitterons, lorsque les Québécois et Québécoises auront fait leur choix démocratiquement.

Le Québec, depuis qu'il a des chambres élues, depuis 1791, l'Acte constitutionnel de 1791 a donné une très large majorité de sièges aux francophones au Québec. Ils ont contrôlé leur assemblée législative en 1791. Par l'Acte d'Union, en 1840, les Québécois ont pu avoir dans la Chambre du Canada–Uni, la moitié des sièges, bien que leur population comptât, à cette époque, pour beaucoup plus que la population anglophone.

• (1640)

Et, à la veille de l'Union de 1867, il y avait ici même à Ottawa, dans l'Assemblée du Parlement du Canada–Uni, 65 députés provenant du Québec et 65 députés provenant du Haut–Canada. Nous avions la moitié des sièges. Que s'est–il passé depuis cette période? De 65 sur 130, 50 p. 100 que nous étions en 1867, au 30

juin 1867, le lendemain matin, nous passions, sur un plan théorique en attendant les élections, nous sommes passés à 65 sur 181, donc le tiers.

Aujourd'hui, alors que nous siégeons dans cette 35e Législature, nous sommes 75 sur 295 et, si les choses devaient continuer, si nous ne devions pas en sortir de ce système fédéral qui nous étouffe de façon irréductible, lors de la 36e Législature, nous n'aurions plus que 75 sièges sur 301. Ensuite, ce sera sur 310, sur 330, 340. C'est la lente agonie du Québec. C'est aujourd'hui que nous avons à dire si nous voulons, quels que soient les résultats référendaires, cette lente agonie du Québec. Je suis en bonne compagnie pour parler de cette situation.

Heureusement, nous avons les hansards, nous avons les journaux des *Débats* qui nous permettent de situer comment nos amis en cette Chambre ont considéré cette question en 1992. Je vous renvoie particulièrement au hansard du 9 septembre 1992, à la page 12 795 où l'honorable député de Papineau—Saint–Michel, aujourd'hui ministre des Affaires étrangères du Canada, disait, et je cite: «Autre demande. La préservation d'une représentation du Québec au sein d'institutions communes qui reflètent pleinement sa situation particulière au Canada. L'item 21 de la nouvelle entente donne au Québec la garantie de ne jamais avoir moins de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes.»

Et le député de Papineau—Saint–Michel de dire: «C'est un gain exceptionnel, extraordinaire dans les circonstances, qui démontre une générosité remarquable des autres partenaires canadiens, une reconnaissance de cette différence qui existe au Québec.» Le député de Papineau—Saint–Michel, aujourd'hui ministre de la Couronne, n'aura sûrement pas changé d'avis lorsque la question sera mise aux voix. Sûrement qu'il n'aura pas oublié son discours aussi récent que le 9 septembre 1992 et qu'il appuiera l'amendement bloquiste qui est déposé aujourd'hui.

D'autres personnes se sont prononcées sur cette question et qui ne sont pas particulièrement membres de l'écurie souverainiste. Ce sont des gens qui ont eu des positions constitutionnelles opposées. Je prends pour exemple l'honorable sénateur Jean–Claude Rivest qui, lorsqu'il a comparu le 21 juin dernier devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, s'est particulièrement exprimé sur cette question d'un minimum de représentation pour le Québec, quel devait être ce minimum et pour quelle raison.

Je cite le sénateur Rivest dans le texte du rapport du fascicule no 18 du 21 juin 1994, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Le sénateur Rivest disait: «Par contre, dans la Constitution canadienne, le régime constitutionnel imposé aux différentes provinces varie considérablement de l'une à l'autre. En particulier, les obligations constitutionnelles imposées au Québec en 1867 et maintenues dans la loi de 1982 sont exceptionnellement plus lourdes que celles qui sont imposées aux autres provinces.

Qu'on pense simplement aux exigences linguistiques particulières qui sont imposées au Québec en ce qui concerne l'usage du français et de l'anglais dans la législature et dans les cours de justice, aux dispositions qui ont été reconduites en ce qui concerne le Québec en vertu de l'article 23 de la Charte en matière de langue d'enseignement et à l'obligation constitutionnelle qui est faite au seul gouvernement du Québec de maintenir un double réseau de commissions scolaires.»

Donc, de dire le sénateur Rivest: «Le principe de l'égalité constitutionnelle des différentes provinces est contredit par le texte même de la Constitution, ce qui ouvrait la voie au gouvernement du Québec pour exiger au niveau strictement institutionnel, c'est–à–dire à la Chambre des communes, au Sénat et à la Cour suprême un statut constitutionnel particulier qui corresponde à la réalité sociologique, linguistique et historique du Québec dans la Fédération canadienne.»

• (1645)

Je poursuis la citation du sénateur Rivest: «Par exemple, cette mesure de 25 p. 100 était, au niveau de la Chambre des communes, reliée au fait que, dans le Sénat actuel, le Québec a une représentation sensiblement plus importante que d'autres provinces ou d'autres régions du Canada. Deuxièmement, au niveau de la Cour suprême, seul le Québec se voit reconnaître et garantir trois sièges. Lorsque nous sommes arrivés au niveau de la Chambre des communes, comme je viens de l'indiquer, nous avons mis 25 p. 100. Le problème fondamental de la société québécoise—et c'est toujours le sénateur Rivest qui parle—et non pas de la province de Québec, dans une conception et une perspective fédéraliste, c'est qu'il était inconcevable et sans doute inacceptable pour le peuple du Québec, pour la société québécoise, de participer à la Fédération canadienne sans avoir l'assurance et les garanties d'ordre constitutionnel ou juridique, que les différents gouvernements du Québec ont toujours cherchées, et en vertu desquelles le Québec, au niveau institutionnel, pourra conserver, non pas la majorité, non pas l'égalité, mais une masse critique suffisamment importante pour avoir, dans le fonctionnement de l'ensemble fédéral canadien, une influence qui corresponde à sa réalité historique, sociologique et culturelle. C'est une chose qui, pour le Québec est non négociable.»

Je cite le sénateur Rivest qui n'a pas encore rallié les forces du oui au niveau référendaire. Et je posais à l'honorable sénateur Rivest une dernière question, lors de sa comparution, qui était la suivante: «Dans le cas où les Québécois et les Québécoises décideraient de différer à un autre moment leur accession à la souveraineté, favoriseriez–vous actuellement l'inclusion d'une clause constitutionnelle pour leur garantir 25 p. 100?»

La réponse du sénateur Rivest est la suivante: «Je pense que, quelle que soit la réforme qui sera apportée au Sénat, il sera énormément difficile pour un premier ministre du Québec, dans le contexte d'une continuité du régime fédéral, d'accepter une norme constitutionnelle concernant le nombre de députés qui soit sous le seuil de 25 p. 100.»

Je viens de citer deux ardents fédéralistes ou deux personnes qui ont participé de près aux réformes tentées et avortées du fédéralisme canadien.

Vous me permettrez de noter, et je vois en face de moi des personnes qui ont appuyé ce minimum de 25 p. 100, cette masse critique dont le Québec a un ardent besoin dans cette Chambre. Le député de Cochrane—Supérieur a voté en faveur de la motion, le député de Saint–Maurice et actuel premier ministre a voté en faveur de la motion, la députée de Sudbury, aujourd'hui ministre de la Santé également, le député de Papineau—Saint–Michel, bien sûr, suite à ce qu'il avait dit, a voté en faveur de la motion et, comme par hasard, les deux seuls députés pairés: l'honorable député de Kinston et les Îles qui était pairé avec le solliciteur général, M. Lewis, à l'époque. J'espère qu'il ne restera pas pairé

lors du vote et qu'il prendra position, comme ses collègues l'ont fait, en faveur d'une représentation minimale pour le Québec.

Le vote qui sera tenu en cette Chambre sera, pour les Québécois qui ont encore des doutes sur la volonté de réforme des institutions fédérales, l'indication suivante: Y a–t–il, oui ou non, en face de nous, du côté libéral de la Chambre, une volonté de donner au Québec une garantie minimale qu'eux–mêmes, libéraux, lorsqu'ils étaient de notre côté, ont tant plaidé pour que le Québec l'obtienne?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je respecte toujours les opinions de l'honorable député de Bellechasse qu'il a si bien exprimées cet après–midi. À mon avis, le problème, c'est qu'il a choisi un sujet qui ne fait pas partie du débat sur ce projet de loi.

Vraiment, la question qu'il a posée aujourd'hui, en proposant cette motion en amendement au projet de loi, est une question constitutionnelle et pour un débat constitutionnel, comme nous avons eu dans le débat auquel il a fait référence pendant son discours jusqu'à la fin pour le vote. Je crois que c'était pour la question constitutionnelle, n'est–ce pas? Ou est–ce sur l'Accord de Charlottetown? C'était l'un ou l'autre, le vote auquel il s'est référé, il y a quelques instants.

Je me souviens bien du soir où je n'étais pas ici pour voter sur cette question. C'était une question très importante, et j'ai appuyé l'Accord de Charlottetown.

• (1650)

J'ai appuyé cela, et les électeurs de Kingston et les Îles ont voté en faveur de cet accord, mais je suis certain que l'honorable député de Bellechasse n'a pas appuyé l'Accord de Charlottetown. J'espère qu'il l'a fait, mais j'ai bien peur qu'il l'ait rejeté. Je suis certain que les députés du Parti réformiste en cette Chambre se sont opposés à l'Accord de Charlottetown et je le regrette, parce que c'était un bon accord et je l'ai appuyé, comme je le disais.

[*Traduction*]

L'Accord de Charlottetown est mort. Même si certains d'entre nous ont travaillé très fort durant la campagne référendaire pour que celle–ci soit couronnée de succès, et c'est mon cas, il n'en reste pas moins que la population a dit non et que nous devons respecter cette décision et essayer de poursuivre notre chemin.

Si le député veut modifier la Constitution du Canada pour prévoir un nombre minimum de sièges pour une autre province—et je signale que la Constitution renferme déjà de telles dispositions qui s'appliquent dans le moment à l'Île–du–Prince–Édouard et au Nouveau–Brunswick—c'est très bien. Nous pouvons étudier des amendements à la Constitution du Canada. Toutefois, je n'appuierai aucune tentative pour faire ces changements de façon dissimulée, c'est–à–dire en modifiant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Le député sait que c'est une façon dissimulée de faire quelque chose qui doit se faire ouvertement. Ce que le député nous demande de faire, c'est d'ajouter une autre province à la liste des provinces à qui la loi garantit protection. À mon avis, il y en a déjà trop. En plus des deux garanties relatives à un nombre minimum de sièges au Sénat dans toutes les provinces, garanties dont l'Île–du–Prince–Édouard et le Nouveau–Brunswick profitent pleinement dans le moment, nous avons la clause des droits acquis que le gouvernement précédent a inséré dans la Constitution.

Cette clause vise à faire en sorte que les provinces ne descendront pas en dessous du nombre de sièges qu'ils avaient à la Chambre en 1979, si je ne m'abuse. Donc, cette clause protège plusieurs autres provinces qui, dans un remaniement normal, perdraient des sièges au profit de provinces plus populeuses.

Nous avons vu aussi le Parti réformiste demander une réduction du nombre de sièges à la Chambre. Il était prêt à abolir cette clause des droits acquis et à réduire le nombre de sièges dans beaucoup de provinces. J'ai bien peur que nous aurions dû dire au revoir au député de Kindersley—Lloydminster parce que, évidemment, sa province aurait perdu un très grand nombre de sièges. Je suis certain que, s'il avait essayé de briguer les suffrages par la suite, les électeurs auraient vite fait de mettre fin à sa carrière politique, ce qui aurait certainement été regrettable pour beaucoup d'entre nous.

Le gouvernement a rejeté cette idée, et je vois qu'elle n'est pas revenue dans les amendements proposés aujourd'hui. Je peux comprendre pourquoi. À mon avis, si les réformistes proposaient des amendements visant à réduire le nombre de sièges avec les graves conséquences que cela aurait notamment pour la Saskatchewan, ils seraient en difficulté.

M. Hermanson: Cela dépasse le cadre de la mesure à l'étude.

M. Milliken: Le député de Kindersley—Lloydminster dit depuis son siège que cela dépasse le cadre de la mesure à l'étude. Je suis d'accord avec lui, mais cet amendement–ci également.

M. Hermanson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Compte tenu de cette observation du député de Kingston et les Îles, je demanderais à la présidence de nous dire si la proposition d'amendement du Bloc est recevable et si elle s'inscrit dans le cadre du projet de loi. Le député pourrait peut–être retirer cette observation.

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire se garderait bien de faire une telle observation. Nous devons l'interpréter de façon positive.

M. Milliken: Monsieur le Président, je sais très bien que la proposition d'amendement a déjà été jugée recevable. Cela ne veut pas dire que je ne me suis pas formé une opinion sur cet amendement. Je l'ai exprimée plus tôt aujourd'hui. Elle figure au compte rendu. Le député voudra peut–être relire ce que j'ai dit.

Quant à la motion dont on discute présentement, le député de Bellechasse devrait également tenir compte du fait que nous tâchons, en proposant cette mesure, de faire adopter une loi qui résistera aux contestations judiciaires. Il sait aussi bien que moi

que lorsque nous avons étudié cette mesure au comité, nous avons examiné attentivement les décisions judiciaires antérieures concernant les questions de représentation au Canada.

Nous avons tâché d'en arriver à un libellé qui assure que notre projet de loi respecte les paramètres établis par les tribunaux, en interprétant la Loi constitutionnelle de manière à veiller à ce que la mesure soit conforme à tous égards à la loi de sorte que nous ne risquions pas de voir rejeter les limites d'une circonscription électorale établies par une commission parce qu'elles seraient jugées contraires à la Loi constitutionnelle ou à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, et qui assure que les dispositions de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales ne soient pas jugées incompatibles avec la Loi constitutionnelle.

● (1655)

La Loi constitutionnelle prévoit, à l'article 52, que le Parlement du Canada peut augmenter le nombre de députés pourvu que la représentation proportionnelle des provinces prévue par la loi n'en soit pas modifiée.

Il faut donc se demander si une modification prévue par cette loi–ci modifiera la représentation proportionnelle des provinces garantie par la Loi constitutionnelle. Selon moi, cela est possible, dépendant du nombre de sièges qui seraient ajoutés ou retirés pour obtenir le résultat visé par l'amendement du député.

Par conséquent, l'amendement pourrait fort bien aller à l'encontre de l'article 52 de la Loi constitutionnelle. Si tel était le cas, toute la révision, une fois terminée dans tout le pays, pourrait être jetée par–dessus bord. Pour obtenir le résultat recherché, il faudrait modifier non pas la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, mais la Loi constitutionnelle.

En outre, si une garantie de 25 p. 100 des sièges pour le Québec contrevient au principe de la représentation proportionnelle, la motion pourrait exiger un amendement constitutionnel approuvé par sept provinces représentant 50 p. 100 de la population, conformément à l'article 42 de la Loi constitutionnelle, que voici:

> Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément au paragraphe 38(1):
>
> *a*) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;

Étant donné qu'une telle modification constitutionnelle ou garantie peut nécessiter le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population et qu'elle ne peut être apportée par une simple loi du Parlement, je crois que cette façon de procéder est inadéquate.

Le député sait pertinemment que l'Accord de Charlottetown prévoyait ce genre de disposition et qu'il modifiait la Constitution du Canada relativement à certaines questions, mais qu'il exigeait l'unanimité de 50 p. 100 prévue, au besoin, par la Constitution, dans certains autres cas.

L'accord constitutionnel a été fondé sur ces principes. L'amendement proposé par le député doit respecter ce genre de disposition, car il a des répercussions sur le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre.

Par conséquent, cette question exige qu'on modifie la Constitution du Canada et non pas la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Pour cette raison, malgré l'éloquence dont a fait preuve le député et malgré l'idée selon laquelle les députés auraient déjà voté en faveur du principe général de cette proposition, je pense qu'il serait bien que, en l'occurrence, la Chambre rejette l'amendement proposé par le député et que celui–ci le présente, s'il le désire, dans un projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier la Loi constitutionnelle ou qu'il attende que la Chambre soit saisie d'une mesure législative traitant de la Loi constitutionnelle et des dispositions de cette loi qui concernent la représentation de la population. Nous pourrions alors aborder la question.

Quant aux travaux du comité sur cette question, je tiens à signaler qu'il a été recommandé de confier au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le soin d'examiner le nombre de sièges à la Chambre et de déterminer l'opportunité de réduire celui–ci durant la prochaine législature, une fois que le recensement quinquennal sera terminé et que ses résultats auront été communiqués au Parlement, de manière que les parlementaires puissent examiner la représentation de la population dans les diverses provinces et qu'ils puissent décider s'il y a lieu ou non de geler ou de réduire le nombre de sièges, à la lumière des fluctuations démographiques révélées dans le recensement quinquennal.

J'ai bon espoir qu'un nouveau comité trouvera une solution au problème soulevé par le député et qu'il cherchera alors une façon de modifier la Constitution de manière à atteindre cet objectif. En attendant, nous devons toutefois nous retenir et être patients. Nous pourrons peut–être régler ce problème durant la prochaine législature.

Le député de Kindersley—Lloydminster en aura probablement long à dire sur cette question aussi.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec un certain intérêt—et je n'en croyais presque pas mes oreilles—que j'ai entendu certains des arguments avancés notamment par le Bloc aujourd'hui et suivant lesquels le Québec devrait avoir droit à perpétuité à 25 p. 100 des sièges de la Chambre des communes, quels que soient la place qu'il occupera dans l'histoire du pays dans l'avenir et un certain nombre d'autres facteurs.

Avant de répliquer à cette demande, je voudrais répondre brièvement au député de Kingston et les Îles, qui a proposé que si la Saskatchewan perdait quelques sièges, à l'instar d'autres provinces, cela ferait mal paraître ceux d'entre nous qui sont d'avis que les Canadiens veulent un gouvernement plus petit et non plus grand.

• (1700)

Je dirai au député que si la province de Saskatchewan a fait beaucoup de choses auxquelles je m'oppose, elle a, par contre, pris une mesure que j'approuve, soit réduire le nombre de sièges provinciaux, qui est passé de 66 à 58. Je suis d'avis que si le gouvernement provincial actuel en Saskatchewan est réélu, ce sera, entre autres choses, parce qu'il aura réduit le nombre de sièges, contrairement à ce que les libéraux fédéraux pensent, soit qu'il faut augmenter le nombre de députés pour plaire aux Canadiens et mieux les servir.

En ce qui concerne l'amendement proposé par le Bloc, les libéraux étaient d'accord avec les réformistes sur la plupart des propositions qui ont été faites, y compris celle-ci. Quant aux autres, les libéraux ont écarté ces principes, mais le Bloc a adopté une intéressante stratégie qui consistait à appuyer le gouvernement sur cette question même s'il a été en désaccord avec lui tout au long du processus et de l'élaboration du projet de loi.

Il semble plutôt bizarre que le Bloc appuie le gouvernement parce que ni les libéraux ni les réformistes n'ont jamais appuyé la demande selon laquelle le Québec devrait obtenir la garantie du quart des sièges à la Chambre. Je ne sais trop pourquoi, mais cette question est soudainement devenue capitale pour le Bloc, à tel point qu'il a changé de position sur le projet de loi.

Examinons ce qui se passerait si la proposition du Bloc était acceptée. Le Bloc veut obtenir la garantie que le Québec conserverait 25 p. 100 des sièges, quelle que soit sa population. Il prétend que c'est la proportion historique des sièges attribués au Québec. Le Bloc propose peut-être cela parce qu'il sait qu'il va perdre le référendum et qu'il veut rester à la Chambre.

De toute façon, cela enfreint le principe de la représentation d'après la population. On donne plus de sièges aux provinces pour tenir compte de l'accroissement de la population et des changements proportionnels. Si toutes les provinces insistaient pour conserver leur proportion de sièges, il n'y aurait tout simplement pas de remaniement provincial, ce qui créerait des écarts encore plus grands entre la population des circonscriptions provinciales, à mesure que la population du pays continuerait d'augmenter. Je voudrais, à ce sujet, donner un ou deux exemples à la Chambre. J'espère que les députés du Bloc écoutent.

En 1925, la Saskatchewan occupait, à la Chambre, 21 sièges sur 245. Si la Saskatchewan réclamait la proportion de sièges qui lui revient, elle occuperait 26 sièges sur 310, dans le prochain remaniement. C'est presque le double des 14 sièges qu'elle occupe à l'heure actuelle.

Qui serait prêt à céder ces sièges? Sûrement pas le Québec, parce que cela ne lui garantirait pas son 25 p. 100. Il faudrait, je suppose, que ces sièges viennent de l'Ontario. La Colombie-Britannique en céderait peut-être quelques-uns. Je suis sûr qu'il faudrait que nous en cédions tous un peu pour plaire à la Saskatchewan et au Québec, si l'on garantissait à ces provinces le pourcentage de sièges auquel elles ont droit. Il faudrait que la Saskatchewan ait 26 sièges et que le Québec ait 25 p. 100 du nombre total de sièges. Ce serait un gros problème.

Examinons un scénario encore plus intéressant. Il fut une époque où la Nouvelle-Écosse occupait 21 des 213 sièges de la Chambre. C'était à peu près au tournant du siècle. Quelques années plus tard, l'Alberta et la Colombie-Britannique étaient représentées à la Chambre, où elles n'avaient que sept députés. Si les choses en étaient restées là, la Nouvelle-Écosse aurait aujourd'hui 30 députés à la Chambre tandis que l'Alberta et la Colombie-Britannique occuperaient probablement moins de 10 sièges, même si leur population dépasse de loin celle de la Nouvelle-Écosse. Que ferions-nous dans ce cas?

On attribue les sièges en fonction des fluctuations dans la population de chaque province par rapport à la population de tout le pays. Il faut agir ainsi, car le Canada est un pays dont les régions ont toujours grandi à des rythmes différents, à divers stades de notre histoire. Le gouvernement doit s'adapter et promulguer des lois qui reflètent la réalité actuelle et non celle d'il y a un siècle. Nous ne pouvons pas toujours prévoir à l'avance ce qui va se produire.

Il serait insensé de fixer le nombre de sièges à un moment arbitraire. Personne ne sait comment le pays va se développer au cours du prochain siècle et nous ne devons pas créer quelque chose que les générations futures ne pourront accepter ni modifier, ce qui justifiera qu'il y ait encore des dissensions entre les diverses régions et provinces du pays.

Étant donné que le Québec est actuellement l'une des provinces où la croissance de la population est la moins forte, selon les prévisions d'Élections Canada, pour que cette province conserve 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, d'autres provinces auraient à renoncer à certains sièges. Autrement, on devrait constamment ajouter d'autres sièges à la Chambre des communes et les donner au Québec. Si nous procédions ainsi, la Chambre deviendrait énorme très rapidement.

• (1705)

En vertu de la formule actuelle, en l'an 2016, la Chambre devrait compter 318 députés, dont 75 pour le Québec. Cependant, pour garantir au Québec 25 p. 100 des sièges, d'autres provinces devraient céder cinq sièges. Si les autres provinces n'étaient pas disposées à le faire, il faudrait alors attribuer six sièges de plus au Québec pour respecter la limite des 25 p. 100. Au fil des ans, on assisterait à une augmentation du nombre de sièges supplémentaires nécessaires à la Chambre, une institution déjà en pleine croissance.

Il est clair que c'est tout à fait antidémocratique. C'est typique des membres d'un parti et d'un mouvement au Canada qui ne peuvent même pas s'entendre sur une question touchant l'avenir de notre pays, le maintien du Québec au sein du Canada, car ils veulent s'assurer que les choses tourneront en leur faveur. Ils ne peuvent arrêter la question référendaire ni la date de la tenue du référendum parce qu'ils veulent être sûrs de la réponse. Ils veulent être sûrs que la réponse sera celle qu'ils souhaitent et ils vont donc concocter une question conforme à ce plan. En tout cas, c'est antidémocratique, tout comme c'est antidémocratique de la part de ce parti qui siège dans cette enceinte de prétendre que le Québec mérite 25 p. 100 des

sièges à la Chambre des communes, indépendamment de sa population.

C'est ce genre de principes et de raisonnements qui ont entraîné le rejet de l'Accord de Charlottetown. Je suis déçu que le député de Kingston et les Îles ait défendu l'Accord de Charlottetown, un accord qui exigeait une double majorité au Sénat fondée sur la langue, un accord qui garantissait au Québec 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Le député doit trancher. Il ne peut à la fois parler contre les 25 p. 100 de sièges à la Chambre et en faveur de l'Accord de Charlottetown qui prévoyait ces mesures.

En outre, le député de Kingston et les Îles et d'autres députés à la Chambre ont laissé entedre que c'est parce que l'Accord de Charlottetown réclamait un Sénat électif que nous avons quelque peu adouci notre position. Je rappelle à tous les députés de la Chambre que nous réclamions un Sénat triple E, c'est–à–dire non seulement élu, mais également affichant une représentation égale pour toutes les provinces afin d'apaiser les inquiétudes du Québec au cas où sa population diminuerait. Le Québec aurait eu droit à cette protection au Sénat puisqu'il aurait disposé d'un même nombre de sièges que les autres provinces canadiennes.

C'est sensé. C'est ainsi qu'il faut gouverner le pays et il est à peu près temps que les députés des autres partis s'en rendent compte.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais, au début de mon discours, répondre brièvement aux arguments du Parti réformiste. Si vous n'avez pas su prendre la défense des gens de la Saskatchewan, on n'est pas obligés de faire pareil pour le Québec. Nous autres, on a été élus pour défendre les intérêts du Québec.

Le vice–président: Est–ce que le député peut diriger ses remarques à la Présidence?

M. Crête: Je répète donc que si le député réformiste invoque la question de la Saskatchewan et qu'il n'a pas su la défendre correctement, ce n'est pas ma responsabilité. Nous autres, on a été élus pour défendre les intérêts du Québec et défendre les intérêts du Québec passe par le fait de s'assurer qu'on aura un avenir minimal dans ce Canada.

Je n'ai jamais représenté, en Chambre, le Canada. Je suis représentant d'une circonscription du Québec qui fait partie du Canada et j'espère qu'il ne fera plus partie du Canada dans peu de temps. Si le Parlement canadien juge que le Québec ne mérite pas 25 p. 100 des sièges, ce sera un message qu'on adressera aux Québécois, à savoir qu'il n'y a pas de minimum pour nous dans le Canada, qu'on n'est pas un peuple fondateur et qu'on ne mérite pas même 25 p. 100 des sièges de ce Parlement.

On viendra nous dire, en votant contre cette proposition, qu'on mérite moins de protection que l'Île–du–Prince–Édouard parce que l'Île–du–Prince–Édouard a une protection constitutionnelle. Et elle a, par rapport à sa population, une très grande protection constitutionnelle. Le peuple du Québec s'en souviendra de façon claire et nette de cette situation, que ce soit dans le système actuel ou dans un État souverain.

J'invite les gens du Parti réformiste à venir défendre au Québec leur point de vue que le Québec ne mériterait pas 25 p. 100 des sièges. Le message des Québécois sera très clair, particulièrement à l'intention des réformistes et tout autant à tout autre parti qui va venir dire au Québec, que nous au Québec, qui avons fondé ce pays, on ne mériterait pas 25 p. 100 des sièges. J'ai bien hâte de voir les libéraux qui auront voté contre proposition, venir dire cela au Québec.

• (1710)

Le député de Kingston et les Îles nous a dit tantôt qu'il se posait beaucoup de questions sur la légalité et la constitutionnalité de l'article. Je pense que je l'inviterais à voter sur cet amendement en tenant compte du fond de la question et à laisser la Cour suprême décider de la validité de l'argument. Ce n'est pas à nous d'interpréter la décision possible du gouvernement là–dessus.

J'aimerais aussi rappeler aux membres de cette Chambre les propos d'un Canadien visionnaire, M. René Lévesque. Il nous a dit, au cours des années 1970: «Si on reste dans le système tel qu'il est, on va rapetisser. Et de plus en plus, la majorité va faire qu'on ne va être qu'une minorité et qu'on ne sera jamais une nation dans ce pays.»

Cette proposition qui est sur la table, pour nous autres, c'est un minimum par lequel on va voir si vous êtes prêts à nous traiter d'égal à égal dans cette société et s'il y a un minimum de changements qui sont acceptables pour vous autres.

Quand le député a dit tantôt que ça prendrait un changement constitutionnel, eh bien, si ça prend des changements constitutionnels pour donner l'égalité aux francophones du Québec et à la population de l'ensemble du Québec, vous les proposerez. Si vous ne les proposez pas, si vous jouez à l'autruche, vous donnez le message au Québec qu'il y a encore moins d'espoir qu'on pensait dans l'avenir du Canada.

J'aimerais aussi vous dire que la première fois de sa vie que mon grand–père a voté, il a voté pour Laurier. C'était la première fois qu'il votait. Il me racontait souvent cette anecdote et il en était fier. Le premier ministre, qui était alors candidat, arrivait par le train qui s'arrêtait dans chacune des municipalités. De l'arrière du train, il prononçait un petit discours dans chaque municipalité, et c'est à partir de cela que les élections se passaient.

Mon grand–père avait compris à ce moment–là que, de tout temps, le débat au Canada serait de savoir qui répondrait le mieux à cette question: Est–ce que les Canadiens français seront traités à l'égal des Canadiens anglais? C'était sa manière de définir la situation. Il disait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avait été signé par le Québec, par les Québécois, parce qu'ils pensaient trouver un minimum de sécurité vis–à–vis de leurs attentes.

Le même homme, plusieurs années plus tard, a voté pour ce qu'on a appelé le Bloc populaire. Ce parti–là prônait plus l'égalité au Canada. Cela faisait suite à un moment très significatif où on retrouve l'essence des 25 p. 100 actuels. C'est lorsque les Québécois ont voté très majoritairement contre la conscription mais qu'ils se la sont fait enfoncer dans la gorge quand même.

Nous autres, notre hantise dans l'avenir par rapport à cela, c'est que, en n'ayant pas cette garantie, vous allez nous traiter encore plus comme une minorité et de façon systématique jusqu'à ce qu'on ne représente que 15, 12, 10 p. 100 et peut–être atteindre les résultats que certains pourraient espérer. Mais si on n'a pas ce type d'engagement de la part du gouvernement actuel—et je pense que le projet d'amendement qui est sur la table est un amendement de principe—ce sera un message clair et précis, un geste très symbolique et très significatif que le Canada ne veut plus du Québec, ne veut plus lui laisser le rôle qu'il a toujours tenu depuis la création de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Dans cet amendement, il y a donc un geste important que la majorité libérale et que les députés réformistes aussi vont avoir à poser parce qu'on nous dit que, dans ce parti, ils ont le libre choix à l'occasion de leur vote. J'ai d'ailleurs l'impression que, parmi l'ensemble des députés réformistes, il doit y en avoir quelques–uns qui, de leur propre jugement, vont voir que l'amendement est très acceptable.

En conclusion, je dirai que ce genre d'amendement fait partie des raisons fondamentales pour lesquelles on est venus ici. Le Bloc a été élu pour défendre les intérêts du Québec, pour montrer à la face des Québécois toutes les cachotteries qui se font dans le système parce que, si on n'avait pas été là, il n'y aurait pas un tel amendement ici. Si le Bloc québécois ne formait pas l'opposition officielle, s'il n'était pas un parti significatif à la Chambre des communes, jamais il n'y aurait eu un débat sur cette question. On pose la question aux fédéralistes: Est–ce que vous êtes prêts à donner sa place au Québec ou bien si vous voulez le mettre à sa place? J'espère que vous ferez le bon choix.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai que quelques brefs commentaires à faire sur les propos des députés d'en face.

• (1715)

J'ai écouté attentivement les observations du motionnaire, un collègue avec lequel j'ai collaboré dans un certain nombre de dossiers parlementaires. Je dois reconnaître qu'il travaille très bien dans le cadre des comités parlementaires et qu'il apporte une contribution importante, tant aux comités qu'à la Chambre.

J'ai écouté attentivement les remarques de notre collègue de Kamouraska—Rivière–du–Loup. En ce qui concerne le nombre minimum de sièges au Parlement pour la province de Québec et le plafonnement du nombre total de députés élus, je crois que les députés d'en face obtiendront généralement l'appui des banquettes ministérielles, du moins en ce qui concerne le plafonnement.

Je peux parler uniquement en mon propre nom. Si la Constitution du Canada a pu accorder un nombre minimum de députés à l'Île–du–Prince–Édouard, quelle qu'en ait été la raison à l'époque, je ne vois pas pourquoi la population canadienne ne serait pas prête à discuter de la possibilité d'accorder aussi un nombre minimum de députés à la province de Québec, quels que soient les motifs à l'appui à un moment donné. Je crois savoir quels sont ces motifs, tout comme les députés d'en face.

En principe, je ne m'oppose pas à ce qu'un nombre maximum ou minimum de députés soit fixé, si telle est la conclusion des discussions politiques. Toutefois, les changements sont d'ordre constitutionnel, comme l'a fait remarquer mon collègue de Kingston et les Îles.

Nous ne parviendrons pas à faire d'une pierre deux coups dans ce cas. Plafonner le nombre de députés à la Chambre des communes et fixer un nombre minimum de députés pour une province ou une région quelconque sont deux mesures constitutionnelles, deux questions que nous ne pouvons pas régler par le truchement de ce projet de loi.

Le Président a déjà décidé que cette motion était recevable. Nous pourrions légiférer, mais, compte tenu des observations qu'a faites le député de Kingston et les Îles, je ne suis pas convaincu que l'adoption de cette disposition aurait le résultat attendu. L'interprétation de la Constitution risque de s'en trouver déformée.

Je tiens à signaler à mes collègues d'en face que je prends bonne note de ce principe, que je le comprends et que je n'y suis pas hostile. Je crois qu'il est conforme à la Constitution, mais il est étrange, et je trouve étrange—les députés d'en face en conviendront certainement—qu'ils songent à modifier une constitution dont ils entendent de toute manière se défaire au bout de quelques mois.

J'y vois malheureusement le talon d'Achille ou la faiblesse de la position du Bloc, ce qui n'aide pas. Nous ne sommes pas toujours d'accord et nous divergeons souvent d'opinions. Je dois cependant dire, en toute justice pour les habitants de la province de Québec, que la seule manière de régler les nombreux problèmes constitutionnels que pourra connaître le Canada est de reprendre les discussions. Cette décision appartient aux premiers ministres tant du Canada que des provinces, mais ils ne veulent pas s'attaquer à cette question pour l'instant.

Dans l'état actuel des choses, nous devons établir les nouvelles délimitations selon les conditions qui prévalent actuellement. Je tenais à le préciser pour les fins du compte rendu.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion, cet après–midi, de traiter d'un sujet qui, en soi, semble n'être qu'une technicalité de chiffres, mais qui, fondamentalement, nous donne l'occasion de démontrer aux Québécoises et aux Québécois la vision que le restant du pays a du Québec.

• (1720)

Mon distingué collègue d'en face mentionnait, il y a quelques instants, que compte tenu que le Bloc québécois propose et appuie l'agenda souverainiste du Québec, nous ne devrions pas attacher plus d'importance qu'il en faut à un redécoupage de la carte électorale, alors que le Québec n'y serait plus dans quelques mois. Il a tout à fait raison. S'il y a un sujet sur lequel je n'ai pas envie de discourir très longtemps, c'est un redécoupage d'une carte électorale qui inclut un Québec pour lequel je souhaite vivement, et dans les plus brefs délais, la souveraineté. Mais l'occasion est trop belle de démontrer aux Québécoises et aux Québécois la vision qu'ils ont du rôle d'un Québec au sein de la Confédération canadienne.

Vingt–cinq p. 100 des sièges au Québec, cela correspond, en gros, à ce que nous payons sur le plan fiscal. Il est un vieux principe qui dit: *No taxation without representation*, pas de taxation sans représentation. Alors, on va remonter un peu dans le temps et voir comment nous avons été traités en tant que Québécois depuis que le Québec, la Nouvelle–France, a été conquis à l'époque par l'Angleterre.

Il faut quand même réaliser qu'il y a à peu près 250 ans, ce territoire appartenait complètement à la Nouvelle–France. Nous y avions des familles, nous y parlions français et l'ensemble de l'effort économique culturel et social se faisait en français. Puis vint la conquête. La conquête ne s'est pas juste contentée de nous faire changer de tutelle, de celle du roi de France à celle du roi d'Angleterre, elle a aussi mis en place des forces d'assimilation qui, un siècle plus tard, ont amené une division entre le Haut–Canada et le Bas–Canada.

Remarquons qu'à l'époque, le Haut–Canada était dans une situation financière précaire, alors que le Bas–Canada, c'est–à–dire le Québec, jouissait d'une situation économique très confortable. L'Union a servi essentiellement à permettre que la situation économique forte du Québec serve à financer la situation économique faiblarde du Haut–Canada. Non content de ceci, lorsque les guerres se sont succédé, le gouvernement fédéral a instauré des taxes de façon à obtenir davantage d'argent. Est–ce que cet argent a servi les fins des Québécoises et des Québécois? On n'a qu'à constater la manière dont les investissements ont été faits pour se rendre compte que ce n'est pas le cas.

Pourquoi les décisions se prennent–elles comme elles se prennent? Simplement parce que le Québec, sur le plan du pouvoir politique, ne fait plus le poids. À 25 p. 100, cela veut dire qu'il y a 75 p. 100 du poids politique qui nous échappe. Vous comprendrez que l'agenda souverainiste redonnerait enfin au Québec 100 p. 100 des pouvoirs qui lui sont nécessaires pour assurer sa viabilité, son économie et, finalement, lui permettre de s'assumer dans son rôle mondial.

Or, aujourd'hui, nous avons l'occasion de démontrer que même à un niveau de 25 p. 100, ce qui correspond aux revendications historiques du Québec en la matière, à 25 p. 100, nous faisons face à de l'opposition de la part du gouvernement.

J'en prends tous les Québécois et Québécoises à témoin: Est–ce que cela vaut le coup de rester à l'intérieur d'une Confédération où le simple gros bon sens de nous donner ce à quoi historiquement nous avons droit, soulève des holà, fait que des sourcils se froncent et fait en définitive, et j'en suis convaincu, que j'aurais pu tout expliquer ceci à des banquettes vides que cela ne changera en rien le résultat de la position gouvernementale.

• (1725)

Mais j'espère que cela permettra aux Québécoises et aux Québécois de bien comprendre que dans la décision historique que nous devrons prendre, il n'y a pas d'alternative. Il n'y a qu'une seule solution, celle de nous permettre de nous assumer à 100 p. 100 et non pas de nous faire asservir à 25 p. 100 ou même moins.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, il est bien évident qu'il me fait extrêmement plaisir d'intervenir dans le cadre de ce débat–ci. L'amendement que le Bloc québécois propose est de faire en sorte que le Canada nous garantisse un seuil de 25 p. 100 de la députation à l'avenir. Je pense que plusieurs arguments ont été invoqués et il me semble qu'il est extrêmement important qu'on prenne conscience qu'on vit un moment important.

Nous avons demandé, dans plusieurs dossiers, jusqu'à maintenant, un signe quelconque qui ferait en sorte qu'au Québec, on pourrait essayer de comprendre ou essayer de voir si c'est vrai que le Canada tient à garder le Québec debout dans le Canada. Le Canada n'a aucun intérêt à avoir un Québec à terre. Ce n'est pas du tout dans l'intérêt du Canada. L'intérêt du Canada, c'est d'avoir un Québec debout, un Québec qui pourra garder sa représentativité, parce que le Québec est une nation. Le Québec est un peuple, le peuple fondateur.

En 1982, le Canada s'est donné un projet de société, un projet de société qui nie la société distincte du Québec, un projet de société qui a déterminé que dorénavant, il n'y a qu'une identité nationale ici, dans ce pays, un projet de société qui fait en sorte que les dix provinces sont maintenant égales. Je pense qu'en tant que peuple fondateur, comme mon collègue vient si brillamment de le rappeler, les francophones occupaient tout l'espace et même un peu plus bas, puisqu'on allait jusqu'en Louisiane, et quand chacune des provinces est entrée à l'intérieur de la Confédération, les francophones étaient presque partout majoritaires.

La population du Québec a connu une croissance également intéressante, mais on pourrait faire une analyse des politiques d'immigration du Canada et se rendre compte que le Canada a délibérément fait deux choses, c'est–à–dire qu'il a grossi l'Ontario par l'immigration et anglicisé ce pays. Cela a été une décision volontaire du gouvernement. On demande une concession à ce pays qui dit vouloir nous garder. Tout le monde dit que c'est beaucoup mieux le Canada avec le Québec. Si c'est vrai, faites des

concessions. Donnez–nous le minimum de ce qu'on demande, 25 p. 100 de la représentativité. C'est juste cela que l'on demande.

Je me demande pourquoi le gouvernement s'entêterait. Tout à l'heure, j'ai entendu le député, puisque j'étais derrière les rideaux, j'ai entendu le député de Kingston et les Îles dire qu'il doutait de la légalité de l'amendement. Je pense que ce n'est pas un argument très solide, parce qu'à ce moment–là, ce serait peut–être mettre en doute le jugement du Président qui a trouvé recevable cet amendement. Alors, si le Président de la Chambre trouve cet amendement recevable, je me demande comment on peut le mettre en doute. Il faudrait se trouver d'autres arguments pour voter contre cet amendement.

• (1730)

Il me semble extrêmement important que le Québec, qui apporte une contribution indispensable au Canada—et vous savez, entre nous, on peut se faire une confidence—si le Canada anglais n'est pas américain, c'est bien parce que nous y sommes. Nous sommes la différence. Autrement, faites disparaître la francophonie au Canada et qu'est–ce qui va nous distinguer des Américains? On mange comme eux, on boit comme eux, on boit la même chose, on écoute la même télévision. Tout va nous atteindre exactement et beaucoup plus facilement. L'impérialisme américain, on le sait, est en train de s'installer partout dans le monde. Il va franchir nos frontières beaucoup plus facilement.

Mais ce qui fait qu'un Canadien est Canadien, c'est qu'il peut dire qu'il est dans un pays bilingue. Il est dans un pays où il y a une forte proportion de sa population, 25 p. 100, qui est francophone. C'est un pays qui a une double culture. C'est un pays qui a accès à une richesse fondamentale, deux cultures, comme la culture anglaise et la culture française.

Quel autre pays au monde peut se vanter d'avoir une si grande capacité culturelle? Nous sommes vraiment, je pense, indispensables au Canada et nous avons dit que tant que nous ne serons pas souverains, nous allons défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises.

Cela peut paraître paradoxal pour une souverainiste de se lever en cette Chambre et de dire: «Sauvez les meubles, donnez–nous au moins 25 p. 100 de la représentation.» Nous n'avons toujours pas quitté ce pays, nous sommes encore ici et notre devoir, notre sens fondamental de la responsabilité, c'est de dire à l'ensemble des parlementaires qui sont ici, vous vous devez de nous donner la représentation de 25 p. 100. Nous étions ici en premier, vous nous avez conquis. On a fait l'union en 1840. On a décidé de vivre ensemble. On a fait une espèce d'entente commerciale, on a bâti un train qu'on est en train de démolir, mais au moins, laissez–nous la représentation à 25 p. 100. Vous ne perdez rien avec cela. Au contraire, vous gagnez beaucoup. Il faudrait vous en rendre compte pendant qu'il en est encore temps.

Après, si jamais on quitte, ce que nous espérons fondamentalement, cela ne vous aura rien coûté de nous accorder les 25 p. 100 qu'on vous réclame comme étant un geste d'ouverture et de sympathie à l'égard d'un peuple, d'une nation que vous prétendez vouloir garder avec vous. Il me semble que si le gouvernement veut vraiment faire la preuve évidente qu'il nous aime, il doit nous conserver notre taux de représentativité.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur la motion nº 4, inscrite au nom de M. Langlois. Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Traduction*]

Le vice–président: Conformément au paragraphe 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Français*]

La Chambre abordera maintenant le vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

[*Traduction*]

Le vice–président: Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté au mardi 28 mars, à 17 h 30. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

* * *

• (1735)

LA LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 mars, de la motion: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice–président: La dernière fois que le projet de loi a été étudié à la Chambre, le député de Souris—Moose Mountain avait encore quatre minutes à sa disposition.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux d'intervenir à nouveau au sujet du projet de loi C–68 et des amendements proposés.

D'après moi, ce projet de loi soulève une question sur laquelle il faut vraiment s'arrêter et c'est la non–observation. De nombreux Canadiens commettront une infraction criminelle, s'ils n'enregistrent pas leurs armes à feu. J'espère qu'en étudiant

le projet de loi, nous empêcherons que l'enregistrement relève du Code criminel.

J'ai de sérieuses réserves au sujet de la disposition sur la perquisition et la saisie, telle qu'elle est rédigée. Je crois qu'il faut l'examiner de près en se demandant s'il est possible de l'inscrire différemment dans le projet de loi. Pour que la police puisse pénétrer dans une propriété, il faudrait qu'elle obtienne un mandat de perquisition fournissant les raisons pour lesquelles la perquisition est considérée nécessaire.

Je suis préoccupé par les armes à feu qui sont transmises d'une génération à une autre. Nous devons veiller à ce que les rédacteurs du projet de loi aient une bonne idée des armes qui constituent un héritage. Les Canadiens ont-ils le droit de transmettre des armes d'une génération à une autre?

J'ai une opinion très ferme au sujet des pièces de collection et de musée. S'il faut saisir des pièces rares et coûteuses qui ont été préservées et transmises dans des familles, il faut s'assurer qu'une compensation équitable soit versée.

Je m'oppose à la disposition prévoyant un permis de cinq ans au coût de 60 $. À mon avis, il serait préférable de prévoir un permis de 5 $ par an ou de 25 $ pour cinq ans. De cette façon, nous pourrions au moins dire aux Canadiens qu'il ne s'agit pas d'un impôt déguisé.

Comme je l'ai déjà dit, et je le répète, je suis disposé à enregistrer mes armes à feu. Bien des gens le sont d'ailleurs. Toutefois, je préférerais de beaucoup un enregistrement volontaire sur cinq ans avec, au bout de la première année, une évaluation des mesures afin de déterminer si elles correspondent bien à l'intention du législateur et si elles sont efficaces, abordables et applicables pour tous les intéressés.

J'ai beaucoup de mal à accepter que les contribuables canadiens aient à débourser, comme on le propose, quelque 85 millions de dollars pour l'enregistrement des armes à feu. Je ne suis pas sûr que, au bout du compte, les critères seront respectés.

C'est unanimement que le comité s'est décidé pour un enregistrement volontaire sur une période de cinq ans. Je voudrais bien qu'on puisse revenir là-dessus.

Tout le monde ici appuie sans réserve le ministre pour ce qui est des aspects du projet de loi qui ont trait à la lutte à la criminalité. Par exemple, nous sommes de tout coeur en faveur de la peine obligatoire de quatre ans d'emprisonnement pour l'utilisation d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime. Je préférerais une peine obligatoire de deux ans d'emprisonnement pour l'utilisation d'une fausse arme à feu dans la perpétration d'un crime. Je serais en faveur de cela.

Pour ce qui est du projet de loi dans son ensemble, j'estime que c'est ici l'endroit pour exprimer mes préoccupations. Je dis aujourd'hui et je continuerai de dire que je ne suis pas disposé à appuyer le projet de loi dans sa forme actuelle.

• (1740)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part au débat sur l'amendement visant à diviser le projet de loi C-68.

En présentant un projet de loi omnibus ayant deux objectifs distincts et contradictoires, le ministre de la Justice rend presque impossible à beaucoup de députés d'exprimer les points de vue des électeurs de leur circonscription.

Dans Prince George—Peace River, la population a clairement fait savoir qu'elle appuyait des mesures de lutte contre le crime plus sévères, mais qu'elle s'opposait à ce que l'on prenne de nouvelles sanctions contre les citoyens respectueux des lois. Pour eux, l'enregistrement des armes à feu est une mesure inefficace qui n'améliorera pas la sécurité de la population, mais fera perdre aux policiers un temps précieux; entraînera un gaspillage de fonds publics et imposera des restrictions inutiles et coûteuses aux personnes qui obéissent déjà aux lois.

Puisqu'il s'agit là d'une question très importante dans ma circonscription, j'ai demandé l'opinion des électeurs par différents moyens, notamment en formant de petits groupes de discussion, en tenant des réunions locales et en demandant dans deux bulletins parlementaires de me faire savoir ce qu'ils pensaient de la mesure législative sur les armes à feu qui n'était encore qu'à l'état d'ébauche.

En mai dernier, alors que le ministre de la Justice parlait encore d'interdire aux simples citoyens la possession de toute arme de poing et d'obliger tous les propriétaires d'armes se trouvant à l'intérieur des limites d'une ville à les entreposer dans une armurerie centrale, j'ai demandé aux électeurs de ma circonscription s'ils estimaient que les contrôles des armes à feu étaient suffisants avant l'entrée en vigueur des modifications prévues dans le projet de loi C-17.

J'ignore combien de personnes de ma circonscription ont été consultées par le ministère de la Justice lorsqu'il a fait ses sondages, mais seulement 21 p. 100 des personnes m'ont dit croire que nous avions besoin de renforcer les mesures de contrôle.

En novembre, j'ai envoyé un autre bulletin parlementaire dans les foyers de ma circonscription et j'ai demandé si nous devrions avoir un système universel d'enregistrement de toutes les armes, y compris des carabines et des fusils de chasse. Plus de 80 p. 100 des 1 000 personnes qui ont répondu ont dit que non. En outre, j'ai déjà déposé des pétitions signées par plus de 2 500 personnes qui n'appuient pas le projet de loi présenté. Des électeurs de ma circonscription m'ont dit qu'il y aurait encore beaucoup d'autres pétitions du même genre.

J'ai reçu des centaines de lettres d'électeurs de ma circonscription—et des milliers d'autres circonscriptions—qui s'opposent à l'enregistrement des armes à feu. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des auteurs de ces lettres affirment qu'il faut être plus dur avec les criminels, non pas avec les propriétaires légitimes d'armes à feu.

L'union des municipalités de la Colombie-Britannique a donné son appui à une pétition lancée par la ville de Fort St. John, la ville où j'habite. Les pétitionnaires demandent au gouver-

nement fédéral d'axer ses mesures législatives concernant les armes à feu sur les éléments criminels de notre société et non pas sur les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux des lois. Les échevins et les maires de nos conseils municipaux n'auraient pas adopté une telle position sans avoir l'assurance que la majorité de leurs électeurs les appuyaient.

Je voudrais lire une lettre adressée au talk–show le plus populaire du district de Peace River. L'animateur, Grant Mitton, y dit ceci: «J'ai fait un sondage à l'émission, «Contact» ce matin. J'ai posé deux questions aux gens qui téléphonaient, soit, premièrement, s'ils étaient pour ou contre les mesures de contrôle des armes à feu présentées par le ministre de la Justice, Allan Rock, et, deuxièmement, s'ils allaient se conformer aux nouvelles exigences en matière d'enregistrement des armes à feu lorsqu'elles entreraient en vigueur. Comme je m'y attendais, la réponse aux deux questions a été un non sans équivoque.

Durant les 40 minutes où nous avons été en ondes, 65 personnes ont dit qu'elles étaient contre les nouvelles mesures et 51 ont dit qu'elles ne se conformeraient pas aux exigences en matière d'enregistrement. Une personne seulement a dit qu'elle était en faveur des nouvelles mesures.

Ce ne sont pas là des gens qu'on pourrait qualifier de radicaux. Ce sont pour la plupart des Canadiens ordinaires qui ne cherchent qu'à vivre en paix et à pouvoir se servir de leurs armes à feu comme ils le faisaient auparavant. Beaucoup de gens qui ont répondu au sondage se demandaient comment ces nouvelles mesures pourraient contribuer à réduire la criminalité et ont laissé entendre que le gouvernement devrait plutôt mettre l'accent sur l'imposition d'une peine d'emprisonnement obligatoire à quiconque utilise une arme à feu pour commettre un acte criminel.

La partie troublante du sondage, c'est évidemment le grand nombre de répondants qui ont dit qu'ils ne respecteraient pas la loi. M. Rock doit certainement se rendre compte que ses propositions seront très difficiles à faire respecter pour ne pas dire impossibles.»

Les habitants de Prince George—Peace River n'appuient pas ce projet de loi sous sa forme actuelle et il doit donc être scindé en deux. À part l'opposition répandue à l'enregistrement des armes à feu, le ministre de la Justice sait que cette mesure législative présente d'autres défauts graves. Il essaie de les faire avaler aux Canadiens en prétextant une réduction de la criminalité. Le projet de loi représente une importante atteinte aux droits dont jouissent actuellement les Canadiens.

Nous sommes censés vivre dans une société libre et démocratique. Pourtant, cette mesure législative mine certains de nos droits fondamentaux. Je veux parler ici, par exemple, des articles 99 à 101 qui donnent aux policiers et autres agents désignés le droit d'inspecter tous lieux s'ils ont des raisons de croire que des armes à feu, des munitions, un couteau à ouverture automatique ou même seulement des registres y afférents s'y trouvent.

• (1745)

Les policiers peuvent prendre des échantillons de tout ce qu'ils trouvent, que cela se rapporte ou non à une arme à feu. Si l'occupant ne coopère pas entièrement avec les enquêteurs, il risque, aux termes de l'article 107, un emprisonnement maximal de deux ans.

Le ministre et les autres partisans du contrôle des armes à feu sont prompts à faire remarquer qu'un mandat est requis pour perquisitionner dans un local d'habitation, mais ce n'est pas ce que dit le projet de loi; il stipule en effet que «le policier ne peut procéder à la visite sans l'autorisation de l'occupant que s'il est muni d'un mandat».

Quand ils sont confrontés aux agents de police à la porte de leur domicile, combien de Canadiens savent qu'ils ont le droit d'en refuser l'entrée aux policiers? Un adolescent qui est rentré tôt de l'école constitue–t–il un occupant? Même si l'occupant interdit aux policiers d'entrer chez lui, les policiers n'ont qu'à démontrer à un juge de paix qu'ils ont des raisons de vouloir procéder à une inspection en soumettant l'enregistrement relatif aux armes à feu, et un mandat leur est délivré.

Ces pouvoirs d'inspection sont accordés aux autorités même en l'absence de soupçon d'infraction. Le fait que quelqu'un possède une arme inscrite au registre peut servir de prétexte aux policiers pour visiter un domicile et prendre des échantillons de tout ce qu'ils trouvent. Le projet de loi leur donne le pouvoir de procéder à des visites à l'aveuglette.

Aux termes de l'article 117 de la partie III du Code criminel, des pouvoirs de perquisition et de saisie encore plus étendus sont accordés aux policiers quand ils ont des raisons de croire qu'on a pu commettre une infraction en matière d'armes à feu, comme le non–enregistrement d'une arme à feu.

Les policiers, je le sais, n'entreront pas dans un domicile à moins d'avoir des raisons de croire qu'on a commis une infraction grave. Mais si les policiers ne s'en prévaudront pas, pourquoi leur accorder des pouvoirs d'inspection, de perquisition et de saisie aussi étendus?

Si les policiers ont des raisons de croire qu'on a commis une infraction, ils devraient se conformer à la procédure et obtenir un mandat de perquisition en bonne et due forme. Malgré ce que prétendent les ministériels, je n'essaie pas d'accroître la paranoïa ou d'attiser un sentiment antipoliciers. Il est très important que les Canadiens comprennent bien toutes les implications possibles des diverses dispositions de la mesure à l'étude.

À la suite de l'adoption du projet de loi, sept millions de propriétaires d'armes à feu au Canada jouiront de moins de droits garantis par la Charte des droits et libertés que les autres Canadiens. Ce sont les droits dont je parle.

Les Canadiens ont confié au gouvernement la tâche de protéger leurs droits et leurs libertés qui font l'envie de tant d'autres peuples dans le monde. La mesure à l'étude mine sérieusement nos droits démocratiques dans un autre domaine. C'est une tendance qui s'affirme de plus en plus que l'adoption de projets de loi privés de toute signification au Parlement, le Cabinet obtenant tout pouvoir d'édicter des règlements d'application.

À l'article 110, il faut quatre pleines pages pour énumérer tous les domaines où le gouverneur en conseil a le pouvoir d'adopter des règlements. Cela va des exigences relatives à la délivrance des permis jusqu'à la mise sur pied et au fonctionnement des clubs de tir en passant par la définition des cas où une personne peut avoir besoin d'une arme à feu pour protéger sa famille, comme on peut le lire au paragraphe 110 *c*).

Ainsi, le paragraphe 110 *t*) autorise le gouverneur en conseil à passer des règlements pour «prévoir selon quelles modalités et dans quelle mesure telles dispositions de la présente loi ou de ses

règlements s'appliquent à tout peuple autochtone du Canada et adapter ces dispositions à cette application».

Quand le gouvernement prendra–t–il conscience que tous les Canadiens doivent être traités également et que nous ne devons pas mettre en place des mécanismes ou des lois prévoyant dans le Code criminel des sanctions ou des droits particuliers?

La majeure partie de l'article 112 permet au ministre de ne tenir aucun compte de la Chambre, et il n'a pas à y déposer certains règlements pour examen. Si, à son avis, les modifications sont minimes ou sans importance ou encore si les besoins sont urgents, l'article 111 ne doit pas s'appliquer.

Le paragraphe 112(6) dit ceci: «Il est entendu que le dépôt n'est pas obligatoire pour les règlements d'application de la partie III du Code criminel.» Cela veut dire que, par décret, le Cabinet peut, sans rendre de comptes, sans examen, sans appel, prendre des règlements qui feront que des citoyens Canadiens se retrouveront derrière les barreaux.

Est–ce ainsi que fonctionne une société démocratique? Comment le ministre de la Justice peut–il justifier cet abus extrême du pouvoir démocratique? Il ne faut pas nier aux Canadiens le droit de se faire entendre lorsqu'on adopte des lois qui les visent.

Ce projet de loi est fondamentalement vicié et les principes de justice et de démocratie qui forment l'assise de notre pays sont menacés. Je puis appuyer un grand nombre de modifications à la partie III du Code criminel, mais je ne puis accepter qu'on s'attaque à nos droits démocratiques sous le couvert d'un projet de loi anodin sur l'enregistrement des armes à feu.

• (1750)

J'exhorte tous les députés à appuyer l'amendement visant à scinder le projet de loi C–68 en deux parties bien distinctes.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais savoir ce que le député pense de cet exemple dont je me servirai de temps à autre.

Il y a environ une semaine, un homme de 82 ans, Oscar Noll, travaillait dans sa bijouterie. Oscar Noll mesure cinq pieds et pèse une centaine de livres. Il se rend au travail à 3 heures du matin pour réparer des montres. Il a entendu une fenêtre voler en éclats et il a vu deux brutes entrer dans son commerce. Je vous rappelle qu'il a 82 ans, qu'il pèse environ 100 livres et qu'il est très frêle. Il a saisi un pistolet qui se trouvait sous son comptoir, il a tiré quelques coups de feu et a fait fuir les criminels. Le député croit–il que cet homme ait le droit de protéger ainsi sa vie et ses biens?

M. Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit de se protéger et de protéger leur famille. Ils ont le droit d'utiliser une arme à feu pour se protéger. Je sais que nos vis–à–vis ne partagent pas ce point de vue. Un grand nombre d'entre eux s'y opposent. Cependant, je crois fermement que les Canadiens ont ce droit–là.

J'ai déjà parlé de cette question. La police, malgré toutes ses bonnes intentions, si on regarde les statistiques, ne peut tout simplement pas, même dans les villes, intervenir lorsqu'un crime est commis. Les Canadiens doivent donc se protéger eux–mêmes. Malheureusement, la police ne le peut pas. Habituellement, quand la police intervient, le crime a déjà été commis, et son travail consiste non pas à protéger les citoyens, mais à essayer de trouver le criminel pour l'amener devant la justice.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, on pourrait penser que ce projet de loi traite des armes à feu. Pas moi. Pour moi, il traite d'une question de vie ou de mort. Il traite d'un type de société auquel nous aspirons, du type de société que nous voulons laisser en héritage à nos enfants. Il traite du progrès de la civilisation.

Durant la campagne menée contre cette mesure législative, j'ai observé un lobbying du genre de celui que j'associe habituellement aux États–Unis. Le genre de lobbying que fait la National Rifle Association, un lobbying qui repose sur la désinformation, la demi–vérité et le mensonge.

On n'arrête pas de parler des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi et pourtant on n'arrête pas de dire en même temps de ces mêmes propriétaires d'armes à feu qu'ils ont l'intention de défier la loi. Il y a là quelque chose de contradictoire. Je n'arrête pas de demander aux propriétaires d'armes à feu qui viennent me voir au sujet de cette mesure législative en quoi le fait que leur fusil soit enregistré va diminuer le plaisir qu'ils prennent à la chasse à la perdrix. Aucun ne m'a donné de réponse satisfaisante. À mon avis, il n'y en a pas.

Les députés réformistes n'arrêtent pas de nous dire qu'ils défendent la démocratie populaire, qu'ils veulent que les gens aient leur mot à dire sur la façon dont leurs représentants votent à la Chambre.

• (1755)

Ils savent pertinemment que 90 p. 100 de leurs électeurs appuient cette mesure législative et appuient l'aspect même de cette mesure législative contre lequel ils font le plus de bruit, l'enregistrement des armes à feu.

Le NPD était représenté à la Chambre en 1988 quand j'y suis arrivée. Il a toujours été en faveur d'un contrôle renforcé des armes à feu. J'ai entendu, comme le député de Halifax et de beaucoup de députés ici, les députés néo–démocrates, y compris leur chef qui a maintenant l'intention de voter contre le projet de loi sur le contrôle des armes à feu, reprocher à l'ancien gouvernement le fait que la loi n'était pas assez rigoureuse, pas assez stricte. À présent que nous proposons le renforcement de la loi, ils ont l'intention de voter contre.

Que je vous dise un peu ce que m'ont dit ceux qui s'opposent à cette mesure législative et au contrôle des armes à feu. Rien que des idées fausses. Combien de fois ai–je entendu les gens me dire: «Cette mesure législative signifie qu'un policier peut se présenter à n'importe quel moment à mon domicile et, sans mandat de perquisition, inspecter ma maison et confisquer mes armes.» Ce n'est pas vrai. Que les faits soient bien clairs si nous voulons débattre ce projet de loi. Ce projet de loi ne donne à la police aucun droit de se présenter au domicile de quelqu'un et de prendre quoi que ce soit si elle n'a pas de mandat de perquisition, à moins qu'elle estime que la personne est en possession d'une arme illégale.

Les choses que j'entends sont très contradictoires. Je pense que c'est l'Ontario Association of Anglers and Hunters qui est opposée à l'enregistrement des armes à feu. Ses membres ont écrit au journal local une lettre passionnée dans laquelle ils demandaient à une autre organisation de les appuyer dans leur campagne en faveur de l'enregistrement universel des chiens de

chasse afin de protéger les chiens. Ce message n'est–il pas contradictoire?

Je rappelle aux gens pourquoi nous faisons cela, pourquoi les armes rendent notre société violente, moins compatissante et moins sûre. La grande majorité des morts et des blessés victimes d'armes à feu ne sont pas le résultat de fusillades chez le dépanneur ou au bar, ou encore d'affaires de drogue. La grande majorité des gens sont tués ou blessés par des armes à feu chez eux. C'est un bien plus grand problème que l'utilisation des armes à des fins criminelles.

La plus grande partie des homicides se produisent à la maison. Sur les 1 400 tués par armes à feu chaque année, 1 100 sont des suicides, plus de 200 sont des homicides et le reste, des accidents. Le plus grand risque d'homicide ne vient pas d'étrangers, dans la rue ou chez le dépanneur, ni même de voleurs qui entrent par effraction dans votre maison, la majorité des homicides, 86 p. 100, sont le fait de membres de la famille, d'amis ou de connaissances.

Les armes à feu sont particulièrement dangereuses pour les femmes. Si je prends ce projet de loi tant au sérieux, c'est parce qu'il y a de sacrées bonnes raisons. Certains députés ont déjà dit qu'une femme est tuée tous les six jours. Dans 67 p. 100 des cas, elle est tuée chez elle. De 1981 à 1990, presque la moitié des femmes qui ont été tuées l'ont été par leur conjoint ou leur ex–conjoint. Ensuite, 27 p. 100 sont tuées par des connaissances. Presque la moitié des femmes tuées par leur partenaire sont abattues avec une arme à feu. Pourtant, les membres du Parti réformiste peuvent rester assis de l'autre côté, pendant que l'on parle de ce grave problème de plus de 1 000 tuées par année, et faire «pan, pan», comme si c'était un jeu.

Soixante–dix–huit pour cent des armes à feu utilisées pour tuer ces femmes sont détenues légalement. Fréquemment, la police est déjà intervenue avant l'homicide, parce qu'il y a eu violence familiale; toutefois, actuellement, sans système d'enregistrement, il n'y a pas de moyen de savoir, avant que la situation ne devienne violente, s'il y a ou non une arme à la maison. C'est une des raisons pour lesquelles les associations policières, comme l'Association des chefs de police, appuient cette mesure législative.

Les agressions familiales sont 12 fois plus susceptibles de se terminer par la mort s'il existe une arme à feu à la maison, j'ai bien dit 12 fois plus susceptibles. Les députés d'en face croient que ce n'est pas un bien gros problème dans notre pays.

• (1800)

Nous savons aussi que les jeunes qui pensent au suicide agissent parfois sous le coup d'une impulsion. On peut sauver des vies en évitant que des armes à feu soient facilement accessibles.

Je veux parler du cas d'un jeune de 15 ans qui a participé à une réunion avec le ministre de la Justice. Il nous a dit qu'un certain vendredi après–midi, il était déterminé à se tuer en quittant l'école. Peu de temps après, un ami qui s'inquiétait de lui a décidé de venir voir comment il allait. En faisant cela, cet ami l'a empêché de se tuer.

Ce jeune homme a dit au ministre de la Justice et aux autres participants que s'il y avait eu un fusil à la maison, il aurait été mort avant l'arrivée de son ami. Aujourd'hui, ce jeune de 15 ans va toujours à l'école. Il réussit bien et il a un grand avenir devant lui.

Si ce projet de loi peut empêcher un seul jeune comme celui–ci de mourir, il aura valu la peine de l'adopter. Nous ne pouvons pas oublier nos enfants. Depuis 1970, 470 enfants sont morts chez eux dans des accidents impliquant des armes à feu. Les armes en question appartenaient à leur propre famille.

Je suis aussi très favorable à la mesure prévoyant l'inclusion des armes de poing dans la catégorie des armes prohibées. Je me rends compte que le temps file et je vais tâcher de conclure. Qu'on me permette seulement de soumettre un argument assez cocasse à la Chambre.

Récemment, la ville de Chicago a interdit la vente de peinture en aérosol, parce que le coût du nettoyage des graffitis est exorbitant. Pour nous, en tant que société, le coût des décès attribuables aux armes à feu est exorbitant. En interdisant de la même façon la vente des armes à feu, on empêchera une partie de ces décès.

Le véritable objet de ce projet de loi, c'est la réalisation de la société que nous voulons. Pour ma part, je veux nous assurer un avenir où notre mode de gouvernement et notre mode de vie ne seront pas le jeu de la violence, du pouvoir et de la domination physique. Cette mesure est un moyen positif de nous assurer un avenir meilleur.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, s'il a jamais fallu des preuves que ce débat est extrêmement polarisé et probablement chargé de mauvais renseignements venant de tous les côtés, on les a aujourd'hui.

Il me semble évident que, dans tout ce débat sur le contrôle des armes à feu, la position de chacun dépend du bout du canon où l'on risque de se trouver. On le voit ici aujourd'hui, non seulement de notre côté, mais aussi du côté du gouvernement et on le verrait peut–être aussi du côté du Bloc si les bloquistes se prononçaient là–dessus.

Il est bien évident que nous sommes en train de débattre un projet de loi qui fait beaucoup appel aux émotions et qui divise notre pays. Comme si nous avions besoin d'une autre pomme de discorde! Il oppose les régions rurales aux régions urbaines plutôt que les langues, les cultures ou quoi que ce soit d'autre. Cela est absolument évident pour quiconque a suivi le débat.

Comme tout le monde le sait, notre pays s'étend sur des milliers de milles. Chacune de ses régions est unique. Un règlement concernant les armes à feu qui n'a pas de sens au centre–ville de Toronto en a peut–être ailleurs au pays, dans les Maritimes ou dans les Prairies.

Il est sage de scinder ce projet de loi en deux et j'exhorte le ministre de la Justice à songer sérieusement à cela. Les deux côtés de la Chambre et les Canadiens en général s'entendront sans doute sur la partie du projet de loi qui fait déjà l'unanimité, à savoir les

dispositions liées directement à la lutte contre la criminalité, telle l'imposition de peines obligatoires.

Ce projet de loi comporte d'autres aspects que les Canadiens aiment sans doute moins. Il y a toute la question du contrôle des armes à feu et de l'enregistrement des armes de poing, qui est déjà un fait accompli. On est censé les enregistrer maintenant.

Une carabine ou un fusil de chasse qui sont achetés aujourd'hui doivent être enregistrés. Il n'y a pas de mal à vouloir centraliser l'enregistrement de ces armes. On a besoin du nom et de l'adresse des propriétaires. Cela ne pose pas de problème. Cela relève de la notion d'enregistrement universel.

• (1805)

Avant d'aller plus loin, je tiens à dire que je vais voter contre ce projet de loi en dépit du fait que, dans le cadre d'un sondage que j'ai commandé et que je crois exact, mes électeurs se sont prononcés à 69 p. 100 pour l'enregistrement universel. Et pourtant, je suis prêt à rejeter ce projet de loi, quoique pas de gaîté de coeur.

Avant d'aborder cette question, je prends une minute ou deux pour rendre un hommage particulier à deux personnes qui n'attendent pas beaucoup de bonnes paroles de la part des députés de ce côté–ci de la Chambre, soit Wendy Cukier et Heidi Rathjen de la Coalition pour le contrôle des armes à feu.

Lorsque ses amies et camarades ont été tuées à l'École polytechnique de Montréal, Heidi a tenu à faire quelque chose. Elle a décidé de débarrasser le Canada du genre d'armes à feu qui avait causé cet outrage, ce terrible massacre. Les Canadiens n'ont absolument pas besoin d'armes automatiques. Voilà des années qu'elle lutte pour débarrasser le pays de ces armes. Elle a demandé l'aide de Wendy Cukier et, toutes deux, elles ont formé la Coalition pour le contrôle des armes à feu.

Je serais prêt à parier qu'elles ne pensaient jamais qu'elles trouveraient sur leur chemin un gouvernement libéral disposé à traiter ces questions dans les régions qui comptent de si nombreux électeurs, telles que le centre–ville de Toronto ou de Montréal. Les libéraux ont pris cette décision pour être élus. À mon avis, ils ne cherchaient certes pas ce qui était préférable pour les Canadiens. La décision devait avant tout leur apporter des votes. Ils ont donc fait appel aux électeurs qui, pour d'excellentes raisons, craignent les armes à feu. L'idée est ensuite devenue un engagement du livre rouge.

D'une certaine façon, tout cela trahit l'intention de Wendy et de Heidi. Elles veulent débarrasser le pays des risques que représentent les armes à feu et des crimes qui sont commis avec des armes à feu. Voilà vraiment sur quoi elles veulent attirer l'attention. Elles n'auraient jamais pu s'imaginer que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, puissent être un jour forcés d'enregistrer leurs fusils de chasse et leurs carabines. Quoi qu'il en soit, c'est là que nous en sommes maintenant.

Selon les prévisions du ministère de la Justice, l'établissement d'un système national d'enregistrement va coûter 85 millions de dollars sur une période de cinq ans, montant auquel il faut ajouter 60 millions de dollars, compte tenu du fait qu'il y a six millions d'armes d'épaule en circulation actuellement au Canada. Dans ce cas, l'enregistrement des armes à feu coûtera au bas mot 145 millions de dollars sur cinq ans. Certains vont affirmer qu'il en coûtera jusqu'à 500 millions de dollars ou plus. Mais, prenons le chiffre le plus faible, soit 145 millions de dollars.

Notre pays s'endette au rythme de 110 millions de dollars par jour. Pourtant, on va dépenser tout cet argent, même si rien ne prouve qu'on pourra ainsi éviter ne serait–ce qu'un seul crime. À ma connaissance, les criminels ne demandent pas de permis et n'enregistrent pas leurs armes. Nous allons dépenser 145 millions de dollars pour que certains, surtout ceux qui ont rédigé le livre rouge libéral, puissent se sentir en sécurité lorsqu'ils se couchent le soir. Ce n'est pas là une façon juste et prudente de diriger ce pays.

S'il y avait la moindre preuve que l'enregistrement des armes d'épaule puisse prévenir d'une façon ou d'une autre des crimes, je serais très heureux de souscrire à ce projet de loi. Mais il n'en est rien. Nous ferons alors appel aux marchés financiers du monde entier; nos enfants et nos petits–enfants paieront de l'intérêt sur les sommes que nous emprunterons, et leur niveau de vie sera diminué parce que nous contracterons cet emprunt pour pouvoir procéder à l'enregistrement des armes d'épaule. Imaginez que nous affections la même somme, les mêmes 140 millions de dollars sur cinq ans, à la recherche sur le cancer du sein. Ne serait–ce pas là une utilisation plus efficace des 145 millions de dollars?

• (1810)

Ce n'est pas facile pour moi de parler ainsi, car je ne suis pas un chasseur. Je ne possède pas d'arme. Je n'en ai pas depuis des années. J'ai tout d'abord commandé un sondage dans ma circonscription, pour pouvoir étayer les arguments que j'allais défendre au sein de mon propre caucus. Puisqu'il ne s'agit pas d'une question de morale ou d'éthique, je ne suis pas lié par ce sondage. Il devait me servir de guide. Je voulais étayer mes arguments pour pouvoir expliquer clairement à mon caucus les raisons pour lesquelles j'allais voter contre sa position. Je représente mes électeurs.

En évaluant mon travail au Parlement depuis un an et demi, j'ai compris très clairement, durant le congé de Noël, que j'étais ici pour trois raisons précises: premièrement, pour remettre de l'ordre dans les finances de notre pays; deuxièmement, pour que les droits des victimes aient préséance sur ceux des criminels; troisièmement, pour rétablir les liens de confiance entre les élus et les électeurs.

En mon âme et conscience, je ne puis approuver d'une part la dépense de 140 millions de dollars pour atteindre un objectif qu'on ne réalisera certainement pas et essayer d'autre part d'économiser.

Mes électeurs m'ont très clairement envoyé à Ottawa pour remettre de l'ordre dans les dépenses de notre pays. C'est pour cette

raison que je vais malheureusement voter contre le projet de loi C–68.

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Monsieur le Président, presque tout a été dit sur ce très embêtant projet de loi.

J'ai écouté avec intérêt les préoccupations du député de Souris—Moose Mountain, et je les partage. J'ai écouté les préoccupations du whip adjoint, et je les partage. J'ai écouté les projections statistiques du député du Parti réformiste. Je ne sais pas si l'on peut ajouter des choses au débat. Je vais toutefois ajouter quelques détails et faire quelques observations.

Je ne sais pas si tout a été dit au sujet du registre. Par exemple, la préoccupation au sujet des armes sans numéro de série, de fabrication domestique, n'a pas été réglée. Il y a toujours des gens dont le passe–temps est de fabriquer des armes à feu et des munitions. Je n'ai rien vu dans le projet de loi à ce sujet.

Un de mes électeurs m'a signalé l'autre jour que certains numéros de série peuvent être les mêmes; le même numéro de série peut être attribué à plusieurs armes si deux manufacturiers autorisés fabriquent le même modèle d'arme. Je considère que ces détails sont préoccupants.

D'autres préoccupations, comme la confiscation, la conservation d'armes à feu ayant une certaine signification pour les familles, entre autres, seront étudiées par le Comité de la justice. La question des armes de poing de catégories interdites sera également étudiée par le Comité de la justice. La question des armes à feu utilisées dans des reconstitutions et des événements patrimoniaux sera certainement étudiée par le Comité du patrimoine.

J'ai demandé à comparaître devant ce comité pour soulever certaines de ces préoccupations.

• (1815)

Je me rends compte aussi que la question du registre est plus importante que celle des armes individuelles, à moins d'avoir mal lu le projet de loi. Les dispositions sur le registre vont plus loin que la propriété individuelle et donnent au gouvernement le droit de faire enregistrer d'autres armes, des armes en transit pour que les forces de l'ordre puissent déterminer tout écart quant au nombre d'armes qui entrent au Canada.

Je vais répéter ce qu'un si grand nombre de députés ont déjà dit. Le projet de loi a trois volets. L'un d'eux a évidemment trait au trafic d'armes et à la lutte contre les trafiquants. J'estime que tous sont d'accord là–dessus, qu'ils soient députés réformistes, députés ruraux ou députés urbains. Nous sommes tous parfaitement d'accord là–dessus et reconnaissants pour l'intensification de quelques–unes des activités des corps policiers, notamment autour de la région où j'habite, car ils sont parvenus récemment à y saisir de grandes quantités d'armes.

Le deuxième, bien sûr, c'est l'imposition d'une peine obligatoire de quatre ans. J'espère sincèrement que, avec cette imposition et les mesures que le ministre de la Justice prendra sur cette question, l'infraction ne fera pas l'objet d'une négociation de plaidoyers, comme cela s'est produit par le passé. Je trouve offensante cette notion de négociation de plaidoyers.

Le troisième volet concerne l'enregistrement et les autres aspects de la propriété d'armes à feu. Je souligne aux opposants farouches à l'enregistrement que cette question me préoccupe vivement. Le processus a été très pénible. Chaque loi qui est élaborée au Canada viole les droits d'une façon ou d'une autre.

Les lois ne sont pas établies pour la vaste majorité des honnêtes citoyens, mais pour une faible minorité. Il n'y a pas dichotomie dans les lois qui concernent les armes à feu. Ces lois sont adoptées pour les quelques personnes qui n'ont aucun respect de la vie humaine ou qui perdent ce respect, ou encore, qui veulent utiliser une arme à feu pour commettre un crime et ne se font aucun scrupule d'en utiliser.

J'implore ceux qui s'opposent si farouchement à l'enregistrement des armes à feu de tenir compte du fait que les lois concernant le vol ou l'excès de vitesse sur les routes ne sont pas rédigées pour la majorité, mais pour protéger la majorité contre une minorité. Je dois également signaler que le droit de port d'armes n'existe pas au Canada. La propriété d'armes à feu est un privilège et non un droit dans notre pays. Nous devrions toujours nous en souvenir.

Étant donné la difficulté que m'a posée ce projet de loi en tant que député—même ma conviction au sujet de l'efficacité de l'enregistrement est ébranlée—je ne voudrais pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Je veux que ce projet de loi soit étudié en comité et qu'on le modifie sans nécessairement en altérer le principe, mais en y injectant un peu de bon sens, pour que les propriétaires légitimes d'armes à feu ne se sentent pas lésés et pour que les sacrifices qu'ils font visent également à protéger la majorité.

• (1820)

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, les gens ont certainement des opinions tout à fait contraires et extrêmement sectaires sur le contrôle des armes à feu.

J'espère que le ministre de la Justice tiendra compte des arguments que le Parti réformiste a présentés en faveur d'une division du projet de loi en deux parties. Il veut vraisemblablement mettre l'accent sur la réduction de la criminalité et l'accroissement de la sécurité des Canadiens.

Or, à la façon dont le ministre de la Justice propose ce projet de loi, on pourrait penser que tous les propriétaires d'armes à feu sont des criminels. C'est loin d'être la vérité et c'est une insulte à l'égard des Canadiens qui sont propriétaires d'armes à feu.

Chaque année, les gens commettent environ 2,7 millions d'infractions au Code criminel. Or, les actes criminels reliés aux armes à feu ne représentent que 0,5 p. 100 de ce nombre et même moins. Pourtant, le ministre de la Justice propose de dépenser 200 millions de dollars ou plus pour réduire cette proportion de 0,5 p. 100.

Ce n'est pas de l'argent qu'on va utiliser pour trouver les criminels, les poursuivre devant la justice et les garder en prison. On va dépenser cette somme parce que 0,5 p. 100 des crimes sont commis à l'aide d'armes à feu.

Le ministre a donné des statistiques. Il a déclaré que la majorité des Canadiens étaient en faveur du contrôle des armes à feu. Cependant, rappelons–nous que beaucoup de Canadiens ne possèdent pas d'armes. Je suis parmi ceux–là.

Lorsqu'on demande à un Canadien s'il est en faveur de l'enregistrement des armes à feu, il y a de bonnes chances pour qu'il réponde, lorsqu'il ne possède pas d'armes, qu'étant donné que cela ne le dérange pas, il a peu de raisons de s'y opposer.

L'automne dernier, le ministre des Finances a tenu ses audiences prébudgétaires dans tout le pays et il a écouté les Canadiens parler du budget. Ils ont tous dit qu'il fallait s'attaquer au déficit. Ils ont précisé qu'on devait accroître les impôts, mais pas les leurs, et qu'on devait sabrer dans les dépenses, pourvu que cela ne les touche pas. Selon moi, la même chose se produit, lorsqu'on demande aux gens s'ils sont en faveur du contrôle des armes à feu. S'ils n'en possèdent pas, il est évident qu'ils vont être pour, car cela ne représente absolument rien pour eux.

L'article 85 actuel est l'une des rares dispositions du Code criminel prévoyant une peine obligatoire. Cette peine tombe très souvent au moment de la négociation d'un plaidoyer. Nous, réformistes, avons toujours dit que si la loi actuelle ne donnait pas les résultats escomptés, nous devrions peut–être la modifier et qu'il fallait nous démontrer que les propositions du ministre allaient constituer une amélioration.

L'automne dernier, j'ai écrit au ministre de la Justice et je lui ai demandé dans combien de cas on abandonnait la peine prévue à l'article 85 dans le cadre de la négociation d'un plaidoyer. Cet article ne prévoit aucune amende, mais impose une peine d'emprisonnement minimale obligatoire aux gens coupables d'avoir commis un crime à l'aide d'une arme à feu. Je voulais savoir combien de fois on n'appliquait pas cette disposition. Le ministre m'a répondu qu'il l'ignorait. Il a précisé qu'il n'avait pas les statistiques voulues pour savoir au juste combien de fois la négociation d'un plaidoyer donnait la chance à un individu d'échapper à cette peine d'emprisonnement.

Ainsi, on n'a pas d'idée si la loi actuelle donnerait les résultats escomptés, en admettant qu'elle soit bien appliquée. Le ministre de la Justice même a reconnu son ignorance à ce sujet. Pourquoi présente–t–il ce projet de loi sur l'enregistrement des armes à feu et pour quelles raisons pense–t–il qu'il va fonctionner?

Nous avons également demandé au ministre comment il saurait que les nouvelles dispositions donnent de bons résultats et entraînent la réduction de la criminalité qu'il nous promet. Il n'a pu répondre à cette question non plus. Il n'avait aucun moyen de nous préciser le nombre de vies qui seraient ainsi épargnées ou le nombre de crimes qu'on pourrait éviter, grâce à l'enregistrement des armes à feu. Le ministre ne peut s'appuyer sur aucun fait pour défendre sa position.

Lorsqu'on propose un projet de loi, on doit se poser quatre questions. Cette mesure est–elle pertinente? Est–elle efficace? Est–ce une façon efficiente de remédier à la situation? Est–ce le meilleur moyen? Prenons chaque question séparément.

Cette mesure est–elle pertinente? Il est vrai que certains commettent des crimes au Canada. C'est le cas dans tous les pays. Nous devrions de toute évidence être très durs à l'égard des criminels.

• (1825)

Le ministre de la Justice propose que nous menions la vie dure aux gens qui possèdent un fusil, le détruisent et n'envoient pas le formulaire approprié aux autorités. On les condamne à cinq ans de prison. Cinq ans de prison pour ne pas avoir fait parvenir un bout de papier?

Qu'est–ce qui arrive à quelqu'un qui ne détient pas le bon permis? Dix ans de prison, voilà ce que le ministre recommande. Or, Denis Lortie a été libéré après avoir vécu 10 ans dans un pénitencier. Il avait tué trois personnes à l'Assemblée législative de Québec et en avait blessé 13 autres. Au bout de 10 ans, le voilà un homme libre, et si on n'a pas le bout de papier en question, le ministre de la Justice recommande la même punition? Il faut mettre les choses davantage en perspective.

Est–ce bien pertinent? Le Parti réformiste souscrira à des lois qui empêchent les criminels de se livrer à des actes répréhensibles et qui les punissent sévèrement pour leurs méfaits. Voilà qui est pertinent. Le ministre soutient–il que l'enregistrement de toutes les armes à feu au prix de 200 millions de dollars ou plus va contribuer à réduire la criminalité? Je suis persuadé qu'il sait bien qu'il n'en est rien. C'est pour cette raison que ce n'est pas pertinent et que la mesure qu'il entend imposer à des millions de Canadiens est tout à fait absurde.

Le projet de loi sera–t–il efficace; en d'autres mots, atteindra–t–il ses objectifs? Rien ne prouve que l'enregistrement universel qu'il propose va réduire la criminalité. Il l'a déclaré lui–même. Il n'a pas pu répondre à la question quand nous la lui avons posée. Depuis lors, il n'a rien présenté qui laisse entendre qu'il possède des indices concrets quant aux chances de succès de sa proposition.

Le ministre devrait envisager d'adopter l'approche réformiste qui consiste à scinder le projet de loi en deux: la première partie, l'enregistrement des armes à feu, que nous trouvons inadéquate et la deuxième partie, l'utilisation criminelle des armes à feu, que nous estimons pertinente et à laquelle nous souscrivons.

J'ai déjà parlé du crime qui consiste à ne pas produire de certificat, des cinq années d'emprisonnement que cela entraîne, etc. Je voudrais établir une comparaison entre l'utilisation d'une arme à feu et une personne ivre qui conduit une voiture. Le ministre de la Justice a parlé avec éloquence aujourd'hui de l'état d'ivresse dans le projet de loi qu'il a présenté à ce sujet. Il y a plus de Canadiens qui se font tuer sur les routes, par des chauffeurs ivres, qui commettent donc des actes illégaux, qu'il n'y en a qui se font tuer par des armes à feu utilisées illégalement. Pourtant, il n'existe à ce sujet rien d'aussi draconien que ce qu'il propose pour les armes à feu.

Si une personne oublie de renouveler l'immatriculation de sa voiture, l'amende imposée, en Ontario, est de 5,50 $ par mois. Cependant, si elle oublie de faire enregistrer son arme, cela lui vaut 10 ans de prison. C'est plutôt étrange comme différence: 10 ans de prison pour ne pas avoir enregistré une arme à feu, et 5 $

par mois pour ne pas avoir renouvelé son immatriculation. Pourtant, dans des circonstances illégales, c'est aussi mortel dans un cas que dans l'autre. Je tiens à le souligner.

Qu'en est–il des personnes qui conduisent sans permis? En Ontario, elles sont passibles d'une amende de 265 $ et, bien entendu, dans le cas d'une arme à feu, c'est 10 ans de prison.

Cette mesure législative va–t–elle vraiment régler le problème? Encore une fois, nous, les réformistes, avons dit qu'elle allait être efficace, du point de vue criminel. Par contre, en ce qui concerne l'enregistrement pour tous les Canadiens, elle est totalement et absolument inefficace. Mon collègue d'Edmonton–Sud–Ouest a dit que nous allions devoir emprunter 200 millions de dollars de plus et refiler la facture à nos petits–enfants tout simplement pour que les libéraux puissent dire qu'ils ont essayé de faire quelque chose pour lutter contre la criminalité tandis qu'en fait, ils ne font rien.

Pour terminer, nous voudrions que le ministre de la Justice sache que 99 p. 100 des propriétaires d'armes à feu manipulent leurs armes en toute sécurité, qu'ils les entreposent comme il se doit, qu'ils les utilisent de manière responsable et qu'on devrait donc les laisser tranquilles. Quant au 1 p. 100 qui reste, ce sont des criminels qui se servent des armes pour commettre des crimes et c'est sur eux qu'on devrait se concentrer. C'est ce que les Canadiens veulent, et c'est ce qu'ils méritent. Ils ne veulent pas d'un ministre de la Justice qui n'obéit qu'au souci électoral. Ils veulent d'un ministre qui fasse son travail et qui produise des statistiques pour appuyer ses dires.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1830)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, en septembre dernier, à Dartmouth, l'OPANO a fixé à 27 000 tonnes la quantité totale de prises de turbot autorisées pour 1995. En annonçant cette entente, le ministre des Pêches et des Océans avait donné au Parlement l'assurance que le Canada aurait, pour la première fois, le droit de monter à bord des navires pour inspecter leurs prises de turbot et pour s'assurer que les règles de conservation de cet important stock de poisson étaient observées, ce qu'il n'a pas fait.

Le 1er février, les membres de l'OPANO se sont réunis pour répartir les 27 000 tonnes de prises. En pratique, les décisions sont fondées sur un consensus des membres, car chacun a le droit de présenter des objections et de se retirer. Malgré l'avis contraire des pays membres qui ont par la suite appuyé le Canada, le ministre des Pêches et des Océans a forcé la tenue d'un vote sur une proposition du Canada visant à répartir les quotas. La part du Canada a été fixée à 60 p. 100, comparativement à 10 p. 100 auparavant. L'Union européenne a obtenu 12,5 p. 100, alors qu'elle avait effectué 75 p. 100 des prises au cours des trois années précédentes.

Le ministre des Pêches et des Océans a tout fait pour transformer le différend entre le Canada et l'Union européenne au sujet de la répartition des quotas en un exercice d'agression écologique. Le *Financial Times* de Londres écrivait à ce sujet:

> Le fait que le Canada ait tenté de s'assurer une part importante des quotas, soit 70 p. 100 contre 12 p. 100 aux Européens, vient en quelque sorte ternir l'argument de ce pays selon lequel il devait intervenir pour sauver le poisson d'une extinction imminente.

Tony Pitcher, directeur du Centre des pêches à l'Université de la Colombie–Britannique, a dit: «La part de 60 p. 100 du turbot que le Canada avait obtenue récemment constituait un changement radical dans les prises allouées, changement qui s'est fait trop rapidement pour que certains pays qui pratiquent la pêche l'acceptent volontiers.»

Dans notre besoin désespéré pour trouver un héros dans tout ce cafouillis, nous n'avons pas tenu compte du fait que, depuis janvier 1994, des fonctionnaires canadiens sont montés à 11 reprises à bord de l'*Estai* pour l'inspecter. À chacune de ces occasions, ils auraient pu et auraient dû inspecter les viviers et y trouver la preuve qu'il pêchait du petit poisson. Ils auraient pu et auraient dû attendre que le filet soit remonté et auraient découvert qu'il était doublé.

Seuls les Espagnols, qui peuvent maintenant pêcher sans craindre des inspections, ont profité de ce cafouillis. Avec l'arraisonnement de l'*Estai*, le ministre des Pêches et des Océans ne peut plus faire inspecter des chalutiers étrangers qui pêchent dans la zone réglementée de l'OPANO, au–delà de notre limite des 200 milles.

La taille des poissons trouvés à bord de l'*Estai* n'aurait pas dû surprendre. Ces prises étaient comparables à celles que les chalutiers espagnols et portugais avaient déclarées en 1993 et que les documents scientifiques de l'OPANO avaient rapportées en 1994. Ces documents ont signalé une diminution terriblement constante de la biomasse, qui est passée de 225 000 tonnes en 1984 à 37 000 tonnes en 1992, et ils faisaient remarquer que peu de poissons d'une longueur supérieure à 46 centimètres avaient été échantillonnés dans les prises de 1993. Si l'on considère que le turbot mature devrait mesurer au moins 60 centimètres, il est douteux que nous ayons dû accepter de pêcher du turbot cette année, sans parler d'essayer de nous montrer plus habiles que les pays de l'UE pour obtenir une allocation plus forte.

Dans la zone du Bonnet Flamand, nous connaissons maintenant le pire sur les deux plans: pas d'inspection par le Canada de la zone régie par l'OPANO ni d'application du nouveau règlement. Le 3 mars 1995, quand le règlement est entré en vigueur, on nous a dit qu'il était indispensable pour dissuader les navires de pêche espagnols et portugais de faire de la surpêche sur le nez et la queue des Grands Bancs et dans la zone du Bonnet Flamand.

Le rapport de 1994 du Conseil scientifique de l'OPANO avait averti que puisque le turbot constituait un stock unique, il était nécessaire de réglementer la pêche aussi bien sur le nez et la queue des Grands Bancs que dans la zone du Bonnet Flamand. Négliger de le faire, d'après les mots mêmes du rapport, pourrait provoquer l'effondrement de cette pêche.

Le règlement du 3 mars interdisait aux Espagnols de pêcher sur le nez et la queue des Grands Bancs et dans la zone du Bonnet Flamand. Depuis que le règlement a pris force de loi, le gouvernement a reculé, laissant la zone du Bonnet Flamand livrée à une pêche déréglementée.

On jugera l'action du gouvernement à l'aune de la protection accrue dont elle aura fait bénéficier les stocks de turbot dans la zone régie par l'OPANO sur le nez et la queue des Grands Bancs et dans

la zone du Bonnet Flamand. Il s'agit de savoir pourquoi les fonctionnaires canadiens n'ont pas soumis à des inspections satisfaisantes l'*Estai* et les autres navires de pêche espagnols.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Delta pour sa question.

Le député soulève deux questions connexes. Il a parlé de l'augmentation du nombre des inspections et des résultats d'une inspection faite par les agents du ministère des Pêches sur le navire espagnol *Estai*, en janvier. J'aborderai ces questions une à la fois.

Tout d'abord, celle des inspections. Comme le ministre l'a déclaré à la Chambre vendredi dernier, étant donné la tension accrue entre les agents des pêches du Canada et la flotte espagnole, on ne demandera pas aux agents des pêches, qui ne sont pas armés, d'effectuer des activités où leur sécurité pourrait être menacée. Je crois que là–dessus, le député sera d'accord avec le ministre.

Je dois aussi donner quelques renseignements généraux sur le système d'inspection de l'OPANO. Comme le député devrait le savoir, l'OPANO donne aux inspecteurs des parties contractantes le pouvoir d'embarquer sur des navires pour y faire des inspections à l'intérieur de la zone de réglementation de l'organisation. Toutefois, les inspections du ministère des Pêches et des Océans se font dans des conditions qui sont loin d'être idéales. Les procédures établies par l'OPANO exigent que les inspections soient effectuées de façon à ne pas entraver les opérations du bateau.

Dans le temps limité prévu pour les inspections en mer, il est impossible de chercher un double du journal de bord. Les fouilles de la cale sont limitées par le temps, par la quantité de poisson dans la cale et par l'incapacité des inspecteurs de déplacer le contenu de la cale étant donné que le bateau est en mouvement et qu'il y a peu d'espace dans les congélateurs. C'est très facile de cacher des prises illégales à des endroits qui ne seraient accessibles qu'après une fouille exhaustive où l'on pourrait vider la cale de son contenu.

De plus, les bateaux de pêche savent que les patrouilleurs sont dans le secteur et peuvent éviter d'utiliser des engins illégaux lorsqu'ils risquent de faire l'objet d'une inspection. Par exemple, on peut enlever les doublures des filets durant la journée lorsque le temps est propice à l'arraisonnement. Les inspecteurs ne peuvent pas vérifier si les entrées dans le journal de bord correspondent bien au contenu de la cale à cause de la quantité de poisson à bord. Même si les inspecteurs soupçonnent que les prises ne sont pas déclarées de façon exacte, ils n'ont souvent pas les preuves nécessaires pour émettre une citation.

Malgré toutes ces restrictions, les Canadiens ont effectué des inspections de l'OPANO et ont émis 52 citations en 1994, dont 44 à des bateaux européens. . .

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire ne dispose que de deux minutes en vertu du Règlement.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office conformément au Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain.

(La séance est levée à 18 h 38.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 25 pétitions.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport public de 1994 et l'aperçu de programme du Service canadien du renseignement de sécurité.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens au Parlement aujourd'hui pour présenter le quatrième rapport annuel faisant le point sur la sécurité publique. Je viens tout juste de déposer à la Chambre le rapport public de 1994 et l'aperçu de programme du Service canadien du renseignement de sécurité.

Pour la première fois, le rapport public du SCRS décrit le contexte actuel du renseignement de sécurité et indique les ressources dont le SCRS aura besoin dans les années à venir.

De plus, la section du rapport sur l'aperçu de programme fournit une ventilation détaillée du budget et des effectifs du service pour cette année et les années futures. Le gouvernement prolonge ainsi son engagement à garantir l'obligation de rendre compte et la transparence dans le secteur du renseignement de sécurité.

[*Français*]

L'année 1994 a été marquée par divers événements qui ont touché le SCRS. Les allégations qui, l'été dernier, ont mis en cause le service et ses liens avec le Heritage Front ont été examinées très attentivement. Malgré tous ces remous, le SCRS a continué à fonctionner et à s'adapter à un monde en pleine évolution.

[*Traduction*]

L'année 1994 a aussi marqué le 10e anniversaire de la mise sur pied du SCRS, notre service civil de renseignement. Le service n'est plus ce qu'il était à ses débuts, en 1984, lorsque l'alliance du Pacte de Varsovie, sous le leadership de l'Union soviétique, comptait parmi les facteurs dominants des affaires mondiales.

En 1984, nous traversions une époque dans les relations Est–Ouest, où les services du renseignement de sécurité comme le nôtre étaient axés sur les aspects de la contre–ingérence consistant à préserver la sécurité nationale. On pourrait dire qu'il y a 10 ans, lorsque le SCRS a vu le jour, le monde était plus simple. Nous pensions savoir d'où venaient la plupart des menaces et nous affections nos ressources en conséquence.

Depuis 10 ans, la situation n'est plus du tout la même, étant donné la désintégration du Pacte de Varsovie qui a suivi la chute du mur de Berlin en 1989 et la fin des luttes en matière de renseignement de sécurité de la guerre froide. Nous savons fort bien qu'aujourd'hui, les menaces peuvent venir autant de groupes et d'individus que d'États souverains. Elles visent désormais des objectifs économiques et non plus militaires. Les menaces d'aujourd'hui impliquent des organisations qui ne reconnaissent plus les frontières et les tribunaux internationaux.

Nous avons aussi vu apparaître de nouvelles menaces contre la sécurité nationale, notamment la prolifération des armes à feu et l'augmentation du crime organisé transnational. Comme certains réseaux tendent à s'étendre à l'échelle mondiale, entre autres, dans les domaines du commerce, de l'information et de la technologie, les questions de sécurité aussi ont pris une envergure vraiment mondiale. La semaine dernière encore, nous avons été témoins d'un acte de terrorisme révoltant dans le métro de Tokyo. Ces crimes insensés ébranlent grandement la confiance de la population. Ils nous rappellent immédiatement, et de façon frappante, nos inquiétudes en ce qui a trait à la prolifération continue des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

Les Canadiens ont déjà eu à faire face à des terroristes et à des actes de terrorisme. Nous devons continuer de faire notre part pour surveiller et combattre les organisations terroristes internationales afin que ce genre d'incident tragique ne se reproduise plus.

Le SCRC cherche activement à contribuer à la lutte internationale contre le terrorisme en menant des enquêtes de sécurité au Canada, en entretenant des relations avec ses homologues étrangers, en collaborant étroitement avec les services politiques canadiens de tous les niveaux et en consultant efficacement d'autres ministères dans le but d'échanger des renseignements.

• (1010)

Le SCRC contribue à empêcher les terroristes d'entrer au Canada ou encore de recruter des membres et de les former à des activités illégales sur notre territoire. Outre la collaboration avec leurs homologues étrangers, les agents du SRCS concentrent leurs efforts, dans le cadre du programme de lutte contre le terrorisme, pour empêcher les conflits étrangers de s'étendre à nos communautés.

Pour ce faire, le SCRS prend un grand nombre de mesures. Il mène des enquêtes sur les activités des organisations terroristes qui tentent de recueillir des fonds au Canada pour financer les actes de terrorisme qu'elles commettent à l'étranger, de manipuler les membres des groupes d'immigrants au Canada ou de créer des zones sûres où pourraient se réfugier ceux qui ont commis des actes de terrorisme dans leur pays.

[*Français*]

Il est ironique que les caractéristiques qui sont à la base de notre qualité de vie et qui font l'attrait du Canada aux yeux de ses citoyens honnêtes sont celles–là même qui attirent aussi des terroristes pressés d'échapper à la justice internationale.

Le terrorisme international a pris une telle ampleur qu'il continuera à faire l'objet de discussions aux plus hauts niveaux. Je m'attends à ce que le premier ministre aborde ce dossier lors du Sommet du G–7 qu'il présidera au mois de juin, à Halifax.

[*Traduction*]

Bien que la violence politique éclate le plus souvent sur la scène internationale, elle peut quand même trouver place à l'intérieur de notre territoire. L'incident mettant en cause le Heritage Front a fait comprendre à bien des Canadiens que le terrorisme comporte un élément psychologique de même qu'un élément de violence physique. Il leur a fait comprendre que les organisations extrémistes comme le Heritage Front sont actives autant dans les grands centres urbains que dans les régions rurales.

Pour l'une des rares fois, les Canadiens ont pu constater comment leur service de sécurité enquête sur le genre d'extrémisme politique qui peut menacer notre sécurité nationale. L'affaire Heritage Front a aussi donné aux Canadiens un aperçu du système de contrepoids que prévoit la Loi sur le SCRS.

Les allégations concernant les activités du service au sein de l'organisation Heritage Front ont immédiatement entraîné la tenue d'une enquête par le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, comme le prévoit la loi. Je crois que cette vérification des mécanismes d'examen insérés dans la Loi sur le SCRS a réaffirmé l'importance de ces mécanismes et confirmé leur bon fonctionnement général.

Le CSARS a mené une enquête approfondie et opportune sur les allégations et a remis son rapport, dans lequel il affirme que le mouvement militant pour la suprématie blanche «constituait et constitue une menace envers la sécurité du Canada», que le SCRS a agi correctement au cours de son enquête sur le groupe Heritage Front et que les allégations faites à l'endroit du SCRS n'étaient pas fondées.

Comme les députés le savent, il est expressément défendu au service d'enquêter sur les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord. Cependant, il est tenu de faire enquête sur les actes de violence commis pour des motifs politiques. Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que le racisme, le néo–nazisme et la suprématie blanche n'ont pas leur place au sein de la société canadienne et qu'ils ne sont certainement pas acceptés au Canada.

Le cycle de l'obligation redditionnelle ne s'arrête pas aux rapports spéciaux du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. Il importe de remarquer que, en réponse aux diverses allégations qui ont entouré l'affaire Heritage Front, l'inspecteur général du SCRS a rédigé un rapport sur le traitement des documents intéressant la sécurité nationale dans le cabinet de mon prédécesseur et est à en rédiger un autre sur le traitement des ressources humaines par le service. En outre, le CSARS travaille en permanence à la rédaction de son rapport annuel que, en tant que solliciteur général, j'ai déposé l'automne dernier dans les deux Chambres du Parlement.

Il faut rendre des comptes sur le plan opérationnel mais, en cette période de restrictions et d'étude des programmes, il faut aussi faire preuve de responsabilité financière. Pour la première fois, l'an dernier, la masse salariale, le capital et les coûts de fonctionnement réels du SCRS ont été rendus publics. C'est moi qui l'ai fait, à l'intérieur d'un budget que j'ai qualifié à l'époque de triple. Je signale qu'il diffère considérablement du traditionnel budget simple que publient la plupart des services de renseignements de l'hémisphère occidental.

• (1015)

Cette année, j'ai le plaisir d'annoncer que, conformément aux modifications que le gouvernement a mises en oeuvre pour fournir aux députés une information financière vraiment significative, le rapport public pour 1994 et l'aperçu du programme du SCRS offrent plus de renseignements que jamais sur les ressources et l'effectif du service. Je félicite le service qui est le premier de tous les ministères et organismes gouvernementaux à publier un aperçu de son programme.

À la lecture de l'aperçu du programme—et je terminerai là–dessus—les députés verront que le SCRS est financièrement responsable et participe pleinement à l'examen général des programmes gouvernementaux.

On remarquera que les ressources du service passeront de 206,8 millions de dollars en 1994–1995 à une somme prévue de 159 millions de dollars en 1997–1998. En outre, l'effectif sera réduit, passant du nombre record de 2 760 personnes, du temps de l'ancien gouvernement, à 2 000 environ en 1997–1998.

Cela signifie que le service devra continuer à répondre aux besoins de sécurité du Canada d'une façon qui soit compatible avec les objectifs financiers du gouvernement. Toutefois, je tiens

à ce que les députés sachent que le directeur du SCRS m'a assuré que c'est faisable sans compromettre notre sécurité nationale.

Je suis impatient d'entendre les observations de mes collègues de l'opposition. Ils conviendront, je l'espère, que la situation internationale du renseignement de sécurité est changeante et imprévisible. J'ose croire qu'ils comprendront que la nature fondamentale des menaces à la sécurité nationale a changé avec le temps et que notre gouvernement et son service de renseignements s'adaptent à ces changements.

J'espère que les députés d'en face et les Canadiens en général reconnaîtront qu'il faut maintenir un service de renseignements national en ces temps de changements rapides. Nous devons être prêts à repousser toute menace à notre sécurité nationale. Toute autre attitude serait irresponsable et risquerait d'amener l'effritement des libertés et des valeurs que nous chérissons.

[*Français*]

Lorsqu'il a adopté la Loi sur le SCRS, en 1984, le Parlement a créé un organisme chargé de veiller à la sécurité du Canada et de ses citoyens. En même temps, il a inscrit dans la loi des mécanismes garantissant la protection intégrale des droits et des libertés des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

Je crois que le SCRS atteint ces objectifs. Et j'ai bon espoir qu'il continuera de les atteindre à l'avenir.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, pour débuter, j'aimerais remercier le solliciteur général du Canada de m'avoir transmis les notes de son allocution concernant sa déclaration d'aujourd'hui sur la sécurité nationale.

Il faut se rappeler que la réponse du député libéral de Scarborough–Ouest, en 1992, à la première déclaration sur la sécurité nationale qui soulignait que le solliciteur général de l'époque, M. Doug Lewis, n'avait à peu près rien dit dans sa déclaration, se limitant à assurer le public canadien que le SCRS ne faisait rien d'illégal. Comme preuve, l'ancien solliciteur général citait les rapports du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, le CSARS.

Mais nous savons, aujourd'hui, que le SCRS menait des activités sinon illégales, au moins fort discutables, à l'égard du Heritage Front et du Parti réformiste au même moment où le solliciteur général préparait sa première déclaration sur la sécurité nationale.

Tout comme dans les déclarations antérieures, le solliciteur général nous annonce aujourd'hui que le mécanisme de surveillance prévu par la loi a été mis à l'épreuve par l'affaire du Heritage Front. Le sollicteur général dit fièrement que le CSARS a conclu que les allégations mettant en cause le SCRS étaient sans fondement.

À vrai dire, les déclarations sur la sécurité nationale n'en disent rien et se ressemblent les unes aux autres, année après année. Nous soupçonnons, nous, les députés du Bloc québécois, et probablement les députés du Parti réformiste aussi, et même quelques députés libéraux, que la déclaration d'aujourd'hui du solliciteur général laisse de côté des pans entiers des activités du SCRS.

• (1020)

Les activités du SCRS sont–elles légales, sont–elles illégales? Nul ne peut le savoir, et même le solliciteur général ne le sait pas non plus. D'après l'inspecteur général du SCRS, les rapports annuels du SCRS soumis au solliciteur général n'ont pas donné l'heure juste au sujet de ses activités. Il devient alors quasi impossible de penser que le solliciteur général peut nous cacher des éléments qui n'auraient pas été portés à sa connaissance sur les véritables activités du SCRS, sur ses réussites, comme sur ses échecs.

Permettez–moi de souligner, monsieur le Président, comme l'a fait le député de Berthier—Montcalm l'an passé, en réponse à la troisième déclaration sur la sécurité nationale, que les membres du CSARS sont tous des partisans des partis conservateur, libéral et néo–démocrate. Il n'y a aucune représentation de l'opposition officielle ni du Parti réformiste au sein du CSARS. Les cinq membres du CSARS ne sont pas des citoyens ordinaires. En examinant les listes de donateurs aux partis fédéraux depuis 1990, on apprend que les membres du CSARS ont contribué quelque 34 000 $ en tout.

Le membre du Parti néo–démocrate se distingue des autres, ne donnant en moyenne que moins de 200 $ par année à la caisse centrale de son parti politique, ce qui nous laisse croire que ce parti est dans un état passablement piteux en ce moment. Les membres conservateurs et libéral donnent en moyenne plus de 2 000 $ tous les ans à leur parti politique. Les députés de l'opposition officielle demandent que les membres actuels du CSARS soient remplacés, afin que ce comité de surveillance puisse mieux représenter la population québécoise et canadienne et soit le reflet de la 35e législature, tel que l'ont voulu les Canadiens et les Canadiennes lors de la dernière élection générale d'octobre 1993.

La déclaration sur la sécurité nationale du solliciteur général ne dit rien sur les activités du Centre de la sécurité des télécommunications. Or, de l'avis de tous les intervenants, le CST, qui d'ailleurs reçoit ses ordres directement du Conseil privé, donc du bureau du premier ministre, pose un grave danger à la liberté de tous les Québécois et Canadiens. Le CST peut capter sans difficulté toutes les conversations téléphoniques au Canada qui passent, soit par des satellites, soit par le réseau interurbain à micro–ondes, en somme, pratiquement tous les appels interurbains ou internationaux au Canada.

Rappelons–nous de la réponse de la vice–première ministre l'an dernier, aux questions posées par les députés de l'opposition officielle au sujet des allégations d'un ancien employé du CST. Alors que l'ancien employé accusait le CST d'espionner les citoyens canadiens et que la plupart des spécialistes canadiens en espionnage le confirmaient, la vice–première ministre répondait toujours par la même phrase, et je cite: «Le CST n'a pas pour mandat d'espionner les Canadiens.»

La vice–première ministre n'a jamais dit, pas une seule fois, que le CST n'espionne pas les Canadiens. Elle a tout simplement dit que le CST n'avait pas le mandat d'espionner les Canadiens. Le premier ministre, quant à lui, disait que le CST n'espionne plus les Canadiens, ce qui laisse entendre que le CST a espionné, effectivement, les Canadiens. Mais le premier ministre, par la suite, n'a jamais répété cette phrase qu'il avait laissée échapper.

Que savons–nous sur les activités apparemment illégitimes et peut–être même illégales du CST? À peu près rien, à part quelques articles de journalistes et le livre d'un ancien espion du CST. Dans le Budget des dépenses, aucun détail. Tandis que le moindre conseil subventionné au coût de un million de dollars fournit des informations détaillées sur son fonctionnement, nous ne savons rien sur le CST et ses activités. Devrions–nous oublier les droits individuels protégés par les Chartes québécoise et canadienne des droits de la personne, alors que le CST fait manifestement de l'écoute électronique?

La déclaration annuelle du solliciteur général ne dit pas un mot sur le CST.

• (1025)

J'ose espérer que le gouvernement, à la suite de l'adoption de la motion M–30 qui a été présentée en cette Chambre relativement au contrôle du CST par une autorité civile qui, lui, est externe et au contrôle parlementaire du CST, donnant suite à l'adoption de cette motion, saisira dans les meilleurs délais cette Chambre d'un projet de loi visant à un mécanisme de contrôle externe du Centre de la sécurité des télécommunications.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse de commenter la déclaration du solliciteur général sur la sécurité nationale.

Le ministre a parfaitement raison de dire que le monde est très différent aujourd'hui de ce qu'il était il y a 11 ans, lorsque le SCRS a été créé. Le Canada est généralement considéré comme étant un acteur de second plan sur la scène internationale de l'espionnage, mais notre proximité avec les États–Unis fait de nous une base d'opérations pour les services du renseignement hostiles aux intérêts américains.

Les cibles traditionnelles des pays du Pacte de Varsovie n'existent plus et certains de nos adversaires d'hier sont aujourd'hui nos amis. Parallèlement, nous assistons à des changements dans nos rapports avec certains de nos vieux alliés.

Récemment, la France et les États–Unis ont chacun expulsé des diplomates de l'autre pays pour activités incompatibles avec leurs fonctions. Je comprends que c'est la façon diplomatique de dire que ces gens ont été chassés pour espionnage.

Imaginez un peu, si la France et les États–Unis, deux pays qui entretiennent des relations cordiales depuis la révolution américaine, commencent à s'espionner l'un l'autre, qui peut se croire en sécurité dans le contexte actuel? Encore récemment, nous pouvions compter sur nos alliés de l'OTAN pour faire front commun contre le bloc communiste. Voyez comme les temps ont changé.

Aujourd'hui, le pays qui représente sans doute la plus grave menace pour la souveraineté du Canada n'est nul autre que l'Espagne, notre allié au sein de l'OTAN. Pendant que les navires canadiens et espagnols jouent à la stratégie du risque calculé maximum à la limite des Grands Bancs de Terre–Neuve, le Canada essaie d'obtenir le soutien diplomatique d'autres pays, y compris de la Russie. J'espère seulement que, pendant cette confrontation, tous les services du renseignement canadien fournissent à notre gouvernement la meilleure information et les meilleures analyses possibles.

Je suis d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que le Canada a besoin de services du renseignement de sécurité. Le Parti réformiste appuie le recours à de tels services dans la mesure où ils sont tenus de rendre compte de leurs activités à la population du Canada.

Les services du renseignement de sécurité du Canada sont confrontés à un environnement politique qui change rapidement. Ils pourraient bien devoir prouver leur capacité d'adaptation au cours des prochaines semaines. Espérons qu'ils passeront le test.

Parlant du contre–terrorisme, le ministre a évoqué l'exemple de l'attentat récent au gaz neurotoxique dans le métro de Tokyo. Il est intéressant qu'il ait utilisé cet exemple pour justifier que nous restions constamment à l'affût d'attaques terroristes. L'an dernier, il y a eu un attentat à la bombe au World Trade Centre, à New York. Dans les deux cas, il s'agissait d'attaques spectaculaires contre des civils qui semblaient être le résultat d'une conspiration fort complexe. Pourtant, on a attribué ces deux attaques à deux groupes très différents.

L'attentat à la bombe au World Trade Centre semble avoir été l'oeuvre d'un groupe islamique intégriste poursuivant sa lutte traditionnelle contre ce qu'il perçoit comme étant l'impérialisme américain. On peut probablement considérer cet incident comme une attaque terroriste traditionnelle.

L'attaque au gaz neurotoxique à Tokyo est très différente. Dans ce cas, le groupe qui, soupçonne–t–on, est derrière cet acte terroriste représente une secte religieuse excentrique qui n'avait jamais été perçue comme une organisation terroriste auparavant.

Nous avons plusieurs sectes religieuses au Canada. Leurs membres sont–ils capables de commettre des actes terroristes? Qui sait? Est–ce que le SCRS le sait? Le SCRS aurait–il surveillé cette secte si elle avait été ici, au Canada? À quel moment une secte religieuse excentrique qui semble relativement inoffensive devient–elle une menace à la sécurité du pays?

Pour qu'un service de renseignements soit utile, il doit s'intéresser à ce groupe avant l'attaque et non après. La question demeure: Le SCRS aurait–il surveillé les activités d'une secte religieuse semblable au Canada et empêché une attaque au gaz neurotoxique? Il aurait probablement pu le faire si le groupe avait été un groupe d'extrême droite comme le Heritage Front.

L'exemple le plus connu d'antiterrorisme national ici, au Canada, a fait couler beaucoup d'encre au cours de la dernière année. Les Canadiens ont eu une rare occasion de jeter juste un petit coup d'oeil sur une opération du SCRS, car ce dernier, le CSARS et le solliciteur général ne semblent pas vouloir en

dévoiler davantage à la population. Le ministre a parlé quelque peu de l'affaire du Heritage Front dans son discours et, malheureusement, il semble convaincu que le SCRS a agi de façon exemplaire dans cette affaire. Je vais donner à la Chambre une autre interprétation des faits.

• (1030)

Je ne m'oppose pas à ce que le SCRS surveille les activités du Heritage Front ou d'autres groupes semblables. Cependant, la façon dont le SCRS a utilisé sa source, Grant Bristow, relativement aux activités du Heritage Front dont le Parti réformiste était la cible a beaucoup inquiété mes collègues et moi-même.

Le SCRS semble ne rien trouver à redire au fait que l'un de ses informateurs joue un rôle actif dans le plan du Heritage Front visant à discréditer le Parti réformiste. Le SCRS semble n'avoir rien à y redire, pas plus que le ministre, à en juger d'après ce qu'il a dit.

Je me demande si le solliciteur général serait aussi compréhensif si l'informateur du SCRS avait plutôt exercé ses activités au sein du Parti libéral.

Comme le solliciteur général le sait sans doute, le sous-comité se réunit à huis clos depuis deux mois avec le CSARS pour en étudier le rapport sur l'affaire du Heritage Front. Je suis convaincue que, lorsque notre comité tiendra de nouveau des séances publiques, c'est un tableau très différent des enquêtes du SCRS qu'on verra dévoilé.

Un problème auquel le solliciteur général devra s'attaquer, à moins qu'il ait à s'en occuper de nouveau, c'est celui des informateurs du SCRS qui s'immiscent dans les activités des partis politiques légitimes.

On semble n'avoir tenu aucun compte des directives émises en octobre 1989 par le solliciteur général de l'époque, l'honorable Pierre Blais. Il y a aussi le problème du SCRS qui fournit au gouvernement du jour des rapports sur les partis politiques rivaux. Est-ce juste que le SCRS fournisse au parti au pouvoir de l'information sur un autre parti politique en refusant d'informer ce dernier? Je ne le pense pas.

Nous ne devons évidemment pas oublier l'enquête ou, comme le gouvernement préfère en parler, la non-enquête dont le chef du Parti réformiste a fait l'objet de la part du SCRS. Le rapport du CSARS mentionne qu'à la fin de 1989 et au début de 1990, le SCRS a effectué une enquête sur des accusations dénuées de tout fondement à propos du financement de la campagne électorale. D'après le rapport, l'objet de cette enquête portait sur «Lnu Fnu», des collaborateurs inconnus à la campagne électorale du chef du Parti réformiste.

Après qu'on eut insisté pour savoir ce qu'il en était, le SCRS a plus tard fait savoir qu'une erreur avait été commise. Pendant trois mois, en effet, l'enquête avait réellement porté sur le chef du Parti réformiste, mais cela résultait simplement d'une erreur d'écriture.

Le solliciteur général a continué d'essayer de faire passer cela pour une simple erreur d'écriture. Or, la froide et dure réalité, c'est que le 17 octobre 1989, le SCRS a entrepris une enquête de niveau un, approuvée par le CARC, sur le chef du Parti réformiste et qu'elle a duré trois mois. Deux mois après la fin de l'enquête, que le SCRS savait injustifiable, il a changé le nom sur le dossier pour lui substituer celui de mythiques collaborateurs, et le SCRS, le CSARS et le solliciteur général veulent nous faire croire qu'il n'y a rien à redire à cela.

Si l'on veut avoir un service national du renseignement de sécurité dans une démocratie, il faut que ce service ait le soutien de la population. Le solliciteur général demande l'appui des partis d'opposition en les invitant à reconnaître que le pays a besoin d'un tel service. Je demande au ministre s'il compte que notre parti l'appuiera alors qu'il subsiste tant de questions sans réponse au sujet de la conduite du SCRS dans l'affaire du Heritage Front.

Le Parti réformiste n'est pas disposé à signer un chèque en blanc ni au ministre, ni au SCRS. Le solliciteur général va devoir répondre à beaucoup de questions. Il devrait étudier à fond les rapports de l'ancien inspecteur général quant à l'exhaustivité de l'information que les dirigeants du SCRS ont donnée au ministre.

J'admets comme principe que le service de renseignement du Canada doit travailler dans le secret, mais cela ne veut pas dire qu'il peut cacher ses erreurs derrière le voile du secret aussi. Tous les organismes du gouvernement doivent rendre des comptes aux Canadiens. C'est particulièrement vrai pour des organismes comme le SCRS et le CST.

Si le ministre veut notre appui, il peut l'obtenir. Mais qu'il ne compte pas sur nous pour acheter chat en poche.

* * *

• (1035)

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. Une est signée par des citoyens de Hagensborg et de Bella Coola. L'autre est signée par des électeurs de Williams Lake et de localités comme Alkali Lake, Soda Creek et 150 Mile House.

Dans chaque cas, les pétitionnaires estiment que les mesures de contrôle actuellement imposées aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois suffisent amplement à assurer la sécurité publique.

Ils demandent donc au Parlement d'appuyer des lois punissant sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes dans la perpétration d'un crime, d'appuyer de nouvelles dispositions du Code criminel, sur le contrôle des armes à feu, qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives, et d'appuyer des dispositions législatives abrogeant ou modifiant les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique, qui n'ont pas été rentables ou qui se sont révélées trop complexes, au point de devenir inefficaces et inapplicables.

Affaires courantes

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole, en conformité de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par 43 personnes de la localité de Hedley, dans ma circonscription, et de Summerland, ma ville natale, en Colombie–Britannique.

Ces pétitionnaires s'opposent à l'adoption de nouvelles dispositions législatives régissant l'acquisition et la possession d'armes à feu. Ils demandent au gouvernement d'établir des lignes directrices strictes et des peines obligatoires, relativement à l'utilisation ou à la possession d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime violent.

Ces 43 personnes s'ajoutent aux 3 010 autres qui ont déjà signé cette pétition dans ma circonscription.

LA JUSTICE

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter une pétition ce matin, dans le cadre d'une démarche entreprise au nom de citoyens désireux de retarder la mise en liberté anticipée de Robert Paul Thompson.

Ces pétitionnaires veulent que les rues soient plus sûres pour les citoyens canadiens. Ils s'opposent à la pratique actuelle qui consiste à libérer des contrevenants violents prématurément, avant qu'ils aient purgé la totalité de leur peine.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de rendre nos rues plus sûres pour les citoyens respectueux des lois, pour leur famille et pour les proches des victimes de meurtriers ayant été reconnus coupables.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter trois pétitions venant de mes électeurs de la circonscription de Comox—Alberni.

Dans la première, qui comprend 477 signatures, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

Dans la deuxième pétition, qui renferme 37 signatures, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C–41 avec le paragraphe 718(2) dans son libellé actuel et, de toute façon, de ne pas insérer dans le projet de loi l'expression non définie «orientation sexuelle».

LES PHARES

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, dans la troisième pétition, qui renferme 380 signatures, les pétitionnaires demandent au Parlement de révoquer la directive du ministre des Transports ordonnant l'automatisation complète de tous les phares de la côte ouest et de tenir une enquête publique exhaustive en Colombie–Britannique sur la nécessité des phares gardés sur la côte ouest.

LES CHEMINS DE FER

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 33 de mes électeurs.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de se rendre bien compte qu'ils s'opposent farouchement aux initiatives visant à vendre le CN ou à fusionner le CN et le CP, ou encore à démanteler le CN sous prétexte de le commercialiser.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 73 habitants de la région de Cobourg et de Port Hope qui demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions qui demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

• (1040)

Il me fait plaisir de présenter ces deux pétitions au nom de mes électeurs.

[*Français*]

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter cette pétition qui a été signée par plusieurs de mes commettants.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires prient le Parlement d'agir immédiatement pour protéger les enfants à naître en modifiant le Code criminel afin d'accorder à ces enfants la même protection dont jouissent les autres êtres humains.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, je voudrais présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première précise que les personnes qui tiennent le ménage et prennent soin d'enfants d'âge préscolaire exercent une profession honorable dont on ne reconnaît pas la valeur dans notre société. On ajoute que la Loi de l'impôt sur le revenu est discriminatoire à l'endroit des familles qui choisissent de garder des enfants d'âge préscolaire à la maison, ainsi qu'à l'égard de ceux qui offrent des soins à la maison à des handicapés, à des malades chroniques et à des personnes âgées.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de prendre des mesures pour supprimer toute discrimination fiscale à l'endroit des familles qui décident de s'occuper, à la maison, d'enfants d'âge préscolaire, de handicapés, de malades chroniques ou de personnes âgées.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, la seconde pétition est extrêmement complexe. Elle m'a été soumise par M. Cyril Fleming de ma circonscription, Mississauga–Sud. En raison du Règlement de la Chambre, je ne pourrai pas la lire au complet, mais je voudrais au moins faire ressortir ses deux principaux points.

La pétition porte sur les droits des enfants à naître. Voici les deux phrases les plus importantes de cette pétition. Les signataires demandent tout d'abord que le Parlement reconnaisse l'enfant à naître comme un être distinct de la mère, dès qu'il y a eu fécondation. Ils veulent ensuite que le Parlement prévoie une interprétation plus large de la Charte canadienne des droits et libertés pour accroître le respect de la dignité humaine et prenne les mesures les mieux indiquées pour mettre un terme à la pratique de l'avortement et à son financement public en vue de respecter les obligations du Parlement et du gouvernement à cet égard, en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je désire informer la Chambre, qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 28 minutes, conformément à l'article 33 du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 mars, de la motion: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Rex Crawford (Kent, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part à ce débat sur le projet de loi C–68 qui constitue un vaste ensemble de réformes législatives touchant les armes à feu. Il modifie le Code criminel, le Tarif des douanes, la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, la Loi sur la défense nationale, la Loi sur les jeunes contrevenants, les règlements connexes et que sais–je encore.

Je voudrais féliciter le whip et le ministre de la Justice de m'avoir permis d'exprimer officiellement mes vues sur la question à la Chambre aujourd'hui. C'est la preuve que les ministériels qui soutiennent une opinion divergente peuvent intervenir dans le débat.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à exprimer mon point de vue personnel. Je suis propriétaire d'armes à feu depuis plus de 50 ans. J'ai acheté mon premier fusil à l'âge de huit ou neuf ans. Je collectionne les armes à feu depuis plus de 30 ans.

• (1045)

Je chasse depuis que mon père m'a appris à manier une arme à feu à la ferme. J'ai été président du club de chasse et de pêche de Dover et je participe aux activités de la filiale locale de la fédération ontarienne des pêcheurs sportifs et des chasseurs depuis plus de 35 ans. J'ai grandi dans une région rurale du sud–ouest de l'Ontario, de sorte que les fusils faisaient partie intégrante de mon enfance et font partie de la vie quotidienne de mes voisins et de la mienne.

Je compte parmi les milliers de citoyens honnêtes, prudents et respectueux des lois. D'autres propriétaires d'armes à feu et moi–même sommes favorables à deux des quatre grandes mesures du projet de loi C–68. La première mesure a trait aux peines, et j'y souscris tout à fait. Tout le monde sait que le Canada possède déjà une des lois les plus sévères au monde sur le chapitre des armes à feu. Le système judiciaire n'applique pas les lois qui existent déjà.

Dans ce projet de loi, l'utilisation criminelle d'armes à feu entraîne une peine minimale obligatoire de quatre ans de prison à l'égard des infractions suivantes, lorsque celles–ci sont commises avec une arme à feu: tentative de meurtre, homicide involontaire coupable, négligence criminelle entraînant la mort, vol qualifié, enlèvement, prise d'otages, agression sexuelle armée, agression sexuelle grave, extorsion et décharge d'une arme à feu avec l'intention de nuire. Une fois déclaré coupable, le contrevenant est privé à jamais du droit de posséder une arme à feu à usage restreint ou prohibée. À mon avis, cette mesure devrait être encore plus sévère et s'étendre à toutes les armes à feu.

Tous les Canadiens sont favorables à l'administration de peines plus sévères. Les groupes de propriétaires d'armes à feu font des pressions en ce sens depuis des années. En fait, ils ont demandé une peine minimale de cinq ans. Je suis heureux de voir que le ministre de la Justice s'attaque à cet aspect de la question.

J'appuie aussi la deuxième grande partie du projet de loi, qui traite de la contrebande et de l'importation illégale. De nouvelles infractions concernant le trafic illégal d'armes à feu seront ajoutées au Code criminel. Si le gouvernement met à pied 45 000 fonctionnaires, c'est peut–être pour leur confier la tâche de surveiller la frontière entre le Canada et les États–Unis.

Malheureusement, j'ai appris, ce matin, qu'une autre tranche de 15 p. 100 des agents des douanes seraient mis à pied. Je connais bien les bureaux de Sarnia et de Sombra. Ils ont subi des compressions. Si les agents devaient fouiller chaque automobile qui vient du Michigan pour trouver des armes à feu, la file d'attente s'étendrait sur 100 milles, de Flint, au Michigan, jusqu'à London, en Ontario.

Pour le moment, nous n'avons ni le personnel ni les ressources financières nécessaires pour faire ce genre de vérifications. Mais nous réussirons, semble–t–il, à augmenter le nombre d'agents à la frontière. Ce sera magnifique, si l'on y parvient.

La troisième partie du projet de loi traite des armes de poing et des armes d'assaut militaires. Certaines de ces armes devraient être prohibées ou à usage restreint, sauf dans les cas où un collectionneur réussit à prouver leur intérêt pour sa collection. À l'origine, le ministre avait déclaré à la Chambre, le 30 novembre 1994, que toutes les armes de poing seraient interdites. Je suis heureux qu'il ait changé d'avis à ce sujet.

Le projet de loi C–68 autorise maintenant ceux qui étaient propriétaires d'armes de ce genre, au plus tard le 14 février 1995, à en acheter et à en vendre entre eux. Ils pourront continuer de les utiliser, mais uniquement dans les buts déterminés à l'origine, c'est–à–dire le tir sur cibles ou la collection, selon le cas.

J'ai été abasourdi d'apprendre que mes armes de poing étaient enregistrées uniquement pour la protection. Il n'y a pas de catégorie réservée à la protection. Est–ce que je perdrai ma collection d'armes de poing?

Avant d'aborder la quatrième partie du projet de loi, qui porte sur le système national d'enregistrement, je voudrais profiter de l'occasion pour expliquer aux députés quel est exactement le processus d'acquisition légale d'une arme de poing pour le tir sur cibles. J'ai personnellement donné le cours de sécurité rattaché à l'autorisation d'acquisition d'armes à feu et je sais à quel point ce cours est exigeant et rigoureux. Les personnes qui veulent avoir des armes de poing chez elles doivent d'abord se conformer à 16 formalités que je n'énumérerai pas puisque d'autres l'ont fait avant moi.

• (1050)

Il y a des députés qui croient sincèrement que les armes à feu, quelles qu'elles soient, sont des objets maléfiques qu'il faut interdire, jeter ou mettre dans des musées. Certains incidents tragiques nous rappellent que les armes à feu peuvent servir à des fins criminelles. Les auteurs de ces actes devraient être soumis à toutes les rigueurs de la loi.

Certains députés ont fait valoir à la Chambre que, puisque les véhicules automobiles sont enregistrés, les armes à feu devraient l'être aussi. C'est comparer des pommes et des oranges. Prenons le cas de cette dame en Californie qui a tué 19 personnes et en a estropié deux douzaines d'autres en conduisant sa voiture sur le trottoir. Son automobile était enregistrée. La production de ce véhicule devrait–elle être suspendue?

Des centaines d'armes seront enregistrées. Où allons–nous trouver l'argent nécessaire? Notre dette atteint déjà les 550 milliards de dollars. On a estimé que l'enregistrement coûterait entre 80 et 350 millions de dollars. Je crois, pour ma part, que ce sera plutôt 350 millions. Dix de mes associés possèdent au–delà de 1 000 armes à feu. Si l'on établit une moyenne, il doit y avoir au moins 21 millions d'armes de poing et d'épaule en circulation au Canada. L'enregistrement n'empêchera personne de se servir d'une arme à feu pour commettre un meurtre.

Le ministre a déclaré que de nombreux suicides avaient été commis dans les régions rurales à l'aide d'une arme à feu. Qui faut–il blâmer? Je crois que le gouvernement est le responsable. J'ai eu connaissance de plusieurs cas de suicide, à l'époque où les taux d'intérêt atteignaient 24 p. 100 et où de jeunes familles ne parvenaient plus à tenir le coup. Les gens perdaient leur ferme. Le gouvernement ne dit pas combien de personnes se sont pendues ou gazées, mais nous avons perdu beaucoup de jeunes Canadiens à la fin des années 70 et au début des années 80. Ces morts n'ont pas été causées par des armes à feu.

Plusieurs sondages ont été faits dans ma circonscription, par moi et par d'autres personnes. La plupart de mes électeurs connaissent mon point de vue sur ces questions. Lorsque j'ai fait campagne en 1988, j'ai promis seulement deux choses: travailler dur pour mes électeurs, puis faire connaître et défendre leur point de vue à Ottawa. Mon rôle consiste à représenter ma circonscription. Si la majorité de mes électeurs étaient en faveur d'un système d'enregistrement des armes à feu, j'y donnerais mon appui, mais les sondages montrent que ce n'est pas le cas. Dans trois sondages, 87 p. 100, 96 p. 100 et 91 p. 100 des répondants m'ont demandé de ne pas appuyer le projet de loi C–68.

Fidèle à mes convictions, j'entends voter contre le projet de loi. Je voudrais citer rapidement une lettre:

> Je profite de l'occasion pour vous remercier de toute l'aide que vous m'avez apportée dans le passé. Chaque fois que j'avais un problème ou des inquiétudes, j'ai pu compter sur votre soutien et votre aide. Même si je persiste à croire que vous êtes le meilleur candidat pour représenter notre région, je ne pourrai, en toute bonne foi, voter pour votre parti aux prochaines élections.

J'ai reçu des centaines de lettres.

• (1055)

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C–68 concerne les armes à feu et certaines autres armes. Nous sommes témoins, chacun et chacune d'entre nous, dans cette Chambre, que ce projet de loi ne fait pas l'unanimité. Et chacun et chacune dans nos comtés, certains groupes nous indiquent leurs préférences ou leur désaveu face à ce projet de loi.

Permettez que je situe, dans ce contexte, le débat tel que je le perçois. Deux groupes nous font des représentations. Un de ces groupes favorise le projet de loi qui vise, entre autres, le contrôle des armes à feu; l'autre groupe s'oppose à ce projet de loi.

Celui qui favorise le projet de loi indique qu'il désire voir une réduction du nombre de victimes des armes à feu. On sait que ces victimes le sont devenues soit par accident, lors de disputes familiales, lors de suicides, ou bien sûr, lors de la commission d'actes criminels.

Ce groupe qui appuie le contrôle des armes à feu, appuie aussi l'utilisation de mesures d'éducation publique dans l'usage des armes à feu et voit, dans une législation, la nécessité de pourvoir à un certain contrôle par l'émission de permis de possession d'armes, par l'enregistrement des armes, par l'interdiction des armes militaires et paramilitaires, par le contrôle de la vente des munitions et par des restrictions sévères sur l'usage des armes de poing.

L'autre groupe, celui qui s'oppose au projet de loi, croit que la législation devrait viser surtout les criminels. Ce groupe soutient que les lois actuelles sont en mesure d'encadrer suffisamment la possession et l'usage des armes à des fins de chasse, de pratique du tir et de collection, et il dénonce surtout que les lois actuelles ne soient pas appliquées. Enfin, ce groupe s'oppose à des mesures législatives additionnelles parce que, prétend–il, elles taxe-

raient inutilement les honnêtes citoyens, sans pour autant diminuer la criminalité.

Le projet de loi que nous avons devant nous désire répondre aux besoins suivants: ce projet de loi prétend resserrer le contrôle de la contrebande, il veut interdire la possession de certaines armes à feu, restreindre la possession de certaines autres armes à feu, rendre obligatoire l'enregistrement de toutes les armes à feu et énonce un certain nombre de règles concernant l'acquisition, la possession, l'entreposage, la commercialisation, l'échange, le prêt, le transfert et, bien sûr, l'usage des armes à feu.

Quels sont les critères qui devraient guider notre réflexion sur ce projet de loi. Je crois qu'il y a, pour ma part, trois principes qui peuvent me guider. D'abord, bien sûr, ce que nous visons, c'est la réduction des pertes de vie et des blessures reliées à l'usage d'armes à feu. Je présume que tout le monde serait d'accord pour dire que la possession légitime, contrôlée, prudente d'une arme est en mesure de réduire le risque de pertes de vie ou de blessures. Et enfin, je considère qu'aucune législation n'est en mesure d'empêcher un acte de folie, mais par ailleurs, une législation pourrait, et devrait, accroître la probabilité que les conséquences d'un acte de folie soient atténuées.

Je m'inquiète au sujet de plusieurs aspects du projet de loi qui est à l'étude.

• (1100)

D'abord, l'efficacité des mesures proposées concernant le crime et la contrebande pourrait être, à mon sens, davantage resserrée. Je m'interroge également sur la nature des effets sur les collectionneurs, les compétiteurs et sur les chasseurs. Je m'interroge de la même façon sur l'utilisabilité du fichier d'enregistrement. Je comprends qu'il s'agit de ficher par ordinateur l'ensemble des caractéristiques des armes possédées à travers le pays, mais est–ce que l'existence de ce fichier et des données qu'il contient en assure un usage facile? Est–ce que ce fichier va permettre vraiment de livrer les résultats que l'on prétend, et dans l'affirmative, à quel prix et est–ce qu'il y aura une façon plus simple de parvenir au même résultat?

Je ne mets pas en cause les résultats que l'on vise. Je m'interroge sur l'opportunité des moyens que l'on prend pour y parvenir. Mais, surtout, là où j'ai des réserves sérieuses, c'est sur le pouvoir de perquisition sans mandat que prévoit le projet de loi. En effet, les articles 98 à 101 se trouvent à créer de nouveaux pouvoirs s'appliquant aux inspections faites n'importe où, et même dans des locaux d'habitation, à condition, dans ce dernier cas, que l'inspecteur, pas le policier, l'inspecteur ait obtenu soit le consentement de l'occupant, soit un mandat.

En vertu des règlements actuels, ceux qui prévalent maintenant, ces pouvoirs ne s'appliquent qu'aux entreprises. La décision d'étendre leur champ d'application aux habitations va soulever et soulève d'ores et déjà la controverse et risque, éventuellement, si ce projet de loi devenait loi, de faire l'objet d'une contestation fondée sur la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 101, entre autres, obligerait les policiers à obtenir un consentement de l'occupant, soit par un mandat avant de procéder à la visite d'un local d'habitation. On sait qu'un juge de paix pourrait signer un mandat pour les mêmes fins et pour les mêmes motifs que les cas visés par l'article 99, celui de l'inspecteur, mais uniquement si un refus a été opposé à la visite ou s'il y a des motifs raisonnables de croire que tel sera le cas.

De façon générale, tout en étant d'accord avec les objectifs de réduction de la violence que poursuit le projet de loi, je ne suis pas certain que le projet de loi, dans son libellé actuel, serve adéquatement cet objectif tout en respectant les autres droits et libertés des citoyennes et des citoyens. C'est pourquoi j'encourage les divers groupes et les individus à faire valoir leur point de vue auprès du Comité de la justice, qui prochainement sera appelé à recevoir des témoignages concernant ce projet de loi, et j'espère que ces témoignages permettront d'éclairer l'ensemble des députés de cette Chambre, et principalement le gouvernement, pour bonifier ce projet de loi, faire en sorte qu'il serve les objectifs que l'on vise et assurer à la population du Québec et du Canada les bienfaits de sécurité dans le maniement des armes à feu que l'on souhaite, chacun et chacune d'entre nous, d'une façon générale.

[*Traduction*]

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question dont il n'est pas facile de parler quand on vient de la Saskatchewan, une province dont le gouvernement et les partis d'opposition rejettent la mesure législative qui est proposée et où l'on semble déterminé à s'opposer à cette mesure législative. Cependant, il est important d'examiner cette mesure, de l'analyser, d'en étudier les différents aspects et de considérer ce qui est proposé.

• (1105)

Depuis un an, le ministre de la Justice parcourt le pays, rencontre différents groupes et différentes personnes et consulte les gens sur les points qu'ils veulent retrouver et ceux qu'ils ne veulent pas retrouver dans la mesure législative.

Chaque fois qu'une mesure législative du genre est présentée, rares sont les personnes à qui elle plaît, même si elle est bonne, en général. Le problème, c'est que les émotions prennent le dessus et qu'aucun côté ne veut céder sur aucun point, ne veut discuter de la question et déterminer si, en fait, la société, dans son ensemble, profiterait d'une telle mesure législative.

Le ministre a tenté d'en arriver à une approche équilibrée qui contribue à assurer la sécurité des Canadiens et qui sévisse contre les gens qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles tout en respectant les besoins des chasseurs et des agriculteurs ainsi que les droits des propriétaires légitimes d'armes à feu.

Bien souvent, il faut se faire étiqueter comme étant pour ou contre la mesure législative. Cette mesure législative renferme des aspects très valables. Les dispositions qui demandent un resserrement des peines prévues pour les personnes qui utilisent des armes à feu pour commettre des infractions sont excellentes. De telles dispositions auraient dû être adoptées il y a longtemps et seront sûrement appliquées. Il est à espérer que les provinces les appliqueront réellement et ne feront pas de compromis, comme par le passé.

Ces aspects sont fort louables. Il faut aussi examiner les autres aspects. Qu'en est–il de l'initiative qui vise à contrôler l'impor-

tation illégale d'armes, ou la contrebande, dans notre pays? Tous semblent l'approuver. Il s'agit d'un aspect très valable.

Il faut cependant envisager les choses d'un point de vue pratique. Comment peut–on contrôler l'application d'une telle disposition? On ne peut pas y arriver sans enregistrement, c'est impossible. On dirait que l'enregistrement des armes à feu est la hantise de tous les intervenants, que cela impose une restriction aux propriétaires légitimes d'une arme à feu.

Je possède une arme à feu. Je n'ai pas encore réussi à comprendre comment le fait de remplir une formule, de la signer et de l'envoyer aux responsables allait restreindre mes droits de quelque manière que ce soit au sujet de cette arme. Cette mesure n'impose aucune restriction aux propriétaires légitimes d'une arme à feu.

Nous devons donc traiter de la question de l'enregistrement et de ses avantages possibles. Il y a bien sûr beaucoup de propriétaires légitimes d'armes à feu. Il y en a d'autres—les criminels—qui utilisent de telles armes et qui ne les enregistrent évidemment pas après les avoir volées ou après les avoir obtenues de quelque autre manière.

Nous devons être en mesure de nous assurer que les propriétaires légitimes assument leurs responsabilités. Ces gens doivent entreposer correctement leurs armes, et cet aspect de la question a souvent été négligé au Canada. L'entreposage est un élément essentiel pour garder les armes hors de la portée des criminels, qui profitent de la négligence des autres. Les foyers où des armes sont mal entreposées sont visités par les voleurs. Les propriétaires légitimes d'armes à feu qui n'entreposent pas leurs armes correctement risquent de se les faire voler.

Il y a un prix à payer pour cette négligence. Ce prix, c'est que ce sera considéré comme une infraction de ne pas entreposer correctement ses armes. Ces gens devront payer une amende pour cette négligence. Cette règle est en vigueur depuis de nombreuses années, mais elle n'a pas été appliquée correctement. On n'avait pas de système qui aurait permis de veiller à son application. Avec l'enregistrement des armes à feu, il sera plus facile de tenir les propriétaires responsables.

• (1110)

Comme le dit l'Association canadienne des chefs de police, l'enregistrement des armes à feu va aider à contrôler la contrebande, le vol et l'utilisation des armes à feu à des fins illégales. L'association explique ensuite ce qu'elle entend par là.

Premièrement, en ce qui concerne la contrebande, les armes n'ont pas besoin d'être passées en contrebande. Elles peuvent être importées par des moyens légitimes. N'importe quel député à la Chambre qui a un certificat en règle peut en importer une douzaine.

Actuellement, on ne garde trace ni du type d'armes, ni du nombre, ni des numéros de série des armes qui entrent dans ce pays. Selon un rapport récent, ce qui intéresse le plus les douaniers, c'est la valeur des armes importées.

Une fois que ces armes sont entrées dans le pays, nous ne savons pas ce qui leur arrive. Nous ne savons absolument pas si elles aboutissent entre les mains de personnes qui n'ont pas le droit de posséder une arme à feu, ou que sais–je encore. L'enregistrement des armes à feu va permettre de régler ce problème.

On aura alors une piste administrative qui permettra de remonter à la source et, si des armes ont été cédées à des personnes qui n'ont pas le droit d'en avoir, de déterminer comment elles ont abouti entre les mains de ces personnes.

En général, quand une arme est volée, c'est qu'elle n'était pas entreposée en lieu sûr. L'enregistrement des armes va encourager l'entreposage en lieu sûr et permettre ainsi de réduire les vols, les suicides et les accidents.

Comment cela va–t–il permettre de réduire les suicides? L'entreposage d'une arme en lieu sûr empêche que l'arme en question ne tombe entre les mains d'une personne temporairement dépressive. Comme les chefs de police l'ont si bien dit dans leur rapport à ce sujet, le suicide est une solution permanente à un problème passager.

Une personne qui a un problème peut se sentir déprimée et, pour peu qu'elle ait facilement accès à une arme, s'en servir pour mettre fin à ses ennuis. S'il n'était pas aussi facile d'avoir accès aux armes, notamment si les jeunes n'avaient pas accès à l'armoire de sécurité et aux munitions, cela éviterait le recours à une solution permanente pour résoudre un problème passager.

C'est certainement un facteur important. Si l'on peut sauver quelques vies en prévenant les suicides, ce serait un facteur important pour nous. Cet aspect et celui des suicidess sont des questions que nous devrions considérer de très près, car il est important d'empêcher ces pertes insensées de vies de jeunes personnes, des personnes qui se trouvent dans des situations temporairement difficiles, qui sont incapables d'y faire face et qui les règlent instantanément en mettant fin à leurs jours.

Naturellement, il y a aussi la question des collectionneurs. Personne ne veut enlever leurs armes aux collectionneurs et on pourrait certainement étudier leur cas en comité. Personne ne dit que la sécurité des armes à feu n'est pas un facteur important.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'enregistrement n'impose aucune restriction indue aux propriétaires légitimes d'armes à feu. Le fait de demander un certificat, une fois dans sa vie, pour posséder une arme, n'est pas une restriction. Par contre, cela aidera les autorités à faire appliquer la loi. Ce n'est pas une restriction pour qui que ce soit dans la société. La question qu'il faut se poser c'est: Quel est le problème?

[*Français*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'adresser aujourd'hui à cette Chambre et à l'ensemble du peuple canadien pour manifester mon appui à la motion de mon honorable collègue de Yorkton—Melville.

• (1115)

Cette motion nous propose de traiter séparément le contrôle des armes à feu et le contrôle de la criminalité en scindant en deux parties distinctes le projet de loi C–68. En distinguant deux

questions, la propriété légale d'armes à feu et l'utilisation criminelle qui en est faite, un tel amendement pourrait nuancer et raffiner le débat sur l'emploi des armes à feu. Il me semble que cette approche nous permettrait de surmonter l'impasse dans laquelle se trouve le projet de loi C–68.

Nous proposons de traiter séparément les questions administratives qui ont trait à l'obtention, l'entreposage et le transport d'armes à feu et les questions juridiques qui concernent le Code criminel et le traitement des offenses commises à l'aide d'une arme à feu. Ainsi, le principe du droit à la libre disposition de sa propriété privée et celui du droit à la sécurité publique pourraient être débattus et légiférés de manière plus conséquente. Il appert qu'une telle approche aborderait le problème de l'utilisation criminelle d'armes à feu, sans pour autant criminaliser les propriétaires qui respectent les lois et ne s'en servent qu'à des fins récréatives.

Tel quel, l'adoption du projet de loi C–68 serait un échec à tous les niveaux. Nombre d'échappatoires juridiques qui n'y sont pas resserrées continueraient de mettre les criminels à l'abri d'une peine proportionnelle à la gravité de l'acte commis. L'effet dissuasif de la peine doit être ressenti de la part des individus. Il n'a aucun impact sur l'objet qui est l'arme à feu.

Parmi ces échappatoires juridiques, le projet de loi C–68 permettrait encore le recours à des chefs d'accusation moins sévères que ceux qui sont liés à une offense de nature violente et criminelle. Puis il serait toujours possible de conclure des ententes de plaidoyer de sorte que soient réduites les accusations. Enfin, ce projet de loi ne questionne pas le problème des condamnations à une peine minimale, même dans le cas où est reconnue la violence d'un crime commis avec l'aide d'une arme à feu. Ces inconsistances au sein du Code criminel et de sa mise en application par le système judiciaire ne sont pas discutées dans le projet de loi C–68.

En d'autres mots, ce projet de loi n'offrirait aucune garantie contre l'éruption éventuelle de crimes sensationnels comme ceux commis par Denis Lortie à l'Assemblée nationale, en 1984, Marc Lépine à l'École Polytechnique, en 1989, et Valéry Fabrikant à l'Université Concordia, en 1992. Certes, vous me répondrez qu'il est illusoire de parler de garantie et qu'il s'agit de manière réaliste de minimiser les risques. Mais lorsque nous considérons que ce système juridique a permis à Lortie de servir une sentence minimale et à Fabrikant d'avoir des armes de poing enregistrées malgré les avertissements des avocats de Concordia, on comprend vite à quel point le Code criminel est aberrant, aussi bien dans certaines de ses conceptualisations que dans sa mise en application.

En apportant les amendements nécessaires au Code criminel, où l'entreposage et le transport d'armes ne seraient pas criminalisés et où leur utilisation à des fins de violence serait fortement découragée et sévèrement jugée, les intérêts divers pourraient converger. Le gouvernement libéral pourrait conserver son intégrité en respectant sa promesse d'améliorer la sécurité au sein des foyers et des villes. Les citoyens et les citoyennes du Canada se remettraient à respirer plus aisément. Enfin, l'opposition, du moins le Parti réformiste, serait disposée à collaborer dans ce sens.

Permettez–moi de corriger certaines énormités qui ont été dites, à l'occasion du 6 décembre dernier au sujet d'une prétendue corrélation entre la violence domestique et la disponibilité d'armes à feu.

• (1120)

Je suis tout à fait d'accord que la violence faite aux femmes et aux enfants découle d'un rapport de pouvoir et de domination sociale et historique. Par ailleurs, là où je m'insurge, c'est lorsqu'on veut faire croire que la disponibilité d'armes à feu est une cause première et directe de ce type de violence. Les armes à feu ne sont qu'un moyen extrême d'exercer cette violence et souvent, les victimes pâtissent leurs plaies, qu'elles soient physiques, psychologiques ou émotives, bien avant que leur agresseur ait recours à une arme à feu.

En ce qui concerne l'extension du système de réglementation d'armes à feu, l'enregistrement universel et les confiscations éventuelles, je partage l'opinion de mon parti. Il m'apparaît assez évident que les arguments que présente le Parti réformiste contre un tel système sont de loin plus nombreux et mieux documentés que ceux qu'offre le ministre de la Justice pour le défendre.

D'abord, ce même ministre est incapable de fournir des preuves à l'appui d'un présupposé lien entre le contrôle des armes et le contrôle de la criminalité. En réalité, l'acquisition, le transport et l'entreposage des armes à feu sont déjà fortement réglementés. Malgré la rigueur des lois existantes qui régissent la circulation d'armes légales, il reste que les criminels obtiennent leurs armes autrement que par les circuits formels: contrebande, marché noir, etc.

En l'absence d'une étude qui évalue l'efficacité du système actuel, il nous semble approprié d'adopter les recommandations que faisaient le vérificateur général en 1993. C'est–à–dire qu'une telle étude devrait être entreprise avant que l'on songe à étendre la réglementation des armes à feu à un coût exorbitant, plusieurs centaines de millions de dollars. Il serait tout à fait absurde d'implanter d'autres réglementations, alors que nous ignorons les mérites et les déficiences du système dont nous disposons présentement.

Il n'y a aucune correspondance directe entre le contrôle des armes et le contrôle de la criminalité. En comparant la situation à Washington, D.C. et celle qui prévaut en Suisse, il est difficile d'arguer le contraire. À Washington, D.C. où la possession et la vente d'armes sont prohibées, le taux d'homicides est de 81,6 par 100 000 habitants. Inversement, en Suisse, où la possession d'armes est quasi universelle, le taux d'homicides est de 1,1 par 100 000 habitants.

À interpréter ces statistiques, on ne peut faire autrement que de se rendre à l'évidence qu'un ensemble complexe de facteurs, qu'ils soient sociaux, économiques, culturels, politiques, psychologiques ou symboliques, interviennent dans les rapports qu'établissent les individus et les sociétés face aux armes, d'un côté, et au crime, de l'autre. Établir un lien de corrélation directe entre le contrôle des armes et le contrôle de la criminalité est à la fois simpliste et réducteur.

En proposant de scinder en deux parties le projet de loi C–68, mon collègue de Yorkton—Melville et le Parti réformiste mettent de l'avant une proposition constructive apte à satisfaire les attentes de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Des critiques éclairées et des solutions pragmatiques ont été suggérées en Chambre par plusieurs députés réformistes. J'espère que ce Parlement aura la sagesse et la bonne foi de considérer sérieusement cette motion et de s'engager à agir en conséquence.

[*Traduction*]

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je saisis cette occasion de parler du projet de loi C–68 visant à modifier le système canadien de contrôle des armes à feu.

J'appuie les mesures proposées par le gouvernement dans ce projet de loi pour rendre le contrôle à la frontière plus strict, lutter contre la contrebande, punir plus sévèrement l'importation illégale et le trafic d'armes à feu, et sévir davantage contre les criminels qui utilisent des armes à feu. Je suis en faveur d'augmenter l'âge légal pour acheter des munitions. Je crains toutefois que le gouvernement ne cible les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, alors qu'il cherche à limiter l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. C'est pourquoi son approche est mal pensée et ne peut que conduire à un échec.

• (1125)

Le Canada s'est déjà doté de l'une des lois les plus sévères au monde en ce qui concerne le contrôle des armes à feu. Elle commençait tout juste à prendre effet lorsque ce gouvernement a décidé d'imposer un palier de contrôle supplémentaire qui ne fera absolument rien pour réduire la criminalité ou améliorer la sécurité publique. Aux termes de la loi actuelle, les demandeurs doivent obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu, ou AAAF, et pour ce faire ils doivent suivre un cours sur le maniement des armes à feu, se soumettre à une vérification policière et attendre 28 jours.

Toutes les armes de poing sont considérées comme des armes à autorisation restreinte. Leurs propriétaires doivent les enregistrer et détenir un permis de possession. Pour la plupart, ces permis sont délivrés à des collectionneurs certifiés d'armes à feu, aux membres de clubs sportifs ainsi qu'aux personnes qui prennent part à des concours de tir.

La possession par un particulier d'armes d'assaut militaires est déjà soit interdite, soit conditionnelle à l'obtention d'une autorisation restreinte.

Si vous désirez chasser, vous devez suivre un cours obligatoire portant sur le maniement des armes et la sécurité. En outre, la loi actuelle contient des dispositions très strictes régissant l'entreposage et le transport des armes à feu; les violer est une infraction.

Bien que cette loi ait été adoptée le 5 décembre 1991, son entrée en vigueur s'est faite par étapes, ce qui explique que certaines des dispositions les plus importantes n'ont commencé à être appliquées que très récemment. Tel est le cas des cours sur la sécurité des armes à feu indispensables à l'obtention d'une AAAF.

Du fait que nombre des dispositions contenues dans le projet de loi C–17 ne sont entrées en vigueur que tout récemment, il est encore trop tôt pour juger de leur effet. Par conséquent, il est également trop tôt pour prendre des mesures de contrôle supplémentaires comme le système d'enregistrement et de délivrance de permis dont la mise en oeuvre va demander encore plus de temps et de ressources.

Je crains que ce gouvernement n'aille trop vite et dans la mauvaise direction en instaurant un système national d'enregistrement, et que ce ne soient les Canadiens respectueux des lois qui finissent par en payer le prix, de leur propre poche et en y laissant une partie de leurs libertés.

Les criminels n'enregistrent pas leurs armes à feu. Si vous avez l'intention de commettre un crime, vous n'allez pas faire enregistrer votre fusil la veille du jour où vous comptez descendre quelqu'un. On ne peut insister trop sur ce fait. Ils utilisent des armes volées ou n'ayant pas été correctement enregistrées. Il est erroné de penser que l'enregistrement empêchera la perpétration de la plupart des crimes violents ou même en réduira le nombre. L'établissement d'un registre pour des armes à feu qui sont rarement utilisées à des fins criminelles, c'est, je pense, le genre de plan que pondent des bureaucrates pour d'autres bureaucrates.

Le ministre doit donc prouver que ce registre national sera économique et améliorera la sécurité publique. Ce n'est pas ce qu'il a fait aujourd'hui.

En ce moment, personne ne s'entend sur le nombre des armes à feu qui ne sont pas enregistrées au Canada ni sur le coût qu'entraînera finalement ce registre universel. Sauf erreur, ce coût pourrait atteindre des centaines de millions de dollars. Ni les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois ni les autres contribuables ne méritent qu'on leur impose un système coûteux, dont le ministre n'arrive même pas à prouver qu'il réduira la criminalité ou qu'il améliorera la sécurité publique.

Les contribuables risquent de payer cette fantaisie pendant de nombreuses décennies. S'il y avait réellement la moindre possibilité que cette autre procédure d'enregistrement pourrait avoir un effet sur les crimes violents, il serait justifié de l'appuyer. Mais il n'existe aucune preuve convaincante à cet effet.

Tandis que d'autres paliers de gouvernement étudient divers moyens de réduire les coûts, on remarque que notre gouvernement fédéral met en place une toute nouvelle bureaucratie pour un projet coûteux qui soulève bien des interrogations. C'est absurde.

Le gouvernement ne devrait pas punir les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois alors que le problème, ce sont les criminels qui possèdent des armes illégales. Je connais des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois, puisque j'ai deux frères qui chassent. J'ai toujours voulu aller à la chasse avec eux et mon père qui était aussi un chasseur, mais ils refusaient de me confier une arme à feu. Je n'ai jamais pu les accompagner.

C'est pourquoi je suis favorable à l'opinion voulant que l'enregistrement universel et l'octroi de permis devraient être des questions distinctes de celles qui portent sur les peines criminelles et le contrôle à la frontière. Je crois aussi que le gouvernement devrait consacrer davantage d'énergie pour renseigner les Canadiens sur les lois actuelles concernant les armes à feu, au lieu d'essayer d'imposer d'autres contrôles à des Canadiens respectueux des lois.

• (1130)

Même s'il existe une excellente documentation sur la législation actuelle concernant les armes à feu, il semble que la plupart des Canadiens ne comprennent pas bien les mesures qui sont déjà en place. Avant d'ajouter à la loi, il est essentiel de vérifier si les programmes d'éducation fonctionnent. S'ils ne sont pas efficaces, il faut y voir. Comme beaucoup de gens ne connaissent pas les mesures de contrôle et les restrictions visant la possession privée d'armes à feu, beaucoup ne font pas la différence entre la personne qui possède et utilise légalement une arme à feu et le criminel qui emploie des armes à feu.

On a prétendu que le manque de conscientisation de la population à l'égard de la loi actuelle s'étend aux propriétaires d'armes à feu et aux responsables de l'application de la loi. Il s'ensuivrait que la loi n'est pas correctement appliquée. Il s'ensuivrait peut–être aussi que les personnes qui sont victimes ou témoins de situations dangereuses n'informent pas la police et partant, que des tragédies ne sont pas évitées.

Il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux parrainent un programme efficace d'éducation de la population qui informera les Canadiens de tous les aspects de l'actuelle loi sur le contrôle des armes à feu. Ils devraient au moins vérifier si la loi actuelle est efficace avant d'imposer des restrictions peut–être inutiles aux Canadiens. Toute modification devrait assurer un équilibre entre la sécurité de la population et le respect des droits des propriétaires d'armes à feu légitimes et respectueux de la loi.

Le ministre ne devrait pas oublier non plus que, pour beaucoup de Canadiens, surtout les autochtones et les personnes qui vivent dans le Nord, l'usage d'une arme à feu fait partie des traditions et de la culture et peut être essentiel à la survie. Pour d'autres, soit les agriculteurs, les chasseurs et les amateurs de sports, le bon maniement des armes à feu fait partie du travail ou d'un passe–temps légitime.

En outre, ce projet de loi interdit aux collectionneurs d'armes à feu de léguer à leur décès leurs armes à des membres de leur famille. Un certain nombre de collectionneurs d'armes sont venus me dire à quel point cela les préoccupe. Je ne peux pas croire que le ministre comprend quoi que ce soit à tout cela, lui qui, s'adressant au Canadian Club, a traité les propriétaires d'armes respectueux de la loi et responsables qui désapprouvent des parties de son projet de loi de «lobby des armes à la mode américaine» au Canada. Des observations comme celle–là prouvent qu'il ne reconnaît pas et comprend encore moins la réalité de beaucoup de Canadiens.

Je crois dans la protection de la population. Je crois que la sécurité du public doit être assurée par des lois qui protègent efficacement les victimes et qui punissent les criminels. Je ne suis pas persuadée que les mesures prévues dans ce projet de loi réussiront à faire cela.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C–68 concernant les armes à feu.

En tant que représentant d'une région rurale de l'Ontario, il y a quelques aspects du projet de loi qui m'inquiètent et j'y reviendrai dans un instant. Je voudrais tout d'abord dire que mes électeurs et moi appuyons l'objectif du ministre, qui est de lutter contre la violence dans notre société. C'est d'ailleurs l'objet que vise le projet de loi. Mes électeurs et moi appuyons cet objectif qui nous paraît très louable. Le débat sur le projet de loi C–68 qui se déroule actuellement à la Chambre porte sur la meilleure façon de lutter contre la violence dans notre société.

J'appuie, et même très fermement, un certain nombre de mesures proposées par le ministre. J'appuie sa décision d'imposer des peines plus sévères aux personnes reconnues coupables d'une infraction relative à l'usage d'une arme à feu. À l'heure actuelle, les personnes reconnues coupables d'une des 10 infractions désignées écopent en moyenne d'une peine d'emprisonnement d'environ 16 mois. Aux termes du projet de loi, elles seraient passibles d'une peine de quatre ans d'emprisonnement. Cela représente une augmentation de 300 p. 100 de la durée de la peine.

J'approuve les peines que le ministre prévoit dans les cas de contrebande d'armes à feu. J'approuve la directive qu'il donne aux procureurs généraux des provinces, lorsqu'il leur dit: «Si vous avez des preuves, ne négociez pas avec le contrevenant. Traduisez–le en justice afin qu'il soit reconnu coupable d'une infraction relative aux armes à feu.»

Je suis d'accord sur le fait que le ministre s'attaque au crime érigé en entreprise, dans le cas de la contrebande d'armes à feu. Si des contrebandiers sont arrêtés, les gains qu'ils ont obtenus de leurs activités illicites peuvent être saisis par l'État, qui les utilisera pour subventionner la lutte contre la criminalité. Je suis d'accord sur le fait que le ministre augmente les contrôles à la frontière, tout en reconnaissant qu'il nous sera impossible de vérifier tous les véhicules qui franchissent la frontière. Toutefois, si les contrôles accrus nous permettent de réduire la criminalité de 20 ou de 30 p. 100, c'est mieux que rien. J'approuve les mesures de répression qu'il impose.

Lorsque le ministre a lancé le débat en deuxième lecture sur le projet de loi, j'ai été très heureux de l'entendre dire qu'il reconnaissait les utilisations légitimes des armes à feu, qu'il admettait que la chasse était un passe–temps valable, tout comme le tir sportif, et que les collectionneurs d'armes avaient le droit de monter leurs collections.

• (1135)

Il a fait allusion à la nécessité d'éliminer les animaux nuisibles et aux besoins des trappeurs. Je suis d'accord avec lui. Je suis également d'accord lorsqu'il parle des retombées économiques de la chasse dans les régions comme la mienne. Chaque automne, des milliers de gens viennent dans Parry Sound—Muskoka pour chasser. Ces gens y créent une activité économique importante.

J'espère que le comité qui étudiera le projet de loi cherchera le moyen de mieux formuler qu'elle ne l'est actuellement dans le projet de loi cette reconnaissance des utilisations légitimes des armes à feu parce que j'estime que c'est important.

Cependant, je ne partage pas certaines opinions exprimées par mes vis–à–vis au sujet de l'autodéfense. Je suis entièrement d'accord avec le ministre lorsqu'il dit que, au Canada, les agents de police et les officiers de l'armée doivent porter des armes pour se défendre. À l'opposé, je ne suis pas d'accord avec ceux qui affirment qu'il faut armer les civils tout simplement pour qu'ils se défendent contre les criminels. Le Canada n'est pas les États–Unis, nous ne réglons pas nos différends à coups de fusil. Cependant, cela ne veut pas dire que la chasse, le tir sportif et la collection d'armes à feu ne sont pas des loisirs légitimes. Nous devons faire ici une distinction.

J'ai certaines réserves au sujet de quelques dispositions, surtout celles qui ont trait à l'enregistrement. Le ministre a laissé entendre que nous allions dépenser 85 millions de dollars pour enregistrer les armes à feu. J'aimerais être convaincu que c'est là le meilleur moyen de juguler la violence.

Le ministre a déclaré que l'enregistrement n'allait pas empêcher des criminels d'utiliser des armes illégales. Il a dit que cela n'empêchera pas une personne déterminée à s'enlever la vie de le faire. Cela n'empêchera probablement pas non plus une personne déterminée à commettre un acte de violence contre une autre personne de le faire.

Je veux donc que le comité, dans ses délibérations, nous montre le lien qui existe entre l'enregistrement universel des armes à feu et la diminution de la violence dans la société canadienne. Je veux que le comité examine ce qui s'est fait dans d'autres pays à cet égard. Je veux que le comité présente des données statistiques qui prouvent qu'un lien direct existe entre l'enregistrement des armes à feu et la diminution de la violence.

Je veux que le comité écoute attentivement les témoins, tant ceux qui sont pour que ceux qui sont contre cette mesure, afin que nous puissions comprendre comment l'enregistrement des armes à feu peut entraîner une diminution de la violence. Je veux que le comité aille parler aux gens qui seront chargés de l'application de cette mesure législative. Je veux qu'il parle aux policiers qui devront faire respecter cette loi, aux clubs de tir qui auront un important rôle à jouer dans l'application de la loi, aux personnes qui possèdent légalement des armes à feu. Je veux que le comité parle à ces gens et qu'il leur demande comment ce système fonctionnera.

Le comité doit comparer cette dépense de 85 millions de dollars à d'autres solutions possibles. Si l'on dépensait 85 millions de dollars pour intensifier la surveillance policière, ne serait–ce pas là une meilleure façon d'enrayer la violence? Si l'on dépensait 85 millions de dollars pour briser le cycle de la pauvreté dans nos villes, ne serait–ce pas là une meilleure façon d'enrayer la violence? Si l'on dépensait 85 millions de dollars pour sensibiliser les gens au problème de la violence conjugale et pour protéger les personnes battues, ne serait–ce pas là une meilleure façon?

Dans son rapport à la Chambre, je veux tout d'abord que le comité prouve directement que le système qu'il propose donnera le résultat escompté. Deuxièmement, le comité doit montrer que le système ne créera pas une lourde bureaucratie et n'entraînera pas des coûts élevés. Le système doit aussi être sûr. Je veux que le comité me dise également que le système ne sera pas coûteux pour les propriétaires d'armes à feu. Enfin, et c'est le point le plus important, je veux que le comité montre que cette mesure n'est pas la première étape d'un processus qui nous conduit vers l'interdiction totale des armes à feu.

J'appuie l'objectif du ministre, qui est d'enrayer la violence dans la société canadienne. J'appuie les sanctions qu'il veut imposer aux criminels. J'appuie ses efforts en vue de mettre fin à la contrebande. Cependant, je veux que le comité montre clairement à la Chambre les avantages de l'enregistrement universel des armes à feu.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ce débat sur le projet de loi C–68 portant sur le contrôle des armes, présenté par le ministre de la Justice, mérite qu'on s'y arrête un peu. Il a pour objectif un resserrement du contrôle des armes à feu et il s'inscrit, rappelons–le, dans le prolongement de l'incident malheureux qui s'est passé à l'école Polytechnique il y a maintenant plus de cinq ans. C'est un resserrement qui est demandé par une majorité de la population, si l'on se réfère aux sondages.

• (1140)

En effet, près de 80 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes et 91 p. 100 des Québécois et des Québécoises demandent depuis longtemps au gouvernement d'agir dans ce domaine. La population souhaite que les armes à feu soient plus difficiles d'accès, que leur acquisition soit plus difficile, que les armes d'assaut dites militaires et les armes de poing soient interdites et que la vente d'armes à feu soit contrôlée plus sévèrement.

Le projet de loi répond en partie à ces préoccupations et le ministre crée un système national d'enregistrement. Selon les informations qui nous ont été données par le ministre, ce nouveau système se veut le fondement du programme de contrôle des armes à feu. Il sera géré par la GRC, en collaboration avec les provinces et les territoires. Il devrait combattre l'utilisation criminelle des armes à feu en exécutant les ordonnances d'interdictions, en luttant contre la contrebande, en veillant à assurer des règles de sécurité et en permettant à la police de retracer les armes volées.

Le système, nous dit le ministre, devrait faire ses frais. On prévoit qu'il en coûtera environ 85 millions de dollars pour mettre ce projet à exécution. En décembre, le ministre nous avait dit que les frais seraient répartis sur cinq ans; en février, il annonçait sur sept ans, et que le système générerait des revenus. Mais je me permets de douter que vraiment le système va faire ses frais. On ignore la part que devront assumer les provinces pour collaborer avec le gouvernement fédéral et ce qu'il en coûtera donc à la population en général, tant canadienne que provinciale, par le fait qu'ils auront à collaborer avec le fédéral. Combien finalement, les contribuables devront–ils débourser pour que ce système soit efficace?

Le ministre nous dit également que les détenteurs d'autorisation d'acquisition d'armes à feu n'auront pas à débourser un sou pour avoir le nouveau certificat de possession d'armes à feu, sans doute ce qui leur fait plaisir. Les détenteurs actuels n'auront qu'à débourser les frais de renouvellement, dans cinq ans, d'un montant de 60 $. Dans certains cas, m'a–t–on dit à mon bureau, cela pourrait poser des problèmes à certaines personnes qui pratiquent surtout le tir à la cible. Ce domaine n'est pas tout à fait clair pour moi. Entre–temps, conformément au nouveau credo fédéral, on demande aux provinces de participer à la mise en place du système dont les coûts sont inconnus.

Si on regarde une note émise par le bureau du ministre de la Justice le 19 janvier dernier, on peut lire: «Le gouvernement espère, mais ne saurait affirmer, que les personnes qui possèdent déjà une arme à feu, n'auront pas à débourser de frais pour obtenir un certificat de possession d'arme à feu.» Ce n'est donc pas encore tout à fait clair de ce côté, à savoir si les personnes détentrices d'une arme à feu, qui ont déjà payé, devront à nouveau se conformer à cette demande.

La même note ajoute: «Encore une fois, le barème de frais sera graduel, en ce sens que les frais augmenteront avec le temps pour encourager la population à enregistrer son arme sans délai.» C'est là une intention très louable, mais quand on voit comment les taxes et les impôts augmentent, la population est en droit,

peut–être, de se dire: «On va commencer par nous les faire enregistrer gratuitement et très bientôt on paiera des sommes astronomiques pour pouvoir posséder une arme à feu.»

«Encore une fois, nous espérons qu'il n'y aura pas trop de frais durant la première année», dit le ministre. Bref, c'est plutôt le clair–obscur qui plane sur le mode de financement du système et on se demande, au bout du compte, comment cela se terminera.

Un autre point, c'est que certaines armes resteront en circulation. Malgré le projet de loi, 13 000 armes automatiques de type militaire dont plus de 4 000 AK–47 resteront en circulation grâce au système des droits acquis. Je serais tentée de faire de l'humour noir et de dire qu'il est bien dommage que les chômeurs n'aient pas possédé ces armes, ils auraient pu au moins garder un droit acquis.

Pour sa part, la coroner Anne–Marie David, a tenu des audiences, à Montréal, en novembre dernier, et a fait des recommandations. Elle demande de simplifier le règlement sur l'entreposage et de le rendre plus cohérent pour une compréhension plus aisée.

• (1145)

Elle demande de modifier le règlement afin d'obliger les commerçants à verrouiller ou à rendre inopérantes toutes les armes destinées à la vente. Elle demande de présenter une réglementation spécifique pour les lots d'armes entreposés et transportés par un importateur; de confisquer les armes à feu dans le cas d'une récidive quant à l'entreposage, la mise en montre ou le transport non sécuritaire; d'organiser une vaste campagne d'information afin de sensibiliser le grand public. C'est aussi ce que demandent plusieurs associations de personnes qui utilisent des armes à feu.

Or, aucune de ces mesures n'est prévue dans le projet de loi actuel. Et les policiers de la Sûreté du Québec et de l'Association des directeurs de police sont venus dire à M^me^ David que la réglementation actuelle est tellement complexe, qu'il faut des policiers spécialisés pour l'interpréter. Comment voulez–vous que de simples citoyens s'y retrouvent?

De 1926 à 1992, des homicides commis au Canada, 64 p. 100 ont été commis avec d'autres armes que des armes à feu. De 1988 à 1991, des crimes violents, 95 p. 100 ont été commis autrement que par les armes à feu, soit par des couteaux de cuisine, la force ou des instruments dangereux. En 1991, 0,3 p. 100 des crimes violents et mortels ont été causés par les armes à feu. Et en 1991, on donnait comme statistique que 67 p. 100 des crimes violents étaient une récidive.

Deux droits dans ce projet de loi se retrouvent en opposition: la sécurité à la vie et le droit à la vie privée et à la possession d'une arme à feu.

J'ai reçu, comme plusieurs députés d'ailleurs, beaucoup d'informations de la part de la responsable du dossier, mais aussi des membres qui s'intéressent à la question de près dans mon comté. Je vais me permettre de citer deux extraits de ce document.

On me dit: «De toute façon, ce ne sont pas les armes légalement acquises et enregistrées qui sont impliquées dans des actes criminels et des accidents à la maison, mais des armes acquises frauduleusement sur le marché noir sont toujours impliquées, et cela, sans distinction de calibre ou de longueur de canon.» Cela, la loi actuelle n'y prévoit rien.

On me dit également: «. . .le ministre aurait intérêt à prohiber certaines armes et accessoires: certains pistolets qui ne sont plus fabriqués en acier trempé mais en composite, un mélange de plastique et de carbone, sont rendus presque indétectables par les détecteurs de métal—les aéroports internationaux commencent à y songer sérieusement; les pointeurs au laser et les lunettes de visée infrarouge pour tirer dans le noir et qui ne peuvent bien servir que les tueurs à gages. Ces objets–là ne sont pas utilisés pour du tir à la cible légitime et sont autrement plus dangereux que les vieux calibres .25 et .32 et les canons plus courts que 105 millimètres.»

Donc, il me paraît important qu'on aille de l'avant avec ce projet de loi. C'est un souhait, on le sait, de la population d'exercer un contrôle sur les armes à feu. Mais il faut le faire d'une manière qui va faire en sorte que les usagers qui habitent, par exemple, les régions et qui, de façon tout à fait paisible, sortent de leur domicile avec leur fusil, le soir, en fin de journée, en début de matinée, ou n'importe quand pendant la journée, tout simplement pour marcher sur leurs terres dans le but d'essayer de tuer une perdrix, ne soient pas écoeurés par un système qui veut contrôler les choses, mais qui ne va pas à l'essentiel du problème.

J'invite donc toutes les personnes, qu'elles soient en accord ou en désaccord, à faire valoir leur point de vue au comité de façon à pouvoir éclairer davantage ceux qui auront à prendre une position définitive concernant ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire ce matin quelques observations au sujet du projet de loi C–68. Je commencerai par dire qu'on a fait dérailler tout le débat. Les valeurs fondamentales que le projet de loi tente de défendre ont été dénaturées par une bonne partie des discours creux qu'il a suscités.

Il s'est tenu un peu partout en Ontario de grands rassemblements sur la question des armes à feu, organisés à l'instigation du Parti réformiste du Canada. Dans certains cas, ces rassemblements ont davantage servi à vendre des cartes de membre pour ce parti qu'à améliorer de façon constructive les lois du pays. C'est un fait.

• (1150)

Le Dr Sobrian, de la région d'Omemee près de Peterborough, est venu dans ma circonscription il n'y a pas longtemps. C'était exactement au moment où nous tenions un service religieux et l'envoi des couleurs pour le Régiment aéroporté. Il devait prendre la parole devant un rassemblement de propriétaires de fusil dans une école secondaire à Pembroke, et il citait mon nom à tort et à travers.

Je ne me considère pas comme un membre d'un lobby des armes à feu. Je me considère comme un parlementaire soucieux d'apporter une contribution positive à l'étude des mesures législatives à la Chambre. Les associés du Dr Sobrian devraient lui conseiller de rester chez lui, car il fait plus de tort quand il sort d'Omemee pour battre la campagne qu'il n'en ferait s'il restait chez lui. Je n'ai absolument aucune hésitation à le lui dire, car ces gens–là ne me font pas peur. Nous devons garder les pieds sur terre ici.

Je prendrai ma décision d'après mon propre jugement, non d'après tous les discours enflammés et tous les propos injurieux

tenus par des gens qui se donnent des airs de leader alors qu'ils ne font que nourrir leur amour–propre et répandre des faussetés.

Il faut considérer le projet de loi sous l'angle de son incidence pour le Canadien moyen. Il faut se demander s'il est juste et équitable de faire payer une certaine quantité de gens pour le système de justice dont bénéficie tout le monde. Il y a des gens qui paient pour le système d'éducation bien qu'ils ne l'utilisent pas, mais ils paient la même chose que tout le monde. Pourquoi est–ce que l'ensemble des Canadiens ne paieraient pas, s'il s'agit de servir la justice dans notre pays et de garantir la sécurité? Nous prenons plutôt pour cible un grand nombre de personnes qui sont des citoyens innocents et respectueux des lois. Si ce système est dans l'intérêt général, pourquoi n'y contribuerions–nous pas tous? Cela ne me poserait aucune difficulté, et je ne possède pas d'armes à feu.

Le coût du programme de formation a été cité comme un obstacle de taille. Ce coût est en effet considérable. Les plaintes dont on m'a fait part concernent les tracasseries administratives. Beaucoup d'agents de police avec qui je me suis entretenu n'ont pas eux–mêmes suivi la formation, mais ils devront tout de même faire face au problème. Il se pose de grandes difficultés sur le plan de l'administration.

On parle d'une coalition qui s'organiserait. Là n'est pas la question. Ce qui importe, dans l'élaboration d'une bonne loi, c'est de se fier au bon sens, d'assurer l'équité et la justice. Les décisions fondées sur les émotions ne résistent pas à l'épreuve du temps, mais celles qui se fondent sur la justice, l'équité et le bon sens peuvent tenir bon.

Beaucoup de ces problèmes, les exagérations et l'appel aux passions ont commencé au moment d'incidents comme celui du restaurant Just Desserts, à Toronto, où il y a eu un meurtre. À Montréal et à l'Assemblée nationale du Québec, nous avons eu aussi des incidents qu'on s'est empressé de lier à l'ensemble des armes à feu, et c'est inadmissible. Il faut plutôt se préoccuper de certaines armes et non pas de ceux qui ont des armes et qui sont capables de les manier en toute sécurité.

Il est injuste de mettre le problème actuel au compte, du moins en partie, des honnêtes citoyens. Un débat féroce comme celui–ci n'est pas propice à des solutions constructives. J'ai entendu à la Chambre des discours excessifs, et il y en a eu d'autres à l'extérieur.

Le grand slogan, c'est que les armes à feu contribuent à accroître la violence. Que dire, dans ce cas, des pays où on trouve des armes dans presque tous les foyers et où il n'y a pas de violence?

• (1155)

Je voudrais citer un passage de l'excellent discours que le député de Cochrane—Supérieur a prononcé le 13 mars dernier. Il a dit:

> Plusieurs enquêtes menées dans divers pays ont démontré par le passé qu'il n'existe aucun lien entre le taux de crimes commis avec des armes à feu et le niveau de réglementation sur les armes à feu qui y est instauré. Dans les pays ayant de très bas taux de crimes à caractère violent ou d'homicides, tels le Japon et la Suisse, la présence ou l'absence d'armes à feu n'entre pas en ligne de compte. Cependant, le fait de rendre des jeunes responsables et sociables, de leur inculquer une bonne culture et un comportement non criminel contribue fortement à ce bas taux de criminalité.

Si l'on prend l'exemple de la Suisse, on constate que ce pays a été, de par sa nature même depuis nombre d'années, un pays pleinement armé, en ce qui concerne ses habitants, et pourtant elle a l'un des taux de criminalité les plus faibles du monde.

C'est un fait de civilisation, c'est une question d'application des lois, de valeurs que nous défendons dans notre société. C'est la manière suivant laquelle nous formons les gens, génération après génération. C'est ça qui va avoir pour effet d'améliorer le système judiciaire, par la suppression de la négociation de plaidoyers dans ces cas–là.

Le ministre de la Justice est sur la bonne voie, avec ce projet de loi. Il faut faire fonctionner le système judiciaire lui–même de manière à ne pas libérer des gens qui ne devraient pas l'être et à empêcher que des innocents deviennent des victimes de la loi ou que celle–ci en fasse des criminels. Dans son libellé actuel, le projet de loi prévoit que quiconque oublie de faire quelque chose en raison d'un manque d'information ou même d'un trou de mémoire peut être accusé en vertu du Code criminel.

Personne ne contestera les mesures de lutte contre la contrebande. Elles sont essentielles. Tous au Canada, propriétaires d'armes comme non–propriétaires, sont en faveur des restrictions touchant la contrebande, la possession d'armes volées. Les clubs de tir appuieraient des restrictions de ce genre. Ils ont eux–mêmes leurs propres règlements, qu'ils appliquent rigoureusement.

Les lois import–export sont excellentes. Elles préviennent l'entrée et la sortie d'armes illégales. Nous avons une frontière de 4 000 milles à surveiller, ce qui n'est pas une mince tâche. Compte tenu de l'étendue de cette frontière, nous allons en fait avoir de la difficulté à faire respecter les lois import–export. Mais cela doit être fait. Il faut féliciter le ministre d'avoir pris des mesures en ce sens.

Personne ne devrait posséder une arme à feu illégalement. Des accusations peuvent être portées à cet égard. Il faut abandonner la négociation de plaidoyers. Le ministre l'a fait en partie.

Les sportifs ou tout autre groupe n'ont absolument aucune sympathie pour le trafic illégal d'armes à feu. Ils savent en effet qu'ils vont payer pour ceux qui possèdent des armes à feu et qui s'attirent des ennuis. Le message est diffusé à la radio, à la télévision et dans les journaux, et il est très facile de faire un grand battage publicitaire pour dire que tout va mal dans la société, alors qu'il suffit d'apporter certains correctifs.

La peine minimale de quatre ans prévue pour une dizaine de crimes est un bon début. Les dispositions concernant les tribunaux, le marchandage de plaidoyers et le système judiciaire doivent généralement être améliorées et transformées de manière à être mises en application. Dans l'ensemble, la population voit cela d'un bon oeil. Elle n'aura aucune pitié pour quiconque permet au système de se détériorer de quelque façon que ce soit. Elle veut que les peines soient proportionnelles aux crimes.

C'est la quatrième fois que je participe à l'étude d'un projet de loi sur les armes à feu. Cet exercice n'a jamais été facile et n'a jamais donné lieu à un débat très productif. Nous présentons constamment des dispositions législatives à ce sujet. Nous réalisons qu'il faut toujours mettre les lois à jour pour qu'elles soient

adaptées à leur temps. Nous connaissons actuellement des moments difficiles, mais rappelons–nous que ce projet de loi contient d'excellentes dispositions qui peuvent avoir l'appui de presque tous les Canadiens. Il en contient toutefois d'autres qui ont des répercussions sur le Canadien moyen et qu'il faut corriger. C'est notamment le cas de celles qui concernent les successions. J'aimerais que certaines de ces dispositions soient rectifiées lors de l'étude en comité.

• (1200)

J'ai participé à plus de 2 000 votes à la Chambre des communes et il ne m'est arrivé qu'une seule fois de ne pas voter dans le même sens que le gouvernement. J'ai bien peur, cependant, de devoir le faire une deuxième fois si d'autres changements ne sont pas apportés à ce projet de loi. Cela ne me plaît guère, car je suis un loyaliste et un travailleur constructif désireux de faire progresser les choses. Je ne veux pas voter contre ce projet de loi, mais si je dois, je le ferai, car mes électeurs qui pratiquent la chasse et les clubs sportifs de ma région ne sont pas une des causes du problème.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je respecte les observations de mon collègue qui vient d'intervenir. Je l'invite à examiner sérieusement ce dont nous discutons aujourd'hui, c'est–à–dire un amendement que le Parti réformiste a présenté en vue de diviser le projet de loi en deux parties. Lui et moi pourrions nous entendre sur le fait que c'est réalisable et nécessaire dans l'intérêt de ce débat et de ce projet de loi.

Je me reporte également aux observations de mon collègue réformiste de Nanaïmo—Cowichan qui a déclaré que la division du projet de loi en deux parties, comme le propose l'amendement réformiste, était une solution tout à fait réaliste.

Pour l'information du ministre de la Justice et de ses collaborateurs, je voudrais faire tourner essentiellement mon discours autour de certaines choses qui sont du domaine public et que ses collaborateurs auraient dû porter à son attention. Cependant, je suppose qu'ils n'en ont rien fait, sinon il serait peut–être lui aussi enclin à scinder le projet de loi.

Je tiens à préciser le véritable problème qui se pose. En ce qui concerne les documents du domaine public, je voudrais vous lire brièvement un article que le *Kingston Whig Standard Companion* a publié, le 9 avril 1994, au sujet de l'opération de lutte contre le trafic d'armes à feu. On y dit notamment ce qui suit:

> Dans le cadre de l'opération de lutte contre le trafic d'armes à feu qui a pris fin en avril dernier, on a porté, au total, 86 accusations. Sur les 17 armes que l'équipe de policiers a achetées sur le marché noir, une seule provenait d'un vol par effraction. Les autres étaient entrées au Canada en contrebande.

La proportion n'est que d'une sur 17. On ajoute:

> La grande majorité des 243 autres armes à feu que les corps policiers participants ont saisies durant cette opération étaient entrées au Canada illégalement à partir des États–Unis.
>
> Le sergent–détective Wayne Moore, du Service des renseignements criminels de la police de Hamilton—Wentworth, a déclaré que l'opération avait certainement ouvert les yeux des policiers sur le fait que le problème ne résidait pas dans les armes à feu volées par effraction, mais bien dans les armes de contrebande.
>
> L'opération a aidé à ouvrir les yeux à bien des gens.

Il est regrettable qu'elle n'ait pas ouvert ceux des députés libéraux de l'arrière–ban. Peut–être qu'ils devraient examiner ces renseignements.

Voici ce qu'a dit l'expert en armes à feu de la police du Grand Toronto, le détective Paul Mullin:

> Cette activité est très lucrative [. . .]Dans les rues de Hamilton et de Toronto, une arme de poing se vend entre 300 $ et 500 $.
>
> Lorsqu'il s'agit de les faire passer en contrebande, les armes de poing sont faciles à cacher.
>
> Il faut bien dire que 10 armes de poing ont, ensemble, la taille d'une cartouche de cigarettes. À 500 $ pièce, cela représente 5 000 $.

Dans le même article, on précise comment les armes entrent au Canada. Il n'y a aucune limite à l'esprit d'invention des contrebandiers. Ils utilisent des trains, des avions, des bateaux, des camions et des automobiles. L'année dernière, les douanes canadiennes ont saisi 1 681 armes de poing à la frontière avec les États–Unis, soit une augmentation de 124 armes par rapport à l'année précédente. Cependant, on a confisqué 98 p. 100 de ces armes à des touristes américains qui ne connaissaient tout simplement pas la législation canadienne sur les armes à feu.

Il y a bien des façons d'entrer au Canada sans passer par les douanes. Selon un directeur des services du renseignement à Revenu Canada et Douanes: «Il y a des lacs, des routes de campagne, des rivières et des endroits non surveillés.»

> Et lorsqu'un contrebandier franchit la frontière, il transporte habituellement plus d'une ou deux armes à feu.
>
> Il en rapporte une bonne quantité: 10, 15 ou 20. Il veut que son voyage en vaille la peine car, qu'il rapporte une seule arme ou 20, les risques sont les mêmes.
>
> Une Davis de calibre 380 qu'un titulaire de permis achète pour 70 $ peut se vendre 90 $ à un revendeur de rue. Le revendeur la refile ensuite à un importateur canadien pour environ 120 $, puis l'importateur ou son passeur franchit la frontière et la revend 500 $.

• (1205)

Cet article illustre bien les bénéfices incroyables qui peuvent être réalisés.

Encore une fois, le ministre de la Justice et ses attachés de recherche auraient peut–être intérêt à jeter un coup d'oeil sur un article paru dans la *Gazette* de Montréal du 7 janvier et intitulé «Des armes illégales affluent des États–Unis», dans lequel on décrit certains cas d'importations illégales. J'en citerai deux ici:

> Toronto, le 13 septembre 1993. Trois voleurs arméniens de bijoux entrent chez un grossiste du centre–ville, frappent le propriétaire à l'aide d'un pistolet Sigarms de 9 mm et s'enfuient en emportant des marchandises d'une valeur de 90 000 $. D'où venait l'arme? De Wayne D. Reed, du Vermont.
>
> Vancouver, le 15 octobre 1993. Cinq hommes, dont trois sont évadés de prison, s'emparent de bijoux d'une valeur de 500 000 $ dans un magasin Birks. Ils sont armés d'un Cobray Mach II de 9 mm, d'une Sundance de calibre 25 et d'un pistolet Glock de 9 mm, dont les numéros de série ont été retirés à l'aide d'une perceuse. D'où venaient ces armes? De Wayne D. Reed.
>
> Wayne D. Reed, 49 ans, habite avec sa femme et ses quatre enfants dans un ensemble d'habitations de classe moyenne inférieure, au nord de Burlington.

L'article se poursuit:

> À partir de cette modeste demeure, Reed répond depuis 1991 à la demande toujours croissante d'armes à feu qui vient du milieu criminel au Canada. Selon ses estimations dont il a fait part à la *Gazette*, il a vendu quelque 900 armes à feu, pour la plupart des pistolets de grande puissance, à des Indiens mohawks qui les passaient en contrebande à la frontière jusqu'au Québec et les revendaient à des criminels d'un peu partout au Canada.

Les routes qui ont servi à la contrebande de cigarettes et d'alcool, comme la traversée du fleuve Saint–Laurent, à Akwesasne, ou de la rivière Sainte–Claire, près de l'île Walpole au nord de Detroit, servent maintenant à la contrebande d'un produit bien plus dangereux, les armes à feu.

Plus loin dans l'article, on peut lire:

Grâce à un permis de commerçant du gouvernement fédéral américain, M. Reed peut acheter et vendre légalement tous les types d'armes à feu, sauf les mitrailleuses. Il attend que les commandes s'empilent pour obtenir un prix réduit du grossiste en achetant de grandes quantités.

Les criminels font parvenir leurs commandes à divers revendeurs mohawks qui, à leur tour, transmettent les commandes à M. Reed ou à un commerçant comme lui. Les Mohawks remplissent les formules d'achat d'armes à feu du gouvernement fédéral américain, les «formules jaunes», en inscrivant de faux noms tirés de l'annuaire téléphonique du Vermont.

On a vu, dans la documentation sur le projet de surveillance des contrebandiers ou d'autres documents semblables, qu'il s'agissait d'un problème d'importation illégale ou de contrebande. Même si les armes sont parfois volées à des propriétaires privés, le véritable problème est celui des armes illégales.

Quelle est la solution? En ma qualité de porte–parole pour les questions de recettes, j'ai lu avec grand intérêt la fiche de renseignements publiée par Revenu Canada sur les initiatives gouvernementales sur le chapitre du contrôle des armes à feu. On y dit notamment:

Nouvelles mesures de contrôle des armes à feu. Le 30 novembre 1994. Extension du système de permis commerciaux. Il faudra, pour les importations, exportations et transit d'armes à feu, obtenir à l'avance un permis émis par le solliciteur général et qui portera l'approbation du ministère des Affaires étrangères.

Je crois que M. Reed en tremblera dans ses souliers.

Revenu Canada vérifiera pour s'assurer qu'il existe bel et bien un permis d'approbation pour chaque chargement d'armes à feu destiné à l'exportation ou à l'importation.

Je suis certain que cette nouvelle directive inquiétera les criminels qui importent illégalement des armes.

Un système national d'enregistrement des armes à feu. En vertu de ce système, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1998,

toutes les armes à feu importées, exportées ou passant par le Canada devront être inscrites au registre canadien des armes à feu.

Encore une fois, je suis convaincu que M. Reed se pliera à ces exigences, tout comme le reste des contrebandiers qui font illégalement entrer des armes au Canada.

Mesures visant à resserrer le contrôle des armes à feu à compter de l'été 1994:

Vérification plus attentive de l'exactitude et de l'intégrité des documents qui accompagnent l'envoi d'armes à feu;

Application à tous les postes frontaliers terrestres d'un programme d'inspection plus rigoureux avec examen de tous les envois d'armes à feu.

• (1210)

Je suis certain que l'on va maintenant examiner toutes les armes à feu de M. Reed. Cela ne le dérangera peut–être pas. Qu'est–ce que cela a à voir avec le problème? Absolument rien.

Les mesures d'application des règlements que renferme cette mesure législative sont de la frime car même si le gouvernement impose des peines dans le projet de loi C–68, simultanément, il assouplit des restrictions dans un projet de loi que la Chambre vient tout juste d'adopter, le projet de loi C–42.

Ces restrictions sont censées contribuer à réduire la violence familiale et l'utilisation illégale d'armes à feu. J'ai ici un document de la cour provinciale de la Colombie–Britannique où l'on explique que la loi que l'on vient tout juste d'adopter fera passer l'agression armée ou les voies de fait causant des lésions corporelles d'une infraction punissable par voie d'acte d'accusation à une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité, en cour.

Le gouvernement est–il vraiment sérieux quand il parle d'un meilleur contrôle? Nous savons que l'association des policiers de Saskatoon n'est pas en faveur de cette mesure. Nous savons qu'il y a actuellement une réunion de l'Association canadienne des policiers et que les policiers n'appuieront peut–être pas cette mesure. Nous savons que la Saskatchewan ne l'appliquera pas.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la question que j'ai posée au ministre de la Justice, mardi dernier.

L'écologiste extrémiste, Paul Watson, qui, paraît–il, a été attaqué par des habitants inquiets des Îles–de–la–Madeleine, aurait dit, selon tous les journaux, qu'il avait tenu ses agresseurs en respect au moyen d'une matraque électronique et de ses poings.

Voici la question que j'ai posée au ministre de la Justice: «Conformément au paragraphe 90(1) du Code criminel, les matraques électroniques sont des armes prohibées. Or, M. Watson reconnaît avoir une telle arme en sa possession. Le ministre nous dira–t–il si l'arme en question a été confisquée et si M. Watson a été accusé de possession d'arme illégale ou sinon, pourquoi?»

Voici ce que le ministre de la Justice m'a répondu: «J'admire le député pour sa connaissance approfondie de la législation sur les armes à feu et je l'en félicite. Je lui rappellerai que l'application de telles dispositions incombe entièrement aux autorités provinciales sur lesquelles il devrait porter son attention.»

Je lui ai alors demandé si nous allions avoir deux ensembles de lois, un pour les personnes qui habitent à l'extérieur de la Saskatchewan et un autre pour les habitants de la Saskatchewan et si cette affaire rimait à quelque chose.

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes.

La question du contrôle des armes à feu a suscité beaucoup de controverse. Durant la dernière année, mes électeurs se sont prononcés en grand nombre pour ou contre le contrôle des armes à feu. Je tiens à féliciter le ministre de la Justice pour avoir présenté un projet de loi qui tient compte des intérêts des propriétaires d'armes à feu et renforce la sécurité publique.

Je crois que le projet de loi jouit d'un appui généralisé au sein de la population et je sais qu'il répond aux attentes de mes électeurs en proposant des peines plus lourdes dans les cas d'utilisation criminelle et de contrebande d'armes à feu.

Par ailleurs, le projet de loi fixe des limites à l'intérieur desquelles les propriétaires légitimes d'armes à feu pourront les utiliser tout en respectant les exigences de sécurité publique. La création d'un système national d'enregistrement constitue un élément essentiel du projet de loi. L'enregistrement de toutes les armes à feu renforcera la sécurité publique et permettra à la police de combattre l'utilisation illégale des armes à feu.

Je sais que l'enregistrement est l'un des aspects les plus controversés du projet de loi.

• (1215)

Les opposants au projet de loi soutiennent que l'enregistrement coûtera plus de un milliard de dollars au gouvernement. Ce n'est pas la vérité. La mise en place du système, répartie sur sept ans, coûtera 85 millions de dollars et les droits que devront payer les propriétaires d'armes à feu permettront de récupérer graduellement ce montant.

Les opposants au projet de loi ont fait valoir que l'enregistrement des armes à feu ne permettra pas de réduire l'utilisation criminelle d'armes à feu puisque de toute manière les criminels n'enregistrent pas leurs armes. Ils estiment que l'enregistrement ne contribuera pas à améliorer la sécurité publique. L'Association canadienne des chefs de police est de l'avis du ministre de la Justice, qui affirme que l'enregistrement des armes à feu permettra de mieux contrôler la contrebande, les vols d'armes à feu et l'utilisation illégale d'armes à feu.

L'enregistrement compliquera davantage la tâche des criminels quand ils chercheront à acquérir des armes à feu illégales, puisque cette mesure aidera la police à remonter la filière et à empêcher à la source les transactions sur le marché noir. L'enregistrement contribuera à faire en sorte que les propriétaires légitimes d'armes à feu soient tenus responsables de leurs fusils, ne les vendent pas de façon illégale ou ne les donnent pas à des particuliers sans autorisation.

L'enregistrement favorisera l'entreposage en lieu sûr, d'où une réduction des vols d'armes à feu, des suicides et des accidents. La police et les organisations féminines souscrivent à ce projet de loi parce que l'enregistrement aidera la police à disposer des armes à feu dans les situations familiales conflictuelles. Ce projet de loi aidera la police à faire respecter les 13 000 ordonnances d'interdiction émises chaque année, à disposer des armes à feu dans les situations familiales conflictuelles et auprès des individus qui sont considérés comme présentant un risque pour la société.

Je voterai en faveur de ce projet de loi parce que l'enregistrement des armes à feu sauvera des vies. Il faut absolument contrôler le commerce illégal des armes à feu, poursuivre les contrevenants, encourager l'entreposage en lieu sûr et ôter les armes à feu des mains des personnes qui sont considérées comme dangereuses.

Plusieurs adversaires de ce projet de loi ont demandé au gouvernement de s'occuper de répression du crime et non de contrôle des armes à feu. Le projet de loi prévoit des peines sévères pour l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. Je suis heureux de constater que ce projet de loi prévoit des peines minimales pour des actes violents commis avec une arme à feu, l'interdiction à vie de posséder des armes à feu, ainsi que des sanctions sévères pour l'importation et le commerce illégaux d'armes à feu.

J'ai prêté une oreille attentive aux préoccupations formulées par les propriétaires légitimes d'armes à feu de ma circonscription. Je suis heureux de constater que ce projet de loi tient compte de leurs préoccupations. Afin de ne pas imposer un fardeau financier excessif aux propriétaires d'armes à feu qui seront prohibées, la nouvelle mesure législative les autorisera à conclure des transactions avec des propriétaires d'armes appartenant à la même catégorie. Cette mesure répond à une des préoccupations tout à fait justifiées que nous ont exprimées des propriétaires d'armes à feu.

Notre gouvernement travaille sur plusieurs fronts à la réduction de la criminalité et à l'amélioration de la sécurité publique. Le renforcement du contrôle des armes à feu ne constitue qu'un des volets de la stratégie que le gouvernement a adoptée en matière de prévention du crime. Il nous faut également nous attaquer à la racine des causes sociales du crime que sont la pauvreté, l'analphabétisme et la violence familiale.

Bref, la possession d'une arme à feu n'est pas un droit, mais un privilège sujet à une réglementation, parce que les armes à feu peuvent être dangereuses. Il est dans l'intérêt de la société de réglementer leur utilisation.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole à ce moment-ci. Le projet de loi déposé par le ministre de la Justice sur le contrôle des armes à feu, bien sûr, part d'un bond naturel.

Qui, en cette Chambre, est pour la violence? Qui ne veut pas un contrôle de la violence? Tout le monde, que ce soit à l'extérieur de cette Chambre, est en faveur d'un contrôle des armes à feu. D'ailleurs, les sondages démontrent que 100 p. 100 de la population est contre la violence, mais que déjà 73 p. 100 de la population est en faveur d'un contrôle accru de la circulation des armes à feu.

• (1220)

À cet égard, l'opinion de mon parti n'est pas différente des sentiments exprimés par la population en général. Sauf qu'un débat comme celui-ci nous conduit parfois à des excès qu'on devrait quand même tempérer. Quand j'entends certains députés d'en face nous dire que 73 p. 100 de la population est en faveur du contrôle proposé des armes à feu, je me demande si les 73 p. 100 de la population qui sont en faveur connaissent les enjeux véritables et les coûts véritables de l'implantation du système?

Une étude faite par un professeur de l'Université de la Colombie-Britannique nous parle ici de trois millions à sept millions d'armes à feu qui seraient détenues, au Canada, par des individus et que l'enregistrement de toutes ces armes, si ce système était implanté demain matin, coûterait, au bas mot, aux Canadiens ou au Trésor public ou aux chasseurs, 500 millions de dollars. On parle d'un demi-milliard de dollars.

Bien sûr, ces chiffres nous arrivent comme ça. Est-ce qu'on peut les vérifier? C'est assez compliqué. Par contre, si on regarde le rapport de 1993 du vérificateur général du Canada et si on regarde ce qu'a coûté—ce qu'on sait maintenant—le système actuel qui prévaut pour l'enregistrement ou l'acquisition des

armes à feu, c'est, au bas mot, 50 millions de dollars, pour un système inefficace et impropre au but qu'il poursuit.

Je n'ai exercé aucune influence sur le vérificateur général du Canada pour lui faire dire que le système en place actuellement n'a pas répondu aux attentes qu'on avait. Donc, il est logique de croire que le système qu'on propose actuellement pourrait, effectivement, partir d'un coût de 500 millions de dollars. Dans le contexte économique que l'on connaît, je me demande si les gens, clairement informés de ces coûts, auraient répondu de la même façon au même sondage.

Bien sûr, un tel projet de loi ouvre la porte à la démagogie la plus pure. On dit que même si ce projet de loi ne servait qu'à sauver une seule vie au Canada, on l'appuierait. Je dis cela avec tout le respect que j'ai pour l'opinion de mes collègues d'en face qui l'ont prétendu, notamment la députée d'Ottawa–Ouest, hier, le député de Lachine—Lac–Saint–Louis, le député de Nickel Belt.

Bien sûr, 500 millions pour sauver une vie, j'en suis, je tâcherais d'y contribuer. Sauf que si on investissait ces montants dans l'éducation populaire, dans des méthodes pour contrer la violence conjugale—si c'est vraiment le but de ce projet de loi—je ne trouverais pas que c'est trop cher. Je suis persuadé qu'en investissant 500 millions dans l'un de ces domaines, on pourrait certainement sauver plus qu'une vie, au moins deux—m'accordez–vous cela, monsieur le Président—au moins deux. Donc, ce serait une rentabilité de 100 p. 100 par rapport à la position de mes amis d'en face.

Il y a un autre aspect dans ce projet de loi, et là–dessus, je penche un peu du côté de mes amis d'ici qui disent que ce projet de loi devrait être scindé en deux. Premièrement, par la possibilité qu'a le gouvernement fédéral de créer des activités criminelles et de créer des crimes, comme il l'entend, ce projet de loi viendra, au Québec, et dans d'autres provinces, je présume dans toutes les provinces du Canada, de plain–pied, s'ingérer dans un champ de compétence provinciale qui est la liberté et les droits civils et également l'activité sportive de la chasse.

À ce niveau, je suis très réticent, à moins qu'on ne me prouve, noir sur blanc, que ce projet de loi est infaillible et que les buts recherchés ne peuvent, d'aucune façon, ne pas être atteints. Vous savez que la chasse au Québec génère régionalement, à une période bien définie de l'année, des revenus de 300 millions de dollars par année.

• (1225)

C'est une véritable manne qui tombe sur presque toutes les régions du Québec: les Cantons de l'Est, les Hautes–Laurentides, l'Abitibi–Témiscamingue, le Lac Saint–Jean, la Côte–Nord, la Gaspésie, nommez–les. Il y a des petits villages qui vivent de ces activités sportives: la chasse l'automne, la pêche le printemps et l'été, et on vient leur enlever cela, peut–être, je ne sais pas, on va devoir en faire la preuve. Je ne dis pas que je suis contre le projet de loi, mais je m'interroge quand même sur ses effets, qui ne sont peut–être pas tout à fait évidents lors de la première lecture de ce projet de loi.

Mais, je pense qu'on vient, ici, de sauter à pieds joints dans une économie qui est de compétence provinciale. Le ministre de l'Environnement du Québec, qui avait à se prononcer là–dessus, mettait des bémols, lui aussi, sur ce projet de loi. Bien sûr, l'intention initiale est formidable et tout le monde est en faveur et le Bloc, en particulier, est encore peut–être plus en faveur, sauf qu'il faut faire attention, avec l'économie qu'on a, avec les 500 millions de dollars de plus sur notre déficit, parce que notre déficit est un cumul de bonnes intentions depuis 20 ans, au Québec. Ce sont tous ceux qui avaient une bonne intention et qui nous ont déposé une législation qui a fait qu'on s'est ramassé avec ce monstre incontrôlé et incontrôlable qu'est le déficit actuellement.

Donc, pour ce qui est de cet aspect de la législation, j'aimerais que ceux qui sont en faveur, comme ceux qui sont contre, puissent venir en commission parlementaire expliquer leur point de vue. Il y a un autre point de vue qui me laisse perplexe, songeur dans le dépôt de ce projet de loi. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il faudrait qu'on soit sûr que les buts recherchés soient atteints. En plus d'avoir les moyens de nos ambitions, faudrait–il que l'on puisse s'attendre à ce que les buts visés soient raisonnablement atteignables. Lorsqu'on regarde les possibilités de contrebande, dans l'étude du professeur Mauser, ici, on dit qu'il n'est pas du tout sûr que la contrebande sera éliminée.

Au contraire, l'Association des chefs de police a même émis des réserves là–dessus. Le brillant député du Parti réformiste, tout à l'heure, nous montrait qu'une seule importation d'armes à feu peut générer des profits mirobolants, par exemple, de l'ordre de 4 à 500 p. 100. C'est quand même quelque chose. On a connu toutes les misères du monde à essayer d'enrayer la contrebande de la cigarette, l'année passée. On n'est jamais parvenu à l'enrayer, tant et si bien que le gouvernement fédéral a abdiqué, a laissé tomber sa responsabilité et a réduit les taxes, les taxes dont le gouvernement canadien avait pourtant besoin pour payer ses opérations courantes. Ce n'est un secret pour personne que le gouvernement puise ses revenus dans l'imposition de taxes. Il a tellement compris qu'il ne pouvait pas, d'aucune façon, enrayer la contrebande sur les cigarettes qu'il a préféré se priver d'un revenu qui était légalement et licitement acceptable.

Donc, est–ce que ce sera la même chose, maintenant, pour les armes à feu? Est–ce que le gouvernement va abdiquer, est–ce qu'on va tirer encore sur les hélicoptères du gouvernement qui vont venir se poser sur une réserve frontalière entre le Canada et les États–Unis, pour leur dire: «Déguerpissez, on fait notre commerce à nous, qui nous appartient.» Du moins, c'est ce qui est arrivé avec les cigarettes. Donc, j'aimerais avoir des certitudes à ce niveau, qu'on puisse nous dire: «Bon, c'est fini pour la contrebande.»

Vous savez, on a un autre problème, dans l'importation, qui n'est pas nécessairement la contrebande. Je travaillais, dernièrement, dans le dossier de la Loi sur les douanes et la fameuse procédure que j'ai soulevée ici, en cette Chambre, lors d'une période de questions, est celle du «low value shipment» dont on entend parler dans le domaine des douanes. C'est qu'un camion arrive des États–Unis, un camion bondé, chargé de marchandise, et on va faire des «spot checks». On regarde le manifeste, on regarde la liste, on dit: «Bon, des montres Mickey Mouse, n'importe quoi, des chapeaux de paille, etc.» On fait un «spot check». On prend un article ici et là dans la cargaison du camion et on vérifie, effectivement, si ça correspond à la déclaration du manifeste.

● (1230)

Les douaniers m'ont assuré que dans neuf cas sur dix, sinon dix cas sur dix, ils pourraient importer une arme de poing, ou une arme à feu, non seulement à autorisation restreinte, mais une arme qui est carrément prohibée au Canada, et que, dans neuf cas sur dix, elle passerait inaperçue.

Vous voyez, ce sont des choses qui font que je me pose des questions sur ce projet de loi. Je ne dis pas que je suis contre, je ne dis pas non plus que je suis pour. J'aimerais qu'on en discute tous, et c'est pour cela que nous en débattons, et qu'à la fin, on puisse en arriver à une solution éclairée.

[*Traduction*]

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes. Je tenais particulièrement à prendre part à ce débat sur cette mesure législative qui nous cause de grands problèmes, à moi et aux habitants de ma circonscription.

Cette mesure législative est un élément important de la stratégie mise en place par le gouvernement libéral dans le cadre de la prévention du crime. Elle devrait être appliquée de concert avec les mesures législatives sur la réforme du système de détermination des peines, sur la réforme du service correctionnel et de la mise en liberté sous condition, ainsi qu'avec la Loi sur les jeunes contrevenants et le document de consultation sur le Conseil national de prévention de la criminalité.

Je suis d'accord sur l'intention générale de cette mesure législative de même que sur les trois principes qui ont incité le gouvernement à présenter le projet de loi C–68. En même temps, je crois qu'il incombe aux députés d'entendre les deux points de vue. Nous devons reconnaître la sincérité avec laquelle ceux qui sont pour et ceux qui sont contre font valoir leur point de vue.

Certains habitants de South Shore, ma circonscription, sont en faveur des mesures proposées par le gouvernement. D'autres y sont opposés. Aussi ai–je créé un comité de circonscription que je rencontrerai régulièrement afin d'examiner avec lui cette mesure législative en détail. Ce comité fera rapport au ministre de la Justice et au Comité permanent de la justice et des questions juridiques des points qui posent des problèmes en vue de proposer des améliorations.

Je pense que ceux qui sont pour et ceux qui sont contre seront d'accord sur les trois principes que le ministre de la Justice a exposés à la Chambre. Ces trois principes sont essentiellement les suivants: premièrement, les Canadiens ne veulent pas vivre dans un pays où les gens veulent posséder une arme à feu pour leur protection, ou estiment en avoir besoin; deuxièmement, si nous voulons que notre pays continue d'être un pays sûr et pacifique, les personnes qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles doivent être sévèrement punies; troisièmement, en tant que gouvernement et que pays, nous devons comprendre et respecter les Canadiens respectueux des lois qui utilisent des armes à feu à des fins légitimes.

Le ministre de la Justice et le gouvernement ont dit tout au long de ce débat le respect et l'estime qu'ils ont pour les personnes qui utilisent des armes à feu à des fins traditionnelles et légitimes, comme la chasse de subsistance ou sportive, ou pour leur entreprise agricole ou d'élevage. Le gouvernement n'a pas l'intention de priver ces personnes de leurs droits en adoptant cette mesure législative. Nous tenons à ce qu'il soit bien clair que ces droits seront maintenus.

Je voudrais à présent examiner les divers éléments qui composent l'ensemble de cette mesure législative sur le contrôle des armes à feu.

Je crois que des peines accrues dissuaderont les criminels d'utiliser une arme à feu pour commettre une infraction. Une peine de prison obligatoire d'une durée de quatre ans pour l'utilisation d'une arme à feu lors de la perpétration d'un crime grave ajoutée à la peine prévue pour celui–ci est considérée par les personnes soucieuses de préserver l'ordre public comme étant beaucoup plus acceptable que le statu quo.

On déplore souvent que la loi actuelle ne soit pas convenablement appliquée. On laisse trop souvent tomber les accusations, dans la négociation du plaidoyer ou à tout autre moment. Le projet de loi règle ce problème.

À ce sujet, j'approuve totalement tout changement qui fera en sorte que les jeunes contrevenants qui utilisent une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction soient considérés comme des adultes. Les peines prévues dans le projet de loi permettent aussi l'imposition de restrictions d'accès aux armes à feu pour les criminels, y compris les jeunes contrevenants.

Des ordonnances d'interdiction de possession d'armes à feu, à autorisation restreinte ou non, d'une durée allant de 10 ans jusqu'à l'interdiction à vie, pourront être émises pour ceux qui auront été trouvés coupables de crimes graves violents. Les personnes trouvées coupables de harcèlement criminel ou d'infractions relatives aux drogues pourront faire l'objet d'une ordonnance d'interdiction.

Non seulement cette mesure est pleine de bon sens, mais c'est une mesure préventive qui fera beaucoup pour rétablir la confiance de la population dans le système de justice pénale. Il est évident que ce projet de loi vise à assurer une plus grande protection aux citoyens respectueux de la loi.

Le projet de loi C–68 prévoit des mesures de surveillance des frontières visant à réduire les activités de contrebande et à raffermir l'application des règles d'importation. Il ajoute en outre un certain nombre de nouvelles infractions pour lutter contre le commerce illégal des armes à feu et d'autres armes. Les peines prévues placent ces infractions parmi les plus graves du Code criminel.

L'élément le plus contesté de cette mesure est la disposition sur l'enregistrement, qui s'appliquera à toutes les armes à feu, les ordinaires, celles à utilisation restreinte et les armes prohibées. Bon nombre de mes électeurs ont exprimé leurs préoccupations au sujet de cette exigence. Ils s'inquiètent du coût de cette mesure, tant pour eux individuellement que pour l'ensemble du pays. Ils craignent également que le système ne soit trop lourd. Ils craignent aussi que l'enregistrement conduise à la confisca-

tion éventuelle de leurs armes à feu. Ils craignent enfin que l'enregistrement ne soit pas sûr et que d'autres, comme des éléments criminels, puissent obtenir accès aux renseignements.

● (1235)

Ils m'ont demandé comment l'enregistrement réglerait la question de la criminalité dans nos communautés. Ils ont demandé si les 85 millions de dollars ou plus ne seraient pas mieux dépensés en programmes sociaux pour s'attaquer aux causes de la criminalité.

Ils s'inquiètent également de la possibilité de devenir eux-mêmes des criminels en n'enregistrant pas leurs armes à feu. Ils voudraient également que l'on étudie la question de l'indemnisation des propriétaires d'armes à feu qui sont maintenant prohibées.

Tout cela, ce sont des inquiétudes légitimes et nous devons aux Canadiens de les étudier une par une. Je ne pense pas que nous l'ayons déjà fait, mais j'espère que dans les semaines et les mois à venir, nous pourrons faire en sorte que les collectivités soient mieux informées sur ces questions. Personnellement je vais passer tout cela en revue avec les membres du comité de ma circonscription et présenter nos conclusions pour étude.

Je voudrais maintenant prendre une minute pour expliquer comment je vois certaines des questions.

La première est celle du coût. Le ministre de la Justice a été très clair lorsqu'il a dit que pour les propriétaires d'armes à feu le coût, la première année, serait nul ou au plus serait un montant infime de l'ordre de 10 $. Pour ce montant, le propriétaire pourra enregistrer jusqu'à 10 armes à feu sans que d'autres enregistrements soient nécessaires pendant le reste de sa vie. Je suis convaincu que le gouvernement n'a pas de programme secret pour confisquer éventuellement les armes à feu.

Je pense qu'il est important également d'expliquer que lorsque le gouvernement a préparé cette loi, il a tenu compte des recommandations des groupes responsables de l'application de la loi. L'Association canadienne des chefs de police demande depuis longtemps l'adoption d'un enregistrement universel. Elle a cité un certain nombre de raisons pour cela et expliqué que cela l'aiderait dans sa lutte contre le crime. Voici les raisons que donnait l'association.

Savoir où se trouvent les armes importées au Canada et à qui elles ont été vendues est essentiel pour prévenir l'utilisation criminelle. Il serait plus facile de poursuivre les personnes pour possession d'armes illégales ou volées, parce que la police pourrait faire la distinction entre les propriétaires légitimes d'armes à feu et les autres.

La police fait valoir que l'enregistrement l'aiderait dans les situations à haut risque. Elle déclare aussi que l'enregistrement l'aiderait à prendre des mesures préventives en cas de violence conjugale, en confisquant provisoirement les armes à feu lorsque la situation est explosive. Elle déclare également que l'enregistrement est essentiel pour faire appliquer les quelque 13 000 ordonnances d'interdiction rendues chaque année.

Les membres des unités d'intervention tactique de nombreux services de police trouvent essentiel de posséder davantage de renseignements sur l'existence des armes à feu. Dans la plupart des cas, les armes volées n'étaient pas entreposées selon les règles. La police estime que l'enregistrement encouragera les propriétaires d'armes à feu à les entreposer de façon sûre, ce qui réduira le nombre de vols, de suicides et d'accidents.

Ces arguments méritent d'être étudiés plus en détail.

Il y a un aspect de cette mesure législative auquel je suis particulièrement opposé; il s'agit du fait qu'on puisse ajouter par décret des armes à la liste des armes prohibées. Je suis d'accord pour qu'on interdise les armes dont la possession n'est pas justifiée. Je ne vois aucune raison pouvant justifier que des particuliers possèdent des armes d'assaut, des armes de poing et des petites arbalètes, mais je m'élève contre la façon choisie pour les interdire.

Je suis heureux de constater que le ministre de la Justice a demandé au comité permanent d'étudier plusieurs des questions qui ont été soulevées depuis la présentation du plan d'action en vue du contrôle des armes à feu.

Mon bureau a reçu de nombreuses communications de la part de personnes désireuses de laisser à leurs héritiers des armes qui sont dans leur famille depuis longtemps. Je tiens également à faire remarquer que rien dans ce projet de loi n'empêche un particulier de donner ses armes d'épaule en héritage. J'ai également reçu de nombreuses lettres d'électeurs qui trouvent que leurs armes ont été prohibées à tort. Je pense que le ministre va transmettre ces préoccupations au comité et je m'en réjouis.

L'étude du projet de loi m'a convaincu qu'il vise à lutter contre la criminalité et à promouvoir la sécurité publique, tout en respectant les besoins des propriétaires légitimes d'armes à feu. Cette mesure législative reconnaît qu'il existe des raisons légitimes de posséder des armes à feu et qu'en fait, pour nombre de Canadiens, elles sont un outil essentiel. Le but de ce projet de loi n'est pas de leur mettre des bâtons dans les roues.

En guise de conclusion, j'aimerais répéter les propos du ministre de la Justice, qui a dit que les Canadiens auront l'occasion d'exprimer leur opinion lorsque le comité permanent étudiera le projet de loi. J'ai pleinement confiance qu'il prendra en considération les préoccupations très légitimes de mes électeurs et qu'ils auront gain de cause.

Je tiens également à dire que j'approuve l'objectif du projet de loi qui est de réduire le nombre de crimes violents commis dans ce pays, objectif qu'appuient, j'en suis sûr, tous mes électeurs.

● (1240)

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour appuyer la motion du Parti réformiste visant à séparer le projet de loi C-68 pour en faire deux mesures distinctes.

Le ministre de la Justice a déclaré que ce projet de loi portait sur le Canada que nous voulons. Mon parti et moi en convenons volontiers. Il a ajouté qu'il avait l'appui d'une majorité écrasante de Canadiens, ce que je réfute.

Bien sûr, quand on demande: «Êtes–vous favorable au contrôle des armes à feu?», tout Canadien raisonnable, de bonne foi et logique répond par l'affirmative. L'escroquerie dont sont victimes les Canadiens, c'est qu'on a payé des maisons de sondage pour poser la mauvaise question. La question a donc été posée encore et encore. Toutefois, le ministre ne doit pas rester sur une idée fausse pour faire avancer son programme et servir les intérêts des membres de l'élite qui forment une minorité.

Même si les Canadiens se disent majoritairement favorables au contrôle des armes à feu, ils ne veulent pas un contrôle plus serré des armes à feu, mais plutôt un contrôle qui respecte incontestablement les droits et libertés des Canadiens respectueux des lois. Je le déclare à nouveau: ils veulent un contrôle des armes à feu qui respecte le droit à la vie, la liberté et la sécurité des personnes, qui respecte le droit inhérent de chaque Canadien de posséder des biens et d'en jouir, et qui respecte la règle de la common law.

Il nous faut une loi sur les armes à feu qui soit simple, financièrement applicable et sensée. Les mêmes exigences s'appliquent à la loi dont nous avons besoin pour réduire la criminalité. Si je fais la distinction entre ces lois, c'est intentionnel parce qu'il nous faut justement des lois distinctes.

Celui qui possède un objet, que ce soit un couteau, une pierre, un gourdin, un fusil ou même un oreiller, n'est pas un criminel tant qu'il ne s'en sert pas pour violer les droits et les libertés d'un autre. L'objet devient alors une arme associée à un acte criminel, qui est du ressort de la loi visant à réduire la criminalité.

Une fois que nous aurons fait la distinction entre les armes à feu et les criminels, il sera facile de poser la bonne question aux Canadiens, qui répondront sûrement non à un contrôle plus serré des armes à feu et oui à un contrôle visant à réduire la criminalité.

Comme on peut le voir, la seule question politiquement correcte à poser à tous les Canadiens concernant le Code criminel consiste à leur demander s'ils peuvent choisir entre deux méthodes pour réduire la criminalité, en leur demandant: Préférez–vous a) un contrôle s'appliquant aux Canadiens respectueux des lois ou b) un contrôle visant les criminels? Je suis sûr que les Canadiens voteraient à l'unanimité pour la deuxième option.

Un gouvernement démocratique respecterait la volonté de la population à moins, bien sûr, qu'il n'ait pas la volonté ou le savoir–faire pour lutter efficacement contre les criminels et la criminalité et qu'il tente de faire croire qu'il s'attaque au problème en réglementant encore davantage les activités des citoyens respectueux de la loi. Voilà exactement l'artifice qu'utilise le ministre de la Justice pour convaincre les Canadiens.

Le ministre affirme que le projet de loi vise à créer le genre de société que les libéraux veulent pour notre pays. Selon lui, les libéraux croient que seuls les agents de police et les militaires devraient avoir le droit de posséder des armes à feu. Il semble inclure les criminels dans la catégorie des gens autorisés à posséder des armes à feu, sinon le gouvernement prendrait des mesures très précises, mais j'y reviendrai plus tard.

Si ce projet de loi tend à créer le genre de société que désire le ministre, alors ce doit être une société où les gouvernements craignent les citoyens respectueux de la loi, où les gouvernements confisquent les biens des citoyens sans les indemniser, une société qui, au lieu de punir sans aucune hésitation les activités criminelles, permet au gouvernement et aux autorités policières de fermer les yeux sur les infractions qui sont commises.

Une société plus généreuse et plus tolérante me semble, à moi aussi, un objectif très désirable, mais je n'ai vu aucun défenseur de ce concept obtenir du succès. Je constate plutôt l'augmentation constante du nombre de crimes commis en présence de la victime, qui découle du fait que notre système de justice pénale se fonde souvent sur des théories qui se révèlent par la suite erronées. À mesure que le facteur de risque s'accroît, la population cherche à se protéger elle–même, de façon légale ou illégale.

La prohibition n'est pas une méthode de contrôle. C'est plutôt le moyen de perdre le contrôle d'une situation. Il s'agit d'une théorie d'avocat qui ne fonctionne tout simplement pas. La plupart des avocats croient effectivement que la réduction du nombre d'armes dans la société fera baisser le nombre de crimes commis avec une arme. Malgré toutes les recherches que nous avons effectuées, nous n'avons rien trouvé qui puisse prouver cette allégation. Les faits prouvent clairement que, en désarmant complètement la collectivité, on ne fait qu'en remettre le contrôle à ses voyous les plus forts et les plus méchants.

Pour terminer, je citerai aux députés la conclusion à laquelle en est arrivé l'inspecteur–chef Colin Greenwood, de la force constabulaire du West Yorkshire, en Grande–Bretagne, qui est un pays depuis longtemps renommé pour son contrôle strict des armes à feu. L'inspecteur–chef Greenwood a étudié à fond les méthodes de contrôle des armes à feu appliquées dans bien des pays et leur incidence réelle plutôt que théorique. Voici quelles sont ses conclusions:

> À prime abord, il peut sembler étrange ou même pervers de laisser entendre que le contrôle législatif des armes à feu privées ne fera rien pour régler le problème de la criminalité armée; et pourtant, c'est exactement ce que montrent les faits. La criminalité et la violence armées sont en général le produit de facteurs ethniques et sociaux qui n'ont rien à voir avec la disponibilité de telle ou telle arme.
>
> Le marché du crime a besoin d'un petit nombre d'armes à feu qui, mesures de contrôle ou pas, lui sont fournies. Les mesures de contrôle ont des conséquences importantes pour les propriétaires légitimes d'armes à feu, mais jamais, dans l'histoire de notre pays ou d'autres pays, des mesures de contrôle n'ont restreint la possession d'armes à feu par les criminels ni réduit le moindrement la criminalité.

• (1245)

Il avait raison. Les dernières statistiques du Home Office britannique pour l'Angleterre et le Pays de Galles montrent que le nombre de crimes violents a doublé tous les 10 ans depuis 1946. Le secteur britannique des armes à feu destinées aux loisirs a été détruit.

Beaucoup de tireurs gardent désormais leurs armes à feu en Belgique pour éviter la prochaine vague de confiscation. Est–ce que le contrôle des armes à feu est efficace? Non. Les taux de criminalité armée sont plus élevés que jamais en Grande–Bretagne et continuent de grimper. Qu'y a–t–il d'étonnant à cela?

Il est facile de passer des armes à feu en contrebande et d'éviter la police au moment de commettre un crime violent, et le gouvernement s'assure que les victimes n'auront vraiment aucun moyen de se protéger ou de protéger les membres de leur famille. Tout criminel armé peut tenir quelqu'un complètement à sa merci.

Notre ministre de la Justice a dit maintes fois qu'aucun Canadien n'a besoin d'une arme à feu pour se protéger. Si tel est le cas, pourquoi le premier ministre et lui–même pigent–ils régulièrement dans la bourse de l'État pour se payer des gardes du corps armés qui protègent leur sacro–sainte peau? Leur peau vaudrait–elle plus cher que celle de tous les autres Canadiens?

Je dois révéler une autre injustice flagrante de ce projet de loi, à savoir la façon dont il va s'appliquer aux peuples autochtones du Canada.

Lorsque j'ai soulevé la question au cours d'une séance d'information du ministère, on m'a reproché de laisser entendre que l'application de cette loi serait peut–être raciste. Il y a beaucoup d'autochtones dans ma circonscription et eux comme les non–autochtones ont le droit de savoir comment sera appliquée la loi.

Le ministre a déclaré à la Chambre que la loi devait s'appliquer à tous les Canadiens, mais que sa mise en oeuvre tiendrait compte des particularités culturelles sur les terres autochtones. Les chefs indiens et même les députés provinciaux autochtones me disent que cette loi ne s'appliquera pas aux peuples autochtones car cela constituerait une violation des droits consentis par traités ou parce que les lois canadiennes ne s'appliquent pas sur les terres où les autochtones exercent leur souveraineté.

J'espère que ce n'est pas l'opinion du ministre de la Justice parce que tous les Canadiens doivent être égaux devant la loi. Agir autrement consisterait à promouvoir le racisme et la désobéissance aux lois.

Aux termes de l'article 110 du projet de loi sur les armes à feu, le ministre a le pouvoir de décider qui a besoin et qui n'a pas besoin d'armes à feu. On m'a dit que le ministre avait accepté, en vertu du paragraphe 112(1), d'exempter les peuples autochtones par décret en conseil et que la question n'aurait jamais à être soumise au Parlement.

J'espère que ces renseignements sont inexacts parce que ce serait un désastre. S'ils ne sont pas vrais, quand le gouvernement fera–t–il quelque chose au sujet des armes entreposées illégalement dans les réserves situées le long de la frontière américaine et quand prendra–t–il des mesures pour mettre fin à la contrebande dont tout le monde connaît l'existence?

Comment le ministre fera–t–il respecter la loi sur le territoire indien autonome du Yukon, puisqu'une loi récemment adoptée ici même y enlève au gouvernement fédéral la responsabilité sur les armes à feu?

Rien ne justifie que la loi soit appliquée différemment aux autochtones et aux autres citoyens. Les armes à feu ne font pas plus partie de la culture des autochtones que de celle des non–autochtones. Après tout, les armes à feu sont arrivées au Canada avec les Européens.

Si cette loi est mauvaise pour les autochtones, elle est mauvaise pour tout le monde. Nous sommes convaincus que la promulgation d'une loi aussi mal préparée, aussi mal rédigée, aussi fondamentalement stupide aura inévitablement pour conséquence de faire augmenter le nombre de Canadiens qui seront tués, blessés et cambriolés au cours des prochaines années. Nous nous opposons au projet de loi.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je suis certainement le seul ancien combattant de Gettysburg à parler de ce projet de loi à la Chambre aujourd'hui ou à n'importe quel autre moment.

• (1250)

J'ai combattu sur le champ de bataille de Gettysburg il y a à peine quelques années. C'était à l'occasion du 125e anniversaire de la guerre de Sécession. Je participe aux reconstitutions de la guerre de Sécession; je suis un passionné de la poudre noire. Je vais à ces événements en costume d'époque. Les députés devraient me voir parader dans ma tunique marron avec mon havresac, ma gourde et mon fusil Enfield de 1863.

J'ai même joué dans un film tourné à Hollywood et intitulé «Gettysburg». Les députés remarqueront que, dans l'assaut de Pickett, il y a 6 000 soldats de l'armée des Confédérés qui s'avancent vers la caméra. S'ils examinent ces soldats attentivement, ils me reconnaîtront. Je suis dans la première vague, sur le flanc gauche, huitième à partir du porte–étendard.

Je suis très en faveur de ce projet de loi. Même si mon seul lien avec les armes à feu est un hobby où il ne se tire aucun projectile, je crois fermement que cette mesure législative est justifiée, non pas pour beaucoup des raisons qui ont été invoquées ici, à la Chambre, mais principalement parce qu'elle vise un objectif fondamental, soit préserver le Canada tel qu'il est et éviter le genre de violence liée aux armes à feu qui existe aux États–Unis.

Je veux parler de façon précise des restrictions que cette mesure législative imposera quant à la possession d'armes à feu, particulièrement, d'armes de poing, à des fins de protection personnelle. La loi actuelle autorise un Canadien à posséder une arme de poing seulement s'il est un collectionneur d'armes ou encore s'il se sert de cette arme à des fins sportives ou dans l'exercice de ses fonctions professionnelles. Nous n'avons au Canada aucune loi prévoyant la possession d'armes de poing à des fins de protection personnelle. Pourtant, les statistiques révèlent qu'un grand nombre de Canadiens ont apparemment fait l'acquisition d'une arme de poing pour la laisser dans un tiroir, à la maison, et l'utiliser au besoin s'il arrivait par hasard que quelqu'un s'introduise chez eux par effraction.

C'est ce qui ne va pas aux États–Unis. C'est justement parce qu'il y a tant d'armes de poing dans les foyers aux États–Unis que, craignant pour leur vie, les criminels qui s'y introduisent pour commettre essentiellement des infractions mineures s'arment également. Cette mesure législative contribuera grandement à enlever les armes à feu des mains des gens irresponsables.

Je peux parler au nom de nombreux habitants de ma circonscription qui sont eux–mêmes propriétaires d'armes à feu, qu'il s'agisse de tireurs sportifs, de collectionneurs ou de chasseurs. Ces gens sont les premiers à dire qu'une personne ne devrait pas garder une arme à feu dans le but de protéger son téléviseur en tirant sur un jeune qui serait entré dans la maison pour le voler.

Toutes autres considérations mises à part, je ne pense pas que la mesure à l'étude empêche les criminels de se servir d'armes à feu, mais elle retirera les armes de la circulation dans les cas où elles sont acquises à des fins qui ne sont pas jugées responsables et légitimes dans notre pays.

C'est vraiment un plaisir pour moi que de prendre part au débat. J'ai écouté très attentivement les députés d'opposition et ceux de mon propre parti qui ont fait valoir avec beaucoup de passion que la mesure comportait des lacunes et qu'elle pénalisait les propriétaires d'armes à feu responsables. Le débat dure depuis six ou huit mois à la Chambre, au caucus et dans le pays en général. Je félicite le ministre de la Justice d'avoir parcouru sans cesse le pays pour écouter les Canadiens.

J'invite mes collègues de l'opposition à trouver des motifs de satisfaction dans le fait qu'on a apporté des améliorations au projet de loi depuis qu'il a été présenté sous la forme de propositions. La mesure dont nous sommes saisis représente un pas de géant dans le dialogue entre un gouvernement à l'origine des projets de loi et les citoyens, par le truchement de leurs députés, visant à faire des lois qui répondent à l'objectif de limiter la prolifération des armes à feu à des fins illégitimes sans en même temps pénaliser ceux qui veulent avoir des armes à feu pour des raisons légitimes.

• (1255)

Je remercie le ministre de la Justice d'avoir donné l'exemple. Il a montré que le Parlement fonctionne. Les propriétaires légitimes d'armes à feu qui éprouvent de véritables inquiétudes, dont beaucoup reposent sur des impressions incorrectes, ont été entendus. La mesure à l'étude n'est pas parfaite. Nous devons l'améliorer et la perfectionner. Nous avons cependant là un projet de loi qui résulte d'un véritable débat au Canada. Nous devrions tous en être fiers.

Je ne veux pas aborder tous les aspects du projet de loi dont on a déjà parlé. Je voudrais cependant répliquer sur trois aspects auxquels je m'intéresse plus particulièrement. Un nombre assez élevé de députés des deux côtés de la Chambre, notamment dans les rangs de mon parti, se sont prononcés contre l'enregistrement des armes d'épaule.

Le ministre de la Justice a consulté les experts, c'est-à-dire la GRC et l'Association canadienne des chefs de police. Si ces experts lui ont dit que l'enregistrement était une mesure valable pour lutter contre le trafic et le vol des armes, je me dois, comme député, d'accepter la parole de ces experts.

La plupart des Canadiens reconnaîtront que nous avons les meilleures forces policières qui soient. La Gendarmerie royale du Canada est l'une des meilleures forces policières nationales. Si le ministre de la Justice choisit de se fier à l'avis de ces experts et de dépenser environ 80 millions de dollars pour implanter un système d'enregistrement, je me dois d'accepter qu'il se range aux avis les plus éclairés.

Le débat en cours ne porte pas sur l'enregistrement, bien que je comprenne qu'il fasse l'objet d'un débat passionné. Je n'ai pas la compétence pour contester la recommandation de la GRC ou de l'Association canadienne des chefs de police.

Il y a toutefois un autre aspect du projet de loi qui me préoccupe. La question a été soulevée par mon collègue de Saskatoon—Dundurn qui, au cours du débat, a demandé si le projet de loi n'accordait pas des pouvoirs plutôt considérables à la police pour perquisitionner des locaux privés afin de voir si le projet de loi est respecté ou non.

Si une mesure législative proposée à la Chambre entrave les libertés fondamentales, je dois normalement m'y opposer. La question sera examinée de près, car le ministre en a été mis au courant. Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité parlementaire, on verra s'il y a effectivement là un danger. J'ai la certitude que, si cette disposition présente un réel problème, elle sera modifiée.

Il y a une disposition que je souhaiterais voir modifier dans le projet de loi. Cela calmerait beaucoup d'inquiétudes légitimes chez les propriétaires d'armes à qui j'ai parlé. De nombreux collectionneurs craignent que les dispositions définissant les armes de poing à autorisation restreinte ne soient trop générales et n'englobent des antiquités.

Selon moi, le projet deviendrait beaucoup plus acceptable si le comité l'amendait en précisant une date et en disant, par exemple, que les armes d'avant 1913 peuvent être considérées comme des antiquités. Ainsi, certaines armes peuvent être considérées comme ayant une valeur intrinsèque et faire l'objet d'une exception. De la sorte, nous ne pénaliserions pas inutilement ceux qui ont des collections de valeur qu'ils voudraient peut-être léguer à leurs héritiers.

Avec quelques rajustements relativement faciles à apporter, ce projet de loi, à son retour du comité parlementaire, pourra être satisfaisant pour 95 p. 100 des Canadiens, propriétaires d'armes ou non.

• (1300)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, au nom des électeurs de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, je participe aujourd'hui au débat concernant le projet de loi sur l'enregistrement des armes à feu, présenté par le ministre de la Justice.

Je ne peux pas dire qu'il s'agit d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu parce que les aspects du projet de loi qui visent à réduire la criminalité sont dissimulés derrière des mesures législatives que le gouvernement libéral avait promises, avant les élections, à des groupes opposés aux armes à feu. C'est fort regrettable.

Malgré les entourloupettes politiques que le ministre de la Justice et son parti ont décidé de faire en l'occurrence, je crois que tous les Canadiens, y compris les députés de ce côté-ci de la Chambre et les groupes opposés aux armes, aimeraient pouvoir discuter de mesures visant vraiment à réduire la criminalité. La motion réformiste qui vise à scinder ce projet de loi en deux pourrait justement nous en donner la possibilité.

Je ne me trompe pas en disant du projet de loi libéral sur les armes à feu qu'il prévoit simplement l'enregistrement des armes à feu. J'insiste sur l'expression «enregistrement des armes à feu». Les aspects du projet de loi qui visent à réduire la criminalité sont en effet dans l'ombre du registre des armes à feu que le ministre propose de créer.

Les Canadiens, y compris les groupes opposés aux armes à feu, les partisans libéraux et autres, seront amèrement déçus si les propositions législatives du ministre sont adoptées. Mes électeurs n'ont pas été dupes un seul instant dans ce débat. Tout le monde voit bien que, pour certains groupes d'intérêts spéciaux, la question du contrôle des armes à feu est chargée d'émotivité et

que, à cause de cela, le gouvernement empêche la tenue d'un débat de fond sur le contrôle des armes à feu à la Chambre.

Ce projet de loi vise seulement à punir les Canadiens respectueux des lois qui sont des propriétaires d'armes à feu légitimes. Ces citoyens respectueux des lois ont à coeur, plus que quiconque, le maniement et l'entreposage sécuritaires des armes à feu. Ils devraient être les derniers à être visés par ce projet de loi.

Tous les Canadiens souhaitent une réduction de la criminalité dans nos rues, nos localités et nos municipalités. Ils veulent avoir l'impression que les autorités en place sont en mesure de lutter contre la criminalité.

Le ministre de la Justice a dit à la Chambre qu'on évalue à environ 375 000 le nombre d'armes à feu qui sont entrées en contrebande au Canada. Nous savons aussi que quelque 3 800 armes à feu ont été perdues ou volées à l'intérieur de nos frontières. Le ministre de la Justice a déposé un projet de loi visant essentiellement ces 3 800 armes qui ont été perdues chez nous.

Qu'en est-il des 375 000 armes de contrebande? À mon avis, les mesures que propose le ministre visent deux objectifs. Dans un premier temps, elles visent à punir les Canadiens qui sont des propriétaires légitimes d'armes à feu, afin d'apaiser un groupe d'intérêt spécial. Dans un deuxième temps, elles vont peut-être permettre de résoudre le véritable problème, celui des 375 000 armes entrées en contrebande dans notre pays. C'est absurde. Les groupes opposés aux armes à feu ne trouvent pas cela amusant, pas plus que les groupes de sportifs, les clubs de chasse, les tireurs sur cibles ou ceux qui suivent les épreuves olympiques. La majorité des Canadiens ne trouvent pas cela amusant.

Rien ne devrait empêcher le gouvernement d'essayer d'enrayer la contrebande des armes à feu autrement qu'en s'en prenant aux citoyens respectueux des lois. Mes électeurs sont donc en faveur de la scission de ce projet de loi.

Dernièrement, j'ai fait un sondage dans ma circonscription, et 78 p. 100 des électeurs se sont prononcés contre l'enregistrement de toutes les armes à feu, y compris les fusils et les carabines. Dans une proportion de 78 p. 100, ils ont dit ne pas souhaiter l'interdiction des pistolets à canon court. Mais surtout, 92 p. 100 d'entre eux se sont dits en faveur de peines obligatoires plus sévères pour les criminels qui utilisent des armes à feu.

• (1305)

Jusqu'à maintenant, j'ai présenté à la Chambre 43 pétitions signées par plus de 3 000 électeurs qui s'opposent à l'adoption d'autres lois sur l'acquisition et la possession d'armes à feu et qui pressent le Parlement d'établir des lignes directrices et des sentences obligatoires pour l'utilisation ou la possession d'une arme à feu dans la perpétration d'un crime violent.

Il suffit de lire son journal local pour constater que le système de justice criminelle est en train de laisser tomber les gens. Par exemple, je vais me reporter à mon propre journal local, le Herald de Penticton dans lequel est paru un article intitulé «La justice manque de mordant. . .»

Cet article porte sur un homme qui a été trouvé coupable d'un crime commis avec une arme interdite. Cet homme a été condamné, a reçu une tape sur les doigts, une amende de 440 $ et une année de probation. Les Canadiens doivent se demander que si les tribunaux ne font pas leur part en dissuadant ce genre d'infraction, à quoi bon exiger que les chasseurs et les sportifs enregistrent leurs fusils.

En tant que députés, nous devrions tout faire pour interdire l'entrée au Canada aux gens qui veulent venir commettre des crimes dans notre pays autrement libre et pacifique. Nous devrions dire clairement à la communauté internationale et aux criminels canadiens que le Canada emprisonnera quiconque tentera d'apporter des armes dans notre pays. Nous devons veiller à ce que tout le monde sache, avant de se présenter à la frontière, que nous infligerons la peine maximale à ceux qui apportent des armes avec eux au Canada.

Ce ne sont pas seulement les groupes anti-armes qui le veulent, mais encore tous les Canadiens qui veulent que cesse la contrebande d'armes.

J'ajouterai que tous les Canadiens veulent que nos lois s'appliquent dans toute leur rigueur aux personnes ayant commis un crime avec une arme à feu et que les peines les plus sévères leur soient infligées. Les citoyens de notre pays ont le privilège d'être propriétaires d'armes à feu, mais nous devons dire sans équivoque que nous ne tolérerons pas qu'ils abusent de ce privilège. Nous devons adopter une politique de tolérance zéro pour les criminels au Canada.

Dans notre société, les armes de poing doivent être enregistrées depuis plus de 60 ans. En raison de la difficulté qu'ont les Canadiens à obtenir une AAAF, nous ne prenons pas à la légère les infractions aux lois sur les armes à feu. Presque tous les électeurs, les propriétaires d'armes à feu et les membres des groupes anti-armes qui ont communiqué avec moi durant ce débat m'ont dit qu'il fallait avant toute chose punir les criminels qui utilisaient des armes à feu. Les propriétaires d'armes à feu, les citoyens respectueux des lois et les groupes anti-armes en ont assez que les législateurs visent la mauvaise cible quand il s'agit des problèmes liés aux armes à feu dans notre société.

Ensemble, les groupes et les Canadiens demandent tous au ministre de ne pas suivre l'exemple des ministres de la Justice antérieurs. Il devrait nous rendre un service en scindant ce projet de loi. Faisons intervenir la Chambre dans la lutte contre le crime. Je dis bien «la lutte contre le crime». Les Canadiens continueront de lire dans les journaux et de voir à la télévision le grabuge, les bains de sang, les chagrins et les horreurs que provoquent les armes meurtrières entre les mains des criminels qui empruntent nos rues. Il y aura encore des criminels qui s'en sortiront parce que nos tribunaux refusent, dans le cadre du processus de marchandage de plaidoyers ou autrement, d'infliger les peines maximales qui s'imposent à l'égard des crimes commis avec une arme à feu.

Or, en scindant le projet de loi en deux, nous pourrions nous occuper des deux aspects: premièrement, la lutte contre le crime et, deuxièmement, l'enregistrement des armes à feu. Tous les députés de la Chambre pourraient collaborer à la lutte contre le crime, d'abord et avant tout. Le ministre de la Justice veut sûrement nous convaincre qu'il est si bien intentionné qu'il est prêt à acquiescer au souhait des députés de ce côté-ci de la Chambre et des Canadiens qui estiment que la lutte contre le crime est vraiment la grande question.

Tout Canadien sensé sait que, étant donné que 375 000 armes passent en fraude chez nous, l'utilisation criminelle d'armes à feu va se poursuivre. L'utilisation criminelle d'armes à feu n'est pas le fait des chasseurs, des sportifs, des collectionneurs d'armes à feu et des citoyens respectueux des lois. L'utilisation criminelle, c'est l'affaire des criminels.

• (1310)

En terminant, je répète que les électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt appuieraient le fait qu'on scinde ce projet de loi. En le scindant en deux, on touche deux aspects: la lutte contre le crime et l'enregistrement des armes à feu. Nous pouvons, d'une part, récupérer un certain nombre de bonnes mesures, comme celles qui ferment nos frontières aux criminels internationaux, et, d'autre part, protéger les Canadiens respectueux des lois.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, commençons par appeler les choses par leur nom. La motion dont nous sommes saisis ne propose pas de diviser le projet de loi. Ceci est tout à fait insensé. La Chambre est saisie d'une motion qui propose que la Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–68.

Quel que soit le libellé de cette motion, en l'adoptant nous ne diviserons pas le projet de loi. Un député qui déclare que la motion diviserait le projet de loi, soit ne connaît pas les règles de la Chambre, soit les connaît, mais refuse de l'admettre, dirai–je par euphémisme.

Au cas où les députés d'en face ne le sauraient pas, la règle 559 dans Beauchesne est intitulée «Types de motions» et elle décrit les différents genres de motions. Celle que le député a présentée s'appelle une motion dilatoire. Il s'agit en fait d'un amendement motivé qui refuse de donner deuxième lecture à un projet de loi. Le député veut peut–être refuser la deuxième lecture parce qu'il préférerait diviser le projet de loi en deux, trois ou 10 parties. Peu importe, car tout député qui vote en faveur de cette motion aujourd'hui appuie une mesure qui vise à étouffer le projet de loi.

Le motionnaire et certains autres députés ont écrit à mes électeurs et à ceux de toutes les régions du Canada pour leur demander de nous dire qu'ils appuyaient cette motion, qui aurait pour effet de scinder le projet de loi. Permettez–moi d'affirmer poliment que c'est faux: cette motion ne diviserait pas le projet de loi, elle le torpillerait tout simplement.

Je viens d'une région rurale. Je vis dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Je suis né sur une ferme et, oui, il y avait des armes à la maison. Cela ne signifie pas, comme certains députés aimeraient nous le faire croire, que les Canadiens des régions rurales veulent tous posséder des armes à feu non enregistrées et qu'ils ont le droit de le faire, ni que les Canadiens urbains veulent tous priver les ruraux de leurs armes à feu. Ces deux concepts sont faux.

M. Penson: Votre père aurait–il dû enregistrer ses armes à feu?

M. Boudria: Pour répondre à cette question, je dois préciser que j'avais quatre ans, lorsque mon père est mort.

Je pourrais peut–être revenir à la question dont nous discutons. Cela conviendrait mieux. Il y avait effectivement chez nous des armes à feu. Il y a 40 ans, les gens n'enregistraient pas leurs armes. Mais savez–vous quoi? Les conducteurs de motocyclette ne portaient pas de casque à cette époque–là. Les automobiles n'étaient pas équipées de ceintures de sécurité et il n'y avait pas d'autoroutes à Ottawa, non plus. Ce qui a peut–être échappé à nos vis–à–vis, c'est que la situation a évolué depuis. Les choses changent et on peut espérer que nous sommes ici pour améliorer la qualité de vie de tous nos électeurs. C'est ce que le ministre de la Justice tente de faire.

Les mesures que tout le monde a proposées au sujet du contrôle des armes à feu n'étaient peut–être pas toutes parfaites. La perfection n'est pas de ce monde. Cependant, nous sommes saisis d'un bon projet de loi. Cette excellente mesure sera renvoyée au comité d'où elle sortira améliorée, car il y a, au sein du comité, de bons députés qui essaieront de rendre ce projet de loi encore meilleur, dans l'intérêt des Canadiens.

[*Français*]

Et que voulons–nous faire? Nous voulons, d'une part, faire en sorte qu'une loi offre des mesures punitives plus sévères contre ceux et celles qui utilisent les armes à feu pour des raisons qui ne sont pas légales. Dans un deuxième temps, nous voulons empêcher ou réduire, dans toute la mesure du possible, la contrebande des armes à feu.

• (1315)

Dans un troisième temps, et il y a peut–être encore d'autres volets et je pourrais les énumérer, on veut également enregistrer les armes à feu, pour qu'on puisse savoir qui en a, combien ils en ont. Est–ce un concept si étrange, dans une société civilisée? J'enregistre bien ma voiture!

[*Traduction*]

Je n'ai pas de chien à l'heure actuelle, mais lorsque j'en avais un, je devais l'enregistrer. Des gens me disent que l'enregistrement des armes à feu est le premier pas vers la confiscation automatique de ces armes. Pourtant, personne n'a jamais essayé de confisquer mon chien. Il était enregistré. Il est inacceptable que certains députés fassent des observations de ce genre.

Quelques–uns d'entre eux devront, un jour, rendre des comptes à leurs électeurs à ce sujet. Un député m'a envoyé ce qu'il a appelé son test pour savoir si oui ou non nous souscrivions au contrôle des armes à feu. Ce test d'un député réformiste comprenait un petit questionnaire. On demandait notamment si les députés devraient voter en fonction de la position de la majorité de leurs électeurs.

Ce ne devrait peut–être pas constituer toujours le seul critère guidant les décisions des députés; cependant, je tiens à dire à nos vis–à–vis que ce débat serait terminé depuis bien longtemps si c'était le seul moyen d'évaluer le projet de loi, mais il n'en est rien. Mes collègues d'en face ne devraient pas prétendre le contraire non plus, car ils ont tort.

[*Français*]

Il y a quelques jours, on a tenté une sorte d'embuscade dans Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

Un groupe s'appelant, de façon plutôt impropre, «les propriétaires responsables d'armes à feu de Stormont—Dundas et Glengarry» a envoyé une affiche invitant les gens à une réunion. Savez–vous ce qu'on disait sur cette affiche, monsieur le Président? Je pense que oui pour des raisons évidentes. On invitait tous les propriétaires d'armes à feu à se présenter à une réunion, car c'était leur dernière chance de sauver leurs armes. On me demandait aussi d'y assister, car il s'y trouverait un député réformiste.

Le groupe a donc envoyé ce type de renseignements pour essayer de soulever les passions des gens et les rendre le plus furieux possible afin qu'ils viennent à cette réunion dans le but de manifester leur colère et non de voir si la mesure proposée par le gouvernement était équitable. Les organisateurs avaient nommé un président d'assemblée prétendument neutre qui se trouvait être le propriétaire de l'armurerie locale. Lorsque j'ai découvert que le président de l'assemblée était le propriétaire d'une armurerie locale, j'ai protesté et les organisateurs ont accepté de le remplacer.

Son remplaçant était un optométriste de la localité. Par la suite, mon personnel a découvert dans nos dossiers que cet individu nous avait envoyé une de ces petites cartes dans laquelle il se vantait de posséder 20 armes à feu et où il précisait que si mon parti ou moi–même osions proposer un resserrement du contrôle des armes à feu, il s'emploierait à assurer notre défaite. Il ajoutait que les personnes qui appuyaient le contrôle des armes à feu oublieraient, mais que lui, il n'oublierait jamais. Voilà le président impartial, le second du genre, qui devait remplacer le premier dont l'impartialité avait été contestée.

Les organisateurs ont ensuite décidé de la façon dont le débat se déroulerait. Ils ont fait un exposé éducatif d'une vingtaine de minutes, suivi d'un exposé du député provincial de la circonscription qui a déclaré qu'il n'aimait pas le projet de loi. Un député réformiste a ensuite parlé pendant une quinzaine de minutes contre le projet de loi. Pour rétablir l'équilibre, on m'a demandé de prendre la parole pendant une quinzaine de minutes en faveur du projet de loi. Était–ce là un débat équitable? C'était plutôt une embuscade. Monsieur le Président, vous savez de quoi je parle.

Bien entendu, les organisateurs ont tenté d'obtenir la présence des médias afin de pouvoir faire croire qu'ils représentaient la majorité de mes électeurs.

• (1320)

[*Français*]

Non, monsieur le Président. Et je suis prêt à débattre avec n'importe qui dans mon comté. À temps égal pour les deux parties, je suis prêt à le faire. Je suis prêt à faire la preuve que l'honorable ministre de la Justice a proposé un bon projet de loi et que ce bon projet de loi sera amélioré par un comité de parlementaires des deux côtés de la Chambre qui savent ce qu'ils font.

Au sein du Parti réformiste autant que du Bloc et ici même, dans le parti ministériel, il y a des gens qui travailleront, et qui travailleront bien, à ce comité et nous aurons un meilleur projet de loi. Mais nous n'avancerons à rien tant et aussi longtemps que les gens tenteront de duper les autres de la façon que j'ai décrite tantôt. Nous ne gagnerons rien non plus de ceux et celles qui prétendent qu'en votant pour la motion présentée à la Chambre aujourd'hui par le député de Yorkton—Melville, que cette motion aurait pour but de scinder le projet de loi en deux projets distincts.

[*Traduction*]

Rien n'est plus éloigné de la vérité. Un vote en faveur de cette motion ne sera pas un vote pour scinder le projet de loi, mais pour en empêcher la deuxième lecture et l'adoption. Ce projet de loi est une bonne mesure. Je ne tenterai pas de le faire rejeter, mais de l'améliorer. Je crois que nous sommes saisis d'une bonne mesure législative et que nous travaillerons à améliorer les lois pour les Canadiens.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, il semble bien que les députés d'en face commencent à s'apercevoir que certains de leurs électeurs sont vraiment mécontents.

Je voudrais joindre ma voix au concert qu'on entend de ce côté–ci de la Chambre. Le Parti réformiste s'oppose au projet de loi C–68 parce qu'il transforme en criminels des citoyens ordinaires qui sont des propriétaires responsables d'armes à feu. Nous voudrions que, dans ce projet de loi, on fasse une distinction entre l'utilisation d'armes à feu dans un but criminel et la propriété, le transport et l'entreposage d'armes à feu.

Nous venons d'entendre le whip en chef du gouvernement nous donner toutes les raisons juridiques et procédurales qui font que c'est impossible. Les Canadiens en ont marre des avocats de la grande ville de Toronto qui essaient de définir ce qui est possible. Le ministre sait que nous pouvons scinder ce projet de loi s'il le veut, mais il s'y refuse. Il tente de nous présenter un projet de loi d'ensemble qui comprend deux choses: la protection des citoyens canadiens et l'enregistrement. Or, ces choses ne sont pas liées entre elles.

Nous préconisons qu'on renforce et qu'on mette en application les lois concernant les criminels qui utilisent des armes à feu pour commettre des crimes. C'est une solution de rechange raisonnable. Qu'on laisse en paix les propriétaires responsables d'armes à feu!

Ce projet de loi nous imposera des contraintes inutiles. Il limitera notre liberté. Il nous fera perdre du temps et grèvera notre budget. Peu m'importe ce que prétend le ministre. L'enregistrement coûtera beaucoup plus cher qu'il ne le prévoit.

Dans la circonscription de Peace River, les avocats qui rédigent les lois concernant les armes à feu sont considérés comme les intellectuels déconnectés de Toronto. J'habite dans une circonscription du Nord. Ces chics législateurs n'ont aucune idée de ce que c'est que vivre et travailler dans le Nord. Ces avocats n'ont jamais eu à s'inquiéter des ours ou des loups qui tuent le bétail. Venez avec moi dans le Nord et je pourrai peut–être vous

brosser un tableau de la situation. J'encourage également le ministre à le faire.

Il y a plusieurs années, un propriétaire de ranch de ma circonscription a vu un ours noir s'approcher de son jeune enfant qui jouait dehors. Comme il était excellent tireur, il a empoigné son fusil et a troué l'animal de deux balles. Il avait présumé que l'ours ne venait pas simplement rendre une visite amicale. Si cet incident s'était produit aujourd'hui, l'enfant serait probablement mort.

Cela vaut–il la peine de sauver une vie?

Selon le libellé actuel du projet de loi, il faudrait que ce propriétaire de ranch se rende dans une pièce pour prendre son arme et dans une autre pour prendre ses munitions. Il n'aurait pas eu le temps de tuer l'ours avant que celui–ci ne tue l'enfant.

Beaucoup de gens de ma circonscription ont voté contre les conservateurs parce qu'ils détestaient le projet de loi C–17 déposé par Kim Campbell. Ils se rendent maintenant compte que le gouvernement actuel est encore pire. Il y a peut–être une leçon à en tirer.

Comment peut–on entreposer des munitions dans une autre pièce, si l'on vit dans une cabane n'ayant qu'une seule pièce? Qui vit dans des cabanes n'ayant qu'une seule pièce? Des chasseurs et des pourvoyeurs. Ils en ont beaucoup sur leurs sentiers de piégeage. C'est ce que la loi adoptée à l'époque de Kim Campbell exigeait. Les chasseurs et les guides de piégeage qui se servent de leurs armes pour gagner leur vie ne possèdent pas de jolies maisons à plusieurs pièces. Ils ont des cabanes d'une seule pièce. Il faudrait qu'ils entreposent leurs munitions dans une pièce et leurs armes dans une autre. Cela les obligerait à construire une autre cabane, pour entreposer leurs munitions. Vous voyez à quel point cela devient ridicule!

• (1325)

Est–il logique que les personnes qui se déplacent sur leur propriété pour réparer des clôtures, comme les propriétaires de ranch dans certaines régions du nord et de l'ouest du Canada, déchargent leur arme, mettent les munitions sous le siège de leur camion et retournent les chercher au besoin? Ça n'a aucun sens. On n'entend plus aussi souvent parler d'histoires d'ours, mais dans certaines régions de notre pays, les ours constituent encore une menace pour le bétail. Il arrive encore, de temps à autre, des incidents tragiques. J'invite le ministre à écouter ce que je vais raconter.

Il y a six ans, deux ou trois planteurs travaillaient à un projet de reboisement, dans ma circonscription. Ils n'étaient pas armés et se sont fait attaquer par un gros ours noir. L'un d'eux a réussi à grimper à un arbre assez haut pour lui permettre d'être en sécurité. L'autre planteur n'a pas eu autant de chance, il a été tué. Il y a cinq ans, un estimateur de bois a eu la malchance de rencontrer un grizzly. Il ne s'en est pas tiré pour raconter son histoire. Si on parle des vies que l'on peut sauver, en voilà quelques exemples.

Parlons d'un autre genre de problème. Parlons d'argent. Dans la plupart des régions rurales du Canada, les gens ne pourraient pas se permettre d'enregistrer leurs armes à feu, même si cela avait du bon sens, et je prétends que ça n'en a pas. Lorsqu'on commence à dire à un jeune couple, avec de jeunes enfants, qui a du mal à joindre les deux bouts, qui a eu une vache de tuée par un loup ou par un ours, qui a perdu quelques veaux pour d'autres raisons, qu'il devra dépenser 300 ou 400 dollars pour enregistrer ses armes à feu, on peut se demander d'où viendra l'argent. Il sera pris sur la nourriture des enfants.

Ne me dites pas qu'il n'en coûtera que 10 $ pour enregistrer une arme à feu. Pour enregistrer convenablement quelque chose on a besoin d'une inspection. Je suis persuadé que le ministre le sait. Lorsqu'on parle d'inspection, pour connaître les calibres et les numéros de série, il en coûtera quelque chose.

Le ministre sait très bien que, actuellement, jusqu'à 20 p. 100 des fusils n'ont pas d'identification correcte. Est–ce que le gouvernement a l'intention de faire un déficit dans ce domaine également? Le coût d'enregistrement des armes de poing est d'environ 75 $. Il est difficile de voir comment l'enregistrement des carabines et des fusils pourrait être meilleur marché. Le gouvernement estime que le coût total de l'enregistrement sera d'environ 85 millions. Il sera plus vraisemblablement de l'ordre de 500 millions, c'est–à–dire environ six fois le chiffre qu'on avance. Sept millions de fusils multipliés par 75 $. Les députés peuvent faire le calcul pour voir ce que cela donne.

Il y a environ 60 ans que l'on enregistre les armes de poing. Est–ce que cela a réduit le nombre de vols à main armée ou de cas de violence conjugale? Non, absolument pas. En fait, cela les a probablement fait augmenter. Comment l'enregistrement des armes à feu améliorera–t–il la situation? Si nous avions des preuves valables que la violence conjugale pourrait être réduite du fait d'un meilleur contrôle des armes à feu, peut–être que cette loi serait plus facile à faire avaler dans les régions rurales. Mais nous n'avons pas ce genre de preuve.

Ce qui me hérisse le poil, c'est quand j'entends le ministre nous dire que l'enregistrement réduira le nombre de suicides. C'est le pire argument que j'aie jamais entendu. J'ai un neveu qui s'est suicidé. C'est la chose la plus tragique qui se soit produite dans notre famille. Est–ce qu'il a utilisé une arme à feu pour ce faire? Non, pas du tout. Lorsque les gens sont dans un état d'esprit suicidaire, ils trouvent les moyens nécessaires pour parvenir à leurs fins. S'il y a une arme à feu à proximité, c'est ce qu'ils utiliseront. Mais c'est le pire exemple que le ministre ait pu nous donner.

Dans les cas de violence conjugale, c'est la même chose. Une personne en crise utilise ce qu'elle a sous la main. Elle utilise ses poings, un couteau, un ustensile de cuisine ou n'importe quoi. Proposer d'enregistrer ces articles n'est pas plus risible que l'idée d'enregistrer les carabines et les fusils de chasse.

Si l'on avait des preuves solides que l'enregistrement réduirait le nombre de meurtres, ce serait peut–être plus acceptable, mais cette preuve n'existe pas. En fait, un sergent de la GRC à la retraite a écrit récemment qu'il avait fait enquête sur 14 meurtres et tentatives de meurtre au cours de ses 27 ans de carrière. Les armes à feu avaient servi à seulement trois d'entre eux. Les armes utilisées dans les autres cas étaient le feu, des haches, des poings—les victimes ayant été battues ou étranglées—, des deux par quatre et des couteaux de cuisine. L'enregistrement des quelques armes à feu utilisées n'auraient pas empêché la plupart de ces crimes.

Nos législateurs pointilleux disent que les voitures sont enregistrées et qu'il n'y a donc pas de raison pour que les carabines et

les fusils de chasse ne le soient pas. L'enregistrement des voitures a-t-il réduit le carnage sur nos autoroutes, dissuadé les voleurs ou empêché les criminels de s'en servir pour commettre leur forfait? Absolument pas.

La plupart de mes électeurs n'utilisent leurs armes à feu que très occasionnellement. Ce détail est très important. Leurs armes peuvent avoir été transmises de père en fils dans leur famille. La plupart des gens, dont moi-même, utilisent leurs armes très peu fréquemment. C'est vraiment énervant pour ces gens de penser qu'ils devront se plier à tout ce processus alors que ce ne sera même pas efficace.

Écoutez-moi bien. Ce procédé ne sera pas efficace pour réduire la criminalité. Ça coûtera cher et ce sera très compliqué. Il y a des citoyens pacifiques et respectueux de la loi qui n'aiment pas voir leur liberté restreinte sans bonne raison. Si l'on pouvait démontrer que l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles diminuera, ce serait différent.

• (1330)

Beaucoup de mes électeurs ont des fusils qu'ils se passent de père en fils. C'est insensé de mettre en place autant de règles et de règlements pour limiter l'usage de ces armes. Le gouvernement va forcer nombre d'entre eux à enfreindre la loi, parce que des gens de tous les milieux parmi mes électeurs m'ont dit qu'ils n'allaient pas enregistrer leurs armes.

J'exhorte le gouvernement à réexaminer ce projet de loi mal conçu. Qu'on punisse l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles et qu'on ne fasse pas des criminels de citoyens pacifiques et respectueux de la loi.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer le projet de loi du ministre de la Justice sur le contrôle des armes à feu.

Je parle en tant que député présent à la Chambre lorsque nous avons examiné à deux reprises la question du contrôle des armes à feu au cours de la dernière législature. À l'époque, beaucoup étaient d'accord en principe sur la mesure législative qui avait été proposée et dont l'adoption a permis d'apporter à la loi des modifications mineures que la plupart des députés considéraient comme des améliorations.

Quoi qu'il en soit, qu'il soit bien clair que j'appuie en principe l'initiative du ministre. Je m'engage à faire en sorte, avec mes collègues, d'améliorer le projet de loi dans la mesure du possible pour qu'en fin de compte nous arrivions—entre la loi, le règlement et leur application—à un ensemble de mesures qui soient à la satisfaction du public en général et du groupe particulier que forment les propriétaires d'armes à feu.

Avant d'aller plus loin, je voudrais dire deux choses.

Le gouvernement et, j'espère, la Chambre en sont arrivés à un point où chacun est prêt à reconnaître que la loi couvre tous les aspects relatifs au contrôle des armes à feu. Nous n'allons pas avoir une loi portant sur certaines armes à feu et pas sur certaines autres. Tout sera visé dans le régime, le système ou l'administration, selon la formule que nous retiendrons. Toutes les armes à feu sont considérées comme faisant partie du système.

Certains députés de l'autre côté, et je crois certains ministériels, sont très sensibles au fait que cette mesure législative traite en criminels des personnes qui ne seraient pas traitées ainsi en l'absence de ce projet de loi. Je fais allusion aux propriétaires d'armes à feu qui, sciemment ou par inadvertance, risquent à présent de déroger à une disposition de la nouvelle loi et d'être passibles de sanctions prévues pour des actes criminels.

À prime abord, je comprends cette position. Il y a des milliers et des milliers de Canadiens qui n'ont pas à se préoccuper du droit criminel car ils sont respectueux des lois. En adoptant ce projet de loi, nous allons leur imposer une norme à laquelle, pendant quelque temps, ils vont devoir réfléchir. Ils vont devoir prendre la décision de se conformer ou non à la loi. Ils vont être confrontés aux dispositions de cette mesure législative qui prévoient des sanctions en cas d'infraction.

Je suis conscient de ce fait, mais je dois faire remarquer qu'il existe déjà dans le Code criminel des sanctions dont peuvent être passibles les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. En effet, aux termes de la loi en vigueur, si le propriétaire légitime d'une arme à feu ne se conforme pas aux dispositions du Code criminel concernant les armes prohibées ou à autorisation restreinte ou régissant l'usage des armes autorisées, il est passible de sanctions.

J'ai dit les deux choses que je voulais dire avant d'aller plus loin. Je suis très sensible à cette question de criminalisation, et je ne suis pas sûr qu'il n'existe pas un moyen de procéder qui soit rationnel, juste et équitable, et conforme à la Charte et au bon sens.

• (1335)

Maintenant que je me suis débarrassé de ces deux choses, j'aimerais parler de trois ou quatre dispositions ou parties du projet de loi.

Je commencerai par la question de l'enregistrement, qui est sans doute la plus importante. Ce projet de loi imposerait aux Canadiens l'obligation d'enregistrer chaque arme à feu. À quelques exceptions près, toutes les armes à feu devront être enregistrées. En l'absence d'un numéro de série, il faudra pouvoir identifier l'arme grâce à une caractéristique particulière ou à une inscription quelconque.

Cette idée d'enregistrement est le fruit d'une réflexion rationnelle qui n'a rien de politique à mon avis. Personne n'est en train d'essayer de tromper qui que ce soit. Des personnes réfléchies, dont le ministre de la Justice, ont décidé que l'enregistrement serait avantageux pour les Canadiens. L'enregistrement ne permettra ni d'éliminer la criminalité, ni d'équilibrer le budget, ni d'atteindre bien d'autres objectifs, mais il aura un effet positif sur l'exécution des ordonnances d'interdiction.

En général, on comprend cela quand on sait ce qui se passe lorsqu'un agent de la paix, un policier, est appelé à une résidence où une arme à feu est censée se trouver. Il est trop facile pour l'occupant de lui dire: «C'est à elle qu'appartient l'arme à feu et non à moi,» ou encore «C'est l'arme à feu de mon fils de 19 ans.»

S'il existe finalement un registre efficace, on saura qui est le propriétaire de l'arme à feu. On n'aura plus à se demander si le propriétaire est l'autre conjoint ou le jeune. Il n'y aura pas d'incertitude et l'exécution s'en trouvera améliorée.

Deuxièmement, même si je ne possède pas les données qui le prouvent, les responsables de la lutte contre le trafic des armes à feu sont d'avis que l'enregistrement permettra de lutter contre la contrebande. Grâce au registre, la possibilité de reconnaître les armes à feu qui appartiennent à des Canadiens permettra de repérer les armes à feu qui ne sont pas enregistrées. Nous pourrons faire la distinction entre les armes autorisées et les armes illégales. Les autorités pourront plus facilement s'attaquer à la contrebande. Autrement, il leur est souvent difficile de savoir si les armes sont passées en contrebande, car l'origine est incertaine.

Troisièmement, en raison de l'obligation d'enregistrer son arme à feu, le propriétaire aura davantage tendance à respecter les lois existantes. Il se considérera comme un membre de la communauté qui possède des armes à feu et donc obligé de prendre un soin approprié de son arme à feu.

Il y a à l'heure actuelle un nombre incroyable d'armes à feu qui sont oubliées au fond de sous–sols et de greniers. Nous savons tous où elles sont. Elles sont dans une petite boîte coincée entre les chevrons ou posée sur la chaudière. Dans bien des maisons du Canada, c'est là qu'elles sont oubliées.

L'enregistrement s'impose pour que les gens qui savent qu'elles sont là les sortent de leur cachette. Ils vont s'en débarrasser, les donner, les remettre aux autorités ou les mettre hors d'usage, par exemple. Mais, au bout du compte, les armes seront enregistrées et les gens sauront qu'ils ont l'obligation de s'assurer que leurs armes sont entreposées de façon sécuritaire et qu'elles ne sont pas oubliées quelque part.

• (1340)

On va les enregistrer de la même façon qu'on enregistre d'autres choses, tels les véhicules à moteur et les avions. De toute manière, je ne suis pas sûr que c'est ce qui va arriver. De façon rationnelle, je peux voir le lien et je suis disposé à prendre le risque d'imposer des obligations aux propriétaires d'armes à feu.

En dernier lieu, mais non par ordre d'importance, il est évident qu'une arme à feu qui porte un numéro de série et qui a été enregistrée par son propriétaire est beaucoup plus facile à retracer qu'une arme à feu qui porte aussi un numéro de série, mais qui n'a pas été enregistrée. Ce n'est que logique.

Je reconnais que l'enregistrement aura des avantages, mais il entraînera aussi des coûts. Comme des collègues l'ont signalé, ces coûts pourraient être énormes. À mon avis, ils seront plus qu'abordables. Les propriétaires privés d'armes à feu pourront les absorber. On pourra trouver une façon rentable et efficace d'utiliser la technologie nouvelle à cette fin.

Je reconnais qu'il y a une clause des droits acquis qui profitera à bien des propriétaires canadiens d'armes à feu. Je signale que le comité directeur de notre Comité de la justice se réunissait ce matin pour voir comment on traitera les initiatives de la population à cet égard. Beaucoup de députés participeront à ce processus visant à améliorer le projet de loi.

Le seul fabricant canadien d'armes à feu, je crois, se trouve dans ma circonscription, à savoir Scarborough—Rouge River. L'entreprise a un chiffre d'affaires annuel de 25 millions de dollars environ. Son produit est exporté à 99 p. 100 dans le monde entier.

Elle compte parmi ses clients l'équipe de libération d'otages du Federal Bureau of Investigation. Elle fabrique des armes de qualité. Nous avons au Canada des armes de qualité qui sont fabriquées ici même. Je vais faire tout en mon pouvoir pour m'assurer que ce projet de loi et le règlement qui l'accompagnera n'empêchent pas cette entreprise de ma circonscription de continuer à vendre pour 25 millions de dollars d'armes à Toronto et à Montréal, ce qui constitue un marché important.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'aborder l'amendement du Parti réformiste au projet de loi C–68 que propose mon collègue, le député de Yorkton—Melville.

L'amendement vise à diviser le projet de loi C–68 en deux mesures législatives distinctes: l'une qui engloberait les aspects criminels du projet de loi et l'autre qui porterait sur le contrôle des armes à feu. Il s'agit de deux questions distinctes qui n'ont aucun rapport l'une avec l'autre. Il est logique de les séparer et de les aborder dans deux projets de loi différents, car ce serait plus rapide, plus simple et plus juste.

Les Canadiens veulent avoir l'occasion d'examiner les parties du projet de loi qui traitent du contrôle des armes à feu et d'en discuter ouvertement et en détail. Ils veulent aussi que la partie portant sur la répression du crime soit adoptée le plus tôt possible.

La plupart des Canadiens approuveraient les dispositions concernant la répression du crime, mais ont du mal à accepter les mesures resserrant le contrôle des armes à feu. La population est très mécontente des nouvelles restrictions qui seraient imposées aux propriétaires d'armes à feu, ce qui veut dire qu'elle voudra examiner minutieusement ce projet de loi.

L'amendement que nous proposons vise à diviser le projet de loi afin que les dispositions concernant la répression du crime puissent être adoptées sans plus tarder et que le débat sur le contrôle des armes à feu puisse se poursuivre. J'appuie fermement cette motion, parce qu'elle est pratique. Le gouvernement pourrait faire adopter les dispositions relatives à la répression du crime et les dispositions controversées sur l'enregistrement et la confiscation des armes à feu pourraient faire l'objet d'un débat et d'un examen raisonnables.

Même si les Canadiens préféreraient que le projet de loi soit encore plus sévère à l'endroit des contrevenants, les mesures de répression du crime qu'il contient sont absolument nécessaires et devraient être immédiatement renvoyées au comité chargé de les étudier. Par exemple, les articles du projet de loi auxquels je suis favorable imposeraient des peines plus lourdes. Ils devraient être appliqués le plus tôt possible. Les Canadiens attendent depuis trop longtemps que des sentences obligatoires frappent les individus qui utilisent des armes à feu pour commettre des crimes. Dans le projet de loi, on propose des sentences

obligatoires allant d'un minimum d'un an à un maximum de 14 ans à purger consécutivement aux autres peines.

Le projet de loi prévoit aussi le renforcement des peines pour la contrebande d'armes à feu et des peines d'emprisonnement obligatoires d'au moins quatre ans pour l'utilisation criminelle d'une arme à feu. J'appuie sans réserve ces propositions. Cependant, nous ne devons pas oublier que des dispositions prévoyant des sentences pour l'utilisation criminelle d'armes à feu existent depuis des années, mais qu'elles sont rarement invoquées. Puisque les réformistes sont d'ardents partisans de telles mesures, je suis très heureux de constater qu'une partie de nos efforts sont récompensés. Cependant, le projet de loi reste bien en deçà de nos attentes puisqu'il n'aborde pas la question des sentences obligatoires pour la négligence criminelle causant la mort, l'homicide involontaire coupable, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles avec une arme, le vol qualifié, le kidnapping et d'autres crimes violents.

• (1345)

En dépit des dispositions du projet de loi renforçant les peines imposées aux criminels, les dispositions sur l'enregistrement des armes à feu, qui devraient être étudiées séparément, laissent subsister encore beaucoup de préoccupations. Un examen indépendant des propositions concernant les armes ne devrait pas empêcher de faire des efforts pour s'occuper du renforcement des sentences en droit criminel. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous avons proposé de diviser le projet de loi.

Les Canadiens craignent que le système d'enregistrement des armes à feu soit lourd, coûteux et, plus important encore, qu'il n'ait aucun effet sur la prévention du crime. Le ministre de la Justice propose de dépenser 500 millions de dollars, mais ne peut pas produire le moindre élément de preuve établissant que tout cet argent aidera à réduire la criminalité.

Les propriétaires d'armes à feu n'aiment tout simplement pas que l'on propose de condamner à peut–être 10 ans de prison d'honnêtes citoyens qui n'enregistrent pas leurs armes à feu. Ces peines sont exagérément sévères comparées à celles prévues dans d'autres lois et elles sont disproportionnées par rapport à l'infraction. Il est tout à fait illogique et injuste que l'on propose d'emprisonner des propriétaires d'armes à feu non violents aussi longtemps que des meurtriers. C'est insensé.

J'appuie l'imposition de peines plus sévères aux personnes reconnues coupables de crimes violents. Je ne peux cependant pas appuyer une peine aussi injuste et ridicule que celle prévue à l'article 92 de ce projet de loi. Comment le ministre peut–il justifier l'imposition d'une peine pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement à une personne qui n'a pas enregistré une arme à feu, alors que rien ne prouve que l'enregistrement des armes à feu entraînera forcément une réduction de la criminalité?

Ce projet de loi serait appuyé par beaucoup plus de gens si le gouvernement pouvait prouver aux Canadiens qu'il donnera les résultats escomptés. Toutefois, les expériences qui ont été faites en Nouvelle–Zélande et en Australie montrent que l'enregistrement n'aura pas l'effet désiré, qui est de réduire la criminalité. Les deux pays ont fait l'essai d'un système d'enregistrement des armes à feu, mais ont abandonné l'idée par la suite parce que c'était trop coûteux et tout à fait inefficace pour ce qui est d'empêcher ou de réduire la criminalité.

Non seulement la mesure législative proposée est imparfaite, mais elle est mal conçue parce qu'elle est impossible à faire respecter. Les services de police sont déjà débordés de travail et manquent de personnel. Nos prisons sont pleines et fonctionnent même à 115 p. 100 de leur capacité. Un prisonnier coûte plus de 47 000 $ par année aux contribuables. Pourquoi le ministre de la Justice est–il aussi déterminé à mettre les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois derrière les barreaux? Il n'a vraiment pas un bon sens de la justice.

Le gouvernement ne peut tout simplement pas faire respecter cette loi sans dépenser des millions de dollars de plus pour accroître le nombre de policiers, de surveillants de liberté conditionnelle et de prisons, et toutes ces dépenses ne donneront absolument rien aux Canadiens.

Les infractions aux règlements actuels en matière de transport et d'entreposage ne devraient pas être punissables en vertu des dispositions du Code criminel. C'est ridicule. Cette partie du projet de loi manque clairement de logique et doit être retravaillée. Le ministre a dit ouvertement qu'il croit que les policiers et les soldats devraient être les seuls citoyens autorisés à porter des armes à feu. En présentant ce projet de loi, il cherche à atteindre ce but en pénalisant les propriétaires légitimes d'armes à feu au moyen de mesures comme l'enregistrement et la confiscation.

Le projet de loi C–68 confond deux questions qui ne vont pas ensemble: la réduction de la criminalité et le contrôle des armes à feu. Ces deux questions doivent être séparées si on veut les traiter de façon claire et logique. L'enregistrement des armes à feu touche les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois et non les criminels. Par contre, les criminels doivent comprendre que des peines sévères leur seront imposées s'ils décident d'enfreindre les lois canadiennes. Le projet de loi devrait s'attacher à lutter contre les criminels plutôt qu'à punir les propriétaires légitimes d'armes à feu.

En bonne conscience, je ne puis appuyer une mesure inefficace dont la seule fonction mesurable sera de saigner le Trésor public. Le projet de loi C–68 place les députés dans la situation peu enviable d'avoir à choisir entre voter contre des propositions ridicules et peu économiques comme l'enregistrement des armes à feu, ou voter en faveur de propositions visant à renforcer les lois contre les criminels. En tant que députés, nous devons veiller à ce que les lois que nous adoptons soient justes et équitables et qu'elles punissent l'utilisation criminelle d'armes à feu, non les propriétaires légitimes d'armes à feu.

• (1350)

Les Canadiens exigent de pouvoir vivre dans un environnement sans danger et juste, qui protège les droits et la sécurité des citoyens respectueux des lois et qui châtie les criminels. Voilà la vision du Canada que je soutiendrai dans les lois, mais, dans son ensemble, la mesure à l'étude ne soutient pas cette vision. J'appuierai un projet de loi apportant des modifications au Code criminel, mais non un projet de loi qui comporte des mesures aussi coûteuses et inutiles que celles qui figurent dans les propositions de réglementation des armes à feu.

J'aimerais avoir la possibilité de voter en faveur des modifications au Code criminel, mais je ne puis tout simplement pas approuver les dépenses inutiles qu'exigeront les mesures relatives à la réglementation des armes à feu. Ces mesures ne constituent pas une façon économique d'améliorer la sécurité publi-

que, et je voterai contre le projet de loi s'il conserve les dispositions touchant l'enregistrement des armes à feu.

Rares sont les projets de loi qui sont parfaits. Il est vraiment difficile d'élaborer un projet de loi qui réponde aux besoins et aux préoccupations de tous les Canadiens. Voyons la réalité en face. Dans l'état actuel du projet de loi, sous sa forme globale et générale, les députés seront forcés de voter contre l'ensemble du projet de loi parce qu'ils ne s'entendent pas sur la partie coûteuse et impraticable portant sur l'enregistrement des armes à feu.

La division des objets dans le projet de loi C–68 est évidente, et la motion d'amendement proposée par mon collègue en vue de le scinder en deux parties, l'une portant sur les modifications au Code criminel et l'autre sur l'enregistrement des armes à feu, est pleine de bon sens. Les dispositions concernant la lutte contre la criminalité doivent être adoptées tout de suite, alors que celles qui ont trait à la réglementation des armes à feu exigent un examen sérieux et prudent.

Les considérations d'économie tout comme d'efficacité en matière de lutte contre la criminalité doivent primer, et elles doivent être clairement établies par des propositions étayées sur des preuves solides.

En conclusion, si le gouvernement est vraiment résolu à répondre aux besoins des Canadiens, il va appuyer notre amendement. Si par contre il est résolu à faire adopter de force le projet de loi sous son libellé actuel, contre la volonté de nombreux Canadiens, il paiera tout simplement ce qu'il en coûte de ne pas écouter les Canadiens, soit le prix que les conservateurs ont dû payer lors des dernières élections. Le temps seul nous dira si les libéraux sont à l'écoute des Canadiens.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques brèves observations sur les propositions du gouvernement visant le contrôle des armes à feu. Mes propos se diviseront en deux parties. Je parlerai tout d'abord de questions de fond qui touchent le projet de loi même, puis j'expliquerai pourquoi il me semble valable d'appuyer l'amendement visant à scinder le projet de loi en deux. Je voudrais aussi faire état de préoccupations du grand public.

Je tiens à féliciter les propriétaires d'armes en règle avec la loi qui s'inquiètent vivement de ces propositions d'avoir présenté une argumentation cohérente pour défendre leur point de vue. Il n'y a eu pour ainsi dire aucune hystérie ni manifestation d'exaspération de leur part, bien que cela eût été largement justifié.

L'enjeu de ce débat, c'est le respect de points de vue divergents. Chacun a son mode de vie. Chacun a son gagne–pain et ses loisirs, et les propriétaires d'armes à feu ont droit à la tolérance de ceux qui ne partagent pas leur point de vue et n'ont pas les mêmes activités. Malheureusement, les propositions du gouvernement n'affichent aucun respect pour les points de vue des autres.

Tout d'abord, un mot de l'attitude du public. Même s'il semble que la très grande majorité de l'opinion est favorable à un contrôle plus rigoureux des armes, un seul sondage, effectué en Saskatchewan, a demandé aux Canadiens s'ils croyaient que ces mesures allaient faire une différence.

Des personnes interrogées, 50 p. 100 étaient des femmes et 50 p. 100 des hommes. Cinquante pour cent possédaient des armes, et les autres non. Eh bien, 86 p. 100 ont dit qu'un système d'enregistrement de portée plus large ne réduira pas la criminalité.

Chez ceux qui sont en faveur de l'enregistrement, près de 50 p. 100 pensent que celui–ci n'aura aucun effet sur la criminalité. Parmi les personnes interrogées, 75 p. 100 pensent qu'il faudrait évaluer les dispositions actuelles sur le contrôle des armes avant d'apporter des modifications. On ne peut nier que ce soit là une préoccupation légitime et justifiable.

• (1355)

Au début de l'année, on a demandé aux Canadiens en général s'ils croyaient que l'augmentation des crimes violents était due à l'absence de lois plus sévères sur le contrôle des armes à feu. Seulement 5 p. 100 d'entre eux ont répondu que cette augmentation était due à des carences de la réglementation sur le contrôle des armes à feu. Au Québec, 10 p. 100 des gens pensaient qu'elle était attribuable à une législation inadéquate alors que dans l'Ouest, seulement 1 p. 100 des gens le croyaient.

Les Canadiens pensent que ces propositions ne donneront pas de résultats, qu'elles ne réduiront pas la criminalité et qu'elles ne réduiront pas la violence familiale, mais qu'elles ne constitueront qu'un autre impôt pour les propriétaires légitimes d'armes à feu.

On dit souvent que la police est en faveur de ces propositions sur le contrôle des armes. Eh bien, selon des données relevées en Saskatchewan, 98,5 p. 100 des policiers de Saskatoon s'opposent à ces recommandations, 94,5 p. 100 des policiers de Prince Albert s'y opposent, tout comme la totalité des policiers de plus petites villes de la Saskatchewan. On voit donc que ces propositions n'obtiennent aucun appui chez les simples policiers, qui doivent s'occuper de la question des armes chez les gens et qui risquent leur vie tous les jours.

Le dernier point que je voulais souligner, c'est que les peuples autochtones ont clairement dit que ces propositions empiétaient sur leurs droits de chasse issus des traités. Il ne convient pas et il est injuste d'attaquer les peuples autochtones et leur mode de vie, comme le fait maintenant le gouvernement.

J'ai d'autres points importants à soulever. Les Canadiens demandent depuis des années un plus grand contrôle du crime, mais le ministre fait la sourde oreille. Il a tout simplement manqué le bateau sur cette question et a décidé de s'en prendre aux propriétaires d'armes respectueux des lois et responsables en leur imposant une autre série de mesures de contrôle des armes à feu plus strictes et plus sévères.

Certains éléments du projet de loi sont acceptables, soit ceux qui traitent sévèrement l'usage criminel des armes à feu. Nous devons nous montrer sévères pour la contrebande d'armes illégales et l'utilisation de fusils dans la perpétration d'infractions graves. Nous appuyons tous ces recommandations. Cependant, en ce qui concerne l'enregistrement et le fonctionnement du projet de loi C–17, nous n'avons toujours pas d'analyse complète

Article 31 du Règlement

de l'efficacité des dernières dispositions sur le contrôle des armes à feu. Je suis convaincu qu'il faudrait avoir cette analyse avant d'aller plus loin.

Même le vérificateur général a demandé qu'une évaluation complète des programmes actuels de contrôle des armes à feu soit faite avant que d'autres modifications soient apportées. Il dit que le programme de contrôle des armes à feu du Canada est controversé et complexe. L'évaluation du programme est essentielle si l'on veut donner au public et aux députés l'assurance que ses objectifs sont atteints.

Le Président: Le député aura la parole immédiatement après la période des questions quand nous reprendrons le débat.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, le 27 mars, la Fédération canadienne des municipalités a annoncé la création du club des 20 p. 100, club regroupant les municipalités canadiennes qui prennent des mesures par rapport au changement climatique. L'annonce a été faite à Berlin, juste avant l'ouverture de la conférence à laquelle assistent les parties à la Convention–cadre sur le changement climatique.

Au Canada, les municipalités ont fait figure de chefs de file en acceptant de relever le défi que pose le changement climatique. Les municipalités fondatrices du club des 20 p. 100 se sont en effet toutes engagées à réduire considérablement, dans une proportion de l'ordre de 20 p. 100, les émissions de gaz à l'origine des changements climatiques.

À Berlin, elles inviteront les autres municipalités du monde entier à suivre l'exemple du Canada et à lui emboîter le pas dans ses efforts pour lutter contre les changements climatiques.

Des avantages peuvent certes découler des mesures prises par les municipalités à l'échelle mondiale, mais chaque membre du club des 20 p. 100 peut aussi bénéficier d'avantages économiques importants en améliorant, grâce à la réduction de la pollution atmosphérique locale, son efficacité énergétique et la santé de ses citoyens.

En décidant de s'associer, les membres acceptent de partager l'information dont ils disposent, de surveiller les progrès réalisés et de célébrer les résultats découlant des mesures qu'ils adoptent.

Les membres fondateurs du club des 20 p. 100 comprennent les villes de Toronto, de Montréal, d'Ottawa, d'Edmonton, de Regina. . .

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, lors du Budget, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a montré ses vraies couleurs: Fini le discours de l'ouverture envers les immigrants. À la place, on exige d'eux qu'ils paient une nouvelle taxe pour combler le déficit fédéral alors qu'ils n'ont pas encore mis les pieds au pays. Pire encore, on demande à des réfugiés arrivés depuis moins d'un an, ou toujours à l'étranger, d'éponger la dette canadienne.

Comment peut–on croire la bonne foi du ministre lorsque même les États–Unis et l'Australie n'imposent pas de frais d'établissement aux réfugiés?

Comment peut–on exiger des réfugiés des frais d'établissement alors qu'ils ont été forcés de quitter leur pays et que le Canada leur a reconnu ce droit? L'attitude du ministre est incompréhensible, injuste et discriminatoire.

* * *

[*Traduction*]

LA GRÈVE DU RAIL

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, la 35e législature a une lourde responsabilité, celle de remettre de l'ordre dans les affaires économiques, démocratiques, constitutionnelles et pénales du Canada. Le temps presse à tous égards.

Voilà pourquoi les manoeuvres politiques récentes qui ont retardé à la Chambre l'adoption du projet de loi de retour au travail des employés du rail ont contrarié bien des Canadiens.

Des agriculteurs ont perdu des ventes, des entreprises ont mis à pied des employés, des usines ont fermé leurs portes et nos clients de l'extérieur ont encore une fois dû se tourner vers d'autres pays pour s'approvisionner.

Il faut améliorer le processus de négociation collective qui permet de résoudre les conflits patronaux–syndicaux. Les Canadiens ont été déçus que le gouvernement libéral rejette le projet de loi d'initiative parlementaire réformiste préconisant un système d'arbitrage par choix des offres finales et que, dès le lendemain, il se trouve au coeur de la tempête politique provoquée par le Bloc et le NPD.

Tirons une leçon de cela et faisons en sorte que le système fonctionne mieux dans l'avenir.

* * *

LE BIODIESEL

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Monsieur le Président, dans son livre rouge, le gouvernement libéral s'engage à réduire de 20 p. 100 les niveaux des émissions de dioxyde de carbone au Canada d'ici l'an 2005. En décembre de l'année dernière, le gouvernement a fait un grand pas vers la réalisation de cet objectif en lançant le Programme national d'éthanol biomassique qui a favorisé la production d'éthanol à grande échelle.

Fort de cet engagement, le groupe de travail sur l'éthanol concentre maintenant ses efforts sur la promotion de nouveaux

carburants renouvelables, tels que le diesel à base d'huile végétale. Le biodiesel représente déjà un vaste marché en Allemagne et en France. L'industrie minière canadienne a manifesté de l'intérêt pour l'utilisation souterraine du carburant, en raison de l'absence d'émissions nocives.

De plus, le biodiesel présente l'avantage d'être entièrement biodégradable. En cas de déversement ou de fuite, il n'est pas nécessaire de procéder à de coûteuses opérations de dépollution.

J'espère que le gouvernement réagira au diesel renouvelable avec le même enthousiasme qu'il l'a fait dans le cas de l'éthanol.

* * *

MLLE FLOR CONTEMPLACION

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, le monde entier est resté totalement silencieux, lorsque, il y a 10 jours, le gouvernement de Singapour a pendu pour meurtre Flor Contemplacion, une bonne d'enfants philippine, malgré l'intervention d'Amnistie Internationale et d'autres organismes qui réclamaient une révision judiciaire.

Pourquoi la communauté internationale n'a–t–elle pas été outragée? Où étaient les Nations Unies qui, il y a tout juste un an, se penchaient sur le sort réservé aux travailleurs immigrants?

Si elle avait été puissante et riche, cette bonne d'enfants aurait–elle eu la fin tragique qui a été la sienne. On sait que les condamnations injustifiées, ça existe. Dernièrement, au Canada, nous avons connu les cas de Donald Marshall, David Milgaard et Guy–Paul Morin. Le temps a permis à ces victimes d'une injustice de prouver leur innocence. On a refusé cette possibilité à M^lle^ Contemplacion.

Pourquoi le monde est–il resté sourd et aveugle à ce cas tragique? Où que ce soit, l'injustice affecte non seulement la victime et sa famille, non seulement un pays, mais également l'humanité tout entière.

* * *

LA VOIE VERTE

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la ministre responsable de l'environnement a annoncé la contribution de l'Ontario à la «voie verte» de l'autoroute électronique.

La «voie verte» est un outil convivial qui offre aux utilisateurs l'accès à divers produits, informations et services environnementaux. Par conséquent, les Canadiens et tous les autres utilisateurs de l'informatique partout dans le monde peuvent consulter les données d'Environnement Canada aux niveaux national et régional.

La «voie verte» correspond à l'engagement que le gouvernement a pris de fournir des systèmes d'information efficaces et écologiques, comme il l'a décrit dans le plan de renouvellement du gouvernement par la technologie de l'information.

Cette initiative fournit des renseignements qui aident les gens à prendre des décisions favorables à l'environnement et elle sert de forum électronique à l'éducation environnementale.

J'espère voir le jour où toutes les régions de notre magnifique pays emprunteront la «voie verte» de l'autoroute électronique canadienne.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'UTILISATION DE LA DÉFENSE D'INTOXICATION

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C–72 en prétendant résoudre la délicate question de la défense d'intoxication. On se rappellera que le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Daviault a soulevé plusieurs critiques quant à l'utilisation de la défense d'intoxication contre une accusation d'agression sexuelle ou de voies de fait.

Le ministre prétend qu'en vertu de son projet de loi, tous ceux qui commettent des crimes violents dans un état d'intoxication extrême, et je cite, «seront tenus criminellement responsables de leur conduite». En dépit du projet de loi du ministre, un agresseur sexuel dont la victime a succombé à ses blessures pourra toujours présenter une défense d'ivresse extrême.

Comment le ministre peut–il prétendre avoir résolu le problème de la défense d'intoxication, alors que son projet de loi ne touche qu'à un groupe restreint d'infractions?

* * *

• (1405)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, le nombre de suicides dans nos forces armées est très inquiétant. Depuis quelques mois, six soldats se sont suicidés. Les familles de ces soldats demandent au ministère des réponses concernant les circonstances de leur décès et, jusqu'à présent, les réponses offertes par le ministère sont inadéquates. Ceci soulève des questions importantes quant à la compétence du ministre de la Défense nationale et celle du ministère. Encore une fois, le ministre fait preuve d'un manque de leadership.

Cette affaire est une autre épisode d'une série d'incompétences ministérielles qui a débuté par l'affaire somalienne et s'est aggravée avec les vidéos de Petawawa; le complot se corse avec l'intrigue Fowler–Doyle et maintenant, ces familles demandent une enquête publique.

Les familles impliquées dans cette tragédie méritent des réponses, et le Parti réformiste insiste que le ministre doit leur en donner.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, au cours des 20 dernières années, au moins 150 000 femmes canadiennes ont reçu des implants mammaires de silicone. Bon nombre d'entre elles en subissent quotidiennement les effets désastreux. Le silicone s'infiltre dans leur corps et cause des déficiences immunitaires, les implants se contractent et le corps forme des masses importantes de tissu cicatriciel en tentant de rejeter cette substance étrangère.

Article 31 du Règlement

Demain, Santé Canada tient son deuxième atelier sur l'évaluation des dangers des implants mammaires chez les femmes canadiennes, deux ans après le premier atelier sur cette question. Cependant, le gouvernement fédéral n'a presque rien fait pour les femmes les plus touchées.

Nous ne voulons plus d'études. Il est temps que le gouvernement fédéral s'engage vraiment à l'égard de la santé des femmes canadiennes en appuyant activement les femmes qui intentent des poursuites civiles pour obtenir un dédommagement et en veillant à ce que les femmes obtiennent toutes les informations pertinentes sur l'extraction des implants ou les choix possibles à cet égard. Le gouvernement doit jouer un rôle plus actif sur les plans du counselling et du soutien.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Mme Sue Barnes (London–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, hier, à Hollywood, à la soirée des Oscars, deux cinéastes de l'Office national du film, M^me^ Alison Snowden et M. David Fine, ont obtenu le prix du meilleur court métrage d'animation pour leur film intitulé «Bob's Birthday».

Ce film fait une appréciation divertissante et fantaisiste de l'auto–évaluation auquelle chacun d'entre nous se livre le jour de son anniversaire de naissance. Il s'inscrit dans la riche tradition des films de qualité supérieure produits par l'Office national du film. Cette oeuvre a déjà décroché des prix à d'importants festivals au Canada, aux États–Unis et en Europe.

L'ONF, qui est dans sa 56^e^ année d'existence, a déjà été sélectionné à 60 reprises à la soirée des Oscars. Sur les 10 oscars qu'il a décrochés jusqu'à maintenant, l'ONF en a obtenu cinq dans la catégorie des courts métrages d'animation, un domaine où il s'est mérité beaucoup de respect et la reconnaissance partout dans le monde.

Bravo!

* * *

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Monsieur le Président, «la conservation est notre principale préoccupation», s'est écriée Emma Bonino, porte–parole de l'Union européenne. Pourtant, les activités des pêcheurs espagnols aux extrémités des Grands Bancs démentent cette affirmation.

Pendant que la communauté mondiale cherche à conclure un traité sur la pêche en haute mer, les Espagnols continuent de piller les stocks de poisson. Pendant que des dizaines de milliers de pêcheurs de poisson de fond du Canada atlantique sont au chômage, des étrangers surpêchent le peu de poisson de fond qui reste. Nous ne pouvons tout simplement pas assister à cela sans rien faire. Nous avons une obligation, d'abord et avant tout, de défendre les intérêts de nos concitoyens et de notre milieu marin.

Dans son propre rapport publié en 1992, la Communauté européenne avait accusé les Espagnols de violer les règlements de pêche. Nous devons disposer d'une entente internationale efficace, qui prévoit des activités légitimes d'inspection et d'exécution de la loi dans les eaux internationales, et qui traite de nos vraies préoccupations en matière de conservation.

Je félicite le ministre de ses efforts pour parvenir à cette entente. En même temps, je l'encourage à continuer de faire preuve de fermeté pour protéger les intérêts du Canada dans ce différend. Il peut être assuré que les Canadiens l'appuient entièrement.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, dimanche dernier, le premier ministre du Québec déclarait à l'issue du colloque des jeunes du Parti québécois: «Les Québécois ne sont pas prêts maintenant à voter pour la souveraineté.»

Sur ce point, le chef péquiste a raison, mais son seul problème, c'est que les Québécois ne seront pas plus prêts en septembre 1995 ou l'an prochain. La population ne veut pas de la séparation du Québec.

À preuve, permettez–moi de vous faire part des résultats d'un sondage réalisé par le Conseil du patronat du Québec qui nous indique que 97 p. 100 de ses membres souhaitent que le référendum ait lieu en 1995 et 89 p. 100 d'entre eux souhaitent qu'il ait lieu en juin.

Comme le disait récemment le chef du Bloc québécois, il faut que le référendum ait lieu «au plus sacrant».

* * *

• (1410)

L'INDUSTRIE FERROVIAIRE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, en s'obstinant à imposer des conditions de travail à la baisse aux employés de l'industrie ferroviaire, le gouvernement fédéral pourrait bien se retrouver dans la position de l'arroseur arrosé.

En effet, M. Jean–Robert Sansfaçon écrivait aujourd'hui dans le quotidien *Le Devoir*, et je cite: «L'actuel choix d'une médiation–arbitrage nie le droit de grève, sans non plus fournir l'assurance d'un règlement satisfaisant. La formule risque même d'aggraver la crise dans cette industrie et d'empêcher la privatisation du CN.»

En bafouant les droits des travailleurs, en se montrant inflexible et en refusant de faire la moindre concession quant au mandat des arbitres, le gouvernement pourrait avoir provoqué ce qu'il aurait dû éviter à tout prix, la détérioration des relations de travail au CN, à la veille de sa privatisation.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉPUTÉE DE HALIFAX

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, je ne sais pas si les Canadiens savent ce que la secrétaire

parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, la députée de Halifax, pense des Espagnols.

On rapporte que la députée de Halifax aurait dit, à propos des médecins qui avaient recommandé à Silken Laumann de prendre un médicament contre les allergies qui lui a coûté sa médaille d'or, «que ce devaient être des Espagnols».

Cela montre non seulement une insensibilité flagrante à l'égard des Espagnols, mais c'est aussi un comportement tout à fait inacceptable de la part d'une personne qui est secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration. La députée devrait avoir honte.

Le Canada a peut-être un différend avec les Européens au sujet des stocks de turbot, mais il n'est vraiment pas nécessaire d'attaquer les Espagnols directement. Le Canada entretient, depuis longtemps, des liens d'amitié avec les Espagnols. Bon nombre d'Espagnols qui vivent aujourd'hui au Canada figurent parmi les immigrants qui ont connu le plus de succès et qui ont le plus contribué à la société canadienne et font partie intégrante de notre société.

Quand la députée de Halifax dénigre un peuple entier, comme elle l'a fait, il est temps de reconsidérer sa crédibilité en tant que secrétaire parlementaire en matière d'immigration.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, le *Journal d'Anne Frank* est un rappel émouvant de cette tragédie qu'a été l'holocauste. Mars marque le cinquantième anniversaire de la mort d'Anne Frank dans le camp de concentration Bergen-Belsen.

Il ne faut pas que les Canadiens oublient ce que l'histoire nous a enseigné. Nous devons faire en sorte que, tant ici qu'à l'étranger, les minorités ne soient pas opprimées et que les droits de la personne soient respectés.

* * *

[*Français*]

LE FÉDÉRALISME

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, le quotidien *Le Devoir* titrait récemment: «Québec embauche des lobbyistes pour expliquer la souveraineté aux Américains». Parallèlement, Alain Dubuc écrivait dans *La Presse*, et je le cite: «S'il est un thème qui est revenu inlassablement dans tous les rapports de toutes les commissions régionales sur l'avenir du Québec, c'est que les Québécois veulent plus d'information sur le projet de la souveraineté.»

Tout ce que le PQ et le Bloc québécois ont réussi à faire jusqu'à maintenant, c'est de créer de l'incertitude au sein de la population québécoise et ils veulent maintenant exporter cette incertitude aux États-Unis. Les gens de Brome—Missisquoi viennent de réaffirmer leur foi dans le Canada et je les salue pour cela. C'est dans un fédéralisme souple et flexible que le Canada continuera d'évoluer et c'est ce qui nous permettra de mieux faire marcher notre économie et d'accroître nos vraies exportations.

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, le 15 mars, 199 des 202 membres de la Fédération des agents de police de la Saskatchewan s'étaient prononcés contre le projet de loi C-68 du gouvernement libéral. C'est donc une proportion de 98,5 p. 100. Au cas où le ministre aurait du mal à compter, cela veut dire qu'à peine trois policiers de la Saskatchewan appuyaient ce projet de loi.

D'autres sondages effectués auprès de policiers ont donné des résultats semblables. À Moose Jaw, 29 policiers sont contre et seulement six en faveur. À Prince-Albert, la proportion est de 69 contre et d'à peine quatre pour. À Estevan, ainsi qu'à Weyburn, tous les policiers de la ville, soit 23 et 13, sont contre.

Les policiers des villes de la Saskatchewan s'opposent presque à l'unanimité au projet de loi C-68. La coalition du ministre de la Justice en faveur du contrôle des armes à feu commence à se disloquer. Que va-t-il faire, lorsqu'on constatera des résultats semblables dans tous les corps policiers municipaux du pays?

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LE BURUNDI

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, malgré une accalmie apparente à Bujumbura, les tensions restent très vives entre les ethnies tutsi et hutu, à la suite de massacres qui ont fait plus de 500 morts. Au-delà de 20 000 personnes ont dû trouver refuge au Zaïre à partir du Burundi. De l'aveu même du président du Burundi, on assiste au début d'un génocide, et pendant ce temps, notre ministre des Affaires étrangères affiche un optimisme proche de l'indifférence.

Le premier ministre peut-il nous informer des mesures qui ont été envisagées hier soir, à sa réunion par le Conseil de sécurité de l'ONU, afin de mettre fin à la violence qui sévit au Burundi?

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada se préoccupe vivement de la situation au Burundi. Nous ne voulons pas assister à une répétition des événements du Rwanda.

La semaine dernière, la secrétaire d'État a témoigné devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Nous avons passé trois heures à discuter des façons d'aider les gens du Burundi pour éviter des atrocités, comme celles qu'on a vues au Rwanda.

La secrétaire d'État responsable de l'Amérique latine et de l'Afrique a assisté à une conférence, au Burundi, du 15 au 17

février. On a alors discuté avec les pays voisins des stratégies possibles et on les a soumises ensuite au Conseil de sécurité par la suite.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, on parle d'un génocide qui commence. On vient de vivre un désastre épouvantable dans un pays voisin, le Rwanda, et le premier ministre n'a rien à dire sur la question. C'est à lui que je pose la question, vu qu'il est responsable du gouvernement et qu'il est l'ultime responsable de la définition des politiques extérieures.

Au lieu de se cacher derrière un ministre du troisième ban, je lui demande, à lui, le chef du gouvernement, le premier ministre du Canada, celui qui a la responsabilité, je lui demande s'il va enfin se rendre à l'évidence et admettre que la seule façon. . .

Des voix: Question!

M. Bouchard: Il faudrait les calmer, monsieur le Président, et je continuerai après.

Le Président: J'inviterais le chef de l'opposition à poser sa question.

M. Bouchard: Merci, monsieur le Président.

Je demande au chef du gouvernement, puisqu'il doit y en avoir un, j'imagine, est–ce qu'il va enfin se rendre à l'évidence et admettre que la seule façon d'éviter la répétition de l'horrible carnage du Rwanda, c'est d'envoyer rapidement au Burundi une force d'interposition de l'ONU?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je trouve tout à fait inacceptable que lorsque je demande à un député qui est secrétaire parlementaire, qui a plus d'expérience en cette Chambre que le chef de l'opposition, qui est très renseigné. . .

Des voix: Bravo.

M. Chrétien (Saint–Maurice): . . .et qui a pris la peine de se préparer pour la période des questions, lorsque je lui demande de donner une information au nom du gouvernement, je pense qu'on devrait respecter ces gens qui sont secrétaires parlementaires et qui ont des responsabilités, et qui sont connaissants en la matière.

Quant au Burundi, comme pour la situation que nous avons connue dans le pays voisin, le Canada a toujours été le pays le plus présent en toutes circonstances. Alors que tous les pays ont quitté le Rwanda, seul le Canada y est demeuré. Nous avons toujours eu une présence extrêmement évidente et parfois unique, dans les circonstances. Ce que nous faisons en ce moment au Burundi, c'est essayer d'éviter le pire. Je pense que les renseignements que la Chambre a reçus du secrétaire parlementaire étaient très bien exprimés et représentaient adéquatement la position du gouvernement.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, au lieu de nous prodiguer les assurances feutrées derrière lesquelles il cache son inaction, je demande au premier ministre de nous dire s'il ne convient pas, oui ou non, de l'urgence, pour le Canada, de faire preuve de leadership en pressant l'ONU de dépêcher une force d'interposition au Burundi qui, je le lui rappelle, est un État partenaire de la Francophonie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de discuter de ce genre de problème et de la Francophonie avec le secrétaire général de la Francophonie.

Nous avons justement discuté de la possibilité, pour la Francophonie, de s'impliquer davantage dans les problèmes politiques, comme au Rwanda et au Burundi, un peu comme nous avons su le faire en se servant du Commonwealth, pour essayer de trouver une solution aux problèmes de l'Afrique du Sud. Nous voulons que les pays de la Francophonie puissent intervenir dans des circonstances comme celles–là et je suis tout à fait satisfait du travail du ministre des Affaires étrangères dans ce dossier.

* * *

LES PÊCHES

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, les débats engagés entre le Canada et l'Union européenne à la Conférence sur les droits de la mer, qui se tient présentement à New York, démontrent l'ampleur des divergences d'opinion entre les deux parties, en dépit de la dissension qui se dessine dans le camp européen. Certains pays membres, en effet, semblent reconnaître l'importance des récriminations du Canada et refusent, notamment dans le cas du Royaume–Uni, de recourir à des sanctions économiques.

Le premier ministre peut–il faire le point sur les négociations en cours entre le Canada et l'Union européenne, et nous indiquer si les pourparlers se poursuivront ou non avec M^me^ Bonino, commissaire aux pêches pour l'Union européenne, qui vient tout juste d'être rappelée en Europe?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes toujours en négociation avec la Communauté européenne dans ce dossier. Nous avons clairement indiqué à la Communauté européenne que l'objectif du Canada était de développer un régime de protection pour les poissons dans cette région. Notre objectif est la protection de l'environnement et nous allons insister pour obtenir ce que nous demandons.

Nous voulons que les stocks de poisson soient protégés pour les générations à venir. C'est là l'objet du débat et je pense que les négociations, jusqu'à maintenant, ont progressé. Nous insistons auprès de la Communauté européenne pour qu'elle s'assure que tous ses navires respectent les lois internationales et ne pêchent pas les poissons qui ne doivent pas être pris. Lorsque nous aurons une entente là–dessus, je suis certain que le problème disparaîtra.

Je dois dire à la Chambre que dans mes communications, hier, avec M. Santer, le président de la Communauté européenne, qui a pris l'initiative de m'appeler, nous avons discuté de la nécessité de régler, d'abord et avant tout, le problème de la conservation.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre peut–il nous confirmer que tout en privilégiant, bien sûr, une solution négociée avec l'Union européenne, le Canada défendra fermement sa position en utilisant

tous les moyens nécessaires pour faire respecter le moratoire sur la pêche dans les eaux des Grands Bancs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris des mesures assez dramatiques jusqu'à maintenant, mais notre objectif est d'en arriver à une solution négociée et à la conservation de l'espèce sur les Grands Bancs.

Je pense que notre politique recueille l'appui de tous les Canadiens et nous avons l'intention de continuer jusqu'à ce que nous soyons assurés que la conservation de ces stocks soit préservée pour les générations à venir.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le retrait de la commissaire Anne–Marie Doyle de l'enquête sur la Somalie, en raison de ses relations avec Bob Fowler, l'ancien sous–ministre de la Défense et une figure clé de l'enquête, soulève quelques questions troublantes.

Sa nomination, puis son retrait s'ajoutent à une longue liste d'événements qui laissent croire que le ministre de la Défense ne sait tout simplement pas ce qui se passe dans son propre ministère. Il n'a pas été mis au courant du troisième film vidéo sur le Régiment aéroporté. Il n'a pas été mis au courant des rapports de hauts responsables sur le moral des troupes et maintenant ceci.

Si les commissaires de l'enquête sur la Somalie ont fait eux–mêmes l'objet d'une enquête et s'ils ont été choisis pour leurs connaissances et leur impartialité, comme il l'a affirmé, comment se fait–il qu'il n'ait pas été mis au courant des relations entre M^me^ Doyle et M. Bob Fowler? Tout le monde semble avoir été au courant.

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je trouve pas mal troublantes les questions du chef du troisième parti.

M^me^ Doyle a accepté de se retirer comme commissaire. C'est une personne de grand talent et qui connaît bien le gouvernement, ce qui fait qu'elle aurait servi cette commission avec distinction. Toutefois, on semble penser qu'en raison de son amitié pour l'ancien sous–ministre, elle pourrait ne pas être impartiale.

• (1425)

Elle a décidé que, même si elle se sentait en mesure de s'acquitter de ses fonctions de la façon dont le gouvernement le souhaitait, il serait préférable qu'elle se retire maintenant.

Quant aux événements qui ont conduit à la sélection des commissaires, il y a eu beaucoup de discussions sur l'acceptabilité des candidats éventuels. Le degré d'amitié avec l'ancien sous–ministre et sa femme et l'ancienneté de cette amitié n'ont pas été totalement explorés. Si c'est cela qui inquiète les députés, je m'excuse de ne pas avoir eu ces renseignements en ma possession avant de prendre la décision de choisir ces personnes.

Nous choisirons un remplaçant très bientôt, mais en attendant, je suggère qu'on laisse la commission faire son travail.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens continueront à se demander si c'était seulement une bévue, que des excuses suffisent à effacer, ou si c'est quelque chose qui était planifié.

Le ministre de la Défense nationale a annoncé son intention de tenir une enquête en novembre. Bob Fowler n'a pas quitté son poste de sous–ministre avant janvier. Avant de quitter, est–ce que M. Fowler a joué un rôle dans la rédaction du mandat de cette commission d'enquête? Est–ce qu'il a recommandé des noms de commissaires au gouvernement?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, ce genre de question est absolument inexcusable dans le système parlementaire canadien.

Des membres de ce parti ont adopté des tactiques calomnieuses, dignes du Congrès américain, pour traîner dans la boue le nom de fonctionnaires et nous ne saurions le tolérer.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous faisons tout simplement notre travail. Le ministre servirait mieux la Chambre en répondant aux questions.

Le ministre doit reconnaître que toute apparence de partialité ou de lien de la part de ceux qui participent à l'enquête sur la Somalie, mine l'objectif même de l'enquête.

Est–ce que le ministre peut déclarer catégoriquement que Bob Fowler, l'ancien sous–ministre de la Défense, n'a rien eu à voir avec la préparation du mandat de la commission d'enquête et n'a joué aucun rôle dans la proposition du nom d'Anne–Marie Doyle comme membre possible de la commission?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai fait un certain nombre de recherches sur les candidats acceptables pour cette enquête, j'ai consulté certains de mes collègues du Cabinet.

Le nom d'Anne–Marie Doyle m'a été communiqué, car elle avait servi avec beaucoup de distinction à l'OCDE. C'est moi qui ai proposé son nom, parce que je pensais que c'était un bon choix.

En ce qui concerne le mandat de la commission d'enquête, celui–ci a été rendu public la semaine dernière. J'ai personnellement travaillé sur le mandat avec le juge–avocat général, une personne nommée par le premier ministre du Canada, directement comptable non pas au chef d'état–major de la défense, non pas au sous–ministre, mais au ministre responsable devant cette

Chambre. Je prends la responsabilité de ce mandat et je l'approuve.

Si le député estime qu'il y a quelque chose de répréhensible dans le mandat, s'il a des accusations à faire, qu'il ait le courage de les faire.

* * *

[*Français*]

LA BOSNIE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

La Force de protection des Nations Unies dans l'ex–Yougoslavie est confrontée à une escalade de provocation en Bosnie qui a abouti à des tirs d'artillerie serbe contre quatre enclaves musulmanes placées sous la protection de la FORPRONU, soit Sarajevo, Bihac, Tuzla et Gorazde.

Le ministre peut–il faire le point sur la situation qui prévaut en Bosnie, notamment à l'approche de l'expiration de la trêve provisoire au mois de mai prochain qui n'a pas été respectée, et sur la reconduction prochaine du mandat des Casques bleus canadiens?

• (1430)

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la situation en ex–Yougoslavie nous inquiète profondément. Nous avons discuté de la rotation en Bosnie et Croatie. Nous n'avons pas pris de décision finale pour ce qui est des deux ou trois prochains mois. Je pense que le chef du gouvernement consultera les leaders des autres partis en vue de tenir un débat peut–être demain soir. Par la suite, nous déciderons de notre engagement.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, voici ma question complémentaire.

Le ministre peut–il faire le point sur la récente réunion du groupe de contact à Londres, et peut–il nous indiquer si le Canada s'oppose toujours au retour à de nouvelles frappes aériennes de l'OTAN, telles qu'évoquées par le nouveau général de la FORPRONU?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas modifié notre position sur l'utilisation des forces aériennes de l'OTAN. Elles peuvent être utilisées dans certaines circonstances sous la surveillance des Nations Unies.

Comme le député le sait, nous sommes parmi les plus ardents défenseurs de l'utilisation d'un mécanisme double pour les interventions importantes. Ce mécanisme fait en sorte que l'emploi des forces aériennes doit recevoir l'aval des Nations Unies, c'est–à–dire de son représentant spécial, M. Akashi, dans l'ancienne Yougoslavie. Il ne s'est rien passé qui ait pu modifier notre point de vue sur l'utilisation des forces aériennes de l'OTAN.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, l'enquête sur l'affaire de la Somalie devait porter sur la possibilité que des faits aient été camouflés en haut lieu au MDN. Pourtant, le cabinet du premier ministre a approuvé la nomination d'une vieille amie de M. Fowler à la commission d'enquête. Le premier ministre a aussi fermement défendu les états de service de M. Fowler à la période des questions.

Le premier ministre semble avoir jugé prématurément le rôle de M. Fowler dans l'affaire de la Somalie. Ne croit–il pas qu'il ait ainsi compromis l'intégrité de l'enquête?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, l'enquête porte sur un grand nombre de personnes. Je ne suis pas du genre qui décide de la culpabilité de quelqu'un avant d'avoir des preuves.

Je connais M. Fowler et bien d'autres personnes au ministère de la Défense nationale et dans les forces armées qui tombent sous le coup de l'enquête. Je ne présume de la culpabilité de personne.

En ce qui concerne M. Fowler, je le connais depuis longtemps. Il a toujours fait un excellent travail, comme fonctionnaire. Il a rendu de grands services dans plusieurs ministères. Il était sous–ministre de la Défense nationale au moment de l'incident et il témoignera comme n'importe qui. Je ne vais pas soulever des doutes sur l'intégrité de fidèles serviteurs du gouvernement du Canada.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux que le gouvernement ait finalement cédé à la pression et demandé à M^me^ Doyle de se retirer de l'enquête sur le comportement de nos troupes en Somalie. Mais cela ne change pas la question. Je n'arrive pas à croire que cette personne n'ait pas fait l'objet d'une vérification. Comment se fait–il que le ministre de la Défense ne soit pas capable de prévoir ce genre de problème et qu'il attende que le scandale éclate? A–t–il entièrement perdu le contrôle de son ministère?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre a répondu à ces questions. Madame l'ambassadrice Doyle est bien connue dans la fonction publique. Il est très difficile pour un ministre de présumer que quelqu'un connaît une personne donnée dans un ministère si lui–même ne connaît pas personnellement les individus en question. Des centaines de milliers de personnes travaillent au gouvernement. Dans mon propre cabinet, il est très difficile de savoir qui connaît qui.

Dès qu'on a pris connaissance de cette situation, on a fait enquête auprès des autres membres de la commission pour déterminer si M^me^ Doyle était qualifiée. On les a consultés pour savoir si cela constituait un empêchement. Nous avons demandé conseil à l'extérieur et tout le monde s'est entendu pour dire qu'il n'y avait aucun empêchement. M^me^ Doyle a toutefois décidé,

pour le bien de l'enquête, de retirer son nom. C'est triste car elle est très compétente.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

La semaine dernière, à Montréal, en plein quartier résidentiel, une bombe explosait devant un local d'un groupe de motards. Cette bombe, qui aurait pu blesser des résidants, s'inscrivait dans la guerre de gangs que se livrent les motards dans la région de Montréal depuis plusieurs mois pour le contrôle du trafic de la drogue.

• (1435)

Compte tenu de l'intensification des luttes entre les différents groupes de trafiquants, le ministre de la Justice entend–il amender le Code criminel, de façon à prévoir explicitement des mesures antigang?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a reçu de la police de Montréal et d'autres forces de police des suggestions qu'il est en train d'examiner en ce qui concerne la modification du Code criminel afin de déclarer illégal le fait d'appartenir à des organisations se prêtant à des activités criminelles.

Je tiens à faire remarquer au député que mon ministère, qui examine ces suggestions avec le ministère du Solliciteur général et avec la GRC, examine aussi la question difficile de savoir comment définir une telle organisation et comment déterminer qui est membre d'une telle organisation.

Entre–temps, je tiens à souligner, en réponse à sa question, que le Code criminel interdit déjà les activités criminelles auxquelles se prêtent ces groupes, y compris le complot en vue de se prêter à de telles activités criminelles.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, au–delà de faire définir par les fonctionnaires du ministère ou par un corps policier la notion de groupe criminalisé ou de gang, le ministre, qui nous semble plus porté aux études qu'à l'action, peut–il s'engager à procéder à des modifications au Code criminel pour y inclure clairement et véritablement des mesures contre ces gangs, des mesures antigang?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il n'est que responsable de la part du gouvernement d'examiner soigneusement les implications de la suggestion du député avant de répondre. Si le député a une formule à proposer, nous nous ferons un plaisir de l'examiner.

Le problème est de définir le groupe que doit viser une telle disposition, ses caractéristiques et les moyens de déterminer objectivement qui en est membre. Nous savons tous ce à quoi nous voulons arriver. La question est comment y parvenir sans empiéter sur les droits des organisations légitimes. Si le député a une suggestion, nous serons ravis qu'il nous la fasse parvenir.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

De nombreuses sources ont rapporté que les fonctionnaires mêmes du ministre avaient mené une analyse approfondie sur l'accord concernant l'aéroport Pearson, avant son annulation. Cette analyse établissait clairement que le processus de sélection était équitable et transparent, qu'il n'y avait pas eu de favoritisme et que l'accord donnerait au gouvernement un rendement nettement supérieur à tout ce que les conseillers du gouvernement lui avaient dit prévoir.

Le ministre peut–il confirmer que ce document daté de novembre 1993 existe, qu'il l'a lu et qu'il l'a transmis à M. Nixon pour que ce dernier l'examine?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, malheureusement pour le Parti réformiste, Stephen Leacock ne travaille pas à Transports Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Young: Le rapport en question est daté du 4 novembre et un autre rapport avait été rédigé avant que je sois nommé ministre des Transports. Le député saura que, nulle part dans le rapport, il n'est indiqué que le gouvernement devrait appuyer l'accord.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, le ministre peut–il confirmer qu'il a lu le rapport Nixon? S'il l'a fait, a–t–il informé le premier ministre que ce rapport était nettement en contradiction avec l'avis et l'analyse de fonctionnaires fédéraux et d'un conseiller indépendant?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il est plutôt navrant d'entendre les réformistes, qui veulent à tout prix faire économiser de l'argent aux Canadiens et qui exigent de connaître les faits, soulever une telle question. J'ai lu non seulement le rapport, mais aussi le rapport Nixon.

Le député aurait intérêt à s'informer auprès des hauts fonctionnaires de Transports Canada, y compris le sous–ministre et le sous–ministre adjoint, puisque, non seulement ils n'ont pas participé à la rédaction du rapport, mais ils ont même été renvoyés chez eux parce que le gouvernement qui était en place au moment de l'accord n'a pas apprécié le genre de conseils qu'ils lui ont donnés.

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Selon l'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité, M^me^ Ursula Menke, on apprend que le SCRS omet d'inclure des informations importantes dans ses rapports annuels remis au solliciteur général.

• (1440)

[*Traduction*]

Le Président: Mes collègues, je vous demanderais de nous permettre, pendant la période des questions orales, d'entendre les questions de même que les réponses.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, comment le solliciteur général peut–il expliquer que le SCRS lui cache des informations importantes relativement à ses opérations, alors que sa responsabilité ministérielle l'oblige à être parfaitement informé des activités du service secret canadien?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le rapport de M^me^ Menke relève d'une période avant que je sois devenu ministre. Le rapport relève de la période de 1992 et 1993. Je dois également ajouter que le rapport annuel n'est pas la seule méthode que le SCRS utilise pour informer son ministre. Il soumet aussi au ministre des rapports oraux ou écrits et ne dépend pas seulement de ces rapports annuels. Je révise actuellement les recommandations de M^me^ Menke et je ferai mon possible pour améliorer la situation. Cette situation relève d'une période avant l'entrée au pouvoir de ce gouvernement.

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le président, puisque nous savons maintenant que le SCRS a délibérément caché des informations au solliciteur général, comment peut–on considérer que les réponses du solliciteur général à nos questions sur les activités du SCRS sont complètes, lui–même étant tenu dans l'ignorance par le SCRS?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit au député.

Le rapport annuel que le SCRS remet au solliciteur général n'est pas le seul moyen dont dispose le solliciteur général pour se tenir au courant des activités du SCRS. Entre les rapports annuels, le SCRS communique de vive voix et par écrit avec le solliciteur général et organise des séances d'information à son intention. Ces renseignements peuvent figurer ou ne pas figurer dans le rapport annuel. Les rapports annuels ne représentent qu'un des moyens réguliers qu'utilise le SCRS pour informer le ministre.

Mon collègue n'aurait pas dû hésiter à préciser que l'inspecteur général conclut sa vérification du rapport annuel de 1992–1993 remis au ministre en ces termes: «J'ai conclu que, dans son ensemble, le rapport annuel de 1992–1993 donne une description raisonnablement juste, complète et équilibrée des activités du SCRS.» Je me demande pourquoi le député a omis de le mentionner à la Chambre.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Compte tenu de la condamnation internationale de l'invasion du nord de l'Irak par la Turquie, qui a débuté la semaine dernière, qu'est–ce que le gouvernement fédéral entend faire pour stopper cette invasion, de même que le massacre et l'expulsion de milliers de Kurdes innocents?

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de dénoncer toute violation des droits de la personne, où qu'elle se manifeste dans le monde. Le député sera heureux d'apprendre que, vendredi dernier, un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères a téléphoné à l'ambassadeur de la Turquie pour lui exprimer les préoccupations du Canada à l'égard des récents événements.

Nous espérons que les forces militaires turques retireront leurs troupes du nord de l'Irak et feront l'impossible pour éviter que des civils soient tués ou blessés. Nous demandons à la Turquie de respecter les droits de l'homme, mais surtout les droits culturels de la collectivité kurde de Turquie. Je suis persuadé que le gouvernement turc recevra nos préoccupations.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Tout de suite après les dernières élections, il a déclaré que la première priorité de son gouvernement serait de faire toute la lumière sur l'accord de Pearson.

Le premier ministre peut–il dire à la Chambre s'il avait pris connaissance de l'analyse interne arrivant à la conclusion que l'accord de Pearson était économiquement avantageux pour les Canadiens, que le processus de sélection avait été juste et transparent et que l'annulation du contrat pourrait coûter aux contribuables entre 500 millions et deux milliards de dollars?

• (1445)

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député réformiste qui a posé la première question m'a demandé si j'avais lu le rapport et j'ai répondu que oui. Il semble cependant que le porte–parole du Parti réformiste pour les questions de transport, lui, ne l'ait pas lu.

Deux options sont présentées dans le document dont il parle. Je vous dis quelles sont ces deux options, monsieur le Président, pour que le député les connaisse.

La première consistait à annuler l'accord et la deuxième consistait à le renégocier. Nulle part dans le document il n'est recommandé d'accepter l'accord qu'un gouvernement boiteux avait conclu quelques jours avant les élections.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, j'ai ici copie de ce rapport et il contredit le ministre.

Ma question complémentaire s'adresse au premier ministre: tant dans les médias qu'à la Chambre des communes, des gens allèguent que les libéraux veulent cacher quelque chose au sujet de l'accord de Pearson. Par ailleurs, de plus en plus de documents qui viennent étayer ces allégations font surface.

Quand le premier ministre fera–t–il une enquête sur toute cette affaire sordide, et non pas une enquête par le Comité permanent des transports, dominé par les libéraux, ou par le Sénat, dominé par les conservateurs, mais une véritable enquête judiciaire publique et impartiale, comme celle dont le ministre des Transports menaçait le Sénat en octobre?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il y a actuellement des poursuites devant les tribunaux. L'autre endroit décidera si oui ou non il doit étudier la question plus à fond.

J'aurais cru que le député et les députés les plus responsables à la Chambre des communes auraient compris que la plus grave menace qui pèse sur Pearson aujourd'hui, ce sont les gens qui agissent de façon irresponsable, car sans cela, nous pourrions avoir entre 10 000 et 15 000 travailleurs à cet aéroport et nous pourrions faire de Pearson le genre d'aéroport que les voyageurs canadiens méritent.

Un budget d'austérité vient d'être présenté et tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, doivent consentir des efforts pour nous aider à mettre de l'ordre dans nos finances publiques, mais, dans le seul but de se faire du capital politique, le député, et d'autres avec lui, sont prêts à faire courir le risque aux contribuables canadiens de perdre 445 millions de dollars.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Selon les dernières données publiées par le Conseil du Trésor, les francophones du Canada sont cinq fois moins bien servis par leur fonction publique fédérale que les anglophones du Québec. En effet, au Québec, pour une minorité anglophone de 9,2 p. 100, la fonction publique fédérale compte 52,4 p. 100 de postes bilingues. Si le fédéral appliquait ce ratio en Ontario, ce sont 10 000 postes de la fonction publique fédérale qui devraient être bilingues au lieu de 3 000.

Comment le président du Conseil du Trésor explique–t–il une telle disproportion dans l'application des normes fédérales pour le service dans l'autre langue officielle du pays?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, comme le commissaire aux langues officielles l'a fait remarquer également, nous voulons vraiment nous assurer que les gens peuvent obtenir des services dans la langue officielle de leur choix au Canada.

Évidemment, le niveau d'accessibilité des services dans les deux langues est déjà très élevé. Le commissaire a signalé que dans la plupart des cas—90 p. 100 ou plus—les gens arrivaient à obtenir les services qu'ils voulaient quand ils le voulaient. Tout n'est cependant pas parfait. Il y a encore du travail à faire. Le gouvernement est certainement déterminé à voir à ce que tous les Canadiens puissent obtenir des services du gouvernement fédéral dans la langue de leur choix.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, si on se fie aux données officielles, il n'y a qu'une minorité qui est bien servie, c'est celle qui est au Québec.

Des voix: Bravo!

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, compte tenu de la disproportion des services offerts aux francophones et aux anglophones du Canada par le gouvernement fédéral, le président du Conseil du Trésor peut–il s'engager devant cette Chambre à faire en sorte que les coupures projetées de 45 000 fonctionnaires ne détériorent pas davantage cette situation pour les francophones hors Québec?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je n'accepte pas qu'on dise que, dans d'autres régions du pays, les Canadiens ne sont pas servis dans la langue officielle de leur choix. Les gens peuvent obtenir et devraient obtenir des services en français ou en anglais partout au Canada. Il y a certainement des améliorations à apporter à certains endroits, mais il n'en reste pas moins que l'accessibilité aux services dans les deux langues est déjà très bonne dans toutes les régions du pays.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, lors du débat de jeudi dernier, le ministre de la Défense nationale a dit que le Cabinet n'avait pas encore décidé si nous allions renouveler l'engagement des Canadiens en Bosnie–Croatie ou y mettre fin. Il l'a répété aujourd'hui.

Le ministre peut–il dire à la Chambre quelles considérations ou préoccupations particulières ont amené le gouvernement et le ministre à attendre ainsi à la dernière minute pour se prononcer?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'il s'est produit un certain nombre de faits nouveaux au cours des derniers mois en ex–Yougoslavie, notamment le fait que le président Tudjman estimait que la FORPRONU devrait quitter la Croatie.

Cette question a été résolue il y a quelques semaines, et il y a eu des discussions à propos d'un nouveau genre de force de maintien de la paix en Croatie. Le rôle du Canada et d'autres pays au sein de cette force reste à discuter.

Nous avons préparé les deux bataillons du Royal 22e Régiment à partir pour la Croatie et la Bosnie. Ils sont censés partir lundi prochain. Il reste cependant à prendre une décision finale sur leur déploiement proprement dit.

Le leader du gouvernement à la Chambre est peut–être en train de discuter avec les leaders de l'opposition à la Chambre pour voir si nous ne pourrions pas tenir un débat demain pour connaître le sentiment des députés sur ce sujet très difficile.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'apprendre qu'il y a des discussions avec les autres partis. Il n'y a cependant pas eu de discussions entre le gouvernement et l'opposition sur la question de savoir si les soldats canadiens devraient partir.

Le ministre vient de dire que nous tiendrons peut–être un débat demain. Or, le mandat expire le 31 mars, dans quatre jours seulement. Le ministre ne trouve–t–il pas que le délai est bien court et qu'il est bien tard pour tenir un débat à ce stade–ci?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député a en principe raison de dire que le mandat expire le 31 mars, mais si nous prenions la décision de ne pas poursuivre notre engagement, nos troupes demeureraient quand même en place pendant un certain temps jusqu'à ce qu'on puisse trouver des troupes de remplacement. Nous croyons cependant avoir la flexibilité nécessaire pour nous acquitter de nos obligations envers la FORPRONU.

Quant à la tenue d'un débat à la Chambre, c'est une question à régler entre les leaders parlementaires et ils devraient en discuter entre eux peut–être plus tard aujourd'hui.

* * *

LA SANTÉ

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Santé.

Tous les jours, le sida continue de faucher des vies dans ma circonscription et partout au Canada. Les organismes qui luttent contre cette maladie doivent agir avec efficacité aussi bien dans la recherche et la sensibilisation que dans la lutte contre la propagation du sida et l'aide aux victimes et à leur famille. Ils ont donc besoin de ressources financières suffisantes et stables.

Selon certaines informations, les ressources financières indispensables pour lutter contre le sida seront réduites cette année. La ministre peut–elle confirmer ou nier ces informations?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de dire que les fonds consacrés à la lutte contre le sida ne seront pas réduits pour l'instant. Le gouvernement demeure tout aussi résolu à lutter contre la propagation du VIH, comme permettent de le constater les chiffres du budget. La moitié des fonds iront à la prévention, aux soins et au traitement tandis que l'autre sera réservée au financement de la recherche.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail considérable que le député accomplit à cet égard tant ici, à Ottawa, que dans sa propre circonscription.

* * *

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. En 1993–1994, le Conseil de bande de Kanesatake aurait reçu un montant forfaitaire de 640 000 $ pour financer les négociations sur les revendications territoriales.

Le ministre peut–il expliquer le fait que le Conseil de bande qui avait reçu une subvention spéciale de 640 000 $ pour des fins de négociations en 1993–1994 n'a même pas nommé son équipe de négociateurs avant le mois de décembre 1994?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, les problèmes à Oka et à Kanesatake ne datent pas d'hier. Les gens ne voulaient même pas être là. On y trouve des Mohawks de l'île de Montréal, et des Algonquins de l'Outaouais ainsi que des Abénakis et des Attikameks qui ont été déplacés là–bas.

Il y a maintenant une administration du logement. En décembre dernier, nous avons signé un accord prévoyant la reprise des négociations. Nous avons un bon négociateur, un bon médiateur. Nous avons accompli des progrès dans les négociations avec les Mohawks.

• (1455)

Comme je l'ai dit hier, ces personnes veulent de saines relations, des progrès ainsi que la prospérité, et nous allons travailler avec eux pour atteindre ces objectifs.

Si le Bloc et le député ont des suggestions susceptibles de faire avancer ces trois dossiers, je me ferai un plaisir de les écouter et de les mettre en application si elles sont valables.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, je comprends de la réponse du ministre qu'il y a 640 000 $ des taxes des contribuables canadiens et québécois qui ont disparu et le ministre ignore où cet argent est passé. D'ailleurs, le ministre a décrété, l'an dernier, une enquête sur l'utilisation des fonds fédéraux par le conseil de bande.

Le ministre a–t–il reçu les conclusions de cette enquête et sont–elles de nature à justifier ce déboursement de fonds de 640 000 $?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre note de cette question et communiquer l'information à mon collègue.

Je tiens à rappeler que nous avons hérité d'une situation explosive. Le gouvernement du Québec et celui du Canada ont dépensé plus de 230 millions de dollars. De toute façon, le fait que, maintenant, les gens discutent, négocient et cherchent une solution est nettement préférable à la situation qui existait au départ.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a l'occasion aujourd'hui de nous montrer ce qu'il entend vraiment par prise de décision et intégrité.

Le ministre n'a qu'à suivre le conseil de ses propres collaborateurs, soit invoquer la loi en vigueur pour expulser sur–le–champ le LAOTIEN Boujan Inthavong, qui fait partie d'une bande de voyous, et annuler la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Ce voyou s'est joint à d'autres pour battre à mort un jeune de 17 ans. Il a fait l'objet d'une mesure d'expulsion, a interjeté appel et obtenu une décision sur le statut de réfugié en 50 minutes.

Le ministre peut–il nous dire aujourd'hui quelle décision il a prise dans le cas de Boujan Inthavong? Va–t–il déclarer que ce voyou est un danger public et invoquer les lois en vigueur pour l'expulser aujourd'hui même?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député m'a posé la même question il y a quelque temps.

Je lui ai dit alors et je lui répète aujourd'hui que les agents de l'immigration ont avisé la personne en cause qu'ils recommanderont que les mesures prévues à l'article 53 soient prises dans son cas. La personne en cause dispose d'un certain temps pour répondre. Jusqu'à la fin de ce délai, aucune recommandation ne peut être faite au ministre.

Le député n'a pas à s'inquiéter, dès que la recommandation me parviendra, je saurai très bien quoi faire.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je ne pose pas ces questions sans raison. Au cas où le ministre ne le saurait pas, le délai prend fin aujourd'hui, le 28 mars. C'est pourquoi je pose cette question.

Tout ce que nous voulons, c'est aider la police à débarrasser la société de voyous de ce genre.

Je voudrais que le ministre nous dise s'il est vrai qu'il peut vraiment renvoyer ce voyou au Laos en ordonnant son expulsion. Le Laos nous répondra peut–être qu'il ne veut pas de lui. Comment le ministre va–t–il le faire sortir du pays?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la loi prévoit que le ministre peut déterminer qu'une personne est un danger pour la société. Cette recommandation de la part de mes collaborateurs n'a pas encore été faite. Lorsqu'elle aura été faite, le gouvernement et moi–même agirons en conséquence.

* * *

LA TURQUIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La semaine dernière, je me suis rendu dans une prison à Ankara, en Turquie, où j'ai rencontré quatre respectés députés du Parlement turc, dont M. Leyla Zana, qui a été condamné en décembre dernier à des peines totalisant 15 ans d'emprisonnement pour avoir défendu les droits humains et démocratiques des quelque 12 millions de Turcs d'origine kurde.

Compte tenu de ces mesures consternantes qui ont été prises contre des parlementaires, le premier ministre peut–il expliquer comment il se fait que son gouvernement compte envoyer une délégation ministérielle en Turquie, le 23 avril, à l'occasion du 75e anniversaire du Parlement turc? Dans ces circonstances, acceptera–t–il de revoir sa décision qui préoccupe profondément non seulement les députés, mais aussi, j'en suis sûr, beaucoup de Canadiens?

• (1500)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'examinerai certainement cette possibilité. Ce serait peut–être une bonne occasion pour la délégation ministérielle de soulever la question des droits de la personne auprès du gouvernement pendant son séjour en Turquie. Quoi qu'il en soit, j'aimerais que cette question soit soulevée auprès du gouvernement turc.

On pourrait annuler la visite de la délégation, mais on peut aussi envoyer la délégation et lui demander d'aborder la question des droits de la personne.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, compte tenu des très graves violations que le gouvernement turc a commises contre les droits de la personne, des actes qu'il a commis à Chypre et des attaques illégales qu'il a effectuées dans le nord de l'Irak, le premier ministre peut–il expliquer pourquoi le chef de l'aviation turque a été invité au Canada, le mois dernier, et comment il se fait qu'il a même pu piloter un avion CF–5?

Le gouvernement va–t–il enfin faire ce qu'il doit, c'est–à–dire non seulement s'opposer à toute vente de CF–5 à la Turquie, mais, à l'instar de notre allié dans l'OTAN, la Norvège, interdire toute vente d'armes au régime répressif de Turquie?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, a déjà répondu à cette question plusieurs fois depuis 10 jours.

Le gouvernement turc a manifesté de l'intérêt pour les CF–5 excédentaires et des discussions officieuses ont eu lieu, mais aucune entente n'est imminente.

Notre position concernant l'exportation d'armes est bien connue. Si nous vendions des armes, nous exigerions certaines garanties en échange. Je crois, cependant, que la question est prématurée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas le Beauchesne avec moi, mais je crois que lorsqu'un ministre cite un document officiel du gouvernement, ce document doit être déposé à la Chambre des communes. Je voudrais demander au ministre de déposer ce document à la Chambre.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, je prends la parole à propos du même rappel au Règlement. J'ai envoyé un avis au ministre des Transports en ce qui concerne une réponse qu'il a donnée à la Chambre pendant la période des questions, quand il a très clairement cité un document ayant un rapport avec l'affaire Pearson.

Je voudrais citer Beauchesne, sixième édition, page 158, paragraphe 4 du commentaire 495, qui dit:

[*Français*]

1) Il n'est pas permis à un ministre de lire ou de citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne soit disposé à le déposer sur le Bureau.

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre. Le ministre voudrait peut–être intervenir maintenant, pour donner son avis sur le rappel au Règlement qui vient d'être fait. S'il ne peut le faire, je vais redonner la parole au député de Sherbrooke.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le porte–parole du Parti réformiste et le chef du cinquième parti à la Chambre ont invoqué le Règlement au sujet d'un rapport.

• (1505)

Je sais que le chef du cinquième parti n'est pas souvent à la Chambre et que le porte–parole du Parti réformiste manque souvent. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je rappelle aux députés que la tradition de cet endroit veut qu'on ne fasse jamais allusion à la présence ou à l'absence d'un député à la Chambre des communes.

J'espérais que le ministre des Transports serait en mesure de faire une déclaration qui éclaircirait la situation. J'invite le ministre des Transports à en venir au fait.

M. Young: Monsieur le Président, je voudrais déposer officiellement le document dont j'ai parlé.

Je tiens cependant à préciser qu'il a été rendu public en décembre de l'an dernier, lors des audiences du tribunal.

Le Président: Je pense que cela règle la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous reprenons le débat. Il reste quatre minutes au député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Madame la Présidente, comme je le disais avant la pause, le vérificateur général du Canada a conseillé au gouvernement d'évaluer le programme actuel de contrôle des armes à feu avant de commencer à prendre d'autres dispositions. J'ai cité un extrait de la déclaration du vérificateur général.

Curieusement, le rapport Wade indiquait également que les agents de police d'un peu partout au Canada ont dit que le règlement actuel sur le contrôle des armes est «un dédale pratiquement impénétrable».

Au lieu de prendre le temps de vérifier l'efficacité des lois canadiennes sur les armes à feu, qui sont déjà parmi les plus rigoureuses au monde, le gouvernement préfère s'en prendre aux honnêtes citoyens en leur imposant d'autres lois, d'autres restrictions et d'autres coûts. Si ce projet de loi est adopté, les biens personnels que les honnêtes citoyens ont acquis légalement seront soumis à une surveillance et à une paperasserie administrative sans précédent et, encore une fois, sans égales.

Les honnêtes citoyens risquent d'avoir des casiers judiciaires s'ils ne respectent pas cette mesure législative qui ne fera rien, comme nous le savons tous, pour réduire le crime, mais qui coûtera des millions de dollars et dont la gestion sera fort compliquée et fort encombrante. Il semble que les députés d'en face ne fassent tout simplement pas confiance aux gens qui sont propriétaires légitimes et responsables d'armes à feu. Les provinces de l'Ouest ont été les premières à s'assurer de bien faire comprendre au gouvernement que beaucoup de gens de ces provinces s'opposent à ce projet de loi qui, je le répète, ne fonctionnera tout simplement pas.

Il est facile d'appuyer les propositions qui portent sur l'utilisation d'armes à feu dans un but criminel et que, après tout, c'est ce à quoi le contrôle des armes à feu devrait se résumer. On peut souscrire à la proposition de réprimer la contrebande d'armes

illégales, tout comme à celle d'imposer des peines plus sévères à ceux qui utilisent des armes à feu dans un but criminel. Cependant, nous devrions nous préoccuper du crime et de la prévention du crime, comme le font ces propositions. Nous devrions utiliser les millions de dollars que coûtera cette proposition pour lutter contre le crime dans les rues.

J'ai quelques dispositions précises qui sont dignes de mention. Nous ne devons surtout pas oublier que les provinces et le pays tout entier sont confrontés à des difficultés financières. Au lieu de consacrer des ressources considérables à ce système d'enregistrement bureaucratique, il vaudrait mieux les consacrer aux policiers de la rue qui luttent contre le crime dans nos collectivités.

• (1510)

Je terminerai en soulevant deux points. Premièrement, l'article 109 de ce projet de loi confère au ministre de la Justice des pouvoirs remarquables et arbitraires. Par ce projet de loi, le ministre de la Justice montre nettement qu'il croit les procureurs généraux des provinces incapables de faire respecter la loi, quel que soit le projet de loi adopté.

Cette réaction est étonnante, lorsqu'on sait que chaque procureur général a la responsabilité légale de l'application de la loi et qu'il doit la faire respecter telle qu'elle est promulguée. Les pouvoirs extrêmes et arbitraires attribués au ministre fédéral dans ce projet de loi sont entièrement inacceptables et ne devraient pas être approuvés.

Je voudrais mentionner une disposition qui fait ressortir toute l'absurdité de ce projet de loi. L'article 35 fait en sorte que, pendant 60 jours, il sera plus facile pour un chasseur américain que pour un Canadien de chasser au Canada sur des terres à propriété publique. C'est évidemment absurde et cela met en lumière certaines lacunes du projet de loi.

Je souhaite que le ministre évalue ces propositions, comme le lui ont demandé le vérificateur général et les ministres de la justice de l'Ouest, afin de déterminer si elles sont efficaces. Si tel n'est pas le cas et si nous pouvons réduire la criminalité et la violence dans les foyers grâce à des dispositions semblables à celles–ci, alors nous pourrons les appuyer. Pour le moment, rien ne prouve que ce soit le cas et je suis heureux d'appuyer l'amendement.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur l'amendement visant à scinder le projet de loi C–68, Loi sur les armes à feu.

À mesure que se prolonge le débat sur ce projet de loi, les discours se font de plus en plus émotifs. Par la bouche des députés de la Chambre, divers intérêts sont représentés dans cette enceinte. Ainsi, les groupes féministes et leurs porte–parole à la Chambre ont réussi tant bien que mal à établir une corrélation entre la possession d'un fusil et la violence faite aux femmes.

Nous avons entendu des orateurs prétendre qu'il y avait une corrélation entre le nombre d'armes à feu dans notre pays et le taux de criminalité, alors même qu'ils n'ont pas pu nous fournir des chiffres à l'appui de cette assertion implicite.

Nous avons entendu les propos des adversaires purs et durs des armes à feu. La secrétaire parlementaire du ministre de l'Immigration nous a dit que, lorsqu'elle se rendait dans un club de tir, elle disait: «Messieurs, je suis votre pire cauchemar.» Mais, le plus inquiétant, c'est que le ministre de la Justice pense que seules l'armée et la police doivent avoir le droit de posséder des armes à feu.

Certes, ces intérêts méritent d'être représentés à la Chambre, comme tous les autres d'ailleurs, mais il ne sert à rien de noyer le projet de loi C–68 dans un flot de paroles qui se résument à présenter les armes à feu comme le mal absolu et à alléguer l'existence d'un lien entre la violence faite aux femmes et la question de savoir si les Canadiens doivent obtenir un permis pour les fusils de chasse au canard.

Les orateurs qui affirment de telles choses sont sans doute animés de bonnes intentions. L'ennui, c'est que leurs belles paroles ne sont que des lieux communs et qu'elles ne réussissent qu'à obscurcir un dossier qui exige mûre réflexion. Il y a lieu de tout bien peser, en raison des coûts énormes que suppose la mise en oeuvre du projet de loi C–68, des répercussions que cette mesure législative a sur les propriétaires d'armes à feu et, enfin, du mandat que ce projet de loi confie à la police, soit la surveillance des propriétaires légitimes d'armes à feu. La police a déjà assez de mal à traiter le flot de plaintes qu'elle reçoit sans qu'il soit nécessaire d'ajouter à ses trop nombreuses fonctions celle d'assurer le suivi de l'enregistrement des armes à feu.

Ce projet de loi poursuit deux objectifs fondamentaux: la lutte contre le crime et le contrôle des armes à feux. Or, ce sont deux objectifs très différents. On commet une grave erreur en confondant ces deux aspects, comme on le fait dans le projet de loi C–68.

Comme je l'ai déjà mentionné, certains députés semblent vouloir entretenir cette confusion. Ils voudraient nous faire croire que le contrôle des armes à feu et la réduction de la criminalité sont complètement liés. C'est tout à fait irrationnel. On fait fi alors non seulement des données empiriques à ce sujet, mais également du simple bon sens.

• (1515)

Il y a un problème de criminalité au Canada. Personne ne prétendra le contraire. Nous avons également des lois sur le contrôle des armes à feu qui sont parmi les plus restrictives du monde. Il faut donc se demander pourquoi nous sommes quand même confrontés à un problème de criminalité, malgré ces lois. La réponse, c'est qu'il n'y a littéralement aucun lien, dans le monde industrialisé, entre les lois sur le contrôle des armes à feu d'un pays et son taux de criminalité.

Dans son rapport, le vérificateur général a clairement invité le gouvernement à réexaminer toute la législation sur le contrôle des armes à feu, mais le gouvernement a refusé de faire quoi que ce soit à ce sujet. Je voudrais bien savoir pourquoi.

Il existe peut–être un lien entre le nombre de crimes commis avec des armes à feu et les lois sur le contrôle de ces armes dans un pays donné, mais ce n'est pas ce dont les partisans du projet de loi C–68 essaient de nous convaincre. Ils voudraient nous faire croire que si nous légiférons pour imposer le fardeau de l'enregistrement aux propriétaires d'armes de chasse, nous assisterons alors à une réduction du taux de criminalité. Ce sont des inepties.

Si l'on adopte le projet de loi C–68, comme le gouvernement semble bien décidé à le faire, je peux garantir à tout le monde que le Parti réformiste surveillera le taux de criminalité quotidiennement, du moins si l'on en fait rapport fidèlement. À l'heure actuelle, certains doutent que ce soit le cas.

S'il n'y a pas de baisse dans le taux de criminalité, comme je m'y attends, le Parti réformiste rappellera au gouvernement et aux Canadiens que le gouvernement a empiété sur leur droit de propriété. Nous signalerons à nouveau aux ministériels et aux Canadiens qu'on a fait tout cela en pure perte, qu'on est simplement venu chercher encore plus d'argent dans les poches des gens.

Cette expansion inutile et autoritaire des pouvoirs du gouvernement et l'application de cette idéologie désuète qui sous–tend encore les actions de nos vis–à–vis semblent avoir pour objectif de s'immiscer encore davantage dans les affaires du Canadien moyen.

À l'instar de la plupart des Canadiens raisonnables et réfléchis, les réformistes comprennent qu'il y a avantage, sur le plan social, à contrôler l'accès aux armes au Canada. Ce n'est que raisonnable. Cependant, nous pensons que les restrictions actuelles sont suffisantes et qu'on ne devrait pas aller plus loin.

Là où le projet de loi C–68 pourrait aller encore plus loin, c'est dans le cas des peines imposées aux gens qui utilisent des armes à feu pour commettre un crime. Nous souhaiterions qu'on mette davantage l'accent sur cette question. Nos vis–à–vis ne croient peut–être pas que la meilleure façon de contrôler les activités criminelles consiste à contrôler les criminels eux–mêmes. Se pourrait–il que nos collègues d'en face ne soient pas d'accord pour dire qu'il est beaucoup plus important de s'occuper des criminels que d'exercer un contrôle sur les outils dont ils se servent pour leurs activités?

Le projet de loi C–68 va à l'encontre de cette approche tout à fait sensée. Le gouvernement aborde la question de façon illogique. Il veut imposer aux Canadiens une idéologie radicale d'intervention gouvernementale sous le couvert de la réduction de la criminalité. Il cache ses intentions sous de belles paroles qui font appel au désir commun de tous les Canadiens de contrôler les criminels.

Le projet de loi C–68 a deux objectifs très différents. On veut, en premier lieu, contrôler l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles, et, en second lieu, contrôler et restreindre la possession d'armes à feu. Dans le premier cas, il est question d'un acte criminel, mais non dans le second. Il y a, d'une part, une infraction que le gouvernement et notre parti souhaitent punir plus sévèrement et, d'autre part, une activité légitime, la possession d'une arme à feu, que le gouvernement aimerait supprimer peu à peu, en fin de compte. C'est tout à fait inacceptable. C'est un abus de pouvoir de la part du gouvernement. Il empiète ainsi sur les libertés individuelles.

Le gouvernement veut que les Canadiens paient un prix très élevé en ce qui concerne leur liberté sans pour autant pouvoir démontrer qu'on en retirera des avantages sociaux importants. Quel type de gouvernement peut proposer une chose comme celle–là?

• (1520)

Étant donné que j'ai été policier pendant 22 ans à Calgary, je peux dire sans hésitation que si ce projet de loi est adopté sans l'amendement dont nous discutons—c'est–à–dire sans être scindé—et que je demande aux députés de la Chambre d'appuyer, cela aura des conséquences imprévues pour la plupart des députés de la Chambre, y compris pour le ministre de la Justice.

Le fait de ne pas établir de distinction entre l'application de règlements à l'endroit de criminels et l'application de règlements à des fins de réglementation aurait pour effet non seulement de permettre la poursuite, au criminel, des personnes ou des agriculteurs qui omettent d'enregistrer un outil légal ou utile, mais aussi de conférer aux policiers le droit, voire l'obligation, de se mettre à la recherche de propriétaires d'armes à feu non enregistrées ou mal entreposées. Étant donné cette obligation qui incomberait aux policiers, on ne ferait pas de distinction entre les personnes qui utilisent des armes à feu pour commettre des crimes et celles qui en font une collection ou s'en servent pour chasser.

En tant qu'ancien policier, en tant que personne ayant consacré toute sa vie à l'application de la loi et en tant que personne très en faveur de mesures raisonnables de contrôle des armes à feu, je peux dire que le fait d'inclure l'entreposage et l'enregistrement des armes à feu dans le Code criminel aurait des conséquences inattendues et terribles.

Cela n'aiderait pas les policiers que de faire enregistrer toutes les armes et d'avoir une liste de ces armes quand, dans d'autres compétences, il est très clair que les règlements sont très peu respectés. Les gens ne respecteraient pas cet aspect de la loi, comme on a pu le constater en Australie et en Nouvelle–Zélande.

Je prie instamment les députés d'être honnêtes envers les Canadiens. Je leur demande de leur permettre d'avoir pleinement accès au débat sur ce projet de loi. Ce projet de loi comporte de graves lacunes. Il faut le diviser, et je demande à tous les députés, libéraux et de l'opposition, d'appuyer l'amendement qui vise à diviser le projet de loi C–68. Il n'est pas correct de le conserver dans sa forme actuelle.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je suis content d'avoir cette occasion de discuter du projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes.

Je félicite le ministre de la Justice d'avoir tenu la promesse de son gouvernement de lutter contre la criminalité en présentant une mesure législative dure mais juste. Le ministre mérite bien ces félicitations parce que le projet de loi C–68 est le résultat d'un franc dialogue entre les Canadiens, des policiers, des gens qui travaillent dans le système judiciaire, des tireurs d'élite, des collectionneurs d'armes légitimes et le ministre de la Justice.

En novembre, quand le gouvernement a annoncé pour la première fois son plan d'action pour le contrôle des armes à feu, certains se sont dits inquiets de certaines exigences relatives à la possession, y compris la vente et l'échange de certaines armes à feu entre propriétaires et collectionneurs légitimes. Le ministre a pris ces préoccupations en considération et s'est montré souple en changeant son plan d'action pour faire en sorte que le projet de

loi C–68 traite équitablement les propriétaires d'armes légitimes.

À mon avis, aucun député dans cette Chambre, aucun Canadien respectueux des lois ne peut reprocher au ministre les efforts qu'il fait pour réprimer l'usage des armes à feu à des fins criminelles. Tous les Canadiens qui respectent la loi veulent avoir des peines sévères pour l'utilisation des armes à feu dans des crimes violents.

Conformément à la promesse des libéraux d'assurer une plus grande sécurité au foyer et dans nos rues, le projet de loi C–68 rendra passible d'un emprisonnement obligatoire et d'un prohibition à vie de possession d'arme à feu toute personne se servant d'une arme à feu pour commettre un meurtre, une tentative de meurtre, un vol qualifié, un enlèvement, une agression sexuelle ou une des cinq autres infractions criminelles mentionnées dans le projet de loi.

Ceux qui critiquent la législation sur le contrôle des armes adoptée à l'époque de la ministre de la Justice des conservateurs, Kim Campbell, disent que certaines parties de cette législation ne s'avèrent pas très efficaces dans les cours. Très franchement, c'est vrai. C'est pourquoi nous avons besoin du projet de loi C–68, pour l'emporter devant les tribunaux et pour punir comme il se doit le comportement criminel.

Par exemple, les statistiques du ministère de la Justice indiquent que deux tiers des accusations pour port ou utilisation illégitime d'armes à feu ont fait l'objet d'un non–lieu ou encore ont été abandonnées ou retirées à la suite de la négociation de plaidoyers ou de problèmes à présenter la preuve. Pour mettre fin à ces querelles juridiques, le projet de loi C–68 prévoit des mesures rigoureuses qui permettront de s'assurer que des sanctions sont rapidement prises.

• (1525)

Venons–en maintenant au trafic international d'armes à feu. L'an dernier, le gouvernement fédéral s'est directement attaqué au crime organisé et a réussi à réprimer le trafic illégal de cigarettes. Il doit faire la même chose pour mettre fin au trafic international d'armes à feu. Le projet de loi C–68 prévoit des sanctions sévères pour les personnes qui font la contrebande des armes à feu, notamment la saisie immédiate des véhicules, bateaux ou avions utilisés pour ce trafic. De nouveaux contrôles à l'exportation et à l'importation permettront de mieux protéger les intérêts commerciaux légitimes du Canada. Les imitations bon marché de ce que l'on appelle des «Saturday night specials» ou armes du samedi soir, qui ont tendance à avoir des ratés et à causer des blessures, seront moins courantes et les criminels auront plus de mal à s'en procurer. Ce sera donc bénéfique pour tous les Canadiens.

Tout compte fait, il semble que le système d'enregistrement proposé soit la principale objection au projet de loi C–68. Peu importe combien de fois le ministre a dit qu'enregistrement ne voulait pas dire confiscation. Le but d'enregistrer les armes à feu est de limiter l'accès à ces armes, d'encourager leur utilisation sans danger et leur entreposage en lieu sûr et de contrôler leur mouvement. Ne pas prendre de précautions quand on possède une arme à feu peut coûter des vies humaines. Par exemple, l'arme qui a tué l'agent de police Todd Bayliss en juin 1994 avait été volée à une veuve d'Etobicoke. L'arme avait été laissée sur une tablette dans un placard, où l'homme qui l'a volée n'a eu aucun mal à la trouver.

Il y a beaucoup de propriétaires d'armes à feu qui agissent de façon responsable et se conforment à des règles strictes de sécurité en ce qui concerne l'entreposage de leurs armes, mais il y en a trop qui ne le font pas. Le système d'enregistrement des armes à feu obligera tous les propriétaires d'armes à agir de façon responsable. Je ne crois pas qu'un seul propriétaire légitime d'armes à feu vraiment responsable ne soit pas d'accord sur des mesures de sécurité qui empêcheraient les enfants d'être victimes d'accidents à cause d'armes à feu mal entreposées ou des criminels qui pénétreraient dans la maison par effraction de s'emparer d'armes à feu chargées. En fait, le système d'enregistrement et le renforcement du contrôle à la frontière vont faire qu'il sera beaucoup plus difficile pour les criminels de se procurer des armes prohibées.

Le coût du système, évalué à 85 millions de dollars, sera entièrement couvert par les droits d'utilisation. Cela est conforme aux principes énoncés dans le récent budget fédéral. Ces droits sont un prix bien modeste à payer pour assurer la sécurité publique. Contrairement à ce que d'aucuns prétendent, le ministre de la Justice n'a nullement l'intention de rendre la possession d'une arme à feu totalement exorbitante. Les droits d'utilisation associés à la possession d'un véhicule automobile n'empêchent pas des millions de Canadiens de conduire. Rien n'indique que l'enregistrement des armes à feu sera plus coûteux que n'importe quel autre système d'enregistrement. En résumé, je dirais que nous comptons sur la coopération des propriétaires légitimes d'armes à feu pour assurer la sécurité de tous les Canadiens.

Je m'interroge toutefois sur la position prise par mes collègues du Parti réformiste à l'égard du contrôle des armes à feu. Assez étrangement, une résolution prise en 1994 par le Parti réformiste semble appuyer l'initiative du gouvernement fédéral. J'aimerais citer un passage de cette prise de position sur les questions sociales. «Un gouvernement réformiste, s'il était élu, [. . .]présenterait une mesure législative punissant sévèrement l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles [. . .]et protégeant le droit des citoyens respectueux des lois à posséder et à utiliser des armes à feu.»

J'ai l'impression que le Parti réformiste annonce le projet de loi C–68 que s'est–il passé depuis? Est–ce que le lobby des armes à feu à mis les réformistes dans sa poche? Ont–ils si peu de convictions qu'ils se sont laissé faire? Ils devraient s'en tenir à leur programme. C'est pour ça qu'ils ont été élus. Aux termes de cette mesure législative, seuls les criminels n'auront pas le droit de posséder d'arme à feu, et les droits des citoyens respectueux des lois seront protégés. Le chef du Parti réformiste pourrait–il éclairer notre lanterne? S'il nous faisait part d'une opinion précise sur le contrôle des armes à feu plutôt que de faire de vagues déclarations, nous saurions peut–être exactement quelle est la position du Parti réformiste sur cette question.

Les habitants de Parkdale—High Park appuient fermement le gouvernement. Il y a deux ans, j'ai fait un sondage dans ma circonscription sur la possibilité d'imposer des contrôles plus stricts sur les armes à feu. Or, 67 p. 100 des répondants ont affirmé qu'ils voulaient des contrôles plus stricts et qu'ils appuieraient une telle disposition. Deux ans plus tard, dans les assemblées publiques, je constaterais probablement que ce pourcentage a grimpé à 80 ou 90 p. 100. L'appui manifesté au projet de loi C–68 ne diminue pas, il augmente. J'espère que tous les

députés auront à coeur de protéger les Canadiens en appuyant ce projet de loi.

Il n'y a pas longtemps, le président des États–Unis a pris la parole ici–même, lors d'une séance mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Il nous a félicités parce que nous reconnaissons l'usage et la possession légitime des armes à feu, plutôt que de permettre à des criminels d'en posséder et de les laisser tomber dans de mauvaises mains. Le président des États–Unis complimentait notre pays sur la façon dont nous faisons les choses.

• (1530)

Nous pouvons en tirer une leçon. Ne prenons pas la voie choisie par les États–Unis. Poursuivons dans la même voie. Faisons les choses à la manière des Canadiens. Le Parti réformiste veut suivre la voie américaine. Si nous choisissons cette voie, je crains fort que le taux de criminalité augmente et que nos villes, particulièrement nos centres–villes, deviennent plus violents.

Ce n'est pas ce que nous voulons pour le Canada. Pour nous assurer des villes et des rues sûres, il faut commencer le travail dans la famille, à l'école et au sein des gouvernements municipaux et provinciaux, tout comme au gouvernement fédéral, où nous devons adopter une loi qui soit bonne pour tous les Canadiens.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui sur cette motion.

J'appuie fortement la suggestion de couper ce projet de loi en deux. En procédant ainsi, nous pourrions traiter les modifications proposées au Code criminel indépendamment de celles proposées au contrôle des armes à feu, tel l'enregistrement.

La question du contrôle des armes à feu va droit au coeur de bien des députés dans cette enceinte. Cela témoigne, à mon avis, du besoin urgent de tenir un vote libre à la Chambre sur ce sujet. Plusieurs députés libéraux de l'arrière–ban seraient sans doute d'accord avec moi là–dessus.

Pour autant que je sache, mes électeurs cherchent toujours à démêler les divers arguments mis de l'avant et semblent divisés sur la question. J'admets qu'il y a de très bons arguments pour et contre. Toutefois, je vais me limiter aujourd'hui à l'objet de cette mesure, comme il le faut lors de la deuxième lecture.

Je vous rappelle que, selon les libéraux, ce projet de loi est l'une des pierres angulaires de leur soi–disant politique de la sécurité dans la rue. Donc, j'entends aborder trois facettes de la sécurité dans la rue que ce projet de loi, à mon avis, néglige de traiter: l'usage des armes à feu dans les actes de violence contre les femmes; l'usage des armes à feu dans les suicides et l'usage des armes à feu par des bandes.

Dans notre rôle de parlementaires, nous sommes appelés à trancher des questions difficiles. En tant que membre du parti réformiste, je reconnais mon droit d'appuyer la position de mes électeurs lorsqu'il s'agit de questions de ce genre. Ça fait bien trop longtemps qu'on étouffe la voix des Canadiens et des Canadiennes. En fait, on a préféré ne pas les écouter du tout.

Je crois que mon devoir, c'est de représenter les gens de Calgary–Sud–Est dans cette Chambre. Faire entendre leurs opinions, c'est toujours mon but dans tout ce que j'entreprends. Les députés peuvent rester en contact avec leurs électeurs de plusieurs façons: par des lettres, des appels téléphoniques, des télécopies, des bulletins, Internet. Ce sont tous des moyens formidables de se tenir au fait des préoccupations de ses électeurs. Et moi, à mon tour, je fais tout mon possible pour les informer des questions d'actualité.

Précisément au sujet du contrôle des armes à feu, vers la fin de l'été dernier, j'ai utilisé mon Bulletin parlementaire pour mener un sondage. J'ai envoyé plus de 51 000 exemplaires et reçu un peu plus de 400 réponses. Comme cet échantillon ne m'apparaissait pas assez représentatif pour être crédible, j'ai fait une autre tentative sur le même sujet en utilisant une nouvelle technique de consultation auprès des électeurs qui suppose le recours au téléphone et à l'informatique.

Je m'attends à une participation beaucoup plus forte et je vais me prononcer selon le consensus qui se dégagera des opinions exprimées par les électeurs de Calgary–Sud–Est. Aucun groupe lobbyiste n'influencera ce processus démocratique et populaire. Sur les centaines de lettres, de documents télécopiés et d'appels téléphoniques que je reçois, la plupart viennent d'un groupe de pression bien organisé qui est à l'extérieur de ma circonscription. Je tiens à rassurer tout le monde en disant très clairement que mon objectif consiste à arriver à un consensus seulement parmi les habitants de Calgary–Sud–Est.

Selon le ministre, cette mesure législative devrait améliorer la sécurité dans nos rues. Malheureusement, aucune disposition de ce projet de loi ne s'attaque à ce problème. Au Parti réformiste, nous appuierons toute initiative en faveur des droits des victimes et de la sécurité publique.

J'ai déjà interrogé le ministre de la Justice à propos de cette mesure, parce que je crains qu'elle fasse bien peu pour s'attaquer aux causes mêmes de la criminalité, surtout à celles de la violence contre les femmes.

Je rappelle aux députés que les libéraux ont adopté des mesures de contrôle des armes à feu en 1977. Les conservateurs ont fait de même en 1990. Un registre des armes à feu existe au Canada depuis 1934. En dépit de tous ces contrôles et de toutes ces restrictions qui s'accompagnent d'une exécution désordonnée, les taux d'homicides de conjoints ne changent pourtant pas depuis 29 ans.

• (1535)

De toute évidence, la violence conjugale n'est pas attribuable au fait que les armes à feu ne sont pas enregistrées. Comment le ministre ose–t–il laisser entendre que l'enregistrement d'une arme à feu empêchera quelqu'un de tuer son conjoint? D'ailleurs, nous attendons toujours qu'il fasse valoir un argument acceptable et logique pour appuyer cette déclaration.

La violence conjugale est un problème grave auquel il faut remédier, mais il ne faut pas compter sur le contrôle des armes pour cela. Moins de la moitié des homicides de conjoints sont commis avec des armes à feu, peu importe qu'elles soient enregistrées ou non.

Le Conseil national sur la prévention du crime se penche sur la violence faite aux femmes et aux enfants. Le ministère du Patrimoine canadien étudie la violence dans la radiodiffusion. Le ministère de la Santé examine la violence faite aux femmes et aux enfants. Voilà plus de 20 ans que la violence conjugale fait l'objet d'études. Ce problème a été étudié autant comme autant et rien n'a été fait. Pourquoi le ministre de la Justice insiste–t–il

sur le contrôle des armes à feu, au lieu de s'attaquer aux causes profondes de la violence dans notre société?

La violence faite aux femmes est une réalité sordide; ce n'est pas une histoire inventée dans les journaux ou les revues pornographiques. C'est un problème historique qui reflète le côté le plus laid de la condition humaine. On aurait pourtant cru que tant d'abus et d'horreurs racontés par les femmes, quand elles n'en sont pas mortes, auraient mis fin au laisser–faire.

Il est inexcusable de la part du ministre de la Justice, qui se targue d'être le champion de cette cause, d'éviter habilement les questions que je lui pose ici à la Chambre. Nous n'avons que faire des inepties du ministre et des statistiques qu'il invoque pour nous dire que la violence domestique est un problème dans notre pays. Quelle stratégie précise son gouvernement entend–il mettre en oeuvre pour s'attaquer aux causes profondes de la violence faite aux femmes?

Il ne pourra être question de réforme tant que les rôles de l'homme et de la femme demeureront les mêmes, tant que la maison familiale continuera d'être un lieu où l'homme peut s'adonner à la violence domestique, tant que le fait de battre une femme sera perçu comme le prolongement logique de la domination de l'homme, et tant que notre système judiciaire n'aura pas fait la preuve de sa capacité à faire respecter la justice. Les considérations d'ordre intellectuel et politique sont superflues. La violence faite aux femmes est une réalité concrète. Nous avons assez souffert. Les mesures de contrôle des armes à feu ne font rien, ou si peu, pour régler le problème.

Les dispositions du projet de loi C–68 ne vont tout simplement pas assez loin. Ce qu'il faut ce sont des mesures très précises traitant de l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Malheureusement, le projet de loi ne prévoit que des peines minimales de quatre ans relativement à une dizaine de délits violents commis en se servant d'une arme à feu. Le projet de loi ne stipule pas que ces peines doivent être consécutives à d'autres, laissant ainsi la possibilité qu'elles soient purgées concurremment.

Les Canadiens en ont assez de voir les autorités judiciaires imposer des peines concurrentes, particulièrement dans le cas de crimes violents commis avec une arme à feu. Il est temps que ceux qui commettent des crimes et des délits à répétition avec des armes à feu paient pour leurs erreurs et subissent toute la rigueur de la loi.

En réponse à une question posée le 23 mars, le ministre de la Justice avait laissé entendre que son projet de loi traiterait de l'utilisation d'une arme à feu pour commettre un suicide. Cette réponse se voulait le reflet de sentiments généreux et nobles. Pourtant, le projet de loi ne renferme aucune disposition ayant pour effet de limiter la possibilité de se servir d'une arme à feu pour commettre un suicide. En fait, à moins d'interdire carrément toutes les armes à feu, aucune mesure de contrôle ne saurait empêcher ce phénomène de se produire.

Depuis l'adoption de mesures de contrôle des armes à feu en 1978, le taux de suicide au Canada est demeuré assez stable de même que le nombre de suicides commis avec une arme à feu. Le suicide est l'une des conséquences tragiques du dysfonctionnement de notre société et en particulier des collectivités autochtones, où le problème est proportionnellement plus grave. Les statistiques prouvent que les armes à feu sont très peu utilisées dans les tentatives de suicide. Seulement 1,3 p. 100 des suicides commis en 1992 l'ont été avec des armes à feu.

Fait encore plus important, les gens qui tentent de se suicider ont besoin d'aide. Ils ont besoin de savoir que de nombreuses personnes au sein de leur société cherchent à leur procurer une certaine autonomie sociale et économique. De meilleures perspectives d'avenir pourraient les encourager. Dans certains cas, tout ce que les gens demandent, c'est une deuxième chance.

Toutefois, il ne faut pas se leurrer. Nous ne réglerons pas le problème des suicides en interdisant et en contrôlant les armes à feu.

Une autre question que ce projet de loi omet d'aborder, c'est le problème de plus en plus pressant des crimes commis par des bandes de voyous. Les mesures proposées ne contribuent en rien à prévenir les crimes commis par des bandes. Ce problème effrayant prend de plus en plus d'ampleur dans nos centres urbains. Nous ne pouvons plus continuer de réagir après coup, de soigner les blessés, d'enterrer les morts, de porter parfois des accusations et même d'obtenir une condamnation. Ne serait–il pas plus efficace d'imposer des mesures visant à prévenir ces actes de violence insensés?

Le Parti réformiste a toujours exigé l'application de peines plus sévères dans les cas d'infractions commises avec une arme à feu. Nous avons aussi recommandé d'éliminer le marchandage de plaidoyers dans de tels cas. Si les accusations sont toujours abandonnées, pourquoi l'utilisation d'une arme à feu inquiéterait–elle les criminels? Nous appuyons la lutte contre le commerce florissant que représente la contrebande des armes à feu. Nous avons déjà longuement discuté de l'augmentation des peines imposées aux personnes reconnues coupables d'avoir utilisé une arme à feu à des fins criminelles. Nous devrions entreprendre la révision de notre système correctionnel.

• (1540)

Finalement, le projet de loi et le gouvernement omettent tous deux de s'attaquer aux motifs qui incitent les gens à la violence.

En terminant, je voudrais rappeler à la Chambre que le projet de loi aborde au moins deux questions tout à fait distinctes. Il porte d'une part sur l'enregistrement des armes à feu et d'autre part sur la distribution et l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles.

Je tiens également à répéter que je consulterai mes électeurs et ferai l'impossible pour respecter leur opinion sur ce projet de loi.

M. John Maloney (Erie, Lib.): Madame la Présidente, l'engagement du gouvernement à assurer un meilleur contrôle des armes à feu a suscité une certaine controverse. Je tiens à exposer en détail la position que j'ai prise à cet égard après m'être entretenu avec de nombreux propriétaires d'armes à feu, avoir assisté à de nombreuses réunions d'amateurs d'armes à feu et avoir réfléchi longuement et sérieusement à la question.

Le débat sur le contrôle des armes à feu intéresse beaucoup de monde, depuis ceux qui interdiraient toute arme à feu et avec qui je ne suis pas d'accord jusqu'à ceux qui estiment avoir droit au port non restreint et non réglementé d'une arme à feu en tout temps et en tout lieu, et avec qui je ne suis pas d'accord non plus. Posséder une arme à feu est un privilège qui s'accompagne de certaines exigences et responsabilités qui peuvent et doivent être réglementées. Les propriétaires d'armes à feu le reconnaîtront

pour la plupart. Ce qui fait problème, c'est la mesure dans laquelle les armes à feu doivent être réglementées.

Il est juste de dire, je crois, que les propriétaires d'armes à feu et les partisans du contrôle des armes à feu s'entendent sur quelques–uns des résultats souhaités, soit la réduction de la criminalité et un moins grand nombre de morts accidentelles et de suicides. S'il y a un vif désaccord, c'est, semble–t–il, sur les méthodes utilisées pour obtenir les résultats escomptés.

Les forces policières de tout le pays réclament un contrôle plus sévère des armes à feu pour les aider à combattre la criminalité et protéger la vie des policiers. Les victimes de la criminalité, les professionnels de la santé, les maires de tout le pays et beaucoup d'autres groupes exigent un contrôle plus strict des armes à feu.

Chaque année, 1 400 Canadiens en moyenne sont tués délibérément ou par accident ou se suicident au moyen d'une arme à feu. Beaucoup d'autres sont gravement blessés. Deux cent quarante–six des 732 personnes victimes d'homicide involontaire en 1992, soit 34 p. 100, ont été tuées d'un coup de feu. Les suicides comptent pour 77 p. 100 des 1 119 décès par arme à feu survenus au Canada en 1991. Un sondage récent montre que 40 p. 100 des femmes qui sont assassinées par leur conjoint le sont au moyen d'une arme à feu. Beaucoup de jeunes souffrant de dépression ont impulsivement recours à une arme à feu facilement accessible à la maison pour se suicider.

Comment ne pas tenir compte de cette situation? Comment un gouvernement peut–il ne pas en tenir compte? Dans bien des cas, on a agi impulsivement. Parce qu'une arme était facilement accessible, une querelle s'est terminée par un meurtre, ou une dépression par un suicide. Dans certains cas, les armes à feu offraient une solution permanente à un problème temporaire. Beaucoup de vies auraient été sauvées si des armes n'avaient pas été aussi facilement accessibles.

Peu de gens n'approuvent pas les trois principaux aspects du projet de loi sur le contrôle des armes à feu, à savoir l'imposition de sanctions criminelles, la lutte à la contrebande ou à l'importation illégale d'armes à feu, et l'interdiction des armes d'assaut.

L'aspect le plus controversé de cette question de contrôle des armes à feu est sans aucun doute l'établissement d'un nouveau système national informatisé d'enregistrement de toutes les armes à feu et de tous les propriétaires d'armes à feu du Canada. Le gouvernement prétend que l'enregistrement universel des armes à feu est la pierre angulaire de notre stratégie de renforcement de nos contrôles douaniers et d'amélioration de la sécurité publique.

Les opposants au contrôle des armes soutiennent que l'enregistrement ne réduira pas la criminalité. Pour ma part, je souscris à l'opinion du président de l'Association des chefs de police, qui estime qu'il ne saurait y avoir de contrôle efficace des armes à feu si l'on ne sait pas qui possède des armes. Un système économique d'enregistrement aidera de bien des manières à contrer la contrebande, les vols d'armes et la mauvaise utilisation des armes. Je vous donne des exemples.

Le commerce illégal des armes est un problème grave. Actuellement, les armes à feu ne sont pas enregistrées lorsqu'elles sont importées au Canada. Leur type et leur numéro de série ne sont pas enregistrés. Dans un article de journal récent, on faisait remarquer que des armes importées légalement pouvaient être vendues illégalement. À moins de pouvoir distinguer les armes à feu illégales des armes légales enregistrées, il est impossible de faire échec à la contrebande. L'enregistrement aidera à réduire les vols, les détournements et la contrebande des armes à feu incluses dans les envois légaux.

L'enregistrement aidera aussi à faire appliquer les ordonnances d'interdiction de possession d'armes. On estime à 13 000 le nombre de ces ordonnances émises chaque année pour enlever leurs armes aux individus jugés dangereux pour la société. À moins que les policiers sachent quelles armes sont enregistrées et qui en est le propriétaire, ils ne peuvent qu'effectuer une perquisition ou espérer que le sujet de l'ordonnance rendra volontairement toutes ses armes. Cela ne suffit pas.

Le rapport d'enquête sur le suicide de Jonathon Yeo, qui aurait assassiné Nina de Villiers pendant qu'il était en liberté sous caution, recommandait l'enregistrement des armes à feu.

Lorsque les policiers s'apprêteront à intervenir dans une dispute, ils pourront vérifier au registre s'il y a des armes sur place, de quel genre et en quelle quantité. L'inspecteur Park, de la Sûreté régionale du Niagara, dans ma circonscription, déclare que plus les policiers disposent de renseignements sur la situation où ils se préparent à intervenir, plus ils peuvent être efficaces.

Les policiers présument toujours qu'un suspect est armé, mais ils rencontrent tout de même souvent des surprises. Un policier a donné l'exemple de cette arme qu'ils croyaient être une carabine 22, mais qui était en réalité une Lee–Enfield, une arme beaucoup plus dangereuse. L'arme était chargée de munitions militaires pouvant percer les vestes pare–balles des policiers.

• (1545)

L'enregistrement des armes à feu fait en sorte que les gens sont tenus responsables de leurs armes. Actuellement, l'autorisation d'acquisition d'armes à feu permet aux titulaires d'acheter autant de fusils et de carabines qu'ils le désirent sur une période de cinq ans. Ce système ne permet pas de retracer qui était propriétaire de ces armes à l'origine. L'enregistrement nous aidera à nous assurer que les propriétaires d'armes à feu ne vendent pas leurs armes illégalement ou ne les donnent pas à d'autres personnes sans autorisation.

L'enregistrement encouragera aussi l'entreposage sûr des armes à feu. Les Canadiens ont entendu assez d'histoires impliquant des enfants et des armes à feu pour savoir que certains propriétaires d'armes à feu devraient être plus prudents dans la façon dont ils entreposent leurs armes. Plus de 3 000 armes à feu sont déclarées volées chaque année. Ces armes aboutissent dans les mains des criminels.

Des études ont révélé que de nombreuses armes à feu utilisées pour commettre des crimes ont été acquises légalement à l'origine et, dans bien des cas, ont été volées à leur propriétaire parce qu'elles n'étaient pas entreposées dans un endroit sûr. Le pistolet semi–automatique utilisé pour tuer l'agent Todd Bayliss a été volé à une veuve qui avait hérité de cette relique de la Seconde Guerre mondiale lors du décès de son mari. L'arme traînait depuis des années sur une tablette dans le placard. Elle a été volée; l'agent Bayliss est mort.

L'enregistrement aidera aussi les policiers dans des situations qui présentent des risques élevés. Même si l'on met l'accent sur l'élément criminel, la plupart des meurtres impliquent des gens qui se connaissent. Comme je l'ai dit, presque 40 p. 100 des femmes tuées par leur mari sont abattues en général à l'aide

d'une arme à feu que le meurtrier possédait légalement. La violence conjugale est généralement un phénomène graduel, et les policiers sont souvent au courant du problème avant que la vie d'une personne ne soit menacée. L'enregistrement des armes à feu permettra des mesures préventives comme le retrait temporaire d'une arme à feu de l'endroit où elle est entreposée.

L'enregistrement facilitera aussi les poursuites contre les contrevenants. On peut comprendre à quel point il peut être difficile de poursuivre une personne pour possession d'une arme volée si l'identité du propriétaire légitime de l'arme ne peut pas être vérifiée.

Les propriétaires d'armes à feu croient que l'enregistrement de tous les fusils et de toutes les carabines imposera un fardeau bureaucratique lourd et coûteux aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. En fait, le système d'enregistrement proposé n'est vraiment pas lourd. On remplacera tout simplement les AAAF existantes et les autres permis par de nouveaux certificats de possession et d'enregistrement. Cela simplifiera le système.

Le système d'enregistrement comprendra deux éléments: un certificat de possession dont on se servira à partir de 1996 pour l'enregistrement des propriétaires d'armes et pour l'acquisition de nouvelles armes à feu, et un certificat d'enregistrement dont on se servira à partir de 1998 pour l'enregistrement des armes à feu. Les permis de possession seront similaires aux permis de conduire, ils seront valides pendant cinq ans et pourront être renouvelés en remplissant simplement un formulaire. Les certificats d'enregistrement pour les armes à feu seront valides indéfiniment sans qu'il soit nécessaire de les renouveler.

Par exemple, celui qui possède déjà des armes d'épaule n'aura qu'à faire enregistrer ses armes une seule fois pour aussi longtemps qu'il en demeurera propriétaire. On prévoit que ce processus exigera des frais minimaux évalués à environ 10 $ pour jusqu'à 10 armes à feu. Il suffira de mettre un timbre sur l'enveloppe et de poster le formulaire. Le certificat d'enregistrement ou le permis de possession permettra au titulaire d'acheter des munitions et de chasser ou de pratiquer le tir à la cible de la même façon qu'il l'a toujours fait auparavant.

Les frais d'enregistrement pour le propriétaire d'armes à feu sont comparables ou inférieurs à ceux qui sont exigés dans le cas d'autres systèmes d'enregistrement auxquels nous avons affaire pour les voitures, les embarcations, les permis de conduire et le reste. Tout compte fait, il y en a qui considéreront l'enregistrement comme une corvée, mais elle est bien mince quand on songe aux avantages dont on a parlé plus tôt.

Il n'y a pas d'autres restrictions concernant les munitions, sauf qu'il faut avoir 18 ans pour en acheter et qu'elles doivent être entreposées correctement. Il est raisonnable de limiter la vente de munitions aux plus de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent légalement acheter des cigarettes à l'heure actuelle. Pourquoi les balles feraient-elles l'objet de restrictions moins sévères? Grâce à cette restriction, si un jeune veut acheter des munitions, il faudra au moins qu'un adulte soit au courant et en mesure de répondre aux questions ou d'assurer une certaine surveillance si elle est jugée nécessaire.

Les propriétaires d'armes à feu ont raison de dire que la vaste majorité d'entre eux sont des citoyens responsables et respectueux des lois. C'est vrai. Les lois sur les armes à feu feront peut-être réfléchir les petits criminels, mais l'enregistrement des armes à feu n'empêchera pas les professionnels du crime ou les trafiquants de drogue d'agir. C'est également vrai. On ne peut malheureusement pas avoir une loi pour les criminels et une autre pour les honnêtes citoyens. Il faut une loi applicable à tout le monde.

Certains adversaires du contrôle des armes à feu estiment qu'il s'agit d'une menace pour la démocratie, d'un empiétement sur leur droit de porter des armes, un droit qu'ils n'ont jamais vraiment eu au sens où on l'entend. Contrairement à ce qu'on croit généralement, c'est un droit que les citoyens américains n'ont pas, aux termes de leur constitution, car celle-ci n'accorde le droit de porter des armes que dans l'armée et la milice.

Le Canada est fondé sur les principes de paix, d'ordre et de bon gouvernement. Le contrôle des armes à feu cadre bien avec cette optique. Il n'y a rien d'antidémocratique à veiller à ce que notre pays soit sûr et pacifique.

L'enregistrement des armes ne supprime pas le droit d'exercer le privilège de posséder ou d'utiliser des armes, mais il facilite la tâche de ceux qui doivent veiller à ce que les propriétaires et les utilisateurs se montrent responsables. Il facilite aussi le retrait de ce privilège en cas d'abus.

Les opposants disent souvent que les propriétaires responsables sont pénalisés alors que les criminels ne le sont pas. Tous les propriétaires d'armes sont responsables tant qu'ils n'ont pas fait quelque chose de répréhensible. Marc Lépine n'avait aucun antécédent criminel jusqu'à ce qu'il abatte 14 femmes avec sa Ruger Mini-14 à l'École polytechnique de Montréal.

Il est toutefois difficile d'imaginer comment un propriétaire responsable peut s'opposer à une loi visant à faire en sorte que les autres soient également responsables. Que pensent les Canadiens de propriétaires d'armes responsables qui menacent de désobéir à la loi et de refuser d'enregistrer leurs armes? Est-ce un comportement responsable et respectueux des lois? La lourde amende qui est prévue n'est pas une solution alléchante, auprès de frais modestes d'enregistrement.

• (1550)

D'aucuns ont avancé que l'enregistrement des armes laissait présager la confiscation des armes par un gouvernement hitlérien. Ces craintes sont sans fondement. Rien ne permet de croire que, un jour, le gouvernement fédéral saisira toutes les armes à feu.

Si le lobby des armes à feu étudie le projet de loi de façon objective et responsable, il appuiera lui aussi cette mesure, ce que je l'encourage à faire.

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et de participer au débat sur la motion de mon collègue réformiste, qui propose de scinder le projet de loi C-68 en deux mesures législatives logiques et rationnelles traitant des deux questions distinctes incluses dans le projet de loi C-68.

Il se pourrait fort bien que l'adoption de mesures rigoureuses visant à enrayer la criminalité rende inutile la mise en place extrêmement coûteuse d'un système d'enregistrement dont l'efficacité reste à prouver et de surcroît inopportun.

Tous les députés reconnaissent évidemment que les mesures de lutte contre la criminalité prévues dans le projet de loi C-68 se faisaient attendre depuis très longtemps. Depuis un an et demi,

les Canadiens demandent au gouvernement de sévir à l'égard de la contrebande. Les peines plus sévères prévues dans ce projet de loi décourageront ceux qui considèrent la contrebande comme un métier. Mais il en sera ainsi seulement si le gouvernement commence vraiment à appliquer la loi partout le long de nos frontières.

Les peines minimales obligatoires sont aussi une mesure de lutte contre la criminalité que les Canadiens réclament depuis très longtemps. À maintes reprises, ils ont en effet demandé au gouvernement de sévir contre les contrevenants violents. Malheureusement, cette disposition ne vise directement qu'une petite portion des crimes perpétrés au moyen d'une arme.

Selon le Centre de la statistique juridique, plus de 94 p. 100 des victimes tuées ou blessées lors d'un vol l'ont été avec une arme autre qu'une arme à feu. Il faudrait étendre la portée des dispositions sur la peine minimale de manière qu'elle couvre l'utilisation de toute arme dans la perpétration d'une infraction.

Le projet de loi contient par contre des dispositions qui obligeront les citoyens à enregistrer toutes leurs armes à feu. Cette question ne doit pas être examinée en même temps que les mesures de lutte contre la criminalité prévues dans le projet de loi C–68. Le contrôle des armes à feu n'a pas de rapport avec la lutte contre la criminalité et n'a donc pas sa place dans un projet de loi traitant de cette question.

Le ministre de la Justice croit peut–être que l'imposition de nouvelles restrictions à des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois réduira la criminalité d'une manière ou d'une autre. Il a toutefois omis d'expliquer à la Chambre quelle forme de criminalité diminuera et comment le registre des armes à feu contribuera à cette réduction. Toutes les études connues montrent exactement le contraire. Les restrictions plus sévères imposées aux citoyens respectueux des lois n'encourageront que la criminalité. Après tout, les criminels n'iront certainement pas enregistrer leurs armes à feu.

Le vérificateur général a signalé que le système d'enregistrement des armes à feu actuellement en place n'a jamais été convenablement évalué. Pourquoi le ministre de la Justice irait–il de l'avant pour mettre en application son système d'enregistrement complexe quand nous ne connaissons même pas la valeur du système actuel?

Combien de crimes le système actuel a–t–il permis d'éviter? En quoi a–t–il été utile? En attendant qu'on réponde sérieusement à ces questions, il n'y a absolument aucune raison d'envisager de nouvelles dépenses pour le contrôle des armes à feu. Personne ne s'opposera à de nouvelles mesures de contrôle des armes à feu si l'on peut prouver leur rentabilité et leur utilité pour sauver des vies et réduire la criminalité.

Le ministre a fait beaucoup de déclarations contradictoires dans le débat sur l'enregistrement, semant la confusion non seulement chez les gens touchés, mais chez ses propres collègues.

Les gens, dit–on, font enregistrer leur voiture, alors pourquoi ne feraient–ils pas enregistrer leurs armes? Est–ce une comparaison raisonnable? Je ne pense pas. Nous ne demandons pas aux gens de prouver qu'ils ont besoin d'une voiture pour obtenir un permis. Nous n'adoptons pas de politiques pour faire respecter des droits acquis quant à la propriété d'automobiles ou interdire la vente de répliques de voitures. À la différence d'un demandeur de permis de conduire, qui ne doit passer qu'un test d'une heure, le propriétaire d'une arme à feu doit se soumettre à un processus de sécurité de trois mois, y compris une vérification approfondie de ses antécédents judiciaires. Il n'y a pas de comparaison.

Comme chacun sait, l'enregistrement des voitures vise principalement à recueillir des fonds. Il sert très peu à prévenir les 100 000 vols de voitures tous les ans ou les 3 000 décès et plus causés par des accidents de la route. L'enregistrement des armes à feu ne préviendra pas le vol ou les décès non plus. Il s'agit d'une autre excuse que l'État invoque pour alourdir davantage la bureaucratie, percevoir des impôts et s'ingérer encore plus dans la vie privée des Canadiens. Si le ministre de la Justice pense autrement, qu'il nous montre des preuves pour appuyer ses dires que l'enregistrement épargnera effectivement des vies humaines.

On trouve une deuxième contradiction dans les dispositions du projet de loi sur la détermination de la peine. Les dispositions sur le contrôle du crime prévoient des peines obligatoires de quatre ans dans le cas de certains crimes violents. Les réformistes appuient cette disposition. Cependant, le projet de loi fera du non–respect des exigences en matière d'enregistrement une infraction criminelle passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans.

• (1555)

Compte tenu de ces faits, il est possible qu'un violeur ayant utilisé une arme reçoive une peine de quatre ans alors que, d'autre part, un agriculteur propriétaire d'un fusil qui se trouve dans la grange et dont l'agriculteur se sert de temps à autre à des fins de lutte contre des parasites pourrait être passible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans pour ne pas avoir enregistré cet instrument agricole peu utilisé. L'État n'a pas d'affaire dans la chambre à coucher des gens. Je suis d'avis qu'il n'a pas d'affaire non plus dans leur grange.

La proposition du ministre en faveur de l'enregistrement a été suivie d'une foule de déclarations suivant lesquelles le nombre de suicides et de décès accidentels diminuerait. Le ministre de la Justice pense savoir ce qui vaut mieux pour nous. Il a même dit qu'il faisait cela sans tenir compte de ce que les autres pensaient parce qu'il estimait que c'était juste.

Il m'incombe de signaler au ministre que les Canadiens qui craignent les dangers des armes à feu ont toujours eu le choix. Tous les Canadiens peuvent décider de ne pas posséder d'armes à feu, de ne pas en garder chez eux, de ne jamais avoir rien à faire avec ces armes, s'ils le désirent. Cependant, pourquoi le ministre pense–t–il avoir le droit de dicter aux Canadiens ce qu'ils peuvent posséder ou faire, alors que la moitié des gens environ ne sont pas mal à l'aise face aux armes à feu, aux couteaux de cuisine, aux produits de nettoyage et aux nombreux autres produits dangereux qu'on retrouve chez eux? Il est temps que les gouvernements aient davantage foi dans le bon sens du simple citoyen.

Ce qui montre également que les libéraux ont essayé de résoudre certains problèmes de façon irréfléchie, en présentant des dispositions sur l'enregistrement des armes à feu, c'est le fait qu'il s'agit d'une intrusion manifeste dans des domaines de compétence provinciale. C'est là encore, une raison pour scinder ce projet de loi. Il est clair que le gouvernement fédéral doit s'occuper des mesures ayant trait à la lutte contre la criminalité, car cela touche le Code criminel. Par contre, les dispositions sur

le contrôle des armes à feu empiètent beaucoup sur des domaines qui sont du ressort des provinces, c'est–à–dire le droit de propriété, l'imposition et l'éducation.

Il semble que les libéraux n'aient pas encore appris. Ce n'est que le mois dernier qu'ils ont commencé à sabrer dans les dépenses fédérales au titre des programmes sociaux provinciaux, domaine dans lequel ils n'avaient pas à s'immiscer. Or, voilà maintenant qu'ils présentent un tout nouveau programme social, l'enregistrement des armes à feu, dans un autre domaine de compétence provinciale.

En vertu de la Constitution, le droit de la propriété est du ressort des provinces, qu'il s'agisse d'armes à feu, d'automobiles, de maisons, de terrains ou d'argent. C'est ce qui explique que le gouvernement fédéral n'immatricule pas les automobiles. Il n'a pas le droit de le faire. Il ne devrait pas supposer qu'il a le droit d'enregistrer n'importe lequel des autres biens privés des Canadiens.

Il s'ingère également dans le domaine de l'éducation. À l'heure actuelle, ce sont les provinces qui donnent la formation sur les armes à feu. La nouvelle loi impose un cours fédéral à toutes les provinces. C'est là un autre exemple d'ingérence fédérale dans un domaine de compétence provinciale en vertu de la Constitution.

Étant donné qu'on laisse aux provinces le soin d'appliquer toutes les dispositions sur l'enregistrement, ce sont elles qui devront supporter les coûts administratifs de ce projet de loi.

En terminant, pourquoi ne mettrions–nous pas simplement l'accent sur l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles? Une fois qu'on aura décidé de se montrer très dur à l'égard des contrebandiers d'armes à feu et de ceux qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles, il se pourrait fort bien qu'il ne soit plus nécessaire de dépenser des centaines de millions de dollars de deniers publics ni de harceler les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Pourquoi n'accepterait–on pas de mettre à l'essai cette solution? J'encourage tous les députés à le faire.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de me prononcer sur le projet de loi C–68, Loi sur les armes à feu, au nom de mes électeurs de Bruce—Grey.

Bruce—Grey, avec son air pur, ses eaux non polluées et ses excellents citoyens, est l'une des circonscriptions les plus choyées du Canada. Elle est située dans la magnifique péninsule Bruce, au sud–ouest de l'Ontario. Ma circonscription possède un des premiers parcs sous–marins nationaux du Canada.

Les traditions de notre population sont très profondes. Ma circonscription comprend également deux réserves indiennes, Saugeen et Cape Croker. Je me réjouis de ce que le ministre tiendra compte du mode de vie traditionnel des autochtones.

La chasse joue encore un rôle économique très important dans ma région pour le secteur des services, les pourvoyeurs et les guides. Le tourisme y représente un secteur clé. Presque tous les agriculteurs et toutes les personnes qui vivent en milieu rural possèdent des armes à feu. Ils s'en servent non seulement pour chasser ou s'adonner à leur sport préféré, mais également pour protéger leurs animaux contre les prédateurs.

J'ai tenu plusieurs réunions dans ma circonscription avec des groupements comme les clubs de chasse et de tir et je me suis entretenu avec des particuliers au sujet du projet de loi C–68. La grande majorité de mes électeurs sont d'accord avec le ministre et souscrivent au principe qui préconise un alourdissement des peines pour l'utilisation d'armes à feu dans la perpétration d'un crime et pour l'importation illégale et le trafic d'armes à feu, ainsi qu'un renforcement des contrôles concernant les armes à feu à nos frontières.

• (1600)

Mes électeurs formulent néanmoins deux grandes réserves. La première concerne la prohibition des armes de poing pourvues d'un canon dont la longueur ne dépasse pas 105 mm ou 4,14 pouces. Je me réjouis néanmoins de ce que le ministre a demandé au Comité permanent de la justice et des affaires juridiques de déterminer quelles armes de poing appartenant à la classe des armes à feu prohibées pouvaient être exemptées pour être utilisées dans le cadre de concours de tir reconnus. Je suis convaincu que le comité permanent saura trancher la question et faire des recommandations qui répondent aux attentes de l'utilisateur légitime.

L'autre grande préoccupation de mes électeurs a trait au système d'enregistrement universel des fusils semi–automatiques et des fusils de chasse légaux. Dans toutes mes réunions et discussions, cet aspect du projet de loi C–68 suscite les réserves les plus sérieuses et l'objection la plus vive. Mes électeurs sont nombreux à croire que ce système transformera en criminels des citoyens parfaitement respectueux des lois, simplement parce qu'ils n'enregistreront pas leurs carabines ou leurs fusils de chasse, ou parce qu'ils ne pourront pas le faire.

Ces citoyens sont des gens responsables, respectueux des lois, qui pratiquent la chasse sportive. Ils tiennent à leurs carabines et à leurs fusils de chasse et les rangent avec soin. Je l'ai dit plus tôt, la plupart des habitants des régions rurales possèdent une carabine ou un fusil de chasse. C'est un outil nécessaire et légitime, qui fait partie de leur vie quotidienne, tant au travail que dans les loisirs. Ils n'en sont pas moins des citoyens canadiens respectueux des lois.

Je ne veux pas répéter tout ce que les orateurs précédents ont dit sur cette partie du projet de loi, sauf qu'il serait possible de l'améliorer en retirant du Code criminel les peines prévues à l'article 91 pour la possession d'une arme non enregistrée. Mes électeurs préfèrent qu'il ne soit pas obligatoire d'enregistrer les carabines et les fusils de chasse et c'est ce que je préfère aussi. Toutefois, si le comité permanent détermine que l'enregistrement est nécessaire, j'espère qu'il recommandera au moins que les peines prévues à l'article 91 pour la possession d'une arme non enregistrée soient retirées du Code criminel.

Ce simple amendement n'enlèverait rien à la rigueur du projet de loi. Il empêcherait la constitution d'un casier judiciaire pour des citoyens canadiens respectueux des lois qui omettent ou oublient d'enregistrer leurs armes. À mon avis, cet amendement calmerait les appréhensions de mes électeurs.

Un groupe de coordination représentant les clubs de tir et de chasse a demandé la permission de témoigner devant le comité permanent. Je sais qu'il fera état de leurs positions à ce sujet. Il est important que notre loi atteigne les objectifs visés, qu'elle assure la sécurité de nos familles et de nos citoyens dans nos rues et nos localités. Le projet de loi C–68 renferme plusieurs articles fort valables qui accompliront exactement cela.

Je demande au comité permanent de tenir compte de mes commentaires, surtout en ce qui concerne le retrait du Code criminel des peines prévues à l'article 91 en cas de non–enregistrement des armes.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Madame la Présidente, il y a certains aspects du projet de loi C–68 que l'on pourrait appuyer, pas beaucoup, mais quelques–uns.

Le principal point que l'on ne peut pas appuyer concerne l'enregistrement des carabines et des fusils de chasse. Il y a un certain nombre de raisons qui font que l'on ne peut absolument pas l'appuyer. Le député qui a pris la parole avant moi a parlé de la possibilité de demander au comité permanent de déterminer si l'enregistrement était nécessaire. Je pense que c'est aux citoyens du Canada qu'il revient de déterminer cela.

L'une des raisons pour lesquelles on s'oppose à l'enregistrement, c'est à cause des coûts par rapport aux prétendus avantages. J'insiste sur le mot «prétendus». Le ministre de la Justice a dit que cela coûterait environ 85 millions de dollars. Je fais actuellement un sondage sur la question auprès des habitants de ma circonscription et, pour ne pas les induire en erreur, j'utilise ce montant de 85 millions de dollars. Ce chiffre vient du ministre de la Justice et de son ministère. Le fait est que, selon d'autres calculs, cela ne coûtera pas moins de 500 millions de dollars et cela pourrait même coûter jusqu'à un milliard de dollars, sinon plus.

Voici pourquoi. Si l'on prend le coût actuel de l'enregistrement d'une arme de poing et qu'on applique ce coût au petit nombre de carabines et de fusils de chasse qu'il y a, d'après le ministre de la Justice, on arrive à près d'un demi–million de dollars. Dans les faits, il y a probablement beaucoup plus d'armes à feu en circulation que le ministre ne le dit.

• (1605)

La confiscation future est l'une des autres questions dont ont parlé bon nombre de propriétaires d'armes à feu, de fervents sportifs et de tireurs de compétition. Dès que nous soulevons ce point, le ministre et bon nombre des députés d'en face se mettent à parler de paranoïa de la part des propriétaires d'armes à feu.

Ce n'est pas de la paranoïa, si c'est justifié d'après les pratiques passées. En fait, voici ce qu'on a fait, dans le passé. En vertu du projet de loi C–17, que le gouvernement précédent a présenté, on a repris bon nombre d'armes à feu à des Canadiens respectueux des lois qui avaient acheté ces armes légalement, conformément aux lois du Canada, en leur disant essentiellement que nous regrettions, mais que nous avions changé d'idée. On leur a dit que ces armes étaient devenues illégales et qu'il fallait les remettre aux autorités sans recevoir aucune indemnisation.

Le projet de loi actuel vise aussi à interdire certaines armes à feu que des citoyens canadiens ont achetées légalement, et cela, encore une fois, parce que le gouvernement a changé d'idée. Les fusils semi–automatiques et les fusils de chasse pourraient être les prochaines armes à être confisquées. Des armes comme les fusils Beretta de calibre 12, qui sont très coûteuses, sont très prisées pour le tir au pigeon d'argile. Il y a aussi les fusils de chasse semi–automatiques, qui sont tout à fait légitimes et qui fonctionnent de façon à peu près identique à de nombreuses armes à feu qui sont maintenant interdites. On pourrait aussi interdire les armes de gros calibre, en faisant valoir que les fusils de calibre 30.06 sont suffisamment puissants et qu'on n'a pas besoin d'un calibre supérieur.

La question de la sécurité se pose également. Des criminels ont déjà réussi à consulter les dossiers informatiques de la GRC pour savoir qui possède des armes et où elles sont entreposées. La dernière chose que souhaitent les propriétaires légitimes d'armes à feu est de mettre une liste encore plus complète à la portée des criminels.

Le projet de loi propose également d'interdire les armes à feu de calibre 25 et 32 et les armes dont les canons ont une longueur de moins de 4,14 pouces. Nous connaissons au moins la nouvelle position du ministre au sujet des armes visées par l'interdiction.

Ces propositions laissent entendre que ces armes étaient inoffensives, au départ, et qu'elles n'auraient jamais dû être interdites. Le ministre avait d'abord l'intention de les interdire et d'y appliquer une clause de droit acquis. Il aurait été interdit de les utiliser, de les vendre ou de les échanger. Le ministre a ensuite fait marche arrière en permettant d'utiliser ces armes et de les vendre à des personnes qui possédaient déjà des armes de même catégorie. On pouvait maintenant les utiliser au champ de tir et à toutes les fins permises auparavant. Dans ce cas, pourquoi ces armes ont–elles été interdites, au départ? Les gens ont de quoi être souçonneux.

Ce projet de loi va transformer d'honnêtes citoyens en criminels. Nous adoptons de nouveaux règlements auxquels il sera encore plus difficile de se conformer et les gens risquent de se voir traiter en criminels, dès qu'ils les enfreindront. Et que faisons–nous des véritables criminels?

Nous pourrions examiner les parties du projet de loi où des amendements vraiment bénéfiques pour la société pourraient être apportés. C'est pour cette raison que nous proposons de scinder le projet de loi. Nous pourrions ainsi nous attarder davantage aux aspects plus importants pour le bien de la société.

L'enregistrement des fusils semi–automatiques et des fusils de chasse n'empêchera aucunement l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Les bandits ne cambriolent pas les banques à l'aide de fusils de chasse de calibre 30.06. Dans le cas où une dispute éclaterait pendant une rencontre sociale quelconque, la victime sera très réconfortée de savoir que l'arme utilisée contre elle était une arme enregistrée. Non vraiment, cet argument ne tient pas.

Le genre de choses qu'il faut examiner sont les peines infligées à ceux qui utilisent des armes à feu dans un but criminel. Nous parlons entre autres de la détermination de la peine, de sa durée, de la notion de négociation de plaidoyers et des peines consécutives.

La mesure législative qui est proposée actuellement n'a aucun mordant, car le genre de peines importent peu si l'on peut négocier un plaidoyer la plupart du temps et si elles ne sont pas consécutives. Une telle mesure n'a absolument aucun mordant.

Il faut prévoir une peine longue et rigoureuse pour ceux qui utilisent une arme à feu dans un but criminel, pour commettre un crime. Il faut éliminer la possibilité de négocier un plaidoyer et les peines doivent être consécutives, et non concomitantes. Nous devons également lutter vigoureusement contre la contrebande et faire de puissants exemples de ceux qui passent des armes à feu

en contrebande ou qui utilisent des armes à feu dans une activité criminelle.

• (1610)

En fin de compte, ce projet de loi devrait traiter de l'utilisation des armes à feu dans un but criminel, et non de leur utilisation par d'honnêtes et légitimes propriétaires d'armes à feu. Qu'on n'en fasse pas eux aussi des criminels.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, c'est un privilège que de prendre la parole sur le projet de loi C–68. Un des objectifs de tout parlementaire et de tout législateur ayant l'esprit civique, est de produire des lois et des règlements qui augmentent la sécurité de notre pays tout en respectant les droits et privilèges des citoyens et en leur permettant de se livrer à des activités pacifiques, respectueuses de la loi.

Dans notre parti, nous ne donnerions jamais à quiconque le droit de se livrer à des activités qui pourraient porter préjudice à des civils innocents. C'est pourquoi notre parti appuie totalement le projet de loi qui essaie de s'attaquer aux comportements et aux activités criminels. Le projet de loi C–68 traite de la partie III du Code criminel que l'on qualifie souvent de loi sur le contrôle des armes à feu.

On peut voir en regardant ce projet de loi qu'il y a deux parties tout à fait distinctes: l'une qui est presque universellement approuvée par cette Chambre et une autre qui, au contraire, nous divise et à laquelle la majorité de notre caucus s'oppose. On s'y oppose, je dois le dire, pour des raisons parfaitement claires, parfaitement logiques et parfaitement civiques.

Posons–nous quelques questions fondamentales. Tout d'abord, est–ce que toutes les utilisations d'armes à feu sont criminelles? Bien sûr que non. Par conséquent, il nous appartient de découvrir ce qui est criminel et ce qui ne l'est pas et d'agir en conséquence.

Dieu soit loué, nous n'avons pas au Canada, contrairement aux États–Unis, une culture qui valorise les armes à feu. Notre culture se caractérise au contraire par des lois sévères sur le contrôle des armes à feu qui obligent les personnes qui désirent acquérir une arme à feu à se livrer à un certain nombre de contorsions pour acquérir ce que l'on appelle un certificat d'acquisition d'armes à feu. Ces contorsions comprennent une période d'attente, une vérification personnelle, un cours et des dispositions d'entreposage très strictes, qui n'ont absolument pas leur équivalent aux États–Unis. Et c'est simplement pour acquérir un fusil.

Si une personne désire acquérir une arme de poing, les règles sont encore beaucoup plus strictes. Elles exigent un mécanisme de verrouillage de la gâchette pour l'arme et elles obligent la personne à être membre d'un club de tir. Je m'empresse de dire que ce sont des règles que nous appuyons sans réserve.

Toutefois, c'est une illusion de croire que dans ce pays on peut se procurer une arme à feu, la cacher sous son oreiller et s'en servir quand on en a envie. C'est peut–être le cas chez nos voisins du sud, mais Dieu merci, ça ne se passe pas comme ça ici. Comme je le disais, notre situation n'a rien de commun avec ce qui se passe aux États–Unis, et si l'on n'adoptait pas la moitié de ce projet de loi, cela n'annoncerait pas l'avènement d'une situation similaire à celle que connaissent nos voisins du sud.

En outre, personne, surtout pas les propriétaires légitimes d'armes à feu, n'a envie qu'ici, comme aux États–Unis, n'importe qui puisse se procurer n'importe quel genre d'arme à feu. À l'instar de tous les bons citoyens, c'est un climat que j'ai en horreur. Un climat où chacun exerce ses responsabilités, comme celui dont nous jouissons au Canada, plaît aux propriétaires légitimes d'armes à feu.

Examinons maintenant la question de l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles, qui devrait être la principale préoccupation de tout règlement bien pensé en matière de contrôle des armes à feu. Le fait est qu'entre 1961 et 1990, 63 p. 100 des homicides ont été commis à l'aide d'une arme autre qu'une arme à feu. L'arme de choix est en fait le couteau. Les armes de poing illégales, qui échapperaient au système d'enregistrement proposé par le projet de loi, ont servi dans 13 p. 100 des cas. La réalité est que moins d'un p. 100 des homicides ont été commis avec une arme de poing légale. En fait, sur les quelque 720 homicides commis au Canada l'an dernier, seulement cinq l'ont été avec une arme de poing illégale.

Les criminels qui utilisent une arme à feu dans la perpétration d'un crime ne sont pas des propriétaires d'armes légales, mais plutôt des individus qui se procurent des armes à feu par d'autres moyens.

• (1615)

Les criminels ne sont pas de ceux qui se rendent au poste de police pour déclarer: «Monsieur l'agent, j'ai une arme illégale que je voudrais enregistrer» ou encore «J'aimerais obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu.» Ces gens ne peuvent tout simplement pas obtenir d'AAAF en vertu de la réglementation actuelle. Ils obtiennent donc leurs armes illégalement grâce à la contrebande à la frontière américaine ou par l'intermédiaire de ceux qui les obtiennent de cette façon.

C'est pourquoi nous, du Parti réformiste, appuyons sans réserve l'entreprise du ministre de la Justice d'augmenter à un minimum de quatre ans les peines prévues pour la contrebande et le vol, et pour l'utilisation d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction.

Par ailleurs, je recommande fortement au ministre de la Justice d'ajouter certaines précisions. D'abord, la négociation de plaidoyers ne doit pas être permise. Ensuite, il ne doit pas y avoir de possibilité de libération conditionnelle pour ce type de peine et enfin, il faut que ces peines soient purgées consécutivement, non pas concurremment.

Si le gouvernement fait tout cela, il enverra un message sans équivoque à ces gens qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles. Actuellement, la plupart des infractions perpétrées à l'aide d'une arme à feu au Canada font l'objet d'une négociation de plaidoyers afin que le coupable soit rapidement condamné pour un autre délit, par exemple une entrée par effraction. Ainsi, le criminel qui a délibérément utilisé une arme à feu pour commettre une infraction n'est pratiquement pas puni pour ce crime. Il le sait. C'est pourquoi nous approuvons totalement l'application de mesures radicales pour contrer cette utilisation criminelle d'armes à feu.

Ce que nous n'appuyons pas, ce sont les mesures punitives prises à l'encontre des détenteurs légitimes d'une arme à feu. Ceux–là se donnent la peine d'obtenir un certificat d'acquisition

d'armes à feu, de suivre un cours, de se joindre à un club, etc. Ils ont prouvé que ce ne sont pas eux qui commettent les infractions. J'ai déjà démontré que ce ne sont pas eux les coupables.

Certains disent que le fait d'avoir un certificat d'acquisition d'armes à feu, des peines plus sévères et, surtout, un registre des armes à feu, permettra je ne sais trop comment de réduire le taux de suicide. Le fait est que le taux de suicide n'a absolument pas changé au Canada depuis que nous avons adopté des mesures sévères de contrôle des armes à feu. Plus encore, le nombre de personnes qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles n'a pas changé du tout.

Il y a un autre élément qui est absolument fondamental à ce chapitre, et c'est peut–être l'une des meilleures raisons de voter contre l'enregistrement des armes à feu, c'est le coût de cette mesure. Les gens n'ont pas assez réfléchi à cette question. Comme on l'a dit, le coût se situe entre 80 et 500 millions de dollars et sera, en partie, à la charge du consommateur, mais pas totalement car, ultimement, c'est le contribuable qui croule déjà sous les impôts qui va payer pour tout ceci.

Cela veut dire que l'on va prélever sur les fonds qui étaient destinés à d'autres aspects fonctionnels du ministère de la Justice. Je ne saurais trop le souligner. Cela veut dire que l'on va prendre aux policiers une partie des fonds destinés à la formation et à l'équipement. Les policiers sont déjà gênés, entre autres, par un financement insuffisant. Pensons–y. Avec ses compressions, le gouvernement est en train de s'attaquer à la branche du système judiciaire qui est efficace, la branche qui nous protège, pour faire quoi? Pour investir dans une chose dont il a été démontré qu'elle ne donnait aucun résultat.

Nous allons assister à un nombre moins grand d'arrestations de personnes ayant commis des infractions telles que viol, meurtre, tentative de meurtre, voies de fait et introduction par effraction. Tout ce que ça va faire, c'est réduire le pouvoir des forces de police qui ne pourront plus aussi bien s'attaquer à ces problèmes. Est–ce une façon efficace d'utiliser l'argent des contribuables? Je ne crois pas.

Nous n'appuierons pas une mesure législative dont il est démontré qu'elle n'a pas permis de réduire le taux de criminalité en Australie. L'enregistrement des armes à feu en Australie a été un échec. Les forces de police demandent que cette mesure soit abrogée.

En outre, contrairement à ce que les ministériels disent ici à la Chambre, la base des policiers n'appuie pas ces mesures. Il est très important de le reconnaître. Les policiers qui travaillent sur le terrain savent mieux que quiconque ce qu'il en est.

Pour terminer, nous appuyons la proposition de scinder ce projet de loi en deux. La partie que nous appuyons est celle qui concerne les mesures efficaces en vue de réduire la criminalité. Nous n'appuyons pas l'autre partie qui a trait à l'enregistrement des armes à feu et aux sanctions dont peuvent faire l'objet les propriétaires d'armes à feu qui respectent la loi.

• (1620)

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur l'amendement présenté par le Parti réformiste en vue de diviser le projet de loi C–68 et de se concentrer ainsi sur le vrai problème de la sécurité des Canadiens.

Cet amendement permettrait au ministre de la Justice de protéger les Canadiens en poursuivant ceux qui enfreignent la loi et en les punissant.

Le libellé actuel du projet de loi obscurcit les questions légitimes liées au contrôle des armes à feu. Cet écran de fumée a sans doute été érigé à l'intention du ministre par certains membres de la Coalition pour le contrôle des armes et certains conseillers en politiques arrogants et sournois du ministère de la Justice. Ces modèles de vertu et de service public n'hésitent pas à dire aux Canadiens ce qui est bon pour eux. S'ils étaient si préoccupés par le bien–être et la sécurité des Canadiens et l'équité des lois, n'importe quel fonctionnaire raisonnable se serait rendu compte de cette importante lacune.

N'importe qui peut voir que diviser le projet de loi focaliserait le sentiment de colère sur la bonne cible, c'est–à–dire ceux qui utilisent des armes dans la perpétration de crimes et qui rendent nos rues dangereuses pour les citoyens respectueux des lois.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi C–68 nous oblige à traiter de deux questions distinctes. Essayons de rendre le débat moins émotionnel en divisant la question en portions assimilables. Si le ministre croit si sincèrement que les armes à feu doivent être enregistrées, il devrait défendre son opinion et expliquer sa conception de la justice. S'il est si préoccupé par le justice pénale, il devrait défendre son opinion et expliquer sa conception de la justice. Les questions devraient être débattues selon leurs mérites et non pas sous des prétextes fallacieux.

Le ministre de la Justice a récemment déclaré dans un discours à Montréal: «Le projet de loi C–68 vise d'abord et avant tout à créer le genre de pays dans lequel nous voulons vivre, le genre de société que nous voulons en tant que Canadiens. Nous sommes prêts à en discuter dès maintenant. Décidons qui gouverne ce pays. Un groupe de pression à l'américaine n'a pas sa place dans notre pays.»

Je peux dire au ministre de la Justice que ce sont les Canadiens qui gouvernent ce pays et que toutes sortes de gens représentant de nombreux points de vue ont leur place ici. Les remarques au sujet du contrôle des armes à feu comme celles qu'il a faites à Montréal dénotent l'intolérance. Le ministre semble penser que discussion équivaut à dissidence. De quoi a–t–il peur? S'il veut vraiment, comme il l'a dit, ouvrir le débat, il devrait uniformiser les règles du jeu et, s'il estime jouir du soutien nécessaire, il devrait traiter du projet de loi C–68 ouvertement, une question à la fois, en évitant les discours creux.

Examinons certaines des statistiques et le véritable enjeu. L'an dernier au Canada, quelque 3 800 armes à feu ont été perdues par leurs propriétaires légitimes ou ont été volées. Certaines de ces armes à feu appartenaient à des policiers et à des militaires. Au cours de la même période, 375 000 armes à feu ont été introduites en contrebande au Canada. C'est 100 fois plus.

Le projet de loi du ministre insiste sur l'enregistrement pour tous les Canadiens. Pourquoi ne pas renforcer la sécurité à la frontière et s'en prendre à ceux qui font la contrebande d'armes à feu?

Le ministre dit vouloir s'attaquer à cette question et il pense y arriver en établissant un registre national à un coût pouvant atteindre 500 millions de dollars. Il croit qu'en affectant des ressources policières à des programmes informatiques et à la vérification d'un registre, il lutte vraiment contre les criminels. Ces derniers ont sûrement très peur. Aussi récemment que jeudi dernier et à seulement deux milles du Parlement, trois détenus en libération conditionnelle ont échangé des coups de feu avec des policiers et, comme ils avaient des armes plus puissantes, ils en ont blessé deux. Je suis certain que ces trois détenus seront libérés sous peu parce que notre système judiciaire qui encourage la récidive sera là pour enregistrer leurs armes à feu illégales. Si quelqu'un mise sur les émotions pour se faire du capital politique, ce n'est certes pas le Parti réformiste à propos de cette question.

• (1625)

Pour transmettre son message sur le contrôle des armes à feu, le ministre trouve commode d'utiliser l'Association canadienne des chefs de police, c'est–à–dire le même organisme qui bénéficie d'un financement du fédéral et qui n'a jamais fait le moindre sondage auprès de ses membres. C'est pitoyable.

Je pourrais défendre la position contraire en m'appuyant seulement sur des conversations que j'ai eues avec des agents de police qui luttent vraiment contre le crime. Je pourrais invoquer les lettres, les appels et même une pétition signée par 5 000 habitants de Sault–Ste–Marie, qui me demandent de faire valoir leur point de vue. Ces Canadiens respectueux des lois et responsables ne répondent peut–être pas aux critères sociaux du ministre qui ne tient pas compte de leur point de vue.

Toute la question de l'enregistrement est un faux–fuyant. La Nouvelle–Zélande abandonne son registre universel avec l'accord de la police, parce qu'il entraîne une perte de temps, coûte cher et donne peu de résultats.

L'Australie envisage aussi d'abandonner son registre universel avec l'accord des policiers. Ceux–ci estiment que seulement une arme à feu sur quatre est enregistrée parce que la loi n'est pas observée. Il ne faudrait pas s'attendre que les criminels enregistrent leurs armes à feu, ils n'enregistrent même pas leurs automobiles.

Au cours de la fusillade survenue dans la soirée de jeudi dernier dans l'ouest d'Ottawa, il y avait d'ailleurs un véhicule volé qui devait servir à la fuite. La réponse à tout cela c'est le projet de loi C–68. Pourtant, le ministre dit vouloir s'occuper de ce problème.

Le fait d'avoir un registre national d'enregistrement des armes à feu ne reflète pas le voeu de la majorité des Canadiens, qui souhaitent plutôt moins de formalités administratives, moins d'ingérence dans leur vie privée, de même qu'une réduction des coûts de l'appareil gouvernemental.

La mesure législative du ministre prévoit une peine de 10 années d'emprisonnement si une arme à feu n'est pas enregistrée, de même que la possibilité d'effectuer une perquisition et une saisie sans mandat. C'est ainsi que le ministre pense qu'il faut gouverner: Il veut créer un État policier. Au bout du compte, ce sont les criminels qui vont contrôler notre système judiciaire.

Le projet de loi C–68 se veut une tentative complexe pour détourner le débat de la vraie question. Si cette mesure législative n'est pas modifiée, nous échouerons dans nos efforts pour régler le véritable problème, qui est évidemment la répression du crime. Ce projet de loi n'est pas une bonne mesure, même si le ministère de la Justice fait valoir que l'enregistrement des armes à feu rendra les propriétaires d'armes plus responsables.

Je possède des armes à feu et j'entrepose déjà celles–ci conformément à la réglementation, tout comme la majorité des autres propriétaires. Aucun système d'enregistrement ne convaincra ceux qui s'adonnent au trafic d'armes et ceux qui se servent d'armes à des fins criminelles d'être plus responsables. Le ministre fait fausse route s'il estime que cette solution est celle qui convient.

Un tel système d'enregistrement est une solution facile et c'est évidemment celle que privilégient les fonctionnaires chargés de s'occuper de cette question. Dans leur univers isolé et parfaitement organisé, tout propriétaire d'arme à feu est un criminel. On nous met tous dans le même sac. C'est facile et pratique, mais c'est aussi une grave erreur. Ce projet de loi n'est pas une bonne mesure législative.

Par conséquent, j'appuie la motion visant à diviser le projet de loi C–68, afin que l'on s'attaque véritablement au problème de la criminalité.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue, le député de Yorkton—Melville, d'avoir présenté cet amendement.

L'enregistrement universel des armes à feu est l'un des aspects les plus controversés et les plus inefficaces du projet de loi C–68. Cet amendement vise à séparer le contrôle des armes à feu du contrôle de la criminalité. Il permet d'adopter séparément et rapidement les parties du projet de loi visant le contrôle de la criminalité.

Cela fait un an que nous, du Parti réformiste, disons au gouvernement que le Canada a un problème de criminalité et non un problème d'armes à feu, une distinction que non seulement il a refusé de reconnaître jusqu'à maintenant, mais qui lui échappe aussi. Il a insisté pour présenter le projet de loi C–68, qui est gravement insuffisant.

• (1630)

Le ministre prétend sévir contre l'utilisation criminelle des armes à feu. Et je serais certes prêt à l'appuyer dans cette démarche. En fait, il s'est limité jusqu'à maintenant à s'attaquer à la cible la plus facile, à savoir les propriétaires légitimes d'armes à feu. En réalité, le contrôle des armes à feu est au coeur de l'effort que déploie le Parti libéral pour faire échec à l'intérêt accru que manifeste tout le pays pour une justice criminelle plus sévère et plus efficace.

La protection de la population doit être le but primordial de tout gouvernement. Le châtiment des crimes devrait avoir préséance sur tout autre objectif. Le Parti réformiste croit qu'il faut s'en prendre à l'utilisation criminelle des armes à feu et non aux propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi.

S'il était adopté, cet amendement permettrait au Parlement de s'attaquer au problème de la criminalité. Il n'y a aucun rapport entre la personne qui possède une arme à feu et qui s'en sert pour chasser, pour tirer sur des cibles, pour protéger les membres de sa

famille ou pour protéger ses animaux contre des bêtes sauvages, et le criminel qui se procure illégalement une arme à feu en vue de commettre un crime. Il n'y a absolument aucun rapport entre les deux.

Comme mon collègue l'a signalé, on n'a pas besoin de remonter très loin dans le passé. Jeudi dernier, ici même, à Ottawa, soit à quelques milles à l'ouest de cette enceinte, un vol à main armée a été commis. Les deux auteurs de ce hold–up manqué étaient non seulement en libération conditionnelle, mais ils avaient déjà été condamnés plusieurs fois pour des vols à main armée. C'est à la suite d'un tel vol qu'ils s'étaient retrouvés en prison la dernière fois. L'un d'eux s'était même vu interdire à jamais de posséder une arme à feu.

Qu'est–ce que l'enregistrement des armes à feu aurait changé à cette affaire? Aurait–il empêché les deux policiers d'Ottawa d'être blessés dans la fusillade? C'est peu probable. Il faut être réaliste. Aucune mesure de contrôle des armes à feu n'aurait empêché ce trio d'acquérir les armes à feu qu'ils ont utilisées pour commettre ce vol ou tout autre vol qu'ils auraient planifié.

Le véritable problème tient plutôt à l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. Les contrevenants devraient être sévèrement punis, ce que nous pourrions faire en divisant le projet de loi en deux.

Plus de crimes sont commis au Canada au moyen de couteaux que d'armes à feu. Pourtant, personne ne recommande d'enregistrer les couteux de cuisine, du moins pas encore. Le gouvernement semble toutefois plus pressé d'imposer l'enregistrement obligatoire des armes à feu que de lutter contre la criminalité. L'enregistrement obligatoire des armes à feu n'est qu'une autre forme de taxe imposée aux propriétaires d'armes à feu qui respectent la loi, une taxe cependant dont le prélèvement coûtera des millions de dollars aux Canadiens.

Les alliés du ministre, les lobbyistes hostiles aux armes à feu, prétendent que l'enregistrement des armes à feu est justifiée, puisque nous enregistrons déjà nos véhicules et nos chiens. En vérité, ces systèmes d'enregistrement servent essentiellement à prélever des taxes.

Selon les estimations du ministre de la Justice, l'enregistrement universel des armes à feu coûtera 85 millions de dollars. À mon avis, madame la Présidente, ces estimations sont prudentes. Les spécialistes de l'Université Simon Fraser calculent que l'enregistrement coûtera entre 400 et 500 millions de dollars.

Le gouvernement libéral monopolise la Chambre pour débattre le contrôle des armes à feu, tandis que nous payons quelque 50 milliards de dollars par année en intérêts. Le gouvernement devrait revoir complètement ses priorités. Au lieu de s'attaquer au déficit, il s'attaque simplement aux portefeuilles des contribuables canadiens.

De plus, l'enregistrement obligatoire des armes à feu transformera les policiers en bureaucrates. Le ministre des Finances avait pourtant annoncé dans le budget de février l'élimination de milliers de postes de fonctionnaire et la réduction de la bureaucratie. Quelqu'un devrait signaler au ministre des Finances que son collègue, le ministre de la Justice, est en train de créer une toute nouvelle bureaucratie. Lorsque le ministre aura transformé les policiers en bureaucrates, ils devront consacrer tant de temps à remplir des formulaires et à pourchasser des propriétaires légitimes d'armes à feu qu'ils n'auront plus le temps de s'acquitter de leurs fonctions normales d'exécution de la loi.

Nous avons demandé à maintes reprises au ministre de prouver qu'un registre national des armes à feu allait aider à sauver des vies. Jusqu'à maintenant, il a été incapable de nous donner les renseignements et a réussi à éluder la question. Nous savons que, s'il ne peut pas produire de preuves, c'est tout simplement parce qu'il n'y en a pas. Il n'a pas l'ombre d'un début de preuve à nous présenter.

● (1635)

Le ministre de la Justice a fait du contrôle des armes à feu une croisade personnelle. J'ignore comment, mais il en est venu à assimiler lutte contre le crime et contrôle des armes. Les propriétaires légitimes d'armes à feu craignent maintenant que le ministre se laisse aveugler par son petit projet personnel et qu'il ne s'arrête pas avant d'avoir atteint son but ultime qui est la confiscation de toutes les armes à feu au Canada, sauf peut–être celles des policiers et des militaires. Nous avons entendu le ministre et d'autres députés du côté gouvernemental dire qu'ils aimeraient voir une société où seuls les policiers et les militaires ont des armes. Le seul moyen d'en arriver là, c'est par la confiscation.

Le ministre espère qu'en rendant la possession d'armes à feu si compliquée et si coûteuse, les Canadiens y renonceront. Il est plus probable que ses mesures ne feront que favoriser le marché noir et que les criminels n'auront pas moins d'armes entre les mains, mais bien plus.

Le ministre de la Justice espère qu'en attirant toute l'attention sur le contrôle des armes à feu les Canadiens oublieront où la criminalité prend ses racines. Après tout, la politique libérale de lutte contre le crime repose sur le principe voulant que ce soit la société qui est coupable. Le ministre brandit souvent des sondages qui font état d'un appui à sa position.

Puisqu'il s'intéresse tant aux sondages et à ce que pense la population, il devrait examiner celui qu'a réalisé l'Université Simon Fraser. Cette enquête a démontré que les Canadiens savaient très peu de choses au sujet des lois sur le contrôle des armes à feu et que leur appui au système d'enregistrement des armes diminuait à mesure qu'ils en savaient plus sur la question.

Lorsque les sondeurs interrogent les Canadiens, ceux–ci se disent favorables au contrôle des armes à feu parce qu'ils croient que l'enregistrement permettra d'améliorer la sécurité publique et de faire diminuer la violence. La plupart des Canadiens ne savent pas que l'enregistrement des armes de poing existe au Canada depuis 1934, soit depuis 61 ans, et rien ne montre qu'un seul crime a été empêché grâce à cette mesure.

La plupart des Canadiens ne savent pas que des systèmes d'enregistrement des armes à feu ont été mis à l'essai en Australie et en Nouvelle–Zélande et que ces expériences coûteuses se sont soldées par un échec dans les deux cas. Comme mon collègue l'a signalé, les deux pays ont abandonné cette idée.

La plupart des Canadiens ne savent pas que, en 1993, le vérificateur général a indiqué dans son rapport au Parlement que le gouvernement précédent n'avait aucune base statistique justi-

fiant la mise en oeuvre de la dernière série de règlements en matière de contrôle des armes à feu.

La plupart des Canadiens ne sont pas au courant des conclusions de l'étude sur la contrebande des armes à feu entreprise par le gouvernement de l'Ontario. Cette étude a révélé que 86 p. 100 de toutes les armes de poing utilisées pour commettre des crimes sont entrées au Canada en contrebande. Le ministre croit-il vraiment que les nouveaux propriétaires de ces armes de contrebande les enregistreront? Il n'est certainement pas aussi naïf. Je ne crois pas qu'il le soit.

Les réformistes ne s'opposent pas aux efforts du gouvernement en vue d'enrayer le problème de la contrebande. C'est pourquoi nous croyons que la seule solution est de diviser ce projet de loi de façon à ce que la question de la réduction de la criminalité et celle du contrôle des armes à feu puissent être traitées séparément.

Il est malheureux que le ministre de la Justice ne voie pas que ses efforts énergiques en vue de réduire la criminalité sont si mal orientés. Il s'est engagé dans la mauvaise voie et est trop orgueilleux pour reconnaître qu'il a commis une erreur. Il a peur que, s'il fait demi-tour, les gens pensent qu'il abandonne ses principes.

Le ministre devrait remercier son collègue de Yorkton—Melville d'avoir présenté cet amendement. Le député lui a fait une énorme faveur. Il a donné au ministre un moyen de sauver la face. S'il profite de cette occasion qui lui est offerte, il pourra conserver sa place en vue de la prochaine course à la direction.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour m'opposer à la motion d'amendement proposée par le député de Yorkton—Melville et me déclarer tout à fait favorable au principe du projet de loi C-68.

Il s'agit de l'une des plus importantes mesures législatives dont la Chambre ait été saisie. En disant cela, je veux profiter de l'occasion pour affirmer clairement que cette mesure est le fruit du dévouement, de l'engagement, de l'intégrité et de l'énergie d'un grand nombre d'hommes et de femmes de tout le pays.

Je suis fier de mon parti qui a toujours préconisé un contrôle sévère et efficace des armes à feu. Un de mes anciens collègues à la Chambre, Stuart Leggatt, ancien député de New Westminster—Burnaby, a été un de ceux qui ont participé à l'origine au débat consacré à une loi de contrôle des armes à feu en 1976 et en 1977. Il a parlé avec beaucoup d'éloquence de l'importance d'un contrôle efficace des armes à feu.

• (1640)

J'ai profité de l'occasion pour revoir ces débats et voir les reportages que les journaux leur consacraient à l'époque. Il s'en dégage une inquiétante impression de déjà vu. Voici une manchette: «L'Ouest en guerre contre les mesures de contrôle des armes à feu proposées par le gouvernement». En 1976, un groupe qui s'appelait The Firearms and Responsible Ownership Coalition a distribué un commentaire selon lequel le projet de loi du gouvernement visait ultimement à mettre fin à toute utilisation légitime des armes à feu au Canada; il soutenait en outre que le contrôle des armes à feu constituait une menace pour les sportifs. C'était en 1976, mais nous entendons aujourd'hui le même genre d'affirmations dénuées de tout fondement.

Au cours de la dernière législature, mon collègue Ian Waddell, député de Port Moody—Coquitlam, et Dawn Black, députée de New Westminster—Burnaby, ont réclamé avec force une loi sur le contrôle des armes à feu qui soit rigoureuse et efficace, demandant que soit renforcé le projet de loi C-17 proposé à l'époque par Kim Campbell.

Notre programme, aux dernières élections fédérales, était sans équivoque: «Les néo-démocrates ont toujours réclamé un contrôle plus efficace des armes à feu. Nous appuyons le système d'enregistrement le plus récent, et nous avons combattu tous les efforts visant à l'édulcorer. Nous continuons de promouvoir une loi plus sévère et plus efficace. Nous souhaitons plus particulièrement un système national d'enregistrement des armes à feu qui donnerait aux services de l'ordre la liste des armes à feu en circulation avec leur numéro de série. Grâce à ce système, il serait plus facile de retracer toutes les armes volées ou ayant servi à commettre un crime.» C'est pour moi un plaisir et un honneur de réitérer aujourd'hui, à la Chambre des communes, cet engagement à l'égard d'une loi ferme et efficace sur le contrôle des armes à feu.

Je voudrais également rendre hommage à la Coalition pour le contrôle des armes à feu, qui a fait un travail exceptionnel pour sensibiliser les Canadiens au problème. Je songe notamment, à Wendy Cukier et à Heidi Rathjen, directrice générale.

[*Français*]

Heidi Rathjen a eu la chance, le 6 décembre 1989, d'échapper au massacre de l'École polytechnique qui a fait 14 victimes chez les étudiantes. J'aimerais aussi rendre hommage à M^me^ Suzanne Edward dont la fille a été tuée aussi dans le massacre du 6 décembre 1989.

[*Traduction*]

Enfin, je voudrais rendre spécialement hommage au député de Notre-Dame-de-Grâce qui a inlassablement préconisé au fil des ans une loi rigoureuse et efficace sur le contrôle des armes. J'ai appuyé un certain nombre des projets de loi qu'il a déposés à titre de député, et il a fait de même pour quelques-uns des miens.

Il n'est pas fréquent que je félicite un ministre du gouvernement actuel, mais je constate que le ministre de la Justice est présent à la Chambre aujourd'hui, et je sais qu'il a fait de vrais efforts pour répondre aux préoccupations des Canadiens. Il a parcouru le pays en long et en large et il a écouté le point de vue des chasseurs, des collectionneurs et d'autres personnes dans toutes les provinces, dont la mienne, la Colombie-Britannique, et dans les territoires. Je profite de cette occasion pour féliciter le ministre des efforts qu'il a déployés afin de vraiment comprendre et de prendre en considération les préoccupations légitimes des tenants du contrôle des armes à feu et pour louer le leadership dont il a fait preuve en présentant ce projet de loi très important.

J'ai écouté avec intérêt le dernier intervenant réformiste qui s'interrogeait sur les preuves justifiant l'enregistrement. J'ai une citation très intéressante de la première députée réformiste à avoir jamais siégé à la Chambre des communes, la députée de Beaver River, qui a pris la parole à la Chambre le 6 novembre 1991. Elle a dit quelque chose de très intéressant sur l'enregistrement des armes à feu.

Elle a déclaré ceci: «J'attire l'attention du député sur les recommandations de l'Association canadienne des policiers, qui disait notamment que plus de 90 p. 100 des répondants croient que tous les types d'armes à feu devraient être enregistrés.» La députée réformiste de Beaver River a ajouté ceci: «Je suis d'accord et je crois que tous les Canadiens le seraient également.» Permettez–moi de dire que je partage l'opinion exprimée par la députée de Beaver River en novembre 1991. Je me demande simplement pourquoi ses collègues n'ont pas écouté l'analyse très sérieuse qu'elle a faite de la question.

• (1645)

Le dernier intervenant du Parti réformiste a demandé où sont les preuves. Je vais citer une statistique à l'intention du député réformiste qui vient de poser la question et de quitter la Chambre. En Grande–Bretagne, en 1993–1994, il y a eu au total 55 morts causées par des armes à feu. Ce pays a une population de 60 millions d'habitants. Au Canada, 1 400 morts ont été causées par des armes à feu légalement détenues.

Que faut–il de plus à ceux qui réclament des preuves? Nous allons sauver des vies. Nous allons réduire la criminalité. Ce sont là des motifs suffisants pour rejeter cet amendement et adopter ce très important projet de loi.

Récemment, l'Association canadienne des chefs de police a publié un mémoire exhaustif sur le problème de l'enregistrement des armes à feu, car c'est bien cela le problème. Personne ne met en doute l'importance de traiter plus sévèrement la contrebande. Personne ne met en doute l'importance de sanctions pénales plus sévères. C'est clair.

D'aucuns ont dit craindre les effets que les peines d'emprisonnement minimales obligatoires pourraient avoir sur la population des prisons, et je dois dire que je partage certaines de ces craintes. Mais la vraie question et la proposition d'amendement portent sur l'enregistrement.

Qu'est–ce que les chefs de police ont à dire au sujet de l'enregistrement? Ils disent que sans information sur les propriétaires d'armes, ils ne peuvent exercer un contrôle efficace sur les armes à feu. Pour pouvoir lutter contre les abus, il faut tenir un suivi des armes qui sont importées, puis vendues au Canada. Ils soulignent que l'enregistrement favorisera un entreposage sûr, ce qui réduira le vol d'armes aussi bien que les suicides et les accidents.

J'ai pu le constater dans ma propre circonscription. J'ai eu connaissance d'un cas où un jeune homme de 18 ans, qui participait à une fête avec un groupe d'amis, a pris l'arme de son père et a été tragiquement impliqué dans un échange de tirs fatal. Un agent de la GRC de Burnaby a dit que c'était un cas typique où une arme à feu n'était pas entreposée de façon aussi sécuritaire qu'elle aurait dû l'être, n'a pas été utilisée comme elle aurait dû l'être, avec le résultat qu'une vie a été perdue pour rien. Combien d'autres vies devrons–nous perdre ainsi avant de nous rendre compte que cette folie doit cesser?

Je suis fier qu'au Canada nous n'ayons pas la même politique qu'aux États–Unis, où le port d'armes est permis. Nous n'avons pas de National Rifle Association qui intimide les représentants élus. Certains groupes puissants ont bien tenté de faire pression sur le gouvernement.

L'une des caractéristiques, dont je suis fier, qui distingue le Canada des États–Unis, c'est que nous sommes prêts à dire que nous ne croyons pas en cette mentalité où le droit de propriété des armes à feu est sans limite. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui contribuera à préserver, voire à renforcer cet engagement.

Nous sauverons des vies grâce à ce projet de loi. Cela ne fait aucun doute. La police, les groupes de femmes et d'autres ont tous dit très clairement qu'ils étaient en faveur de dispositions fermes et efficaces en matière d'enregistrement. Ils veulent que nous supprimions les armes à feu dans les situations dangereuses, notamment celles où il peut y avoir un suicide ou un homicide.

Nous tenons à nous assurer que l'enregistrement n'entraînera pas de frais indus, que le système ne sera pas trop lourd. Nous voulons aussi consacrer des ressources au problème de la violence faite aux femmes. Le chef de mon parti a souligné de manière fort éloquente l'importance de cette question.

Nous voulons que davantage de ressources soient consacrées à l'application des lois à la frontière. Le gouvernement en place est en train de réduire l'effectif de la fonction publique. Il ne faut pas réduire les ressource consacrées à la lutte contre la contrebande. Je suis profondément troublé par les compressions annoncées dans le budget au sujet des programmes sociaux.

Je suis fier de dire à la Chambre que je m'oppose à la proposition d'amendement et que j'appuie le principe de ce projet de loi. J'estime qu'en faisant cela, je poursuis une longue tradition de néo–démocrates qui se sont prononcés en faveur d'un contrôle ferme et efficace des armes à feu pour garantir la sécurité des gens et sauver des vies. Je suis fier de maintenir cette tradition.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Burnaby—Kingsway—La Gendarmerie royale du Canada; le député de North Island—Power River—Les affaires indiennes.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole sur la motion qu'a proposée mon collègue, le député de Yorkton—Melville. L'objet et le sens véritable de cette motion sont on ne peut plus clairs. Il s'agit de scinder le projet de loi en deux. Une partie du projet de loi contiendrait la modification au Code criminel touchant l'utilisation criminelle des armes à feu. La deuxième partie du projet de loi comporterait toutes les règles régissant la possession d'une arme à feu, y compris l'entreposage, le transport, les cours de formation, les permis pour mineurs, et ainsi de suite.

• (1650)

Ce projet de loi, dans sa version actuelle, touche deux aspects de la possession d'une arme à feu. Le premier aspect concerne les propriétaires légitimes et l'autre, les personnes qui possèdent illégalement une arme à feu.

Le ministre de la Justice, par le truchement du projet de loi, exige de tous les propriétaires légitimes qu'ils enregistrent leurs armes à feu, mesure qui, selon lui, va réduire le nombre de personnes qui possèdent illégalement une arme à feu. La première question à se poser à cet égard est celle–ci: Comment cette approche va–t–elle fonctionner?

Avant d'aller plus loin, examinons cette stratégie de résolution du problème. Le problème réside dans la possession illégale d'armes à feu et dans leur mauvaise utilisation. L'approche adoptée dans ce projet de loi consiste à empêcher ou à entraver la possession légale d'armes à feu, ce qui devrait avoir pour effet de réduire les cas de possession illégale. En d'autres termes, on punit les citoyens respectueux des lois pour attraper les contrevenants.

Les mesures de contrôle des armes à feu destinées à réduire la criminalité et l'enregistrement des armes à feu sont deux aspects distincts. Si l'objectif du projet de loi C–68 est de réduire la criminalité, pourquoi y faire figurer l'enregistrement de l'ensemble des armes à feu? Ne faudrait–il pas démontrer clairement à l'avance que l'enregistrement des armes à feu préviendra et réduira la criminalité?

C'est ce que les députés réformistes ont demandé au ministre de la Justice de faire, mais, jusqu'à maintenant, ils n'ont pas obtenu de réponse claire, concise et satisfaisante. Nous attendons toujours qu'on nous démontre l'existence d'un lien entre l'enregistrement et la prévention de la criminalité.

Le 16 février dernier, le ministre de la Justice a ouvert le débat sur le projet de loi C–68 et a consacré une bonne partie de son discours à la question de l'enregistrement. Le ministre alléguait notamment que l'enregistrement allait réduire la contrebande d'armes au Canada, un objectif louable que le Parti réformiste appuie. Le ministre a cependant ajouté que l'enregistrement nous amènerait à atteindre cet objectif. Il a déclaré ce qui suit: «L'enregistrement de toutes les armes à feu nous permettra en effet d'accomplir un meilleur travail aux frontières.»

Le ministre ajoutait, le 16 février dernier:

> Nous ne réussirons sans doute jamais à arrêter complètement la contrebande des armes à feu. Il se fait 130 millions de passages frontaliers par année. Nous ne pouvons pas arrêter chaque véhicule pour en vérifier le coffre ou le compartiment à gants. Nous pouvons cependant faire un meilleur travail que par le passé et l'enregistrement nous en donnera les moyens.

Comment l'enregistrement d'une arme à feu va–t–elle permettre aux autorités de faire un meilleur travail aux frontières? Si les voitures ne sont pas arrêtées, comment pourra–t–on savoir si des armes s'y trouvent?

Les députés d'en face comprendront peut–être pourquoi le projet de loi et le raisonnement du ministre mécontentent tellement les députés réformistes. On peut diviser les arguments du ministre au sujet de la contrebande en trois affirmations. Il a dit, en fait, que, grâce à l'enregistrement des armes à feu, on pourrait faire du meilleur travail à la frontière, qu'il était difficile de mettre fin complètement à la contrebande des armes à feu à cause du nombre de passages frontaliers et que l'enregistrement allait aider les autorités à mieux s'acquitter de leur travail. J'ai l'impression qu'on tourne en rond.

Cela semble être l'argument invoqué pour affirmer que l'enregistrement des armes à feu réduira la contrebande. En fait, on ne précise absolument pas comment. Je peux comprendre qu'on puisse réduire la contrebande en procédant à davantage d'inspections à la frontière et en augmentant le nombre de gardes–frontières, mais je ne vois pas l'utilité de l'enregistrement à cet égard. Il incombe au ministre et au gouvernement de donner des réponses claires à ces questions légitimes.

Si les propriétaires d'armes à feu s'opposent à l'enregistrement, c'est notamment parce qu'ils considèrent qu'il s'agit d'un premier pas vers la confiscation. Même si le ministre de la Justice a essayé d'apaiser leurs craintes, des membres importants de son propre parti semblent défendre ce point de vue. Dans le débat du 13 mars, la secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme a dit ce qui suit:

> En 1987, l'écrivain anglais Martin Amis écrivait ce qui suit: «Les balles ne peuvent pas être rappelées et on ne peut faire en sorte qu'elles n'aient jamais été inventées. On peut seulement les tenir loin des armes à feu.»

● (1655)

La secrétaire d'État a ajouté qu'il était encore plus sûr de rendre les armes à feu inaccessibles. Cette phrase me fait certes penser à la confiscation.

Je voudrais parler de tout l'aspect politique de cette question et de ce projet de loi. C'est très intéressant à cause de la réaction des caucus libéral et néo–démocrate. Les ministériels qui appuient ce projet de loi aiment à dire qu'il s'agit d'un débat idéologique entre la droite et la gauche, entre les Canadiens et les groupes en faveur de ces armes.

Dans le discours qu'il a prononcé le 16 février, le ministre de la Justice a déclaré:

> Nous avons actuellement une occasion, au nom du Parlement du Canada, de nous prononcer sur le genre de Canada que nous désirons pour nous–mêmes et pour nos enfants, sur les efforts que nous sommes prêts à faire pour préserver le pays pacifique et civilisé dont nous sommes fiers et pour montrer qui, au juste, a le contrôle des armes à feu au Canada. Est–ce que ce sont les groupes en faveur de ces armes ou les Canadiens en général?

Ce sont tout simplement des paroles présomptueuses.

À l'occasion d'une réunion que j'ai organisée à Surrey, en mars, la plupart des gens présents ont voulu parler du projet de loi proposé sur le contrôle des armes à feu. Ils étaient en grande majorité en faveur de peines plus sévères pour l'utilisation, à des fins criminelles, d'armes à feu, mais ils s'opposaient à l'enregistrement de leurs armes à feu, car ils considéraient qu'il s'agissait d'une mesure coûteuse et peu facile d'application, d'une mesure grâce à laquelle le gouvernement s'immisçait dans leur vie privée. Ces gens n'étaient pas membres de groupes en faveur des armes à feu. Il s'agissait de simples citoyens, de chasseurs, de collectionneurs et de tireurs à la cible.

Je me rappelle fort bien un agent de police de Delta qui a expliqué assez longuement que ce projet de loi serait totalement inefficace pour réduire le crime. Ce sont des citoyens comme ceux–là qui s'opposent aux dispositions d'enregistrement prévues dans le projet de loi C–68. Plus tôt le gouvernement s'en rendra compte, mieux ce sera.

Si les opposants à ce projet de loi ne sont que les groupes en faveur des armes à feu, pourquoi les députés du propre caucus du ministre ont–il du mal avec cette mesure législative? Pourquoi huit des neuf députés néo–démocrates s'opposent–ils apparemment à ce projet de loi? On aurait peine à croire que les groupes en faveur des armes à feu aient pu forcer la main à tous ces députés du NPD et du Parti libéral.

La motion qu'a présentée le député de Yorkton—Melville est la suivante:

> Qu'on retranche tous les mots suivant le mot «Que» et qu'on les remplace par ce qui suit:
>
> la Chambre refuse de donner deuxième lecture du projet de loi C–68, Loi concernant les armes à feu et certaines autres armes, parce que le principe de l'établissement d'un système de délivrance de permis et d'enregistrement pour toutes les armes à feu et le principe de la création d'une série d'infractions constituent deux questions distinctes qui doivent être traitées séparément.

Je voudrais terminer par la citation suivante, qui reflète également mes sentiments:

> Depuis le début, mes électeurs demandent que ce projet de loi soit divisé en deux parties: d'une part, les dispositions visant directement les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi et, d'autre part, les dispositions concernant l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles.

Cette citation est tirée du hansard du 13 mars. La personne qui a tenu ces propos n'est ni un député réformiste, ni un membre du groupe infâme en faveur des armes à feu, mais bien le député libéral de Cochrane—Supérieur.

Je viens de lire la motion qui a été présentée. Je dis à ce député et à d'autres libéraux raisonnables que le député de Yorkton—Melville leur a offert la possibilité. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député de Kindersley—Lloydminster a la parole.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi de parler non seulement du projet de loi C–68, mais aussi de l'amendement proposé par le député de Yorkton—Melville.

Je suis heureux de me joindre aujourd'hui à mes collègues du Parti réformiste pour demander que le projet de loi C–68 soit divisé en deux, soit un projet sur la criminalité et un autre sur le contrôle des armes à feu. Ces deux questions sont importantes, mais non reliées.

Le contrôle de la criminalité se rapporte à la sécurité publique tandis que le contrôle des armes à feu est synonyme de tracasseries administratives, de fardeau bureaucratique, de taxes supplémentaires et, selon certains extrémistes, d'ingénierie sociale à la manière des libéraux.

• (1700)

Rien ne prouve qu'il existe un lien entre les activités criminelles et la possession légale d'une arme à feu. En fait, de nombreuses études ont montré clairement qu'il était impossible d'établir un tel lien.

La criminalité est un problème bien réel au Canada. Les politiciens le savent, les Canadiens le savent, chacun le sait. Naturellement, le gouvernement veut donner l'impression qu'il s'attaque à ce problème. Les réformistes aimeraient mieux que le gouvernement prenne de véritables mesures pour lutter contre le crime au lieu d'opter pour des solutions miracle, qui paraissent bien, en s'attaquant ainsi aux particuliers qui possèdent légalement des armes à feu. Cette mesure peut donner l'impression d'une activité intense et d'une action valable, mais elle n'aura aucun effet sur le taux de criminalité et de violence au Canada.

Le professeur Gary Mauser de l'Université Simon Fraser a récemment mené une étude justement sur la relation entre la possession d'armes à feu et la criminalité. Son rapport, publié par le Fraser Institute, dont le titre *Gun Control is not Crime Control* souligne bien que le contrôle des armes à feu n'a rien à voir avec le contrôle de la criminalité, renferme des données très intéressantes.

Le professeur Mauser a analysé les taux de suicide dans divers pays et les a comparés aux lois sur les armes à feu pour voir s'il y avait une certaine corrélation entre les deux. Il n'y en a pas. Le professeur souligne qu'aucun gouvernement sur la planète ne peut prétendre avoir réduit la criminalité grâce au contrôle des armes à feu. Par ailleurs, les armes à feu ont été entièrement interdites en Jamaïque, à Hong Kong, à New York et à Washington, mais cette mesure n'a pas fait baisser les taux d'homicide à ces endroits. Au contraire, c'est là qu'on trouve certains des taux de criminalité les plus élevés au monde.

Je pense que tous les députés seront intéressés de connaître certaines des comparaisons que l'on peut trouver dans cette étude. Étant donné que le Canada est une démocratie riche et industrialisée, je me contenterai de le comparer à d'autres pays qui entrent, en gros, dans la même catégorie, soit les États–Unis, la France, la Suisse et le Japon.

La France et les États–Unis ont des taux d'homicide plus élevés que le Canada. Aux États–Unis, le contrôle des armes à feu est plus souple qu'ici, mais en France, il est plus rigide. La Suisse a des lois très libérales en matière d'armes à feu. En fait, elle encourage les gens à avoir une arme à feu. Le taux d'homicide en Suisse est non seulement plus bas qu'au Canada, mais aussi plus bas qu'au Japon, où il est strictement interdit de posséder une arme à feu. Imaginez: le taux d'homicide est plus élevé dans un pays qui interdit les armes à feu que dans un pays qui en préconise l'utilisation responsable.

Le cas de la Grande–Bretagne est encore plus révélateur. Devant la recrudescence du taux de criminalité dans les années 80, le gouvernement anglais a présenté, en 1988, des mesures très sévères de contrôle des armes à feu. Au cours des cinq années suivantes, le taux de criminalité en Grande–Bretagne a augmenté exactement au même rythme qu'il avait augmenté avant l'imposition des mesures de contrôle des armes à feu.

Il y a ici un message très important pour le gouvernement. J'espère que les ministériels écoutent. Le contrôle des armes à feu ne va avoir aucun effet sur le taux de criminalité. Le professeur Mauser a dit:

> Les propositions actuelles de resserrement du contrôle des armes à feu que le gouvernement fédéral a présentées non seulement ne vont pas réduire la criminalité mais aussi vont considérablement augmenter la taille de la bureaucratie fédérale.

Il a ajouté que ce sont les délinquants violents et non les propriétaires légitimes d'armes à feu qui constituent une menace pour la société, et que c'est sur eux qu'il faut faire porter les efforts. Tout le monde sait que les lois ne s'appliquent qu'aux personnes qui les respectent.

Il est bien vrai que le contrôle plus poussé des armes à feu ne punira que les Canadiens responsables qui respectent déjà les lois actuelles. Ce qui est tragique c'est que ce projet de loi qui, à tout autre égard, est une excellente mesure de lutte contre la criminalité, est complètement perverti par l'ajout de dispositions sur le contrôle des armes à feu, dispositions qui ne réduiront pas le nombre de crimes violents, de suicides ou d'accidents. Si tel était le cas, je serais le premier à les appuyer. Tout ce que ces dispositions vont faire c'est punir les propriétaires d'armes à feu responsables et avoir des conséquences graves pour le secteur qu'ils font vivre.

J'aimerais maintenant parler des conséquences économiques du projet de loi C–68. On estime qu'au Canada, la chasse, le tir et la collection d'armes à feu génèrent des activités économiques s'élevant à 1,2 milliard de dollars par année et ces chiffres augmentent. Dans ma propre province, la Saskatchewan, le gouvernement provincial est en train de faire une étude pour évaluer la baisse de l'activité économique que cette mesure législative entraînera si elle est adoptée sans modifications. La vente de permis de chasse et de pêche rapporte chaque année à la province plus de huit millions de dollars. Une partie de ces recettes sera perdue, ou du moins grandement réduite, s'il devient trop cher ou trop compliqué administrativement de posséder et d'utiliser une arme à feu.

Des associations américaines de chasseurs ont déjà dit que nombre de leurs membres n'iraient pas au Canada, si le contrôle des armes à feu entrait en vigueur. La perte des revenus que procure le tourisme sera dévastatrice pour bien des régions de la Saskatchewan, y compris celle de Kindersley, dans ma circonscription.

• (1705)

Il semblerait que l'économie de la Saskatchewan n'intéresse guère le député de Kingston et les Îles; pour ma part, elle me préoccupe grandement car c'est l'économie de ma province qui met du pain sur la table et qui assurera l'avenir de nos jeunes. Ils y puisent l'espoir de jours meilleurs. Je suis vraiment déçu que le gouvernement essaie d'imposer à ma province une mesure législative qui fera tort à son économie.

Le nombre d'entreprises liées à la chasse et au tourisme est énorme. Le gouvernement a–t–il pensé au nombre de pourvoiries et de chalets de chasse qui devront fermer leurs portes? Et qu'adviendra–t–il de tous les magasins qui vendent des vêtements et des articles de chasse, y compris des véhicules tout–terrains et des véhicules de plaisance? Ce n'est pas rien. Ils brassent de grosses affaires.

Les députés d'en face semblent penser que c'est sans importance. Ils se moquent des gens d'affaires de la Saskatchewan qui, à l'heure actuelle, vivent en toute légalité du tourisme et de la chasse. Ça ne semble pas les gêner que la présentation et l'adoption du projet de loi mettent fin à tout cela.

Ce ne sont pas que les petits entrepreneurs qui vont souffrir de l'effondrement de l'industrie de la chasse et de la pêche. De nombreux organismes caritatifs tiennent des stands alimentaires aux salons des armes à feu. Il n'est pas inhabituel qu'en un seul week–end, ils ramassent de trois à quatre mille dollars pour les oeuvres de leur paroisse.

Les agriculteurs qui prennent leur retraite organisent une vente aux enchères pour liquider leur équipement. Bien souvent, ils incluent un fusil ou deux pour attirer plus de monde. Dans ma circonscription, beaucoup pensent que s'ils ne peuvent plus faire cela, ils ne récolteront pas autant d'argent, de l'argent qui doit assurer leur retraite.

De nombreux pourvoyeurs auxquels j'ai parlé, en Saskatchewan, disent que les affaires dans leur magasin et aux salons des armes à feu ont baissé—écoutez bien—de 40 p. 100 rien que du fait que ce projet de loi ait été présenté. Les affaires ont baissé de 40 p. 100 parce que les gens ont entendu dire que le gouvernement avait l'intention d'adopter le projet de loi C–68. Ces commerçants s'attendent à ce que la situation se détériore encore, une fois que les conséquences du projet de loi se feront sentir.

Le gouvernement de la Saskatchewan estime qu'un permis de chasse au chevreuil accordé à un non–résident apporte 3 000 $ de retombées à l'économie de la province. En 1993–1994, 2 850 permis de chasse au chevreuil ont été délivrés à des étrangers. Si les chasseurs américains boycottent le Canada, ce sont huit millions et demi de dollars qui seront perdus par notre économie.

Dans la mesure où le troupeau est confortablement géré, c'est une ressource renouvelable qui continuera à apporter du plaisir aux Canadiens et à nos invités, ainsi qu'à contribuer à notre économie. La chasse au chevreuil est très importante dans ma circonscription actuellement, et le plus grand mâle au monde a récemment été tué par un de mes électeurs de Biggar.

Myles Hanson a battu un record vieux de 80 ans que détenait précédemment un Américain du Nebraska. En raison de ce nouveau record mondial, le potentiel d'augmentation des revenus touristiques de la chasse s'en trouve accru, mais il est menacé par ce genre de loi.

Il est regrettable que nous n'ayons pas plus de temps pour débattre ce projet de loi. Je vais terminer en disant que le projet de loi C–68 devrait être scindé en deux, l'un traitant de la lutte contre la criminalité, une chose que tous les Canadiens veulent, et l'autre traitant du contrôle des armes à feu, que seuls les libéraux et d'autres élites désirent.

On a démontré maintes et maintes fois que le contrôle des armes à feu et la lutte contre la criminalité sont deux choses distinctes. Nous devrions également les traiter séparément à la Chambre des communes. Les conséquences économiques de ce projet de loi vont dévaster l'industrie touristique de la Saskatchewan. Je prie tous les députés, et en particulier ceux de la Saskatchewan, d'appuyer la division du projet de loi. Il serait regrettable de perdre un bon projet de loi en matière de lutte contre la criminalité en raison de notions mal pensées sur le contrôle des armes à feu.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de me lever aujourd'hui pour parler en faveur de l'amendement proposé par mon collègue, le député de Yorkton—Melville.

J'ai entendu beaucoup de choses à ce propos. J'ai entendu pas mal de statistiques. On se demande parfois ce que nous faisons de tous ces renseignements. Au Manitoba, les voitures sont enregistrées. Il y a une assurance. Si je ne suis pas responsable au volant, j'aurai très vite à payer plus cher pour conduire.

On a accusé les propriétaires d'armes à feu d'être irresponsables. Un tas d'accidents se produisent à la maison. «Nous devons mettre ces armes sous clé. Nous devons faire quelque chose pour empêcher que des accidents ne se produisent.» Je me suis dit: «Pourquoi ne pas demander aux compagnies d'assurances ce qu'elles pensent de la question?» Je voudrais citer des statistiques provenant de l'Ontario et du Manitoba. Peut–être les députés pourront–ils comparer ces chiffres avec ce qui a été dit.

• (1710)

L'Ontario Federation of Anglers and Hunters offre à ses membres une assurance responsabilité civile qui est comprise dans leur cotisation. Ils sont couverts par la Royale du Canada. Les primes d'assurance sont extrêmement basses. Elles reviennent à environ 3 ou 4 $ par membre par an et permettent aux membres d'avoir une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars. Ce n'est vraiment pas cher. La cotisation des membres de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters ne leur donne pas droit à une assurance–vie.

Les membres de la Manitoba Wildlife Federation ont droit, sans frais supplémentaires, à une assurance de 5 000 dollars en cas de décès ou de mutilation. C'est une assurance très bon marché pour une activité très dangereuse. L'Ontario Federation of Anglers and Hunters n'en offre pas, parce qu'il n'est pas plus difficile pour un chasseur d'obtenir une assurance–vie personnelle que pour toute autre personne. Apparemment, quand on demande une assurance–vie, l'assureur vérifie si l'on a des activités dangereuses. Il demande si l'on pratique le parachutisme ou la plongée, mais non si l'on est chasseur.

Les sociétés d'assurances sont à but lucratif et je me dis que si ces terribles accidents leur coûtaient si cher, elles augmenteraient sûrement leurs primes. En Ontario, à la fin des années 50, on comptait de 40 à 50 accidents de chasse par année. On en dénombre maintenant moins de cinq par année, parce que les clubs de tir et les associations de chasseurs insistent davantage sur la sécurité et offrent des cours de formation au maniement des armes. Ces cours sont donc passablement efficaces.

Selon l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, à l'achat d'une assurance sur la maison, on ne vous demande pas si vous possédez une arme à feu. La Manitoba Wildlife Federation nous apprend à peu près la même chose. Cette association offre à ses membres une assurance responsabilité civile complémentaire de deux millions de dollars. Cette assurance est complémentaire, c'est–à–dire que ceux qui ont une assurance sur la maison profitent d'abord de la protection de celle–ci. Puis la police d'assurance de l'association assure une protection complémentaire de deux millions. Pour ceux qui n'ont pas d'assurance sur la maison, celle de l'association offre la garantie de premier rang.

La Manitoba Wildlife Federation offre cette assurance par l'entremise de Bolls and McMartin Insurance, à Winnipeg. Mon adjoint a parlé ce matin à la société d'assurances Bolls and McMartin à Winnipeg. Sa police propriétaires–occupants ne prévoit pas de primes supplémentaires pour les propriétaires d'armes à feu. Et ce n'est pas une question qu'elle pose à ses clients éventuels. La possession d'une arme à feu par la personne qui veut souscrire à une police d'assurance ne fait aucune différence. Le nombre d'accidents liés aux armes à feu est si peu élevé que cela ne préoccupe pas les sociétés d'assurances. Alors, pourquoi la question préoccupe–t–elle tant les libéraux?

La police propriétaires–occupants couvre de nombreux risques et prévoit une responsabilité publique pour les accidents de chasse au même titre que si votre cheminée s'effondrait et endommageait la maison de votre voisin ou si un bardeau se détachait de votre toit sous la force du vent et tombait sur le facteur. C'est à peu près aussi dangereux que de posséder une arme à feu.

L'assurance–maison de La Prudentielle à Ottawa prévoit pour un million de dollars de responsabilité. Elle vous couvrirait dans toutes sortes de circonstances. Des accidents se produisent lorsqu'il y a une arme à feu à la maison ou durant la saison de chasse, lorsque quelqu'un glisse dans l'escalier ou qu'une brique de votre cheminée tombe sur un passant. Tous ces incidents entrent tous dans la même catégorie. La compagnie d'assurances ne demande pas à ses clients s'ils possèdent une arme à feu. Elle leur demande quelle est la valeur totale de leurs biens. Les armes à feu sont habituellement classées dans la catégorie des articles de sport.

Si un cambrioleur cherche à se procurer des armes, il va le faire même si les armes sont entreposées sous clé. Le criminel cherche à se procurer ce dont il a besoin. Ce ne sont pas les armes qui causent tous ces problèmes.

• (1715)

Je voudrais informer la Chambre qu'il y a cinq ou six générations de chasseurs dans ma famille. Mon grand–père, que je connaissais bien, était un chasseur enthousiaste de même que mon père, mon plus jeune fils et moi–même. Nous n'avons jamais eu d'accident de chasse ou d'accident lié à une arme à feu. Mon plus jeune fils a failli être tué par un agresseur dans un terrain de stationnement de la ville. En une seule génération, j'ai connu cette expérience que cinq générations de chasseurs ne m'ont jamais donnée.

Faut–il arrêter ces criminels? Non. Il est impossible de les capturer. Pourquoi? J'aimerais vous raconter une histoire. Peut–être les députés d'en face découvriront–ils la nature de notre problème. Je vous fais lecture d'un article de la Presse canadienne publié à Winnipeg le 23 janvier:

> Les cadavres de Rhonda, 22 ans, et Roy Lavoie, 30 ans, ont été découverts vendredi dans une camionnette stationnée dans le garage d'un agriculteur au nord de Gimli, au Manitoba. La police a déclaré qu'ils étaient morts d'asphyxie oxycarbonée.
>
> Des accusations avaient été portées contre Roy Lavoie au moins deux fois mais il avait été libéré sous caution les deux fois.
>
> «Je ne sais pas pourquoi Roy a été libéré la deuxième fois» (a dit un ami), tandis qu'un aumônier de police aidait les membres de la famille à annoncer la nouvelle du meurtre–suicide aux fils du couple, âgés de deux, trois et six ans.
>
> Il avait été libéré sous caution après avoir été accusé d'agression et du rapt de sa femme en novembre.
>
> (Témoignant devant la Cour de la Reine le 11 janvier, cette femme) avait expliqué que son mari l'avait amenée à une cabine contre son gré, l'avait ligotée dans la voiture et avait menacé de la tuer à l'aide des gaz d'échappement du véhicule.

On lui avait fait promettre de ne pas révéler cela à quiconque.

Il existe des lois pour nous protéger contre les criminels mais ces lois ne sont pas appliquées. Tant et aussi longtemps que nous en tant que députés ne ferons pas appliquer ces lois, l'enregistrement des armes à feu ne fera rien pour décourager le crime.

Il est évident pour quiconque a déjà été exposé au crime que ce n'est pas l'arme utilisée—qu'il s'agisse d'une arme à feu, d'une matraque ou d'une pierre—qui compte, mais la personne qui utilise cette arme.

Si nous voulons accomplir quelque chose, nous devons nous en prendre aux criminels. Divisons ce projet de loi. Il contient certaines dispositions relatives à l'imposition des peines que nous pouvons appuyer. J'appuie l'amendement de mon collègue visant à diviser ce projet de loi et j'espère que les autres députés l'appuieront eux aussi.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Madame la Présidente, moi aussi je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui pour appuyer l'amendement présenté à la Chambre par mon collège de Yorkton—Melville.

L'amendement a pour objet de diviser le projet de loi C–68 pour en faire deux mesures législatives: la première porterait sur l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles et prévoirait des peines plus sévères pour ces crimes; la deuxième obligerait les Canadiens respectueux des lois à se soumettre à une procédure très compliquée et très coûteuse afin d'enregistrer toutes leurs armes à feu. Cet enregistrement s'ajouterait à celui des armes de poing qui est obligatoire au Canada depuis plus de 60 ans.

Nous appuyons la division du projet de loi. La plupart des Canadiens demandent qu'on agisse rapidement et énergiquement pour contrer l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. Nous devons considérer la violation de la sécurité et des droits des Canadiens respectueux des lois comme une activité à risque élevé. Les criminels devraient longuement réfléchir avant de violer les droits des Canadiens, de leur faire du tort en portant atteinte à leurs droits et à leur sécurité, et s'ils le font, ils devraient payer chèrement. Nous en convenons tous. Nous espérons que le gouvernement s'y occupera.

• (1720)

Nous sommes toutefois opposés au stratagème politique traditionnel qui consiste à joindre un objectif d'ordre public très important et souhaitable avec un objectif très problématique, impopulaire et indéfendable. Cela se produit fréquemment quand un projet de loi traite deux questions à la fois. Les législateurs sont alors forcés d'accepter des parties détestables de la mesure pour obtenir celles qui sont souhaitables.

Mon collègue fournit à la Chambre l'occasion de combler un besoin au Canada, soit celui d'une exécution des lois plus efficace et d'un châtiment plus rigoureux de l'activité criminelle. Il serait plus rationnel et sensé d'agir de la sorte que de mettre en oeuvre certaines dispositions du projet de loi qui s'en prennent aux citoyens respectueux des lois et qui portent atteinte à leurs libertés ainsi qu'à leur droit de vivre dans la paix et la quiétude.

Le ministre de la Justice a fait certaines remarques intéressantes relativement à la partie du projet de loi qui porte sur le contrôle des armes à feu. J'aimerais examiner quelque peu ses propos. J'espère que les députés d'en face se tiendront tranquilles assez longtemps pour écouter ce que j'ai à dire.

Premièrement, le ministre a dit que le fait d'enregistrer les armes à feu améliorera la sécurité des policiers, étant donné que ceux–ci sauront qui possède de telles armes. Toutefois, 96 p. 100 des armes à feu utilisées à des fins criminelles sont obtenues illégalement. La police ne sait pas qui possède ces armes pour la bonne raison que les criminels ne les enregistrent pas. Ce sont des criminels. Au départ, ces personnes ne respectent pas la loi et elles ne vont certainement pas le faire uniquement parce que le ministre estime que ce serait un beau geste de leur part.

Deuxièmement, le ministre de la Justice prétend que le fait d'enregistrer les armes permettra de faire échec à la contrebande en contrôlant les types et les quantités d'armes à feu importées au Canada. Le ministre, qui est un homme de lettres, devrait consulter le dictionnaire. Le terme contrebande est défini comme «une activité non contrôlée et secrète». Je ne vois pas pourquoi les contrebandiers enregistreraient leurs armes. Vont–ils dire: «Nous passons des armes en contrebande; nous vous en enverrons la liste plus tard.» Tout cela est un peu ridicule. Je suis convaincue que même les députés d'en face comprennent ce que je dis.

Troisièmement, le ministre de la Justice prétend que le fait d'enregistrer les armes améliorera la sécurité du public et ne pénalisera que les criminels et ceux qui négligeront d'assumer la responsabilité liée au fait de posséder une arme à feu. Nous avons vainement demandé à maintes reprises au ministre de fournir des données à l'appui de sa prétention selon laquelle le fait d'enregistrer les armes à feu améliorera la sécurité du public tout en entraînant une diminution de l'utilisation de ces armes à des fins criminelles.

Si le fait d'enregistrer les armes contribuait à améliorer notre sécurité, tous les Canadiens appuieraient d'emblée cette initiative. Je répète que nous avons demandé au ministre d'étayer cette prétention non fondée. Si le ministre a la moindre preuve à l'appui de sa déclaration, qu'il nous en fasse part. Celui–ci se borne à dire que l'Association canadienne des chefs de police souhaite l'établissement d'un tel registre. Cette association souhaite aussi le rétablissement de la peine capitale. Le ministre va–t–il aussi accéder à cette demande?

Il s'agit d'une question importante et le ministre devrait présenter les données sur lesquelles il se fonde pour faire de telles allégations.

Le ministre de la Justice prétend que l'enregistrement aidera la police à faire respecter les ordonnances d'interdiction dont sont frappées les personnes qui n'ont plus le droit de posséder une arme à feu. Les uns après les autres, mes collègues ont cité des cas où un crime a été perpétré par des gens qui n'avaient pas le droit de posséder des armes à feu, mais qui les utilisent encore. En fait, c'est ce qui est arrivé à Ottawa il y a quelques jours.

La simple expérience de la vie montre que les prétentions du ministre de la Justice ne tiennent tout simplement pas debout. Il est très important de faire preuve de bon sens et de logique dans cette affaire. Avant de prétendre et de promettre des choses de ce genre, il faut s'assurer qu'elle sont fondées, et elles ne le sont pas.

• (1725)

Le ministre de la Justice prétend aussi que l'enregistrement va faire que les propriétaires d'armes à feu vont les entreposer régulièrement et soigneusement, hors de la portée des voleurs. C'est ce que fait déjà depuis des décennies tout propriétaire d'armes à feu responsable.

L'enregistrement ne fait qu'imposer des contraintes injustifiées et des tracasseries administratives à des citoyens canadiens responsables, respectueux des lois et amants de la liberté, alors

qu'il faudrait vraiment s'en prendre aux criminels. C'est tout simplement inacceptable dans notre société.

Il y a littéralement des millions d'armes à feu au Canada. En vertu de ce programme, elles devront toutes être examinées et enregistrées. Cela supposera énormément de paperasserie et de temps pour nos autorités policières qui sont déjà débordées.

Nous voulons que les policiers soient dans la rue. Nous voulons qu'ils répondent à nos appels à l'aide. Nous voulons qu'ils soient là lorsque nous avons besoin d'eux, et non qu'ils soient en train de vérifier que les formulaires d'enregistrement ont été religieusement et correctement remplis par des gens qui n'ont jamais commis de crime de leur vie et qui n'en commettront probablement jamais.

Il y a un réel engagement au Canada à l'égard de la démocratie, de la liberté, des droits individuels. Une ingérence gouvernementale de ce genre, une telle restriction de la liberté, une telle ingérence dans la façon dont nous menons notre vie, dans ce que nous possédons et dans la façon dont nous gérons notre bien n'est tout simplement pas justifiée. Elle est tout simplement inacceptable.

J'exhorte les députés à mettre fin à cette ineptie en appuyant l'amendement, en faisant ce qui doit être fait et en laissant tranquilles les citoyens respectueux de la loi.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais poursuivre brièvement sur la lancée de la députée de Calgary–Nord.

À plusieurs reprises, nous avons demandé au ministre de la Justice de nous prouver que l'enregistrement des armes à feu contribue à réduire la criminalité. Ce qui m'inquiète, c'est que chaque fois que nous lui avons posé cette question fort simple, il nous a servi des arguments bidon.

Il a tenté d'obtenir l'appui des autorités, des chefs de police. Naturellement, les chefs de police ont réagi en politiciens et n'ont certainement pas donné leur avis en tant que spécialistes du domaine. Nous leur avons donné de nombreux exemples de pays qui ont cherché à contrôler les armes à feu et à imposer l'enregistrement des armes à feu, y compris des exemples puisés au Canada.

Je voudrais signaler une chose au député de Kingston et les Îles. Au Canada, l'enregistrement des armes de poing existe depuis 60 ans et l'utilisation des armes de poing à des fins criminelles ne cesse d'augmenter. Voilà un argument très solide contre l'enregistrement des armes d'épaule.

Je ferais également remarquer aux députés que d'autres pays, comme l'Australie, ont dû abandonner leur projet d'enregistrement des armes à feu, parce que cela ne fonctionnait pas du tout. Tentons de ne pas laisser parler nos sentiments dans ce débat sur les armes à feu. Analysons plutôt les preuves à notre disposition.

La vérité, c'est que l'enregistrement des armes à feu, à l'étranger comme au Canada, n'a pas contribué à réduire la criminalité. S'il y était parvenu, notre parti serait le premier à promouvoir l'enregistrement des armes à feu, mais ce n'est pas le cas. Voilà pourquoi nous ne pouvons appuyer cette mesure.

Je voudrais aussi aborder rapidement tout le concept de la responsabilité personnelle. Il y a un concept auquel croient bien des gens, celui selon lequel toute personne doit assumer les conséquences de ses gestes. Dans ce projet de loi, le gouvernement a complètement transformé ce concept. Désormais, si les méchants commettent des crimes, c'est tout le monde qui doit être pénalisé. Voilà le concept derrière ce projet de loi.

J'exhorte les Canadiens de toutes les régions du pays à écrire au gouvernement pour lui dire que ce projet de loi ne va pas dans la bonne direction.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps qui vous était accordé n'est pas encore écoulé. Lorsque le débat reprendra, il restera sept minutes.

* * *

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995–1996

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 mars, de la motion: Que le projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996, soit lu pour la troisième fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'ordre adopté le vendredi 24 mars 1995, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de troisième lecture du projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996.

Convoquez les députés.

• (1745)

Après l'appel du timbre:

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre se prononce sur les motions à l'étape du rapport ainsi que sur la motion d'approbation à l'étape du rapport se rapportant au projet de loi C–69 avant le projet de loi C–73, auquel on reviendra immédiatement après.

Le Président: Les députés ont entendu l'énoncé de la motion. D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI DE 1995 SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 mars, du projet de loi C–69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le Président: Le vote porte sur la motion nº 1. Le résultat de ce vote s'appliquera également aux motions nºs 2, 3, 5 et 7. Il s'agit du premier groupe de motions.

(La motion nº 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 185)

POUR

Députés

Abbott
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Cummins
Epp
Gilmour
Grubel
Harper (Calgary West)
Hart
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kerpan
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Ringma
Silye
Strahl

Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Chatters
Duncan
Frazer
Gouk
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hermanson
Hoeppner
Johnston
Manning
Mayfield
Meredith
Penson
Schmidt
Solberg
Williams—38

CONTRE

Députés

Alcock
Anderson
Assadourian
Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brushett
Bélair
Bélisle
Campbell
Canuel
Catterall
Chan
Clancy
Collenette
Cowling
Crête
Daviault
Deshaies
Dhaliwal
Dromisky
Duceppe
Dumas
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Fontana
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Godin
Gray (Windsor West)
Guay
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lalonde
Langlois
Laurin
Lebel

Anawak
Arseneault
Asselin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Barnes
Bellehumeur
Bernier (Beauce)
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Bryden
Bélanger
Calder
Cannis
Caron
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Cohen
Collins
Crawford
Culbert
de Savoye
DeVillers
Discepola
Dubé
Duhamel
Easter
English
Fillion
Flis
Gagliano
Gallaway
Godfrey
Graham
Guarnieri
Guimond
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
Malhi
Manley
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mercier
Milliken
Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
O'Reilly
Paradis
Patry
Peters
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Richardson
Robinson
Rock
Serré
Sheridan
St-Laurent
Steckle
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Vanclief
Verran
Walker
Wells
Wood
Zed—183

Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
McLaughlin
McWhinney
Mifflin
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Brien
Pagtakhan
Paré
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Reed
Rideout
Rocheleau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Taylor
Terrana
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Venne
Volpe
Wayne
Whelan
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand
Bernier (Gaspé)
Brien
Debien
Gaffney
Harvard
Ringuette-Maltais

Bellemare
Bouchard
Dalphond-Guiral
Finlay
Grose
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Sauvageau

● (1755)

Le Président: Je déclare la motion nº 1 rejetée. Par conséquent, je déclare les motions nºs 2, 3, 5 et 7 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion nº 4.

(La motion nº 4, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 186)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Daviault
Deshaies
Duceppe
Fillion

Bellehumeur
Bernier (Beauce)
Bélisle
Caron
Crête
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)

Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Marchand
Ménard
Paré
Plamondon
Robinson
St-Laurent
Tremblay (Rosemont)
Godin
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Mercier
Nunez
Picard (Drummond)
Pomerleau
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—48

CONTRE

Députés

Abbott
Alcock
Anawak
Arseneault
Augustine
Baker
Barnes
Benoit
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Chamberlain
Chatters
Cohen
Collins
Crawford
Cummins
Dhaliwal
Dromisky
Duncan
Eggleton
Epp
Finestone
Fontana
Gagliano
Gilmour
Gouk
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Irwin
Jennings
Jordan
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McLaughlin
McWhinney
Mifflin
Ablonczy
Althouse
Anderson
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Bryden
Bélanger
Campbell
Catterall
Chan
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
DeVillers
Discepola
Duhamel
Easter
English
Fewchuk
Flis
Frazer
Gallaway
Godfrey
Graham
Grubel
Hanger
Harper (Calgary West)
Hart
Hickey
Hoeppner
Hubbard
Iftody
Jackson
Johnston
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McTeague
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Paradis
Penson
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Rideout
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Silye
Speller
Steckle
Strahl
Taylor
Terrana
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Wells
Williams
Young
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Patry
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Richardson
Ringma
Schmidt
Serré
Sheridan
Solberg
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Telegdi
Thalheimer
Ur
Vanclief
Volpe
Wayne
Whelan
Wood
Zed—174

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand
Bernier (Gaspé)
Brien
Debien
Gaffney
Harvard
Ringuette-Maltais
Bellemare
Bouchard
Dalphond-Guiral
Finlay
Grose
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Sauvageau

[*Français*]

Le Président: Je déclare la motion nº 4 rejetée.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.) propose que le projet de loi modifié soit agréé.

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour déclarer que le résultat du vote sur la dernière motion s'applique comme suit à la motion sur laquelle nous devons nous prononcer: les députés libéraux votent pour.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois refusent cette proposition.

[*Traduction*]

M. Silye: Monsieur le Président, les députés réformistes s'opposeront aussi à ce projet de loi, sauf ceux qui désirent voter autrement.

M. Taylor: Monsieur le Président, les néo-démocrates à la Chambre voteront non.

Mme Wayne: Monsieur le Président, en tant que députée conservatrice, je voterai non.

[*Français*]

M. Bernier (Beauce): Je vote oui, monsieur le Président.

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 187)

POUR

Députés

Alcock
Anderson
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Bryden
Bélanger
Campbell
Catterall
Chan
Cohen
Collins
Crawford
DeVillers
Discepola
Duhamel
Eggleton
Fewchuk
Flis
Gagliano
Godfrey
Gray (Windsor West)
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Patry
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Anawak
Arseneault
Augustine
Baker
Barnes
Bernier (Beauce)
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Chamberlain
Clancy
Collenette
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Dromisky
Easter
English
Finestone
Fontana
Gallaway
Graham
Guarnieri
Hopkins
Ianno
Irwin
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
Lee
Loney
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Marleau
McCormick
McKinnon
McWhinney
Milliken
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Paradis
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Richardson
Rideout
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Speller
Steckle
Szabo
Terrana
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Whelan
Young
Rock
Serré
Sheridan
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Thalheimer
Ur
Vanclief
Volpe
Wells
Wood
Zed—132

CONTRE

Députés

Abbott
Althouse
Bellehumeur
Bergeron
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Cummins
de Savoye
Dubé
Dumas
Epp
Frazer
Gauthier (Roberval)
Godin
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hermanson
Hoeppner
Jennings
Kerpan
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mercier
Mills (Red Deer)
Nunez
Penson
Plamondon
Ringma
Rocheleau
Silye
St-Laurent
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Wayne
Ablonczy
Asselin
Benoit
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
Deshaies
Duceppe
Duncan
Fillion
Gagnon (Québec)
Gilmour
Gouk
Guay
Hanger
Harper (Calgary West)
Hart
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Johnston
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Meredith
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Robinson
Schmidt
Solberg
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
Williams—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bachand
Bernier (Gaspé)
Brien
Debien
Gaffney
Harvard
Ringuette-Maltais
Bellemare
Bouchard
Dalphond-Guiral
Finlay
Grose
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Sauvageau

Le Président: Je déclare la motion adoptée. Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? À la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUR 1995-1996

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 mars, de la motion: Que le projet de loi C-73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995-1996, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 24 mars 1995, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995-1996.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime de la Chambre pour appliquer le vote pris sur la motion précédente à la motion dont la Chambre est présentement saisie.

Le Président: Est-on d'accord?

M. Duceppe: D'accord.

[*Traduction*]

M. Silye: D'accord.

M. Taylor: D'accord.

Mme Wayne: D'accord.

[*Français*]

M. Bernier (Beauce): D'accord.

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote nº* 187.]

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 12, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 février, de la motion: Que le projet de loi C-263, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence (sociétés d'État exemptées) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de présenter la position du gouvernement au sujet du projet de loi C-263 présenté par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Je vais parler à la Chambre du Centre de recherches pour le développement international, mieux connu sous le nom de CRDI, et des raisons pour lesquelles il devrait rester exempté de la Loi sur la gestion des finances publiques.

C'est avec fierté que je vous parle de cet organisme canadien très respecté. C'est une de nos institutions qui est mieux connue des gens de l'extérieur que des contribuables qui la financent.

Le CRDI a été la première institution de ce genre dans le monde. Lester B. Pearson, un ardent partisan du CRDI, en a été le premier président. Le centre a ensuite été copié par la Suède, qui a créé la SAREC en 1975, puis par les États-Unis, l'Australie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Les débats ici même et au Sénat ont montré qu'on voulait vraiment que le CRDI représente une nouvelle approche dans le domaine des relations avec les pays en développement. L'idée du centre était de réunir des experts canadiens et étrangers pour discuter des problèmes des économies en développement.

Durant le débat de deuxième lecture, l'honorable Mitchell Sharp, bien connu de tous les Canadiens, qui était à l'époque secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait remarquer que le centre serait une institution canadienne avec une importante dimension internationale. Il a ajouté que le conseil d'administration et le personnel incluraient des personnes compétentes venant de diverses régions du monde, y compris des pays en développement. Il a dit que le centre serait structuré de façon à créer le climat le plus propice possible à la créativité et à la résolution de problèmes.

Voilà pourquoi le CRDI n'est pas un agent de Sa Majesté. Les Canadiens doivent former la majorité des membres de son conseil d'administration, mais les autres sont des résidents bien en vue de pays en développement. Le conseil des gouverneurs compte actuellement parmi ses membres sir Sridath Ramphal, ancien secrétaire général du Commonwealth, et M. Miguel de la Madrid, ancien président du Mexique. Il serait très difficile à des non-Canadiens de siéger sans conflit d'allégeance au conseil des gouverneurs d'un organisme qui est un mandataire de Sa Majesté.

C'est parce qu'il est important d'avoir du personnel de l'extérieur du Canada que les employés du CRDI n'appartiennent pas à la fonction publique. Jusqu'à présent, le personnel du centre compte plusieurs scientifiques venant de pays en développement. Ces derniers apportent au centre une connaissance et une appréciation particulières des conditions locales qui sont indispensables pour obtenir des résultats pratiques et utiles. Si le personnel du centre intégrait la fonction publique, il deviendrait extrêmement difficile de recruter des scientifiques dans les pays en développement.

Nous en arrivons maintenant au coeur du projet de loi C-263, soit la question de l'exemption de l'application de la Loi sur la gestion des finances publiques au CRDI. Lorsque le centre a été institué, le sous-comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi a noté dans son rapport qu'on se souciait de prévoir «une mesure raisonnable de responsabilité concernant l'usage des fonds publics». En même temps, on reconnaissait que «la latitude complète pour suivre des normes purement professionnelles

d'excellence et d'intégrité constituait une condition préalable essentielle à l'activité d'un tel organisme».

Le rapport ajoutait plus loin «qu'il faudra exercer une vigilance constante pour protéger l'indépendance et l'intégrité du centre. La poursuite de ses objectifs bénéficiera de la diversification des sources de soutien financier, et cela devrait constituer une grande priorité pour les gouverneurs».

Tout au long de son existence, le CRDI a profité de son exemption de l'application de la LGFP pour obtenir un soutien financier de diverses sources, ce qu'il a fait avec un certain succès. Dans le contexte actuel de compression des dépenses publiques, le CRDI s'est cependant donné pour priorité de réduire sa dépendance à l'égard des fonds publics en recueillant des fonds auprès d'organismes de l'extérieur du Canada, notamment des institutions multilatérales et bilatérales et des fondations privées sans but lucratif. Beaucoup de ces dernières, à cause de leur mission, ne pourraient pas fournir des fonds au Receveur général d'un pays industrialisé.

Autrement dit, s'il était assujetti à la LGFP, comme le député le souhaite avec son projet de loi, le CRDI dépendrait davantage des fonds publics et il serait moins en mesure d'obtenir des fonds de sources diversifiées. Telle n'était sûrement pas l'intention de mon distingué collègue quand il a proposé son projet de loi.

Cette exemption de l'application de la LGFP ne signifie pas que le CRDI n'a pas de comptes à rendre. Au contraire, il rend des comptes au Parlement du Canada. Ses transactions font l'objet d'une vérification annuelle de la part du vérificateur général du Canada, qui vient de terminer une deuxième étude d'optimisation des ressources entreprise à la demande du centre.

Le rapport annuel du CRDI est déposé au Parlement et le président du conseil et le président sont souvent appelés à témoigner devant des comités de la Chambre des communes. Il est interdit de montrer des objets, mais j'ai le rapport annuel du Centre de recherches pour le développement international de 1993–1994, si un député veut en obtenir un exemplaire.

• (1820)

Je rentre tout juste de Montevideo, où j'ai visité le bureau régional de l'organisme. J'ai également un exemplaire de son rapport annuel pour tout député qui voudrait le consulter.

Le statut actuel du CRDI lui laisse une grande souplesse, ce qui lui permet de réagir très rapidement lorsque la situation politique évolue comme elle l'a fait en Afrique du Sud, au Vietnam, en Ukraine et, qui sait, comme elle risque de le faire bientôt au Burundi.

Le travail du CRDI pour promouvoir le développement durable a été souligné dans l'examen que le comité mixte spécial a consacré à la politique étrangère du Canada, et la performance de l'organisme a été jugée remarquable par le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, dans l'étude qu'il a faite sur les sciences et la technologie au Canada.

La souplesse laissée au CRDI a été extrêmement profitable pour le Canada et le monde en développement. Le centre est perçu, sur la scène internationale, comme un organisme dynamique, fondé sur le savoir et axé sur les résultats, qui a contribué à donner une vie meilleure aux habitants des pays en développement. Cela est particulièrement heureux en cette période marquée par des changements considérables et de constants bouleversements.

Je pourrais multiplier les exemples de travail exceptionnel de la part du CRDI, mais mon temps de parole est limité. Je tiens tout de même à en donner quelques–uns.

Les députés ont peut–être entendu parler du capteur de brouillard du Chili. À son émission *Morningside*, il y a un mois, Peter Gzowski en a parlé, tout comme l'a fait la très influente revue britannique *The Economist* en janvier. Ils ont décrit cette technologie du CRDI, qui approvisionne en eau potable les pauvres d'un village chilien, et qui est maintenant en voie d'implantation dans les pays voisins, le Pérou et l'Équateur. Elle pourrait aussi donner de l'eau à de nombreuses autres collectivités en Afrique, au Proche–Orient et en Asie.

Le CRDI a 25 ans cette année. L'organisme et les Canadiens qui l'ont soutenu ont largement de quoi être fiers. Le CRDI est à l'avant–garde des organismes canadiens de recherche et d'innovation, domaine que le gouvernement estime crucial pour notre croissance à venir. Il n'y a pas que les habitants de pays en développement qui profitent des travaux du CRDI. Les Canadiens aussi.

J'ai visité le bureau régional du CRDI en Uruguay il y a tout juste deux semaines et j'y ai tenu une table ronde avec le directeur régional, le personnel et les chercheurs. J'ai alors appris comment le CRDI fournit, dans les pays en développement, de l'information, de la technologie, de l'aide et des connaissances susceptibles de déboucher sur des occasions d'affaires pour des Canadiens ici au Canada ou dans ces pays.

J'ai aussi appris que le CRDI peut contribuer de façon unique à aider les économies en transition à se préparer à une économie de marché et à tisser des liens avec le Canada. Les atouts du CRDI à cet égard sont son expertise et son réseau international d'experts dans ce domaine.

Le CRDI aide les économies émergentes à profiter de l'expertise scientifique et technologique canadienne et à établir des liens avec des chercheurs et le secteur privé canadiens. C'était le cas, par exemple, du travail du CRDI au Vietnam, en Chine, à Singapour, au Pakistan et en Inde.

En terminant, je voudrais réitérer que l'exclusion du CRDI de la LGFP a bien servi et le CRDI et le Canada. Si l'on supprimait cette exemption, le CRDI aurait de la difficulté à obtenir des recettes à l'extérieur du Canada. De plus, il aurait moins de flexibilité, ce qui nuirait à son bon travail et limiterait sa composante internationale.

Quand on a une bonne institution, une institution uniquement canadienne, pourquoi la changer? Pour ces raisons et pour bien d'autres, le gouvernement n'appuie pas le projet de loi C–263.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Monsieur le Président, concernant ce projet de loi C–263, modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, c'est–à–dire les sociétés d'État exemptées, le Bloc québécois se prononcera contre ce projet de loi car, pour nous, il est tout à fait inutile

et sans intérêt. Permettez–moi, au cours des prochaines minutes, de pouvoir m'expliquer.

Il existe tout près de 50 sociétés d'État au Canada, que l'on retrouve dans plusieurs secteurs économiques à la grandeur du pays. Ces sociétés d'État emploient environ 115 000 personnes. En 1992–1993, le gouvernement a dépensé un peu plus de 4,5 milliards de dollars via des crédits parlementaires pour ces sociétés. Leur impact sur l'économie du pays est très important, par conséquent.

• (1825)

La Loi sur la gestion des finances publiques, avec sa partie X, régit le cadre de gestion des sociétés d'État. Ces sociétés sont responsables de la production de certains documents, puisqu'elles sont responsables devant le Parlement, par l'intermédiaire de leur ministre. Chaque société d'État doit établir annuellement un plan d'entreprise qu'elle remet au ministère et chaque société doit également établir un budget de fonctionnement qui doit être approuvé par le Conseil du Trésor.

Chaque société doit également produire un rapport annuel qui contient des états financiers ainsi que des renseignements chiffrés. De plus, elles doivent procéder à des vérifications internes pour s'assurer, entre autres, que les actifs soient protégés et que les opérations soient conformes aux règlements. En plus d'avoir l'obligation de produire des documents, au moins tous les cinq ans, un examen spécial doit être fait par un vérificateur de la société, afin de savoir si, justement, les sociétés mettent en oeuvre et appliquent une saine pratique de gestion.

Par conséquent, les sociétés d'État sont soumises à des règles très strictes, très précises. Cependant, je dois dire que ce ne sont pas toutes les sociétés qui sont assujetties au principe de la partie X. En effet, la loi comporte certaines exemptions qui sont: la Banque du Canada, la Commission canadienne du blé, celle dont mon collègue a parlé tout à l'heure, le Centre de recherches pour le développement international, mais il a omis de dire que les crédits avaient été coupés dans ce domaine. Même chose pour le Conseil des Arts du Canada, la Société du Centre national des Arts, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne—encore une fois, le gouvernement a sabré dans ces sociétés—et, naturellement, la Société Radio–Canada, sur laquelle on a eu à s'expliquer la semaine dernière.

Ces sociétés ont été exemptées parce qu'on jugeait nécessaire en 1984, de protéger l'indépendance de ces sociétés face au gouvernement. Aujourd'hui, on veut faire le contraire, sauf pour deux, la Société Radio–Canada et la Banque du Canada. J'y reviendrai tout à l'heure. Elles ne sont donc pas tenues de produire de plan d'entreprise ni de rendre compte de leurs résultats, ni de réaliser des vérifications internes ou spéciales. Le projet de loi C–263 vise donc à supprimer l'exemption de l'application des sections I à IV, qui donnent les obligations dont j'ai parlé tout à l'heure.

Ce projet de loi ne vise cependant pas la Banque du Canada ni la Société Radio–Canada. En effet, la Société Radio–Canada est déjà soumise à toutes les obligations de reddition des comptes. Pourquoi lui imposer ou imposer aux autres sociétés des règles supplémentaires par le biais d'autres lois? C'est ce qui explique, naturellement, pour la Banque du Canada et la Société Radio–Canada, leur absence dans le groupe. En ce qui concerne la Banque du Canada, il semble que la conviction à l'effet que l'indépendance de la Banque du Canada face au pouvoir politique pourrait être amoindrie. C'est la raison que l'on donne pour les exclure.

Cette conviction, c'est–à–dire l'indépendance par rapport au pouvoir politique est moins forte dans les autres cas où une intervention politique potentielle aurait moins de conséquences importantes. Donc, on essaie d'entrouvrir la porte à du patronage. Ce projet de loi va beaucoup trop loin sur le plan du contrôle, puisqu'on veut assujettir ces cinq sociétés d'État à un encadrement serré qui touche autant leurs responsabilités qu'au contrôle sur leur gestion. Pourquoi, au lieu de cela, ne pas les responsabiliser davantage?

Depuis 1985, écoutez bien ceci, cette Loi sur la gestion des finances publiques a été amendée 58 fois, soit une moyenne d'environ une fois tous les deux mois. Je comprends fort bien que les changements effectués au cours des ans avaient comme but de s'harmoniser et de s'adapter à un environnement supposément en évolution, mais 58 fois, imaginez tout le temps perdu.

• (1830)

On se demandera, par la suite, pourquoi le Québec cherche à devenir souverain. Que pouvons–nous faire d'autre alors que tous les Québécois et Québécoises constatent que leur gouvernement fédéral manque de constance au point de vouloir amender une loi à tous les deux mois?

Ne serait–il pas plus sage de privilégier une approche plus souple, comme celle suggérée en 1991, par le vérificateur général qui préférerait, dans son rapport annuel, incorporer dans la loi les obligations retenues par le législateur? Il serait également bon de voir, après analyse, et ce, pour chaque société, la meilleure façon de responsabiliser et d'établir un niveau de contrôle qui respecterait la vocation et la mission particulière de chaque société.

Il serait beaucoup plus sage, oui, de favoriser une reddition de comptes de la part de ces sociétés en leur donnant de plus en plus de responsabilités plutôt, et je le répète, que de les contrôler comme le propose cette loi.

Il est important, et ce, dans tous les domaines, d'accroître le niveau de responsabilité des fonctionnaires, des sociétés d'État. Pourquoi? Afin de les rendre responsables devant le Parlement et ainsi nous permettre une juste et meilleure évaluation de leur rendement respectif.

Ce projet de loi octroie un même statut à toutes les sociétés gouvernementales, ce qui ne saurait être. Ce projet de loi donne, de plus, le pouvoir au ministre de s'ingérer dans les orientations des sociétés à vocation culturelle, alors que celles–ci devraient avoir une plus grande marge de manoeuvre dans leur champ respectif.

Les interventions du vérificateur général peuvent nous aider grandement sur ce sujet. Donc, je vous dis simplement qu'en ce qui a trait aux employés, ces sociétés ne pourront plus, après l'adoption de cette motion, aller chercher les employés formés dans des disciplines dont elles ont nécessairement besoin. Je ne

comprends pas que le gouvernement, qui veut avec son dernier Budget couper 45 000 emplois dans la fonction publique, tente d'empêcher ces sociétés d'aller chercher des gens qualifiés à l'intérieur de la fonction publique.

Je le répète, ce projet de loi n'est pas nécessaire et nous serons, naturellement, contre.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat sur le projet de loi C–263, la Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques.

[*Traduction*]

Le projet de loi vise à assujettir cinq sociétés d'État aux dispositions de la partie X de la LGFP. Trois de ces sociétés d'État, soit le Conseil des arts du Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et la Société du Centre national des arts rendent compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien.

[*Français*]

Les sociétés d'État forment une structure qui donne au gouvernement les moyens d'atteindre des objectifs d'intérêt public lorsqu'il convient de dissocier la Couronne d'activités de gestion courantes. Chaque société d'État a une loi d'habilitation qui définit en termes généraux ses attributions, ses pouvoirs et ses objectifs.

[*Traduction*]

Le Parlement légifère sur la gestion publique générale des sociétés d'État et sur l'attribution de fonds publics à chacune d'elles. Le Parlement vote les budgets en vertu desquels des subventions de fonctionnement, des prêts et des avances sont consentis à ces sociétés.

Le budget des dépenses principal du ministère du Patrimoine canadien est soumis annuellement au Comité permanent du patrimoine canadien pour qu'il l'examine. Dans le cadre de cet examen, les dirigeants de sociétés d'État peuvent être appelés à comparaître devant le comité permanent pour faire un exposé et répondre aux questions de ses membres. Le comité examine les ressources financières fournies à ces sociétés et leurs plans de dépenses.

La partie X de la LGFP explique la structure des contrôles et de la responsabilité parlementaire des sociétés d'État assujetties à cette partie. Cette structure comprend les six éléments suivants. La préparation d'un plan d'activité soumis, pour approbation, au Conseil du Trésor et au gouverneur en conseil; le dépôt d'un résumé du plan d'activité au Parlement; l'obligation de mentionner, dans leurs rapports annuels, dans quelle mesure certains objectifs ont été atteints; l'utilisation de principes comptables généralement acceptés dans la préparation des états financiers; la réalisation de vérifications internes ou la création de comités de vérification interne et l'obligation de se soumettre aux examens spéciaux du vérificateur général du Canada.

• (1835)

Ces organismes ont été exemptés de l'application de la partie X parce que la nature particulière de leur relation avec le gouvernement doit être protégée. Ils jouissent d'une certaine autonomie par rapport aux contrôles politiques et bureaucratiques.

[*Français*]

Cela signifie que le gouvernement ne s'ingère pas dans les décisions de gestion courante de ces organismes. Le gouvernement a cependant la responsabilité d'élaborer des politiques exhaustives sur les questions d'importance nationale et d'être en mesure de coordonner les orientations des sociétés d'État en fonction de ses grands objectifs stratégiques. Cette autonomie ne devrait en aucune façon empêcher une reddition des comptes dans les règles de ces organismes au gouvernement.

[*Traduction*]

Dans cette optique, les sociétés d'État exemptées qui relèvent du ministère du Patrimoine canadien se conforment aux mesures de contrôle et à l'obligation de rendre compte énoncées dans leur loi habilitante et elles peuvent avoir décidé de leur propre chef d'adopter une certain nombre de dispositions clés de la partie X de la LGFP qui concernent l'obligation de rendre compte.

[*Français*]

Mis sur pied en 1957, le Conseil des arts du Canada favorise et encourage l'étude, l'appréciation et la production d'oeuvres d'art. Il coordonne également les activités de l'UNESCO au Canada et la participation du Canada aux activités de l'UNESCO à l'étranger.

[*Traduction*]

Avec le concours du Conseil des arts du Canada, les artistes et les organismes culturels canadiens ont joué un rôle fondamental dans la confection d'un tissu culturel reconnu chez nous et à l'étranger. Ils ont favorisé une prise de conscience accrue de notre histoire et nous ont fait entrevoir des perspectives illimitées.

La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, mieux connue aujourd'hui sous le vocable de «Téléfilm Canada», a été créée en 1967. Elle a pour mandat de favoriser et de promouvoir le développement ordonné d'une industrie cinématographique et télévisuelle indépendante dans toutes les régions du Canada, grâce à des investissements et à des fonds consacrés à la création, à la réalisation, à la commercialisation et à la distribution de films et d'oeuvres télévisuelles canadiens. De plus, elle s'occupe de traités de coproduction entre le Canada et des pays étrangers et participe à la commercialisation et à la promotion d'oeuvres canadiennes à l'étranger.

[*Français*]

Téléfilm Canada représente un important levier économique et culturel. En tant qu'investisseur clé dans les industries du film et de la télévision canadienne, Téléfilm est un partenaire important des professionnels canadiens du cinéma et de la télévision et participe dans tous les domaines de production.

Au fil des années, Téléfilm est devenu très reconnu autour du monde pour son expertise de soutenir la production, la distribution et le marketing des productions canadiennes d'importance culturelle. Les sociétés canadiennes comptent sur Téléfilm pour une variété de soutien financier. En fait, les oeuvres financées par Téléfilm Canada produisent une activité économique totalisant près de 300 millions de dollars par année.

[*Traduction*]

Le Centre national des arts, qui a ouvert ses portes en 1969, organise et anime des activités dans le domaine des arts du spectacle dans son établissement situé dans la région de la capitale nationale, un peu partout au Canada et à l'étranger, diffuse des émissions radiophoniques et télévisées de ses spectacles donnés au centre. Le CNA joue un rôle important dans l'essor des arts du spectacle au Canada.

Le centre lui–même s'efforce de développer de nouveaux projets et de nouveaux talents, d'accroître la clientèle des arts au Canada en présentant les meilleurs produits et les meilleurs talents canadiens et internationaux et en favorisant le développement de la musique, de la danse et du théâtre canadiens et en les faisant connaître par des tournées.

Ensemble, les trois sociétés d'État exemptées encouragent la création, la production, la distribution et la consommation de produits et services culturels qui sont essentiels à l'identité nationale du Canada. Elles sont soumises à l'application soit de la loi qui les habilite, soit, sur une base volontaire, de plusieurs dispositions fondamentales touchant la responsabilité financière de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, y compris les mesures suivantes. Elles utilisent toutes des principes comptables généralement reconnus dans la préparation de leurs états financiers. Le vérificateur général révise ces états financiers pour s'assurer qu'ils représentent bien la situation financière de ces organisations.

• (1840)

Le conseil d'administration de chaque organisation a créé un comité de vérification qui examine les états financiers et le conseille à ce sujet, qui se penche sur les procédures de comptabilité, ainsi que les contrôles internes, qui supervise toutes les vérifications internes entreprises, qui examine les rapports du vérificateur général et donne des avis au conseil à ce sujet et qui, enfin, étudie toutes les mesures correctrices mises en oeuvre à la suite des vérifications.

Chaque organisation prépare un rapport annuel qu'on dépose au Parlement. Ce document offre aux organismes centraux, aux parlementaires et à la population en général des renseignements très utiles sur les activités de toutes les organisations et le rôle important qu'elles jouent.

Toutes les organisations préparent des documents de planification qui décrivent leur mission, leurs objectifs et leur stratégie pour une période donnée. Ces documents renferment des renseignements semblables à ceux qu'on pourrait trouver dans le plan d'entreprise exigé à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le gouvernement veut certes que les sociétés d'État aient de véritables comptes à lui rendre. Le défi consiste à assurer un bon équilibre entre, d'une part, la responsabilité des sociétés à l'égard du Parlement et le désir de la population de savoir au juste comment ces organisations dépensent les deniers publics et, d'autre part, l'autonomie essentielle que ces organisations doivent avoir lorsqu'il s'agit de questions de mérite artistique et de goût. Il faut éviter toute ingérence du gouvernement.

Les régimes de responsabilité auxquels se soumettent le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada et le CNA, que ce soit en vertu de leur loi d'autorisation ou dans le cadre du respect volontaire de plusieurs dispositions essentielles en matière de comptabilité de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, montrent bien qu'on peut atteindre cet équilibre.

En fait, dans son rapport de 1991, le vérificateur général de l'époque a fait remarquer qu'il n'était au courant d'aucun problème de comptabilité qu'on pourrait éviter en assujettissant les sociétés d'État exemptées, à la partie X.

Le projet de loi que propose le Parti réformiste n'accorderait malheureusement pas aux sociétés d'État exemptées une protection adéquate contre le pouvoir d'intervention du gouvernement. L'indépendance de ces sociétés face au gouvernement est bien ancrée dans la tradition culturelle du Canada et nous voulons que cela demeure. De plus, ce projet de loi augmenterait le nombre de fonctionnaires en pleine période d'austérité et de réduction de la taille de la fonction publique.

Malgré les lacunes de ce projet de loi, étant donné que le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que les sociétés d'État rendent des comptes, je tiens à signaler à la Chambre que le gouvernement entend collaborer avec le sociétés d'État exemptées pour établir les mécanismes voulus à cette fin.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour traiter du projet de loi C–263, qui modifie la Loi sur la gestion des finances publiques.

Le projet de loi porte sur une question non sectaire, dont nous, députés de cette 35e législature, devrions être bien conscients, à savoir la responsabilité financière. La responsabilité financière est ce que les Canadiens veulent de leurs gouvernements, de leurs représentants élus et des institutions qu'ils financent. Le gouvernement précédent a échoué dans bien des domaines, mais ce qui avait réellement ébranlé les électeurs, c'est qu'il n'avait pas rendu compte des fonds qu'il dépensait au nom des contribuables. Ce gouvernement–là a payé pour ses défaillances, et je suis convaincu que les députés actuels ne répéteront pas la même erreur et que des changements seront apportés à la façon dont nous dirigeons les affaires du pays.

Le projet de loi exige seulement des sociétés d'État énumérées qu'elles respectent les normes de responsabilité financière imposées à la plupart des autres organismes fédéraux. Tout ce que nous demandons, c'est un plan d'entreprise, un sommaire budgétaire et un rapport annuel.

En tant que chef d'une petite entreprise, je peux dire à la Chambre que, à défaut d'un plan d'entreprise, d'une comptabilité et d'une vérification appropriées, toute entreprise est vouée à l'échec. Cependant, nous ne parlons pas ici d'une petite entreprise, mais bien de la plus grande entreprise du pays et de son financement. Les fonds lui sont confiés par les contribuables

canadiens. Nous avons donc l'obligation morale d'assurer que ces fonds sont dépensés aussi judicieusement que possible.

Le Conseil des arts du Canada est un des organismes touchés par cette mesure législative. En tant que conseil subventionnaire, sa budgétisation devrait être assez simple et non controversée. Un plan d'activité exposant la mission de l'organisme, des objectifs et un échéancier pour atteindre ces objectifs sont indispensables à la bonne marche d'un conseil subventionnaire. Sans un tel plan, toute entreprise fait faillite. Sans un tel plan, le conseil subventionnaire devient la proie de tous les groupes d'intérêts spéciaux. Il se crée un écart de responsabilité entre l'organisation et ceux qui la financent et les contribuables se sentent privés de leurs droits.

• (1845)

Cela explique peut–être en partie le problème véritable du Conseil des arts du Canada. Puisqu'il n'a ni vision à long terme, ni plan directeur, ni objectifs, les groupes d'intérêts spéciaux le contrôlent jusqu'à un certain point en décidant quels projets ou quelles personnes sont dignes d'un financement. C'est la seule explication possible pour la subvention de 10 000 $ que le conseil a accordée au Writers' Union of Canada pour la tenue, à Vancouver l'année dernière, d'une conférence sur le thème «Writing through Race». Cette conférence pratiquait ouvertement la discrimination raciale contre un segment de notre société et elle le faisait à même les deniers publics.

Comme Robert Fulford l'a écrit à l'époque, quelle que fût la raison invoquée, il est inconcevable que le Writers' Union of Canada ait voulu réinventer l'apartheid. Lorsque les médias ont été informés de cette situation, le directeur associé, Brian Anthony, a osé défendre la subvention. Il a déclaré que l'appui à des conférences de la sorte, qui cherchaient la solution au problème des barrières systémiques, qu'elles soient sexuelles, culturelles, artistiques ou raciales, servait à jeter un pont entre les artistes et le public.

Ce n'est pas le point de vue du Parlement du Canada et cette façon de voir n'est pas inscrite dans la loi constitutive du Conseil des arts du Canada. Toutefois, il est impossible de tenir le conseil responsable de ce geste scandaleux.

Un autre cas de gaspillage au conseil a été mis à jour la semaine dernière lorsqu'on a appris que le directeur de cet organisme reçoit une allocation de 1 300 $ par mois en plus de son généreux traitement qui se situe entre 110 000 $ et 130 000 $. Le directeur reçoit cette allocation en lieu et place des frais de déménagement parce qu'il habite à Montréal et doit venir à Ottawa pour son travail.

Je suggère au ministre du Patrimoine de trouver un fonctionnaire qui soit prêt à venir habiter à Ottawa, ce qui ferait épargner de l'argent durement gagné aux contribuables. J'ai trouvé intéressant d'apprendre que le Conseil des arts du Canada reçoit chaque année 98,4 millions de dollars payés par les contribuables. Croyant que le Conseil des arts du Canada était un organisme subventionnaire, j'ai été secoué d'apprendre que, sur les 98,4 millions de dollars qu'il reçoit, 21 millions sont dépensés en frais d'administration. Il semble que les 248 employés à temps plein du conseil qui établissent les chèques ont constitué toute une bureaucratie, depuis la création de l'organisme en 1957.

L'obligation de rendre des comptes au Parlement au fil des ans aurait pu prévenir la situation actuelle et pourrait aider le Conseil des arts du Canada à se conformer au récent budget et à réduire ses dépenses efficacement comme le fait le reste du gouvernement. Une vision d'ensemble claire et l'obligation de rendre des comptes aideraient le conseil à éviter la paperasserie et l'élaboration de politiques comme c'est le cas actuellement.

Les peintures que le Musée des beaux–arts a récemment acquises ont soulevé beaucoup de controverse. On dit que certaines de ces oeuvres vaudraient des millions de dollars, malgré leur apparence simpliste aux yeux des profanes. Cette controverse a amené beaucoup de personnes à me demander si l'on avait gaspillé l'argent des contribuables en achetant ces oeuvres. Le débat qui s'ensuit est habituellement centré autour de la question de la définition de l'art.

Selon la Loi sur le Conseil des arts du Canada, cet organisme a pour mission de «favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts». Je crois qu'une partie de la réponse à la définition de l'art se trouve dans cette phrase, qui sous–entend la notion de plaisir. Si les Canadiens n'y trouvent pas de plaisir, s'ils sont choqués de voir que leur argent sert à de telles fins, toute notion de plaisir est perdue.

Si les habitants de ma circonscription reviennent choqués d'une visite qu'ils ont effectuée à Ottawa, où ils sont allés au Musée des beaux–arts du Canada, comment pouvons–nous dire que nous tirons le rendement maximal de l'argent dépensé? Nous ne pouvons sûrement pas justifier cela au sens où la loi l'entend, parce que les gens éprouvent du ressentiment et non de l'agrément, comme le veut la loi.

Bon nombre de personnes en faveur de ce type d'art essaient de balayer ces critiques en laissant entendre que certaines personnes, comme les habitants de ma circonscription, ne comprennent tout simplement pas ce qu'est l'art. Je ne sais pas si c'est vrai, mais chose certaine, on peut se demander s'il est approprié que cet art soit financé avec l'argent des contribuables. Si une vaste majorité des habitants de ma circonscription estiment qu'il vaudrait mieux utiliser nos rares ressources pour la recherche médicale, la défense nationale ou les services de police, je me ferai un plaisir de les appuyer.

Le Parti réformiste a élaboré, à propos des industries culturelles, une politique qui concerne le Conseil des arts du Canada, le Musée des beaux–arts du Canada et d'autres centres d'art. Il veut laisser la communauté culturelle du Canada se développer et croître sans protection inutile et sans réglementation du gouvernement. Nous sommes en faveur d'un marché culturel libre qui offre des choix tout en diminuant les coûts pour les consommateurs, parce que les services sont fournis par les secteurs qui sont en mesure de les fournir de la façon la plus efficace qui soit. Telle est notre vision du développement de la culture.

• (1850)

Nous avons une vision du Canada nouvelle et améliorée où les Canadiens peuvent se servir de leur propre jugement pour choisir les gagnants et les perdants sur le marché de la culture. Cela se fait déjà dans une large mesure.

Si nous examinons l'industrie de la télévision au Canada, nous constatons qu'il y a deux radiodiffuseurs nationaux privés qui, tous deux, réussissent à faire des bénéfices la plupart du temps. Puis, il y a la Société Radio–Canada, qui est hypothéquée au maximum et qui coûte plus de un milliard de dollars par an. S'il y a deux gagnants et un perdant, cela tient principalement au fait qu'il y a une motivation ou une absence de motivation. Les gagnants doivent produire des émissions que leurs auditoires veulent voir. Le perdant peut produire toutes les émissions qu'il veut et oublier ce que veut le consommateur, parce qu'il dispose déjà de fonds qui lui sont gentiment fournis par le Parlement.

La politique du Parti réformiste mettrait ce perdant, soutenu par le gouvernement, dans une situation où les subventions lui seraient progressivement supprimées et où l'avenir de la compagnie dépendrait de la satisfaction du consommateur.

J'ai reçu une carte il y a quelques semaines, comme tous les députés, qui me demandait d'imaginer un Canada sans musiciens, sans peintres, sans écrivains et sans autres artistes. La carte voulait nous faire croire que sans le Conseil des arts du Canada nous n'aurions plus ni culture ni imagination.

Les Canadiens ont une culture et une imagination, en dépit du Conseil des arts du Canada. Nos galeries d'art, nos théâtres, nos salles de concert et nos bibliothèques sont remplis d'exemples de la culture et de l'imagination canadiennes, qui existaient bien avant que le Conseil des arts du Canada ne soit même envisagé. Avant 1957, il n'y avait pas de subventions et pourtant les artistes ont fleuri au Canada pendant des siècles.

J'ai été élu en promettant la responsabilité financière. J'ai promis à mes électeurs que je représenterais leurs vues avant toute autre considération. J'ai également promis d'aider à mettre en place le genre de réformes démocratiques qui nous rendraient, moi et mes collègues, responsables vis–à–vis des gens qui nous ont élus. Si le Parlement doit rendre compte de la façon dont il dépense, alors il doit y avoir une responsabilité directe de tous ceux qui reçoivent des fonds.

Le contribuable canadien exige la responsabilité financière. Ce projet de loi nous amène dans cette direction et c'est pourquoi je demande l'appui de tous les députés.

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux moi aussi de participer au débat sur le projet de loi C–263, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois en conséquence, spécialement en ce qui a trait aux sociétés d'État exemptées.

Ce projet de loi supprimerait l'exemption de l'application des sections I à IV de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, prévue pour cinq sociétés d'État, à savoir: le Conseil des arts du Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, la Commission canadienne du blé, le Centre de recherches pour le développement international et la Société du Centre national des arts.

Je crois que tous les députés seront d'accord pour dire que la partie X avait pour but d'arriver à un système approprié d'obligation redditionnelle et de contrôle pour toutes les sociétés d'État. Le vérificateur général avait fait ressortir la nécessité d'un tel système dans ses rapports annuels de 1979 et de 1982 à la Chambre. Il notait dans ses rapports que trois parties principales se partageaient la responsabilité générale: le Parlement, le gouvernement, de même que les conseils d'administration et la haute direction de ces organismes.

La partie X établit clairement que la direction doit agir au mieux des intérêts de la société et de ses activités quotidiennes. En même temps, elle garantit qu'il sera dûment tenu compte des droits et des objectifs des actionnaires.

La mondialisation accrue du commerce et la récession ont exercé des pressions sur le secteur privé et les sociétés d'État afin qu'ils soient plus efficaces et plus compétitifs. Les sociétés d'État doivent aussi se conformer aux objectifs de la politique officielle du fait que pour s'acquitter du mandat qui leur est confié en vertu de la loi, elles utilisent l'argent des contribuables.

Le gouvernement reconnaît que les sociétés d'État ont servi l'intérêt public dans un cadre commercial. Traitées dans la pratique comme des sociétés privées, on s'attend à ce qu'elles appliquent les meilleures pratiques existant dans ce secteur.

Le fait d'avoir des règles régissant l'obligation redditionnelle est une façon de cimenter ces attentes et de préciser les rôles.

[*Français*]

Jusqu'en 1983–1984, la Loi sur la gestion des finances publiques ne précisait pas explicitement ces rôles. Le manque de coordination qui en a résulté n'a pas permis d'assurer un contrôle efficace ni de rendre dûment compte de certaines activités, comme, par exemple, la création de nouvelles sociétés d'État et la prise d'engagements financiers pour lesquels l'État serait tenu responsable en bout de ligne.

[*Traduction*]

En 1984, on a modifié la Loi sur la gestion des finances publiques afin de combler ces lacunes et c'est ainsi que la partie X a vu le jour.

• (1855)

[*Français*]

La partie X exige avant tout que chaque société d'État prépare chaque année un plan d'entreprise qui précise tous ses projets et ses activités, y compris ses investissements et ceux des filiales dont elle est l'unique actionnaire. Elle doit exposer le mandat de la société, ses objectifs pour la période visée par le plan et la stratégie qu'elle entend adopter pour les atteindre. Il convient aussi de faire un examen comparatif des résultats escomptés et des objectifs fixés pour l'année.

[*Traduction*]

Les plans d'entreprise des sociétés d'État assujetties à la partie X doivent être approuvés annuellement par le gouverneur en conseil. Les sociétés ne peuvent entreprendre aucune nouvelle activité qui ne soit pas conforme au plan approuvé.

En outre, une fois qu'un plan d'entreprise est approuvé, le ministre responsable doit en déposer un sommaire au Parlement.

Cet élément de planification et d'approbation était considéré comme un aspect progressiste de la partie X du système.

[*Français*]

Ce cadre de responsabilisation n'était cependant pas idéal pour toutes les sociétés d'État. La loi de 1984 renfermait des exceptions que l'on trouve maintenant au paragraphe 85(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques. En vertu de ce paragraphe, sept sociétés d'État ne sont pas assujetties à la partie X.

[*Traduction*]

Outre les cinq sociétés mentionnées dans le projet de loi C–263, le paragraphe 85(1) mentionne la Banque du Canada et la Société Radio–Canada. De plus, la loi qui a été adoptée mais qui n'est pas encore proclamée créerait une autre société d'État exemptée de la partie X, la Fondation canadienne des relations raciales.

Les motifs d'exemption sont importants et ont trait au caractère unique du mandat des sociétés. La SRC a été ajoutée en 1984 à cause de son caractère unique en tant que société. Elle devait être autonome en ce sens qu'il ne s'agissait pas de l'exempter des règles de bonne planification et de responsabilisation, mais de la protéger contre la possibilité d'ingérence politique dans ses opérations quotidiennes.

[*Français*]

Par la suite, en 1991, des modifications législatives à la Loi sur la radiodiffusion ont intégré un grand nombre d'éléments de la partie X à la Loi régissant la Société Radio–Canada, tout en préservant l'indépendance de cette dernière. Le vérificateur général voyait d'un bon oeil cette démarche progressive, étant donné qu'il s'était dit préoccupé par l'octroi de l'exemption.

[*Traduction*]

Quelques autres sociétés exemptées respectent volontairement certaines règles de la partie X. En fait, on a fait des progrès hors du cadre de la partie X au chapitre de la responsabilisation. Le projet de loi est bien intentionné. Il y a peut–être un certain mérite à ajouter des exemptions en vertu d'un cadre de responsabilisation modifié semblable au régime établi en vertu de la partie X, mais je considère qu'il y a encore du travail à faire sur ce plan.

Par exemple, le projet de loi C–263 comporte une disposition selon laquelle les employés du Centre national des arts, du Conseil des arts du Canada et du Centre de recherches pour le développement international appartiennent désormais à l'administration publique.

Pourquoi le projet de loi vise–t–il à accroître la taille de la fonction publique? Le projet de loi C–263 n'a pas réglé tous les problèmes. Il ne respecte pas le fait que l'indépendance des sociétés doit être protégée dans certains domaines critiques.

[*Français*]

Dans le passé, on considérait qu'il était nécessaire d'assurer l'indépendance des sociétés et de ne pas les assujettir à un contrôle excessif par opposition à l'établissement d'un cadre de responsabilisation acceptable.

Par exemple, les musées, qui sont des sociétés d'État, sont assujettis aux dispositions relatives à la responsabilisation de la partie X. Cependant, on ne peut leur imposer, en vertu de la loi qui les régit, des directives qui influent sur leur choix concernant l'acquisition et l'aliénation d'oeuvres de leurs collections.

De la même façon, on ne peut donner des directives à la Société Radio–Canada qui pourraient empiéter sur son indépendance journalistique.

[*Traduction*]

La Loi sur les musées nationaux dit précisément, à l'article 27, que:

> Ne s'appliquent pas aux musées, en matière d'activités culturelles, les instructions pouvant être données sous le régime de l'article 89 et du paragraphe 114(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, notamment en ce qui concerne:
>
> a) l'acquisition, la disposition, la conservation ou l'utilisation d'éléments de matériel de musée relatifs à leurs activités;
>
> b) leurs activités et programmes à l'intention du public, notamment les expositions et les publications;
>
> c) la recherche portant sur les points mentionnés aux alinéas a) et b).

● (1900)

Je me demande s'il n'y aurait pas un meilleur moyen d'assurer la responsabilisation des sociétés d'État mentionnées dans le projet de loi.

Les sujets tels que la vérification, la régie de la société, le contrôle et la gestion financière, la planification d'ensemble, le rapport au Parlement et les projets d'emprunt sont tous traités en détail dans la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. Selon le vérificateur général, cela donne un système qui fonctionne bien.

Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse y apporter des modifications en fonction des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvent la majorité des sociétés d'État exemptées. Que la meilleure façon de procéder soit un projet de loi ou une série de modifications aux lois régissant chaque société d'État est une question qu'il faudra peut–être approfondir davantage.

[*Français*]

En conclusion, je suis sûr que tous les efforts nécessaires seront déployés afin d'améliorer sans cesse le dosage équilibré entre la responsabilisation et l'indépendance dont jouissent les sociétés d'État exemptées, et que les Canadiens continueront de considérer cela comme étant dans l'intérêt public.

[*Traduction*]

En terminant, je dirai que je ne peux recommander qu'on appuie ce projet de loi en dépit de ses vaillants efforts.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole dans le cadre du débat sur le projet de loi C–263 présenté par mon collègue, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, qui a pour objet de soumettre cinq sociétés d'État à l'application de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il s'agit du Conseil des arts du Canada, de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, de la Commission canadienne du blé, du Centre de recherches pour le développement international et de la Société du Centre national des arts.

Pourquoi mon collègue propose–t–il de les assujettir à la partie X? Parce que les sociétés visées par la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques doivent présenter un rapport annuel, un plan d'entreprise et des sommaires budgétaires qui seront déposés devant le Parlement. Il me semblait assez raisonnable de vouloir disposer de ce genre d'information à l'égard de sociétés d'État. Je trouve donc tout à fait raisonnable de vouloir les assujettir à la partie X de la loi.

Cette partie autorise en outre le vérificateur général du Canada à effectuer un examen spécial tous les cinq ans. Cet examen spécial est en fait une vérification de l'optimisation des ressources. Il y a des vérificateurs comptables au sein de ces sociétés d'État, mais seul le vérificateur général du Canada effectue des vérifications de l'optimisation des ressources. Comme on le sait, beaucoup de l'argent qui se dépense à coup de millions au Canada est gaspillé. Il est certes rassurant pour le Parlement et pour les Canadiens de savoir que quelqu'un va examiner ces sociétés–là pour s'assurer qu'elles nous en donnent vraiment pour notre argent.

Je sors justement d'une réunion du comité des comptes publics, et l'on découvre, dans les témoignages des ministères ou des sociétés d'État qui comparaissent devant nous, que la gestion a fait son travail à la va–comme–je–te–pousse, qu'elle a manqué d'esprit de suite, qu'elle n'a pas vraiment à coeur de maximiser la rentabilité de leurs investissements. Je ne peux donc pas penser à une mesure plus appropriée que de soumettre ces sociétés à l'application de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, ne serait–ce qu'en raison de la vérification quinquennale de l'optimisation des ressources qu'elle prévoit.

Le projet de loi dont nous sommes saisis renforcera l'obligation de rendre compte de l'emploi fait des fonds publics. Il garantira que les Canadiens et les Canadiennes en aient pour leur argent.

Je crois savoir, et j'ai entendu certains de nos vis–à–vis l'affirmer, que ces sociétés bénéficiaient d'une exemption parce qu'en tant qu'organismes culturels elles avaient besoin d'autonomie, mais cet argument, on ne peut pas me le faire avaler. Le fait qu'elles participent à la vie culturelle de notre société n'est pas une raison suffisante pour ne pas exiger de ces sociétés qu'elles fassent preuve de bonne gestion et de responsabilité fiscale et qu'elles rendent des comptes tant à la Chambre qu'à la population canadienne. Il n'y a donc aucune raison valable de ne pas les soumettre à l'application de la partie X de la loi.

Je sais qu'il y a deux autres sociétés d'État auxquelles s'applique l'exemption que le projet de loi d'initiative parlementaire ne prévoit pas soumettre à l'application de la partie X.

• (1905)

L'une d'elles est la Société Radio–Canada qui est déjà assujettie aux exigences semblables de la partie X de la Loi canadienne sur la radiodiffusion. L'autre organisme exempté est la Banque du Canada. Il va de soi qu'il est absolument essentiel que la banque centrale préserve son indépendance afin de pouvoir appliquer correctement sa politique monétaire. Il ne fait aucun doute que l'on peut exempter ces deux organismes et rendre les cinq autres plus comptables.

Quarante–deux autres sociétés d'État étaient visées par la Loi sur la gestion des finances publiques adoptée en 1984, et celles–ci n'en ont certainement pas souffert. Je crois savoir, que leur gestion s'en est trouvée améliorée. C'est évidemment l'argument que l'on fait valoir ici: une gestion améliorée et une responsabilité accrue. En 1993, le vérificateur général déclarait que les exigences en matière de planification, de stratégie et de systèmes liés aux coûts s'étaient traduites par une amélioration des pratiques de gestion dans le cas des sociétés d'État non exemptées.

Le vérificateur général appuie aussi la notion de responsabilité accrue. Dans son rapport de 1991, il écrit ceci à la section 4.100: «Le Bureau s'entendait pour dire que le renforcement du cadre législatif régissant les sociétés d'État et a toujours recommandé fortement que les sociétés d'État exemptées de la partie X de la LGFP soient soumises aux dispositions sur la reddition des comptes de cette loi. Il est important que le Parlement ait la certitude que les dispositions pertinentes de la loi en matière de reddition des comptes s'appliquent à toutes les sociétés d'État. Lorsque des exemptions sont accordées, il faudrait trouver des moyens d'assurer un contrôle et une reddition des comptes satisfaisants.»

Plus récemment, le ministre des Finances a déclaré: «On examinera les activités de divers autres organismes, commissions et sociétés à vocation culturelle dans le contexte de compressions budgétaires encore plus importantes.» Ce passage figure à la page 116 du Plan budgétaire de 1995. Le ministre voudrait maintenant que l'obligation de rendre compte soit plus grande, mais je ne peux imaginer comment elle pourrait l'être si nous rejetons le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis.

Lorsque les ministériels citent toutes les raisons pour lesquelles cela ne devrait pas se faire et que les bloquistes soutiennent que, vu qu'il s'agit de la culture, il n'y a pas lieu d'imposer toutes sortes d'examens et que, dans la mesure où il s'agit du Québec, ces sociétés devraient agir à leur guise, je pense que les Canadiens devraient avoir l'obligation de rendre compte qu'ils méritent. Ce sont eux qui payent. Ce sont eux qui doivent puiser toujours plus profondément dans leurs poches pour que ces sociétés d'État puissent consacrer de l'argent à des activités culturelles.

Vous vous souvenez de *Voice of Fire*, du tollé général qu'avait suscité le Musée des beaux–arts du Canada, il y a quelques années, en acquérant contre deux ou trois millions de dollars ce bout de toile peint en rouge et bleu. Ou était–ce rouge et blanc? Ou jaune et vert? Je ne me souviens plus. Cette oeuvre m'a beaucoup frappé.

Une voix: En jaune et vert.

M. Williams: En jaune et vert. Il faudra mettre cela aux voix. Il me semble qu'il y avait du rouge. Tel est le genre de choses que les Canadiens veulent savoir.

On ne peut pas rendre trop de comptes par les temps qui courent, lorsque notre dette atteint 550 milliards de dollars et que

le ministre des Finances applique une solution graduelle à une crise budgétaire. Il faut appuyer ce projet de loi parce qu'il a du sens.

Le vérificateur général a demandé qu'on rende des comptes. Le ministre des Finances a demandé qu'on rende des comptes. Le Parti réformiste demande qu'on rende des comptes. Certes, on devrait pouvoir obtenir la collaboration de toutes sortes de gens et peut–être même l'appui de tous les partis à l'égard de ce projet de loi.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat de ce soir sur le projet de loi présenté par le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Je crois sincèrement, comme tous mes collègues j'espère, que le projet de loi part d'une bonne intention. Je suis favorable à l'obligation, pour les sociétés d'État, de rendre des comptes.

• (1910)

Avant de dire si oui ou non il faut appuyer le projet de loi, je tiens à l'étudier objectivement en m'arrêtant à certains détails. Ce que nous voulons, c'est l'imputabilité des sociétés d'État. Il s'agit d'un projet de loi assez technique.

Nous parlons d'un projet de loi dont le but premier est de retirer à cinq sociétés d'État l'exemption de l'application des sections 1 à 4 de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques. Ce sont le Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, la Commission canadienne du blé, le Centre de recherches pour le développement international et la Société du Centre national des arts.

[*Français*]

Le cadre de responsabilisation prévu dans la partie X est, dans l'ensemble, considéré comme étant très bien conçu et progressif. Cependant, on constate également qu'il présente des lacunes dans le cas de certaines sociétés d'État. La loi de 1984, qui a donné naissance à la partie X, prévoyait des exceptions qui font maintenant l'objet du paragraphe 85(1) de la LGFP. Ce paragraphe dispense sept sociétés d'État des dispositions de la partie X qui traitent du fonctionnement.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit plus tôt, ce projet de loi n'est pas un livre de chevet. C'est une mesure législative assez complexe. En plus des cinq sociétés mentionnées dans le projet de loi C–263, deux autres sociétés d'État sont exemptées, soit la Banque du Canada et la Société Radio–Canada. De plus, une mesure législative créant une autre société d'État exemptée de la partie X, nommément la Fondation canadienne des relations raciales, a été adoptée mais n'a pas encore été promulguée.

En examinant ce que le projet de loi C–263 essaie de faire, les députés pourraient peut–être aussi examiner les motifs de ces exemptions. Pourquoi ces sociétés d'État sont–elles exemptées de la partie X alors que d'autres ne le sont pas? C'est là une question fondamentale. Bien qu'ils ne soient énoncés officiellement nulle part, les motifs de ces exemptions reflètent certains aspects très délicats de la relation qui existe entre le gouvernement et ces sociétés.

Je remarque que toutes ces sociétés ont été créées par une loi spéciale. Toutes ont un mandat soigneusement défini dans la loi et certaines s'occupent d'administrer des ressources provenant de tiers.

Le Conseil des arts du Canada, par exemple, a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'oeuvres d'art, et de coordonner les activités, au Canada, de l'UNESCO—Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture—et la participation canadienne aux diverses activités de l'UNESCO à l'étranger. Dans le cadre de ses activités, le conseil administre aussi un fonds d'études créé par la loi ainsi que d'autres fonds établis grâce à des dons privés.

Pour certains de ces fonds, il est précisé que le versement des subventions et bourses dans le domaine des arts se fait «ainsi que le conseil le détermine». Ceux qui contribuent à ces fonds se sentiraient–ils aussi en confiance si le Conseil des arts du Canada n'était pas une société d'État indépendante?

[*Français*]

Je crois qu'on arrive à la fin de l'heure consacrée à cette étude, et donc, je terminerai mon exposé lors de la prochaine heure de débat.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton* et sera à nouveau présenté pour une troisième heure.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, le 7 février, pour la première fois de l'histoire, plus de 500 membres de la GRC se sont rendus sur la colline du Parlement afin de dénoncer la tentative du gouvernement libéral de les priver de leur droit constitutionnel fondamental à la libre négociation collective et, en fait, de les punir d'avoir même parlé de négociation collective.

• (1915)

Le lendemain, j'ai posé une question au leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général. Je lui ai demandé d'expliquer pourquoi le gouvernement avait l'intention d'aller de l'avant avec le projet de loi C–58, une loi qui priverait clairement les membres de la GRC de leurs droits les plus fondamentaux.

Le ministre m'a alors répondu que le projet de loi n'accordait pas de pouvoirs supplémentaires au commissaire et qu'il n'enlevait rien aux membres de la GRC.

Le projet de loi a été renvoyé à un comité, lequel l'a étudié et renvoyé à la Chambre. Ce qui est très clair, c'est que l'affirmation du ministre selon laquelle le projet de loi n'enlève rien aux membres de la GRC est complètement fausse.

Ce projet de loi nie, annule très clairement les effets du jugement prononcé par la Cour fédérale en 1994 dans la cause Yvon Gingras. En vertu de ce jugement, il était clair que la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique accordait certains droits aux employés de la GRC. Autrement dit, le commissaire de la GRC ne pouvait pas décider arbitrairement de toutes les conditions de travail des membres.

De plus, il semble évident que les dispositions concernant la santé et la sécurité au travail, dans la partie II du Code canadien du travail, offrent aussi certaines garanties aux membres de la GRC, jusqu'à l'adoption de ce projet de loi.

Ce terrible projet de loi annulera tous ces droits acquis. Il pourrait aussi avoir des conséquences dramatiques sur l'admissibilité à certains autres avantages, par exemple, la prime au bilinguisme qui deviendra entièrement discrétionnaire.

Les dispositions actuelles régissant les relations de travail au sein de la GRC sont entièrement insatisfaisantes. En fait, le système des représentants divisionnaires des relations de travail a été vigoureusement décrié, notamment par l'association des membres de la division E de la Colombie–Britannique et par les membres de la division C. Je voudrais rendre un hommage tout particulier au président de l'association des membres de la division E, Michel Funicelli, et aux membres de son bureau.

[*Français*]

J'aimerais aussi rendre hommage à M. Gaétan Delisle qui lutte depuis longtemps, au Québec, pour les droits des membres de la GRC.

[*Traduction*]

Je tiens enfin à rendre hommage à l'Association canadienne des policiers et à son directeur exécutif, Scott Newark, qui ont travaillé d'arrache–pied pour exposer cette mainmise sur les droits fondamentaux des membres de la GRC.

J'exhorte aujourd'hui le gouvernement à se rendre compte qu'il a commis une erreur, à revenir à la raison et à retirer cette mesure législative afin de permettre aux membres de la GRC de décider eux–mêmes de leur avenir et de leurs relations de travail.

Ce projet de loi éliminerait toute possibilité d'intervention d'une tierce partie dans les relations patronales–syndicales. En gros, il remettrait tous les pouvoirs entre les mains de la commission. C'est une mauvaise mesure législative. J'exhorte le gouvernement à retirer le projet de loi maintenant.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, le député de Burnaby—Kingsway dit que, si le projet de loi C–58 est adopté, il privera les membres de la GRC du droit de négociation collective.

Or, les membres de la GRC n'ont jamais été autorisés par la loi à engager des négociations collectives. Comment l'adoption de ce projet de loi peut–elle les priver de ce droit s'ils ne l'ont jamais eu? Le député induit les Canadiens en erreur lorsqu'il fait une déclaration de la sorte. Les membres de la GRC n'ont jamais eu le droit d'engager des négociations collectives. Par conséquent, le projet de loi ne les prive pas de ce droit.

La négociation collective n'est pas un droit naturel ou intrinsèque, mais un droit accordé par le Parlement. Le droit de négociation collective n'a jamais été accordé aux membres de la GRC aux termes de la Loi sur la GRC, de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou du Code canadien du travail.

Le solliciteur général a répété à plusieurs reprises que le seul et unique but du projet de loi est de confirmer la situation qui existait avant la décision Gingras concernant la gestion de la GRC.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Milliken: Le député sait qu'il n'est pas permis d'invoquer le Règlement pendant le débat d'ajournement.

C'est toujours le cas. La négociation collective est une question complètement distincte du contenu du projet de loi C–58 et le gouvernement et le Parlement doivent la voir ainsi. La GRC possède déjà un organisme patronal–syndical où les employés peuvent soulever et discuter des questions qui les préoccupent au sujet de l'administration de la gendarmerie.

Créé en 1974, le programme du représentant divisionnaire des relations fonctionnelles visait à répondre aux préoccupations des membres de la gendarmerie qui voulaient intervenir davantage au sujet des questions d'administration. Quoi qu'en dise le député de Burnaby—Kingsway, ce programme s'est révélé efficace et viable et a permis aux membres de tous les niveaux de faire valoir leurs opinions par l'intermédiaire de leurs représentants, qui sont élus par l'ensemble des membres de la gendarmerie au Canada indépendamment de leur rang, catégorie ou niveau.

• (1920)

Chaque division élit au moins un représentant à temps plein et deux représentants à temps partiel. Ces derniers ont rencontré le solliciteur général à trois reprises depuis 14 mois et ils continuent de tenir des rencontres. Le système fonctionne bien et les membres de la gendarmerie sont bien représentés à ces rencontres avec le solliciteur général.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Madame la Présidente, au cours des 16 derniers mois, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a consulté les dirigeants autochtones et les groupes autochtones de tout le Canada sur la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones.

À ce jour, le ministre a fourni cinq millions de dollars à des organisations autochtones nationales et régionales pour les aider à préparer des mémoires et faire en sorte qu'elles puissent participer au processus de consultation. Ce processus de consultation s'est déroulé au cours des six derniers mois et a abouti à la présentation d'un rapport sur l'autonomie gouvernementale.

La semaine dernière, le chef national de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, a convoqué une conférence de presse pour protester contre le fait que le ministre renvoie toujours les choses à plus tard et pour demander au ministre de publier un document dont il se sert au cours de ses réunions mais qu'il n'a pas montré à l'Assemblée des premières nations et à d'autres.

Le chef Mercredi a distribué des copies reproduites d'après mémoire du document du ministre qu'il avait été autorisé à lire et dont le ministre avait autorisé la lecture à une réunion des chefs de l'Alberta, à Calgary.

Je n'aime pas du tout que le ministre permette qu'un document secret soit lu à une réunion et qu'à côté de cela il ne soit pas franc et direct avec la Chambre et les Canadiens sur une question qui nous touche tous.

Le 23 mars 1995 et le 24 mars 1995, j'ai posé au ministre des questions sur le contenu et la nature du document en question et je lui ai demandé pourquoi les parlementaires devaient s'en remettre au chef de l'Assemblée des premières nations pour faire la lumière sur cette initiative et rendre le processus public. Le ministre a dit à la Chambre le 23 mars que ce document n'était pas secret. Dans ce cas, le ministre devrait le rendre public aujourd'hui.

Je m'inquiète aussi du retard dans la réalisation de cette entreprise qui devait prendre six mois et qui dure maintenant depuis plus de 16 mois. J'ai peur que cette consultation sur les droits inhérents à l'autonomie gouvernementale ne donne lieu à une autre commission royale sur les autochtones, dont on attend d'ailleurs le rapport depuis deux ans et qui a largement dépassé son budget, ayant dépensé 58 millions de dollars alors que ses coûts devaient être de l'ordre de huit à 12 millions.

Je ne suis pas convaincu que la question que j'ai posée le 24 mars, dont le ministre des Affaires intergouvernementales a pris avis au nom du ministre des Affaires indiennes, incitera le ministre et le gouvernement à conclure leurs consultations sur l'autonomie gouvernementale et à dévoiler le contenu de ce qui n'est pas un rapport secret, selon le ministre, au Parlement et aux Canadiens plutôt que seulement aux différents chefs et à l'Assemblée des premières nations.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):

[*Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je réponds, au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à la question posée, le 24 mars 1995, par le député de North Island—Powell River. Je tiens notamment à préciser ce qu'il en est du document fédéral soit-disant secret sur le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, du coût de cinq millions de dollars mentionné par le député, et de la date d'achèvement des consultations entreprises par le gouvernement fédéral.

Je parlerai tout d'abord des cinq millions de dollars mentionnés par le député. Cette somme représente le montant total des subventions accordées, en 1994-1995, par le gouvernement fédéral à quelque 69 groupes autochtones au Canada pour leur permettre de participer au processus de consultation sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Deuxièmement, ce document prétendument secret est une série de notes personnelles dont se sert le ministre lorsqu'il discute de l'approche générale à l'égard du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale adoptée par les ministres fédéraux réunis, en mai 1994, à Québec, avec leurs homologues provinciaux et territoriaux et les chefs des associations autochtones nationales.

Ces notes servent au ministre à poursuivre les consultations avec les parties concernées—autochtones, gouvernements territoriaux et provinciaux, et tierces parties—sur la façon de procéder. Le ministre s'en est beaucoup inspiré dernièrement lorsqu'il a rencontré ces parties.

Le gouvernement n'a pas encore pris de décision de principe. En fait, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a clairement dit qu'il voulait être sûr que l'opinion de toutes les parties était prise en considération avant d'aller de l'avant. Il n'a pas fixé de date précise pour la fin des consultations. Le ministre a toutefois indiqué qu'il aimerait que les consultations soient menées à bien le plus rapidement possible, afin qu'il puisse faire rapport à ses collègues du Cabinet.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. Comme il est 19 h 26, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 29 mars 1995

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, les habitants de la circonscription de Leeds—Grenville ont exprimé de vives inquiétudes au sujet des coûts de la santé qui montent en flèche.

Une quarantaine de personnes de la collectivité de Merrickville ont signé une lettre qu'elles m'ont adressée pour me dire qu'elles sont favorables à une plus grande accessibilité aux médicaments génériques comme moyen de réduire les coûts des soins de santé.

On estime que, dans 36 p. 100 des cas, les médicaments prescrits aux Canadiens sont maintenant génériques. Les médicaments génériques coûtent en moyenne 40 à 50 p. 100 moins cher, et ces économies ne nuisent pas à la qualité des soins.

Ce qui préoccupe le plus les personnes âgées, c'est que, avec la conjoncture économique actuelle, elles n'auront pas les moyens de se payer des soins appropriés lorsqu'elles seront malades.

Les citoyens de ma circonscription demandent que les fabricants de médicaments réagissent devant la diminution des ressources de la santé en ajoutant davantage de médicaments d'ordonnance à la liste des médicaments génériques.

* * *

[*Français*]

LA VILLE DE HULL

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, hier, lors de la comparution de M. Marcel Beaudry, président de la Commission de la capitale nationale, au Comité permanent du patrimoine canadien, j'ai caricaturé au sujet de la ville de Hull, pour faire comprendre à M. Beaudry que les choix faits par la CCN défavorisaient constamment Hull en faveur d'Ottawa.

Pris hors contexte, mes propos ont offusqué des citoyens et citoyennes de Hull. Je tiens à m'en excuser en cette Chambre. Ce n'était vraiment pas mon intention de blesser qui que ce soit.

Cette inflation verbale, qui peut parfois être le lot de personnes impliquées en politique, a été occasionnée par le fait que j'ai voulu m'assurer que M. Beaudry, qui ne fait pas la distinction entre un dîner bénéfice du Parti libéral et un dîner bénéfice du Comité du non, saisisse vraiment l'explication que je m'efforçais de lui donner.

À mes concitoyens et concitoyennes de Hull, je réitère mes plus humbles excuses.

* * *

[*Traduction*]

«BOB'S BIRTHDAY»

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui au nom des électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt pour féliciter les cinéastes Alison Snowden et David Fine qui ont remporté un prix, à la soirée des Oscars de lundi, pour leur film intitulé «Bob's Birthday». Leur succès témoigne que les oeuvres cinématographiques canadiennes peuvent soutenir la concurrence sur le marché mondial.

Les réformistes croient qu'il est grand temps que le gouvernement fédéral se retire de ce champ et laisse les entrepreneurs canadiens assumer leur rôle, en tant que réalisateurs d'oeuvres cinématographiques canadiennes.

Le Canada a prouvé que nous pouvions gagner des Oscars. Faisons-le sans les fonds fédéraux. Les contribuables canadiens veulent savoir pourquoi les libéraux continuent de dépenser de l'argent dans les films. Notre industrie cinématographique est capable de se tirer d'affaire toute seule et devrait être financée grâce aux investissements des entrepreneurs canadiens et non des subventions gouvernementales.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre tiennent à souligner le succès de «Bob's Birthday» qui prouve, une fois de plus, que les oeuvres cinématographiques canadiennes peuvent s'imposer sur le marché international.

* * *

LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Monsieur le Président, le week-end dernier, une mer de drapeaux grecs, canadiens et québécois a inondé la circonscription de Saint-Denis que je représente, pendant que plus de 50 000 Canadiens d'origine grecque célébraient la Fête de leur indépendance.

Il s'agissait d'un grand rassemblement de personnes, toutes générations confondues, qui étaient vêtues de leur costume national et qui célébraient leur riche patrimoine. C'était également une journée propice pour manifester sa fierté de vivre dans un

Article 31 du Règlement

pays qui reconnaît les immenses contributions que les Canadiens d'origine grecque ont faites au fil des ans.

Nous vivons dans un pays qui célèbre sa diversité, ce qui lui vaut d'être envié partout dans le monde.

[*Français*]

Nous sommes tous chanceux de vivre dans un pays où la diversité est quelque chose à célébrer. Je pense que je parle pour tous les Canadiens d'origine grecque qui veulent continuer de vivre et de participer à part entière au développement d'un pays comme le Canada, modèle mondial de générosité et d'ouverture.

[*Note de l'éditeur: La députée s'est exprimée en grec.*]

* * *

[*Traduction*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui dans le *Ottawa Citizen*, un ancien conseiller de M. Ed Broadbent écrit que le NPD devrait être réanimé ou déclaré mort. Je voudrais répondre à cette affirmation en déclarant que j'ai le triste devoir d'annoncer que le NPD est mort.

Le Nouveau Parti démocratique a, dans le passé, apporté une contribution valable au débat politique canadien. Toutefois, récemment, il s'est montré de plus en plus divisé et hors de propos.

Le NPD actuel semble à court d'idées pour relever les défis de l'économie mondiale. Comme le dit l'auteur de l'article en question, il y a longtemps qu'un député du NPD a proposé une idée innovatrice à propos de l'économie canadienne. Il poursuit en déplorant que les députés du NPD donnent l'impression de n'avoir aucune mission à l'esprit pour le pays, de n'avoir jamais réfléchi intelligemment aux conséquences de leurs marmonnements et de ne pas saisir du tout les questions contemporaines.

Ceux qui espèrent voir le NPD se renouveler seront déçus. Un parti sans candidat visionnaire à sa tête n'est pas en mesure de se renouveler. Aucune idée, aucun leadership, aucun renouvellement, aucun parti.

* * *

LES MINES TERRESTRES

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, un des plus grands obstacles aux efforts de développement international réside dans les répercussions catastrophiques des mines terrestres encore enfouies. Je voudrais signaler à la Chambre qu'il y a 110 millions de mines terrestres enfouies dans 62 pays du monde et que, à chaque mois, 800 personnes, dont beaucoup d'enfants, perdent la vie après avoir marché sur une de ces mines.

Le problème s'aggrave, car la communauté internationale ne peut dégager qu'environ 100 000 mines par année. Durant la même période, on enfouit près de deux millions de nouvelles mines.

Les mines terrestres nuisent à la reconstruction d'après-guerre. En Angola, on perd 25 p. 100 de la production alimentaire parce que les agriculteurs sont incapables d'aller travailler dans les champs. Au Mozambique, ce phénomène n'a fait que donner plus d'ampleur à une grave sécheresse.

Les mines terrestres continuent leur travail, même une fois la paix rétablie. L'aide extérieure et les travaux de développement ne changent rien à cela. Les mines sont toujours prêtes à frapper. J'exhorte notre gouvernement à collaborer étroitement avec nos partenaires internationaux pour trouver une solution à ce fléau moderne.

* * *

• (1405)

[*Français*]

L'ALGÉRIE

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, Mohamed Abder Rahmani, directeur du quotidien algérien *El Moudjahid* a été inhumé, hier, à Alger. Il s'agit du 35e journaliste assassiné en Algérie dans la foulée de la lutte que se livrent les forces islamiques et les forces gouvernementales.

M. Abder Rahmani, doyen des journalistes du pays, critiquait ouvertement les actions des groupes islamiques armés. Intimidés et menacés, plus de 200 journalistes algériens auraient déjà fui leur pays.

Ces meurtres commis à l'égard de tous ceux et celles qui ont le courage d'exprimer leurs opinions, leurs idées et leurs valeurs et ce, au péril de leur vie, nous interpellent tous. Trop souvent demeurons-nous muets et insensibles lorsque s'abattent l'obscurantisme et l'intolérance. L'assassinat de M. Abder Rahmani doit être dénoncé, ses coupables condamnés.

Voltaire a dit: «Je puis ne point partager vos opinions, mais je donnerai ma vie pour que vous puissiez les exprimer.» La liberté d'expression est une valeur fondamentale de nos sociétés. Puissent tous les Canadiens. . .

* * *

[*Traduction*]

LA DETTE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, j'ai reçu, ces derniers temps, de nombreuses suggestions sur la façon d'amener les Canadiens à racheter la dette du gouvernement que des étrangers détiennent en ce moment. Même si des allégements fiscaux ou des taux d'intérêt spéciaux peuvent inciter les Canadiens à acheter des obligations, le Canada demeurera vulnérable face à des taux d'intérêt et de change soumis à des baisses et à des fluctuations.

Tout d'abord, l'achat de ces obligations d'État à des étrangers nuira au marché intérieur des valeurs mobilières. Ainsi, en chiffres nets, notre endettement à l'égard des étrangers ne changera pas.

De plus, nous serions vulnérables, même si des étrangers ne détenaient aucune obligation canadienne. Les étrangers et les Canadiens continueraient, en effet, de spéculer sur les marchés au comptant et à terme.

Le fait est que les taux de change et d'intérêt du Canada fluctuent selon les nouvelles qui circulent au sujet de la capacité du gouvernement de rembourser sa dette. Si l'on veut que les taux de change cessent d'être à la baisse, que les taux d'intérêt arrêtent de monter et que les fluctuations soient moins grandes, il faut que le gouvernement élimine son déficit.

Même si nous souhaitons tous que ce soit possible, ce ne sont pas quelques expédients financiers qui pourront changer quoi que ce soit à cette vérité fondamentale.

* * *

LES SPÉCULATEURS FINANCIERS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressant que le gouverneur de la Banque du Canada dise qu'il s'opposait à la taxe Tobin et qu'il ne voyait rien de répréhensible dans l'influence qu'exercent les spéculateurs financiers sur les économies nationale et régionale.

Je me demande si cela correspond à la position du gouvernement. J'ai récemment demandé au gouvernement de faire preuve de leadership devant le G–7, à Halifax, en tentant d'imposer une taxe qui aurait pour effet d'atténuer ce genre de spéculation et de faire des propositions en vue d'établir un nouvel ordre mondial financier, en quelque sorte un second Bretton Woods qui empêcherait les spéculateurs financiers d'exercer ce genre d'influence sur notre économie, sur notre devise et sur qui que ce soit, finalement.

Qu'est–ce que le gouverneur de la Banque du Canada a en commun avec un spéculateur financier? Je crois qu'il faudrait poser la question suivante à l'un et à l'autre: Qui vous a élu? Qui a élu le gouverneur de la Banque du Canada pour établir les politiques qu'il adopte? Et qui a élu les spéculateurs financiers?

Cette question concerne la démocratie. Qui dirige vraiment le monde? Les spéculateurs financiers et les banques ou les parlements élus démocratiquement comme celui–ci?

* * *

[*Français*]

LE FÉDÉRALISME

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, une nouvelle étude entreprise par deux économistes de l'Université de Calgary, qui sera publiée prochainement dans le *Canadien Business Economic Journal* démontre que la province de Québec est la grande gagnante du fédéralisme canadien.

Les auteurs de cette recherche ont examiné les sommes totales acheminées par les provinces vers Ottawa, sous forme de taxes et autres paiements, au cours des 32 dernières années en comparaison avec l'argent qui leur est directement transféré.

Entre 1961 et 1992, le Québec a reçu 168 milliards de plus du fédéral que ce qu'il a contribué en taxes et autres paiements à Ottawa. Le Québec a retiré un bénéfice net moyen de 803 $ par personne annuellement.

Les Québécois et les Québécoises ne sont pas dupes. Tous les sondages le prouvent. Les arguments boiteux dont se gargarise l'opposition ne trouvent pas preneur car, malgré ses imperfections, le fédéralisme canadien fonctionne et il est profitable pour le Québec.

* * *

LA DÉPUTÉE DE RIMOUSKI—TÉMISCOUATA

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul, Lib.): Monsieur le Président, la population de l'Outaouais, et plus particulièrement celle de Hull, est encore sous le choc de la déclaration faite hier par la députée bloquiste de Rimouski—Témiscouata.

• (1410)

Cette dernière a en effet déclaré, et je la cite: «Derrière le mur, à Hull, c'est la ville la plus laide que j'aie vu au monde. C'est plein de taudis derrière les édifices.» De toute évidence, la piètre performance de la stratégie de propagande souverainiste est en train de faire perdre le sens à la députée bloquiste.

Plutôt que de continuer à cracher son venin, elle a décidé d'offrir ses excuses aux gens de Hull. Je l'en remercie.

* * *

LA DÉPUTÉE DE RIMOUSKI—TÉMISCOUATA

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, les paroles qu'a prononcées la députée de Rimouski—Témiscouata au sujet de la ville de Hull ont sans aucun doute dépassé son esprit. Elle s'en est excusée et nous l'en remercions.

Il est dommage que la radicalisation des options politiques incite certains élus à faire ce genre de commentaires ou à prendre une telle attitude quand des gens—et dans ce cas–ci, c'est toute une région—ne partagent pas leur avis sur l'avenir.

Doit–on rappeler aux députés bloquistes que Hull est une ville qui fait la fierté, non seulement de ses citoyens, mais aussi de toute la région.

M^me^ la députée de Rimouski—Témiscouata a erré. La région n'est pas chapeautée par la Commission nationale sur l'avenir du Québec, mais bien par la Commission de la capitale nationale.

Je salue haut et fort son président, Me Beaudry, pour son attachement à sa ville, à sa région et à son pays.

* * *

LA FÉDÉRATION CANADIENNE

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, jamais dans l'histoire du Québec a–t–on vu des députés du Québec, en l'occurrence les députés libéraux, refuser une motion visant à protéger le poids politique du Québec au sein de la fédération canadienne.

Oui, monsieur le Président, des députés libéraux et réformistes ont fait front commun hier pour battre une motion du Bloc québécois visant à faire reconnaître au Québec le droit à un minimum de 25 p. 100 des sièges à la Chambre.

La motion du Bloc aurait garanti le quart des sièges à l'un des deux peuples fondateurs du Canada et aurait répondu aux demandes historiques et légitimes des Québécois de conserver un poids politique minimal au sein de la fédération canadienne.

L'attitude affichée hier par les députés du Parti libéral relève du double langage, car. . .

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DE RETRAITE DES DÉPUTÉS

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, les libéraux ne comprennent vraiment rien. Ils n'ont pas respecté la promesse qu'ils avaient faite de réformer le fameux régime qui assure à ses bénéficiaires une retraite plus que dorée, autrement dit le régime de retraite des députés. Malgré les changements qu'ils avaient promis d'apporter à ce régime, les prestations de retraite des députés jouissent encore d'une protection illimitée contre l'inflation et verront leur valeur augmenter à un taux deux fois plus élevé que le maximum autorisé dans le secteur privé.

Si la vice–première ministre prend sa retraite dans trois ans, elle touchera la coquette somme de 2,7 millions de dollars jusqu'à l'âge de 75 ans. Elle s'est débattue pour conserver son régime de retraite extrêmement confortable que lui paient les travailleurs canadiens.

Si elle s'est tant débattue pour conserver son régime de retraite, c'est peut–être parce qu'elle craignait d'être obligée de tenir sa promesse et de démissionner. Comme tous les députés le savent, la vice–première ministre a dit qu'elle démissionnerait si son gouvernement n'abolissait pas la TPS. Heureusement pour elle, elle a un patron compréhensif qui va lui permettre de conserver son poste, même si des millions de contribuables canadiens dénoncent la TPS et le scandaleux régime de retraite des députés.

* * *

[*Français*]

LA DÉPUTÉE DE RIMOUSKI—TÉMISCOUATA

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, hier, la députée de Rimouski—Témiscouata nous a fait part de son fin jugement en matière d'urbanisme et plus particulièrement en évaluation de la beauté urbaine, une science qui aurait sans doute connu un essor suite à cette déclaration, n'eut été de ses excuses aujourd'hui, que les Hullois acceptent de bonne grâce.

Ce dont la députée ne s'était pas rendu compte, c'est que dans le quartier de Hull dont elle parle, on retrouve des maisons «allumette», un style, semble–t–il, unique au Canada.

Les journalistes doivent à la députée une fière chandelle pour le brio avec lequel elle réussit, coup sur coup, semaine après semaine, à créer la nouvelle et à choquer en même temps. La députée a mentionné, lors d'une récente entrevue à la radio, qu'elle avait voulu faire du théâtre. Eh bien, elle réussit, dans ce cas–ci, à nous donner un bel exemple du style comique.

Si M^me^ la députée de Rimouski—Témiscouata n'existait pas, il faudrait sans doute l'inventer.

* * *

LA VILLE DE HULL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, laissez–moi vous parler d'une des plus importantes villes du Québec, la ville de Hull.

Par ses nombreux parcs, le Musée des civilisations, la Maison du citoyen, ses terrains de golf et ses excellents restaurants, Hull est une très belle ville, habitée par des gens fort sympathiques. C'est tellement bien, qu'il y a même une rue Boudria, à Hull.

• (1415)

J'invite les députés bloquistes à s'y rendre de temps à autre et à rendre visite à ma ville natale et celle de mes ancêtres, et de la voir avec les yeux grands ouverts. Ils verront une communauté digne d'éloges, là où il fait bon vivre.

[*Traduction*]

Le Président: Avant de passer à la période des questions, je voudrais faire remarquer qu'en général la présidence a toujours laissé pas mal de latitude aux députés pour ce qui est de leurs déclarations. Je demande cependant à tous les députés de faire attention aux mots qu'ils utilisent et à ne pas s'en prendre personnellement à leurs collègues.

Je voudrais aussi rappeler aux députés qu'ils ne doivent pas faire dans leurs déclarations de remarque sur une question déjà mise aux voix. Ils voudront bien en tenir compte à l'avenir.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'AÉROPORT PEARSON

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, ma question va s'adresser à la vice–première ministre, en l'absence du premier ministre.

Diverses accusations s'accumulent sur le rôle joué par des libéraux dans la privatisation de l'aéroport Pearson, y compris des allégations parues récemment dans le *Financial Post*, quant à une possible implication du premier ministre lui–même. Aujourd'hui, c'est au tour de l'influent quotidien *Globe and Mail* d'exiger une enquête publique et indépendante pour faire toute la lumière sur cette sombre affaire.

Compte tenu des allégations troublantes qui mettent en cause l'intégrité du premier ministre et celle de son gouvernement, le gouvernement entend–il instituer une véritable commission d'enquête sur le contrat de privatisation de Pearson, comme l'opposition officielle le réclame depuis maintenant plus d'un an

et comme le réclame aujourd'hui un important éditorial du *Globe and Mail*?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre lui–même, hier, a clairement démontré que les allégations écrites dans le *Financial Post* étaient absolument fausses, et il n'y a plus rien à dire à ce propos.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, cela ne devait pas être si clair que cela, puisque cela n'a pas convaincu le *Globe and Mail* qui, la journée même, a répliqué par un éditorial sur la question.

Je demande à la vice–première ministre si elle reconnaît que seule une enquête publique, une véritable et authentique enquête publique, permettra de dissiper les doutes, non seulement sur les circonstances entourant le contrat de privatisation de Pearson, mais également sur la décision du gouvernement et de l'enquêteur Robert Nixon, d'escamoter—ce qui veut dire cacher—un important rapport préparé en novembre 1993 par des hauts fonctionnaires du ministère des Transports?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Transports, hier, a clairement fait la lumière sur tous les événements qui précédaient ce rapport. Et si le chef de l'opposition est si intéressé par l'avis du *Globe and Mail*, pourquoi ne déclenche–t–il pas le référendum tel que demandé par ce quotidien?

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une question de diversion dans un jeu de la Chambre. Il s'agit d'une question d'éthique du gouvernement. Il s'agit d'une question fondamentale.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: C'est une honte pour un gouvernement de se cacher derrière le référendum au Québec pour empêcher que la vérité sorte.

Ma question est simple et c'est celle que tous les Canadiens et les Québécois se posent, pourquoi le premier ministre s'entête–t–il à refuser une telle commission d'enquête si lui ou son gouvernement n'ont rien à cacher?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le chef de l'opposition a toujours eu la réputation d'être un homme d'honneur. Alors, s'il a des accusations à porter auprès du premier ministre, qu'il les fasse ici, en Chambre. Et s'il n'a pas d'accusations, prétendre qu'il y a des choses de cachées, c'est dangereux et, de sa part, c'est de l'irresponsabilité absolue et totale.

* * *

LA POLITIQUE MONÉTAIRE

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, permettez–moi d'entrée de jeu une citation: «Les politiques économiques ne doivent pas s'acharner sur une difficulté à l'exclusion de toute autre considération. Obnubilés par l'inflation, les conservateurs ont pris des mesures qui ont plongé le pays dans la récession, annulé la croissance pendant trois ans, fait baisser les revenus et fait exploser le chômage.»

• (1420)

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Doit–on comprendre de cette citation du livre rouge du Parti libéral du Canada que le ministre des Finances ne partage pas la position émise hier par le gouverneur de la Banque du Canada qui fait de la lutte à l'inflation par des hausses de taux d'intérêt la seule et unique priorité de la politique monétaire canadienne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que le Parti libéral, du temps qu'il formait l'opposition officielle, a critiqué la position prise par le gouverneur de la Banque du Canada à l'époque.

Lors d'une période de chômage et de décroissance économique, il n'y a pas de doute que nous avons eu des commentaires à faire à l'égard de la politique monétaire du temps. Lorsqu'on regarde aujourd'hui, on voit le Canada comme un pays qui domine le G–7 en ce qui a trait à la croissance, un pays qui vient de créer 433 000 emplois. Donc, ce que nous voyons, c'est une situation fort différente.

Ce que le gouverneur de la Banque du Canada a dit hier, je l'endosse.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances répond exactement la même chose que ses prédécesseurs conservateurs auraient pu répondre à la même question et il fait exactement la même chose avec la politique monétaire. Il a déchiré une garde–robe complète de chemises lorsque les conservateurs appliquaient la médecine qu'il sert à l'heure actuelle aux Canadiens.

Réalise–t–il qu'en appuyant une telle politique centrée uniquement sur la lutte à l'inflation, il nuit délibérément à la création d'emplois et, de ce fait, considère comme acceptables des taux de chômage de 9,5 p. 100 au Canada et de près de 12 p. 100 au Québec, 417 000 chômeurs, au Québec seulement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, nous venons de voir que la création d'emplois au Québec, au cours des mois de janvier et février, a aussi été très forte. D'ailleurs, même le premier ministre de la maison mère a confirmé que la création d'emplois au Québec était très forte, ce qui contredit les propos du député.

Mais la question est de savoir si le Bloc québécois accepte qu'il y ait des objectifs au point de vue de retenir l'inflation. Nous, nous avons des objectifs de 1 à 3. Si le député ne veut pas accepter ces objectifs, qu'il nous dise quel niveau d'inflation il est prêt à accepter.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, Anne–Marie Doyle ne siège peut–être plus à la commission d'enquête sur la Somalie, mais il reste une grande question à éclaircir, soit la façon dont elle a été nommée commissaire.

Le ministre de la Défense nationale a déclaré à la Chambre qu'il a personnellement nommé M^me^ Doyle à cette commission après avoir étudié le curriculum vitae de plusieurs candidats. Par conséquent, il ne devrait avoir aucun mal à répondre à ma question.

Qui a inscrit le nom d'Anne–Marie Doyle sur la liste des candidats du ministre?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de lire le hansard et le député reprend l'une des questions qui m'a été posées hier. Je croyais y avoir répondu du mieux que je le pouvais. Le député de Calgary–Sud–Ouest a peut–être jugé que je n'avais pas été assez clair. Je tenterai donc de clarifier la situation.

Hier, j'ai affirmé que le nom d'Anne–Marie Doyle m'a été communiqué, car elle avait servi avec beaucoup de distinction à l'OCDE. C'est moi qui ai proposé son nom, parce que je pensais que c'était un bon choix.

Auparavant, le député m'avait demandé d'assurer à la Chambre que l'ancien sous–ministre, Bob Fowler, n'avait rien eu à voir avec la préparation du mandat de la commission d'enquête et n'avait joué aucun rôle dans la proposition du nom d'Anne–Marie Doyle comme membre possible de la commission. J'ai répondu à ces questions, mais peut–être pas de façon assez claire aux yeux du député. Aux deux questions, la réponse est non.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre vient juste d'admettre que ce nom lui avait été communiqué.

Voici ma question: Qui vous a communiqué le nom de cette candidate?

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent toujours adresser leurs questions à la présidence et non directement aux députés. La même chose s'applique pour les réponses.

• (1425)

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je l'ai dit hier et je le répète aujourd'hui, en citant le hansard: «Le nom d'Anne–Marie Doyle m'a été communiqué, car elle avait servi avec beaucoup de distinction à l'OCDE.»

En tant que ministres, nous connaissons de nombreux éminents fonctionnaires et anciens fonctionnaires qui ont servi le gouvernement. J'ai pensé qu'il serait bon de nommer un juge à la présidence de cette commission d'enquête. J'ai aussi cru bon de nommer à cette commission un journaliste à la retraite qui posséderait une certaine crédibilité ainsi qu'une personne connaissant bien les rouages du gouvernement et en particulier la façon dont le gouvernement applique sa politique étrangère et sa politique de défense. Je me suis donc mis à chercher ce genre de candidats parmi les fonctionnaires et les ex–fonctionnaires.

Je savais que M^me^ Doyle avait eu l'occasion, pendant son séjour au Bureau du Conseil privé, d'étudier ce dossier. J'ai demandé de plus amples renseignements sur sa carrière et il m'est alors apparu évident qu'il s'agissait d'une personne qui jouit d'une excellente réputation et qui pourrait exercer les fonctions de commissaire.

Si elle avait continué de siéger à la commission, elle se serait, je crois, acquittée de ses fonctions dans la pleine mesure de ses moyens et aurait fait honneur à la commission.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, en refusant de répondre à ma question, le ministre ne fait que miner la confiance que nous pouvons avoir dans cette commission d'enquête.

Hier, le ministre a également affirmé que le juge–avocat général l'avait aidé à formuler le mandat de la commission d'enquête sur la Somalie.

Comme le ministre le sait fort bien, le juge–avocat général collabore avec le chef d'état–major de la défense et le sous–ministre de la défense et relève même d'eux. Autrement dit, le juge–avocat général fait partie des militaires hauts gradés qui font l'objet de cette enquête.

Dans quelle mesure les militaires hauts gradés ont–ils collaboré à la préparation du mandat de la commission d'enquête sur la Somalie? Comment peut–on assurer aux Canadiens que la participation des militaires hauts gradés n'a pas déjà nui à l'impartialité de l'enquête?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député de Calgary–Sud–Ouest manifeste sa profonde ignorance de la Loi sur la défense nationale.

Tout d'abord, le juge–avocat général est nommé par le premier ministre du Canada. Il fait l'objet d'une nomination par décret, pour la simple raison que cette personne, en tant que principal juriste des Forces canadiennes, doit pouvoir fournir des avis indépendants aux ministres.

Aux termes de la Loi sur la défense nationale, cette personne entretient des contacts quotidiens avec le ministre de la Défense nationale. Il était donc tout à fait normal que, au cours de la dernière année, je discute de divers aspects des incidents survenus en Somalie avec le juge–avocat général, puisqu'il est explicitement tenu, selon la Loi sur la défense nationale, de donner des avis juridiques au ministre.

J'ai vérifié certaines choses auprès du juge–avocat général ce matin pour m'assurer que les déclarations que je ferais à la Chambre des communes correspondraient à la pure vérité. Dans l'intérêt de tous les Canadiens, le gouvernement tient à faire la lumière sur les événements qui se sont déroulés en Somalie en 1993.

Le juge–avocat général m'a confirmé que l'ancien sous–ministre n'avait rien eu à voir avec la préparation du mandat de la commission. Le mandat a été remis au Bureau du Conseil privé. Il a été examiné par le ministère de la Justice, et tout le monde l'approuve.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, lundi, à une question en Chambre du chef de l'opposition, le ministre des Transports liait sa décision de retarder l'entrée d'Air Canada sur le marché de Hong Kong à celle de Canadian sur le marche de l'Allemagne. Ces deux dossiers sont distincts et, dans le cas de Hong Kong, les négociations ont été couronnées de succès. Donc, Air Canada s'est dit prête à commencer ses opérations dès l'été et a même négocié des créneaux à cet effet.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans le cas de Hong Kong, le ministre peut–il nous expliquer quelles sont les raisons autres que celles de l'entrée de Canadian sur le marché de l'Allemagne qui l'empêchent de permettre à Air Canada de débuter ses opérations sur ce marché dès l'été 1995, alors que tout est en place pour procéder?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, mon honorable collègue sait très bien que les négociations avec les autorités de l'aéroport de Hong Kong ont été conclues il y a quelques jours.

• (1430)

Lorsque nous avons déterminé l'établissement d'un niveau de 300 000 passagers avant de définir une deuxième désignation, nous nous sommes assurés qu'il y aurait deux endroits sur la planète où cette règle entrerait en vigueur cette année: en Allemagne et à Hong Kong.

Je tiens à souligner, comme je l'ai déjà fait, que depuis 14 mois, Air Canada a eu accès au Japon, un marché que cette compagnie convoitait depuis très longtemps. Maintenant elle se voit en mesure de préparer son arrivée à Hong Kong, un autre marché très important, mais aussi pour Canadian Airlines International qui doit se rendre en Allemagne et dans d'autres destinations en Asie. Il est aussi très important de planifier, d'avoir une certaine planification, une certitude de la façon de négocier les ententes, non seulement avec ces pays, mais aussi avec les institutions financières qui supportent ces transporteurs aériens.

Je me fie toujours aux déclarations publiques de M. Hollis Harris, président d'Air Canada, qui est très heureux du travail fait par ce gouvernement qui a ouvert ces marchés à Air Canada pour la première fois dans l'histoire.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, le ministre ne convient–il pas plutôt que c'est sa complaisance évidente à l'endroit de Canadian qui l'incite à retarder l'entrée d'Air Canada sur le marché de Hong Kong, retardant ainsi la création de 500 emplois chez ce transporteur, dont une bonne partie au siège social de Montréal et à la base d'entretien de Dorval?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je crois que l'industrie canadienne de l'aviation expliquerait à mon collègue que, au cours des 14 ou 15 derniers mois, nous avons fait des progrès comme jamais auparavant dans l'histoire de l'aviation au Canada.

Nous avons organisé un système faisant que, à la fin de cette année, le processus d'attribution de toutes les routes aériennes de notre pays sera absolument transparent. Des conditions et des critères établis permettront aux Lignes aériennes Canadien International et à Air Canada de planifier leurs opérations, d'acheter des avions, d'en louer et de faire leur marketing avec une certitude qui n'avait jamais été possible auparavant, dans l'industrie de l'aviation au Canada.

La preuve, c'est qu'avant même l'annonce de la deuxième désignation fondée sur le niveau de 300 000 passagers, Air Canada avait déjà signalé qu'elle était en train d'engager près de 1 000 nouveaux employés—des pilotes, des agents de bord, des chargés d'entretien et du personnel basé au sol.

Je comprends que le député voie d'un mauvais oeil tous les progrès que nous sommes parvenus à faire. L'industrie aérienne du Canada est en meilleure forme aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis 20 ans.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, de nouvelles questions sans réponse ont fait surface au sujet de l'entente concernant l'aéroport Pearson. Un rapport de Transports Canada daté du 4 novembre 1993 contredit le rapport Nixon. Un rapport de Deloitte & Touche, ainsi qu'un rapport de Price Waterhouse contredisent également le rapport Nixon.

Des questions ont aussi été soulevées à propos d'une rencontre privée entre le premier ministre et MM. Jack Matthews et Charles Bronfman, deux figures clés de l'accord Pearson.

Il est temps de dissiper le brouillard qui plane au–dessus de cette affaire. Le gouvernement va–t–il ordonner une enquête judiciaire indépendante sur l'accord annulé concernant l'aéroport?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre lui–même s'est exprimé très clairement sur ces allégations à la Chambre, hier.

Je voudrais mettre au défi le député, ainsi que le chef de l'opposition. S'ils ont des allégations à faire, qu'ils se lèvent et qu'ils les fassent, au lieu de se camoufler derrière des articles de journaux calomnieux qui ne sont absolument pas fondés sur des faits.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je défie le gouvernement de s'expliquer à la Chambre et de répondre aux questions que la population canadienne se pose.

Si le gouvernement n'a rien à cacher, pourquoi l'ancien cabinet d'avocats du premier ministre refuse–t–il de donner à M. Matthews la documentation concernant sa rencontre avec le premier ministre? La seule chose qui soit claire dans tout cela, c'est que les contribuables canadiens paient une fois de plus le prix des jeux politiques des éminences grises conservatrices et libérales.

Je demande une fois de plus à la vice–première ministre si, par souci d'intégrité, elle va ordonner une enquête judiciaire indépendante. Est–ce que la vice–première ministre peut prendre cet engagement vis–à–vis de la population qui l'exige?

• (1435)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en toute logique, pensez–vous que si le premier ministre était dans la poche de ces compagnies, il aurait eu le courage de rejeter l'accord?

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Justice déclarait que si l'ajout d'une loi antigang permettait de donner aux forces policières de vrais outils pour combattre les groupes criminalisés, il le ferait. Or, les spécialistes de la SPCUM, de la Sûreté du Québec et de la section québécoise de la GRC réclament cette législation depuis un an.

Plutôt que de se contenter de manifester un certain intérêt du bout des lèvres, comme il l'a fait hier, comment le ministre de la Justice peut–il se réfugier derrière les dispositions actuelles du Code criminel pour refuser d'inclure des dispositions antigang, comme l'a fait l'Italie, la France et les États–Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est important c'est que le travail se fasse, et qu'on donne aux forces de police et aux procureurs les outils pour déceler, poursuivre et punir les criminels.

On nous a demandé de modifier le Code criminel pour y inclure les gangs qui se prêtent à des activités criminelles. Comme je l'ai dit hier à la Chambre en réponse à une question sur ce même sujet, j'étudie la question avec le solliciteur général.

Nos ministères envisagent certaines modifications qui pourraient être utiles. Lorsque nous aurons terminé notre évaluation, nous serons en mesure de fournir une réponse. Entre–temps, j'ai demandé au député s'il avait des modifications précises à me proposer. Il m'a assuré qu'il allait le faire.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre que le ministre de la Justice refuse des mesures visant à faciliter le travail des autorités policières, puisqu'il se sent incapable de livrer la marchandise, comme il n'a pu le faire dans d'autres dossiers qui relèvent de sa responsabilité, comme les mutilations génitales, les pensions alimentaires et la discrimination basée sur l'orientation sexuelle?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce petit jeu est ennuyeux et m'étonne de la part du député. Il ferait mieux de chercher une solution à la question qu'il a soulevée. C'est un sujet grave.

Les forces de police nous ont demandé d'étudier la possibilité de modifier le Code criminel afin de criminaliser certaines organisations. Ce n'est pas quelque chose qui se fait en un clin d'oeil. Il faut peser chaque mot.

Il faut également tenir compte des groupes de motocyclistes qui n'ont rien de criminel et dont les activités sont parfaitement légitimes. Il ne faut pas non plus perdre de vue que le Code criminel contient déjà plus de 800 articles dont la police doit tenir compte.

Nous étudions sérieusement la question. Nous procéderons de façon responsable. Comme je le lui ai déjà demandé, si le député pense à un libellé en particulier, je l'invite à m'en faire part. Je tiendrai compte de sa proposition.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, on a dévoilé hier l'existence d'un document que le gouvernement avait camouflé, selon lequel l'annulation du contrat de mise en valeur de l'aéroport Pearson pourrait coûter aux contribuables canadiens jusqu'à deux milliards de dollars.

Dans un autre document secret, qui avait été fourni à Robert Nixon en octobre 1993, on peut lire ce qui suit: «Le taux de rendement pour l'État, qui est considérablement supérieur à celui de l'option de construction par l'État et au rendement du capital investi par la Pearson Development Corporation, a été jugé comme étant raisonnable à la fois par le ministère des Finances et par un conseiller financier indépendant.»

Voici ma question au ministre des Finances: Si tous ces documents sont erronés, où sont les documents qui le démontrent? Quand le ministre déposera–t–il ces documents à la Chambre?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député est évidemment le seul à considérer le document auquel il fait allusion comme ayant été camouflé. Il n'a pas pris la peine de consulter les documents rendus publics en décembre dernier sur l'affaire qui est actuellement devant les tribunaux.

Il est certain que le député aurait intérêt à lire ces documents et les opinions qui y sont exprimées. Il constaterait que les personnes qui ont conclu qu'il convenait d'accepter l'offre de Paxport

dans le cadre des plans de privatisation de l'aéroport Pearson devraient également tenir compte du fait que, à peine quelques mois après cette recommandation, cette société ne pouvait pas exécuter l'accord parce qu'elle en était financièrement incapable.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, en répondant à la question que je lui ai posée hier, le ministre a laissé entendre que je m'étais informé auprès du sous–ministre adjoint qui n'avait pas accès au rapport.

• (1440)

Non seulement ce SMA avait accès au rapport d'octobre, mais c'est lui qui l'a fourni à M. Nixon. Les faits ne corroborent pas les dires du ministre.

Quand le ministre cessera–t–il de dissimuler la vérité dans cette affaire et ordonnera–t–il une enquête publique exhaustive? Qu'est–ce qu'il. . .

Le Président: À l'ordre! À la période des questions, tout ce que nous disons est la vérité. Je prie donc le député de reformuler sa question.

M. Gouk: Monsieur le Président, je retire ma question telle que je l'ai posée et je demande simplement au ministre de nous dire quand toute la vérité sera dévoilée. . .

Le Président: La question est irrecevable. Le député de Verchères.

* * *

[*Français*]

LA TURQUIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Alors que la Turquie poursuit son offensive militaire contre les Kurdes dans le nord de l'Irak, le gouvernement canadien n'a toujours pas de politique officielle relativement à cette offensive. Par ailleurs, au moment même où le gouvernement canadien amorce des négociations avec la Turquie pour la vente de ses CF–5, on apprend que l'Allemagne a suspendu la livraison de matériel militaire destiné à la Turquie.

Ma question est fort simple: le gouvernement entend–il, à l'exemple de l'Allemagne, suspendre toute livraison ou toute vente de matériel militaire à la Turquie et interrompre toute négociation en ce qui a trait à la vente de ses CF–5 à la Turquie?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, deux ou trois fois déjà, on m'a posé cette question à la Chambre et j'ai répondu chaque fois qu'il n'y a pas de négociations officielles en cours, comme c'est effectivement le cas. Le gouvernement turc a manifesté un certain intérêt pour les CF–5. Cela n'a rien d'exceptionnel, étant donné que la Turquie a reçu de nous des avions excédentaires, il y a un certain nombre d'années.

En tant qu'alliés de la Turquie au sein de l'OTAN, nous devons au moins tenir compte de l'intérêt qu'elle manifeste. Mais il n'y a pas de négociations officielles en cours. Il n'y a pas de transaction en vue. Le ministre des Affaires étrangères a bien assuré à la Chambre que si nous décidions éventuellement de vendre des armements, quels qu'ils soient, ces ventes seraient soumises aux contrôles les plus stricts.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, vous conviendrez avec moi qu'il y a lieu de s'interroger lorsque le ministre nous dit qu'il y a des négociations mais qu'elles ne sont pas formelles.

Compte tenu de la gravité de la situation qui prévaut actuellement et plutôt que de continuer à tergiverser sur l'attitude à prendre suite à l'offensive turque contre les Kurdes, le gouvernement reconnaît–il qu'il devrait saisir l'OTAN et le Conseil de sécurité de l'ONU de cette délicate question?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les mesures que prend actuellement le gouvernement turc à l'égard de la minorité kurde qui se trouve dans le nord de l'Irak, je crois que mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, a répondu à cette question à la Chambre en établissant clairement la position du Canada à cet égard.

Pour ce qui est des chasseurs CF–5, il est un peu trop tôt pour en parler, car il n'y a pas de transaction, pas de vente en vue, mais seulement une manifestation d'intérêt de la part du gouvernement turc.

* * *

[*Français*]

L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales et a trait aux propos tenus hier par la députée de Rimouski—Témiscouata concernant la ville de Hull, et suite aux excuses qu'elle a tenues aujourd'hui dans cette Chambre. Le ministre peut–il confirmer à cette Chambre que l'Outaouais québécois n'est pas victime de discrimination économique?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la Commission de la capitale nationale consacre 30 p. 100 de ses ressources aux investissements du côté Outaouais, alors que le Parti québécois refuse d'investir dans l'Ouest du Québec et ne consacre que .4 p. 100 de ses investissements pour la région.

Dans un sondage de *l'Actualité* en 1993, Hull a été élue la deuxième meilleure ville du Québec au point de vue de la qualité de vie et la première en termes des indicateurs économiques. Si vous parlez aux gens qui vivent à Hull, si vous parlez à ceux qui y font affaires, vous allez vous rendre compte que les gens de Hull sont très fiers de leur ville et pour de bonnes raisons. Lorsqu'elle fait des déclarations semblables, la députée démontre sa méconnaissance de la ville de Hull et son arrogance à l'endroit d'une

population qui ne partage pas ses convictions politiques et qui croit au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1445)

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a admis hier que Travaux publics avait installé au moins une caméra de surveillance dans le plafond d'un bureau de la commission, à Montréal.

Hier, la présidente a déclaré, et le ministre l'a répété, que cela faisait partie d'une enquête de la GRC. Cependant, la GRC a nié avoir installé des caméras.

Ma question s'adresse au ministre de l'Immigration: Si la GRC n'a pas autorisé l'installation de caméras, est–ce que le ministre ou la présidente de la CISR l'a fait? Et si ce n'est ni l'un ni l'autre, qui l'a fait?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, une plainte formelle a été déposée contre la CISR. La présidente de la CISR a ensuite consulté les services de sécurité de Travaux publics, responsables de l'immeuble, et la GRC pour obtenir une enquête officielle. L'appareil de surveillance était approuvé.

L'enquête criminelle suit son cours et je crois qu'il ne convient pas de commenter l'affaire pour le moment.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre a déclaré que les caméras avaient été installées par la GRC dans le cadre d'une enquête. Le directeur général de la CISR a déclaré que les caméras avaient été installées pour enquêter sur des rapports inopportuns entre des employés et une personne intéressée aux affaires de l'organisme.

Cela pourrait vouloir dire que quelqu'un de l'extérieur influençait les décisions concernant les réfugiés ou qu'il y a eu une tentative pour cacher certains renseignements sur la CISR.

Quelle était la nature exacte de l'enquête qui a justifié l'installation de caméras pour surveiller quelqu'un pendant quatre mois?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le député qui est porte–parole pour les questions d'immigration a déjà été agent de police. J'aurais cru qu'il aurait été en mesure de saisir certains aspects délicats de toute enquête. Qu'il suffise de dire qu'un fonctionnaire faisait l'objet de cette enquête. Il ne s'agissait pas d'un membre de la commission nommé par le gouvernement actuel. Il ne s'agissait pas non plus d'un agent d'audience. L'enquête ne visait pas non plus à espionner des fonctionnaires pour voir comment ils font leur travail.

Les consultations qui s'imposent ont eu lieu. Il s'agit d'une enquête criminelle. Je ne souhaite pas émettre des hypothèses à la place des corps policiers du Canada. Je laisserai l'enquête suivre son cours normal.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse. . .

M. Young: Bienvenue à Hull!

Des voix: Oh, oh!

Mme Tremblay: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

La semaine dernière, les députés du Bloc ont interrogé le ministre du Patrimoine au sujet des perspectives d'avenir de la Société Radio–Canada pour les trois prochaines années. À chaque question, le ministre a refusé de confirmer les budgets dévoilés à M. Manera par son sous–ministre, M. Rochon.

Maintenant que Radio–Canada a un président par intérim et que le ministre a eu le temps de s'informer, peut–il nous confirmer l'ampleur des coupures que son gouvernement entend imposer à Radio–Canada au cours des trois prochaines années?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, tous les chiffres sont dans le budget et ils concernent une année. Alors, je l'ai déjà dit, je le répète et il me fait plaisir de le répéter, j'espère que notre collègue va bien comprendre le message.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine confirme–t–il que l'ampleur des coupures qu'il entend imposer à Radio–Canada est telle qu'elles entraîneront à nouveau la fermeture de stations régionales?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux naturellement pas confirmer des conséquences de chiffres que je n'ai pas avancés.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, lundi, en réponse à une question à propos d'un jugement sur la légalité des décrets pris pour interdire les armes à feu, le ministre de la Justice a affirmé par deux fois que le jugement du tribunal de l'Alberta était erroné. Il s'agit de l'affaire Simmermon. D'autres ministres ont dit à maintes reprises à la Chambre qu'ils ne pouvaient pas faire de commentaires sur les causes en instance devant les tribunaux.

● (1450)

Pourquoi fait–il donc des commentaires? Essaie–t–il d'influencer les tribunaux en la matière?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le fait est qu'un appel a été interjeté de ce jugement. Nous soutenons en appel que le jugement était erroné.

Je ferai remarquer, en toute déférence pour le député, qu'il n'y a absolument rien d'incorrect de la part du gouvernement à dire qu'il n'est pas d'accord sur le jugement et qu'il en appelle.

Nous allons faire valoir nos arguments devant le tribunal d'appel et nous sommes sûrs d'avoir gain de cause.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, cela confirme ce que je dis.

C'est le gouvernement de l'Alberta, non le gouvernement fédéral, qui en appelle de ce jugement. Je crois savoir que le gouvernement fédéral n'a même pas demandé la qualité d'intervenant. Or, le ministre ne cesse de répéter: «Nous sommes persuadés que nous allons gagner en appel.»

Le procureur général du Canada s'est publiquement juré d'aller en appel et d'obtenir gain de cause. Comment le défendeur pourra–t–il jamais obtenir un procès équitable?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Tout d'abord, monsieur le Président, ce qui est en litige, c'est la validité d'un instrument créé dans le cadre de la compétence fédérale. Je suis persuadé que l'interprétation fédérale du droit l'emportera.

Deuxièmement, le gouvernement de l'Alberta, comme le député vient de le faire remarquer, est d'accord sur notre position. C'est lui qui interjette appel. Il va défendre la cause en appel et il va démontrer que le jugement devrait être infirmé.

Troisièmement, il existe une immense différence entre faire des commentaires sur les faits de l'espèce en se prononçant par implication sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, et faire des commentaires sur la légitimité d'une loi dont la validité est contestée en justice. Il y a donc une immense différence entre les deux, et il ne s'est absolument rien produit d'incorrect.

* * *

LA SANTÉ

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Une récente étude menée par Statistique Canada révèle que les femmes du comté de Cumberland ont le plus haut taux d'hystérectomie au Canada. Comme le taux est deux à trois fois plus élevé dans cette région que la moyenne nationale et comme l'hystérectomie est une intervention chirurgicale effractive coûteuse qui consiste en l'ablation de l'utérus, la ministre de la Santé fera–t–elle enquête pour déterminer si ces statistiques alarmantes signifient que des interventions chirurgicales sont pratiquées inutilement?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, des phénomènes de ce genre se produisent d'un bout à l'autre du pays. Bien que la question de la pratique médicale relève en grande partie des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral a pris certaines initiatives à cet égard.

Avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des groupes médicaux nationaux, Santé Canada a élaboré des lignes directrices pour la médecine clinique au Canada. Par ailleurs, le Forum national sur la santé cherche aussi à déterminer pourquoi il existe de telles divergences dans la pratique médicale d'une région à l'autre.

Nous avons mis sur pied des centres d'excellence qui se pencheront sur toute la question de la santé des femmes. Notre gouvernement est déterminé à examiner certains aspects de la santé des femmes sur lesquels on a fermé les yeux pendant très longtemps.

* * *

[*Français*]

L'ÉDITION

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine. Alors que faisait rage la controverse de Ginn Publishing, le ministre du Patrimoine, on s'en rappellera, a démontré son incapacité à défendre adéquatement les intérêts des éditeurs canadiens. Or, un an plus tard, le ministre récidive en annonçant une coupure de plus de 33 p. 100 dans l'aide au développement de l'édition canadienne et de 71 p. 100 dans l'aide à la distribution de nouvelles publications.

Comment le ministre peut–il justifier l'ampleur de pareilles coupures qui feront mal aux éditeurs, après son cafouillage lamentable dans le dossier de Ginn Publishing?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, n'allons pas trop vite en affaires. Nous sommes en train de regarder les programmes, voir comment nous pouvons les amalgamer pour les rendre plus efficaces, et nous le ferons en consultation avec les milieux intéressés.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut–il prétendre défendre les éditeurs, alors qu'il sabre dans des programmes mis sur pied expressément dans le but de compenser les pertes occasionnées par l'abolition du tarif postal sur les livres et par l'entrée en vigueur de la TPS, mesures qui sont toujours en vigueur?

• (1455)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, tout cela était de très belles inventions du gouvernement précédent. Ce que je suis en train de dire, c'est que nous regardons comment nous allons pouvoir remplacer ces différents programmes pour rendre plus efficaces des programmes nouveaux.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, étant donné l'affaire somalienne, et l'affaire des vidéos de Petawawa, et la détérioration du moral au sein des forces armées, ainsi que le fait que les membres de nos forces armées sont poussés à performer davantage avec des moyens réduits, qu'est–ce que le ministre de la Défense entend faire au sujet des dix suicides dans nos forces armées à Valcartier? Qu'est–ce qu'il

fait actuellement pour identifier la cause principale de cette situation inquiétante?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, lorsque la question des suicides dans les forces armées a été soulevée, il y a quelques mois, je me suis penché sur le problème et j'en ai discuté avec le chef d'état–major de la défense. Nous avons constaté que le taux de suicides était inférieur dans les forces armées à ce qu'il est dans l'ensemble de la population.

Il y a eu récemment des préoccupations au sujet d'un certain nombre de suicides, surtout parmi le personnel qui rentre de Bosnie et de Croatie. J'ai demandé un complément d'information pour savoir s'il y a là une tendance préoccupante.

Tout suicide, toute mort est tragique, mais le député parle du moral et du leadership dans les forces armées. J'espère que, étant ancien officier général distingué dans les forces armées, il discutera avec ses collègues des moyens qu'ils peuvent prendre pour raffermir le moral et le leadership dans les forces armées, ce qu'ils ne font pas par les observations qu'ils font dans leurs questions.

Le moral et le leadership dans les forces armées sont pas mal meilleurs que dans le Parti réformiste.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je serais extrêmement heureux de l'aider, lui ou les soldats directement, par tous les moyens possibles.

Pour l'instant, la question que je pose au ministre, par votre entremise, est la suivante: Que faites–vous au juste. . .

Le Président: Je suis sûr que le député aura l'obligeance de reformuler sa question.

[*Français*]

M. Ringma: Monsieur le Président, dans ce cas, j'ai une question supplémentaire. Les soldats canadiens et leur famille sont conscients que la mort est un des risques du métier. Par contre, on s'attendrait à ce qu'un décès survienne dans le cadre des activités professionnelles, mais dix suicides, il faut expliquer cela.

Quelles démarches le ministre entreprendra–t–il afin de rassurer les familles des autres soldats qu'il est assez compétent pour prendre cette situation en main et initier un plan d'action pour rectifier tous les problèmes au sein des forces?

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le taux de suicide dans les forces canadiennes est moindre que dans la population en général.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, une rencontre des dirigeants du monde entier commence à Berlin. Je crois que la ministre de l'Environnement s'y rendra la semaine prochaine pour participer à des pourparlers visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre qui menacent actuellement le climat de la planète.

La plupart des pays qui produisent les plus fortes concentrations de gaz à effet de serre par habitant, y compris le Canada, ont déposé des rapports déplorables qui indiquent qu'ils ne respecteront pas les engagements pris lors du Sommet de Rio sur le climat de 1992.

Étant donné qu'il est clair que le monde est aux prises avec un problème dont les conséquences sont particulièrement importantes et irréversibles et que les délégués à Berlin ne peuvent se permettre de rater cette chance de commencer à renverser la vapeur, pourquoi le Canada adopte–t–il, à l'égard des changements climatiques, des mesures timides qui ne sont pas aussi énergiques que celles que nous prenons pour préserver les stocks de poisson au large de la côte atlantique?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le député de sa question. C'est l'une des rares questions de l'opposition sur un problème qui menace la planète beaucoup plus que tout autre, y compris ceux qui menacent les stocks de poisson.

• (1500)

En fait, la destruction des stocks de morue résulte en partie de l'effet de serre qui a fait augmenter les températures de la planète de trois degrés depuis le début des temps, et qui risque de les faire grimper encore de trois degrés au cours des 50 prochaines années.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Cela n'intéresse peut–être pas les députés d'en face, mais le député a parfaitement raison. Il nous faut adopter une position plus ferme à l'échelle internationale.

Nous espérons que la proposition avant–gardiste que nous présentons, relativement au jumelage technologique, nous permettra d'aider les pays en développement à réduire, conformément aux objectifs qu'ils se sont fixés, leurs émissions de gaz à effet de serre et ce, en utilisant la technologie canadienne, mais surtout, de nous assurer que nous atteignons nos objectifs, non seulement pour stabiliser, mais aussi pour réduire ces émissions aux terribles conséquences.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À JEAN–CLAUDE DEVOST

Le Président: Chers collègues, cela termine la période des questions orales, mais je désire souligner cet après–midi que Jean–Claude Devost, greffier au Bureau et greffier principal adjoint de la Direction des journaux nous quittera cette semaine pour une retraite bien méritée.

[*Traduction*]

Jean–Claude est assis au bureau maintenant. Jean–Claude, auriez–vous l'obligeance de vous lever pendant que je lis ceci à la Chambre?

Jean–Claude prend sa retraite cette semaine, après 28 années de loyaux services à la Chambre des communes. Il a commencé sa carrière en travaillant pour le caucus du Crédit social, du temps de Réal Caouette, puis il a exercé diverses fonctions à la Chambre. Il fait partie des services du greffier depuis 1991.

[*Français*]

Je sais, mes collègues, que vous voudrez saluer avec moi la longue et fructueuse carrière de Jean–Claude. Je désire te souhaiter, Jean–Claude, et aussi souhaiter à ta femme Suzanne, la santé et tout le bonheur possible pour les années à venir.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, mon recours au Règlement a trait à la période des questions. Pendant la période des questions, le député de Kootenay–Ouest—Revelstoke a fait allusion à un document concernant la question des travaux à l'aéroport Pearson. Je voudrais savoir si, avec le consentement de la Chambre, nous pourrions demander au député de déposer le document en cause à la Chambre.

Le Président: Chers collègues, il est inhabituel de demander à un simple député de déposer un document. Cependant, avec le consentement des députés, la Chambre peut prendre toutes les décisions qu'elle veut. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le Président: Il n'y a pas consentement unanime.

LES MINES

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, dans une déclaration à la Chambre, j'ai par inadvertance et erronément dit qu'il y avait 110 mines enfouies dans 62 pays de par le monde. En fait, il ne s'agit pas de 110 mines, ni de 110 000, mais bien de 110 millions de mines. Je tenais à être parfaitement claire à la Chambre quant à l'ampleur de ce terrible fléau.

Le Président: Je suis sûr que le compte rendu sera corrigé.

LES ARMES À FEU

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais corriger une erreur que j'ai commise en répondant à une question du député de Yorkton—Melville, le 23 mars dernier.

Le député me parlait de l'enregistrement des armes à feu. J'ai cité des chiffres de Statistique Canada dans ma réponse et j'ai déclaré que, en Saskatchewan, le taux de mortalité attribuable à l'utilisation d'une arme à feu était de 50 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale et que le taux de suicides commis à l'aide d'une arme à feu était le double de la moyenne nationale. Je me trompais.

Les statistiques montrent, en réalité, que le taux de suicides commis à l'aide d'une arme à feu, en Saskatchewan, est un tiers plus élevé que la moyenne nationale. C'est le taux de décès dus à des accidents survenus durant la manipulation d'une arme à feu qui équivaut à deux fois celui de la moyenne nationale. Le nombre total de décès attribuables à l'utilisation d'une arme à feu, en Saskatchewan, est de 25 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale. Je donnerai au député une copie des statistiques qui confirment ces chiffres.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 31 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 92 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le 70e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur le choix des affaires qui font l'objet d'un vote. Ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre au sujet de la motion suivante. Je propose:

> Que, nonobstant tout article du Règlement et immédiatement après la période consacrée aux Affaires émanant des députés, le mercredi 29 mars 1995, la Chambre continuera à siéger pour une période n'excédant pas trois heures et ce, afin de débattre une motion «Que cette Chambre, à la lumière de la prise en considération par le Conseil de sécurité de l'ONU du renouvellement du mandat des forces de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie, prenne note de la rotation des troupes canadiennes servant sous la FORPRONU en Bosnie–Herzégovine et en Croatie»;

[*Français*]

Que les trois premiers députés ne pourront parler pour plus de 20 minutes et tous les autres députés qui prendront ensuite la parole seront limités à un temps de parole n'excédant pas 10 minutes;

Que, durant ce débat, le Président n'acceptera aucune motion dilatoire ou appel de quorum; et

Que, lorsque les trois heures de débat sur la motion auront été écoulées, ou lorsqu'aucun autre député désirera prendre la parole, peu importe laquelle de ces situations se réalisera en premier, le Président ajournera la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.

Le vice–président: Les honorables députés ont entendu l'énoncé de la motion. Y a–t–il consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est présentée et adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions au nom d'électeurs. La première est signée par 63 électeurs de Fredericton—York—Sunbury qui demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce afin d'assurer la protection des grands–parents en cas d'action en divorce.

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, les signataires de la deuxième pétition demandent que des modifications soient apportées à la Charte des droits pour que les habitants d'une collectivité soient avisés quand un délinquant sexuel récidiviste est relâché dans leurs quartiers afin d'assurer la sécurité des enfants. Cette pétition comporte 500 signatures.

LA FISCALITÉ

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de la région de la capitale nationale.

Les pétitionnaires aimeraient attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les personnes qui s'occupent de la maison et qui prennent soin des enfants d'âge préscolaire exercent une profession honorable dont on ne reconnaît pas la valeur dans notre société. Ils ajoutent que la Loi de l'impôt sur le revenu est discriminatoire à l'endroit des familles qui choisissent de garder des enfants d'âge préscolaire à la maison, ainsi qu'à l'égard de ceux qui offrent des soins à la maison à des handicapés, à des malades chroniques et à des personnes âgées.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de prendre des mesures pour supprimer toute discrimination fiscale à l'endroit des familles qui décident de s'occuper, à la maison, d'enfants d'âge préscolaire, de personnes handicapées, de malades chroniques ou de personnes âgées.

• (1510)

LA DÉFENSE D'IVRESSE

Mme Susan Whelan (Essex—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, j'ai des pétitions contenant les signatures de plus de 6 000 résidents de la circonscription d'Essex—Windsor qui demandent au Parlement d'annuler la décision de la Cour suprême du Canada d'inclure l'ivresse ou l'incapacité extrême parmi les défenses dans les cas d'infractions criminelles.

Dans ces pétitions lancées par la Victims for Justice Coalition for Windsor—Essex County, on demande en outre que le Parlement reconnaisse que la société est dans l'obligation de punir ceux qui s'enivrent volontairement et qui causent du tort à d'autres personnes.

Je tiens à féliciter la coalition pour les efforts qu'elle a déployés à cet égard. Je suis heureuse de présenter ces pétitions. Je me réjouis également que le gouvernement ait répondu aux préoccupations de tous les Canadiens sur cette question en déposant le projet de loi C–72, qui est étudié rapidement à la Chambre.

LA CÂBLODISTRIBUTION

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter des pétitions signées par 667 résidents de Calgary, Toronto, Ottawa, Ajax, Pickering et Whitby.

Les pétitionnaires demandent au CRTC de revoir toute la question de l'introduction, par les sociétés de câblodistribution, du nouveau service de canaux spécialisés.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, je désire présenter quatre pétitions différentes signées par mes électeurs de Capilano—Howe Sound.

Le premier groupe de pétitionnaires demande que la Chambre s'oppose à des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés qui prévoient d'y insérer l'expression «orientation sexuelle».

LE PROJET DE LOI C–41

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, le deuxième groupe de pétitions venant de mes électeurs exhorte le Parlement à s'opposer à l'adoption de l'article 718.2 du projet de loi C–41.

LA FISCALITÉ

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, dans le troisième groupe de pétitions, mes électeurs de Capilano—Howe Sound demandent au Parlement de réduire les dépenses gouvernementales, au lieu d'accroître les impôts et de mettre en oeuvre une loi sur la protection du contribuable pour limiter, à l'avenir, les dépenses du gouvernement fédéral. J'ai le plaisir d'appuyer cette demande.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, les signataires du quatrième groupe de pétitions, des habitants de Bowen Island dans ma circonscription, invitent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les gens contre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui trois groupes de pétitions au nom de mes électeurs de Simcoe–Centre.

Le premier groupe de pétitionnaires demande que le gouvernement du Canada ne modifie pas la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires craignent que, à la suite de cette inclusion, les homosexuels puissent profiter des mêmes avantages et des mêmes privilèges dans la société que les couples mariés.

LE PROJET DE LOI C-41

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur l'article 718.2 du projet de loi C-41. Les pétitionnaires craignent que, en nommant certains groupes dans la mesure législative, on n'exclue d'autres groupes qui, de ce fait, ne seraient pas protégés et que la détermination de la peine, dans le cas d'une infraction motivée par la haine, ne soit très subjective et ne nuise à notre système judiciaire.

L'IMPOSITION

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la troisième et dernière pétition vient de ma circonscription et porte 474 signatures qui ont été recueillies par de petits entrepreneurs de ma circonscription, dont M. Garry Valley, M. John Ough, M. Barry Bertram, M. Devon Smith, M. Bryan Greig, M^me^ Jean Baker Pearce et M. Paul Jamieson.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses publiques au lieu d'augmenter les taxes, étant donné que les Canadiens croulent déjà sous les taxes à cause des dépenses publiques très élevées.

LE DÉFICIT

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par des habitants de Markham—Whitchurch—Stouffville.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire le déficit en mettant fin au gaspillage et en diminuant d'au moins 5 p. 100 les dépenses totales de tous les ministères fédéraux.

LES FORCES ARMÉES

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je voudrais présenter une pétition signée par environ 200 personnes qui s'inquiètent du moral dans les Forces canadiennes.

La décision de démanteler le Régiment aéroporté canadien a attiré l'attention des médias et du public sur les Forces canadiennes.

Les pétitionnaires réclament une enquête approfondie dont les résultats seraient rendus publics. Ils estiment que le public serait ainsi mieux informé des conditions qui existent au sein des forces armées et de la contribution de celles-ci au bien-être et à la réputation de notre pays, tant ici qu'à l'étranger.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'entreprendre dans les meilleurs délais une vaste enquête publique sur les problèmes que connaissent actuellement les Forces canadiennes.

L'ARMÉNIE

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions signées par 100 Canadiens qui vivent à North York, Scarborough et Richmond Hill dans le Grand Toronto.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître et de condamner le génocide arménien commis par les Turcs. On célébrera, cette année, le 80^e^ anniversaire du génocide et les pétitionnaires demandent à la Chambre de reconnaître ce crime contre l'humanité, comme l'ont déjà fait les parlements d'Israël, de la Russie, de la France et de l'Uruguay. Les parlements du Québec et de l'Ontario reconnaissent aussi ce crime contre l'humanité.

• (1515)

LA JUSTICE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition qui s'inscrit dans le cadre des démarches que j'ai déjà entreprises au nom d'électeurs qui s'opposent à la mise en liberté anticipée de Robert Paul Thompson.

Soucieux de rendre nos rues plus sûres, les pétitionnaires que je représente s'opposent à la pratique actuelle qui consiste à accorder des mises en liberté anticipées à des criminels violents.

Les pétitionnaires souhaitent que nos rues deviennent des endroits plus sûrs pour les honnêtes citoyens, leurs familles et les familles des victimes d'actes criminels.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je désire présenter deux pétitions.

La première, qui porte 788 signatures, concerne les jeunes contrevenants. Les Canadiens de toutes les régions demandent que des modifications soient apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils souhaitent que la loi soit suffisamment rigoureuse pour enrayer la criminalité juvénile et garantir vraiment que justice soit faite.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent que le Parlement entame une révision en profondeur de la loi actuelle et qu'il donne suite à leurs attentes.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 68 habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires estiment qu'ils paient déjà trop d'impôts par suite des dépenses publiques.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de faire en sorte de réduire les dépenses publiques au lieu d'augmenter les impôts. J'appuie cette pétition.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions au nom de 1 880 habitants de la circonscription de Végréville.

Dans les quatre pétitions, les pétitionnaires estiment que la sécurité publique est la priorité numéro un du système de justice pénale. Ils estiment aussi que les mesures de contrôle dont font

déjà l'objet les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux de la loi sont amplement suffisantes.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'appuyer les mesures législatives qui prévoient des sanctions sévères à l'égard de tous les criminels violents qui utilisent des armes pour commettre un crime, d'appuyer les nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux de la loi de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives, et d'appuyer toute mesure législative visant à abroger ou à modifier les mesures législatives existantes sur le contrôle des armes à feu qui n'améliorent pas la sécurité publique, qui ne sont pas rentables ou qui sont d'une complexité telle qu'elles sont inefficaces ou inapplicables.

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition qui m'a été envoyée par des électeurs de ma circonscription, Athabasca, qui habitent surtout dans le secteur Westlock.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer toute loi dont l'objet est de punir sévèrement les criminels violents qui utilisent des armes à feu lors de la perpétration d'un crime, d'appuyer l'adoption de nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu qui reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux de la loi de posséder et d'utiliser des armes à feu, et d'appuyer des mesures qui révoqueront ou modifieront les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité du public, qui se sont avérées non rentables ou qui sont trop complexes pour être efficaces ou applicables.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter cette pétition au nom de M^me^ Dorothy Polhill, de ma circonscription, Mississauga–Ouest.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de la Charte canadienne des droits et libertés qui viserait à y ajouter l'expression «orientation sexuelle».

L'EUTHANASIE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je prends la parole en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter trois groupes de pétitions.

Le premier groupe concerne l'euthanasie et a été signé par 151 personnes de ma circonscription. Les pétitionnaires prient le Parlement de faire en sorte que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et que le Parlement ne fasse aucune modification à la loi qui sanctionnerait ou permettrait l'aide au suicide ou toute activité conçue pour mettre fin à la vie d'une personne.

LA JUSTICE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, le deuxième groupe de pétitions concerne la libération des délinquants sexuels récidivistes. Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une mesure législative qui ferait que les gens seraient avertis de la libération d'un délinquant sexuel récidiviste dans leur communauté.

Cette mesure législative ferait de la sécurité de nos enfants une priorité.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, le troisième et dernier groupe de pétitions est signé par 209 personnes de ma circonscription et d'autres parties du Nouveau–Brunswick.

Ces pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Charte des droits et libertés d'une façon qui indiquerait que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et de ne pas modifier non plus le Code criminel pour inclure dans les motifs de distinction illicite l'expression non définie «orientation sexuelle». J'approuve toutes ces pétitions.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente aujourd'hui deux pétitions au nom des électeurs du Lower Mainland de Colombie–Britannique et de la circonscription de New Westminster—Burnaby.

• (1520)

Dans les deux cas, les pétitionnaires font savoir qu'ils sont écrasés par les impôts à cause des dépense excessives du gouvernement.

Par conséquent, ils prient le Parlement de réduire les dépenses du gouvernement au lieu d'augmenter les impôts, et d'adopter une loi protégeant les contribuables et limitant les dépenses gouvernementales.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui trois pétitions à présenter à la Chambre.

La première demande au gouvernement de ne pas inclure, dans le Code des droits de la personne, l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

LES ARMES À FEU

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, la seconde pétition vient d'un groupe de personnes réparties dans toute la Colombie–Britannique qui demandent au Parlement d'appuyer des lois punissant sévèrement tous les criminels violents qui utilisent des armes dans la perpétration d'un crime.

Les pétitionnaires sont en faveur de nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu reconnaissant et protégeant le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives, et des dispositions législatives abrogeant ou modifiant les lois actuelles sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition porte 753 signatures, qui viennent s'ajouter aux dizaines de milliers que j'ai présentées depuis quelques semaines.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de comprimer les dépenses gouvernementales, de ne pas hausser les impôts et de mettre en application une loi de protection des contribuables, afin de garantir qu'à l'avenir, on n'inflige pas des hausses d'impôts aux Canadiens.

LES PHARES

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition où l'on peut lire, entre autres choses, que le ministre des Transports a ordonné à la garde côtière canadienne de mettre en oeuvre les plans détaillés d'un programme visant à retirer le personnel de toutes les stations de phare de la côte ouest. Les économies que la garde côtière en tirera sont minimes et les usagers des services de ces stations seront très lésés par l'élimination des services de météorologie locale et d'assistance aux fins de recherche et de sauvetage, ainsi que par le retrait du personnel des stations isolées le long de cette côte accidentée.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de revenir immédiatement sur cette décision et d'ordonner qu'une enquête publique exhaustive se tienne, en Colombie–Britannique, sur la nécessité de maintenir du personnel dans les stations de phare de la côte ouest.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

[*Traduction*]

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, conformément à l'article 39 du Règlement.

J'ai une question qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 4 octobre 1994, soit depuis 179 jours. Elle vise l'aide financière fournie par l'APECA dans chaque circonscription électorale du Canada atlantique.

Je crois comprendre que le gouvernement s'efforce vraiment de répondre à toutes les questions inscrites au *Feuilleton* en moins de 45 jours. Mais c'est inacceptable qu'il n'ait pas encore répondu à la mienne au bout de 179 jours. C'est à croire qu'il ne peut pas ou ne veut pas y répondre.

Le député aurait–il l'obligeance de me dire quand on répondra à la question que j'ai posée il y a plus de cinq mois?

M. Milliken: Monsieur le Président, je sais que la question concerne l'aide financière totale fournie dans chaque circonscription fédérale par l'APECA, du 4 novembre 1993 jusqu'à maintenant.

Je sais que le ministre des Approvisionnements et Services a travaillé assidûment à la rédaction d'une réponse à la question de la députée. Tout ce que je puis dire, c'est que si la réponse n'est pas encore prête, elle est sur le point de l'être et je serai bientôt en mesure de répondre à la question de la députée.

Le vice–président: Les questions qui restent sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que les motions portant production de documents soient reportées.

Le vice–président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

L'hon. Raymond Chan (pour le leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose: Que le projet de loi C–69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole ici aujourd'hui au sujet du projet de loi C–69, Loi portant sur la création de commissions de délimitation des circonscriptions électorales et la révision des limites des circonscriptions électorales.

• (1525)

J'accueille ce projet de loi dans une perspective différente de celle qui a été présentée jusqu'à maintenant à la Chambre. Je voudrais parler plus particulièrement du paragraphe 30(*a*), qui a une incidence directe sur Western Arctic, ma circonscription.

Une fois que cette loi sera promulguée, ma circonscription comptera quatre localités de plus. Sa population s'accroîtra de 1 700 personnes. Sa superficie gagnera quelque 200 000 kilomètres carrés, c'est–à–dire plus que bien d'autres circonscriptions au Canada. Ma circonscription deviendra ainsi la deuxième en importance au Canada du point de vue de la superficie.

C'est une circonscription qui compte peu de routes. En fait, 90 p. 100 de la circonscription ne sont pas accessibles par la route. L'été, les gens peuvent voyager par bateau sur le fleuve Mackenzie, mais, durant le long hiver, il faut prendre l'avion ou emprunter une route d'hiver plutôt dangereuse dans des conditions très rigoureuses.

Je ne suis pas venue ici aujourd'hui pour parler de l'immensité de ma circonscription et de la difficulté des déplacements dans cette région. Ces préoccupations vont de soi. Les gens diraient que cela fait partie des règles du jeu.

Cependant, je voudrais profiter de cette occasion aujourd'hui pour accueillir quatre nouvelles localités dans ma circonscription, soit Sachs Harbour, Holman Island, Paulatuk et Tuktoyaktuk, et pour encourager les autochtones, y compris les femmes et les jeunes, à participer plus activement au processus électoral dans le Nord et à Ottawa.

Les quatre localités qui feront désormais partie de la circonscription de Western Arctic sont des localités inuvialuit. Elles sont représentées à l'assemblée législative des Territoires du Nord–Ouest par la première ministre, dont la circonscription s'appelle Nunakput. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je travaillerai en étroite collaboration avec elle pour représenter le mieux possible cette région. Les quatre localités sont situées sur la côte de l'océan Arctique, le troisième grand océan au Canada.

Ces localités font actuellement partie de la circonscription de Nunatsiaq. Après le redécoupage de la carte électorale, elles feront partie de la circonscription de Western Arctic. Je tiens à dire qu'elles ont été bien servies par mon collègue, le député de Nunatsiaq, qui les représente depuis qu'il a été élu au Parlement pour la première fois en 1968.

La population de ces quatre localités est composée majoritairement d'Inuvialuit. Les Inuvialuit sont des Inuit de l'ouest de l'Arctique. Ils sont différents des Inuit de l'est de l'Arctique. Les Inuvialuit sont des descendants des Karngmalit, ou Inuit du Mackenzie, qui habitaient un riche territoire de chasse comprenant à la fois des forêts, des zones où la végétation est plutôt rare et de vastes étendues d'eau. Cette région est encore très attachée à la culture Thulé, où le béluga est la principale source de nourriture et de combustible. La peau et les os sont utilisés également.

Les jeunes forment au moins le tiers de la population de toutes ces localités. Il s'agit d'un ensemble de très jeunes localités en pleine croissance. Le coût de la vie y est très élevé, comme c'est le cas dans toutes les localités nordiques. La différence de coût de la vie entre une ville du sud comme Edmonton, en Alberta, et ces localités oscille entre 185 et 190 p. 100. Cela veut dire qu'un produit alimentaire coûtant 1 $ à Edmonton en coûtera de 1,85 $ à 1,90 $ dans ces localités.

Bien qu'il existe beaucoup de similitudes entre les quatre localités inuvialuit, chacune a sa propre histoire. L'une d'elles, Sachs Harbour, ou Ikaahuk, est située sur l'île la plus occidentale de l'archipel arctique canadien, l'île Banks. Les archéologues ont découvert des traces d'habitation de Thulé en plusieurs endroits dans l'île Banks, ce qui révèle que les Inuit ont habité dans ces îles pendant plusieurs siècles.

Sachs Harbour doit son nom au navire *Mary Sachs*, de l'expédition arctique canadienne de 1913. L'occupation permanente n'a pas commencé avant 1929, lorsque trois familles inuit du delta sont arrivées à cet endroit à bord de leurs schooners. L'attrait principal de l'île était le renard blanc, et pendant plus de 50 ans, l'île a été considérée comme l'une des meilleures zones de trappage de tout l'Arctique nord–américain. Les habitants de l'île Banks étaient particulièrement à l'aise et instruits au moment où le commerce des fourrures était très florissant, dans les années 30. Le premier médecin inuit appartenait à la famille Carpenter, fort bien connue à l'île Banks. L'instruction est demeurée un facteur puissant à Sachs Harbour.

• (1530)

Au recensement de 1991, on comptait une population de 85 personnes âgées de 15 ans et plus; là–dessus, 30 avaient fait des études universitaires ou non universitaires sanctionnées par un diplôme. Les habitants de Sachs Harbour sont demeurés très autarciques, si l'on compare leur situation à celle de nombreuses collectivités de l'Arctique. Ils ont continué à pratiquer le piégeage. Il y a également des services de pourvoyeurs pour la chasse au gros gibier comme l'ours polaire et le boeuf musqué. À Sachs Harbour, le taux de participation à la population active atteint 88 p. 100, et le revenu moyen est le plus élevé des quatre localités: plus de 25 000 $ en 1991.

Holman Island, autre localité qui doit s'ajouter à ma circonscription, est située sur la péninsule Diamond Jenness, du côté ouest de l'île Victoria, île qui est la terre ancestrale des Inuit du cuivre. Pendant l'hiver, ils chassaient dans l'île Banks et, à l'été, ils se rendaient dans le centre de l'île Victoria pour chasser le caribou. Les habitants de Holman ont appris l'imprimerie du révérend Henri Tardi, missionnaire oblat venu chez eux en 1939 de Viviers, en France.

En 1961, la Holman Inuit Cooperative a été mise sur pied pour vendre au détail la production, et l'imprimerie est maintenant une source importante de revenus pour la collectivité. Parmi les artistes de Holman, la regrettée Helen Kalvak est la plus connue. Dans cette localité, le taux de participation à la population active n'est que de 59 p. 100.

Paulatuk est une autre des localités visées. Ce débat est intéressant pour tous les Canadiens, car comme ils posent rarement des questions sur le Nord, c'est une excellente occasion de leur expliquer que la circonscription dans laquelle nous exerçons un droit de suffrage démocratique comprend toutes ces merveilleuses localités. Paulatuk, l'autre collectivité qui s'ajoutera à ma circonscription à la suite de la révision des limites, est située entre le littoral marin et un lac intérieur sur la côte de l'Arctique. Paulatuk vient du mot inuit qui désigne la suie ou le charbon. Les Inuvialuit utilisaient, pour se chauffer, le charbon que l'on trouve à proximité.

Les premiers habitants de la région de Paulatuk ont beaucoup souffert des nombreuses influences extérieures venant de certains chasseurs de baleine étrangers. Cependant, en raison des contacts importants qu'elle a eus très tôt avec de nombreuses cultures européennes, la population a moins subi l'influence des missionnaires et a moins dépendu des commerçants que les Inuit

de l'Est. Bon nombre pouvaient faire des affaires en anglais et lire et écrire leur propre langue en caractères romains.

Paulatuk est réputée pour ses sculpteurs. La majeure partie de sa population a entre zéro et 14 ans. Le taux d'activité de la population active est de 14 p. 100. Par ailleurs, 30 p. 100 de ceux qui font partie de la population active sont sans emploi. Le revenu moyen à Paulatuk est d'environ 17 000 $.

Tuktoyaktuk est la quatrième localité dont je vais parler. C'est la dernière qui sera ajoutée à ma circonscription. Tuktoyaktuk veut dire «qui ressemble à un caribou». Selon une légende, à l'époque où les caribous étaient très nombreux, une femme a regardé ces bêtes s'avancer dans l'eau et celles–ci se sont pétrifiées. On a aperçu, à marée basse, des récifs ressemblant à des caribous.

Autrefois, les Inuit du Mackenzie qui chassaient la baleine étaient généralement originaires de Tuktoyaktuk. Cette localité est la plus grande des quatre et la plus diverse sur le plan ethnique, bien que les Inuvialuit représentent près de 90 p. 100 de la population.

Tuktoyaktuk est maintenant la base maritime pour l'exploration gazière et pétrolière dans la mer de Beaufort. J'ai d'excellents souvenirs de cette localité. J'y ai passé trois ans quand j'étais une jeune enseignante dans les années 70. Plus de la moitié de la population ayant 15 ans ou plus n'a pas terminé ses études secondaires.

Ces localités sont différentes. Le paysage qui les entoure est impressionnant et magnifique, et il s'en dégage une grande sérénité. La vie marine, la vie animale, la composition de l'écosystème maritime de cette région ont de quoi faire rêver les touristes. C'est en fait un rêve pour les touristes écologiques. C'est un paysage que des gens de partout dans le monde sont prêts à payer très cher pour voir. Ils en ont pour leur argent.

• (1535)

En hiver et à la fin de l'automne, on peut voir les aurores boréales dont tout le monde parle. En été, on peut voir des bélugas des maisons qui donnent sur l'océan Arctique. C'est vraiment très beau. En hiver, le sol est couvert de neige et les gens vont dehors pendant toute la saison pour se rencontrer.

Le député qui représente la région, le député de Nunatsiaq, estime que c'est un honneur que de la représenter et il le fait avec grâce. Je suis impatiente de voir ces communautés se joindre à la circonscription de Western Arctic, lorsque les nouvelles limites des circonscriptions électorales auront été établies.

À l'origine, les circonscriptions avaient été délimitées sans tenir compte des répercussions sur les communautés autochtones de la région. C'était le cas de Western Arctic. Les Inuvialuit qui habitaient la région la plus septentrionale du Canada étaient répartis dans deux circonscriptions électorales fédérales. En 1984, les Inuvialuit ont été les premiers autochtones au nord du 60e parallèle à signer un accord territorial général.

Les Inuvialuit, qui vivent dans les six communautés côtières, demeurent néanmoins encore divisés en deux circonscriptions. Après avoir récemment célébré le dixième anniversaire de la signature de l'entente finale historique et l'adoption du projet de loi C–69, ils seront finalement regroupés en une seule circonscription électorale.

Les documents qui ont été déposés font état d'un fait très intéressant concernant les obstacles à la participation électorale. On y apprend que les Inuit n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1950, mais que les premiers bureaux de scrutin n'ont été installés dans leurs hameaux qu'en 1962. Cette situation était regrettable. Il serait impensable, à notre époque et dans une démocratie comme la nôtre, que des citoyens ne puissent pas exercer leur droit de vote. C'est pourtant ce qui s'était produit.

Ces communautés apporteront une contribution enrichissante à la circonscription de Western Arctic, dont la population est déjà variée. Les Inuvialuit d'Inuvik et d'Aklavik seront réunis aux autres communautés inuvialuit de Sachs Harbour, Paulatuk, Holman Island et Tuktoyaktuk. Toutes ces communautés feront partie de la même circonscription de Western Arctic.

La commission Lortie s'est penchée, il y a un certain nombre d'années, sur des questions touchant la réforme électorale. J'avais notamment été chargée, avec des collègues, dont le sénateur Len Marchand, l'ancien député Gene Rhéaume et une autre personne très compétente, M. Marc LeClair, qui avait travaillé auprès de la commission libérale sur les autochtones, d'examiner les obstacles systémiques et structurels que devaient surmonter les peuples autochtones sur le chapitre de la distribution des sièges à la Chambre des communes, ainsi que certains autres obstacles historiques. Ce fut un exercice très intéressant.

Nous avions constitué un sous–comité de la commission royale et nous avions réussi à rencontrer, dans diverses régions, de nombreux groupes qui avaient exprimé leur point de vue sur les questions à l'étude. Nous nous étions livrés à un exercice approfondi.

Pendant les guerres mondiales, les autochtones ont défendu leur pays parce qu'ils y étaient attachés et voulaient faire leur part. Ils ont consenti de grands sacrifices. Ils n'en ont pas moins dû attendre les années 60 pour obtenir le droit de vote. Ils pouvaient donner leur vie pour leur pays et lui faire honneur, mais ils ne pouvaient pas exercer le droit de vote qu'avaient tous les autres Canadiens.

• (1540)

C'était là une grande injustice. Il a fallu composer avec ce genre de choses. Cela devrait intéresser certains députés de savoir que 13 autochtones, qui se sont identifiés comme tels, ont été élus à la Chambre des communes, dont le député de Nunatsiaq, le député de Lethbridge, le député de Churchill et moi–même.

Sur 11 000 députés qui ont été élus depuis la Confédération, on compte 13 autochtones, dont 10 au cours de ce siècle. Seulement trois ont été élus dans des circonscriptions où les autochtones ne sont pas majoritaires.

Six étaient originaires de ma région, là où les autochtones sont majoritaires, soit les Territoires du Nord–Ouest. Dans le cas de Churchill, qui est représenté par le député, on compte 42 p. 100 d'autochtones au sein de la population.

Pensez donc, seulement 13 sur 11 000 députés ont été des autochtones! C'est pourtant la terre des premiers peuples qui, avant tous les autres Canadiens, ont vécu ici.

C'est un honneur inestimable, en tant que parlementaire, que de pouvoir prendre la parole à la Chambre et parler au nom des gens qui nous ont élus, présenter leurs vues, leurs convictions, leur passion, leur vision et les valeurs qu'ils attachent à leur pays, le Canada.

Seulement 13 autochtones ont eu cet honneur, depuis la Confédération. L'un d'eux a été Louis Riel, et on connaît la suite. Nous n'allons pas y revenir. Voilà un concours de circonstances qui mérite réflexion.

Je prends la parole au sujet du projet de loi C–69 pour encourager plus d'autochtones, plus de femmes et plus de jeunes à participer de façon active au processus électoral.

Les autochtones occupent 16 des 24 sièges de l'assemblée législative des Territoires du Nord–Ouest. Malheureusement, ils sont beaucoup moins représentés à la Chambre des communes. Seuls trois députés sont autochtones et ils sont tous trois libéraux.

Cela n'empêche pas les autres partis d'inclure des autochtones dans leurs rangs. Regardez les députés de la loyale opposition de Sa Majesté. Il y a de grandes populations autochtones dans le nord de leur province. On retrouve, à la baie James, certains des plus remarquables leaders autochtones. Je pense ici à Billy Diamond, à Matthew Coon–Come et à Ted Moses, ainsi qu'au chef Violet Pachanos.

Beaucoup d'autochtones de cette région pourraient facilement se mesurer à n'importe quel député de cette province. Dans d'autres régions, dans le nord de la Colombie–Britannique par exemple, il y a une prédominance de députés libéraux et de députés réformistes. Il y a beaucoup de néo–démocrates. Nous pourrions facilement élire, dans ces régions, des Gitksan et des Witsewitan et faire en sorte que les autochtones représentent non seulement leur peuple, mais aussi les non–autochtones.

Il serait faux de penser que, parce qu'elle est de telle ou telle race ou qu'elle possède tels ou tels antécédents, une personne ne peut bien représenter des personnes d'autres races. Les portes sont ouvertes à tous. Les possibilités sont là.

J'invite les jeunes, les femmes, les membres de minorités ethniques et les handicapés à participer. Il y a, dans cette chambre de la démocratie, dans cette communauté de communautés, dans ce foyer, des pratiques démocratiques réelles. En effet, quiconque désire se porter candidat et réussit à se faire élire peut prendre la parole au nom des personnes qui l'ont élu.

Les femmes, qui constituent 52 p. 100 de la population, ne sont pas représentées proportionnellement dans les assemblées législatives ou à la Chambre des communes. Dans les Territoires du Nord–Ouest, il y a seulement trois femmes députées et l'une d'elles est première ministre. Et quelle première ministre! La première ministre des Territoires du Nord–Ouest est vraiment remarquable!

• (1545)

Nous, les habitants des Territoires du Nord–Ouest, sommes fiers de la première ministre, lorsqu'elle visite d'autres pays, se rend au Parlement ou nous représente quelque part. Nous savons que l'appartenance à un sexe ou à un autre ne détermine pas la compétence d'une personne, quand celle–ci pense de la bonne façon, s'exprime bien, formule adéquatement ses opinions et représente les siens avec passion.

Il n'y a que 53 femmes au Parlement, soit 18 p. 100 de tous les députés à Ottawa. Pour assurer une meilleure représentation des femmes et des autochtones, il faut participer activement au processus. J'invite tous les autochtones, surtout les gens des quatre nouvelles collectivités qui s'ajouteront à la circonscription de l'Ouest, à participer au processus politique pour s'assurer que des personnes compétentes iront défendre les dossiers qui les préoccupent à Ottawa ou à Yellowknife, peu importe le palier gouvernemental.

Nos jeunes font partie intégrante du processus et sont essentiels à la démarche politique. Ils ont l'énergie et l'enthousiasme qui assurent la victoire à tout candidat, dont un des leurs. En examinant la liste des jeunes élus à la Chambre des communes au cours des ans, on constate que le père Sean O'Sullivan a été élu à l'âge de 21 ans, si je ne m'abuse. Mon plus jeune enfant a 21 ans. N'est–il pas magnifique de penser que quelqu'un d'aussi jeune pourrait siéger ici, à la Chambre des communes?

Richard Cashin a été élu à 21 ans, le député de Sherbrooke, à 24 ans, Lorne Nystrom, à 22 ans, l'honorable Perrin Beatty, à 22 ans, Maurizio Bevilacqua, à 28 ans, le premier ministre, à 29 ans. Ils étaient tous des jeunes qui ont contribué, qui ont donné les meilleures années de leur vie à ce processus honorable. Il est fort possible pour certains jeunes Canadiens qui nous écoutent aujourd'hui d'occuper un jour un siège de député à la Chambre des communes.

Nous sommes ici pour quelques années seulement ou pour toute notre vie. Mais nous ne serons pas ici éternellement, et il faut encourager les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles, les gens aptes et compétents à participer. Le Nord, où la population est jeune, déborde de vitalité. J'encourage les jeunes Canadiens à se regrouper et à participer au processus électoral afin de s'assurer qu'on entende leurs préoccupations.

Récemment, nous avons entendu bien des préoccupations au sujet de l'enseignement postsecondaire, de l'emploi, des programmes et des services destinés aux jeunes. Nous avons également entendu celles des personnes handicapées. Participer et devenir député est une façon de défendre ses points de vue. Il y a des avantages à être député, à pouvoir exprimer son point de vue, à siéger dans la plus haute cour du pays pour représenter des citoyens. C'est un moyen de faire avancer certaines causes.

J'espère que le projet de loi C–69 encouragera plus de gens à participer au processus électoral et que, lorsqu'on délimitera les circonscriptions électorales à l'avenir, on fera en sorte que des collectivités autochtones comme les Inuvialuit n'aient pas à attendre 10 ans pour être regroupées en une seule circonscription électorale fédérale.

Je voudrais prendre le temps qui me reste pour parler des propositions principales du projet de loi C–69 qui auront un effet sur les Canadiens qui vivent au sud du 60e parallèle. Tout d'abord, le projet de loi C–69 élimine les révisions décennales inutiles dans les provinces où il n'y a pas eu suffisamment de changements dans la population pour conduire à des écarts inacceptables par rapport au quotient provincial.

Le projet de loi tel qu'il est revenu du comité prévoit ce qui suit. On n'établira plus de commission de délimitation dans les provinces où, après le dernier recensement décennal, le nombre de sièges auxquels la province a droit reste le même et aucune des circonscriptions ne s'écarte de plus de 25 p. 100 du quotient provincial. Cela éliminera des redécoupages inutiles et entraînera des économies pour les contribuables.

• (1550)

Le projet de loi C–69 prévoit également des modifications quinquennales en plus des redécoupages décennaux actuels. Des modifications quinquennales ne seraient faites que si plus que 10 p. 100 des circonscriptions s'écartent de plus de 25 p. 100 du quotient provincial.

Cela ne toucherait pas le nombre total de sièges, c'est–à–dire que le nombre de sièges attribué à chaque province resterait le même. Tout ce que l'on ferait, c'est modifier les limites des circonscriptions à l'intérieur de la province. En permettant que les limites soient modifiées plus que tous les 10 ans à l'intérieur d'une province, on minimise les effets des déplacements importants de population dans certaines provinces.

La nomination des commissions de délimitation sera plus transparente. Le président de chaque commission continuera d'être nommé par le juge en chef de la province. Avant de nommer les deux autres commissionnaires, le Président de la Chambre des communes devra lancer des invitations, solliciter des candidatures et consulter largement avant de procéder aux nominations.

Un autre changement c'est que les nominations du Président de la Chambre peuvent être revues et annulées par la Chambre. Les nouvelles dispositions concernant l'avis dans la *Gazette*, la sollicitation de candidatures et les consultations rendront le processus beaucoup plus transparent.

Le processus de délimitation sera lui aussi beaucoup plus transparent. Le projet de loi C–69 prévoit qu'au début du processus, les commissions transmettent un avis donnant les dénombrements de population, un plan de travail et une invitation au public pour qu'il participe. Je suis certaine que cela encouragera une plus grande participation du public au processus de délimitation des circonscriptions.

Le projet de loi C–69 permettra la tenue d'un débat public mieux informé. Le comité a demandé que les commissions présentent trois cartes différentes, au lieu d'une seule, comme c'est la pratique actuellement, montrant les différentes façons de diviser une province donnée en circonscriptions électorales. Les commissions pourront encore indiquer leur préférence, mais elles seront dorénavant tenues de justifier leur choix. Les deux cartes supplémentaires aideront les citoyens désireux de soumettre un mémoire. Je suis convaincue que ces nouvelles exigences favoriseront la tenue de débats plus éclairés et encouragera une plus grande participation du public.

Le projet de loi C–69 prévoit la possibilité, le cas échéant, de tenir une seconde série d'audiences publiques. En effet, lorsqu'en réponse aux commentaires du public, la commission apporte des modifications au tracé proposé d'une circonscription touchant 25 p. 100 de la population de cette circonscription, il est prévu qu'une nouvelle série d'audiences doit avoir lieu. Ce changement reflète l'importance de la participation du public au processus. Après tout, les citoyens sont au centre du processus électoral.

Le projet de loi C–69 fixe les circonstances dans lesquelles les commissions de délimitation des circonscriptions électorales peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire pour créer des circonscriptions à titre exceptionnel et demande à ces dernières de justifier leur décision dans leur rapport. C'est d'une importance capitale. Reconnaissant qu'il peut être nécessaire, dans le cas de certaines circonscriptions, de ne pas s'en tenir à l'écart de 25 p. 100 par rapport au quotient provincial, le comité a maintenu le pouvoir des commissions de créer des circonscriptions à titre exceptionnel. Notre pays est très diversifié. Il existe des circonstances exceptionnelles, comme dans ma région, où les distances sont tellement grandes. Parcourir de telles étendues de terre est un exercice fastidieux pour tout représentant élu.

Toutefois, dans la version du projet de loi qu'il nous renvoie, le comité limite l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire à des circonstances exceptionnelles précises, à savoir lorsque la population est inférieure à 75 p. 100 du quotient provincial et que la circonscription est isolée du reste de la province ou difficilement accessible. En outre, le projet de loi exige que la commission indique les raisons de cette dérogation dans son rapport. Je suis convaincue que cela encouragera les commissions à faire usage de leur pouvoir discrétionnaire de façon responsable et uniforme.

Le projet de loi élimine l'obligation qui est faite à l'heure actuelle aux commissions de déposer leurs propositions à la Chambre.

• (1555)

Étant donné que les députés devraient participer aux audiences publiques comme les autres Canadiens, le projet de loi élimine l'examen supplémentaire par un comité parlementaire des propositions présentées par les commissions. De toute façon, nous avons vu que les interventions des députés n'avaient pas beaucoup d'effet sur le rapport final des commissions. Les dépu-

tés auront, autant que tout autre citoyen, le droit de présenter leurs demandes dans le cadre des consultations publiques.

Cette façon de faire concorde avec le but visé, qui est de confier le processus de révision des limites électorales à des commissions indépendantes plutôt qu'au Parlement, et garantit que ce processus restera non sectaire et indépendant.

Le projet de loi C–69 établit des critères détaillés dont les commissions devront tenir compte dans le tracé qu'elles feront de la carte électorale. Le projet de loi proposé par le comité établit des lignes directrices claires à l'intention des commissions, quant aux critères qu'elles devront appliquer dans la révision de la carte électorale, notamment la communauté d'intérêts des habitants, les prévisions de croissance future de la population et une superficie de proportion raisonnable, ainsi que les limites naturelles.

Le nouveau tracé entrerait en vigueur plus rapidement qu'en vertu de la loi actuelle. En vertu du projet de loi C–69, on croit que le processus de révision exigerait deux ans et demi, soit trois mois de moins qu'en vertu du processus actuel.

J'espère que les autochtones profiteront des possibilités que leur offre la commission, comme l'ensemble des Canadiens. Il faut noter que tout ce processus électoral coûte assez cher. L'administration du processus électoral exige, je crois, la participation de 450 000 personnes et coûte approximativement 100 millions de dollars. Ce n'est pas bon marché de faire élire des députés. C'est une entreprise importante, il faut le faire remarquer. Cependant, très peu d'autochtones participent à ce processus.

C'est notamment le cas au niveau des postes supérieurs comme celui de directeur de scrutin, qui est chargé d'administrer la machine électorale dans sa circonscription et de subdiviser la circonscription en sections de vote. Les recherches n'ont pas permis de recenser un seul directeur de scrutin d'origine autochtone, que ce soit par le passé ou aujourd'hui.

Le manque d'expérience n'est une excuse ni valable, ni légitime étant donné qu'Élections Canada a fait remarquer que 253 des 295 directeurs de scrutin nommés pour les 34e élections générales n'avaient pas d'expérience. Je plaide donc, dans un sens, en faveur de la participation à la fois du gouvernement, des particuliers et des collectivités à ce processus public.

La commission est tenue de présenter ses projets et d'entendre ce qu'a à dire le public. C'est une façon de participer au processus électoral, mais aussi, ce qui est plus important, de veiller à ce que les limites des circonscriptions électorales tiennent mieux compte des liens qui peuvent exister entre des collectivités voisines. J'espère, qu'à l'avenir, les autochtones pourront élire au Parlement des personnes des régions où les autochtones sont en majorité.

Je voudrais profiter de cette occasion afin de féliciter pour ses efforts le comité qui a examiné le processus actuel et a proposé des changements. La tâche n'a pas dû être facile.

J'espère également que les autochtones, femmes et autres groupes, en particulier nos jeunes qui ne sont pas adéquatement représentés à la Chambre des communes, prendront part aux consultations publiques sur la délimitation des circonscriptions électorales de façon à s'assurer que les circonscriptions sont délimitées de façon juste et que l'on tienne compte des liens qui peuvent exister entre des collectivités voisines, comme c'est le cas des collectivités autochtones mais aussi celui de toutes les collectivités partout au pays.

• (1600)

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, le processus dont nous entreprenons la phase finale aujourd'hui a débuté hier, plus d'un an après la présentation en cette Chambre du projet de loi C–18 qui suspendait le processus de révision électorale alors en cours et qui prévoyait une période d'attente de 24 mois avant qu'une nouvelle discussion sur la redistribution ne débute.

Malheureusement, le Parti réformiste s'est, à l'époque, objecté au projet de loi C–18 et au délai de 24 mois qui était initialement dans ce projet de loi C–18. Cependant, la Chambre des communes a adopté le projet de loi prévoyant une suspension de 24 mois pour tout le processus de redistribution électorale.

Par la suite, lorsque le projet de loi C–18 a été pris en considération par le Sénat, les honorables sénateurs ont exactement fait ce que le Parti réformiste voulait faire en cette Chambre. Le Sénat a inclus dans le projet de loi C–18 un amendement prévoyant qu'un nouveau projet de loi devait être déposé au plus tard en juin 1995, sinon l'ancienne loi revivrait et les commissions qui étaient suspendues par l'application du projet de loi C–18 revivraient.

Le gouvernement aurait dû, lorsque le projet de loi est revenu du Sénat, se tenir debout et affirmer la volonté de la population, représentée ici par les députés, d'accepter le projet de loi tel qu'il avait été présenté et avec les amendements pertinents qui avaient été faits en cette Chambre.

Mais non, le gouvernement a choisi, à l'époque, de suivre la voie sénatoriale, de suivre un amendement qui nous a mis dans un goulot d'étranglement en compressant le temps pendant lequel nous aurions à travailler. C'était, à mon avis, une concession inacceptable, une concession que le Parti réformiste a réussi à avoir par l'entremise du Sénat.

Suite à l'adoption finale et à la sanction royale du projet de loi C–18, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a été saisi du mandat de préparer une ébauche de projet de loi qui devait être soumise à cette Chambre. Nous y avons travaillé fort longtemps. J'ai assisté à toutes les séances, y compris celles de l'été 1994, en juillet 1994, pendant lesquelles nous avons entendu une foule de témoins: représentants de partis politiques, députés de cette Chambre qui sont venus témoigner, experts universitaires et autres. Nous avons obtenu la collaboration continuelle du Bureau du directeur général des élections et, bien sûr, de son personnel pour travailler à ce projet de loi.

C'est un projet de loi sur lequel, finalement, on a travaillé bien longtemps mais qui accouche aujourd'hui d'un peu plus que

d'une souris, mais guère plus. Bien sûr que l'on retrouve dans le projet de loi qui est devant nous, le C–69, quelques bonbons. Ces quelques bonbons sont des améliorations par rapport à la situation qui existe à l'heure actuelle.

Ainsi, à titre d'exemple, mentionnons quelques–uns de ces bonbons. Les commissions provinciales devront désormais tenir des auditions avant de commencer leur travail, ce qui est manifestement une amélioration sur ce qui existe actuellement. Les commissions devront produire trois cartes pour les régions qu'elles couvrent, trois projets de découpage électoral. S'il y a une demande suffisante de la population, les commissions devront tenir de nouvelles auditions. Le processus a été, admettons–le, amélioré de ce côté.

On a aussi établi des critères dans la loi qui obligent les commissions à tenir compte de certaines contraintes lorsqu'elles établissent des circonscriptions électorales.

• (1605)

Les contraintes, les critères sont établis à l'article 19*b*) de la loi qui stipule, en parlant de la Commission provinciale, que la Commission, lorsqu'elle fixe des circonscriptions électorales, prend en considération les éléments suivants dans la détermination de limites satisfaisantes pour les circonscriptions électorales: premièrement, la communauté d'intérêt; deuxièmement, le souci de faire en sorte que la superficie des circonscriptions dans les régions peu peuplées, rurales ou septentrionales de la province, ne soit pas trop vaste; troisièmement, la probabilité que la population des circonscriptions augmentera considérablement au cours des cinq prochaines années. Et, finalement, elle ne recommande des changements aux limites existantes des circonscriptions électorales que si les éléments mentionnés plus haut sont suffisamment importants pour les justifier.

C'est bien beau de faire un énoncé de principe comme celui–là que la communauté d'intérêt doit être le guide principal d'une commission. Cependant, on se heurte inexorablement à une autre disposition de la loi qui, elle, établit qu'une circonscription électorale ne peut pas varier de plus ou moins 25 p. 100 du quotient provincial. Exemple, si au Québec, le quotient provincial est de 100 000 électeurs ou 100 000 de population, la commission pourra établir des circonscriptions allant jusqu'à 125 000 électeurs ou des circonscriptions comptant au moins 75 000 électeurs ou une population équivalente.

La commission peut constater qu'il y a une communauté d'intérêt mais que le nombre d'électeurs ne le justifie pas, et je profite de l'occasion pour vous citer un cas qui n'est pas fictif, celui de la circonscription de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine qui, actuellement, est en dessous du quotient provincial, qui est de 50 000 ou 51 000, une déviation de 43 p. 100 mais avec un immense territoire. Cette circonscription, actuellement, pourrait, et serait même appelée à disparaître. Le projet de loi prévoit cependant une possibilité pour les commissions de ne pas tenir compte de façon absolue de ces 25 p. 100. Mais les circonstances sont tellement restrictives que je me demande dans quel cas on pourra l'utiliser.

Les seules possibilités où la Commission provinciale peut déroger de la déviation de 25 p. 100, ce sont les cas où, c'est l'article 19(3) de la loi qui le stipule, lorsqu'une circonscription ou un territoire est géographiquement isolé du reste de la province ou qu'on ne peut s'y rendre facilement. Qui va définir «géographiquement isolé»? D'abord, les commissions, bien sûr, et les tribunaux. On ne nous a pas défini ce que c'est. Je pense que les Îles de la Madeleine sont géographiquement isolées, personne ne va le contester. Est–ce que le critère de la population va être retenu? Je suggère aux commissions d'en tenir compte. Les Madelinots ont eu leur circonscription électorale jusqu'en 1968. La loi québécoise leur garantit une circonscription à l'heure actuelle, une circonscription qui leur soit propre. Non pas que je remette en question la qualité de l'honorable député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine de représenter le territoire, mais que les îles de la Madeleine puissent avoir un député uniquement pour les îles, je pense que ce serait éminemment souhaitable.

Les Madelinots devront donc faire valoir qu'ils sont géographiquement isolées. Je pense qu'ils peuvent satisfaire à ce critère. Il faudra ensuite démontrer aux commissions provinciales que la variation de la population aux îles n'est pas de façon trop disproportionnée pour justifier l'établissement d'une nouvelle circonscription. Mais je vois déjà l'effet pervers. Si les îles de la Madeleine ont droit à leur propre député, la circonscription de Bonaventure est amputée du même nombre d'électeurs qu'on attribuerait à la nouvelle circonscription des îles. Qu'advient–il de la péninsule gaspésienne?

• (1610)

Qu'advient–il des circonscriptions de Gaspé, Matapédia—Matane, Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine et Rimouski—Témiscouata? Qu'est–ce qu'on fait? Il y a un problème dans la péninsule gaspésienne. Est–ce que le paragraphe 19(3) permet d'en traiter globalement? Je n'en suis pas convaincu. On n'a pas assez de précisions. C'est une région en dépeuplement où les députés, quelle que soit leur allégeance politique, ont une grande étendue de territoire à couvrir. Ils doivent faire face à des problèmes qui n'existent pas ou existent de façon différente à l'intérieur du pays ou de la province représentée. La péninsule gaspésienne est un premier sujet d'inquiétude.

Possiblement que le paragrapahe 19(3) pourra couvrir la circonscription de Manicouagan, qui est géographiquement isolée, oui, et où les moyens de communication y sont particulièrement difficiles, suivant la brillante démonstration que mon honorable ami de Manicouagan est venu faire devant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre et qu'il a reprise ici en Chambre, lorsqu'il est intervenu à l'étape du rapport, si ma mémoire est fidèle.

Il pourra en être aussi de même des régions septentrionales du Québec et de l'Ontario aussi. On parlait, lundi dernier, des circonscriptions de Cochrane—Supérieur et de Nickel Belt, circonscriptions du nord de l'Ontario.

Il y a une immensité de territoire, un bassin de population qui va, avec certaines variations, habituellement à la baisse. Est–ce qu'on va faire une ligne de partage en s'en tenant strictement aux chiffres? Est–ce qu'on va pouvoir varier davantage?

Le paragraphe 19(3) est beaucoup trop restrictif, à mon avis, pour qu'il nous soit acceptable.

Nous avions proposé de maintenir dans la législation actuelle, le projet de loi qui est devant nous, les critères qui guident les commissions provinciales à l'heure actuelle en matière de dérogation. Quels sont ces critères?

Actuellement, une commission provinciale peut déroger du critère de déviation de 25 p. 100 chaque fois que cela lui paraît souhaitable pour des raisons tenant au caractère spécial d'une collectivité ou à la diversité particulière des intérêts des habitants des différentes régions de la province. Donc, il existe, actuellement, une norme beaucoup plus large pour les commissions provinciales, lorsqu'elles ont à traiter de cas particuliers.

Je pense qu'une région comme celle de la Gaspésie et des Îles–de–la–Madeleine, même le Bas–Saint–Laurent, aurait bénéficié bien davantage de son application que du texte extrêmement restrictif que l'on nous propose à sa place. C'est peut–être moins pire que l'annexe qui avait été suggérée au début, c'est–à–dire de placer des circonscriptions en annexe de la loi et de les geler là sans autre forme de justification ou de procès, ce qui aurait amené une forme de statisme dans la loi et dans la distribution électorale avec laquelle il aurait été extrêmement difficile de travailler.

Alors l'article 19 est sûrement, pour nous, de l'opposition officielle, un empêchement majeur pour lequel nous ne pouvons appuyer le projet de loi.

Il y a également l'article 16 qui nous paraît discutable, et non seulement discutable mais inacceptable, autant par ce qu'il dit que par ce qu'il ne dit pas. Le silence de l'article 16 est particulièrement éloquent.

Après les représentations que nous avons eues cet été au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre—représentations qui ont été faites par le député de Mégantic—Compton—Stanstead, par le président du Parti conservateur du Canada et représentations qui avaient été faites au préalable, le 21 juin 1994, par le sénateur Jean–Claude Rivest, sénateur pour la division de Stadacona—nous avions compris qu'on prêterait une oreille attentive à la demande traditionnelle des Québécois, des Québécoises et de leur gouvernement d'avoir une représentation minimale à la Chambre des communes du Canada, comme l'ont d'ailleurs certaines provinces atlantiques.

La représentation des provinces atlantiques, vous le savez bien, est garantie par la clause sénatoriale qui remonte à 1915. Une clause que nous ne contestons pas.

• (1615)

Cette clause sénatoriale permet à une population de 120 000 personnes à l'Île–du–Prince–Édouard d'avoir quatre députés en cette Chambre, puisque la clause sénatoriale spécifie qu'une province ne peut avoir à la Chambre des communes moins de députés qu'elle n'a de sénateurs au Sénat. Or, comme il y a quatre sièges de garantis à l'Île–du–Prince–Édouard au Sénat canadien, à cause de la clause sénatoriale, l'Île–du–Prince–Édouard a droit à quatre députés en cette Chambre. C'est la même règle qui s'applique pour la province du Nouveau–Brunswick ou une garantie de dix sièges au Sénat est accordée en vertu de la Constitution canadienne.

Le Nouveau–Brunswick, bien que sa population ne justifie pas dix sièges, a droit à dix sièges, nous en convenons. La loi sur les conditions de l'entrée de Terre–Neuve dans la Fédération canadienne de 1949 touchait également ce point et elle pourra s'appliquer pour garantir une représentation adéquate de la province de Terre–Neuve, tant à la Chambre des communes qu'au Sénat. C'est ce qu'elle a garanti, effectivement, six sièges au Sénat canadien à la province de Terre–Neuve.

Alors, si nous acceptons la clause sénatoriale que des garanties soient données à l'Île–du–Prince–Édouard, à la Nouvelle–Écosse, et à Terre–Neuve, pourquoi en arrive–t–on devant une véritable Muraille de Chine lorsqu'on parle de garanties à donner à la province de Québec, lorsqu'on parle d'assurer un minimum de représentation pour le Québec?

Le Québec est, comme peuple, comme nation, un des deux peuples fondateurs de ce pays. On nous l'a dit assez longtemps; nos historiens, nos historiennes nous l'ont enseigné assez longtemps. La mémoire collective des Québécois et des Québécoises se rappelle qu'en 1867 les Québécois et les Québécoises étaient l'un des deux peuples fondateurs. Vous me permettrez de vous rappeler, qu'au 30 juin 1867, la veille de l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Québec, le Bas–Canada d'alors, avait droit à 65 sièges sur 130 au Parlement du Canada–Uni, la moitié des sièges, 50 p. 100.

Nous l'avons accepté, par personnes interposées, par les élus qui devaient nous représenter à ce moment–là. Il n'y a pas eu de référendum ou de consultation populaire qui ont été menés auprès des citoyens et citoyennes du Québec, sûrement pas auprès des citoyennes du Québec, puisqu'on ne leur reconnaissait même pas le droit de vote à ce moment–là, et les Pères de la Confédération étaient tous des mâles. Il n'y a pas eu de disposition constitutionnelle pour prévoir une représentation minimale pour le Québec. La seule garantie qui a été obtenue, c'est que le Québec compterait 65 sièges, mais 65 sièges sur combien?

Au 1er juillet 1867, c'était 65 sièges sur 181. Et puis, à cause de l'expansion du territoire canadien, de l'addition de nouvelles provinces telles le Manitoba, l'Île–du–Prince–Édouard, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie–Britannique bien sûr, et finalement Terre–Neuve, la proportion de la représentation québécoise à la Chambre des communes a sans cesse diminué, pour se stabiliser au cours des dernières décennies à quelque chose qui était légèrement au–dessus du quart. Il est manifeste qu'il y a eu une erreur de la part des Pères de la Confédération de ne pas garantir une clause pour le Québec, une clause de représentation minimale qui, à l'époque, aurait dû être de 50 p. 100.

Il est bien difficile de refaire l'histoire et de vouloir aujourd'hui réclamer 50 p. 100. On va nous dire: Pour qui vous prenez–vous? On n'est pas dans un pays qui permet de telles dérogations. Ce raisonnement pourrait être valable, mais nous ne demandons pas la représentation qui était là en 1867, c'est–à–dire 50 p. 100 de la population. Ce que nous avons demandé, c'est une garantie minimale de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Si d'aventure le Québec devait participer à la prochaine élection, et mon bon ami de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine conviendra que c'est fort douteux que nous puissions y participer, mais si le Québec devait participer à l'élection du 36e Parlement, le Québec, pour la première fois de son histoire, tombera sous cette barre, sous cette masse critique de 25 p. 100, puisqu'il ne comptera que 75 sièges sur 301.

• (1620)

De là notre proposition qui, au fond, rejoignait la proposition libérale de 1992. J'ai pu me permettre, lundi dernier, de lire comment l'honorable député de Papineau—Saint–Michel et mi-

nistre des Affaires étrangères était heureux de pouvoir garantir au Québec une représentation minimale de 25 p. 100, disant que c'était un gain majeur pour le Québec. L'honorable député de Papineau—Saint–Michel a représenté l'octroi au Québec d'une garantie de 25 p. 100 comme étant un pas incroyable que le Québec avait fait.

Eh bien, en ce qui concerne cette demande que nous avons faite, sur laquelle nous avons voté hier, aucun des députés libéraux qui siégeaient en cette Chambre en 1992 et qui y siègent encore n'a appuyé, encore une fois, cette mesure. Pourquoi, en l'espace de trois ans, les députés ont–ils changé d'idée? Pourquoi refuser au Québec quelque chose de si minimal? Je me permets, en passant, de souligner la grande ouverture d'esprit avec laquelle l'honorable député de Burnaby—Kingsway a envisagé la chose et a voté avec l'opposition officielle pour garantir au Québec cette représentation minimale de 25 p. 100, tout comme l'a fait naturellement l'honorable député de Beauce, qui a voté avec l'opposition officielle sur cette question, comme cela allait de soi.

Cela va, effectivement, de soi, puisque l'immense majorité des députés québécois présents en cette Chambre, hier, ont voté en faveur de cette garantie minimale de 25 p. 100. Donc, on peut dire qu'il y a un très large consensus au Québec, débordant toutes les lignes de parti, pour garantir au Québec cette garantie minimale de 25 p. 100. Quand vous voyez le Parti progressiste–conservateur, l'opposition officielle, le Bloc québécois, le député de Burnaby—Kingsway, le député indépendant de Beauce qui appuient une telle motion pour inclure, dans le projet de loi C–69, une garantie d'une représentation de 25 p. 100, on voit le très large consensus qu'il y a au Québec sur cette question. Inutile d'ajouter l'appui que le sénateur Rivest avait donné à cette disposition. Même l'appui des gouvernements du Québec, qui ont réclamé l'ajout, à nos lois, d'une telle disposition, ne s'est pas démenti, et que je sache, le gouvernement actuel n'a jamais reculé sur ce qui avait été antérieurement accordé.

Comme il est bizarre de voir que le gouvernement, finalement, ait reculé sur quelque chose qu'il avait appuyé au mois de septembre 1992—le vote a été tenu le 10 septembre 1992—et sans trop de justification. J'ai entendu les arguments qu'a présentés l'honorable député de Kingston et les Îles, ceux de l'honorable député de Scarborough—Rouge River, avant–hier, lors du débat de lundi, sans grande conviction. Et pourtant, ce sont des personnes qui, habituellement, ont un grand pouvoir de conviction. Mais pour avoir le pouvoir de conviction, il faut croire à ce que l'on avance.

Il est sûr que lorsqu'on se lève pour faire des représentations qu'on n'a pas le choix de faire—parce qu'il faut se trouver une raison pour voter contre un amendement—on n'est pas convaincant. On ne peut pas être convaincant quand on n'est pas convaincu. C'est l'impression que m'a laissée, l'autre jour, l'honorable député de Kingston et les Îles. Finalement, il m'a laissé l'impression de ne pas croire aux arguments qu'il avançait, se réfugiant derrière quelques arguties constitutionnelles pour refuser une motion qui avait été tout à fait acceptée par la Présidence et déclarée recevable à la suite d'un débat de procédure. Il est un peu étrange de voir que le débat ait dévié de cette façon.

• (1625)

Vous comprendrez donc, qu'en bout de piste, on arrive avec un projet de loi incomplet, pour les raisons que je mentionnais plus tôt, quant aux critères de déviation qui peuvent être appliqués dans les circonscriptions, quant aux circonscriptions spéciales, mais surtout incomplet parce que le sort d'un des deux peuples fondateurs de ce pays n'y est pas traité. Est–ce que le gouvernement a voulu, sciemment, l'exclure du projet de loi?

C'était la question qu'on pouvait se poser au début. Mais lorsque nous avons eu à voter, hier, sur la motion de l'opposition officielle garantissant au Québec 25 p. 100 des sièges en cette Chambre, nous avons pu constater qu'effectivement le gouvernement n'avait pas, par erreur, omis d'inscrire quelque chose, mais que, sciemment, le gouvernement ne voulait pas garantir au Québec une représentation équitable dans cette Chambre et reconnaître surtout le critère et la qualité de peuple fondateur que représente la nation francophone du Québec, le foyer national des francophones en Amérique. C'est un jour bien triste que le jour où nous avons pris une telle décision.

Est–ce que les Canadiens et les Canadiennes auraient été malheureux que le gouvernement agissse en ce sens, qu'il reconnaisse au Québec, enfin, ce statut de société distincte, de peuple fondateur, de nation qui est à l'origine de ce pays? Je suis convaincu que non. Et pourtant il aurait suffi, hier, d'un vote de la majorité de cette Chambre pour l'affirmer. On nous l'a refusé. C'était la demande la plus minimale à être formulée au cours des 50 dernières années.

On peut remonter, sans aller jusqu'à la préhistoire, dans les années 1930, la Commission Rowell–Sirois au Québec; dans les années 1950, la Commission Tremblay qui a étudié les questions constitutionnelles, elle aussi; la Commission Laurendeau–Dunton qui a également étudié ce qui se passait dans ce pays au plan constitutionnel, tout au cours des décennies.

J'invite nos amis réfomistes à lire ce qui se passait à cette période, eux qui pensent que l'histoire du Canada a commencé avec leur élection. Il serait bon de faire un retour aux sources pour comprendre que l'histoire du Canada a débuté, on ne sait trop quand, avec les premiers habitants à arriver ici, probablement avec les Vikings qui sont arrivés quelque part près de Terre–Neuve, au début du millénaire. Ensuite, avec l'arrivée de Jacques Cartier en 1534, à Gaspé, la fondation de Québec, en 1608, par Samuel de Champlain, la fondation de Trois–Rivières et de Montréal dans les décennies qui suivront, et finalement, l'établissement en Nouvelle–France, le Canada de l'époque, d'un premier gouvernement public.

Au début, on avait un gouvernement de compagnies. Vous vous rappelerez, sans doute, l'époque de la Compagnie des cent associés, l'époque de la Compagnie des Indes occidentales où le roi de France avait confié à des compagnies privées—il faut le faire—l'administration du territoire. Et le roi d'Angleterre, pour ne pas être en reste, avait donné à la Compagnie de la baie d'Hudson la portion anglaise du territoire de ce qui est devenu

plus tard l'Amérique du Nord britannique. Donc, des compagnies qui administraient des territoires à l'échelle d'un continent.

En 1663, nous avons eu pour la première fois des institutions. Non pas des institutions démocratiques, mais des institutions publiques. En 1663, par l'établissement du Conseil souverain de la Nouvelle–France, le roi de France octroyait des institutions publiques pour le Canada. Ces institutions étaient représentatives des valeurs de l'époque: un gouverneur, un intendant, l'évêque de Québec et les personnes cooptées par ces derniers, pour un total qui s'établira à sept, vers la fin de la colonnie, mais sans aucune garantie démocratique.

Nous avons eu de la difficulté nous, francophones en terre d'Amérique, à les gagner, nos droits démocratiques. Notre mère patrie ne nous les a jamais accordés.

• (1630)

On a voulu copier, en Nouvelle–France, le pouvoir absolu qui existait sur le territoire de la vieille France. Et tranquillement, nous avons cessé d'être des Français, tout en gardant, bien sûr, de bonnes relations avec ce qui était alors la mère patrie et qui est finalement devenu un peuple qui se différenciait de plus en plus.

Nous nous sommes définis tout d'abord comme des Canadiens, ou ce que les gens appelaient à l'époque de véritables «Canayens». C'était nous, et à côté, il y avait les Anglais qui étaient là et qui occupaient une portion du territoire.

De 1663 à 1759, nous avons fonctionné avec ces institutions. En 1759, il y a eu les événements des Plaines d'Abraham qui, pour certains, ont été une victoire, mais qui, pour nous, furent une défaite. Cela a amené des changements constitutionnels encore: un gouvernement militaire en 1759, une proclamation royale en 1763 qui cédait la Nouvelle–France à l'Angleterre en compensation pour la Guadeloupe et la Martinique. On comprendra qu'il y a eu quelque part des erreurs de jugement parce que, bien que les anglophones aient été gagnants sur le territoire américain, donc ici, les Anglais ont gagné sur le vieux continent la guerre qui les opposait à la France, et lorsque le Traité de Paris fut signé, l'échange a été fait: on vous donne la Nouvelle–France, laissez–nous la Guadeloupe et la Martinique.

C'est un excellent lieu de séjour, mais je pense que lorsqu'on compare les deux situations et le poids réel de ce que tout cela représente, il y a eu un marché de dupes à ce moment–là.

Donc, toujours pas d'institution démocratique. En 1774, l'Acte de Québec qui nous a été donné—parce qu'on ramassait les miettes, alors, on prenait ce qui était donné—a quand même permis de rétablir le droit civil public au Québec qui nous a permis d'être administrés par un conseil législatif, mais un conseil législatif qui n'était pas élu. On a eu peur de donner aux francophones, pourtant si pacifiques, des institutions démocratiques, des institutions où les Québécois pourraient choisir leurs représentants. On a préféré nous maintenir avec un conseil législatif nommé par le gouverneur.

Et pourtant, les Québécois, les Québécoises, les Canadiens de l'époque avaient fait preuve d'un très grand pacifisme, d'une très grande ouverture d'esprit. Au moment de la conquête, il y avait 63 000 francophones au Québec, et il est resté environ 3 000 à 4 000 personnes du régiment de Wolfe. Si nous avions été le moindrement vindicatifs, vous voyez un peu le rapport de force, il n'aurait pas été nécessaire de jouer des supplémentaires pour décider du sort des 3 000 personnes. Nous avons accepté une situation de fait et, guidés par les élites qui nous gouvernaient à l'époque, nous avons accepté, de bon ou de mauvais gré, on ne refera pas l'histoire, et nous avons vécu dans cette situation.

Finalement, en 1791, grâce à l'Acte constitutionnel, nous avons eu pour la première fois le droit d'élire nos représentants, notre première Chambre d'assemblée au Québec. Bien sûr qu'on n'a pas pris de chances. Quand on a un accélérateur, c'est un peu comme dans une voiture, il est bien rare qu'il n'y ait pas un frein à côté. Mais le gouvernement de Westminster nous a donné une Chambre d'assemblée qu'on pouvait élire, mais a aussi maintenu un Conseil législatif nommé par le gouverneur et qui pouvait faire obstacle aux décisions de l'Assemblée.

En 1791, nous pouvons contrôler une partie de nos institutions, cela évoluera assez rapidement, sauf qu'on divise le Canada en deux: le Haut–Canada et le Bas–Canada. L'Assemblée que nous élisons au Bas–Canada n'a aucune compétence extra–territoriale, ne peut donc pas légiférer pour le Haut–Canada et vice–versa. Jusqu'à ce qu'arrivent les événements des années 1830, la Rébellion des Patriotes, le fameux Rapport Durham qui recommandait l'union des deux Canada pour finalement assimiler et angliciser la nation francophone en terre d'Amérique, ce qui ne sera pas réussi.

• (1635)

Pendant huit ans, alors que dans la Chambre d'assemblée du Parlement du Canada–Uni, l'anglais était la seule langue officielle, les Canadiens français de l'époque ont lutté dans leur langue pour pouvoir obtenir que le droit leur soit reconnu d'utiliser le français comme langue officielle. Et, finalement, grâce à leur ténacité, en 1848, justice leur fut faite parce qu'ils ont obtenu le droit d'utiliser le français, et le français est également devenu langue de la législation. Je boucle la boucle et je vais terminer avec cela, en 1867, il y eut de nouvelles institutions.

Lorsqu'on nous tient des discours simplistes, des discours à la réformiste nous laissant croire que le Canada a commencé au mois d'octobre 1993, vous comprendrez un peu pourquoi, monsieur le Président, je ne peux pas embarquer, je ne peux pas suivre. Le Canada existe depuis trop longtemps. Comme nation fondatrice de la Constitution actuelle dans le Canada, je soumets respectueusement que de réclamer 25 p. 100 avec tout ce bagage historique que nous avons, avec ce que nous avons en commun, avec ce qui nous différencie, cette masse critique de 25 p. 100 c'est l'oxygène dont le Québec a besoin, dans l'éventualité, qui j'espère ne se produira pas, où le Québec devrait continuer à faire partie de la Fédération canadienne.

Mais, il vaut toujours mieux prendre ses précautions, il vaut toujours mieux attacher sa ceinture de sécurité en voiture même si on espère ne pas faire d'accident. C'est dans ce sens–là que je suis intervenu en parlant de la clause du 25 p. 100. Vous comprendrez que l'élément du 25 p. 100 est tellement fondamental, que bien qu'il y ait des améliorations dans le projet de loi C–69, l'absence d'une garantie pour le Québec d'avoir un plancher en tout temps de 25 p. 100 des députés de la Chambre des communes est en soi un motif suffisant et le motif en tout état de cause qui fait que le Bloc québécois ne peut pas appuyer ce projet de loi à

l'étape de la troisième lecture, et nous voterons contre l'adoption du projet de loi.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous débattons pour la dernière fois le projet de loi C–69 à la Chambre. Cette mesure fait suite au projet de loi C–18, présenté il y a quelque temps déjà, et à l'impression qu'il fallait un nouveau texte législatif permettant aux commissions de remanier les limites des circonscriptions électorales des diverses provinces.

Le projet de loi dont nous sommes saisis résulte du fiasco auquel ont abouti les libéraux quand ils ont tenté de suspendre le remaniement des limites des circonscriptions électorales au moyen du projet de loi C–18. Le problème, c'est que les députés libéraux appréciaient peu les nouvelles cartes des commissions. En insistant haut et fort pour une révision complète du processus de remaniement, les ministériels ont ordonné le dessin de nouvelles cartes selon de nouvelle règles, ce qui a entraîné pour les Canadiens des coûts supérieurs à cinq millions de dollars pour d'inutiles rapports de commissions.

Même si le projet de loi C–69 propose de légères améliorations au processus de sélection des commissaires et à l'annonce de ce processus, il n'apporte aucune modification importante ni à la composition des commissions de délimitation des circonscriptions électorales, ni aux pouvoirs de ces commissions, ni au mode de délimitation. On aurait pu réaliser toutes les modifications législatives nécessaires sans se débarrasser des cartes qui avaient coûté si cher.

Tout cet exercice est une grossière manoeuvre politique de la part des libéraux qui veulent des limites électorales plus avantageuses. La révision aurait pu se faire sans qu'il soit nécessaire de suspendre le processus de remaniement et de se débarrasser de cartes coûteuses.

Nonobstant les petites améliorations techniques apportées à la loi, le projet de loi devrait être rejeté par la Chambre pour deux raisons principales. Le projet de loi C–69 ne fait rien pour remédier au problème de la croissance rapide de la taille de la Chambre des communes et il remet en question le fait que le partage des voix soit un principe directeur du processus de remaniement. Il n'aide pas la Chambre des communes à exécuter son mandat consistant à assurer une représentation selon la population, principe fondamental d'une Chambre basse dans un régime bicaméral.

Ces deux échecs sont intéressants du fait qu'au tout début, les libéraux qui siègent au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre étaient favorables à des écarts plus serrés et au plafonnement ou à la réduction du nombre de députés. Le plafonnement ou la réduction étaient des éléments importants du mandat que la Chambre a confié au comité.

• (1640)

Des témoins sont venus de toutes les régions du pays pour discuter de cette question. Les députés libéraux siégeant au comité étaient nombreux à approuver le plafonnement du nombre de sièges à la Chambre des communes.

Permettez–moi d'illustrer mes propos au moyen de quelques exemples. Remontons jusqu'aux séances qu'a tenues le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre l'été dernier. Le 7 juillet 1994, le député de Scarborough—Rouge River, qui a participé très activement aux délibérations du comité, a déclaré: «J'ai toujours estimé que la Chambre devait limiter le nombre de ses sièges et qu'il fallait trouver une façon quelconque de le plafonner. Je suis favorable au plafonnement. Peu importe que le nombre de sièges soit de 250, 300 ou plus. Ce n'est pas un gros problème.»

Il m'apparaît très clair que le député de Scarborough—Rouge River était prêt à s'attaquer au problème que pose la taille de la Chambre. Il n'était d'ailleurs pas le seul parmi les députés libéraux siégeant au comité. Toujours à la séance du 7 juillet, le député d'Ontario a déclaré: «Je suis moi aussi d'accord pour limiter ou plafonner le nombre de sièges.»

Le député de Vancouver Quadra, qui possède une vaste expérience dans le domaine du remaniement des circonscriptions électorales et en matière constitutionnelle, a ajouté: «Je n'ai aucune objection au plafonnement.» Il a précisé qu'il nous fallait toutefois reconnaître les difficultés que cela pouvait entraîner.

Les réformistes siégeant au comité ont pu apaiser ces craintes de façon satisfaisante. À l'automne, la proposition visant à réduire ou à plafonner le nombre de sièges à la Chambre recevait toujours l'appui de bien des gens. À la séance du 20 octobre, le député de Scarborough—Rouge River a fait savoir à nouveau qu'il appuyait la notion, et je cite: «Je m'oppose à une augmentation incontrôlée de l'effectif de la Chambre des communes. Je pencherai en faveur d'un certain plafonnement à un moment donné, et je tiens à ce que cette question soit réglée.»

Il est très étrange alors que le député ait défendu et appuyé le projet de loi à toutes les étapes même si la question n'avait absolument pas été réglée.

Le président du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, le député de Kingston et les Îles, voulait décliner toute responsabilité pour le plafonnement de l'effectif de la Chambre et laisser à un futur Parlement le soin de régler le problème.

Il est dit ceci dans le 51e rapport du comité qui est très majoritairement libéral: «Plusieurs des membres du comité en sont venus, à regret, à la conclusion qu'il serait impossible, pour le moment, de plafonner ou de réduire la représentation à la Chambre des communes.»

J'ai reçu, aux délibérations du comité, une impression bien différente de beaucoup de députés libéraux. Nous, réformistes, avons montré qu'une Chambre composée de 265 députés plus quelques autres compensant pour les limites sénatoriales, est faisable, et nous l'avons signalé dans notre opinion minoritaire, que les huiles libérales ont déclaré rejetée.

Toujours le 20 octobre, le député de Vancouver Quadra a ajouté ceci: «Je crois que nous sommes nous–mêmes nombreux à favoriser une représentation plus limitée. Je pense que les limites physiques de cette Chambre étant ce qu'elles sont, nous avons pratiquement atteint le point de rupture.»

Tout cela est bien intéressant mais, lorsque cette question a été mise aux voix à cette même séance, tous les députés libéraux ont voté contre une réduction de la représentation ou le plafonnement de la Chambre à 295 députés. Ils se sont tous prononcés pour l'accroissement de la représentation à 301 députés, le statu quo pour une croissance continue.

Individuellement, ils ont continué à appuyer le plafonnement de l'effectif de la Chambre. Pas plus tard que le 1er novembre, le député de Scarborough—Rouge River a dit ceci au comité: «J'estime que nous devrions aborder dans notre rapport le problème de la croissance anarchique de la Chambre. Je crois que le comité ne s'est toujours pas attaqué à cette question–là.» Plus tard, soit à la séance du 22 novembre, il ajoutait ceci: «Il faudrait être naïf pour abandonner cette question sans avoir discuté de la taille de la Chambre.»

C'est à ce moment–là que le président, parlant au nom du gouvernement, a fait savoir qu'il vaudrait mieux laisser à quelque Parlement futur le soin de régler le problème de la croissance de la Chambre. Cette observation a semblé préoccuper les députés libéraux qui voyaient une bonne solution dans le plafonnement ou la réduction de l'effectif de la Chambre.

La députée de Mississauga–Ouest, qui participait aussi à nos délibérations, a demandé pourquoi le prochain Parlement devrait examiner le problème et s'il y avait une bonne raison pour que nous ne le fassions pas nous–mêmes.

La réponse à cette question est carrément non. Il n'y a aucune bonne raison qui aurait empêché qu'on inclue dans ce projet de loi des dispositions visant à limiter ou à réduire la taille de la Chambre des communes, si ce n'est le manque de volonté politique de la part du gouvernement qui n'est pas prêt à s'attaquer à une question aussi controversée même s'il se trouvait à accéder aux désirs des Canadiens.

• (1645)

Les remarques de la députée ont été renforcées par son collègue de Vancouver Quadra, qui a dit qu'on devrait commencer dès maintenant à s'attaquer au problème de la taille de la Chambre des communes. Toutes ces remarques figurent dans le compte rendu des délibérations du comité.

Les membres du comité, quel que soit leur parti, étaient d'accord pour dire qu'il fallait limiter et réduire le nombre de députés à la Chambre. Les membres libéraux du comité étaient de cet avis, et les membres réformistes aussi. Ma collègue de Mississauga–Ouest avait absolument raison lorsqu'elle a dit: «Je crois que les Canadiens veulent que nous limitions la taille de la Chambre.» Il semble que les seuls à ne pas être d'accord sont ceux qui tirent les ficelles au sein du gouvernement.

Il est toujours intéressant d'entendre l'opinion d'un ministériel sur une question en particulier et de voir ensuite ce qu'il pense de cette même question après une réunion du caucus ou après que le whip a eu une chance de lui parler. Chaque fois, les ministériels changent mystérieusement d'idée au sujet de ce qui est bon pour les Canadiens.

J'ai remarqué que le député de Bellechasse était surpris que les libéraux aient changé d'idée. Je ne comprends pas cela. Les libéraux changent d'idée depuis que notre pays a vu le jour en 1867. Ils n'ont pas d'opinion ferme sur quoi que ce soit. Ils penchent d'un côté ou de l'autre, selon ce qui convient le mieux dans les circonstances.

Il est grand temps que la Chambre et le gouvernement basent leurs décisions sur des principes, sur ce qui est bon pour les Canadiens. Le gouvernement devrait consulter la population au lieu de changer d'idée constamment selon les caprices de ceux qui forment le noyau du Parti libéral.

Un net consensus semblait se dégager parmi les libéraux en faveur de la limitation du nombre de députés. Pourquoi cela a–t–il soudainement et étrangement disparu du rapport du comité, du projet de loi du gouvernement et de tous les discours des députés libéraux? Pourquoi, tout à coup, cela a–t–il perdu toute espèce d'importance?

La réponse est claire. Les députés ont été rappelés à l'ordre par les huiles du parti. Les promesses faites dans le livre rouge de donner aux simples députés plus d'autonomie et d'autorité au sein des comités de la Chambre et pendant les affaires courantes sont manifestement mortes. Cela prouve une fois de plus que les promesses faites dans le livre rouge d'instaurer un gouvernement plus ouvert et de rétablir l'intégrité n'étaient que des ruses destinées à gagner l'appui d'une population écoeurée par les politiciens sans scrupules. Sinon, comment les libéraux peuvent–ils expliquer qu'après avoir défendu une position ferme une journée ils aient fait volte–face et voté contre le lendemain?

Ce fut la même chose avec le projet de loi de retour au travail que nous avons étudié la semaine dernière. Beaucoup de députés ministériels s'étaient prononcés en faveur de lois empêchant les grèves coûteuses qui nuisent à l'économie, mais ont voté contre le projet de loi du député de Lethbridge qui visait justement ce but. Moins de 24 heures après ce vote, les mêmes députés ont voté en faveur d'un projet de loi mettant fin à la grève qui paralysait le transport ferroviaire. C'est tout à fait illogique. C'est de la politicaillerie la plus vile.

Nous voyons là une décision imposée à la base par les dirigeants selon le modèle descendant dont tous les Canadiens ont ras le bol. Ce fut la même chose dans le cas de l'Accord de Charlottetown: les dirigeants ont voulu imposer leur volonté aux Canadiens. Les libéraux prouvent qu'ils ont une bien piètre opinion des idées de leurs députés de l'arrière–ban. Ils veulent qu'ils agissent comme des chiens savants qui obéissent toujours à la discipline du parti et votent comme et quand on leur dit de voter.

Nous en avons eu un autre exemple lorsque nous avons discuté de l'écart admissible par rapport au quotient de population d'une province, ce qui est aussi dans le projet de loi C–69. Plusieurs députés ministériels se sont dits favorables à l'idée de délimiter des circonscriptions électorales dont la population serait aussi égale que possible.

La députée de Mississauga–Ouest est même allée jusqu'à voter en faveur d'une suggestion du Parti réformiste visant à réduire à 15 p. 100 l'écart permis par rapport au quotient de population par circonscription. À la séance de notre comité du 20 octobre, elle a avoué qu'elle avait eu de gros ennuis parce qu'elle avait voté comme nous sur cette proposition. Elle a eu de gros ennuis parce qu'elle avait exprimé son opinion personnelle lors d'une séance d'un comité de la Chambre. La députée a avoué

qu'on lui avait reproché d'avoir voté de façon contraire à la position du parti. On ne peut parler dans ce cas de gouvernement transparent; il s'agit plutôt d'un gouvernement autoritaire, à démarche descendante.

Je sais que le député libéral de Vancouver Quadra sera d'accord avec moi quand je dis que le monarque est souverain en régime parlementaire et que les députés partagent cette souveraineté. Les députés ne devraient pas être de simples pantins aux ordres de la direction du parti. Cette attitude est mauvaise, aussi bien pour le Parlement que pour le Canada.

Les Canadiens élisent les députés pour représenter leurs intérêts au Parlement. Il est honteux que le gouvernement ne permette pas à ses députés de s'acquitter de cette responsabilité. Il existait un soutien pour créer un projet de loi de redistribution des sièges qui réponde aux besoins et aux voeux de la majorité des Canadiens, mais la direction du parti ministériel a forcé ses députés à respecter la ligne du parti pour mettre en oeuvre son propre programme d'action.

• (1650)

Le Parlement du Canada ne devrait pas être mené par un processus de prise de décision autoritaire, à démarche descendante. On ne devrait pas considérer chaque vote dans chaque comité comme une question de confiance. Chacun des députés ne devrait pas être forcé de suivre la ligne du parti par les dirigeants du parti. Ce genre de pratique réduit la Chambre des communes à rien de plus qu'une simple chambre d'enregistrement pour entériner ce que le Cabinet a déjà décidé à huis clos.

Je doute que le gouvernement ait tenu un débat libre sur ces questions au caucus avant de décider d'ajouter des sièges à la Chambre des communes et de permettre le grand écart par rapport au quotient de population par circonscription qui est prévu au projet de loi C–69. Je doute beaucoup qu'on ait tenu un débat très libre à ce sujet au caucus libéral. Il est probable que les dirigeants ont pris la décision et que les députés libéraux ont reçu la consigne d'appuyer le projet de loi C–69. On leur a probablement fourni quatre ou cinq arguments pour qu'ils essaient de faire accepter la proposition du gouvernement.

Nous tenions là une rare occasion d'améliorer notre système de révision des limites des circonscriptions. Le gouvernement n'a pas permis à ses députés d'apporter des changements comme le plafonnement ou la réduction du nombre de députés et un pourcentage d'écart plus faible pour faire en sorte que tous les votes aient la même valeur.

Je voudrais revenir brièvement sur quelques observations du député de Bellechasse. Il s'est chargé de donner aux réformistes une leçon d'histoire du Canada. Les réformistes, je tiens à rassurer le député, connaissent très bien l'histoire de leur pays. Nous sommes très fiers de notre passé, très fiers de ceux qui ont bâti le Canada et en ont fait le grand pays qu'il est aujourd'hui.

Je voudrais rappeler au député de Bellechasse, ainsi qu'aux autres qui s'inquiéteraient comme lui de notre conception de l'histoire canadienne, qu'il y a des raisons qui ont poussé nos ancêtres à venir au Canada. Ils sont venus, en tout cas dans ma région, l'Ouest, mais je crois aussi au Québec, en Ontario et dans l'Atlantique, parce qu'ils voulaient échapper à certaines contraintes dans leur pays d'origine. Ils fuyaient des régimes répressifs, des gouvernements qui leur imposaient des principes antidémocratiques.

La position des députés bloquistes sur le projet de loi C–69 me laisse songeur. Ils veulent imposer un principe qui, selon moi et mes collègues, n'est pas démocratique. Ils réclament en effet que 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes soient réservés à une province, sans égard à l'évolution démographique du pays.

C'est pour échapper à des lois oppressives de ce genre qu'une foule de personnes ont quitté leur pays pour venir dans un autre où sont respectés les principes démocratiques de la représentation selon la population. Je crois que ce sont là des valeurs chères aux Québécois. Je pense aussi que c'est l'une des raisons pour lesquelles bien des Québécois ont voté contre l'Accord de Charlottetown.

Les Canadiens, tant au Québec qu'à l'extérieur de cette province, trouvent odieux qu'on réclame un statut spécial pour quiconque au Canada. Ce principe n'était pas accepté dans l'Accord de Charlottetown. Les Canadiens trouvaient ce principe inacceptable à l'époque et sont encore de cet avis aujourd'hui.

Il convient de se demander ceci: Pourquoi une province voudrait–elle un statut spécial? Pourquoi voudrait–elle la garantie qu'elle disposera de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, que sa population le justifie ou non?

Je crois qu'on peut avancer deux ou trois explications à ce sujet. Peut–être la province se dit–elle que ses élus ne sont pas aussi compétents que ceux des autres régions du Canada et qu'il lui faut donc ce niveau de protection? Je n'accepte toutefois pas cette explication. Les Québécois peuvent élire à la Chambre des communes des députés compétents et en mesure de les représenter adéquatement, comme nous pouvons le faire dans les autres régions de notre pays. Je conteste donc cette hypothèse.

Un autre argument qu'on peut faire valoir, c'est celui selon lequel les Québécois sont supérieurs aux autres Canadiens et méritent d'avoir 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Je ne souscris pas non plus à cet argument, car il n'est pas fondé. Tous les Canadiens doivent se considérer comme des citoyens égaux, ayant les mêmes responsabilités et privilèges et assujettis à des lois qui les touchent tous de la même manière.

L'autre argument que les Québécois pourraient faire valoir, c'est celui selon lequel ils sont l'un des deux peuples fondateurs, ce qui leur conférerait un privilège particulier. Or, nous savons tous que les autochtones étaient ici avant les Canadiens d'origine anglaise ou française.

Le week–end dernier, j'ai pu participer à un déjeuner au cours duquel un leader métis a pris la parole. Il a souligné de nouveau ce point–là, à savoir que, dans la plupart des régions du pays, les Canadiens ne sont pas d'avis que leur pays est composé de deux peuples fondateurs. C'est du moins ce que pensent, notamment, les membres des premières nations et les Métis.

• (1655)

Je termine en disant que je suis heureux d'avoir l'occasion de faire mes dernières observations sur le projet de loi C–69. Pour toutes les raisons que j'ai données dans mon discours à l'étape de la troisième lecture, j'exhorte la Chambre à ne pas adopter le projet de loi C–69. Nous n'avons pas livré la marchandise. Si nous ne sommes pas prêts à faire résolument face au problème et si nous continuons à différer les décisions difficiles, celles–ci seront encore plus difficiles à prendre.

Si nous laissons le nombre de sièges augmenter à 320, il y aura quelque 20 députés de plus qui auront tout intérêt à maintenir leur siège à la Chambre des communes et à ne pas faire pression pour la réduction du nombre de sièges. Cela aura un effet boule de neige néfaste pour le pays. Malheureusement, il y a trop de politiciens qui veillent à leurs intérêts et qui ne sont pas capables de mettre le bien–être du pays devant leurs intérêts personnels.

J'exhorte les députés à faire ce qui s'impose, comme les libéraux eux–mêmes l'ont dit au comité, soit réduire le nombre de sièges, respecter la représentation fondée sur la population et voter contre le projet de loi C–69.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais passer brièvement en revue les aspects très constructifs du projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. J'ai bien peur que, comme à son habitude, l'opposition se soit attardée sur les aspects négatifs.

Le député de Kindersley—Lloydminster s'est plaint de ce que deux questions n'auraient pas été abordées dans le projet de loi. Nous devons examiner les dispositions que renferme cette mesure. Il s'agit d'un excellent projet de loi et le député aurait dû le reconnaître dans son discours et y souscrire.

[*Français*]

L'honorable député de Bellechasse a plusieurs plaintes au sujet de choses qui ne sont pas dans le projet de loi, mais les choses qui sont là sont évidemment très acceptables à tout le monde et il doit l'appuyer à cause de cela.

[*Traduction*]

Ce projet de loi prévoit un processus de nomination nouveau et meilleur pour les commissions et les commissaires. Il restreint la nécessité de nommer des commissions dans des provinces, en l'absence d'un changement important dans la population. C'est une modification essentielle qui nous fera épargner de l'argent. Ce projet de loi nous donnera la possibilité de réaliser de grandes économies. À la suite de son adoption, le remaniement de la carte électorale sera moins coûteux.

Nous avons prévu un examen quinquennal, c'est–à–dire un remaniement quinquennal de la carte électorale des provinces dont la population a beaucoup varié, afin d'éviter que des modifications importantes ne soient apportées qu'à tous les 10 ans.

De plus, un nouvel article donne de nouvelles directives aux commissions sur la façon de procéder au remaniement de la carte électorale dans les limites fixées. Nous proposons de nouvelles façons de procéder qui, selon moi, sont plus restrictives que les règles en vigueur jusque–là. Nous avons demandé précisément aux commissions de s'occuper de questions comme les limites municipales et les limites des circonscriptions électorales existantes. Je pense que c'est une amélioration marquée et tous les membres du comité se sont entendus là–dessus.

On restreint, selon moi, beaucoup plus le droit des commissions de dépasser l'écart de 25 p. 100 par rapport au quotient provincial. Contrairement à ce qu'elles faisaient dans le passé, elles ne peuvent plus maintenant créer une circonscription supérieure aux limites en question. Elles n'ont plus le pouvoir de dépasser l'écart de 25 p. 100 dans la création de circonscriptions. On limite ce droit énormément, car la circonscription visée doit être isolée du reste de la province ou très éloignée. C'est un changement important! Là encore, le député de Kindersley—Lloydminster, qui revient sans cesse sur ce point particulier, a beaucoup moins de motifs de se plaindre qu'il n'en avait dans le projet de loi précédent. Il devrait souscrire à cette mesure.

La publication des plans est différente. Elle se fera en trois étapes. Les gens auront l'occasion de donner leur point de vue avant que les cartes ne soient publiées pour la première fois. Le député de Kindersley—Lloydminster affirme qu'on jette aux rebuts les cartes que les commissions établissent actuellement. C'est tout à fait faux. Les nouvelles commissions pourraient s'en servir comme l'une des trois cartes. Rien n'empêche de les utiliser comme l'une des trois solutions proposées par la commission au moment de publier les cartes.

Les députés, tout comme les Canadiens en général, auront l'occasion d'exprimer leur point de vue avant qu'on ne publie ces cartes, après leur publication et après qu'on y aura apporté des modifications importantes.

C'est un meilleur processus, un processus plus transparent. Nous avons abandonné l'examen parlementaire.

• (1700)

Nous avons supprimé le processus de publication de ces cartes, qui était très coûteux. Nous les offrons aux personnes qui en désirent au lieu de les publier dans les journaux, ce qui coûtait très cher à l'État. Nous économisons ainsi des millions de dollars.

Les commissions justifieront désormais leurs décisions, ce qui n'était pas le cas auparavant. La population saura ainsi pourquoi les commissions ont déterminé des limites à certains endroits. Le projet de loi abrège la période de mise en oeuvre, de sorte que la démarche sera plus rapide.

Ce sont là neuf ou 10 améliorations très positives que ce projet de loi apporte aux anciennes lois. Je ne cesse d'entendre les députés de l'opposition se plaindre dans de longs discours. Ils n'ont mentionné aucun de ces aspects très positifs. Je les invite à regarder le bon côté des choses au lieu de s'attarder à ce qui fait défaut.

Je voudrais aborder certaines choses qui ne figurent pas dans le projet de loi. Je parlerai d'abord des plaintes qu'a formulées le député de Kindersley—Lloydminster, puis celles du député de Bellechasse.

Le député s'est plaint à maintes reprises que les députés n'étaient pas libres d'exprimer leur opinion au sein du comité. De toute évidence, nous avions toute la liberté voulue pour le faire. Dans ses observations, il a cité abondamment des discours, surtout ceux de députés de ce côté–ci—et je comprends pourquoi il l'a fait—affirmant qu'ils partageaient un point de vue un certain jour et changeaient d'avis un autre jour.

Les travaux en comité sont avantageux, entre autres, parce que nous pouvons entendre des témoins et étudier diverses options. Les membres du comité ont examiné ce que nous pourrions faire. Il l'a peut–être oublié, mais nous avons passé trois jours, en juillet dernier, à entendre des témoignages. Il était là. Nous avons entendu des témoins. Les séances étaient longues et duraient toute la journée.

Les témoignages que nous ont livrés les témoins et les spécialistes ont exercé sur nous diverses influences. Certains d'entre nous ont été influencés par certains témoins et ont dit qu'il faudrait peut–être faire ceci une journée et, après avoir lu d'autres documents et avoir réfléchi à la chose, ont ensuite changé d'idée. C'est arrivé à bon nombre de membres du comité.

En tant que président du comité, si j'avais exprimé mon point de vue au comité, je suis sûr qu'il m'aurait accusé d'avoir dit une chose une journée et peut–être une autre le lendemain, parce que mon opinion a changé aussi, à mesure que cette question me devenait plus familière et que je me laissais convaincre par divers témoins, par des discussions avec mes collègues du comité et par la lecture de documents sur la question, comme le rapport de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

Après avoir pris connaissance de tous ces documents et s'être fait une opinion, bon nombre de députés ont probablement changé d'idée. Le député de Kindersley—Lloydminster attribue à cela toutes sortes de raisons qui sont loin d'être toujours exactes et qui ne sont sûrement pas justes, en général, envers les députés qui se sont fait une opinion. Il ne devrait pas faire de telles suppositions sur les raisons qui amènent les gens à avoir l'opinion qu'ils ont.

Bien sûr, il y a des discussions au sein du parti. Bien sûr, un consensus se fait sur des dossiers de ce genre. On trouve même dans le projet de loi un changement important que le député réclamait, à savoir l'élimination des circonscriptions figurant dans l'annexe. Cette mesure vise à redonner aux commissions le pouvoir de prendre les décisions qui pourraient avoir été arrêtées ici, à la Chambre, en raison des diverses plaintes formulées par des députés. Telle est la réponse aux doléances du député. Les députés de ce côté–ci ont examiné le processus et ont jugé qu'il était possible de l'améliorer, d'où ce projet de loi. Je n'ai entendu aucune critique de la part du député, au cours de son intervention, à propos de cet aspect du projet de loi.

Le comité a examiné les faits, les a pesés et a tiré des conclusions. Comme en témoignent les discours de cet après–midi, nous n'en sommes pas tous arrivés aux mêmes conclusions. Néanmoins, nous avons arrêté des conclusions sur un projet de loi qui, je crois, présente des aspects extrêmement positifs qui auront un effet marqué sur les modalités du remaniement électoral au Canada et qui auront une influence très positive à cet égard.

Le remaniement électoral qui sera régi par ce projet de loi sera un bon processus, un processus meilleur que celui que nous avions jusqu'ici, en partie parce qu'il sera plus ouvert, en partie parce que les commissaires seront plus attentifs aux voeux des députés puisque, en gros, ils sont choisis par les députés, en partie parce que ce projet de loi fait une place plus grande à l'apport de la population.

J'invite les députés, alors qu'ils se demandent s'ils doivent appuyer ce projet de loi, à bien peser tous ces éléments, à considérer son côté positif et à oublier son côté très négatif.

L'autre doléance du député avait trait à la taille de la Chambre. À vrai dire, ce n'est pas l'objet d'un projet de loi sur le remaniement électoral. Il faut plutôt apporter des modifications à la Constitution du pays. Je crois que le comité était fort peu disposé à discuter de changements constitutionnels. Le nombre de sièges attribués aux provinces, en vertu de la Constitution, est stipulé dans la Loi constitutionnelle. Il faut donc un amendement constitutionnel pour le modifier.

• (1705)

Le député voulait soit plafonner ou diminuer le nombre de sièges à la Chambre. Je crois que la plupart des députés de notre côté ont étudié la question et que l'idée leur a plu, au début. L'été dernier, les médias ont fait grand cas de la taille de la Chambre des communes et de la légitimité du nombre de sièges à la Chambre. Je crois qu'ils ont réfléchi et décidé que, pour un pays de l'envergure géographique de celle du Canada, le nombre de 295 représentants à la Chambre des communes n'était pas trop élevé.

La population s'accroît. La plupart des députés de l'Ontario représentent environ 100 000 personnes. C'est un nombre imposant. Il est pratiquement impossible de rencontrer tous ces gens au cours d'un mandat.

Puisqu'il est à la Chambre depuis un an et demi maintenant, je suis convaincu que le député de Kindersley—Lloydminster a constaté lui–même à quel point il est difficile de rencontrer les électeurs. Les députés n'ont pas tant de temps que ça pour séjourner dans leur circonscription. Il n'est pas facile de faire du porte à porte pour rendre visite à nos électeurs dans nos circonscriptions lorsqu'on veut en même temps faire notre travail de représentant et rencontrer les groupes et les particuliers dans nos bureaux. Parfois, on ne peut pas rencontrer des gens qui souhaiteraient nous voir, mais qui n'ont pas l'occasion de le faire.

M. Bélair: Le téléphone est un outil utile.

M. Milliken: Le député de Cochrane—Supérieur dit que le téléphone est utile. Il vit une situation bien spéciale, étant donné l'étendue géographique de sa circonscription. Ce pays est immense, et je crois que les parlementaires ont un rôle particulièrement difficile à jouer, un rôle multiple qui ne se limite pas aux heures de présence ici, à Ottawa, et au travail qu'ils doivent accomplir ici, à la Chambre.

Je veux maintenant parler de la Constitution.

[*Français*]

Je voudrais réfléchir sur les commentaires qui ont été faits par l'honorable député de Bellechasse lors de son discours, aujourd'hui, de même que sur ceux qui ont été faits lundi lorsqu'il a présenté un amendement à ce projet de loi.

Il est bien évident que ce qu'il a voulu changer, c'est vraiment un article de la Constitution du Canada, et pas de ce projet loi. Il a proposé un changement permettant à la province de Québec une représentation minimale d'au moins 25 p. 100 des députés de la Chambre des communes. Un tel changement demandait une modification à la Loi constitutionnelle du Canada. Il est bien évident que deux articles sont touchés par cette question, dont l'article 52 de la Loi constitutionnelle de 1867. Je voudrais en faire lecture à l'honorable député, même si je sais qu'il l'a sans doute déjà lu: «Le nombre des membres de la Chambre des communes pourra de temps à autre être augmenté par le Parlement du Canada pourvu que la proportion établie par la présente loi dans la représentation des provinces reste intacte.»

Un changement comme il a proposé modifierait sans doute la proportion établie par la présente loi dans la représentation des provinces. Alors, il faut modifier la Constitution pour effectuer le changement qu'il désirait.

L'autre article important à ce sujet, c'est l'article 42(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 qui se lit comme suit: «Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait conformément au paragraphe 38(1)*a)*, que je cite: «Le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes est prévu par la Constitution du Canada.»

Donc, on ne peut apporter de modifications, sauf conformément à l'article 38. L'article 38(1) stipule: «Qu'il y aura une résolution du Sénat et de la Chambre des communes et une résolution des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins cinquante pour cent de la population de toutes les provinces.»

• (1710)

Alors, il serait très difficile d'apporter un tel changement dans la Constitution. Nous avons essayé de le faire pendant le débat et le référendum sur l'Accord de Charlottetown, et cela n'a pas été adopté par le peuple canadien. Je suis surpris, aujourd'hui, que l'honorable député de Bellechasse et son parti aient appuyé un tel changement à la Constitution du Canada, alors qu'ils étaient opposés à l'Accord de Charlottetown.

L'Accord de Charlottetown aurait garanti au Québec 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, mais ils s'y sont opposés. Que s'est-il passé ici? Pourquoi appuie-t-on aujourd'hui, en Chambre, cette modification à la Constitution? Ce n'est simplement qu'un jeu pour eux. Ils ne sont pas sincères en proposant une telle motion en cette Chambre. Oh oui, et regardez qui a proposé cela; c'est un parti qui a décidé de ne pas être ici après le référendum.

Si ce parti gagne le référendum, le Québec se séparera du Canada et s'il le perd, le leader du Bloc québécois a promis de démissionner et tous ses députés feraient de même. Comment peut-on proposer un changement comme ceci pour garantir au Québec un minimum des sièges ici, en Chambre, quand on ne veut pas y rester? Quel est le problème ici? Je ne peux pas comprendre la position du Bloc québécois sur cette question. Je peux aussi suggérer que les propos de l'honorable député de Bellechasse sont une autre tentative pour brouiller les cartes et pour promouvoir la campagne des séparatistes qui traîne de la patte.

Il est bien évident qu'ils ont des problèmes et il faut trouver une autre question pour soulever quelque chose parmi les électeurs du Québec, quelque chose qui n'est pas important pour eux et pour tout le monde.

[*Traduction*]

Tout le monde au Canada serait heureux d'obtenir une représentation adéquate pour toutes les parties du pays. Le député de Bellechasse, dans son discours, a critiqué le fait que l'Île-du-Prince-Édouard a la garantie d'avoir quatre sièges. Il a utilisé cela comme argument pour prétendre que d'autres provinces devraient aussi avoir des garanties.

Si nous avions tous la garantie d'un pourcentage minimum, nous n'aurions jamais à faire des modifications à la représentation. Tout le monde dans cette Chambre, y compris le député de Bellechasse, a appuyé le principe de la représentation en fonction de la population lors des discussions en comité. L'article 19 du projet de loi garantit une représentation valable, basée sur la population. C'est le principe qui guidera l'établissement des limites de circonscription et qui a l'appui de tous les députés. Même le député de Bellechasse appuie ce principe, il ne peut le nier.

Ce qu'il essaie de faire avec cet amendement c'est de soulever quelque chose qui n'a rien à voir avec le projet de loi. Ce qu'il propose c'est réellement une modification de la Constitution du Canada. Il s'oppose à quelque chose qu'a obtenu une province qui est très petite.

Je partage son opinion. Je ne pense pas que qui que ce soit puisse avoir un nombre minimum de sièges à la Chambre. Ce que nous devrions faire, c'est rechercher une représentation équitable, essayer d'avoir les meilleures cartes possibles, de sorte que les députés aient une zone qu'ils peuvent représenter, qui soit

gérable et qui leur permette de faire un bon travail dans cette Chambre pour tout le monde. Tel est notre but.

Je dirais avec beaucoup de respect que j'invite tous les députés d'en face à repenser leurs opinions négatives au sujet de ce projet de loi, à regarder ses bons côtés et à l'appuyer.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, le député de Kingston et les Îles a fait quelques errements. À un moment donné, j'avais l'impression d'entendre M^me^ Flora MacDonald. Alors, on comprend un peu que la circonscription demeure, mais les personnes changent. M^me^ MacDonald a occupé le fauteuil, maintenant, c'est l'honorable député de Kingston et les Îles qui siège et quelqu'un d'autre, un jour, occupera son siège. Si les électeurs ne s'en chargent pas, un jour, la Providence va s'en charger, comme elle s'en chargera pour moi–même d'ailleurs.

• (1715)

Il y a quand même une situation à clarifier et à rétablir. Le député de Kingston et les Îles a parlé de l'amendement présenté par l'opposition officielle sur la représentation minimale du Québec. Il disait qu'on modifierait la Constitution du Canada de façon irrégulière et qu'il ne fallait pas procéder de cette façon. On devrait plutôt procéder avec la règle du 7–50, c'est–à–dire 7 p. 100 représentant 50 p. 100 de la population canadienne, plus les deux Chambres fédérales. C'est la voie qu'il suggérait de prendre, alors qu'il est clairement établi que ce n'est pas la voie à suivre dans cette circonstance–ci.

L'amendement que le Bloc québécois a déposé aurait fait en sorte que l'article 16(2) de la loi se lise de la façon suivante—je suis sûr que l'honorable député de Kingston et les Îles va m'écouter: «Dès qu'il reçoit l'état visé au paragraphe (1) concernant un recensement décennal, le directeur général des élections procède au calcul du nombre de sièges de députés à attribuer à chaque province, compte tenu des règles de l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867.» Ajoutons notre amendement maintenant: «, et par dérogation à ce qui précède, lorsque, par l'application du présent paragraphe, le nombre de sièges attribués à la province de Québec est inférieur à 25 p. 100 du nombre total de sièges à la Chambre des communes, le directeur général des élections attribue au moins 25 p. 100 de ces sièges à la province de Québec.» Voilà l'amendement qui nous aurait garanti 25 p. 100 des sièges.

Notre amendement fait directement référence à une modification constitutionnelle; nous modifions l'article 51. C'était dans le texte de l'amendement. Avions–nous le droit de proposer cet amendement–là au point de vue constitutionnel? La question a été soulevée devant les tribunaux. Je remettrai à mon honorable ami de Kingston et les Îles la décision dans *Campbell vs. Attorney General of Canada* rapportée à 1985–49BLR, 4^e^ édition, page 321. Cinq juges de la Cour d'appel de la Colombie–Britannique ont décidé qu'il était de l'autorité du Parlement fédéral, sous l'empire de l'article 44, la Loi constitutionnelle de 1982, de légiférer et qu'il pouvait légiférer relativement au critère de la proportionnalité en tenant compte que la proportionnalité doit être vue dans le sens canadien du terme, que ce n'était pas une norme rigide et mathématique, mais qui devait tenir compte de toute l'histoire canadienne. C'est ce que les honorables juges de la Cour d'appel de la Colombie–Britannique ont décidé dans la décison *Campbell.*

L'autorité législative sur laquelle l'amendement de l'opposition officielle se basait, c'est l'article 44 de la Constitution de 1982. Je rappellerai que l'article 44 ne précise pas de quelle façon on doit utiliser, ici au Parlement fédéral, notre pouvoir de modifier la Constitution du Canada dans les sphères de notre compétence. Est–ce que c'est en changeant directement le texte ou en y faisant référence? Nous faisons référence au texte. La Constitution n'imposant pas de voie obligatoire, l'une ou l'autre façon est, à mon avis, tout à fait acceptable.

En terminant, je voudrais demander à l'honorable député de Kingston et les Îles, au niveau des principes, au–delà de toute l'argumentation constitutionnelle que nous pourrions avoir pendant des heures et des heures, pourquoi l'honorable député de Kingston et les Îles, sur la question du principe, ne veut–il pas reconnaître que le peuple québécois, comme peuple fondateur de ce pays tel qu'il existe depuis 1867, ne pourrait pas avoir cette masse critique de 25 p. 100 des sièges qui lui donne un pouvoir d'influencer certaines décisions?

M. Milliken: Monsieur le Président, à mon avis, la position prise par l'honorable député concernant l'article 44 de la Constitution n'est pas correcte. Il est bien évident que les mots «le principe de représentation proportionnelle» sont les mots «operative» dans ce cas, et il n'est pas nécessaire pour moi de citer encore l'article à la Chambre, mais les mots sont très clairs. Nous pouvons changer certaines choses concernant la représentation ici, mais pas la proportionnalité entre les provinces. Cela peut être changé seulement par les chiffres du recensement, après l'application des règlements, si c'est dans l'article 51 de la Constitution.

• (1720)

[*Traduction*]

Je crois fermement dans le concept des deux peuples fondateurs, dont le député a parlé. Je considère que le partenariat qui est à l'origine de notre pays et qui lui a permis de prospérer et de se développer est un élément fondamental de notre Constitution. Je n'ai absolument aucune réticence à reconnaître ce principe.

Je ne partage pas le point de vue du député qui dit que la seule façon de le faire est d'accorder un nombre de sièges garanti à une province en particulier. Je n'aime pas le principe du minimum garanti en ce qui a trait au nombre de sièges par province, à la Chambre. Il y aurait peut–être d'autres moyens d'y arriver. On

pourrait avoir un nombre de sièges minimum au Sénat, ou un autre système.

Je crois fermement que le nombre d'élus à la Chambre devrait être fonction de la population. J'ai toujours fermement défendu ce principe. Je m'y tiens toujours.

Il arrive de temps en temps que les principes que nous appliquons ici entrent en conflit. Le député de Kindersley—Lloydminster a parlé du principe d'une représentation fondée sur la population. J'y crois fermement et je sais que le député y croit tout autant, au fond de lui–même. Je sais qu'il n'aime pas les minimums déjà établis et je suis d'accord là–dessus. Je préférerais que ça change.

Je reconnais que nous devons respecter certaines réalités politiques au Canada. Je ne tiens pas à ce qu'on s'engage dans une transformation de ces réalités sans avoir d'abord fait un examen d'ensemble des diverses modifications qu'on pourrait apporter à la Constitution elle–même.

L'Accord de Charlottetown était une tentative en ce sens. Le député a voté contre. Moi, je l'ai appuyé avec une certaine réticence. Certains éléments de cet accord me déplaisaient. Le minimum de 25 p. 100 y figurait cependant. J'ai appuyé l'Accord de Charlottetown. Je serais prêt à le faire de nouveau s'il le fallait. Je préférerais toutefois ne pas avoir à le faire. J'aimerais mieux obtenir une meilleure entente. Je crois que nous pourrons en obtenir une meilleure un jour.

Pour le moment, nous ne sommes pas en train de réviser la Constitution. Les Canadiens sont fatigués de la Constitution. À mon avis, nous ne devons pas tenter ici de changer la Constitution d'une manière détournée, comme le député le proposait. Selon moi, ce serait illégal.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, dans la réponse qu'il a formulée au député de Bellechasse, le député de Kingston et les Îles s'est contredit. Il a répété ce que j'avais dit.

Il a fait allusion à certains changements constitutionnels qui seraient nécessaires si nous devions réduire le nombre de députés à la Chambre. Je voudrais faire remarquer au député que nous avons discuté de cette question en comité. Comme le député de Calgary–Ouest l'a très bien expliqué au député de Kingston et les Îles, les changements constitutionnels mineurs pourraient être faits à la Chambre sans qu'il soit besoin d'une formule d'amendement très compliquée pour autoriser l'apport de ces changements à la Constitution. Il serait nécessaire de modifier la clause de droits acquis qui interdit une réduction équitable du nombre de députés.

Le député de Calgary–Centre, qui a participé aux travaux du comité sur ce projet de loi, a utilisé la Californie comme exemple d'un État aux États–Unis qui, avec près de 30 millions d'habitants, a une population égale à la population totale du Canada et qui, au niveau fédéral a, si mes souvenirs sont exacts, 56 représentants.

Qu'on nous dise que nous avons besoin de 294 députés au niveau fédéral pour bien administrer ce pays ne tient pas debout. Je pense que nous avons un système et des capacités au moins égaux sinon supérieurs à ceux de la Californie.

Il est un point dont le député n'a pas parlé et sur lequel j'aimerais connaître sa réponse. Nous avons dépensé cinq millions de dollars, nous les avons jetés par la fenêtre. Une fois ce projet de loi adopté, nous allons tracer de nouvelles cartes. Étant donné le déplacement de population dans la province d'Ontario, je suis à peu près certain que les résultats risquent d'être très similaires à ceux que nous avons observés la dernière fois que les cartes ont été tracées et que le nord de l'Ontario avait perdu un siège. Peut–être qu'avec les changements démographiques, l'Ontario va perdre deux sièges. Peut–être que la circonscription du député de Cochrane—Supérieur va être plus grande et qu'un autre député va perdre la sienne.

Que va dire le gouvernement si les nouvelles cartes sont encore moins favorables pour les députés de son parti qu'elles ne l'étaient la fois précédente et ont encore besoin d'être modifiées? Le gouvernement va–t–il encore une fois retarder le processus et introduire une nouvelle mesure législative pour obtenir que les cartes soient tracées comme le veulent les membres de son parti?

• (1725)

M. Milliken: Monsieur le Président, certaines des affirmations faites par le député au cours de son intervention sont extrêmes. Bien qu'il ne m'ait pas posé de question à ce sujet, j'aimerais revenir sur la Californie qu'il a citée en exemple.

Selon lui, nous devrions faire comme en Californie dont les élus à la Chambre des représentants représentent une population énorme. Je ne pense pas que nous devions imiter le modèle politique américain. Dans les grandes lignes, nous ne l'avons encore jamais fait, et je ne vois aucune raison de le faire maintenant.

Je pense qu'à la réflexion, le député conviendra qu'il n'y a pas que du bon dans le modèle politique américain. Il donne en exemple les éléments qui lui plaisent et dit que nous devrions les imiter, mais il choisit d'ignorer les désavantages d'un système qui ne sont pas négligeables, tant aux États–Unis qu'au Canada.

Les Canadiens ne s'attendent pas à ce que leurs députés représentent une population très nombreuse. Ils trouvent qu'ils sont bien servis par une Chambre d'une taille raisonnable. Dans ce pays, contrairement aux États–Unis, il y a toujours eu une Chambre assez importante par rapport à la population et je suis certain qu'il va en être ainsi pendant encore longtemps.

La deuxième partie de sa question portait sur les nouvelles propositions dont nous sommes saisis et sur le fait que, si les commissions présentent un deuxième ensemble de cartes, est–ce qu'on va encore les rejeter. Je ne le pense pas. Je n'ai aucune raison de croire que ça puisse être le cas.

Toutefois, le député ne devrait pas perdre de vue que ces cartes seront toujours utiles au gouvernement. Les commissions seront libres de choisir une des trois séries de cartes présentées à la population aux fins d'examen. On n'aura pas à tracer de nouveau

toutes les limites de chaque carte. On devra peut–être le faire pour une série, mais je rappelle au député que trois séries doivent désormais être produites. Ces cartes pourraient vraiment se révéler très utiles.

Les données du recensement, qui ont été recueillies sur la base géographique partout au Canada, seront mises à la disposition des nouvelles commissions, comme c'était le cas pour les anciennes. Il n'y aura donc pas de double emploi à cet égard.

Le député fait erreur quand il laisse entendre qu'avec ce projet de loi, nous faisons table rase et gaspillons sept millions de dollars. En fait, plusieurs choses pourront être utiles. Évidemment, une partie de l'argent déjà dépensé à des fins de publicité ne pourra plus servir. Nous n'allons pas tout jeter et gaspiller tout cet argent. C'est précisément dans le but d'économiser que nous procédons à un remaniement. Des dépenses déjà engagées donneront certainement lieu à des pertes.

Cependant, si le député avait vigoureusement appuyé le premier projet de loi au lieu d'appuyer les sénateurs, qui l'ont bloqué et qui ont causé des dépenses de millions de dollars aux contribuables, nous serions plus avancés. Si les commissions avaient été dissoutes dès la présentation du projet de loi, nous aurions économisé des millions de dollars. Cet argent a été gaspillé, parce que le député et les sénateurs se sont unis pour bloquer l'adoption de la mesure et causer de fortes dépenses...

Le vice–président: Il reste deux minutes de débat. Je doute que la députée de Rimouski—Témiscouata tienne à entamer son discours. Je me demande s'il y a consentement pour déclarer qu'il est 17 h 30.

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

M. John Williams (St–Albert, Réf.) propose: Que le projet de loi C–289, Loi pourvoyant à l'évaluation des programmes législatifs, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Malheureusement, il a été décidé que la motion ne ferait pas l'objet d'un vote. Par conséquent, ce projet de loi ne sera pas renvoyé au Comité permanent des comptes publics.

Toutefois, il y a dans les affaires des hommes des courants qui, si l'on sait en profiter, peuvent mener à la fortune. C'est ce que Shakespeare a dit il y a 400 ans. Il y a aujourd'hui, je crois, un courant qui pousse le gouvernement à remettre en question son extrême prodigalité et à revenir au bon sens de la responsabilité financière, assurant ainsi la prospérité des générations futures de Canadiens.

Les contribuables canadiens ont vu leurs impôts monter considérablement au cours des 15 à 20 dernières années au nom de la lutte contre le déficit. Et pourtant, ce déficit n'est pas moins grand aujourd'hui qu'il l'était il y a plusieurs années. Toute une série de ministres des Finances sont venus annoncer ici que la bataille serait gagnée grâce aux hausses d'impôts qu'ils proposaient. Ce n'étaient que de vaines promesses. Les uns après les autres, des ministres des Finances nous ont dit qu'il fallait restreindre les dépenses afin de réduire le déficit. Et pourtant, chaque année, lorsqu'on fait le calcul, on s'aperçoit que les dépenses ont augmenté.

Où est le problème? Lorsque des hausses d'impôts répétées ne servent qu'à contenir le déficit insoutenable, on a l'impression que le problème est insurmontable. Le vrai problème réside peut–être dans la façon dont on dépense l'argent des contribuables et dont le gouvernement cerne les besoins à satisfaire.

Au fil des ans, les gouvernements ont élaboré des programmes répondant à pratiquement tous les besoins apparents des Canadiens, ce qui va de la santé à l'assurance–chômage en passant par le transport des céréales, le secours aux victimes de catastrophes, la condition autochtone, l'éducation des jeunes, la lutte à la pauvreté, le patrimoine, le développement industriel et le contrôle international. La liste est très longue.

Certains de ces programmes sont très bien connus. Les Canadiens en profitent chaque jour. D'autres, par contre, restent invisibles aux contribuables, mais pourtant, nous pensons qu'ils sont utiles. D'autres encore sont dépassés et inutiles ou tout simplement obsolètes. Quelques–uns existent encore parce que personne n'a pris la peine de les abolir. Ils ont été oubliés. Ils sont coûteux et permanents. Sont–ils avantageux? Non.

À une époque où nous tentons de justifier chaque dollar dépensé, il est capital que nous prenions le temps d'évaluer ce que nous faisons, programme par programme, et de déterminer pourquoi nous le faisons.

Le président du Conseil du Trésor a annoncé que 45 000 fonctionnaires allaient perdre leur emploi. Est–ce parce que nous avons tout à coup constaté que leur travail ne servait à rien? J'en doute.

Pourtant, le Conseil du Trésor nous dit que le gouvernement peut faire le travail qu'il a à faire avec 45 000 fonctionnaires en moins. Nous n'avons pas de réponses, seulement des questions et des craintes. Comment se traduira cette décision pour le Canadien qui a besoin d'un programme? Ce programme existera–t–il encore demain?

Et qu'en est–il des fonctionnaires dont la carrière prendra fin abruptement? Comment avons–nous déterminé que nous pouvions nous passer de 45 000 fonctionnaires? L'an dernier, et l'année d'avant, rien ne nous permettait de croire que nous pouvions nous passer de tous ces fonctionnaires ni même de 30 000, de 20 000 ou de 10 000. Pourquoi le pouvons–nous maintenant?

Depuis 10 ou 15 ans, le secteur privé se rend compte que la technologie transforme le monde et que les marges de profit diminuent. Il faut accroître l'efficience pour assurer la rentabilité. L'innovation est la clé du succès.

Parce qu'elle a reconnu ces signes et qu'elle a réagi sans tarder, l'industrie canadienne connaît la plus forte croissance de productivité dans le monde. Nous lui devons beaucoup. Si l'industrie avait été aussi paresseuse et traînarde que le gouvernement du Canada, notre pays aurait été victime d'une crise financière il y a longtemps.

Le secteur privé examine constamment ce qu'il fait, comment il le fait, comment il peut devenir plus efficient et comment il peut innover. Le gouvernement échappe–t–il à ce genre de remise en question? La réponse est évidemment non. Il n'a simplement pas la volonté politique de le faire.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire représente une tentative sérieuse en vue de corriger ce problème. J'y ai mis l'accent sur les dépenses législatives, des dépenses qui totaliseront 112 milliards de dollars au cours du présent exercice. Elles sont incluses dans le budget à titre d'information seulement.

Les députés ne peuvent pas tenir de débat sur ces dépenses. Ils ne peuvent pas voter sur ces dépenses. Ils ne peuvent pas les réduire. Ils ne peuvent pas les éliminer. C'est comme la rivière qui, jour après jour, continue de couler. Je veux qu'on examine ces dépenses de 112 milliards de dollars.

Comme le secteur privé, je veux qu'on le fasse de façon rationnelle, exhaustive, objective et surtout cyclique, soit tous les sept à 10 ans.

• (1735)

Je propose, dans mon projet de loi d'initiative parlementaire, que toutes les dépenses législatives, importantes ou non, soient évaluées toutes les décennies en fonction de quatre critères. Le programme est–il encore utile? Répond–il efficacement aux besoins définis? Est–il exécuté de manière efficiente? Est–il possible d'atteindre les mêmes résultats par un autre moyen? Ce sont là les quatre critères qui doivent servir à évaluer chacun des programmes législatifs autorisés par le gouvernement du Canada au cours des années.

Regardons ces critères encore une fois. Le programme est–il utile? Nous savons tous que nous vivons dans une société en constante évolution. Statistique Canada mesure continuellement les changements qui s'opèrent dans notre société, notamment, le nombre des citadins pauvres, celui des enfants pauvres, la richesse, la taille de nos maisons, les produits que nous achetons, les appareils ménagers que nous possédons, notre niveau d'instruction. Le Répertoire des publications de Statistique Canada a un pouce d'épaisseur. Qui dit qu'un programme conçu il y a 20 ou 30 ans répond bien aux besoins d'aujourd'hui, à moins de se demander quels sont les besoins auxquels nous cherchons à répondre aujourd'hui?

C'est pourquoi je veux qu'on se pose la question de savoir si le programme est encore utile. Cela exigera des mandarins de la fonction publique et des dirigeants politiques qu'ils définissent clairement et de façon précise quels sont les besoins d'aujourd'hui, et non ceux de l'année dernière ou de la dernière décennie. À quoi servent les programmes aujourd'hui? La question est bien simple. Le secteur privé se la pose constamment. Je suis étonné de voir que cela passe pour une idée nouvelle aux yeux du gouvernement du Canada.

Le deuxième critère d'évaluation tient à la question de savoir si le programme répond efficacement au besoin qui a été constaté. Cela me paraît encore une fois une question assez simple à laquelle nous voudrions connaître la réponse. Si nous avons défini un besoin en examinant l'utilité du programme, il est sûrement de notre devoir de savoir si on y répond efficacement, si on ne répond pas seulement à 60 p. 100 du besoin en en négligeant 40 p. 100, ou quelle que soit la proportion retenue.

Par ailleurs, pourquoi voudrait–on répondre à un besoin avec un chevauchement de 20 p. 100? Ce serait gaspiller l'argent des contribuables que de ne pas examiner les programmes pour en évaluer l'efficacité. Pire encore, que dirions–nous si nous constations qu'un programme s'occupe de problèmes qui n'ont pas grand chose à voir avec l'objet fondamental du programme et qu'on y dépense largement les fonds publics alors que le besoin qu'on a relevé demeure négligé?

À titre de parlementaires, il nous incombe sûrement de poser ces questions pour veiller à obtenir les réponses au nom des contribuables.

Le troisième critère d'évaluation a trait à l'efficience avec laquelle les programmes sont appliqués. Le service est–il satisfaisant, ou faut–il attendre des mois pour obtenir une pension d'invalidité du RPC, par exemple? J'ai découvert, dans le cadre de mon travail au Comité des comptes publics, que les fonctionnaires du Régime de pensions du Canada ne répondent qu'à quatre appels téléphoniques sur 11. Autre exemple, le ministère de la Défense nationale a fait construire un entrepôt à Halifax pour y entreposer du matériel. Or, une fois les travaux achevés, le ministère a examiné le matériel qu'il voulait entreposer dans le bâtiment et s'est rendu compte qu'il était en grande partie désuet et ne servait plus.

Par conséquent, quand on se pose la question de savoir si les programmes sont appliqués avec efficience, j'espère que la question sera la plupart du temps positive. Nous voulons cependant connaître tous les cas où la réponse est négative.

• (1740)

Le dernier principe du projet de loi se résume en une question simple, mais fondamentale: Y a–t–il un meilleur moyen? Nous sommes trop souvent tentés de répéter au lieu d'innover. Nous avons de nouveaux moyens, une nouvelle technologie pour définir nos besoins, qui sont en évolution. Nous devons toujours nous demander, dans notre recherche d'efficacité, s'il n'y aurait pas un meilleur moyen.

L'entretien préventif permet d'éviter beaucoup de travaux de rénovation. Un point à temps en vaut cent. L'évaluation de programme proposée dans mon projet de loi est un processus constant qui sera précieux pour le contribuable canadien. Il n'est pas inspiré par des motifs politiques, il est ouvert et transparent.

Mon projet de loi exigerait le dépôt à la Chambre de toutes les évaluations de programme et leur renvoi à un comité permanent qui les commenterait, tiendrait un débat public et des audiences, et formulerait des recommandations. Tout se passerait au grand jour.

Un examen des programmes se déroule en ce moment au ministère du Développement des ressources humaines. Tout se fait en coulisse. Selon le vérificateur général, les examens sont présentés sans une information colligée. Dans son dernier rapport, il disait qu'il nous faudrait davantage d'informations. Ce que je propose est un processus public, et le gouvernement devrait répondre au rapport du comité dans les 150 jours.

Un autre aspect important est que nous devons avoir foi dans la qualité des évaluations et, pour cette raison, mon projet de loi propose que les programmes dont les dépenses dépassent 250 millions de dollars par année soient examinés par le vérificateur général du Canada et que son rapport d'évaluation soit déposé à la Chambre également.

L'évaluation de programme est une idée dont l'heure est venue. Dans sont rapport de 1993, le vérificateur général a déploré la lenteur des progrès sur ce chapitre. Dans d'autres démocraties occidentales, cette formule a remporté un grand succès et a permis au contribuable de réaliser des économies. La même chose peut, va et doit se passer ici.

Comme parlementaires aux prises avec un grave déficit budgétaire et une dette accumulée presque impossible à maîtriser, nous avons le devoir, envers le contribuable, d'adopter l'évaluation de programme. Pour nous qui devons veiller sur les deniers publics, l'évaluation de programme est sans doute le meilleur outil qui se présente à nous depuis des décennies.

Le vérificateur général a dit: «Notre vérification nous a permis de constater que l'histoire de l'évaluation de programme du gouvernement du Canada est remplie de grands espoirs et de perspectives prometteuses restés en partie sans lendemain.» Cette citation est tirée du rapport du vérificateur général pour 1993, au paragraphe 84.4.

Nous n'avons pas besoin de géants à la tête d'or et aux pieds d'argile. Il faut utiliser à fond l'évaluation de programme, qui peut jouer un rôle très réel et important dans la gestion des programmes gouvernementaux.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre dans le cadre du débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire C–289.

Ce projet de loi a pour objet de «pourvoir à l'évaluation régulière des programmes du gouvernement financés par des crédits législatifs selon une procédure d'évaluation des programmes établie par le président du Conseil du Trésor». Les ministres responsables devraient soumettre à la Chambre les résultats de ces évaluations.

[*Français*]

En outre, le projet de loi demande au vérificateur général d'examiner les principales évaluations et de présenter un rapport à ce sujet à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

À un moment où le déficit et la dette nationale nous préoccupent, j'estime très important que tous les parlementaires et tous les Canadiens sachent quels programmes gouvernementaux fonctionnent bien et lesquels ne fonctionnent pas. Nous voulons aussi savoir comment nous pouvons les améliorer pour qu'ils soient abordables et qu'ils respectent les objectifs qui leur ont été attribués.

L'évaluation des programmes est une excellente façon d'examiner les programmes. Elle nous permet de nous interroger périodiquement sur la raison d'être de chaque programme gouvernemental et elle suppose la collecte systématique de données vérifiables sur un programme. Ces informations devraient comprendre des preuves démontrables des résultats et de la rentabilité d'un programme. Cet exercice fournirait des données plus nombreuses et meilleures pour la prise de décisions.

• (1745)

Le gouvernement a déjà dit qu'il croyait à la nécessité d'évaluer régulièrement les programmes. Bon nombre des documents que nous avons publiés accordent une place prépondérante aux évaluations. Ainsi, notre livre rouge, intitulé *Pour la création d'emplois Pour la relance économique*, souligne l'importance des données provenant des évaluations, et des examens de programmes fédéraux d'une vaste portée étaient prévus dans le budget de 1994.

[*Français*]

Ces examens importants des programmes fédéraux étaient axés sur deux objectifs. Ils visaient, en premier lieu, à cerner les programmes et services que le gouvernement continuera à fournir dans la limite des ressources disponibles et, en second lieu, à veiller à ce que les programmes en question soient fournis de la façon la plus judicieuse possible. Nous constatons déjà les résultats de ces examens.

[*Traduction*]

En outre, en mai 1994, le Conseil du Trésor a approuvé une nouvelle politique d'examen. Cette politique visait à renforcer la capacité d'examen courante des ministères et du gouvernement en général. Les résultats d'évaluations et d'examens plus nombreux et améliorés seront rendus publics.

Le projet de loi C–289 recommande que l'on évalue périodiquement les programmes législatifs. C'est une approche louable, mais il faut nous poser la question suivante: À quel point est–elle pratique? Il n'y a qu'une quantité donnée de ressources à consacrer à l'évaluation des programmes. Nous devons employer celles–ci judicieusement.

Les grands programmes législatifs sont certes importants, mais il est parfois beaucoup plus rentable d'évaluer les éléments qui ont des répercussions sur plus d'un programme, voire sur

plus d'un ministère. Les évaluations qui visent de nombreux ministères sont souvent davantage stratégiques et ont plus de chances d'être utiles.

Le gouvernement doit conserver sa souplesse à cet égard. Les évaluations périodiques de programmes législatifs distincts pourraient ne pas toujours produire la base d'informations plus vaste nécessaire à la prise de décisions gouvernementales importantes. Il n'y a rien de mal à faire des évaluations périodiques à l'appui, mais il faut se demander si cette approche est la meilleure dans tous les cas.

En fin de compte, nous voulons nous assurer que l'examen des activités entreprises par les ministères et les organismes centraux dépend davantage des priorités gouvernementales que d'un calendrier prédéterminé.

[*Français*]

Les besoins et les aspirations de la population évoluent rapidement. Il arrive parfois qu'il se présente des questions que l'on n'avait pas prévues. Les décisionnaires et les gestionnaires doivent s'adapter rapidement à l'évolution des conditions.

[*Traduction*]

Une période d'évaluation à long terme fixe ne convient pas toujours. Il faut examiner les programmes en fonction d'une analyse du risque, de leur importance pour les Canadiens et des renseignements requis pour la prise de décisions. Faire une évaluation pour le plaisir de la chose n'est ni rentable ni sage.

Les évaluations ne sont pas les seules sources de renseignements auxquelles les parlementaires et les Canadiens peuvent recourir pour évaluer si les programmes et services du gouvernement sont efficaces et offerts à un coût abordable. Il existe une foule d'activités au sein du gouvernement qui peuvent nous aider tous non seulement à déterminer dans quelle mesure nos programmes rendent service aux Canadiens, mais encore à déterminer les pratiques qui pourraient nous aider à améliorer les services au besoin.

Plus tôt cette semaine, le président du Conseil du Trésor a révélé des détails sur le nouveau système de gestion des dépenses du gouvernement du Canada. Le nouveau système vise à nous aider à atteindre l'objectif qui consiste à fournir à meilleur coût des services de qualité aux Canadiens. Le nouveau système se fonde sur les prévisions ministérielles relatives aux priorités et aux dépenses de programmes. Ces prévisions seront communiquées aux divers comités de la Chambre.

[*Français*]

Grâce à ces documents, les comités parlementaires auront en main une information de meilleure qualité qui leur permettra d'évaluer les priorités et les tendances futures des dépenses des ministères et des programmes et de formuler leurs observations à ce sujet.

[*Traduction*]

La fonction publique travaille actuellement à l'établissement de normes de service pour ses programmes. Ces normes visent à fournir des réponses à des questions comme: Combien de temps faudra–t–il pour offrir un service? À quelle fréquence sera–t–il fourni? Qu'est–ce que les gens peuvent faire s'ils ne sont pas satisfaits? Créer des normes de service qui posent ce genre de questions peut inciter les gens à donner leur avis. Ces réactions de la clientèle du gouvernement constituent un élément important des efforts du gouvernement pour offrir des services de qualité qui soient abordables et efficaces et répondent aux besoins des Canadiens.

• (1750)

La vérification interne est un autre moyen important qui permet de recueillir des renseignements sur le succès des programmes et des activités. Les vérifications internes sont conçues pour aider les gestionnaires à atteindre leurs objectifs d'entreprise en déterminant les carences ou les possibilités d'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et du caractère économique globaux des pratiques de gestion des programmes.

[*Français*]

Il est également important de noter que l'information sur le rendement des programmes doit être disponible de façon permanente. Les gestionnaires, les députés et les sénateurs aussi bien que les Canadiens ne sauraient être pleinement satisfaits d'apprendre longtemps après le fait que les programmes ne donnent pas les résultats attendus.

[*Traduction*]

Il doit donc exister des mesures de rendement qui procurent des réponses en permanence. Depuis plusieurs années, le vérificateur général encourage le gouvernement à améliorer la qualité des informations dans ce domaine. Les gestionnaires de programmes doivent être incités à démontrer les résultats de leurs programmes, au moment opportun.

La majorité des mécanismes de présentation d'informations sur le rendement des programmes, comme tout ce dont j'ai déjà parlé, devraient être décidément intégrés au cadre de gestion du gouvernement. D'ailleurs, ils servent déjà à évaluer les programmes législatifs.

[*Français*]

J'ai cherché à démontrer que même si l'évaluation est un important instrument de gestion, il n'est pas le seul. Aucun instrument comme l'évaluation ne peut répondre à tous les besoins d'information qui conditionnent l'efficacité des programmes. Chaque instrument d'examen et chaque instrument d'information doivent être utilisés au moment opportun et à bonne fin.

[*Traduction*]

J'ai tenté de démontrer les principaux aspects de ce qui se fait au gouvernement sur le plan de la transmission des informations aux parlementaires. La Chambre a récemment adopté un projet de loi d'initiative parlementaire modifiant la Loi sur le vérificateur général pour autoriser ce dernier à faire rapport plus souvent à la Chambre. Grâce à ce changement, nous obtiendrons, à un moment plus opportun, les informations concernant les activités du gouvernement, mais je suis convaincu que cette mesure augmentera le travail du vérificateur général.

Jusqu'à quel point pouvons–nous alourdir la tâche du vérificateur général sans que nos exigences ne nuisent à son efficacité? Voilà un des problèmes que nous aurions à résoudre.

[*Français*]

Le projet de loi qui a été déposé devant la Chambre est le fruit d'un effort admirable qu'un député s'est imposé pour faire en sorte que nous disposions tous d'une information de bonne qualité sur le rendement des programmes. Je suppose que nous ne pouvons jamais avoir assez d'information. Cependant, il nous faut tenir compte du facteur coût.

[*Traduction*]

Tout compte fait, nous avons normalement accès à de nombreuses sources d'information fiables et nous devons les utiliser pleinement. S'il nous faut des informations supplémentaires, plusieurs options s'offrent à nous. Devrions–nous inscrire un nouveau processus d'examen dans la loi sans étudier d'abord attentivement toutes les options et les coûts en jeu? Je ne le crois pas.

Je suis prêt à analyser toutes les options valables qui sont proposées dans ce projet de loi. Celles qui pourront être intégrées aux mécanismes déjà en place le seront certainement.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Monsieur le Président, je profite de mon intervention devant cette Chambre pour féliciter mon collègue, le député de St–Albert, pour cette initiative de déposer ce projet de loi C–289. Incidemment, le député est membre du Comité des comptes publics dont j'assume la présidence, et je comprends et partage son intérêt pour l'adoption d'une loi pourvoyant à l'évaluation des programmes législatifs.

L'importance de l'évaluation des programmes législatifs au gouvernement fédéral n'est plus à démontrer, autant dans le secteur public que dans le secteur privé, à une époque de contrôle serré des coûts où il faut tirer le meilleur parti de ressources limitées. Seul un gouvernement obtus et dépassé par l'évolution actuelle en retarde l'adoption et l'implantation à l'échelle des programmes majeurs.

Le Comité des comptes publics a déjà consacré plusieurs rencontres à l'évaluation de programmes. Le vérificateur général a consacré également les chapitres 8, 9 et 10 de son rapport de 1993 à cette évaluation de programmes, et ce dernier affirme encore en 1993, et je cite: «Notre vérification nous a permis de constater que l'histoire de l'évaluation de programmes du gouvernement du Canada est remplie de grands espoirs et de perspectives prometteuses restés en partie sans lendemain. Le Cabinet s'intéresse de manière soutenue depuis plus de dix ans aux données tirées de l'évaluation de programmes.»

• (1755)

Mais cet intérêt n'est demeuré jusqu'ici que voeu pieux, il faut bien l'admettre. Le sixième rapport du Comité des comptes publics, déposé le 21 novembre dernier, a encore démontré la pertinence de l'évaluation des programmes. Le vérificateur général a fait la preuve que la majorité des programmes évalués n'étaient pas les programmes comportant un budget élevé.

En 1991–1992, l'examen des programmes supérieurs à un milliard de dollars, c'est–à–dire l'examen des 16 programmes totalisant 124,5 milliards de dollars a démontré que seulement deux avaient été évalués de manière exhaustive. Les autres avaient été peu évalués, sinon pas du tout. En 1991–1992, les évaluations portaient sur 24 p. 100 des dépenses de programmes du gouvernement. Cette même année, 480 des programmes évalués avaient une valeur de 250 millions de dollars ou moins, tandis que seulement 18 programmes avaient une valeur supérieure à ce même montant de 250 millions de dollars.

Il faut donc éliminer ce laxisme dans l'administration gouvernementale qui fait porter l'évaluation sur des programmes à budget peu élevé. Je souscris donc au paragraphe 8.(2) de ce projet de loi C–289 qui stipule que le vérificateur général pourra examiner toute évaluation et soumettre un rapport à la Chambre des communes relativement à toute évaluation d'un programme législatif dont les dépenses sont égales ou supérieures à 250 millions de dollars par année.

Je souscris également à l'ensemble de ce projet de loi car il s'appuie directement sur les principales recommandations du sixième rapport du Comité des comptes publics que j'ai signé en novembre dernier.

L'adoption d'un tel projet de loi permettrait d'objectiver la prise de décision dans le maintien ou l'abandon de certains programmes gouvernementaux et diminuerait l'arbitraire politique au sein du processus décisionnel. Des décisions mieux documentées et plus objectives augmenteraient le rôle des gestionnaires et des députés. Une meilleure évaluation de programmes amènerait un meilleur contrôle des coûts, alors que le déficit actuel dépasse encore les 37 milliards de dollars et la dette accumulée atteint près de 550 milliards de dollars.

L'évaluation de programmes se veut un outil de gestion moderne, le député de St–Albert l'a mentionné. Pourquoi à l'ère de l'autoroute électronique et à l'ère d'une technologie poussée qui s'implante dans tant de domaines, le gouvernement ferait encore fi de toute analyse coûts–bénéfices, ignorerait tout critère objectif pour appuyer ses décisions, préférant s'en tenir à la mode du moment, au pif ou à des considérations carrément politiques ou partisanes?

L'évaluation de programmes est un rempart certain contre l'explosion des coûts qui deviennent incontrôlables avec le temps. J'aimerais souligner ici, que l'explosion des coûts qui deviennent incontrôlables avec le temps, c'est l'histoire du Parti libéral depuis 25 ans.

Le projet de loi C–289 est une rare tentative de ce Parlement de nous sortir enfin du cercle vicieux dans lequel les libéraux ont enfermé ce pays depuis deux décennies, cercle vicieux de dépenser, d'endetter et de subventionner les amis du régime.

Ce projet de loi a pour objet l'évaluation régulière des programmes gouvernementaux selon une procédure d'évaluation des programmes établie par le Conseil du Trésor en vertu d'un cycle fixé par arrêté. Le président du Conseil du Trésor y fixerait le cycle d'évaluation des programmes législatifs. Nous abondons dans ce sens–là.

Les nouveaux programmes n'échapperaient pas non plus à cette procédure, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur d'une loi autorisant la création d'un programme législatif, le président du Conseil du Trésor déterminerait, par arrêté, l'exercice au cours duquel doit être faite la première évaluation du

programme législatif et fixerait également le cycle d'évaluation de ce programme législatif. Toute cette procédure vise à diminuer l'arbitraire, et nous appuyons aussi cet article 3 du projet de loi.

En conclusion, j'aimerais faire deux suggestions au député de St–Albert: premièrement, au paragraphe 7.(4), le député propose une période de 150 jours pour compléter l'évaluation d'un programme législatif après la fin de l'exercice d'évaluation. Quatre–vingt–dix jours m'apparaîtrait un délai plus raisonnable. Le dépôt à la Chambre surviendrait donc au terme d'un processus total de 120 jours au lieu de 180 jours dans la proposition initiale du député.

Deuxièmement, étant donné le rôle stratégique du vérificateur général dans l'évaluation de programmes, je suggère au député de St–Albert que le rapport d'évaluation de programmes et le rapport du vérificateur général qui y est relié soient référés au Comité des comptes publics plutôt qu'à un comité quelconque désigné par la Chambre, tel que stipulé à l'article 9.

• (1800)

J'endosse le projet de loi C–289 et invite cette Chambre à appuyer ce projet, afin que le gouvernement mette fin à cette spirale de l'endettement encouru par des coûts inutiles et des programmes non performants maintenus depuis trop longtemps.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole en faveur de ce projet de loi très éclairé et d'une grande importance. Comme l'a dit le député de St–Albert, le projet de loi C–289 vise à assujettir les dépenses législatives aux mêmes critères d'imputabilité que le Parlement applique aux dépenses discrétionnaires. Voilà un objectif noble et très valable.

Bien que je dispose de peu de temps, je voudrais insister sur deux choses. Premièrement, puisque les programmes législatifs représentent une part toujours croissante des dépenses du gouvernement, l'incapacité du Parlement de faire une évaluation efficace et objective de ces programmes fait qu'il est de plus en plus difficile pour les députés d'exiger des comptes du gouvernement. C'est pourquoi le projet de loi d'initiative parlementaire C–289 répond assurément à un besoin.

Deuxièmement, les contraintes budgétaires énormes engendrées par des décennies de dépenses gouvernementales trop élevées font qu'un examen et une évaluation plus rigoureux des programmes sont non seulement souhaitables, mais indispensables dans le contexte historique actuel.

Au sujet du premier point, je voudrais rappeler aux députés comment notre système de gouvernement est censé fonctionner. La Constitution confère trois pouvoirs très importants aux députés. Premièrement, il nous appartient de décider combien le gouvernement est autorisé à dépenser. Deuxièmement, il nous faut décider comment il doit dépenser. Troisièmement, nous devons demander au gouvernement de nous rendre compte de ses dépenses.

Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à soutenir et à renforcer le troisième des pouvoirs qui nous sont conférés, en proposant d'assujettir les programmes législatifs aux mêmes évaluations périodiques que les programmes non législatifs.

Ces évaluations de programmes visent à répondre à quatre questions fondamentales. Premièrement, le programme est–il utile? Deuxièmement, atteint–il ses objectifs? Troisièmement, est–il exécuté de façon efficace et efficiente? Quatrièmement, peut–il atteindre son but par des moyens autres que ceux qui sont utilisés?

À l'heure actuelle, les programmes législatifs ne sont pas soumis à ce genre d'examen. Lorsqu'on détermine s'il convient d'étendre l'évaluation des programmes à ce domaine, il faut tenir compte de ce qui suit. Cette année, l'exercice 1995–1996, le gouvernement fédéral va dépenser quelque 164 milliards de dollars. Sur cette somme, à peine 48 milliards de dollars seront soumis à un examen du Parlement. Ainsi, on va dépenser automatiquement quelque 71 p. 100 de ce montant, ou 116 milliards de dollars de deniers publics, sans essayer d'évaluer le succès de ces programmes. Il ne s'agit pas seulement de la reddition des comptes. Cela doit changer. C'est le principal objectif du projet de loi C–289.

Étant donné l'envergure de ces dépenses annuelles, il semble plutôt ridicule qu'on ne fournisse pas aux députés les renseignements voulus pour déterminer si ces programmes permettent bien de réaliser les objectifs visés. Il est difficile de croire que les députés n'aient aucun moyen de déterminer s'il existe une meilleure façon de faire. Pourtant, c'est la situation actuelle. Les députés n'ont pas les renseignements nécessaires pour évaluer l'efficacité des programmes législatifs.

• (1805)

Cela m'amène à mon second point. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral est confronté à une crise financière. Il est soumis à d'énormes pressions pour réduire les dépenses gouvernementales. Même après avoir sabré dans les dépenses discrétionnaires dans son dernier budget, le gouvernement aura encore un déficit de 25 milliards de dollars en 1997.

De simples calculs nous apprennent que s'il veut, un jour, parvenir à un budget équilibré, le gouvernement devra alors effectuer le gros des compressions dans le domaine des dépenses législatives. On a déjà sabré dans les programmes discrétionnaires. Le seul endroit où l'on peut encore réaliser des économies importantes, c'est dans le domaine des programmes législatifs et des programmes comme l'assistance–vieillesse.

C'est pourquoi le projet de loi C–289, qui prévoit périodiquement un examen et une évaluation des programmes législatifs, est si important. Dans les années à venir, les députés devront prendre des décisions beaucoup plus difficiles que les parlements précédents. Ils n'auront d'autre choix que de réduire ou même d'éliminer des prestations que des millions de Canadiens considèrent pratiquement comme un droit de naissance.

En tant que parlementaires, si nous voulons nous acquitter de cette tâche de façon réfléchie, nous devrons alors avoir toute l'information nécessaire pour prendre des décisions intelligentes. À l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Le projet de loi C–289 cherche à combler cette lacune.

En conclusion, ce projet de loi est une mesure législative extrêmement utile qui répond à deux préoccupations fondamentales. Il s'agit, tout d'abord, de mieux examiner les dépenses législatives en redonnant au Parlement le soin de contrôler les dépenses gouvernementales.

Ensuite, les renseignements qu'on pourra obtenir, grâce à ces évaluations et à ces examens, donneront aux députés les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions intelligentes au sujet des dépenses. À une époque où l'on évalue tous les programmes gouvernementaux, on remet en question les programmes les plus sacrés du gouvernement et les gens chargés de sabrer dans les budgets examinent de très près toutes les dépenses, une mesure comme le projet de loi C–289 est non seulement souhaitable, mais tout à fait essentielle.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je désire appuyer le projet de loi C–289, comme l'a fait l'orateur précédent de Lethbridge. Je tiens d'abord à remercier le député de St–Albert d'avoir présenté ce projet de loi, qui fait partie d'un ensemble de mesures législatives qu'il a proposées afin d'améliorer la responsabilité financière du Parlement.

[*Français*]

Je voudrais aussi remercier le député de La Prairie de son appui. Il donne à son parti une perspective financière nécessaire à la Chambre. Par sa présidence au Comité des comptes publics, il aide la cause des finances publiques au Canada.

[*Traduction*]

Il y a une question que j'aurais envie de poser au sujet de ce projet de loi: Est–ce que nous faisons autre chose ici que de donner une apparence de démocratie à des décisions que prend cet appareil monstrueux qu'est le gouvernement du Canada?

Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que tout n'a pas commencé avec le Parlement. Tout a commencé avec la Couronne. Le monarque convoquait périodiquement le Parlement pour lui demander son avis sur des questions importantes. S'il agissait ainsi, c'était parce qu'il avait besoin de recettes fiscales et estimait qu'une consultation des lords et des Communes aiderait à obtenir leur consentement pour recueillir les recettes nécessaires au gouvernement du pays.

• (1810)

Avec le temps, le Parlement britannique a affirmé de plus en plus ses droits, non seulement de donner son approbation ou d'apporter sa participation, mais en fait de contrôler tout le processus, de contrôler le programme politique, de choisir des ministres, d'assurer en fin de compte un gouvernement responsable et de surveiller de façon démocratique les affaires de l'État.

Ce qui est amusant dans cela, c'est qu'au cours de l'histoire, le processus s'est pratiquement inversé. Le Parlement a graduellement écarté la Couronne en tant que force dirigeante des pays démocratiques inspirés du modèle britannique. Ce qu'il y a d'amusant dans tout cela, c'est que, dès que ça s'est produit, le gouvernement est devenu de plus en plus une force très indépendante du Parlement, jusqu'à ce que nous en arrivions à la situation d'aujourd'hui, où des budgets représentant des centaines de milliards de dollars sont approuvés par le Parlement, sans examen sérieux, presque rituellement. Nous avons vu cela ici même, la semaine dernière.

Les vérificateurs généraux ont souligné à maintes et maintes reprises et de bien des façons que le Parlement n'était plus maître du processus budgétaire. La question va se faire de plus en plus insistante, surtout en cette période de compressions des dépenses gouvernementales, de suppression des faveurs et des cadeaux qu'on donne à la population, ce qui amène les gens à croire que ce processus protège leurs intérêts, protège leurs dollars fiscaux et protège leurs intérêts financiers.

Nous parlons du budget des dépenses et d'un projet de loi visant à étendre le pouvoir de vérification du Parlement au–delà des prévisions budgétaires. Avant de me lancer en politique, j'ai consacré quelque temps, à titre d'étudiant, puis à titre de professionnel, à l'étude de l'histoire des dépenses gouvernementales.

Une des choses qui nous frappent quand nous examinons ce qui s'est passé depuis la Deuxième Guerre mondiale, c'est la baisse relative des programmes non législatifs par rapport au montant total et l'augmentation des programmes législatifs qui deviennent l'élément clé des dépenses du gouvernement fédéral. Il y a 30 ans, seul un tiers de l'ensemble des dépenses étaient de nature législative. Aujourd'hui, elles représentent plus des deux tiers, comme d'autres orateurs l'ont déjà souligné. Cette situation n'est pas simplement attribuable à l'augmentation de notre dette et des paiements législatifs d'intérêt. Elle est aussi attribuable au fait que l'on accorde de plus en plus d'importance à un petit nombre de programmes législatifs, surtout dans le domaine des dépenses sociales.

On a du mal à comprendre que cette portion des dépenses échappe totalement au processus budgétaire. On y fait à peine allusion dans le budget. L'information est fournie, mais elle n'est pas du tout contrôlée. En fait, aucun mécanisme officiel d'examen du Parlement n'est prévu pour 70 p. 100 des dépenses.

Le secrétaire parlementaire a parlé encore une fois de l'efficacité de ces mesures de contrôle des coûts. Je trouve dommage que l'on ne parle d'efficacité que lorsqu'il est question des mesures de contrôle des coûts et que l'on n'en parle jamais lorsqu'il est question des programmes de dépenses.

Le député de St–Albert a donné l'exemple du problème qui se pose en ce qui concerne les questions d'invalidité dans le Régime de pensions du Canada, qui est un programme législatif. Je sais que dans ma propre circonscription, il y a eu récemment des problèmes graves concernant l'administration des programmes

et concernant l'application et l'administration de ce programme en particulier. Cependant, comme il s'agit d'un programme législatif, il ne fait pas l'objet d'un examen régulier par l'intermédiaire du processus parlementaire.

Le secrétaire parlementaire a aussi parlé des ressources nécessaires pour examiner ces programmes. Il faut dire ici que nous parlons de sommes importantes mais d'un petit nombre de programmes. Je tiens à le souligner à la Chambre. Il y a, en fait, 11 programmes législatifs importants. Il y a les paiements versés en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole et ceux versés en vertu de la Loi sur les organisations financières internationales.

• (1815)

Il y a le programme de la dette publique, le programme de transferts aux provinces, les pensions de service militaire au ministère de la Défense nationale, les paiements versés aux provinces au titre de la santé et des soins médicaux, les paiements versés aux provinces au titre du RAPC, le Régime d'assistance publique du Canada, le programme de la Sécurité de la vieillesse, les subventions versées aux municipalités et aux autres autorités en vertu du Programme des biens immobiliers du ministère des Travaux publics, les paiements versés au titre de l'enseignement postsecondaire et enfin, les paiements que l'Office national des transports verse aux compagnies de chemins de fer en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Ces 11 programmes représentent 97 p. 100 de toutes les dépenses législatives. En fait, ils représentent plus des deux tiers de toutes les dépenses du gouvernement fédéral. Ce sont les 11 programmes pour lesquels le projet de loi propose un mécanisme d'examen continu.

C'est tout nouveau. Cette proposition vise à régler certaines difficultés par trop évidentes. J'espère qu'aucune personne saine d'esprit, y compris au sein du gouvernement, ne prétendra que la façon dont nous avons administré les finances publiques de ce pays au cours de la dernière génération est un exemple de gestion saine.

L'expérience nous a appris que nous ne pouvons diriger le gouvernement canadien comme si nous formions un comité de 295 personnes. Nous savons ce qui se passe lorsqu'un comité essaie de gérer quoi que ce soit, à plus forte raison un comité composé de 295 personnes.

Ce projet de loi propose que le Parlement, au lieu de tenir de vagues débats politiques et d'entreprendre de vagues examens politiques, se serve de ses pouvoirs pour mettre en place un mécanisme officiel en vue d'évaluer correctement les aspects non politiques des principaux programmes de dépenses, mécanisme qui sera suivi des inévitables débats au Parlement qui en étudiera les aspects techniques selon un processus officiel.

Je ne vois pas comment cela pourrait consommer beaucoup de ressources, et ne pas être efficace et rentable. Cela me semble logique maintenant que ces programmes représentent un fort pourcentage de nos dépenses.

Je sais que le député de St–Albert n'ignore pas qu'en adoptant ce projet de loi, on colmaterait une petite brèche dans notre navire. Ce n'est pas la seule. Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que non seulement nous prenons l'eau, mais qu'en fait notre navire est tombé depuis belle lurette dans un abîme financier sans fond.

Peut–être qu'un projet de loi de ce genre, qui fait preuve d'un peu plus d'imagination et d'initiative, nous aidera à édifier la grue géante dont nous avons besoin pour tirer notre navire de l'abîme financier dans lequel il a sombré et le remettre à flot.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais participer au débat du point de vue d'une députée qui est ici pour représenter les habitants de Calgary–Sud–Est.

Je sais porquoi je suis ici. Je suis ici pour veiller à ce que les choses se fassent de façon responsable et pour changer les choses. C'est pour moi extrêmement important.

Tandis que j'écoutais mes collègues ce soir, j'étais abasourdie de constater la faible influence que j'ai sur les dépenses gouvernementales, car je n'en aurai aucune dans 71 p. 100 des cas.

J'ai été à la fois terriblement surprise et profondément déçue. Je veux représenter les habitants de Calgary–Sud–Est et pourtant, quand je vois les questions qu'a posées mon collègue de Saint–Albert, je me demande si ce que je fais est utile. Cette question s'applique à tous mes travaux ici. Quand je vois les demandes de subventions et les demandes d'aide pour accroître les possibilités d'emploi qui viennent du ministère du Développement des ressources humaines, je me demande toujours si c'est bien utile.

• (1820)

En quoi cela sera–t–il utile pour les électeurs que je représente et l'ensemble des Canadiens? Comme tous les députés, je reçois toutes sortes de lettres d'électeurs extrêmement choqués des habitudes de dépenses non seulement de notre gouvernement actuel, mais aussi des précédents. Si ce n'est pas utile, on peut se demander pourquoi. Que peut–on faire pour améliorer les choses? Comment peut–on arranger cela?

Au sujet de l'efficacité et du respect des objectifs, il faut se demander si des objectifs ont bien été établis. Je ne peux pas dire le nombre de fois où j'ai examiné des projets ou des propositions qui ne faisaient l'objet d'aucune planification à long terme.

On a tellement souvent défié, au cours des derniers mois, notre pauvre ministre de la Défense nationale de veiller à atteindre ses objectifs et à établir des objectifs de dépense. Tous ces éléments sont manquants. Même dans le budget, j'ai été absolument stupéfaite de constater que, bien qu'on nous ait fait part d'objectifs à court terme et d'objectifs qu'on allait bientôt atteindre, l'objectif à long terme semble être absent, si l'on pense à tous les

changements qui ont été apportés au budget après sa présentation.

On s'en est pris aussi un certain nombre de fois au ministre du Patrimoine canadien au sujet de changements apportés dans les relevés de la situation budgétaire et des révisions faites dans les dépenses de programmes. Si nous ne sommes même pas efficaces dans l'établissement des objectifs, comment pouvons-nous espérer les atteindre, surtout s'ils sont carrément absents?

Je suis venue ici pour voter sur absolument tout. Pour chaque mesure législative qui a été présentée à la Chambre, j'ai voulu exprimer ce qui me semblait important. Je suis vraiment troublée de voir que 71 p. 100 de toutes les décisions de la Chambre des communes ne font pas l'objet d'un vote. Et les Canadiens doivent être stupéfaits d'entendre cela. J'ai certainement été stupéfaite moi-même d'entendre que l'on faisait toutes ces dépenses sans que personne ne soit tenu de rendre des comptes.

Où est la transparence? Où est l'efficacité d'utilisation de l'argent que je donne au gouvernement en tant que contribuable? Où est la responsabilité financière?

Lorsque je reçois des demandes d'aide je demande souvent si le service est efficace. S'il ne l'est pas, comment se fait-il que nous continuions à donner de l'argent aux mêmes programmes, sans même nous soucier de leur efficacité?

Une fois de plus nous devons en revenir aux objectifs. Est-ce qu'il existe des objectifs? Est-ce que les objectifs sont atteints? Dans l'entreprise privée, tout le monde évalue toujours ce qu'il fait, parce qu'une entreprise ne survivrait pas si elle ne faisait pas ce processus d'analyse des dépenses à la fin de chaque année.

Mon mari travaille dans le secteur privé. Croyez-moi, il est responsable auprès de ses supérieurs qui eux-mêmes sont responsables à l'échelon au-dessus et ils veulent un système efficace pour leurs produits. S'il ne l'est pas, c'est la faillite certaine.

Nous en venons à la dernière question: Y a-t-il une meilleure façon de procéder? Mon collègue de St-Albert, en toute bonne foi, a présenté un projet de loi qui ne fera pas l'objet d'un vote. Il s'agit simplement de procéder à un débat raisonné et rationnel. C'est une occasion de parler des questions du jour, d'avoir une large discussion à laquelle tout le monde puisse participer.

Mais qu'avons-nous? Une poignée de personnes, ici, à la Chambre, pour parler d'une des préoccupations principales des Canadiens: la responsabilité financière. Je suis déçue d'entendre que ça marche assez bien et que nous pouvons défendre le statu quo. Pourtant, nous sommes à une nouvelle époque, une nouvelle époque qui demande un point de vue différent, une façon différente de procéder. Si l'on entreprend de procéder différemment, si l'on regarde les choses honnêtement et directement, d'un point de vue différent, nous serons en mesure de tenir le gouvernement pour responsable. En tant que parlementaires, nous pourrons alors nous tenir droit devant nos électeurs et leur dire: «Oui, nous avons contribué au changement au cours de la 35e législature.»

Débat spécial

• (1825)

Le vice-président: Comme aucun autre député ne désire prendre la parole au sujet de ce projet de loi et comme il ne doit pas faire l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée et le projet de loi est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre procédera maintenant à un débat spécial.

* * *

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.) propose:

Que cette Chambre, à la lumière de la prise en considération par le Conseil de sécurité de l'ONU du renouvellement du mandat des forces de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie, prenne note de la rotation en avril des troupes canadiennes servant sous la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

—Monsieur le Président, je suis sincèrement heureux qu'un débat ait lieu ce soir, avant que le gouvernement ne prenne une décision sur une autre position difficile que doit adopter le Canada quant au déploiement de ses troupes dans l'ex-Yougoslavie.

[*Français*]

Je voudrais commencer en attirant l'attention de la Chambre sur les efforts déployés par la communauté internationale en vue de parvenir à un règlement diplomatique du conflit en ex-Yougoslavie. La communauté mondiale a fait d'importants efforts pour résoudre le conflit dans les Balkans et elle a utilisé des moyens variés, soit la diplomatie en temps de crise, l'imposition de sanctions, l'établissement de zones d'interdiction de vol et, bien sûr, le déploiement de la FORPRONU.

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, la FORPRONU regroupe 38 contingents nationaux et unités spécialisées totalisant 39 000 militaires. Comme il y a en outre quelque 5 300 civils qui sont affectés à cette force spéciale, cette mission de maintien de la paix est la plus importante jamais organisée par les Nations Unies. Onze pays membres de l'OTAN fournissent environ 44 p. 100 de tout le personnel. Le Canada est au premier rang de ces pays.

La FORPRONU a été créée en février 1992 précisément pour surveiller le cessez-le-feu entre les forces serbes de Croatie et de Krajina, superviser cette zone démilitarisée et protégée par l'ONU, et tenter d'apporter un semblant de vie normale aux habitants de cette région.

En septembre 1992, à mesure que la situation se détériorait au sud de la Bosnie-Herzégovine, le mandat de la FORPRONU a été élargi pour assurer la sécurité des efforts de l'aide humanitaire dans la région. Comme nous le savons, un élément de la FOR-

Débat spécial

PRONU a été déployé dans l'ex–république yougoslave de Macédoine pour aider à prévenir une agression possible.

Au cours des brefs moments dont je dispose ce soir, je voudrais traiter de la situation en Croatie, étant donné le resserrement de son rapport avec le Canada et notre position dans l'ex–Yougoslavie.

Je rappelle que le conflit qui oppose les Serbes de Croatie et de Krajina est dans une impasse depuis 1992. À l'origine de cette impasse, il y a la détermination de la Croatie à recouvrer la souveraineté d'environ 30 p. 100 du territoire occupé par les Serbes de Krajina qui refusent de rendre les armes.

On a tenu des pourparlers sous les auspices de la conférence internationale sur l'ex–Yougoslavie, en novembre 1993, et on a élaboré une stratégie en trois points pour aider à résoudre ce problème.

[*Français*]

Il s'agissait tout d'abord d'établir un cessez–le–feu, puis de mener des discussions sur des questions économiques et enfin, d'en arriver à une forme de réconciliation politique. L'application de cette stratégie a en fait permis d'accomplir certains progrès.

En décembre 1993, le gouvernement croate et les représentants des Serbes de l'endroit ont conclu un accord sur la mise en oeuvre d'une série de cessez–le–feu. À la fin de mars 1994, un cessez–le–feu général a été signé entre le gouvernement croate et les autorités serbes de la Krajina. La FORPRONU a réussi à faire appliquer cette entente, ce qui constitue l'une de ses quelques réalisations en Croatie.

• (1830)

En même temps, cette attente a fait naître de véritables préoccupations au sein de la population de Croatie. Celle–ci craint, en effet, d'être victime d'une situation semblable à celle qui perdure à Chypre et s'inquiète de la possibilité que le pays soit divisé en permanence par la FORPRONU.

[*Traduction*]

Néanmoins, le cessez–le–feu général nous a laissé croire qu'il était possible d'en arriver à une entente économique et par la suite à un accord politique. Les efforts déployés pour négocier un accord durable en Croatie ont essuyé un dur coup le 12 janvier 1995, lorsque le président de la Croatie, Franjo Tudjman, a informé le secrétaire général de l'ONU que son gouvernement n'allait pas prolonger la mission de la FORPRONU en Croatie au–delà du 31 mars.

Le président Tudjman a affirmé que les événements qui ont secoué la Croatie au cours des deux dernières années l'ont amené à conclure: «Même si la FORPRONU joue un rôle important et vise à mettre un terme à la violence et aux grands conflits qui sévissent en Croatie, il est indéniable que la nature actuelle de la mission de la FORPRONU ne favorise pas la création des conditions nécessaires à l'établissement d'une paix durable et au rétablissement de l'ordre dans la République de Croatie.»

[*Français*]

Avant d'examiner les événements survenus en Croatie et au sein des Nations Unies depuis l'affirmation choc de M. Tudjman, je tiens à me pencher sur la situation diplomatique en Bosnie–Herzégovine. Les efforts déployés pour régler le conflit dans cette région ont évolué parallèlement à la guerre elle–même.

Au début de 1994, les musulmans et les Croates bosniaques ont conclu une entente qui a entraîné un cessez–le–feu et constitué une étape importante de l'établissement d'une fédération englobant les deux groupes.

[*Traduction*]

Le cessez–le–feu est toujours respecté. Il est surveillé par la FORPRONU. Dans le centre de la Bosnie, CANBAT II doit notamment surveiller ce cessez–le–feu. Naturellement, nous avons également des troupes, CANBAT I, dans la région de Krajina. Nous avons un autre groupe en mission dans la zone de service située à Split.

Le conflit à trois volets qui sévit en Bosnie–Herzégovine s'est stabilisé dans une certaine mesure. La communauté internationale se concentre désormais sur la résolution du conflit entre les musulmans bosniaques et les Serbes de Bosnie.

Comme nous le savons, pour donner plus d'élan au processus, la Grande–Bretagne, la France, l'Union européenne, les États–Unis et la fédération russe ont créé un groupe de contact en avril 1994. Ce groupe a travaillé sans relâche pour tenter de trouver une solution au conflit.

Sa première démarche a consisté à dresser la carte de la Bosnie après les conflits, où les musulmans et les Croates bosniaques obtiendraient environ 51 p. 100 du territoire et les Serbes de la Bosnie, environ 49 p. 100. On a utilisé la politique de la carotte et du bâton pour inciter les deux parties à accepter le nouveau plan.

Tout comme les offres internationales précédentes, ce plan a été rejeté, plus de 90 p. 100 de la population s'étant prononcée contre ce projet au cours d'un référendum tenu par les Serbes de Bosnie. Malgré ces revers, le groupe de contact et les parties en cause ont poursuivi les pourparlers.

Il y a eu du nouveau, avant la fin de l'année 1994, lorsque l'ex–président américain, Jimmy Carter, a rencontré des représentants des deux camps à Sarajevo et à Pale et a réussi à négocier un accord visant l'établissement d'un cessez–le–feu sur l'ensemble du territoire de la Bosnie–Herzégovine et le début de négociations en vue de mettre un terme aux hostilités avant le 1er janvier 1995.

Le 31 décembre 1994, le gouvernement de la Bosnie–Herzégovine et les Serbes de Bosnie ont conclu un accord de cessez–le–feu le long des lignes de confrontation pour une période de quatre mois se terminant en avril 1995.

Le respect de cet accord est surveillé et contrôlé par la FORPRONU, dont nos troupes font partie. L'accord prévoit une séparation des forces, une entière liberté de mouvement, l'ouverture de l'aéroport de Sarajevo, le rétablissement des services publics, des échanges de prisonniers de guerre et le retrait de toutes les troupes étrangères.

Les deux premiers mois de 1995, l'accord a été respecté à quelques petites violations près. À la fin de février, les violations s'étaient multipliées et la plupart des observateurs ne s'attendent pas à ce que le cessez–le–feu dure au–delà des deux prochaines semaines. Nous avions escompté que les deux parties puissent trouver un terrain d'entente et que l'accord se prolonge. On ne peut qu'espérer que des négociations à cet égard débutent très bientôt.

Il est utile de donner le ton de la situation diplomatique actuelle à l'ONU. C'est la toile de fond qui nous permettra peut–être de redéployer nos troupes à partir de la semaine prochaine.

• (1835)

Après avoir subi d'énormes pressions, le président Tudjman a très courageusement décidé de réévaluer sa position originale et a accepté la continuation de la présence de l'ONU, quoique sous une forme réduite et reformulée et en fonction d'un mandat différent allant davantage dans le sens des missions traditionnelles de maintien de la paix auxquelles le Canada a participé pendant des années, à Chypre notamment, dont le but est de garder la ligne entre les deux factions hostiles.

Le président Tudjman envisage la création d'une nouvelle force indépendante qui contribuerait à faire respecter l'accord de cessez–le–feu, mais qui aiderait à la mise en oeuvre de l'accord économique dont il a été question plus tôt. Elle devrait aussi mettre en place des éléments de l'actuel plan onusien de maintien de la paix en Croatie. Cela continue d'être accepté par les deux parties, y compris le maintien d'une présence de l'ONU sur les frontières internationales ainsi que des mesures humanitaires et de rétablissement de la confiance, telles l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, la protection des minorités ethniques, le déblaiement des mines et l'accompagnement des convois, etc.

Comme le mandat actuel de la FORPRONU expire dans deux jours, l'ONU doit en arriver à un certain accord sur le renouvellement de sa présence. Les Nations Unies collaborent étroitement avec toutes les parties intéressées afin d'en arriver à un accord applicable sur cette présence continue de l'ONU, et le Canada a participé à nombre des discussions à cet égard.

Le secrétaire général de l'ONU a proposé d'envoyer trois missions distinctes dans la région afin de satisfaire aux besoins uniques de la Croatie, de la Bosnie et de l'ancienne république yougoslave de Macédoine.

Notre position consiste à dire aux Canadiens que nous savons qu'ils sont fiers de voir leur pays s'efforcer de jouer un rôle utile dans une région troublée du coeur de l'Europe et qu'ils ont été heureux de faire leur part en assurant une présence ininterrompue en Croatie et en Bosnie. Mais nous devons comprendre que les Canadiens commencent à craindre de ne jamais voir la fin de notre mission.

Nous avons été à Chypre 29 ans, je crois. Nous ne prévoyons pas rester 29 ans en Bosnie et en Croatie. Il est évident que le gouvernement réévalue le maintien d'une force canadienne dans la région. Nous ne voulons pas laisser tomber nos alliés et les Nations Unies. Nous logeons tous à la même enseigne dans cette affaire. Nous croyons que la situation peut être réglée par des négociations.

Le Canada espère pouvoir commencer à rapatrier une partie de ses troupes tout en s'efforçant de continuer le bon travail qu'il a fait jusqu'ici. En d'autres mots, nous pensons qu'en donnant un nouveau mandat aux troupes basées en Croatie et en y accroissant la présence canadienne, notre intervention dans la région pourrait peut–être être plus efficace. Cependant, il appartient aux Nations Unies de décider si oui ou non nous demeurerons sur les deux théâtres d'opérations, la Bosnie–Herzégovine et la Croatie, ou si nous concentrerons nos efforts en Croatie.

Nous en sommes là dans nos interrogations. Il ne fait aucun doute que le Canada est prêt à continuer de jouer un rôle dans la région, mais nous croyons que le gouvernement doit entendre les vues des députés.

Je le répète, deux bataillons du Royal 22e Régiment sont prêts à être déployés. Nous avons environ 2 100 militaires en Bosnie–Herzégovine et en Croatie. Nous avons aussi de 400 à 500 autres Canadiens dans la région. Ils participent à des missions d'observation pour les Nations Unies, au blocus maritime sur nos navires et aux vols d'approvisionnement sur Sarajevo. Nous sommes donc très présents dans la région.

Avant de terminer, je tiens à réitérer la volonté du Canada de faire preuve de souplesse pour aider les Nations Unies à faire ce qu'il faut dans la région. Cependant, je répète aussi que la participation du Canada à la mission ne peut pas durer indéfiniment.

• (1840)

Nous croyons que les Canadiens veulent que nous réévaluions notre participation. Ils veulent connaître les opinions des parlementaires pour voir si nous devrions poursuivre la rotation pendant encore six mois et envisager peut–être de réduire notre participation à l'automne, lorsque l'idée d'une force croate sera peut–être un peu mieux définie.

La meilleure décision à prendre pour nous est peut–être de poursuivre la rotation. Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, nous avons le choix. Nous pourrions décider de ne pas poursuivre la rotation. Nous pourrions laisser certains de nos soldats là–bas pendant quelques semaines en attendant que d'autres arrangements soient pris. Évidemment, étant si près de la limite et avec les divers scénarios qui se dessinent, particulièrement la nouvelle force en Croatie, nous pensons qu'il serait peut–être difficile de ne pas poursuivre la rotation du point de vue de l'ONU. Nous ne voulons pas laisser tomber l'ONU.

Cependant, nous croyons sincèrement que nous en sommes presque arrivés au point où le Canada doit modifier de façon importante son engagement dans la région. Nous sommes ouverts à toutes les idées que l'ONU pourrait avoir afin de montrer aux Canadiens que nous ne serons pas là–bas indéfiniment pour exécuter les mêmes fonctions essentielles, mais bien que nous

progressons vers un règlement pacifique dans la région et que la participation canadienne est cruciale à cet égard.

J'aimerais beaucoup entendre les opinions des députés d'en face. Malheureusement, je ne pourrai pas rester jusqu'à la fin du débat. Mon secrétaire parlementaire et celui du ministre des Affaires étrangères sont ici pour prendre des notes et pour participer au débat.

Je tiens à assurer aux députés que les opinions qu'ils exprimeront ici ce soir seront prises en considération. Le gouvernement examinera demain matin les opinions exprimées au cours du débat et nous aurons des informations à donner sur la question du déploiement de nos troupes plus tard dans la journée de demain.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je pense que nous pouvons tous dire qu'il y a lieu d'être très fier du travail qui a été accompli par les militaires canadiens au cours des missions qui ont été faites notamment en Bosnie et en Croatie.

Cela étant dit, je ne pense pas qu'on puisse être fier de ce que le gouvernement canadien a fait et surtout de ce qu'il n'a pas fait en rapport avec l'exécution de ces missions de paix, car la situation n'est pas rose présentement en Bosnie et en Croatie, au moment où expire le mandat de l'ONU, et au moment où l'on voit expirer très bientôt un cessez–le–feu très important en Bosnie.

Au plan diplomatique, la situation stagne, l'impasse perdure, et les efforts du groupe de contact n'ont abouti à aucun résultat sérieux. Donc, par rapport à l'an dernier, c'est une situation qui n'a pas d'issue, qui perdure. Il n'y a aucune espèce de lueur à l'horizon nous permettant de croire qu'on arrivera à un règlement pacifique.

Au plan militaire, ce n'est pas mieux, c'est même pire que cela n'a jamais été; récemment la situation vient de se détériorer encore très rapidement. On sait que, depuis quatre jours à peu près, pas moins d'une douzaine d'affrontements ont eu lieu en Bosnie, où c'est surtout le gouvernement bosniaque, maintenant, qui se livre à des attaques sur des positions qu'il estime stratégiques afin d'améliorer sa situation de négociation, j'imagine, avec, bien entendu, des répliques des Serbes, de sorte qu'on a eu de 12 à 14 engagements dans les quatre derniers jours.

Les Serbes ont lancé des tirs d'artillerie sur quatre positions de zones protégées, contrairement à tous les engagements qui avaient été contractés, et ce, tout récemment. Dimanche dernier, les Serbes bosniaques ont lancé un appel à la mobilisation générale, ce qui n'annonce pas une diminution de la tension là–bas. Au même moment, le nouveau général de la FORPRONU, le général britannique Rupert Smith, a menacé de lancer des frappes aériennes sur les positions serbes dans les cas où ils ont pilonné les zones protégées. Les Serbes ont répliqué, bien sûr; ils viennent de répliquer en disant qu'ils traiteront comme des ennemis les Casques bleus qui se trouvent là–bas si l'OTAN lance des raids sur leurs positions.

• (1845)

On sait que les Serbes sont très sérieux quand ils font des menaces de ce genre puisque, la dernière fois que nous avons utilisé les frappes aériennes, ils ont pris des otages, en particulier une cinquantaine de Casques bleus canadiens qui ont été pris et détenus en otage par les Serbes.

En réalité, on se trouve en face des Serbes, d'un côté, qui ont décidé de faire une guerre d'usure, guerre d'usure qu'ils livrent surtout contre les missions de paix. Les Serbes savent que nous sommes là–bas temporairement, que cela coûte cher, que l'opinion publique risque de s'affaisser au soutien de la présence des Casques bleus en Yougoslavie, qu'un jour ou l'autre il faudra partir et qu'à ce moment–là ils pourront assouvir leurs appétits contre les Bosniaques, et que donc, pour eux, qui ont le temps, qui se battent depuis des centaines d'années, ce n'est qu'une question d'horloge.

Laissons les aiguilles courir sur le temps, parce qu'à la fin, la volonté serbe prévaudra et après avoir dépensé tout cet argent, après avoir gaspillé des vies humaines, malheureusement aussi, dans l'humiliation probablement, les Forces alliées de l'ONU devront se retirer, laissant la place nette aux Serbes. Le calcul serbe est très évident. Ils ne négocient pas, ils ne négocient que lorsqu'ils sont sous la menace d'une frappe aérienne immédiate, et aussitôt que la pression est tombée, avant qu'on puisse remonter le ressort de la volonté de la coalition, ils reprennent des positions antérieures, ils rompent des cessez–le–feu, ils attaquent des zones protégées. C'est une partie qui n'en finira plus jamais, une partie du chat et de la souris.

Quant aux Croates, maintenant qu'on est à l'aube de l'expiration du mandat, ils ont toutes sortes d'exigences: une redéfinition du mandat, un fractionnement des unités—apparemment, l'ONU s'apprête à céder à cela—qu'il y ait maintenant, non plus une seule force de l'ONU, mais qu'il y en ait trois, une en Macédoine, en Bosnie et en Croatie, avec un commandement qui serait diversifié, qui peut être un général de l'ONU qui pourrait coordonner tout cela en haut. Mais ils ont des exigences en plus sur les contingents. Alors qu'on n'arrive pas, maintenant, à remplir les missions qui s'imposent, alors qu'il n'y a pas assez de monde pour remplir toutes les tâches qu'il faut remplir, ils exigent de diminuer à 5 000 les contingents qui sont maintenant à 12 000 et là, nous voici en train de négocier avec des gens qui ont besoin de notre présence pour maintenir la paix, pour avoir un minimum de personnes qui puissent arriver au résultat.

Tout cela, après maintenant près de deux ans de présence, sinon plus, et pour nous, les Canadiens, après 314 millions de dollars de dépensés, dix Canadiens morts dans les opérations, sans compter les suicides qui sont survenus récemment, on n'en sait pas trop là–dessus, mais on peut penser qu'il y en a quelques–uns qui sont liés aux opérations qui ont eu lieu là–bas ou qui sont anticipées par des gens qui ne veulent pas y aller.

Voilà le contexte, donc, où le gouvernement invite les partis de l'opposition à faire un débat. Mais un débat sur quoi? Je regarde la formulation: «. . .de prendre note de la rotation en avril des troupes canadiennes». Qu'est–ce que cela veut dire? Est–ce que cela veut dire que c'est déjà décidé, qu'il y aura une rotation? Est–ce que le gouvernement va prétendre aujourd'hui que la rotation n'est pas déjà décidée? Est–ce à dire que c'est dans la

nuit de demain à après–demain que le gouvernement pourrait remplacer, prendre les dispositions qui s'imposent pour remplacer 1 600 personnes là–bas, deux contingents de 800 personnes, les avions, la logistique, les transports, les choix? Est–ce qu'on va nous faire croire que ce n'est pas déjà décidé?

La formulation même de la motion le montre. Ils ont ri du Parlement, aujourd'hui. On rit de nous.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Un débat sur quoi, mais quelle sorte de débat? Comment pouvons–nous débattre sérieusement de la question, alors que le gouvernement n'a même pas dressé de bilan de ce qui s'est passé là–bas, alors qu'on n'a pas d'évaluation, qu'on n'a pas d'information? Tout ce qu'on sait, on le sait par l'entremise des journaux. Jamais le gouvernement n'a transmis des informations importantes, précises et claires sur ce qui s'est passé là–bas. Jamais le gouvernement ne nous a dit comment il évaluait les opérations. Jamais il ne nous a dit quels sont les pronostics. Jamais il ne nous a dit si nous y serons tout le temps ou pour un temps déterminé et lequel. On ne sait rien, on est dans le noir.

Tout ce qu'on nous demande, c'est de boire les paroles du ministre de la Défense et de faire des actes de foi, de signer des chèques en blanc et de permettre que nous continuions d'envoyer des militaires là–bas qui sont dans des conditions d'extrême frustration, qui ne savent pas quel est leur mandat, qui n'obtiennent pas l'autorisation militaire pour faire les opérations qu'il faut faire et qui assistent, impuissants, à des choses ignobles: des enfants martyrisés, des enfants qui meurent, des personnes déchiquetées, des civils qui sont des cibles vivantes de tirs aveugles à partir des collines. On envoie nos militaires dans des conditions épouvantables. Est–ce qu'on va le faire tout le temps et à quelles conditions?

• (1850)

Je crois que le gouvernement se trouve aujourd'hui dans la position de nous dire «nous n'avons pas le choix.» Le seul argument que le gouvernement peut utiliser, c'est «nous n'avons pas le choix, nous devons rester là–bas.» Le pire, c'est que c'est vrai que nous n'avons pas le choix.

Nous n'avons pas le choix parce que le gouvernement s'est mis dans un engrenage, par son inaction, sa négligence, le caractère superficiel de ses engagements, il s'est placé dans une position où nous n'avons pas le choix. Un gouvernement, un État qui fonde ses politiques sur des arguments comme «nous n'avons pas le choix» est dans une très mauvaise situation.

Je crois que lorsqu'on pose des gestes comme ceux–là, c'est parce qu'on décide qu'on a le choix, qu'on le fait volontairement, pour des raisons de civilisation, pour des raisons de compassion, de solidarité. Mais dans le cas actuel, c'est la résignation. Le gouvernement n'a pas de politique.

Je défie quiconque d'obtenir une réponse sérieuse du gouvernement, en lui demandant quelle est la politique canadienne en matière de mission de paix, quels sont les critères, quelle est la grille des critères à partir desquels on s'engage dans de pareilles opérations? Il n'y a pas de réponse, parce qu'on ne le sait pas.

On sait très bien d'ailleurs que le gouvernement, par ses représentants au sein du Comité des affaires extérieures qui a révisé la politique extérieure, a reconnu avec l'opposition qu'il fallait dorénavant se donner des critères, des normes, qu'on ne pouvait plus s'engager au cas par cas, au goutte–à–goutte, à la va–comme–je–te–pousse, dans des opérations comme celles–là où des gens meurent, où on dépense des sommes folles, sans jamais de succès, sans jamais de progrès. Car nous n'avons pas progressé d'un pouce, d'un millimètre, depuis l'an dernier. Au contraire, la question est de plus en plus insoluble, l'impasse est de plus en plus claire.

Nous aurions voulu obtenir des informations du gouvernement. Nous aurions voulu que le gouvernement dépose des documents, convoque un comité de la Chambre. Tout ce que nous avons eu, c'est un préavis de quelques heures, hier. Tout à coup, hier après–midi, on nous donne un préavis: il y aura un débat sur la Bosnie et la Croatie. Tout à l'heure, nous avons réussi à avoir un *briefing* d'une heure avec les gens de la Défense qui se sont comportés très correctement et ont répondu à nos questions. Mais, on n'a pas eu les dossiers, l'information fondamentale requise.

Je pense que si le gouvernement est sérieux, il devrait permettre à un comité de la Chambre de siéger sur la question, permettre qu'on interroge des gens, permettre qu'on ait accès à des documents. S'il faut observer le secret parlementaire, s'il faut que les membres de ce comité s'engagent à garder le secret, on le fera, on est des gens responsables, les députés du Parti réformiste, de l'opposition et les députés du Parti libéral aussi. On pourrait, je crois, faire une opération importante de révision et d'examen sérieux de ce qui se passe là–bas, car on ne le sait pas.

Ainsi donc, puisque le gouvernement s'est laissé dicter sa politique par les événements, c'est vrai que nous devons rester là–bas, que nous devons continuer. Et puisqu'il n'y a rien de réglé, c'est le même dilemme. Au plan humanitaire, nous savons bien que si, dans les conditions actuelles, on retirait les troupes, les Casques bleus, y compris les troupes canadiennes, on sait bien, par exemple, que toute la population de la ville de Sarajevo serait exposée à mourir de faim.

Tous les aliments qui entrent dans la ville viennent des ponts aériens des forces de l'ONU, l'eau, le gaz, les médicaments, tout. Les gens ne survivent que d'une façon extrêmement limitée, dans un inconfort total, dans des conditions hygiéniques presque inacceptables, mais ne survivent, au minimum, que grâce à la présence humanitaire des Casques bleus en Bosnie.

Nous savons bien que la mission de l'ONU en Bosnie est de nature essentiellement humanitaire. Elle est militaire en Croatie puisqu'il y a une zone de séparation qui empêche les belligérants

de se tirer les cheveux, avec au milieu, le «buffer» que représentent les forces de l'ONU. Mais dans le cas de la Bosnie, c'est beaucoup plus que cela encore, c'est humanitaire, c'est une des conditions de survie.

Alors, est–ce que quelqu'un peut dire que maintenant que nous y sommes, nous allons pouvoir nous retirer? Mais non, on sait bien qu'on ne peut pas. Le gouvernement le savait. Le gouvernement a pensé qu'en instaurant le débat, il recevrait, comme il le recevra, un appui obligé de la part de l'opposition.

Mais, tout obligés que nous soyons d'appuyer cette position, nous savons bien que le gouvernement a des torts, que le gouvernement n'ouvre pas ses dossiers, ne nous permet pas de prendre des décisions lucides. En démocratie, on aime bien prendre des décisions éclairées, avec des motifs, parce qu'on l'a voulu, parce qu'on a fait des choix. En l'espèce, il n'y a plus de choix possible.

Au point de vue militaire, on sait bien ce qui arriverait si on partait immédiatement. On sait bien qu'en Croatie, ce serait le coup de sifflet pour une guerre immédiate. Les gens n'attendent que cela pour se jeter les uns sur les autres. Et bien sûr qu'en Bosnie, les Serbes essaieraient, et probablement réussiraient, à régler leurs derniers comptes avec les Bosniaques de la façon dont on peut le penser.

• (1855)

Or, sans la présence des caméras de télévision et des forces de l'ONU, on peut imaginer à quelles atrocités on assisterait là–bas. On sait bien que ce serait une guerre totale dans ce pays et, en plus, une guerre qui ne serait pas contenue, qui s'en irait dans la poudrière des Balkans, du côté de la Grèce. On sait par exemple que les Grecs ont des sympathies avec les Serbes, des sympathies centenaires avec les Serbes, et que, donc, les Serbes pourraient compter sur l'appui des Grecs qui, probablement, seraient tentés de le leur donner. Les Turcs, eux, appuient les Bosniaques.

Enfin, il y a tout un chassé–croisé de raisons qui font qu'on assisterait à une explosion extraordinaire avec toutes les conséquences qui pourraient en résulter sur les rapports entre les grandes puissances. Que serait la position de l'Union soviétique s'il y avait l'éclatement d'une conflagration armée de cette ampleur? On peut penser que cela tendrait les relations internationales encore davantage. Donc, on est pris dans une souricière.

Ce que nous souhaiterions, c'est que le gouvernement d'abord s'engage, avec l'aide de l'opposition qui le fera volontiers, à définir des critères, dorénavant, avant de s'engager dans ce genre de piège et, deuxièmement, à poser des conditions en ce qui concerne le renouvellement du mandat. Je crois que le gouvernement devrait poser des conditions. Il a déjà dit qu'il n'accepterait pas que l'embargo des armes soit retiré. Je pense que le gouvernement en a déjà fait une position de politique, et nous l'appuyons là–dessus. Je pense que cela va être une condition que l'embargo ne disparaisse pas parce que, du côté américain, la tentation est forte de lever l'embargo.

Deuxièmement, il faudrait s'assurer que les cessez–le–feu vont se prolonger. Parce que l'histoire des cessez–le–feu n'est pas rose. La longévité des cessez–le–feu n'est pas très élevée dans ce coin, il y a eu des dizaines et des dizaines de bris de cessez–le–feu. Il faudrait que l'on puisse poser des conditions. Il faudrait que l'ONU accepte de définir en plus des mandats plus précis. Il faudrait que l'on sache davantage ce qu'on va faire. Quelle est l'extension même de ce qu'on peut faire en réaction? Quelles sont les missions précises qui nous sont confiées?

Il faudrait aussi et surtout, par rapport aux frappes aériennes, qu'on en sache davantage. Est–ce que, par exemple, il est du ressort du général Smith de mettre à exécution la menace qu'il a faite récemment sans que le Canada ait un mot à dire? Est–ce qu'il peut y avoir des frappes aériennes là–bas sans que le gouvernement canadien soit consulté? Il semble que oui, dans certains cas. Il semble que pour des raisons défensives, par exemple, le général Smith ait toute latitude pour déclencher des frappes aériennes, ce qui est moins clair dans le cas des interventions de nature offensive où, apparemment, le Canada aurait un mot à dire, ne serait–ce que pour des raisons défensives—qu'on comprendrait d'ailleurs—pour préserver les vies des Casques bleus.

Cela veut dire que l'escalade peut arriver, parce qu'on sait bien ce qu'ils vont faire, les Serbes, si jamais il y a des raids aériens contre leur position. Et puis les gens qui sont sur place vont payer pour. Qui va être sur place? Nos soldats. Et puis, il y a toute la question du moral de l'armée canadienne qui se pose aussi en arrière–plan. On en reparlera d'ailleurs dans cette Chambre.

Il me semble que l'armée canadienne traverse une crise. Il me semble que ces missions de paix ont durement mis à contribution sa capacité de relever ces défis. On peut penser que, pour les militaires, ce sont des missions exotiques dans les pays lointains. Ils n'ont pas à affronter l'adversaire, apparemment en tout cas, *a priori*, donc cela peut se faire assez agréablement. Mais nous nous rendons compte que ces missions sont très dures et probablement peut–être plus dures, au point de vue psychologique, que les missions classiques, parce que l'objectif n'est pas clair, parce que ces gens–là ne savent pas au fond pourquoi ils sont là, souvent, parce qu'ils doivent accepter, par leur inaction, de laisser se dérouler des gestes absolument incompréhensibles, absolument non civilisés et inacceptables.

Je crois que de ce côté, le ministre de la Défense nationale aurait intérêt à en dire plus à cette Chambre. Je suis convaincu qu'il a entre les mains des rapports sur le moral de l'armée canadienne, et je crois que nous aurions tous intérêt à ce que cette Chambre soit saisie des impératifs et des interventions qu'il y a lieu de faire dans ce domaine–là.

Donc, la réponse de l'opposition, et celle que le gouvernement escomptait, celle qu'il nous oblige à donner, c'est oui. Oui, mais très conditionnel, oui, avec beaucoup de questions, oui, avec beaucoup de doutes, et pas un oui très heureux.

Des voix: Bravo.

• (1900)

[*Traduction*]

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais dès le départ vous prévenir que nous partagerons notre temps de parole. . .

Le vice–président: Il semble y avoir une certaine confusion à ce sujet. Après les trois premiers orateurs, nul ne pourra intervenir plus de 10 minutes; il n'y aura donc pas lieu de partager le temps de parole. Le député dispose de 20 minutes.

M. Frazer: Monsieur le Président, je déteste commencer une intervention en me plaignant, mais je dois le faire. Je voudrais parler en effet du moment choisi pour tenir ce débat. J'aurais bien préféré intervenir en décembre pour parler de notre engagement en Bosnie et en Croatie, et nous aurions même accepté d'en discuter en janvier.

Tenir pareil débat deux jours avant l'expiration de notre engagement me semble bien tard. De plus, jusqu'à très tard cet après–midi, le gouvernement ne nous a proposé absolument aucune consultation ni aucune séance d'information. Cela me paraît un oubli très dramatique de sa part.

Même s'ils représentent des positions différentes, les partis d'opposition cherchent certainement eux aussi à représenter les Canadiens et à exprimer leurs points de vue à la Chambre.

Nous avons par ailleurs deux comités permanents, celui de la défense nationale et des anciens combattants et celui des affaires étrangères, qui auraient très bien pu servir de tribunes pour discuter des possibilités de prolongement de notre engagement, des difficultés de nos troupes et des implications que présente la reconduction de notre mandat en Bosnie.

Nous avons entendu dire que cela pourrait se faire, mais cela ne s'est pas encore fait. Il s'agit là d'un oubli dramatique de la part du gouvernement. Je lui demande très fermement de reconsidérer sa façon de procéder et d'inviter à l'avenir les partis d'opposition à participer plus activement à ce genre de négociation.

Pour passer maintenant au sujet du débat, le contexte en Croatie en est un de véritable opération de maintien de la paix au sens classique de l'expression. Il s'agit essentiellement d'occuper une zone intermédiaire pour tenir les antagonistes séparés. Encore une fois, je tiens à rendre hommage à notre contingent non seulement en Croatie mais aussi en Bosnie. Il a accompli un travail remarquable, et nos troupes sont sans aucun doute sinon les plus professionnelles du moins parmi les plus professionnelles à remplir une mission dans le cadre du mandat de l'ONU.

Dans le cas de la Bosnie, le mandat est totalement différent, car, pour reprendre la terminologie officielle, il s'agit d'assistance humanitaire. Nos soldats de la paix doivent s'interposer entre trois groupes qui ont des inimitiés. Nos Casques bleus font là aussi un excellent travail dans des circonstances extrêmement difficiles, dans des conditions qui ont considérablement limité leurs activités.

Grâce à leur souplesse, à leur professionnalisme, nos soldats ont réussi à créer un climat plus détendu ou amical—le terme est peut–être un peu fort—en somme un climat acceptable grâce à des contacts personnels avec les dirigeants locaux. Ils ont été parfaitement à la hauteur de la situation en se montrant absolument impartiaux et en se refusant à toute forme de favoritisme.

On peut dire sans crainte de se tromper que le Canada et un ou deux autres pays sont les seuls à pouvoir se prétendre complètement impartiaux.

La difficulté, c'est qu'il y a eu de nombreuses violations aux accords conclus là–bas. Il y a eu des viols, des meurtres, des atrocités inouïes. Ces actes sont commis par des personnes vouées à la haine. C'est une vraie honte. Ce pays est si beau et il a tant d'atouts pour être prospère. Malheureusement, il est plongé dans une vilaine guerre.

Il y a eu des prises d'otages lorsque l'OTAN a tenté de forcer les belligérants à respecter les ententes qu'ils avaient signées et qu'ils se refusaient à honorer.

• (1905)

Les Canadiens sont, à mon avis, dans une position particulièrement vulnérable dans ce cas parce qu'ils sont, à ma connaissance, les seuls à occuper des positions en territoire serbe. Les autres forces de l'ONU ne sont pas ainsi déployées.

Par conséquent, si l'ONU demande le soutien aérien de l'OTAN pour décourager l'agression serbe, les Serbes pourraient fort bien faire ce qu'ils ont déjà fait et prendre des Canadiens en otages. C'est arrivé deux fois déjà, et j'estime que nous nous leurrons en pensant que cela ne se reproduira plus.

Des coups de feu ont été tirés sur des patrouilles de l'ONU tant en Bosnie qu'en Croatie. En Croatie, le premier de l'an, deux Casques bleus canadiens ont été blessés, et ce n'est que grâce à des efforts extraordinaires de l'un d'entre eux et à de bonnes installations hospitalières qu'aucun Canadien n'est mort dans ce cas–là.

Neuf soldats de l'ONU ont été tués dans l'ancienne Yougoslavie. Si la situation actuelle persiste, et il semble bien que la tension monte, d'autres Casques bleus pourraient être tués ou blessés.

Nous avons vu déjà que la Bosnie a failli être complètement coupée du monde. L'aéroport de Sarajevo a été fermé pendant un bon bout de temps. Tout récemment, il y a quelques jours à peine, on a tiré sur les avions de l'ONU pendant leur atterrissage et leur décollage. Cela influe sur la capacité de l'ONU et de la FORPRONU de remplir leur mission, soit fournir de l'aide humanitaire en approvisionnant la population concernée.

Le problème, c'est que les belligérants ne semblent pas vraiment vouloir respecter les accords qu'ils ont conclus. Des zones déclarées sûres par l'ONU ont été la cible d'attaques dramatiques par les forces ennemies, notamment les Serbes dans ce cas.

Débat spécial

Il semble que l'ONU n'ait aucun mordant. Elle conclut des ententes et obtient l'accord des belligérants, puis ces derniers décident auxquelles ils vont adhérer. Comme je l'ai déjà dit, des atrocités ont été commises et, en ce moment même, des groupes ethniques se livrent d'autres combats dans la région.

En ce qui concerne tout accord sur un cessez-le-feu, et nous sommes maintenant dans un secteur où un cessez-le-feu a été déclaré il y a quelque temps, il n'y a pas de cessez-le-feu parce que, comme le leader de l'Opposition officielle l'a dit, depuis quatre jours, on a noté 14 violations différentes. D'après ce que j'ai compris de la séance d'information à laquelle nous avons assisté il y a une heure, ce sont les incidents relativement graves qui sont déclarés, car le cas d'un tireur isolé qui fait feu sur quelqu'un à Sarajevo n'est pas considéré comme un incident digne de mention. On me dit qu'il y a, en moyenne, entre 80 et 200 incidents signalés quotidiennement. Cela finit par être une situation de guerre très explosive.

Tout cela s'est produit à cause des lacunes du mandat. Premièrement, nous-mêmes ou les Nations Unies n'avions pas l'accord de toutes les parties concernées pour intervenir dans la région. Nous avons décidé d'y imposer notre présence et on nous a dit ceci: «Vous êtes ici, mais nous n'approuvons pas votre présence pour autant.» Rien ne nous permet de penser que les parties concernées ont changé d'avis sur cette question. Elles vont accepter les dispositions qui leur conviennent, mais dès qu'elles ne font pas leur affaire, elles recommencent à agir à leur guise. Il y a indiscutablement un manque de volonté d'en arriver à un règlement pacifique du conflit.

Je dois dire que s'il y avait une lueur au bout du tunnel, un espoir à l'horizon qu'on puisse trouver une solution durable, la situation serait très différente.

Nous avons vu qu'il est impossible de mettre en application les accords des Nations Unies. Celles-ci établissent une entente, les parties viennent la signer et il suffit parfois de quelques heures ou de quelques jours pour que l'accord soit enfreint et rompu.

• (1910)

Il est bien évident que, malgré l'embargo, des armes parviennent quand même à destination. Le bruit court que les Bosniaques sont maintenant armés au point de se sentir relativement capables de tenir tête aux forces serbes. On s'interroge beaucoup sur la capacité des diverses forces en présence, mais tout porte à croire qu'il y aura ce que l'on appelle une offensive du printemps. J'espère sincèrement qu'il n'en sera rien, mais tout indique que les combats dans la région s'intensifient au lieu de s'atténuer.

Il y a des problèmes particuliers aux Forces canadiennes dont il faudrait discuter, à mon avis. Je vais commencer par parler du matériel. Le gouvernement et le chef d'état-major de la défense ont dit que le matériel est fonctionnel et adéquat, comme se doit d'ailleurs de le dire le chef d'état-major de la défense. Je le qualifierais d'obsolescent, sinon d'obsolète. Chose sûre, lorsque nous étions sur le terrain en Bosnie et en Croatie, surtout en Croatie, à bord des véhicules de transport de troupes M-113, il était évident que les gens qui utilisaient le matériel étaient loin d'être satisfaits. Il n'était pas fiable. Les chenilles cassaient régulièrement et les véhicules n'étaient pas assez blindés pour jouer leur rôle.

La solution était d'ajouter du blindage. Le problème, c'était que, en ajoutant du blindage, on augmentait le poids du véhicule. Avec un poids accru, le train d'entraînement connaîtrait des ennuis, la suspension céderait et la consommation de carburant augmenterait considérablement. Ce n'est pas une bonne solution.

Les postes de radio ont une importance vitale dans ce cas, vu les postes d'observation et les troupes déployées dans divers secteurs. Les soldats veulent pouvoir parler à la personne dont ils ont besoin et quand cela est nécessaire. On nous a dit à maintes et maintes reprises que les radios étaient tombées en panne. Tout le monde est à réparer son équipement de transmission. C'est inacceptable!

Les gilets pare-balles que portent les militaires sont lourds et inconfortables. En Croatie, un nouveau modèle est à l'essai, mais les exemplaires qui ont été distribués à nos soldats étaient, à leur avis, inacceptables.

Nous disposons de très mauvais dispositifs de vision nocturne. Je le répète, c'est inacceptable parce que beaucoup de nos postes d'observation participent à des observations nocturnes et, si on ne peut pas voir ou les utiliser comme il se doit, ça n'a pas de sens.

Je crois que la question des casques a été soulevée à quelques reprises et c'est à se demander s'il faut en rire ou en pleurer. Quand on les a reçus, les casques en kevlar n'étaient pas bleus. Voulant les peindre, on est allé acheter de la peinture. Le problème, c'était que la peinture réagissait au kevlar et les casques devenaient mous et donc inutiles. Les autres contingents des Nations Unies qui utilisent de tels casques les ont recouverts de toile. Encore une fois, à mon avis, on a pas fait le nécessaire.

À mon avis, nos gens sont aussi une source de problèmes. Je voudrais avant tout rendre hommage à la coopération, au professionnalisme, au dévouement, à l'intérêt sincère et au comportement de nos soldats. Toutefois, je crois qu'ils sont trop souvent déployés dans la zone des opérations. Certains d'entre eux l'ont été trois fois. À ce rythme, si nous renouvelons notre engagement, certains soldats devront se rendre en zone d'opérations pour une quatrième fois.

Il se trouve de nombreux volontaires parmi eux, je le sais bien, mais, du point de vue de la gestion de l'effectif, ce n'est pas souhaitable. Les soldats qui se trouvent sur place s'accommodent de la situation, mais leur éloignement perturbe énormément leurs familles. Le père ou la mère, dans certains cas, n'est plus à la maison. Les enfants et les familles en souffrent et le moral tombe un peu.

Les cas d'alcoolisme ont augmenté dans les unités qui ont été déployées. Il y a eu des problèmes de discipline. C'est naturel, car les gens subissent un stress énorme qui produit indéniablement des effets.

• (1915)

Le tout se résume à une baisse du moral, une situation qu'il ne serait pas facile de résoudre, même dans les meilleures circonstances. Toutefois, étant donné les autres problèmes qui accablent les Forces canadiennes, à l'heure actuelle, le résultat global est écrasant. En réalité, nous demandons à nos troupes de vivre dans un état d'épuisement général. Nous ne pouvons nous permettre une telle exigence.

Pour ce qui est du mandat en Bosnie et en Croatie, le Parti réformiste a énuméré, en décembre dernier, quatre conditions raisonnables que le Canada devrait imposer pour ne pas retirer ses troupes. Il faut d'abord qu'on cesse d'importuner les Casques bleus, de les prendre en otages, d'entraver leur travail. Ensuite, il faut que l'aéroport de Sarajevo soit rouvert et demeure ouvert afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée. De plus, il faut que les convois d'aide puissent se déplacer sans difficulté. Enfin, nous avons exigé qu'il y ait un cessez–le–feu et qu'on le respecte, mais non pas seulement en apparence.

Les parties en cause ne se sont pliées qu'à une seule de ces quatre exigences et encore, tout récemment. Elles cessent d'importuner les Casques bleus. L'aéroport de Sarajevo a été fermé à de nombreuses reprises. On a tiré sur des avions. On a retenu des convois aériens ou on leur a carrément refusé le passage. Bien entendu, il est évident qu'il n'y a aucun cessez–le–feu en place.

Selon le Parti réformiste, le Canada devrait accepter le fait que ce conflit n'est pas réglé et qu'il est fort probable qu'il ne le sera pas dans un avenir rapproché. De plus, tous les groupes ethniques de la région, qu'il s'agisse des Croates, des musulmans ou des Serbes, ont commis des atrocités. Certains sont peut–être plus portés à le faire que d'autres, mais tout le monde est coupable dans une certaine mesure.

Je le répète, on utilise nos ressources au maximum. Nous devrions en être conscients et accepter cette réalité. On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que le Canada a fait sa part. Nous avons des troupes sur le terrain depuis maintenant trois ans. Nous accomplissons un travail exemplaire, et je ne pense pas que quiconque puisse nous accuser de ne pas jouer notre rôle.

Il y a d'autres forces des Nations Unies présentes sur place qui sont beaucoup moins efficaces ou qui, dans certains cas, ne font absolument pas leur travail. Une unité en particulier, que je ne nommerai pas, a reçu de tout nouveaux véhicules blindés de transport de troupes que les Nations Unies ont achetés en Corée, mais elle refuse de les utiliser. Ces militaires veulent limiter le kilométrage le plus possible, car les Nations Unies amortissent ces véhicules et ils vont pouvoir ainsi ramener chez eux des véhicules pratiquement neufs.

D'autres contingents refusent d'aller au front. Ils ne veulent appuyer qu'une partie ou l'autre dans le conflit. Il n'y a que le Canada et quelques autres pays que les antagonistes considèrent comme impartiaux.

Le Parti réformiste propose que le Canada dise qu'il a fait sa part. Il est temps que nous retirions nos soldats de la Bosnie et de la Croatie. Nous devrions dire aux Nations Unies que nous savons qu'il leur faudra un certain temps avant de trouver des remplaçants. Je propose qu'on leur accorde, au départ, trois mois de grâce, après quoi le Canada se retirera de la région.

Je pense que cela peut se faire en Croatie. Ce pourrait être plus difficile en Bosnie. Je ne pense pas que le Canada se montre déraisonnable, si cela devait se prolonger. Ça pourrait arriver, mais il faudrait que les périodes de prolongation soient très courtes.

Pour terminer, j'espère que nous aurons tiré une leçon importante de notre engagement en Bosnie et en Croatie. Nous sommes allés là–bas dans le but de faire une bonne action et nous avons fait de notre mieux. Le problème, c'est qu'il n'y avait pas d'entente.

Le Canada devrait insister, par exemple, pour que l'on fixe une limite à son engagement. Il devrait s'assurer que les gens, là–bas, veulent bien qu'on aille les aider, qu'ils veulent en arriver à une solution pacifique et qu'ils veulent en arriver à une entente.

Il faut que les règles de l'engagement soient très clairement établies et que le Canada les juge acceptables avant de consentir à participer à une mission. Il faudrait aussi discuter de l'aspect financier et être d'accord là–dessus.

• (1920)

Sinon, le Canada pourrait encore une fois se retrouver dans un engagement comme celui–ci où le retrait de nos troupes entraînera à coup sûr une intensification du conflit. Je ne vois pas de moyen d'éviter cela et, en laissant des Canadiens là–bas, nous ne faisons que le prolonger.

Comme le chef de l'opposition officielle l'a dit, nous avons passé 29 ans à Chypre et nous ne pouvons sûrement pas rester 29 ans en Bosnie et en Croatie.

Par conséquent, le Parti réformiste recommande au Canada de dire aux Nations Unies que nous voulons mettre fin à notre engagement et que nous leur accordons un délai de grâce de trois mois, après quoi nous retirerons nos troupes.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes témoins aujourd'hui de la démocratisation de la politique étrangère du Canada. Elle a commencé lorsque le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes a examiné cette politique et a présenté certaines recommandations au gouvernement. Le gouvernement y a réagi en déclarant vouloir que le Parlement prenne part aux décisions importantes concernant la politique de défense et la politique étrangère. Je suis donc très heureux que nous tenions ce débat ce soir. Je recommande qu'il y en ait d'autres de ce genre.

Débat spécial

Il y a deux semaines, le ministre des Affaires étrangères a comparu devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Il désirait alors connaître les points de vue de l'opposition officielle et du Parti réformiste. J'y reviendrai plus tard.

Bien que je sois heureux que nous tenions ce débat, je suis vraiment choqué et déçu que le chef de l'opposition ait dit au début de ses observations qu'il ne pouvait pas être fier de ce que le Canada a fait ou n'a pas fait. Eh bien, nous, de ce côté–ci, sommes très fiers de ce que le Canada a fait dans ce conflit, et nous continuons d'en être fiers et de soutenir les gens qui sont là–bas.

Il a continué de blâmer le Canada en disant qu'il n'avait rien fait. Le chef de l'opposition ne se rend–il pas compte que nous faisons partie d'une équipe et que nous ne pouvons pas agir unilatéralement? Je présume que la notion d'équipe lui est étrangère.

Ne se rend–il pas compte qu'environ 35 pays et 43 000 soldats participent à cette mission? N'eût été de toutes les négociations qui ont eu lieu au cours de toutes ces années, et de la participation de tous ces pays et de tous ces soldats, qui sait si nous ne serions pas aux prises avec une troisième guerre mondiale aujourd'hui?

Oui, des vies ont été perdues. Oui, cela a coûté cher. Cependant, remercions le ciel, des pays comme le Canada participent, car nous avons peut–être évité une autre guerre mondiale.

Le chef de l'opposition s'est ensuite plaint que tout ce que nous débattions ici était la rotation et qu'elle a déjà été décidée. Je lui demande de lire la motion que nous débattons. Le texte est le suivant:

> «Que cette Chambre, à la lumière de la prise en considération par le Conseil de sécurité de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie. . .»

C'est la raison du débat actuel. Il s'agit de voir si le Canada doit maintenir ou non ses troupes sur place. La rotation se fait automatiquement. Les troupes sont remplacées tous les six mois. Toutefois, si le gouvernement décidait de retirer ses troupes un mois après leur arrivée, ce serait des troupes fraîches et en forme et non pas des troupes fatiguées qui reviendraient.

C'est le mandat que nous débattons. La rotation se fait automatiquement tous les six mois. Je suis déçu que le député n'ait pas vu la différence.

• (1925)

Il a déclaré que nous n'avions pas le choix. Je croyais qu'il allait dire que nous n'avions pas le choix de rester ou de partir. Nous avons un choix et c'est pourquoi nous tenons le débat actuel.

Le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale ont dit que, avant de prendre une décision aussi importante, à savoir renouveler ou non le mandat de nos troupes, le Parlement serait consulté. C'est ce que nous faisons actuellement. Le fait de se limiter à dire que nous n'avons pas le choix n'aide guère le gouvernement. Nous attendons une preuve de leadership de la part de l'opposition pour aider les Canadiens à prendre cette importante décision.

Le chef de l'opposition a dit: «Quelle est la politique du Canada au sujet des missions de maintien de la paix?» Je lui recommande de lire les livres d'histoire et de remonter à l'époque où le premier ministre, M. Lester B. Pearson, avait recommandé l'utilisation de forces de maintien de la paix. Nous continuons de jouer ce rôle. Nous voulons le modifier en ayant davantage recours à des actions préventives et d'autres mesures du genre, mais ce rôle est maintenu. C'est ce qui explique que le Canada jouit d'une réputation aussi enviable dans le monde.

Le chef de l'opposition ne semble pas se rendre compte que les conflits sont très différents depuis la fin de la guerre froide. À l'époque, lorsqu'un État en attaquait un autre, la paix était finalement conclue et des gardiens de la paix étaient chargés d'en assurer le maintien. Nous assistons maintenant à des conflits internes, à des conflits ethnoculturels. Les guerres tribales, les massacres et les génocides dans un même pays posent des problèmes et des défis bien différents.

J'étais heureux que le chef de l'opposition termine en disant qu'il fallait renouveler le mandat, mais il y a mis certaines conditions. Il a sans doute donné une approbation conditionnelle. Pour être honnête, disons que ses propos n'ont pas beaucoup aidé le gouvernement à décider si nous devions renouveler notre mandat de maintien de la paix en ex–Yougoslavie ou non.

Le porte–parole officiel du Parti réformiste se plaignait que nous ne faisions pas de consultations. Nous avons mené des consultations durant tout le processus d'examen de la politique étrangère. Le gouvernement réagit. Le ministre des Affaires étrangères comparaissait devant le Comité permanent des affaires étrangères, il y a à peine deux semaines. Nous avons discuté du conflit en Bosnie–Herzégovine. Le ministre a carrément demandé aux députés de l'opposition officielle ce qu'ils pensaient de la situation. Il voulait connaître leur avis. Leur réponse ressemblait à ce que nous avons entendu ce soir.

Quand le ministre a demandé au Parti réformiste quelle était sa position, il s'est fait répondre que le caucus était partagé en deux sur cette question. J'ai été heureux de constater qu'aujourd'hui, le Parti réformiste a clairement énoncé sa position, qui veut que nous retirions nos forces de cette région. Ainsi, nous savons au moins quelle est la position de ce parti.

Pour répondre au chef de l'opposition officielle, je veux lui rappeler que le Canada demeure l'un des plus grands défenseurs d'un renforcement de la capacité de l'ONU de prévenir et de régler les conflits. Nous avons travaillé en collaboration avec des pays qui défendent le même point de vue, à l'ONU, pour adopter des réformes qui donneront à l'organisation les outils politiques, financiers et militaires dont elle a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités croissantes.

Le Canada effectue actuellement une étude sur la capacité d'intervention rapide de l'ONU. Il présidera la semaine prochaine une conférence internationale sur la question. Nous organisons des colloques sur le maintien de la paix avec nos partenaires

dans le cadre du PAC, du forum régional et de l'Organisation des États américains.

Nous collaborons aussi avec l'Organisation de l'unité africaine pour améliorer la capacité des pays africains à contribuer aux opérations de maintien de la paix et à pratiquer la diplomatie préventive.

Je ne veux pas terminer mon intervention sur la Bosnie–Herzégovine sans mentionner à tous les députés que nous avons dépassé le stade du maintien de la paix. Nous entendons passer à la prévention des conflits. Nous examinons les possibilités de réforme des Nations Unies afin que nos gardiens de la paix puissent être envoyés en mission avec un mandat beaucoup mieux défini.

• (1930)

J'exhorte tous les députés qui participeront au débat ce soir, tous les députés indépendants, tous les ministériels, tous les députés du Bloc québécois et les députés du Parti réformiste à aider le gouvernement à prendre cette importante décision. Oublions pour un temps la politique partisane, qu'on entende simplement quels sont les voeux des électeurs de chacun. Ensuite, nous pourrons prendre une décision éclairée, intelligente et appropriée pour le Canada et pour—espérons–le—le rétablissement de la paix dans cette région.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole aujourd'hui relativement au rôle que joue le Canada dans les missions de maintien de la paix et tout particulièrement en ce qui a trait à celle qui est en cours actuellement en ex–Yougoslavie.

Cependant, avant d'aller plus loin, vous me permettrez, comme l'a fait le chef de l'opposition à juste titre, de réfléchir tout haut à la convocation par le gouvernement de ce débat d'urgence.

D'abord, sur quelle motion sommes–nous appelés à bien nous prononcer? Une motion qui nous dit: «Que cette Chambre, à la lumière de la prise en considération par le Conseil de sécurité de l'ONU—ce qui n'est pas encore fait d'ailleurs—du renouvellement du mandat des forces de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie, prenne note de la rotation en avril des troupes canadiennes servant sous la FORPRONU en Bosnie–Herzégovine et en Croatie.

Monsieur le Président, l'échéance est le 31 mars, dans deux jours, et le gouvernement décide de convoquer un débat d'urgence deux jours avant, à moins de vingt–quatre heures d'avis, pour que nous discutions de cette question.

On n'a pas la moindre idée des modalités d'un éventuel nouveau mandat qui serait décidé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Comme je vous l'ai dit, celui qui prévaut actuellement en Croatie tombe à échéance le 31 mars, et le Conseil de sécurité ne s'est pas encore prononcé sur un éventuel nouveau mandat. On n'a pas la moindre idée de ce que cela voudrait dire. On ne sait pas s'il y aurait réduction des forces, comme le laisse entendre le gouvernement croate. On ne sait pas s'il y aurait des déplacements de troupes. On ne sait rien du tout. Mais ce qu'on sait, par contre, c'est que les dispositions logistiques sont déjà prises pour que la rotation des troupes canadiennes se fasse dès lundi. Cela, nous le savons.

Étant confronté à l'obligation de devoir tenir ce débat, puisque le gouvernement a décidé de le convoquer à quelques heures d'avis, nous avons réussi, pour le préparer, à obtenir une réunion de quelques minutes, à peine une heure, il y a deux heures de cela, avec des fonctionnaires du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères. Et encore, c'est parce que nous avions demandé cette rencontre parce que, sans cela, je me demande si on aurait pu obtenir quelque information. Comble de bonheur, nous avons pu obtenir quelques notes qui nous sont parvenues il y a quelques minutes seulement de la part du ministère de la Défense.

Comment voulez–vous qu'on participe d'une façon sérieuse à un débat aussi fondamental que celui–ci dans des conditions pareilles?

Ce débat visant à la reconduction, si je puis dire—même si la motion mentionne «vise à prendre note»—du mandat du Canada en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix en ex–Yougoslavie va un peu en contradiction avec les conclusions du rapport du Comité mixte spécial chargé de la révision de la politique de défense du Canada et particulièrement du rapport dissident qui avait été produit par le Bloc québécois à l'époque et qui visait à faire en sorte qu'on puisse définir un certain nombre de modalités et de critères quant à notre participation aux opérations de maintien de la paix et ne pas avoir à décider à la pièce, au compte–goutte, comme disait le chef de l'opposition, de notre participation aux opérations de maintien de la paix. Encore une fois, on y va au cas par cas et c'est déplorable, compte tenu des recommandations qui avaient été faites dans le rapport.

On voit là toute l'arrogance du gouvernement qui tenait pour acquis le support bienveillant de l'opposition à cette motion. Pourquoi tenait–il pour acquis cet appui? Il le tenait pour acquis parce que, comme le disait le chef de l'opposition, on n'a pas le choix. Comment pourrions–nous, à ce stade–ci, nous retirer de l'ex–Yougoslavie?

• (1935)

Alors, le gouvernement voguant sur le dessus de la vague a décidé de convoquer un débat, à la dernière minute, juste avant la fin du mandat et d'obliger les parlementaires à se prononcer sur cette question en pensant qu'il obtiendrait l'appui bienveillant et unanime de cette Chambre.

Ce débat est d'autant plus surprenant que le 14 mars dernier, comme le soulignait à juste titre le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, le ministre des Affaires étrangères comparaissait devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Et comme le soulignait, encore à juste titre le secrétaire parlementaire, le ministre a demandé aux représentants du Parti réformiste et à ceux du Bloc québécois de lui exprimer leurs positions sur un renouvellement du mandat des troupes canadiennes, des Casques bleus canadiens, dans l'ex–Yougoslavie.

Il voulait, disait–il, faire l'économie d'un débat en cette Chambre. Nous lui avons livré, de façon très spontanée, notre position, sans avoir pu la préparer et, malgré tout, on nous revient avec un débat. Je comprends mal la logique du gouvernement actuellement.

Nous avons, bien sûr, accordé notre appui au renouvellement du mandat des Casques bleus canadiens en ex–Yougoslavie, mais avec quelques réserves, toutefois. Il fallait s'assurer que notre présence soit toujours requise et s'assurer aussi de pouvoir garantir la sécurité de nos Casques bleus sur les théâtres d'opération.

On peut également soulever la question des suicides. Il y a des informations très troublantes quand à l'émergence d'un phénomène de suicide, soit chez des soldats qui ont participé aux opérations de maintien de la paix en ex–Yougoslavie, ou qui ne veulent pas y participer et qui pourraient, éventuellement, s'être suicidés pour ne pas y participer. C'est très troublant. Il y a là des faits qui devront être examinés à fond.

Ayant cela en tête, je suis un peu surpris de me retrouver ici, aujourd'hui, pour parler de la présence de nos troupes en ex–Yougoslavie, à moins de deux jours de la fin du mandat des Forces de l'ONU en ex–Yougoslavie, particulièrement en Croatie.

Cela dit, lors des débats antérieurs sur le maintien de la présence des Casques bleus canadiens dans ce qu'il est convenu d'appeler l'ex–Yougoslavie, il nous a été permis d'exprimer notre opinion tout en prenant connaissance des analyses et des points de vue différents des nôtres.

Je ne crois pas qu'il nous faille revenir sur tout ce qui a été dit à ce sujet, mais on doit plutôt tenter de voir pourquoi le gouvernement devrait, ou ne devrait pas, se retirer de l'ex–Yougoslavie.

À cet égard, un premier élément à envisager concerne le danger auquel font face nos troupes stationnées en ex–Yougoslavie. J'en ai rapidement fait état tout à l'heure. Cette question a été abordée dans les débats antérieurs et il faut y revenir aujourd'hui.

En effet, étant donné les nombreuses violations des accords de cessez–le–feu, nos troupes cantonnées dans cette région risquent chaque jour d'être prises au milieu, non pas d'une mission de maintien de la paix conventionnelle, mais au milieu d'une guerre chaque jour plus meurtrière. À ce titre, rappelons qu'on déplore depuis l'envoi des premiers Casques bleus canadiens en ex–Yougoslavie, dix pertes de vie et de nombreux blessés.

De même, depuis quelques semaines, une trêve signée entre le gouvernement bosniaque et les différentes factions bosniaques est maintes fois rompue. En outre, les Serbes bosniaques ont menacé, il y a peu de temps, la communauté internationale de représailles auprès des Casques bleus si jamais les forces serbes bosniaques étaient victimes d'attaques aériennes de la part de l'OTAN.

En un sens, et on le constate à travers les médias d'information, depuis le début du conflit frappant l'ex–Yougoslavie, la situation sur le terrain ne s'est guère améliorée, bien au contraire. Ainsi, aujourd'hui encore, des combats font rage un peu partout dans les territoires convoités par les divers belligérants. Aujourd'hui encore, des gens souffrent de la faim, du froid, du manque de médicaments et de soins de santé, de logement adéquat, de sécurité et de paix.

D'autre part, il faut également envisager et prendre en considération l'excellent travail que nos troupes font sur le théâtre d'opérations. Il faut mentionner que nos troupes continuent d'apporter aux peuples de l'ex–Yougoslavie abris, nourriture, vêtements, protection et réconfort. Ainsi, depuis l'automne 1991, près de 60 millions de dollars ont servi à l'achat et à la livraison de vivres, de médicaments et de vêtements, à loger les sans–abri et à venir en aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux victimes de violence.

• (1940)

Aussi, j'estime que dans la mesure où la présence des troupes canadiennes est toujours requise et toujours utile, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'elle doive être maintenue. En envoyant des troupes dans l'ex–Yougoslavie, le Canada a fait un choix important, à mon avis. Ce choix, c'est celui de ne pas fermer les yeux devant une situation où des êtres humains vivent une tragédie incommensurable. Certes, l'aide apportée par nos soldats ne peut guérir tous les maux, mais au moins, elle a le mérite d'atténuer la souffrance.

Rapatrier nos Casques bleus, dans ces circonstances, serait non seulement abdiquer devant nos responsabilités et nos obligations morales en tant qu'êtres humains, mais ce serait également tuer l'espoir qui sommeille en ces gens et qui, pour la très grande majorité, sont d'innocentes victimes de la barbarie humaine. Ce serait également les livrer à une escalade tragique du conflit auquel nous assistons actuellement. Non, on ne peut faire marche arrière aujourd'hui, on n'a pas le choix, comme disait le chef de l'opposition.

Cependant, il y a des questions qui demeurent, des questions quant à la sécurité de nos troupes, dans l'éventualité d'une levée de l'embargo, dans l'éventualité de frappes aériennes. Il y a des questions qui demeurent quant à la volonté des autorités locales de voir nos troupes se maintenir sur le terrain. Il y a des questions quant au phénomène de suicides qui semble entourer, actuellement, les opérations de maintien de la paix. Alors, on doit explorer plus à fond cette situation troublante. Bien sûr, nous appuyons le maintien des troupes canadiennes dans l'ex–Yougoslavie, mais contrairement à l'année dernière, je pense que le gouvernement ne doit pas prendre pour acquis, chaque année, cet appui de l'opposition.

Le gouvernement doit revenir avec un bilan, nous expliquer quelle est l'évolution de la situation. On n'a pas eu ce bilan, on ne nous a pas expliqué l'évolution de la situation. Nous ne savons pas du tout, outre les quelques informations que nous avons pu avoir à la sauvette cet après–midi, nous n'avons pu prendre, de façon plus exhaustive, connaissance de ce qui se passe sur le terrain et je pense que si on veut véritablement avoir un débat sérieux en cette Chambre, il faut que le gouvernement nous donne ces informations.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat ce soir. Pour commencer, j'aimerais mettre en perspective ce que font les soldats canadiens.

Il y a actuellement dans l'ancienne Yougoslavie, et je parle principalement de la Croatie et de la Bosnie, à peu près 40 000 contingents des Nations Unies envoyés par 35 pays pour participer à diverses opérations. Le Canada a déployé à peu près 2 100 soldats dans le cadre de la cinquième opération en importance. Ces soldats participent à ce qui est selon moi quatre grandes opérations. En Bosnie, nous avons environ 820 soldats. Ils s'occupent en grande partie des convois humanitaires et de la protection des vies humaines.

En Croatie, nous avons 770 Casques bleus, des troupes de combat employées aux opérations de maintien de la paix traditionnelles, qui surveillent les zones de cessez-le-feu et cherchent à empêcher les échauffourées.

Nous avons, dans la partie sud-ouest de la Croatie, sur la côte, dans un endroit qui s'appelle Promostene et qui se trouve juste au nord de la grande ville de Split, un autre contingent d'environ 265 soldats qui font partie du bataillon chargé de la logistique.

Nous avons une cinquième opération, distincte celle-ci. Elle consiste à envoyer des Hercules d'Italie à Sarajevo pour maintenir l'aéroport ouvert. En gros, il y a eu 1 600 vols qui ont assuré le transport de près de 11 500 personnes à destination et en provenance de Sarajevo. Jusqu'ici, ces avions ont transporté 26 000 tonnes métriques. À mon avis, c'est quelque chose.

Enfin, tout aussi important, nous avons sur la côte adriatique un destroyer canadien avec, à son bord, 265 Canadiens, ceci dans le cadre d'une force constituée de 21 navires envoyés par 15 nations pour appliquer l'embargo sur les armes. Cette opération est l'une de celles dont, malgré ce que disent les partis de l'opposition, nous sommes et continuerons d'être très fiers.

• (1945)

Nous participons à cette mission depuis le tout début, soit le 21 septembre 1991, comme nous avons participé à presque toutes les autres missions des Nations Unies. Notre réputation est enviable, c'est le moins qu'on puisse dire. Il en a déjà été question à la Chambre à maintes reprises.

La question que nous débattons ce soir est la suivante: Devons-nous poursuivre notre mandat? Avant de répondre à cette question, j'aimerais revenir sur les propos du chef de l'opposition et du député de Saanich—Les Îles-du-Golfe.

Le chef de l'opposition officielle a dit déplorer le fait que ce débat avait lieu trop tard, ne laissant aucun choix au Parlement. Le député de Verchères a dit qu'il aimerait que ce côté-ci de la Chambre lui explique pourquoi ce débat avait lieu si tard.

Je rappellerai à la Chambre que le chef de l'opposition faisait partie du gouvernement qui a engagé le Canada dans la guerre du Golfe sans qu'on en dise un mot à la Chambre des communes. Une véritable honte. Tous les Canadiens ont trouvé qu'il dépassait les bornes.

Et maintenant le chef de l'opposition se permet de critiquer le gouvernement qui débat le maintien de la paix pour la quatrième fois en 18 mois, sans parler des autres débats dont celui qui a eu lieu la semaine dernière sur la défense. Je trouve cela absolument scandaleux, choquant, malhonnête et intolérable.

Quant au député de Saanich—Les Îles-du-Golfe qui se plaint que l'on ne tient pas de débat à ce sujet, il paraît que lorsqu'on a proposé ce débat à une réunion, hier soir, les réformistes se sont demandé s'ils voulaient d'un débat sur cette question. Je ne sais s'ils se sont montrés aussi puérils à cause de la date. C'est seulement tard hier soir qu'ils ont décidé d'accepter le débat. Je n'accepte donc pas leurs récriminations.

L'autre point que je voulais soulever en ce qui concerne l'opposition, c'est au sujet de l'intervention du député de Saanich—Les Îles-du-Golfe, qui a parlé de renouveler le mandat. Il n'a cessé de se plaindre au sujet des Forces canadiennes et de parler de leur moral.

Si les députés de l'opposition, mais en particulier du troisième parti, voulaient bien arrêter d'accepter des enveloppes brunes de la part d'employés mécontents et de les utiliser contre le gouvernement, dans le but de réduire la crédibilité de gestes très crédibles, je pense que le moral des Forces canadiennes, quel que soit son état actuel, s'améliorerait considérablement.

Je ne voudrais pas que le député de Saanich—Les Îles-du-Golfe pense que je l'ai particulièrement dans le collimateur, car c'est un bon ami. Il s'est plaint de l'état de l'équipement des Forces canadiennes. Nous venons de terminer une discussion de 10 mois sur la défense, où tout cela a été présenté. Cela fait partie du Livre blanc. C'est mentionné dans le rapport au Parlement et dans le Livre blanc.

Je sais qu'il veut que l'on sache officiellement qu'il connaît bien la défense, mais il a déjà fait valoir son point de vue. Je dirai, en ce qui me concerne, que nous sommes conscients de cela et que le gouvernement s'attaquer aux carences, ce qui comprend la formation de 3 000 soldats supplémentaires pour les troupes du maintien de la paix, de façon à ce que les rotations soient meilleures qu'elles l'étaient.

En ce qui concerne le mandat, il est plus difficile de porter un jugement. Je rappelle, monsieur le Président, que je suis du côté du gouvernement. L'appui aux opérations de maintien de la paix, dans ma circonscription et dans les autres parties du Canada où je suis allé, notamment pendant les 10 mois qu'a duré l'examen de la politique de défense au comité permanent, était très fort. Je sens qu'aujourd'hui il n'est pas aussi fort qu'il l'était il y a six mois. Je prétends que la raison de cela c'est l'impression que nous ne faisons pas de progrès.

Comment peut-on s'attendre à faire des progrès considérables dans un pays secoué par des conflits depuis presque mille ans? Je ne prétends pas comprendre tous les éléments politiques en jeu. Même si nous nous y mettions tous à la Chambre, je ne crois pas que nous parviendrions à bien comprendre la situation.

Où cela nous mène-t-il? En tant qu'un des 35 pays participants, le Canada devrait-il refuser de renouveler son mandat, parce qu'il croit qu'on n'a fait aucun progrès vers la paix?

• (1950)

Les choses ne sont pas aussi simples. Nous offrons de l'aide humanitaire. Nous offrons de l'espoir à un pays où l'espoir se fait rare.

Je tiens à rappeler aux députés, et en particulier à ceux qui m'accompagnaient il y a 10 mois au cours d'un bref séjour en Bosnie et en Croatie, notre visite à un établissement psychiatri-

que, situé dans une ville appelée Bakovici, où bon nombre de patients avaient été tués, violés, torturés et mutilés. Nous les avons vus, ces pauvres malheureux. Les membres des Forces canadiennes les protégeaient. Si les députés avaient le moindre-ment de compassion, cette opération ne les laisserait pas indifférents. Il y a bien d'autres exemples du genre.

L'aspect humanitaire de notre intervention fera grandement défaut. De plus, étant donné la réputation dont jouit le Canada dans le domaine du maintien de la paix, je crains que notre décision de retirer nos troupes ne favorise la stabilité dans le monde et en particulier dans les Balkans.

Je suis d'accord avec le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe qui nous dit que, idéalement, nous devrions avoir un mandat clair. Nous devrions avoir des directives claires. Idéalement, nous devrions avoir des règles d'engagement claires et être acceptés par les pays où nous intervenons. Ces questions et ces principes sont abordés dans le Livre blanc. Malheureusement, ils ne sont pas tous pris en considération lorsque vient le temps d'examiner notre mission en ex–Yougoslavie.

Nous ne vivons pas dans un monde parfait. Le groupe de contact a été mis sur pied par cinq pays l'an dernier pour tenter de négocier un accord. Fait–il des progrès? Je crois que si, mais très lentement. Si nous décidons de renouveler notre mandat pour six mois, il faudra nous poser la question suivante: Pendant combien de temps sommes–nous prêts à intervenir? Je ne peux répondre à cette question. À l'instar du ministre de la Défense, je dirais que les députés n'ont sûrement pas l'intention de prendre envers l'ex–Yougoslavie des engagements qui pourraient durer 29 ans?

Nous ne voulons pas rester dans ce pays pendant 29 ans, loin de là. Oui, il y a des risques. Oui, il y a des mines terrestres. Oui, il y a des tireurs embusqués. Oui, parfois, les combats s'intensifient. Mais d'après les soldats, malgré les 14 violations du cessez–le–feu, la situation actuellement en ex–Yougoslavie n'est pas tellement différente de ce qu'elle était il y a trois ans.

Tenons le coup cette fois encore. Continuons d'offrir de l'aide humanitaire. Collaborons le plus possible aux négociations de paix et continuons d'espérer que la situation aille en s'améliorant et même que le conflit prenne fin.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de prendre la parole au sujet de la mission de paix dans l'ex–Yougoslavie.

Je tiens à souligner que nous sommes notamment préoccupés de ce que ce débat ait tant tardé et qu'il ne reste plus que deux jours avant l'échéance du mandat. J'ai discuté de la question avec le ministre, il y a un mois, pensant que nous aurions incessamment l'occasion de participer à des séances d'information et de déterminer si un débat comme celui–ci était nécessaire. Nous étions d'avis que tous les partis avaient certainement leur mot à dire avant qu'une décision soit prise. Nous étions disposés à accepter cela et à faire des efforts dans ce but. Nous voulions collaborer de toutes les manières possibles.

Nous pouvons nous interroger sur le sérieux d'un débat de dernière minute comme celui–ci ou encore sur l'utilité véritable de notre présence ici. Donnons toutefois le bénéfice du doute au gouvernement et disons qu'il veut vraiment entendre ce que nous avons à dire.

Pour en venir à la question même, en ma qualité de porte–parole du Parti réformiste concernant les affaires étrangères, je déclare fermement et clairement, comme l'orateur précédent l'a fait, que le Canada ne devrait pas renouveler son engagement à l'égard d'une mission de paix en Bosnie et en Croatie.

Les Canadiens servent honorablement depuis trois ans maintenant, c'est assez. Le Canada a donné un rendement nettement supérieur à ce qu'on attendait de lui dans tous ses engagements envers les Nations Unies. Aucun pays ne peut donc dire que nous n'avons pas fait de notre mieux pour rétablir la paix et faciliter un règlement durable et négocié aux conflits.

• (1955)

La réalité est triste, mais évidente. Les parties belligérantes n'ont pas montré qu'elles tenaient à négocier pour trouver une solution pacifique au conflit. Au cours de l'hiver, de nombreux groupes ont réarmé et réapprovisionné leurs soldats afin qu'ils puissent recommencer les combats au printemps. Il y a peu d'espoir de paix à moyen et à long terme, et la présence des gardiens de la paix canadiens là–bas, quel que soit leur nombre, ne changera rien à cela. Si nous pouvions seulement voir la lumière au bout du tunnel, mon discours pourrait être très différent.

Le Parti réformiste croit que le temps est venu de quitter l'ancienne Yougoslavie. S'il est vrai qu'on peut s'attendre à une intensification des combats à la fin du printemps et au cours de l'été, nous devons retirer nos troupes sans plus tarder. Ce ne sera peut–être pas facile, mais c'est maintenant que nous devons agir si nous voulons rapatrier nos soldats sans incident. Si nous attendons et que la situation s'aggrave, nous exposerons inutilement nos troupes à des risques encore plus grands.

L'automne dernier, l'intensification des combats a entraîné une augmentation des incidents où des soldats de l'ONU étaient pris en otages. Cela pourrait se produire de nouveau si nous n'agissons pas maintenant. Les conditions en Bosnie au plus fort des hostilités me rappellent la chanson «Hotel California» des Eagles. Je ne la chanterai pas parce que la Chambre se viderait certainement, mais il y a un passage qui dit essentiellement qu'on peut régler la note quand on le veut, mais qu'on ne peut jamais partir.

Si le Parlement tourne en rond sur cette question, nous pourrions nous retrouver dans une situation où nous voudrions quitter la région, mais où nous ne pourrions pas le faire sans nous battre contre des milices et peut–être même des civils. Si nous voulons agir de façon responsable, nous devons rapatrier nos troupes dès maintenant.

En ce qui concerne la Croatie, le président de ce pays ne veut plus de soldats de la paix de l'ONU. Bien qu'il n'exige plus le départ des troupes de l'ONU, il leur a quand même demandé de réduire de beaucoup l'ampleur de leurs opérations. Tandis que ce processus suit son cours, les troupes canadiennes tiennent l'occasion parfaite de mettre fin à leur engagement là–bas sans même nuire à la capacité de l'ONU de remplir son nouveau et plus modeste mandat.

Parlant en termes plus généraux du rôle du Canada en matière de maintien de la paix dans le monde, je pense qu'il est grand temps que le Parlement réfléchisse à nouveau à la façon dont nous pouvons remplir le plus efficacement nos engagements

envers l'ONU, et qu'il définisse des critères précis pour décider de notre participation à de futures missions. Nous ne recommandons pas de ne plus nous occuper de maintien de la paix, mais d'établir des critères à cet égard.

Les Canadiens ne sont pas disposés à abandonner leurs fières traditions de souci humanitaire et d'intervention en faveur de la paix. On ne peut cependant pas considérer ces questions selon une perspective purement internationale. Nos engagements à l'étranger doivent concorder avec nos besoins intérieurs. Quand nous appuyons des activités de maintien de la paix, nous devons nous assurer que nous agissons dans l'intérêt supérieur du Canada et dans les limites de l'austérité financière très réelle qui doit être le souci primordial de tout bon gouvernement.

Nous devons choisir nos terrains d'intervention, et le faire judicieusement. Le débat d'aujourd'hui devrait constituer un pas dans cette direction. Une chose est claire: le Canada ne peut plus être le service de secours d'urgence pour le monde et pour l'ONU. Nous voulons bien venir en aide aux autres, mais ce désir est tempéré par le fait que nous ne pouvons pas être tout à tous. Il est donc préférable que nous apportions un secours efficace dans un nombre limité de cas au lieu de trop disperser nos efforts. Le Canada pourra ainsi protéger ses propres intérêts vitaux et apporter l'aide la plus efficace à la communauté internationale.

En discutant de la question du maintien de la paix, il vaut la peine de noter que depuis la fin de la guerre froide, la demande de Casques bleus autour du monde a augmenté en flèche. Si ces dernières années nous ont appris une chose, c'est que l'instabilité n'est pas près de cesser. De nouveaux points chauds vont continuer d'apparaître sur le globe, et le Canada doit se tenir prêt.

Si d'autres demandes nous viennent d'Afrique, d'Asie du Sud–Est ou des anciennes républiques soviétiques, comment le Canada répondra–t–il? Il est clair que le Canada doit établir des critères pour évaluer l'importance de chaque demande d'aide. C'est une question délicate, et je ne prétends pas avoir toutes les réponses, mais je crois que le Parlement pourrait prendre en considération les facteurs suivants quand il a à approuver des missions de maintien de la paix.

Tout d'abord, les répercussions du conflit sur la stabilité internationale constituent un critère évident d'intervention du Canada. Si le conflit risque sérieusement de s'intensifier ou de déstabiliser une région entière, nous devrions prendre ce fait en sérieuse considération en prenant notre décision.

• (2000)

Deuxièmement, les liens géographiques sont très importants. Pour des raisons de stabilité régionale, le monde serait plus vivable si les pays collaboraient pour s'assurer que leur partie du monde demeure stable. Et, là où la paix est compromise, les organisations régionales devraient s'organiser ensemble pour rétablir les choses. Après tout, ce sont les pays membres qui font partie de ces groupes régionaux qui ont le plus intérêt à rétablir la stabilité. Pour des raisons logistiques aussi, la proximité est un facteur important lorsqu'il s'agit de savoir si un pays peut réagir à une crise de façon opportune et efficace.

Troisièmement, des considérations humanitaires doivent aussi être prises en compte. Même si les Canadiens en veulent pour leur argent, ils souhaitent aussi que le Canada maintienne sa tradition de compassion.

Quatrièmement, il faut tenir davantage compte de nos engagements antérieurs avant de déterminer ce que nous allons faire encore. Nous disposons d'effectifs limités et d'un nombre restreint de matériel de haute qualité. Par conséquent, nous devons à nos troupes d'être justes lorsque nous décidons de l'endroit où les envoyer et de nous assurer que nous ne leur en demandons pas trop. Ce sont les Forces canadiennes, non la légion étrangère du Canada.

Cinquièmement, les liens économiques du Canada constituent un facteur important lorsqu'il s'agit de déterminer dans quelle mesure les Canadiens devraient engager leurs ressources.

Bref, le temps est venu pour nous de prendre du recul et de nous réorganiser. La première chose à faire, c'est de retirer nos troupes de l'ancienne Yougoslavie. Cela fait trois ans que les Canadiens attendent une paix négociée là–bas, mais aucune ne pointe à l'horizon.

Si l'ONU trouve qu'il vaut la peine de poursuivre la mission de maintien de la paix, alors qu'un autre pays de l'ONU aille à son tour tenir le fort que le Canada a si admirablement défendu pendant tellement d'années! Nos soldats méritent des félicitations et d'être ramenés auprès de leur famille.

Une fois que nous aurons retiré nos troupes de la Bosnie et de la Croatie et avant de leur confier une autre mission indéfinie, présentant des dangers incertains et un coût inconnu, établissons une série de critères valables nous permettant de choisir sagement les endroits où intervenir! Le Canada peut encore être un innovateur et un chef de file dans le domaine du maintien de la paix. Mais il nous faut faire des choix difficiles et cela, dès maintenant.

M. Bill Graham (Rosedale, Lib.): Monsieur le Président, c'est motivé par le sens du devoir que je participe au débat de ce soir qui porte sur un sujet extrêmement important et j'estime aussi que c'est un privilège.

Je me sens particulièrement concerné étant donné le rôle incroyable que nos troupes jouent dans l'ancienne Yougoslavie. Comme tous les autres députés, je me sens responsable envers ces hommes et ces femmes merveilleux qui font un travail difficile dans cette région du monde.

En essayant de comprendre les enjeux, je me suis posé quatre questions auxquelles, à mon sens, il faut répondre avant de décider s'il convient de retirer nos troupes dès maintenant ou s'il est préférable de rester sur place jusqu'à ce que l'on puisse envisager un retrait plus ordonné, que ce soit avec l'ensemble des forces des Nations Unies ou seuls.

Ces quatre questions sont les suivantes: Nos troupes jouent–elles un rôle important là où elles sont? Apportent–elles une contribution particulière? Quelles seraient les conséquences de leur retrait? En quoi leur présence là–bas sert–elle nos intérêts? Je voudrais prendre le temps d'examiner ces questions.

Débat spécial

Nos troupes jouent–elles un rôle important dans l'ex–Yougoslavie? Je crois que tous les députés répondront sans aucune espèce d'hésitation oui à cette question. Nos troupes ont fourni un travail exemplaire dans la mission de maintien de la paix et, je dirais, au coeur du dispositif des Nations Unies dans l'ancienne Yougoslavie. Elles ont remporté beaucoup de succès. Bien sûr, il y a eu des problèmes, mais, en gros, il faut tenir compte des accomplissements de la mission de maintien de la paix.

Nos troupes sont très près de Sarajevo. Elles sont dans une région de l'ex–Yougoslavie qui recoupe les territoires des trois belligérants. Elles sont les seules dans cette région sensible. Nos troupes jouent un rôle important, primordial même, dans le maintien de la paix, et elles assurent une assistance humanitaire, rôle qui a été si bien décrit par le député de Bonavista—Trinity—Conception que je ne vais pas y revenir. Il ne faut toutefois pas perdre ce rôle de vue.

[*Français*]

La deuxième question que je me suis posée: Est–ce que notre contribution est spéciale? Nous sommes parmi 35 pays dans l'ex–Yougoslavie avec 2 000 soldats parmi 43 000.

• (2005)

Le chef de l'opposition nous a dit qu'il n'est pas fier de la contribution de nos troupes. Tout comme le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, moi, je suis fier de ce que nos troupes ont pu accomplir en ex–Yougoslavie. Je suis fier de leur humanité et fier de leur professionnalisme.

J'ai vu à la télévision l'autre soir un jeune sergent qui avait une énorme responsabilité. Jour après jour, avec dévouement, avec intelligence et avec un professionnalisme qui n'a pas d'égal ailleurs dans le monde, il résolvait des questions et des problèmes extrêmement difficiles.

Les régiments qui relèveront ceux qui sont là actuellement, tel le Royal 22e Régiment de Québec, serviront, j'en suis certain avec la tradition qu'ils ont établie au cours d'une longue et glorieuse histoire.

Donc, je n'accepte pas les propos du chef de l'opposition. Je n'accepte pas les propos du député de Verchères. Je crois qu'il ne s'agit pas ici d'une question partisane, ce débat devrait aller au–delà de la partisanerie déplacée. Il devrait examiner des questions sérieuses pour le bien–être de nos troupes et celui de notre pays.

[*Traduction*]

Permettez–moi de poser une question. Quelles seraient les conséquences d'un retrait en ce moment? Nous savons que la situation est tendue. Nous avons lu ce que lord Owen a dit de la situation difficile qui existe là–bas. Que se passera–t–il si nous retirons nos troupes maintenant? Quel serait l'effet sur les autres troupes de l'ONU qui restent sur le terrain? Songez à l'effet démoralisant pour ces autres contingents. Songez à l'effet sur les belligérants.

Tout comme nos alliés, nous nous sommes insurgés lorsque le dirigeant de la Croatie a dit que les troupes de l'ONU devraient quitter le pays. Nous lui avons répondu qu'il fallait les maintenir, sans quoi la poudrière risquait de sauter, un même conflit embrasant toute la région.

Après être intervenus auprès de ce dirigeant croate, allons–nous retirer nos troupes? Allons–nous laisser recommencer le nettoyage ethnique et laisser resurgir les autres problèmes que nous avons vus par le passé? Quel serait l'effet de notre retraite. Selon moi, cela reviendrait à déclencher une crise.

Le député de Red Deer ne semble pas en tenir compte. Il propose en quelque sorte que nous filions discrètement, avec armes et bagages, disant que nous ne manquerons à personne et qu'il n'y aura aucune conséquence. Il y aura des conséquences. Il se pourrait même que, en nous retirant, nous provoquions un état de guerre qui nous empêche de nous retirer de façon ordonnée. De surcroît, nous laisserions sans défense, en ex–Yougoslavie, les admirables représentants de la police montée qui y travaillent en ce moment comme civils, ce qui est un exemple extraordinaire de dévouement.

Enfin, est–il dans notre intérêt général de rester dans l'ancienne Yougoslavie jusqu'à ce qu'un retrait ordonné soit organisé? Il est vrai que nous pouvons dire, comme le député de Red Deer l'a dit, que nous avons fait notre part. Personne à la Chambre ne peut dire que nous n'avons pas fait notre part. Je suis convaincu aussi que personne, dans la population civile de l'ancienne Yougoslavie, ne dira que les troupes canadiennes n'ont pas fait leur part.

Là n'est pas la question. La question est de savoir si cela sert nos intérêts généraux de rester dans l'ancienne Yougoslavie, de continuer de faire notre part, de continuer d'aider la population de cette région et d'aider la cause de la paix. Je suis d'avis que notre départ aurait des effets extrêmement dévastateurs sur nos alliés. Nos alliés européens comptent sur nous là–bas.

Les questions liées à la sécurité mondiale sont inséparables de celles qui intéressent la politique étrangère. Qui, dans cette enceinte, peut nier le fait que l'une des raisons pour lesquelles, à mon avis, nous avons obtenu autant de succès auprès des Européens dans l'affaire des Grands Bancs est précisément notre présence dans l'ancienne Yougoslavie et notre poids en Europe? Nos amis européens ne peuvent pas se retourner et nous dire qu'ils peuvent nous traiter comme bon leur semble.

• (2010)

Nous avons fait une contribution en Europe. Nous aidons les Européens à régler leurs problèmes. Nous contribuons à sauver la paix mondiale dans notre intérêt, mais aussi dans le leur. Cela nous donne un certain poids dans les affaires mondiales. Cela nous donne un certain poids lorsque nous traitons avec les Européens de toute autre question. On appelle cela de la stratégie.

C'est ça la politique étrangère. Nous ne pouvons pas ignorer ces questions plus globales.

Par ailleurs, qu'en est–il des Américains? Si nous nous retirons au sol, les Américains en ce moment adoptent l'attitude selon laquelle ils peuvent rester au–dessus de la mêlée. Ils peuvent voler à 30 000 pieds d'altitude et ne pas envoyer de militaires au sol. Nous avons actuellement une supériorité morale dans nos rapports avec nos collègues américains, en raison de l'extraordinaire contribution de nos forces, qui nous confère une crédibilité dans nos rapports avec les États–Unis. Il ne faut jamais oublier cela.

Nous le devons à nos forces, à nos merveilleux militaires qui sont sur place.

Enfin, nous le devons à notre participation comme membre des Nations Unies. Il a souvent été question à la Chambre de la nécessité de revivifier les Nations Unies, d'accroître leur efficacité pour que les intérêts du Canada et les valeurs qui lui sont chères soient protégés dans le monde entier. Ces intérêts et valeurs seront protégés si nous demeurons un membre fiable des forces des Nations Unies et si nous poussons celles–ci à améliorer la situation.

En terminant, je crois que nos intérêts nous obligent à rester pour l'instant. De plus, nos militaires qui sont là–bas mettent en pratique des valeurs qui sont chères aux Canadiens, en effectuant une tâche humanitaire difficile dans des circonstances épouvantables, mais avec un dévouement et un professionnalisme magnifique dont nous pouvons tous être très fiers.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, j'aimerais répondre à mon collègue de Rosedale. Quand il dit que le chef de l'opposition a dit qu'il n'était pas fier des troupes canadiennes, je regrette, mais on déforme ses paroles.

Moi, j'ai entendu, mes collègues ont entendu le discours de M. Bouchard. C'est un homme responsable, il s'inquiète plutôt des conditions de vie des troupes canadiennes quand elles sont en mission de paix. Il s'inquiète aussi du suivi qu'on leur donne à leur retour. Il s'inquiète de l'état de la situation quant au problème de suicides au sein des troupes canadiennes. J'aimerais rectifier le tir. C'est un homme honnête et responsable que nous estimons tous.

Dans le cadre de ce débat, c'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que je vais tenter de brosser un portrait peu reluisant de la situation en ex–Yougoslavie: Zvornik, Srebrenica, Bratunac et Grobnica ont été le théâtre de massacres ayant fait jusqu'à 3 000 victimes civiles; Omarska, dont le camp a été le site d'exécutions de masse et de tortures; le camp de Celebici où au moins 15 Serbes ont été battus à mort en août dernier; 230 civils anonymes ayant perdu la vie aux mains d'un dénommé Borislav Herak; et 50 femmes et enfants serbes tués par deux paramilitaires croates, en août dernier.

Varjanta fut le site du massacre de plus de 200 musulmans par la police serbe. Il y a aussi eu le meurtre de 2 000 à 3 000 musulmans par des irréguliers serbes dans une usine d'élevage de porcs près de Brcko, en mai et juin. Il y eu le viol d'innombrables musulmanes par les Croates.

Voilà l'autre portrait du conflit en ex–Yougoslavie. Voilà la réalité que les grands débats oratoires ont parfois l'heur d'éclipser. Voilà cependant la raison d'être de l'implication de nos soldats au sein des forces de l'ONU.

Comment en est–on arrivés là? Comment en est–on arrivés à une situation, ma foi, fort courante dans le cadre de tout conflit armé: le massacre des civils innocents, le viol des femmes, les purifications ethniques? Je n'ai nullement le goût ou la prétention de m'ériger en experte stratégique. Je ne me préoccupe, ce soir, que d'un aspect du conflit, soit le plus important à mon avis, celui de son impact sur la population civile et sur nos soldats.

Pour revenir à la question de la dégradation des droits de la personne, voilà comment on peut en faire l'historique. Il faut d'abord préciser que toutes les parties au conflit ont commis, et ce, dès le début, des violations des droits de leurs minorités. Permettez–moi de citer un document produit par le gouvernement canadien.

• (2015)

«Lorsque la république fédérale s'est désintégrée, les Serbes ont voulu faire en sorte que leur «nation» reste groupée dans un même territoire. Pour ce faire, ils ont cherché à étendre leur domination à des régions où vivent d'importantes minorités ethniques ainsi qu'à de nouveaux États dirigés par des non–Serbes. D'autres groupes, comme les Croates et les musulmans, ont voulu consolider leur position dans les nouveaux États en privant de leurs droits les autres minorités, y compris les Serbes.»

La purification ethnique à laquelle visent autant un groupe que l'autre a été la justification pour les meurtres, viols, tortures et autres formes d'intimidation ayant comme objectif de chasser les membres d'un groupe ethnique de leur foyer et de leur village, dans les zones revendiquées par un autre groupe ethnique. Ces tentatives de purification ethnique ont eu, à ce jour, des conséquences terribles: plus de 100 000 morts, des centaines de milliers de blessés, des milliers de musulmanes violées, trois millions de personnes déplacées ou forcées de se réfugier dans les pays voisins. Tout ceci sans compter les actes de torture, les arrestations illégales, les détentions arbitraires.

J'aimerais ici ouvrir une parenthèse sur l'impact des viols, particulièrement dans le contexte de la société musulmane. Les journaux nous ont rapporté que les femmes violées par des hommes d'autres ethnies faisaient souvent l'objet de représailles de la part de leur propre famille. On peut imaginer que c'est presque toute une génération de femmes qu'on vient ainsi de sacrifier puisque, outre les séquelles physiques et psychologiques avec lesquelles elles auront à composer, tout l'équilibre de leur vie familiale et sociale a été détruit. L'amplitude de cette situation nous laisse sans mots.

C'est donc pour aider cette population civile que les troupes de l'ONU ont été déployées, avec raison. La paix est le bien le plus précieux de toute nation. Le droit à la vie, à l'intégrité physique sont les droits les plus chers aux humains. La communauté internationale, via l'ONU, s'est reconnu une obligation de maintenir cette paix au prix d'énormes efforts, autant financiers que militaires. Le Canada y a contribué dès le départ et a décidé de poursuivre sa mission, oui, mais avec des questions et des doutes. Nous sommes d'accord et nous n'avons pas le choix. En effet, les conséquences d'un retrait des forces onusiennes seraient catastrophiques pour la population. Les bombardements reprendraient de plus belle. On sait que, pas plus tard que la semaine dernière, on comptait 14 foyers d'affrontement en Bosnie.

Les génocides continueraient, l'aide communautaire cesserait, avec les conséquences que l'on peut imaginer. Il faut cependant penser aussi à l'impact que l'implication de chacun et chacune de nos soldats canadiens et québécois aura sur eux. Il semble que, dans certains cas, cet impact soit de taille. Certains problèmes ont déjà été identifiés. Il y a bien sûr les conditions de vie sur le terrain qui peuvent entraîner certaines conséquences physiques. Il y a ensuite les conditions qu'on pourrait qualifier d'environnementales, tels les bombardements, les prises d'otages, l'hostilité d'une partie de la population, les attaques armées dont les soldats sont la cible et l'humiliation.

Le plus traumatisant, c'est l'impuissance, puisqu'ils ne peuvent intervenir de façon proactive devant tant d'horreurs. Il y a aussi le contact quotidien avec la misère humaine, avec les conséquences bien tangibles de la guerre sur la population civile. Il y a la peur et l'ennui. Et c'étaient là aussi les interrogations de mon chef, le chef de l'opposition.

Tous ces facteurs contribuent, à un degré plus ou moins grand, à la détérioration de la santé physique, psychologique et mentale de nos combattants et combattantes. Je m'interroge sur certains aspects de la situation. Tout d'abord, avaient–ils fait l'objet d'une préparation et d'une formation adéquates avant leur départ? Deuxièmement, avait–on procédé à une juste évaluation des tâches qui leur seraient confiées, afin de permettre une meilleure connaissance de ce qui les attendait? À leur retour, ont–ils eu accès au soutien et aux services dont ils ont besoin pour réintégrer leur communauté, pour reprendre une vie soi–disant normale? Il semble bien que non, puisqu'on a dénombré chez les onusiens et leurs camarades un pourcentage de suicides plus élevé que la normale.

Voilà autant de questions qui doivent être soulevées et étudiées en profondeur si nous voulons que notre implication dans les missions de paix ait un caractère humanitaire pour ceux et celles qui en bénéficient et ceux et celles qui la dispensent. Je ne peux que déplorer que ce gouvernement ait omis de déposer un bilan des conditions dans lesquelles nos soldats ont exercé à ce jour leur mandat de maintien de la paix. Nous sommes donc placés devant un fait accompli. Notre réponse à la demande du gouvernement, quant au renouvellement du mandat des Forces canadiennes pour le maintien de la paix, est oui, mais avec des doutes et des conditions.

• (2020)

[*Traduction*]

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, le débat actuel est non seulement utile, mais il innove sur le plan du droit constitutionnel parlementaire.

La constitution américaine, qu'ont invoquée des députés de l'opposition, prévoyait que les questions concernant la guerre et la paix et l'engagement des forces armées devaient toujours être soumises à une décision du Congrès.

On sait que les présidents américains ont contourné cette exigence en invoquant les pouvoirs présidentiels. Ce qui est fascinant dans le débat actuel, c'est que le gouvernement consulte le Parlement au sujet du renouvellement du mandat. Nous venons d'instituer une pratique parlementaire qui est peu susceptible d'être changée à l'avenir.

Conformément à notre droit constitutionnel, les Forces canadiennes pourront pas être engagées sur un simple appel téléphonique fait aux petites heures du matin par un chef d'État étranger au premier ministre canadien et sans que ne soient déterminés le rôle et la mission que rempliront nos forces armées.

Des erreurs ont été commises, et nous pouvons facilement les reconnaître en faisant un rappel historique du mandat des missions de maintien dans la paix, telles qu'elles ont été conçues par le ministre canadien des Affaires étrangères de l'époque, M. Lester B. Pearson. On sait qu'il avait obtenu le prix Nobel de la paix en raison de l'interposition de forces non armées des Nations Unies entre des combattants armés qui avaient décidé de cesser les hostilités, mais sans perdre la face.

Le cas classique était celui de Suez en 1956. La situation s'est cependant embourbée au Congo, en 1960–1961, lorsque le secrétaire général des Nations Unies, adoptant une ligne de conduite qui a finalement entraîné sa perte, a fait intervenir l'ONU sans avoir préalablement fait approuver les motifs de son intervention. Beaucoup d'entre nous auraient cru que les décisions politiques étaient bonnes, mais c'était sans compter l'intention politique.

Si l'on se penche sur les deux opérations auxquelles nous avons participé, ces dernières années, en Croatie et en Somalie, on constate qu'on a formulé l'engagement politique de déployer les Forces canadiennes de maintien de la paix sans se préoccuper au préalable de définir correctement les objectifs et les missions.

On connaît la tragédie qu'a été la Somalie. Une opération de maintien de la paix traditionnelle a été convertie en un mission aux objectifs politiques discutables et même contestables parce qu'ils ne tenaient pas compte de la hiérarchie de ce pays, ce qui aurait été nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'opération des forces des Nations Unies.

En Croatie, les ordres du jour politiques ont été établis par les puissances européennes qui, à certains égards, reprenaient leurs querelles d'avant 1914. Je ne voudrais pas réprimander le gouvernement qui a pris ces décisions avant de consulter le Parlement, sans examiner préalablement nos rôles et les missions dans lesquelles nous nous sommes engagés, mais il est évident qu'il a agi à rebours.

L'enjeu réel, aujourd'hui, c'est que le Canada s'est engagé dans des opérations, a déployé ses forces, a donné sa parole et doit assumer les conséquences de cet engagement. Nous ne pouvons pas filer sans qu'il n'y ait des répercussions. Autrement dit, une nouvelle situation politique est créée par notre acte, quand bien même le gouvernement actuel et les partis d'opposition voudraient contester les prémisses politiques initiales qui ont servi de fondement à l'engagement du gouvernement précédent.

J'ai quelques suggestions à formuler pour la suite de l'opération des soldats canadiens de la paix en Croatie. De toute évidence, notre présence doit absolument s'inscrire dans le cadre d'une mission de maintien de la paix traditionnelle. Nous ne sommes pas là en vertu du chapitre VII de la Charte, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une opération de rétablissement de la paix où nous avons un objectif politique bien défini dont la réalisation exige le recours à la force militaire.

Cela n'a jamais été notre rôle. Ce n'est pas notre but aujourd'hui. C'est peut-être l'objectif de certaines gens qui participent actuellement à la même opération. Un des problèmes, dans le cas présent, réside dans la succession d'États à l'ancienne république communiste de Yougoslavie. Elle était sur le point de se disloquer, comme la Turquie au XIX^{e} siècle. On a créé alors la Serbie et le Montenegro, qui a précédé la Yougoslavie. Au départ, les puissances européennes se sont réunies et ont compris qu'on ne pouvait reconnaître de nouveaux États sans définir les frontières avec précision et équité.

• (2025)

On ne l'a pas fait, dans le cas présent, et c'est vraiment une erreur d'essayer d'y parvenir sous le couvert d'une opération de maintien de la paix. Ainsi, je pense que notre message au gouvernement devrait être celui-ci: le gouvernement précédent a engagé le Canada dans cette opération. Nous ne pouvons, en toute conscience, nous retirer. Nous sommes responsables, dans une certaine mesure, de ce qui s'est produit depuis. Cependant, nous devrions limiter notre responsabilité au mandat des Nations Unies, à savoir le maintien d'une situation militaire et politique créée et acceptée par les parties dans le cadre d'un cessez-le-feu et pas plus.

Pour parvenir à un règlement, il faut établir un objectif politique, il faut convoquer un autre congrès de Berlin. Le traité de Versailles, qui a été la première convention internationale que nous ayons jamais signée, établit des mécanismes de ce genre.

S'il s'agit de définir des frontières, organisons une conférence européenne plus large et décidons d'y participer. Définissons ces frontières. Cependant, n'essayons pas de le faire sous le couvert d'une opération militaire de maintien de la paix. Ne demandons pas à nos soldats d'assumer la responsabilité de prendre des décisions politiques. Cela dépasse leur compétence, ainsi que leur mandat, et c'est manifestement injuste à leur égard.

Je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir établi, je l'espère, un précédent en déclarant que, à l'avenir, avant que les Forces canadiennes ne soient engagées, le Parlement sera saisi de la question. Ensuite, nous devons insister pour qu'on continue de respecter la Charte des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix définies au chapitre VI de la Charte.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, répéter la motion:

> Que cette Chambre, à la lumière de la prise en considération par le Conseil de sécurité de l'ONU du renouvellement du mandat des forces de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie, prenne note de la rotation en avril des troupes canadiennes servant sous la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Nous prenons note, et les Canadiens aussi prennent note. Les Canadiens sont généralement fiers du rôle des Forces canadiennes dans le maintien de la paix. Ils respectent leur fonction humanitaire. Cependant, je ne crois pas qu'ils connaissent vraiment les deux termes de l'équation du point de vue militaire.

À un niveau très élémentaire, lorsqu'on dit aux troupes qu'elles sont déployées, comme on l'a fait récemment à Valcartier, leur moral bondit, les soldats sont fiers d'avoir une tâche à accomplir. Ils sont heureux de partir. S'ils ont reçu l'entraînement approprié, et c'est le cas pour la majorité d'entre eux, tout va bien. Ils peuvent faire un travail honorable.

Le problème vient du fait que leur mission a trop duré. Après la vague subite qui gonfle le moral, ils doivent absorber le choc du reflux. Certains problèmes surgiront forcément, si la rotation des troupes est trop fréquente, si les soldats ne disposent pas du matériel nécessaire pour accomplir leur travail, si, selon la perception générale, le leadership fait défaut au ministère de la Défense nationale ou dans les forces armées ou si le mandat était inadéquat dès le départ.

La population canadienne a raison d'appuyer ses Casques bleus, et je les appuie entièrement aussi. Néanmoins, je dois sonner l'alarme, car tout ne va pas parfaitement bien. Il y a de très nombreux problèmes et obstacles à surmonter. Et ils deviennent de plus en plus évidents à mesure que notre contribution se prolonge. Je suis quelque peu d'accord avec le député de Vancouver Quadra, qui faisait l'éloge du gouvernement en disant qu'il fait la chose honorable en consultant le Parlement. Je conviens que c'est une bonne chose.

• (2030)

Le gouvernement a commencé à agir ainsi il y a un peu plus d'un an, au début de la présente législature. Cependant, je dois mettre sa sincérité en doute lorsque nous examinons les événements actuels. Bien que le mandat de nos soldats expire dans deux jours, ce n'est qu'hier que le gouvernement a annoncé que nous tiendrions ce débat spécial aujourd'hui. C'est totalement inacceptable. Cependant, ses intentions sont peut-être honorables. Pour parler en termes généraux, comme le député de Vancouver Quadra l'a fait, il est bon de consulter le Parlement. J'en conviens de tout coeur. Il est bon de consulter le Parlement, mais faisons-le efficacement, et non pas superficiellement.

La position qu'adoptent actuellement les réformistes sur cette question découle en bonne partie des discussions que nous avons eues entre nous et au cours desquelles nous avons établi les conditions qui devraient être réunies, à notre avis, avant de faire participer des soldats à des missions de maintien de la paix. La première condition était qu'on laisse les Casques bleus faire leur travail en Bosnie. La deuxième était que l'aéroport de Sarajevo demeure ouvert. La troisième était que les convois puissent

circuler sans entrave. La quatrième était qu'il y ait un cessez–le–feu durable.

Toutes ces conditions ont été violées. On assiste à des atrocités, des Canadiens ont été pris en otages, on a ouvert le feu sur des patrouilles des Nations Unies, des coups de feu ont été tirés dans des zones prétendues sûres, les atterrissages à Sarajevo ont cessé et, pendant tout ce temps, les querelles ethniques se poursuivent. En fait, les conflits ethniques sont à la source même de notre objection à toute cette situation, étant donné qu'il ne pourra pas y avoir de paix en ex–Yougoslavie, tant que les habitants n'en voudront pas. Le conflit va durer, tant que les groupes ethniques continueront de s'affronter et que se poursuivra la lutte entre religions.

Nos Casques bleus ont passé 29 ans à Chypre. Nous avons finalement réussi à nous en sortir et la situation, là–bas, n'est pas pire aujourd'hui qu'elle ne l'était avant. Je n'essaie pas de simplifier la situation, car elle est dangereuse.

Regardons l'envers de la médaille. Parlons un peu du danger. Il y a à peu près une semaine, j'ai croisé le major–général Lewis Mackenzie, réputé pour son implication en Yougoslavie. Il m'a envoyé un article qu'il avait publié dans le *New York Times*. Je voudrais vous en lire un extrait. Soit dit en passant, il est en faveur d'un retrait des Casques bleus, du moins en Croatie. Voici ce qu'il a écrit:

> Si le président Tudjman obtient ce qu'il veut et que les Nations Unies se retirent de la Croatie, la guerre continuera et ce ne sera pas une petite guerre locale entre la Croatie et les Serbes de Krajina. Les Serbes de Krajina ont «aidé» les Serbes bosniaques dans la bataille pour l'enclave de Bihac et ils ont récemment signé un accord de coopération qui leur assure une défense commune et qui renferme des dispositions en vue de la création d'un conseil interarmées.

Le général Mackenzie, qui a été là–bas, connaît bien mieux cette région que moi.

• (2035)

En conclusion, il se prononce en faveur du maintien des troupes.

> Pour les Nations Unies, c'est le test ultime de sa crédibilité dans ce nouvel ordre mondial. C'est aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sous la direction des États–Unis, qu'il revient de s'assurer que les Nations Unies sont capables de relever ce défi. Faute de quoi, les Balkans seront condamnés à un avenir encore plus sanglant.

C'est un jugement éclairé de la part d'un individu qui en sait long sur la situation. J'y lis en filigrane: Pourquoi le Canada devrait–il s'interposer comme il le fait maintenant et dire qu'il est entièrement responsable du maintien de la paix dans cette région? C'est la responsabilité des Nations Unies. Je suis tout à fait d'accord avec le général MacKenzie pour dire qu'on devrait exercer des pressions, les États–Unis en tête, sur les Nations Unies pour qu'elles remédient à la situation.

J'irais même plus loin. Je demanderais quel devrait être le rôle de l'OTAN là–dedans. L'OTAN a sûrement un rôle à jouer en exerçant son influence dans cette région. Et qui plus est, je demanderais quel devrait être le rôle des pays voisins dont la Grèce, la Turquie, l'Albanie et tous ceux qui sont touchés. Où sont–ils? Ils doivent assumer une certaine responsabilité dans toute cette affaire.

Nous nous retrouvons avec le problème suivant: à moins que la situation ne soit prise en main par les Nations Unies, l'OTAN, les pays de la région, et la population—les différents groupes ethniques de cette région déchirée—et à moins qu'ils ne disent eux–mêmes vouloir la paix, nous, les Canadiens, nous ne pouvons la leur imposer.

La situation de nos troupes dans cette région est bien connue. Leur rotation est trop fréquente, leur équipement est inadéquat, leurs responsabilités trop lourdes par rapport aux ressources qu'on leur donne. Petawawa a produit le rapport Jeffries. Le FMC, le rapport Oehring révélant qu'il existe de nombreux problèmes au sein des Forces canadiennes. Il s'agit de problèmes de moral et de commandement. Nous ferions mieux de redresser la situation chez nous.

En conclusion, je dirais que s'il n'y a aucune chance de paix, s'il n'y a aucun désir de paix chez les populations locales, nous ne pouvons l'imposer. Ce serait peut–être tout à l'avantage de notre pays, de l'OTAN, des Nations Unies et des pays de cette région, si on nous voyait tirer notre épingle du jeu maintenant, si on sonnait l'alarme en disant: «Ça suffit. On arrête et on recommence. Évaluons ce que nous faisons là–bas, et on verra ensuite.»

M. Janko Perić (Cambridge, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir, pour parler une fois de plus de la question du rôle du Canada dans les opérations de maintien de la paix en Croatie et en Bosnie–Herzégovine.

En me préparant pour cette intervention, j'ai passé en revue mes notes des deux précédents discours sur cette même question. J'en suis venu à la conclusion que peu de choses avaient changé. Les Nations Unies ne sont pas plus proches aujourd'hui de la mise en oeuvre de leur mandat qu'elles ne l'étaient le 25 janvier 1994, lorsque j'ai pris la parole pour la première fois sur cette question.

Un quart de million de personnes déplacées, en Croatie seulement, ne sont pas plus proches aujourd'hui du jour où elles retrouveront leur foyer. Les frontières internationales de la Croatie restent menacées. Un tiers du territoire de la nation est actuellement occupé. On me dit que, depuis janvier, l'armée yougoslave a déplacé plus de 900 hommes, 25 chars et des missiles sol–sol, et tout cela sous l'oeil attentif des Nations Unies.

Même si la guerre ouverte est moins violente depuis l'arrivée de la première force de protection des Nations Unies, en 1992, pas grand–chose d'autre n'a changé. Il faut se demander s'il est vraiment surprenant que le gouvernement de Croatie veuille en terminer avec le mandat des Nations Unies. Demandons–nous si nous avons accompli suffisamment de choses en Croatie pour justifier notre présence là–bas et les dépenses qui en résultent pour le contribuable canadien?

• (2040)

Je suis certain que la plupart des députés comprennent le mécontentement de la Croatie. Je ne suis pas sûr que l'on puisse répondre facilement à la deuxième de mes questions.

Le mois dernier, les membres du groupe parlementaire Canada—Croatie et Bosnie–Herzégovine recevaient des parlementaires de la République de Croatie. Pendant cette visite on m'a dit clairement, ainsi qu'à mes collègues, que le gouvernement de Croatie ne voulait pas de renouvellement du mandat des Nations Unies. En fait, M. Ivica Racan, chef du parti social démocrate, le parti de l'opposition, m'a dit une chose sur laquelle tous les parlementaires et tous les citoyens de la Croatie sont d'accord, à savoir qu'il était temps pour la FORPRONU de partir.

Après les réunions que j'ai eues avec M. Racan et MM. Domljan et Greguric, je pense vraiment que nos Casques bleus devraient rentrer au Canada. Pour être franc, je dois dire cependant que mes sentiments à ce sujet sont très partagés. Je pouvais comprendre la frustration du gouvernement et du peuple croates, mais je craignais qu'il n'y ait une intensification des combats, ce qui encore une fois mettrait en danger la sécurité de nombreux civils innocents.

Et puis, le 12 mars est arrivé ce qui semblait être une bonne nouvelle. Le président croate, M. Franjo Tudjman, a tenu une conférence de presse conjointe avec le vice–président américain, Al Gore, au cours de laquelle il a été annoncé que la Croatie accepterait que la présence internationale soit maintenue sur son territoire à condition que le Conseil de sécurité s'entende sur un nouveau mandat qui respecterait certaines conditions.

Les conditions rattachées au nouveau mandat sont entre autres: premièrement, contrôler les frontières internationales entre la République de Croatie et la République fédérale de Yougoslavie, et entre la Croatie et la République de Bosnie–Herzégovine, aux endroits où les principaux passages frontaliers ne sont actuellement pas contrôlés par les autorités croates; deuxièmement, surveiller, pour la FORPRONU et d'autres opérations internationales humanitaires, les accès et les voies de communication vers la Bosnie–Herzégovine qui passent par les régions qui ne sont pas actuellement contrôlées par les autorités croates; troisièmement, faciliter et maintenir la mise en oeuvre d'un accord de cessez–le–feu intervenu le 29 mars 1994 et d'un accord économique intervenu le 7 décembre 1994; quatrièmement, faciliter la mise en oeuvre de futurs accords visant la réintégration de la Croatie et faciliter la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'accord de Copenhague, mis au point par le vice–président Al Gore, qui était si prometteur, est aujourd'hui menacé. La semaine dernière, le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros–Ghali, a fait parvenir le nouveau mandat des Nations Unies qui était proposé au gouvernement de la Croatie. Le problème, c'est que ce qu'on qualifie de nouveau mandat n'est somme toute qu'une reprise du vieux plan de paix Vance–Owen. Or, ce n'est pas ce que la République de Croatie a accepté à Copenhague.

Dans une lettre datée du 27 mars 1995, c'est–à–dire il y a tout juste deux jours, M. Mate Granic, le ministre des Affaires étrangères de Croatie, écrit au secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros–Ghali:

> J'ai le devoir de vous informer, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, que la République de Croatie n'acceptera pas le nouveau mandat des nouvelles forces de maintien de la paix sur son territoire, à la fin du mandat actuel de la FORPRONU en Croatie, à moins que les conditions suivantes soient respectées:
>
> Un: Le mot Croatie figurera dans le nom de la nouvelle opération, ce qui confirmera explicitement le fait que celle–ci sera entièrement réalisée sur le territoire souverain de la République de Croatie;
>
> Deux: Les mécanismes de surveillance active des frontières internationales de la République de Croatie par la nouvelle force dans les secteurs qui sont actuellement inaccessibles pour les autorités croates seront négociés en détail au moyen de résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et devront être approuvés au préalable par le gouvernement de Croatie; par conséquent, les mécanismes de surveillance active des frontières internationales de la Croatie dans le cadre du nouveau mandat devront avoir été reconnus comme tout à fait conformes au paragraphe 12 de la résolution nº 820 (1993).

• (2045)

Les termes employés par le ministre des Affaires étrangères de Croatie ne laissent aucun doute dans mon esprit: la Croatie est sérieuse. Ou bien on change le mandat de la force pour qu'il corresponde à l'accord de Copenhague, ou on s'en va. Je garde un certain espoir qu'une nouvelle entente puisse être conclue, mais le Canada doit décider s'il a intérêt à garder des militaires en Croatie.

Si nous décidons de rester en Croatie, nous devrons absolument jouer un rôle dans la négociation d'un nouveau mandat. C'est une question qui m'a extrêmement troublé tout au long de cette mission en Croatie et en Bosnie–Herzégovine. Le Canada semble avoir exercé bien peu d'influence dans tout le processus décisionnel. Notre contingent de troupes en Croatie et en Bosnie–Herzégovine est le cinquième en importance, le nombre de soldats étant de 2 100, et pourtant le Canada est totalement exclu du prétendu groupe de contact qui prend les décisions stratégiques dans la région.

Nos voisins du sud qui ont seulement 890 soldats et la Russie avec ses 1 400 gardiens de la paix décident du sort des Canadiens dans ce conflit international qui n'en finit plus; nous ne pouvons plus tolérer cette situation. Nous sommes seuls responsables de la sécurité et de l'intégrité de nos troupes. Si nous maintenons notre engagement, nous devrons exiger un rôle plus actif dans les négociations, qui influeront au bout du compte sur le bien–être de nos Casques bleus.

En plus de jouer un rôle plus actif dans le processus de négociation, nous devrions aussi encourager nos voisins du sud à confirmer leurs dires par des gestes concrets, en intensifiant leur présence dans la région.

Le Canada est un pays fier de son rôle à l'égard du maintien de la paix. Compte tenu des possibilités qu'ils avaient, nos soldats ont accompli de l'excellent travail en Croatie. Le gouvernement croate peut le confirmer.

Toutefois, s'il n'y a pas de nouveau mandat, si nous aidons simplement à maintenir le statu quo et si nos gardiens de la paix ne sont que plus exposés, cessons de gaspiller l'argent que les contribuables canadiens gagnent si durement et rappelons nos troupes.

Débat spécial

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, c'est plus par devoir que par plaisir que je participe au débat sur le maintien des Casques bleus en Bosnie et en Croatie.

• (2050)

C'est plus par devoir, parce qu'on ne peut demeurer indifférents au drame qui se vit en ex–Yougoslavie. Ce n'est pas par plaisir, parce que le gouvernement nous place dans des conditions extrêmement difficiles. Il prétend qu'il nous consulte, alors que nous savons que le mandat de l'ONU se termine dans 24 heures.

De plus, le gouvernement n'a jamais véritablement pris les moyens pour informer cette Chambre des résultats des missions de paix précédentes. Ajoutons, enfin, que le gouvernement a sans doute pris sa décision de reconduire le mandat, il y a déjà plusieurs semaines.

Qu'on ne vienne pas nous dire que le ministre des Affaires étrangères, le 14 mars dernier, nous consultait sérieusement, alors qu'il l'a fait sur un bout de table, en venant chercher, à la sauvette, une opinion. Qu'on ne vienne pas non plus nous dire que les critiques que l'on fait à l'endroit du gouvernement sont des critiques envers les Casques bleus canadiens.

Le chef de l'opposition a été très clair sur cette question. Il a rendu hommage aux Casques bleus canadiens pour leur courage, leur dévouement et leur professionnalisme. Je demande donc au député du parti ministériel de faire la nuance entre des critiques adressées au gouvernement et des critiques qui s'adressent aux Casques bleus. En fait, des critiques envers les Casques bleus, il n'y en a pas.

Nous venons de procéder à la révision de la politique étrangère du Canada. Tout au long de nos rencontres, l'ex–président du Comité permanent des Affaires étrangères, maintenant sénateur, a toujours un peu ridiculisé la situation canadienne en disant que le Canada était le «911» de l'ONU. On vient de publier l'énoncé de politique. À l'automne, le gouvernement a publié sa politique sur la défense. Qu'y a–t–il de changé véritablement dans le processus que nous amorçons aujourd'hui? Strictement rien, c'est la même chose qu'avant.

À la Conférence de San Francisco qui donnait naissance à l'ONU, le 26 juin 1945, suite à la Seconde Guerre mondiale, on a voulu s'assurer que l'histoire ne se répète pas. Malheureusement, nous sommes obligés de constater que l'histoire s'est répétée. Cette charte a ainsi introduit une nouvelle idée de sécurité collective universelle et c'est un homme politique canadien, il faut le rappeler, Lester B. Pearson, qui est à l'origine, finalement, de la création des missions de paix telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Le nouveau visage de la guerre et la multiplication des foyers de conflit à travers le monde exigent l'action de la communauté internationale. La recherche de mécanismes de régulation et de moyens d'assurer la paix et la sécurité internationale est une responsabilité qui incombe aussi au Canada. En tant que chef de file reconnu mondialement des opérations pour le maintien de la paix, le Canada ne peut pas se défiler aujourd'hui.

Ce débat nous permet aussi de réfléchir sur un certain nombre de sujets plus ou moins périphériques au coeur de la présente question. Je veux, dans un premier temps, réfléchir avec vous sur le rôle que joue la télévision dans toute cette question de la responsabilité de la communauté internationale. Autant nous dénonçons la violence gratuite que nous constatons à la télévision, autant il est nécessaire de reconnaître que les journalistes qui couvrent les questions internationales jouent un rôle extrêmement important pour sensibiliser la communauté internationale, donc les Canadiens, à la situation des pays où il y a des conflits.

À ce point de vue, je pense que les députés ne peuvent pas être seulement à la remorque de l'opinion publique canadienne. Il serait trop facile de faire des sondages et ensuite d'appliquer la décision qui correspond exactement à ce que les Canadiens et les Québécois voudraient entendre. Les députés ont un rôle à jouer pour façonner l'opinion publique et ils ne peuvent pas indéfiniment se défiler.

Le Bloc québécois est donc favorable à la reconduction du mandat des Casques bleus en Bosnie et en Croatie, mais j'adhère totalement aux réserves exprimées précédemment par mes collègues. Je pense que nous devons intervenir de la même façon que, personnellement, si nous sommes témoins d'un drame qui arrive à une personne, nous avons l'obligation d'intervenir.

• (2055)

Si je suis chez nous, dans mon appartement, et que j'entends tirer des coups de feu dans l'appartement voisin, je ne peux pas demeurer indifférent. Pourquoi faudrait–il que, sur la scène internationale, nous fermions les yeux et nous refusions d'intervenir?

Le rôle des Casques bleus est extrêmement important. Il est essentiel en Bosnie–Herzégovine. Il sert entre autres à acheminer l'aide alimentaire et les fournitures médicales aux populations qui, il faut le reconnaître, sont victimes de la situation.

Il sert aussi à maintenir un minimum de liens, de réseaux de communication, sans quoi la vie devient aussi impossible. Il sert aussi à apporter un soutien logistique aux ONG, comme la Croix–Rouge et le Haut–Commissariat pour les réfugiés qui ont un rôle essentiel à jouer et qu'ils ne pourraient pas jouer si les Casques bleus n'étaient pas là.

Enfin, sur la nécessité, tous reconnaissent que si l'on devait quitter la Bosnie, on créerait une espèce de feu d'artifice absolument incroyable. Ce serait un peu l'enfer qu'on créerait de toutes pièces.

Je disais tout à l'heure que nous avons procédé à la révision de la politique étrangère canadienne. Il faut reconnaître que les frontières ont maintenant sauté. On ne peut pas ne pas reconnaître l'interdépendance qu'il y a entre les peuples. Lorsqu'on attaque l'environnement, nous sommes touchés ici. La pauvreté qu'il y a dans les pays en développement nous rejoint aussi, parce que nous sommes tous responsables de ce qui se passe sur la planète. La violation des droits de la personne, on ne peut pas y être indifférents. Les déplacements de population finissent toujours par nous toucher aussi.

Dans mon comté, récemment, on recevait une cinquantaine de Bosniaques, des réfugiés qui immigraient chez nous. On ne peut pas se fermer les yeux et dire: «Cela ne nous concerne pas. Si les gens veulent se battre, qu'ils se battent entre eux.» Non. Nous avons une responsabilité morale et éthique dans ces questions.

L'action humanitaire, j'insiste encore, est une responsabilité de la communauté internationale. Dernièrement, je participais à un colloque à Sainte–Adèle, dans le nord de Montréal, où des spécialistes essayaient de mettre en parallèle la souveraineté des États en regard de l'obligation d'intervenir lorsque les droits de la personne sont violés d'une façon massive. Nous nous dirigeons vers un droit d'ingérence et la communauté internationale devra composer avec ces éléments à l'avenir.

Bien sûr que nous avons un certain nombre de réserves quant à la présence des Casques bleus là–bas. Mes collègues ont parlé des traumatismes psychologiques que vivent nos soldats avant leur départ et à leur retour. Je suppose que l'armée canadienne pourra poser un certain nombre de gestes, peut–être mieux choisir les militaires, peut–être mieux les préparer. Mais je ne pense pas que nous puissions baser notre refus de nous impliquer sur un élément comme celui–là, si tragique soit–il.

Nous entendons aussi souvent des Canadiens dire: «Les finances publiques ne nous permettent pas d'intervenir.» Je rappelle à cette Chambre que le Canada dépense 10 milliards pour la défense nationale. Je pense que c'est un faux argument de prétendre que nous n'avons pas les moyens.

Les forces canadiennes devraient se donner une nouvelle vocation. Dans le rapport sur l'énoncé de politique, nous avons suggéré au gouvernement de revoir la configuration des Forces armées canadiennes, puisque c'est véritablement dans les missions de paix que nous réussissons le mieux, c'est ce que nous faisons le plus souvent, et toute l'organisation de la défense nationale devrait graviter autour de cette nouvelle configuration.

Monsieur le Président, je manque de temps. Cependant, je veux simplement rappeler que s'il y a des belligérants qui se battent et qui se tuent, c'est qu'il y a quelque part dans le monde des gens qui fabriquent des armes. Sur ce point, je veux dénoncer le fait que quatre des membres permanents du Conseil de sécurité fabriquent 80 p. 100 des armements dans le monde. Il y a là une hypocrisie que nous ne dénoncerons jamais assez.

Je veux terminer sur une citation du 21 janvier 1994 du chef de l'opposition: «[..] l'essentiel, pour le moment, c'est de garder à l'esprit que nous devons continuer, à la mesure de nos moyens, d'assumer notre juste part des obligations que nous impose notre allégeance aux valeurs de démocratie, de paix et de justice, et que nous devrons nous rappeler que ces valeurs, puisqu'elles sont universelles, méritent que l'on fasse des efforts pour en favoriser le respect ailleurs.»

• (2100)

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat de ce soir qui porte sur une question qui revêt une importance particulière aux yeux des habitants d'Etobicoke—Lakeshore et évidemment de l'ensemble des Canadiens.

Étant donné que le Conseil de sécurité de l'ONU étudie actuellement le renouvellement du mandat des forces de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie et la rotation prochaine des troupes servant sous la FORPRONU dans cette région, le débat de ce soir s'imposait.

Nous vivons dans un village planétaire où très souvent les événements qui se déroulent ailleurs dans le monde ont des répercussions directes et indirectes sur le Canada. Nous avons pu en constater les répercussions sur notre économie, notre politique sociale et même notre sécurité. Nous avons des responsabilités envers ce village planétaire, surtout lorsqu'il y a violation des droits de la personne.

Les Canadiens attachent beaucoup d'importance au maintien de la paix, comme le prouvent les trois débats spéciaux que le gouvernement a tenus, depuis janvier 1994, sur le rôle du Canada en tant que gardien de la paix partout dans le monde. Au cours de la dernière année, nous avons débattu notre participation aux missions de l'ONU au Rwanda, en Haïti et dans l'ancienne Yougoslavie.

Au cours de ces débats, les députés ont immanquablement parlé avec fierté de la participation des Canadiens à d'anciennes missions de maintien de la paix en Corée, en Égypte, au Viêt Nam, au Moyen–Orient et en Amérique latine, pour n'en nommer que quelques–unes.

De nombreux habitants de la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore ont participé à des missions de maintien de la paix un peu partout dans le monde depuis la création de la force de maintien de la paix de l'ONU. Mes électeurs et moi–même leur serons toujours reconnaissants de leur contribution à la sécurité de notre pays et à la paix dans le monde.

Qualifié de «travailleur imaginatif pour la paix», Lester B. Pearson a reçu le prix Nobel de la paix pour son leadership à l'égard de la création de la force de maintien de la paix de l'ONU. Le Canada a fièrement participé à de nombreuses opérations de maintien de la paix, sous les auspices tant de l'ONU que d'autres organisations. Peu de pays, s'il y en a, affichent un dossier plus impressionnant de contribution dévouée et professionnelle à cette activité essentielle.

Ce dévouement et ce professionnalisme ne sont nulle part plus évidents que chez nos troupes de maintien de la paix actuellement en train d'aider les victimes de la guerre dans l'ancienne Yougoslavie. Quelque 2 080 militaires canadiens contrôlent actuellement des régions protégées par l'ONU en Croatie, protègent les convois d'aide humanitaire et les réfugiés en Bosnie–Herzégovine et surveillent le respect des accords de cessez–le–feu dans les deux pays.

Le Canada a appuyé la participation de ses forces à cette mission de l'ONU afin de promouvoir un règlement pacifique du conflit et de secourir les nombreuses victimes de celui–ci. Constituant l'un des plus forts contingents de la Force de protection de l'ONU, les Canadiens n'ont pas hésité à accepter des missions difficiles au mépris du danger. Des militaires des deux sexes ont participé à la Mission de surveillance de la Communauté européenne, à des missions à l'étranger ne relevant pas de l'ONU et au contrôle du cessez–le–feu dans toute l'ancienne Yougoslavie, et ont contribué à faire ouvrir l'aéroport de Sarajevo pour la livraison des secours humanitaires.

Le Canada a aussi fourni un navire pour appliquer l'embargo en mer Adriatique et a déployé un bâtiment de soutien et l'avion patrouilleur Aurora à cette fin. En outre, les AWACS de l'OTAN

qui protègent la zone d'exclusion aérienne au–dessus de la Bosnie sont aussi pilotés par des Canadiens.

Il faudra toujours reconnaître les actes quotidiens de bravoure de chaque Casque bleu, car nous, ici, ne pouvons qu'imaginer les dangers qui menacent quotidiennement les militaires canadiens. Ils risquent constamment leur vie dans cette région dévastée par la guerre, ce qui ne cesse d'inquiéter les membres de leur famille restés au Canada.

• (2105)

On doit toujours se demander si nous pouvons continuer à jouer un rôle utile. Nous savons que notre présence dans les Balkans a servi à quelque chose pour les enfants, les personnes âgées, les femmes et toutes les innocentes victimes de ce cruel conflit.

Est–ce que la présence de l'ONU sert encore à quelque chose dans le processus de paix? Si la réponse est oui, alors nous devons rester dans la région. Si le processus de paix n'avance pratiquement pas, alors le gouvernement doit réexaminer sérieusement notre engagement actuel.

La mission des Casques bleus canadiens en Bosnie et en Croatie ne s'est pas déroulée sans incident. Au cours des six derniers mois, le danger auquel nos soldats de la paix sont exposés a augmenté quotidiennement. Beaucoup de Canadiens ont été la cible de tireurs isolés ou de soldats autres que ceux des Nations Unies. Plusieurs d'entre eux ont été gravement blessés.

En novembre, 55 soldats canadiens ont été pris en otages et détenus contre leur gré pendant plus de deux semaines derrière la ligne de combat dans ce pays déchiré par la guerre. Le temps est venu de réexaminer notre participation à cette mission en Bosnie et en Croatie. C'est le but du débat que nous tenons ici aujourd'hui.

À la lumière des risques accrus auxquels nos soldats sont exposés, nous devons décider s'il convient d'envoyer d'autres troupes pour participer à la mission de maintien de la paix des Nations Unies et nous devons réexaminer notre rôle.

Nous n'avons pas réussi à mettre fin aux combats, mais nous avons empêché le conflit de se propager. Nous avons fait des choses importantes dans la région et avons aidé de nombreuses familles prises au milieu de cette horrible guerre.

On dit que la participation du Canada donne aux diplomates et aux dirigeants politiques la marge de manoeuvre nécessaire pour qu'ils puissent négocier une solution pacifique à cette guerre sanglante. De nouveaux événements se sont produits depuis la dernière fois que nous avons débattu cette question à la Chambre.

Comme le ministre de la Défense l'a mentionné, le président croate, M. Tudjman, a dit qu'il voulait que la FORPRONU quitte la Croatie. Cependant, on en est arrivé à une entente dont on est en train de négocier les détails.

La dynamique du conflit est donc en train de changer, et les forces de l'ONU sont soumises à un processus de restructuration qui touchera tous les participants à la mission des Nations Unies. En vertu de la nouvelle entente, le rôle du Canada devrait être de continuer d'aider à la mise en vigueur d'un cessez–le–feu, à surveiller les frontières et à assurer l'aide humanitaire si importante.

Dans le moment, nous avons environ 2 100 soldats qui se préparent à remplacer le personnel qui est en Bosnie et en Croatie depuis six mois. Nous savons qu'ils continueront l'excellent travail accompli dans la région, même si c'est un travail dangereux.

Nous avons également profité de l'excellent leadership dont le ministre de la Défense et le ministre des Affaires étrangères ont fait preuve dans cette affaire. Je tiens à les féliciter. Beaucoup de mes électeurs m'ont fait part de leurs commentaires sur l'efficacité du Canada en matière de maintien de la paix et sur le travail des ministres pour promouvoir le respect des droits de la personne dans le monde et fournir une aide humanitaire aux pays balkans.

En terminant, les Canadiens continuent de voir les gardiens de la paix comme une importante contribution au maintien de l'ordre et de la stabilité dans le monde. Les habitants de la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore continueront, après mûre réflexion, d'appuyer la participation des Forces canadiennes à cette mission de maintien de la paix. Après tout, nous nous trouvons à soulager les souffrances de millions de gens innocents.

Je suis certaine que nous continuerons de nous acquitter de nos obligations internationales et que nous arriverons, grâce à la négociation et au maintien de la paix, à rétablir le calme dans les pays balkans.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat de ce soir au nom des électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

De ce côté–ci de la Chambre, nous sommes conscients que la décision finale sera prise par le gouvernement et que c'est à lui qu'il incombe de la prendre. Nous tenons à lui exprimer notre gratitude pour nous avoir donné la possibilité de faire connaître notre point de vue sur cette question importante.

Le gouvernement a déclaré qu'il tenait à connaître notre opinion pour l'aider à décider si nous devons maintenir nos troupes dans l'ancienne Yougoslavie.

• (2110)

Il est intéressant de souligner que, dans le débat de ce soir, il s'agit, pour le gouvernement, de prendre acte de nos avis au sujet de la rotation des Forces canadiennes. Tout à l'heure, le député de Red Deer a repris les mots d'une chanson des Eagles, l'un de mes groupes favoris. Je ne suis pas sûr quel groupe a écrit cette chanson, mais je parle de «Leaving on a Jet Plane». En fait, nos militaires ont fait leurs sacs et sont prêts à partir. Lundi, ils s'envoleront pour la Bosnie et la Croatie où ils remplaceront les troupes qui y sont déjà.

Nous sommes aujourd'hui le 29 mars et notre engagement dans l'ex–Yougoslavie se termine le 1er avril. Pourtant, le gouvernement veut consulter les Canadiens en tenant ce soir, à la dernière minute, un débat spécial. Je pense que nous savons tous que nous ne pouvons rien faire pour empêcher la rotation.

Le Parti réformiste a très clairement exposé sa position: le Canada devrait annoncer officiellement qu'il a l'intention de retirer ses troupes de l'ancienne Yougoslavie et donner un préavis de trois mois aux Nations Unies. Nous avons adopté cette position parce que nous savons qu'il serait très difficile pour le Canada de tout simplement se retirer immédiatement en laissant un vide jusqu'à ce qu'une autre nation puisse aller prendre notre place.

À mon sens, nous devrions donc discuter de la question de savoir si le Canada doit s'engager à long terme à continuer de participer à la mission de maintien de la paix dans l'ex–Yougoslavie. Si nous ne le faisons pas maintenant, quand le ferons–nous?

Tout en reconnaissant que ce débat aurait dû avoir lieu il y a des semaines, je tiens à dire sans aucune équivoque que nous devrions nous retirer et donner un préavis de trois mois à l'ONU. Beaucoup de députés d'en face se demandent peut–être pourquoi nous devrions prendre cette décision. Il y a un certain nombre de raisons.

Malgré nos antécédents dans le maintien de la paix dans tous les points chauds de la planète, je suis convaincu que, dans ce nouvel ordre mondial, où les conflits régionaux, ethniques et tribaux se multiplient partout, et au moment où les ressources du Canada en matière de défense fondent à un rythme alarmant, le gouvernement doit se donner des critères pour décider de l'engagement à venir de nos troupes de maintien de la paix.

Le 1er décembre 1994, le groupe parlementaire réformiste a publié une déclaration dans laquelle il a énuméré quatre conditions à satisfaire pour que les soldats de la paix du Canada restent en ex–Yougoslavie. Si nous avons élaboré ces critères, c'est à cause des nombreuses violations des ententes et du fait que nos soldats ont été pris en otages.

Nous avons dit à l'époque: premièrement, que tous les membres des forces de l'ONU soient relâchés immédiatement; deuxièmement, les belligérants doivent accepter de mettre un terme à toutes les agressions contre les troupes de la FORPRONU; troisièmement, l'aéroport de Sarajevo doit être rouvert immédiatement, et toute l'aide humanitaire doit pouvoir être acheminée sans intervention d'aucune des factions belligérantes; quatrièmement, un cessez–le–feu doit être instauré et respecté par toutes les parties.

Passons chacun de ces points en revue. Même s'il est vrai que tous les membres ont été libérés, rien ne garantit que les belligérants ne les prendront pas de nouveau en otages. Il est tout à fait plausible que cela se produise en Bosnie, là où nous sommes tous les jours en étroit contact avec les troupes serbes.

La FORPRONU a fait l'objet de moins d'actes d'agression depuis deux mois. Des incidents se produisent cependant. Il n'existe aucune garantie de la part des factions belligérantes pour prévenir la répétition d'actes d'agression à l'avenir. L'aide humanitaire ne réussit pas toute à passer. Quiconque prétend le contraire ne dit tout simplement pas la vérité.

La *Gazette* de Montréal rapportait il y a deux semaines que les vivres faisaient cruellement défaut dans la poche de Bihac à cause de l'intensité des combats entre les troupes gouvernementales et l'alliance des Serbes bosniaques, des Serbes croates et des musulmans bosniaques rebelles. Je voudrais citer un passage d'une dépêche de l'*Associated Press*:

> Les Serbes refusent généralement de permettre aux forces de l'ONU de faire passer des convois dans la région en empruntant les routes traversant les territoires qu'ils occupent. L'ONU n'a pas le pouvoir de recourir à la force pour faire passer son aide humanitaire.
>
> D'après le Programme alimentaire mondial des Nations Unis, basé à Rome, seulement 5 000 personnes dans l'enclave bénéficient de repas réguliers préparés par les cuisines publiques. Les patients dans les hôpitaux mangent seulement un repas par jour.
>
> On évalue à 20 p. 100 seulement la proportion des gens coincés dans la région qui ont reçu de l'aide alimentaire depuis six mois, a déclaré l'agence.

• (2115)

Si les trois premières conditions n'ont pas été respectées, c'est parce que la quatrième énoncée par le Parti réformiste ne l'a pas été elle non plus. Il n'y a pas de cessez–le–feu en Bosnie qui soit honoré par toutes les parties. Les factions en guerre souhaitent–elles même la paix? Sont–elle disposées à faire une trêve durable à partir de laquelle un accord de paix pourra être négocié?

Dans le cas de la Bosnie, la réponse semble être un non retentissant. Les combattants ne veulent pas la paix. Les trêves de courte durée ne sont respectées que le temps que les combattants se réorganisent et remettent leur équipement en état. Comme nous pouvons le voir, la dernière trêve entre le gouvernement bosniaque et les rebelles serbes est en train de s'effriter. Elle s'effrite alors que nous discutons de la question, ce soir, à la Chambre. Comme l'a dit hier le porte–parole des Nations Unies Alexander Ivanko: «Nous croyons comprendre que les deux parties continuent de privilégier l'option militaire.»

Nous devons tenir compte des faits. Sans une négociation sérieuse entre les combattants, la paix n'est qu'un voeu pieux. Le rôle d'un soldat chargé du maintien de la paix, c'est d'empêcher les hostilités pendant qu'on négocie la paix. Or, il n'y a ni paix ni négociation. Les soldats canadiens ressemblent davantage à des pions dans une partie d'échecs que se disputent les parties en désaccord. La menace d'interférence par les Serbes et les Bosniaques n'est pas moins grande.

Il est dangereux de former et d'équiper les militaires canadiens en vue de missions de maintien de la paix traditionnelles et de les placer dans des situations vouées à l'échec, où il n'y a pas de paix ni de volonté de paix entre les parties.

Bien des députés diront que nous devons continuer de jouer un rôle humanitaire parce que les civils seraient dans une situation bien pire sans les soldats chargés du maintien de la paix. Je peux comprendre cela, car je suis allé là–bas. Nous devrions être très fiers de nos soldats. Ils ont fait un excellent travail.

À court terme, c'est peut–être vrai que la présence des forces de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie a pu empêcher une famine généralisée. En même temps, la présence de l'ONU a peut–être fait durer les dissensions, la misère et les combats de faible intensité plus longtemps que cela n'aurait été le cas

autrement. Nous devons nous demander si le bourbier actuel est un succès ou si les Nations Unies ne sont pas devenues une partie du problème malgré leurs très bonnes intentions.

Il reste que la présence des Nations Unies en Bosnie est compromise et que les Canadiens risquent fort de se trouver dans l'obligation d'établir la paix. Si la communauté internationale veut vraiment la paix, il faudrait peut–être transférer le rôle militaire à l'OTAN, en lui confiant le mandat de mettre un terme aux combats par des moyens militaires. Oui, je sais que cette solution pose aussi un problème. Encore une fois, il est possible que cela ne règle rien. Les parties en guerre n'auront pas réglé leurs différends, et les hostilités reprendront aussitôt que l'OTAN se retirera.

La Chambre doit reconnaître que nous ne devrions envoyer des troupes dans des missions de paix que si les belligérants ont déposé les armes et qu'ils sont prêts à négocier, qu'ils sont prêts à discuter de l'établissement d'une paix durable.

Ce que nous faisons, c'est mettre nos soldats et notre pays devant un dilemme. Nous devons rester éternellement parce que, si nous partons, nous serons responsables de la reprise des hostilités. Le Canada n'a pas les moyens et n'a pas le pouvoir moral de devenir non seulement le gendarme du monde, mais encore le bienveillant occupant permanent de régions aux prises avec des troubles.

• (2120)

Notre engagement en Bosnie va–t–il se transformer en une autre mission de 29 ans ou plus comme celle de Chypre? Rappelez–vous que ces événements ne sont qu'un autre épisode d'un conflit remontant à plusieurs siècles qui ne semble pas avoir de fin.

Pendant que nous débattons cette question à la Chambre ce soir même, nous pouvons clairement constater qu'aucun des quatre critères mentionnés par le Parti réformiste n'a été rempli et que l'appui au maintien de notre présence en Bosnie décline aussi chez nous au Canada.

J'ai entendu un député d'en face dire à la Chambre: «Que disent vos électeurs?» Dans ma circonscription, où nous avons fait un sondage téléphonique, 68 p. 100 des personnes qui ont répondu ont dit qu'elles voudraient que nous nous retirions le plus vite possible.

Pour seulement 30 secondes, monsieur le Président, je voudrais parler de la Croatie, où le président Tudjman a bien dit qu'il aimerait que les Casques bleus se retirent de. . .

Le vice–président: Je regrette, mais votre temps de parole est écoulé, à moins qu'il y ait consentement unanime à ce qu'il soit prolongé. Il y a au moins six autres députés qui veulent prendre la parole dans ce débat, à ma connaissance. Y a–t–il consentement unanime à ce que le député dépasse son temps de parole de 10 minutes?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Très bien, il y a consentement unanime.

M. Hart: Monsieur le Président, je tiens à remercier les députés.

Le président Tudjman de la Croatie a changé d'idée et a dit qu'il voudrait que quelques Casques bleus restent en Croatie. Le problème, c'est qu'il a dit qu'il ne garderait que des observateurs non armés. Ce n'est pas suffisant dans cette situation explosive. J'estime que nous devrions retirer nos troupes avant que d'autres combats éclatent et donner aux Nations Unies un avis de trois mois sur notre intention pour qu'elles aient le temps de combler le vide que créera notre départ.

Enfin, je voudrais dire que tous les Canadiens peuvent être fiers des troupes canadiennes qui ont servi leur pays avec courage et compétence dans l'ex–Yougoslavie.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, nous avons assisté à un excellent débat ce soir. Je veux féliciter tous ceux qui ont pris la parole pour leur sincérité et leur franchise et les remercier d'avoir fait valoir leur point de vue.

Nous ne devons pas oublier, ici à la Chambre ce soir, que le Canada a largement contribué à la fondation de l'Organisation des Nations Unies et qu'il a même joué un rôle central dans la création de cet organisme.

Comme les députés l'ont souligné, les problèmes sont nombreux et considérables, à l'heure actuelle, mais ils pâlissent grandement à la lumière des guerres et des catastrophes qu'a connues le genre humain au cours de son histoire. Les pays fondateurs ont créé les Nations Unies justement pour prévenir la répétition de tels désastres. Cet objectif exige que chaque nation responsable, membre des Nations Unies, fasse sa part et consente tous les efforts nécessaires à la paix, malgré les frustrations et même si la route semble parfois tortueuse.

Il y avait de nombreux soldats canadiens de la paix dans l'ancienne Yougoslavie, notamment en Bosnie–Herzégovine et en Croatie, et, aujourd'hui, ils sont plus de 2 080 à agir au nom du Canada et au nom de la communauté internationale.

Je pense qu'il appartient à chacun d'entre nous qui sommes dans cette enceinte, ce soir, de remercier ceux et celles qui ont déjà servi là–bas et dans d'autres missions de maintien de la paix ailleurs dans le monde et d'affirmer haut et fort qu'ils ont bien servi le Canada et continueront de le faire. Je pense qu'il nous appartient également, à nous qui sommes ici ce soir, de remercier la population canadienne dans son ensemble pour l'appui qu'elle a manifesté à nos soldats canadiens pendant qu'ils accomplissent leur formidable mission en faveur de la paix dans le monde.

Nous avons appris, récemment, que les dirigeants serbo–bosniaques avaient décrété la mobilisation générale. C'est une mauvaise nouvelle. Avec l'arrivée de l'été, il est à prévoir que le temps sera plus propice aux combats. Pauvre genre humain!

• (2125)

La haine est vieille comme le monde, mais elle est là et il nous faut composer avec elle. Ce sont les nations responsables qui gardent leur calme et qui établissent des objectifs bien précis, des objectifs tournés vers l'avenir, qui doivent faire face à ce phénomène.

C'est non seulement un grand défi pour les Nations Unies, mais également un motif d'exaspération pour beaucoup. Nous devons dire aujourd'hui que c'est la plus importante opération des Nations Unies, jusqu'à maintenant. Ainsi, cela exige sans aucun doute la plus grande cohésion jamais vue dans le cadre d'une opération des Nations Unies depuis probablement la guerre de Corée.

Depuis un demi–siècle que les Nations Unies existent, nous avons dû régler de nombreux conflits, mais ce n'est certes pas le temps de cesser de jouer un rôle à cet égard et d'arrêter de chercher à établir, dans le monde, la paix que nous souhaitons tous.

Selon un proverbe chinois, la colère n'est que le début de la faiblesse. La situation actuelle dans l'ancienne Yougoslavie en est le meilleur exemple. Selon un autre proverbe, l'ignorance ne règle jamais une question. Elle ne fait qu'exacerber les passions.

J'adore lire l'histoire et j'ai en main un chapitre du livre de J.M.S. Careless intitulé *Canada, A Story of Challenge*, le Canada, une histoire de défis. Le XIX^{e} chapitre porte sur une nation qui mûrit. Nous devons nous rappeler, ce soir, que beaucoup de gens sont venus de ces pays d'Europe au premier jour de la colonisation de notre pays. Ils souhaitaient trouver un endroit où vivre en paix et assurer l'avenir de leur famille. Pendant que nous sommes ici ce soir, à la Chambre, nous pouvons très bien comprendre que beaucoup de gens qui vivent dans des régions troublées du monde espèrent ardemment que la paix soit rétablie un jour.

Le Canada a travaillé en faveur des réfugiés, il a participé au fonds pour enfants, il a apporté une aide humanitaire. Nous avons placé nos soldats dans des situations fort difficiles. Depuis juillet 1992, un pont aérien international a été établi depuis l'Italie jusqu'à Sarajevo. Les 130 avions de transport Hercules des Forces canadiennes ont effectué 1 600 vols, transportant 11 300 passagers et apportant 26 600 tonnes de nourriture et de fournitures médicales à Sarajevo. Ce n'est là qu'une infime partie des activités de nos Forces canadiennes.

Ce soir, je pense qu'il nous incombe à tous de prendre en considération le travail qui a été accompli jusqu'à maintenant. Nous devons rester fermes et collaborer avec nos partenaires des Nations Unies à la mission qu'elles se sont donnée au moment de leur création, il y a un demi–siècle, c'est–à–dire de tenter d'apporter la paix et un peu d'humanité dans le monde.

Le vice–président: La période de trois heures réservée au débat est écoulée.

M. de Jong: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger le débat et me permettre, à moi et au député d'Esquimalt—Juan de Fuca, d'être entendus.

• (2130)

M. Flis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a deux députés qui sont restés ici toute la soirée et qui ont suivi attentivement le débat. Je me demande si vous ne pouvez pas demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre aux députés qui le désirent de prendre la parole, à condition de limiter la durée de leurs discours à cinq minutes chacun pour que le débat ne se prolonge pas au–delà de 21 h 50 ou 22 heures.

Le vice–président: Des députés ont manifesté l'intention de prendre la parole. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ce n'est pas de gaieté de coeur que je participe à ce débat. Je suis sûr que tous les députés ici présents ne sont pas très heureux de débattre cette question. Nous en avons discuté plusieurs fois et nous avons même prolongé nos heures de séance pour discuter du rôle que nous devrions jouer dans l'ancienne Yougoslavie.

Cette fois, alors que j'écoutais les députés des différents partis politiques, j'ai senti comme une lassitude face au rôle que nous avons joué. On sent plus de lassitude dans ce débat que dans les précédents.

Le Parti réformiste demande le retrait de nos troupes. Le ministre de la Défense nationale a dit clairement que, s'il acceptait de nouveaux engagements pour nos troupes, ce ne serait que pour un temps limité.

Le chef de l'opposition a parlé de renouveler notre mandat et précisé que nous n'avions pas tellement d'autres choix. Les points de vue exprimés par les députés nous donnent vraiment le pouls du pays, d'un océan à l'autre.

L'absence de progrès dans la mission visant à mettre fin aux hostilités, les violations flagrantes des droits de la personne les plus élémentaires sous les yeux de nos troupes impuissantes au sein du commandement de l'ONU, les incidents au cours desquels des militaires canadiens ont été détenus et humiliés ainsi que nos difficultés budgétaires sont autant de causes de découragement.

Qu'est–ce qu'on est allé faire là–bas? C'est la question qu'on se pose généralement. Il importe que la Chambre et tous les Canadiens prennent conscience de tout ce que les troupes canadiennes ont réalisé. Il y aurait eu beaucoup plus de morts, de destruction, de carnage, de viols et de violations des droits élémentaires des être humains civilisés si les Nations Unies et les militaires canadiens n'avaient pas été présents dans cette région.

Il est difficile de mesurer les résultats, mais on ne doit pas douter que les militaires canadiens ont sauvé des vies innocentes. Il est important que tous les Canadiens tirent leur chapeau aux hommes et aux femmes de la GRC et de nos forces militaires en hommage au travail très professionnel qu'ils ont accompli. Le Canada peut être fier d'eux.

La frustration que nous ressentons, le peuple croate la ressent aussi. En juin 1994, je me suis rendu en Croatie avec deux autres députés. Nous avons parlé au ministre croate des Affaires étrangères ainsi qu'à des parlementaires. Ils se sont tous dits en faveur de mettre fin au plan de paix Vance de 1994, autrement dit au mandat des forces de la FORPRONU en Croatie.

Les Croates craignent, comme le ministre de la Défense, que la situation ne devienne permanente. En vertu de l'accord initial, les groupes serbes locaux devaient être désarmés. Une surveillance devait être exercée par les Nations Unies et les armes lourdes devaient être saisies. On permettrait aux non–Serbes de

retourner chez eux. Rien de cela ne s'est produit. On craint que l'occupation actuelle de presque un tiers de la Croatie par les forces serbes ne devienne permanente.

Si l'on regarde sur une carte les régions contrôlées par les Serbes, on s'aperçoit qu'ils empêchent toute communication et tout transport entre le nord et le sud, l'est et l'ouest. La Croatie ne peut se développer économiquement si la situation se poursuit. Le sentiment de frustration est énorme.

Lorsque le président Tudjman a demandé qu'il soit mis fin au mandat, il ne parlait pas seulement en son nom propre, mais également au nom du parlement croate, unanime sur cette question. Sous la pression internationale, le gouvernement croate a accepté de revenir sur sa décision.

• (2135)

Un accord a été conclu entre M. Tudjman et le vice–président des États–Unis, Al Gore, à Copenhague. Cet accord n'a pas été mis en oeuvre sous forme de mandat. Au stade où en sont les choses actuellement, il n'y a pas d'accord pour un nouveau mandat. C'est pourquoi le gouvernement est plutôt mal placé pour demander à la Chambre son avis sur le renouvellement d'un mandat, puisqu'il n'existe pas de mandat.

L'accord qui a été conclu à Copenhague n'a pas été finalisé sous une forme qui permette un nouveau mandat en Croatie. Une partie de ce dont nous parlons ici pourrait être sans objet. Le gouvernement croate accorde jusqu'au milieu de mai pour conclure cet accord. Si je comprends bien, la situation va rester la même qu'actuellement jusqu'à la fin de mai.

Il n'existe actuellement pas d'accord qui puisse permettre de maintenir des troupes canadiennes en Croatie. Espérons que quelque chose sera conclu avant la fin de mai. Si c'est le cas, j'invite le gouvernement canadien à permettre que nos troupes restent là–bas pour des raisons humanitaires dans l'espoir, que nous partageons tous, que la paix puisse venir dans cette partie du monde. Nos prières accompagnent ces pauvres gens.

Le vice–président: Les députés acceptent–ils de laisser partir les pages?

Des voix: D'accord.

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je peux affirmer sans crainte de me tromper que tous les députés respectent et honorent nos soldats de la paix qui sont en mission partout dans le monde. Nous savons tous que c'est à Lester B. Pearson que nous devons ce que nous appelons aujourd'hui le maintien de la paix, mais certains ignorent peut–être que le Canada a participé à tous les efforts militaires entrepris par les Nations Unies depuis la guerre de Corée.

C'est ainsi que nous en arrivons au débat de ce soir sur l'avenir des Casques bleus canadiens dans l'ex–Yougoslavie. Depuis le début, le Canada a pris une part active pour favoriser le règlement des conflits qui se déroulent dans cette partie de l'Europe et ailleurs dans le monde. Grâce à notre participation à l'OTAN, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et au groupe de contact international sur l'ex–Yougoslavie, nous avons cherché à rétablir la sécurité dans ce pays ravagé par la guerre.

Le Canada a fourni une aide humanitaire de près de 60 millions de dollars, par l'intermédiaire de diverses organisations internationales et non gouvernementales. Notre présence en Bosnie et en Croatie a permis de sauver de milliers de vies. Nos programmes d'aide ont aidé à alléger les souffrances de ceux qui sont prisonniers de ces conflits.

De nombreux Canadiens s'interrogent sur notre rôle dans l'ex–Yougoslavie et sur la nécessité de notre présence là–bas. Personnellement, je crois que nous devons y être; nous devons y rester.

Comme on l'a dit, 2 100 Canadiens accomplissent aujourd'hui des tâches de maintien de la paix et de surveillance dans l'ex–Yougoslavie. Dans le cadre de son engagement comme membre de l'OTAN, le Canada doit aider à protéger la sécurité dans l'ouest de l'Europe. En maintenant cet engagement, nous favorisons l'expansion de l'OTAN et nous contribuons à empêcher la crise yougoslave de se répandre ailleurs en Europe.

La paix est toujours possible, je crois. Elle est encore possible dans l'ancienne Yougoslavie. Toutefois, pour que la paix règne là–bas, il faut que les diverses factions mettent fin à leurs combats incessants. Nos efforts humanitaires contribuent à leur faire comprendre qu'elles peuvent s'entendre dans un esprit de collaboration et de compréhension mutuelle.

Nos Casques bleus sont là–bas pour empêcher que ne soient commis des actes qui risqueraient de compromettre tout esprit de compréhension. Après tout, ce sont les balles qu'un assassin a tirées dans les rues de Sarajevo qui ont déclenché la Première Guerre mondiale.

• (2140)

Si nos Casques bleus peuvent empêcher que quelque chose d'aussi grave ne se produise, ils doivent rester sur place pour s'assurer que la paix s'installe éventuellement. Notre présence est très nécessaire.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de nous permettre de prolonger le débat de ce soir.

Je tiens à exprimer ma vive reconnaissance envers les hommes et les femmes qui sont membres de nos forces armées. Ces derniers temps, ils ont essuyé de nombreuses critiques, pour la plupart non justifiées. Ils se sont toutefois comportés pendant des décennies de façon professionnelle, efficace et courageuse. N'oublions pas qu'ils nous ont dignement représentés. Certains membres du PPCLI proviennent de la circonscription que je représente, Esquimalt—Juan de Fuca, et je leur suis particulièrement reconnaissant.

L'opinion que je vais exprimer ce soir est la mienne seulement. Elle ne représente pas l'opinion de mon caucus. Nous nous entendons sur de nombreuses questions, mais non sur le retrait des troupes canadiennes de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Croatie. Je ne crois pas que nos troupes devraient se retirer et je vais vous dire pourquoi.

Tout d'abord, il faut comprendre ce que nos troupes font là–bas. Depuis trois ans, sous le commandement de la FORPRONU, elles ont permis au HCR d'apporter de l'aide à des gens qui

n'ont rien. En ce moment, plus de six millions de personnes reçoivent une aide qui ne leur parviendrait pas si ce n'était des troupes de la FORPRONU et des travailleurs du HCR.

De plus, les troupes désamorcent chaque jour des situations tendues qui risquent de dégénérer et de provoquer des morts, elles établissent une liaison entre les belligérants, elles participent à des échanges de prisonniers et leur seule présence sur le terrain a empêché que des centaines de milliers de personnes soient tuées. J'invite quiconque n'est pas d'accord de s'imaginer dans les souliers d'un habitant de Srebrenica, de Gorazde ou de Bihac et de se demander ce qu'il aimerait voir faire la communauté internationale.

Si nous partions, nos alliés nous suivraient et nous pouvons être certains qu'il y aurait un carnage, des scènes de torture et des tueries en masse à une échelle encore jamais vue. Le sang coulerait à flots dans les rues et dans les champs. Nous pourrions compter sur CNN pour nous montrer tout cela.

En outre, nous verrions le conflit prendre de l'expansion. Nous ne devons pas un seul instant nous leurrer en imaginant que les Croates ne se jetteraient pas sur les Serbes de la Krajina. N'osons même pas imaginer que les musulmans bosniaques et les Serbes bosniaques ne s'attaqueraient pas les uns les autres. Ne nous trompons pas en croyant que la République fédérale de Yougoslavie n'irait pas à la rescousse des Serbes de la Krajina ou que la Bosnie ne lancerait aucune attaque.

Que se passerait–il alors? Compte tenu de notre appartenance à l'OTAN, nous serions entraînés dans le conflit. Nous serions plongés dans un conflit élargi qui nous coûterait très cher en vies humaines et en dollars. C'est exactement ce qui se passera si nous nous retirons et si nous laissons cela se produire. Actuellement, il n'existe aucun plan d'urgence en cas de retrait.

Je propose donc, avec l'appui de mes collègues, d'exercer des pressions sur les belligérants afin de tâcher de garder ouvert l'aéroport de Sarajevo. Faisons en sorte que nos Casques bleus soient là pour acheminer l'aide et la distribuer par l'intermédiaire du HCR. Travaillons également de concert avec les États–Unis pour exercer des pressions sur l'UE et la CSCE afin de trouver une solution régionale à ce problème, car c'est au niveau régional qu'on doit la trouver.

On a dit de l'ex–Yougoslavie qu'elle était la honte de l'Occident. Nous n'avons pas fait ce qui s'imposait au moyen de la diplomatie préventive pour prévenir cette tragédie. Cela devrait servir de leçon aux pays qui pourraient éclater à l'avenir.

Je ne pense pas qu'il y ait de solution diplomatique à ce problème. C'est une tragédie. Ce qui va arriver, c'est que les belligérants, les Serbes, les Croates et les musulmans, se battront jusqu'au bout, et puis la diplomatie interviendra. Il n'est absolument pas question pour eux de régler le problème autrement qu'au bout du fusil d'assaut.

Je me préoccupe avant tout des civils qui, encore et toujours, souffrent le plus de ces guerres civiles. Nous devons offrir aux civils une zone de sécurité que les troupes internationales défendront par la force, afin d'y accueillir les civils qui choisissent de s'y réfugier et de pourvoir à leurs besoins essentiels. Il est tragique de constater que les belligérants continueront de se battre. Au lieu de laisser nos troupes exposées à ces combats, nous devrions tâcher de les retirer de la région pour les faire remplacer par des troupes de l'UE.

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer ce soir à cet important débat.

Tout comme le gouvernement, j'estime que nos soldats de la paix doivent poursuivre leur mission en ex–Yougoslavie. Le Canada a un important rôle à jouer dans la recherche de solutions et l'instauration de la paix dans cette région.

Le Canada a des états de service exceptionnels pour ce qui est de préserver la paix mondiale et favoriser la sécurité dans le monde. Depuis la création de la première force d'urgence de l'ONU, en 1956, il y a eu 26 missions de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Le Canada a participé à toutes d'une façon ou d'une autre. Notre présence en ex–Yougoslavie a donné encore plus d'éclat à nos réalisations. Dès le départ, le Canada a participé pleinement aux efforts pour promouvoir le règlement pacifique du conflit et soulager les victimes.

En septembre 1991, nous avons réclamé que le Conseil de sécurité de l'ONU se saisisse de ce problème. Il y en a toutefois qui sont d'avis que le Canada devrait se retirer. Nous ne pensons pas que le problème soit encore loin de se régler, que, malgré notre présence là–bas, le conflit se poursuit de plus belle sans espoir de règlement.

Il est vrai que nous n'avons pas été capables de rétablir la paix dans la région. Pour les gardiens de la paix concernés, pour les députés et pour tous les Canadiens, c'est une grave préoccupation. Même s'il est frustrant de voir que le conflit se poursuit, nous ne devons pas oublier que le Canada et d'autres pays ont apporté beaucoup aux habitants de cette région. Comme on l'a mentionné plusieurs fois ici, ils leur ont apporté de la nourriture, des fournitures médicales, des vêtements, des abris et ainsi de suite.

Soyez certains que, pour les personnes qui vivent dans certaines de ces régions déchirées par la guerre, la présence du Canada est essentielle. Nous avons protégé la vie des innocentes victimes de ce conflit et nous avons la responsabilité, l'obligation morale de continuer à les aider.

Nos efforts se poursuivent aussi sur le front diplomatique. Nous continuons de consulter tous les pays qui fournissent des troupes à la force de protection des Nations Unies. En prolongeant notre engagement envers la FORPRONU, nous ne nous engageons certainement pas à maintenir le statu quo. Le travail utile que nos troupes continuent d'accomplir dans la région ne peut être considéré séparément de nos efforts visant à trouver des solutions novatrices pour la paix.

Notre expérience des quelques dernières années nous incite à explorer plus d'options inédites. Les récentes missions de maintien de la paix ont montré que la démarche habituelle ne convient plus. Il est clair que notre engagement à long terme envers la paix et la sécurité internationales est étroitement lié à nos efforts visant à faire du maintien de la paix et, ce qui importe encore plus, de la pacification un mécanisme de sécurité efficace.

Compte tenu de son engagement de longue date au maintien de la paix internationale, le Canada dispose d'une grande expérience pour participer aux discussions futures à ce sujet. En renouvelant notre engagement, nous envoyons le message non équivoque aux intéressés que la principale priorité du Canada est de trouver un règlement pacifique à ce conflit.

En terminant, je voudrais lire à la Chambre un extrait d'une lettre que j'ai reçue d'un de mes électeurs qui faisait partie de la FORPRONU pour le Canada. Voici cet extrait: «Je vous dis bonjour du sud de la Croatie. J'espère que les gens chez nous savent à quel point leurs soldats sont dévoués. D'après ce que j'ai vu jusqu'à maintenant, tout le monde ici considère les Canadiens comme de vrais professionnels.»

Je voudrais signaler l'excellent travail qu'accomplissent les Casques bleus du Canada dans l'ancienne Yougoslavie.

[*Français*]

Le vice–président: Je remercie tous les employés de la Chambre qui ont travaillé jusqu'à près de 22 heures.

La Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 49.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 30 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 19 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.) demande à présenter le projet de loi C–319, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (remboursement des dépenses d'élection).

—Madame la Présidente, ce projet de loi vise à modifier la Loi électorale du Canada de façon à ce que les partis politiques enregistrés ne soient remboursés qu'à condition de respecter deux seuils. Actuellement, ils doivent avoir dépensé 10 p. 100 des dépenses d'élection autorisées. En vertu de ce projet de loi, ils devraient, en plus, avoir recueilli 2 p. 100 du total des suffrages exprimés.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires

Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C–303, Loi modifiant le Code criminel (intoxication dangereuse).

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je demande le consentement unanime pour retirer le projet de loi C–303, qui est similaire au projet de loi C–72 (intoxication volontaire) présenté par le gouvernement. Notre parti et notre caucus appuient fermement le projet de loi C–72 du gouvernement et il est donc inutile d'examiner celui–ci.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé, et le projet de loi est retiré.)

* * *

PÉTITIONS

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Madame la Présidente, voici une autre pétition au nom d'électeurs qui s'opposent à la libération anticipée de Robert Paul Thompson.

Soucieux de rendre nos rues plus sûres, les pétitionnaires que je représente s'opposent à la pratique actuelle qui consiste à accorder des mises en liberté anticipées à des délinquants violents.

Ils souhaitent que nos rues soient plus sûres pour les honnêtes citoyens et les familles des victimes de meurtriers condamnés.

LA FISCALITÉ

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, c'est un grand plaisir pour moi que de présenter ce matin une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription de Yorkton—Melville.

À la lumière du fait que le gouvernement de Saskatchewan est à la veille d'avoir un budget équilibré, ce qui permettra aux contribuables de la Saskatchewan de voir enfin la lumière au bout du tunnel, les pétitionnaires demandent au Parlement de réduire les dépenses du gouvernement au lieu d'augmenter les impôts.

J'ai 18 pétitions comme celle–ci, je ne vais pas les passer toutes en revue, elles sont toutes similaires et j'en ai choisi une qui représente la totalité du groupe.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de déposer, en cette Chambre, une pétition signée par environ 160 personnes âgées qui reprochent au gouvernement l'implantation du système des boîtes vocales.

Ces gens-là mentionnent, entre autres, qu'ils ont droit à un service approprié—je crois que le terme est assez exact—et, par le biais du dépôt de cette pétition, demandent au gouvernement de renoncer au projet d'implantation des boîtes vocales, en particulier pour les personnes âgées.

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition qui compte approximativement 200 signatures et qui provient de la région du lac des Esclaves, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement fasse des efforts pour équilibrer son budget en réduisant les dépenses du gouvernement plutôt que d'augmenter les impôts.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Madame la Présidente, il me fait plaisir de présenter trois pétitions.

[*Traduction*]

La première pétition est conforme à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires demandent que le Parlement s'oppose à toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés qui prévoirait l'addition de l'expression «orientation sexuelle». Elle est signée par 100 pétitionnaires.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition porte 59 signatures et traite de l'adoption de mesures législatives prévoyant une protection obligatoire pour les compagnies d'assurance par l'intermédiaire de la SIAP ou d'une société similaire. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prévoir une période de deux mois comme pour le programme de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

LES ARMES À FEU

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Madame la Présidente, la dernière pétition est signée par 26 personnes de ma circonscription. Elles demandent au gouvernement d'adopter une mesure législative interdisant l'importation de nouvelles armes de poing, ainsi que de prévoir une peine minimale de 10 ans de prison pour toute condamnation résultant d'une infraction commise avec une arme à feu.

LA TUTELLE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Madame la Présidente, dans cette pétition signée par des Canadiens de foi islamique, les pétitionnaires demandent au gouvernement de considérer la tutelle comme une solution de rechange à l'adoption. Les mêmes obligations légales et morales actuellement rattachées à l'adoption vaudraient alors pour la tutelle.

Les pétitionnaires précisent que leur demande s'inspire de leurs croyances religieuses. Ils aimeraient que les discussions commencent dès maintenant afin que les changements que j'ai mentionnés se fassent bientôt.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter ce matin.

La première est signée par un certain nombre d'habitants de Canwood et Shellbrook, dans le centre-nord de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires font remarquer que la majorité des Canadiens ne croient pas que les avantages accordés par la société aux couples hétérosexuels devraient être étendus aux couples homosexuels.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les couples homosexuels ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de distinction illicite.

• (1015)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par un certain nombre d'habitants des localités de Speers, Richard, Maymont, North Battleford et Mayfair, dans ma circonscription, The Battlefords—Meadow Lake.

Les pétitionnaires signalent à la Chambre des communes que seule une minorité de Canadiens réclame avec véhémence que le Parlement crée des systèmes de commercialisation différents pour le blé et l'orge. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que la Commission canadienne du blé conserve le monopole de la commercialisation du blé et de l'orge. Ils demandent également au Parlement d'élargir son monopole en lui confiant tous les grains et les oléagineux.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions n^os^ 157 et 158.

[*Texte*]

Question n^o^ 157—**M. Hill (Macleod):**

Quels sont les noms des établissements de santé privés par province et par territoire qui facturent à leurs clients des «frais modérateurs» selon la définition qu'en donne la ministre de la Santé?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Le 6 janvier 1995, la ministre de la Santé a écrit à toutes les provinces et aux territoires pour les informer que les «frais d'établissement» imposés aux malades dans des cliniques privées sont des frais modérateurs qui vont à l'encontre des dispositions de la Loi canadienne sur la santé. Les provinces et les territoires ont jusqu'au 15 octobre 1995 pour mettre en place les dispositions législatives ou réglementaires qui s'imposent pour que les services médicalement nécessaires soient dispensés suivant des modalités uniformes et cela, quel que soit l'endroit où ils sont offerts. Certaines provinces ont déjà annoncé leurs plans de mise au point de cadres de ce genre. Étant donné que les provinces et les territoires ont jusqu'au 15 octobre pour accomplir cette tâche, il serait trop tôt aujourd'hui pour nommer des établisse-

ments dont la procédure, après le 15 octobre, n'appellera peut–être pas de déduction aux termes de la loi. Des consultations fédérales–provinciales auront lieu à ce sujet.

Question nº 158—**M. Hill (Macleod):**

À combien se chiffrent annuellement, par province et par territoire, les «frais modérateurs», selon la définition qu'en donne la ministre de la Santé, facturés aux clients par les établissements de santé privés?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Le 6 janvier 1995, la ministre de Santé a écrit à toutes les provinces et aux territoires pour les informer que les «frais d'établissement» imposés aux malades dans des cliniques privées sont des frais modérateurs qui vont à l'encontre des dispositions de la Loi canadienne sur la santé. Je disais aussi dans ma lettre que «lorsqu'un régime d'assurance–santé provincial prévoit le paiement d'honoraires de médecin pour des services médicalement nécessaires dispensés dans une clinique, il doit également prévoir le paiement des services hospitaliers connexes associés à la prestation de ces services, sans quoi la province en question devra s'attendre à l'application de déductions correspondant au total des frais modérateurs.» Les provinces et les territoires ont jusqu'au 15 octobre 1995 pour mettre en place les dispositions législatives ou réglementaires qui s'imposent, avant que les peines prévues par la loi ne soient appliquées. Par conséquent, le montant total imposé aux malades qui pourrait être considéré comme des frais modérateurs après le 15 octobre dépend du délai dans lequel chaque province et territoire mettra les dispositions en place, et ne pourra être déterminé avant l'expiration du délai. Les autorités fédérales de la santé consulteront leurs homologues des provinces et des territoires à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Milliken: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

L'hon. Sergio Marchi (au nom du ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)) propose: Que le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, le mois dernier, notre gouvernement a présenté un Budget qui a été qualifié d'historique. L'adjectif est bien choisi, car c'est un Budget de réforme fondamentale et de renouvellement national. Nous examinons aujourd'hui un projet de loi qui, pour le plus grand bien

des Canadiens, donnera une forme concrète à ces objectifs de réforme et de renouvellement.

Le Budget transforme le rôle et la structure même du gouvernement, parce qu'il faut repenser le rôle de l'État, si l'on veut remettre l'économie sur pied. Le Budget réalise des économies considérables pour permettre d'atteindre les objectifs de réduction du déficit, des économies réelles fondées sur des hypothèses économiques prudentes.

Cette réforme des finances publiques continuera de rapporter des dividendes, parce que les changements structurels instaurés par ce Budget permettront d'économiser, non seulement au cours des deux prochains exercices, mais également au cours de l'année qui suivra. C'est un Budget dur, mais c'est également un Budget de promesses tenues et de résultats concrets.

Chose tout aussi importante, ce Budget contribue à renforcer la nation, parce qu'il s'inspire des principes de leadership économique, de compassion et d'équité. Avant de décrire les mesures précises qui sont prévues, j'aimerais dire quelques mots sur la nécessité d'adopter ce projet de loi dans les meilleurs délais.

L'avenir économique du Canada demeure compromis en raison d'une dette de 550 milliards de dollars. Une forte proportion des recettes publiques est absorbée par les frais de service de cette dette. Cet argent pourrait être dépensé autrement, pour permettre aux Canadiens d'obtenir des services et des programmes ou encore de payer moins d'impôt.

Cette dette nous rend également beaucoup trop vulnérables aux sautes d'humeur des marchés financiers et aux variations des taux d'intérêt. La hausse imprévue de ces taux, depuis le Budget de l'an dernier, nous a imposé d'énormes tensions financières. Il est cependant indispensable d'atteindre nos objectifs de réduction du déficit, de manière à rétablir la confiance et à faire baisser les taux d'intérêt. Cela permettra ensuite de renforcer la croissance et la création d'emplois pour les Canadiens.

• (1020)

[*Traduction*]

Le budget prévoit les mesures qu'il faut pour réaliser ces objectifs. Pour y arriver, nous comptons faire des économies cumulatives de 15,6 milliards de dollars au cours des deux prochains exercices. Sur ce montant, plus de 13 milliards de dollars proviendront de compressions de dépenses; il n'y aura aucune hausse des taux d'impôt sur le revenu des particuliers.

Plus tard, en 1997–1998, les réformes que nous proposons permettront d'économiser en plus 13,3 milliards de dollars, ce qui fait en tout 29 milliards de dollars après trois ans. C'est la série de mesures la plus énergique de tous les budgets adoptés depuis la démobilisation qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale.

De plus, nous sommes fermement décidés à augmenter l'équité fiscale et à éliminer les échappatoires. Le budget prévoit près de sept dollars de réduction des dépenses pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales. Les mesures énoncées dans le budget signifient que nous allons changer la taille et la forme du gouvernement en faisant des choix difficiles parmi les priorités. D'ici

1996–1997, nous aurons ramené les dépenses de programmes de 120 milliards de dollars de l'an dernier à un peu moins de 108 milliards de dollars.

En 1996–1997, nos besoins financiers, c'est–à–dire l'argent que nous devrons emprunter sur les marchés financiers, descendront à 13,7 milliards de dollars, soit 1,7 p. 100 du PIB. Ce résultat est meilleur que celui de tous les autres pays du G–7. Le fait le plus important, c'est peut–être que, pendant cette même période, la dette cessera d'augmenter plus vite que l'économie. En effet, pour que la situation financière soit soutenable, nous devons placer en permanence le ratio de notre dette sur une trajectoire descendante.

Les Canadiens se rendent compte qu'il est important pour nous d'atteindre ces buts et ils savent que ce budget représente ce dont notre économie a besoin. Ils nous l'ont dit au cours des consultations prébudgétaires et leurs réactions aujourd'hui nous le confirment.

Les marchés financiers ont aussi reconnu que notre budget favorisera un assainissement de nos finances publiques. Toutefois, pour réaliser les économies qui permettront cette amélioration, il faut adopter ce projet de loi au plus tôt. Tout retard compromettrait nos engagements à assurer un avenir sûr et prospère tant pour nous et, probablement plus important encore, pour nos enfants.

Le contexte du budget est assez clair. Il en a été question en long et en large à la Chambre. Permettez–moi donc de passer à des éléments précis du projet de loi dont nous sommes saisis.

L'un des plus importants porte sur la réforme des transferts aux provinces. Le gouvernement fédéral compte établir un système qui fonctionne mieux et qui soit financièrement soutenable. Au coeur de la réforme prévue, il y a le remplacement, dès 1996–1997, du Financement des programmes établis dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire, et du Régime d'assistance publique par un seul programme de transfert global, soit le Transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux.

Ce Transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux représente une nouvelle façon d'aborder les relations fédérales–provinciales sur le plan financier. Cette nouvelle façon de faire est caractérisée par une plus grande marge de manoeuvre pour les provinces et par des rapports financiers et des accords de financement plus durables pour le gouvernement fédéral. Elle alimente la transition vers des rapports financiers empreints d'une plus grande maturité.

Même si l'on accorde aux provinces plus de souplesse pour leur permettre de respecter leurs priorités, le budget précise bien que les principes de la Loi canadienne sur la santé seront respectés et que les provinces seront toujours tenues de dispenser l'aide sociale sans imposer d'exigences minimales en matière de résidence.

Nous croyons que le nouveau système réussira mieux à satisfaire aux besoins actuels, mais il devra aussi coûter moins cher que le système actuel, étant donné notre situation financière. Voilà pourquoi lorsqu'on aura terminé la mise en oeuvre graduelle du TCSPS, soit en 1997–1998, le total des principaux transferts aux provinces sera amputé d'environ 4,5 milliards de dollars par rapport à ce qu'il aurait été dans le cadre du système actuel. Toutefois, pour bien situer les choses, précisons que cette réduction correspondra à environ 3 p. 100 des recettes totales des provinces.

Nous croyons que notre nouveau régime de transferts aux provinces satisfait à trois grands critères. Premièrement, le gouvernement fédéral est le plus durement touché par cette mesure. Deuxièmement, nous en avisons les provinces bien à l'avance. Troisièmement, la réduction des transferts sera équitable pour toutes les provinces.

• (1025)

Outre le Transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux, le projet de loi prévoit d'autres mesures visant à réduire le montant des paiements versés aux provinces. Par exemple, le gouvernement propose de réinsérer dans le Programme de stabilisation fiscale une disposition qui l'obligera à verser un paiement de stabilisation seulement lorsque les recettes provinciales auront chuté de plus de 5 p. 100 à cause de la conjoncture. Le Programme de stabilisation fiscale vise à indemniser les provinces dont les recettes diminuent d'une année à l'autre à cause de la situation économique.

Lorsque le programme a été créé en 1967, il prévoyait le versement de paiements seulement lorsque la conjoncture faisait chuter les recettes provinciales de plus de 5 p. 100, donc seulement dans les grandes périodes de récession. Selon les modifications apportées au programme en 1972, le fédéral doit maintenant indemniser les provinces dès que leurs recettes diminuent le moindrement.

Malgré ce changement, seulement deux paiements de stabilisation ont été versés entre 1967 et 1990. Toutefois, à cause de la dernière récession et du faible taux d'inflation, le gouvernement fédéral a dû ces derniers temps accorder des paiements de stabilisation à presque toutes les provinces. Ces paiements avaient pour but d'uniformiser les règles du jeu s'appliquant aux entreprises d'utilité publique appartenant à des intérêts privés.

Avec un taux d'inflation faible et stable, le plus petit ralentissement économique pourrait entraîner une baisse des recettes d'une province et par conséquent obliger le gouvernement fédéral à lui verser un paiement de stabilisation. Cela n'est conforme ni à l'objectif original du programme ni à la situation financière actuelle. Voilà pourquoi le gouvernement a décidé d'imposer comme condition d'admissibilité au programme une baisse des recettes de 5 p. 100. Cette mesure s'appliquera aux demandes de paiement de stabilisation pour 1995–1996 et les années ultérieures.

Le gouvernement fédéral continuera de jouer un rôle important dans la stabilisation des revenus des gouvernements provinciaux. Cependant, il ne le fera qu'en périodes de graves bouleversements économiques, comme c'était l'objectif, lorsqu'on a présenté le programme, au départ. Dans l'immédiat, cette mesure ne nous fera réaliser aucune économie.

Ce projet de loi renferme également une modification à la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral transfère aux provinces et aux territoires la majeure partie de l'impôt sur le revenu des sociétés que paient les compagnies privées d'électricité et de gaz.

Ces paiements devaient servir à établir des règles du jeu égales pour les entreprises d'utilité publique appartenant à des intérêts privés et qui paient de l'impôt sur le revenu et pour les entreprises d'utilité publique provinciales qui n'en versent pas, en vertu

de la Constitution. Cependant, il incombe aux provinces et aux territoires de décider s'ils vont faire profiter les entreprises d'utilité publique ou les consommateurs de ces économies.

La plupart des provinces et des territoires n'en font rien. En majorité, ils mettent cet argent dans leurs recettes générales. De plus, aucune des provinces ne remet son propre impôt sur le revenu à ces entreprises d'utilité publique.

Le Comité permanent des finances a recommandé que le gouvernement fédéral élimine les transferts au titre de la loi. Dans la situation financière actuelle, on ne peut justifier le maintien de ces paiements. Le projet de loi propose donc d'abroger la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, à compter du 31 mars 1995. Cette mesure devrait réduire les dépenses de 200 millions de dollars, en 1996–1997, et de 280 millions de dollars, au cours de chacun des deux exercices suivants.

Le projet de loi renferme une dernière mesure touchant les transferts aux gouvernements provinciaux. Elle vise la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Aux termes de cette loi, le gouvernement fédéral verse aux provinces une somme représentant 50 p. 100 de l'argent qu'elles dépensent pour rendre les personnes handicapées aptes au travail. Dans le cadre de la réforme des programmes sociaux, les contributions maximales aux provinces, en vertu de la loi, ne dépasseront pas les niveaux de 1994–1995, à compter de 1995–1996. Les montants versés au titre de cette loi devraient être d'environ 168 millions de dollars, en 1994–1995. Grâce à cette mesure, on s'attend à des économies de quatre millions de dollars, en 1995–1996, de huit millions de dollars, en 1996–1997, et de 12 millions de dollars, l'année suivante.

Permettez–moi de m'arrêter maintenant sur un autre domaine important qu'on aborde dans le projet de loi, dont nous sommes saisis aujourd'hui, et c'est l'aide aux entreprises. Dans le cadre de l'examen des programmes, les ministères ont pris des mesures pour réduire ces subventions qui ne donnent pas souvent les résultats escomptés. Beaucoup ont même pour effet de décourager l'adaptation et l'innovation. Dans l'ensemble, le gouvernement propose de réduire les subventions aux entreprises de 60 p. 100. Cela englobe les subventions à l'agriculture et au transport qu'on a conçues il y a des décennies.

• (1030)

Le projet de loi prévoit d'abroger la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et de mettre un terme, à compter du 31 juillet 1995, à la subvention au transport du grain de l'Ouest qu'on verse aux chemins de fer. Grâce à cette réforme de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, on réalisera des économies de 2,6 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Cependant, c'est plus qu'une question de déficit. L'élimination de la subvention encouragera le développement du secteur des produits à valeur ajoutée et la fabrication de produits ayant une plus grande valeur. Cette mesure rendra le système de transport et de manutention des céréales plus efficace et nous aidera à assurer notre accès aux marchés étrangers pour y vendre nos céréales et à nous acquitter de nos obligations en vertu de l'entente relative à l'Organisation mondiale du commerce.

Un certain nombre d'autres initiatives faciliteront la transition vers le nouveau système, notamment un paiement ponctuel de 1,6 milliard de dollars qui sera versé aux propriétaires de terres agricoles dans les Prairies.

M. Taylor: Ce n'est pas suffisant.

M. Walker: Ce n'est jamais suffisant pour le NPD. Le projet de loi prévoit la réglementation des tarifs marchandises maximums pouvant être exigés par les sociétés ferroviaires pour le transport des céréales des Prairies. La transition de ces tarifs maximums réglementés vers des tarifs commerciaux se fera sur une période de cinq ans.

Le projet de loi propose également l'élimination des subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, ou LSTMRA, et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, ou LTTMPM. Ces mesures, qui entreront en vigueur en juillet 1995, permettront des économies de près de 100 millions de dollars par année.

Les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique se sont avérées inefficaces pour ce qui est de réduire les coûts pour les expéditeurs. De plus, elles ont encouragé les sociétés à structurer leurs investissements et leurs organisations de façon à répondre à des critères réglementaires plutôt que de façon à appliquer de bonnes pratiques commerciales. L'importance de ces subventions pour l'activité économique régionale a considérablement diminué puisque les services de transport dans la région sont maintenant beaucoup plus concurrentiels qu'auparavant.

Afin de s'assurer que l'élimination des ces subventions contribue à l'amélioration du système de transport, le gouvernement a annoncé, dans le budget, l'établissement d'un programme d'adaptation des transports doté de 326 millions de dollars sur cinq ans. Les provinces pourront cibler l'aide offerte en vertu de ce programme de façon à répondre aux besoins des expéditeurs locaux et à améliorer l'infrastructure. Ce programme devrait aider, entre autres choses, à moderniser le réseau routier dans la région de l'Atlantique et dans l'est du Québec.

Un troisième secteur important est celui des transferts aux personnes, particulièrement les programmes qui s'adressent aux anciens combattants. Une initiative aussi générale qu'un examen des programmes doit inévitablement avoir une incidence sur certains programmes en vertu desquels l'État verse de l'argent aux Canadiens. Lorsqu'on a procédé à l'examen du ministère des Anciens combattants, on a décidé de maintenir tous les programmes et services essentiels à l'intention des anciens combattants qui ont servi le Canada. Toutefois, le ministère a pris des mesures pour contrôler les coûts, éliminer les dédoublements et revenir à l'objectif initial des programmes.

Ainsi, le projet de loi propose qu'on cesse de verser des allocations aux anciens membres des forces de résistance et aux anciens combattants alliés qui vivent à l'étranger pendant plus de six mois par année civile. Par ailleurs, les nouveaux anciens combattants alliés seront inadmissibles aux allocations aux anciens combattants s'ils n'étaient pas résidents du Canada avant la guerre.

De plus, à partir du jour où le budget a été déposé, aucune nouvelle demande ne sera acceptée en vertu du Programme de prêts d'aide à l'éducation parce que ce programme fait double emploi avec d'autres programmes existants. On prévoit aussi

une restructuration du Programme de voyages des anciens combattants afin de rationaliser les prestations.

Un quatrième secteur important est celui des services consulaires. Les ministères n'offrent pas tous les mêmes possibilités d'économie à la suite de l'examen des programmes. Toutefois, chacun des ministères contribue au processus de restructuration. Le récupération des coûts est une étape de ce processus. Le ministère des Affaires étrangères, par exemple, fera payer aux principaux utilisateurs une portion plus grande du coût des services consulaires et des services de promotion du commerce.

Par conséquent, le projet de loi comprend des dispositions qui autoriseraient le ministère à augmenter les frais liés à l'obtention de documents de voyage canadiens comme les passeports. Par suite de cette mesure, on s'attend à ce que le coût d'obtention d'un passeport régulier valide pour cinq ans augmente de 20 à 30 $. Malgré cette augmentation, le coût d'un passeport canadien sera encore moins élevé que ce que les citoyens de nombreux autres pays industrialisés doivent payer.

Cette mesure aidera le ministère des Affaires étrangères à maintenir la qualité des services consulaires qu'il offre actuellement.

• (1035)

Il y a ensuite la fonction publique. Les mesures que j'ai soulignées, de même que d'autres initiatives découlant de l'examen des programmes, marquent la transformation du gouvernement fédéral en un gouvernement qui a une mission plus claire et qui est plus efficace et moins coûteux. Un tel gouvernement aura besoin de moins d'employés pour fournir ses programmes et ses services.

Lorsque toutes les mesures annoncées dans le budget de 1995 auront été mises en oeuvre, le nombre d'employés fédéraux aura diminué de 45 000, soit de 14 p. 100. Le gouvernement est conscient de la qualité du service que fournissent ses employés, aussi nous sommes déterminés à procéder aux compressions d'une façon juste et ordonnée.

C'est pour cette raison que le projet de loi contient des propositions de modifications à la Loi sur la rémunération du secteur public qui permettront d'offrir des primes de départ anticipé. Entre 13 000 et 15 000 employés des ministères les plus touchés pourront recevoir une telle offre. Nous estimons le coût de ce programme pour la fonction publique, l'armée, certains employeurs distincts et les sociétés d'État à environ un milliard de dollars, qui seront inclus dans le budget de l'exercice financier 1994–1995.

D'autres dispositions prévoient des modifications sans incidences sur les coûts aux conditions d'emploi non salariales et de nouveaux types de congés. Par exemple, on pourrait permettre aux employés de prendre des périodes de congé sans traitement et répartir leur rémunération également sur toute l'année.

En outre, nous proposons des modifications à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique qui donneront aux gestionnaires plus de souplesse dans les mesures de dotation, notamment pour muter en bloc les employés, et leurs fonctions, au sein de la fonction publique.

Les employés touchés par les compressions de personnel qui décideront de ne pas accepter de prime de départ anticipé auront un délai raisonnable, mais non indéfini, pour trouver un nouvel emploi dans la fonction publique. Le gouvernement n'a tout simplement pas les moyens de payer des gens à ne rien faire.

Par conséquent, le projet de loi prévoit aussi des modifications à la directive sur le réaménagement des effectifs pour que les employés excédentaires des ministères les plus touchés qui refusent une prime de départ anticipé ne soient plus rémunérés après six mois et soient mis à pied un an après cela, à moins qu'on puisse leur trouver un poste.

La grande majorité des dispositions du projet de loi visent de toute évidence à réduire le déficit. Cependant, il y en a quelques–unes sur le financement du déficit et de la dette. Les modifications proposées à la Loi sur la gestion des finances publiques permettront au gouvernement de vendre aux Canadiens des valeurs sur la dette dans le cadre de sa stratégie de réduction de la dette. Le gouvernement fédéral pourra aussi offrir aux Canadiens une nouvelle gamme d'obligations d'épargne du Canada sûres.

De plus, les modifications proposées permettront au gouvernement d'émettre des valeurs ou des titres sans avoir à imprimer de certificats, ce qui favorisera les transferts électroniques, plus efficaces et moins coûteux.

Le gouvernement pourra aussi acheter ses propres valeurs au moment de leur émission. Elles pourront ainsi être vendues à des acheteurs–détaillants par une agence gouvernementale qui sera mise sur pied spécialement pour cela.

Il y a une dernière mesure du projet de loi que je voudrais mentionner. Elle a trait aux REER immobilisés. Actuellement, les détenteurs de REER immobilisés ne peuvent s'en servir que pour acheter des rentes viagères. Afin de donner à ces personnes plus de latitude dans la gestion de leurs revenus de retraite, le projet de loi prévoit des modifications à la Loi sur les normes de prestation de pension qui permettront aux détenteurs de REER immobilisés d'acheter des fonds de revenu viager.

La mesure législative d'aujourd'hui contribuera dans une large part à mettre notre pays sur la voie de la responsabilité financière et du renouvellement du gouvernement. Cette mesure législative nous aidera à atteindre nos objectifs budgétaires en nous rendant plus efficaces. Elle s'inspire directement des conseils que nous avons reçus de tous les coins du Canada. Elle est axée sur le contexte social et économique général actuel et nous permettra de relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés.

Le budget et le projet de loi réaffirment les objectifs fondamentaux du gouvernement qui sont la croissance soutenue et la création d'emplois. Ils nous permettent de répondre au premier critère fondamental, qui est le rétablissement de notre santé financière, en ramenant le gouvernement à son rôle prioritaire et en l'amenant à combler les besoins les plus importants.

Bref, c'est une mesure législative dont le Canada a besoin et que les Canadiens appuient. Ils l'ont déjà prouvé et j'exhorte tous les députés à suivre leur exemple.

• (1040)

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, je vous remercie de nous donner l'opportunité de parler à nouveau de certaines dispositions du Budget du ministre des Finances, par l'entremise du projet de loi C–76, projet qui met en application, en particulier, trois dispositions importantes: celle concernant les transferts effectués auprès des provinces,

celle concernant le transport ferroviaire et une partie du transport maritime, et celle concernant les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

Permettez–moi, au cours de mon exposé, de cibler principalement une section du projet de loi C–76, soit celle qui concerne les transferts aux provinces. Au cours du débat de ce projet de loi, je laisserai mes collègues aborder d'autres volets importants de ce projet de loi, mais ce matin, si vous me le permettez, j'aimerais axer ma présentation sur l'importante question des transferts aux provinces.

Comme on le sait, le projet de loi C–76, comme le Budget l'annonçait lors du discours du ministre des Finances, prévoit, dès 1996–1997, l'élimination de deux programmes de transfert fédéral. Le premier, communément appelé le RAPC, le Régime d'assistance publique du Canada, constitue la contribution du gouvernement fédéral aux différents programmes d'aide sociale appliqués par les provinces. Cette contribution équivaut à 50 p. 100 du budget de l'aide sociale dans la plupart des provinces canadiennes.

Le deuxième programme de transfert qui est éliminé est communément appelé le FPE, le Financement des programmes établis, et constitue la contribution du gouvernement fédéral aux coûts des régimes de santé et de l'éducation postsecondaire des provinces.

Dès 1996–1997, le projet de loi C–76 qui découle du discours du Budget du ministre des Finances prévoit éliminer ces deux programmes et les remplacer par un seul bloc de programmes appelé dorénavant le Transfert social canadien.

Il y a tout de même un hic à cette transformation. Avant d'effectuer le paiement auprès des provinces, le gouvernement fédéral prévoit couper dans les fonds qu'il allouait historiquement au Régime d'assistance publique du Canada, au financement des régimes de santé et à celui de l'enseignement postsecondaire. Ce n'est pas peu dire que de dire que le gouvernement fédéral coupe au cours des prochaines années dans ce seul paiement, ce *block funding* qu'il se propose de verser auprès des provinces.

Il va couper sept milliards de dollars dans les transferts aux provinces au cours des trois prochaines années. Je vous dirais, et nous l'avons répété, et nous n'aurons de cesse de le répéter aussi, que cette mesure, ce maquillage de transformation des régimes de transfert fédéraux est carrément un pelletage dans la cour des provinces des problèmes de déficit que le ministre des Finances n'est pas capable de résoudre.

En 1996–1997, les coupures dans les transferts seront répartis entre les provinces selon la part que chacune d'elles occupe dans les transferts versés au chapitre du financement des programmes établis et au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada. Ainsi, en raison de l'article 15 de la partie V du projet de loi C–76, le Québec se verra privé, dès l'année prochaine, d'un montant de plus de 650 millions de dollars.

En 1997–1998, l'enveloppe du transfert social canadien, imaginez, appeler cela un transfert social, sera réparti entre les provinces selon un critère à négocier. Cela, bien que ce soit technique, le critère des répartitions, devient carrément crucial pour l'avenir des finances publiques des provinces canadiennes, et en particulier le Québec.

Je vous inviterais, madame la Présidente, même si cela peut paraître aride, à tenter de suivre une démonstration qui peut paraître technique mais qui est primordiale pour nous aider à comprendre le maquillage, la fumisterie, la farce de la réforme que nous a présentée le ministre des Finances.

Si le critère choisi pour répartir ce fonds auprès des provinces, si ce mode de répartition est le même qu'à l'heure actuelle, le Québec subira un manque à gagner de 1,2 milliard dès 1997–1998. Je vous dirais que cette hypothèse est peu probable puisque, de l'avis même du ministre du Développement des ressources humaines, on veut changer le mode de répartition parce qu'il paraîtrait que l'Ontario, par exemple, où les libéraux ont été élus massivement, réclame de telles modifications. L'Ontario, la province la plus riche du Canada, se dit bafouée par les principes de répartition actuelle puisqu'elle ne reçoit pas une part représentant son poids démographique au Canada.

• (1045)

Le gouvernement fédéral, quoi qu'il en dise depuis le dépôt du Budget, veut changer les critères d'attribution de ce fonds, initialement versé au titre de l'aide sociale, de la santé et de l'éducation postsecondaire, pour faire en sorte que la représentation démographique des provinces prime dans l'allocation des fonds, que le poids démographique de l'Ontario, la province la plus populeuse, prime dans la répartition des fonds, même si l'Ontario est la province la plus riche. Alors, en Chambre, jusqu'à présent, nous avons questionné le ministre des Finances, nous avons même questionné le premier ministre à ce sujet, et tous les deux ont refusé systématiquement de nier leur intention de répartir l'enveloppe du Transfert social canadien selon le critère de la population.

Et si c'était le cas, si nous avions raison, si nos appréhensions se confirmaient, cela aurait une répercussion catastrophique sur les finances publiques du Québec en particulier. Et quand je dis catastrophique, j'ajouterais peut–être inéquitable aussi, puisque si on retient le critère de la population comme le proposait le ministre du Développement des ressources humaines, comme ne l'a pas nié le ministre des Finances, comme ne l'a pas nié non plus le premier ministre, le Québec absorberait 41,7 p. 100 des coupures de transfert effectuées auprès des provinces dans tout le Canada en 1997–1998.

Selon ce critère de répartition, le manque à gagner pour le Québec passerait de 1,2 milliard de dollars, en conservant le mode de répartition actuelle, à tout près de 2 milliards de dollars en 1997–1998. On crée donc, dès 1997–1998, un trou dans les finances publiques du Québec. On dit au gouvernement du Québec: Arrangez–vous avec vos troubles. Nous, on n'a pas pris nos responsabilités, nous, on n'a pas eu le courage de le faire; eh bien, faites–le, vous. Un trou de deux milliards de dollars, ce n'est pas des «peanuts»! Peut–être devrais–je dire arachides, car «peanuts», ce n'est pas tellement français.

Bref, il s'agit de deux milliards de dollars. Et on ose dire que peut–être ce ne serait pas cela. Malgré le fait qu'on n'ait pas nié, de l'autre côté de la Chambre, on dit que peut–être ce ne serait pas cela. Mais même en conservant le critère actuel, il y a un trou de un milliard de dollars. En retenant la population comme critère d'attribution des fonds fédéraux, il y a un trou de deux milliards de dollars dans les finances publiques fédérales.

Il faut que quelqu'un planifie quelque part au Québec. On ne sait pas ce qui nous pend au bout du nez. Et pourquoi on ne sait pas ce qui nous pend au bout du nez? Parce que ce gouvernement–là, non seulement il n'a pas le courage de mettre ses culottes, non seulement il n'a pas le courage de raffermir son contrôle sur les finances publiques canadiennes, mais aussi, ce gouvernement fait preuve d'une hypocrisie crasse. Il sait fort bien que le Québec s'en va en campagne référendaire, que les Québécois et Québécoises auront un choix crucial à faire, dès cette année.

Mais ces gens–là ne veulent pas montrer leur véritable face, ils ne veulent pas montrer que le régime fédéral est désuet et qu'il court à sa perte. Ils ne veulent pas montrer que le budget fédéral va faire mal aux Québécois et Québécoises, qu'il va faire en sorte qu'ils vont payer de plus en plus de taxes et d'impôts, qu'ils vont se faire couper des services et qu'on va rendre les finances publiques provinciales en état de crise au Québec. Cela, on le cache.

Je vous dirais que le critère de répartition de la population pour l'attribution des fonds fédéraux, selon le mode de répartition avec la population, cela se discute officiellement dans les officines gouvernementales et auprès des hauts fonctionnaires. Les hauts fonctionnaires nous disent: «Ne dites pas qu'on vous l'a dit, par exemple.» Ne dites pas que ce gouvernement–là est un gouvernement hypocrite, que ce gouvernement–là attend que les Québécois se soient prononcés sur leur avenir politique et constitutionnel pour leur appliquer la médecine de cheval pour faire en sorte qu'ils paient et qu'ils paient toujours, que des décisions moroses leur pendent au–dessus de la tête tous les ans, parce que ce régime–là ne peut plus tenir debout, ce régime–là ne peut que nous conduire à une dégradation profonde des finances publiques canadiennes. À quel endroit voit–on cela? Nulle part. Pourquoi? Parce que le montrer serait de dire aux Québécois: «Écoutez, cela vous fait mal, mais cela va continuer à vous faire mal à tous les ans.»

• (1050)

Ce régime nous mène droit dans un cul de sac avec un contexte social et politique morose pour les prochaines années, parce qu'avec des changements cosmétiques et hypocrites, comme ceux effectués dans les transferts aux provinces, on ne peut pas régler le problème fondamental de ce régime. C'est un problème de dysfonctionnement total, intégral d'une grosse machine désuète qui ne peut plus répondre aux besoins des années 1990 et 2000. Cela, ils ne nous le diront pas avant le référendum.

En ce qui a trait aux transferts aux provinces, le projet de loi C–76 propose également une mesure qui, à mon avis, est cynique et arrogante, surtout en regard du Québec. Le projet de loi, à l'article 13 de la partie V, propose de maintenir les normes nationales en santé et prévoit maintenant l'introduction de nouvelles normes nationales pour l'aide sociale et pour l'enseignement postsecondaire. Si les provinces ne respectent pas ces normes, elles se verront couper les vivres.

Se faire couper les vivres, imaginez! Comme si tout ce qu'on recevait en paiements de transfert du gouvernement fédéral était un cadeau. Comme si tout ce qu'on recevait venait du bon père ou de la bonne mère fédéral qui donnait ces deniers publics au gouvernement provincial. C'est l'argent des mêmes citoyens qui leur est redistribué, au Québec comme ailleurs.

Au Québec, c'est 30 milliards de taxes et d'impôts payés annuellement au gouvernement fédéral, 30 milliards, et là–dessus on fait des menaces. On dit qu'on va introduire de nouvelles normes nationales en matière d'enseignement postsecondaire et d'aide sociale, et que si les provinces ne rencontrent pas ces normes, qui peuvent correspondre à quelque chose de complètement aberrant par rapport aux réalités socio–économiques et culturelles du Québec, on leur coupera les vivres.

Madame la Présidente, pouvez–vous vous imaginer ce que cela peut représenter que de se voir imposer des normes en éducation, au Québec, par la majorité anglophone du Canada? Pouvez–vous imaginer ce que cela signifie? Comment cela résonne dans la tête des Québécois, avec toutes les références historiques qu'on a?

Pouvez–vous vous imaginer que Clyde Wells, à Terre–Neuve, avec ses représentants élus au Parlement fédéral, ses acolytes, ses complices, arrive à déterminer, indirectement, par des normes pancanadiennes en matière d'enseignement ce que sera le contenu du système d'enseignement au Québec, les objectifs du système d'enseignement au Québec? Peut–on croire que nous n'aurons, au niveau de l'enseignement postsecondaire, que 25 p. 100 de la décision? Est–ce ce que les Québécois veulent? Je ne pense pas.

Il faut leur dire, par exemple, que c'est ce que présente ce gouvernement. Des normes pancanadiennes en éducation, on sait ce que cela veut dire. Cela veut dire que l'Ontario, Terre–Neuve, la majorité anglophone du Canada déterminera, en partie, ce que doit être le système d'enseignement, ce que doit être le système qui perpétue, de génération en génération, ce que nous sommes au Québec, qui perpétue la culture québécoise. C'est ce qu'on nous présente, c'est ce qu'on nous dit.

On nous dit de ne pas s'en faire car cela sera négocié avec les provinces, qu'on trouvera un consensus ou qu'autrement il n'y aura pas de normes pancanadiennes. Cela ne représente pas une garantie qu'il n'y aura pas de normes pancanadiennes. Considérant l'histoire de ce premier gouvernement, qui nous a fait avalé, de force, le rapatriement de la Constitution en faisant fi de toutes les contestations du Québec, et de l'Assemblée nationale en particulier, ce n'est pas difficile de s'imaginer que ces normes pancanadiennes en matière d'enseignement et en matière d'aide sociale vont s'appliquer.

Je vous dirais que l'incidence financière n'est peut–être pas là. Mais l'incidence politique, l'incidence sur la culture et l'avenir de la culture québécoise est indéniable, est incontournable, et cela est inacceptable pour l'opposition officielle, pour le Bloc québécois.

• (1055)

Doit–on s'étonner de retrouver, dans ce projet de loi, ce genre de disposition qui fait fi des réalités historiques, qui fait fi aussi du besoin des Québécoises et les Québécois de contrôler 100 p. 100 de leur avenir, de leur culture et de ce qu'ils sont. Doit–on se surprendre de voir, transposée dans un projet concernant les finances publiques, cette matraque politique? Non, on ne doit pas en être surpris.

Cette semaine, je me suis aperçu qu'il ne fallait pas se surprendre non plus, lorsque j'ai vu que, concernant une motion déposée en Chambre sur la représentation du Québec à la Chambre des communes et demandant que soit garantie—comme c'était le cas dans les projets d'accord constitutionnel suite à l'échec de l'Ac-

cord du lac Meech—donc, une disposition demandant de garantir 25 p. 100 de la représentation du Québec à la Chambre des communes, que même les députés québécois du Parti libéral ont voté contre cette motion.

J'ai vu le député de Brome—Missisquoi nouvellement élu, le frère de l'autre, se lever pour refuser de garantir une représentation de 25 p. 100 ici à la Chambre des communes. J'ai vu le ministre des Finances et député de LaSalle—Émard se lever pour voter contre le maintien ou la garantie de cette représentation de 25 p. 100 à la Chambre des communes par le Québec. Il représente les Québécois, madame la Présidente. Il s'est levé pour voter contre cette garantie de représentation à la Chambre des communes.

Alors, comment être surpris de voir qu'un des principaux piliers de la préservation et de la regénération de la culture québécoise, soit le système d'éducation, soit matraqué de cette façon, par la possibilité qu'on lui impose des normes pancanadiennes, qu'on décide ailleurs qu'au Québec la direction, le contenu, les objectifs que la politique d'éducation doit poursuivre? Je ne suis plus surpris, il n'y a plus rien qui m'étonne dans ce Parlement, il n'y a plus rien qui m'étonne de la part de ce gouvernement libéral et de ses quelques éminents représentants québécois.

C'est honteux. J'ai eu mal au ventre, cette semaine, quand j'ai vu cela, moi. J'ai vu aussi, la semaine dernière, un député du Manitoba s'élever contre le fait qu'on enlève l'accusation de haute trahison qui pèse sur Louis Riel. Cela aussi m'a fait mal au ventre, surtout pour quelqu'un qui est un successeur dans le même comté où Louis Riel était député avant sa pendaison pour haute trahison. Je me demande ce qui se passe, ici. Je le savais, on le voyait à l'extérieur, avant d'être élus, et là, on le voit à l'intérieur. Je trouve qu'il se passe des choses honteuses, odieuses, des choses qui bafouent même l'histoire, qui refusent de corriger certains faits historiques qui sont une honte pour le Canada et pour le fédéralisme canadien.

On nous dit: «Ne vous en faites pas, les normes pancanadiennes seront à négocier.» Nulle part dans ce projet de loi ne dit–on que les normes pancanadiennes devront faire l'unanimité ou obtenir un consensus de la part des provinces. Le gouvernement fédéral se réserve le droit de les appliquer, que les provinces le veuillent ou non. Là, je retrouve les vieux travers de la vieille «gang»: l'actuel premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Développement des ressources humaines, qui étaient là, lors du gouvernement libéral précédent. Je retrouve leurs vieux travers de vouloir imposer aux provinces tout ce qu'ils veulent, de vouloir imposer une vision centralisatrice et arrogante à toutes les provinces canadiennes, y compris une province que l'on considère comme les autres ailleurs et ici, à part cela, c'est–à–dire le Québec.

Je retrouve la vieille «gang», celle du mensonge de 1980, où on se promenait partout, ces représentants fédéralistes, qui sont actuellement ministres. Il y en a un qui est premier ministre. Ils se promenaient partout en disant: «Si vous votez non au référendum sur la souveraineté, ce sera un oui au fédéralisme renouvelé, ce sera un oui à la décentralisation, ce sera un oui à la flexibilité.» Un an après, jour pour jour, on tassait le Québec littéralement, on tassait le premier ministre du Québec littéralement, on tassait la réalité québécoise, en disant: «On a un accord, le fédéral avec les autres provinces canadiennes, et le Québec n'a qu'à rentrer dans le rang.» C'est ce qui se passe avec un simple projet concrétisant le Budget du ministre des Finances.

• (1100)

La vieille gang, celle du coup de force de 1981, a rapatrié la Constitution; il faut se le dire et se le répéter. On oublie cette affaire–là. Malgré la quasi–unanimité de l'Assemblée nationale, le gouvernement libéral du temps, le gouvernement Trudeau—il n'est plus représentant ici—entouré de ses acolytes, l'actuel premier ministre, le ministre des Affaires extérieures, le ministre du Développement des ressources humaines et d'autres encore, rapatriait cette Constitution canadienne. Ce gouvernement libéral du temps a aussi fait en sorte que le Québec soit exclu. Je vous dirais que je retrouve cette vieille gang dans ce projet de loi. Cette gang qui dit au Québec: «Vos prétentions nationalistes, vos prétentions souverainistes, fini, on vous rentre dedans. C'est vous qui allez vous plier et on va vous faire plier», au grand plaisir de nos amis réformistes.

L'objectif du gouvernement en regard des transferts auprès des provinces est clair. La façon surtout que le gouvernement fédéral a présenté ces choses, c'est clair aussi. Il voulait, d'une part, éviter de prendre de trop graves décisions dès cette année parce que le Québec est en année référendaire et cela aurait été de montrer la faillite de ce régime. Deuxièmement, il a tenté de minimiser l'impact des coupures dans les transferts effectués auprès des provinces au titre de l'aide sociale, de l'enseignement postsecondaire et de la santé. C'est grave ce qui se passe avec les coupures de transferts auprès des provinces.

Ce gouvernement, ainsi que le ministre des Finances, habitué au maquillage, habitué à la tromperie, habitué à de l'hypocrisie, a réussi à laisser paraître que ces mesures de coupures ne feraient mal ni aux Canadiens ni aux Québécois. Il a réussi à faire passer ce qu'il voulait. Pour cette année, ça ne paraît pas si pire, pas si mal. Mais il a caché honteusement que, dès l'année prochaine, tout le monde va payer, que ça va faire mal et que ça va continuer de faire mal; ça va aussi faire mal jusqu'en 2050 parce que ce régime est désuet et ne tient plus.

Je vous dirais que le manque à gagner du gouvernement du Québec pour les prochaines années, je le répète, correspondra au budget alloué au fonctionnement de tous les centres hospitaliers du Québec, sauf ceux de Montréal et de Québec. C'est de l'argent, ça. Tous les centres hospitaliers qu'on retrouve dans les régions, c'est l'équivalent de ce que le fédéral soustrait de ses transferts auprès des provinces.

Autrement dit, ce budget, en ce qui a trait aux transferts, fait supporter l'odieux par le gouvernement du Québec et les autres gouvernements provinciaux au Canada de la réforme que le ministre du Développement des ressources humaines n'a pas su mener à terme pour l'instant et que le premier ministre n'a pas voulu mettre en évidence non plus dès cette année, pour des

raisons strictement politiques. Je vous dirais que cela est inadmissible.

Ce que dit cette mesure, cette philosophie développée par le ministre du Développement des ressources humaines, c'est à peu près ceci, et ce n'est pas trop tourner carré que de l'exprimer ainsi: il faut couper dans les programmes sociaux et dans l'assurance–chômage pour créer des emplois et stimuler la croissance. Imaginez–vous, madame la Présidente, frapper les chômeurs et frapper les personnes les plus pauvres de la société pour relancer la croissance et relancer l'emploi. Quelle belle philosophie! Cela ressemble à la philosophie libérale. Cela ressemble aux idéaux libéraux.

Je vous dirais, comme on l'a souvent répété: ce gouvernement libéral est le plus conservateur des gouvernements que le Canada a connus dans son histoire. Cette philosophie va totalement à l'encontre de la philosophie libérale.

• (1105)

Je le répète, c'est trop important, on s'en est aperçu surtout depuis 16 mois, depuis que nous sommes ici, la philosophie de ce gouvernement est de couper dans les programmes sociaux et dans l'assurance–chômage pour créer des emplois et stimuler la croissance économique. Les ultraconservateurs du siècle dernier étaient moins directs que cela, étaient moins *tough* que cela.

Une voix: Moins hypocrites.

M. Loubier: Vous avez raison, mon cher collègue, ils étaient surtout moins hypocrites. Mais est–ce qu'on peut s'étonner, encore une fois? Tout à l'heure on parlait des vieux travers de la vieille gang en ce qui a trait aux normes nationales, en ce qui a trait au fait qu'on fasse rentrer le Québec dans le rang. Il y a encore des vieux travers qui ressortent. Ce sont des vieux travers qui sont quand même assez jeunes, parce qu'ils datent de quelques mois. Ils paraissent déjà vieux parce que nous avons été tellement frappés qu'on a l'impression que ces gens–là ont toujours dit ce que je vais vous mentionner.

Peut–on s'étonner de cette philosophie ultraconservatrice s'agissant de frapper les chômeurs et les personnes les plus démunies pour relancer l'emploi et la croissance économique, quand on a entendu le premier ministre, l'actuel premier ministre, il y a quelques mois, à Toronto, une belle tribune devant des gens d'affaires, les plus fédéralistes qui soit, les plus de droite qui soit, probablementdes *chums* des réformistes aussi, dire que les chômeurs étaient tous des buveurs de bière? C'est le premier ministre, le chef d'État, le premier homme du pays qui disait que les chômeurs étaient des buveurs de bière.

Peut–on s'étonner maintenant qu'il frappe les chômeurs pour relancer l'emploi, relancer la croissance économique si la philosophie du premier homme du pays, du chef d'État, celui qui dirige ce gouvernement, sa philosophie face au chômage n'est pas d'aider les chômeurs, ce n'est pas de créer des emplois mais c'est de les traiter de buveurs de bière?

Comment voulez–vous avoir une approche différente, un peu plus cosmétique, un peu plus belle dans l'écriture du projet de loi C–76, mais qui fondamentalement veut dire exactement le message que le premier ministre a passé: les chômeurs, les personnes démunies face aux changements structurels du marché du travail, ce sont des buveurs de bière, selon le premier ministre du Canada?

Comment peut–on s'étonner aussi, quand on regarde le cynisme et l'arrogance du ministre des Transports qui, lors du dernier conflit, où on a encore employé une méthode matraque de la part de la ministre du Travail, un projet de loi matraque à l'encontre des propositions civilisées présentées par l'opposition officielle? Doit–on s'étonner des propos du ministre des Transports dans ce contexte? Encore devant une belle tribune, il y avait là des représentants syndicaux qui sont sortis en l'entendant parler parce qu'ils trouvaient cela odieux. Ils déclaraient: Comment voulez–vous—je fais une traduction libre car ils parlaient anglais—que les cheminots, avec une 9e année, comprennent ce qui se passe? Imaginez l'arrogance et le cynisme, lorsque l'on dit que les cheminots qui ont une 9e année ne comprennent pas ce qui se passe et que le premier ministre, lui, dit que les chômeurs sont des buveurs de bière.

À quoi cela conduit–il, pensez–vous, comme projet de loi, comme vision du développement social, comme vision du développement économique du Canada? Cela conduit à des aberrations comme celle–ci, où on coupe dans le fonds d'assurance–chômage, où on coupe partout, là où ça correspond à la vision du premier ministre et celle véhiculée par le ministre des Transports et le ministre du Travail.

On ne s'étonne pas, c'est un peu en dehors du projet de loi, mais on ne s'étonne pas puisque, l'an passé, le ministre des Finances, en souriant, est allé chercher 600 millions, que cette année il va aller chercher 2,4 milliards et que l'an prochain il ira chercher 4 milliards dans l'assurance–chômage. C'est ça leur politique de plein emploi, le plein emploi des moyens pour enlever tout moyen, justement, aux travailleurs et aux travailleuses sans emploi, de se replacer dignement dans un travail de qualité et perpétuer la croissance économique qui a des problèmes depuis la dernière récession de 1990.

Je vous dirais que l'ensemble des transferts financiers, c'est–à–dire les transferts en argent du gouvernements fédéral versés auprès du gouvernement du Québec vont diminuer entre 1994–1995 et 1997–1998, de 32 p. 100. C'est beaucoup. On mentionnait le montant de deux milliards de manque à gagner, mais en pourcentage, 32 p. 100 c'est beaucoup.

• (1110)

Je vous dirai, et je le répète, que ce n'est pas un cadeau du fédéral, ce n'est pas un cadeau qui nous venait du fédéral. Ce n'est pas un cadeau qui nous vient d'ailleurs. C'est l'argent des contribuables québécois et canadiens qu'on coupe. On dit: «On maintient quand même certains transferts.» On est beaux, on est fins, on poursuit. Mais on réduit de 32 p. 100 notre propre argent redistribué dans le secteur de la santé, de l'enseignement postsecondaire et de l'aide sociale, sans qu'on ait un mot à dire.

Je vous dirai que malgré la consultation prébudgétaire, et j'ai participé à toutes les consultations, de même que mon collègue du Témiscamingue et certains autres de mes collègues qui y ont participé à quelques reprises, jamais personne n'a dit au ministre des Finances de faire ce qu'il a fait. Jamais personne n'a dit au ministre des Finances de ne pas prendre ses responsabilités et de pelleter ses problèmes dans la cour des provinces. Jamais per-

sonne n'a dit au ministre des Finances de couper allègrement encore dans l'assurance–chômage.

Jamais personne, et au contraire, n'a dit, lors de ces comparutions tenues d'est en ouest au Canada, autant dans les Maritimes, au Québec, en Ontario que dans les provinces de l'Ouest et en Colombie–Britannique, jamais personne n'a dit qu'il fallait couper dans l'éducation. L'éducation, c'est la pierre angulaire de la réussite des nations aujourd'hui, de la réussite des peuples. Jamais personne n'a dit cela.

Jamais personne n'a dit, non plus, qu'il fallait couper dans la santé. Je vous dirais qu'un des éléments du nationalisme canadien, c'est justement les programmes sociaux, en particulier le système de santé. Les Canadiens, et quand on se promène au Canada, on l'entend, ils sont fiers de ce régime. Jamais personne n'a demandé de couper dans ce système. Pourtant, on nous présente une coupure de 32 p. 100 au cours des prochaines années. Ceux qui ont suggéré au ministre des Finances de suivre cette voie, on peut les compter sur le bout des doigts. Je pourrais même vous les nommer, mais je perdrais mon temps et j'ai autre chose à dire.

Je pourrais vous nommer Thomas d'Aquino, président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes qui, lui, disait: «Sabrer, sabrer, sabrer.» Sabrer, mais pas dans les subsides versés aux entreprises canadiennes, par exemple. Il a été le seul représentant des entreprises à dire de ne pas toucher aux 3,8 milliards versés aux entreprises ou si vous le faites, allez–y graduellement parce que cela peut faire mal. Mais il n'a jamais dit que de couper 7 milliards dans le fonds d'assurance–chômage, ça peut faire mal. Cela, c'était quelque chose de secondaire pour lui.

Il y a des gens dans le domaine des affaires qui sont venus dire qu'il fallait couper dans les transferts, mais ce ne sont pas ces gens pour lesquels le gouvernement devrait travailler, s'il avait le souci de répondre aux besoins des citoyens et des citoyennes du Québec et du Canada. C'est pour ces gens–là, justement, qu'ils doivent travailler, pour les citoyens et citoyennes du Québec. Mais ils sont pris, ils ont les mains liées quand ils arrivent au gouvernement, ils ont les mains liées face aux contributeurs à la caisse du Parti libéral. Cela, on ne le dira jamais assez.

Quand une banque donne 45 000 $ au fonds du Partil libéral du Canada, faut–il s'étonner, par après, de voir que les banques ne font pas leur part au niveau de la fiscalité canadienne? Doit–on s'étonner qu'on mette un petit impôt provisoire, réparti sur deux ans, qui va faire récupérer—oh, odieusement—100 millions auprès des banques qui ont réalisé près de 5 milliards de profit cette année. C'est ce qui arrive lorsqu'on n'a pas de politique de financement populaire pour un parti. C'est, entre autres, ce qui arrive.

En regardant cette diminution de 32 p. 100 dans les transferts fédéraux, au cours des prochaines années, je vous dirai que si le fédéralisme canadien a déjà été rentable, et cela personne ne peut le nier—quand on remonte 30 ans en arrière, comme une récente étude l'a fait, même 20 ans—le fédéralisme canadien sur le plan fiscal, sur le plan des transferts, a déjà été rentable pour le Québec, mais il ne l'est plus. Qu'on arrête de nous raconter des histoires.

Même un bon économiste libéral, ancien ministre libéral de surcroît, M. André Raynauld, que je respecte énormément, pour sa compétence aussi, disait en 1990, lorsqu'il a comparu devant la Commission Bélanger–Campeau, que depuis 1988, par rapport à ce que les Québécoises et les Québécois paient au gouvernement fédéral, ils ne reçoivent pas plus que ce qu'ils paient. Cela, c'était dès 1988, mais depuis ce temps, la différence entre les 30 milliards de taxes et d'impôts actuellement versés par les Québécois et Québécoises dans les coffres fédéraux et ce que le gouvernement fédéral verse au Québec, s'est effritée.

On est dans le rouge. Prenez–le de n'importe quelle façon, essayez par des petites passes comptables qui attribuent le déficit sur une base égale entre les provinces—et c'est une aberration mentale—considérez les vrais calculs, les vraies entrées et les vraies sorties, et vous verrez que le Québec reçoit moins que ce qu'il verse au gouvernement fédéral. Et ce déficit se poursuivra au cours des prochaines années.

• (1115)

Cela va se poursuivre parce que, justement, ils retranchent 32 p. 100 des transferts fédéraux auprès des provinces, dont le Québec, 32 p. 100 de réduction dans les transferts fédéraux. Il y a un des postes aussi où on disait: «Vous recevez plus que ce que vous payez.» Et on parlait à ce moment–là, avant cette année, de la Caisse d'assurance–chômage. Mais, cette année, la Caisse d'assurance–chômage n'en aura plus de surplus. Cela veut dire que la contribution des employés et la contribution des employeurs québécois aussi va correspondre à peu près à ce que les chômeurs et les chômeuses du Québec reçoivent. Même si la tendance se poursuit, il y aura un déficit de 118 millions de dollars par rapport à ce que les employés et les employeurs du Québec paient et ce qu'on reçoit au Québec en prestations d'assurance–chômage.

Donc, non seulement il n'y a plus de surplus, mais il y a des coupures de 32 p. 100 dans les transferts fédéraux et, en plus, on oublie toujours que, même avec ce déficit, étant donné ce déficit, il faut s'attarder aux postes de dépenses du gouvernement fédéral. On a toujours dit, et cela est encore plus vrai aujourd'hui, que les principaux postes de dépenses structurants pour l'économie, tels la recherche et le développement, les achats de biens et services, les dépenses dans le secteur agricole, dans le secteur du transport, etc., les dépenses structurant celles qui sont gage d'une prospérité, de la croissance économique, de la création d'emplois, mais ces dépenses structurantes, depuis 25 ans au Québec qu'on est déficitaire, qu'on est en surplus sur le chômage, sur l'aide sociale, imaginez. Pourquoi est–on en surplus? Parce que, justement, il y avait une portion des chômeurs, une portion des assistés sociaux qui découlait de problèmes profondément structurels de l'économie canadienne. C'est aussi le problème de cette machine à ne pas répondre aux besoins des Québécois et des Québécoises qui sont dans le besoin, justement.

C'est pour cela qu'on nous disait: «Ça marche mal, mais plaignez–vous pas, vous avez là des transferts sociaux plus élevés.» Mais cela n'est plus vrai. Maintenant, ce n'est plus vrai qu'on tente de panser un tant soit peu la plaie du chômage, et de plus en plus au Québec, et de la croissance de la pauvreté, mais aussi les transferts structurants pour l'économie ne sont pas là.

Imaginez ce que cela fait comme fédéralisme rentable. On a déjà vu mieux à quelque part.

Je vous dirais que, si au moins—je considère que tout dans le Budget est inacceptable au niveau des transfets—on avait amélioré quelque chose, et pas de façon cosmétique. Les milieux financiers peuvent le voir, la première année, on ne vous décote pas, mais vous êtes sous surveillance négative, imaginez. Mais de façon réelle, de façon structurante, ce n'est même pas cela qui s'est passé. La grosse machine fédérale, la froide machine fédérale qui est éloignée des besoins des citoyens et des citoyennes du Québec comme du Canada va se perpétuer.

Il n'y a pas de fermeture de ministères, il n'y en a pas. Il y a des transferts de dépenses, il y a des transferts de responsabilités déficitaires auprès des provinces, mais des transferts de responsabilités. Parce que le ministre des Finances a manqué de courage pour les prendre lui–même, il fait porter l'odieux par les provinces. Mais la machine comme telle n'est pas changée. La machine, la grosse machine inefficace est encore là. Et là, on va me dire: «Mais oui, vous étiez en désaccord avec nous.» Non seulement on n'a rien fait, non seulement on n'a rien réparé, mais on a causé du tort aux provinces, aux plus démunis, aux chômeurs, aux assistés sociaux, et même on s'apprête à le faire pour les personnes du troisième âge.

J'aurais aimé aborder la question du transport et des conditions de travail et des mises à pied odieuses qui ont été faites à la fonction publique. On ne dit pas, et je vous le répète, on n'a jamais dit qu'il ne fallait pas dégraisser l'appareil. Au contraire, cela a été notre credo politique. Excepté qu'il y a une façon de le faire, en respectant les travailleurs. Mais, on voit bien que ce gouvernement–là ne respecte absolument rien. Il ne respecte même pas la loi du travail du Canada. Avec le bâillon qui nous a été imposé la semaine dernière dans le conflit du rail, avec aussi le refus d'une motion de l'opposition pour avoir des relations de travail plus civilisées et un retour au travail avec négociations possibles, on nous a refusé cela.

Alors ne serait–ce que pour la question des transferts, j'aimerais proposer une motion. Je propose, appuyé par mon collègue de Châteauguay:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Autrement dit, que le ministre des Finances retourne à sa planche à dessin, retourne faire ses devoirs, parce que c'est odieux la façon dont il a procédé, même s'il peut atteindre ses objectifs quelque part en 1997–1998.

• (1120)

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous poursuivons le débat avec l'honorable député de Kindersley—Lloydminster.

M. Loubier: Madame la Présidente, j'ai déposé une motion. Vous avez lu la motion et vous avez demandé si on acceptait la motion. Certains ont dit oui, d'autres ont répondu non, mais je ne comprends pas ce qui s'est passé par la suite. Que s'est–il passé?

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai demandé s'il plaisait à la Chambre d'adopter cet amendement. La réponse a été non, alors on reprend le débat.

M. Loubier: Non, madame la Présidente, on a répondu oui, nous.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous allons vous revenir avec une réponse dans deux ou trois minutes, après consultation. Vous avez peut–être raison, mais j'attends qu'on me revienne pour rendre une décision.

M. Loubier: Madame la Présidente, normalement, nous aurions attendu de la Présidence qu'après nous avoir demandé en groupe si nous étions en faveur, que vous demandiez «Êtes–vous en faveur» ou «Êtes–vous en défaveur» et après ce verdict, si vous aviez jugé que la motion était rejetée, nous nous serions levés. Mais, nous attendions la question avant de nous lever.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je vous reviens à l'instant.

• (1125)

À l'ordre, s'il vous plaît. Nous poursuivons donc le débat sur la motion de l'honorable député de Saint–Hyacinthe—Bagot, conformément au paragraphe 67(1) du Règlement.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Madame la Présidente, je trouve attristant que nous ayons à débattre le projet de loi C–76 aujourd'hui. Il vise en effet à mettre en oeuvre des mesures permettant au gouvernement d'alourdir encore la dette des Canadiens de 32,7 milliards de dollars. Je m'attriste encore davantage de voir que le gouvernement trouve cela acceptable, car ça ne l'est pas. Il s'agit d'une manifestation déplorable d'incompétence financière de la part d'un gouvernement lâche.

Le gouvernement a emprunté quelques pages au budget des contribuables du Parti réformiste afin de réduire les dépenses dans certains secteurs. Les libéraux ont cependant fait les choses à moitié. Ils auraient bien mieux fait d'adopter toutes nos suggestions, non pas seulement quelques morceaux choisis. Une bonne partie de leurs propos étaient justes, mais une bonne partie de leurs chiffres étaient erronés.

Comme les libéraux n'ont pas voulu imposer toutes les compressions budgétaires nécessaires pour remettre le Canada sur la voie de la santé financière, nous allons poursuivre dans la voie de l'endettement. Le budget actuel est celui du minimum possible. Les libéraux ont comprimé les dépenses juste assez pour contrebalancer les coûts additionnels en intérêts que leurs dépenses excessives ont engendrés.

Nous constatons bien l'effet net qu'aura ce projet de loi visant à mettre en oeuvre des mesures budgétaires qui causeront un endettement accru, et le financement par le déficit budgétaire se poursuivra donc encore. Si le déficit diminue un peu, c'est uniquement parce que les libéraux prévoient saigner l'économie de 10 milliards de dollars de plus.

Même si tout fonctionne comme ils le prévoient, ils afficheront quand même un déficit de 25 milliards, qui reste élevé à un point inacceptable. Le ministre des Finances et les libéraux ne comprennent tout simplement pas le message. Le ministre du Développement des ressources humaines semble penser que le gouvernement a pour rôle d'imaginer continuellement de nouvelles formes emballantes de fiscalité. Le ministre des Finances a hésité avant de rejeter la proposition de taxe du ministre Tobin ou n'importe quelle autre taxe nouvelle. C'est la meilleure façon de mener un pays à la faillite. Le gouvernement ne peut tout simplement pas réparer le gâchis financier du pays en saignant davantage l'économie nationale au moyen des taxes et des impôts.

Nul pays n'est jamais parvenu à la prospérité en dépensant et en empruntant. C'est tout le contraire qui se produit en réalité. Nombreux sont les grands pays et les grands empires qui sont tombés à cause de l'expansion du rôle du gouvernement et de la croissance des impôts. L'exemple peut–être le plus frappant est celui de l'empire romain. Face aux hordes barbares qui approchaient, bon nombre des États périphériques ont décidé d'unir leur destin à celui des barbares, en se disant qu'il valait mieux endurer les barbares qu'ils ne connaissaient pas que les impôts qu'ils connaissaient bien.

Il n'y a pas qu'au Québec, mais aussi dans les provinces de l'Ouest, que les tenants de la sécession évoquent l'énorme endettement et les taxes et les impôts croissants comme de bonnes raisons pour quitter la fédération. Dans l'intérêt de l'unité nationale, il est impérieux d'éliminer rapidement le déficit.

Par ailleurs, les libéraux ne seront jamais en mesure de réduire les taxes et les impôts à moins d'éliminer complètement le déficit. Nous savons qu'ils n'y réussiront pas d'ici 1996–1997. S'ils ont un plan pour y parvenir par la suite, ils ne le font pas connaître aux Canadiens. Or, c'est une bien mauvaise nouvelle pour la vice–première ministre. Elle a fait toute une histoire en annonçant qu'elle démissionnerait si la TPS n'avait pas disparu après une année. Comme le gouvernement ne peut pas réduire les taxes et les impôts tout en affichant un déficit, je suppose que sa carrière est terminée. C'est dommage, car la Chambre regrettera sûrement beaucoup sa voix criarde et ses grands discours sectaires et illogiques. Elle s'est toutefois bien occupée d'elle–même, grâce au généreux régime de retraite des députés à deux volets.

Il s'agit non seulement d'un mauvais budget pour le Parti libéral, mais aussi d'un très mauvais budget pour le Canada. C'est la question la plus importante que je voudrais aborder ce matin. Mis à part l'effet négatif de la dette qui subsiste et de la fiscalité, le budget fait apparaître des injustices.

Les effets des coupes pratiquées par le gouvernement seront loin d'être uniformes. Par exemple, l'agriculture de l'Ouest est frappée plus durement que tout autre secteur économique au Canada. Il est évident que l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau aura des effets à long terme sur l'agriculture. La nouvelle taxe sur l'essence frappera les agriculteurs plus durement que d'autres, car l'agriculture utilise beaucoup de carburant et, dans les campagnes, le transport est une nécessité. Le gouvernement a fait augmenter les frais de production des agriculteurs et le coût du transport des produits vers les marchés sans pour cela laisser entrevoir la possibilité de réductions des impôts à l'avenir.

• (1130)

Les agriculteurs sont conscients que nombre de ces mesures s'imposent pour éviter la faillite à notre pays, mais ce qui les remplit d'indignation, c'est que tant d'autres s'en tirent à si bon compte. Si le budget avait frappé aussi durement tout le monde, il aurait été équilibré. Nos efforts auraient donné des résultats.

Depuis des années, les agriculteurs disent qu'ils veulent bien faire leur part et renoncer à la subvention au transport ferroviaire pourvu qu'il en aille de même pour d'autres organismes subventionnés. On a amputé de 30 p. 100 leurs programmes de sécurité et supprimé totalement la subvention au transport.

Pendant ce temps, la SRC s'en tire avec une réduction de seulement 4 p. 100 de ses subventions. Le gouvernement estime–t–il qu'un coupe de 4 p. 100 dans les crédits de la SRC se compare à la suppression complète des subventions au transport du grain?

La suppression de la subvention du Nid–de–Corbeau semble avoir été une décision de dernière minute. Apparemment, on aurait pressé le ministre de l'Agriculture de trouver de nouvelles économies, ce qui l'a poussé à abolir la subvention sans trop réfléchir et sans essayer de prévoir les conséquences. Le ministre de l'Agriculture dit que cet avantage a été racheté. Or, la valeur de la subvention prévue par la LTGO est bien supérieure. Certains avancent le chiffre de sept milliards de dollars au lieu de 1,6 milliard. Il aurait été plus juste de parler de rachat à des prix de liquidation, car le Trésor fédéral a été si mal géré pendant tant d'années par les ministres libéraux et conservateurs des Finances, qu'il n'y a pas assez d'argent pour procéder à un véritable rachat.

Depuis des années, le Parti réformiste réclame un plan à long terme pour faire évoluer l'agriculture vers un système de marché. Le gouvernement a eu un an et demi, depuis son élection, pour préparer la transition, mais il n'a pas levé le petit doigt.

Il a attendu jusqu'au dernier moment pour sortir de son chapeau cette proposition de rachat, qui est venue presque sans avertissement et sans plan de mise en oeuvre. Jusqu'à maintenant, le ministre de l'Agriculture n'a pas expliqué clairement à qui irait l'argent de ce rachat, comment les versements seraient calculés et quelles seraient les incidences fiscales pour les agriculteurs, et il n'a pas répondu non plus à des douzaines d'autres questions que posent mes électeurs et les agriculteurs de tout l'Ouest.

Je commence à croire que le cabinet du ministre ne peut pas répondre à ces questions, parce qu'il n'a pas encore réfléchi à beaucoup de ces problèmes. L'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau a été mal préparée, elle s'est faite au petit bonheur, dans un climat de panique. Le ministre de l'Agriculture lui–même a fait campagne avec un livre rouge qui promet l'élaboration d'un plan à long terme pour l'agriculture.

J'aimerais prendre quelques minutes pour examiner ce que mentionnent les libéraux dans leur livre rouge et ce que le ministre de l'Agriculture dit aux Canadiens. Dans le livre rouge, le gouvernement libéral a dit ceci: «La politique agroalimentaire doit se polariser autour de trois axes: le développement de nouveaux marchés nationaux et internationaux; la réduction des

coûts des facteurs de production dans un souci de rentabilité; et la mise en place d'un programme «agroglobal d'aide aux revenus agricoles», qui fournira aux exploitants agricoles une aide à long terme.

L'aspect qui m'a sauté aux yeux dans ce passage, c'est la réduction des coûts des facteurs de production. Le gouvernement actuel augmente ces coûts pour les producteurs. Il le fait par les taxes sur le carburant et en continuant de contracter des emprunts dont il faut rembourser les intérêts et, tôt ou tard, le capital. Les agriculteurs ont un rôle à jouer à cet égard puisqu'ils contribuent au PNB de notre pays.

Dans le livre rouge, les libéraux s'engagent ensuite à maintenir «la régularisation des marchés agricoles». Dès qu'ils ont été portés au pouvoir, les libéraux ont été forcés de modifier la nature de la gestion de l'offre à la suite de l'Accord du GATT. Les réformistes savaient que cela allait se produire. Le monde entier le savait. Les libéraux étaient à peu près les seuls qui semblaient penser le contraire. Durant la campagne électorale, ils ont dit qu'ils préserveraient la gestion de l'offre telle qu'elle était avant l'Accord du GATT. Ils ont tout simplement mal informé la population canadienne. Il est dommage qu'ils aient fait ce genre de propagande durant la campagne électorale.

Ils ont aussi dit ceci: «Les programmes de stabilisation de revenus sont nécessaires pour atténuer les fluctuations des cours. L'État doit aider à la découverte de nouveaux débouchés pour nos produits agroalimentaires qui sont concurrentiels, axer la politique agricole sur le développement durable, afin de préserver et d'améliorer la qualité des sols et de l'eau et favoriser une recherche qui a pour mission d'accroître la productivité et de créer des produits de qualité qui répondent à la demande.»

Ce sont là de bien belles paroles, mais qu'en est–il concrètement? Le ministre de l'Agriculture n'a encore rien fait de concret, et rien dans l'exécution de ce budget ne permet de penser que les promesses du livre rouge sont sur le point d'être remplies.

• (1135)

Dans le premier discours du Trône, il n'est même pas fait mention de l'agriculture. Cela ne semble certainement pas être une très grande priorité du gouvernement.

Les gestes en disent plus long que les paroles. Voyons les réalisations du ministre de l'Agriculture et du gouvernement actuel depuis qu'ils ont été portés au pouvoir. Au chapitre de l'agriculture, 1994 a été l'année de l'indécision et de l'inaction. La plupart se souviendront de 1994 comme de l'année des consultations et des groupes d'étude qui n'avaient rien d'authentique et qui se voulaient surtout une façon d'éviter la prise de décisions difficiles.

Les questions qui ont donné lieu à l'adoption de mesures législatives étaient plutôt insignifiantes et sans conséquence; la Chambre a ainsi adopté le projet de loi C–49, qui visait la réorganisation du ministère de l'Agriculture, le projet de loi C–50, qui concernait les retenues pour activités de recherche effectuées par la Commission canadienne du blé, et le projet de loi C–51, qui modifiait la Loi sur les grains du Canada et qui n'a certainement eu aucune conséquence pour l'industrie.

À l'extérieur de la Chambre des communes, on a vivement reproché au ministre de l'Agriculture la façon dont il a réglé le différend qui nous opposait aux Américains au sujet du blé dur. Après des mois, le gouvernement fédéral a finalement cédé aux demandes des Américains et a accepté de limiter lui–même ses exportations de blé vers les États–Unis.

Le ministre a aussi manqué à la promesse que le premier ministre et lui–même avaient faite durant la campagne électorale. Ils avaient promis de tenir un référendum sur l'avenir de la Commission canadienne du blé et la commercialisation de l'orge au Canada. Ils n'ont pas tenu parole.

Pour 1995, le ministre de l'Agriculture fait encore des promesses, et nous verrons bien s'il les tiendra. Selon le *Western Producer* du 5 janvier 1995, il a dit: «Cette année marquera vraiment un point tournant pour beaucoup de questions. J'estime que 1995 sera une année pleine d'activités où l'on s'attaquera vigoureusement à certains problèmes qui s'envenimeront.»

L'année est déjà bien amorcée et, jusqu'à maintenant, force nous est de constater que le ministre de l'Agriculture n'a pas fait grand chose de positif. Il ne semble pas non plus y avoir des mesures bien intéressantes dans le budget.

En 1994, le ministre de l'Agriculture a reporté la présentation d'un projet de loi qui mettrait fin à la pratique qui consiste à retourner dans l'Ouest le grain envoyé à Thunder Bay. C'est une pratique très coûteuse et épouvantable à laquelle le ministre était en mesure de mettre un terme. Il a promis de le faire, mais il a reporté la mise en oeuvre d'une loi qui corrigerait le problème et coûterait plus cher aux producteurs.

Selon l'édition du 17 novembre 1994 du même journal, le ministre a dit aussi: «Je ne puis vous dire à combien s'élèvera la subvention du Nid–de–Corbeau. Je dois vous dire honnêtement que je m'attends à ce qu'elle soit quelque peu inférieure, compte tenu de la dure réalité financière que nous connaissons en ce moment.»

Le ministre laissait toujours entendre aux agriculteurs que la subvention du Nid–de–Corbeau serait maintenue. Or, dans le projet de loi C–76, la loi de mise en oeuvre du budget, cette subvention est supprimée. Pourquoi le ministre a–t–il dit que la subvention serait réduite alors qu'en réalité elle allait être éliminée? Ce n'est pas le signal dont avaient besoin les agriculteurs pour prendre des décisions au cours de l'hiver au sujet de leurs activités de la campagne agricole en cours.

Une autre très intéressante question qui est importante pour tous les producteurs du pays va bien au–delà de l'industrie agricole. C'est une question qui touche tous les exportateurs, soit l'acheminement de nos produits vers les ports.

Je voudrais de nouveau citer le ministre de l'Agriculture qui a dit, selon le *Western Producer* du 10 mars 1994: «Je ne veux pas sauter aux conclusions quant à ce qui est nécessaire.» Cela avait trait aux problèmes syndicaux qui rongent le système de transport du grain. «Je ne veux pas sauter aux conclusions quant à ce qui est nécessaire, mais je voudrais simplement souligner qu'il est important que tous les intéressés travaillent ensemble pour

éviter que cela ne se reproduise dans l'avenir. La situation où l'industrie du grain essuie des pertes en raison d'un conflit sur lequel elle n'a aucune prise est inacceptable.»

Cela fait un peu plus d'un an. Il a dit que c'était inacceptable, que nous devions régler le problème du conflit de travail et du lock–out aux ports de la côte ouest. Comme nous le savons tous, la même situation s'est reproduite dans les ports de la côte ouest et dans les chemins de fer.

• (1140)

Le ministre a reconnu que ce n'était pas acceptable, mais il n'a rien fait pour autant. C'est dommage, parce qu'il avait la possibilité de faire quelque chose à ce sujet. Il aurait pu appuyer le député de Lethbridge, quand celui–ci a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C–262, qui pouvait faire l'objet d'un vote. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire aurait pu l'appuyer. Ce projet de loi aurait régi l'arbitrage des propositions finales dans le cas des services essentiels, comme le transport du grain de la ferme à la côte. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a reconnu que le problème était inacceptable. Il avait la possibilité de faire quelque chose, mais il n'a rien fait. Les producteurs de grain de l'Ouest trouvent cela inacceptable.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a dit que la recherche était indispensable dans le secteur de l'agriculture et il a parlé des besoins. Voici ce qu'il a dit:

> Je n'ai pas encore eu la conversation sérieuse que je vais avoir, à un moment donné, avec le ministre des Finances. Si vous ne poursuivez pas les mêmes objectifs dans la recherche ou si vous ne montrez pas de régularité dans le financement de la recherche, vous pouvez causer beaucoup de tort, à long terme. Je voudrais pouvoir réaffecter des ressources au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, si cela devenait nécessaire, pour faire en sorte que des choses vitales, comme la recherche, ne se trouvent pas attaquées au cours du remaniement du budget. En fait, je voudrais qu'il y ait une amélioration en ce qui concerne les niveaux de financement. À court terme, c'est peut–être un peu ambitieux, étant donné les restrictions qui s'imposent, mais, à long terme, l'objectif fondamental doit être d'accroître la recherche et le développement.

C'était un extrait du *Western Producer* du 27 janvier 1994.

Dans le budget, le ministre n'a pas respecté l'engagement qu'il avait pris. Si je comprends bien, il disait ceci: «Je ne pense pas pouvoir augmenter les fonds consacrés à la recherche. Je vais devoir avoir une conversation sérieuse avec le ministre des Finances. Chose certaine, nous n'allons pas réduire ces fonds.»

Dans le dernier budget, le ministre des Finances a réduit les fonds consacrés à la recherche dans le secteur de l'agriculture. Il demande au secteur privé de combler la différence. C'est peut–être une demande juste. Nous pourrions en discuter à la Chambre des communes. Le problème, c'est que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire avait dit autre chose. Il n'a pas fait ce qu'il avait promis de faire. Il a non seulement réduit les fonds destinés à la recherche, mais il a aussi éliminé sept stations de recherches au Canada.

Il a dit aussi que la recherche dans les secteurs moins importants de l'agriculture serait la plus durement touchée. Que serait–il arrivé, si cela avait été notre politique dans le passé? Il n'y aurait pas eu de recherche pour développer le canola, qui est actuellement un des principaux atouts de l'Ouest. Nous n'aurions peut–être pas développé le marché de la lentille si nous avions suivi la politique du ministre de l'Agriculture. Cette politique nous empêchera peut–être de mettre pleinement en valeur le marché des herbes et des épices. Au lieu de faciliter la diversification, nous y ferions obstacle. Le ministre a dit qu'il tenait à la diversification et qu'il voulait élargir l'éventail de la production agricole. Les actes du ministre et ses paroles ne concordent pas.

Je voudrais revenir à la question de la gestion de l'offre. Des choses regrettables se sont produites, plus précisément en ce qui concerne l'article XI au sujet duquel le ministre a déclaré ce qui suit:

> Ce n'est un secret pour personne que notre position ne jouit pas d'un appui important parmi les autres pays membres du GATT, mais nous continuerons néanmoins de la défendre. En fin de compte, nous entendons faire ce qu'il faut pour protéger la gestion de l'offre.

C'était une évidence pour le monde entier et le ministre des Finances savait pertinemment que le Canada était seul à défendre l'article XI et qu'il allait y avoir des changements. Il aurait dû agir de façon responsable et informer les producteurs agricoles de la situation avant, plutôt qu'après les élections. Leurs appuis sont maintenant tellement minces qu'ils ne peuvent rien faire et devront se plier aux changements proposés en 1994 dans l'Accord du GATT.

En ce qui concerne le commerce international, lorsque le ministre faisait campagne pour obtenir la candidature dans Regina—Wascana, en 1988, ses publicités renfermaient le message suivant:

> Les prochaines élections seront les plus déterminantes que nous ayons vues. Il faudra prendre des mesures énergiques et décisives pour faire obstacle au mauvais accord commercial que le gouvernement Mulroney a conclu et qui menace non seulement notre avenir, mais notre mode de vie.

Ce message avait été publié dans le *Leader Post* du 15 septembre 1988.

• (1145)

Le monde entier reconnaît maintenant le besoin d'accords commerciaux, qui sont d'ailleurs conclus chaque jour, mais nous savons aussi que le gouvernement libéral et le ministre de l'Agriculture ont fait campagne contre l'Accord de libre–échange. Pourtant, une fois au pouvoir, le gouvernement n'a rien fait pour obtenir des modifications à l'accord, et cela, malgré une promesse en ce sens. Les libéraux avaient dit qu'ils prévoyaient apporter des changements magnifiques à l'Accord de libre–échange, mais, après avoir formé le gouvernement, ils n'ont rien fait. Je le répète, le communiqué émis par le ministre de l'Agriculture et ses actes n'avaient rien en commun.

Pendant le débat sur l'Accord de libre–échange, en 1988, le ministre avait déclaré que l'actuel ministre des Finances et lui s'opposaient vigoureusement à cet accord commercial parce qu'il n'était pas équitable et allait sacrifier notre pays. Comment

un accord qui sacrifiait notre pays en 1988 pouvait–il être appuyé en 1993?

Je crois que l'Accord de libre–échange nord–américain comporte certains aspects très valables, mais il n'est pas parfait. Un accord parfait est peut–être impossible. La difficulté vient du fait que le ministre de l'Agriculture et le gouvernement libéral ont fait une véritable volte–face dans ce dossier et n'ont pas tenu parole. Il est malheureux que nous ne puissions nous fier à la parole du ministre de l'Agriculture et de ses collègues pour décider de la direction à prendre.

Je voudrais citer le ministre encore une fois. Au sujet du différend de l'année dernière avec les Américains dans le dossier du blé dur, il a dit:

> Les gens de l'autre côté de la frontière qui pensent pouvoir prendre des mesures contre le Canada sans en subir les conséquences devraient y penser à nouveau. Il y aura des conséquences. Je veux que nos partenaires commerciaux américains sachent bien que le Canada ne va pas accepter cela sans sourciller. Chaque action entraînera une réaction.

C'est ce que le ministre a déclaré, d'après un article du *Ottawa Citizen* du 30 mars dernier.

Selon un article paru le 16 avril 1994 dans le *Western Producer*, le ministre a affirmé qu'il valait mieux ne pas avoir d'accord qu'en avoir un mauvais. Comme nous le savons, le ministre de l'Agriculture a cédé devant les Américains et a accepté que nos exportations de blé dur vers les États–Unis subissent des restrictions équivalant à 50 p. 100 de nos exportations précédentes. Ce geste aussi est fort regrettable. Encore une fois, le ministre de l'Agriculture n'a pas tenu parole.

Je veux citer le ministre de l'Agriculture une dernière fois, car les Canadiens doivent être informés de ce qu'il a dit au sujet de la réduction du déficit. Les députés savent bien que les réformistes demandent depuis longtemps au gouvernement de régler le problème du déficit. Un jour, fait à signaler, le ministre de l'Agriculture a déclaré que toute la situation entourant le déficit ne tenait pas seulement de l'irresponsabilité, mais de l'immoralité. Ce sont les termes qu'il a utilisés.

Je suis entièrement d'accord avec lui. Il est immoral de léguer la dette et le déficit aux générations à venir. Toutefois, il fait partie d'un gouvernement qui a ajouté des milliards de dollars à la dette en produisant, pour l'année dernière, l'année en cours et l'année prochaine, des budgets qui entraîneront des déficits pour chacune de ces années.

J'ai trois critiques principales à formuler quant au rachat de la subvention du Nid–de–corbeau, qui est prévu au budget libéral, et je tiens à ce que ces critiques paraissent à notre compte rendu. Premièrement, les mesures du gouvernement dans le dossier de la subvention du Nid–de–corbeau sont trop timides et arrivent trop tard. Il y a trois ans, les réformistes ont proposé que les fonds consacrés à la subvention au transport du grain soient transférés dans un programme d'adaptation à la distorsion des échanges, un programme destiné à protéger les producteurs contre les torts causés par les guerres commerciales dans le secteur céréalier. Nous n'avons pas caché cette proposition. Elle était tout à fait publique. Les libéraux y avaient accès, à leur arrivée au pouvoir. Ils ont décidé de conserver l'ancien programme, jusqu'à ce qu'ils finissent par le perdre dans le cadre des négociations du GATT et qu'ils n'aient plus de cartes à jouer.

De plus, le gouvernement aurait dû concevoir et présenter un plan de transition avant de mettre un terme à la subvention du Nid–de–Corbeau, et non pas un an ou plus après coup. Il semble parfaitement incompréhensible que le gouvernement fédéral élimine cette subvention, le 31 juillet 1995, et dise ensuite qu'il va mettre en oeuvre un programme de transition au cours de l'exercice 1996–1997. N'est–ce pas mettre la charrue avant les boeufs que d'éliminer un programme et de n'avoir ensuite aucune idée de ce qu'on va mettre en oeuvre pour le remplacer pendant la période de transition? Je ne peux vraiment pas comprendre cette façon de penser.

Le gouvernement a tout à fait raison de réduire le soutien qu'il apporte à l'agriculture, si, et seulement si, il sabre dans les dépenses consacrées à d'autres ministères et programmes dans la même proportion, pour que les agriculteurs n'aient pas à supporter une part injuste du fardeau du programme d'austérité. Ce n'est pas ce qui se passe. Dans bien des cas, dont je vais parler tout à l'heure, le gouvernement fédéral augmente les dépenses. C'est inacceptable! Il est évident que le ministre de l'Agriculture ne tient pas compte des gens les plus vulnérables à la perte de la subvention du Nid–de–Corbeau, c'est–à–dire les jeunes agriculteurs locataires. J'ai reçu de nombreux appels de jeunes agriculteurs locataires de ma circonscription qui perdent des deux côtés, par suite du remplacement de cette subvention. Tout d'abord, ils ne toucheront rien du 1,6 milliard de dollars qu'on va consacrer au programme de rachat. Ensuite, ce sont eux qui devront payer plus pour leur transport, à cause de l'élimination de cette subvention. C'est vraiment déplorable, car ces jeunes agriculteurs ont souvent peu de liquidités et leur avoir dans l'exploitation est plutôt mince. Ils ne sont pas en mesure de s'adresser à leur banquier pour obtenir facilement les fonds nécessaires au bon fonctionnement de leur exploitation. Il leur est très difficile de planifier en vue de poursuivre leurs activités, cette année.

• (1150)

Je tiens à souligner que je ne me plains pas des compressions dans l'aide apportée au secteur agricole. Je vais le répéter, pour que les députés comprennent bien. Je n'ai rien contre les compressions dans ces programmes. Il est vrai que, dans certains cas, les réformistes auraient procédé différemment et mieux, selon moi.

Je tiens à blâmer le gouvernement, car il n'a pas dit franchement aux Canadiens comment on allait effectuer ces coupes sombres. Il ne l'a pas précisé aux agriculteurs. Plus particulièrement, il a caché ses plans exacts à ce sujet aux céréaliers de l'Ouest, ainsi qu'aux offices de gestion de l'offre. Il n'a pas tenu ses promesses, ce qui est tout à fait regrettable.

Alors que le budget a frappé durement les agriculteurs, à trois titres, le gouvernement continue de subventionner les groupes d'intérêts et de revendication, comme le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et d'autres. Il offre encore d'énormes allégements fiscaux et des subventions à la grande entreprise, puis il affecte des millions de dollars à la Diversification de l'économie de l'Ouest et à d'autres organismes régionaux. Les

libéraux prévoient encore envoyer des milliards de dollars à l'étranger, alors qu'ils sabrent dans les programmes destinés aux Canadiens.

J'ai jugé qu'il serait intéressant de passer en revue le budget et les prévisions budgétaires pour cette année, afin de voir dans quels domaines les dépenses augmentaient vraiment. Le résultat est plutôt intéressant, et je voudrais en faire part à la Chambre.

Les dépenses de la Société d'expansion du Cap–Breton augmenteront d'environ 70 p. 100, comparativement à l'an dernier, en passant à 17,5 millions de dollars. Le Musée canadien des civilisations recevra 22 p. 100 de plus, soit un montant total de 46,2 millions de dollars, tandis que le budget du Musée canadien de la nature s'accroîtra d'environ 33 p. 100 pour atteindre presque les 25 millions de dollars. Le Musée des beaux–arts du Canada obtient une augmentation de 23 p. 100, ce qui fait passer son budget à plus de 33 millions de dollars. Et la liste continue. Le Musée national des sciences et de la technologie obtient une augmentation de 25 p. 100 et passe à 20,5 millions de dollars. Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la Femme obtient une augmentation de—oh là là!—322 p. 100 et voit son budget porté à 15,2 millions de dollars. Je crois savoir que les agricultrices ne sont pas en faveur de cette augmentation du budget du Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme.

L'augmentation accordée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié s'élève à 11 millions de dollars. Qui sait? C'est peut–être pour installer quelques caméras cachées de plus. Il est très intéressant de constater que le ministère des Finances bénéficie d'une augmentation de 9,7 milliards de dollars. Le déficit et la dette grossissent au même rythme que le ministère des Finances. Il s'agit là d'un véritable prix de l'incompétence.

Le Tribunal canadien du commerce international reçoit une augmentation de 500 millions de dollars, le Bureau fédéral de développement régional, une augmentation de 34 millions de dollars, le Bureau de l'inspecteur général des banques, une augmentation de 38 000 dollars, le ministère des Pêches et des Océans, une augmentation de 121 millions de dollars, qui permettra peut–être au ministre de se procurer quelques meubles extravagants de plus.

Santé nationale et Bien–être social obtient une augmentation de 321 millions de dollars. Les dépenses augmentent pendant que les services diminuent. Le Conseil de recherches médicales se voit attribuer un augmentation de deux millions de dollars, Statistique Canada, 5,5 millions de dollars, le ministère de la Justice, 500 000 $ et les Affaires indiennes et du Nord canadien, 285 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation annuelle égale au montant affecté en six ans au Fonds d'adaptation créé pour compenser la suppression de la subvention au transport du grain. C'est épouvantable! Le Bureau du commissaire fédéral des affaires juridiques reçoit un million de dollars, la Cour canadienne de l'impôt, 180 000 $ et la Commission de contrôle de l'énergie nucléaire, 165 000 $.

Le Sénat canadien touche une augmentation de 1 000 $. Les sénateurs obtiennent une augmentation et, la plupart du temps, ils ne se présentent même pas au travail. Le Conseil privé obtient une augmentation de 4,5 millions de dollars. Cela signifie plus d'argent pour les personnes qui nous ont valu l'affaire Fowler–Doyle. Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes a une augmentation de 250 000 $, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, un nouvel organisme dont le budget s'élève à 3,3 millions de dollars, constitue un nouveau poste de dépenses. Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité touche une augmentation de 6 000 $ pour récompenser ces gens de leur piètre rendement de ces derniers temps, le Service correctionnel, une augmentation de 50 millions de dollars, la GRC, une augmentation de 10 millions de dollars, le Comité externe d'examen de la GRC, 91 000 $, le Tribunal de l'aviation civile, 15 000 $, le Secrétariat du Conseil du Trésor, 32 millions et, enfin, la Diversification de l'économie de l'Ouest reçoit une augmentation de 26 millions de dollars.

• (1155)

Il s'agit, dans tous les cas, de nouvelles dépenses. Ces ministères et organismes ont vu leur budget augmenter, alors que les agriculteurs sont les laissés–pour–compte. Ce n'est pas juste!

Les dépenses gouvernementales globales sont en hausse depuis que les libéraux sont au pouvoir. En 1993–1994, les dépenses gouvernementales totales s'élevaient à 158 milliards de dollars. Les libéraux sont arrivés au pouvoir et, du coup, en 1994–1995, le total s'élevait à 160,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation. Le budget de cette année prévoit que le montant atteindra les 163,5 milliards de dollars. On augmente les dépenses! On ne réduit pas les dépenses, malgré ce qu'en disent les libéraux dans leurs efforts pour dorer leur image, quand ils affirment qu'on réduit le déficit et qu'on coupe dans les dépenses. En fait, les libéraux augmentent les dépenses.

Le gouvernement a clairement signifié qu'il considère que les groupes d'intérêts spéciaux, les subventions aux entreprises, les cadeaux aux régions qui tiennent du favoritisme et l'aide à l'étranger ont plus d'importance que le secteur agricole, au Canada. Ce budget n'est rien de plus qu'une attaque en règle contre le revenu des bons travailleurs canadiens, qui permettra aux libéraux de maintenir le financement de leurs projets préférés, grâce à des recettes fiscales accrues de un milliard de dollars.

Ce budget est un échec. Il n'atteint pas l'objectif de sortir le Canada du cercle vicieux des dettes. Il ne prouve en rien que nous pouvons éviter la catastrophe. On en voit déjà les effets néfastes sur notre devise. Le dollar américain périclite comparativement à d'autres devises du monde, et nous perdons du terrain face aux Américains. Le peso canadien, comme on le surnomme maintenant, est toujours menacé du pire, et les taux d'intérêt risquent de monter à cause de ce budget timoré.

C'est intéressant de voir que le ministre des Travaux publics prévoit émettre une pièce de 2 $. Cela nous montre à quel point notre devise a peu de valeur. Il faudra bientôt insérer une pièce de 2 $ dans la machine pour avoir une cannette de Coke, le vrai de vrai—et le Coke sera sans doute plus vrai que l'argent qu'on utilisera pour le payer.

Dans un effort pour éviter la débandade du dollar canadien et la baisse de notre cote de crédit, le ministre des Finances, le

premier ministre et d'autres membres du Cabinet se sont rendus aux quatre coins du monde pour essayer de convaincre nos créanciers que nous représentons encore un bon risque de crédit. Le simple fait que notre situation soit surveillée montre la gravité du problème que le gouvernement et ses prédécesseurs, libéraux et conservateurs, ont créé.

Un poème de John Robson résume à merveille ce budget. Ce poème est fondé sur l'oeuvre d'Earnest Lawrence Thayer, *Casey at the Bat*. M. Robson prie M. Thayer de l'excuser d'avoir souillé son poème en y incluant les libéraux. Je voudrais lire le poème à la Chambre. Il est intitulé *Paulo au bâton*.

Les Canadiens n'en menaient vraiment pas large ce jour-là,
Le déficit enflait, personne ne savait quand ça s'arrêterait.
Wilson trébucha, fut retiré, Maz suivit, retiré sur élan.
Un grand frisson fit pâlir tous les supporters.
Quelques-uns n'en pouvant plus partirent à l'étranger,
Laissant derrière, tous ceux que l'espoir tenait encore:
«Si seulement Paulo pouvait venir à la rescousse!»
Ils parieraient à coup sûr si Paulo tenait le bâton.
Mais le PM retenait Paulo et Coppsie n'arrêtait pas de râler.
Celui-là s'était embourbé et celle-ci était au plus bas.
Sur cette piteuse multitude un silence de mort régnait,
Elles semblaient bien minces les chances de voir Paulo frapper.
Mais à l'étonnement de tous, le PM lui céda les Finances
Tandis que Coppsie, pauvre méprisée, voyait filer son étoile.
La poussière retombée, tous comprirent ce qui s'était passé:
Lloydie cédait sa place. Pour Paulo, le terrain était libre enfin.
La foule en liesse lançait des bravos, hurlait des hourras.
Ses cris ébranlaient les montagnes, emplissaient les vallées,
En échos se réverbéraient et inondaient les plaines:
Paulo, le grand Paulo, s'avançait, saisissait le bâton.
Sa démarche, ses gestes, tout traduisait l'aisance,
La fierté le portait et son visage se parait d'un sourire.
Il porta la main à sa casquette, bref salut à la foule déchaînée.
Pas un étranger présent n'en pouvait douter: Paulo! C'était Paulo!
Dix millions d'yeux le virent enduire ses mains d'encre,
Dix millions d'oreilles l'écoutèrent réfléchir.
Quand au monticule se présenta Moody, les cotes à la main,
Paulo le défia du regard, fit une moue sarcastique.
Et vlan! Le budget de 94 fendait déjà l'air.
Plein de morgue, Paulo le suivit du regard: «Faut voir venir!»
Le déficit continuant son vol passa devant l'idole.
«Pas de presse» lança Paulo. «Une prise» renvoya le marché.
Les gradins, noirs de libéraux, furent parcourus d'une rumeur étouffée.
On eut dit que tous les impôts ne couvraient plus les dépenses.
«Tue-le! Débarrasse-nous du prêteur!» dit une voix sur le côté.
Ils ne lui auraient rien rendu, c'est sûr, sans un geste de Paulo.
Le Grand Paulo envoya le sourire de charité du Libéral,
Il calma le tumulte montant, le jeu pouvait reprendre.
Pas de mini-budget. Mais vlan! Encore les dépenses qui lui passent sous le nez.
Mais Paulo reste de glace. «Deuxième prise» de lancer le marché.
«C'est pas vrai» répliquèrent les Libéraux enragés.
Un regard de dédain de Paulo et la foule fut hypnotisée.
Tous virent ses traits se figer, ses muscles se bander.
Paulo, pensèrent-ils, ne laisserait pas l'occasion lui échapper.
Il n'avait plus sa moue sarcastique, regardait nerveusement le tableau.
Il jure qu'il coupera où il faut, fort et à temps, il le faut.
Voici le budget à nouveau, mais le déficit reste trop haut.
Paulo frappe, mais trop bas, c'est un ballon à l'intérieur.
Mais quelque part, dans ce pays béni, le soleil brille,
Je crois que c'est à Réformeville, où Preston frappe dans le mille.
Les enfants sont joyeux, les adultes portent un toast et rient.
Mais il n'y a pas de joie au Canada, car Paul Martin y sévit.

• (1200)

Les mesures budgétaires du projet de loi C-76 font augmenter les impôts; elles ajouteront plus de 100 millions de dollars à la dette d'ici trois ans; elles ne laissent plus aucun espoir d'allégement des impôts. Aucun député qui se préoccupe du bien-être de ses enfants et de ses petits-enfants ne peut tolérer un projet de loi qui permet au gouvernement d'alourdir le poids de la dette et, par le fait même, les impôts des prochaines générations.

J'exhorte tous les députés à s'unir aux députés réformistes et à rejeter la Loi d'exécution du budget 1995. Le Canada et les Canadiens méritent mieux que cela.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais préciser que je partagerai mon temps de parole avec le député de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe.

L'orateur précédent aurait peut-être perdu moins de temps s'il avait lu *Guerre et paix* aux fins du compte rendu; néanmoins, si la brièveté est l'essence de l'esprit, le poème n'était ni bref ni particulièrement spirituel.

Un autre poète a dit que rien n'est ni bon ni mauvais, mais que tout est dans la perception. Ce poète parlait d'attitude. Or, je pense que le député de Kindersley—Lloydminster nous a très bien illustré l'attitude du Parti réformiste à l'égard du budget.

Il a très bien incarné un prophète de malheur en parlant de ce budget. Bien franchement, la plupart des Canadiens savent et l'orateur précédent sait, peut-être à son dépit, que les Canadiens accueillent fort bien le budget. Quoique les décisions qu'on a prises dans ce budget ne plaisent peut-être pas toutes aux Canadiens, d'une façon générale, il est très bien accueilli et ce, pour de très bonnes raisons.

Je voudrais parler d'abord de la démarche que le ministre des Finances a faite dans ce budget, son premier. Il n'y a jamais eu démarche plus ouverte et plus transparente de la part d'un ministre des Finances. Il n'y a jamais eu meilleure occasion pour les Canadiens de partout de participer à l'élaboration de ce budget.

Nous en avons eu d'excellentes preuves dans ma circonscription et dans la ville de London, en Ontario, où j'habite et dont je représente une partie. En effet, le ministre des Finances est venu dans notre ville pour tenir une tribune publique à laquelle ont participé un vaste échantillonnage de groupes de London et des environs, ainsi que d'autres habitants de la ville. Le ministre a recueilli une quantité énorme d'opinions ce soir-là.

En tant que députés, nous avons tous la possibilité de tenir des réunions spéciales. Je sais que la plupart des députés de ce côté-ci de la Chambre ont tenu des consultations prébudgétaires spéciales auprès de leurs électeurs.

• (1205)

Forts de l'encouragement du ministre, les Canadiens n'ont jamais eu de meilleure occasion de contribuer à l'élaboration du budget. Qu'on accepte ou non, qu'on aime ou non chaque décision qui a été prise dans le budget, partout on fait l'éloge de cette démarche, et avec raison d'ailleurs.

Je suis d'avis que le budget est à la fois équilibré et juste. Je reviens à ce que je disais tantôt à propos d'attitude. Nous pouvons adopter la philosophie du Parti réformiste, qui consiste à voir les choses avec pessimisme et de façon négative, ou nous pouvons faire face à la réalité et dire que des compressions importantes ont été faites, mais qu'elles étaient nécessaires. Je

dirais que, dans certains cas, elles étaient regrettables, mais qu'elles s'imposaient néanmoins.

Il est bien clair que les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement soit plus efficace, plus dynamique et plus frugal, mais pas plus impitoyable. À mon avis couper, sabrer et rationaliser à un rythme plus accéléré, comme le suggère le Parti réformiste, rendrait en fait le gouvernement et la société beaucoup plus impitoyables, ce que personnellement je rejette, à l'instar de l'ensemble des Canadiens.

Nous en avons eu la preuve, le 25 octobre 1993, lorsque les Canadiens ont eu à choisir entre l'approche déterminée, graduelle et sensée énoncée par les libéraux, dans le livre rouge, et l'approche draconienne et beaucoup plus spectaculaire préconisée par le Parti réformiste pour éponger la dette et résorber le déficit. En octobre 1993, les Canadiens ont clairement énoncé leur préférence. En fait, ils viennent de réitérer leur préférence, comme en témoignent les réactions au budget que nous avons pu constater ces dernières semaines, depuis le dépôt de ce dernier.

Comment peut–on expliquer ce choix? À mon avis, c'est parce que les Canadiens comprennent que si le secteur privé doit rationaliser ses opérations et devenir plus efficace et plus rentable, le secteur public doit faire de même. Qui mieux que le gouvernement fédéral doit en donner l'exemple?

À maintes reprises, mes électeurs m'ont dit que si nous répartissions le fardeau également entre tous les Canadiens, ils seraient prêts à faire leur part. Demandez à chacun de faire sa part, m'ont–ils dit. Qu'ils habitent en ville ou à la campagne, qu'ils soient dans les affaires ou agriculteurs, tous les gens que je représente m'ont dit qu'ils étaient satisfaits du budget et qu'ils pensaient que nous étions sur la bonne voie.

L'un des meilleurs indicateurs de l'équité du budget est que, jusqu'à maintenant, huit provinces sur 10 estiment être la plus touchée par le budget. C'est sans doute l'un des indices les plus révélateurs du fait qu'il est vraiment équitable et qu'il essaie, autant que possible, de traiter toutes les provinces de la même façon.

Selon certains critiques de la gauche, le budget est trop dur. Selon les critiques de la droite, il ne l'est pas suffisamment. Pour moi, en tant que libéral, et pour tous les libéraux de ce côté–ci de la Chambre, la façon la plus sûre de savoir que nous avons pris les décisions sensées et équilibrées qui s'imposaient est d'entendre les critiques fuser tant de la gauche que de la droite, trouvant les mêmes décisions soit beaucoup trop dures soit pas assez.

Une voix: C'est donc que nous avons raison.

M. O'Brien: C'est exact. Comme le dit mon collègue, c'est une indication que nous devons avoir raison. Les Canadiens trouvent que nous avons choisi une voie équilibrée dans ce budget.

Pour la première fois en plus de 10 ans, un ministre des Finances a annoncé ses objectifs, s'y est tenu et les a atteints. En fait, il les a même dépassés. En tout juste un an et demi, ce ministre a présenté deux budgets réduisant les dépenses et entreprenant une importante restructuration du gouvernement, indispensable à l'aube du XXI^{e} siècle.

Au cours des trois prochaines années, nous réaliserons des économies de plus de 29 milliards de dollars. Je rappelle aux députés que ce budget prévoit sept dollars de compressions des dépenses pour chaque nouveau dollar qui entre dans les coffres de l'État. Pour les Canadiens, il est évident que ce budget constitue un revirement. Il met tout le pays au régime. Il montre la voie que nous devons suivre pour nous attaquer sérieusement au problème du déficit, avec la ferme intention de l'éliminer complètement dès que cela sera possible.

• (1210)

La décision du ministre de se fixer un objectif sur deux ans, est une façon résolue et sensée de procéder. Non, ce n'est pas approuvé par le Parti réformiste, qui veut beaucoup plus de réductions, mais là encore, d'une façon générale, les Canadiens n'approuvent pas cela.

La réaction que j'ai eue dans ma circonscription au sujet du budget a été assez favorable. Mes électeurs sont satisfaits. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont indiqué à maintes reprises qu'ils sont satisfaits. Non pas de chacune des décisions du budget, mais ils sont en général heureux que le ministre et le gouvernement se soient lancés dans la bonne direction.

Dans ma circonscription, j'ai formé un comité consultatif de l'agriculture. Le député réformiste qui m'a précédé a fait porter une grande partie de ses observations sur l'agriculture. Les agriculteurs que je représente ont dit clairement que, oui, ils sont touchés, mais ils reconnaissent que les subventions à l'entreprise ont été réduites de 60 p. 100. Par conséquent, les agriculteurs que je représente estiment que le ministre des Finances a agi correctement.

Il semble que, à l'exception de Bob Rae qui doit tenir des élections bientôt et préférerait s'abstenir, et de certains de ses collègues néo–démocrates. . .

M. Calder: Bob qui?

M. O'Brien: Oui, ce sera bientôt Bob qui? À part ces gens–là, à gauche, et à part le Parti réformiste—que je préfère appeler le parti excessif–conservateur—à part ces deux partis qui tiennent les extrêmes, la plupart des Canadiens ont eu une réaction favorable au budget. C'est la réalité. C'est un fait. Je sais que ce n'est pas populaire auprès des députés de l'autre côté mais, une fois de plus, c'est la vie.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, j'ai observé avec intérêt le député d'en face marquer les coups comme aux Jeux olympiques et se congratuler pour la merveilleuse performance de son équipe.

Cette allusion aux Jeux olympiques est particulièrement de mise étant donné que les libéraux ont découvert un nouveau sport, les haies basses. Peu importe qu'il soit dur, on risque à peine de s'en sortir avec des bleus aux tibias en se mesurant contre les libéraux.

Nous savons très bien que nous devons encaisser des coups durs. Les Canadiens sont prêts. Ils s'y attendent et ils le veulent. Ils ne veulent pas laisser un pays en faillite à leurs petits–enfants. L'important est de faire les choses de façon juste. Sinon, le public aura du mal à les accepter.

Je voudrais poser une question précise concernant l'équité du budget. Elle a trait à la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Comment se fait–il qu'une province, l'Alberta, soit particulièrement touchée? Comment se fait–il que la Nouvelle–Écosse et l'Alberta soient touchées et qu'aucune autre province au Canada ne le soit?

Quelle importance que le secrétaire parlementaire nous dise que si cela a été coupé, c'est parce que les provinces n'en faisaient pas profiter les contribuables? Est–ce que ça regarde le gouvernement ce que les gouvernements provinciaux font de cet argent? Cet argent ne lui appartient pas. C'est l'argent des provinces.

L'idée de cet impôt était de veiller à ce que toutes les entreprises d'utilité publique soient traitées de façon équitable. Une entreprise d'utilité publique qui s'établit en Nouvelle–Écosse ou en Alberta a relativement la même assiette d'imposition.

Si le député d'en face a moins mal au bras après toutes ces tapes de félicitations qu'il s'est données dans le dos, pourrait–il nous dire si, à son avis, il est équitable que deux provinces, la Nouvelle–Écosse et l'Alberta, soient pénalisées par cette mesure fiscale qui coûte 70 $ à chaque propriétaire dans ces deux provinces?

M. O'Brien: Madame la Présidente, j'apprécie la question du député.

Je lui rappelle que j'ai loué les efforts du ministre des Finances. Encore une fois, je me joins à la grande majorité des Canadiens qui ne sont ni membres ni partisans du Parti réformiste pour applaudir le ministre pour son excellent travail.

• (1215)

Pour revenir à la question du député, je trouve intéressant qu'il cite précisément l'Alberta. Je ne dirais pas que le député s'est plaint, mais je serais tenté de croire qu'il s'agissait d'une plainte du genre «pourquoi moi et non les autres». Il s'est repris en entendant quelqu'un de côté–ci de la Chambre dire que la Nouvelle–Écosse est vraiment assujettie elle aussi à cette mesure.

L'Alberta n'est donc pas la seule visée. Mon collègue a dû reconnaître son erreur. La réalité, c'est que le gouvernement a pensé que rien ne justifiait vraiment cette mesure et qu'il fallait la modifier. Elle ne vise aucune province en particulier.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à mon illustre collègue. Si les citoyens et citoyennes sont si contents dans son comté, est–ce que ce n'est pas parce que ce gouvernement cache la vérité? Est–ce qu'il a dit à ses concitoyens dans son comté que le gouvernement fédéral ne faisait aucun effort pour aller chercher les 6,6 milliards de dollars en impôts impayés dans les coffres fédéraux? Est–ce qu'on a dit aussi à ces citoyens que les coupures de plus de 7 milliards de dollars dans les transferts aux provinces, ce sont eux qui vont les payer de toute façon, parce que le ministre des Finances a manqué de courage pour nettoyer sa propre cour, qu'il a préféré transférer ses problèmes de déficit dans la cour des provinces et qu'ultimement, ce seront les citoyens de son comté qui paieront?

Est–ce qu'il a dit aussi qu'il y a 70 000 sociétés qui n'ont pas payé d'impôt, comme le CN, par exemple, qui a réalisé 400 millions de dollars de profits sans payer un cent d'impôt? M. Tellier peut bien être favorisé. Est–ce qu'il dit la vérité?

[*Traduction*]

M. O'Brien: Madame la Présidente, le député m'obligerait en me répétant l'essentiel de sa question. J'ai dû m'absenter juste au moment où il a entamé son observation.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable député de Saint–Hyacinthe—Bagot, voulez–vous répéter votre question?

M. Loubier: Madame la Présidente, ce n'est pas sérieux! Je ne reprendrai pas tout ce que j'ai dit.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Ça va. Je ne savais pas si vous vouliez une réponse ou non.

[*Traduction*]

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget. Je constate qu'un an au pouvoir peut changer bien des choses. L'an dernier, lorsque nous avons déposé notre premier budget, nous avons été grandement fustigés tant par les médias que par nos électeurs qui affirmaient que nous devions réduire davantage la taille de la fonction publique si nous voulions résorber le déficit.

Un an plus tard, après avoir écouté et consulté les gens, nous sommes en mesure, ce qui n'a rien d'étonnant, de déposer un budget qui est chaleureusement applaudi par les médias et nos électeurs qui le trouvent pragmatique et réaliste. Un budget convenant à notre époque.

Parfois, des changements fondamentaux s'imposent. Pour les Canadiens, 1995 est l'année où ils peuvent faire des choix et apporter des changements sans porter atteinte aux idéaux et aux principes auxquels ils tiennent.

Le gouvernement voulait prendre le pouvoir parce que nous croyons que les emplois et la croissance économique doivent être les deux grandes priorités du gouvernement fédéral si nous voulons créer un bon climat économique pour l'ensemble des Canadiens. Pour atteindre cet objectif, nous devons chercher dès aujourd'hui à redresser l'économie de notre pays.

Au cours des trois prochaines années, grâce aux mesures prévues dans le budget, chaque dollar d'augmentation des recettes fiscales s'accompagnera d'environ sept dollars de réduction des dépenses. D'ici 1997–1998, le déficit pourrait être ramené à moins de 19 milliards de dollars si les taux d'intérêt et la croissance du revenu sont conformes aux prévisions moyennes du secteur privé plutôt qu'à nos propres estimations que nous avons voulues prudentes.

Le budget fait suite à un examen approfondi des programmes et vise à remanier non pas la façon dont fonctionne le gouvernement, mais bien les fonctions qu'il assume. Nous devons redéfinir le rôle que joue le gouvernement dans notre économie. Nous ne pouvons plus élaborer des programmes qui seraient subventionnés à même l'argent des contribuables. Le gouvernement devrait intervenir seulement dans les domaines où il excelle et laisser le reste à ceux qui peuvent faire mieux que lui.

• (1220)

Ce budget réalise nos priorités. Entre l'exercice en cours et l'exercice 1997–1998, grâce aux compressions décrétées, nos dépenses annuelles auront diminué de 25,3 milliards de dollars. Ainsi, le montant des dépenses aura diminué de 1,6 milliard de dollars dans le secteur de la défense, de 550 millions dans l'aide à l'étranger, de 1,4 milliard de dollars dans le transport, de 600 millions de dollars dans les ressources naturelles, jusqu'à 900 millions de dollars dans le développement des ressources humaines, d'environ 200 millions de dollars dans les pêches, de 900 millions de dollars dans l'industrie et de près de 450 millions dans le secteur de l'agriculture.

Grâce à ces compressions et à la réforme des programmes, la fonction publique perdra 45 000 postes, au cours des trois prochaines années, ce qui représente environ 20 p. 100 de son effectif total. On ne réduit pas l'appareil gouvernemental. À mon avis, on se donne un appareil gouvernemental adapté à nos moyens.

Comme on l'a mentionné, un des grands principes mis en oeuvre dans le budget de 1995, c'est la redéfinition du rôle du gouvernement dans l'économie. La décision de réduire sensiblement les subventions aux entreprises s'appuie sur ce principe. Le fait est que ces subventions faisaient souvent plus de tort que de bien aux entreprises, puisque ces sommes d'argent favorisaient un lien de dépendance, ce qui était contraire à la bonne pratique des affaires. C'est pour cette raison que ce budget réduit les subventions aux entreprises de 60 p. 100, les faisant passer de 3,8 millions de dollars, qu'elles étaient l'an dernier, à 1,5 milliard de dollars, en 1997–1998.

Parmi les secteurs où les subventions seront sensiblement à la baisse figurent l'agriculture et les transports. Nous ne pouvons plus octroyer des subventions, comme au commencement, puisque nous sommes maintenant à l'ère des restrictions budgétaires, du recyclage, de l'adaptation, de la diversification et de la compétitivité.

Les subventions accordées en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest sont éliminées, d'où une économie de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans. Nous avons néanmoins prévu des mesures de transition. Nous verserons une indemnité unique de 1,6 million de dollars aux propriétaires fonciers de l'Ouest et investirons un montant de 300 millions de dollars pour contribuer à la mise au point d'un meilleur système de manutention et de transport du grain. Par ailleurs, nous collaborerons avec les ministres provinciaux de l'Agriculture pour élaborer un programme national de stabilisation fondé sur la totalité des exploitations agricoles. Ce programme encouragera l'innovation et la diversification tout en permettant de réduire de 30 p. 100 les contributions fédérales au filet de sécurité dans le secteur de l'agriculture.

Les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique sont également éliminées, ce qui permettra d'économiser 500 millions de dollars sur cinq ans. Pour faciliter la transition, le gouvernement établira un programme d'adaptation qui s'échelonnera sur cinq ans et qui aidera, entre autres, à moderniser le réseau routier dans la région de l'Atlantique et dans l'est du Québec.

Les réductions des subventions vont bien au–delà des secteurs de l'agriculture et des transports. À Industrie Canada, les subventions seront réduites de moitié, puisqu'elles passeront de 525 millions de dollars en 1994–1995 à 264 millions de dollars en 1997–1998. Les autres dépenses seront orientées vers les principaux moteurs de la croissance économique, en partenariat avec le secteur privé.

Dans leur nouveau rôle, les agences de développement régional mettront l'accent sur la petite et la moyenne entreprise. Toutefois, cette aide prendra la forme de prêts et de contributions remboursables plutôt que de subventions directes. Par conséquent, les subventions versées par ces agences passeront de 700 millions de dollars à 234 millions de dollars en trois ans.

Les subventions aux industries culturelles sont également réduites, ce qui comprend une réduction de 8 p. 100 du Programme d'aide à la distribution des publications. Nous éliminons aussi le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, en vertu duquel on remettait aux provinces l'impôt payé par les entreprises privées de services publics. Par conséquent, les principales subventions dans le secteur énergétique disparaîtront presque totalement, passant de 410 millions de dollars à seulement huit millions de dollars.

Ces réductions des subventions sont essentielles à l'assainissement des finances publiques au Canada. Nous reconnaissons également qu'il y a des circonstances où le gouvernement peut et doit aider le secteur privé dans le monde d'aujourd'hui qui évolue très rapidement.

• (1225)

Cela n'est nulle part plus évident que dans le secteur agricole et agroalimentaire, où le gouvernement tient à voir s'épanouir une industrie axée sur les marchés, compétitive et en expansion, qui soit rentable et qui réponde aux besoins changeants des clients aussi bien nationaux qu'internationaux en matière de produits alimentaires et non alimentaires.

Pour favoriser la réalisation de sa vision touchant le secteur agricole et agroalimentaire canadien, en plus des changements déjà mentionnés, le gouvernement fournira un milliard de dollars en caution pour l'exportation de grains et d'autres produits agroalimentaires. Le gouvernement améliorera les programmes de développement du commerce et des marchés pour soutenir les exportateurs actuels et à venir grâce à la mise en place d'un nouveau Service du commerce agroalimentaire, y compris le Réseau Info Agro–Export, un nouveau programme Agroalimen-

taire 2000 et la création du Conseil canadien de la commercialisation agroalimentaire.

Par ailleurs, il rationalisera notre infrastructure de recherche et réaffectera à des initiatives d'investissement de contrepartie des ressources pouvant atteindre 70 millions de dollars d'ici la fin de la décennie, c'est-à-dire une participation à parts égales de 35 millions de la part de l'État et 35 millions de la part de l'industrie. Le gouvernement consacrera 60 millions de dollars par année à améliorer la capacité du secteur à bien réagir à un environnement de nouveaux débouchés sur les marchés et de réduction des subventions.

Le programme favorisera un meilleur accès aux capitaux, l'acquisition de nouvelles compétences en gestion et une meilleure infrastructure, y compris un accès accru à l'information et à la technologie.

Le gouvernement réduira la subvention aux producteurs de lait et entreprendra des consultations avec l'industrie laitière quant à l'utilisation du reste de la subvention pour améliorer sa compétitivité. En outre, il supprimera en 1995 la subvention d'aide au transport des marchandises et réaffectera environ 60 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour stimuler le développement agricole et agroalimentaire dans les provinces de l'Atlantique, dans l'est du Québec, dans le nord de l'Ontario, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Enfin, dans le cadre de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative, le gouvernement propose d'augmenter les garanties d'emprunt de 1,5 à trois milliards de dollars pour aider au processus d'adaptation et de changement.

Les propositions du gouvernement concernant le secteur agricole et agroalimentaire augurent bien du changement qui s'impose. Étant donné la situation budgétaire actuelle, nous devons prendre ces mesures pour améliorer la capacité de l'industrie à soutenir la concurrence et à se tailler une place sur les marchés.

Je dirai en guise de conclusion que les gouvernements sont conscients depuis très longtemps de la nécessité du renouveau, mais ils ont manqué de volonté d'agir. Le gouvernement, lui, passe à l'action après avoir consulté les Canadiens et notamment le monde agricole. J'exhorte les députés à adopter le projet de loi.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir poser une question au député qui, dans ses observations, a beaucoup insisté sur l'agriculture et notamment sur l'élimination de la subvention au transport du grain annoncée dans le budget et prévue dans le projet de loi à l'étude.

L'élément le plus destructeur de ce budget est la suppression de la subvention du Nid-de-Corbeau, cet engagement de l'État en matière de transport visant à assurer l'exportation du grain.

Le député et le gouvernement sont conscients que, peu importe la diversification qui se produira dans les Prairies, peu importe quelles industries ayant une production à valeur ajoutée s'y implanteront, il faudra toujours exporter de 60 à 80 p. 100 du grain de la région. Par conséquent, la hausse des frais de transport sera substantielle, le revenu des agriculteurs diminuera de même que celui des collectivités qui dépendent de l'agriculture.

Je sais que le gouvernement a mis un certain temps à chercher les moyens d'éliminer cette subvention et d'économiser ainsi de l'argent aux ministères des Transports et de l'Agriculture. Le député a-t-il pu consulter des analyses ou des évaluations qui aillent dans le même sens ou confirment les données qui, d'après le gouvernement, existeraient au sujet des répercussions à long terme de la suppression de la subvention du Nid-de-Corbeau sur l'économie des Prairies? A-t-il pris connaissance d'analyses, d'évaluations ou d'études sur les conséquences de cette mesure sur l'économie des Prairies?

• (1230)

M. Calder: Madame la Présidente, je répondrai au député en lui disant que si j'avais vu un rapport à ce sujet, cela signifierait que les études sont terminées. Or, elles sont en cours actuellement. Nous avons fixé à 1,6 milliard de dollars le montant prévu pour les pertes que subiront les propriétaires fonciers des Prairies, et un programme de 300 millions de dollars amortira aussi le coup.

Ce dont il faut vraiment tenir compte, c'est le fait que, dans les Prairies, les coûts du transport par chemin de fer de la potasse et du blé doivent être les mêmes. L'agriculteur ne peut assumer le coût supplémentaire que suppose le transport de son blé tout en demeurant concurrentiel sur les marchés mondiaux.

Cela veut donc dire que tous les participants de l'industrie doivent faire front commun, examiner la situation et trouver la façon la plus efficace de transporter le grain destiné aux marchés internationaux. Un exercice en ce sens a lieu actuellement.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, puisque mon collègue affectionne particulièrement les chiffres, j'aimerais lui demander, premièrement, s'il a réalisé que le Budget présenté le 27 février dernier n'améliore en rien la situation à moyen terme de l'endettement du gouvernement fédéral.

S'il a pris en considération les chiffres et les hypothèses du Budget, j'aimerais lui poser les questions suivantes: Quel est le taux de croissance annuel moyen au cours des trois prochaines années des recettes fiscales contenues dans le Budget de son ministre des Finances? Quel est le taux de croissance moyen des dépenses de fonctionnement et des dépenses de programme prévues dans le Budget de son collègue des Finances? Et, troisièmement, quel est le niveau d'endettement du gouvernement fédéral prévu dans le Budget du ministre des Finances en 1997-1998?

Il serait peut-être bon que mon collègue réponde à ces trois questions, s'il a pris connaissance des véritables implications du Budget de son collègue.

[*Traduction*]

M. Calder: Madame la Présidente, si je pouvais donner au député des réponses à des questions comme celles-là, je gagnerais un million de dollars sur les marchés boursiers.

Nous avons examiné les prévisions du secteur privé relativement à la croissance prévue pour l'exercice en cours et le pro-

chain et nous avons fondé nos hypothèses sur une croissance inférieure.

Je vais citer quelques chiffres. Au début de l'exercice budgétaire 1994–1995, le déficit était de 39,7 milliards de dollars. Pour l'exercice 1996–1997, on prévoit qu'il sera de 24,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une réduction de 15,4 milliards de dollars sur deux ans. Nous savons que nous augmentons la dette publique cumulative du Canada et que cela entraîne aussi des coûts.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Madame la Présidente, je veux vous dire, dans un premier temps, qu'il me fait énormément plaisir de prendre la parole sur cet amendement déposé par mon honorable collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot.

Depuis que nous avons fait notre entrée ici, à la Chambre des communes, le 25 octobre 1993, vous avez eu l'occasion de reconnaître le style fougueux du député de Saint–Hyacinthe—Bagot. Mais d'avoir un style fougueux, ce n'est pas tout, parce qu'on peut avoir un style fougueux et être incompétent. Mais je crois que le député de Saint–Hyacinthe—Bagot ne rencontre pas cet épithète. Au contraire, il est fougueux et compétent, et je veux rendre hommage à la façon dont il défend les intérêts de notre parti et ceux du Québec en général.

• (1235)

Cet amendement, je le lis rapidement, stipule que mon collègue propose, appuyé de notre collègue de Châteauguay:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» en les remplaçant par ce qui suit:
>
> le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Je ne vous apprendrai rien quand je vous dirai que je ne revendique pas une compétence aussi grande que mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot dans le domaine, et je vous informerai que je lui ai demandé de m'expliquer le sens de cet amendement. Pour le bénéfice des personnes qui nous écoutent, pas nécessairement dans cette Chambre mais à l'extérieur de cette Chambre, je dirais que le sens de cet amendement est de permettre au ministre des Finances de retourner à sa table à dessin, de lui demander de retourner faire ses devoirs.

J'ai un fils de 16 ans qui est au secondaire et je peux vous dire que quand il nous présente, à ma conjointe et à moi–même, des travaux qui ne font pas notre affaire, on lui dit de retourner faire ses devoirs. C'est le sens de l'amendement, que l'on demande au ministre des Finances de retourner faire ses devoirs.

Pourquoi retourner faire ses devoirs? Parce qu'on pourrait demander aux Canadiens et aux Québécois qui nous écoutent: Est–ce que ce Budget est réaliste lorsqu'il ne parle pas des 6,6 milliards d'impôt impayés et qui ne sont pas récupérés? Est–ce que ce Budget est réaliste lorsqu'il fait abstraction de vouloir réellement imposer les grandes sociétés au Canada? D'après les statistiques, il y aurait entre 62 000 et 70 000 compagnies rentables au Canada qui ne paient pas un sou d'impôt. Est–ce que c'est normal? Est–ce que c'est acceptable dans une société démocratique comme la nôtre de voir une politique de deux poids, deux mesures, de voir des travailleurs de la classe moyenne, de voir des démunis qui sont de plus en plus pauvres chaque jour et d'un autre côté de voir des riches, de grosses sociétés qui continuent de s'enrichir à leurs dépens?

Posons–nous la question socialement: Est–ce que c'est normal? Est–ce que c'est acceptable? Je suis persuadé que tous les gens qui sont en train de dîner dans leur cuisine, à midi, chaque fois qu'ils reçoivent leur courrier, qu'ils voient les factures s'accumuler, les taux d'intérêt augmenter, qu'ils se demandent s'ils vont avoir les moyens dans deux ou trois ans de changer d'auto. Est–ce qu'on aura les moyens dans deux ou trois ans, nous, jeune couple, d'avoir une maison, d'avoir un toit? Est–ce qu'on sera condamné à vivre dans la misère? Est–ce que la perspective qui s'annonce devant nous sera mieux dans deux ans, dans trois ans ou cinq ans, ou si on s'en va encore vers un trou noir? C'est cela dont font absolument abstraction ces dispositions législatives.

Il y a autre chose. Est–ce que ces échappatoires fiscales sont normales? Est–ce que c'est normal de voir des millionnaires qui ne paient pas d'impôt, dont même certains auraient retiré de l'assurance–chômage? Il faut le faire. En tout cas, chez nous, à l'île d'Orléans et sur la côte de Beaupré, les gens disent: «C'est le bout.»

Les fiducies familiales, lors de la présentation du Budget le 27 février, le ministre des Finances a annoncé que le système des fiducies familiales serait réformé. Il a oublié de souligner que le système serait réformé en 1999.

Cela veut dire que, si je me mets à la place d'une famille très très riche qui a une fiducie familiale, on me dit: «On te donne jusqu'en 1999 pour te régulariser et aussi pour te trouver d'autres échappatoires fiscales, de te trouver d'autres véhicules de placement pour continuer à mettre ces sommes à l'abri de l'impôt.» Il faut se demander si tout cela, si un tel Budget est normal, acceptable et réaliste au Canada et au Québec en 1995.

• (1240)

Quand je vais dans mon comté le vendredi et la fin de semaine, souvent les gens m'arrêtent au dépanneur, au centre commercial et ils me disent que ça n'a pas fait si mal, qu'ils s'attendaient à pire. Oui, mais il faut gratter, il faut aller plus loin que les mots pour voir comment vicieux ce Budget a été. Je dis à ces gens d'attendre que le gouvernement du Québec dépose son propre budget pour voir comment le Budget les touche.

Et si je parlais des Ontariens, je leur dirais d'attendre de voir les problèmes qu'aura le gouvernement de l'Ontario. Ce Budget comporte une mesure de décentralisation dont le seul objectif est de transférer une partie du déficit dans la cour des provinces et de leur imposer une facture additionnelle. On verra bien quand le gouvernement du Québec et celui de l'Ontario déposeront leur budget dans quelle mesure ils ont été touchés. De toute façon, les ministre des Finances de ces deux provinces l'ont mentionné.

C'est presqu'une vérité de La Palice que de dire que le vrai budget promis cette année est reporté, encore une fois, à l'an prochain. On pourrait se demander pourquoi le gouvernement fédéral attend l'an prochain? Est–ce parce qu'on s'attendait à la tenue d'un référendum au Québec en mai ou juin et qu'on voulait reporter à l'après–référendum l'odieux des coupures prévues dans les programmes de santé, d'éducation et d'aide sociale? Je vous pose la question. Posons–nous la question à savoir si ce n'est pas le cas?

Mais, le ministre des Affaires intergouvernementales nous disait: «Vous allez voir, nous allons introduire un fédéralisme flexible.» Est–ce cela un fédéralisme flexible? Maintenant, nous avons une idée véritable des coûts du statu quo et des coûts d'un non lors du prochain référendum au Québec.

Je reviens au domaine des transports, qui est celui avec lequel je suis le plus familier depuis que j'en suis le porte–parole de mon parti. J'ai eu l'occasion, en réaction à ce Budget, de dire que le gouvernement fédéral avait décidé de faire une vente de garage de Transports Canada. Pourquoi? Qu'est–ce qui me permettait d'affirmer cela?

C'est que le Budget Martin nous a annoncé des coupures résultant de l'examen des programmes de l'ordre de 1,1 milliard, soit 50,8 du montant des dépenses entre 1995 et 1998. Si on inclut les coupures du Budget précédent, les dépenses du ministère des Transports seront réduites à 1,4 milliard entre 1994 et 1998. En fait, les mesures du Budget Martin permettront au gouvernement d'économiser 2,6 milliards avec l'examen des programmes réparti sur trois ans au ministère des Transports.

Nous devrions regarder ce qui nous fait dire que le gouvernement se désengage au niveau des transports. Regardons donc les privatisations annoncées dans ce Budget. On prévoit la commercialisation du service de navigation aérienne. Dès le départ, il faut préciser que l'essentiel de la partie de rationalisation des employés de l'État sera transférée au secteur privé. Il y aura la formation d'une société à but non lucratif qui devra gérer les 5 800 personnes qui travaillent actuellement au service de navigation aérienne.

Je dois rappeler que notre parti n'est pas nécessairement opposé au principe de la création d'une entreprise à but non lucratif dans le domaine de la commercialisation du service de navigation aérienne. Par contre, j'ai encore, et mon parti aussi, des questions à cet égard et nous devrons obtenir des réponses à ces questions. Entre autres, quelle sera la valeur des actifs tranférés et quel sera le coût de ce transfert? Avant de donner une bénédiction complète, nous devrons recevoir des réponses aux questions que nous poserons en temps et lieu.

Deuxième secteur dans lequel le gouvernement a annoncé une privatisation: le Canadien National. On se rappelle que le rapport du groupe gouvernemental, formé uniquement de députés libéraux—auquel aucun membre de l'opposition officielle ou du Parti réformise ne participait—, recommandait qu'il y ait un travail de préparation de fait avant que le CN puisse être mis en vente. Entre autres, réduction de la dette, augmentation des profits, rationalisation du réseau.

• (1245)

Encore une fois, nous devons préciser que l'offre qui avait été faite par le CP d'acheter le CN au coût de 1,4 milliard de dollars était totalement inacceptable et en cela, nous avons discuté, nous avons eu l'occasion de prendre la parole dans le même sens que le gouvernement, pour dire qu'une offre de 1,4 milliard pour les actifs du CN était une offre totalement inacceptable. Là–dessus, nous sommmes d'accord.

Par contre, il nous reste à voir quel sera le prix payé lors de la privatisation du CN. Il ne faut pas oublier que le CN est la propriété des contribuables du Québec et du Canada. Donc, il ne faudra pas que ce soit un cadeau fait à des amis du régime ou à des contributeurs à la caisse électorale des libéraux. Là–dessus, nous devrons jouer notre rôle de chien de garde en tant que membres de l'opposition et voir si le prix payé pour le CN tiendra compte de sa véritable valeur.

Aussi, le Bloc québécois est maintenant le seul parti à défendre le droit des travailleurs, entre autres, le droit de grève au Canada. L'absence du NPD, en fin de semaine, lors de l'adoption de la loi spéciale pour ordonner le retour au travail dans le transport ferroviaire, le démontre. Donc, nous devrons nous assurer que les droits des travailleurs et des travailleuses du Canadien National dans cette privatisation ne soient pas bafoués, que leurs droits soient respectés. C'est un autre dossier sur lequel on aura l'occasion de revenir.

Autre secteur pour lequel ce Budget prévoit une privatisation, c'est la poursuite de l'opération de commercialisation dans le cadre de la politique nationale des aéroports. Un groupe de travail a été mis en place par le gouvernement du Québec pour venir en aide aux municipalités et aux groupes locaux qui souhaitent entreprendre des négociations avec Ottawa à ce sujet.

J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le ministre du Travail du Québec, M. Jacques Léonard, pour cette initiative extrêmement intéressante. Il accompagne les municipalités qui peuvent être confrontées à une privatisation ou même à une fermeture d'un aéroport, parce que la question demeure entière. Quand on sait que l'aéroport de Sept–Îles a perdu 1,9 million de dollars, l'aéroport de Baie–Comeau, 1,2 million de dollars et que l'aéroport de Val–d'Or est déficitaire aussi, il faut poser la question à savoir si les payeurs de taxes municipales de ces municipalités auront le moyen d'assumer des déficits?

Mais il ne faut pas oublier que quand le fédéral investit chez nous, il ne faut pas penser qu'il nous fait un cadeau. C'est notre argent, en fait, parce que les résidants, les gens qui viennent de Sept–Îles reçoivent les services du gouvernement fédéral au niveau de l'aéroport, et jusqu'à nouvel ordre, je pense que les travailleurs et travailleuses de Sept–Îles paient, sur leurs chèques de paie, à la source, de l'impôt fédéral, et les professionnels font des remises. Donc, ils ont le droit de recevoir des services de la part du gouvernement fédéral.

Une quatrième privatisation que ce Budget prévoyait concerne le Centre d'essai de véhicules automobiles de Blainville qui devrait continuer d'appartenir au gouvernement, mais dont l'exploitation sera cédée au secteur privé au courant de l'année. Apparemment, il y aurait des négociations en cours. Pour ce sujet particulier, nous réservons nos commentaires, parce que nous avons des informations à l'effet qu'il y a des choses pas très—je ne voulais pas faire un commentaire religieux, mais mon collègue de Chicoutimi me suggère de dire pas très très catholiques.

Comme je suis un Saguenéen comme lui, mes parents utilisent cette expression. Donc, il semblerait y avoir des choses pas très très catholiques qui se passent au niveau de cette exploitation, mais je ne veux pas aller plus loin, parce que je veux me garder cela pour questionner le ministre des Transports en temps et lieu.

Ce Budget prévoit l'abolition de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. On parle de l'élimination de subventions de 560 millions de dollars. Il est bien entendu que ces subventions

créaient, encore une fois au Canada, une politique de deux poids, deux mesures, particulièrement dans le rail.

• (1250)

On se rendait compte, dans le rail—et ce commentaire–ci ne s'applique pas uniquement au Québec—qu'il y avait deux critères de rentabilité des lignes ferroviaires au Canada: tout ce qui est à l'est de Winnipeg, pour survivre et pour continuer d'exploiter, se doit d'être rentable, tandis que tout ce qui est à l'ouest de Winnipeg était considéré comme un service subventionné. Et cela donnait lieu à des choses très très bizarres. On a même découvert que des wagons de chemin de fer venaient tourner dans la cour du port de Thunder Bay et retournaient se faire expédier le grain par Vancouver uniquement pour toucher la subvention.

Je me rappelle quand on était jeune et qu'on jouait au *Monopoly*. Après avoir fait le tour de la planchette, on passait par «Go» pour réclamer 200 $, puis on continuait à faire le tour. Cela me fait penser littéralement à une partie de *Monopoly*.

Je crois que le gouvernement, en abolissant cette subvention, va mettre fin à cette partie de *Monopoly*. Par contre, et c'est ce qui est dommage au Canada, on voudrait être encourageant et dire qu'il s'agit d'une bonne mesure, mais il y a toujours un «par contre». Par contre, ce Budget va prévoir des compensations de l'ordre—et j'espère que les producteurs agricoles de l'île d'Orléans et de la côte de Beaupré qui m'écoutent ne s'étoufferont pas avec leur bouchée de bifteck—de l'ordre de 2,9 milliards de dollars qui seront attribuées aux producteurs agricoles de l'Ouest.

M. Loubier: Sans impôt.

M. Guimond: Sans impôt, en plus, comme le suggère mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot.

Demandons–nous s'il est normal ou acceptable dans une société démocratique en 1995 d'avoir de telles dispositions. Donc, c'est pour cela qu'on n'a pas vu jusqu'à présent de levée de boucliers dans l'Ouest. Vous avez vu, on ne chiale pas trop dans l'Ouest vis–à–vis de cette abolition de la Loi sur le transport du grain dans l'Ouest parce qu'ils savent qu'ils vont partir avec la cagnotte, 2,9 milliards.

Je dis aux producteurs agricoles du Québec: «Encouragez–vous, les impôts fédéraux que vous payez vont aider à venir concurrencer vos marchés», parce qu'avec cela ils vont pouvoir transformer leur production, et rien ne nous dit qu'ils ne délaisseront pas le grain pour aller dans la boucherie, dans la volaille, dans les oeufs et dans le lait. Ils vont se transformer à même vos impôts fédéraux. C'est une aberration.

Ce projet de loi prévoit aussi l'abandon de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Pour tout ce qui se trouve à l'est d'une ligne imaginaire qu'on appelle la ligne Jackman, dans la Beauce, jusqu'à la péninsule gaspésienne, incluant toutes les provinces maritimes, on parle de subventions de l'ordre de 99 millions qui, apparemment, pouvaient aller jusqu'à 108 millions, selon les deux chiffres que j'ai. En tout cas, aux environs de 100 millions en subventions.

La question est que ce programme sera aboli. Le Budget prévoit un programme d'adaptation de l'ordre de 326 millions sur 5 ans qui sera mis en place comme mesure transitoire. Je vous informe que probablement mes collègues du caucus du Bloc québécois de l'est du Québec auront l'occasion de venir s'exprimer là–dessus parce qu'ils seront concernés par ces sommes qui seront maintenant disponibles soit à l'amélioration de l'infrastructure routière, soit qu'il pourrait aussi s'agir d'aller dans des programmes de deuxième ou de troisième transformation.

De toute façon, représentant le comté de Beauport—Montmorency—Orléans, n'étant pas directement concerné, je pense que les gens de l'est du Québec, ceux du Bas–Saint–Laurent et de la Gaspésie et de Bellechasse sont très bien placés pour savoir comment ce fonds d'adaptation pourrait être utilisé.

Par contre, j'ai rencontré des propriétaires d'entreprises de ce secteur–là qui m'ont mentionné qu'il arrivait que cette subvention s'avérait inefficace. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais la période de débat est terminée. Nous passons aux questions et commentaires.

Comme personne ne désire poser de question, nous reprenons le débat avec l'honorable député d'Egmont.

[*Traduction*]

M. Joe McGuire (Egmont, Lib.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député d'Algoma. Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995.

• (1255)

En appuyant le projet de loi, je voudrais féliciter le ministre des Finances de l'excellent travail qu'il a fait en élaborant un budget qui a reçu l'appui d'une écrasante majorité de Canadiens et des marchés financiers internationaux.

D'une part, les députés du Bloc québécois se sont plaints que le ministre allait trop loin. D'autre part, les réformistes ont fait valoir qu'il n'allait pas assez loin. Cependant, le consensus dans la population canadienne, c'est que le budget est raisonnable et qu'il constitue un effort équitable pour trouver une solution aux problèmes du pays.

La population du Canada a dit haut et clair qu'elle voulait que le ministre prenne des mesures décisives pour régler les problèmes de la dette et du déficit. Elle voulait que le ministre lui présente un plan définitif pour l'établissement d'un budget équilibré, voire excédentaire dans l'avenir. Elle a également dit qu'elle ne voulait pas de hausses de l'impôt sur le revenu des particuliers; il n'y en a pas eu.

Je suis heureux de dire que, de façon générale, le budget répond d'une manière juste, équitable et équilibrée aux attentes des Canadiens. Il répond à la nécessité de mettre de l'ordre dans les affaires du pays. Certes, des sacrifices devront être faits, mais j'estime que le fardeau de la réduction du déficit est équitablement réparti. La population canadienne commence à reprendre confiance parce qu'elle sait que les dépenses sont resserrées et qu'elle en aura pour son argent.

Nombre de dispositions du projet de loi ont déjà été mises en oeuvre. Celles qui restent le seront aujourd'hui dans le projet de loi C–76. Toutefois, le message est clair et il est toujours le même. Le gouvernement est en train de mettre de l'ordre dans ses affaires. Il a amorcé la décroissance. Il réduit les dépenses sans augmenter les impôts.

Les cibles fixées par le ministre des Finances montrent que nous nous dirigeons vers l'objectif tant souhaité de l'équilibre budgétaire. C'est rassurant que nous nous dirigions vers cet objectif d'une manière juste et humaine. Nous ne devons jamais oublier que certaines régions du pays ne sont pas aussi avantagées que d'autres sur le plan économique.

Les principes qui ont servi de fondement à notre pays exigent que le gouvernement fédéral maintienne un programme de redistribution de la richesse pour qu'aucun Canadien ne puisse compter sur une sécurité sociale moindre du simple fait qu'il vit dans une province plutôt qu'une autre. Un des principaux critères d'évaluation de notre pays par rapport à d'autres, c'est notre degré de compassion à l'égard des autres. Il faut protéger les Canadiens plus défavorisés.

Je suis conscient du fait qu'on doit réformer le système des transferts fédéraux. Il faut le rendre plus efficient, plus efficace et plus viable, sinon nous aurons du mal à financer ces programmes et nous pourrions même en être incapables. Certains critiques affirment que les modifications proposées, qui ont pour objectif de regrouper les programmes visés par le Financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada dans le cadre du Transfert social canadien, menacent certains programmes sociaux. Je pense que, sans un effort soutenu pour s'attaquer à notre problème de déficit et d'endettement, ces mêmes programmes sociaux seraient encore plus menacés.

Cependant, dans ma province, l'Île–du–Prince–Édouard, on s'inquiète beaucoup des répercussions possibles du nouveau Transfert social canadien. Je suis persuadé que le ministre des Finances comprend qu'il importe peu qu'une province soit plus souple et davantage capable d'être novatrice, si elle ne peut compter sur les ressources pécuniaires nécessaires.

Je suis sûr que le ministre en tiendra compte, lorsqu'il négociera avec les provinces. Même si le document budgétaire précise qu'on va maintenir les normes nationales, surtout celles qui sont prévues aux termes de la Loi canadienne sur la santé, on craint encore, dans les régions défavorisées du pays, que certains problèmes se posent. Il est encourageant de constater que, dans ce processus de changement, on a promis une nouvelle approche coopérative, c'est–à–dire l'établissement d'une nouvelle relation financière entre le gouvernement fédéral et les provinces.

S'il y a un domaine sur lequel les Canadiens se sont vraiment fait entendre, c'est celui des impôts. Ils ne voulaient pas d'augmentation d'impôt sur le revenu des particuliers, et il n'y en a pas eu. Ils refusaient qu'on touche aux REER, et on n'y a apporté pratiquement aucune modification. On ne devait pas, selon eux, s'en prendre aux régimes de santé et de soins dentaires et on a répondu à leur souhait. Il fallait, à leur avis, que la grande entreprise paie sa juste part d'impôts. C'est ce qui se produit, puisque le gouvernement augmente les impôts des grosses sociétés, applique une surtaxe sur les profits des sociétés et fait payer une taxe aux institutions de dépôt.

On a imposé à la population une petite taxe dont elle ne voulait pas vraiment, mais les gens ne semblent pas trop s'en plaindre. Je veux parler de la taxe sur l'essence de 1,5c. le litre.

• (1300)

Pour chaque dollar de nouvelles recettes, le gouvernement réduira ses dépenses de sept dollars. Je crois que cette façon d'aborder le problème de la dette et du déficit est juste et équilibrée. En outre, elle correspond au sentiment de la grande majorité des Canadiens.

L'une des mesures qui a eu un effet négatif à l'Île–du–Prince–Édouard est la réduction des subventions au transport. Les coupes dans le transport de marchandises seront compensées, pendant un certain nombre d'années, par un financement transitoire de 326 millions de dollars. Il y aura aussi des compressions dans le secteur laitier, mais les producteurs les avaient prévues, surtout lorsqu'ils ont vu l'abolition de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Nous n'avions pas prévu, toutefois, les compressions au ministère du Développement des ressources humaines qui entraîneront des pertes pour les agriculteurs, à cause de l'élimination du programme des services d'emploi agricole. Nous espérons instaurer une mesure de remplacement au cours des prochaines semaines, afin d'alléger le fardeau des agriculteurs qui devront s'habituer à ne plus avoir accès à ce programme, qui leur était très utile.

Le Canada atlantique fait sa part pour la réduction du déficit. Deux éléments du budget ont été touchés en surface seulement et seront sans doute révisés en profondeur au cours de la prochaine année. Il s'agit des programmes des aînés et du régime d'assurance–chômage. Je suis heureux que le gouvernement ait renouvelé son engagement envers les aînés en promettant un système juste et fiable.

Pour atteindre cet objectif, nous devrons voir à assurer la viabilité du Régime de pensions du Canada, de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti. J'ai demandé au ministre des Finances de tenir compte, lorsqu'il prendra des mesures visant à assurer la viabilité de ces programmes, de préoccupations comme celles de John. G. Bates d'Etobicoke qui a déclaré ce qui suit:

> J'échangerais volontiers tous les avantages que je suis supposé obtenir, à titre d'aîné, contre le retour de règles équitables pour tous les gens, quel que soit leur âge [. . .]rétablissez le droit au travail après 65 ans [. . .]donnez–moi accès aux régimes d'assurance–maladie et d'assurance dentaire payés par l'employeur [. . .]accordez–moi les allégements fiscaux rattachés aux REER, ainsi que toutes les déductions et crédits liés au travail.
>
> La discrimination en raison de l'âge est le dernier retranchement des gens bornés.

Je voudrais prévenir le ministre des Finances et le ministre du Développement des ressources humaines que les prestataires fréquents du régime d'assurance–chômage ne sont pas automatiquement des fraudeurs. Dans ma circonscription, les principales industries sont la pêche, l'agriculture, le tourisme et l'exploitation forestière. Ce sont toutes des industries saisonnières qui dépendent, chaque année, de la présence des travailleurs et ceux–ci ne peuvent pas tous être formés dans un autre domaine ou déplacés vers les régions où l'emploi est plus facile.

Je voudrais citer un article du chroniqueur Peter H. Nicol paru dans le *Ottawa–Carleton Review*:

Ce qu'il faut retenir du discours du budget fédéral, c'est le mot «changement». Non pas les millions de dollars supprimés ici ou promis là. Ces chiffres ne veulent pratiquement rien dire à ceux d'entre nous qui n'arrivent pas à équilibrer leurs comptes. Le mot clé est le mot «changement», car c'est ce qui nous fait tout de suite comprendre que le gouvernement fédéral est prêt à faire face à un problème dont le public est conscient depuis un certain temps, à savoir que, pour que le Canada survive, au sens politique ou financier, nous devons modifier fondamentalement nos structures politiques et nos vies.

Les changements, dont le ministre de Finances a parlé, ne concernaient pas tant l'aspect financier, même s'il y a quelque chose de ce côté–là, que l'orientation du gouvernement. Le ministre a demandé quel rôle le gouvernement devrait jouer dans la vie des Canadiens. Un rôle moins important, lui a–t–on répondu.

Un gouvernement paternaliste semble devenir une chose du passé, le gouvernement devenant un instrument plutôt qu'une solution. Et ce n'est pas une mauvaise chose.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les propos de mon collègue. Il nous a dit, dès le départ, qu'un des objectifs de ce Budget était de mettre de l'ordre dans les finances du gouvernement, et ce de façon équitable.

Je me demande de quelle équité il parle. Sur qui se font toutes les réductions qui ont été faites dans ce Budget? S'est–il posé la question? Elles se font sur le dos des provinces en leur pelletant des milliards de dollars dans leur cour.

• (1305)

Elles se font également chez des jeunes en coupant dans certains programmes d'emploi, en coupant également dans les sommes d'argent nécessaires pour leur formation postsecondaire. Elle se fait également sur la fonction publique, mais sur la fonction publique à la base et non pas dans les hauteurs, dans les tours d'ivoire, là où se gagnent les plus gros salaires, là où il y a également le plus de dépenses. On l'apprenait ce matin, par les médias, alors qu'on parlait des voyages que font les fonctionnaires. Ce ne sont pas ceux qui travaillent à la base qui font ces voyages, mais ceux qui sont dans leur tour d'ivoire dans chacun des ministères, les généraux qui se promènent en limousine. Ce ne sont pas eux qui font les frais de ce Budget.

Je pense également aux agriculteurs. Le député en a glissé quelques mots dans son exposé. Oui, les agriculteurs devront faire le sacrifice de certains programmes d'emploi, mais c'est sur eux que la majorité des coupures se feront.

Je pense aussi aux chômeurs. «Les chômeurs», c'est un mot qu'il ne faut pas trop prononcer devant les gens d'en face, puisque ce ne sont que des paresseux, des flâneurs, des buveurs de bière. En plus, depuis une semaine, ils sont des fraudeurs et on met une armée de fonctionnaires à leurs trousses pour tenter de récupérer des sommes très minimes, alors que nous ne prenons pas les moyens d'aller récupérer les 6,6 milliards d'impôt qui sont dus. La majorité, le plus gros pourcentage de ces sommes dues le sont par de grosses compagnies.

Lorsque le député dit qu'il y a équité, que cela va se faire équitablement, je me demande sur le dos de qui. Qu'est–ce qui est équitable, puisque tout le monde se cache derrière les fiducies, derrière les échappatoires?

En aucun temps je n'ai entendu le député parler de création d'emplois. Quels sont, dans ce Budget, les programmes mis en évidence pour créer des emplois, surtout pour les jeunes?

[*Traduction*]

M. McGuire: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Depuis un mois et demi, on peut lire dans les journaux que les différents gouvernements provinciaux, les uns après les autres, présentent des budgets équilibrés. Il y a d'abord eu le Nouveau–Brunswick, puis la Colombie–Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et, probablement demain, l'Île–du–Prince–Édouard.

Le député dit que nous faisons assumer une part de nos responsabilités aux provinces. Est–il juste, à son avis, que les provinces s'attendent à ce que le gouvernement fédéral finance les budgets provinciaux équilibrés et qu'il ne règle pas nos propres problèmes de budget? S'il est honnête, il répondra que non. Nous avons un grave problème de budget, car nous n'avons pas seulement une dette accumulée; nous avons aussi des déficits annuels.

Nous voyons les provinces présenter autour de nous des budgets équilibrés. Nous savons que la plupart des provinces reçoivent des paiements de transfert d'une sorte ou d'une autre du gouvernement fédéral. Pourtant, elles font très bonne figure devant les leurs et recueillent, pour cette raison, des appuis et des félicitations en tous genres. Pourtant, une grande part des fonds qui vont aux gouvernements provinciaux viennent du gouvernement fédéral.

Aucun premier ministre provincial honnête ne dira que nous ne devrions pas nous occuper de nos déficits budgétaires et que nous devrions continuer de verser aux provinces et aux particuliers de l'argent que nous n'avons pas et que nous devons emprunter année après année.

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer, à la suite de mon collègue, le député d'Egmont, au débat sur le budget fédéral, qui témoigne d'une nouvelle attitude des Canadiens à l'égard du gouvernement au Canada, parce qu'ils ont maintenant de bons dirigeants.

• (1310)

Après de nombreuses années, les Canadiens retrouvent dans leur gouvernement le leadership qui leur inspire confiance. Même si les Canadiens de toutes les régions doivent accepter de participer à l'effort national en vue de réduire notre déficit annuel et la dette nationale, ils savent qu'il s'agit d'un faible prix à payer pour remettre notre pays sur la bonne voie.

Certains de nos opposants ont soulevé la question des emplois et affirment que nous ne nous en sommes pas préoccupés. Pourtant, le budget actuel porte essentiellement sur la création d'emplois. Nous ne pourrons pas occuper notre place sur la scène internationale, si nous n'assainissons pas nos finances.

Lorsqu'il a dû relever le défi d'établir un budget, le ministre des Finances a dû tenir compte de la perception qu'on avait de notre situation, tant sur la scène extérieure qu'intérieure. À l'étranger, on estimait que nous devions nous attaquer au problème de la dette et du déficit. Sinon, nous aurions à faire face, à court, moyen et long terme, à une hausse des taux d'intérêt, à une

plus grande instabilité des taux de change et à plus d'incertitude au sujet de l'inflation.

Le marché international influence le marché national, que cela nous plaise ou non. Le ministre des Finances a eu le grand mérite de réaliser un équilibre fragile entre la nécessité d'avoir la confiance des marchés internationaux dans l'avenir de notre économie et le besoin des Canadiens, individuellement et collectivement, d'avoir confiance dans le gouvernement fédéral et de savoir que ce gouvernement les appuie, malgré les mesures difficiles qu'il doit prendre en ce moment.

Les budgets des années à venir nous poseront certainement des défis. Un récent sondage Angus Reid révélait que les deux tiers des Canadiens sondés se sont dits favorables au budget.

Les Canadiens ont des inquiétudes. Les électeurs d'Algoma que je représente ne sont pas différents des autres Canadiens. Ils souscrivent à ce budget, mais ils ne sont pas sans savoir qu'ils vont en ressentir les effets, d'une façon ou d'une autre. Le budget était équitable parce que les Canadiens d'un océan à l'autre seront touchés, tout en sachant qu'ils seront récompensés pour leurs efforts.

En assurant cet équilibre, notre ministre des Finances a veillé à ce que les compressions soient réparties le plus équitablement possible sur l'ensemble du pays et sur tous les secteurs, sans accabler les membres les plus défavorisés de notre société. Comme le député d'Egmont l'a fait observer, le ministre des Finances y est parvenu, sans augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. Il faut lui savoir gré d'avoir prêté une oreille attentive aux Canadiens. Il a aussi écouté le Comité des finances qui a tenu des consultations prébudgétaires, l'automne dernier.

J'ai l'honneur d'être membre de ce comité. Je peux dire aux députés que, lorsque nous avons écouté les Canadiens d'un océan à l'autre, l'automne dernier, ils nous ont dit sans équivoque qu'il fallait nous attaquer au déficit.

L'absence de jérémiades chez les témoins a été remarquable. L'absence de jérémiades, après la présentation du budget, a été remarquable. Les Canadiens sont bien conscients qu'il fallait faire quelque chose. C'est la preuve que nous avons réussi à les convaincre que le budget répondait aux objectifs de la communauté internationale et aux objectifs de la plupart des Canadiens.

Le ministre des Finances se devait de respecter les traditions de notre pays et une de ces traditions fondamentales, c'est le réseau formé par notre filet de sécurité sociale. Il s'agit de l'une des caractéristiques de notre pays qui le distingue des autres pays, qui fait qu'il est parmi ceux où l'on souhaite le plus vivre.

• (1315)

Nous savons tous que le filet de sécurité sociale fait actuellement l'objet d'un examen et qu'une mesure législative sera déposée à ce sujet plus tard cette année. La meilleure façon de préserver le filet de sécurité sociale, c'est d'avoir une économie forte et dynamique. C'est exactement ce à quoi s'emploient le gouvernement et notre ministre des Finances.

Je voudrais parler de certaines situations que devront affronter les électeurs de ma circonscription. Nous avons un gouvernement transparent. Nous consultons la population et lui faisons part des mesures qui s'imposent.

Les Canadiens qui sont vivement préoccupés par les pensions n'ont pas à s'inquiéter, car le ministre n'a rien fait pour soulever des craintes dans ce domaine. En fait, il n'a pratiquement pas touché aux REER.

Mes électeurs devront supporter avec les autres Canadiens leur part des compressions que nous effectuons un peu partout, par exemple, dans les dizaines de ports pour petites embarcations qui sont situés dans la circonscription d'Algoma, dans le nord de l'Ontario. Il s'agit là de petits ports de plaisance—dont certains sont plus imposants—qui ont pris de l'expansion, au cours des quelque 20 dernières années, pour soutenir le tourisme nautique.

Le gouvernement ne jette pas le bébé avec l'eau du bain. Il dit simplement aux provinces et, dans le cas qui m'occupe, aux administrations locales: «Travaillez avec nous. Essayons de trouver ensemble une façon de garder ces installations ouvertes, et essayons de le faire de façon à vous donner un plus grand pouvoir de décision concernant ces dernières.»

Je me suis entretenu avec plusieurs élus municipaux de ma circonscription et je dois dire qu'ils sont favorables à l'initiative du gouvernement exprimée en ces termes: «Soyons partenaires; conservons ces installations; travaillons ensemble de façon à ce que les municipalités puissent en prendre le contrôle et les gérer elles–mêmes, au lieu qu'elles le soient de Toronto, d'Ottawa ou d'ailleurs.»

Nombre de mes électeurs s'inquiétaient du sort du programme fédéral PAREL qui, sous l'égide de la SCHL, aide les personnes à faible revenu à remettre leur logement en état. C'est tout à l'honneur du gouvernement d'avoir maintenu ce programme. Je tiens à rassurer mes électeurs à ce sujet. Le Programme d'aide à la remise en état des logements ruraux, que les libéraux s'étaient engagés à financer pendant la campagne électorale de 1993, existe toujours. Malheureusement, la liste d'attente est très longue du fait que le gouvernement précédent avait sabré dans ce programme. Il y a beaucoup de personnes qui attendent et dont le logement a besoin de travaux importants pour qu'elles puissent y vivre en sécurité et sans craindre pour leur santé.

Il y a, à Elliot Lake, un laboratoire fédéral de recherche minière qui relève du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie. Là aussi, le gouvernement fédéral n'a pas dit: «On ferme les portes. On doit fermer ce laboratoire parce que l'industrie minière dans cette localité est sur le point de disparaître.» Le gouvernement fédéral a dit, au contraire, aux gens de la localité: «Soyons partenaires; essayons d'attirer un autre type de recherche pour occuper ces locaux et en faire un centre de recherche viable. Soyons partenaires avec la province, avec le secteur privé et autres candidats afin de créer dans cette localité une situation viable favorable à la recherche sur les mines et autres.»

Le gouvernement ne s'est pas contenté de sabrer dans le programme, contrairement aux gouvernements précédents qui, lorsqu'ils avaient le courage d'essayer de passer à l'action, le faisaient sans même réfléchir. Ce n'est pas comme ça que s'est

conduit et que se conduit ce gouvernement. Il a mûrement et longuement réfléchi à la façon de procéder aux ajustements à apporter aux finances de ce pays.

• (1320)

Je dirai donc que le budget nous met sur la bonne voie. C'est un complément au budget de l'an dernier qui, à mon avis, aboutira à un budget équilibré, dans quelques années. Il va attirer des investissements, susciter la création d'emplois et produire tous les fruits de la croissance et de la puissance économiques que méritent ce pays et ses habitants.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, je vous félicite, vous occupez le fauteuil d'une façon formidable. J'ai écouté attentivement mon ami, et ce qui me surprend c'est lorsqu'il affirme que la confiance des Canadiens à l'égard de ce Budget se manifeste aux quatre coins du pays.

Je suis certain que mon collègue n'a pas mis les pieds au Québec depuis fort longtemps, ou même dernièrement, car il aurait entendu, de ses propres oreilles, ce que les Québécois et Québécoises pensent de ce Budget. Bien sûr, c'est facile de dire que tout le monde fera de petits sacrifices, mais ces petits sacrifices seront surtout faits par ceux qui sont déjà les plus démunis, entre autres, les personnes âgées.

Vous savez, dans une région comme la mienne, la région du Saguenay—Lac Saint–Jean, où le chômage est très élevé, les jeunes doivent quitter la région pour, seulement, tenter de se trouver un emploi et ils n'en trouvent pas. Lorsqu'on voit ce phénomène se répandre un peu partout dans toutes les régions du Canada et les coupures dans les paiements de transfert aux provinces, on serait porté à croire que le gouvernement ne se préoccupe pas de l'éducation des jeunes.

Ma question concerne justement ces transferts. Est–ce que mon collègue sait que la majorité des coupures effectuées suite à ce Budget concernant les transferts, soit dans le domaine de la santé, des études postsecondaires, se feront dans les années 1996, 1997, 1998? Actuellement, cette année, même si cela fera mal, même s'il y aura des coupures, elles sont moindres que celles prévues dans les années à venir.

Quelle est la stratégie du gouvernement par rapport à cela? Le gouvernement au lieu de créer des emplois, fait surtout de la stratégie pour démontrer aux Québécois et Québécoises que le fédéralisme est tout de même rentable, alors que c'est faux. On tente de reporter au plus tard possible, après le référendum, les échéanciers du Budget.

[*Traduction*]

M. St. Denis: Madame la Présidente, je remercie le député de Chicoutimi de ses observations et de sa question.

Je vais souvent au Québec. Quand je suis à Ottawa, je vis au Québec, ce qui devrait apaiser l'inquiétude du député à ce chapitre.

M. Fillion: Où?

M. St. Denis: Dans les magnifiques collines de la Gatineau, près de Wakefield.

Le député a parlé des transferts et de ce que le gouvernement fédéral fait apparemment pour nuire à la capacité des provinces de faire leur travail. Consacrer 63 millions de dollars et même plus à une campagne référendaire, ce n'est pas exactement la meilleure façon de dépenser. En fait, je lui signale que les Québécois aimeraient que leur gouvernement provincial porte plus attention aux enjeux économiques et moins à la campagne pour la souveraineté. Je crois qu'il ferait mieux d'adresser son message et sa question à ses homologues provinciaux. Je répondrai tout de même à sa question.

• (1325)

La stratégie est assez transparente. Avec le TSC, le Transfert social canadien, qu'on envisage d'adopter, on propose de donner plus de pouvoirs aux provinces dans les domaines de la santé, de l'enseignement postsecondaire et des services sociaux grâce à un mode de financement en bloc. Un certain cadre de normes nationales devrait être établi et approuvé par les provinces.

C'est une stratégie qui est transparente et qui va de soi. Je suggère au député de Chicoutimi de discuter plutôt de cette question avec ses homologues provinciaux.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Madame la Présidente, je dois d'entrée de jeu préciser que le Parti réformiste va s'opposer à l'ensemble du projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995.

Ce projet de loi ressemble à certains égards au projet de loi C–68 sur le contrôle des armes à feu, en ce sens qu'il comporte plus d'une partie. Une partie de cette mesure législative est totalement inacceptable alors que d'autres parties pourraient, moyennant des changements mineurs, être acceptables aux yeux du Parti réformiste et à mes yeux.

Le Parti réformiste a déposé à la Chambre une motion demandant que le projet de loi sur le contrôle des armes à feu soit divisé en deux parties de façon à ce que nous puissions nous prononcer sur le bien–fondé de chacune. Je souhaiterais qu'on puisse en faire autant dans le cas de ce projet de loi. Le projet de loi C–76 est un projet de loi omnibus qui porte sur plusieurs questions à la fois: celle des services publics, celle des transports, celle des transferts aux provinces, et d'autres.

Comme j'ai le bonheur d'être le porte–parole pour le renouvellement de la fonction publique, j'ai examiné les éléments se rapportant à la fonction publique. Il y en a qui me plaisent, d'autres qui ne me plaisent pas du tout. Je vais dire à la Chambre ce qui nous plaît et ce qui ne nous plaît pas dans la partie de ce projet de loi qui se rapporte à la fonction publique, car nous y décelons des lacunes graves.

Je vais passer en revue les 10 premiers articles du projet de loi et vous faire part de mes commentaires sur chaque article important. Je tirerai ensuite des conclusions.

L'article 39 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique autorise les fonctionnaires employés dans le cabinet d'un ministre depuis plus de trois ans à passer avant d'autres fonctionnaires pour obtenir une nomination essentiellement sans concours. Ce n'est pas toujours juste. Je suis toutefois heureux de signaler que les fonctionnaires dont le poste a été déclaré excédentaire ne pourront pas être devancés par le personnel attaché aux cabinets des ministres. Les employés déclarés excédentaires en vertu de

cette loi seront placés au sommet de la liste de priorité pour toute offre d'emploi. C'est une décision juste et raisonnable.

Par contre, il y a d'autres parties du projet de loi qui me gênent. Permettez–moi de citer une lettre du président du Conseil du Trésor, envoyée à l'Institut professionnel de la fonction publique en juillet dernier. Il écrivait au sujet de la directive sur le réaménagement des effectifs, un accord–cadre entre le Conseil du Trésor et les syndicats qui représentent les employés nommés pour une période indéterminée, c'est–à–dire les employés ordinaires à plein temps du gouvernement du Canada.

Les députés d'en face devraient écouter attentivement. Le 22 juillet 1994, donc, le président du Conseil du Trésor écrivait ceci: «Le gouvernement a déclaré par le passé, et il reste attaché à ce principe, que les dispositions de protection de l'emploi qui sont dans la directive sur le réaménagement des effectifs ne seront modifiées que par voie de négociations.»

Pour moi cette promesse ne laisse pas place à des actions unilatérales. On parle clairement d'un processus de négociation. Quel est l'objectif principal des 10 premiers articles du projet de loi C–76? Son objectif principal est de revenir sur une promesse qui a été faite. Ce projet de loi, unilatéralement et sans négociations, modifie les dispositions de la directive.

Le gouvernement a essayé de négocier. Cela a pris du temps et les syndicats n'ont pas tous accepté que l'on modifie la directive. Le gouvernement est donc allé de l'avant et est revenu sur ses promesses. Pourquoi cela est–il si important? Je serai heureux de le dire aux députés. Tous les fonctionnaires du gouvernement fédéral devraient écouter maintenant.

Le gouvernement a fait toutes sortes de promesses pendant sa dernière campagne électorale. Le *Ottawa Citizen* mentionnait il y a quelques jours le contenu d'une brochure, envoyée pendant la campagne sous la signature d'une personne qui est aujourd'hui ministre du Renouveau de la fonction publique.

Cette brochure dit: «Fonctionnaires, c'est assez! Le gouvernement conservateur s'est servi des fonctionnaires comme des boucs émissaires et les a traités avec mépris. Je m'engage à protéger les fonctionnaires contre toute perte d'emploi.» C'est le ministre qui est à la Chambre en ce moment. Voilà une autre de ces merveilleuses promesses du gouvernement aujourd'hui défunte, tout comme 45 000 emplois de fonctionnaires.

• (1330)

L'ironie, c'est que, pendant la dernière campagne électorale, les libéraux ont tenté d'inciter les fonctionnaires à avoir peur de ce que le Parti réformiste ne tarderait pas à faire avec leur sécurité d'emploi. Cette menace a poussé de nombreux fonctionnaires à faire confiance au Parti libéral et à croire qu'il n'y aurait aucun changement et que le ministre traduirait ses paroles en gestes. Évidemment, les libéraux pouvaient bien promettre la lune, dans la mesure où cela leur rapportait des votes.

Le président du Conseil du Trésor n'a pas hésité à promettre que la directive sur le réaménagement des effectifs ne serait modifiée que par voie de négociation. Une telle promesse est facile à faire. Pourtant, si le ministre n'était pas certain de pouvoir exécuter sa promesse, il n'aurait jamais dû la faire. Les fonctionnaires doivent toujours se méfier des promesses libérales et le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui montre bien qu'elles ne valent pas le papier sur lequel elles sont rédigées.

Comme la situation financière du gouvernement ne cesse de s'aggraver, de plus en plus de promesses ne seront pas tenues. Dans deux ans à peine, les intérêts sur la dette nationale atteindront à eux seuls 51 milliards de dollars. L'ensemble des dépenses de programmes dépasseront à peine le double de ce montant, soit 108 milliards de dollars. Nos programmes sociaux et la fonction civile seront réduits à l'état squelettique du fait que le gouvernement libéral n'hésite pas à promettre, mais n'entend pas mettre en place les mesures financières nécessaires pour les tenir.

Il vaut la peine de le répéter: le danger qui guette nos programmes sociaux et nos fonctionnaires ne vient pas de gens aussi prudents que moi à l'égard des finances. La menace faite aux fonctionnaires et aux programmes sociaux vient de gens qui refusent absolument de planifier pour équilibrer le budget et éliminer le déficit. Voilà d'où vient la menace et ce n'est pas le budget qui la fera disparaître.

Je voudrais ajouter quelques mots sur la responsabilité financière. Un fonctionnaire m'a fait parvenir aujourd'hui une lettre anonyme sur le système de navigation aérienne du ministère des Transports. Il y a 6 600 fonctionnaires à ce ministère et l'auteur de la lettre soutient ce qui suit: «Des employés de Transports Canada qui perdent leurs emplois peuvent s'attendre qu'on leur verse une indemnité de départ et un paiement forfaitaire, et qu'on les invite sur–le–champ à occuper des emplois comparables au sein d'une nouvelle organisation commerciale de services de navigation aérienne. Certains employés qui prennent leur retraite pensent être réengagés à contrat aux mêmes conditions que maintenant.» Ce serait vraiment une blague.

Le ministre doit donner des garanties que cela n'arrivera pas, qu'il ne le permettra pas. L'auteur de la lettre laisse entendre que tout cela coûterait aux contribuables plus de 200 millions de dollars.

Au Parti réformiste, nous allons surveiller le gouvernement de près. Nous serons vigilants et nous verrons à ce que le gouvernement ne se défasse pas simplement d'un service public coûteux pour l'obtenir ensuite à contrat d'un autre secteur, à un prix peut–être encore plus élevé, juste pour pouvoir dire qu'il a atteint ses objectifs de réduction des effectifs. C'est une chose qu'il faut surveiller, parce que la clé, c'est évidemment la responsabilité financière et la réalisation d'économies financières. Si le gouvernement ne peut donner des preuves à ces deux égards, il ne peut éliminer ces emplois.

En ironisant beaucoup, je dirais que le Parti réformiste n'est peut–être pas aussi sophistiqué que le Parti libéral. Le Parti réformiste s'en tient aux vrais faits économiques, présente la vérité pure et simple et n'entend pas promettre mer et monde aux fonctionnaires ni à personne d'autre. Les réformistes sont prêts à affronter la situation telle qu'elle est et à utiliser de façon responsable l'argent des contribuables. Tout ce que nous promettons,

c'est d'agir immédiatement pour préserver à long terme ce qui reste de nos programmes sociaux et de notre fonction publique.

Les promesses des réformistes étaient le contraire de celles des libéraux lors de la dernière campagne électorale. Nous avions promis un gouvernement plus restreint et des compressions des dépenses. Mais paradoxalement, les compressions que la fonction publique a subies depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir sont déjà et continueront d'être beaucoup plus élevées que celles que le Parti réformiste avait promises dans son plan d'annulation du déficit en trois ans.

Si le Parti réformiste avait formé le gouvernement, il y a déjà un an que les compressions dans la fonction publique auraient été faites. Nous aurions un budget équilibré d'ici un an. Le pire serait passé. Les taux d'intérêt seraient moins élevés. La croissance économique serait phénoménale, nous serions en mesure de maintenir nos programmes sociaux les plus importants et le coeur de notre fonction publique demeurerait à jamais intact. Mais à cause de l'inaction des libéraux et comme il a fallu attendre 18 mois le dépôt du premier budget sérieux, les fonctionnaires continueront tous de souffrir année après année. Année après année, le gouvernement continuera de rogner sur la fonction publique jusqu'à ce qu'elle soit réduite à sa plus simple expression et, à ce moment-là, tous les règlements négociés, toutes les ententes, toutes les suspensions de trois ans, toutes les promesses n'y feront rien.

• (1335)

Le gouvernement s'apprête à faire une autre promesse. Il n'a suspendu que pour trois ans la directive sur le réaménagement des effectifs. Ce qui est fort à propos, c'est que cela coïncide avec les prochaines élections. Nous savons quelle carotte le gouvernement agitera alors devant les fonctionnaires.

Il sera chaleureux et bienveillant. Pendant la prochaine campagne électorale, si l'économie est encore favorable, il cherchera à obtenir les votes des fonctionnaires. Il dira que le gel tire à sa fin et que la directive sur la réaménagement des effectifs sera rétablie. Faites-nous confiance encore une fois, diront les membres du gouvernement. Cependant, si l'économie traverse une période difficile, le gouvernement tentera d'amadouer les contribuables. Il affirmera qu'il se devait de suspendre la directive sur le réaménagement des effectifs.

Peu importe ce qui se passe, le gouvernement tente d'amadouer les gens visés par ses mesures. À regarder le gouvernement revenir sur ses promesses, on risque de développer pour toujours une attitude cynique envers les politiciens.

Les fonctionnaires se souviendront du président du Conseil du Trésor lorsque leur poste sera déclaré excédentaire aux termes du projet de loi. Ils se souviendront du ministre du Renouveau de la fonction publique et des propos fanfarons qu'il a tenus pendant la campagne électorale. Ce ministre a déclaré: «Assez, c'est assez. Je promets de protéger les postes des fonctionnaires.» Un beau discours mais qui se révèle malheureusement creux avec la disparition de 45 000 emplois de fonctionnaires. Le ministre le savait à l'époque. Pourtant, les libéraux ont continué tout au long de la campagne électorale de faire des promesses, en sachant fort bien qu'il leur serait impossible de les tenir une fois au pouvoir.

Je voudrais maintenant aborder une autre question, celle des employés nommés pour une période déterminée. Les primes, les offres d'emploi, les périodes d'avis et toutes les autres mesures prévues dans le projet de loi ne s'appliquent pas aux employés nommés pour une période déterminée. Elles s'appliquent aux employés permanents ou nommés pour une période indéterminée. La directive sur le réaménagement des effectifs ne reconnaît aucun statut officiel aux employés nommés pour une période déterminée. Certains de ces employés travaillent pour le gouvernement depuis des années, mais n'ont jamais acquis de statut officiel.

Les 45 000 postes mentionnés dans le budget correspondent tous à des postes de durée indéterminée. Cela pourrait signifier, par exemple, que, en plus des 45 000 postes visés dans le budget, les 24 000 employés de la fonction publique nommés pour une période déterminée pourraient être mis à pied n'importe quand et n'auraient pas droit aux primes, aux offres de départ, aux procédures d'appel. Ils n'auraient droit à rien. Je prie instamment le gouvernement de traiter les employés nommés pour une période déterminée de façon juste et équitable et de ne pas les mettre à pied afin de pouvoir offrir des indemnités de départ plus généreuses à certains de ses amis au sein de la fonction publique.

Je m'inquiète aussi de la teneur de l'article 3 du projet de loi, dans lequel on énonce un plan pour les fonctionnaires. On autorise le Cabinet à offrir une prime de départ anticipé et on donne ensuite un choix aux fonctionnaires. Ces derniers auront 60 jours pour décider d'accepter l'offre et de s'en aller ou de refuser l'offre et d'attendre en espérant avoir un autre emploi. Ils continueront de faire partie de l'effectif pendant une période de six mois, après quoi ils auront le statut d'excédentaires non payés pendant une période additionnelle de 18 mois. S'il n'y a aucune offre d'emploi après 18 mois, ils pourront alors être mis en disponibilité.

Les collaborateurs du ministre ont déjà admis qu'un grand nombre de postes seront déclarés excédentaires et qu'il n'y aura pas nécessairement de travail pour les fonctionnaires dont les postes disparaîtront. Pourtant, en vertu du projet de loi, le fonctionnaire excédentaire continuera de recevoir son traitement pendant six mois même si, dans certains cas, il ne fait rien du tout.

Tous les députés se souviendront que le président du Conseil du Trésor avait promis à la Chambre il y a à peine quelques semaines qu'aucun fonctionnaire ne serait payé s'il ne travaillait pas. Encore une fois, c'était un engagement ferme de la part du président du Conseil du Trésor: personne ne serait payé à ne rien faire. Mais, comme dans bien d'autres cas, le gouvernement n'a pas tenu son engagement dans cette mesure législative.

Je voudrais passer à l'article 7 du projet de loi, qui prévoit une modification à la Loi sur la gestion des finances publiques. Cet article porte sur la subdélégation. Cette disposition m'inquiète vraiment du point de vue de la responsabilité parce qu'elle dit que le Conseil du Trésor peut autoriser toute personne appartenant à la fonction publique à exercer les fonctions ou pouvoirs qu'elle peut déléguer. Cette disposition diffère de celle, plus prudente, plus restrictive, qui se trouve actuellement dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Elle dit que les délégataires peuvent, compte tenu des conditions et modalités de délégation,

«subdéléguer les pouvoirs qu'ils ont reçus à un ou plusieurs de leurs subordonnés.»

• (1340)

Cela peut sans doute paraître banal, mais c'est à mon avis un concept dangereux. Nous ne faisons plus de distinction entre les divers secteurs de compétence. C'est une dilution dangereuse de la responsabilité en général et une division peu judicieuse de la responsabilité ministérielle.

Un sous–ministre d'Environnement Canada pourrait subdéléguer certains de ses pouvoirs à un fonctionnaire de la Défense nationale. À quel ministre ce fonctionnaire devrait–il rendre compte? Si les ordres reçus s'avéraient contradictoires, lesquels le fonctionnaire suivrait–il? Les deux ministres pourraient faire appel à ses services et, partant, être responsables de ce qu'il a fait.

Il se pourrait qu'en fin de compte un fonctionnaire fasse quelque chose de répréhensible et qu'un ministre dise que son ministère n'y est absolument pour rien, que c'est l'autre ministère et vice versa. Les deux ministres pourraient ainsi se renvoyer la balle. La responsabilité accompagnant les pouvoirs disparaîtrait. C'est un pas dans la mauvaise direction.

Au bout du compte, personne ne serait responsable du travail de ce genre de fonctionnaires. J'espère sincèrement que cette disposition ne sera jamais mise en application. Je souhaite que nos députés puissent examiner cette question plus en profondeur au sein du comité.

Je veux m'étendre sur l'article 8, qui confère d'énormes pouvoirs à la Commission de la fonction publique, pouvoirs qu'elle ne devrait pas avoir. Je veux parler un peu des concours pour combler des postes.

Les démocraties occidentales ont toujours été fondées sur l'équilibre des pouvoirs. Ce principe est issu de la méfiance fondamentale que nous entretenons envers les gouvernements, à juste titre, selon moi. Nous adoptons une attitude qui nous fait dire ceci: «Nous pensons que ce que vous faites actuellement est bien, mais nous ne savons pas comment vous agiriez sans équilibre des pouvoirs.» C'est pour cette raison qu'il y a des partis d'opposition à la Chambre des communes, des représentants de l'opposition au sein des comités, etc. Ils nous permettent d'examiner de près ce que fait le gouvernement.

L'équilibre des pouvoirs est très important. Il est indispensable à la santé d'une démocratie occidentale. Quand nous voyons, dans un pays du tiers monde, par exemple, un parti d'opposition qui est malmené par le gouvernement, c'est un signe que la démocratie et l'ensemble du pays sont en difficulté. Dans notre système, de nombreuses mesures visent à garantir l'équilibre des pouvoirs.

Les concours sont une garantie contre le népotisme, la corruption et d'autres abus de la part du gouvernement. Cela veut dire que les gens obtiennent un emploi parce qu'ils ont les qualités requises et non parce qu'ils sont l'ami de quelqu'un. C'est un processus ouvert, vérifiable, juste. Cela veut dire que c'est le meilleur candidat qui obtient le poste.

Le processus de sélection du gouvernement fédéral est assez juste. Il y a tout un système de poids et contrepoids pour prévenir le népotisme.

C'est pourquoi je m'inquiète beaucoup lorsque je lis l'article 8 du projet de loi C–76. Nous traversons actuellement une période de changement et d'activité intense où les ministères diminuent leur effectif, et toute réorganisation majeure de l'appareil d'État entraîne un certain chaos. Pendant pareils bouleversements, il est possible que la vigilence et les contrôles ne soient pas aussi fermes que d'habitude.

L'article 8 du projet de loi autorise la Commission de la fonction publique, pendant cette période chaotique et mouvementée, à nommer un «fonctionnaire sans concours et en priorité absolue à un autre poste relevant de l'administrateur général et pour lequel elle le juge qualifié». C'est une entorse dangereuse au principe du mérite.

Les réformistes estiment qu'un système de poids et contrepoids est le seul moyen de garantir que la corruption soit extirpée du système. Le processus de sélection par voie de concours est le système de poids et contrepoids de la fonction publique qui manque dans cet article du projet de loi.

La commission pourrait imposer des exigences non pertinentes, comme le fait d'être un bon ami du décideur ou un parent d'une personne connue de ce dernier, ou céder aux pressions qui s'exercent parfois de l'extérieur. Les fonctionnaires devraient s'inquiéter d'une telle entorse au principe du mérite. Quoi qu'il en soit, selon cet article, la commission peut faire des nominations sans tenir compte du principe du mérite.

• (1345)

Je conviens que la commission puisse nommer des employés excédentaires aux divers ministères. Mais qu'elle continue de le faire en fonction du principe du mérite.

Si le principe du mérite n'est plus un facteur et si le processus de sélection par concours est mis de côté dans cet article, le gouvernement peut recourir au même procédé à d'autres fins. L'actuel règlement d'application de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique comporte un mécanisme permettant, dans le cadre d'un programme d'équité en matière d'emploi, de nommer à un poste une personne appartenant à un groupe cible sans tenir compte du mérite, de la discrimination ni de la région, et ce, sans droit d'appel. Il s'agit d'une grave dérogation au principe du mérite, et le gouvernement ne devrait pas être mêlé à ce genre de choses. J'ai terminé mon plaidoyer.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Madame la Présidente, j'ai aimé l'exposé du député de Fraser Valley–Est sur le budget, mais je voudrais lui demander s'il a tenu compte du fait suivant. Le déficit et la dette du Canada ne sont pas des problèmes qui ont surgi du jour au lendemain. Ils se sont aggravés sur une certaine période. Dans le dernier budget, nous avons aussi échelonné sur un certaine période les mesures

nécessaires pour résorber le problème efficacement et avec une grande prudence.

Le député dit que nous n'avons aucun plan d'action. Nous en avons bel et bien un et nous avons pris des engagements en conséquence: réduire le déficit. C'est la toute première priorité des Canadiens aujourd'hui.

Si le député estime ne pas pouvoir appuyer le budget, comme il l'a dit, pourquoi le budget présenté il y a quelques semaines par le Parti réformiste est si cordialement rejeté par les Canadiens et celui du gouvernement si largement accepté?

M. Strahl: Madame la Présidente, je remercie la députée de son intervention. C'est peut–être sauter un peu vite aux conclusions que de dire que le budget de rechange du Parti réformiste n'a pas été bien accepté. À en juger par les commentaires qu'on en a fait en éditorial dans le *Globe and Mail* et dans le *Financial Post*, et par ceux d'autres commentateurs qui ont examiné la substance de notre budget de rechange, il a été largement reconnu que nous devions avoir un budget équilibré. On peut peut–être ergoter sur certains détails ou certains points particuliers, on n'en est pas moins convaincu que nous devons avoir un plan d'équilibre budgétaire. Or, le budget libéral ne propose aucun plan du genre. Les libéraux expriment simplement l'espoir de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, c'est–à–dire à 20 ou 25 milliards de dollars.

Il est paradoxal de constater à cet égard que même s'ils peuvent dire que leur budget est plus gentil et plus sympathique que le nôtre parce qu'ils ne proposent pas autant de coupes que le Parti réformiste, ils se trouvent à dire au fond que malgré les coupes qu'on voit maintenant, on n'a encore rien vu. Pour réduire le déficit de 20 milliards à zéro, ils devront imposer des coupes importantes et sérieuses.

Le poste budgétaire des intérêts va passer de 38 à 51 milliards de dollars en trois ans seulement. Comment cela peut–il être bon pour l'économie canadienne? Comment cela peut–il contribuer à préserver les programmes sociaux? Comment cela peut–il contribuer à maintenir l'essentiel de la fonction publique? Comment peuvent–ils espérer répondre aux besoins et aux préoccupations légitimes des démunis quand ils leur promettent qu'en trois ans, ils dépenseront 13 milliards de dollars de plus au poste budgétaire des intérêts?

Il n'y a pas de compassion dans un budget qui ne comporte aucun plan d'équilibre budgétaire. La compassion, c'est proposer un plan d'équilibre budgétaire. Une fois le budget équilibré, nous pourrons assurer le maintien des programmes sociaux, offrir des allégements fiscaux et donner une certaine assurance quant à ce qui nous attend à l'avenir. À moins de pouvoir offrir ce genre de compassion, la firme Moody's et le reste du monde financier diront que le budget que les libéraux ont présenté est inacceptable.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais poser deux questions à mon collègue. Comment peut–il expliquer le fait que les Canadiens, en général, et le monde des affaires, en particulier, appuient fortement le budget que le gouvernement a présenté et la décision de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB?

• (1350)

D'aucuns ont critiqué les mesures touchant la fonction publique. Mon collègue pourrait–il nous préciser les solutions que le Parti réformiste préconise pour réduire la taille de la fonction publique?

Prévoirait–il un programme de retraite anticipée? Envisagerait–il des services de counseling? Aiderait–il les personnes touchées d'autres façons en travaillant, par exemple, avec les collectivités pour créer des emplois?

S'il répond par l'affirmative, comment peut–il alors être critique? Il devrait plutôt féliciter le gouvernement.

M. Strahl: Madame la Présidente, je remercie le député de ces deux questions. Elles me permettent de clarifier les faiblesses du budget libéral et de dire à quel point le budget des contribuables que nous avons présenté était judicieux. C'était la seule façon d'équilibrer le budget à court terme pour offrir la sécurité dont je parle à long terme.

Il faut reconnaître que le budget du gouvernement marque un changement d'attitude important concernant les dépenses gouvernementales. Enfin, pour la première fois, un gouvernement a compris les changements qui s'imposaient et a commencé à prendre le bon virage. La situation était désespérée, à cause de nos déficits toujours plus grands, et nous en sommes maintenant rendus à des déficits modestes.

Pour en revenir à la question de la sécurité de la fonction publique, le problème réside dans le fait qu'on n'assure aucune sécurité en présentant continuellement des budgets déficitaires, même si ces déficits sont moindres. Quelle sécurité peut–il y avoir pour un particulier qui est en train de perdre sa maison et qui ne fait pas ses versements hypothécaires?

Pourquoi le gouvernement sabre–t–il dans les transferts au titre des soins de santé et de l'aide sociale? Pour quelles raisons a–t–il décidé d'effectuer des coupes sombres dans la formation, la défense et la fonction publique, qui perdra 45 000 postes? Tout simplement parce qu'il est incapable d'équilibrer le budget. Tant qu'il n'y parviendra pas, il n'y aura aucune sécurité dans ces programmes.

Pour ce qui est des fonctionnaires, il y a trois ans, lorsque nous avons présenté notre programme qui consistait à éliminer complètement le déficit sur trois ans, nous avons proposé une réduction de 15 p. 100 de la taille de la fonction publique, car nous étions honnêtes et francs. Cela aurait représenté une suppression de 30 000 à 35 000 postes de fonctionnaires. Nous ne l'avons pas caché.

Durant la campagne électorale, par l'entremise du ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, le gouvernement a promis qu'il n'y aurait pas de suppression d'emplois. C'était là une promesse qu'il ne pouvait tenir. Si notre programme était en place maintenant, nous pourrions compter sur un budget équilibré dans un an.

Il est vrai qu'on aurait supprimé 35 000 postes de fonctionnaires, mais on va déjà en faire disparaître 45 000 avec ce budget. Et ce n'est que le début. On va avoir davantage recours à la sous–traitance. Il y aura plus d'organismes privés et sans but

Article 31 du Règlement

lucratif. Le gouvernement va prendre d'autres mesures dans les années à venir pour s'assurer que les fonctionnaires paient plus que leur juste part, tout cela parce qu'il est incapable d'équilibrer le budget.

Il faut comprendre que la meilleure sécurité que nous puissions offrir aux fonctionnaires, c'est un budget équilibré le plus tôt possible pour qu'on cesse, année après année, de réduire la sécurité que mérite la fonction publique.

C'est ce que font nos vis–à–vis en ne s'attaquant pas au problème de la dette et du déficit.

[*Français*]

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais indiquer à la Présidence que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Cumberland—Colchester. Au nom des citoyens et citoyennes de Brome–Missisquoi, je veux féliciter l'honorable ministre des Finances, un concitoyen de mon comté, pour ce Budget courageux qu'il a déposé le 27 février 1995, cinq jours après mon assermentation et mon entrée officielle en Chambre.

Lors de l'élection partielle du 13 février dernier, j'ai reçu le mandat entre autres de veiller à la bonne gestion des finances publiques. C'est ce que nous accomplissons, à l'heure actuelle, au sein du Parti libéral. Le Canada est sur la bonne voie. La menace d'une perte de contrôle du déficit nous hantait. Il fallait réviser les activités du gouvernement fédéral. Par conséquent, une série de coupures ont été introduites et je crois que le gouvernement a effectué les choix judicieux qui s'imposaient. Les milliers de citoyens que j'ai rencontrés durant la campagne électorale m'ont indiqué que le gouvernement ne devait pas augmenter les impôts des particuliers, mais devait plutôt couper dans le gras.

• (1355)

C'est ce que le Budget a fait. Le soutien que reçoit le Budget du ministre des Finances auprès de la population témoigne du désir des Canadiens à mater ce déficit le plus tôt possible et de la justesse des remèdes qui ont été apportés.

Le gouvernement libéral s'était fixé des objectifs réalistes et fermes lors de sa campagne électorale et nous sommes maintenant en voie de les atteindre. Il est essentiel que nous poursuivions sur notre lancée. Le déficit sera ramené à 32,7 milliards en 1995–1996 puis à 24,3 milliards. En 1996–1997, le déficit aura atteint son niveau le plus bas depuis 1974–1975.

Les mesures annoncées dans le Budget modifieront la taille et la structure de l'appareil gouvernemental de manière fondamentale. Les dépenses des programmes seront réduites et passeront de 120 milliards, selon le Budget de l'an dernier, à tout près de 108 milliards d'ici 1996–1997. La taille de l'État sera réduite de façon substantielle au cours des trois prochaines années. Les dépenses des ministères seront comprimées de près de 19 p. 100 par rapport à 1994–1995. Celles de certains ministères le seront même de moitié. Au total, ces mesures permettront d'économiser environ 17 milliards sur trois ans. Suite à cette vaste réforme des programmes fédéraux, l'effectif de la fonction publique sera réduit de quelque 45 000 postes au cours des trois prochaines années.

Effectivement, il aurait été déraisonnable de couper dans les programmes sans pour autant réduire la taille de la fonction publique. Pour en venir à régler le problème du déficit, il faut bel et bien couper dans le gras de l'appareil gouvernemental et en améliorer la gestion et l'efficacité.

Voici quelques–unes des mesures spécifiques contenues dans le Budget de 1995 qui répondent aux préoccupations des citoyens de Brome—Missisquoi et du Canada tout entier. Les organismes régionaux, par exemple le Bureau fédéral du développement régional (Québec), se verront confier un nouveau rôle en vertu duquel ils axeront leurs actions sur les petites et moyennes entreprises en recourant à des prêts et à des contributions remboursables plutôt qu'à des subventions directes. Les gens de Brome—Missisquoi seront heureux d'apprendre qu'ils pourront toujours miser sur l'aide de leur député et du gouvernement fédéral lorsque viendra le temps de démarrer leur PME.

Le Président: Cher collègue, vous aurez la chance de parler encore un peu après la période des questions, ils vous reste encore un peu de temps. Mais, comme il est 14 heures, nous procéderons aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES MINES TERRESTRES

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je désire me joindre à la députée de Brant pour attirer l'attention de la Chambre sur la question des mines terrestres.

La Croix–Rouge internationale estime qu'une personne est tuée ou mutilée par une mine terrestre toutes les 15 minutes. Avant la fin de la présente période des questions, trois personnes viendront s'ajouter à la liste des victimes innocentes.

Les armes antipersonnel de ce genre, qui tuent aveuglément, n'ont pas leur place dans notre monde. Chaque année, ces engins tuent 10 000 personnes et en blessent un nombre beaucoup plus grand. On estime qu'il y a actuellement entre 65 et 110 millions de mines non désactivées dans le monde et qu'on en produit entre 10 et 30 millions chaque année.

Je suis fier de pouvoir dire que le Canada ne participe pas au déploiement de ces armes et que le gouvernement actuel a appuyé la convention des Nations Unies concernant les armes inhumaines.

J'espère sincèrement que, au cours de la conférence d'examen des Nations Unies qui aura lieu en juin, le gouvernement renforcera la position du Canada et obtiendra l'imposition d'un moratoire complet sur le déploiement des mines terrestres.

N'oublions pas que les théâtres des conflits armés d'aujourd'hui seront, demain, des terres agricoles ou des camps de réfugiés. Des hommes, des femmes et des enfants innocents perdent la vie. Depuis 1975, les mines auraient fait environ un

million de victimes, principalement dans les pays en développement.

Mettons fin à cette guerre contre les pauvres dans le monde.

* * *

[*Français*]

LE BURUNDI

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, alors que la situation est critique au Burundi où des massacres ethniques risquent d'éclater d'une journée à l'autre, tout ce que le Conseil de sécurité de l'ONU trouve à dire sur la question, c'est d'envisager d'éventuelles «mesures appropriées», s'il y a des actes apparentés à un génocide, afin de traduire en justice tous ceux qui pourraient commettre de tels actes.

C'est stupéfiant de constater à quel point la communauté internationale ne semble pas avoir retenu de leçon du drame rwandais. Plutôt que de mettre en place une véritable diplomatie préventive et de prévoir le déploiement rapide de forces multinationales au cas où le conflit dégénère, on prépare, au contraire, l'après-génocide.

L'attitude du Canada est tout aussi décevante que celle du Conseil de sécurité à l'égard de cet État partenaire de la Francophonie, puisqu'il fait preuve d'un manque de leadership invraisemblable.

* * *

[*Traduction*]

LE MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, les contribuables canadiens seront sans doute consternés d'apprendre que l'acquisition d'une moitié de l'exposition sur l'AZT par le Musée des beaux-arts leur a déjà coûté 200 000 $ et ils seront sans doute encore plus choqués d'apprendre que le musée a l'intention de débourser d'autres fonds pour acquérir l'autre moitié de l'exposition qui est exposée dans le cadre d'un prêt.

Le sida est une maladie qui peut facilement être évitée. Je suis sûr que la plupart des Canadiens sont d'avis, comme moi, qu'il serait préférable d'utiliser cet argent pour éduquer les jeunes sur les risques de la promiscuité plutôt que de le dépenser pour cette exposition.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, je suis vivement préoccupée par l'annonce récente de changements dans les activités de recrutement des Forces canadiennes au Nouveau-Brunswick.

Le ministre de la Défense nationale aurait décidé de mettre fin aux activités de recrutement à Moncton, de réduire le détachement situé à Bathurst et de déménager le centre principal de recrutement de Saint John à Fredericton.

Article 31 du Règlement

Encore une fois, le Nouveau-Brunswick est très durement frappé par ces fermetures, surtout par la fermeture et le déménagement du centre principal de recrutement de Saint John à Fredericton.

Le ministre a déclaré que ce déménagement fera économiser 180 000 $. Cependant, se rend-il compte que le déménagement fera perdre des emplois rapportant des salaires annuels de un million de dollars à Saint John? Il s'agit là d'emplois permanents qui ont des effets positifs sur l'économie de Saint John, de Moncton et de Bathurst.

Je demande au ministre et au gouvernement libéral de ne pas mettre leur projet à exécution. Le Nouveau-Brunswick a déjà eu sa juste part de compressions dans le budget.

* * *

LES DONS AUX OEUVRES DE BIENFAISANCE

M. David Iftody (Provencher, Lib.): Monsieur le Président, personne ne devrait être étonné d'apprendre que les Manitobains, particulièrement les habitants de Provencher, sont des gens généreux qui ont le coeur sur la main.

Statistique Canada a déclaré qu'à Randolph, une petite localité de seulement 130 habitants située près de Steinbach, on trouve les citoyens les plus charitables de tout le Manitoba. Malgré sa faible population, Randolph en surpasse bien d'autres lorsqu'il s'agit de faire des dons à des organismes de charité. Selon Statistique Canada, la valeur médiane des dons faits par les habitants de Randolph s'élevait à 1 890 $, ce qui signifie que 50 p. 100 de la population a donné encore plus.

L'année dernière, toujours selon Statistique Canada, c'est Blumenort, une autre collectivité mennonite de la circonscription de Provencher, qui avait la médiane la plus élevée.

Je suis très fier de représenter les citoyens les plus généreux et les plus charitables du Manitoba. Je félicite les généreux citoyens de Randolph et de Blumenort.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, la protection des droits de la personne est une préoccupation universelle. À cet égard, le Canada a joué un rôle exemplaire sur la scène internationale.

Il arrive souvent que les droits de la personne n'évoquent pas, pour nous, quelque chose de palpable. Or, aujourd'hui, la ville d'Ottawa est honorée de la présence de M. Ajit Singh Bains, juge en chef à la retraite de la Haute Cour du Pendjab et président de l'Organisation des droits de la personne du Pendjab. Il a aussi été la victime de nombreux abus des droits de la personne de la part du gouvernement indien et a même été inculpé en vertu de la fameuse loi Tada.

Seules les protestations de la communauté internationale ont permis au juge Bains de voyager au Canada pour faire connaître ses points de vue sur la situation au Pendjab.

Article 31 du Règlement

J'espère que les députés se joindront à moi pour saluer les efforts que cet homme remarquable a accomplis pour que la population du Pendjab ait droit à la justice.

* * *

HERITAGE VISION '95

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je prends la parole pour rendre hommage au travail et au dévouement d'un groupe de mes électeurs qui se consacrent au mieux–être des habitants de notre circonscription.

Leur initiative, baptisée «Heritage Vision '95», réunit autour d'une cause commune les collectivités de Chisholm, Nipissing, Himsworth South et Powassan, ainsi que des groupes d'intérêts spéciaux.

«Heritage Vision '95» projette de réaliser un parc historique communautaire qui comprendrait, notamment, un centre d'interprétation, un kiosque d'information touristique et un centre agricole, puis de convertir une rotonde octogonale en un abri pour orchestre. La maison Clark, classée édifice historique, constituera le centre d'attraction du parc.

Le président de «Heritage Vision '95», Dennis Andrews, et sa vaillante équipe de bénévoles ont tout ce qu'il faut pour mener ce projet à bien: des objectifs communs, la volonté de travailler ensemble, le désir d'aller jusqu'au bout, le temps offert bénévolement, la main–d'oeuvre et la motivation.

• (1405)

L'esprit communautaire commence à se répandre parce que de petits groupes de personnes sont convaincus qu'ils peuvent changer quelque chose. C'est assurément le cas de «Heritage Vision '95».

* * *

[*Français*]

LA DÉPUTÉE DE HALIFAX

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, lors d'un récent débat, la secrétaire parlementaire à la Citoyenneté et à l'Immigration a affirmé que les médecins qui ont conseillé à Silken Laumann l'usage du médicament banni par l'organisation olympique, qui lui a fait perdre sa médaille, devaient être des Espagnols.

Cette remarque désobligeante a offusqué à juste titre les membres de la communauté hispanophone du Québec et du Canada. Le présent litige entre l'Espagne et le Canada sur les stocks de flétan ne doit pas servir de prétexte pour insulter les personnes d'origine espagnole dont la contribution au développement de la société québécoise et canadienne est fort importante.

Le Bloc québécois dénonce les propos inacceptables de la secrétaire parlementaire qui nuisent à l'image du Québec et du Canada qui ont toujours été des terres hospitalières pour les immigrants de tous les coins du monde.

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LA FEMME

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, une délégation formée de représentants de divers ministères, dont le secrétariat de la situation de la femme, participe actuellement à une conférence internationale, à New York.

Les propositions issues de cette conférence dicteront l'ordre du jour de la quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur la femme, qui doit avoir lieu à Beijing, en septembre 1995. Le gouvernement a créé une bureaucratie de 102 000 $ pour coordonner cet effort.

La délégation canadienne, nommée et non représentative, a proposé un amendement au plan d'action de la conférence pour demander que la discrimination en fonction de l'orientation sexuelle soit reconnue comme un obstacle pour la femme.

Comment le gouvernement peut–il justifier que l'argent des contribuables serve ainsi à promouvoir, dans un forum international, une politique qui n'a pas été approuvée par la population canadienne?

Je demande au gouvernement de cesser de contourner le processus démocratique et la primauté du droit en faisant secrètement valoir son propre programme sur la scène internationale.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS AUTOCHTONES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, après des mois d'audiences publiques, de consultations et d'étude, un comité sénatorial a déterminé que les soldats autochtones avaient été mal traités à leur retour au pays, après les deux Grandes Guerres mondiales et la guerre de Corée.

Le comité recommande maintenant que le gouvernement fédéral présente des excuses aux anciens combattants autochtones et qu'il crée un fonds de bourses d'études au nom des milliers de soldats autochtones qui ont combattu à l'étranger pour le Canada durant ces guerres.

J'ai suivi de près les audiences du comité sénatorial et j'ai entendu les témoignages de nombreux anciens combattants qui ont décrit les difficultés et la discrimination dont ils ont été victimes à leur retour.

Vu que le comité sénatorial a maintenant confirmé ce que le ministre des Anciens combattants a nié pendant longtemps, j'espère que le gouvernement fédéral va prendre l'initiative et amorcer le processus de redressement des griefs si bien formulés par les anciens combattants autochtones au cours de la dernière année.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Colleen Beaumier (Brampton, Lib.): Monsieur le Président, j'invite tous les députés à se joindre à moi pour accueillir sur la colline du Parlement trois remarquables défenseurs des

droits de la personne, Ajit Singh Bains, Jasdev Singh Rai et Jaswant Singh Khalra, qui, cet après–midi, discuteront des droits de la personne en Inde dans la pièce 209 de l'édifice de l'Ouest.

L'inobservation des droits de la personne en Inde est une question très importante pour les parlementaires canadiens. Étant donné que l'on cherche de plus en plus à consolider les excellentes relations que nous entretenons avec l'Inde, grâce à un accroissement des débouchés commerciaux, il est indispensable de ne pas oublier la question des droits de la personne.

Diverses organisations internationales d'Amnistie internationale au département d'État des États–Unis, en passant par Asia Watch, se sont dites préoccupées par la situation des droits de la personne en Inde. Il faut absolument que le Canada se serve des bonnes relations qu'il a avec l'Inde pour améliorer la situation des droits de la personne dans ce pays.

Je dis à ces messieurs: «Sat sri akal.»

* * *

LE DROIT DE LA MER

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre des lords, en Grande–Bretagne, vient de parler à ceux qui confondent l'Union européenne, pour la plupart des représentants non élus et des bureaucrates, avec l'Europe.

Les lords ont reproché au gouvernement anglais d'avoir appuyé un pays, l'Espagne, qui s'est révélé un pays pratiquant une pêche illégale et qui a ravagé des stocks de poisson partout dans le monde, y compris dans la Mer du Nord.

Les lords ont félicité le Canada d'avoir pris des mesures pertinentes pour faire respecter les principes du droit de la mer qui ont été établis il y a quelques années. Ils ont demandé au Canada de leur prêter son ministre des Pêches et des Océans pour qu'ils aient quelqu'un, à Bruxelles, qui défende les pêcheurs anglais.

En ce qui concerne la commissaire aux pêches de l'Union européenne, qui semble avoir une connaissance plutôt superficielle des pêches et du droit international contemporain, les lords ont repris les mots de la reine Élisabeth Ire:

> J'ai le coeur et l'âme d'un roi [. . .]et je m'en prendrais à quiconque [princes de la commission ou autres] oserait envahir mon royaume.

● (1410)

Je remercie la Chambre des lords de Grande–Bretagne de son sens de l'humour et de l'initiative qu'elle a prise de nous rappeler que le droit international de la mer ne tolère plus la surpêche dévastatrice et le gaspillage des stocks de poisson.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, Lib.): Monsieur le Président, les Québécois réalisent que l'indépendance n'est pas le meilleur moyen de satisfaire et de répondre aux vrais besoins des régions.

Lors des audiences de la Commission régionale sur l'avenir du Québec, M^me^ Monique Simard, vice–présidente du PQ, a mis son parti en garde contre la garantie constitutionnelle du pouvoir des régions advenant la séparation. Selon elle, il serait sans doute plus judicieux de légiférer au sujet de la décentralisation. «Vous savez, disait–elle, les constitutions on ne change pas ça comme on change de chemise.»

Notre gouvernement et les Québécois sont d'accord qu'il est bien plus efficace de conclure des ententes administratives que de passer par un autre débat constitutionnel et nous n'avons qu'à espérer que le Parti Québécois va enfin découvrir cette vertu du fédéralisme. Souhaitons que le gouvernement Parizeau se décide à coopérer avec le gouvernement du Canada, car c'est le voeu de la très grande majorité des Québécois.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, le sénateur Jean–Claude Rivest et l'ancien ministre libéral de la Santé, Claude Forget, ont mis en garde les Québécois, non pas contre la souveraineté, mais contre le statu quo. Advenant une victoire du non, ils craignent qu'Ottawa se livre à un coup de force fiscal contre le Québec qui pourrait se traduire par la fermeture des marchés d'emprunt internationaux au Québec.

Tout indique que les coupures massives du dernier Budget effectuées dans les paiements de transfert aux provinces ne seraient qu'un prélude à des coupures supplémentaires. Ce ne serait pas étonnant. En effet, entre 1982 et 1995, le Québec s'est vu privé de plus de 14 milliards de dollars par les coupures fédérales dans les transferts aux provinces.

Après la défaite référendaire de 1980, les Québécois ont subi un coup de force constitutionnel. Aujourd'hui, s'ils choisissaient le statu quo, ils pourraient subir un coup de force fiscal du fédéral. Il faut dire que le premier ministre s'y connaît en matière de coup de force contre le Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPLACEMENTS EN AVION

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement nous dit qu'il attend des suggestions sur la façon de réduire les coûts, alors nous avons trouvé un moyen.

Les déplacements en avion ont coûté 275 millions de dollars au gouvernement, en 1993–1994. Certains ministères sont rai-

sonnables et d'autres non. Le Conseil privé n'a que 650 employés, mais il est responsable de 2 400 vols, dont près du tiers en classe affaires. Cela représente quatre vols par employé. C'est la même chose à Environnement Canada: 22 000 vols pour 6 000 employés. Le Conseil canadien des relations de travail se distingue avec 42 p. 100 de ses vols en classe affaires.

Le ministère qui surpasse tous les autres est la Défense nationale, qui est responsable de la moitié des vols, soit 190 000, sans compter les vols effectués aux fins des missions de paix et des opérations militaires. À lui seul, le MDN a dépensé 83 millions de dollars à ce chapitre.

Il existe une invention que le gouvernement aurait intérêt à connaître, et c'est le téléphone. J'exhorte le gouvernement à faire preuve de leadership, à laisser marcher ses doigts et à réduire les vols de 15 p. 100 pour l'année qui vient.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville, Lib. ind.): Monsieur le Président, notre capitale nationale, qui a longtemps fait l'envie du monde, a été ébranlée par une série de vols de banque, de prises de véhicules blindés et de fusillades au hasard à partir de voitures. Tout récemment, on a tiré sur deux policiers.

La plupart de ces actes criminels, sinon tous, ont été perpétrés au moyen d'une arme à feu illégale. Nous devons débarrasser nos rues de ces criminels et la loi proposée par le gouvernement pour contrer la criminalité est un pas dans la bonne direction.

Je préconise depuis longtemps l'imposition de peines plus sévères à quiconque est trouvé coupable d'avoir utilisé une arme à feu à des fins criminelles. Le gouvernement propose une peine minimale obligatoire de quatre ans de prison en plus de l'interdiction à vie de posséder une arme à feu à autorisation restreinte.

Je félicite le gouvernement d'avoir pris cette initiative, mais le message n'est pas encore assez ferme. En avril dernier, j'ai proposé au ministre de la Justice d'imposer des peines obligatoires de 10 ans. Ma proposition est très dure, mais elle enverrait un message sans équivoque à tous les criminels de notre pays.

* * *

LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a proposé que le document final de la Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir prochainement, reflète toute la diversité des femmes. Un paragraphe reconnaissant le fait qu'un grand nombre de femmes font face à de nombreux obstacles en raison de divers facteurs, y compris l'orientation sexuelle a été inséré dans ce document.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce paragraphe a reçu le consensus des 54 membres de la Commission économique européenne, y inclus les États–Unis. La position du Canada reflète la politique approuvée par le gouvernement, après les consultations tenues avant les réunions préparatoires.

• (1415)

[*Traduction*]

Le Canada a l'obligation de rendre compte de la situation des femmes au Canada aux réunions internationales. Sept provinces et le territoire du Yukon incluent l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite dans leurs lois respectives sur les droits de la personne. Les tribunaux ont interprété la Loi canadienne sur les droits de la personne comme incluant l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite, faute de quoi la loi contreviendrait à la Charte.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'il allait présenter une mesure législative modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne. Beaucoup de gens attendent cette mesure avec impatience. Espérons qu'elle va être mise en oeuvre prochainement.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes va avoir lieu à Beijing en septembre prochain. Le but de cette conférence est d'examiner la situation des femmes dans le monde et d'accorder à l'égalité des femmes une place de premier rang dans le programme mondial.

À cette conférence, le Canada proposera pour le communiqué final un paragraphe déclarant que les femmes font face en ce qui a trait à l'égalité à de nombreux obstacles, dont l'un est la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Certains se sont opposés à l'inclusion de ce paragraphe dans le communiqué final. Cependant, cette position est conforme à la situation des femmes au Canada où huit provinces et le territoire du Yukon ont déjà inclus l'orientation sexuelle dans les motifs de distinction illicite dans leurs codes respectifs des droits de la personne et où le gouvernement fédéral a déclaré son intention de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure l'orientation sexuelle parmi les motifs de distinction illicite.

À l'échelon national comme à l'échelon international, le gouvernement maintient l'engagement qu'il a pris à l'égard de l'égalité de tous et je suis fier du rôle de premier plan que nous allons jouer à Beijing dans ce domaine. Ce n'est que juste et décent.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE MAINTIEN DES CASQUES BLEUS EN EX–YOUGOSLAVIE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, hier, à l'occasion d'un débat spécial convoqué en catastrophe, le ministre de la Défense nationale a évoqué divers scénarios, à savoir maintenir les Casques bleus en Croatie et en Bosnie, ou concentrer nos efforts en Croatie, tout en s'en

remettant à la décision de l'ONU. Bien qu'insistant sur la nécessité de poursuivre la rotation des troupes, il indiquait par ailleurs que la participation canadienne à ces missions de paix ne peut durer indéfiniment.

Ma question s'adresse au ministre: Peut–il nous indiquer quelle est la position officielle exacte du gouvernement quant à la présence des Casques bleus canadiens dans l'ex–Yougoslavie, compte tenu du discours pour le moins ambigu qu'il a prononcé hier, à l'occasion du débat spécial?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a pris la décision de maintenir les troupes canadiennes en ex–Yougoslavie dans la même forme qu'elles le sont présentement. Chaque fois que des changements surviennent, soit en Bosnie, soit en Croatie, il peut y avoir des changements de troupes, et c'est ce que le ministre a indiqué. Mais la présence du Canada en ex–Yougoslavie sera maintenue pour les six prochains mois.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, à moins de 24 heures de l'expiration du mandat actuel des Casques bleus en Croatie, le ministre ou le premier ministre peuvent–ils nous dire où en sont les négociations entre les dirigeants de l'ONU et le gouvernement croate?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes là–bas sous la tutelle de l'ONU et nous discutons de façon régulière avec les dirigeants pour savoir où nos troupes devront être déployées. Ce sont des discussions qui ont lieu constamment. Nous sommes présentement à deux endroits, et pour le moment, nous demeurons là. Mais comme le disait le ministre, il a déjà été question qu'on soit peut–être appelés à déménager et qu'on soit remplacés à un endroit pour aller remplacer d'autres troupes. Il y a eu des rotations comme celles–là dans le passé et ce que le ministre a indiqué hier, c'est qu'il pourrait y en avoir d'autres dans l'avenir.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je veux croire que nous ne sommes pas absolument sous la tutelle de l'ONU et que nous avons conservé une voix au chapitre, que nous pouvons exercer un peu de libre arbitre sur les conditions qui doivent prévaloir.

Je demande au ministre la question suivante: Plutôt que de convoquer les parlementaires, comme il l'a fait hier, à des débats à la pièce, prend–il l'engagement de soumettre à un débat de fond la définition globale des conditions et des critères de participation future du Canada à des missions de paix qui iraient au–delà du cadre étroit de son projet de loi?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le gouvernement a été très accommodant en ce qui concerne ces débats au cours des 18 derniers mois.

Le débat d'hier soir n'était pas restrictif. Le député a parlé, fort éloquemment d'ailleurs, et nous apprécions le fait qu'il se soit prononcé pour le maintien de nos troupes en Bosnie et en Croatie.

• (1420)

Je ne pense pas qu'il puisse accuser le gouvernement de ne pas fournir l'occasion de tenir de tels débats. S'il veut entrer dans plus de détails, il peut soulever la question lors d'une journée d'opposition.

* * *

[*Français*]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense. Le ministre a minimisé hier de façon désinvolte l'importance des nombreux cas de suicide au sein des Forces armées canadiennes, particulièrement dans le cas des militaires qui reviennent de missions de paix, notamment celles en ex–Yougoslavie. L'attitude du ministre est pour le moins surprenante.

Comment le ministre de la Défense explique–t–il que les militaires soient davantage portés à utiliser des ressources externes plutôt que celles de l'armée, afin de surmonter les difficultés et les problèmes d'adaptation à leur retour de mission?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas tenu les propos que le député m'attribue. Un député du Parti réformiste m'a posé une question, hier, au sujet d'une augmentation apparente des suicides à la base de Valcartier ce qui, bien entendu, nous inquiète beaucoup.

Même s'il est vrai que le taux de suicides dans les forces armées est inférieur au taux de suicides dans la population en général, il n'y a pas de doute qu'au cours de l'année il y a eu une légère augmentation des suicides à la base de Valcartier.

Nous avons fait quelques études préliminaires pour voir s'il y a une relation quelconque de cause à effet. Un député réformiste a affirmé hier que cela avait quelque chose à voir avec le déploiement en Bosnie et en Croatie.

Il ne nous appartient pas de faire une telle déclaration, car il ne semble pas y avoir de lien. La plupart des suicides qui se produisent, y compris ceux–ci, sont liés à des questions familiales. Nous voulons obtenir plus de renseignements et procéder à une analyse plus détaillée. Cela exigera des entrevues plus complètes, mais nous essaierons de communiquer le maximum de renseignements aux députés de façon à ce qu'ils puissent être rassurés.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, je voudrais seulement faire remarquer au ministre que le taux de suicide à la base de Valcartier est supérieur, si on prend seulement la base de Valcartier, à l'ensemble de la population.

Le ministre ne reconnaît–il pas que si les militaires canadiens de retour de mission refusent de se confier aux ressources internes disponibles au ministère de la Défense, c'est par peur de compromettre leur carrière au sein de l'armé canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, au cours des deux dernières années, le ministère a augmenté le nombre de programmes mis en place dans les diverses bases pour aider les soldats, particulièrement ceux qui ont participé à des missions de maintien de la paix, à lutter contre leur stress.

Si l'on étudie les sept ou huit dernières années, pendant lesquelles le Canada a participé à de nombreuses missions de maintien de la paix, on s'aperçoit que le taux de suicides n'a pas augmenté de façon anormale et il ne semble pas y avoir de lien entre le service outre–mer et le taux de suicides.

Comme je l'ai dit hier, tout décès nous préoccupe, et nous allons essayer d'obtenir de plus amples détails afin que les députés puissent se faire une idée de ce qu'il en est vraiment. S'il y a un lien de cause à effet, il faudra que nous prenions les mesures appropriées. Je ne peux pas dire s'il y a effectivement un tel lien, mais nous obtiendrons tous les renseignements voulus.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, au sujet des missions de paix en Croatie et en Bosnie, le Parti réformiste a toujours été d'avis que le gouvernement devrait élaborer des critères précis pour déterminer si le Canada devrait participer à ces missions, combien de temps durerait son engagement et à quel moment il devrait se retirer. Par exemple, en décembre dernier, nous avons proposé qu'il y ait quatre conditions au maintien de nos troupes en Bosnie, mais, comme une seule a été respectée, nous avons conseillé le retrait.

Le ministre de la Défense nationale pourrait–il définir les conditions minimales qu'il faudrait poser, à son avis, pour justifier que nos Casques bleus restent en Croatie et en Bosnie?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, chaque mission doit être évaluée à son mérite. Les critères sont toujours un peu subjectifs. Tout dépend du conflit, de la menace qu'il représente et des exigence des Nations Unies.

Je rappelle au chef du Parti réformiste que le comité spécial mixte a examiné cette question l'an dernier et a fait des recommandations très utiles sur le maintien de la paix en général. Le gouvernement a d'ailleurs adopté certaines de ces recommandations.

• (1425)

Avant de nous engager, il importe que nous comprenions bien la situation, la raison stratégique qui motive notre engagement et les coûts que cela suppose, et que nous soyons confiants de réussir.

C'est pour cette raison que, lorsque nous avons pris l'engagement au Rwanda l'an dernier, nous l'avons fait pour six mois, puis nous avons prolongé de quelques mois. À Haïti, nous avons également pris un engagement de six mois.

Je rappelle au député que l'engagement initial d'aller en Bosnie et en Croatie a été pris par le gouvernement précédent. Je comprends pourquoi celui–ci se sentait poussé à prendre cet engagement. La situation est compliquée et il est difficile pour les Nations Unies de se retirer. Nous sommes prêts à continuer indéfiniment.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre a dit qu'un de ses critères était de ne pas laisser tomber les Nations Unies, mais il est sûrement plus important de ne pas laisser tomber les Casques bleus canadiens.

Ces derniers n'ont pas le matériel nécessaire. Ils n'ont pas le leadership qu'ils méritent de recevoir du ministre et du gouvernement, et le moral est plus bas qu'il ne l'a jamais été. Il y a eu six suicides en six mois parmi les membres du Royal 22e Régiment, qui doit rentrer au pays d'ici un mois.

Quelles mesures concrètes le ministre envisage–t–il pour relever le moral de nos troupes et combler les besoins en matériel de nos Casques bleus en Croatie et en Bosnie?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, à la veille d'un réengagement en Croatie et en Bosnie, alors que jusqu'à 2 000 soldats s'apprêtent à quitter leur base de Valcartier, il est bien triste d'entendre le chef d'un parti politique du Canada tenir des propos injustifiés sur le matériel et le moral de nos troupes. Je rejette catégoriquement ces allégations.

Mon secrétaire parlementaire m'a remis un exemplaire du rapport du comité spécial mixte. On trouve à la page 31 du rapport, que les membres réformistes ont signé, les critères adoptés par le comité. Ce sont les critères que le gouvernement observe.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, nous avons simplement demandé au ministre ce qu'il faisait pour améliorer la situation des Canadiens en Croatie et en Bosnie. On peut difficilement parler de propos démoralisants.

Tous les Canadiens craignent que le retrait des Casques bleus en Croatie et en Bosnie, sans qu'il y ait une relève adéquate, aboutisse au massacre gratuit d'innocents. Comme il s'agit là de notre principale préoccupation, le gouvernement n'aurait–il pas dû faire davantage pour mobiliser l'opinion du monde entier contre les atrocités qui se commettent là–bas et surtout mobiliser l'appui européen à l'égard des missions de paix?

Que fait le gouvernement pour mobiliser l'opinion du monde entier contre les atrocités dans l'ex–Yougoslavie et pour insister afin que les Européens, qui sont témoins du conflit qui se déroule

à leurs portes, se décident à participer aux missions de paix et d'aide humanitaire?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre les observations du député. Je pense que 40 p. 100 des troupes qui sont actuellement dans l'ex–Yougoslavie viennent de pays européens. J'aimerais bien entendre le député faire cette déclaration devant les ministres de la Défense et des Affaire étrangères de la Grande–Bretagne, de la France, des Pays–Bas, de l'Espagne et des autres pays européens, qui s'acquittent très bien de leurs responsabilités à l'égard de ce conflit.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Les autorités canadiennes ont intercepté hier, M. Tsara Rahmani, un étudiant algérien de 30 ans, à son arrivée à l'aéroport de Mirabel. Les autorités françaises l'avaient expulsé parce qu'il était soupçonné d'appartenir à l'aile radicale du Front islamique du salut.

Compte tenu que de forts soupçons pèsent sur cet individu quant à ses activités terroristes, le ministre entend–il agir tout de suite en déclenchant une enquête et, s'il y a lieu, de le déporter rapidement du pays?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que nos agents à l'aéroport de Mirabel ont appréhendé l'individu en question hier soir, vers 20 heures. Il a immédiatement été interrogé par des agents d'immigration et du SCRS. Nos agents sont également en contact avec leurs homologues européens. L'individu a été détenu pendant toute la nuit et son interrogatoire se poursuit.

• (1430)

Je suis très reconnaissant du soutien que le député nous offre. De toute évidence, notre pays ne devrait pas accueillir des gens ayant de vils motifs. Dès que nous aurons établi les faits, nous agirons en conséquence.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, à l'opposé complètement de ce cas, il y a un millier d'Algériens qui sont déjà ici au Canada, qui revendiquent le statut de réfugié suite à la flambée de violence intégriste, et qui craignent d'être victimes de cette poussée de violence s'ils sont déportés en Algérie. Le ministre entend–il porter une attention particulière à leur sort?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, nous surveillons la situation de près. Il est vrai que, dans le cadre du système d'examen des cas des personnes qui se trouvent déjà au Canada, un certain nombre d'Algériens ont demandé le statut de réfugié. Ils sont au Québec surtout et leurs demandes sont en instance devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

De plus, nous collaborons avec le Haut–Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, qui est le principal coordonnateur international de la réinstallation des réfugiés dans les pays d'asile. J'ai également eu l'occasion d'aborder la question avec le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre ces derniers mois. Nous sommes certainement disposés à participer à un mouvement international visant à aider ceux qui en ont le plus besoin. Il faut cependant faire une distinction entre la situation de ces réfugiés et le cas qui nous occupe.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, hier, en réponse à ma question concernant les suicides survenus à Valcartier, le ministre a répondu que le taux de suicides dans les forces armées était inférieur à celui de la population en général.

Or, les données de Statistique Canada à ce sujet montrent, pour l'année dernière, un taux de suicides de 0,02 p. 100 dans la population en général, alors qu'il était de 0,12 p. 100 à Valcartier, soit six fois plus élevé. Il faut également signaler qu'à Valcartier, le taux de suicides parmi les Casques bleus de retour de l'ex–Yougoslavie demeure trois fois plus élevé que dans la population en général.

Devant ces faits, le ministre ne croit–il pas qu'il faudrait se pencher sur cette question avant d'envoyer de nouvelles troupes en Bosnie et en Croatie?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député du Parti réformiste déforme mes paroles. J'ai dit, hier, que le taux de suicides dans les Forces canadiennes était inférieur à celui qu'on trouve dans l'ensemble de la population canadienne, et c'est tout à fait vrai.

J'ai reconnu qu'il y a eu une augmentation du nombre de suicides dans cette base en particulier. En réponse au député de Charlevoix, j'ai donné l'assurance à la Chambre que nous essaierions d'en savoir plus au sujet des causes de ces suicides et de l'augmentation du nombre de suicides depuis 12 mois.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Je trouve encourageant que le ministre s'engage à obtenir plus de renseignements.

Les règles concernant le déploiement exigent qu'un délai de 18 mois s'écoule entre deux affectations à une mission de maintien de la paix. Or, depuis, 1992, la base de Valcartier a envoyé 5 000 soldats dans l'ancienne Yougoslavie. Compte tenu de l'effectif de cette base, il apparaît évident que cette règle n'a pas été observée.

Compte tenu des conséquences tragiques que cette situation semble avoir sur les troupes, le ministre peut–il expliquer pourquoi les règles concernant le déploiement ne sont pas respectées?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je me suis rendu à la base de Valcartier, il y a deux semaines.

J'y ai vu les hommes et les femmes se préparer en vue de leur mission. J'ai demandé à de nombreux militaires s'ils avaient déjà été envoyés en mission et certains m'ont répondu oui. Je leur ai demandé si cela ne leur faisait rien d'y retourner. Ils m'ont répondu par la négative et m'ont dit qu'ils voulaient relever le défi et servir leur pays. Voilà l'attitude que m'ont manifestée les jeunes hommes et femmes qui vont aller servir notre pays.

Le député et ses collègues qui tentent de miner les efforts de nos troupes, qui s'efforcent de rétablir la paix dans l'ancienne Yougoslavie, devraient revoir leur stratégie.

* * *

• (1435)

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, le chef des Mohawks de Kanesatake, M. Jerry Peltier, a déclaré hier qu'il entendait toujours aller de l'avant avec le projet d'implantation d'un casino à Kanesatake. Du même souffle, il a dit qu'il ne négocierait pas avec le gouvernement du Québec sur les conditions d'implantation du casino et qu'il négociera seulement avec le gouvernement fédéral, de gouvernement à gouvernement.

Le premier ministre confirme–t–il que, contrairement à ce qui s'est fait en Saskatchewan et au Manitoba où les négociations ont eu lieu avec le gouvernement provincial, son gouvernement se serait déclaré d'accord à négocier directement avec le conseil de bande pour l'implantation d'un casino à Kanesatake, comme le demande Jerry Peltier?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est une déclaration de M. Peltier. Je ne crois pas que le ministre des Affaires indiennes ait pris un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral en la matière.

M. Claude Bachand (Saint–Jean, BQ): Monsieur le Président, je demande au premier ministre, qui est chef du gouvernement, s'il peut prendre l'engagement de ne pas laisser son gouvernement négocier par–dessus la tête du gouvernement du Québec, avec le conseil de bande, sur l'implantation d'un casino à Kanesatake, alors qu'il sait très bien que les casinos, les jeux et loteries relèvent clairement de la compétence des provinces?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il y a des discussions en cours entre le ministre des Affaires indiennes et les gens de cette réserve qui voudraient établir un casino, mais je n'ai pas entendu dire qu'il y avait eu des négociations pour l'établir définitivement. Évidemment, c'est un endroit où les relations avec le gouvernement du Québec sont un peu difficiles, tout le monde le sait. Alors, il faut être extrêmement prudent, et moi j'attendrai d'avoir les commentaires du ministre des Affaires indiennes avant de faire d'autres commentaires.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le président de la commission d'enquête sur la Somalie, le juge Gilles Létourneau, a affirmé qu'Anne–Marie Doyle avait elle–même informé le Bureau du Conseil privé de son conflit d'intérêts avec Robert Fowler.

Pourquoi le Bureau du Conseil privé n'a–t–il pas transmis cette information au ministre de la Défense et pourquoi n'a–t–on pas demandé immédiatement au conseiller du gouvernement en matière d'éthique de rendre une décision à cet égard?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu hier à la plupart de ces questions, qui m'ont été posées par le chef du Parti réformiste.

Comme je l'ai dit publiquement plusieurs fois, je n'étais pas au courant de tous les faits concernant cette personne. C'est très malheureux et nous le regrettons.

Lorsque nous choisirons quelqu'un pour remplacer M^me^ Doyle, nous nous efforcerons de trouver une personne aussi compétente, mais nous serons un peu plus vigilants dans notre vérification afin de ne pas avoir à répondre encore une fois à ce genre de questions de la part du Parti réformiste. Tout cela ne fait que détourner notre attention du travail essentiel que doit faire cette commission d'enquête.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, Mike Robinson, un stratège libéral, a déclaré aujourd'hui que le ministre de la Défense se réveille probablement chaque matin en se demandant sur quelle mine il risque de sauter ce jour–là lorsqu'il arrivera à son ministère.

Si le ministre ne peut pas faire confiance à son personnel, n'est–il pas d'accord avec moi pour dire qu'il lui faudrait restructurer tout son ministère, de haut en bas?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, une des choses qui me console chaque jour, c'est que je n'ai justement pas le député ni ses collègues devant moi le matin lorsque je me réveille. Je suis entouré de ma famille.

Je ne veux certainement pas minimiser les problèmes que nous éprouvons actuellement dans les Forces canadiennes, problèmes sur lesquels nous nous penchons quotidiennement.

Si le député et ses collègues veulent prendre le temps de visiter les bases militaires et de discuter avec nos soldats, je prendrai tous les arrangements nécessaires. Je les accompagnerai et ils pourront aller partout où ils voudront. Ils verront alors que ce qui traumatise le plus les membres des forces armées, c'est le genre de questions que posent les réformistes.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Hier, à quelques jours seulement de son départ pour la Conférence mondiale sur le climat qui se tient à Berlin, la ministre de l'Environnement a finalement admis que son gouvernement ne sera pas en mesure de remplir ses engagements, tel que promis dans son livre rouge, pour réduire l'émission de gaz à effet de serre.

• (1440)

Compte tenu de l'incapacité du Canada à contrôler ses émissions de gaz à effet de serre, comment la ministre de l'Environnement peut–elle se satisfaire de présenter à Berlin un simple plan stratégique, alors que la convention de Rio de 1992 exigeait un réel plan d'action?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce que j'ai dit hier et que je répète aujourd'hui en Chambre, c'est que nous ne pouvons pas être satisfaits d'une simple stabilisation. L'engagement de Rio était d'atteindre la stabilisation d'ici l'an 2000.

Je peux assurer la députée que quand nous ferons notre plan d'action au niveau fédéral, on aura la stabilisation pour les engagements fédéraux et on fera plus. Cela dit, quand on dépose une entente–cadre comme celle conclue avec les provinces, malgré l'absence du Québec, nous devons travailler avec toutes les provinces pour nous assurer que leur plan d'action va aussi aller au–delà de la stabilisation.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, le Québec a fait ses devoirs en cette matière et la ministre a bien mentionné, hier, au quotidien *Le Devoir*, qu'elle n'avait pas fait les siens.

En fin de compte, la proposition de la ministre, qui sera fort probablement rejetée par l'Union européenne, ne fait–elle pas partie d'une stratégie de diversion pour masquer son incapacité à remplir les engagements canadiens?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est malheureux que, sur un dossier aussi important que les gaz à effet de serre, le Bloc québécois préfère faire de la politicaillerie plutôt que de se joindre à la demande de tous les pays, aussi bien les pays développés que les pays en développement, pour trouver une solution globale à un problème global.

Nous sommes confiants. Le Brésil s'est joint à notre solution à Berlin et nous attendons l'appui, non seulement des pays en développement, mais aussi celui des pays développés pour trouver une solution globale.

Nous ne vivons pas dans un petit monde dans le Parti libéral, nous vivons dans un grand monde.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Tous les Canadiens ont un intérêt vital dans les négociations sur la conservation des stocks mondiaux de poisson et des emplois des pêcheurs de partout, de même que des ressources alimentaires pour les générations à venir. Ils appuient la position ferme que le ministre a adoptée sur la question du flétan noir.

Le ministre peut–il faire état à la Chambre des progrès accomplis dans les négociations qui se déroulent à Bruxelles pour protéger la pêche au flétan noir de l'Atlantique?

Une voix: Un Oscar pour Brian. Parlez–nous de Broadway.

M. Tobin: Monsieur le Président, les interpellations viennent de mes propres collègues.

Une voix: L'enveloppe, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

Le Président: Nous attendons impatiemment la réponse du ministre.

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, les négociations se poursuivent aujourd'hui à Bruxelles et sont constructives. Elles portent surtout sur la question dont le premier ministre a dit il y a deux semaines qu'elle revêtait une importance primordiale pour le Canada, à savoir la conservation et la lutte contre les violations.

Nous avons eu l'appui des Canadiens de même que l'appui unanime de tous les députés et de tous les partis à la Chambre. Le gouvernement apprécie vivement cet appui qui nous a permis d'adopter une position ferme.

• (1445)

Nous avons fait valoir que ce qui importait le plus était le maintien de l'espèce. Nous avons dit que nous allions accorder la priorité, comme le premier ministre l'a dit il y a deux semaines, à l'application des mesures de conservation. Nous faisons des progrès dans ce domaine. Nous espérons que les négociations connaîtront un heureux dénouement, mais nous avons appris à être patients pour être sûrs de bien faire ce qui s'impose plutôt que de le faire rapidement. Nous verrons ce qui arrivera.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

En novembre dernier, j'ai demandé au ministre des Affaires étrangères pourquoi son ministère finançait des groupes écologistes dont le principal but est de discréditer en Amérique du Nord et en Europe les méthodes d'exploitation forestière de la Colombie–Britannique. Depuis 1990, le Western Canada Wilderness Committee a reçu plus de 754 000 $ des ministères suivants: Affaires étrangères, Environnement, Développement des ressources humaines, Patrimoine canadien et Ressources naturelles.

Le premier ministre est–il d'accord pour que les autorités fédérales subventionnent des groupes dont le principal objectif est de saper la plus importante industrie au Canada, l'industrie forestière?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ces groupes ont été très utiles dans les circonstances, car la plupart des provinces ont amélioré radicalement leurs méthodes d'exploitation forestière. Il est ainsi plus facile de défendre notre cause à l'étranger.

Il faut être prudent. Nous prêchons la modération pour protéger les ressources en poisson. Nous devons faire preuve de la même retenue chez nous. Les groupes qui préconisent une exploitation forestière saine ne nuisent pas au Canada, mais l'aident plutôt à se comporter comme il doit le faire.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, certains d'entre nous se souviennent peut–être d'avoir vu Stumpy sur la colline du Parlement l'automne dernier. Il s'agit d'une grosse souche de cèdre venant de Clayoquot, qui fait partie de ma circonscription, dans l'île de Vancouver.

Le Western Canada Wilderness Committee, non content d'avoir promené cette souche partout au Canada aux frais des contribuables, prévoit maintenant la transporter à Berlin le mois prochain pour discréditer de nouveau l'industrie forestière canadienne.

Le premier ministre interviendra–t–il immédiatement pour annuler toutes les subventions versées à ce groupe, qui non seulement coûte aux contribuables 754 000 $ en subventions, mais qui continue aussi de faire perdre à l'économie canadienne des millions de dollars en revenus?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a expliqué qu'il était important que le Canada applique des méthodes propres à assurer une exploitation durable des forêts. L'action d'organismes comme le Western Canada Wilderness Committee contribue à faire accepter l'idée d'un code international d'exploitation des forêts permettant de juger tous les pays d'après les mêmes critères.

Le député serait le premier à critiquer le gouvernement si celui–ci ne prenait pas l'initiative sur la scène internationale pour faire connaître à d'autres régions du monde ses méthodes d'exploitation durable. Voilà ce que nous essayons de faire, et nous collaborons avec les groupes écologistes au lieu de les condamner en bloc comme le Parti réformiste le fait.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le rapport statistique mensuel du ministère de la Sécurité du revenu du Québec nous apprend qu'en mars, au Québec, plus de 800 000 personnes dépendent de l'aide sociale. Malgré la reprise, c'est une hausse d'autant plus inquiétante que les jeunes de moins de 25 ans constituent 40 p. 100 de ces nouveaux assistés sociaux.

Le ministre admettra–t–il enfin que cette augmentation du nombre de jeunes assistés sociaux est directement attribuable à sa réforme de l'assurance–chômage qui les exclut du régime, et que les jeunes sont les principales victimes de ces coupures à l'assurance–chômage?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la meilleure manière de répondre à la question de la députée consiste simplement à citer des faits et des chiffres qui l'intéresseront sûrement.

Les progrès réalisés dans la création d'emplois en 1994 signifient que les demandes d'assurance–chômage ont diminué de près de 10 p. 100 par rapport à 1993 et que plus de 200 000 travailleurs sont retournés au travail avant d'avoir épuisé leurs prestations. En fait, si l'on examine les chiffres de plus près, on se rend compte que le nombre de prestataires ayant épuisé leurs prestations a diminué de 25 p. 100 en 1993–1994 par rapport à 1992–1993.

• (1450)

Ces données montrent que la réduction des prestations versées est attribuable au fait qu'un nombre beaucoup plus élevé de Canadiens sont retournés sur le marché du travail.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le ministre ne peut pas ignorer qu'une analyse de Statistique Canada a établi que la proportion des chômeurs couverts par le régime d'assurance–chômage est passée de 77 p. 100 en 1990 à 53 p. 100 en 1994. Il y a moins de prestataires, mais il y a plus de chômeurs.

Le ministre admettra–t–il enfin que si le nombre de prestataires d'assurance–chômage a diminué si fortement, ce n'est pas parce qu'il y a eu beaucoup moins de chômeurs, c'est que, dans les faits, de plus en plus de chômeurs se voient exclus de l'assurance–chômage et se voient honteusement contraints d'aller à l'aide sociale?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le rapport de Statistique Canada montre en fait que l'une des préoccupations que nous devrions partager, c'est le fait qu'un certain nombre de Canadiens sont au chômage pendant de longues périodes. C'est un phénomène vraiment troublant qu'on ne trouve pas seulement au Canada, mais partout ailleurs dans le monde.

Au lieu de confesser nos torts, nous devrions nous unir pour tenter de trouver une solution à ce problème. C'est une des raisons pour lesquelles nous travaillons sérieusement, comme la députée le sait, à l'élaboration de programmes de création d'emplois plus dynamiques.

Par exemple, nous venons tout juste de mettre sur pied quelque 20 projets pilotes qui, à compter du 1er avril, utiliseront des suppléments de revenu pour aider les chômeurs de longue durée à retourner sur le marché du travail, dans toutes les régions du pays.

Si la députée le veut, je peux lui donner sept exemples de projets semblables dans la province de Québec. C'est ce genre d'effort que nous devons faire tous ensemble pour trouver de nouvelles solutions susceptibles d'aider. . .

* * *

LE CRTC

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 1er janvier 1995, le CRTC a imposé aux abonnés canadiens du câble une ponction fiscale au titre des innovations. Il n'a pas tenu compte de sa décision antérieure de consentir un rabais aux consommateurs, décision qui aurait entraîné une baisse des tarifs d'abonnement au câble. Au lieu de cela, la moitié du montant se retrouvera dans les poches de géants de la câblodistribution comme Rogers.

Le premier ministre peut–il nous dire pourquoi il ne protège pas les intérêts des consommateurs canadiens en supprimant cette taxe camouflée?

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, je crois que notre pays et le gouvernement ont été très reconnaissants au CRTC, parce qu'il a su protéger le contenu culturel canadien des émissions présentées dans le cadre du système de radiodiffusion.

Le développement des arts, de la culture et des artistes canadiens fait partie intégrante des responsabilités qu'assume le CRTC en se montrant vigilant et en appliquant des règles traduisant la volonté de la Chambre.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question était très précise. Elle portait directement sur le CRTC et sur la ponction fiscale actuellement prévue au titre des innovations. Je reconnais toutefois que la députée sait s'exprimer avec éloquence.

Le CRTC a fait volte–face au sujet du rabais dont devait bénéficier le consommateur. Le CRTC a non seulement imposé une taxe relative à l'autoroute électronique, mais il a aussi exigé des entreprises qu'elles contribuent à un fonds visant la production d'émissions canadiennes. Il s'agit tout simplement d'une taxe visant à subventionner le contenu canadien. Les consommateurs n'accepteront plus ce genre de décision de la part du CRTC.

Comment le premier ministre peut–il justifier cette taxe sans avoir consulté le consommateur canadien?

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.): Monsieur le Président, la députée devrait réfléchir aux conséquences de ce qu'elle suggère. Cela voudrait dire qu'un membre compétent et prévenant du Cabinet devrait démissionner pour être intervenu auprès d'un organisme indépendant.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

• (1455)

La semaine prochaine, la ministre dirigera la délégation canadienne à la première conférence sur le changement climatique, qui se tiendra à Berlin. Pourquoi cette conférence est–elle si importante que la ministre doive y assister personnellement et quelle est la position du gouvernement canadien au sujet du changement climatique?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse que cette question vienne d'un membre du Comité permanent de l'environnement.

L'importance de cette question vient du fait que, si nous ne faisons rien à l'échelle de la planète pour remédier à ce problème crucial, d'ici l'an 2050, l'île du Prince–Édouard sera complètement submergée, les basses terres de la Colombie–Britannique subiront des inondations massives et la sécheresse causera de graves incendies de forêt dans les Prairies.

Il y a 10 ans, les gens se moquaient des scientifiques qui avaient donné l'alerte au sujet des stocks de morue. Nous savons maintenant ce qu'il nous en coûte.

Le Président: Je signale aux députés que toutes leurs questions méritent une réponse, mais que la réponse doit être succincte et pertinente. La ministre de l'Environnement peut continuer si elle n'a pas terminé.

Mme Copps: Monsieur le Président, je ne veux pas m'attarder sur ce point, mais je signalerai seulement que les opposants qui se manifestent de l'autre côté sont de ceux qui, il y a 10 ans, recommandaient de ne rien faire au sujet des stocks de morue.

Le réchauffement du climat est un problème mondial crucial auquel nous tenterons d'apporter une solution mondiale à Berlin.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME STRATÉGIE JEUNESSE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

L'évaluation de la Stratégie jeunesse du gouvernement fédéral à Terre–Neuve et au Nouveau–Brunswick est dévastatrice pour ce programme. La partie III de son budget des dépenses pour l'année 1995–1996 rapporte en effet que, et je cite: «Les évaluations n'ont pas révélé d'améliorations sensibles du point de vue du marché du travail par rapport à ce qu'on aurait pu attendre sans Stratégie jeunesse. La Stratégie jeunesse Canada–Nouveau–Brunswick a accentué la dépendance des participants à l'aide sociale.»

Le ministre reconnaît–il que son programme Stratégie jeunesse Canada est un échec lamentable?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner au député que nous avons pu nous entendre avec le secteur privé pour qu'il engage plus de 10 000 jeunes dans de nouveaux programmes de stage, dans une vaste gamme

de secteurs comme l'horticulture, l'électronique, la réparation automobile, la logistique et la mise au point de logiciels.

Nous donnons à nos jeunes la possibilité de faire la transition entre les études scolaires et le marché du travail en leur offrant directement une véritable formation dans le monde du travail. C'est ce sur quoi repose notre stratégie concernant les jeunes. À mon avis, c'est un des programmes les plus efficaces au monde.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, l'année dernière, seulement 27 000 personnes ont immigré au Québec, alors que l'objectif était de 40 000. Malgré cette baisse énorme et le fait que le pourcentage d'immigrants au Québec est beaucoup moins élevé par rapport à sa population, le Québec reçoit toujours 90 millions de dollars pour l'immigration, soit environ trois fois plus que l'Ontario par habitant.

Le ministre de l'Immigration convient–il qu'il est tout à fait injuste que le gouvernement fédéral accorde au Québec des fonds disproportionnés par rapport au nombre réel d'immigrants?

• (1500)

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, nous avons passé environ deux heures à traiter de cette question au sein du comité permanent. L'établissement des immigrants n'est pas qu'une question d'argent, surtout en ce qui concerne le Québec, qui applique depuis 20 ou 25 ans une entente très efficace sur ce chapitre.

Pour d'autres provinces, et je me suis entretenu à ce sujet avec le ministre responsable de l'immigration en Alberta, une entente comme celle qui existe au Québec ou en Ontario n'est pas nécessairement souhaitable. La politique fédérale d'immigration doit être assez souple pour permettre aux régions et aux provinces d'établir elles aussi leurs priorités.

C'est dans cet esprit que nous allons élaborer des ententes fédérales–provinciales qui seront avantageuses non seulement pour le pays, mais également pour les régions.

* * *

LES CENTRES D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Demain marquera la fin du financement de nombreux centres d'orientation professionnelle qui, un peu partout au pays, aident les femmes, les immigrants et les autres Canadiens qui ont du mal à trouver de l'emploi. Pour le moment, le personnel et les clients de ces centres ne savent pas si les services seront maintenus.

Plus tôt aujourd'hui, le ministre a demandé qu'on lui fasse des suggestions sur la façon de ramener les gens au travail. Comme il le sait, le taux de réussite atteint parfois 85 p. 100 dans bon nombre de ces centres.

Est–il prêt à s'engager à maintenir le financement de ces centres d'orientation professionnelle?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement à quels centres la députée fait allusion, mais je peux lui dire que j'ai signé hier l'approbation d'un certain nombre de programmes d'extension dans le secteur de la main–d'oeuvre qui serviront la clientèle dans ce domaine.

Puisque nous traversons une année de transition, à cause de l'entrée en vigueur du nouveau fonds d'investissement dans les ressources humaines, il y aura certainement des rajustements à faire en cours de route.

Si la députée a des centres précis à l'esprit, je serai heureux d'en prendre connaissance et de lui dire quels programmes ont déjà été approuvés.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Colin Shepherd, député à la Chambre des communes du Parlement britannique et président du Comité exécutif de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je voudrais demander à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires parlementaires quel sera le menu législatif pour les prochains jours.

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, demain, vendredi et lundi, le premier item sera la deuxième lecture du projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget, et mardi sera une journée de l'opposition pour le Bloc québécois.

[*Traduction*]

Mercredi, nous reprendrons l'étude, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C–68, qui porte sur les armes à feu. Les mesures législatives que nous gardons en réserve tous les jours seront le projet de loi C–69, qui porte sur le remaniement de la carte électorale, et le projet de loi C–75, qui porte sur les améliorations agricoles. Si nous n'avons pas fini avec l'étude de ces

projets de loi plus tôt, nous pouvons nous attendre à les examiner jeudi.

Après en avoir discuté, les partis se sont entendus pour que la Chambre ne siège pas vendredi de la semaine prochaine.

Par conséquent, je demande maintenant le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante. Je propose:

Que la Chambre ne siège pas le vendredi 7 avril 1995, pourvu qu'il soit réputé qu'elle s'est réunie et qu'elle s'est ajournée ce jour-là, conformément à l'article 28 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[*Français*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Brome—Missisquoi à qui il reste encore cinq minutes d'intervention. Ensuite, il y aura une période de questions et commentaires de cinq minutes.

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais, les gens de Brome—Missisquoi seront heureux d'apprendre qu'ils pourront toujours miser sur l'aide de leur député et du gouvernement fédéral lorsque viendra le temps de démarrer leur PME.

L'esprit d'initiative, le développement de nouveaux créneaux, de nouveaux marchés, l'adaptation rapide aux nouvelles règles du jeu du commerce international, voilà des sujets qui sont l'apanage des gens de Brome—Missisquoi.

En ce qui concerne les dépenses, les dépenses du ministère de la Défense nationale seront également très réduites. Les subventions à l'entreprise seront réduites de 60 p. 100. L'état du déficit et de l'économie ne nous permet plus de verser les subventions qui ont été conçues il y a une dizaine d'années et qui, aujourd'hui, sapent la capacité d'adaptation, la diversification et la compétitivité.

Nous allons de plus confier certains programmes à d'autres administrations et privatiser d'autres activités. Par exemple, les aéroports et les ports de plaisance seront cédés aux autorités locales. Le CN sera privatisé dès cette année. De plus, et c'est très important, les ministères devront établir des plans d'activité portant sur trois ans et les soumettre à l'examen du Parlement et du public.

Le gouvernement fédéral fait présentement le ménage dans sa cour. Mais il en revient aussi aux autres paliers de gouvernement de faire de même. Les provinces devront elles-mêmes réviser les programmes qu'elles administrent.

En parlant de faire le ménage dans sa cour, j'incite l'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot à faire le ménage dans son esprit. Lors de son intervention de ce matin, j'ai entendu le député critiquer le vote de certains députés du Québec. Ce Budget est le budget d'un gouvernement responsable qui sait où il s'en va. Est-ce que le Bloc sait où il s'en va? Au même moment où ils veulent faire un référendum pour ne plus siéger ici, ils prétendent vouloir s'assurer une représentation de 25 p. 100 des sièges au Québec. C'est de l'hypocrisie. Veulent-ils rester ou veulent-ils partir?

Je crois en un fédéralisme souple et flexible, un fédéralisme de concertation, d'entente, pas quelque chose d'hypocrite comme dans le cas du Bloc, où tout en sachant bien que c'est par un changement constitutionnel que l'on modifie les règles du jeu entre les niveaux de gouvernement, on tente encore une fois, non seulement de mélanger le monde, mais de provoquer. On a pu voir, lors du vote sur la motion du Bloc, le genre de mépris que les gens du Bloc ont vis-à-vis ceux qui ne pensent pas comme eux. Cela augure bien pour le référendum. Aujourd'hui, les paroles de l'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot démontrent encore une fois l'application du «crois ou meurs» du credo péquiste et bloquiste.

La Constitution de notre pays, le Canada, garantit un minimum de 75 sièges au Québec. J'espère que les députés du Bloc, au lendemain de la défaite référendaire, auront la décence de se séparer de cette Chambre et de retourner travailler bien fort à augmenter notre population québécoise. Puis-je leur indiquer qu'il y a plusieurs façons de le faire, mais une de ces façons n'est certainement pas un climat politique et économique vicié par le Bloc, mais par la création d'emplois dans une économie solide. Et alors, le Québec sera fort, au sens du Canada et au sein du Canada, et on ne se souviendra plus des astuces hypocrites des gens du Bloc et de leurs petits cousins du PQ.

Pour revenir directement au Budget, il y a aussi le nouveau programme de Transfert social canadien. En tout, les principaux transferts, y compris la péréquation, qui n'est d'ailleurs pas affectée par le Budget, seront inférieurs de 4,4 p. 100 à ce qu'ils sont à l'heure actuelle. Parallèlement, les autres réductions de dépenses que le fédéral s'imposent atteindront 7,3 p. 100, soit près du double.

Pour résumer le Budget, il s'agit de 7 $ en réduction de dépenses pour chaque dollar d'augmentation de revenu. La réorganisation en profondeur de l'appareil gouvernemental qu'annonce ce Budget confirme la foi des gens de Brome—Missisquoi en un fédéralisme flexible qui évolue dans la sécurité, dans la sécurité pour toutes les catégories de citoyens, les jeunes, les étudiants, les familles et les personnes âgées, dans la sécurité aussi par rapport à nos relations politiques et commerciales avec tous nos voisins qui connaissent bien les règles du jeu ici, au Canada.

• (1510)

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le nouveau député de Brome—Missisquoi s'est vite adapté à la Chambre des communes. On le voit par l'utilisation qu'il fait de certaines épithètes gratuites, à mon point de vue, à l'égard du Bloc québécois. Ce député qui, lors de la campagne électorale dans Brome—Missisquoi, a pris soin d'éviter tous les débats avec ses adversaires, aujourd'hui, une fois élu, utilise des termes assez agressifs pour un débutant.

Il m'invite à poser une question quand il dit que le fédéral dans son Budget a fait le ménage dans sa cour, au gouvernement provincial de le faire; j'aimerais qu'il commente là–dessus. Que le fédéral fasse le ménage dans sa cour, je veux bien, c'est ce qu'on lui demande depuis notre élection.

J'aimerais qu'il commente la diminution des paiements de transfert qui, dans le cadre du Transfert social canadien, consisteront l'an prochain en coupures de 2,5 milliards et, par la suite, 4,5 milliards par année. Est–ce qu'il estime que c'est une bonne façon de diminuer ses dépenses pour que, finalement, ça coûte plus cher aux provinces pour maintenir des services qui étaient déjà offerts grâce à leur argent?

Je dirais que oui, il y a du ménage de fait, mais j'appellerais plutôt cela du pelletage dans la cour de l'autre. Est–ce que c'est bien cela le fédéralisme flexible, le genre de fédéralisme qu'il souhaite? J'aimerais qu'il me donne des précisions à ce sujet.

M. Paradis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Tout d'abord, je dois vous dire que je sors d'une campagne électorale pendant laquelle j'ai rencontré de nombreux citoyens dans Brome—Missisquoi. Je dois vous dire que les citoyens de Brome—Missisquoi, comme les autres citoyens du Québec, ont réclamé du gouvernement un budget sans augmentation d'impôt pour les particuliers et des coupures dans le gras.

C'est le genre de Budget que le ministre Martin nous a livré. Si on parle du ménage du fédéral et je pense que c'est cela les coupures dans le gras, le ministre nous les a présentées dans son Budget. Maintenant, si on revient à l'autre partie de la question de l'honorable député, on parle du nouveau programme du Transfert social canadien.

Le ministre a annoncé que ce nouveau programme ne s'appliquera que dans un an pour laisser la chance aux provinces de s'adapter aux nouvelles réalités. Ce nouveau programme du Transfert social canadien crée une enveloppe globale pour le Québec où les budgets en matière d'université, de santé, les divers budgets sociaux seront rassemblés et la province pourra ainsi administrer à sa guise les divers programmes. Voici le sens d'un fédéralisme qui évolue, d'un fédéralisme souple, d'un fédéralisme flexible.

Maintenant, quant au montant précisé par mon collègue, je dois vous dire que l'ensemble des réductions de dépense dans les programmes du gouvernement fédéral constitue une diminution de 7,3 p. 100 des programmes, ici, à Ottawa.

Tandis, que pour un an, la réduction dans l'enveloppe pour l'ensemble des programmes provinciaux est de 4,4 p. 100. Vous voyez que le gouvernement fédéral s'impose davantage que ce qu'il impose aux provinces. Cela est important. Il serait aussi important, peut–être, que les députés du Bloc retournent sur le terrain, voient leurs électeurs qui leur diront que c'est ce genre de fédéralisme qu'ils veulent.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, le député dit qu'il a fait une campagne électorale dernièrement et que ses électeurs lui ont dit certaines choses. Il doit y avoir des agriculteurs dans Brome—Missisquoi et j'aimerais savoir s'ils lui ont dit souhaiter qu'il y ait une réduction de 30 p. 100 du crédit laitier.

Cela entraînera une augmentation du prix du lait et aura un impact sur le budget des familles à faible revenu, lesquelles seront pénalisées. Est–ce que quelqu'un lui a dit cela pendant la campagne électorale parmi les agriculteurs de Brome—Missisquoi?

• (1515)

M. Paradis: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue. Lors de la campagne électorale, il a été question d'agriculture, bien sûr, plus particulièrement dans un comté comme le nôtre, qui est situé le long de la frontière américaine. Donc, dans un comté comme le nôtre, situé près de la frontière américaine, ce qui est important au moment où on se parle, ce sont les nouvelles règles de commerce international, soit celles du GATT et de l'ALENA.

Je suis sur le point, par exemple, dans le comté de Brome—Missisquoi, de créer une espèce de comité consultatif avec l'ensemble des agriculteurs du comté pour voir comment on peut s'adapter le plus rapidement possible aux nouvelles règles du commerce international, celles de l'ALENA entre autres. L'État du Vermont est voisin du comté de Brome—Missisquoi et je pense que nous allons tous ensemble, de concert avec les agriculteurs non seulement de Brome—Missisquoi mais de l'ensemble du Québec, trouver des solutions pour s'adapter aux nouvelles règles de l'économie mondiale moderne.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–76.

Comme je l'ai déjà dit, l'histoire considérera peut–être ce budget comme un budget critique, un point tournant très décisif de l'histoire du gouvernement, de ce gouvernement, qui a eu le courage de prendre des décisions difficiles et de faire les réductions de dépenses qui s'imposaient, faisant preuve ainsi d'une gestion financière responsable.

Le budget redéfinit le rôle même et, en fait, la structure du gouvernement. Il prévoit des économies importantes qui permettront de réaliser les objectifs de réduction du déficit énoncés dans le livre rouge. Ce budget jette les fondements de finances durables, d'une politique sociale soutenable et d'une politique économique viable pour l'avenir des Canadiens. Le budget se veut un effort national. Il se fonde sur nos valeurs et nos principes profondément enracinés que sont l'équité entre les régions, la compassion et, par–dessus tout, le leadership économique et financier.

C'est l'avenir du pays qui est en jeu, quand on est confronté à une dette de 550 milliards de dollars et à des budgets déficitaires depuis plus d'une dizaine d'années. Et c'est pour cela qu'une énorme proportion des recettes gouvernementales est consacrée au service du déficit et de la dette, de l'argent qui pourrait autrement servir à offrir des services et des programmes aux Canadiens, ou mieux encore, à réduire le montant des impôts à payer. L'augmentation imprévisible des taux d'intérêt depuis le dépôt du budget de l'année dernière exerce une énorme pression en faveur de l'établissement d'objectifs à atteindre sur le plan du déficit. Il nous faut absolument atteindre nos objectifs, si nous voulons rétablir la confiance et abaisser les taux d'intérêt. Tout cela est nécessaire pour la croissance de l'emploi et la création d'emplois en faveur des Canadiens.

Grâce aux compressions des dépenses décrétées, un montant supérieur à 13 milliards de dollars sera économisé et il n'y aura pas d'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers. En 1997–1998, nos réformes généreront un autre montant de 13 milliards de dollars d'économies, soit un total de 29 milliards de dollars sur trois ans. Il s'agit du plus vaste train de mesures budgétaires qui aient été prises depuis les années de guerre, les années 40.

Nous prenons également des mesures concrètes pour accroître l'équité fiscale et éliminer les échappatoires. Le budget prévoit près de sept dollars de réduction des dépenses pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales. C'est très imposant, un rapport de 7 contre 1 de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes fiscales.

Ce défi, le gouvernement a accepté de le relever non seulement grâce à ce budget, mais également grâce à plusieurs budgets à venir, afin de parvenir un jour à boucler un budget équilibré. Ce n'est pas une décision facile à prendre sur le plan politique, mais voilà ce qu'il faut faire.

Grâce aux mesures que contient le budget, les Canadiens seront en mesure de relever le défi économique que constitue la concurrence mondiale, et ce, avec dynamisme et confiance. Ce budget vise à rétablir la confiance dans le gouvernement et dans les Canadiens.

Les mesures, qui ont été prises l'année dernière dans le premier budget du gouvernement actuel, ont eu des effets positifs sur notre économie. Nous enregistrons un taux de croissance de 4,5 p. 100, soit le plus élevé des pays du G–7. L'année 1994 a été une année record sur le chapitre des exportations. Nous avons réalisé un énorme surplus commercial avec les États–Unis et l'inflation est à son plus bas niveau depuis les 30 dernières années. Les bénéfices commerciaux et industriels se sont accrus et quelque 433 000 emplois à plein temps ont été créés.

Le rapport de Statistique Canada sur le nombre des wagons chargés nous fournit un très bon indice de notre croissance. Le rapport montre qu'il y a à peine quelques semaines, soit dans la période de sept jours se terminant le 21 février 1995, le nombre de wagons chargés au Canada a augmenté de 3,7 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier. Le fret payant chargé a augmenté de 6,9 p. 100 pour atteindre 4,6 millions de tonnes. Le tonnage du service porte–remorques, qui est inclus dans l'ensemble du tonnage des wagons complets, a augmenté de 9,5 p. 100 au cours de la même période. Le tonnage de fret payant chargé à compter du 21 février 1995 a augmenté de 19,8 p. 100 par rapport à l'année précédente.

• (1520)

C'est ce qu'on appelle la croissance. La croissance du fret, c'est la croissance du PIB comme elle devrait être, et non la croissance du gouvernement.

Les coupes dans les dépenses gouvernementales font mal. Le budget fait mal. Cependant, ce mal est réparti équitablement dans toutes les régions. À un bout du pays, on a éliminé les subventions au transport du grain de l'Ouest et, à l'autre, on a supprimé le Programme de subventions au transport des marchandises dans la région atlantique. Toutefois, toutes les régions, y compris le Québec, recevront des fonds provisoires qui aideront à alléger les difficultés des expéditeurs et à améliorer l'infrastructure des transports.

Le projet de loi propose aussi l'élimination des subventions versées en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes. Cette mesure entrera en vigueur en décembre prochain et permettra des économies de près de 100 millions de dollars.

Les subventions versées aux termes des deux lois donnaient suite aux recommandations du rapport déposé en 1927 par la commission royale sur les créances maritimes, ou la commission Duncan. Le rapport signalait que l'AANB avait garanti la construction du chemin de fer Intercolonial, une obligation qui était honorée depuis longtemps lorsque la commission Duncan a été formée. Quoi qu'il en soit, la commission a conclu que cette garantie figurant dans la loi cachait une intention particulière, intention qu'elle a interprétée en recommandant une réduction des taux de fret.

Le Programme d'aide au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique a donc été créé. Il s'est toutefois avéré inefficace pour ce qui est de réduire les coûts d'expédition. Qui plus est, il a encouragé les entreprises à structurer leurs investissements et les organisations à respecter des règlements pour des raisons autres que celles de la saine gestion. Par rapport à l'activité économique régionale, l'importance des subventions est secondaire et diminue, puisque les services de transport dans la région sont maintenant plus concurrentiels qu'autrefois.

Pour aider à ce que l'élimination des subventions contribue à améliorer le système de transport, le gouvernement a prévu dans le budget un programme quinquennal d'adaptation des transports de 326 millions de dollars. Les provinces pourront cibler l'aide consentie en vertu de ce programme de manière à satisfaire aux besoins des expéditeurs locaux et à améliorer l'infrastructure. Cela devrait notamment aider à la modernisation du réseau routier dans le Canada atlantique et l'est du Québec.

Les gens de la Nouvelle–Écosse savent que la petite entreprise est la pierre angulaire de l'économie et que le Canada atlantique a terminé 1994 avec le plus fort taux de croissance par habitant. Notre région, qui a connu une croissance de 2,7 p.100, était suivie par les Prairies.

L'un des aspects les plus importants du projet de loi à l'étude, c'est la réforme des transferts aux provinces. Elle représente une nouvelle forme de fédéralisme. Le gouvernement fédéral veut créer un système de transferts qui fonctionne mieux et qui est plus facile à soutenir financièrement.

L'élément central de cette réforme, c'est le remplacement, à compter de 1996–1997, du financement des programmes établis dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire et des transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada par un programme de transferts global, le Transfert social canadien.

Le Transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux représente, en matière de relations fédérales–provinciales, une nouvelle approche caractérisée par une plus grande souplesse pour les gouvernements provinciaux et des arrangements financiers plus faciles à soutenir. C'est le résultat d'une évolution vers une responsabilité financière plus réfléchie.

L'approche que le gouvernement libéral a adoptée à l'égard des transferts aux provinces satisfait à trois conditions importantes. Premièrement, le gouvernement fédéral s'est imposé à lui–même des compressions plus sévères. Deuxièmement, nous

avons laissé amplement de temps aux provinces en leur annonçant nos intentions un an à l'avance. Troisièmement, la réduction des paiements de transfert est équitable. Encore une fois, la notion de justice intervient.

Sous le gouvernement précédent, les années 80 ont été une période de cupidité, de surplus et de gaspillage. Le gouvernement actuel considère que la période de surabondance est révolue et qu'il nous faut, dans les années 90, répondre aux besoins fondamentaux. C'est une période où l'efficacité, la productivité et la soutenabilité sont à l'honneur, non le gaspillage. Il est temps de soutenir nos finances, de même que notre environnement, nos ressources et, comme nous le savons tous, nos stocks de poisson.

• (1525)

Nous nous sommes engagés envers les Canadiens et les Canadiens à réduire le déficit, tout en restructurant la politique sociale. Nous prenons cet engagement très au sérieux.

Le budget de février 1995 est plus qu'une série de chiffres. Il fait partie d'un très vaste plan social, économique et financier qui trace une voie fantastique, très prudente et très courageuse non seulement pour notre génération, mais aussi, ce qui est plus important, pour la prochaine génération de Canadiens. J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, l'honorable députée de Cumberland—Colchester a parlé des modifications au régime de subvention au transport dans l'Est. La façon dont elle le présente, cependant, est bien sûr dans son intérêt, elle le présente d'une façon très positive, mais il faut dire que je pense que c'est une mesure qui vient changer passablement les données.

Nous avons assisté, la semaine dernière, à un débat sur le domaine ferroviaire. Or, voici qu'on veut changer le régime de subvention au transport maritime pour se diriger du côté des infrastructures routières. En même temps, il faut se rendre compte qu'autrefois, beaucoup d'entreprises utilisaient le chemin de fer pour transporter leurs marchandises. Cela voulait dire quoi? Cela voulait dire qu'on évitait d'abuser du transport routier qui, on le sait, à certaines périodes plus précisément, endommage les routes.

Alors, c'est bien beau de parler d'une forme de fédéralisme flexible, du fait que l'on transfère de l'argent aux provinces pour qu'elles puissent effectuer des travaux d'infrastructure, mais lorsque la route, après un certain nombre d'années, est endommagée, tout le monde sait que ce seront les provinces qui vont être obligées de l'entretenir. Alors, j'aimerais entendre ses commentaires, afin qu'elle puisse me contredire. Moi, j'affirme que c'est une visée à courte vue, surtout que cela vient nuire considérablement au transport ferroviaire qui, pourtant, satisfaisait beaucoup de gens.

La construction des chemins de fer a même été le prétexte pour créer la Confédération canadienne et voilà que tout d'un coup, pour régler ses dépenses, le gouvernement fédéral transfère un montant équivalent à court terme du domaine ferroviaire au domaine du transport routier ou des entreprises. J'aimerais que la députée commente sur ce transfert, sur ce pelletage de dépenses dans la cour des provinces.

[*Traduction*]

Mme Brushett: Monsieur le Président, je remercie le député de Lévis pour ses commentaires. Les chemins de fer ont été très précieux pour l'édification de ce pays.

Quand, petite, j'habitais le Nouveau–Brunswick et qu'ensuite j'ai habité la Nouvelle–Écosse, j'ai souvent eu l'occasion de passer par la province de Québec. C'est, pour l'est et pour le pays, une partie de notre héritage.

Ces programmes sont dépassés. Ils sont issus de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de 1920, 1930 et 1940. Ils sont dépassés. Il est donc important de les actualiser. Nos fabricants, nos producteurs de céréales, nos fabricants de chaudières en Nouvelle–Écosse, nos agriculteurs où qu'ils soient, au Québec ou en Nouvelle–Écosse, ont les mêmes besoins, à savoir faire parvenir leurs produits au marché.

Il y a quatre semaines, j'ai cité des statistiques récentes de Statistique Canada. Le transport des marchandises par rail a augmenté de quelque 19 p. 100 au Canada. Si j'en avais le temps, je vous parlerais des chemins de fer. En Nouvelle–Écosse, une ligne reliant Sydney à Truro, ma ville, a été vendue. Elle a été privatisée. Elle faisait des pertes de un million de dollars par an. Aujourd'hui, elle fait des bénéfices de plusieurs millions de dollars par an. Le volume de marchandises transportées sur ces lignes a augmenté. C'est ce qui arrive pour tous ces chemins de fer d'intérêt local au pays. Elles deviennent rentables.

En éliminant les subventions, nous permettons à nos fabricants et à nos agriculteurs d'avoir plus de flexibilité, de devenir plus efficaces au XXI^e siècle, de se moderniser et de faire preuve de créativité dans une économie de marché mondial. Le financement provisoire nous permettra d'y arriver et d'améliorer les autoroutes.

• (1530)

Le député de Lévis sait comme moi, qui viens de Cumberland—Colchester, que les autoroutes entre le Québec et la Nouvelle–Écosse ont grand besoin d'être améliorées si nous voulons accroître les échanges entre les deux provinces.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à cette Chambre afin de commenter le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du Budget déposé au Parlement le 27 février 1995.

Dans son Budget, le gouvernement nous a annoncé une série de mesures qui compromettent la survie de nos programmes sociaux. Le projet de loi C–76 confirme nos pires appréhensions et précise l'ampleur des dommages que le Budget fédéral inflige au Québec et aux provinces. L'ordre de grandeur des coupures dans les transferts aux provinces est de 7 milliards de dollars, 7 milliards de déficit fédéral pelletés dans la cour des provinces. Ces nouvelles coupures dans les transferts aux provinces s'ajoutent à toutes celles effectuées de façon unilatérale au cours des

dernières années, exercice tant décrié par les députés du gouvernement qui formaient à l'époque l'opposition officielle.

Il faut rappeler qu'entre 1977 et 1994, la part du fédéral dans le financement des programmes sociaux, santé, éducation et aide sociale, est passée de 47,6 p. 100 à 37,8 p. 100. Ce projet de loi C–76 nous confirme une baisse draconienne de la part du financement du fédéral qui atteindrait 28,5 p. 100 d'ici deux ans, soit en 1997–1998.

Après tant d'années de délestage sur le dos des provinces, le gouvernement fédéral ne comprend toujours pas que les coupures dans les transferts aux provinces ne contribuent en rien à résoudre le problème financier auquel sont confrontés tous les gouvernements au Canada. En imposant les doubles juridictions dans des domaines que sa propre Constitution ne lui reconnaît pas, le gouvernement fédéral empêche toute véritable solution de la crise des finances publiques au pays, autant sa propre crise que celle qui afflige les provinces. Et, en bout de piste, c'est le contribuable que nous représentons en cette Chambre qui en est le véritable perdant.

Je disais plus tôt que ce Budget provoquerait le naufrage de nos programmes sociaux tel que nous les connaissons actuellement. Nous savons tous que le Québec et les provinces sont confrontés à une augmentation vertigineuse des coûts du régime de la santé. Cette croissance est principalement due aux facteurs suivants: le vieillissement de la population, les nouvelles technologies médicales plus coûteuses et une hausse appréciable des dépenses en produits pharmaceutiques.

À l'intérieur du dernier Budget, comme ce fut le cas dans les budgets précédents par le gel des paiements de transfert, le gouvernement annonce des coupures substantielles dans les transferts au Québec et aux provinces pour la santé. Peu importe que ces transferts se joignent à d'autres pour ne former qu'une seule enveloppe, tel que l'introduit le projet de loi C–76 en instituant le Transfert social canadien, l'effet sera le même. Il y aura moins d'argent pour la santé et le gouvernement compromet ainsi la survie des fondements de notre système de santé.

Le ministre des Finances devrait être franc et transparent avec la population québécoise et canadienne. Il devrait dire à tous les Québécois et aux Canadiens qu'en imposant de telles coupures aux provinces, il en est fini de notre système de santé tel qu'on l'a connu, puisque c'est bien de cela dont il est question.

Il est faux de prétendre que toutes ces coupures n'auront aucun impact sur la santé des Québécois et des Canadiens et sur le système de santé lui–même. J'en veux pour preuve les récentes déclarations du premier ministre qui introduisait en douce, en catimini, la nouvelle notion d'assurer aux Canadiens les services fondamentaux, ou services de base, en matière de santé. En parlant lui–même des normes minimales essentielles qui ne sont pas précisées ni déterminées, le premier ministre se rend à l'évidence de ce qui émerge de partout au Canada, soit un système de santé à deux volets et à deux vitesses.

Le système de santé à deux volets se confirme par cette tendance bien ancrée dans le système qui, à moins de revirements spectaculaires, deviendra la norme. D'un côté, il y aura le service *custom* ou de base, couvert par l'assurance–maladie, et de l'autre, il y aura le service *full equipped*, complet, spécialisé où on aura recours au ticket modérateur, à l'assurance privée ou à toute autre méthode de financement.

• (1535)

Le système de santé à deux vitesses est déjà, quant à lui, bien en place partout au Canada: le service public lent pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer et un service privé rapide pour ceux qui n'ont pas les moyens d'attendre mais qui ont les moyens de payer.

Personne dans cette Chambre ne peut nier l'émergence partout au Canada de transformations radicales à notre système de santé tel que nous l'avons connu. L'évidence d'un système de santé à deux volets et à deux vitesses n'est plus de l'ordre des simples prévisions apocalyptiques, elle est de l'ordre de la réalité.

Lors de son discours sur le Budget, le ministre des Finances déclarait solennellement, et je cite: «Les conditions prévues dans la loi canadienne seront maintenues. Pour notre gouvernement, il s'agit de principes fondamentaux.»

Le projet de loi C–76 nous ramène l'imposition de ces normes nationales, mais, du même coup, coupe dans les moyens financiers pour les maintenir. C'est le piteux double langage: nous voulons la Cadillac, mais nous ferons les paiements pour une bicyclette.

«Aux provinces de s'organiser pour payer la différence», cela, on tente de nous le vendre comme étant du fédéralisme flexible. Comment le ministre des Finances peut–il encore imaginer et soutenir que le Québec et les provinces réussiront à maintenir les mêmes services de santé auprès de la population? Comment le Québec et les provinces réussiront–ils à appliquer les cinq principes de la Loi sur la santé que leur impose Ottawa, alors que le ministre des Finances vient pelleter dans leur cour des milliards de dollars de déficit par voie de coupures dans les programmes sociaux?

Le ministre des Finances aurait dû faire preuve de courage et donner l'heure juste à ses concitoyennes et concitoyens en leur disant: «Malheureusement, compte tenu de nos erreurs passées, principalement à l'heure des budgets Chrétien et Lalonde, nous n'avons plus les moyens de maintenir notre système de santé tel que nous le connaissons.» En lieu et place, le ministre des Finances se défile, plutôt que d'assumer ses responsabilités. Ce gouvernement se défile lorsqu'il refile son déficit au Québec et aux provinces. Ce gouvernement trompe la population lorsqu'il lui cache le naufrage qui guette les programmes de santé au tournant du Budget.

Le projet de loi C–76 lève deux hypothèques importantes sur le domaine de la santé au Canada. Et si on devait se fier uniquement au taux d'intérêt indécent que nous impose l'incapacité du fédéral à subjuguer la crise des finances publiques qu'il a créée, la santé de notre patient, le contribuable, n'est pas prête de s'améliorer.

Le Budget Martin et le projet de loi C–76 qui l'exécute prennent d'abord une première hypothèque sur l'état de santé global de nos concitoyens. Toutes les études réalisées ici comme ailleurs ont clairement démontré le lien de cause à effet entre la pauvreté et l'état de santé des citoyens. En coupant dans le

logement social, en coupant dans l'assurance–chômage, s'attaquant aux chômeurs plutôt qu'au chômage, en comprimant les transferts au Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement mène une charge en règle aux plus démunis de notre société. Les chômeurs et les petits salariés seront, pour une deuxième année consécutive, les principales victimes des coupures budgétaires, alors que les grandes compagnies et les institutions financières sont, à toutes fins utiles, épargnées.

Ainsi, alors que le ministre des Finances annonce qu'il coupera à nouveau dans le régime d'assurance–chômage, il n'augmente que de façon provisoire l'impôt sur le capital des grandes banques. Le ministre ira quémander 100 millions de dollars aux institutions bancaires alors qu'à elle seule la Banque royale a enregistré des profits de l'ordre de 1,2 milliard de dollars à sa dernière année.

De plus, ce gouvernement a refusé d'écouter la demande qui lui venait de toutes parts, du Bloc comme du Conseil du patronat, d'éliminer complètement les subventions aux entreprises. Au contraire, la ministre des Finances a préféré couper plus de 300 millions dans les logements sociaux plutôt que d'aller chercher le 1,5 milliard de dollars qui resteront pour les subventions aux entreprises. C'est ça, l'approche du gouvernement fédéral.

Les grandes corporations et les banques peuvent dormir en paix. Le ministre des Finances a clairement indiqué dans son Budget que ce sera à nouveau les chômeurs et les démunis qui écoperont et qui paieront pour les déboires de ce fédéralisme inefficace, alors qu'il garantit du même coup aux riches de notre société les privilèges des fiducies familiales jusqu'à la fin du siècle.

Voilà donc la première hypothèque levée pour le projet de loi C–76 sur la santé des Canadiens. En épargnant les riches et en cotisant davantage les démunis, à long terme, c'est la santé de ces derniers que le gouvernement vient grever.

• (1540)

À croire que dans ce pays au nouveau fédéralisme flexible, il vaut mieux être riche et en santé que pauvre et malade. La seconde hypothèque prise sur le domaine de la santé par le projet de loi C–76 est celle qui attaque directement la capacité des provinces à dispenser les soins de santé selon les barèmes nationaux, au moment où le fédéral réduit considérablement ses paiements de transfert. Il y a une certaine ironie dans cette façon de faire. D'une part, le fédéral coupe 27 p. 100 de ses dépenses de transfert vers le Québec et, d'autre part, il lui impose et crée des normes nationales comme celles découlant de la Loi fédérale sur la santé.

Le Québec écope d'une importante partie du déficit du Canada et le fédéral, de son côté, continue de s'ingérer dans les compétences du Québec. Les Québécois continueront de payer pour tous les dédoublements que le système fédéral leur impose. Il y aura encore deux ministères de la Santé, deux ministères du Développement des ressources humaines, deux ministères de l'Environnement, et j'en passe.

Sur le plan de la santé, si le gouvernement fédéral n'a plus les moyens de patauger dans ce champ de juridiction provinciale, il devrait carrément s'en retirer en libérant, en faveur des provinces, le champ fiscal conséquent à son retrait. Au moins, il y gagnerait toutes les dépenses administratives de ses programmes, qui doublent les programmes provinciaux similaires. Quand on pense au programme prénatal que madame la ministre nous a amené au cours de la dernière année et le programme OLO qui existe dans la province de Québec, c'est la même chose, c'est encore un dédoublement. Le fédéral, comme les provinces, y gagnerait et, en fin de compte, le citoyen qui, invariablement, en aurait plus pour son argent.

Au Québec comme dans le reste du Canada, tout le monde a pris conscience qu'il est terminé le temps d'hypothéquer à nouveau, lorsqu'on n'a pas les moyens de payer. Nos concitoyens réussissent cet exercice en diminuant le gaspillage et les dépenses superflues. Partout dans les ménages, on se consulte pour ne pas faire en double la même dépense. En levant deux hypothèques sérieuses sur le domaine de la santé, on voit bien que le gouvernement fédéral n'a pas encore saisi l'urgence de son cas de santé financière. Le seul remède efficace serait qu'il calme son vorace appétit de dépenser dans des domaines qui ne sont pas les siens, pour la seule fin d'assouvir sa volonté de centralisation maladive.

Les finances canadiennes font une indigestion aiguë de ce fédéralisme qui, pour tout centraliser, dédouble et chevauche les compétences provinciales, peu importe les coûts et les résultats nets quant aux services rendus aux mêmes contribuables. J'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur le silence éloquent de la ministre de la Santé quant aux effets néfastes, prévisibles, qu'aura ce projet de loi sur la santé et les services de santé au Québec et au Canada. Je crois que la ministre, si elle est le moindrement à l'écoute de ce qui se passe dans son propre ministère, doit être parfaitement consciente de la gravité des conséquences de ce projet de loi envers notre système de santé.

Elle les voit sûrement pousser de partout les brèches dans un système qui nous conduit, de toute évidence, vers un système à double volet et à double vitesse. Depuis que l'honorable ministre a pris la tête de ce ministère, elle répète inlassablement que le système canadien est le meilleur au monde et qu'elle a tellement à coeur la santé des Canadiens et Canadiennes que jamais elle ne sacrifiera les cinq grands principes de la Loi canadienne sur la santé.

La réalité est toute autre. Si elle ne sacrifie pas, comme elle le prétend, les grands principes de la Loi canadienne sur la santé, son collègue aux Finances, lui, ne se gêne pas pour le faire, non pas directement, pas avec la franchise que cela nécessiterait pour le faire, mais indirectement. C'est le ministre des Finances qui, en mettant la hache dans le financement des programmes établis, passe au scalpel le système de santé, principe ou pas.

On a beau soutenir et jurer son attachement aux principes d'une loi, mais si on ne paie pas pour les maintenir, qu'advient-il? Les principes s'estompent, les uns après les autres, tranquillement mais sûrement. Voilà la réalité des choses, une réalité qui s'impose de plus en plus aux yeux des Québécois et des Canadiens. Partout au pays, on ne se bousculerait pas de la sorte aux portes des cliniques privées si l'attachement que porte la minis-

tre de la Santé aux principes de la Loi canadienne sur la santé était partagé par tous, particulièrement par le ministre des Finances, qui nous prouve tout le contraire à l'intérieur du projet de loi C–76.

• (1545)

J'admets volontiers que la ministre de la Santé soit attachée aux principes qui, jadis, ont guidé la mise en place de ce qu'elle se plaît à qualifier, invariablement, le meilleur système de santé au monde. Je crois, par contre, que cet attachement, si grand soit–il, n'a pas fait le poids dans les décision budgétaires. Il faut reconnaître que madame la ministre a lamentablement échoué dans la défense des crédits nécessaires au bon fonctionnement du système de santé.

Permettez–moi de rappeler à cette Chambre l'appréciation que faisait l'honorable ministre de la Santé des compressions et des gels que perpétuait, à l'époque, le gouvernement conservateur dans les transferts aux provinces pour les programmes des santé.

La ministre déclarait alors, en 1992, et je cite: «La réduction des transferts dans ce domaine, la santé, n'a pas contribué à une meilleure gestion de notre système de santé.» Elle poursuivait ainsi: «Nous avons littéralement refilé le fardeau de notre déficit aux provinces, leur disant qu'elles avaient le choix: augmenter les impôts ou réduire leurs services. Dans bien des cas, elles ont fait les deux.»

Puis, toujours dans le même discours, la ministre indiquait ce qui suit: «La réduction des transferts dans ce domaine, la santé, n'a pas contribué à une meilleure gestion de notre système de santé. Elle n'a contribué qu'aux compressions et au développement du sentiment de crainte qui se répand maintenant chez les gens à revenu moyen de tout le pays, qui représentent la plus grande tranche de population. Ils vivent dans la peur de ce qui leur arrivera dans l'avenir. Existera–t–il un système de santé pour eux? Pourront–ils obtenir les médicaments dont ils auront besoin à des prix abordables lorsque viendra le moment opportun, c'est–à–dire lorsqu'ils atteindront un certain âge? Ils ont l'impression que le gouvernement fédéral se dérobe peut–être devant ses responsabilités en ce domaine.»

Alors, que pense, actuellement, la ministre de la Santé à propos de la responsabilité de son gouvernement envers la santé, alors qu'avec le projet de loi dont nous débattons, il balaie 7 milliards de déficit dans le cour des provinces en coupant les paiements de transfert? Elle, qui doit connaître mieux que quiconque les graves conséquences de ces coupures, quelle fut, et maitenant quelle est sa défense et sa plaidoirie devant le ministre des Finances?

En réalité, la ministre de la Santé a abdiqué devant ses responsabilités. Au dernier Budget, elle annonçait en grande pompe la tenue du Forum national sur la santé, promis dans la bible rouge, et que devait présider nul autre que le premier ministre. Le système de santé, disait–on, serait épargné jusqu'au moment où les conclusions de cette vaste consultation soient connues.

Or, si la ministre de la Santé a été incapable de conduire son forum qui devait avoir réponse à tout, son collègue des Finances, lui, n'a pas traîné ni, non plus, lésiné sur les moyens à prendre. Au diable le forum national, au diable les consultations, au diable les réformes; voilà le remède, on coupe partout, aveuglément, uniformément et unilatéralement.

La ministre de la Santé qui doit voir la même chose que nous, partout au Canada, système à deux volets et à deux vitesses, devrait avoir le courage de se lever, en cette Chambre, et de dénoncer les décisions unilatérales prises par son collègue, le ministre des Finances.

Le projet de loi C–76 nous prouve bien que le ministre des Finances ne s'enfarge pas dans les projets de réforme à venir, pilotés par ses collègues. Dans le cas de la réforme Axworthy, il n'a pas attendu le rapport ni les recommandations. L'agenda de la réforme est tellement incertain qu'on n'a pas le temps d'attendre. Même chose pour le Forum national sur la santé. Au rythme où vont les choses, la Santé qui se traîne les pieds et les Finances qui mènent au pas de course, il n'y aura probablement plus d'argent à transférer avant que ne parvienne au ministère des Finances, l'ombre d'une recommandation émanant du Forum national de la Santé.

Finalement, ce projet de loi s'impose comme l'antithèse du fédéralisme flexible. Rien dans ce projet de loi, ni dans les faits ni dans les mesures annoncées n'ébranle, un tant soit peu, le *statu quo*. Au contraire, il confirme la propension impérialiste du fédéral à conduire ses affaires avec les provinces en leur imposant des faits accomplis. Il reflète fidèlement la vision qu'a ce gouvernement du fédéralisme toujours plus centralisateur.

Monsieur le Président, je conclus là–dessus, ce projet de loi dissimule de graves conséquences à venir. Il continue de creuser le fossé qui sépare les riches des pauvres de notre société et condamne à une fin certaine bon nombre d'éléments de nos programmes sociaux. La population canadienne doit savoir ces choses. La population du Québec, tout particulièrement, doit les connaître avant de porter son jugement définitif sur ce système fédéral qui, de toute évidence, ne réussit pas à solutionner ses problèmes, et encore moins, à se renouveler selon les attentes des Québécois et des Québécoises.

• (1550)

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention l'allocution de ma collègue, la députée de Drummond.

Elle parlait tout à l'heure de notre système de santé et de l'impact néfaste que ce Budget aurait sur les médicaments et le régime de santé au Canada. Pourtant, je n'ai pas entendu la députée parler du vrai impact sur le système de santé, c'est–à–dire les brevets pharmaceutiques que le Bloc québécois appuie de façon très intéressante.

Je pose ma question en citant une réalité. La réalité, c'est que le système de santé est en train de se faire ruiner à cause d'une augmentation annuelle de 12 p. 100, à cause du régime qui a été laissé par l'ancien gouvernement. J'aimerais poser une quetion

toute simple à la députée d'en face: avec cette égalité, avec cette vérité, comment peut–elle dire que le système de santé est détruit par un gouvernement qui, plus que tout autre, est commis à la préservation du système de santé, sans dire la vérité, sans reconnaître l'importance des brevets pharmaceutiques, surtout dans la province de Québec où les gens n'ont pas la capacité d'acheter leurs médicaments, comme ils le faisaient les années précédentes?

Mme Picard: Monsieur le Président, le rôle du ministère fédéral de la Santé était, au départ, de transférer les sommes d'argent par certains programmes qu'on avait établis à l'époque comme les FPE au prorata de la population des provinces. Mais, le gouvernement, par son pouvoir de dépenser, a fait des coupures, des gels dans les paiements de transfert pour pouvoir combler son déficit.

Il y a une augmentation des soins de santé dans les provinces et ces gels de paiements de transfert ont réduit la capacité des provinces de gérer leur système de santé. L'année passée, parce qu'on maintenait le gel, ce sont des milliards de dollars qui, au Québec, n'ont pas été transférés. Ces milliards de dollars ont fait que la province de Québec a été obligée de réduire ses services au niveau des hôpitaux et actuellement, on coupe encore dans les paiements de transfert.

Ce n'est pas le rôle du ministère de la Santé. Le ministère de la Santé doit transférer les sommes d'argent qui sont dues aux provinces. Peu importe comment cela va se faire, il y a moins d'argent pour la santé et ce sont les gouvernements provinciaux qui sont pris à la gorge actuellement quand il y a une augmentation de la démographie, quand il y a aussi une augmentation au niveau des nouvelles technologies et au niveau des produits pharmaceutiques. Les provinces, actuellement, portent l'odieux parce que le gouvernement fédéral vient de couper encore dans les paiements de transfert des services des soins de santé. Que le gouvernement s'en tienne à transférer les sommes d'argent qu'il avait promis au tout début, quand ils ont imposé les normes, en 1967, de même que les principes de la Loi canadienne sur la santé.

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, parce qu'on n'a pas eu le temps d'en parler et que ma collègue du comté de Drummond est critique en matière de santé, j'aimerais qu'elle nous indique ce qu'elle pense de l'absence des gouvernements provinciaux au Forum national sur la santé.

Mme Picard: Monsieur le Président, je trouve cela tout à fait aberrant, parce que les libéraux avaient promis pendant leur campagne électorale qu'il y aurait un forum national sur la santé où on inviterait toutes les provinces qui, elles, sont les premières intervenantes. Elles sont les premières concernées parce que ce sont elles qui gèrent le système de santé. Donc, on devait revoir le système de santé en entier, et là, on a fait fi des provinces.

• (1555)

On a probablement invité des gens dont je ne doute pas de la compétence, mais ce n'est pas leur rôle à eux. Ce sont les provinces. Ce sont les ministres de la Santé de chaque province qui ont un mot à dire. Ce sont eux qui connaissent leurs besoins.

Je trouve la situation aberrante. On dépense encore des millions pour aboutir à quoi? On va encore faire un rapport qui va dormir sur les tablettes et ce sera fini. On va passer à un autre programme électoral où on nous promettra encore un nouveau forum national sur la santé.

[*Traduction*]

M. McTeague: Monsieur le Président, je vais être très franc à propos des commentaires de la députée de Drummond. Une fois encore, le Bloc québécois prouve qu'il n'est pas prêt à accepter la réalité et à admettre la raison pour laquelle le système canadien des soins de santé est en si mauvais état et s'est tellement détérioré.

La réalité c'est que lorsque le prix des médicaments augmente de 12 p. 100 par an dans ce pays, ce qui touche le Québec et toutes les autres provinces, le coût du système canadien des soins de santé s'en ressent.

Le Bloc québécois prouve encore une fois qu'il est prêt à faire toutes sortes de tours de passe–passe et à se servir de l'excellent budget déposé par le ministre des Finances pour promouvoir son propre programme. Je demande donc à la députée: Si le système des soins de santé de ce pays vous préoccupe tellement, pourquoi votre parti et vous–même. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je rappellerais aux députés qu'ils doivent adresser leurs observations à la présidence.

M. McTeague: Monsieur le Président, j'aimerais que la députée réponde convenablement à la question suivante: Comment se fait–il que le Bloc québécois et la députée soient déterminés à attaquer le budget et à refuser d'admettre que c'est le prix des médicaments et non le budget du ministre des Finances qui mine le système des soins de santé de ce pays?

[*Français*]

Mme Picard: Monsieur le Président, j'aimerais répondre à mon honorable collègue. Je voudrais savoir ce que pensent ses commettants quand on vient leur dire que le ministre des Finances coupe dans les paiements de transfert aux provinces en matière de santé. Au Québec, s'il y a un manque à gagner de 1,2 milliard en paiements de transfert, qui va en souffrir? Ce sont vos contribuables, monsieur.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. À parts égales, j'encourage toujours et je dois même plus qu'encourager les députés à faire leurs interventions par l'entremise de la Présidence.

Mme Picard: Je regrette, monsieur le Président. Excusez–moi.

Alors ce sont les contribuables qui en souffrent. Pourtant, ces mêmes contribuables envoient, comme au Québec, 30 milliards de dollards en impôts et en taxes. Et on leur a promis, dans le secteur des soins de santé, qu'on retournerait les sommes d'argent au Québec pour administrer leur système de santé, parce que l'administration relève des provinces et non du fédéral.

Maintenant, on vient de parler des produits pharmaceutiques. Dans le Budget actuel, peu importe comment le transfert des sommes d'argent va se faire, il manque de l'argent. Il manque de l'argent pour gérer notre système de santé pour justement payer les produits pharmaceutiques qui sont à la hausse, pour payer les médicaments aux personnes âgées.

Je m'insurge contre le projet de loi qui coupe dans les soins de santé et dans l'assurance–chômage encore sur le dos des plus démunis. C'est ce que je dénonce.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, j'ai mes admirateurs. C'est toujours un grand bonheur d'en avoir la confirmation. C'est probablement parce qu'ils savent essentiellement de quoi je veux parler.

• (1600)

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole pour appuyer ce budget, parce qu'il innove vraiment. Il innove d'une façon que les médias et certains députés n'ont pas commentée. Je parle du fait que, pour la première fois, le budget établit des restrictions au financement par le gouvernement des groupes d'intérêts spéciaux. Il établit des lignes directrices qui mettront un peu d'ordre dans ce qui était devenu une véritable pagaille au fil des ans.

Durant bien des années, les groupes de défense subventionnés par le gouvernement ont eu la main haute sur le programme politique de notre pays. En prenant à partie les groupes d'intérêts spéciaux, le gouvernement non seulement économisera beaucoup d'argent, mais changera la façon de faire de la politique au Canada.

Cette innovation du gouvernement exige de tous les ministres qu'ils surveillent de près le financement des groupes en question. Le Conseil du Trésor est maintenant soumis à des principes très précis. Le ministre des Finances ne les mentionne pas dans le budget, et c'est pourquoi je vais en faire part à la Chambre.

Essentiellement, quand un ministre doit décider si un groupe mérite d'être subventionné, la première question qu'il doit se poser est de savoir à quel point ses activités bénéficieront au public. Si ce groupe peut rendre un grand service au pays et être très utile à beaucoup de monde, il est établi qu'on devrait accorder une attention particulière à sa demande de subventions. Cependant, si un groupe est de toute évidence capable d'amasser des fonds par ses propres moyens, les ministres ont pour ordre d'y accorder moins d'attention.

Finalement, si un groupe s'intéresse à un domaine très restreint, il est préférable, selon les lignes directrices, qu'il trouve ses propres sources de financement. Voilà un point très important. De nombreux groupes de défense ont un champ d'intérêt très restreint, leur mission se limitant à un élément précis. Je crois que l'ensemble de la population est d'accord pour dire que ces groupes devraient trouver leurs propres sources de financement pour défendre leur propre cause.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Kilger): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les projets de loi suivants: projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996; projet de loi C–79, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1995; projet de loi C–80, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale se terminant le 31 mars 1996.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le vice–président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley McLachlin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléante du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 30 mars 1995, à 16 heures, pour donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1605)

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'être interrompu par d'aussi bonnes nouvelles.

Je vais poursuivre. J'étais en train de décrire les lignes directrices que le Conseil du Trésor a conçues expressément pour guider les ministres lorsqu'il s'agit d'accorder des subventions à des groupes d'intérêts. . .

Une voix: On va vous interrompre de nouveau.

Initiatives ministérielles

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléante du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1615)

Et de retour:

Le président suppléant (M. Kilger): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu à la suppléante du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C–73, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice 1995–1996—Chapitre 8.

Projet de loi C–79, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1995—Chapitre 9.

Projet de loi C–80, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale se terminant le 31 mars 1996—Chapitre 10.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire qu'en tant que critique des groupes d'intérêt particulier, il m'arrive de caresser des gens à rebrousse–poil. Il y a longtemps que je m'attends à ce que quelqu'un vienne frapper à ma porte. Lorsque nous avons eu la sanction royale, j'ai eu le grand soulagement de m'apercevoir que ce n'était pas un autre groupe d'intérêt particulier, mais simplement le gentilhomme huissier de la verge noire. J'en fus très heureux.

Je parlais des groupes d'intérêt particulier. Je voudrais profiter de cette occasion pour expliquer à la Chambre ce que j'entends par cette expression. Il y a deux types fondamentaux de groupes d'intérêt particulier. Il y a ceux qui fournissent des services au public et que le gouvernement approuve et soutient. La plupart sont des organismes de charité ou sans but lucratif. L'autre catégorie est celle des groupes d'intérêt particulier qui sont essentiellement des groupes de défense ou des lobbys qui cherchent à promouvoir des idées ou des intentions particulières.

La préparation de directives enjoignant aux ministres de réduire le financement des groupes d'intérêt particulier est une initiative courageuse de la part du gouvernement. Cela va exiger beaucoup de volonté de la part des ministres, car ils vont se trouver à examiner le cas d'organismes pour lesquels il est parfois difficile de savoir s'ils fournissent des services importants à la société ou s'ils sont simplement au service d'un groupe particulier de notre société. Par conséquent, il va y avoir des réactions.

• (1620)

Comme la plupart des ministres essaient de s'assurer que le peu de fonds dont ils disposent sont utilisés là où ils seront les plus efficaces, ils vont faire l'objet de beaucoup de critiques. Généralement, les politiciens n'aiment pas beaucoup les critiques. C'est une des raisons pour lesquelles les gouvernements précédents ne se sont jamais attaqués aux groupes d'intérêt particulier. Le gouvernement est prêt à recevoir ces critiques et à faire ce qu'il estime normal. C'est très important.

Il est très difficile parfois de savoir où faire les coupures, car il peut y avoir des groupes qui fournissent des services qui ne sont plus vraiment efficaces. Les ministres devront à l'occasion ordonner de couper des subventions et si ces coupes sont arbitraires, certains groupes qui fournissent des services très importants à la collectivité en souffriront.

C'est à ce niveau qu'à titre de députés, nous intervenons. Peu importe notre allégeance, nous pouvons tous aider les ministres à réduire les fonds versés aux groupes d'intérêt et faire en sorte que ces réductions soient faites de manière à épargner les groupes qui font du travail excellent dans la société. Un député est certainement mieux placé qu'un bureaucrate pour savoir qui mérite le plus dans sa circonscription. Au fond, c'est sa responsabilité.

J'aurais bien voulu dire que chaque ministère avait présenté un rapport ou un plan pour réduire le financement. C'est impossible, parce que les ministres s'attaquent à un problème qui existe depuis très longtemps. Il faudra du temps pour en venir à bout. Certains ministres auront plus de mal que d'autres.

Par exemple, le ministre de l'Industrie n'a pas perdu de temps pour agir. Depuis la présentation du budget, il a rédigé un document donnant la liste des nombreux groupes qui reçoivent depuis longtemps des fonds d'Industrie Canada aux fins de programmes particuliers, de programmes communautaires. Il peut s'agir d'activités commerciales, mais il reste que ce sont des programmes communautaires. Il a procédé très vite et repéré bien des programmes à éliminer. En parcourant la liste, je suis en empathie avec le ministre. C'est dur de sélectionner des programmes à éliminer, mais ce doit être fait et, comme nous pouvons le constater, le ministre y est parvenu de façon judicieuse.

Santé Canada possède une immense infrastructure pour subventionner toutes sortes de groupes d'intérêts spéciaux, comme des lobbyistes, des personnes dispensant des soins, des groupes offrant des services, tous les groupes auxquels vous pouvez penser. Il faudra attendre encore trois ou quatre mois pour savoir

exactement ce que la ministre de la Santé entend faire dans ce domaine. J'ai cependant de bonnes nouvelles pour les députés. La ministre de la Santé a décidé de réduire de 180 millions de dollars à 64 millions de dollars le financement de la campagne antitabac.

Voilà un bel exemple d'un ministre qui respecte l'esprit du budget. Pour ce qui est de la campagne antitabac, nous reconnaissons tous que l'usage du tabac est nocif pour la santé. C'est nocif, mais nous ne sommes plus en mesure de financer des programmes qui sont essentiellement des campagnes de publicité et de propagande que nous ferions peut–être mieux de confier aux écoles. La décision de la ministre libère des millions de dollars que Santé Canada pourra désormais consacrer à des programmes directement liés à la santé des Canadiens. La ministre a fait preuve de courage, a pris les mesures qui s'imposaient et jouira probablement de l'appui de la plupart des Canadiens.

Pour ce qui est du ministère des Affaires étrangères, même s'il m'est impossible de vous donner des détails, je sais que le ministre s'apprête à prendre des décisions très responsables. Les députés constateront que les fonds limités dont dispose le ministère des Affaires étrangères serviront à aider les plus défavorisés dans les pays étrangers. Ils s'apercevront que les fonds seront affectés de façon beaucoup plus minutieuse. Une plus forte proportion de l'argent des contribuables parviendra aux gens qui en ont le plus besoin.

• (1625)

Je voudrais parler du ministère du Développement des ressources humaines, qui est certainement l'un des ministères où il est le plus difficile de mettre en oeuvre un programme de ce genre. Je peux assurer à la Chambre que nous avons un ministre qui comprend la nécessité absolue de voir à ce que les ressources financières limitées aillent aux Canadiens qui en ont le plus besoin, à ceux qui souffrent, à ceux qui pourront en profiter directement. Nous devrions surveiller très attentivement ce que fait ce ministre. Je suis certain que nous verrons dans ce ministère des changements qui conduiront à une utilisation beaucoup plus efficiente des deniers publics.

Toutefois, ce ne sera pas facile pour le ministre parce qu'il sera beaucoup critiqué. Nous devrions faire de notre mieux pour l'appuyer. C'est un travail très difficile qu'il a à faire et je ne l'envie pas du tout.

Cet exercice est fort utile parce que les Canadiens ont l'impression depuis longtemps qu'il existe un problème très grave en ce qui concerne le financement des groupes d'intérêt par le gouvernement, qu'il s'agisse de groupe de revendication ou de groupes d'aide sociale. J'ai le regret de dire que, jusqu'à maintenant, l'obligation de rendre compte n'a pas été ce qu'elle aurait dû être, particulièrement à une époque où nous n'avons tout simplement plus d'argent. C'était peut–être bien il y a 15 ans. À ce moment–là, les gouvernements avaient peut–être l'impression qu'ils avaient beaucoup plus d'argent à dépenser. Cependant, il nous faut aujourd'hui nous assurer que nous dépensons l'argent des contribuables de façon judicieuse et responsable. Il faut donc insister davantage sur l'obligation de rendre compte, ce qui ne se faisait pas auparavant.

Je pourrais parler longuement de cas où des groupes d'intérêt ont utilisé leur argent de façon très peu judicieuse, mais je vais me limiter à un secteur en particulier, celui de la collecte de fonds. J'ai fait beaucoup de recherches sur les groupes d'intérêt et j'ai dû concentrer mon attention principalement sur les organismes de charité parce que les organismes sans but lucratif n'ont pas à produire de déclarations, alors que les organismes de charité doivent le faire. Par conséquent, en consultant les déclarations des organismes de charité, je peux au moins avoir des données précises sur la façon dont les groupes d'intérêt dépensent leur argent, que ce soit l'argent qu'ils reçoivent du gouvernement ou celui qui leur vient de dons de particuliers.

Comme tout cela est très intéressant, je vais revoir certaines de ces déclarations avec les députés. Par exemple, j'en ai une ici du Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle. C'est un organisme qui essaie essentiellement de sensibiliser les gens aux questions de relations raciales et ethniques. Il se classe lui–même dans la catégorie des services éducatifs. Je suis certain que c'est une cause très valable.

Voyons cependant la déclaration de renseignements que le conseil a produite et que j'ai ici. Nous croirions cet organisme capable d'attirer des fonds de nombreux groupes dans la société, pas uniquement des groupes ethniques. Or, nous constatons qu'il n'a reçu absolument aucun don de particuliers en 1993. Plus loin, sur le formulaire de renseignements, nous découvrons qu'il a reçu 191 915 $ du gouvernement.

Cela soulève de sérieuses questions. Pourquoi un organisme comme celui–ci n'est–il pas capable de recueillir par lui–même une partie de cet argent? Voilà le genre de choses auxquelles s'attaquent les nouvelles lignes directrices et le genre de questions qu'elles font naître. Si cet organisme suscite de l'intérêt dans certains milieux, pourquoi ne recueille–t–il pas d'argent auprès de ces milieux?

Voyons–en un autre. La Canadian Foundation for Children, Youth and the Law est un organisme qui a réussi à obtenir des dons de particuliers. Il a collecté 4 058 $, ce qui n'est pas beaucoup. Il a cependant obtenu 420 874 $ en subventions fédérales et provinciales. Cet organisme travaille à faire connaître les lois concernant les enfants et à veiller à leur bonne application. Nous croirions qu'un tel organisme pourrait réussir à recueillir plus que 4 058 $ en dons de particuliers. Ce n'est cependant pas le cas. Je ne dis pas que ce n'est pas un organisme valable, mais s'il est aussi valable qu'on le dit, il devrait sûrement être capable de recueillir des fonds auprès du public en général.

• (1630)

Nous en arrivons maintenant à l'organisme bien connu Jeunesse j'écoute. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance conçu pour assurer un service permanent de conseils aux adolescents, un service d'écoute téléphonique. Ce service s'appuie sur une fondation qui lui sert de collecteur de fonds. Nous avons donc deux organismes parallèles, l'un qui est l'organisme de bienfaisance proprement dit et l'autre qui est une fondation. Il faut combiner les deux.

Le total des dons que cet organisme a reçus du public s'élève à 3 615 000 $. Plus loin, sur le formulaire que j'ai ici, je constate qu'il a dépensé 1,55 million de dollars à ses activités de bienfaisance elles–mêmes. En d'autres mots, seulement 43 p. 100 des

dons qu'il a recueillis ont été consacrés à des activités de bienfaisance et 57 p. 100—2 061 000 $—ont servi à payer l'administration et les campagnes de collecte de fonds. Cinquante–sept cents de chaque dollar donné n'ont pas servi à des activités de bienfaisance.

Les objectifs de cet organisme sont très nobles. Je ne voudrais pas donner l'impression que je n'approuve pas ce qu'il fait. Cependant, les Canadiens s'attendent à ce que les organismes de charité qu'ils appuient fassent davantage d'efforts pour recueillir des fonds.

Lorsque l'on commence à fouiller dans ce domaine, on peut trouver des aberrations surprenantes. Je vous donne un exemple. Voyons le cas de l'organisme Habitat faunique Canada. C'est un organisme qui se consacre à l'amélioration des habitats fauniques au Canada, et même en Grande–Bretagne.

Cet organisme a réussi à recueillir 9 601 $ en dons de particuliers. Il a obtenu 2 711 000 $ des gouvernements fédéral et provinciaux. Gardez bien ces chiffres à l'esprit: 9 000 $ en dons de particuliers et plus de deux millions de dollars en subventions du gouvernement fédéral. Cependant, pour collecter des fonds des particuliers —9 000 $ —Habitat faunique Canada a dépensé 85 211 $. C'est à peine croyable, une organisation dont les fonds proviennent en très grande partie du gouvernement a consacré 85 000 $ à des campagnes de collecte de fonds qui n'ont permis de recueillir que 9 000 $. Cela représente 8,75 $ pour chaque dollar recueilli.

Les Canadiens ont de bonnes raisons de remettre en question ce genre d'activités. Les contribuables moyens ont donné plus de deux millions de dollars à cet organisme de charité qui, de toute évidence, a un grave problème de collecte de fonds. Malheureusement, c'est ainsi.

J'ai un autre exemple. Il s'agit de la Fondation ethnoculturelle du Canada. Cet organisme a dépensé 14,40 $ pour chaque dollar recueilli. Ce n'est pas non plus un solliciteur très efficace.

Je pourrais donner encore de nombreux exemples, mais je ne le ferai pas parce qu'il est tard et que je crains de vous déprimer, monsieur le Président. Des centaines d'organismes du genre ont des problèmes.

Je terminerai par la lecture d'une lettre. Elle porte sur une campagne qui m'a tout particulièrement intéressé et dont les journaux ont parlé à quelques reprises. J'ai reçu plus de 250 lettres de Canadiens qui estiment que nous devrions, à titre de parlementaires, réexaminer attentivement la façon dont nous finançons tous les groupes d'intérêt.

● (1635)

J'ai reçu d'un organisme une lettre qui traduit bien cette idée: «Notre organisation est un organisme de charité enregistré, mais nous n'acceptons aucun financement de quelque palier de gouvernement que ce soit. Cela signifie que les fonds se sont parfois faits rares, notamment de 1991 à 1993. Mais si un organisme fait un travail valable, il se trouvera toujours des fondations et des citoyens désireux de l'appuyer. C'est peut–être là le meilleur critère d'évaluation d'un organisme sans but lucratif.»

Le gouvernement ou moi–même n'avons jamais proposé de supprimer systématiquement le financement consenti à tous les groupes d'intérêt. De nombreux groupes d'intérêt ont un rôle important à jouer. Ils peuvent accomplir des choses que le gouvernement ne peut faire. En étant présents dans la collectivité, ils peuvent rejoindre les gens. Nous devons nous assurer que les groupes que nous appuyons sont ceux qui peuvent représenter le plus efficacement les intérêts des Canadiens.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, toutes les fois que le député d'en face prend la parole à la Chambre, les oreilles se dressent parce que, d'une façon générale, et je le dis très sincèrement, le député dit des choses qu'il vaut la peine d'écouter. Je lui demanderais donc son avis le plus sincèrement du monde.

En ce qui concerne les groupes d'intérêt spécial et leur financement par des deniers publics, nous, à la Chambre, ne sommes pas différents des autres; en fait, nous sommes peut–être pires dans la mesure où les dons aux partis politiques ou pour les campagnes électorales donnent droit à un crédit d'impôt. Nous jouissons d'un traitement particulièrement avantageux comparativement aux organismes de charité.

Je demanderais au député d'en face de dire s'il appuierait un projet de loi d'initiative parlementaire de l'opposition qui proposerait de faire en sorte que les dons aux partis politiques soient assujettis aux mêmes règles strictes et qu'ils donnent droit aux mêmes avantages fiscaux que tout don à un organisme de charité?

M. Bryden: Je remercie le député de son excellente question. Je dois dire que je ne dis jamais d'avance dans quel sens je voterai sur un projet de loi que je n'ai pas encore lu.

Je suis très favorable à l'idée du député. Toute cette question des avantages fiscaux accordés aux partis politiques par rapport aux dons de charité doit être réexaminée. Nous devons nous demander, sur le plan des principes, s'il est vraiment nécessaire que les partis politiques jouissent d'un tel avantage. Cette question fait problème, car nous ne voudrions pas que les politiciens ne puissent se soutenir eux–mêmes.

Cette question des groupes d'intérêt spécial en est une que la classe politique, le Parti réformiste et le Bloc—et je mentionne le Bloc en particulier parce qu'il a des idées assez arrêtées sur les plafonds des dons aux partis politiques—veulent voir réexaminée sur le plan des principes. Nous ne voulons pas rendre plus difficile la collecte de fonds par les partis politiques. Par ailleurs, nous ne devrions pas jouir d'un avantage indu. Je suis tout à fait d'accord sur la proposition que les dons aux partis politiques soient rendus publics.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, j'écoutais l'honorable député de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe parler de possibles réductions dans les fonds de ce qu'il appelle des organismes d'intérêt, mais parmi la liste qu'il a énumérée il y avait beaucoup d'organismes que je qualifierais de communautaires, et l'honorable député les invitait à aller davantage vers des levées de fonds. Je le sens très sincère, et c'est pour

cela que je vais poser la question suivante. Il a abordé à la toute fin la question du financement des partis politiques.

• (1640)

Vous savez qu'actuellement, contrairement à ce qui existe au Québec où le financement des partis politiques se fait uniquement par des individus, au Canada, pour ce qui est des partis fédéraux, les compagnies, syndicats ou tous les groupes ont le droit de contribuer au financement des partis politiques. Ils le font de manière assez importante et, nous, du Bloc québécois—parce qu'au Québec, on a le projet de loi 2, loi sur le financement des partis politiques—avons renoncé à recourir au financement par le biais des compagnies, des entreprises ou des groupes d'intérêt.

Pour respecter la ligne de pensée du député, est–ce qu'il serait prêt à ce que, éventuellement, on revoie la loi sur le financement des partis politiques au Canada de façon à limiter cela strictement aux individus?

Par exemple, vous savez aussi qu'au fédéral, contrairement à ce qui se passe au Québec— je connais moins la situation ailleurs—on accorde des crédits d'impôt de 75 p. 100. Ceci veut dire que pour chaque dollar donné par un citoyen à un parti politique, le gouvernement fédéral en donne trois. Est–ce que le député pense qu'on pourrait commencer par là pour montrer l'exemple au niveau des partis politiques? On pourrait limiter cela aux individus plutôt qu'aux organismes d'intérêt communautaire qui, subissant une baisse de fonds des gouvernements ou du gouvernement fédéral, héritent aussi d'une diminution de services au plan des programmes sociaux et héritent souvent de clientèles qu'ils n'avaient pas auparavant.

J'aimerais avoir ses commentaires, à savoir s'il envisagerait une loi qui limiterait le financement des partis politiques aux simples individus de façon à éviter les abus qui peuvent exister actuellement.

[*Traduction*]

M. Bryden: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on fasse cette observation. J'ai examiné les contributions politiques qui ont été faites aux libéraux, aux réformistes et aux bloquistes lors de la dernière campagne électorale. Je sais qui a offert tel montant à tel parti. Le député constatera que, dans l'ensemble, les grandes sociétés ne dépensent pas beaucoup, du moins pendant les campagnes électorales.

J'ai cependant découvert un abus que je considère comme grave et qui pourrait intéresser le député d'en face. Pendant la campagne électorale de 1993, le Nouveau Parti démocratique a reçu 1,5 million de dollars du Congrès du Travail du Canada, lequel, pour sa part, a bénéficié de fonds considérables du gouvernement pour appliquer son programme d'aide financière à la formation syndicale.

Le député d'en face et, je pense, tous les députés seront d'accord avec moi pour dire que nous devrions élaborer une loi qui interdirait à des groupes d'intérêt qui reçoivent des fonds du gouvernement de remettre ces fonds à un parti politique, quel qu'il soit.

Si le député envisage un changement de ce genre, je l'appuie de tout coeur.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, on ne peut pas laisser passer les observations du ministériel sans protester.

Le député s'est dit très préoccupé par les recettes gouvernementales qui servent à financer le programme d'aide financière à la formation syndicale du CTC. Le député semble faire totalement abstraction des largesses du gouvernement envers les banques et les groupes de pression, qui prennent la forme de dépenses fiscales s'élevant à des milliards de dollars.

Le député a pris un grand plaisir à dénoncer l'organisme Jeunesse j'écoute, qui aide des jeunes en crise ou en proie au suicide. Les fonds de cet organisme sont réduits, et un grand nombre d'organismes comme celui–là sont dirigés par des bénévoles qui travaillent fort pour faire ce que le gouvernement aurait dû faire lui–même. Cependant, le gouvernement continue d'y effectuer des compressions.

Le député a été très fier de s'en prendre à des organismes voués aux jeunes et à des organismes qui viennent en aide aux nécessiteux et aux pauvres. Il n'a pas dit un mot de l'aide énorme que le gouvernement actuel et que les gouvernements libéral et conservateur précédents ont accordée aux très riches. Ces gouvernements ont permis à la Banque Royale du Canada de réaliser des bénéfices de plusieurs millions de dollars sans payer d'impôts. Le gouvernement permet qu'un caissier de la Banque Royale du Canada paie plus d'impôts que la banque elle–même. Entendons–nous un seul mot de protestation contre cette situation injuste? Le député aime s'en prendre aux organismes voués aux jeunes et à ceux qui aident les pauvres, les faibles, les malades et les personnes âgées. Il ne s'en prend évidemment pas aux gens influents, à ses amis, qui ont aidé à le faire élire.

• (1645)

M. Bryden: Monsieur le Président, voilà de belles paroles dans la bouche du député qui représente le parti. . .

Une voix: Oh, Oh!

Le président suppléant (M. Kilger): Je sais que la question que soulève le député de Regina—Qu'Appelle est importante et sérieuse. Je suis également conscient du fait que le député de Hamilton—Wentworth a été interrompu très souvent depuis 16 heures et ce, pour diverses raisons. Cependant, comme il reste une minute, je voudrais que la Chambre offre au député de Hamilton—Wentworth la possibilité de répondre.

M. Bryden: Monsieur le Président, Élections Canada tient un registre des contributions politiques. Il s'agit d'un registre prévu par la loi. Même si nous l'examinons à fond, nous ne découvrirons pas que la Banque Royale ou toute autre grande société a fait des contributions énormes à un parti politique, mais nous constaterons que le Congrès du Travail du Canada a offert 1,5 million de dollars au NPD, soit une contribution 10 fois supérieure à celle qu'a faite n'importe quel organisme à quelque parti politique que ce soit.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir:

l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake—l'assurance–santé.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens sont une race forte et solide et c'est heureux, car ils devront l'être pour faire face à ce qui les attend.

Le projet de loi C–76 porte exécution de certaines dispositions du budget déposé en février 1995. Parmi les initiatives prévues dans le projet de loi, on trouve le nouveau plan de financement global qui modifiera les paiements de transfert aux provinces dans les secteurs de la santé et de l'éducation. L'adoption du projet de loi C–76 facilitera aussi l'abrogation de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

Passons vite à l'adoption de ce projet de loi. La Chambre a déjà perdu suffisamment de temps et d'argent des contribuables pour débattre de mesures secondaires par rapport au principal problème du Canada. Pendant que le gouvernement libéral consacre ses énergies à l'inutile mesure d'enregistrement obligatoire des armes à feu, la dette nationale continue d'augmenter.

Aujourd'hui, la dette s'élève à 547 758 477 000 $, soit environ 39 000 $ par contribuable et 18 000 $ par habitant. Les Canadiens s'inquiètent de l'avenir et ils ne peuvent compter que sur leurs représentants élus pour remédier à ce fiasco. Nous avons eu des preuves de cela plus tôt cette année, alors que les sondages ont révélé que les Canadiens étaient prêts à recevoir un budget rigoureux. Ils avaient bien vu que la dette était hors de contrôle et ils s'attendaient à ce que le ministre des Finances prenne les dures mesures qui s'imposaient. Au lieu de cela, il a laissé ses collègues gauchisants faire échouer ses plans.

Il n'est pas le premier à voir ainsi ses plans s'effriter. En fait, au cours des 20 dernières années, les ministres des Finances successifs ont tous déclaré la guerre à la dette, et nous n'avons jamais vu de résultats. L'un après l'autre, ils ont succombé aux caprices des contraintes politiques. L'un après l'autre, ils ont fait abstraction des contribuables canadiens. La dette a maintenant atteint un tel niveau que l'héritage de nos enfants ne sera pas agréable à recevoir. Il ne leur apportera qu'un avenir financièrement instable.

Il y a eu, pendant un bref moment en 1979, un budget qui a osé être différent. Le nouveau gouvernement de l'époque avait hérité de la dette laissée par les libéraux, laquelle était proportionnellement la plus élevée de toutes celles des principaux pays industrialisés. Certaines choses ne changent jamais. Les Canadiens ont vu ce qui est advenu de ce gouvernement qui avait commencé à mettre de l'ordre dans les finances du pays. Les libéraux ont rejeté ce budget et on connaît la suite.

• (1650)

En 1980, les libéraux ont repris le pouvoir et ont permis que la dette prenne des proportions gigantesques. À la défaite des libéraux, en 1984, les conservateurs, qui avaient tiré la leçon de 1979, ont juré de ne jamais laisser la responsabilité budgétaire menacer leur mainmise sur le pouvoir.

À la fin, cette mentalité a contribué non seulement à leur défaite, mais également à leur élimination complète ou peu s'en faut. Aujourd'hui, même l'économie canadienne se dégrade plus rapidement que celle qui prévalait au moment du budget de 1979. Le ministre des Finances refuse de prédire quand nous aurons un budget équilibré. Il continue d'exprimer son intention d'équilibrer le budget, mais il ne nous dit pas quand cela se fera.

Les frais d'intérêts découlant de la dette continuent d'augmenter. Cela se traduira inévitablement par une sécurité qui laisse à désirer au sein de la population canadienne, d'où des perspectives moins réjouissantes. Le ministre a fait en sorte de pouvoir atteindre son objectif de réduction du déficit en tablant sur ce que la plupart des économistes considèrent comme des hypothèses prudentes.

Il fixe de nouveaux objectifs progressifs qui s'étendent sur deux ans ou quelque chose du genre. Il peut de la sorte modifier son objectif en fonction du comportement des taux d'intérêt. Il a saupoudré son budget d'un nombre d'impôts déguisés suffisant pour que, si la croissance des recettes fiscales se révèle raisonnable au cours des 20 prochaines années, il puisse réaliser ses objectifs d'élimination du déficit.

Le projet de loi, comme je l'ai déjà mentionné, prévoit la suppression des indemnités au titre de la Loi sur le transfert d'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Il s'agit là d'un des impôts personnels déguisés que recèle le budget. C'est une mesure fiscale sélective qui touche les habitants de l'Alberta, de la Nouvelle–Écosse, de Terre–Neuve, du Yukon et, surtout, de l'Alberta.

On estime que cette mesure pourrait faire perdre à l'Albertain moyen 70 $ par an de revenu disponible. Le village de Warburg, qui est situé dans ma circonscription, évalue le manque à gagner à 4 000 $. On pourrait dire que ce montant est plutôt insignifiant, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une augmentation de 10 p. 100. Étant donné les restrictions déjà imposées par les autres paliers de gouvernement, les petites municipalités de l'Alberta, qui constituent encore le point d'appui des régions rurales, se trouvent à payer encore plus.

Pourquoi le gouvernement imposerait–il des augmentations de taxes à ces provinces? Comment peut–il imposer des taxes à une province et non à une autre? Est–ce ainsi que les libéraux définissent l'équité? Même si l'Alberta assumera le gros de cette taxe, nous ne pouvons que supposer qu'il n'y avait rien d'incorrect dans la décision du ministre. Il est toutefois difficile d'en convaincre les résidents de l'Alberta, surtout après qu'ils ont été informés de l'étude effectuée par l'économiste de l'Université de Calgary dont la Presse canadienne a fait état lundi.

Cette étude a non seulement confirmé que le Québec était le grand gagnant de la Confédération, mais aussi que l'Alberta en était la grande perdante, sur le plan financier. De 1961 à 1992, le Québec a retiré du Trésor environ 168 milliards de dollars de plus qu'il n'en a versé.

Au cours de la même période, les contribuables albertains ont versé au Trésor 139 milliards de dollars de plus qu'ils n'en ont retiré, à cause, en partie, de la politique énergétique nationale. Il y a de quoi se demander pourquoi les Albertains veulent continuer de faire partie du Canada et pourquoi les Québécois veulent s'en séparer.

Nous voudrions recevoir un traitement égal, mais le gouvernement semble avoir d'autres idées et il continue de chercher de nouveaux moyens de nous imposer des taxes. Même avec la nouvelle méthode comptable du déficit et des autres fonds générés par ce budget, l'objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB est encore loin d'être adéquat.

Même si un déficit correspondant à 3 p. 100 du PIB serait le plus bas déficit que nous ayons connu en 20 ans, ce n'est pas suffisant, quand on considère que la dette fédérale nette correspond à 73 p. 100 du PIB. Malgré les réductions fédérales énoncées dans le budget, nous ne pouvons pas ignorer le problème de la dette qui ne cesse d'augmenter.

Dans un an, la dette dépassera les 600 milliards de dollars tandis que l'intérêt sur la dette devrait avoir augmenté d'environ huit milliards de dollars et franchir le cap des 50 milliards de dollars.

• (1655)

Lorsque le premier ministre s'enorgueillit de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, tout ce qu'il dit, c'est que le gouvernement va réduire la croissance de la dette. Elle n'augmentera peut–être pas aussi rapidement que dans le passé. Eh bien, il n'y a pas vraiment de quoi s'en vanter, lorsqu'on sait qu'on paie actuellement 42 milliards de dollars d'intérêts, soit quatre milliards de plus qu'il y a un an.

Qu'est–ce qui explique cette augmentation? Elle découle des 2,5 milliards de dollars d'intérêts sur la nouvelle dette accumulée. Notre déficit passé exige maintenant le versement d'intérêts et, du fait de l'augmentation des taux d'intérêt, nous devons payer 1,5 milliard de dollars de plus. On n'a réduit les dépenses de programmes que de quelque 12 milliards de dollars sur trois ans, alors que les frais d'intérêts augmenteront de 13 milliards de dollars. Nous ne gagnons pas de terrain. Nous payons davantage et nous obtenons moins en retour.

Le fait est que le Canada a un problème d'endettement et non simplement de déficit. Le gouvernement est au pouvoir depuis 16 mois. Combien de temps devrons–nous encore attendre avant qu'il s'attaque au problème du XX^{e} siècle? La bombe à retardement qu'est la dette menace d'exploser à tout moment et les libéraux continuent de perdre leur temps. D'aucuns devraient leur dire qu'ils n'en ont plus beaucoup à leur disposition. Les Canadiens ne savent que trop bien que si un gouvernement ne s'attaque pas à ce type de problèmes au cours des deux premières années de son mandat, il est peu probable qu'il prendra des décisions difficiles à l'approche d'élections ou dans la seconde moitié de son mandat.

Les Canadiens exigent des mesures concrètes. Ils veulent que le gouvernement et la classe politique leur rendent des comptes. Si le gouvernement laissait tomber l'idéologie libérale et prenait les mesures qui s'imposent, il s'apercevrait que les Canadiens sont tout à fait prêts à l'appuyer.

Le problème, c'est que les libéraux n'ont pas de plan à proposer pour que les Canadiens puissent atteindre leur objectif ultime d'élimination du déficit et de réduction des impôts. Ils n'ont pas non plus de plan pour régler les conflits de travail à long terme ou réformer les programmes sociaux. C'est particulièrement évident lorsqu'on se penche sur la nouvelle Loi sur le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Dans le cadre de cette initiative, dont on parle beaucoup, on va regrouper les programmes visés par le Financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada dans un programme de financement global.

L'idée présente peut–être certains avantages, mais elle constitue plus qu'un dilemme pour les provinces. Il n'y a, notamment, aucune prévision financière au–delà de 1997–1998. Comment les ministres provinciaux des Finances peuvent–ils faire des prévisions financières pour l'avenir avec une certaine précision, s'ils ne savent même pas combien ils vont recevoir du gouvernement fédéral?

Les Canadiens veulent voir une lumière au bout du tunnel, pourvu que ce ne soient pas les phares d'un train fonçant sur eux. Ils ne sont pas prêts à faire des sacrifices financiers en vain.

C'est pourquoi le Parti réformiste a pris l'initiative sans précédent de présenter un budget qui expliquait comment on pouvait éliminer le déficit en trois ans. Il est regrettable que les Canadiens aient élu un gouvernement sans aucune vision. La seule solution qu'il ait pu trouver consiste à se décharger de tout sur les provinces. Je ne pense pas que ce soit équitable. En transférant des points d'impôt supplémentaires aux provinces, notre plan leur offre une base de recettes pour financer la santé et l'éducation à long terme.

En tant qu'agriculteur, j'ai trouvé une façon d'expliquer la différence entre la proposition du Parti réformiste et le financement global proposé ou les dispositions actuelles. Je ne vous donnerai pas l'exemple bien connu selon lequel il vaut mieux apprendre à quelqu'un à pêcher que de lui donner un poisson. Dans mon cas, il est question d'une poule et d'un oeuf.

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral garde la poule et donne une douzaine d'oeufs aux provinces, mais à certaines conditions, ce qui signifie que le gouvernement fédéral peut décider unilatéralement de réduire le nombre d'oeufs qu'il donne aux provinces.

Le Transfert social canadien est ainsi conçu que les provinces reçoivent une boîte qui ne contient que 10 ou 11 oeufs, au lieu d'une douzaine, et qui renferme des conditions. Le gouvernement fédéral garde la poule et peut continuer de réduire le nombre d'oeufs qu'il envoie aux provinces.

Aucune de ces situations ne semble parfaite. Le Parti réformiste propose, lui, de donner la poule aux provinces.

• (1700)

Le budget du gouvernement annonce aux provinces que leurs paiements de transfert seront réduits. Nous élaborerions avec les provinces des normes nationales de soins de santé et d'éducation. Le «Budget des contribuables» proposé par le Parti réformiste montrait que, en faisant preuve de détermination et de raison, les Canadiens pourraient voir la lumière au bout du tunnel. Le budget réformiste offre de l'espoir aux Canadiens pour l'avenir et le plan que nous proposons nous permettra d'aider les personnes qui ne peuvent subvenir elles–mêmes à leurs besoins.

La véritable menace pour les programmes sociaux au Canada vient de l'incapacité du gouvernement libéral de contrôler la dette et le déficit. Le gouvernement fera et dira n'importe quoi pour empêcher les Canadiens de s'en rendre compte.

Les réformistes veulent que les Canadiens connaissent la vérité au sujet de l'avenir. Nous sommes en 1995 et les libéraux se débattent toujours dans le XX^{e} siècle, alors que les réformistes planifient déjà pour le XXI^{e} siècle.

Par exemple, la sécurité sociale a toujours été administrée dans le cadre de programmes et par des organismes gouvernementaux centralisés qui exigeaient une bureaucratie coûteuse. Si le gouvernement ne remédie pas à ce problème immédiatement, les programmes sociaux ne survivront pas à ce siècle.

La vision réformiste des programmes sociaux de l'avenir créera des programmes peu coûteux et qui exigeront peu de personnel pour les administrer. Ces programmes assureront à tous les Canadiens une plus grande sécurité personnelle et l'indépendance à l'égard du gouvernement.

La vision sociale que les réformistes proposent au Canada repose avant tout sur l'idée que nous pouvons avoir une meilleure sécurité sociale pour notre argent en modifiant la répartition des responsabilités entre les Canadiens et les gouvernements. Le budget réformiste propose d'équilibrer le budget sur trois ans. Le ministre des Finances continue d'user de faux–fuyants. Il sait pourtant qu'au rythme où il va, il ne réussira jamais à équilibrer le budget. Un budget équilibré n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'arriver à une fin. C'est la première étape à franchir pour bâtir une économie solide et vigoureuse pour les générations à venir.

Le budget réformiste donnerait de l'espoir aux jeunes et une chance de se débarrasser du fardeau de la dette. Si des mesures promptes et efficaces étaient prises sur–le–champ, elles auraient des répercussions minimes sur l'emploi et aboutiraient à un plus grand nombre d'emplois permanents que le fera le livre rouge qui est centré sur la réduction du déficit.

Il est inconcevable que, sans d'abord mettre de l'ordre dans ses finances, ce gouvernement ose demander aux Canadiens, dont le fardeau des impôts sur le revenu des particuliers croît plus rapidement que n'importe où ailleurs dans le monde industrialisé, de participer à la tâche visant à réduire le déficit.

Le mois dernier, le gouvernement a annoncé que les députés libéraux étaient convenus de réformer le régime de pensions en or des députés. La seule disposition vraiment bonne était l'option de retrait et elle avait pour objet d'opposer les réformistes les uns contre les autres et de diviser notre caucus.

Je ne sais si c'était leur stratégie, mais elle n'a pas fonctionné. Personnellement, j'attends impatiemment l'occasion de me retirer de ce régime.

Le gouvernement a veillé à la protection des libéraux chevronnés et des jeunes membres du Cabinet. Quand ils quitteront la Chambre des communes, ils recevront un salaire à vie, gracieuseté du contribuable canadien accablé qui, incidemment, ne peut que rêver d'une telle situation financière. Les médias ont peut–être eu raison de parler de deux poids et deux mesures.

Où peut–on trouver de l'espoir? Au rythme où nous allons, nous ne vivrons jamais assez longtemps pour fêter la fin de l'hypothèque dont nous jouissons. Les Canadiens commencent à se rendre compte que ce gouvernement ne vaut pas mieux que le précédent. Si le gouvernement avait du courage, s'il s'intéressait au bien–être des Canadiens, il s'attaquerait à la dette tout de suite.

Au cas où l'on se pose des questions, je déclare que je vais me prononcer contre le projet de loi.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour l'excellent discours qu'il vient de prononcer.

Étant donné qu'il est porte–parole en matière de travail, je voudrais lui poser une question. Chaque fois que nous constatons une reprise dans les activités économiques et que nous apercevons la possibilité d'accroître notre revenu, il semble qu'un conflit éclate entre le patronat et les syndicats et que des grèves et des lock–outs viennent perturber notre économie. Nous sommes saisis du problème dans le domaine du transport et j'ai l'impression que si ce conflit ne se règle pas bientôt, nous ne serons même plus capables de livrer les oeufs aux provinces et encore moins le poulet.

• (1705)

Comment le député s'attaquerait–il à la question qui doit, à mon avis, être réglée?

M. Johnston: Le Parti réformiste a présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire qui portait sur l'arbitrage des propositions finales. Nous en sommes arrivés, surtout dans le genre de conflit dont parlait mon collègue, au point où les syndicats et le patronat comptent sur des lois imposant le retour au travail. Cela nuit au processus de négociation collective au lieu de l'améliorer.

Comme nous l'avons vu dans le dernier conflit, lorsque, au bout de 25 mois, les deux parties sont loin de s'entendre, cela prouve qu'elles comptent sur l'adoption d'une loi forçant le retour au travail. Les deux parties se rendent compte de la situation. Le syndicat sait que ses membres ne resteront pas inactifs pendant huit mois; seulement huit ou 10 heures après le déclenchement de la grève, le Parlement commencera déjà à parler d'une loi imposant le retour au travail. Le patronat le sait, lui aussi.

Rien n'incite vraiment les deux parties à tenter de s'entendre dans le cadre de négociations très réalistes. J'aimerais bien que le gouvernement prenne le projet de loi des réformistes qui a été si catégoriquement rejeté et qu'il le présente à la Chambre à son tour. J'espère que la ministre du Travail présentera un projet de loi similaire qui incitera les syndicats et le patronat à retrousser leurs manches, à établir clairement leur position le plus tôt possible, car l'une des deux parties pourrait à n'importe quel moment demander à un arbitre d'intervenir et de choisir l'une ou l'autre série de propositions finales sur la table. Cela encouragerait les deux parties à rapprocher le plus possible leur position au cours des négociations.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi C–76, intitulé Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995.

Dans ce projet de loi, on voit, en fait, nombre de mesures proposées dans l'excellent Budget du ministre des Finances. On y voit la façon de mettre en oeuvre le Budget tel qu'énoncé et tel

qu'approuvé, non seulement par la très vaste majorité des parlementaires dans cette Chambre, mais par une très grande proportion de Canadiens et de Canadiennes.

[*Traduction*]

Nous étudions ce projet de loi aujourd'hui, mais nous étudions aussi une motion. Le projet de loi vise à mettre en oeuvre les mesures annoncées dans le budget, qui a reçu un appui manifeste au sein de la population canadienne. Monsieur le Président, si vous voulez savoir de quel genre d'appui bénéficie le budget—je suis heureux que vous le demandiez—je peux vous en donner une idée.

Selon Gallup Canada, le budget est le plus populaire depuis que l'on fait des sondages sur les budgets. C'est un budget record par sa popularité. Près de la moitié des Canadiens—49 p. 100—qui ont entendu parler du récent budget fédéral croient qu'il renforcera l'économie; 38 p. 100 croient le contraire. C'est dire que près de 50 p. 100 des Canadiens pensent que le budget permettra de créer des emplois. C'est ce que pensent les Canadiens. C'est une opinion très valable.

Voyons maintenant ce qu'en disent différents spécialistes. Lorsque je parle de spécialistes, j'exclus les réformistes. Je parle de vrais spécialistes. Jason Myers, de l'Association des manufacturiers canadiens, a dit: «Je suis impressionné. Je félicite le ministre des Finances pour ce qu'il a fait.»

• (1710)

[*Français*]

«C'est un bon budget»; c'est ainsi que s'exprimait Ghislain Dufour du Conseil du patronat. Mon ami d'en face va comprendre ce que je viens de lire.

M. Duhamel: Nos deux amis d'en face vont apprécier.

M. Boudria: Tous mes amis d'en face. Je ne veux pas les compter, parce que cela indiquerait la présence ou l'absence des députés. Comme je ne veux pas faire cela, je vais dire tous mes amis d'en face, par respect pour l'autorité de la Présidence et de tous les parlementaires.

Laissez–moi dire exactement ce que disait un autre éminent Canadien: «Il s'agit d'un vrai budget qui mise sur des mesures concrètes», Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec.

[*Traduction*]

Voyons ce que d'autres Canadiens ont dit du budget. Sherry Cooper, économiste chez Nesbitt Burns, a dit: «C'est un budget magnifique. Il ne contient aucun faux–semblant.» Je ne cite pas de députés réformistes. Je cite des gens qui s'y connaissent vraiment et cela fait toute la différence.

Lloyd Atkinson, de MT Associates, a dit: «C'est un des rares budgets que j'aie vus depuis longtemps où les promesses sont suivies de mesures concrètes.»

Stephen Van Houten, de l'Association des manufacturiers canadiens, a dit: «C'est vraiment la première fois depuis très longtemps que l'on s'efforce sérieusement de réduire le déficit.» Même les députés réformistes en conviendront.

Selon John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le ministre des Finances avait la plus lourde tâche jamais confiée à un ministre des Finances et il s'en acquitte bien. Selon Jeff Gundy, économiste à la firme Wood Gundy, le ministre a certainement atteint sinon dépassé les attentes des marchés.

Quand un budget reçoit–il de tels éloges? Rarement pour ne pas dire jamais. Cela ne s'est probablement jamais vu depuis la dernière fois que les libéraux ont été au pouvoir. Les budgets des conservateurs n'ont certainement pas reçu de tels éloges.

Je voudrais dire aux députés ce que nous essayons de faire dans ce budget et dans ce projet de loi. Nous voulons réduire le déficit. Nous voulons d'abord le réduire à environ 3 p. 100 du PIB, comme nous l'avons promis dans le livre rouge, puis à 1,7 p. 100 du PIB. Nous continuerons ensuite dans la même voie car nous, libéraux, sommes déterminés à bien faire les choses, et c'est ce que nous ferons. Nous sommes déterminés à faire les choses équitablement, et c'est ce que nous ferons.

[*Français*]

Le Budget parle également de compressions budgétaires. Nous avons promis et, encore une fois, nous avons livré la marchandise. Nous avons promis de réduire, par des compressions, les dépenses. Et pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales, il y aura 7 $ de réduction dans ce Budget. Le projet de loi C–76 veut mettre en place ces réductions, veut mettre en place ce Budget que nous a présenté le ministre des Finances.

Au risque de déplaire à certains députés d'en face, je dois dire que ce Budget est très populaire auprès du peuple canadien.

[*Traduction*]

Nonobstant l'immense popularité de ce budget, les Canadiens veulent que nous réduisions les coûts et que nous économisions l'argent des contribuables de la façon que nous voulons le faire.

[*Français*]

On vient de présenter un amendement au projet de loi, laissez–moi vous le lire. Il a été proposé par un député Bloc—je ne me souviens plus lequel, cela ne fait aucune différence—ceci: «Que le projet de loi C–76 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois.» Un Budget qui jouit d'une telle popularité ne devrait pas être lu une deuxième d'après le député d'en face. Cela ne fait pas de différence que tous les Canadiens le veuillent, le Budget, le député du Bloc, lui, ne le veut pas. Et compte tenu qu'il ne le veut pas, tant pis pour les Canadiens qui, eux, veulent le Budget. Enfin, ce n'est pas grave. Ce n'est pas grave que les Canadiens veulent le Budget mais qu'ils ne puissent l'avoir, selon les dires du député du Bloc.

• (1715)

Cela est un manque de respect envers l'électorat canadien qui veut, tout de suite, la mise en oeuvre de ce Budget. Entendu, oui, en effet, comme le dit le député de la circonscription d'Ontario, avec très grande éloquence d'ailleurs.

Les Canadiens et Canadiennes veulent que cette Chambre adopte ce Budget.

[*Traduction*]

Un fonctionnaire du ministère des Finances me disait aujourd'hui que, si ce projet de loi n'était pas adopté avant la fin de juin, il nous en coûterait des millions de dollars. Des économies de millions de dollars par semaine ne seront pas possibles. Si la Chambre n'adopte pas la motion aujourd'hui, des économies promises aux Canadiens et se chiffrant par millions ne pourront être réalisées.

Voilà ce que le Bloc québécois nous demande de faire: nous abstenir d'adopter le projet de loi maintenant et le reporter de six mois, nous abstenir d'économiser des millions de dollars que nous voulons économiser, nous abstenir de réduire le déficit comme nous entendons le faire. Voilà ce qu'ils veulent. Ils ne veulent pas que nous réussissions. Ils souhaitent l'échec.

Pourquoi veulent–ils que nous échouions? Je ne vois pas trop. Pourquoi un député voudrait–il que ce budget ne soit pas adopté? Je n'arrive vraiment pas à comprendre.

[*Français*]

Les députés du Parti réformiste, eux, veulent que le Budget coupe davantage. On sait bien, ils voulaient également éliminer toutes les pensions de vieillesse. On ne peut pas se fier aux dires de ces gens. Nous, dans le Parti libéral, ce qu'on veut c'est un budget réaliste, juste et équitable, également. Bien sûr, ce ne sera pas un budget facile et il ne l'a pas été.

Les Canadiens ont compris la justice de ce Budget et ont dit: «On devra peut–être se serrer la ceinture, mais on le fera tous: dans l'appareil gouvernemental, dans le secteur privé et ailleurs. Donc, compte tenu que c'est un sacrifice collectif pour le bien de notre pays, on le fait.» Alors, tous sont prêts à faire cela, excepté, semble–t–il, les députés du Bloc québécois qui veulent, aujourd'hui, proposer une motion visant à ne pas procéder avec le Budget du ministre des Finances.

Je dis aux députés du Bloc d'aller dans leur comté et de demander aux gens s'ils sont contre le Budget du ministre des Finances, tel que présenté en cette Chambre, le 27 février. La très vaste majorité des Canadiens, et je l'ai dit tantôt, dirait que c'est un budget très, très favorable.

Laissez–moi vous lire quelque chose concernant le Budget. Toujours selon Gallup, écoutez–bien et vous verrez comment populaire et comment bon est ce Budget qui devrait être lu immédiatement. Alors, parlons donc des années d'horreur: «En 1985—les années Mulroney—28 p. 100 des Canadiens étaient d'avis que le Budget relancerait l'économie; 47 p. 100 étaient contre.» Les Canadiens étaient contre le Budget à deux contre un.

Regardons un peu plus tard, par exemple, les années où le chef de l'opposition était ministre conservateur, 1989, par exemple. En 1989, 26 p. 100 des Canadiens étaient d'avis que le Budget de 1989 relancerait l'économie; 53 p. 100 étaient contre. Est–ce que le député de Lac–Saint–Jean a voté contre le Budget, cette année–là? Mais non, il a voté pour, même si la population canadienne était contre à deux pour un.

Aujourd'hui, 49 p. 100 des Canadiens pensent que le Budget relancera l'économie, versus 38 p. 100 contre. Il y a beaucoup plus de gens qui pensent que ce Budget est bon, c'est au niveau national, c'est partout. Le Budget est populaire, même dans le comté du député d'en face. Mais que propose le Bloc québécois aujourd'hui? Le Bloc québécois propose une motion qui dit, et je le répète: «Que le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois.»

• (1720)

Alors, voyez–vous, il semble que pour le Bloc québécois, du moins certains d'entre eux, on doive appuyer un budget si le peuple est contre, mais on doit être contre si le peuple est en faveur. Comprenez–vous cela, vous, monsieur le Président?

C'est de la logique bloquiste. C'est à l'envers du reste du monde. La logique bloquiste. Mais je dis au député bloquiste d'en face qu'il devrait écouter ce que disent les Canadiens et les Canadiennes, et j'en vois de plus en plus qui semblent être intéressés par les propos de cet après–midi. Disons qu'il y a un nombre grandissant de gens qui tendent l'oreille, semble–t–il, car ils sont intéressés par les propos tenus, je ne dirais pas mon discours, mais par les propos tenus sur le projet de loi C–76. Je parierais qu'un grand nombre de ces parlementaires sont ici, justement, pour s'informer et pour savoir pourquoi la motion présentée par le critique des finances du Bloc québécois est erronée. Ils s'en viennent sans doute affirmer pourquoi il faudrait voter avec le gouvernement pour l'adoption immédiate du projet de loi.

Je dis au critique des finances du Bloc québécois qu'il se lève de sa place tout de suite pour nous dire si je fais erreur, qu'il le fasse tout de suite. Monsieur le Président, comme vous pouvez le voir, on n'entend aucun propos de cet honorable parlementaire, au moment où je vous parle. On n'entend rien, c'est le silence de l'autre côté de la Chambre. . .

M. Dubé: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On connaît l'adresse du whip en chef du gouvernement, et je pense qu'il doit bien savoir qu'on ne peut parler en cette Chambre de l'absence d'un député, même de façon ironique comme il le fait.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Lévis soulève certainement un point très important concernant la coutume et la pratique de cette Chambre et je suis certain que le whip en chef est très familier avec cette règle, en vertu de son expérience. Je lui redonne donc la parole.

M. Boudria: Monsieur le Président, je n'aurais jamais parlé de l'absence d'un député, même pas pour la souligner. Je continue mes propos et j'invite les parlementaires à écouter attentivement, parce qu'ils vont sans doute savoir que le peuple canadien, en grande majorité, veut l'adoption de ce Budget, veut l'adoption du projet de loi C–76.

[*Traduction*]

La dernière chose que les Canadiens veulent maintenant, c'est que, collectivement et individuellement, nous décidions d'attendre six mois avant d'adopter les mesures budgétaires. Monsieur le Président, pourriez–vous faire accepter cette idée dans votre

circonscription? C'est une question oratoire, car je sais que vous ne pouvez répondre. Mes électeurs ne seraient pas très convaincus si, après leur avoir dit il y a un mois que nous avions un budget, je leur racontais maintenant que nous attendrons six mois pour l'appliquer. C'est pourtant ce que le Bloc québécois préconise.

Je vais attendre de voir comment le Parti réformiste se prononce sur le projet de loi C–76. Ce sera intéressant. Ses membres seront–ils en faveur d'un report de six mois des mesures de compression, ce qui contribuera à alourdir le déficit? Ce sera une situation intéressante. Nous saurons à quoi nous en tenir dans quelques jours.

En supposant que l'amendement du Bloc québécois soit rejeté, les députés réformistes voteront–ils contre les mesures visant à réduire les dépenses, à économiser les fonds publics et à tâcher de redresser l'économie, comme nous l'avons fait et comme nous continuerons de le faire au moyen du projet de loi C–76? Voilà le défi que nous avons à relever. Je parie qu'il y a des députés réformistes en caucus au moment où nous parlons, en train de débattre cette importante question. S'ils ne sont pas réunis en caucus en ce moment, parce qu'ils sont tous ici à la Chambre, ils se réuniront peut–être ce soir après l'ajournement. Le chef du Parti réformiste et d'autres députés réformistes se réuniront peut–être pour voir comment ils voteront sur le projet de loi C–76.

Je peux leur donner un conseil. Le prétendu budget qu'ils ont présenté aux Canadiens aurait été un désastre. Les réformistes voulaient supprimer les pensions de vieillesse pour presque toutes les personnes âgées. Ce n'est pas une chose à faire. On ne fait pas un budget avec des chiffres qui ne s'additionnent pas.

M. Penson: Où est votre plan?

• (1725)

M. Boudria: Nous avons déposé notre plan à la Chambre le 27 février. Les Canadiens peuvent maintenant prendre connaissance de notre projet de loi de mise en application des mesures budgétaires, le projet de loi C–76.

Les Canadiens connaissent la position des libéraux. Ils savent que nous voulons réduire le déficit, redresser l'économie, restaurer l'intégrité au gouvernement, comme nous avions promis de le faire dans le livre rouge et comme nous nous y employons maintenant.

Nous voulons savoir de quel côté penche le Parti réformiste, comment les réformistes voteront sur l'amendement visant à retarder l'application de ces mesures de réduction des dépenses. Voteront–ils en faveur de l'amendement, en privant ainsi les Canadiens de ces mesures porteuses d'économies? Appuieront–ils le Bloc québécois?

Par ailleurs, une fois que cet amendement aura été rejeté, voteront–ils comme les libéraux, en se ralliant à tous les Canadiens ou du moins à une vaste majorité d'entre eux, afin de mettre ces mesures budgétaires en application? Ou voteront–ils encore une fois de manière à ne pas réduire le déficit de la façon dont nous voulons le faire, ce qui reviendrait à dire, je suppose, qu'ils ne veulent pas qu'on le réduise du tout?

Je suis fier de me prononcer en faveur du projet de loi C–76, bien qu'il ne propose pas les remèdes les plus doux. Certaines de ces mesures ne constituent certainement pas des remèdes bien doux; ce sont plutôt des remèdes puissants, capables de redonner la santé au patient, c'est–à–dire à l'économie canadienne, à court et à long termes.

Si nous pouvons travailler ensemble à améliorer la santé de l'économie, nous pourrons contribuer à créer des emplois pour un grand nombre de Canadiens. C'est pour cela que nous avons été élus ici.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, en réponse au discours du député qui veut savoir finalement pourquoi notre motion demande de retarder de six mois le vote sur ce projet de loi, je voudrais lui en donner la raison.

Les Québécois et les Canadiens, depuis le dépôt du Budget, sont en train de s'apercevoir des effets réels de ce Budget et des mauvaises coupures qu'il renferme. Je vais vous citer quelques exemples. On me disait tantôt que les gens de ma circonscription et des autres circonscriptions du Québec seraient d'accord avec cela. Les gens de chez nous, que font–ils? Ils appellent pour nous poser des questions sur certaines décisions. Je vais demander l'avis du député.

Premièrement, on a décidé de couper tous les organismes de sensibilisation à la coopération internationale, tout d'un coup, sans avertissement, à travers tout le Québec et tout le Canada. On n'accordera plus un sou aux organismes de coopération internationale. Pourquoi a–t–on fait cela? Parce qu'on veut les empêcher de faire le lien entre la pauvreté dans les États du Sud, la pauvreté dans les pays du Sud et la pauvreté dans les pays du Nord, et la solidarité qu'il faut développer, parce que ce gouvernement n'a aucune pratique de solidarité. Il ne fait que développer l'écart entre les riches et les pauvres. C'est ce que les gens de mon comté viennent de s'apercevoir dans le cas d'un organisme de mon comté qui s'appelle CREM. Il y a plein d'organismes comme celui–là qui ont la même fonction au Canada.

Je vais vous citer un autre exemple. On a décidé de couper toute la recherche expérimentale sur l'ovin, sur l'agneau. Tout ce qui concerne la recherche sur l'ovin au Canada et qui était fait à la Ferme expérimentale de La Pocatière, une industrie qui est en développement et où les producteurs d'ovins prennent de plus en plus le marché au Canada, a été coupée. On est rendu à 25 p. 100. On était en augmentation depuis plusieurs années. On dit qu'avec le gel du gouvernement, on va économiser à court terme. Le résultat, c'est qu'on ne fait plus de recherche et développement, ce qui veut dire que les gens du Québec, les gens de l'Alberta, qui produisaient de l'ovin, doivent se débrouiller seuls à l'avenir. Ce n'est plus de vos affaires. Vous appelez cela des belles coupures, vous appelez cela de bons gestes à poser. Peut–être auriez–vous dû imposer les banques au préalable.

Je vais vous citer un autre exemple, et je vais vous demander de réagir là–dessus. La dernière nouvelle, c'est la décision de couper dans les centres d'emploi du Canada: remplacer le monde par des terminaux. Pensez–vous que ce sont de bons choix? Pensez–vous que ce n'est pas une bonne idée de retarder l'adoption de ce projet de loi?

M. Boudria: Monsieur le Président, le député d'en face sait très bien que son collègue, celui–là même qui a proposé, un peu plus tôt aujourd'hui, et je le vois bien, une motion refusant d'aller de l'avant avec ce projet de loi, il y a des semaines et des

semaines, revendiquait des coupures dans ce qu'il qualifiait le «gras» dans le gouvernement, une sorte de masse amorphe d'après le député, comme si cela existait cette montagne de gras dans laquelle on en retirerait des poignées.

Ce n'est pas de cette façon que fonctionne un appareil gouvernemental. J'ai été fonctionnaire pendant des années et ce n'est pas comme cela que ça marche. Lorsqu'on coupe, par nécessité, il y a une coupure là où on a coupé. Des coupures qui ne font jamais mal, cela n'existe pas.

Et bien sûr, lorsqu'on a réalisé des économies, il y a des services qui ont été réduits, c'est normal. Il faut faire de notre mieux pour remettre l'économie sur la bonne voie, et nous sommes bien partis, car 421 000 nouveaux emplois ont été créés depuis la venue au pouvoir du gouvernement. Ce n'est pas fini, ça vient de débuter, ça continuera et ça ira de mieux en mieux.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Si je puis me permettre une remarque personnelle, j'aimerais que nous puissions continuer.

Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA DÉDUCTION POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.) propose:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'étendre, sous réserve d'un critère de revenu, la déduction pour frais de garde d'enfants à toutes les familles.

—Monsieur le Président, la motion nº 339 est une déclaration simple traitant de questions qui auront toutefois, plus que tout autre sujet dont cette Chambre sera saisie, une influence sur la future santé financière du Canada. Elle traite d'abord d'une question liée à l'impôt sur le revenu. Elle concerne la déduction pour frais de garde d'enfants.

Je soulève cette question pour deux raisons: tout d'abord, pour assurer l'équité et la justice de notre régime fiscal, mais surtout, en raison des répercussions qu'elle a sur la famille.

La déduction pour frais de garde d'enfants est accordée pour un enfant admissible, son propre enfant, l'enfant d'un conjoint de fait, si le revenu de celui–ci n'a pas dépassé l'exemption personnelle de base et s'il a moins de 14 ans, à moins qu'il souffre d'une infirmité. Cette déduction est offerte aux couples canadiens dont les deux conjoints travaillent et gagnent un revenu ou suivent des cours de formation professionnelle pour lesquels ils reçoivent une allocation de formation ou encore font de la recherche pour laquelle ils ont reçu une subvention. Fondamentalement, cette déduction est accordée à ceux qui gagnent un revenu.

La déduction est demandée par le conjoint qui a le revenu le moins élevé, mais celui qui a le revenu le plus élevé peut, dans certaines circonstances, se prévaloir de cette déduction. Je n'entrerai toutefois pas dans ces détails.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la déduction consentie à l'un des deux conjoints équivaut à 150 $ par semaine pour un enfant de moins de sept ans, et à 90 $ par semaine pour un enfant qui a entre sept et 14 ans. La déduction est demandée par une personne qui assume les frais d'entretien. Pour quelqu'un qui a un enfant de moins de sept ans, le montant de la déduction pour une année complète équivaut au montant réel payé pour les frais de garde d'enfants ou à deux tiers du revenu gagné par la personne qui demande la déduction, ou à 5 000 $.

La déduction maximale dont les Canadiens peuvent se prévaloir représente environ 5 000 $ pour un enfant de moins de sept ans, et 3 000 $ pour un enfant ayant entre sept et 14 ans.

Du point de vue fiscal, le problème vient de la différence entre une déduction au titre de l'impôt sur le revenu et un crédit d'impôt. De la façon dont la législation fiscale est actuellement structurée, cette déduction pour frais de garde d'enfants est déduite d'un des deux revenus gagnés, ce qui permet d'établir le revenu net et, en fin de compte, le revenu imposable. Parce qu'il s'agit d'une déduction, cela signifie que plus le revenu personnel et le palier d'imposition sont élevés et plus la déduction est précieuse.

• (1735)

Laissez–moi vous donner un exemple. Le contribuable qui gagne 25 000 $ et envoie son enfant dans une garderie au coût de 5 000 $ par année aura droit à un remboursement de 1 368 $. Pour une autre famille où le conjoint gagnant le revenu le plus bas gagne 10 000 $ de plus ou 35 000 $, le remboursement pour les mêmes coûts de la même garderie, 5 000 $, s'élèvera à 2 093 $. C'est 725 $ de plus parce que la personne gagne plus d'argent ou est dans une fourchette d'imposition supérieure. Si ce contribuable gagnant le revenu le plus bas se trouve dans la fourchette d'imposition la plus élevée, le remboursement sera en fait de 2 659 $.

En somme, le contribuable gagnant 25 000 $ et dépensant 5 000 $ en frais de garderie aura droit à un remboursement de 27 p. 100 de ces frais, alors qu'un autre contribuable se trouvant dans la fourchette d'imposition la plus élevée obtiendra un remboursement de 53 p. 100 du même montant de frais. C'est ça que je considère comme une iniquité dans la motion nº 339.

Ma proposition, c'est que la déduction soit transformée en crédit d'impôt semblable au crédit d'impôt pour le montant personnel de base, où tous les contribuables ont droit exactement au même montant, soit 17 p. 100, si je ne m'abuse. En ce qui touche les dons de charité, le crédit d'impôt est de 17 p. 100 pour une première tranche des dons, et de 29 p. 100, pour le reste.

La Loi de l'impôt sur le revenu renferme une foule d'exemples de crédits d'impôt qui permettent à tous les contribuables de jouir du même avantage, quel que soit leur revenu.

Le deuxième élément de la motion a trait à un critère de revenu. Nous avons un certain nombre de programmes sociaux qui sont assujettis à un mécanisme de récupération ou à un critère de revenu. Le Supplément de revenu garanti est soumis à un tel

examen, tout comme la Sécurité de la vieillesse. Dès que le revenu du bénéficiaire dépasse 53 215 $, intervient une réduction de 15 p. 100.

Les prestations d'assurance–chômage versées par le gouvernement du Canada sont elles aussi soumises à un critère de revenu. Dans ce cas, il faut calculer 30 p. 100 de l'indemnité sociale versée ou 30 p. 100 de l'excédent par rapport à un seuil de revenu, le montant le moins élevé étant à retenir.

La prestation fiscale pour enfants, qui revient de droit à tous les Canadiens, s'élève à 1 020 $ par enfant. Des montants supplémentaires sont prévus à l'égard du troisième enfant et selon qu'on a réclamé la déduction pour frais de garde d'enfants ou non. Encore une fois, la réduction est calculée en fonction du revenu familial. Grâce au critère de revenu, on est sûr que les prestations sont versées aux plus démunis.

Enfin, l'exemption en raison d'âge, qui est prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu actuelle est également, depuis le dernier budget, soumise à un critère de revenu. Dans le cas des contribuables qui ont droit à cette exemption et dont le revenu est supérieur à 25 921 $, on prévoit également une réduction graduelle du montant de l'indemnité. Les Canadiens ne sont pas contre le fait que l'on accorde des déductions équitables à l'ensemble de la population, surtout dans le cas des personnes qui sont vraiment dans le besoin.

M'étant prononcé sur l'élément fiscal, je voudrais consacrer le reste de mon temps de parole à un grand thème, la famille, en général, et l'importance des soins dispensés aux tout–petits par les parents, en particulier.

J'aimerais citer le Conseil de la santé, du bien–être et de la justice sociale du premier ministre de l'Ontario: «Les acquis essentiels du développement ont leur source dans l'expérience et les influences de la petite enfance. Par «acquis», on entend une bonne santé physique, l'aptitude à apprendre, l'aptitude à gérer le stress, l'aptitude à établir des relations avec autrui et une image de soi positive. Pour cela, il faut un lien durable avec un adulte attentif. Qui est mieux placé qu'un des parents pour l'assurer?»

• (1740)

Robert G. Evans a récemment publié un ouvrage intitulé *The Determinant of Health*. Il y présente les résultats d'une étude menée sur 19 ans aux États–Unis et qui visait à mesurer les effets des bons soins donnés aux enfants durant les premières années de leur vie, soit les trois à cinq premières années. Il montre, par exemple, que l'incidence de troubles mentaux est 50 p. 100 moins élevée chez ceux qui ont reçu de bons soins parentaux durant ces premières années. Dans ce même groupe, les assistés sociaux sont 40 p. 100 moins nombreux et les grossesses chez les adolescentes, 50 p. 100 moins fréquentes.

J'ai aussi examiné ce qui se fait aux États–Unis et j'ai lu un ouvrage rédigé et publié par Penelope Leach, qui s'intitule *Children First*. Elle y écrit que les enfants sont devenus secondaires dans notre société et conclut que nous devons changer nos priorités. Sa principale conclusion et recommandation, c'est que les parents doivent faire passer l'intérêt de leurs enfants avant le leur.

Pour ce qui est de la position du Canada, Don Ogston, directeur général de Développement social et éducation à Développement des ressources humaines Canada a écrit, en janvier 1995, et je cite: «Il est indéniable que les premières années sont cruciales pour le développement social, émotif, physique et cognitif de l'enfant. La qualité des soins donnés à l'enfant durant ces années est d'une importance primordiale.»

Examinons une étude plus récente de Violato et Russell, à l'Université de Calgary. Je veux souligner à la Chambre que certains ont qualifié cette recherche d'étude bidon. Toutefois, j'aime bien ce genre de réaction, car il signifie que nous approchons d'un changement de mentalité et que les Canadiens s'apprêtent à modifier leur façon de voir les soins parentaux aux enfants.

Cette étude, une espèce d'analyse globale, renferme une analyse statistique de toutes les recherches faites sur le sujet partout dans le monde depuis 1957. Elle analyse les soins non parentaux pour déterminer leur influence sur la formation de liens entre les enfants et les parents, le développement social et émotif, l'ajustement comportemental et le développement cognitif. Les résultats de cette étude révèlent que les soins non parentaux, s'ils occupent plus de 20 heures par semaine, produisent sans contredit des effets négatifs sur le développement social et émotif, l'ajustement comportemental et le lien entre parents et enfants. L'effet négatif sur le développement cognitif est relativement minime.

Ils montrent aussi que la qualité des garderies, la structure familiale, l'âge d'entrée en garderie et le statut socio–économique sont des facteurs dont l'incidence est négligeable.

Mark Genuis, directeur exécutif de la Fondation nationale de recherche et d'éducation de la famille, a mené une recherche de suivi sur le même sujet. En 1994, à l'Université de l'Alberta, dans sa thèse de doctorat intitulée «Conséquences à long terme de l'insécurité affective chez les enfants», il a examiné les effets des soins non parentaux sur la sécurité des liens affectifs entre enfants et parents.

Il conclut que l'insécurité des liens affectifs chez les enfants de moins de 10 ans est la cause directe de troubles émotionnels et de troubles de comportement à l'adolescence, de même que de la criminalité chez les jeunes. On peut prédire que les enfants de moins de cinq ans dont les parents ne s'occupent pas régulièrement souffriront d'insécurité affective. Le lieu et le dispensateur des soins ne changent rien aux conclusions. Le facteur décisif dans l'insécurité affective est la séparation fréquente de l'enfant avec ses parents, et non le lieu ou le genre de soins donnés lorsque cette séparation se produit.

Cette recherche va à l'encontre de certaines théories traditionnelles et des croyances qui ont cours depuis si longtemps. Elle a touché un point sensible. Cependant, il est important de noter que ces études ont permis de donner une nouvelle orientation au débat, afin qu'il tienne compte de la réalité qui existe dans notre société.

J'ai parlé à quelques reprises à la Chambre du nombre de grossesses chez les adolescentes dans notre pays. Les Canadiens savent, par exemple, que le président Clinton des États–Unis a

déclaré pendant son discours sur l'État de l'Union qu'il y avait une épidémie de grossesses chez les adolescentes dans son pays.

• (1745)

Le Canada n'est pas à l'abri de ces situations. Comme je l'ai signalé à la Chambre l'année dernière, plus de 20 000 femmes de 12 à 19 ans ont donné naissance à des enfants hors des liens du mariage. Elles ont décidé de les garder. La plupart d'entre elles n'ont pas terminé leurs études et une grande partie doivent compter sur des logements subventionnés et sur l'aide sociale. Elles courent plus de risques d'avoir des bébés prématurés ou de faible poids. Ces enfants seront plus susceptibles d'éprouver des difficultés à l'école et de devenir eux–mêmes chefs de famille monoparentale. Cela nous donne certes une idée de quelques–unes des choses qui se passent dans notre société.

Les Canadiens devraient savoir que le taux de criminalité chez les jeunes a augmenté de 35 p. 100 depuis 1986 et que 46 p. 100 des jeunes qui comparaissent devant les tribunaux sont des récidivistes. Ce sont des résultats de ce genre qui devraient, selon moi, amener les Canadiens à se demander si nous contribuons à cette situation.

Je dois poser une question hypothétique. Qu'est devenue la famille traditionnelle? Incombe–t–il vraiment aux gouvernements d'assumer la responsabilité du développement futur de nos enfants? Qui osera dire qu'un parent qui reste à la maison pour s'occuper de ses enfants d'âge préscolaire ne travaille pas?

En 1961, dans 65 p. 100 des familles ayant des enfants d'âge préscolaire, un des deux parents restait à la maison. Trente ans plus tard, en 1991, la proportion n'était plus que de 12 p. 100. D'aucuns vont affirmer que c'est une façon de dire que les femmes devraient rester à la maison et avoir des enfants. Eh bien, le vieux cliché veut peut–être que la place d'une femme soit à la maison, mais la nouvelle réalité, c'est que la place d'une femme, c'est là où elle le désire. Soixante–dix p. 100 des enfants d'âge préscolaire sont maintenant gardés par des étrangers régulièrement, pendant que leurs parents travaillent.

Nous avons de petits salariés. Plusieurs parents qui apportent un revenu d'appoint gagnent entre 20 000 $ et 30 000 $ et pourtant, une fois qu'ils ont payé les frais de garde et les coûts reliés à leur emploi, leur rémunération nette est si petite que beaucoup se demandent pourquoi ils travaillent, au détriment de leur famille.

En 1971, la firme Décima a effectué un sondage et déterminé alors que 70 p. 100 des travailleuses resteraient à la maison ou choisiraient de s'occuper directement de leurs enfants, si elles le pouvaient. La firme Angus Reid a mis à jour ces données récemment, en juin 1994, et on a appris que selon 68 p. 100 des gens, la meilleure situation possible pour l'enfant, c'était qu'un des parents travaille et que l'autre reste à la maison.

En octobre, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, le C–256, dont l'objectif était de prévoir le partage du revenu entre les parents. Il s'agissait de libérer des emplois, de créer des places en garderie et d'offrir un choix aux parents, lorsque l'un d'eux se demandait pourquoi il travaillait, alors que sa rémunération nette était si peu élevée. On ne voulait pas imposer un comportement donné aux gens, mais plutôt laisser ce comportement se développer naturellement en fonction de nos fortes valeurs sociales et familiales.

Ce ne sont pas les gouvernements, mais bien les gens, qui élèvent les enfants. Le gouvernement doit prendre note du fait que la famille est très fragile et vulnérable. On a besoin de son appui pour s'assurer que nos enfants, qui constituent notre avenir, seront en mesure de se réaliser pleinement dans le meilleur pays du monde qu'est le Canada.

En conclusion, les braves gens n'ont pas à faire des choses répréhensibles pour créer une mauvaise société. Il leur suffit de cesser de bien agir et le mal comblera rapidement ce vide. La meilleure chose que nous puissions faire pour l'avenir de tous les Canadiens, c'est d'investir, de nos jours, dans nos enfants.

• (1750)

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup, BQ): Monsieur le Président, à la lecture de la motion du député de Mississauga—Sud, on ne peut pas être contre. La seule question qu'on peut se poser c'est pourquoi le gouvernement n'a pas, dans le cadre de la révision budgétaire annuelle, intégré cette motion qui avait déjà été présentée sous forme d'un projet de loi? Pourquoi le gouvernement ne l'a–t–il pas intégrée à son Budget étant donné que ce que vise la motion, c'est une reconnaissance de la contribution du conjoint, de la conjointe qui est à la maison, dans une famille qui choisit d'assurer l'éducation de ses enfants à la maison, plutôt que les deux conjoints aillent travailler à l'extérieur et qu'ils fassent garder les enfants par des services de garde?

Donc, vouloir créer l'égalité des conditions fiscales pour les parents sans qu'ils aient un avantage financier à faire garder leurs enfants à l'extérieur plutôt que de les garder à la maison, je pense que personne ne peut être contre cela. Je répète qu'il est assez étonnant que le gouvernement n'ait pas déjà adopté une telle mesure dans son Budget cette année.

Quand on y pense un peu plus, on voit bien que cela se situe dans une logique gouvernementale. Après avoir abandonné les promesses qu'il avait faites comme gouvernement par rapport aux promesses de services de garde, de places en garderie qu'il offrirait aux Québécois et aux Canadiens, on peut se rendre compte que le gouvernement n'était pas intéressé à placer les conjoints devant l'égalité fiscale de ce type–là.

Soyons clairs, cependant. La raison pour laquelle on pourrait être en faveur d'une telle motion, ce n'est pas nécessairement pour favoriser le modèle de la famille traditionnelle. C'est sûr qu'une famille au sein de laquelle on peut élever les enfants selon un modèle traditionnel et leur assurer toute l'éducation nécessaire, toute la formation nécessaire, être présent, c'est intéressant. Mais je pense qu'il y a aussi d'autres modèles de famille qui sont tout aussi intéressants, et il faut s'assurer qu'ils aient aussi les mêmes opportunités de donner à leurs enfants une éducation appropriée, de leur donner des services de garde appropriés et de pouvoir faire les choix qu'ils considèrent les bons dans ce cas–là.

Je pense que cette motion nous offre l'occasion de réfléchir à un des éléments fondamentaux de notre société et la façon dont on éduque les enfants, les moyens qu'on va leur donner, la façon dont on va leur permettre de se développer dans la société. Ce que le député met de l'avant, c'est d'inviter le gouvernement, après avoir proposé un projet de loi, de présenter une motion, et je le félicite pour sa ténacité, qui permettrait à des parents d'avoir un choix qui ne soit pas un choix purement financier par rapport au service de garde à l'enfant, mais plus un choix éducatif, qui

permettrait aussi que ce soit l'homme ou la femme qui décide de demeurer à la maison pour assurer l'éducation de ses enfants, leur permettrait d'inculquer les valeurs qui leur paraissent adéquates, leur permettrait de faire ce choix sans qu'il y ait de pénalité fiscale. Comme on nous l'a expliqué, il y a présentement une pénalité fiscale et cela nous place dans une situation difficilement justifiable où les parents sont avantagés par les services de garde à l'extérieur.

En même temps, il y a beaucoup d'autres types d'inconvénients qu'ils ont à vivre, qu'ils ont à subir, mais à cause de leur situation financière ne peuvent pas se permettre d'organiser leur vie autrement. Je pense que la motion à l'étude est intéressante sous cet aspect.

Par contre, est–ce qu'on ne pourrait pas s'interroger, actuellement, si le gouvernement met de l'avant l'ensemble des mesures qui feraient qu'il contribue à une vie familiale intéressante, contribue à ce que les enfants puissent grandir, aller à l'école, compléter leurs études et ensuite aller sur le marché du travail et vivre une vie satisfaisante. Est–ce que c'est normal qu'un député du gouvernement, entre autres, soit obligé de présenter à plusieurs reprises des motions de ce type–là sans obtenir de la part du gouvernement l'écoute qui permettrait d'intégrer une telle mesure dans l'action gouvernementale? Cela nous fait porter un jugement sur les valeurs importantes, les valeurs réelles du gouvernement canadien, à l'heure actuelle.

Quand on regarde les coûts d'une telle mesure, ne se rend–on pas compte qu'on aurait pu aller puiser, dans les profits des banques entre autres, les sommes nécessaires pour assumer l'impact d'une telle mesure?

Ne réalise–t–on pas qu'en termes de prévention, pour les années à venir, par les coûts à court terme qu'engendrerait l'adoption de cette mesure, il y aurait des avantages financiers très importants, à long terme, qui feraient que la société pourrait fonctionner en rencontrant beaucoup moins de cas problèmes et en ayant beaucoup moins de curatifs à appliquer par rapport à des enfants qui n'auraient pas eu toutes les chances d'avoir une éducation leur permettant de s'épanouir et de se réaliser dans la vie?

Je pense que la motion du député devrait amener tous les Québécois et tous les Canadiens à réfléchir sur cette valeur fondamentale qu'est la famille. Cette valeur a été plutôt bousculée au cours des 10 ou 15 dernières années. Elle n'a pas nécessairement été transformée par une volonté de la société, mais beaucoup plus par l'absence d'action réelle de la part des gouvernements.

Quand on pense à l'engagement du gouvernement conservateur antérieur, à l'engagement du gouvernement libéral actuel, de mettre en place un programme national de garderies, engagement qui a été rejeté, oublié dans les deux cas, c'est un peu une insulte, principalement pour les femmes, puisque ce sont elles, majoritairement, qui ont la garde des enfants. Cela ne veut pas dire que ça devrait demeurer ainsi, mais c'est quand même toujours les femmes qui assument principalement cette responsabilité.

C'est un peu désolant qu'on considère d'autres mesures comme étant plus importantes, alors qu'on ne se sent pas obligés de respecter nos engagements envers des mesures qui touchent l'humain dans son développement propre et qui sont les vrais critères de base d'évaluation d'une société.

On est plus sensibles au lobbying des gens qui financent nos campagnes électorales qu'aux représentations faites par des gens qui aspirent tout simplement à une vie correcte, une vie de famille équilibrée et à la possibilité pour leurs enfants de se réaliser. Et quand on interroge les gens dans nos circonscriptions, on se rend compte que c'est ce genre de mesures concrètes et réelles qui seraient pertinentes.

En conclusion, on peut dire que la motion du député est intéressante et qu'elle fait preuve de ténacité. Je l'invite à interroger son gouvernement sur la raison pour laquelle cette décision n'a pas été intégrée dans le Budget dont nous débattons présentement.

• (1755)

[*Traduction*]

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet de la motion nº 339 présentée par mon ami et collègue, le député de Mississauga–Sud.

Depuis le début de la 35e législature, ce député est au premier rang de ceux qui veulent faire reconnaître la valeur du travail au foyer et l'importance de créer des liens solides avec nos enfants pendant leurs années de formation, des valeurs que j'appuie aussi avec beaucoup de conviction.

La famille change dans la circonscription de Lambton—Middlesex, comme partout ailleurs au Canada. Nous en sommes tous conscients. Les statistiques publiées par l'Institut Vanier de la famille, un organisme national bénévole voué à la promotion du bien–être des familles canadiennes, montrent qu'il n'existe plus de modèle de famille dominant, comme c'était le cas de la famille à revenu unique dans les années 50. La grande majorité des familles qui comptent deux conjoints doivent maintenant avoir deux revenus.

On a tendance à oublier que les familles nucléaires typiques composées de parents mariés et d'enfants demeurent la norme au Canada. Leur nombre diminue peut–être, mais elles représentent encore, selon les chiffres de l'Institut Vanier, 52 p. 100 des familles canadiennes.

Les conditions de vie de la famille nucléaire comptant deux parents sont souvent tenues pour acquises parce que les médias concentrent leur attention sur les difficultés et les tribulations des autres types de familles.

[*Français*]

Or, on oublie facilement que les familles doivent aujourd'hui compter avec de nombreuses influences extérieures et supporter les bouleversements sociaux, économiques et psychologiques de la vie contemporaine.

• (1800)

La famille nucléaire est relativement récente dans l'histoire de notre société. Elle a vu le jour dans l'Angleterre victorienne, à l'époque où les femmes de la classe moyenne supérieure ont acquis les moyens financiers de rester à la maison pour élever leurs enfants, à l'envie des autres familles des classes inférieures.

Après le Seconde Guerre mondiale, la main–d'oeuvre féminine n'étant plus requise, la famille nucléaire vivant en banlieue est devenue le modèle parfait, surtout dans les sociétés industrialisées où l'expansion du réseau routier facilitait les déplacements. La famille étendue comptant une grand–mère ou une tante est devenue l'exception. En fait, la famille s'est constamment modifiée au cours de l'histoire. Elles se sont étendues, élargies ou rapetissées, selon la culture, l'économie et les époques.

Étant donné les problèmes que connaissent des millions de familles canadiennes, la motion nº 339 demande aux députés d'appuyer la proposition qui prie le gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'étendre, sous réserve d'un critère de revenu, la déduction pour frais de garde d'enfants à toutes les familles. J'insiste ici sur le mot «toutes».

À l'heure actuelle, seules les familles qui ont les moyens de payer les milliers de dollars nécessaires, chaque année, pour faire garder leurs enfants dans des garderies privées ont droit à la déduction pour frais de garde d'enfants. La plupart des familles n'ont pas le revenu disponible nécessaire pour faire garder leurs enfants dans des garderies privées et, par conséquent, ne sont pas admissibles à la déduction pour frais de garde d'enfants. Elles doivent plutôt chercher d'autres solutions ou inscrire leur nom sur de longues listes d'attente en espérant être assez chanceuses pour avoir droit à une place de garderie subventionnée pour leurs enfants.

Ce n'est pas juste. Pourquoi certains parents ont–ils le droit de déduire les frais de garde d'enfants tandis que la majorité des Canadiens doivent faire des pieds et des mains pour que leurs enfants soient bien gardés lorsqu'ils partent travailler, chaque jour? J'ai du mal à comprendre que les garderies utilisées par les personnes qui ont les moyens de payer des garderies privées sont subventionnées par les contribuables du pays tandis que les personnes qui ont des revenus faibles ou moyens doivent trouver, pour leurs enfants, d'autres services de garde pour lesquels ils ne peuvent réclamer aucune déduction.

La motion du député de Mississauga–Sud va mettre fin à cette injustice flagrante. Convertie en un crédit d'impôt universel, la déduction pour frais de garde d'enfants aura une même valeur pour tous les contribuables, au lieu de favoriser un groupe de salariés. La prestation sera aussi assujettie à un examen du revenu familial, pour faire en sorte que ce soient les personnes qui en ont réellement besoin qui en profitent. L'introduction d'un critère de revenu familial serait compatible avec le traitement dont font l'objet la plupart des avantages sociaux qui existent actuellement au Canada.

Le troisième élément que renferme cette motion aurait pour résultat d'étendre le crédit d'impôt aux familles où un parent reste à la maison pour s'occuper des enfants, et de reconnaître ainsi l'importance et le coût énorme que représente pour un parent le fait de s'occuper lui–même de son enfant.

J'ai dit plus tôt que le député de Mississauga–Sud a travaillé sans relâche durant la 35e législature pour essayer de faire apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu des changements qui permettraient de mettre fin à la discrimination dont font l'objet, sur le plan fiscal, les familles où un parent reste à la maison pour prendre soin des enfants d'âge préscolaire.

En juin de l'an dernier, le député de Mississauga–Sud a présenté le projet de loi C–256, un projet de loi d'initiative parlementaire demandant au Parlement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre à un conjoint de payer une somme pouvant aller jusqu'à 25 000 $ à l'autre conjoint qui s'occupait de la maison familiale et prenait soin d'au moins un enfant à charge qui n'avait pas encore commencé à fréquenter l'école à temps plein.

Malgré le grand intérêt manifesté à l'égard de ce projet de loi par les députés, les médias et des milliers de Canadiens, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a décidé de ne pas faire du projet de loi C–256 une mesure devant être mise aux voix. Ce projet de loi a été examiné en octobre dernier mais n'a pas dépassé l'étape de la deuxième lecture. C'est vraiment dommage.

Je me suis souvent demandé pourquoi ce projet de loi n'avait pas obtenu l'appui qu'il méritait. J'espère que ce n'est pas parce que certains estiment qu'un conjoint—et je parle principalement des femmes—qui choisit de rester à la maison pour prendre soin de son enfant n'atteint pas en quelque sorte tout son potentiel. C'est une façon de penser qui n'a plus cours dans les années 90. Si toutefois c'est vraiment le cas, j'en suis vraiment désolée. Cette façon de penser est fondée sur une perception fausse.

Si nous voulons nous attaquer aux mesures régressives, tenons compte des réalités actuelles. La plupart des parents canadiens soit n'arrivent pas à trouver de garderie décente pour leur enfant, soit n'ont pas les moyens de payer une garderie privée qui coûte très cher et est seulement accessible à un groupe de parents. On ne peut pas parler de progrès. C'est là une injustice qu'il faut redresser.

• (1805)

L'une des principales caractéristiques d'une politique gouvernementale vraiment progressiste, c'est sa souplesse. J'ai déjà mentionné qu'on trouve différents types de familles au Canada, de nos jours. En transformant la déduction pour frais de garde d'enfants en crédit d'impôt égal pour tous les contribuables, la motion nº 339 laisse plus de liberté à la plupart des familles canadiennes quant à l'utilisation qu'elles feront de leur argent. Cela leur donne aussi la chance d'essayer différentes sortes de services de garde pour leurs enfants. Là, on peut parler de progrès.

Je crois que c'est très révélateur, et je tiens à ce que les députés le sachent, d'apprendre que le ministère des Finances n'a tout simplement ni données ni chiffres sur les difficultés financières que connaissent la plupart des ménages canadiens qui tentent de joindre les deux bouts et de trouver des services de garde convenables pour leurs enfants d'âge préscolaire. Le ministère a toutefois des chiffres précis sur les 645 000 familles dont les deux

conjoints travaillent et qui réclament le remboursement de leurs frais de garde d'enfants.

C'est comme si les statistiques rendaient compte des revenus à partir d'un certain niveau. Les millions de parents canadiens qui ne peuvent pas se payer de garderie privée sont tout simplement invisibles—ils n'ont qu'à se débrouiller. Il faut que ça change. Nous, les législateurs de ce beau et grand pays, avons une chance de faire comprendre au gouvernement du Canada que nous reconnaissons l'importance cruciale de la bonne gestion des ménages et des soins donnés aux enfants d'âge préscolaire. Les familles saines font les collectivités saines, et c'est ainsi qu'on bâtit une nation solide.

J'appuie totalement la motion nº 339, et j'encourage tous mes collègues à faire de même. Profitons de l'occasion pour demander au gouvernement d'adopter des politiques progressistes, afin d'améliorer le sort de toutes les familles canadiennes.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion présentée par le député de Mississauga–Sud. En tant que présidente du groupe de travail de notre parti sur la famille, je vais vous présenter mon point de vue sur cette motion et ajouter quelques observations sur la question plus générale de la garde des enfants.

Le sujet dont on parle aujourd'hui c'est la famille. Le lien qui existe par le sang, le mariage et l'adoption est universel et historiquement d'une grande importance. C'est l'institution de l'humanité qui dure depuis le plus longtemps et qui est la plus importante, et elle doit être prise en considération par le législateur chaque fois qu'une mesure gouvernementale a effet sur elle.

Aujourd'hui, nous avons l'occasion d'étudier brièvement une proposition de changement de notre politique concernant la garde des enfants. Je dis tout de suite que j'appuie mon collègue. Il avance une idée qui vise à renforcer les familles. Pour ce faire, il recherche un ciblage efficace de l'aide du gouvernement vers les familles nécessiteuses et le droit pour ces familles de choisir le meilleur système de garde pour leurs enfants. La proposition du député devrait inclure—et elle le fait—l'option d'une reconnaissance et d'un appui officiel du gouvernement aux familles qui choisissent de prendre soin de leurs propres enfants.

Je pourrais déborder d'optimisme au sujet de ces nouvelles directions sauf que la réalité c'est que nous sommes limités à un débat d'une heure sur une motion qui ne fera même pas l'objet d'un vote. C'est bien typique de l'attitude du gouvernement à l'égard de la famille. C'est typique de sa philosophie d'intervention, même dans les plus petits détails de la vie des Canadiens. Le gouvernement propose et défend une politique nationale pour la garde des enfants, mais il ne tient pas compte des désirs réels et des possibilités des familles canadiennes.

Par contre, les idées suscitées par le bref débat qui aura lieu sur la motion nº 339 seront le reflet des désirs de la majorité des Canadiens. La motion dit que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait modifier le Loi de l'impôt sur le revenu afin d'étendre, sous réserve d'un critère de revenu, la déduction pour frais de garde d'enfants à toutes les familles.

La déduction pour frais de garde d'enfants permet aux parents de déduire de leur revenu imposable les frais qu'ils ont eus jusqu'à concurrence d'un montant maximum qui varie selon l'âge des enfants. Pour les enfants de moins de sept ans et pour les enfants plus vieux mais fortement handicapés, le maximum est de 5 000 $ par année et par enfant. Pour les enfants entre sept et 14 ans et pour ceux qui n'ont que des handicaps mineurs, le maximum est de 3 000 $ par enfant. C'est le budget de 1992 qui avait porté les déductions maximales de 4 000 $ à 5 000 $ et de 2 000 $ à 3 000 $, respectivement.

Pour avoir droit à cette déduction, les frais de garde doivent être encourus parce que les parents travaillent, soit comme employés soit à leur compte, reçoivent une formation au travail ou participent à des activités de recherche. Si les deux parents assument les frais d'entretien de l'enfant, c'est le parent qui a le revenu le plus bas qui demande la déduction pour frais de garde, même si ce n'est pas lui qui a assumé ces frais.

• (1810)

Cette demande doit être accompagnée de reçus afin de prouver que le parent a bien encouru les frais en question et qu'il y a bien eu fourniture de services de la part de la personne chargée de la garde. Enfin, le total des déductions ne peut être supérieur aux deux tiers du total des gains.

En 1992, la déduction pour frais de garde d'enfants, demandée par 710 000 contribuables, a coûté quelque 310 millions de dollars au Trésor fédéral. C'est en fait une forme de subvention gouvernementale à la garde d'enfants. Cette motion recommande que cette déduction soit assujettie à un critère de revenu.

Selon le système actuel, la déduction profite proportionnellement plus aux contribuables à revenu élevé qu'aux familles à faible revenu. Cette conclusion a été récemment confirmée par une étude du Comité des ressources humaines sur les programmes de sécurité sociale. Il a été prouvé que 52 000 contribuables gagnant plus de 50 000 $ avaient demandé cette déduction en 1991, par exemple.

En outre, dans la circonscription de Port Moody—Coquitlam, les parents préfèrent nettement avoir recours à des formes non officielles de garde. Ceux qui choisissent de faire garder leurs enfants par des membres de leur famille ou par des voisins sont privés de l'aide que le gouvernement accorde pourtant aux contribuables aisés qui mettent leurs enfants dans des garderies accréditées.

Le Parti réformiste estime qu'en raison de la situation financière critique dans laquelle se trouve le gouvernement fédéral, il ne faut pas augmenter les sommes consacrées aux garderies. Promettre des sommes supplémentaires serait politiquement irresponsable. Accroître maintenant les dépenses serait faire preuve d'un manque total de responsabilité financière.

Notre dette totale augmentera de plus de 100 milliards de dollars au cours du présent mandat parlementaire. Les frais d'intérêts qui s'élèvent actuellement à 42 milliards de dollars augmentent plus rapidement que les économies qui sont prévues, par exemple, dans le dernier budget libéral, ce que nous trouvons tout à fait inacceptable.

Avant de consacrer encore plus d'argent aux services de garde d'enfants, nous devrions envisager des mesures visant à économiser les ressources que nous consacrons déjà à ces services. Cette motion est du nombre de ces mesures parce qu'elle propose de cibler les bénéficiaires en les soumettant à un examen des

moyens de subsistance, afin de réserver cette aide aux plus démunis. Le Parti réformiste réclame depuis belle lurette que les dépenses sociales soient orientées essentiellement vers les personnes qui sont dans le besoin.

En outre, le Parti réformiste est d'avis que le rôle du gouvernement fédéral devrait consister à offrir aux parents la possibilité de choisir la formule de garde d'enfants qui convient à leur situation financière et répond le mieux à leurs attentes personnelles.

Le Parti réformiste croit que l'aide gouvernementale accordée aux services de garde d'enfants devrait servir à subventionner les parents mêmes et non les mécanismes qu'ils choisissent pour s'occuper de leurs enfants. Il s'agit de verser des subventions aux parents et aux enfants et non aux institutions, aux professionnels ou aux bureaucrates.

Mon collègue de Mississauga–Sud a précisé l'importance des soins donnés aux enfants en bas âge. De récentes recherches viennent maintenant remettre en question la croyance populaire. Les parents ont de très bonnes raisons de rester à la maison, si c'est possible.

En tant que législateurs, nous avons une énorme responsabilité. Les décisions que nous prenons à la Chambre n'aboutissent pas qu'à l'adoption de lois. Ces mesures législatives façonnent ensuite la société. Nous constatons déjà les répercussions que des lois peu judicieuses, qu'on a adoptées dans les meilleures intentions du monde, ont sur nos régimes d'assistance sociale et d'assurance–chômage, ainsi que sur notre système d'immigration. Bien que ce soit politiquement correct, convient–il de prévoir, dans les meilleures intentions du monde, des services universels de garde d'enfants?

Un récent rapport du Comité du développement des ressources humaines laisse entendre que les parents de la classe moyenne devraient perdre leurs prestations pour enfants et que cet argent devrait être réservé aux pauvres. Pour aider les plus pauvres, contrairement à mon collègue, j'ai proposé qu'on annule progressivement la déduction pour frais de garde d'enfants et qu'on consacre les 310 millions de dollars ainsi économisés à un système tout aussi universel de garderies nationales.

Voici un exemple clair du programme gouvernemental. Comme tant d'autres débats, celui–ci ne porte pas sur le montant à dépenser, mais sur le groupe ciblé. Dans ce cas, laissons–nous l'argent aux mains de tous les Canadiens, comme le propose la motion, ou abolissons–nous ce programme pour confier l'argent aux bureaucrates et aux commissions qui n'en remettront qu'une fraction aux familles et aux collectivités sous forme de programme national de garderies? Allons–nous encourager les parents à prendre soin de leurs propres enfants ou les punir s'ils font ce choix?

Les libéraux disent: «Faites–nous confiance, confiez–nous votre argent, vos enfants, leur éducation et leur assimilation de la culture—nous la définirons d'ailleurs pour eux—et faites confiance au programme national de garderies de votre nounoucratie.»

• (1815)

Dans cette proposition et dans leur budget de rechange, les réformistes disent que nous devrions faire confiance aux Canadiens et les laisser décider de ce qui convient le mieux pour leur famille et tirer le meilleur parti de l'argent dont ils disposent pour aider notre ressource la plus importante, nos enfants.

La motion d'aujourd'hui contribuerait légèrement, mais de façon tangible, à reconnaître l'importance de la famille et des soins à donner aux jeunes enfants à la maison. Mon collègue a présenté une proposition positive qui renforcerait les familles en leur offrant une gamme complète d'options de garde d'enfants. La mère ou le père dévoué qui décide de rester à la maison serait enfin reconnu comme un dispensateur de soins important et valable. Par contraste, le gouvernement a l'intention de faire fi de cette notion. Il compte intervenir davantage dans la garde des enfants et priver les familles de la confiance à laquelle elles ont droit.

Je vous demande, monsieur le Président, et je demande à tous les Canadiens: À qui les familles devraient–elles confier leur argent, leurs enfants et leur avenir? Devraient–elles envoyer encore plus d'argent durement gagné à de nouvelles bureaucraties, à Ottawa, ou cet argent devrait–il demeurer entre les mains des parents et de la collectivité? Revient–il aux parents ou à des fonctionnaires d'inculquer le sentiment d'appartenance ou d'identité à nos enfants?

Avec mes collègues, j'exhorte le gouvernement à faire confiance aux Canadiens. Je lui demande de repenser son rôle dans la société et dans les familles. Je lui demande d'habiliter les familles pour qu'elles soient autorisées et encouragées à faire leurs propres choix en matière de garde d'enfants et pour que ces choix conduisent notre pays à la prospérité.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de reprendre le débat, je tiens à remercier la députée de Port Moody—Coquitlam d'avoir accepté qu'on change l'ordre des orateurs pour répondre à la demande d'un autre député. Je suis très reconnaissant de cette collaboration.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre est actuellement saisie de la motion nº 339 d'initiative parlementaire, qui dispose que le gouvernement devrait modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'étendre, sous réserve d'un critère de revenu, la déduction pour frais de garde d'enfants à toutes les familles.

Je suis heureuse de donner mon appui à cette motion et je félicite le député de Mississauga–Sud qui en est l'auteur.

Le but de la motion est clair. Elle vise à transformer la déduction pour frais de garde d'enfants en crédit d'impôt afin qu'elle ait la même valeur pour tous les contribuables et ne favorise plus les personnes à revenu élevé. La déduction serait assujettie au niveau de revenu familial, de manière à en faire bénéficier les familles qui ont besoin d'aide. Cette modification est compatible avec le traitement dont font l'objet la plupart des autres avantages sociaux.

La motion vise aussi à étendre la prestation aux familles dont l'un des conjoints prend soin des enfants à la maison, ce qui reconnaîtra l'importance sociale, économique et morale des soins dispensés directement par un parent à la maison.

Ordinairement, dans les débats sur des questions politiques, économiques et juridiques, on tend à se concentrer sur les droits individuels et sur les droits de l'État et non sur les droits de la famille. C'est malheureux, et il faut que ça change, parce que la

famille est ce qu'il y a de plus important dans nos vies. La cellule familiale est l'institution fondamentale de la société et la base solide sur laquelle nos pères ont construit notre merveilleux pays.

Les familles ont des droits inhérents et inaliénables. Les familles existaient avant l'Église et avant l'État. Le gouvernement doit accorder une très grande importance à la protection des familles, de la vie familiale et des valeurs familiales.

La famille constitue la base même de la société canadienne, tant du point de vue social que du point de vue économique. Les parents sont sans aucun doute le choix numéro un quand il s'agit de s'occuper le mieux possible des enfants. La plupart des Canadiens sont de cet avis. Malheureusement, la plupart des Canadiens ne peuvent pas réaliser leurs idéaux à cause du choix limité qu'ont sur le plan fiscal les parents qui restent à la maison pour élever leurs enfants et en prendre soin.

Cette mesure a pour objectif important d'amener le gouvernement à redonner aux parents, en ce qui concerne la garde des enfants, un choix qui leur permette d'avoir la liberté économique de prendre la décision qui est dans le meilleur intérêt de l'enfant et de la famille.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et sont seuls et fondamentalement responsables du développement physique, social, psychologique, spirituel et moral de leurs enfants.

• (1820)

Actuellement, les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu ne permettent les déductions pour frais de garde d'enfants qu'aux familles qui paient des établissements pour s'occuper de leurs enfants et à celles qui ont des frais de garde attestés par des reçus. Elle n'encourage pas le soin des enfants à la maison, sous la surveillance d'un parent restant au foyer. C'est regrettable. Il est temps que le gouvernement envisage sérieusement de financer les familles et non les établissements.

Que le gouvernement encourage la garde des enfants dans des établissements spécialisés en accordant des avantages fiscaux est injuste et contraire à l'équité. Cela contribue à miner les principes fondamentaux de la vie et porte atteinte à la vie familiale et aux valeurs familiales de notre pays. Cela contribue à restreindre la liberté des familles dans l'utilisation qu'elles font de leur argent et leur enlève la possibilité de choisir délibérément ce qu'elles considèrent comme ce qu'il y a de mieux pour l'enfant, car cela impose un fardeau supplémentaire aux familles à un seul revenu.

La famille traditionnelle composée de deux parents est sans cesse prise à partie par les groupes d'intérêts spéciaux et d'autres intéressés qui considèrent la famille traditionnelle comme un obstacle qui les empêche d'atteindre leur but. Ces groupes préfèrent les associations faites pour des raisons pratiques plutôt que celles qui sont fondées sur des engagements solides et permanents pour le bien de la génération actuelle, comme des précédentes et de celles à venir.

La stabilité d'une nation est souvent déterminée par la stabilité de ses mariages. C'est une évidence qui mérite qu'on y réfléchisse bien, au Canada, aujourd'hui. Notre société doit encourager et soutenir la permanence des mariages et l'engagement mutuel, qui sont des valeurs essentielles pour la préservation d'une vie familiale stable au Canada, aujourd'hui et pour les générations à venir.

Or, si nous voulons renforcer la famille, nous devons avoir des politiques fiscales qui récompensent le choix de vivre en famille. Notre régime fiscal devrait encourager la stabilité des couples et éviter de leur imposer un lourd fardeau financier, contrairement à ce qui se passe à l'heure actuelle.

Au Canada, tous les enfants ont la même valeur et leur garde devrait être traitée de la même façon par la loi, ce qui n'est pas le cas pour les mères qui s'occupent de leurs enfants elles-mêmes. Selon le système de déduction pour frais de garde, les familles ayant deux salaires peuvent déduire jusqu'à 5 000 $ par an au titre des frais de garde pour chaque enfant de moins de sept ans, et jusqu'à 3 000 $ pour chaque enfant entre sept et 14 ans. La même générosité ne s'applique pas aux familles ayant un seul salaire. En outre, les familles qui n'ont qu'un salaire paient des impôts considérablement plus élevés que les familles qui ont deux salaires mais le même revenu.

Le gouvernement devrait avoir pour politique de venir en aide aux parents qui choisissent de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. On commet une erreur en imposant des impôts et en adoptant des politiques sociales qui forcent les femmes à confier à d'autres le soin de leurs enfants pour entrer sur le marché du travail. Une telle politique va à l'encontre de l'intérêt de l'enfant, de la famille et de la société dans son ensemble. Les parents qui restent à la maison devraient donc être aussi admissibles que les parents qui travaillent à l'extérieur aux déductions pour frais de garde d'enfants.

Des groupes d'intérêts spéciaux soutiennent qu'une femme qui reste à la maison pour élever ses enfants ne peut jouir d'une véritable égalité et que, de nos jours, un régime de garderies universel est synonyme de la libération de la femme. De tels arguments sont faux. L'idéologie féministe qui promeut l'égalité des sexes se préoccupe davantage d'une égalité formelle et renonce à l'égalité fondamentale. En faisant cela, le mouvement féministe rend un bien mauvais service aux femmes, au rôle de la mère et à nos enfants.

La lutte continuelle des féministes contre la prétendue oppression des hommes a poussé la société à ne plus mettre l'accent sur la famille, mais plutôt sue les droits des individus et des groupes d'intérêts spéciaux. Il est temps de rétablir les droits de la famille, de reconnaître spécialement le rôle de la mère et d'encourager financièrement et socialement les femmes qui restent à la maison pour élever et aimer leurs enfants dans une atmosphère familiale.

Le temps est venu pour notre gouvernement de financer les familles, et non les groupes d'intérêts spéciaux. Il doit maintenant financer des familles et non des établissements pour prendre soin des enfants. Le temps est venu pour la femme de retrouver une égalité fondamentale en pouvant choisir délibérément de rester à la maison, de jouer son rôle de mère et d'être une femme au foyer.

Ajournement

• (1825)

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 44 du Règlement, le député de Mississauga–Sud, qui a proposé la motion, demande le droit de réplique et la possibilité de clore le débat.

Je tiens à préciser à la Chambre qu'aucun autre député ne pourra intervenir après le député de Mississauga–Sud, s'il clôt évidemment le débat? Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Szabo: Monsieur le Président, je voudrais résumer ce qui a été dit ici par les députés.

Il est rare de voir que tous les orateurs de tous les partis sont d'accord sur certains principes fondamentaux. C'est certainement le cas pour la conversion d'une déduction fiscale en un crédit d'impôt afin que ce soit juste pour tous les contribuables canadiens. C'est le cas aussi pour l'examen des ressources, qui devrait s'appliquer à tous les programmes sociaux que le Canada offre à sa population afin que les prestations aillent vraiment à ceux qui en ont vraiment besoin.

Il est intéressant de voir aussi que beaucoup de députés sont d'accord pour que ces avantages fiscaux soient accessibles aux gens qui ont choisi de s'occuper eux–mêmes de leurs enfants à la maison et qui ne travaillent pas à l'extérieur.

Nous avons parlé de la recherche qui s'est faite dans ce domaine, recherche qui va parfois à l'encontre des idées conventionnelles, mais qui a élevé le débat à un autre niveau. Cette recherche a mis en relief les principes reliés à la famille et aux soins prodigués aux enfants par leurs parents. Le fait que les parents s'occupent eux–mêmes de leurs propres enfants durant les premières années, particulièrement durant les trois à cinq premières années, influe directement sur les questions qui préoccuperont les Canadiens plus tard dans le domaine de la santé, dans le domaine social et dans le domaine de la justice.

Nous sommes tous d'accord pour dire que, si nous investissons dans nos enfants aujourd'hui et que nous nous assurons qu'ils reçoivent les meilleurs soins possibles, par exemple, des soins prodigués par leurs parents, nous réduirons considérablement le coût à long terme des soins de santé, des programmes sociaux et de la justice criminelle.

Je voudrais remercier le député de La Prairie pour ses aimables remarques, la députée de Lambton—Middlesex, qui joue un rôle de premier plan au sein de sa communauté et est un ardent défenseur de la famille, la députée de Port Moody—Coquitlam, qui a très bien parlé des questions liées à la famille au nom de son parti, et la députée de Central Nova, qui s'est faite la championne des valeurs familiales à la Chambre. Je les remercie tous d'avoir appuyé cette motion et d'avoir participé au débat.

Je crois que nous avons réussi à sensibiliser davantage les Canadiens à cette question et que nous aurons l'occasion de voir, avant la fin de la présente législature, des changements législatifs qui viseront à récompenser les parents qui choisissent de faire passer les intérêts de leurs enfants avant les leurs.

Le président suppléant (M. Kilger): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 96 du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ASSURANCE–SANTÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, le 15 mars, à Regina, plusieurs personnes qui se sont battues pour mettre sur pied le premier système public complet d'assurance–santé en Amérique du Nord ont prévenu les Canadiens que le gouvernement fédéral était en train de miner les principes originaux de l'assurance–santé.

Allan Blakeney, ancien premier ministre de la Saskatchewan a notamment déclaré qu'en renonçant à accorder à chaque province une enveloppe réservée exclusivement à la santé pour faire plutôt des transferts globaux réduits auxquels se rattachent peu de conditions, on mettra fin à l'uniformité des régimes d'assurance–santé et des normes dans les différentes provinces.

Le 16 mars, au cours de la période des questions, j'ai demandé au premier ministre comment son gouvernement pouvait continuer de prétendre qu'il défendait les principes de l'assurance–santé après que quatre des artisans du premier régime d'assurance–santé du Canada nous aient dit que ses réformes allaient créer des disparités d'une province à l'autre. Pour toute réponse, le premier ministre a dit que l'assurance–santé demeurerait inchangée.

• (1830)

La réponse contredit les récentes déclarations du premier ministre sur l'assurance–santé. Elle contredit également les spécialistes des soins de santé.

Lors d'une récente interview radiophonique à l'émission *Morningside* de la CBC, le premier ministre a déclaré que l'assurance–santé n'avait jamais été prévue pour payer des choses comme les soins dentaires, les verres correcteurs ou les services ambulanciers, mais seulement pour payer les coûts élevés des services médicaux en cas de maladies graves nécessitant, par exemple, une intervention chirurgicale majeure.

Le docteur Frank Coburn, conseiller en assurance–santé auprès du gouvernement néo–démocrate de la Saskatchewan en 1962, a déclaré: «Rien ne permettait de dire que l'assurance–santé ne devait payer que les traitements des maladies graves. C'était pour couvrir toutes les maladies dont souffrent les gens. »

Le premier ministre a également soutenu récemment que le Canada devrait viser à ramener à 8 ou 9 p. 100 du PIB ses dépenses au titre des services de santé, dont le coût équivaut présentement à un peu plus de 10 p. 100 du produit intérieur brut. Il a affirmé que la qualité des services de santé dont bénéficient les Canadiens n'en souffrirait pas. Nous ne pouvons pas amputer le régime de plusieurs milliards de dollars en proclamant ensuite que les normes nationales régissant l'assurance–santé, établies par la Loi canadienne sur la santé de 1984, ne changeront pas.

À ce propos, Léo–Paul Landry, secrétaire général de l'Association médicale canadienne, a dit: «C'est une blague. Moins, cela veut dire moins, et il en va de même pour les services de santé.»

Le premier ministre a fait des affirmations contradictoires touchant les effets des propositions de transferts sociaux qui réduiront de sept milliards de dollars les transferts au titre des programmes sociaux et donneront aux provinces davantage de latitude quant à la façon dont l'argent sera dépensé. Le premier ministre se dit convaincu que les provinces n'abuseront pas de leurs nouveaux pouvoirs en violant les principes de l'assurance–santé. Cependant, sur une période de 10 à 15 ans, le gouvernement fédéral fera de plus en plus ses transferts sociaux aux provinces sous forme de points d'impôt et non d'argent liquide.

C'est toujours le transfert en argent que le gouvernement fédéral a utilisé pour imposer aux provinces le respect des cinq principes de l'assurance–santé: universalité, transférabilité, intégralité, financement public et administration publique.

Le premier ministre a expliqué les inconvénients du financement de l'assurance–santé par des points d'impôt. Au cours de l'interview diffusée à *Morningside*, il a dit: «Lorsque nous transférons des points d'impôt, nous perdons tout moyen de pression, parce que ce n'est plus nous qui percevons l'argent, mais elles.» Le premier ministre a enchaîné en expliquant que, par le passé, le gouvernement fédéral a brandi la menace d'une réduction des transferts en liquide pour obliger les provinces à respecter les cinq principes de l'assurance–santé. À ce propos, il a dit qu'à partir du moment où l'on ne verse plus de financement en espèces, on n'a plus le levier dont on disposait auparavant. Selon moi, ces déclarations du premier ministre sont tout à fait justes.

Ken Battle, président de l'Institut Caledon d'Ottawa, un groupe de réflexion sur la politique sociale, a évalué que, d'ici 2017, les transferts en espèces pour le financement de l'assurance–santé seront complètement éliminés et que le gouvernement fédéral sera ainsi privé du seul levier dont il dispose pour faire appliquer la Loi canadienne sur la santé.

C'est le début de la fin de l'assurance–santé dans sa forme actuelle. Le premier ministre a presque reconnu que s'ils ne peuvent menacer les provinces de retenir les transferts en espèces, les prochains premiers ministres ne pourront faire appliquer les cinq principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé.

Comment le premier ministre peut–il prendre la parole à la Chambre et dire que l'assurance–santé ne changera pas?

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le régime d'assurance–santé public ne risque pas de disparaître. Le principe directeur du régime d'assurance–santé du Canada est, depuis sa création dans les années 50, que la santé des Canadiens et leur accès à des soins de qualité ne devraient pas dépendre de leurs ressources financières.

En 1984, le Parlement a adopté à l'unanimité la Loi nationale sur la santé pour réaffirmer son engagement envers le principe directeur de l'assurance–santé et fournir un mécanisme visant à inciter les provinces et les territoires à se conformer aux normes fédérales.

Depuis 1972, tous les Canadiens ont l'assurance que leurs besoins de soins hospitaliers et médicaux nécessaires seront remplis sans risque de désastre financier.

Les gouvernements libéraux leur ont donné cette assurance. Le gouvernement libéral actuel n'est pas prêt de la leur enlever. La Loi canadienne sur la santé énonce, comme le député l'a si bien dit, les cinq principes de base que voici: la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité.

Le premier ministre l'a dit; le ministre des Finances l'a dit; la ministre de la Santé l'a dit et je le dis encore une fois. Ces principes ne sont pas négociables. La population croit en ces principes, tout comme le gouvernement.

Certes, il y a des défis, des progrès technologiques, une population vieillissante, de nouvelles maladies qui influent sur notre capacité à continuer de fournir les services de santé nécessaires à un coût abordable tant pour le gouvernement que pour chacun des Canadiens.

Pour continuer à offrir des services de qualité à coût raisonnable, nous devons faire certains ajustements. Le système n'est pas sous–financé, mais le temps est venu de réévaluer l'organisation et la prestation des services de santé. Nous devons réorganiser et réaffecter les ressources de santé afin de trouver des façons plus économiques de répondre aux besoins des Canadiens. Soins appropriés, gestion de l'utilisation et assurance de la qualité sont les mots d'ordre du gouvernement.

Les professionnels de la santé et tous les intervenants essaient de vérifier l'utilité des méthodes de prestation actuelles. La Loi canadienne sur la santé permet de faire ces ajustements. Elle n'entrave pas les efforts déployés par les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de renouveler leurs programmes de soins de santé et d'en accroître l'efficience et l'efficacité.

Les variations qui existent déjà dans le traitement des clients dans différentes régions du pays montrent la souplesse qui est à la fois souhaitable et nécessaire pour répondre aux besoins des Canadiens d'un océan à l'autre.

Le président suppléant (M. Kilger): La motion d'ajournement étant adoptée d'office en vertu de l'article 38 du Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 31 mars 1995

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 mars, de la motion: Que le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement

Le président suppléant (M. Kilger): J'informe la Chambre que les 54 minutes de débat qui restent sont réparties en périodes de 20 minutes pour les discours, chaque période étant suivie d'une période de 10 minutes pour les questions et les observations. À la fin des 54 minutes, la Chambre passera à l'étape suivante du débat et les députés disposeront d'une période maximale de 10 minutes.

[*Français*]

Si je me souviens bien, la dernière intervention, hier, a été faite par l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell. Nous en étions à la période de questions et commentaires. Y a–t–il des questions ou des commentaires?

Nous reprenons donc le débat avec l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C–76. Vous me permettrez de rappeler à nos auditeurs qu'il s'agit d'un projet de loi qui concerne les mesures budgétaires et, tout particulièrement, l'importante question des transferts aux provinces.

Je désire rappeler aux personnes qui suivent nos travaux à la maison que lorsque l'on parle des transferts aux provinces, à tout le moins pour cette dernière année, on fait référence finalement à trois grands ensembles de programmes. On fait référence à trois familles de programmes, au financement des programmes établis pour lequel le gouvernement fédéral a retenu 21 milliards de dollars pour 1995–1996, à la péréquation pour laquelle le gouvernement fédéral a retenu 8,87 milliards de dollars et, finalement, au Régime d'assistance publique du Canada pour lequel le gouvernement a retenu 7,95 milliards de dollars.

Il est important de se rappeler que la question des transferts aux provinces revêt une importance particulière dans un régime fédéral. Il faut se rappeler que dans un régime fédéral, la question des liens qui existent entre le gouvernement fédéral et les provinces est absolument déterminante. Chaque fois que l'on parle de données financières, il faut se rappeler qu'un régime fédéral est composé ou défini à partir de trois éléments. Dans un régime fédéral, il y a d'abord deux niveaux de gouvernement: un gouvernement central et des administrations dites subalternes.

• (1005)

Selon le régime en question, on peut parler de province, on peut parler de *länder*, on peut parler de canton, mais dès qu'on parle de fédéralisme, il y a certainement deux niveaux de gouvernement. Ces deux niveaux de gouvernement sont réputés souverains dans chacun des domaines de juridiction qui leur sont conférés par la Constitution. Dans l'exemple canadien, c'est évidemment l'article 91 de la Constitution. L'article 91 prévoit des pouvoirs pour le gouvernement central et l'article 92 prévoit des juridictions pour les provinces.

Finalement, comme dernier élément caractéristique qui définit le fédéralisme, il y a la Constitution qui, si l'on veut, sert d'équilibre, sert à baliser les pouvoirs qui sont répartis entre les deux niveaux de gouvernement. Pourquoi est–ce que je sens le besoin de rappeler ces éléments d'histoire et de définition politique? C'est que si le Canada, si le fédéralisme canadien était un fédéralisme harmonieux, soucieux des provinces, un fédéralisme qui fonctionne dans le respect des juridictions qui sont consacrées par la Constitution canadienne, on ne serait certainement pas en train de voter ou de débattre d'un projet de loi comme le projet de loi C–76.

Pourquoi est–ce que je vous dis cela? Parce que dans un fédéralisme où il y a deux niveaux de gouvernement, où chacun de ces gouvernements a des responsabilités spécifiques, on comprend que l'équilibre financier est quelque chose d'important. Lorsqu'un gouvernement décide unilatéralement, comme le fait le gouvernement en place, sans consulter les provinces, de couper dans les transferts qui leur sont dûs, on comprend que cela a une visée de déstabilisation. Il faut quand même se rappeler, et on aura l'occasion de le dire au cours des différents débats qui vont se vivre, qu'avec ce projet de loi, le gouvernement fédéral prévoit couper, à toutes fins utiles, 7 milliards de dollars dans les transferts aux provinces.

Rappelons–nous les trois éléments qui constituent l'un des programmes par lesquels on effectue des transferts. Il y a d'abord, on l'a dit, le financement des programmes établis, pour lequel le gouvernement fédéral prévoit réserver 21 milliards de dollars, et le financement des programmes établis, vous le savez monsieur le Président, existe depuis 1977 et c'est le véhicule que le gouvernement a trouvé pour financer la santé et l'enseignement postsecondaire. Alors évidemment, on sait bien que selon le texte de la Loi de 1867, il n'a rien à voir dans des domaines comme celui–là. Mais, pourtant, chemin faisant, on en est venu à

intervenir dans ces domaines de juridiction. Donc, un premier véhicule, le financement des programmes établis.

Un deuxième véhicule, évidemment, qui est très connu parce que, pendant très longtemps, les chantres du fédéralisme canadien nous ont dit que c'était là une des originalités du système, et je parle de la péréquation pour laquelle le gouvernement fédéral prévoit retenir près de 9 milliards de dollars. Alors, la péréquation est née un petit peu après la Deuxième Guerre mondiale, et il faut se rappeler que c'est un système de transfert qui visait à faire en sorte que les Canadiens, d'où qu'ils soient, de Terre–Neuve à la Colombie–Britannique, puissent avoir accès à une même assiette de services. Si la péréquation a vu le jour, il faut se rappeler que c'est parce que le Canada est un pays impossible, le Canada est un pays de disparités régionales.

On s'est dit que comme les provinces n'ont pas la même capacité de lever des impôts, comme les provinces n'ont pas accès aux mêmes richesses, comme les provinces n'ont pas accès aux mêmes assiettes fiscales, on s'est dit qu'on allait permettre un mécanisme de redistribution, tant et si bien que les provinces plus riches, qui ont accès à une plus grande assiette fiscale, vont devoir payer pour qu'on puisse faire oeuvre de redistribution à l'endroit de ceux qui sont moins bien nantis sur le plan fiscal.

Vous savez, monsieur le Président, que l'établissement du calcul qui préside à la redistribution de la péréquation est un calcul extrêmement complexe, qui tient compte d'une quarantaine d'indices, tant et si bien qu'à l'instant où on se parle et en fait, depuis 1989, ce sont le Québec, les provinces maritimes, le Manitoba, la Saskatchewan, qui sont les provinces récipiendaires de la péréquation.

• (1010)

Toujours pour que ce soit très clair pour les auditeurs, il existe un troisième volet ou un troisième véhicule, qui est le Régime d'assistance publique du Canada, qui a vu le jour en 1966, par lequel on peut transférer et qui est la façon que le gouvernement fédéral a trouvée pour intervenir dans le financement de l'aide sociale. Comme vous le savez, le fédéral, même s'il n'a rien à voir dans le financement des régimes d'aide sociale du Canada aux termes de la Constitution, intervient à ce niveau et, finalement, finance dans une moyenne d'environ 50 p. 100 la moitié des dépenses d'aide sociale des provinces.

Pourquoi je rappelle cela? Évidemment, je le rappelle parce qu'on est saisi d'un projet de loi qui vise à couper, de façon éhontée et unilatérale, à peu près 7 milliards aux provinces.

Pourquoi en est–on venu à avoir un mécanisme de transfert qui prend la forme du financement des programmes établis, de la péréquation et du Régime d'assistance publique? Si on en est venu à avoir des modalités de transfert comme celles qu'on connaît, c'est parce qu'il y a eu un déséquilibre dans les ressources fiscales dont disposaient le gouvernement fédéral et les provinces. Ce déséquilibre doit être mis en perspective avec l'histoire du Canada puisque, après la Seconde Guerre mondiale, comme à la Première Guerre mondiale, on a profité de cette conjoncture de crise exceptionnelle dans une société que sont les guerres pour faire en sorte que le gouvernement fédéral en vienne à occuper le champ de la taxation directe et indirecte.

Au cours des années 1950, il a été très évident pour les provinces que le déséquilibre était à ce point manifeste qu'elles étaient un peu considérées comme de vastes municipalités, et il a fallu établir des mécanismes de transfert de la richesse. Ces mécanismes de transfert de la richesse sont les trois véhicules dont je vous ai parlé.

Donc, le gouvernement a été mis en instance de répartir des richesses et il a fait en sorte de financer des domaines de juridiction pour lesquels il n'était pas mandaté. Cela a créé une situation où les provinces ont organisé les services qu'elles rendaient à leurs concitoyens à partir de fonds en provenance du gouvernement fédéral. Ce qui est assez catastrophique et inquiétant dans la situation dans laquelle on vit aujourd'hui—il faut le répéter—c'est que le gouvernement fédéral prévoit couper unilatéralement 7 milliards dans les transferts aux provinces.

Alors, pensez–vous que le gouvernement fédéral l'a fait en consultant les provinces et en essayant de voir à ce que ce scénario d'intervention soit le moins dommageable possible? Absolument pas. Les provinces ont appris, lorsque le ministre des Finances a déposé son Budget en février dernier, qu'il allait y avoir une coupure de 7 milliards qui va se vivre de la façon suivante. On prévoit couper, en 1996–1997, 2,5 milliards dans les transferts aux provinces; et on coupera, en 1997–1998, quelque chose comme 4,5 milliards. C'est le scénario que nous propose le projet de loi C–76.

Quand on regarde le projet de loi C–76, s'agissant spécifiquement de l'exemple du Québec, on se rend compte que le Québec devra assumer un manque à gagner de 650 millions pour 1996–1997 et un manque à gagner de 1,2 milliard pour 1997–1998.

Chose encore plus troublante, le gouvernement fédéral intervient dans des domaines de juridiction pour lesquels il n'est pas mandaté. Cette intervention, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, s'explique dans une perspective historique. Les provinces ont maintenu une certaine dépendance à l'endroit du gouvernement fédéral dans l'attente qu'elles avaient de ces fonds, fonds qui ont contribué à la mise en oeuvre de services dans le domaine de la santé et de l'éducation.

• (1015)

Il n'existe plus beaucoup d'exemples de fédéralisme dans un pays continental avec un faible écoumène, avec une faible population répartie le long de la frontière américaine, et tout d'un coup, parce que le gouvernement fédéral est en crise, le gouvernement, avec un évident mépris de la diplomatie fédérale–provinciale, sans se soucier de l'impact que les coupures peuvent avoir dans les transferts aux provinces et dans la desserte de services concrets auprès des usagers, décide de couper sept milliards de dollars.

Le gouvernement fédéral, dans sa visée centralisatrice, ne s'arrête pas là. On dit: Nous allons faire en sorte que le financement des programmes établis et le régime d'assistance publique du Canada n'existent plus et on va fondre cela dans un nouveau programme qui va s'appeler le Transfert social canadien.

Or, le Transfert social canadien, on ne sait pas quels vont être les critères qui présideront à la redistribution des sommes d'argent qu'il va contenir. Ce que nous disons, c'est que le ministre du Développement des ressources humaines devra voir avec les provinces aux critères qui vont présider à la redistribution de ces fonds, sans qu'il y ait pour autant nécessité, sans qu'il y ait pour autant impératif d'une entente.

Comme opposition officielle, ce que l'on croit—et vous savez que l'opposition officielle a toujours été très éclairée par le passé dans ses anticipations—on craint que le ministre des Finances, député de LaSalle—Émard, député montréalais, puisse vouloir mettre sur la table un critère de redistribution qui pourrait pénaliser grandement le Québec. On croit que ce critère de redistribution de la richesse pourrait être la population.

Comme plusieurs intervenants le disaient, en Chambre, le ministre des Finances qui a refusé systématiquement de nier son intention de répartir l'enveloppe du Transfert social canadien selon le critère de la population pourrait faire en sorte que le Québec doive assumer 41,7 p. 100 des coupures de transferts aux provinces dans tout le Canada en 1997–1998, ce qui aurait comme conséquence absolument négative de faire en sorte que le Québec devrait assumer, en 1997–1998, si c'est le critère que l'on retient, non pas 1,2 milliard, mais 1,9 milliard en manque à gagner. Vous comprendrez que c'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a réagi très négativement à l'endroit du projet de loi C–76.

Le plus aberrant de la situation dans laquelle on se retrouve, c'est qu'on est en présence d'un gouvernement fédéral qui intervient dans le domaine de la santé, pour lequel, encore une fois, n'importe quelle personne extérieure au Canada qui prendrait le texte de loi de 1867, et même de 1982, et chercherait à voir en vertu de quelle autorité, en vertu de quelle légitimité, en vertu de quelle compétence le gouvernement fédéral intervient dans le domaine de la santé, ne pourrait pas trouver une légitimation à même la Constitution.

C'est pourtant la moindre des choses de constater qu'il existe présentement à Ottawa un ministère de la Santé nationale, Santé nationale Canada, qui a pour son seul besoin de fonctionnement, avant même que le ministre des Finances ne mette sur la table les budgets qu'il faut pour rendre opérationnels les différents programmes de Santé Canada, on doit prévoir à peu près un milliard de dollars essentiellement pour les fonctionnaires que l'on retrouve à Santé Canada.

Un article publié dans une revue savante le mois passé disait qu'on retrouve à Santé Canada plus de fonctionnaires dans ce ministère qu'il n'y en a dans les ministères de la Santé de chacune des provinces.

Ce n'est pas là la moindre des contradictions. On se retrouve dans une situation de double structure, où avant même de penser transférer des fonds aux provinces pour qu'elles puissent rendre des services de façon concrète à la population en matière de santé, il faut maintenir une structure qui nécessite, pour son seul fonctionnement, un milliard de dollars. Cela donne des aberrations du genre de celles qu'on retrouve en matière de lutte contre le sida.

• (1020)

Le gouvernement fédéral essaie de se donner une politique de santé qui soit continentale, mais c'est impossible parce que le niveau d'administration qui est le plus à même d'être efficace et de donner les services les plus appréciés et les plus utiles aux concitoyens ne peut pas être le gouvernement qui est le plus éloigné d'eux. Et le gouvernement qui est le plus éloigné d'eux, c'est évidemment le gouvernement d'Ottawa.

Quand le gouvernement d'Ottawa tente de se donner une politique nationale de santé, donc une politique qui tente nécessairement de répondre aux besoins des collectivités de Terre–Neuve à la Colombie–Britannique, on se retrouve face à une situation aussi aberrante que celle que nous fait vivre le gouvernement fédéral en matière de lutte contre le sida.

Que se passe–t–il quand le gouvernement fédéral tente d'intervenir dans le domaine de la santé? Prenons l'exemple de la stratégie canadienne de lutte contre le sida. Le gouvernement fédéral, au début des années 1980, voyant l'apparition de cette terrible maladie qu'est le sida, qui marquera cruellement la fin de ce siècle, a dit: «En tant que gouvernement fédéral, je veux intervenir.»

Alors, au lieu de profiter de ces leviers fiscaux pour mandater les provinces et effectuer des transferts de ressources additionnelles pour que les provinces soient les véritables mandataires et qu'elles réussissent à mener la lutte contre le sida de façon éclairée, le gouvernement fédéral se donne une stratégie nationale.

Cette stratégie nationale est extrêmement décousue, extrêmement désincarnée et extrêmement inefficace puisqu'on sait bien, grâce à leur expertise dans le domaine des soins palliatifs et de santé qui est supérieure à celle du gouvernement fédéral, que le gouvernement de Terre–Neuve, le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement de la Saskatchewan auraient davantage été à même de livrer la bataille et avec plus de succès que le gouvernement fédéral.

Cela donne une situation où le gouvernement doit maintenir un complexe extrêmement lourd, avec comme résultat que l'an passé, le gouvernement fédéral avait voté, pour sa stratégie canadienne de lutte contre le sida, 42 millions de dollars. Le gouvernement fédéral, parce qu'il est le gouvernement le plus éloigné des concitoyens, parce qu'il est un gouvernement qui n'a rien à voir avec la santé, est incapable d'assumer les services sur le terrain, avec comme résultat très concret qu'il ne réussit pas à dépenser les sommes d'argent que le Parlement vote.

Je vois que ça surprend mes collègues de la majorité ministérielle, mais c'est pourtant le cas. Je terminerai en vous disant que l'an passé, sur les 42 millions que le gouvernement fédéral a votés pour lutter contre le sida, il n'y en a que 34 millions qui ont été dépensés et pas de la façon la plus pertinente. C'est ce qui donne le sentiment, à nos concitoyens, que le gouvernement fédéral n'est pas le niveau de gouvernement le plus efficace.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les paroles du député, que je remercie pour son intervention.

Il s'est notamment plaint de la réduction des paiements de transfert du gouvernement fédéral à celui du Québec. Pourrait–il nous expliquer comment, en tant que pays, nous pourrions réduire le déficit et la lourde dette qui accable le Canada? Si nous pouvions équilibrer nos livres, comme six provinces ont réussi à le faire, et si nous pouvions éliminer la dette publique, nous aurions beaucoup plus d'argent à consacrer aux programmes dont parle le député, entre autres, à un programme d'aide aux sidatiques.

En un sens, les provinces et le gouvernement fédéral doivent collaborer davantage et avec plus d'efficacité, pour éviter le double emploi. Nous atteindrons ainsi les buts fixés non seulement pour le Québec, mais pour tout le pays.

Le député peut–il nous faire part des recommandations concrètes que lui et son parti feraient pour équilibrer nos livres, comme six provinces l'ont fait, et pour ramener un jour la dette publique à zéro?

• (1025)

[*Français*]

M. Ménard: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa question. Évidemment, c'est assez clair dans mon esprit les façons par lesquelles il faut s'y prendre pour assainir les finances publiques. De ce côté–ci de la Chambre, nous sommes convaincus qu'il faudrait appliquer le principe de subsidiarité, c'est–à–dire que le gouvernement le plus à même de rendre un service devrait être celui qui est mandaté pour le rendre. Le problème avec le Canada, et je dirais le problème avec la logique ministérielle, en tout respect, c'est qu'on pose un constat. On pose le constat que nous avons une dette de 600 milliards de dollars, mais on ne s'interroge pas sur les mécanismes institutionnels qui ont amené la création de cette dette.

Rappelons–nous qu'il y a déjà eu au gouvernement canadien un ministère des Affaires urbaines, il y a déjà eu un ministère du Loisir à Ottawa, et c'est la raison pour laquelle on se retrouve avec une dette de l'ampleur que l'on connaît. C'est à cause d'un déséquilibre qui permet au gouvernement fédéral d'intervenir dans des domaines de juridiction pour lesquels il n'est pas mandaté. C'est ce qu'on appelle le *spending power*. Et si on était en présence d'un fédéralisme sain. Je ne dis pas que sur le plan théorique, le fédéralisme n'est pas un régime qui est intéressant mais dans l'exemple canadien, pour que le fédéralisme soit viable, il doit être centralisé. Pour qu'il soit centralisé, il doit être interventionniste.

Quand je dis à mon honorable collègue, en prenant l'exemple de la santé, que simplement pour faire fonctionner le ministère de la Santé, avant même de rendre, avant même de livrer un service, il y a un milliard que le ministre des Finances doit réserver pour le fonctionnement de ce ministère, est–ce que mon honorable collègue partage mon inquiétude qui prend la forme d'une aberration quand on constate que, à Santé Canada, il y a plus de fonctionnaires qu'il y en a dans les ministères de Santé des législatures? Voilà quelque chose qui est anormal puisque ce n'est pas le mandat et ce n'est pas la mission du gouvernement fédéral.

La meilleure façon de réduire la dette, et je ne sais pas si mon collègue va être d'accord avec nous, c'est de vivre une situation de réorganisation politique où il va y avoir une association entre deux nations et deux gouvernements autonomes qui vont avoir évidemment des rapports économiques là où les intérêts vont le dicter, parce qu'on sait que les nations ont d'abord des intérêts avant d'avoir des sentiments. Je crois que la façon pour le Canada de résorber sa dette, c'est de présider à une vaste réorganisation politique.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, le député de Hochelaga se contredit. Il a affirmé qu'il fallait centraliser davantage pour avoir un fédéralisme sain. Par ailleurs, il parle de deux nations.

Mon épouse est originaire du Québec. Elle y a de nombreux parents, notamment des nièces et des neveux que nous rencontrons assez régulièrement. Je suis tellement fier du Canada lorsque je reçois chez moi mes nièces et mes neveux et que je les entends parler trois langues. Ils parlent le français, l'anglais et le polonais.

N'est–il pas merveilleux que dans un pays comme le nôtre, dans la belle province, les gens puissent apprendre à parler couramment trois langues? Si nous pouvions encourager cela, le Canada ferait l'envie de tous les autres pays. Les Nations Unies ont désigné le Canada comme le pays où l'on vit le mieux. Pourquoi le député parle–t–il de deux nations? Il nous a fallu 125 ans pour en arriver au point où nous en sommes aujourd'hui. Maintenant que le monde a reconnu que nous avons pris les bonnes mesures et que les Canadiens ont le meilleur niveau de vie, pourquoi faut–il tout démanteler?

Je pourrais aussi conseiller au député de discuter avec les ambassadeurs de la République tchèque et de la Slovaquie à Ottawa. Je reste en contact étroit avec ces gens. Ils ont connu la même situation que nous. Lorsqu'ils discutaient de séparation, ils pensaient pouvoir garder la même monnaie, éviter d'ériger des obstacles à la frontière, partager la même armée, etc. Dès qu'ils se sont séparés, ils ont dû imprimer leur propre monnaie, se plier à des contrôles douaniers très stricts. C'est l'épreuve la plus pénible qu'ils aient jamais eu à subir. Ils recommandent d'épargner au Canada ce qui s'est produit dans l'ancienne Tchécoslovaquie.

• (1030)

Le député pourrait–il me dire qui représente mes nièces, mes neveux, mes petites–nièces, mes petits–neveux qui ne veulent pas deux nations? Ils veulent vivre et grandir dans notre beau pays tel qu'il est aujourd'hui. Ils ne veulent pas quitter la belle province, mais le feront si notre pays se scinde en deux.

[*Français*]

M. Ménard: Monsieur le Président, je sais que mon collègue est un homme généreux et intelligent, aussi, sa comparaison me déçoit. Je veux lui dire que depuis la chute du Mur de Berlin, 21 pays ont accédé à la souveraineté et on peut bien, parmi ces 21 pays, me parler de la Slovaquie et des avatars économiques qu'elle a vécus, mais je peux lui dresser une liste de 20 pays pour qui, pas au siècle dernier, mais depuis la chute du Mur de Berlin, la souveraineté a réussi. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je veux reprendre un élément de la question de mon collègue. Ce que j'ai dit à l'honorable secrétaire parlementaire, c'est qu'il y a plusieurs exemples de fédéralisme au monde. Le fédéralisme canadien a deux particularités. Le Canada est un pays continental, ce qui n'est pas le cas des autres fédéralismes que l'on connaît. C'est un pays continental qui a deux nations. Je sais bien, depuis je suis député en ce Parlement, que là où il y a une ligne de clivage entre les partis, c'est que de ce côté–ci de la Chambre, on sait bien, parce qu'on a les pieds au Québec, que nous sommes une nation.

L'Île–du–Prince–Édouard n'est pas une nation. La Colombie–Britannique n'est pas une nation. Ce sont des endroits super au monde, ce sont là des gens généreux. Je suis allé passer mes vacances à l'Île–du–Prince–Édouard et c'est un coin de pays extraordinaire, mais ce n'est pas une nation. C'est un coin de

pays extraordinaire, je vous le rappelle. On est une nation lorsque l'on a une langue distincte, lorsque l'on a un système judiciaire distinct, lorsque l'on a le contrôle d'un gouvernement, lorsque l'on a un vouloir vivre collectif. Ce sont des éléments qui font en sorte qu'en termes de droit international, on est une nation.

Oui, le Canada est un beau pays, et je suis capable de reconnaître cela. Mais ce que j'ai dit en parlant du fédéralisme canadien, c'est que le Canada, même si c'est un beau pays, même si j'ai beaucoup d'amis de l'autre côté de la Chambre, et je compte le secrétaire parlementaire parmi ceux-là, ne pourra pas, dans sa forme actuelle, permettre à deux nations de s'épanouir correctement. C'est pour cela que l'avenir du prochain siècle—et ce n'est pas d'être méprisants, ce n'est pas d'être sécessionnistes, ce n'est pas d'être obtus que de dire cela—il faut réorganiser le Canada pour que les deux nations puissent avoir un rapport d'égalité politique et d'association économique.

Quand mon honorable collègue me dit que sa nièce, dont il est sûrement très fier, parle trois langues, c'est quelque chose qu'il faut applaudir. Mais le député confond la dimension collective et la dimension individuelle.

Je souhaite que tous et chacun en cette Chambre soient polyglottes. Trois matins par semaine, je me lève à sept heures pour apprendre l'anglais pour pouvoir discuter avec mes honorables collègues. Mais collectivement, cela ne change rien au fait que le Québec est une nation et qu'il doit avoir tous ses pouvoirs et son propre pays et son propre gouvernement.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, d'habitude, quand je prends la parole en cette Chambre pour discuter d'un projet de loi, je dis que c'est un grand plaisir d'avoir l'occasion de prononcer quelques mots sur le projet de loi.

[*Traduction*]

Ce n'est pas un budget dont il est agréable de parler. Pour beaucoup d'entre nous, c'est un budget douloureux. Pour beaucoup de Canadiens, c'est un budget douloureux. Il nous impose, à nous les libéraux, certaines décisions que nous préférerions ne pas avoir à prendre.

En général, les libéraux veulent être des constructeurs et des créateurs et ne veulent pas provoquer de reculs par rapport aux progrès accomplis ou porter atteinte aux programmes établis. Après la Seconde Guerre mondiale, nous avons pu investir dans le logement, les transports et l'éducation des anciens combattants qui revenaient tout en réussissant à rembourser la dette de guerre en cinq ans. À cette époque, l'économie connaissait une forte croissance, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

• (1035)

Les libéraux sont fiers d'avoir instauré au Canada une série de programmes sociaux qui ont permis aux Canadiens d'atteindre un niveau et une qualité de vie inégalés dans le monde. Nous sommes fiers d'avoir garanti la sécurité aux travailleurs qui perdent leur emploi. Nous sommes fiers d'avoir offert la sécurité aux Canadiens qui, en raison d'invalidités ou pour d'autres raisons, sont incapables de subvenir à leurs propres besoins. Nous sommes fiers de nous occuper de nos concitoyens dans le besoin.

Il y a environ deux décennies, c'est un gouvernement libéral qui a fixé comme objectif national l'élimination de la pauvreté chez les personnes âgées. Nous avons atteint notre objectif.

Cependant, nous vivons à une époque différente. Nous devons maintenant trouver des moyens d'utiliser les ressources très limitées de la nation et des contribuables pour maintenir la qualité de vie dont notre nation jouit et pour continuer de progresser, mais nous devons affronter la dure réalité et c'est avec des instruments comme le projet de loi budgétaire que nous le faisons.

[*Français*]

Nous devons nous rendre compte que notre dette nationale est maintenue à un taux de 40 p. 100 dans les pays étrangers et que chaque fois que nous payons l'intérêt sur la dette, nous payons 40 p. 100, donc 16 milliards de dollars par année aux étrangers. C'est de l'argent qui est soustrait de notre économie nationale, qui ne travaille pas ici, au Canada, à l'amélioration de notre économie. C'est de l'argent, ces 16 milliards de dollars, que nous payons hors du pays et qui n'est pas assujetti aux impôts canadiens. Donc, c'est une double perte d'argent pour notre économie.

[*Traduction*]

Nous devons maintenant reconnaître que le tiers de tout l'argent que nous remettent les Canadiens pour payer les programmes et les services gouvernementaux sert à payer l'intérêt sur la dette. Cette proportion augmente d'année en année. Si nous laissons la situation s'aggraver, nous aurons de moins en moins d'argent pour faire ce que nous voulons faire pour le Canada et les Canadiens.

Je siège à la Chambre depuis 1988 et j'ai entendu maintes fois des promesses de réduction de la dette et du déficit et j'ai aussi entendu dire que nous devrions souffrir pour atteindre un certain objectif. Cependant, c'est la première fois depuis que je siège ici que j'assiste à une réduction réelle et importante du déficit.

Nous prévoyons que ce budget nous permettra de respecter la promesse que nous avons faite aux Canadiens durant la campagne électorale de 1993, soit de réduire de moitié le déficit en proportion du PIB d'ici 1997.

J'ai dit que ce budget était douloureux, et c'est vrai. On ne réduit pas les dépenses sans enlever aux Canadiens certains des programmes, services et avantages dont nous bénéficions en tant que nation. Nous avons préparé ce budget avec la participation active des Canadiens. Je sais que le ministre des Finances a rencontré les gens d'un bout à l'autre du pays. En tant que députés, nous avons discuté de ce budget avec nos électeurs et leur avons demandé des conseils sur les décisions difficiles que nous devions prendre.

Dans la circonscription d'Ottawa–Ouest, j'ai eu la chance d'avoir plusieurs centaines d'électeurs qui m'ont aidée à conseiller le ministre des Finances sur ce qui, selon nous, étaient les principales questions à prendre en considération dans la préparation de ce budget. Les habitants d'Ottawa–Ouest m'ont certainement dit qu'ils étaient très préoccupés par la dette et le

déficit. Ils sont aussi préoccupés par la détérioration graduelle des perspectives d'avenir de notre pays, de notre économie et de la prochaine génération.

• (1040)

Ils ont également dit qu'ils ne voulaient pas qu'on sacrifie ce qui a fait du Canada le pays où il fait mieux vivre au monde pour des gains immédiats sur le plan de la dette et du déficit. C'est un équilibre qui est difficile à atteindre, mais je crois que nous y sommes parvenus dans le budget et dans son projet de loi d'exécution.

Les habitants d'Ottawa–Ouest et tous les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient un budget qui soit juste. Ils sont d'avis qu'aucun groupe particulier au sein de notre société ne devrait porter une part disproportionnée du fardeau des réductions nécessaires dans les dépenses publiques. Nous avons réussi à respecter ce principe dans le budget.

Mes électeurs d'Ottawa–Ouest voulaient que nous améliorions l'équité fiscale et que nous éliminions certaines des échappatoires fiscales qui existaient. Nous l'avons fait. Nous avons augmenté le taux d'imposition des sociétés de sorte que ces dernières recommencent à payer une part équitable des impôts au Canada. L'impôt sur le capital imposé aux banques entre dans le cadre de cette équité.

Grâce à un certain nombre de mesures du genre, nous avons évité une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers dont les Canadiens ont dit très clairement ne pas vouloir, car ils trouvent déjà que leurs dollars ne sont pas élastiques.

C'est la première occasion que j'ai de répondre aux recommandations que les gens d'Ottawa–Ouest m'ont faites avant le dépôt du budget et de pouvoir leur dire que leur opinion et celle des autres Canadiens ont clairement fait effet. Ils nous ont demandé de ne pas imposer leurs épargnes dans les REER, et nous ne l'avons pas fait. Ils nous ont demandé de ne pas imposer les prestations des régimes de soins médicaux et de soins dentaires, et nous ne l'avons pas fait. Ils nous ont demandé de ne pas toucher au revenu des personnes âgées, et nous ne l'avons pas fait. Nous avons cependant décidé que les Canadiens vivant à l'étranger et bénéficiant d'un revenu assez élevé ne continueront pas à recevoir l'intégralité de leur pension de vieillesse. Ils ne devraient pas être traités de la même façon que les personnes âgées qui vivent au Canada et qui paient des taxes ici.

Je pense pouvoir dire franchement aux électeurs d'Ottawa–Ouest que le budget respecte certainement les points de vue qu'ils ont défendus avec beaucoup de vigueur auprès de moi.

Les changements que nous avons apportés aux dépenses publiques vont certainement avoir des répercussions négatives pour un certain nombre de mes électeurs. Il s'agit surtout de personnes qui travaillent dans la fonction publique du Canada. Il n'est certes pas facile de dire que des 45 000 emplois qui seront supprimés d'ici trois ans dans la fonction publique, 15 000 seront perdus dans notre région.

Toutefois, par ce projet de loi et d'autres initiatives, notre gouvernement prend des mesures extraordinaires pour que le nombre de ceux qui perdront effectivement leur emploi à cause de ce réaménagement important soit réduit au strict minimum. Nous nous attendons à ce qu'au moins 60 p. 100 de la décroissance se fasse au moyen de mesures d'encouragement à la mise en retraite anticipée, mesures qui seront prises par règlement, et de mesures prévues dans le projet de loi à l'étude pour favoriser les départs anticipés.

Au moyen des divers programmes de formation et de placement qui seront mis en place, les fonctionnaires auront diverses solutions à leur disposition s'ils savent que leur poste sera touché. Je voudrais qu'il soit bien clair que, au bout de cette période de trois ans, après tout ce remue–ménage, au moins 86 p. 100 de la fonction publique sera toujours en place, 86 p. 100 des fonctionnaires auront toujours du travail. Il est certain que le milieu de travail aura profondément changé, pour le mieux je l'espère, car nous arrêterons de demander à des employés de moins en moins nombreux de tout faire et, comme gouvernement, nous accepterons la responsabilité de décider quels programmes maintenir et quels programmes laisser tomber. Ces trois années seront très difficiles.

Les Canadiens connaissent parfaitement l'orientation que le gouvernement a prise, quels programmes lui semblent importants, et nous aurons les ressources nécessaires pour bien appliquer ces programmes dans l'intérêt de tous les Canadiens.

• (1045)

Je voudrais remercier très rapidement le milieu des affaires, les politiques locaux et les très nombreuses personnes de la région de la capitale nationale qui se sont regroupés pour mettre en place des programmes propres à aider ceux qui perdront leur emploi dans la fonction publique à rester dans la région et à y travailler.

Ces effectifs très qualifiés sont l'un des grands atouts de notre région. Ils assureront une plus grande diversification économique, et ils contribueront à bâtir un avenir économique plus solide. Nous avons des effectifs très qualifiés. Je peux honnêtement dire à ces personnes que leurs députés et la collectivité tiennent à les aider à continuer de travailler et à demeurer dans notre région.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec une grande attention ce que ma collègue a dit. Elle a répété très souvent que le Budget était dur; c'est vrai qu'il est très dur. Vouloir diminuer le déficit pour arriver à payer sa dette est très louable. Il faut le faire.

Je viens du comté rural de Matapédia—Matane, où j'ai visité dernièrement certains groupes locaux. Dans ma région, le chômage avec la sécurité d'emploi représente 35 à 40 p. 100. Je leur ai parlé du Budget. Les étudiants et étudiantes que j'ai rencontrés ne comprenaient pas. Ils m'ont dit: «Est–ce possible qu'on doive payer davantage pour poursuivre des études postsecondaires?» Ils n'acceptent pas cela.

J'ai rencontré également des cultivateurs qui ont des troupeaux de 30 à 35 vaches laitières. Ils m'ont dit que la situation n'avait pas de bon sens dans leur région. Le collègue libéral qui m'accompagnait avait, lui, un troupeau de 250 vaches laitières, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Le Budget signifie pour les cultivateurs une perte de 5 000 $ en deux ans, soit 2 500 $ par année, ou 15 p. 100, pendant deux ans.

J'ai aussi rencontré des groupes de chômeurs. Contrairement à ce qu'un ancien libéral, M. Bona Arsenault, qui disait: «Les gens sont lâches», les gens de ma région ne sont pas lâches. Ils sont extrêmement vaillants. Ils veulent travailler. Ils sont capables de travailler d'une étoile à l'autre, si on leur en donne la possibilité. Les chômeurs et les chômeuses sont très très inquiets.

Comment se fait–il que, de l'autre côté de la barrière, il semble qu'il y ait des gens d'affaires qui ne soient pas tellement inquiets. Vous avez parlé, madame ma collègue, des banques. On va aller chercher une somme de 100 millions auprès des banques.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je m'excuse d'interrompre l'honorable député de Matapédia—Matane. Je veux simplement lui rappeler que la période de questions et commentaires est d'une durée de cinq minutes. À moins qu'il ne s'agisse que d'un commentaire, s'il désire une réplique, je demanderais à l'honorable député de poser sa question.

M. Canuel: Monsieur le Président, je vais poser une question très simple. Comment se fait–il que, d'un côté, le Budget n'ait pas fatigué tellement les multinationales. Les banques, jusqu'à maintenant, d'après ce que j'ai lu, n'ont pas été tellement fatiguées. Ceux qui sont fatigués et apeurés par ce Budget sont les plus pauvres et non les plus riches.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon collègue que, dans mon propre quartier, à cinq minutes de ma maison, beaucoup de citoyens vivent la même situation. Donc, je le comprends très bien.

C'est pour eux et elles qu'il faut examiner de nouveau et réorienter tous nos programmes pour s'assurer qu'il y ait un avenir pour ces gens, pour les femmes qui ont un revenu très faible et qui veulent offrir un avenir à leurs enfants, pour les jeunes qui ont peut–être quitté l'école il y a 5 ou 6 ans et qui désirent maintenant une formation.

• (1050)

C'est précisément pour eux et pour elles que nous devons avoir une économie forte, une économie qui, je l'espère, sera plus sous notre contrôle, afin que nous puissions avoir, pour eux et pour elles, des programmes de formation et la création d'emplois qui sont nécessaires pour un avenir plein d'espoir.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je tiens à nouveau à préciser à la Chambre que la députée d'Ottawa–Ouest avait indiqué qu'elle partagerait son temps d'intervention avec un collègue. Voilà pourquoi je me suis assuré que la période des questions et observations ne dure que cinq minutes.

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir aujourd'hui discuter du budget de 1995–1996 du ministre des Finances.

Dans le budget, le gouvernement s'est employé à tenir ses promesses: celle du livre rouge en vertu de laquelle il s'engageait à ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997; celle des gouvernements libéraux, l'actuel et ceux qui l'ont précédé, de préserver un filet de sécurité sociale soutenable qui réponde aux besoins des plus nécessiteux; et enfin, celle de veiller à ce que l'effort de réduction du déficit soit partagé également entre tous les Canadiens de toutes les régions.

Par une combinaison de mesures de compression des dépenses et d'augmentation des recettes, le ministre des Finances a réduit le déficit pour 1995–1996 à 32,7 milliards de dollars. C'est la deuxième année de suite que le déficit diminue. Je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui joint l'acte à la parole lorsqu'il est question de réduction du déficit. Contrairement au gouvernement conservateur précédent et à certains députés du troisième parti, le ministre des Finances comprend qu'il y a un objectif à la réduction du déficit, que celle–ci n'est pas une fin en soi.

Parce que le dernier gouvernement a laissé s'accumuler cette énorme dette, l'an dernier, environ 33 cents sur chaque dollar d'impôt que les Canadiens ont versé ont servi à payer les intérêts sur notre dette. Cela signifie qu'il y avait moins d'argent disponible pour les services que les Canadiens méritent et respectent.

Cette énorme dette crée aussi un climat d'instabilité qui décourage les investissements dans les entreprises et la création d'emplois. La réduction du déficit vise donc à garantir aux Canadiens un environnement propice à la croissance soutenue et à la création d'emplois, maintenant et dans l'avenir.

Le gouvernement comprend et respecte l'obligation qu'il a envers les Canadiens de cesser d'emprunter au nom des futures générations pour financer nos habitudes de dépenses actuelles. Par conséquent, ce n'est pas avec enthousiasme que le gouvernement s'est mis à réduire les dépenses, mais plutôt par nécessité.

Les Canadiens d'un océan à l'autre le comprennent, ce que confirme d'ailleurs un sondage récent. En effet, dans ce sondage, 69 p. 100 des Canadiens ont dit qu'ils approuvaient le budget du ministre des Finances, même si un grand nombre d'entre eux estimaient que leur situation en souffrirait.

Je me reporte aux observations faites par ma collègue d'Ottawa–Ouest, qui a dit que certains de ses électeurs avaient des réserves à faire au sujet du budget, mais qu'ils étaient prêts à accepter les réductions et les conséquences du budget.

Le budget est remarquable non seulement pour les progrès qu'il nous fera réaliser sur le front de la réduction du déficit, mais encore pour la façon dont il le réduit. La réduction du déficit se fera largement par la compression des dépenses.

Pour la deuxième année d'affilée, le gouvernement n'a pas augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers. Je félicite le ministre d'avoir accepté d'écouter les Canadiens et refusé d'adopter la solution de facilité qui consiste à hausser les impôts. Il aurait certes été facile de relever l'impôt sur le revenu des particuliers, mais cela n'aurait pas été équitable.

Article 31 du Règlement

Le ministre des Finances a plutôt choisi de réduire le déficit principalement en diminuant les dépenses. Pour chaque dollar de revenu prévu dans le budget, il y a 7 $ de réductions des dépenses. Pour effectuer ces réductions, le gouvernement rationalise ses activités et diminue son effectif sans toutefois mettre en péril les programmes sociaux auxquels tiennent tellement les Canadiens.

Je voudrais aborder aujourd'hui trois domaines particuliers qui sont touchés par le budget, soit les programmes sociaux, la petite entreprise et les modifications apportées au ministère des Pêches et des Océans.

• (1055)

Alors que de nombreux Canadiens, notamment votre serviteur, encourageaient le ministre à ne pas augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers dans le cadre de sa campagne de lutte contre le déficit, il était tout aussi essentiel de maintenir le symbole même du libéralisme, notre filet de sécurité sociale.

C'est le gouvernement libéral qui a tissé ce filet, monsieur le Président, et je peux vous assurer que le gouvernement libéral actuel entend bien maintenir nos programmes sociaux. Le problème, c'est qu'il fallait adapter nos programmes sociaux pour qu'ils reflètent les défis et les réalités des années 90.

Trop souvent, les gens se plaignaient du fait que notre système de sécurité sociale n'aidait pas les gens qui en avaient le plus besoin. En même temps, il devenait évident que le filet de sécurité sociale n'encourageait pas, dans bien des cas, les Canadiens à devenir moins dépendants de l'aide sociale.

Un système social doit avoir pour objectif fondamental d'aider les gens à subvenir eux–mêmes à leurs besoins. Le gouvernement a donc créé le Transfert social canadien pour encourager les provinces à trouver de nouvelles façons novatrices et opportunes d'aborder la sécurité sociale. Dans le cadre de ce transfert, on versera aux provinces un montant global pour les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et l'assistance sociale. On leur donnera ainsi la souplesse voulue pour aborder de façon novatrice ces programmes.

Le gouvernement fédéral imposera des normes nationales que toutes les provinces devront respecter si elles veulent recevoir ces fonds. On pourra ainsi s'assurer de respecter notre engagement de protéger les gens les plus vulnérables dans notre société. On ne touchera pas, par exemple, à la Loi canadienne sur la santé ni à ses normes d'accessibilité, de transférabilité et d'universalité. De plus, le ministre du Développement des ressources humaines va rencontrer ses homologues provinciaux pour établir avec eux un ensemble de normes nationales régissant l'enseignement postsecondaire et l'assistance sociale.

D'aucuns affirment que les provinces recevront moins d'argent qu'auparavant au titre du Transfert social canadien. Cependant, le gouvernement a bien montré l'importance qu'il attachait aux programmes sociaux en effectuant dans ce domaine des compressions beaucoup moindres que dans d'autres domaines. En outre, en annonçant les modifications dans les paiements de transfert cette année, alors qu'elles ne prendront effet que l'année prochaine, le gouvernement fédéral donne aux provinces un préavis amplement suffisant pour qu'elles aient le temps de se préparer.

Les statistiques montrent qu'en vertu du Transfert social canadien, les transferts totaux, notamment les paiements de péréquation. . .

Le Président: La députée aura à nouveau la parole lorsque nous reprendrons le débat à la fin de la période des questions.

Comme il est 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INFRASTRUCTURE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, dernièrement, de participer à l'annonce de projets d'infrastructure dans ma circonscription, Victoria—Haliburton. On a annoncé, pour le conseil de l'éducation du comté de Victoria, huit projets d'une valeur totale de 1,1 million de dollars comprenant, entre autres, l'installation de câbles pour les systèmes informatiques afin de donner aux étudiants un meilleur accès à l'autoroute de l'information.

On a annoncé 153 projets d'infrastructure dans ma circonscription, à des endroits comme Fenelon Falls, Haliburton, Kinmount, Minden, Bobcaygeon, Kirkfield, Apsley, le canton de Brock et Lindsay, ma ville natale. Ces projets se sont élevés, au total, à plus de 25 millions de dollars et ont créé des milliers d'emplois à temps partiel et permanents.

Le programme canadien d'infrastructure est un investissement dans l'avenir. Il a amélioré des collectivités, il a accru la qualité de vie dans tout le pays et, surtout, il a investi dans le système d'éducation pour nous assurer un meilleur avenir. Ce programme est un succès.

* * *

[*Français*]

LA TURQUIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, l'offensive turque contre les Kurdes continue de faire de nombreuses victimes. Aujourd'hui encore, 23 autres Kurdes ont été tués dans le sud–est de la Turquie.

Pendant que la Turquie continue de violer les règles les plus élémentaires du droit international, le Canada, lui, continue de fermer les yeux. Pire encore, alors que l'Allemagne, elle, a suspendu la livraison de tout matériel militaire destiné à la Turquie, le gouvernement canadien, lui, ne se gêne pas pour amorcer des négociations avec la Turquie pour la vente de ses avions de chasse CF–5.

On voit là une autre manifestation concrète de l'incohérence totale de la nouvelle politique étrangère du gouvernement libéral.

Le gouvernement doit cesser de jouer à l'autruche et dénoncer sans plus tarder le comportement inacceptable de cet allié militaire du Canada, en saisissant notamment l'OTAN et le Conseil de sécurité de l'ONU de cette délicate question.

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE CIRCONSCRIPTION

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter un groupe d'habitants de ma circonscription, Nanaïmo—Cowichan, du travail extrêmement valable qu'ils font au nom des contribuables.

Il y a plusieurs mois, à l'instar de mon collègue de North Vancouver, j'ai invité les citoyens que cela intéressait à participer au processus d'octroi de subventions du Centre d'emploi du Canada. Depuis, ce comité examine attentivement les subventions octroyées pour déterminer si l'argent des contribuables est dépensé de façon judicieuse. Les habitants de ma circonscription se trouvent ainsi à participer directement au processus, au lieu de laisser les demandes de subvention se faire approuver inconditionnellement par les députés, comme c'est habituellement le cas, aux dires d'un haut fonctionnaire du ministère du Développement des ressources humaines.

Étant donné les résultats positifs qu'a obtenus ce comité, je cherche maintenant à établir, dans ma circonscription, d'autres groupes de travail qui participeront à tous les aspects, de l'agriculture aux transports.

Ce comité et les autres comités de ce genre devraient montrer aux députés l'importance de faire participer les habitants de leur circonscription au processus démocratique.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, le financement des soins de santé au Canada est devenu une tâche difficile que le gouvernement fédéral s'apprête à rendre encore plus pénible. Sa proposition actuelle de modifier la formule de transfert des espèces aux provinces donnera lieu à des systèmes de prestation différents dans les provinces. Heureusement, certaines provinces ont une perception progressiste de la prestation des soins de santé.

Grâce à une saine gestion économique, le gouvernement de la Saskatchewan introduira cette année des services communautaires de santé nouveaux et élargis. Ces services comprennent les soins à domicile et le financement accru des lits réservés aux soins de relève et des programmes de jour qui permettent de donner un répit, au besoin, à ceux qui soignent des membres de leur famille.

Le ministre de la Santé de la Saskatchewan, Lorne Calvert, dit que ces initiatives et d'autres de ce genre représentent l'approche la plus exhaustive et la plus réceptive aux services communautaires de santé au Canada.

Cela montre que, même lorsqu'elle est aux prises avec des difficultés financières, une province qui se soucie de sa population peut relever ses défis en matière de santé. J'exhorte le gouvernement fédéral à faire en sorte que des initiatives provinciales comme celles-ci ne soient pas minées par un manque de vision...

Le Président: Le député de Saint-Boniface.

Article 31 du Règlement

LES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, vous aurez peut-être remarqué qu'un certain nombre de députés portent un ruban noir et or depuis un mois. Mars est le mois des troubles d'apprentissage et ce ruban rend hommage à tous les Canadiens qui ont des troubles d'apprentissage et à ceux qui les aident de multiples façons.

[*Français*]

Un Canadien sur dix, ou 2,9 millions de Canadiens, ont des troubles d'apprentissage. De telles difficultés s'étendent à l'activité scolaire et peuvent entraver l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

[*Traduction*]

Un diagnostic précoce et des mesures correctives sont la clé de la solution. Sans une intervention précoce, les enfants qui ont des troubles d'apprentissage conservent ces troubles à l'âge adulte.

En tant qu'ex-enseignant, je reconnais qu'il importe d'initier tous les enseignants aux troubles d'apprentissage et d'avoir des programmes de formation spécialisée à l'intention des adultes qui ont de tels troubles.

Je rends hommage, aujourd'hui, aux personnes qui ont des difficultés d'apprentissage et pour qui l'apprentissage est un combat de tous les jours, ainsi qu'à ceux qui les aident de multiples façons.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens connaissent bien les effets des écarts climatiques extrêmes. Au moment où le climat économique devient de plus en plus concurrentiel, les agriculteurs se heurtent à l'orage croissant des réductions et des guerres commerciales constantes qui sont attribuables, en particulier, aux pressions à la baisse que cause le programme américain de subventions aux exportations.

La Commission canadienne du blé, l'une de nos grandes institutions, se retrouve au coeur de la tourmente. Dans un contexte semblable, la commission joue un rôle essentiel par son appui aux principes de régulation et d'équité du marché et elle oeuvre essentiellement dans l'intérêt des agriculteurs.

J'ai reçu des copies de centaines de lettres écrites par des habitants de circonscriptions de l'Ouest qui partagent ce point de vue et qui croient tous que la commission doit demeurer un organisme de vente fort pour les agriculteurs canadiens. Beaucoup d'entre eux recommandent même de lui donner des pouvoirs accrus.

La Commission canadienne du blé est vouée, au sens le plus authentique du terme, aux intérêts des agriculteurs canadiens. Je félicite ces derniers et j'appuie leur initiative.

Article 31 du Règlement

• (1105)

SERVICE JEUNESSE CANADA

M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur un projet de Service Jeunesse Canada qu'a mené à bien l'Institute for Entreprise Education à St. Catharines.

Le programme offrait une formation et une expérience pratique auprès de gens d'affaires locaux dans les domaines de l'entrepreneuriat, des relations interpersonnelles et d'autres compétences appréciées sur le marché du travail. Il s'agissait de faciliter le passage de l'école au travail.

Sur les 19 étudiants à plein temps qui y ont participé, sept ont trouvé un emploi dans leur domaine auprès d'autres entrepreneurs. Neuf se sont déjà lancés en affaires et trois ont mis au point leurs plans d'activité et ont entrepris de monter leur affaire.

J'ai travaillé dans le cadre du Programme des jeunes entrepreneurs jusqu'à l'obtention de mon diplôme. Je me réjouis des réalisations des étudiants.

Nous pouvons tous célébrer les succès du programme parrainé par le ministère du Développement des ressources humaines. Je profite de l'occasion pour féliciter la secrétaire d'État responsable de la Formation et de la Jeunesse qui collabore avec nos jeunes au succès de ce programme.

* * *

[*Français*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, BQ): Monsieur le Président, comme l'affirmait l'opposition officielle lors du débat sur la Loi de retour au travail des employés du rail, le ministre des Transports attendait seulement que le gouvernement ait écrasé les travailleurs pour débuter le processus de privatisation du Canadien National.

Le ministre des Transports, qui s'est ouvertement positionné en faveur des employeurs et contre les travailleurs dans le conflit du rail, souhaitait en effet abaisser les conditions de travail des employés du CN pour qu'il soit plus facile de le privatiser.

Le ministre n'a même pas eu la décence d'attendre pour mettre en branle son processus de privatisation puisque qu'il procède moins d'une semaine après l'adoption de la Loi de retour au travail. Maintenant, plus que jamais, il est évident pour les travailleurs du rail et pour les Canadiens en général que le processus d'arbitrage mis en place par la ministre du Travail dans l'industrie du rail est biaisé en faveur de l'employeur. L'opposition avait raison de dénoncer ce projet de loi.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, hier, un juge de l'Ontario a rendu une décision qui pourrait assurément exercer une influence sur la sécurité de tous les Canadiens.

Le juge Peter Howden a statué qu'un article du Code criminel viole nettement les droits d'un aliéné mental criminel parce que le rôle et les pouvoirs de la Commission de révision du Code criminel sont trop étendus et ne sont pas assujettis à des normes claires.

Il s'agit du cas d'un aliéné mental criminel qui a été reconnu coupable sous quatre chefs d'accusation distincts, dont celui d'avoir battu sa tante avec un rouleau à pâtisserie. Mais ce n'est que le début, puisque 1 100 cas de son espèce qui font l'objet d'une ordonnance de la cour attendent que des avocats décèlent des lacunes dans notre système de justice pénale.

Le tribunal de l'Ontario a demandé au ministre d'intervenir et de modifier le Code de façon à empêcher tout jugement analogue. Le ministre a hésité à réagir à la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Daviault et nous connaissons tous la suite.

Le ministre a maintenant une occasion de se racheter. Les Canadiens ne veulent pas que cela se reproduise. Ils souhaitent vivre dans un milieu sûr et ils souhaitent que les contrevenants dangereux restent en prison.

* * *

SUSAN AGLUKARK

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq, Lib.):

[*Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut:*]

[*Traduction*]

On a remis, dimanche dernier, les prix Juno reconnaissant l'excellence dans le domaine de la musique au Canada. Une jeune Inuk de ma circonscription, Susan Aglukark, se trouvait parmi les lauréates. Elle a reçu deux prix Juno, un pour la meilleure nouvelle interprète solo et l'autre pour le meilleur enregistrement de musique autochtone canadienne.

Ces prix Juno s'ajoutent au Rising Star Trophy qu'elle a reçu l'année dernière, à la cérémonie de remise des prix pour la musique country, et au prix reçu en 1994 pour la meilleure réalisation autochtone dans notre pays.

Il est opportun que Susan remporte ces prix Juno ce mois-ci, car mars est le mois consacré aux langues autochtones. Née à Arviat dans les Territoires du Nord-Ouest, Susan est Inuk et elle est fière de chanter tant dans sa langue maternelle, l'inuktitut, qu'en anglais. Son dernier album s'intitule «This Child» et il remporte le plus vif succès. Sa musique touche un vaste public.

Félicitations, Susan.

LE DÉCÈS DE M. DONALD MORROW

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à un homme qui a servi sa collectivité, sa province et son pays avec distinction.

Don Morrow est décédé à Ottawa mercredi, à l'âge de 86 ans. Il avait représenté la population d'Ottawa–Ouest à l'assemblée législative provinciale de 1948 à 1977, soit pendant 29 ans, et il a été président de l'assemblée législative de l'Ontario.

Don Morrow avait quitté la vie politique depuis près de 20 ans, mais son dévouement pour la collectivité et ses liens avec celle–ci ont été tellement marquants que, lorsqu'il entrait dans une pièce ou qu'il se promenait sur la rue, il évoquait de bons souvenirs et chacun l'accueillait avec chaleur et affection.

Je crois que nous souhaitons tous une fin de carrière semblable.

Je dis merci aux membres de sa famille, qui ont renoncé à tout ce temps qu'il a consacré à la collectivité, et je leur offre mes plus sincères condoléances.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LES VALEURS HUMAINES

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre, Lib.): Monsieur le Président, les commissions régionales ont terminé leur travail au Québec et soumis leurs recommandations à la commission nationale. Malheureusement, des choses remarquables qui sont sorties de cela n'ont pas été rapportées par les médias. Beaucoup de gens ont mis de côté l'option constitutionnelle et politique de parler d'un projet de société, une société axée sur des valeurs humaines, des mesures sociales qui enrichissent toute la société et qui renforceraient la philosophie voulant que nous sommes le gardien de nos frères et de nos soeurs.

Ils ont rejeté catégoriquement les valeurs corporatives; c'est–à–dire les multinationales qui ne veulent aucune intervention gouvernementale, le libre champ d'action dans les marchés et où le profit est la seule raison d'être et la compétition à tout prix.

Je crois profondément que faire le même exercice partout au Canada donnerait le même résultat, à savoir que tous les Canadiens veulent vivre dans un pays où les valeurs humaines priment avant tout et que l'économie doit être au service de la population, et non à l'inverse.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, après avoir étrangement minimisé l'importance de l'augmentation des cas de suicides au sein des Forces armées canadiennes, particulièrement chez les militaires qui reviennent des

Article 31 du Règlement

missions de paix, le ministre de la Défense s'est enfin engagé hier à recueillir plus d'information sur ces tragiques incidents.

Cette situation est hautement inquiétante. Pourquoi les militaires sont–ils davantage portés à utiliser des ressources externes plutôt qu'internes, afin de surmonter les difficultés et les problèmes d'adaptation auxquels ils font face lors de leur retour?

L'opposition officielle veut des réponses à ces questions troublantes et demande au gouvernement d'agir rapidement dans ce dossier et de rendre publics tous les résultats de l'enquête interne du ministre de la Défense.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, cinq Airbus acquis par la Défense nationale au coût de 250 millions de dollars il y a trois ans, ont été maintenus au sol onze mois par année.

[*Traduction*]

Que la Défense nationale dépense 250 millions de dollars de l'argent des contribuables pour que ces appareils restent au sol 11 mois par année est totalement incompréhensible. Pendant ce temps, nous dépensons en plus 45 millions de dollars par an simplement pour déplacer nos troupes à l'intérieur du pays. Que se passe–t–il?

Il est clair que le ministre de la Défense a beaucoup d'ennuis dans son ministère et que ça ne peut pas durer. Ces appareils et tout l'argent que nous dépensons ne sont pas dans le meilleur intérêt ni de nos troupes, ni des contribuables.

Qu'on arrête donc de gaspiller l'argent et qu'on l'emploie pour mieux équiper nos troupes qui travaillent tellement dur et font la fierté des Canadiens.

* * *

LES MALADIES DU FOIE

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, mars a été déclaré Mois de l'aide à la lutte contre les maladies du foie.

Le foie est l'un des organes les plus grands et les plus importants du corps humain. Le foie, c'est un peu comme une usine de produits chimiques. Il fabrique des protéines essentielles, purifie le sang et emmagasine l'énergie indispensable au fonctionnement du corps humain.

Il existe plus de 100 maladies connues du foie et des voies biliaires, dont l'hépatite, la cirrhose et le cancer du foie. On estime qu'un Canadien sur 12, tous groupes d'âge, toutes races et toutes cultures réunis, va à un moment de sa vie avoir une maladie du foie.

Pendant plus de 25 ans, la Fondation canadienne du foie s'est efforcée de réduire l'impact et l'incidence des maladies du foie grâce à la recherche et à l'information. Santé Canada contribue à la lutte contre les maladies du foie en appuyant la recherche de nouveaux traitements et l'amélioration des mesures de prévention.

Je rends hommage à la Fondation canadienne du foie et à tous ses volontaires qui ont répondu à l'appel de la fondation durant le mois de mars, appel qui a pour thème «Aidez–nous à combattre les maladies du foie».

* * *

LES PÊCHES

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui de la conservation des stocks de turbot, une question qui occupe une place de choix dans les médias, chez nous, à Terre–Neuve, ainsi que dans tout le Canada.

Je félicite le premier ministre et le ministre des Pêches pour leur engagement sans faille à préserver les stocks de turbot aux deux extrémités des Grands Bancs.

• (1115)

La semaine dernière, j'ai assisté à la 22e réunion annuelle des parlements du Canada et d'Europe, et j'ai pu discuter de conservation du poisson avec les dirigeants. J'ai parlé à beaucoup de parlementaires européens, dont certains faisaient partie du comité européen des pêches. Nombre de ces personnes ont appuyé les efforts que fait le Canada pour empêcher la surpêche de décimer les stocks de turbot.

Ces pourparlers ont mené à la signature d'une résolution conjointe, signée à la fois par les membres des délégations canadienne et européennes. La résolution reconnaît la nécessité de pratiquer la pêche durable en ce qui a trait aux stocks de turbot et d'autres poissons, afin qu'on puisse les conserver pour les générations futures.

J'espère que la conférence de l'ONU sur les stocks chevauchants de poisson, qui se tient actuellement à New York, fera encore progresser cette cause.

* * *

LE CABINET

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, les partisans du baseball s'inquiètent du calibre de jeu que nous connaîtrons cette saison si l'on fait appel à des joueurs de remplacement. Si les seconds violons au Cabinet libéral sont une indication, les partisans devraient s'inquiéter.

Pour faire une analogie, personne n'a laissé échapper plus souvent la balle que le ministre de la Défense au champ extérieur. Il a raté les signaux sur le jeu touchant le maintien de la paix en Bosnie. Il a mal jugé des coups sûrs en ce qui concerne les frappes aériennes et il a laissé échapper, non pas la fausse balle, mais la balle Fowler. Il ignore où sont les buts, car il ne cesse de les déplacer.

Examinons certains des autres joueurs. Le ministre du Patrimoine prend des notes durant la partie. Le ministre des Affaires indiennes rédige des règles distinctes pour les joueurs autochtones. La ministre de la Santé est destinée aux mineures. Elle a beau s'élancer, elle ne frappe rien. Le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien frappe toutes les balles au champ centre, qu'on appelle Winnipeg. Le ministre de la Justice a frappé une balle en flèche au–dessus de la tête du lanceur et on l'a arrêté pour avoir joué avec un bâton non enregistré. La ministre de l'Environnement s'écarte trop du but au goût du premier ministre. Elle risque de se faire retirer.

Les partisans savent qu'il est temps de s'inquiéter lorsque le joueur vedette, le premier ministre, dit au président des États–Unis que le Canada a remporté la coupe mondiale de baseball deux fois d'affilée.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES SERVICES SOCIAUX

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Alors que le gouvernement fédéral se vantait de donner plus d'autonomie aux provinces dans les domaines de l'aide sociale et de l'éducation collégiale et universitaire, voilà qu'Ottawa s'apprête à imposer de nouvelles normes nationales dans ces domaines de compétence provinciale, ajoutant ainsi un carcan supplémentaire à l'autonomie des provinces et du Québec.

Comment le ministre peut–il concilier ce qu'il a dit hier, à l'effet que le Budget de 1995 n'indiquait aucune intention du gouvernement fédéral d'imposer des normes nationales aux provinces avec les mesures législatives introduites depuis qui empiètent carrément dans les compétences exclusives des provinces et du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, la mesure législative omnibus n'impose aucune condition nouvelle.

Comme le sait le député, la Loi canadienne sur la santé contient déjà un certain nombre d'exigences auxquelles les provinces doivent satisfaire. Elles n'ont pas changé. En outre, le Régime d'assistance publique du Canada renferme des exigences minimales de résidence qui garantissent que les personnes dans le besoin reçoivent l'aide voulue. Telles sont les conditions que propose la mesure législative et qui feront l'objet de discussions et de négociations avec les provinces pour voir s'il est possible d'adopter une approche plus cohérente, à l'échelle du Canada, en ce qui concerne les programmes sociaux.

Les suppositions du député sont tout simplement sans fondement.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, j'indiquerais au ministre qu'il rajoute des exigences. Cela étant dit, comment le ministre peut–il justifier que les provinces, pourtant les seules titulaires des responsabilités constitutionnelles en matière d'aide sociale et d'éducation, ne seront reléguées qu'à un rôle consultatif relativement à l'adoption des normes nationales?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le programme de transfert que nous proposons reconnaît clairement que les provinces peuvent assumer une plus grande part de responsabilité dans la prise des décisions.

Nous leur donnons plus de latitude pour choisir leurs priorités en matière d'éducation, d'assistance sociale et de soins de santé. La raison d'être de la refonte du système actuel de transfert est de donner aux provinces la liberté de choisir le programme qui convient le mieux à leurs besoins propres.

Toutefois, ce programme de transfert est national. Il est assorti de conditions de base auxquelles on ne peut déroger, comme nous le disons dans le budget. Tel est le cas des cinq conditions dans la Loi canadienne sur la santé et de celle dans le Régime d'assistance publique du Canada qui protège le droit des Canadiens de s'établir où ils veulent au Canada de telle sorte qu'ils puissent déménager d'une région à l'autre tout en restant admissibles à une certaine assistance sociale. Telles sont les conditions de base qui ont été fixées.

• (1120)

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, en termes assez clairs, je comprends que les normes nationales sont là pour demeurer.

Mais compte tenu que la politique gouvernementale en matière de transferts aux provinces fera en sorte que les normes nationales seront dictées par Ottawa, reléguant ainsi les provinces à un simple rôle de succursale administrative, doit–on comprendre qu'il s'agit là d'un nouvel exemple du fédéralisme flexible, tel que prôné par les libéraux?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable député essaie clairement d'utiliser la peur à mauvais escient. Il est clair, dans le Budget, que les conditions qui vont s'appliquer au Transfert social canadien sont des conditions qui sont beaucoup plus faciles que celles qui existaient auparavant.

Dans le cas de la santé, les conditions demeurent les mêmes, tel que le Budget l'a indiqué. Dans le cas de l'éducation postsecondaire, il n'y avait aucune condition, en particulier au Québec où il existe un «opting out» depuis 1964. Dans le domaine de l'aide sociale, toutes les conditions ont été enlevées, sauf celle disant qu'il ne peut pas y avoir de résidence minimum.

Alors, il est très clair, et le Budget le dit, que s'il y a des ententes fédérales–provinciales, elles seront faites sur la base d'un accord mutuel et par conséquent, il y a une diminution des conditions, contrairement à ce que l'honorable député essaie de nous faire croire.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, alors qu'il est établi que l'aide sociale et l'éducation sont de compétence provinciale, le gouvernement fédéral démontre clairement son intention de s'ingérer effrontément dans des domaines de juridiction provinciale en imposant ses vues et ses objectifs aux provinces par l'imposition de normes nationales.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Comment le ministre peut–il expliquer cette négation de la compétence exclusive des provinces, ouvrant toute grande la porte à la confrontation avec le Québec, et parler en même temps d'ouverture, de compréhension mutuelle et de flexibilité du régime fédéral?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, j'entends exactement le même argument qu'auparavant et il est aussi faux dans cette question–ci qu'il l'était dans la question précédente. Le Budget indique clairement que les conditions pour les transferts sociaux seront réduites et que s'il y a des normes dans les programmes d'aide sociale, elles vont être fixées par consentement mutuel.

Cela est mentionné à plusieurs reprises dans le Budget. Il n'y a aucune erreur là–dessus. Je ne peux que conclure que les députés de l'opposition sont encore une fois en train d'interpréter les faits de façon incorrecte, de façon à donner au public du Canada et du Québec une fausse impression de ce qui est indiqué clairement dans le Budget.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le seul fait de penser à imposer des normes, des conditions pancanadiennes à des domaines strictement de juridiction provinciale, déjà c'est de rentrer dans le corps des compétences exclusives du Québec. C'est ce que le ministre vient de dire.

Des voix: Bravo!

M. Loubier: Le ministre va–t–il reconnaître que le fait, aussi, de lier explicitement les transferts fédéraux auprès des provinces en matière d'aide sociale, d'éducation postsecondaire et de santé, des domaines exclusivement de juridiction provinciale, le fait de lier ces versements fédéraux au strict respect des normes nationales dictées par Ottawa s'annonce comme un nouveau coup de force dirigé contre le Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, la propagande continue. Le Bloc québécois ne fait que répéter une position qui est contraire aux faits, qui est contraire au Budget, qui est contraire à la réalité.

Je ne peux que répondre ce que j'ai déjà répondu, c'est–à–dire que le Budget est clair, que les conditions pour les services sociaux sont réduites, que s'il y a des principes qui sont établis, ils vont être établis par consentement mutuel. Je regrette profondément que l'opposition informe si mal la population du Québec pour des questions aussi importantes.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui que des diplomates et des agents fédéraux craignent énormément que les Casques bleus canadiens ne deviennent les cibles des factions qui s'affrontent en Bosnie et en Croatie.

Ils estiment que les soldats canadiens sont envoyés dans l'une des zones les plus dangereuses au moment même où les tensions montent et où les combats s'intensifient.

● (1125)

Étant donné que la sécurité de nos Casques bleus inquiète le gouvernement, pourquoi envoyons–nous d'autres troupes en Bosnie et en Croatie?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député sait fort bien que de nombreux scénarios peuvent se dérouler au cours des missions de maintien de la paix, surtout lorsque les Casques bleus sont appelés à accomplir des tâches extrêmement variées, comme c'est le cas en Croatie et en Bosnie.

Le député sait aussi que les Forces canadiennes ont un certain nombre de plans de contingence pour parer à toute éventualité. Nous sommes prêts. Nous avons des plans de contingence. Le député n'est pas sans savoir qu'il serait inopportun de divulguer ces plans à la Chambre des communes. Je vois que le député fait signe que oui, monsieur le Président.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, la façon improvisée dont le gouvernement aborde la question du maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie est inadmissible. Le gouvernement envoie des soldats dans une zone de guerre sans avoir de critères pour déterminer quand leur mission sera accomplie.

Il est rassurant de savoir que les militaires élaborent actuellement des plans d'évacuation secrets, mais ils ne devraient pas avoir à le faire, parce que notre gouvernement ne devrait pas mettre en danger la vie de nos soldats canadiens pour une cause qui nous paraît futile.

Quels critères le gouvernement a–t–il établis pour lui permettre de déterminer le moment où il devra retirer les troupes canadiennes?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député pourrait peut–être discuter de la question avec le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui a voté en faveur de la participation de nos troupes à la mission en Yougoslavie. Cela pourra l'éclairer sur notre position.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): On ne nous a pas encore dit quels critères sont utilisés, monsieur le Président.

La dernière fois que le gouvernement a renouvelé le mandat de nos troupes en ex–Yougoslavie, le ministre a affirmé qu'il reconsidérerait cette décision si la situation sur le terrain changeait. La situation a changé. Des soldats canadiens ont été pris en otages et le ministre avait les mains liées. Loin de tirer des leçons du passé, le gouvernement répète les mêmes erreurs.

Lord Owen a raison. Nos Casques bleus sont les meilleurs au monde. Le gouvernement ne devrait pas mettre leur vie en péril. Le gouvernement reconsidérera–t–il sa décision et acceptera–t–il de retirer les troupes canadiennes pendant qu'il en a la chance?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais corriger ce que j'ai dit tout à l'heure. Au cours du débat tenu il y a quelques jours, les députés n'ont pas eu à voter.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a prononcé un discours éloquent au cours duquel il a expliqué pourquoi lui, un membre du tiers parti, appuyait le renouvellement du mandat de nos troupes qui, à l'instar des soldats des 34 autres pays membres des Nations Unies, continueront d'assumer leurs fonctions, même dans des conditions plus difficiles.

Nous n'abandonnons pas lorsque la situation se corse.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Nous apprenions ce matin que cinq Airbus, acquis de Canadien International au coût de 250 millions de dollars en 1992 par le gouvernement canadien, sont cloués au sol onze mois par année, alors qu'au même moment, le gouvernement accorde à cette même compagnie, un contrat de 45 millions de dollars par année pour transporter les militaires.

Comment le ministre peut–il accepter un tel gaspillage et, en même temps, frapper de plein fouet les plus démunis en sabrant cette année 307 millions de dollars dans le budget du logement social et plus de 6 milliards de dollars dans l'assurance–chômage au cours des deux derniers budgets?

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que le député pose cette question, mais les Forces canadiennes ne peuvent se permettre d'acheter des avions servant à la fois au transport stratégique et au mouvement ordinaire des troupes.

Il faut choisir entre utiliser l'Airbus pour le transport stratégique et recourir à la sous–traitance pour les vols administratifs ou l'inverse.

Le député ignore peut–être qu'en situation de crise, nous ne pouvons nous fier à l'aviation commerciale pour le transport stratégique. Nous avons décidé d'utiliser l'Airbus pour le transport stratégique, l'aide humanitaire et pour des opérations urgentes prévues dans les plans de contingence.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut–il interpréter cette situation autrement que par la poursuite d'un favoritisme systématique dont fait l'objet Canadien International, qui a bénéficié d'abord de l'achat de ces Airbus, qui a obtenu un contrat d'entretien de ces appareils, et qui profite en plus d'un contrat de 45 millions de dollars par année pour le transport des troupes pendant que ces Airbus sont cloués au sol onze mois par année?

• (1130)

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, en mentionnant les contrats que la Défense nationale a adjugés aux Lignes aériennes Canadien, le député devrait tenir compte du fait que cette société et Air Canada ont toutes deux répondu à notre appel d'offres.

Il est intéressant de noter que les deux sociétés, en particulier celle qui n'a pas obtenu le contrat, soit Air Canada, ont déclaré publiquement que le processus avait été parfaitement équitable et légitime.

* * *

L'INFLATION

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, la plus grande nouvelle économique depuis la présentation du budget a porté sur la montée de l'inflation. Au cours des quatre derniers mois, les prix à la consommation ont augmenté à un taux annuel d'environ 4,5 p. 100, ce qui est bien au–dessus de l'objectif de 3 p. 100 adopté par la Banque du Canada.

Cette inflation est en grande partie attribuable à la dévaluation du dollar, ce qui a fait augmenter le prix des importations et des exportations.

Le ministre des Finances admettra–t–il que cette inflation, si on n'y voit pas, menace beaucoup plus notre niveau de vie que ne le font les compressions de dépenses qu'il faut réaliser pour équilibrer le budget et stabiliser le taux de change?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, l'un des principaux facteurs de l'augmentation du taux d'inflation est, au point de vue statistique, les mesures que nous avons prises au sujet du tabac puisque le tabac entre dans les produits de base servant à établir les comparaisons.

Il faut surveiller l'inflation de près. Le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré qu'il n'y avait aucune pression inflationniste au Canada en ce moment. Cependant, il est évident qu'il incombe à la Banque du Canada et au gouvernement de prévoir ces pressions. Nous nous acquitterons de nos responsabilités.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, il est clair qu'il existe différentes façons de mesurer l'inflation. Je parlais des hausses de prix des quatre derniers mois annualisées et non pas du taux d'inflation annuel où les hausses de prix du tabac jouent un rôle important.

Le ministre et le gouverneur avaient déjà dit ce que vient de répéter le ministre. Malheureusement, le raffermissement de la politique monétaire plongera à nouveau le Canada dans une récession. Il faut éviter cela parce que l'inflation n'est pas attribuable à une demande excédentaire, mais à la dévaluation du dollar.

Le ministre des Finances permettra–t–il à la Banque du Canada de provoquer une nouvelle récession pour lutter contre l'inflation ou fera–t–il ce qu'il doit faire en stoppant la chute du dollar par la présentation d'un nouveau budget qui élimine le déficit rapidement et une fois pour toutes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le député sait parfaitement bien que l'indépendance de la Banque du Canada est un atout important pour notre pays. Nous avons réussi à maintenir un faible taux d'inflation, quoiqu'en payant le gros prix, et cela constitue aussi un atout pour la création d'emplois. Nous avons l'intention de poursuivre dans la même voie.

Le député sait que le dernier budget représente aussi un atout majeur pour le Canada.

* * *

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Hier, le premier ministre refusait d'écarter la possibilité qu'Ottawa tienne des pourparlers avec le chef Jerry Peltier et le conseil de bande relativement à l'établissement d'un casino à Kanesatake, alors que le gouvernement du Québec refusait catégoriquement d'envisager cette possibilité, notamment pour des motifs reliés à la sécurité.

Compte tenu de la fin de non–recevoir du gouvernement du Québec, seul responsable en matière de jeux et de loteries, le gouvernement fédéral peut–il nous dire s'il entend, oui ou non, poursuivre les pourparlers avec Jerry Peltier?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes bien au courant du fait que la juridiction sur les questions de casino relève actuellement des provinces et j'espère qu'il sera possible d'avoir les pourparlers nécessaires entre les parties qui désirent avoir des casinos n'importe où au pays.

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse du ministre, doit–on comprendre que le gouvernement fédéral va mettre fin à tous pourparlers, présents et à venir, sur l'implantation d'un casino au Québec?

• (1135)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, on a le droit de discussion et de libre expression dans ce pays, et le gouvernement canadien n'a pas le droit d'empêcher qui que ce soit de discuter d'un tel sujet. Mais je dois

répéter le fait que sur la question des casinos, la juridiction relève actuellement des provinces.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, hier, l'association des policiers a annoncé qu'elle n'appuierait pas les mesures de contrôle des armes à feu proposées par le ministre tant qu'on ne leur aurait pas assuré que les propriétaires légitimes d'armes à feu ne seront pas considérés comme des criminels et que les infractions telles que le non–enregistrement d'une arme seront retirées du Code criminel.

Compte tenu de ce qui précède, est–il maintenant prêt à envisager de traiter les deux questions séparément en présentant deux mesures distinctes, soit une prévoyant l'imposition de peines plus sévères pour l'utilisation d'une arme à feu à des fins criminelles et l'autre portant sur la réglementation et la propriété des armes à feu? Le ministre examinera–t–il la possibilité de traiter ces deux questions séparément?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je dois d'abord énoncer un fait qui, j'ai bien peur, viendra détruire la belle hypothèse du député. Hier, l'Association canadienne des policiers, qui représente quelque 35 000 policiers dans le pays, a appuyé tous les éléments de la proposition du gouvernement en matière de contrôle des armes à feu.

Je serai heureux de remettre à mon collègue une copie de la résolution dans laquelle les policiers ont exprimé leur appui à l'égard de l'interdiction des armes de poing de petit calibre, de l'interdiction des armes d'assaut et de l'enregistrement de toutes les armes à feu.

En ce qui concerne le système d'enregistrement des armes à feu proposé dans le projet de loi C–68, l'Association canadienne des policiers a dit qu'elle appuie ce système à deux conditions seulement, soit que l'argent nécessaire à la mise en oeuvre de ce système ne vienne pas des budgets de fonctionnement des services de police—et j'ai pu dès hier donner aux policiers des garanties à cet égard—et qu'on trouve un moyen pour que ceux qui enfreignent pour la première fois le non–enregistrement soient passibles d'une sanction réglementaire plutôt que d'une peine criminelle.

Pour la deuxième condition, j'ai exprimé certaines inquiétudes au sujet de l'observation. L'ACP a répondu qu'une première infraction de non–enregistrement pourrait peut–être entraîner la confiscation de l'arme au lieu d'être considérée comme une infraction criminelle. J'ai alors dit qu'il serait peut–être possible d'en arriver à un compromis fondé sur cette approche.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, j'ai également ici le texte du communiqué de l'Association canadienne des policiers. Il est clair que l'ACP a des préoccupations à d'autres égards, comme l'absence de règlement d'application dans la loi et le Code criminel actuel.

L'ACP a exprimé des inquiétudes à propos de l'application inadéquate des lois actuelles, une inquiétude que nous sommes nombreux à partager. L'an dernier à Cornwall, par exemple, huit individus ont été accusés de possession d'armes interdites, dont trois armes semi–automatiques, de manquement aux conditions de la probation et de possession de drogues. Ils ont été condamnés à payer une amende de 1 000 $.

Compte tenu de ce que l'ACP a dit, compte tenu de la cause entendue à Cornwall et d'autres causes similaires ailleurs au Canada, quelles garanties le ministre peut–il donner à la Chambre aujourd'hui concernant l'administration de la justice? Va–t–il pourvoir à l'application adéquate des lois qu'il fait adopter?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, au cours des discussions que les délégués de l'ACP ont eues sur un large éventail de questions de justice, ils ont identifié des secteurs où nous pourrions faire mieux. Il ne fait aucun doute qu'il y a place pour de l'amélioration dans tous les secteurs du système de justice pénale.

Ils ont approuvé les mesures de contrôle des armes à feu proposées par le gouvernement. La question portait sur les mécanismes d'application du droit pénal. J'ai assuré à l'Association canadienne des policiers hier et tout au long de la semaine que nous sommes impatients d'entendre leurs instances particulières lorsque ses représentants comparaîtront devant le comité. S'ils ont des recommandations à faire pour améliorer l'application des lois, nous serons heureux de voir si elles peuvent être mises en oeuvre en collaboration avec les provinces, auxquelles incombe évidemment la responsabilité d'appliquer le droit pénal.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT MARITIME

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

À la suite d'une erreur administrative des fonctionnaires de Transports Canada qui auraient appliqué en juillet des mesures n'entrant en vigueur qu'en septembre, on apprend que des armateurs canadiens et étrangers ont dû payer des frais de plus de un million de dollars en trop. Plutôt que de rembourser l'argent, le ministre préfère présenter une législation rétroactive légalisant cette perception illégale auprès des armateurs.

• (1140)

Le ministre reconnaît–il que la loi qu'il s'apprête à légiférer pour légaliser ces trop–perçus constitue une loi rétroactive qui bafoue les principes fondamentaux d'une société de droit.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Non, pas du tout, monsieur le Président. D'abord, il y a eu une erreur administrative, les armateurs savaient exactement ce qu'ils devaient payer. Un comité mixte permanent de la Chambre des communes a reconnu qu'il y avait une erreur administrative. Lorsqu'on fait des erreurs de ce genre, ce n'est pas un précédent que de recourir à une législation qui vient corriger l'erreur qui a été faite sans mauvaise volonté de qui que ce soit.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il expliquer qu'il va ainsi pénaliser des entreprises par une loi rétroactive, alors que ce sont ses propres fonctionnaires qui ont commis l'erreur?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'erreur commise a été avouée sans détour. Le hic, c'est de savoir qui, selon le Bloc québécois, devrait payer pour cette erreur.

Les propriétaires du navire savaient qu'il y avait des frais à acquitter, et ils les ont acquittés. Il y eu une erreur d'ordre administratif. Il n'est pas rare que le Bloc québécois veuille mettre à la charge des contribuables canadiens des erreurs administratives qu'il est facile de corriger par voie législative.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

De toute évidence, mes collègues réformistes n'ont pas compris l'importance de la décision et de la résolution que l'Association canadienne des policiers a adoptées hier pour expliquer comment, à son avis, le projet de loi contribuera à rendre les collectivités canadiennes sûres.

Le ministre pourrait-il nous expliquer qui l'Association canadienne des policiers représente exactement? Ne représente-t-elle pas les policiers qui travaillent dans les rues de nos localités canadiennes, partout au pays?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Effectivement, monsieur le Président.

Il y a plusieurs mois déjà, l'Association canadienne des chefs de police avait fait connaître une résolution que ses membres avaient adoptée et qui préconisait, à propos des armes à feu, diverses mesures déjà contenues dans le projet de loi C-68 ainsi que l'enregistrement de toutes les armes.

Jusqu'à hier, l'Association canadienne des policiers, qui représente les policiers syndiqués de la base, s'était gardée de se prononcer sur le projet de loi ou sur l'enregistrement jusqu'à ce que son propre comité sur les armes à feu sonde l'opinion des policiers en fonction d'un océan à l'autre.

Hier, des délégués de toutes les régions du Canada se sont rendus à Ottawa pour prendre une décision. Ils ont discuté de la question et ont rendu publiques des résolutions dans lesquelles ils appuient, comme je l'ai dit plus tôt, tous les éléments du projet de loi sur les armes à feu que le gouvernement a proposés, sous réserve des conditions que j'ai mentionnées et qui concernent les budgets et la décriminalisation dans le cas d'une première infraction.

Il est extrêmement important de souligner que ce groupe représente les policiers syndiqués de la base qui travaillent dans les rues et sur lesquels nous comptons pour assurer la sécurité dans nos collectivités.

LES NOMINATIONS PAR FAVORITISME

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Monsieur le Président, les réformistes savaient que ce n'était qu'une question de temps avant que le premier ministre reprenne ses pratiques de favoritisme.

Contrairement à son collègue, Jean-Robert Gauthier, M. Berger n'obtiendra pas un siège au Sénat, mais sera nommé ambassadeur en Israël. Perrin Beatty, qui devrait toucher cinq millions de dollars du régime de retraite des députés, a été nommé aujourd'hui à la présidence de la SRC. Je ne doute pas qu'il renonce à sa pension à titre de condition à cette nomination.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. En autorisant des voyages aux frais de la princesse et en faisant des nominations par favoritisme, pourquoi le premier ministre continue-t-il à diriger le gouvernement exactement comme M. Mulroney, quand on sait que les libéraux dénonçaient avec véhémence ces pratiques quand ils étaient dans l'opposition?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne M. Berger, la nouvelle parue dans la presse n'est que pure spéculation. Jusqu'à ce qu'une telle nomination soit faite, si elle l'est jamais, je n'ai rien à ajouter là-dessus.

Quant à Perrin Beatty, il est un ancien parlementaire et ministre d'expérience qui s'est vu confier les portefeuilles du Revenu national, des Affaires étrangères et des Communications. On croit qu'il dispose des compétences et de l'expérience voulues pour occuper le poste de président de la SRC.

Je puis confirmer que sa rémunération sera réduite du montant de sa pension, éliminant du même coup le cumul. Qui plus est, comme M. Beatty a siégé à la Chambre à titre de conservateur, il ne s'agit pas d'une nomination partisane.

M. Jim Silye (Calgary-Centre, Réf.): Monsieur le Président, c'est quand même du favoritisme.

Des voix: Oh, oh!

• (1145)

M. Silye: Le favoritisme, c'est le fait de nommer des amis politiques à un poste donné ou de leur accorder une promotion. Les politiques font tous partie du même club, et c'est à ce genre de faveurs et de récompenses que les réformistes veulent mettre un terme.

Voici ma question complémentaire: Kim Campbell étant partie pour Moscou, quand entendrons-nous M. Brian Mulroney chanter «When Irish Eyes are Smiling» à l'île d'Émeraude?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je souligne qu'une loi adoptée par le Parlement confère au gouvernement la responsabilité de nommer le président de la SRC. Et c'est une responsabilité qu'il doit assumer afin de garantir le fonctionnement de cette institution nationale vitale.

En ce qui touche le point de vue du député suivant lequel toute nomination faite par le gouvernement équivaut à du favoritisme inacceptable, je regrette beaucoup qu'il critique si sévèrement le fait que le père du chef de son parti ait siégé pendant de nombreuses années au Sénat dans les mêmes circonstances. Il devrait avoir honte de s'attaquer au père du chef de son parti.

M. Silye: Il aurait dû être élu.

* * *

[*Français*]

LE PRÉSIDENT DE LA CCN

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, le président de la Commission de la capitale nationale, M. Marcel Beaudry, se défend d'avoir participé à un dîner–bénéfice du Parti libéral du Québec en prétendant qu'il s'agissait d'une activité pour le comité du non. Or, la lettre d'invitation du souper, sous l'en–tête du Parti libéral du Québec, et signée par M. Beaudry, fait clairement état d'un souper–bénéfice du Parti libéral du Québec, ceci confirmé par la députée libérale de Chapleau qui dit avoir reçu 30 000 $.

Ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Compte tenu de ces nouvelles informations, le ministre reconnaît–il que Me Marcel Beaudry a sciemment menti devant le Comité permanent du patrimoine canadien mardi dernier?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, une question analogue a été posée il y a quelques jours. J'ai dit très franchement. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Dupuy: Est–ce qu'ils auront la politesse d'écouter une réponse pour une fois?

Le Président: Mes chers collègues, les questions sont légitimes, les réponses aussi. Je vous demanderais d'écouter les réponses aussi. La parole est au ministre du Patrimoine canadien.

M. Dupuy: Merci, monsieur le Président. J'ai dit l'autre jour, en réponse à des accusations analogues, que le président de la Commission de la capitale nationale avait le droit d'exercer ses droits de citoyen dans les périodes qui étaient ses périodes de liberté, à sa disposition comme loisir.

C'est ce qu'il a fait. L'événement s'est passé un samedi soir. Je ne m'attends pas à ce que le président soit à son bureau le samedi soir.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, visiblement, le ministre du Patrimoine n'est pas capable d'assumer ses responsabilités et de faire ses devoirs.

Je poserai ma question complémentaire au premier ministre suppléant. À la lumière de ces nouveaux faits, à la lumière de la lettre signée par Marcel Beaudry, avec en–tête du Parti libéral du Québec, à la lumière des propos de Me Beaudry et de la députée de Chapleau, le premier ministre suppléant entend–il de nouveau soumettre ce cas au conseiller en éthique pour avis et rendre publics les avis reçus?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, nos collègues sont si aveuglés par leur passion politique qu'ils sont en train de demander qu'un Canadien n'ait pas le droit d'exercer ses droits politiques dans ce pays. C'est certainement une chose que je ne ferai pas.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, mercredi, un juge de l'Ontario a jugé inconstitutionnel l'article du Code criminel portant sur les criminels aliénés mentaux. Il a donné six mois au gouvernement pour modifier cet article.

• (1150)

Que compte faire le gouvernement pour respecter l'échéance de septembre?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je crois que le gouvernement de l'Ontario, qui est une partie en cause, va envisager d'interjeter appel de cette décision. Le gouvernement fédéral est intervenu en première instance et, en cas d'appel, il pourrait fort bien le faire également.

De plus, si l'on fait appel, il est évident que, si cela prend trop de temps, il sera peut–être nécessaire de demander une prolongation de la période de six mois, ce qui est tout à fait possible, en vertu des règles de la cour. Je suis persuadé qu'on envisagera de présenter une demande en ce sens, au besoin.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens se préoccupent déjà des délinquants à risque élevé qui se promènent librement dans leurs rues.

Quelles garanties le ministre peut–il donner aux Canadiens que le gouvernement prend des mesures pour protéger les citoyens innocents contre tous les criminels dangereux à risque élevé, qu'ils soient aliénés mentaux ou non?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je sais que la députée ne cesse de se préoccuper de cette question. Je peux lui assurer que je partage ses craintes et qu'on prend des mesures.

Nous avons déjà dit que nous avions bien l'intention de rendre plus strictes les dispositions actuelles du Code criminel sur les délinquants dangereux. Il y a deux semaines, le solliciteur général a annoncé le nouveau système de repérage grâce auquel les procureurs de la Couronne pourront plus facilement obtenir des renseignements sur les gens qui devraient faire l'objet de demandes de ce genre.

De plus, nous avons précisé que nous entendions présenter un projet de loi pour renforcer les dispositions sur les délinquants dangereux en supprimant la nécessité pour le tribunal d'obtenir l'opinion de deux psychiatres. Nous examinons déjà d'un oeil favorable la recommandation du groupe de travail fédéral–provincial qui a proposé d'ajouter une nouvelle catégorie au Code, les délinquants à long terme.

En mai, le solliciteur général et moi–même organiserons une réunion de constitutionnalistes et d'autres experts pour examiner d'autres stratégies que nous pourrions adopter sur le plan législatif pour protéger la société contre ceux qui ont de fortes chances de récidiver.

* * *

L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River, Lib.): Monsieur le Président, la participation du Canada à l'économie basée sur la connaissance présente d'énormes possibilités économiques et éducatives pour l'ensemble des Canadiens. Il est très important que ces possibilités soient effectivement offertes à tous les Canadiens, non seulement ceux des villes, mais également ceux qui vivent en région rurale ou isolée.

Le secrétaire d'État peut–il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour faire en sorte que les Canadiens des régions rurales et isolées puissent mettre à profit les possibilités qu'offre l'autoroute de l'information?

L'hon. Jon Gerrard (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, étant moi–même un député représentant une circonscription rurale, soit Portage—Interlake, je partage la préoccupation du député à l'égard des régions rurales et je le remercie de sa question.

Le gouvernement travaille d'arrache–pied dans le cadre de programmes, tels que le réseau SchoolNet, les centres d'accès aux collectivités et le projet d'information auprès des centres pour personnes âgées afin que l'autoroute de l'information s'étende à toutes les régions du Canada et que les Canadiens des campagnes puissent en profiter autant que les Canadiens des villes.

Le programme des centres d'accès aux collectivités est en marche. Le premier concours officiel est prévu pour le mois d'octobre. Tout est mis en oeuvre pour que ce programme soit couronné de succès et que les collectivités rurales puissent y participer. Les parlementaires seront amplement renseignés sur ce programme avant les vacances d'été pour qu'ils puissent aider leurs collectivités à soumettre des mémoires et à faire en sorte que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays puissent participer pleinement à l'autoroute de l'information.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTEURS AÉRIENS

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre nous répète continuellement les progrès qu'il a réalisés dans l'industrie aérienne et la satisfaction des présidents des deux principaux transporteurs. Dans les faits, depuis l'annonce de sa politique d'attribution de routes internationales à la fin décembre et en raison de ses décisions systématiquement favorables à Canadian dans l'attribution des routes internationales, les actions d'Air Canada battent de l'aile sur les marchés.

Ma question est la suivante: Comment le ministre peut–il affirmer qu'il a agi de façon juste et équitable, alors que Standard and Poor estime qu'Air Canada se trouve affaiblie par les récentes décisions du ministre qui ouvrent la voie à Canadian au marché américain, notamment à Chicago et à New York et ce, sans aucune contrepartie pour Air Canada?

• (1155)

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, on comprendra qu'il est très délicat de discuter de la situation financière d'une compagnie quelconque dont les actions se transigent à la Bourse.

Mais je dois dire à mon honorable collègue que la raison pour laquelle je dis que nous avons agi de façon équitable dans toute cette affaire dans la mesure du possible, c'est qu'après des années de controverse et de difficulté dans l'industrie de l'aviation au Canada, les deux transporteurs, au niveau des conseils d'administration, nous disent et affirment publiquement que nous avons agi de façon efficace et juste.

Mon honorable collègue saura que c'est Air Canada qui a décidé, avant–hier, d'aller sur le marché procéder à une émission de 500 millions de dollars et que dans tout ce processus, Air Canada avisait les Canadiens qu'il devait acquérir de nouveaux appareils et embaucher au–delà de 600 personnes. Il me semble que si on veut être juste et équitable à la Chambre des communes, il faudrait réaliser qu'on a fait énormément de progrès, ce n'est pas la perfection, mais nous pensons que les deux transporteurs sont en voie de vivre des années de croissance beaucoup plus intéressante que ce qu'on a vu dans le passé.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut–il lier le dossier de Hong Kong, où Air Canada est prête à débuter ses opérations dès l'été et ainsi créer 500 emplois, à celui de l'Allemagne où Canadian ne dispose pas même des avions nécessaires pour exploiter cette liaison d'ici la fin de l'année?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nos décisions concernant tous nos services aériens transfrontaliers et internationaux s'expliquent facilement.

Si je me fondais sur la thèse qu'avance le député, nous n'aurions pas attribué tous les droits que nous avons pu négocier avec les États–Unis. Mon collègue sait qu'Air Canada a placé des commandes auprès des principaux constructeurs aéronautiques canadiens et étrangers pour être en mesure de desservir les lignes que nous avons négociées avec les États–Unis et d'autres pays.

S'il s'agissait seulement d'attribuer des lignes ou de faire en sorte qu'Air Canada ou Canadien International puissent desservir des régions pour lesquelles ces transporteurs disposent des appareils nécessaires, il y a beaucoup de choses que nous avons déjà faites et que nous n'aurions pas pu réaliser.

Nous faisons savoir à Air Canada et à Canadien International quelles lignes ils peuvent desservir, comment nous avons pris notre décision et comment ils peuvent planifier l'avenir. C'est pour cette raison que ces transporteurs peuvent négocier l'achat ou la location d'appareils qui leur permettront de desservir des lignes qui leur étaient préalablement inaccessibles tant aux États–Unis qu'ailleurs dans le monde.

Si le député s'efforçait de comprendre ce que nous avons fait pour les aéroports canadiens et pour les employés des deux transporteurs aériens, il saurait que d'ici la fin de 1995 nous aurons fait plus pour améliorer la situation des deux transporteurs aériens que tout ce qui a été fait au cours des 15 ou 20 dernières années au Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, nous avons récemment appris que la GRC faisait enquête sur le promoteur Jose Perez et ses tractations avec les fonctionnaires du gouvernement.

Le solliciteur général peut–il confirmer ou démentir cette information?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, depuis toujours ce n'est pas l'usage à la Chambre de confirmer ou de démentir les informations concernant des enquêtes de la GRC.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je changerai donc de registre.

Parlons plutôt du rapport du vérificateur général. Le 20 mars, lorsque j'ai posé une question au ministre, il a répondu en citant un rapport spécial du vérificateur général. Nous avons constaté ensuite que la réponse n'avait rien à voir avec ma question et que les tractations avec la Société canadienne des postes n'étaient même pas mentionnées dans ce rapport.

Pourquoi le ministre des Travaux publics a–t–il cité ce rapport qui n'avait aucun lien avec le sujet dont il était question.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, quoique cette question ne soit pas complémentaire de la première, je tiens à dire que je serai heureux de me renseigner sur ce que le rapport renferme ou ne renferme pas et d'en informer ensuite le député.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Elle porte sur les réfugiés qui n'ont pas l'intention de compter un téléviseur de 40 pouces parmi le deuxième ou troisième achat qu'ils feront au Canada.

Comme le ministre le sait, aucun autre pays au monde n'impose un droit de 975 $ aux réfugiés. Mais il nous a assuré que les réfugiés en provenance de pays pauvres qui n'ont pas les moyens de verser un droit de 975 $ pourront obtenir des prêts. Il y a cependant un piège.

• (1200)

Voici la question que je pose au ministre: Refusera–t–il l'entrée aux immigrants et aux réfugiés qui ne répondent pas aux critères de remboursement du prêt? Peut–il nous assurer qu'aucun réfugié ne sera refusé même s'il ne peut pas verser le droit de 975 $ et ne répond pas aux critères d'admissibilité à un prêt?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, il n'est pas vrai que d'autres pays n'imposent pas divers droits de traitement des demandes. Nous avons décidé pour deux raisons d'imposer un droit d'établissement, et non un droit de réfugié, pour accéder à notre système. La première, c'est pour que tous les nouveaux arrivants puissent se joindre aux autres Canadiens de tous les horizons afin d'assurer la prospérité du Canada à l'avenir.

La deuxième raison pour laquelle nous imposons un droit d'établissement, c'est pour que les services d'établissement se poursuivent. Ce sont les gens dont parle le député qui ont le plus besoin des services d'établissement. Si nous n'imposions pas ce droit, à mon avis, l'établissement disparaîtrait. Nous agissons donc ainsi dans le but d'aider les plus nécessiteux à venir au Canada.

De plus, le ministre des Finances a institué un programme de prêts leur permettant d'obtenir 975 $ et de les rembourser, afin d'assurer leur avenir dans le meilleur pays au monde, tout comme les enfants de parents canadiens demandent des prêts de dizaines de milliers de dollars pour faire leurs études, afin de pouvoir eux aussi assurer leur avenir au Canada.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Il y a environ un an, la Cour suprême a rendu une décision dans l'affaire Suzanne Thibodeau sur l'imposition des pensions alimentaires destinées aux enfants. À l'époque, le gouvernement avait promis de prendre des mesures concernant le niveau, l'application et l'imposition de ces pensions.

Le ministre peut–il dire à la Chambre pourquoi aucune mesure n'a été prise pour faire en sorte que les enfants canadiens reçoivent le soutien dont ils ont besoin et qu'ils méritent?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, certes, le gouvernement n'a pas annoncé de plan officiel sur la question, mais le fait est qu'il a pris de nombreuses mesures. Il a longue-

ment examiné, ces 10 derniers mois, la question des pensions alimentaires destinées aux enfants.

Le gouvernement a adopté, sur cette question, une approche fondée sur trois principes. Premièrement, il faudrait prévoir, dans la loi, des lignes directrices ou une formule pour aider le tribunal à déterminer le montant à verser pour l'entretien des enfants afin d'éviter aux parties les frais et l'angoisse qu'entraîne le règlement de cette question au moyen d'un procès.

Deuxièmement, il faudrait examiner le régime fiscal pour déterminer s'il est juste envers le parent qui a obtenu la garde des enfants et envers celui qui ne l'a pas obtenue et s'il assure ce qu'il y a de mieux aux enfants de familles séparées.

Troisièmement, il faudrait se doter d'une stratégie nationale pour faire respecter les ordonnances judiciaires.

En ce qui concerne la première question, le rapport fédéral–provincial–territorial relatif aux pensions alimentaires destinées aux enfants a été publié en janvier dernier. Il renferme des montants précis ainsi qu'un projet de formule qui fait actuellement l'objet d'un débat public. Nous tenons compte des réflexions faites au cours de ces discussions.

En ce qui concerne maintenant l'impôt, le ministre des Finances a examiné la question et terminera bientôt une analyse des différentes options.

Enfin, en ce qui concerne l'application des ordonnances, nous avons élaboré des propositions qui seront annoncées en même temps que les deux autres éléments de l'ensemble qui, à notre avis, permettra de faire mieux respecter les ordonnances des tribunaux dans tout le Canada.

Le Président: La période des questions est terminée. Cependant, j'accorde la parole au député de Crowfoot, pour un rappel au Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que je pense que le ministre de la Justice a violé les conventions de cette Chambre relatives aux affaires en instance devant les tribunaux.

En réponse à ma question du lundi 27 mars, il a déclaré, et je cite le hansard, à la page 11065:

> [. . .] parce qu'il l'estimait erroné, le gouvernement fédéral a interjeté appel du jugement de première instance auquel le député fait référence.

Puis il dit un peu plus loin:

> Nous estimons en toute bonne foi que le jugement de première instance rendu en Alberta était erroné.Nous sommes confiants que nous allons gagner en appel.

De plus, le mercredi 29 mars, le ministre, en réponse à une question de mon collègue de Yorkton—Melville, disait et je cite la page 11193 du hansard:

> Le fait est qu'un appel a été interjeté de ce jugement. Nous soutenons en appel que le jugement était erroné.

• (1205)

Monsieur le Président, comme vous le savez, le commentaire 505 de la sixième édition de Beauchesne dit, et je cite:

> Les députés s'entendent pour ne pas évoquer les affaires dont un tribunal ou une cour d'archives sont saisis. Cette convention a pour but de protéger les parties, tant avant que pendant le procès, et les personnes qui pourraient être touchées par les résultats d'une enquête judiciaire. Il s'agit d'une contrainte à laquelle la Chambre s'assujettit elle–même dans l'intérêt de la justice et de l'équité.

De plus, les paragraphes 1 et 2 du commentaire 506 disent, et je cite:

> 1) Le respect de la convention relative aux affaires en instance devant les tribunaux est absolu dans le cas de poursuites criminelles.
>
> 2) En matière criminelle, la jurisprudence est claire: aucun député ne fait allusion aux affaires en instance devant les tribunaux avant le prononcé du jugement. La convention n'a cependant plus cours une fois le jugement rendu.

Si l'on applique la convention relative aux affaires en instance devant les tribunaux, le ministre a parlé de l'affaire Simmerman qui fait l'objet d'un appel et, par conséquent, il a fait allusion à cette affaire. Il a dit plus d'une fois que le jugement était erroné. Les commentaires du ministre pourraient donc nuire aux intérêts de M. Simmerman.

La convention s'applique à tous les députés. Je dirais, avec tout le respect que je dois au ministre, que ce cas soulève aussi la question de l'influence indue ou de l'ingérence ministérielle. Les ministres doivent faire encore plus attention à ce qu'ils disent en raison du poste qu'ils occupent. Ils doivent être encore plus vigilants lorsqu'il s'agit d'un dossier relevant de leur ministère.

Dans le cas présent, nous avons un ministre de la Justice qui non seulement discute une affaire criminelle en instance devant la Cour d'appel de l'Alberta, mais qui en plus se permet de critiquer le jugement original rendu par la Cour du Banc de la Reine.

À mon avis, ce faisant, il a violé le paragraphe 2) du commentaire 506 qui stipule que:

> La convention s'applique derechef dès qu'il y a appel.

Les cas semblables à celui–ci sont la raison d'être de la convention. Je pense que les députés conviendront que les déclarations du ministre lèsent M. Simmerman de son droit à un procès équitable.

J'aimerais également attirer l'attention de la Chambre sur le commentaire 493 de Beauchesne qui précise que les députés doivent se garder de blâmer ou d'attaquer personnellement les magistrats et les tribunaux.

Le ministre de la Justice a dit à maintes reprises que le jugement rendu par la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta était erroné. En outre, j'attire l'attention de la Chambre sur l'affaire Oulette, nos 1 et 2, citée à la page 149 de la deuxième édition de l'ouvrage *32 Criminal Cases*, dans laquelle le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales d'alors avait été condamné pour outrage au tribunal par la Cour d'appel du Québec pour avoir fait des remarques désobligeantes au sujet d'un jugement de première instance.

Recours au Règlement

Monsieur le Président, je vous demande de trancher et de décider si, par ses propos, le ministre a violé la convention relative aux affaires en instance devant les tribunaux ou le commentaire 493, ou encore les deux.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais répondre au rappel au Règlement du député.

Je dois dire pour commencer que je prends très au sérieux mes responsabilités tant à la Chambre qu'à l'extérieur en respectant la compétence des tribunaux, en appliquant la règle sur les affaires en instance et en ne perdant pas de vue que, comme ministre, j'ai des responsabilités très différentes de celles des juges.

Je soutiens que rien de ce que j'ai dit ici ou ailleurs au sujet de l'affaire Simmerman ou du principe en cause ne va à l'encontre de la règle qui nous interdit de commenter les affaires en instance.

Je ferai remarquer qu'il est très étrange que le député me pose à la Chambre une question sur une cause et fasse ensuite un rappel au Règlement parce que j'ai commenté cette cause en répondant à sa question. En effet, je répondais précisément à la question du député lorsque, selon les allégations, j'ai enfreint la règle. Je répondais simplement à la question du député, et je le faisais de bonne foi.

Deuxièmement, comme je l'ai dit l'autre jour lorsque le député a soulevé ce point à la période des questions, il y a une profonde différence entre commenter les faits en cause dans une affaire criminelle en instance, qu'il s'agisse d'un procès ou d'un appel, de manière à porter préjudice à l'intimé, en disant quelles conclusions il faut tirer ou qui a commis l'acte incriminé—ce qui est tout à fait inadmissible—et simplement dire que nous avons une interprétation différente de la loi qui, justement, est en cause dans l'affaire Simmerman.

• (1210)

Je dis que, selon nous, l'interprétation judiciaire du Code criminel et des dispositions en cause dans le procès n'était pas la bonne. Comme de fait, le gouvernement albertain interjette appel. Celui-ci devrait être entendu par la Cour d'appel de l'Alberta en septembre prochain. Le gouvernement fédéral est en train de décider s'il agira comme intervenant pour faire valoir son point de vue auprès de la Cour d'appel.

Il existe des précédents, et je soutiens qu'il n'y a rien de mal à ce qu'un ministre dise que nous n'interprétons pas une loi de la même manière que le tribunal.

L'interprétation sur laquelle le tribunal de première instance a fondé son jugement ne correspond pas à la nôtre. Je dis donc, essentiellement, que nous devons faire preuve de la déférence et du respect qui s'imposent envers les tribunaux et leur procédure et qu'un ministre ne doit rien dire ni faire qui porte atteinte aux droits des parties dans une affaire en instance en abordant les questions de fait.

Selon moi, rien de ce que j'ai dit ou fait ne contrevient à ces principes. Le rappel au Règlement est dénué de tout fondement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescot—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai qu'une brève observation à ajouter à ce que le ministre a dit.

Tout d'abord, pour ce qui est de la convention sur les causes en instance et du commentaire 505 de Beauchesne, il est évident que leur but est de protéger les parties dont la cause est devant les tribunaux. En l'occurrence, un député a posé une question à la Chambre pour connaître la position du gouvernement au sujet d'une cause en appel.

À mon sens, si le gouvernement a interjeté appel de la décision du tribunal de première instance, c'est qu'il estimait que ce tribunal avait erré. Sinon, il n'aurait eu aucune raison d'en appeler de la décision.

Deuxièmement, le rapprochement avec l'affaire Oulette est un peu tiré par les cheveux. Ce sont deux causes totalement différentes. Cette affaire n'avait absolument rien à voir avec un commentaire fait à la Chambre des communes, comme le verra sûrement le Président en examinant les documents nécessaires.

Troisièmement, monsieur le Président, vous vous souviendrez que, presque à toutes les fois où la convention concernant les affaires en instance a été invoquée à la Chambre des communes, la présidence a déclaré que les députés ne devaient pas poser de questions sur des causes devant les tribunaux.

S'il faut tirer une conclusion du présent rappel au Règlement, c'est que la question n'aurait pas dû être posée et non pas que le ministre n'aurait pas dû y répondre. Par conséquent, j'irais jusqu'à renverser les rôles et à demander à la présidence, si elle juge qu'il y a un avertissement à donner, de rappeler aux députés qu'ils ne doivent pas poser de questions sur les causes qui sont devant les tribunaux.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, je veux simplement signaler deux éléments de plus au sujet de ce rappel au Règlement.

D'abord, quand la question a été posée, elle portait sur des décrets qui avaient été déclarés nuls par un tribunal albertain. La question était de savoir si le ministre de la Justice avait le droit de continuer à prendre ces décisions. Il ne s'agissait pas d'une réflexion sur l'affaire albertaine.

Mon deuxième point, c'est que le gouvernement fédéral n'était pas partie dans cette affaire relevant d'un tribunal provincial. Le ministre fédéral de la Justice n'était donc pas habilité à intervenir dans une affaire qui n'était pas de sa compétence.

Ce sont deux points très importants qui méritent d'être portés à votre attention, monsieur le Président.

Le Président: Je vais prendre toutes ces considérations en délibéré. Je veux que les députés se rendent bien compte et qu'ils admettent que, dans le cas d'une convention, le Président a évidemment pleine discrétion pour prendre la décision qui convient.

Je veux signaler à tous les députés qu'une convention, c'est un peu comme une entente, une tradition que nous appliquons à la Chambre des communes.

• (1215)

Quand une affaire a été devant les tribunaux, il n'a jamais été question qu'on ne puisse pas y faire référence à la Chambre des communes.

La plupart du temps, c'est laissé au bon jugement des députés eux-mêmes. Lorsqu'un député pose une question, il doit se demander si elle constitue une transgression de la convention.

Par ailleurs, quand la personne qui répond à une question se trouve dans cette position, c'est à elle de tenir compte de ces considérations. Essentiellement, c'est l'affaire des députés eux-mêmes.

Dans ce cas particulier, deux éléments ont été soulevés. Je vais examiner tous les arguments qui ont été avancés. Je suis sûr que la Chambre me laissera le temps d'examiner ce qui avait été dit dans les déclarations originales.

S'il est nécessaire d'y revenir, je le ferai, mais j'aimerais avoir du temps pour examiner une fois de plus toute l'affaire et peut-être donner des directives à la Chambre sur l'orientation que nous devrions prendre face à une convention particulière à la Chambre.

Si les députés veulent bien me confier cette question, j'en reparlerai à la Chambre dès que je le pourrai, au besoin.

* * *

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.

Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à un certain nombre de pétitions.

Affaires courantes

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. William Rompkey (Labrador, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, qui fait rapport du projet de loi C-67 avec des propositions d'amendement.

* * *

LOI SUR LA BUFFALO AND FORT ERIE PUBLIC BRIDGE COMPANY

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-81, Loi modifiant la Loi concernant la «Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company».

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première vient d'habitants de Balcarres et Fort Qu'Appelle, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer les mesures législatives punissant sévèrement les criminels violents qui utilisent des armes pour commettre des crimes, d'appuyer les nouvelles dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu et d'appuyer toute mesure législative abrogeant et modifiant les mesures législatives existantes sur le contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient de gens de partout au Canada.

Les pétitionnaires font remarquer l'importance des programmes sociaux à la base de la société canadienne, l'importance pour les Canadiens d'avoir accès à des soins de santé satisfaisants, à la sécurité de la vieillesse, et autres.

• (1220)

Ils demandent au Parlement de maintenir et d'améliorer les programmes sociaux qui sont notre droit et notre héritage.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais maintenant présenter trois pétitions.

La première pétition demande au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin de protéger les Canadiens contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la deuxième pétition prie le Parlement canadien de rejeter le projet de loi sur le contrôle des armes à feu et de demander au ministre de la Justice de revoir la manière dont il envisage le contrôle des armes à feu.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, la troisième pétition demande au Parlement de rejeter toute proposition visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés afin d'inclure l'expression «orientation sexuelle».

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, conformément à l'article prescrit par notre Règlement, j'ai le plaisir de déposer une pétition signée par 41 pétitionnaires qui prient le Parlement d'agir rapidement en modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire de façon explicite toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle dans tous les domaines de juridiction fédérale, et en adoptant toutes les mesures nécessaires afin de reconnaître les conjoints de fait de même sexe dans les lois fédérales.

[*Traduction*]

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une centaine d'habitants de Fredericton—York—Sunbury. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant l'aide au suicide soient rigoureusement appliquées et à ce qu'aucune modification législative ne soit apportée ayant pour effet d'approuver ou d'autoriser l'aide ou l'incitation au suicide ou une autre activité conçue pour mettre un terme à la vie humaine.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tony Valeri (Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des électeurs de Lincoln.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés afin d'inclure l'expression «orientation sexuelle».

La deuxième pétition demande au Parlement de ne pas modifier le Code canadien des droits de la personne de façon à ce que les avantages dont bénéficient les conjoints ne soient pas accordés aux couples formés de personnes de même sexe.

[*Français*]

LES BOÎTES VOCALES

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par 257 personnes de ma circonscription priant le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de renoncer au projet d'implantation de boîtes vocales pour les personnes âgées.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Barry Campbell (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par plus de 50 habitants de la circonscription de St. Paul's, que je représente, et des environs. Les pétitionnaires prient instamment le Parlement du Canada de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les individus contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

La première est signée par 53 personnes qui demandent au gouvernement de ne pas modifier le Code canadien des droits de la personne et la Loi canadienne sur les droits de la personne d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LE PROJET DE LOI C–41

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 46 personnes qui prient instamment le Parlement de demander au gouvernement de supprimer l'article 718.2 du projet de loi C–41.

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 134.

[*Texte*]

Question nº 134—**M. Breitkreuz (Yorkton—Melville):**

Le gouvernement est prié de fournir des statistiques prouvant que la criminalité violente a été et(ou) sera réduite et que la sécurité du public a été et(ou) sera améliorée par chacune des mesures suivantes *a*) l'enregistrement des armes de poing et des autres armes à usage restreint, *b*) l'interdiction de divers types d'armes à feu, *c*) l'autorisation d'acquisition d'armes à feu, *d*) l'inclusion dans le Code criminel de dispositions en matière de sécurité d'entreposage, de manutention et de transport, *e*) le contrôle de la vente de munitions et *f*) la mise en oeuvre d'un système d'enregistrement universel pour les armes à feu et les propriétaires d'armes à feu.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Les modifications législatives apportées en 1978, en 1992 et celles proposées actuellement en ce qui concerne les armes à feu ont mis ou mettront en oeuvre diverses mesures complémentaires de contrôle des armes à feu. Pour cette raison, les chercheurs et statisticiens sont dans l'impossibilité de déterminer avec exactitude la mesure dans laquelle les mesures de contrôle précises parviennent ou parviendront effectivement à réduire le nombre de crimes violents et à accroître la sécurité publique au Canada.

Les rapports qui suivent ont été produits pour le ministère de la Justice du Canada afin de fournir au ministre de la Justice et au gouvernement les renseignements statistiques et la recherche de base sur la question. On peut obtenir ces rapports auprès de la Direction de la recherche et de la statistique au ministère de la Justice. Groupe Angus Reid Inc., «Les armes à feu au Canada» (TR1991–8b), 1991; Dansys Consultants, «Les Homicides familiaux perpétrés avec arme à feu» (WD1992–20f), 1992; Moyer S. et J.P. Carrington, «La Disponibilité des armes à feu et les suicides commis au moyen d'une arme à feu» (WD1993–3f), 1992; Axon L. et S. Moyer, «The Use of Firearms in Criminal Incidents in Toronto» (WD1994–19e), septembre 1994; Wade T. et R. Tennuci (de RES Policy Research Inc.), «Examen du système d'enregistrement des armes à feu» (TR1994–9f), 1994; Meredith C., B. Steinke et S. Palmer, «Recherche sur l'application de l'article 85 du Code criminel du Canada (WD1994–20f), 1994; Hung Kwing (du ministère de la Justice), «Statistiques sur les armes à feu», octobre 1994.

[*Traduction*]

M. Duhamel: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

La Chambre reprend l'étude de la motion:

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'avais la parole tout à l'heure, je parlais du Transfert social canadien.

En annonçant cette année les changements qu'il apportera aux paiements de transfert et qui entreront en vigueur l'an prochain, le gouvernement fédéral a prévenu les provinces suffisamment à l'avance pour qu'elles aient le temps de s'y préparer.

Les chiffres montrent que le montant total des paiements de transfert prévus dans le cadre du TSC, y compris les paiements de péréquation versés aux provinces les plus défavorisées, comme Terre–Neuve, se trouvera à augmenter en 1996–1997 par rapport à 1994–1995. Les paiements de transfert à Terre–Neuve, y compris les paiements de péréquation, augmenteront de 28 millions de dollars en 1996–1997 par rapport à ceux de 1994–1995. Cela montre bien que le gouvernement tient aussi bien aux normes nationales qu'à la péréquation entre les provinces.

• (1225)

Parmi les autres mesures budgétaires en matière de sécurité sociale, je signale l'annonce que des changements seront présentés en septembre dans le but de réformer le régime d'assurance–chômage. Ces changements devraient permettre de réduire de 10 p. 100 la taille globale du programme. En entreprenant ces réformes, le ministre du Développement des ressources humaines est confronté à de nombreux défis et doit tenir compte d'un grand nombre de conditions diverses.

L'automne dernier, le Comité permanent du développement des ressources humaines a entrepris de vastes consultations auprès des Canadiens au sujet de la réforme de la sécurité sociale. Lors de ces consultations, les membres du comité ont entendu à maintes reprises des témoins leur dire que les programmes d'assurance–chômage découragent souvent les gens de retourner au travail. Ils nous ont raconté des cas où on leur avait refusé des prestations d'assurance–chômage parce qu'ils voulaient se recycler alors que d'autres sont payés pour rester chez eux. D'autres parlent de prestations qui vont diminuant alors que des gens dont le conjoint gagne plus de 100 000 $ par année touchent de généreuses prestations.

Quand on songe à apporter des changements au régime d'assurance–chômage, ce doit être dans le but de concevoir un système qui devrait avoir pour objectif sous–jacent d'aider les gens à retourner au travail tout en distribuant les ressources limitées dont nous disposons à ceux qui en ont le plus besoin.

Le ministre du Développement des ressources humaines gardera ces objectifs à l'esprit quand il se préparera à faire la nécessaire réforme du régime d'assurance–chômage.

Au sujet de la réforme de la sécurité sociale, le ministre des Finances a promis de publier un document sur les modifications à apporter au régime de pensions public afin de garantir sa viabilité à mesure que notre population vieillit. L'objectif sous–jacent de cet examen, je le répète, est de garantir que ce soit les plus démunis qui profitent des ressources limitées disponibles. Par conséquent, les prestations de la Sécurité de la vieillesse seront versées en fonction du revenu familial, comme c'est le cas présentement avec le Supplément de revenu garanti. En outre, nous réexaminerons le Régime de pensions du Canada cet automne pour garantir sa viabilité.

Un autre point sur lequel je voudrais m'arrêter concerne les répercussions du budget sur la petite entreprise. On sait que cette dernière est la locomotive de notre économie. Aujourd'hui, plus de 99 p. 100 de toutes les entreprises au Canada emploient moins de 100 personnes. Le secteur de la petite entreprise représente 40 p. 100 du PIB au Canada. Par–dessus tout, il compte pour plus de la moitié de l'ensemble des emplois du secteur privé.

Selon un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, le déficit et la dette sont les principaux problèmes économiques au Canada. Le ministre des Finances a pris note de cette préoccupation et maintient son engagement de réduire le déficit, créant ainsi un climat propice à la croissance de la petite entreprise. La réduction du déficit entraînera également une baisse des taux d'intérêt pour les emprunteurs du secteur de la petite entreprise.

L'inaccessibilité au crédit a été citée par les petites entreprises comme problème majeur. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé qu'il travaillera avec les banques à la mise au point de normes de rendement sensées pour le financement de la petite entreprise. On prévoit que ce travail sera terminé d'ici l'automne. Ces normes permettront aux petites entreprises d'emprunter davantage, stimulant du même coup la création d'emplois.

Le gouvernement a aussi montré son engagement en maintenant des avantages fiscaux pour les petites entreprises, comme l'exemption à vie pour gains en capital de 500 000 $ visant les actions des petites entreprises et un taux d'imposition moins élevé pour la première tranche de 200 000 $ de revenus.

Conjuguées aux dispositions visant à réduire la paperasserie, ces mesures devraient assurer la poursuite de la création d'emplois par les petites entreprises.

J'aimerais parler d'un sujet qui touche de près ma province d'origine, Terre–Neuve, soit les modifications que le budget prévoit au ministère des Pêches et des Océans.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances d'avoir maintenu son engagement envers la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique. Le budget prévoit que le financement total de ce programme demeure à 1,9 milliard de dollars sur cinq ans, y compris 1,7 milliard de dollars de nouveau financement annoncé l'an dernier. Ces fonds visent à aider les Canadiens de la région atlantique à s'adapter à l'effondrement de la pêche du poisson de fond, une situation à l'égard de laquelle ils n'ont pas de maîtrise.

Les Canadiens de l'Atlantique sont des gens fiers. Si on leur en donne la possibilité, ils préfèrent nettement travailler que de dépendre de l'aide gouvernementale.

Ce financement vise à les aider à s'adapter à la triste réalité des pêcheries qui ont été mal gérées et surexploitées par les bateaux étrangers. Encore une fois, par son engagement à l'égard de ce financement, le ministre a veillé à ce que les plus vulnérables de notre société soient protégés.

• (1230)

D'autres mesures, comme la fusion de la garde côtière avec le ministère des Pêches et des Océans, permettront au Canada de renforcer ses efforts de conservation même à l'extérieur de la zone de 200 milles, à un moment où c'est plus que jamais nécessaire.

En résumé, je suis heureuse de souscrire entièrement à ce budget. Il montre que le gouvernement libéral peut faire plus que de simplement parler de réduction du déficit. En fixant des objectifs raisonnables à ce sujet et en les atteignant, le gouvernement a gagné la confiance et le respect des Canadiens. Mais ce qui importe surtout, c'est que ce budget a permis de réduire le déficit, en grande partie par des compressions de dépenses et tout en protégeant les plus vulnérables de la société.

Ce n'est certainement pas de gaieté de coeur que le gouvernement a adopté bon nombre de ces réductions de dépenses, mais il devait le faire pour garantir que notre économie demeure sur la voie de la relance et pour que nos programmes sociaux restent soutenables dans l'avenir.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais faire une observation et poser une question.

Presque tous les libéraux, dont la députée, se félicitent mutuellement de s'être attaqués au déficit. Soit, on prévoit faire baisser le déficit annoncé. Toutefois, le fait est que les taux d'intérêt sont à la hausse, tout comme les paiements d'intérêts, parce que notre endettement total est extrêmement élevé.

De nombreux Canadiens ignorent que ce budget va encore faire augmenter le total des dépenses gouvernementales de deux milliards de dollars.

Il nous faut nous concentrer sur la dette et le déficit. C'est mon avis, et je crois que la plupart des Canadiens le partagent, que le temps presse. Plus on attend et plus les versements d'intérêts sont élevés. Même si le ministre des Finances et le gouvernement atteignent leurs objectifs, on s'attend à ce que les versements d'intérêts s'élèvent à au moins 50 milliards de dollars par an d'ici la fin de l'actuelle législature.

Nous devons reconnaître qu'un montant annuel de 50 milliards de dollars, dont une bonne partie quitte le pays sous forme de versements d'intérêts à des prêteurs internationaux, représente autant d'argent en moins pour assurer le financement des programmes gouvernementaux.

Les libéraux parlent constamment du maintien de ces programmes et de leur intention de ne pas y renoncer. Certes, voilà un objectif admirable et merveilleux, mais le fait est que les paiements d'intérêts que nous devons effectuer rendent de plus en plus difficile le financement de ces programmes. Si nous ne réagissons pas rapidement, le financement des programmes sociaux cédera le pas à l'obligation de payer les intérêts.

J'aimerais que la députée nous donne son avis sur la rapidité avec laquelle on s'attaque au déficit. Elle dira probablement que tout va bien ou même très bien. Or, en quoi la décision de faire passer le montant annuel des intérêts à payer de 40 à 50 milliards de dollars peut–elle donc favoriser le financement de nos programmes sociaux?

Mme Payne: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Comme il le sait pertinemment, de nombreux facteurs ont influencé notre budget depuis qu'on l'a présenté, il y a un mois. Ces facteurs continuent de se faire sentir. Cependant, il n'ignore également pas que, au cours des deux dernières années, nous avons atteint nos objectifs budgétaires grâce aux efforts du ministre. Je suis persuadée qu'on va poursuivre ces efforts. Il est vrai que la hausse des taux d'intérêt nous inquiète. Je suis sûre que le député en est conscient, étant donné que le ministre en a parlé à un certain nombre de reprises.

Je ne crois pas—et le député non plus si je me fie à certaines déclarations qu'il a faites plus tôt à la Chambre—que nous puissions réduire le déficit au détriment de ceux qui ont le plus besoin d'être aidés. Il s'agit d'un groupe extrêmement vulnérable.

Il se peut qu'au cours de la prochaine année, le ministre ait à nouveau besoin de procéder à certains rajustements, alors que les divers facteurs affecteront notre situation financière.

• (1235)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant que nous reprenions le débat, je voudrais simplement signaler à la Chambre que nous avons maintenant terminé les cinq heures au maximum prévues pour le débat. Nous passons maintenant au stade suivant du débat, c'est–à–dire celui des interventions de 10 minutes sans questions ni observations.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif de mon intervention sur le projet de loi C–76, je voudrais souligner qu'en février 1995, le ministre des Finances a présenté un budget qui s'écarte considérablement de la philosophie habituelle des libéraux.

Ce budget aurait dû être présenté en février 1994. Au lieu de prendre des mesures énergiques à ce moment–là, les libéraux se sont tout simplement plaints du bourbier dans lequel les conservateurs les avaient laissés. C'est à ce moment–là qu'ils auraient dû réduire les dépenses et prendre des mesures correctrices.

Même à l'heure actuelle, l'objectif irréaliste que s'est fixé le gouvernement libéral de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB nous fait un peu penser à une épreuve de saut en hauteur où la barre n'est jamais levée plus haut qu'à deux pieds. N'importe qui peut réussir à surmonter l'obstacle parce qu'il ne s'agit pas d'un test réel de capacité. Il est donc ridicule que le ministre se vante de réaliser les objectifs de son budget ou de les dépasser.

Il aurait fallu se fixer des objectifs intérimaires qui permettent d'en arriver à un budget équilibré d'ici la fin de l'actuelle législature, et présenter un plan montrant la façon d'y parvenir. Cependant, le gouvernement n'a ni la volonté politique ni le courage de fixer les buts réalistes dont on a désespérément besoin si l'on veut protéger et conserver les programmes sociaux du Canada dont on est si fier.

Divers groupes d'intérêts spéciaux et divers Canadiens vont sûrement dire qu'ils veulent, effectivement, que l'on réduise les dépenses, sans toutefois que l'on touche à leur programme, ou reconnaître qu'il faudrait effectivement réaliser des économies, sans toutefois réduire la subvention qui leur est accordée.

Le Parti réformiste sait qu'il y a, dans notre pays, beaucoup de Canadiens qui sont prêts à accepter les importantes réductions de dépenses qui s'imposent pour que nous puissions en arriver à un budget équilibré. Depuis toujours, les gouvernements, dont celui–ci, ont choisi la voie de la facilité qui consiste à faire quelques réductions de dépenses et lever certains impôts sans toutefois prendre les mesures qui s'imposent pour équilibrer les livres.

La dette fédérale a grimpé de 28 milliards de dollars, qu'elle était en 1970, à près de 550 milliards de dollars, qu'elle est en ce moment. Elle s'est donc multipliée par 28. Parmi les principaux pays développés, le seul où la proportion entre la dette et l'économie globale soit plus élevée est l'Italie.

J'ai du mal à réaliser ce que signifie vraiment un milliard de dollars. Je parviens à imaginer un peu ce que représente un million, mais la notion de un milliard de dollars m'échappe. Pour placer les chiffres dans un autre contexte, j'ai transformé toutes ces données en temps, en utilisant la seconde comme unité de base. Un million de secondes équivaut à près de 12 jours, soit 11,82 jours exactement. Un milliard de secondes correspond à près de 32 ans. Cela nous donne une meilleure idée de ce que vaut un milliard.

Après avoir accumulé un déficit important au cours de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a réussi à faire graduellement baisser le rapport entre la dette et le PIB, jusque vers le milieu des années 70. Le dernier excédent fédéral a été enregistré en 1970. Depuis cette date, les gouvernements ont toujours dépensé de l'argent qu'ils n'avaient pas et ont ainsi accumulé le lourd fardeau de la dette qui nous accable aujourd'hui.

Il a fallu que le Parti réformiste insiste et que les contribuables inquiets s'expriment pour convaincre le gouvernement de la gravité du problème et de l'urgence d'agir, non pas en augmentant les impôts, mais en réduisant les dépenses.

Puis, l'agence Moody's a renchéri sur la situation et les investisseurs étrangers ont manifesté leur inquiétude en disant au Canada: «Mettez de l'ordre dans vos finances, sinon nous investirons ailleurs.»

Étant donné que les marchés monétaires internationaux détiennent le quart de notre dette nationale, le Canada est tenu de leur assurer un bon rendement sur leurs investissements. En outre, le Canada a toujours été un lieu d'investissement attrayant à cause de sa stabilité politique, mais la situation au Québec remet ce climat en cause et les marchés observent nos finances à la loupe.

Je l'ai dit plus tôt, la dette fédérale atteint presque 550 milliards de dollars et celle des gouvernements provinciaux et municipaux, environ 190 milliards de dollars. Selon les plans libéraux, d'ici trois ans, la dette fédérale aura augmenté de 100 milliards et s'élèvera à presque 600 milliards de dollars. Les versements d'intérêts grimperont à 52 milliards de dollars. Ces versements grugeront alors près du tiers de notre budget fédéral total.

En 1981, chaque homme, femme et enfant avait une dette de 4 500 $. Lorsqu'un enfant vient au monde au Canada aujourd'hui, il supporte déjà une dette de plus de 25 000 $. On s'imagine toujours que, à la naissance d'un bébé, le médecin le prend par les pieds et lui tape dans le dos pour le faire pleurer et ainsi lancer le cycle de la vie. Maintenant, ce n'est plus nécessaire, le médecin n'a qu'à tenir le bébé et à lui dire: «Tu dois déjà 25 000 $.» Le bébé pleure automatiquement.

• (1240)

Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, les frais d'intérêts sur la dette se chiffraient à 39 milliards de dollars. Selon leurs prévisions budgétaires, d'ici les prochaines élections, ces frais auront grimpé à 52 milliards de dollars et, comme je l'ai dit plus tôt, ils représenteront près du tiers de notre budget annuel.

Cela signifie que plus de 30c. sur chaque dollar d'impôt serviront à rembourser les intérêts sur la dette. Les libéraux prévoient toujours que le déficit se situera à 24 milliards de dollars à ce moment–là. Notre dette continue d'augmenter, tout comme les paiements d'intérêts que nous devrons effectuer.

Ce budget des libéraux n'est pas efficace. Ils ne projettent pas de l'équilibrer d'ici la fin de leur mandat. Ils n'ont aucun plan pour résoudre les problèmes qui approchent rapidement, étant donné le vieillissement de la population. Le surintendant des

institutions financières a prévenu que le Régime de pensions du Canada sera épuisé dans 20 ans.

Bien que l'augmentation toujours croissante des intérêts sur la dette ajoute aux difficultés, le gouvernement doit tout de même s'attaquer à ce problème. Il est évident qu'avec la menace des paiements d'intérêts sur la dette, les pensions et d'autres programmes sociaux seront pratiquement détruits. En outre, les transferts aux provinces au titre de la santé, de l'enseignement postsecondaire et de l'aide sociale seront intégrés au nouveau Transfert social canadien.

Les plus fortes compressions des dépenses n'auront lieu que l'année prochaine, lorsqu'on commencera à réduire les programmes sociaux de sept milliards de dollars. Les transferts aux provinces seront retranchés de 2,5 milliards en 1996–1997 et de 4,5 milliards en 1997–1998.

Dans quelle mesure les compressions des dépenses seront–elles refilées aux provinces? Elles recevront un montant global et le gouvernement fédéral leur dit: «Trouvez un moyen d'économiser, mais vous devez toujours vous conformer à nos règles, sinon nous retiendrons les transferts.»

Ce budget ne remet pas les ressources et les responsabilités entre les mains des paliers de gouvernement qui sont le plus près de la population. Il ne contient pas de transferts de points d'impôt qui donneraient aux provinces les ressources nécessaires pour financer leurs programmes sociaux.

Sans réforme des programmes sociaux, les provinces et les contribuables devront supporter le fardeau. Les provinces devront rationaliser les programmes et si le gouvernement fédéral n'est pas satisfait des changements qu'elles apporteront, il pourra toujours retenir les fonds.

Les programmes pour les autochtones, les Inuit et les Métis seront accrus, mais le gouvernement n'a pas encore pris les mesures voulues pour mettre de l'ordre dans les programmes qui sont reconnus comme étant mal gérés. Les compressions budgétaires n'empêcheront pas les dépenses d'augmenter de 600 millions de dollars à cause de l'escalade des frais d'intérêts. Le budget illustre ce qui se passe lorsqu'on n'élimine pas un déficit rapidement.

Le budget des contribuables proposé pa le Parti réformiste permettrait, en retour, d'éliminer le déficit en trois ans en réduisant les dépenses, mais sans augmenter les impôts. Ce budget rétablirait l'efficacité du marché du travail en réduisant la dépendance à l'égard des programmes sociaux. Il créerait un climat économique qui conduirait à une création d'emplois durable dans le secteur privé.

Que faudra–t–il faire pour obliger les gouvernements, celui–ci et ceux qui suivront, à vivre selon leurs moyens et à ne pas dépenser au–delà de leurs revenus? La Suisse pourrait servir d'exemple. Les Suisses ont l'un des taux marginaux d'impôt les plus faibles, ils jouissent d'un niveau de vie élevé et ont accès à un généreux filet de sécurité. Comment y sont–ils parvenus?

Lorsque le gouvernement suisse veut hausser les impôts ou accroître ses dépenses, il doit demander l'autorisation des électeurs. La constitution l'oblige à vivre selon ses moyens. Ce système est en place depuis des années et fonctionne bien. Le gouvernement est responsable devant la population. N'est–ce pas ainsi que doit fonctionner une démocratie? C'est la représentation par le peuple, pour le peuple et c'est le peuple qui tient les cordons de la bourse. Je me demande ce que deviendraient les généreux régimes de pensions des députés s'il fallait les soumettre à l'approbation de la population.

Les Suisses doivent aussi être consultés sur toute loi et tout règlement. Se souvient–on de l'engagement pris dans le livre rouge par les libéraux d'éliminer la TPS? En fait, le gouvernement suisse a demandé aux gens d'approuver une taxe similaire sur les produits et services. Les gens se sont prononcés contre à trois reprises. La quatrième fois, la proposition a finalement été adoptée et cette taxe vient juste d'être introduite l'an dernier. Si les Suisses décident que cette taxe ne leur plaît pas, ils peuvent adresser une pétition au gouvernement pour lui demander de l'éliminer. Je suis sûr que tous les Canadiens seraient d'accord pour limiter les impôts et les dépenses de leur gouvernement.

Ce gouvernement a eu la chance d'hériter d'une économie saine, mais si, comme on s'y attend, il y a un ralentissement de l'économie, cela va entraîner de nouvelles difficultés juste au moment où d'intenses compressions budgétaires s'imposent. Si l'on parle aujourd'hui de la crise de la dette, qu'est–ce que ça va être alors? Ce plan budgétaire va encore ajouter à la dette et continuer d'éroder le filet de sécurité sociale.

• (1245)

Notre seul espoir est que le ministre des Finances ne se laisse pas influencer et qu'il continue de chercher des moyens d'épargner de l'argent et de veiller à ce que les programmes soient administrés de façon efficace et à ce que nous ayons les moyens de les évaluer. Les programmes qui ne donnent pas les résultats escomptés devraient être éliminés.

Il est important de réduire les dépenses mais il est encore plus important d'accepter le fait qu'il est nécessaire d'équilibrer le budget et de présenter un plan qui nous permette de le faire. Bien que ces mesures budgétaires soient insuffisantes et viennent trop tard, ce budget est un pas dans la bonne direction.

Au gouvernement à présent de faire ce qui doit être fait, c'est–à–dire de s'efforcer d'équilibrer le budget avant la fin de cette législature et de dire aux Canadiens comment il va s'y prendre.

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du budget. Dans la semaine qui a suivi le budget, j'ai eu deux assemblées publiques avec des électeurs, deux réunions avec des groupes agricoles et une réunion avec le secteur forestier.

Mon but, lors de ces réunions, était d'expliquer aussi bien que je le pouvais les conséquences de ce budget, de sorte qu'avec mes électeurs on puisse comprendre ses conséquences réelles et manoeuvrer ou définir des politiques pour l'avenir.

Ce faisant, je pense que nous avons été en mesure d'examiner le budget d'un point de vue critique et d'offrir une réaction constructive. J'en viendrai à la réaction un peu plus tard dans mon discours. Ce n'est un secret pour personne que la priorité du gouvernement est de rétablir la santé financière du Canada et d'atteindre l'objectif de réduction du déficit que nous avons proposé lors de notre campagne: à savoir 3 p. 100 du PIB d'ici la fin de 1996–1997.

Le budget prescrit des mesures très strictes pour réduire le déficit. C'est un budget rigoureux, qui comporte des réductions de programmes extrêmement pénibles. La stratégie du gouvernement exige des économies au niveau des dépenses de l'État, un examen des programmes et certaines modifications fiscales.

De ce fait, des programmes qui tiennent à coeur à beaucoup d'entre nous, moi compris, ont dû être réduits. En tant que gouvernement, nous avons essayé de maintenir un certain équilibre entre les régions et entre les secteurs, tant du point de vue social que du point de vue des dépenses fiscales. Néanmoins, cela ne rend pas plus facile l'application de mesures fiscales sévères et ne réduit pas les conséquences pour les personnes touchées.

Pour en revenir aux réunions que j'ai tenues avec mes électeurs, les agriculteurs, et plus particulièrement mon ancienne organisation, m'ont dit sans détour que le budget était plus dur pour le secteur agricole que pour les autres secteurs du pays, en particulier lorsqu'on ajoute les modifications dans le domaine des transports.

Dans la région de l'Atlantique en particulier, la disparition de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes aura des conséquences importantes pour les producteurs. Nous avons prévu une somme considérable pour l'adaptation, 321 millions de dollars. Certains ont exprimé des préoccupations sur le fait que, si cet argent est donné aux provinces, celles–ci pourraient ne pas combler les besoins des producteurs en raison des changements prévus dans le budget.

En tant que députés, nous avons une responsabilité à cet égard, et nous devons nous en occuper. J'ai l'intention de le faire. En bout de ligne, nous avons certainement besoin d'une politique nationale sur les transports, au Canada. La perte de l'aide au transport des céréales fourragères dans la région de l'Atlantique pourrait avoir des conséquences très négatives sur l'industrie de l'élevage dans l'Est, s'il n'y a pas d'autres programmes qui compensent cette perte pour l'industrie en question.

Je vous présente les faits tels qu'ils sont, sans les modifier, car je les accepte ainsi. Ensemble, la perte du Programme d'aide au transport des céréales fourragères au Canada atlantique et les changements apportés à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, auront pour effet d'augmenter le coût de l'orge d'environ 42 $ la tonne dans l'Est. C'est un fait. Je ne crois pas qu'on doive se laisser décourager par les faits.

• (1250)

Le secrétaire d'État à l'Agriculture et à l'Agroalimentaire va organiser une série de consultations avec le secteur agricole. Le financement transitoire est en place. Le secrétaire d'État et le ministère de l'Agriculture sont en pourparlers avec l'industrie et étudient divers moyens d'améliorer la compétitivité de l'élevage de bovins dans le Canada atlantique.

Les agriculteurs que j'ai rencontrés dans l'est du Canada m'ont fait part de l'inquiétude que leur causent les changements qu'on se propose de faire au ministère même. Ils craignent particulièrement les effets de la privatisation de la direction de l'économie. Ils ont la ferme conviction, que je partage, qu'il doit y avoir au ministère un service chargé de faire les analyses économiques et les études d'impact économique indispensables avant de procéder au moindre changement de politique.

Je suis de ceux qui sont convaincus que le ministère devrait organiser des conférences afin de rendre publiques ce qu'il estime être les perspectives d'avenir de l'agriculture pour l'année à venir et de rendre compte de ses prévisions au bout de l'année.

Je pense que privatiser la direction de l'économie ne permettra pas de faire des économies puisque le travail sera fait en sous–traitance par des consultants. Selon moi, il serait de beaucoup préférable de se débarrasser de certains bureaucrates haut placés qui n'ont jamais manié la charrue et qui n'ont aucune idée de ce qu'est un producteur primaire. Il reste beaucoup de choses à discuter.

Il est certain que le ministre a dû faire des choix difficiles. Il va essayer d'en adoucir les effets en améliorant le filet de sécurité, en mettant en place des mesures transitoires et en réorientant sa politique.

Je reviens aux rencontres organisées dans ma circonscription pour parler du nouveau Transfert social canadien. On s'est demandé si le TSC serait un instrument efficace de prestation uniforme des programmes sociaux au Canada, particulièrement en matière d'éducation postsecondaire et de soins de santé. On s'est demandé aussi quelle serait l'incidence de ce transfert unique sur la lutte contre la pauvreté des enfants.

J'ai fait remarquer aux participants que l'examen de la sécurité sociale entrepris par DRH avait donné des résultats très satisfaisants. Le comité chargé d'étudier ce document en a tiré des conclusions fort éclairantes. Je le félicite de son travail. Ce comité a fait un excellent travail de recherche, a tenu des audiences, et en a tiré des recommandations dont le gouvernement et les députés vont pouvoir s'inspirer pour décider des nouvelles initiatives à prendre dans le domaine de la sécurité sociale.

Tous les détails de la dette et du déficit ont évidemment fait l'objet de discussions. Ces dernières ont aussi porté sur le pourcentage de la dette que le Canada a envers les investisseurs étrangers. Personnellement, cette question me préoccupe beaucoup. Il faut l'examiner de près, compte tenu du fait que quelques spéculateurs peuvent intervenir sur le marché boursier en jouant sur leurs claviers d'ordinateur et détruire la sécurité financière d'un pays. Que ce soit au moyen d'un nouvel accord de Bretton Woods ou d'une autre mesure, il faut y remédier. Je pense que le premier ministre a inscrit la question au programme de la conférence du G–7, à Halifax.

La réduction des effectifs de la fonction publique a également été discutée aux réunions. Des représentants des fonctionnaires ont exprimé leurs craintes au sujet de ce qui arrive à un grand nombre d'entre eux et du tort que cela cause sur le climat de travail. Ils se sont demandé pourquoi l'indemnité de retraite anticipée n'avait pas été offerte à tous les fonctionnaires, ce qui aurait permis d'affecter aux postes vacants ceux qui n'ont pas droit à l'indemnité et qui sont considérés comme excédentaires. Nous allons porter la question à l'attention des ministres responsables.

En terminant, je tiens à dire un mot concernant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. La plupart des gens savent que j'ai pratiquement passé ma vie à défendre le tarif de la Passe du Nid–de–Corbeau. Je reste convaincu que les sociétés ferroviaires ont négligé une de leurs responsabilités à l'égard de toutes les discussions et de toutes les modifications qui ont eu lieu au fil des ans. En dépit de cela, le changement se produit et il touchera les producteurs et les collectivités de l'Ouest.

• (1255)

Des mesures d'adaptation sont en place. On a prévu une indemnité pour le prix des terrains et un programme d'adaptation de 300 millions de dollars. Je souligne toutefois que la LTGO, qui est en vigueur presque depuis le tournant du siècle, a été la pierre angulaire de la politique agricole dans l'Ouest.

J'accepte les changements, mais je dis qu'il faut reconnaître les répercussions. Outre l'aspect financier, il y aura notamment des répercussions sur les autoroutes, la répartition des wagons, le contrôle de la qualité et la Commission canadienne du blé. Nous devons laisser les producteurs nous expliquer les changements qu'ils veulent.

Les temps ont changé. Nous devons mettre de l'ordre dans nos finances. C'est dans la tête et le coeur des Canadiens qui seront touchés que nous trouverons les vraies solutions. En tant que députés, nous devons consulter nos électeurs pour trouver ces solutions.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert, BQ): Monsieur le Président, quand une décision est mauvaise, il est légitime de vouloir en éloigner les applications. La motion dilatoire du député de Saint–Hyacinthe—Bagot est donc pertinente et en conséquence, je lui donne mon appui.

Dans les minutes qui suivent, je tenterai de démontrer comment le volet du Budget du ministre des Finances est odieux en ce qui touche les coupures sévères appliquées à l'aide publique au développement. Cette décision sans vision nous aide maintenant à comprendre le refus du gouvernement de prendre des engagements, au début de février, lorsqu'il a rendu public l'énoncé de la politique étrangère canadienne. De plus, l'importance excessive que prend le volet commercial dans la nouvelle politique étrangère se manifeste au grand jour dans le Budget du 27 février dernier.

Le début des années 1990 a marqué l'abandon de toute mesure qui aurait permis au Canada d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB accordé à l'aide publique au développement. Le Budget de 1991, en plus de restreindre davantage l'aide au développpement, élargissait l'enveloppe d'aide pour les pays de l'Europe de l'Est et ceux de la Communauté des États indépendants.

En 1992, dans son exposé économique, le ministre des Finances amputait l'aide internationale de 50 millions de dollars. Le Budget de 1994 l'a diminuée de 2 p. 100 et il annonçait une coupure identique pour 1995, mais la réalité est tout autre dans l'actuel Budget. Faisant fi de cet engagement de ne couper que 2 p. 100, c'est plutôt 21 p. 100, soit 532 millions de dollars que le ministre des Finances a décidé de soustraire à l'enveloppe de l'aide publique au développement.

De plus, les coupes annoncées jusqu'en 1997–1998 représentent un manque à gagner de 1,3 milliard de dollars dans nos programmes de coopération internationale. Ces coupures, je l'ai déjà dit, représentent une baisse de 21 p. 100 du budget total de l'aide publique au développement. Je signale à cette Chambre que les coupures dont fait l'objet la Défense nationale ne représentent que 14,2 p. 100. Étonnant pour un gouvernement qui a reconnu que les menaces à notre sécurité, dans le contexte de l'après guerre froide, nous viennent en grande partie du mal développement.

En 1994, le budget de l'aide publique correspondait à 0,4 p. 100 du PNB canadien; en 1997, ce ratio baissera à moins de 3 p. 100 du PNB, ce qui placera le Canada parmi les pays industrialisés les moins généreux, puisque ce pourcentage sera en–dessous de la moyenne des pays de l'OCDE.

En parallèle, la Société pour l'expansion des exportations voit son budget augmenter de 155 millions de dollars, alors que le secteur bénévole de l'aide publique canadienne sera diminué de 45 millions. Où est la logique dans tout cela? On estime les coupures pour les budgets des ONG qui auront la chance de continuer à recevoir des subventions à plus ou moins 15 p. 100.

La position du Bloc sur l'aide au développement a toujours été claire, depuis les discours du chef de l'opposition pendant la campagne électorale de 1993, aux débats en Chambre et en comité, ce qui contraste avec la position des libéraux dans le livre rouge. Est–il utile de rappeler que les libéraux avaient fixé à 0,7 p. 100 du PNB l'objectif à atteindre au niveau de l'aide publique canadienne?

En période de restrictions budgétaires, nous pouvons comprendre que le gouvernement sabre dans les dépenses et coupe dans le budget de l'aide publique.

• (1300)

Cependant, à la lumière des travaux du comité mixte spécial, il est inadmissible que le programne de soutien aux organisations volontaires soit l'un des plus touchés par ces coupures.

Vendredi dernier, des fonctionnaires de l'ACDI ont annoncé une coupure de 100 p. 100 pour le financement des organisations non gouvernementales vouées à la sensibilisation du public canadien au développement international. Cette mesure doit prendre effet dès le 1er avril prochain. Le Bloc québécois s'objecte évidemment à ces mesures et à la façon dont elles ont été annoncées à une semaine d'avis. Je ne comprends pas les raisons motivant cette mesure budgétaire. Les économies qui seront réalisées ne représentent que 0,5 p. 100 du budget total de l'aide publique au développement. Ces conséquences et la réaction en chaîne que la mesure provoquera sur le réseau de solidarité et de la coopération internationale sont incalculables.

Ce qu'on peut déjà prévoir, c'est que près d'une centaine de petites ONG situées principalement dans les régions s'autofinançant à 50 p. 100 et coordonnant l'activité de plusieurs milliers de bénévoles engagés voient leur survie menacée.

Depuis quelques années, se dégage sur le plan mondial un consensus reconnaissant l'efficacité des organisations non gouvernementales qui effectuent un travail remarquable à faible coût. C'est dans ce contexte, et malgré ses discours et ses engagements dans les forums internationaux, que contre toute attente le gouvernement canadien met un terme au financement de près de la moitié des ONG de ce pays et coupe de 14 p. 100 les autres.

Pourtant, la majorité des témoignages entendus au cours de la vaste consultation sur la politique étrangère canadienne que le présent gouvernement a mise sur pied allait dans le sens contraire. Suite à ces témoignages, le Comité mixte spécial chargé de la révision de la politique étrangère du Canada a recommandé en novembre 1994 que le volet participation du public fasse partie des priorités en matière d'aide publique au développement.

Après avoir rejeté cette recommandation du comité mixte, le gouvernement pousse l'odieux aujourd'hui jusqu'à cesser le financement de ce programme, et maintient l'ambiguïté du mandat de l'ACDI qui s'intéresse de plus en plus à la promotion du commerce international, plutôt qu'à l'accomplissement de sa mission première: favoriser le développement humain durable pour les populations les plus pauvres de la planète. D'autant plus que les Québécois et les Canadiens sont sensibles à cette nouvelle vision du monde qui passe non par l'armement mais par la solidarité et le partage.

Ce n'est pas le fruit du hasard si le Conseil canadien de coopération internationale et l'Association québécoise des organismes de coopération internationale regroupent plus d'une centaine d'organismes humanitaires. Ces ONG sont portées par la générosité et le dévouement de milliers de bénévoles qui donnent temps et argent pour soulager et aider hommes, femmes et enfants les plus pauvres et les plus démunis de notre planète. L'aide au développement doit contribuer à renforcer les liens entre les institutions et les citoyens canadiens et ceux du tiers monde; et le meilleur véhicule pour l'atteinte de ces objectifs, c'est celui constitué par les ONG qui voient leurs intervenants se coller au tissu social des gens qu'elles aident.

Doit–on comprendre que ce gouvernement, par ses nouvelles mesures budgétaires, a renoncé au réseau de solidarité entre les Canadiens et les gens des pays du tiers monde?

Le budget canadien pour la défense se situe autour de dix milliards par année, alors que celui de l'aide au développement n'est que de deux milliards. Il est permis de croire que l'industrie militaire a avantage à maintenir cette structuration budgétaire. Cependant, le gouvernement canadien ne peut indéfiniment être le complice coupable de ces choix douteux. Maintenir un tel fossé entre les dépenses militaires et l'aide au développement est inadmissible.

À défaut d'être généreux, les dirigeants politiques de ce pays devraient tout de même se rappeler que l'aide au développement peut être rentable pour les pays industrialisés. Au Canada seulement, l'aide crée 45 000 emplois, fait vivre 2 000 entreprises et procure des retombées économiques à quelque 80 collèges et universités. Chaque dollar investi, le terme est on ne peut plus juste, amène des retombées directes de 6,42 $ au Canada.

[*Traduction*]

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995.

Le ministre des Finances a déposé un budget innovateur, qui concilie la nécessité de prendre des mesures fiscales rigoureuses et le besoin de faire preuve de compassion.

• (1305)

La réaction des Canadiens a été favorable. Au lendemain du budget, le plus grand quotidien de ma ville, le *Winnipeg Free Press*, titrait: «Un budget dur qui fait remonter le dollar et renaître l'espoir».

Par ailleurs, on pouvait lire le passage suivant dans l'édition du 28 février du quotidien montréalais *The Gazette* : «Le budget marque une nouvelle ère, en ce sens que le rôle du gouvernement fédéral doit être repensé, renégocié et redécouvert, ce qui est un bon point de départ».

Le *Globe and Mail* abondait dans le même sens: «Les Canadiens, ainsi que ceux qui vivent ailleurs et qui souhaitent notre bien, doivent espérer que cette brave initiative. . . sera suivie d'autres dans la même veine».

Qu'est–ce que cette «brave initiative»? C'est la marque d'un gouvernement qui s'attaque à la lourde dette nationale qui hypothèque l'avenir de nos enfants et de nos petits–enfants. C'est la marque d'un gouvernement qui a pris l'engagement de faire en sorte que les démunis continuent de pouvoir bénéficier de l'aide dont ils ont besoin. C'est la marque d'un gouvernement qui reconnaît la nécessité de rationaliser ses programmes et d'éliminer le dédoublement et le gaspillage, tout en améliorant la prestation des services.

Comment le gouvernement atteindra–t–il ces objectifs? Premièrement, il réalisera des économies de 29 milliards de dollars sur une période de trois ans: Cinq milliards en 1995–1996, 10,6 milliards en 1996–1997, et 13,3 milliards en 1997–1998. Ces économies sont nécessaires afin que, indépendamment de la situation des marchés financiers au cours des prochaines années, le gouvernement puisse atteindre son objectif, qui est de ramener le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut, d'ici 1997–1998.

Ces mesures sévères prouvent que le gouvernement tient sérieusement à réduire les dépenses et que, contrairement à d'autres partis, il n'a agi qu'après avoir effectué un examen approfondi des programmes gouvernementaux qui visait à l'aider à établir les priorités et à éliminer le gaspillage et le double emploi.

Les marchés financiers internationaux ont réagi favorablement et ont maintenu notre cote de crédit triple A. Il ne faut pas sous–estimer l'importance de cette cote. Si elle avait été révisée à la baisse, les taux d'intérêt auraient pu augmenter, ce qui aurait fait grimper l'intérêt que le Canada doit payer sur sa dette.

Même si les mesures visant à réduire le déficit représentaient un élément important du budget de 1995, les Canadiens s'attendaient aussi à autre chose. Ils voulaient avoir l'assurance que, pour parvenir à réduire les dépenses, le gouvernement ne sabrerait pas dans les programmes sociaux, et en particulier le régime d'assurance–maladie, auxquels le Canada tient tant.

En fait, l'une des principales mesures du budget vise à améliorer la prestation des services de soins de santé et la recherche dans le domaine biotechnologique et à préserver les fonds nécessaires à l'amélioration du Régime d'assistance publique du Canada et du programme de prêts aux étudiants.

La mise en oeuvre d'un mécanisme de financement global sous la forme du nouveau Transfert social canadien accordera aux provinces plus de latitude en ce qui concerne l'affectation des fonds, ce qui leur permettra de subventionner les programmes en fonction des besoins locaux, de la demande locale en matière de services. Aux termes de la Constitution, les programmes sociaux relèvent des provinces, et il en sera ainsi. Les provinces réclament plus de souplesse dans ce domaine, et il en sera ainsi.

Les services de soins de santé seront désormais plus adaptés à la collectivité. De plus, le système permet au gouvernement fédéral de maintenir les cinq principes qui régissent le régime de soins de santé et que prévoit la Loi canadienne sur la santé, soit l'universalité, l'accessibilité, l'intégralité, la transférabilité et la gestion publique. Le ministre des Finances l'a bien précisé, en donnant de la souplesse aux provinces, on ne leur donne pas carte blanche.

Les principes du régime de soins de santé ne seront pas débattus par le gouvernement fédéral et les provinces. Comme ils ne sont pas négociables, ils ne seront pas abordés lorsque les deux niveaux de gouvernement discuteront de la mise en oeuvre du Transfert social canadien. Ils sont plutôt les piliers fondamentaux de notre société canadienne. Ils sont la pierre angulaire de notre système de soins de santé.

• (1310)

Le gouvernement a dit en termes clairs que le Transfert social canadien, et je cite, «ne sacrifiera pas la qualité des services offerts aux Canadiens». Nous ne devons pas oublier qu'il est possible non seulement de maintenir notre système de soins de santé avec le niveau de financement actuel, mais aussi de l'améliorer. Autrement dit, nous pouvons faire plus sans que cela coûte plus cher.

Un élément essentiel de cette stratégie consiste à remplacer les méthodes de traitement traditionnelles par des méthodes qui sont tout aussi efficaces mais dont le coût est moins élevé. Par exemple, nous pouvons utiliser davantage les consultations externes, encourager les patients à voir leur médecin de famille avant de consulter des spécialistes et permettre à d'autres professionnels de la santé de prodiguer certains soins précis à la place des médecins.

La flexibilité du nouveau transfert social, qui nous permettra peut–être d'améliorer notre système de soins de santé, augure bien aussi pour l'avenir du Régime d'assistance publique du Canada, ou RAPC. Encore une fois, l'intégration du RAPC dans le Transfert social canadien donne aux provinces la flexibilité et la liberté dont elles ont besoin pour administrer les programmes sociaux de façon efficiente et efficace. Encore une fois, l'objectif est d'arriver à faire plus sans augmenter les dépenses publiques, et c'est un objectif réalisable.

J'ai mentionné plus tôt que le gouvernement s'est montré déterminé à assurer à nos jeunes un avenir prometteur. Cette détermination est évidente dans les mesures de réduction du déficit qui visent à soulager nos jeunes d'une partie du fardeau de la dette nationale, mais on peut aussi la voir dans d'autres parties du budget.

La contribution fédérale au financement des collèges et universités sera également incluse dans le Transfert social canadien, ce qui, encore uns fois, donnera aux provinces la liberté de distribuer les fonds en fonction des besoins et de profiter des économies réalisées grâce à l'élimination des dédoublements.

Le maintien de l'engagement du gouvernement à l'égard du financement des conseils subventionnaires qui appuient directement la recherche universitaire et qui appuient le programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que l'enseignement postsecondaire pour les étudiants indiens et inuit montre bien à quel point le gouvernement est déterminé à aider nos jeunes.

Ce budget renferme de nombreuses mesures qui garantissent au Canada un présent prospère et un avenir encore plus prospère. Cette prospérité résidera en partie dans le maintien des programmes sociaux qui ont bien servi les Canadiens dans le passé en assurant la compétitivité du Canada et en protégeant nos citoyens contre la catastrophe sociale. Grâce à ce budget sévère mais humanitaire, les Canadiens peuvent être certains que les programmes seront encore mieux adaptés à leurs besoins à l'avenir.

Le gouvernement a un défi de taille à relever en cette période de transition entre le XX^{e} et le XXI^{e} siècle. S'il s'était contenté de réduire les dépenses sans tenir compte des personnes défavorisées, il aurait fait fi de certains principes fondamentaux. S'il avait continué de dépenser sans tenir compte de l'avenir de notre pays et des générations qui nous suivront, il aurait fait fi de la réalité.

Au lieu de cela, comme on l'a vu si souvent depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a choisi une approche modérée et a évité les solutions extrémistes proposées par les deux parties de l'opposition. C'est cet équilibre qui nous permettra de réussir là où d'autres gouvernements ont échoué.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui je limiterai mes commentaires sur le budget à la question des transports, puisque je suis le porte–parole du Parti réformiste pour les questions de transport et que ce parti forme, bien sûr, l'opposition nationale.

En gros, on peut dire que le gouvernement pourrait réduire sensiblement ses dépenses et confier la livraison de beaucoup de services au secteur privé en agissant dans le domaine des transports. Je reconnais que c'est l'orientation générale qui a été adoptée. Ainsi, je suis particulièrement favorable à la décision de privatiser les services de contrôle de la circulation aérienne.

Je crois que c'est une sage décision, d'autant plus que le gouvernement a plus ou moins opté pour le concept du sans but lucratif plutôt que pour la formation d'une société d'État, comme il le préconisait à l'origine.

• (1315)

Le transfert de responsabilités sur les aéroports est aussi, en général, une bonne idée, mais j'ai tout de même quelques réserves au sujet de ce que j'appellerais l'écrémage. Lorsque je parle d'écrémage, je parle du versement des revenus des 26 aéroports nationaux au fonds d'administration général tandis que tous les coûts des subventions nécessaires au fonctionnement des petits aéroports sont transférés aux provinces et aux régions. Ces coûts sont beaucoup moindres que les revenus que le gouvernement tire des aéroports nationaux.

Les dispositions concernant les subventions pour le transport du grain de l'Ouest constituent un élément important du récent budget. J'ai toujours dit qu'il fallait réduire ces subventions jusqu'à les éliminer un jour complètement, mais j'ai émis une mise en garde: il faut que le gouvernement s'occupe des nombreux facteurs qui coûtent de l'argent aux producteurs. Il s'agit de choses qui ne génèrent aucune recette pour le gouvernement, mais qui coûtent de l'argent aux producteurs. Je pense tout spécialement à l'attribution des wagons et aux conflits de travail.

Le ministre des Transports, dans un document qu'il a publié en même temps que le budget, reconnaît qu'il y a un problème au niveau de l'attribution des wagons et que le ministère examinera la situation. En ce moment, pas grand–chose ne se fait à cet égard. Ce problème coûte beaucoup d'argent aux producteurs de céréales canadiens. Cela ne constitue pas un facteur coût pour le gouvernement, mais celui–ci aurait dû s'en occuper en même temps qu'il réduisait et éliminait les subventions prévues dans la Loi sur le transport des grains de l'Ouest.

De même, il y a la question des conflits de travail, particulièrement dans les ports, et surtout le port de Vancouver, et dans l'industrie ferroviaire. Il y a eu une grève dans le port de Vancouver l'an dernier. Le gouvernement a fait adopter une loi pour ordonner le retour des grévistes au travail, mais il n'a rien fait pour remédier aux problèmes à venir.

Nous avons eu une autre grève cette année. Le gouvernement a de nouveau fait adopter une loi de retour au travail, mais n'a rien fait pour apporter une solution à long terme. Immédiatement à la suite de la grève de cette année au port de Vancouver, nous avons eu une grève nationale du rail. Encore une fois, le gouvernement a fait adopter une loi de retour au travail, mais n'a rien fait pour apporter une solution à long terme.

Ce sont des choses qui coûtent de l'argent aux contribuables canadiens, mais qui n'apportent aucun revenu à l'État. Ce sont des problèmes auxquels le gouvernement devrait vraiment tâcher de remédier au lieu de les négliger, comme il a malheureusement eu tendance à le faire.

Je passe maintenant au sujet de l'aéroport Pearson. Beaucoup s'étonneront peut–être que j'en parle, mais l'aéroport Pearson a de nombreuses incidences sur le budget de cette année. Il y a aussi un peu d'information trompeuse qui circule en rapport avec cette question et avec le budget.

Le gouvernement songe actuellement à faire construire une nouvelle piste d'atterrissage, au coût de 150 millions de dollars environ. Or, le Council of Concerned Citizens se prépare à intenter des poursuites judiciaires qui pourraient ajouter au coût de la piste d'atterrissage. Cet organisme s'inquiète du fait que la construction de cette piste d'atterrissage vient directement en contradiction avec les conclusions de la Commission d'évaluation environnementale. Il intente donc des poursuites, et le gouvernement aura à payer ce qu'il en coûte pour se défendre en cour en plus du coût de la piste d'atterrissage si on la construit. Il y a en outre le contrat de réaménagement des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson.

Cela va coûter environ un demi–milliard de dollars au minimum, en frais d'annulation et en frais judiciaires liés à l'annulation. Même une fois qu'on en aura terminé avec tout ça, il restera encore à réaménager les aérogares 1 et 2, dont les travaux devaient coûter 750 millions de dollars au consortium privé il y a deux ans. On peut avoir l'assurance que, si le gouvernement s'était chargé de la construction à la même époque, les coûts auraient été plus élevés. Deux années ont passé. Les coûts avoisineraient probablement le milliard de dollars au moins. À l'aéroport Pearson, les dépenses à faire sont de l'ordre de deux milliards de dollars. Chose curieuse, cet argent n'est pas prévu au budget.

Nous discutons du budget libéral pour savoir s'il est bon, s'il est mauvais, s'il va assez loin, mais nous devrions nous demander pour commencer ce qu'on y trouve vraiment et ce qu'on devrait y trouver et n'y est pas. Cela vaut pour un ou deux postes des transports, mais il y a tous les autres ministères. S'il y a des informations trompeuses du même ordre ailleurs, quelles autres surprises avons–nous en réserve? Nous n'avons pas encore tout vu. Une chose regrettable pour le contribuable canadien, c'est que nous ne connaîtrons que trop tard le reste des faits.

• (1320)

Le budget ne dépeint pas la vraie situation du Canada. Il ne s'attaque pas au vrai problème. Par conséquent, nous allons voir surgir d'autres difficultés dont il n'a pas encore été question.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour intervenir dans le débat sur la deuxième lecture du projet de loi C–76, dont le titre officiel est Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, mais que mes électeurs appellent Loi visant à supprimer la subvention du Nid–de–Corbeau ou à porter préjudice à l'économie de l'Ouest.

Le projet de loi C–76 est la loi qui permettra le versement d'une indemnisation aux propriétaires de terres agricoles en remplacement de la subvention du Nid–de–Corbeau. Le président du Syndicat national des cultivateurs, Nettie Wiebe, a dit:

> Le budget fédéral frappe doublement les agriculteurs canadiens. Il augmente les coûts des agriculteurs en supprimant les subventions au transport, tout en réduisant les fonds affectés aux filets de sécurité agricoles, les subventions au secteur laitier et les dépenses en général.

Mes observations porteront sur deux sujets particuliers. D'abord, je voudrais traiter de la question de la suppression du soutien fédéral accordé au transport du grain. Ensuite, j'aborde-

rai celle du paiement du montant de 1,6 milliard de dollars prévu dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

J'ai déjà dit, en réponse à des questions de députés à la Chambre ou de journalistes ainsi que dans des observations à des collègues, que l'élimination de l'aide financière fédérale au transport du grain destiné à l'exportation était l'élément le plus dévastateur que ce très dur budget puisse renfermer.

Le 27 février, le ministre des Finances a annoncé l'élimination de ce programme de subvention au transport qui, il y a deux ans à peine, s'élevait à 720 millions de dollars par année. Le grain produit dans les Prairies, soit plus loin des ports que dans tout autre pays producteur de grain destiné à l'exportation.

J'ai consulté les agriculteurs et les dirigeants des localités de régions agricoles. Durant ces consultations, nous avons sorti nos crayons et nos calculatrices et nous avons examiné les répercussions concrètes de l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau sur les gens et les collectivités. La seule façon de décrire les effets de cette mesure fédérale, c'est en utilisant le qualificatif «dévastateur» que j'ai employé précédemment.

En Saskatchewan, la suppression de la subvention du Nid–de–Corbeau va signifier que les coûts d'expédition visant presque tous les points d'expédition de la province augmenteront d'environ un million de dollars par année. Les producteurs qui expédieront leur grain à un silo–élévateur local devront payer des coûts de fret supplémentaires qui seront déduits par l'exploitant du silo–élévateur et qui représenteront collectivement environ un million de dollars par année. Cette réduction des revenus assez importante entraînera donc, pour la collectivité, une perte nette qui a peu de chances d'être récupérée ailleurs.

Voilà ce que le gouvernement fédéral a omis de résoudre dans le budget. La suppression immédiate de l'aide fédérale aura un effet instantané sur d'innombrables collectivités qui, pour la plupart, n'auront ni les ressources, ni la capacité de compenser pour le financement perdu.

En dépit des questions que d'autres et moi–même avons soulevées, le gouvernement fédéral n'a pas produit une seule page d'étude, d'évaluation ou d'analyse indiquant ou prouvant le bien–fondé de ce qu'affirme le ministre des Finances quand il dit que la suppression de l'aide financière entraînera une plus grande diversification des cultures ou une amélioration de la capacité de production à valeur ajoutée de ces collectivités.

J'attire l'attention de la Chambre sur le discours que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a fait hier; il a alors dit avec enthousiasme que la suppression de la subvention encouragera le développement du secteur des produits à valeur ajoutée et la fabrication de produits ayant une plus grande valeur. Il a dit que cette mesure rendra le système de transport et de manutention du grain plus efficace. Il a dit que la suppression de la subvention du Nid–de–Corbeau nous aidera à assurer notre accès aux marchés étrangers pour y vendre nos céréales.

Aucune preuve n'a été présentée à l'appui de ces affirmations. Qu'en est–il? Quelle analyse a été faite pour justifier ces affirmations? Absolument aucune. Le gouvernement n'a pas présenté la moindre preuve pour nous donner l'assurance que les investissements nécessaires pour remplacer les pertes de revenus attribuables à la hausse des coûts de fret se matérialiseront comme par magie. Rappelez–vous que chaque point d'expédition en Saskatchewan doit trouver un million de dollars par année de nouveaux revenus simplement pour maintenir sa situation actuelle. Combien de petits pois pouvons–nous encore cultiver? Combien de porcs ou de vaches supplémentaires pouvons–nous produire? Combien de nouvelles minoteries, usines d'éthanol et usines de céréales pour petit–déjeuner pouvons–nous construire d'ici l'an prochain pour remplacer le million de dollars par collectivité qu'on retire de notre province à cause de cette seule mesure budgétaire?

• (1325)

Beaucoup de questions concernant l'avenir de ma province, voire l'avenir incertain de la Commission canadienne du blé, demeurent sans réponse. Pourtant, le gouvernement agit avec une grande désinvolture pour s'assurer que la subvention du Nid–de–Corbeau sera supprimée avant la fin de la campagne agricole. C'est de la folie pure!

Sur pratiquement toutes les questions, les libéraux parlent de leurs promesses électorales, des promesses du livre rouge qui leur servent de guide dans les questions d'orientation, mais nulle part dans le livre rouge nous ne trouvons la promesse de supprimer la subvention du Nid–de–Corbeau et d'acculer si rapidement les collectivités agricoles à la faillite. Dans leur livre rouge, les libéraux disent qu'ils ont pour objectif «la réduction des coûts des facteurs de production dans un souci de rentabilité». Qu'ont–ils fait? Ils ont augmenté les coûts, au lieu de les réduire comme ils l'avaient promis.

J'ai demandé au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et au ministre des Finances de reporter toute mesure qui leur permettrait de se soustraire à leur engagement et à leur responsabilité envers les régions de l'Ouest jusqu'à ce que les conséquences à long terme de cette mesure soient bien connues, examinées à fond et que des mesures d'atténuation soient énoncées et débattues. Il est absolument primordial que nous examinions ces conséquences à long terme avant que les députés qui siègent à la Chambre aujourd'hui ne prennent des décisions.

Dans le projet de loi dont nous sommes saisis, le gouvernement s'empresse d'appliquer sa décision de supprimer la subvention du Nid–de–Corbeau, sans savoir quelles en seront les conséquences pour les personnes les plus touchées. Le projet de loi autorise le gouvernement à faire un paiement de transition aux propriétaires de terres agricoles de l'ouest du Canada en remplacement de la subvention du Nid–de–Corbeau. Une fois ce projet de loi adopté et le processus de paiement en place, il sera très difficile, voire impossible de retourner en arrière pour évaluer l'ampleur des dégâts. Nous devons rejeter cette mesure législative si nous voulons procéder aux évaluations appropriées.

Par ailleurs, il importe d'examiner les détails du projet de loi C–76. Il pose trois grands problèmes dont je voudrais traiter brièvement: le principe, le paiement et la réglementation. En principe, l'idée de faire des paiements de 1,6 milliard de dollars est mauvaise. Tout d'abord, je le répète, on doit le faire. Ensuite, si le gouvernement insiste pour effectuer ce paiement, il est tout à fait évident qu'il ne répond absolument pas aux besoins.

Tous les députés savent que la subvention du Nid–de–Corbeau était, au départ, une condition liée à la construction des voies ferrées, en contrepartie de vastes terres qui ont rapporté beaucoup au fil des ans. Le gouvernement devait construire les voies ferrées elles–mêmes et, en retour, les compagnies de chemin de fer ont promis, quant à elles, d'acheminer les céréales des Prai-

ries vers le port. C'était une condition très simple. C'était presque l'une des conditions d'entrée de l'ouest du pays dans la Confédération.

De nombreux agriculteurs sont furieux de voir que le gouvernement a décidé d'un seul coup que cette entente ne tient plus. Une fois de plus, les agriculteurs doivent payer pour un service qui a été payé il y a bien longtemps et là encore, les compagnies de chemin de fer s'en tirent à très bon compte. En principe, c'est tout à fait injuste.

Le montant de 1,6 milliard de dollars est un chiffre arbitraire qui ne signifie pratiquement rien. «Où le gouvernement a-t-il pris ce chiffre?» demandent les agriculteurs. Les syndicats des Prairies ont fait leur calcul et ils ont déclaré que si l'on voulait supprimer la subvention du Nid-de-Corbeau et indemniser de façon équitable les agriculteurs, le projet de loi devrait prévoir un versement de sept milliards de dollars plutôt que 1,6 milliard de dollars, ce qui est tout à fait insuffisant pour dédommager le propriétaire du terrain ou l'expéditeur, peu importe la façon dont on voit les choses.

Un autre problème que posent ces dispositions, c'est le fait qu'on propose de verser 1,6 milliard de dollars aux propriétaires des terrains plutôt qu'aux producteurs. Il semble que les libéraux pensent qu'il est plus important de dédommager les gens pour la perte de valeur des terrains qui va découler, ils le savent, de la suppression de cette subvention que d'indemniser les agriculteurs pour les coûts supplémentaires reliés à un accroissement des tarifs de transport des marchandises. Le fait de payer les propriétaires de terrains signifie que 40 p. 100 des sommes destinées à la Saskatchewan iront aux banques et à d'autres institutions financières, comme la Société du crédit agricole.

Même si les libéraux affirment que ces institutions devraient remettre une partie de cet argent à ceux qui leur louent les terrains, rien ne garantit qu'elles le feront. De plus, le projet de loi exempte d'impôt les sommes versées aux propriétaires de terrains, notamment les banques, mais l'argent qui pourrait aboutir, en fin de compte, entre les mains des agriculteurs qui louent les terrains est imposable. Il est évident que les libéraux semblent ainsi avoir plus de sympathie pour les banques que pour les pauvres agriculteurs.

Enfin, en vertu de ces dispositions, on va régler pratiquement tous les détails en adoptant des règlements. C'est le cabinet du ministre qui tranchera toutes les questions comme le type de terrains pour lesquels on indemnisera les gens, au nom de qui on établira les chèques, à qui on les enverra, etc. On précisera les détails par règlement. On laisse le soin aux bureaucrates de prendre les décisions et la population n'a pratiquement pas la chance de se faire entendre à ce sujet, par l'entremise de ces députés.

En conclusion, il y a beaucoup de choses répréhensibles dans cette idée. Les députés ne devraient pas souscrire à cette mesure législative.

Je voudrais, encore une fois, en appeler au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et lui demander de reporter l'élimination de la subvention du Nid-de-Corbeau tant qu'on n'aura pas effectué une évaluation complète des répercussions et qu'on ne l'aura pas examinée. Nous ne pouvons nous permettre d'abandonner l'économie agricole et les collectivités qui en dépendent.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA PROPAGANDE HAINEUSE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord, Lib.) propose:

Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait prendre rapidement des mesures législatives pour mettre un frein à la propagande haineuse véhiculée par l'autoroute de l'information, tout en préservant l'utilisation légitime de la liberté de parole et d'expression.

—Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis fait appel aux valeurs fondamentales des Canadiens: le respect de la dignité, de l'estime de soi et de l'égalité de tous. Ces valeurs sont les piliers de notre société, le ciment qui lie la mosaïque canadienne. Elles sont des outils au service de l'harmonie. C'est pourquoi nous sommes énormément fiers de ces valeurs, dont s'inspire la motion d'initiative parlementaire à l'étude.

La motion soulève deux questions fondamentales. Premièrement, quelle est le lien entre l'autoroute de l'information et la liberté de parole et d'expression et, deuxièmement, comment la société peut-elle protéger ses valeurs fondamentales sans restreindre la liberté d'expression? Avant de répondre à ces deux questions, monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la révolution de la technologie de l'information et de sa signification pour les Canadiens et pour le Canada dans le monde.

Le monde est bel et bien entré dans l'ère de l'information. Les progrès de la technologie de l'information nous permettent maintenant de communiquer entre nous depuis les quatre coins du monde à l'aide d'un réseau informatique communément appelé l'autoroute de l'information. Bien que l'expression recouvre plusieurs éléments, l'Internet en est la meilleure illustration.

La révolution de l'Internet a commencé dans les années 60 lorsque le ministère américain de la Défense a relié ses diverses installations. À la fin des années 70, le réseau s'était étendu et comprenait des universités du monde entier. Le véritable point tournant s'est produit il y a quelques années avec la création de World Wide Web. L'Internet compte maintenant plus de 30 000 réseaux et 2,5 millions d'ordinateurs. On compte quelque 35 millions d'utilisateurs répartis dans plus de 100 pays. Il suffit d'avoir un ordinateur personnel, un modem et une ligne téléphonique pour avoir accès à cette fascinante autoroute de l'information.

Il existe trois grands services: le courrier électronique, les groupes d'information également appelés babillards électroniques, et les fichiers. Grâce à ces services, n'importe qui dans le monde peut envoyer un message pour une modique somme, poster et attendre des messages concernant une gamme presque infinie de sujets et recueillir l'information sous la forme de fichiers contenant des textes, des images, des données ou même des sons. En effet, Internet offre une masse incroyable d'informations à la portée des doigts.

• (1335)

C'est une source de fierté pour le Canada que certaines de ses sociétés, telles que Northern Telecom, Unitel, Stentor, Videotron, Rogers Communications et Bell Canada, continuent d'assumer un rôle moteur en vue du développement et de l'avancement des technologies pointues que sont la communication numérique, la communication sans fil et la transmission par fibre optique. Le Canada a des chances de tirer parti de ces technologies qui ont le pouvoir de raccourcir les distances physiques de notre vaste territoire.

Les nouvelles technologies révolutionnent entièrement la façon dont les Canadiens travaillent, apprennent et communiquent entre eux. C'est à la lumière de ces faits et des avantages qui peuvent en découler qu'en 1993, le gouvernement a lancé le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'éducation également connu sous le vocable «projet CANARIE», un investissement de 1,2 milliard de dollars sur sept ans.

Le projet vise à développer l'infrastructure des communications qui rendra le Canada plus compétitif dans tous les secteurs économiques, ce qui se traduira par la création d'emplois et une meilleure qualité de vie. Un réseau national de télécommunications haute vitesse est un facteur indispensable pour renforcer davantage la position compétitive du Canada sur le marché mondial. La prospérité économique signifie des emplois pour les gens, ce qui ne peut qu'accroître la confiance en soi chez les citoyens et à l'échelle nationale, et renforcer notre identité nationale.

Permettez–moi de répondre à deux questions que soulève ma motion. Quel rapport y a–t–il entre l'autoroute de l'information et la liberté de parole et d'expression? Comment notre nation peut–elle protéger ses valeurs sociétales de base sans empiéter sur le principe fondamental de la liberté d'expression?

Comme tout autre outil de prospérité économique, l'autoroute de l'information pose de nouveaux défis sociaux. Il faudra, par exemple, veiller à ce qu'elle ne se transforme pas en autoroute de la haine, en véhicule préjudiciable.

Le *Globe and Mail* a récemment signalé que Ernst Zundel, sceptique notoire qui nie l'holocauste, a l'intention de propager sur le réseau Internet ses idées haineuses faites de mensonges et de faussetés. Les néo–nazis partout dans le monde répandent déjà leur idéologie raciste grâce à Internet. On a vu, plus récemment, d'autres exemples de messages affichés aux babillards électroniques, par exemple des messages de menaces du Ku Klux Klan. Il suffit d'observer certains groupes inscrits, tels que alt.skinheads, alt.politics.nationalist.white ou alt.politics.white.power, pour voir que la présence d'un tel matériel haineux se poursuit et augmente sur les réseaux électroniques.

La persistance de ces messages sur Internet devrait inciter le gouvernement à agir et à réglementer ce secteur. La possibilité d'atteindre un public considérable et l'absence de toute réglementation ont favorisé la prolifération d'un discours que bon nombre de Canadiens considèrent comme offensant et qui entraînerait des poursuites judiciaires s'il était publié ou diffusé par les médias traditionnels.

Permettez–moi de répéter ma motion:

> Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait prendre rapidement des mesures législatives pour mettre un frein à la propagande haineuse véhiculée par l'autoroute de l'information, tout en préservant l'utilisation légitime de la liberté de parole et d'expression.

Ma motion demande à la Chambre d'affirmer sa volonté et d'inciter le gouvernement à agir dès maintenant. J'espère que tous mes collègues de la Chambre appuieront cette motion. Je crois fermement qu'aucun député du Parlement ne s'opposerait à une mesure visant à freiner la diffusion de la propagande haineuse. Je suis convaincu qu'aucun député ne s'obstinerait à dire que la liberté d'expression ne peut souffrir absolument aucune limite. Je soutiens que rien n'est absolu, ni même la liberté.

D'abord, qu'appelle–t–on de la haine selon notre système judiciaire? La Cour suprême du Canada définit la haine comme suit:

> . . .une émotion à la fois intense et extrême qui est clairement associée à la calomnie et à la détestation. C'est une émotion qui, si elle est dirigée contre les membres d'un groupe identifiable en raison de la couleur, de la race, de la religion ou de l'origine ethnique, implique que ces personnes doivent être méprisées, dédaignées, maltraitées et vilipendées, et ce, à cause de leur appartenance à ce groupe.

• (1340)

L'article 319 du Code criminel porte sur la diffusion de la propagande haineuse. Le Code définit deux situations donnant lieu à des infractions. Dans le premier cas, il s'agit de l'incitation à la haine par la communication, en un endroit public, de déclarations susceptibles d'entraîner une violation de la paix. Dans le second cas, il s'agit de la fomentation volontaire de la haine contre un groupe identifiable par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée.

J'estime donc que l'on peut recourir à l'article 319 du Code criminel pour interdire le genre de propagande haineuse de haute technologie que cette motion cherche à éliminer.

Chose certaine, l'accès au réseau Internet sous–entend la communication par téléphone ou autre moyen visible à l'aide de l'ordinateur, ce qui correspond à la définition de la communication qui figure dans le Code. Chose certaine, on peut considérer le réseau Internet comme un endroit public parce que c'est un endroit auquel le public a accès, sinon de droit, du moins par invitation expresse ou sous–entendue étant donné qu'une personne peut y avoir accès par l'intermédiaire d'un fournisseur de

services. Il est certain également que les messages transmis sur Internet constituent des déclarations, puisque la définition d'une déclaration aux termes du Code inclut les «mots enregistrés par des moyens électroniques».

Je précise à la Chambre que l'auteur de la motion n'a jamais entendu parler de poursuites au criminel intentées au Canada pour la publication de messages haineux sur Internet, même si cela se produit couramment. Il n'y a jamais eu non plus de poursuites en vertu de l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, alors qu'il a été déterminé que cette loi s'appliquait dans les circonstances.

Pourquoi n'y a–t–il jamais eu de poursuites relatives aux affiches électroniques que l'on connaît aujourd'hui? Est–ce à cause de la difficulté de déterminer qui exactement doit être tenu responsable—le réseau, l'opérateur ou l'auteur du message haineux? La difficulté consiste–t–elle à retracer l'auteur ou l'origine du message? Est–ce plutôt que les auteurs échappent aux lois canadiennes? Est–ce dû à l'absence d'intérêt de la part des forces policières responsables ou des procureurs généraux des provinces? Ou encore, la difficulté est–elle le reflet de la complexité que représenterait une surveillance quotidienne de l'Internet?

Quoi qu'il en soit, la population canadienne veut le savoir. Je reconnais que le conseil consultatif de l'autoroute de l'information, dans un document publié l'an dernier par le gouvernement fédéral, a établi le rôle de réglementation que le gouvernement devrait jouer. Il faut garantir le principe de la liberté d'expression sur l'autoroute de l'information, conformément à la loi canadienne. J'insiste sur la notion de conformité avec la loi canadienne.

La motion d'initiative parlementaire de votre serviteur respecte donc l'esprit de cette recommandation du conseil. Le conseil a aussi précisé qu'il était en train d'examiner la possibilité de prendre des mesures appropriées en vertu des lois existantes. Je m'en remets certainement aux conclusions du conseil sur ce point, n'étant pas membre de la profession juridique.

Je considère que si les lois contre la propagande haineuse s'appliquent, il faut les faire appliquer. Si ces lois ne s'appliquent pas, nous avons besoin de nouvelles mesures. Par conséquent, quand je parle de prendre des mesures législatives dans ma motion, je l'entends dans un sens général. Cela signifie qu'il faut adopter de nouvelles mesures si l'on considère que les lois contre la propagande haineuse en vigueur actuellement ne peuvent permettre de régler entièrement la question, à cause de quelque subtilité de l'interprétation qu'on en fait.

Les nouvelles mesures que j'envisage permettraient différentes approches. J'en mentionne quelques–unes.

Par exemple, le Parlement pourrait adopter un code d'éthique national régissant la conduite des fournisseurs de services sur l'Internet. Ce code pourrait prévoir la création d'un organisme chargé des plaintes, qui appliquerait le code au moyen d'un processus établi à l'avance.

• (1345)

Le Parlement pourrait prévoir un crédit budgétaire modeste pour lancer une campagne d'éducation du public pour informer et conseiller les utilisateurs d'Internet et les fournisseurs de services, ainsi que les parents, les élèves, les enseignants et le public en général sur la bonne façon d'utiliser l'autoroute de l'information, sur les privilèges qu'elle offre et sur les responsabilités que nous devons assumer.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du Parlement, pourrait également envisager de mettre de côté des fonds pour faciliter le développement de technologies de filtrage de l'information que les foyers et les familles pourraient utiliser pour empêcher l'accès à des messages haineux.

En ce qui concerne la question des sources qui sont au–delà de nos frontières, le Canada doit s'assurer que les obligations concernant la propagande haineuse qui résultent des conventions et accords internationaux soient respectées et rappeler aux autres États signataires qu'ils ont des obligations. Si nécessaire, on pourrait préparer un nouveau traité mondial, une idée qu'a avancée le solliciteur général pour essayer de régler cette question. Il y a peut–être d'autres moyens, et nous devons les explorer.

À ce stade, je voudrais revenir à la partie de la motion qui traite de la liberté d'expression. La Cour suprême du Canada, dans deux décisions récentes, a rappelé l'objectif de cette garantie essentielle, à savoir: «Permettre la libre expression, afin de promouvoir la vérité, la participation politique ou sociale et l'accomplissement personnel».

Le juge John Sopinka, de la Cour suprême du Canada, lors d'un colloque de novembre 1994 sur la liberté d'expression et la vie privée à l'âge de l'informatique disait: «Ces valeurs sont au coeur de la liberté d'expression.» C'est dans cet esprit que l'article 319 du Code criminel et l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne ont été jugés constitutionnels par la Cour suprême du Canada.

La cour a considéré que ces dispositions juridiques ne fixent qu'une limite raisonnable à la liberté de parole et d'expression, puisque cette liberté n'est guère entravée si l'on considère l'importance des objectifs de la loi que sont le respect de la dignité, de la confiance en soi et de l'égalité.

Le gouvernement doit agir rapidement. La technologie progresse très rapidement, mais nous savons que la tâche est gigantesque. Nous devons reconnaître aussi que le problème n'est pas plus unique au Canada que ne l'est la recherche d'une solution.

Le Congrès américain est aussi à la recherche d'une solution. Il est en train d'étudier un projet de loi intitulé «Communications Decency Act» aux termes duquel serait passible d'une amende de 100 000 $ quiconque utiliserait un ordinateur pour «importuner, injurier, menacer ou harceler».

Dans un récent rapport, le conseil consultatif canadien de l'autoroute électronique décrit l'objectif que s'est fixé le Canada en la matière dans les termes suivants: «Établir à l'échelle du globe un réseau communautaire entièrement dévoué à la pleine expression de l'individu, à la créativité, à l'apprentissage et à l'esprit d'initiative. Son essence est de nous permettre de nous réaliser en tant qu'individus et en tant que nation.»

Ce sont–là de nobles objectifs. Cette mission ne peut être accomplie que si tous les Canadiens se sentent bienvenus dans l'espace cybernétique. La haine et l'intolérance n'ont donc pas de place dans le nouveau langage utilisé sur l'autoroute électronique.

J'exhorte tous les députés de cette Chambre à exprimer publiquement leur opinion en la matière afin d'assurer pour tous un avenir meilleur. C'est à nous de décider si l'autoroute électronique véhiculera la haine ou l'harmonie.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, BQ): Monsieur le Président, la motion M–384 présentée par le député de Winnipeg–Nord attire notre attention sur une des préoccupations que la technologie moderne suscite dans la population.

Permettez que je fasse maintenant lecture de cette motion pour le bénéfice de tous ceux qui nous écoutent:

> Que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait prendre rapidement des mesures législatives pour mettre un frein à la propagande haineuse véhiculée par l'autoroute de l'information, tout en préservant l'utilisation légitime de la liberté de parole et d'expression.

● (1350)

Avant d'aller plus loin sur le fond de cette motion, j'aimerais prendre quelques instants pour expliquer simplement et succinctement à cette Chambre et au public, ce qu'est cette autoroute de l'information dont on parle de plus en plus dans les médias depuis quelque temps.

Je discuterai non seulement du problème soulevé par la motion M–384, mais de plusieurs problèmes connexes. Enfin, je vous livrerai les résultats de mes recherches à ce sujet et mes conclusions. Si j'épuisais les dix minutes qui me sont allouées, je demanderai à ce moment l'indulgence de la Chambre pour pouvoir conclure mes propos.

L'autoroute de l'information, tout le monde l'aura compris, est avant tout une expression imagée pour aider à comprendre une réalité. Parlons donc de cette réalité.

La réalité, c'est un ensemble de moyens de communication électronique. On parle de lignes téléphoniques, de câble pour la télévision, de fibres optiques, d'ondes émises par les antennes et les tours de radio, pour les fins de la télévision également, des téléphones cellulaires, ainsi que des ondes transmises par satellite.

Tous ces moyens techniques de communication sont utilisés couramment aujourd'hui. Ces moyens, dans leur ensemble, constituent des routes de circulation pour l'information sous diverses formes: la voix par le téléphone, l'image par la télévision, les documents par le télécopieur, le fax.

Ces routes sont très pratiques, mais ce sont des routes lentes. En effet, lorsqu'il s'agit de transmettre de grandes quantités d'informations très rapidement, les routes électroniques s'engorgent et il y a des embouteillages. C'est pourquoi les grandes compagnies de communication sont à installer des moyens techniques plus puissants pour permettre la transmission massive d'informations.

Ainsi, une seule fibre optique permet un transport équivalent à des milliers de lignes téléphoniques. Il y a déjà deux satellites dans l'espace, au–dessus des États–Unis, qui émettent actuellement environ 200 canaux de télévision en même temps. Ces moyens nouveaux sont appelés des autoroutes parce qu'elles sont plus puissantes que les routes traditionnelles.

Laissez–moi vous parler quelques instants des principales compagnies canadiennes engagées dans la mise en place de ces autoroutes électroniques. Du côté des compagnies de téléphone, Bell et d'autres compagnies se sont regroupées sous le nom de Stentor; il y a aussi le groupe Unitel et le groupe Sprint. Les compagnies de câble sont également actives: Vidéotron et Rogers sont très impliqués. Du côté satellite, deux groupes sont intéressés: PowerDirectTv et ExpressVu veulent diffuser la télévision à partir de l'espace. Ce sont là les autoroutes de l'avenir.

Mais sur les routes lentes actuellement disponibles, il y a un réseau mondial qui permet déjà d'échanger de l'information facilement en utilisant le système téléphonique. Il s'agit du réseau Internet. Ce réseau permet la transmission de documents, d'images, de voix, de musique, de films, bref de toutes formes de communication.

Ce réseau possède les caractéristiques du sytème téléphonique: vous pouvez signaler le numéro de votre corespondant et lui écrire ou même lui parler; vous pouvez tenir une conférence entre plusieurs correspondants; vous pouvez déposer des messages dans un répondeur automatique, un genre de numéro 900, et le public peut en prendre connaissance en composant ce numéro 900. Les numéros sont appelés des adresses et les services d'accès à des messages sont connus sous les noms de Mosaic et Netscape.

Mais ce réseau a une caractéristique supplémentaire. Vous pouvez déposer des informations dans un babillard ou échanger avec un groupe de discussion: c'est un genre de numéro 900 où tout le monde peut enregistrer une information et lire celles enregistrées par les autres.

Nous sommes maintenant prêts à traiter du fond de la motion M–384. Le problème que souligne la motion M–384, c'est que certains usagers d'Internet déposent dans les groupes de discussions, sur un babillard, ou dans un autre document accessible par Netscape ou Mosaic, de la littérature haineuse.

● (1355)

Quoique la motion de mon collègue de Winnipeg–Nord n'en parle pas, il y a aussi d'autres problèmes: par exemple, la littérature, les photos et les films obscènes. Ces deux problèmes, la littérature haineuse et les objets obscènes, sont des problèmes peu répandus, voire assez rares, sur le réseau Internet.

Il y a d'autres problèmes dont il faudrait tenir compte parce qu'ils sont davantage répandus et d'une plus grande importance. Et pas seulement sur Internet mais ailleurs, comme à DirecTv, c'est–à–dire les satellites qui nous envoient du signal télévision en provenance de l'espace.

On parle donc ici de la vente transfrontalière de services et de biens sans égard aux lois, entre autres fiscales, ce qui engendre un flux de capitaux hors la loi vers l'étranger, et on parle aussi du traitement des droits d'auteur et du non–respect de ces droits, ce qui affecte des flux importants et à sens unique de capitaux vers l'étranger.

Soulignons aussi le fait que le réseau Internet, au Canada, est financé par les fonds publics, à travers des subventions aux universités, par exemple. Ceci signifie que toute la population paie pour un service qui n'est accessible, en réalité, qu'à un groupe fort restreint. Ce réseau contribue à l'heure actuelle à créer deux classes de citoyens, ceux qui ont un accès à l'information et ceux qui en sont privés. Je ne dis pas que ces problèmes ne trouveront pas une solution, je suis convaincu qu'ils en trouveront une, mais ces problèmes existent.

Revenons à la motion 384 sur laquelle j'ai fait de nombreuses recherches. D'abord, j'ai déposé dans plusieurs groupes de discussion sur Internet le message suivant: «J'aimerais avoir vos commentaires sur le fond d'une motion d'initiatives parlementaires concernant l'autoroute de l'information qui sera débattue sous peu à la Chambre des communes», et suivait le texte de la motion.

Laissez–moi vous lire maintenant des extraits de trois des nombreuses réponses que j'ai reçues.

Alors, de la Computer Science University of Manitoba:

[*Traduction*]

«La réponse à cette question est simple, je suis contre.»

D'Industrie Canada, nous avons reçu la réponse suivante, probablement d'un employé: «Si le libellé de la mesure législative proposée disait «pour interdire la propagande» plutôt que pour mettre un frein à la propagande, la loi s'appliquerait dans toute sa rigueur contre quiconque se servirait de l'autoroute de l'information pour faire de la propagande haineuse, ce qui implique qu'il faudrait mettre en place un mécanisme, ce qui est probablement impossible à faire de toutes façons.»

Enfin, un avocat a répondu ce qui suit: «Quel est exactement le but de cette motion et pourquoi est–elle nécessaire? Il existe déjà dans le Code criminel un article qui s'applique à la publication de propagande haineuse. J'interprète cette mesure comme pouvant s'appliquer à toute information, qu'elle soit véhiculée par l'autoroute de l'information ou par d'autres moyens de communication.»

[*Français*]

Monsieur le Président, de ces quelques réactions, il ressort que les «internautes»—c'est comme ça qu'on les appelle—sont sensibles à nos discussions présentes. Étant un «internaute», je me plais maintenant à indiquer que les «internautes» ne se privent pas de remettre à leur place ceux qui propagent la littérature haineuse. Ainsi, en provenance du Freenet de Columbus, Ohio, États–Unis, il y avait un message offrant de s'abonner à une revue qui s'adressait, et je cite, «à tous les Blancs du monde». Deux réponses ont été données à ce message. Elles sont en anglais, et je vais sonner trois cloches à un certain moment donné.

[*Traduction*]

Espèce de raciste, sortez d'Internet et à toutes fins utiles sachez que je suis blanc.» Un autre message disait ceci: «Partez du Canada et emmenez tous les Canadiens qui sont racistes avec vous dans votre pays de m. . . De la part d'un blanc.»

[*Français*]

Ce que je dois dire c'est que, grâce à ces moyens électroniques, les gens qui remarquent un abus du système inondent littéralement l'abuseur, de sorte que son système devient paralysé.

J'ai aussi fait des recherches dans le Code criminel. Ainsi, l'article 163 du Code criminel traite de l'obscénité. Il y est dit que commet une infraction quiconque produit, imprime, publie, distribue, met en circulation, vend, expose à la vue du public ou a en sa possession à de telles fins quelque écrit, image, modèle, disque ou autre chose obscène. Au paragraphe 163.1, on fait référence à des moyens mécaniques ou électroniques.

En matière de propagande haineuse, l'article 318 du Code criminel indique que commet une infraction quiconque, par la communication de déclaration en un endroit public, incite à la haine. De plus, le Code criminel définit le terme «communication» comme, notamment, des mots parlés, écrits ou enregistrés par des moyens électroniques ou électromagnétiques.

• (1400)

Je vous écoute, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Le député a dit au début de son intervention que, s'il dépassait les 10 minutes qui lui étaient allouées, il demanderait l'indulgence de la Chambre pour pouvoir conclure ses propos.

[*Français*]

Il est de mon devoir quand même d'intervenir du fait que la période de 10 minutes est écoulée. Y a–t–il consentement pour que le député termine ses remarques?

Une voix: Pour combien de temps?

M. de Savoye: Deux ou trois minutes de plus, c'est tout.

Le président suppléant (M. Kilger): Lui permet–on de poursuivre pour deux ou trois minutes?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): L'honorable député de Portneuf peut poursuivre.

M. de Savoye: Je vous remercie, monsieur le Président. En matière de propagande haineuse, l'article 318 du Code criminel indique que commet une infraction quiconque, par la communication de déclarations, en un endroit public, incite à la haine. Le Code criminel définit «communication» comme mots parlés, écrits ou enregistrés et «endroit public» comme un lieu auquel le public a accès de droit ou sur invitation expresse ou tacite.

Comme on le voit, ce qui rend criminel une communication haineuse ou obscène, c'est le fait qu'elle touche le public. Ce qui se passe entre deux individus ou un groupe privé d'individus ne concerne qu'eux. Mais dès qu'une communication ou une chose devient accessible à quiconque, elle est réputée être dans un lieu public.

On comprend que la loi doit être appliquée de façon uniforme et juste. Ainsi, si la loi interdit certains actes, les personnes qui commettent ces actes devraient être traitées de la même façon, que ces actes aient été commis dans un commerce, dans la rue ou dans un réseau de télécommunications. Mais ne confondons pas le messager avec le message, avec l'initiateur du message et ainsi n'imaginons pas que les réseaux ont la responsabilité de ce qu'ils transportent, pas plus que les compagnies de téléphone ou Postes Canada n'ont la responsabilité du courrier ou des communications qu'ils transmettent.

Est–ce qu'il est possible d'identifier les sources d'expédition de ces documents? Non seulement c'est possible, mais c'est tout à fait facile, puisque tout document est précédé d'une adresse de destination et d'origine. Il faut dire que certains organismes offrent un service d'anonymat. Mais dans un cas de commission d'un acte criminel, il est possible pour ces organismes de révéler l'adresse de l'expéditeur.

Donc, au Canada, nous sommes en moyen de traiter ces questions. Le hic, c'est que la plupart de ces communications viennent de l'étranger. Or, recherches faites, il apparaît que le Canada est signataire de plusieurs traités internationaux en matière de propagande haineuse: Convention sur la prévention et la répression du génocide, Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Il convient donc que le Canada s'entende avec les États signataires pour assurer que chacun de ces pays, à la demande d'un d'entre eux, intervienne sur son territoire auprès de la source de toute littérature haineuse, d'objets obscènes ou de vente de biens ou de services en contravention des lois du pays signataire ou de destination.

Quoique la motion du député de Winnipeg–Nord ne fasse qu'effleurer les questions dont je viens de parler, je comprends que son intention est de faire en sorte que la loi soit appliquée de la même façon pour tout le monde, sans être ni plus ni moins sévère pour les activités électroniques. C'est pourquoi je voterai pour la motion M–384.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Winnipeg–Nord pour l'objet et la portée de son projet de loi.

Nous savons tous qu'en présentant un projet de loi d'initiative parlementaire aux fins d'adoption par la Chambre, un député s'engage dans un processus long et tortueux au cours duquel la mesure peut être modifiée. Toutefois, le projet de loi que nous débattons aujourd'hui concerne ce que nous tentons de réaliser en tant que Canadiens, le genre de société que nous recherchons, ce que nous jugeons comme étant acceptable et ce que nous reconnaissons intuitivement comme étant mauvais et inacceptable.

Plus tôt, nous avons été confrontés à une situation difficile, soit la circulation des infâmes cartes de tueurs. Les députés se rappellent sûrement qu'à peu près à ce temps–ci l'an dernier, nous avons été inondés de pétitions venant de Canadiens indignés partout au pays qui demandaient: «Pour l'amour du ciel, pourquoi tolérons–nous la circulation de telles ordures au Canada?» Il n'est plus question de ces cartes depuis quelque temps, parce que les Canadiens sont des gens très corrects. Ils savent reconnaître les produits qui n'ont aucune valeur, de sorte qu'ils n'en achètent pas et, sous l'effet ordinaire des forces du marché, le produit disparaît. C'est précisément ce qui s'est passé avec les cartes de tueurs et la question a perdu tout intérêt.

• (1405)

Cela ne nous donne toutefois pas le droit de dire que nous vivons dans un monde parfait et que nous n'avons pas à nous préoccuper des gens qui diffusent de la propagande haineuse, sèment la discorde et blessent des membres de notre société.

Voilà donc l'objet et la portée générale de la motion qui est à l'étude et que nous approuvons d'une manière générale.

Je ne crois pas qu'il soit possible de légiférer les valeurs morales ou encore le bon goût. Je ne crois pas qu'il soit possible d'adopter des lois visant à bannir de l'autoroute de l'information la propagande haineuse ou les choses qui nous sont désagréables.

Il faut bien exprimer l'objectif général que nous visons afin que les tribunaux connaissent, au moment où ils doivent trancher une question précise, la position du Parlement du Canada, qui représente celle des citoyens canadiens.

Il faut unir nos efforts pour lutter contre la diffusion pernicieuse de la propagande haineuse et tout ce qui peut blesser les membres de notre société. Il faut unir nos efforts pour préserver notre liberté d'expression. Il y a ici deux idéaux contradictoires. Que faire pour concilier les deux?

Je crois qu'il faut s'en remettre à la notion de la responsabilité. Nous devons veiller à ce que tout le monde ait accès à l'autoroute de l'information. De toute manière, il nous est impossible d'en interdire l'accès. Alors, pourquoi nous donner la peine d'essayer? L'autoroute de l'information a pris énormément d'ampleur au cours de la dernière année. Le nombre de réseaux est passé de 25 000 à 70 000. Sa croissance est phénoménale.

Nous devrions percevoir l'autoroute de l'information comme la plus grande bibliothèque du monde, sans bibliothécaire et sans index. C'est quelque chose qui est impossible à contrôler.

Nous devrions nous efforcer de voir à ce que, lorsque nos tribunaux auront à prendre une décision sur la liberté d'accès à Internet, cette décision soit fondée sur la responsabilité personnelle. Nous devons nous assurer que tous ceux qui ont accès à

l'autoroute de l'information sachent qu'ils seront tenus responsables de ce qu'ils font, comme c'est le cas dans la vie de tous les jours.

Nous jouissons tous de la liberté d'expression. Cela fait partie de notre culture. Nous reconnaissons aussi que la liberté implique une certaine responsabilité. Nous devons utiliser la liberté de façon responsable. Cela veut dire que je ne peux pas entrer dans une salle de cinéma bondée de monde et crier au feu. Je ne peux pas faire cela impunément.

Je peux sortir dehors et crier au feu, et les gens penseront tout simplement que je suis fou. Si je faisais la même chose dans un cinéma bondé où cela ferait courir des risques aux autres spectateurs, on me traiterait de criminel.

Il y a une distinction et elle fait intervenir toute la notion de responsabilité individuelle. C'est pourquoi je crois qu'il est si important que le débat ait lieu et que l'intention du Parlement soit claire pour la Cour suprême. La Cour suprême a besoin, du moins depuis quelques années, d'orientations claires.

Je ne pense pas que les juges de la Cour suprême se lèvent tous les matins en se demandant comment ils peuvent représenter le mieux possible la population du Canada. À mon avis, depuis quelques années, ces juges se lèvent le matin en se demandant plutôt comment ils peuvent repousser un peu plus loin les limites de la tolérance du citoyen ordinaire en étendant toujours davantage la portée des idéaux inscrits dans la Charte, jusqu'à ce que cela rende tout le monde fou.

Le débat est de la plus haute importance. Il ne faut pas le prendre à la légère. Nous ne limitons en rien—et je crois parler pour la plupart des députés—la liberté de parole. Nous ne cherchons pas—et je crois parler au nom de la plupart des députés—à limiter la liberté de parole de qui que ce soit. Nous voulons faire comprendre très clairement qu'il vaut mieux être prêt à assumer la responsabilité de ses actes.

Mon collègue, le député de Portneuf, a dit tout à l'heure que, généralement parlant, Internet pratiquait une certaine autosurveillance. Les usagers d'Internet l'auront remarqué, quand quelqu'un fait ou dit quelque chose de choquant sur le réseau, cela ne prend pas bien du temps avant qu'il ne soit submergé de réactions d'autres usagers qui lui font savoir que ce n'est pas correct.

• (1410)

On ne devrait pas sous-estimer le potentiel et la force de l'autosurveillance. Prenons le cas de types installés à un bar qui discutent en prenant un verre: ils expriment des opinions choquantes en se renforçant mutuellement dans leurs convictions. Il en est bien autrement sur Internet où une opinion choquante lancée sur le réseau suscite une avalanche de protestations d'usagers qui font savoir à son auteur qu'il est cinglé ou qu'il a tort, comme l'a dit mon collègue de Portneuf.

Nous devons mettre ce fait en perspective également. De très bons articles ont été écrits au sujet de l'obscénité, notamment sur Internet. Un article publié récemment dans le *Globe and Mail* laissait entendre que tous les usagers d'Internet étaient des adolescents hypersexualisés. Il n'en est absolument rien.

Cela fait partie de la vie, certainement, mais je défie quiconque de se rendre chez le dépanneur acheter une pinte de lait sans passer devant un étalage de revues. Des choix se présentent à nous, et nous devons les faire. Nous pouvons nous arrêter acheter une revue porno ou passer devant sans l'acheter. C'est un choix personnel, une responsabilité personnelle.

Pour reprendre la même analogie, ces revues ont été mises hors de la portée des enfants à cause des lois canadiennes contre la pornographie. Elles sont placées très haut et beaucoup sont cachées. Que faire dans le cas de l'autoroute de l'information qui prend de l'expansion et dont les jeunes connaissent bien mieux les mécanismes que nous?

Le problème est passablement difficile. Comment empêcher nos enfants d'entrer en contact avec des choses tout à fait scandaleuses comme Deathnet et d'autres choses semblables et préserver tout de même la liberté d'information et la liberté de parole? C'est une impasse. Il faut que les parents assument la responsabilité pour leurs enfants. On en revient encore à la responsabilité personnelle.

Je pense à des parents d'Edmonton qui mènent un combat très valable, très important, mais qui sont bien seuls. Leur fils s'est suicidé, mais ils craignent que son suicide n'ait été l'aboutissement d'une dépression qui a été aggravée par l'écoute assidue de la musique de Nirvana, de musique de mort et par des choses semblables.

Cela fait partie de notre société, et ils nous appartient, comme députés, de faire notre possible pour trouver les causes profondes des problèmes et de déployer des efforts plus grands pour que notre société demeure ce qu'elle est aujourd'hui, généralement, la société dans laquelle nous voulons que nos enfants et nos familles vivent.

Je félicite de nouveau le député de Winnipeg–Nord d'avoir soulevé cette question à la Chambre. Je reconnais que la tâche sera difficile et compliquée, mais elle en vaut la peine.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion présentée par mon collègue, le député de Winnipeg–Nord.

L'idée de la propagation de la haine, que ce soit à l'aide de bulletins informatisés ou du réseau Internet, est moralement répugnante et a été reconnue comme telle par les lois canadiennes.

Aux termes du Code criminel du Canada, quiconque, en communiquant des déclarations autrement que dans des conversations privées, fait sciemment la promotion de la haine contre un groupe donné est coupable d'une infraction punissable par voie d'acte d'accusation et passible d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans. C'est une violation de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Il incombe au gouvernement de veiller à ce que l'espace public, y compris l'espace hertzien, soit libre de toute incitation à la haine contre un groupe donné. Nous devons être vigilants. Il ne suffit pas d'être contre le racisme, il faut également être prêt à le combattre.

Nous ne devons pas tomber dans le piège qui consiste à se battre uniquement quand c'est simple, facile et clair. Parfois, ce n'est pas facile. Les questions de la liberté de parole et d'expression intellectuelle sont soulevées, mais il ne faut pas éluder le problème sous prétexte qu'il est difficile. Dans le cadre de ce débat, nous devons faire ressortir l'idée de tolérance et le fait que notre société rejette le racisme.

• (1415)

En 1984, l'Association du Barreau canadien a dit que le Canada n'avait jamais reconnu le principe de la liberté d'expression illimitée et que, pour éviter qu'il soit porté préjudice à autrui, les législateurs canadiens avaient imposé un certain nombre de limites raisonnables à la liberté d'expression.

Les lois canadiennes qui limitent la capacité des individus de tenir des propos haineux s'inspirent des normes internationales et de la spécificité de la société canadienne. Le Canada a signé deux conventions internationales qui nous obligent, à titre de citoyens du monde, à empêcher la diffusion de la propagande haineuse.

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide a été ratifiée par le Canada en 1947. Elle a ensuite été renforcée par l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Canada a ratifié en 1976.

De plus, il faut noter que la Charte canadienne des droits et libertés ne garantit pas nécessairement un droit illimité à la liberté de parole. L'article 27 de la Charte déclare: «Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.» Par conséquent, on peut prétendre que la propagande haineuse n'a pas de place dans la discussion politique d'une société multiculturelle.

L'autoroute de l'information est actuellement utilisée par plus de 40 millions de personnes. Ce peut être un excellent instrument, mais également un instrument diabolique. Par exemple, de l'information peut être échangée instantanément entre une bibliothèque universitaire en Allemagne et une université au Nouveau–Brunswick. On assiste donc à une compression du temps et des distances qu'aucune autre technologie auparavant n'avait permise.

L'autoroute de l'information crée un village vraiment global où nous pouvons tous tirer parti des gains acquis sur le plan de la connaissance ailleurs dans le monde, en pressant simplement une touche. Sur la colline du Parlement et dans les ministères fédéraux, cette technologie est déjà à l'oeuvre.

Étant donné que le gouvernement favorise directement l'utilisation de cette technologie, nous avons le devoir de lui conserver sa neutralité, car on peut s'en servir soit pour faire le bien, soit pour faire le mal. Des organismes, comme le Ku Klux Klan et ceux qui nient l'historicité de l'holocauste, possèdent des groupes d'information qui dirigent leurs messages de haine et d'intolérance vers les minorités par le truchement d'Internet et ces messages sont entièrement accessibles au public.

J'ai lu certains de ces messages. Ils regorgent de propos franchement racistes et orduriers. Non seulement ces gens utilisent Internet pour diffuser leurs messages d'intolérance, mais on m'informe que des groupes pro–nazi ont des programmes de recrutement et se rendent dans les écoles pour encourager des jeunes à embrasser leurs idéologies.

Ces messages transmis sur Internet peuvent facilement être découverts par des enfants, lesquels, comme beaucoup de gens en conviendraient, et comme le député l'a mentionné, sont parmi les mieux informés au sujet de cette technologie. Beaucoup d'enfants utilisent l'autoroute de l'information à l'école et en connaissent bien plus que leurs parents dans ce domaine.

L'enfant peut donc facilement avoir une longueur d'avance sur ses parents, si bien que ces derniers sont impuissants à surveiller ses activités et qu'il peut accéder à ces messages, qui risquent d'influencer fortement son esprit en éveil. Comme cette surveillance parentale est difficile, il est important que le gouvernement intervienne et adopte une loi interdisant carrément la diffusion de messages de ce genre.

Étant donné la complexité de ce problème, il est important que le gouvernement établisse un centre de responsabilité pour traiter non seulement de cette question, mais aussi des questions de commerce, de droits d'auteur et d'éducation, soit en nommant un ministre qui serait responsable de cette technologie, soit en confiant la responsabilité de cette technologie à un ministère qui existe déjà ou encore au ministre de l'Industrie.

Nous pourrions faire comme le Nouveau–Brunswick, où il y a déjà un secrétaire d'État responsable de l'autoroute de l'information. Il y a eu, dans ma propre circonscription, Fredericton—York—Sunbury, un débat considérable sur la question de la propagande haineuse véhiculée sur Internet. J'ai l'intention de former un comité qui présentera des recommandations que je soumettrai au ministre de l'Industrie et à son comité consultatif ainsi qu'au Parlement sur la façon dont on pourrait régler ce problème, parce qu'il s'agit d'un nouveau problème et que l'on a besoin de nombreux renseignements.

Cependant, il doit y avoir un équilibre. Il ne faudrait pas que nos efforts donnent lieu à des restrictions exagérées de la liberté d'expression. Il s'agit là d'un droit important dont il faut tenir compte. Il existe des lois pour contrer la propagande haineuse contre certains groupes et ces lois doivent être maintenues et améliorées et les valeurs qu'elles incarnent doivent être appliquées aux nouvelles réalités.

Il incombe au gouvernement de promouvoir la vérité, mais il doit aussi demeurer vigilant face à ceux qui véhiculent d'autres valeurs. Je suis convaincu que nous sommes tous naturellement portés vers la tolérance, la justice et la compassion et seules la peur, la désinformation et l'insécurité engendrent chez nous des sentiments moins généreux.

Le problème est d'envergure mondiale. Si le Canada adoptait des lois qui interdisaient la diffusion de certains messages, rien n'empêcherait un individu de passer dans un autre pays et d'envoyer ses messages à partir de là. On pourrait ainsi avoir accès à n'importe quoi. C'est pourquoi nous devons collaborer avec les autres pays pour formuler des lignes directrices régissant l'autoroute de l'information. La rencontre du Groupe des Sept, cet été à Halifax, est une occasion idéale d'entamer la discussion avec les autres pays membres.

• (1420)

Si l'on peut s'entendre sur une conception de cette technologie pour l'avenir, on aura déjà accompli beaucoup. Nous sommes un peuple juste, lucide et plein de ressources, et nous ne devons pas

nous laisser abattre par l'ampleur de la tâche. Je suis sûr qu'on trouvera une solution qui fera en sorte que tous, quels que soient leur groupe ethnique ou leur style de vie, pourront utiliser l'autoroute électronique sans craindre le harcèlement ou les propos injurieux.

Je suis heureux d'appuyer la motion du député de Winnipeg–Nord, et j'exhorte tous les députés à s'opposer à la propagation de la haine, quel que soit le support utilisé à cette fin.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la motion de mon collègue de l'autre côté sur cet aspect très important et en grande partie ignoré de la fin du XX^{e} siècle.

La liberté de parole est une chose que nous estimons énormément dans notre pays. C'est le fondement d'une société vraiment démocratique et, en tant que telle, elle nous distingue des sociétés non démocratiques qui nous entourent, où les libertés sont restreintes et les droits non respectés, elle nous distingue des régimes du passé, comme l'Allemagne nazie et la Chine. La répression est le fait des pays qui ne reconnaissent pas la liberté de parole. En fait, l'absence de liberté de parole a permis à quelques–uns d'étouffer la masse.

Toutefois, les règles de ce monde ne sont pas inviolables. Elles aussi peuvent être corrompues. Cependant, si l'on fait preuve de bons sens et de logique, on arrive parfois à des résultats inverses de ceux escomptés. Il en va de même pour la liberté de parole.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde que nos ancêtres, que ceux qui ont fait de la liberté de parole le fondement de notre société n'auraient pu imaginer. Ils n'auraient pu imaginer les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Ils n'auraient pu imaginer que les gens puissent se servir de la liberté de parole pour l'incitation flagrante à la haine, à la violence et aux préjugés. Ils n'auraient pu se l'imaginer car ils n'auraient pu imaginer une chose comme Internet.

Je vais citer à la Chambre quelques exemples de ce qui s'est passé sur Internet récemment. Dans ma région de l'île de Vancouver, à Victoria, il y a ce qu'on appelle le «Deathnet». C'est un programme sur la façon de se suicider, qui s'adresse aux adolescents et aux enfants. Il leur dit comment le faire avec des sacs en plastique, de la colle, des couteaux, des cordes et des substances chimiques.

Nous avons applaudi à la liberté de parole et à la liberté de choix. Cela s'applique aux adultes. En tant qu'adultes, nous avons théoriquement l'expérience et les connaissances qui nous permettent de faire des choix éclairés. Toutefois, là où ça ne s'applique plus c'est lorsqu'il est question des enfants. Tout le monde ici reconnaît qu'une des caractéristiques de l'enfance c'est l'absence de maturité, le manque de connaissances et d'expérience permettant de faire des choix éclairés. Là où Internet diffère du rayon des magazines au magasin du coin, c'est que dans ce dernier cas les magazines sont placés trop hauts pour que les enfants y aient accès. De plus, ils sont surveillés par les personnes qui travaillent au magasin. Avec Internet c'est différent.

Tout ce que nous savons, c'est que, essentiellement, Internet véhicule n'importe quoi. Un des secteurs de notre société le mieux au fait des choses informatiques, c'est la jeunesse. La plupart des jeunes sont beaucoup plus à l'aise avec les ordinateurs que beaucoup de députés, moi compris.

De la propagande haineuse est distribuée par le KKK et d'autres groupes avec l'intention délibérée de présenter des renseignements offensants, haineux et malveillants sur le réseau Deathnet sans aucune bonne raison.

• (1425)

Cela ne peut pas continuer. C'est pourquoi mon collègue, qui est médecin et qui prend son rôle de député très au sérieux, a pris cette initiative. En tant que pédiatre, il sait de quoi il parle. Il connaît parfaitement le danger que représente pour les enfants, qui sont très impressionnables de nature, le fait d'être exposé à ce genre de choses. Comme je le disais plus tôt, la situation est tout à fait différente en ce qui concerne les adultes. Ils peuvent faire un choix, ce qui n'est pas forcément le cas des enfants.

Nous avons des lois qui régissent la câblodistribution et la presse écrite. Nous avons des règlements qui interdisent, entre autres, la propagande haineuse et la pornographie enfantine. Il n'existe aucune raison logique de ne pas appliquer ces règles très raisonnables à Internet. D'aucuns prétendent que ce n'est pas faisable parce qu'il y a trop de points d'accès, trop d'usagers.

Notre pays, qui a pris les devants dans tant de domaines et qui peut continuer à montrer la voie, se doit de faire figure de précurseur en ce qui concerne Internet. Nous pouvons prouver au monde entier que nous n'acceptons pas la propagande haineuse chez nous.

Fait intéressant, le Congrès et le Sénat américains sont en train d'étudier un projet de loi concernant la prolifération de ce genre d'information sur Internet. C'est une mesure heureuse et peut–être que par l'initiative de mon collègue nous pourrions joindre nos efforts à ceux de nos voisins du sud pour promouvoir cette juste cause.

Ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il faut abandonner la partie. Par ailleurs, Internet suscite d'autres préoccupations. Je suis certain qu'il en sera question durant les longues discussions que suscitera cette initiative, mais elles touchent aussi la vie privée et la confidentialité des informations.

Bien des députés en cette Chambre sont au courant de cas récents de violation de la confidentialité et de diffusion sur le réseau Internet de certaines informations personnelles, pourtant protégées en vertu de la loi. L'espace hertzien est ouvert à tous. Les libertés sont une excellente chose, mais je crois qu'il est intolérable et inacceptable pour la société canadienne que l'on en abuse d'une manière préjudiciable au bien commun.

Je voudrais terminer en disant que j'appuie de tout coeur cette initiative de mon collègue. Elle est fort valable et je crois que nous devrions réfuter l'argument selon lequel la liberté d'expression est inviolable. Comme toutes les règles, celle–ci peut supporter quelques exceptions.

Ce n'est pas tant pour les adultes—vu la liberté dont nous jouissons—que pour les enfants que nous faisons cela. On a beau essayer par tous les moyens d'en interdire l'accès aux enfants, il n'y a rien à faire.

Pour leur bien et celui de la société canadienne en général, j'espère que la Chambre se fera un devoir d'accorder son appui à la motion de mon collègue.

Le président suppléant (M. Kilger): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, le Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 avril 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord, Lib.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait désigner la période du 20 au 27 avril de chaque année comme la semaine de la commémoration de l'inhumanité de l'Homme envers son prochain afin de rappeler aux Canadiens que tout pays ou groupe qui fait du recours au génocide et à la violence un instrument de politique nationale commette un crime contre l'humanité et que ce crime doit être condamné pour ne pas sombrer dans l'oubli.

—Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de présenter ma motion à la Chambre. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, cette motion vise à faire de la période du 20 au 27 avril une semaine où nous commémorerons l'inhumanité de l'Homme envers son prochain.

J'ai choisi la période du 20 au 27 avril parce que ce sont les 19 et 20 avril 1939 qu'a commencé l'Holocauste que les nazis ont commis contre la population juive, que le 17 avril marque la fin du régime de l'apartheid en Afrique du Sud et que, depuis lors, la population sud–africaine a le droit de voter au suffrage égalitaire.

J'aimerais présenter à la Chambre la définition des crimes contre l'humanité. L'expression a été utilisée pour la première fois dans la Charte de Londres de 1945. La structure et le fondement de la poursuite des grands crimes de guerre devant le Tribunal international de Nuremberg institué pour juger les crimes contre l'humanité prévoient une autre catégorie de crimes internationaux. Conformément à l'alinéa 6*c*) du Statut du Tribunal militaire international, les crimes contre l'humanité comprennent le meurtre, l'extermination, l'asservissement, la déportation et d'autres actes inhumains commis contre toute population civile avant ou durant la guerre, puis la persécution pour des motifs politiques, raciaux ou religieux en exécution ou en rapport avec tout crime, qu'il relève ou non du tribunal, qui viole les lois intérieures du pays où le crime a été perpétré.

Je sais moi–même, pour l'avoir vécu, ce que c'est que la violence, le génocide, la déportation et la nécessité de devoir commencer une nouvelle vie. Monsieur le Président, à plusieurs reprises, vous avez parlé de ce crime. Je vous ai invité à rendre visite à la communauté arménienne pour qui je travaillais, à Toronto d'où je viens.

Je vais faire part à la Chambre de l'expérience que j'ai vécue en juillet, lorsque je me suis rendu au Moyen–Orient pour la première fois depuis 1967, année où j'ai quitté cette région. Je voulais visiter Der–zor où les archives montrent que des centaines de milliers de gens ont été chassés de leurs terres ancestrales et ont été conduits là pour y mourir ou pour être tués par les soldats turcs ottomans.

Aujourd'hui encore, il suffit d'y enfouir la main dans six pouces de sable pour toucher des ossements et des restes humains. La rivière qui traverse cette région est un lieu historique pour les Canadiens d'origine arménienne et pour tous les Arméniens du monde, car elle a vu flotter des corps, comme on a pu en voir l'année dernière au Rwanda. Je me suis rendu à cet endroit, j'ai marché dans cette rivière et je me suis souvenu du passé, de l'année 1915.

Mon expérience personnelle en ce qui concerne l'holocauste des Arméniens remonte à 1965, alors que j'avais seulement 17 ans. Je connaissais jusqu'à un certain point l'histoire de l'holocauste de mes ancêtres. Depuis lors, et bien avant cette époque, de nombreux peuples ont subi les mêmes crimes contre l'humanité.

À mon grand regret, jusqu'à maintenant, l'humanité n'a jamais puni les coupables. Même pour les crimes contre l'humanité commis l'année dernière au Rwanda, personne n'a encore été inculpé. Quand déciderons–nous enfin d'agir contre ces crimes, de vraiment considérer ces criminels comme des hors–la–loi et d'imposer les peines appropriées afin que ces gens ne puissent pas répéter leurs gestes et profiter de leurs crimes contre l'humanité?

Comme je l'ai déjà mentionné, le génocide des Arméniens par l'Empire ottoman a commencé le 24 avril 1915. Ce jour–là, 300 000 intellectuels ont été rassemblés et amenés vers le désert. Les chefs des communautés ont été enlevés pour que personne n'oppose de résistance au crime qui serait perpétré durant les huit à douze mois suivants.

Au cours de cet holocauste, 1,5 million de personnes ont été tuées et 500 000 autres ont été déportées de leurs pays d'origine. Ce crime demeure toujours impuni.

Ma motion dit qu'il ne faut pas oublier; elle ne dit pas qu'on ne doit pas pardonner. Le pardon doit être accordé lorsque les

criminels le demandent. Et ceux–ci devraient être prêts à le recevoir, car il est humain de pardonner. Cependant, nous ne devons pas oublier, car ceux qui oublient sont condamnés à répéter l'histoire.

Nous savons tous très bien ce que la population juive a subi au cours de la Seconde Guerre mondiale, à compter de 1939. Adolf Hitler avait de nombreuses excuses, mais, à mon avis, rien ne peut justifier la violence ou les génocides de quelque nature que ce soit. Ces gestes sont incompréhensibles pour le commun des mortels. Aucun motif n'explique les crimes contre l'humanité, surtout dans ce cas.

• (1110)

Le monde entier est resté muet. Personne n'a protesté pendant que six millions de Juifs étaient exterminés. Personne n'a dit mot avant la fin de la guerre. Pourquoi avons–nous attendu que six millions de Juifs meurent avant de nous réveiller? Pourquoi avons–nous attendu que 1,5 million d'Arméniens soient tués avant de réagir? Pourquoi n'affirmons–nous haut et fort que de tels gestes ne seront pas tolérés?

En 1975, au Cambodge, on a abattu deux millions de personnes dans une ville qui en comptait trois millions. Nous n'avons pas dit un seul mot. Les Nations Unies n'ont rien fait. Est–ce la façon d'agir avec des criminels? Nous ne pouvons pas tolérer cela indéfiniment.

En Yougoslavie, le HCNUR estime que 100 000 Bosniaques ont été massacrés et que 300 000 autres ont été déportés, sans qu'aucun tribunal international ne soit créé pour punir les auteurs de ces actes et faire en sorte qu'ils ne se répéteront pas.

J'ai parlé du Rwanda plus tôt. Nous avons tenu un débat sur l'opportunité d'y envoyer nos troupes pour assurer le maintien de la paix. J'avais répondu au député de l'opposition que nous aurions dû discuter de cette question plus en profondeur.

En deux semaines, un demi–million de personnes ont été tuées. Les progrès de la technologie permettent d'exterminer un demi–million de personnes en deux semaines et, pendant ce temps, le Canada et les autres pays s'interrogent sur ce qu'il convient de faire. Je propose que nous agissions tout de suite. La semaine du 20 au 27 avril devrait être déclarée la semaine de l'inhumanité de l'Homme envers ses semblables pour enseigner aux jeunes qu'il faut punir les auteurs de crimes contre l'humanité. Les criminels ne doivent pas échapper aux conséquences de leurs crimes, peu importe la gravité des actes commis.

Aujourd'hui encore, la violence frappe au Moyen–Orient. Un enfant de trois ans a été tué hier sans aucune raison. Qui va intervenir pour condamner la violence contre les innocents?

En 1939, lorsqu'il ordonnait aux SS d'exterminer la population juive, Adolf Hitler avait posé la question suivante: «Qui se souvient aujourd'hui de l'extermination des Arméniens?» C'était le 9 août 1939. Aujourd'hui, le 3 avril 1995, j'espère que la Chambre se souviendra qu'Adolf Hitler avait tort. Nous ne pouvons pas accepter que ce genre de choses ne se reproduise.

De nombreux ministres du gouvernement actuel et des députés ont dénoncé devant le Parlement les génocides commis dans le passé. Le 25 avril 1985, le député de York–Ouest a déclaré à la Chambre: «La commémoration de la milice arménienne nous rappelle aujourd'hui de façon profonde l'importance de tenir nos engagements envers les droits de la personne et ceux des minorités.»

La vice première–ministre actuelle avait déclaré le même jour: «Il ne s'agit pas seulement de problèmes qui surviennent dans un pays lointain, mais aussi des droits de la personne et pas seulement les droits des Arméniens, mais ceux de toutes les communautés qui vivent dans notre pays.»

Au cours des vingt–cinq dernières années, j'ai manifesté devant les édifices du Parlement chaque 24 avril avec des milliers d'autres personnes. De nombreux députés et moi–même avons dénoncé le génocide. Nous devons continuer de le faire, car il est extrêmement important d'en garder le souvenir. Nous devons nous poser la question suivante: Que s'est–il passé pendant les 25 dernières années de protestation, de manifestation et de condamnation? La Chambre est demeurée silencieuse pendant ce temps.

Je demande à la Chambre de reconnaître l'existence de ces crimes contre l'humanité et de bien montrer que les Adolf Hitler ont tort, où qu'ils soient. Le monde se souvient, et la Chambre se souvient aussi.

• (1115)

Monsieur le Président, la présidence et la Chambre consentent–elles, si c'est possible, à ce que cette motion fasse l'objet d'un vote?

Le vice–président: Le député peut soulever cette question au cours de la dernière minute ou deux et demander le consentement unanime pour qu'elle fasse l'objet d'un vote ou il peut le faire maintenant s'il le désire. Que préfère–t–il?

M. Assadourian: J'attendrai, car un amendement sera ajouté à la motion.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Don Valley–Nord pour le dépôt de la motion visant à établir une semaine commémorative des génocides. Je salue également la députée de Saint–Denis.

Le député de Don Valley–Nord est une homme très impliqué dans sa communauté. On sait que notre collègue est le premier député d'origine arménienne à la Chambre des communes. À ce titre, et à l'instar de tous les membres de sa communauté, il est très préoccupé par la question des génocides et des souffrances des peuples qui en ont été victimes.

Ayant pris parti pour la reconnaissance par le gouvernement canadien du génocide du peuple arménien, c'est donc avec plaisir que j'interviens aujourd'hui sur cette motion. C'est également parce que cette communauté me tient à coeur que j'écrivais, le 1er février dernier, au ministre des Affaires étrangères pour dénoncer la décision du président arménien décrétant l'interdiction provisoire du parti FRA Dachnaktsoution, en décembre 1994.

Mais, revenons à la motion. C'est donc pour que soit condamné ce type de crime contre l'humanité et pour que tous les génocides ne sombrent pas dans l'oubli qu'il est proposé que le

gouvernement canadien désigne la période du 20 au 27 avril de chaque année, Semaine des génocides.

Mais je ne peux m'empêcher de souligner que la date proposée de cette semaine coïncide avec le triste anniversaire du premier grand génocide du XX^{e} siècle, celui du peuple arménien en avril 1915, génocide qui a fait plus de un million de victimes. C'est par ailleurs le but de l'amendement que je proposerai tantôt, soit de rendre explicite dans cette motion ce qui est implicite.

Je citerai les propos d'un survivant de ce génocide, M. Aram P. Aivazian. Ce dernier a écrit un livre important intitulé *Armenia usurped by genocide and treachery.* Ce livre nous fait saisir toute l'horreur de ce type de crime contre l'humanité et les dénégations honteuses des gouvernements. M. Aivazian écrit:

[*Traduction*]

«En tant que survivant qui habite le Canada, tous les jours, je suis hanté par les souvenirs de l'holocauste arménien, une tragédie sur laquelle on ferme cruellement les yeux dont on nie effrontément l'existence. Le reste de l'humanité s'est fait une place au soleil, mais pas mes compatriotes arméniens en exil, qui vivent sous des cieux étrangers, qui ont été déportés par la force et qu'on a détruits sans leur permettre de regagner leur patrie réduite en esclavage.»

[*Français*]

Monsieur le Président, ces propos sont ceux de tous les exilés et de tous les déportés. La persistance à ne pas reconnaître le génocide arménien, ce premier holocauste du XX^{e} siècle, est une attitude qu'il faut dénoncer, car la dernière étape d'un génocide consiste à nier son existence et constitue en quelque sorte un appui indirect. Qui ne dit mot, consent.

Ce gouvernement libéral, du temps qu'il était dans l'opposition, était favorable à cette reconnaissance. Maintenant qu'il est au pouvoir, et ce avec l'appui de l'opposition, il doit dénoncer explicitement le génocide arménien. Pour ce gouvernement, les droits de la personne sont maintenant subordonnés aux intérêts politiques et économiques; cela va à l'encontre des valeurs canadiennes traditionnelles.

Je tiens à rappeler à mes collègues de cette Chambre que plusieurs personnalités du monde politique canadien se sont prononcées en faveur de la reconnaissance du génocide arménien. L'honorable Marcel Prud'homme, actuellement sénateur indépendant et ancien député libéral de Saint–Denis est intervenu à deux reprises, en 1990 et 1993, pour que le gouvernement conservateur reconnaisse le génocide arménien.

En mars et avril 1980, l'Assemblée législative de l'Ontario et l'Assemblée nationale du Québec ont adopté une motion réclamant la reconnaissance et la condamnation officielle par le gouvernement du Canada de ce génocide et les atrocités commises par le gouvernement de la Turquie contre le peuple arménien.

Le 11 mai 1984, l'honorable Sinclair Stevens s'adressait à cette Chambre et reconnaissait non seulement l'existence de ce génocide, mais affirmait «qu'on devait agir». Les 27 et 28 mai 1984, les honorables députés d'Edmonton–Sud–Est et de Willowdale, députés de l'actuel gouvernement, se sont adressés aux députés de cette Chambre en parlant du génocide arménien.

Si je le peux, je citerai les propos du député d'Edmonton–Sud–Est, qui disait, et je le cite:

[*Traduction*]

«Mais le massacre arménien est une réalité historique, et nous ne pouvons pas l'oblitérer dans l'esprit des descendants de ces martyrs en faisant semblant qu'il n'a jamais eu lieu.»

• (1120)

[*Français*]

Enfin, en mai 1985, à l'Assemblée nationale du Québec, M. Gérald Godin, alors ministre des communautés culturelles, décédé récemment, réitérait sa condamnation du génocide.

Sa motion fut appuyée par M. Claude Dauphin, député libéral de Marquette et par l'actuelle sénatrice du Parti conservateur, l'honorable Thérèse Lavoie–Roux, qui déclarait notamment, et je la cite: «On sait fort bien que dans les relations internationales, à cause des rapports économiques et autres que nous avons avec la Turquie, le gouvernement du Canada est extrêmement prudent avant de prendre quelque iniatiative que ce soit.» Et elle poursuit, en ajoutant: «Je pense que cette année (1985), il y a devant nous le jugement qui a été rendu par le Tribunal des peuples. . .»—ce jugement a été rendu à Paris, le 16 avril 1984—«. . .qui en est venu à la conclusion que le génocide avait eu lieu.»

Cette espèce de conspiration du silence qui entoure le génocide arménien continuera tant et aussi longtemps que les gens ne poseront pas des gestes plus concrets pour que ce silence se dissipe, que, vraiment, on fasse la clarté et qu'on reconnaisse au plan international, le génocide auquel le peuple arménien a été soumis.

Le Devoir du 23 mai 1984 rapportait de larges extraits d'une conférence donnée à l'Université McGill par l'ex–ministre de la Justice du Québec, M. Herbert Marx, et je le cite: «Après avoir fait l'historique des événements tragiques de 1915–1916, M. Marx s'indigne du fait qu'à cause des interventions du gouvernement turc au sein même de l'ONU, le génocide arménien n'est pas encore officiellement reconnu.»

Le 20 avril 1994, je suis intervenu en cette Chambre, au nom du Bloc Québécois, pour interpeller à nouveau ce gouvernement à reconnaître ce génocide.

Le 22 avril 1994, deux autres députés de cette Chambre se sont prononcés également dans le même sens, dont particulièrement le député de Don Valley–Nord, qui non seulement dénonçait le génocide arménien, mais également réclamait du gouvernement de reconnaître ce génocide, et je le cite: «Je demande au gouvernement du Canada de reconnaître le génocide arménien, et de demander officiellement à la Turquie d'assumer une fois pour toutes la responsabilité de cette atrocité, comme l'a fait l'Allemagne après le massacre de plus de 6 millions et demi de Juifs au cours de la Seconde Guerre mondiale.»

Devant tous ces témoignages de sympathie, devant tant de prises de position, comment ne pas reconnaître l'existence de ce génocide?

Le Parlement européen, le 18 juin 1987, et plus récemment celui de la Russie, le 22 avril 1994, ont reconnu ce génocide.

C'est la raison pour laquelle la motion du député prend tout son sens aujourd'hui. Nous ne devons pas oublier un tel crime contre l'humanité. Le Canada ne doit pas se ranger du côté des pays qui ont opté pour l'oubli et qui compte sur l'usure du temps pour oublier.

Enfin, le 23 avril 1994, à Montréal, je participais à une soirée commémorative avec plusieurs autres députés, rassemblant plusieurs personnalités politiques. Le conférencier invité, M. Hrayr Balian, représentant permanent auprès de l'ONU, à Genève, de l'Organisation non gouvernementale «Les défenseurs des droits de l'homme», déclarait: «Le défi que la communauté internationale doit relever est donc celui de la prévention. Le moyen de prévention le plus important consiste à faire en sorte que les auteurs de génocides passés et actuels assument la responsabilité de ces crimes haineux.»

Il ajoutait: «Les relations entre la Turquie et la République d'Arménie ne peuvent se fonder sur l'ignorance et la négation de l'histoire. Néanmoins, une norme impérative de justice veut que la responsabilité des auteurs soit clairement établie et que les victimes soient dans toute la mesure possible soutenues dans leurs droits. La justice exige donc avant tout que la vérité soit révélée, qu'elle soit démontrée et qu'elle soit admise par les coupables.»

En ce sens, je ne peux que déplorer que cette motion ne soit pas votable, et notre parti appuiera la proposition du député de Don Valley–Nord pour qu'elle le soit. Nous souhaitons également réitérer notre appui à une reconnaissance spécifique du génocide arménien par le gouvernement du Canada.

En terminant, l'établissement d'une semaine des génocides est un pas de plus vers la reconnaissance du génocide arménien, mais c'est également un pas tangible dans la voie de la prévention de ce type de crime contre l'humanité. Dans ce sens, je propose, appuyé par l'honorable député de Frontenac:

> Que la motion soit amendée en ajoutant la phrase «notamment à l'occasion du 80e anniversaire du Génocide arménien», après le mot «gouvernement» et avant les mots «devrait désigner».

• (1125)

[*Traduction*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole, aujourd'hui, sur la motion de mon distingué collègue de Don Valley–Nord qui demande que l'on désigne la période du 20 au 27 avril de chaque année comme la semaine de la commémoration de l'inhumanité de l'Homme envers son prochain et que l'on rappelle aux Canadiens que l'usage du génocide et de la violence est un crime qui doit être condamné et qui ne doit pas sombrer dans l'oubli.

Avec la fin de la guerre froide, les gens s'attendaient à ce que le monde, libéré de la menace d'une guerre nucléaire, devienne plus pacifique. En fait, nous nous attendions à un dividende de paix qui renforcerait notre économie et que l'on pourrait utiliser pour combler l'écart énorme qui existe entre les riches et les pauvres dans le monde. Cependant, au fil des années, nous avons constaté que la réalité était tout autre.

Avec l'effondrement de l'URSS, les tensions ethniques longtemps réprimées se sont déchaînées. Ces tensions, la lutte des États–nations pour s'accaparer les ressources de plus en plus rares, les ressources limitées, l'explosion démographique mondiale, surtout dans les pays en développement, et la détérioration de l'environnement sont autant de facteurs qui, une fois combinés, ont donné lieu à de nombreuses manifestations de violence et à des effusions de sang qui touchent des millions de personnes chaque année.

Récemment, en deux mois, un demi–million de personnes ont été tuées au Rwanda. En un mois, 100 000 personnes ont été tuées au Burundi. Chaque jour, 1 000 personnes sont tuées en Angola. L'ancienne Yougoslavie, qui a explosé et où des milliers de personnes ont trouvé la mort, demeure une poudrière qui peut encore exploser n'importe quand. Ce sont là les exemples les plus flagrants.

Il y a bien d'autres petits conflits plus cachés, qui sont survenus et que le monde occidental a oubliés, comme celui des Kurdes dans le nord de l'Irak. Au Soudan, on a tué des gens pendant des années. On a également tué des gens au Timor oriental et dans la Sierra Leone. La liste est longue. Le monde entier n'a pas de quoi être fier.

S'il y a une chose que le monde a montrée devant ce carnage, c'est son impuissance à régler ces situations et à tenir compte des signes avant–coureurs qui ont conduit à ces situations, même quand on savait depuis des années que les choses allaient tourner ainsi. La communauté internationale a réagi par une succession de soupirs collectifs, de grognements et d'écritures. Le monde ne s'implique pas et, quand il le fait, il est trop tard pour les milliers et les milliers de civils qui ont été tués.

Il est important de reconnaître que ce ne sont pas ceux qui sont armés qui sont le plus touchés par ces conflits, mais que ce sont les hommes, les femmes et les enfants innocents qui sont sans défense et qui sont tués sans raison. Participer à ces conflits nous coûte très cher, tant en argent qu'en effectifs que nous déployons pour tenter de régler ces conflits.

Par ailleurs, tout cela sera la justification de carnages futurs, car ces guerres civiles génèrent des haines qui restent gravées dans la mémoire collective pendant des générations. Les parents enseignent aux enfants à haïr les musulmans, à haïr les juifs, à haïr les Tchétchènes, à haïr les Tutsis, à haïr les hindous, les Tamouls, les Croates, la liste est infinie. À leur tour, ils le diront à leurs enfants qui le diront à leurs enfants et le cycle se perpétue avec une efficacité létale. La mémoire de ces carnages est longue et les haines meurent difficilement.

Il y avait, en fait, plus de 120 conflits dans le monde. À l'avenir, nous verrons sûrement la situation exploser au Burundi, au Nigeria, en Sierra Leone et même au Kenya. Dans certains cas, comme au Tibet, la population a fait preuve d'une extrême retenue et elle mérite notre admiration et nos félicitations.

S'il n'y a pas de changement radical dans la façon dont on s'acquitte de la politique étrangère dans le monde, il y aura un nombre croissant de ces conflits. En fait les nations pacifiques existeront au milieu d'une mer de sang et de bouleversements.

Pourquoi devrions–nous nous en mêler? En dehors de raisons humanitaires évidentes, la meilleure façon de défendre notre intervention auprès de la population de notre pays et des autres, est de dire que c'est essentiellement dans notre intérêt. Ce qui se produit à l'autre bout du monde finira un jour ou l'autre sur le pas de notre porte. Les frontières sont poreuses et les gens migrent. Ils migrent des régions défavorisées vers les régions riches, des régions en guerre vers celles qui sont en paix, des régions où les ressources sont épuisées vers celles où il y en a encore.

Les gens viendront ici par milliers et notre situation économique ne nous permettra pas de les absorber facilement. De plus, cela influencera notre situation économique et modifiera notre société, de sorte que nous ne serons pas en mesure d'aider notre propre population, et à plus forte raison celle des pays défavorisés.

Il nous faut un plan. En d'autres termes, ce que nous devons faire, c'est prévenir les conflits. Pour prévenir un conflit, il faut le comprendre. Je pense qu'il est sage de distiller le problème jusqu'à sa forme la plus simple. Nous devons le réduire à son plus petit dénominateur commun, qui est l'individu.

Les besoins essentiels de l'individu doivent être satisfaits. Cela comprend la nourriture, le logement, l'eau, les soins médicaux et, j'ajouterais, la sécurité, un contrôle des naissances efficace, l'éducation, un bon gouvernement et un système judiciaire honnête. Il est très difficile à une personne dont tous les besoins sont satisfaits d'inciter quiconque à la violence envers qui que ce soit.

• (1130)

Par conséquent, la communauté internationale doit apprendre à reconnaître les signes précurseurs de conflits et mettre en place un système pour les combattre en dressant la liste des transgressions telles que génocide, violation flagrante des droits de la personne, exploitation économique d'un autre pays, dépenses militaires évidentes, asservissement d'un peuple et suppression de ses droits démocratiques. Tous ces éléments doivent être pris en considération. Une telle liste devrait être accompagnée d'une autre liste énumérant les conséquences que la communauté internationale est prête à imposer à de tels individus.

En dépit de tout ce qui a été dit, les Nations Unies constituent encore le meilleur instrument pour ce faire dont nous disposons à l'heure actuelle. Nous devons proposer des initiatives diplomatiques, et même si nécessaire des sanctions, diminuer voire éliminer l'aide non humanitaire accordée aux belligérants, et exercer des pressions économiques sur ces derniers, par l'intermédiaire des IFI, afin de les obliger à cesser les hostilités et à régler leurs problèmes, non par la force, mais par la voie diplomatique.

Je me permets d'ajouter une mise en garde. En diplomatie, nous commettons souvent une erreur fondamentale lorsque nous supposons que les gens avec lesquels nous avons affaire à la table des négociations défendent les intérêts de l'ensemble de leurs concitoyens. Bien souvent, il n'en est rien. L'histoire nous a appris que certains individus n'ont pas forcément les intérêts de tous leurs administrés à coeur, mais seulement ceux de leur propre tribu, au sens large du terme. Il est important que nous prenions conscience de ce fait et que nous ne le perdions pas de vue lorsque nous entreprenons de telles négociations.

Le monde est à la recherche d'un chef de file capable de montrer la voie en la matière. Une puissance moyenne jouissant d'une réputation impeccable et du respect général, sans passé impérialiste ou matérialiste, qui s'est déjà illustrée sur la scène internationale. À mon avis, le Canada est le candidat idéal. Nous pouvons rallier les puissances moyennes du monde et créer un système permettant d'influencer les organismes internationaux de façon à éviter que n'éclatent les conflits; un système tel que celui que je viens de décrire et selon lequel un organisme international imposerait des sanctions bien précises en fonction des transgressions.

Les Nations Unies devraient assumer ce rôle. Mes suggestions sont très simples: faire du Conseil de sécurité le G–24; prendre les décisions à la majorité des deux tiers; éliminer le droit de veto; et pour résoudre la crise financière, enlever leur droit de vote aux pays qui ne versent pas leur contribution; sans droit de vote, ils n'ont aucun pouvoir.

Nous devrions faire ces suggestions à la communauté internationale afin d'aider l'Organisation des Nations Unies à régler ces problèmes.

L'aide internationale devrait par ailleurs être restructurée de façon à permettre aux gens de se débrouiller d'une façon durable, compte tenu de leur culture et de leurs besoins essentiels, et d'éviter ainsi qu'ils ne commettent des atrocités et ne provoquent des conflits comme ceux que les hommes ont connus tout au long de leur histoire.

Je réduirais aussi l'aide aux gouvernements et j'accorderais plus de pouvoir aux ONG, ce qui serait compatible avec les budgets restreints dont nous disposons aujourd'hui et la nécessité de réduire les dépenses publiques dans tous les domaines, y compris l'APD.

Pour terminer, je voudrais dire que chaque année nous commémorons l'holocauste et la fin de la Deuxième Guerre mondiale en formulant le voeu que de tels événements ne se reproduisent plus jamais. En fait, ils n'arrêtent pas de se reproduire. De l'Angola au Burundi, au Cambodge, au Tibet et à l'ex–Yougoslavie, de telles tragédies n'arrêtent pas de se reproduire et nous effraient tous.

L'Homme s'est toujours montré très efficace pour ce qui est de commettre des atrocités contre son prochain, et ce, impunément, sans que le monde réagisse. L'histoire ne nous a rien appris.

J'espère qu'à l'approche du nouveau millénaire, le Canada va prendre conscience du fait qu'une partie de sa grande destinée repose sur le rôle de leadership qu'il saura jouer sur la scène mondiale afin de rassembler la communauté internationale et d'amener les nations à se donner la main pour construire ensemble un rempart énergique, puissant et pacifique contre les individus et les groupes qui aspirent à provoquer des conflits et à attiser l'animosité.

• (1135)

J'espère que la Chambre va appuyer cette motion sur l'inhumanité de l'Homme envers son prochain. J'espère aussi que chacun est conscient du fait que ce n'est pas une question de choix, mais de nécessité.

[*Français*]

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, c'est un réel honneur pour moi de prendre la parole en cette Chambre aujourd'hui, afin d'appuyer cette importante motion. Je veux saluer mon collègue, M. Assadourian, le député de Don Valley–Nord, pour son initiative.

Le XX^{e} siècle a vu naître deux guerres mondiales ainsi qu'une multitude de conflits historiques et malgré cela les crimes contre l'humanité ne sont pas une atrocité du passé, mais continuent d'être le lot quotidien d'un trop grand nombre de pays, des pays qui imposent la torture, l'esclavage et la déportation massive à leur population civile. Au quotidien, nous sommes témoins de la persécution de minorités sur la base de différences d'opinions politiques, de race ou de religion. En dépit de la condamnation de ces actes par la Convention de Genève, ces faits inacceptables continuent de se produire.

[*Traduction*]

La motion n^{o} 282, présentée par le député de Don Valley–Nord, permettra au Canada, en tant que membre de la communauté internationale, de faire quelque chose de plus pour empêcher que de tels actes inacceptables soient commis dans notre monde.

C'est essentiellement une question de morale que nous posons: pouvons–nous demeurer un membre actif de la communauté internationale et permettre que ces atrocités se poursuivent? Je ne le crois pas. Il faut d'abord affirmer au monde entier que ces atrocités perpétrées contre l'humanité sont inacceptables, puis légiférer en conséquence.

[*Français*]

À titre de représentants d'un pays reconnu pour son appui aux droits humains, nous savons que les Canadiens condamnent la pratique du génocide et de l'utilisation de la violence en tant qu'instrument de pouvoir. En ne reconnaissant pas ces actes comme tels, nous cautionnerions leur utilisation comme politique nationale.

C'est un triste constat de réaliser que les bulletins de nouvelles font encore trop souvent les manchettes avec les horreurs reliées au non–respect des droits de l'humanité.

[*Traduction*]

Une brève rétrospective de quelques–uns de ces actes suffit à démontrer qu'il importe de dénoncer et de condamner ces actes criminels.

Le génocide arménien, qui a eu lieu au cours de la Première Guerre mondiale, est peut–être l'exemple le plus marquant de génocide employé comme instrument de politique nationale par les Turcs ottomans. Ce qu'il y a de particulier dans le génocide arménien, c'est que, contrairement à ce qui s'est passé lors du génocide du peuple juif, la communauté internationale n'a pas fait de procès aux criminels de guerre ni même reconnu officiellement que le massacre avait eu lieu.

Plusieurs pays, comme l'Italie, la France et Israël, ont adopté des décrets parlementaires reconnaissant officiellement le génocide arménien, mais la communauté internationale n'a pas, en règle générale, pris les mesures nécessaires pour condamner ces terribles actes inhumains. Malheureusement, les exemples de ce genre sont nombreux. Certains sont bien connus, d'autres moins, comme la catastrophe de 1922 en Asie mineure.

À la fin de la Première Guerre mondiale, près de deux millions de Grecs habitaient la région de l'Asie mineure sur la côte ouest de la Turquie actuelle. Des Grecs habitaient cette région depuis plus de 3 000 ans. En 1922, ces gens, comme les Arméniens et d'autres minorités de Turquie, ont été victimes de la première entreprise de purification ethnique du XX^{e} siècle.

Au cours de l'été de cette année tragique, 600 000 Grecs d'Asie mineure ont été exterminés par les forces de Mustafa Kemal, le père de la Turquie moderne. Un million et demi d'habitants ont aussi été forcés de quitter leurs demeures ancestrales et ont abouti en Grèce à titre de réfugiés. Ces opérations n'étaient ni sporadiques ni spontanées, mais relevaient plutôt d'une politique de purification ethnique froide et calculée du nouvel État turc. Dans le cadre de cette série de massacres bien orchestrés, le gouvernement a aussi incendié et détruit des églises, des écoles et même des villes et des municipalités qui étaient associées aux Grecs ioniens.

Des diplomates et des correspondants étrangers ainsi que des milliers de personnes de tous les milieux ont été témoins des atrocités, mais la communauté internationale n'a rien fait pour les condamner.

• (1140)

Même si les États–Unis, la Grande–Bretagne, la France et l'Italie avaient dépêché des navires et stationné des soldats sur la côte d'Asie mineure, ces pays ont refusé d'intervenir. Le fait qu'ils ne condamnent pas les mesures du gouvernement turc a incité d'autres États à pratiquer officiellement le génocide. L'holocauste de la Deuxième Guerre mondiale illustre de façon on ne peut plus frappante l'inhumanité dont peut faire preuve un État moderne.

En 1974, la Turquie a adopté un autre plan d'action qui a mené à l'invasion et à l'occupation de la partie nord de Chypre. Encore une fois, le cycle de violence et de destruction faisait intégralement partie de la politique turque. L'invasion a entraîné des milliers de pertes de vie et quelque 200 000 Chypriotes grecs ont dû abandonner leurs foyers et sont devenus des réfugiés dans leur propre pays.

En janvier, je suis allée à Chypre avec d'autre députés et nous avons vu directement ce que vivent les Chypriotes. Il reste encore plus de 1 600 disparus dont on ignore le sort.

La communauté internationale a condamné la Turquie, mais, sauf en ce qui concerne le maintien de la paix, elle n'a pris aucune mesure pour forcer le gouvernement turc à retirer ses forces d'occupation. À la place, le gouvernement d'Ankara a entrepris d'établir un État chypriote–turc et d'y installer des milliers de

Turcs d'Anatolie, afin d'augmenter la population turque de Chypre.

Dans le nord de Chypre, le gouvernement d'Ankara a fait son possible pour effacer toute trace de l'identité culturelle chypriote. Ce faisant, il a non seulement détruit l'économie du nord de Chypre, mais aussi pratiquement éliminé le patrimoine culturel de la communauté chypriote grecque, qui avait pourtant développé une identité unique parmi les peuples turcophones du Moyen–Orient et de l'Asie. Auparavant une région prospère où vivaient Chypriotes grecs et turcs, le nord de l'île est devenue un véritable désert économique et culturel.

L'agression impunie ne peut que mener à d'autres actes de barbarie et au génocide. Voilà pourquoi nous devons appuyer la motion nº 282. Nous avons été témoins, au cours des quatre dernières années seulement, du cataclysme dont a été victime l'ancienne Yougoslavie. Les factions qui s'affrontent sont toutes coupables, à divers degrés, de tuerie, de purification ethnique et de génocide culturel, mais le cycle de violence se poursuit. Nous n'avons qu'à penser aux tueries en masse survenues en Somalie et au Rwanda pour en être convaincus.

Il y a deux semaines à peine, la Turquie bombardait les minorités kurdes vivant dans le nord de la Turquie. Dans tous ces exemples, les meurtres, les ravages et les déportations découlent d'une politique délibérée et non de l'extrémisme de rebelles ou de forces gouvernementales non maîtrisées.

En reconnaissant ces événements historiques comme des crimes contre l'humanité, nous affirmons que les crimes de ce genre, passés et présents, ne sauraient être tolérés. En tant que parlementaires, nous devons encourager la communauté internationale à redoubler d'ardeur pour prévenir les crimes contre l'humanité.

En adoptant cette motion, nous faisons un pas dans la bonne direction. J'invite aussi les députés à approuver cette motion ainsi que l'amendement et d'en faire une motion faisant l'objet d'un vote.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, je me lève pour appuyer la motion M–282 de mon collègue, le député de Don Valley–Nord, visant à définir la période du 20 au 27 avril de chaque année, qui sera destinée à commémorer et à rendre hommage aux victimes de crimes contre l'humanité. Il s'agit aussi de condamner vigoureusement de tels crimes, particulièrement l'usage du génocide et de la violence.

[*Traduction*]

Je félicite le député de Don Valley–Nord pour sa motion.

[*Français*]

J'appuie également l'amendement proposé par mon collègue d'Ahunstic, du Bloc québécois. Comme vous le savez, je suis venu du Chili en 1974, suite à un coup d'État qui eut lieu le 11 septembre 1973. Plus de 30 000 Chiliens et Chiliennes furent assassinés par la dictature du général Pinochet ou furent portés disparus. Ce fut une période très sombre de l'histoire du Chili. Ce fut une sorte de génocide des opposants au régime militaire. D'autres dictatures ou des guerres civiles en Amérique latine, telles que celles d'Argentine, d'El Salvador, du Brésil, d'Uruguay, etc., ont produit des milliers de morts et disparus. Et les organismes internationaux et l'opinion publique mondiale ont été des témoins impuissants de ces violations flagrantes et grossières des droits de la personne.

• (1145)

Heureusement, aujourd'hui, il s'agit de choses du passé et un vent de démocratie souffle en Amérique latine. Cependant, les peuples ont exigé que les nouveaux gouvernements démocratiques adoptent des législations pour traduire en justice les auteurs de ces crimes terribles et pour verser des indemnités aux familles des victimes. Dans certains cas, comme au Chili, le président Patricio Aylwin a demandé pardon au nom du gouvernement et présenté les excuses de l'État une fois qu'il ait reconnu publiquement que de tels crimes avaient eu lieu.

Il faut cependant souligner que les résultats pour connaître la vérité et punir les responsables de ces actes ont été plutôt limités jusqu'ici. Il ne faut pas qu'il y ait de prescription pour les crimes contre l'inhumanité. Il faut que l'ONU prenne des intitiatives plus concrètes dans ce domaine. Des conventions ont été signées mais elles ne sont pas appliquées. Surtout dans le cas aujourd'hui de l'ex–Yougoslavie, on assiste impuissants à une tuerie à laquelle personne ne peut mettre fin ou contrôler.

À la suite des atrocités commises dans plusieurs pays de l'hémisphère, l'Organisation des États américains a adopté, en 1985, la Convention interaméricaine contre la torture.

Aujourd'hui, l'OEA joue un rôle plus actif dans le domaine des violations des droits humains et essaie de promouvoir la démocratie afin que de telles violations ne se reproduisent plus. Mais il faut que ces efforts s'intensifient. Et là–dessus, le Canada, qui s'est joint à l'OEA en 1990, peut faire beaucoup plus. La communauté internationale ne peut et ne doit plus tolérer de telles infractions au droit international. Il faut que nous tirions les leçons nécessaires des erreurs passées et de l'inhumanité dont ont fait preuve certains pays, certains gouvernements ou les forces militaires ou policières.

À plusieurs reprises, je me suis levé dans cette Chambre pour condamner le génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1993 et 1994. C'est incroyable et inacceptable qu'à la veille du XXIe siècle ces situations continuent de se présenter.

Le Canada se doit de faire sa part à la suite de la guerre civile survenue au Rwanda, notamment en acceptant des réfugiés. Jusqu'à présent, selon les informations que j'ai obtenues, moins d'une centaine de demandes du statut de réfugié ont été traitées par la CISR. C'est clair que le Canada n'est pas à la hauteur des circonstances dans le cas du Rwanda.

Et si la communauté internationale, particulièrement l'ONU, ne se mobilise pas, une situation similaire se présentera au Burundi, qui commence déjà à produire des milliers de morts et de réfugiés, dont la plupart sont des femmes et des enfants.

Il faut éviter que le Burundi soit soumis aux mêmes atrocités que celles qui ont été constatées au Rwanda.

J'ai eu déjà l'occasion, avant et après mon élection à titre de député, de condamner le génocide arménien de 1915–1916 où plus d'un million de personnes trouvèrent la mort.

Je profite de cette occasion pour exprimer à cet égard, encore une fois, ma solidarité avec la communauté arménienne au Québec et au Canada, dont fait partie le député de Don Valley–Nord. Je le félicite pour l'excellent travail qu'il fait en cette matière.

Également, je me lève et je condamne de la façon la plus énergique les crimes commis par les nazis contre les juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

• (1150)

Toutes les générations, présentes et futures, ne doivent pas oublier l'holocauste et l'extermination de six millions de juifs. Dans quelques semaines nous commémorerons la journée de l'holocauste. Je serai présent cette journée, et au nom de tous les députés du Bloc québécois, nous allons, encore une fois, condamner le massacre des juifs au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Je profite de cette occasion aussi pour dire à la communauté juive à quel point nous apprécions la contribution immense qu'elle apporte à la société canadienne et québécoise dans tous les domaines, dans le domaine économique, politique, culturel et social.

J'espère que l'humanité toute entière travaillera d'arrache–pied pour que de tels crimes terribles ne se reproduisent plus jamais.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat d'aujourd'hui. En commençant, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Don Valley–Nord. Les idées qu'il met de l'avant et sa contribution aux débats sur les droits de la personne partout dans le monde sont sincèrement appréciées.

Tous ceux qui ont pris la parole avant moi ont parlé de l'horreur des génocides. Nous savons tous que la communauté internationale est unanime à condamner les infractions au droit humanitaire international. Le génocide est certainement le pire des crimes selon le droit international. Devant l'évidence des actes de génocide commis par les Nazis pendant la Seconde Guerre mondiale, le Canada a signé la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide le 2 novembre 1948. Cette convention est entrée en vigueur le 2 décembre 1950. Plus de 100 membres des Nations Unies sont signataires de ce texte international qui lie les parties et les oblige à prendre des mesures de répression contre les responsables des génocides.

Selon la convention, le génocide est l'un ou l'autre des actes suivants, commis dans le but de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux: tuer les membres du groupe; causer des lésions corporelles ou psychologiques graves aux membres du groupe; infliger délibérément au groupe des conditions de vie susceptibles de conduire à sa destruction totale ou partielle; imposer des mesures destinées à empêcher les naissances au sein du groupe; transférer par la contrainte les enfants du groupe au sein d'un autre groupe.

Le Canada est depuis longtemps un leader international dans la défense des droits de la personne et la promotion du droit humanitaire. En tant que signataire de la convention sur le génocide, le Canada a pris des mesures de répression contre les personnes qui commettent des actes de génocide en temps de paix comme en temps de guerre.

Le génocide est le pire des crimes. Il prend couramment la forme de meurtres, d'enlèvements, d'actes de torture, d'emprisonnements et d'expulsions arbitraires, et souvent, il est commis par des gouvernements ou des groupes rebelles contre leurs opposants ou contre des minorités ethniques et religieuses. Des événements survenus il y a peu de temps dans le monde ont démontré que les actes de génocide étaient encore répandus.

Récemment, la conformité à l'obligation de punir les personnes responsables de génocide a été facilitée par la création, sous les auspices du Conseil de sécurité des Nations Unies, d'un tribunal international pour juger les auteurs des crimes contre l'humanité commis dans l'ancienne Yougoslavie. Ce tribunal, même s'il n'a pas été créé en vertu de la convention sur le génocide, est un tribunal pénal international tel que le définit l'article VI de la convention. L'article IV des statuts de ce tribunal lui donne le pouvoir de se pencher sur les actes de génocide commis dans l'ancienne Yougoslavie.

Nous appuyons fortement le tribunal international et sommes déterminés à voir à ce que toutes les personnes responsables de ces atrocités soient traduites en justice. Nous étions parmi les premiers pays à réclamer l'établissement d'un tribunal international des crimes de guerre, et il y a un Canadien parmi les onze juges élus par l'ONU l'automne dernier. Un ancien membre du bureau du juge–avocat général de la Défense nationale travaille à titre de conseiller en droit international auprès du bureau du procureur, et le Canada a versé plus de 500 000 $ à la Commission d'experts des Nations Unies et au tribunal. Afin d'aider le tribunal dans ses enquêtes, le Canada essaie de retrouver des victimes et des témoins de crimes de guerre qui se sont réinstallés dans notre pays.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies envisage également d'établir un tribunal pour le Rwanda semblable à celui qui existe pour l'ancienne Yougoslavie. Ce tribunal serait chargé de faire enquête sur le génocide et les autres atrocités qui se sont produits au Rwanda cette année et de poursuivre les responsables de ces crimes. Encore une fois, nous appuyons l'établissement de ce tribunal qui, pour des raisons administratives, serait lié à celui qui se penche sur le cas de l'ancienne Yougoslavie.

● (1155)

Dans le même esprit, le Canada appuie la création d'un tribunal criminel international permanent qui aurait compétence dans le cas des crimes les plus graves, y compris le génocide.

Après avoir reçu les commentaires de nombreux pays, y compris le Canada, la Commission du droit international a présenté son rapport sur le projet de statut pour l'établissement de ce tribunal. Ce rapport a été débattu au sixième comité des Nations Unies l'automne dernier. Durant le débat, le Canada a demandé la tenue d'une conférence diplomatique l'an prochain pour établir un traité visant à créer un tribunal permanent, avec une série de comités préparatoires. Le Canada a l'intention de participer activement à la conférence et d'appuyer le tribunal une fois qu'il sera établi.

À l'échelle nationale, nous avons répondu à nos obligations internationales en modifiant nos lois de façon à donner aux tribunaux canadiens le pouvoir de juger les personnes accusées de crimes liés au génocide. Ces crimes peuvent faire l'objet de poursuites en vertu du Code criminel au Canada. La définition des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans le Code criminel fait en sorte que beaucoup des actes définis comme constituant un crime de génocide dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide sont punissables au Canada. Quant à savoir si des actes qui peuvent être considérés comme participant du génocide peuvent faire l'objet de poursuites comme crimes de guerre ou crimes contre l'humanité, cela dépend des circonstances de chaque cas.

Le Code criminel peut s'appliquer à des actes passés pourvu que, au moment où ils ont été commis, ils aient été considérés comme des crimes de droit international. Les tribunaux canadiens au pénal ont compétence si le prévenu est appréhendé au Canada et si le droit international reconnaît à tout État la compétence à l'égard du crime en cause.

La Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre du ministère de la Justice a le mandat, avec la GRC, de faire enquête et d'intenter des poursuites relativement à des cas de génocide commis et passibles de poursuites dans ces circonstances.

Le Canada ne sera donc pas un refuge pour les artisans d'un génocide. Nous utiliserons tous les recours juridiques à notre disposition pour que ces personnes, si elles viennent au Canada, soient citées devant les tribunaux. Aux termes du Code criminel, il est non seulement possible d'intenter des poursuites en cas de génocide, mais c'est également un acte criminel que de préconiser ou promouvoir le génocide, ce terme étant défini comme l'extermination des membres d'un groupe identifiable ou le fait de les soumettre délibérément à des conditions de vie propres à entraîner la destruction physique totale ou partielle du groupe.

Je suis profondément convaincue que tous les peuples du monde doivent pouvoir vivre en paix et en sécurité, parler leur langue et suivre leurs coutumes en toute liberté et avoir des contacts les uns avec les autres. Ceux qui sont responsables de crimes terribles contre des groupes entiers méritent d'être poursuivis et de subir toutes les rigueurs de la loi. Au Canada, je suis fière de dire que nous avons le dispositif législatif ainsi que les convictions politiques et morales nécessaires pour agir.

Mon collègue de Don Valley–Nord veut désigner une semaine pour rappeler le problème du génocide. Le génocide est une crime si horrible que le souvenir des génocides passés ne s'éteindra jamais. Nous devrions toujours être conscients des génocides qui se commettent actuellement et être toujours vigilants pour dénoncer les actes qui pourraient causer une recrudescence de cet horrible crime. La commémoration des génocides du passé ne doit pas nous distraire des nouveaux génocides.

C'est pourquoi, bien que je partage l'indignation du député à l'égard de ce crime absolument horrible contre l'humanité, je ne suis pas en faveur de la désignation d'une période de temps visant à commémorer les génocides. Nous devrions plutôt nous en préoccuper tous les jours. Il n'est pas nécessaire de désigner une semaine pour nous rappeler la tragédie humaine que constitue le génocide.

Je dirai en guise de conclusion que je suis fière que le Canada possède les outils juridiques nécessaires pour contrer ce crime tant sur la scène internationale que sur la scène nationale. Je suis favorable à l'esprit de la motion du député, mais je dois me prononcer contre en l'occurrence.

Le vice–président: Il reste environ trois minutes de débat. Quelqu'un d'autre veut–il intervenir à ce sujet?

Des voix: Non.

Le vice–président: Le député de Don Valley North peut donc clore le débat.

M. Assadourian: Monsieur le Président, je veux simplement remercier les députés qui ont appuyé ma motion. Je crois vraiment qu'elle était importante pour les Canadiens et pour les gens qui ont souffert des crimes contre l'humanité.

Je tiens spécialement à exprimer mes remerciements les plus sincères aux députés du Parti libéral au pouvoir qui l'ont appuyée, de même qu'aux députés de l'opposition et à ceux du Parti réformiste. Qui s'enfuit peut vivre pour combattre une autre fois.

Le vice–président: Est–on d'accord pour dire qu'il est midi?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le vice–président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 31 mars, de la motion: Que le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du Budget déposé au Parlement le 27 février 1995, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je voudrais joindre ma voix à celle de mes deux collègues, soit le député d'Ahunstic et le député de Bourassa. Bien entendu, qui ne connaît pas personnellement des personnes, des Arméniens, qui ont connu de près ou de loin la misère qu'on a infligée à ce peuple entier.

Alors, je reviens au projet de loi C–76, qui est piloté ici en cette Chambre par mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot, un député qui s'y connaît très bien dans les finances publiques, notamment les finances du Canada. Le projet de loi C–76 dont il est question cet après–midi vise à mettre en application certaines mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances. Je désire, pour ma part, intervenir sur le volet agricole. Ce secteur est un des plus touchés.

De plus, ces coupures sont loin de toucher toutes les régions du Canada d'une façon équitable. Le gouvernement libéral a démissionné face à ses objectifs agricoles. Il laisse ainsi tomber un des secteurs les plus vigoureux de l'économie canadienne et québécoise. L'agroalimentaire compte pour près de 10 p. 100 du PIB, 15 p. 100 de l'emploi total et près de 25 p. 100 du surplus du reste des marchandises. Le budget des dépenses d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada, la LTGO incluse, a diminué, tenez–vous bien mes amis, de 33 p. 100, de 1987–1988 à 1994–1995. C'est une diminution, donc, de 33 p. 100 des ressources financières, le tiers, en cinq ans.

Si on va un petit peu plus loin et si on regarde à plus long terme, on projette, pour l'année 1997–1998, que le budget réservé à l'agriculture et à l'agroalimentaire aura diminué de 58 p. 100. C'est un non–sens. Ce matin, je regardais dans le journal réservé aux agriculteurs ontariens, dont le titre est *Farm and Country*, et il y avait une caricature en première page où on pouvait voir une belle vache Holstein, et l'agriculteur, assis sur son petit banc, avec un trayon dans la main, qui a beau serrer le trayon, mais il n'en sort qu'une seule goutte.

Alors si ce gouvernement continue sa saignée envers les agriculteurs, envers l'agroalimentaire, c'est ce qui risque de se produire dans tous les secteurs agricoles du Canada.

• (1205)

En regard des dépenses totales du gouvernement, les sommes allouées à l'agriculture ont donc chuté dramatiquement. En 1987–1988, le budget total de l'agriculture et de l'agroalimentaire, en regard du budget entier pour tous les volets de ce gouvernement, sous le régime conservateur, représentait 3,5 p. 100. En 1994–1995, le budget qui vient de se terminer avant–hier, 1,6 p. 100. Si on fait la projection pour 1997–1998, on n'aura que 1,2 p. 100.

Ce gouvernement semble complètement coupé du volet agricole. Nous ne le dirons jamais assez, réserver un tel sort au secteur agricole est honteux.

Si nous décortiquons un peu les coupures qui seront faites, on s'aperçoit de plus que le gouvernement a bien mal placé ses priorités. Et même plus, on peut dire que le gouvernement s'amuse à ne rien régler et à ne rien voir à long terme. Le projet de loi C–76 abolit la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, la LTGO. Elle sera remplacée par une série de mesures qui maintiendront la réglementation dans le transport des grains, malgré l'abolition de la subvention du Nid–de–Corbeau.

Ce qui est prévu dans le Budget, c'est de dédommager les producteurs de l'Ouest pour cette coupure. Or, le gouvernement prévoit, entre autres, offrir 1,6 milliard de dollars aux propriétaires de terres arables pour la perte foncière, la perte reliée directement à l'évaluation municipale de leurs biens fonciers.

Il est intéressant de noter que, même si un producteur n'a pas produit de blé dans la dernière année, il aura droit à la compensation. Je regarde en face, mon collègue de Brome—Missisquoi. J'ai hâte de voir s'il va réagir devant cette injustice dans le pays dans lequel on crée deux classes d'agriculteurs: ceux qui sont dédommagés, on leur donnera 1,6 milliard, non imposable. Tandis que pour les producteurs de son comté, les producteurs laitiers, on va leur imposer des coupures de 4 485 $ en moyenne et on ne leur donne absolument rien.

Il était hier dans le comté de Brome—Missisquoi, à Cowansville, pour faire valoir le bien–fondé de son bon gouvernement. Je présume qu'il n'a pas dit un traître mot pour dénoncer l'inéquité faite envers nos agriculteurs québécois en regard des agriculteurs de l'Ouest.

M. Marchand: Il devrait avoir honte!

M. Chrétien (Frontenac): Oui, c'est une honte, monsieur le Président.

Durant sa campagne électorale, il était censé se lever et parler haut et fort, disait–il, pour le Québec, pour le comté de Brome—Missisquoi. Depuis qu'il est assis ici, derrière les rideaux, il n'a pas ouvert la bouche une seule fois pour défendre les intérêts de ses électeurs agriculteurs de Brome—Missisquoi, comté qui regorge de très belles fermes.

Il est donc intéressant de noter que pas un seul impôt ne sera prélevé à même ce 1,6 milliard. Évidemment, à ce 1,6 milliard s'ajoute un autre montant de 300 millions que le gouvernement, avec sa longueur de vue, ne sait même pas de quelle façon il va, encore une fois, l'appliquer. Mais pendant une période de cinq ans, on a prévu dans les budgets à venir un montant de 300 millions.

• (1210)

Nous, du Bloc québécois, particulièrement les députés chez qui on retrouve un bastion important d'agriculteurs, chaque fois qu'on verra une iniquité, une injustice, on se lèvera en Chambre et on dénoncera avec vigueur ce gouvernement. Et j'invite mes collègues du Québec à ne pas faire comme la semaine passée lorsqu'on a ratissé le Québec sur sa représentativité en ce Parlement, et de se lever et de dire non, on ne baissera pas en deçà de 25 p. 100. Le député de Brome—Missisquoi s'est levé et a été

applaudi par ses collègues anglophones lorsqu'il a contribué à ratisser son Québec.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat aujourd'hui. J'aimerais tout d'abord féliciter un de nos nouveaux collègues, le député de Brome—Missisquoi. Nous sommes ravis qu'il ait été élu à la Chambre des communes pour parler aussi clairement au nom des électeurs de sa circonscription et des gens du Québec.

Le gouvernement libéral a présenté un budget qui reflète ce que souhaitent les Canadiens. Nous sommes conscients de la conjoncture économique actuelle et nous avons fait des choix. Ils ont été difficiles à faire, mais ils orientent l'appareil gouvernemental et l'économie dans la bonne direction.

Nous avons énoncé nos engagements dans le livre rouge et nous les avons respectés. Il y a une relance économique. Des emplois à plein temps sont créés, et nous continuons de progresser sans compromettre notre intégrité ou notre histoire. Nous refusons tout simplement de déchirer le tissu social qui nous unit. Cela ne veut toutefois pas dire que le tissu social ne doive pas être un peu plus serré, un peu plus étroit que dans le passé.

Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient une réduction de l'appareil gouvernemental, moins d'impôt pour les particuliers et une responsabilité financière accrue. Ils ont dressé la liste de leurs exigences. Nous en avons non seulement pris connaissance, mais nous en avons aussi tenu compte dans notre budget.

Le budget prévoit l'adoption de mesures fondamentales touchant l'ensemble des activités et des programmes gouvernementaux. Il prévoit un examen exhaustif des dépenses ministérielles. Nous nous attachons à ce qui est essentiel. Le gouvernement continuera de faire ce à quoi il excelle, mais il trouvera une façon de confier au secteur privé ce qu'il ne réussit pas parfaitement. Nous continuerons d'utiliser nos ressources le plus efficacement possible.

La surabondance des années 60 est révolue. Pour certains d'entre nous qui ont acquis leurs convictions politiques et qui, dans une certaine mesure, ont forgé leur caractère durant ces années-là, l'adaptation a été difficile, mais nous avons réussi. Nous devons administrer nos programmes d'une manière responsable et consciencieuse. Nous ne pouvons tout simplement plus nous permettre les chevauchements de programmes gouvernementaux ni le double emploi.

Les compressions de dépenses se feront toutefois avec compassion. Elles viseront à protéger les plus vulnérables. Elles se feront sous le sceau de l'équité, de manière à ce que toutes les régions et tous les habitants du Canada se partagent le fardeau.

Les Canadiens ont dit que leur fardeau fiscal était trop lourd et qu'ils ne pouvaient plus assumer de nouvelles hausses d'impôt. Le gouvernement libéral les a écoutés. Il n'a pas augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous pouvons comprendre le fardeau financier qui accable les Canadiens parce que chacun d'entre nous à la Chambre y fait face aussi. Nous refusons donc de l'accroître.

Le budget comprend des choix difficiles, mais il n'est pas dépourvu de compassion ou de vision d'avenir. La vision canadienne continuera de briller avec force, créant un climat favorable aux perspectives d'avenir et à la prospérité.

Depuis un an et demi, 433 000 emplois à plein temps ont été créés. Le taux de chômage a reculé de 1,7 p. 100. La croissance a atteint un sommet depuis six ans, se chiffrant à 4,5 p. 100.

• (1215)

Et ce n'est que le début. Manifestement, le gouvernement libéral a écouté les Canadiens. Il a mis en oeuvre un budget qui reflète les réalités de l'heure et offre de l'espoir pour un avenir prospère. Voici quelques-unes des mesures prévues dans ce budget.

Les subventions aux entreprises ont diminué de 60 p. 100. Nous avons promis dans le budget que la fonction publique serait réduite: 45 000 postes seront supprimés, ce qui préoccupe beaucoup ma propre circonscription de Halifax, qui vient au troisième rang au Canada pour le nombre de fonctionnaires.

Des programmes, comme ceux de l'agriculture et des transports, ont été touchés par des réformes majeures. Des programmes ont été fusionnés, consolidés et commercialisés. Il y a davantage d'efforts de recouvrement des coûts. Dans un autre domaine qui me préoccupe beaucoup, des frais d'immigration de 975 $ par immigrant adulte ont été institués au ministère de l'Immigration.

Il y a aussi le nouveau transfert social aux provinces, qui sera en place en 1996-1997. La réforme de l'assurance-chômage sera mise en oeuvre d'ici le 1er juillet 1996. Le gouvernement étudie actuellement le régime de pensions public dans le but de le rendre plus équitable et viable à long terme.

L'équité fiscale, je le répète, sera accrue par l'adoption de règles plus strictes pour le report d'impôt, les fiducies familiales et étrangères, ainsi que les encouragements à la recherche-développement. Le ministre du Revenu national a déjà parlé fort éloquemment de l'adoption de nouvelles mesures pour renforcer la perception des impôts.

Les plafonds de cotisation aux REER seront réduits. Le transfert d'allocations de retraite sera progressivement éliminé. Les cotisations excédentaires à un REER seront réduites. Les sociétés et les grandes banques seront touchées par des hausses d'impôts. Les budgets des ministères seront considérablement diminués. Pour certains d'entre eux, le budget sera réduit de moitié en trois ans.

Il y aura des réductions des dépenses de 7 $ pour chaque dollar de nouvelles recettes fiscales: ce qui donnera des économies de 29 milliards de dollars en trois, dont 25,3 milliards de dollars viendront des réductions de dépenses.

Il est assez évident que le gouvernement a rempli ses promesses tant du livre rouge que du discours du Trône. Il est assez évident que le ministre des Finances et ses collègues du Cabinet ont écouté les Canadiens et qu'ils ont donné suite aux consultations.

Il est assez évident que le premier ministre et le gouvernement du Canada travaillent tous deux à l'instauration d'un appareil d'État plus petit, plus efficace, qui continuera d'être juste, fidèle à ses racines et à son histoire.

C'est donc avec plaisir que je dis sans réserve que j'estime que la majorité des Canadiens appuient le projet de loi C–73 portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1995, parce qu'ils savent que leur gouvernement travaille pour eux et qu'il continuera de le faire.

Les temps ne sont pas faciles. Ils ne le sont pas pour les fonctionnaires ni pour les travailleurs du pays. Ils ne le sont peut–être pas non plus pour les députés, mais le Canada est un pays promis à un avenir meilleur et radieux à condition d'être bien géré. J'estime que notre gouvernement, le premier ministre, le ministre des Finances et les autres ministres assurent cette bonne gestion.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je traiterai aujourd'hui de trois aspects du budget libéral de 1995 et du projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget.

Premièrement, je décrirai les compressions dans le domaine de l'agriculture et je les commenterai brièvement. Deuxièmement, au nom des agriculteurs, je poserai certaines questions sur ce qui succédera à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Ces questions, comme bien d'autres, ont déjà été posées depuis le dépôt du budget à la Chambre. Troisièmement, j'expliquerai quel sera l'effet des lacunes du budget global sur les agriculteurs et l'industrie agroalimentaire.

Premièrement, comment les compressions dans le domaine de l'agriculture se comparent–elles aux coupes dans les autres dépenses du gouvernement fédéral? Comment les compressions dans les paiements aux agriculteurs se comparent–elles aux réductions des coûts de fonctionnement du ministère même?

• (1220)

Ce budget impose aux agriculteurs plus que leur juste part de compressions. Je ne dis pas que toutes les dépenses gouvernementales auraient dû être réduites d'un même pourcentage uniforme, mais je dis que, peu importe comment on les calcule, les compressions imposées aux agriculteurs sont disproportionnées. Si des compressions équitables avaient été imposées dans tous les secteurs, le budget aurait été équilibré et nous pourrions profiter de tous les avantages qui se rattachent à un budget équilibré. Pour illustrer mon point, je vais résumer brièvement les compressions dans le domaine de l'agriculture.

Pour l'ensemble du ministère de l'Agriculture, les dépenses ont été réduites de 20 p. 100. Les fonds disponibles pour 1994–1995 s'élèvent à 2,1 milliards de dollars, au total. Le budget impose au ministère de l'Agriculture une réduction des dépenses de 445 millions de dollars, qui sera répartie entre le financement des programmes de sécurité du revenu, les subventions aux producteurs laitiers, la recherche, les frais d'utilisation pour les inspections et d'autres programmes semblables. En outre, le ministère a lui–même réduit ses dépenses.

Toutefois, le ministère des Transports a aussi imposé des coupes dans le domaine de l'agriculture, dont la plus importante, l'abolition de la subvention du Nid–de–Corbeau, fait perdre 560 millions de dollars par année aux agriculteurs. En outre, la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique et la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes seront abolies pour le 31 juillet 1995. Le coût des subventions accordées en vertu de ces lois était de 99 millions de dollars par année.

Bref, le total des compressions que le ministère des Transports a décidé de faire dans le domaine de l'agriculture s'élèvera à environ 660 millions de dollars par an d'ici la fin de la troisième année. Le total des compressions de dépenses que le ministère de l'Agriculture a lui–même décidé d'opérer, atteint un montant de 445 millions de dollars par an. Le total des compressions d'ordre agricole qui sont prévues dans le budget de cette année avoisine le 1,1 milliard de dollars. Le sacrifice exigé de ce secteur est manifestement trop élevé.

Les compressions découlant des deux ministères représentent une réduction de 40 p. 100 que ce budget prévoit à l'endroit des agriculteurs et une réduction de près de 50 p. 100 des versements, subventions au transport et subventions directes confondues.

Comment les compressions prévues dans ce budget à l'endroit des agriculteurs se comparent–elles avec les compressions des frais de fonctionnement du ministère de l'Agriculture? Les compressions effectuées au ministère de l'Agriculture en vertu de ce budget sont de l'ordre de 20 p. 100, tandis que les compressions effectuées dans les subventions directes accordées aux agriculteurs et dans les subventions au transport du grain s'élèvent à près de 50 p. 100. Les compressions ne sont pas pratiquées de manière équilibrée.

Je n'entends pas, par là, qu'il ne faudrait pas effectuer de compressions. Il s'agirait plutôt d'assurer un plus grand équilibre entre tous les secteurs des dépenses gouvernementales, surtout compte tenu des dépenses de fonctionnement de chacun des ministères. Tout à l'heure, je vais toucher un mot des effets négatifs des demi–mesures que le gouvernement s'est contenté de prendre dans ce budget.

Les agriculteurs aussi ont besoin d'une période de transition pour faire face à ces compressions. Voilà pourquoi, il y a près de cinq ans, le Parti réformiste a proposé un programme d'adaptation aux pratiques de distorsion commerciale. On aurait pu ainsi réduire progressivement les subventions accordées en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest en versant directement aux agriculteurs les prestations qui auraient eu pour effet de compenser l'élimination de ces subventions. Grâce à ce fonds,

les agriculteurs auraient été indemnisés en cas de pratiques commerciales déloyales dans d'autres pays.

Cette période de transition, les agriculteurs en auraient eu grandement besoin pour se préparer à effectuer les changements nécessaires afin de compenser les pertes découlant de ce budget. Non seulement il n'y a pas pareille période de transition, mais les mesures prises ne sont pas suffisantes pour accroître la compétitivité des agriculteurs et du secteur agroalimentaire.

Certes, des mesures ont été prises, mais elles sont loin d'être assez vigoureuses. Ainsi, au chapitre de l'abandon de lignes secondaires, les mesures de réduction arrêtées sont restreintes et incertaines. En ce qui concerne la répartition des wagons, la méthode utilisée se fondera sur ce qui se fait depuis toujours. On n'a rien prévu ici pour faire face aux changements qui sont nécessaires pour rendre ce système plus efficace. La Commission canadienne du blé demeurera un organisme régi par le gouvernement au lieu d'être régi par les agriculteurs comme cela devrait se faire et comme le souhaitent les agriculteurs.

• (1225)

Dans ce budget, on a prévu verser de l'argent aux agriculteurs. Tout d'abord, dans le cadre de la réforme du transport du grain de l'Ouest, on versera 1,6 milliard de dollars aux propriétaires de terres agricoles en reconnaissance de l'incidence que l'élimination de la subvention annuelle de 560 millions de dollars pourrait avoir sur la valeur de leurs terres. On prévoit, pour les céréaliculteurs, une période transitoire d'un an et demi à deux ans. C'est trop court. On a aussi dit qu'il y aurait des fonds transitoires de 300 millions de dollars, mais nous ne savons ni où ni comment ces fonds seront dépensés. Il y a trop d'incertitude.

On a complètement éliminé la subvention d'aide au transport des céréales fourragères, mais on a prévu un programme d'adaptation de 326 millions de dollars. Encore une fois, ce programme s'étalera sur cinq ans. On n'en sait pas plus. Cette incertitude est inacceptable.

Les gouvernements ont beaucoup parlé de mesures à prendre pour stabiliser l'industrie de l'agriculture. Ils ont réussi à créer un climat d'incertitude et d'instabilité. C'est certainement le cas avec ce budget, qui laisse plus de questions en suspens qu'il n'apporte de réponses.

Je voudrais vous faire part de certaines des questions que les agriculteurs de l'Ouest m'ont posées depuis un mois. Elles concernent, entre autres, l'élimination de la subvention du Nid-de-Corbeau, la façon dont le versement sera fait, les mesures compensatoires et les mesures transitoires.

Le montant de 1,6 milliard de dollars que l'on versera aux agriculteurs, dans le cadre de la réforme du transport du grain de l'Ouest, vise à les indemniser de la perte de valeur de leurs terres que l'élimination de cette subvention entraînera. Si c'est bien ce qu'on cherche à faire, pourquoi n'appliquerait-on pas ce versement à toutes les terres agricoles? Si les terres céréalières perdent de la valeur, pourquoi les autres terres n'en perdraient-elles pas?

Pourquoi le ministre a-t-il demandé aux propriétaires et aux prêteurs de faire assumer le paiement par les locataires? Cela ne semble pas respecter l'objectif énoncé par le gouvernement qui est d'indemniser les propriétaires de la perte de valeur de leurs terres. Si on cherche vraiment à fournir un financement transitoire aux céréaliculteurs, pourquoi ne le reconnaît-on pas et pourquoi n'organise-t-on pas le paiement en conséquence?

Je voudrais poser un deuxième ensemble de questions au nom des agriculteurs. Le ministre a-t-il des conseils à donner aux locataires de terres dont le contrat de location n'est pas encore expiré? Ces agriculteurs devront verser jusqu'à 35 $ de plus l'acre pour payer les coûts de transport des cultures qu'ils ensemenceront au cours des deux prochains mois. En raison de la rotation des cultures et de la planification des herbicides, il leur sera difficile de faire les rajustements appropriés à l'ensemencement des cultures, pour aider à réduire leurs coûts supplémentaires, en adoptant des cultures de valeur supérieure et de moindre volume, ou même, en s'orientant davantage vers l'élevage de bétail et les aliments de croissance ou en laissant des pâturages au bétail.

Le ministre estime-t-il qu'il est raisonnable d'apporter à la politique un changement qui aura des conséquences d'une telle ampleur, sans prévoir pratiquement aucune période de transition ni aucuns fonds de transition? C'est la situation dans laquelle se trouvent les locataires de terres. Je suis sûr que des milliers d'agriculteurs qui louent des terres, dont bon nombre se trouvent dans la circonscription du ministre, voudraient obtenir des conseils sur les moyens de faire face à ces coûts supplémentaires imprévus. Je doute fort qu'ils s'adresseront au ministre pour les obtenir.

Le troisième ensemble de questions que les agriculteurs ont posées au cours du dernier mois qui a suivi le dépôt du budget, et même avant, concernent également la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et la perte de l'avantage qu'elle offrait. J'ai plusieurs questions à poser, au nom des céréaliculteurs de l'Ouest, à propos de la formule de calcul du paiement et du moment où les paiements seront faits.

Le projet de loi d'exécution du budget indique bien que le paiement sera fondé sur la superficie ensemencée en grain en 1994 et qu'un rajustement tiendra compte de la productivité habituelle. Cela laisse beaucoup de questions sans réponses.

• (1230)

Par exemple, comment déterminera-t-on la productivité habituelle? Si le paiement est fondé sur la superficie ensemencée en grain en 1994, les agriculteurs qui sont passés du fourrage au grain, dans la rotation des cultures, risquent de ne toucher aucun paiement. Les agriculteurs qui examinent les signaux du marché et qui prennent les bonnes décisions risquent de ne toucher aucun paiement sans qu'ils y soient pour quelque chose. La dernière question est celle-ci: Quand les agriculteurs toucheront-ils leurs paiements?

Un autre ensemble de questions vise à savoir quelles mesures seront prises pour rendre le système plus efficace et pour accorder aux agriculteurs plus de souplesse dans la commercialisation. À mon avis, les preuves en sont très minimes.

Le gouvernement libéral. en n'allant pas assez loin dans ce budget, rendra la vie très difficile aux agriculteurs canadiens. Les compressions dans l'agriculture ne sont aucunement assorties de compressions dans d'autres secteurs des dépenses publi-

ques. En outre, les changements qui permettraient aux agriculteurs de compenser une partie des pertes des paiements accordés par le gouvernement ou de réduire leurs coûts sont insuffisants. Des changements qui leur permettraient d'accéder plus directement aux marchés sont inexistants.

À cause des lacunes que recèle ce budget, les prochaines années seront très pénibles pour les agriculteurs. Cependant, il existe un autre facteur important et, s'il n'est pas examiné rapidement, l'avenir sera extrêmement difficile pour les agriculteurs, d'autres entrepreneurs et, en fait, tous les Canadiens. Il s'agit de la hausse continuelle des versements de l'intérêt sur la dette, qui sont passés de 39 milliards de dollars, lorsque le gouvernement actuel est entré en fonctions, à 51 milliards, selon les chiffres du ministre des Finances même. Cette augmentation est inacceptable!

Pour les agriculteurs, cela signifie d'autres compressions l'an prochain et les années suivantes, des taux d'intérêt trop élevés, peu d'espoir de réduire le coût des facteurs de production en contrepartie de la hausse des coûts de transport, moins de paiements gouvernementaux et une incertitude accrue concernant l'avenir des programmes sociaux. Les agriculteurs devront faire face à ces coûts et difficultés supplémentaires parce que le budget actuel ne fixe aucune échéance précise à l'élimination du déficit.

J'ai résumé les réductions qui frappent l'agriculture. J'ai posé certaines questions qui demeurent toujours sans réponse au sujet des paiements faits en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. J'ai effectué un survol du facteur principal, les paiements d'intérêt sur la dette, qui fait peser tant de menaces sur les agriculteurs.

Les agriculteurs ont besoin de réponses qui leur apporteront une certitude. Je demande au gouvernement de donner des réponses qui substitueront la certitude à l'instabilité et à l'incertitude que les agriculteurs ont déjà ressenties et qu'ils continueront d'éprouver à cause du budget.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, ce budget est dur, mais juste.

[*Traduction*]

C'est ce que la plupart des commentateurs ont dit au sujet du budget: dur mais juste. C'est tout un succès, si l'on considère la nature du pays et la variété des groupes que l'on trouve dans notre nation. Les provinces et les territoires estiment que, dans l'ensemble, il a été juste à leur égard. Les régions réagissent positivement, en ce sens qu'aucune d'entre elles ne semble avoir souffert plus que les autres. Ni les hommes ni les femmes ne pensent avoir été désavantagés par rapport à l'autre groupe. Il y a une certaine sensibilité à l'égard de ceux qui sont plus jeunes et plus vieux. Les réductions ont également tenu compte des Canadiens qui ont des niveaux de rémunération différents.

Je suis fier de notre parti. Le Parti libéral n'a jamais prétendu qu'il était parfait. Il voulait un bon budget et si possible un très bon budget. Je pense que c'est ce qu'il nous a donné.

• (1235)

Pour être justes, les partis d'opposition ont fait ce qu'ils font le mieux, c'est–à–dire critiquer le budget. C'est leur rôle et je le respecte, comme tout le monde ici. Toutefois, ils auraient pu innover en ne se limitant pas à des critiques, mais en faisant des propositions concrètes sur la façon de l'améliorer. Il y a une exception, dont je parlerai plus en détail, c'est la présentation d'un budget par le Parti réformiste. Je vais indiquer à mes collègues et aux Canadiens le genre de réponse que ce budget a reçue.

L'une des tristes réalités des budgets et des réductions, c'est qu'on ne peut éviter qu'ils ne touchent des gens et parfois de façon négative. Dans le cas de ce budget, nous avons essayé de minimiser le mal et les conséquences négatives. Je voudrais donner quelques exemples qui concernent la fonction publique. Il va y avoir des réductions massives résultant d'une analyse de ce que le gouvernement estime devoir faire pour éviter les dédoublements. C'est ainsi que des programmes seront éliminés, que d'autres seront réduits, et que certains emplois disparaîtront.

Toutefois, si l'on considère les incitatifs à la retraite anticipée ou au départ anticipé, ainsi que les autres initiatives qui ont été prises par le gouvernement pour essayer d'amoindrir le choc pour les fonctionnaires touchés, on peut voir que nous avons essayé d'être justes et responsables.

En dépit des initiatives que nous proposons, il est assez clair que cela n'empêche pas les fonctionnaires touchés d'être blessés et déçus. C'est malheureux, mais c'est la réalité. Penser que l'on puisse présenter un budget qui apporte des changements considérables sans n'avoir aucun effet autre que positif, c'est rêver en couleurs.

Une récente enquête a démontré que 73 p. 100 des partisans réformistes pensent que le budget libéral est un pas dans la bonne direction. C'est réellement étonnant.

[*Français*]

Pouvez–vous vous imaginer, monsieur le Président, que chez les réformistes, des gens qui voulaient aller beaucoup, beaucoup plus loin que ce qu'a fait le gouvernement, il y a quand même 73 p. 100 de gens qui font partie de la formation politique réformiste qui croient que le Budget va dans la bonne direction.

[*Traduction*]

Le budget est le résultat, en grande partie, d'une analyse des programmes effectuée par le gouvernement et de décisions prises pour éliminer ou réduire certains de ces programmes, parce que nous avons constaté qu'il y avait des dédoublements importants.

[*Français*]

Mes collègues du Bloc parlent souvent de chevauchements, de dédoublements, et dans ce Budget, des efforts assez extraordinaires ont été faits pour en enlever plusieurs.

[*Traduction*]

Des centaines de nominations n'ont tout simplement pas été faites grâce à cela. Nous avons parlé de la réduction de la fonction publique, qui est importante et extrêmement difficile, mais il y a eu beaucoup d'autres réductions et compressions.

Au lieu de louer le budget, ce à quoi on s'attend de la part d'un ministériel, j'aimerais partager avec mes collègues et avec tous les Canadiens qui nous écoutent, certains des commentaires qu'ont faits des tierces parties étrangères à ce gouvernement.

Jayson Myers, de l'Association des manufacturiers canadiens a dit ceci: «Je suis impressionné. Je salue le travail du ministre.» Ghislain Dufour, du Conseil du patronat: «C'est un bon budget.» Peter Wolford, du Conseil canadien du commerce de détail: «C'est un bon budget à bien des égards.» Sherry Cooper, économiste chez Burns Fry: «C'est un budget magnifique qui ne jette pas de la poudre aux yeux.»

Stephen Von Houten, de l'Association des manufacturiers canadiens, a précisé: «C'est la première fois depuis longtemps qu'un budget s'attaque sérieusement au déficit.» Un autre observateur étranger au gouvernement a déclaré: «Il a comblé, voire surpassé, les attentes des marchés.»

[*Français*]

Je pourrais continuer et citer, mais je ne vais en ajouter que deux ou trois autres pour essayer de partager avec tous les gens qui nous écoutent l'ampleur de la façon dont ce Budget a été reçu.

• (1240)

Je cite Peter Boswell, chroniqueur et professeur de sciences politiques à l'Université Memorial: «Il fallait poser des gestes concrets et, fait surprenant, le gouvernement a agi. Après des années de changements superficiels et de coupes à l'aveuglette, un gouvernement a finalement eu le courage politique de s'attaquer directement aux problèmes.

«Pour s'attaquer au déficit en comprimant les dépenses, il faut s'assurer de bien cibler les gaspillages et non les dépenses publiques qui se justifient. Des coupes bien ciblées, comme celles contenues dans le Budget, ne freineront pas la croissance.» Éditorial du quotidien *La Presse*.

Et je termine avec cette citation: «Pendant que les partis d'opposition s'agitent, M. Chrétien est calmement et efficacement à la barre—le premier ministre le plus populaire qu'on ait vu depuis longtemps, à une époque où la méfiance envers la classe politique n'a jamais atteint cette ampleur.»

Il y a tellement de gens qui se sont prononcés en accord avec le Budget, tellement de gens ont dit que pour la première fois nous avons un Budget qui va dans la bonne direction. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas un Budget parfait, il n'y a pas de perfection en ce monde, mais ce Budget va dans la bonne direction, Budget accepté par la grande majorité des Canadiens, des provinces, des territoires et des régions.

[*Traduction*]

C'est la première fois depuis qu'on recueille ce genre de statistiques qu'il y a plus de gens en faveur du budget, qu'ils voient comme une mesure positive, qu'il n'y en a contre. C'est remarquable.

Après le budget, la cote de popularité des libéraux est passée de 55 à 60 p. 100, alors que celle de tous les autres partis est tombée, à l'exception de celle de l'un d'entre eux qui a gagné un pour cent.

Le Parti réformiste a publié son propre budget. Si on regarde ce que les médias ont dit de ce budget, on s'aperçoit que le contraste est très net. Je ne vais pas avoir le temps de lire toutes les citations, ce que je regrette, car certaines sont excellentes.

Shane McCune, du *Vancouver Province*, a écrit le 22 février 1995: «Un bêtisier de 57 pages pondu par des nullards en finances, comique dans sa stupidité et tragique dans sa mesquinerie.» «Ces propositions très simplistes ne sont guère que des jongleries arithmétiques», affirmait pour sa part John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Celui-ci a vitupéré notamment l'idée d'amputer de 3,4 milliards de dollars les crédits de l'assurance-chômage.

Le professeur John Loxley a déclaré que «L'analyse économique des réformistes est horrifiante et passe totalement outre aux grands principes de la préparation d'un budget.» On a pu lire dans un éditorial du *Vancouver Province*: «Ce plan est avare de précisions, mais truffé de présomptions, selon ce qui arrange les réformistes. Et c'est là le hic. Il convient aux réformistes mais peut-il convenir au Canada?»

«Nous aimerions pouvoir dire que les réformistes aident le pays ou leur propre cause en quelque chose en produisant un budget parallèle aussi incomplet et controversé», écrivait Stewart MacLeod, du journal *The Guardian*. Un éditorial du *Vancouver Sun* avançait ceci: «Le projet réformiste marque [. . .]un retour à une société où règne le chacun pour soi selon la loi du plus fort.»

Selon le *Montreal Gazette*, «Dans son empressement à sabrer le déficit, le chef réformiste Preston Manning pourrait bien amputer le pays. Il adopte la solution de la facilité: il fait porter l'essentiel des compressions sur les plus démunis.» On a pu lire aussi: «Pour les réformistes, l'habilitation semble être un mot fourre-tout pour tout ce qu'ils veulent imposer à des citoyens. Ainsi, il faut habiliter les personnes âgées en réduisant leur retraite.»

[*Français*]

Monsieur le Président, je termine mon discours au sujet du Budget, en accentuant davantage que bien sûr ce n'est pas un Budget parfait, mais c'est un Budget qui va dans la bonne direction.

[*Traduction*]

Nous commençons déjà à préparer notre budget de l'an prochain, et j'invite tous mes collègues à y contribuer pour qu'on en fasse un budget encore meilleur.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, si, comme le dit mon collègue d'en face, ce Budget va dans la bonne direction, le monde ordinaire a toutes les raisons d'être

extrêmement inquiet, parce que la vérité des faits est que ce Budget est un Budget à deux faces. Et cette expression, dans ma bouche, veut dire ce que veut dire l'expression populaire.

C'est un Budget qui dit deux choses différentes, suivant les personnes, les groupes auxquels on s'adresse, suivant qu'on parle au Québec, suivant qu'on parle au reste du Canada.

• (1245)

C'est un Budget, a–t–on dit, qui allait favoriser la flexibilité, qui allait satisfaire le Québec et sa volonté de décentralisation.

Pourtant, quand le projet de loi C–76 devant concrétiser les promesses du Budget est sorti, qu'a–t–on lu avec surprise, dans certains cas, pour les personnes qui ont cru les promesses de flexibilité et de décentralisation? Je vais lire cet article 48 qui modifie ce qui est appelé dans ma version, la première version du projet de loi, le transfert *canadian* en matière de santé et de programmes sociaux. Je vais me permettre de le conserver très longtemps ce transfert *canadian*.

Alors, l'article 48 dit ceci:

13.(1) Sous réserve des autres dispositions de la présente partie, afin, d'une part, de financer, sur la base d'arrangements provisoires, les programmes sociaux en permettant aux provinces de jouir d'une plus grande flexibilité. . .

Cela est pour le Québec principalement.

. . .et, d'autre part, d'appliquer les conditions nationales prévues par la Loi canadienne sur la santé. . .

Et là, on énumère les cinq conditions contenues dans la Loi canadienne sur la santé. Mais, surprise, on en ajoute d'autres auxquelles on donne le caractère de principe, qui sont la surfacturation et les frais modérateurs.

Puis on ajoute ceci, qui est le plus important et le plus surprenant pour celles et ceux qui ont eu la naïveté de croire les ministres qui faisaient valoir que ce Budget en allait être un de flexibilité:

. . .et, enfin, d'appliquer, s'il y a lieu, des normes nationales à l'égard d'autres programmes sociaux.

Cette phrase ne peut avoir d'autre sens que d'annoncer l'intention du gouvernement fédéral non pas de laisser plus de flexibilité, non pas de laisser plus de marge de manoeuvre aux provinces dans l'organisation de leurs programmes sociaux, non. Cette phrase ne peut avoir comme intention, comme sens que d'exprimer la volonté du gouvernement fédéral d'intervenir davantage dans la détermination de conditions nationales.

Alors, d'un côté, on a dit flexibilité, mais, de l'autre, vérité. La vérité, c'est que c'est le début d'une centralisation accrue. Ah, bien sûr, il y a un paragraphe qui dit que le ministre du Développement des ressources humaines devra rencontrer ses homologues provinciaux et chercher à en arriver à un consentement mutuel. Mais ce paragraphe nulle part ne dit que ces consentements mutuels seraient ce qui deviendrait règle, mais plus que cela, s'il n'y a pas d'entente—et l'entente dépend, au premier chef, du gouvernement central—rien ne dit, au contraire, qu'à ce moment–là, le gouvernement n'imposerait pas sa propre vision de ce que devraient être les programmes sociaux.

C'est très grave parce que, contrairement à ce que le parti d'en face essaie de faire croire, ce Budget n'est pas équilibré. Il y a des coupes sombres. Là où il fait mal mais surtout là où on annonce qu'il fera mal, c'est chez le monde ordinaire et de deux grandes façons, par les économies que le gouvernement fédéral fera d'ici 1997–1998.

• (1250)

C'est en effet au chapitre des versements en espèces, ces sommes que le gouvernement central donne aux provinces suivant des formules sur lesquelles je ne m'attarderai pas, mais qui sont supposées tenir compte un peu de la richesse respective, c'est donc à partir de ces sommes de transferts en espèces qu'on constate, qu'en trois ans, il va y avoir des économies de 12,3 milliards faites par le gouvernement central.

On a donné des chiffres moins élevés, 2,5 milliards et 4,5 milliards, mais quand on accepte ces chiffres, on accepte de tenir compte de l'ensemble des transferts. Or, ces transferts se seraient produits mais les coupures, elles, le manque à gagner des provinces et l'économie du gouvernement central, ça c'est nouveau. C'est la direction prise, et cette direction en est une qui sabre dans les programmes sociaux, dans la santé, dans l'éducation et dans l'aide sociale, en faisant des économies de 12,3 milliards sur trois ans dans ces champs en demandant aux provinces de choisir où elles vont couper.

Le gouvernement central dit qu'il est flexible. Rien n'est moins vrai, rien ne permet mieux l'expression «double face». En réalité, le gouvernement central impose les règles pour l'aide sociale, il en enlève un certain nombre mais il en laisse; il durcit celles à la santé et se donne la capacité d'en ajouter, alors qu'il force les provinces et les plus démunis qui sont portés davantage à cela, à des coupures sombres extrêmement importantes.

C'est donc un budget à deux faces, parce que cette année, il semble ne pas s'attaquer à quoi que ce soit, mais l'année prochaine, et surtout l'année d'après, les coupures seront dramatiques, devront être dramatiques dans la santé, dans l'éducation et l'aide sociale. Dans deux de ces trois champs–là, le gouvernement, actuellement, se garde la capacité de couper des transferts s'il estime que les provinces ne respectent pas ces normes nationales. Loin de l'accessibilité, loin de la décentralisation, nous assistons à une centralisation.

Ce qu'il y a de pire, c'est que d'un côté le gouvernement force les provinces à couper, mais de l'autre, il se sert de l'assurance–chômage comme d'une vache à lait pour se bâtir un coussin qui, lui, le mettra à l'abri de la prochaine récession, alors que les provinces, à l'aide sociale, vont être obligées de prendre de plein fouet les augmentations qui ne vont pas cesser de se produire comme elles se sont produites lors des récentes récessions. Il se fait un coussin, il transfère de plus en plus de coûts, et aux provinces littéralement égorgées, il pourra offrir généreusement d'intervenir directement dans leur champ de compétence. Il

l'annonce déjà. Ce sont les chômeurs de longue durée et c'est la pauvreté des enfants.

Qui peut être contre aider les chômeurs de longue durée et aider les enfants pauvres? Vous comprenez ce qui est en train de se passer. Oui, c'est une réforme du fédéralisme, c'est une réforme où le fédéralisme, depuis 1960, supportait les programmes des provinces. On coupe le financement aux provinces, on les affame et à la place, avec un coussin fait à même les cotisations d'assurance–chômage, on pourra donner directement les services à partir d'Ottawa.

M. Axworthy nous avait promis une réforme, M. Chrétien nous avait promis une réforme, oh oui, il y en a une qui est en cours, oh non, elle n'est pas constitutionnelle, mais elle est grave et elle sera même dramatique dans les années à venir.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, et plus particulièrement sur l'amendement proposé par le Bloc.

Le budget de 1995 est l'un des plus importants de l'histoire du Canada. C'est un budget de réforme fondamentale et de renouveau national.

• (1255)

Le 18 octobre 1994, le ministre des Finances s'est adressé au Comité des finances et en fait à tous les Canadiens. Il a dit alors, et je cite: «Nous sommes arrivés au pouvoir afin d'aider à bâtir un Canada meilleur, un Canada où l'emploi et la croissance seront à l'honneur. Telle est notre seule ambition. Et c'est à cause de cela—et non en dépit de cela—que nous devons agir avec détermination pour relever le défi de la dette publique dès aujourd'hui. Nous ne laisserons pas passer cette chance».

Ce budget montre que le gouvernement se tient à cet engagement et cela se voit dans la confiance qu'il a suscitée auprès des marchés financiers, des milieux d'affaires et des Canadiens en général.

Le budget contient de nombreuses dispositions touchant tous les secteurs. Les objectifs qui avaient été fixés en ce qui concerne le déficit ont été atteints en se fondant sur des hypothèses économiques prudentes. Les mesures budgétaires vont permettre de réaliser des économies totales de plus de 29 milliards de dollars en trois ans; ce sont les mesures les plus importantes depuis la démobilisation, après la Seconde Guerre mondiale. On a prévu ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, soit à 24,3 milliards de dollars d'ici 1996–1997. Si les prévisions économiques du secteur privé sont justes, il y a des chances que le déficit soit moins élevé.

Les nouveaux emprunts sur le marché financier s'élèveront à 13,7 milliards de dollars en 1996–1997, soit 1,7 p. 100 du PIB, le chiffre le plus bas parmi les pays du G–7. Le ratio dette–PIB va commencer à diminuer en 1996–1997, lorsque la dette va commencer à croître plus lentement que l'économie.

La réduction du déficit est due en grande partie à la réduction des dépenses. Le budget prévoit une réduction cumulative des dépenses de 25,3 milliards de dollars au cours des trois prochaines années, dont 16,9 milliards à la suite de l'examen complet des programmes. Il prévoit une réduction des dépenses de 7 $ pour chaque nouveau dollar de recettes fiscales au cours des trois prochaines années. Comme les Canadiens le savent, il n'y a pas d'augmentation d'impôt sur le revenu des particuliers.

Les dépenses de programme vont être ramenées de 120 milliards de dollars en 1993–1994 à 107,9 milliards en 1996–1997. Ce sont les dépenses de programme les plus faibles par rapport à la taille de l'économie depuis 1951.

Les budgets ministériels ont été réduits de façon spectaculaire. Plusieurs ministères vont voir leur budget réduit de moitié au cours des trois prochaines années. Comme les Canadiens le savent, 45 000 postes vont être éliminés dans la fonction publique.

En outre, des changements structurels vont être apportés afin de veiller à ce que les économies se poursuivent. Des changements fondamentaux vont être apportés à la structure des dépenses de programme afin de maintenir la tendance à la baisse du déficit. Les subventions aux entreprises ont été réduites de façon importante. Elles ont été réduites de 60 p. 100, c'est–à–dire que, de 3,8 milliards en 1994–1995, elles vont tomber à 1,5 milliard en 1997–1998. De nombreux programmes ont été consolidés, fusionnés ou commercialisés.

Le nouveau transfert social canadien dont les provinces bénéficieront en 1996–1997 devrait garantir un financement global plus flexible et plus stable. Un nouveau régime d'assurance–chômage sera en place le 1er juillet 1996. On a prévu un plan de réforme du régime des pensions de l'État, afin de le rendre plus équitable et soutenable à long terme.

Tous les Canadiens doivent assumer également le fardeau des compressions budgétaires. Ces mesures devraient se répercuter équitablement partout au Canada. Par exemple, de 1994–1995 à 1996–1997, les transferts aux provinces devraient diminuer de 4,4 p. 100, alors que les autres programmes fédéraux seront réduits de 7,3 p. 100. De toute évidence, on demande aux provinces une contribution beaucoup plus faible que celle que le gouvernement fédéral s'impose.

L'augmentation du recouvrement des coûts, par exemple, en ce qui concerne les droits imposés à chaque adulte qui fait une demande d'immigration, reconnaît également que les programmes sociaux doivent viser à assurer l'autofinancement dans toute la mesure du possible. De plus, de nouvelles mesures ont pour objet de garantir la perception des impôts dus. On améliore l'équité fiscale en resserrant les règles sur le report de l'impôt dans le cas des fiducies étrangères et familiales, des encouragements à la R–D et des REER. Afin d'aider à réduire le déficit, on augmente l'impôt sur le revenu des sociétés et des grandes banques, ainsi que la taxe d'accise sur l'essence, de 1,5 cent le litre.

Une des dispositions du budget qui m'intéresse particulièrement traite du report de l'impôt dont bénéficient les entreprises non constituées en société et les entrepreneurs autonomes. En vertu de la Loi de l'impôt, ces entreprises peuvent choisir la date de fin d'exercice qui leur convient. La fin de l'exercice n'est pas nécessairement la fin de l'année civile. On a offert ce choix aux entreprises pour qu'elles aient à leur disposition l'encaisse dont

elles ont besoin pendant des périodes de démarrage, de sorte qu'elles puissent continuer à établir l'entreprise.

• (1300)

Ce report de l'impôt est permanent. Par exemple, une entreprise dont l'exercice se termine le 31 janvier n'a pas à faire état des 12 mois se terminant le 31 janvier 1995, avant de présenter sa déclaration d'impôt sur le revenu en 1996, soit pas avant avril 1996 au plus tard. En principe, cela signifie que les entreprises ont droit à un report permanent de leur déclaration de revenus pouvant aller jusqu'à 11 mois, et donc à un montant d'impôts différés. Le budget modifie la loi pour qu'après 1994, toutes les entreprises déclarent leurs revenus en fonction de l'année civile.

Nous comprenons que le traitement suppose un rattrapage du report de la déclaration de ces revenus. Pour faciliter l'adaptation, le budget propose d'étaler sur dix ans le montant des impôts différés, 5 p. 100 étant versés la première année, 10 p. 100 chaque année, de la deuxième à la neuvième, et le solde de 15 p. 100, la dixième année.

Le gouvernement a en outre reporté au 15 juin la date de déclaration de ces contribuables, qui doivent quand même acquitter les impôts dus avant le 30 avril.

La plupart des parlementaires ont exprimé clairement leurs opinions à l'égard de toutes les dispositions du budget, mais c'est surtout la réaction des contribuables qu'il importe de connaître. Permettez–moi de citer très brièvement les résultats du dernier sondage Angus Reid qui portait sur le budget. Plus des deux tiers des Canadiens, ou 69 p. 100, estiment que le gouvernement fédéral, avec la stratégie globale qu'il a amorcée dans le dernier budget, est sur la bonne voie.

La majorité des répondants, qui représentent tous les grands segments socio–démographiques de la population, appuient l'orientation générale du budget. Dans chacune des régions du pays, une nette majorité de Canadiens approuvent le budget.

Selon la majorité des Canadiens, 57 p. 100 de la population, le dernier budget est meilleur que la plupart des budgets fédéraux déposés au cours des dix dernières années. Cinquante–six pour cent des Canadiens affirment également avoir davantage confiance dans la capacité du gouvernement fédéral de bien gérer l'économie depuis le dépôt du budget.

Je pourrais vous citer d'autres statistiques, mais à mon avis il est évident que les Canadiens sont satisfaits du travail que nous avons accompli jusqu'à maintenant. La question la plus débattue ces derniers temps est certes la taille de la dette. Il est évident que le gouvernement veut éliminer le déficit et rembourser notre dette. Le service d'une dette de 550 milliards de dollars représente une somme énorme.

Les Canadiens savent, j'en suis convaincu, que le gouvernement s'est engagé non seulement à ramener notre déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici la fin de la troisième année de son mandat, mais à le réduire le plus possible et le plus rapidement possible, en agissant avec équité et compassion.

Le redressement de la situation financière du Canada doit se faire avec compassion. Il s'agit d'une question très importante. On doit consulter les Canadiens pour découvrir le genre de Canada qu'ils désirent. Ceux qui vivent constamment au crochet du gouvernement doivent apprendre à se passer de l'aide sociale.

Le gouvernement n'a plus les moyens de subventionner les coûts salariaux des entreprises par l'entremise du régime d'assurance–chômage. Le système doit être restructuré et devenir un véritable régime d'assurance. Par ailleurs, le gouvernement n'a plus les moyens de maintenir ses dépenses sociales au niveau actuel. Soixante–quinze pour cent des assistés sociaux sont aptes au travail. Nous devons faire l'impossible pour promouvoir la création d'emplois et la formation professionnelle afin que les Canadiens puissent obtenir des emplois intéressants.

Les Canadiens ont clairement exprimé leur avis sur l'augmentation des taxes et des impôts et le ministre a tenu compte de leur opinion dans son budget. De toute évidence, nous avons commencé à améliorer la situation financière et sociale du Canada, mais il nous reste encore beaucoup de travail à faire au nom de tous les Canadiens, et il faut agir avec équité et compassion.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C–76, qui concerne le budget.

Les grands partis ne doivent pas seulement être prêts à saisir les occasions qui se présentent, mais ils doivent aussi créer ces occasions. Avec le gouvernement libéral, nous avons affaire à un parti qui tire profit d'une occasion lorsqu'il le peut. Ainsi, il profite du fait que les contribuables réclament depuis longtemps à leurs gouvernements d'équilibrer leurs budgets. Les libéraux savaient très bien qu'ils devaient agir. L'idée d'équilibrer le budget ou de réduire les dépenses n'est pas une idée brillante des libéraux, mais bien une mesure qu'ils ont été contraints de prendre.

• (1305)

Comment ont–ils tiré parti des occasions qui s'offraient à eux? Comment ont–ils élargi les possibilités? Je n'ai rien vu, par exemple, qui ressemblait à la loi de protection du contribuable que le Parti réformiste a proposée. Je n'ai rien vu qui annonçait l'adoption d'une loi garantissant des budgets équilibrés. Ce sont de telles mesures que l'on prend dans un budget. Ce sont des occasions que l'on crée. Les libéraux se sont contentés de réagir à l'opinion publique, mais sans aller jusqu'au bout. C'est dommage, ils ne sont pas allés assez loin.

Aujourd'hui, nous avons entendu dire «nous avons pris les meilleures mesures possible; nous avons obéi à la volonté des Canadiens; il est clair que nous avons le soutien de la majorité des Canadiens». Je me demande toujours d'où peuvent bien provenir tous ces commentaires vagues parce que ce n'est pas ce que j'entends dans ma circonscription. En général, les gens à qui je parle—et nous nous efforçons de parler au plus grand nombre d'électeurs possible—disent que les libéraux se sont dégonflés à la fin.

Les libéraux ont adopté comme objectif 3 p. 100 du PIB. En trois ans, ils dépenseront environ 25 milliards de dollars de trop par année. Ils feront des déficits pendant toute la durée de la

présente législature. Ils accumuleront une dette de cent mille millions de dollars ou pire encore. Je ne crois pas qu'il y ait là de quoi se targuer à la Chambre des communes d'avoir présenté quelques idées merveilleuses.

Je n'ai entendu parler nulle part des répercussions que cela aura sur les jeunes qui comptent sur nous pour équilibrer le budget. Nous entendons constamment dire «regardez ce que nous avons fait, regardez comme nous avons été durs». Mais il n'en est rien.

Je travaille en étroite collaboration avec un groupe consultatif dans ma circonscription. Ce groupe se compose de onze personnes qui représentent divers secteurs géographiques. Je siège avec ces personnes un samedi par mois. Elles me transmettent les opinions des gens de leur secteur géographique et des gens avec qui elles font affaire. Nous avons examiné le budget. Je n'ai pas été étonné d'entendre des suggestions très semblables à ce qui se dit ailleurs sur les réductions qui devraient être faites.

Je veux donner une idée des suggestions émises par les membres de ce groupe consultatif. Ils ont suggéré des réductions sélectives dans le programme de sécurité de la vieillesse. Certains des membres de ce groupe sont eux–mêmes des personnes âgées. Ils ont également suggéré des réductions sélectives dans le programme d'assurance–chômage, mais s'opposent à toute réduction des allocations et des pensions aux anciens combattants. Ils sont en faveur de réductions sélectives dans le financement des universités et des collèges, de réductions importantes dans le RAPC—les transferts au titre de l'aide sociale—de réductions importantes dans le financement des soins de santé et de réductions dans les transferts aux provinces les plus pauvres.

Il ne s'agit pas là d'un groupe de réformistes qui discutent ensemble, mais bien de gens qui essaient d'équilibrer le budget du mieux qu'ils peuvent. Reconnaissant que nous devons garder notre système social, quelle meilleure façon de s'y prendre que de commencer par équilibrer le budget? Après tout, plus la dette s'accroît, plus les intérêts sur cette dette nous coûtent cher et moins il nous reste d'argent pour financer nos programmes sociaux. C'est logique.

Nous ne devrions pas être obligés de le répéter chaque fois que nous prenons la parole pour faire un discours. Le gouvernement est pleinement conscient de la situation, mais il essaie quand même de présenter suffisamment d'arguments pour se justifier dans l'espoir de réussir à faire avaler son budget aux Canadiens. Attendez que Moody's examine attentivement ce qui se passe et que notre cote de crédit se mette à descendre. On commencera alors à s'intéresser sérieusement au budget des contribuables proposé par le Parti réformiste. Ce n'est qu'une question de temps.

• (1310)

Lorsque j'ai parlé aux membres de ce groupe consultatif dans ma circonscription, ils m'ont fait part de certaines suggestions que j'aimerais transmettre à la Chambre aujourd'hui. Voici certaines des remarques que ces gens ont faites. «C'est moins douloureux de couper avec un couteau bien aiguisé qu'avec un couteau émoussé.» Ce sont là des remarques spontanées. «Empressez–vous de faire ce qu'il faut pour équilibrer le budget afin que nous puissions redonner aux jeunes et aux personnes âgées la vie économique et sociale qu'ils méritent.» Cependant, nous ne pouvons pas continuer à fonctionner avec cette menace constante que représentent la dette et le déficit.

Ces gens ont également dit que nous devrions administrer le pays comme une entreprise et non comme un organisme de bienfaisance. Quelqu'un peut–il s'imaginer en train de dire au gouvernement libéral qu'il doit administrer le pays comme une entreprise et non comme un organisme de charité? C'est une notion qui doit sembler très étrange aux libéraux en 1995.

Quelqu'un a recommandé qu'on administre le Canada comme un ménage, en ajoutant que les gens ordinaires doivent vivre selon leurs moyens. Ils ne peuvent aller emprunter tout simplement à la banque, et emprunter au–delà de leur capacité de rembourser à même les revenus du ménage. Ils ne comprennent pas que le gouvernement puisse se féliciter de faire du bon travail parce que dans trois ans, il ne dépensera que 25 milliards de dollars de plus qu'il n'en rentre dans ses coffres. Ils ne le comprennent tout simplement pas.

Il est absurde de la part des libéraux de nous parler aujourd'hui de ce que veulent les Canadiens. C'est de la foutaise. Même si les libéraux forment un gouvernement majoritaire, ils ne devraient pas s'y tromper: les Canadiens voulaient virer les conservateurs, non pas nécessairement élire les libéraux. Le gouvernement ne devrait donc pas penser que tout ce qu'il fait ici est politiquement et moralement juste aux yeux de la majorité des Canadiens. Si les libéraux le présument, ils finiront par subir le sort de l'autre parti de l'ère jurassique.

Les Canadiens font par ailleurs remarquer que les déficits persistants ne règlent pas le problème. Le budget prévoit l'octroi de 150 millions à des pays lourdement endettés. Et le Canada, lui? Ils ne comprennent pas pourquoi on prend cette mesure. Si nous examinons attentivement toutes les coupes budgétaires et toutes les réductions des dépenses, comment se fait–il qu'une telle dépense figure encore au budget? Ils ne comprennent pas non plus, si le budget est si austère et si solide qu'on le dit, pourquoi on augmente les crédits accordés au ministère des Affaires indiennes. Pourquoi existe–t–il une réserve aussi secrète de dollars, dont personne ne sait très bien d'où vient cet argent? Les Canadiens veulent simplement qu'on leur rende des comptes. Au lieu de rendre compte de l'argent investi dans ce budget–là, on en rajoute. Il suffit de lire le rapport du vérificateur général pour comprendre qu'il y a quelque chose qui ne tourne vraiment pas rond dans ce ministère.

Je me rappelle, au cours des premiers mois où nous avons siégé ici à la Chambre au début de 1994, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré qu'on allait supprimer le ministère. Et qu'est–il arrivé en 1995? On a ajouté des crédits à son budget. Voilà qui est étrange de la part d'un gouvernement qui prétend refléter simplement la volonté des Canadiens. Le gouvernement n'a qu'à parcourir le pays en demandant aux Canadiens s'ils veulent que l'on augmente le budget du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il verra bien ce qu'ils lui répondront.

Les Canadiens que j'ai rencontrés recommandent également de laisser les gens s'occuper d'eux–mêmes au lieu d'en laisser le soin à l'État. Nous n'avons qu'à songer aux programmes de développement régional pour comprendre de quoi ils parlent. Comme il a déjà été question à la Chambre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, il n'est pas besoin de beaucoup étudier la question pour voir ce qui ne tourne pas rond dans cet organisme. Il reçoit depuis des années

des subventions de la part des libéraux aussi bien que des conservateurs, qui ont pratiquement acheté les votes de tout le monde.

Nous avons convaincu le ministre responsable de l'APECA de supprimer le processus subventionnaire au sein de cet organisme. Et que fait–il donc? Il annonce que le gouvernement va maintenant accorder des prêts et en exiger le remboursement. Or, l'année dernière seulement, le gouvernement a radié de ses livres des prêts totalisant 50 millions de dollars. Quelle est la différence entre 50 millions en prêts qui sont radiés et 50 millions en subventions?

• (1315)

Mme Meredith: Cela sauve les apparences.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Oui. Ma collègue dit que cela sauve les apparences et c'est exactement le but visé. C'est simplement de la poudre aux yeux comme tant d'autres choses dans le budget. Mais le problème reviendra.

Il me reste une minute, monsieur le Président? C'est curieux comme le temps file quand on s'amuse.

Permettez–moi quelques réflexions encore. Le gouvernement dit que nous devons nous occuper des jeunes, ne pas les oublier, parce qu'il ne restera plus rien. Il propose un déficit de 3 p. 100 du PIB. C'est comme viser à côté de la cible. C'est le genre de réflexion que se fait le simple citoyen respectueux des lois. Pourtant, le gouvernement a l'audace de prétendre à la Chambre que c'est ce que veulent la majorité des Canadiens.

Encore deux réflexions pour finir. Les groupes de pression rejettent les compressions. Certains programmes sociaux sont l'apanage des privilégiés. Cela mérite qu'on s'y arrête. Autre observation: on est en train d'étouffer le potentiel du Canada.

Si nous ne pouvons nous écouter les uns les autres à la Chambre et si nous devons nous contenter de ces discours creux, autant que tous les députés se dotent d'un groupe consultatif et suivent son avis. Cela semble diablement plus sensé que ce que j'ai entendu à la Chambre jusqu'à maintenant.

[*Français*]

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur le Budget de mon gouvernement. J'aimerais tout d'abord, peut–être, donner une vue d'ensemble et parler des objectifs et des points saillants de ce Budget.

Ce Budget pose les gestes nécessaires pour maîtriser le déficit. Ce sont les mesures budgétaires les plus vigoureuses adoptées par le gouvernement fédéral depuis 50 ans. Ce Budget nous assure de ramener le déficit à 3 p. 100 du Produit national brut d'ici 1996–1997. Il permet d'atteindre notre objectif en matière de réduction du déficit, sans majoration de l'impôt sur le revenu des particuliers. Pour la deuxième année de suite, le gouvernement refuse de réduire le déficit sur le dos des contribuables canadiens.

L'examen des programmes présentés dans le Budget redéfinit le rôle du gouvernement, de sorte que tous les ministères concentreront leurs efforts sur la priorité des Canadiens.

[*Traduction*]

À l'issue du vaste exercice de consultations prébudgétaires qui a eu lieu dans notre pays, les représentants des marchés financiers et les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient d'abord et avant tout que nous réduisions le déficit et que nous remettions de l'ordre dans nos affaires financières.

Comme le ministre des Finances l'a dit lui–même, contre vents et marées, nous atteindrons notre objectif, celui de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997. Il y a toutefois deux façons d'y parvenir. Nous aurions pu utiliser la méthode Gingrich–Manning, celle des compressions sauvages, et réduire toutes les dépenses de 15 à 20 p. 100. Ce n'est toutefois pas ainsi qu'il faut procéder. Nous devons agir en nous montrant justes et en nous occupant des démunis, des personnes handicapées ainsi que des aînés de notre pays. Je ne crois pas qu'il soit opportun de pratiquer des compressions de 20 p. 100 dans un secteur qui fonctionne bien et de maintenir intégralement un autre qui laisse à désirer.

En vertu de la nouvelle ligne de conduite de notre parti, s'il n'est pas indispensable que le gouvernement accomplisse une chose, il confiera celle–ci au secteur privé.

La plupart des Canadiens se réjouissent de ce budget. Rares sont ceux qui y trouvent à redire. Évidemment, il y a des gens qui veulent détruire notre pays et ils pensent arriver à leurs fins en n'approuvant pas ce budget.

Le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, doit malheureusement revenir à la case départ avec ses stratèges. Il espérait nous voir présenter un mauvais budget pour lancer sa campagne électorale provinciale. J'ai des petites nouvelles pour M. Rae. Il peut déclencher les élections provinciales et faire campagne contre le budget fédéral. Il connaîtra le même sort que Brian Mulroney et son parti, car l'Ontario a une leçon à tirer. Je crois que le gouvernement néo–démocrate de l'Ontario a une leçon à tirer de ce que nous avons fait au niveau fédéral pour réduire le déficit.

• (1320)

Ce budget est le remède nécessaire pour nous aider à surmonter une période économique difficile. Il constitue la mesure budgétaire la plus rigoureuse jamais prise par le gouvernement fédéral au cours des 50 dernières années. Il permettra d'économiser un total de 29 milliards de dollars sur trois ans, dont des économies de 25,3 milliards réalisées grâce à des compressions de dépenses. Le ministre des Finances envoie aux marchés internationaux un message non équivoque qui montre la détermination du Canada à réduire le déficit. Les compressions visant les ministères représentent la moitié des économies prévues dans ce budget. Les dépenses des ministères seront réduites de 3,9 milliards de dollars en 1995–1996, de 5,9 milliards de dollars en 1996–1997 et de 7,2 milliards de dollars en 1997–1998. Pour chaque dollar de nouvelles recettes, les dépenses seront réduites de sept dollars. C'est ce que les Canadiens souhaitaient et c'est ce que nous avons fait.

[*Français*]

J'aimerais aussi parler des impacts du Budget dans mon comté situé dans le nord de l'Ontario.

[*Traduction*]

Il est incontestable que ce budget est dur pour le nord de l'Ontario, car il ne comprend aucun stimulant pour les ressources naturelles, quand on sait que 80 p. 100 de l'économie de cette

région dépend des ressources naturelles. Nous savions que c'était un budget sévère, mais nous sommes prêts à l'accepter dans le nord de l'Ontario. Nous savons que nous devons partager le fardeau des impôts et de la réduction du déficit.

Prenons, par exemple, le ministère des Ressources naturelles. Celui-ci a été l'un des ministères les plus durement touchés: son budget a été réduit de presque la moitié. Le nouveau rôle du ministère consistera à centrer ses efforts sur le développement durable des ressources naturelles, la revitalisation du secteur des ressources naturelles, le leadership national et international, la connaissance du bloc continental et des ressources naturelles ainsi que la sécurité et des préoccupations écologiques liées aux ressources naturelles. Il maintiendra une présence dans les secteurs de compétence fédérale comme le commerce international ainsi que la science et la technologie.

Compte tenu de la situation financière actuelle, le gouvernement n'a pas rétabli les ententes sur l'exploitation minéarale (EEM) et la mise en valeur des ressources forestières (EMFRF), qui ont été annulées dans le dernier budget conservateur en 1993. Nous avons dit dans le livre rouge que nous réévaluerions ces programmes, et nous l'avons fait. Nous aurions bien aimé les maintenir pour le nord de l'Ontario et d'autres régions rurales du pays, mais nous n'avons pu le faire en raison de la réalité financière.

Cependant, le gouvernement a répondu autrement. Il a par exemple pris des mesures pour éliminer les barrières réglementaires qui nuisent au développement minier. C'était une priorité clé établie par l'industrie minière.

Le ministre des Finances a également dit aux députés libéraux du nord de l'Ontario qu'après la présentation du budget, il serait disposé à envisager des solutions de rechange et des stimulants pour l'industrie minière.

Un vaste regroupement d'industries d'un peu partout au Canada a lancé une campagne intitulée «Gardons les mines au Canada». Ce regroupement a fait l'éloge du budget pour son objectif de réduction du déficit, mais aurait voulu qu'il offre des encouragements fiscaux à l'industrie minière. C'est ce que je demande depuis un an. Je suis un peu déçu qu'ils ne figurent pas dans le budget; cependant, je comprends que son principal objectif était de réduire le déficit. Je comprends aussi que le ministre des Finances ne pouvait pas, d'une part, faire des compressions dans un secteur comme l'agriculture et, d'autre part, accorder plus d'encouragements fiscaux à un autre.

Pour ce qui est de l'agriculture, on trouve beaucoup de producteurs laitiers dans ma circonscription. Il y a à peine quelques années, les agriculteurs canadiens ont été mêlés à une guerre du commerce international qui a fait baisser les prix des récoltes et les revenus des agriculteurs. Comme un grand nombre des différends sont maintenant réglés, plus du tiers du revenu des producteurs agricoles provient maintenant du marché. Le gouvernement adoptera un programme national de stabilisation de toute l'exploitation agricole, assorti d'un régime d'assurance-récolte, au lieu de baser les programmes sur les produits agricoles.

En 1997-1998, le gouvernement fédéral accordera 600 millions de dollars à ce programme et les provinces y injecteront 400 millions de dollars. Cela aura lieu après une réduction de 30 p. 100 qui fera économiser au total 250 millions de dollars.

• (1325)

La plus lourde conséquence pour les agriculteurs de Timiskaming-French River est la réduction de 30 p. 100 sur deux ans de la subvention accordée aux producteurs laitiers. On estime que cette réduction peut être compensée en partie par l'élaboration d'une formule d'établissement des prix qui assurera un paiement équitable aux agriculteurs.

L'élimination des subventions au transport du grain de l'Ouest fera économiser au gouvernement environ 5 millions de dollars par année. L'économie de l'Ouest pourra ainsi se diversifier, innover et répondre aux exigences du GATT.

Comme il ne me reste que deux minutes, monsieur le Président, je traiterai maintenant des programmes de développement régional. Industrie Canada a fait des compressions de plus de 560 millions de dollars dans l'APECA, le BFDR-Q et le programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Cela représente une réduction générale d'environ 49 p. 100. Heureusement pour le nord de l'Ontario, nous avons le programme FEDNOR. Nous obtenions une part de 1 p. 100 environ par habitant, comparativement à d'autres programmes du Canada. Grâce aux fortes pressions exercées par des députés du nord de l'Ontario, ce programme n'a pas subi de réduction. Au contraire, il a vu son budget augmenter de 18 millions de dollars. Je dois remercier ici le ministre des Finances, qui a finalement reconnu que le nord de l'Ontario n'obtenait pas sa juste part des fonds consacrés au développement régional.

Cela montre que le ministre de l'Industrie a écouté les préoccupations du groupe du nord de l'Ontario, qu'il a reconnu que cette région n'obtenait pas sa juste part des fonds destinés au développement régional et qu'il a pris des mesures fermes pour corriger cette iniquité.

Les fonds versés au FEDNOR augmenteront, au total, de 63,7 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Le financement se répartit comme suit: en 1995-1996, ces fonds passeront de 6,2 millions de dollars à 23,3 millions de dollars; en 1996-1997, ils augmenteront de 20,4 millions de dollars et, en 1997-1998, ils augmenteront de nouveau de 20 millions de dollars.

Avant de terminer, je tiens à dire que j'approuve l'initiative que mon gouvernement a prise de faire en sorte que les fonds disponibles pour le développement régional soient accordés sous forme de prêts remboursables. Je dois dire que les gens d'affaires qui vont profiter de ces programmes, dans ma circonscription, approuvent eux aussi cette initiative.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de m'exprimer au nom de mon parti sur le Budget devant nous. Il y a plusieurs façons de s'exprimer sur un budget. On peut faire de grandes théories, analyser la macroéconomie du Budget.

Personnellement, depuis la fermeture du Collège militaire de Saint-Jean l'an passé, j'ai tendance à regarder directement l'im-

pact que cela a dans mon comté. Je commence en regardant l'ensemble du Budget, je regarde la portée qu'il a sur le Québec et, par la suite, je regarde la portée potentielle et effective sur mon comté. Aujourd'hui, je veux peut–être m'exprimer plus particulièrement sur la question agricole qui touche mon comté.

Le comté de Saint–Jean, bien que ce soit un comté semi–rural très près de Montréal, a quand même beaucoup de fermes et beaucoup de fermes laitières. Ces agriculteurs, je crois, vont être victimes du Budget qui est devant nous depuis quelque temps. Je vais tenter de vous expliquer la répercussion que cela aurait sur les agriculteurs de mon comté.

Si je commence dans sa globalité, du côté du budget de l'agriculture, on passe de 2,1 milliards à 1,7 milliard. On voit qu'il y a une coupure d'environ 19 p. 100 du Budget et 18 p. 100 est sous forme d'effectifs, c'est–à–dire que ce sont des salaires qui étaient déjà attribués souvent à des chercheurs, parce qu'on a plusieurs centres de recherche agricole, dont un à Saint–Jean, et j'y reviendrai tantôt. Si on regarde dans sa globalité, je pense qu'il est important qu'on sache dans quel pourcentage du Budget on évolue. Globalement, c'est 19 p. 100 du Budget qui est coupé du côté du ministère de l'Agriculture, 18 p. 100 en effectifs.

Maintenant, si on descend, on regarde du côté du Québec la portée du Budget sur le Québec. Le Québec contribue, comme dans tous les créneaux d'activités fédéraux pour à peu près 24 p. 100 de la facture, et on joue un rôle d'environ 17 p. 100 dans la grande agriculture canadienne. Ce qui nous est remis est uniquement 13 p. 100.

Donc, dans une recherche d'équité, ce qui aurait été fort intéressant, c'est de dire: s'il y a des coupures budgétaires à faire en agriculture cette année, il faudrait peut–être faire en sorte d'éviter de faire des coupures au Québec. Peut–être couper pour que le Québec fasse sa part un peu comme tout le monde, mais ne pas couper de la façon dont cela a été fait pour tout le monde. Même on a coupé plus que le 19 p. 100 dont je vous parlais tantôt.

• (1330)

Je parlerai des coupures au centre de recherche de Saint–Jean et on verra que c'est largement supérieur au 19 p. 100 général appliqué dans le reste du Canada. Je vous ai donné les pourcentages pour le Québec.

On annonce aussi dans ce Budget, la fermeture de la station de recherche de L'Assomption. Le centre de L'Assomption se spécialisait en plantes ornementales, on peut considérer que le secteur privé peut toujours pallier à cette fermeture. D'ailleurs, la ferme de L'Assomption relevait du Budget de Saint–Jean, c'était dans un autre comté, mais le Budget était centralisé à Saint–Jean.

On a également été victimes au Québec de la fermeture du centre de La Pocatière; mon confrère de Kamouraska—Rivière–du–Loup en a démontré la portée. J'y reviendrai un peu plus tard. On a identifié dans certains documents que j'ai, les différentes stations de recherche et les raisons pour lesquelles elles ont été fermées, cela est hautement questionnable en ce qui concerne la station de La Pocatière.

J'en arrive aux répercussions dans mon comté. On passe d'un budget de 5,6 millions à 3,8 millions pour le centre de Saint–Jean, une coupure de 32 p. 100. Vous vous rappelez que j'ai mentionné tantôt que la coupure générale était de 19 p. 100. Donc, les gens de Saint–Jean, encore une fois, tout comme dans le cas du collège militaire, paient leur large part et plus de la proposition budgétaire devant nous en ce qui a trait à l'agriculture.

Donc, fermeture à L'Assomption, 17 emplois perdus, 10 emplois perdus à Saint–Jean. Si on élimine L'Assomption et qu'on ne regarde que la coupure à Saint–Jean, on se retrouve avec une coupure de 21 p. 100. Encore une fois, à Saint–Jean, on fait les frais des coupures budgétaires du côté de l'agriculture.

Je m'interroge sérieusement sur la signification du fédéralisme flexible dont on entend parler depuis quelque temps. Il semble, d'après ce qu'on a vu jusqu'à maintenant qu'en termes de portée, le fédéralisme flexible signifie que le Québec doit toujours faire un effort supplémentaire par rapport au reste du Canada. Donc, j'ai illustré cela par un exemple sur l'agriculture. Je l'ai aussi démontré, l'an passé, à maintes reprises avec l'exemple du collège militaire. Mais cette année, c'est vraiment du côté de l'agriculture que le Budget vient frapper mon comté.

J'ai aussi en main un document de la Direction générale de la recherche. Ce n'est pas le premier document du genre que je vois. L'an passé, j'en avais vu un de la Défense nationale. C'est simplement des questions et réponses qu'on donne à l'ensemble des hauts fonctionnaires des différents ministères et ceux de la recherche ont reçu celui–là. Ce document ne fait que répéter les réponses à différentes questions. Il m'apparaît important de soulever quelques–unes de ces questions.

On nous parle de l'effet du Budget sur la recherche agroalimentaire fédérale au Québec. On nous répond: «En ce qui a trait au centre de recherche et de développement sur les aliments de Saint–Hyacinthe et au centre de recherche laitière et porcine de Lennoxville, les effets seront minimes. Les travaux en cours dans ces centres rendent compte des grandes priorités de l'industrie alimentaire. . . Il y aura des compressions dans le programme de recherche céréalière au centre de recherche et développement sur les sols et les cultures de Sainte–Foy.» Mais on n'en dit pas plus.

On arrive, après, à la recherche sur les petits fruits qui se faisait à Saint–Jean à cause d'une grande disponibilité de fraises, de framboises, on a beaucoup d'agriculteurs qui développent ces cultures. On nous dit simplement dans ce document que cela prendra fin à Saint–Jean et sera transféré au centre de recherche de Kentville en Nouvelle–Écosse.

Imaginez, on souffre déjà de sous–financement au Québec et à Saint–Jean, mais on coupe notre programme pour le transférer en Nouvelle–Écosse. Le même document dresse la liste des centres d'excellence où on va centraliser les recherches supposément pour se rapprocher des productions et de l'industrie et cela n'est pas conforme du tout. Je dénonce le fait qu'on enlève dix chercheurs en recherche sur les petits fruits à Saint–Jean pour envoyer ça en Nouvelle–Écosse. Je trouve que c'est inacceptable.

• (1335)

On passe à une autre question. Pourquoi fermerait–on deux installations au Québec? On nous répond que l'on continuera d'avoir un laboratoire fédéral de recherche qui travaillera sur chaque aspect de la chaîne alimentaire. On nous parle encore de Saint–Hyacinthe et de Lennoxville. Alors on nous dit que la réponse à leur donner lorsqu'ils parlent comme cela, lorsqu'ils dénoncent des coupures, c'est de leur dire: on maintient encore des choses à Lennoxville et à Saint–Hyacinthe. On maintient cela, mais on leur a enlevé cependant une partie des opérations à Saint–Jean, en totalité à l'Assomption, de même qu'à La Pocatière.

Pourquoi ferme–t–on La Pocatière? Il y aura un impact certain sur l'industrie ovine au Canada en général. L'industrie ovine, pour les téléspectateurs qui m'écoutent, touche la recherche sur le mouton. On nous dit, cependant, que l'industrie du mouton est relativement petite. Au moment où, à La Pocatière, on commence à développer une expertise, on nous dit que l'on va arrêter cela, parce que le mouton, ce n'est pas suffisamment important. Encore une fois, un créneau qui devait être en pleine expansion—parce qu'on a des terres qui favorisent l'élevage du mouton au Québec—on vient, encore une fois, nous sacrifier là–dessus.

Donc, on nous donne l'exemple de la Ferme de recherche, à l'Assomption. On nous dit que, règle générale, compte tenu que c'est de la recherche sur les plantes ornementales, le secteur privé va prendre la relève. Au Québec, on dit tout le temps que l'on coupe, que le secteur privé prendra la relève, et que s'il y a des changements à faire, entre autres, au niveau des centres de recherche et d'excellence, on les déménagera près des cultures.

J'ai ici devant moi l'ensemble des centres d'excellence du Canada. Nous en retrouvons 19, dont 4 seulement sont au Québec, encore une fois. Encore là, nous sommes désavantagés par rapport à notre population et par rapport à la contribution de 24 p. 100 que l'on donne du côté du budget en agriculture du gouvernement fédéral.

Les électeurs de Saint–Jean sont très déçus. Mon collègue a parlé des coupures du côté des fermes laitières, de la production laitière, des subventions de 15 p. 100 par année sur deux ans. Encore une fois, les gens de Saint–Jean ont d'énormes fermes laitières. Ces gens–là sont déjà aux prises avec un début de guerre entre les Américains et nous, c'est–à–dire que les Américains veulent faire prévaloir l'ALENA, alors que nous, on veut faire prévaloir le GATT. On est déjà dans un début de guerre, et pour les aider, on leur dit que l'on coupe leurs subventions, alors qu'on dit aux producteurs de l'Ouest que l'on va les compenser pour leurs pertes foncières, que l'on va les compenser par des garanties de crédit, par 300 millions de dollars additionnels pour une période transitoire.

Je trouve que c'est de l'injustice sur toute la ligne. Les électeurs de Saint–Jean, dans cette histoire de budget, perdent 10 experts à Saint–Jean qui développaient une expertise reconnue et dont l'ensemble des agriculteurs de notre comté profitaient de cette expertise et se référaient constamment à ces gens–là. On dit maintenant aux agriculteurs de fraises et de framboises de Saint–Jean de s'informer en Nouvelle–Écosse, où je doute fortement qu'il y ait autant de culture que dans mon comté. Finalement, on oublie nos producteurs de lait au Québec. Encore une fois, ce budget, du côté agricole seulement, frappe le Québec et frappe les électeurs de Saint–Jean, et je me devais de le dénoncer en cette Chambre.

[*Traduction*]

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part, aujourd'hui, au débat sur le budget.

Je voudrais réagir à certains commentaires entendus sur le groupe de libéraux qui sont dans cette enceinte aujourd'hui, car je pense qu'ils sont différents de certains libéraux d'autrefois. À mon avis, ce sont les circonstances qui l'exigent. Ils ont adopté une perspective légèrement différente, comme ils en ont témoigné dès la présentation du budget.

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement vise en priorité la création d'emplois et la croissance. Nous croyons que les bons principes économiques et les bonnes politiques sociales vont de pair. Le fondement de toute bonne politique sociale réside dans un emploi. Il nous faut relever les défis de notre temps. Nous devons nous adapter à la nouvelle économie et à la nouvelle infrastructure axée sur les idées et l'innovation. La nature même du gouvernement doit changer. Nous devons élaborer une nouvelle notion de la responsabilité. Elle est révolue depuis longtemps l'époque où le gouvernement pouvait et devait tout faire.

De grands et nombreux phénomènes se sont produits. L'économie mondiale est devenue une réalité. Nous devons penser en fonction du monde entier. Des barrières commerciales ont été abaissées. Les communications sont instantanées et les transports, rapides. Les marchés ne chôment jamais. Il n'y a plus d'îles. Que ça nous plaise ou pas, nulle part on ne peut faire l'autruche.

• (1340)

Depuis 1984, notre dette a triplé. L'intérêt composé engloutit notre portefeuille et le gouvernement adopte maintenant une approche à deux vitesses de la croissance économique durable. Les économies en expansion génèrent des emplois, contrairement aux économies qui ne sont pas productives.

La clé de la croissance, c'est la productivité, la participation harmonieuse des idées, des effectifs et des investissements à l'économie du pays. C'est l'ingéniosité, une meilleure gestion et la sensibilisation au sens commun de nos travailleurs.

Comment parvenir à de hauts niveaux de productivité sans lesquels il n'y a pas d'augmentation du revenu réel possible? Il nous faut d'abord améliorer nos compétences. Nous devons progresser sur le plan de l'innovation. Nous devons créer un climat favorable aux investissements et ne laisser personne l'oublier. Nous devons abolir tous les désincitatifs que le gouvernement a créés, tant pour les personnes que pour les entreprises. Nous devons remettre de l'ordre dans nos finances.

Le plan d'action prévu dans le budget propose des mesures de grande envergure qui restaureront la santé financière si essentielle à une économie solide et en pleine croissance. Le budget transformera en profondeur les activités et les méthodes du gouvernement et modifiera en permanence sa façon de faire des affaires. L'objectif est de rétablir le bon fonctionnement du gouvernement afin qu'il puisse jouer son rôle socio–économique et être plus efficace et viable. Cela signifie, entre autres choses, des réductions radicales dans les dépenses de programmes, non

pas un ralentissement de la croissance des dépenses, mais plutôt des coupes importantes en dollars réels.

Voilà la philosophie fondamentale de la majorité des députés du gouvernement, à l'heure actuelle. Dans le cadre d'un parti de la taille du Parti libéral, il est normal que certains députés tendent davantage vers la droite et d'autres vers la gauche. Cependant, ils réalisent que le gouvernement ne peut pas se mêler de tout ce qui se passe dans la société.

Je voudrais commenter deux ou trois choses aujourd'hui, puis faire un survol des éléments du budget et parler de l'examen des programmes déjà entrepris, qui sert d'assise à toutes les compressions et à toutes les orientations du gouvernement.

Le budget devait rectifier la situation du gouvernement afin que ce dernier puisse plus facilement redresser l'économie en favorisant la croissance et la confiance, grâce à la création d'emplois, tout en continuant d'aider les plus démunis. Le budget atteint cet objectif en confirmant notre engagement qui est de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en trois ans. Selon certains, ce n'est pas assez. Croyez–moi, à moins d'avoir un objectif concret et vérifiable quotidiennement, il est impossible d'atteindre cet objectif.

Malgré l'impact des taux d'intérêt plus élevés, si le rendement économique est meilleur que celui que nous envisageons dans nos prévisions prudentes, il se pourrait que le déficit diminue plus rapidement que prévu. Le budget annonce des réductions de 29 milliards de dollars, au cours des trois prochaines années, soit plus que dans tout autre budget déposé depuis la démobilisation de l'après–guerre. Les dépenses de programmes auront diminué de 10,4 milliards dans deux ans et ces réductions auront des effets cumulatifs.

Autre fait tout aussi important, le budget modifie le fonctionnement même du gouvernement, de sorte que les dépenses continueront de subir des compressions au–delà des deux prochaines années. Le déficit continuera de diminuer, pour finir par disparaître complètement, conformément à l'engagement que nous avons pris.

Pour y arriver, le budget renferme des mesures fondamentales qui visent l'ensemble des programmes et des opérations du gouvernement. Il met en oeuvre les résultats de l'examen des programmes, une étude complète des dépenses des ministères dont je parlerai dans quelques instants. Le gouvernement mettra l'accent sur les mesures essentielles et il les administrera mieux. Certains ministères verront leur budget réduit de moitié.

Le budget donne également suite à une nouvelle vision du rôle du gouvernement fédéral dans l'économie. Les subventions aux entreprises subiront notamment une réduction importante, passant de 3,8 milliards de dollars, cette année, à 1,5 milliard, en 1997–1998. Le budget modifie en profondeur les principaux programmes de transfert aux provinces et modernise les rapports financiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin de les rendre plus efficaces, plus flexibles et plus abordables.

• (1345)

Ces réformes de grande envergure entraîneront une réduction de la fonction publique. Quelque 45 000 postes seront éliminés, mais cet exercice se fera le plus équitablement possible en faisant appel à des incitatifs au départ et à la retraite anticipés.

Le budget est également juste envers les contribuables puisque l'impôt sur le revenu des particuliers ne subit aucune hausse. Toutefois, le budget comporte aussi des mesures qui visent à rendre le régime fiscal plus équitable. Nous avons éliminé le report de l'impôt sur le revenu de placements des sociétés de portefeuille, ainsi que la disposition qui permettait aux particuliers de gagner un revenu d'entreprise ou de profession en choisissant la fin de leur exercice financier. Or, cette mesure autorisait un report d'impôt, mais pour cette seule année.

Nous éliminons également tous les avantages fiscaux des fiducies familiales et nous réduisons temporairement la limite supérieure des contributions au REER à 13 500 $ de sorte qu'il n'y a pas d'avantages pour les personnes qui gagnent deux fois et demi le revenu moyen.

Clairement, c'est un budget qui place la priorité absolue sur la réduction des dépenses. Il y a plus de 7 $ de réductions de dépenses pour chaque dollar de nouvelles recettes.

Parlons maintenant de l'examen des programmes. Le budget n'est pas un plan de réduction du gouvernement. C'est un plan d'amélioration du gouvernement et de réforme de la structure même du gouvernement et de la façon dont il dépense. Le budget s'inspire des résultats de l'examen des programmes que nous avons lancé il y a un an, ainsi que des mesures prises à ce jour pour fixer irrévocablement la réforme des structures et amener des économies importantes au–delà des deux prochaines années financières pour lesquelles nous avons fixé un objectif ferme pour le déficit.

Pour parvenir à cet objectif, il faut de nombreuses mesures d'économie et c'est ce que nous donne le budget. La taille du gouvernement s'en trouvera notablement réduite au cours des trois prochaines années. Les dépenses des ministères seront réduites de 19 p. 100 par rapport au niveau de 1994–1995 et, pour certains ministères, le budget ne sera que la moitié de ce qu'il était précédemment.

Comme je l'ai mentionné dans ma précédente déclaration, on ne saurait surestimer la réalité de ces réductions. Au total, elles vont nous apporter des économies sur trois ans de près de 17 milliards de dollars. Soyons clairs, ce sont des réductions réelles, en dollars absolus. Ce ne sont pas des mesures qui essaient de nous faire croire qu'une baisse du taux de croissance des dépenses est une réduction des dépenses.

L'examen des programmes gouvernementaux a conduit à les repenser de façon à les rendre plus efficaces et à obtenir un meilleur rendement des investissements. Les organismes de développement régional, par exemple, vont jouer des rôles entièrement nouveaux et vont faire porter leurs interventions sur les petites et moyennes entreprises, ainsi qu'accorder des prêts remboursables plutôt que des subventions.

L'examen des programmes a été fait en partant du principe fondamental que le gouvernement fédéral ne devrait pas faire quoi que ce soit qui puisse être mieux fait à l'extérieur. En conséquence, nous avons remis certains programmes à d'autres niveaux de gouvernement et nous avons décidé de privatiser certaines activités. Par exemple, Pêches et Océans va remettre aux provinces toutes les responsabilités concernant les eaux douces. Nous allons mettre fin aux ententes sur l'exploitation

des ressources minières et forestières qui avaient été conclues avec les provinces. Les aéroports et les ports de plaisance seront transférés à des autorités locales et le ministre des Transports va prendre des mesures cette année pour privatiser le CN.

Nous faisons énormément de travail sur tous les aspects de l'administration, ce qui fait que le gouvernement que nous aurons dans deux ans sera très différent de ce qu'il était lorsque nous avons pris le pouvoir.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord, Réf.): Monsieur le Président, pour le bénéfice des Canadiens qui suivent aujourd'hui le débat, je veux répéter qu'il porte sur la Loi d'exécution du budget 1995. Cela ne semble peut–être pas très palpitant, mais c'est très important. Cela signifie que nous parlons aujourd'hui de la façon dont notre gouvernement dépense notre argent.

Il importe que les Canadiens sachent bien que nos gouvernements n'ont pas d'argent qui leur appartienne. Ils prennent simplement notre argent, et ils en prennent beaucoup. Dans bien des cas, les Canadiens ont l'impression de soutenir leur gouvernement, plutôt que d'avoir un gouvernement qui les soutient.

Quoi qu'il en soit, il importe d'examiner soigneusement et de façon très logique comment les gouvernements dépensent notre argent. Comme je suis le porte–parole du Parti réformiste sur les questions de développement des ressources humaines, je veux consacrer les quelques minutes qui me sont accordées au sujet de la Loi d'exécution du budget à discuter de la façon dont sont administrées les dépenses de programmes sociaux dans ce budget.

• (1350)

Premièrement, ce budget est incroyablement vague quant au sort que notre gouvernement réserve aux programmes sociaux, et surtout aux programmes sociaux les plus importants. Par exemple, on apprend dans le budget que l'assurance–chômage serait sabrée d'un minimum de 10 p. 100. C'est exact, un minimum de 10 p. 100. De combien serait le maximum? Nous ne le savons pas. Le budget n'en dit rien. Qui seront les victimes des compressions? Comment seront exercées ces compressions? Quand seront–elles exercées? Nous ne le savons pas. Le budget n'en dit rien, et la loi d'exécution du budget non plus. Nous avons, au sujet de ce programme important, des questions importantes auxquelles le budget ne répond pas.

La deuxième chose que le budget nous apprend, c'est que les deux volets du régime de pensions seront réexaminés en vue de les rendre plus durables. Quand fera–t–on cet examen? Nous ne le savons pas avec certitude. Nous sommes censés recevoir un document que le gouvernement nous a promis il y a des mois. Le gouvernement nous dit maintenant qu'il croit que ça ira à l'automne. Les Canadiens l'espèrent bien, mais nous savons d'expérience que les délais de notre gouvernement sont assez souples, c'est le moins qu'on puisse dire.

Nous savons que les deux volets du régime de pensions, le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse, seront réexaminés. Il faudra y apporter des changements. C'est une façon de dire qu'il faudra faire des compressions. Nous savons qu'il n'y a plus d'argent disponible, mais nous ne savons pas quand tombera le couperet. Nous ne savons pas qui l'actionnera, ni comment on s'y prendra. Le budget reste vague sur bien des points en ce qui concerne des programmes importants.

La partie IV de la loi d'exécution du budget traite du fonctionnement du nouveau transfert qui doit servir au financement des soins de santé, de l'enseignement postsecondaire et de l'aide sociale. Les paiements de transfert du fédéral aux provinces au titre de ces trois programmes ont été combinés en un transfert unique que les illusionnistes du Parti libéral ont joliment baptisé le transfert social canadien.

La réalité, c'est que les sommes qui étaient accordées aux provinces au titre de ces trois programmes ont été substantiellement réduites. En soi, cela n'inquiéterait probablement pas les Canadiens car ils savent que nous ne pouvons continuer à financer ces programmes en empruntant. Nous ne pouvons continuer à hypothéquer l'avenir de nos enfants pour subventionner ces programmes. Mais ce qui les inquiète, c'est qu'il ne semble pas exister de plan cohérent quant à l'avenir de ces programmes.

Nous acceptons les compressions. Nous savons qu'elles sont nécessaires, mais nous avons besoin de savoir où elles nous mènent. Où allons–nous? Là est la question. Il n'existe aucun plan à long terme, aucune indication de la façon dont vont être financés la Loi canadienne de la santé, l'assurance–maladie, le système de soins de santé.

Les mesures qui sont mises en place, les compressions auxquelles on procède ne couvrent que les deux ou trois prochaines années; il y a une vague promesse de consulter les provinces et de voir ce qu'il va ressortir de ces consultations.

Je crois que notre système de soins de santé est l'une des choses à laquelle les Canadiens tiennent le plus. Nous sommes tous conscients de notre vulnérabilité aux problèmes de santé. Et pourtant, le gouvernement sabre dans ce programme si important aux yeux des Canadiens, sans même leur offrir de plan à long terme. On est en droit de se demander pourquoi le gouvernement n'a pas consulté les provinces et élaboré un plan à long terme en collaboration avec les principaux acteurs, avant de décider de changer les règles du jeu. Mais non, le gouvernement s'est contenté d'observer de loin et de changer les règles au beau milieu de la partie sans avoir la moindre idée de la direction dans laquelle cela allait entraîner un programme pourtant essentiel.

Je ne pense pas que ce soit un exemple de bonne gestion pour le compte des Canadiens. Ils méritent beaucoup mieux que cela.

• (1355)

On nous avait promis à plusieurs reprises des documents concernant les pensions et les changements qui vont devoir être apportés à nos programmes sociaux. Or, nous n'avons rien qui puisse donner aux Canadiens une idée de ce qui nous attend à ce sujet. Nous savons que nous sommes en train de perdre nos programmes. Nous savons que l'on est en train de réduire les fonds destinés à nos programmes, et ce, sans consulter les provinces. Par exemple, les provinces paient un tiers des dépenses rien que pour les soins de santé. Pourtant, des changements sont apportés sans que les principaux intervenants ne soient consultés.

Article 31 du Règlement

La deuxième chose qui m'inquiète dans cette loi d'exécution du budget, c'est la tendance de plus en plus grande du gouvernement fédéral à réduire les transferts pour punir les provinces.

Autrefois, si les provinces changeaient ou ne respectaient pas les dispositions prévues par le gouvernement fédéral, celui–ci pouvait supprimer les transferts destinés à ces programmes. À présent, aux termes de ce projet de loi, le gouvernement peut supprimer tout transfert, même si celui–ci n'a rien à voir avec les programmes sociaux que les provinces essaient de réformer.

Le gouvernement fédéral a promis certains transferts aux provinces mais peut maintenant, avec ces transferts, tenir les provinces en otage s'il n'aime pas ce qu'elles font dans un domaine, quel qu'il soit.

Les pouvoirs conférés par cette mesure législative sont très arbitraires. Ce projet de loi confère au ministre de la Santé le pouvoir arbitraire de devenir le gardien exclusif de la Loi canadienne sur la santé. Si le ministre «estime» qu'une province interprète la Loi canadienne sur la santé d'une autre façon que lui, il a le pouvoir de ce faire en fait juge et jury en ce qui concerne le système de soins de santé et de demander au Cabinet de supprimer tout transfert fédéral à cette province.

C'est tout simplement inacceptable quand il est question de programmes d'une importance aussi capitale. Les provinces ont besoin d'une plus grande certitude.

Quand on demande à la ministre de la Santé comment elle entend utiliser les nouveaux pouvoirs arbitraires qui lui sont confiés, elle dit qu'elle procédera avec souplesse. Or, le projet de loi dont nous sommes saisis ne fait pas la moindre allusion à une interprétation souple de la Loi canadienne sur la santé. Des ministériels aussi bien que le premier ministre se sont levés pour dire: «Notre gouvernement verra à ce que les dispositions de la Loi canadienne sur la santé soient rigoureusement appliquées.»

Encore une fois, nous sommes donc confrontés à deux interprétations de ce qui va se passer. Si nous mettons de l'ordre et garantissons la sécurité personnelle et sociale des Canadiens, nous devons avoir beaucoup plus de certitude que ce projet de loi n'en donne.

Quand le gouvernement dépose une mesure législative sur le pouvoir de dépenser, il doit expliquer aux Canadiens la démarche qu'il entend suivre, il doit leur remettre un plan fiable, il doit collaborer avec les provinces, pour que nous puissions compter sur les programmes en place et sur un type de gestion à long terme. Il doit éviter le rapiéçage et les expédients quand il traite de ces programmes que les Canadiens considèrent aujourd'hui comme très importants.

Le Président: Comme il est deux heures, nous passons aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA COOPÉRATIVE DE CRÉDIT

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, hier, le dimanche 2 avril 1995, les membres de la coopérative de crédit des paroisses polonaises St. Stanislaus et St. Casimir ont tenu leur 50e assemblée annuelle dans la circonscription de Parkdale—High Park.

Fondée en 1945 par le père S. Puchniak, pasteur de la paroisse St. Stanislaus de Toronto, la coopérative de crédit des paroisses polonaises est fière aujourd'hui d'être la plus grande coopérative de crédit paroissiale au monde, avec plus de 37 000 membres et un actif total de 223 millions de dollars.

Cette coopérative de crédit unique en son genre offre une multitude de services financiers, y compris des prêts personnels, des prêts hypothécaires, des prêts aux entreprises, des REER, des FERR, des RELO et des services de guichet automatique dans le monde entier.

Le succès que remporte cette coopérative de crédit d'avant–garde, qui possède des succursales à Toronto, Etobicoke, Mississauga, Hamilton, Kitchener, Guelp, Oakville et Windsor, traduit la croissance et la prospérité du Canada.

Cette coopérative offre d'incroyables possibilités non seulement à ses membres et à leurs familles, mais aussi à tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE MOUVEMENT DESJARDINS

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, les assemblées annuelles du Mouvement Desjardins, tenues cette fin de semaine, sont encore une fois la preuve du succès éclatant du mouvement coopératif fondé par Alphonse Desjardins, en 1900. En effet, l'actif total du Mouvement Desjardins est en hausse de 33 p. 100 et atteint maintenant 73,8 milliards de dollars. De plus, cette institution a dégagé des trop–perçus de plus de 314 millions de dollars.

Le Mouvement Desjardins est, depuis sa création, le reflet du dynamisme des Québécois. Enjoignant les Québécois à investir leurs épargnes au Québec, le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, a affirmé, et je cite: «On ne peut penser gagner la guerre du développement si on confie ses armes aux autres.»

Le succès de Desjardins est le résultat d'un modèle de développement économique basé sur la coopération. La prospérité économique du Québec passe par la concertation de tous les intervenants socio–économiques québécois pour battre le chômage chronique.

[*Traduction*]

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, il y a moins de trois semaines, je demandais au ministre de la Justice comment il pouvait garantir aux propriétaires d'armes à feu responsables que son système d'enregistrement des armes à feu serait protégé contre les pirates informatiques. Le ministre m'a accusé de me livrer à une campagne de peur et d'agiter des spectres pour effrayer les Canadiens. Il a ensuite déclaré que, sans le resserrement du contrôle des armes à feu qu'il préconise, nous nous retrouverons avec un culte de l'arme à feu et nous serons entraînés vers la pente sur laquelle ont glissé d'autres pays. Cela fait des siècles que nous nous passons de ces mesures de contrôle des armes à feu et pourtant nous ne vouons pas de culte à l'arme à feu. Dites–moi: Qui se livre à une campagne de peur?

Vendredi dernier, le *Globe and Mail* rapportait l'arrestation d'un autre pirate informatique qui est entré dans plusieurs bases du gouvernement fédéral et de la société IBM. Si la société IBM ne peut se protéger elle–même contre les pirates informatiques, dans quelle mesure le nouveau registre national des armes à feu sera–t–il sûr?

Encore une fois, je voudrais savoir comment le ministre peut garantir aux propriétaires d'armes à feu responsables que sa nouvelle loi ne va pas fournir aux voleurs d'armes à feu un catalogue qu'ils pourront consulter à la maison?

* * *

LA DÉPUTÉE DE BEAVER RIVER

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, au nom de l'équipe ministérielle, de la Chambre des communes et du Sénat, et en tant que présidente du caucus des femmes députées libérales, j'ai l'honneur de souhaiter un bon retour à la députée de Beaver River.

La plupart des députés conviendront qu'elle nous a manqué. Sa contribution au tiers parti n'est pas négligeable. Les députés du côté ministériel espèrent que la députée amènera rapidement ses collègues réformistes à se concentrer sur les véritables questions et à faire quelque chose de positif pour améliorer la vie des Canadiens.

Il n'y a que 54 femmes à la Chambre des communes et lorsqu'il en manque une, les Canadiens s'en rendent compte.

Encore une fois, bon retour. Nous vous souhaitons une excellente santé.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, avec la croissance économique soutenue que nous connaissons en ce moment, le gouvernement fait de grands pas pour remettre les Canadiens sur la voie de la compétitivité. Le renforcement du secteur industriel canadien se poursuivra par l'édification d'un marché plus sain, la promotion de l'innovation en milieu de travail, l'expansion du commerce, l'amélioration de nos infrastructures et l'application de technologies de pointe.

Les chefs d'entreprise d'Etobicoke—Lakeshore, qui m'ont déjà convaincue de la nécessité de rendre le Canada plus concurrentiel, me disent maintenant que nous sommes sur la bonne voie. Ils appuient les efforts déployés par le gouvernement pour aider le secteur privé à innover et à créer des emplois. Des salaires concurrentiels, des coûts de production peu élevés, des incitatifs fiscaux, des stimulants à la recherche et au développement, une population active adaptée et une excellente qualité de vie se conjuguent pour créer un contexte idéal pour faire des affaires.

Le partenariat élargi entre la communauté d'affaires d'Etobicoke—Lakeshore et le gouvernement permettra sans aucun doute de rendre l'économie plus innovatrice.

* * *

LE NOUVEL AN SIKH

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, les sikhs partout dans le monde célèbrent le 296e anniversaire de la naissance de la nation et de la religion sikhs. Je suis certain que tous les députés se joignent à moi pour féliciter la communauté sikh en cette heureuse occasion.

Les personnes qui embrassent la religion sikh s'engagent à lutter contre la tyrannie et à respecter certains principes qui sont la justice, l'égalité, la fraternité, l'honnêteté, le droit à la libre et sincère expression, et la dignité pour tous les être humains, quels que soient leur couleur, leur race, leur sexe, leur religion et leur pays d'origine.

Monsieur le Président, j'ai été ravi de partager un déjeuner traditionnel avec vous plus tôt aujourd'hui et je veux vous inviter encore une fois à assister à une réception qui aura lieu dans la salle du Commonwealth, après la période des questions, pour célébrer avec nous l'anniversaire du Vaisakhi.

Ce n'est qu'en acquérant une meilleure connaissance des diverses cultures que le Canada pourra continuer d'être un pays réputé pour sa tolérance et sa compassion.

* * *

• (1405)

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration fait preuve d'insensibilité envers les réfugiés qui devront désormais payer 975 $, en plus des 500 $ de base, pour obtenir le statut de résident permanent au Canada.

Jeudi dernier, le ministre aurait déclaré que 975 $ représentait le coût d'une télévision en couleurs au Canada, insinuant ainsi que le prix à payer était à la portée de tous.

En 1990, le revenu moyen par habitant en Haïti était de 320 $; en 1992, le revenu moyen en Inde était de 370 $; et au Salvador, de 870 $. Ces exemples illustrent bien la situation difficile à laquelle font face les réfugiés acceptés par le Canada.

Article 31 du Règlement

La remarque du ministre traduit sa profonde indifférence face à la réalité financière et politique d'une grande partie des immigrants et des réfugiés.

* * *

[*Traduction*]

LE PATRIMOINE CANADIEN

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministère du Patrimoine canadien ressemble à un pauvre flétan noir qui fait ses derniers soubresauts sur le pont glissant d'un chalutier assiégé. Il ne sait pas où aller et ne reçoit aucune aide du ministre, qui continue de faire un travail terriblement médiocre.

Que de promesses non tenues! La promesse d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur qui devait être présentée le printemps dernier; la promesse d'accorder des fonds à Sports Canada pour le sport amateur; la promesse d'aider le Conseil des arts du Canada, qui est en train de restructurer ses activités; la promesse d'un examen de la politique culturelle; et, enfin, la promesse de donner une orientation à la SRC pour l'avenir.

Les organismes culturels canadiens ont besoin de leadership pour apprendre à compter davantage sur eux–mêmes et sur le secteur privé, mais le gouvernement ne répond pas à ce besoin.

Qu'est–ce qui a changé depuis le départ des conservateurs? Rien. Le ministre a tellement de problèmes dans son ministère qu'il a nommé un ancien ministre conservateur pour lui donner un coup de main. Deviendra–t–il le prochain bouc émissaire dans un gouvernement qui ne semble plus faire la différence entre un libéral et un conservateur?

* * *

LA SURPÊCHE ÉTRANGÈRE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, beaucoup de mes électeurs m'ont demandé d'exprimer leur appui total et enthousiaste à l'égard des efforts déployés par notre gouvernement pour mettre fin à la surpêche du flétan noir dans les Grands Bancs.

Même si la circonscription de London—Middlesex se trouve dans le sud–ouest de l'Ontario, bien loin des Grands Bancs, nous sommes de tout coeur avec les vaillants habitants de Terre–neuve et ceux de toute la région de l'Atlantique qui luttent pour conserver la pêche comme mode de vie.

Nous tirons notre chapeau au ministre des Pêches et des Océans qui a pris la tête de cette importante croisade. Les Canadiens d'un océan à l'autre applaudissent à ses efforts et au leadership exercé par le gouvernement. Nous assurons nos concitoyens de l'Atlantique de notre appui sans réserve. Ensemble, nous devons sauver les pêches et nous y réussirons.

LES CARBURANTS DE REMPLACEMENT

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter un membre de l'autre endroit.

Le sénateur Colin Kenny a présenté le projet de loi S–7, Loi visant à promouvoir l'utilisation de carburants de remplacement dans les moteurs à combustion interne. Cette mesure aura pour effet de convertir au moins les trois quarts des 38 000 véhicules du gouvernement fédéral aux carburants de remplacement. Elle permettra des économies annuelles évaluées à 7 millions de dollars et représentera un pas important dans la voie de l'assainissement de notre environnement.

Le projet de loi S–7 constitue un ajout positif aux mesures annoncées récemment par le gouvernement fédéral touchant son soutien à l'industrie de l'éthanol et la suppression du MMT de l'essence. Il est clair qu'on a à coeur dans les deux Chambres du Parlement d'élaborer une politique positive en matière d'environnement.

J'adresse mes félicitations au sénateur Kenny et à tous ceux qui s'efforcent d'améliorer l'environnement dans lequel nous vivons. Je serai heureux d'appuyer le projet de loi S–7 quand la Chambre des communes en sera saisie.

* * *

[*Français*]

LES RENCONTRES BEAUCE—MANITOBA FRANÇAIS

M. Gilles Bernier (Beauce, Ind.): Monsieur le Président, les Franco–Manitobains et les Beaucerons ont à coeur de bâtir un Canada meilleur où chacun a sa place et se sent chez lui. C'est pourquoi ils ont décidé d'établir un partenariat entre les intervenants politiques institutionnels et la communauté d'affaires des deux régions.

La semaine dernière, les Franco–Manitobains ont reçu une délégation de la Beauce dans le but d'explorer les échanges possibles dans les secteurs économique et culturel, et ce, pour une meilleure compréhension mutuelle.

Je voudrais saluer cette heureuse initiative qui correspond au désir des Canadiens de souche française de se rapprocher, de vivre en harmonie et de travailler ensemble à édifier des instruments de développement et de croissance. Ces relations ne peuvent faire autrement que de créer des liens d'amitié solides entre tous les Canadiens.

* * *

• (1410)

LES RENCONTRES BEAUCE—MANITOBA FRANÇAIS

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, des représentants de la région de la Beauce au Québec et de la communauté franco–manitobaine se sont rencontrés à Saint–Boniface pour discuter de la possiblité d'un pacte d'amitié entre les deux régions.

Cette visite se situe dans un processus qui a débuté l'an passé pour examiner les échanges possibles dans les domaines de l'économie, de la culture, de l'éducation et des communications entre la Beauce et le Manitoba français.

Nos amis beaucerons ont eu du pain sur la planche lors de leur visite au Manitoba rencontrant, entre autres, la Société franco-manitobaine, l'Association des municipalités bilingues, la Chambre de commerce, la radio communautaire CKXL, le Collège universitaire de Saint-Boniface, la Société historique de Saint-Boniface, et j'en passe.

Ce pacte d'amitié Beauce-Manitoba français est un bel exemple de la façon dont les deux communautés peuvent s'entraider afin de créer des emplois et se connaître davantage.

Je félicite les participants de ce pacte d'amitié qui cherchent à bâtir un Canada encore plus fort et uni au sein de la fédération canadienne.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Michel Daviault (Ahuntsic, BQ): Monsieur le Président, suite aux récents événements survenus à Montréal, où fait rage une guerre de motards pour le contrôle du trafic de drogues, il est maintenant urgent d'adopter une loi antigang.

Pourtant le ministre de la Justice hésite toujours à donner suite aux demandes expresses à cet effet des députés du Bloc québécois et de la population.

Selon un sondage SOM, paru la semaine dernière dans le quotidien *La Presse*, 80 p. 100 des Québécois veulent l'adoption d'une loi antigang dans les plus brefs délais afin de régler un problème qui prend de l'ampleur et qui met en danger la vie et la sécurité des citoyens paisibles.

Le ministre de la Justice devra donc tenir compte des suggestions du Bloc québécois s'il veut parvenir à enrayer les activités criminelles de ce genre. Si le ministre décidait de faire la sourde oreille, il aurait manqué l'occasion de protéger les citoyens dont les craintes sont légitimes.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au nom des électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt pour rappeler un anniversaire à tous les députés, le trentième anniversaire du Régime de pensions du Canada.

Normalement, un anniversaire donne lieu à des célébrations avec des ballons, des bougies et, ce que je préfère, bien entendu, un énorme gâteau. À 30 ans, nous serions portés à croire que nous pouvons célébrer une belle vitalité, mais le RPC est épuisé et malade, anémié par le régime libéral.

À cause des libéraux, le Régime de pensions du Canada est une victime, parmi d'autres, d'une mauvaise gestion. Il n'a pas de fonds suffisants et ne repose pas sur des assises actuarielles solides. Pour que le régime soit solvable, il faudra tripler les cotisations au cours des 20 prochaines années. Le Régime de pensions du Canada, mis en place par le gouvernement libéral il y a 30 ans, a été si mal géré que les Canadiens de demain ne peuvent pas compter toucher des prestations.

Le récent budget ne fait rien pour préserver nos programmes sociaux et l'ensemble de notre régime social.

Les libéraux ont crevé les ballons de la fête d'aujourd'hui, soufflé les bougies et laissé rassir le gâteau d'anniversaire.

* * *

LA PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Pêches a adopté une position extrêmement ferme pour protéger la pêche au flétan noir sur la côte est, et il mérite tous nos applaudissements. Il n'épargne rien pour sauver le flétan noir, mais je l'exhorte à ne pas oublier la côte ouest.

Le récent rapport Fraser et le rapport de la fondation Suzuki signalent tous deux que les cinq espèces de saumon de la Colombie-Britannique sont gravement menacées par la surpêche et la disparition progressive de leur habitat. Ces rapports révèlent de nombreux autres problèmes graves dans la pêche au saumon sur la côte ouest et propose des initiatives précises exigeant une intervention immédiate.

La pêche au saumon sur la côte ouest est encore viable, mais pour qu'elle le demeure, il faut s'en occuper tout de suite.

Si la pêche au saumon est aujourd'hui menacée sur la côte ouest, c'est parce que la gestion a laissé à désirer. Le ministre des Pêches n'a pas ménagé son temps, son énergie et son soutien pour le bien de la côte est. Je l'exhorte à être aussi généreux pour la côte ouest.

* * *

LA FOIRE DU COMTÉ DE CARLETON ET LA VENTE DE BOUVILLONS

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, la 43e foire printanière annuelle du comté de Carleton et la vente de bouvillons auront lieu les 3 et 4 avril prochains à Florenceville, au Nouveau-Brunswick.

Près de la moitié des participants sont des membres du club 4-H. Ces jeunes sont passionnés et responsables, ils ont le souci du détail et sont capables de subir la pression dans le cadre des compétitions.

Tous les exposants seront jugés en fonction de critères rigoureux, et l'encan annuel se tiendra à l'issue de la compétition.

Cette année, les exposants ont conjugué leurs efforts pour faire don d'un bouvillon qui sera vendu à l'encan; le produit de la vente sera versé au Volunteer Family Services Organization, un organisme bénévole d'aide aux familles qui dessert toute la région.

Je félicite les organisateurs de la 43e foire annuelle du comté de Carleton et de la vente de bouvillons et je leur souhaite de remporter un franc succès encore cette année.

Questions orales

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, en lisant les journaux, j'ai appris que des députés du Parti réformiste envisagent de s'allier aux conservateurs fédéraux. Selon les journaux, les réformistes sont mécontents de leur chef et veulent un nouveau parti dirigé par le député de Calgary–Ouest.

• (1415)

Je trouve scandaleux que des députés du troisième parti veuillent changer d'allégeance moins de deux ans après leur arrivée à Ottawa. Les engagements qu'ils ont pris durant la campagne électorale, ils les ont pris à titre de réformistes, sûrement pas comme conservateurs.

Ont–ils oublié leurs promesses électorales? Ont–ils consulté leurs électeurs relativement à ce changement de parti? Et que dire du prétendu budget réformiste qu'ils ont présenté récemment? Que peut–il valoir si les réformistes abandonnent le navire aussi rapidement après sa publication?

Nous, de ce côté–ci de la Chambre, sommes fiers de notre parti et de notre chef. Nous savons que d'énormes responsabilités nous incombent parce que nous avons été élus pour former le gouvernement du Canada, mais les défis ne nous découragent pas. Nous, les libéraux, allons continuer de nous employer à faire du Canada un endroit où il sera encore plus agréable de vivre.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Boguslaw Liberadzki, ministre des Transports et de l'Économie maritime de la Pologne.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je signale également aux députés la présence à notre tribune de M^me^ Haizhen Zhou, présidente du Comité des affaires étrangères du Congrès du peuple de la province de Jianqsu, à Nanjing, en Chine, et de sa délégation.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE TRANSFERT SOCIAL CANADIEN

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, par le biais du Transfert social canadien, le gouvernement fédéral prétendait offrir davantage d'autonomie et de souplesse aux provinces en matière de programmes sociaux. Or, par les mesures de mise en oeuvre du Transfert social canadien, Ottawa s'apprête à imposer des normes nationales en matière d'aide sociale et d'enseignement postsecondaire au mépris de la compétence des provinces.

Comment le premier ministre peut–il parler de fédéralisme flexible alors que non seulement il se désengage du financement des programmes sociaux, mais il menace de couper encore davantage les provinces qui ne respecteront pas les nouvelles normes nationales, ce qui revient dans les faits à imposer ses vues tout en niant la compétence des provinces dans le domaine des programmes sociaux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, ce que nous avons l'intention de faire, c'est de nous assurer que tous les Canadiens reçoivent de bons services. L'honorable député pourrait s'apercevoir qu'il y a des consultations continuelles entre les provinces, entre elles et avec le gouvernement fédéral, de façon à ce qu'il y ait une harmonisation dans le pays. Cela permet aux gens de circuler dans le pays et de compter sur des services qui sont acceptables et adaptables en même temps.

Il y a déjà de grandes collaborations entre les provinces à ce moment–ci. Le rôle du fédéral est de s'assurer que ces ententes sont aussi uniformes que possible, de telle sorte qu'on puisse circuler facilement dans tout le pays.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut–il avoir l'audace de demander aux provinces de combler le manque à gagner résultant du désengagement du gouvernement fédéral, tout en reléguant les provinces à un rôle purement consultatif pour l'élaboration de nouvelles normes nationales qui seront encore plus contraignantes, notamment dans le domaine de la santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la question de la santé est dans la loi présentement. Les cinq grandes conditions des services de santé au Canada, l'universalité, la transférabilité et autres sont des conditions dans la loi. Il y a une volonté très claire de ce Parlement quant au maintien de ces cinq conditions.

Quant à la mise en application, la ministre de la Santé discute avec ses collègues et nous essayons de trouver les meilleures solutions. Puisqu'on dit que les services doivent être applicables à tous les citoyens, si des citoyens se promènent dans le pays, soit en vacances ou pour leur travail, ils doivent pouvoir compter sur le même genre de services qu'ils ont dans leur propre province. Tout le monde est d'accord que le système de santé au Canada est un des meilleurs qui existe dans le monde. Il faut le garder dans cette forme autant que faire se peut.

• (1420)

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, doit–on comprendre des réponses du premier ministre, que pour lui, le fédéralisme flexible se traduit de la façon suivante: Ottawa est responsable des programmes et des conditions dans lesquelles ces programmes sociaux seront offerts aux Canadiens, tandis que les provinces doivent s'occuper uniquement de l'administration, elles qui sont, en fait, aux prises avec d'énormes problèmes

budgétaires consécutifs au désengagement de son gouvernement.

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Je l'ai dit et je le répète, monsieur le Président, ces choses–là sont toujours faites en consultation et en collaboration avec les provinces.

Nous nous réunissons souvent avec les provinces pour coordonner le travail des deux paliers de gouvernement afin que la population du Canada jouisse d'excellents services de santé, d'éducation et d'aide sociale.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre du Développement des ressources humaines continue de soutenir, et je cite: «La raison d'être de la refonte du système actuel de transfert est de donner aux provinces la liberté de choisir le programme qui convient le mieux à leurs besoins propres. Toutefois, ce programme de transfert est national, il est assorti de conditions de base auxquelles on ne peut déroger.»

Le premier ministre réalise–t–il que ce fédéralisme, fondé sur l'imposition de normes nationales va radicalement à l'encontre des revendications du Québec sur le contrôle des leviers d'intervention, en particulier comme on l'a vu dans le cas de la formation de la main–d'oeuvre?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Pas du tout, monsieur le Président. Le fait est qu'en vertu du transfert consolidé, les provinces auront une grande flexibilité dans le choix des priorités en matière de programmes et d'application de ceux–ci.

Par ailleurs, comme nous l'avons dit dans le projet de loi d'ensemble, il existe un certain nombre de principes fondamentaux, comme ceux figurant dans la Loi canadienne sur la santé ou ceux ayant trait au Régime d'assistance publique du Canada, qui assurent l'application, par les provinces, d'exigences minimales liées à la résidence.

Quant au choix des programmes ou des priorités, il incombe aux provinces de le faire. Nous leur donnons la flexibilité de le faire et les libérons d'une foule de contraintes qui empêchaient les provinces d'innover comme elles le voulaient. C'était d'ailleurs une des recommandations non équivoques et explicites du comité de la Chambre des communes qui a étudié cette question dans le cadre de l'examen des programmes sociaux.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, dans la position du gouvernement, il y a deux parties: la première qui dit flexibilité; la deuxième qui dit «et afin d'appliquer, s'il y a lieu, des normes nationales à l'égard d'autres programmes sociaux.»

Le premier ministre est–il prêt à convoquer une conférence fédérale–provinciale afin d'informer les provinces que son gouvernement entend dorénavant imposer ses vues, non plus par son pouvoir de dépenser, mais en coupant davantage les transferts si les normes nationales ne sont pas respectées?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines consultera les provinces dans ses réformes. Nous étudions le rapport du comité en la matière. Dans les semaines et mois suivants, le ministre aura l'occasion d'avoir des rencontres bilatérales avec ses collègues.

S'il y a lieu, et s'il croit que c'est la volonté de tout le monde d'avoir une réunion de tous les ministres, je suis certain que le ministre du Développement des ressources humaines n'y verra pas d'objection. Il y aura des consultations. Nous n'avons pas l'intention d'agir unilatéralement. D'un autre côté, il faut s'assurer que les services sont adéquats pour tous les Canadiens, c'est notre responsabilité.

* * *

[*Traduction*]

LES PENSIONS DES DÉPUTÉS

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, le base–ball est de retour, et moi aussi. Nous allons jouer dur.

Le 13 mars, pendant mon absence de la Chambre, je suis devenue malgré moi un membre du club libéral privilégié qui accorde des pensions à vie. Ce club donnera plus de 2 millions de dollars à la vice–première ministre, plus de 3 millions au ministre de l'Immigration et plus de 5 millions au nouveau président de la SRC, Perrin Beatty.

Je veux me retirer de ce régime ridicule, mais, à cause des lignes directrices du gouvernement, je suis piégée dans ces privilèges scandaleux.

Le gouvernement donnera–t–il aux députés qui comptent six ans ou plus de service le droit de se retirer du régime, au lieu de réserver ce droit aux nouveaux députés, comme c'est le cas maintenant?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux que la députée soit de retour et en santé. Comme elle est parfois meilleure que son chef, nous sommes heureux de la voir parmi nous.

Je dirai simplement que, depuis six ans qu'elle siège ici, la députée n'a pas soulevé d'objections au sujet de ce piège. Maintenant qu'elle se sait piégée, elle veut se retirer. C'est une drôle de coïncidence, parce que nous n'en avons jamais entendu parler avant que ce soit chose faite.

C'est un sujet que je trouve terriblement décevant. Il y aura 32 ans demain que je suis député. J'ai cotisé à ce régime pendant 15 ans de trop. Ce que je ne prise pas dans ce genre de question, c'est qu'elle laisse entendre que les députés ne méritent pas leur rémunération jusqu'au dernier cent en se mettant au service de leur pays et de leurs concitoyens.

Quand je vois de bons députés comme elle se déprécier en se disant trop payés, je dois répondre qu'elle n'est pas trop payée. Aucun de nous ne l'est. S'il y en a qui le sont, les Canadiens feront leur devoir et ils les expulseront aux prochaines élections.

Il est ridicule de prétendre, comme le Parti réformiste le fait, que les députés, qui gagnent moitié moins que les joueurs les moins bien payés de la LNH, sont grassement payés.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, nous parlons des pensions, pas du salaire. Le premier ministre ne devrait pas s'étonner que je parle des pensions des députés. J'en ai parlé pendant six ans.

La réalité, c'est que, pour chaque dollar que moi et les autres députés versons, le gouvernement en verse six ou sept. C'est cela que les citoyens n'acceptent pas. Et nous sommes piégés dans ce régime de pensions.

Je veux m'en retirer, les électeurs de Beaver River veulent que je m'en retire et il est probable que les contribuables canadiens veulent que nous nous en retirions tous ou au moins que nous en faisions un régime juste. Il appartient au gouvernement de trouver un moyen. Comme le dit la chanson, «Please release me, let me go».

Pourquoi le gouvernement ne va–t–il pas au–delà des propositions du président du Conseil du Trésor et ne fait–il pas, au lieu de simples changements superficiels, des modifications profondes dans le régime de retraite des députés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la députée ne veut pas de pension, elle veut une augmentation de salaire. Ce que la commission a dit exactement, c'est que, cette fois, l'idéal serait de donner un meilleur salaire aux députés et de réduire leur pension. Malheureusement, le salaire des bureaucrates et de tous les employés de l'État au Canada est bloqué pour l'instant.

Les députés et les fonctionnaires n'ont pas eu d'augmentation depuis trois, quatre ou cinq ans. Peut–être que, dans l'ensemble de la rémunération, leur pension est trop généreuse, mais leur traitement est certainement trop bas. Je crois que l'équilibre est passablement satisfaisant pour les très bons députés. À mon avis, rares sont les députés, de mon côté en tout cas, qui ne méritent pas leur salaire jusqu'au dernier cent.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas laisser tous les députés se retirer du régime parce qu'il doit en préserver la stabilité.

La seule chose que le gouvernement essaie de protéger, ce sont les généreuses prestations de nombreux ministres libéraux. Ils sont peut–être déjà très occupés à se goinfrer. Le traitement et la pension sont deux choses différentes. Il faut les rajuster.

Je demande au premier ministre si le gouvernement va laisser la vice–première ministre, le ministre de l'Immigration, le ministre des Pêches, le ministre des Finances et même le premier ministre se retirer de ce généreux régime une fois passé le cap des six années de service, oui ou non.

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je siège ici depuis de longues années, et la pension que je toucherai, je l'aurai gagnée en étant au service de mes concitoyens.

Dans toutes les circonscriptions où je me rends, je vois des directeurs d'hôpitaux et des chefs de police, des douzaines et des douzaines de personnes qui sont payés par le secteur public et gagnent plus que des députés. Lorsque je suis devant mes électeurs, je n'ai pas honte de leur dire combien je gagne et combien gagnent les députés.

Les seuls qui en font une affaire sont ceux qui veulent marquer des points faciles en politique parce qu'ils ne peuvent obtenir le soutien de la population lorsqu'ils parlent des vrais problèmes.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre des Pêches et des Océans prétend que les négociations entre le Canada et l'Union européenne progressent à un rythme qui permettrait de conclure un accord imminent. Or, l'on assiste à un durcissement du ton des porte–parole de l'Union européenne, et en particulier de M^me^ Bonino, commissaire européen chargé de la pêche.

Le ministre des Pêches et des Océans peut–il faire le point sur l'état des négociations en cours à Bruxelles et maintient–il toujours que le Canada et l'Union européenne sont sur le point de conclure une entente?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Des négociations se déroulent en ce moment même à Bruxelles entre la délégation canadienne et celle de l'Union européenne. Je peux affirmer au député que les négociations ont progressé au cours du week–end. Seules quelques questions restent à résoudre, en principe.

Le député doit savoir que, à la fin de ces négociations, le rapport des négociateurs sera transmis aux autorités, à Bruxelles, au gouvernement de l'Union européenne, au premier ministre du Canada et aux membres du Cabinet, qui devront l'étudier. Nous espérons que ce sera très bientôt. Nous espérons aussi parvenir à instaurer un régime de conservation et d'application efficace et négocié, comme nous l'avons toujours souhaité.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, s'agissant de ces points qui restent à régler, comment le ministre explique–t–il la présence d'une dizaine de chalutiers

espagnols dans la zone contestée pendant que les négociations se poursuivent à Bruxelles actuellement?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, de nombreux navires se trouvent dans la zone contestée. Pour quiconque examine la situation objectivement, il est clair que ceux qui ont intérêt à ce que ne soit jamais instauré un régime efficace de conservation et d'application des règlements, conforme à ce que le premier ministre a présenté comme une priorité du gouvernement canadien, sont sans doute certains patrons de pêche, certains capitaines et certains propriétaires de ces navires.

Sous réserve du mandat fixé par le premier ministre lui-même, le gouvernement canadien approuvera uniquement une entente qui assurera la survie du flétan noir et de toutes les autres espèces de poissons de fond et de poissons qui chevauchent la limite, non seulement pour le Canada, mais aussi pour l'humanité tout entière.

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a été démantelé et, depuis le 1er avril, sa présidente, Glenda Simms, est sans emploi. Malgré cela, le secrétariat d'État responsable de la Situation de la femme continuera de verser son traitement à Mme Simms jusqu'à la fin d'octobre.

Tant le premier ministre que le président du Conseil du Trésor ont déclaré à la Chambre que, si on n'avait pas d'emploi, on n'était pas rémunéré.

Comment le gouvernement peut-il justifier ce gaspillage de l'argent des contribuables?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous devons parfois garder sur la liste du personnel des gens qui ont travaillé pour nous afin qu'ils nous aident à terminer une tâche et à tout mettre en ordre.

Un autre élément s'ajoute à cela. Lorsqu'on décide arbitrairement de mettre fin à un emploi, il faut donner à l'employé un peu de temps pour s'adapter à ce changement. C'est pour ces deux raisons que nous avons décidé de garder cette dame très compétente sur la liste du personnel pendant quelques mois. Nous avons besoin d'elle et cela lui donnera un peu de temps pour s'adapter à ce changement.

● (1435)

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, pendant que Mme Simms s'adapte à ce changement, nous apprenons qu'elle doit faire un voyage de neuf jours aux Philippines, aux frais de la princesse. Pendant que ses collègues du ministère plient bagages, Mme Simms et son adjointe s'apprêtent à faire ce voyage magnifique aux Philippines.

Étant donné que son travail est terminé et que ce voyage est superflu et frivole, le gouvernement s'engagera-t-il immédiatement à l'annuler?

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi, mais chaque fois qu'un député ou un représentant du Canada se rend dans un autre pays, pour une raison ou pour une autre, les députés de l'opposition croient que ce n'est qu'une partie de plaisir. Cet engagement avait été pris en novembre 1994. Lorsque le Canada prend un engagement envers un autre pays, il l'honore et le respecte.

Dire qu'il s'agit là d'un voyage inutile aux frais de la princesse, c'est insulter les Canadiens qui représentent leur pays à l'étranger.

* * *

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

La semaine dernière, en conférence de presse, un résidant mohawk de Kanesatake dénonçait le système injuste d'attribution des propriétés occupées illégalement à Kanesatake.

Le ministre est-il toujours d'avis qu'un processus d'attribution de maisons qui bafoue les attentes de citoyens respectueux des règles tout en récompensant ceux qui n'ont aucun respect pour la loi fonctionne bien, comme il l'a exprimé l'autre jour devant cette Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je connais très bien la personne qui a adressé la plainte et, à mon avis, mon collègue ferait mieux de vérifier les antécédents du plaignant. Voilà pour ma première remarque à ce sujet.

Nous avons examiné une fort longue liste, surtout par l'intermédiaire des responsables mohawks du logement. Les maisons ont été attribuées aux personnes qui en avaient besoin et les avis d'attribution ont été envoyés par le courrier. Peut-il y avoir système plus équitable?

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je dirais au ministre que je connais bien ce dossier. Actuellement, la façon dont on attribue les maisons à Kanesatake est la suivante: celui qui a le plus gros fusil reçoit la plus grosse maison.

Le ministre réalise-t-il que la tolérance de son ministère constitue une incitation à l'occupation illégale des résidants et un désaveu du processus actuel d'inscription sur des listes d'attente?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je me permets de dire à mon collègue, qui est obsédé par les Mohawks de cette réserve, que, s'il veut parler de tolérance, il devrait parler d'une manière plus générale des autochtones du Québec.

Je l'invite à prêter l'oreille à nul autre que Pierre Vallière, une figure bien connue des séparatistes qui, hier, a dit que M. Parizeau reconnaissait le droit de la souveraineté aux autochtones sans leur en accorder les moyens. De plus, il a accusé le gouvernement du Parti québécois d'établir une discrimination contre les autochtones en leur refusant les moyens d'accéder à l'autonomie gouvernementale.

Nous les leur fournissons, ils s'en servent équitablement et nous collaborerons avec eux.

* * *

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

On peut lire ce qui suit à la page 83 du livre rouge: «Le gouvernement conservateur a délibérément fragilisé nos institutions culturelles nationales.» Aussi, comment le premier ministre explique–t–il la nomination d'un ancien ministre conservateur à la tête de la Société Radio–Canada, si ce n'est pour se faire du capital politique à peu de frais en faisant du favoritisme?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai vu M. Beatty à l'oeuvre lorsqu'il faisait partie du gouvernement. Il a une longue expérience des affaires parlementaires fédérales. M. Beatty a été élu il y a environ vingt ans et a beaucoup appris.

Il était disposé à occuper le poste, et je sais qu'il fera de son mieux pour aider la société d'État à s'adapter aux nouvelles réalités. L'expérience que M. Beatty a acquise de la vie parlementaire l'aidera beaucoup à faire comprendre cet objectif aux employés de Radio–Canada et à la population canadienne.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Monsieur le Président, il est étonnant de voir à quel point les choses changent. Il y a un an, l'ancien ministre fragilisait les institutions culturelles nationales.

• (1440)

Étant donné que la population en a assez de voir des politiciens s'enrichir et être nommés au sein d'organismes fédéraux, après leur défaite, et compte tenu de l'hypocrisie dont le gouvernement a fait preuve, jusqu'à maintenant, en effectuant des nominations empreintes de favoritisme, le premier ministre promet–il de rétablir l'intégrité du processus de nomination, comme il l'a indiqué dans le livre rouge, en renonçant à contrôler seul les nominations et en confiant cette tâche à une commission indépendante qui soumettra ses choix à l'approbation finale du premier ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est responsable des nominations et s'il fait de mauvais choix, la population sait à qui demander des comptes. Le gouvernement ne peut imputer la responsabilité à un autre.

Ces personnes sont indépendantes et lorsque nous leur confions une tâche, nous respectons leur indépendance. Elles ne sont pas écartées du seul fait d'avoir déjà siégé au Parlement. Ces personnes ont eu l'honneur de représenter la population canadienne.

Je vois ici des députés réformistes qui ne sont pas tous pareils. Un jour, je serai peut–être heureux de nommer certains d'entre eux à des postes.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KANESATAKE

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Vendredi, le solliciteur général a déclaré que la juridiction sur les casinos relève des provinces et que les Mohawks de Kanesatake devront obtenir l'autorisation du Québec pour implanter leur casino. Or, le ministre québécois de la Sécurité publique a affirmé, pour des raisons de sécurité, que le Québec refuserait de consentir à ce projet.

Le ministre peut–il nous indiquer quelle est la nature des négociations entre le gouvernement fédéral et le conseil de bande de Kanesatake en ce qui a trait à l'implantation d'un casino?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce que le député a dit au début de son intervention et le commentaire qu'il a fait sont exacts.

L'ancien gouvernement a confié la compétence des casinos aux provinces. Le Québec, du moins à en croire les journaux, n'est pas prêt à approuver l'établissement d'un casino dans le cas dont parle le député. Il n'y a pas de négociations précises en cours avec les Mohawks au chapitre des casinos.

De temps à autre, j'ai des discussions générales avec peut–être cent premières nations de notre pays sur les casinos, sur ce qu'ils peuvent faire pour nous aider, ce genre de choses. Il n'y a pas de négociations précises sur cette question.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, le ministre entend–il clairement faire comprendre aux autorités du conseil de bande que la décision sur l'implantation du casino de Kanesatake relève de la compétence du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est clair, c'est que cette question ne relève pas de la compétence du Québec.

Nous avons permis au Québec, grâce à la conclusion d'une entente, de s'occuper de cette question. Certaines provinces y réussissent très bien. Par exemple, en Saskatchewan, il y a une entente qui prévoit deux catégories de casinos. Il y en a un à Regina et quatre sur les réserves autochtones, avec partage des profits. Certains fonctionnent moins bien, tandis que d'autres fonctionnent très bien.

Nous avons l'intention de travailler en collaboration avec les provinces et les autochtones pour voir si nous pouvons remettre de l'ordre dans cette situation.

* * *

LA PROPAGANDE HAINEUSE

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Qu'il soit sur papier ou sous forme électronique, le courrier haineux est toujours du courrier haineux. L'existence de propagande haineuse sur le réseau Internet inquiète beaucoup de très nombreux Canadiens.

Est–ce que le solliciteur général pourrait dire à la Chambre ce que fait le gouvernement pour s'attaquer à ce problème de la disponibilité accrue de propagande haineuse sur Internet?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est d'avis que l'utilisation du réseau Internet comme véhicule pour la propagande haineuse ou pour faciliter les crimes haineux est inquiétante et mérite qu'on l'étudie de près.

En même temps, en raison de la structure d'Internet, qui ne tombe sous la compétence évidente d'aucun pays ou groupe de pays, on a un problème sérieux lorsque l'on cherche à intervenir.

• (1445)

Toutefois, il y a des fonctionnaires de mon ministère, du ministère de la Justice et du ministère du Patrimoine qui travaillent sur des solutions possibles. Que cela relève du Code criminel, des lois sur les télécommunications ou d'accords internationaux, nous cherchons le moyen de nous attaquer à ce problème, parce que nous croyons sincèrement que les Canadiens ne veulent pas voir le réseau Internet utilisé à des fins de propagande haineuse.

* * *

[*Français*]

ALLIANCE QUÉBEC

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, le quotidien *La Presse* révélait en fin de semaine certains renseignements financiers très intéressants au sujet d'Alliance Québec. Selon un rapport, ce groupement voué à la défense des droits des anglophones a dépensé plus de 75 p. 100 de son budget au poste salaires et loyers. Ce budget de 1,2 million de dollars vient des contribuables. Bien que le nombre de membres de cet organisme continue de décroître, d'autres groupes font un excellent travail en prenant des initiatives de financement privé.

Le ministre des Finances peut–il expliquer comment ce type de financement à des intérêts spéciaux s'inscrit dans la foulée de son engagement budgétaire à l'effet que notre approche du financement des groupes d'intérêts sera modifiée?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement appuie les minorités linguistiques basées à travers le Canada dont les chefs ont été démocratiquement élus. Ces associations défendent activement les intérêts de leurs collectivités et le gouvernement canadien est convaincu qu'il est important pour l'ensemble des Québécois que la collectivité anglophone soit dynamique.

Nous croyons possible de promouvoir le fait français au Québec, tout en reconnaissant et favoriser l'apport de la minorité anglophone.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Présiden, même le président sortant d'Alliance Québec aurait dit que d'anciens employés et activistes d'Alliance Québec finissaient par devenir des attachés politiques, bureaucrates et candidats libéraux.

Le contribuable canadien mérite mieux que ça. Quand le gouvernement va–t–il se débarrasser de cet organisme libéral qui se fait passer pour un groupe d'intérêts particuliers?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement qui est resté neuf ans au pouvoir appuyait ce même organisme. Il est important, je crois, que le gouvernement canadien appuie les groupes linguistiques minoritaires au Québec et à l'extérieur du Québec. C'est ce que nous faisons. C'est ce que nous continuerons de faire.

* * *

[*Français*]

L'HÉPATITE C

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Après bientôt un an d'hésitation et de tergiversations, la Croix–Rouge commence enfin à retracer les gens qui ont été contaminés par l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine entre juin 1990 et février 1995.

La ministre peut–elle nous expliquer pourquoi la Croix–Rouge a décidé de retracer seulement les gens qui ont contracté l'hépatite C entre 1990 et 1995, alors que plusieurs ont été contaminés avant 1990, tel qu'en a fait foi la Commission Krever?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je peux vous dire que la députée reconnaît qu'il y a beaucoup de compétences en cause en ce qui concerne cette question. Je dois dire aussi que le test de dépistage est en place seulement depuis 1990. Il est entendu que la Croix–Rouge débute dans ces recherches. On attend avec impatience les recommandations du juge Krever pour ce qui est de retracer les personnes atteintes de l'hépatite C.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à madame la ministre que cette décision a été prise par la Croix–Rouge. Est–ce que la ministre réalise que la décision de la Croix–Rouge de ne pas retracer les personnes contaminées par transfusion sanguine avant 1990 est injuste et laisse planer un important risque de contamination des membres de leur famille?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit dans l'autre langue officielle de ce pays. Avant 1990, il n'y avait pas de test de dépistage de l'hépatite C disponible ou utilisé au Canada.

• (1450)

La question de l'hépatite C et celle de retracer les gens font l'objet d'un examen sérieux de la part de tous les intervenants, à savoir les hôpitaux, les gouvernements provinciaux, la Croix–Rouge et le gouvernement fédéral.

* * *

ST. JOHN'S–OUEST

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la liste de préoccupations qui ne cesse de s'accroître dans la circonscription de St. John's–Ouest, Terre–Neuve, et qui doivent commencer à peser très lourd.

Selon la GRC, il serait justifié de fouiller les locaux de l'entreprise de la députée, ce qui pourrait aboutir à dix chefs d'accusation pour fraude concernant des subventions fédérales.

Ma question au premier ministre est la suivante: Est–il prêt à confier au conseiller en éthique le mandat de faire enquête sur cette affaire qui est une source d'embarras énorme pour les habitants de St. John's, Terre–Neuve, et à lui demander de faire rapport au Parlement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, vous connaissez notre système judiciaire. Personne n'est coupable tant qu'un tribunal n'a pas rendu de jugement. Chacun a le droit de défendre ses opinions. Je ne pense pas qu'il convienne d'en débattre à la Chambre des communes.

N'importe quel député peut être l'objet d'accusations, mais selon notre système judiciaire, un accusé est innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je ne parle pas d'accusations au criminel, mais d'éthique. Les gens de St. John's–Ouest méritent une meilleure réponse que ça.

Une pétition demandant la révocation de la députée circule déjà dans St. John's–Ouest. J'aimerais demander au premier ministre s'il ne trouve pas qu'une mesure législative instaurant un système de révocation, tel que proposé par ma collègue de Beaver River, ne permettrait pas de régler une situation comme celle–ci?

Le Président: La question telle que posée est irrecevable, du fait qu'elle est hypothétique. Je permets au député de reformuler sa question.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre s'il appuie l'idée de révoquer les députés qui ne respectent pas les règles d'éthique qui régissent la Chambre des communes et les députés.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, à ce que je sache, la députée en question n'a pas été traduite devant les tribunaux et elle représente très bien ses électeurs au Parlement.

Pour ce qui est de la révocation, je dois vous dire, monsieur le Président, que si nous avions un tel système au Canada, il y aurait beaucoup d'élections partielles dans ce coin de l'ouest du Canada.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le budget fédéral de 1995 annonçait que le gouvernement allait intégrer la Garde côtière canadienne au ministère des Pêches et des Océans à compter d'avril 1995.

Le ministre peut–il dire à la Chambre combien les contribuables canadiens pourront économiser grâce à cette intégration, et quelles garanties peut–il donner que l'intégration des deux services ne réduira pas les services à l'industrie maritime?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

L'intégration du ministère des Pêches et des Océans et de la Garde côtière canadienne a été conçue grâce à l'esprit vif du ministre des Transports, qui cherche des moyens de regrouper les services afin d'améliorer l'efficacité du gouvernement et d'économiser l'argent des contribuables, et sa proposition a été approuvée officiellement par le premier ministre aujourd'hui. À la suite de cette fusion, 168 bateaux, dont 42 navires de haute mer, seront réunis dans une même flotte.

Nous avons eu un exemple, la semaine dernière, du travail efficace que peut accomplir ensemble le personnel de la Garde côtière et de Pêches et Océans, puisque le Canada a magnifiquement contribué à défendre et à protéger nos ressources en mer. Je remercie le député de sa question.

● (1455)

[*Français*]

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Les réductions budgétaires des années précédentes ont déjà forcé la Commission des droits de la personne à réduire le nombre de ses agents d'information. Ce faisant, le nombre de demandes de renseignements du public a, par la suite, chuté du quart. Or, le nombre de plaintes déposées à la Commission est toujours à la hausse.

Le ministre de la Justice peut-il nous confirmer que la Commission canadienne des droits de la personne a l'intention de réduire, encore une fois, les services à la population en fermant ses six bureaux régionaux, d'un océan à l'autre, à cause des restrictions budgétaires libérales?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, d'après mes renseignements, la Commission canadienne des droits de la personne a décidé de réduire le nombre de ses bureaux régionaux et de centraliser ses services à Ottawa.

La Commission est un organisme qui fonctionne de façon autonome. Depuis quelques années, ses ressources ont diminué en raison de la situation financière que nous traversons. La façon dont elle fait face à cette situation relève évidemment de sa politique. Si la Commission a conclu qu'elle pouvait dispenser ses services en procédant comme je viens de le dire, elle est libre d'aller de l'avant.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, compte tenu que le commissaire Max Yalden s'inquiète de la montée de l'intolérance au Canada, le ministre ne convient-il pas que la fermeture de ces bureaux régionaux affaiblira la protection des droits dans les secteurs de juridiction fédérale?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu des discours et des observations du président de la Commission, j'aurais cru que sa principale préoccupation concernant le sentiment d'intolérance au Canada avait moins à voir avec le nombre de bureaux régionaux de la Commission qu'avec l'attitude des Canadiens et celle qui règne dans certains milieux à l'égard des droits de la personne.

La Commission, qui accomplit son travail de façon si efficace, a dû décider, comme nous devons tous le faire, de satisfaire les besoins avec des ressources réduites. Elle croit apparemment pouvoir répondre aux besoins en centralisant ses services à Ottawa.

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, selon un article paru dans le *Western Producer*, le ministre de l'Agriculture aurait déclaré que les agriculteurs qui ont vendu leurs produits à la Commission canadienne du blé pourraient avoir à payer le plein montant des frais de transport des céréales livrées avant le 31 juillet.

Le ministre est en train de dire aux agriculteurs que les subventions aux termes de la LTGO cesseront de leur être versées avant la fin de la campagne agricole et non l'an prochain, contrairement à ce qui est promis dans le budget. C'est injuste.

Le ministre peut-il dire aux agriculteurs de l'Ouest au moins jusqu'à quelle date ils peuvent livrer leurs céréales tout en demeurant admissibles à la subvention du Nid-de-Corbeau?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on met fin à des programmes de subventions, il faut nécessairement choisir une date à laquelle les subventions sont abolies et les paiements cessent d'être versés.

Dans l'industrie céréalière du Canada, la date clé de la campagne agricole est le 1er août 1995 et c'est à cette date que les subventions prendront fin.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, les agriculteurs sont touchés par la disparition de la subvention du Nid-de-Corbeau et risquent de subir d'autres pertes à cause de la grève du rail et d'autres conflits de travail. Voilà qu'ils ne peuvent même plus savoir lesquelles de leurs expéditions seront couvertes, au cours de la présente campagne agricole, par la subvention du Nid-de-Corbeau.

Je me demande quelle assurance le ministre peut donner aux agriculteurs. Le ministre est-il en train de me dire qu'il lui est impossible de donner une date précise à laquelle les agriculteurs doivent livrer leurs produits s'ils veulent profiter de la subvention du Nid-de-Corbeau?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, le député ne sait pas comment se définit la campagne agricole au Canada.

La saison régulière de production englobe de nombreuses activités. C'est toujours le 1er août qu'une campagne agricole se termine et que la suivante commence, même si des livraisons sont effectuées avant et après cette date. Il faut choisir une date à laquelle se produiront certains événements. Nous avons choisi le 1er août 1995, car cela nous semblait la seule solution logique.

Le député a mentionné le conflit de travail que la Chambre a réglé il y a une semaine en adoptant un projet de loi. Il aurait peut-être été utile que le député soit à la Chambre au moment du vote.

Des voix: Oh, oh!

● (1500)

Le Président: La dernière remarque est manifestement inadmissible. Je demande donc au ministre de retirer ses paroles.

M. Goodale: Monsieur le Président, je serais heureux de retirer mes paroles si elles ont offensé le Parti réformiste.

Affaires courantes

L'ENVIRONNEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Monsieur le Président, des représentants du gouvernement fédéral sont à Berlin aujourd'hui pour assister à de nouvelles négociations sur la nécessité d'améliorer les mesures prises par les États pour faire face aux problèmes environnementaux de plus en plus aigus dans le monde. Au même moment, ici, au Canada, les médias parlent de la possibilité du démantèlement d'Environnement Canada parce que ce ministère ne parvient plus à régler efficacement les problèmes environnementaux de notre pays.

Le gouvernement peut–il confirmer aujourd'hui qu'il mettra la même détermination politique à renforcer le rôle du gouvernement fédéral dans les dossiers environnementaux nationaux que celle qu'il a mise dans la préservation des stocks de flétan noir et dans la défense de la position bien intentionnée, mais illusoire, de notre pays à la conférence de Berlin?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement et vice–première ministre assiste à la conférence de Berlin. Les députés peuvent avoir l'assurance qu'elle représentera très bien le gouvernement, comme elle le fait toujours de sa manière inimitable. Elle sera un porte–parole de poids pour le Canada à Berlin.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à un principe qu'il a lui–même soulevé pendant la période des questions, à savoir qu'une personne est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée.

Ma question se rapporte à l'affaire Pearson. Pendant la campagne électorale, parlant de ce sujet, le premier ministre a déclaré: «La population a le droit de connaître tous les faits». Depuis, nous avons appris que rien n'établissait qu'il y avait eu malversation. Nous avons aussi appris que le premier ministre lui–même avait été personnellement impliqué dans l'affaire.

J'aimerais que le premier ministre, ou un représentant du gouvernement, nous dise s'il y aura une enquête publique sur toute cette affaire.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que le chef du cinquième parti n'ait pas cru bon d'admettre que le premier ministre a nié catégoriquement, ici même, à la Chambre des communes, avoir participé à quelque discussion que ce soit au sujet de l'aéroport Pearson et de l'accord concernant cet aéroport. Cela a été corroboré par un avocat qui aurait été présent lorsque la discussion à ce sujet aurait eu lieu.

Pour ce qui est de la question du député sur l'accord concernant Pearson, je dirai que quiconque ne pense pas qu'il y ait quelque chose de répréhensible au sujet de cet accord doit avoir fait partie du Cabinet Mulroney.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable sénateur Michael Beahan, président du Sénat d'Australie, et de ses collègues parlementaires qui nous rendent visite.

Des voix: Bravo!

Le Président: Chers collègues, c'est aujourd'hui un jour assez spécial pour 23 jeunes Canadiens remarquables. Ils sont avec nous en tant qu'invités de la Chambre, de la Commission de la capitale nationale et de la région.

[*Français*]

Ces jeunes Canadiens se sont illustrés par leur talent, leur détermination et leurs réalisations.

[*Traduction*]

Ce sont les gagnants des prix d'excellence décernés par le réseau YTV pour 1995.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 16 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 71e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les membres associés du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[*Français*]

Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, et avec l'appui du whip en chef du gouvernement, je propose que le 71e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dan McTeague (Ontario, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par 25 habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de s'opposer à ce qu'on modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés en y insérant l'expression «orientation sexuelle».

LA BRUTALITÉ ET LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Madame la Présidente, les signataires de cette pétition s'inquiètent de la brutalité et de la violence dans notre société. Ils signalent que la violence et la brutalité dans les médias sont une source de préoccupation pour eux et pour d'autres gens qu'ils connaissent à cause de leur impact sur les jeunes enfants. Toutes les formes de brutalité et de violence leur causent de l'inquiétude.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de voir à ce que le CRTC prenne les mesures nécessaires pour réduire et, si possible, éliminer la brutalité et la violence dans les médias. Ils font remarquer que, souvent, ce que montrent les médias va à l'encontre des valeurs qu'ils essaient d'inculquer à leurs enfants. Ils tiennent toutefois à féliciter le CRTC pour certaines des mesures qu'il a prises récemment.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter quatre pétitions réunissant plus de 1 000 signatures.

La première vient de M. Kralkay, de Prince–George, en Colombie– Britannique, la deuxième, de M. Hackman et d'autres habitants de Prince George, en Colombie– Britannique, la troisième, de M. Carvell, de Houston, en Colombie–Britannique, dans ma circonscription, et la quatrième, du Fort Trapp and Handgun Club, de Fort St. James, une autre ville située dans la circonscription de Prince George—Bulkley Valley.

Les pétionnaires, qui sont un millier, demandent au Parlement d'approuver des lois qui puniront sévèrement tous les auteurs de crimes avec violence qui utilisent une arme à feu en commettant leur crime. Ils demandent également au Parlement de veiller à ce que les nouvelles dispositions apportées au Code criminel en matière de contrôle des armes à feu reconnaissent et protègent le droit des citoyens respectueux des lois de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives.

Ils lui demandent en outre d'approuver une mesure législative visant à abroger et à modifier les dispositions actuelles en matière de contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique et qui se sont révélées ni efficaces ni économiques sinon exagérément complexes au point d'être inefficaces ou impossibles à mettre en application.

Pour ma part, j'appuie entièrement ces pétitions.

• (1510)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition signée par 37 de mes électeurs de la circonscription d'Annapolis Valley—Hants.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe et, notamment, de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne en y insérant l'expression « orientation sexuelle » parmi les motifs de distinction illicite.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais présenter deux pétitions signées par des électeurs de la circonscription de Red Deer.

Dans la première, les pétitionnaires désapprouvent l'octroi de privilèges spéciaux aux homosexuels et l'insertion de l'expression « orientation sexuelle » dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ils demandent donc humblement au Parlement de s'opposer à toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par 257 de mes électeurs.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'approuver des lois qui puniront sévèrement tous les auteurs de crimes avec violence qui utilisent une arme à feu en commettant leur crime; ils lui demandent en outre d'approuver une mesure législative visant à abroger et à modifier les dispositions actuelles en matière de contrôle des armes à feu qui n'ont pas amélioré la sécurité publique et ne se sont pas non plus révélées ni efficaces ni économiques.

M. LEONARD PELTIER

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter au sujet de l'expulsion de Leonard Peltier.

Dans la première, les pétitionnaires font valoir qu'au moment de l'expulsion de Leonard Peltier du Canada vers les États–Unis, les autorités américaines ont inventé de toutes pièces les informations incriminant M. Peltier qu'elles ont communiquées au Canada et que, depuis lors, des faits nouveaux ont surgi montrant que M. Peltier a été victime d'un coup monté et qu'il a passé les dix–huit dernières années de sa vie en prison pour un crime qu'il n'a pas commis. Des preuves clés ont été détruites, comme il a été démontré aux termes de la Loi sur la liberté de l'information. Le procès a été truffé de parjures et le témoin principal, Myrtle Poor Bear, s'est rétractée publiquement.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire pression auprès du gouvernement américain pour le renvoi de M. Peltier au Canada.

Madame la Présidente, ma deuxième pétition ressemble à la première.

Les signataires de cette pétition affirment que Leonard Peltier est innocent, mais qu'il est toujours en prison depuis 18 ans. Aux termes des lois américaines sur la liberté de l'information, le FBI aurait caché des preuves qui auraient été utiles à la cause de M. Peltier. Au moment du premier appel interjeté par M. Peltier en 1986, le tribunal a conclu que sa défense avait été handicapée par l'inconduite et le parjure.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire pression auprès des autorités américaines pour obtenir le transfert de M. Peltier vers une prison canadienne.

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi que de présenter une pétition portant le nom de Melanie Carpenter qui a été signée par quelques milliers d'autres personnes.

Les pétitionnaires croient que nombre de délinquants violents et sexuels sont mis en liberté conditionnelle ou libérés prématurément sans avoir subi des traitements et une réhabilitation suffisants. Ils estiment aussi que les personnes trouvées coupables de crimes violents et sexuels devraient être incarcérées jusqu'à ce qu'elles aient suivi des traitements appropriés et puissent montrer, de façon certaine, qu'elles ont été entièrement réadaptées.

Les pétitionnaires demandent au ministre de la Justice et au gouvernement du Canada de prendre les mesures qui s'imposent pour modifier le Code criminel du Canada et le système des libérations conditionnelles pour garantir la sécurité et la paix dans nos quartiers.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter.

Des Canadiens estiment que, parce que l'inclusion de l'expression «orientation sexuelle» dans la Loi canadienne sur les droits de la personne conférera à certains groupes un statut, des droits et des privilèges particuliers et parce qu'elle empiétera sur les droits historiques des Canadiens, comme la liberté de conscience et de religion ainsi que la liberté d'expression et d'association, ils exhortent le Parlement à rejeter toute modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés qui prévoirait l'inclusion de l'expression «orientation sexuelle».

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question nº 105.

[*Texte*]

Question nº 105—**M. Cummins:**

Concernant l'usage obligatoire de la méfloquine dans les Forces canadiennes, *a*) quelles études cliniques ou sur le terrain le ministère de la Défense nationale a–t–il conduites ou financées sur les éventuels effets nocifs, dont la détérioration du jugement, de l'usage obligatoire de la méfloquine par les militaires canadiens envoyés en Somalie et ce, tant en Somalie qu'à leur retour au Canada, *b*) quelles études cliniques ou sur le terrain le ministère de la Défense nationale a–t–il conduites ou financées sur les éventuels effets nocifs, dont la détérioration du jugement, de l'usage obligatoire de la méfloquine par les militaires canadiens envoyés au Rwanda et ce, tant au Rwanda qu'à leur retour au Canada, *c*) en Somalie et plus tard au Rwanda, quelle quantité d'alcool était quotidiennement mise à la disposition des militaires canadiens qui avaient reçu la dose obligatoire de méfloquine, quels ajustements ou précautions ceux qui administraient le médicament ont–ils pris en matière de dosage et quels conseils a–t–on donnés aux militaires obligés de prendre de la méfloquine dont on pouvait s'attendre qu'ils consomment de l'alcool pendant leur période d'affectation, *d*) quelles mesures de dépistage et autres précautions ceux qui administraient la méfloquine ont–ils prises et quels conseils a–t–on donnés aux militaires canadiens au sujet des stimulants, auto–administrés, de musculation, récréatifs, de culture locale et autres du même genre qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils prennent en même temps que la méfloquine, *e*) quels rangs et quelles occupations dans les Forces canadiennes n'étaient pas assujettis à l'usage obligatoire de la méfloquine en Somalie ou au Rwanda et pourquoi ne l'étaient–ils pas et *f*) pourquoi la dose effective de méfloquine administrée aux militaires canadiens est–elle plus forte que la dose équivalente administrée aux militaires américains et quels sont les éventuels effets néfastes d'une dose plus forte comme celle–là?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): a) Aucune étude n'a été conduite et aucune n'a été jugée nécessaire.

b) Aucune étude n'a été conduite et aucune n'a été jugée nécessaire.

c) La politique particulière sur le droit de consommer de l'alcool ou sur la consommation quotidienne permise lors d'un déploiement est laissée à la discrétion du commandant de l'unité de campagne. La politique suivie en Somalie précisait qu'aucune consommation d'alcool n'était permise au cours des six premières semaines du déploiement, et que par la suite chaque membre pouvait prendre jusqu'à deux bières par jour; toutefois, il n'y avait aucune restriction pour les occasions spéciales telle qu'un anniversaire régimentaire. La politique au Rwanda permet aux membres de consommer jusqu'à deux bières par jour pour six jours de la semaine et aucun alcool un jour par semaine. Le commandant de l'unité de campagne peut lever ces restrictions pour une occasion spéciale.

Jusqu'à tout récemment, rien n'avait été rapporté au sujet d'une interaction défavorable entre la méfloquine et l'alcool. Par ailleurs, les renseignements d'ordonnance sur la méfloquine ne font pas état de précautions spéciales à prendre relativement à la conjugaison de l'alcool et de ce produit. Par conséquent, aucun conseil particulier n'a été donné aux membres déployés en Somalie et au Rwanda qui auraient pu prendre de l'alcool alors qu'ils recevaient de la méfloquine. Cependant, une revue médicale canadienne signalait récemment, le 15 février 1995, un cas unique d'interaction possible, gravement défavorable, entre la méfloquine et une ingestion abondante d'alcool ayant causé un état de psychose temporaire chez un patient. C'est le premier cas raisonnablement documenté qu'on rapporte parmi des millions de gens à travers le monde qui, dans les dix dernières années, ont pris de la méfloquine et possiblement consommé de l'alcool, même en grande quantité. Le risque d'interaction de ces deux substances serait donc minime. Toutefois, étant donné ce rapport, le chef du Service de santé est d'avis qu'il serait prudent de sensibiliser les membres de manière spécifique quant au risque à prendre simultanément de la méfloquine et de l'alcool en quantité excessive. Une nouvelle directive en ce sens est présentement en rédaction. L'ajustement du dosage de méfloquine en fonction de la consommation possible d'alcool n'était pas recommandé,

et ne l'est toujours pas, parce qu'une dose plus petite de méfloquine pourrait bien accroître le risque de contracter la malaria.

Il est important de souligner que la politique courante des Forces canadiennes interdit à ses membres la consommation irresponsable d'alcool pour d'autres raisons importantes, telle la prévention de blessures accidentelles, qu'ils soient au Canada ou à l'étranger.

d) Les précautions habituelles pour la prescription de méfloquine ont été respectées. Les Forces canadiennes ont un programme éducatif, le Programme d'éducation sur les drogues et l'alcool, PEDA, qui doit être offert chaque année aux membres. Le Régiment aéroporté canadien a présenté une séance du PEDA aux militaires du rang subalternes à l'automne 1992, et une autre aux militaires du rang supérieurs et aux officiers avant leur départ pour la Somalie. Au moment du déploiement, rien n'avait été publié au sujet d'une interaction défavorable entre des substances non médicinales et la méfloquine. Des conseils spécifiques sur ce sujet n'ont donc pas été donnés aux membres susceptibles de prendre ce genre de substance, quoique la politique courante des Forces canadiennes interdise à ses membres la consommation de ces substances.

e) Depuis longtemps on fait preuve de prudence dans l'administration de méfloquine aux personnes chez qui les étourdissements peuvent entraîner une certaine nuisance. Bien que la nécessité de cette précaution ne soit pas démontrée, les Forces canadiennes, par mesure de prudence, n'ont jamais administré de méfloquine aux membres de certains groupes professionnels (pilotes et plongeurs en particulier). Conséquemment, la méfloquine ne devait pas être administrée aux pilotes et plongeurs en Somalie et au Rwanda.

f) La méfloquine utilisée au Canada a la même composition que celle utilisée en Europe, elle contient 250mg d'ingrédient de base. Aux États–Unis, la formule est composée de 228mg d'ingrédient de base ou de 9 p. 100 de moins de substance active. Ces deux formules ont fait l'objet d'études médicales qui ont toutes abouti à des conclusions similaires. Il est invraisemblable que la différence minime du dosage américain soit significative.

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, si la question nº 77 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement. Je signale par ailleurs que la question nº 77 est une question marquée d'un astérisque.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

*Question nº 77—**Mme Lalonde:**

Pour chacun des programmes qui composent l'Assurance–chômage, l'Emploi, le Programme de prestation fiscale pour enfants, les Allocations spéciales pour enfants, la Négociation et l'administration d'accords internationaux de sécurité sociale, la Sécurité du revenu et les Programmes sociaux, soit EIC 1 à EIC 45, SBSC 26 à SBSC 42 et TRAV 112, quel est, depuis 1989, par province et territoire, *a*) le budget annuel et *b*) les coûts d'administration?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Milliken: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1515)

[*Traduction*]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1995

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Derek Wells (South Shore, Lib.): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C–76, qui porte exécution de certaines dispositions du budget 1995. Avant de parler de certains aspects particuliers du projet de loi, j'aimerais toutefois faire quelques observations générales sur le budget.

L'engagement des libéraux à l'égard de la réduction du déficit a été clairement énoncé dans le livre rouge et le ministre des Finances l'a réitéré à maintes reprises au cours des 18 derniers mois.

Contrairement au Parti réformiste, nous n'avons pas fait la promesse irréaliste de réduire le déficit du jour au lendemain. Nous avons plutôt établi des objectifs réalistes et nous continuerons de le faire jusqu'à ce que le déficit soit éliminé.

Certaines des mesures annoncées dans ce budget sont indiscutablement difficiles. La réalité, c'est que le moment est toutefois venu d'apporter ces changements. Au cours de la campagne électorale, le Parti libéral a promis un bon gouvernement et ce budget honore cet engagement en relevant le doublle défi de la réduction du déficit et de la modernisation de l'appareil gouvernemental. Je reconnais que des mesures intérimaires seront nécessaires, mais, à mon avis, le pays n'en sera que mieux à long terme.

J'ai moi–même été soulagé de noter que les compressions annoncées dans le budget étaient équitablement réparties entre les régions. Contrairement à l'année dernière, où deux stations des Forces canadiennes de ma circonscription ont été fermées, les régions de l'Atlantique n'auront que leur juste part de compressions.

Cela étant dit, j'aimerais maintenant me concentrer sur le projet de loi dont nous sommes saisis. Dans la mesure du possible, je voudrais aborder les divers aspects de cette mesure législative en accordant une attention particulière aux répercussions qu'ils auront sur la Nouvelle–Écosse, en général, et sur la circonscription de South Shore que je représente.

Un des éléments les plus importants de cette mesure législative est l'instauration du transfert canadien en matière de santé et de programmmes sociaux. Cette initiative, qui transforme le financement des programmes établis dans les domaines de la santé et de l'éducation et le Régime d'assurance publique du Canada en un transfert en bloc unique, constitue un changement structurel fondamental qui se traduira par une réduction marquée du déficit. Il en découlera un système de transferts financièrement durable et plus apte à répondre aux besoins d'aujourd'hui.

Cette approche procure des avantages réels aux deux paliers de gouvernement et réduit un grand nombre d'irritants de vieille date. Ainsi, les provinces auront tout le loisir d'adopter une approche innovatrice sur le plan de la réforme de la sécurité sociale et elles exerceront un plus grand contrôle sur les moyens qu'elles entendent prendre pour réaliser leurs priorités. Elles ne seront plus assujetties à des règles établissant que certaines dépenses sont considérées comme des frais partagés et d'autres pas. De plus, les frais liés à l'administration des programmes à frais partagés seront éliminés.

Certains ont dit craindre que cette nouvelle formule de financement provoque l'effritement des normes nationales. Il n'en est rien. Le transfert ne sera pas entièrement inconditionnel et, comme l'a déclaré le ministre des Finances dans son exposé budgétaire: «La souplesse ne veut pas dire que tout est permis.» Nous continuerons de mettre en application les principes de la Loi canadienne sur la santé. L'obligation qu'ont les provinces de fournir de l'aide sociale, sans imposer des conditions de résidence, demeurera inchangée. Nous élaborerons plutôt, de concert avec les provinces, un ensemble de principes et d'objectifs communs pour appuyer le nouveau transfert.

Il est important aussi de noter que le programme de péréquation demeurera intact et continuera de progresser. Ainsi, des provinces comme la Nouvelle–Écosse pourront encore fournir à leurs habitants des services relativement comparables à ceux que reçoivent tous les Canadiens, peu importe leur lieu de résidence. Tout compte fait, dans les provinces de l'Atlantique, la croissance des paiements de péréquation compensera la diminution des transferts dans les secteurs de la santé et des programmes sociaux, de sorte que les transferts vers ces provinces augmenteront légèrement, au total. En fait, en Nouvelle–Écosse, les droits aux transferts ont augmenté de 0,09 p. 100 pour 1996–1997.

Un autre aspect de ce projet de loi que je voudrais aborder aujourd'hui est l'abrogation de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes.

• (1520)

Les subventions accordées en vertu de ces lois aidaient les entreprises de transport par rail, par route et par voie maritime à payer les coûts du transport des marchandises dans la région de l'Atlantique et vers les marchés du centre du pays. Toutefois, une analyse récente de ce programme a montré que ces lois ne remplissaient plus leur fonction originale.

Par exemple, près de la moitié des 99 millions de dollars dépensés annuellement était consacrée au transport de marchandises à l'intérieur des frontières provinciales. Les obstacles tarifaires très élevés qui restreignaient l'accès aux marchés américains et étrangers pour les producteurs régionaux n'existent plus.

Les expéditions de marchandises vers le centre du Canada ne représentent plus qu'une très petite portion du marché de la région de l'Atlantique et celle–ci diminue progressivement. En fait, 13 p. 100 seulement des biens produits sont expédiés vers le centre du Canada. Des marchandises sont également expédiées plus loin qu'il n'est nécessaire pour justifier la subvention.

L'élimination du tarif permettra d'accroître l'efficience, mais elle allégera surtout le fardeau des contribuables et fera en sorte que les utilisateurs et les bénéficiaires du système de transport en supporteront les coûts.

J'ai été heureux d'apprendre que Transports Canada versera provisoirement quelque 326 millions de dollars aux provinces de l'Atlantique afin d'atténuer les difficultés des transporteurs et améliorer les routes et l'infrastructure de transport selon une formule de partage des coûts.

En mettant fin à des subventions généralisées et en choisissant plutôt d'effectuer des immobilisations sélectives et éclairées dans les infrastructures et dans la technologie, Transports Canada facilite la mise en place d'un système de transport national intégré et abordable dont toutes les provinces de l'Atlantique, et non pas seulement un secteur, pourront profiter.

Le projet de loi C–76 prévoit aussi des modifications à la directive sur le réaménagement des effectifs, à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et à la Loi sur la rémunération du secteur public qui faciliteront une réduction juste et ordonnée de l'effectif de la fonction publique.

Quelque 45 000 emplois sont visés par les mesures annoncées dans le budget dans le cadre de la révision des programmes. Certains emplois seront transférés dans le secteur privé, alors que d'autres disparaîtront par voie d'attrition, de départs volontaires et de mises à pied. On n'a pas encore établi dans quelle mesure les provinces de l'Atlantique seraient touchées, mais il semble d'ores et déjà qu'une bonne partie des postes seront supprimés dans la région de la capitale nationale, puisque le tiers environ de l'ensemble de la fonction publique fédérale y travaille.

Ces réductions s'inscrivent malheureusement dans le passage d'une fonction publique qui voulait tout donner à tout le monde à une fonction publique qui offrira aux Canadiens un nombre plus restreint de programmes et de services de grande valeur. La façon

de faire des gouvernements précédents, soit d'effectuer des compressions générales, ne représente plus une solution viable.

Si le gouvernement adoptait une telle mesure, elle n'aurait pour effet que de nuire à des programmes efficaces et d'aggraver les conditions de travail. Pendant trop longtemps, les fonctionnaires de tous les paliers ont été aux prises avec des charges de travail plus lourdes et des ressources moindres. Il est temps que le gouvernement modifie et rationalise ses activités. Comme on l'a fait remarquer dans l'annonce du budget de 1994, il est temps de faire en sorte que les ressources réduites du gouvernement soient axées sur les besoins les plus prioritaires, sur les secteurs où le gouvernement fédéral est le mieux placé pour assurer les services.

À la suite de cet examen, le gouvernement a dû apporter des modifications aux diverses lois qui régissent la fonction publique. Ces modifications sont nécessaires à la réalisation de nos objectifs financiers.

Au cours des trois prochaines années, la prestation des services gouvernementaux subira de profonds changements. Ainsi, certaines mesures temporaires s'imposent pour s'assurer que, lorsqu'il n'y a pas de travail, il n'y a pas de salaire.

Une autre mesure prévue dans le projet de loi mettra fin aux paiements effectués en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Dans ce programme, le gouvernement fédéral transférait aux provinces et aux territoires 95 p. 100 des impôts sur le revenu fédéral payés par les entreprises privées d'électricité et de gaz. Les provinces devaient à leur tour transférer ce pourcentage à ces entreprises. La Nouvelle–Écosse est la seule province qui utilise ce transfert comme il était prévu, et je m'attends à ce que la Nova Scotia Power et ses clients dans toute la province portent le poids de cette mesure budgétaire.

Je suis contre cette compression, car elle signifie que les notes d'électricité augmenteront en Nouvelle–Écosse. Cependant, je me rends compte que d'autres provinces devront elles aussi, d'une façon ou d'une autre, composer avec cette perte de transfert.

En terminant, je voudrais réitérer mon appui au budget 1995 dans son ensemble. Je suis très heureux de faire partie d'un gouvernement qui a la volonté et la détermination voulues pour s'attaquer au problème du déficit dans notre pays. Il était grand temps qu'on prenne des mesures concrètes.

• (1525)

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, BQ): Madame la Présidente, contrairement à mes collègues d'en face, je dois dire que le projet de loi C–76 me laisse plutôt un goût amer dans la bouche. En effet, j'ai peine à croire que le ministre des Finances ne se rend pas compte des effets qu'aura pour l'ensemble du pays ce projet de loi qui met en application des dispositions importantes, surtout dans le domaine des transferts effectués auprès des provinces, touchant spécialement les secteurs sociaux, les régimes de santé, l'enseignement postsecondaire et le Régime d'assistance publique du Canada. Simplement à évoquer ces mots–là, on s'aperçoit que déjà le grabuge est dans la cabane, comme on dit au Québec.

Au cours des trois prochaines années, le gouvernement libéral va couper 7 milliards de dollars dans les transferts aux provinces. À ce moment–là, à quoi doit s'attendre le Québec? En 1995, les transferts au Québec seront très minimes. La raison est bien évidente, c'est que nous prévoyons qu'en 1995, au Québec, se tiendra un référendum. Donc, il ne faut pas trop bouger au Québec pendant ce budget–là. Par contre, lorsqu'on voit la générosité de ce gouvernement par rapport au Québec, on s'aperçoit qu'il est en train de faire jour après jour plusieurs stratégies au lieu de s'occuper de vraiment gouverner, de créer des emplois comme il l'a promis. Et c'est la raison pour laquelle il s'est fait élire aux dernières élections, pour créer des *jobs*, comme il le disait si bien. Ce gouvernement ne fait que de la stratégie. Mais en 1996–1997, ce sera pour tout autre chose. Cela va commencer à se corser pour le Québec, et à ce moment–là nous subirons un manque à gagner de 650 millions de dollars.

Il a été dit dernièrement à Toronto qu'il fallait absolument faire souffrir les Québécois. Et voilà, ça commence. Oui, c'est ce qu'on commence à faire ici par ces coupures, ces transferts, faire souffrir les Québécois et les Québécoises. On va continuer ce geste jusqu'en 1997–1998. On nous dit simplement qu'on aura à négocier. Négocier de quelle façon? On verra. Depuis des dizaines et des dizaines d'années que le Québec tente de négocier avec ce Parlement, jamais nous n'avons réussi à nous entendre.

Je m'explique donc très mal l'intention de renégocier du gouvernement fédéral pour ce qui est des partages des transferts aux provinces. Le gouvernement se plie volontiers aux exigences des provinces les mieux nanties et tout particulièrement celles de l'Ontario, de la Colombie–Britannique et de l'Alberta.

Le gouvernement envisage–t–il de répartir l'enveloppe de tous les principaux transferts aux provinces entre elles, selon la proportion de la population? Si cela se faisait de cette façon, le Québec devrait supporter 41,7 p. 100 des coupures dans les transferts. C'est un manque à gagner de près de deux milliards de dollars entre 1997 et 1998 qu'on aurait à subir. Oui, on cherche délibérément à faire souffrir le Québec. Ce qui me blesse le plus vient du fait que ce sont des Québécois qui s'y acharnent le plus. Je pense ici au ministre des Finances, au premier ministre, à l'actuelle ministre du Travail.

• (1530)

Le transfert aux provinces, ce n'est pas un cadeau que l'on fait à ces gouvernements, puisque ce sont des transferts d'impôt financés par les travailleurs de chacune des provinces.

Le Québec, lorsqu'il récupérera les quelque 30 milliards de dollars en impôts et en taxes que la population québécoise paie bon an mal an au fédéral, nous serons capables à ce moment–là de nous donner tous les outils nécessaires pour se gouverner.

Dû aux coupures effectuées par le gouvernement fédéral dans les paiements de transfert aux provinces entre 1982 et 1993, les impôts et les taxes payés par les Québécois et par les Québécoises au gouvernement fédéral ont augmenté de 143 p. 100. Pendant ce temps–là, les transferts financiers du gouvernement fédéral n'ont augmenté que de 50 p. 100.

Voyez–vous, encore une fois et selon son habitude, ces coupures vont toucher naturellement de plein fouet les plus démunis. Elles feront chuter la part du gouvernement fédéral au financement des programmes sociaux de 37,8 p. 100 qu'elle était, à 28,5 p. 100 et ce, en l'espace de quatre ans. Est–ce là encore un moyen de faire souffrir le Québec? On coupe, on coupe, mais on ne parle jamais de remettre la population de ce pays au travail, et dans des emplois bien rémunérés, pour leur donner de la fierté.

La région du Saguenay—Lac–Saint–Jean a perdu, au cours de ce budget, 285 emplois à la Base militaire de Bagotville, malgré que le Québec ne retire que 13 p. 100 au niveau des effectifs et des infrastructures militaires. On parle également dans ma région de fermetures ou de coupures d'emplois dans le domaine d'une ferme expérimentale, à Normandin. Il y a toujours des points d'interrogation soulevés par les employés de la Société Radio–Canada, à Chicoutimi, de même qu'à l'Office national du film. Pourtant, et c'est reconnu à travers ce pays, cette région a été durement frappée par la récession et le chômage, et qu'elle détient entre autres le championnat du chômage, et cela, depuis plusieurs années. Je pense que ce n'est pas dans ce système–là que ma région et mon comté vont finir par prendre le dessus et pouvoir s'en sortir.

Est–ce qu'en Chambre ici on ne sait pas que c'est en remettant au travail des chômeurs, des assistés sociaux? À ce moment–là, on crée des impôts, et ces impôts vont finir par faire sortir le Canada de sa mauvaise position financière.

J'aimerais rappeler qu'il y a un autre moyen, en remettant les gens au travail, de faire beaucoup d'économies: c'est en éliminant les dédoublements et les chevauchements de services dans plusieurs ministères, que ce soit le ministère de la Santé, le ministère du Développement des ressources humaines, tous des ministères que l'on retrouve déjà dans d'autres provinces.

J'aimerais vous dire qu'à mon bureau de comté, 90 p. 100 des gens qui viennent me voir sont en détresse. Ils n'ont plus accès à l'assurance–chômage, ils sont rendus à l'assistance sociale. On n'a plus les moyens de les aider pour les sortir de ce marasme. Et je ne pense pas que ce soit avec un tel projet de loi que nous allons régler tous ces problèmes.

• (1535)

Il suffit pour nous de prendre les surplus de la caisse d'assurance–chômage, prendre ce surplus, de le déverser à l'intérieur des provinces, leur donner la possibilité de choisir les cours, de faire leurs cours et de donner une formation de la main–d'oeuvre qui serait acceptable pour ces gens. Je suis sûr que tous et toutes en tireraient beaucoup de bénéfices.

[*Traduction*]

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir la possibilité de prendre la parole sur le budget pour plusieurs raisons, entre autres parce que j'estime qu'il répond aux besoins actuels du Canada et qu'il a aussi été conçu en prévision des défis de demain.

Le budget reconnaît la nécessité de respecter nos paramètres financiers. Il reconnaît les réalités financières avec lesquelles nous devons composer et il nous rappelle que nous attachons de l'importance à certaines valeurs et à certains principes de base.

Je suis aussi heureuse de pouvoir parler du budget parce que je tiens à faire, à ce sujet, un certain nombre de commentaires.

[*Français*]

Pendant la campagne électorale, le Parti libéral a promis qu'on diminuera le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut pour la fin de l'année fiscale 1996–1997. Pour faire cela, on a dû prendre des mesures draconiennes. Les Canadiens et les Canadiennes nous ont dit qu'ils ne veulent pas que les taxes soient augmentées et qu'il faut couper les coûts gouvernementaux.

Je crois qu'on a fait cela, mais il faut se rappeler que si l'on coupe les coûts gouvernementaux, on va couper des services et cela me préoccupe, même si le monde économique est satisfait.

[*Traduction*]

Lorsque les consultations prébudgétaires se sont tenues dans tout le pays, les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient être traités de façon juste et égale, qu'ils voulaient que le gouvernement réévalue ses priorités et qu'ils étaient prêts à prendre certaines mesures et à accepter certaines réformes, si cela devait poser des jalons et jeter les fondements d'un Canada plus fort et plus prospère.

Sur ce plan, la circonscription de Vancouver–Est n'est pas différente des autres. Au cours de la série de rencontres que j'ai eues avec eux, les habitants de ma circonscription ont constamment demandé une chose, c'est–à–dire que l'on fasse preuve de justice et d'équité dans la définition du rôle du gouvernement, dans l'examen des problèmes du Canada et dans la prestation des services au Canada. Les habitants de Vancouver–Est ont réclamé, en général, un régime fiscal plus équitable. Le budget renferme des mesures pour accroître l'équité fiscale.

Les gens s'attendent à ce que les grandes sociétés fassent une contribution plus importante pour aider à réduire le déficit. Le taux de l'impôt des grandes sociétés augmentera de 12,5 p. 100, et le taux de la surtaxe des sociétés augmentera également. L'impôt sur le capital des banques et d'autres grandes institutions de dépôt sera provisoirement augmenté. Cependant, nous devons faire mieux. Simultanément, le gouvernement n'a pas augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers, et cela, pour une deuxième année consécutive.

[*Français*]

En essayant de partager les coupures entre tous les Canadiens et Canadiennes, beaucoup de programmes ont été éliminés et cela me préoccupe beaucoup. Cela me préoccupe surtout parce que les femmes, les immigrants, les enfants, les familles pauvres ont besoin de ces programmes.

Dans mon comté de Vancouver–Est, il y a beaucoup de familles en crise. Beaucoup d'enfants dans mon comté ne terminent pas leurs études, ils se retrouvent dans un cycle de pauvreté dont ils ne peuvent pas sortir. Il faut aider ces enfants avec des programmes qui contiennent des stimulants et les coupures annoncées pourraient avoir des conséquences sérieuses.

[*Traduction*]

Les habitants de Vancouver–Est m'ont dit qu'ils ne voulaient pas que l'on détruise nos programmes sociaux, ni que le gouvernement abandonne son rôle traditionnel de protecteur des programmes sociaux.

J'appuie les efforts que fait constamment le gouvernement pour amener les gens à avoir plus confiance en eux–mêmes et à devenir plus indépendants. Le gouvernement reconnaît, toutefois, la nécessité de protéger les personnes plus faibles et dans le besoin, celles qui ne sont pas capables de prendre soin d'elles–mêmes. Nous reconnaissons qu'il peut y avoir de nouveaux partenariats qui donneront de meilleurs résultats et qui seront mieux reçus.

Les provinces auront plus de souplesse pour concevoir des programmes qui répondent mieux à leurs besoins, au lieu d'être liées par des règles rigides. Néanmoins, il y aura des normes nationales qui régiront le nouveau Transfert social canadien et les provinces devront fournir une aide sociale sans imposer d'exigence minimale de résidence.

[*Français*]

Naturellement, ce nouveau système n'est pas parfait. Je suis préoccupée par le fait que l'on va perdre la possibilité de s'assurer que toutes les provinces vont appliquer les programmes de la même manière, ce qui peut causer une érosion sérieuse des programmes sociaux.

Quand même, si l'on ne prend pas ces mesures, dans quelques années, on pourrait se retrouver complètement sans programmes sociaux. Le changement dans les transferts sera fait pour la première fois dans un an. Le gouvernement fédéral est en train de négocier les changements avec les provinces, en espérant que les provinces soient capables d'administrer mieux les programmes sociaux parce qu'elles sont plus au courant des nécessités de la population de leur province. Cela comporte une coupure de transfert aux provinces de 2,5 milliards de dollars en 1996–1997 et de 4,5 milliards de dollars en 1997–98.

• (1540)

Malgré ces montants, les coupures aux provinces sont moins lourdes que les coupures qu'on pratique au palier fédéral. On doit travailler tous ensemble pour s'assurer que ceux qui ont vraiment besoin d'assistance ne sont pas abandonnés.

[*Traduction*]

Pour ce qui est de l'immigration, nous savons tous que les immigrants ont joué un rôle important dans l'établissement de notre pays et de la circonscription de Vancouver–Est. L'immigration est une des grandes réussites du Canada, et il ne fait pas de doute que les immigrants ont énormément contribué à faire de notre pays ce qu'il est devenu. Ils ont contribué au développement de notre nation et ils nous aideront à assurer notre avenir.

Vancouver–Est est l'exemple probant de la remarquable contribution des immigrants. Cette circonscription regroupe des représentants de nombreux groupes ethniques. C'est une mosaïque de diverses cultures, la moitié de la population étant composée d'immigrants, surtout de Chinois. Moins du tiers des habitants de Vancouver–Est sont nés en Colombie–Britannique, cette proportion étant l'une des plus faibles de la province. Nous devons continuer à encourager l'immigration.

Nombreux sont ceux qui m'ont dit qu'il était essentiel d'intégrer efficacement les nouveaux arrivants. Par ailleurs, certains ont remarqué le coût élevé des programmes et la nécessité que chacun assume ses responsabilités.

Le budget vise clairement à réduire le déficit fédéral. Pour le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, cela signifie qu'il doit réexaminer ses objectifs. Lors des consultations effectuées aux quatre coins du Canada par le ministère, la population a fait savoir que les programmes d'immigration, qui traitent aussi des réfugiés et de la citoyenneté, étaient valables et nécessaires pour le développement du Canada, et qu'il y avait peu de possibilités de compressions.

Plus récemment, dans le cadre du budget et de l'examen des programmes, nous avons été témoins d'une réduction des coûts et d'un transfert de coûts qui, auparavant assumés par les contribuables, seront dorénavant à la charge de ceux qui bénéficient de nos programmes et de nos services. Ce changement prévoit notamment l'imposition d'une nouvelle taxe d'établissement, fixée à 975 $ par adulte de plus de 19 ans.

J'espère vivement que cette nouvelle taxe sera juste et équitable dans son application—qu'elle ne restreindra pas indûment l'immigration et ne découragera pas les immigrants de venir s'installer chez nous, malgré les avantages et les beautés de notre pays. La personne qui a obtenu le droit d'établissement est admissible à un prêt si elle a de la difficulté à débourser cette somme. Nous devons être souples et conciliants.

Qu'en est–il des personnes venant de pays très pauvres, où tous ne peuvent pas faire d'études et acquérir les compétences et la formation nécessaires pour se tailler une place et réussir dans notre société? La possibilité d'obtenir un prêt est censée être déterminée selon la capacité qu'aura la personne de le rembourser dans un certain délai. Comment peut–on réellement attendre de ces personnes qu'elles remboursent leur prêt dans un délai de trois ans si elles n'ont pas ce qu'il faut pour trouver un emploi convenable?

J'espère que l'exigence de rembourser les emprunts sera adoucie dans certaines circonstances, de façon à donner aux personnes suffisamment de temps pour acquérir les compétences et la formation nécessaires pour trouver du travail ou le moyen de rembourser leur emprunt, tout en survenant elles–mêmes à leurs besoins.

[*Français*]

La dernière mesure que je voudrais discuter est le système de santé au Canada. Les principes stipulés dans cette loi doivent être défendus et maintenus. Ces principes sont l'universalité, l'intégralité, la flexibilité, la transférabilité et la gestion publique.

Dans le Discours sur le Budget, on a dit, et je cite: «Pour notre gouvernement, il s'agit de principes fondamentaux.» Il faut continuer de les protéger, tels quels. Le gouvernement s'est engagé à respecter ces principes et il le fera.

[*Traduction*]

J'estime que mon rôle est de m'assurer que les pauvres ne s'appauvrissent pas et qu'on les aide à briser le cercle vicieux de la pauvreté, que les femmes se réalisent pleinement et qu'on les aide à réussir, que les immigrants continuent à être acceptés et respectés, et qu'on aide les familles à traverser les périodes difficiles et à faire face aux situations stressantes. C'est une tâche gigantesque que je ne pourrai accomplir qu'avec l'aide de mes électeurs et de tous les Canadiens. Je suis à leur disposition pour travailler ensemble à l'édification d'un avenir meilleur. Je sais qu'ils sont prêts à travailler avec moi.

Dans l'ensemble, le budget est un succès. Nous devons cependant faire preuve de vigilance et préserver les piliers du libéralisme que sont la liberté individuelle, l'égalité des chances et la compassion envers les plus démunis. Ces principes de base me tiennent à coeur et je sais qu'il en est de même de mes collègues. Unissons donc nos efforts.

• (1545)

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre part aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–76, Loi d'exécution du budget 1995, qui a pour but de donner effet de loi à certains aspects du budget déposé en février. Je me concentrerai aujourd'hui sur l'impact de ce projet de loi et du budget sur les Canadiens.

Le gouvernement semble vouloir dire qu'il sait mieux que les Canadiens ce qui est dans leur intérêt. Ne fait–il pas confiance aux Canadiens? Ne croit–il pas les individus, les familles et les collectivités capables de décider ce qui est mieux pour eux? J'essaierai dans un moment d'illustrer les raisons de mes préoccupations.

Je voudrais passer en revue les quatre principes avancés par le gouvernement dans son budget. Le premier principe est que le gouvernement doit mettre de l'ordre dans ses affaires et concentrer ses efforts sur les réductions de dépenses—non sur l'augmentation des impôts. Avant que ce budget ne soit présenté, j'ai entendu des Canadiens dire qu'ils étaient imposés à mort. J'ai entendu des Canadiens dire qu'ils ne voulaient pas de nouveaux impôts. Eh bien, devinez! Dans ce budget, le gouvernement les soumet à un nouvel impôt.

Le deuxième principe est que nos priorités nationales doivent refléter les besoins de la population. Les Canadiens ont besoin d'un plan économique qui assure la promotion de la croissance et de l'emploi. À mon avis, le gouvernement ne comprend pas encore qu'un gouvernement ne crée pas d'emplois réels. Ce sont les individus et l'argent qu'on laisse aux contribuables qui créent des emplois réels et durables.

Le troisième principe est celui de la frugalité—chaque dollar d'impôt compte. Je demande au gouvernement de nous dire si cela inclut les dollars d'impôt qui vont servir aux pensions de ses membres. Est–ce pour cela que chaque dollar d'impôt compte, pour que le gouvernement paie ces pensions scandaleuses?

Le quatrième principe est que nous devons avoir le sens de la justice—entre les régions et entre les Canadiens. Encore une fois, je pose la question, un régime de pension illégal pour les députés est–il juste pour les Canadiens.

Je voudrais ajouter un cinquième principe à cette liste de principes que j'aurais aimé voir appliqués. Nous affirmons la valeur et la dignité de l'individu et l'importance de renforcer et de protéger la cellule familiale qui est essentielle au bien–être des individus dans la société.

Le Parti réformiste a reconnu depuis le début l'importance de la famille en tant que principe. Il a mis sur pied un groupe de travail sur la famille, que je préside et qui est chargé de formuler des politiques qui s'attaquent précisément aux questions touchant directement la famille. Le gouvernement doit concentrer ses efforts ailleurs et étudier sérieusement l'impact des politiques budgétaires et autres sur la famille canadienne.

Pour commencer, je voudrais examiner la dette et le déficit. Ce gouvernement, comme les précédents, poursuit une politique budgétaire hasardeuse, qui va faire augmenter notre dette nationale dans des proportions alarmantes. Aujourd'hui, 3 avril 1995, notre dette nationale se situe à plus de 540 milliards de dollars.

Le gouvernement n'a toujours pas de plan pour parvenir à un budget équilibré. Il s'est tout simplement fixé comme objectif un déficit de 3 p. 100 du PIB. Cet objectif est totalement irréaliste et tout simplement une preuve de duplicité. Notre dette continue de croître du fait que nous avons toujours un déficit. Selon les statistiques du gouvernement lui–même, dans ses documents budgétaires, la dette qui était de 508 milliards de dollars en 1993–1994, atteindra 603 milliards de dollars en 1996–1997, si rien ne change; en un seul mandat le gouvernement aura donc fait augmenter la dette de 100 milliards de dollars, et il estime que c'est un budget sage.

Le pourcentage de la dette publique par rapport au PIB passera de 71,4 p. 100 en 1993–1994, à 73,4 p. 100 en 1996–1997. Selon les normes internationales, c'est un niveau totalement inacceptable. Les paiements d'intérêt sur cette dette passeront de 38 milliards en 1993–1994 à un montant prévu de plus de 50 milliards en 1996–1997.

J'en reviens à ma déclaration d'origine: Qu'est–ce que ces statistiques signifient pour la famille canadienne? Tout d'abord, elles signifient que les familles canadiennes sont trop imposées. Elles ont moins d'argent disponible en raison du haut niveau d'imposition et cela signifie que pour faire vivre une famille il faut maintenant que les deux parents travaillent. Le gouvernement oblige les deux parents à quitter le foyer pour travailler.

Comme Statistique Canada le disait récemment, en termes réels, le revenu familial a diminué depuis 1989. Il est passé de 56 000 $ à 52 000 $ en dollars constants de 1993. C'est une baisse de 7,5 p. 100 de 1989 à 1993. Pendant ce temps, par la force des choses, le nombre de familles où les deux parents travaillent a augmenté. La baisse du revenu familial de 1992 à 1993 seulement a été de 2,6 p. 100. Entre–temps, la demande de services de garderie a également augmenté, cela grâce à la forte imposition et à la politique du gouvernement.

• (1550)

La deuxième chose que ces statistiques sur la dette et le déficit signifient, c'est que bientôt il n'y aura plus d'argent pour les programmes sociaux dont les familles canadiennes ont besoin.

L'intérêt sur la dette accapare le tiers des dollars provenant de nos impôts. Cela signifie que, si la dette augmente et s'il y a d'autres déficits, nous aurons toujours moins d'argent pour financer les programmes sociaux dont nous avons tant besoin. Le gouvernement dit vouloir protéger les intérêts des Canadiens et de leurs familles. Pourtant, selon le nouveau transfert social canadien prévu dans ce budget, le montant global des transferts aux provinces diminuera, passant de 26,9 milliards en 1996–1997 à 25 milliards de dollars en 1997–1998.

Que faut–il faire? Il faut un correctif d'ordre financier. Les dépenses du gouvernement doivent avoir pour but principal d'alléger le fardeau des contribuables et de leurs familles. Il doit adopter une nouvelle démarche et une nouvelle orientation. Les Canadiens doivent être en mesure de s'ouvrir de nouveaux horizons. Le gouvernement doit arrêter de s'en prendre à eux. C'est la solution que préconise le Parti réformiste.

En février, avant que le gouvernement ne dépose son budget, nous avons déposé notre budget des contribuables, notre plan en vue d'équilibrer le budget et de garantir la sécurité sociale et financière au XXI^{e} siècle. Ce budget présenté juste avant le budget fédéral était une première et il comprenait un correctif et de l'aide.

D'abord, le budget réformiste propose une solution claire aux problèmes financiers et à la crise liée à la dette et au déficit. Il inclut un plan permettant d'équilibrer le budget pendant la législature en cours. Avec un budget équilibré, le gouvernement pourra vivre selon ses moyens.

Comment y parvenir? Nous pouvons le faire en réalisant des économies de dix milliards de dollars au chapitre du fonctionnement et des économies possibles de 15 milliards de dollars à celui de programmes sociaux ciblés. Le gouvernement n'a pas encore fait connaître son plan pour atteindre ce but essentiel, contrairement au Parti réformiste qui l'a fait pendant la campagne électorale et qui le fait maintenant.

Dans le plan pour éliminer le déficit en trois ans que nous avons présenté pendant la campagne électorale, il est intéressant de noter que nous avions prévu de couper 30 000 postes dans la fonction publique. À ce moment, le gouvernement n'a pas fait la moindre observation. Aujourd'hui, il envoie au chômage 45 000 fonctionnaires tout en continuant d'alourdir la dette. Le gouvernement ne dit pas toute la vérité aux Canadiens.

Au contraire, nous, les réformistes, nous réduisons les dépenses gouvernementales de façon honnête et réaliste. En même temps, nous donnons aux familles canadiennes la possibilité d'accroître leur marge de manoeuvre, puisque nous mettons à leur disposition de meilleurs instruments et nous augmentons les chances des individus, des groupes et des provinces d'améliorer leur sécurité sociale et financière. C'est une aide.

Comment le Parti réformiste va–til augmenter la marge de manoeuvre des Canadiens et de leurs familles? Premièrement, grâce à la loi sur la protection du contribuable, ce dernier a son mot à dire sur la manière dont le gouvernement dépense l'argent des impôts qu'il a durement gagné. Autrement dit, dans un cycle commercial, il devrait y avoir, d'une part, un équilibre entre les dépenses gouvernementales et les impôts et, d'autre part, le total de ces dépenses et de ces impôts ne pourrait pas dépasser une proportion constante du revenu national et ne pourrait être augmenté que par voie législative. Une telle mesure empêcherait la réapparition ou la persistance du problème de dette et de déficit qui accable notre pays depuis tant d'années. Ce serait un peu comme un centre de réadaptation pour un gouvernement ayant la manie de trop dépenser. Une discipline serait imposée de force au gouvernement et aux politiciens ayant cette manie.

Deuxièmement, les Canadiens et leurs familles auraient une plus grande marge de manoeuvre grâce à notre réforme des programmes de sécurité sociale. Les dirigeants politiques se sont toujours fondés sur l'hypothèse voulant que le gouvernement est le mieux placé pour garantir la sécurité personnelle des Canadiens. Cela nous a valu un système centralisé, bureaucratique et coûteux qui ne satisfait pas aux besoins des particuliers et qui ne tient pas compte de la capacité de nombreux Canadiens à s'aider et à aider les autres.

À l'heure actuelle, les programmes sociaux du Canada coûtent en tout plus de 140 milliards de dollars. Cela équivaut à 18 000 $ pour chaque famille de quatre personnes au Canada. Le Parti réformiste estime que les programmes gouvernementaux constituent peut–être la pire façon de satisfaire aux besoins en matière de sécurité sociale de certains Canadiens.

Nous réclamons moins d'ingérence de la part du gouvernement dans le domaine de la sécurité personnelle. Nous avons proposé la création de RESP pour remettre entre les mains des Canadiens leur propre destinée.

• (1555)

Je voudrais également moins d'ingérence gouvernementale dans les questions familiales. Au lieu de créer un programme national de garderies, le gouvernement devrait reconnaître et récompenser les familles qui prennent soin de leurs propres enfants. Il faut moins d'ingérence de la part du gouvernement, pas plus. Il faut redonner le pouvoir aux familles, aux collectivités et aux organisations locales.

Le Parti réformiste veut bâtir un Canada nouveau et meilleur. Pour assurer la sécurité du Canada, le gouvernement ne doit pas intervenir, mais doit plutôt donner aux familles et aux citoyens canadiens l'occasion de prendre de sages décisions.

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre part au débat sur le projet de loi C–76. Le budget a prouvé une fois de plus que nous tenons à consulter les Canadiens.

Le ministre des Finances a présenté un budget juste et honnête. Certains diront que c'est un budget difficile, mais les mesures qu'il contient sont essentielles pour nous permettre de faire face au contexte économique actuel et pour atteindre nos objectifs financiers.

[*Français*]

Pour la deuxième année de suite, le gouvernement libéral refuse de réduire le déficit sur le dos du contribuable canadien. Le Budget permet d'atteindre notre objectif en matière de

réduction du déficit sans majoration de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Ce Budget illustre les choix difficiles qui doivent être faits afin de réformer en profondeur les programmes fédéraux pour qu'ils soient plus efficients et reflètent les priorités des Canadiens.

Le Budget reflète l'examen le plus complet dont les programmes fédéraux aient jamais fait l'objet. Grâce à cet examen des programmes, à l'exclusion des transferts aux particuliers et aux provinces, ils seront réduits de 16,9 milliards au cours des trois prochaines années.

[*Traduction*]

Parmi les autres points saillants du budget de cette année que je tiens à aborder, il y a la réforme des programmes du gouvernement et les mesures destinées à éliminer le gaspillage et les abus de sorte que les contribuables en aient pour leur argent. Nous venons juste de terminer le plus vaste examen des programmes jamais entrepris.

En outre, nous avons commencé à rendre notre régime fiscal plus juste, notamment en resserrant les règles applicables aux reports d'impôt et aux fiducies étrangères et familiales, en accordant des encouragements à la R–D et en majorant l'impôt des entreprises et des grandes banques. Pendant trop longtemps, les entreprises ont été plus ou moins exclues de l'imposition. Nous avons fait un pas dans la bonne direction pour en venir à ce que tous portent leur partie du fardeau du déficit.

Nous avons aussi adopté une nouvelle vision du rôle du gouvernement fédéral dans l'économie et c'est pourquoi les subventions aux entreprises seront réduites de 60 p. 100 en trois ans. Elles passeront donc de 3,8 milliards de dollars en 1994–1995 à 1,5 milliard en 1997.

Je voudrais maintenant attirer l'attention de la Chambre des communes sur un aspect du budget qui aura des conséquences indues ou injustes sur beaucoup d'anciens combattants canadiens d'origine grecque et d'autres anciens combattants. En effet, il a été annoncé que le Programme d'allocations aux anciens combattants serait modifié pour redevenir ce qu'il était à l'origine. Par conséquent, les allocations aux anciens combattants et les prestations connexes ne sont plus versées aux anciens membres de la résistance. Par ailleurs, tous les anciens combattants des pays alliés qui sont venus s'installer au Canada après la guerre devront habiter au Canada au moins six mois par année pour continuer de toucher leurs allocations et prestations.

Ces changements toucheront environ 2 895 anciens résistants vivant dans la région de Montréal dont 90 p. 100 sont d'origine grecque.

Le 2 mars 1992, la Loi sur les allocations aux anciens combattants a été modifiée pour que les anciens combattants qui ont servi uniquement au sein d'un groupe de résistance n'aient plus droit aux allocations. Toutefois, les résidents canadiens qui avaient servi au sein d'un groupe de résistance et qui recevaient déjà des allocations devaient continuer de les recevoir s'ils continuaient de résider au Canada. Par ailleurs, les anciens combattants des groupes de résistance qui recevaient des allocations avaient un an pour venir se réinstaller au Canada sans quoi ils risquaient de perdre à jamais leur admissibilité à ces allocations d'anciens combattants.

De façon plus précise, l'article 6.1 de la loi prévoyait que les bénéficiaires qui étaient admissibles aux allocations avant le 3 mars 1992 resteraient admissibles à vie s'ils continuaient de résider au Canada. Environ 700 anciens combattants des groupes de résistance sont revenus se réinstaller au Canada. Pour certains, cela n'a pas été facile: ils devaient recommencer une nouvelle vie loin de leurs familles.

Bien que le Canada soit le seul pays au monde à offrir de telles allocations aux membres de la résistance, les changements annoncés causeront des problèmes financiers à tous ceux qui ont besoin de cette source de revenu.

Beaucoup de mes électeurs ont soulevé le problème du transfert de personnes âgées de 60 à 65 ans d'un programme social à un autre. Jusqu'à maintenant, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale et du ministre des Finances, a fait preuve de sensibilité et de compréhension à l'égard de ce problème, particulièrement dans le cas des personnes qui ne sont pas encore admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse.

• (1600)

À l'origine, le versement des allocations devait cesser environ trois mois après le dépôt du budget. Toutefois, par suite des démarches faites par moi–même et par d'autres députés, on nous a assurés que ces réductions n'entreront pas en vigueur avant le 31 août 1995.

Je me suis demandé combien le gouvernement économisera vraiment en transférant un groupe de personnes d'un programme social à un autre, soit du programme des allocations aux anciens combattants au programme d'aide sociale, ou en obligeant un groupe, les anciens combattants alliés, à venir se réinstaller au Canada. Il y a au total environ 740 anciens combattants alliés à l'étranger. L'âge moyen de ces anciens combattants est de 75 ans.

Nous devons comparer les répercussions sociales d'une telle décision. Est–ce que nous économiserons vraiment en faisant revenir ces personnes au Canada pour les faire bénéficier de nos programmes sociaux, dont le régime d'assurance–maladie?

La situation de ces personnes me paraît injuste et, à l'instar d'autre députés, j'ai fait à cet égard des recommandations au ministre des Finances et au ministre de la Défense nationale.

Comme on craint que des prestations ne soient versées à des personnes maintenant décédées, quelques collègues et moi avons recommandé que les intéressés s'inscrivent auprès de l'ambassade canadienne dans leur pays d'origine.

Je comprends que le gouvernement tienne à trouver une solution équitable à ce problème, et je remercie le ministre de la Défense nationale d'avoir accepté de revoir cet aspect de l'examen du programme compte tenu des difficultés auxquelles ces personnes feront face à leur retour au Canada.

Je vais continuer à travailler de concert avec de nombreux collègues à la Chambre, de même qu'avec le Congrès hellénique canadien, l'association des anciens combattants de la communauté hellénique et d'autres parties intéressées, pour veiller à ce qu'on réponde aux inquiétudes de ces personnes.

Le Canada n'a pas oublié les contributions que ces anciens combattants ont apportées à la préservation de la démocratie durant la Seconde Guerre mondiale. Il est le seul pays à offrir ce genre d'allocations aux anciens membres de la résistance. Je suis fière que le Canada leur ait offert ces allocations.

On a également évoqué le problème des demandes frauduleuses pour justifier la fin de ce régime d'allocations. Quelques individus ont peut–être abusé de notre générosité, mais la majorité de ceux qui ont demandé à en bénéficier le méritaient. Le gouvernement n'a pas mis fin au régime à cause des rares individus qui ont abusé de la générosité canadienne.

C'est plutôt par souci d'efficacité et d'économie qu'on y a mis fin. On n'atteindra pas ces objectifs, quand on songe aux coûts qu'entraînera le transfert de ces personnes au programme d'aide sociale.

L'aspect le plus important du budget, c'est qu'il marque le début d'une ère nouvelle, une nouvelle façon de gérer la fédération, plus simple et plus efficace, qui s'accorde avec les responsabilités provinciales pour concevoir et assurer les services essentiels. Beaucoup ont vu dans cette mesure un changement par rapport au libéralisme traditionnel, fondé sur le principe de la responsabilité sociale partagée.

Au fil des années, les gouvernements libéraux successifs ont montré par leurs actions que cette valeur leur tenait à coeur. Bon nombre des lois et des politiques qu'ils ont mises en vigueur restent la base de notre système de soutien social grâce auquel nous mettons nos ressources en commun afin de créer des programmes qui profitent à tous les Canadiens et qui aident les gens à traverser les périodes difficiles.

Nous traversons actuellement une période difficile. Le défi pour le gouvernement sera de veiller à ce que le nouveau Transfert social ne mette pas en danger nos normes en matière d'assurance–maladie universelle, d'assurance–chômage et de sécurité de la vieillesse ainsi que le Régime d'assistance publique du Canada et le Régime de pensions du Canada.

Ces programmes et régimes font partie de l'héritage libéral et doivent être maintenus si l'on veut que le Canada continue d'être l'envie du monde. La pauvreté est toujours un problème qui s'aggrave au Canada au moment où nous essayons de relever les défis économiques qui se présentent à nous.

Contrairement à ce que certains députés de l'opposition prétendent, le budget de cette année ne s'en prend pas aux pauvres, qui sont promis à un avenir meilleur. En outre, la structure de l'économie est en mutation. Il en résulte que la structure familiale subit elle aussi des transformations. Par exemple, nous avons remarqué une forte hausse du nombre de familles monoparentales, de familles où les deux parents travaillent et de familles vivant dans la pauvreté, comme c'est le cas dans ma circonscription.

L'échec des politiques socio–économiques des conservateurs a eu pour effet que 4,2 millions de Canadiens, dont 1,2 million d'enfants, vivent dans la pauvreté. Soixante–deux pour cent des familles dont le chef est une femme célibataire vivent dans la pauvreté, leur revenu n'étant pas suffisant.

Les libéraux se sont engagés dans le livre rouge à promouvoir une plus grande égalité des conditions sociales au Canada, à redistribuer plus largement les possibilités afin que davantage de gens aient un niveau de vie décent et puissent s'assurer un minimum vital leur permettant de vivre avec dignité et respect.

[*Français*]

Il faut faire notre possible pour assurer les standards des programmes sociaux malgré les coupures budgétaires. Comme les Canadiens, nous croyons que l'équilibre budgétaire est le but à atteindre. Nous y parviendrons de façon responsable et réaliste, sans menacer les gains que nous avons faits en matière d'emploi et de croissance économique depuis 16 mois et sans renier les valeurs et priorités des Canadiens et du gouvernement libéral.

• (1605)

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, BQ): Madame la Présidente, l'éducation, la santé et l'aide sociale sont de juridiction provinciale. Or, avec le temps, Ottawa, par son pouvoir de dépenser, s'est peu à peu immiscé dans ces champs de compétence. Les provinces doivent se conformer à ces normes pour avoir accès au financement fédéral. De plus, après avoir édicté des normes nationales et afin de voir à leur respect ou leur application, le gouvernement fédéral s'est vu obligé de mettre en place une fonction publique importante, doublant ainsi la fonction publique provinciale.

Ces dépenses, que l'on nomme aussi chevauchements ou encore dédoublements, nous coûtent, au ministère de la Santé, environ un milliard de dollars par année, au ministère du Développement des ressources humaines, 1,8 milliard de dollars par année et ce, à un moment où on déplore tant les difficultés budgétaires. Le projet de loi C–76, intitulé Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995, fait exactement ce que son titre indique, soit permettre la mise en place de certaines mesures annoncées dans le dernier Budget du ministre des Finances.

Il est capital pour chacun des Québécois et des Québécoises de bien comprendre ce projet de loi qui, à première vue, a un caractère rébarbatif. Il semble ainsi parce qu'il porte sur les structures de gestion financière qui lient le fédéral et les provinces et que ces réalités sont bien loin de nos concitoyens et concitoyennes. Les Québécois et Québécoises ont autre chose à faire et sans doute beaucoup mieux à faire, à l'heure du souper, que de parler de péréquation, du Financement des programmes établis ou du Régime d'assistance publique du Canada. Il est cependant primordial de s'y intéresser parce que ces trois programmes, à eux seuls, représentent en 1995–1996 des transferts aux provinces de l'ordre de 38 milliards de dollars.

Les contributions du fédéral à ces programmes diminuent dramatiquement, d'année en année, et systématiquement. Selon le ministre des Finances du Québec, et je cite: «De 1977 à 1994, la part du fédéral dans le financement des programmes sociaux au Québec en santé, en éducation et en aide sociale, est passée de 47,6 p. 100 à 37,8 p. 100. Le Budget Martin laisse voir une baisse

draconienne de sa part de financement qui diminuerait jusqu'à 28,5 p. 100 d'ici deux ans, soit en 1997–1998.»

Il est donc primordial pour les citoyens et citoyennes de s'attarder à ces programmes de péréquation, de financement des programmes établis ou encore du régime qu'on appelle le RAPC, parce que c'est là que le fédéral cache la grande partie de ses coupures. C'est ce que d'aucun nomme le pelletage de déficit dans la cour des provinces. Ces coupures coûteront près de deux milliards de dollars au Trésor québécois en 1997–1998.

Il est primordial pour les citoyens et citoyennes du Québec de saisir la mécanique de ces programmes et les changements qui leur sont proposés aujourd'hui par le projet de loi C–76, parce que ce projet de loi constitue l'élément de base de la proposition du fédéral dans le débat référendaire.

Des Québécoises et des Québécois ont peut–être entendu le ministre des Affaires étrangères parler avant le Budget d'un nouveau fédéralisme. Il s'est promené au Québec et il a dit: «Attendez, vous allez voir, après le dépôt du Budget, on parlera d'un nouveau Canada.» D'autres ont peut–être entendu certains ténors fédéraux parler de fédéralisme décentralisé. La population doit savoir que la base de ces propositions se retrouve dans le projet de loi que nous débattons aujourd'hui et que c'est pour cela que je les invite à prêter à ce projet de loi une attention toute particulière.

Ce que nous avons refusé au référendum de 1992, le Budget du ministre des Finances veut maintenant nous l'imposer. Regardons de plus près la proposition du fédéral en échange ou, si vous voulez, vis–à–vis de l'offre que fait le gouvernement du Québec à ses citoyens de choisir la souveraineté.

• (1610)

Pour cela, il faut comprendre la mécanique des transferts fiscaux qui ont lieu entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dans le domaine de l'aide sociale, de la santé et de l'éducation, ces transferts se font dans le cadre de trois grands programmes.

Le premier, celui de la péréquation est inscrit dans la Constitution. C'est ce programme qui permet de redistribuer la richesse entre les provinces riches et les provinces pauvres du Canada. Le Québec fait maintenant partie du contingent des provinces pauvres. Or, le gouvernement fédéral a institué un plafonnement aux versements effectués en fonction de la péréquation en 1982.

Le gouvernement libéral a reconduit ce plafonnement en janvier dernier—janvier 1994—avec son projet de loi C–3 pour une nouvelle période de cinq ans. En instituant un plafond aux versements de péréquation, le gouvernement fédéral va à l'encontre de l'objectif même du programme qui est de réduire les écarts entre les provinces riches et les provinces pauvres. Comme un autre projet de loi, le C–3, disposait du système de péréquation, il n'en est donc pas question dans le projet de loi C–76.

Le second grand programme qui gère les relations fiscales entre le fédéral et les provinces est celui que l'on nomme le Financement des programmes établis. Par ce programme, le gouvernement fédéral contribue aux dépenses des provinces en matière de santé et d'enseignement postsecondaire.

Lorsqu'il a été établi, en 1977, le Financement des programmes établis prévoyait que le transfert du gouvernement fédéral se ferait selon la formule d'un versement per capita à être indexé au rythme de l'économie. Mais voilà! Les moyens financiers du fédéral se réduisent comme peau de chagrin, le fédéral y verse de moins en moins d'argent.

Le troisième grand programme est celui du Régime d'assistance publique du Canada, connu sous le vocable RAPC. L'objet de ce programme est d'encadrer les versements du fédéral aux provinces en ce qui a trait à l'aide sociale. Au Québec, ce programme finance 50 p. 100 des frais liés à l'aide sociale.

Or, que nous propose le projet de loi C–76 en ce qui concerne le Financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique? Il prévoit l'élimination de ces programmes et leur remplacement par un nouveau programme appelé le Transfert social canadien et ces changements seront effectifs en 1996–1997.

Le Transfert social canadien a deux grandes caractéristiques: la première est qu'il coûtera moins cher au fédéral. Le gouvernement fédéral saisit l'occasion pour réduire de manière subsantielle sa contribution financière au nouveau programme. La seconde est que même si le gouvernement fédéral y met moins d'argent, il se réserve le droit d'en dicter les normes et les exigences qu'il imposera aux provinces pour avoir accès au financement fédéral.

Ainsi, il est prévu en 1996–1997, première année du nouveau régime, que le fédéral versera 2,5 milliards de moins aux provinces que ce qui est versé présentement par les mêmes programmes qu'il veut remplacer. Pour le Québec, cela représente une perte de 650 millions. En 1997–1998, l'enveloppe aux provinces sera réduite de 4,5 milliards de dollars ce qui pourrait représenter une perte de 1,2 milliard pour le Québec.

Au total, le gouvernement fédéral au moment même où il met sur pied un nouveau programme qu'il nomme le Transfert social canadien, retire sept milliards de dollars de la somme qu'il faisait parvenir aux provinces en 1995–1996 dans les domaines de la santé, de l'assistance sociale et de l'enseignement postsecondaire.

Si au moins le gouvernement fédéral disait: «On n'a plus d'argent, on est donc obligés de se retirer du financement de ces programmes qui, de toute façon, relèvent de la juridiction des provinces, alors nous allons laisser à votre discrétion le soin de gérer ces programmes.» Il pourrait en profiter pour éliminer les chevauchements, les dédoublements administratifs. Ainsi, on économiserait près de trois milliards de dollars en frais administratifs. Cela serait beaucoup trop simple et trop logique pour le gouvernement.

Le gouvernement fédéral préfère continuer d'augmenter nos taxes, sur l'essence par exemple, continuer de gaspiller nos impôts dans les dédoublements administratifs, entre autres, et retirer, d'ici deux ans, une enveloppe de sept milliards aux provinces. C'est ce qu'on appelle du pelletage de déficit dans la cour des provinces.

[*Traduction*]

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Madame la Présidente, en bordure du canal Rideau, il y a des panneaux d'information des Archives nationales. L'un d'eux montre les magnifiques édifices du Parlement lorsque leur construction s'est terminée en 1866.

Le texte explicatif mentionne que, lorsqu'ils ont été construits, les édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest étaient censés abriter non seulement la Chambre des communes et l'autre endroit, mais aussi toute la fonction publique fédérale.

• (1615)

De toute évidence, les gouvernements qui se sont succédé ont considérablement élargi le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui qu'il avait au moment de la Confédération. Si le pourcentage de croissance de l'appareil fédéral était attribuable à des facteurs comme la croissance démographique, j'imagine que, de nos jours, il pourrait être facilement compensé par une application rigoureuse et exhaustive des nouvelles technologies. Personnellement, je suis farouchement opposé à un appareil gouvernemental fédéral qui comprend trop d'employés occupés à traiter d'innombrables formules et à imaginer de nouveaux règlements et règles rendant le secteur privé prisonnier des tracasseries administratives, au lieu de contribuer à la création d'une véritable richesse.

Comment pouvons–nous enrayer cette expansion? On pourrait, pour ce faire, appuyer la motion du Bloc québécois visant à reporter de six mois la lecture du projet de loi C–76 et ne laisser au gouvernement fédéral vraisemblablement aucun moyen de payer ses comptes. Comme je trouve toutefois cette suggestion fort irresponsable, j'exhorte mes collègues à rejeter cet amendement. Une bien meilleure façon de réduire la taille de l'appareil gouvernemental fédéral consisterait à éliminer les ingérences dans les domaines clairement reconnus comme relevant de la compétence des provinces, aux termes de la Constitution.

À titre de porte–parole du Parti réformiste en matière de foresterie, je veux surtout parler de la suppression du financement fédéral consenti à cette industrie, dans le cadre d'un cofinancement à parts égales avec les provinces. L'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières ou EMVRF est arrivée à échéance la semaine dernière dans la plupart des provinces, mais elle s'applique pendant encore un an en Colombie–Britannique et au Québec.

En Colombie–Britannique, un budget quinquennal de 200 millions de dollars, fournis à parts égales par la province et le gouvernement fédéral, était prévu à l'origine pour la deuxième étape de l'EMVRF. Pour évaluer l'impact probable de la deuxième entente sur la mise en valeur des ressources forestières, on peut comparer le budget de cette EMVRF II aux autres dépenses consacrées aux activités de gestion des forêts dans la province qui fournit environ la moitié de toute la production forestière au Canada.

On voit, à la page 138 de l'Abrégé de statistiques forestières canadiennes de 1993, la base de données nationale sur l'exploitation forestière, publiée par le Conseil canadien des ministres des forêts, que, pour les années 1990, 1991 et 1992, en Colombie–Britannique, le total du financement public consacré à la gestion des forêts, y compris la sylviculture, la protection, l'accès aux ressources et d'autres dépenses de gestion, s'élève à 1 518 956 000 $. Les dépenses nettes de l'industrie, en Colombie–Britannique, pour les mêmes activités et les mêmes années, représentent une somme additionnelle de 1 837 027 000 $.

Autrement dit, il faut donc comparer la somme de 181 millions de dollars, qui représente les dépenses totales pour cinq ans, selon la correspondance du comité de gestion de l'entente sur la mise en valeur des ressources forestières, au total des dépenses publiques et des dépenses de l'industrie pour trois ans seulement, soit 3 355 983 000 $. Il est évident que le budget de l'EMVRF II ne représentait qu'une minime fraction des dépenses totales consacrées à la gestion des terrains forestiers en Colombie–Britannique.

Selon l'évaluation de mi–mandat de Deloitte & Touche sur l'EMVRF II, durant la période visée par l'entente, «les principaux impacts mesurables devraient provenir des projets d'investissement dans la sylviculture, qui connaîtront une croissance graduelle. Dans ce domaine, des activités d'une valeur de 100 millions de dollars sont prévues au cours de la période de cinq ans visée par l'entente.»

Pour ce qui est du programme global, le cabinet Deloitte & Touche écrit, à la page 18 du rapport d'évaluation de mi–mandat, que: «L'excédent net des rendements par rapport aux coûts, le rendement social sur les investissements ou les gains économiques que devraient rapporter ces activités de sylviculture au 30 juin 1993, sont de l'ordre de 46 millions de dollars.»

Autrement dit, les principales activités prévues dans l'EMVRF II ont entraîné un bénéfice net, et non un coût pour le Trésor public. Par conséquent, si les provinces se chargeaient elles–mêmes de ces activités, cela ne devrait pas leur causer de difficultés financières. En même temps, cela libérerait les provinces de l'ingérence du gouvernement fédéral et l'industrie privée d'un chevauchement entre le fédéral et les provinces dans un domaine qui, comme la Constitution l'indique clairement, relève des provinces.

L'article 92A de la Loi constitutionnelle de 1982 précise le pouvoir des provinces dans les domaines suivants: «exploitation, conservation et gestion des ressources naturelles non renouvelables et des ressources forestières de la province», y compris leur «rythme de production primaire». Néanmoins, comme l'industrie forestière est la plus importante au Canada et qu'elle compte pour une partie considérable des recettes totales du gouvernement fédéral, ce dernier s'est ingéré dans des aspects qui devraient manifestement relever des provinces.

Lorsque je dis que l'industrie forestière compte pour une partie considérable des recettes du gouvernement fédéral, je me fie à une étude que le cabinet Price–Waterhouse a publiée en mai 1991 et qui s'intitule «L'industrie forestière en Colombie–Britannique, 1990».

• (1620)

Pour une récolte de grumes effectuée en 1990 sur la côte de la Colombie–Britannique, le total des taxes, soit des impôts directs et autres, ainsi que des cotisations à l'assurance–chômage et au RPC s'élevait à 69,19 $ le mètre cube, dont 1,44 $ était versé à la municipalité, 29,47 $ à la province et 38,28 $ au gouvernement fédéral. Bien que plus de la moitié des recettes gouvernementales par mètre cube aillent au gouvernement fédéral, c'est la province qui assume les coûts importants de la gestion des règlements concernant les pratiques forestières courantes.

L'exemple suivant est tiré d'un mémoire, rédigé en septembre 1992 par le Conseil des industries forestières de la Colombie–Britannique, sur le coût de la réglementation des forêts côtières en Colombie–Britannique en 1990–1991. Voici ce qu'il en a coûté à la province pour réglementer l'industrie dans la région de Vancouver: pour la récolte, 9,97 millions de dollars; pour la sylviculture de base, 20,42 millions de dollars; pour l'inventaire, 1,2 million de dollars; pour la gestion intégrée des ressources, 2,7 millions de dollars; pour la recherche, 750 000 $; pour l'administration, 22 millions de dollars, ce qui donne un total de 57 065 000 $.

Si mes calculs sont exacts, la province assume les coûts, mais le gouvernement fédéral obtient une part des recettes provenant de la coupe annuelle permise sur la côte qui était de 19,02 millions de mètres cubes, en moyenne, de 1988 à 1991; cela représentait 728 085 600 $. Je rappelle à mes collègues que c'est la part fédérale d'une seule des trente–six régions de la Colombie–Britannique. Cela devrait donner au gouvernement fédéral suffisamment de fonds pour le rôle qu'il veut jouer, au niveau international, dans le secteur des forêts et pour contribuer à l'économie générale.

Bien entendu, depuis la fin de cette étude, le gouvernement de la Colombie–Britannique a présenté un tout nouveau programme de réglementation des forêts dans une série de brochures qui font paraître les règlements précédents enfantins.

Même si bon nombre de conseils municipaux de la Colombie–Britannique ont écrit pour se plaindre que l'on mettait fin au financement fédéral de l'EMVRF II, les habitants de ma circonscription m'ont dit qu'ils voulaient un budget fédéral équilibré le plus tôt possible sans que cela nuise indûment aux personnes qui sont réellement dans le besoin.

Avec les chiffres que j'ai mentionnés aujourd'hui, je pense avoir montré que le fait que l'on mette fin au financement fédéral de l'EMVRF ne devrait pas avoir d'impact important sur l'industrie forestière ni causer de torts graves, en général. De plus, le fait d'aider le gouvernement fédéral à se retirer de la gestion quotidienne des forêts et de mettre fin au financement fédéral de l'EMVRF peut contribuer à réduire la bureaucratie fédérale qui est très lourde. Étant donné que le rendement, à long terme, des activités menées dans le cadre de l'EMVRF constitue non pas un passif mais un actif net pour le Trésor public, c'est un moyen de réduire la taille du gouvernement fédéral sans qu'il y ait de perte pour les provinces.

Pour terminer, dans le rapport qu'il a présenté l'année dernière, le Comité permanent de la Chambre des communes sur les ressources naturelles déclarait, à la recommandation nº 11, que l'on devrait peut–être consacrer une troisième ronde de l'EMVRF à l'élaboration de techniques d'aménagement du paysage et de l'écosystème des forêts et au maintien de l'aide financière aux propriétaires de boisés privés. Même les propriétaires de boisés privés de la Nouvelle–Écosse que j'ai rencontrés quand je suis allé dans cette province se plaignaient de la bureaucratie et du chevauchement de l'EMVRF et ne s'attendaient pas à ce que cette entente se poursuive.

Pour terminer, je tiens à dire que je m'oppose à l'amendement que le Bloc propose d'apporter au projet de loi C–76, qui porte sur l'exécution de certaines dispositions du budget, et que j'appuie le critique du Parti réformiste en matière de forêts qui estime que l'on devrait réduire l'intervention du gouvernement fédéral dans le secteur des ressources naturelles comme le montre l'élimination des ententes sur la mise en valeur des ressources forestières.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, BQ): Madame la Présidente, le Budget qu'a présenté le gouvernement en a été un qui a gagné sur le plan de la perception. Il est sûr que le gouvernement fédéral a certainement gagné sur l'image. On a créé l'impression qu'on a frappé fort. On a donné l'impression qu'on avait réduit le déficit, qu'on avait fait tout ce qui était possible pour redresser l'économie au Canada.

Plusieurs commentaires extrêmement frustrants pour moi ont été faits dans cette Chambre en ce qui concerne le Budget. Un d'entre eux a été de dire que ce Budget était juste et équitable, dur et équitable.

Je vais vous dire que dans les coupures de presse que j'ai lues par la suite au sujet du dépôt du Budget, les banques ont été celles qui ont rouspété le plus fort en disant que c'était un Budget très dur.

• (1625)

Toutes les banques ont dit que ce gouvernement a frappé dans leurs profits de façon très sévère, entre autres le président de la Banque royale. Ce qui veut dire que le gouvernement a frappé très durement. Effectivement, dans le Budget, on a demandé aux banques de contribuer 50 millions de dollars par année pour deux ans seulement, pour un total de 100 millions de dollars.

Sachez que l'année dernière les six banques à charte ont fait des profits nets de 4,3 milliards de dollars. Je parle de profits nets, de profits empochés par les banques après avoir couvert toutes leurs dépenses et tous leurs salaires. Ce sont des profits nets, la crème de la crème des profits. Les banques ont empoché pour leurs actionnaires, pour les propriétaires, 4,3 milliards de dollars l'année dernière seulement.

Quand le gouvernement, dans son Budget, demande aux banques de contribuer 50 millions de dollars pendant deux ans, c'est à peine leur demander 1 p. 100 de leurs profits nets de l'année dernière. Imaginez–vous que cela s'inscrit également dans une tendance que manifeste ce gouvernement, à la remorque peut–être du gouvernement conservateur précédent, de favoriser les plus riches dans la société. C'est très clair. Même que les banques, non seulement ont une très petite partie à payer pour réduire la dette, mais que les impôts qu'on leur demande depuis un certain temps diminuent par rapport à la proportion des profits qu'elles font. Il y a des tendances, des études qui le démontrent très clairement.

Je parle évidemment de ceux qui sont parmi les plus riches de cette société. Le président de la Banque royale, M. Taylor, a empoché pour des salaires, primes et tous les autres crédits faits ou passés l'année dernière, au–delà de 2,5 millions de dollars. On pourrait répéter ou dire la même chose des autres présidents des banques.

Il est très clair que ce gouvernement favorise les riches et les riches s'enrichissent à partir de ce Budget et de la mentalité de ce gouvernement. La preuve est faite qu'ils n'ont rien fait pour les fiducies familiales et qu'ils n'ont pas resserré les crédits d'impôt aux corporations, même que les dons faits aux compangies canadiennes ont été réduits de 60 p. 100 seulement sur trois ans. Tout

cela pour dire que ce gouvernement a manifesté une intention de protéger les plus forts et les plus riches.

Si on va à l'autre extrémité de la carte sociale au Canada, on constate le manque de coeur, le manque de moralité, le manque de sens de justice de ce gouvernement, quand on voit que ce même gouvernement, dans son Budget, a exigé 300 millions de dollars dans le secteur du logement social. Trois cents millions de dollars dans ce secteur, c'est exiger des personnes les plus vulnérables de la société qu'elles paient une part trois fois plus élevée que les banques. Quand je parle des personnes qui demeurent dans les logements sociaux, je parle de gens qui ont un revenu annuel moyen de 10 161 $, ce qui est très loin du salaire de M. Taylor, de la Banque royale, qui a fait 2,5 millions de dollars l'année dernière.

Dans le secteur du logement social, ce gouvernement a exigé, cette année et pendant les trois prochaines années, des coupures de cent millions de dollars, et depuis 1994 on n'a pas investi un sou dans la construction de nouveaux logements.

• (1630)

Depuis janvier 1994, ce gouvernement a mis la clé dans la porte, n'a pas investi un sou dans la construction de nouveaux logements, alors que la demande pour des logements à loyer modique ne cesse d'augmenter. On compte 80 000 sans–abri au Canada dans le plus beau et le meilleur pays du monde, comme certains disent dans cette Chambre. Cela n'empêche pas qu'il y ait 80 000 sans–abri. On a un besoin de 600 000 logements au Canada. Et ce gouvernement, non seulement n'a–t–il pas investi un sou dans la construction de nouveaux logements, mais a coupé 300 millions dans le logement social.

Cela signifie donc qu'on ne coupe plus dans le gras ici. Quand on coupe 50 millions au niveau des banques, c'est à peine couper dans le gras. Mais quand on coupe 300 millions dans le logement social, on coupe dans l'os avec une hache. On demande aux plus démunis et aux plus vulnérables de la société de cracher plus fort que le président de la Banque royale du Canada. Est–ce que c'est cela un budget équitable et juste? Je vous pose la question, madame la Présidente. À mon avis, ce ne l'est pas. N'importe quel libéral qui se lève dans cette Chambre pour dire que ce l'est manifeste une des plus grandes hypocrisies de tous les temps, parce que jamais dans l'histoire du Canada n'a–t–on eu un besoin plus criant pour des logements sociaux, et c'est un besoin essentiel.

Quand on dit qu'on coupe 300 millions dans le logement social, cela veut dire que chaque logement à loyer à modique, chaque édifice à logements de loyer modique au Canada sera obligé de réduire son budget de fonctionnement de 10 p. 100 par année. Cela veut dire que la fenêtre à travers laquelle le froid passe ne sera pas réparée cette année, le toit ne sera pas réparé et que l'édifice lui–même va continuer de se détériorer.

Une voix: On le laisse à l'abandon.

M. Marchand: Effectivement, on abandonne ce secteur. Cela veut dire que la qualité de vie de ces gens va se détériorer encore plus. Et qui sont ces gens qui font 10 161 $ en moyenne par année? Ce sont des familles monoparentales, ce sont des veuves et des personnes âgées, ce sont des personnes handicapées. Ce sont les plus vulnérables de la société à qui on demande des contributions qu'ils n'ont pas. Cela oblige ces gens d'ailleurs à vivre dans plus de misère qu'ils n'en connaissent actuellement. Est–ce que ce sont des mesures équitables au Canada?

Je peux accepter, comme tout le monde ici dans cette Chambre, qu'il faille poser des gestes concrets pour réduire la dette, mais pas aux dépens des plus démunis, des plus vulnérables. Ici, avec ce Budget, le gouvernement attaque directement, de front, bêtement, les familles, les personnes les plus faibles et vulnérables de la société dans leurs besoins essentiels. C'est comme dire aux plus faibles, aux nourrissons, aux bébés, aux enfants, qu'ils doivent manger moins. On retire à ces gens les moyens de satisfaire leurs besoins les plus essentiels.

C'est de l'iniquité. Je suis pour la réduction de la dette, mais pourquoi ce gouvernement, dans son Budget, n'est–il pas allé chercher ces 300 millions chez les banques?

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de The Battlefords—Meadow Lake—la Commission canadienne du blé; le député de Chateauguay—la MIL Davie; le député de Don Valley–Nord—les droits de la personne.

M. Nelson Riis (Kamloops, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C–76, Loi d'exécution du budget.

J'ai passé toute la journée à écouter les discours de mes collègues. J'ai l'étrange sentiment d'assister à des cours d'économie donnés par Peter Pan. Vous vous souvenez de Peter Pan, madame la Présidente. C'est le personnage qui disait: «Pour voler, il suffit de croire qu'on peut voler.» Et ce que j'entends de la bouche de nombreux députés, c'est que, si on sabre davantage, si on licencie des fonctionnaires et si on démantèle toutes sortes de programmes sociaux et économiques, nous verrons le Canada se mettre à prospérer. Je dois dire que cela prend une bonne dose de foi.

• (1635)

En face, je vois mon collègue, le député de Notre–Dame–de–Grâce, un des rares ministériels à avoir eu le courage de dire que le genre de programmes que les parlementaires ont mis des années à bâtir au nom des Canadiens risquent d'être démantelés en quelques heures par le gouvernement.

Ce n'est pas pour rien que le Canada est de tous les pays le lieu par excellence pour vivre et élever une famille, c'est précisément en raison de l'existence de tout ce réseau de programmes sociaux d'avant–garde que le gouvernement actuel a l'intention de démanteler le plus rapidement possible.

Ça me rappelle une histoire que j'ai lue quand j'étais enfant. Je crois qu'il s'agissait des *Naufrageurs* de Robert Louis Stevenson. Ce livre raconte l'aventure d'un groupe de gens vivant sur une île du Pacifique Sud. L'une des extrémités de l'île abondait en rochers de toutes sortes qui jaillissaient de l'écume. La nuit, ces gens déposaient souvent des lanternes sur ces rochers pour donner aux navires qui passaient l'impression qu'il s'agissait de

l'entrée du port. Quand ils entraient dans ce semblant de port, qui n'était rien d'autre qu'un amas de rochers, les navires se brisaient en mille morceaux. Alors, les pirates sans scrupules et d'autres se livraient au pillage. Autrement dit, ils présentaient l'entrée du port sous un faux jour.

J'ai l'impression que c'est ce qui se passe ici. Je ne peux pas croire ce que j'entends de la bouche de mes collègues. Par exemple, j'ai entendu un député libéral dire que les libéraux avaient tenu de nombreuses promesses formulées dans le livre rouge. On pouvait d'ailleurs y lire que l'ALENA conclu avec les États–Unis et le Mexique n'était pas bon pour nos entreprises et nos travailleurs et que les libéraux l'aboliraient, à moins que des modifications majeures n'y soient apportées. Or, l'accord n'a subi à peu près aucune modification et le premier ministre a non seulement ratifié l'adhésion du Canada à cet accord, mais il tente de nous faire accepter l'adhésion de nouveaux partenaires comme le Chili et d'autres pays. Il s'agissait pourtant de l'une des grandes promesses qui ont valu aux libéraux l'appui des électeurs canadiens.

Il y en avait une autre, cependant, et c'était la TPS. Je me souviens que mon adversaire libéral dans Kamloops avait déclaré aux électeurs que: «Si vous m'élisez en tant que représentant du Parti libéral, nous promettons d'abolir la TPS.» En fait, celle qui est chef adjoint du parti a elle–même déclaré: «Comme je tiens à ce que la TPS soit abolie, je démissionnerais en tant que députée si elle ne l'était pas.» Le gouvernement libéral est en fonction depuis maintenant 18 mois et on n'entend plus parler de l'abolition de la TPS. Les libéraux ont bien proposé d'en changer le nom. C'était peut–être leur façon à eux d'abolir la TPS, puisque ce seul nom donne la nausée.

Ce sont là deux promesses majeures faites aux électeurs, mais il y avait aussi les garderies. Je me souviens que le député de Winnipeg est intervenu à d'innombrables reprises à la Chambre pour dire que les garderies étaient indispensables au développement économique futur du Canada, en raison du nombre croissant de familles monoparentales et de familles où les deux parents travaillent et qu'il ne s'agissait plus d'un luxe ou d'un programme social. Le budget fait–il seulement mention des garderies? Pas du tout. Lorsque j'ai posé la question au ministre du Développement des ressources humaines, il a répondu que le gouvernement agirait dans la mesure où toutes les provinces seraient d'accord. Je peux prédire quel sera le résultat.

Ensuite, il y a l'environnement qui allait être une priorité. Oui, c'était critique, parce que nous étions tous d'avis que tous ces autres programmes étaient essentiellement sans objet si l'on ne travaillait pas d'arrache–pied à préserver la qualité de l'environnement canadien. Qu'est–ce qui a été fait? On a décidé qu'il était urgent d'attendre. Je vous parie que dans quelques semaines on va démanteler le ministère de l'Environnement. Vu qu'on lui a enlevé pratiquement tous pouvoirs, on est aussi bien de s'en débarrasser. Je peux déjà voir le communiqué de presse que l'on va publier.

Je pourrais continuer comme ça et parler de toutes les promesses qui n'ont pas été tenues, mais je pense que tout cela est bien connu et que je n'ai pas à insister davantage.

Les députés de la majorité n'arrêtent pas de nous dire: «L'approche du budget est équilibrée et juste.» Juste pour quoi? Je me souviens que les députés d'en face se sont tous levés pour applaudir le ministre des Finances le jour du budget. Je vais vous lire ce qu'il disait: «Premièrement, l'impôt actuel des grandes sociétés sera majoré de 12,5 p. 100—dès aujourd'hui—de façon que les grandes entreprises contribuent davantage à la réduction du déficit.» Les députés se sont levés et ils ont applaudi parce que les libéraux faisaient enfin preuve de fermeté à l'égard des grandes compagnies.

• (1640)

Regardons cela d'un peu plus près. L'impôt sur le capital est de 0,2 p. 100. Il va maintenant atteindre le chiffre faramineux de 0,22 p. 100. Oui, c'est une augmentation de 12,5 p. 100, mais c'est infime. C'est virtuellement sans conséquence. Lorsqu'elles ont entendu ça, ce que les grandes sociétés ont dû rigoler. L'impression que l'on voulait donner, c'est qu'il y avait un certain équilibre, parce que le gouvernement frappait aussi les grandes sociétés.

Dans le budget, le gouvernement disait aussi qu'il allait s'attaquer aux banques. Le gouvernement imposait un impôt temporaire sur le capital des grandes institutions de dépôt pour une année. Qu'est–ce que cela signifie, un impôt temporaire pour une année? Personne ici n'oserait se lever et prétendre que les banques ont la vie dure. Donc le gouvernement a dit qu'il allait faire preuve de fermeté et qu'il allait imposer un impôt temporaire qui ne durerait qu'un an.

Et le reste? Je ne crois pas qu'il soit une seule personne qui refuserait d'admettre que les victimes de la récession sont les plus démunis de notre société. À quel niveau se font les principales compressions? Au niveau des programmes de formation, des programmes d'enseignement, des programmes de santé et de tous les services sociaux. Or, à qui profitent le plus ces programmes sinon aux victimes de la récession, aux chômeurs et aux pauvres? C'est à ces gens que s'attaque le gouvernement. Il donne une petite tape sur les doigts aux grosses sociétés, une petite tape sur la tête aux grosses banques et une dérouillée à tous les autres.

Nous avons un problème de déficit. Nous avons un grave problème de dette. Cependant, posons–nous la question: Qu'est–ce qui a causé la dette? Comment nous sommes–nous retrouvés dans ce pétrin? Il n'y a qu'à demander à Statistique Canada. En 1991, Statistique Canada a fait sur les origines de la dette une importante étude qui a fait ressortir que notre dette de 560 milliards de dollars était due à trois facteurs.

Cinquante pour cent de la dette sont dus aux intérêts composés. Autrement dit, à la politique monétaire. Le gouvernement a établi une certaine politique monétaire dont nous avons entendu parler l'autre jour quand il est apparu clairement que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada avaient conclu une entente de complaisance et que le ministre des Finances avait promis de ne pas laisser le taux d'inflation dépasser les 3 p. 100. Le ministre des Finances a dit qu'il ferait tout pour maintenir le taux d'inflation bas, ce qui signifiait augmenter les taux d'intérêt. Aujourd'hui, le Canada est l'un des pays du monde industrialisé à avoir les taux d'intérêt les plus élevés.

Cinquante pour cent de la dette accumulée sont le résultat de ces taux d'intérêt.

Quarante–quatre pour cent de la dette accumulée sont le résultat d'exemptions fiscales. Il existe toutes sortes d'exemptions fiscales, de programmes d'impôt, d'échappatoires fiscales, etc. C'est une passoire qui nous fait perdre chaque année 38 milliards de dollars, c'est 38 milliards de dollars qui ne sont pas perçus à cause de toute cette série de mesures d'allégement fiscal. Loin de moi la pensée qu'aucun de ces allégements ne soit utile, mais pratiquement aucun d'entre eux n'atteint le but visé. Quarante–quatre pour cent de notre dette accumulée est attribuable aux allégements fiscaux.

Je me permets de demander à mes collègues libéraux s'ils croient vraiment que l'on devrait permettre de déduire les frais d'un service d'accompagnement aux fins de l'impôt. S'ils ne le croient pas, ils devraient prendre la parole et le faire savoir. Croient–ils vraiment que les coûts de loges luxueuses devraient être déduits de l'impôt? S'ils croient vraiment que ça ne devrait pas être le cas, ils devraient prendre la parole pour critiquer ces pratiques. Le régime fiscal est plein de grands trous qui font que 38 milliards de dollars d'impôts sont perdus année après année.

Voici maintenant où les choses clochent particulièrement. Depuis le milieu des années 70, 6 p. 100 de la dette accumulée peut être attribuée à des programmes gouvernementaux comme les forces armées, la GRC, les soins de santé, les pensions et d'autres. Pris à part, les programmes sociaux représentent 2 p. 100 de la dette. Qu'est–ce que le gouvernement a fait? Il s'est attaché à ce qui a causé 2 p. 100 de la dette, plutôt qu'à tout le reste.

Le gouvernement fait les choses à l'envers. Plutôt que de s'occuper de politique monétaire et de réforme fiscale, il a décidé de s'en prendre à ceux qui avaient été victimes de la récession. À mes amis libéraux, je dis qu'ils devraient avoir honte, et à mes amis réformistes, qu'ils ont deux fois plus de raisons d'avoir honte.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole pour commenter le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget. On pourrait dire qu'il s'agit d'un projet de loi omnibus. En effet, il renferme des mesures concernant la fonction publique, les transferts en matière de santé et de programmes sociaux, la stabilisation des finances, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, les anciens combattants, les valeurs et titres, les frais liés à l'obtention d'un passeport, le programme de subventions au transport des marchandises dans la région atlantique, et la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cela fait beaucoup pour un seul projet de loi.

• (1645)

Bien que j'aie de sérieuses réserves à l'égard de nombre de ces mesures, aujourd'hui je me limiterai à seulement trois d'entre elles. Comme je viens de l'Alberta et que je représente des agriculteurs, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest revêt pour moi une importance particulière.

Le Parti réformiste a toujours appuyé l'élimination des subventions, mais nous ne voyons aucune raison particulière de cibler uniquement les agriculteurs de ce secteur et leur supprimer toutes les subventions pendant que leurs concitoyens continuent à siphonner des milliards et des milliards de deniers publics.

Les subventions accordées en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest vont être éliminées, ce qui, bien entendu, est une source d'inquiétude grave pour les producteurs de céréales de l'Ouest.

Le ministre des Finances a dit dans le budget que les propriétaires de terres agricoles dans les Prairies recevraient un paiement unique de 1,6 milliard de dollars. Je sais que nombre de propriétaires louent leurs terres à des agriculteurs, mais il me semble plutôt bizarre que ce soient eux qui reçoivent une subvention basée sur le rendement de ces terres alors que ce sont les agriculteurs qui les cultivent qui engagent tous les frais liés à la fertilisation du sol, à la production, à la récolte, à l'entreposage et au transport du grain. Ce sont eux qui prennent tous les risques et pourtant ce sont les propriétaires qui toucheront 1,6 milliard de dollars.

L'élimination graduelle de cette subvention est injuste, d'abord parce que les agriculteurs sont pris à partie et ensuite parce que l'argent va aux propriétaires terriens et non aux agriculteurs mêmes.

Dans ma circonscription, un producteur de luzerne a également bénéficié de la subvention prévue aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Il se peut que certains ne connaissent pas ou n'achètent pas la luzerne, mais ce producteur en produit 850 000 tonnes, sous forme de granules ou de cubes, dont la valeur dépasse 100 millions de dollars. Plus de 90 p. 100 de cette production est exportée. L'élimination de la subvention aura certes un effet dévastateur sur cette industrie de ma circonscription.

Par comparaison au grain, la luzerne granulée est un produit d'un volume plus élevé, mais d'une valeur moindre. Les frais de transport représentent donc un pourcentage beaucoup plus fort du coût total du produit à son arrivée dans un autre pays, notamment au Japon qui est l'un des principaux importateurs de la luzerne de l'Alberta. L'élimination de la subvention aura un effet dévastateur.

La semaine dernière, nous avons légiféré pour ordonner le retour au travail des travailleurs de chemins de fer. Si nous pensions que l'élimination de la subvention était liée à la hausse de productivité dans l'industrie ferroviaire, nous aurions pu faire en sorte de préserver le contrôle des coûts de transport. Je crains que l'industrie et le producteur de luzerne de ma circonscription ne soient durement frappés par ces mesures, si aucune hausse de productivité dans l'industrie ferroviaire n'apporte de l'aide à d'autres égards.

Bien sûr, le Canada dans son ensemble va en souffrir. Des ventes à l'exportation de 100 millions de dollars et 1 000 emplois sont menacés. Je propose au ministre de l'Agriculture de tenir compte de ces répercussions et, avec le ministre des Finances, de se pencher sur l'avenir de l'industrie de la luzerne dans l'ouest du Canada.

• (1650)

Le projet de loi C–76 touche un autre segment de la fonction publique, puisqu'il apporte certains changements à la Directive sur le réaménagement des effectifs. Ces changements permettront au président du Conseil du Trésor de déclarer 45 000 fonctionnaires excédentaires. Nous, les réformistes, sommes très préoccupés du sort réservé aux fonctionnaires qui vont perdre leur emploi à cause de la modification de la Directive sur le réaménagement des effectifs et à leurs familles.

Depuis les élections, nous parlons de la nécessité de contenir les dépenses gouvernementales et de réduire la fonction publique. Nous savons que c'est important. Toutefois, il faut se rappeler que ce sont les libéraux qui ont dit: «Nous ne toucherons pas à la Directive sur le réaménagement des effectifs. Elle restera inchangée.»

En juillet 1994, dans une lettre envoyée à l'Institut professionnel de la fonction publique, le président du Conseil du Trésor affirmait que la Directive sur le réaménagement des effectifs ne serait modifiée que dans le cadre de négociations. Je ne crois pas que le projet de loi C–76 soit une forme de négociation avec la fonction publique. C'est un coup très dur qui est porté, car la Directive sur le réaménagement des effectifs sera mise de côté pendant les trois prochaines années, ce qui entraînera la perte de 45 000 postes de fonctionnaires.

Si c'est là la façon dont le gouvernement négocie et gère l'économie, le déficit et la dette, soit en disant une chose et en faisant le contraire, nous ne saurons jamais dans quelle direction s'en va le pays. La liste des promesses faites dans le livre rouge et rompues par la suite s'allonge tous les jours.

La Directive sur le réaménagement des effectifs n'est suspendue que pour trois ans. Je me demande comment le gouvernement peut, en toute honnêteté, affirmer que la réduction des effectifs de la fonction publique n'entraîne pas la disparition pure et simple de la directive. Le gouvernement libéral avait dit qu'il ne toucherait pas à cette directive, mais n'était–ce encore qu'une promesse en l'air? Il dit maintenant qu'il va la mettre de côté, mais seulement pour trois ans. Espérons que, dans trois ans, le gouvernement ne sera pas dans une position pour prendre une décision à l'égard de la directive sur le réaménagement des effectifs parce qu'il est fort probable qu'il trouvera alors une autre raison pour en suspendre l'application pendant plus longtemps encore.

Je crois que le gouvernement devrait faire son travail et se rendre compte une fois pour toutes qu'il faut restructurer la fonction publique et en réduire la taille. Il devrait être honnête envers les fonctionnaires et leur dire qu'il faudra peut–être éliminer la directive et non seulement en suspendre l'application.

Nous avons vu ce genre de mesures à court terme fondées sur l'opportunisme politique avec le gouvernement conservateur précédent, qui disait que la paix sociale passait par la sécurité d'emploi. Je crois que nous sommes témoins d'une autre situation où le gouvernement dit une chose alors que la politique à long terme peut être fort différente.

Le gouvernement permet à ces fonctionnaires déclarés excédentaires de continuer de faire partie des effectifs pendant six mois, qu'ils aient du travail ou non. Puis, pendant une période de douze mois après leur départ, si on trouve un emploi, on peut les rappeler et leur donner cet emploi sans qu'il y ait de concours.

Nous voyons toutes sortes d'exemples où le gouvernement libéral n'agit pas comme il le devrait.

Nous parlons d'équité en matière d'emploi, mais le gouvernement balance le principe du mérite par–dessus bord. Il dit maintenant qu'il se réserve le droit, pendant une période de douze mois, de rappeler des travailleurs et d'éliminer les concours. Cela montre bien que les libéraux ont perdu le sens de la justice et qu'ils gouvernent le pays sans donner l'exemple.

Dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais également dire que je suis contre l'élimination du transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Cette décision est très injuste pour l'Alberta, qui devra assumer des coûts additionnels de 173 millions de dollars pour les services publics. Cela entraînera une augmentation de 7 p. 100 du prix de l'électricité dans cette province. En Alberta, les services publics sont assurés par des entreprises privées qui devront désormais payer de l'impôt fédéral sur leur revenu. Par contre, Ontario Hydro, Hydro–Québec, B.C. Hydro et toutes ces sociétés d'État qui appartiennent aux provinces ne paient pas d'impôt fédéral.

• (1655)

Par conséquent, je tiens à signaler mon opposition à cette disposition du projet de loi C–76.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Madame la Présidente, je prends part au débat portant sur le projet de loi C–76, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995. J'ai eu l'honneur d'appuyer une motion proposée par mon collègue le député de Saint–Hyacinthe—Bagot, jeudi dernier, 30 mars 1995.

Cette motion vise essentiellement à renvoyer le ministre des Finances à sa table à dessin et à refaire le Budget qu'il a osé présenter à la Chambre et que le Bloc québécois s'emploie à dénoncer de toutes ses forces. Je suis fier d'avoir appuyé cette motion car le Budget du ministre des Finances est un budget qui dissumule sa véritable personnalité. Il prétend à des vertus qu'il n'a pas.

Pour l'année fiscale 1995–1996, le Budget n'introduit aucun changement en matière de transfert aux provinces. Tout est reporté à l'année prochaine afin de cacher la réalité de l'échec du fédéralisme aux Québécoises et aux Québécois avant le référendum. Mais à partir de 1996–1997, le gouvernement fédéral va s'arranger pour pelleter son déficit dans la cour des provinces et ce, pour une valeur minimale de 7 milliards de dollars.

Voici comment le fédéral va s'y prendre. Il va d'abord éliminer deux grands programmes de transfert aux provinces: le Régime d'assistance publique du Canada et le Financement des pro-

grammes établis. Il va remplacer ces deux grands programmes par un nouveau programme: le Transfert social canadien. Ce nouveau programme, nommé le Transfert social canadien, devra tenir compte des coupures annoncées dans le Budget Martin. La coupure correspondra à 2,5 milliards de dollars en 1996–1997 et à 4,5 milliards de dollars en 1997–1998, pour un total de 7 milliards de dollars. Ces coupures sont chiffrées dans le Budget.

En coupant ainsi dans les transferts aux provinces, le gouvernement fédéral transfère ses responsabilités sur le dos des finances publiques provinciales tout en conservant les points d'impôts et le droit de dépenser dans tous les domaines. Et malgré toutes les belles prétentions du Budget, l'article 48 du projet de loi C–76 ne trompe pas. En raison de cet article, le Québec se verra privé de 650 millions de dollars en 1996–1997.

En 1997–1998, l'enveloppe du nouveau programme, le Transfert social canadien, sera répartie entre les provinces selon un critère qui demeure à négocier. Si le critère choisi est le mode de répartition actuel, le Québec subira un manque à gagner de 1,2 milliard de dollars en 1997–1998. Mais étant donné que les critères ne sont pas déterminés, la coupure pourrait être beaucoup plus importante.

En fait, le gouvernement fédéral semble accepter les demandes des provinces mieux nanties, surtout l'Ontario. Mis à part la péréquation, le fédéral envisage fortement de répartir l'enveloppe de tous les principaux transferts aux provinces selon la proportion de la population. Si tel était le cas, le Québec devrait supporter 41,7 p. 100 des coupures des transferts aux provinces en 1997–1998, selon la proportion de sa population. Avec ce critère de répartition, le manque à gagner pour le Québec passerait de 1,2 milliard de dollars à 1,9 milliard de dollars en 1997–1998.

Ce Budget prétend donc à des vertus qu'il n'a pas. Les coupures auxquelles on peut s'attendre l'an prochain en sont une preuve flagrante. Une autre preuve, c'est la volonté du gouvernement fédéral de maintenir des normes nationales. Le projet de loi C–76 maintient les normes nationales en santé et prévoit l'introduction de nouvelles normes nationales en aide sociale et en enseignement postsecondaire.

• (1700)

Si les provinces ne respectent pas ces normes, elles se verront couper encore des vivres. Ce fédéralisme centralisateur et arrogant n'a rien d'une décentralisation. Ces normes nationales limiteront l'autonomie des provinces dans leurs propres secteurs et à leurs propres frais. Encore une fois, le peuple distinct du Québec ne se reconnaîtra pas dans les nouvelles normes nationales appliquées d'un océan à l'autre dans un secteur névralgique pour son identité culturelle, tel que l'éducation.

Ce projet de loi prévoit donc de nouvelles normes nationales avant même que les négociations aient lieu. Le fédéral annonce le résultat avant de mettre cartes sur table. Rien n'indique, dans le projet de loi, que le gouvernement fédéral est obligé d'obtenir un consensus parmi les provinces pour établir de nouvelles normes nationales. Il ne faut pas oublier que le fédéral a le pouvoir d'imposer unilatéralement de nouvelles normes nationales en modifiant la loi. Si les provinces refusent ces nouvelles normes, elles se verront couper encore les vivres. N'oublions pas que ces vivres viennent pourtant des impôts des contribuables provinciaux.

Donc, non seulement le nouveau Transfert social canadien coupera sept milliards de dollars sur le dos des provinces, mais l'article 48 du projet de loi C–76 oblige les provinces à faire mention du Transfert social canadien dans toutes les publicités et les documents concernant les services de santé offerts par la province.

Voici un autre exemple: dans le cadre du portefeuille d'Anciens combattants Canada, pour lequel je suis le critique, le projet de loi C–76 représente des coupures de prestations, des coupures d'allocations et des coupures d'indemnisations. L'article 42 aura pour effet que des prestations pour études, assurées à des enfants d'anciens combattants, seront graduellement supprimées.

Par les articles 68 à 72, on mettra fin à des allocations à des anciens combattants alliés de la Résistance, et des allocations à des anciens combattants alliés en uniforme qui ont immigré au Canada seront aussi graduellement supprimées. Enfin, l'article 73 fera en sorte que des indemnisations accordées à des demandeurs de pensions d'invalidité, à l'occasion de leur comparution devant un comité de révision seront abolies. Ces dispositions représentent une perte de bénéfices pour les anciens combattants. On tente de faire des économies de bouts de chandelles.

Bref, ce Budget est à l'image du fédéralisme. Il voudrait bien devenir le protecteur puissant, qu'on le prenne comme patron. Les Québécois ne sont pas dupes et ils n'hésiteront pas à se lever pour dire à ce régime qu'ils n'en veulent plus, que la tromperie a assez duré et qu'ils veulent prendre leur destinée en main, une fois pour toutes. D'ici là, il est indispensable de surseoir à la deuxième lecture de ce projet de loi C–76, pour n'y revenir que dans six mois, afin que le ministre des Finances retourne faire ses devoirs. C'est l'objet de la motion que j'ai eu l'honneur d'appuyer et que je persiste à maintenir.

[*Traduction*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C–76.

Le budget a donné lieu à passablement de désinformation récemment. Je voudrais donc corriger certaines choses qui ont été dites.

Tout d'abord, le budget sonne le glas pour beaucoup de choses auxquelles nous, les Canadiens, sommes très attachés, notamment les programmes sociaux que nous avons pris des décennies à former. Ces programmes nous différencient de pays comme les États–Unis et d'autres pays qui ne se soucient pas des démunis comme nous le faisons au Canada. Pour cela, nous sommes enviés à l'étranger.

• (1705)

Contrairement à ce que beaucoup de gens croient, le budget représente la plus grave menace pour ces programmes sociaux. Il n'y a pas de quoi être fiers, la honte serait plus indiquée. Je vous explique pourquoi.

Le monstre souvent évoqué dans tous les discours sur le budget et les finances, ce n'est pas le déficit. Le monstre, c'est la dette qui ne cesse de grossir et qu'il nous est impossible de nous représenter. Cette dette s'élève actuellement à 560 milliards de dollars et, dans trois ans, elle aura atteint les 660 milliards environ.

Où prendrons–nous l'argent pour payer seulement l'intérêt sur cette dette? Je vais vous le dire. Imaginez que ce que nous dépensons chaque année est représenté par une tarte. Cette tarte de 160 milliards de dollars est ronde. Une pointe de 40 milliards de dollars sert à payer l'intérêt sur la dette et le reste à payer les programmes du gouvernement et les programmes sociaux.

Dans trois ans, nous aurons ajouté 100 milliards de dollars à la dette et l'intérêt représentera 50 milliards de dollars et non plus 40 milliards. Cela forcera le Canada à réduire ses dépenses au titre des programmes gouvernementaux et des programmes sociaux pour les ramener de 120 milliards à 102 milliards.

J'invite tous les Canadiens à se demander où nous prendrons l'argent pour payer ces programmes sociaux si nous avons 18 milliards de dollars de moins. Il y a deux possibilités: soit que notre économie connaisse une forte croissance, soit que nous augmentions les impôts. Cette dernière option n'en est pas vraiment une, mais le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'auront pas le choix parce que s'ils n'augmentent pas les impôts, ils devront réduire les services dans des secteurs importants comme les soins de santé et l'éducation. Ce sont là des programmes très importants auxquels nous nous sommes habitués au Canada.

Je vais évoquer quelques exemples actuels de la première option, en commençant pas un qui me tient beaucoup à coeur. Voici quelques faits à propos des soins de santé en Colombie–Britannique. La ville de Prince George, dans le nord de la province, dont l'hôpital dessert la moitié de la province, a perdu 80 p. 100 de ses chirurgiens orthopédistes. Il n'en reste plus qu'un pour servir la moitié de la province. Elle a perdu la moitié de ses obstétriciens–gynécologues et son seul neurochirurgien, entre autres spécialistes.

Pourquoi ces spécialistes ont–ils quitté la région depuis 18 mois? Ce n'est pas parce qu'ils veulent gagner davantage, mais plutôt parce qu'ils ont trouvé intolérable de travailler sous le régime des compressions budgétaires qui leur ont été imposées, non pas seulement par le gouvernement provincial mais aussi par le fédéral. Il s'agit d'une double culpabilité en l'occurrence. Elle n'est pas exclusive à l'un ou l'autre palier de gouvernement.

Les raisons sont doubles. Nous avons une demande accrue de services de santé et davantage de technologies coûteuses, mais moins d'argent pour les payer. Nous avons également une population vieillissante et nous connaissons une croissance démographique. Compte tenu des caractéristiques démographiques de notre pays, nous pouvons voir que la situation ne changera pas pour le mieux, mais plutôt pour le pire. La demande va donc augmenter.

Certaines situations tragiques se sont présentées dans le nord de la Colombie–Britannique. Il a fallu transférer des patients de cet hôpital par avion, et les médecins ont dû trouver des places à Edmonton, Calgary ou Vancouver pour y faire soigner des gens qui avaient parfois subi des blessures mettant leur vie en danger ou des gens dont les blessures ont été soignées beaucoup trop tard pour qu'ils reçoivent le traitement adéquat nécessaire pour survivre et redevenir en mesure d'exercer leurs activités normales. C'est très gênant, voire honteux, pour un pays riche comme le nôtre. On n'a qu'à parler à ces gens–là pour voir ce qui se passe.

Ce qui se passe dans le nord de la Colombie–Britannique n'est pas un fait isolé. La même chose se produit à Victoria. Un exemple? Un de mes collègues m'a appelé pour me raconter ceci: «J'ai une patiente de 40 ans qui souffre de vertiges. Nous pensons qu'elle a une tumeur au tronc cérébral, qui fait partie du cerveau. Elle va attendre deux mois son examen scanographique, et son examen IRM est renvoyé aux calendes grecques.»

Madame la Présidente, que vous diriez–vous, à la place de cette dame? Il est dramatique que ce genre de choses se produise chez nous. Si elle avait assez d'argent, elle se rendrait aux États–Unis et obtiendrait ces services en deux ou trois semaines. Contrairement à ce que les députés ministériels prétendent, nous avons au Canada un système de soins de santé à deux vitesses.

• (1710)

Le gouvernement dit qu'il va retirer de l'argent aux Canadiens, sous prétexte de compressions: il va réduire les paiements de transfert aux provinces de 8,4 milliards de dollars et abaisser le déficit fédéral. Ce n'est pas vrai. Tout ce que le gouvernement fait, c'est faire porter le fardeau aux contribuables et aux provinces. Ce n'est pas juste.

J'aurais une solution constructive à proposer, mais elle suppose un changement d'orientation, une certaine ouverture d'esprit et la volonté de changer les choses à l'avenir. C'est un saut dans l'inconnu qui aurait pour effet de fournir un bien meilleur régime d'assurance–maladie à tous les Canadiens.

Il faut laisser le gouvernement fédéral s'occuper de définir ce que sont les services de santé essentiels et de veiller à ce que tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, soient assurés. Aucun membre de notre parti ne veut que certains Canadiens soient privés de leurs services de santé essentiels faute d'argent. Nous luttons contre cela et nous continuerons de le faire dans l'avenir. Nous voulons garantir que tous les Canadiens aient accès à ces services essentiels. Cependant, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le régime d'assurance–maladie public continue de payer pour tout. C'est impossible. Nous devons donc déterminer quels sont les services à assurer et veiller à ce qu'ils soient fournis partout au Canada.

Il faut donner aux provinces le pouvoir de recueillir des fonds pour ces services de santé. Pour ce faire, il faut modifier la Loi canadienne sur la santé. Il n'est pas question de la supprimer,

mais seulement de la modifier. Le Parti réformiste estime qu'elle comporte nombre d'aspects positifs qu'il faut préserver.

Cependant, le gouvernement ne peut, d'une part, enlever de l'argent aux provinces et, d'autre part, leur interdire de recueillir des fonds. Ce n'est pas juste. Il faut permettre aux provinces de recueillir des fonds. On pourrait ainsi avoir un double système formé d'une composante publique et d'une composante privée.

Il faut comprendre une chose. Le gouvernement fédéral aurait la responsabilité de dire aux provinces que si elles mettaient sur pied un régime de soins de santé privé, celui-ci ne serait financé qu'à l'aide de fonds privés. Aucun denier public n'irait au financement de ce système. Il est faux de présumer que notre parti veut que l'argent des contribuables serve à financer ce système privé.

Grâce à l'établissement d'un système privé, les listes d'attente du système public seraient moins longues, sans compter que ce dernier jouirait d'un financement accru. En fin de compte, les gens qui dépendraient des services de santé publics recevraient leurs services essentiels beaucoup plus rapidement et efficacement.

Il s'agirait effectivement d'un système imparfait, mais celui qui existe actuellement l'est aussi. Ne vaut-il pas mieux avoir un système imparfait qui fournit de meilleurs soins de santé à tous les Canadiens que le système actuel qui se détériorera avec le temps? Je crois que lorsque les Canadiens auront compris cela, ils accepteront cette solution. Notre parti appuierait le gouvernement s'il prenait des mesures en ce sens. Il est tout à fait illusoire de se cacher la tête dans le sable et de prétendre que tout va bien.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a dû injecter 18 millions de dollars pour réduire provisoirement la période d'attente des patients qui doivent subir des examens faisant appel à l'imagerie par résonance magnétique ou un pontage coronarien. Les listes d'attente comptent 700 ou 800 noms. Je suis certain que les personnes devant subir une opération à coeur ouvert seraient très déconcertées de devoir attendre cinq mois. En fait, le sénateur Keon a dit que, à Ottawa, la période d'attente pour une chirurgie cardiaque non urgente est maintenant de cinq mois. C'est une farce.

• (1715)

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Madame la Présidente, le grand parti national défenseur des plus démunis, le grand parti qui, jadis, penchait davantage vers le NPD que vers le Parti réformiste, le grand parti qui nous a tant parlé de dignité et de fierté n'existe plus. Ce parti s'est dégonflé sous les attaques répétées des plus riches et des financiers qui sont, drôle de coïncidence, des amis de ce parti.

Le Parti libéral d'autrefois vient de se transformer en une espèce de parti progressiste-réformiste-conservateur. Voilà le nouveau nom du parti des gens d'en face. Avec le dernier Budget, les députés d'en face, des progressistes-réformistes-conservateurs, viennent de renier leur principale raison d'être. Les démunis, les malades, les mal-logés, les chômeurs, les personnes âgées, tous ces gens qui nécessitent une attention particulière de l'État passent dans le moulin au profit du ton de la réduction du déficit.

Le message des gens d'en face sonne faux. Il est de plus tendancieux, puisqu'il tente de faire croire à la population que c'est à cause de tous ces démunis et de nos programmes sociaux que le gouvernement fédéral est en faillite. Ce message est vicieux et inacceptable. Avec un tel message, les gens d'en face, que je ne peux plus nommer les libéraux ou les rouges, remettent en cause le rôle même de l'État.

Ce rôle fondamental n'est-il pas justement de soutenir les plus faibles de notre société, de s'assurer que tous et toutes puissent vivre dans des conditions de vie respectables, de veiller à ce que la richesse collective soit équitablement partagée et que tous ceux et celles qui possèdent une certaine richesse participent à cet effort collectif? N'est-ce pas là le mandat de l'État?

Malheureusement, les gens d'en face, les ex-libéraux, avec leur ministre millionnaire des Finances en tête, tombent bêtement dans le discours purement économique et financier et ils oublient totalement le discours social et les valeurs humaines. Bientôt, on n'aura plus qu'à mettre une calculatrice à la place du ministre des Finances et le résultat sera le même. On alignera des chiffres et on soustraira sans réfléchir aux effets néfastes de ces coupures.

Le ministre des Finances de ce nouveau parti progressiste-réformiste-conservateur représente l'antithèse d'un Robin des Bois. Au lieu de prendre l'argent aux riches pour le donner aux pauvres, le ministre des Finances prend l'argent des pauvres pour le donner aux riches.

Fallait-il s'attendre à autre chose de ce Robin des Bois raté qui est lui-même millionnaire et qui, de son propre aveu, connaît très bien toute la gamme possible d'exemptions fiscales. Il est lui-même propriétaire d'une flotte de bateaux dont certains battent pavillon étranger pour éviter les taxes et impôts canadiens. Quel bel exemple de partage et de participation à la collectivité que nous donne ce Robin des Bois à l'envers. Il préfère protéger les plus riches, ses amis, au détriment des moins nantis.

Je pense aux fameuses fiducies familiales, des milliards de dollars mis de côté, à l'abri du fisc. Dans ce cas, le ministre a décidé de soutenir ses amis pour encore cinq ans. C'est épouvantable d'ainsi protéger la grosse gomme de la société, alors qu'on coupe les prestations aux chômeurs.

Que penser des choix fiscaux du gouvernement? Par exemple, on imposera les banques d'un modeste 100 millions de dollars, alors qu'une seule d'entre elles, la Banque royale, une bonne fédéraliste, a empoché plus de 1,2 milliard de dollars en profit l'an dernier. Comment expliquer la justesse de cette décision fiscale, alors que, l'année dernière, les impôts payés par les personnes âgées ont augmenté de 500 millions de dollars?

Que penser des milliers d'entreprises qui ne paient pas d'impôt, alors que le travailleur, lui, est de plus en plus taxé?

Les choix des gens d'en face apparaissent clairement dans ce Budget. Le favoritisme envers les plus riches est flagrant. Le gouvernement fédéral se comporte en protecteur des plus nantis et du monde de la finance.

Au bout du compte, ce sont des contribuables petits et moyens, toujours les mêmes, qui sont touchés. Les chômeurs, les démunis, les personnes malades, les mal–logés feront tous les frais de ce Budget dans lequel le gouvernement n'a pas le courage de puiser dans les goussets bien étanches des plus riches. Résulteront de ce Budget des réalités très, très difficiles à vivre: des bénéfices de chômage réduits; des programmes d'aide abolis; une assurance–maladie de plus en plus réduite.

Les gens du troisième âge, eux, sont ménagés temporairement cette année. Mais les intentions du ministre des Finances sont toutefois facilement perceptibles.

• (1720)

Après le référendum, il va piger encore une fois dans les pensions de vieillesse, réduisant ainsi les revenus de nos aînés qui, dans bien des cas, constituent le strict minimum. Nos aînés ont le droit de se payer des conditions de vie convenables. Ils ont aussi le droit à quelques petits luxes.

Après le couteau du ministre l'année prochaine, j'ai bien peur que ces petits luxes disparaîtront et que la qualité de vie diminuera. Les femmes, elles, seront encore plus durement affectées par les choix du fédéral. La notion de revenu familial qu'on veut implanter dans différents programmes les touche directement, puisqu'elles sont les plus pauvres et les plus dépendantes de leur conjoint. D'un coup, on fait sauter l'universalité des programmes pour un grand nombre de femmes et on perpétue ainsi leur dépendance économique et leur pauvreté. C'est scandaleux.

L'appauvrissement des démunis et de la classe moyenne constitue une réalité. L'enrichissement des riches, c'est l'autre réalité. Et le gouvernement croque à belles dents dans ces deux réalités. Ces décisions budgétaires et fiscales creusent davantage l'écart entre les pauvres et les riches. Quel choix honteux.

Le Budget du millionnaire des Finances n'est que de la poudre aux yeux; une série de coupures ici et là, des soustractions sans vision. Et les gens d'en face sont tous heureux, béats devant ce Budget inefficace et conçu exclusivement pour répondre à court terme au marché financier. Le Bloc québécois demande depuis plus de 17 mois maintenant au gouvernement de faire son travail sérieusement. Le Bloc demande que l'on s'attaque aux vrais problèmes: s'attaquer aux dédoublements et au profond problème de chômage structurel.

Ces deux pistes sont ignorées complètement par le millionnaire des Finances. Pourtant, rappelons–nous du credo du livre rouge, la bible que l'on a «tablettée» immédiatement après l'élection, le credo: «jobs, jobs, jobs». Où sont–ils ces emplois tant promis qui devaient devenir le démarreur d'une reprise économique? Il est facile de constater que c'est le contraire qui se passe. C'est la reprise économique qui crée des «jobs, jobs, jobs», et non l'action du gouvernement ou plutôt son inaction.

La pauvreté, on ne la combat pas avec de belles promesses électorales. On la combat en grande partie en donnant la possibilité aux gens d'acquérir une certaine richesse par le travail. Voilà une solution sur laquelle il faut s'arrêter très sérieusement.

Le travail, l'emploi combat la pauvreté. Où sont–elles les mesures importantes et efficaces pour créer des jobs? Absentes du paysage. Le fédéral a semé des miettes avec son programme d'infrastructures et maintenant, il est au neutre. Les gens d'en face se pètent les bretelles avec les jobs, non pas créés par eux, mais par la reprise économique qui nous est venue de nos voisins du Sud pour une bonne part.

Le fédéral ne veut pas se retirer. Le système fédéral est ainsi fait et les gens d'en face croient dur comme fer en ce système. La prétendue décentralisation opérée par le Budget n'est qu'une coquille vide, une vaste opération de pelletage du déficit. En fait, c'est le déficit que l'on décentralise et non pas les pouvoirs.

Et pourtant, avant le Budget, on nous faisait miroiter que le fédéral pourrait se retirer des champs de compétence des provinces en leur cédant les ressources financières correspondantes. Quelle poudre aux yeux. Ce Budget, c'est tout le contraire: un gouvernement central dominateur et dix provinces asservies.

Bientôt, les Québécois décideront de leur avenir. Je suis persuadée qu'ils rejetteront ce fédéralisme dominateur et ce gouvernement qui s'attaque de plus en plus au tissu social au profit des financiers.

C'est en possédant tous ses outils que le Québec pourra se construire une société plus juste basée sur des valeurs autres que bêtement financières. La globalisation des marchés, la compétition mondiale, le profit, le développement économique à tout prix, c'est bien beau tout cela, mais à quoi servent–ils si la population, si la base est bafouée et délaissée? Au Québec, nous ferons nos choix.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

Depuis quelques mois, plus précisément depuis le dépôt du budget, j'ai été quelque peu déçu de ce que j'ai entendu. Les députés ministériels ont affirmé à de nombreuses reprises s'être rendus dans les communautés, les villes et les rassemblements pour parler avec la population canadienne, et ils disaient savoir ce que voulaient les Canadiens. Et voilà maintenant ce que fait le gouvernement, il livre de beaux discours.

• (1725)

Je trouve cela curieux, car je suis aussi allé dans diverses régions et pas seulement dans ma circonscription. Je suis peut–être un peu différent des députés ministériels qui affirment parler avec la population. Je m'y prends peut–être différemment, mais j'ai discuté avec des agriculteurs, assis sur le hayon arrière d'un

camion. J'ai rencontré des policiers dans leur voiture, au lieu de passer mon temps avec des hauts fonctionnaires et d'autres représentants de l'élite.

Je me suis rendu dans les prisons, et non pas uniquement dans le bureau du directeur de l'établissement; j'ai discuté avec des gardiens et ceux qui travaillent auprès des détenus. Je suis allé dans les cafétérias ou les petits cafés pour y rencontrer des infirmières qui terminaient leur quart de travail à l'hôpital. J'ai écouté ce que ces gens avaient à dire, et je me demande pourquoi ils ne m'ont pas dit la même chose qu'aux députés ministériels.

Les gens nous demandent, par exemple, ce que fait le gouvernement et disent qu'ils ne comprennent pas. Ils veulent savoir quand les députés vont enfin reconnaître qu'ils ont une pension dorée et accepter de faire leur part. Lorsque nous voyons ce que coûte ce régime de pensions, de l'ordre de 1 239 000 $, nous nous plaignons ici, à la Chambre. Les députés n'ont pas le courage de déclarer que oui, ils devraient faire leur part, mais ils ne la font pas.

J'ai trouvé certains chiffres dans les comptes publics. Si je peux consulter les comptes publics, tout le monde peut le faire. On pourrait les montrer aux gens et leur expliquer que, selon ces comptes publics, le gouvernement a consacré 374 millions de dollars à l'enseignement des langues au cours de la dernière année. Il a accordé 298 millions de dollars à l'immigration et à la citoyenneté. Les Canadiens aimeraient bien savoir de quoi il s'agit exactement.

Ces chiffres montrent que le gouvernement consacre des millions de dollars au multiculturalisme. Les gens à qui j'ai parlé, des immigrants dans la plupart des cas, m'ont demandé: «Que fait le gouvernement? Pourquoi dépense-t-il l'argent de cette façon? Ce n'est pas mal, mais, au même moment, nos programmes de santé s'effritent. L'éducation et la protection font de même. Même la défense, que le gouvernement considère pourtant comme un programme important, tombe sous le couperet».

Y a-t-il de l'aide pour les indigents? Jamais de la vie. Elle va aux plus gourmands, aux plus cupides. Des mères célibataires demandent: «Pourquoi ne puis-je obtenir de l'aide? Je suis seule, j'ai des enfants, je suis divorcée et j'ai des difficultés. Pourquoi ne puis-je rien recevoir?» Je ne connais pas la réponse à cette question.

De ce côté de la Chambre, vous vous contentez de parler. Vous ne répondez à personne. Vous jouez le jeu politique traditionnel en noyant tout sous de belles paroles, mais vous ne dites rien. Et c'est ce que vous faites depuis 30 ans. Ensuite, on se demande pourquoi la dette atteint 560 milliards de dollars et pourquoi le déficit est si considérable.

Les Canadiens me disent qu'ils ne comprennent pas. Ils devraient venir ici écouter les libéraux, ils comprendraient. Voilà comment le pays fonctionne depuis 30 ans. Ces gens refusent même de renoncer à leurs petites automobiles bleues. Il arrive parfois qu'un ministre se déplace à pied ou prenne un autobus vert comme nous tous, mais en général, non. Ils laissent le moteur tourner et le chauffeur attendre à l'entrée. Ils arrivent ici et parlent des millions d'enfants qui vivent dans la pauvreté pendant que leurs chauffeurs attendent, moteurs en marche. Voilà ce qu'ils font. Ils ne se montrent absolument pas désireux de renoncer à quoi que ce soit pour aider. C'est une bande d'égoïstes depuis le début.

• (1730)

Nous avons parlé aux gens et avons produit un «Budget des contribuables». Ils trouvent qu'on a des priorités et se demandent pourquoi les libéraux n'en ont pas. Voilà ce que les gens disent. De toute évidence, leur budget ne cadre pas avec ce que les gens disent. Trois pour cent du PIB, ça veut dire un déficit de 25 milliards de dollars en trois ans. N'est-ce pas merveilleux! Nous ne paierons que 50 milliards de dollars d'intérêts, soit une dette supplémentaire de 25 milliards de dollars.

Nous faisons notre part, mais peut-être devrions-nous écouter le NPD. Il doit sûrement y avoir une pile de billets à ramasser ici et là, puisqu'il nous faut accroître nos recettes. Eh bien, imposons nos citoyens davantage encore. Dépensons davantage. Allons jusqu'à la limite de leurs moyens.

Au chapitre de la justice, il nous en coûte 40 000 $ par an pour héberger un détenu. Or, nos prisons en comptent à peu près 17 000. Si on additionne tout ça—et il n'est pas nécessaire d'être un mathématicien très malin pour faire la somme—on aboutit à des millions et des millions de dollars de plus. Ça prend 40 000 $ pour faire vivre un détenu.

C'est même un libéral qui a dit qu'il y avait 1 700 détenus provenant d'autres pays et qu'il y aurait peut-être lieu de les expluser. J'approuverais la décision. C'est une bonne idée. Elle vient de l'autre côté de la Chambre. Grands dieux, pourquoi les députés ne l'écoutent-ils pas? Il y a 1 700 non-citoyens qui végètent dans nos prisons au coût de 40 000 $ chacun. Retournons-les. Renvoyons-les chez eux. Ce serait probablement la pire punition à leur infliger. Pourquoi ne proposons-nous pas des solutions à la situation qui a cours dans notre système judiciaire?

Si la députée de Halifax s'arrêtait un peu de parler, elle apprendrait peut-être quelque chose. J'en doute, mais qui sait. Je suppose qu'elle a renoncé à son régime de pensions afin de pouvoir parler à son goût.

Mme Clancy: Non, elle ne l'a pas fait et ne le fera pas non plus. Vous pouvez citer mes paroles.

M. Thompson: Je vais citer ses paroles. Elle ne le fera pas non plus. Bien sûr, le contraire m'aurait étonné.

Je me rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, certains fonctionnaires du ministère de la Justice m'ont dit que, à une époque, certains pays étaient désireux de négocier une entente pour loger nos détenus à notre place, qu'ils nous feraient économiser beaucoup d'argent. Nous devrions peut-être envisager cette possibilité et conclure des marchés avec d'autres pays pour qu'ils nous aident à régler ce problème.

Notre budget s'inspire en grande partie des désirs des Canadiens. Lorsque nous parlons aux gens, à leurs patrons, même s'ils n'agissent pas comme des patrons—je rappelle aux députés que c'est le contribuable qui est leur patron, au cas où ils l'auraient oublié—ils sont très bouleversés que la Chambre ne semble pas pouvoir établir des priorités et dire que nous devons nous préoc-

cuper de la santé, de l'éducation, de la protection, que nous avons besoin d'une force de défense, que nous devons nous assurer que le régime d'aide sociale s'occupe bien des personnes dans le besoin. Nous avons donc regroupé leurs réflexions.

Je doute que quiconque de l'autre côté de la Chambre ait pris le temps de le lire. Après tout, comme il ne venait pas d'un libéral, pourquoi y jeter un coup d'oeil? Il ne peut pas être bon s'il ne vient pas d'un libéral. Pendant les neuf dernières années, avant l'arrivée des libéraux, ce n'était pas bon si cela ne venait pas d'un conservateur. Avant, ce n'était pas bon si cela ne venait pas d'un libéral. Nous jouons à ce jeu stupide année après année. Nous disons tous que nous devons agir différemment.

Je n'ai rien vu de différent; un nom différent, des visages différents, mais les mêmes vieux conservateurs, les mêmes vieilles histoires. Rien n'a changé.

• (1735)

M. Harris: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Pendant que le député de Wild Rose disait que le gouvernement n'avait pas entendu le vrai message des gens, même s'il prétend l'avoir entendu, la députée de Halifax a fait une remarque donnant clairement à entendre que les gens de l'Est étaient plus intelligents. C'est une insulte pour les Canadiens de l'Ouest. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais il s'agit d'un point de discussion et non d'un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, BQ): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi d'avoir à commenter au cours des minutes qui viennent. . .

S'il vous plaît, madame la Présidente, est–ce qu'il serait possible d'avoir le silence?

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre!

M. Rocheleau: Madame la Présidente, c'est donc un plaisir pour moi de faire un discours sur le projet de loi C–76, qui s'intitule Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 1995. En fin de compte, en pratique, ce projet de loi vise à ajuster certaines lois, à la suite du dépôt de ce Budget et à ses conséquences, combien parfois dévastatrices et perverses.

À la lecture de ce projet de loi, mon attention a surtout été attirée par quelques lois qui sont concernées, notamment la première qui porte sur la rémunération du secteur public, où on voit la continuité dans l'action du gouvernement. Ici, on adopte une loi pour faire en sorte que 45 000 salariés de la fonction publique du Canada perdent éventuellement leur emploi, alors qu'on avait promis des «jobs, jobs, jobs» dans le livre rouge, vous vous en souviendrez, madame la Présidente.

On voit la continuité au niveau de l'idéologie, car on ne se gêne pas pour adopter des lois, en l'occurrence dans le domaine des relations de travail la semaine dernière, pour forcer le retour au travail d'employés qui voulaient utiliser leur droit de grève et qui n'en ont même pas eu le temps, parce qu'on a fait un lock–out et, 12 heures après le lock–out, on a adopté une loi pour les faire retourner au travail. On voit combien ce gouvernement peut se permettre d'être constant, parfois.

Un autre domaine qui a attiré mon attention est celui de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui sera transformée, adaptée, quand on sait qu'à la suite de l'abolition de ces subventions dans l'Ouest, on aura des compensations de l'ordre de trois milliards de dollars, alors qu'au Québec, on va couper les subventions aux producteurs laitiers de 30 p. 100, sans qu'il n'ait jamais été question de compensation. On s'aperçoit que ce n'est pas le député de Brome—Missisquoi qui va mener le combat en ce sens.

Enfin, il y a bien sûr tout le tronc commun, le tronc principal de ce Budget, qui porte sur les coupures dans les transferts aux provinces qui s'élèveront, d'ici trois ans, à sept milliards de dollars, dont 2,5 milliards—autour de 40 p. 100—qui seront assumés par le gouvernement du Québec. Alors que nous ne formons que 25 p. 100 de la population, 40 p. 100 des coupures s'adresseront au Québec. Là aussi, il y a continuité, non pas simplement en ce qui concerne ce gouvernement, mais en ce qui concerne le système fédéral canadien.

Il y a continuité parce que si on regarde les chiffres, depuis 1982, le Québec a subi des coupures de 14,3 milliards de dollars en 12 ans. C'est donc dire que le gouvernement du Québec, quel qu'il fut, a souffert en moyenne de coupures de plus d'un milliard de dollars. Comment se surprendre, à ce moment, qu'on retrouve l'impact de ces coupures perverses et dans l'éducation, et dans la santé, et partout dans le fonctionnement. Ne pensons simplement qu'aux organismes communautaires qui ont à subir les coupures constantes qui proviennent de ce système basé sur le camouflage, sur le pelletage dans la cour des voisins et sur l'irresponsabilité.

On a beau rire, surtout quand on vient du Québec et qu'on vient de se faire élire comme cela. Certains n'en ont pas encore pris conscience. Il y en a qui sont plus lents que d'autres. Tout cela, ces coupures passées et ces coupures futures, se feront dans un contexte où le taux d'imposition, où le volume d'impôts et de taxes payés par les Québécois, lui, se maintient. On tourne toujours autour de 28, 30 milliards de dollars qui partent du Québec et qui s'en viennent ici à Ottawa. Mais depuis plus d'une décennie, on voit que la contrepartie que sont les subventions ou transferts d'impôt sont diminués de façon constante alors que la continuité de l'imposition des Québécois, elle, se maintient.

• (1740)

Dans cette veine–là, il est malheureux de souligner que ces coupures se font sur le dos des plus démunis de notre société, c'est–à–dire des malades dans les hôpitaux, des chômeurs, des assistés sociaux, des retraités et des personnes âgées. On sent que c'est un choix administratif, c'est un choix de société, c'est un choix idéologique qui est fait par ce gouvernement. Ma collègue de Laurentides en a parlé tantôt. Quand on sait à quelle enseigne se loge le ministre des Finances, c'est difficile de faire d'autres choix.

Je suis très heureux que dans mon comté, la semaine dernière, ait pris naissance un mouvement qui va traverser tout le Québec, proposé par Solidarité Québec, région de Trois–Rivières, qui va être proposé à tout le Québec par le biais de Solidarité populaire

Québec, un mouvement qui va donner naissance à une pétition nationale québécoise demandant une commission d'enquête sur la fiscalité. Je veux saluer ici et féliciter les gens de la CEQ, de la CSN, de la FTQ, de la Fédération des infirmières, du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec, du Syndicat des fonctionnaires du gouvernement du Québec qui se sont regroupés et qui vont mettre sur pied une immense pétition dénonçant le gouvernement fédéral et demandant une enquête sur la fiscalité.

En bout de ligne, quand on parle des programmes sociaux, de quoi parle–t–on? On parle de la redistribution de la richesse. Et quand on distribue de moins en moins, qu'est–ce qu'on fait? On concentre la richesse. C'est ce malaise, c'est ce cancer qui ronge non seulement l'économie canadienne mais l'économie occidentale qu'il faut dénoncer, et ce rapidement. Il faut distribuer la richesse et non la concentrer comme on le fait présentement.

En apparence, le gouvernement veut distribuer la richesse, seulement en apparence parce que dans les faits, et sur le dos des provinces, il se contente de normaliser. Il normalisait déjà tout en coupant les règles du fonctionnement de la santé. Il va dorénavant normaliser dans le domaine de l'aide sociale et aussi, et c'est un précédent, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire où on fait d'une pierre deux coups. Non seulement on lutte supposément contre la dette, mais on en profite pour faire une intervention tout à fait anticonstitutionnelle dans un champ de juridiction qui, on le sait, est très cher au gouvernement du Québec notamment, et qui est de juridiction constitutionnellement provinciale dans ce Canada d'aujourd'hui.

Et les résultats? Quand on coupe comme cela, cela veut dire qu'on va être obligé de couper dans les programmes sociaux tel que mentionné. On va être obligé de couper dans l'enseignement, dans l'aide sociale ou d'augmenter les impôts, ou de faire les deux. Mais on voit l'odieux. Le caractère pervers de toutes ces manoeuvres, c'est que ce gouvernement se débarrasse de ses responsabilités pour faire en sorte que ce soit le voisin qui écope, et lui, peut s'en laver les mains. C'est cela que Lise Bissonnette a mentionné en parlant du fédéralisme impérial.

Une voix: Une dictature.

M. Rocheleau: Enfin, je voudrais vous parler du Canada de demain parce que tout ce processus s'inscrit dans une immense opération. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont deux libéraux, le 30 mars 1995, dans *Le Journal de Montréal*: «Deux libéraux craignent un coup de force fiscal contre le Québec.» Ces deux libéraux, M. Jean–Claude Rivest, aujourd'hui sénateur, et M. Claude Forget, ancien ministre libéral du gouvernement du Québec, deux éminents et notoires libéraux qui disent, en parlant du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé: «. . .prépare une réforme administrative et fiscale d'envergure pour le Canada».

• (1745)

M. Rivest a repris: «Il n'y a pas de danger sur le plan constitutionnel, mais cependant, il y a un danger réel, à mon avis, du côté financier. C'est une situation qui crée une ouverture pour des initiatives qui peut–être seraient constitutionnelles ou peut–être pas, mais qui pourraient de toute façon changer les règles du jeu.» C'est à cela qu'on assiste.

Donc, nous sommes à la veille de la consultation populaire historique qui aura lieu au Québec. J'espère que dans un Canada de demain, c'est ce qui se dessine et que les Québécois feront le bon choix.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, mon collègue parlait du coup de force fiscal qu'on prépare, ce qu'on pourrait aussi appeler la stratégie Stéphane Dion, c'est de faire mal au Québec après le référendum. On est en train de s'y préparer.

Je vois des députés du Québec, de l'autre côté de cette Chambre, qui appuient cela, qui sourient, qui n'osent pas se lever pour défendre les intérêts du Québec ici, alors que c'est ce qu'ils prétendaient faire quand ils se sont fait élire. Rendus en Chambre, on devient beaucoup plus polis, beaucoup plus conciliants. Quand on fait partie du parti au pouvoir, on veut protéger notre ascension, notre carrière personnelle qui passe avant les intérêts des gens qu'on représente, du comté qu'on représente, mais aussi de la nation québécoise.

Je veux également parler aujourd'hui du dernier Budget fédéral et de l'aspect majeur de ce Budget qui est la nouvelle façon d'envisager les paiements de transfert. Il s'agit d'une opération de maquillage extraordinaire et je vous expliquerai pourquoi. On essaie de faire croire qu'on sera plus flexibles, que ce sera meilleur, qu'on donnera les mêmes services, avec moins d'argent, mais plus de normes probablement, et plus de contrôles.

J'ai participé à une émission radiophonique avec le ministre du Développement des ressources humaines, à une station de radio anglaise de Montréal, où l'animateur lui demandait: «Votre nouveau Transfert social canadien signifie–t–il que nous n'aurez plus de contrôle sur les paiements de transfert?» Il a répondu: «Non, au contraire, on en aura plus que jamais. On n'en avait pas dans certains secteurs et maintenant, on en aura.» Mais tout cela reste à définir.

Évidemment, le gouvernement fédéral invitera les provinces à venir discuter, le couteau sur la gorge: «Si vous ne voulez pas qu'on vous coupe plus, acceptez ces normes.» Dans le document interne qui circule dans le parti, on dit que ce n'est qu'un début. On va devoir atteindre d'autres objectifs financiers.

Une fois ces coupures de sept milliards faites, la première vague de coupures dans les paiements de transferts, principalement sur le dos du Québec, on continuera parce qu'il faut régler les problèmes financiers du gouvernement fédéral. Et cela, sans égard et sans considération pour les problèmes que cela créera à certaines provinces en particulier, à leurs difficultés à maintenir les cotes de crédit dans certains cas et à tout le déséquilibre que ces mesures apporteront dans les budgets provinciaux.

Je veux situer les paiements de transfert, parce que c'est un sujet complexe. J'aimerais apporter certains éléments pour éclairer les gens qui nous écoutent. Il existe actuellement trois principaux programmes de transfert. Le premier, c'est le finan-

cement des programmes établis; le deuxième, c'est la péréquation et le troisième, le Régime d'assistance publique du Canada. Je vais les prendre rapidement un par un.

Tout d'abord, il y a le financement des programmes établis. Principalement, les contribuables paient des taxes et des impôts au gouvernement fédéral qui, lui, en retourne une partie aux provinces, en vertu d'un certain nombre de critères, dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Le financement des programmes établis sont dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Le deuxième, c'est la péréquation. La péréquation est une formule de redistribution de la richesse ou de la capacité à prélever des revenus entre les provinces. Il y a sept provinces qui bénéficient de la péréquation. Ce même gouvernement leur a imposé, dernièrement, un plafond. Quand quelque chose coûte cher, on met tout de suite un plafond pour s'assurer que cela ne coûtera pas trop cher à l'avenir.

Donc déjà, un des premiers projets de loi de ce gouvernement devant ce Parlement, était le projet de loi C–3 visant à plafonner les paiements de péréquation pour s'assurer qu'il n'y ait pas une croissance trop grande des paiements de péréquation. Et pourtant, ce programme a comme objectif de redistribuer la richesse. Ce projet de loi signifait donc qu'on limite la capacité de redistribuer la richesse.

Évidemmment, on sait qu'ils ont perdu cette notion depuis quelques semaines, quelques mois, même quelques années du côté des libéraux. Les anciens libéraux, comme on doit les appeler maintenant, puisqu'ils ressemblent de plus en plus à des conservateurs. Même si cela leur fait peine à entendre, il faut les appeler par leur nom, ils doivent porter le chapeau qui leur va.

• (1750)

Le troisième type de paiements de transfert est le Régime d'assistance publique. Principalement dans le domaine de l'aide sociale, le gouvernement finance une partie des dépenses d'aide sociale des provinces.

Il y a donc ces trois composantes. Sortons la péréquation de là, parce qu'elle ne représente pas des paiements touchés par le nouveau Transfert social canadien. Tout ce qu'il y avait à dire dans ce domaine, c'est que le gouvernement a plafonné la croissance éventuelle de ce système.

Dans le nouveau Transfert social canadien, on fusionne les deux autres types: le Régime d'assistance publique et les programmes établis. Ils ne deviennent qu'un seul programme.

Évidemment, parce que ce gouvernement, qui envisageait de couper dans l'enseignement postsecondaire, a vu les manifestations qu'ont faites les étudiants entre autres—je me rappelle très bien les avoir vus sur la Colline, ici—ils disent: «C'est vrai.» Quand on leur dit directement qu'on coupe en éducation ou en santé, ils réagissent: «On va noyer cela dans un ensemble. On va tous les additionner puis on va couper. Cela ne veut pas dire qu'on coupe dans l'éducation, dans la santé ou dans l'aide sociale. Les gouvernements provinciaux auront tout le loisir de choisir quel secteur ils vont couper. C'est ça, le fédéralisme flexible.» C'est ce qu'on vous dit. On vous laisse choisir dans lequel des trois domaines vous couperez: l'éducation, la santé ou l'aide sociale. C'est ce que ce gouvernement est en train de défendre avec le sourire, avec joie et avec presque de la conviction. C'est étonnant, très étonnant.

Ce nouveau Transfert social canadien va couper 2,5 milliards, pas cette année, évidemment, puisqu'on sait très bien qu'il s'agit d'une année majeure dans l'échiquier politique canadien à cause de la question du Québec. Donc on attend. Puisqu'on refuse de prendre les décisions maintenant de définir tout de suite le nouveau Canada que ce gouvernement veut faire, on coupera 2,5 milliards de dollars l'année prochaine et 4,5 milliards l'année suivante, tout en ne disant pas qui sera affecté et de quelle façon. Tout ce qu'on sait, c'est que ce sera pour la deuxième année. Et sur les 2,5 milliards, 650 millions seront coupés au Québec. Et l'année suivante, sur les 4,5 milliards, on pourrait aller jusqu'à couper 1,9 milliard au Québec.

Le Québec supporterait plus que sa part là–dedans, parce qu'on va redéfinir les critères en vertu desquels on donne l'argent du nouveau Transfert social canadien. Connaissant le lobby que vont faire les provinces les plus riches, les provinces les mieux nanties comme l'Ontario, on peut s'assurer qu'elles vont essayer d'aller chercher une part plus grande que maintenant.

De plus, on sait très bien que des élections s'en viennent en Ontario. Et il est possible que l'aile provinciale ou, si on veut, leurs collègues libéraux prennent le pouvoir en Ontario. Ils vont faire preuve de beaucoup de compassion pour leurs collègues et vont certainement les aider à redéfinir de façon plus généreuse le système de paiements de transfert pour eux. Encore là, le Québec supporterait plus que sa part. Et, comme je l'ai dit, ces coupures pourraient aller jusqu'à 1,9 milliard de dollars.

Au cours des deux minutes qu'il me reste, je vous dirai qu'il est odieux que, parallèlement à toutes ces coupures, ici, on dise : «On va maintenir les mêmes normes, probablement davantage.» Et les députés fédéraux vont se promener, se faire gloire dans leur comté en disant: «On a un système de santé extraordinaire. On va vous protéger. On va définir les normes. On va le faire pour vous. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui va payer la facture, ce sont les gouvernements provinciaux. Ce sont eux qui auront l'odieux de choisir de quelle façon ils le feront. Nous, on leur demande de respecter des normes—probablement plus élevées—avec moins d'argent.» Allez comprendre quelque chose là–dedans.

On ne veut pas établir de souplesse ou laisser de marge de manoeuvre aux gouvernements pour s'ajuster à cela. On dit: «Non. Nous, on veut rester des bons députés, donc on va s'assurer de garder l'aspect populaire des programmes sociaux, c'est–à–dire défendre les principes. Vous, vous aurez à gérer l'aspect monétaire.»

Donc, essentiellement, c'est ce qu'introduit ce Budget, tout en camouflant l'ampleur; oui, j'oubliais cet aspect majeur. On pré-

sente cela dans le Budget en parlant des points d'impôt, de la péréquation et des paiements en espèces. Ce qui est coupé et ce qui est touché, ce sont les transferts en espèces, en cash aux provinces. C'est ce qui est touché et remixé.

Alors, on additionne ces paiements de transfert en espèces avec la péréquation et, en plus, avec les transferts de points d'impôt sur lesquels le gouvernement n'a aucune espèce de contrôle pour dire: «Regardez la fraction minime de coupures qu'on est en train de faire.»

C'est un maquillage épouvantable et ce sont ces gens qui, en campagne électorale, se promenaient partout avec leur livre rouge qui devait être le nouvel objectif de transparence du gouvernement, tellement transparent que la page couverture rouge en était quasiment transparente. Ils se promenaient partout en disant: «On va le présenter de façon compréhensible, de façon claire pour que les gens sachent ce que le gouvernement fait.»

• (1755)

Dans le Budget, on maquille, on magouille, on manipule les chiffres pour faire accroire aux gens qu'on ne les touchera presque pas. C'est cela le gouvernement libéral ou les anciens libéraux maintenant devenus plus conservateurs même que les conservateurs, et très près du Parti réformiste. C'est le nouveau Canada qu'ils sont en train de définir. Et nous, on va devoir expliquer aux gens qu'ils auront des choix à faire.

Nous aurons l'opportunité de refaire le même débat dans les prochains mois, car c'est l'an prochain que va commencer cette nouvelle vision, puisqu'on a peur d'agir avant le référendum. Mais on sera là pour rappeler aux Québécois, avant qu'ils prennent une décision, qui sont ces gens qui gouvernent, vers quoi ils s'en vont et quelles en seront les conséquences.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Madame la Présidente, il est intéressant d'entendre le débat sur le budget et de se demander s'il faut ou non reporter l'exécution de certaines de ses dispositions. Même si le budget ne correspond vraiment pas à ce que j'aurais souhaité, je pense qu'il vaudrait mieux que le gouvernement y donne suite et commence par établir certaines mesures de réduction des coûts. Si le gouvernement était prudent, il présenterait un autre budget à l'automne pour poursuivre le processus et travailler à la réalisation d'un budget équilibré.

Je viens d'une province à laquelle on reproche souvent de vivre dans un autre monde. Cette province, c'est la Colombie-Britannique. C'est vrai. Nous vivons effectivement dans une région du pays qui est très différente du reste du Canada. Les Rocheuses nous séparent du reste du Canada. À cause de cette séparation, nos échanges commerciaux se font au nord et au sud. Nous avons établi des liens avec nos voisins du sud.

Ma circonscription se trouve à la frontière canado-américaine. Nous n'avons pas peur des Américains. Nous n'avons pas peur de commercer ou d'être amis avec eux. Notre province a établi avec les États de Washington, de l'Oregon et de la Californie des rapports qui lui ont permis de développer son économie. Je suis très triste de voir que, face au flux de marchandises et des échanges nord-sud, des entreprises canadiennes de ma circonscription et de circonscriptions avoisinantes aient décidé d'aller s'établir au sud de la frontière. Non seulement ces entreprises ont décidé d'aller s'établir au sud de la frontière, elles ont emporté avec elles des emplois. Elles m'ont dit que c'était à cause du coût de faire des affaires au Canada. Une grande partie de ce coût est due aux impôts qui sont plus élevés et aux règlements que le gouvernement impose aux milieux des affaires. Cela m'ennuie de voir ces entreprises prendre leur argent et aller s'établir ailleurs, emportant leurs emplois.

Je suis quelque peu encouragée quand j'entends parler de groupes comme Cascadia, une union économique entre certains États du nord-ouest américain et certains provinces de l'ouest de notre pays qui regroupe, je crois, les États de l'Alaska, de Washington, de l'Oregon et de la Californie du nord et les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. C'est une union économique rassemblant des économistes et des gens d'affaires très influents qui examinent le potentiel d'une union économique plus sûre entre les provinces et les États de l'Ouest. Cela me fait croire qu'il existe d'autres façons de régler certains problèmes créés par le gouvernement.

Je déteste l'idée que cette union économique, qui semble s'épanouir, puisse un jour devenir une union politique. Je me dois de représenter ma circonscription et mon pays en disant que le gouvernement s'est vu confier le mandat, par les Canadiens, de réduire les frais gouvernementaux afin que les entreprises restent au Canada, non seulement dans ma circonscription, mais dans toutes les régions. Ainsi, les emplois et les investissements resteront au Canada.

Je tiens à ce que le gouvernement prenne au sérieux la tâche qui est la sienne et qu'il soit franc avec les Canadiens sur le coût de la réduction des dépenses gouvernementales. Le gouvernement doit être honnête et sincère, et il doit s'intéresser à l'avenir du Canada, non pas seulement à ce qui se passe aujourd'hui.

• (1800)

Il importe que le gouvernement se mette à l'ouvrage, qu'il ne retarde pas l'exécution du budget—qu'il le fasse dès maintenant. Je crois cependant qu'il est tout aussi important que le gouvernement envisage de présenter un autre budget, un mini-budget si l'on veut, qui nous amènera au prochain exercice.

J'aimerais penser que ce budget n'est qu'une première étape, même si ce n'est pas grand-chose, dans le processus d'équilibre du budget entrepris par le gouvernement. C'est ce que veulent les Canadiens. Je sais que le Parti réformiste, en écoutant ses électeurs, a développé une perspective qui semble manquer au gouvernement. Cette perspective demande un budget équilibré à très court terme—pas dans dix ans quand il sera trop tard, mais très bientôt.

C'est très important que nous arrivions à équilibrer le budget dès que possible. Ce n'est qu'alors que le gouvernement commencera à éliminer les paiements d'intérêt, ou du moins à les réduire, et commencera à éliminer la dette qu'il a laissée s'accumuler jusqu'à plus de 550 milliards de dollars. Nos enfants et nos petits–enfants n'attendent rien de moins de notre part. Il faut régler ce problème trop réel, ce problème qui, si le gouvernement poursuit avec le même plan, nous amènera à payer 50 milliards d'intérêts dans trois ans d'ici.

Le Parti réformiste a au moins admis le problème. Il a aussi trouvé une solution: un paiement à court terme pour des gains à long terme. Dans son budget des contribuables, le Parti réformiste a été franc et honnête, il a montré au public canadien ce qui était nécessaire pour remettre de l'ordre dans les finances de notre pays. Il a fait preuve de vision lorsqu'il a parlé des autres façons dont la population pouvait s'occuper de ses propres intérêts, s'occuper de ses propres besoins économiques.

Nous avons été visionnaires lorsque nous avons considéré ce qui n'allait pas dans le système tel qu'il existe aujourd'hui, et ce que nous pouvons faire pour y remédier. Lorsque nous parlons aux Canadiens du potentiel d'un RESP, un régime personnel dans lequel ils investiraient pour leur avenir, pour leur permettre de voir à leurs besoins, c'est quelque chose qu'ils comprennent et qu'ils sont prêts à accepter.

J'ai parlé à je ne sais combien d'électeurs qui, après avoir contribué au régime d'assurance–chômage pendant 30 ans, ont constaté qu'ils n'y ont pas droit lorsqu'ils en ont besoin. J'ai parlé à je ne sais combien de Canadiens, dans ma circonscription, qui ont cotisé au régime de pension des fonctionnaires, de la GRC, de la défense ou des forces armées; ils pensent que cet argent est investi et qu'il est protégé. En réalité, cet argent est dans un grand trou noir et fait partie de notre dette nationale.

Il n'y a pas de sécurité pour ces gens qui espèrent profiter du Régime de pensions du Canada ou d'un régime de pensions individuel. Cela les inquiète. Par conséquent, ils envisagent d'un bon oeil un tel RESP visionnaire auquel ils contribueraient et qui serait là pour eux lorsqu'ils en auraient besoin. À eux de décider combien ils veulent sortir lorsqu'ils sont en chômage ou lorsqu'ils ont besoin d'argent pour quelque raison. Je pense qu'ils voient ça comme une nouvelle façon, une façon intéressante de faire quelque chose pour eux–mêmes.

Dans les jours et les mois qui viennent, nous développerons cette idée et nous étudierons avec les Canadiens comment un tel régime pourrait travailler pour eux. Les Canadiens espèrent de leur gouvernement qu'il ait ce genre de vision, qu'il soit capable de considérer de nouvelles idées au lieu de retomber constamment dans la même ornière et de faire toujours les choses de la même façon.

C'est cette vieille façon de faire, que les libéraux ont introduite il y a de nombreuses années, 30 ans peut–être, qui permet qu'il y ait un déficit—une vieille façon de faire qui a été entérinée par les conservateurs de Mulroney—c'est elle qui nous a mis dans la situation où nous sommes. Il appartient au gouvernement de commencer à emboîter le pas au Parti réformiste qui, lui, a une nouvelle vision et de commencer à chercher des réponses véritables, au lieu de continuer à utiliser des méthodes surannées qui font que nous nous enfonçons toujours plus dans la dette.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais profiter de mon intervention sur le projet de loi C–76 pour attirer l'attention de cette Chambre sur les véritables enjeux qui sous–tendent le Budget déposé le 27 février dernier par le ministre des Finances. Ce projet de loi se veut une loi portant exécution de certaines dispositions du budget, comme il est indiqué sur le libellé du projet de loi.

• (1805)

Ces dispositions du Budget vont modifier le cadre financier et social de ce pays en dehors de toute entente constitutionnelle et administrative avec les provinces.

La création du nouveau programme de Transfert social canadien en remplacement du Régime d'assistance publique du Canada et du programme de Financement des programmes établis modifiera complètement la répartition des ressources financières qu'Ottawa et les provinces se partageront dans l'avenir.

Par ce Transfert social canadien, le gouvernement fédéral diminuera fortement ses contributions au financement de la santé et des programmes sociaux. L'article 48 de la partie V du projet de loi stipule, et je cite: «. . .sous réserve des autres dispositions de la présente partie, afin, d'une part, de financer, sur la base d'arrangements provisoires, les programmes sociaux en permettant aux provinces de jouir d'une plus grande flexibilité et, d'autre part, d'appliquer les conditions nationales prévues par la Loi canadienne.»

L'on parle d'une plus grande flexibilité pour les provinces, alors que le fédéral réduira sensiblement sa contribution financière et que les provinces devront appliquer intégralement la Loi canadienne sur la santé, concernant notamment les grands paramètres, à savoir la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité, l'acessibilité, la surfacturation et les frais modérateurs. Où sera la flexibilité des provinces alors qu'elles devront appliquer intégralement la Loi canadienne sur la santé au moment où Ottawa diminue sa participation financière au financement des programmes de santé et des programmes sociaux en général?

Dans le contexte actuel de surtaxation de la classe moyenne qui, faut bien se le dire, demeure la véritable vache à lait de tous les paliers de gouvernement et d'endettement chronique des provinces et du fédéral, les provinces n'auront plus aucune marge de manoeuvre. Le fédéral se retire du financement, mais continuera d'édicter les règles.

Depuis 30 ans, les provinces luttent contre l'envahissement du fédéral dans les champs de juridicition provinciale. Jusqu'ici, Ottawa envahissait les champs des provinces, mais Ottawa payait en retour une partie de la note. Aujourd'hui, Ottawa envahit encore plus, mais Ottawa ne paie plus, reportant sur les provinces l'odieux d'augmenter les impôts ou de couper ailleurs. Le fédéral enferme les provinces dans une véritable camisole de

force. Ce dernier pousse même l'outrecuidance jusqu'à forcer les provinces à faire mention du Transfert social canadien dans toutes les publicités et les documents concernant les services de santé offerts par les provinces. Et toute cette mise en scène ne vise qu'à couper sept milliards de dollars sur le dos des provinces au chapitre de l'établissement du Transfert social canadien.

Le projet de loi C–76 propose donc de pelleter le déficit fédéral dans la cour des provinces; le cadre législatif en matière de santé demeurant le même, tout ce que le fédéral transfère aux provinces, c'est son déficit.

Face aux pressions des provinces plus riches, le fédéral songe même sérieusement à répartir l'enveloppe de tous les principaux transferts aux provinces, à l'exception évidemment de la péréquation qui, de toute façon, sera diminuée sensiblement à partir de 1996–1997, selon la population plutôt que de tenir compte de l'indice de richesse des provinces, comme c'est le cas actuellement. Baser la répartition sur le critère de la population comme l'envisage le gouvernement fédéral, ferait supporter au Québec près de 42 p. 100 de toutes les coupures dans les transferts aux provinces en 1997–1998.

Le projet de loi C–76 propose même de nouvelles normes nationales en santé et pave la voie à de nouvelles normes à l'aide sociale et dans l'enseignement postsecondaire. Est–ce là le fédéralisme flexible dont se targue le gouvernement libéral?

L'enseignement est un secteur névralgique pour la population québécoise qui constitue une minorité distincte au Canada. Le fédéralisme centralisateur du premier ministre ne reconnaît pas cette réalité, c'est pourquoi de plus en plus de Québécois ne veulent pas faire partie d'un pays dont le gouvernement ne manifeste que si peu de sensibilité face à leur identité culturelle et face à leurs aspirations les plus légitimes.

Il y a une question que les Québécois se posent: la dette du gouvernement québécois est de 70 milliards de dollars et la part québécoise de la dette fédérale, ce que le gouvernement canadien a emprunté depuis 1972 au nom des Québécois, se situe par ailleurs aux environs de 126 milliards de dollars. L'endettement des Québécois au fédéral est donc de 45 p. 100 plus élevé qu'au provincial, bien que la dette du Québec demeure importante.

• (1810)

Les Québécois en sont donc venus à se demander comment un gouvernement fédéral aussi peu performant dans la gestion des dollars qu'eux–mêmes ont gagné à la sueur de leur front peut est–il encore vouloir dicter la conduite d'un gouvernement québécois qui est également plus proche d'eux culturellement?

En se désengageant du financement et en appliquant de nouvelles normes nationales aux provinces, le fédéral fera face dans quelques années à des provinces dont la base fiscale sera fortement affaiblie. Le rapport de force sera encore plus à l'avantage du gouvernement central qui aura diminué largement ses charges financières et qui aura le loisir et la marge de manoeuvre pour légiférer encore plus dans les champs de juridiction des provinces.

Les journaux de la semaine dernière nous apprenait que le sénateur indépendant, Jean–Claude Rivest, et l'ancien ministre québécois de la Santé, M. Claude Forget, craignaient un coup de force fiscal d'Ottawa après un non au référendum québécois. Mon collègue de Trois–Rivières en a parlé plus tôt avec éloquence.

MM. Rivest et Forget, qui sont «bien branchés dans les milieux fédéraux» selon *Le journal de Montréal* du 30 mars dernier, n'on pas à s'inquiéter. Le fédéral a déjà, avec ce projet de loi C–76 et le Budget du 27 février dernier, amorcé son coup de force fiscal contre le Québec, même si le référendum québécois n'a pas encore eu lieu.

Ni dans le Budget du ministre des Finances ni dans le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui, il n'y a rien sur la fiscalité, surtout la fiscalité des familles et la fiscalité des jeunes ménages qui seuls pourraient relancer la consommation et l'activité économique et redonner un peu d'oxygène aux provinces qui pourraient intervenir plus librement et plus énergiquement sur leur territoire et dans leur champ de juridiction en impliquant les intervenants du milieu.

Le fédéralisme centralisateur pratiqué par les libéraux annihile toute tentative de décentralisation vers les provinces et nous devons donc rejeter fortement ce projet de loi C–76.

[*Traduction*]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole pour commenter l'amendement du Bloc. Son objectif est de retarder la mise en oeuvre du budget de six mois. Je suis certain que cet amendement cache des motifs politiques. Je suppose que les bloquistes essaient de redonner un peu de crédibilité à leur programme souverainiste qui est en perte de vitesse. Je ne vois aucune autre raison de proposer un tel amendement.

Toutefois, j'aimerais suggérer que le gouvernement renvoie la mise en oeuvre de ce budget aux calendes grecques. Ce n'est pas le budget qu'avaient demandé les Canadiens. Il y a un instant, la députée de Halifax a dit qu'à son avis les Canadiens de l'Est étaient plus intelligents que leurs concitoyens de l'Ouest. Permettez–moi de mentionner que dans l'Ouest, il y a beaucoup de Canadiens qui ont d'excellentes idées, pleines de bon sens, pour assainir les finances publiques et réformer cette Chambre.

J'aimerais paraphraser un passage d'un discours prononcé par Mackenzie King en cette enceinte, en 1935. Ses propos s'appliquent, je pense, à la situation dans laquelle se trouve le Canada à l'heure actuelle. Il a dit que «lorsqu'un pays perdait le contrôle de sa devise et du crédit, toute mention de démocratie dans ce

pays devenait inutile et futile.» C'est exactement la situation dans laquelle se trouve ce pays. Nous avons perdu le contrôle de notre devise et du crédit. Chaque décision que nous essayons de prendre dans cette Chambre est influencée par le fait que nous avons une dette d'environ 500 milliards de dollars. Nous payons chaque année quelque 47 milliards de dollars en intérêts.

Quel que soit le dossier dont il est question à la Chambre, que ce soit l'industrie et le commerce, les affaires indiennes et le Nord, les problèmes sociaux ou de santé, tous sont influencés par le fait que notre pays est écrasé sous le poids de la dette. Chaque décision que nous prenons dans ce pays doit tenir compte du fait que nous devons plus de 500 milliards de dollars et que le service de la dette nous coûte 47 milliards de dollars par an. Nous sommes toujours captifs de l'irresponsabilité en matière de dépenses qui est apparue sous le gouvernement Trudeau et s'est poursuivie sous les gouvernements successifs des premiers ministres conservateurs Clark et Mulroney.

• (1815)

Avant l'arrivée du gouvernement Trudeau, au fond, nous avions un budget équilibré. Nous arrivions assez bien à gérer notre dette nationale qui était peu élevée. Pour une raison que j'ignore, les groupes d'intérêts spéciaux ont déclaré au gouvernement Trudeau: «Si vous nous accordez telle ou telle faveur, nous voterons pour vous.» Le gouvernement libéral a entendu le message en se disant: «Bon, nous allons dire aux Canadiens qu'ils peuvent avoir tout ce qu'ils veulent sans se préoccuper du prix à payer. Dans la mesure où ils votent pour nous, nous allons leur accorder tout ce qu'ils désirent.» C'est ainsi qu'ils ont incité tous les Canadiens à croire que tout leur était dû. Le gouvernement leur disait: «Ne vous inquiétez pas. Nous allons emprunter et, un jour ou l'autre, nous réglerons la dette.»

Quelque 28 ou 29 ans plus tard, voici donc où nous en sommes. Nous sommes confrontés à une dette d'un demi–billion de dollars qui exige un montant d'intérêts qui, autrement, nous permettrait d'acquitter les coûts de tous nos programmes sociaux. Le gouvernement parle de son fameux livre rouge et de ses promesses. En fait, il est piégé par les promesses de son livre rouge. Les Canadiens exigent que le gouvernement mette de l'ordre dans ses finances. Le gouvernement libéral sait ce qu'il doit faire. Le ministre des Finances le savait aussi, mais il s'est opposé à certains de ses collègues qui craignaient les coupes radicales et efficaces qui s'imposaient.

Les libéraux sont piégés par les promesses de leur livre rouge. Dans le livre rouge, ils disent: «Nous ramènerons le déficit à 3 p. 100 du PIB.» La belle affaire! Ils peuvent y arriver en augmentant le PIB. Nul besoin de réduire les dépenses. Cette solution est valable tant que l'économie va bien. Mais qu'arrive–t–il si l'économie ralentit, comme le prévoyait le *Globe and Mail* il y a à peine deux jours?

Selon le plan budgétaire et le programme de réduction du déficit du gouvernement, si l'économie se replie, nos finances vont s'écrouler encore une fois. Le gouvernement actuel utilisera la même excuse que le gouvernement conservateur précédent. Il dira: «Bien, nous n'y pouvions rien. Nous avons hérité de la dette des conservateurs.» Les conservateurs ont déclaré: «Nous n'y pouvions rien. Nous avons hérité de la dette des libéraux.»

Les Canadiens en ont assez de ces excuses. Ils veulent des gestes concrets. Ceux qui investissent dans les entreprises canadiennes en ont assez de ces excuses. Ils veulent des gestes concrets. Partout où nous allons, les Canadiens nous disent: «Nous voulons un budget équilibré.» Les libéraux affirment: «Oh, non. Nous sommes désolés, mais le Canada n'a pas besoin d'un budget équilibré. Vous ne savez pas de quoi vous parlez. Nous avons un plan qui vise à ramener le déficit à 25 milliards de dollars en 1997 et tout va bien se passer. Le budget se veut rassurant.» Entre–temps, les libéraux feront grimper notre dette de 100 milliards de dollars et pourraient même faire augmenter les versements d'intérêts de 10 milliards de dollars.

Madame la Présidente, n'importe quel économiste vous dira—en fait mon épouse qui tient les comptes de notre ménage, et qui s'en tire très bien d'ailleurs, vous le dira—que le meilleur temps pour réduire votre dette, c'est lorsque tout va bien, lorsque vous avez un emploi bien rémunéré. Appliquons ce principe fort simple au budget. Le gouvernement devrait appliquer le même principe. Les choses vont assez bien au Canada ces temps–ci. Le temps est donc venu de prendre des mesures draconiennes et d'éliminer le déficit. Remettons de l'ordre dans les finances du pays.

Les consommateurs canadiens n'ont pas confiance dans la capacité du gouvernement de gérer notre économie. S'ils avaient confiance, les dépenses de consommation seraient beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont actuellement. Les investisseurs au Canada n'ont aucune confiance dans les plans financiers du gouvernement. S'ils avaient confiance, les investissements seraient plus élevés qu'ils ne le sont actuellement. C'est là le but que nous devons viser. Nous devons regagner la confiance des consommateurs et des investisseurs.

• (1820)

Je voudrais dire aux libéraux comment ils peuvent devenir des héros. Tout ce qu'ils ont à faire, c'est équilibrer le budget et donner aux Canadiens un échéancier précis à cet égard, regagner la confiance des Canadiens dans la façon dont le gouvernement traite les problèmes financiers et se débarrasser du déficit. Ils pourront ensuite dire aux Canadiens: «Vous voyez, nous avons pris les mesures nécessaires pour sortir le Canada de cette crise financière. Nous avons éliminé le déficit.»

Lorsque nous aurons un budget équilibré, les libéraux pourront dire aux Canadiens: «Nous croyons que vous avez de nouveau confiance en nous. Voici ce que nous voulons faire. Nous devons environ 30 p. 100 de notre dette nationale à des étrangers. Rapatrions cette portion de notre dette. Nous allons émettre un genre d'obligation de guerre. Nous allons déclarer la guerre à notre dette extérieure. Nous voulons que tous les Canadiens investissent dans ces obligations.» Je crois que c'est une chose possible, mais seulement lorsque les Canadiens auront de nouveau confiance dans la capacité du gouvernement de bien gérer ses affaires financières.

Je crois que beaucoup de députés libéraux appuieraient une telle initiative. Je remercie la députée pour son appui. Je crois que c'est une bonne idée.

Ce budget devrait être balancé par–dessus bord. Le gouvernement devrait présenter un budget dans lequel il dit précisément quand il atteindra enfin l'équilibre budgétaire. Peu importe que ce soit en 1997–1998 ou 1998–1999, mais qu'il donne au moins aux Canadiens la chance de voir la lumière à la fin du tunnel. Qu'il montre aux Canadiens qu'il est sérieux lorsqu'il dit qu'il veut régler le problème de la dette et du déficit. Ce n'est qu'à ce moment–là qu'il pourra regagner la confiance des Canadiens.

Je peux vous assurer que cette confiance sera rétablie en 1997–1998, lorsque le Parti réformiste formera le gouvernement du Canada.

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur la proposition d'amendement au projet de loi C–76, Loi d'exécution du budget de 1995, présentée par le Bloc québécois.

Avec son budget, le gouvernement libéral essaie de mettre de l'ordre dans ses affaires sans tenir compte des effets que cela aura sur l'économie de l'Ouest ou sur l'ensemble de l'économie du Canada.

Les répercussions du budget sur la Saskatchewan et sur le Canada rural ont été décrites en un mot par le journal le *Leader Post* le lendemain de sa présentation. Un seul mot en grosses lettres noires barrait la première page du journal, «dévasté». Les deux principaux éléments du budget ont dévasté l'ouest du Canada et le Canada rural. Je parle ici de l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau et de l'abandon de lignes de chemin de fer dans le Canada rural.

Le ministre de l'Agriculture a été secrétaire parlementaire du ministre des Transports Otto Lang vers le milieu des années 1970. À cette époque, le gouvernement libéral a tenté de s'en prendre au tarif du Nid–de–Corbeau, comme on appelait alors cette subvention. Le ministre de l'Agriculture actuel a été défait en 1979, en 1980 et à quelques autres reprises dans des élections provinciales. Il a finalement été réélu en 1993, puis nommé ministre de l'Agriculture et, d'un seul coup de crayon, il n'a pas seulement réduit la subvention, il en a totalement privé le Canada rural.

Non seulement il trahissait ainsi la confiance des agriculteurs qui lui ont donné leur appui lors des dernières élections, mais il trahissait aussi l'ensemble des agriculteurs, car c'est ce qu'il fait en éliminant la subvention du Nid–de–Corbeau. Après ce budget, mes vis–à–vis peuvent me croire si je leur prédis qu'il n'y aura bientôt plus un seul député libéral en Saskatchewan. Ce ne sera peut–être pas cet été ni l'automne prochain et peut–être même pas l'an prochain, mais sûrement après les prochaines élections fédérales.

• (1825)

Ce budget et l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau seront la première cause de la défaite du ministre de l'Agriculture et de tous ses collègues libéraux de la Saskatchewan.

Pourquoi supprimer la subvention du Nid–de–Corbeau? Pour respecter les règles du GATT? Les agriculteurs ne gobent pas ça. Il est possible de satisfaire autrement aux exigences du GATT. Il reste que c'est un argument. On peut aussi prétendre que le Canada n'a plus les moyens de verser cette subvention. Mais au nom de quoi élimine–t–on pour l'essentiel cette politique de transport sans rien proposer à la place? Ce n'est pas juste.

Il n'est pas juste non plus de réduire de 30 p. 100 les subventions à la production laitière, mais les subventions au transport du grain des producteurs de la Saskatchewan disparaissent totalement. Nous savons qu'Ottawa est aux prises avec un problème de déficit et de dette et que nous devons faire notre part: il faut tailler le costume dans ce qu'il y a comme tissu.

L'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau laisse en suspens des questions graves. À court terme, il faut savoir qui recevra le versement de 1,6 milliard de dollars, et où et comment il sera réparti afin que les agriculteurs sachent clairement à quoi s'en tenir pour prendre des décisions éclairées sur leur production de cette année.

Plus important encore, Ottawa doit s'interroger sur le long terme, car les coûts à long terme seront élevés. Je remarque que l'ancien président du comité de l'agriculture, qui participe à ce débat depuis son siège, est indigné que les agriculteurs soient en colère contre son gouvernement et son parti à cause de l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau.

Je puis assurer au député qu'aux prochaines élections, les députés libéraux de l'Alberta et peut–être même ceux du Manitoba seront défaits.

Je veux parler des répercussions qu'aura l'abolition de la subvention du Nid–de–Corbeau sur les agriculteurs de la Saskatchewan. Swift Current est une localité située dans la partie ouest de la province. Le taux de fret prévu pour la tonne de céréale passera de 13,82 $, en 1994–1995, à 28,58 $, en 1995–1996. Il s'agit d'une augmentation d'environ 125 p. 100. Selon les projections pour 1996–1997, le taux de fret pour une tonne de céréale passera aussi à 32,28 $, ce qui constitue une autre hausse.

Dans l'est de la province, le sud–est où un député libéral représente le district d'Estevan, le taux doublera presque, passant de 11,80 $ la tonne, en 1994–1995, à 23,48 $, en 1995–1996. Pour 1996–1997, on prévoit qu'il atteindra 34,63 $, soit le triple du taux actuel.

Ce sont les habitants de l'est de notre province qui seront le plus durement touchés. À moins d'une adaptation des cultures, le résultat global en Saskatchewan sera une perte de 320 millions de dollars par année en recettes agricoles nettes. Cela représente une baisse de revenus d'environ 50 p. 100 pour les familles d'agriculteurs, sans compter que toute baisse du prix du grain viendra aggraver leurs pertes.

Par la même occasion, je dois ajouter que le gouvernement fédéral réduira son financement du filet de sécurité sociale de 30

p. 100 au cours des trois prochaines années, frappant encore une fois surtout les céréaliculteurs. Des augmentations importantes sont prévues pour le réseau routier du Canada atlantique, mais aucune hausse comparable n'est prévue pour compenser la suppression de la subvention du Nid–de–Corbeau qui aura de graves répercussions sur l'excellent réseau routier de la Saskatchewan.

En vertu des modifications qu'Ottawa a prévu d'apporter au système de réglementation, à compter du 1er janvier 1996, quelque 500 milles de rails légers seront abandonnés sans qu'aucune étude ne soit faite à ce sujet; cela aura des répercussions sur 48 collectivités de la Saskatchewan. Quelque 3 000 milles supplémentaires de lignes secondaires pourront être abandonnés à l'issue d'un processus d'examen qui reste encore à définir et qui touchera 383 autres municipalité, villes, villages et hameaux. Cet abandon accéléré des lignes secondaires signifie des coûts de transport par camion plus élevés. Plus quelqu'un sera éloigné d'une ligne principale, plus il devra payer cher. Ainsi, la ligne principale la plus proche est située à environ 70 kilomètres de Kyle, en Saskatchewan, et à environ 150 kilomètres de Val Marie.

Que dire des coûts d'entretien routier plus élevés qu'occasionnera cette augmentation du transport par camion? Qui paie pour cela? Je me réjouis qu'Ottawa ait finalement reconnu les répercussions sur le réseau routier, mais les 300 millions de dollars qui sont prévus au titre de l'adaptation et qui sont répartis sur six ans entre les trois provinces, mais dont une partie seulement est réservée au réseau routier. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps de parole du député est écoulé.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1830)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake, NPD): Madame la Présidente, je voudrais vous remercier encore une fois de m'avoir donné l'occasion de poser au gouvernement des questions dont se préoccupent les habitants de la Saskatchewan, et plus particulièrement les agriculteurs et les localités qui dépendent de l'agriculture.

Le 17 mars, au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire et du ministre des Finances, le ministre des Transports a répondu, de façon inexacte, à deux questions importantes que j'ai posées au gouvernement au sujet du plan des libéraux d'éliminer la subvention du Nid–de–Corbeau.

D'abord, je voudrais avoir plus d'informations au sujet de l'avenir de la Commission canadienne du blé et de sa demande de réglementation des tarifs de fret. Le ministre savait que la Commission canadienne du blé avait demandé au gouvernement fédéral d'accorder aux agriculteurs un allégement à court terme des tarifs de fret et que j'étais d'accord avec la commission.

Il n'est pas douteux que la suppression de la subvention du Nid–de–Corbeau fera augmenter les coûts du transport du grain par chemin de fer. Ces coûts augmenteront beaucoup. En fait, à titre d'information pour les députés qui l'ignorent, il importe de mentionner qu'au plus faible dénominateur commun la subvention moyenne versée aux agriculteurs de la Saskatchewan en 1994–1995, au titre de la subvention du Nid–de–Corbeau, s'élevait à 15,63 $ la tonne, sur un total du coût de fret de 30,35 $ la tonne. Pour une exploitation moyenne, l'augmentation moyenne serait de 10 000 $ à 12 000 $ par année par ferme le 1er août 1995. Comme je l'ai dit à la Chambre dans mon discours la semaine dernière, cela représente une hausse d'environ un million de dollars par localité pour chaque point de livraison dans la province.

Le fait est que, s'il n'y a pas d'autres changements, la décision du gouvernement d'éliminer la subvention du Nid–de–Corbeau aura pour résultat que les coûts d'expédition des agriculteurs augmenteront de moitié au même moment où le soutien du revenu agricole assuré par le gouvernement fédéral diminuera de 30 p. 100 d'ici trois ans. Rien ne garantit que dès que le gouvernement fédéral se retirera de l'aide au transport du grain par train que les chemins de fer n'augmenteront pas leurs tarifs. La Commission canadienne du blé, la plupart des agriculteurs de la Saskatchewan et moi voudrions que des contrôles réglementaires soient institués pour garantir que les chemins de fer n'imposent pas de hausse, maintenant ou plus tard, aux producteurs en cette période des plus délicates.

Le 17 mars, j'ai également soulevé la question de l'avenir de la Commission canadienne du blé, car aucune étude n'a été menée à ce sujet. Le gouvernement supprime la subvention du Nid–de–Corbeau avec l'intention déclarée de réduire la quantité de céréales produites dans les Prairies, pour favoriser plutôt une plus grande diversification des récoltes. Étant donné qu'il y aura moins de céréales, surtout de blé, et que la Commission canadienne du blé doit disposer d'approvisionnements sûrs pour nos nombreux clients dans le monde entier, je voudrais savoir si le gouvernement a consacré un peu de temps à examiner les répercussions à long terme que sa décision d'éliminer la subvention du Nid–de–Corbeau aura sur la Commission canadienne du blé et sur la sécurité de ses approvisionnements.

Dans une question complémentaire, j'ai exprimé mon inquiétude au sujet du paiement de 1,6 milliard de dollars qu'on attend. On reconnaît déjà que l'élimination de la subvention du Nid–de–Corbeau fera augmenter les coûts des agriculteurs et, dès le début, on avait prévu que la valeur des terres diminuerait. Les libéraux semblent maintenant reconnaître que la valeur des terres baissera, de sorte qu'ils mettent en place un programme d'indemnisation financière qui vise à tenir compte uniquement de cette baisse, semble–t–il.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, je réponds à la question que le député a posée le 17 mars.

La réforme de la LTGO aura des répercussions importantes sur notre système de manutention et de transport du grain. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et celui des Transports, en consultation avec toutes les parties intéressées, ont élaboré des plans et des stratégies visant à aider les agriculteurs à faire la transition vers un nouvel environnement de marché.

Il faudra pour cela un nouveau cadre législatif et réglementaire qui contribuera à nous faire réaliser des gains d'efficacité. Par exemple, les dispositions de la Loi nationale sur les transports contribueront à encourager des services de transport du grain à des prix concurrentiels et des économies de coût pour les agriculteurs et les expéditeurs. Un système sera mis en place pour assurer la diffusion de l'information nécessaire, la surveillance et des processus de révision. Ces derniers serviront à suivre les revenus, les coûts et les gains d'efficacité du système et à assurer un partage approprié des avantages. Autrement dit, on a pris des dispositions afin de faire bénéficier les agriculteurs des économies résultant des gains d'efficacité.

• (1835)

Quant aux préoccupations du député touchant le paiement à titre gracieux que le gouvernement effectuera en vertu de la LTGO, il importe de noter que la subvention au transport avait une incidence sur la valeur des terres. Avec l'élimination de la subvention, le paiement remédie au changement subséquent de la valeur des terres.

Le paiement est en outre découplé, c'est-à-dire qu'il sera établi indépendamment du marché par rapport aux décisions que les agriculteurs prendront plus tard en matière de production et de commercialisation. Il sera également établi en conformité avec les obligations du Canada en matière de commerce international.

Il est important de noter que l'aide de l'État ne se limite pas à ce paiement. La Saskatchewan aura sa part d'un fonds d'adaptation de 300 millions de dollars.

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Madame la Présidente, mon intervention fait suite à la question que j'ai posée au premier ministre, le 8 décembre 1994, au sujet du contrat sans soumission accordé à la Saint John Shipbuilding au détriment du chantier maritime MIL Davie, qui avait pourtant soumissionné. La question était la suivante, et je cite:

> Comment le premier ministre explique-t-il que malgré sa directive claire adressée au président du consortium, M. Ken Hull, Hibernia ait refusé de réparer l'injustice que lui-même a dénoncée?

La réponse du premier ministre a été, et je cite:

> [. . .]Je pense que la compagnie n'aurait pas dû agir de cette façon. Je l'ai dit clairement, mais comme nous n'avons que 8,5 p. 100 des parts dans la compagnie, nous ne pouvons pas les forcer à changer leur décision. Je considère toutefois que c'est une mauvaise décision, aussi bien pour le chantier de Terre-Neuve que pour celui du Québec.

La réponse du premier ministre est incomplète. La soi-disant impuissance du gouvernement fédéral face au projet Hibernia, selon moi, est fausse. Il est vrai que le fédéral détient 8,5 p. 100 des parts dans le projet Hibernia pour 340 millions de dollars, mais il a oublié de nous dire que le fédéral a investi 400 millions de dollars supplémentaires, parce que Gulf ne voulait plus s'embarquer dans ce projet en 1992. Le fédéral absorbe pour près de 100 millions de dollars en dépassement de coûts. Le fédéral a versé 1 milliard de dollars en subventions et le fédéral a consenti 1,7 milliard de dollars en garantie de prêt. Le fédéral s'est engagé à payer la différence du coût de production entre le coût du marché et le coût de 25 $ du baril de pétrole.

Alors, qu'on ne vienne pas nous dire que le fédéral n'est qu'un investisseur parmi tant d'autres. Il est le grand investisseur du projet, puisqu'il a fourni trois milliards sur six. Le premier ministre aurait dû mettre le poing sur la table et exiger l'application de sa directive au consortium. Hibernia, c'est l'image même du fédéralisme canadien. Les lobbyistes décident, le premier ministre exécute. Résultat, des politiques qui causent du gaspillage et un endettement de 500 milliards de dollars, des mégaprojets qui nous ruinent et qui ne seront jamais rentables.

Parmi les cinq modules commandés pour une valeur de 100 millions, il y en a eu deux fabriqués en Corée, deux en Italie et un à Terre-Neuve, suite à la construction d'un chantier maritime financé à 25 p. 100 par nos taxes. On nous a dit que l'étude affirmait récemment que le chantier maritime MIL Davie n'est pas rentable, mais qui a fait l'étude? La firme Earnst & Young, qui a contribué pour 116 452 $ au Parti conservateur et au Parti libéral à la dernière élection et a reçu pour 2,4 millions de dollars en contrats fédéraux en 1993-1994. Est-ce que les Québécois peuvent se fier à une étude aussi partisane que celle-ci? Ce que je veux savoir, c'est si le premier ministre s'engage à demander au consortium d'octroyer des contrats pour la construction des pétroliers à venir à la MIL Davie, de la même façon qu'à la Saint John Shipbuilding, soit sans soumission?

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de répondre à la question du député.

Le député n'était pas satisfait de la réponse que le premier ministre a donnée à sa question du 8 décembre 1994 à la Chambre. La question avait alors trait au processus que le consortium Hibernia a suivi, l'automne dernier, quand il a fallu supprimer certains travaux effectués sur des modules de forage et qui avaient été entrepris par le chantier Marystown, à Terre-Neuve, et que les travaux prenaient sérieusement du retard.

Pour éviter de compromettre l'échéancier de tout le projet, et s'exposer à de graves dépassements de coûts, la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée a décidé de confier les derniers travaux d'exécution de son contrat à un autre chantier naval, en donnant un préavis relativement court.

Le contrat a été confié à la Saint John Shipbuilding Limited, qui devait le mener à terme au Nouveau-Brunswick, sans que la MIL Davie ait l'occasion de faire une autre soumission pour le reste des travaux. Comme le député le sait, la MIL Davie avait donné suite au premier appel d'offres, mais le contrat avait été octroyé au chantier de Marystown.

Une fois que l'Office Canada–Terre–Neuve des hydrocarbures extracôtiers a fait état du processus suivi par la SEDHL, le gouvernement canadien et le premier ministre ont encore une fois demandé au consortium de revoir sa décision. Les cinq propriétaires ont donc revu la décision et quatre d'entre eux l'ont confirmée.

Avec une participation de 8 p. 100 dans le projet, le gouvernement canadien ne peut remettre en question des décisions prises par un consortium qui appartient finalement au secteur privé.

J'espère avoir clarifié la question pour le député.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 h 41, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 41.)